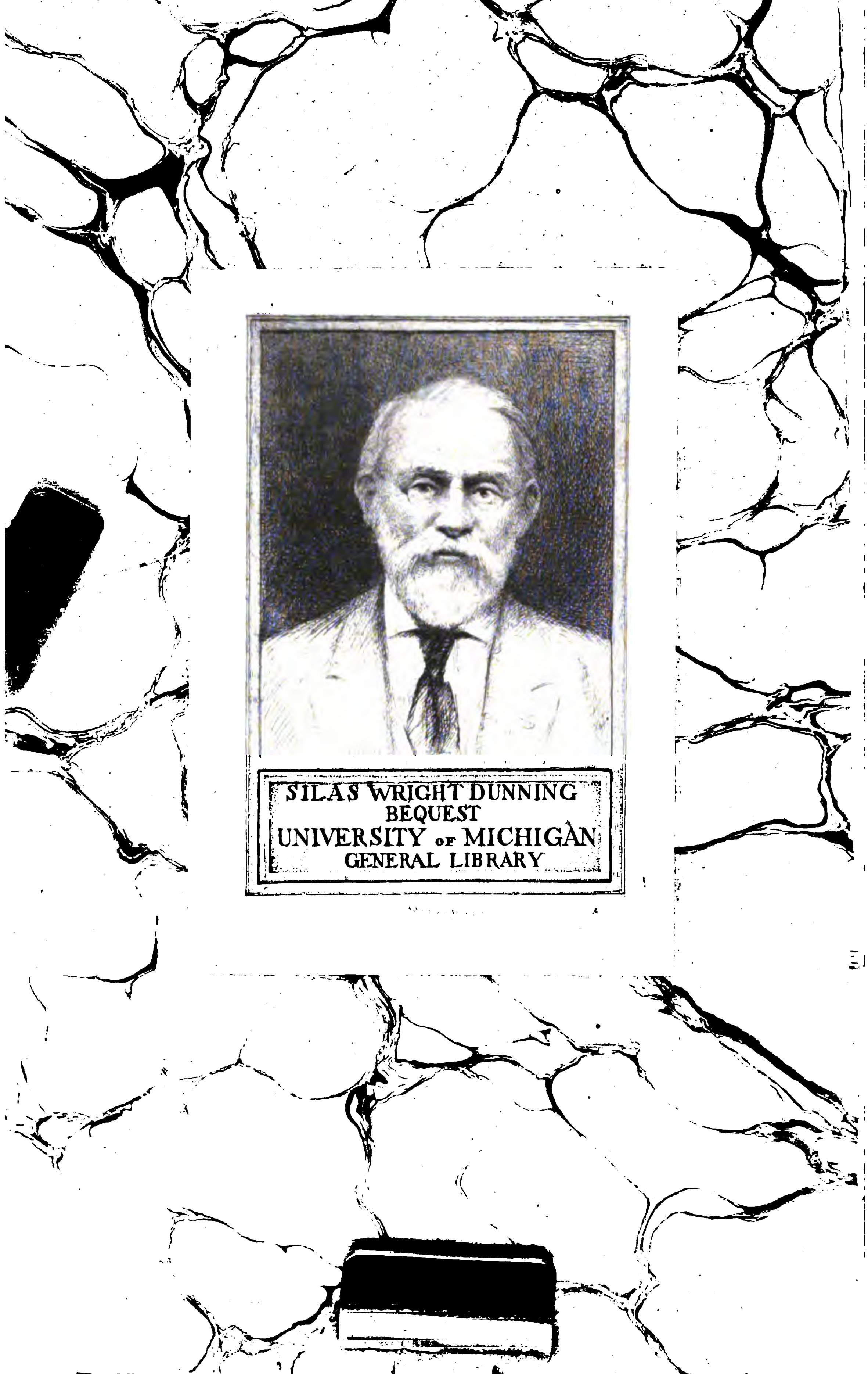
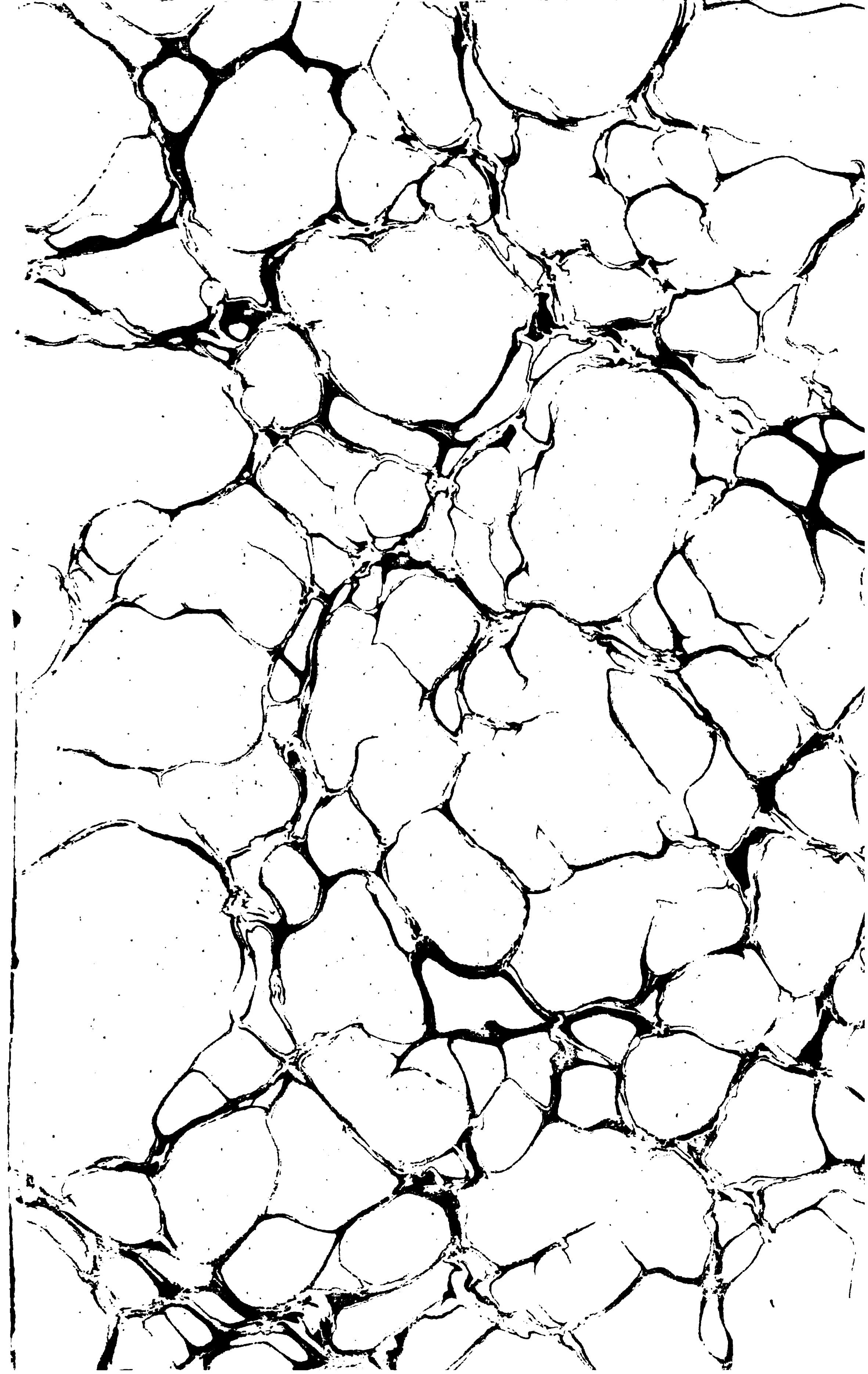



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXIX

TOURS. — IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE
6, rue Chaude, 6.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

D'INDRE-ET-LOIRE

ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE

PAR

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

Vice-Président de la Société archéologique de Touraine
membre de la Société des gens de lettres

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

TOME III



TOURS

IMPRIMERIE ROUILLÉ - LADEVÈZE

6, rue Chaude, 6

1880

TOURS. — IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE
6, rue Chaude, 6.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

D'INDRE-ET-LOIRE

ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE

PAR

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

Vice-Président de la Société archéologique de Touraine
membre de la Société des gens de lettres

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

TOME III



TOURS

IMPRIMERIE ROUILLÉ - LADEVÈZE

6, rue Chaude, 6

—

1880

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

D'INDRE-ET-LOIRE

ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE.

Eaux (chapelle de **Notre-Dame-des-**), cne de la Membrolle. V. *Membrolle.*

Eaux-Melles (les), paroisse de Roiffé (Vienne). — *Oiseaux-Melles, Oysiaux-Melles*, 1620, 1657. — Ancien fief, relevant du château de Loudun. En 1629, il appartenait à François de Razilly; — en 1654, à Claude de Razilly; — en 1657, à Perrine Gaultier, veuve de Claude de Razilly; — en 1689, à Gabriel de Razilly; — en 1719, à Charles-Amateur Avice; — en 1741, à Blanche-Colombe de Razilly; — en 1785, à Catherine-Ursule-Antonine de la Motte, veuve de Thibault Avice, seigneur de Mougon, lieutenant des maréchaux de France. — (Arch. d'I.-et-L., C, 588, 603; E, 163, 164. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 535. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 809. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 917.)

Eaux-Pichard (les). V. *Aireau-Pichard*, cne de Bossée.

Ébartius, ou **Évartius**, fut évêque de Tours vers 696. Il eut pour successeur Pélage, vers 700. — (*Gallia christiana*, XIV, 30. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 446. — D. Housseau, XV, 68 *bis*.)

Ébat (l'), cne de Charentilly. V. *Lebat.*

Ébatés (les), ham., cne de Nouans, 16 habit. — *Ébattés*, carte de Cassini. — Il dépendait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Ébaupin (l'), ou l'**Aubépin**, cne d'Azay-sur-Indre. — L'*Aubespin, territorium Albe Spine, in parochia de Azayo Captivo*, XIIIe siècle. — (*Cartulaire du Liget*).

Ébaupin (le lieu de l'), près du bourg de Bréhémont.

Ébaupin (l'), ham., cne de Noyant. — *L'Ébaupin*, carte de Cassini. — Ancienne dépendance de la seigneurie de Brou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 319.)

Ébaupin (l'), f., cne de Sepmes. — *Ébeaupin*, carte de l'état-major. — *L'Ébaupin*, carte de Cassini. — En 1539, elle appartenait à Jean de Thaix, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Ébaupin (l'), vil., cne de Sorigny, 16 habit. — *Ébaupin*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Ébaupinais (l'), cne de Ferrière-sur-Beaulieu. V. *Beaupinais.*

Ébaupins (les), f., cne de Braye-sur-Maulne.

Ébrard, ou **Évrard**, fut nommé abbé de Marmoutier en 1015, en remplacement de Richard. Il eut pour successeur Albert, en 1032. (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, 248-63. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 256; XIII, 275. — *Gallia christiana*, XIV. — D. Housseau, II, 365-66.)

Écaillerie (l'), cne de Sorigny. V. *Échallerie.*

Écarlate (courance de l'), cne de Civray-sur-Esves. — Elle passe à la Ratinière et à la Ribellerie.

Ecclesiolæ. V. *l'Encloître.*

Échafaud (l'), f., cne de Couziers.

Échafaud (le lieu de l'), près de l'Étang, cne de Saint-Michel-sur-Loire.

Échalier (l'), f., cne de Lignières.

Échalier (la croix de l'), située au lieu appelé l'Échalier, cne de Sazilly.

Échaliers (le lieu des), près du Perray, cne de Rilly.

Échallerie (l'), f., cne de Sorigny. — *Écaillerie*, carte de l'état-major. — *Les Challeries*, carte de Cassini. — Près du chemin de l'Échallerie aux Giraudières, se trouve une croix paroissiale.

Échandon (l'), f., cne de Saint-Branchs.

— *Échandon,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1475, il appartenait à Gilles de Brion; — en 1505, à Andrée de Montbazon, veuve de Jean Morin; — en 1577, à Marie Jouy, veuve de René Boucher; — en 1583, à la veuve de René Laucher; — en 1650, à François de Lichany; — en 1676, à N. de la Tour; — en 1683, à Marie Paris; — en 1732, à Dominique du Casse, conseiller et secrétaire du roi, président du bureau des finances, à Tours, marié à Marie Bouchet; — en 1760, à Pierre de Lauwernhes; — en 1786, à Marie-Louise du Casse. — (D. Housseau, XI, 4700; XIII, 8056, 8133, 8134. — Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — (Arch. d'I.-et-L., E. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure.*)

Échandon (le lieu de l'), c^ne^ de Saint-Épain, près du chemin de Sainte-Maure à Thilouze.

Échandon (l'), ruisseau. — *Scandio,* XIIe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Eschandum,* XIIIe siècle; *Eschandon,* 1412. — Il prend sa source dans l'étang du Louroux, passe dans les communes de Saint-Baud et de Tauxigny et se jette dans l'Indre, c^ne^ d'Esvres, entre Vauguignier et la Guillotière. Son parcours est de vingt-six kilomètres. Il fait mouvoir dix usines. — (A. Joanne, *Géographie d'Indre-de-Loire,* 24. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine.* — *Cartulaire de Cormery.* — D. Housseau, V, 1940.)

Échanges (les), ham., c^ne^ de Chezelles, 17 habit. — *Échanges,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En l'an VI, il fut vendu nationalement sur Madeleine Bouin de Noiré, veuve de N. Ruzé d'Effiat, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Écharderie (l'), f., c^ne^ de Crissé.

Échardon (le lieu de l'), c^ne^ de Bossée, près du chemin de Bossée à Manthelan.

Échardonnerie (l'), f., c^ne^ de Draché.

Échardonnet (maison de l'), située dans le bourg de Neuilly-le-Brignon. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Pierre Gilbert de Voisins. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Écharlottes (les), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Écharneau (l'), paroisse de Vallières-les-Grandes. — En 1260, le Chapitre de Saint-Martin de Tours acheta ce domaine de Hugues Marchand et affecta le revenu à l'entretien de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Gisante, desservie dans l'église de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Échassier (le gué de l'), sur la Muanne, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Échaudé (le lieu de l'), près de Civray, c^ne^ de la Celle-Guenand.

Échaudé (le lieu de l'), près de Sainte-Valière, c^ne^ de Charnizay.

Échaudé (l'), ham., c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, 16 habit.

Échaudé-de-l'Agriau (le lieu de l'), c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Launay à Martizay.

Échaudé-de-la-Goguette (le bois de l'), ou **Bois-Alexis,** c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Échaussée (l'), f., c^ne^ de Varennes.

Échelle (l'), f., c^ne^ de Bourgueil.

Échelle (bois de l'), près de Bongendre, c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême.

Échellerie (l'), ou les **Échelleries,** f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire. — *Échelleries,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Michel-sur-Loire à foi et hommage lige. André Girault, chev., seigneur de Planchoury, trésorier de France à Tours, rendit aveu pour ce fief les 10 novembre 1742 et 25 novembre 1746. Il avait eu ce domaine en héritage de son père François Girault, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Michel.*)

Échelles (le bois des), près de Bois-Robert, c^ne^ de Ballan.

Échellier (le lieu de l'), près de Boulardin, c^ne^ de Bréhémont.

Écheneau (l'), vil., c^ne^ de Vouvray, 107 habit. — Ancien fief, relevant de Chaumont. En 1315, il appartenait à Guillaume Bourrot; — vers 1660, à Thomas Bernin de Valentinay; — en 1778, à Madeleine Bernin, marquise d'Ussé; — en 1789, à Claude-Pierre Lefebvre de la Falluère. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë* et *Émigrés.* — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1308 et 1420.)

Écheneaux (les), c^ne^ de Vernou. V. *Aître-des-Écheneaux.*

Échine (l'), f., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Écho (le lieu de l'), près de Paly, c^ne^ de Chinon.

Écluse (l'), f., c^ne^ d'Abilly, près de la Creuse. — Ancienne propriété du prieuré de Rives. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Écluse (l'), f., c^ne^ de Chisseau.

Écluse (l'), f., c^ne^ de Civray-sur-Cher.

Écluses (île des), dans l'Indre, c^ne^ du Bridoré.

Écluses (le lieu des), près de l'Abbaye, c^ne^ de Ligueil.

Écluses (les), f., c^ne^ de Mazières, près du ruisseau de l'Étang-de-Jupilles. — *Exclusæ,*

1237 (*Cartulaire de la Boissière*). — *Les Écluses-de-Langeais*, 1433. — *L'Écluse*, carte de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Tours. En 1423, elle appartenait à Jean de Sainte-Maure, qui rendit hommage le 23 octobre. Elle passa ensuite dans la maison de Laval (vers 1430), puis dans celle de Maillé, au cours du XVIIe siècle. Elle fut unie au duché de Luynes. — Le fief de l'Ile-à-Mazières relevait des Écluses à foi et hommage simple et un épervier ayant des lais de soie et une sonnette d'argent. C'est ce qui résulte d'un aveu rendu le 28 novembre 1500, par Antoinette de la Tremoille, femme de Charles de Husson, comte de Tonnerre.

Arch. d'I.-et-L., C, 335, 650; E, 218, 246. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1346 et 1351. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency.* — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou* (2e partie), p. 82. — — D. Housseau, VII, 2821. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 236, 238.

Écluses (le lieu des), c^ne de Nouâtre, près du bourg et de la Vienne.

Écoin (*le bois d'*), c^ne de Jaulnay.

Écoins (le lieu des), près de la Loge, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Écoins (les), f., c^ne de Sazilly. — *Écouins*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Ile-Bouchard. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard.*)

Écoirdes (le lieu des), c^ne de Chaumussay, près du bourg et de la Claise.

Écolage (la maison de l'), à Vallières, c^ne Fondettes. — Elle appartenait à la fabrique de Vallières, sur laquelle elle fut vendue le 11 messidor an VII. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Écomard (l'), f., c^ne de Vernou. — *Écournarts*, 1732. — *Le Comard*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief du Verger. En décembre 1724, Charles Archambault la vendit à Charles de la Martellière, Éc., seigneur de Chançay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 89.)

Économie (l'), f., c^ne de Neuville.

Econsiacus. V. *Sonsay.*

Écorcheboeuf (moulin de l'), sur l'Esves, c^ne de Marcé-sur-Esves.

Écorcheboeuf, f., c^ne de Neuvy-Roy. — Ancien fief. En 1630, il appartenait à Anne de Bueil, femme de Roger, duc de Bellegarde. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83.)

Écorcheboeuf (le lieu de l'), c^ne de Pouzay, près du Haut-Moulin et de la Vienne.

Écorcheveau (le lieu de l'), près de Vougnet, c^ne de Ligré.

Écorcheveau, c^ne de Saint-Avertin. V. *Conchevau.*

Écotais (l'), rivière. V. *Escotais.*

Écotais (l'), fief. V. *Escotais* et *Roche-Racan.*

Écouin (le lieu de l'), près de la Noue, c^ne de Savigny.

Écoumard (l'). V. *Écommard*, c^ne de Vernou.

Écourlée (l'), f., c^ne de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Écrignolle (Notre-Dame-de-l'). V. *Tours.*

Écrouettes (le lieu des), près de Vaux, c^ne de Civray-sur-Cher.

Écrouis (le lieu des), près de Marigny, c^ne d'Yzeures.

Écu (île de l'), dans la Loire, c^ne de Bréhémont.

Écueillé, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Châteauroux (Indre). — *Scubiliacus*, 1107, 1150; *parochia de Escueilleio*, 1222; *Excubiliacus*, 1228; *Esculleium*, 1239, 1262, 1327 (*Chartes de l'abbaye de Villeloin* et *Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Écueillé*, carte de Cassini.

Population : 1350 habitants.

Avant la Révolution, cette paroisse faisait partie du diocèse de Tours et dépendait du doyenné de Villeloin. L'église est placée sous le vocable de Notre-Dame. L'abbé de Villeloin avait le droit de présentation au titre curial.

Pierre Suzor était curé d'Écueillé lorsqu'il fut nommé évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire. V. *Suzor.*

Outre la cure, il y avait à Écueillé un prieuré appartenant à l'abbaye de Villeloin et formant un fief qui relevait du château de Loches. Le dernier prieur fut N. Gautier (1790).

Il existait à Écueillé une maladrerie. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus de cet établissement furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours.

Cette paroisse formait une châtellenie, relevant, à foi et hommage lige, du palais archiépiscopal de Tours et qui appartenait, vers 1200, à Robert de Brenne; — en 1239, à Guillaume de Pellevoisin; — vers 1350, à Jean de Pellevoisin; — en 1368, à Jean de Sorbiers, chev.

Par contrat du 12 janvier 1449, Jacques Pot, chev., seigneur de la Roche-de-Nolar, en Bourgogne, vendit la châtellenie d'Écueillé à Étienne Bernard, dit Moreau, qui vivait encore en 1483. Ce domaine vint ensuite aux mains de Charles d'Espinay (1489), qui le vendit, par acte du 7 juillet 1532, à Philippe Chabot.

Philippe Chabot, comte de Charny et de Buzançais, amiral de France, ministre d'État, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, mourut le 1er juin 1543, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Françoise de Longwy, entre autres, Léonor Chabot, comte de Charny et de Buzançais, seigneur d'Écueillé, grand-écuyer de France et sénéchal du duché de Bourgogne.

Léonor Chabot épousa, en premières noces, Claude Gouffier, fille de Claude Gouffier, duc du Roannez, et de Jacqueline de la Trémoille; et, en secondes noces, Françoise de Rye, fille de Joachim de Rye, colonel-général de la cavalerie légère de Charles-Quint, et d'Antoinette de Longwy. Du premier mariage il eut : Catherine, mariée, le 18 octobre 1576, à Guillaume de Saulx; et Charlotte, femme de Charles Le Veneur. Du second mariage naquirent quatre filles; l'aînée, Marguerite, fut mariée, en février 1583, à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. — Léonor Chabot mourut au mois d'août 1597.

Jacques Le Veneur, comte de Tillières, devint seigneur d'Écueillé par son mariage avec Charlotte Chabot. Il laissa une fille, Anne Le Veneur, qui épousa N. de Fesques, prince du Saint-Empire, et qui eut en dot la châtellenie d'Écueillé. Jean-Louis-Marie de Fesques, par testament du 12 juin 1708, légua ce domaine à Antoine-François de la Trémoille, duc de Noirmoutier, pair de France, fils de Louis de la Trémoille, duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, et de Renée-Julie Aubéry.

Antoine-François de la Trémoille mourut sans laisser d'enfants de deux mariages qu'il avait contractés, le premier (29 février 1688), avec Marguerite de la Grange-Trianon; le second (22 mars 1700), avec Marie-Élisabeth Duret de Chévri, fille de Charles-François de Chévri, président de la Chambre des comptes. Par acte du 30 novembre 1715, il vendit la terre d'Écueillé à Jean-Baptiste Bouteroue d'Aubigny, Éc., seigneur de Chanteloup, de la Roche-Chargé et du Feuillet, grand-maître des eaux et forêts des départements de Touraine, Anjou et Maine, secrétaire du roi et de la reine d'Espagne.

Jean-Baptiste Bouteroue mourut à Chanteloup le 8 avril 1732, à l'âge de soixante-quinze ans. Sa fille, Adélaïde-Jeanne-Françoise, porta la terre d'Écueillé dans la maison de Conflans, par son mariage avec Louis de Conflans, marquis d'Armentières. Celui-ci, au mois de février 1761, vendit ce domaine à Étienne-François, duc de Choiseul, qui, le 21 septembre 1767, le céda, en échange de la terre de Paradis, à Alexis-Auguste Duvau, trésorier de France à Tours.

Écueillé fut ensuite possédé par Charles-Marie de Préaux, comte de Préaux, mestre de camp de dragons, qui comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de Touraine.

Au XIVe siècle, le seigneur d'Écueillé était tenu d'assister à l'intronisation de l'archevêque de Tours et de remplir les fonctions d'huissier à cette cérémonie.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603; E, 33, 50, 51, 159; G, 5. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise,* 298-99. — *Lib. compos.*, 58. — *Almanach historique de Touraine,* 1790. — *Mémoire pour Victor de Rochechouart,* Paris, imp. P. Dumesnil, 1753. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1267, 1308, 1424, 1448, 1491. — D. Housseau, IV, 1273, 1522; V, 1750; VI, 2666; VII, 2846 *bis*, 3151; XII, 5737. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70; X, 87. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99.

Écueillé (l'), f., cne de Maillé-Lailler. — *Esculium, Esculiacum,* XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers.*) — *Le lieu noble d'Escuilly,* 1758. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Noyers à foi et hommage simple et cinq sols de service à chaque mutation d'abbé. Vers 1134, un chevalier nommé Boson, le donna à l'abbaye de Noyers, qui le vendit quelque temps après. En 1289, Pierre de Julligné le donna de nouveau à ce monastère qui, vers 1300, le céda à Colin Fouchier. Vers 1320, Marc Fouchier, dit de Vendôme, fils de Colin, était seigneur d'Écueillé. En 1758, le même fief appartenait à Jean de Maulles. — (*Cartulaire de Noyers.* — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.*)

Écueillois (l'), ruisseau. V. *Neuillé-Pont-Pierre (ruisseau de).*

Écureuil (l'), f., cne de Cléré.

Écusseau (le lieu de l'), paroisse de Fondettes. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme (1450). — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Côme.*)

Édemaine (moulin d'), sur l'Esves, cne de Ligueil. — *Moulin du Maine,* 1320. — *Demaine* (titre du 30 novembre 1544). — *Demaine* (plan cadastral). — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 401, 415; *Biens nationaux.*)

Edera. V. *Neuillé-le-Lierre.*

Ées (les), cne de Loches, 13 habit. — *Ées,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ées, ou de **Ferrières** (ruisseau des). — Il prend sa source dans la commune de Ferrières et se jette dans l'Indre sur les limites de Beaulieu et de Loches.

Effenault (l'), ou les **Effeneaux,** paroisse de Nouans. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Effes (le lieu des), près de l'étang de la Pertière, cne de Betz.

Effes (les), f. et chât., cne de Cléré-du-Bois (Indre). — *Les Effes,* carte de Cassini. — Ancienne châtellenie. Vers 1470, elle appartenait à

Jean de Fougères, qui, de son mariage avec Françoise d'Aloigny, eut une fille, Françoise-Jeanne, mariée à Bertrand de Château-Châlons, second fils d'Étienne II de Château-Châlons et de Jeanne de Graçay.

Bertrand de Château-Châlons, chev., seigneur des Effes, du Plessis, de la Chatière, de Guindray et de la Folie, rendit hommage au baron de la Haye, pour sa terre de la Chatière, le 10 octobre 1480 et le 8 mars 1496. Il eut trois enfants : Antoine, Anne, mariée, en 1518, à Jacques de la Feuillée, Éc., seigneur de Montray, et Jacquette.

Antoine de Château-Châlons, chev., seigneur des Effes, de la Chatière, de Launay-sur-Fourche, de Bergeresse, de la Normandière et du Plessis, capitaine-gouverneur du château de Brest (1518), eut six enfants de son mariage, contracté le 24 mai 1513, avec Renée de Bidoux. L'aîné, René de Château-Châlons, fut seigneur des Effes, de la Chatière et du Plessis et succéda à son père dans les fonctions de gouverneur du château de Brest (1544). Par contrat du 11 mai 1542, il épousa Claude Cantineau de Commacre, dont il eut : Françoise, mariée, le 15 octobre 1556, à François de Marsay; Claude, femme, en premières noces, de N. de la Marche; et, en secondes noces, de N. de Beauregard. La terre des Effes passa ensuite à Anne, ou Annet de Château-Châlons, second fils d'Antoine, et de Renée de Bidoux.

Annet de Château-Châlons, chev., seigneur des Effes, de Launay-sur-Fourche et de la Chatière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Châtillon-sur-Indre, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut député par la noblesse de Touraine pour assister aux États de Blois en 1588. Par contrat du 26 novembre 1559, il épousa, en premières noces, Guillemette de Marsay, fille de Bernardin de Marsay, Éc., et de Charlotte du Puy. Il contracta un second mariage, le 13 septembre 1578, avec Avoie de Menou, fille de René de Menou, chev., seigneur de Boussay, et de Claude du Fau de Manthelan. Du premier lit il eut plusieurs enfants, entre autres, Antoine; Charles, seigneur de la Châtellerie, et Méry, seigneur de Châteauvert.

Antoine de Château-Châlons, fils aîné d'Annet, seigneur des Effes, de Cléré-du-Bois et de Saint-Saturnin, maréchal des logis des gendarmes du Dauphin, épousa Charlotte de Varie de l'Ile-Savary, veuve de Jonathas de Thianges et en eut : 1° Antoine II; 2° Louise; 3° Anne, mariée, par contrat du 13 juin 1634, à Charles de Menou, chev., seigneur de Narbonne.

Antoine de Château-Châlons, deuxième du nom, seigneur des Effes, gendarme de la compagnie du roi, épousa Anne Rat, fille de N. Rat, chev., seigneur de Salvert, lieutenant-général en Saintonge. Il mourut le 26 septembre 1641 et fut inhumé dans l'église de Cléré-du-Bois.

La terre des Effes vint, par héritage, en la possession de Louis de Couhé de Lusignan, chev., seigneur de Betz, fils aîné de Paul de Couhé et de Denise de Varie. Par contrat du 13 septembre 1612, Louis de Couhé épousa Louise de Gamaches, fille de Georges, vicomte de Gamaches, et d'Anne des Guerres. Il eut huit enfants : 1° Louis; 2° Charles; 3° Paul, seigneur des Roches; 4° Marie, femme de Antoine François de la Borde, Éc., seigneur des Courtils; 5° Charlotte; 6° Georgette; 7° Louise; 8° Charlotte, religieuse.

Charles de Couhé, second fils de Louis, eut en partage la terre des Effes. Le 31 janvier 1642, il épousa, en premières noces, Anne de Cérisiers, fille de Jean de Cérisiers, avocat du roi au siège royal de Loches, et d'Anne Cabana; et, en secondes noces, Catherine de Nicolas. Anne de Cerisiers mourut le 28 mai 1652; Catherine de Nicolas décéda le 24 novembre 1688. Elles furent inhumées dans l'église de Cléré-du-Bois. Du premier lit, Charles de Couhé eut Louis, seigneur des Effes, lieutenant des gardes du roi en 1668.

Après la mort de ce dernier, la châtellenie des Effes fut possédée par Louis de Couhé de Lusignan, frère de Charles, marié, le 22 janvier 1641, à Élisabeth-Madeleine de Chergé (et non pas de Couhé, comme le dit par erreur Lhermite-Souliers). Louis de Couhé eut plusieurs enfants, entre autres, Jeanne-Thérèse, qui épousa, en 1683, Anne, marquis de Gamaches, comte de Raymond, fils de Claude de Gamaches, comte de Raymond et seigneur de Jussy, et de Renée de Tollet.

Claude de Gamaches eut cinq enfants : 1° 2° Claude et Charles-François, jumeaux, nés au château des Effes le 18 juin 1686; 3° René, né le 18 décembre 1687; 4° Charles-Marie; 5° Jeanne, morte sans avoir été mariée.

Claude de Gamaches, deuxième du nom, comte de Gamaches et seigneur des Effes, épousa, en premières noces, Hélène Le Hayer, et, en secondes noces, Madeleine Renard. Du second mariage il eut : 1° Madeleine, décédée à Châtillon-sur-Indre le 4 mai 1760, sans avoir été mariée; 2° Hélène, née le 27 juillet 1738, décédée à Bourges le 18 novembre 1822; 3° Jean-Claude, comte de Gamaches, seigneur de l'Effougeard, marié, à Obterre, le 28 février 1764, à Marie-Anne Robin de Montgenault; 4° Anne-Georges-Alexandre, seigneur de Menabre, d'Avignon, de la Roturière et de Bezançon, qui épousa Marie-Anne de Beauregard, fille de Philippe-Louis de Beauregard, seigneur de Menabre, et de Jeanne-Louise Clément de Beauregard. Il mourut au château de Menabre le 30 janvier 1802; 5° Henri, né au château des Effes, le 30 janvier 1745, officier au régiment d'Orléans. — Hélène Le Hayer mourut aux Effes le 20 août 1715, âgée de trente-quatre ans. Claude de Gamaches décéda au même lieu, le 16 mai 1754, âgé de soixante-sept ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Cléré-du-Bois.

En 1766, la terre des Effes fut licitée entre les enfants de Claude de Gamaches, et adjugée, par décret du bailliage de Tours, à Arnault-François

de Ponthieu. Plus tard elle fut achetée par Jacques Le Souffleur, chev., seigneur de Gaudru, qui comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789. Après la mort de Jacques Le Souffleur de Gaudru, le château échut à René-Palamède, son fils, marié à Angélique Le Vaillant de Chaudenay. Celui-ci étant mort sans enfants, ce domaine fut adjugé, vers 1850, à M. Auguste Piquenon, marié à Mlle de Crémille, nièce de Mme de Gaudru, qui le possède encore aujourd'hui.

Lhermite-Souliers, *Inventaire de la noblesse de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 340. — Notes communiquées par M. Camille Rabier, notaire à Angles (Vienne), membre de la Société archéologique de Touraine. — Registres d'état-civil d'Obterre, d'Azay-le-Féron, de Cléré-du-Bois et de Saint-Flovier. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 2e, 2e partie. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 117.

Effes (les), f., cne de Preuilly. — *Aifes, in castelliana de Prulliaco,* 1257. — (Archives de la Vienne, H, 3.)

Effes (les), f., cne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Effougeard (l'), f., cne d'Obterre (Indre). — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly, à foi et hommage simple, et, pour une partie, de la châtellenie des Effes. Vers 1600, il appartenait à Claude Châteigner, Éc. Marie-Anne Robin de Montgenault, dame de l'Effougeard, veuve de Philippe de Guenand, épousa, en secondes noces, Jean-Claude, comte de Gamaches (contrat du 28 février 1764). Ses enfants, Philippe, Louis et Marie-Anne de Guenand, et Adélaïde de Gamaches, vendirent ce domaine par licitation. Aujourd'hui, la terre de l'Effougeard appartient à M. Charles Navers, propriétaire à la Boussée, commune d'Azay-le-Féron (Indre). — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner.* — Notes communiquées par M. Rabier, notaire à Angles (Vienne), membre de la Société archéologique de Touraine.)

Effroys (le lieu des), paroisse de Civray-sur-Esves (1589). — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Éfondrée (l'), f., cne de Veigné. — *Effondrée,* carte de Cassini.

Égacier (l'), f., cne de Larçay. — *L'Égacier,* carte de l'état-major.

Égé, paroisse de Channay. — Ancien fief, relevant de Rillé. — Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Egidius de Collibus (Sanctus). V. *Gilles-des-Coups (Saint-),* cne de Razines.

Église (le bois de l'), cne de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Bournan.

Églises (le lieu des), près des Tabardières, cne de Bournan.

Égrands (les), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

Égrasseau (le lieu de l'), près de la Commanderie, cne de Brizay.

Égratigneaux (le lieu des), près de la Vienne, cne de Panzoult.

Égret. V. *la Voirie,* cne d'Abilly.

Égretière (l'), paroisse de Chemillé-sur-Dême. — Ancien fief, relevant de la Marchère (1738). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

Égronne (l'), ruisseau. V. *Aigronne.*

Égronnière (l'), f., cne d'Autrèche.

Égronnière (le lieu de l'), près de la Ratrie, cne de Boussay.

Égronnière (l'), f., cne de Cigogné.

Égronnière (l'), cne de Ligré. V. *Hégronnière.*

Éguché (l'), f., cne de Verneuil-sur-Indre.

Égues (le lieu des), près de la Guimarderie, cne de Léméré.

Éguets (les), f., cne de Maillé-Lailler. — *Les Esguiers,* 1626; *Éguet, les Éguées,* 1770. — *Les Hégues,* carte de Cassini. — Elle relevait de l'abbaye de Noyers, suivant des déclarations féodales faites : en 1700, par Louis Pasquier, sieur des Prés; — en 1704, par Anne-Marie de Monnery, veuve de Philippe de Beauvillain; — le 5 septembre 1745, par Madeleine Beauvillain, Joseph-Jacques Renaud de la Blonnière et René Tourneporte, conseiller honoraire au grenier à sel de Sainte-Maure; — le 14 novembre 1770, par Jean-Aimery Tourneporte. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Noyers.*)

Éguets (les), cne de Sainte-Maure. V. *Aiguets.*

Éguignières (le lieu des), près de Fromenteau, cne d'Yzeures.

Éguillers (les), ou **Aiguillées,** vil., cne de Saint-Épain, 24 habit. — *Les Ouillers,* carte de Cassini.

Éguillons (le fief des). V. *Cangé,* cne de Saint-Martin-le-Beau.

Égullerie (l'), f., cne d'Esvres.

Égypte (l'), f., cne de Verneuil-sur-Indre. — *L'Égypte,* carte de Cassini.

Éjaceau (les bruyères de l'), cne du Petit-Pressigny.

Élie d'Angoulême, ou **Hélie,** abbé de Marmoutier, succéda à Gérard Paute, en 1389. Il était originaire du diocèse de Périgueux. Le 11 mai 1392, il présida un Chapitre général tenu dans son abbaye et dans lequel il termina un différend qui s'était élevé entre plusieurs dignitaires de l'établissement. En 1412, il échangea

son abbaye contre celle de Saint-Serge, dont il avait déjà été abbé, et fut remplacé par Gui de Luro. Il mourut le 29 septembre 1418. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 305-10. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 266. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'abbaye de Marmoutier.*)

Ellerie (l'aireau de la Petite-), paroisse de Continvoir. — Il est cité dans un titre du 2 décembre 1475. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Éloi (la maison et grange de **St-**), à Bourgueil. — Elles appartenaient à l'abbaye de Bourgueil. — (*Chron. monast. Burgul.,* 42.)

Éloi (prieuré de **St-**), à Tours. V. *Tours.*

Émard de Paron (Valentin), chanoine de l'église cathédrale de Sens, abbé de la Clarté-Dieu, succéda à Jean de Sazilly, décédé le 18 août 1694. Il prit possession de cette abbaye au mois de mai 1695. Le 27 novembre 1723, il fut remplacé par Henri de Betz. — (Arch. d'I.-et-L. et Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Clarté.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 208.)

Ématouses (les), ou **Émotouses,** ham., c^ne de Cléré, 12 habit. — *Émoteuses,* carte de Cassini.

Ématouses (étang des), ou **Émotouses,** c^ne de Cléré. — *Écomouses,* carte de l'état-major.

Emblin, c^ne de Château-la-Vallière. V. *Blin.*

Embûches (le lieu des), près de la Rue, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Émery, ou **Aimery,** abbé de Bourgueil, fut élu en 1150, en remplacement de Robert, décédé. Il mourut le 15 mai 1185. Pendant l'administration de cet abbé, Henri, roi d'Angleterre, tint ses États dans l'abbaye de Bourgueil (1156). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit n° 1494. — *Gallia christiana,* XIV.)

Emmonnières (les), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille.

Empocherie (l'), f., c^ne de Brèche.

Énaudière (l'), f., c^ne d'Athée. — *Les Énaudières,* carte de l'état-major.

Énaults (le lieu des), près de l'Anière, c^ne de Saint-Épain.

Énaux (les), f., c^ne de Lignières.

Enchanterie (l'), f., c^ne de Saint-Benoît.

Encloître (l'), vil., c^ne de Rouziers, 41 habit. — Ce lieu a été connu primitivement sous les noms de *Calphorniacus, Calfurnius, Calidus furnesius, Chaufornays, Chaufournais,* que l'on donnait également à tout le pays compris entre Beaumont-la-Ronce et Neuillé-Pont-Pierre et à un domaine situé dans cette dernière paroisse. A la suite de la fondation d'un prieuré, il fut appelé indifféremment *Ecclesiolæ, locus Cafurnei; prioratus de Calido Furnesio; domus de Chaufornais; ecclesia B. Dei genitricis Mariæ de Ecclesiolis* (XIe et XIIe siècles). Au milieu du XIIIe, on trouve ces désignations : *Conventus de Chaufornays, S. Maria de Calfurnio,* auxquelles succédèrent celles de *Claustrum* (charte du 30 octobre 1272), *La Cloistre, les nonains de la Cloistre* (1285). Cependant, dans quelques actes postérieurs, on trouve encore la première appellation : *Chaufournais.* Par la suite, le nom de *La Cloistre* fut transformé en celui de *Lencloître, Lencloître-en-Chaufournais* (titres des XVe et XVIe siècles). — *L'Encloître,* carte de l'état-major. — *Lancloistre,* carte de Cassini.

Le prieuré dont on vient de parler fut fondé vers 1103, par Léon de Langeais, qui donna, à cet effet, à Robert d'Arbrissel, le lieu de Chaufournais. Voici l'acte de donation :

Sciat ætas tam præsens quam futura quia dominus Leonius de Lengiaco, ignem timens gehennalem, locum illum qui Calidus Furnesius vocatur cum terra sicut ipse metaverat donavit Deo et magistro Roberto ad ecclesiam construendam et congracionem ibi ponendam. Ad quam terram metandam adfuit cum illo Stephanus forestarius ejus et Gauterius Troissellus. Donum istud concesserunt uxor Leonii Barbuta et filii ejus in presentia domni R. discipulorumque ejus : Fulconis de Cocceio, Ruvallonis, Rorgii, Danielis, Judicaelis, Petri, Bucardi et aliorum fratrum. De secularibus interfuerunt Staphanus forestarius, Gauterius Troissellus et alii. Quod donum concessit Drogonus frater Leonii antequam iret in Jherusalem. Donum etiam illud concessit Guido, filius Drogoni, Deo et domno R. ante fores Beati Martini Turonensis, videntibus et audientibus Engelardo de Sancto Egidio, Bartholomeo mutuatore, Radulpho de Bello Monte, Gauterio infirmo.

Après la mort de Léon, Barthélemy, un de ses fils, et sa mère Barbote, prétendirent qu'une certaine quantité de terrain, voisine du couvent, n'avait pas été comprise dans la donation; mais ils finirent par reconnaître l'injustice de leurs contestations et consentirent même à la cession d'une autre propriété en faveur du nouveau monastère. C'est ce qui résulte de la charte suivante :

Notum sit tam presentibus quam futuris fidelibus Leonium militem quemdam Deo et Beate Marie et domno Roberto de Arbressello quamdam partem terre sue apud Ecclesiolas in elemosinam dedisse, concedentibus Barbota uxore sua, Bartholomeo, Leonelle amborum

filiis. Post mortem vero Leonii, prefatus Bartholomeus et Barbota mater sua calumpniati sunt donate terræ partem illam quæ est ad crucem, juxta viam que ducit ad Semblanciacum, et illam que juxta boscum ejusdem Bartholomei, terra Guidonis de Sembleciaco confinis est. Postea vero, Dei misericordia compulsus, ipsam calumpniam omnino dimisit, et terram domno Roberto concessit. Insuper etiam bordagium terre unum ei donavit. Domnus vero Robertus pro hac concessione dedit ei une caballum album. Cujus rei testes sunt Gosbertus Bardol, Gilus filius Goffredi de Sonziaco et Petronilla mater sua, Bernardus de Alberi, Hardoinus Sevaldi filius, Airaldus de Bello Monte, Stephanus de Calphorniaco; regnante Francorum rege Ludovico, Radulfo Turonorum archiepiscopo, Fulcone Andegavensium comite.

L'église et le cloître, construits du temps de Robert d'Arbrissel, qui avait mis dans ce couvent des religieuses de l'ordre de Fontevrault, furent dévastés et en partie détruits pendant les guerres des Anglais, au XIVe siècle. En 1520, Jean d'Arquené, prieur de l'Encloître, fit rebâtir une partie de l'église et la salle de l'Habit, et répara les charpentes en 1559. En 1579, la maréchale de Souvré donna la somme de 1176 livres pour reconstruire les murs de clôture du couvent. L'année suivante, Astremoine du Bois, seigneur de Fontaine-Rouziers, fit bâtir une infirmerie, à ses frais, pour le prix de 1287 livres, et légua au couvent, pour être employée en réparations, une somme de 400 livres, qui lui était due par Racan. Dix ans après, le cardinal de Bourbon, abbé de Marmoutier, fit don d'une somme assez importante pour réédifier une partie du cloître.

Dans les premières années du XVIIe siècle, l'église était en très-mauvais état. Le couvent étant parvenu à réunir les fonds nécessaires, on en commença la reconstruction, qui fut achevée en 1631. Le 28 avril de cette année, Gilles Boutault, ancien archidiacre de l'église de Tours et évêque d'Aire, consacra le nouvel édifice et le grand autel.

On voit, par un état de situation du prieuré, dressé en 1289, qu'il y avait alors quatre-vingt religieuses, un prieur, trois frères lais et seize serviteurs. En 1460, le personnel de l'établissement se trouvait réduit à une religieuse et un prieur. Au milieu du XVIIe siècle on y comptait trente religieuses.

Le couvent, à la fin du XIIIe siècle, ne possédait, d'après une enquête faite par Jean, prieur de Sainte-Croix, à Nantes, que 475 livres de revenu. Cette somme étant insuffisante pour subvenir aux besoins de la communauté, les religieuses se trouvaient dans la nécessité d'aller mendier dans les environs. Aucun changement ne fut apporté par la suite à cette situation. Le 22 octobre 1759, l'archevêque de Tours prononça la suppression du prieuré et déclara ses biens réunis à la mense abbatiale de Fontevrault.

L'église devint une grange et elle fut vendue nationalement, en 1791. Elle existe encore aujourd'hui.

On y voyait autrefois plusieurs tombeaux, entre autres, celui de Mathurin de Castelnau, seigneur du Rouvre. Sur cette tombe, placée près de l'autel, du côté de l'Évangile, on lisait l'inscription suivante :

CY GIST MESSIRE MATHURIN DE CASTELNAU, CHEVALIER, SEIGNEUR DU ROUVRE, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY, CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE AU RÉGIMENT DE SES GARDES, LEQUEL APRÈS L'AVOIR DIGNEMENT EXERCÉ PAR L'ESPACE DE TRENTE ANS, EN TOUTES LES OCCASIONS QUI SE SONT PRÉSENTÉES, A RENDU SON AME A DIEU PAR L'EFFECT D'UN COUP DE LANCE LE 27 SEPTEMBRE 1622, ESTANT AU SIÈGE DE MONTPELLIER ET COMMANDANT LORS COMME PLUS ANCIEN CAPITAINE LE DIT RÉGIMENT DES GARDES DE SA MAJESTÉ.

Anima ejus in æternum pace et gaudio fruatur. Amen.

Sept mois après, Marie Genton, femme de Mathurin de Castelnau, fut inhumée dans le même lieu.

Jeanne de Fortia, fille de Bernard de Fortia, seigneur de la Branchoire et du Paradis, et femme d'Astremoine du Bois, seigneur de Fontaines-Maran et de Sonzay, décédée vers 1560, avait été inhumée dans l'une des chapelles des Cordeliers de Tours. Plus tard, son mari fit transporter le corps à l'église de l'Encloître où il fut inhumé lui-même vers 1570. Astremoine du Bois avait rempli les fonctions de maire de Tours du 2 novembre 1564 au 21 novembre 1565.

Près de la grille du chœur se trouvaient les tombeaux d'Antoine du Bois (fils aîné d'Astremoine), et de Marie Lhuillier de Saint-Mexmin, mère de sa femme, Marie Prudhomme de Fontenay. Marie Lhuillier avait donné aux religieuses, pour être inhumée dans leur église, la somme de six cents livres.

Antoine du Bois était seigneur de Fontaines-Maran. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et se fit admettre dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire. Vers 1625, il fonda une école gratuite dans le bourg de Rouziers. Il mourut à Paris le 29 avril 1627, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Suivant ses dernières volontés, son corps, rapporté à l'Encloître, fut inhumé dans l'église prieurale. Pour cet inhumation, il avait légué au couvent une somme de soixante livres. Son cœur fut déposé dans la chapelle seigneuriale de Fontaines-Maran.

Les religieuses de l'Encloître comptaient parmi leurs propriétés les métairies de Sécheresse, de la Grange, de la Guérinière, de la Belottière, du Petit-Boulay, du Fou, des Jards, de Juchepie, de

l'Épinière, et la maison de Boisdenier, située dans le bourg de Rouziers. Des rentes leur étaient dues par les seigneurs du Plessis-Aleaume, d'Armilly, du Coudray, de Saint-Antoine-du-Rocher, de la Roche-Bourdeil, du Bois, de Fontaines-Maran et de la Motte-Sonzay. Elles tenaient de la libéralité du roi Henri III une rente de soixante livres à prendre sur la Recette générale de Tours. Cette rente, accordée par lettres du 10 décembre 1580, fut maintenue par lettres du roi Louis XIII, en date du 11 octobre 1629.

Voici les noms de quelques prieurs ou chapelains de l'Encloître : Pierre Ferrand, 1285. — Anselme, 1289. — Étienne, 1302. — Robert de Cœur, 1391. — Michel Lucas, 1446. Il fut inhumé dans l'église. — Pierre Boitard, 1453. — Jacques Morand, 1486. — Pierre Thibault, 1499. — Jean d'Arquené, 1523. Il eut sa sépulture dans l'église. Sa tombe était près de la grande porte. Il avait fait graver ses armoiries sur les deux piliers supportant le pignon de l'ouest, et au-dessus d'une cheminée, dans la salle dite de l'Habit. — Marquis Dasnez, 1548.

PRIEURES DE L'ENCLOÎTRE.

Emma, 1117. — G...., 1220. — Marie de Chatigny, 1289. — Jeanne de Montbazon, 1381-92. — Marie Vallière, 1423. — Thomine de Vausenne, 1430. — Jehanne Bodin, 1441. — Thomine de Vausenne, nommée de nouveau en 1450. — N...., 1460. — Jeanne Tassard, 1466-86. — Marguerite de Mareuil, 1506. — Jeanne de Brecé, 1507. — Catherine Galle, 1525. — Marie d'Avesnes, 1536. — Louise-Nicole Josselin, 1549-58. — Jeanne Gayette, 1561. — Baptiste Le Picard, 1562. — Marguerite Ancelon, 1571. — Madeleine Troteteau, 1577-78. — Anne de Fay, 1582. — Madeleine d'Averton, 1585. — Marguerite Ancelon, nommée de nouveau en 1599. — Marie Lhuillier, 1603. — Renée de Ronsard, sœur du célèbre poète Ronsard, 1607-1615. — Françoise de Préaux, 1616. — Madeleine Barolin, 1617-18. — Madeleine Bochard de Champigny, 1619-20. — Agnès de Drulion, 1621-25. — Anne Milet, 1628. — Anne Le Maître, 1631. — Benigne de Coutances, 1634-35. — Catherine d'Aloigny, 1636. — Anne Milet, nommée de nouveau en 1636. — Françoise Pequineau, 1641-47. — Anne Milet, 1648-50. — Marie de Castelnau, 1651-54. — Françoise Desprez, 1655-57. — Françoise Pequineau, 1658. — Anne de Montifray, 1719. — Anne Billard, 1722-23. — Anne de la Grue, 1737-38. — N. de Montigné, 1740-44. — N. Le Sourd, 1752. — Angélique de Salmon de la Brosse, 1754-59.

Le prieuré de l'Encloître formait une châtellenie, avec prévôté, relevant du roi à cause du château d'Amboise.

Une foire se tient dans un champ, près de l'ancien prieuré, le 21 septembre.

Arch. d'I.-et-L., C, 633; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de Fontevrault*. — *Gallia christiana*, II, 1317. — *Recueil des historiens des Gaules*, XXI, 280; XXIII, 664. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 820. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, II, 58. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1169, 1494. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 178. — D. Housseau, XI, 5606-7-8-9-10.

Encloître (l'), f., cne de Rouziers. — Ancienne dépendance du prieuré de l'Encloître. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Encloitres (le lieu des), cne de Noizay. — Nom donné à un plateau, aujourd'hui couvert de vignes, et où l'on remarque des débris de très anciennes constructions. D'après l'abbé Bourassé, ces restes pourraient être ceux d'un monastère qui aurait été détruit pendant les guerres de religion. Peut-être aussi, d'après le même auteur, serait-ce l'emplacement d'une station romaine. Nous ne trouvons aucun titre venant confirmer ces suppositions. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 206.)

Enclos (l'), f., cne de Braye-sur-Maulne.

Enclosures (le lieu des), près de la Moquerie, cne de Ligueil.

Endria. V. *Indre*, rivière.

Enfer (l'), f., paroisse de Beaumont-les-Tours. — Propriété du Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Elle fut vendue nationalement en l'an II. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Enfer (le lieu de l'), près des Quatre-Murailles, cne de Bréhémont.

Enfer (le lieu de l'), près de l'Étang-Neuf, cne de la Chapelle-Blanche.

Enfer (le lieu de l'), près des Plaudières, cne de Draché.

Enfer (l'), groupe d'habitations dans le bourg de Ferrières-Larçon.

Enfer (l'), f., cne de Fondettes. — *Bois-d'Enfer*, ou *Beaulieu*, XVIIe siècle. — *L'Enfer*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement le 1er thermidor an II, sur N. Cane, anglais. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Enfer (l'), f., cne des Hermites.

Enfer (l'), f., cne de la Haye-Descartes.

Enfer (le lieu de l'), près de la Bordinière, cne de Mouzay.

Enfer (l'), f., cne de Pont-de-Ruan. — *L'Enfert*, 1651. — *L'Enfer*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1651, il appartenait à Louis Le Picard, sieur de Boisleroy. Le 20 septembre 1667, François Le Picard de Phelippeaux le vendit à Jean Guinier. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*.)

Enfer (l'), f., cne de Rouziers.

Enfer (le lieu de l'), près des Bourgetières, cne de Saint-Jean-Saint-Germain.

Enfer (le lieu de l'), près des Caves-Blanches, cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Enfermau (l'). V. *la Filature*, cne de Vernou.

Enfernière (l'), cne d'Ambillou. V. *Enfesnière.*

Enfers (le lieu des), près de Gaugaine, cne de Noizay.

Enfert (l'), cne de Pont-de-Ruan. V. *Enfer (l').*

Enferterie (l'), f., cne de Saint-Paterne. — *Enferterie,* carte de l'état-major.

Enfesnière (l'), ou **Enfernière,** f., cne d'Ambillou. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Enfumé (l'), vil., cne de Benais, 26 habit.

Enfumes (le lieu des), cne de la Chapelle-Blanche, près du chemin de la Durellière à la Chapelle.

Engebaud de Preuilly, archevêque de Tours, remplaça sur ce siège Hugues d'Étampes, en 1148. Il était fils de Geoffroy de Preuilly, dit le Jourdain, et d'Euphrosine de Vendôme. Il mourut en 1175 et eut pour successeur Josse, ou Joscion. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 118. — M. Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine,* II, 126. — *Almanach de Touraine,* 1766. — *Gallia christiana,* VIII, 1515. Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 452. — D. Housseau, V, 1774, 1776, 1777; XV, 133. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *archevêché de Tours.*)

Engronne (l'), rivière. V. *Aigronne.*

Enguicherie (l'), cne de Damemarie. V. *Anguicherie.*

Enjorrand, doyen de l'église de Tours, succéda à Geoffroy III, en 1231. Il fut remplacé par Geoffroy IV, en 1236. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Archevêché de Tours.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 335. — *Gallia christiana,* XIV. — Arch. d'I.-et-L., *charte de l'église de Tours.*)

Enquetrie (l'), f., cne de Ferrières-Larçon.

Enray-de-Faud (le lieu d'), près de la Gilberdière, cne de Rilly.

Entonnoir (le lieu de l'), près des Sautinières, cne du Grand-Pressigny.

Entonnoirs (le lieu des), cne du Petit-Pressigny, près du chemin de Chevarnay à Preuilly.

Entraigues (Alexandre-Pierre-Amédée **Godeau** d'), né le 6 juillet 1785, nommé préfet d'Indre-et-Loire le 2 août 1830, en remplacement d'Antoine-Éléonor-Victor Le Clerc de Juigné, fut admis à la retraite le 4 janvier 1847. Il eut pour successeur François-Auguste Romieu. — (*Journal d'Indre-et-Loire* de 1830 et du 4 janvier 1847. — *Le Moniteur* de janvier 1849.)

Enzans, cne de Noizay. V. *Anzan.*

Épain (St-), commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 35 kilomètres de Tours, 27 de Chinon et à 9 de Sainte-Maure. — *Brigogalus,* 774; *Bruiogalus,* 857; *Burgagalus,* 852; *villa S. Martini, Brugolium nomine,* 884; *Brugogalus,* 987 (chartes de Saint-Martin). — *S. Spanus,* 1022; *S. Martinus de Sancto Hispano,* 1087 (charte de Hugues de Sainte-Maure). — *S. Spanus, parochia S. Spani* (*Cartulaire de Noyers*). — *Villa S. Spani,* 1090 (charte de Saint-Martin). — *Parochia, burgus S. Spani,* 1104, 1129 (*Cartulaire de Noyers*). — *S. Martinus de Sancto Hispano,* 1150 (Arch. d'I.-et-L.). — *Prepositura de S. Spano,* 1197 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Sanctus Spanus,* 1256 (charte de l'official de Poitiers). — *Saint-Espain,* 1280 (charte de Saint-Martin). — *Saint-Espaing, Expaing* (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — *Ecclesia S. Hispanii,* 1334 (testament de Guillaume de Sainte-Maure). — *Forteresse de Saint-Espain,* 1478 (*titres de Saint-Martin.*)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Neuil, de Thilouze et de Villeperdue; à l'ouest, par celles de Crissé et de Crouzilles; au sud, par Trogues, Pouzay, Noyant et Sainte-Maure; à l'est, par Sainte-Catherine-de-Fierbois. Elle est arrosée par la Manse, qui reçoit, au lieu dit les Écluses-du-Porteau, la Manse-de-Mareille; — par le ruisseau de Montgauger, qui prend sa source près de la Couronnière, fait mouvoir les moulins du Sablonnet et de l'Étang, et se jette dans la Manse, près de Saint-Épain; — par le ruisseau de Puchenin, qui forme la limite de Sainte-Catherine; — par le ruisseau de la Fontaine, qui prend sa source à la Fontaine et se jette dans le ruisseau de Montgauger, au-dessous du moulin de Sablonnet; — par le ruisseau de Mongonne, qui forme la limite de la commune, à l'ouest. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 57, de Noyant à Sainte-Maure, et par la ligne du chemin de fer de Paris à Bordeaux.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Bourgirault (80 habit.). — La Boue (37 habit.). — La Bourdonnière (12 habit.). — Le Bisset, connu dès le XIIe siècle. — Berrué, ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — Le Puits (10 habit.), ancienne dépendance du collège de Saint-Épain. — La Rochette, ancienne dépendance de la chapelle Sainte-Marthe, desservie dans l'église de Saint-Épain. — Savonneau, connu dès le XIe siècle; ancien fief, relevant de la baronnie de Sainte-Maure et de l'Ile-Bouchard. — Les Roches (11 habit.), ancien fief, appartenant au Chapitre

de Saint-Martin. — Les Renaudières (17 habit.). — La Raudière (12 habit.). — Vrillé, connu dès le XIe siècle. — La Verinière (18 habit.). — Souvres (36 habit.). — Vaugourdon (11 habit.), ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin, connu dès le XIIe siècle (*Vallegurdum*). — La Poupardière (11 habit.). — Theillé (10 habit.), ancienne propriété de la fabrique de l'église de Tours. — Les Ouches, ancien fief. — La Morinière (17 habit.), ancien fief. — La Jarrie, ancien fief. — La Girardière (16 habit.). — La Lande, ancien fief. — Galisson (53 habit.), ancienne dépendance du château de Noyant et du Chapitre de Saint-Martin. — La Loutière (11 habit.), ancien fief. — Mareille, ancien fief. — Le Moulin-Neuf, ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin. — La Billette (12 habit.). — Les Bougaudières (17 habit.), ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — Les Bardons (16 habit.). — Les Berthelonnières (15 habit.). — La Feverie (21 habit.). — Épeigné (43 habit.). — La Collerie (13 habit.), ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin. — Les Aiguillers (24 habit.). — Chatres (16 habit.), connu dès l'an 1300. — La Challerie (14 habit.). — Courtineau (90 habit.). — Le Moulin-de-la-Chaise, connu dès le XIIIe siècle (*Chesia*), ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin. — La Couture, ancien fief, relevant de la prévôté de Saint-Épain. — Les Caves-Furet (12 habit.). — Les Quartiers (17 habit.). — La Chenardière, Borget, les Piraudières, Laubrière, les Plaises, Belair, Puchenin, Pont-Neuf, la Cave-Lhermite, la Belle-Cave, Pimont, la Maison-Blanche, la Martinière, la Porte-Neuve, la Bruneterie, la Maison-Rouge, Rennefort, Treilleul, l'Auverdière, la Favetière, les Mauriceries, la Souchonnerie, la Chevalerie, les Manières, l'Archerie, la Buauderie, Clavière, Bouillet, la Cellonnière, les Pesnaux, le Puisard, la Vallée-du-Soc, la Perroterie, la Grossinaye, Souvin, Saint-Martin, Valdingue, la Herpinière, la Boisselière, Mongonne, les Ferrandières, la Cave-du-Moulin-à-Foulon, la Jauneraie, la Cave-Basse, Mareille, Monidée, le Carroi-des-Besnault, la Chauvellière, Bellevue, la Pelonnière, la Milletière, Montaumer, le Petit-Mont, le Clos-Pilette, Lhermitage, la Baudinière, la Grenouille, la Loge, etc.

Avant la Révolution, Saint-Épain était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Sainte-Maure et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 6268 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 22 décembre 1827.

Population. — 1909 habit. en 1801. — 1956 habit. en 1804. — 1926 en habit. 1810. — 1980 habit. en 1821. — 2138 habit. en 1831. — 2041 habit. en 1841. — 2010 habit. en 1851. — 1980 habit. en 1861. — 1964 habit. en 1872. — 2020 habit. en 1876.

Foires les deuxièmes lundi de février, juin, septembre et novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques, le lundi de Pâques.

Recette de poste. — *Perception* de Sainte-Maure.

Le bourg, appelé aujourd'hui Saint-Épain, était désigné, aux VIIIe, IXe et Xe siècles, sous les différents noms de *Brigogalus*, *Bruiogalus*, *Burgagalus*, *Brugolium*, ou *Brugogalus*. Il est mentionné pour la première fois dans un diplôme de Charlemagne, de 774. L'église, dédiée à saint Épain, un des compagnons de sainte Maure et de sainte Brigitte, est citée dans une charte de juin 857. Elle avait alors pour recteur le nommé Norbert. Celui-ci réclama devant le prévôt du lieu, divers biens dépendant de son église et qui avaient été usurpés, disait-il, par Autbert, Agintrude, sa sœur, et Amalgaire, son beau-frère. Le prévôt, Saramarinus, cita à son tribunal ces trois personnages, et, ayant entendu divers témoins et examiné les chartes sur lesquels les détenteurs fondaient leurs droits de possession, il déclara que ces pièces étaient fausses et que les domaines dont il s'agissait appartenaient réellement à Norbert.

Dans le même siècle, il existait, dans le bourg, une autre église placée sous le double vocable de saint Martial et de saint Martin. C'est ce qui résulte d'une charte de 884. Au XIIe siècle, il n'était plus question, dans les chartes, du vocable de saint Martial. Dans une bulle du pape Alexandre III, de 1177, où sont énumérées les possessions de la collégiale de Saint-Martin de Tours, l'église de Saint-Martin, à Saint-Épain, est ainsi désignée : *Ecclesia Sancti Martini de Brugogalo.*

L'église dédiée à saint Épain, plus importante que celle de Saint-Martin, devint l'église paroissiale. L'édifice actuel est une construction du XIIe siècle. Il a été réparé à diverses époques, notamment au XVe siècle et au milieu du XVIIIe. On l'a de nouveau restauré en 1856 et en 1870.

On y comptait plusieurs chapelles, entre autres, celles de Saint-Laurent, de Saint-Nicolas, de Sainte-Marthe, des Dreux, de Saint-Denis et de tous les Saints. Cette dernière eut pour fondateur Pierre de Sainte-Maure, seigneur de Montgauger, vivant en l'an 1300. Elle resta la propriété des seigneurs de Montgauger jusqu'à la Révolution. Il en est fait mention dans un aveu rendu au seigneur de Sainte-Maure par Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, le 5 juillet 1574.

La chapelle de Sainte-Marthe, appelée aussi chapelle des Herbaults, fut fondée en 1510 par Jean de Puy-Herbault, chanoine de l'église d'Évreux et curé de Saint-Pierre-de-Verneuil. Il fut stipulé dans l'acte de fondation que quatre messes seraient célébrées chaque semaine pour le repos de l'âme du fondateur. Celui-ci, pour assurer le service de la chapelle, donna un domaine appelé la

Rochette et dont l'étendue était de soixante-dix-huit arpents. N. Ferrand, doyen des Roches, en était chapelain en 1789.

On ignore l'époque de la fondation et le nom du fondateur de la chapelle Saint-Laurent. Robert Aucard en était chapelain en 1698; — Pierre Jaille, aumônier des religieuses Viantaises de Beaulieu, en 1766; — Laurent Christiaen, chanoine et grand-pénitencier de l'église de Tours, en 1789.

Dans le bourg, près de la Grande-Rue, se trouvait une petite chapelle dédiée à saint Jean. Elle est mentionnée dans un titre de 1450. Elle fut vendue au profit de la nation, en 1791.

Dans la vallée de Courtineau on voit, creusée dans le roc, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Lorette. Une croix, en relief, se montre dans toute l'étendue de la voûte. Sur les parois de la grotte on voit quelques sculptures, entre autres deux écussons, l'un chargé de deux hermines et ayant deux anges pour supports, l'autre portant : *de sable, à un croissant d'argent.* L'autel était placé au-dessous de l'unique fenêtre qui éclairait la chapelle. Près de là se trouve une autre grotte qui a dû servir de logement à un hermite.

Le *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648) fait mention d'une chapelle de *Sainte l'Hommaye,* paroisse de Saint-Épain. La collation de ce bénéfice appartenait à l'archevêque de Tours. Nous ignorons sur quel point de la paroisse cette chapelle était située.

Il existait à Mongauger un prieuré de Minimes fondé en 1502, par François de Baraton. V. *Montgauger.*

La chapelle du château de Montgauger est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours,* en 1787.

Des chartes de 1007-22 parlent d'une église appelée *Moreta* et qui était située près de Saint-Épain. Les chanoines de Saint-Martin la concédèrent, avec deux moulins, à titre de main-ferme, à Richard, sous-prévôt, pour lui et deux de ses héritiers, moyennant une rente de dix sous. On ne trouve aujourd'hui aucune trace de cette église.

Comme toutes les localités ayant quelque importance, Saint-Épain avait une léproserie ou maladrerie. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus de cet établissement furent attribués à l'Hôtel-Dieu de Tours.

Curés de Saint-Épain. — Nicolas Dupont, 1469. — Antoine Quenaud, 1470. — Philippe Boutillac, 1474. — Pierre Brohays, 1490. — Denis Amory, 1530. — Louis de Boisjourdan, 1559. — Louis Deschelles, 1586. — Louis Roche, 1636. — Jean Chauffour, 1611. — François Duvau, 1698, 1704. — Denis Cartois, 1737. — Louis Bonneau, 1743-72. — Pierre-Jean Rolland, 1784. — François Prenant, curé constitutionnel, 1793. — Mourruau, 1804, 1822. — Charbonneau, 1837. — Rougé, 1839. — François Archambault, 1866, passé à la cure d'Azay-le-Rideau, en novembre 1878. — Augustin Debeaux, novembre 1878, actuellement en fonctions (1879).

Saint-Épain, qualifié de châtellenie et de prévôté, relevait du roi à cause du château de Chinon. Au IXe siècle, le bourg et les églises appartenaient à la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui les donna en fief, mais seulement pour sa vie durant, à Hildegaire, vicomte de Limoges, à condition que celui-ci paierait chaque année au Chapitre, le jour de la saint Martin d'hiver, dix sous de cens. Hildegaire étant mort, le Chapitre reprit le fief et en fit une des prévôtés de la collégiale. Le chanoine pourvu de ce bénéfice prenait les qualités de *prévôt et seigneur de la châtellenie de Saint-Épain.*

Au milieu du XIIe siècle, Hugues, seigneur de Sainte-Maure, entreprit de dépouiller les chanoines de Saint-Martin d'une partie des droits qui leur appartenaient comme seigneur de la paroisse. Il voulut notamment percevoir des tailles sur les habitants et astreindre ceux-ci à des corvées. Les chanoines ne pouvant répondre à la force par la force, usèrent d'une coutume autorisée alors par les règlements ecclésiastiques en pareil cas. Ils cessèrent de célébrer le service divin dans l'église, déposèrent le christ et les reliques des saints sur le sol et firent amasser des épines aux portes du temple pour marquer que l'entrée en était interdite. De plus, chaque jour, les prêtres, en présence du Saint-Sacrement, prononçaient des sentences d'excommunication contre le seigneur de Sainte-Maure. Celui-ci, paraissant dédaigner ces mesures, continua encore pendant quelque temps ses exactions; mais enfin, cédant aux observations de ses amis, il finit par se soumettre. En 1155, il se rendit à la collégiale, accompagné de Bouchard de l'Ile, de Geoffroy Borrel et d'un moine nommé Pierre de Joscelin, et reconnut, en présence d'Engebaud, archevêque de Tours, qu'il n'avait aucun droit à imposer des tailles et des corvées sur les domaines des chanoines. Il consentit diverses concessions qui lui étaient réclamées et vint ensuite, pieds nus, et tenant à la main un faisceau de verges, devant le tombeau de saint Martin. Après avoir déposé sur l'autel un couteau et une charte où était consignée l'expression de son repentir, il se soumit à l'humiliation de la discipline qui lui fut donnée en présence d'une foule de témoins.

Dans le siècle suivant, Josbert de Sainte-Maure souleva de nouvelles difficultés. Voyant qu'on refusait de lui donner satisfaction, il envahit la paroisse, commit toute espèce de violences envers les habitants et s'empara de la ville. Au mois de janvier 1224, il renonça à ses prétentions et consentit à quitter le territoire de Saint-Épain à condition que les chanoines lui verseraient trois mille sous et dix livres tournois. L'acte de transaction fut rédigé à cette date par l'official de Tours.

Dans le procès-verbal de la réformation de la coutume de Touraine de 1559, on voit figurer Claude Burgensis avec la qualification de seigneur de Saint-Épain. Ce personnage n'a jamais possédé cette seigneurie. On ignore sur quels titres il pouvait s'appuyer pour prendre cette qualification.

La mairie de Saint-Épain formait une sergenterie fieffée relevant de la prévôté. Le titulaire de cet office résidait au lieu appelé *le Mont* et que l'on nomma par la suite *Mont-au-Maire,* et par corruption de langage *Montaumer.*

Possédée pendant très longtemps par les chanoines-prévôts, cette mairie fut vendue vers le commencement du xv[e] siècle. En 1476, elle appartenait à Jean Mairel, qui la vendit, le 8 septembre, à François Dupuy; — en 1478, à Guillaume Launé, qui rendit aveu le 9 juin; — en 1527, à Achille de Mondion, Éc., seigneur de Seilletière; — en 1631, à Jean Remon; — en 1650, à Pierre Remon, chanoine de Saint-Martin et prévôt de Léré; — en 1678, à Louis Remon; — en 1702, à François Remon, capitaine de grenadiers, qui rendit aveu le 14 septembre; — en 1771, à Charles Renault des Vernières.

L'extrait suivant, d'une déclaration rendue par Jean Mairel vers 1470, fait connaître les devoirs, droits et privilèges attachés, à cette époque, au titre de maire de Saint-Épain :

« Premierement, la mairie de Saint Espain « dont il doit foy et hommaige à Mons. le pre« vost de Saint Espain à cause de sa ditte pre« vosté et en doit faire le serment le d. maire au « Chappitre de Monsieur saint Martin de Tours « Et s'ensuit la déclaration des droitz de la ditte « mairie :

« Et premierement le d. maire a droit de « prendre la tierce partie des amendes, mestives, « espaves, rachats, forfaictures et aultres chouses, « excepté ou fié Promptin et ou fié des Quartes et « ou fié appartenant à la Voirie. Et est tenu le « dit maire faire deligence et a ses despens de « assembler les d. amendes et aultres droits « dessus dits, et aussi de faire les adjournements, « bans et toutes chouses appartenant à office de « sergent, et aussi est tenu de les rendre se ils « lui sont baillés par menu rolle ou estat par « Mons. le prevost ou ses officiers et aussi de « rendre les d. rentes quand le d. prevost ou ses « officiers ont veu les contracts. Et pour faire les « d. diligences prent la d. tierce partie.

« *Item,* au d. maire appartiennent les hommes « subjects du terrouer appellé la Quarte au Maire « et doibvent les d. hommes faire chacun en « vendange et fenoison charroy au d. maire.

« *Item,* les hommes qui demourent à Galisson « doivent au d. maire par chacun an charroy et « corvées en vendanges et fenoisons.

« *Item,* le droit de bournaige du terrouer de la « Quarte au Maire avec les proffits qui en es« choient.

« *Item,* les deux parts de la mestive des esta« gers demourant en la d. Quarte, et Mons. le « Prevost le tiers......

« *Item,* a droit de prendre chacun an une ge« line de devoir sur chacun estager de la d. « prevosté qui a trois gelines et le jau, et le jour « S[t] Michel passé, sauf en la ville de Saint Es« pain et ès Quartes tant seullement; et peut val« loir par an de 15 à 16 poulles et environ « soixante boessaux d'avoine plus ou moins se« lon le nombre des estagers.

« *Item,* tous les laboureurs qui labourent en « la mairerie de Saint Espain doibvent chacun « an quatre boisseaux d'avoine et une poulle en « cas qu'il y a plus de deux gelines et le coq, « sauf les charpentiers, qui sont francs de cestuy « devoir; pour ce ils doibvent faire à leurs des« pens le gibet; esquelles avoines et poulles le « maire a la tierce partie pour sa peine de les « amasser et le prevost les deux parts.

« *Item,* au dit maire appartient de bailler la « rorte à mesnier la buche et le tan et en pren« dre de chacun à qui elle sera baillée quatre « deniers.

« *Item,* au dit maire appartient l'hostel et he« bergement appelé le Mont au Maire avec la ga« renne à conils touchant au dit hostel du Mont, « consistant en maisons, vergers, vignes, mazu« res, garennes et boys, le tout en ung seul te« nant et clous à foussez, joignant au lieu appe« lé le Vigneau d'une part, et à la Roche appelée « la Roche aux Prezeaux d'autre part.

« *Item,* au dit maire appartient le droit de « sergenterie de Saint Espain lequel est affermé « de présent à Jehan Rohard, par an 50 sols.

« *Item,* le dit maire a droit de mener es prez « du terrouer de Mons. saint Martin au gué de « Maubuys d'une part et le pré au Tibert d'autre « part, une jument et son poullain ou ung beuf « ou une vache et son veau ou choys du d. maire « dès la my mars jusqu'à ce que les d. prez « soient fauchés, et peut le dit maire cueillir ou « faire cueillir es dits prez, du long des boyres « ou foussés tant comme un homme en peut scier « luy aiant ung des piés en l'eau et l'autre « dehors ou ung pied et demy du long dés d. « boyres ou foussés tretout cecy ou choys du d. « maire. Lesquelles chouses feu Geffroy Groslin « souloit tenir des prédecesseurs du dit maire a « foy et hommaige simple lesquelles le dit « maire tient de présent en son domaine et peut « valloir par an xv sols. »

Au xiii[e] siècle, les droits de justice dans la ville de Saint-Épain étaient partagés entre le titulaire de la prévôté et l'archevêque de Tours. On voit, par une charte du mois de juillet 1269, que ce dernier, lorsqu'il ne pouvait parvenir à faire verser à son receveur les cens et rentes qui lui étaient dus, pouvait, à son gré, faire saisir et vendre les biens de ses débiteurs ou faire enlever les portes de leurs maisons.

Par la suite, le prévôt devint propriétaire de toute la justice de Saint-Épain. Cette justice était rendue par un sénéchal. En 1642, elle était exercée par Claude de Mutz.

Voici les noms de quelques prévôts de Saint-Épain, que nous avons pu recueillir dans les titres de cette ancienne dépendance de la collégiale de Saint-Martin : Nicolas Delescheval, 1340. — Jehan Hemery, 1443. — Jean Mairel 1471. — Jacques d'Argouges, 1473. — Louis de Mutz, 1518. — Jacques Prevost, 1564. — Jean Remon, 1631. — Charles Remon, 1648. — Gabriel de Launay, 1656. — Jean Aubin, 1690. — Antoine Blancheton, 1748. — Antoine-Joseph-Jean Gepet de Villesecque, clerc tonsuré du diocèse de Narbonne, 1782.

La ville de Saint-Épain était pourvue de fortifications qui furent détruites à la fin du XIVe siècle. Les chanoines de Saint-Martin furent autorisés à les relever, par lettres patentes en date du 18 janvier 1437. Il est dit dans ces lettres que Saint-Épain est « une des plus belles villes champêtres et des plus marchandes du pays de Touraine, bien peuplée et garnie de beaux édifices. »

Les habitants devaient le gîte, une fois par an, au comte d'Anjou et à sa suite. Par sentence donnée à Tours au mois de mars 1219, Terrice de Galardon, sénéchal de Touraine et de Poitou, décida que, dorénavant, cette redevance ne pourrait être exigée d'eux qu'une seule fois pendant la vie du comte et de ses successeurs.

Vers 1636, Louis Roche, curé de Saint-Épain, fonda dans cette paroisse un petit collège auquel il légua une métairie.

Les biens dépendant de la prévôté et de l'ancienne seigneurie de Saint-Épain furent vendus nationalement les 1er août et 3 octobre 1791, au prix de 30,600 livres.

La ville de Saint-Épain portait pour armoiries : *D'azur, à une porte de ville crénelée, d'argent, flanquée de deux tours de même.*

Les registres d'état-civil de cette commune commencent en 1570.

MAIRES DE SAINT-ÉPAIN. — Candide Dreux, 1801. — Jean Granger-Mourruau, 1805. — Collas, 29 décembre 1807. — Pierre Granger, 14 décembre 1812. — Candide Dreux, 6 avril 1819. — Granger, 4 décembre 1834, 18 juin 1837. — Maurice, 1843. — Louis Granger-Souty, 19 août 1846. — Pierre Granger-Mourruau, 10 octobre 1846. — Antoine Gouron-Pinard, 1852, mai 1871, octobre 1876, janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 194; G, 404, 405, 496; chartes concernant Saint-Épain; *Biens nationaux.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Défense des privilèges de Saint-Martin,* pièces justificatives, p. 19. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Recueil des Hist. des Gaules,* VIII. — *Ampliss. collectio,* I. — Monsnier, II, CXXVI. — D. Housseau, I. 79; III, 804; IV, 1774, 1776; VI, 2359, 2365, 2484, 2585, 2596; VII, 3015, 3017, 3022; VIII, 3439, 3444; IX, 3887; XII, 6378; XIII, 8630, 8652, 8713. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine,* 86, 87. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* V, 215; VI, 134; VII, 126, 133, 139; *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99. — P. Anselme. *Hist. généal. de la maison de France,* II, 382. — Baret, *Coutume de Touraine,* 105. — *Cartulaire de Noyers,* 12, 280, 320, 465. — Baillet, *Topographie des saints,* 237. — E. Mabille, *La pancarte noire,* 374-76, 441-94. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 59. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 518. — *La Touraine,* 27. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1267, 1291, 1314, 1425.

Épaisse (l'), ou **Épesse,** vil. et chât., cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Ancien fief. En 1723, il appartenait à Henri Perrault, lieutenant-général de police à Chinon; — en 1752, à René-Henri de Caux, chev., fils de Marc-Antoine de Caux de Chassé, lieutenant des maréchaux de France. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.* — Registres d'état-civil de Saint-Vincent de Tours, 1752.)

Épan (l'), vil. et chât., cne de Joué, 45 habit. — *L'Espaon,* 1316; *l'Espan, le Paon,* XVe siècle (*titres de la prévôté de la Varenne*). — *L'Épend,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château du Plessis-les-Tours. En 1316, il appartenait à Philippe d'Esvres, Éc.; — en 1469, à Renault Meschin; — en 1518, à Jacques de Beaune, baron de Semblançay; — en 1697, à Laurent d'Allard, Éc., seigneur de la Crouzillère, commissaire et lieutenant-provincial de l'artillerie de France, marié, le 27 février de cette même année, à Marie-Charlotte de Rostaing; — en 1723, à Marc-Antoine-Laurent d'Allard, fils de Laurent, Éc., chevalier de l'ordre du Mont-Carmel; — en 1749, à Martin Lambron, Éc., seigneur de la Crouzillère, conseiller du roi, contrôleur-général des turcies et levées. — La collégiale de Saint-Martin de Tours possédait dans ce village une closerie qui fut vendue nationalement le 14 septembre 1791, au prix de 15,000 livres.

Arch. d'I.-et-L., C, 585, 603; *prévôté de la Varenne.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. 2e, 1re partie. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*

Épargne (l'), f., cne du Grand-Pressigny.

Épars (le fief). — Il s'étendait dans les paroisses de Saint-Philibert-de-la-Pelouse, de Courléon et d'Hommes, et relevait de Gizeux à foi et hommage simple. — En 1779, il appartenait à Gabriel-Joseph Cantineau, chev., seigneur de la Châteigneraie, qui rendit hommage le 27 mai. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Titres de Gizeux.*)

Épaule-Fort, ou **Espallefort,** fief et hébergement, paroisse de Saint-Épain. — En 1255, Gilles Milon, chanoine de Saint-Martin de Tours, l'acheta de Renault, Geoffroy et Jean Dagriçay, frères, pour trois cents sous et un vase d'argent du poids d'un marc. — (Arch. d'I.-et-L.,

G, 195, *Inventaire des titres de Saint-Épain.*)

Épaux (les), paroisse de Cravant. — Ancien fief. — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il appartenait à la famille de Pierres. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* I. — Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Pommiers-Aigres.*)

Épaves (le lieu des), près de Bossard, cne de Cussay.

Epegneium. V. *Épeigné-les-Bois.*

Épeigné (l'), f., cne de Langeais. — Ancien fief. Il dépendait d'une chapelle située dans le même lieu et dont le revenu, en 1789, était de 671 livres. N. Ismard en était chapelain à cette époque. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Épeigné, vil., cne de Saint-Épain, 43 habitants.

Épeigné, cne de Savonnières. V. *Ruau-d'Épeigné.*

Épeigné (l'), ruisseau. — Il prend sa source à la Fontaine-de-l'Érable, cne de Céré, reçoit les ruisseaux de Biard, de Céré et de Courbat, pénètre dans la commune d'Épeigné-les-Bois au lieu appelé le Gué-de-Richemont, passe au bourg d'Épeigné, puis dans la commune de Saint-Georges (Loir-et-Cher) et va se jeter dans le Cher. Il fait mouvoir six usines. Son parcours est de neuf kilomètres. Entre le moulin Brouillon et le moulin Bailly, il porte le nom de Moulin-Brouillon.

Épeigné-les-Bois, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 39 kilomètres de Tours et à 12 de Bléré. — *Spaniacus,* 816 (diplôme de l'empereur Louis). — *Ecclesia S. Aniani de Spaniano,* 859 (charte d'Hérard, archevêque de Tours). — *Villa quæ dicitur Spaniacus,* 1060 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Hispaniacus,* 1156 (charte d'Hervé, comte de Nevers). — *Spengne,* 1193 (Gaignères, 678). — *Espaniacus,* 1216 (charte de Villeloin). — *Espeigne,* 1207 (charte de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches). — *Espeigneium,* 1208 (charte de Robert de Perrenay). — *Expegniacus,* 1232 (charte de Juhel, archevêque de Tours). — *Espeigneium,* 1326 (charte d'Étienne, archevêque de Tours).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Francueil; au sud, par celles du Liège et de Céré; à l'ouest, par Luzillé; à l'est, par Céré et par Saint-Georges (Loir-et-Cher). Elle est arrosée par le ruisseau d'Épeigné, qui vient de la commune de Céré et passe dans celle de Saint-Georges.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune: Les Boudinières (17 habit.). — La Boissière (11 habit.). — Les Bergers (25 habit.). — Le Moulin-Godeau (17 habit.). — La Grange-du-Bois (21 habit.). — Les Thibaudières (27 habit.). — Le Village-des-Champs (15 habit.). — La Ranchelais (10 habit.). — Les Rocs (31 habit.). — Le Gué-au-Maître, ancienne propriété du prieuré d'Épeigné. — La Guillaumerie (10 habit.). — La Mulottière (18 habit.), ancienne propriété des Ursulines d'Amboise. — Neuillé (22 habit.). — La Grefferie (18 habit.). — Le Grand-Cimetière (19 habit.). — Chossay (28 habit.), ancien fief. — Le Cormier (19 habit.). — Château-Gaillard (28 habit.). — Les Doumées (28 habit.). — Le Feu (29 habit.). — La Creusotterie, la Ronde, la Salle, la Benettrie, les Roux, la Rondière, les Chouènes, la Freslonnière, la Metaimerie, les Raffoux, Bourdisson, la Buretterie, etc.

Avant la Révolution, Épeigné-les-Bois faisait partie de l'élection d'Amboise, du doyenné de Montrichard et du grand archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1453 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Trotignon, a été terminé en septembre 1826.

Population. — 50 feux en 1764. — 446 habit. en 1801. — 450 habit. en 1804. — 448 habit. en 1810. — 464 habit. en 1821. — 442 habit. en 1831. — 480 habit. en 1841. — 520 habit. en 1851. — 607 habit. en 1861. — 618 habit. en 1872. — 697 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dimanche après l'Ascension.

Bureau de poste et *perception* de Luzillé.

L'église, dédiée à saint Aignan, fut donnée, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de Villeloin en 816. Foulques Réchin, comte d'Anjou, en 1070, et le pape Innocent IV, en 1253, confirmèrent cette donation. L'édifice actuel offre un certain intérêt. L'abside et une chapelle paraissent avoir été construites au Xe ou au XIe siècle. La nef et une autre chapelle sont du XIIe ou du XIIIe. Cette église a été classée parmi les monuments historiques.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Villeloin.

Au XVIIe siècle, une des chapelles était dédiée à Notre-Dame. Charles de Godefroy, fils de Pierre de Godefroy, Éc., seigneur de Chossay, y fut inhumé le 19 juin 1658.

A la même époque un des autels était placé sous le vocable de saint Sébastien. Françoise de Godefroy eut sa sépulture devant cet autel le 3 décembre 1659.

Outre la cure, il y avait, à Épeigné, un prieuré appelé le *prieuré de Saint-Martin* et qui appartenait à l'abbaye de Villeloin. Il était desservi dans l'église paroissiale par un religieux de ce monastère. Catherin Forest était prieur en 1611; — Florimont Forest, en 1647; — Pierre Gilles, en 1727.

Pendant longtemps, les archevêques de Tours prétendirent qu'ils avaient le droit de gîte dans le prieuré d'Épeigné, lorsqu'ils visitaient cette partie de leur diocèse. Mais Étienne, archevêque

de Tours, par une charte de 1326, déclara que ce droit ne lui appartenait pas et que l'hospitalité qu'il recevait dans ce lieu n'était qu'un acte de respectueuse bienveillance.

Le prieuré possédait un moulin situé dans le bourg, les métairies du Grand-Cimetière et du Gué-au-Maître et six arpents de bois appelés la Taille-des-Vallées.

Les registres d'état-civil de cette paroisse remontent à 1550. Les actes sont rédigés en latin de 1611 à 1623.

Curés d'Épeigné. — Pierre Verton, 1590, 1601. — Jehan Lhomme, 1611. — Pierre Chotin, 1623-33. — Pierre Bonneau, décédé le 5 juin 1635. Il fut inhumé dans l'église, devant le crucifix. — Moroux, 1637. — Massot, 1639. — François Augeron, 1641. — Jean Ramauger, 1657-62. — René Collet, 1662, décédé le 26 juillet 1687. Il fut inhumé dans le chœur de l'église. — François Aubin, 1687, 1730. — François Pottier, 1730, décédé le 28 mars 1772. — François Guy, nommé en avril 1772, décédé le 19 mars 1782. — Jean Desmée, 1782, curé constitutionnel, 1793. — Desmée, 1804. — Bigot, 1830. — Leroy aîné, 1837. — Roger, 1839. — Tirault, 1850. — Chenier, novembre 1869. — Ernest Ferrand, janvier 1873, passe à la cure de Panzoult le 14 juillet 1878. — François Georget, 1878, actuellement en fonctions (1879).

La paroisse formait un fief relevant du château d'Amboise et qui appartenait à l'abbaye de Villeloin. Le prieur portait le titre de seigneur d'Épeigné, comme on le voit par un aveu rendu au château d'Amboise, le 26 mars 1727, par Pierre Gilles, prieur de Saint-Aignan d'Épeigné et de Saint-Pierre de Chezal-Benoit. Le fief avait le droit de haute, moyenne et basse justice.

Par suite d'une transaction passée en 1070 entre l'abbaye de Villeloin et Foulques Réchin, comte d'Anjou, les habitants d'Épeigné étaient tenus de servir dans les troupes de ce dernier, quinze jours par an.

Maires d'Épeigné. — Chevallier, 1792. — Desaché, 1801. — Deslandes, 1804. — Louis Richard, 29 décembre 1807. — André Fouassier, 17 janvier 1815. — Louis Richard, 1er août 1821, 27 novembre 1834. — Louis-Auguste Richard, 23 juillet 1846. — Silvain Serreau, 1852, mai 1871, 16 février 1874. — Désiré Delagrange, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 561, 603, 633, 651; *titres de l'abbaye de Villeloin, lièves des prieurés; Biens nationaux.* — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 503. — Registres d'état-civil d'Épeigné. — *Cartulaire du Liget.* — Monsnier, I, 115-16. — D. Housseau, I, 24, 25, 54; II, 616; IV, 1273; V, 2071, 2236; VII, 2733; VIII, 3522. — *Gallia christiana,* XIV, 47 (*instrum.*). — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 70. — *Liber compositionum,* 58. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.* — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France,* II, 747. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

Épeigné-sur-Dême, commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, à 34 kilomètres de Tours et à 9 de Neuvy-Roi. — *Hispaniacus, in pago Cenomanico,* 1040 (*Cartulaire de la Trinité de Vendôme*). — *Spaniacus,* 1072 (*Ampliss. coll.,* I). — *Épeigné,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Beaumont-la-Ronce; au sud, par celle de Neuvy-Roi; à l'est, par Chemillé-sur-Dême; à l'ouest, par Villebourg et Bueil. Elle est arrosée par la Dême et par le ruisseau de Rorthres. On y trouve deux étangs : celui de la Morfondrie et celui de Bongendre. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 29, de Tours à Rouen.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Girardet, ancien fief. — Le Noyer, ancien fief, relevant d'Épeigné. — Les Pins (47 habit.), ancienne paroisse. — Rorthres, ancienne paroisse. — La Guionnière (12 habit.). — La Maufardière, ancien fief. — Le Gué-Bordier (13 habit.). — Rennefort, ancien fief. — Ricordaine, ancien fief. — Le Perrin, ancien fief, relevant de la Marchère et du Chapitre de Bueil. — La Rabate, ancien fief. — La Serpinerie, ancien fief, relevant du Chapitre de Bueil. — La Viollière, ancien fief. — Le Grand-Domaine (14 habit.). — Bellevue, le Bournais, la Cave-du-Parc, les Blanchardières, l'Aître-Moiron, Vauperon, l'Hermitage, la Gate, la Maison-Rouge, Bois-Soleil, la Grollerie, la Charpenterie, la Crossonnière, la Quenellerie, la Petite-Maison, les Lizières, l'Acherie, la Proutière, le Jaunay, la Thomasserie, la Roche-Mauger, l'Aître-Fuseau, la Maison-Neuve, les Corbinières, les Assis, la Lignerie, le Ragot, la Reuserie, le Houx, l'Auberderie, les Forges, la Bregeonnière, la Rafinerie, Rennefort, la Vacherie, le Vieux-Château, etc.

Avant la Révolution, Épeigné-sur-Dême faisait partie de l'élection de Château-du-Loir, du doyenné de Troo et de l'archidiaconé de Château-du-Loir, diocèse du Mans. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault. Par ordonnance royale du 2 octobre 1822, les communes de Rorthres et des Pins ont été réunies à celle d'Épeigné.

Superficie cadastrale. — 2107 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 26 septembre 1834.

Population. — 125 habit. en 1764. — 146 habit. en 1801. — 150 habit. en 1804. — 211 habit. en 1810. — 262 habit. en 1821. — 525 habit. en 1831. — 485 habit. en 1841. — 451 habit. en 1851. — 466 habit. en 1861. — 437 habit. en 1872. — 411 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de la Pentecôte.

Bureau de poste de Chemillé-sur-Dême. — *Perception* de Neuvy-Roi.

L'église, dédiée à saint Étienne, fut construite en 1040. La façade offre, à la base du pignon, de curieux bas-reliefs représentant des éléphants, des lions, des tigres et divers animaux fantasti-

ques. Cette bizarre ornementation est surmontée d'une corniche découpée en manière d'échiquier.

Le prieuré-cure était à la présentation de l'abbé de Vaas. Il possédait les métairies du Gravier, de la Grongardière et de la Beauvairie, paroisse de Beaumont-la-Chartre. Ce prieuré formait un fief.

Prieurs-curés d'Épeigné. — Pierre de Baillet, 1559. — Jean Pichard, 1613. — André Jousnin, 1674. — Jacques Durand, chanoine régulier de Prémontré, 1690. — Denis Tourlay, 1714-52. — Louis Lenormant, 1760, décédé le 4 mai 1761. — L. Legrand, mai 1761. — Louis-Charles Foucher, chanoine de Prémontré, septembre 1761, cesse ses fonctions en mai 1791. — Leconte, 1791, curé constitutionnel, 1793. — Lepine, 1804. — Rondeau, 1810. — Pigeon, 1820. — Venot, 1830. — Portal, 1837. — Venot, 1839. — Subtil, 1862. — Coué, 1867, 1874. — Chesneau, juin 1874, actuellement en fonctions (1879).

Au XIe siècle l'abbaye de la Trinité de Vendôme possédait, dans la paroisse d'Épeigné, des biens qui lui avaient été donnés par Geoffroy, comte d'Anjou.

Le fief d'Épeigné-sur-Dême avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Il a été possédé pendant plusieurs siècles par la famille de Bueil. En 1747, il appartenait à N. de Broussel; — en 1768, à Henri-Renault-Nicolas de Lusignan de Lezay, lieutenant-colonel du régiment de la reine; — en 1789, à Honoré-Étienne de Martel de Gaillon, Éc., seigneur de Chemillé, fils de Jean-Baptiste-Grégoire de Martel, Éc., seigneur de Saint-Antoine, de Magesse, au Canada, d'Esvres, d'Orçay, conseiller et secrétaire du roi, et de Marie-Anne Gauvereau.

Honoré-Étienne Martel de Gaillon comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. De son mariage, contracté le 24 janvier 1772, avec Catherine-Christine-Victoire-Martine-Perrine Marchesné il eut : 1° Étienne, commissaire des vivres, décédé en 1813; 2° Pierre, seigneur du Plessis-Barbe; 3° Catherine, décédée le 4 décembre 1774, et qui fut inhumée dans l'église d'Épeigné; 4° Sophie, mariée au comte de Salmon de Loiré; 5° Antoine, qui épousa Marie-Marguerite-Frémiot-Chantal Marie.

Au XVIIIe siècle, la justice d'Épeigné était réunie à celles de la Marchère et de Chemillé.

En 1844, en faisant des fouilles, à l'Aître-aux-Jalles, près de la route de Tours au Mans, on a découvert, à une profondeur de 40 mètres, des matières combustibles ayant beaucoup de rapport avec la houille. Une souscription fut ouverte, à cette époque, pour continuer les recherches. Abandonnées au bout de quelque temps, ces recherches ont été reprises de nos jours.

Maires d'Épeigné. — Louis-François Deslandes, 1790. — Chambaudière, 1801. — Deslandes, 29 décembre 1807, 1er février 1817. — Denis Benevault, 26 septembre 1817. — Vacher-Bertinière, 1er août 1821. — Salmon de Loiré, 10 septembre 1821. — Charles Fourier, 3 décembre 1821, 20 novembre 1822. — Salmon de Loiré, 2 janvier 1826. — Charles Fourier, 17 septembre 1830. — Jean-Baptiste Touchard, 20 octobre 1830. — Charles Vacher, 5 juin 1837, juin 1840, 20 juillet 1846. — Robineau, 1871. — Louis Boucher, 20 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C. 336; G, 254; *titres de la cure d'Épeigné*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1195. — *Ampliss. collectio*, I, 486. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 144, 512. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, 299. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 13 février 1844. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit). — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 441. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 34. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 96. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 107. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 10. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 98, 99. — Registres d'état-civil d'Épeigné.

Épelés (le lieu des), près de la Bagonne, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

Épesse (l'), c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Épaisse*.

Épiers, ham., c^ne^ de Balesmes, 12 habit. — *Espiez*, 1468. — *Épié*, plan cadastral et carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye à foi et hommage simple et vingt sous tournois de loyaux aides. En 1460, il appartenait à Jacques de Gueffault, Éc.; — en 1468, à Guillaume de Gueffault, qui le vendit, par acte du 21 février 1479, à Antoine de Gueffault, son oncle; — en 1482, à Jacques de Beauvoir et à Charles de la Mothe; — en 1788, à François-Louis, comte de Bussy. — (D. Housseau, XII, 5965, 5968, 5969, 6039, 6042. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312.)

Épiez, f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Épignoux (le lieu des), c^ne^ de Liguières, près du chemin de Fontenay à la Gilardière.

Épigny, ham. et chât., c^ne^ de Ligueil. — *Espaigné*, 1397 (*titres de la baronnie de Ligueil*). — *Épigny*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1560, il appartenait à Pierre de Mons, chev., seigneur de Viannay, qui, de son mariage avec Marie Bougault, eut une fille, Marguerite, mariée, le 28 mars 1565, à Antoine Pierres, chev., seigneur des Gardes, fils de Jean Pierres, chev., seigneur de la Bouinière, de Beaurepaire et de la Bigottière, et de Charlotte Claveurier.

Antoine Pierres, chev., seigneur de Mons, d'Épigny et de Viannay, par suite de son mariage avec Marguerite de Mons, eut un fils, René, seigneur d'Épigny, qui épousa, le 6 juillet 1611, Marguerite du Billard. De ce mariage naquit Antoine Pierres, chev., seigneur d'Épigny et de Viannay, marié, le 23 janvier 1657, à Henriette

de Fouchier, dont il eut : 1° Antoine ; 2° René ; 3° Joachim.

Antoine Pierres, chev., seigneur d'Épigny, mourut sans postérité, vers 1690. La terre d'Épigny passa à son frère René, seigneur de Fontenailles qui, de son mariage, contracté le 11 janvier 1692, avec N. Scot de Coulanges, eut six enfants : 1° René, qui suit ; 2° Charles-Constant, marié, vers 1715, à Françoise-Catherine de Marsay ; 3° Charlotte ; 4° Louise ; 5°, 6° Clotilde et Henriette, religieuses.

René Pierres, chev., seigneur d'Épigny et de Fontenailles, épousa, par contrat du 27 octobre 1715, Antoinette Cottereau de Granchamp. Il mourut avant 1732, laissant sept enfants : 1° René-Antoine, qui suit ; 2° Joseph-Pascal, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis ; 3° Charles-François ; 4° François ; 5° Henriette ; 6°, 7° Louise et Françoise-Marguerite, religieuses.

René-Antoine Pierres, chev., seigneur d'Épigny et de Fontenailles, épousa, le 20 février 1748, Anne-Marguerite d'Harembure, fille de Paul d'Harembure, Éc., seigneur de la Chévrie, et de Marie-Anne de Moussy. De ce mariage sont issus : 1° Antoine-Anne-Joseph, qui suit ; 2° Antoine-Alexandre, chevalier de Malte, décédé en 1778 ; 3° Anne-Henriette, mariée à N. de Vedières, baron de Cordes.

Antoine-Anne-Joseph de Pierres, chev., seigneur d'Épigny et de Fontenailles, officier de cavalerie, comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789. Il épousa, en premières noces, N. de Moussonvilliers, et, en secondes noces, N. de Nogerée.

Dans le village d'Epigny se trouvait un autre fief, distinct du précédent, et que l'on trouve désigné dans divers titres sous les noms de *fief* ou *métairie d'Épigny*, ou *de Cherelles*, ou *Cerelles*. En 1595, ce fief appartenait à Andrée de Villiers, veuve de Charles de Byon, Éc. En 1604, il était passé aux mains d'Antoine Baraudin, et, en 1609, en celles de René Baraudin, chanoine de l'église de Loches, qui le céda au Chapitre de Saint-Martin de Tours. Celui-ci, par acte du 5 mars 1622, le donna à rente perpétuelle à René Pierres, qui l'unit à son autre fief d'Épigny.

La chapelle du château d'Épigny est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787). Une rente de cinquante écus était payée au chapelain.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 404 et *titres de Saint-Quentin*. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, I. — *Armorial général de* 1696. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VI, *généal. de Mons*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 111. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 11.

Épi-Grenier (le lieu de l'), près du Gué, cne de Marcé-sur-Esves.

Épiloies (bois des). V. *Bois-de-Plante*.

Épinat (l'), ou **Lepinat,** cne de Barrou. — *Domus de Lespinaz*, XIIe siècle. — *Domus militiæ Templi de Spinaceto*, 1220 (Gaignères, 678). — *Hôpital de l'Espinacerie*, 1267 (charte de la Merci-Dieu). — *Lespinart*, 2 septembre 1288 (Lettre de François de Bor, commandeur d'Auvergne). — Ancienne commanderie de l'ordre du Temple. Jean le Berruyer en était titulaire en 1288. Elle passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem au commencement du XIVe siècle. Vers 1600, elle fut annexée à la commanderie du Blison. Des anciens bâtiments de la commanderie il ne restait, en 1791, qu'une petite habitation, une grange, une tour placée au milieu d'un préau, et une petite chapelle tombant en ruines. — Les commandeurs de l'Épinat possédaient dans la ville de la Haye un hôtel appelé la *Commanderie* et qui était situé derrière l'église de la Madeleine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 33 ; *Biens nationaux*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1425. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 9. — D. Housseau, XII, 5851, 6039 ; XVIII. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 3e.)

Épinat (forêt de l'), paroisse de Barrou. — En 1213, elle appartenait à Geoffroy, vicomte de Châteaudun, qui autorisa les religieuses de Rives à y faire paître leurs troupeaux. — (D. Housseau, XVIII. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1169.)

Épinais (le lieu des), paroisse de Cheillé. — En 1666, il appartenait à Christophe de Gourdault. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

Épinais (l'), f., cne de Chinon. — En 1699, elle appartenait à François Gilloire, sénéchal de la châtellenie de Huismes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Huismes*.)

Épinandes (le lieu des), près de Bois-Rond, cne de Pussigny.

Épinay (l'), f., cne de Balesmes.

Épinay (l'), ou **Petit-Épinet,** f., cne de Cangy, près de la Cisse.

Épinay (ruisseau de l'), cne de Cangy. — *Espinay*, dans un acte du 12 juin 1531. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1310.)

Épinay (l'), vil., cne de Chambourg, 24 habit. — *Épinay*, carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1406, il appartenait à Marie Grenet, femme de Baudouin de Broc ; — vers 1666, à Catherine Le Breton. — (Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Loches*.)

Épinay (l'), vil., cne de Dolus. — Ancienne châtellenie, relevant de Reignac. — *Lespinay*, 1306 (*Cartulaire du Liget*). — *Épinay-Dolus*, XVIIe siècle (*titres de Loches*). — *Épinay*, carte de Cassini. — Le seigneur avait le droit de haute, moyenne et basse justice, et celui d'*éteuf*, sur les hommes qui se mariaient ou dont on publiait les

bans dans la paroisse. Cet éteuf était couru le jour de la Pentecôte. Les métairies de la Girardière, de la Chevallière et de la Baraudière relevaient de l'Épinay. En 1318, cette châtellenie appartenait à Guyon de Précigné. Elle passa ensuite aux familles du Fau, Barberin de Reignac, Thibault de la Rivière et de la Fayette. En 1710, elle fut réunie au marquisat de Reignac. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; — E, 110, 128, 130. — D. Housseau, XVIII. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 231. — Registres d'état-civil de Reignac.)

Épinay (forêt de l'), c^ne^ de Dolus. — *Nemus de Epinay, in parochia de Duobus Luciis*, 1308. — (*Cartulaire du Liget.*)

Épinay (l'), ou **Haut-Épinay,** f., c^ne^ de Mazières. — Ancien fief, sans droit de justice, relevant de la châtellenie des Écluses. Le seigneur devait au châtelain des Écluses dix-huit deniers de service annuel et deux houssines de houx lorsqu'il allait à la chasse. En 1751, ce domaine appartenait à Jean-Louis-Abel de Petitjean, qui rendit aveu le 3 juillet; — en 1776, à Jean-Paul Courier, bourgeois de Paris, qui rendit aveu le 17 août; — en 1789, à la famille du Vau. — (*Titres de la baronnie de Saint-Michel.*)

Épinay (l'), ham., c^ne^ de Souvigné, 10 habit. — *Lepinay, l'Espinay*, ou *Souynais*, XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. En 1530, il appartenait à Jehan de l'Espinay; — en 1734, à Henri, marquis d'Illiers d'Entragues; — en 1779, à Charles-Nicolas / Pellerin de Gauville. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 245. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420.)

Épinay (bois de l'), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Épinay (les bruyères de l'), c^ne^ de Vou.

Épinay (l'), f., c^ne^ de Vouvray. — *L'Épinay*, carte de l'état-major.

Épine (l'), f., c^ne^ de Bossay. — Ancienne forge, qui dépendait de la baronnie de Preuilly.

Épine (la Petite-), ou la **Herse,** c^ne^ de Charentilly. — Propriété de quatre arpents qui appartenait, en 1729, à l'abbaye de Beaumont. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 738.)

Épine (l'), f., c^ne^ des Hermites. — *Lespine*, 1617. — *L'Épine*, carte de l'état-major. — 1617, elle appartenait à Gilles de Bellanger. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82.)

Épine (le lieu de l'), c^ne^ de Louans, près du chemin de Louans à Saint-Bauld.

Épine (l'), ou **Épine-Fleurie,** vil., c^ne^ de Montlouis, 77 habit.

Épine-Dangereuse (l'), paroisse de Saint-Florentin d'Amboise. V. *Spina periculosa.*

Épinerie (l'), c^ne^ d'Auzouer. V. l'*Épinière.*

Épinerie (l'), ou les **Épineries,** f., c^ne^ de la Membrolle.

Épinet (l'), c^ne^ de Cangy. V. *Épinay.*

Épinette (bois de l'), c^ne^ de Bueil.

Épinette (le lieu de l'), ou des **Épinettes,** près de Bossard, c^ne^ de Cussay. — *Spinetta*, 1268. — A cette époque, l'Épinette appartenait à Odet Descheveau, valet. — (Arch. d'I.-et-L., *doyenné de Saint-Martin.*)

Épinette (l'), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Épinette*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. En 1607, il appartenait à Artus de Billard; — en 1629, à Antoine de Billard, Éc., décédé le 16 septembre de cette année; — en 1646, à Philippe des Housseaux; — en 1691, à un autre Philippe des Housseaux, décédé le 2 juillet 1721; — en 1721 à Philippe des Housseaux, décédé le 1er juillet 1764. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — D. Housseau, XII, 6039. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.* — *Armorial général*, 1696.)

Épinette (l'), f., c^ne^ de Saint-Branchs.

Épinette (le lieu de l'), c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois, près du chemin de Sainte-Maure à Saint-Branchs.

Épinettes (le lieu des), près de Chignolé, c^ne^ de Braslou.

Épinettes (le lieu des), près de la Boisardrie, c^ne^ de Neuil.

Épinettes (le lieu des), près des Égués, c^ne^ de Sainte-Maure.

Épinettes (la fontaine des), c^ne^ d'Yzeures, près des limites de Néons.

Épinière (l'), f., c^ne^ d'Autrèche, près de l'étang des Têtards. — *Épinière*, carte de l'état-major.

Épinière (l') et la **Petite-Épinière,** f., c^ne^ d'Autrèche. — *Lepinerie, Lespinière*, XVIIe siècle. — *Épinière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant de Châteaurenault à foi et hommage lige. En 1625, ils appartenaient à Marguerite Cousinot, veuve de François d'Amboise, qui rendit aveu le 7 septembre; — en 1632, à Nicolas Ruau; — en 1643, à Pierre Moulinet, huissier de salle de la reine, marié à Jeanne Pallu, fille de Gabriel Pallu, juge et lieutenant-général-criminel de la prévôté de Tours, et de Marie Patrix. Ils passèrent ensuite aux familles Guimont, de Crevant et Bergeron de la Goupillère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22; *Inventaire des titres de Saint-Julien.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives du château de Pierrefitte. — Registres d'état-civil de Saint-Saturnin de Tours, 1643.)

Épinière (l'), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce.

— Ancienne propriété du prieuré de l'Encloître, qui l'avait achetée en 1634 et qui la conserva jusqu'en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1169.)

Épinière (l'), vil., c^ne de Couesmes, 31 habit. — *Lepinière,* carte de l'état-major. — *L'Épinière,* carte de Cassini.

Épinière (l'), f., c^ne de Monthodon. — *L'Épinière,* carte de l'état-major.

Épinières (le lieu des), près de Mazerolles, c^ne de Saché.

Épinon (le lieu de l'), dans la forêt de Preuilly, c^ne de Charnizay.

Épiots (les), vil., c^ne de Restigné, 26 habit.

Épiray, vil., c^ne de Monts, 29 habit. — *Épiray,* carte de l'état-major. — *Épiré,* carte de Cassini.

Épouse (le lieu de l'), près de Petit-Bois, c^ne de Braslou.

Épronnière (l'), f., c^ne de Channay.

Épronnière (l'), f., c^ne de Saunay. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. — En 1558, il appartenait à Jehan Thibault, qui l'avait acheté de Marin de Marçay. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives du château de Pierrefitte.)

Équerre (le lieu de l'), près de la Melletière, c^ne de Luzé.

Érable (l'), f., c^ne d'Athée. — *Hôtel-des-Érables,* 1439. — Ancien fief. En 1439, il appartenait à la famille du Puy. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

Érable (fontaine de l'), c^ne de Céré.

Érable (l'), f., c^ne de Châteaurenault. — *Le Rable,* 1667. — En 1650, elle appartenait à Louis de Fenouillet; — en 1667, à François de Fenouillet; — en 1764, à Emmanuel Peltereau. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Érable (l'), vil., c^ne de Chemillé-sur-Indrois, 26 habit. — *L'Érable, alias Berongraye,* XVIIe siècle. — *Lhérable,* 1791. — *Érable,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Pont. Au XVIIIe siècle, il appartenait aux chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Érable (l'), f., c^ne de Civray-sur-Esves. — *Larrable,* 1335. — *Érable,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Maulay. En 1335, il appartenait à Guillaume de l'Érable; — en 1782, à Marie Berland de la Louère, fille de René Berland. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

Érable (l'), f., c^ne de Couesmes.

Érable (l'), ou **L'Hérable, Lherabe,** ou **Petit-Bois,** f., c^ne de Pocé. — *Lhérable,* ou *Fief-du-Vau,* XVIIe siècle. — *L'Érable,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Pocé, à foi et hommage simple. En 1720, il appartenait à Thomas Delanoue; — en 1750, à Jean-Baptiste Delanoue; — en 1772, à Marie-Anne Delanoue et à la famille Valadon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Érable (l'), ham., c^ne de Saint-Ouen, 11 habit. — *L'Érable,* carte de l'état-major.

Érables (les), f., c^ne d'Artannes. — *Érables,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Érables (les), f., c^ne de Draché. — *Les Arabes,* plan cadastral et carte de l'état-major. — Dans ce lieu on remarque un menhir, connu dans le pays sous le nom de *Pierre-Percée.* — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 56, 57. — *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine.* — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 521. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 98.)

Érard, ou **Hérard,** archevêque de Tours, succéda à Amaury au mois d'avril 856. Le 13 novembre 857, il fonda le prieuré de Truyes et présida, l'année suivante, le 16 mai, un concile assemblé à Tours. Le 18 août 866, il présida également un concile tenu à Soissons. Il mourut en 871, et eut pour successeur Actard, évêque de Nantes. — (D. Housseau, I, 80, 81; XV, 82. — *Cartulaire de Cormery.* — *Recueil des historiens des Gaules,* VII, 238. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 60. — Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 102. — *Gallia christiana,* XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 448.)

Erbert, ou **Hubert,** abbé de Fontaines-les-Blanches, 1184-98, fut ensuite évêque de Rennes. Il était originaire de Vendôme. — (D. Housseau, V, 2097. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches.* — *Gallia christiana,* IV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 228.)

Érault (l'), f., c^ne de Huismes.

Éraults (les), c^ne de Benais. V. *Aireau.*

Erçay, c^ne de Souvigny. V. *Arçay.*

Ercé, Erceius. V. *Puy-d'Arçay,* c^ne d'Azay-sur-Cher.

Éreau (l'), ou **Aireau,** vil., c^ne de Berthenay, 30 habit. — *L'aireau,* carte de l'état-major.

Éreau (le Grand-), ham., c^ne de Bourgueil, 13 habit.

Éreau-Bréchot (l'), f., c^ne de Louans. — *Érau-Bréchot,* carte de l'état-major. — *Les Aubrechots,* carte de Cassini.

Éreau-Numier (l'), f., c^ne du Louroux.

Éreau-Pichard (l'), c^ne^ de Bossée. V. *Héreau-Pichard.*

Eremitæ. V. *les Hermites.*

Éridense (l'), ou **Les Ridenses,** f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Érippes, f., c^ne^ d'Artannes. — *L'Érippe,* carte de Cassini.

Ermantayum. V. *Armançay,* c^ne^ du Louroux.

Ermet (St-), f., c^ne^ de Montlouis.

Ermillé, c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Armilly.*

Ermitage (l'), ou **Hermitage,** f., c^ne^ de Champigny. — *Hermitage,* carte de Cassini.

Ermitage (l'), f., c^ne^ de Cormery. — *Ermitage,* carte de l'état-major.

Ermitage (l'), f., c^ne^ d'Épeigné-les-Bois.

Ermitage (le lieu de l'), c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu, près du ruisseau de Ferrières.

Ermitage (l'), ou **Hermitage,** f., c^ne^ de Huismes, près du ruisseau des Fontaines-d'Auzon.

Ermitage (l'), f., c^ne^ de Luynes.

Ermitage (l'), f., c^ne^ de Neuville.

Ermitage (l'), ou **Hermitage,** f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Ermitage (l'), f., c^ne^ de Saint-Symphorien.

Ermites (les). V. *les Hermites,* commune.

Ermites (les), c^ne^ de Nazelles. V. *Hermites.*

Ermitière (l'), c^ne^ d'Ambillou. V. *Hermitière.*

Ermuseries (les), c^ne^ de Rochecorbon. V. *Armuseries.*

Érondelés (le lieu des), près de Sérigny, c^ne^ de Neuilly-le-Brignon.

Erpenellière (l'), c^ne^ de Ciran. V. *Repenellière.*

Erraudière (l'), c^ne^ de Loches. V. *Raudière.*

Erreau (l'), f., c^ne^ de Cerelles. — *Erreau,* carte de Cassini. — *L'Héreau,* carte de l'état-major.

Erreau-des-Bodins (l'), c^ne^ d'Ambillou. V. *Aireau-des-Bodins.*

Erreau-des-Marquets (l'), c^ne^ de Saint-Michel. V. *Aireau-des-Marquets.*

Erreau-du-Bois (l'), c^ne^ de Saint-Mars. V. *Aireau-du-Bois.*

Erreau-Pierre-Texier (l'), paroisse de la Chapelle-sur-Loire. — Il est cité dans un titre de 1548. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Errimbal. V. *Château-Galle,* c^ne^ de Villandry.

Ervau, ancien fief, paroisse de Saint-Denis-hors. — *Ervault,* 1668. — Il consistait en cens et rentes dus par un certain nombre de maisons d'Amboise et de Saint-Denis. — En 1570, il appartenait à Hardouin Garnier; — en 1577, à René Garnier; — en 1619, à Thomas Le Large, maréchal des logis du roi; — en 1636, à Claude Le Large; — en 1677, à Jacques Le Large, Éc.; — en 1741, à Claude-Joseph Le Large, Éc. Ce fief relevait du château d'Amboise, à foi et hommage lige. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 558. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise,* 293.)

Ervau, c^ne^ de Saint-Martin-le-Beau. V. *Coulaine* et *Mauny.*

Escalopier (L'). V. *L'Escalopier.*

Escaronnerie (l'), closerie, c^ne^ de Cangy. — En 1791, elle appartenait à Jacques de Chauvelin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Eschandon, c^ne^ d'Athée. V. *Chandon.*

Eschandon, rivière. V. *Échandon.*

Escharderie (l'), f., paroisse de Civray-sur-Esves. — En 1627, elle appartenait à Jean de Marans; — en 1640, à Pierre de Mons. — (Arch. d'I.-et-L., *doyenné de Saint-Martin.*)

Eschargeium. V. *Chargé.*

Eschaux (Bertrand d'), ou **Échaux,** issu d'une noble famille de Bigorre, était parent de Henri IV. Abbé de Saint-Maixent en 1590, évêque de Bayonne en 1594, il fut nommé archevêque de Tours le 25 juin 1617, en remplacement de Sébastien-Dori Galigaï. Il fit bâtir le Palais archiépiscopal en 1626 et établit dans cette ville les Ursulines, les religieuses de la Visitation et du Calvaire, les Minimes et les prêtres de l'Oratoire. Il mourut le 21 mai 1641, âgé de quatre-vingt-cinq ans et fut inhumé dans la cathédrale, près de l'un des murs de la chapelle Sainte-Catherine, au côté droit du chœur. L'épitaphe suivante fut placée sur son tombeau :

HIC JACET BERTRANDUS DE ESCHAUX,
VIRTUTE CLARUS,
DOCTRINA INSIGNIS, PROSAPIA ILLUSTRIS,
QUI REGNUM
HENRICI MAGNI FELICIS MEMORIÆ, ET
LUDOVICI XIII
REGNANTIS PER TOTOS XXXV ANNOS
PRIMUS SACRARUM
LARGITIONUM COMES FUIT. PER ANNOS XXV
BAIONENSIS
ANTISTES ET PER ANNOS XXIII ARCHIEPISCOPUS

TURONENSIS
NEC NON TORQUATI REGII SPIRITUS PRÆFECTUS;
TANDEM QUE
PLENUS GLORIA ET DIEBUS OBIIT ANNO ÆTATIS
SUÆ LXXXV.
XXI MAI. ANNO MDCXLI.

Le prélat était représenté sur son tombeau par une statue de bronze, couchée et revêtue des insignes épiscopaux.

Bibl. nationale, *Gaignères*. — Moreri, *Diction. historique* (supplément), I, 391. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1264. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 207. — *Gallia christiana*, II, 1263. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 464. — Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 163. — *Musæ Turonenses in morte Rev. et illust. Bertrandi Deschaus, archiep. Turon. mærentes et afflictæ, in adventu illust. et reverend. Victoris Bouthillier, archiep. Turonensis recreatæ, à Petro le Brun, è societate Jesu* (sans date), in-4°. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 178, 179, 180; VI, 20; VIII, 17, 77; X, 204.

Esclopejau. V. *Clobjeau*, c^ne^ de Neuvy-Roi.

Escotais, seigneurie. V. *Roche-des-Escotais.*

Escotais (l'), ruisseau. — *Scotasius*, 1297 (charte du Chapitre de Tours). — Il prend sa source dans l'étang d'Armilly, c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre, passe à Saint-Paterne, à Saint-Christophe, à Dissay-sous-Courcillon (Sarthe), où il reçoit le Gravot, et se jette dans le Loir, en amont de Château-du-Loir. Son parcours est de vingt-cinq kilomètres. Il fait mouvoir sept usines. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine.* — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 30, 31. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864), p. 139. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 168. — Arch. d'I.-et-L., charte du Chapitre de Tours.)

Escotais de Chantilly (Louis-Joseph des), chevalier de Malte, commandeur de Ballan (1766), succéda à François-Josias de Brilhac. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ballan.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Ballan.*)

Escoubleau (François d'), marquis de Sourdis, capitaine du château d'Amboise (1653), mourut le 31 septembre 1707. Il était fils de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, maréchal des camps et armées du roi, et de Jeanne de Montluc de Foix. — (*Étrennes à la noblesse*, III, 105. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 73, 74. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 110.)

Escoubleau (Paul d'), marquis d'Alluye, fils du précédent, gouverneur de la ville et du château d'Amboise (1668), mourut le 6 juin 1690. — (C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 305. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 73.)

Escueille, Escuilleium, Esculium. V. *Écueillé.*

Esculeio *(fons de)*. V. *la Tourmente.*

Esculium, Esculiacum, Escullé. V. *Écueillé*, c^ne^ de Maillé.

Esgrefain, c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Aigrefin.*

Esgriarius, *in vicaria Ambagencensi, in pago Turonico.* — Le nom de ce lieu, cité dans une charte de Saint-Florent de Saumur, du xe siècle, est écrit *Expiarius*, par A. Salmon, et *Esgriarius*, par E. Mabille. On ne trouve aujourd'hui, du côté d'Amboise, aucun nom répondant à *Esgriarius* ou *Expiarius.* — (D. Housseau, I, 190. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1171. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine.*)

Esguillons (le fief des). V. *Cangé*, c^ne^ de Saint-Martin-le-Beau.

Esguiers (les). V. *Éguets*, c^ne^ de Maillé-Lailler.

Esmé, f., c^ne^ de Lémeré.

Esnault (Pierre-Rose), procureur-syndic de l'administration du département d'Indre-et-Loire, fut nommé maire de Tours le 30 décembre 1792, en remplacement de Worms de Bomicourt. Il eut pour successeur, en 1793, Pierre-Philippe Baignoux. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 161. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Esnaults (les), vil., c^ne^ de Lignières, 25 habitants.

Esnaults (les), f., c^ne^ de Véretz.

Espaigne, Espaigni. V. *Épigny*, c^ne^ de Ligueil.

Espain (le lieu de l'), c^ne^ de Pouzay, près du chemin de l'Ile-Bouchard à Sainte-Maure.

Espaniacus. V. *Épeigné-les-Bois.*

Espaon (l'). V. *l'Épan*, c^ne^ de Joué-les-Tours.

Especières (le lieu des), près de Sauvaget, c^ne^ de Bossay.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Betz.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Bossay.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Cussay.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Neuville.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Nouzilly.

Espérance (l'), f., c^ne^ du Petit-Pressigny.

Espérance (l'), f., c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain.

Espérance (l'), f, c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines.

Espérance (l'), f., c^ne de Semblançay.

Espérance (l'), f., c^ne de Sonzay.

Espérance (l'), f., c^ne de Tauxigny.

Espérance (l'), f., c^ne de Varennes.

Espérance (l'), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Esperderie (l'), f., c^ne de Beaumont-en-Véron.

Espeugné. V. *Épeigné-les-Bois.*

Espiés, Espiez. V. *Épiers,* c^ne de Balesmes.

Espinaces *(terra de),* paroisse de Marcé-sur-Esves. — Elle est citée dans un titre de 1283. — (Arch. de la Vienne, H, 3, 503.)

Espinay (l'), c^ne de Souvigné. V. *Épinay.*

Espinay (Jean d'), abbé d'Aiguevive, succéda à Antoine vers 1463. Il fut nommé évêque de Valence et mourut en 1503. — (Bibl. de Tours, *Titres d'Aiguevive. — Gallia christiana.)*

Espinerie (le lieu de l'), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny, suivant une déclaration féodale faite, en 1657, par Henriette de la Gravière, veuve de Philippe des Housseaux, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pressigny.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 374.)

Espinoy (Marthe d'), abbesse de Moncé, succéda à Anne Larcher vers 1613. Elle vivait encore en 1652. — (*Gallia christiana,* XIV. — Arch. d'I.-et-L., *titres d'Amboise. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 271.)

Esplenta. V. *les Plantes,* c^ne de Chambray.

Esprit (chapelle du **St-**). V. *Amboise,* collégiale.

Essardi, Essardorum *capella.* V. *les Essarts,* c^ne de Saint-Avertin.

Essards, ou **Essarts** (les), commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 34 kilomètres de Tours, 35 de Chinon et à 10 de Langeais. — *Parochia de Essars, sive de Essartis,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et charte de Saint-Martin.)

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Avrillé; au sud, par celle de Saint-Michel; à l'est, par Langeais; à l'ouest, par Continvoir et Saint-Michel. Elle est arrosée par la Roumer, qui la sépare de la commune de Langeais; — et par le ruisseau de l'Étang-des-Gâtées. Sur son territoire se trouvent le bois de la Motte et une partie du bois de la Vauderne.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — La Motte, ancien fief. — Le Pot (14 habit.). — Le Poirier (28 habit.). — La Richardière, ancien fief, relevant des Essarts. — Le Ruau (12 habit.). — Le Veau-Gelé (12 habit.). — La Vauderne (19 habit). — La Ronde, ancien fief, relevant des Essarts. — Le Bourgneuf, la Revaudrie, la Ronde, la Tilloterie, les Huardières, les Boucs, la Basse-Cour, la Rue-des-Madrelles, le Petit-Veau, la Butte, le Pissot, la Billarderie, le Sainfoin, la Richerie, la Charbonnière, etc.

Avant la Révolution, la paroisse des Essarts était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Luynes et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 416 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 15 novembre 1829.

Population. — 118 habit. en 1762. — 197 habit. en 1801. — 230 habit. en 1804. — 233 habit. en 1810. — 293 habit. en 1821. — 302 habit. en 1831. — 276 habit. en 1841. — 233 habit. en 1851. — 273 habit. en 1861. — 245 habit. en 1872. — 240 habit. en 1876.

Foire le 13 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche d'avril.

Bureau de poste de Langeais. — *Perception* d'Ingrandes.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, mérite d'être visitée. La nef et le clocher ont été construits au XIe siècle. L'abside appartient au XIIIe ou au commencement du XIVe. Les chapiteaux présentent des sculptures fort curieuses. Des statues, placées à la naissance des voûtes, offrent également beaucoup d'intérêt. Une chapelle, faisant partie de l'édifice, a été bâtie en 1552. Elle appartenait au seigneur de la paroisse.

D'après une inscription moderne, placée au-dessus de la chaire, la partie la plus ancienne de l'église aurait été bâtie en 1022, par un chevalier nommé Macquol, ou Mackaux, à son retour de la Palestine, où il avait été retenu prisonnier par les Sarrasins. Des chaînes, que l'on voit scellées dans la muraille, près de l'inscription, sont, suivant une tradition conservée dans le pays, celles que ce chevalier avait portées pendant sa longue captivité.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

La cure possédait, dans le bourg, une maison appelée *Saint-Fiacre,* et qui fut vendue au profit de la nation en 1791. Primitivement, cette maison dépendait d'une chapelle desservie dans l'église des Essarts.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1600.

CURÉS DES ESSARTS. — André Tascher, 1559. — Côme Lambert, 1681. — Michel Papin, 1687. — Plot, 1790. — Laroche, curé constitutionnel, 1793. — Pezé, 1809. — Renard, 1852. — David, 1856.

— Glassier, mai 1869. — Tirault, mars 1872, actuellement en fonctions (1879).

Le fief des Essarts était sans importance. Bochard de la Chapelle-Blanche, que l'on voit mentionné dans une charte de la collégiale de Saint-Martin, du 6 avril 1260, en était propriétaire. En 1658, ce fief était possédé par Florent Le Loureux; — vers 1740, par François Girault, trésorier de France à Tours; — en 1746-89, par André Girault, Éc.

MAIRES DES ESSARTS. — Galteau, 1790. — Pierre Coudray, 1801, 29 mars 1807, 14 décembre 1812, décédé en 1830. — Antoine Lemesle, 4 octobre 1830, 27 novembre 1834, 29 juin 1837, 1er août 1843. — Goubard, 1852. — Landry, 1856. — Jacques Maridonneau, 1871, 13 février 1874. — Étienne Galteau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 79; G., 76, 485; *titres de Huismes et de la prévôté de Restigné; Biens nationaux*, 147. — Bibl. de Tours, manuscrit nos 1171, 1212. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Pouillé du diocèse de Tours* (1648). — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 224; X, 98. — *Armorial général* (1696). — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 96, 97. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1878), p. 59. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — L. de la Roque et E. Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine* (1789), p. 9. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 775.

Essards (la croix des), cne des Essards, près du chemin des Essards à Restigné.

Essards (les), ou **Essarts**, vil., cne de Mouzay, 30 habit.

Essards (les), ou **Essarts**, f. et chât., cne de Villebourg. — Ancien fief. En 1789, il appartenait à Marc-Antoine Le Pellerin de Gauville, héritier de Louis-Charles. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Essards (les), ou **Essarts** (le lieu des), paroisse d'Autrèche. — *Terra quæ vocatur Essars*, 1218 — Propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Fontaines-les-Blanches.)

Essart (le Grand-), paroisse de Barrou. — Il relevait censivement de la Guittemandière. Le 4 septembre 1516, Pierre Marnay acheta ce domaine du seigneur de la Guerche. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Essart (l'), cne de Bréhémont. V. *Lessert*.

Essart (l'), ou **Lessart**, f., cne de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne commune de Chouzé-le-Sec.

Essart (l'), cne de Saint-Benoit. V. *Lessard*.

Essart (l'), f., cne de Paulmy. — *Lessert*, XVIIe siècle. — Ancien fief, dépendant du château de Paulmy. Il a fait partie de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont il fut détaché, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, récemment créée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

Essarts (les), cne d'Autrèche. V. *Essars*.

Essarts (les), commune. V. *Essards*.

Essarts (les), f., cne de la Celle-Guenand.

Essarts (le moulin des), paroisse de Chambourg, 1487. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin*.)

Essarts (les), f., cne d'Épeigné-sur-Dême.

Essarts (le lieu des), paroisse de Perrusson. — Il relevait de la Charpraye. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Essarts (les), f., cne de Saint-Benoit.

Essarts (les), f., cne de Saint-Avertin. — *Domus Essardi, Essardorum*, XIIIe siècle. — *L'Essart*, 1300. — Ancien fief, dépendant de la chapelle dite des Essarts, desservie dans l'église collégiale de Saint-Martin de Tours. Le chapelain prenait le titre de seigneur des Essarts. Charles de Baupte, chanoine, possédait ce bénéfice en 1688; — François Geuret, en 1698. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin; prieuré de Grandmont*. — *Rituale B. Martini*, 126.)

Essarts (les), cne de Villebourg. V. *Essards*.

Essards (Philippe des), seigneur de Thieux, était capitaine du château de Montils-les-Tours en 1465. Il était fils de Philippe des Essarts et de Jeanne de Soyecourt. — (P. Anselme, *Hist. généal de la maison de France*, VIII, 557. — Moréri, *Diction. historique* (supplément de 1759), I, 235.)

Essay (l'), cne de Channay. V. *Lessay*.

Essay (l'), f., cne de Fondettes. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Essay (l'), f., cne de Paulmy.

Essert (l'), f., cne de Loches. — *Lessart*, ou *Chapeau*, XVIIIe siècle. — Ancien fief, appartenant aux religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la Roche*.)

Essert (l'), f., cne de Saint-Benoit.

Essert (le lieu de l'), près de Terrefort, cne de Theneuil.

Essert (l'), f., cne de Villeperdue.

Essert-Chailli (le lieu de l'), paroisse de Saint-Épain. — Ancienne dépendance de la prévôté de Saint-Épain. Il est cité dans des titres des 28 septembre 1745 et 21 mai 1770. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Estaing (Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'), marquis de Saillans et de Châteaurenaut, fit les guerres de l'Inde, en 1759. Tombé aux mains des Anglais, il resta prisonnier pendant quelque temps et fut nommé, à son retour en France, lieutenant-général des armées navales

et gouverneur de Saint-Domingue. En 1785, il succéda à Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise, dans le gouvernement de la province de Touraine, et remplit ces fonctions jusqu'à leur abolition, en 1790. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et périt sur l'échafaud, le 29 avril 1793. Il était né en 1729 à Ruvel, en Auvergne, et était fils de Charles-François d'Estaing, marquis de Saillans, et de Marie-Henriette Colbert de Maulévrier. En lui s'éteignit la maison d'Estaing, qui était une des plus anciennes et des plus illustres de France. Il était devenu seigneur de Châteaurenault, en Touraine, par suite de son mariage avec Marie de Rousselet, en 1746. V. *Châteaurenault*. — (Roussel, *État militaire de la France* (1787), p. 53. — A. Jal, *Diction. de biographie et d'histoire*, 544. — *Étrennes à la noblesse*, I, 115. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 371-72. — Moréri, *Diction. historique*.)

Estepegenest. V. *Triplegenest*.

Estevou (Pierre-Augustin), salpêtrier à Tours, fut nommé maire de cette ville le 12 fructidor an V, et remplit ces fonctions pendant quatorze jours seulement. Son successeur fut Ambroise Gidoin. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 164. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Estienne (Charles-François), né à Nancy le 15 novembre 1814, fut nommé sous-préfet de Chinon le 15 juillet 1848 et passa à la sous-préfecture de Dinan le 31 mai 1854. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, juillet 1848, mai 1854.)

Estilly. V. *Destilly*.

Estin (François-Xavier), né à Rennes en 1734, fit profession dans l'ordre de Saint-Benoit en 1750 et fut successivement prieur de Noyers (1768), de Vertou (1769), de Saint-Jacut (1778), de Saint-Gildas-des-Bois (1779), de Bourgueil (1783), de Marmoutier (1788). En mars 1789, il fut élu député du clergé de Touraine aux États-généraux. On ignore l'époque de sa mort. (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 587. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 587. — Chalmel, *Tablettes chronologiques*, 334. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine* (États-généraux), p. 14.)

Estivallum. V. *Étivaux*, c^ne^ de Dolus.

Estivart *(Molendinus de)*. V. *Grand-Moulin*, c^ne^ de Reignac.

Estivau, c^ne^ d'Auzouer. V. *Thiveau*.

Estivaux (les), c^ne^ de Dolus. V. *Étivaux*.

Estrades (Godefroy d'), comte d'Estrades, conseiller d'État, gouverneur de Dunkerque et chevalier des ordres du roi, eut, en 1653, le commandement des places et gouvernements de Tours, la Rochelle et pays d'Aunis. Trois ans après, il fut nommé gouverneur de Mézières. Il mourut le 26 février 1686. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, VII, 599.)

Estre-des-Graviers (l'), c^ne^ de Vernou. V. *Aître-des-Gautiers*.

Estre-des-Légers (l'), c^ne^ de Villedômer. V. *Aître-des-Ligets*.

Estrées (Gabrielle d'), née au château de la Bourdaisière, en 1565, était fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie de France, et de Françoise Babou. A l'âge de dix-sept ans, elle vécut avec un riche financier nommé Sébastien Zamet. Henri IV l'ayant vue chez son père, le marquis de Cœuvres, en 1591, en devint éperduement épris et en fit sa maîtresse. Plus tard, il conçut le dessein de l'épouser. Gabrielle d'Estrées profita de son empire sur le cœur du roi pour amasser des biens considérables. Elle eut en don le marquisat de Monceaux et le duché de Beaufort. Par suite de son influence, sa famille et ses amis furent comblés de richesses et obtinrent les plus hauts emplois. L'austère et intègre ministre Sully, qui gémissait des prodigalités faites pour cette femme, au grand détriment du Trésor public, devint naturellement l'objet de sa haine; mais elle ne put réussir à lui faire perdre l'amitié du roi. Elle eut de Henri IV trois enfants : César, duc de Vendôme et baron de Preuilly; Catherine-Henriette, femme de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, grand prieur de France et abbé commendataire de Marmoutier.

Le roi était sur le point de réaliser le projet qu'il avait formé de l'épouser, et déjà dans ce but il avait ordonné des démarches pour obtenir la dissolution de son mariage avec la reine Marguerite, lorsque la mort vint frapper sa maîtresse.

Sur le point de mettre au monde un quatrième enfant, Gabrielle d'Estrées s'était retirée dans la maison de Sébastien Zamet, près de l'Arsenal. Le 10 avril 1599, à la suite d'un repas, elle fut saisie de coliques épouvantables. Elle se fit transporter à l'hôtel de l'une de ses parentes, où l'on fit appeler les plus célèbres médecins. Le lendemain sa situation s'aggrava encore. Des convulsions affreuses se produisirent et elle expira le samedi 10 avril, à sept heures du matin. Cette mort fut attribuée par la rumeur publique à un empoisonnement.

Almanach de Touraine, 1786. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 169 et suiv. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 135. — Moréri, *Diction. historique*, I, 1188. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle*, VII, 986-87. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 706. — Q. Craufurd, *Notice sur Agnès Sorel, Diane de Poitiers et Gabrielle d'Estrées*. — *Amours de Henri IV*, Amsterdam, 1764, in-12. — E. L. de Lamothe-Langon, *Mémoires de Gabrielle d'Estrées*, Paris, 1829, in-8°. — Saint-Edme, *Amours et galanteries des rois de France*, Paris, 1829, in-8°. — A. Jal, *Diction. de biographie et*

d'histoire, 547. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, VIII. — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, XVI, 572. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 84, 85.

Estrées (le lieu des), près de Vonnes, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

Estrigneul (l'), ruisseau. — *Striniolus*, 1291 (charte de l'église de Tours). — Il prend sa source au lieu appelé les Pauneaux, c^ne^ de Saint-Senoch, est appelé d'abord *ravin de la Michinière*, reçoit le ruisseau de la Fontaine, de la Babinière, passe dans les communes de Varennes, de Ciran et de Ligueil, et se jette dans l'Esves, au lieu nommé les Prés-Fonds. Son parcours est de cinq kilomètres. Il fait mouvoir deux usines. — (Arch. d'I.-et-L., charte de l'église de Tours. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 29. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 16.)

Esturqueth *(locus qui vocatur)*, paroisse de Villandry (XIIe siècle). — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier.)

Esves, c^ne^ de Balesme. V. *Esvres*.

Esves (l'), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Esves (le bois d'), f., c^ne^ de Saint-Senoch.

Esves (l'), rivière. — *Evya*, 1199 (charte de Fretay, *prieuré d'Aquitaine*). — *Eyvre*, 1291 (charte du doyenné de Saint-Martin). — *Èvre*, 1600. — Elle prend sa source dans la c^ne^ de Betz, passe dans les communes d'Esves-le-Moutier, de Ligueil, de Civray, de Marcé et de Balesmes, et se jette dans la Creuse, près de Poujard. Son parcours est de trente-neuf kilomètres. Elle fait mouvoir vingt-trois usines. Elle reçoit dans la commune de Ciran, l'Estrigneul; dans la commune de Civray, les eaux de la fontaine d'Aleth, des Fontaines-Blanches et de la Riolle. — (Arch. de la Vienne, *titres du prieuré d'Aquitaine*. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 29. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 16.)

Esves-le-Moutier, commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 50 kilomètres de Tours, 15 de Loches et à 7 de Ligueil. — *Parochia de Evya*, 1199 (charte de la commanderie de Fretay). — *Esvia*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Ciran et de Varenne; à l'est, par celle de Saint-Senoch; au sud, par Betz et Ferrières-Larçon; à l'ouest, par Ligueil. Elle est arrosée par l'Esves, qui reçoit les eaux de la fontaine Hurballière, des Fontaines-Rouges et de la fontaine Saint-Martin.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — Le Moulin-Nouet (15 habit.). — La Francerie (10 habit.). — La Martinière (10 habit.). — Girodel, ancienne propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu. — La Perrerie (10 habit.). — Le Vignon (14 habit.). — Le Petit-Village (19 habit.). — La Chaumalais (10 habit.). — La Cornée (12 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Borderies (15 habit.). — La Bertetrie, la Maupinerie, la Rouerie, la Fontaine, les Grandineries, les Gencinières, Fondettes, le Pressoir, la Chaumasserie, la Bilorie, les Brandelles, le Gué-Gaultier, le Plessis, la Cave, Pont-Caillou, etc.

Avant la Révolution, Esves-le-Moutier était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Ligueil et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 1056 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Gallais, a été terminé le 30 mars 1833.

Population. — 53 feux en 1764. — 282 habit. en 1802. — 271 habit. en 1804. — 273 habit. en 1810. — 301 habit. en 1821. — 306 habit. en 1831. — 329 habit. en 1841. — 327 habit. en 1851. — 319 habit. en 1861. — 328 habit. en 1872. — 327 habit. en 1876.

Bureau de poste et *perception* de Ligueil.

Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. Ier, p. 233), constate que l'abbé de Marolles s'est trompé en traduisant, par *Esves-le-Moutier*, l'*Evena* dont parle Grégoire de Tours (*Hist. Franc., lib.* X); mais il commet lui-même une erreur lorsqu'il prétend que le nom latin d'*Esves*, est *Edera*. (V. *Edera* et *Neuillé-le-Lierre*.)

L'église, dédiée à saint Maurice, paraît avoir été construite au IXe ou au Xe siècle. Le clocher est moins ancien. L'édifice, sur plusieurs points, a été remanié à diverses époques.

Le titre curial était à la présentation du doyen du Chapitre de Québec et non pas de l'abbé de Maubec, comme l'ont dit plusieurs écrivains.

Un monastère existait dans le bourg au IXe siècle; de là est venu le nom de *Moustier*, que l'on a ajouté à celui de la paroisse. Ce monastère devint par la suite un prieuré. Des anciens bâtiments, il reste aujourd'hui deux tours qui ont fait partie d'une enceinte fortifiée aujourd'hui disparue.

En 1525, Robert Fretaud était prieur commendataire d'Esves. Il eut pour successeur, vers 1547, Jean-Marie du Mont, cardinal, du titre de Saint-Vital, archevêque de Siponte, qui fut élu pape sous le nom de Jules III, le 8 février 1550, en remplacement de Paul III. Ce pape mourut le 23 mars 1555. Il était originaire de Monte di Sansovino, au diocèse d'Arezzo.

En 1759, le prieuré était uni au Chapitre de Québec dont le doyen était alors Marie-Joseph de la Corne de Chapt. Plus tard, à la suite de difficultés survenues au sujet de cette union, un arrêt du conseil d'État autorisa Alexandre-Emmanuel de Crussol, bailli et grand-croix de l'ordre de Malte, à jouir, sa vie durant, de ce bénéfice. L'ar-

rêt du Conseil est du 30 décembre 1785. Alexandre-Emmanuel de Crussol fut le dernier prieur (1790).

Dans la paroisse se trouvait une chapelle, dite de *Vauroyer*, dépendant du prieuré d'Esves, et que l'on voit figurer dans un titre du 24 mai 1789.

D'après Dufour, il aurait existé à Esves-le-Moutier un établissement de *Sœurs de Charité*. Cet établissement serait devenu la propriété du comte d'Artois, qui l'aurait aliéné peu d'années avant la Révolution. Nous ignorons où Dufour a pris ces renseignements, qui vraisemblablement s'appliquent à un couvent situé dans une paroisse autre que celle d'Esves-le-Moutier.

Les registres d'état-civil d'Esves-le-Moutier commencent en 1641.

CURÉS D'ESVES-LE-MOUTIER. — Jehan Hubert, 1525. — Philippe Thomas, 1619. — Louis Avril, 1643. — Jacquot, 1646-50. — Laurent Thomas, 1650, 1670. — Pierre Delestang, 1670; il donna sa démission en 1716. — Michel Robin, 1716, 1729. — Antoine Lefebvre, 1729-56. — Gilbert Saulquin, 1756, 1769. — Louis Pasquier, 1769, 1777. — François Lecomte, 1777, 1787. — Arnault, 1787, 1791. — Picard, curé constitutionnel, de mai 1792 au 24 juin 1793. — Goubeau, 1803, 1810. — (De 1811 à 1865, la paroisse est desservie par des curés du voisinage.) — Briolet, 16 juillet 1865. — Desroches, 19 juin 1869, actuellement en fonctions (1879).

La paroisse constituait un fief relevant du château de Loches, et qui appartenait au prieur. En cette qualité, celui-ci jouissait des droits honorifiques dans l'église paroissiale et nommait les officiers de justice.

On voit à Esves des fontaines assez curieuses, appelées les *Fontaines-Rouges*. Leurs eaux ont la propriété de rougir les pierres blanches avec lesquelles elles se trouvent en contact pendant quelque temps.

MAIRES D'ESVES-LE-MOUTIER. — Veneau, 1790, 1801. — Boudin-Veneau, 29 décembre 1807. — Franquelin Veneau, 25 mars 1813. — Jean-Baptiste Allégret, 1820. — Franquelin Veneau, 2 janvier 1826, 4 décembre 1834, 31 juillet 1843, 28 juillet 1846. — Félix Lacault, 1871, 19 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *cure d'Esves-le-Moutier; titres de Saint-Martin* (Ligueil); G, 400, 404; *Biens nationaux*. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648). — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 792. — Archives de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine*. — D'Espinay, *L'architecture dans la Touraine méridionale*, 6. — C. Chevalier, *Distribution des eaux en Touraine*, 11. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 33. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1496. — Notes communiquées par M. l'abbé Baranger, curé de Ligueil. — Registres d'état-civil d'Esves-le-Moutier. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 233, 234. — Moréri, *Diction. historique*, II, 307. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 97. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 191. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 99 (deux planches : n°s XXXIII, XXXIV.)

Esvia. V. *Esves-le-Moutier*.

Esvière (l'), c^ne de Saint-Cyr. V. *Levière*.

Esvis (le lieu de l'), près de Niollet, c^ne de Champigny-sur-Veude.

Esvons (le lieu d'), paroisse de Colombiers (Villandry). — Il est cité dans un titre de 1100. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Foncher*.)

Esvres, commune du canton de Montbazon, arrondissement de Tours, à 16 kilomètres de Tours et à 7 de Montbazon. — *Evena*, ve siècle (*Greg. Tur. Hist., lib.* X, et *vita S. Monegundis*.) — *Evena, vicaria Evenensis*, 834, 844 (*Cartulaire de Cormery*.) — *Evvra*, 1116 (charte de Pierre de Montbazon). — *Evra, Evria*, 1206, 1207 (chartes de Beaumont et de Saint-Jean-du-Grais). — *Evria*, 1232 (charte de Saint-Martin). — *Parœcia de Evria*, 1276, 1338 (*Cartulaire de Cormery*). — *Esvre*, 1504, 1505 (*Cartulaire de Cormery*). — *Paroisse de Saint-Médard d'Esvres* (aveu du 5 mars 1666.) — *Esvre*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Larçay, de Véretz et d'Azay-sur-Cher; au sud, par celle de Saint-Branchs; à l'est, par Truyes et Cormery; à l'ouest, par Chambray et Veigné. Elle est arrosée par l'Indre; — par l'Échandon, qui vient de Saint-Branchs et se jette dans l'Indre; — par le ruisseau de Nantilly, qui fait mouvoir le moulin de Vaux et se jette dans l'Indre. Elle est traversée par la route nationale n° 143, de Clermont à Tours, et par le chemin de grande communication n° 45, d'Azay-le-Rideau à Bléré.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Peu (53 habit.). — La Pahesorie, ancien fief. — Le Croule (29 habit.). — Les Reçais (28 habit.). — Le Vallon (25 habit.). — Verneuil (104 habit.). — La Rochefarou (12 habit.), ancien fief. — La Villaine, ancien fief. — Le Pavillon (72 habit.). — La Pigerie (11 habit.). — La Pommeraie (22 habit.). — Les Pelouses (12 habit.). — Le Vau (36 habit.). — Vontes (68 habit.), ancien prieuré, connu dès le IXe siècle. — Les Poulineries (15 habit.). — Vaugrignon, ancien fief, relevant de Montbazon. — L'Huremet, connu dès le XIIIe siècle. — Le Coin-du-Mur (18 habit.). — Les Forges, ancienne propriété de l'abbaye de Cormery. — L'Hommais (89 habit.), ancien fief. — Le Lochereau (59 habit.). — La Gitourie, ancienne propriété de l'abbaye de Cormery. — La Huaudière (49 habit.). — Montchenin, propriété de l'abbaye de Cormery. — Nantilly (35 habit.), ancien fief. — La Guerinière (33 habit.). — La Brosse (19 habit.). — La Chaume (26 habit.), ancien fief. — La Badellière (15 habit.). — La Champlonière (13 habit.). — Courty (21 habit.). — Besnoël (24 habit.). — La

Birote (15 habit.). — La Chambrière (14 habit.). — Le Village-d'Abas (26 habit.). — Champgault (105 habit.). — Avon, ancien fief. — La Billette (16 habit.). — La Dorée, ancien fief. — La Hardillière (81 habit.), ancien fief, relevant du château de Montbazon. — Vaux (18 habit.), ancien fief, relevant de la Carte. — La Duporterie, la Pelouse, la Caillaudière, la Douzillerie, la Cathelinière, Porte-Joie, le Fourneau, Rang-du-Bois, les Coudrières, Beaulieu, Saint-Blaise, Vauguignier, la Galerie, Bois-Sicot, la Profilerie, Malaguet, Saulquet, etc.

Avant la Révolution, Esvres était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie du doyenné de Montbazon et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 3585 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé en octobre 1823.

Population. — 486 feux en 1764. — 1588 habit. en 1801. — 1963 habit. en 1804. — 1774 habit. en 1810. — 1751 habit. en 1821. — 1739 habit. en 1831. — 1820 habit. en 1841. — 1833 habit. en 1851. — 1871 habit. en 1861. — 1776 habit. en 1872. — 1867 habit. en 1876.

Foire le dernier lundi de novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le lundi après la Pentecôte.

Station du chemin de fer de Tours à Loches.

Esvres est un des bourgs les plus anciens de la Touraine. Il en est fait mention dès le ve siècle sous le nom d'*Evena,* qui a été appliqué à tort par divers auteurs, à la paroisse d'Avoine, à Saint-Mars et à Veigné (V. *Avoine*). Grégoire de Tours nous apprend qu'une église y fut bâtie par saint Perpet, évêque de Tours (vers 470). Dans la Vie de sainte Monégonde, il rapporte que l'on conservait dans cette localité des reliques de saint Médard, qui est encore aujourd'hui le patron de la paroisse. *(Cum que iter ceptum carperet, venit ad vicum urbis Turonicæ cui nomen est Evena, in quo beati Medardi Suessioni confessoris reliquiæ continentur.)*

Aux viiie, ixe et xe siècles, Esvres était le chef-lieu d'une viguerie dont la juridiction avait une assez grande étendue. Cette viguerie comprenait, entre autres bourgs, ceux de Veigné, de Truyes, d'Athée et d'Azay-sur-Cher. Elle est citée dans une charte de l'abbé Ithier (791) et dans d'autres chartes de 844, 860 et 906.

Il est fait mention de l'église d'Esvres dans une transaction passée au commencement du xiie siècle, entre l'abbaye de Noyers et Pierre de Montbazon *(dedit alodum quod habebat prope ecclesiam quæ dicitur Evvra).* De cette époque datent le chœur et le clocher de l'église que nous voyons aujourd'hui. L'abside et la nef sont du xviie siècle. On remarque au pignon du chœur des sculptures grossièrement exécutées qui, d'après MM. J.-J. Bourassé et C. Chevalier, seraient antérieures au xiie siècle et dans lesquelles il « faudrait voir quelques-unes de ces images « rudimentaires et sans expression qui décorè- « rent, dès l'origine, le front de nos églises. » Près de la porte qui s'ouvre du côté du couchant, une partie de la maçonnerie, en petit appareil, présente le caractère d'une construction qui pourrait être un reste de l'édifice primitif, bâti au ve siècle. Cette église a été restaurée en 1873.

En 1766, Marie-Anne Gauvereau, femme de Jean-Baptiste de Martel, seigneur d'Esvres, y fut inhumée. L'inscription suivante, qui existe encore, fut placée sur la muraille, au-dessus de sa tombe, à gauche du grand autel :

CY GIT
DAME MARIE-ANNE GAUVEREAU, ÉPOUSE DE JEAN-BAPTISTE DE MARTEL, ÉCUYER, SECRÉTAIRE DU ROY, SEIGNEUR D'ESVRES, D'ORSAY ET AUTRES LIEUX, LAQUELLE EST DÉCÉDÉE LE XXIII DE SEPTEMBRE 1766, AGÉE DE 52 ANS ET 4 MOIS, AU GRAND REGRET DE SON ÉPOUX, DE SES TENDRES ENFANTS ET DES PAUVRES, DONT ELLE ÉTAIT LA TRÈS COMPATISSANTE MÈRE, QUI LA PLEURENT ET LA PLEURERONT A JAMAIS.
PRIEZ DIEU POUR ELLE, ELLE PRIERA POUR VOUS.

René Chauveau, curé d'Esvres, par son testament en date du 9 octobre 1670, avait exprimé le désir d'être inhumé dans l'église « sous le crucifix placé dans la muraille du clocher. » Il eut en effet sa sépulture en cet endroit. Voici le texte de son épitaphe, qu'il avait rédigée lui-même, laissant à son successeur le soin d'y ajouter là date de sa mort :

CY GIST UN PASSANT DE CE MONDE FILS DE LA CORRUPTION ET LE FRÈRE DES VERS, JADIS CURÉ EN CETTE PAROISSE, QUI N'A VESCU QU'AUTANT QU'IL A VESCU A DIEU ET VEILLÉ AU SALUT DES AMES. VOYAGEUR, NE TENQUESTE DE SON NOM. LA CENDRE A RETOURNÉ EN CENDRE; PRIE SEULEMENT QU'IL SOIT ESCRIT AU LIVRE DE VIE. ADIEU JUSQUE AU SON DE LA TROMPETTE. LES JOURS DE SON PELERINAGE ONT ÉTÉ DE QUATRE VINGT ANS; IL EST MORT LE NEUF^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE MIL SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE. IL A FONDÉ EN CESTE ÉGLISE, A PERPETUITÉ UN ANNIVERSAIRE A TROIS GRANDES MESSES AVEC VIGILE ET LITANIE, UN LIBERA A LA FIN; LE JOUR DE SON DÉCÈS UN ESCU A TOUS LES PLUS PAUVRES DE LA PAROISSE; UNE GRANDE MESSE A TOUTES LES FESTES ET UN STABAT MATER LE VENDREDI.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Dans l'église se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame. Les propriétaires de la Rochefarou y avaient le droit de banc seigneurial.

En 1704, René Saicher, curé d'Esvres, fit élever une grande croix au milieu du cimetière et demanda, par son testament, en date du 26 juillet 1705, à être enterré dans cet endroit. Suivant la volonté qu'il avait exprimée dans ce même

testament, une lame de cuivre, portant l'inscription suivante, fut attachée à la croix :

CY DE VOS CUREZ GYST CELUY
QUI LE PREMIER M'A MIS ICY.
Requiescat.

Il existait à Esvres une maladrerie ou Hôtel-Dieu, qui avait été fondée par les seigneurs de la paroisse et que l'on voit mentionnée dans un titre de 1338 *(domus Dei de Evria)* et dans un autre titre de 1583. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus de cet établissement furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au prieur de la Guerche.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1574.

CURÉS D'ESVRES. — Claude de Moussy, 1559. — Pierre Videlot, 1625. — René Chauveau, décédé le 9 novembre 1684. — Compain, 1691. — René Saicher, décédé en 1706. — Hubert Dutinel de Pensière, 1707, 1741. — Henri de la Motte, 1741, 1765. — Louis-Jean-Gatien Baudry, nommé en décembre 1775, décédé le 21 avril 1783. — Jacques Larousse, 1789, curé constitutionnel, 1793. — Larousse, 1804, décédé en 1807. — Bouvard, 1807-28. — Alexandre Giot, 1828-52. — Alexandre Roze, 1852-62. — Jean-Baptiste-Désiré Dubois, 1862, décédé le 29 mars 1878. — Alphonse Grudé, 1878, actuellement en fonctions (1879).

Outre la cure, il y avait un prieuré constituant un fief qui relevait de Montbazon.

La paroisse d'Esvres formait une châtellenie relevant du château de Montbazon, à foi et hommage lige et quarante jours de garde. On voit, par un aveu de 1514, que le seigneur avait le « droit de porteau et de collier sur la place publique d'Esvres, pour y attacher les blasphémateurs et autres malversants. » Il avait aussi le droit de quintaine, sur l'Indre, dans le voisinage du bourg. Les nouveaux mariés devaient lui présenter, dans son hôtel, un éteuf blanc et neuf. Celui qui épousait une veuve était tenu d'offrir au seigneur « une buie de terre, neuve, avec son couvercle, avant d'avoir frappé leur pelote, laquelle se frappait en un chenevrail situé dans le bourg. »

L'ancien château d'Esvres était fortifié. On y remarquait une haute tour carrée, construite dans les premières années du XIIIe siècle et qui est appelée, dans divers titres, la *tour de l'hôtel de Philippe d'Esvres*.

Pendant longtemps, le châtelain n'eut que le droit de moyenne et basse justice. Celui de haute justice lui fut vendu, le 28 mai 1781, par Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule de Rohan, ducs de Montbazon.

Auger d'Esvres, qui est cité dans une charte de l'abbaye de Beaumont, de 1207, est le premier seigneur connu de cette localité. Il eut pour successeur Philippe d'Esvres, chev., qui fit bâtir, vers 1220, la tour carrée dont on a parlé plus haut. En 1232, ce seigneur fonda son anniversaire et celui de sa femme, nommé Agathe, dans le prieuré du Grais, et donna à cet établissement la dîme de sa terre de Forges. Son fils, Philippe II, seigneur d'Esvres après lui, fit, au mois de mars 1272, un accord avec Jean de Mareuil et les religieuses de Beaumont-les-Tours, au sujet des bois des Brosses-Sainte-Marie, situés dans la paroisse de Joué.

Vers 1455, Raoul Segaler, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure, seigneur d'Esvres, fonda cinq anniversaires dans l'église de Tours et donna au Chapitre la dîme d'Esvres, évaluée à cent livres de rente, et une somme de 1200 écus d'or qui fut employée à la restauration des verrières de la cathédrale et à la construction de la bibliothèque des chanoines. De plus, il fonda une chapellenie à l'autel Saint-Michel, dans la même église.

En 1463, la seigneurie d'Esvres appartenait à Gilles de Montfort, chev., qui épousa Isabeau de Sazilly. En 1504, il fit remise à l'abbaye de Cormery d'une rente d'un *bussard* de vin qu'il avait droit de prendre sur les vignes du prieuré de Vontes. L'année suivante, il vendit à la même abbaye, pour cinq cents livres tournois, une dîme appelée le *quart d'Esvres*. Son fils, Claude, qui fut aussi seigneur d'Esvres, comparut à la rédaction de la coutume de Touraine en 1559.

Pierre d'Andigné, chev., fils de Jean d'Andigné, seigneur de l'Ile-Bouchard, était seigneur d'Esvres en 1590. Il épousa, en 1601, Marie de Chivray, dont il eut Simon, aussi seigneur d'Esvres, et qui fut père de Charlotte d'Andigné, mariée à Pierre de Madaillan, Éc., seigneur de Chauvigny, en Anjou.

Le fief passa ensuite, par une vente faite vers 1617, à René Robin, secrétaire des commandements et finances de la reine, seigneur de la Rochefarou. Il était encore seigneur d'Esvres en 1623.

En 1624, cette terre devint la propriété de Pierre Camus de Pontcarré. Elle fut ensuite possédée par Nicolas Camus de Pontcarré, marié à Madeleine de Pincé, dont il eut une fille, Jeanne, qui épousa Jean Morineau, secrétaire du roi. Celui-ci fut seigneur d'Esvres du chef de sa femme, et mourut en novembre 1659, laissant un fils, Louis, qui devint, par héritage, propriétaire du même fief et rendit hommage au châtelain de Montbazon le 15 mars 1666.

Pierre le Breton, Éc., seigneur d'Esvres après Louis Morineau, épousa, le 16 juillet 1714, Marie Collin, veuve de Louis Guiet, sieur de la Gravière, et en eut trois enfants : Pierre-Hector-Étienne; Edmond-César et Marie-Anne-Françoise, mariée, le 26 août 1734, à Joseph le Breton, Éc., seigneur de Langlerie, correcteur à la Chambre des comptes de Paris. Pierre le Breton mourut le

23 octobre 1741. Son fils aîné, Pierre-Hector-Étienne, né à Beaulieu, près Loches, en 1719, est qualifié de seigneur d'Esvres dans un acte de 1742, concernant une transaction faite avec les minimes du Plessis.

Jean-Baptiste-Grégoire Martel de Contrecœur, seigneur de Magesse et de Saint-Antoine, au Canada, conseiller au Parlement de Bordeaux et secrétaire du roi, fils de Jean Martel, gouverneur d'Acadie, et de Marie-Anne Robineau, acheta la terre d'Esvres vers 1750. Il mourut à Tours le 18 mai 1767 et fut enterré dans l'église Saint-Hilaire de cette ville. En 1768, un de ses fils, François-Pierre, et Marie-Françoise-Jacques Daen, sa femme, élevèrent à sa mémoire, dans l'église Saint-Hilaire, un monument funèbre portant cette inscription :

D. O. M.

A la mémoire de Messire Jean-Baptiste-Grégoire de Martel, écuyer, seigneur de Saint-Antoine, de Magesse, au Canada, d'Esvres, d'Orçay et autres lieux, en Touraine, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, décédé le 18 mai 1767, en la 67e année de son âge, et enterré en la paroisse de Saint-Hilaire, de Tours.

La mort lui avait ravi sa chère épouse, dame Marie-Anne Gauvereau, en son château d'Esvres, le 23 septembre 1766, à l'âge de 52 ans.

La tendresse éplorée de leurs enfants versa des larmes d'amertume sur le dernier de leurs soupirs. Inconsolables de les avoir perdus, le moment qui les réunira à eux verra à peine finir leurs justes regrets. Ils n'oublieront jamais les dignes auteurs de leur existence. Les épouses diront à leurs enfants qu'en les perdant ils perdraient leur soulagement, leur appuy et leur consolation.

C'est le monument que la piété, le regret, la religion et la reconnaissance de Messire François-Pierre Martel de Magesse, leur fils aîné, écuyer, ancien officier du régiment de Berry, Languedoc et la Sarre, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, seigneur de cette paroisse, d'Orçay et autres lieux;

C'est dame Marie-Françoise-Jacques Daen, son épouse, qui a érigé ce monument à la mémoire du plus tendre et du plus chéry des pères.

Requiescat in pace.
1768.

Jean-Baptiste-Grégoire Martel eut cinq enfants : 1° François-Pierre Martel, seigneur de Magesse, de Saint-Antoine, de Dolbeau et de Dorsay, officier au régiment de Berry, puis lieutenant des maréchaux de France à Loudun, décédé à Semblançay, en 1780, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie-Françoise-Jacques Daen; 2° Jean-Marie Martel de Rochemont, sous-lieutenant dans la Légion étrangère (Ile-de-France et Bourbon), marié, en premières noces, à Anne Gauvereau, dont il eut Jean-Marie-Philippe Martel, officier de la milice nationale; et, en secondes noces, à Mathurine-Louise Leroux; 3° Honoré-Étienne Martel de Gaillon, Éc., seigneur de Chemillé et d'Épeigné-sur-Dême; 4° Marie-Charlotte Martel de Gaillon, mariée au comte Joseph-Antoine Artis de Thiézac; 5° Pierre Martel, seigneur de Saint-Antoine, au Canada, et de la Martinière, en Touraine, auteur de la branche de Martel de Saint-Antoine.

Par acte du 15 août 1768, les enfants de Jean-Baptiste-Grégoire Martel vendirent la terre d'Esvres à Claude de Sain de Boislecomte, chev., seigneur des Arpentis, de Beaudelière, de Tardivière et de la Rochefarou, qui comparut à l'assemblée électorale de Touraine en 1789.

Par contrat du 25 février 1754, Claude Sain de Boislecomte épousa Françoise-Marie Pellegrain de l'Étang, dont il eut cinq enfants. L'aîné, Claude-Christophe, seigneur des Arpentis, lieutenant des maréchaux de France, a eu deux enfants de son mariage avec Jeanne-Agnès-Amable Boissonnière de Mornay : Charles-Alphonse, officier de dragons de la garde royale, puis conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire; et une fille, mariée à Guillaume-Marie-Édouard de Gilibert, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

D'après M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, un atelier monétaire aurait existé à Esvres à l'époque mérovingienne. Il cite, dans ses *Recherches sur les monnaies de Touraine*, trois pièces sur lesquelles on lit *Evira vicus*.

Maires d'Esvres. — Bullot, 1801, 29 décembre 1807, décédé en 1809. — François-Jean-Pierre Augeron, 4 avril 1809, 1er février 1817. — Alexandre Odart, 31 janvier 1819, 1er août 1821. — Joseph Berger, 2 janvier 1826. — Lucien Bullot, 22 novembre 1834, 16 juin 1837. — Le baron de Revel, 1842. — Pierre Bullot, 9 juin 1842, 13 juillet 1846. — André, 1861. — Ansault, 1870. — Joseph Berger, 1871, 11 février 1874. — Paul Touchard, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont, de Cormery, de Saint-Jean-du-Grais, de Relay et des Minimes du Plessis;* E, 323; G, 352. — D. Housseau, I, 49; VII, 2715, 2724, 3252; X, 4223; XI, 4700; XII, 7004, 7005. — *Cartulaire de Cormery*, 31, 154, 180, 211, 214, 292-94. — Grégoire de Tours, *Hist.*, lib. X, c. 31, *Vita S. Monegundis*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Baillet, *Topographie des saints*, 288, 333. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* (1878). — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 31. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 792. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 637. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 8, 29, 30. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 27. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; IV, 75; IX, 224, 225; X, 84; *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99; (1875), p. 298. — J.-J. Bourassé et

C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 76. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*. — Registres d'état-civil d'Esvres. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 772.

• **Esvres**, ou **Esves**, f., cne de Balesmes. — *Ayves*, 1499. — Ancien fief, relevant de La Haye, à foi et hommage lige. En 1445, il appartenait à Louis Pouvreau, qui rendit hommage le 15 février; — en 1471, à Jehanne Gouffier, veuve de Louis Pouvreau; — en 1499, à Jehan Pouvreau; — en 1517, à Louis Pouvreau; — en 1545, à Adrien Quinault; — en 1576, à Eustache de Villiers. — (D. Housseau, XII, 5860, 5971, 5974, 6007, 6039.)

Esvres, ou **Esves** (moulin d'), cne d'Esves. — *Evya*, 1199. — (charte de Fretay, Archives de la Vienne, *prieure d'Aquitaine*.)

Étableau, cne de Saint-Symphorien. V. *Établerie*.

Étableaux, vil., sur le Remillon, cne du Grand-Pressigny, 100 habit. — *Sabulium*, 1250 (charte de Saint-Martin). — *Stabolium*, 1267 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *S. Martinus de Pressegneio*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.) — *Saint-Martin d'Étableaux*, XVIIe siècle.

Étableaux est une ancienne paroisse qui était dans le ressort de l'élection de Chinon et qui dépendait du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, elle faisait partie du district de Preuilly. Par ordonnance royale du 31 janvier 1821, elle a été réunie à la commune du Grand-Pressigny. Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendaient : La Duranderie, Serre, Bezuard, Moulin-Favier, le Moulin-de-la-Forge, Favier, la Boucletterie, Bois-de-Favier, Lourtière, le Verger, le Pain, le Petit-Favier, la Fauvellière, la Bergaudrie, la Guenandière, Ferpoile, la Charpraie, Bourgogne, la Plaudrie, la Baudinière, Suschêne, Valançay, Lancerie, la Liée, Passerée, la Clerjaudière, la Vienne, la Grouaie, les Gimbertières, Faugaudron, la Bourlière, Malessart, Courveaux, Plessis (étang de), la Borde, la Pinettrie, la Villatte, Boussée, le Peu-Renault, la Fontaine, la Bagatellerie, la Delandrie, la Doucettrie, le Grand-Peu-Renault, la Haute-Grange, la Viguerie, la Chauvellière, Moisay, la Providence.

En 1764, on comptait dans Étableaux 116 feux; — en 1801, 566 habit.; — en 1804, 577 habit.; — en 1810, 523 habit.

Autrefois, une foire se tenait dans cette paroisse, le 25 novembre, fête de Sainte-Catherine. Elle avait été établie en 1366, par lettres patentes du roi Charles et sur la demande de Jean le Meingre, dit Boucicault, maréchal de France. Elle a été supprimée à la Révolution.

L'église, dédiée à saint Martin, existe encore. Depuis la Révolution, elle est à usage de servitude. Construite en 1555, sur les fondations d'un édifice plus ancien et qui tombait en ruines, elle fut consacrée le 10 avril 1556, ainsi que le constatait une inscription placée au grand autel. On fit des réparations assez importantes au chœur et au clocher en 1778.

Cette église n'offre rien de remarquable. On y conservait des reliques de saint Martin, de saint Étienne, des Dix mille martyrs et des Onze mille vierges.

La cure possédait un petit domaine appelé la Folie et situé près du Rivau.

Il existait à Étableaux un prieuré appelé le *prieuré de Saint-Martin* ou du *Bourgneuf*, et qui appartenait à l'abbaye de Pontlevoy. Celle-ci avait le droit de présentation au titre curial.

Curés d'Étableaux. — Jacques Roy, 1579. — Noël Moreau, 1604. — François Auvray, 1638. — Brice Marchand, 1664. — Charles Chauvin, 1692. — Jacques Chévrier, 1705. — Antoine Monsnier, 1733. — Henri de la Motte, 1737. — Charles Barat, 1748. — Pierre Chevalier, 1773. — Louis-Jacques Drouard, 1781.

Étableaux était une châtellenie, relevant du château de Sainte-Julitte à foi et hommage lige. Le château était un des mieux fortifiés de la contrée. On le voyait encore en assez bon état en 1791. Depuis, il a été en grande partie démoli. Ses ruines, qui dominent la vallée de la Claise, présentent un aspect imposant. On présume qu'il fut construit au XIIe siècle.

Dans l'enceinte des fortifications, se trouvait une chapelle dédiée à sainte Catherine et dont il n'existe aujourd'hui aucune trace. Cette chapelle était le but de nombreux pèlerinages, particulièrement le 25 novembre. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. Étienne Valladon en était chapelain en 1638; — N. Agier, en 1789.

Maurice de Craon, sénéchal héréditaire de Touraine, vivant en 1226-50, est le premier seigneur connu d'Étableaux. Son successeur fut Renaud de Pressigny, qui est cité dans une charte de l'abbaye de la Merci-Dieu, du mois de mai 1267. Jeanne, femme de Renaud, donna à cette abbaye soixante arpents de landes situés entre la Claise et la commanderie de l'Épinat.

Elle eut une fille, Marguerite, qui épousa Godemar de Linières, veuf d'Agnès de Sancerre, et eut en dot la terre d'Étableaux. De ce mariage naquirent : Godemar II, seigneur de Mereville; Jean, évêque de Viviers; Isabeau, femme du sieur de Châteauneuf; Florie, mariée à Jean le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et lieutenant-général au gouvernement de Touraine.

Jean le Meingre devint, par ce mariage, seigneur de la châtellenie d'Étableaux, échue à sa femme dans le partage de la succession de sa mère. Il mourut à Dijon en mars 1368, laissant trois enfants: Jean, comte de Beaufort; Geoffroy et Oudart, maître d'hôtel de la reine.

Geoffroy le Meingre, deuxième fils de Jean, seigneur d'Étableaux, du Bridoré, du Luc, de Roquebrune et de Bulbone, chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné, épousa en premières noces Constance de Saluces, et en secondes noces (le 21 février 1421), Isabeau de Poitiers, fille de Louis de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Catherine de Giac. Il eut deux enfants de ce mariage : Louis et Jean, seigneurs du Bridoré (1463).

Vers 1450, André de Villequier, vicomte de la Guerche, seigneur de Montrésor, de Menetou-Salon et de l'Ile-d'Oléron, acheta, de la famille le Meingre, la terre d'Étableaux. Il mourut à Preuilly, le 1er juillet 1454. Antoinette de Maignelais, sa veuve, est qualifiée de dame d'Étableaux, dans un acte du 23 janvier 1465. Il eut deux enfants : Artus et Antoine. Ceux-ci, en 1489, étaient en procès au sujet du partage des biens de la succession paternelle. Un arrêt du parlement, du 24 juillet de cette année, décida qu'Artus, l'aîné, prendrait la moitié des domaines d'Étableaux, de la Guerche et de Montrésor, et qu'Antoine aurait l'autre moitié, mais sans avoir aucun droit sur les manoirs et sur les justices.

Antoine de Villequier, conseiller et chambellan du roi, mourut en 1490, laissant, de son mariage avec Charlotte de Bretagne, un fils unique, François, qui fut comme lui, seigneur d'une partie d'Étableaux et décéda sans postérité.

Artus de Villequier, frère d'Antoine, vivait encore en 1505. De son mariage avec Marie de Monberon, il eut un fils, Jean-Baptiste, qui fut vicomte de la Guerche et seigneur d'Étableaux. Celui-ci épousa en premières noces Jacqueline de Miolans, décédée en 1518 et dont il eut René de Villequier, mort avant 1520. D'un second mariage contracté le 28 mai 1519, avec Anne de Rochechouart, il eut : Claude, René et Jacqueline, femme de Claude Savary, marquis de Lancosme. L'aîné, Claude baron de Villequier, vicomte de la Guerche et seigneur d'Étableaux, gouverneur de Paris, épousa Renée d'Appelvoisin, fille de Guillaume d'Appelvoisin, seigneur de la Rochedumaine, et d'Anastasie de la Béraudière, et en eut Georges, qui mourut avant lui, en 1591.

Par testament du 8 avril 1571, Anne de Rochechouart, veuve de Jean-Baptiste de Villequier, fonda quatre services par an, dans l'église d'Étableaux et légua à la cure, pour cette fondation, une rente de 33 livres.

Claude de Villequier fit son testament le 14 avril 1595 et mourut peu de temps après. La châtellenie d'Étableaux et la vicomté de la Guerche passèrent, par héritage, aux mains de son frère René de Villequier, dit le Jeune, qui épousa, en premières noces, Françoise de la Marck, et en secondes, Louise de Savonnières. Du premier mariage naquit Charlotte-Catherine, femme de François d'O, seigneur de Fresnes; du second, Claude de Villequier, qui mourut à Fontainebleau, en 1604, âgé de 19 ans.

René de Villequier mourut vers 1599. Sa veuve se remaria à Martin du Bellay, prince d'Yvetot, qui est qualifié de seigneur d'Étableaux, dans un titre de 1601. Après sa mort, cette terre et celle de la Guerche échurent, par héritage, à Charlotte-Catherine de Villequier, veuve de François d'O, et qui avait épousé, en secondes noces, Jacques d'Aumont, baron de Chappes. Ce dernier mourut à Paris, le 14 juillet 1614, laissant : 1° César, marquis de Clervaux et vicomte de la Guerche; 2° Antoine, duc d'Aumont, marquis d'Isles, pair et maréchal de France, décédé le 11 janvier 1669; 3° Roger, évêque d'Avranches; 4° Charles, marquis d'Aumont; 5° Jacques-Emmanuel, seigneur d'Aubigny; 6° Anne, mariée, en premières noces, à Antoine Potier, seigneur de Sceaux, et en secondes, à Charles, comte de Lannoy.

Charles, marquis d'Aumont, quatrième fils de René, lieutenant-général des armées du roi, eut Étableaux en partage. Il mourut à Spire, en 1644, d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Landau.

La châtellenie d'Étableaux avait été acquise de Charles d'Aumont, vers 1637, par Pierre Brulart, marquis de Sillery et de Puisieux, baron du Grand-Pressigny, secrétaire du roi et ambassadeur en Espagne. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Étableaux a eu pour seigneurs les barons du Grand-Pressigny (V. *Pressigny* (Le Grand).

On voit, par un aveu rendu le 7 mars 1410 à Florie de Linières, par Gauvain d'Aloigny, que le fief des Rivaux relevait d'Étableaux à foi et hommage plain.

Arch. d'I.-et-L., E, 23, 71, 103, 104; G, 14; *cures; Biens nationaux*. — D. Housseau, VII, 2995, 3204; VIII, 3656; IX, 4100; X, 4286 *bis*; XI, 5773; XII, 7437; XVIII. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 200; VI, 319, 753-54-55; VIII, 315-16. — Registres d'état-civil du Grand-Pressigny. — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches*, I, 234; II, 367. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 667. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 255. — *Mémoire pour E.-P. Masson de Maisonrouge*, Paris, impr. P. Dumesnil, 1745, in-4°. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 539. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1821), p. 52. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 86.

Étableaux (îles d'), dans la Claise, cne du Grand-Pressigny.

Établerie (l'), closerie, près de la chapelle de Saint-Barthélemy, paroisse de Saint-Symphorien. — L'*Établerie*, l'*Étableau*, ou le *Tableau*, 1604. — Elle est mentionnée dans un titre de 1448. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *Mense séparée*).

Étain (l'), ham., cne de Parçay-Meslay, 13 habitants.

Étalliers (le lieu des), cne de Nouans. — Il fut vendu, en 1793, sur N. Lhuillier de la Mar-

delle, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Étampes (Hugues d'), nommé aussi **Hugues de Chartres** ou de la **Ferté,** archevêque de Tours, succéda à Hildebert, en 1134. Il érigea en abbaye le prieuré de Boisaubry et fut un des fondateurs de l'abbaye de Gastines. Par ses soins, des écoles publiques furent établies à Chinon. Il mourut en 1148. — (*Gallia Christiana,* XIV. — Maan, *S. et Metrop. Ecclesia Turonensis,* III, 114. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 21; III, 452. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 333. — D. Housseau, XV, 132.)

Étampes (Jean d'), seigneur de Valençay, conseiller au parlement de Paris, conseiller d'État, né à Tours le 7 juillet 1595, fut nommé intendant de Touraine par lettres patentes du 5 juin 1630, en remplacement de Jean Aubery. Il donna sa démission en 1637 et remplit ensuite les fonctions d'ambassadeur en Suisse et en Hollande. Il mourut le 4 février 1671. Il était fils de Jean d'Étampes et de Sarah d'Aplincourt. — (De Courcelles, *Hist. de la noblesse,* I, 245. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 549. — *Catalogue des conseillers au parlement de Paris,* 119. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 419-20. — Moréri, *Diction. historique,* IV, 245.)

Étampes (Léonor d'), né à Tours, abbé de Bourgueil en 1611, évêque de Chartres en 1620, archevêque de Reims en 1641, mourut le 8 avril 1651, et fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés. Il était fils de Jean d'Étampes, seigneur de Valençay, et de Sarah d'Aplincourt. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VII, 482. — P. Anselme, *Hist généal. de la maison de France,* II, 90; VII, 549. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 890. — *Les Historiettes de Tallemant des Réaux,* III, 184. — *Chronica monasterii Burguliensis,* 52. — Moréri, *Diction. historique,* IV, 246.)

Étampes (Henri d'), chevalier de Malte, grand-prieur de France, fut nommé abbé de Bourgueil en 1651, en remplacement de Léonor d'Étampes, décédé. Ambassadeur de France à Rome, en 1656, il se retira ensuite à Malte, où il mourut le 8 avril 1678. — (La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 891. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Chronica monasterii Burguliensis,* 52. — Moréri, *Diction. historique,* IV, 246.)

Étampes (Achille d'), né à Tours, le 5 juillet 1593, fut reçu chevalier de Malte en 1611 et devint grand'croix, puis général de l'armée de cet ordre. Le 14 décembre 1643, le pape Urbain VIII lui donna le chapeau de cardinal, en récompense des services qu'il avait rendus au Saint-Siège dans la guerre soutenue contre le duc de Parme, ainsi que dans des négociations avec l'Espagne et avec la France. Il mourut à Rome le 7 juillet 1646. Il était frère de Jean d'Étampes, intendant de Touraine. — (La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 890. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 549. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VII, 482. — *Almanach de Touraine,* 1741. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 167-68. — Moréri, *Diction. historique,* IV, 246.)

Étanché (l'), f., c^ne^ de Lublé. — Ancienne propriété de la cure de Lublé. — (Arch. d'I.-et-L. *Biens nationaux.*)

Étang (le lieu de l'), près des Sevaudières, c^ne^ d'Avon.

Étang (l'), vil., c^ne^ de Betz, 61 habit. — *Étang-les-Betz,* XVIIe siècle. — *L'Étang,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1400, il appartenait à Jehanne de la Celle, fille de Geoffroy de la Celle-Draon, et femme de N. d'Azay; — en 1401, à Imbault d'Azay; — en 1456, à Adam d'Azay; — en 1619, à Louis de Couhé de Lusignan; — en 1642, à un autre Louis de Couhé de Lusignan; — en 1686, à Louis Robin, Éc. Il passa ensuite à la famille Chaspoux et fit partie du marquisat érigé, en 1746, en faveur de Jacques-Eusèbe Chaspoux de Verneuil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260. — D. Housseau, XI, 4865. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.*, 1868, p. 142-43. — L'Hermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Tour.*, 168. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II. — Registres d'état-civil de Saint-Flovier. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* V, 234. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* I, 165.)

Étang (le moulin de l'), sur le Brignon, c^ne^ de Betz.

Étang (l'), ou les **Étangs,** ham., c^ne^ de Bossée, 11 habit. — *L'Étang,* carte de l'état-major. — *Les Étangs,* carte de Cassini. — Ancienne châtellenie appartenant à l'abbaye de Cormery. En 1707, l'abbé Bautru de Vaubrun fut autorisé par le Chapitre général de l'abbaye à démolir le château, qui avait été bâti par l'abbé Jean du Puy, vers 1492. Près de là sont quatre étangs, qui dépendaient de la châtellenie: le Grand-Étang, l'Étang-du-Milieu, l'Étang-Bas et l'Étang-Haut. — — *Cartulaire de Cormery,* XCVI, CXXXIV. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery.*)

Étang (l'), ham., c^ne^ de Boussay, 10 habitants.

Étang (l'), ancien fief, près de la Celle-Guenand. — Il relevait du château de Montrésor. — (De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou.*)

Étang (les Grand et Petit), f., c^ne^ de Chambon.

Étang (l'), c^ne^ de Chambourg. V. *Les Étangs.*

Étang (l'), vil., c^ne^ de Chanceaux, c^ton^ de Loches, 32 habit. — *L'Étang*, carte de l'état-major.

Étang (l'), f., c^ne^ de Charnizay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Étang (le lieu de l'), près des Caves, c^ne^ de Ciran.

Étang (le Grand), étang, c^ne^ de Continvoir.

Étang (l'), f., c^ne^ de Damemarie. — *L'Étang*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Étang (le moulin de l'), près du bourg d'Esves-le-Moutier. — Il relevait d'Esves (1666). — (D. Housseau, XIII, 7005.)

Étang (le lieu de l'), près de la Neuptière, c^ne^ de Lémeré.

Étang (l'), f. et moulin, c^ne^ de Loches. — *L'Étang*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1311, ces domaines appartenaient à Guy de Guenand. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Étang (le lieu de l'), près de Cray, c^ne^ de Lussault. — Étang desséché avant 1829.

Étang (le moulin de l'), sur le ruisseau du Breuil, c^ne^ de Mazières. — *L'Étang*, carte de l'état-major. — *Les Étangs*, carte de Cassini.

Étang (le Petit), étang, près des Belles-Ruries, commune de Monnaie.

Étang (l'), ou les **Étangs**, vil., c^ne^ d'Orbigny, 22 habit. — *L'Étang*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montrésor. Le 7 novembre 1470, Jeanne d'Argy le vendit à Jean de Sorbiers. En 1512, il appartenait à François de Nouroy; — en 1554, à Jean de Nouroy, marié à Marguerite de Cardonne; — en 1584, à François de Jussac; — en 1764-86, à François-Jean-Louis Pellegrain de l'Étang. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131, 133. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 52, 55, 58. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 121. — Dufour, *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, II, 212.)

Étang (les Grand et Petit), f., c^ne^ de Restigné.

Étang (le lieu de l'), près des Cornus, c^ne^ de Rilly.

Étang (le bois de l'), c^ne^ de Rochecorbon.

Étang (l'), f., c^ne^ de Saint-Branchs. — *L'Étang*, carte de l'état-major.

Étang (moulin de l'), sur le ruisseau de Montgoger, c^ne^ de Saint-Épain.

Étang (l'), vil., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire, 37 habit. — *L'Étang*, carte de l'état-major. — *Les Étangs*, carte de Cassini.

Étang (l'), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Les Étangs*, carte de Cassini.

Étang (l'), f., c^ne^ de Saint-Roch.

Étang (l'), f., c^ne^ de Savigné.

Étang (l'), f., c^ne^ de Sennevières. — *Étang de Fontaperc*, carte de Cassini.

Étang (le lieu de l'), près de la Balluère, c^ne^ de Tauxigny. — Ancien étang, desséché en 1826.

Étang (l'), f. et moulin, sur l'Indrois, c^ne^ de Villeloin, 16 habit. — *Moulin de Lestan*, 1301 (*Cartulaire du Liget*). — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Étang (ruisseau de l'), c^ne^ d'Avrillé.

Étang (ruisseau de l'). Il prend sa source à Vernou, c^ne^ de Langeais, et va dans la commune de Saint-Mars.

Étang (ruisseau de l'), c^ne^ de Mazières, prend sa source dans l'étang de Jupilles et se jette dans le ruisseau du Breuil, près des Écluses.

Étang (ruisseau de l'). — Il prend sa source près de Vareille, dans la commune de Loches, passe dans les communes de Chanceaux et de Chambourg et se jette dans l'Indre, à Cornillé.

Étang (ruisseau de l'), c^ne^ d'Orbigny. — Il se jette dans l'Olivet.

Étang (ruisseau de l'), c^ne^ de Saint-Branchs. — Il prend sa source près de Bihoret et de l'étang Poutière.

Étang (moulin de l'), sur le ruisseau de Montgauger, c^ne^ de Saint-Épain.

Étang (ruisseau de l'), c^ne^ de Villedômer. — Il prend sa source dans l'étang de l'Archevêque et passe dans la commune de Neuillé-le-Lierre.

Étang-au-Loup (l'), étang, c^ne^ de Bossée.

Étangs-Bas (l'), étang, c^ne^ de Bossée.

Étang-Baudet (l'), étang, paroisse de Chambray. — En 1583, il appartenait au seigneur de Montbazon. — (D. Housseau, XI, 4700).

Étang-Bouchard (le lieu de l'), près de Bouc-à-Banc, c^ne^ de Saint-Paterne.

Étang-Boudonnière (l'), vil., c^ne^ de Charnizay, 19 habit.

Étang-Bourdet (le lieu de l'), c^ne^ de Langeais, près du chemin de la Richardière à la Châteigneraie.

Étang-Brûlé (bois de l'), c^ne^ de Luzillé.

Étang-Brûlé (le lieu de l'), c^ne^ de Reugny, près du chemin de Reugny à Amboise.

Étang-Cassé (l'), vil., c^ne^ de Manthelan, 18 habit. — *L'Étang-Cassé*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Étang-Chalois (le lieu de l'), c^ne^ de

Saint-Laurent-en-Gatines. — *Étang-Dallun*, 1725. — Ancien étang; il fut desséché avant 1825. Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite le 29 mars 1725, par Antoine Salmon, chev., seigneur de la Brosse. Son étendue était de 11 arpents. — (Archives du château de la Ferrière).

Étang-Chéreau (l'), f., c^ne^ de Cléré.

Étang-Chopin (closerie de l'), paroisse de Saint-Aubin. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté-Dieu.*

Étang-Crevé (l'), f. et étang, c^ne^ de Charnizay.

Étang-Damourette (le lieu de l'), près du Petit-Moulin, c^ne^ de Monts.

Étang-d'Avrillé (l'). V. *Avrillé.*

Étang-de-Bierge (l'), c^ne^ de Parçay-Meslay. V. *Bierge.*

Étang-de-Braye (l'), f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Étang-de-Brosse (ruisseau de l'), c^ne^ de Francueil. — Il fait mouvoir le Moulin-à-tan et le *Moulin-Neuf*, passe à Francueil et se divise en deux branches qui vont se réunir au Cher, l'une à la Tuilerie, l'autre en face du château de Chenonceau.

Étang-de-Commacre (ruisseau de l'), c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Il se jette dans le ruisseau de Prévoux.

Étang-de-Cremille (ruisseau de l'). — Il prend sa source dans les étangs de Cremille, c^ne^ de Mazières.

Étang-d'Écoute-S'il-Pleut, c^ne^ de Saint-Mars. — Étang depuis longtemps desséché.

Étang-de-la-Barre (le lieu de l'), près de la Borde, c^ne^ de Bueil.

Étang-de-la-Boursière (l'), près de Chanceaux, paroisse du Grand-Pressigny. — Ancien fief, relevant de Faviers, à foi et hommage lige et un roussin de service du prix de 60 sols à muance de seigneur. — Joseph-François Haranc rendit hommage pour ce fief le 1er décembre 1762. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Étang-de-la-Dame (l'), f., c^ne^ de Courcelles. — *L'Étang,* carte de Cassini.

Étang-de-la-Lardière (ruisseau de l'), c^ne^ d'Orbigny.

Étang-de-L'Archevêque (ruisseau de l'), c^ne^ de Reugny, qu'il sépare de la commune de Neuillé-le-Lierre.

Étang-de-la-Morinière (le lieu de l'), c^ne^ de Dierres. — Ancien étang, desséché avant 1824.

Étang-de-la-Rabaudière (le lieu de l'), ancien étang, c^ne^ de Bossay, près du chemin de Preuilly à Loches.

Étang-de-l'Ile (l'), f., c^ne^ de Mazières.

Étang-de-l'Ormeau (le lieu de l'), près des Fourneaux, c^ne^ de Saint-Roch.

Étang-de-Marnay (l'), f., c^ne^ de Braye-sous-Faye.

Étang-de-Pierre-de-Maillé (le lieu de l'), c^ne^ de Sonzay. La Fare y prend sa source.

Étang-de-Narbonne (l'), f., c^ne^ de Joué. — *Terra de Stagno*, XIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Jean-du-Grais.*)

Étang-des-Babinières (l'), étang, près des Repenellières, c^ne^ de Ciran.

Étang-des-Bois (l'), f., c^ne^ de Château-la-Vallière.

Étang-des-Gâtés (l'), f., c^ne^ de Saint-Patrice. — *Le Petit-Étang,* carte de l'état-major.

Étang-des-Gâtés (ruisseau de l'), c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire, passe dans la commune des Essarts et se jette dans le Ruau.

Étang-des-Gaillards (l'), ancien fief, paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Il dépendait de la collégiale de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Étang-des-Mailles (le lieu de l'), c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — Ancien étang, desséché avant 1825.

Étang-des-Roseaux (l'). V. *Le Louroux.*

Étang-de-Tierce (l'), f., c^ne^ de Mazières.

Étang-Dolin (le lieu de l'), c^ne^ de Luzillé. — Ancien étang, desséché avant 1826.

Étang-du-Breuil (le lieu de l'), c^ne^ de Villeloin. — Ancien étang, desséché avant 1826.

Étang-du-Château (l'), étang, près des Repenellières, c^ne^ de Ciran.

Étang-du-Grand-Clos (le lieu de l'), c^ne^ de Bossée, près du chemin de Fay à la Noirasse.

Étang-du-Milieu (l'), étang, c^ne^ de Bossée.

Étang-du-Ponceau (le lieu de l'), près du ruisseau de Saint-Laurent, c^ne^ de Veigné.

Étang-du-Rocher (l'), c^ne^ de Chambray. V. *Rocher.*

Étang-d'Ya (le lieu de l'), près de Cingé, c^ne^ de Bossay. — Ancien étang, desséché depuis longtemps.

Étang-Foireau (le lieu de l'), près de Mathefelon, c^ne^ de Savigny.

Étang-Fonds (l'), paroisse d'Auzouer. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer. En 1716, il appartenait à Pierre des Landes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Étang-Fondu (l'), c^ne^ de Beaumont-Village, ancien étang, desséché en 1832.

Étang-Fontapert (le lieu de l'), près de la Foulonnerie, c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain. — Ancien étang, desséché avant 1826.

Étang-Fourché (le lieu de l'), près de la Motte, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Étang-Gargeau (l'). V. *Gargeau*, c^ne^ de Ciran.

Étang-Gouin (le lieu de l'), c^ne^ de Candes, près du chemin du Coteau à Fontevrault.

Étang-Guillard, ou **Gaillard** (ruisseau de l'), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. — Il prend sa source près de la Champlonnière, et se jette dans la Vendeume au lieu appelé le Pont-Champion.

Étang-Guimas (l'), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Étang-Harpin (l'), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. — *Étang-Arpin*, carte de Cassini.

Étang-Hidou (le lieu de l'), ancien étang, près de la Plessardière, c^ne^ de Crotelles.

Étang-Huet (l'), étang, c^ne^ de Bossée.

Étang-L'archevêque (ruisseau de l'), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Étang-les-Betz (l'). V. *Étang (l')*, c^ne^ de Betz.

Étang-Maillard (l'), paroisse de Souvigny, ancien fief, relevant d'Amboise. En 1683, il appartenait à Louis de la Motte-Villebret. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Étang-Marnay (bois de l'), c^ne^ de Braye-sous-Faye.

Étang-Marne (l'), étang, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

Étang-Marron (le lieu de l'), c^ne^ du Boulay. — Ancien étang, desséché avant 1835.

Étang-Martin (l'), f., c^ne^ de Ligré.

Étang-Mitaine (les bruyères de l'), près de Coudray, c^ne^ de Loché.

Étang-Millon (le lieu de l'), c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Étang-Naquet (l'), ancien étang, aujourd'hui desséché, situé près de Cingé, c^ne^ de Bossay. — En 1791, il appartenait au comte de Livenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Étang-Neuf (le lieu de l'), ancien étang, d'une étendue de 10 arpents, c^ne^ d'Avrillé.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Betz.

Étang-Neuf (l') ou **Petit-Étang-de-Cingé,** étang, c^ne^ de Bossay.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Boussay.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Étang-Neuf (l'), c^ne^ de Ciran. V. *Piagu*.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Charnizay. — *Étang-Neuf*, carte de Cassini.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Courcelles.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ du Louroux. — Il fut créé, au XVe siècle, par Guy de Lure, abbé de Marmoutier. — (*Chron. abb. Maj. monast.* 336.)

Étang-Neuf (l'), f. et étang, c^ne^ de Morand. — Ancien fief. L'étendue de l'étang, en 1793, était de 18 arpents. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Saint-Étienne-de-Chigny.

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite le 29 mars 1725 par Antoine de Salmon de la Brosse. Son étendue était alors de 9 arpents. — (Archives du château de la Ferrière.)

Étang-Neuf (l'), étang, c^ne^ de Saint-Paterne. — En 1791, il appartenait à l'abbaye de la Clarté-Dieu. Son étendue était alors de 8 arpents. (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Étang-Neuf (le bois de l'), c^ne^ de Villedômer.

Étang-Perrière (l'), étang, c^ne^ de Bossay.

Étang-Plat (le lieu de l'), près de la Motte, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Étang-Rigollet, ou **Rigole** (l'). V. *Rigollet*.

Étang-Robert (l'), paroisse de Saint-Paterne. V. *Robert*.

Étang-Roseau (l'), étang, c^ne^ de Charnizay.

Étang-Rouard (l'), c^ne^ de Tauxigny. — Ancien étang, desséché en 1826.

Étang-Savin (l'), vil., c^ne^ de Charnizay, 30 habitants.

Étang-Testard (l'), étang, c^ne^ de Morand.

Étang-Vaillant (l'), étang, c^ne^ de Charnizay.

Étang-Vigneau (le lieu de l'), près de la Billardière, c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Étang-Vignon (le lieu de l'), près du Cassoi, c^ne^ de Vouvray.

Étangs (le lieu des), près du Moulin-Neuf, c^ne d'Assay.

Étangs (le lieu des), près de Bossin, c^ne de Betz.

Étangs (les), c^ne de la Celle-Guenaud. V. *Étang.*

Étangs (les), ou l'**Étang**, f., c^ne de Chambourg. — Ancien fief. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille Haran. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20mes*. — *Réfutation pour Pierre Haincque*, Blois, imp. Masson, 1773.)

Étangs (les), f., c^ne de Cigogné.

Étangs (le bois des), c^ne de Couziers.

Étangs (le lieu des), près de la Blinerie, c^ne de Ferrières-Larçon.

Étangs (les), ham., c^ne de Joué-les-Tours, 10 habit. — *Les Étangs*, carte de Cassini.

Étangs (les), vil., c^ne de Langeais, 38 habit. — *Les Étangs*, carte de l'état-major.

Étangs (le lieu des), c^ne de Ligueil, près du chemin de Ligueil à Paulmy.

Étangs (les), c^ne de Mazières. V. *Étang.*

Étangs (les), c^ne d'Orbigny. V. *Étang* (l').

Étangs (le lieu des), près de la Chrétiennerie, c^ne de Paulmy.

Étangs (les), f., c^ne de Saché.

Étangs (les), vil., c^ne de Saint-Mars, 29 habit. — *Les Étangs*, carte de l'état-major.

Étangs (le ruisseau des), c^ne de Saint-Mars.

Étangs (les), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Étang.*

Étangs (les), c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Étang.*

Étangs (le lieu des), près de la Bautière, c^ne de Sorigny.

Étangs (le lieu des), près du Châtellier, c^ne de Varennes.

Étangs-de-Bossay (les), étangs, c^ne de Bossay.

Étangs-de-Narbonne (les), ham., c^ne de Joué-les-Tours, 11 habit. — *Étang-de-Narbonne*, carte de l'état-major.

Étangs-de-Villiers (ruisseau des) c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — Il se jette dans le ruisseau d'Aubigny, au lieu appelé Taille-du-Bois-aux-Bœufs.

Étape (le lieu de l'). — *Estappum, juxta pratum de Odato*, paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Il est mentionné dans une charte de Théotolon, archevêque de Tours, du mois d'août 943. — (Bibl. nationale, fonds Baluze, Arm. III.)

Étard (l'), ou **l'Éther**, f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — *Le Tard*, carte de Cassini.

Étéières (les), paroisse de Neuvy-Roy. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Étienne (Saint-), ancienne paroisse. V. *Tours.*

Étienne (Saint-), f., c^ne de Fondettes.

Étienne (la fontaine Saint-), près de Bois-Jacquet, c^ne d' Épeigné-sur-Dême. Elle jette ses eaux dans le ruisseau de la Fontaine-Saint-Martin.

Étienne-de-Basille (chapelle Saint-). V. *Cande.*

Étienne-de-Blémars (Saint-). V. *Étienne-des-Guérets* (Saint-).

Étienne-de-Chigny (Saint-), commune du canton de Tours-nord, arrondissement de Tours, à 14 kilomètres de Tours. — *S. Stephanus de Eschigne, sive de Chigneio*, XIIIe siècle. (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — *Chigny-les-Bois*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Ambillou; au sud, par la Loire; à l'est, par la commune de Luynes; à l'ouest, par celle de Mazières. A l'est, elle est arrosée, par la Bresme, qui se jette dans la Loire au lieu appelé le Jard. Elle est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare, et par le chemin de grande communication n° 32, de Baugé à Tours. Il y existe deux étangs: l'étang Neuf et l'étang des Souches. Une partie de son territoire est occupée par la forêt de Luynes. Dans la Loire, qui passe au sud, sont les îles Buda, du Curé, de Coligny et l'île Bellefille. Au nord sont des landes, appelées les Landes des Poulaillères.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Moulin-Glabert (10 habit.). — La Jotterie (11 habit.). — Lournay, ancien fief. — Le Ponceau (71 habit.). — Adingny, ancien fief. — Pont-de-Bresme (187 habit.). — Le Port-Caillau (86 habit.). — Passe-Vite (16 habit.). — Pont-Clouet (15 habit.), ancien fief. — Les Ruaux (28 habit.). — Chappe (17 habit.), ancien fief. — La Brosse (51 habit.). — La Bergerie (32 habit.). — L'Armerie (20 habit.). — Belair (38 habit.). — Bellevue (14 habit.). — La Cantinière (16 habit.). — L'Aubinière (119 habit.). — Le Gravier, les Fougères, la Remellerie, les Verdelets, la Cartonnière, le Portail, Bec-Venier, le Clos, Beauvais, les Carneaux, les Grandes-Maisons, la Frelandière, Boissemé, Pinon, le Perré, Briqueloup, la Fontaine, la Foucaudière, la Roussellière, etc.

Avant la Révolution, Saint-Étienne-de-Chigny faisait partie de l'élection de Tours, du doyenné de Luynes et de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 2062 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 4 septembre 1813.

Population. — 695 habit. en 1801. — 782 habit. en 1804. — 811 habit. en 1810. — 921 habit.

en 1821. — 977 habit. en 1831. — 990 habit. en 1841. — 1002 habit. en 1851. — 1007 habit. en 1861. — 900 habit. en 1872. — 935 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Bureau de poste et *Perception* de Luynes.

La commune a été divisée, de nos jours, en deux paroisses : l'une, dite de Saint-Étienne-de-Chigny, l'autre dite du Pont-de-Bresme. L'église de cette dernière, dédiée à saint Étienne, est de construction récente. Elle n'offre aucun intérêt.

L'autre église a été bâtie en 1542-43, par un des seigneurs d'Andigny, fief situé dans la paroisse. Elle fut consacrée le 29 mars 1543, par Antoine de la Barre, archevêque de Tours, qui, le même jour, fit déposer l'acte suivant dans l'intérieur de l'autel, où il a été retrouvé en 1834 :

Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo tertio die jovis post festum Paschæ existente vicesima nona mensis martii, Ego, Antonius de Labarre, dei et apostolicæ sedis gratia Turonensis archiepiscopus, consecramus ecclesiam et altare hoc in honorem S. Stephanis martyris et reliquias ejusdem S. Stephani in eo inclusi singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die aniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadragenta dies in forma ecclesiæ consueta concedens in cujus rei testimonium presens scriptum, per secretarium nostrum ordinarium exinde fieri sigillo que nostro sigillari fecimus et mandavimus. Actum in ecclesia parrochiali S. Stephani de Chigneyo nostræ Turonensis diocesis die et anno quibus supra.

Per Dominum Reverendissimum archiepiscopum Turonensem : Meautays.

Les vitraux de la fenêtre du maître-autel, datant de la fondation de l'église, sont très remarquables. Ils ont pour sujet le crucifiement. On y voit aussi le portrait du donateur et de sa femme. On les a restaurés en 1841, au moyen d'une allocation accordée par le gouvernement, à la suite d'un rapport présenté par la Société Archéologique de Touraine et qui faisait ressortir tout l'intérêt que présentait cette œuvre d'art.

Le baptistaire de cette église mérite également de fixer l'attention. Il est surmonté d'une pyramide ornée de sculptures très habilement exécutées.

Les propriétaires d'Andigny avaient le droit de banc seigneurial dans l'église.

La présentation au titre curial appartenait à l'archidiacre d'outre-Loire.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1538.

Curés de Saint-Étienne-de-Chigny. — Gabriel Baugé, 1738, décédé le 23 juin 1747. Il fut inhumé dans l'église. — Pierre de Montreuil, 1747, décédé le 20 janvier 1773. — Jacques Douault, 1773, 1790. — J. Bouglé, curé constitutionnel, 1793. — Jacques Douault, 1801. — Lesourd, 1804. — Petillault, 1830. — Morillon-Dubellay, juillet 1873. — Dupont, juin 1875, actuellement en fonctions (1879).

Curé du Pont-de-Bresme. — Bert, actuellement en fonctions (1879).

La paroisse formait un fief dépendant de la châtellenie d'Andigny.

Maires de Saint-Étienne-de-Chigny. — Béatrix, 1801. — Jean Boureau, 29 décembre 1807. — Philippe de la Beraudière, 22 mars 1816, août 1821, 5 juin 1837, juin 1840. — Jean Ploquin, 1er août 1846. — Gaudin, 1852. — Rougé-Besnard, 1870. — François Berger-Bidault, 9 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *Cures, Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Saint-Étienne-de-Chigny. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Statistique des paroisses de Touraine*. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 221-24 ; IX, 321. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1877), p. 172. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 198.

Étienne-des-Guérets (Saint-), cne du canton d'Herbault, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). — *S. Stephanus de Blemars*, XIIIe siècle. — Avant la Révolution, cette paroisse faisait partie du doyenné de Châteaurenault et de l'archidiaconé d'outre-Loire, diocèse de Tours. Elle était dans le ressort de l'élection d'Amboise. La cure était à la présentation de l'archidiacre d'outre-Loire. — Population en 1876 : 251 habit.

Arch. d'I.-et-L., C, 236. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 36. — *Almanach de Touraine*, 1789. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 321.

Étilly, vil., cne de Panzoult, 22 habit.

Étival, châtellenie, paroisse de Saint-Germain-d'Arcé. — Elle relevait de la baronnie de Saint-Mars, à foi et hommage simple et un roussin de service à mutation de seigneur. Vers 1760, elle appartenait à René-François Fauquaire ; — en 1786, à Antoine-François-Théodore Serrurier de la Fuye. — (Bibl. de Tours, *titres de Saint-Mars*).

Étivau, cne de Dolus. V. *Étivaux*.

Étivaux (les), **Tivaux**, ou **Thivaux**, f., cne d'Assay. — *Les Tivaux*, carte de l'état-major. — Ancien prieuré placé sous le vocable de sainte Marie-Madeleine. Il faisait partie du diocèse de Poitiers et dépendait de l'abbaye de Cormery, en Touraine. La chapelle tombait en ruines en 1791. N. Dumay était prieur d'Étivaux en 1694 ; — Charles-François Thubert, en 1790. Le prieuré possédait soixante arpents de terres labourables et bois dans la paroisse d'Assay. — (Arch. d'I.-et-L., G, 280 ; *Biens nationaux*. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182.)

Étivaux (le lieu des), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il relevait censivement de Razilly. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163).

Étivaux (les), ou **Étivau,** f., c^ne^ de Dolus. — *Estivallum,* 1136 (charte de Dreux de Mello). — Elle relevait de la commanderie de Dolus et appartenait à l'archevêque de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 6; *titres de la Commanderie de Ballan; Biens nationaux.* — D. Housseau, IV, 1586).

Étivaux (les), ou l'**Aitre-du-Chapon,** paroisse de Saint-Roch. — Il relevait du fief de Saint-Roch, d'après une déclaration féodale faite en 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch.*)

Étoile (le lieu de l'), près de la Drouaire, c^ne^ de Ciran.

Étoile (l'), f., c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Étoile (l'), ham. et chât., c^ne^ de Vernou, 28 habit. — *L'Étoile,* carte de l'état-major. — Il est de tradition dans le pays que les carrières de l'Étoile ont fourni la plus grande partie des pierres pour la construction de la cathédrale de Tours. La Cisse fut canalisée depuis le Pont-de-Bois jusqu'au lieu appelé le Pont-de-la-Cuve, pour conduire ces pierres à leur destination. En 1777, le domaine de l'Étoile, relevant du fief d'Argouges, appartenait à Joseph Thoisnier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38; *titres du Chapitre de Tours.* — A. Joanne, *Géographie d'Indre-de-Loire,* 33.)

Étourneau (l'), ham., c^ne^ du Boulay, près de la Glaise, 12 habit.

Étrangloir (le lieu de l'), près de Beauchêne, c^ne^ de Sainte-Maure.

Étrape (l'), f., c^ne^ de Genillé.

Être-des-Gautiers (l'), c^ne^ de Vernou. V. *Aitre des Gautiers.*

Être-du-Champ (l'), c^ne^ de Parçay-Meslay. V. *Aitre-du-Duchamp.*

Êtres (les), f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Étui (l'), f., c^ne^ de Huismes. — *L'Étui,* carte de l'état-major.

Éturgeonnerie (l'), f., c^ne^ de Sorigny. — *L'Esturgeonnerie,* carte de l'état-major.

Étus (le lieu des), près des Boissières, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Eudes, premier du nom, comte de Tours, de Blois et de Chartres (978-95), était fils de Thibault, dit le Vieux ou le Tricheur. Pendant plusieurs années, il soutint une guerre acharnée contre Foulques-Nerra, comte d'Anjou. De son temps, la Touraine ne cessa d'être un vaste champ de bataille où le sang coulait à flots. Les places, aujourd'hui prises par Foulques, étaient le lendemain reprises par Eudes. De toutes parts régnaient le pillage, l'incendie et le deuil. Ce fut une des plus malheureuses époques pour les habitants de ces contrées. Eudes mourut en 995 et eut sa sépulture dans l'abbaye de Marmoutier. En premières noces, il avait épousé Mahaut, fille de Richard Ier, duc de Normandie; en secondes noces, Berthe, fille de Conrad Ier, roi de la Haute-Bourgogne. Du second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres: Thibaut II, comte de Tours, et Eudes II. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 836. — (Chalmel, *Hist. de Touraine,* I, 46, 317-18. — Moréri, *Diction. historique,* I, 1197.— D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* III, 41; V, 142; IX, 154; XI, 253. — Mabillon, *Annales Bened.,* IV, 42. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis,* 72, 76, 77.)

Eudes II, fils puîné de Eudes Ier, comte de Tours, de Chartres et de Blois, après la mort de son frère, Thibault II, décédé sans postérité en 1004, employa, comme son père, une partie de sa vie dans les combats. En 1016, il mit en déroute complète, à Pontlevoy, l'armée du comte d'Anjou. Plus tard, et dans trois occasions, il défit les troupes du roi Robert qui voulait l'empêcher de s'emparer des villes de Troyes et de Meaux. Le 17 septembre 1037, il fut tué dans un combat, près de Bar, par Gauslin le Grand, duc de la Basse-Lorraine. C'est à lui que Tours dut la construction d'un pont de pierre destiné à mettre cette ville en communication avec Saint-Symphorien. Ce pont, qui comptait quinze arches, s'écroula, en partie, en 1677. On voit encore, dans le lit de la Loire, à l'époque des basses eaux, des restes de la maçonnerie qui supportait les piles. — Eudes II eut, de son mariage avec Ermengarde, fille de Robert Ier, comte d'Auvergne, Thibault III, qui fut comte de Tours, et Henri, dit Étienne, comte de Troyes. — (La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 412. — Moréri, *Diction. historique,* I, 1197. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* I, 46; II, 338, 347-48. — *Mém. de la Soc. arch. de Tour.,* II, 8; III, 89; IX, 273-91. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis,* IV, V, VI, X.)

Eudes, abbé de Marmoutier. V. *Odon Ier.*

Eudes de Braceoles, abbé de Marmoutier. V. *Braceoles.*

Euphrône ou **Eufrône (Saint-),** évêque de Tours, succéda à Gontran, en 556. Il était neveu de saint Grégoire, évêque de Langres. Pendant son épiscopat, un incendie détruisit les églises et une grande partie de la ville de Tours. En 566, il présida un concile tenu dans cette ville et auquel assistaient saint Germain, de Paris, et saint Prétextat. Il fit reconstruire deux églises à Tours et y fonda celle de Saint-Vincent. D'autres églises furent bâties, par ses soins, dans diverses localités de son diocèse, notamment à Céré et à Orbigny. En 572, il consacra un oratoire à Sainte-

Maure. Il mourut en 573, âgé de soixante-dix ans. Son successeur fut Grégoire de Tours.

Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. X. — A. Baillet, *La Vie de saint Euphrône* (dans le *Recueil des vies des saints*, 4 août). — *De S. Euphronio, Syll. J. B. Sollerii* (dans le *Recueil des Bollandistes*, 4 août.) — A. Dupuy, *Vie de saint Euphrône*, Tours, 1853, in-12 de 36 pages. — *Gallia christiana*, IV, 518. — Maan, *S. et Metrop, ecclesia Turonensis*, 37. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 445. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 72. — *Almanach de Touraine* 1767, 1775. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 11; IV, 253; XI, 13, 56, 57.)

Eusèbe, évêque de Tours, succéda à Gavien en 765, d'après Chalmel, en 770, d'après Maan. Il eut pour successeur Herling, en 771 (790 d'après Maan). — (Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 447. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis*, 49. — *Gallia christiana*, XIV, 32. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332).

Eustache (Saint-), f., c^ne^ de Veigné.

Eustoche (Saint-), évêque de Tours, succéda à saint Brice, en 444 (ou 447). Il fonda plusieurs églises dans son diocèse, notamment celles des Saints-Gervais et Protais, à Tours. En 453, il sacra Tedasius, évêque d'Angers, et présida, dans cette ville, le premier concile de la province ecclésiastique de Touraine. Sous son épiscopat furent découverts les tombeaux de sainte Brigitte et de sainte Maure. Il mourut en 461 (ou 464).

Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 89, 90, 93; III, 444. — J. Bourassé, *Les églises mentionnées par Grégoire de Tours*, 5. — A. Baillet, *Recueil des vies des saints*, 19 sept. et *Topographie des saints*, col. 250. — *Gallia christiana*, II, 7. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis*, 25. — Martin Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine*, II, 52. — *Greg. Turon. hist. Franc. lib. X.* — *Almanach de Touraine*, 1766. — *Recueil des Bollandistes*, 19 septembre.

Évangile (la croix de l'), c^ne^ de Sennevières, sur le chemin de Loches à Baugerais.

Evardonis (*Portus*). V. *Port-Cordon.*

Evartius, évêque de Tours. V. *Ebartius.*

Évêché (le lieu de l'), près de Belair, c^ne^ de Villebourg.

Évêchés (le lieu des), près de l'Ormeau, c^ne^ de Saint-Paterne.

Éveillé (le lieu de l'), c^ne^ de Chambon, près du chemin de la Haye à Preuilly.

Evena. V. *Esvres*, commune.

Evena, *rivulus*. V. *Esves.*—

Éventard (l'), f., c^ne^ de Neuil. — *L'Éventard*, carte de l'état-major. — Elle appartenait au duc de Praslin, en 1791. Huit cents arpents de bois en dépendaient. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Évereuil, ou **Évreu** (le lieu de l'), paroisse de Charentilly. — *Evreium*, 1150. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Beaumont-les-Tours. Il est cité dans une bulle du pape Eugène, de 1150 et dans un titre de l'abbaye de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Évies (le lieu des), près de la Maingottière, c^ne^ de Verneuil-le-Château.

Evira. V. *Esvres.*

Évois (les), f., c^ne^ de Restigné. — *Évois*, carte de l'état-major.

Evra. V. *Esvres.*

Évrard (Michel-Augustin d'), chev., seigneur de Haiecourt et de Crissé, mestre de camp de cavalerie, était gouverneur des ville et château de Chinon, en 1634. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 493. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon*).

Évrard, abbé de Marmoutier. V. *Ébrard.*

Évre (l'), rivière. V. *Esves.*

Évreau (l'), c^ne^ de Gizeux. V. *Aireau-de-Girard.*

Evreium. V. **Évereuil,** paroisse de Charentilly.

Evria. V. *Esvres.*

Evvra. V. *Esves-le-Moutier.*

Excubiliacum. V. *Écueillé.*

Exemples (les), f., c^ne^ de Saint-Paterne. Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin-de-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë.*)

Expiarius. V. *Esgriarius.*

Explenta *nemus*. V. *Plante* (forêt de).

Eyvre. V. *Evre.*

Eziau (bois d'). — Il fait partie de la forêt de Villandry.

F

Fabrice (la), vil., c^ne^ de Saint-Cyr, 28 habitants.

Fabrices (le lieu des), près de la Vallée-Froide, c^ne^ de Ligré.

Fabrique (le lieu de la), près de Boisgodeau, c^ne^ de Ligueil.

Fafetière (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Saffetière*, carte de Cassini.

Fagannerie (la), f., c^ne^ de Tauxigny. — *Faguenerie*, carte de Cassini.

Fagia, Fagie. V. *Faye-la-Vineuse.*

Fago (*fons de*), paroisse du Sentier. — Elle est citée dans une charte de 1032. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II).

Fagotière (la) et la **Petite-Fagotière**, f., c^ne^ de Druye. — *Fagotière*, carte de l'état-major.

Faguères (les) et les **Petites-Faguères**, f., c^ne^ de Marray. — *Faguères*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elles relevaient censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite en 1763. — (Archives du château de la Ferrière).

Faia, Faicum. V. *Faye-la-Vineuse.*

Faillet (la croix de), c^ne^ d'Orbigny, près du chemin de Montrésor à Saint-Aignan.

Faire-Grolle, ou **Pey-de-Grolle**, vil., c^ne^ de Saint-Benoit, 19 habit. — *Pelle-Grolle*, carte de Cassini.

Fairie (la), c^ne^ de La Croix. V. *Féerie.*

Faisanderie (la), f., c^ne^ de Barrou.

Faisanderie (la), f., c^ne^ de Betz.

Faisanderie (la), ou **Faisandière**, f., c^ne^ de Dierre. — *Faisanderie*, carte de l'état-major.

Faisselles (le lieu des), c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne. V. *Les Blanchards.*

Faite, f., c^ne^ d'Antogny. — *Faite*, carte de l'état-major.

Faitière (la), f., c^ne^ de Maillé-Lailler. — *Fetière*, carte de Cassini.

Faitière (la Haute-), f., c^ne^ de Savonnières.

Faix (le lieu de), près du Tremble, c^ne^ de Ferrières-Larçon.

Faix (le lieu de), près du ruisseau de Bray, c^ne^ de Noizay.

Falaise (le Grand-) et le **Petit-Falaise**, vil., c^ne^ d'Azay-sur-Cher, 21 habit.

Falaise (le lieu de), c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin d'Yzeures à Tournon.

Falaiseau (Jean), lieutenant-général au bailliage de Chinon, puis lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville, en 1490, en remplacement de Guillaume Leclerc. Il eut pour successeur, en 1491, Nicolas Chartier. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 92. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*).

Falaiseau (Jean), seigneur du Bois-Joli, petit-fils du précédent, fut nommé maire de Tours, en 1554, en remplacement de Guillaume Bohier, et prêta serment, en cette qualité, le premier novembre. En novembre de l'année suivante, il eut pour successeur, Guillaume Habert, sieur de la Couture. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, p. 117. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Falaiseaux (le lieu des), c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — Par acte du 29 mars 1597, le Chapitre de Saint-Martin-de-Tours le vendit à Jacques Falaiseau qui le réunit à la métairie de la Motte-Subleau. En 1735, le Chapitre de Saint-Martin en devint de nouveau propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay*).

Falaisière (la), f., c^ne^ de Luynes.

Falandrie (la), f., c^ne^ de Barrou.

Falèche, vil., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne. — Ancien fief, En 1686, il appartenait à François Veronneau, gentilhomme servant du roi. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Faleize, Faletz. V. *la Folie*, c^ne^ de Vernou.

Falluère(la) et la **Grande-Falluère**, f., c^ne^ de Sainte-Radégonde. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1665, il appartenait à Pierre Lefebvre, chanoine et prévôt de Saint-Martin de Tours; — en 1671, à René Lefebvre, conseiller au Grand-Conseil; — en 1672, à Nicole Lefebvre, conseiller au parlement de Bretagne; — en 1696, à Claude Lefebvre, trésorier de France, à Tours; — en 1731, à un autre Claude Lefebvre; — en 1758-89, à Claude-Pierre Lefebvre. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 406, 407; II, 952. — Arch. d'I.-et-L., C, 633; E, 89. — Bibl. nationale, *Armorial général*. (Touraine.)

Faloterie (la Grande-), f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Falotière (la), c^ne^ de Saint-Mars, près du bourg. — Ancien fief. En 1778, il appartenait à François Deslandes, officier de la maison de Madame la Dauphine. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Falunières (le lieu des), près de la Rétardière, c^ne^ de Sepmes.

Fantaisie (la), f., c^ne^ de Joué-les-Tours.

Faraudière (la), c^ne^ d'Auzouer. V. *Fouraudière.*

Fare (la), rivière. — Elle prend sa source au lieu dit l'Étang-de-Pierre-de-Maillé, c^ne^ de Sonzay, passe à la Motte, fait mouvoir le moulin de ce nom et celui de la Varenne, traverse les communes de Souvigné, de Château-la-Vallière et de Villiers-au-Boin, entre dans le département de la Sarthe et se jette dans le Loir. Son parcours est de 25 kilomètres. Elle fait mouvoir quatre usines.

Fare (la Petite-), nom donné au ruisseau de l'Asdillière, qui se jette dans la Fare, après avoir traversé les communes de Brèches, Couesme et Villiers-au-Boin. V. *Asdillière.*

Farence-de-Beauchêne (le lieu de la), c^ne de Sainte-Catherine-de-Fierbois, près du chemin de la Tinellière à la Croix-des-Barres.

Farfouillé, f., c^ne de Courcelles.

Fargault (le bois), près de Bois-Morin, c^ne de Jaulnay.

Farinerie (la), c^ne de Saint-Mars. V. *Farinière.*

Farinets (le lieu des), près de la Chardonnière, c^ne de Vouvray.

Farinière (la), ham., c^ne de Bréhémont, 11 habit.

Farinière (la), f., c^ne de Langeais. — En 1790, elle appartenait à André Berthelot de Villeneuve. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Farinière (le lieu de la), ou les **Frescheux-de-la-Guerche,** paroisse de Lignières. — Ancien fief. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon*).

Farinière (la), f., c^ne de Monnaie. — *Farinière,* carte de Cassini.

Farinière (la), f., c^ne de Nouans. — *Farinière,* carte de l'état-major.

Farinière (la), vil. et chât., c^ne de Saint-Mars, 50 habit. — *Farinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1613, René Sain, Éc., conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, maire de cette ville, était qualifié de sieur de la Farinière. Il mourut à Tours, en 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.* — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 131.)

Farnèse (Alexandre), archevêque de Tours, fils de Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, de Parme et de Plaisance, et de Jéronime des Ursins, et petit-fils du pape Paul III, naquit à Rome le 7 octobre 1520. Créé cardinal à l'âge de quatorze ans, puis évêque de Parme, de Spolette et d'Ostie, il fut envoyé en France, en qualité de légat, en 1539, et résida pendant assez longtemps à Avignon. Le 27 avril 1553, il fut nommé archevêque de Tours, en remplacement d'Étienne de Poncher, décédé. Mais l'année suivante, il donna sa démission, par suite des pressantes démarches de Diane de Poitiers, qui voulait faire donner ce siège à Simon de Maillé de Brezé, évêque de Viviers. A la suite de cette démission, le roi lui conféra l'abbaye de Bonport, diocèse de Saint-Brieuc, bénéfice auquel était attaché un important revenu.

Le cardinal Farnèse quitta la France vers 1580, pour retourner à Rome, où il fut le protecteur des lettres et des arts. Il mourut dans cette ville le 2 mars 1589 et eut sa sépulture dans l'église des Jésuites, près du grand-autel. L'épitaphe suivante fut gravée sur sa tombe:

D. O. M.
ALEXANDRII FARNESII CARDIN.
S. R. E. VICE-CANCELLARII
EPISCOPI OSTIENSIS
HUJUS ECCLESIÆ FUNDATORIS

Aubery, *Hist. des cardinaux,* II, 460. — *Gallia christiana,* XIV, 134. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis,* 195. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 463. — Martin-Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 56. — D. Housseau, XV, 191. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* VI, 20; IX, 334. — Moréri, *Diction. historique,* I, 1226.

Fâroire (la), f., c^ne de Thilouze. — *Pharouere,* carte de Cassini.

Faroire (la), ham., c^ne de Villeperdue, 17 habit. — *Faroire,* carte de l'état-major.

Farouilles, ou **Farouelles** (le lieu des), paroisse de Sainte-Radégonde. — Il relevait de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée.*)

Farouserie (le lieu de la), près de Monquinson, c^ne de Brizay.

Farouserie (la), f., c^ne de Lemeré, près du bourg.

Faroux (la fosse des), dans les Landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Farsolle (le lieu de), près du Puchard, c^ne de Theneuil.

Farvallières (le lieu des), c^ne de la Celle-Guenand, près du chemin du Petit-Pressigny à Ferrières.

Fascheau, c^ne de Loches. V. *Feschal.*

Fassonnier, paroisse de Genillé. V. l'*Aireau.*

Fau (le), **Fau-Reignac.** V. *Reignac.*

Faubar (le lieu de), près des Marnières de Tanchoux, c^ne de Saint-Flovier.

Faubardière (la), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Fauberderie (la), f., c^ne de Château-la-Vallière. — *Fauberderie,* carte de l'état-major.

Faubon, f., c^ne de Boussay. — *Faubon,* carte de Cassini.

Faubourg (le), f., c^ne de Reignac. — Le *Grand-Bourg,* carte de Cassini. — *Faubourg,* carte de l'état-major.

Faubourg (le), f., c^ne de Souvigné.

Fauché (le lieu de), près de la Brissaudière, c^ne de Saint-Flovier.

Fauchenées (les), ou **Fauchenay,** ham., c^ne de Marcilly-sur-Maulne, 14 habit. — *Fauchenay,* (tabl. de recens. de 1872).

Faucheraie (la) et la **Petite-Faucheraie,** f., c^ne d'Azay-le-Rideau.

Faucherie (la), ham., c^ne^ d'Autrèche, 15 habit. — *Faucherie*, carte de l'état-major.

Faucherie (la), f., c^ne^ d'Avrillé. — *Faucherie*, carte de l'état-major.

Faucherie (la), f., c^ne^ de Cangy.

Faucherie (la), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Maulne.

Faucherie (la), f., c^ne^ de Saunay.

Faucherie (la), f., c^ne^ de Sonzay.

Faucillon, c^ne^ d'Autrèche. V. *Fossillon*.

Faucillonnerie (la), f., c^ne^ d'Assay, près du bourg.

Faucillonnière (la), f., c^ne^ de Lemeré.

Fauconnerie (le lieu de la), près du château de Bossay, c^ne^ de Bossay.

Fauconnerie (la), paroisse de Souvigny. V. *Druellerie*.

Faucoude, f., c^ne^ de Cussay.

Fau-de-la-Lande, c^ne^ de Cangy. V. *Lande*.

Faudières (les), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. — *Faudières*, carte de l'état-major.

Faugaudron, f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Faugaudron*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle faisait partie autrefois de la commune d'Étableaux. Près de là est une fontaine où prend naissance le ruisseau de Faugaudron, qui se jette dans la Claise.

Faulques, ancien fief, qui s'étendait sur les paroisses de Dolus et de Saint-Bauld et relevait de Sainte-Maure à foi et hommage simple. En 1680, il appartenait à Jeanne de Cocqueborne, veuve de Robert des Jardins; — en 1785, à Pierre Haincque, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Faulquier (Étienne), ancien prieur de Saint-Étienne de Dijon, puis abbé de Bourgueil, succéda à Louis Rouault de Gamaches, démissionnaire en 1450. Il mourut, en 1455, au prieuré du Plessis-aux-Moines, paroisse de Chouzé et fut inhumé dans l'église prieurale. Quelques années après, son corps fut transporté à l'abbaye de Bourgueil. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Gallia christiana*. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*).

Faultray (Jean du), seigneur de la Charpraie, trésorier général de France, à Tours, fut nommé maire de Tours, en 1580, en remplacement de Mathurin d'Avenel. Il eut pour successeur, en 1582, René de Garence. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 122. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1871), p. 139).

Faulx (la), vil., c^ne^ de Ballan, 30 habit. — *Faulx*, carte de l'état-major.

Faunaise, f., c^ne^ du Boulay. — *La Faunaise*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Faune (le bois de), c^ne^ de Courcoué.

Fauprie (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Faure (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Faure (Jean), fut nommé maire de Tours, le 31 octobre 1484, en remplacement de Martin d'Argouges. Il eut pour successeur, en 1485, Pierre Burdelot, secrétaire du roi. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*.)

Fausse-Église, f., c^ne^ de Montbazon. — *Fausse-Église*, carte de Cassini. — *Fausse-Église*, XIVe siècle. — Elle relevait de l'archevêché de Tours, suivant un aveu rendu en 1358 par Jean de Thaix. — (*Cartul. de l'archev. de Tours*.)

Fausse-More, c^ne^ de Luzillé. V. *Fossemore*.

Fausse-Rousse, c^ne^ de Saint-Quentin. V. *Fosseroux*.

Fausset (moulin de), sur la Manse, c^ne^ de l'Ile-Bouchard. — *Saussay*, carte de Cassini.

Faussetière (la), f., c^ne^ de Château-la-Vallière.

Fautray, ancien fief, paroisse de Lignières. — Il relevait d'Azay-le-Rideau. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*).

Fauvellière (la), vil., c^ne^ du Grand-Pressigny, 28 habit. — *Fauvellière*, carte de Cassini. — Il faisait partie autrefois de la commune d'Étableaux et relevait censivement du fief des Bordes. — (Arch. d'I.-et-L., *Clergé séculier*.)

Fauvrie (la), paroisse d'Assay. — Ancien fief, relevant de Basché. En 1697, il appartenait à l'abbaye de Fontevrault. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601).

Faux (étang de), c^ne^ de Manthelan.

Fauxe-Iglise. V. *Fausse-Église*, c^ne^ de Montbazon.

Faux-Girais (le lieu de), près de la Bonnetière, c^ne^ de Mazières.

Faux-Moine (le lieu de la), près de Becheron, c^ne^ de Charnizay.

Favarii. V. *Faviers*, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Faverie (la), ham., c^ne^ d'Hommes, 12 habit. — *Faverie*, carte de Cassini.

Faverie (la), f., c^ne^ d'Orbigny. — *Fevrarie*, 1290. — *Feverie*, carte de Cassini. — *Faverie*, carte de l'état-major. — Au XIIIe siècle, elle devait une rente au Chapitre de l'église de Tours. — (*Lib. stat. et juram.*)

Faverie (la), f., c^ne^ de Souvigné. V. *Favrerie*.

Faverie (la), c^ne^ de Villandry. V. *Feveraie*.

Faverolles, commune du canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), à 3 kilomètres de Montrichard et 35 de Blois. — *Faveroles*, 1213 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Parochia de Faverolis sive de Faverolles*, 1290 (*Cartulaire de l'archevéché de Tours*). — *Faverolles*, carte de Cassini.

Population : 706 habitants.

Avant la Révolution, cette paroisse faisait partie de l'élection d'Amboise et du doyenné de Montrichard, diocèse de Tours. Le droit de présentation au titre curial, appartenait à l'archevêque de ce diocèse.

La plus grande partie de l'église est du XIIe siècle. Cet édifice a été classé parmi les monuments historiques.

Faverolles formait un fief relevant de Montrichard et qui était possédé, en 1213, par un chevalier nommé Geoffroy Dreux, que nous voyons figurer, à cette date, dans une charte de l'abbaye de Villeloin. En 1391, Pierre Barbe en était seigneur. Il fonda, par son testament, trois messes dans l'église abbatiale d'Aiguevive et donna, pour cette fondation, une somme de 11 livres tournois, à prendre sur les revenus de sa terre de Faverolles. En 1529, ce domaine appartenait à Jean de Faverolles, Éc.; — en 1563, à Gilles de Faverolles, grand-maitre des eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard ; — en 1589, à un autre Gilles de Faverolles ; — en 1616, à Charles de Jussac ; — en 1670, à Claude Guérin ; — en 1789, à Michel-Jean-Christophe Le Vayer de Vandœuvre, grand sénéchal du Maine. Celui-ci rendit hommage au seigneur de Montrichard en 1781.

Le fief de Cicoigne, situé dans cette paroisse, faisait partie des propriétés de l'abbaye d'Aiguevive.

De nos jours, on a trouvé un certain nombre de médailles romaines près du bourg de Faverolles.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 555, 587, 588, 603 ; E, 133. — D. Housseau, VI, 2357, 2368. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 30. — *Almanach de Touraine*, 1790. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1424, 1494. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 234. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, VIII, 70 ; X, 119. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 383. — Anthony-Genevoix, *La chorographie du département de Loir-et-Cher*, 86, 87. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 782.

Faverolles (Joseph de), prédicateur, abbé du Plessis, est né dans les environs de Montrichard, vers 1640. On a de lui une Oraison funèbre du maréchal de Turenne (Paris, 1675, in-4°). — (Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 173. — *Almanach de Touraine*, 1773. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 584).

Favetière (la), f., c^{ne} de Saint-Épain.

Faviers (le Grand-), vil., c^{ne} du Grand-Pressigny, 23 habit. — *Favarii*, 850. — *Favière* (titre du XVIIe siècle). — *Favier*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux, réunie aujourd'hui à la commune du Grand-Pressigny. En 850, Vivien, abbé de Saint-Martin de Tours, donna ce domaine au monastère de Cormery. Cette donation fut confirmée, dans la même année, par un diplôme de Charles-le-Chauve. — En 1459, le fief de Faviers appartenait à Jean du Bois, Éc.; — en 1498, à Antoine du Bois, Éc.; — en 1544, à Michel Thibault ; — en 1581, à Philippe de Créquy ; — en 1662, à Anne Phélippeaux, veuve de Jean Bouthillier de Chavigny, héritière de Jean Phélippeaux, secrétaire du roi ; — en 1700, à Louise-Françoise-Bouthillier, veuve de Philippe de Clérembault ; — en 1712, à Jérôme Phelippeaux, comte de Pontchartrain ; — en 1731, à Pauline-Gabrielle Bouthillier, à Charlotte-Victoire Bouthillier et à Adrienne de la Vieuville ; — en 1763, à Joseph-Ignace-Côme-Alphonse-Roch de Valbelle, qui rendit aveu le 4 février.

Le fief de l'Étang de la Boursière, situé dans la paroisse de Chanceaux, relevait de Faviers, à foi et hommage-lige et un roussin de service du prix de 60 sols, suivant un aveu rendu le premier décembre 1762, par Joseph-François Haranc.

Il existait à Faviers une chapelle, constituant un bénéfice et qui est mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* de 1648. En 1761, Jean-François Nau, abbé de Boisaubry, doyen du Chapitre royal de Loches, possédait ce bénéfice. La chapelle était sous le vocable de sainte Catherine.

Cartulaire de Cormery, charte XVIII. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 45. — *Pouillé de l'archevêché de Tours*, 63. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 581, 603 ; E, 103. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Statistique des paroisses de Touraine*. — D. Housseau, I, 68.

Faviers (le moulin), sur l'Égronne, c^{ne} du Grand-Pressigny.

Faviers (le Petit-), f., c^{ne} du Grand-Pressigny. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Favotte (les landes de), c^{ne} de Dolus.

Favotte, f., c^{ne} de Mouzay. — *Favotte*, carte de l'état-major.

Favoux (le lieu des), c^{ne} de Monts, près du chemin d'Épiray à Longueplaine.

Favrerie (la), ou **Faverie**. — Ancien fief. Il s'étendait sur les paroisses de Sonzay et de Souvigné et relevait du fief de Vallières, à foi et hommage simple et trois sols de service. Des aveux furent rendus : le 13 décembre 1356, par Jehan Bricet ; — le 13 août 1489, par Guillaume Le Royer ; — le 17 février 1515, par Jean Le Royer, fils du précédent. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Vallières ;* D, 6).

Favrie (la), f., c^{ne} de Luzé. — *Favrie*, carte de l'état-major. — En 1790, elle appartenait

à René Veau de Rivière. (Arch. d'I.-et-L.,—*Biens nationaux*.)

Fay (le), ham., c^ne^ de Bossée, 10 habit. — *Fey*, *Phé*, xve siècle. — *Fay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, avec haute, moyenne et basse justice, relevant de la châtellenie de Cormery, à foi et hommage simple. Le 10 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. En 1742, la justice du Fay fut réunie à celle de Grillemont. — La mairie du Fay constituait un autre fief relevant de la châtellenie de Cormery. — (D. Housseau, XIV. — Arch. d'I.-et-L., E, 74. — *Cartulaire de Cormery*, CIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 289).

Fay (le), f., c^ne^ d'Orbigny. — *Fay*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fay (les landes du), c^ne^ de Saint-Patrice.

Faya. V. *Faye-la-Vineuse*.

Fayau (moulin de), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Feillau*.

Faye, c^ne^ de Bléré. V. *Foix*.

Faye (Jean de), archevêque de Tours, succéda à Geoffroy de la Lande, en 1208. Il fut sacré par Hamelin, évêque du Mans. En 1224, il fit à Preuilly la translation des reliques de saint Melaine et posa à Tours la première pierre d'un couvent de Franciscains, fondé et doté par un riche bourgeois nommé Payen Hermenard. Il mourut en 1228 et eut pour successeur François Cassard. — (*Gallia christiana*, XIV, 146. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis*, 133-34. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, II, 110; III, 454. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour*, III, 167; IV, 255; VI, 16; IX, 158, 160, 165, 171, 191, 235, 289, 335, 317, 366; XIII, 191; XXIII, 222. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 128. — *Almanach de Touraine* de 1767.

Faye-la-Vineuse, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 65 kilomètres de Tours, à 29 de Chinon et à 8 de Richelieu. — *Faia*, 925 (charte de Robert, archevêque de Tours). — *Faya*, 987 (*Ex hist. Andeg.*) — *Fagia*, *Faia*, *Faicum*, *Phagia*, *Phaia*, *sanctus Georgius*, *castrum Fagiæ*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*.) — *Fagia*, *Fagie*, *Fahia*, *Faia*, XIIe siècle (même *Cartulaire*). — *Faye-la-Vineuse*, 1505 (charte de Marmoutier). — *Faye-la-Vineuse*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Razines; à l'ouest, par celle de Braye; à l'est, par Jaulnay et par Saint-Christophe (Vienne); au sud, par Sérigny (Vienne). Elle est arrosée, par le ruisseau de la Fontaine-d'Auzon et est traversée par le chemin de grande communication n° 39 de Loitiers à Richelieu.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Marnay, ancienne paroisse (53 habit.). — Les Bruères (25 habit.). — Chantereine (11 habit.). — La Grillère, ancien fief, relevant de Faye. — La Goutière, ancien fief, relevant également de Faye. — Les Grand et Petit-Martigny (40 habit.). — La Tour-de-Brou, ancien fief. — Les Genièvres, la Duranderie, la Sellerie, la Jeunesse, la Grenouille, les Timbrelles, le Colombier, les Nérons, la Loge, la Gatillonnière, la Bernacherie, Saugé, le Rivallier, la Chesnaye, la Chalonnie, Port-Seigle, la Bonnette, Beauséjour, etc.

Avant la Révolution, Faye-la-Vineuse était dans le ressort de l'élection de Richelieu, dépendait du diocèse de Poitiers et était le chef-lieu d'un archiprêtré comprenant vingt-huit paroisses: Mondion, Chaveignes, Dercé, Sossay, Notre-Dame de Ceaux, Jaulnay, Bretegon, Princé, Saint-Georges-de-Neuil-sous-Faye, Orches, Saint-Christophe, Courcoué, Nancré, Marnay, Faire, Saint-Jouin, Braslou, Saint-Georges-de-Faye, Notre-Dame d'Avrigny, Saint-Germain-d'Avrigny, Saint-Martin-de-Quenlieu, le Sablon, Razines, Braye-sous-Faye, Assay, Pouant, Sérigny et Savigné. En 1793, Faye faisait partie du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1755 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 28 septembre 1836. Par décision du Conseil des Cinq-Cents, du 28 messidor an VII, les communes de Saint-Jouin et de Marnay furent réunies à celle de Faye. V. *Jouin (Saint-)* et *Marnay*.

Population. — 670 habit. en 1801. — 685 habit. en 1804. — 659 habit. en 1810. — 697 habit. en 1821. — 687 habit. en 1831. — 725 habit. en 1841. — 808 habit. en 1851. — 805 habit. en 1861. — 721 habit. en 1872. — 719 habit. en 1876.

Foires les 1er mars, 1er et 29 juin, 29 septembre, 18 octobre, 25 novembre et 21 décembre. — Avant la Révolution, treize foires se tenaient dans cette localité.

Bureau de poste et *Perception* de Richelieu.

Faye-la-Vineuse est un des bourgs de Touraine les plus anciennement connus. On le trouve mentionné, pour la première fois, dans une charte de Robert, archevêque de Tours, en 925. Situé sur une éminence et dominant de toutes parts le pays, il devait, par sa situation extrêmement favorable à l'établissement de constructions militaires, attirer l'attention du fameux Foulques Nerra, surnommé le Grand-Bâtisseur, qui avait entrepris de couvrir de châteaux les contrées placées sous sa dépendance. Vers 1020, Foulques l'entoura de travaux de défense et en fit une redoutable forteresse destinée à arrêter, de ce côté, les invasions du Poitou. Les murailles d'enceinte étaient protégées par quatre tours, qui existaient

encore au commencement du XVIe siècle. On entrait dans la ville par quatre portes garnies de pont-levis. Les guerres de religion firent disparaître tous ces ouvrages, à l'exception d'une tour, appelée la Tour-Ménagé, qui fut démolie en 1786.

En 1562, les protestants s'emparèrent de la ville et la livrèrent au pillage. Ils emportèrent tout ce qu'ils purent trouver dans la collégiale, notamment, un morceau de la vraie Croix, enchâssé dans une croix de vermeil, et une châsse en or, contenant une dent de saint Georges.

Dans les derniers jours de janvier 1593, Faye-la-Vineuse fut de nouveau envahie par un corps de troupes de 1200 hommes commandés par les capitaines de Coulanges, Landreau, Chesne-Brulé, la Fontaine, de Gaucourt et la Forest. Une soldatesque effrénée s'abandonna aux derniers excès. Les femmes furent violées; on fit main-basse sur tout le numéraire et l'argenterie que possédaient les habitants et les églises, et on jeta dans les flammes tous les titres de propriétés. Les ornements des églises de Faye et de Saint-Jouin, que l'on avait cachés dans la maison d'un gentilhomme nommé Antoine Guenand de la Rouzière, furent découverts et brûlés. D'un autre côté, les chefs de cette horde de bandits rançonnèrent la ville et exigèrent le versement immédiat de 950 écus. Pour assurer le paiement de cette somme, ils prirent deux otages, nommés Louis Pins et Louis Mars. Une dame du pays, Bricette Champeigné, consentit à prêter aux habitants les 950 écus, qui furent versés au capitaine Le Courbe, logé à Faye, à l'hôtel du Chapeau-Rouge. Les troupes abandonnèrent ensuite cette malheureuse localité réduite à une profonde misère et plongée dans un deuil affreux.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Georges, était celle d'une ancienne collégiale fondée par Nivès, dame de Faye, vers 1039.

L'édifice, commencé par cette dame, fut achevé en 1057, par son mari et son fils, portant tous deux le nom d'Aimery. Il fut remplacé, au commencement du XIIe siècle, par celui que nous voyons aujourd'hui et qui est un des plus remarquables de la Touraine. Il a la forme d'une croix latine.

« Le chœur, dit M. l'abbé Bourassé (*Mém. de « la Soc. archéol. de Tour.*, III, p. 174-75), est « la partie privilégiée de cette église. Il est en« touré de dix piliers carrés, cantonnés de quatre « colonnes. Les arcades de communication, les « arcs de triforium et les fenêtres supérieures, « sont à plein cintre; l'ogive ne se montre que « dans les arcs-doubleaux. Rien n'est plus noble « que la disposition de l'abside; les lignes archi« tecturales y sont fort nombreuses et employées « habilement; l'ensemble produit un bel effet. Les « voûtes des nefs mineures sont à vive-arrête et « celles des chapelles en demi-coupole. »

On remarque, dans cette église, un petit réduit dont la destination a été signalée par M. de Cougny, dans un ouvrage intitulé *Excursion en Poitou et en Touraine:*

« En entrant du transept droit dans le déambulatoire, dit M. de Cougny, on trouve sur la gauche une arche en cintre surbaissé donnant accès dans un petit réduit large à peine de deux mètres carrés ménagé en partie dans l'épaisseur de la muraille. Cette espèce d'oratoire est muni d'une cheminée; son style et son ornement annoncent la fin du XVe siècle. J'avais cru tout d'abord y reconnaître une chapelle seigneuriale analogue à celle que l'on aperçoit dans l'église de Nantilly, à Saumur. M. le curé de Faye, qui a recueilli avec soin les anciennes traditions de la collégiale me tira de mon erreur. Il m'apprit que les chanoines de Saint-Georges avaient la pieuse coutume de veiller, durant la nuit, les corps de leurs confrères défunts, avant de les descendre dans le caveau sépulchral. Le retrait en question était le lieu destiné à cette veille funèbre, et la petite cheminée leur permettait de se réchauffer durant les froides nuits d'hiver. »

Au-dessous de l'église se trouve une crypte dédiée à sainte Marie-Madeleine et dont la longueur est de 15 mètres et la largeur de 12 mètres. Elle est divisée en trois nefs qui aboutissent à trois chapelles. On remarque, dans cette crypte, un chapiteau où sont représentés des chevaliers croisés, armés de toutes pièces.

Il existe, sous l'intertransept, un caveau où étaient inhumés les chanoines. En 1793, les révolutionnaires y descendirent pour s'emparer des cercueils de plomb. Les ossements, tirés des tombeaux, furent abandonnés sur le sol; on en voyait encore, en assez grande quantité, en 1845.

Par décret du 22 août 1813, les anciennes églises paroissiales de St-Jouin et de Marnay furent vendues, et il fut stipulé que le produit de la vente serait employé à consolider l'église de Faye, qui menaçait ruine.

De 1873 à 1877, cette église a été l'objet d'importantes réparations dues au zèle persévérant et au généreux dévouement de M. l'abbé Bertrand, curé de cette paroisse. Grâce à M. l'abbé Bertrand et aux libéralités des âmes pieuses qui ont répondu à son appel, la vieille collégiale a reconquis aujourd'hui son ancienne splendeur.

Dans le principe, le Chapitre de la collégiale se composait de treize chanoines. Au cours du XVIIe siècle, ce nombre fut réduit à onze, en y comprenant trois dignitaires: le chefcier, le chantre et l'aumônier. Deux chanoines avaient la qualité d'*hebdomadaires;* un autre avait le titre de *chapelain des anniversaires;* un troisième était *maître de la Psallette.*

Les derniers chanoines du Chapitre, en 1790, furent : Jean-Christophe Jahan, chefcier, Gabriel-Daniel Bernier, René Nozereau, Philippe-Jacques Hulin, Philippe Lappareillé, Pierre Thibault, Jean-Benjamin Motet, Jean-Jacques-Louis de la

Fouchardière, André-François Girault, Louis Savaton et Jean-Pierre Monnereau.

En 1762, le revenu total des chanoines était évalué à 5000 livres; en 1790, à 8400 livres. Ils possédaient les métairies des Roches et du Petit-Martigny, les dîmes de Narsay, de Ligners, de Monjon, de Neuil et de Mosson. Ils devaient célébrer, par an, 450 messes basses attachées à des fondations qu'ils avaient acceptées, et étaient tenus de faire exécuter, à leurs frais, les réparations que pouvait nécessiter l'église de Neuil, ainsi que le chœur de l'église de Marnay. Ils avaient le droit de présentation au titre curial de ces deux paroisses et à ceux des paroisses de Luzé et de Courcoué.

La collégiale constituait un fief qui relevait du château de Faye-la-Vineuse. Le jour de son installation le premier dignitaire du Chapitre, auquel on donnait le nom de chefcier, recevait, des mains du seigneur de Faye, les insignes de sa dignité. A la suite de cette réception, il déposait sur l'autel, *un couteau à manche blanc et fermé.*

Les chanoines célébraient l'anniversaire de Nivès, fondatrice de leur collégiale. D'après la tradition, le corps de cette dame de Faye reposait dans l'église de Saint-Étienne-de-Sérigny; ses entrailles avaient été déposées dans le cimetière de cette paroisse; son cœur était conservé dans la chapelle de Sainte-Catherine, situé dans le voisinage de la collégiale.

Chaque année, le 22 octobre, tout le clergé de Faye se rendait processionnellement, d'abord à la chapelle de Ste-Catherine, où il faisait une prière, puis à l'église de Sérigny, où trois messes des Morts étaient dites. A la suite de ces offices, on se rendait au cimetière pour y chanter un *Libera*, après lequel l'officiant s'agenouillait et baisait la pierre qui recouvrait les entrailles de Nivès.

Un singulier repas succédait à la cérémonie religieuse. Il est ainsi décrit par une ancienne chronique :

« Tout le clergé va disner aux despens de certains tenanciers, sujets à ce service, les quels « sont tenus de préparer une table couverte de « trois nappes posées l'une sur l'autre et sous la-« quelle on met de la paille fraîche. Le clergé « étant assis autour d'icelle on sert pour douze « sols et quatre deniers de bœuf et à chacun un « pain de deux sols, fors que le chefcier en a « deux; et pour assiettes se doibvent servir de « leur pain. Après avoir mangé on ôte tout ce qui « est sur la table avec la première nappe et sur la « seconde on sert autant de poules rôties, sans « col ni ailerons, qu'il y a de gens d'églize et au-« tant de pains dessus, pourvu qu'ils n'excèdent « le nombre de trente deux. Après qu'ils ont pris « leur réfection, on ôte la deuxième nape et « tout ce qui est dessus, et sur la troisième, on « sert quatre pains renversés, avec des noix que « l'on espend sur la table autour de laquelle tous « les gens d'église demeurent assis. Le chanoine « plus ancien se lève, et, avec le receveur du « Chapitre commence à chanter la chanson *Au* « *joli bois, Madame, au joli bois m'envoye*, à « laquelle tous les tenanciers des dits héritages « répondent en chantant, dansant tous ensemble. « La chanson finie, le chefcier dit les grâces et un « *De profundis*, ét ce fini on distribue aux « pauvres les restes du dîner. »

Un certain nombre de chapelles, formant des bénéfices étaient desservies dans la collégiale. Elles étaient sous les vocables du Saint-Sépulcre et de sainte Marie-Madeleine, de saint Jacques d'Anzable, de Notre-Dame d'Antigny, de saint Blaise, de saint Laurent-le-Grand, de saint Michel-des-Anges, de saint Michel-de-Cantault, de Notre-Dame-l'Ancienne, de saint Michel-du-Pont et de Notre-Dame-du-Plancher ou du Pardon, appelée aussi Notre-Dame-du-Marché.

A ces chapelles il faut ajouter celle dite des *Anniversaires*, dont le revenu, en 1790, était évalué à 380 livres. Jean Rocher en était le titulaire en 1780. Il fut remplacé, en 1783, par René-Louis Tiffeneau, qui eut pour successeur, en 1789, Jean-Pierre Monnereau.

La chapelle placée sous le double vocable du Saint-Sépulcre et de sainte Marie-Madeleine, était desservie dans la crypte dont nous avons parlé plus haut. André-Félix Morry, chanoine de Faye, en était le chapelain en 1776.

Des titres de 1742 et de 1771 font mention de la chapelle de Notre-Dame-d'Anzable, qui avait un modeste revenu de 25 à 30 livres. En 1740, ce bénéfice appartenait à Armand-Jean du Carroy, chefcier du Chapitre, qui donna sa démission le 24 octobre 1742. Son successeur fut Jean-Baptiste Archambault, chanoine.

La chapelle de Notre-Dame-d'Antigny était desservie, en 1771, par un chanoine nommé François Guérin. Son revenu était alors de 50 livres.

En 1767, la chapelle Saint-Blaise était attachée à l'Aumônerie de la Collégiale, dont André-Vincent Normand était titulaire.

Une vingtaine de livres composait le revenu de la chapelle Saint-Laurent-le-Grand, qui était desservie au grand autel de la collégiale. Gilles de Lavau possédait ce modeste bénéfice en 1741.

Le chapelain de Saint-Michel-des-Anges était tenu de dire par an douze messes, pour lesquelles il recevait 48 livres. En 1741, ce bénéfice appartenait à François-Marie de Tourneporte; — en 1771, à Gabriel-Daniel Bernier.

En 1784, Pierre Thibault, chanoine, desservait la chapelle de Saint-Michel-de-Cantault, qui avait alors un revenu de 50 livres.

Sébastien Poisson, curé de Saint-Martin-de-Varennes, était chapelain de Saint-Michel-du-Pont, en 1720. Il mourut en 1723. Ce bénéfice passa ensuite à Charles Martineau, décédé au mois de juin 1780; — à Jean-Eustache Angevin du Lizon (19 juillet 1780), décédé en 1789; — à Jacques

Bluchau, 1789; — à Étienne Michau, ancien curé de Courcoué (1789-90).

La chapelle de Notre-Dame-du-Plancher est citée dans des actes de 1716, 1750, 1756 et 1788. Ce bénéfice a été possédé: en 1716, par Antoine Gilles; — en 1756, par Gilles de la Tourette; — en 1787, par François-Marie de Tourneporte; — en 1788-89, par René-Marc-Louis Babault.

Près du bourg, se trouvait la chapelle de Sainte-Catherine, dont la fondation est attribuée à Nivès, dame de Faye. Le chapelain avait un revenu de 40 livres et était tenu de célébrer une messe par semaine. En 1740, Armand-Jean du Carroy jouissait de ce bénéfice, qui passa, — en 1742, à Bertrand Champeigné, chanoine; — en 1750, à Pierre Gilles; — le 11 septembre 1783, à René Tonnelier.

La chapelle fut détruite pendant la Révolution. Le cimetière qui en dépendait était nommé le *cimetière des Ladres*.

Tous les titulaires des chapelles dont on vient de parler étaient nommés par le Chapitre de Faye.

Il existait, dans cette localité, une maladrerie, ou hôtel-Dieu, qui est mentionné dans un acte de 1623. Aujourd'hui, on n'en trouve aucune trace.

La cure de la paroisse de Faye dépendait de la collégiale. Le curé était nommé par l'évêque de Poitiers; mais le droit de présentation du titulaire appartenait au Chapitre, qui désignait toujours un de ses membres.

Curés de Faye-la-Vineuse. — Auger, cité dans une charte de 1112. — Bureau, 1685. — Durdan, 1686. — Joseph Gilles, 1724. — François-Marie Tourneporte, 1741. — Jean-Jacques-Louis de la Fouchardière, 1790. — Bruslon, curé constitutionnel, 1793. — Thibault, 1804. — Bullot, 1820. — Pierre Baranger, 1840. — Bertrand, 1874, actuellement en fonctions (1880).

Faye constituait une baronnie relevant du château de Saumur à foi et hommage-lige. Landry de Faye, cité dans une charte de 980 est le premier seigneur connu. Son fils, Ebles, mentionné dans une charte de 999, fut père d'Ayrard, seigneur de Faye. Ce dernier eut une fille unique, Nivès, qui épousa Aimery de Loudun.

Nivès figure dans une charte de l'abbaye de Noyers, de 1032, concernant un accord passé entre Évrard, abbé de ce monastère, et un nommé Ébrard, qui contestait la possession d'un moulin dépendant du fief de Faye. Elle mourut avant 1057, laissant un fils, Aimery II, seigneur de Faye, qui donna aux religieux de Noyers le tiers de la terre de Grizay.

D'après ses dernières volontés, Aimery II fut inhumé dans l'abbaye de Noyers (1061). Sa femme se nommait Alsende. Il eut deux enfants : Aimery III et Renaud.

Aimery III de Loudun, dit le Riche, que nous voyons cité, avec sa femme Eustache, dans des chartes de 1069, 1072-82, fit diverses concessions à l'abbaye de Noyers. Vers 1100, au moment où il allait faire un voyage à Rome, il donna à ce monastère un domaine situé près de Faye. Il laissa un fils, Aimery IV, et une fille nommée Niva.

Aimery IV et Mathilde, sa femme, seigneur et dame de Faye, figurent dans des chartes de 1102 et 1107. Ils firent plusieurs dons à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. Aimery V, leur fils, qualifié de seigneur de Faye, dans un titre de 1131 et décédé vers 1040, fut inhumé dans la collégiale. Raoul, son fils et successeur, mourut vers 1073 et eut sa sépulture dans l'église de Fontevrault. Il laissa deux filles: Sibille, qui épousa Ebles Archambault de Ventadour, et Grescie, femme d'Ours de Mellay de Freteval.

Ce dernier, seigneur de Faye, du chef de sa femme, qui avait eu cette terre en partage, laissa deux fils : Nivelon et Mathieu.

Nivelon, seigneur de Faye, donna à l'abbaye de Noyers une foire qui se tenait à Saint-Gilles-des-Coups. De son mariage avec Alix, que nous voyons citée dans une charte de l'abbaye de Bourgueil, naquirent trois fils : Ours, Richer et Hue.

Ours, seigneur de Faye, laissa une fille unique, Grescie, qui eut cette terre en dot lors de son mariage avec Amaury (ou Aimery) de Coué, fils de Jedouin de Coué, seigneur du Bois. Amaury comparut, comme témoin, en 1203, dans une donation faite par Josselin de Lezay au monastère de la Puye. Il eut six enfants : Guillaume, qui suit; Rogues, seigneur de Boisrogues; Jedouin, prêtre; Rolland, Marguerite et Scolastique.

Guillaume quitta le nom de *Coué* et prit celui de *Faye*, sa seigneurie. Il figure dans un acte de 1228 et y est qualifié de seigneur de Faye.

Après lui, cette terre passa dans la maison de la Haye-Passavant.

Philippe de la Haye, chevalier banneret, seigneur de Faye-la-Vineuse, eut trois enfants de son mariage avec Isabelle de Passavant : Maurice, Barthélemy et Geoffroy. Ce dernier fut archevêque de Tours.

Maurice de la Haye fut seigneur de Faye-la-Vineuse et de Fougereuse. Il est cité dans un acte de 1267.

Barthélemy de la Haye eut la seigneurie de Faye après la mort de son frère vers 1274. Il renonça, par acte du mois de février 1276, au droit d'aubenage qu'il avait sur les hommes de l'abbaye de la Merci-Dieu qui demeuraient alors à la Haye. Il épousa Élise de Lusignan, fille unique de Guillaume de Lusignan, seigneur de Vouvant, et eut un fils : Geoffroy, qui suit, et Isabeau, qui fut mariée à Philippe Isoré.

Geoffroy de la Haye, seigneur de Faye-la-Vineuse, n'eut qu'une fille, Isabelle, de son mariage avec Marie de Maillé. Isabelle épousa Pierre de Marmande, qui devint ainsi seigneur de Faye (1379). De ce mariage naquit une fille unique, Marguerite, femme de Jean, comte de Sancerre,

qui laissa deux filles : Jeanne et Marguerite. Cette dernière épousa, en premières noces, Gérard Chabot V, seigneur de Retz; en secondes noces, Beraud II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, décédé le 13 janvier 1399; en troisièmes noces (1408), Jacques de Montberon, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême et chambellan du duc de Bourgogne, mort en 1422. De la seconde alliance elle eut, entre autres enfants, Robert Beraud de Clermont, évêque de Chartres, puis d'Alby, qui, après avoir joui pendant quelque temps de la baronnie de Faye, la céda à sa sœur, Marguerite de Clermont, femme de Jean de Bueil IV, seigneur de Bueil, de Montrésor, Saint-Calais, Sainte-Julitte, Courcelles, grand-maître des arbalétriers de France, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Jean de Bueil IV laissa plusieurs enfants, entre autres, Jean V, qui suit, et Pierre, seigneur du Bois et de la Motte-Sonzay.

Jean de Bueil V, comte de Sancerre, seigneur de Faye-la-Vineuse, Montrésor, Saint-Christophe, Châteaux, Vaujours, Chouzé-le-Sec, Saint-Michel-sur-Loire, conseiller et chambellan du roi, amiral de France, mourut au mois de juillet 1477. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne de Montejean; et, en secondes noces, Martine Turpin, fille d'Antoine Turpin, chev., seigneur de Crissé, et d'Anne de la Grézille. Du premier mariage naquit Antoine de Bueil, comte de Sancerre, baron de Saint-Christophe et de Châteaux; du second mariage, il y eut trois enfants : Louis, Françoise et Edmond. Celui-ci fut seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse. Il mourut en 1495, laissant deux enfants de son alliance avec Françoise de Laval, fille de Jean de Laval, chev., seigneur de Brée, et de Françoise Gascelin : Louis, baron de Marmande, décédé sans avoir été marié, et Isabeau, dame de Faye-la-Vineuse, qui épousa, le 10 janvier 1509, Joachim Gillier, fils de Pierre Gillier, Éc., seigneur de Puygarreau, et de Rose de la Haye.

Joachim Gillier fut seigneur de Faye-la-Vineuse, de Marmande, de la Roche-Clermault et de Puygarreau. Il eut cinq enfants : 1° Bonaventure, qui suit; 2° Marc, proto-notaire du Saint-Siège; 3° René, décédé en 1532; 4° Joachim; 5° Louis, mentionné dans un acte de 1533.

Bonaventure Gillier, chev., baron de Marmande et de Faye-la-Vineuse, maître d'hôtel et pannetier ordinaire du roi, épousa, par contrat du 10 mai 1542, Marie Babou, fille de Philibert Babou, surintendant des finances, et de Marie Gaudin. Il eut neuf enfants : 1° René, qui suit; 2° Bonaventure, seigneur de Ports, marié à Renée de la Rochefoucaud; 3° Alexandre, seigneur de Preuilly; 4° Louis, seigneur de Grandchamp; 5° Philibert, seigneur de la Tour; 6° Jean, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; 7° Anne, mariée, le 1er octobre 1572, à René de la Rochefoucaud; 8° Bonne, femme de Pierre de la Rochefoucaud, seigneur du Parc-d'Archiac (contrat du 25 août 1576); 9° Angélique, mariée, le 30 novembre 1572, à Louis de la Rochefoucaud, seigneur de Bayers.

René Gillier, chev., baron de Marmande et seigneur de Faye-la-Vineuse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de ses ordres, épousa, par contrat du 13 février 1582, Claude de Laval, fille de Pierre de Laval, baron de Lezay, et de Jacqueline de Clérembault. Il mourut vers 1617, laissant sept enfants : 1° Urbain, qui suit; 2° Emmanuel, chevalier de Malte; 3° Jean, seigneur de Passau et de la Filletière; 4° Marc, baron de Seaux; 5° Marie-Louise, femme de Louis de Bernabé, Éc., seigneur de la Boulaye; 6° Cyprien, chevalier de Malte; 7° Isabelle, mentionnée dans un acte de 1635.

Urbain Gillier, chev., baron de Marmande, seigneur de Faye-la-Vineuse et de Puygarreau, capitaine de cinquante hommes d'armes, capitaine-gouverneur de Poitiers, eut sept enfants de son mariage avec Marie Chabot de Saint-Gelais, fille de Léonor Chabot, baron de Jarnac, et de Marie de Rochechouart : 1° Georges, baron de Marmande; 2° René, marquis de Clérembault; 3° Bonaventure, chevalier de Malte; 4° Henri-Bonaventure, prêtre; 5° Claire; 6° Marie-Louise, mariée, par contrat du 25 août 1649, à François Levesque de Marconnay; 7° Angélique.

Par suite d'un partage fait entre les enfants de René Gillier, la seigneurie de Faye fut attribuée à Jean Gillier, seigneur de Passau, et à Jacqueline Gillier, sa sœur, qui la vendirent, en 1626, à Armand-Jean du Plessis de Richelieu, cardinal. Par lettres du mois d'août 1631, Faye-la-Vineuse, l'Ile-Bouchard et Richelieu furent compris dans le duché-pairie érigé en faveur de ce dernier.

Faye-la-Vineuse passa ensuite aux mains d'Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, substitué aux titres et dignités du cardinal de Richelieu, et qui mourut le 10 mai 1715.

Armand-Jean Vignerot du Plessis eut pour successeurs : Louis-François-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, membre de l'Académie française, décédé le 8 août 1788; — et Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, mort en 1791. V. *Richelieu*.

Faye-la-Vineuse avait des capitaines-gouverneurs. En 1229, ces fonctions étaient remplies par Joscelin de Brizay; — en 1610, par Louis le Bascle.

Plusieurs historiens se sont trompés en disant que Faye-la-Vineuse avait été possédée par les maisons de Vivonne et de Chourses. Ils ont confondu cette seigneurie avec une autre du même nom qui, en effet, a appartenu à ces deux familles.

Saint Grégoire de Tours (*Vitæ patrum*, cap. xv.)

dit que saint Senoch était originaire de *Theiphalia (in pago Pictaviensi)*. Martin Marteau, dans son *Paradis délicieux de la Touraine*, traduit le nom de cette localité par *Faye-la-Vineuse*. Il faut avouer que les deux noms ne se ressemblent guère.

Maires de Faye-la-Vineuse. — N. Poirier, père, 1801. — Virgile-Ambroise Poirier, fils, 21 août 1806, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Thinault-Turpin, 10 juin 1816. — Thinault-Poirier, 10 novembre 1816. — Thinault-Turpin, 11 décembre 1818. — Étienne-Fulgence Janin, 20 septembre 1825. — Charles Mestayer de la Rancheraie, 1826. — Naintré-Drouin, 13 septembre 1830. — Pasquier, 22 novembre 1834, 18 juin 1837, juin 1840. — François Fromentin, 10 juillet 1844. — Pasquier, 1871. — Ludovic Colas-Blucheau, 21 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 600, 603, 671 ; D, 169 ; E, 146, 156, 169 ; G, 244, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290 ; *titres de la cure de Courcoué ; Biens nationaux*. — *Cartulaire de Noyers*, chartes 2, 20, 45, 63, 64, 65, 67, 82, 88 *bis*, 96, 100, 137, 143, 148, 157, 172, 175, 188, 229, 268, 276, 277, 297, 310, 311, 335, 342, 355, 364, 386, 395, 412, 483, 491, 492, 525, 600, 618, 649, 653, 659. — *Panorama pittoresque de la France* (départ. d'Indre-et-Loire), p. 13. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit), p. 291. — *Mémoire de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique de la province du Maine*), I, 57. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Béthune* (preuves), p. 10. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 431-32-36-37. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1171, 1265, 1436, 1494. — *La Touraine*, p. 257. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 159. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 337. — *L'Indépendant d'Indre-et-Loire* du 9 juillet 1877. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 197, 198, 470. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1863), p. 75. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou* (2e partie), p. 26. — A. Duchesne, *Hist. de la maison du Plessis-Richelieu*, 43. — D. Bouquet, *Galliæ script.*, IX, 334. — *Gallia christiana*, II, 1291, 1343. — *Liber de servis*, v. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 358. — *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Pont d'Aubevoye*, 8, 9. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 496. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 295-312. — Monsnier, II, CXLII. — D. Housseau, I, 116, 153 ; II, 533, V, 2039, 2429 ; IX, 3964 ; X, 4145, 4164 ; XIII, 8377, 19730. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 852 ; III, 635 ; IV, 353 ; VIII. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 648. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 123, 124, 173, 174. — D. Fonteneau, V, 273. — J.-J. Bourassé, *Notice historique et archéologique sur Faye-la-Vineuse*, Tours, in-8e de 15 pages. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 161 ; VI, 81 ; IX, 99, 146 ; X, 186, 232, 237, 247. — *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres* (février et juin 1873). — *Bulletin monumental* (1874), p. 212.

Fayet, cne de Noyant. V. *Fayette*.

Fayetrie (la), f., cne de Saint-Martin-le-Beau, près de la Loire. — *Fayetrie*, carte de l'état-major.

Fayette, f., cne de Noyant. — *Fayette*, carte de l'état-major. — *Feuilletrie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure, à foi hommage lige. Dans quelques titres du XVIIe siècle, ce nom est écrit *Fayet*. — Le manoir seigneurial était fortifié. Par un aveu de 1553, on voit qu'à cette époque il n'existait plus que quelques vestiges des *chastel et maison-forte*. L'enceinte était défendue par de hautes murailles, garnies de tours, et par un double fossé. Dans cette enceinte se trouvait une chapelle dédiée à saint Jacques. Elle existait encore en 1553.

En 1408, ce fief appartenait à Jean de Laval ; — en 1456-70, à Guy de Laval ; — en 1505-24, à Pierre de Laval. Il passa ensuite à la famille de Commacre (1536-1672) ; — à Louis Deschamps, seigneur de Commacre et de la Voûte (1690) ; — puis à la famille Cantineau de Commacre (1696), qui le posséda jusqu'à la Révolution. Le propriétaire, en 1789, était Félix-Auguste Cantineau de Commacre, capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, second fils de Jean-Félix Cantineau, seigneur de Commacre, lieutenant des maréchaux de France, et de Louise Cocuel. Félix-Auguste Cantineau comparut, en qualité de seigneur de Fayette, à l'assemblée de la noblesse de Touraine (1789).

Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III. — D. Housseau, XIII, 8056, 8065, 8068, 8069, 8070, 8082, 8107, 8108. — Arch. d'I.-et-L., E, 163 et *titres de Saint-Épain*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 101.

Faymau (le fief). V. *Isernay*, cne de Chambray.

Féages (la maison des), située dans le bourg de Saunay. — Elle relevait du fief de Saunay. Elle fut détruite avant 1658. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien*.)

Féau (Laurent), docteur-médecin, né à Tours en 1599, fit ses études à Montpellier. Il mourut à Tours en 1668. On a de lui un ouvrage intitulé : *Tractatus de epicrasi*, 1644, in-8°. — (*Almanach de Touraine*, 1781. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 173. — D. Housseau, XXIII, 428.)

Febvotte (Jean-Joseph), né à Toul, le 15 avril 1770, fils de Jean-Baptiste Febvotte, avocat au Parlement, fut nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Royaumais, en 1791, puis inspecteur à Coblentz, en 1804, directeur à Osnabruck, en 1811, à Foix, le 21 décembre 1813, à Tours, le 23 septembre 1815. Relevé de son service dans cette dernière ville, le 12 juillet 1830, il obtint sa réintégration le 16 août suivant. Démissionnaire en 1831, il fut admis à la retraite, après plus de quarante années de services. Le 1er janvier 1832, les habitants de

Tours lui offrirent une médaille d'or portant cette inscription :

A J.-J. Febvotte, directeur des domaines d'Indre-et-Loire. — Votée le 5 juin 1830, par ses concitoyens, en réparation d'une destitution arbitraire à cause de l'indépendance de ses opinions. — Offerte le premier janvier 1832.

Nommé conseiller général d'Indre-et-Loire le 22 janvier 1831, maire de Tours le 28 janvier 1832, chevalier de la Légion d'honneur le 27 octobre de cette dernière année, maintenu à la tête de l'administration municipale le 16 décembre 1834, il donna sa démission l'année suivante. Il mourut à Tours le 17 septembre 1853. Il était membre honoraire de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire depuis le 9 mars 1833. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 1er octobre 1853, article nécrologique, signé Ladevèze. — Notes communiquées par M. Nobilleau.)

Febvre (Michel), religieux capucin (en religion P. Justinien), naquit à Neuvy-Roi vers 1630. Il fut envoyé en mission dans le Levant. Pendant un séjour de dix-huit à vingt ans à Alep, il se livra à l'étude de la langue du pays. Le patriarche d'Antioche, qu'il avait ramené au catholicisme, l'envoya à Rome en 1670. Quatre ans après, Febvre composa un ouvrage intitulé *Specchio, overo descrittione della Turquia* (Rome, 1674, in-12). Il donna une traduction de cet ouvrage : *L'État présent de la Turquie* (Paris, 1675, in-12). En 1682-88, il publia sur le même sujet un travail ayant pour titre *Théâtre de la Turquie* (in-4°). Ces publications eurent beaucoup de succès en leur temps. On a de Michel Febvre un autre ouvrage intitulé : *Præcipuæ objectiones muhameticæ legis sectatorum adversus catholicos earumque solutiones*, Rome, 1679, in-12. On ignore l'époque et le lieu de la mort de cet écrivain. — (*Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 11 novembre 1876. — Bernard de Bologne, *Bibliotheca scriptorum capucinorum.* — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, VIII, 175. — Didot, *Biographie générale*, XVII, 246.)

Febvrier de la Bellonnière (Louis), commandant du bataillon de Champagne, était capitaine-gouverneur de Chinon en 1737. Il fut remplacé, en 1738, par Jean-Baptiste-André Morlat de Montour, conseiller au Grand-Conseil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 61. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon.*)

Fécellerie (la), paroisse d'Avon. V. *la Pouge.*

Féchal, cne de Loches. V. *Feschal.*

Féerie (la), f., cne de Cangy. — *Félie*, 1730 (Registres d'état-civil de Fleuray). — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray.

Féerie (le lieu de la), cne de Civray-sur-Cher, près du chemin de la Roche au May.

Féérie (la), ou **Fairie,** ham., cne de La Croix, 15 habit. — *Ferie*, carte de Cassini.

Féérie (la), f., cne de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Fairie*, carte de l'état-major. — *Férie*, carte de Cassini.

Fééries (les), cne de Marray. V. *Férie.*

Féés (les), f., cne de Saint-Quentin.

Feignière (bois de la). — Il fait partie de la forêt de Villandry.

Feillau (moulin de), ou **Fayau,** cne de Neuillé-Pont-Pierre. — Le 30 septembre 1599, Michel et Louis Cormery le vendirent à René de Croyse, valet de chambre de Henri IV. En 1701, Ambroise des Escotais de Chantilly en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82.)

Feland (le lieu de), cne de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Sainte-Maure.

Felerie (la), f., cne de Saint-Christophe.

Félicité (hôtel). V. *Ferrière (la)*, commune.

Félie (la), cne de Cangy. V. *Féérie.*

Félines (les). V. *Marchejau.*

Felonnière (la), cne de Beaumont-la-Ronce. V. *Flonnière.*

Felonnière (la), ou **Flonnière,** f., cne de Civray-sur-Esves. — *Felonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Le seigneur avait une haute, moyenne et basse justice, et le droit de pêche dans l'Esve. En 1750, les fiefs d'Orbigny, de la Rimbaudière et de la Pinotière, étaient annexés à cette seigneurie qui, en outre, avait sous sa dépendance les métairies du Pressoir et de la Perruche. Il existait dans le logis seigneurial une chapelle qui était desservie par le curé de Civray et dans laquelle on devait dire treize messes par an. Le curé recevait, pour ces offices, une rente de douze livres. — En 1559, le fief de la Felonnière appartenait à Eustache de Villiers, Éc.; — en 1691, à N. Berland de la Louère; — en 1750, à François-Balthazar Dangé, secrétaire du roi et fermier général, qui l'avait acheté de François Berard de Montour et de Madeleine-Geneviève-Henriette de Beaurepaire, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Civray.* — D. Housseau, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Taffonneau. — Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine*, 1559.)

Femme (l'île à la), dans la Loire, cne de Saint-Mars.

Fenaie (le lieu de la), près du Vieux-Cher, cne de Bréhémont.

Fenaillère (la), ham., cne de Villeperdue,

16 habit. — *Fenaillière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fenestrie (la), f., c^ne de Marçay. V. *Fennetrie.*

Fenêtre (la), f., c^ne de Saint-Règle. — *Fenestre,* carte de Cassini.

Fenêtre-Bouchard (la), f., c^ne d'Avrillé. — *Fenêtre-Bouchard,* carte de l'état-major.

Fenêtres (le fief des), paroisse de Ferrières-Larçon. — *Terroer de Fenestres,* 1335. — Il devait foi et hommage lige et trente sols d'aides à l'archevêque de Tours, à mutation de seigneur. — En 1335, il appartenait à Renault de Voyer, seigneur de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5. — *Liber bonarum gentium.*)

Fenêtres (le bois des), c^ne de Thizay.

Fenil, f., c^ne de Bossay. — *Fenis,* 1149 (charte de Pierre de Preuilly). — Il existait dans ce lieu des forges peu importantes, qui ont cessé de fonctionner depuis une cinquantaine d'années. Elles dépendaient de la terre d'Azay-le-Féron.

Fenillet (le lieu de), près de la courance de la Barbotinière, c^ne de Marcé-sur-Esves.

Fennetrie (la), ou **Fennetière,** ham., c^ne d'Hommes, 14 habit.

Fennetrie (la), ou **Fenestrie,** f., c^ne de Marçay. — *Fenetrie,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loudun. En 1678, il appartenait à Anne Dusoul, veuve de Jean Benoît; — en 1730, à Nicolas de Mondion. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587.)

Fer (la croix de), c^ne de Charnizay, près de l'Étang-Neuf et du chemin de Preuilly à Châtillon.

Féraudrie (la), c^ne d'Autrèche. V. *Ferraudrie.*

Féraudière (la), c^ne d'Auzouer. V. *Fouraudière.*

Féraudière (la), f., c^ne de Beaumont-en-Véron. — Ancienne dépendance du fief de Coulaines. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Féraudière (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *Ferraudière,* carte de Cassini.

Ferbelot (le lieu de), c^ne de Continvoir, près du chemin de Gizeux à Hommes.

Fercé, moulin de **Fercé,** sur l'Indre, paroisse de Cormery. — Ce moulin, situé dans le bourg, appartenait à l'abbaye de Cormery. Il est désigné sous le nom de *Ferciacus* dans des chartes de 791, de 820 et de 860. Le nom est écrit *Fercé* dans une ordonnance de Guillaume Gonneau, lieutenant du maître des eaux et forêts de Touraine, en date du 1er mars 1485. — (D. Housseau, I, 81. — *Cartulaire de Cormery,* 5, 19, 50, 274.)

Ferchay (moulin de), sur la Luenne, c^ne de Saint-Paterne.

Ferciacus. V. *Fercé,* paroisse de Cormery.

Ferciola (le lieu de), paroisse de Rivarennes. — Il est cité dans une charte de 1026. — (*Cartulaire de Cormery,* XXXVIII).

Ferdinanderie (la), f., c^ne de Genillé.

Féré (Octave), pseudonyme de *Moget* (Charles-Octave). V. *Moget.*

Fereddières (le lieu des), près de la Gauteraie, c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Feret (Claude), né à Loches, maire de cette ville et avocat du roi, a publié, en 1540, un volume in-4°, contenant des harangues qu'il avait prononcées à l'occasion des installations de divers grands fonctionnaires. Ce recueil est devenu très-rare. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 286. — *Almanach de Touraine,* 1779. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 173-74. — S. Bellanger, *la Touraine ancienne et moderne,* 584.)

Fergeau, f., c^ne de Saint-Aubin.

Fergeaudrie (le lieu de la), près des Roches, c^ne du Grand-Pressigny.

Feriandrie (la), f., c^ne de Brèche.

Férie (la), ou **Fééries,** f., c^ne de Marray. — *Les Féries,* ou *Fælies,* 1658. — *Féries,* carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de la châtellenie de Rouziers. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16, 119.)

Fermaletrie (la), f., c^ne d'Azay-sur-Cher.

Ferme (la), f., c^ne d'Avrillé. — *Ferme,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ferme (la), f., c^ne de Bueil. — *Ferme,* carte de l'état-major.

Ferme-de-Bonchamp (la), f., c^ne de Ligueil. — *Bonchamp,* carte de l'état-major.

Ferme-de-Fosse-Belle (la). V. *Fosse-Belle-Mellerie,* c^ne de Bléré.

Ferme-de-Villeneuve (la), f., c^ne de Morand.

Ferme-de-Villiers (la), f., c^ne de Véretz. — *Villiers,* carte de l'état-major.

Ferme-du-Château (la), f., c^ne de Verneuil-le-Château. — *Le Château,* carte de Cassini.

Ferme-Menou (la), f., c^ne de Boussay.

Fermerie (la), f., c^ne de Bourgueil, près du Changeon.

Fermerie (la), f., c^ne de Courcelles. — *Ferterie,* 1817. — *Fermerie,* carte de l'état-major.

— Elle a fait partie de l'ancienne commune de Chouzé-le-Sec.

Fermerie (la), f., c^ne d'Hommes.

Fermier-de-la-Lande (maison du), c^ne de Saint-Cyr. V. *la Lande.*

Fermiers (le lieu des), c^ne de Charnizay. — Il relevait de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 22 juin 1575. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Fermonnerie (la), f., c^ne de Marçay.

Ferneau (le gué), sur la Dême, c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Fero Bosco *(capella de).* V. *Sainte-Catherine-de-Fierbois.*

Ferotterie (la), f., c^ne de Saunay. — *Feroterie,* carte de l'état-major.

Ferouarderie (la), f., c^ne de Monthodon. — *Ferouarderie,* carte de l'état-major. — *Frouarderie,* carte de Cassini.

Ferpoële, ou **Ferpoile,** f., c^ne du Grand-Pressigny. — *Ferpoelle,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Ferrand (le lieu de), c^ne d'Yzeures, près du chemin d'Yzeures à Tournon.

Ferrand (Joseph), né à Limoges en 1827, fut nommé conseiller de Préfecture à Bourg en 1849, sous-préfet de Parthenay en 1852, secrétaire général à Amiens (1855), à Bordeaux (1858), à Marseille (1860), préfet de la Haute-Savoie (1860), préfet de l'Aisne en 1867. Le 4 septembre 1870, il donna sa démission. Mais, sur la demande du Gouvernement, il resta à la tête de l'administration du même département, pour y organiser la défense contre l'invasion prussienne. Il s'acquitta de cette mission avec beaucoup d'énergie et de dévouement. Fait prisonnier par les Prussiens, il fut conduit à la forteresse d'Ehrenbreinststen, où il resta jusqu'à l'amnistie, qui lui permit de retourner en France. Appelé à la préfecture du Calvados, il passa, en 1874, à celle d'Indre-et-Loire et fut admis à la retraite en 1876. Cet administrateur a publié plusieurs ouvrages, entre autres une *Étude sur la propriété communale en France* (Paris, 1859). — (Larousse, *Grand diction. historique du* XIXe *siècle* (supplém.), p. 812. — *Moniteur universel* et *Journal d'Indre-et-Loire* de 1870, 1874, 1876).

Ferrands (le moulin des), sur la Vienne, près de Chinon. — *Les Ferrands,* ou *Moulin-Liet,* 1585. — (*Comptes de la ville de Chinon*).

Ferrands (le lieu des), près de la Logerie, c^ne de Parçay-Meslay.

Ferrariæ. V. *Ferrières.*

Ferrasse (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Ferrauderie (la), ou **Ferauderie,** f., c^ne d'Autrèche. — *Ferraudière,* 1791. — *Ferrauderie,* carte de l'état-major. — *Feraudière,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, sur laquelle elle fut vendue le 28 mars 1791, au prix de 11,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ferrauderie (la), f., c^ne de Brèche. — *Ferrauderie,* carte de l'état-major.

Ferrauderie (la) et la **Petite-Ferrauderie,** f., c^ne de Chambray. — *Ferrauderie,* carte de l'état-major.

Ferrauderie (la), f., c^ne de Courçay.

Ferrauderie (la), ou **Maison-Brûlée,** f., c^ne de Fondettes.

Ferrauderie (le lieu de la), paroisse de Saunay. — Il relevait du fief de Saunay et devait une rente à l'abbaye de Saint-Julien (1622). — (Arch. d'I.-et-L., *chambrerie de Saint-Julien.*)

Ferrauderie (la), f., c^ne de Véretz.

Ferrauderies (les), f., c^ne de Souvigné. — *Feriauderies,* carte de l'état-major.

Ferraudière (la), f., c^ne d'Anché. — *Ferraudière,* carte de Cassini.

Ferraudière (la), c^ne d'Autrèche. V. *Ferrauderie.*

Ferraudière (la), f., c^ne de Bréhémont.

Ferraudière (la), f., c^ne de Brèche.

Ferraudière (la), f., c^ne de Chaveignes.

Ferraudière (la), f., c^ne de Nouans.

Ferraudière (la), f., c^ne de Nouâtre, près de la Vienne. — Ancien fief, relevant de Nouâtre. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII.)

Ferraudière (la), f., c^ne de Perrusson.

Ferraudière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines.

Ferraudière (la), paroisse de Saint-Louans. — Ancien fief. En 1764, il appartenait à Charlotte de Fesques. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon.*)

Ferraudière (la), f., c^ne de Sainte-Maure. — *Ferraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ferraudière (la), f., c^ne de Sorigny. — *Féraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ferraudières (les), f., c^ne de Saint-Épain.

Ferraudières (le lieu des), près de Branche-Verte, c^ne de Saint-Senoch.

Ferraudrie (la), f., c^ne de Château-la-Vallière.

Ferrauds (les), ou **Ferreaux**, ham., c^ne de Draché, 13 habit. — *Ferrauds*, carte de Cassini.

Ferrauds (les), f., vil., c^ne de Thilouze, 25 habit. — *Ferrauds*, carte de l'état-major.

Ferré (le lieu de), près de la Cayolle, c^ne de Restigné.

Ferré (le lieu de), près de Vaufouinard, c^ne de Rochecorbon.

Ferreau, ou les **Ferreaux**, f., c^ne de Mouzay. — *Ferreau*, carte de l'état-major. — *Ferrans*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Verger et de Vou, à foi et hommage simple et un roussin de service. En 1330, il appartenait à Guillaume de Voyer; — en 1467, à Pierre de Voyer, qui rendit aveu le 19 novembre; — en 1672, à Michel Dallonneau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 74. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 824.)

Ferreault, ham., c^ne de Ciran, 15 habit. — *Ferreau*, carte de l'état-major.

Ferreaux (les). V. *Ferrauds*, c^ne de Draché.

Ferreaux (les). V. *Ferreau*, c^ne de Mouzay.

Ferreriæ. V. *Ferrières-Larçon*.

Ferretrie (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Ferriauderies (les), f., c^ne de Souvigné.

Ferrière (la), commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, à 32 kilomètres de Tours et à 13 de Neuvy-Roi. — *Ecclesia de Ferraria*, 1040 (charte de Geoffroy, comte d'Anjou). — *Ferraria*, 1070 (charte de Marmoutier). — *Ferrière*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune des Hermites; à l'est, par celle de Monthodon; à l'ouest, par Marray; au sud, par Saint-Laurent-en-Gatines. La forêt de la Ferrière couvre une partie du territoire de cette commune, de laquelle dépendent les lieux, hameaux et villages suivants :

Les Brunelleries (13 habit.). — Monnaie (11 habit.). — La Fouchardière (10 habit.). — Le Vivier, connu dès le XIe siècle. — Le Bordage, le Jumeau, les Bougeries, la Boismorterie, la Goulletterie, la Sardinerie, la Joulinerie, les Touches, la Houdairie, le Bouillon, la Turterie, la Poterie, la Beauce, Bignolet, la Folie, Rouchoux, la Roberderie, le Mortier, la Roulinière, la Chotardière, Beauvais, la Chapelle, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse faisait partie de l'élection de Vendôme, de l'intendance d'Orléans et du diocèse de Blois. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 1576 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 8 novembre 1834.

Population. — 61 feux en 1764. — 599 habit. en 1801. — 580 habit. en 1804. — 587 habit. en 1810. — 517 habit. en 1821. — 494 habit. en 1831. — 489 habit. en 1841. — 401 habit. en 1851. — 366 habit. en 1861. — 377 habit. en 1872. — 381 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche de juin.

Bureau de poste et *perception* de Neuvy-Roi.

L'église, placée sous le vocable de saint Nicolas, n'offre rien d'intéressant. En 1040, Geoffroy, comte d'Anjou, la donna à l'abbaye de la Trinité de Vendôme (*ecclesiam de Ferraria cum tota integritate sua quæ constructa est in honorem S. Nicolai confessoris*). Elle fut reconstruite vers 1733.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de la Trinité de Vendôme.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1539.

CURÉS DE LA FERRIÈRE. — Julien Levasseur, 1648. — Pierre Lefay, 1680. — Jacques Gondard, 1709. — André Haguenier, 1721. — Jacques Debierne, 1737. — Pierre Malespert, 1762. — Sébastien-Nicolas Corneau, 1778, 1804, 1810; — Chesneau, 1821. — Joubert, 1837. — Jupin, jeune, 1852. — Pasquier, 1862. — Bignon, 1863, 1873. — Tiphène, de janvier 1873 à septembre 1875. — Auguste Brocherieux, juin 1874, actuellement en fonctions (1880).

La Ferrière formait une châtellenie relevant de la baronnie de Lavardin à foi et hommage lige.

Mainard de la Ferrière, vivant au milieu du XIe siècle, est le premier seigneur connu. En 1300, ce domaine appartenait à Jean II de Berrie, seigneur d'Amboise, de Bléré, de Chaumont et de Montrichard, qui fonda plusieurs messes dans l'église paroissiale. Par la suite, il passa dans la famille de Daillon.

Jean de Daillon III, comte du Lude, baron d'Illiers et de Briançon, seigneur de la Ferrière, sénéchal d'Anjou (1539), gouverneur du Poitou et lieutenant-général pour le roi dans la province de Guienne, mourut à Bordeaux le 29 août 1557. Par contrat du 30 avril 1528, il avait épousé Anne de Bastarnay, fille de François de Bastarnay, comte du Bouchage, et de Françoise de Maillé. Sept enfants naquirent de ce mariage : 1° Guy, qui suit; 2° René, évêque de Luçon, mort en 1600; 3° François, seigneur de Briançon, décédé le 16 août 1569; 4° François, seigneur du Sauray; 5° Anne, mariée à Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, et décédée le 1er novembre 1618; 6° Françoise, femme de Jean de Chourses, seigneur de Malicorne; 7° Françoise, mariée, par

contrat du 2 mai 1558, à Jacques Goyon de Matignon, seigneur de Thorigny.

Guy de Daillon, comte du Lude et seigneur de la Ferrière, gouverneur du Poitou et sénéchal d'Anjou, chevalier des ordres du roi, mourut à Briançon le 11 juillet 1585 et fut inhumé dans l'église du Lude. Il laissa cinq enfants de son mariage, contracté le 11 mars 1558, avec Jacqueline Mottier de la Fayette, fille de Louis Mottier, seigneur de la Fayette, et de Anne de Vienne-Listenois : 1° François, qui suit; 2° Diane, mariée, le 16 mai 1590, à Jean de Levis; 3° Anne, femme de Jean de Bueil, grand-échanson de France; 4° Hélène, mariée, le 2 octobre 1602, à François de Chabannes, comte de Saignes; 5° Antoinette, femme de Philibert de la Guiche, grand-maître de l'artillerie de France.

François de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de la Ferrière et de Pontgibault, sénéchal d'Anjou et lieutenant-général de la province d'Auvergne, mourut le 27 septembre 1619. De son mariage avec Françoise de Schomberg, fille de Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, et de Jeanne Chasteigner de la Rochepozay, il eut quatre enfants : 1° Timoléon, comte du Lude; 2° Roger, comte de Pontgibault, décédé en 1626; 3° Érasme, comte de Briançon, mort en 1637; 4° Gaspard, évêque d'Alby, décédé le 24 juillet 1676.

Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, conseiller d'État et gouverneur de Paris, fils de Guillaume du Plessis, seigneur de la Perrine, et de Françoise de Ternay, acheta la terre de la Ferrière par acte du 10 juin 1611. Le 17 février 1594, il avait épousé Antoinette de Pons, fille d'Antoine de Pons et de Marie de Montchenu. De ce mariage il eut : 1° Roger du Plessis, duc de la Rocheguyon, pair de France; 2° Gabrielle, mariée, le 19 mars 1611, à François V, duc de la Rochefoucaud, prince de Marcillac, gouverneur du Poitou et pair de France.

Par ce mariage, François de la Rochefoucaud devint seigneur de la châtellenie de la Ferrière, qui était échue en partage à sa femme. Par acte du 10 juillet 1646, il la vendit à René de Toutant, Éc., seigneur de Belair, capitaine-exempt des gardes du roi et gentilhomme servant. Cette vente eut lieu au prix de 29,500 livres.

René de Toutant eut deux enfants de son mariage avec Louise Leblond : 1° François, Éc., seigneur de la Ferrière, mentionné en cette qualité dans un acte de 1669; 2° Louise-Urbane, mariée à René de Rancher, chev., seigneur d'Ermagny, gentilhomme de la chambre du roi, qui devint seigneur de la Ferrière après la mort de Louise Leblond, mère de sa femme.

Paul-François de Rancher, chev., marquis de la Ferrière, seigneur de Marigny et de Lessart, fils de René de Rancher, épousa Antoinette-Parfaite-Constance Xeuillard, dont il eut François-Michel-Antoine de Rancher, marquis de la Ferrière, capitaine de carabiniers, commandeur des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui épousa, par contrat du 20 novembre 1758, Odile-Thérèse-Hélène Testu de Balincourt, fille de François Testu de Balincourt, lieutenant-général des armées du roi, et de Rosalie Cœuret de Nesle.

François-Michel-Antoine de Rancher rendit hommage, pour sa terre de la Ferrière, au baron de Lavardin, le 7 septembre 1750 et le 10 août 1785. Il comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine. De son mariage, il eut deux enfants : 1° Charlotte-Françoise-Félicité-Odile, mariée à Alexandre-César, comte de la Tour-du-Pin ; 2° Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse, qui épousa, en premières noces, le 8 juin 1784, Alexandre-Roger-François du Pouget, marquis de Nadaillac; en secondes noces, en 1797, Jean-François de Perusse, duc d'Escars, lieutenant-général des armées du roi, décédé le 10 septembre 1822, sans laisser de postérité.

Par acte du 21 mai 1827, la duchesse d'Escars fonda dans le bourg de la Ferrière une maison de charité « pour donner des secours gratuits aux « pauvres malades du pays et une éducation « chrétienne aux enfants de la paroisse. » Elle donna pour cette fondation une maison appelée l'*Hôtel-Félicité* et une rente perpétuelle de deux cents francs.

Dans un bois de haute-futaie, appelé le bois d'Escars ou de la Pyramide, se trouve un monument élevé à la mémoire de Jean-François de Perusse, duc d'Escars.

On rencontre, sur le territoire de cette commune, une assez grande quantité de minerai de fer. Sur divers points, on a trouvé des traces d'anciennes forges gauloises. A en juger par les amas de scories que l'on y voit encore, ces forges avaient une certaine importance et ont dû fonctionner pendant longtemps.

MAIRES DE LA FERRIÈRE. — René Mahoudeau, 1801, 29 décembre 1807, 1er août 1821. — François Rouger, 1822. — Narcisse-Auguste Fortin, 10 janvier 1823. — Neveu-Delugré, 2 janvier 1829. — Pierre-Eugène-Achille Siron, 30 août 1830, 17 novembre 1834, 29 mai 1837, 31 mai 1840. — Pierre-René-Michel Courgeau, 13 juillet 1846. — Vetillard, 1852. — Brossay, 1862. — — Jean Gault, mai 1871, 20 février 1874.—Victor Brossillon, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *cure de la Ferrière;* E, 318. — D. Housseau, I, 452; XII, 6706. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Cartulaire de l'abbaye de Vendôme* (manuscrit 1195). — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* XVI, 34.—Archives du château de la Ferrière. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 33. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VI, 695. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 428, 756. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* IV (*généal. Pouget de Nadaillac*), p. 28, XI; (*généal. Testu de Balincourt*), p. 23. — Registres d'état-civil de la Ferrière. — Registres d'état-civil

de La Croix, 1745. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, III, 108. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 26 janvier 1837. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 99. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 83. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 5.

Ferrière (la), ou **Ferrières**, f., c^ne^ d'Athée.

Ferrière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Ferreria*, 1245 (charte de Jean d'Alluye). — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage lige et cinq jours de garde. En 1245, Jean d'Alluye, seigneur de Châteaux, vendit à Gilles, chantre de Saint-Martin de Tours et prévôt de cette église, l'hommage qui lui était dû par le seigneur de la Ferrière. En 1338, ce fief appartenait à Geoffroy de Sarcé; — en 1409, à Montguion de la Ferrière, qui rendit hommage le 7 juin. Ce lieu a fourni autrefois une grande quantité de minerai aux forges de Château-la-Vallière. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.* — D. Housseau, VII, 2863. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 57. — G. Charlot et C. Chevalier, *Études sur la Touraine*, 312.)

Ferrière (étang de la), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Ferrière (forêt de la). — Elle s'étend dans les communes de la Ferrière et de Marray. La partie située dans la commune de la Ferrière comprend les bois de la Vallée-Septier, des Sergents, de la Garenne, du Clos-du-Houx, de Boisrobert, de la Guinaudière, de la Touche, de Marray ou des Ventes, de la Grande-Malvert, du Carroi-des-Brasilleries, de la Pyramide, de la Petite-Boulière, de Groleau, de Beaumont, des Basses-Houlées, du Gros-Buisson, de Beauregard, des Pins, du Vivier, de la Vallée-Taveneau, du Lacas, des Collins, du Plat-d'Étain, des Tailles-Brûlées, du Chêne-Fortier, des Grandes et Petites-Malplantées, de la Grosse-Borne et du Grand-Rouchon. La partie de la forêt qui se trouve sur la commune de Marray comprend les bois de la Boulière et de la Gloriette.

Ferrières (ruisseau de). V. *Ées.*

Ferrières-Larçon, commune du canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, à 51 kilomètres de Tours, à 19 de Loches et 11 du Grand-Pressigny. — *Ferreriæ*, 1100 (charte de l'abbaye de Noyers). — *Parochia de Ferrariis, Ferrière l'Archon*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Ferrières Arcon*, 1339 (Archives de la Vienne, H, c, 479, n° 695.) — *Ecclesia S. Mandeti de Ferrariis*, 1480 (charte d'Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours). — *Ferrières l'Arçon*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Ligueil, de Ciran et d'Esves-le-Moutier; au sud, par la Celle-Guenand; à l'est, par Betz; à l'ouest, par Paulmy. Elle est arrosée par le Brignon, qui vient de la commune de Betz et passe dans celle de Paulmy; — et par le ruisseau des Fontaines-de-Ferrières, qui prend sa source au lieu appelé la Fontaine, ou Grouais-du-Moulinet, passe au bourg et se jette dans le Brignon, du côté du Gué-de-Laleuf. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 50, de Tours au Blanc, n° 59, de Sainte-Maure à Châtillon, et n° 60, de Ligueil à Plumartin. On a constaté l'existence, sur son territoire, de traces d'anciennes forges gauloises. On y trouve, sur divers points, du minerai de fer et des faluns.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Boissière (15 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Paulmy. — La Brosse (12 habit.). — La Boisgardière (18 habit.). — Calabre, ancien fief, relevant de la Turmellière. — Châtres, ancien fief. — La Donnelière (10 habit.). — La Compinerie (9 habit.). — La Roche-Potier, ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — La Placette (11 habit.). — Le Plessis (13 habit.), ancien fief. — Le Tremble (8 habit.). — Le Marchais (11 habit.). — Murat, ancien fief, relevant de la Bertaudière et de la châtellenie de Paulmy. — La Maillère, ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — Le Grand-Fresne (10 habit.). — La Maugrière, ancien fief, relevant de Betz. — Monts (10 habit.). — Montaugon, ancien fief, relevant de la seigneurie du Rouiet. — La Maison-Neuve, le Village-du-Bois, la Guillardière, la Feraudière, l'Enqueterie, la Visinerie, Tronçay, la Chesnaie, la Grande et la Petite-Varenne, la Bouterie, Chantepie, la Chaumette, la Maronnerie, la Lousière, les Loges, la Petite-Maison, la Blinerie, les Mitelleries, Laleu, la Chaloise, la Mignonnière, Beussa, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 2058 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Trotignon a été terminé le 25 mai 1813. — En 1757, Ferrières-Larçon perdit une assez grande partie de son territoire, avec laquelle on forma la paroisse de Paulmy, créée par lettres patentes du 2 septembre de cette année. On lui enleva le bourg de Paulmy et les hameaux ou fermes de la Valarderie, des Caves-sous-Montaugon, de Lessard, de la Mallère, de la Chretiennerie, de la Royauté, de Lavau, de la Gachetière, de la Grande-Boissière, de la Cormerie, de la Chauvellière, de Nizereilles, du Haut-Pauvrelay et de la Vironnerie. — Par ordonnance royale du 15 novembre 1826, la ferme de la Grande-Brosse a été détachée de la commune de Betz et réunie à celle de Ferrières-Larçon.

Population. — 190 feux en 1764. — 900 ha-

bit. en 1801. — 920 habit. en 1804. — 940 habit. en 1808. — 956 habit. en 1810. — 982 habit. en 1821. — 1010 habit. en 1831. — 1023 habit. en 1841. — 1007 habit. en 1851. — 1021 habit. en 1861. — 933 habit. en 1872. — 916 habit. en 1876.

Foire le 7 mai. — *Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai.

Bureau de poste de Ligueil. — *Perception* de Saint-Flovier.

L'église, dédiée à saint Mandet, est une des plus intéressantes de la Touraine. La nef date du XIe siècle; le clocher est du XIIe. Le chœur, remarquable specimen du style ogival, a été construit au commencement du XIIIe siècle.

Le titre curial était à la présentation alternative de l'archevêque de Tours et de l'abbaye de Marmoutier.

Le curé avait le droit de dîme sur le domaine de Montaugon.

Par acte du 27 mai 1635, François de Poirier, seigneur de Lessert, donna à la cure un bâtiment pour en faire un nouveau presbytère. Cette donation fut faite à condition que les curés célébreraient, tous les ans, pour le repos de l'âme du donateur, deux services et vingt-quatre messes basses.

Au XVIIe siècle, il existait, dans cette paroisse, trois chapelles, qui étaient placées sous les vocables de sainte Catherine, de saint Antoine et de saint Fiacre. Elles sont mentionnées dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* de 1648. On ignore par qui celles de Saint-Antoine et de Saint-Fiacre furent fondées. Celle de Sainte-Catherine, desservie dans l'église paroissiale, eut pour fondateur Hector de la Jaille, Éc., et Raouline d'Azay, sa femme, en 1480. Dans la même année, Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, confirma cette fondation, et érigea la chapelle en bénéfice ecclésiastique, par une ordonnance dont le texte suit. Dans cette ordonnance se trouve reproduite une grande partie du testament d'Hector de la Jaille :

Helyas miseratione divina archiepiscopus Turonensis universis et singulis presentes litteras inspecturis et audituris salutem in domino. Nobilis vir dominus Petrus de Bez, miles, ut deffuncti nobilis viri Hectoris de la Jaille, scutiferi, executor testamenti seu ultimæ voluntatis ipsius Hectoris de la Jaille nobis exposuit quod dictus Hector deffunctus pro devocionis affectu quam gerebat erga deum omnipotentem ejusque piissimam genitricem beatam que martyrem et virginem Catharinam ad laudem gloriam et honorem ipsius omnipotentis sanctorumque et sanctarum curiæ celestis paradisi ad decus quoque et decorem domus Dei ipsiusque divini cultus augmentum dum viveret in humanis per suum testamentum seu ultimam voluntatem per discretos viros magistros Petrum le Rout, Reginaldum Verrier, presbiteros, et Michaelem Pouleau, notarios, die nona mensis aprilis post Pascha anno infra scripto receptum et passatum et sigillo curiæ nostræ Turonensis sigillatum decreverat et ordinaverat fundari et erigi quamdam capellaniam perpetuam in ecclesia nostra parochiali S. Mandeti de Ferrariis nostræ diocesis Turonensis cujus quidem capellaniæ jus patronatus et presentationem ad ipsum dominum Petrum de Bez militem dominum dicti loci de Betz et suis successoribus domini predicti loci spectare et pertinere voluit et ordinavit, quam quidem capellaniam idem defunctus dotavit ac illius dotem assignavit prout lacius patet in tabulis dicti testamenti coram nobis exibiti lacius continetur, cujus testamenti tenor sequitur et est talis :

« In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, « Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. « Quoniam nulla mortalium quam multipli« cum studiorum, laborum exercet fatum sub « pedibus agit superbum quin fortunæ agit ita « procellis recta et immota subsistere nequiens « rota precipiti demergatur ceterum prepon« derantis quia novit paucos secura quies qui « volacis memores cui tempora numquam re« dituræ tenent, hinc est quod nos Hector de la « Jaille, scutifer, et domicella Roulina d'Azay, « conjuges, divina pietate sani corpore mentis « que compotes animadvertentes consulcius « fore et merito siorius de bonis a Deo collatis « pro suæ animæ salute prompta liberalitate « disponere per se ipsum quam successorum « suorum executioni relinquere, consideratis « igitur amplissimis largicionibus bonorum « per largifluum creatorem nostrum in hac « mortali vita nobis collatis testamentum nos« trum seu ultimam voluntatem nostram faci« mus, constituimus et ordinamus prout fa« cit, constituit et ordinat quilibet nostrum in « modum qui sequitur et formam. In primis « animas nostras commendamus in manus « clementissimis nostri Redemptoris gloriosis« simæ que virginis mariæ Matris ejus atque « totius celestis curiæ civium supernorum nec « non eligimus sepulturas corporibus nostris « dum animæ nostræ ab ipsis egressæ fuerint « videlicet nostri Hectoris in ecclesia paro« chiali S. Mandeti de Ferrariis Arconnensis, « et nostri Roulina in ecclesia parochiali S. « Flodovei Turonensis diocesis. Item, volumus « et ordinamus servicia divina pro remedio et « salute animarum nostrarum secundum « quod ac prout statui nostro congruit dici et « celebrari videlicet pro quolibet nostrum du« centas missas tercialim dividendas diebus « videlicet obitus et septimi nostrorum nec non « finis anni ejusdem obitus celebrandas videli« cet in quolibet trium dierum sexaginta sep« tem missas. Item volumus et ordinamus pro « quolibet nostrum habere sexaginta libras

« ceræ in luminari videlicet in thedis, cereis et « candelis secundum quod pro servicio pro « nobis celebrando convertendis videbitur con- « vertendas. Item, volumus et ordinamus dari « et erogari per modum elemosinæ atque cari- « tatis tredecim pauperibus tenentibus seu ten- « turis tredecim thedas in servicio nostrorum « obituum et cujuslibet nostrum videlicet cui- « libet ipsorum duas alnas panni nigri pro « deprecando pro remedio et salute animarum « nostrarum. Item damus et legamus datque et « legat quilibet nostrum jam dictis ecclesiis pa- « rochialibus de Ferrariis et S. Flodovei tres « marchas argenti inter fabricas ipsarum ec- « clesiarum equaliter dividendas pro conver- « tendo in emptionem calicum et aliorum or- « namentorum secundum quod videbitur uti- « lius convertendum ad decus et decorem nec « non Sanctæ matris ecclesiæ. Item damus et « legamus picidibus questarum fieri solitarum « propter reverentiam B. Mariæ virginis et « commemorationem deffunctorum in eccle- « siis parochialibus de Ferrariis, S. Flodoveo « et Charnyzeyo in quarum ecclesiarum qua- « libet sunt duæ picides questarum predicta- « rum videlicet cuilibet picidium dimidium « scutum et pro quolibet nostrum scutum cum « dimidio.......... Item ego Hector, ante dictus « de consensu dictæ meæ conjugis volo et ordi- « no unam capellam seu capellaniam erigi, « creari et institui in beneficium ecclesiasti- « cum perpetuum in ecclesia predicti S. Man- « deti de Ferrariis in honorem Dei nec non « Beatissimæ Virginis inibique unum altare « pulcrum et degens construi, illam que omni- « bus ornamentis cultui divino pro missa « celebranda necessariis furniri seu muniri, in « eadem que capella dici et celebrari perpetuis « temporibus singulis diebus mercurii et vene- « ris cujuslibet septimanæ unam missam pro « remedio et salute animæ meæ parentum que « meorum tam deffunctorum quam supervic- « turorum ad meæ consciencie exonerationem « ac peccatorum meorum remissionem; pro « cujusquidem capellaniæ fundatione et dota- « tione ordino do et lego meas terram et reve- « nitus de Montaugon sitas et existentes in « dicta parochia de Ferrariis........ Item pro « ipsius fundatione et dotatione do et lego « summam decem librarum Turonensium « annui et perpetui redditus sitam et assigna- « tam in et super meam terram de Boceo Che- « digneyo et super meas alias terras quas ha- « beo circa Lochas sitas in parochia de Lochis « et tribus de Bello loco. Cujusquidem capella- « niæ jus patronatus et presentationem ex « nunc concessi et concedo et quociens in « posterum vaccaverit dommo Petro de Bez, « nepoti meo, militi, dommo predicti loci de « Bez et suis successoribus predicti loci de Bez « et suis successoribus domni predicti loci..... « Item ego Hector antedictus ad mei conscien- « ciæ exonerationem declaravi et declaro do- « mum seu manerium de la Roche nason « Borée, nemora de Montaugon, Vouchmart « per defunctum dominum Karolum de la « Jaille, militem meum, et deffuncte Yseul de « la Jaille sororis meæ fratrem primogenitum « michi dictæque meæ sororis in partagium « tradita ad causam successionis defunctæ do- « minæ Johannæ du Tillay matris nostræ « una cum pluribus aliis terris et rebus in « licteris partagii super hæc confectis lacius « contentis et specificatis quibus ego gavisus « sum de consensu et concordia dictæ meæ de- « functæ sororis sine prejudicio divisionis seu « partagii faciendi inter dictam defunctam « sororem et me et absque eo quod nos posse- « mus uti jure prescriptionis unus contra « alterum in futurum quod inter me et dic- « tam deffunctam sororem meam nullum fuit « aut est factum partagium de dicto partagio « nobis per dictum defunctum fratrem nos- « trum primogenitum nobis tradito quod que « illud partagium fuit et est adhuc integrum « et indivisum, hoc ipsum declarans et declaro « ad finem exonerandi conscientiam meam « et quia omnia predicta heredigia dicti par- « tagii revertantur apud heredes dictæ defunc- « tæ meæ sororis prout debent tam de jure « quam consuetudine ubicumque situentur..... « ..... Supplico venerabili et circumspecto viro « domino officiali Turonensi quatenus sigil- « lum curiæ suæ huic presenti testamento ap- « ponat seu apponi faciat.

« Nos igitur officialis Turonensis prefatus, « ad requestam dictorum testatorum et ad re- « lacionem discretorum virorum dominorum « Petri le Rout parochialis ecclesiæ predictæ de « Ferrariis rectoris, Reginaldi Bernier pres- « byterorum capellani dicti loci de Charnizeyo « curiæ nostræ notarii nec non Michaelis Pou- « leau ad contractus ineundos de Lochis nota- « rii super premissa facta fuerunt qui nobis « eadem fore vera per presentes signis eorum « manualibus signatus retulerunt quibus in « premissis fidem indubiam adhibemus sigil- « lum curiæ nostræ Turonensis hujusmodi « presenti testamento duximus apponendum. « Datum et actum apud predictum locum de « Charnizeyo die nona mensis aprilis post « Pascha anno Domini millesimo quadragen- « tesimo octuagesimo. P. le Rout, R. Bernier, « N. Pouleau. »

Supplicans et requirens prout supplicavit et requisivit dictus dominus Petrus de Bez, miles, nomine et qualitate premissis quathenus dictam dotem spiritualizare et nichilominus dictam capellaniam ut premictitur fundatam in titulum beneficii ecclesiastici perpetui uni clerico seculari assignandam exigere atque creare ipsius que deffuncti pium prepositum amplecti nostrum

que pariter et decretum in premissis interponere vellemus ac dignaremur; quibus itaque expositis, nos de dotis et fundationis dictæ capellaniæ valore ad pleniem debitæ informati illam que fundationem et dotationem et competentem pro onere eidem capellaniœ fore comperimus capellaniam jam dictam juxta ejusdem deffuncti et supplicantis pium desiderium in ipsa ecclesia parochiali S. Mandeti de Ferrariis ad altare B. Catharinæ virginis et martiris desserviendam, regendam et gubernandam ut predicitur, instituimus ac in beneficium ecclesiasticum perpetuum uni clerico seculari assignandum et conferendum ereximus et creavimus per presentes ipsius quoque capellaniæ casu vacationis ingruentis jus patronatus seu presentationem ad ipsum dominum Petrum de Bez, militem, et suos successores dominos dicti loci de Bez et ad nos et successores nostros archiepiscopos Turonenses collationem, provisionem, institutionem et quamvis aliam dispositionem spectare et pertinere decrevimus et decernimus in premissis que nostris auctoritatem pariter et decretum interponentes. In quorum premissorum fidem et testimonium has presentes litteras sigillo rotundo cameræ nostræ jussimus sigillari ac signo subscriptione notarii et secretarii nostri infra scripti signari. Acta fuerunt hæc in palacio nostro archiepiscopali Turonensi die vicesima mensi septembris. Anno Domini millesimo quadragintesimo octuagesimo. Reverendissimi Domini mei precepto. : Triquart.

On voit, par ce document, que le fondateur, Hector de la Jaille, donna le droit de patronage de la chapelle à Pierre de Betz, son neveu, et aux seigneurs de Betz, ses successeurs. Il mourut dans l'année même où il avait fait cette fondation (1480) et fut inhumé dans l'église de Ferrières-Larçon. Sa femme, Raouline d'Azay, décédée quelques années après, eut sa sépulture dans l'église de Saint-Flovier.

Curés de Ferrières-Larçon. — Jehan Girard, 1505. — Ocber Pointerel, 1559. — Pierre Lerond, 1565. — Catherin Roussel, 1612. — Étienne Chassepoux, 1645. — Urbain Auvray, 1649. — François Auvray, 1666, 1699. — Jean Cailler, 1711. — Antoine Girard, 1740. — Louis Girard, 1788, curé constitutionnel, 1793. — Jean-Baptiste-Fulgence-Bernard Gallois, 1804, passe à la cure de Betz en 1828. — Louis Bourjuge, 1828. — David, 1837. — Boisnard, 1852. — Chrétien, 1862. — Lesourd, 1870. — Thiphène, septembre 1876, actuellement en fonctions (1880).

Ferrières-Larçon formait une châtellenie relevant du château de Chinon à foi et hommage lige.

Seigneurs de Ferrières-Larçon.

I. — Barthélemy II de Montbazon, dit Berthelon, fils de Barthélemy de Montbazon, seigneur de Montbazon, de Colombiers, du Brandon, d'Izernay, et de Marie de Dreux, est le premier seigneur connu de Ferrières. Il posséda aussi les seigneuries du Brandon, de Montsoreau, de Colombiers et de Savonnières. Il est mentionné dans des actes de 1350, 1351 et 1362. Il eut trois enfants : Barthélemy, marié à Jeanne de Maulévrier, et décédé sans enfants en 1349; Renaud, qui suit, et Jean.

II. — Renaud de Montbazon, chev., seigneur de Ferrières, de Montbazon, de Savonnières, etc., épousa, en 1350, Eustache d'Anthenaise, veuve de Simon de Vendôme, et en eut une fille unique, Jeanne, mariée à Guillaume de Craon, deuxième du nom. Il fonda une chapelle dans son château de Montbazon.

III. — Guillaume de Craon II, vicomte de Châteaudun, chambellan du roi, devint seigneur de Ferrières, de Sainte-Maure, de Nouâtre, de Verneuil et du Grand-Pressigny, par suite de son mariage avec Jeanne de Montbazon, qui eut ces domaines en dot (1370). De ce mariage naquirent : 1° Guillaume, qui suit; 2° Jean, dont on parlera après son frère; 3° Marie, femme de Maurice Mauvinet (contrat du 4 avril 1396); 4° Marguerite, femme de Guy de la Rochefoucaud; 5° Isabelle, mariée à Guillaume Odard, chev., seigneur de Verrières; 6° Louise, femme de Miles de Hangest, dit Rabache (1404). Jeanne de Montbazon fit son testament en 1394 et eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers, à Tours.

IV. — Guillaume de Craon III, vicomte de Châteaudun, seigneur de Ferrières, Nouâtre, Sainte-Maure, Montbazon, etc., mourut en 1386 et fut inhumé près de sa mère, dans l'église des Cordeliers de Tours.

V. — Jean de Craon, grand échanson de France, frère du précédent et seigneur des mêmes lieux, rendit hommage au roi pour la terre de Ferrières le 6 septembre 1407. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avait épousé Jacqueline de Montagu, dont il n'eut pas d'enfants. Sa succession échut à ses sœurs, qui firent leurs partages en 1419.

VI. — Maurice Mauvinet, chev., bailli de Chartres, devint seigneur d'une partie de Ferrières du chef de sa femme, Marie de Craon. Celle-ci, devenue veuve, épousa, en secondes noces, Louis Chabot.

VII. — Guy de la Rochefoucaud, conseiller et chambellan du roi, gouverneur d'Angoumois, fut aussi seigneur d'une partie de la terre de Ferrières, du chef de sa femme, Marguerite de Craon (1419). Il eut sept enfants : Foucaud, seigneur de la Rochefoucaud; Aymar, seigneur de Sainte-Maure, de Montbazon, de Nouâtre et du Brandon, et cinq filles.

VIII. — Louis Chabot, chev., seigneur de la Grève, de Vouvent, de Montcontour, puis de Ferrières, du chef de sa femme, Marie de Craon, veuve de Maurice Mauvinet, mourut en 1422. Il

eut quatre enfants : 1° Thibaud, qui suit; 2° Renaud, baron de Jarnac, conseiller et chambellan du roi, décédé vers 1476; 3° Jean; 4° Anne, morte sans alliance.

IX. — Thibaud Chabot, neuvième du nom, seigneur de Ferrières-Larçon, la Grève, Montcontour, etc., rendit hommage au roi pour la terre de Ferrières le 17 mars 1422. Il fut tué à la bataille de Patay en 1428. Le 21 janvier 1422, il avait épousé Brunissende d'Argenton, fille de Guillaume d'Argenton et de Jeanne de Naillac. De ce mariage naquirent : 1° Louis, qui suit; 2° Jeanne, mariée, le 17 mars 1445, à Jean de Chambes, seigneur de Montsoreau; 3° Catherine, qui épousa, par contrat du 6 mars 1445, Charles de Châtillon, seigneur de Marigny et de Survilliers. Brunissende d'Argenton rendit hommage pour la terre de Ferrières le 8 juin 1433.

X. — Louis Chabot, deuxième du nom, seigneur de Ferrières-Larçon, de Villantroys, Gourgé, Brisson, Souvigny, la Vacheresse, etc., fut nommé conseiller et chambellan du roi le 6 avril 1464. En 1468, il assista aux États généraux assemblés à Tours. Il fit son testament le 5 mai 1453 et mourut en 1488. Par contrat du 3 juin 1444, il avait épousé, en premières noces, Jeanne de Courcillon, fille de Guillaume de Courcillon, seigneur de Mauléon, bailli de Chartres, et de Thomine de l'Épine. En secondes noces, il épousa Hesseline Chapperon. Du premier lit il eut : 1° René, seigneur de la Grève; 2° Marie; 3° Madeleine, mariée, par contrat du 4 janvier 1469, à Navarrin d'Anglade. — Vers 1470, Louis Chabot avait vendu la terre de Ferrières à Hardouin de Maillé.

XI. — Hardouin de Maillé, neuvième du nom, baron de Maillé et de la Haye, seigneur de Rochecorbon, de Montils-les-Tours et de Beauçay, vendit la terre de Ferrières à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, en 1476, pour 2000 écus.

XII. — Louis d'Anjou, bâtard du Maine, baron de Mézières-en-Brenne, était fils naturel de Charles Ier d'Anjou, comte du Maine. Il épousa, le 26 novembre 1464, Anne de la Trémoille, fille de Louis de la Trémoille, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, baron de l'Ile-Bouchard, de Sully et de Craon, et de Marguerite d'Amboise. Il eut de ce mariage : 1° Louis, né à Mézières en 1482, mort jeune; 2° René, baron de Mézières; 3° Anne, née à Mézières le 9 mars 1478; 4° Renée, née le 16 juin 1480. Louis d'Anjou mourut au mois de mai 1480. Après sa mort, la terre de Ferrières-Larçon passa dans la maison de Beauvau.

XIII. — Louis de Beauvau, chev., baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, rendit hommage au roi le 1er juin 1489. Il soutint un procès contre son oncle, Charles de Beauvau, auquel il finit par abandonner ces deux terres vers 1500.

XIV. — Charles de Beauvau, chev., baron de Pressigny, seigneur de Ferrières et de Tigny, mourut en 1508, laissant, de son mariage avec Barbe de Falanges : 1° Jacques, seigneur de Tigny; 2° Charles, seigneur de Passavant, marié à Barbe de Choiseul; 3° Jeanne, qui épousa Edmond de Prie; 4° Isabeau, mariée, en 1512, à Jean de Seraucourt, seigneur de Belmont. En 1501, Charles de Beauvau vendit la terre de Ferrières à René de Prie.

XV. — René de Prie, cardinal, évêque de Bayeux, abbé de Notre-Dame-du-Landais, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, était fils d'Antoine de Prie, seigneur de Buzançais, et de Madeleine d'Amboise. Il mourut à l'abbaye de la Prée le 5 septembre 1519. En 1503, il avait cédé sa terre de Ferrières-Larçon à Edmond de Prie, son neveu.

XVI. — Edmond de Prie, baron de Buzançais et seigneur de Ferrières-Larçon, fils de Louis de Prie et de Jeanne de Salazard, épousa, en premières noces, Jeanne de Beauvau, et, en secondes noces, en 1504, Avoie de Chabannes, fille de Jean de Chabannes et de Suzanne de Bourbon-Roussillon. Du premier mariage il eut : 1° Gabriel, qui suit; 2° René, baron de Buzançais.

XVII. — Gabriel de Prie, chev., baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, fut tué à la bataille de Pavie, en 1524. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Jacqueline des Marets. En 1523, il avait vendu la seigneurie de Ferrières à René de Savoie.

XVIII. — René de Savoie, comte de Villars, de Tende et de Sommerive, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, grand-maître de France, gouverneur et grand sénéchal de Provence, était fils naturel de Philippe Ier, duc de Savoie et de N. de Romagnano. Le 18 juillet 1523, il rendit hommage au roi pour sa terre de Ferrières. Par contrat du 10 février 1498, il épousa Anne de Lascaris, issue des Lascaris, empereurs de Constantinople, veuve de Louis de Clermont-Lodève. Il eut cinq enfants : 1° Claude, comte de Tende, né le 27 mars 1507, décédé en avril 1569; 2° Honorat, qui suit; 3° Madeleine, mariée, le 10 janvier 1526, à Anne, duc de Montmorency; 4° Marguerite, femme d'Antoine de Luxembourg II, comte de Brienne (1535); 5° Isabelle, mariée, en 1527, à René de Bastarnay, comte du Bouchage.

XIX. — Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende et de Sommerive, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, maréchal et amiral de France, gouverneur de Provence et de Guienne, capitaine-gouverneur du château de Loches, rendit hommage au roi pour sa terre de Ferrières, le 25 novembre 1544. Il mourut à Paris en 1580. De son mariage avec Jeanne de Foix, il eut une fille, Henriette, qui épousa, en premières noces, le 26 juin 1560, Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, maître des eaux et forêts et sénéchal du Poitou, et en se-

condes noces, le 23 juillet 1576, Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

XX. — Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair, amiral et grand chambellan de France, gouverneur de Bourgogne, fut seigneur de Ferrières-Larçon, du chef de sa femme, Henriette de Savoie. Il mourut à Soissons le 3 octobre 1611, laissant quatre enfants : 1° Henri, tué au siège de Montauban en 1621; 2° Charles-Emmanuel, comte de Sommerive, décédé à Naples; 3° Catherine, mariée, en 1599, à Charles de Gonzague, duc de Nevers; 4° Renée, femme de Mario Sforce, duc d'Ognano, décédée à Rome le 23 septembre 1638.

XXI. — Philibert-Emmanuel des Prez de Montpezat, dit de Savoie, marquis de Villars, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, fils de Melchior des Prez et de Henriette de Savoie, devint propriétaire de la châtellenie de Ferrières-Larçon, par héritage de sa mère. Il mourut le 5 septembre 1621, par suite des blessures qu'il avait reçues au siège de Montauban et fut inhumé dans l'église du Grand-Pressigny. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Éléonore de Thomassin, fille de René de Thomassin, seigneur de Montmartin. Celle-ci donna tous ses biens à Emmanuel d'Averton, son neveu.

XXII. — Emmanuel d'Averton, chev., baron du Grand-Pressigny, seigneur de Ferrières-Larçon et de la Borde, vendit ces domaines à Pierre Brulart, vers 1624.

XXIII. — Pierre Brulart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, secrétaire d'État, ambassadeur en Espagne et commandeur des ordres du roi, épousa, en premières noces, en 1606, Madeleine de Neufville-Villeroy qui mourut sans enfants le 24 novembre 1613; et, en secondes noces, le 11 janvier 1615, Charlotte d'Étampes de Valençay. De ce second mariage naquirent : 1° Louis-Roger, qui suit; 2° Nicolas-François, chanoine de Tours et abbé de Lespau, du Jars et de Saint-Basle; 3° Claude-Charles, chevalier de Malte (1640); 4° Adam-Léonor, abbé de Marines, décédé en 1699; 5° Charlotte, mariée, par contrat du 15 mai 1640, à François d'Étampes, marquis de Mauny; 6° Marie-Éléonore, abbesse d'Avenai, décédée le 3 février 1667; 7° Françoise, religieuse. — Pierre Brulart mourut le 22 avril 1640, âgé de cinquante-sept ans. Sa seconde femme, Charlotte d'Étampes, décéda le 8 septembre 1677.

XXIV. — Louis-Roger Brulart, marquis de Sillery et de Puisieux, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, mestre de camp d'infanterie, gouverneur de Damvilliers, épousa, en mai 1638, Catherine de la Rochefoucaud, dont il eut : 1° Charles-Roger, marquis de Sillery, décédé le 28 mars 1719; 2° Louis, chevalier de Malte, mort le 17 juillet 1664; 3° Charles-Henri, seigneur de Briançon, tué au combat de Saint-Gothard, en Hongrie, le 1er août 1664; 4° Achille, né au Grand-Pressigny le 24 juillet 1655, chevalier de Malte, mort le 3 juillet 1674; 5° Fabio, évêque de Soissons, né au Grand-Pressigny le 25 octobre 1655, mort le 20 novembre 1714; 6° Carloman-Philogène, colonel d'infanterie, né au Grand-Pressigny le 27 novembre 1656, décédé le 27 novembre 1727; 7° Marie-Catherine, qui épousa, le 23 novembre 1664, Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly; 8° Jeanne-Andrée-Charlotte, femme de Gabriel de Langan, marquis de Bois-Fevrier, décédée le 21 octobre 1710; 9° Gabriel-Françoise, mariée à Louis de Thibergeau, marquis de la Mothe, morte le 27 juin 1732; 10° Marie-Françoise, femme de François-Hyacinthe de Gonthery, marquis de Cavaglia, décédée le 31 janvier 1707. — Louis-Roger Brulart vendit les terres de Ferrières-Larçon et du Grand-Pressigny à Macé Bertrand, par acte du 21 juillet 1661.

XXV. — Macé Bertrand, trésorier de l'épargne du roi, baron du Grand-Pressigny, seigneur de Ferrières-Larçon, de la Rabinière, Vouvant, Mervant, Mouilleron, etc., épousa Marguerite de Verthamont, veuve de Daniel Voisin, et en eut un fils unique, Macé II.

XXVI. — Macé Bertrand, deuxième du nom, seigneur des mêmes terres, trésorier de l'épargne du roi et grand-prévôt de ses ordres, eut cinq enfants de son mariage, contracté, le 2 mai 1644, avec Françoise de Barbezières, fille de Geoffroy de Barbezières et de Louise de Marans. Il eut six enfants : 1° Louis, qui suit; 2° Alexis, capitaine de chevau-légers, décédé le 23 décembre 1681; 3° Claude, seigneur de Courcelles; 4° N., prêtre; 5° Madeleine, mariée, le 8 mars 1660, à Antoine-Jean de Mesmes, comte d'Avaux; 6° Marie-Anne, femme de Claude-Dreux de Nancré. — Macé Bertrand fut tué dans le parc d'Étableaux, le 14 novembre 1672, par Mathurin Haran, dit la Prade. Le P. Anselme a commis une erreur en fixant sa mort au 3 novembre 1688.

XXVII. — Louis Bertrand, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, mestre de camp de cavalerie, mourut le 22 décembre 1686, sans avoir été marié. Lors du partage de la succession, la terre de Ferrières échut à sa sœur, Marie-Anne, femme de Claude Dreux de Nancré.

XXVIII. — Claude Dreux de Nancré, marquis de Nancré et de la Flocellière, seigneur de Ferrières-Larçon, conseiller d'État, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Arras, du Quesnoy et d'Ath, épousa, en premières noces, le 5 octobre 1658, Aimée-Thérèse de Montgommery; et, en secondes noces, le 20 septembre 1683, Marie-Anne Bertrand. Il n'eut pas d'enfants de ce second mariage. Du premier lit sont issus : 1° Louis-Jacques-Edme-Théodore, marquis de Nancré, décédé sans alliance le 7 juillet 1719; 2° Claude-Antoine, lieutenant-colonel d'infanterie, mort le 6 octobre 1710; 3° Jacques-Joseph,

comte de Nancré; 4° Claude-Aimé, décédé le 12 septembre 1729; 5° Aimée-Thérèse, dame de Villers-Canivet. — Claude Dreux de Nancré mourut en 1689.

XXIX. — N. Masson, fermier général, ancien receveur général des finances de la généralité d'Amiens, acheta les terres de Ferrières-Larçon, du Grand-Pressigny et autres, des héritiers de Marie-Anne Bertrand, veuve de Claude Dreux de Nancré. Il eut plusieurs enfants, entre autres, Étienne-Pierre.

XXX. — Étienne-Pierre Masson de Maisonrouge, baron du Grand-Pressigny, seigneur de Ferrières-Larçon, receveur général des finances de la généralité d'Amiens, fit de grandes réparations au château du Grand-Pressigny en 1742. Vers 1753, ses biens furent saisis et mis aux enchères publiques. Les terres du Grand-Pressigny et de Ferrières-Larçon furent adjugées à Pierre-Paul Gilbert de Voisins.

XXXI. — Pierre-Paul Gilbert de Voisins, baron du Grand-Pressigny, seigneur de Ferrières-Larçon, Étableaux, Bessé, Médan, etc., président de la grand'chambre du Parlement de Paris, conseiller d'État, était fils de Pierre Gilbert, seigneur de Voisins, président du Grand-Conseil, et de Anne-Louise de Fieubet. Par contrat du 4 février 1739, il épousa Marie-Marthe de Cotte, fille de Jules-Robert de Cotte, seigneur de Reveillon, intendant des bâtiments du roi, et de Suzanne de Launay. De ce mariage sont issus : 1° Pierre-Paul, qui suit; 2° Marie-Louise, décédée en 1746; 3° Marie-Suzanne, décédée en 1748. — Pierre-Paul Gilbert de Voisins mourut à Soissons le 15 mai 1754.

XXXII. — Pierre-Paul Gilbert de Voisins, deuxième du nom, marquis de Vilennes, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Ferrières-Larçon, président à mortier au Parlement de Paris, comparut, par fondé de pouvoir, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine. Par contrat du 27 juin 1768, il épousa Anne-Marie de Merle de Beauchamps, fille Charles-Louis de Merle de Beauchamps, brigadier de cavalerie, et d'Anne-Marie Peirenc de Moras. De ce mariage est issu Pierre-Paul-Alexandre, né le 23 avril 1773.

Dans le bourg de Ferrières-Larçon se trouvait une maison appelée le *Temple*. Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. Ier, p. 261), semble vouloir admettre que cette dénomination peut provenir de ce que les protestants s'y rassemblaient autrefois pour leurs cérémonies religieuses. Cette assertion est erronée. La maison du Temple était ainsi appelée parce qu'elle appartenait à l'ordre des Templiers. Après la suppression de cet ordre, elle passa aux mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et, au XVIIIe siècle, elle était annexée à la commanderie de Fretay. On voit, par un titre de 1738, qu'elle constituait un fief relevant de la châtellenie de Ferrières.

Foulques l'Oison, comte de Vendôme, mourut à Ferrières-Larçon le 22 novembre 1066.

En 1868, on a trouvé dans cette commune un assez grand nombre de monnaies romaines.

Maires de Ferrières-Larçon. — Boistard, 1801, 29 décembre 1807. — Dauxerre, 10 décembre 1808, 14 décembre 1812. — Joseph-Augustin Arnault, 10 juin 1816. — Pierre-Noel Arnault, 22 avril 1819. — François Delacroix, 2 janvier 1826. — René Châtelain, 15 novembre 1826. — Fumey, 15 mai 1831. — Pierre-Daniel Picard, 4 décembre 1834. — Jacques Robin, 31 juillet 1843, 22 juillet 1846. — Arnault, 1852. — Benjamin-Jean Dauxerre, 1862, 12 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 71, 103, 104; *cure de Ferrières*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.— *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, IX, 3835, 4069. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 489. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I, 235; IV, 562; VIII, 571. — Ménage, *Hist. de Sablé*, 273. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IX, 257; XVI, 418. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, III, 109. — *La Touraine*, 373. — Archives de la Vienne, H, c 479, n° 695. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 192. — De Marelles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 68. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 543. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 63. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 43, 188. — *Panorama pittoresque de la France* (départ. d'I.-et-L.), p. 15. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1276, 1308. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 178. — *Bulletin* de la même Société (1868), 19. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 259. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 99. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98.

Ferrières-sur-Beaulieu, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 4 kilomètres de Loches et à 44 de Tours. — *Ferrariæ*, 1105 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Ferrariæ subtus Bellum locum, Ferrariæ prope Bellum locum*, 1270, 1271 (*Cartulaire du Liget* et charte de Villeloin). — *Parochia B. Mariæ de Ferreriis*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Ferrières-sur-Beaulieu*, 1305 (*Cartulaire du Liget*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Genillé et de Saint-Quentin; à l'ouest, par celles de Chambourg et de Loches; au sud, par Beaulieu et Perrusson; à l'est, par Sennevières. Elle est arrosée par le ruisseau de Ferrières; — par le ruisseau d'Orfonds; — et par le ruisseau des Bretignières. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges, et n° 51, de Loches à Montrichard. Sur son territoire s'étend une grande partie de la forêt de Loches. Cette partie de la forêt est coupée par une allée dite *route Traversine*, où se trouvent des rendez-vous de chasse marqués par des pyramides appelées *pyramides de Genillé, de Montaigu et de Saint-Quentin*. Sur plusieurs points, notamment au lieu nommé les *Minées*, on trouve du minerai de fer.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Boisclair (17 habit.). — La Bretignière (14 habit.). — Beauregard (9 habit.), ancien fief, propriété de l'abbaye de Beaulieu. — Les Briquions (22 habit.). — La Persillère (12 habit.). — Le Puits-Bertin (23 habit.). — Le Village-des-Éés (10 habit.). — Les Haute et Basse-Galochère (20 habit.). — Les Fourneaux (16 habit.), ancien fief. — La Martinière (12 habit.). — La Montrotterie (12 habit.). — Orfonds, ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Minées, le Casse-Cou, l'Hermitage, la Tuilerie-des-Éés, le Clos-Garnier, le Village-des-Éez, la Brossardière, la Ragotterie, Gratte-Chien, la Houssaie, l'Ébeaupinais, les Placiers, les Mouzets, les Trois-Cheminées, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 1963 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizard, a été terminé en octobre 1825.

Population. — 52 feux en 1764. — 306 habit. en 1801. — 300 habit. en 1804. — 248 habit. en 1810. — 242 habit. en 1821. — 258 habit. en 1831. — 280 habit. en 1841. — 276 habit. en 1851. — 272 habit. en 1861. — 291 habit. en 1872. — 286 habit. en 1876.

Bureau de poste et *perception* de Loches.

L'auteur de l'article *Ferrières-sur-Beaulieu*, inséré dans l'*Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (année 1838 et suivantes), a commis une erreur en disant que « l'église de cette paroisse fut construite en 1301 et qu'elle n'était « qu'une chapelle rurale dédiée à la Vierge. »

Cette église eut pour fondateur Dreux de Mello, seigneur de Loches et de Châtillon-sur-Indre, qui accompagna le roi saint Louis à son voyage à la Terre-Sainte, en 1248, et mourut peu de temps après dans l'île de Chypre. On voit, par une déclaration féodale de 1529, que la fondation fut faite *à l'honneur de Nostre-Dame-lez-Loches et Beaulieu*. Dès le principe ce fut, non pas une *simple chapelle rurale*, mais un prieuré-cure qui relevait du château de Loches. Dreux de Mello donna au prieur divers terrains avoisinant l'église et lui accorda le droit d'abattre du bois de chauffage dans la partie de la forêt de Loches appelée la *forêt Ogier*, ainsi que le droit de chasse au lièvre et au chevreuil. Il lui concéda également les droits de fief et de justice sur la paroisse et ceux de nommer un bailli, un procureur, un sergent et un greffier, et de tenir ses assises quatre fois l'an. Il lui légua en outre une rente de quarante sols, à prendre le premier jour de l'an sur le domaine de Loches. A raison de ce legs, le prieur-curé était tenu de célébrer plusieurs services pour le repos de l'âme du fondateur et d'Isabeau (ou Élisabeth) de Mayenne, sa femme.

Après la mort de Dreux de Mello, le prieuré continua de relever du château de Loches. Les déclarations féodales qui devaient avoir lieu à chaque changement de prieur furent faites directement au roi en sa qualité de possesseur de ce château.

L'église actuelle n'offre rien d'intéressant. Des travaux d'un goût douteux y ont été effectués sous la Restauration. On a muré les fenêtres de l'abside, qui ont été ensuite masquées par un retable dépourvu de toute valeur artistique. La somme assez ronde que l'on a dû dépenser pour édifier ce retable insignifiant eut assurément été mieux employée à l'établissement de quelques verrières.

Le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Miseray (diocèse de Bourges), monastère appartenant aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, ordre de Prémontré. Le titulaire était nommé par l'archevêque de Tours, mais l'abbé de Miseray avait le droit de présentation.

Le prieur possédait, à Châtillon-sur-Indre, le fief de la Thibaudière, suivant un bail passé le 23 juin 1595.

Du prieuré dépendaient deux métairies, l'une, appelée la Vallée-de-Luains et située dans la paroisse de Chambourg; l'autre, nommée la Métairie-de-Ferrières et qui se trouvait dans le bourg, près de l'église.

La métairie de Ferrières-sur-Beaulieu, qualifiée d'*hébergement* dans divers titres du XV[e] siècle, relevait du château d'Azay-sur-Indre à foi et hommage simple et un roussin de service du prix de soixante sols. Son étendue était de trois arpents. En 1439, ce domaine appartenait à Colin Fumelle, qui rendit hommage au châtelain d'Azay le 18 novembre de cette année et le 26 septembre 1463. Le prieuré de Ferrières en devint propriétaire, soit par acquisition, soit par suite d'un legs, vers 1500. Des aveux furent rendus par les prieurs les 7 juillet 1664, 22 juin 1668 et 22 août 1768.

Au même prieuré était attachée la propriété de deux étangs qui se trouvaient au-dessous et à peu de distance de l'église. L'un, appelé le Grand-Étang, avait une étendue de quatre arpents environ. L'autre était beaucoup plus petit. Tous deux furent desséchés à la fin du XVII[e] siècle.

Le prieur possédait aussi des terrains au lieu dit la Galocherie et une partie d'un vaste champ s'étendant à l'ouest de l'église et qu'on appelle encore aujourd'hui la *pièce de Sainte-Monégonde*.

Au bord de ce champ, près d'un chemin conduisant à une fontaine portant le même nom, on voyait une petite chapelle qui a été détruite il y a une soixantaine d'années. Il n'en reste maintenant que quelques traces de fondations. De fort loin on venait en pèlerinage à cette chapelle, dé-

diée à sainte Monégonde, et non pas à *sainte Radégonde,* comme le prétendent Dufour, A. Joanne et Gayard. Les eaux de la fontaine voisine avaient la réputation de guérir les fièvres. Bien que la chapelle soit détruite, ce lieu est encore visité par des pèlerins. Après avoir fait une prière à l'église paroissiale ils descendent à la fontaine et y puisent de l'eau qu'ils emportent chez eux.

La partie du champ où était placée la chapelle de Sainte-Monégonde constituait un fief relevant du château d'Azay-sur-Indre. La chapelle appartenait au propriétaire du fief. Le propriétaire, en 1764, était Honorat de Baraudin, lieutenant du roi à Loches.

Il existait dans la même paroisse une autre chapelle, d'origine fort ancienne et que l'on appelait la chapelle de Saint-Nicolas-du-Bois. Elle était située dans la forêt de Loches, près d'Orfonds. C'était un prieuré dépendant, comme celui de Ferrières, de l'abbaye de Saint-Nicolas de Miseray. Près de la chapelle était une maison destinée à loger le prieur et qui était complètement détruite au commencement du XVI[e] siècle. Les deux bâtiments étaient entourés de douves profondes. Dès 1650, la chapelle elle-même était dans le plus triste état. La toiture tombait en lambeaux et l'une des murailles menaçait de s'écrouler. Par suite des réclamations des gardes forestiers et de quelques habitants du voisinage qui, de temps immémorial, avaient l'habitude d'entendre la messe dans cette chapelle, le procureur du roi, à Loches, et le maître des eaux et forêts prirent des mesures pour forcer le chapelain, qui tenait ce bénéfice en commende, à faire les réparations nécessaires. Ces réparations ne furent exécutées qu'en 1735. On voit, par le devis des travaux, que la chapelle avait une longueur de quarante pieds sur vingt-un à vingt-deux de largeur. Les prieurs étaient nommés par le pape, sur la présentation de l'abbé de Miseray. Jean Riaux était prieur en 1489-1510; — N. Thory, en 1682; — Silvain-François Charrault, en 1725; — Étienne Vaudry, chanoine régulier de la maison de Sainte-Croix de Buzançais, en 1726-52; — Louis-Jean Gaillard de la Bouëxière, en 1753; — Nicolas Montjoye, chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie, 1756; — Philippe-Charles-François Gerault, nommé le 19 août 1757. Vers 1759, ce prieuré fut annexé à la cure de Ferrières. Son revenu, à cette époque, était évalué à deux cents livres. Parmi ses biens se trouvait une petite borderie située au Bas-Hélas-de-la-Chaîne, paroisse de Chambourg. Un bail, passé le 7 novembre 1733, porte que le fermier devait au prieur, outre une certaine somme d'argent, quatre *oies blanches* qui devaient être déposées à la chapelle Saint-Nicolas le jour de la fête des Morts.

Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. I[er], p. 246), a signalé, dans la partie de la forêt de Loches appelée autrefois la *Taille-Saint-Nicolas,* l'existence d'une motte, dont il donne la description. « Le tertre, dit-il, « a quatre mètres environ d'élévation. Sa figure « est ronde; il est entouré de tous côtés d'un « fossé en talus ayant dix mètres dans sa plus « grande largeur et quatre mètres environ de « profondeur. Ce fossé ne paraît avoir été inter- « rompu que du côté du midi, par lequel il « semble que l'on montait par une pente assez « douce sur la plate-forme de l'éminence, dont « le circuit est de deux cent sept mètres à sa « base et de deux cents mètres au sommet. On « remarque, du côté de l'ouest, une espèce de « puits dont la profondeur n'est que de cinq mè- « tres sur une circonférence de trois mètres cinq « décimètres. Il devait être autrefois beaucoup « plus profond. Bien certainement il n'a point « été creusé pour se procurer de l'eau. Dans la « partie nord-ouest de ce tertre, évidemment « composé de terres rapportées, est une cave « dont l'ouverture a deux mètres dans sa largeur « moyenne sur trois mètres cinq décimètres de « longueur. Cette voûte, dont la pente est roide « et qui va toujours en se retrécissant, paraît « avoir été fermée autrefois par une porte assez « basse, à en juger par son cintre, laquelle « donne entrée dans une seconde cave, dont la « voûte en ogive, à son ouverture seulement, « s'élargit ou s'étend ensuite un peu sur les « côtés. Cette seconde cave a sept mètres de lon- « gueur et se trouve encore fermée par une porte « qui donne entrée dans une troisième cave au- « jourd'hui bouchée. »

Dufour ne peut s'expliquer la destination de ces souterrains qui ne lui paraissaient pas avoir une grande antiquité, mais il incline à croire que la motte, qui est couverte de bois, était une sorte de monument druidique, un *bois sacré,* où l'on s'assemblait pour des cérémonies religieuses.

Le bois, au milieu duquel cette motte est placée, appartenait au prieuré de Saint-Nicolas.

En 1301, on institua à Loches une procession qui devait se rendre à l'église de Ferrières tous les ans, le lendemain de la Fête-Dieu. Il y eut cette année une si grande sécheresse, que toutes les récoltes, si le fléau continuait encore pendant quelque temps, pouvaient être regardées comme perdues. Des prières publiques eurent lieu dans les églises pour obtenir de la pluie. Les chanoines de Loches, sur la demande des habitants, consentirent à se rendre processionnellement à Ferrières, en portant les reliques de saint Hermeland et de saint Bauld. Une foule considérable de fidèles et les curés des paroisses voisines assistèrent à la cérémonie. Plusieurs messes furent célébrées dans l'église de Ferrières, et un prédicateur, au nom de toute l'assistance, fit vœu de renouveler chaque année cette procession et d'offrir à la collégiale de Loches une châsse

d'argent pour y déposer les reliques de saint Bauld qui, jusque-là, avaient été enfermées dans une châsse de bois. Ce vœu fut renouvelé le 13 juin 1727 et reçut l'approbation de l'archevêque de Tours.

Les curés des trente paroisses suivantes étaient tenus de prendre part à la procession : Azay-sur-Indre, Aubigny, Saint-Bauld de Verneuil, Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Laurent de Beaulieu, Chambourg, Chanceaux, Ciran-la-Latte, Chédigny, la Chapelle-Saint-Hippolyte, Chemillé-sur-Indrois, Saint-Martin de Chédigny, le Fau (Reignac), Ferrières-sur-Beaulieu, Genillé, Saint-Quentin, Esves-le-Moutier, Mouzay, Vou, Saint-Senoch, Varennes, le Liège, Perrusson, Saint-Jean-sur-Indre, Saint-Martin-de-Cerçay, Oizay, Saint-Germain, Sennevières, Saint-Ours de Loches.

Plusieurs curés ayant négligé de satisfaire à l'obligation qui leur était imposée, le lieutenant du bailli de Touraine, à la date du 21 mai 1597, rendit une ordonnance portant que tout ecclésiastique qui, sans cause valable, s'abstiendrait de venir à la cérémonie, serait passible d'une amende. Au jour fixé, les curés devaient se trouver réunis pour le départ à huit heures du matin, devant l'église Saint-Ours.

Par un mandement du 28 mai 1777, l'archevêque de Tours décida que la procession, au lieu d'aller jusqu'à l'église de Ferrières, se rendrait désormais jusqu'à l'abbaye de Beaulieu. Les curés des paroisses autres que celles de Saint-Ours de Loches et de Beaulieu, cessèrent, à la même époque, d'être contraints d'y assister.

Dans le cimetière de Ferrières, attenant à l'église, on voit une tombe portant une inscription qui, par l'effet du temps et des dégradations, est devenue en grande partie illisible. Cependant on peut reconnaître qu'elle concerne un des anciens propriétaires de la métairie du Puy-Bertin. Cette tombe n'offre d'ailleurs aucun intérêt.

Il existait dans le même cimetière une autre tombe paraissant beaucoup plus ancienne que celle dont nous venons de parler et qui a été signalée par M. H. Lesourd, dans une *Notice sur la forêt de Loches et ses environs.* On n'y voyait d'autres signes qu'*un fer de lance supportant une croix.* « C'est un croisé, dit M. Lesourd, qui est venu terminer sa carrière dans « ses foyers. Cette tombe doit appartenir au XII° « ou au XIII° siècle. »

Lorsque nous avons visité Ferrières au mois de mai 1879, un des habitants nous a rapporté que cette pierre tombale avait été employée récemment à réparer le socle de la grande croix du cimetière.

PRIEURS-CURÉS ET CURÉS DE FERRIÈRES-SUR-BEAULIEU. — Philippe Salmon, 1435. — Pierre Davy, 1439. — Jean Bolliau, 1449. — Jean Rivault, 1481, mort en 1510. — Pierre Rivault, 1510. En 1529, il rendit aveu au roi pour son prieuré. Dans cet aveu, il se qualifie d'*escuier, prieur, curé et recteur du prieuré de Ferrières-sur-Beaulieu.* Il vivait encore en 1532. — Lucas de Lage, 1595. — Urbain Beugnet, 1664. Il rendit hommage au châtelain d'Azay-sur-Indre le 7 juillet, pour sa métairie ou hébergement de Ferrières. — Louis Chassereau, 1668. Il rendit hommage le 22 juin pour le même domaine. — Pierre Durand, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, 1698. Dans un acte de cette année, il est qualifié de *prieur-curé et seigneur temporel* de la paroisse de Ferrières. Démissionnaire en mai 1717. — Antoine de Percy, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la Congrégation de Sainte-Croix de la Bretonnerie, nommé en juin 1717. — Antoine Duperré, 1726, septembre 1737. Il rendit hommage pour le fief de son prieuré le 14 juin 1726. — Philippe-Claude-François Gérault, religieux profès de l'ordre de Prémontré, nommé le 3 octobre 1737, 1768. En 1761, il rendit hommage au châtelain d'Azay-sur-Indre pour la métairie de Ferrières, appelée alors *hébergement de Collin Fumelle.* Il se qualifie dans cet aveu de *seigneur spirituel et temporel de Ferrières.* — Jean-Pierre Joltrain, 1790. — Plazenelle, 1844, passe à la cure de Neuillé-Pont-Pierre le 14 octobre 1847. — Giot, 1852. — Sibilleau, 1862. — Dufrène, 1873. — Philippe Ligeard, 1878, actuellement en fonctions (1880).

Les registres d'état-civil de Ferrières-sur-Beaulieu commencent en 1545.

MAIRES DE FERRIÈRES. — Champion, 1801. — François Rougé, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Jean Fortin, 1825. — Jacques Bardin, 21 juin 1837, 21 juin 1840. — Adolphe Genessaux, 31 juillet 1843, 27 juillet 1846. — Narcisse-François Fortin, 1852, mai 1871, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 563, 570, 603; G, 14; *cure de de Ferrières; Biens nationaux.* — *Cartulaires du Liget* et *de l'archevêché de Tours.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin et de Beaulieu.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — L'abbé Bardet, *L'église collégiale du château de Loches,* 31, 32. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 476. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* I, 37, 41, 42; IX, 227. — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches,* I, 239; II, 278. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 98. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France,* III, 109.

Ferriers (le lieu des), près de Richelieu, c^ne^ de Bossay.

Ferron (le lieu de), c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de la Pinotière à Preuilly.

Ferrugineuse (la), f., c^ne^ de Bossay.

Ferrures (le lieu des), près de la Paqueraie, c^ne^ de Thilouze.

Ferrus (les), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Ferus,* carte de Cassini. — Elle relevait de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Fers (les), ham., cne de Cangy, 14 habit. — *Les Fers,* carte de Cassini.

Fertauderie (la), ou **Fertoderie,** f., cne de Bossay. — Ancien fief. En 1787, il appartenait à la famille de Livenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es.*)

Ferté (la), f., cne de Montbazon.

Ferté (la), ham., cne d'Orbigny, 20 habit. — *Ferté,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1740, il appartenait à Louis-Gaëtan de Cigogné. — (Registres d'état-civil d'Épeigné-les-Bois. — Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es.*)

Ferté (étang de la), cne d'Orbigny.

Ferté (boire de la), cne de Rivarennes. — Elle part du lieu appelé Travaillard, descend vers les Grandes-Raies et se joint à l'Indre au lieu appelé Pré-Fait-Pierre.

Ferté (Hugues de la), archevêque de Tours. V. *Étampes (Hugues d').*

Ferterie (la), f., cne de Château-la-Vallière. — *Terterie,* carte de Cassini.

Ferterie (la), cne de Courcelles. V. *Fermerie.*

Fertillière (la), f., cne de Saint-Avertin.

Fertodrie (la), cne de Bossay. V. *Fertaudrie.*

Fertonnerie (la), ou **Fertonnière,** f., cne de Cussay. — *Fertonnerie,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1689, il appartenait à Gabriel de Lacoux, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fertrie (le lieu de la), près de la Baronnerie, cne de Cléré.

Fertrie (la), f., cne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Ferretrie,* carte de Cassini.

Fervaudière (la), f., cne de Sainte-Maure. — *Ferraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fervoile, f., cne du Grand-Pressigny.

Feschal, f., cne de Loches. — *Feschau, hébergement de Feschau,* XIIIe siècle. — *Feschal,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1292, Henri de Fescheau, valet, donna à la commanderie de Fretay une rente de sept setiers de froment et sept setiers de seigle à prendre sur son hébergement. En 1787, ce domaine appartenait à Charles-Louis de Maussabré. — (Archives de la Vienne, H 3, liasse 517, n° 1. — Arch. d'I.-et-L., E, 126.)

Feschards (la chapelle des). V. *Amboise, collégiale.*

Feschau (moulin de), sur l'Esves, cne de Civray-sur-Esves. — En 1336, il dépendait du fief de Maulay. Il est cité dans un aveu rendu le 6 mai 1336, par Aimery Le Lièvre, seigneur de Maulay, à l'archevêque de Tours. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Feslard (le bois). — Il faisait partie de la forêt de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Feschard (la croix), dans les landes du Ruchard, cne d'Avon.

Fesnerie (métairie de la), paroisse de Saunay. — Elle relevait du fief de Saunay et appartenait, en 1646, à Louise Desmier, veuve de Gabriel Tergat, Éc., seigneur du Breuil-Fontenay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Festière (la), cne de Maillé. V. *Fêtière.*

Fesvres (le bois des), près de l'étang de la Fougeraie, cne de Saint-Paterne.

Fétarderie (la), f., cne du Boulay.

Fête-Dieu (le lieu de la), près de la Bertellerie, cne de Saint-Mars.

Feterie (le lieu de la), près des Petits-Champs, cne de Chanceaux-sur-Choisille.

Fêtière (la), ou **Festière,** ham., cne de Maillé, 17 habit.

Fet-Mau (le fief). V. *Isernay,* cne de Chambray.

Feu (le Petit-), f., cne de Chemillé-sur-Indrois.

Feu (le), ou **Fœu,** vil., près du ruisseau d'Épeigné, cne d'Épeigné-les-Bois, 30 habit.

Feu (le), f., cne de Francueil, près du bourg. — *Le Feu,* carte de Cassini.

Feu (le Haut-), f., cne des Hermites. — *Haut-Feu,* carte de l'état-major. — *Petit-Feu,* carte de Cassini.

Feu (la fontaine du), près de la Chabottière, cne de Marray. — Ses eaux se jettent dans la Dême.

Feuillarde (la dîme de la), paroisse de Bréhémont. — *Dîme de Feularge,* 1484. — Elle constituait un fief relevant de l'Ile-Bouchard. En 1484, elle appartenait à Jean Odart, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard.*)

Feuillarde (la), ham., cne de Saint-Pierre-des-Corps, 15 habit. — *Terra de Foslarde,* 1140 (charte de l'abbaye de Saint-Loup). — *Feuillarde,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1639, il appartenait au Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier; — en 1789, à Philippe-Jean-Baptiste Mignon de Nitray, Éc — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Loup.* — Arch. d'I.-et-L., chartes de Saint-Julien ; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Feuillarde (la), cne de Villeloin. V. *Feularde.*

Feuillarderies (le lieu des), près de la Josseraye, c^ne de Bourgueil.

Feuillards (le lieu des), c^ne de Luzé, près du chemin de Jaulnay à Nouâtre.

Feuillée (la), f., c^ne de Luzillé. — *Feuillée*, carte de Cassini.

Feuillée (la), ham., c^ne de Monnaie, 15 habit. — *Feuillée*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Grange-Saint-Jean. Il appartenait, en 1653, à Pierre de Belineau. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier*.)

Feuillerie (la), f., c^ne de d'Athée, près du Cher.

Feuillerie (la), vil., c^ne de Bléré, 27 habitants.

Feuillet (le), vil. et chât., c^ne de Souvigny. — *Feuillet*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il est désigné dans divers titres du XVIIIe siècle sous les noms de *Melun-Feuillet* et *Feuillet-Apremont*. Sa circonscription féodale s'étendait dans les paroisses de Souvigny et de Saint-Règle. Il relevait du château d'Amboise, et, pour une partie, de Montrichard. Vers 1653, il fut érigé en *vicomté* en faveur de François de la Motte-Villebret. — Ce fief appartenait, en 1379, à N. de Chalence; — en 1464, à Michel de Chastenet; — en 1500, à Adrien de Chastenet; — en 1513, à Jeanne de Chastenet, veuve de Jean Moreau et héritière d'Adrien de Chastenet, son frère; — en 1523, à François de Mons, chev.; — en 1567, à Jean Moreau; — en 1620, à Jean-Baptiste de la Motte-Villebret; — en 1622, à François de la Motte-d'Aspremont, chev., enseigne au régiment de Normandie; — en 1653, à François de la Motte-Villebret, fils du précédent; — en 1675, à Charles de la Motte-Villebret. — Le 21 février 1707, Louis de la Motte-Villebret vendit le Feuillet à Jean-René le Roy. Ce domaine passa ensuite à Jean Bouteroue d'Aubigny, puis à Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France. En 1764, il fut uni à la baronnie d'Amboise.

Arch. d'I.-et-L., 633, 651; E, 26, 30, 31, 35, 42, 49, 51, 53, 54; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 656, 681, 689. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 152-53. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 298. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 50. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 498-99. — Registres de Saint-Florentin d'Amboise, 1740.

Feuillet (le), vil., c^ne de Truyes, 27 habit. — *Feuillé*, carte de Cassini.

Feuilletrie (le lieu de la), près de la Touche, c^ne d'Avon.

Feuilletrie (la), ham., c^ne de Souvigny, 10 habit.

Feuilletries (les), f., c^ne de Saint-Martin-le-Beau.

Feuillette (le lieu de la), près de Baigneux, c^ne de Cerelles.

Feuillette (le lieu de la), c^ne de Manthelan, près du chemin de Loches à Manthelan.

Feuillettières (le lieu des), près de la Mibellerie, c^ne de Saint-Flovier.

Feuilloux (les), f., c^ne de la Chapelle-sur-Loire.

Feu-Jouan (la fontaine), près de la Marnière, c^ne de Boussay.

Feularde ou **Feuillarde**, f., paroisse de Monnaie.

Feularde (la), f., c^ne de Villeloin. — *Feuillarde, Feularge*, 1791. — *Feularde*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Feularge, c^ne de Bréhémont. V. *Feuillarde*.

Feurarie (la), c^ne d'Orbigny. V. *Faverie*.

Feurtière (le lieu de la), près de la Rochelle, c^ne de Couziers.

Fevellerie (la), f., c^ne de Saint-Benoit.

Feveraie (la), ou **Faverie**, f., c^ne de Villandry. — *Faveraie*, carte de l'état-major. — *La Feburay*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il a été possédé par l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Roch*.)

Feverie (la), vil., c^ne de Saint-Épain, 21 habit. — *Feverie*, carte de l'état-major.

Fevrières (le lieu des), près de la Boire-du-Chêne, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Fez (le), f., c^ne d'Orbigny.

Fiacre (chapelle de **St-**), c^ne de Bossay. V. *Bossay*.

Fiale, f., c^ne d'Athée. — *Fiale*, carte de l'état-major.

Fichardière (la), f., c^ne de Preuilly.

Fichardières (le lieu des), près du Pressoir, c^ne de Louans.

Fichepain (Robin), seigneur de la Goguerie, fut nommé maire de Tours en 1556, en remplacement de Guillaume Habert. Il eut pour successeur, en 1557, Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 117. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Fichonnerie (le ruisseau de la). — Il prend sa source près de Ports, au lieu appelé les Prés-de-l'Arçounerie, passe au Vieux-Ports et se jette dans la Vienne, près des Tuileries.

Fief (le), f., c^ne d'Avoine. — *Fief-Nivar*,

xvii° siècle. — Ancien fief, avec basse justice, relevant de Destilly. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fief (le), c^ne^ de Chinon. V. *Bouqueteau.*

Fief (la croix du), c^ne^ de Pussigny, près du chemin de Ponçay à Libéré.

Fief-à-la-Coutance, ou **Cotance** (le). — Il était formé d'une dîme et de rentes perçues sur des propriétés situées dans les paroisses de la Croix et de Civray, et relevait de la châtellenie de Chenonceau. Au xviii° siècle, la cure de Chenonceau possédait la dîme de ce fief. — (Arch. d'I.-et-L., G, 48.)

Fief-à-la-Dame (le), c^ne^ de Véretz. V. *les Tartres.*

Fief-au-Chambrier (le). V. *la Roche,* c^ne^ de Bléré.

Fief-au-Chat (le), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief, relevant du Plessis-Barbe. Dans le partage de la succession d'Anne de Bueil, femme de Roger, duc de Bellegarde, ce fief échut à Honorat d'Assigny. Le 6 novembre 1762, le marquis de Rieux le vendit à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville. En 1789, ce domaine appartenait à Louis-Jacques Rolland des Escotais. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 82, 83; *Biens nationaux.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Fief-au-Pèlerin (le). V. *Montfouet,* c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Fief-Bouju (le), f., c^ne^ de Monnaie.

Fief-Commun (le), paroisse de Cheillé. — Ce fief consistait en cens et rentes. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fief-Commun (le), c^ne^ de Chouzé-sur-Loire. V. *Commun.*

Fief-Commun (le), paroisse d'Esvres. — Ce fief, formé de cens et de rentes, relevait du château de Montbazon, à foi et hommage simple. — (D. Housseau, XII, 7000. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fief-Commun (le), paroisse de Rivarennes. — Ce fief, consistant en cens et rentes, appartenait, en 1529, à Pierre d'Alizon, Éc. — (Bibl. de Tours, manuscrit 1310. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fief-d'Ampleman (le), paroisse de Saint-Jean-Saint-Germain. — En 1789, il appartenait à Joseph d'Ampleman de la Cressonnière. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fief-des-Nonains (le). V. *Encloître (l').*

Fief-des-Six-Arpents (le), paroisse de Limeray. V. *Clos-Garnault.*

Fief-du-Chambrier-de-Saint-Julien (le), c^ne^ de Limeray. V. *Cotterau.*

Fief-du-Chapitre (le). V. *les Prêtrières.*

Fief-du-Roi (le), c^ne^ de Nouans. V. *la Forêt.*

Fief-du-Roi (le), dans la ville de Tours. — Il consistait en cens et rentes dus par des maisons situées aux environs du pont de Tours. Il relevait de la vicomté de Tours. — (Bibl. de Tours, *Proclamation des biens à vendre de Jacques de Beaune,* 1527.)

Fief-l'Abbé (le), vil., c^ne^ de Saint-Paterne, 30 habit.

Fief-le-Roi (le), paroisse de Cravant. — En 1428, ce fief appartenait à Hardouin de Coutances; — en 1440, à Marc de Coutances. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Fief-Métayer (le), paroisse de Rillé. — Ce fief relevait de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Fief-Nivar (le). V. *le Fief,* c^ne^ d'Avoine.

Fiefs (les), c^ne^ de Theneuil. V. *les Gratiens.*

Fiefs-Gelliers (les), f., c^ne^ de Benais.

Fier-de-Pied, f., c^ne^ de Véretz.

Figuiers (les), vil., c^ne^ de Saint-Étienne-de-Chigny, 25 habit. — En 1793, une closerie, située dans ce village, fut vendue sur N. de Gouges, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fil (le lieu du), c^ne^ de Marigny, près du chemin de Nouâtre au Chillou.

Filandière (la), ou **Filardière,** vil., c^ne^ de Montreuil, 23 habit. — *Fillaudière,* carte de l'état-major.

Filandre (le clos de la), près du bourg de Sepmes.

Filature (la), fabrique, c^ne^ de Vernou, 32 habit.

Filet (le), ruisseau. — Il arrose les communes de Montlouis, d'Azay-sur-Cher, de Véretz, de Larçay, de la Ville-aux-Dames et de Saint-Pierre-des-Corps et se jette dans le Cher, à la Rochepinard.

Filet (le Petit-), ruisseau, c^ne^ de Montlouis. — Il se jette dans le Filet.

Filetières (les), ou **Fitellière,** f., c^ne^ de la Roche-Clermault. — En 1514, elle appartenait à Joachim de Mondion. — (Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X.)

Fillaudière (la), c^ne^ de Montreuil. V. *Filandière.*

Fillaudière (la), f., c^ne^ de Sainte-Maure. — *Fillaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Filles (le bois des), près de la Piardière, c^ne^ des Hermites.

Filles (la croix des), c^ne de Saint-Paterne, près du chemin de la Pinaudière à Vaumargot.

Filles-Dieu (les), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Oyries*.

Filles-Fusées (le lieu des), près de la Farinière, c^ne de Langeais.

Fillettes (le lieu des), près de la Vallée-de-Mesvres, c^ne de Civray-sur-Cher.

Fillettes (le lieu des), ou les **Ricotières**, paroisse de Saint-Benoît. — Il relevait censivement du prieuré de Pommiers-Aigre. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers-Aigre*.)

Fillettière (la), f., c^ne d'Antogny. — *Filletière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1643, il appartenait à Jean Gillier, Éc.; — en 1770, à Georges-Florimond de la Chesnaye-des-Pins; — en 1789, à Marie-Victoire de la Chesnaye-des-Pins et à Thérèse-Marguerite de la Chesnaye-des-Pins, veuve de Jean-Baptiste Gaborit, Éc., seigneur de la Brosse. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156, 262; *Biens nationaux*.)

Filliberts (le lieu des), près des Archambaults, c^ne de Sainte-Maure.

Fillière (la), paroisse d'Esvres. V. *Frillière*.

Fillin (le), paroisse de Loches. V. *les Morinières*.

Fillonnerie (la), vil., c^ne de Villandry, 25 habit.

Filonnière (la), f., c^ne de Braslou. — *Fillonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Filonnière (la), ou **Felonnière**, f., c^ne de Cerelles. — *Filonnière*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Châtenay et appartenait, en 1587, à Nicolas Butard. — (Arch. d'I.-et-L., *chambrerie de Saint-Julien*.)

Filonnière (la), f. et chât., c^ne de Luynes, — *Filonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Filonnière (la), c^ne de Marigny. V. *les Filonnières*.

Filonnière (la), vil., c^ne de Pernay, 33 habit. — *Filonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Filonnière (la), f., c^ne de Villedômer. — *Filonnières*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de Châteaurenault et appartenait, en 1636, à Marie Henrard, veuve de Thomas Bedacier, trésorier des turcies et levées de la Loire et du Cher. — (Archives du château de Pierre-fitte.)

Filonnières (les), ou la **Filonnière**, f., c^ne de Marigny. — *Fillonnières*, carte de Cassini. — Elle relevait de Marmande. En 1484, elle appartenait à Antoine de Mondion, qui fit une déclaration féodale le 20 mai; — en 1576, à Eustache de Villiers; — en 1778, à François-Adolphe de Mondion. — (D. Housseau, XII, 6039. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 391.)

Fin, ham., c^ne de Cigogné, 12 habit. — *Fins*, Tabl. de recens. de 1872.

Finardière (la), f., c^ne des Hermites. — *Pinardière*, carte de l'état-major. — *Finardière*, carte de Cassini.

Finellerie (la), ou **Finetterie**, f., c^ne de Souvigny. — *Finetterie*, carte de Cassini.

Fine-Épine, ou **Fine-Épiée**, f., c^ne de Genillé.

Fineraye (la), f., c^ne d'Yzeures. — Elle relevait du prieuré-fief de la Chaise, appartenant à l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 10 mai 1542. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de la Chaise*.)

Finериés (les), f., c^ne de Saint-Branchs.

Finetterie (la), c^ne de Souvigny. V. *Finellerie*.

Fioterie (la), f., c^ne de Verneuil-sur-Indre. — *Gioterie*, carte de Cassini.

Fiquetrie (le lieu de la), près de la Basse-Carte, c^ne de Cerelles.

Firmat (saint Guillaume), né à Tours en 1126 (en 1026 d'après Chalmel), chanoine de Saint-Venant, fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte. Dans son premier voyage il fut élu évêque d'un diocèse de l'Orient que ses biographes n'indiquent pas et qu'il abandonna peu de temps après pour retourner en France. A la suite de son second pèlerinage, il se retira à Mortain, diocèse d'Avranches, où il mourut le 24 avril 1157 (1103 d'après Chalmel). Il fut inhumé dans l'église de Saint-Évron. — (*Almanach de Touraine*, 1760. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 174-75. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 347. — *Recueil des Bollandistes*. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*.)

Firmiterie (la), f., c^ne de Savigné.

Fiselière (la), ou les **Normands**, près de Saint-Côme, paroisse de La Riche. — Ce domaine, cité dans un titre de 1664, appartenait au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

Fitelière (la), c^ne de la Roche-Clermault. V. *Filletières*.

Fitz-Alan (Jean), comte d'Arundel, duc de Touraine, lieutenant-général des armées du roi d'Angleterre en France, était fils de Jean Fitz-Alan, baron de Maltravers, et d'Éléonore Berkeley de Beverston. Par lettres du 8 septembre 1431, Henri VI, roi d'Angleterre, lui donna le duché de Touraine, en récompense de ses services; mais

Fitz-Alan ne jouit jamais de ce duché; il n'en eut que le titre. Il mourut le 12 mai 1434. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 65. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 50; II, 192.)

Flagoton (le moulin de), c^ne^ de Charnizay. — *Flacotlon,* carte de Cassini.

Flambouse (boire de la), c^ne^ de Cheillé, près des fosses du Grand-Neuil.

Flanchetière (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. V. *la Blanchetière.*

Flandre (la), f., c^ne^ de Langeais.

Flandre (la), vil., c^ne^ de Nouans.

Flandre (Robert de), prieur de la Celle-en-Brie, fut élu abbé de Marmoutier en 1283, en remplacement d'Étienne, décédé. Le pape l'autorisa à porter la mitre et l'anneau aux processions et aux grandes fêtes, et à conférer à ses religieux la tonsure et les ordres mineurs. Il mourut en 1295 et eut sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, attenant à l'église abbatiale. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 251 et suiv. — *Gallia christiana,* XIV, 229.)

Flanière (la), et la **Petite-Flanière,** vil., près de la Loire, c^ne^ de Saint-Patrice, 57 habit. — *Flannière,* carte de Cassini.

Flanray, ou **Flaray,** f., c^ne^ de Cerelles. — *Flanray,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay.*)

Flapier (bois du), près de Bois-Turbet, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Flaterie (la), f., c^ne^ de Monnaie. — *Fletterie,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait aux héritiers de Bertrand Proust. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Flannière (le lieu de la), près de la Vallée-du-Vau, c^ne^ de Vallères.

Flavigny (Maurice - Adolphe - Charles, comte de), né à Vienne le 3 décembre 1799, chevalier de la Légion d'honneur (1823), attaché aux légations de Berlin et de Copenhague, secrétaire d'ambassade à Madrid, à Lisbonne et à Londres, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1829), démissionnaire en 1830, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire (1833), président de ce Conseil en 1840, pair de France en 1841, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire le 10 novembre 1845, officier de la Légion d'honneur en 1847, fut nommé député d'Indre-et-Loire en 1849 (par 31,005 voix) et en 1852-57. S'étant de nouveau présenté à la députation en 1863, dans l'arrondissement de Chinon, il échoua devant M. le marquis de Quinemont, qui obtint 20,003 voix contre 8387 données à son concurrent. En 1870-71, le comte de Flavigny fut un des organisateurs de la Société internationale de secours aux blessés et en devint le président. Nommé commandeur de la Légion d'honneur le 18 novembre 1871, en récompense des services qu'il avait rendus à cette Société, il refusa la distinction qui lui était décernée, « voulant, disait-il, que ses services conservassent le caractère d'un entier désintéressement. » Il mourut en octobre 1873. Il était commandeur de l'ordre de la Conception du Portugal et chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

Journal d'Indre-et-Loire des 23 octobre 1837 et 6 juin 1863. — *Biographie des* 750 *grands hommes composant l'assemblée législative,* 1849-52, Paris, Maistrasse, in-18. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1874), p. 32. — Tisseron, *Le Corps législatif,* t. Ier. — Larousse, *Grand diction. universel du* XIXe *siècle* (supplém.), XVI, p. 821.

Flèche (le lieu de la), près du Petit-Martigny, c^ne^ de Faye-la-Vineuse.

Flecteau, c^ne^ du Boulay. V. *Fleteau.*

Flée, f., c^ne^ de Bossay. — Ancien fief, avec moyenne et basse justice, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte, à foi et hommage lige et un épervier blanc du prix de cinq sols. Vers 1450, il appartenait à Jean Duceps; — vers 1500, à la famille de Préaux; — en 1722, à Roger de Montbel; — en 1747, à Claude de Moussy; — en 1789, au comte de Livenne. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 23. — Registres d'état-civil de Bossay.)

Fléguier (le lieu de), près du moulin d'Édemaine, c^ne^ de Ligueil.

Fleteau, f., c^ne^ du Boulay. — *Flecteau,* 1484. — *Fleteau,* carte de l'état-major. — *Fleteaux,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1484, il appartenait à Étienne Le Loup, Éc.; — en 1558, à Jacques Breslay. L'abbaye d'Estival possédait à Fleteau une métairie et deux étangs qui furent vendus nationalement, le 2 mars 1791, au prix de 19,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean; Biens nationaux.* — Archives du château de Pierrefitte.)

Fléteau (bois de), près de l'étang du même nom, c^ne^ du Boulay.

Fletterie (la), c^ne^ de Monnaie. V. *Flaterie.*

Fleuray, vil., c^ne^ de Cangy, 71 habit. — *Fleuray,* carte de l'état-major. — *Fleuraylée,* ou *Fleuray,* carte de Cassini. — Ancienne paroisse. Avant la Révolution, elle faisait partie du diocèse de Blois et était comprise, pour le temporel, dans l'élection d'Amboise. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise. Par ordonnance royale du 2 octobre 1822, elle fut réunie à la commune de Cangy. Son église était dédiée à saint Jean-Baptiste.

Le plan cadastral de Fleuray a été dressé en

1809, par Lecoy-Lamarche. Les lieux et hameaux suivants dépendaient de cette commune : Le Plessis, le Haut-Village, les Brionnières, la Chidollière, la Goupillère, Cournillau, Saint-Thomas, le Haut-Bourg, la Bergevinière, le Renoire, la Lande, la Fussetrie, la Guignardière, le Calais, la Féerie.

Population. — 30 feux en 1773. — 183 habit. en 1801. — 186 habit. en 1804. — 159 habit. en 1808. — 167 habit. en 1821.

Curés de Fleuray. — Hilaire Marié, 1620. Il fit son testament le 22 mars 1622 et fut inhumé dans l'église, devant le grand autel. — Martin Harman, 1658. — Bernard Rayneau, 1664-90. — Michel Bonneau, 1701. — André Lorin, 1722. — Roch-Raoul Marin, 1740. — Claude Benoit, 1766. René Guillon, 1777-83. — Jean-Jacques Jagu, 1783, curé constitutionnel, 1793.

Fleuray formait une châtellenie relevant du roi et qui appartenait au prieuré de Saint-Thomas d'Amboise.

Maires de Fleuray. — Pierre Penilleau, 1791. — Petit, 1801. — Maurisseau, 1804. — Louis Coutière, 24 janvier 1807. — Martin Bienvault, 25 février 1807. — Maurisseau, 24 mars 1807. — René Pinier, 1er août 1821. — Pierre Huguet-Maurisseau, 18 mai 1822.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; *cure de Fleuray*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Almanach de Touraine*, 1773. — Registres d'état-civil de Fleuray.

Fleuret (le Grand-), ou **Fleuray**, f., cne de Villiers-au-Boin. — *Grand-Fleurot*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. Par acte du 6 février 1779, le duc de la Vallière le vendit à Marie-Louis-César Boulleau, trésorier de France. La duchesse de Châtillon le racheta le 28 septembre 1792. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 11 janvier 1838.)

Fleuret (le Petit-), f., cne de Villiers-au-Boin. — *Fleuret*, carte de l'état-major. — *Les Grand et Petit-Fleuray*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. Il appartenait à l'hôpital de Lublé. Adrienne des Marais, supérieure de cet hôpital, rendit hommage pour ce fief le 8 juillet 1775. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fleuretterie (la), f., cne d'Avon. — *Fleuretterie*, carte de l'état-major.

Fleuriant, f., cne de Sublaines. — *Fleuriant*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ce domaine est cité dans une charte de Théotolon, de 940, concernant un don de terrains fait par un nommé Fulcufo, à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Ces terrains étaient situés dans la viguerie de Bléré « *in vicaria Bridiacensi* (Bléré), *in villa Florentiaco*. » — (Bibl. de Tours, *titres de l'abbaye de Saint-Julien.*)

Fleuriaux (les), f., cne de Chezelles. — *Fleuriaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fleuriaux (moulin des), sur l'Indre, cne de Monts.

Fleurie (la), f., cne de La Croix. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fleuriette (la), cne de Sorigny. V. *Florière.*

Fleuris (clos des), cne de Vallères, près du chemin de Vallères à Mortaise.

Fleurisserie (la), f., cne de Boussay. — *Fleurisserie*, carte de Cassini.

Fleurs-de-Grillemont. V. *Grillemont.*

Fleury (le), f., cne de Vallères, près du bourg.

Flodoveus *(Sanctus)*. V. *Flovier (St-).*

Flonnière (la), f., cne de Beaumont-la-Ronce. — *Félonnière*, 1716. — *Flonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — A cette époque, elle appartenait à Joseph Jousseaume. — (Registres d'état-civil de Beaumont.)

Flonnière (la), ou **Felonnière**, f., cne de Cléré. — *Flonnière*, carte de l'état-major.

Florencière (la), vil., cne de la Ville-aux-Dames, 51 habit.

Florent (saint), né à Tours vers 470, fit ses études dans cette ville et y fut ordonné prêtre. Il se rendit à Rome, et, à son retour en France, s'étant arrêté à Orange, il fut nommé, par acclamation, évêque de cette ville, où il mourut en 520. — (*Almanach de Touraine*, 1774. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 176. — *Gallia christiana*, II.)

Florentiaci *villa*. V. *Fleuriant*, cne de Sublaines.

Florentin d'Amboise (St-). V. *Amboise.*

Florière (la), f., cne de Chambray. — *Florière*, carte de l'état-major.

Florière (la), ou **Fleuriette**, f., cne de Sorigny. — *Fleuriette*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Floselle (le lieu de la), cne de Chançay, près du chemin de la Vallée-du-Vau à Montfort.

Flosseaux (le lieu des), paroisse de La Riche. — Il relevait de l'abbaye de Beaumont-les-Tours à laquelle le propriétaire devait, le jour de saint Brice, une rente de quatre setiers de seigle, six langues de bœuf et cinquante sols. En 1756, il appartenait à N. de Bridieu. Il fut ensuite possédé par l'hôpital de la Charité, de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Flottes (les), ham., cne du Petit-Pressigny,

12 habit. — *La Flotte,* 1700, 1736. — *Les Flottes,* carte de Cassini. — Ce hameau devait une rente à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, desservie dans l'église du Petit-Pressigny. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1314. — Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Flottière (la), f., c^ne de Joué-les-Tours. — *Flottière,* carte de l'état-major.

Flouray, c^ne de Cerelles. V. *Flanray.*

Flovier (St-), commune du canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, à 19 kilomètres du Grand-Pressigny, à 20 de Loches et à 61 de Tours. — *Parochia Sancti Flodovei,* 1225 (charte de Saint-Martin). — *Saint-Flover* (sceau du XIIIe siècle). — *Sanctus Flodoveus,* 1230 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *Terra Sancti Flodovei,* 1285 (*Recueil des historiens des Gaules*). — *Parochia S. Flodovei,* 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Flovier,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Verneuil-sur-Indre; à l'est, par celles de Fléré-la-Rivière et de Cléré-du-Bois (Indre); au sud, par Obterre (Indre) et par Charnizay; à l'ouest, par Betz. Elle est arrosée par deux petits cours d'eau : le ruisseau appelé le *Ruban-de-Saint-Flovier,* qui vient de la commune de Fléré-la-Rivière, passe au bourg de St-Flovier et fait mouvoir le Moulin-Premier; — le ruisseau du Greffier, ou des Greffiers, qui prend sa source entre l'Ajonc et le Greffier, et reçoit les eaux de la fontaine Martin. On y trouve les étangs de la Simolière et de la Bervasserie, ou Bruasserie. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 41, de Loches à la Roche-Pozay, et n° 59, de Sainte-Maure à Châtillon.

Saint-Flovier a été chef-lieu de canton depuis le 26 janvier 1790 jusqu'en 1802. C'est à cette dernière époque qu'il a été annexé au canton du Grand-Pressigny.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — La Cossonnière (11 habit.), ancien fief. — Le Champ-du-Chêne (18 habit.). — Carlouet (22 habit.). — Bois-Mittet (10 habit.), ancien fief. — La Bruasserie (21 habit.). — Les Bedonnières (20 habit.). — La Bergeottière (47 habit.). — La Brissaudière (27 habit.), ancien fief. — Bois-Feraud (100 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — La Bauchetière (70 habit.). — Sainte-Barbe (25 habit.). — La Fresnaye, connue dès le XIIIe siècle. — La Grenouillère (10 habit.). — Laleuf, ou Alleu (23 habit.), ancien fief. — Lajonc (19 habit.). — Germain (29 habit.). — Le Greffier (28 habit.). — Mouline (48 habit.). — Sainte-Julitte (56 habit.), ancienne paroisse, châtellenie relevant de la baronnie de Preuilly. — La Fontaine, ancien fief. — Tanchoux, ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — Les Raffoux, ancienne propriété des Ursulines de Châtillon-sur-Indre. — Le Terrier (10 habit.). — Le Roulet (21 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — La Perauderie (52 habit.), ancien fief. — Les Mahuteaux, la Mibellerie, le Moulin-Premier, Laray, Champviroir, la Fortinière, la Gauterie, etc.

Avant la Révolution, Saint-Flovier était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Preuilly et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 2614 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 15 juillet 1813.

Population. — 80 feux en 1764. — 834 habit. en 1801. — 830 habit. en 1804. — 813 habit. en 1810. — 993 habit. en 1821. — 1129 habit. en 1831. — 1229 habit. en 1841. — 1325 habit. en 1851. — 1379 habit. en 1861. — 1372 habit. en 1872. — 1316 habit. en 1876.

Foires les 8 janvier, 9 avril, 8 juin et 8 octobre.

Assemblée pour location de domestiques le 3e dimanche de mai.

Recette de poste et chef-lieu de *perception.*

L'église n'offre aucun intérêt. Une partie de l'édifice est du XIIe siècle. Le clocher a été reconstruit en 1747.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au seigneur de Saint-Flovier.

Il existe dans les archives communales une espèce de procès-verbal dressé par un curé de cette paroisse et ayant pour titre : *Note des gens issus Huguenots, sacrilèges, assassinateurs, volleurs et meurtriers.* C'est le récit d'une foule d'actions criminelles et de vexations de toute nature dont le curé Laurent Thomas et plusieurs habitants furent victimes de la part de Louis de Thianges et de plusieurs gentilshommes du pays. Ce Louis de Thianges s'était trouvé mêlé aux troubles de la Fronde. Devenu seigneur de Saint-Flovier, vers 1640, il s'établit dans le vieux manoir du Roulet et se livra, dans la contrée, à de véritables actes de brigandages dont le souvenir n'est pas encore effacé. La tradition nous apprend qu'il fut atteint par la justice et jeté en prison.

Outre la cure, il y avait à Saint-Flovier un prieuré dont le titulaire était à la nomination du roi. En 1762, le revenu attaché à ce bénéfice était évalué à cent livres. Nicolas de Brais était prieur de Saint-Flovier en 1582; — Pierre Jacquet, en 1649; — Jean-Baptiste Lutier, en 1653; — Louis-Pierre Audebert, archidiacre d'outre-Loire, en 1757; — Pierre-Daniel Le Guernalet de Keransquer, en 1784.

Dans le cimetière de cette paroisse se trouvait une chapelle dédiée à sainte Barbe et qui constituait un bénéfice. Le seigneur de Saint-Flovier présentait le titulaire, qui était nommé ensuite par l'archevêque de Tours. Le chapelain devait foi et hommage au seigneur de Saint-Flovier. Le 8 novembre 1578, Louis Chartier, chanoine de

Châtillon-sur-Indre, chapelain de Sainte-Barbe, rendit hommage à François de Maraffin, seigneur de Saint-Flovier et du Roulet. En 1658, François Rabier était titulaire de ce bénéfice.

Curés de Saint-Flovier. — Simon Pellerin, 1559. — Nicolas Debrays, 1609. — Laurent Thomas, 1632-60. — Émery Pressigny, 1664. — François Pitouret, 1689. — Christophe Deletang, 1705, fit son testament, à Tours, le 20 juillet 1714. — Charles Dumu, 1740. — Charles Corneau, 1745, neveu du précédent. — Jean-Baptiste Fournier, 1776-89. — Fonteneau, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Brette jeune, 1804. — Prouteau, 1837. — Prévault, 1838, actuellement en fonctions (1880).

Saint-Flovier formait une châtellenie relevant de la baronnie de Preuilly à foi et hommage lige et un roussin de service. C'est ce qui résulte de l'aveu suivant, rendu le 27 octobre 1672, par Marie de Thianges, femme de Regnault Dallonneau :

« De vous mon très honoré seigneur hault et puissant seigneur Louis de Crévant Dhumière chevallier seigneur marquis du dict lieu de Mouchi, vicomte de Brigeuil, baron de Preuilly seigneur Dazay le feron et aultres plasses, capitaine des cent gentilhomme de la maison du roy gouverneur des villes et chasteaux Compiegne et de Lisle en flandre, et mareschal de France, Moy Marie de Thianges femme et espouse de Mr Regnault D'allonneau chevalier, seigneur du Roullet, de St Flovier et aultres lieux, tiens et advoue tenir tant pour moy que pour mon mariz absent au païs de Boulonnais en qualité de commandant dans la ville de Sedan et St Jean destapre pour Monseigneur le duc Daumont, à cause de vostre ditte baronnye de Preuilly nostre fief seigneurie et chastellenye de St Flovier a foy et hommage lige, et roussin de service abonné, loyaux-aides, quant échoient, aussi abonné, et aultres droits seigneuriaux tel que nos predecesseurs ont accoustumés vous rendre, protestant les bailler ci appres par le menu lorsque mon mari sera de retour ou au plustôt qu'il me sera possible.

« En la quelle chatellenye il y a bourg composé de quatre vingt feus dhabitans ou denviron qui nous doibvent plusieurs menus droitz et debvoirs.

« Nous y avons nostre justice chastellenye de St Flovier qui est rendue par nostre bailli de quinzaine en quinzaine suyvant la coustume et les ordonnances et décrets requis. Dans le dict bourg de St Flovier, il y a église paroissialle, en la quelle nous somme fondateurs seuls avec les droictz de la ditte fondation honorifique et aultres droictz tel et comme ilz sont attribuez par laditte coutusme et qui appartiennent aux seigneurs chastellains.

« Dans le quel bourg nous avons four banal avec tous droits de la ditte coustume. Y avons aussy tous droictz de mesures et crochetz pour bolanger et mezures à vin et bled et aultres droictz mesme du boisseau plus grand que du vostre d'un seizième, comme nos predecesseurs ont accoustumé jouyr.

« Avons nostre moulin bancquier, appelé le moulin Premier avec tout droictz de la ditte coustume.

« En nostre dit bourg avons quatre foires par chacun an, savoyr : la première le jour de St Vincent le 22 janvier, la seconde le jour de Ste Croix 3 may, la troisiesme le jour de l'Invention de la Ste Croix, la quatriesme le 14 septembre ; et tous les lundys de la semaine les marchez, qui nous ont este accordez ou a nos predecesseurs par les Roys, avec les droictz des dittes foires et marchez.

« Avons aussy de nostre dit bourg droict de bouchery comme nos predecesseurs ont accoustumés jouyr. Avons en la dictte paroisse de St flovier droict de dixme de bled de treize gerbes, etc.... »

Autrefois le bourg était entouré de murailles et de douves. Au centre, et non loin de l'église, se trouvait un donjon dont on ne voit aujourd'hui aucune trace. En avril 1746, cette terre fut comprise dans le marquisat de Verneuil, érigé en faveur d'Eusèbe-Jacques Chaspoux, introducteur des ambassadeurs. Le seigneur de Saint-Flovier jouissait des droits honorifiques dans l'église paroissiale et y possédait une chapelle particulière.

Au XIIIe siècle, la dîme de la paroisse était partagée entre le seigneur du lieu et la collégiale de Saint-Martin de Tours. Par la suite, la collégiale vendit sa moitié de dîme, qui devint un fief relevant de la châtellenie du Roulet. Au milieu du XVe siècle, ce fief appartenait à la famille de Guenand des Bordes. Il passa ensuite à Jean de Grasleul, qui rendit hommage au seigneur du Roulet en 1481.

Seigneurs de Saint-Flovier.

I. — Hugues de Saint-Flovier, chev., cité dans des chartes de 1175, de 1211 et de 1229, est le premier seigneur connu de Saint-Flovier. Au mois d'août 1229, il donna à l'abbaye de la Merci-Dieu tout ce qu'il possédait à la Rochepozay et à Pozay-le-Vieil. Cette donation fut approuvée par le baron de Preuilly. Hugues avait deux frères : Airaud et Guillaume, qui sont mentionnés dans la charte de 1229, ci-dessus relatée.

II. — Airaud (ou Éreaud) de Saint-Flovier, chev., succéda à son frère dans la possession de ce domaine vers 1240. Son sceau représente un *losangé,* avec cette légende : *S. Ereadi de Sain Flover* †. Après Airaud, la terre de Saint-Flovier passa, on ne sait comment, dans la maison de Preuilly.

III. — Geoffroy V, baron de Preuilly, seigneur de la Rochepozay et de Saint-Flovier, fit son testament en 1285 et fut inhumé dans le chœur de

l'abbaye de Preuilly. De son mariage avec Marguerite de N., il eut : 1° Eschivard IV, qui suit; 2° Joubert, seigneur du Bois, près d'Azay-le-Féron; 3° Jehanne, femme de Guillaume Maingot, seigneur de Surgères.

IV. — Eschivard IV, baron de Preuilly, seigneur de Saint-Flovier, de la Rochepozay, de Cingé et d'Azay-le-Féron, mourut en 1320, laissant six enfants de son mariage avec Marguerite Turpin, fille de Guy Turpin et de Marguerite d'Ussé : 1° Eschivard V, baron de Preuilly, chevalier-banneret; 2° Pierre-André, qui suit; 3° Griset; 4° Marguerite, prieure de l'Hôtel-aux-Nonains; 5° Isabeau, religieuse; 6° Jehanne, femme de Bernard Robert.

V. — Pierre-André de Preuilly, chev., seigneur de Saint-Flovier, du Roulet et d'Azay-le-Féron, reçut, en 1331, l'hommage de Guillaume Le Bloy, valet, pour sa terre de Corbet, située dans la paroisse de Fléré-la-Rivière et relevant de Saint-Flovier.

VI. — N. d'Eschelles, chev., seigneur de Saint-Flovier et du Roulet, est cité dans un acte de 1380.

VII. — Tiercelet d'Eschelles, fils du précédent, chev., seigneur de Saint-Flovier et du Roulet, rendit hommage au baron de Preuilly le 29 mars 1434.

VIII. — Pierre d'Eschelles, fils du précédent et seigneur des mêmes lieux, reçut l'hommage de Jean d'Alès, pour sa terre de Corbet, le 13 août 1453.

IX. — Gilles d'Eschelles, chev., fils du précédent et seigneur de Saint-Flovier, est cité dans des titres de 1492 et 1504.

X. — Jean Chênu, chev., devint seigneur de Saint-Flovier par son mariage avec Antoinette d'Eschelles, fille de Gilles (vers 1535).

XI. — Louis de Marafin, deuxième du nom, fils de Louis de Marafin, seigneur de Notz, conseiller et chambellan du roi, et de Perronnelle de Liniers, comparut, en 1559, à la Rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine, en qualité de seigneur de Saint-Flovier, de Notz, de Rochecot et de Terrefronte. De son mariage avec Catherine d'Avaugour, il eut un fils unique, François, qui suit.

XII. — François de Marafin, chev., seigneur de Saint-Flovier, du Roulet, de Notz, de Rochecot, d'Obterre et de Terrefronte, maître d'hôtel du roi (1563), épousa Françoise d'Avaugour, fille de Jacques d'Avaugour, seigneur de Courtalain, et de Catherine de la Baume. De ce mariage naquit Louis, qui suit.

XIII. — Louis de Marafin, chev., seigneur de Saint-Flovier, du Roulet, de Notz et de Rochecot, eut deux enfants de son mariage avec Anne de Maillé : François et Anne.

XIV. — François de Marafin, chev., seigneur des mêmes lieux, mourut sans postérité, vers 1583. Sa succession passa à Anne, sa sœur.

XV. — Anne de Marafin, dame de Saint-Flovier, du Roulet, de Notz et de Rochecot, épousa, en premières noces, vers 1584, Adrien du Fau, et, en secondes noces, Pierre de Conigham, seigneur de Cangé, des Hayes, de Charmeteau et de Rechaussay. Anne de Marafin mourut le 21 novembre 1586.

XVI. — Daniel de Thianges, Éc., acheta les terres de Saint-Flovier et du Roulet, des héritiers Marafin, vers 1600. Dans un acte de 1632, il est qualifié de *baron du Roulet et de Saint-Flovier*. De son mariage avec Françoise Renard, il eut : 1° Louis, qui suit; 2° Marie, née à Saint-Flovier le 19 juin 1619; 3° Françoise, mariée le 13 juin 1650, à Philibert-Emmanuel de la Bouchardière, seigneur de la Vienne et du Cormier; 4° Charlotte, femme d'Antoine de Sanson, Éc., seigneur d'Avignon; 5° Jeanne, mariée à René Sauvage, Éc., seigneur de la Renaudrie.

XVII. — Louis de Thianges, chev., seigneur du Roulet et de Saint-Flovier, mourut sans postérité, vers 1650. Les terres du Roulet et de Saint-Flovier passèrent à sa sœur, Marie, femme de Regnault Dallonneau.

XVIII. — Regnault Dallonneau, Éc., seigneur de Saint-Flovier et du Roulet, du chef de sa femme, rendit aveu à Louis de Crevant d'Humières, baron de Preuilly, pour sa châtellenie de Saint-Flovier, le 27 octobre 1672. Il eut deux enfants : François, qui suit, et Marie-Madeleine, mariée, le 12 mai 1681, à Jacques de Menars, seigneur de la Carrière.

XIX. — François Dallonneau, Éc., seigneur du Roulet et de Saint-Flovier, eut, de son mariage avec Marguerite-Élisabeth Caluze : 1° Marie-Jeanne-Élisabeth, née à Saint-Flovier le 29 mai 1667; 2° Marguerite, née à Saint-Flovier le 3 décembre 1689.

XX. — Jacques Chaspoux, Éc., seigneur de Verneuil et lieutenant des gardes de Monsieur, acheta les terres de Saint-Flovier et du Roulet vers 1690. De Claire Renaudot, il eut, entre autres enfants : Eusèbe-Jacques, qui suit; Jacques, prêtre; Catherine, mariée, le 17 juillet 1706, à François de Barbançois, marquis de Sarzay; Marie-Claire, décédée à l'âge de treize ans et inhumée dans l'église de Saint-Flovier.

XXI. — Eusèbe-Jacques Chaspoux, marquis de Verneuil, seigneur de Saint-Flovier, doyen des secrétaires de la chambre du roi et introducteur des ambassadeurs, mourut le 2 janvier 1747, laissant un fils unique, Eusèbe-Félix, de son mariage avec Louise-Françoise de Bigres.

XXII. — Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, comte de Loches et seigneur de Saint-Flovier, épousa, le 24 juin 1743, Anne-Adélaïde de Harville, dont il eut : 1° Adélaïde-Louise-Félicité, née le 24 avril 1744; 2° Marie-Charlotte-Gabrielle, née le 26 août 1749; 3° Anne-Isabelle-Michelle, mariée, le 31 janvier 1769, à René-

Louis-Charles de Menou, marquis de Menou, seigneur de Boussay.

XXIII. — René-Louis-Charles, marquis de Menou, fut seigneur de Saint-Flovier et du Roulet du chef de sa femme, qui eut ces terres en dot. Il mourut le 29 janvier 1822.

MAIRES DE SAINT-FLOVIER. — Assailly, 1801. — Jean Galland, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 2 janvier 1826. — Jean-Jacques-Théodore Drouin, 17 janvier 1831. — Assailly, 4 décembre 1834, démissionnaire en 1835. — Jean-Jacques-Théodore Drouin, 10 octobre 1835, 5 juin 1837. — Galland, 1843. — Octave, comte de Menou, 27 août 1846. — Joseph Berthelot, 1862, mai 1871. — Jean Richer, 12 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 4, 104, 260; G, 404; *cure de Saint-Flovier*. — D. Housseau, VI, 2613, 2614, 2615, 2671; VII, 3327-31; IX, 4100 *bis*; XI, 4865, 5272; XII, 6830, 7315. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Flovier. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XI, 239. — *Recueil des historiens des Gaules*, XXIII, 663. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 93. — *Étrennes à la noblesse*, VIII, 86. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e, 1re partie. — Bibl. de Tours, *Tableau de la généralité de Tours*, manuscrit no 1212. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 279. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 234. — Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VII. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine* (1559), Tours, Letourmy, 1786. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 418. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 263. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 172.

Foelix. V. *les Félies*, cne de Marray.

Foeu (le). V. *Feu*, cne d'Épeigné-les-Bois.

Foi (la), f., cne d'Azay-sur-Cher.

Foi (la), f., cne de Bossay.

Foi (le lieu de la), paroisse de Saint-Michel-du-Bois. — Il relevait de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale faite le 4 janvier 1637. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly*.)

Foi (la), f., cne de Sazilly. — *La Foye*, carte de Cassini.

Foi-Chantelou (le lieu de la), paroisse de Jaulnay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Foillos. V. *Fouilloux*.

Foire-de-Saint-Roch (la), f., cne de Saint-Roch.

Foirerie (la), f., cne de Betz.

Foirerie (la), f., cne de Chambray.

Foiretrie (la), f., cne de Panzoult.

Foi-Ribert (le lieu de), paroisse d'Athée. — Il relevait du fief d'Athée (1564). — (Arch. d'I.-et-L., G, 12.)

Foix, vil., cne de Bléré, 30 habit. — *Gaignerie de Faye*, 1358. — *Bois-de-Foix*, 1741. — *Foix-le-Sage*, 1791. — *Foix*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Les Ursulines d'Amboise possédaient dans ce village une métairie qui fut vendue nationalement le 19 février 1791. En 1358, cette métairie appartenait à Jehan de Brion. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Arch. d'I.-et-L., E. 40; *Biens nationaux*.)

Foix, f., cne de Bossay. — *La Foy*, 1585. — *Foix*, carte de Cassini. — Ancienne dépendance de l'abbaye de Preuilly. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly*.)

Foix-le-Sage. V. *Foix*, cne de Bléré.

Folaine (la), f., cne d'Azay-sur-Indre. — *La Folaine de Chédigny*, 1535. — *Follaine*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Chapitre de Loches. En 1450, il appartenait à Fouques Guydas, capitaine du château d'Amboise et maître d'hôtel du roi. Perrette de Moriers, veuve de Fouques, se remaria à Guillaume Marques, qui devint ainsi seigneur de la Folaine. Catherine Marques, fille de Guillaume et dame de la Folaine, épousa François Fumée, Éc., seigneur des Fourneaux. Vers 1515, la terre de la Folaine fut saisie et adjugée à Jean-François de Cardonne. Celui-ci eut pour successeurs : Philibert Tissart, Éc., général de Bretagne (1525-35), marié à Anne de Cardonne; — Joachim et Claude Tissart (fils du précédent), Jean de Nouroy, marié à Marguerite de Cardonne; — Michel des Ligneris, écuyer du duc d'Alençon, marié à Claude de Cardonne (1540); — René des Ligneris, Éc., échanson de la reine de Navarre (1554); — Anne de Nouroy, veuve d'Antoine de Jussac (1575); — Jean de Jussac, Éc., marié, le 13 septembre 1576, à Marie du Bois; — Astremoine-Claude de Jussac, chev., maître d'hôtel du roi et gentilhomme de sa chambre (1618), marié à Claire Nau, fille de Claude Nau, Éc., seigneur de la Boissière, et de Jeanne de Lardy; — Joseph de Jussac, chev., capitaine d'infanterie (fils du précédent), marié à Catherine Drouin, fille de Charles Drouin, Éc., seigneur de la Couture, et de Catherine Le Secq; — Claude de Jussac, frère du précédent, qui lui vendit la Folaine par acte du 7 septembre 1665); — Dreux le Hayer, Éc., qui acheta la Folaine, de Claude de Jussac, le 26 octobre 1681; — Thomas-Dreux le Hayer, fils du précédent, inspecteur général des gabelles au département de Touraine (1737); — Philippe-Louis le Hayer, Éc., maître d'hôtel du roi, lieutenant du roi au gouvernement de Toul, décédé vers 1749; — Diane-Gabrielle de Jussac, veuve de Michel de Conflans, marquis d'Armentières; Jeanne de Vienne, veuve de François Chevalier, pensionnaire de l'Académie des sciences, et Mar-

guerite de Vienne, veuve de Pierre Hubert, bourgeois de Paris (1749-50), héritières de Philippe-Louis le Hayer; — René-Joachin Testard des Bournais, Éc., trésorier de France et grand-voyer de la généralité de Tours; il acheta la Folaine, des précédents, vers 1750; — Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, marquis de Wartigny, seigneur de la Folaine (1751); — Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major général au service des États-Unis d'Amérique, et Jacques-Henri-Hugues-Thibault de Lusignan-Lezay, colonel du régiment de Flandre, co-seigneurs de la Folaine (1789).

Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 127, 130, 131, 132, 133, 250; G, 45, 123, 246; *Lettres patentes*, 435; *Biens nationaux*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 207, 298. — Registres d'état-civil de Saint-Pierre de Chédigny, — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 876. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 345, 515, 545. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 425; VII, 505. — *Mémoires de Michel de Marolles*, 86. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 4. — Bardet, *L'église collégiale de Loches*, 26. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, p. VII. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.

Folaine (moulin de la), c^ne^ d'Azay-sur-Indre. — Il relevait de Chédigny. Il fut vendu nationalement le 13 frimaire an V, sur la Fayette, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127, *Biens nationaux*.)

Foland, f., c^ne^ de Jaulnay.

Foleret, c^ne^ de Bléré. V. *Fontenay*.

Folerez (moulin de), paroisse de Montrésor. — *Moulin à Foulon de Folerez*, 1234; *Molendinus Folez de Monteisor*, 1239; *Molendinus Folerez*, 1250. — *Folleret*, 1284. — Au mois d'avril 1234, Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, donna aux religieux du Liget une rente de trente sols tournois à percevoir la veille de la Toussaint sur son moulin de Folerez. C'était alors un moulin à foulon. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du Liget*. — *Cartulaire du Liget*. — D. Housseau, VII, 2681, 2767.)

Folerie (la), c^ne^ de Monthodon. V. *Follerie*.

Folet, c^ne^ de Balesmes. V. *Follet*.

Folet (moulin de), c^ne^ de Pussigny. V. *Moulin-Foulon*.

Folet, ou **Follet** (moulin de), sur le ruisseau de Puchenin, c^ne^ de Sainte-Maure. — *Follet*, carte de l'état-major.

Folet. V. *Follerez*, paroisse de Montrésor.

Folie (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Folie (la), ou **Coutière**, f., c^ne^ de Beaumont-la-Ronce.

Folie (la), f., c^ne^ de Betz. — *Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (la), f., c^ne^ de Bléré. — *Tenementum quod vocatur Folie-Anseaume situm apud Blereium in feodo Roberti Marques, militis*, 1258 (charte de Saint-Julien). — En août 1245, Anselme de Bléré donna ce domaine à l'abbaye de Saint-Julien. Cette donation fut ratifiée en mars 1258, par Jean de Berrie, seigneur d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Bléré*. — D. Housseau, VII, 3105.)

Folie (la), f., c^ne^ de Bossée.

Folie (la), c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (le lieu de la), paroisse de Chambray. — Il devait une rente au prieur de Bois-Rahier, suivant une déclaration féodale du 13 septembre 1704. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24.)

Folie (le lieu de la), c^ne^ de Chançay. — Il dépendait du fief de Picossaye en 1464. — (Arch. d'I.-et-L., G, 81.)

Folie (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Folie (la), f., c^ne^ de Charnizay.

Folie (la), f., c^ne^ de Chédigny. — Elle relevait du fief de la Folaine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 133.)

Folie (la), f., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire. — *La Folie*, carte de Cassini.

Folie (la), f., c^ne^ de Continvoir. — *La Folie*, carte de Cassini.

Folie (la), ham., c^ne^ de Crotelles, 13 habit. — *La Folie*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'église de Tours, à laquelle elle avait été vendue, au XVIIe siècle, par Michel Thyou, chapelain de la chapelle Sainte-Marthe. — (Arch. d'I.-et-L., G, 110, 113.)

Folie (la), f., c^ne^ de Crouzilles. — *Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (la), f., c^ne^ de Cussay. — *La Folie*, carte de Cassini.

Folie (la), ham., c^ne^ de Dolus, 15 habit. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (la), f., c^ne^ de Draché. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (bois de la), près des Loges, c^ne^ de Ferrières-Larçon.

Folie (la), f., c^ne^ de Fondettes.

Folie (la), f., c^ne^ de Genillé.

Folie (la), f., c^ne^ de Gizeux. — *La Folie*, carte de Cassini. — La maison d'habitation a été construite au XVe siècle. Le 1er novembre 1627, ce domaine, qui relevait de Gizeux, fut vendu par Florent Biétrix à Jean Biétrix, avocat et notaire à Gizeux. Andrée, fille de ce dernier et propriétaire de la Folie, épousa, le 18 avril 1643, René Maurays, fermier général de la terre de Gizeux. Cette terre passa ensuite à Michel Maurays de la Da-

vière, — à la famille Marquis, — puis à la famille Guérin. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Guérin, *Notice sur Gizeux*, 41.)

Folie (la), f., c^{ne} du Grand-Pressigny. — Ancienne propriété de la cure d'Étableaux, suivant un bail du 15 janvier 1752. — (Arch. d'I.-et-L., G, 182.)

Folie (la), f., c^{ne} de La Croix. — *Folie-Hernon*, XVIe siècle. — *La Folie*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1622-69, il appartenait à la famille Haren. — (Arch. d'I.-et-L., E, 31.)

Folie (la), f., c^{ne} de la Ferrière. — *La Folie*, carte de l'état-major.

Folie (le lieu de la), c^{ne} de la Haye, près de la ville.

Folie (la), f., c^{ne} de Langeais.

Folie (le lieu de la), c^{ne} de Lémeré, près du bourg.

Folie (la), f., c^{ne} de Loches. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1598, elle appartenait à Charles d'Aguillon. — (Arch. d'I.-et-L., *Viantaises de Beaulieu*.)

Folie (la), f., c^{ne} du Louroux.

Folie (la), f., c^{ne} de Monnaie.

Folie (la), f., c^{ne} de Montbazon. — *La Folie*, carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1550, il appartenait à Jean de Menou. — (D. Housseau, XII, 7055-56.)

Folie (la), f., c^{ne} de Montlouis. — *La Folie*, carte de l'état-major.

Folie (la), f., c^{ne} de Noizay.

Folie (la), f., c^{ne} de Pernay. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Folie (la), f., c^{ne} de Ports. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Par acte du 21 mars 1542, l'abbaye de Noyers donna ce domaine à rente perpétuelle, à Besnard de la Fontaine. En 1680, René Robin, bailli de la Haye, en était propriétaire. Son fils, René Robin, sieur de la Montraye, fit une déclaration féodale à l'abbaye de Noyers le 31 janvier 1685. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

Folie (la), f., c^{ne} de Preuilly.

Folie (la), f., c^{ne} de Saché.

Folie (le lieu de la), près des Robineaux, c^{ne} de Saint-Épain.

Folie (la), f., c^{ne} de Saint-Flovier.

Folie (la), f., c^{ne} de Saint-Patrice.

Folie (la), f., c^{ne} de Saint-Symphorien. — Elle relevait du fief de Chaumont. Par acte du 23 août 1522, Hamelin de Maulay la vendit à Pierre Thévenin, échevin et contrôleur du grenier à sel de Tours. — (Archives d'I.-et-L., G, 493.)

Folie (la), f., c^{ne} de Sainte-Maure.

Folie (la), f., c^{ne} de Sainte-Radégonde. — *Les Noyes*, 1601; *la Mauduitière*, 1737; *Folie-Vauberois*, 1780. — Elle relevait censivement du fief de Marmoutier. En 1659, elle appartenait à Nicolas Joubert. — (Arch. d'I.-et-L., *Marmoutier, sommier des rentes* et *mense séparée*.)

Folie (la), f., c^{ne} de Souvigny. — *La Folie*, carte de Cassini.

Folie (le lieu de la), près de la Croix-Saint-Blaise, c^{ne} de Truyes. — Il fut donné à rente perpétuelle, en 1466, par Pierre, abbé de Cormery. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery*.)

Folie (la), f., c^{ne} de Veigné.

Folie (la), ham., c^{ne} de Vernou, 16 habit. — *Foleise, Faletse*, XIIIe siècle. — *La Folie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait de la baronnie de Vernou. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Folie (la Haute-), f., c^{ne} de Villiers-au-Boin. — *Haute-Folie*, carte de l'état-major.

Folie-Anseaume (la). V. *la Folie*, c^{ne} de Bléré.

Folie-d'Embrun (la maison de la), paroisse de Saint-Cyr, près du chemin de Saint-Cyr au Carroi-de-l'Homme-Noir. Elle est mentionnée dans un acte de 1786. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Folie-d'Étableaux (la). V. *la Folie*, c^{ne} du Grand-Pressigny.

Folie-Gouaude (la), f., c^{ne} de Pernay.

Folie-Hernon (la). V. *la Folie*, c^{ne} de La Croix.

Folie-Massé (la), f., c^{ne} de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Folies (le lieu des), près de la Croix-Pallu, c^{ne} de Panzoult.

Folies (le lieu des), près de Château-Chevrier, c^{ne} de Rochecorbon.

Folies (les), c^{ne} de Truyes. V. *Varennes-de-Truyes*.

Follerie (la), ou **Foline**, ham., c^{ne} de Monthodon, 12 habit. — *Folerie*, carte de Cassini.

Follet, ou **Folet**, moulin, c^{ne} de Balesmes, sur le ruisseau de Follet. — *Hôtel et hébergement de Follet*, 1439. — *Follet*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage simple. — (D. Housseau, XII, 6039.)

Follet (le ruisseau de). — Il vient de la commune de Cussay dans celle de Balesmes, passe à la Glanchère, à la Touche, à Cery, fait mouvoir le moulin de Follet, passe à Ruton, au

moulin de Terrette, et se jette dans la Creuse.

Follet (le lieu de), près de la Loge, c^ne^ de la Celle-Guenand.

Follet (moulin de), c^ne^ de Sainte-Maure. V. *Folet.*

Folletrie (la), ham., c^ne^ de la Chapelle-Blanche, 16 habit. — *Folletrie,* carte de Cassini.

Folletrie (la), f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Follière (le lieu de la), près de l'Étoile, c^ne^ de Vernou.

Folton (le lieu de), près de Pilaudri, c^ne^ de Cléré.

Foltz (Adolphe-Zéphir-François-Aimé-Adèle), né à Toulouse le 11 novembre 1802, colonel d'état-major le 10 juillet 1848, général de brigade le 10 mai 1852, général de division le 26 mai 1859, grand-officier de la Légion d'honneur (1864), fut nommé commandant de la dix-huitième division militaire, à Tours, le 3 mai 1871. Le 16 août de la même année, il fut admis dans le cadre de réserve. Il mourut à Paris le 4 juillet 1877. — (*Le Moniteur de l'armée* du 26 juillet 1877. — *Le Moniteur universel* du 7 août 1877.)

Fombeiche, vil., c^ne^ de Saint-Martin-le-Beau, 68 habit. — *Fontbesche,* 1485 ; *Fontbèche,* XVIIe siècle. — *Fombeiche,* carte de l'état-major. — *Fombèche,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1397, il appartenait à Pierre d'Amboise ; — en 1468, à Jean Berard ; — en 1479-85, à Pierre Marques ; — en 1515, au Chapitre du Plessis-les-Tours, qui le posséda jusqu'à la Révolution. Le Chapitre rendit hommage au château d'Amboise le 20 novembre 1724. Les port et passage de Chandon dépendaient de ce fief. Fonbeiche fut vendu nationalement les 7 et 8 mars 1791, au prix de 82,565 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 560, 633, 651 ; *Biens nationaux.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 612. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* II, 6, 52.)

Fonbard (le lieu de), près de la Creuse, c^ne^ de Barrou.

Fonberland, c^ne^ de Charnizay. V. *Fond-Berlan.*

Fonbon, f., c^ne^ de Boussay. — *Fonbon,* carte de Cassini. — Ancien fief. La métairie de la Forge en dépendait. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23).

Fonbon, c^ne^ de Rilly. V. *Fondbon.*

Foncelive, f., c^ne^ d'Orbigny. — Ancien fief, relevant de Montrésor. Il a été possédé par la famille Pellegrain de l'Étang (XVIIIe siècle). — (De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*). — Arch. d'I.-et-L., E.

Foncher ou **Fontcher,** f., c^ne^ de Villandry. — *Fons Chari,* 1032 ; *Fonscharus,* 1064 ; *Domus S. Martini apud Fonscarium,* 1086 ; *Locus qui dicitur Funcher,* 1096 ; *Locus Fundiscari,* 1202 ; *Fonchier,* 1275 ; *Hébergement de Fonchier,* 1300 (Chartes de l'abbaye de Marmoutier). — *Fonchet,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Il s'étendait dans les paroisses de Colombiers (Villandry) et de Berthenay. L'abbaye de Marmoutier en était propriétaire. Au commencement du XIe siècle, elle y fonda un prieuré. La chapelle de Foncher est mentionnée dans divers titres des XIe, XIIe, XIIIe et XVe siècles. Le service religieux y était célébré par un religieux de Marmoutier. Garnier, vivant en 1091, est le premier prieur connu.

La mairie de Foncher constituait un fief qui appartenait, au commencement du XIIIe siècle, au seigneur de Colombiers (Villandry) et relevait de l'abbaye de Marmoutier. Vers 1206, Barthélemy de Colombiers la donna à ce monastère. Cette donation fut confirmée par une charte de Pierre Savary, seigneur de Montbazon et de Colombiers, du mois de mai 1213. Les religieux de Marmoutier, en leur qualité de seigneurs de Foncher, avaient le droit de haute, moyenne et basse justice, sur les habitants de ce domaine. En 1083, Eudes, comte de Blois et de Tours, leur donna le droit de pêche dans le Cher, près de leurs seigneurie et prieuré. Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, vendit, en 1275, pour 60 livres tournois, à l'abbé de Marmoutier, un droit appelé *le bûcher,* qu'il possédait dans les bois de Foncher. En 1791, la propriété de Foncher, vendue nationalement, fut adjugée à Viot des Ormes, au prix de 198,100 livres.

Arch. d'I.-et-L., C, 336 ; *Chartes de Marmoutier ; Inventaire des titres de Foncher ; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, II, 414, 609 685, 915, 932 ; III, 798, 850, 854, 870, 939 ; IV, 1114 ; V, 1733, 1765, 1766 ; VI, 2165, 2165 *bis,* 2 221, 2235, 2371 ; VII, 3279 ; VIII, 3414, 3425, 3445 ; IX, 3874 ; XII, 6377, 6379. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 117. — *Chronicon prior. majoris Monasterii,* 392. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier,* II, III, IV.

Foncher (le Petit-), paroisse de Druyes. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier (1520). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Foncher.*)

Foncluse (les Haut et Bas), f., c^ne^ de la Celle-Guenand. — *Hôtel de Foncluse,* XVe siècle. — Le 19 mai 1438, Imbaut d'Azay vendit ce domaine à Jehan Metais. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1868), p. 143).

Foncluse (fontaine de), c^ne^ de la Celle-Guenand. Ses eaux se jettent dans l'Egronne.

Foncurie (la), f., c^ne^ de Berthenay. — *Foncurie,* carte de l'état-major. — *Foncheurie,* carte de Cassini.

Fond (la), f., c^ne^ de Berthenay, près de la Loire. — *La Fond,* carte de Cassini.

Fond (la) et la **Petite-Lafond,** f., c^ne de Marray. — *Le Fond*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Fond (le lieu de), paroisse de Saint-Paterne. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, suivant un aveu du 10 octobre 1470. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë.*)

Fondamer, f., c^ne de Bossay.

Fondberlan, ou **Fonberlan,** f., c^ne de Charnizay. — *Fonbrelant,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fondbon, ou **Fonbon,** f., c^ne de Rilly. — *Fonbon*, carte de l'état-major.

Fondbon (ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Rilly et passe dans la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Fondenière (la), f., paroisse de Bueil. — *Fondenière,* 1251. — Par une charte du mois de février 1251, Barthélemy du Plessis, chev., la donna à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, VIII, 205).

Fonderie (le lieu de la), paroisse de Cravant. — En 1707, il appartenait à Côme de Beauvau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommier-Aigre).*

Fondet, c^ne d'Esves-le-Moutier. V. *Fondettes.*

Fondettes, commune du canton de Tours-Nord, arrondissement de Tours, à 8 kilomètres de Tours. — *Ecclesia de Fundeta,* XIe siècle (*Charte de Marmoutier*). — *Ecclesia Sanctæ Mariæ de Fundeta,* 1080 (*Charte de Marmoutier*). — *Ecclesia de Fundetis,* 1149 (*Charte d'Engebaud, archevêque de Tours*). — *Parochia de Fundetis,* 1253 (*Charte de l'abbaye de Beaumont*). — *Fondetes,* 1285 (*Charte d'Hardouin de Maillé*). — *Parochia de Fondetis, seu de Fondetes,* 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Fondettes,* 1477 (*Charte de Saint-Martin*). — *Fondette,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Roch et de Charentilly; au sud, par la Loire; à l'est, par Mettray et Saint-Cyr; à l'ouest, par Luynes. Elle est arrosée par la Loire, par le ruisseau de Saint-Roch et par la Choisille. Elle est traversée par la route nationale n° 152 de Briare à Angers.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Chesneau, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Les Cartes, connues dès le XIIIe siècle. — Château-Gaillard, ancien fief, relevant de Martigny. — Criabé, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Les Cherières, ancien fief, relevant de Bréhémont. — La Chaise, ancien fief, relevant de Martigny. — Charcenay, ancien fief, connu dès le Xe siècle. — Chantelouze (87 habit.). — La Charmoise, ancien fief. — Chatigny, ancien fief, connu dès le IXe siècle, et relevant de Martigny et de Maillé (Luynes). — Le Grand-Barré, ancien fief. — Le Petit-Barré, ancien fief, propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — La Bodinière, ancien fief, relevant de Martigny. — Beauchêne, ancienne châtellenie. — La Bruère, ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — La Boucardière, ancien fief, relevant de Maillé et de Bréhémont. — Le Boulay, ancien fief, relevant de Martigny. — Le Plessis-d'Enfer, propriété de Saint-Martin de Tours. — Boisjésus, ancien fief, relevant de Rochecorbon. — La Bruzette (127 habit.). — Le Bois-Farault, ancienne propriété des Minimes de Tours et de la collégiale de Saint-Martin. — Le Plessis, ancienne propriété de Saint-Martin. — Les Tourettes, ancien fief. — Quincampoix, ancienne propriété de l'hôpital de Luynes. — La Pinsonnerie, ancien fief. — Taillé, ancien fief, relevant du château de Tours. — Le Ruisseau, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — La Roulière, ancienne propriété des chanoinesses de Luynes et de la collégiale de Saint-Martin. — Villeblanche, ancien fief, relevant de Charcenay et la chapelle Saint-Remi. — Les Roches, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme et de la collégiale de Saint-Martin. — La Petite-Plaine, ancien fief. — Les Trois-Maries, ancienne propriété de Saint-Martin. — Port-Foucault, connu dès le XIe siècle. — Vallières (66 habit.), ancienne paroisse. — Vauliard, ancienne propriété du chapitre de Saint-Venant. — La Guignière (85 habit.). — Martigny; le Haut-Martigny et le Petit-Martigny, anciens fiefs. — Les Guillets, ancienne propriété de l'aumônier de Saint-Martin et de l'hôtel-Dieu de Tours. — Guesne, ancien fief, relevant de Martigny et de Maillé (Luynes). — Gareau, ancien fief. — La Morandière, ancien fief. — Les Mussetries, ancienne propriété de l'hôpital de la Charité, de Tours. — La Fremaudière (48 habit.). — Marsan, ancienne dépendance de la prévôté de la Varenne. — Les Houdries (25 habit.), ancienne propriété des Jacobins de Tours. — La Cheminée-Ronde (27 habit.). — La Laise, ancienne propriété de l'hôpital de la Charité, de Tours. — La Martinière, ancien fief. — Lavaré (26 habit.), ancien fief et prieuré relevant du château de Tours et appartenant à l'abbaye de Marmoutier. — L'Essay, ancien fief. — Tréchet (14 habit.). — La Cave, la Croix-Gadifer, la Croix-Chauffour, la Grande-Cour, les Deux-Croix, le Crucifix, les Cossons, les Chevaleries, la Chaussée, la Coquerie, le Clos-de-Chevalette, la Croix-Boureau, les Aunayes, la Billetrie, la Baste, Bois-Rateau, la Barbarie, la Renardière, la Balancerie, la Bonnelière, les Patouillaux, la Brosse, les Baudes, la Bourdonnière, la Barre, la Bardouzière, la Thibaudière, Bois-Thoreau, Bois-Saulage, Bourg-Joli, les Aubuis, le Bordeau, le Treuil, les Brosses, les Bordes, la

Burette, les Assis, Belair, Beaumanoir, la Berthellerie, la Petrie, Barcelonne, Beaujardin, la Tremblerie, la Bonde, le Clos-Poulet, le Soreau, la Picardie, les Tombes, la Petite-Viandière, le Tison, le Verger, Roulecrotte, Vaumoron, Tartifume, la Papillerie, les Roncières, Rochebise, le Paradis, Rigalon, le Pont-Loché, le Porteau, la Perrée, la Violetterie, les Ruettes, Port-Corbeau, Port-de-Vallières, Puits-Rose, la Pivottière, la Planche, le Portail, les Rabatteries, les Vallées, Toidet, les Roulets, le Roguet, Mareuil, les Fourneaux, le Fourblanc, Ganay, la Moussardière, les Hamardières, Loge-Loup, la Margaudière, le Morier, le Grand-Hérault, la Joncherie, la Forge, les Grand et Petit-Ormeau, la Maison d'Ardoise, les Maisons Rouges, Mazère, Marienne, la Limongère, la Gournay, la Grande-Fosse, la Guignardière, les Hemeris, la Justerie, la Huberdière, le Jardin, la Fortellerie, les Landes-Blanches, les Fontaines, Saint-Étienne, la Folie, l'Enfer, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie de l'archidiaconé d'Outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 3208 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy-Moreau, a été terminé le 4 septembre 1813.

Population. — 486 feux en 1764. — 2116 habit. en 1801. — 2100 habit. en 1804. — 2445 habit. en 1808. — 2400 habit. en 1810. — 2363 habit. en 1821. — 2471 habit. en 1831. — 2423 habit. en 1841. — 2283 habit. en 1851. — 2247 habit. en 1861. — 2258 habit. en 1872. — 2276 habit. en 1876.

Foire le 25 mars. — *Assemblée* pour location de domestiques le 2e dimanche de juin.

Bureau de poste. — *Perception* de Luynes.

L'église, placée sous le vocable de Saint-Symphorien, est assez remarquable. Elle a trois nefs. Bâtie au XIIe ou au XIIIe siècle, elle a remplacé un autre édifice qui est mentionné dans une charte datant du commencement du XIe siècle. Au XVe siècle, sur plusieurs points, elle a subi des remaniments et d'importantes réparations. Son portail, qui ne manque pas d'élégance, a été construit à cette époque.

Il résulte de deux chartes du XIe siècle, que, primitivement, l'église était sous le vocable de la sainte Vierge.

Vers 1050, un prêtre nommé Garin acheta de Gilduin de Maillé et d'Agnès de Vendôme, sa femme, le *junoragium* de l'église de Fondettes, au prix de 70 sols. En 1084, Hardouin de Maillé, fils aîné de Gilduin, donna cette église à l'abbaye de Marmoutier, qui fut confirmée dans cette possession par Engebault, archevêque de Tours, vers 1149.

Dans la nef principale se trouvaient deux chapelles, l'une dédiée à sainte Anne, l'autre à sainte Barbe. Elles furent démolies au mois d'août 1788, avec l'autorisation de l'archevêque de Tours. Il restait trois autres chapelles qui étaient dédiées: l'une à la sainte Vierge, l'autre à saint Joseph, la troisième à saint Jacques.

Le droit de présentation au titre curial, appartenait à l'archidiacre d'Outre-Loire.

Les chanoinesses du Saint-Sépulcre de Luynes possédaient dans le bourg de Fondettes une maison appelée *Maison de l'Aumône*, pour laquelle elles devaient à la fabrique une rente de cinq setiers de blé et d'un setier de seigle, que l'on employait à faire le pain bénit, pour le jour de Pâques. De plus elles étaient tenues de fournir l'huile et le coton nécessaires pour l'entretien d'une lampe à *trois verres flambants* pendant tous les offices des dimanches et fêtes. Cette lampe était placée devant la chapelle de la sainte Vierge.

La Maison de l'Aumône fut vendue nationalement, le 13 avril 1791, et adjugée au sieur Jean Clisson.

Le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787, fait mention de diverses chapelles domestiques qui existaient, à cette époque, dans la paroisse de Fondettes. Ces chapelles étaient situées: à la Charmoise, appartenant à l'abbé Dufrementel; — au Châteigner, appartenant à N. du Buisson; — au Boulay, dont le propriétaire était N. Sonnet, docteur-médecin; — aux Hamardières, appartenant à N. Patas; — à la Plaine, appartenant à N. Gouin; — aux Tourelles, appartenant à Mme Letort; — au Paradis (propriétaire, Mlle de Lugré); — à Taillé, appartenant à N. Hubert de Lauberdière; — à la Billetrie, appartenant à N. Chevalier; — à la Morinière (propriétaire, N. Audebert).

Cette dernière, construite en 1761, par François Souchay, trésorier de France, à Tours, fut consacrée, le 29 juillet de la même année, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, par Raymond de Durfort, grand-archidiacre et vicaire général de l'église de Tours. Les abbés de Villeloin et de la Clarté-Dieu assistèrent à cette cérémonie.

La chapelle de Notre-Dame-du-Chevalet, située dans la commune de Fondettes, faisait partie de l'ancienne paroisse de Vallières. On y célébrait une grand'messe, tous les ans, le 8 septembre.

A la Guignière, se trouvait une autre chapelle, constituant un bénéfice et qui appartenait à la collégiale de Saint-Martin. N. Dauphin, chanoine de Saint-Martin, possédait ce bénéfice en 1787.

Les registres d'état-civil de la paroisse de Fondettes commencent en 1539.

CURÉS DE FONDETTES. — Pierre Loison, 1437. — Jean Angibault, 1458, 1462. — Nicolas Briffault, 1512. Le 13 septembre de cette année, il rendit hommage à Gilles de Laval, seigneur de Maillé, pour le fief de la Bourdonnière. — Aimard Delamotte, 1559. — Jean Ragedeau, 1621. — Jean Boureau, 1676-86. — Gourdin, 1736. — François Soudée, 1737, 1740. — Jean Roy, 1746.

— Martin Heurtault, 1788. — Louis Lucas, curé constitutionnel, 1791, 1793. — Raimbault, 1804. — Hoguet, 1831. — Mouju, 1843, actuellement en fonctions (1880).

La paroisse de Fondettes formait un fief peu important, relevant du château de Maillé. En 1248, il appartenait à un chevalier nommé Jean de Clérembault. Par la suite, il fut possédé par les propriétaires du fief de Martigny, qui, en cette qualité, jouissaient des droits honorifiques dans l'église. Vers 1666, il appartenait à Joseph Le Boucher; — en 1724, à Louis-Auguste Le Boucher; — en 1789, à Louis-Ambroise-Étienne Le Boucher, qui comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Les droits honorifiques dans l'église de Fondettes, et ceux de lods et ventes, d'échange et contre-échange, dans la même paroisse, constituaient un fief relevant du roi à foi et hommage-lige, à cause du château de Tours. Catherine Mehée de Lélang, veuve de Louis Le Boucher, seigneur de Martigny, de Fondettes et des Fossés-de-Maillé, rendit hommage pour ce fief le 10 janvier 1777.

En exécutant des travaux de terrassement dans cette commune, en 1846, on a découvert les restes d'une voie romaine.

Il existe, dans les archives de la Préfecture d'Indre-et-Loire, un plan assez curieux de l'ancienne paroisse de Fondettes. Il a été dressé à la fin du XVIII[e] siècle. Il se trouve dans la série E, n° 366.

Maires de Fondettes. — Poirier, 1801. — Morisson, 1804, 29 décembre 1807. — Paul-Julien Jouffray, 20 juin 1812. — Le baron Louis-Marie Auvray, 1818, août 1821, décédé à Fondettes, le 11 novembre 1833. — Mestivier-la-Grandière, 2 janvier 1826. — Eugène Loiseau, premier septembre 1830, 22 novembre 1834. — Anatole-Louis Le Mans, baron Auvray, 20 juillet 1846, décédé à Fondettes, le 8 novembre 1856. — Ripault, 1862. — Gustave Marchant, mai 1871, 9 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *Chartes de Marmoutier; Titres de Saint-Côme; Cure de Fondettes;* C, 588; E, 246, 366; G, 14, 19, 516; *Biens nationaux.* — D. Housseau, II, 301, 545; III, 869; IV, 1160; V, 1732; VII, 3342; XII, 6400, 6623, 6751, 6752. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bibl. de Tours, manuscrits n[os] 1265, 1308; fonds Salmon, *titres de Marmoutier.* — *La Touraine.* — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 164. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 444. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* III, XIX; X, 120; XIII, 66, 68. — Registres d'état-civil de Fondettes. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 100. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* p. 98. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France,* III, 197.

Fondettes, f., c[ne] d'Esves-le-Moutier. — *Fondet,* carte de Cassini.

Fondgrouais, f., c[ne] de Barrou.

Fondgrouais, f., c[ne] de Chaumussay. — *Fonsegroye,* carte de Cassini.

Fondis (le), vil., c[ne] de Bourgueil, 134 habit. — *Fondis,* carte de Cassini. — On y voyait autrefois une chapelle, dédiée à Notre-Dame et qui dépendait de l'abbaye de Bourgueil. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.* — *Pouillé du diocèse d'Angers,* 1648.)

Fondis (bois de), près de la Mousillère, c[ne] de Jaulnay.

Fondis (le lieu des), près du Lizon, c[ne] de Marigny.

Fondis-de-Galerne (les), f., c[ne] de Luzé.

Fondis-de-la-Salle (le lieu du), près du Grand-Pas, c[ne] d'Avon.

Fondreaux (le lieu des), près des Graverais, c[ne] de Chouzé-sur-Loire.

Fondreaux (le lieu des), près de la Ligoire, c[ne] de Ligueil.

Fondreaux-de-la-Borde (le lieu des), près du Plessis-Regnault, paroisse de Vouvray. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë.*)

Fondrière (la), f., c[ne] de Cheillé. — *Fondrière,* cartes de l'état-major et de Cassini. — On y voyait une chapelle, indiquée sur la carte de Cassini et qui a été détruite de notre temps. En 1660, la Fondrière appartenait à Louis de Beauvau. Dans le même siècle, elle a été possédée par la famille de Choiseul. — (Arch. d'I.-et-L., B, 170.)

Fonds (le lieu des), près de Mougon, c[ne] de Crouzilles.

Fonds (les Grand et Petit), ham., c[ne] de Mouzay, 27 habit. — *Grand-Fond,* carte de Cassini.

Fonds-de-Basse (les), f., c[ne] de Chinon.

Fonds-de-Guerine (le lieu des), près de Bois-Buret, c[ne] de Chezelles.

Fongimont (le lieu de), c[ne] de Dolus, près du chemin de Fossèche aux Guilloteaux.

Fonsalive (le lieu de), près de Larçy, c[ne] de Neuilly-le-Brignon.

Fons Chari. V. *Fontcher.*

Fons de Valcodre. V. *la Coudre,* c[ne] de Chambray.

Fons Janvier. V. *Fontaine-Saint-Martin,* c[ne] de Neuvy-Roy.

Fons Marein, paroisse de Bray (Reignac). Elle est citée dans un jugement de Raoul de Bray, de 1224. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon.)

Fons Poillosa. — Cette fontaine, située dans les environs de Noyers, est mentionnée dans une charte du XI[e] siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Fons S. Martini. V. *Fontaine-Saint-Martin*, cne de Saint-Épain.

Fons Ventalis. V. *la Fontaine*, cne de Monthodon.

Fontaine (la), f., cne d'Ambillou. — *La Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine (la), f., cne d'Autrèche. — Ancien fief, relevant d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Fontaine (la), f., cne d'Auzouer. — Ancien fief, relevant de Brouard à foi et hommage simple. En 1494, il appartenait à Guillaume de Prunelé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

Fontaine (la), f., cne d'Avrillé, près du bourg.

Fontaine (la), f., cne d'Azay-le-Rideau. — *La Fontaine de Février*, XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *Trés. de Saint-Martin.*)

Fontaine (la), f., cne du Bridoré, près du bourg. — *La Fontaine*, carte de Cassini.

Fontaine (la). f., cne de Candes.

Fontaine (la), ou **Fontaine-du-Breuil**, f., cne de Chambourg. — *La Fontaine*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1650, il appartenait à la famille Frangé; — en 1662, à René Scarron, maréchal des camps et armées du roi, marié à N. Frangé; — en 1717, à Louis-Pierre Barbanson; — en 1747, à Eusèbe-Félix Chaspoux; — en 1766, à Charles-Luc-Hilaire Coullard, chev.; — en 1780, à Louise-Albertine Baignan, qui le vendit à Victor de la Lande, par acte du 2 janvier 1781. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 582, 603, 639. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 898. *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 97.)

Fontaine (le ruisseau de la), cne de Chambourg. — Il prend sa source au lieu appelé la Fontaine, passe au Petit-Luain et se jette dans l'Indre, au lieu nommé les Prés-de-la-Noué.

Fontaine (la), f., cne de Chambray. V. *Fontaine-Blanche*.

Fontaine (la), f., cne de Channay. — *Fontaine-Babinière*, XVIIe siècle. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Fontaine (la), ham., cne de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 13 habit.

Fontaine (la), f., cne de Château-la-Vallière. — *Bonne-Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine (la). f., cne de Chaveignes. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Milly. En 1553, il appartenait aux héritiers de Gilles de Razines; — en 1554, à Anne Dalbert; — en 1713, à Samuel Pupin, décédé le 13 août de cette année; — en 1790, aux Missionnaires de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600; *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Chaveignes).

Fontaine (la), f., cne de Chemillé-sur-Dême. — *Fontaine-Saint-Martin*, carte de Cassini.

Fontaine (la), f., cne de Chouzé-sur-Loire.

Fontaine (la), f., cne de Continvoir.

Fontaine (la), f., cne d'Esves-le-Moutier. *Les Fontaines*, carte de l'état-major. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — En 1791, elle appartenait à Jacques de Ponard et à Marie-Anne de Quinemont, sa mère. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fontaine (la), f., cne d'Esvres. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Elle est citée dans une charte d'Archambaud et d'Ingilrade, pour Saint-Martin, en 906. (*Alodum situm in pago Turonico, in vicaria Eveninse, in villa nuncupante Fontanas.*) — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Fontaine (la), f., cne de Fondettes. — *Fontaine-Belouze*, 1650; *Fontaine-du-Verger*, 1771. — *Les Fontaines*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait du fief de Vallières, suivant une déclaration féodale du 8 mars 1650. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18; *Inventaire des titres de Saint-Roch et de Vallières*. — Bibl. de Tours. manuscrit n° 1421.)

Fontaine (la), f., cne du Grand-Pressigny. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. Il faisait partie autrefois de la paroisse d'Étableaux. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye.*)

Fontaine (la), vil., cne d'Ingrandes, 21 habitants.

Fontaine (la), f., cne de Ligré. — *La Fontaine*, carte de l'état-major. — Elle devait une rente à la collégiale de Champigny, et appartenait, en 1676, à Guillaume Daguindeau. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Fontaine (la), f., cne de Loches. — Ancien fief, relevant du château de Loches. — En 1433, il appartenait à N. du Bouchet. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Fontaine (la), f., cne de Louestault, près du bourg. — *Fontaine-Jeanne*, XVIIe siècle. — *La Fontaine*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *Trés. de Saint-Martin.*)

Fontaine (la), f., cne de Luynes.

Fontaine (étang de la), cne de Luynes.

Fontaine (la), f., cne de Marcilly-sur-Vienne. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Vers 1127, Thies des Roches donna ce domaine à l'abbaye de Noyers (*Concessit monachis Nuchariensibus molendinum de fonte Marcilliaci*). — (*Cartulaire de Noyers*, 492.)

Fontaine (bois de la), près du ruisseau du Breuil, cne de Mazières.

Fontaine (la), f., cne de Monnaie. — Ancien fief, relevant de Brouard à foi et hommage-simple. Par acte du 14 août 1453, Jean Lequeu le vendit à Pierre Marques et à Martine Bezard, sa femme, veuve en premières noces, de Jacques Charrier. Le 9 décembre 1483, Pierre Marques le céda à l'abbaye de Marmoutier, qui le posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22; Abbaye de Marmoutier, *Fief de la Grange; État des prieurés; Biens nationaux.* — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 562.)

Fontaine (la), f., cne de Monthodon. — *Fons Ventalis,* 1040, 1068. — *La Fontaine,* carte de l'état-major. — Vers 1040, Robert de Marray la vendit aux religieux de Marmoutier. Par la suite, des difficultés s'élevèrent au sujet de la propriété de ce domaine entre l'abbaye de Marmoutier et Hubert, fils de Robert de Marray. Hubert, par une charte rédigée à Saint-Laurent-en-Gatines, en 1068, renonça à ses prétentions. — (D. Housseau, II, 712.)

Fontaine (ruisseau de la), cnes de Montreuil et de Saint-Ouen.

Fontaine (la), paroisse de Nouzilly. — En 1469, l'abbaye de Saint-Julien avait deux rentes sur ce domaine, l'une qui lui avait été donnée par Pierre Crassi, l'autre qu'elle avait achetée de Jean de Pôillé, chev. — (Bibl. de Tours, *Martyrol. S. Juliani.*)

Fontaine (la) ou **Fontaine-Jourdain,** faubourg de Preuilly, 100 habit. — *Fontaine,* carte de Cassini.

Fontaine (la), cne de Rillé. V. *Fontaine-Bouillante.*

Fontaine, ou **Fontaines,** ham. et chât., cne de Rouziers, 12 habit. — *Fontaines-Maran, Fontaines-Rouziers,* XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — *Fontaine,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de la terre seigneuriale de Rouziers. Le château fut construit, vers 1450, par Jean du Bois.

SEIGNEURS DE FONTAINE.

I. — Jacques Hamart, Éc., et Isabeau Boursillonne, sa femme, vendirent cette terre à Jean du Bois, par acte du 8 mai 1447.

II. — Jean du Bois, Éc., secrétaire de la reine et maître d'hôtel du roi, épousa Louise de Sillon et eut un fils unique, Jean II, qui suit. Il mourut vers 1490. Sa veuve rendit hommage pour la terre de Fontaine, le 6 novembre 1502.

III. — Jean du Bois, deuxième du nom, chev., seigneur de Fontaine, Bois-Bourdeil, Maran, etc., contrôleur général et secrétaire des finances, épousa, le 6 octobre 1493, Jeanne Bohier, fille d'Astremoine Bohier et d'Anne du Prat. De ce mariage sont issus: 1° François, né à l'hôtel de la Massequière, à Tours, le 20 mars 1495, mort jeune; 2° Charles, né à Tours, le 23 mai 1496; il eut pour parrains le roi Charles VIII et Thomas Bohier, général des finances de Normandie, et pour marraines, la Reine et Mme de Villequier de la Guerche; 3° Catherine, née à Tours, le 14 juin 1497; 4° Thomas, né à Tours, le 17 février 1499; 5° Antoine, protonotaire du Saint-Siège; 6° Jeanne, qui épousa Jean Tesnière, bailli du Vendômois; 7° Astremoine, qui suit; 8°, 9°, deux enfants, morts en bas âge. — Jean du Bois mourut en 1539, âgé de 87 ans, et fut inhumé dans la chapelle des Cinq-Plaies, dans l'église de Rouziers.

IV. — Astremoine du Bois, chev., seigneur de Fontaine-Maran et de Sonzay, maître d'hôtel du roi, épousa, dans l'église de Saint-Saturnin de Tours, le dernier jour de novembre 1537, Jeanne de Fortia, fille de Bernard de Fortia, seigneur de Paradis et de la Branchoire, et de Jeanne Miron, et eut six enfants : 1° Antoine, qui suit; 2° Jeanne, née le 3 février 1543; 3° Charles, né le 8 mai 1544, chevalier de Malte, décédé le 24 octobre 1570; 4° Jean, né à Tours, le 7 décembre 1546; 5° Astremoine, né le 23 octobre 1553; 6° Marie, née à Tours, le jour de Noël 1550. — Astremoine du Bois fut maire de Tours en 1564-65.

V. — Antoine du Bois, chev., seigneur de Fontaine-Maran, né à Tours, le 15 octobre 1541, épousa, au mois d'avril 1571, Marie Prudhomme, fille de Louis Prudhomme, Éc., seigneur de Fontenay, et de Marie Lhuillier, et eut quinze enfants. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et fit partie de la congrégation de l'Oratoire. Il mourut à Paris le 29 avril 1627, âgé de 85 ans. Son corps, rapporté en Touraine, fut inhumé dans l'église du prieuré de l'Encloître. Son cœur fut déposé dans la chapelle du château de Fontaine.

VI. — Pierre du Bois, fils aîné du précédent, chev., seigneur de Fontaine-Maran, épousa, le 17 février 1604, Françoise Olivier, fille de Jean Olivier, seigneur de Leuville, et de Suzanne de Chabannes. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit, et Louis, marquis de Givry, grand bailli de Touraine (1662).

VII. — Jean du Bois, troisième du nom, chev., seigneur de Fontaine et de la Roche-Bourdeille, enseigne au régiment de Bellegarde, épousa, par contrat du 6 février 1647, Isidore-Marie de Salins de la Fin, fille de Philippe-Guy de Salins de la Fin, seigneur de la Nocle, et de Charlotte de Saint-Gelais de Lusignan. Il eut plusieurs enfants, entre autres Jean IV.

VIII. — Jean du Bois, quatrième du nom, seigneur de Fontaine. Vers 1670, cette terre passa aux mains d'Angélique-Isidore du Bois.

IX. — Angélique-Isidore du Bois, dame de Fontaine-Rouziers, de la Roche-Bourdeille et du Plessis-Barbe, épousa, en premières noces, Claude Cottereau, Éc., seigneur de la Bédouère. Elle contracta un second mariage, le 2 mai 1695, avec César de Coutance, fils de Hardouin de Coutance,

chev., et de Henriette Daen. Ce mariage fut célébré dans la chapelle du château de Fontaine.

X. — Louis-Thomas du Bois, dit Olivier, fils de Louis du Bois, marquis de Leuville et de Givry, seigneur de la Mauvissière et de la Roche-Bourdeille, lieutenant-général des armées du roi, grand-bailli de Touraine en 1699, devint seigneur de Fontaine vers 1725. Il mourut le 3 avril 1742. Il avait épousé, en premières noces, en mai 1708, Louise-Philippe Thomé, et en secondes noces, le 2 juin 1725, Marie Voysin, fille de Daniel-François Voysin, chancelier de France, et de Charlotte Trudaine. Il n'eut pas d'enfants du premier lit. Du second mariage naquit une fille unique, Antoinette-Madeleine, qui épousa, le 8 mars 1745, Charles-Léonard (ou Bernard) de Baylens.

XI. — Charles-Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi, grand-bailli de Touraine (1742), fut seigneur de Fontaine, par suite de son mariage avec Antoinette-Madeleine du Bois. Il eut une fille, Henriette-Rosalie, qui épousa, par contrat du 17 février 1767, Maximilien-Alexis de Béthune.

XII. — Maximilien-Alexis de Béthune, duc de Sully, seigneur de Fontaine, du chef de sa femme, était fils de Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, prince d'Enrichemont et de Boisbelle, duc de Sully, pair de France, et de Louise-Gabrielle de Châtillon. Il mourut le 24 juin 1776. Sa femme était décédée le 14 octobre 1772. De leur mariage naquit une fille unique, Maximilienne-Augustine-Henriette.

XIII. — Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune, duchesse de Sully, dame de Fontaine, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de Touraine, en 1789. Elle épousa Armand-Louis-François-Edme de Béthune-Charrost.

Arch. d'I.-et-L., E, 16, 81, 83, 141, 188; G, 14; *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Rouziers. — *Rôle des fiefs de Tour.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XVII, 174. — *Annales de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864), p. 139. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, I, *généal. Fortia*, 8. — Bibl. de Tours, manuscrits n[os] 1169 et 1313. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 384. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 485. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 206 et suiv. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*.

Fontaine (la), f., c[ne] de Saint-Avertin.

Fontaine (la), vil., c[ne] de Saint-Branchs, 21 habit. — *La Fontaine*, carte de Cassini.

Fontaine (la), paroisse de Saint-Christophe. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*).

Fontaine (la), f., c[ne] de Saint-Épain. — *La Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine (le ruisseau de la), c[ne] de Saint-Épain. — Il prend sa source au lieu appelé la Fontaine et se jette dans le ruisseau de Montgoger, au-dessous du moulin du Sabloné.

Fontaine (la), ou **Fontaine-Aubert**, f., c[ne] de Saint-Étienne-de-Chigny.

Fontaine (la), f., c[ne] de Saint-Flovier. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Roulet. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fontaine (la), f., près de la Glaise, c[ne] de Saint-Laurent-en-Gatines. — *La Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine (la), f., c[ne] de Saint-Paterne. — *Fontaine-des-Bains*, carte de Cassini. — Elle relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier d'Oë*.)

Fontaine (la), ham., c[ne] de Saint-Senoch. — *Fontaine du Vivier*, 1330. — *Fontaine de la Babinière*, XVII[e] siècle. — *Les Fontaines*, carte de l'état-major. — *La Fontaine*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Châtellier. En 1330, il appartenait à Jean de Teilleul, qui donna trois arpents de vigne à l'église de Loches, pour la fondation d'une chapelle dédiée à saint Mathurin. En 1608, François de l'Étang, Éc., était seigneur de ce fief, du chef de sa femme, Marguerite de Jussac, fille d'Antoine de Jussac.

Le propriétaire d'un pré, situé dans la circonscription de ce fief, était tenu d'apporter au seigneur du Châtellier, dans l'église de Varennes, le jour de la Pentecôte, entre les deux grand'-messes, *un chapeau de roses rouges, liées avec de la soie cramoisie*. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Arch. d'I.-et-L., C, 606. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 390.)

Fontaine (le ruisseau de la), ou de la **Fontaine-de-la-Babinière**, c[ne] de Saint-Senoch. Il prend sa source au lieu appelé le Pré de la Chaise et se jette dans l'Estrigneul, au lieu nommé les Tuffes.

Fontaine (la), f., c[ne] de Sainte-Radégonde. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Georges. Elle relevait du fief de la Salle et appartenait, en 1740, à Claude Cordier, greffier du Bureau des finances de Tours, décédé le 24 mars 1765. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91. — Registres d'état-civil de Saint-Georges.)

Fontaine (le moulin de la), c[ne] de Souvigny. — *Fontaine*, carte de Cassini. — Il relevait du Feuillet et appartenait, en 1700, à Louis de la Motte-Villebret, qui le vendit, par acte du 21 février 1707, à Jean-René Le Roy. En 1769, Étienne-François, duc de Choiseul-Ambroise, qui en était devenu propriétaire, vers 1768, le céda à François du Cluzel, intendant de Touraine, pour y établir des moulins à organsin. Vers 1794, il fut vendu nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633; E, 30, 49, 54. — *Biens nationaux*.)

Fontaine (le ruisseau de la), c^ne de Souvigny. — Il fait mouvoir une usine et se jette dans l'Amasse.

Fontaine (la), f., c^ne de Trogues. — En 1791, elle appartenait à Auguste-Christ Goddes de Varennes. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fontaine (la), f., c^ne de Verneuil-le-Château, près du bourg. — *La Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine (la), f., c^ne de Vernou.

Fontaine (le ruisseau de la), — prend sa source dans la commune de Vouvray et se jette dans la Brenne, c^ne de Vernou. Il est mentionné dans une charte de Philippe d'Orgepeau, de 1211. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

Fontaine-à-Fer (le lieu de la), c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu.

Fontaine-à-Genest (le ruisseau de la), c^ne d'Avon. — *Fontaine-à-Genest*, carte de l'état-major. Il prend sa source près du Marchais-Blanc, reçoit les eaux des Grandes-Fosses, des fontaines des Tesnières, de la Fontaine des Geais, prend le nom de ruisseau de la Fontaine des Geais et passe dans la commune de Villaines.

Fontaine-Aubert (la). V. *La Fontaine*, c^ne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Fontaine-au-Berruyer (le lieu de la), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il est cité dans un titre de 1452. — *Cartulaire du Liget*.

Fontaine-au-Tessier (la), f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher.

Fontaine-aux-Dames (la), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

Fontaine-aux-Gallottes (le lieu de la), près des Viollières, c^ne de Chaumussay. — Il est cité dans une déclaration féodale du 3 avril 1559. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*.)

Fontaine-aux-Guimats (le lieu de la), c^ne de Bourgueil. — Il est cité dans des actes des 20 janvier 1577 et 22 juin 1589. — (Arch. d'I.-et-L., H, 17.)

Fontaine-aux-Maçons (le lieu de la), près des Ebatés, c^ne de Nouans.

Fontaine-aux-Mères (la), f., c^ne d'Artannes.

Fontaine-aux-Oiseaux (la), ham., c^ne de Bléré, 22 habit. — *Fontaine-aux-Oiseaux*, carte de l'état-major.

Fontaine-Bellutée (la), c^ne de Monnaie. V. *Saunerie* (Petite-).

Fontaine-Belouze (la), c^ne de Fondettes. V. *La Fontaine*.

Fontaine-Bénite (le lieu de la), près du ruisseau de Madelon, c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Fontaine-Besnon (la), f., c^ne d'Avon. — *Fontaine-Besnon*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Oigné. En 1642, il appartenait à Guy-Aldonse Durfort, marquis de Duras. Il a été possédé, dans le même siècle, par la famille de Choiseul. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fontaine-Blanche ou la **Fontaine**, f., c^ne de Chambray. — *La Fontaine*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1461, le prieuré de Bois-Bahier donna le lieu de la Fontaine à rente perpétuelle à Jean Haquet, à condition qu'il y construirait une métairie. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Grandmont*.)

Fontaine-Blanche (la), fontaine, c^ne de Luzé. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Bouquigny.

Fontaine-Blanche (le lieu de la), près de Cambray, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Fontaine-Blanche (le lieu de la), près de la Vienne, c^ne de Noyers.

Fontaine-Bouchard (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Fontaine-Boudrée (la), f., c^ne de Vernou.

Fontaine-Bouillante (la), f., c^ne de Rillé. — *La Fontaine*, carte de l'état-major.

Fontaine-Boursaude (le lieu de la), près de la Cave, c^ne d'Esves-le-Moutier.

Fontaine-Breton (la), ham., c^ne de Vernou, 11 habit.

Fontaine-Chaudron (closerie de la), paroisse de Saint-Denis-Hors. — Ancienne propriété de l'hôtel-Dieu d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *Hôtel-Dieu d'Amboise*.)

Fontaine-Chaude (le lieu de la), près de la Haute-Jonchère, c^ne de Veigné.

Fontaine-Chiche (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Fontaine-Comble (le ruisseau de la), c^ne de Marçay.

Fontaine-d'Aleth (la), fontaine près d'Aleth, c^ne de Civray-sur-Esves. — Elle jette ses eaux dans l'Esves.

Fontaine-d'Angé (la), ou **Fontaine-en-Dangé**, paroisse de Poizay-le-Joli, en Poitou. — *Terra de Fonte*, 1240 (charte de la Merci-Dieu). — *Fontaine de Benais*, xve siècle. — *Fontaine*, carte de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant de la baronnie de la Haye,

à franc-devoir et deux chapeaux de roses, payables, tous les ans, à la recette de la Haye, la veille de la Pentecôte. Jehan de Benais rendit aveu pour ce domaine, le 18 avril 1480. Dans cet aveu il est dit « que l'hostel fort de Fontaine est clos de grousses murailles à mâchicoulis, créneaux, arbalestriers, pont-levis et environné de douves et fousses pleines d'eau. » Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Fontaine-Dangé appartenait à la famille Aubery.

D. Housseau, XII, 6039, 6044, 6819. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 333. — A. Goujet, *Armorial du Poitou*, 65. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, II, 493. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 918. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 336. — *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* (1858-59, p. 522).

Fontaine-d'Arrêt (le lieu de la), près de Doux, c^ne de Pussigny.

Fontaine-d'Auvergne (la), fontaine située à la Verrerie, près de Bléré. — Elle est mentionnée dans une sentence arbitrale du 26 août 1679. — (Arch. d'I.-et-L., E).

Fontaine-d'Auzon (le ruisseau de la). — Il prend sa source au lieu appelé Boislentour, c^ne de Faye-la-Vineuse, sur les limites de Sérigny (Vienne), passe à Chantereine, à Marnay et va dans la commune de Razines. Il fait mouvoir une usine.

Fontaine-d'Auzon (la), c^ne de Huismes. V. *Fontaines-d'Auzon*.

Fontaine-de-Benais (la), **Fontaine-de-Benais.** V. *Fontaine-Dangé*.

Fontaine-de-Chozac (la), c^ne d'Abilly. V. *Chozac*.

Fontaine-de-Cingé (la), f., c^ne de Bossay, près de Cingé. — Anne de Villiers est qualifiée de dame de la Fontaine de Cingé dans un acte de 1627. — (Registres d'état-civil de Bossay).

Fontaine-de-Clotte (la), f., c^ne de Genillé.

Fontaine-de-Jable (le lieu de la), c^ne de Lémeré, près du chemin de Lémeré à la Tour-Saint-Gelin.

Fontaine-de-Jallanges (la), vil., c^ne de Vernou, 28 habit.

Fontaine-de-la-Babinière (ruisseau de la), c^ne de Saint-Senoch. V. *la Fontaine*.

Fontaine-de-la-Carre (la), c^ne de Joué. V. *Carre*.

Fontaine-de-l'Aiglon (le lieu de la), c^ne de Champigny, près du chemin de la Hubertière au moulin d'Alion.

Fontaine-de-l'Aubier (le lieu de la), près des Gaillards, c^ne de Bossay.

Fontaine-de-l'Aubier (la), four à chaux, c^ne de Genillé.

Fontaine-de-l'Aubier (le ruisseau de la), c^ne de Genillé. V. *Aubier*.

Fontaine-de-l'Aunay (ruisseau de la), c^ne de Mazières. — Il prend sa source près de l'Aunay-aux-Berlins et se jette dans le grand étang de Crémille.

Fontaine-de-Limeray (le ruisseau de la), c^ne de Charnizay. — Il fait mouvoir une usine et se jette dans l'Egronne.

Fontaine-de-l'Oucherie (ruisseau de la), c^ne de Mazières. — Il prend sa source au lieu appelé la Consire.

Fontaine-de-Marcilly (la). V. *la Fontaine*, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Fontaine-de-Masseron (le lieu de la), près de la Goulerie, c^ne de Braslou.

Fontaine-de-Neuvy (la). V. *Neuvy-Roy*.

Fontaine-de-Norioux (ruisseau de la). — Il vient de la commune de Saint-Gervais (Vienne) dans celle de Jaulnay, et se jette dans la Veude près du lieu appelé le Pont-du-Chillou.

Fontaine-des-Agneaux (la), c^ne de Langeais. V. *Agneaux*.

Fontaine-les-Bains (la), f., c^ne de Saint-Paterne.

Fontaine-des-Bœufs (le lieu de la), près de la Prouterie, c^ne de Braye-sous-Faye.

Fontaine-des-Fourneaux (le ruisseau de la), c^ne de Mazières.

Fontaine-des-Geais (le ruisseau de la), c^ne d'Avon. — *Fontaine-des-Geais*, carte de l'état-major. — Il se jette dans le ruisseau de la Fontaine-à-Genest, c^ne d'Avon.

Fontaine-des-Gerbeaux (le ruisseau de la). — Il se jette dans la Vienne, près de Trogues.

Fontaine-des-Hauts-Champs (le ruisseau de la). — Il prend sa source près des Hauts-Champs, c^ne de Theneuil, prend le nom de *ruisseau de Pouillet* et se jette dans la Vienne, sur les limites de Tavant et de l'Ile-Bouchard.

Fontaine-des-Pièces (le lieu de la), près des Gaillards, c^ne de Bossay.

Fontaine-des-Vallées (le ruisseau de la). — Il prend sa source près de la Morinière, c^ne de Saint-Aubin, fait mouvoir les moulins de la Fosse et de Rouesson, passe dans la commune de Nogent (Sarthe) et se jette dans le Loir. Son parcours est de 3 kilomètres.

Fontaine-de-Ville (la), à Ligueil. — V. *Fontaine-des-Ladres*.

Fontaine-de-Villegray (la), f., c^ne de Saint-Roch. — Elle relevait du fief de la Cha-

pelle-Saint-Remy. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch*).

Fontaine-Dorée (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Fontaine-Dorée*, carte de l'état-major.

Fontaine-du-Breuil (la). V. la *Fontaine*, c^ne^ de Chambourg.

Fontaine-du-Ceps (ruisseau de la). — Il prend sa source au Bouchaud, c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne, et se jette dans la Vienne, près des Granges.

Fontaine-du-Gras (la), f., près du ruisseau de Madelon, c^ne^ de Crotelles.

Fontaine-du-Gros-Puits (le ruisseau de la), c^ne^ de Lublé. Il se jette dans la Maulne, après avoir fait mouvoir deux usines. Son parcours est de 4 kilomètres 500 mètres.

Fontaine-du-Mont (le lieu de la), près de la Cisse, c^ne^ de Vouvray.

Fontaine-du-Saule (la), f., c^ne^ de Saint-Denis-Hors. — Ancien fief. En 1552, il appartenait à Marie de Villebret, veuve de François Dassy; — en 1762, à Jacques Cormier de la Picardière, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Tours, décédé en 1780. Il fut vendu nationalement en l'an III, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 48; *Biens nationaux*.)

Fontaine-du-Thé (la), f., c^ne^ de Panzoult. — *Fontaine-du-Thé*, carte de l'état-major.

Fontaine-du-Thon. V. *Pas-d'Ane*, c^ne^ de Joué-les-Tours.

Fontaine-du-Verger (la), c^ne^ de Fondettes. V. *Fontaine*.

Fontaine-du-Vivier (la), vil., c^ne^ de Loches, 38 habit. — *Les Fontaines*, carte de l'état-major. — *La Fontaine*, carte de Cassini.

Fontaine-du-Vivier (la), c^ne^ de Saint-Senoch. V. *Fontaine*.

Fontaine-en-Dangé (la). V. *Fontaine-Dangé*.

Fontaine-Feu-Brin (la), fontaine, près de la Ligoire, c^ne^ de la Chapelle-Blanche. — Elle est mentionnée dans un titre du 15 avril 1486. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Fontaine-Geogin (la), vil., c^ne^ de Langeais, 58 habit.

Fontaine-Godard (ruisseau de la). V. *Villejésus* (ruisseau de).

Fontaine-Godin (la), f., c^ne^ de Benais.

Fontaine-Goubard (le lieu de la), paroisse de Neuvy-Roi. — Il fut constitué en fief, par acte du 10 août 1670. Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë*.)

Fontaine-Gourdet (la), f., c^ne^ de Cravant.

Fontaine-Gravoure (la). V. *Gravoure*, c^ne^ de Nazelles.

Fontaine-Jeanne (la), c^ne^ de Louestault. V. *Fontaine*.

Fontaine-Jouan (le lieu de la), près des Retries, c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Fontaine-Jourdain (la), faubourg de Preuilly. V. *Fontaine*.

Fontaine-Maran. V. *la Fontaine*, c^ne^ de Rouziers.

Fontaine-Mardouse (le lieu de la), près de l'Indre, c^ne^ d'Esvres. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery (1670). — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery*.)

Fontaine-Menard (le bois de la), c^ne^ de Ballan. Il appartenait à l'abbaye de Beaumont en 1757. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont*.)

Fontaine-Menard (le ruisseau de la). Il prend sa source près de Pleinchamp, c^ne^ de Ballan, passe au Vausecret, reçoit les courances du Vau et va dans la commune de Savonnières, où il se jette dans le Cher. Il fait mouvoir deux usines. Son parcours est de 4 kilomètres.

Fontaine-Morin (la), fontaine, c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Fontaine-Morveuse (la), fontaine, c^ne^ de La Croix. — Ses eaux se joignent au ruisseau qui descend au moulin de La Croix.

Fontaine-Pantin (ruisseau de la), c^ne^ de Saunay.

Fontaine-Pany (le lieu de la), près de l'ancien moulin de Cléré, c^ne^ de Reignac.

Fontaine-Pinard (le lieu de la), c^ne^ de Joué. — Il relevait de l'Aubraye, suivant une déclaration féodale du 19 juin 1624. — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Port-Cordon*.

Fontaine-Pigeon (le ruisseau de la), c^ne^ de Bléré.

Fontaine-Profonde (le lieu de la), près de la Dupondrie, c^ne^ d'Orbigny.

Fontaine-Richard (la), vil., c^ne^ de Rigny, 48 habit.

Fontainerie (la), f., c^ne^ de Vouvray. — En 1684, elle appartenait à René Besnard, conseiller au siège présidial de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E).

Fontaineries (le lieu des), c^ne^ de Neuil, près du bourg.

Fontaine-Rigaud (la), f., c^ne^ de Savigny.

Fontaine - Rouziers. V. *la Fontaine*, c^ne^ de Rouziers.

Fontaine-Saint-Laurent (ruisseau de la), paroisse de Ligueil. — Il est cité dans un acte de 1410. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Marmoutier*).

Fontaine-Saint-Martin (ruisseau de la), c^ne^ de Bléré.

Fontaine-Saint-Martin (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — *Fontaine-Saint-Martin*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontaine-Saint-Martin (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roy. — *Fons Janvier*, 1410. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple. Des aveux furent rendus, le 10 octobre 1410, par Jacques de Bueil, à cause de Louise de Fontaines, sa femme; — le 31 octobre 1483, par Pierre Dereux, à cause de Louise de Fontaines, sa femme; — Le 26 juillet 1577, par Honorat de Bueil. En 1788, ce fief appartenait à Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune-Sully, fille d'Alexis-Maximilien de Béthune de Sully. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier d'Oë*.)

Fontaine-Saint-Martin (le lieu de la), près de la Manse, c^ne^ de Saint-Épain. — *Saint-Martin*, carte de l'état-major. — Il est cité dans une charte de Hugues de l'Ile-Bouchard, de 1140 (*Fons S. Martini*). — (D. Housseau, V, 1634.)

Fontaine-Saint-Martin (ruisseau de la). Il prend sa source à la Fontaine-Saint-Martin, c^ne^ de Neuvy-Roi, passe dans la commune de Chemillé-sur-Dême et se jette dans la Dême, au lieu appelé les Prés-Rouget. Il fait mouvoir une usine. Son parcours est de 1500 mètres.

Fontaine-Sainte-Marie (la), f., c^ne^ d'Avon.

Fontaines (les), f., c^ne^ d'Abilly. — *Fontaines*, carte de Cassini.

Fontaines (les), f., c^ne^ d'Assay. — *La Fontaine*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Basché. En 1654, il appartenait à Jean Mereau, Éc.; — en 1660, à Jean d'Argy; — en 1697, à Henri Bidé de Pommeuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, X.)

Fontaines (le ruisseau des), c^ne^ d'Assay.

Fontaines (les Petites-), f., c^ne^ d'Avrillé.

Fontaines (le ruisseau des Grandes-), c^ne^ de Bléré. Il fait mouvoir le Petit-Moulin de la Touche, les moulins des Haut et Bas Fontenay et se jette dans le Cher.

Fontaines (le ruisseau des). — Il vient de la commune de la Celle-Saint-Avant dans celle de Balesmes et se jette dans l'Esves, près de Grignon.

Fontaines (les), vil., c^ne^ de Bourgueil, 27 habit.

Fontaines (le bois des), c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême.

Fontaines (les), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier. — *La Fontaine*, carte de Cassini.

Fontaines (le ruisseau des), c^ne^ de Ferrières-Larçon. — Il prend sa source au lieu appelé les Fontaines ou Grouais-du-Moulinet, passe au bourg de Ferrières et se jette dans le Brignon, près du Gué-de-Laleuf.

Fontaines (les), f., c^ne^ de Fondettes. — *Les Fontaines*, carte de l'état-major.

Fontaines (le ruisseau des), ou **Fontaine-de-Graffin,** c^ne^ de Gizeux. — Il prend sa source au lieu appelé les Besses-des-Motais et se jette dans le ruisseau de Graffin, au lieu nommé les Besses-Sainte-Marie.

Fontaiens (les), f., c^ne^ de Joué. — *La Fontaine*, carte de l'état-major. — Elle dépendait du fief de la prévôté de la Varenne appartenant à la collégiale de Saint-Martin (1591). — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne*.)

Fontaines (les), f., c^ne^ de Luzillé. — *Les Fontaines*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontaines (les), f., c^ne^ de Perrusson. — *Les Fontaines*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontaines (les), f., c^ne^ de Rochecorbon.

Fontaines, c^ne^ de Rouziers. V. *Fontaine*.

Fontaines (les), vil., c^ne^ de Saint-Avertin, 63 habit.

Fontaines (les), vil., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire, 37 habit.

Fontaines (les), c^ne^ de Saint-Symphorien. V. *Carrée* (la Petite-).

Fontaines (les), vil., c^ne^ de Savonnières, 28 habit. — *Les Fontaines*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontaines (le lieu des), près de la Bourdonnière, c^ne^ de Varennes.

Fontaines-Blanches (les), f., c^ne^ de Civray-sur-Esves. — *Fontaines-Blanches*, carte de l'état-major.

Fontaines-Blanches (le ruisseau des). Il prend sa source aux Fontaines-Blanches, c^ne^ de Civray-sur-Esves, passe près de la Pierre et se jette dans l'Esves, près du Moulin-Mesnard.

Fontaines-Blanches (le ruisseau des), c^ne^ de Pouzay. — Il prend sa source au lieu appelé Marais-Rabier, fait mouvoir le Moulin-Neuf et se jette dans le ruisseau de Ruau.

Fontaines-Blanches (les), fontaines, près du chemin de Tauxigny à la Luzière.

Fontaines-d'Arche (les), f., c^ne^ de Ra-

zines. — Là, se trouve un ruisseau du même nom, qui se rend à la Veude, au Moulin-Neuf.

Fontaines-d'Auzon (les), vil., c^ne de Huismes, 31 habit. — *Ausum*, 1209. — *Auson*, XIVe siècle (*Cartul. de l'archev. de Tours*). — *Fontaines d'Ozon*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — Il appartenait, indivis, au prévôt d'Huismes et à l'Hôtel-Dieu de Tours. Jean Suart, Éc., possédait, dans la circonscription de ce fief, une maison qu'il donna, le 17 janvier 1436, au prieuré de Pommiers-Aigres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 160 et *titres de Pommiers-Aigres*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Fontaines-d'Avon (le ruisseau des), c^ne d'Esvres. — Il fait mouvoir une usine et se jette dans l'Indre.

Fontaines-de-Ferrières (ruisseau des). V. *Fontaines*, c^ne de Ferrières-Larçon.

Fontaines-de-Graffin (le ruisseau des). V. *Fontaines*, c^ne de Gizeux.

Fontaines-de-la-Babinière (les), c^ne de Saint-Senoch. V. *Fontaine*.

Fontaines-de-Madrolle (le lieu des), c^ne d'Yzeures, près du chemin de Baratière à Hauterive.

Fontaines-de-Saint-Marc (le ruisseau des). Il vient de la commune de Marcé-sur-Esves, dans la commune de la Celle-Saint-Avent et se jette dans la Creuse.

Fontaines-des-Putés (le lieu des), c^ne d'Yzeures, près des limites de la commune de Néons.

Fontaines-les-Blanches, f., c^ne d'Autrèche. — Ancienne abbaye. — *Locus Fontanarum quem indigeni Allodia vocant*, 1127. (Arch. d'I.-et-L., *charte de Fontaines*.) — *Fontanæ seu Allodium*, vers 1150. — *Ecclesia de Fontanis, abbatia quæ vocatur Fontanæ*, 1162 (Bulles du pape Alexandre). — *Fontanæ albæ*, 1186 (charte de Thibault, comte de Blois). — *Fontaine-des-Blanches*, carte de l'état-major.

L'endroit où fut fondée l'abbaye de Fontaines-les-Blanches se nommait primitivement l'*Alleu* ou les *Alleux*. Peregrin nous apprend que ce lieu était couvert de bois et que l'on y courait de grands dangers, parce qu'il était fréquenté par les malfaiteurs. Cependant un certain nombre de pieux personnages ne craignirent pas de s'y établir pour y consacrer leur vie à Dieu, sous la direction d'un hermite nommé Geoffroy. Parmi eux se trouvait un prêtre nommé Ascelin, le chevalier Lambert, originaire de la Flandre et le fils d'un autre chevalier, seigneur du Coudray, en Touraine. Pour célébrer le service divin, ils construisirent à *Pont-Rune*, appelé aujourd'hui *Pont-de-Fontaine*, une chapelle en bois qu'ils placèrent sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine.

Vers 1125, Renaud d'Aucher, Hugues Villain, Hilduin de Conan, Renaud de Châteaurenault et Ganilon de Beaugency donnèrent aux religieux les terrains sur lesquels ils s'étaient établis. Renault de Châteaurenault, seigneur suzerain de cette contrée, leur concéda, en même temps, le droit de justice et le droit de chasse. De plus, il les autorisa à prendre dans la forêt de Blemars tout le bois qui leur serait nécessaire et à y recueillir des glands pour leurs porcs. Ces donations et concessions furent approuvées par Hildebert, archevêque de Tours, en 1127, et par Thibault, comte de Blois, en 1131.

Un peu plus tard, la division se mit parmi les religieux, qui se partagèrent en deux camps. Les uns manifestaient le désir de faire partie de quelque ordre régulier, tels que ceux de Saint-Benoît et de Citeaux, tandis que les autres, satisfaits de leur situation, voulaient qu'aucun changement n'y fut apporté. Consulté à ce sujet, Geoffroy, chef de la maison, déclara qu'il laissait chacun de ses frères libres d'agir comme il l'entendrait, se réservant de prendre lui-même, en ce qui le concernait, tel parti qu'il jugerait convenable. En même temps, il autorisa les partisans de l'affiliation à un autre ordre à faire des démarches près de l'abbé de Savigny, en Normandie, dans le but de se placer sous la dépendance de ce monastère, qui suivait la règle de Citeaux.

L'abbé de Savigny accueillit avec empressement les députés qui lui furent envoyés. Se rendant à leur vœu, il vint au mois de novembre 1134 à Fontaines-les-Blanches, accompagné d'Hildebert, archevêque de Tours, et, d'accord avec ce prélat et avec douze religieux, il décida que ce lieu serait désormais une abbaye. Odon, moine de Savigny, fut nommé abbé du nouveau monastère et reçut la consécration de l'archevêque Hildebert.

Geoffroy, le prêtre Ascelin et plusieurs autres membres de l'ancienne communauté refusèrent de faire partie de la nouvelle congrégation. Ils quittèrent l'abbaye et se dispersèrent dans les environs. Geoffroy mourut peu de temps après au château de Montrichard. Son corps, rapporté à Fontaines-les-Blanches, fut inhumé dans le cimetière des religieux.

Vers 1150, l'abbaye de Savigny, ayant adopté la réforme de saint Bernard, abbé de Clervaux, les moines de Fontaines suivirent cet exemple. A la même époque, leur église, qui jusque-là avait été sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, fut dédiée à la sainte Vierge.

A son origine, le monastère n'eut que de très-modestes possessions à peine suffisantes à subvenir aux besoins des religieux. Mais bientôt sa situation s'améliora, grâce à la générosité des plus puissants personnages du pays et des environs, qui lui firent des dons importants consistant en rentes, en dîmes et en métairies.

La bulle suivante, du pape Alexandre III, en

date du 11 novembre 1162, nous fait connaître les principales possessions de l'abbaye à cette époque :

Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Theobaldo abbati ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Fontanis ejusque fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum. Religiosis desideriis dignum est facilem præbere consensum ut fidelis devotio celerem sortiatur effectum. Ea propter, dilecti in domino filii, vestris postulationibus justis clementer annuimus, et præfatam ecclesiam in qua divino mancipati estis obsequio, sub Sancti Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis; abbatiam scilicet vestram quæ vocatur Fontanæ, cum nemore quod dicitur Theulin, et cum allodiis et cæteris terris circum adjacentibus, quas Rainaldus de Castello et Hugo Lumbart et Reinaldus Ancherii vobis dederunt, et comes Theobaldus et Hildebertus Turonensis archiepiscopus sigillis suis confirmaverunt; terram quam habetis in castris (Chatres, paroisse de Saint-Ouen); *grangiam quæ vocatur Sicca Noa* (Noue-Sèche, paroisse d'Autrèche); *cum terris ad ipsam pertinentibus; terram quæ dicitur Villana* (Villaine, dans le Blésois); *terram quæ dicitur Travailleria* (la Travaillère, paroisse de Damemarie); *Landam, cum appendiciis suis* (la Lande, paroisse de Fleuray); *molendinum, terram, rupem, vineas quas apud Limeriacum habetis* (Limeray); *terram quæ dicitur Princiacum* (Princé, paroisse d'Autrèche); *et terram quæ dicitur Campus Britonis* (Champ-Breton, paroisse d'Auzouer); *grangiam quæ dicitur Purei* (Puré, paroisse de Monteaux); *et Gie* (Gié, paroisse de Santenay); *cum vinea et terris ad ipsam pertinentibus; grangiam quæ vocatur Rogerol* (Rogeriou, paroisse de Pocé); *et terram de Furchetis* (Fourchettes, paroisse de Pocé); *sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus. Præsenti quoque decreto sancimus, ut episcopus, in cujus episcopatu ecclesia vestra consistat, nec regularem electionem abbatis vestri unquam impediat, nec de removendo vel deponendo eo qui pro tempore fuerit, contra statuta Cirsterciensis ordinis et auctoritatem privilegiorum suorum se nulla tenus intromittat. Sancimus autem ne quis archiepiscopus aut episcopus sive cujuslibet ordinis persona locum vestrum a divinis interdicat officiis; sed liceat vobis omni tempore, clausis januis, non pulsatis tintinnabulis, exclusis excommunicatis et interdictis, suppressa voce, divina officia celebrare nisi abbatis vel fratum istius loci evidens et manifesta culpa extiterit. Paci quoque et tranquillitati vestræ paterna sollicitudine providentes, auctoritate apostolica prohibemus ut infra clausuras locorum seu grangiarum vestrarum nullus violentiam vel rapinam sive furtum facere vel hominem capere audeat. Et si quis hoc temerario usu presumpserit, sacrilegus judicetur. Nulli ergo omnino hominum liceat, etc.... Datum Turonis per manum Hermanni sanctæ Romanæ ecclesiæ subdiaconi et notarii, XI° novembris, indictione XI, incarnationis Dominicæ anno MCLXII, pontificatus vero Domini Alexandri papæ tertii anno quarto.*

L'extrait suivant, d'une déclaration faite le 2 février 1547, indique les domaines que l'abbaye possédait, à cette époque, dans le bailliage de Touraine :

« Déclaration des fiefs, dommaines cens et rentes, dons et laigs que nous les religieux abbé et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Fontaines les Blanches, diocèse de Tours, de l'ordre de Citeaux, membre médiatement deppendant de Clervaux, tenant au bailliage de Touraine, laquelle nous baillons par devant vous Monsieur le bailly de Touraine commissaire en ceste partie, pour obéir au mandement du roy nostre sire, donné à Fontainebleau le vingtiesme de septembre dernier passé; lesquels fiefs et dommaines, cens, rentes, dons, laigs avons payé finance au roy dernier decedé pour l'admortissement et indepmnité d'iceulx, comme appert par les quittance et admortissement dont la coppie est attachée deument collationnée, aux originaux. Depuis lequel admortissement et indampnité n'avons aulcune chose acquis, ne nous a esté fait ni donné aulcuns dons et laigs.

« Et premierement le monastère de Fontaines les Blanches cloz et environné de murailles, contenant, tant en l'esglize, cloistres, eddifices, courts et jardins, dix arpents ou environ.

« *Item*, deux cents arpens de boys haulte futaye estant à l'environ du d. monastère avec ung estang.

« *Item*, une mestairie appelée vulgairement Beaubeuf, située en la paroisse de Saint-Oyn-du-Boys contenant en aistraiges, boys, buissons, terres labourables et non labourables quatre vingt arpents ou environ et oultre, deux arpents de prez assis soubz la chaussée du d. estang et une pièce de boys taillis près la Bousonnière, contenant deux arpents ou environ.

« *Item*, une autre mestairie dicte Foucillon située en la paroisse d'Austrèche contenant en aistraiges, boys, buissons, estang, terres labourables et pastureaux, cent arpents ou environ.

« *Item*, une autre mestairie appelée Maupou, située en la dite paroisse d'Autresche contenant aistraiges, terres labourables et pastureau estant à la queue de l'étang du d. Fontaine cinquante arpents ou environ.

« *Item*, une autre mestairie appelée Champde Faim estant en la d. paroisse d'Autresche, contenant en aistraiges, terres labourables et non labourables quarante-cinq arpents ou environ.

« *Item*, une pièce de bois taillis appelé le Breuil, avec une garenne appelée la garenne de la Calounnière, située entre les dessus dites deux dernières mestairies, contenant soixante-cinq arpents ou environ.

« *Item*, une autre pièce de bois taillis, appelée les tailles de Noue-Sèche, située en la dite paroisse, contenant soixante arpents ou environ.

« *Item*, une mestairie appelée le Grand-Prinsay, en la dite paroisse d'Autresche, contenant en aistraiges, boys haulte futaye, taillis, buissons, estang, terres labourables et non labourables, deux cent vingt-cinq arpents ou environ, avec trois arpents et demi de prez situés en la prairie de Nuillé-le-Lierre.

« *Item*, une autre mestairie dicte le Petit-Prinsay, en la ditte paroisse d'Autresche, contenant cinquante arpents ou environ avec un arpent de prez, situés en la paroisse de Nuillé-le-Lierre.

« *Item*, une autre mestairie appelée Bichemorte, située en la paroisse de Monstreuil, contenant en aistraiges, boys taillis, buyssons, terres labourables et non labourables, prez et pastureaux cinquante arpents ou environ.

« *Item*, une pièce de boys taillis appelée les Neuf-Frères, contenant soixante arpents ou environ.

« *Item*, une autre mestairie appelée Villepain, située en la dite paroisse de Monstreuil, contenant en aistraiges, boys taillis, buyssons, terres labourables et non labourables, soixante-dix arpents ou environ, par laquelle mestairie ou partie d'icelle est dû au seigneur de Porcheriou par chacun an une rente de douze boisseaux froment, quatre boisseaux de seigle, douze boisseaux avoyne et au seigneur du dict Monstreuil deux sols.

« *Item*, une autre métairie ditte la Templerie, située en la paroisse de Jussay, près Herbault, contenant en aistraiges, boys taillis, buissons, terres labourables et non labourables, trente arpents ou environ.

« *Item*, une autre mestairie assise en la dite paroisse, nommée Vauvert-le-Poilleux, contenant huit arpents ou environ, située près du dict Fontaines.

« *Item*, cinq quartiers situez au cloz de Vauvert, près du d. Fontaines.

« *Item*, une autre pièce de vigne située au clos de Larrable, paroisse de Saint-Oyn-du-Boys, contenant trois quartiers ou environ....

« *Item*, deux moulins prochains l'un de l'autre situés sur la rivière de Brainne, en la paroisse de Nuilly-le-Lierre, l'un appelé le Grand-Villiers, et l'autre Pomigny.

« *Item*, sont deus au dit lieu de Nuilly-le-Lierre, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul par plusieurs, personnes, des cens et rentes de cent douze sols et ung denier tournois à cause d'un petit fief que nous avons au d. lieu de Nuilly.

« *Item*, sont deubz au lieu de Chasteauregnault, le jour et feste de Saint-André, par plusieurs personnes, la somme de huit livres et huit sols dix deniers tournois de cens et rentes à cause d'un petit fief que nous avons à Chasteauregnault, etc. (suit l'énumération des cens et rentes dus à l'abbaye).

« ... Avons fait signer cette présente déclaration du seing manuel du notaire soubsigné le deuxième jour de febvrier l'an mil cinq cent quarante-sept. »

On voit, par ce document, que l'abbaye, au XVIe siècle, possédait 1106 arpents de terrain dans le seul bailliage de Touraine, sans compter les prés et terres dépendant des moulins de Villiers et de Pommigny.

Aux possessions énumérées ci-dessus, il faut encore ajouter les propriétés suivantes, mentionnées dans des titres des XVIIe et XVIIIe siècles :

Le moulin de Limeray et une borderie située dans cette paroisse; — les métairies de Rougeriou, de la Gimarderie, la closerie des Genièvres, paroisse de Saint-Ouen; — les métairies de la Poifilerie, du Hallier, de la Brunetière et de la Feraudière, paroisse d'Autrèche; — la métairie de Villemalsin, paroisse de Crucheré; — la Moinerie, paroisse de Périgny; — la Fourellerie, la Jousserie, le moulin de Villagon, paroisse de Montreuil; — Menard, paroisse de Pocé; — les métairies de Pomigny et de Brouard, paroisse de Neuillé-le-Lierre; — la Louestière, paroisse de Morand; — la Moinerie, paroisse de Veuves; — la Beraudière, paroisse de Pocé; — la Moinerie, paroisse de Saint-Aubin-des-Landes.

L'abbaye eut, dès son origine, tous les droits de haute, moyenne et basse justice attachés au titre de châtellenie. Ces droits, concédés par Renaud de Châteaurenault, au mois d'août 1127, furent confirmés par une charte de Thibault, comte de Blois, en 1131 et par une autre charte de 1186. Pour le temporel, le monastère relevait des châteaux d'Amboise et de Châteaurenault.

On comptait trois chapelles dans l'église abbatiale : l'une dédiée à saint Hubert, l'autre à sainte Madeleine, la troisième appelée *Chapelle des Infirmes*, placée sous le vocable de saint Michel-Archange. Cette dernière avait été fondée par les seigneurs d'Amboise. Mathilde de Vendôme, femme de Hugues II, seigneur d'Amboise, décédée au mois de janvier 1201, y fut inhumée. Élisabeth, sœur de Sulpice d'Amboise et femme d'Ulgrain Taillefer, comte d'Angoulême, y eut également sa sépulture, vers 1210.

Parmi les autres personnages qui furent inhumés dans cette église, on remarque Agnès, femme de Jean, seigneur de Montoire, décédée en 1202; Barthélemy II, archevêque de Tours, mort le 15 octobre 1206, N. Chauvin, seigneur de Pocé (1508), Adrien Tiercelin de Brosses, chambellan du roi, décédé à Blois en 1548, et Robert de Passac, chev., seigneur de Grosbois (1630).

Le tombeau de N. Chauvin, placé sous une ar-

cade, était surmonté d'une statue représentant le défunt, armé de toutes pièces. Sur une plaque de marbre, on lisait l'inscription suivante :

CY GIST
N. CHAUVIN, EN SON VIVANT CHEVALIER,
SEIGNEUR DE POCÉ,
ÉCUYER DE L'ÉCURIE ORDINAIRE DU ROY
NOSTRE SYRE, QUI TRESPASSA LE XXIV DU
MOIS D'AOUT DE L'AN 1508.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.
Amen.

A la fin du XVIIIe siècle, on voyait d'autres monuments funèbres élevés à la mémoire de plusieurs abbés de Fontaines-les-Blanches. Ces monuments ont été complètement détruits à l'époque de la Révolution.

Les bâtiments claustraux et l'église furent vendus nationalement le 17 décembre 1791 pour 22,600 livres.

L'abbaye de Fontaines-les-Blanches portait pour armoiries : *De gueules à trois pals de vair ; au chef d'or.*

ABBÉS DE FONTAINES-LES-BLANCHES.

I. — Odon, religieux de Savigny, nommé abbé de Fontaines en 1134, mourut en 1145 et fut inhumé dans le Chapitre, devant le siège de l'abbé. Pendant son administration, le domaine de Gié, paroisse de Santenay, fut donné au monastère par Thibault, comte de Blois.

II. — Gilbert, élu abbé en 1145, résigna ses fonctions trois ans après et se retira à l'abbaye de Savigny.

III. — Thibault, religieux de Clervaux, succéda à Gilbert à la fin de l'année 1148. Il reçut, comme novice, Peregrin qui plus tard devait devenir lui-même abbé de Fontaines et écrivit quelques pages de l'histoire de ce monastère. En 1170, ses infirmités le contraignirent de donner sa démission. Il se retira à Clervaux. Puis étant venu à Châteaudun, sur la prière d'Alice, femme de Thibault, comte de Blois, il mourut dans cette ville. Son corps, transporté à Fontaines-les-Blanches, fut inhumé dans le cloître. La plume de Peregrin, guidée par la reconnaissance et aussi sans doute par un sentiment de justice envers celui qui l'avait admis au noviciat, nous a laissé, de son protecteur, le portrait suivant : *...Corde mitis erat, erat et hilari vultu, jucundus aspectu, eloquio facundus, jocosus in sermone, coram cunctis intrans et exiens gratus erat et amabilis valde ; prælati, principes, senatus et judices, principatus et comites venerabantur eum, et quia talis erat, conferebant, inferebant et offerebant consilium et auxilium, et ita divino fultus auxilio et humano beneficio, gubernavit hunc locum.*

IV. — Herbert, originaire de Vouvray-sur-le-Loir, prieur de l'abbaye de Clermont, fut élu abbé de Fontaines en 1170. Démissionnaire en 1173, il se retira à Clermont et fut appelé à l'évêché de Rennes en 1184. Il mourut le 10 décembre 1198 et eut sa sépulture dans le chœur de sa cathédrale.

V. — Robert, prieur de Fontaines, fut élu abbé, en remplacement d'Herbert ; mais l'abbé de Savigny ayant refusé de ratifier cette élection, le choix se porta sur un moine de Savigny, nommé Alexandre, originaire d'Angleterre. Après avoir administré l'abbaye pendant un an et demi, Alexandre résigna ses fonctions et continua cependant de résider à Fontaines. Il mourut en 1178 et fut inhumé dans l'église abbatiale.

VI. — Robert, élu abbé, pour la seconde fois, en 1175, est cité dans une charte de Geoffroy de Brenne, seigneur des Roches, concernant une donation faite par l'abbaye de Fontaines à Guichard, prévôt de Pocé. Il mourut au mois de juin 1188 et fut inhumé dans le Chapitre, près de la tombe d'Odon, premier abbé.

VII. — Peregrin, prieur de Fontaines, fut élu abbé le 29 juin 1188. Il était originaire de Vendôme. On lui doit une intéressante histoire de son abbaye, qu'il a écrite, comme il le dit lui-même, en l'an 1200. Cette histoire a été publiée, en 1854, par André Salmon, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine.* Décédé en 1211, il eut sa sépulture dans le Chapitre. En 1197, le monastère avait reçu un singulier présent de Bouchard, comte de Vendôme. Le comte avait donné aux religieux, pour le repos de son âme, un bourgeois de Vendôme, exempt de toute coutume, pour tout le temps qu'il voudrait rester soumis à l'autorité de l'abbaye. Ce bourgeois, nommé Herbert, était le frère de Peregrin.

VIII. — Aelerme, successeur de Peregrin, est cité dans une charte de 1211. Il vivait encore en 1214. Pendant l'administration de cet abbé, Jean, archevêque de Tours, confirma une donation faite aux religieux de Fontaines, par Sulpice d'Amboise, du consentement d'Élisabeth, sa femme, et de Mathilde, sa fille. Voici le texte de la charte :

Johannes Dei gratia Turonensis archiepiscopus, fidelibus universis tam presentibus quam futuris hanc cartulam inspecturis perpetuum in Domino salutem. Universitati vestræ volumus innotescat quod dilectus noster Sulpitius, dominus Ambaziæ totam emptionem quam fecit in parochia Limeriaci ab heredibus scilicet illius qui Colubrosus cognominabatur assensu tamen et voluntate Elizabeth uxoris suæ et Mathildis filiæ suæ dedit et concessit in perpetuam elemosinam Deo et ecclesiæ B. Mariæ de Fontanis pro remedio animæ suæ et pro salute amicorum suorum tam vivorum quam et defunctorum et maxime pro salute animarum videlicet piæ recordationis Mathildis dilectissimæ matris suæ et Elisabeth, comitissæ Engolismensis vocatæ dilectæ sororis suæ tali si quidem conditione quod fratres de Fontanis capellam infirmorum in honore S. Michaelis Archangeli consecratam in qua etiam predictarum matris scilicet

et sororis suæ corpora jacent sepulta die ac nocte deluminari servire procurabunt. Quod ut ratum et firmum permaneat litteris fecimus commendari et sigilli nostri auctoritate confirmari. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo tercio decimo, mense aprilis.

IX. — Nicolas, élu abbé en 1216, était originaire du Vendômois.

X. — Luc, cité dans une charte de 1221, mourut vers 1227.

XI. — P.... est désigné par cette seule initiale dans une charte de 1228.

XII. — Simon, au mois de juillet 1245, vendit à l'abbaye de la Clarté-Dieu, pour la somme de 100 livres tournois, des terrains situés dans la paroisse de Brèche, une rente à percevoir dans la paroisse de Saint-Paterne, deux arpents de terre, une dime perçue à Marçon et une rente à prendre dans la paroisse de Brain.

XIII. — Guillaume, élu après Simon, est mentionné dans une charte de 1250. Il mourut vers 1253 et eut sa sépulture dans le Chapitre.

XIV. — Thierry, abbé en 1254, mourut vers 1262.

XV. — Robert, 1263.

XVI. — N.... mort vers 1280.

XVII. — Michel, 1287.

XVIII. — Guillaume, élu vers 1297, mourut en 1308 et eut sa sépulture dans le Chapitre. Sur sa tombe on lisait l'inscription suivante :

Hic jacet
Guillelmus quondam abbas de Fontanis.
Anima ejus requiescat in pace.
Anno mcccviii obiit.

XIX. — Thomas est cité dans des chartes de 1313, 1337, 1338.

XX. — Guillaume Biard, 1339, 1345.

XXI. — Richard, dit Hélie, élu vers 1347, mourut en 1354.

XXII. — Thomas de Cortmolan, élu en 1355, donna sa démission en 1360 et mourut le 15 juillet 1371. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

XXIII. — Jean du Pont est cité dans des chartes le 1360 et 1366. Il donna sa démission vers 1367 et se retira à l'abbaye de Vaux-de-Cernay, où il mourut peu de temps après. On l'inhuma dans l'église abbatiale. La pierre qui recouvrait son tombeau a été retrouvée, il y a quelques années, à Vieille-Église, à plusieurs kilomètres de l'abbaye de Vaux. On en avait fait un âtre de cheminée. Elle portait encore ce reste d'inscription :

.... jacet dominus Johannes.... quondam abbas de Fontanis in Turonia. Requiescat....

XXIV. — Guillaume Le Lait, 1371, mourut le 10 juillet 1383.

XXV. — Jean Coquau, ou Quocuau, originaire d'Amboise, élu en 1383, mourut le 25 novembre 1421. Son nom est écrit *Quocuau* dans une quittance du 1er février 1400.

XXVI. — Jean Thorodes, né à Orléans, fut élu abbé au mois de janvier 1422. Décédé le 20 juin 1427, il fut inhumé dans l'église de Fontaines-les-Blanches.

XXVII. — Jean Chaillou, élu au mois d'août 1427, fut sacré le 25 novembre suivant dans l'église des Cordeliers de Tours. Il mourut le 10 juillet 1455.

XXVIII. — Mathurin, ou Mathieu Fremin, élu le 19 juillet 1455, fit réparer l'église abbatiale et les bâtiments claustraux en 1470. Il donna sa démission en 1478.

XXIX. — Thomas Leveau, 1478, mort le 6 février 1501.

XXX. — Jean Clocque, élu le 8 février 1504, vit son élection contestée par Gilles Belon, abbé de Savigny, qui prétendait faire revivre les droits de suprématie que ce monastère avait eu autrefois sur l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. L'affaire, portée devant le bailli de Touraine, se termina par un jugement rendu en faveur de Jean Clocque et qui fut confirmé par une sentence du Parlement. Cet abbé mourut le 8 décembre 1517.

XXXI. — Jacques Poelon, élu le 29 décembre 1517, fut autorisé, par le pape, à faire usage des insignes épiscopaux. Il mourut en 1534.

XXXII. — Nicolas Chauvin, protonotaire apostolique, premier abbé commendataire de Fontaines-les-Blanches, mourut en 1549.

XXXIII. — Charles Tiercelin de Brosses, 1550. Il était fils d'Adrien Tiercelin, chev., seigneur de Brosses et de Sarcus, chambellan du roi et chevalier de ses ordres, sénéchal de Ponthieu, capitaine-gouverneur du château de Loches, décédé à Blois, en 1548, et de Jeanne de Gourlay.

XXXIV. — Antoine Tiercelin de Brosses, décédé en 1590. Il était fils d'Adrien Tiercelin II, seigneur de Brosses, et de Barbe Rouault de Saveuse.

XXXV. — Antoine de Roquelaure, 1590. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il adopta ensuite la profession des armes, où il se distingua. Il devint maréchal de France et mourut le 9 juin 1625. Il était fils de Geraud de Roquelaure et de Catherine de Bezolles.

XXXVI. — N. d'Avrilly, 1590-91.

XXXVII. — Jean-Antoine de Bruyères de Chalabre, prévôt de l'église de Toulouse (1591), mourut le 29 juin 1606. Il était fils de François de Bruyères, deuxième du nom, baron de Chalabre, et d'Anne de Joyeuse.

XXXVIII. — Claude Belot, conseiller et aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, chanoine et prévôt de Saint-Martin de Tours, abbé de Fontaines-les-Blanches en 1606, donna sa démission, en 1612, en faveur de son neveu, Claude Hutel-Belot.

XXXIX. — Claude Hutel-Belot, aumônier du roi, chanoine de Paris, mourut en 1620.

XL. — Jean Collon, conseiller clerc au parlement de Paris, abbé de Fontaines-les-Blanches, en 1620, donna sa démission six ans après.

XLI. — Guillaume de Croisilles, conseiller et aumônier du roi, abbé de Fontaines-les-Blanches en 1626, donna sa démission en 1632, en faveur de son frère, Nicolas de Croisilles.

XLII. — Nicolas de Croisilles, conseiller et aumônier du roi, mourut en 1647.

XLIII. — Balthazar Rousselet de Châteaurenault, fils de François Rousselet, marquis de Châteaurenault, et de Louise de Compans, fut nommé abbé de Fontaines-les-Blanches en 1647, et mourut à Châteaurenault le 27 avril 1712, âgé de 83 ans.

XLIV. — Jean Taschereau de Baudrys, chanoine et cellerier de Saint-Martin de Tours, nommé abbé de Fontaines-les-Blanches le 14 mai 1712, prit possession le 13 septembre suivant. Il mourut le 10 octobre 1752, âgé de 74 ans.

XLV. — Louis-Antoine-François de Durfort, grand archidiacre de l'église de Tours et vicaire général de Narbonne, nommé abbé de Fontaines-les-Blanches le 29 janvier 1753, prit possession le 2 avril suivant. Il mourut le 14 octobre 1765.

XLVI. — Jean Caulet, confesseur de feu Madame la Dauphine, nommé abbé de Fontaines-les-Blanches le premier janvier 1766, mourut en 1770.

XLVII. — René-Louis-François-Marie de Caulaincourt, aumônier du roi, vicaire général du diocèse de Reims, fut nommé abbé de Fontaines-les-Blanches au mois d'octobre 1770. Il mourut en 1772. Il était fils de Louis-Henri, comte de Caulaincourt, et de Suzanne-Françoise-Geneviève de Bailleul de Vic.

XLVIII. — Jean-Marie Duchastel, aumônier de Madame la Dauphine, pourvu de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches en octobre 1772, jouit de ce bénéfice jusqu'en 1790.

Hist. prælatorum et possessionum B. Mariæ de Fontanis, a Peregrino (d'Achery, *Spicilegium*, X, 367 et suiv.). — A. Salmon, *Chroniques de Touraine*. — *Gallia christiana*, IV, 815; VII, 513; XIV, 321 et suiv. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 132. — G. de Passac, *Vendôme et le Vendômois*, 271. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 651. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1212, 1220, 1324, 1494. — Cartier, *Rectification historique de la généalogie des seigneurs d'Amboise* (dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXI). — De Guilhermy, *Inscriptions de la France*, III, 448. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 504. — *Recueil des armes de plusieurs maisons nobles*, Paris (1633), p. 50. — Bib. nationale, *Gaignères*, 678. — *État de la France* (1727), p. 663. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 864; XVII, 648. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches*; C, 603, 651, 877; *Biens nationaux*. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1873), p. 506, 507. — D. Housseau, IV, 1069, 1537; V, 1746, 1748, 1830, 1904, 1963, 1979, 2000, 2045, 2047, 2048, 2049, 2050, 2070, 2075, 2093, 2097, 2121; VI, 2155, 2168, 2174, 2249, 2276, 2306, 2333, 2353, 2373, 2541, 2639, 2643; VII, 2878, 2940; XI, 5521, 5522; XVIII, 278; XXIII, 57; XXIV, 83. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.

Fontaines-Maran. V. *Fontaine*, c^ne de Rouziers.

Fontaines-Rouziers. V. *Fontaine*, c^ne de Rouziers.

Fontaines-Rouges (les). V. *Esves-le-Moutier*.

Fontana Foio *(terra de)*. V. le *Fou*, paroisse de Marray.

Fontanche-Loché (le lieu de), c^ne de Loché. — *Fontanche*, ou *Fief-du-roi*, 1728. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1728, il appartenait à Joseph Perrot de l'Isle, qui rendit aveu le 26 mars; — en 1731, à Rose-Radégonde de Boutillon, veuve de Michel Folleville de Beauficelle; — en 1743, à Benjamin Perrot; — en 1749, à Charles-François Grand; — en 1769, à Jacques-François Baronnière; — en 1780, à N. Amelot et N. de Beauficelle, qui le vendirent, le 11 septembre 1782, à François Guillemot de Lespinasse, qui eut pour héritier, son frère, Jean Guillemot (1789). — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; 564, 603).

Fontanellæ. V. *Fontenailles*, c^ne de Louestault.

Fontaneti *(terra)*. V. *Fontenay*, c^ne de Bléré.

Fontaniolæ. V. *Fontenay*, paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines.

Fontarin (le lieu de), près du Puits-Morin, c^ne de Courcoué.

Fontbaudry, ham. et chât., c^ne de Preuilly, 19 habit. — *Fons Balderici*, XIIIe siècle. — *Fonbaudry*, carte de Cassini. — *Faubaudry*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly à foi et hommage simple et un flacon de vin du prix de six deniers. Avant la Révolution, il faisait partie de la paroisse de Saint-Michel-du-Bois.

SEIGNEURS DE FONTBAUDRY.

I. — Henri Ancelon, Éc., seigneur de Fontbaudry et de Claise, vivant en 1320, eut de Marie de Saint-Gelais deux enfants: Jean I et Regnard.

II. — Jean Ancelon I, épousa Jeanne de Notre-Dame, fille de Pierre de Notre-Dame et de Jeanne de Preuilly, et eut un fils unique, Jean II.

III. — Jean Ancelon II eut cinq enfants : Gilles, Antoine, Gillet, seigneur de Claise, Jean, seigneur de la Groue et du Breuil, paroisse d'Yzeures, et François.

IV. — Antoine Ancelon, seigneur de Fontbaudry, épousa, en 1466, Jeanne d'Azay, dont il eut deux fils: Jean et Louis. Ce dernier eut Fontbaudry en partage.

V. — Louis Ancelon, seigneur de Fontbaudry, de la Forge, de la Groue et de l'Étourneau, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, vivant en 1504, épousa Jacquette de Chateigner, fille de Jacques

de Chateigner, seigneur du Verger et d'Yzeures, et de Jeanne Guérinet. De ce mariage sont issus : François et Françoise, mariée en 1517, à Mathieu Bonard, seigneur de la Roche d'Enchailles.

VI. — François Ancelon, seigneur de Fontbaudry, épousa, en premières noces, le 6 février 1530, Anne de Voyer de Paulmy, fille de Jean de Voyer, Éc., seigneur de Paulmy et de la Roche-de-Gennes, et de Louise du Puy ; et en secondes noces, Louise de Biars, veuve de Joachim de Razilly, seigneur de Beauchesne. Du premier lit il eut *Charles*, qui suit.

VII. — Charles Ancelon Ier, laissa, de Madeleine de Razilly, deux enfants : René et Louise, mariée, le 21 août 1601, à Pierre de la Barre.

VIII. — René Ancelon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, le 25 janvier 1604, Charlotte de Stavary, dont il eut un fils, Charles.

IX. — Charles Ancelon II, seigneur de Fontbaudry, vivant en 1645, eut six enfants de son mariage avec Marie de Baraudin : Honorat, Anne, Bonne, Louis, Marguerite et Charles.

X. — Honorat Ancelon, Éc., épousa, en 1657, Louise-Marie de Gélinard de Malaville.

XI. — François Ancelon, seigneur de Fontbaudry, fils du précédent, est cité dans plusieurs actes de la fin du dix-septième siècle. Au commencement du dix-huitième, la terre de Fontbaudry passa aux mains de Nicolas-Louis Le Tonnelier de Bréteuil, baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, introducteur des ambassadeurs. Depuis cette époque, elle resta annexée à la baronnie de Preuilly. V. *Preuilly*.

Arch. d'I.-et-L., E, 91, 162, 313, 315. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 479, 480. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 137. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 595. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, X. *Généal. Odart*, 39. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 980. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. Ve, 7. — A. Gouget, *Armorial du Poitou*, 15. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 329. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 318. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 55, 107, 301, 321, 322 — Registres d'état-civil de Preuilly et de Saint-Michel-du-Bois.

Fontcher. V. *Foncher*.

Fonte (*feodum de*). V. *Fontaine-Dangé*.

Fontenaille (la), f., cne de Charnizay. — *La Fontenaille*, carte de l'état-major.

Fontenailles, f., cne d'Abilly, près de la Poterie. — *Fontenaille*, carte de Cassini. — Au commencement de notre siècle, les bâtiments étaient en ruines.

Fontenailles, f. et chât., cne de Louestault. — *Fontenelles*, XIIIe siècle. — *Fontenailles*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du trésorier de Saint-Martin de Tours. Les parties les plus anciennes du château paraissent remonter au XIVe siècle. Vers 1700, l'aile occidentale fut démolie. A la même époque, on rebâtit la chapelle seigneuriale, qui fut placée sous le vocable de saint Léonard et consacrée par Jacques Duchamp, chanoine de Saint-Martin de Tours.

Hugues de Fontenailles, chevalier banneret, est le premier seigneur connu de ce domaine. Il est cité dans des chartes de 1215 et de 1217.

Depuis cette époque, jusqu'au commencement du XVIe siècle, on ne trouve aucune trace des seigneurs de Fontenailles.

Charles de Couhé, Éc., propriétaire de cette châtellenie épousa, vers 1500, Jeanne de Clermont-Gallerande, fille de René de Clermont-Gallerande, vice-amiral de France, et de Jeanne de Toulongeon. Il eut trois enfants : 1° Christophe, qui suit ; 2° Anne, femme de Claude de Montfort ; 3° N., mariée à N. de la Mothe-Fouquet. Charles de Couhé comparut, en 1507, à l'assemblée réunie pour la réformation de la coutume de Touraine.

Christophe de Couhé, Éc., seigneur de Fontenailles, épousa, vers 1531, Claude de l'Hopital, fille d'Alophe de l'Hopital, chev., seigneur de Choisy, et de Louise de Puisieux. D'après la Croix-du-Maine, il aurait tenu un rang distingué parmi les poètes de son temps.

Antoine de la Chateigneraye, chev., devint seigneur de Fontenailles par son mariage avec Aimée, fille de Christophe de Couhé. Il mourut en 1580.

Fontenailles passa ensuite aux mains de Pierre de Molan, contrôleur et intendant général des finances, qui mourut à Saint-Ouen-lez-Amboise, en 1607.

Nicolas de Molan, fils du précédent, et seigneur de Fontenailles, céda cette terre, par échange, à son frère Pierre, prêtre, docteur de Sorbonne, qui rendit hommage au trésorier de Saint-Martin le 18 novembre 1625.

Pierre de Molan vendit Fontenailles à Roger du Gast en 1627.

Charles du Gast, fils de Roger, rendit hommage au trésorier de Saint-Martin, le 20 mars 1651. Peu de temps après, il vendit la châtellenie à René Bouault, secrétaire du roi, que nous voyons mentionné dans un acte du 16 novembre 1654.

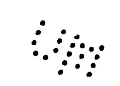
Étienne Bouault, secrétaire du roi, fils du précédent, vendit Fontenailles, en 1703, à Jean Gilles de la Grue, qui mourut en 1705.

René Gilles de la Grue, fils du précédent, seigneur de Fontenailles, mourut en 1741, âgé de 82 ans, et eut sa sépulture dans l'église de Louestault. Sa femme, Marguerite Duchamp, décédée en 1757, fut également inhumée dans cette église.

Hercule-Victor Gilles, chev., aide-major d'artillerie, seigneur de Fontenailles, comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Avant la Révolution, une foire se tenait à Fontenailles, le jour de Sainte-Catherine.

Arch. d'I.-et-L., G, 420. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 123,



186. — Notes communiquées par M. Nobilleau. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 919 ; V, 907. — État-civil de Neuvy-Roi, 1766. — Registres d'état-civil de Louestault. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 345.

Fontenailles, f., c^ne^ de Luynes.

Fontenailles, f., c^ne^ de Rochecorbon. — En 1741, Jeanne-Catherine Regnault, veuve de Gilles Morel, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, la donna à l'hôpital général de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Reg. des insinuations*, 1741.)

Fontenay (le lieu de), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. — Il faisait partie du marquisat de Beaumont érigé en 1757 en faveur de Jean-Claude de la Bonninière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 443.)

Fontenay, vil., chât. et moulin, c^ne^ de Bléré, 96 habit. — *Terra Fontaneti*, XIe siècle; *Fontenais*, 1209 (*chartes de l'abbaye de Saint-Julien*). — *L'Estre des Fonteneaux*, 1350 (*Lib. bon. gentium*). — *Fontenay-L'Arpenty*, 1486, 1523, XVIIe siècle. — *Fontenay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Le château de Fontenay, qualifié d'*hébergement*, dans un acte de 1350, relevait à cette époque de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et un roussin de service, à muance de seigneur. En 1350, Margot des Quartes, fille de Jehan des Quartes, rendit hommage, pour ce domaine, à l'archevêque de Tours. Par la suite, ce château devint un fief qui releva, pour une partie, du château d'Amboise, à foi et hommage lige et 15 jours de garde, et pour une autre partie, du fief des Arpentis. En 1486, il appartenait à Étienne Ragueneau; — en 1523, à Étienne de la Loue; — en 1577, à Thomas de la Loue; — en 1678, à Georges Guil; — en 1736, à Lucien Bernard, avocat au parlement; — en 1737, à Gabriel Taschereau. Les moulins des Haut et Bas Fontenay, situés sur le ruisseau des Grandes-Fontaines, dépendaient de ce fief.

Près de Fontenay, on remarque les traces de la voie romaine qui conduisait de Tours à Bourges. On y voit également les restes d'un aqueduc de l'époque gallo-romaine, qui suivait la rive gauche du Cher jusqu'à Saint-Avertin. Dans cette localité, l'aqueduc était connu, il y a une cinquantaine d'années, sous le nom de *canal de Beaune*. Son entrée, à Fontenay, avait un mètre de hauteur sur 50 centimètres de largeur.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651, 701, 702; E, 123; *chartes de Saint-Julien.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, III, 176 et suiv. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 38.

Fontenay (clôserie de), c^ne^ de Bléré. — En 1737, elle appartenait à Gabriel Taschereau, chev., seigneur de Baudry. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Fontenay (le lieu de), près des Ligneries, c^ne^ de Charentilly.

Fontenay, ancien fief, situé dans la ville de Chinon. — Il relevait de l'archevêque de Tours et appartenait, en 1657, à Claude de Razilly; — en 1699, à Gabriel de Razilly. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163; *Baronnie de Chinon.*)

Fontenay, ham., près du ruisseau de la Tabardière, c^ne^ de Cigogné, 10 habit. — *Terra de Fontaneto in parochia de Cygogneio*, 1469-82 (chartes de l'abbaye de Saint-Julien). — *Fontenay de Cigogné*, XVIIe et XVIIIe siècles. — *Fontenay*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — (*Martyrol. S. Juliani.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fontenay (le lieu de), près de la Goutière, c^ne^ de Faye-la-Vineuse.

Fontenay, vil., c^ne^ d'Ingrandes, 28 habit. — *Fontenay in parochia de Ingrandia*, 1264. — A cette époque, Jacquelin Gallant et Hameline sa femme donnèrent à l'abbaye de Bourgueil une rente à prendre sur les cens de Fontenay. — (D. Housseau, VI, 3177. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*, II.)

Fontenay, ham. et chât., c^ne^ de Lignières, 17 habit. — *Fontenay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie relevant de Rillé à foi et hommage lige. En 1509, elle appartenait à Jean Gautier. Par acte du 30 septembre 1658, Pierre Choppin la vendit à André Quantin, Éc., seigneur de Launay, trésorier de France, à Tours. — Le château actuel a été bâti au XIVe siècle; des constructions y ont été ajoutées aux XVIe et XVIIIe siècles. Dans son enceinte on a trouvé les restes d'une villa gallo-romaine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 42.)

Fontenay, paroisse de Manthelan. V. *Fontenay*, c^ne^ de Saint-Bauld.

Fontenay, f., c^ne^ de Marçay. — *Villa quæ vocatur Fontaniacus*, 971 (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*). — *Fontenay*, carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1750, il appartenait à la famille de Marconnay; — en 1787, à Luc Gilbert, conseiller du roi, élu en l'élection de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Reg. des donations.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Marçay. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 539.)

Fontenay (le Petit-Puits de), c^ne^ de Marçay. V. *Puits* (le Petit-).

Fontenay, f., c^ne^ de Monnaie. — *Fontenay*, carte de l'état-major. — Au XVIe siècle, elle appartenait à François Joret. En 1768, N. Bernin de Valentinay la vendit à Barthélemy Gauffreau, trésorier de France, à Tours. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420)

Fontenay, vil., c^ne^ de Saint-Bauld, 19 ha-

bit. — Il dépendait autrefois de la paroisse de Manthelan. — *Fontenay-Isoré*, 1630. — *Fontenay*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Tour-Isoré et du château de Sennevières. En 1547, il appartenait à François Isoré, chev.; — en 1551, à Antoine Isoré; — en 1580, à François Isoré; — en 1592, à Anne-Diane Isoré, femme de Jean de Commacre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et à Louise Isoré, femme de François de Vonnes; — en 1630, à Jean de Vonnes; — en 1663, à François de Vonnes; — en 1702, à René de Vonnes; — en 1708, à Adrien-René Luthier de Saint-Martin; — en 1718, à Louis Barberin, comte de Reignac; — en 1729, à Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, et à Charles-François de Campet, comte de Saujon; — en 1789, à Paul-Yves-Roche-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, et à Jacques-Henri-Hugues de Lusignan-Lezay.

Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 127, 128, 130, 131, 132; G, 79; *cure de Dolus*. — D. Housseau, XIII, 8394-96. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 408. Registres d'état-civil de Sainte-Catherine de Fierbois, 1604. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 85. — D'Hozier, reg. 1er, 360. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1872), p. 227. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837, 1021. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 60.

Fontenay (le ruisseau du Bas-), cne de Bléré.

Fontenay (le ruisseau de), cne de Saint-Bauld. — Il prend sa source à Fontenay et se jette dans l'Échandon.

Fontenay (le lieu de), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Fontaniolæ, in Guastinensi silva*, XIe siècle. — En 1300, il appartenait à Habert, Éc.; — en 1331, à Agaice des Haies. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — D. Housseau, II, 338; XIII, 6698. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II.)

Fontenay, f., cne de Saint-Règle.

Fontenay, paroisse de Villechauve (Loir-et-Cher.) — *Terra de Fonteneto*, 1180, 1212; *Territorium de Fontenais*, 1252 (*Lib. Compos.*). — Ancienne châtellenie. Elle s'étendait dans les paroisses de Villechauve, de Villeporcher et de Saint-Gourgon, et relevait du roi. Elle appartenait au Chapitre de l'église de Tours. Au XVIIIe siècle, les assises de sa justice se tenaient à Villechauve. La mairie de Fontenay constituait un fief relevant de la châtellenie. Vers 1400, Hubert de Fontenay possédait cette mairie. Il eut pour successeurs, Ambroise de Fontenay, vers 1430; Jean de Fontenay, en 1448. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63, 90. — *Lib. Compositionum*, 40, 77, 78, 108. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours*.)

Fontenay (Pierre de), seigneur de la Bouloise et de Reigny, fils de Pierre, baron de Fontenay, et d'Aremburge des Barres, remplit les fonctions de bailli de Touraine, de 1289 à 1291. Remplacé par Philippe de Beaumanoir, il fut nommé de nouveau bailli de cette province, en 1303. L'année suivante, il eut pour successeur Guyart de la Porte.

La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 743-44. — D. Housseau, VIII, 3429. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 403-4. — Brussel, *Examen des usages des fiefs*, I, 487.

Fontenay (Henri, comte de), était originaire du Perche, où il possédait la seigneurie de Plainville. Il s'établit en Touraine vers 1780 et fut élu député suppléant de la noblesse de cette province aux États-Généraux en 1789. Membre du Comité provisoire de la ville de Tours en 1790, nommé officier municipal dans la même année et réélu en 1791, il fut, deux ans après, chargé de la surveillance des magasins de subsistances de l'armée de l'Ouest dans la ville de Tours. A la fin de l'année 1793, les terroristes le firent arrêter comme suspect. Traduit, l'année suivante, devant une commission militaire, il fut acquitté. Administrateur du district de Tours, en 1795, puis député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens, il fut exclu de cette assemblée, jusqu'à sa radiation d'une liste d'émigrés sur laquelle on l'avait porté dans le département d'Eure-et-Loir, où il possédait divers domaines. Peu de temps après, il obtint cette radiation et put reprendre ses fonctions législatives. En 1799 et en 1803, il fit partie du Corps législatif. Il fut ensuite nommé membre de la Légion d'honneur (26 novembre 1803), officier du même ordre et trésorier de la 15e cohorte (5 juillet 1804). Il mourut au mois d'octobre 1834.

Fastes de la Légion d'honneur, II, 536. — Arch. d'I.-et-L., *Registres du district de Tours*. — Arnault et Jay, *Biographie nouvelle des contemporains*, VII, 210-11. — *Moniteur universel*, an IV, 104, 125, 135, 199, 206, 250; an VII, 199. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X.

Fontenay-de-Cigogné. V. *Fontenay*, cne de Cigogné.

Fontenay-Isoré, cne de Saint-Bauld. V. *Fontenay*.

Fonteneau, ou **Fonteneaux**, f., cne de La Croix. — *Fonteneaux*, 1360. — La dîme de ce domaine constituait un fief relevant de l'archevêque de Tours, à foi et hommage simple et 20 sols pour le tiers d'un roussin de service, à mutation de seigneur. En 1360, une partie de cette dîme appartenait à Nau Pichart. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Fonteneaux (les), f., cne de Champigny-sur-Veude. — *Fonteneaux*, carte de l'état-major. *Fontenaux*, carte de Cassini.

Fonteneille, ou **Fontenelle**, f., cne de Sonzay. — *Fonteneille*, carte de l'état-major. — *Les Fontenelies*, carte de Cassini.



Fontenelle (le lieu de la), près de Mocrate, c^ne de Brizay.

Fontenelle, ham., c^ne de Courçay, 14 habit. — *Fontenelle,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontenelle (la), vil., c^ne de Montreuil, 54 habit. — *La Fontenelle,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fontenelle (le lieu de la), près des Ormeaux, c^ne de Neuvy-Roi.

Fontenelle, c^ne de Sonzay. V. *Fonteneille.*

Fontenelles (le lieu des), c^ne d'Avon, près du ruisseau de la Fontaine-aux-Geais.

Fontenelles (les), ham., c^ne de Céré, 20 habit.

Fontenelles (les), f., c^ne de Chambon.

Fontenelles (le lieu des), près de Monteneau, c^ne de Champigny-sur-Veude.

Fontenelles (les), f., c^ne de Cheillé.

Fontenelles (le lieu des), près de la Chauvellière, c^ne de Ciran.

Fontenelles (le lieu des), près de la Fosse-Guyon, c^ne de Ligueil.

Fontenelles (le lieu des), près de la Senerie, c^ne de Louans.

Fontenille, ham., c^ne de La Croix, 20 habit. — *Fontenelle,* carte de l'état-major. — Le 23 mars 1648, les héritiers de Jean Hernon, sieur du Chêne, vendirent le domaine de Fontenille à César de Grammont, fondateur et prieur de Notre-Dame des Feuillants, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 30.)

Fontenils (les), f. et chât., c^ne de Chinon. — *Les Fontenils,* carte de l'état-major.

Fontenils (le ruisseau des), c^ne de Chinon.

Fontenis (le lieu des), près des Ligneries, c^ne de Charentilly.

Fontenis (la fontaine des), c^ne de Verneuil-le-Château, sur les limites de Chezelles.

Fontevrault (forêt de). — Une partie de cette forêt s'étend dans la commune de Couziers.

Fontgaudin (le lieu de), la **Bouchetière,** ou **Chef-du-Bois,** paroisse de Saint-Branchs. — Il relevait de la châtellenie de Saint-Branchs (1598). — (Arch. d'I.-et-L., G, 68.)

Fontiville, f. et chât., c^ne de Veigné, 20 habit. — *Fontiville,* carte de l'état-major. — Ce lieu était connu autrefois sous le nom de la Moritière ou Mauricière. C'était une dépendance du fief de Couzières. Le château a été construit, en 1845, par M. Voisine de la Fresnaye. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)



Fontvive, ham., c^ne de Ciran, 11 habit. — *Fontvive,* carte de l'état-major.

Foolers *(terra de).* V. *Fouillé,* c^ne de Saint-Patrice.

Forandière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines.

Forcine (la), vil., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 38 habit. — *Forsine,* carte de Cassini.

Forellerie (la), ham., c^ne de Montreuil, 16 habit.

Forest (la), c^ne de Vou. V. *Forêt.*

Foresta. V. *Forêt* (la), c^ne de Nouans.

Foresterie, ou **Forêt** (la), f., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne. — Ancien fief, relevant de Marmande. Georges Aubert, seigneur du Petit-Thouars, exempt des gardes du corps du roi, fils de Jean Aubert, seigneur de la Normandelière, rendit hommage, le 24 juillet 1638, pour le fief de la Foresterie. Il fut tué, en 1648, à la *journée des barricades.* En 1642, il avait épousé N. de Buisine, dont il eut : Louis, officier au régiment de Picardie, décédé en 1665, et Georges, deuxième du nom, seigneur de la Foresterie, du Petit-Thouars et de Saint-Germain, marié, en premières noces, à Jeanne-Esther-Philiberte de Rochu, et, en secondes noces, à Julie-Catherine de la Haye.

Georges II mourut au mois d'octobre 1720, laissant plusieurs enfants, entre autres, Georges III, qui suit, et Jean-Baptiste-Auguste, seigneur de Rassay.

Georges Aubert, troisième du nom, seigneur de la Foresterie, du Petit-Thouars et de Saint-Germain, major du régiment de Brest, lieutenant du roi, dans les villes, châteaux et pays de Saumur et Haut-Anjou, rendit hommage, pour le fief de la Foresterie, le 30 octobre 1735. Il mourut, en 1762. De son mariage, contracté en 1723, avec Hyacinthe-Céleste Blondé de Messemé, il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis-Henri-Georges, maréchal des camps et armées du roi, Hyacinthe-Louis et Marie-Madeleine-Suzanne, chanoinesse du Chapitre noble de Salle-en-Beaujolais.

Hyacinthe-Louis Aubert et Marie-Madeleine-Suzanne possédaient la Foresterie, en 1789. A cette époque, la justice de ce fief était rendue par le sénéchal d'Orval.— (D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. V^e. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 124, 125.)

Forestières (les), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Forestière,* cartes de Cassini et de l'état-major. Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson, réunie, en 1823, à celle de Saint-Laurent.

Forêt (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *La Forêt,* carte de l'état-major. — *La Forest,* carte de Cassini. — En 1538, elle appartenait à

Victor Barguin, receveur des aides et tailles du Loudunois, et maire de Tours. — (Lambron de Lignim, *Arm. des maires de Tours.*)

Forêt (la), vil., c^ne de Bossée, 33 habit. — *La Forêt*, carte de l'état-major. — *Forest*, carte de Cassini.

Forêt (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *La Forêt*, carte de l'état-major.

Forêt (bois de la), c^ne de Chaveignes.

Forêt (bois de la), c^ne de Courcoué.

Forêt (la), f., c^ne de Cussay. — *La Forêt*, carte de l'état-major. — *Forest*, carte de Cassini.

Forêt (les Haute et Basse), f., c^ne de Neuil. — Elles furent vendues nationalement, en 1793, sur le duc de Praslin, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Forêt (la), f., c^ne de Nouans. — *Foresta*, 1216, 1279 (*Chartes de l'abbaye de Villeloin*). — *Forêt-Fontanche*, XVIIIe siècle. — *La Forêt*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches, et, pour une partie, du château de Montrésor. L'hébergement de Bordebure ou la Giraudarie, paroisse de Sennevières, relevait de ce fief. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le fief de Fontanche fut annexé, pendant quelques années, au domaine de la Forêt; de là le nom de *Forêt-Fontanche*, que l'on rencontre dans plusieurs titres.

Seigneurs de la Forêt.

I. — Regnault de la Forêt, chev., premier seigneur connu, est cité dans une charte de l'abbaye de Villeloin, de 1279.

II. — Regnault de la Forêt, chev., fils du précédent, figure dans des chartes de 1340-52.

III. — N. de Baillou, Éc., est qualifié de seigneur de la Forêt, dans un acte de 1375.

IV. — Guillaume de Baillou, Éc., fils du précédent, figure dans un acte du 25 janvier 1418. Il eut un fils unique, Jean, qui suit.

V. — Jean de Baillou, Éc., seigneur de la Forêt et de l'Allemandière, eut plusieurs enfants de son mariage avec Françoise Guillebault, entre autres, Jean-Lionnet, qui suit; François, prêtre; Guillaume, et Jeanne, femme d'Hervé de Sigongné.

VI. — Jean-Lionnet de Baillou, Éc., partagea la succession de ses père et mère avec ses frères et sœur, le 19 mai 1526. Il fut seigneur de la Forêt et de l'Allemandière. Trois enfants naquirent de son mariage avec Catherine de Fougières: 1° François, qui suit; 2° Jeanne, mariée le 6 avril 1526, à Louis de Maussabré, Éc., seigneur de la Sabardière; 3° Julitte, femme de Jacques de Bridiers, Éc., seigneur du Gué.

VII. — François de Baillou, Éc., seigneur de la Forêt et de l'Allemandière, épousa, en premières noces, le 28 mars 1537, Jeanne Le Borgne; en secondes noces, le 24 novembre 1543, Jeanne Augustin du Courbat; en troisièmes noces, le 26 janvier 1567, Françoise Le Lièvre, veuve d'Antoine du Breuil. Du premier lit il eut une fille, qui fut religieuse à Notre-Dame de Romorantin; du second lit naquirent: 1° Antoine, mort sans postérité; 2° Nicolas, Éc., seigneur de l'Allemandière, marié, le 6 juin 1567, à Marguerite de Jarnage, fille de Valentin de Jarnage, et de Valentine du Val; 3° Marguerite; 4° Françoise, qui épousa Jean de Sigongné, Éc., seigneur de la Brenaudière. — Avant 1557, la terre de la Forêt était passée des mains de François de Baillou, dans celles de Louis de Maussabré.

VIII. — Louis de Maussabré, Éc., seigneur de la Forêt, de la Sabardière, la Mardelle, Courcueil, Bois-Douhaut, Chilloué, etc., enseigne dans la compagnie d'Aumont, fut tué à la bataille de Gravelines, en 1557. Il eut quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Baillou : 1° Claude, qui suit; 2° François, dont on parlera plus loin; 3° Antoinette, mariée à N. de Puy-Girault, Éc.; 4° Marie, femme de N. de Saint-Yrier, Éc.

IX. — Claude de Maussabré, Éc., seigneur de la Sabardière et de Bussière, et d'une partie du fief de la Forêt, épousa, le 16 octobre 1554, Marguerite de Barbançois, fille de Jean de Barbançois, Éc., seigneur de Charon, et de Bertrande de Cluis. Il eut cinq enfants: 1° Gilbert, dont on parlera plus loin; 2° Claude; 3° Louis; 4° un autre Claude; 5° Marguerite, mariée le 18 avril 1596 à Nicolas de Salignac, chev., seigneur de Jars.

X. — François de Maussabré, frère de Claude, seigneur de Villablin et de Puy-de-Nais, posséda une partie du fief de la Forêt. Il périt dans les guerres de religion. Il avait épousé, en premières noces, Barbe de Jeu-Maloches, et en secondes, Anne de Maulmont. Du second mariage, il eut plusieurs enfants, entre autres: Rose, femme de Guillaume de Puy-Girault, Éc., seigneur de la Garenne et de la Forêt; et Rachel, mariée à Thibault de Percy, Éc., seigneur des Genets et de la Gachonnière.

XI. — Gilbert de Maussabré (fils de Claude, ci-dessus nommé), chev., seigneur de la Sabardière, de Bussière et de la Forêt, homme d'armes dans la compagnie de Louis de Chasteigner, épousa, en 1593, Gilberte de Saint-Yrier, fille de Gaspard de Saint-Yrier, et de Françoise de Passac. De ce mariage sont issus: 1° Gaspard, qui suit; 2° Louis, seigneur de Badecon et de Bordebure; 3° Gilbert, seigneur de Chilloué et de Vignol; 4° Louis; 5° Antoinette, mariée le 10 octobre 1631 à Gilbert de Ferrières, Éc.; 6° Marguerite, femme de François Barthon de Montbas, Éc., seigneur de Fayolle (contrat du 25 juillet 1607).

XII. — Gaspard de Maussabré, chev., seigneur de la Forêt, de la Sabardière, de Bussières, du Coudray, d'Argy et de Chambrelain, lieutenant de cent hommes d'armes, eut six enfants de son mariage contracté, en 1627, avec Marie d'Argy, fille de René d'Argy, Éc., seigneur de Pont:

1° René, qui suit; 2° Gaspard; 3° Charles; 4° Louis; 5° Bonne, mariée à N. de Renty, chev., seigneur de la Bulière; 6° Anne, femme d'Étienne Grand, Éc., seigneur de Teihac.

XIII. — René de Maussabré, chev., seigneur de la Forêt, de Bussière, de la Sabardière, des Genets, etc., sous-lieutenant de chevau-légers, épousa, le 14 juin 1664, Rose-Éléonore Drouillon, fille de Pierre Drouillon, Éc., seigneur de la Marigeonnerie, et de Rose Le Beau. Il eut trois enfants: 1° René, seigneur de Bussière, de la Sabardière, des Genets, etc., capitaine au régiment de Piémont, puis aide de camp du maréchal de Tourville (1694); 2° Charles; 3° Rose, mariée à Charles-Silvain de Haro, chev., seigneur de Fontais.

XIV. — Étienne Grand, Éc., seigneur de la Forêt, en 1666, épousa, en premières noces, Mathurine Nabon, et en secondes noces, Anne de Maussabré. Il mourut à la Forêt, le 23 juin 1684.

XV. — Charles-François Grand (fils du précédent), Éc., seigneur de la Forêt, est cité dans des titres de 1749-50.

XVI. — François Jacquet-Baronnière fut le dernier seigneur de la Forêt (1773-89). Il rendit hommage, pour ce fief, en 1773.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 585, 587; E, 126. — D. Housseau, VI, 1421; XIII, 11044 ter. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — *Mémoire pour Claude Grand de Luxolière* (imprimé), 1723. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 1021. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine, généal. Baillou.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIII, 502-3-4.

Forêt (la), f., c^ne^ de Paulmy. — *Hôtel de la Forêt,* 1722. — Ancien fief, dépendant de la Bourrelière et du Châtelier. Il faisait partie autrefois de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont il fut détaché, en 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23; G, 78. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 349.)

Forêt (la), f., c^ne^ de Reugny.

Forêt (la), c^ne^ de Saint-Christophe. V. *Forêts.*

Forêt (la), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne. V. *Forestrie.*

Forêt (la), ham., c^ne^ de Saint-Paterne, 11 habit. — *Forêt-Donné,* 1771. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement en 1793, sur Jacques-Louis Rolland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83. — *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Forêt (la), f., c^ne^ de Souvigny. — *Aitre de la Forêt,* 1446. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Florentin d'Amboise, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 8 juin 1791, et adjugée au sieur Charlot. Elle relevait censivement du Feuillet. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633; G, 845; *Biens nationaux.*)

Forêt (la croix de la), c^ne^ de Thilouze, près du chemin de Thilouze à Pont-de-Ruan.

Forêt (la), f., c^ne^ de Veigné.

Forêt (la), f., c^ne^ de Villeperdue. — *Forêt-Vignau,* 1790. — *La Forêt,* carte de l'état-major. — Son étendue était alors de 57 arpents. Elle relevait censivement du fief de Villeperdue. — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

Forêt (la), f., c^ne^ de Vou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly et de l'archevêché de Tours. Au XVIIIe siècle, il était réuni à la châtellenie du Verger-de-Vou. En 1510, il appartenait à Jacques de Betz, qui rendit hommage à l'archevêque de Tours. Vers 1576, il était passé aux mains de René de Beauregard, qui le vendit à Jacques de Chargé. Celui-ci le revendit à Jean Morin, qui rendit hommage au baron de Preuilly, en 1597. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 5049; XIII, 8325. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Archev. de Tours,* III.)

Forêt (Guy, comte de), fils de Jean Ier, comte de Forêt, et d'Alix de la Tour, fut nommé lieutenant-général du roi, en Touraine, en 1347. Il eut pour successeur Jehan de Saintré, en 1351. Il mourut en 1360, laissant de Jeanne de Bourbon, qu'il avait épousée le 14 février 1318: Louis, comte de Forêt, mort le 2 avril 1361; Jean II, décédé en 1368, et Jeanne, mariée à Beraud II, comte de Clermont. — (*Ordonnances des rois de France,* IV, 169. — Moréri, *Diction. historique,* II, 1273. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* II, 132; III, 374.)

Forêt-Belier (le bois de la), paroisse de Reugny. — Propriété de l'archevêché de Tours, en 1693. Son étendue était alors de 80 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Archev. de Tours.*)

Forêt-de-Montifray (la), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. V. *Montifray.*

Forêt-des-Gués (la), ham., c^ne^ de Veigné, 18 habit.

Forêt-des-Vingt-Chênes (le lieu de la), c^ne^ de Pouzay, près du chemin de la Bretonnière à Noyant.

Forêt-des-Trente-Chênes (le lieu de la), près des Fontaines, c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Forêt-Donné (la), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *la Forêt.*

Forêt-Fontanche (la). V. *la Forêt,* c^ne^ de Nouans.

Forêt-Impériale (la), nom donné par le plan cadastral à la forêt d'Amboise.

Foretière (la), f., c^ne d'Azay-sur-Cher. — *Foulière*, carte de Cassini.

Foretrie (la), vil., c^ne de Bossay, 20 habitants.

Foretrie (la), f., c^ne de Crissé.

Forêts (terres des). — Nom donné à une partie de la commune de Bourgueil, au sud. Ce lieu était autrefois couvert de bois qui appartenaient à l'abbaye de Bourgueil.

Forêts (les), ou la **Forêt**, f., c^ne de Saint-Christophe. — *La Forest*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 25 janvier 1745, par Marie-Thérèse-Julie de Menon, veuve de Charles-Casimir de Thibergeau, directeur des fortifications du Poitou. Ce dernier avait acheté les Forêts, le 24 janvier 1743, de Georges Bodard, Éc., receveur des tailles d'Angers. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière.*)

Forêts (le lieu des), près des Rues-Maigres, c^ne de Véretz.

Forge (la), f., c^ne d'Ambillou. — Ancien fief, ou *métairie noble*. — En 1463, ce domaine appartenait à Jean de Saint-Germain; — en 1492, à Hardouin Viau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 598.)

Forge (la), f., c^ne d'Avrillé, près de la Roumer.

Forge (la), ou les **Forges**, f., c^ne de Balesmes, près du ruisseau de Folet. — *Aître des Forges*, XVe siècle. — *La Forge*, carte de l'état-major. — Il relevait de la baronnie de Ligueil, d'après un acte du 28 mars 1478. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Forge (la), f., c^ne de Betz, près du bourg.

Forge (la), f., c^ne de Boussay, près de la Claise. — *Forgia*, 1256 (archives du château de Boussay). — *Hospitium et manerium de Forgia*, 1435. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. Geoffroy de Payen, vivant en 1223, est le premier seigneur connu. En 1256, Eschivard, baron de Preuilly, lui accorda le droit de chasse sur les terres avoisinant ses domaines. Geoffroy eut pour successeurs : Geoffroy, cité dans un titre de 1291; — Jean de Payen, vivant en 1318; — Nicolas de Menou, marié à Jeanne de Payen, dame de Boussay, de la Forge et de Sennevières. Depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution, ce fief fut possédé par la famille de Menou. — Le manoir de la Forge fut fortifié et entouré de douves, par Jean de Menou, qui avait été autorisé, à cet effet, le 19 janvier 1447, par Pierre Frotier, baron de Preuilly. Les fortifications élevées au XVe siècle ont aujourd'hui complètement disparu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. IIIe, 1re partie. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 35. — *Mémoires de Michel de Marolles, généal. de Menou.* — D. Housseau, XII, 5159, 5166, 5263, 5306.)

Forge (la Petite-), f., c^ne de Boussay, près de la Muanne. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Forge (la), f., c^ne de Chambon. — Ancien fief, relevant de Preuilly. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Forge (étang de la), c^ne de Chambon.

Forge (la), ou les **Forges**, f., près du Mable, c^ne de Champigny-sur-Veude. — *Forgiæ*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *La Forge*, carte de Cassini.

Forge (la), et la **Petite-Forge**, f., c^ne de Chaveignes. — *La Forge*, carte de Cassini.

Forge (le lieu de la), c^ne de Civray-sur-Esves, près du bourg.

Forge (le lieu de la), c^ne de Courçay, près du bourg.

Forge (la), f., c^ne de Fondettes. — *Les Forges*, carte de Cassini.

Forge (la), ham., c^ne de Francueil, près du ruisseau de l'Étang des Brosses, 11 habit. — *La Forge*, carte de Cassini.

Forge (moulin de la), sur la Muanne, c^ne du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de Clairfeuil (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Forge (la), c^ne de Marcilly-sur-Maulne. — *La Forge*, carte de Cassini.

Forge (le lieu de la), c^ne de Marray, près du bourg et de la Dême.

Forge (la), vil., c^ne de Neuillé-le-Lierre, 26 habit. — *Les Grandes-Forges*, 1562. — *La Forge*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Rochecorbon, à foi et hommage lige et 8 jours de garde. Le seigneur avait droit de moyenne et basse justice. En 1496, ce fief appartenait à Étienne Le Loup, maître d'hôtel du roi, qui rendit hommage le 14 novembre; — en 1500, à Artuse de Ballan, veuve d'Étienne Le Loup; — en 1540, à Jehan Prevost, avocat du roi à la chambre des comptes de Paris. Par acte du 24 novembre 1562, Jehan Prevost, vendit ce domaine à Raymond Forget, qui eut pour successeur François Dunoyer. Celui-ci, à la date du 8 avril 1646, céda la Forge à Daniel Boileau du Plessis et à Claude Scarron, sa femme. Claude Scarron, par testament du 8 octobre 1668, légua le même fief à Élizabeth Robin, veuve de Hercule de Meules.

Saisie sur la famille Robin, au commencement de l'année 1686, la terre de la Forge fut adjugée à Gervais Angevin, bourgeois de Paris, puis rachetée par N. Boileau du Plessis, intendant des armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare.

Elle passa ensuite aux mains d'Antoine Bergeron de la Goupillère, puis aux familles de Bridieu et de Chauvelin. Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle, qui est mentionnée dans un acte du XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 19, 20, 21; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Neuillé-le-Lierre.)

Forge (la), f., c^{ne} du Petit-Pressigny, près de la Muanne.

Forge (la), f., c^{ne} de Saint-Paterne. — *Les Forges*, XIVe siècle. — *Hôtel de la Forge*, 1459. — *La Forge*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1385, il appartenait à Gillet de Lauberdière; — en 1394, à Jean Peliçon; — en 1403, à Étienne le Roi; — en 1459, à N. Picard, prévôt d'Oë, qui le vendit à Jean Texier; — en 1601, à la famille de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Forge (la fontaine de la), près du Puits-Blanc, c^{ne} de Verneuil-le-Château.

Forge (la), f., c^{ne} de Vou. — *La Forge*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement de la Roche-de-Gennes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Forge (la), vil., c^{ne} d'Yzeures. — Ancien fief. Vers 1500, il appartenait à Antoine Chasteigner; — vers 1530, à Louis Ancelon, marié à Jacquette Chasteigner; — en 1789, à Charles d'Aloigny de Rochefort. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner.*)

Forge (le ruisseau de la), prend sa source près de Boisbernay, c^{ne} de Bossay, et se jette dans la Claise, près du Haut-Fourneau, dans la même commune.

Forge (François de la). V. *La Forge.*

Forgeais (la), f., c^{ne} de la Celle-Saint-Avent, près du château de la Tourballière. — *Forgerais*, carte de Cassini.

Forgerais, c^{ne} de Couesmes. V. *Forget.*

Forgeais (la), f., c^{ne} de Maillé-Lailler. — *La Forgeais*, carte de l'état-major.

Forgeon (le), f., c^{ne} de Ballan. — *Forgerie*, 1520. — Ancien fief, relevant de la Carte. En 1518, il appartenait à la famille de Beaune. — (D. Housseau, XII, 7008. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)

Forgerais, c^{ne} de la Celle-Saint-Avent. V. *Forgeais.*

Forgerie, c^{ne} de Ballan. V. *Forgeon.*

Forgerie (le lieu de la), près de la Rochelle, c^{ne} de Couziers.

Forges (les), f., c^{ne} d'Abilly, près de la Claise.

Forges (les), c^{ne} de Balesmes. V. *La Forge.*

Forges (les), ou la **Forge**, f., c^{ne} d'Azay-sur-Cher. — *Forges*, carte de Cassini.

Forges (le bois de), paroisse d'Azay-sur-Cher. — En 1277, Geoffroy, seigneur de Montbazon, céda, par échange, aux religieux de Saint-Jean du Grais, divers droits qu'il possédait sur les bois de Forges. — (D. Housseau, VII, 3299.)

Forges (étang des), près des anciennes forges de Fenil, c^{ne} de Bossay.

Forges (les), f., c^{ne} de Bournan. — *La Forge*, carte de Cassini.

Forges (le lieu des), près de la Tricherie, c^{ne} de Charnizay.

Forges (les), f., c^{ne} de Cléré. — *Les Forges*, carte de Cassini.

Forges (les), f., c^{ne} d'Épeigné-sur-Dême.

Forges (la fontaine des), près du Vauriau, c^{ne} de Cravant.

Forges (le bois des), c^{ne} de Damemarie.

Forges (les), f., c^{ne} d'Esvres. — *Fabricæ*, 791; *villa quæ dicitur Fabricas*, 860; *Forgiæ, terra de Forgiis*, 1332-38 (*Cartulaire de Cormery*). — *Forge*, carte de l'état-major. — Ancien prieuré appartenant à l'abbaye de Cormery. La chapelle était placée sous le vocable de Saint-Eutrope. Forges constituait un fief qui relevait de la châtellenie de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery*, 4, 50, 167, 231-32. — D. Housseau, I, 81; VII, 2705, 3100. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 728. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Forges (le lieu des), près du ruisseau des Petites-Vallées, c^{ne} du Liège.

Forges, c^{ne} de Neuillé-le-Lierre. V. *Forge.*

Forges (les), f., c^{ne} de Restigné, près du bourg.

Forges (le lieu des), c^{ne} de Rillé. — On y voyait autrefois une forge et une tour appelée la *Tour des Armures.*

Forges (les), f., c^{ne} de Saint-Benoît. — *Forges de Chinon*, XVe siècle. — *Les Forges*, cartes de Cassini et de l'état-major. — *Puy de Forges*, 1554. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. Le logis seigneurial a été habité, à diverses reprises, par Louis XI, notamment en janvier, février et mars 1479; en novembre 1480 et en février 1481. Un jour, peu d'années avant sa mort, il fut surpris, dans l'église de Saint-Benoît, par une attaque d'apoplexie. Après avoir reçu quelques soins, il put retourner à cheval à Forges. Son historien Mathieu rapporte ainsi cet incident:

« Estant allé ouir la messe à une petite paroisse proche des Forges de Chinon il se trouva mal et tomba en une grande défaillance des forces de l'esprit et du corps, perdit la parole et toute connaissance. Il fut secouru si promptement, par le seigneur du Bouchage, qui estoit son médecin et fut depuis archevêque de Vienne, qu'après avoir pris un clystère l'esprit lui revint, monta à cheval, retourna aux Forges et y disna. Mais la difficulté de parler lui demeura si grande qu'il ne se faisait plus entendre que par signes. Philippe de Commines, qui lui servit de valet de chambre en ceste maladie luy servit aussi de truchement lorsqu'il se confessa à l'Official de Tours. Et parceque estoit surpris de ceste maladie on le porta de la table auprès du feu et qu'on l'empescha de s'approcher des fenestres il se souvint de tout cela, et estant revenu à soy, demanda qui estoient ceux qui l'avoient retenu par force et l'avoient empesché de prendre l'air. Comme on les eut nommés il les chassa et ne les voulust voir, n'ayant jamais trouvé bon que le roy Charles, son père, eust esté contrainct de manger, parceque en nulle chose le subject ne devoit forcer son prince. »

Le fief de Forges appartenait, en 1554, à Jacques Biard, Éc.; — en 1564, à Jean du Faultrey; — en 1618, à Jacob de Girard; — en 1692, à Gabriel-Henri de Beauvau, chev., seigneur de Montgauger, de Crissé, de Savonneau et des Roches-Tranchelion.

D. Housseau, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 910. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 472. — Duclos, *Hist. de Louis XI.* — Mathieu, *Hist. de Louis XI*, 390. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 206. — *Ordonnances des rois de France*, XVIII, 436-38-39, 444-47, 452, 598-99, 605-6.

Forges (les). — Nom donné à une maison qui était située dans le bourg de Saunay, près du cimetière. Cette maison n'existait plus en 1652. — (Arch. d'I.-et-L., *Chambrerie de Saint-Julien*).

Forges (les), ham., c^{ne} de Truyes, 13 habitants.

Forges (les Grandes-), paroisse de Villedômer. — Elles relevaient du fief de Beauvais et appartenaient, en 1715, à Antoine Bergeron de la Goupillère; — en 1736, à N. de Bridieu. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Gastines* Sommier des rentes.)

Forges-à-Fer (le lieu des), près de la Bertatière, c^{ne} de Saint-Senoch.

Forget (le bois), c^{ne} de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de Marcé à Port-de-Piles.

Forget (le moulin de), ou **Forgeais**, sur l'Asdillière, c^{ne} de Couesmes.

Forget (le lieu de), c^{ne} de Luzé, près du chemin de Luzé à Nouâtre.

Forget (le bois de), près du Vau, c^{ne} de Mazières.

Forget (le Petit-), f., c^{ne} de Neuillé-le-Lierre. — *Petit-Forget*, carte de l'état-major. — *La Petite-Forge*, carte de Cassini.

Forget (le lieu de), ou de **Forges**, près de l'Étang-Neuf, c^{ne} de Saint-Paterne. — *Forges*, 1335. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de la Clarté-Dieu, du mois de juillet 1245. Gillet de Lauberdière est qualifié de seigneur de Forges dans un titre de 1335. — (D. Housseau, VII, 2940. — Arch. d'I.-et-L., G, 481.)

Forget (Jean), baron de Maflée, né en Touraine vers 1539, fut nommé conseiller au parlement de Paris, en 1567, président des enquêtes, en 1574, puis président à mortier, le 15 décembre 1590. Le parti de la Ligue le fit jeter dans les cachots de la Bastille; mais on le délivra bientôt, par suite de l'intervention du duc de Mayenne, qui espérait s'attacher ce magistrat, dont l'influence était bien connue. Jean Forget mourut le 19 janvier 1611 et fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache. Par son testament, il donnait cent mille livres aux établissements hospitaliers de Paris. Il était fils de Pierre Forget et de Françoise de Fortia. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 176-77. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, 328. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne.*)

Forget (Pierre), seigneur du Cormier et de la Dorée, receveur des tailles, à Tours, fils de Jean Forget, Éc., seigneur de Lavau, et de Anne de Beaulieu, fut nommé maire de Tours, en novembre 1530, en remplacement de Georges de Vercle. Il eut pour successeur, en 1531, Antoine Bohier. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 113. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, 328.)

Forget (Pierre), baron de Véretz et du Fau, seigneur du Fresne, né en Touraine vers 1542, secrétaire d'État sous Henri III et Henri IV, publia, en janvier 1593, une brochure intitulée: La Fleur de Lys, *qui est le discours d'un françois, retenu dans Paris, sur les impiétés et desguisements contenus au manifeste d'Espagne.* Dans cette brochure, l'auteur réfute la déclaration du duc de Mayenne. Il mourut en 1610. Il était fils de Pierre Forget, seigneur de la Branchoire, et de Françoise de Fortia. — (Larousse, *Grand Diction. univ. du XIXe siècle*, VIII, 604. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 177. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, 328. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne.*)

Forget (Pierre), frère du précédent, seigneur de Beauvais et de la Picardière, conseiller d'État, généalogiste de l'Ordre du Saint-Esprit et

historiographe de l'ordre de Saint-Michel, est né à Tours, en 1569. Il a publié un recueil de quatrains moraux et philosophiques, sous le titre de *Les sentiments universels de Messire Pierre Forget*, Lyon, 1630, in-4°; Paris, Guill. Citerne, 1630, in-4°; Paris, Toussaint Dubray, 1636, in-4°; Paris, Antoine de Sommaville, 1646, in-12. On a encore de lui d'autres pièces de poésies, notamment un *Hymne à la reine régente, mère du roi* (Paris, Toussaint Dubray, 1613, in-4°). Il mourut en 1638 ou 1640. — Didot, *Biographie générale*, XVIII, 178. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 178-81. — Larousse, *Grand Diction. univ. du XIX° siècle*, VIII, 604. — Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique*, I, 453. — *Almanach de Touraine*, 1783. — D. Housseau, XXIII.)

Forget (César), trésorier de France, à Tours, fut nommé maire de cette ville, en novembre 1592, en remplacement de François Maille. Il eut pour successeur, en 1594, Victor Brodeau. Il était fils de Mathurin Forget et de Anne Galland. — — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 126. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, 328.)

Forget (Jean), seigneur de la Tortinière, maître des requêtes de la reine, fils de Mathurin Forget et d'Anne Galland, fut nommé maire de Tours, en 1598, en remplacement de Aule Galland. Il eut pour successeur Jean Tardif, en 1599. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 128. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*.)

Forget (Louis), fils du précédent, seigneur de Beauregard, aumônier du roi, chancelier de l'église de Tours, né dans cette ville en 1578, a composé les ouvrages suivants: *Les hautes pratiques des saints; — Traité de la miséricorde de Dieu; — Exercices pour les âmes dévotes, à se tenir actuellement en la présence de Jésus-Christ et à pratiquer ses conseils*, Paris, Jean Billaine, 1650, in-8°. — *Le Monarque sainct et glorieux, ou Les vertus et les triomphes de saint Louis*, Tours, Jacques Poinsot, 1645, in-8°. Il mourut au mois d'avril 1658 et eut sa sépulture dans la cathédrale de Tours. — (*Almanach de Touraine*, 1781. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 181. — D. Housseau, XXIII. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris.*)

Forgetrie (la), f., c^ne de Chargé, près du bourg.

Forgette (le lieu de), près de la Raguinière, c^ne de Cravant.

Formeaux (le lieu des), près de la Tour-de-Brou, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Formerie (la), f., c^ne de Bourgueil.

Formillerie (la), f., c^ne de Chinon.

Fort (le lieu de), près de la Mère, c^ne de Nouans.

Fortaiserie, ou **Fortaisière** (la), c^ne d'Hommes. V. *Forteserie*.

Fortaises (le lieu des), c^ne de Bossée, près du bourg.

Fort-Auvé (le lieu de), près des Epiots, c^ne de Restigné.

Fort-Bedot (le), ham., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne, 17 habit. — *Fort-Bedent* (Tabl. de recens. de 1872). — *Fort-Bedet*, carte de Cassini.

Fort-Bois (le lieu de), près de la Folie, c^ne de Preuilly. — *La Garenne de Fort-Bois*, XV° siècle. — Ce lieu est cité dans des titres du 17 avril 1439 et juillet 1467. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly*.)

Fort-Cerisier (le lieu de), c^ne de Maillé, près de la route de Bordeaux à Paris.

Fort-Cornet (le lieu de), près de la Perruche, c^ne de Ligueil.

Fort-d'Artannes (le). V. *la Motte*, c^ne d'Artannes.

Fort-des-Anglais (le). — Nom donné à l'un des cantons de la forêt de Chinon. On y voit d'anciens retranchements qui furent établis par les Anglais au XIV° siècle. Ils formaient un camp ayant 150 mètres environ de longueur sur 110 à 120 de largeur. Ce camp était entouré de fossés.

Fort-des-Boires (le). V. *Plessis* (le Petit-).

Fortellerie (la), f., c^ne de Fondettes.

Forterie (la), ham., c^ne de Mettray, 21 habit. — *Forterie-Mettray*, XVI° siècle. — *Forterie*, carte de Cassini.

Forterie (le lieu de la), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — Ancien fief. Le fief de Moriers en relevait, suivant un aveu rendu le 29 mars 1743, par René Groussin. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Forteserie (la), **Fortaiserie**, ou **Fortaisière**, f., c^ne d'Hommes. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. En 1618, Henri Fergon acheta une partie de ce fief, de Jean Prudhomme, Éc., seigneur de la Herpinière. — (Arch. d'I.-et-L., B, 25, 32; E, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fortessard (ruisseau de), paroisse de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Il est cité dans un aveu rendu au XVI° siècle, pour le fief de Buton. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*.)

Fortia (Marc de), seigneur de Paradis, gref-

fier de la sénéchaussée d'Anjou, en 1538, puis trésorier de France, à Tours, naquit dans cette ville. Il était fils de Bernard de Fortia, seigneur de Paradis, de la Branchoire et des Touches, président de la chambre des comptes de Bretagne, et de Jeanne Miron. Par acte du 20 novembre 1581, il donna à sa ville natale trois cents livres de rente, pour la fondation d'un collège. Cette donation était faite à la condition expresse que la direction du nouvel établissement ne serait pas mise aux mains de la compagnie de Jésus. Ce collège fut bâti dans la rue Saint-Pierre. — (Lainé *Arch. de la noblesse de France*, II, généal. Fortia. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, II, 390. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 388.)

Fortière (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — *Fortière*, carte de l'état-major.

Fortin, archevêque de Tours. V. *Frotier*.

Fortin (François), surnommé le *Solitaire inventif*, religieux de l'ordre de Grandmont, naquit à Tours en 1592. Il résida, pendant une quarantaine d'années, au prieuré de Bois-Rahier, près Tours, et il y mourut le 21 juillet 1661. On a de lui un ouvrage curieux et intitulé : *Les ruses innocentes, dans lesquelles se voit comment on prend les oiseaux passagers et les non passagers et plusieurs sortes de bestes à quatre pieds, avec les plus beaux secrets de la pêche....* Paris, Pierre Lamy, 1660, in-4°, avec planches. Cette édition était dédiée à l'archevêque de Tours. Il existe trois autres éditions : Paris, Ch. de Sercy, 1688, in-4°; Amsterdam, Daniel de la Feuille, 1695, in-8°; Amsterdam, Georges Gallet, 1700, in-12. Le titre a été un peu modifié dans cette dernière édition. Il commence ainsi : *Les Délices de la campagne, ou les ruses de la chasse et de la pêche, où l'on voit*, etc. — (Rich. Lallemand, *Biblioth. Thereuticographique*. — *Almanach de Touraine*, 1781. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 181-82. — Larousse, *Grand Diction. univ. du XIXe siècle*, VIII, 624. — Didot, *Biographie générale*, XVIII, 223-24. — D. Housseau, XXIII.)

Fortineries (les), vil., c^ne^ de Gizeux, 40 habit. — *Fortinière*, carte de Cassini.

Fortinière (la), f., c^ne^ de Charentilly. — Ancien fief, dépendant de la terre de Charentilly. — (Arch. d'I.-et-L., *Châtellenie de Charentilly*.)

Fortinière (la Grande-), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Fortunière*, 1536. — Elle relevait de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy-Roi. — (Arch. d'I.-et-L., E. 16, 82.)

Fortinière (la), f., c^ne^ de Rillé. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fortinière (la), f., c^ne^ de Reugny.

Fortinière (la), f., c^ne^ de Saint-Flovier. — En 1619, Jean de Tanchoux, Éc., était qualifié de seigneur de la Fortinière. — (Registres d'état-civil de Saint-Flovier.)

Forts (les), f., c^ne^ de Montreuil. — *Fort*, carte de Cassini.

Forts-Abeille (le lieu des), près des Marteaux, c^ne^ de Céré.

Forts-en-Bois (le lieu des), près des Ecoins, c^ne^ de Sazilly.

Fort-Signou (le lieu du), près du Chillou, c^ne^ de la Roche-Clermault.

Fortune (le lieu de la), près du ravin de Prix, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Fortune (le lieu de la), c^ne^ de Charnizay, près du chemin de Charnizay à Ferrières.

Fortune (la), f., c^ne^ de Courcoué, dans le bourg.

Fortunes (le lieu des), c^ne^ de Chaumussay, près du chemin de Chambon à Preuilly.

Fortunerie (la), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Motets.

Fortunière (la), c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Fortinière*.

Fort-Vent, f., c^ne^ de Nazelles. — *Forvent*, ou *Frovent*, XVIIIe siècle. — *Fortvent*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement sur N. Ouvrard de Martigny, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fortville, ou **Forville**, f., c^ne^ de Noyant. — *Forville*, carte de l'état-major. — *Fréville*, carte de Cassini.

Foslarde (*terra de*). V. *Feuillarde*, c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Fossa-Mora. V. *Fossemore*, c^ne^ de Luzillé.

Fossardière (la), ham., c^ne^ de Gizeux, 12 habit.

Fossardière (la), f., c^ne^ de Villedômer.

Fosse (la), f., c^ne^ de Balesmes.

Fosse (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne. — *La Fosse*, carte de Cassini.

Fosse (la), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. — *La Fosse*, carte de l'état-major.

Fosse (la), c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire. V. *Fosses-Mercier*.

Fosse (la Grande-), f., c^ne^ de Fondettes.

Fosse (la), c^ne^ de Francueil. — Ancien fief, relevant du château de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 650.)

Fosse (la), c^ne^ de La Riche. V. *Fosse-au-Gras*.

Fosse (la), c^ne^ de Luzillé. V. *Fossemore*.

Fosse (la), ham., c^ne^ de Marcé-sur-Esves,

11 habit. — *La Fosse*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de la Louère (1782). — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

Fosse (la), ou le **Fossé**, f., c^ne^ de Marcilly-sur-Maulne. — En 1789, elle appartenait à la cure de Marcilly-sur-Maulne. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fosse (la), f., c^ne^ de Neuil. — *La Fosse*, carte de Cassini. — C'est là que le ruisseau de Pont prend sa source.

Fosse (la), ham., c^ne^ de Neuillé-le-Lierre, 12 habit. — *Fosse*, carte de Cassini.

Fosse (la), f., c^ne^ de Nouzilly. — Ancien fief. Il appartenait aux religieuses de Beaumont-les-Tours, en 1492. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fosse (la), f., c^ne^ du Pont-de-Ruan. — *La Fosse*, ou *Fromageau*, ou *la Roussardière*, 1629, 1704. — *La Fosse*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété du prieuré de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

Fosse (le moulin de la), sur le ruisseau de Rochette, c^ne^ de Reignac. — *Molendinum de la Fousse, in parochia Vallis de Brays in feodo Monasterii S. Juliani*, xve siècle. — *Moulin de la Fosse*, carte de l'état-major. — Vers 1470, Pierre de Montplacé, abbé de Saint-Julien, donna à son monastère une rente de six setiers de froment à prendre sur ce moulin à la fête de la Toussaint. — (*Martyrol. S. Juliani*.)

Fosse (le bois de la), près du Boulay, c^ne^ de Rouziers.

Fosse (la), f. et moulin, sur le ruisseau de la Fontaine des Vallées, c^ne^ de Saint-Aubin. — *La Fosse*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Aubin. En 1793, il fut vendu nationalement sur N. Grimont, comte de Moyon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fosse (la), f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Fossé (le), vil., c^ne^ d'Hommes, 33 habit. — *Le Petit-Fossé*, ou *Fossay*, ou la *Pelletrie*, 1619, 1759. — *Les Fossez*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. Il appartenait au prieuré de Channay, suivant des déclarations rendues en 1619 et le 27 novembre 1759. — (Arch. d'I.-et-L., B, 29; E, 318; G, 38; *cure de Channay*.)

Fossé (le), f., c^ne^ de Monnaie.

Fosse-à-la-Calline (le lieu de la), près de la Petite-Maison, c^ne^ de Courcoué.

Fosse-à-la-Calline (le lieu de la), c^ne^ de Verneuil-le-Château, près du chemin de Saint-Blaise au Poitevin.

Fosse-à-la-Cane (la), près des Malpièces, c^ne^ de Veigné.

Fosse-à-la-Fille (la), près de Villiers, c^ne^ de Dierre.

Fosse-à-l'Ane (le lieu de la), c^ne^ de Ferrières-Larçon, près du chemin de Ferrières au Pont-Malheureux.

Fosse-à-la-Roue (le lieu de la), c^ne^ de Civray-sur-Esves, près de l'Esves.

Fosse-Arneau (la), près de la Billardière, c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Fosse-Arrault (le lieu de la), près du Vau, c^ne^ de Vallères.

Fosse-au-Bray (la), ou **Breuil**, ham., c^ne^ de Savonnières, 14 habit.

Fosse-au-Brun (la), ham., c^ne^ de Huismes, 12 habit. — *Fosse-au-Brun*, carte de Cassini.

Fosse-au-Chat (le lieu de la), près de Boutais, c^ne^ de Ligueil.

Fosse-au-Chat (le lieu de la), près de la Peraudrie, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Fosse-au-Chat (la), près de la Cave-à-la-Biche, c^ne^ de Vouvray.

Fosse-au-Fresne (le lieu de la), près des Landes, c^ne^ d'Auzouer.

Fosse-au-Gras (la), f., c^ne^ de La Riche. — *La Fosse*, 1791. — Ancienne propriété de l'hôpital de la Charité, de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fosse-au-Lait (le lieu de la), c^ne^ de Noizay, près du chemin des Quarts au Carroi du Petit-Noyer.

Fosse-au-Lait (le lieu de la), près des Coteaux, c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Fosse-au-Loup (le lieu de la), près de la Copinière, c^ne^ de Charentilly.

Fosse-au-Loup (le lieu de la), près de Thoré, c^ne^ de Civray-sur-Cher.

Fosse-au-Loup (la), f., c^ne^ de Nouans.

Fosse-au-Loup (le lieu de la), c^ne^ de Nouâtre, près du chemin des Maisons-Rouges à Port-de-Piles.

Fosse-au-Loup (le lieu de la), près de la Chillerie, c^ne^ de Saint-Senoch.

Fosse-au-May (le lieu de la), près des Rouères, c^ne^ de Saint-Épain.

Fosse-au-Poulain (la), f., c^ne^ de Ports.

Fosse-au-Prêtre (le lieu de la), près de l'étang de Simolières, c^ne^ de Saint-Flovier.

Fosse-au-Seigneur (le lieu de la), ou le **Lac-Capreau**, c^ne^ de Luzé, près du chemin de Luzé à Boisaubry. — Il relevait du fief de Franc-Palais, suivant un aveu rendu au baron de

Marmande, par François-Marie Hameau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Fosse-aux-Cerfs (le lieu de la), près des Hautes-Haies, c^ne^ de Morand.

Fosse-aux-Chats (le lieu de la), près de la Lande, c^ne^ du Louroux.

Fosse-aux-Chênes (le lieu de la), près de la Chausserie, c^ne^ de Langeais.

Fosse-aux-Chiens (le lieu de la), près des Bizoulières, c^ne^ de Langeais.

Fosse-aux-Ladres (le lieu de la), c^ne^ de Monts, près du chemin de Beaumé à Tours.

Fosse-aux-Lions (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), c^ne^ de la Celle-Saint-Avent, près du chemin des Marais.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), près de Mousseaux, c^ne^ de Chambon.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), près du Rouchoux, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), c^ne^ de Luzillé.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), près de la *Bohardière*, c^ne^ de Mazières.

Fosse-aux-Loups (le lieu de la), c^ne^ de Vou, près du chemin de Manthelan à Mouzay.

Fosse-aux-Maçons (le lieu de la), près du Gué-Gautier, c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Fosse-aux-Mêles (la), f., c^ne^ de Mazières.

Fosse-aux-Renards (le lieu de la), près de Bault, c^ne^ de Mazières.

Fosse-aux-Rosiers (la), c^ne^ de Loches. V. *Raterie.*

Fosse-aux-Saules (le lieu de la), près de Bois-Boutet, c^ne^ de Ballan.

Fosse-aux-Saules (ruisseau de la). — Il se trouve sur les limites de Bossay (Indre-et-Loire) et de Martizay (Indre). Il se jette dans la Claise.

Fosse-aux-Vaches (la), ou la **Bousardière**, f., c^ne^ de Genillé. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Villeloin et attaché à l'office claustral de sacristain. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Villeloin.*)

Fosse-aux-Vieilles (le lieu de la), près de Saint-Jouin, c^ne^ de Faye-la-Vineuse.

Fosse-Bacon (la), c^ne^ de Chambray. V. *Fosse-Sèche.*

Fosse-Baratte (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Benoît, près du chemin de Cravant au Tartre.

Fosse-Bardin (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Épain, sur les limites de Villeperdue.

Fosse-Barnou (le lieu de la), près de la Raterie, c^ne^ de Boussay.

Fosse-Bastard (le lieu de la), c^ne^ de Neuil, près du chemin de Saint-Épain au Pont.

Fosse-Belair (le lieu de la), c^ne^ de Maillé, près de la route de Bordeaux à Paris.

Fosse-Berton (la), f., c^ne^ de Bossée. — *Fossebrete*, 1302. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Marmoutier*. — *Fosse-Berton*, carte de l'état-major.

Fosse-Berton (la) f., c^ne^ de Sainte-Maure.

Fosse-Besnier (le lieu de la), près de la Saintrie, c^ne^ de Savonnières.

Fosse-Besse, f., c^ne^ de Bléré. — *Fousse-besses*, 1450. — *Fosse-Besses*, ou *Voiturier*, 1470. — *Fossebesse*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage lige, et, pour une partie, du Val-d'Orquaire. En 1470, il appartenait à Jean Voiturier, marchand à Bléré; — en 1486, à Jean-Charles Voiturier; — en 1517, à Maurice Rousseau; — en 1523, à Henri Rousseau; — en 1534, à Claude Fortier, veuve de Guillaume de Seigne; — en 1577, à Pierre Rousseau; — en 1730, à Jacques Peschard, décédé le 8 septembre 1738; — en 1745, à Gilles Demutz, à Adrien Peschard et à Claude Buhourd; — en 1755, à Claude-François Buhourd. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 851, 1020. — Registres d'état-civil de Bléré. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Fosse-Besse (étang de), près d'Orget, c^ne^ de Civray-sur-Cher.

Fosse-Besse (le lieu de), **Fosse-Bouette**, ou **Aubourgelle**, paroisse de Truyes. — Ce domaine, composé de six arpents, relevait censivement de l'abbaye de Cormery, suivant une déclaration féodale du 12 janvier 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery.*)

Fosse-Besse-Mellerie, f., c^ne^ de Bléré. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Il appartenait, à la fin du XVIIIe siècle, à l'hôpital de Bléré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fosse-Billard (le lieu de la), paroisse de Fondettes. — Il relevait du fief de Charcenay, suivant une déclaration féodale du 19 décembre 1705. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Charcenay.*)

Fosse-Binard (le lieu de la), près de Pourra, c^ne^ de Bossay. — Il dépendait de la sei-

gneurie de Bossay (1539). — (Arch. d'I.-et-L., E, 298.)

Fosse-Blanche (le lieu de la), près de la Loutière, c^ne^ d'Avon.

Fosse-Blanche (le lieu de la), près de Bois-Godin, c^ne^ de Saint-Senoch.

Fosse-Blanche (la), c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin. V. *les Fosses.*

Fosse-Boisjoubert (la), c^ne^ de Luzillé. V. *Bois-Joubert.*

Fosse-Bordeaux (le lieu de la), près du bourg d'Autrèche.

Fosse-Bouette, c^ne^ de Truyes. V. *Fosse-Besse.*

Fosse-Bourdin (la), c^ne^ de Perrusson. V. *les Vinettries.*

Fosse-Bourée (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Épain.

Fosse-Bouteille (le lieu de la), près des Boissonneries, c^ne^ de Cussay.

Fosse-Bouteille (le lieu de la), près de la Sornière, c^ne^ de Neuilly-le-Brignon.

Fossé-Brard, f., c^ne^ d'Anché.

Fosse-Breton (le lieu de la), près de l'Aitre des Courtemanche, c^ne^ de Vernou.

Fosse-Broux (le lieu de la), près de la Faverie, c^ne^ de Saint-Épain.

Fossé-Cailloux (le lieu du), près du Grand-Varnelle, c^ne^ de Louans.

Fosse-Chambellain (la), paroisse de Saint-Christophe. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fosse-Chaude (le lieu de la), ou **Chauviers,** paroisse de Rochecorbon. — Il relevait de la Salle-Saint-Georges, 1740. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Fosse-Chicanée (le lieu de la), près de la Rimonerie, c^ne^ de Courcoué.

Fosse-Coupée (le lieu de la), près de la Marchanderie, c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Fossé-Cour-en-Cher (le ravin ou ruisseau du), c^ne^ de Dierre. — Il commence près de la ferme du Ruisseau-Gautier et se réunit au Cher, au lieu appelé les Terres-des-Eperrières.

Fosse-Courtois (la), ou **Fosse-Courtoise,** f., c^ne^ de Loches. — *Fosse-Courtois,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait du château de Loches et de Fretay. Par acte du 28 avril 1776, Alexandre Gaëtan de Tripsé de Mareuil le vendit à François Lesleu, notaire à Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 702.)

Fosse-Courtois (la), f., paroisse de Saint-Jean-sur-Indre. — Elle est citée dans un acte du 14 juillet 1765. — (Arch. d'I.-et-L., *Cure de Beaulieu.*)

Fosse-Crotouse (le lieu de la), c^ne^ de Neuilly-le-Brignon, près du chemin de Cussay à Neuilly.

Fosse-d'Ansert (le lieu de la), c^ne^ de Nouâtre, près du chemin de Noyers à Port-de-Piles.

Fosse-d'Argent (le lieu de la), près de Renuaume, c^ne^ de Veigné.

Fosse-de-la-Guillonnière (le lieu de la), près de Candé, c^ne^ de Monts (1588). — Il devait une rente au prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Saint-Côme.*)

Fosse-de-la-Mare (le lieu de la), paroisse de Saint-Cyr. — Il relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales des 20 janvier 1589 et 15 février 1743. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Fossé-de-l'Echeneau (le lieu du), c^ne^ de Ports, près de la Vienne et du Bec-des-Deux-Eaux.

Fosse-des-Bœufs (le lieu de la), c^ne^ de Mouzay, près du chemin de Mouzay à Beaurepaire.

Fosse-des-Camps (le lieu de la), près des Picaults, c^ne^ de Saint-Épain.

Fosse-des-Champs (la), f., c^ne^ de Pont-de-Ruan.

Fosse-des-Champs (le lieu de la), près de Chalenton, c^ne^ de Saché.

Fosse-des-Eés (la), f., c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu.

Fosse-des-Ilots (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Motets.

Fosse-des-Joncs (le lieu de la), près de la Boutetrie, paroisse d'Esvres. — Il devait diverses rentes à l'abbaye de Cormery, suivant des actes de 1451, 1630, 22 septembre 1648 et 16 décembre 1712. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Cormery.*)

Fosse-des-Romains (le lieu de la), près de l'Aireau des Douauts, c^ne^ de Langeais.

Fosse-des-Trépassés (le lieu de la), près de la Cisse, c^ne^ de Vouvray.

Fosse-Dion (la), f., c^ne^ de Cussay.

Fosse-du-Breuil (la), f., c^ne^ de Montlouis.

Fosse-du-Mortier (la), f., c^ne^ de Monnaie.

Fosse-du-Saint (le lieu de la), près de Bois-Turmeau, c^ne^ de Civray-sur-Esves.

Fossées (le lieu des), près de la Loutière. c^ne^ d'Avon.

Fosse-Feuillarde (le lieu de la), c^ne de Luzillé.

Fossé-Fourier (le lieu du), c^ne de Civray-sur-Cher, près des Rouères de la Charollière.

Fosse-Froidie (le lieu de la), c^ne de Draché, près du chemin de Sepmes à Sainte-Maure.

Fosse-Gachette (le lieu de la), c^ne de Vou, près du chemin de la Chapelle-Blanche à Loches.

Fosse-Gapeau (le lieu de la), près de la Grangerie, c^ne de Ligueil.

Fosse-Gareau (le lieu de la), près de la Farinière, c^ne de Bréhémont.

Fosse-Gateau (le lieu de la), près de la Galardière, c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Fosse-Gautier (le lieu de la), c^ne de Noyant, près du chemin de Noyant à Brou.

Fosse-Georgettière (le lieu de la), paroisse de Nouzilly.

Fosse-Gibault (le lieu de la), près de Vonnes, c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Fosse-Godard (le lieu de la), près des Basses-Chauvelinières, c^ne de Varennes.

Fosse-Guichard (le lieu de la), près de l'Imbaudière, c^ne de Crotelles.

Fosse-Guyot, ou **Guyau** (la), f., c^ne de Ligueil.

Fossé-Hartin (le lieu du), près des Bruères, c^ne de la Tour-Saint-Gelin.

Fosse-Jacob (le lieu de la), c^ne du Bridoré, près des limites de Verneuil.

Fosse-Jouanne (le lieu de la), c^ne de Nouâtre, près du chemin de Nouâtre à Maillé.

Fosse-Jouin (la), c^ne de Chançay. V *Fosse-Mignot.*

Fosse-Jouin (la), f., c^ne de Vernou. — Ancien fief. — Il a été possédé par Simon Girault, trésorier de France, à Tours, décédé à Vernou en 1694. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim.)

Fosse-Lépine (le lieu de la), dans la Haute-Forêt de Chinon, c^ne de Rivarennes.

Fosselette (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *Fosselette,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fosse-Laslin (la), f., c^ne de Cheillé.

Fosse-Laureste (la), f., c^ne de Saint-Senoch. — *Fosse-Loreste* (plan cadastral). — *Les Fosses,* carte de Cassini.

Fosse-Loret (la), f., c^ne de Saint-Avertin.

Fosselière (la), f., c^ne de Château-la-Vallière. — *Fosselière,* carte de Cassini.

Fosselles (les), f., c^ne de Chambourg. — *Fosselles,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fosse-Loup (le lieu de la), près de la Naudais, c^ne de Draché.

Fosse-Madreau (le lieu de la), près de la Giberdière, c^ne de Vallères.

Fosse-Malesse (la), ou **Mialesse,** f., c^ne de Saint-Roch.

Fosse-Marchais (la), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Fosse-Marelle (le lieu de la), près de la Chenaye, c^ne d'Esves-le-Moutier.

Fossé-Marmot (le lieu du), c^ne de Crissé, près du chemin de Crissé à la Charbonnière.

Fosse-Martel (la), c^ne de Saint-Quentin. V. *Bordebure.*

Fossembault, f., c^ne de Bléré. — *Fossembo,* ou *Fouchambault,* XVIIe siècle. — *Fossembo,* carte de l'état-major. — *Fossambeaux,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1577, il appartenait à Antoine de la Bretonnière; — en 1634, à Jacques Nau, Éc., trésorier de l'extraordinaire des guerres du Languedoc et receveur général des finances à Bourges; — en 1690, à Étienne Guillerault; — en 1723, à Étienne-Jacques Guillerault. Le 16 mai 1724, les héritiers de ce dernier vendirent Fossembault à Gabriel Taschereau, chev., seigneur de Baudry et de Linières. Ce fief passa ensuite dans la famille de Malon de Bercy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 505. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIV, 876. — *Almanach de Touraine,* 1764, 1775.)

Fosse-Menard (le lieu de la), près de la Joussinière, c^ne de Charentilly.

Fosse-Mexant (le lieu de la), près de la Bissotière, c^ne de Sorigny.

Fosse-Mialesse (la), c^ne de Saint-Roch. V. *Fosse-Malesse.*

Fosse-Mignot (la), ham., c^ne de Chançay, 18 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fosse-Milet (le lieu de la), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay.*)

Fosse-Mouette (le lieu de la), près de la Tuilerie de Versailles, c^ne du Boulay.

Fosse-Moquée (le lieu de la), près de l'Angelardière, c^ne de Ballan.

Fossemore, vil., c^ne de Luzillé, 64 habit. — *Fossa Maura,* 1190 (charte de Hugues d'Amboise). — *Fossa Mora,* 1202, 1207 (chartes de Sulpice, seigneur d'Amboise). — *Foussemore,*

1484. — *Fosse-Maure*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige. En 1207, il appartenait à Guillaume de Fossemore; — en 1380, à Jehan Chevalleau; — en 1515-23, à Christophe Vasselin; — en 1567-77, à Thomas Vasselin; — en 1634, à Pierre Massassis; — en 1670, à Louis de Montigny; — en 1692, à Françoise de Verry, veuve de Louis du Coudray-Montigny, qui rendit aveu le 28 janvier; — en 1704, à Cajetan de Thienne, qui rendit aveu le 30 mai; — en 1744-89, à Louis Gaëtan de Thienne. — (Arch. d'I.-et-L., C, 578, 633, 651; E, 26. — D. Housseau, V, 2048; VI, 2236, 2250. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 672, 971. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 85.)

Fosse-Moreau (le lieu de la), près des Machetières, c^ne de Langeais.

Fosse-Morin (le lieu de la), près du ruisseau de Parçay, c^ne de Parçay-sur-Vienne.

Fosse-Mortier (la), vil., c^ne de Bréhémont, 23 habit.

Fosse-Neuve (le lieu de la), près des Tabardières, c^ne de Bournan.

Fosse-Neuve (le lieu de la), près de la Raterie, c^ne d'Orbigny.

Fosse-Neuve (le lieu de la), c^ne de Parçay-Meslay, près du chemin de Parçay à Monnaie.

Fosse-Neuve (la), vil., c^ne de Vouvray, 20 habit.

Fosse-Noire (le lieu de la), près des Bournais, c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Fosse-Noire (le lieu de la), c^ne de Jaulnay, près du chemin de Jaulnay à Nouâtre.

Fosse-Noire (le lieu de la), près de la Boulinière, c^ne de la Ferrière.

Fosse-Noire (le lieu de la), près de la Morellerie, c^ne de Montreuil.

Fosse-Noire (le lieu de la), près de la Creusandière, c^ne de Mouzay.

Fosse-Noire (la), f., c^ne de Thilouze.

Fosse-Noire (le lieu de la), près de la Saulaye, c^ne de Villeperdue.

Fosse-Noire (le lieu de la), près de la Galanderie, c^ne de Vou.

Fosse-Noue (la), vil., c^ne de Chambourg, 35 habit. — *Fosse-Noue*, carte de l'état-major. — *Fossenau*, carte de Cassini.

Fosse-Paveron (le lieu de la), près de la Benardière, c^ne de Saint-Avertin.

Fosse-Pelier, ou **Pellier** (la), f., c^ne de Vouvray. — *Fosse-Peler*, carte de Cassini. — En 1789, elle appartenait au marquis de Vassan. Il y existait, à cette époque, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Fosse-Pendue (le lieu de la), près de la Gautrie, c^ne de Verneuil-sur-Indre.

Fosse-Perrée (le lieu de la), c^ne de Monts, près du chemin des Ansaults aux Giraudières.

Fosse-Perret (le lieu de la), près de Tronçay, c^ne de Montlouis.

Fosse-Pinson (le lieu de la), c^ne de Saint-Épain, près de la route de Bordeaux à Paris.

Fosse-Plate (le lieu de la), paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., C, 443.)

Fosse-Plate, nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

Fosse-Plate (le lieu de), près de la Gandardrie, c^ne de Marray.

Fosse-Plate (le lieu de), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre, près de la route de Tours au Mans.

Fosse-Plate (les landes de), c^ne de Neuvy-Roi.

Fosse-Plate (le lieu de), c^ne de Truyes, près du chemin de Tours à Cigogné.

Fosse-Poitevine (le lieu de la), c^ne de Saint-Avertin, près du chemin de Saint-Avertin au Placier.

Fosse-Poulau (le lieu de la), près de l'Égronne, c^ne de Charnizay.

Fosse-Profonde (le lieu de la), près du carrefour de la Croix-Robert, c^ne de Druyes.

Fosse-Raveau (la), c^ne de Sainte-Radégonde. V. *les Vallées*.

Fosse-Ronde (la), f., c^ne de Notre-Dame d'Oë.

Fosse-Roue, c^ne de Saint-Quentin. V. *Fosseroux*.

Fosse-Rouère (le lieu de la), c^ne de Pont-de-Ruan.

Fosse-Rouge (le lieu de la), près de la Tuilerie, c^ne de la Celle-Guenand.

Fosse-Rouge (le lieu de la), c^ne de Cigogné.

Fosse-Rouge (le lieu de la), c^ne de Lerné, sur les limites de Roiffé (Vienne).

Fosse-Rouge (le lieu de la), près de la Planche, c^ne de Parçay-sur-Vienne.

Fosse-Rouge (le lieu de la), c^ne de Reugny.

Fosse-Rouge (la), f., cne de Saint-Aubin.

Fosseroux, ham., cne de Saint-Quentin, 12 habit. — *Fosse-Roue, Fausse-Rousse*, 1518. — *Fosseroux*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la famille Fumée. — Au XVIe siècle, elle était annexée au fief de la Fuye-de-Champagne. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 258.)

Fosse-Rozier (le lieu de la), cne de Loches.

Fosse-Saint-Thomas (le lieu de la), cne de Barrou. — Il relevait censivement du fief de la Guitemandière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Fosse-Sauloux (le lieu de la), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Il est cité dans un titre de 1539. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë*.)

Fosse-Sèche, f., cne de Chambray. — *Locus qui dicitur Fosse Bacon*, 1283, 1306. — *Fosse-Sèche*, carte de Cassini. — En 1283, Jean Fetmau, seigneur d'Izernay, la vendit au prieuré de Bois-Rahier. En 1791, elle appartenait aux religieuses, dites de La Riche, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Bois-Rahier*; G, 22. — *Biens nationaux*.)

Fosse-Sèche, f., cne de Cléré. — *Fosse-Séché*, carte de Cassini.

Fosse-Sèche (le lieu de), dans les landes du Ruchard, cne de Gravant.

Fosse-Sèche, f., cne de Dolus. — *Terra de Fossa sicca*, 1244. — *Fosse-Seiche*, 1511. — *Fosse-Sèche*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Au XIIIe siècle, elle appartenait à l'ordre du Temple, qui y avait établi un hospice. — (Arch. de la Vienne, H, 3, liasse 476. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

Fosse-Sèche (le lieu de), cne de Loché, près du chemin des Bruères à la Gironnière.

Fosse-Sèche (étang de), cne du Louroux.

Fosse-Sèche (le lieu de), près de la Bruère, cne de Saint-Benoît.

Fosse-Sèche (le lieu de), cne de Sainte-Maure, près du chemin de Bossée à Cormery.

Fosse-Sèche (le lieu de), paroisse de Villebourg. — Il relevait censivement de Villebourg (1728). — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Fosse-Sequer (le lieu de la), cne de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin du Breuil au moulin de Cumelle.

Fosse-Tacher (la), métairie, paroisse de Joué. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont-les-Tours, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 4 février 1791, au prix de 4050 livres. Son étendue était de 7 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fosse-Thenotte (le lieu de la), cne de Seuilly, près du chemin de Lerné à Cinais.

Fosse-Trepied (le lieu de la), près de Vaux, cne de Chançay.

Fosse-Tricotte (le lieu de la), près des Plaises, cne de Saint-Épain.

Fosse-Trouvée, cne de Vouvray. V *Fosses-Trouvées*.

Fosse-Vaut-Guère (le lieu de la), près de la Basse-Jaudellerie, cne de Langeais.

Fosses (le lieu des Grandes-), dans les landes du Ruchard, cne d'Avon.

Fosses (le lieu des), près de Maupertuis, cne de Charentilly.

Fosses (le lieu des), cne de Langeais. — *Villa quæ dicitur Fossas super Ligerim*, XIIe siècle. — En 1118, Foulques, comte d'Anjou, donna ce domaine à l'église de Saint-Sauveur de Langeais. — (D. Housseau, IV, 1378-79.)

Fosses (les), f., cne de Limeray.

Fosses (les), ham., cne de Luzillé, 10 habit. — *La Fosse*, carte de Cassini.

Fosses (le lieu des Grandes-), cne de Monts. — Il relevait du fief de la Fresnaye, suivant une déclaration féodale du 23 juin 1743. — (Arch. de la famille Voisine de la Fresnaye.)

Fosses (le lieu des), près des Boissières, cne de Parçay-Meslay.

Fosses (le bois des), près des bois de l'Homme-Mort, cne de Reugny.

Fosses (les), ou **Fosses-Blanches**, f., cne de Saint-Laurent-de-Lin.

Fosses (les), ham., cne de Saint-Pierre-de-Tournon, 13 habit. — Ancien fief. Il a été possédé par la famille Piozet des Vignaux. — (D. Housseau, XIX. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fosses (les), f., cne de Saint-Senoch. — *Les Fosses*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fossés (les), cne d'Hommes. V. *Fossé*.

Fossés (les), ham., cne de Marcilly-sur-Maulne, 10 habit. — La cure de Marcilly possédait, dans ce hameau, une métairie qui fut vendue nationalement le 15 juin 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fossés (les), f., cne de Monnaie.

Fossés (les) et les **Bas-Fossés**, f., cne de Nouzilly.

Fossés (le bois des), près de la Carauderie, cne de Sonzay.

Fosses-à-Châtre (le lieu des), cne du Grand-Pressigny, près du chemin du Grand-Pressigny à Paulmy.

Fosses-à-Sable (les), f., c^ne^ de Charentilly.

Fosses-aux-Caves (le lieu des), près de Marchebec, c^ne^ de Bossay.

Fosses-aux-Girards (le lieu des), c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Fossés-Babin (le lieu des), c^ne^ de Chançay, près du chemin de Vernou à Saint-Ouen.

Fosses-Barils (le lieu des), près des Landes, c^ne^ de Montlouis.

Fosses-Bénites (le lieu des), près de Mazères, c^ne^ de Reignac.

Fosses-Berthiers (le lieu des), près de Neuville, c^ne^ d'Yzeures.

Fosses-Bignes (les), f., c^ne^ de Chambray.

Fosses-Blanchard (le lieu des), près de la Vendeume, c^ne^ de Bueil.

Fosses-Blanches (le lieu des), c^ne^ de Chambon.

Fosses-Blanches (les), c^ne^ de Chambray. V. la *Guignardière*.

Fosses-Blanches (le lieu des), près des Bourreaux, c^ne^ de Continvoir.

Fosses-Blanches (le lieu des), c^ne^ de Druyes, près du chemin de la Gatinière à Druyes.

Fosses-Blanches (le lieu des), près des bois de Dorée, c^ne^ de Parçay-sur-Vienne.

Fosses-Blanches-Meigné (les), vil., c^ne^ de Channay, 26 habit.

Fossés-Blancs (les), ou la **Hacqueterie,** ou **Hacquetière,** ham., c^ne^ de Chambray, 13 habit. — Il relevait du fief de Bois-Rahier et appartenait, en 1607, au Chapitre de l'église de Tours. La dîme était perçue par le prieur de Bois-Rahier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24, 26.)

Fossés-Blancs (le lieu des), près de la Grande-Maison, c^ne^ de Champigny-sur-Veude.

Fossés-Blancs (le lieu des), près de la Barre, c^ne^ de Montlouis.

Fossés-Blancs (le lieu des), c^ne^ de Paulmy, près du chemin de Paulmy à Bonchamp.

Fosses-Boué (le lieu des), près des Monjalons, c^ne^ de Rilly.

Fosses-Bouet (le lieu des), paroisse de Saint-Cyr. — *Locus qui dicitur Fosses Bouet, in parochia S. Ciricii, in feodo B. Mauricii,* 1277. — A cette époque, Jacques et Étienne, frères, et Gatienne, leur sœur, vendirent à Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Tours, une vigne située aux Fosses-Bouet. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1871), p. 131.)

Fosses-Bouteilles (le lieu des), c^ne^ de Montlouis, près du chemin de Montlouis à la Ville-aux-Dames.

Fosses-César (le lieu des), près de la Guinauderie et de Champbourreau, c^ne^ de Nouzilly.

Fosses-Chaudes (le lieu des), près de la Genaudière, c^ne^ de Rochecorbon.

Fosses-Chiens (le lieu des), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin du Coteau de Rouziers au port de Rassé.

Fosses-Conniaux (le lieu des), près de la Gingoterie, c^ne^ de Noizay.

Fosses-Courtoises (les), c^ne^ de Loches. V. *Fosse-Courtois.*

Fosses-de-Gilouard (le lieu des), près de la Coupillère, c^ne^ de Thizay.

Fossés-de-Maillé (le fief des), paroisse de Fondettes. — Il est mentionné sur un plan de cette paroisse, dressé au XVIIIe siècle. En 1777, il appartenait à Catherine Mehée de Létang, veuve de Louis Le Boucher, seigneur de Martigny et de Fondettes. — (Arch. d'I.-et-L., C, 366, 538.)

Fosses-de-Rochecorbon (le lieu des), paroisse de Chanceaux-sur-Choisille. — Il est cité dans des chartes de 1290 et 1299. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë*.)

Fosses-des-Jards (le lieu des), près de l'Aitre-Dansault, c^ne^ de Vernou.

Fosses-d'Hareng (le lieu des), près du Noyer-Marquet, c^ne^ de Vouvray.

Fosses-Gaudins (le lieu des), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin de Fontevrault à Chinon.

Fosses-Longues (le lieu des), près des Bournais, c^ne^ de Marray.

Fosses-Maillon (le lieu des), près du Noyer-à-Bouju, c^ne^ d'Ingrandes.

Fosses-Mercier (les), vil., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire, 47 habit. — *La Fosse, l'Arbaletière*, ou les *Futaies*, XVIIIe siècle. — Ancien fief. En 1627, il appartenait à Jean Allain; — en 1729, à Jacques Aubry. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de Restigné*.)

Fossés-Neufs (le lieu des), c^ne^ de Chaumussay, près du chemin du Grand-Pressigny à Preuilly.

Fosses-Plates (le lieu des), c^ne^ de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Sainte-Maure.

Fosses-Plates (le lieu des), près des Ferrands, c^ne^ de Thilouze.

Fosses-Rouges (le lieu des), près de l'étang du Château, c^ne^ de Ciran.

Fosses-Rouges (le lieu des), près de la Pommeraye, c^ne d'Esvres.

Fosses-Rouges (les), f., c^ne de Nouzilly. — *Fosses-Rouges*, carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1650, il appartenait à Jean Gaulepied; — en 1703, à Guillaume Gaulepied; — en 1740, à François Lambron, intendant général des turcies et levées, décédé le 1er janvier 1749; — en 1750, à Boniface-Charles Lamyrault, greffier au Parlement de Paris; — en 1789, à Gillette-Françoise-Marie-Céleste de Carné de Truesson, veuve de Charles-Augustin-François, comte du Plessis Grenedan. — (Arch. d'I.-et-L., E, 97. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Fosses-Sèches (le lieu des), c^ne de Thilouze, près du chemin de Pont-de-Ruan à la Pouzière.

Fosses-Trouvées (le lieu des), ou **Fosse-Trouvée,** c^ne de Rochecorbon, près du chemin de Vouvray à Monnaie. — *Gaignerie de Fosse-Trouvée,* 1250; *locus qui dicitur Fosse-Trouée,* 1270. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. En octobre 1250, le Chapitre en donna la jouissance, leur vie durant, à N. de la Herre, vicaire de Saint-Martin, et à son frère. Ce domaine est cité dans une charte d'Hervé, seigneur de Vierzon, datée du mois d'avril 1270, et dans des titres de 1443, 1672 et 1717. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.* — D. Housseau, VII, 3231. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin,* VIII.)

Fossettes (les), f., c^ne de Crotelles.

Fossettes (les), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines, près du bourg.

Fossières (les) et les **Petites-Fossières,** ham., c^ne de Saint-Senoch, 11 habit. — *Fossières,* carte de l'état-major.

Fossillon, ou **Faucillon,** f., c^ne d'Autrèche. — *Fossillon,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 27 juin 1791, au prix de 16,909 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fosson (le lieu de), c^ne de Noyant, près du chemin de Fayette à Brou.

Fou, c^ne de Chaumussay. V. *Foux.*

Fou (le lieu du), paroisse de Marray. — *Terra de Fontana Foio,* XIIe siècle. — *Le Fou,* ou *Berthelottière,* XVIe siècle. — *Fou, Fou-de-Jarre,* XVIIe siècle. — Ancien fief. Au XIIe siècle, Garin de Marray le donna au prieuré de l'Encloître. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de Fontevrault.*)

Fou (le), ham., c^ne du Petit-Pressigny, 19 habit. — *Le Fou,* carte de Cassini. — *Le Foux,* carte de l'état-major.

Fou (le lieu du), près de la Bruère, c^ne de Saint-Benoit.

Fou (le), f., c^ne de Saint-Ouen. — En 1545, elle appartenait à Jehanne de Degest, veuve de Pierre Forget et dame d'Avisé. — (C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise,* 229.)

Fou (Raoul du), dit du Vigean, évêque de Périgueux en 1468, puis d'Angoulême en 1470, fut nommé abbé de Noyers dans cette dernière année, en remplacement de Maurice de Parthenay. Il eut pour successeur Gérard de Mauny, en 1498. Il mourut en 1510. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers,* 143. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 285. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.*)

Fou (Jean du), chev., seigneur de Montbazon, de Sainte-Maure et de Nouâtre, chambellan du roi, capitaine de Cherbourg, nommé bailli-gouverneur de Touraine en 1480, fut remplacé dans ces fonctions, en 1483, par Yves du Fou, son frère. Nommé de nouveau bailli-gouverneur de Touraine en 1489, il donna sa démission en 1492. Il épousa Jeanne de la Rochefoucaud, fille d'Aymar de la Rochefoucaud et de Jeanne de Mareuil, et en eut une fille unique, mariée, en premières noces, à Louis de Rohan, et, en secondes noces, à Guillaume de la Marck.

Ordonnances des rois de France, XIX, 104; XX, 597. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 60, 425; VII, 172; VIII, 582. — Moréri, *Diction. historique,* IX, 303. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 344. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 673. — D. Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne,* III, 731. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVII, 502. — D. Housseau, XIII, 8282. — Ménage, *Hist. de Sablé,* 273.

Fou (Yves du), seigneur du Fou, près de Vouneuil, en Poitou, conseiller et chambellan du roi, grand-veneur de France, capitaine du château de Lusignan, fut nommé bailli de Touraine le 1er juillet 1484. Il remplit ces fonctions pendant quelques mois seulement et eut pour successeur Louis de Laval. Il mourut le 2 août 1488. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 703-4. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 344.)

Fouacé, ou **Fouassé,** f., c^ne de Mettray. — *Fouacé,* carte de Cassini. — En 1645, Philippe de la Haye était qualifié de sieur de Fouassé. — (Registres d'état-civil de Mettray.)

Fouasserie (la), f., c^ne de Monts.

Fouasserie (la), f., c^ne de Varennes. — *Fossiers,* carte de Cassini.

Fouassiers (les), f., c^ne de Genillé. — *Les Fouassiers,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Foubardière (la), paroisse de Saint-Étienne-lez-Tours. V. *Houbardière.*

Foubelliard, ou **Belard,** f., c^ne d'Ambillou.

Foucardière (la), f., c^ne de Cangy. — *Foucardière,* carte de Cassini. — *Foucaudière,* carte de l'état-major.

Foucaudière (la Petite-) f., c^ne de Vou. — *Foucauderie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Foucauderie (la), c^ne de Mouzay. V. *Foucaudrie.*

Foucauderies (les), ou **Foucaudières,** f., c^ne du Boulay.

Foucaudière (la), f., c^ne de Druyes.

Foucaudière (les Haute et Basse-), ou **Travaille-Coquin,** f., c^ne de Langeais.

Foucaudière (la), ham., c^ne de Mazières, 16 habit. — *Foucaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Foucaudière (la), c^ne de Mouzay. V. *Foucaudrie.*

Foucaudière (la), f., c^ne de Nouzilly. — Ce domaine fut érigé en fief en 1581. Il relevait de la Roche-d'Ambille à foi et hommage simple. En 1581, il appartenait à Antoine Rancher; — en 1664, à François de Xaintrailles; — en 1717, à Louis-Thomas-Olivier de Fiennes, marquis de Leuville. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Les généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi,* 333. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 795.)

Foucaudière (la), f., c^ne de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Foucaudière,* carte de l'état-major.

Foucaudière (la Grande-), ham., c^ne de Saint-Ouen, 11 habit. — *Foucaudière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Foucaudière (la), f., c^ne de Saunay. — *Foucaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1660, elle appartenait à Charles Desmier; — en 1693, à Anne Guesbin, veuve de Charles-Gilles Desmier, Éc.; — en 1764, à Charles Desmier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102. — Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise.)

Foucaudière (la), vil., c^ne de Savonnières, 35 habit. — *Foucaudière,* carte de Cassini et de l'état-major.

Foucaudrie (la), **Foucauderie,** ou **Foucaudière,** f., c^ne de Mouzay. — *Fouchardière,* 1558. — *Foucauderie,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — (D. Housseau, XIII, 8031. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure.*)

Foucault (le lieu de), près de la Péchauderie, c^ne de Bossée.

Foucault (le lieu de), près des Borderies de Crossay, c^ne de Vou.

Foucaults (les), vil., c^ne de Bréhémont, 43 habit.

Fouchambault, c^ne de Bléré. V. *Fossembault.*

Fouchardière (la), f., c^ne de la Ferrière. — *Fouchardière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fouchardière (la), c^ne de Mouzay. V. *Foucaudrie.*

Fouchardière (la), paroisse de Saint-Christophe-sous-Faye. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. En 1618, il appartenait à Mery de Mosson. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17; C, 600.)

Fouchardière (la), ham., c^ne de Saint-Ouen, 18 habit.

Foucharé (les Grand et Petit-), vil., c^ne de Genillé, 38 habit. — *Foucharay,* carte de Cassini. — *Foucharé,* carte de l'état-major. — Ancien fief. Le 2 juin 1514, Gabriel Dumain le vendit à Michel Dumain. En 1573, il appartenait à Jeanne Dumain qui, le 23 mars, le vendit à Pierre-Lazare Pigelet. Il passa ensuite aux mains d'Antoine Demery et de Marthe Dumain, qui le cédèrent, par acte du 11 avril 1598, à Marie Vallard, veuve de Jean de Machefert, et à Jacques de Machefert. En 1668, il était possédé par Charles de Machefert, Éc., seigneur de la Frillère, capitaine des chasses de la forêt de Loches. Le 16 mars 1700, Jean de Machefert le vendit aux Barnabites de Loches, qui, par acte du 28 mars 1719, le cédèrent aux Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget;* E, 9.)

Fouchault, vil., c^ne de Vallères, 77 habit. — *Fouchault,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Crassay, à foi et hommage lige et cinq sols de service. L'aveu suivant, rendu le 2 avril 1745, au seigneur de Crassay, par Louis de Chauméjan, marquis de Fourilles, fait connaître les droits féodaux attachés à la possession de ce domaine :

« De vous très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, comte de Tours, baron de Semblançay, Rochecorbon, St Michel-sur-Loire, seigneur chastelain des chastellenies des Écluses et Crassay, à Langeais, et autres lieux, je, Louis de Chauméjan, marquis de Fourille, abbé comendataire de l'abbaye royale de St Vincent de Senlis, seigneur de Fouchault, l'Archidiacré, le Vau de Vallère, Moncleret, St Gervais, le Chesne, Fourille et autres lieux, tiens et avoue tenir de vous, à cause de votre terre et seigneurie de Crassay, à foy et hommage lige, à cinq sols de service et aux loyaux aides

quand elles y arrivent, c'est à scavoir : ma maison forte, domaine, fief, terre et seigneurie de Fouchault, avec les appartenances et dépendances d'icelle en laquelle j'ay fief, justice et juridiction haute, moyenne et basse et tout ce qui en dépend et peut dépendre selon la coutume du pays. Aussi ay droit en ma dite seigneurie de four à ban et rapel; droit d'assise de quinzaine en quinzaine, présentation de chapelle, droit de prevosté, espaves, sceaux à contrats, moulin à ban, garenne à conils, defaits d'eaux et pescheries, terrages, dixmes de bleds, vins, chanvres, lins, potages; droit de quintaine, plottes, pots et danses à faire courir à mes sujets nouvellement mariés; avec droits de boucherie. Aussi ay plusieurs hommes et sujets tenans en ma dite seigneurie plusieurs héritages, foy et hommages, cens, rentes et autres devoirs, censif, tant en deniers, bleds, chapon, poulailles, oyseaux de rivière qu'autres devoirs.

« Et premierement, je tiens en mon domaine ce qui en suit : Ma maison forte, enceinte de murailles, à fossés taillés d'ancienneté en roc; ma chapelle étant au dedans des dites murailles crenelées, deux porteaux à pont levis, marchés, coulizez.

« *Item,* ma basse court en laquelle sont situés ma fuye, grange, prisons, étables et autres batiments, contenant le tout un arpent et demy ou environ.

« *Item,* audessus de mon dit chastel et maison forte, mon clos fermé de murailles, contenant dix arpents de terre ou environ, dont il y a sept arpents plantés en vignes, le reste allées et arbres fruitiers.

« *Item,* audevant de ma dite maison est mon jardin clos de murailles, contenant quatre arpents ou environ......

« *Item,* ma garenne à conils en bois et buissons forts et terriers étant dedans, contenant cinq arpents ou environ.

« *Item,* mon defaits et pescherie du dit lieu de Fouchaut, lequel s'étend depuis la maison feu Pierre Raguin qui était jadis vis à vis la rue des Berthelots, laquelle maison a été ruinée par inondation des eaux jusqu'à l'entrée de ma dite seigneurie de Fouchault.

« *Item,* mon moulin situé au cours de l'eau de mon dit deffaits, avec le logis pour loger le meunier du dit moulin......

« *Item,* un autre defaits qui descend en Brehemont, depuis la rivière de Loire jusqu'à la rivière de Boudre.

« *Item,* la gagnerie de ma dite seigneurie de Fouchault, contenant trente-trois arpents de terre labourable...... Pour le fief de Bascher, autrement l'Éreau-aux-Naux, situé dans l'île de Brehemont, au lieu de la Chapelle-aux-Naux, la dite chapelle étant dedans, ensemble le fief de la prévôté qui s'étend au bourg de Vallères, comme pareillement les fiefs des Grippes et du Vausouvin ont été réunis à la seigneurie de Fouchault et les rentes et devoirs dus pour et à cause des dits fiefs ainsi réunis, à laquelle prévôté réunie à ma dite seigneurie de Fouchault appartiennent les droits qui s'en suivent, scavoir : le droit de bailler toutes aunes et mesures et les adjuster, et pour chacune qui s'ajuste est dû quatre deniers ou le plan de bled ou de vin ou il s'ajuste.

« *Item,* ay droit d'avoir pour chacune borne mise et assise à la requeste des parties ou autrement, pour la première quatre deniers et pour les autres suivantes deux deniers.

« *Item,* ay droit d'avoir pour chaque bête prise en dommage, baillée et livrée par le dit prevost ou ses commis ou parties qui les délivrent, pour chacune beste prise quatre deniers et si plusieurs bestes appartiennent toutes à une personne pareillement ai droit d'avoir quatre deniers.

« *Item,* droit de prendre sur chacune personne qui acquiert choses immeubles douze deniers par chacun contrat d'acquest.

« *Item,* à cause de la dite prevoté y a aussi droit d'avoir le tiers de toutes les amendes qui sont jugées et taxées dans la justice et seigneurie de Fouchault avec charges d'amasser les deux autres tiers.

« *Item,* m'est aussi du foy et hommage simple, à cause de ma dite seigneurie de Fouchault, pour le fief Saumars, appartenant aux héritiers feu maistre Michel Pasquet, procureur à Tours, pour raison duquel m'est dû par le seigneur du dit fief quatre sols de service annuel au jour de la my août, et quatre sols de loyaux aides quand elles y adviennent, avec trois jours et trois nuits de garde en mon dit chastel et forteresse de Fouchault, en habillement d'archer, toutes fois et quantes que les Anglois tienderont les champs entre les rivières de Loire et le Loir, et outre, un jour et une nuit de garde pour garder les prisonniers qui seront mis esdites prisons de Fouchault. Comme aussy m'est du foy et hommage simple, à cause de ma seigneurie de Fouchault, pour raison du fief du Petit Fouchault situé en la paroisse de S[t] Jean de Langest, avec trois sols de service annuel et lequel fief du Petit Fouchault, autrement dit Bagneus, appartient à maistre Baudry, sieur de la Calinière.

« *Item,* m'est aussy dû foy et hommage à cause de ma dite seigneurie de Fouchault, pour raison du fief des Crossonniers séant en l'isle de Brehemont ès paroisses de Lignière et Langeais, entre les rivières, avec neuf sols de service annuel et six sols aux loyaux aides quand elles y adviennent...... M'est dû douze deniers de franc devoir par le sieur Dubois à cause de la seigneurie de Lartivière et des domaines, maisons, roches, et autres appartenances étant à l'entour, contenant seize arpents...... »

En 1459, le fief de Fouchault appartenait à Pierre Godeau. Le 15 juin 1486, Jeanne Verjuste,

veuve de Pierre Godeau, fonda, dans le logis seigneurial, une chapelle qui fut dédiée à saint Eutrope et à saint Blaise. Elle réserva aux seigneurs du fief le droit de présentation à ce bénéfice.

Jehan Godeau, Éc., fils de Pierre, est mentionné dans un acte de 1486, avec la qualification de seigneur de Fouchault et de l'Hommaye.

Jehan Prunier, Éc., seigneur de Fouchault, receveur général des finances, épousa Marie Rolland. En 1696, il fonda dans le cimetière de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours, une chapelle qui fut placée sous le vocable de sainte Anne. Cette chapelle existait encore en 1662. On voyait, au-dessus du portail, les armes du fondateur : *De gueules, à une tour d'argent.*

Jean Prunier eut trois enfants : Jean, seigneur de Grigny, en Forez; Artus, seigneur de la Buissière, et Anne, mariée, le 3 avril 1521, à Gilbert Filiol, Éc., seigneur de la Fauconnière.

Anne Prunier eut en partage la terre de Fouchault. De son mariage avec Gilbert Filiol elle eut deux fils, Pierre et Gilbert, qui, par acte du 19 avril 1560, vendirent ce domaine à Scipion de Piovenne, chev., premier écuyer du roi, comte de Castel-Gomberte, en Italie.

Par son testament, passé à Blois le 2 avril 1562, Scipion de Piovenne demanda à être inhumé dans sa chapelle de Fouchault. Il mourut vers 1565, laissant, de son mariage avec Claude Robertet, une fille unique, Hippolyte-Louise, dame de Fouchault, mariée, en premières noces, à François de la Rouère, seigneur d'Esclavolles, qui fut tué à la bataille de Senlis, en 1589, et, en secondes noces, le 6 janvier 1596, à Blaise de Chauméjan.

Blaise de Chauméjan, marquis de Fourilles, baron d'Huriel, seigneur de Fouchault, du chef de sa femme, grand-maréchal des logis du roi et conseiller d'État, vivait encore en 1620. Sa femme mourut au château de Montreuil, en Touraine, en octobre 1609, et eut sa sépulture dans la chapelle de Fouchault. Quelque temps après, son corps et celui de Scipion de Piovenne, inhumé dans le même lieu, furent exhumés pour être transportés à l'église paroissiale de Vallères.

Blaise de Chauméjan eut, entre autres enfants, René, marquis de Fourilles et seigneur de Fouchault, capitaine des Gardes et grand-maréchal des logis du roi (1638), René-Michel, gouverneur de Touraine (1636), mort en 1644, et Michel-Denis.

Ce dernier, seigneur de Fouchault après son frère, conseiller d'État et lieutenant-général des armées du roi, mourut en 1667. Il avait épousé, en premières noces, le 12 avril 1632, Geneviève Foulé, veuve de Charles Mesnardeau, seigneur de Beaumont, et fille de Jacques Foulé, maître des requêtes, et de Marie Charron; et, en secondes noces, le 23 janvier 1644, Anne de Croisille, fille de Nicolas de Croisille, conseiller d'État, et d'Anne de Tuffani. Du premier lit il eut une fille; du second lit, Louis et Henri.

Louis de Chauméjan, marquis de Fourilles et seigneur de Fouchault, lieutenant aux Gardes françaises, puis conseiller d'État, mourut en 1668. La terre de Fouchault passa à son frère, Henri.

Henri de Chauméjan, marquis de Fourilles, brigadier des armées du roi, décédé le 28 février 1718, laissa, entre autres enfants, de son mariage avec Marie-Claire Diedeman, fille de Jean Diedeman, seigneur de la Riandrie, grand-bailli aux États de Lille, Blaise et Louis.

Blaise de Chauméjan, marquis de Fourilles et seigneur de Fouchault, lieutenant aux Gardes françaises, mourut à Spire, le 13 juillet 1734, sans laisser de postérité. Sa succession passa à son frère.

Louis de Chauméjan, marquis de Fourilles, seigneur de Fouchault, abbé de Saint-Vincent de Senlis, mourut le 25 février 1765, âgé de soixante-quinze ans. En lui s'éteignit la maison de Chauméjan.

La terre de Fouchault passa ensuite à Charles-Louis Prévost de Saint-Cyr, ancien colonel du régiment d'Angoumois et chevalier de Saint-Louis (1776), puis à Nicolas-Charles-Claude Prévost de Saint-Cyr (fils de Charles-Louis), maître des requêtes de l'hôtel du roi (1777-89).

L'ancien château de Fouchault a été démoli vers 1830. Sa construction datait du XVe siècle.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 24; *titres de Lignières et des Minimes du Plessis.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — De Courcelles, *Diction. de la noblesse,* II, 207. — Guy Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnets,* 19. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 49. — *Mémoires de Michel de Castelnau,* III, 178. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 103. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 2e, 2e partie. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVI, 434. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 418-22-30. — Notes communiquées par M. Schleiter, membre de la Société archéologique de Touraine. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* X, 44.

Fouchault (le Petit-), ou **Bagneux**, paroisse de Saint-Jean de Langeais. — Ancien fief. Il relevait de Fouchault, paroisse de Vallères, à foi et hommage simple et trois sols de service annuel. En 1745, il appartenait à N. Baudry, sieur de la Colinière. — (Aveu rendu le 2 avril 1745, par Louis de Chauméjan, marquis de Fourilles.) — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Notes communiquées par M. Schleiter, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Fouche (la), f., c^ne de Seuilly.

Foucher (le lieu de), paroisse d'Autrèche. V. *Fouchet.*

Foucher (Jean), chanoine de l'église de Tours et promoteur de l'officialité, né à Tours vers 1680, mourut dans cette ville vers 1750. Il prononça l'oraison funèbre de Mathieu-Isoré d'Hervault, archevêque de Tours, le 15 février

1717. Cette oraison funèbre a été imprimée. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 184. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Mélanges.*)

Foucher (Paul), neveu du précédent, naquit à Tours le 4 avril 1704. Ses parents étaient fabricants de soieries. Il fit ses premières études dans cette ville, chez les Jésuites, et les acheva sous la direction des prêtres de l'Oratoire. Par l'entremise de son oncle, chanoine de l'église métropolitaine, il obtint une chapellenie à laquelle était attaché un revenu d'une centaine de livres. Ses ressources particulières, jointes à cette modeste somme, ne lui permettant pas de vivre convenablement dans sa ville natale, il se rendit à Paris et y fut précepteur des enfants du comte de Châtellux. Un peu plus tard, la duchesse de la Tremoille lui confia l'éducation de son fils. L'Académie des Inscriptions l'accueillit parmi ses membres en 1753. Il mourut à Paris le 4 mai 1778. On a de lui les ouvrages suivants : *Géométrie métaphysique*, ou *Essai d'analyse sur les éléments de l'étendue bornée*, Paris, 1758, in-8°. — *Traité historique de la religion des Perses.* (Il forme quatorze Mémoires, qui ont été insérés dans les tomes 25, 27, 29, 31 et 39 du *Recueil de l'Académie des Inscriptions.*) — *Recherches sur l'origine et la nature de la religion des Grecs.* (Elles se composent de neuf Mémoires qui se trouvent dans les tomes 34, 35, 36, 38 et 39 du même recueil.) Ces travaux, fruit de longues et patientes études, sont extrêmement curieux. Aujourd'hui, cependant, comme tant d'autres ouvrages de grand intérêt, ils sont tombés dans l'obscurité et dans l'oubli.

Dupuy, *Éloge de l'abbé Foucher* (dans le t. XLII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*). — Quérard, *La France littéraire*, III, 173. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 183. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XVIII, 284-85-86. — Larousse, *Grand diction. universel du* XIX*e siècle*, VIII, 651. — *La Touraine*, 593.

Foucheraie (la), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Fougeraie.*

Foucheraie (la), f., c^ne^ de Thilouze. — *Foucheraye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Foucheraye (la), c^ne^ de Druyes. V. *Fouchers.*

Foucherie (la), c^ne^ d'Autrèche. V. *Fouchet.*

Foucherie (le lieu de la), paroisse de Cerelles. — Il est cité dans des aveux rendus à Rochecorbon en 1530-35. — (Arch. d'I.-et-L., *Chambrerie de Saint-Julien.*)

Foucherie (le lieu de la), c^ne^ de Chaumussay, près du bourg.

Foucherie (la), f., c^ne^ de Genillé. — Au XVIIe siècle, elle appartenait à la famille Andriansin de Casant. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Foucherie (la), f., c^ne^ d'Orbigny.

Foucherie (la), f., c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *Fouchière.*

Fouchers (les), f., c^ne^ de Druyes. — *Foucheraye*, carte de l'état-major.

Fouchers (les), f., c^ne^ de Luzillé.

Fouchers (les), f., c^ne^ de Souvigné.

Fouchet (le lieu de), ou **Foucherie**, c^ne^ d'Autrèche. — *Foucherie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Fouchière, ou **Foucherie** (la maison), paroisse de Sainte-Radégonde. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, sur laquelle elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Foucqué (Michel), vicaire de la collégiale de Saint-Martin de Tours, vivant dans la seconde moitié du XVIe siècle, est auteur d'un ouvrage rare aujourd'hui et intitulé : *Les faicts, passion, mort, résurrection et ascension de Nostre-Seigneur Jésus Christ, selon les quatre saincts évangélistes, mis en vers françoys héroïques*, Paris, Jean Bienné, 1574, in-8° de 514 pages. — (Catalogue de J. Taschereau, 1451.)

Foucquet (Jehan). V. *Fouquet.*

Foucquetière (la), f., c^ne^ de Bournan. — *Foucquère*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Bagneux et appartenait, en 1789, à la famille Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Foucquetière (la), f., paroisse de Genillé. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Foucteau (le), f., c^ne^ de Villebourg.

Foucunerie (la), vil., c^ne^ de Nouans, 19 habit.

Fou-de-Jarre, paroisse de Neuvy-Roi. V. *Fou.*

Foudreaux (les), f., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Fouennerie (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois.

Fouettière (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. — *Fouettière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fouger (le lieu de), c^ne^ de Marcé-sur-Esves, près du chemin de la Celle-Saint-Avent à Manthelan.

Fougerai (le), f., c^ne^ de Champigny-sur-Veude. — *La maison du Fougeré*, XVIIe siècle. — Elle devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant une déclaration féodale du 22 mars 1667. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Fougerai, ou **Fougeray** (le bas-), f., c^ne^ de Marigny.

Fougerai (le), c^ne^ de Razines. V. *Fougeray.*

Fougerais (la), ou **Fougeraie**, c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Fougeray.*

Fougerais (étang de la), c^ne^ de Saint-Paterne.

Fougeray (le), ham., c^ne^ de Benais, 13 habit. — *La Fougère, Fontaine-des-Fougères*, xve siècle. — *Fief-Salmon*, ou *Fief-Fougereau*, titre de 1702. — Ancien fief. En 1548, il appartenait à Joubert Thibault; — en 1622, à Urbain Thibault, lieutenant en la Justice de Bourgueil; — en 1690, à Étienne Thibault, greffier à Bourgueil; — en 1700, à Martin Thibault, qui le vendit, par acte du 8 juillet 1702, à l'abbaye de Bourgueil. — Au xvie siècle, la collégiale de Saint-Martin de Tours possédait une métairie faisant partie de ce hameau et dépendant de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné; titres de Bourgueil. — Rôle des fiefs de Touraine*).

Fougeray (le), ham., c^ne^ du Boulay, 10 habit. — *Le Petit et le Grand-Fougeray*, carte de Cassini.

Fougeray (Notre-Dame-du-). V. *Cormery.*

Fougeray (le lieu du), près de Château-Gaillard, c^ne^ de Couziers.

Fougeray (le lieu du), près du Breuil, c^ne^ de Draché.

Fougeray (le), quartier de la ville de Langeais.

Fougeray (le), c^ne^ de Marigny. V. *Fougerai.*

Fougeray (le Haut-), ou **Fougeré**, f., c^ne^ de Razines. — *Fougeray*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1765, elle appartenait à N. Besnard, Éc. Elle fut vendue nationalement le 12 messidor an IV, sur N. de Richemont, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es; Biens nationaux.*)

Fougeray (le), la **Fougerais**, ou **Fougeraie**, f. et chât., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Le Fougeray*, ou *Foucheraye*, 1791; *Fougeret*, 1834. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fougeray, c^ne^ de Savigny. V. *Fougères.*

Fougeray (le), f., c^ne^ de Vernou. — *Les Fougères*, 1336. — *Fougerays*, 1374. — Ancien fief, dépendant de la Valinière et relevant de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige. (Aveu de Fouquet de Colleures, seigneur de la Valinière, 1336.) En 1374, il appartenait à Philippe Bonart, à cause de sa femme, fille de feu Guillaume de Fougeray. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fougère (la), c^ne^ de Benais. V. *Fougeray.*

Fougère (la), vil., c^ne^ de Chambon, 28 habit. — *La Fougère*, carte de l'état-major.

Fougère (la), f., c^ne^ de Couesme.

Fougère (la), ou **Fougeray**, ou **Fougères**, vil., c^ne^ de Savigny, 181 habit. — *Fougères*, carte de Cassini.

Fougère (la), f., c^ne^ de Souvigné.

Fougeré, c^ne^ de Razines. V. *Fougeray.*

Fougereau, c^ne^ de Benais. V. *Fougeray.*

Fougereau (moulin de), sur le Brignon, c^ne^ de Betz. — *Fougereau*, carte de Cassini.

Fougereau, vil., c^ne^ de Charnizay, 19 habit. — *Foujeraux*, carte de Cassini. — *Fougereau*, carte de l'état-major. — Une ferme, située dans ce village, fut vendue nationalement, en 1793, sur Henri Viart, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fougères (les), c^ne^ de Benais. V. *Fougeray.*

Fougères (le lieu des), paroisse de Champigny-sur-Veude, près du chemin du Carroi-Bouchard au Carroi-de-la-Bouzillière. Il devait une rente à la collégiale de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Fougères (les Hautes et Basses-), vil., c^ne^ de Civray-sur-Cher, 35 habit. — *Les Fougères*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fougères (le lieu des), près de Pilaudri, c^ne^ de Cléré.

Fougères (le lieu des), près de la Bâtardière, c^ne^ de Lerné.

Fougères (le lieu des), près de Fontenay, c^ne^ de Lignières.

Fougères (le lieu des), c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief, relevant des Bordes-Guenand. En 1431, il appartenait à Jean Faucras; — en 1480, à Pierre de Reffuge, Éc.; — en 1559, à Charles de Villebresme; — en 1575, à Louis de Villebresme; — en 1606, à François de Villebresme; — en 1526, à Antoine de la Rochefoucaud. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Fougères (les), f., c^ne^ de Rigny. — *Fougères*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fougères (le lieu des), c^ne^ de Saint-Épain, près du chemin de Sainte-Maure à Thilouze.

Fougères (les), f., c^ne^ de Saint-Étienne-de-Chigny.

Fougères (les), c^ne^ de Savigny. V. *la Fougère.*

Fougères (le lieu des), près des Grandes-Rues, c^ne^ de Sazilly.

Fougères, c^ne^ de Vernou. V. *Fougeray.*

Fougères (Guillaume de), bailli de Touraine, d'Anjou et du Maine, succéda, dans ces fonctions, à Richard Leclerc, en 1230. Il fut remplacé, en 1240, par Josse de Bonnes. — (Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France*, I, 489. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 399.)

Fougerets (les), vil., c^ne^ de Limeray, près de la Loire, 34 habit. — Ancien fief. Il relevait de Chenonceau à foi et hommage simple et un roussin de service, à muance de seigneur. En 1523-65, il appartenait à Louis du Bois, seigneur des Arpentis; — en 1707-10, à la famille Bergeron de la Goupillère. Une métairie, faisant partie de ce village, appartenait à l'abbaye de Moncé. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 39.)

Fougerets (les Petits-), c^ne^ de Villedômer. V. *Fougerie*.

Fougerie (la), ham., c^ne^ de Villedômer, 13 habit. — *Petits-Fougerets*, 1736. — *Fougerie*, carte de l'état-major. — Une ferme, située dans ce hameau, appartenait à l'abbaye de Gastines en 1736-91. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fougerolles, vil., c^ne^ de Restigné, 50 habit. — *Fougerolles*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fougery (le lieu de), c^ne^ de Charnizay, près du chemin de Preuilly à Loches.

Fougues, c^ne^ de Beaumont-en-Véron. V. *Besardière*.

Fouillarde (la), c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Feuillarde*.

Fouillé, f., c^ne^ de Saint-Patrice. — *Terra de Foolers*, XIe siècle. — Ancien fief. Au XIe siècle, il appartenait à l'abbaye de Noyers. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de Noyers*.)

Fouillouse (le lieu de la), c^ne^ de Neuil, près du chemin de la Croix à Saint-Épain.

Fouilloux, — *Foillos*, XIe siècle. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse à foi et hommage simple. En 1553, il appartenait à Jonchim de la Touche. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Fouinais (les Grand et Petit-), f., c^ne^ de Pernay. — *Fouynais*, XVe siècle. — *Fouinais*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant du château de Maillé (Luynes) à foi et hommage simple et deux mois de garde au château du suzerain. En 1458, ils appartenaient à Colas Fouynais, Éc.; — en 1553, à François de Lournay. Par acte du 6 mai 1610, Anne de Lournay, veuve de Louis de Dampierre, Éc., Mathieu Guyot de Montaigu et Julienne de Dampierre, sa femme, vendirent ces deux fiefs à Quentin Petiteau, maître des eaux et forêts de Touraine. En 1775, ces domaines étaient possédés par Marguerite d'Huly de Chérix. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Foujouin, f., c^ne^ de Vernou. — *Faujoin*, carte de l'état-major.

Fouldrin (Jean), aumônier du roi, abbé de Notre-Dame de Blois, fut nommé abbé de Noyers en 1597, en remplacement de Charles Martineau de Thuré. Il mourut au mois d'octobre 1615. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*, 144. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285.)

Foulerie (le moulin de la), paroisse de Châteaurenault, près de la ville. — En 1680, il appartenait à François Fourneau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120.)

Foulleret (moulin). V. *Moulin-Neuf*, c^ne^ de Chançay.

Foullerets (moulin de), c^ne^ de Pussigny. V. *Moulin-Foulon*.

Foulon (le), f., c^ne^ de Paulmy.

Foulon (Louis-François), seigneur de Clènes, conseiller au siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en décembre 1646, en remplacement de Jacques Bouet de la Noue. Il eut pour successeur, en 1648, Barthélemy de Burges. Il mourut en 1657. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 139. — Lambron, *Armorial des maires de Tours*.)

Foulonnerie (la), ou **Foulonnière**, f., c^ne^ de Continvoir. — *Foulonnerie*, carte de l'état-major.

Foulonnerie (la), ham., c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain, 10 habit.

Foulonnière (la), ou **Foulonnerie**, ham., c^ne^ de Restigné, 14 habit. — Il relevait de la prévôté de Restigné (1552). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Foulons (les), f., c^ne^ de Chédigny, près de l'Indrois. — *Foulons*, carte de l'état-major.

Foulons (les), et les **Grands-Foulons**, vil., c^ne^ de Ligueil, 23 habit. — *Les Foulons*, carte de l'état-major.

Foulons (le lieu des), près de la Fuye, c^ne^ du Louroux.

Foulons (le lieu des), c^ne^ de Rochecorbon, près du chemin de Rochecorbon à Monnaie.

Foulques, dit **Nerra**, fils de Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou, et d'Adèle de Vermandois, prit possession du comté d'Anjou, après la mort de son père, en 987. Outre ce comté, il eut, en héritage, plusieurs villes situées sur les limites de la Touraine, entre autres Châtillon-sur-Indre, Buzançais et Loudun. Si l'on a pu faire son éloge en disant qu'il fut un des plus

valeureux guerriers de son temps et qu'il est resté comme une des plus grandes figures historiques de son siècle, il faut reconnaître d'autre part que cette prétendue auréole de gloire a été chèrement payée par les populations de la Touraine et de l'Anjou, cruellement éprouvées par les guerres incessantes et meurtrières, par les pillages et les massacres qui remplirent toute la vie de ce personnage. Tours, en particulier, a gardé un affreux souvenir de ses fureurs et de sa férocité. On ne saurait oublier, en effet, qu'en 994, il incendia le bourg de Châteauneuf et vingt-trois églises, parmi lesquelles se trouvait la collégiale de Saint-Martin. Dans la même année, il porta le fer et le feu dans les campagnes avoisinant Preuilly, Montbazon, Sainte-Maure, Langeais et Châteaurenault, et laissa partout derrière lui la ruine, la misère et un épouvantable deuil.

Nous ne sommes pas de ceux qui, méconnaissant la vérité historique, s'illusionnent jusqu'au point de voir des titres de gloire dans de pareils actes. Le passage de Foulques Nerra en Touraine fut un horrible fléau comparable à l'invasion des Vandales. En lisant l'histoire de ces temps malheureux, il nous semble entendre les gémissements et les malédictions de nos ancêtres, succombant sous le joug d'un tyran féroce, d'une sorte d'aventurier qui, n'ayant d'autre but que de satisfaire son ambition, sa cupidité ou ses rancunes personnelles foulait aux pieds, pour accomplir ses desseins, les droits les plus sacrés de l'humanité. Ces gémissements navrants et ces malédictions frappent l'oreille de quiconque veut se donner la peine d'étudier les annales des xᵉ et xiᵉ siècles, et l'on se demande comment des écrivains de nos jours ont pu, dans cette situation, en face de faits certains, irrécusables, commettre l'étrange erreur de présenter comme un héros, un homme dont la célébrité repose uniquement sur des meurtres sans nombre, sur le pillage et l'incendie de toute une province.

Pour soutenir les guerres auxquelles il semblait avoir voué son existence, Foulques Nerra se créa des points d'appui, en fondant sur beaucoup de points de la Touraine, et dans les meilleures positions stratégiques, des châteaux-forts qu'il fit occuper par ses vassaux les plus dévoués. Il construisit des forteresses à Montbazon, Montrésor, Sainte-Maure, Faye-la-Vineuse, Semblançay, Langeais, Maillé, Saint-Mars, Cherament, le Brandon, Châtillon-sur-Indre et dans beaucoup d'autres localités.

En 1005, il entreprit un pèlerinage à Jérusalem et, à son retour, fonda l'abbaye de Beaulieu, près Loches (1007). Peu de temps après, il ajouta à ses crimes, déjà si nombreux, un nouveau forfait, en faisant assassiner lâchement Hugues de Beauvais, un des favoris du roi. Pour obtenir des évêques le pardon de ce meurtre, il fit un second voyage à la Terre-Sainte, ce qui ne l'empêcha pas, à son retour, de se livrer de nouveau à ses fureurs sanguinaires et de braver les excommunications lancées contre lui, à la suite d'une querelle avec l'archevêque de Tours. En 1016, la guerre éclata entre lui et le comte Eudes, qui fut vaincu dans la bataille de Pontlevoy.

En 1025, nouvelle guerre. Foulques s'empara de Saumur, mit la ville au pillage et incendia le monastère. Oubliant ensuite les sentiments de la nature, il prit les armes contre son propre fils, Geoffroy-Martel.

Un instant interrompue par un troisième voyage de Foulques à Jérusalem, la lutte fut reprise au bout de quelques années, plus vive et plus meurtrière que jamais. Foulques, à la tête d'un nombreux corps d'armée, ravagea une partie de la Touraine et prit les châteaux de Langeais et de Montbazon (1038). Pour racheter ses fautes, il retourna une quatrième fois à la Terre-Sainte, où il séjourna pendant quelques mois. Il retournait dans sa patrie lorsque la mort le surprit, à Metz, le 21 juin 1040. Son corps, rapporté en Touraine, fut inhumé dans l'abbaye de Beaulieu. Thierry de Luxembourg, évêque de Metz, présida la cérémonie des funérailles. Le tombeau de Foulques Nerra a été retrouvé le 17 février 1870. V. *Beaulieu*.

Foulques avait épousé, en premières noces, Élisabeth de Vendôme ; en secondes noces, Hildegarde. Du premier lit naquit une fille, Adèle, qui fut mariée à Landry de Nevers. Du second mariage, il eut un fils, Geoffroy-Martel et trois filles : Blanche, Adèle et Ermengarde, cette dernière, femme de Geoffroy de Château-Landon.

Ampliss. collectio, V. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, 189 et suiv. — A. de Salies, *Hist. de Foulques Nerra*. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868-69 et 1870). — *Mém.* de la même Société, I, 146 ; III, 66, 82 ; IX, 60, 166, 173, 238, 277, 279, 313, 329. — Du Haillan, *Hist. des comtes d'Anjou*. — Larousse, *Grand diction. historique du* xixᵉ *siècle*, VIII, 660. — A. Thevet, *Vie des hommes illustres*, 229. — Moréri, *Diction. historique*, I, 1276-77.

Foulques Iᵉʳ, dit le **Réchin**, comte d'Anjou et de Touraine, né à Château-Landon le 14 août 1043, était fils de Geoffroy, comte du Gâtinais et seigneur de Château-Landon, et d'Ermengarde, fille de Foulques Nerra. Il usurpa le comté de Touraine sur son frère, Geoffroy II, dit le Martel, en 1067. Mais ce dernier rentra plus tard en possession de ce comté, qu'il abandonna à son neveu Geoffroy, fils de Foulques le Réchin, en 1096. De son mariage avec Bertrade, fille de Simon de Montfort et d'Agnès d'Évreux, il eut entre autres enfants, Foulques II, dit le Jeune. Il mourut le 14 avril 1109 et fut inhumé dans l'église du prieuré de l'Esvière.

D. Bouquet, XIV. — Du Haillan, *Hist. des comtes et ducs d'Anjou*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 46, 419. — Moréri, *Diction. historique*, I, 1277. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, II, 192-93.

Foulques II, dit le **Jeune**, fils du précédent, comte d'Anjou et de Touraine, né en 1090, épousa, en premières noces, Éremburge, fille d'Hélie, comte du Mans, et, en secondes noces, Mélisende, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem. Cette dernière eut en dot les villes de Ptolémaïs et de Tyr. Foulques II devint roi de Jérusalem après la mort de Baudouin II, arrivée le 21 août 1131. Il fut couronné le 14 septembre de la même année, dans l'église du Saint-Sépulcre. Tombé de cheval en chassant dans les plaines d'Acre, il se blessa grièvement et mourut des suites de cette chute le 13 novembre 1142. En 1128, il avait cédé le comté de Touraine à son fils Geoffroy IV, dit le Bel, né de son premier mariage. Il laissa de son second mariage deux fils, Baudouin III et Amaury, qui furent rois de Jérusalem.

Du Haillan, *Hist. des comtes d'Anjou*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 46, 47. — Moréri, *Diction. historique*, I, 1277. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, II, 193. — Michaud, *Hist. des croisades*, II.

Fouperie. V. *les Buffières*, c^ne de Saint-Paterne.

Fouquereau (le fief), à Bourgueil. — Il relevait de la baronnie de Bourgueil à foi et hommage lige et appartenait, en 1548, à Thibault Joubert. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.)*

Fouquerie (la), ham., c^ne des Hermites, 13 habit.

Fouquet (Jehan), ou **Foucquet**, peintre, serait né à Tours, vers 1420, d'après Chalmel, vers 1415, d'après Larousse. Sa famille et lui-même sans doute ont habité dans cette ville une maison située près de la tour Foubert et de la rue des Pucelles. C'est ce qui résulte du texte d'un aveu rendu le 8 novembre 1481, par Geoffroy Chiron, chambrier de la collégiale de Saint-Martin au trésorier de cette église. On trouve ce document dans un ancien registre de la collégiale conservé aux archives d'Indre-et-Loire. L'ancienne rue des Pucelles porte aujourd'hui le nom de rue des Fouquets.

Dès l'âge de vingt ans, Jehan Fouquet avait acquis une certaine réputation dans l'art de la peinture. Dans un voyage à Rome, il fit le portrait du pape Eugène IV. Son talent se perfectionna de jour en jour et bientôt il devint un des artistes les plus célèbres de son époque. Il eut une grande vogue à la cour des rois Charles VII et Louis XI. Son pinceau excellait surtout dans les enluminures des manuscrits et dans l'exécution de petits tableaux historiques. On a de lui diverses productions de ce genre, qui font à juste titre l'admiration des connaisseurs. « Jehan Fouquet eut peu d'égaux de son temps, même en « Italie, dit Paul de Saint-Victor. Français par « le caractère de ses types et l'originalité locale de « ses airs de tête, italien par le sentiment de « l'ordonnance et l'exquise élégance du style, il « semble peindre entre le crépuscule du moyen « âge et l'aurore de la Renaissance : ses peintures, empreintes d'un éclat si vif et si doux, « semblent garder ce double reflet. »

Jehan Fouquet mourut avant 1481, laissant deux fils, Louis et François, qui cultivèrent également la peinture et firent preuve d'un remarquable talent.

Vallet de Viriville, *Jehan Fouquet* (dans la *Revue de Paris*, novembre 1857). — P. Viollet, *Jehan Fouquet* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1867). — *Almanach de Touraine*, 1782. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 186-87. — Ch.-L. de Grandmaison, *Documents inédits pour servir à l'histoire des Beaux-Arts en Touraine*, 11 et suiv. — A. Vaissière, *Notice biographique sur J. Fouquet*, Saint-Claude, 1868, in-8°. — Le comte de La Borde, *La Renaissance des arts à la cour de France* (on y trouve un travail sur les peintures de J. Fouquet). — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, VIII, 661-62.

Fouquet (François), abbé de Saint-Julien, succéda à Louis de Lorraine vers 1577. Il fut remplacé, en 1583, par Georges Péricard. — (*Gallia christiana*, XIV, 253. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien.)*

Fouquet (Isaac), conseiller et aumônier du roi, fut nommé doyen de Saint-Martin de Tours en 1602. Il mourut en 1636 et fut inhumé dans une chapelle de la collégiale, chapelle qui, depuis, a été appelée *Chapelle des Fouquets*. L'inscription suivante fut gravée sur sa tombe :

ISAAC FOUQUET
DOMINUS DE COURNEY
REGIS CONSILIARIUS ET ELEMOSINARIUS,
HUJUS ECCLESIÆ THESAURARIUS ET CANONICUS
DECANUS DE FULGOUET ET LOCRISTI PRIOR
HIC JACET
QUOTIDIANUM MISSÆ SACRIFICIUM IN HOC SACELLO
ALIASQUE SOLEMNES PRECES IN ECCLESIA FUNDAVIT.
OBIIT ANNO SALUTIS 1636.
QUISQUIS HOC LEGIS, PRO EJUS ANIMA DEUM PRECARE

—

FRANCISCUS FOUCQUET
SACRI CONSISTORII COMES
EPISCOPUS BAJONENSIS
HUJUS ECCLESIA NUPER THESAURARIUS
FRANCISCI SACRI CONSISTORII COMITIS
FILIUS FRANCISCI
IN SUPREMO PARISIENSI SENATU CONSILIARII
HUJUS DEFUNCTI FRATRIS NEPOS
MŒRENS POSUIT.

Sur les vitraux de la chapelle on lisait cette inscription :

Cette chapelle a été voûtée et enrichie par messire Isaac Fouquet, conseiller et aumônier du roi et trésorier en l'église de Saint-Martin, l'an 1618.

Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit),

p. 95-96, 217. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire,* II, 349.

Fouquet (François), (neveu du précédent et frère de Nicolas Fouquet, surintendant des finances et secrétaire d'État), conseiller au Grand-Conseil, abbé de Saint-Sever, fut nommé trésorier de Saint-Martin de Tours en 1636, évêque de Bayonne en 1637, évêque d'Agde le 6 juin 1643, archevêque de Narbonne le 18 mars 1659. En 1637, il donna sa démission de trésorier de Saint-Martin en faveur de son frère, Basile. Il mourut à Alençon le 18 novembre 1673. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 491. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit), p. 96.)

Fouquet (Basile), frère du précédent, chancelier des ordres du roi, abbé de Barbeaux, au diocèse de Sens, nommé trésorier de Saint-Martin de Tours en 1637, donna sa démission en 1675 et fut remplacé par Pierre de Bernier. Il mourut à Paris le 30 janvier 1680 (et non en 1675, comme le dit Chalmel), et eut sa sépulture dans le couvent des Filles-Sainte-Marie. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 491. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit), p. 96. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IX, 306. — Moréri, *Diction. historique,* V, 267. — *Gallia christiana,* II, 1240.)

Fouqueteau (N.), né à Saumur le 7 juin 1802, exerça la profession d'avocat à Chinon dès 1826 et fut nommé procureur du roi à Ajaccio en 1830. Ayant donné sa démission six mois après, il revint à Chinon, où, en 1848, le siège de procureur de la République lui fut offert par le gouvernement provisoire. Dans cette même année, le département d'Indre-et-Loire l'élut député à l'Assemblée nationale par 43,656 voix. — (*Biographie des membres de l'Assemblée nationale,* Paris, Krabbe, 1849, in-8°. — C.-M. Lesaulnier, *Biographie des 900 députés,* Paris, Vᵉ Janet, 1848. — *Journal d'Indre-et-Loire,* 1848.)

Fouquetière (le lieu de la), cⁿᵉ de Cléré. — Ancienne dépendance de la terre de Champchévrier. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fouquetrie (la), vil., cⁿᵉ d'Avon, 34 habitants.

Fouquets (les), ham., cⁿᵉ de Draché, 21 habit. — *Fouquets,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Four (le), f., cⁿᵉ de la Celle-Guenand.

Four (le lieu du), cⁿᵉ de Channay. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Four (le lieu du), près de Psé, cⁿᵉ de Marigny.

Four-à-Chaux (le lieu du), près de la Poterie, cⁿᵉ de la Celle-Guenand.

Four-à-Chaux (le), cⁿᵉ de Chemillé-sur-Indrois.

Four-à-Chaux (le), cⁿᵉ de Courcelles.

Four-à-Chaux (le lieu du), près de la Petite-Brosse, cⁿᵉ d'Esvres.

Four-à-Chaux (le), ou **Four-à-Chaux-de-Livernière,** f., cⁿᵉ du Grand-Pressigny. — *Four-à-Chaux,* carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, le 8 thermidor an IV, sur Gilbert de Voisins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103; *Biens nationaux.*)

Four-à-Chaux (le), ham., cⁿᵉ de La Croix, 12 habit.

Four-à-Chaux (le), f., cⁿᵉ de Loché.

Four-à-Chaux (le lieu du), près des Places, cⁿᵉ de Neuilly-le-Brignon.

Four-à-Chaux (le lieu du), près de l'Étang-Régis, cⁿᵉ de Preuilly.

Four-à-Chaux (le), f., cⁿᵉ de Rochecorbon.

Four-à-Chaux (la fontaine du), près des Places, cⁿᵉ de Saint-Jean-Saint-Germain. — Ses eaux se jettent dans le ruisseau de Sennevières.

Four-à-Chaux-de-Marolles (le), f., cⁿᵉ de Genillé.

Four-à-la-Mort (le lieu de), paroisse de Vernou. — Cette propriété, d'une étendue de sept arpents, relevait de l'archevêque de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

Four-à-Tuile (le), f., cⁿᵉ de Betz.

Fouraudière (la), f., cⁿᵉ d'Auzouer. — *Fraoudère,* 1223 (charte de Saint-Martin). — *Feraudière,* ou *Faraudière,* 1315. — *Feraudière,* ou *Fraudière,* 1494. — *Fouraudière,* carte de l'état-major. — Elle relevait des fiefs de la Guepière et du Plessis-Auzouer et appartenait, en 1315, à Jehan de Saint-Amand. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — D. Housseau, VI, 2577. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Fouraudière (étang de la), cⁿᵉ d'Auzouer. Il était desséché en 1835.

Four-Bigot (le lieu de), dans les landes du Ruchard, près de la fosse Tesnière, cⁿᵉ d'Avon.

Fourbisserie (la), f., cⁿᵉ de Ballan.

Fourbisserie (la), f., cⁿᵉ de Chambray. — *Fourbisserie,* ou *Carroi-des-Jumeaux,* 1704. — Ce domaine relevait censivement du prieuré de Bois-Rahier, suivant des déclarations féodales du 13 septembre 1704, 1710 et 20 juin 1735. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24.)

Fourbisserie (la), f., cⁿᵉ de Joué-les-Tours.

Fourbisserie (la) f., c^ne^ de Neuvy-Roi, près du bourg.

Fourblanc (le), f., c^ne^ de Fondettes. — *Four-Blanc*, carte de l'état-major.

Fourchaux (le lieu des), c^ne^ d'Esvres, près du chemin de Véretz à Cormery.

Fourcheau (le lieu des), près des Ormeaux, c^ne^ de la Roche-Clermault.

Fourcheraie (la), f., c^ne^ de Thilouze. — *Fourcheraie*, carte de l'état-major.

Fourcheries (le lieu des), près de l'Étang-de-la-Forge, c^ne^ de Chambon.

Fourches (le lieu des), près de la Melandière, c^ne^ de Sepmes.

Fourches-Baligant (les), paroisse de Faye-la-Vineuse. — *Terra quæ est ad Furcas Baligand, apud Faiam*. — Au XIIIe siècle, l'abbaye de Fontevrault céda ce domaine à l'église de Luzé. — (*Cartulaire de Fontevrault*.)

Fourchet (le lieu du Petit-), c^ne^ de Vallères, près de l'ancien lit du Cher.

Fourchette, f., c^ne^ de Limeray. — *Vallée-de-Fourchette*, carte de l'état-major.

Fourchette, vil. et chât., c^ne^ de Pocé, 113 habit. — *Locus qui dicitur Furchetes*, 1184 (charte de Hugues d'Amboise). — *Fourchette*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à une paire de gants blancs du prix de vingt deniers tournois. En 1545, il appartenait à Jean Ardiller de la Brillonnière; — vers 1700, à Marie-Claude Scarron; — en 1739, à Marie-Armande-Claude Bergeron de la Goupillière, femme de Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu; — vers 1770, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu, chev., seigneur de Saint-Germain, Rouvray, Montreuil, etc.; — en 1789, à Marie-Catherine Le Boucher de Verdun, veuve de Charles-Marie-Marthe de Bridieu. — (D. Housseau, V, 1970. — Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 38, 49, 140; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Moncé*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 89. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 505.)

Fourchette, f., c^ne^ de Pocé. V. *Ménard*.

Four-de-Gibeget (le lieu du), c^ne^ de Barrou, près du chemin de Lésigny à Étableaux.

Fourdière (la Grande-), f., c^ne^ d'Auzouer.

Fourellerie (la), f., c^ne^ de Montreuil. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 16 novembre 1791, au prix de 6575 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fourerie (la), f., c^ne^ des Hermites. — *Fourrerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fourerie (la), ou **Fourrerie**, f., c^ne^ d'Hommes. — *Fourerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu le 30 août 1775, par Pierre Boucheron. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Fourgonnière (le lieu de la), paroisse de Monts. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon. En 1639, il appartenait à Michel Taschereau, chev. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon*.)

Fourmaget. V. *Fromaget*, paroisse de Beaumont-en-Véron.

Fourmelleries-Saint-Roch (le lieu des), c^ne^ de Saint-Roch. — Il relevait de la chapelle Saint-Remi, à Saint-Roch (1672). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch*.)

Fourmentières, c^ne^ de Chinon. V. *Fromentières*.

Fourmillère (la), f., c^ne^ de Souvigny.

Fourmy (le lieu de), paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle*.)

Fourmy (le clos), c^ne^ de Vallères, près du bourg.

Fournaise (le lieu de la), près de Sainte-Julitte, c^ne^ de Saint-Flovier.

Fournaise (le lieu de la), près des Goderies, c^ne^ de Sorigny.

Fournaises (les), f., c^ne^ de Cangy. — *Fournaises*, carte de Cassini.

Fournaises (le lieu des), près de la Farinière, c^ne^ de Saint-Mars.

Fournaises (le lieu des), c^ne^ de Vou, près de l'ancienne route de Preuilly à Tours.

Fourneau (le), f., c^ne^ d'Autrèche.

Fourneau (le), vil., c^ne^ d'Avrillé, 55 habit. — *Le Fourneau*, carte de Cassini.

Fourneau (le), ham., c^ne^ d'Azay-le-Rideau, 19 habit.

Fourneau (le), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher, près du Cher.

Fourneau (le), ham., c^ne^ de Bléré, 12 habit. — Ancien fief. En 1626, il appartenait à Jean Deodeau; — en 1666, à Gilles Deodeau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 30, 33. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

Fourneau (le), ham., c^ne^ de Bossay, 12 habitants.

Fourneau (le), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne. — *Le Fourneau*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Braye, suivant un aveu rendu le 14 mai 1778, par Urbain Avril. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours*.)

Fourneau (le), f., cne du Bridoré.

Fourneau (le), f., cne de Charentilly.

Fourneau (le), f., cne de Chaveignes. — *Fourneau*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fourneau (le), ham., cne de Chenonceau, 20 habit. — *Fourneau*, carte de Cassini.

Fourneau (le), f., cne de Dierres. — *Fourneau*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Saint-Julien ou de la Secréterie, à Dierres. Le 14 germinal an VI, elle fut vendue nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien; Biens nationaux.*)

Fourneau (le lieu du), près du Moulin-Taureau, cne de Druyes.

Fourneau (le), f., cne d'Esvres.

Fourneau (le), f., cne des Hermites.

Fourneau (le), ham., cne de Joué-les-Tours, 19 habit. — Jacques Perrot, Éc., est qualifié de sieur du Fourneau, dans un titre de 1715. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'Aubraye.*)

Fourneau (le Petit-), f., cne de Joué-les-Tours. — *Fourneau*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Sauveur, sur lequel il fut vendu nationalement, le 23 novembre 1791, au prix de 1875 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fourneau (le), f., cne de Langeais. — *Le Fourneau*, carte de Cassini.

Fourneau (le), f., cne de Lignières, près de l'ancien lit du Cher.

Fourneau (le lieu du), cne de Louestault, près de la route de la Chartre à Tours.

Fourneau (le), f., cne de Marcilly-sur-Maulne. — *Four-à-Chaux*, carte de l'état-major.

Fourneau (le lieu du), près de la Quinière, cne de Neuillé-le-Lierre.

Fourneau (le), f., cne de Neuillé-Pont-Pierre.

Fourneau (le), f., cne de Pernay. — *Four-à-Chaux*, carte de Cassini.

Fourneau (le), f., cne de Saint-Règle.

Fourneau (le), ham., cne de Saint-Avertin, 15 habit. — *Les Fourneaux*, carte de l'état-major. — *Le Fourneau*, carte de Cassini.

Fourneau (le), ou les **Fourneaux**, vil., cne de Saint-Jean-Saint-Germain, 72 habit. — *Le Fourneau, alias Fourniou*, 1745. — *Le Fourneau*, carte de Cassini. — *Les Fourneaux*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1478, il appartenait à Jean Chenu. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Fourneau (le), f., cne de Saint-Laurent-de-Lin. — *Le Fourneau*, carte de Cassini.

Fourneau (le), f., cne de Saint-Paterne. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fourneau (le), paroisse de Saint-Symphorien. V. *Clos-Libert*.

Fourneau (le), ham., cne de Savonnières, 14 habit.

Fourneau-de-Lessart (le), f., cne de Château-la-Vallière.

Fourneau-Papin (le), f., cne de Channay.

Fourneaux (les), ham., cne d'Artannes, 18 habit. — *Fourneaux*, carte de l'état-major.

Fourneaux (les), cne de Bossay. V. *Fourneau*.

Fourneaux (les), f., cne de Chambray. — *Fourneaux*, carte de l'état-major.

Fourneaux (les), f., cne de Ciran. — *Les Fourneaux*, carte de Cassini.

Fourneaux (les), ham., cne de Ferrières-sur-Beaulieu, 16 habit. — *Fourneaux*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Au milieu du XVIe siècle, il appartenait à la famille Fumée. Par la suite, il passa à la famille de Menou. Le propriétaire de ce domaine payait au roi, pour son droit de garenne, une redevance annuelle de cinq sols.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Biardeau et des Viantaises de Beaulieu.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches*, I, 259. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 373. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 42. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 89. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, II (*généal. de Quinemont*). — D. Housseau, XIII, 8345.

Fourneaux (les), f., cne de Fondettes.

Fourneaux (les), f., cne du Louroux.

Fourneaux (les Grands et Petits-), vil., cne de Marigny-Marmande, 52 habit. — *Furnols, Furneoli*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Fourneaux*, carte de l'état-major.

Fourneaux (le lieu des), cne de Mazières, près du bourg.

Fourneaux (le lieu des), près de Sérigny, cne de Neuilly-le-Brignon.

Fourneaux (le lieu des), près de Valentinay, cne de Neuvy-Roi.

Fourneaux (les), vil., cne de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Fourneau*.

Fourneaux (le ruisseau des), cne de Saint-Jean-Saint-Germain. — Il prend sa source

près des Denis et se jette dans l'Indre, près du moulin de Saint-Jean.

Fourneaux (le bois des), c^ne^ de Saint-Patrice. — Il fait partie de la forêt de Rochecotte.

Fourneaux (les), f., c^ne^ de Saint-Roch. — *Fourneaux-de-Saint-Roch*, 1622. — Elle relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch.*)

Fourneaux (les), f., c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Fourneaux (le lieu des), près de la Métairie, c^ne^ de Sorigny.

Fourneaux (le lieu des), près du Bois-Saint-Martin, c^ne^ de Thilouze.

Fourneaux (le bois des), c^ne^ de Vou.

Fourneaux-des-Caves (le lieu des), près des Caves, c^ne^ de Bossay.

Fournelleries (le lieu des), c^ne^ de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de Saint-Roch, 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch.*)

Fourneraie (la), f., c^ne^ d'Abilly. — *Frunière*, ou *Froynière*, 1461. — *Hôtel de la Fournière*, XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage simple et cinq sols de devoir annuel, payables le jour de saint Michel, à la recette de la Haye. En 1461, il appartenait à Jean Lemaire, Éc., qui rendit hommage le 26 mars; — en 1550, à Georges Thibault; — en 1576, à Jean de Marans; — en 1666, à René Fumée. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — D. Housseau, XII, 6015, 6039.)

Fourneraie (la), f., c^ne^ de Barrou. — Ancien fief, relevant de la Guerche, à foi et hommage lige, quinze jours de garde et dix sols de loyaux aides. Le 15 octobre 1478, Antoine d'Arnac rendit hommage pour ce fief à Artus de Villequier, vicomte de la Guerche. — (D. Housseau, XII, 5823. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fournerie (les Hauts et Basse-), f., c^ne^ de Beaumont-en-Véron.

Fournerie (le lieu de la), paroisse de Ceré. — Ancienne propriété de l'abbaye d'Aiguevive. — (Archives de Loir-et-Cher, *titres d'Aiguevive.*)

Fournerie (la), vil., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois, 29 habit.

Fournerie (la), f., c^ne^ de Monthodon. — *Fournerie*, carte de l'état-major.

Fournerie (la), f., c^ne^ de Nouans. — *Fournerie*, carte de Cassini. — Le 14 mars 1676, le Chapitre de Loches la vendit, à réméré, aux Minimes de Saint-Grégoire de Tours. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Fournier (Jean), seigneur de Montifault, secrétaire du roi, fut nommé maire de Tours en octobre 1507, en remplacement de Henri Bohier. Il eut pour successeur, en 1508, Guillaume Menager. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 100. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Fournier (Jean), seigneur des Hermites, receveur général des finances à Tours, fut nommé maire de cette ville en novembre 1547, en remplacement de Jean Lailler. Il eut pour successeur, en 1549, Guillaume Bohier. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 116.)

Fournier (Henri), maire de Vouvray, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, ambassadeur à Constantinople, grand-officier de la Légion d'honneur, a été élu sénateur dans le département d'Indre-et-Loire le 5 janvier 1878, par 214 voix sur 334 votants. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1878.)

Fournière (la), c^ne^ d'Abilly. V. *Fourneraie.*

Fournière, f., c^ne^ de Charentilly. — *Fournière*, carte de Cassini.

Fournieux, ancien fief, relevant de la Roche-Clermault, à foi et hommage plain. — En 1636, il appartenait à Georges Aubert, Éc.; — en 1666, à Louis Aubert; — en 1669, à Georges Aubert, décédé en 1720; — en 1750, à Georges Aubert, décédé en 1762; — en 1780, à Louis-Henri-Georges Aubert du Petit-Thouars. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 33. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 5e. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 924.)

Fournignon (l'île), dans l'Indre, c^ne^ de Rigny.

Fournil (la maison ou hôtel du), dans le bourg de la Ferrière. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 4 août 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

Fourniou, c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Fourneaux.*

Fouroux (le lieu de), près de Bellande, c^ne^ de Charnizay.

Fourrais (le lieu de), c^ne^ d'Esves-le-Moutier, près du chemin de Ferrières à Châtillon.

Fourrerie (la), c^ne^ d'Hommes. V. *Fourerie.*

Fourrerie (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin. — *Fourerie*, carte de l'état-major.

Fourreries (étang des), paroisse de Chisseaux. — Le 23 février 1556, Adam de Hodon le vendit à Diane de Poitiers. — (C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 245.)

Four-Rouge (le lieu du), paroisse de Restigné. — Il est cité dans un acte de 1312. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Four-Rouge (le), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher.

Fours (les), f., c^ne^ de Crouzilles.

Fours (le lieu des), près de la Buvinière, c^ne^ de Neuvy-Roi.

Fours (le lieu des), c^ne^ de Sazilly, près du chemin d'Anché à la Pictière.

Fours (les), f., c^ne^ de Vernou.

Fours-à-Chaux (le lieu des), près de Bois-Turmeau, c^ne^ de Cussay.

Fours-à-Chaux (le lieu des), f., c^ne^ de Trogues.

Foursine (le lieu de la), c^ne^ de la Chapelle-aux-Naux, près de l'ancien lit du Cher.

Foussarault (la croix de), c^ne^ de Vallères. — Elle est citée dans un aveu du fief de l'Archidiacré, du 8 février 1670. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Foussardière (la), f., c^ne^ de Villedômer. — *Foussardière,* carte de l'état-major. — *Faussardière,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Villedômer, au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Foussebesse, c^ne^ de Bléré. V. *Fosse-Besse.*

Foussemore, c^ne^ de Luzillé. V. *Fossemore.*

Foussier (le lieu de), près de la Foirerie, c^ne^ de Betz.

Fouteau (le), vil., c^ne^ d'Azay-sur-Cher, 28 habit. — *Les Rondières,* 1742. — *Fouteau,* carte de l'état-major. — *Fouteaux,* carte de Cassini. — Les Minimes du Plessis possédaient dans ce village, dès 1670, une métairie qui fut vendue nationalement, le 15 mars 1791, au prix de 18,200 livres. Cette métairie avait alors une étendue de quatorze arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery. — Minimes du Plessis; Biens nationaux.*)

Fouteau (le), c^ne^ de Rochecorbon. — Ancienne propriété de l'hôpital de la Charité de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fouteau (le), ham., c^ne^ de Vérotz, 14 habit. — *Le Fouteau,* carte de l'état-major.

Foutière (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — *Foutière,* carte de Cassini.

Foux, ou **Fou,** f., c^ne^ de Chaumussay. — *Fou,* carte de Cassini.

Foux, paroisse de Neuvy-Roi. V. *Fou.*

Foux (le) et le **Haut-Foux,** f., c^ne^ du Petit-Pressigny.

Fouynais, c^ne^ de Pernay. V. *Fouinais.*

Fraine (le), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. V. *le Fresne.*

Frairie (la), c^ne^ de Marray. V. *Féeries.*

Fraisatière (la) ou **Fraisotière,** f., c^ne^ de Saint-Christophe, près du bourg.

Framberd (le lieu de), c^ne^ de Chaumussay. — Il relevait censivement de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 19 décembre 1755. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly.*)

Française (la), f., c^ne^ de Betz. — *Franchesse,* XVIe siècle. — Le 16 février 1550, Louis Viau, prêtre, légua au Chapitre de Loches une rente assise sur ce domaine. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Francardière (la), ou **Francarderie,** f., c^ne^ de Négron, près du bourg. — *Francharderie,* carte de l'état-major. — *Francardie,* carte de Cassini.

France (Philippe de), duc d'Orléans et de Touraine, comte de Valois, né à Vincennes le 1er juillet 1336, était fils du roi Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne. Il mourut le 1er septembre 1375 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans. Il n'eut pas d'enfants de son mariage, contracté en 1344, avec Blanche de France, fille de Charles le Bel. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 184. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 561. — Moréri, *Diction. historique,* II, 832.)

France (Louis de), comte d'Anjou et du Maine, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, second fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, né le 23 juillet 1339, fut pourvu de la lieutenance générale de Touraine en 1356, en remplacement de Jean de Clermont. Guillaume de Craon lui succéda dans ces fonctions en 1357. En 1364, le duché de Touraine lui fut donné en apanage. Il mourut le 20 septembre 1384. Quelques historiens pensent qu'il avait été empoisonné. — (*Ordonnances des rois de France,* VII, 252-56. — Moréri, *Diction. historique,* II, 105. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 227-28. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 376.)

France (Louis de), duc d'Orléans, comte de Valois, d'Ast, de Blois et d'Angoulême, fils du roi Charles V et de Jeanne de Bourbon, né le 13 mars 1371, reçut le duché de Touraine en apanage, par lettres du mois de novembre 1386. Jean, duc de Bourgogne, le fit assassiner le 23 novembre 1407, par un gentilhomme normand nommé Raoul d'Octeville. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 110. — Moréri, *Diction. historique,* VIII, 107. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 49 — La Chesnaye-des-Bois

et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 569.

France (Jean de), comte de Poitou, quatrième fils du roi Charles VI, né à Paris le 31 août 1398, eut le duché de Touraine en apanage, par lettres du 16 juillet 1401. Il mourut empoisonné à Compiègne, le 5 avril 1416 et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Corneille. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 114. — Moréri, *Diction. historique,* II, 234. — N. Vossius, *Annales de Hollande,* liv. XV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 49.)

France (Charles de), cinquième fils du roi Charles VI, né à Paris le 22 février 1403, eut le duché de Touraine en apanage, par lettres du 15 juillet 1416. Depuis, il fut roi de France sous le nom de Charles VII. Il mourut le 22 juillet 1461. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 115. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIX, 108. — Jean Chartier, *Hist. de Charles VII.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 49.)

France (Charles de), duc de Berry, de Normandie et de Guienne, fils du roi Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit au château de Montils-les-Tours le 28 décembre 1446. En 1464, il prit le parti de Charles de Bourgogne, contre son frère Louis, dans la guerre dite du Bien public. Il mourut empoisonné, à Bordeaux, le 12 mai 1472. L'auteur de ce crime était son aumônier, nommé Jean Faure, dit Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 117-18. — *Almanach de Touraine,* 1774. — Moréri, *Diction. historique,* I, 825. — P. Mathieu, *Hist. de Louis XI.*)

France (Iolande de), fille du roi Charles VII et de Marie d'Anjou, née à Tours le 23 septembre 1434, fut mariée, en 1452, à Aimé IX, duc de Savoie. Elle mourut à Mont-Caprel, en Piémont, le 29 août 1478, et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Eusèbe de Verceil. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 118.)

France (Madeleine de), sœur de la précédente, née à Tours le 1er décembre 1443, épousa, le 7 mars 1461, Gaston de Foix, prince de Viane, vicomte de Castelbon. Elle mourut à Pampelune, en 1486. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 118.)

France (François de), dauphin de Viennois et duc de Bretagne, fils du roi François Ier et de Claude de Bretagne, naquit au château d'Amboise, le 28 février 1517. Il fut couronné duc de Bretagne en 1532. Il mourut le 12 août 1556, empoisonné par Sébastien, comte de Montecuculi. Celui-ci, traduit devant le Grand-Conseil, à Lyon, fut condamné à être écartelé. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 131. — Moréri, *Diction. historique,* I, 1288.)

Francelles (métairie de), paroisse de Luzillé. — Le propriétaire devait au seigneur de Chenonceau foi et hommage simple et un roussin de service à muance de seigneur et de vassal, et au seigneur d'Argy un éperon doré de service, abonné à cinq sols. En 1498, elle appartenait à Jehan Gallant, orfèvre du roi. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau,* 41, 118.)

Francerie (la), ham., cne d'Esves-le-Moutier, 10 habit. — *Francerie,* carte de Cassini.

Franchet (le lieu de), près de la Fuie, cne de Rivière.

Franchesse, cne de Betz. V. *Française.*

Francilion, évêque de Tours, succéda à Léon, en 527. Il était d'une des plus grandes familles du Poitou. Il avait épousé une dame de cette province, dont il n'eut pas d'enfants. Devenu veuf, il était entré dans les ordres. Il mourut dans la nuit de Noël, en 529, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, à laquelle il avait légué la plus grande partie de ses biens. Quelques historiens prétendent qu'il avait été empoisonné.

Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. X. — *Almanach de Touraine,* 1773. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 128; III, 445. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 34. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 65. — *Gallia christiana,* XIV. — D. Housseau, XV, 43. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours.*

Franc-Jeu, f., cne de Tauxigny.

François (St-), vil., cne de La Riche, 30 habit. — Ancien couvent, fondé par saint Françoise de Paule et que l'on trouve désigné sous les noms de couvent de *Jésus-Maria* ou des *Minimes du Plessis.* — Le roi Louis XI voyant sa santé fortement compromise, s'était imaginé que s'il pouvait avoir près de lui saint François de Paule, dont la réputation de sainteté s'était répandue en France comme en Italie, il lui serait possible d'obtenir du ciel, par l'intervention de ce pieux personnage, la prolongation de ses jours. Il chercha donc à l'attirer au Plessis-les-Tours, où il résidait alors, et employa, pour arriver à son but, tous les moyens en son pouvoir. Ses vives instances finirent par triompher des hésitions du saint religieux, qui consentit à quitter l'Italie, au mois d'avril 1482, pour se rendre en France.

En apprenant le débarquement de François de Paule sur les côtes de Provence, le roi manifesta une grande joie. Il reçut à bras ouverts l'envoyé qui était chargé de lui apporter cette nouvelle, et, comme témoignage de son contentement, il promit de lui accorder, quelle qu'elle fût, la grâce qu'il lui demanderait. L'envoyé, un nommé Jean Moreau, originaire de Saint-Pierre-des-Corps, ayant manifesté le désir d'obtenir un évêché pour son frère, Pierre Moreau, chanoine de Tours, le roi s'empressa de lui promettre le premier siège épiscopal qui deviendrait vacant, et de plus, il lui fit remettre, à l'instant même, dix écus d'or.

Arrivé au Plessis, le 24 avril 1482, François de Paule s'établit avec deux de ses disciples, Jean della Rocca et Bernardin de Cropulatu, dans une maison située dans la cour basse du château. Le roi lui donna cette maison et la chapelle de Saint-Mathias.

Après la mort de Louis XI, qui eut lieu le 30 août 1483, il constitua définitivement un couvent de son ordre en faisant venir d'Italie un certain nombre de religieux. Il reçut en don, du roi Charles VIII, le lieu appelé la Bergerie, dépendant du château, et y commença la construction d'une église et de bâtiments claustraux. L'église, bâtie par Pierre Mahy, avait soixante-dix-huit pieds de longueur sur trente de largeur. Achevée à la fin de l'année 1490, elle fut mise sous le vocable de *Jesus-Maria*. Il y avait deux chapelles, l'une dédiée à saint Jean-Baptiste, l'autre à Notre-Dame.

En 1531, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, fit ajouter une seconde nef à l'église. Celle-ci fut encore agrandie, de 1622 à 1643. On y ajouta une nouvelle chapelle sous le vocable du Trépas de saint François. On reconstruisit, en lui donnant plus de développement, la chapelle de Notre-Dame. On décora cette chapelle d'un groupe exécuté par Antoine Charpentier et représentant le mariage de la sainte Vierge. Après la Révolution, ce groupe fut transporté à l'église de La Riche, où on le voit encore.

Les réparations faites dans l'église furent tellement importantes, que l'archevêque de Tours crut devoir procéder à une nouvelle consécration. L'édifice fut béni le 26 avril 1643 et placé sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

La construction du cloître, commencée en 1490, n'avait été terminée qu'en 1492. Elle coûta 7,419 livres.

Saint François de Paule mourut le 2 avril 1507 et fut inhumé le 5 du même mois dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Trois jours après, Louise de Savoie fit exhumer le corps, pour le placer dans un tombeau de pierre fermé par une dalle, sur laquelle était gravée la figure du défunt. En 1630, pour le mettre à l'abri des inondations, on éleva ce tombeau de trois à quatre pieds. Il fut recouvert, à la même époque, d'une table de marbre portant cette inscription :

Ad hoc monumentum datum fuit corpus S. Francisci de Paula, 1507, *die II aprilis. Concrematum vero, servatis quibusdam reliquiis, ab hæreticis, anno* 1562, *cujus cineres et ossa hic jacent.*

Autour de la tombe on plaça une balustrade de marbre ornée d'une pyramide à chaque angle.

En 1562, le couvent fut ravagé par les protestants. On y comptait alors vingt-cinq religieux. Sachant que les Huguenots avaient formé le dessein d'envahir le cloître et l'église pour les saccager, la plupart des moines s'enfuirent et cherchèrent un refuge à Montgauger. Eustache Avril, ancien correcteur, âgé de quatre-vingt-quatre ans, François Cyret et un autre moine dont le nom est inconnu, restèrent seuls, attendant avec courage et résignation l'exécution des menaces de leurs ennemis. Les protestants, ayant à leur tête Marin Piballeau, sieur de la Bedouère, pénétrèrent dans le couvent, tuèrent le P. Avril en le jetant par une fenêtre et blessèrent grièvement les autres religieux. Se répandant ensuite dans le cloître et dans l'église, ils mutilèrent ou pillèrent tout ce qui se rencontra sous leur main. Le corps de saint François de Paule, arraché de son tombeau, fut traîné à travers les cours, au moyen d'une corde qu'on lui avait attachée au cou, et jeté sur un bûcher composé de débris de croix et de meubles appartenant à la communauté. Dans le même moment, on ouvrit le cercueil de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, mort au château du Plessis le 2 avril 1507, et dont le corps avait été déposé dans l'église, près du grand autel. Les pillards s'emparèrent d'une couronne d'or, de bagues et autres ornements royaux, ainsi que du poêle de drap d'or qui recouvrait la bière; puis, prenant les ossements, il les portèrent dans la chambre des hôtes, sur le bûcher où se trouvaient déjà ceux de saint François de Paule, et livrèrent ensuite le tout aux flammes. Un cultivateur, René Bedouet, demeurant au Fort-des-Boires, parvint à soustraire au feu une partie des ossements, à demi-calcinés, du saint, et les restitua aux religieux lorsque ceux-ci, quelques mois plus tard, purent rentrer dans leur couvent.

Plusieurs autres tombes, placées dans l'église, entre autres celles de Jean de Beaudricourt, maréchal de France, mort en 1499; — de Charles du Soulier, comte de Morette, ambassadeur du duc de Savoie, décédé le 1er mars 1553, — et de Bernard de Verdevia, confesseur de la reine Éléonore, femme de François Ier, furent également violées et pillées par les protestants.

En 1565, Charles IX donna au couvent une somme de 2,000 livres pour réparer les dégâts qui avaient été commis. A la même époque, on plaça dans la chambre des hôtes un tableau représentant le pillage du monastère par les Huguenots. Ce tableau se trouve aujourd'hui au musée de la Société archéologique de Touraine.

Trois ans après, le cardinal de la Rochefoucaud, abbé de Marmoutier, donna aux religieux du Plessis une magnifique châsse pour y déposer les reliques de saint François de Paule, sauvées par René Bedouet. L'inscription suivante fut gravée sur une lame de vermeil attachée à cette châsse :

Dei divique Francisci a Paula honori et cultui, admodum generosus dominus Joannes de la Rochefoucaud, abbas meritissimus Majoris monasterii sua summa et pervulgata pietate me dicavit, anno 1582.

Vers 1680, on creusa dans la chapelle du Trépas de saint François un caveau funéraire où furent inhumées, jusqu'en 1754, une vingtaine de personnes, parmi lesquelles on remarque : Françoise Fouquet de Marsilly, femme de Gilles de Saint-Gelais de Lusignan, décédée le 16 mars 1631; — Gilles de Saint-Gelais de Lusignan, marquis de Balon et de Lansac, seigneur d'Azay-le-Rideau, mari de la précédente, tué au siège de Dole le 30 juillet 1636; — le marquis de Croissy (19 février 1667); — Jacques Delaunay, provincial des Minimes (23 septembre 1717); — Jean Soulas, religieux du Plessis (11 septembre 1729); — Jacques Itier, provincial des Minimes (5 mai 1754).

Dans le cloître se trouvait une chapelle dédiée à la sainte Vierge et à saint François et qui avait été fondée, le 8 août 1534, par Jacquette Maulandrin, femme d'André d'Alesso, neveu de saint François de Paule. Elle devint un but de pèlerinage très fréquenté. Par lettres du 8 juillet 1550, l'archevêque de Tours accorda cent jours d'indulgence aux fidèles qui la visiteraient. André d'Alesso y fut inhumé en 1562. François d'Alesso, vicaire provincial des Minimes, décédé le 20 août 1551, Marin d'Alesso, chanoine de Saint-Martin de Tours, mort en 1580, et Louise Le Clerc de Boisrideau, fille de Jean Le Clerc, *maître d'hôtel* du roi, y eurent également leur sépulture.

Dans une verrière placée au pignon de la chapelle, la fondatrice et son mari étaient représentés, à genoux, et ayant derrière eux leurs enfants. Les armoiries des d'Alesso et des Maulandrin étaient reproduites sur l'un des vitraux.

Les religieux veillèrent avec un soin tout particulier à la conservation de la chambre qui avait été occupée pendant plusieurs années par saint François de Paule, avant la construction du couvent. En 1652, ils la firent restaurer et la transformèrent en une chapelle qui fut consacrée, le 28 avril 1656, par Joseph du Plessis, provincial de Touraine. Cette chambre existe encore.

La salle dite des hôtes, où le corps de saint François avait été brûlé par les protestants, a été détruite en 1845.

Le revenu des religieux de Saint-François était de 3,000 livres en 1669, de 5,900 livres en 1730, de 8,600 livres en 1790.

Le couvent possédait les domaines suivants : la moitié des fiefs de la Chaumelière, de Rellinière et du Paillé réunis, consistant en cens et rentes perçus dans les paroisses de Saint-Remy, de Leugny et de Buxeuil, et qui relevaient du fief de la Chèze-Saint-Remy. Cette moitié de fiefs leur avait été léguée, le 10 septembre 1534, par Raoul Robert, avocat du roi au siège présidial de Tours; — la métairie du Rouzou, paroisse de Vallères, acquise de Martin Portays, le 23 juillet 1643; — la closerie de Montplaisir, paroisse de Joué, acquise, le 10 février 1714, de Nicolas Babin, avocat à Tours; — la métairie de la Brosse, paroisse d'Esvres; — la métairie des Petits-Montils, paroisse de la Riche, achetée par les religieux, de Marguerite Aubert, veuve de Jacques Boullaye, le 11 août 1644; — la closerie de la Verdrinière, paroisse de Saint-Cyr, acquise de Pierre du Guéret, le 15 septembre 1653; — la closerie du Fouteau, paroisse d'Azay-sur-Cher, achetée par décret, le 19 février 1613, sur François Couturier, vicaire de Saint-Martin; — la métairie de la Métrasse, paroisse de Saint-Genouph; — la Grange-David, paroisse de La Riche.

Les Minimes étaient aussi propriétaires de la closerie du Petit-Taffoneau, ou la Tremerie, paroisse de Chissay. Ce domaine leur avait été cédé, par échange, le 27 janvier 1635, par Isaac Frezeau. Il était chargé d'une rente qui avait été léguée, le 27 mars 1623, par Mme de Sourdis, pour l'entretien d'une lampe qui devait brûler jour et nuit devant l'autel de saint François de Paule. Par acte du 6 octobre 1646, le marquis de Sourches donna pour l'entretien de la même lampe, une rente de vingt livres.

Charles-Guy Feuillet fut le dernier supérieur de ce couvent (1790).

Le 17 juin 1791, l'église et les bâtiments claustraux, vendus nationalement, furent adjugés au sieur de la Grave pour 40,300 livres. L'église fut démolie peu de temps après. Par acte du 21 juin 1795, la propriété fut achetée par le sieur Goislart de la Droitière. En 1807, elle était passée aux mains de l'abbé Douillard, directeur du Séminaire de Tours, qui la vendit à l'abbé Pierre-Daniel Le Guernalec de Keransquer, vicaire-général du diocèse. Celui-ci, par son testament du 16 juillet 1813, la légua au Séminaire de Tours, qui la possède encore aujourd'hui.

De 1838 à 1843, il y eut à Saint-François un orphelinat qui avait été fondé par l'abbé Pasquier.

Au commencement de l'année 1877, par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Tours et sous la direction de MM. Guérin, père et fils, des fouilles ont été faites pour rechercher le tombeau de saint François de Paule. Ces fouilles ont amené la découverte de la fosse dans laquelle le corps du saint fondateur des Minimes fut déposé le 5 avril 1507 et où il resta pendant trois jours, comme nous l'avons dit plus haut.

Sur l'emplacement de l'ancienne église, on a commencé, au mois de mai 1877, d'après les plans de MM. Gustave et Charles Guérin, la construction d'une chapelle consacrée à saint François. La première pierre a été posée le 4 mai, par Mgr Colet, archevêque de Tours. On a déposé dans les fondations un tube de verre renfermant des médailles du pape, de saint François et de saint Martin, et un parchemin portant cette inscription :

« *L'an de grâce mil huit cent soixante-dix-sept, le quatre mai, jour anniversaire de la*

canonisation de saint François de Paule, le Souverain-Pontife Pie IX régnant, Monseigneur Charles-Théodore Colet étant archevêque de Tours, fut posée la première pierre de ce monument élevé sur le tombeau de saint François de Paule, en présence de Monseigneur l'archevêque de Tours, d'un nombreux clergé et des fidèles venus en pèlerinage. »

Le couvent des Minimes du Plessis portait pour armoiries : *D'azur, au mot* charitas, *d'or; les trois syllabes posées l'une sur l'autre; le tout enfermé dans un cadre ovale, rayonnant, aussi d'or.*

Arch. d'I.-et-L., *titres des Minimes du Plessis; Biens nationaux.* (Un registre, intitulé *Inventaire des titres des Minimes du Plessis,* contient une foule de notes très curieuses, relatives à l'histoire du monastère. On y trouve aussi des plans de l'église, exécutés à diverses époques). — Baillet, *Vie des saints,* 2 avril. — Louis Dony d'Attichy, *Histoire des Minimes,* I, 95, 100, 112, 118, 130-31-32; II, 10, 11. — Franc. Lanovius, *Chronicon generale ordinis Minimorum,* 19, 124, 125, 261, 262. — Moréri, *Diction. historique,* V, 337. — François Victon, *Vita et miracula S. Francisci de Paula.* — *Semaine religieuse du diocèse de Tours,* 10 mars 1877, p. 773 et suivantes; 19 mai 1877, p. 109. — Bibliothèque de la Société archéologique de Touraine, *Notes historiques sur le couvent de Saint-François.* — Bibl. nationale, *Armorial de* 1696 (manuscrit). — Giry, *Vie de saint François de Paule,* Paris, 1699. — Rolland, *Histoire de saint François de Paule,* Paris, Poussielgue frères. — Larousse, *Grand diction. historique du* XIXe *siècle,* VIII, 771. — Didot, *Biographie générale,* XVIII, 483. — Hilarion de Coste, *Le portrait en petit de saint François de Paule,* Paris, Sébastien Cramoisy, 1655. — *Histoire catholique où sont écrites les vies des hommes et dames illustres par leur piété,* 1-20. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1877), p. 132.

François (Isaac), sieur de la Girardie, grand-voyer de Touraine, n'est pas né à Tours, comme le prétend Chalmel. Il était originaire de Saint-Germain-en-Laye. Il s'établit à Tours vers 1585 et mourut en 1649. On lui doit la première carte géographique de la province de Touraine et un ouvrage intitulé : *Description du pays de Touraine, des antiquités de la ville et cité de Tours, des seigneurs qui y ont commandé et de ses évêques,* Tours, Bouguereau, 1592, in-8°. — (*Almanach de Touraine,* 1784. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 184. — D. Housseau, XXIII.)

François (Simon), fils du précédent, peintre, surnommé le Valentin, né à Tours en 1606, eut pour premiers maîtres Michel et Charles Bobrun. En 1625, il s'en alla en Italie avec son protecteur, le duc de Béthune. Il y étudia pendant treize ans les chefs-d'œuvre des illustres artistes de cette contrée et se lia d'amitié avec Le Guide. De retour en France en 1639, il exécuta quelques tableaux d'une remarquable perfection et bientôt il acquit une certaine renommée. Les sujets de ses premiers travaux furent des scènes où la morale recevait parfois des atteintes. Mais, cédant à de bienveillants conseils, il abandonna ce genre, pour se livrer entièrement au portrait et à des ouvrages religieux. L'abbé de Marolles a apprécié son talent en disant que c'était un *peintre considérable.* Il existe encore plusieurs tableaux de dévotion peints par cet artiste et qui lui avaient été commandés pour plusieurs églises de Paris. Parmi les portraits qu'il fit on remarque celui de Louis XIV, enfant, et ceux du duc de Béthune, de l'abbé de Chandenier et de saint Vincent de Paul. Simon François mourut à Paris au mois de mai 1680, d'après Chalmel, en 1671, d'après Moréri et d'autres écrivains.

De Piles, *Abrégé de la vie des peintres,* 500. — *Almanach de Touraine,* 1759, 1776. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Didot, *Biographie générale,* XVIII, 543. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 184. — D. Housseau, XXIII, 170.

François (Pierre-Alexandre), général de brigade, naquit à Tours le 3 mai 1791. Peu de temps après sa naissance ses parents quittèrent Tours pour aller s'établir à Nantes. Entré à l'école spéciale militaire en 1809, il fut un des élèves les plus distingués de l'établissement. Il en sortit au bout d'une année avec le grade de sous-lieutenant, prit part à la guerre d'Espagne de 1810 à 1813 et revint en France avec les épaulettes de capitaine. Il se trouva à la désastreuse bataille de Waterloo, fit la campagne de 1823 et celles de Morée en 1828-29, et fut nommé chef de bataillon en 1832, lieutenant-colonel du 66e de ligne en 1835, colonel du 11e léger en 1840 et maréchal de camp en 1847. En février 1848, il commanda une brigade dans la capitale et reçut une blessure pendant les journées de juin. Il mourut à Paris le 20 avril 1851, âgé de soixante ans. Cet officier-général était commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne et de Saint-Sauveur de Grèce. — (Maurice Cabany, *Nécrologe universel,* VIII, 62. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 29 avril et 21 mai 1851. — Tiburce Hiard, *Notice sur P.-A. François,* Paris, 1851, in-8° de 23 pages.)

Françoisière (la), f., cne de Beaumont-la-Ronce.

Francolium. V. *Francueil.*

Françon (le lieu de), cne de Varennes.

Franconnière (le lieu de la), cne de Cerelles. — Il relevait du château de Rochecorbon, suivant des déclarations féodales faites en 1530 et 1535. En 1649, ce domaine appartenait à Amable Bitton, Éc., conseiller du roi et receveur des finances en Poitou. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien;* G, 471.)

Francpalais, f., cne de Joué-les-Tours.

Franc-Palais, ham. et chât., cne de Luzé, 15 habit. — Ancienne châtellenie, relevant de la baronnie de Marmande. Le propriétaire devait deux hommages : l'un simple, l'autre lige et

cent sols de loyaux aides. En 1487, cette terre appartenait à Jeanne de Mondion, fille de Jean de Mondion, Éc., seigneur de Mépieds; — en 1528, à Achille de Mondion, Éc., seigneur de la Seilletière; — en 1575, à Jeanne Prévost de Sansac, qui rendit hommage, le 26 octobre de cette année, à Bonaventure Gillier, baron de Marmande. Elle avait épousé, en premières noces, René Duval, Éc.; et, en secondes noces, François de Céris.

En 1613, Robert Allard, marié à Françoise Bellaudeau, était seigneur de Franc-Palais. Il eut pour successeur Jean de Mathefelon, Éc., seigneur de la Charruère, marié à Antoinette de Céris, et qui rendit hommage, le 27 février 1614, à René Gillier, baron de Marmande. Jean de Mathefelon mourut avant 1621.

La terre de Franc-Palais passa ensuite à Jean Gillier, chev., seigneur de Passau, de Saint-Gervais-sur-Mer, fils de René Gillier, baron de Marmande, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Claude de Laval.

Jean Gillier épousa Gabrielle de Beauvau, dont il eut une fille unique, Marie-Louise, qui fut mariée, par contrat du 19 décembre 1663, à Louis de Bernabé, chev., seigneur de la Boulaye, baron de la Haye-Fougereuse, écuyer ordinaire du roi, guidon de la compagnie des gendarmes du duc de Roannois, fils de Claude de Bernabé, seigneur de la Boulaye, et de Louise Descamin.

Le 5 août 1672, Louis de Bernabé rendit hommage, pour la terre de Franc-Palais, à Cyprien Gillier, marquis de Puygareau, baron de Marmande, fils aîné et principal héritier de Georges Gillier. Il eut deux enfants : Joseph, baron de la Haye-Fougereuse, et Marie-Élisabeth, mariée à Guillaume Hameau, Éc., seigneur du Marais. Ce dernier, seigneur de Franc-Palais, du chef de sa femme, qui avait eu cette terre en partage, eut deux filles : Marie-Perrine, qui épousa, vers 1737, François-Marie Hameau, Éc., seigneur du Haut-Plessis, et Louise-Prudence, femme de Pierre-André-Claude-Scévole Pocquet de Livonnière.

François-Marie Hameau, Éc., seigneur de Franc-Palais et du Haut-Plessis, eut une fille, nommée Marie-Perrine, comme sa mère, et qui fut mariée à Charles-Auguste de Ravenel, Chev. Le 8 novembre 1737, il rendit hommage à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, baron de Marmande.

Charles-Auguste de Ravenel, seigneur de Franc-Palais, du chef de sa femme, rendit hommage, pour cette terre, le 21 septembre 1768. Il mourut sans laisser d'enfants. Franc-Palais échut alors par héritage à Louise-Prudence Hameau, femme de Pierre-André-Claude-Scévole Pocquet de Livonnière. Celui-ci eut un fils, Jean-Claude-Marie-Scévole, Éc., seigneur de Franc-Palais, de Luzé et de la Boissière, qui rendit hommage le 2 août 1780 et qui comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789.

Le fief de la Boissière, paroisse de Marigny, relevait de Franc-Palais à foi et hommage lige et un roussin de service, du prix de soixante sols, à muance de seigneur.

Les droits honorifiques, dans l'église de Luzé, appartenaient au seigneur de Franc-Palais.

Arch. d'I.-et-L., E, 156, 262; G, 123; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 973-74. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 115. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 501. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, p. 10. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 549.

Franc-Rosier, f., c^ne^ de Joué-les-Tours. — *Les Rosiers*, carte de Cassini.

Franc-Rosier (le), ham., c^ne^ de Rigny, 10 habit. — *Franc-Rosier*, carte de l'état-major.

Francs-Alleux (le lieu des), ou **Francs-Fiefs**, c^ne^ de Truyes. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1768, il appartenait à Pierre Gaudion. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L. C, 603.)

Francs-Alleux (les), paroisse de Montreuil. — Ancien fief, consistant en cens et rentes et relevant de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Francs-Fiefs (les), c^ne^ de Truyes. V. *Francs-Alleux*.

Francueil, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 34 kilomètres de Tours et à 7 de Bléré. — *Parochia de Francolio*, 1105, 1150. — *Francueil*, 1230 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Terra de Francullio*, 1240 (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*). — *Francolium*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Elle est bornée, au nord, par le Cher, qui la sépare des communes de Chisseaux, de Chenonceau et de Civray; au sud, par les communes de Luzillé et d'Épeigné; à l'est par Saint-Georges (Loir-et-Cher); à l'ouest, par Civray. Elle est arrosée par le Cher et par le ruisseau de Francueil, qui prend sa source dans l'étang des Brosses, commune de Luzillé, et se jette dans le Cher, près de la Tuilerie. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 40, de Tours à Saint-Aignan.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Champs (94 habit.). — Le Carroir (11 habit.). — Le Haut-Coulommiers (86 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Montrésor. — Le Bas-Coulommiers (53 habit.), ancien fief, relevant également de Montrésor. — La Bergerie (106 habit.). — La Bondonnière (12 habit.). — La Brevaudière (22 habit.). — Le Defais (25 habit.), ancien fief, relevant du château de Montrésor. — La Dolinière (35 habit.). — Les Houdes (10 habit.), ancien fief, relevant

d'Amboise. — La Forge (11 habit.). — La Minière (35 habit.), ancien fief, relevant des Houdes. — Montifault (23 habit.). — La Lande (23 habit.). — Le Moulin-Neuf (10 habit.). — Juchepie (105 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Goumaudière (20 habit.). — Le Moulin-à-Tan (21 habit.). — Le Pont, ancien fief. — Métairie (51 habit.). — Monchamp (52 habit.). — La Rousselière (51 habit.). — Le Port-Olivier (10 habit.). — Le Temple (28 habit.). — Le Val (43 habit.). — La Pépinière, le Feu, Cambalu, le Moulin-Fort, la Quenarderie, le Chillou, les Fretières, etc.

Avant la Révolution, Francueil était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné de Bléré et du grand-archidiaconné. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1292 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Trotignon, a été terminé en octobre 1824.

Population. — 802 habit. en 1801. — 800 habit. en 1804. — 855 habit. en 1810. — 978 habit. en 1821. — 1003 habit. en 1831. — 1203 habit. en 1841. — 1057 habit. en 1851. — 1179 habit. en 1861. — 1172 habit. en 1872. — 1207 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dimanche après la Trinité.

Bureau de poste de Chenonceau.

L'église, dédiée à saint Thibault, était placée autrefois sous le vocable de Notre-Dame. Elle date de trois époques. La plus grande partie de la nef appartient au XIe siècle; le chœur et le sanctuaire au XVIe; l'ancienne chapelle seigneuriale est du XVe. La nef et le chœur ont été réparés en 1726.

Cette église appartenait, au milieu du XIIe siècle, à l'abbaye de Villeloin, qui fut confirmée dans cette possession par une charte d'Angebault, archevêque de Tours (1150). On la voit figurer encore, comme propriété de ce monastère, dans une bulle du pape Adrien IV, de l'an 1156.

L'abbé de Villeloin avait le droit de présentation au titre curial.

Curés de Francueil. — Robert Dorléans, 1497, 1508. — Jean de la Rocque, 1545. — Jean Bereau, chapelain de la chapelle du roi, 1559, décédé en 1615. — Toussaint Lego, décédé le 10 août 1628. — André Guillier, 1640, 1652. — Antoine Le Breton, 1670, 1692. — Hilaire Mangeant, 1705, 1710. — Claude Aucher, 1718, décédé le 6 mars 1744. — Jean-Baptiste Lemaistre des Marets, prieur de Sainte-Croix, seigneur de Boisregnier et de Pontchalet, 1744, décédé le 12 février 1772. — Georges-Albert Mahoudeau, 1773, décédé le 27 septembre 1781. — Pierre Gilles, 1782, curé constitutionnel, 1793. — Duvau, 1804. — Joseph-Jean-Baptiste Dronne, 1830. — Renard, 1841. — Buchet, 1861, passe à la cure de Montrésor en juillet 1874. — François-Marie-Alphonse Grudé, août 1874, passe à la cure d'Esvres en 1878. — Boilève, 1878, actuellement en fonctions (1880).

L'abbaye de Villeloin avait à Francueil un prieuré assez important. Une des chapelles de l'église paroissiale en dépendait. Jean était prieur en 1233; — Simon Buret, en 1497; — Jehan Boureau, en 1545; — Claude Mettivier, en 1620; — Charles Boillac, chanoine de la collégiale de Loches, en 1657; — Pierre Leblanc, en 1670; — René du Bois, en 1698.

Ce prieuré constituait un fief, relevant du château d'Amboise.

Les registres d'état civil de la paroisse commencent en 1601.

Vers 1274, le fief de Francueil fut donné aux religieux de Montoussan, par un chevalier nommé Guillaume Marques. Mais, par la suite, il devint une dépendance de Chenonceau, auquel il fut réuni sous les mêmes foi et hommage. Louise-Marie-Madeleine Fontaine, veuve de Claude Dupin, dame de Francueil et de Chenonceau, comparut, par fondé de pouvoir, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Une voie romaine passait à Francueil. En 1864, M. l'abbé Chevalier a découvert, près du chemin qui conduit au Port-Olivier, deux fours à chaux de l'époque gallo-romaine.

Maires de Francueil. — Pierre Valin, 1792. — Pierre-Alexandre Brochard, 1801, 23 décembre 1807, 1er février 1817, août 1821, 4 décembre 1834, 21 juin 1837, 21 juin 1840 (nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1842), 5 août 1846. — Serreau-Bouge, 1857, mai 1871, 16 février 1874, octobre 1876. — Silvain Chollet-Deligeon, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 633, 651; E, 39; *liève des prieurés de l'abbaye de Villeloin; cure de Francueil.* — D. Housseau, V, 1750; VI, 2172 *bis*; VII, 2733, 2894, 3393; XIII, 10919, 10923. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Registres d'état civil de Francueil. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 69. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1244, 1425, 1436. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 25, 49, 50, 73, 117, 123, 166, 189, 395, 440, 566; *Promenades pittoresques en Touraine*, 290; *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 35. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 71. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 4e, *généal. Bollioud*, 5. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 104; XIII, 20, 58, 60, 218. — Waroquier, *Tableau historique de la noblesse*, V, 156. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 101. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98.

Francueil (le ruisseau de), appelé aussi ruisseau de l'Étang-de-Brosses. — Il prend sa source dans l'étang de Brosses, commune de Luzillé, passe dans la commune de Francueil et se divise en deux branches qui vont se réunir au Cher, l'une à la Tuilerie, l'autre en face du château de Chenonceau. Il fait mouvoir six usines. Son parcours est de sept kilomètres.

Frandelais, ou **Fraudelais** (les), f., cne de Truyes.

Frandinières (les), f., cne de Semblançay.

Frangerie, ou **Frangeuse**. V. *la Grange*, cne de Rouziers.

Fraperie (la), cne d'Auzouer. V. *Courtelpee*.

Frarye-de-Boirière (la Grande-), cne de Verneuil-sur-Indre. V. *les Martineaux*.

Frasne, ou **Fresne**, ham., cne de Parçay-Meslay, 12 habit. — *Phresne*, tabl. de recens. de 1872.

Frau, f., cne de Thizay. — Vers 1770, elle appartenait à Gilles Lespagnol de la Plante. — (Arch. d'I.-et-L., *registre des* 20es.)

Fraudelais (la), cne de Truyes. V. *Frandelais*.

Fraudière (la), cne d'Auzouer. V. *Fouraudière*.

Fraxinecum. V. *le Fresne*, paroisse de Saint-Patrice.

Fraxinus. V. *le Fresne*, paroisses de Chemillé-sur-Indrois, de Saint-Cyr et de Saint-Flovier.

Fraynais (la), ou **Fresnaie**, cne de Cléré. V. *Fresnaye*.

Frayne (le), cne de Chambourg. V. *Fresne*.

Frazy (le lieu de), paroisse de Crouzilles. — Il est cité dans un titre de 1642. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Frèche-des-Vingt-Sept-Arpents (la), ancien fief, paroisse de la Ville-aux-Dames. — Il relevait du fief de Narbonne, à foi et hommage simple. Le 27 juin 1781, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, le vendirent à Maurice Abraham, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

Frèche-sous-le-Jau (la). V. *les Maisons-Blanches*, cne de Saint-Cyr.

Frèches (les), f., cne de Chouzé-sur-Loire.

Frédéric, abbé de Saint-Florent de Saumur, né à Tours, était issu d'une famille de serfs. Il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Marmoutier et fut élu abbé de Saint-Florent le 26 août 1021 ou 1022. Le cloître et l'église de Saint-Florent ayant été incendiés, en 1025, il les fit rebâtir. La dédicace du nouveau monastère eut lieu le 15 octobre 1041. Frédéric mourut le 23 octobre 1055. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 263 et suivantes. — C. Port. *Diction. historique de Maine-et-Loire*, II, 202. — Rangeard, *Hist. de l'Univer.*, I.)

Fredonnerie (la), f., cne de Marcilly-sur-Maulne.

Fredonnière (la), f., cne de Cheillé. — *Fredonnière*, carte de Cassini.

Fredonnière (la), f., cne de Luynes.

Fredonnière (la), f., cne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Fredonnière*, carte de Cassini.

Fredonnière (la), f., cne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Fredonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson.

Frelauderies (les), f., cne du Boulay. — *Frelaudières*, 1784. — *Frelauderies*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief des Bruères, suivant une déclaration féodale faite le 15 juillet 1784. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Gastines*.)

Frelaudière (la), f., cne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Frelon (le lieu de), près de la Grand'-Maison, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Frelonnière (la), cne de Ballan. V. *Freslonnière*.

Frelonnière (le lieu de la), près de la Bottière, cne de Cerelles.

Frelonnière (la) ou **Freslonnière**, f., cne d'Épeigné-les-Bois.

Frelonnière (la), f., cne de Montlouis. — En 1630, Gilles Barré était qualifié de sieur de la Frelonnière. Marie Langlois, veuve de Léonard Barré, sieur de la Frelonnière, mourut le 11 juillet 1758. — (Registres d'état-civil de Montlouis et de Saint-Florentin d'Amboise.)

Frelonnière (la), cne de Pernay. V. *Freslonnière*.

Frelonnière (le lieu de la), cne de Pont-de-Ruan. — Il est cité dans un titre de 1645. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*.)

Frelonnière (la), f., cne de Thilouze. — *Frelonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fremaré (le lieu de), près de Signolles, cne de Bourgueil.

Fremarin (le lieu de), cne de Channay. — Ancien fief. Vers 1620, Simon de Savonnières, Chev., seigneur de la Roche et des Hayes, l'acheta pour cent vingt livres. — (Arch. d'I.-et-L., B, 32.)

Fremaudière (la), vil., cne de Fondettes, 48 habit. — *Fremaudière*, carte de l'état-major. — *Fremondière*, carte de Cassini. — François Gilles, aumônier de l'hôpital Saint-Gatien, déporté, possédait, dans ce village, une métairie qui fut vendue nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Fremaudière (la). cne de Saint-Paterne. V. *Fromondière*.

Fremaudières (les), ham., cne de Saunay, 16 habit. — *Haute et Basse-Fourmandière*, XVIIe siècle. — *Fremondières*, carte de l'état-major. — Il relevait du fief de Saunay et devait des cens et rentes à l'abbaye de Saint-

Julien (1622). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Fremerie (la), f., c^ne de Saint-Paterne. — *Fermerie,* carte de l'état-major.

Fremier (bois de), c^ne de Bossay.

Fremillères (les), c^ne de Fondettes. V. *Belair.*

Fremillères (les), ou la **Fremillère,** f., c^ne de Sonzay.

Fremin (Mathieu), abbé de Fontaines-les-Blanches, fut élu le 19 juillet 1455, en remplacement de Jean Chaillou, décédé. En 1470, il fit réparer l'église abbatiale et les bâtiments claustraux. Il donna sa démission en 1478 et eut pour successeur Thomas Leveau. — (Arch. d'I.-et-L. et Bibl. de Tours, *titres de Fontaines-les-Blanches.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 229.)

Frémoires (le lieu des), c^ne de Savigny. — Le ruisseau du Bouchet y prend sa source.

Fremondière (la), c^ne de Saint-Paterne. V. *Fromondière.*

Fremonnière (le lieu de la), c^ne d'Assay. — Ancienne propriété de la collégiale de Champigny. (Baux du 22 décembre 1665 et 16 avril 1783.) — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Fremonnière (la), f., c^ne de Larçay. — *Fremonière,* carte de Cassini.

Fremonnière (le lieu de la), c^ne de Luynes. — En 1667, Charles Bouault est qualifié de sieur de la Fremonnière. — (Registres d'état civil de Luynes.)

Frémont (Charles), religieux de l'ordre de Grandmont, né à Tours en 1610 (et non en 1620, comme le dit Chalmel), fut nommé prieur de Bois-Rahier en 1635. Mais, sur la demande du cardinal de Richelieu, il quitta bientôt cette maison, pour entreprendre des réformes dans divers établissements de son ordre, où la discipline s'était beaucoup relâchée. Il mourut à Thiers, en Auvergne, en 1689, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a de lui les ouvrages suivants : *Vie, mort et miracles de saint Étienne, fondateur de l'ordre de Grandmont,* Dijon, 1647, in-8°. — *L'esprit de l'ordre de Grandmont, tiré de la doctrine et des instructions de saint Estienne, son premier instituteur,* Clermont, N. Jacquard, 1664, in-8°; Paris, Desprez, 1666, in-8°. — *De la dévotion qu'on doit avoir pour les trois personnes de la Trinité, pour la famille de Jésus,* etc., Paris, 1668, in-8°. — Un manuscrit intitulé : *La vie du R. P. Ch. Frémont, réformateur de l'ordre de Grandmont,* in-4° (par le R. P. J.-B. Rochias), faisait partie de la bibliothèque de J. Taschereau, vendue en 1875. — (*Almanach de Touraine,* 1776. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 187-88.)

Frémont (Alexandre), frère du précédent, né à Tours en 1612, entra dans l'ordre de Grandmont en 1632. Supérieur du couvent de Notre-Dame-du-Parc, à Rouen, en 1643, il fut élu général de son ordre le 5 novembre 1678, en remplacement d'Antoine Chevaroche, décédé. Le roi et les prieurs de Bois-Rahier et de Puy-Chévrier ayant agréé cette élection, il fut consacré par l'évêque de Limoges le 25 mars 1679. Il mourut le 9 juillet 1687. En 1643, il avait publié un recueil intitulé : *Les articles du chapitre général tenu à l'abbaye de Grandmont.* — (*Almanach de Touraine,* 1755. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 188-89.)

Fremyn de Fontenille (Simon), prêtre, docteur de la maison de Navarre, chanoine de l'église de Reims et official du Chapitre, né le 6 novembre 1709, fut nommé abbé de Baugerais en 1773, en remplacement d'Augustin-Armand Frizon de Blamond de Belleval. Il fut le dernier abbé de Baugerais. Il était fils de Pierre Fremyn, Éc., seigneur de Sapicourt, doyen des conseillers du roi au bailliage de Vermandois, et de Jacqueline Cognault. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 5e, 1re partie. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 630. — *Gallia christiana,* XIV, 335. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu.*)

Frenay, vil., c^ne d'Hommes, *21 habit.* — *Les Fresnayes,* XVIIe siècle. — *Frenay,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé, à foi et hommage lige et quarante jours de garde. Au XVIIIe siècle, il était réuni au fief des Cartes. Le 16 janvier 1712, Jeanne de Vaux, veuve de Claude Dusèque, rendit aveu pour ce domaine au seigneur de Rillé. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., B, 37; E, 318.)

Frenay, c^ne de Marcé-sur-Esves. V. *Fresnay.*

Frenaye (la), ou **Fresnaye,** f., c^ne de Nouzilly. — *Frenaye,* carte de l'état-major. — En 1789-92, elle appartenait à Gillette-Françoise-Marie-Céleste de Carné de Truesson, veuve de Charles-Auguste-François, comte du Plessis-Grenedan. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Frêne (le Petit-), f., c^ne de Betz. — *Le Fresne,* carte de Cassini.

Frêne (le lieu de), près du Vieux-Cher, c^ne de Bréhémont.

Frêne (le), ou **Fresne,** vil., c^ne de Chambourg, 49 habit. — *Locus qui dicitur le Frayne,* XIIIe siècle. — *Les Grand et Petit-Fresne,* carte de Cassini. — Au mois de février 1282, Josbert de Pressigny, Éc., et Jeanne de la Chaîne, sa femme, vendirent aux religieux du Liget une rente de dix livres et deux deniers qu'ils possédaient sur la terre du *Frayne,* qui dépendait

alors du fief de Guillaume d'Azay. La vente fut certifiée par une charte de Guillaume, archiprêtre de Loches. — (D. Housseau, VII, 3315. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Liget.*)

Frêne (le), ou **Fresne,** f., c^ne^ de Crotelles. — *Fresnerie,* XIVe siècle. — Guillaume-Jean, chanoine de l'église de Tours, légua cette propriété au Chapitre de la même église vers 1350. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 8.)

Frêne (le), c^ne^ de Pussigny. V. *Fresne.*

Frêne (le), f., c^ne^ de Saint-Cyr. V. *Fresne.*

Frêne (le), ou **Fresne,** vil., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 38 habit. — *Les Fresnays,* XVIIe siècle. — *Le Frêne,* carte de l'état-major. — En 1680, Jean Boureau, marchand à la Chapelle-Blanche (aujourd'hui Chapelle-sur-Loire), était qualifié de sieur des Fresnays. — (Registres d'état-civil de la Chapelle-sur-Loire. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Frêne (le), ham., c^ne^ de Tauxigny, 11 habitants.

Frêne (le), c^nes^ d'Azay-sur-Indre, de Ferrières-Larçon, de Louans, de Monnaie, d'Épeigné-sur-Dême, de Saint-Branchs, de Saint-Cyr, de Saint-Patrice et de Souvigné. V. *Fresne.*

Frênes (le lieu des), près de la Petite-Fagotière, c^ne^ de Druyes.

Fresay (les îles), dans l'Indre, près de Cormery. — En 1673, elles appartenaient à l'abbaye de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery.*)

Freslon, c^ne^ de Savonnières. V. *Bray.*

Freslonnière, ou **Frelonnière** (la), f., c^ne^ de Ballan. — *Frelonnière,* carte de Cassini.

Freslonnière, ou **Frelonnière** (la), f., c^ne^ de Pernay. — *Freslonnière,* carte de l'état-major.

Freslons (le lieu des), c^ne^ de Luzé. — Il relevait de Franc-Palais, suivant une déclaration faite au baron de Marmande, le 8 novembre 1737, par François-Marie Hameau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Fresnaie (le lieu de la), près de Recoin, c^ne^ de Bréhémont.

Fresnaie (le lieu de la), près du château des Réaux, c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Fresnaie (la), c^nes^ de Cléré et de Saint-Christoph. V. *Fresnaye.*

Fresnay, f., c^ne^ de Marçay-sur-Esves. — *Frenay,* plan cadastral. — *Frenaye,* carte de Cassini.

Fresnay, vil., c^ne^ de Nouzilly, 20 habit. — *Frenaie,* carte de l'état-major. — *Frenaye,* carte de Cassini.

Fresnay, f., c^ne^ de Sepmes. — *Hôtel de Fresnay,* 1506. — *Fresnai,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure, à foi et hommage lige et quinze jours de garde. — En 1417, il appartenait à Jean de Thais; — en 1475, à Pierre Gillier, Éc., et à Rose de la Haye, sa femme, qui le vendirent, par acte du 25 juin 1486, à Jacques de Thais; — en 1506, à Méry de Thais; — vers 1520, à Gaucher d'Aloigny; — en 1549, à Louis Brossin, Éc.; — en 1625, à un autre Louis Brossin; — en 1622, à Hercule de Rohan; — en 1771, à Marc-René de Voyer de Paulmy.

Arch. d'I.-et-L., E, 223. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 8055, 8090. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* V, *généal. Brossin.* — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*

Fresnaye (la), f., c^ne^ d'Avrillé. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Gizeux. Il fut vendu nationalement, le 25 pluviôse an VII, sur N. de Cherbon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fresnaye (la), ou **Fresnaie,** f. et chât., c^ne^ de Cléré. — *Frenaye,* carte de Cassini. — Ancien fief et prieuré. Le fief relevait du château de Tours à foi et hommage lige. — Vers 1400, il appartenait à Jehan le Vayer; — vers 1430, à Mahaud le Vayer, femme de Jean de Laval. — Le prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Le chapelain ou prieur était nommé par l'abbesse de Ronceray d'Angers. La chapelle et les bâtiments du prieuré furent vendus nationalement le 18 janvier 1793. Le prieuré de la Fresnaye portait pour armoiries : *D'or, à trois frênes arrachés, de sinople.* — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 653; *Biens nationaux.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 81. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency.* — *Armorial de* 1696.)

Fresnaye (la), f. et moulin, c^ne^ de Monts. — *Locus de Fresnais, in riparia de Indria,* 1381. — *Hôtel-fort de la Fresnais* (aveu du 30 juin 1508). — *La Fraisnais,* 1720-37. — *Fresnaye,* carte de l'état-major. — *La Frenaye,* carte de Cassini. — Ancien fief, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Il relevait de la châtellenie de Gizeux, à foi et hommage simple, cinq sols de service et dix sols de loyaux aides. Le château était situé sur le sommet d'un coteau qui domine la vallée de l'Indre. Il n'en reste aujourd'hui que quelques pans de mur qui, par leur épaisseur, peuvent donner une idée de la solidité de l'édifice dont ils faisaient partie. On voit, par un aveu rendu en 1508, que son ensemble constituait une forteresse. Le logis seigneurial, ayant à son centre un donjon, était entouré de hautes murailles crénelées, défendues elles-

mêmes par des douves profondes, sur lesquelles se trouvait un pont-levis.

Un autre aveu, en date du 28 juin 1780, nous apprend que le château et ses fortifications existaient encore à cette époque, à l'exception des douves, qui avaient été récemment comblées. Dans le même temps, on avait construit, au-dessous de l'ancienne forteresse et près du moulin faisant partie du fief, une nouvelle habitation qui existe encore et que l'aveu dont nous venons de parler qualifie de *maison noble*.

Deux moulins bannaux dépendaient de la Fresnaye. L'un d'eux devait à la collégiale de Saint-Martin une rente de six setiers de froment, à la mesure de la vicomté des Ponts-de-Tours. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, cette rente appartenait à un chevalier nommé Jamet de Limeray, qui la légua aux chanoines de Saint-Martin par son testament, en date du mardi après la saint Jean-Baptiste de l'an 1381 :

...... *Item, do et lego ecclesiæ B. Martini Turonensis sex sextaria frumenti annui et perpetui redditus quos Johannes de la Guespière mihi debet annuatim, sita et assignata super molendinum suum de Fresnaye, in riparia de Indria......*

En 1566, Catherine Mesnager, qui possédait alors la terre de la Fresnaye et le moulin, ayant refusé de payer la rente, un long procès s'engagea au bailliage de Tours. Les chanoines de Saint-Martin eurent gain de cause, et, pour obtenir le paiement, ils firent saisir le moulin. Déjà les formalités qui devaient précéder la mise aux enchères publiques avaient été remplies, lorsque la débitrice consentit à payer. Cette procédure, qui dura près de deux ans, entraîna des frais considérables qui, naturellement, tombèrent à la charge de Catherine Mesnager.

Le premier seigneur connu du fief de la Fresnaye est Jean de la Guespière, donateur, envers la collégiale de Saint-Martin, de la rente dont nous venons de parler (1381). Il vivait encore en 1398.

Après lui on trouve Jean de Sainte-Maure, Chev., qui est cité dans un acte de 1458.

A Jean de Sainte-Maure succéda, probablement par suite d'une alliance, Hardouin de la Touche, Éc., seigneur des Roches-Tranchelion et du Plessis, mentionné dans des actes du 20 décembre 1442 et 12 janvier 1449, et qui rendit aveu pour sa seigneurie des Roches le 7 février 1468.

Lancelot de la Touche, fils de Hardouin, Éc., seigneur de la Fresnaye, des Roches-Tranchelion et de Pasdeloup, rendit aveu, le 20 mars 1491, pour divers domaines relevant de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Il rendit également aveu pour sa terre de la Fresnaye à Eustache du Bellay, seigneur de Gizeux, le 30 juin 1508. Il fonda le Chapitre chargé de desservir la chapelle des Roches-Tranchelion. De son mariage avec Charlotte de Maillé, il eut une fille, Isabeau, qui fut mariée à Gabriel de Lorges, comte de Montgommery.

Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, capitaine de la garde écossaise du roi, était fils de Jacques de Lorges de Montgommery, colonel de l'infanterie française, et de Claudine de la Boissière. Il devint seigneur de la Fresnaye et des Roches-Tranchelion, par suite de son mariage avec Isabeau de la Touche. Ce personnage s'était acquis une grande réputation d'adresse dans les tournois. Le 30 juin 1559, il assistait à une joute qui avait lieu à Paris, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion de fêtes organisées en l'honneur du mariage d'Élisabeth de France avec Philippe II, roi d'Espagne, lorsque le roi Henri II l'invita à rompre une lance avec lui. Le comte de Montgommery, confiant dans son habileté, eut la crainte d'infliger à son souverain l'humiliation d'une défaite ; il refusa d'abord ; mais le roi ayant insisté de telle façon que son désir équivalait à un ordre, il dut se soumettre. En courant, il rompit le premier sa lance, et, contrairement à l'usage, avant que le roi ne courût sur lui, il conserva à la main le tronçon de son arme. Le bois atteignit la visière de Henri II, la brisa et pénétra dans la tête en crevant l'œil droit. Le roi mourut onze jours après, des suites de cet accident. A son lit de mort, il recommanda à diverses reprises de n'exercer aucune poursuite contre Montgommery, auteur involontaire de sa blessure et pour lequel il avait beaucoup d'affection.

Cependant le comte de Montgommery ne fut point complètement rassuré par les promesses qui furent faites à cet égard au roi. Craignant la vengeance de Catherine de Médicis qui voulait absolument voir dans ce qui s'était passé autre chose qu'un événement tout fortuit, il vendit à la hâte ses domaines de la Fresnaye, des Roches-Tranchelion et autres, et se retira en Angleterre, où il résida pendant trois ou quatre ans. Il se fit protestant et rentra ensuite en France pour prendre part aux guerres de religion. Tandis qu'il combattait en Gascogne, le Parlement de Paris le condamna à mort, par contumace, et le fit exécuter en effigie, sur la place de Grève. Un peu plus tard, alors qu'il défendait la place de Domfront contre le maréchal de Matignon, il tomba au pouvoir de ses adversaires et fut livré à Catherine de Médicis.

Celle-ci forma une commission pour le juger. On l'accusait d'avoir porté les armes contre l'État et d'avoir arboré, à la Rochelle, les couleurs de l'Angleterre. En réalité, Catherine de Médicis voulait venger la mort de Henri II.

Le comte de Montgommery fut condamné à mort. On l'appliqua à la question ordinaire et extraordinaire, et il eut à endurer des souffrances épouvantables. Le questionnaire, stimulé sans doute par l'appât de quelque somme promise par la reine, n'épargna rien pour donner aux dou-

leurs causées par cet affreux supplice, toute l'intensité et les raffinements possibles. Le corps brisé, lorsqu'il fut conduit à l'échafaud, le comte eut pourtant le courage de haranguer la foule. Il fut exécuté le 26 juin 1574.

La terre de la Fresnaye avait été achetée, en 1559, par Catherine Mesnager, fille de Charles Mesnager, seigneur de Candé, de Maudoux et de Mettray, secrétaire du roi, argentier de la reine et maire de Tours, et de Jeanne Briçonnet.

Catherine Mesnager était veuve, en 1558, de François Peguineau. Elle vivait encore en 1574. Son fils, François Peguineau de la Motte, est qualifié de seigneur de la Fresnaye dans un acte du 1er septembre 1608.

Nicolas Peguineau, Éc., fils de François, propriétaire du même domaine, mourut en 1620 et fut inhumé dans l'église Saint-Hilaire de Tours. Il eut, de son mariage avec Françoise Bault : Philibert Peguineau, Éc., seigneur de la Fresnaye, marié à Anne Chabot, et qui était contrôleur général des finances, à Tours, en 1641, — et Charles, Ec., seigneur de Charentais, qui épousa, en février 1622, Catherine Gaultier, fille de Jacques Gaultier, Éc., seigneur de Fontaine, président au siège présidial de Tours, et de Rose Poictras.

En 1665, le fief de la Fresnaye était passé dans la famille Gaultier.

Jacques Gaultier, Éc., seigneur de la Fresnaye, du Bois, de Launay et de la Fontaine (ces deux dernières terres situées en Anjou), colonel du régiment de Launay, était fils de Jean Gaultier, Éc., seigneur de la Vigne, et de Madeleine Bernard de Bray. Il épousa, en premières noces, par contrat du 30 avril 1669, Marie Langlois, fille de Gilles Langlois, Éc., seigneur de Fierville, et, en secondes noces, Marie-Anne de Beaulieu. Il eut plusieurs enfants, entre autres : Jean-François et Charlotte-Marie. Jacques Gaultier mourut à la Fresnaye le 8 octobre 1719, âgé de soixante-douze ans.

Jean-François Gaultier, Éc., seigneur de la Fresnaye et de la Fontaine, commissaire provincial de l'artillerie et chevalier de Saint-Louis, épousa, par contrat du 2 octobre 1719, Madeleine Testu, fille de Claude Testu et de Jeanne Chaloineau. De ce mariage sont issus : Madeleine-Élisabeth, née le 8 août 1722, et Jean-Charles-François, né le 11 mai 1726, décédé le 3 mars 1728.

Le 12 mai 1745, Jean-François Gaultier rendit hommage, pour la terre de la Fresnaye, au seigneur de Gizeux. Il mourut à Monts le 6 septembre 1751. Par acte du 17 juin 1761, Madeleine Testu, sa veuve, vendit les terres de la Fresnaye, du Bois et de la Colinière, à René Bel et à Marie-Madeleine Torterue, sa femme. Elle mourut à Monts le 17 juillet 1773, âgée de quatre-vingt-neuf ans.

René Bel, conseiller du roi, élu en l'élection de Tours, seigneur de la Fresnaye, mourut vers 1779. Le 8 juin 1780, sa veuve rendit hommage, pour sa terre de la Fresnaye, à Louis-Paul de Brancas, marquis de Cereste et seigneur de Gizeux. Il eut une fille, Marie-Madeleine, mariée, le 21 mai 1776, avec Louis-Jean Voisine, Éc., seigneur de la Richardière, officier des chasses du roi, qui, par suite de cette alliance, devint seigneur de la Fresnaye et de Bois-Garnier. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Benjamin Voisine de Lafresnaye, marié, le 16 janvier 1808, à Thérèse Contencin, dont il eut : Benjamin-Eugène, marié, le 10 août 1840, à Élisabeth-Amélie Étignard de Lafaulotte. De ce mariage sont nés : Louise-Émilie et Jacques-Albert, marié, en janvier 1880, à Jeanne d'Auvergne, fille du général de division d'Auvergne, grand-officier de la Légion d'honneur;

2° Gabriel-Jules Voisine de Lafresnaye, marié, le 9 avril 1817, à Anne-Alexis Poirier des Bournais, dont il a eu Anne-Thérèse et Charles-Eugène;

3° Marie-Madeleine Voisine de Lafresnaye, mariée, en mai 1812, à Louis-Charles Droüin, chevalier de la Légion d'honneur. De ce mariage est née Julie-Madeleine.

Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 6973, 7066. — Registres d'état-civil de Saint-Hilaire de Tours, 1620. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 732. — Registres d'état-civil de Monts. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IX, 65; XIV, 294. — Notes communiquées par M. Delaville Le Roulx, membre de la Société archéologique de Touraine. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1308 et 1313. — Moréri, *Diction. historique*, VII, 657. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, XI, 510. — Archives de la famille Voisine de Lafresnaye. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 733.

Fresnaye (la), ou **Fresnaie**, f., cne de Saint-Genouph.

Fresnaye (la), ou le **Fresne**, f., cne de Saint-Flovier. — *Fraxinus*, XIIIe siècle. — *La Frenais*, carte de Cassini. — En 1211, Renault de Betz donna à la maison du Temple de Fretay une dîme qu'il possédait sur la terre du Fresne, appartenant alors à André de Limeray. — (Archives de la Vienne, liasse 487, n° 2116.)

Fresnayes (les), cne d'Hommes. V. *Frenay*.

Fresnays (les), cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *le Frêne*.

Fresne (le), ou **Frêne**, f., cne d'Azay-sur-Indre. — *Frêne*, carte de l'état-major.

Fresne (le), cne de Chambourg. V. *Frêne*.

Fresne (le), cne de Crotelles. V. *Frêne*.

Fresne (le), ou **Frêne**, métairie et moulin, cne de Saint-Cyr. — *Terra Fraxini; molendinus apud Fraxinum in flumine Chausilii*, XIe et XIIe siècles. — En 1070, Adeline, ab-

besse de Beaumont, donna à l'abbaye de Marmoutier une aire de moulin située au Fresne, à la charge, par les religieux, de payer un cens annuel le jour de saint Brice. Vers 1107, les moines de Marmoutier achetèrent, d'un nommé Guyterne, la métairie joignant le moulin. Le droit de dîme appartenait, en 1367, à Hue d'Amboise, seigneur de la Maisonfort, qui le céda, pour neuf années, à l'abbaye de Marmoutier. Le Fresne a été possédé par ce monastère jusqu'à la Révolution. Il fut vendu nationalement le 6 thermidor an IV. — La collégiale de Saint-Martin de Tours était également propriétaire de divers terrains situés au Fresne et qui lui avaient été donnés, une partie, vers 1100, par le chanoine Gaulbert, l'autre partie, en mai 1243, par Mathieu de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier et de Saint-Martin; Biens nationaux.* — D. Housseau, II, 733; IV, 1276.)

Fresne (le), c^ne de Chemillé-sur-Indrois. V. *Fresneau.*

Fresne (le), ou **Frêne,** f., c^ne de Ferrières-Larçon. — *Fresne,* carte de Cassini.

Fresne (les Grand et Petit-), ou **Frêne,** f., c^ne de Louans. — *Grand et Petit-Fresne,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, de l'abbaye de Cormery. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIV. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Fresne (le), c^ne de Parçay-Meslay. V. *Fresne.*

Fresne (le lieu du), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny et appartenait, en 1671, à René de la Gravière, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103; *prieuré de Balesmes.*)

Fresne (le), ou **Frêne,** f., c^ne de Monnaie. — *Frêne,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fresne (le lieu du), paroisse de Neuvy-Roi. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1523, il appartenait à Jacques Sauson. — (Arch. d'I.-et-L., C, 634.)

Fresne (le), c^ne de Parçay-Meslay. V. *Frasne.*

Fresne (le lieu du), paroisse de Pussigny. — *Villa de Fraxino,* 925; *Fraxinus, villa,* 1050. — Ancien fief. L'abbaye de Noyers y possédait, au XIe siècle, une certaine étendue de bois et de terres labourables. En 1676, le fief appartenait à François Le Bascle, Éc.; — en 1703, à Jean Jaumier, Éc.; — en 1789, à Thérèse-Marguerite de la Chesnaye des Pins, veuve de Jean-Baptiste Gaborit, et à Marie-Victoire de la Chesnaye des Pins. — (D. Housseau, I, 153. — Martène, *Thes. anecd.,* IV, 71. — *Recueil des historiens des Gaules,* IX, 324. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* VI, *généal. de Mons.* — Monsnier, II, CXLII. — Arch. d'I.-et-L., *Émigrés.*)

Fresne (le lieu du), ou **Frêne,** c^ne de Rochecorbon. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours auquel il fut légué, en 1449, par Guillaume Viau, pour la fondation d'une messe dans la chapelle de Saint-Chrotbert. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Fresne (le), ou **Frêne,** paroisse de Rorthres. V. *Fresne-Savary,* c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Fresne, ou **Frêne** (le lieu du), paroisse de Saint-Branchs. — Ancien fief, relevant de Montbazon. — En 1514, il appartenait à Jean Ernon, vicaire de Saint-Martin; — en 1583, à Jean Boureau, prêtre. — (D. Housseau, XI, 4700; XII, 6983. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)

Fresne (le), c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Frêne.*

Fresne (le lieu du), ou **Frêne,** paroisse de Saint-Patrice. — Il est cité dans une charte du XIIe siècle. « *Drogo de Varenna dedit S. Mariæ monachisque Nuchariensibus dimidium arpennum prati quod est juxta pontem S. Patricii, et Fraxinum, quod est situm inter Callem comitis et fluvium qui dicitur Lienus.*) — (*Cartulaire de Noyers,* DXCVII.)

Fresne, ou **Frêne** (le), f., c^ne de Souvigné.

Fresne-Brulon (le), f., c^ne de Courcelles. — *Frêne-Brulon,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fresne-Couvert (le), c^ne d'Auverse (Maine-et-Loire). — Ancien fief, relevant du roi, à cause du château de Tours. Pierre Le Clerc rendit aveu le 3 mai 1726. — (Arch. d'I.-et-L., C, 563.)

Fresneau (le bois), près de la Gousserie, c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Fresneau, f., c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — *Domus de Fraxino,* 1222; *Grangia de Fraxino,* 1229; *Locus de Fraxino,* 1242. — (*Cartulaire du Liget.*)

Fresneau (le bois), c^ne de Lerné.

Fresne-Savary (le), **Fresne,** ou **Frêne,** c^ne d'Épeigné-sur-Dême. — *Le Frêne,* carte de l'état-major. — *Le Fresne,* carte de Cassini. — Ancien fief. Il a fait partie de l'ancienne commune de Rorthres, réunie à celle d'Épeigné, par ordonnance royale du 2 octobre 1822. Au XVe siècle, il relevait de la châtellenie du Bois; par la suite, il releva du château d'Amboise. En 1486, il appartenait à Louis Savary, Éc.; — en 1669, à Claude de la Bonninière de Beaumont,

chev., marié, le 10 juillet de cette année, à Anne du Bois, fille de Guillaume du Bois, Éc., seigneur de Laval-Péan, du Plessis-Château et de Courceri; — en 1691, à Claude de la Bonninière de Beaumont, fils du précédent, né le 28 septembre 1679, seigneur des Chastelliers et de Rorthres, décédé le 9 janvier 1707; — en 1715, à Claude-Guillaume de la Bonninière de Beaumont, marié, le 19 février 1703, à Marie-Jeanne-Marguerite-Renée Simon, fille de Jean Simon, Éc., et de Jeanne-Marguerite Angeneau; — en 1723, à Jean-Baptiste-Claude de la Bonninière de Beaumont; — en 1742, à Agathe de la Bonninière de Beaumont, mariée à Robert-Antoine du Juglart, décédée le 6 mars 1765; elle fut inhumée dans l'église de Rorthres; — en 1780, à Antoine-François du Juglart, chev., lieutenant au régiment de Vintimille, marié, le 1er décembre 1788, à Anne-Marie-Victoire-Sophie Rangeard, fille de Gatien Rangeard de la Boissière, Éc., procureur-général du roi en la Chambre des comptes de Blois, seigneur de la Guérinière et de Blémars, et de Catherine Coullaud. Il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789.

D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1er, 1re partie. — Registres d'état-civil de Rorthres, des Pins, de Louestault, de Beaumont et d'Épeigné-sur-Dême. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 365. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 119.

Fressay (le lieu de), cne de Truyes. — Il est cité dans une déclaration féodale faite, en 1741, à l'abbaye de Cormery. — (Arch. d'I.-et-L., *Lièvе des frèches de l'abbaye de Cormery.*)

Fressotière (la), f., cne de St-Christophe.

Frétard (Olivier), chev., seigneur de Tursay, était lieutenant du sire de Gaucourt, au château de Chinon, en 1432. Plus tard, il fut capitaine du château de Mehun. — (A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 27. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 647.)

Frétaud (Pierre de), chanoine de l'église de Tours et archiprêtre de Sainte-Maure, en 1315, fut nommé archevêque de Tours en 1335, en remplacement d'Étienne de Bourgueil, décédé. Il mourut le 21 mai 1357 et eut pour successeur Philippe Blanche. — (*Gallia christiana*, VIII, 1385; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 148. — P. Rangeard, *Hist. de l'université d'Angers*, publiée par Lemarchand, I, 224. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 139. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 458. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *archevêché de Tours.*)

Fretay, f. et chât., cne de Loches, 48 habit. — *Domus de Templo de Fracteio*, 1199. — *Fracteium*, 1200. — *Fretay, Freteillio*, 1223. — *Domus Templi de Fretayo*, 1289. — *Maison de la chevalerie du Temple de Fretay*, 1290-92. — *L'hôpital de Fretay*, 1431. — *Fretay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne commanderie de l'ordre du Temple, puis de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le commandeur avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Il tenait ses plaids de quinzaine en quinzaine. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les anciennes commanderies de Launay-Bidault de Saint-Jean-sur-Indre et de la Châtre-aux-Grolles étaient réunies à celle de Fretay. D'après le *Tableau de la généralité de Tours*, dressé en 1762, le revenu de la commanderie et de ses annexes était, à cette époque, de 6000 livres environ. En 1790, il était évalué à 3256 livres pour le domaine de Fretay seul, qui comprenait alors trois cent trente arpents. Vendue nationalement, le 14 frimaire an II, la vieille demeure des commandeurs a été détruite au commencement de ce siècle. L'habitation actuelle a été restaurée et agrandie par l'architecte Chastelgner. Elle appartient aujourd'hui à M. le comte Boulay de la Meurthe, qui l'a acquise du général de Malroy.

Le moulin de Battereau, paroisse de Perrusson, dépendait de Fretay. Outre une somme annuelle de 230 livres, le fermier, d'après un bail de 1669, devait quatre chapons, deux oies grasses et une fouasse, payable le jour des Rois.

Le fief de la Roche-Breteau relevait du commandeur de Fretay, suivant un aveu rendu, le 9 février 1561, par Méry Gallet, Éc.

La chapelle de la commanderie, dédiée à saint Jean-Baptiste, date de la fin du douzième siècle. Elle était, en dernier lieu, desservie par le vicaire de Perrusson, qui y célébrait la messe une fois par semaine. On voit, par un état de lieux dressé en 1769, qu'à cette époque elle était en bon état. Elle était voûtée et elle mesurait trente-six pieds de longueur sur dix-huit de largeur. Il y a quarante ans environ, le chœur a été démoli; la nef a été convertie en servitudes. On a conservé cependant plusieurs colonnes avec leurs chapiteaux.

Le chartrier de Fretay se trouve aux archives de la Vienne. Il forme la partie la plus considérable du fonds relatif aux Commanderies de Touraine.

COMMANDEURS DE FRETAY.

I. — Hugues, premier commandeur connu, est cité dans des actes de 1200, de 1208 et de 1211.
II. — Jean de Boulay (ou Berlay), 1223.
III. — Jean Le Picquart, 1231.
IV. — Savary de Sonnay, 1246.
V. — Gerbert d'Aubouyn, 1265.
VI. — Jean de Souday, 1272.
VII. — Jean de Nouay, 1292.
VIII. — Geoffroy de Charnay, 1295.
IX. — Audebert de la Porte, 1303.
X. — Jean de Sainte-Gemme, 1317.
XI. — Jean Trotet, 1336-37.
XII. — Jean de Breban, 1339.
XIII. — Pierre de la Forest, 1365-85.

XIV. — Philibert de Naillac, 1391. Il devint grand-prieur d'Aquitaine, puis grand-maître de son ordre et mourut en 1421. Il était fils de Périchon de Naillac, vicomte de Bridiers, seigneur de Blanc.

XV. — Geoffroy Goheau, 1399.

XVI. — Hélion de Naillac, 1424. — Il était fils de Guillaume de Naillac, vicomte de Bridieu, sénéchal de Saintonge, et de Jeanne de Turpin.

XVII. — Nicolas Guérin, 1431.

XVIII. — Bertrand de Cluys, 1444.

XIX. — Jacques Provost, 1446.

XX. — Jean de la Rochefoucaud, 1484.

XXI. — Regnaud Isoré, 1531.

XXII. — François Sejourné, 1547.

XXIII. — Pierre Peloquin, 1559.

XXIV. — Jacques de Brossin de Messars, 1594, 1634. V. *Brossin.*

XXV. — Pierre de Boussay de la Tour, 1634, 1660. — Il était fils de François de Boussay, Éc., seigneur de la Tour-de-Charrais, et de Louise de la Bodinière.

XXVI. — René de Sallo de Semagne, 1660-86.

XXVII. — Jacques de Voyer de Paulmy (1687), capitaine de la galère Santo-Pietro, commandeur de Saint-Lô d'Angers et receveur du trésor commun du grand-prieuré d'Aquitaine.

XXVIII. — Laurent de Martel, 1717, 1724. — Il était fils de Charles de Martel, seigneur de Darcé, en Poitou, et de Suzanne de Landrepouste.

XIX. — Philippe de Lhemery de Choisy, 1724.

XXX. — Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice (1769-90), commandeur d'Artins, ancien capitaine des galères et conservateur du trésor de l'ordre.

Archives de la Vienne, H, 3. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1212, 1317. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., C, 346; G, 33; *lettres patentes*, 439; *Biens nationaux*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. Brossin*. — D. Housseau, XVIII. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 289. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Beauchet-Filleau, *Diction des familles de l'ancien Poitou*, I, 433; II, 370, 826. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 791. — Vertot, *Hist. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, VII.

Fretay (le Petit-), ou **Aireau-de-la-Barletière,** c^ne de Loches. — *Parvus Freteius*, 1373. — Ancienne dépendance de Fretay. Il est cité dans des actes de 1373 et de 1600. — (Archives de la Vienne, H, 3. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Fretay*.)

Fretay, ancien fief, situé dans le bourg de Manthelan. — Il est cité dans un acte du XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Fretay, ou **Ferté,** vil., c^ne d'Orbigny, 20 habit. — *Fretay, apud Orbigne*, 1208 (charte de Villeloin). — *Ferté*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montrésor. En 1205, Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, Mathilde, sa femme, et Bouchard, son fils, donnèrent deux tiers du *fief* de la dîme de Fretay à l'abbaye de Villeloin, l'autre tiers à l'abbaye d'Aiguevive. A cette époque, le domaine et la dîme de Fretay appartenaient à Guarin Agulens, qui en avait pris possession après la mort de Renaud Barbillon et de son fils Raoul. L'année suivante, Guarin Agulens et Aalis, sa femme, donnèrent deux tiers de la dîme à l'abbaye de Cormery, l'autre tiers à l'abbaye d'Aiguevive. Cette donation fut approuvée par le seigneur de Montrésor et par l'archevêque de Tours. — En 1590-1606, le fief de Fretay était possédé par Georges de Cigogné, Éc.; — en 1740-78, par Louis-Gaëtan de Cigogné. — (Arch. d'I.-et-L., E, 133, 325; *Rôle des 20es*. — D. Housseau, V, 1895; VI, 2201, 2211; XIII, 11044 *bis*. — Archives de Loir-et-Cher, *titres d'Aiguevive*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Fretière (le lieu de la) paroisse de Neuville. — Il est cité dans une charte de 1250. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier.)

Fretières (les), f., c^ne de Francueil. — *Fretières*, carte de Cassini.

Fretillère, (la), f., c^ne de Saint-Avertin.

Fretonnerie (la), f., c^ne de Cussay. — *Fertonnerie*, carte de l'état-major.

Fretonnière (la), f., c^ne de Crissé. — *Hôtel de la Fretonnière*, 1367. — *Fretonnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Crissé. En 1367, il appartenait à Jean Freton, suivant un aveu rendu à l'archevêque de Tours par Guy Turpin, seigneur de Crissé. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*, 363-70.)

Freuillets (les), ou **Feuillets,** f., c^ne de Rilly. — *Les Freuillets*, carte de Cassini.

Freurie (la), vil., c^ne de Nouans.

Friandière (la), f., c^ne de Ferrières-Larçon. — *Friandière*, carte de l'état-major. — Par ordonnance royale du 15 novembre 1826, elle fut détachée de la commune de Betz pour être réunie à celle de Ferrières-Larçon. Elle relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte et appartenait, en 1456, à Adam d'Azay, seigneur de la Celle-Draon; — au XVIIIe siècle, à la famille de Préville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — Plan cadastral. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 143.)

Friches (les), f., c^ne de Charentilly. — *Friches*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Poillé. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*.)

Friches (les), c^ne de Chisseaux. V. *Charvière*.

Friches (les), f., c^ne de Cléré.

Friches (les Grandes et Petites-), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines.

Friches (le bois des), c^ne de Vallères.

Fridegise, troisième abbé de Cormery, succéda à Alcuin vers 804. Il obtint de Louis le Pieux et du Chapitre de Saint-Martin, l'autorisation. pour son monastère, d'élire ses abbés. La charte portant cette autorisation fixa à cinquante le nombre des religieux de Cormery. Fridegise eut pour successeur Jacques, vers 831. — (*Gallia christiana*, IV, 297; XIV. — *Cartulaire de Cormery*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 213.)

Frigauds (le bois des), c^{ne} de Vou.

Frileuze, f., c^{ne} de Saint-Cyr-du-Gault (Loir-et-Cher). — *Frileuse,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer, à foi et hommage-lige. En 1716, il appartenait à Henri Chateigner; — en 1737, à Jean Chateigner; — en 1779, à André-René Mayaud, Éc., contrôleur ordinaire des guerres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — Registres de Saint-Étienne de Tours, 1779. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Frillière, ou **Fillière** (la), f., paroisse d'Esvres. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon. En 1781, il était annexé au fief de la Rochefarou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

Frillière (la), f. et chât., c^{ne} de Genillé. — *Frillère, 1688.* — *Frillière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1580, il appartenait à Jean de Machefert; — en 1598-1627, à Jacques de Machefert; — en 1629, à Jean de Machefert; — en 1645, à Hippolyte de Machefert; — en 1664, à Jérôme de Machefert; — en 1683, à Charles de Machefert, capitaine des chasses de la forêt de Loches; — en 1699, à Jean de Machefert, qui, par acte du 16 mars 1700, vendit ce domaine aux Barnabites de Loches. Ceux-ci, à la date du 28 mars 1719, le cédèrent aux religieux du Liget, sur lesquels il fut vendu nationalement, en 1791, pour 15,200 livres. On voyait dans le logis seigneurial une chapelle qui avait été bénite en 1710, par Nicolas Brinault, curé de Saint-Germain. — (Arch. d'I.-et-L., E, 96, 135, 137, 139; *Biens nationaux*; *titres du Liget*.)

Frillière (la), vil., c^{ne} de Vouvray, 33 habit. — *Frillière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie et de la prévôté de Vouvray. En 1568, il appartenait à Guillaume du Perray; — vers 1570, à la famille Moreau; — en 1639, à la veuve de Pasquier Marteau et à Denis Marteau; — en 1750, à Mathieu Duchamp, conseiller du roi au bailliage de Tours, qui rendit aveu le 1er juin. La collégiale de Saint-Martin possédait divers terrains dans ce village, au XVIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë* — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Frillière (le ruisseau de la). — Il prend sa source près de la Frillière, c^{ne} de Genillé et se jette dans l'Indrois, près de la Roche.

Frillouses (le lieu des), près de la Porcherie, c^{ne} de la Chapelle-Blanche.

Frimonière (la), f., c^{ne} d'Assay.

Fripe (étang de la), c^{ne} de Manthelan.

Fripière (la), f., c^{ne} de Saint-Paterne. — *Fripière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Friponnière (la), c^{ne} de Betz. V. *Philipponière*.

Frippières (les), vil., c^{ne} de Chaumussay, 33 habit. — *Philippières,* 1700. — *Phelippière,* carte de Cassini. — Il relevait censivement du fief de Chaumussay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Friquet (le bois), c^{ne} de Paulmy.

Frise (la), c^{ne} de Nazelles. V. *Lassefrise*.

Frison (le lieu de), c^{ne} de Marcilly-sur-Vienne. — Ancien fief. Il est cité dans une charte du XIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers*.)

Frizon de Blamond (Simon-Nicolas), docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Reims, fut nommé abbé de Beaulieu en 1722, en remplacement de Joseph-Jean-Baptiste Quinot, démissionnaire. Il donna sa démission en 1745 et eut pour successeur Nicolas Parchappe de Vinay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaulieu*. — *Gallia christiana*, XIV, 287. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX. — *État de la France* (1727), p. 663.)

Frizon de Blamond de Belleval (Augustin-Armand), chanoine de Reims, fut nommé abbé de Baugerais en 1724, en remplacement d'Étienne-Suzanne-Nicolas de la Châteigneraie, décédé. Il eut pour successeur, en 1773, Simon Fremyn de Fontenilles. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Baugerais et de Villeloin*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX.)

Frogeais (les), ham., c^{ne} d'Azay-le-Rideau, 13 habit. — *Frogeais,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1684, il appartenait à Vincent Bastard. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Frogerie (la), ou **Frugerie,** ham., c^{ne} de Bossée, 10 habit. — *Frogerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Frogerie (le lieu de la), paroisse de Crissé. — *Hébergement de la Frogerie,* 1367. — A cette époque, il appartenait à Guy Turpin, seigneur de Crissé. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*.)

Frogerie (la), f., c^{ne} de Marcilly-sur-Maulne.

Frogerie (la), et la **Petite-Frogerie,** f., c^{ne} de Neuvy-Roi. — *Frogerie,* carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Frogerie (la), f., c^{ne} de Sorigny. — *Frogerie,* carte de Cassini. — Au XVIIe siècle, il y existait une chapelle dont le titulaire, présenté par le seigneur de Montbazon, était nommé par

l'archevêque de Tours. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 48.)

Frogerie (la), f., c^ne^ de Veigné. — *Frogerie,* carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, le 26 messidor an IV, sur les princes de Rohan, émigrés. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Frogerie (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Froide-Veaux (le lieu de), près de la Bomellière, c^ne^ de Varennes.

Fromagerie (la), f., c^ne^ de Marray. — *Fromagerie,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fromageon, c^ne^ de Pont-de-Ruan. V. *la Fosse.*

Fromaget (le lieu de), ou **Fourmaget,** paroisse de Beaumont-en-Véron. — Ancien fief, relevant de Beaumont, à foi et hommage simple. En 1542, il appartenait à Jean Besnard; — en 1657, à Étienne Vinet, procureur en l'élection de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164, 165.)

Fromenteau, f., c^ne^ de Villiers-en-Brenne (Indre). — Ancien fief, relevant de Châtillon-sur-Indre. En 1408, il appartenait à Geoffroy de la Celle; — en 1452, à Hector de la Jaille, qui le vendit à l'église collégiale de Loches. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Fromenteau, vil., c^ne^ d'Yzeures, 45 habit. — Ancien fief. En 1591, il appartenait à Jean de Menou; — en 1652, à Marie de Menou, veuve de Jean de Meaussé; — en 1653, à Louis Bonamy. Il passa ensuite à la famille de Nesdes. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 91. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou,* 75.)

Fromenteaux (les), f. et étang, c^ne^ de Cangy. — *Fromenteaux,* carte de l'état-major. — *Les Fraumentaux,* carte de Cassini.

Fromenteaux (le lieu de), près de Champchévrier, c^ne^ de Cléré.

Fromenteaux (le lieu des), près de l'Herpinière, c^ne^ de Savigny.

Fromentière (la), f. et moulin, sur le Douay, c^ne^ de Huismes. — *Fromentière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fromentières, f., c^ne^ de Chinon. — *Fromentière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Louans. En 1408, il appartenait à Jacques de Verneuil, Éc.; — en 1431, à N. de Coesmes, du chef de sa femme, Isabelle de Verneuil; — en 1436, à Jean du Mas; — en 1623, à Calixte Malherbe, procureur au Parlement; — en 1684, à Félix Deshayes; — en 1715, à Marc-René-Alexis de Valory, chev., seigneur de Destilly. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 600. — D. Housseau, XIV. — Arch. d'I.-et-L., C, 654. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Fromondière (le lieu de la), ou **Fremondière,** ou **Aître-de-la-Tour,** paroisse de Saint-Paterne. — Il relevait du fief du Chêne. En janvier 1250, Pierre Malet, chev., vendit à l'abbaye de la Clarté-Dieu une rente qui lui était due sur ce domaine par Jean de Nourai. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257; chartes de la Clarté-Dieu. — D. Housseau, VII, 2994.)

Fronteaux (les), f., c^ne^ du Petit-Pressigny. — *Fronteaux,* carte de Cassini.

Frotaire, Frotier, ou **Fortin,** abbé de Saint-Julien, fut élu archevêque de Tours en 957 (en 959 d'après Maan), en remplacement de Joseph. Il mourut en 960 (en 962 d'après Maan) et eut pour successeur Hardouin. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 74. — M. Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine,* II, 111. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 449. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX. — D. Housseau, XV, 95.)

Frotterie (la), f., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Frou, ou **Fron,** vil., c^ne^ de Langeais. — *Le Frou,* carte de Cassini.

Frou (le), c^ne^ de Rochecorbon. V. *Champ-Long.*

Frouarderie (la), f., c^ne^ de Monthodon. — *Ferouarderie,* carte de l'état-major. — *Frouarderie,* carte de Cassini.

Froüe (le lieu de la), paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Il relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales des 24 mars 1510 et 6 décembre 1773. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Frouterie (le lieu de la), paroisse de Saint-Paterne. — Il relevait de la prévôté d'Oë, suivant un bail à rente du 14 juin 1460. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Frouti (le lieu de), près de la levée du Vieux-Cher, c^ne^ de Bréhémont.

Froynière (le lieu de la), ou **Frunière,** paroisse de Civray-sur-Esves. — Il relevait de Maulay et appartenait, en 1335, à Aimery de Rilly; — en 1461, à Jean Le Maire. — (D. Housseau, XII, 5949, 6015. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Fruchaud (Félix-Pierre), né à Trémentines (Maine-et-Loire), le 30 juillet 1811, fit ses études au collège de Beaupréau et au séminaire d'Angers. Vicaire à Segré, puis à Saint-Maurice d'Angers, en 1837, curé de Saint-Nicolas de Saumur, en 1841, il fut nommé vicaire-général à Angoulême en 1842. Par décret du 30 juillet 1859,

il fut appelé au siège épiscopal de Limoges, puis, par un autre décret du 30 septembre 1871, à l'archevêché de Tours. Son installation eut lieu le 6 décembre. Il mourut à Tours le 9 novembre 1874 et fut inhumé dans la cathédrale, au pied de l'autel de la chapelle Saint-Lidoire. Son oraison funèbre fut prononcée par Mgr Freppel, évêque d'Angers. Mgr Fruchaud était chevalier de la Légion d'honneur (décret du 29 août 1859), prélat de la maison du pape, comte romain, assistant au trône pontifical, et chanoine d'honneur de Limoges, d'Angers, de Cambrai et d'Angoulême. Excellent administrateur, doué au plus haut degré des vertus sacerdotales, aimé de son clergé auquel il témoignait en toute circonstance la bienveillance la plus affectueuse, ce vénérable prélat a laissé dans le diocèse les plus vifs regrets.

Dans les derniers jours d'octobre 1876, un monument, exécuté par M. Damien, sculpteur à Tours, a été placé sur sa tombe. Ce monument a été sculpté dans un bloc de marbre de Carrare, donné par le gouvernement. Mgr Fruchaud est représenté dans l'attitude de la prière, le visage tourné vers l'autel de la chapelle. Autour de son portrait on lit l'inscription suivante, en caractères du XIIIe siècle :

† *Hic jacet venerabilis in Christo Felix-Petrus Fruchaud, Turonensis ecclesiæ archiepiscopus, olim Lemovicensis episcopus, qui non recusans laborem immaturam mortem obiit* IXe *die novembris anni* MDCCCLXXIV, *ætatis* SUÆ LXIV.

Une autre inscription, placée au pied du monument, indique que cette tombe a été élevée par des fidèles des deux diocèses (Tours et Limoges) successivement administrés par Mgr Fruchaud :

BENE MERENTI FILII EX UTRAQUE DIOCŒSI LUGENTES POSUERE.

Sur le même monument on voit les armoiries du défunt : *D'or, à deux branches, l'une de chêne, l'autre de laurier, toutes deux de sinople, posées en sautoir et cantonnées de quatre croisettes de gueules.* — Devise : *Simpliciter et confidenter.*

Le tombeau a été inauguré le 3 novembre 1876, par Mgr Colet, archevêque de Tours.

Mgr Fruchaud a publié soixante-quinze mandements comme évêque de Limoges, — dix-sept lettres pastorales comme archevêque de Tours — et une *allocution prononcée dans l'église de Beaupréau, à l'occasion de la translation des restes de M. U. Loir-Mongazon*, Angers, Barassé, 1866, in-8°.

Journal d'Indre-et-Loire du 10 novembre 1874. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* de novembre 1874 et 4 novembre 1876. — C. Port, *Diction. historique et géographique de Maine-et-Loire*, II, 215. — *Oraison funèbre de Mgr Fruchaud*, par Mgr Freppel, évêque d'Angers, Barassé, Angers, in-8° de 24 pages.

Frugerie (le lieu de la), paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny. — Ancien fief, propriété du prieuré de Saint-Côme. Il est cité dans des actes de 1437, 10 mai 1440 et 1585. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Côme.*)

Frugerie (la), ham., cne de Villedômer, 13 habit.

Fuannerie (la), f., cne de Vernou.

Fubiaux (le lieu des), cne de Civray-sur-Cher, près du chemin de la Vallée-de-Mesvres aux Touches.

Fuchard (la), f., cne de Chezelles.

Fuga. V. *la Fuie*, cne de Saint-Avertin.

Fuie (la), ham., cne de Ballan, 11 habit. — *Fuie*, carte de l'état-major. — En 1666, Gabriel Laurenceau était qualifié de sieur de la Fuie. — (Registres d'état-civil de Ballan.)

Fuie (le lieu de la), près de la Commanderie, cne de Brizay.

Fuie, ou **Fuye** (la), f., cne de Chinon. — *La Fuye,* ou *Villiers*, XIIIe siècle. — *La Fuye,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Chinon et de l'abbaye de Turpenay. Au commencement du XIIIe siècle, il fut donné à l'abbaye de Turpenay par Mathieu Anguille. Vers 1559, il appartenait à Claude Bottereau, Éc., qui fit fortifier le logis seigneurial; — en 1666, à Pierre Bottereau; — en 1753, à Anne de Bonnard, veuve de Joseph Bottereau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es*; *titres de Turpenay et de Pommiers-Aigres.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Fuie (la), ou **Fuye,** f., cne de Couesme. — *La Fuye,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Fuie (la), ou **Fuye,** f., cne de Courçay. — *Manoir de la Fuye,* XVIe siècle. — Par testament de 1328, Foulques, dit Graffin, fonda dans l'église de Saint-Martin de Tours la chapelle de Saint-Jacques-la-Catu et donna à la collégiale, pour cette fondation, le domaine de la Fuie. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Fuie (la), f., cne d'Épeigné-les-Bois.

Fuie (la), f., cne de Francueil. — En 1523, elle appartenait à Thomas Bohier, seigneur de Chenonceau. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau,* 76, 168.)

Fuie (la), f., cne de Larçay. — Elle fut vendue nationalement, le 25 brumaire an III, sur le duc d'Aiguillon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Fuie, ou **Fuye** (la), f., cne de La Riche. — *La Fuye, alias la Poterie,* 1321, 1329, 1508. — *La Fuye,* carte de l'état-major. — Elle fut donnée au Chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1429, par Jean Blanchard, un des vicaires de la collégiale. A cette époque, on y fabriquait de la

poterie et des tuiles. Elle fut vendue nationalement le 21 décembre 1791, pour 26,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne; Biens nationaux.*)

Fuie, ou la **Fuye**, vil., c^ne^ de Ligré. — *La Fuye*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1687, il appartenait à Jean David; — en 1763, à Marie-Anne Drouin de Beauvais, veuve de Jacques-Philippe Ragonneau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157. — Registres d'état-civil de Richelieu. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fuie, ou **Fuye** (la), f., c^ne^ du Louroux.

Fuie (bois de la), c^ne^ de Marçay.

Fuie, ou **Fuye** (la), ham., c^ne^ de Marigny, 13 habit. — *Domus de la Fuye*, 1442. — *Fuye-de-Nancré*, XVIIe et XVIIIe siècles. — *La Fuye*, carte de l'état-major. — *Fuye-de-Nancré*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Tour-Ballan, à foi et hommage-lige, une paire de gants blancs et vingt sols de loyaux aides. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, il appartenait à la famille de la Jaille. Il passa ensuite dans la famille de Remigeoux, qui le posséda jusqu'à la Révolution. Le 16 septembre 1760, Marie Ille, veuve d'Étienne de Remigeoux, Éc., rendit hommage pour ce fief à François de la Motte de Montberard, seigneur de la Tour-Ballan. François de Remigeoux, chev., seigneur de la Fuye-de-Nancré, comparut à l'assemblée électorale de la noblesse du Poitou, en 1789.

Arch. d'I.-et-L., E, 166, 167, 168, 169. — *Mém. de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 525. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Paroisses et familles de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.

Fuie (la), f., c^ne^ de Monts. — *La Fuye*, carte de l'état-major.

Fuie (la), f., c^ne^ de Perrusson. — Le 10 juillet 1680, Madeleine Chaspoux, veuve de Jean Bochart de Champigny, la vendit à Louis de Baraudin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Fuie (le lieu de la), c^ne^ de Rilly. — *Les Fuyes*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de Doucé, suivant une déclaration féodale du 31 mars 1732. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Fuie (la), f., c^ne^ de Rivière, près du bourg. — *La Fuie*, carte de l'état-major.

Fuie, ou **Fuye** (la), f., c^ne^ de Saché.

Fuie (la), c^ne^ de Saint-Benoit. V. *Gatines.*

Fuie (la), ou **Fuye**, ham., c^ne^ de Saint-Denis-hors, 18 habit. — *Fuye-en-Chandon*, 1523. — (Arch. d'I.-et-L., C, 634.)

Fuie (la), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Fuie (la), f., c^ne^ de Saint-Quentin. V. *Fuie-de-Champeigne.*

Fuie (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Senoch. — Il relevait du Plessis-Savary (1680). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Fuie (la), f., c^ne^ de Tauxigny. — *La Fuye*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fuie (la), ou **Fuye**, ham., c^ne^ de Villaines, 15 habit. — *La Fuye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fuie (la), ou **Fuye**, f., c^ne^ de la Ville-aux-Dames.

Fuie (la), ou **Fuye**, vil., c^ne^ de Vouvray. — *La Fuye*, carte de l'état-major. — La collégiale de Saint-Martin possédait un domaine dans ce village. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Fuie-de-Champeigne (la), f., c^ne^ de Saint-Quentin. — *Fuye-de-Champeigne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-Savary. En 1529, il appartenait à Guillaume Fortier; — en 1599, à Henri et Charles Fortier; — en 1685, à Henri Piozet. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin et de la Bourdillière.*)

Fuie-de-Chanteloup (la), f., c^ne^ de Jaulnay. — *La Fuye*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1559, il appartenait à René Lhuillier. Par la suite, il a été possédé par les familles de Remigeoux, de Bueil et Bouin de Noiré. — (Archives de la Vienne, E, 37. — Arch. d'I.-et-L., E, 168. — *Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine.* — Registres d'état-civil de Jaulnay.)

Fuie-de-Chanteloup (la croix de la), c^ne^ de Marigny, près du chemin du Chillou à Leigné.

Fuie-de-Corviers (la), c^ne^ de Luzillé. V. *Corviers.*

Fuie-de-Courcelles (la), c^ne^ de Courcelles. V. *la Tannerie.*

Fuie-de-la-Houdinière (la), f., c^ne^ de Château-la-Vallière. — *La Fuye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Fuie-de-Saint-Blaise (la), ou **Fuye**, f., c^ne^ de Courcoué. — *Fuye-de-Saint-Blaise*, carte de l'état-major.

Fuie-de-Saint-Blaise (la), c^ne^ de Luzé. V. *Blaise (Saint-).*

Fuie-de-Vaux (la), f., c^ne^ de Sainte-Maure.

Fuie-en-Chandon (la), c^ne^ de Saint-Denis-hors. V. *Fuie.*

Fuie-Poitevin (la), ou **Fuye**, f., c^ne^ de Verneuil-le-Château. — *Fuye-de-Poitevin*, carte de l'état-major. — *La Fuye*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1737, il appartenait à Hélène Le Hayer. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. Ruzé d'Effiat, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127; *Biens nationaux.*)

Fuie-Vauguérin (la). V. *Vauguérin*, c^ne de Trogues.

Fuies (les), f., c^ne de Parçay-sur-Vienne. — *Les Fuyes*, carte de Cassini.

Fumée (Adam), seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, né à Tours vers 1430, était fils de Pierre Fumée, receveur des deniers communs de cette ville. Il étudia la médecine à Montpellier et fut le premier médecin des rois Charles VII et Louis XI. En 1492, il fut nommé garde des sceaux, en remplacement de Guillaume de Rochefort. Il mourut à Lyon au mois de novembre 1494, laissant plusieurs enfants, entre autres Adam, deuxième du nom, maître des requêtes, Hardouin, abbé de Beaulieu, et Antoine, seigneur de Genillé, chanoine de l'église de Tours. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 422. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 189.)

Fumée (Hugues), né à Tours, fut nommé abbé de Beaulieu, le 5 juin 1485, en remplacement de Jean, décédé. Il mourut le 12 août 1494 et fut inhumé dans l'église abbatiale, près du tombeau de Foulques-Nerra. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175.)

Fumée (Hardouin), chanoine de l'église de Paris, fut nommé abbé de Beaulieu, le 20 août 1494, en remplacement de Hugues Fumée. Il mourut le 7 octobre 1521 et eut pour successeur Jean de Bourdeilles. Il était fils d'Adam Fumée, garde des sceaux, seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, et de Jeanne Pellorde. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 422. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu*. — *Gallia Christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175.)

Fumée (Antoine), doyen de l'église de Tours, succéda à Jean de Lenoncourt en 1512 et eut pour successeur, en 1513, Martin de Beaune. Il était fils d'Adam Fumée, seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, et de Thomine Ruzé. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 336. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours*.)

Fumée (Antoine), seigneur de Blandé, conseiller au Parlement (1536), second président au Parlement de Bretagne (1563), maître des requêtes (29 mars 1567), naquit en 1511, au château des Roches-Saint-Quentin. Il était fils d'Adam Fumée, deuxième du nom, et de Catherine Burdelot. Il mourut à Lyon en 1587. On a de lui les ouvrages suivants : *Les histoires d'Antoine Fumée, chev., seigneur de Blandé*, Paris, Nicolas Chesneau, 1574, 1588, in-f°. — *Panégyrique pour la bienvenue et retour du très-chrétien Henry, roi de France et de Pologne*, Paris, Nicolas Chesneau, 1584, in-8°. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 191. — D. Housseau, XXIII, 296, 315.)

Fumée (Nicolas), fut nommé abbé de Beaulieu au mois d'août 1584, en remplacement de Nicolas de Tiercelin d'Appelvoisin, décédé. Il mourut à Chartres le 28 mars 1593. Son corps, transporté aux Roches-Saint-Quentin, en Touraine, fut inhumé dans la chapelle appartenant à sa famille. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu*.)

Fumée (Guy), abbé de Beaulieu en 1593, en remplacement d'Urbain de Rorthays, donna sa démission vers 1612. Il mourut à Loches en 1637. Son successeur fut François de Saint-Pastour de Salern. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu*.)

Fumée (Adam), seigneur des Roches-Saint-Quentin, conseiller au Parlement (1548), fut nommé maître des requêtes le 28 septembre 1553. Il mourut le 17 octobre 1574. La Croix du Maine le représente comme un des hommes les plus savants de son temps. Cependant il ne nous est resté de lui aucun ouvrage. Il était fils de Martin Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, conseiller au Parlement, et de Martine d'Alais. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 193. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII. — D. Housseau, XXIII.)

Fumée (Nicolas), frère du précédent, seigneur de la Touche, chanoine de l'église de Paris, évêque et comte de Beauvais, pair de France (1575), abbé de la Couture, du Mans, mourut à Chartres le 3 mars 1592. Son corps, rapporté en Touraine, fut inhumé dans la chapelle des Roches-Saint-Quentin. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 194. — *Gallia christiana*.)

Fumée (Antoine), frère du précédent, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes et conseiller du conseil privé du roi (1574), mourut en 1583. Il a composé trois traités de jurisprudence intitulés : *De eo quod interest; De substitutionibus; De conjunctionibus*, et qui ont été publiés à Lyon, à Venise, à Cologne et à Spire. On a encore de lui l'ouvrage suivant : *Histoire de la constitution du monde, contenant les interprétations des docteurs ecclésiastiques sur le premier chapitre du premier livre de Moïse*, Lyon, 1574, in-f°. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 193. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII. — D. Housseau, XXIII.)

Fumée (Martin), seigneur de Genillé et de Marly-le-Chatel, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, conseiller au Parlement, né vers 1540, était fils de Martin Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, et de Martine d'Alais. On ignore l'époque de sa mort. Nous avons de lui les ouvrages suivants : *Histoire générale des Indes occidentales et terres qui jusqu'à présent ont esté découvertes* (traduit de l'espagnol, de François Lopez de Gomara), Paris, Michel Sonnius, 1568, in-8° (première édition, très-rare); Paris, Bernard Turrisan, à la boutique d'Alde, 1569, in-8°; Paris, Michel Sonnius, 1577, 1578, 1580, 1587, in-8°. — *Histoire des guerres faites par l'empereur Justinien contre les Vandales et les Goths* (traduit de Procope et Agathias), Paris, Michel Sonnius, 1587, in-f°. — *Traité pour l'union et concorde entre ceux qui se disent chrétiens,* Tours, M. Lemercier, 1591, in-8°. — *Histoire des troubles de Hongrie, contenant la pitoyable perte et ruine de ce royaume, et les guerres advenues de ce temps entre les chrestiens et les turcs,* Paris, Laurent Sonnius, 1594, in-8°; Paris, Robert Foüet, 1608, 2 tomes in-4°. Le même ouvrage a été publié en anglais : London, F. Kingston, 1600, in-f° — *Du vray et parfaict amour, écrit en grec par Athénagoras, contenant les amours honestes de Théogènes et de Charide, de Pherecydes et de Melangenie,* Paris, Michel Sonnius, 1599, in-12; Paris, Daniel Guillemot, 1612; Paris, veuve M. Guillemot, 1612, in-12. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 194-95. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII. — Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées,* I, 24. — D. Housseau, XXIII, 315.)

Fumée (Jacques), seigneur de Bourdeille, chevalier de Malte (1607), commandeur de Castres, était fils d'Antoine Fumée, seigneur de Blandé, et de Françoise du Fau. Il a publié les ouvrages suivants : *De l'origine, progres, institution et ceremonies des chevaliers de l'ordre de Malte,* Paris, Guillaume Auvray, 1604, in-8°. — *L'arcenac de la milice françoise, où est représentée la reformation et graduation de la carte marine du Levant, avec plusieurs instructions aux chefs et conducteurs d'armée pour faire la guerre tant sur terre que sur mer, ensemble ce qui dépend de l'artillerie,* Paris, J. Corrozet, 1607, in-8°. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 196.)

Fumée (Jean-François-Armand), seigneur des Roches-Saint-Quentin et de Blandé, abbé de Conques, de Figeac et de Saint-Genouph, mourut le 30 janvier 1712, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il était fils de François Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, mestre de camp de cavalerie, et de Charlotte de Vernou. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI. — *Gallia christiana,* II, 147.)

Fumerolles, f., c^ne^ de Sainte-Maure. — *Fumerolles,* carte de Cassini.

Fumières (le lieu de), paroisse de Chemillé-sur-Dême. — *Fumeres,* 1219; *Fumières,* 1249 (chartes de la Clarté-Dieu). — En 1219, Ebbes de la Chaîne engagea sa dîme de *Fumeres,* à Raoul, curé de Souvigné, pour la somme de quinze livres tournois. Dans la même année, cette dîme passa aux mains d'une dame nommée Mathilde, qui la donna aux religieux de la Clarté-Dieu. — (D. Housseau, VI, 2483, 2985. — Arch. d'I.-et-L., *chartes de la Clarté-Dieu.*)

Funcher. V. *Fontcher.*

Fundeta. V. *Fondettes,* commune.

Fundus Cari. V. *Fontcher.*

Furchetes. V. *Fourchettes,* c^ne^ de Pocé.

Furetrie (la), c^ne^ de Cangy. V. *Fusseirie.*

Furjonnière, ou **Furgeonnière** (la). — Ancien fief, relevant du château de Chinon. — En 1605, il appartenait à Jean Le Jeune, du chef de sa femme, Marie Furgeon, héritière de Guillaume Furgeon. Son fils, Pierre Le Jeune, possédait ce domaine en 1665. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 538.)

Furneoli. V. *les Fourneaux,* c^ne^ de Marigny.

Furnerise, Fumières, paroisses de Saint-Paterne et de Saint-Christophe. — En 1234, Geoffroy de Brenne engagea, à l'abbaye de Marmoutier, pour vingt livres tournois et vingt setiers de blé, la dîme qu'il possédait sur ce domaine. — (D. Housseau, VII, 2764.)

Fumeriaux (le lieu des), près de l'étang de l'Ile, c^ne^ de Mazières.

Fuseau. V. *Aître-des-Jalles.*

Fuselière (la), f., c^ne^ de Bosséo.

Fuselières (les), ou **Fusilières,** f., c^ne^ d'Ambillou. — *Fusselières,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Fussetrie (la), f., c^ne^ de Cangy. — *Furetrie,* 1700. — *Fesselrie,* carte de l'état-major. — *Fuzetrie,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray. — (Registres d'état-civil de Fleuray et de Cangy.)

Fustière (la), f., c^ne^ de Mouzay. — *Fastière,* carte de l'état-major.

Futade (le lieu de la), c^ne^ de Chambon, près du chemin de Chambon à Chaumussay.

Futaie (la), f., c^ne^ de Monthodon.

Futaies (les). V. *les Fosses-Mercier,* c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Futaies (les), f., c^ne^ de Saint-Branchs.

Futambre (la boire), près des Granges, c^ne de Berthenay.

Futeau (le lieu de), c^ne d'Esves-le-Moutier, près du chemin de Ligueil à Saint-Flovier.

Fuye (la Haute-), c^ne de Braslou. V. *Maisons-Rouges.*

Fuye (la). V. *Fuie,* c^nes de Chinon, Couesme, Courçay, Épeigné-les-Bois, Larçay, La Riche, Ligré, du Louroux, de Marigny, Monts, Perrusson, Rivière, Saché, Saint-Denis-hors, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Quentin, Tauxigny, la Ville-aux-Dames, Vouvray.

Fuye-Poitevin (la). V. *Fuie-Poitevin,* c^ne de Verneuil-le-Château.

Fuye-de-Champeigne (la), c^ne de Saint-Quentin. V. *Fuie-de-Champeigne.*

Fuye-de-Nancré (la), c^ne de Marigny. V. *Fuie-de-Nancré.*

Fuye-Saint-Blaise (la), c^ne de Courcoué. V. *Fuie-de-Saint-Blaise.*

Fuye-Vauguérin (la), c^ne de Trogues. V. *Vauguérin.*

Fuzetrie (la), c^ne de Cangy. V. *Fussetrie.*

G

Gaatello *(terra de).* V. *la Galée,* c^ne de Rilly.

Gabeleurs (le lieu des), c^ne de Rilly, près du chemin de Vinay aux Mariaux.

Gabellerie (la), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Gaberie (la), paroisse de Luzillé. — Ancien fief. — *(Rôle des fiefs de Touraine).*

Gaberot (Louis), avocat au présidial de Tours, originaire de Bléré, naquit dans cette ville à la fin du XVIe siècle et y remplit les fonctions de bailli. On a de lui une traduction des odes d'Horace et *les Triomphes du roy Louis le Juste, sur son heureux retour de la Rochelle,* Paris, P. Rocolet. 1628, in-8° de 8 pages. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 197. — *Almanach de Touraine,* 1773. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne,* 586.)

Gaberot (Jean, ou François), neveu du précédent, né à Bléré vers 1620, était chapelain de la chapelle Saint-Jean, desservie dans l'église de Bléré. Il est qualifié de *poëte excellent* par l'abbé de Marolles. On a de lui trois tragédies : *Le martyre des saints Innocents, Caton* et *la Mort de César,* qui n'ont jamais été représentées. Il mourut en 1695, d'après l'abbé de Marolles, en 1692, d'après Chalmel. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 197. — *Mémoires* de l'abbé de Marolles. — *Almanach de Touraine,* 1773. — D. Housseau, XXIII, 376. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne,* 586.)

Gabielles (les), f., c^ne de Sorigny. — *Gabielles,* carte de l'état-major.

Gabillère (la), f., c^ne de Brizay. — Les bâtiments étaient en ruines en 1831.

Gabillouse (la), f., paroisse de Boussay. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale de 1484. A cette époque, les bâtiments étaient en ruines. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Gabinerie (la), f., c^ne de Neuvy-Roi, près du bourg.

Gabis (le lieu des), près de la Tour-de-Brou, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Gabletterie (la), f., c^ne d'Azay-sur-Cher.

Gablinerie (la), ham., c^ne du Petit-Pressigny, 14 habit. — *Glabinerie,* carte de Cassini.

Gablinière (la), ham., c^ne de la Celle-Guenand, 13 habit. — *Gablinière,* carte de Cassini.

Gablinière (la), f., c^ne de la Chapelle-Blanche.

Gabloterie (la), f., c^ne de Truyes.

Gablottières (les), ou **Galbotières,** ham., c^ne de Vou, 10 habit. — *Gablottières,* carte de Cassini.

Gabotte (le lieu de la), c^ne d'Yzeures, près du chemin d'Yzeures à Tournon.

Gabrais (le lieu des), près de la Ganneraie, c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Gabriel (Jacques et Louis), frères, architectes, seraient nés à Saint-Paterne à la fin du XVIe siècle, d'après Chalmel. Ils acquirent dans leur profession une certaine célébrité. Jacques eut un fils portant le même prénom, et qui suivit la même carrière, où il se distingua. Le château de Choisy-le-Roi et le Pont-Royal de Paris furent construits sous sa direction. Jacques, deuxième du nom, mourut en 1686, laissant un fils, né en 1667, et qui fut architecte du roi. — (Didot, *Biographie générale,* XIX, 108. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 197-98. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle,* VIII, 909. — Quatremère de Quincy, *Dictionnaire d'architecture.*)

Gabriel de Chinon, capucin, né à Chinon vers 1610, fut envoyé en mission dans la Perse. Il s'établit à Ispahan vers 1640 et fonda, peu de temps après, un couvent de son ordre à Tauris, capitale de l'Aderbidjan. En 1670, il par-

tit pour le Malabar, où il mourut de la dyssenterie le 27 juin. Il est auteur d'un excellent ouvrage intitulé *Relations nouvelles du Levant,* ou *Traité de la religion, du gouvernement et des coutumes des Perses, des Arméniens et des Gaures.* Ce travail fut publié à Lyon, en 1671, par les soins de Louis Moréri. — (Dellon, *Traité des maladies relatives aux pays orientaux.* — Larousse, *Grand diction. universel du* XIX*e siècle,* VIII, 909. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 198-99. — Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres,* XXVII, 311. — Didot, *Biographie générale,* XIX, 109.)

Gabrielle d'Estrées. V. *Estrées.*

Gabronnes (le lieu des), près de la Forge, cne de Chambon.

Gaby (Jean-Baptiste), né à Loches en 1620, entra dans l'ordre de l'Observance et fut envoyé en mission dans la Sénégambie. Il s'embarqua au Hâvre le 11 mars 1666. On a de lui un ouvrage ayant pour titre : *Relation de la Nigritie, contenant une exacte description de ses royaumes, avec la découverte de la rivière du Sénégal,* Paris, 1689, in-12. Ce missionnaire mourut en 1710. — (Didot, *Biographie générale,* XIX, 118.)

Gabye (le lieu de la), cne de Montlouis, près du chemin de Montlouis à la Ville-aux-Dames.

Gacerie (la), cne d'Auzouer. V. *Gasserie.*

Gachaux (les), ham., cne de Draché, 14 habit. — *Gachaux,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gache (la), f., cne d'Athée. — *Gache,* carte de Cassini.

Gachelière (le lieu de la), près de la Milletière, cne de Bossée.

Gachère (la), f., cne de la Celle-Guenand. — *Gacherie,* 1581. — *Gachère,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1581, il appartenait à François de la Noue. — (D. Housseau, XII, 7332.)

Gachet, f., cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Gachetière (la), f., cne de Paulmy. — *Gachetière,* carte de Cassini. — Elle faisait partie, autrefois, de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont elle fut détachée, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., G, 78. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 348.)

Gachetière (la), f., cne de Saint-Christophe. — *Gachetière,* carte de l'état-major.

Gachetière (la), ou **Gacheterie,** f., cne de Verneuil-le-Château. — *Gachetière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1725, il appartenait à Alexis-Joseph Tusseau de Maisontiers, chev., lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Oriac, marié à Anne-Françoise Godefrin; — en 1726, à Gabriel le Brun de la Brosse; — en 1766, à Jean-Louis-François Bouin de Noiré. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. Ruzé d'Effiat, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou.*)

Gachets (le lieu des), ou la **Laurinerie,** paroisse de Saint-Avertin. — Il relevait du prieuré de Bois-Rahier. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Grandmont.*)

Gachonnières (le lieu des), près de Beauvais, cne de la Celle-Guenand.

Gaconneries (les), ou **Gacongneries,** f., cne de Continvoir. — *Gacongneries,* carte de l'état-major.

Gadafré, ou **Gondafré** (le lieu de), paroisse de Joué. Il est cité dans un titre de 1539. Il relevait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., G, *prévôté de la Varenne.*)

Gadalle, f., cne de Truyes.

Gadins (les), cne de Luzé. V. *Godinais.*

Gadoue (bois de la), cne de Nouzilly.

Gadouillère (la), cne de Cheillé. V. *Cadouillère.*

Gadrière (la), f., cne de Saint-Christophe. — *Gadrière,* carte de l'état-major.

Gafferie (la), ou **Gaffrée,** ham., cne de Mouzay, 11 habit. — *Gaffeire,* carte de Cassini.

Gafichers (les), f., cne de Restigné.

Gagenetterie (la), f., cne de Bossay.

Gagnaicum. V. *Guenay,* cne de Jaulnay.

Gagnée (la), ou **Baigneux,** paroisse de Barrou. — Ancien fief. Propriété de l'abbaye de Beaulieu. — (Nobilleau, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu,* 34.)

Gagneraie (la), cne de Joué-les-Tours. V. *Aître-des-Touches.*

Gagneraie (la), f., cne de Neuil, 31 habit. — *Gagneraye,* carte de Cassini.

Gagneraie (la), f., cne de Monts. — *Gagneraye,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon. En 1639, il appartenait à François Porcher, Éc.; — en 1660, à Gabriel Dubois; — en 1697, à Louis Dubois; — en 1731, à Louis-Jean Dubois; — en 1737, à Jean Cordier, conseiller du roi, élu en l'élection de Tours; — en 1789, à Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, Éc., trésorier général des domaines de la ville de Paris. — (Arch. d'I.-et-L., G, *clergé séculier.* — Registres d'état-civil de Monts. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* X, 85.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ d'Athée. — *Hébergement de la Gangnerie*, 1426. — *Gagnerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du fief de Saint-Julien, à Bléré, à foi et hommage simple et dix sols de service. Il appartenait, en 1444, à Jaquet Anseaume, qui rendit hommage le 10 octobre; — en 1566, à N. Bohier, évêque de Saint-Malo, qui le vendit, le 11 mars de l'année suivante, à Denis Tramin, sieur de Beauregard, pour 2,500 livres; — en 1604, à Mathurin du Hamel, sieur de Chenaye; — en 1680, à Charles Bouchard; — en 1772, à Lucien-François Daen, chev., seigneur de Chenaye-Athée. — (Arch. d'I.-et-L., G, 12; *Inventaire des titres de Bléré* (abbaye de Saint-Julien); *trésorerie de Saint-Martin*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 808.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Braye-sous-Faye.

Gagnerie (la), ou les **Gagneries**, ham., c^ne^ de Braye-sur-Maulne, 13 habit.

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Continvoir. — *Gagnerie-du-Prieuré*, XVIIe siècle. — Elle fut incendiée le 5 mars 1757. — Elle appartenait au prieuré de Benais. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Benais*.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Courçay, près du bourg. — *Gaigneria*, 1338. — *Gagnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. Au XVIIIe siècle, elle formait un des bénéfices des vicaires de cette église. On y voyait une chapelle appelée chapelle de Notre-Dame, *alias* des Bouis, ou de la Cirasserie. Par testament du 15 mars 1588, Guillaume Billonneau, chanoine de Saint-Venant, la dota de la métairie de la Cirasserie (ou Sciasserie). Elle fut réparée en 1671. On la démolit en 1768 et on transporta dans l'église de Cormery le service qui y était attaché. La métairie de la Gagnerie fut vendue nationalement, en 1791, au prix de 27,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 525; *fabrique de Saint-Martin*; *Biens nationaux*.)

Gagnerie (la). V. *Puy-Gibault*, c^ne^ de Loches.

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Lublé. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. Marie-Augustine de Vaugirault, veuve de Louis Legoux, chev., seigneur du Plessis-le-Vicomte, rendit aveu le 26 août 1748. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière*.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Mettray. — *Gangnerie de Saint-Martin*, XIVe siècle. — *Gagnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle devait une rente à la collégiale de Saint-Martin. En 1652, N. Solier était qualifié de sieur de la Gagnerie. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*. — Registres d'état-civil de Mettray.)

Gagnerie (la), f., paroisse de Reignac. — *Domus quæ vocatur Gaengnerie, in parochia de Braiis*, 1273. Elle appartenait, à cette époque, à Rideau, seigneur de Bray (aujourd'hui Reignac). — (Archives nationales, J. J. 30 A.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr. — *Gagnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Marmoutier et appartenait, en 1758, à la veuve de N. de Thibergeau. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, pitancerie*.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Saint-Ouen. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancien fief. Il fut réuni, vers 1267, au fief de Boisrideau. — (Arch. d'I.-et-L., G, 82.)

Gagnerie (la), f. et chât., c^ne^ de Semblançay, 14 habit. — *Gagnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Roche-Behuart, à foi et hommage simple et un cheval de service estimé vingt sols. Gilles Lefebvre-Thoinier, négociant à Tours, sieur de la Gagnerie, rendit hommage le 21 novembre 1774. Précédemment ce fief appartenait aux familles Pregent du Breuil et de la Forge. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Semblançay*.)

Gagnerie (la), ou **Ganerie**, f., c^ne^ de Véretz. — Ancien fief, relevant du château de Véretz. Il fut vendu nationalement sur le duc d'Aiguillon, émigré, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., E, 147; *Biens nationaux*.)

Gagnerie (la), f., c^ne^ de Villebourg. — *Gagnerie*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil*.)

Gagneries (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne. V. *Gagnerie*.

Gagneries (le lieu des), près des Brisaciers, c^ne^ de la Chapelle-aux-Naux.

Gagneries (les), f., c^ne^ de Rillé. — *Ganerie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gagneterie (la), f., c^ne^ de Bossay.

Gagneux (les), f., c^ne^ de la Celle-Guenand. — *Gagneux*, carte de Cassini.

Gagnié, f., c^ne^ de Sainte-Maure. — *Gasnier*, carte de Cassini.

Gahtnaicum. V. *Guenay*, c^ne^ de Jaulnay.

Gaieté (la), vil., c^ne^ de Loches, 23 habit.

Gaieté (la), ham., c^ne^ de Nazelles, 14 habit.

Gaieté (la), f., c^ne^ de Sorigny.

Gaignerie (la), paroisse de Parilly. V. *Vauguyon*, c^ne^ de Chinon.

Gaillage (le), f., c^ne^ de la Haye, près du bourg.

Gaillard (le), f., c^ne du Louroux.

Gaillard (Michel), chev., seigneur de Chailly et de Longjumeau, conseiller au Parlement de Paris (1484), receveur général des finances, fut nommé maire de Tours, en octobre 1493, en remplacement de Nicolas Charetier. L'année suivante, il eut pour successeur Jean Bernard. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 93.)

Gaillard (Michel), seigneur de la Menaudière, fut nommé maire de Tours en 1682 et prêta serment le 11 novembre. En 1686, il eut pour successeur François Hubert de Lauberdière, trésorier de France au bureau des finances de Tours. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 146. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Archives municipales de Tours, *registres des délibérations.*)

Gaillard de Cornac, abbé de Villeloin, succéda à Achille de Harlay, en 1608. Il fut remplacé, en 1626, par Michel de Marolles. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 361. — Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

Gaillarderie (la), f., c^ne de Cheillé. — *Gaillarderie,* carte de Cassini.

Gaillarderie (la), ham., c^ne de Dolus, 11 habit. — *Gaillarderie,* carte de l'état-major.

Gaillardière (la), vil., c^ne de Berthenay, 33 habit. — *Baillardière,* carte de l'état-major.

Gaillardière (la), f., c^ne de Chambray.

Gaillardière (les Haute et Basse-), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. — *Gaillardière,* carte de l'état-major.

Gaillardière (la), f., c^ne de Charnizay. — *Gaillardière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gaillardière (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — *Gaillardière,* carte de Cassini. — Le 28 septembre 1432, Jean Barre la vendit à Pierre Cormier, à Jean Gaillard et autres. En 1454, Catherine du Breuil la céda aux Chartreux du Liget, sur lesquels elle fut vendue nationalement, en 1791, pour 10,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du Liget; Biens nationaux.*)

Gaillardière (la), ham., c^ne de la Croix-de-Bléré, 20 habit. — *Gaillardière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Une métairie, faisant partie de ce hameau, appartenait à Jean-François Martineau, avocat au Parlement, juge au siège présidial de Tours et administrateur de l'hôpital de la même ville, décédé à la Gaillardière, le 9 décembre 1784. — (Registres de la Croix. — Archives d'I.-et-L., *titres de Bléré.*)

Gaillardière (la), f., c^ne de Marray.

Gaillardière (la), f., c^ne de Mettray. — *Gaillardière,* carte de Cassini.

Gaillardière (la), f., c^ne de Monthodon. — *Gaillardière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaillardière (la), f., c^ne de Rochecorbon. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Gatien de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 19 septembre 1791, pour 10,300 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gaillardière (le lieu de la), près de la Dargeraie, c^ne de Saché.

Gaillardière (la), f., c^ne de Saint-Avertin.

Gaillardière (le lieu de la), près de la Folie, c^ne de Saint-Patrice.

Gaillardière (la), vil., près de la Masse, c^ne de Saint-Règle, 38 habit.

Gaillardière (la), f., c^ne de Semblançay.

Gaillardière (la), f., c^ne de Sonzay. — *Gaillardière,* carte de l'état-major.

Gaillardonnière (la), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault (Loir-et-Cher). — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Les héritiers de Jacques Malon en étaient seigneurs en 1558. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Gaillardrie (la), f., c^ne de Mettray. — *Gaillardière,* carte de Cassini.

Gaillards (les), f., c^ne de Bossay.

Gaillards (les), f., c^ne de Boussay. — *Gaillards,* carte de Cassini.

Gaillennerie (la), vil., c^ne de Bossay, 18 habit. — Il relevait censivement de l'abbaye de Preuilly (1550). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly.*)

Gaillennerie (fontaine de la), c^ne de Bossay. — Elle est située près du village de la Gaillennerie. Elle forme un ruisseau qui fait mouvoir le moulin de Volette et se jette dans la Claise.

Gaillerie (la), f., c^ne de Razines. — *Gaillerie,* carte de Cassini.

Gailletries (bois des), près des Échelleries, c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Gaillocherie (la), f., c^ne de Monnaie.

Gaillon, vil., c^ne de Langeais, 28 habit.

Gaillon, f., près du bourg du Petit-Pressigny.

Gailloterie (la), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille.

Gaillotière (la), f., c^ne d'Athée.

Gaimont, vil., c^ne de Vouvray, 44 habit.

Gaison, gouverneur, comte de Tours et de Touraine vers 561, succéda à Alpin. Son administration fut marquée par des vexations de toute nature à l'égard des habitants de Tours. Il voulut, notamment, les contraindre à payer des taxes dont le roi les avait déchargés depuis longtemps. L'évêque de Tours, Euphrône, prit avec énergie la défense de la ville. Il fit saisir le rôle de contributions qui avait été dressé par l'ordre du gouverneur et le livra aux flammes. Il alla ensuite trouver le roi et obtint de lui la destitution immédiate de Gaison. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I. 142. — *Greg. Turon. hist. Franc.*)

Gaissier (le), c^ne de Véretz. V. *Guessier.*

Gaissiers (les), ou **Gaissières**, vil., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille, 33 habit. — *Gaissières*, carte de l'état-major.

Gaitberville (métairie de), paroisse de Semblançay. — En 1789, elle appartenait à l'église de Tours, à laquelle elle avait été léguée par N. Hubert, en 1585. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Gaitrie (la), f., c^ne de Maillé.

Galaichère (la), c^ne de Courcelles. V. *Galichère.*

Galais (le), ruisseau. V. *Calais.*

Galaisie (le lieu de la), près de la Jaille, c^ne de Saint-Senoch.

Galaisière (la), vil., c^ne d'Artannes, 15 habit. — *Galesière*, carte de Cassini. — *Galaisière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Artannes. En 1467, il appartenait à Jean d'Artannes, Éc.; — en 1577, à Thomas Le Coustelier; — en 1596, à François Damours, Éc.; — en 1605, à Jean Porcher, Éc.; — en 1659, à Anne Le Coustelier; — en 1772, à Claude-François Jahan, Éc., contrôleur ordinaire des guerres. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*; G, 19. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Galanchère (la), f., c^ne de Nouzilly.

Galande (le lieu de la), près de la Marnière, c^ne de Boussay.

Galanderie (la), f., c^ne de Chambray. — Ancienne propriété du couvent des Ursulines de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 8 février 1791, pour 18,900 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Galanderie (la), f., c^ne de Monnaie. — *Galandrie*, carte de l'état-major.

Galanderie (étang de la), c^ne de Monnaie. — Il était desséché en 1818.

Galanderie (la), vil., c^ne de Saint-Cyr, 29 habit. — Ancien fief, relevant de Marmoutier. Vers 1600, il appartenait à Jacob Baret, procureur du roi à la prévôté royale de Tours; — en 1621, à Jacques Baret, référendaire à la chancellerie de France; — en 1681, à Michel Taschereau; — en 1728, à Joseph Taschereau, trésorier de France à Tours. Ce dernier, en sa qualité de seigneur de la Galanderie, avait le droit de banc dans la chapelle Saint-Michel de l'église de Saint-Cyr. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier; Minimes du Plessis.* — Registres d'état-civil de Saint-Cyr. — *Almanach de Touraine,* 1781.)

Galanderie (la), vil., c^ne de la Chapelle-Blanche, 19 habit. — *Galanderie,* carte de Cassini.

Galanderie (la), f., c^ne de Vou. — *Galanderie,* carte de Cassini.

Galandes (le lieu des), près des Renaudries, c^ne de Saint-Épain.

Galandière (la), f., c^ne de Villaines. — *Gallandière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Galarderie (la), f., c^ne de Notre-Dame-d'Oë.

Galardière (la), f., c^ne de Marray.

Galardière (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Gaillardière,* carte de l'état-major.

Galardière (la), f., c^ne de Semblançay.

Galardière (la), f., c^ne de Sonzay. — *Gaillardière,* carte de l'état-major.

Galardon, f., c^ne de Chambray.

Galardon (le lieu de la), près de la Venerie, c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Galardon (Thierry de), sénéchal et bailli de Touraine et de Poitou, succéda à Robert des Loges, en 1219. Dans le cours de cette année, il rendit un jugement en faveur de l'abbaye de Marmoutier. On le voit figurer avec la qualification de bailli de Touraine, dans une charte d'Aimery, vicomte de Thouars, du mois d'avril 1220. On le trouve encore mentionné dans un titre de 1223, avec Jean, archevêque de Tours, et Hugues de Sainte-Maure, chanoine de Tours et prieur de Loches. Il fut remplacé, en 1227, par Richard Leclerc. Chalmel a donné, à tort, à ce personnage, le prénom de Geoffroy. — (Lainé, *Archives de la noblesse de France,* V, *généal. de Maillé,* 13. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France,* I, 489. — *Recueil des historiens des Gaules,* XVII, 305. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 8. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 399.)

Galatières (les), vil., c^ne de Seuilly, 36 habit.

Galboisière (le lieu de la), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Galboisières (le lieu des), c^ne^ de Saint-Genouph. — Il relevait du fief de Nouy. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Saint-Julien, *fief de Nouy*.)

Galbotière (la), c^ne^ de Vou. V. *Gablotière*.

Galbrune (le lieu de la), c^ne^ de Saché. — Ancien fief. Il appartenait aux chanoines de Saint-Mexme de Chinon, qui le cédèrent, par échange, en 1682, à N. de Valentinay d'Ussé. — (Arch. d'I.-et-L., C, 654; *titres de Turpenay*.)

Galbrunerie (la), f., c^ne^ de Reugny.

Galbrunes (les), f., c^ne^ de Ballan.

Galbruns (le lieu des), c^ne^ de Bueil, près du chemin de la Chartre à Neuvy.

Galechère, ou **Galochère**, ou **Galichère** (la), vil., c^ne^ d'Ingrandes, 18 habit.

Galechère (la), f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Galefrais (le lieu de), ou **Galefroi**, paroisse de Genillé. — Il est cité dans une charte de 1270. — (*Cartulaire du Liget*).

Galenière (la), ou **Galinière**, f., c^ne^ du Boulay. — *Galinière*, carte de Cassini — *Galénière*, carte de l'état-major.

Galenière (la), ou **Galinière**, f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Galinière*, carte de Cassini.

Galerie (la), f., c^ne^ de la Celle-Guenand. — *Gallerie*, carte de Cassini.

Galerie (la), c^ne^ de Channay. V. *Gallerie*.

Galerie (la), f., c^ne^ d'Esvres. — Elle relevait censivement des fiefs de Montbazon, la Dorée, la Branchoire et Thorigny. Par acte du 10 août 1720, Madeleine Sauvillain la vendit à René Cuisnier, procureur au grenier à sel de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 73.)

Galerie (la), c^ne^ de Genillé. V. *Gallerie*.

Galerie (la), f., c^ne^ de Luynes.

Galerie (la), paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Ancien fief, relevant de la Graffardière à foi et hommage simple et neuf sols quatre deniers de service annuel. En 1685, il appartenait à Julien de Morillon, Éc.; — en 1688, à Gilles Belin; — en 1696, à Ambroise Belin, qui rendit hommage, le 1er mars, à Roland Papillon, Éc., seigneur de la Graffardière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22, 119. — Archives du château de Pierrefitte.)

Galerie (la), c^ne^ de Reugny. V. *Gallerie*.

Galerie (la), ham., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire, 10 habit.

Galerne (la), f., c^ne^ de Luzé.

Galerne (la), f., c^ne^ c^ne^ de Pussigny. — *Galerne*, carte de Cassini.

Galetière (la), c^ne^ d'Artannes. V. *Galaisière*.

Galetrie (la), f., près de la Cisse, c^ne^ de Limeray. — *Galetrie*, carte de Cassini.

Galette (le lieu de la), près de la Petite-Barre et de la Rauderie, c^ne^ de Druyes.

Galeux (le lieu de), c^ne^ de Continvoir, près du chemin de Continvoir à Raimbeuf.

Galgerius mons. V. *Montgauger*.

Galice, vil., c^ne^ de Sepmes, 17 habit. — *La Gallice*, carte de Cassini. — *Galice*, carte de l'état-major.

Galichère, ou **Gallechère** (la), ham., c^ne^ de Courcelles, 15 habit. — *Galaichère*, carte de Cassini.

Galichère (la), c^ne^ d'Ingrandes. V. *Galechère*.

Galicherie (la), vil., c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 34 habit.

Galichés (les), vil., c^ne^ de Restigné, 20 habitants.

Galifernière (la), f., c^ne^ de Brèches.

Galigaï (Sébastien-Dori), frère de Léonor Galigaï, maréchale d'Ancre, favorite de Marie de Médicis, naquit à Florence vers 1580. Il n'était encore que sous-diacre lorsque le roi lui donna, le 8 juillet 1610, l'abbaye de Marmoutier; mais on lui imposa l'obligation de se faire prêtre avant l'expiration de l'année. Il chargea Guillaume du Peyrat de prendre possession pour lui de ce riche bénéfice, ce qui eut lieu le 22 octobre. Le 9 mars 1617, il fut nommé archevêque de Tours, en remplacement de François de la Guesle. Cette nomination précéda de quelques jours la mort du marquis d'Ancre, son beau-frère, qui fut assassiné sur le pont du Louvre, et l'exécution de Léonor Galigaï, femme du maréchal. Craignant lui-même d'être arrêté et ensuite poursuivi devant le Parlement, il prit la fuite avant d'avoir été installé sur le siège de Tours et donna sa démission. Il se réfugia, non pas en Italie, comme le dit Maan, mais à Notonville, où il passa le reste de ses jours. Son successeur, à l'archevêché de Tours, fut Bertrand d'Eschaux. L'abbaye de Marmoutier fut donnée à Alexandre de Vendôme, grand prieur de France. — (A. Jal, *Diction. de biographie et d'histoire*, 416-17. — *Gallia christiana*, XIV, 137, 225. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 467. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 163. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 464. — D. Housseau, XV, 195. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 12; IV, 77; XI, 271.)

Galignonne (la), vil., c^ne^ de Dierre, 17 habitants.

Galinière (la), c^ne^ du Boulay. V. *Galenière*.

Galinière (bois de la), c^ne^ de Chançay.

Galinière (la), c^ne de Marcilly-sur-Maulne. V. *Gallinière.*

Galinière (la), f., c^ne de Nouzilly. — *Galinière,* carte de l'état-major. — Au xve siècle, elle appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Galinière (la), f., c^ne de Saint-Paterne.

Galinière (la), f., c^ne de Sonzay. — *Galinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de la commanderie du Gast (1528). — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la commanderie de Ballan.*)

Galinière (la), f., c^ne de Vernou. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise à foi et hommage lige. Il fut compris dans la châtellenie de Jallanges, de Rochereau et de Villemereau, en octobre 1631. En 1485, il appartenait à Thomas le Breton; — en 1523, à François le Breton; — en 1554, à Claude le Breton; — en 1576, à Guillaume le Breton; — en 1634, à Robert de Meurdrac; — en 1672, à Nicolas Le Febvre, conseiller au Parlement de Bretagne; — en 1731, à Claude Le Febvre; — en 1742, à Claude Le Febvre, fils du précédent; — en 1789, à Claude-Pierre Le Febvre, chev., seigneur de la Falluère et de Jallanges, sur lequel il fut vendu nationalement, le 6 floréal an VI. Dans le manuscrit n° 1200 de la bibliothèque de Tours se trouve un plan de ce fief. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; E, 355; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 406, 407. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Galippe (la), f., c^ne de Panzoult.

Galippes (le lieu des), près de la Touche, c^ne d'Avon.

Galippes (le lieu des), près de la Reignère, c^ne de Sazilly.

Galipses (le lieu des), c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin de la Cour à la Chaussée.

Galisson et le **Petit-Galisson,** vil., c^ne de Saint-Épain, 53 habit. — *Aireau de Galeçon,* 1410. — *Galissòn,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Au xve siècle, le lieu de Galisson appartenait au Chapitre de Saint-Martin. Par la suite, il devint une dépendance du château de Noyant. — (Arch. d'I.-et-L., E, 319; *Inventaire des titres de Saint-Épain.*)

Galland (Aule), seigneur de Bezay, de Montoran et de Bouchillon, fut nommé maire de Tours en 1597, en remplacement de Jacques Gillet de la Noue. Il eut pour successeur, en 1598, Jean Forget, seigneur de la Tortinière, maître des requêtes de la reine. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 128. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gallechère (la), c^ne de Courcelles. V. *Galichère.*

Galleçon, c^ne de Saint-Épain. V. *Galisson.*

Gallepières (les), ou **Galles-Pierres,** f., c^ne de Ciran-la-Latte. — *Galles-Pierres,* carte de l'état-major.

Gallerie, ou **Galerie** (la), f., c^ne de Channay.

Gallerie, ou **Galerie** (la), f., c^ne de Genillé. — *Gallerie,* carte de Cassini. — Ancien fief, avec droit de moyenne et basse justice. En 1767, il appartenait à Louis-Honorat de Baraudin, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Gallerie, ou **Galerie** (la), f., c^ne de Reugny. — *Gallerie,* carte de l'état-major. — *Galérie,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1714, il appartenait à Ambroise Belin, fils de Gilles Belin, sieur de la Bourgeoiserie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

Galles-Pierres, c^ne de Ciran. V. *Gallepierres.*

Gallet (N.), célèbre joueur, vivant du temps du poëte Regnier, était originaire de Chinon. D'après Ménage, ce personnage serait de la famille d'Ulrich Gallet, que Rabelais fait figurer avec la qualification de maître des requêtes de Grand-Gousier, dans son premier livre de *Gargantua.* — (*Almanach de Touraine,* 1776. — Moréri, *Diction. historique,* G, 36. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 202, 203.)

Galletrie (le lieu de la), c^ne de Savigny. — Il relevait de Mathefelon, suivant un aveu du 17 septembre 1584. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Gallichères (le lieu des), c^ne de Beaulieu, près du chemin de Vau-Bertrand à Linières.

Gallichés (les). V. *les Galuches,* c^ne de Bourgueil.

Galliczon (Gatien), né à Angers le 27 octobre 1658, entra dans les ordres et fut reçu docteur en théologie en 1688. Nommé chanoine et chantre, puis official de l'église de Saint-Martin de Tours, il recueillit dans les archives de la collégiale divers documents qu'il publia sous ce titre : *Quædam epistolæ summorum pontificum Leonis VII, Alexandri III et Innocentii III, aliaque monumenta,* Tours, Ch. Flosceau, 1694, in-12. Évêque d'Agathocle et coadjuteur de l'évêque de Babylone en 1707, il mourut à Ispahan le 22 ou le 27 septembre 1712. — (*Journal des savants* (1695), p. 263. — Didot. *Biographie générale,* XIX, 237. — C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire,* II, 223. — Moréri, *Diction. historique.*)

Gallière (la), paroisse de Jaulnay. — An-

cien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. En 1550, il appartenait à Guy le Roy; — en 1553, à Louis du Plessis. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Gallinière (la), ou **Galinière**, f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Galloire (la), f., c^ne de Brèches. — *Galloire*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Galluère (la), f., c^ne d'Azay-le-Rideau.

Galluère (la), f., c^ne de Tauxigny. — Le 17 janvier 1542, Guillaume Sauvage, abbé de Baugerais, donna, pour la fondation de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, une rente de douze setiers de froment et de deux setiers d'avoine, assise sur ce domaine. — (D. Housseau, X, 4233.)

Galmagne (le lieu de la), c^ne de Huismes, près du chemin des Maupas au Petit-Carroi.

Galmain (le Haut-), ham., c^ne de Panzoult, 10 habit. — *Vaugalmin*, carte de Cassini.

Galocheau (Jean), fut nommé maire de Tours en 1470, en remplacement de Jean Briçonnet, seigneur de Chanfreau, et prêta serment le 1er novembre. En 1471, il eut pour successeur Jean de Beaune, argentier des rois Louis XI et Charles VIII. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 87. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Galocheau (Jean), fils du précédent, fut nommé maire de Tours en 1512, en remplacement de Jean de Cueillette, seigneur de Freschines, contrôleur général des finances, et préta serment le 1er novembre. En 1513, il eut pour successeur Jean Ragueneau, lieutenant particulier au bailliage de Touraine. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 102. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Galochère (les Haute et Basse-), vil., c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu, 20 habit. — *Galocherie*, carte de Cassini.

Galochère (la), c^ne d'Ingrandes. V. *Galechère*.

Galochères (les), vil., c^ne de Villedômer, 18 habit. — *Galochères*, carte de Cassini.

Galocherie (le lieu de la), près de la Mignonnière, c^ne de Ferrières-Larçon.

Galocherie (la), c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu. V. *Brossardière*.

Galoisière (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin. — *Galoisière*, carte de l'état-major.

Galoppe (la), c^ne de Loches. V. *Petite-Maison*.

Galopperie (la), f., c^ne de Neuvy-Roi.

Galottière (la), ham., c^ne d'Ingrandes, 11 habit. — Ancien fief. En 1552, il appartenait à Denise de Farineau; — en 1666, à Pierre Bourreau. Par la suite, il devint une dépendance de Rochecot. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Restigné. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

Galottière (closerie de la), près de Marmoutier. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier qui la vendit, en 1632, à la charge, par l'acquéreur, de payer tous les ans un poinçon de vin, neuf boisseaux de froment et dix-neuf sols. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

Galottinière (le lieu de la), près de Mouchault, c^ne de Huismes.

Galouettes (le lieu des), c^ne de Theneuil, près du bourg.

Galtereia. V. *la Gautraye*, c^ne d'Anché.

Galtière (le lieu de la), paroisse de Pont-de-Ruan. — Il est cité dans un titre de 1780. — (Arch. d'I.-et-L., E, 117.)

Galtières (le lieu des), près de Saint-Gilles, c^ne de Razines.

Galuchère (la), c^ne d'Ingrandes. V. *Galechère*.

Galuches (les), f., c^ne de Bourgueil, près du Changeon. — *Gallichés*, XVIe siècle. — Elle devait une rente à la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Galuches (le lieu des), près de Fuchard, c^ne de Chezelles.

Galuches (le lieu des), près de Pierrefitte, c^ne de Marçay.

Galuches (le lieu des), près de Bois-Turbet, c^ne de Marcé-sur-Esves.

Galuches (les), f., c^ne de Savigny.

Galuches (le lieu des), près des Roberts, c^ne de Trogues.

Galvauderie (la), f., c^ne de Rivière. — *Galvaudrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gamaches (Philippe de), savant théologien, né à Tours en 1568, fut reçu docteur en 1598 et occupa la chaire de théologie à la Sorbonne pendant vingt-cinq ans. Nommé abbé de Saint-Julien de Tours en 1624, en remplacement de Charles d'O, il mourut le 21 juillet de l'année suivante. On a de lui un ouvrage intitulé : *Theologia scolastica, speculation practica, sive commentarii in tres partes Summæ D. Thomæ*, Paris, 1627, 2 vol. in-f°. — (Pierre Bayle. *Diction. historique et critique*, II, 1235. — Crevier, *Hist. de l'Université*. — Goujet, *Mém. sur le collège royal de France*. — Moréri, *Diction. historique*, V, 2e partie, 51. — *Gallia christiana*, XIV. — Didot, *Biographie générale*, XIX, 380. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 344. — Michaud, *Biographie universelle*, XVI, 409.)

Gamains (les), f., c^ne de Chambourg.

Gamalte (le lieu de la), près de la Creuse, c^ne d'Yzeures.

Gammorais (fontaine de la), ou de la **Pommeras,** c^ne de la Ferrière.

Ganache, c^ne de Beaumont-Village. V. *Grenache.*

Ganachère (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Ganachère,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ganachère (la), f., c^ne de Continvoir. — *Ganachère,* carte de Cassini. — En 1789, elle appartenait aux chapelles réunies de Saint-René et de Saint-Martin, desservies en l'église de Gizeux. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ganaudries (les), f., c^ne du Louroux.

Ganay, f., c^ne de Fondettes.

Ganay (île). V. *Gasnay,* c^ne de Saint-Mars.

Gandèllerie (la), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Gandière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Gandière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gandoin (le moulin), sur la Veude, c^ne de Braye-sous-Faye. — *Gandoin,* carte de l'état-major.

Gandonnière (la), f., c^ne des Hermites. — *Gaudonnière,* carte de l'état-major.

Gandoubert (les Haut et Bas-), f., c^ne de Monthodon. — *Gaudoubard,* 1789. — *Gandoubard,* carte de l'état-major. — *Gandoubert,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse du Sentier.

Gandouet, ou **Gandoit,** f., c^ne d'Athée. — *Gandoit,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon (1388). — (D. Housseau, XII, 6988.)

Ganeau (île), dans la Loire, c^ne de Langeais.

Ganeraie (la), ou **Gasneraye,** f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Ganneraie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ganeraie (la), f., c^ne de Druyes. — *Gannerie,* 1669. — *Ganneraye,* carte de Cassini. — François de la Forge est qualifié de sieur de la Gannerie dans un acte de 1669. — (Registres d'état-civil de Cormery.)

Ganerelle (le lieu de la), c^ne de Nouâtre, près de la Vienne.

Ganerie (la), f., c^ne de Braye-sur-Maulne. — *Ganerie,* carte de Cassini. — En 1668, Urbain du Vivier était qualifié de sieur de la Ganerie. — (Registres d'état-civil de Channay.)

Ganerie (le lieu de la), ou le **Temple,** dans le bourg de Château-la-Vallière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 334.)

Ganeries (le lieu des), près de la Vallée-Pécard, c^ne de Vallères.

Ganetrie (le lieu de la), paroisse de Chanceaux-sur-Choisille. Il relevait de la seigneurie de Chanceaux à franc devoir noble, suivant un aveu rendu, le 15 septembre 1756, par Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudry. Il appartenait, en 1757, à Nicolas-Charles de Malon de Bercy. — (Arch. d'I.-et-L., *Chambrerie de Saint-Julien.* — *Inventaire des titres de Châtenay.*)

Gangé (le), f., c^ne de Couziers.

Gangilon (le lieu de), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent et appartenait, en 1680, à François Fourneau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120.)

Gangnerie (la), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Marcilly.*

Gangnerie (la), c^ne de Semblançay. V. *Gagnerie.*

Ganier (le), c^ne de Château-la-Vallière. V. *Gasnier.*

Ganier (le), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin. — *Le Gagné,* carte de Cassini.

Ganiére (le lieu de la), près de Jaulrou, c^ne d'Avon.

Ganne (moulin de), sur le Négron, c^ne de la Roche-Clermault.

Ganneraie (la), f., c^ne de Chezelles. — *Gueneraie,* 1483. — *Gasneraye,* XVIIIe siècle. — Ancien fief. — Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille de Rosel. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 8279.)

Ganneraie (la), ham., c^ne de Joué, 14 habit. — Ancien fief, relevant de Montbazon. En 1495, il appartenait à Nicolas Joubert; — en 1560, à Renée Hubert, veuve Vaugrignon; — en 1583, à François Regnart; — en 1682, à Madeleine Dubois. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6972.)

Gannerais (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à un chapeau de roses de service annuel. En 1407, il appartenait à Jean Gannes; — en 1448, à Charles Gannes, valet; — en 1534-40, à René Gannes, Éc. — (D. Housseau, XII, 7145; XIII, 8242, 8263, 8265.)

Gannerie (la), f., c^ne de Marray. — *Gannerie,* carte de l'état-major.

Gannerie (la), c^ne de Monnaie. V. *Gasnerie.*

Gannerie (la), f., c^ne de Mouzay.

Gannerie (la), f., c^ne de Nouans. — *Gannerie* carte de Cassini.

Ganneries (le lieu des), près de la Brossardière, c^ne de Charnizay.

Gannes. V. *Crassay.*

Ganoches, c^ne de Fondettes. V. *Cherières.*

Ganoire (la), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille.

Ganolière (la), f., c^ne du Louroux. — *Ganoillère,* carte de Cassini.

Gans (Aimery de), bailli de Touraine, succéda à Geoffroy Bruère en 1252, et non pas en 1254, comme le dit Chalmel. Au mois de mai 1252, il rendit un jugement relatif à des dommages que Barthélemy de l'Ile-Bouchard avait causés dans la prévôté de Saint-Épain. On le voit figurer dans un autre acte de 1255. Il fut remplacé, en 1256, par Raoul de Magny. — (D. Housseau, VII, 3015. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France,* I, 489. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 400. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 237.)

Gantellerie (la), ou **Gautellerie,** f., c^ne de Continvoir. — *Gantellerie,* carte de l'état-major.

Gantellerie (la), f., c^ne de Saunay. — *Gantellerie,* carte de l'état-major.

Gantiers (les), f., c^ne du Bridoré.

Gaona, nom donné à un fief situé près de Relay, dans la paroisse de Pont-de-Ruan, et qui fut vendu, vers 1110, par Aubert Piro, à l'abbaye de Fontevrault. — (*Cartulaire de Fontevrault.*)

Gapiaux, ou **Gapeaux** (les), f., c^ne de Marigny. — *Gapiaux,* carte de Cassini.

Gapiaux (les), f., c^ne de Pussigny. — *Gapiaux,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gapière (la), c^ne de Cerelles. V. *Gaspière.*

Gapière (la), f., c^ne de Courcoué.

Gapière (la), f., c^ne de Louestault. — *Gapière,* carte de l'état-major. — *Gaspière,* carte de Cassini.

Gapière (la), f., c^ne de Nouzilly. — *Gapière,* carte de l'état-major. — *Gaspière,* carte de Cassini.

Gapillère (le lieu de la), paroisse de Ligueil. — Il relevait de la baronnie de Ligueil, suivant un acte du 10 septembre 1502. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Gapillière (la), ham., c^ne de Pussigny, 11 habit. — *Gapillière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gappière (la), ou **Gaptière,** f., c^ne de Courcoué. — Ancien fief. En 1698, il appartenait à la famille Lebrun. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I.)

Garancerie (la), ou **Garancière,** f., c^ne de Neuvy-Roi. — Elle dépendait de la chapelle du château du Bois, dont le curé de Neuvy était desservant en 1789. Elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Garaud (île), dans la Loire, c^ne de Saint-Patrice.

Garaude (le lieu de), c^ne d'Ambillou. — Ancien fief. Il est cité dans un titre de 1662. — (Arch. d'I.-et-L., *cure d'Ambillou.*)

Garaude (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune d'Ambillou et se jette dans la Brenne, près du Grand-Cimetière, c^ne de Pernay.

Garauderie (les Haute et Basse-), f., c^ne de la Chapelle-Blanche. — *Garauderie,* carte de l'état-major. — En 1705, René Bonneau était qualifié de sieur de la Garauderie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71, 223.)

Garaude-Thilouze, vil., c^ne de Pernay. 25 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Garaudières (le lieu des), près des Basses-Benardières, c^ne de Rilly.

Garauds (les), ou **Garrauds,** f., c^ne de Bréhémont.

Garbouillère (la), f., c^ne d'Yzeures.

Garçois (le), c^ne de Charentilly. V. *Garsois.*

Gard (le lieu du), près de la Cressaudière, c^ne de Vouvray.

Garde (la), f., c^ne d'Abilly. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontevrault. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Garde (la), f., c^ne d'Anché. — *La Garde,* ou *le Pont,* 1538. — *Pont-de-la-Garde,* XVIIe siècle. — *La Garde,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1538, il appartenait à Gabriel Mirault, docteur en médecine; — en 1635, à noble homme René Philbert; — en 1684, à Pierre Martineau; — en 1747, à Michel-Étienne Turgot, marquis de Sousmons, conseiller d'État, marié à Madeleine-Françoise Martineau, et qui mourut avant 1764. — (Arch. d'I.-et-L., E, 219, 220; *titres de Saint-Étienne de Chinon.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Garde (la), ou les **Gardes,** f., c^ne de Ligueil. — *La Garde,* carte de Cassini. — En 1565, elle appartenait à Antoine Pierres, chev. En 1793, elle fut vendue nationalement sur François Drouet-Chalus, ancien curé de Perrusson, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* I. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* VI.)

Garde (la), f., c^ne de Marcilly-sur-Vienne. — *La Garde,* carte de l'état-major. — Ancien

fief. En 1483, il appartenait à Hector André, Éc.; — en 1607, à René de la Jaille; — en 1628, à Jean d'Armagnac, chev., seigneur de la Motte-de-Nouâtre, de Marcilly, d'Isoré, etc., conseiller d'État, maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine des chasses et maître des eaux et forêts au ressort de Chinon, gouverneur de Loudun, marié, en premières noces, en 1592, à Anne Hamelin, dont il n'eut pas d'enfants; en secondes noces, en 1628, à Louise d'Aviau, fille de Louis d'Aviau, chev., seigneur de Piolant, et de Jeanne de Martel. De ce mariage sont issus : Jean, qui suit, et Charles.

Jean d'Armagnac, chev., seigneur de la Garde et de Piolant, rendit hommage au château de Châtellerault, le 4 février 1682. La Garde passa ensuite aux mains de son frère Charles, chev., seigneur d'Isoré, de Pouligny et de Signé, sous-lieutenant aux gardes, marié à Marguerite Letellier.

Jean-Joseph-Louis-Bernard d'Armagnac, chev., seigneur de la Garde, de Salvert et d'Isoré, lieutenant des maréchaux de France, mourut le 25 avril 1722 et fut inhumé dans l'église des Jacobins de Poitiers. Sa femme, Marie-Thérèse Hue de Miromesnil, était décédée le 25 juillet 1718.

Mathieu-Pierre d'Armagnac, chev., seigneur de la Garde et de la Motte-Pressigny, fils du précédent, mourut en 1753. Ses héritiers, Jean-René Rabault des Rollands et Charlotte-Thérèse-Françoise de Ruzé, vendirent la Garde, vers 1764, à Anne Perrine de Gréaulme, veuve d'Armand-Philippe Gazeau de la Bouère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 98, 223. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 7135; XIII, 8217. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I.)

Garde (la), f., c^ne^ d'Orbigny. — *La Garde*, carte de Cassini.

Garde (la), f., c^ne^ de Ports. — *La Grande-Garde*, 1782. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Il a été possédé, au XVIIe siècle, par la famille d'Armagnac, qui déjà était propriétaire d'un fief du même nom, paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XIII.)

Garderie (la), f., c^ne^ de Louestault. — *Garderie*, carte de l'état-major.

Garderies (closerie des), ou des **Creneaux**, paroisse de Saint-Symphorien. — Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier et appartenait, en 1696, à Albert du Breil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 117; *cure de Saint-Symphorien*).

Gardes (les), c^ne^ de Ligueil. V. *la Garde*.

Gardes (les), c^ne^ de Limeray. V. *Ile-Barbe*.

Gardes (les), c^ne^ d'Orbigny. V. *la Garde*.

Gardes (le lieu des), près de Saint-Martin, c^ne^ de Saint-Épain.

Gardes (le fief des), situé dans la paroisse de Saint-Ours, de Loches. — Il relevait du roi, à cause du château de Loches. En 1483, il appartenait à Lidoire Berruyer, Éc.; — en 1541, à Claude Berruyer; — en 1644, à Louis Berruyer; — en 1676, à François Forcadel; — en 1677, à Charles Isoré, marquis d'Hervault; — en 1681, à Nicolas Clavetière; — en 1688, à Pierre Fabre, prévôt de la maréchaussée de Loches; — en 1732, à Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu; — en 1780, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu; — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 587, 603; E, 140. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Loches*.)

Gardette (René), seigneur de Varennes, conseiller au présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1559 et prêta serment le 2 novembre. Il eut pour successeur, en 1561, Claude Dupleix, seigneur de Lormaye. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 118. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Gardien (Jean-François-Marie), avocat, né à Châteaurenault en 1751, fut nommé procureur-syndic de cette commune en 1791, puis député à la Convention nationale en 1792. Après avoir siégé pendant quelque temps sur les bancs de la Montagne, il s'attacha au parti des Girondins. Lors du jugement de Louis XVI, il rejeta l'appel au peuple; mais il se prononça contre la peine de mort, et répondit affirmativement sur la question : *Sera-t-il sursis à l'exécution de Louis Capet?* Voici comment il motiva son vote sur la troisième question.

« Si, sur la troisième question, *Quelle peine « Louis, ci-devant roi des Français a-t-il en- « courue?* je votais pour la mort de Louis, et que « mon avis fut adopté par la majorité, le juge- « ment de la Convention serait irréparable et dé- « finitif. Le peuple n'exercerait sa souveraineté « que par théorie, et je veux qu'il la mette « en pratique. *Je ne crains ni les factions ni « les brigands, et leurs mesures ne m'en impo- « seront jamais*. Je me crois libre, parce que je « n'ai pas peur. Voici donc mon opinion : Louis « doit être détenu jusqu'à la paix, et ensuite « banni du territoire de la République. »

Les menaces dont Gardien voulait parler dans cette explication de son vote, provenaient des députés Jacobins qui n'épargnaient aucun moyen d'intimidation pour entraîner leurs collègues aux mesures extrêmes et les déterminer à voter la peine de mort contre le roi.

Nommé membre de la *Commission des douze*, présidée par Rabaut-Saint-Étienne, il insista fortement pour qu'on traduisit au tribunal révolutionnaire, les principaux factieux qui se réunissaient à l'Évêché, et principalement Hebert et Chaumette. Mais lui et ses amis politiques

devaient succomber eux-mêmes sous les efforts des Montagnards. Dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793, le parti de la Gironde fut renversé, et vingt et un députés, parmi lesquels était Gardien, furent jetés en prison. Madame Gardien demanda à la Convention et obtint d'être enfermée, ainsi que ses quatre enfants, avec son mari. Après plusieurs mois de captivité, les vaincus du 31 mai comparurent devant le tribunal révolutionnaire, comme accusés de conspiration contre la République, et contre la liberté et la sûreté du peuple français.

Condamné à mort, avec vingt autres Girondins, Gardien périt sur l'échafaud le 31 octobre 1793. Il était âgé de quarante-deux ans.

En l'an IV, il fut question, au Conseil des Cinq-Cents, d'accorder une pension de deux mille livres à la veuve de Gardien, mort victime, disait le projet de loi, présenté par Bailleul, de son dévouement à la patrie; mais il ne fut pas donné suite à ce projet. — (*Petite biographie conventionnelle*, Paris, A. Eymery, 1815, in-12. — *Biographie des contemporains*, par Arnault, Jay et Jouy, p. 450-51. — *Moniteur universel*, janvier 1792.)

Gardière (la), f., c^ne^ de Louestault.

Gardière (la), vil., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 100 habitants.

Gardières (les), ou la **Gardière**, f., c^ne^ de Paulmy. — *Basses-Gardières*, 1757. — *Les Gardières*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. Il faisait partie, autrefois, de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont il fut détaché, pour être compris dans le territoire de la paroisse de Paulmy, érigée, par lettres patentes du 2 mars 1757, enregistrées à la chambre des comptes le 8 mars 1759. Jean de Voyer rendit aveu pour ce domaine, le 25 août 1539. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4 ; G, 78.)

Gardoir (le lieu du), près de Ligueil.

Gardois (le lieu du), près de Champ-Derouet, c^ne^ de Cussay.

Gards (les), c^ne^ de Luzillé. V. *Gars*.

Gare (la), ham., c^ne^ de Chisseaux, 16 habitants.

Gare (la), ham., c^ne^ de Limeray, 15 habitants.

Gare (la), station du chemin de fer, commune de Mettray.

Gare (la), station du chemin de fer, c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë.

Gare (la), station du chemin de fer, c^ne^ de Noyant.

Gare (la), station du chemin de fer et ham., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher, 24 habitants.

Gareau (le lieu de), près des Bregeons, c^ne^ de Betz.

Gareau, f., c^ne^ de Fondettes. — *Garo*, XVIIe siècle. — *Gareau*, carte de Cassini. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Marmoutier. Il fut vendu nationalement, en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Gareau (le lieu de), près de Cussé, c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë.

Gareillères (le lieu des), près des Caves-du-Vau-Renou, c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Garellerie (la), f., c^ne^ de Pernay. — *Garlerie, Galerie*, dans les anciens titres. — Ancienne dépendance de la terre de la Herissaudière et du Harrouard. — (Note communiquée par M. Gatian de Clérambault.)

Garellière (la), f., c^ne^ de Razines. — *Garlière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Garence (René de), seigneur du Pavillon, fut nommé maire de Tours, en 1582, en remplacement de Jean du Faultray. Il eut pour successeur, en 1583, Pierre Cochu, seigneur de Trizay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 122. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Garenne (la), f., c^ne^ d'Antogny.

Garenne (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Indre. — *La Garenne, alias le Petit Bergeresse*, 1700. — *Garenne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Reignac, à un roussin de service et quinze jours de garde. En 1664, il appartenait à Jacques-Edmond Theret; — en 1727, à Jean-Isaac du Chêne, Éc.; — en 1789, à Pierre Périllault de Chambeaudrie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 911. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 4. — D. Housseau, XIV.)

Garenne (la), f., c^ne^ de Balesmes.

Garenne (la), f., c^ne^ de Bléré.

Garenne (la), f., c^ne^ de la Celle-Guenand, près du bourg.

Garenne (la), f. et chât., c^ne^ de Chambon.

Garenne (la), f., c^ne^ de Channay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Garenne (la), f., c^ne^ de Courcelles. — *Les Garennes*, carte de Cassini.

Garenne (la), f., c^ne^ de Crouzilles.

Garenne (le lieu de la), c^ne^ de Ferrière-sur-Beaulieu. — Ancienne propriété des seigneurs des Fourneaux, pour laquelle cinq sols de rente étaient dus au roi. On y remarque une grotte qui était autrefois ornée de peintures à fresque et servait de retraite à des ermites. Par la suite, on construisit, près de la grotte, une petite maison qui fut habitée par des religieux. Cette maison est depuis longtemps en ruines. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, I, 42.)

Garenne (la), f., c^ne^ de Huismes.

Garenne (bois de la), c^ne^ de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

Garenne (la), f., c^ne^ de Louans.

Garenne (le lieu de la), c^ne^ de Preuilly, près de la ville. — Ancienne dépendance du château de Preuilly.

Garenne (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Aître de la Garenne*, xve siècle. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin, à laquelle elle fut léguée vers 1460, par Jean Confolant, prêtre. Elle est citée dans des baux des 7 décembre 1474, 25 janvier 1493 et 9 février 1565. — (Arch. d'I.-et-L., G, 393.)

Garenne (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Garenne (le lieu de la), c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. — Il est cité dans un titre de 1739. — (Arch. d'I.-et-L., E, 108.)

Garenne (la), f., c^ne^ de Villeloin. — *Métairie des Gautiers*, 1677. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Villeloin*.)

Garenne-de-l'Entonnoir (le lieu de la), près de Bois-Guenand, c^ne^ de Charnizay.

Garenne-de-Mauny (le bois de la), paroisse de Marray. — Ancienne propriété de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63.)

Garenne-de-Naigrefin (le lieu de la), près de la Cave, c^ne^ de Theneuil.

Garenne-et-Morennerie (le lieu de la), paroisse de Saint-Roch, près du bourg. — Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Saint-Roch*.)

Garenne-Gaudrue (le lieu de la), près de la Paqueraye, c^ne^ de Chezelles.

Garennerie (la), f., c^ne^ de Champigny-sur-Veude, près du Mable.

Garennes (le lieu des), près des Cornus, c^ne^ de Razines.

Gareuil, f., c^ne^ de Parçay-sur-Vienne.

Gargaudière (la), f., c^ne^ d'Athée.

Gargeau (étang), c^ne^ de Ciran-la-Latte. — Cet étang, qui était desséché en 1791, avait été ainsi nommé, par Jean Gargeau, chanoine de Saint-Martin de Tours, qui en était propriétaire, en 1347. Au centre, on remarquait, en 1762, une île mouvante, qui se haussait ou s'abaissait suivant les variations du niveau des eaux. Elle avait de douze à quinze pieds de diamètre. En 1793, cet étang appartenait à Gilbert des Voisins, baron du Grand-Pressigny, émigré, sur lequel il fut vendu nationalement. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin* et *Biens nationaux*. — *Almanach de Touraine*, 1762.)

Gargeay, ou **Garget**, f., c^ne^ d'Ambillou.

Garget, f., c^ne^ de Pernay. — *Garget*, carte de l'état-major. — *Gargi*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1700, on y voyait une chapelle, dite de Garget ou de Saint-Julien, qui avait été dotée d'une rente de cent livres, en 1675, par Étienne Moriet, maître d'hôtel du roi. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Gargilère (la), f., c^ne^ d'Yzeures. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Charles d'Aloigny de Rochefort. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gargouille (le lieu de la), c^ne^ de Civray-sur-Cher, près du chemin des Fougères à Thoré.

Gargouille (le lieu de la), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre, près du ruisseau de Madelon.

Gargouillère (le lieu de la), près de Crémille, c^ne^ de Mazières.

Garguesalle (Jean de), chev., seigneur de Coulaines et de Pocé, grand-écuyer de France, fut nommé capitaine-gouverneur du château de Chinon, en 1461. Il eut pour successeur, en 1463, Charles de Gaucourt, maréchal de France; mais en 1467, cette charge lui fut de nouveau donnée. Il la conserva jusqu'en 1470. A cette époque, elle passa à Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, grand-écuyer de France. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 490. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon*.)

Garlande (Robert de), anglais, seigneur de Tourneham, accompagna le roi Richard en Palestine et se trouva à la prise de l'île de Chypre dont il fut nommé vice-roi en 1191. De retour en France, l'année suivante, il remplit les fonctions de sénéchal de Touraine, en remplacement de Payen de Rochefort. En 1197, il promulgua la charte d'un échange fait entre les religieux de Marmoutier et le roi d'Angleterre. Il eut pour successeur, en 1199, Aimery de Thouars. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 34. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 332. — D. Housseau, V, 2016.)

Garlière (la), f., c^ne^ de Ligré.

Garlière (la), c^ne^ de Razines. V. *Garellière*.

Garmonnière (la), f., c^ne^ de Mosnes. — *Garmonnière*, carte de Cassini.

Garmouzière (la), vil., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. — *Garmouzière*, carte de Cassini. — Les religieux du Liget possédaient, dans ce village, une métairie qui fut vendue nationalement, en 1791, pour 16,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget; Biens nationaux*.)

Garnache (la), c^ne^ de Beaumont-Village. V. *Grenache*.

Garnaichère (le fief de la), paroisse de Gizeux. — Il relevait de la seigneurie de Gizeux

à foi et hommage lige et quinze jours de garde. Son étendue était de deux cents arpents environ. Au xvᵉ siècle, il appartenait à Guillaume et Louis de Mareil. Il passa ensuite à Jean de Guinefolle, marié à Cécile de Hodon, veuve de Marc Lecomte, seigneur des Coudrais. Par acte du 23 octobre 1713, N. de Lespinay, seigneur de Courléon et de Chapaux, le vendit à Claude-Jean de Ver. Aujourd'hui, il ne reste aucune trace de l'ancien logis seigneurial. — (J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux,* 70.)

Garnauderie (le lieu de la), paroisse de Luzé. — Il relevait de la seigneurie de Franc-Palais, suivant un aveu rendu, le 5 août 1672, par Louis de Bernabé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Garnauderie, ou **Garnaudière** (le lieu de la), paroisse de Nouzilly. — *Guarnoderia, in parochia de Nozilleyo,* 1469. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

Garnauderie (la), vil., cⁿᵉ de Panzoult, 15 habit. — *Garnauderie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1691, il appartenait à René Torterue. — (Archives de la famille Torterue de Sazilly.)

Garnauderie (la), f., cⁿᵉ de Sainte-Maure. — *Garnauderie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Garnaudière (la), cⁿᵉ de Nouzilly. V. *Garnauderie.*

Garnier (le moulin), cⁿᵉ de Vernou, sur la Brenne.

Garnier, prieur de Notre-Dame-de-Rameru et de Saint-Thomas d'Épernon, fut élu abbé de Marmoutier en 1137, en remplacement de Eudes. Il mourut en 1155, et eut sa sépulture dans le Chapitre. Son successeur fut Robert Megueri. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 90, 115. *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 256. — D. Housseau, V, 1729, 1732, 1736.)

Garnier, abbé de Saint-Julien de Tours, fut élu, en 1157, en remplacement d'Aimery, décédé. Il eut pour successeur, vers 1161, Pierre, premier du nom. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 343.)

Garochère (la), f., cⁿᵉ de Nouzilly. — *Garochère,* carte de Cassini.

Garonnerie (la), f., cⁿᵉ de Villedômer.

Garosse (la), f., cⁿᵉ de Saint-Symphorien.

Garot (le lieu de), cⁿᵉ de Parçay-Meslay, près du chemin de Parçay à Monnaie.

Garot (moulin de), cⁿᵉ de Saint-Cyr-sur-Loire. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle fut vendue, le 6 thermidor an IV, et adjugée à la veuve Chalmel. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Garrauds (les), f., cⁿᵉ de Bréhémont. V. *Garauds.*

Garreau (île). V. *Simon (île).*

Garria. V. *la Jarrie,* cⁿᵉ d'Athée.

Garrois (le lieu des), près des Bonneaux, cⁿᵉ de Chaumussay.

Garrot (moulin de), cⁿᵉ de Rochecorbon. V. *Gravot.*

Gars (les Grands et Petits-), vil., cⁿᵉ de Luzillé, 54 habit. — *La Huchonnière, alias les Gats,* 1460, 1477. — *Huchelonnière,* 1480. — *La Huchonnière, alias l'Abbaye,* ou *les Gars,* 1680, 1722, 1746. — *Les Gats, Gasts,* ou *les Gars,* fin du xviiiᵉ siècle. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage lige. En 1460, il appartenait à Bertrand du Pont, Éc.; — en 1477, à James Bosoël; — en 1515, à Thomas Bohier; — en 1516, à Jacques Bérard; — en 1523, à Philippe Gaudoin; — en 1537, à Jacques Bernonville, sommelier de la reine; — en 1560, à N. de Lindebœuf, Éc.; — en 1577, à Nicolas de Bonnotte; — en 1578, à François du Teil; — en 1670-72, à Jacques de la Croix; — en 1680-1722, à François Dubois de Villiers. Il rendit hommage pour ce fief en 1722; — en 1741, à Gilles-César de Trémaux; — en 1746, à Jeanne-Angélique Guionneau, veuve du précédent, qui rendit hommage le 25 février; — en 1747-82, à Jacques Lhomme de la Pinsonnière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 556, 559, 603, 633, 634, 651; E, 26, 39; G, 570. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* VII. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi,* ix.)

Gars (étang des), cⁿᵉ de Luzillé.

Garsois (le), vil., cⁿᵉ de Charentilly, 18 habit. — *Gate-soie,* xviiiᵉ et xixᵉ siècles. — *Garsoir,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1422, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin; — en 1604, à Thomas Bonneau, seigneur de la Goguerie, maire de Tours; — en 1704, à Urbain Coudreau, échevin de Tours, administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville. En 1793, il fut vendu nationalement sur Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, veuve de N. de Riquetti de Mirabeau, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., G, 16; *titres de Charentilly; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrits nᵒˢ 1420 et 1496. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 129.)

Gartempe (la), rivière. — *Guratempie fluvius,* 1177 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *Gartinple,* 1235. — *Gartemple,* 1260 (charte d'Eschivard, seigneur de Preuilly et de la Rochepozay). — Elle prend sa source dans le département de la Creuse, passe dans la Haute-

Vienne et dans la Vienne, et forme la limite, dans une étendue de cinq à six kilomètres, de ce dernier département et de l'Indre-et-Loire. Elle se jette dans la Creuse à un kilomètre environ au-dessus de la Rochepozay. Son parcours total est de cent soixante-dix kilomètres. — (Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 574, 576. — A. Du-*Hist. de la maison de Chasteigner* (preuves, 183). — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 28.)

Gas (le lieu des), c^ne^ de Charnizay, près du chemin du Petit-Pressigny à Saint-Flovier.

Gascard (le lieu de), c^ne^ du Grand-Pressigny, près de la route du Grand-Pressigny à Preuilly.

Gaschetière (la), c^ne^ de Verneuil-le-Château. V. *Gachetière*.

Gascogne, f., c^ne^ de Marçay.

Gascogne (Pierre de), abbé de Marmoutier, succéda à Robert de Blois en 1176. Il mourut l'année suivante au prieuré de Tavant. Son corps, rapporté à Marmoutier, fut inhumé dans l'église abbatiale, devant l'autel du Crucifix. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 140. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 256.)

Gascogneries (les), ham., c^ne^ de Continvoir, 16 habit. — *Gascogneries*, carte de l'état-major.

Gascongne, ou **Gascongnerie**, paroisse de Saint-Benoît. V. *Gouelerie*.

Gasconnerie (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait des fiefs des Bains et de Saint-Loup. — (Arch. d'I.-et-L., G, 85.)

Gasnay, ou **Ganay** (île), dans la Loire, paroisse de Saint-Mars. — *Insula quæ vocatur île Laprosie*, 1251. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Saint-Julien.)

Gasnay (Charles de), conseiller au présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville, en 1639, en remplacement de Nicolas Leroux, seigneur de Rochefuret. Il eut pour successeur, en 1641, César Cottereau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 137. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Gasneraies (les), f., c^ne^ de Sorigny. — *Gagneraie*, carte de Cassini.

Gasneraye (la), c^ne^ d'Azay-le-Rideau. V. *Ganeraye*.

Gasneraye (la), c^ne^ de Chezelles. V. *Ganneraie*.

Gasnerie (la), f., c^ne^ de Monnaie. — *Aître de la Gasnerie*, 1453. — *Gasnerie*, carte de l'état-major. — Il relevait du fief de la Grange-Saint-Jean. Par acte du 14 août 1453, Jacques Carrier, sieur de Bourdigal, l'acheta de Jean Lequen. En 1789, il appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean*.)

Gasnier, ou **Ganier**, f., c^ne^ de Châteaula-Vallière. — *Gagné*, carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Gasnier, ou les **Gasniers**, f., c^ne^ de Sainte-Maure, près de la Manse-de-Mareille. — *Gasnier*, carte de Cassini.

Gasnier (Jean), prêtre, né à Tours en 1639, a publié les ouvrages suivants : *Défense de la foy de l'église catholique contre les ministres de la Butte, à une lieue de Tours*, Tours, Flosseau, 1685, in-8° ; — *Triomphe de Louis le Grand sur l'hérésie, par la justice et la sainteté de ses lois, contre les prétendus réformés, prouvées par saint Augustin*, Tours, Flosseau, 1687, in-8°. On ignore l'époque de sa mort. Il résidait dans la paroisse de Saint-Saturnin. — (*Almanach de Touraine*, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 203-4. — D. Housseau, XXIII, 496.)

Gasnières (le lieu des), paroisse de Saint-Branchs. — Il relevait censivement du fief de Saint-Branchs, suivant une déclaration féodale du 18 mars 1688. — (Arch. d'I.-et-L., G, 68.)

Gasniers (les), f., c^ne^ de Druye. — *Garniers*, carte de l'état-major.

Gasniers (les), f., c^ne^ de Monts.

Gasniers (les), c^ne^ de Sainte-Maure. *Gasnier*.

Gaspiau (le lieu de), paroisse de Cigogné. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Gaspière (la), f., c^ne^ de Cerelles. — *Gapière*, carte de l'état-major.

Gassellerie (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher.

Gasserie (la), f., c^ne^ d'Auzouer, près de la Brenne. — *Gasserie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Brouard, à foi et hommage simple. En 1535, il appartenait à Jean le Blanc; — en 1569, à Jacques Adam, conseiller du roi, maître d'hôtel de la reine-mère; — en 1582, à Laurent le Blanc, Éc., seigneur de la Vallière; — en 1647, à Jean de la Baume le Blanc, Éc.; — en 1652, à Isaac Touchelée, Éc., président au siège présidial de Tours; — en 1702, à Pierre Besnard, sieur de Repinsard. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 70. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 490. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 140. — Moréri, *Diction. historique*, II, 279.)

Gassion (Jean de), maréchal de France, né à Pau, le 23 août 1609, fils de Jacques de Gassion, président au Parlement de Béarn, et de Marie d'Esclaux, fut un des plus grands capitaines de

son époque. Il servit sous les ordres du prince de Piémont, puis dans les troupes de Gustave, roi de Suède. Par lettres du 4 septembre 1640, le roi Louis XIII lui conféra la charge de lieutenant-général au gouvernement de Touraine, en remplacement de François de l'Aubépine. Le 17 novembre 1643, il fut nommé maréchal de France. L'année suivante, il donna sa démission de lieutenant-général de Touraine en faveur de Georges Isoré, seigneur de Plumartin et marquis d'Hervaut. Il mourut à Arras, le 2 octobre 1647, par suite des blessures qu'il avait reçues au siège de Lens. — (De Pure, *Vie de M. de Gassion*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 176. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 536. — *Extrait raisonné des registres du Parlement de Paris*, II, 496-97. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 388.)

Gast (le), ham., c^ne de Sonzay, 11 habit. — *Domus de Vasto*, 1270. — *Hôpital de Saint-Nicolas-du-Gast*, 1280. — *Le Gats*, carte de l'état-major. — Ancienne commanderie de l'ordre du Temple, puis de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les biens qui en dépendaient étaient peu importants. Dès le XIVe siècle, ils étaient réunis à la commanderie de Ballan. Ils furent vendus nationalement, le 28 messidor an IV. La chapelle, dédiée à saint Nicolas, est mentionnée dans un un acte de 1508. Cette commanderie constituait un fief ayant droit de haute, moyenne et basse justice. — (Arch. de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine*. — Arch. d'I.-et-L., *État des prieurés de Marmoutier*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la commanderie de Ballan*.)

Gast d'Artigny (Michel de), abbé de Gastines, succéda à Michel de la Hillière vers 1650. En mars 1678, il donna sa démission en faveur de Achille-Louis-Thomas de Gast. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*. — *Gallia christiana*, XIV, 320. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gastines*.)

Gast (Achille-Louis-Thomas de), prieur de Montsoreau, nommé abbé de Gastines, le 8 avril 1678, eut pour successeur, en 1725, Bertrand-César Taschereau de Lignières. — (*Gallia christiana*, XIV, 320. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gastines*.)

Gastacier, c^ne de Truyes. V. *Gate-Acier*.

Gastanetus. V. *Chaligny*, c^ne de Fondettes.

Gastault, c^ne du Grand-Pressigny. V. *Gateau*.

Gasté (Léonard-Fulchran), docteur-médecin, né à Mettray, le 3 mars 1791, fit ses humanités à Tours et étudia la médecine à Paris. Il servit dans les armées en qualité de chirurgien-aide-major et se trouva à la bataille de Waterloo. Par la suite, il quitta la chirurgie pour la médecine et obtint, par voix de concours, la chaire de professeur à l'hôpital d'instruction de Metz. Vers 1844, il fut appelé aux fonctions de médecin en chef de l'armée d'Afrique. Il mourut dans cette contrée le 22 juillet 1846. On a de lui divers ouvrages, entre autres : un *Mémoire sur le calcul appliqué à la médecine*, et une *Esquisse sur les principaux changements qui surviennent dans le physique et le moral de la femme, depuis la naissance jusqu'à la décrépitude*. (Ce travail a été inséré dans les *Annales de l'Académie royale de Metz*); — des *Mélanges de médecine* et un *Abrégé de l'histoire de la médecine* (1835). Le docteur Gasté était membre titulaire de la Société des sciences de Strasbourg; membre correspondant de la Société médicale d'émulation de Paris; membre de l'Académie royale de médecine et des Sociétés de médecine d'Indre-et-Loire, de Marseille, de Niort, de Toulouse et de Lyon. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 12 septembre 1846. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1847), p. 131. — Gazalas, *Éloge du docteur Gasté* (dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*).

Gasteau, c^ne de Cravant. V. *Gateau*.

Gasteau, c^ne de Mouzay. V. *la Varenne*.

Gasteau, c^ne du Grand-Pressigny. V. *Gateau*.

Gaste-aux-Marteaux (la), c^ne de Villiers-au-Boin. V. *Gate*.

Gaste-aux-Truchons (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin. — *La Gâte*, carte de l'état-major.

Gastée (la), c^ne de Rilly. V. *Gatée*.

Gastelinière (la), ou **Gatelinière**, f., paroisse de Pozay-le-Vieil, en Poitou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly, à une lance ferrée, peinte aux armes du seigneur. En 1392, il appartenait à Hector de Marconnay, seigneur de Châteauneuf, un des neuf écuyers de Jean de Lezay, chev.; — en 1414-47, à Gilles de Marconnay, fils du précédent, seigneur de Chailly, Neuilly-le-Noble, Rochebourreau, marié à Jeanne Fourateau, dont il eut : 1° Gillette, qui épousa, le 15 juillet 1456, Colas de Karaleu, seigneur de Montenaut; 2° Françoise, mariée à Guillaume d'Oyron. Cette dernière eut la Gastelinière en dot. Gilles de Marconnay rendit hommage au baron de Preuilly, le 6 février 1447. En 1597, la Gastelinière était possédée par Françoise de Maillé, veuve de Bernard de la Carnaye. — (A. Duchesne, *Hist. de la maison des Chasteigner*, 63. — D. Housseau, XII, 5890. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Beauchet-Filleau. *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II. 355.)

Gastelinière (la), fief, situé dans la ville de Preuilly. — Il relevait de la Gastelinière, en Poitou, et appartenait, en 1533, à René de Menou, chev., seigneur de Boussay. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.*)

Gastellerie (la), f., c^ne de Saint-Avertin.

Gastepierre (la métairie de), paroisse de Cerelles. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Gastière (la), ou **Gatière**, f., c^ne de Chambray. — *Gaignerie de la Gastière*, 1329. — *Gastière*, carte de l'état-major. — *Gatière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montbazon. Vendu nationalement, le 15 pluviôse an II, sur Jacques-François-Henri des Essards, chev., seigneur de Trizay, officier au régiment de Bourgogne, il fut adjugé à N. Lesuire. Une chapelle, qui a été démolie après la Révolution, dépendait du logis seigneurial. Elle est mentionnée comme étant une chapelle publique, dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, de 1787. On y célébrait la messe une fois par semaine. Elle avait vingt-deux pieds de longueur sur dix de largeur et était surmontée d'un clocher. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté de la Varenne; Biens nationaux;* G, 14. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine.*)

Gastignonière (la), paroisse de Brizay. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse, à foi et hommage simple. En 1554, il appartenait aux héritiers de Simon Dreux. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Gastine (la). V. *Gatine.*

Gastineau, ou **Gatineau**, ham. et moulin, c^ne de Chemillé-sur-Dême, 16 habit. — *Gastinellus*, 1145-60. — *Gatineau*, carte de l'état-major. — Ancien prieuré-baronnie qui est qualifié de *première baronnie de la sénéchaussée de Baugé* dans un acte de 1678. Ce prieuré fut fondé vers 1135. Il dépendait de l'abbaye des Bénédictins de Vendôme. La chapelle prieurale, placée sous le vocable de saint Siméon-Stylite, existait encore en 1870. Son revenu, à la fin du XVIIIe siècle, était de cinq cents livres. On y célébrait la messe une fois par mois et aux jours des Rogations. Il n'existe aujourd'hui aucune trace de l'ancien logis seigneurial. Guillaume-Bernard de Rezé était prieur-baron de Gastineau en 1666; — Charles Huet, clerc tonsuré, du diocèse de Paris, en 1678. Au XVIIIe siècle, le Chapitre de Bueil possédait, dans la circonscription de cette baronnie, un fief appelé le Petit-Gastineau. — (*Pouillé du diocèse du Mans* (1648), p. 39. — Le Paige, *Diction. du diocèse du Mans*, I, 195. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 220. — Arch. d'I.-et-L., B, 9; *titres de Bueil; Biens nationaux.* — *Novus thes. anecd.*, 445.)

Gastineau (le Petit-), c^ne de Chemillé-sur-Dême. V. l'article précédent.

Gastineau (Péan), chanoine de Saint-Martin de Tours, appartenait à une famille noble de Touraine, qui possédait la terre de Chaumussay. Des chartes de 1225 et de 1240 font mention de deux de ses parents, Jean et Guillaume Gastineau, chevaliers. En 1227, il fonda un anniversaire dans l'église de Saint-Martin de Tours. Quelques écrivains croient que la *Grande chronique de Touraine* a été écrite par ce chanoine. On lui attribue également une *Vie de saint Martin.* — (*Chronique de Touraine*, XVIII, XIX. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XII, LXXII. — D. Housseau, XII, 6825, 6829.)

Gastineau (Jean), abbé de Villeloin, succéda à Hugues de Notz, vers 1339. Il fut remplacé, vers 1354, par Philippe Rigault de Luc. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 360. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*).

Gastinellerie (la), c^ne de Huismes. V. *Rivières (les Hautes-).*

Gastines (la forêt de), c^ne des Hermites.

Gastines, ou **Gatine**, f., c^ne de Saint-Benoît. — *Gastine*, ou la *Fuye*, 1641. — *Gatine*, carte de l'état-major. — *Catinerie*, carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1510, il appartenait à Jean Fils-de-Femme. Celui-ci laissa une fille, Marie, qui épousa Antoine de Macé et eut en dot la terre de Gastines. Après avoir été possédé pendant longtemps par la famille de Macé, ce fief passa à la famille de Gain (XVIIIe siècle). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers-Aigre.* — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XV, 231. — A. de Maulde, *Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans*, 219. — D'Hozier, *Armorial de France*, reg. 5e. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la pairie et de la noblesse* (1851), p. 215.)

Gastines, ou **Gatine**, f., c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain. — Elle relevait du fief de Saint-Germain et appartenait, en 1770, à Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94.)

Gastines (la croix de), c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain, près de Gastines et du chemin de Loches.

Gastines (le lieu de), paroisse de Saint-Symphorien. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1682, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 656.)

Gastines (le fief de), situé dans la ville de Tours. — Il relevait du château de Tours et appartenait, au XVIIIe siècle, à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gastines, vil., c^ne de Villedômer, 22 habit. — Ancienne abbaye, de l'ordre de Saint-Augustin. — *Ecclesia de Gastineta, Beata Maria de Gastinis, abbatia de Gastinetis, seu de Gastinella,* XIIe et XIIIe siècles. — *Gâtines*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Le lieu où fut bâti le monastère avait été habité, pendant assez longtemps, par des ermites qui, en 1137, prièrent Hugues, archevêque de Tours, d'ériger ce lieu en abbaye. Gastines se trouvant dans un fief appartenant au Chapitre de la cathédrale, l'archevêque ne pouvait, de sa propre autorité, accueillir favorablement cette requête. Les chanoines, qu'il consulta à ce sujet, donnèrent leur consentement, mais à condition que tous ceux d'entre eux qui voudraient aller passer quelques jours à l'abbaye seraient hébergés sans frais. De son côté, l'archevêque ne voulut donner son approbation qu'autant que les religieux adopteraient la règle de saint Augustin.

Ces conditions ayant été acceptées, le monastère fut fondé (1138).

A la fin du XIIe siècle, l'église et les bâtiments claustraux furent entièrement détruits par un incendie. Thibault de Champagne, comte de Blois et de Chartres, les fit reconstruire. Geoffroy de la Lande, archevêque de Tours, consacra la nouvelle église le 29 avril 1207. Mutilé par les protestants, en 1562, l'édifice fut réparé en 1564 et 1565. D'autres travaux de restauration eurent lieu en 1630, 1727 et 1767-68-69. En 1737, la maison conventuelle, tombant de vétusté, les religieux l'abandonnèrent pour en construire une autre sur un emplacement voisin de l'ancien bâtiment. Commencé le 3 février 1737, le cloître fut achevé le 1er novembre de l'année suivante.

L'abbaye fut unie à la Congrégation des chanoines réguliers le 30 décembre 1668.

En 1789, son revenu était évalué à 7,400 livres. Il n'y avait alors que cinq chanoines. Elle possédait les domaines suivants :

Les fiefs de la Guerie, de la Cloutière, de la Sangle et de Brosserie, paroisses d'Authon et de Monthodon;

Le fief du Gué-du-Roi, paroisse de Villebourg;

Les métairies de Beauvais et d'Aubigny et le moulin de la Blutière, paroisse d'Auzouer;

Le fief de la Travaillère, paroisse de Dame-marie;

La métairie de la Liennerie, paroisse de Saint-Laurent-en-Gastines;

Le quart du moulin du Moulinet, à Châteaurenault;

La métairie de la Verderie, paroisse de Neuvy-Roi;

Les métairies de la Charbonnerie et de la Solâtrerie, *alias* Redonnière, paroisse de Chemillé;

Les métairies de la Guinaudrie, des Larderies et des Petits-Fougerets, le lieu des Frelauderies, paroisse du Boulay;

Le moulin de la Blanchère, les métairies des Bruères, des Houx, de la Vieillerie, de la Coutardrie, de la Morillonnière, de la Huberdière, de la Veronnerie, de l'Aître-des-Loges, le lieu des Viages et le Jardin-aux-Caves, paroisse de Villedômer;

Le fief de la Touche-à-la-Borde, paroisse de Chemillé;

Le fief de la Guillonnière et la Brossellerie, paroisse d'Épeigné;

Les dîmes du Pichon et du Poirier-Maloiseau, près d'Auzouer;

La métairie d'Herseux et le moulin de Moncellereux, dans le Blésois;

La dîme de la Guerrière (paroisse de Neuville), qui lui avait été vendue en 1226, par Michel Ronflan;

L'aître de Boessay, paroisse de Monnaie;

Quatre étangs et cinq cents arpents de bois.

On voit, par un aveu rendu, le 16 octobre 1683, par Achille-Louis-Thomas de Gast, abbé de Gastines, que le monastère avait à prendre, sur la recette de Montoire, une rente de sept livres dix sols, à la charge, pour les chanoines, de dire une messe et de réciter l'oraison *Deus veniat largitor*, pour le seigneur de cette châtellenie et de mettre ses armes aux principales vitres de l'abbaye.

En vertu du concordat du 23 mai 1668, les chanoines de Gastines avaient le droit de conférer les bénéfices suivants :

Le bénéfice simple de Saint-Jean-de-la-Bourdinière, paroisse de Poivillette, au diocèse de Chartres;

La chapelle de Saint-Laurent-de-Lauré, paroisse de Santenay, diocèse de Blois;

Le prieuré de l'Hermitage, paroisse de Saint-Nicolas, près de Blois (Ce prieuré fut fondé vers 1190, sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, par Thibaud, comte de Blois);

La chapelle de la Prée, paroisse de Fontaine, diocèse d'Orléans;

La chapelle de Saint-Pierre-d'Aillon au diocèse de Rennes ;

La chapelle de Monsureau, paroisse de Vaast, diocèse du Mans.

Abbés de Gastines.

I. — Alain, 1138, décédé en 1173.

II. — Geoffroy, 1173, 1206.

III. — Guillaume, 1207, 1216. A cette dernière époque, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, donna à l'abbaye un moulin situé près de Châteaudun.

IV. — S...., 1220.

V. — Jean, 1225, 1242. En mars 1229, Agathe, femme de Rahel de Galonges, donna à l'abbaye la métairie de la Varenne, située dans la paroisse de Noizay.

(Lacune d'un siècle).

VI. — Gervais, est cité dans une charte de 1342. Il vivait encore en 1364.

VII. — Guillaume, prieur de Montsoreau, nommé en mai 1365.

VIII. — Clément Ferrent, décédé en 1403.

IX. — Olivier, 1406.

X. — Étienne, 1415.

XI. — Regnault de Rorthais, 1418.

XII. — Jean Hubert, ou Imbert, 1419.

XIII. — Jean, figure dans une quittance du 18 février 1436 et dans une charte de 1441.

XIV. — Hardy Marvilleau, 1452.

XV. — Jean Hubert, déjà nommé, abbé pour la seconde fois, donna sa démission en avril 1462 et mourut dans le mois suivant.

XVI. — Olivier Ferrand, élu le 6 avril 1462, mourut le 15 juillet 1473.

XVII. — Pothon de Coué, abbé commendataire, 1474, mourut en 1490.

XVIII. — Alexandre Goury, 1501, mourut en 1535.

XIX. — Guillaume Goury, neveu du précédent, 1535-60.

XX. — Jean de Troyes, nommé en 1560, fut tué par les protestants, à Orléans, en 1562.

XXI. — Louis Cartier, 1562.

XXII. — Philippe Collineau, 1603.

XXIII. — Claude de Bossut d'Escry, conseiller et aumônier du roi, abbé de Saint-Crépin de Soissons (1620), céda son abbaye, par échange, au suivant, en 1625.

XXIV. — André Courtin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et abbé de Saint-Crépin de Soissons, céda l'abbaye de Gastines au suivant, en 1632.

XXV. — Ambroise Courtin, neveu du précédent, 1632.

XXVI. — Séraphin de Mauroy, abbé du Landais, donna sa démission en faveur du suivant, en 1636.

XXVII. — Michel de la Hillière, 1649-50.

XXVIII. — Michel de Gast d'Artigny, conseiller et aumônier du duc d'Orléans, donna sa démission en mars 1678, en faveur du suivant.

XXIX. — Achille-Louis-Thomas de Gast, prieur de Montsoreau, nommé le 8 avril 1678.

XXX. — Bertrand-César Taschereau de Linières, 1725-65.

XXXI. — Charles Noizet de Barat de Beine, 1765, chanoine de l'église de Saint-Quentin et chapelain ordinaire du roi, décédé à Versailles le 21 novembre 1772.

XXXII. — Pierre Pourteiron, conseiller du roi, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, 1772-1790.

Prieurs de l'abbaye de Gastines.

Mathurin Jallière, 1612. — Louis Duplais, 1664. Jacques Lombart, 1692. — Pierre Le Brun, 1695. — Jacques Cadot, 1699. — René Bonnette, 1707. — Jacques de Launoy, 1720. — Pierre-Joseph Girardet, 1731. — Gaston-Jean-Baptiste Bouillette, 1735. — Nicolas Modaine, 1737. — Jacques Flament, 1748. — Guillaume Mopinot, 1753. — Claude-François Dupont, 1763. — Paul-Jules Clicquot, 1767. — Alphonse-Jacques-Nicolas Perrinet, 1770. — Pierre Boulanger, 1772. — César-Charles-Philippe de la Force, 1780. — André Rollat, 1780-1790.

Une chapelle, dépendant de l'église abbatiale et dédiée à saint Jean, constituait un bénéfice dont Jacques Blanchecotte était titulaire en 1584.

L'église et la maison conventuelle furent vendus nationalement, le 11 juillet 1791, pour 32,000 livres.

L'abbaye de Gastines portait pour armoiries : *D'azur, à une annonciation de la Sainte Vierge, d'argent, et un lis, aussi d'argent, placé entre l'ange et la sainte Vierge; en pointe, une crosse d'or accostée de deux écussons de même.* — Ou, d'après l'*Armorial général* (1696) : *D'azur, à une fasce d'argent; écartelé d'argent à la bande d'azur.*

Arch. d'I.-et-L., *chartes de Gastines;* C, 877; E, 38; *Biens nationaux.* — *Gallia christiana,* VII, 803; XIV, 85, 317-19. — *État de la France* (1727), p. 663. — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1195, 1220, 1327, 1346, 1494. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 506. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise,* 305. — Le Paige, *Topographie de la province du Maine,* I, 26. — *Mémoires de Condé,* I, 100. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232. — D. Housseau, IV, 1605. — *Chroniques de Touraine,* 374.

Gastines (le grand étang de). — Une partie se trouve sur la commune des Hermites, le reste sur la commune des Hayes (Loir-et-Cher).

Gastines (étang de), c^ne de Villedômer.

Gastines (forêt de), *Wastina silva,* 1064 (*Liber de servis*). — *Foresta de Gastina nigra,* 1195 (chartes de Bouchaud, comte de Vendôme). — *Guastinisensis silva,* XIIIe siècle. — Cette forêt s'étendait sur les paroisses de Villedômer, Saint-Laurent, le Boulay, la Ferrière, Marray, les Hermites, Monthodon, Chemillé, Montrouveau, les Hayes, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Arnoud, Authon, Prunay, Montoire, etc. Les bois de la Ferrière en faisaient partie. Aux XIe et XIIe siècles, la forêt de Gastines appartenait aux comtes de Vendôme. Par la suite, les abbayes de la Trinité de Vendôme et de Gastines en possédèrent une partie. — (Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier, de Saint-Julien et de Gastines. — D. Housseau, IV, 1157, 1291; V, 2075; VI, 2353; VII, 3394. — Mabille, *Divisions territoriales de l'ancienne Touraine,* 159.)

Gastinières (les), c^ne de Nazelles. V. *Gatinières.*

Gatauderie (la), ham., c^ne de Bossay.

Gatault, c^ne du Grand-Pressigny. V. *Gateau.*

Gate (la), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dême. — *Gate,* carte de l'état-major. — *Gaste,* carte de Cassini.

Gate (la), f., c^ne de Lublé. — *Gate,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gate (la Grande-), f., c^ne de Villiers-au-Boin. — *Gate,* carte de l'état-major.

Gate-Acier, ou **Gastacier,** f., c^ne de Truyes. — *Clos de Gatassier,* 1673. — *Gate-Assiette,* 1700. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de Cormery, suivant un bail du 25 septembre 1671. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de Cormery,* xcvi. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Cormery.*)

Gate-aux-Marteaux (la), ham., c^ne de Villiers-au-Boin, 13 habit.

Gateau (le bois), près de Touchaulard, c^ne de Bossay.

Gateau (gué du), sur la Ligoire, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Gateau, ou **Gasteau** et le **Petit-Gateau,** f., c^ne de Cravant. — *Gateau,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Cravant, à foi et hommage lige. En 1482, il appartenait à Marc de Coutances; — en 1484, à Pierre du Puy; — en 1554, à Charles Drouin; — en 1681, à Charlotte Proust, veuve de Henri-François d'Espinay; — en 1688, à N. de la Fontaine-Follin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146; *prieuré d'Avon.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Gateau, ou **Gastault,** f., c^ne du Grand-Pressigny, près de l'Égronne. — *Tastenay,* xve et xvie siècles. — *Gateau,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du fief des Halles et du Palais, au Grand-Pressigny. Il appartenait, en 1490-1511, à Perrine Garreau, veuve de Jean Gaudion. Par acte du 27 avril 1566, Jean Chevalier le vendit à Claude Benoit, qui le céda, peu de temps après, à René Brochard, conseiller au Grand-Conseil. Celui-ci, le 16 mars 1568, le vendit à Honorat de Savoie, baron du Grand-Pressigny. En 1793, ce fief fut vendu nationalement sur Pierre Gilbert de Voisins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103, 104. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gateau (le lieu de), c^ne de Varennes.

Gateau (le lieu de), près de Gallotières, c^ne de Vou.

Gateblé, f., c^ne de Bueil. — *Gadebled,* 1766. — *Gate-Blé,* carte de l'état-major. — Elle relevait du Plessis-Barbe et appartenait, en 1766, à Michel-Rolland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81.)

Gatebois (le lieu de), près de Fougères, c^ne de Civray-sur-Cher.

Gatebois (le lieu de), près de la Cantinière, c^ne de Noyant.

Gatebourse (le lieu de), c^ne de Bossay. — Il relevait de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 12 septembre 1526. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly.*)

Gatebourse, f., c^ne de Braye-sous-Faye. — *Gate-Bourse,* carte de Cassini.

Gatebourse, f., c^ne de Maillé-Lailler.

Gatebourse (le lieu de), près de Doucé, c^ne de Pouzay.

Gatée (la), ou le **Gasté,** f., c^ne de Rilly. — *Terra de Gastello,* 1144 (*Cartulaire de Noyers*). — *La Gatée,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gate-Faux (le lieu de), c^ne de Saint-Épain, près du chemin de Sainte-Maure à Thilouze.

Gate-Fer (le lieu de), près des Roberdières, c^ne de Sainte-Maure.

Gate-Fers (le lieu des), près de la Gimpière, c^ne du Petit-Pressigny.

Gatellerie (le lieu de la), c^ne de Chinon. — Le 28 juillet 1768, N. Bernin de Valentinay le vendit à François Berger. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420.)

Gatellière (la), f., c^ne de Rillé. — *Gatellière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gatelonnière (la), f., c^ne de Faye-la-Vineuse. V. *Gatillonnière.*

Gatepierres, f., c^ne de Ciran-la-Latte. — *Galles-Pierres,* carte de l'état-major.

Gatés (étang des), c^ne de Saint-Patrice.

Gates-Fer (le lieu des), près de Neuville, c^ne d'Yzeures.

Gate-Soie, c^ne de Charentilly. V. *Garsois.*

Gathnaicum. V. *Guenay,* c^ne de Jaulnay.

Gatian (Jacques), conseiller au présidial, fut nommé maire de Tours en 1659, en remplacement de René Carré, sieur d'Aligny. Il eut pour successeur, en 1660, Charles Bigot. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 142. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gaticherie (la), f., c^ne de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — *Galicherie,* carte de Cassini.

Gatien (chapelle de **St-**). V. *Chinon,* collégiale de Saint-Mexme.

Gatien (prairie de **St-**), c^ne de Reignac, au confluent du ruisseau de Villepays et de l'Indre.

Gatien (saint), évêque de Tours, né à Rome, fut envoyé dans les Gaules pour y prêcher le christianisme, au milieu du IIIe siècle. Il fit de nombreuses conversions à Tours et dans les pays voisins. Persécuté au sujet de ses prédications et contraint de se cacher, il chercha un asile dans une grotte, où il établit un oratoire

dédié à la sainte Vierge. Cette grotte était située dans le coteau qui borde la Loire au nord de Tours où, par la suite, on construisit l'abbaye de Marmoutier. D'après le martyrologe romain, il mourut à Tours le 20 décembre 301. Il eut sa sépulture dans le cimetière des pauvres, situé en dehors de la ville, à l'endroit où l'on a construit depuis l'église de Notre-Dame-de-la-Riche. Plus tard, ses restes mortels furent transportés dans le monastère de Saint-Médard ; puis, exhumés de nouveau, vers le XIIe siècle, ils furent déposés dans l'église de La Riche.

Greg. Tur. *Hist. Lib. X.* — J.-J. Bourassé, *Églises mentionnées par Grégoire de Tours.* — *Almanach de Touraine*, 1763. — A. Baillet, *Recueil des vies des saints*, 18 décembre. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 76, 77 ; III, 444. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1870), p. 67. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 7. — Didot, *Biographie universelle*, XIX, 618. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle*, VIII, 1071. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 10. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 127, 149 ; III, 184, 211, 224, 228, 241 ; IV, 35 ; VII, 45, 47, 84, 95 ; VIII, 12 ; IX, 265 ; XI, 248.

Gatiennerîes (les), f., c^{ne} de Saint-Michel-sur-Loire.

Gatière (la), c^{ne} de Chambray. V. *Gastière.*

Gatière (fontaine de la), près des Aunays, c^{ne} de Saché.

Gatillon (le lieu de), c^{ne} de Saint-Germain-sur-Vienne.

Gatillonnière (la), ou **Gatelonière,** f., c^{ne} de Faye-la-Vineuse. — *Gatillonnière,* carte de Cassini.

Gatine (la), ou **Gastine.** — Nom donné à une partie du Bas-Vendômois, dans laquelle étaient comprises quatorze paroisses environ, parmi lesquelles figurent celles de Chemillé, des Hermites et de Monthodon, qui dépendent aujourd'hui du département d'Indre-et-Loire. — (Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 329-30.

Gatine, c^{ne} de Saint-Benoit. V. *Gastine.*

Gatine, c^{ne} de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Gastines.*

Gatine (la), f., c^{ne} de la Ville-aux-Dames.

Gatineau, f., c^{ne} de Brèches, — *Gatineau,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1754, il appartenait à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82.)

Gatineau, c^{ne} de Chemillé-sur-Dême. V. *Gastineau.*

Gatinelle, vil., c^{ne} d'Athée, 41 habit. — *Gatinelle,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gatinelles (le lieu des), c^{ne} de Bueil. — Il relevait du fief de Bueil, suivant une déclaration féodale de 1737. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Gatines, c^{ne} de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Gastines.*

Gatines, ancienne abbaye, c^{ne} de Villedômer. V. *Gastines.*

Gatines (forêt de). V. *Gastines.*

Gatinière (la), f., c^{ne} de Bossay. — *Gatine,* carte de Cassini.

Gatinière (le lieu de la), paroisse de Druye. — En 1459-1511, le droit de dîme sur ce domaine appartenait au prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Côme.*)

Gatinière (le lieu de la), paroisse de Monnaie. — Par acte du 25 avril 1458, l'abbaye de Marmoutier le céda à bail à perpétuité. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Gatinière (la), vil., c^{ne} de Rochecorbon, 35 habit. — *Haute-Gatinière,* carte de l'état-major.

Gatinière (la), ham., c^{ne} de Saint-Cyr-sur-Loire, 17 habit. — *Gastignière,* 1515. — *Gatinière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Chaumont. En 1515, il appartenait à Jean Galochau ; — en 1653, à Simon Galland, qui le vendit à Robert Thuré, contrôleur des rentes sur le clergé ; — en 1659, à l'abbé de Jaucourt, archidiacre de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 393 ; *Minimes du Plessis.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 448.)

Gatinière (le lieu de la), près de Galice, c^{ne} de Sepmes.

Gatinière (la), f., c^{ne} de Villandry. — *La Motte-de-la-Grande-Gatinière, alias Sazillé,* 1629. — Ancien fief. Au XVIIe siècle, il était annexé à la châtellenie de Villandry. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Gatinières, ou **Gastinières** (les), f., c^{ne} de Nazelles. — *Gatinières,* carte de l'état-major.

Gatnaicum, Gatnaica *ecclesia,* **Gatnaicum.** V. *Guenay,* c^{ne} de Jaulnay.

Gatraie (la), f., c^{ne} de Luzé.

Gats (les Grands et Petits-), fiefs situés à Francueil. — En 1515, Jacques Berard, seigneur de Chissé, les vendit à Thomas Bohier. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 113.)

Gats (les), f., c^{ne} de Montreuil, près du bourg. — *Gats,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gats (les), vil., c^{ne} de Saint-Ouen, 20 habit.

Gauberdière (la), et la **Haute-Gauberdière,** f., c^{ne} de la Membrolle. — *Goberdière,* carte de Cassini.

Gauberge, vil., c^{ne} de Bueil, 18 habit. —

Goberge, carte de l'état-major. — *Gauberge*, carte de Cassini.

Gaubernière (la), f., cne de la Celle-Guenaud. — *Gobernière*, carte de Cassini.

Gaubertelle, ou **Gaubretelle** (la), vil., cne de Monnaie, 42 habit. — *Goubertelle*, carte de l'état-major.

Gaubertelle (la), f., cne de Parçay-Meslay.

Gaubertière (la), cne de Mazières. V. *Goubaudière*.

Gaubeterie (la), f., cne de Villebourg.

Gaubourg, f., cne de Villebourg. — *Gaubourg*, carte de l'état-major.

Gaubretelle, cne de Monnaie. V. *Gaubertelle*.

Gaucher (le lieu de), près de la Loire, cne de Montlouis.

Gaucheraie (le lieu de la), ou les **Gaucherais**, paroisse d'Azay-le-Rideau. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de Fontevrault. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay; Biens nationaux.*)

Gaucheraie (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Au xve siècle, il appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Gaucheraie (la), cne de Balesmes. V. *Glanchère*.

Gaucherie (la), f., cne d'Ambillou.

Gaucherie (la), f., cne de Dolus. — *Gaucherie*, carte de l'état-major.

Gaucherie (la), f., cne d'Ingrandes. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gaucherie (la), f., cne de Monnaie. — *Gaucherie*, carte de l'état-major.

Gaucherie (les Grande et Petite-), ham., cne de Restigné.

Gaucourt (Raoul de), chambellan du roi, fut nommé capitaine-gouverneur de Chinon en 1432. Il eut pour successeur, vers 1450, François du Chesneau. — (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 589. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Chinon.*)

Gaucourt (Charles de), maréchal de France, fut nommé capitaine-gouverneur de Chinon par lettres du 10 décembre 1463, en remplacement de Jean de Garguesalle. Ses gages étaient de 1200 livres par an. — (La Thaumassière, *Hist du Berry*, 598. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon.*)

Gaudaiserie (la), f., cne de Rillé.

Gaudasserie (le lieu de la), près de la fontaine du Pont, paroisse de Saunay. — Il relevait du fief de Saunay, suivant une déclaration féodale faite, le 26 décembre 1622, par Rolland de Lestang, Éc., seigneur de la Cressonnière. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Gaudeberts (les), f., cne de Pouzay. — *Les Godeberts, alias la Crossonnière*, 1626. — *Gaudeberts*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale faite le 25 novembre 1626. En 1793, elle fut vendue nationalement sur Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, et Marie-Victoire-Adélaïde-Henriette Cantineau de Commacre, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Noyers; Biens nationaux.*)

Gaudeberts (le ruisseau des). — Il prend sa source au lieu appelé les Girondes, commune de Maillé-Lailler, passe aux Gaudeberts, va dans les communes de Pouzay et de Nouâtre et se jette dans la Vienne. Son parcours est de deux kilomètres. Il fait mouvoir une usine.

Gaudellerie (la), vil., cne de Montlouis, 19 habit. — *Gaudellerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaudellerie (la), f. et étang, cne de Semblançay. — *Gaudellerie*, carte de l'état-major.

Gaudelles (le lieu des), près de la Cour-Neuve, cne de Huismes.

Gaudereau (le lieu de), près de Roussay, cne de Semblançay.

Gaudères (le lieu des), près de Travaille-Coquin, cne de Langeais.

Gauderie (la), paroisse de Luzillé. V. *Caudrie*.

Gauderie (le), cne de Neuilly-le-Brignon. V. *Gaudière*.

Gauderies (les), cne de Sorigny. — *Gauldrys*, xviie siècle. — *La Goderie*, 1741. — *Goderies*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 5 mars 1791, pour 17,500 livres. Son étendue était de cinquante-neuf arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79; *Biens nationaux.*)

Gaudets (les), cne de Barrou, V. *Godets*.

Gaudetterie, ou **Godetterie** (la), f., cne de la Celle-Guenand. — *Tapisquinerie*, xvie siècle. — *Godetterie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. En 1548, il appartenait à Michel de Bellère, Éc.; — en 1611, à Julienne de Bellère; — en 1634-41, à Urbain de Bellère, Éc., qui eut une fille, Françoise, mariée, le 3 avril 1641, à Emmanuel de Lestenou, Éc., seigneur de Bouferré. Celui-ci, par suite de son mariage, devint seigneur de la Gaudetterie. Il mourut le 22 janvier 1684. Ce fief

passa ensuite: à Urbain-René de Lestenou, 1685; — René-Emmanuel de Lestenou, Éc., 1700; — Joseph de Lestenou, 1725, décédé le 27 juillet 1728; — Joseph de Lestenou, Éc., mort le 26 juin 1782; — Joseph-Isaac-Louis de Lestenou, Éc., seigneur de Bouferré, marié, le 17 octobre 1788, à Anne-Hélène Odard de Parigny, et décédé le 3 juillet 1807. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223; G, 404. — Registres d'état-civil du Grand-Pressigny et de Saint-Flovier. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 385. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 212. — *Bulletin* de la même Société (1875), p. 299.)

Gaudetterie, c^ne de Monnaie. V. *Godetterie.*

Gaudettrie (la), f., c^ne de Perrusson. — *Gaudetterie*, carte de Cassini.

Gaudiacus. V. *Joué-les-Tours.*

Gaudiannerie (la), c^ne de Civray-sur-Cher. V. *Gaudionnerie.*

Gaudiau, c^ne de Barrou. V. *Gaudiot.*

Gaudier (le), ou **Gaudière**, f., c^ne de Braye-sur-Maulne. — *Godier*, tabl. de recens. de 1872. — *Gaudinière*, carte de Cassini.

Gaudière (la), vil., c^ne de Barrou, 27 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gaudière (la), c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. V. *Gaudières.*

Gaudière, ou **Bellevue** (la), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Gaudière (la), vil., c^ne de Marçay, 32 habit. — Ancien fief. Au XVIIe siècle, il appartenait aux familles de Lossendière et Grizay de Pontpierre; — en 1790, aux dames de l'Union-Chrétienne, de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., *rôle des 20es*; *Biens nationaux.*)

Gaudière (la), f., c^ne de Mazières. — *Gaudrière*, carte l'état-major. — *Gandière*, carte de Cassini. — En 1789, elle appartenait à la famille Duvau. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Gaudière (la), ou **Gauderie**, f., c^ne de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief, relevant de la Guerche, à foi et hommage-lige et trente sols d'aides. — (D. Housseau, XII, 5829.)

Gaudière (la), f., c^ne de Paulmy. — *Gaudière*, carte de Cassini.

Gaudière (la), c^ne de Ports. V. *Gaudinière.*

Gaudière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — *Gaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaudière (la Petite-), paroisse de Sonzay. V. *Petite-Girardière.*

Gaudières (les), ou la **Gaudière**, f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. — *Gaudonyère*, 1370. — Ancien fief. Au XIVe siècle, il relevait de l'archevêché de Tours. Par la suite, il releva du Plessis-les-Tours. En 1370, il appartenait à Jacquelin d'Andigné; — en 1686, à Antoine-Henri La Hullière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Gaudières (les), vil., c^ne de Mettray, 23 habit. — *Gaudières*, cartes de l'état-major.

Gaudières (les), vil., c^ne de Saint-Paterne, 18 habit. — Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Gaudin (le), f., c^ne d'Azay-le-Rideau.

Gaudin (Jean), fut nommé maire de Tours, en 1473, en remplacement de Jean Saintier. Il eut pour successeur, en 1474, Jean Godeau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 88. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gaudin (Nicolas), conseiller et secrétaire du roi, receveur des Tailles à Loudun, puis argentier de la reine, fut nommé maire de Tours en 1504, en remplacement de Guillaume Sireau, et prêta serment le 1er novembre. Il eut pour successeur, en 1506, Henri Bohier, baron de Saint-Cyergue. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 98. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gaudin (Jacques), docteur de Sorbonne, chanoine et chantre de l'église de Paris, prieur de Saint-Maximin-lez-Beauvais, né à Saint-Épain en 1613, fut pendant quelque temps secrétaire du cardinal de Richelieu. Le 4 février 1671, il prononça l'oraison funèbre de Péréfixe, archevêque de Paris (Paris, 1671, in-4). Il mourut à Paris, le 18 juillet 1695. — (*Hist. abrégée de Touraine* (dans l'*Almanach de Touraine* de 1773). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 204. — D. Housseau, XXIV, 271. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 586.)

Gaudin de Poent, abbé de Noyers, succéda à Étienne en 1111. Il eut pour successeur, en 1132, Hugues Bernier. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.* — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*, 137. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285.)

Gaudine (la), ou **Grande-Gaudine**, ham., c^ne de Saint-Paterne, 11 habit. - *Gaudine*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaudinellerie (la), f., c^ne de Saint-Ouen.

Gaudines (le lieu des), près de la Jalletière, c^ne de Noyant.

Gaudinière (la), c^ne de Braye-sur-Maulne. V. *Gaudier.*

Gaudinière (la), ou les **Gaudinières**, ou **Godinière**, f., c^ne de Bueil. — Elle rele-

vait de la prévôté d'Oë et du Plessis-Barbe. Au xve siècle, elle appartenait à Jehan Mauclerc. Elle fut vendue nationalement, le 11 prairial an II, sur Rolland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81; *terrier d'Oë; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1359.)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Channay. — *Gaudinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Crotelles. — *Gaudinière,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de la fabrique de l'église de Tours, à laquelle elle avait été léguée, en 1466, par Jean Bouteroue, chanoine, pour la fondation de la chapelle de Sainte-Marthe, desservie dans cette église. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Gaudinière (la), et la **Basse-Gaudinière,** f., c^{ne} de Langeais. — *Les Gaudinières,* carte de Cassini et de l'état-major.

Gaudinière, ou **Godinière** (la), vil., c^{ne} de Lignières, 22 habit.

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Loches. — *Gaudinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Maillé-Lailler. — *Gaudinière,* carte de Cassini.

Gaudinière (la), ham., c^{ne} de Mouzay, 12 habit. — *Gaudinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Louis de Marsay, Éc., était qualifié de seigneur de la Gaudinière en 1596. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Neuil.

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Ports. — *Roche-Gaudinière,* ou *Godinière,* xve siècle. — *Gaudinière,* carte de l'état-major. — En 1499, elle appartenait à l'église de Tours; — en 1661, à Charles Amirault, procureur au présidial de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 228; G, 79.)

Gaudinière (la), c^{ne} de Restigné. V. *les Gaudinières.*

Gaudinière (les Haute et Basse-), f., c^{ne} de Reugny. — *Gaudinière,* carte de l'état-major.

Gaudinière (la), f., paroisse de Rilly. — En 1666, elle appartenait à Martin Martel, Éc. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Saché. — *Gaudinière,* carte de l'état-major.

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Saint-Cyr-sur-Loire. — Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier et devait une rente au prieuré de Saint-Côme, d'après un acte du 11 juin 1496. — (Arch. d'I.-et-L., Marmoutier, *mense séparée*; *titres de Saint-Côme.*)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Saint-Genouph. *Godinière,* carte de Cassini.

Gaudinière (île de la), dans la Loire, paroisse de Saint-Genouph. — Elle est mentionnée dans un acte de 1785. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84.)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Saint-Maure.

Gaudinière (la), paroisse de Saint-Règle. — Ancien fief, dépendant des Arpentis et relevant du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Gaudinière (la), f., c^{ne} de Sainte-Radégonde.

Gaudinière (la), c^{ne} de Saint-Symphorien. V. *Gaudinière.*

Gaudinière (la), vil., c^{ne} de Tauxigny, 36 habit. — *Grange-de-la-Gaudinière,* 1673. — *Gaudinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery.*)

Gaudinière (la), ham., c^{ne} de Vallères, 10 habit. — *Gaudinière,* carte de l'état-major.

Gaudinières (les), ham., c^{ne} de Chemillé-sur-Dême, 11 habit.

Gaudinières (les), f., c^{ne} de Lublé. — *Gaudinières,* carte de l'état-major.

Gaudinières (bois des), c^{ne} de Nouzilly.

Gaudinières (les), f., c^{ne} de Restigné. — En 1765, N. Villeneuve était qualifié de seigneur des Gaudinières. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es.*)

Gaudinières, ou **Godinières** (les), f., c^{ne} de Saint-Laurent-en-Gatines. — Ancien fief. Il a fait partie de l'ancienne commune de Chenusson, réunie, en 1823, à celle de Saint-Laurent.

Gaudinières (les), f., c^{ne} de Villiers-au-Boin. — *Gaudinières,* carte de l'état-major.

Gaudins (les), f., c^{ne} de Couziers.

Gaudins (les), f., c^{ne} de Ligré. — *Gaudins,* carte de Cassini.

Gaudionnerie (la), ou **Gaudiannerie,** f., c^{ne} de Civray-sur-Cher. — *Gaudionnerie,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Feuillants de Tours, sur lesquels elle fut vendue nationalement, le 2 mai 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gaudiot, Gaudiau, ou **Godiot** (les Grand et Petit-), f., c^{ne} de Barrou. — Ces domaines relevaient du fief de la Guittemandière. Il y existait, en 1737, une chapelle dédiée à Sainte-Catherine et qui était connue sous le nom de *Chapelle-des-Gaudiots.* En 1790, elle était desservie dans l'église de Barrou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103; *Biens nationaux.*)

Gaudis, f., c^{ne} de Beaumont-la-Ronce. — *Graudis,* carte de l'état-major.

Gaudonnerie (la), f., c^{ne} de Reugny.

Gaudonnière (la), f., c^{ne} des Hermites. — *Gaudonnière,* carte de l'état-major.

Gaudonnière (la), f., c^ne d'Yzeures.

Gaudosairie (la), f., c^ne de Rillé.

Gaudouyère, c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. V. *Gaudière*.

Gaudraye (la), f., c^ne de Joué. — Elle relevait du fief de Narbonne. — (Arch. d'I.-et-L., E, 69.)

Gaudreau, f., c^ne de Mettray.

Gaudrée (la), c^ne de Léméré. V. *Gaudrées*.

Gaudrée (la Petite-), f., c^ne de Lerné. — *Godrée*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1618, il appartenait à Jacques de Rouville, seigneur de Chavigny; — en 1665, à Armand-Léon Bouthillier, seigneur de Chavigny et de Cessigny, maître des requêtes; — en 1727, à François le Maître. — (Arch. d'I.-et-L., E, 250; *terrier de l'abbaye de Seuilly*.)

Gaudrée (la), vil., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne, 34 habit.

Gaudrée (la Grande-) ham., c^ne de Thizay, 10 habit. — *Godrée*, carte de Cassini.

Gaudrées (les), ou **Gaudries**, ou la **Gaudrée**, f., c^ne de Léméré, près du bourg. — Ancien fief. En 1621, il appartenait à Jacques de Beauvau, chev., seigneur du Rivau. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Gaudrelle (la), f., c^ne de Vouvray. — *Godrelle*, carte de Cassini. — En 1537, elle appartenait à Jean Dubissier, dit d'Auvergne, qualifié de seigneur de la Gaudrelle. En 1580, Guillaume Coiinet et Jean Marchais la vendirent à Jean Lasneau, seigneur de Cohabert. Il y existait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. Elle appartenait, à cette époque, à N. Mayaud, négociant à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Archives du château de Pierrefitte.)

Gaudrie (la), ou **Gauderie**, paroisse de Luzillé. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Louise de Prix, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, maréchal de France, rendit aveu le 16 avril 1704. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Gaudrie (la), c^ne de Neuilly-le-Brignon, V. *Gaudière*.

Gaudrière (la), et la **Petite-Gaudrière**, f., c^ne de Mazières. — *Gaudrière*, carte de l'état-major. — *Gaudière*, carte de Cassini.

Gaudries (les), c^ne de Léméré. V. *Gaudries*.

Gaudrons (bois des), c^ne de Monnaie.

Gaudru, f. et chât., partie sur la c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon, partie sur celle d'Yzeures, 11 habit. — Ancien fief. Dès le milieu du XVe siècle, il appartenait à la famille Le Souffleur de Gaudru. Jean Le Souffleur, Éc., est cité dans des titres de 1455-75. Les registres d'état-civil de la paroisse de Saint-Pierre-de-Tournon font mention d'Antoine Le Souffleur, Éc., mort le 9 janvier 1690; — de Gilles Le Souffleur, Éc., décédé le 26 décembre 1729; — d'Antoine-Auguste Le Souffleur, aussi seigneur de Gaudru, vivant en 1754; — et de Gilles Le Souffleur, Éc., aussi seigneur de Gaudru, décédé le 27 juillet 1776. Le 7 février 1786, ce fief, mis aux enchères publiques, fut adjugé à Hubert Pressigny. Il passa ensuite, vers 1789, aux mains de Stephanopoli-Démétrius de Comnène, chev., issu des Comnène, qui ont donné six empereurs de Constantinople et dix empereurs de Trébisonde. Le seigneur de Gaudru avait le droit de chapelle et de banc seigneurial dans l'église de Saint-Pierre-de-Tournon. — Un puits artésien a été creusé à Gaudru en 1858.

Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Saint-Pierre-de-Tournon, de Preuilly et d'Yzeures. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 97. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 602 — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 177. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 460. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 214.

Gaufray, paroisse de Neuville. — Ancien fief, réuni au marquisat de Châteaurenault, au XVIIIe siècle. Précédemment, il dépendait du Plessis-Auzouer. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Gauffray (le Petit-), f., c^ne de Draché.

Gaugaine, f., c^ne de Noizay. — *Gaugaine*, carte de l'état-major.

Gaugé (le), f., c^ne de Couziers.

Gauger (bois de), c^ne de Chisseaux.

Gauguet, c^ne de Beaumont-en-Véron. V. *Gogué*.

Gauguin, ou **Goguin**, paroisse de Sorigny. — Ancien fief, relevant de Montbazon, à foi et hommage simple. En 1389, il appartenait à Jean Gauguin. — Le 6 février 1488, Jean Travers, bourgeois de Tours, le vendit à Alexis Guiot. Après ce dernier, on trouve Pierre Forget, 1536; — Jacques Voisin, 1574. Le Chapitre de l'église de Tours acheta ce fief le 23 mars 1599, et le revendit plus tard à Jean Guimier (1722). — (Arch. d'I.-et-L., G, 79. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6936-40-59.)

Gauja (Jean-Raymond-Prosper), né à Renneville (Haute-Garonne) le 29 juillet 1801, était gérant du *National*, à l'époque de la Révolution de juillet 1830. Il entra dans l'administration et fut successivement préfet de l'Ariège, des Hautes-Alpes, de Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais et de la Vendée. Nommé préfet d'Indre-et-Loire, le 31 octobre 1848, il passa, le 31 décembre de la même année, à la préfecture de la Loire-Inférieure. Mis à la retraite en 1873, il se fixa à

Tours, où il mourut, le 24 décembre 1875, âgé de soixante-quinze ans. Il était officier de la Légion d'honneur. — (*Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire,* 1875, n° 3. — *Journal d'Indre-et-Loire,* 1876. — *Biographies politiques,* 1842, in-12.)

Gaulcherie (la), c^ne^ de Restigné. V. *Gaucherie.*

Gaulepied (le bois), c^ne^ de Bléré. — Le 16 mai 1724, les héritiers d'Étienne-Jacques Guillerault le vendirent à Gabriel Taschereau, chev., seigneur de Baudry et de Linières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 133.)

Gaullepied (Jean-Baptiste), seigneur de Boisleroy, lieutenant particulier au bailliage de Touraine, fut nommé maire de Tours en 1677, en remplacement de François de la Barre. Il eut pour successeur, en 1678, Jean Taschereau de Baudry. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 145. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gaulerie (la), f., c^ne^ de Balesmes. — *Gaulerie,* carte de Cassini.

Gaulerie (la), ham., c^ne^ de Neuilly-le-Brignon, 12 habit. — *Gaulerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gaulière (la), f., c^ne^ d'Auzouer. — *Gaulière,* carte de l'état-major. — *Gaullière,* carte de Cassini.

Gaulières (le lieu des), près de la Touche, c^ne^ de Barrou.

Gaullier (île), dans la Loire, c^ne^ de Saint-Patrice.

Gaulpied (le bois), c^ne^ de Sublaines.

Gault (le), ruisseau. V. *Grenet.*

Gault (Eustache), seigneur de la Brillaudière, fut nommé maire de Tours, en 1595, en remplacement de Victor Brodeau. Il eut pour successeur, en 1596, Jacques Bouet de la Noue. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 127.)

Gault (Jean), seigneur de Boisdenier, fut nommé maire de Tours, en 1606, en remplacement de Jacques Houdry. Michel Maldent, seigneur du Mortier et de Pontcher, lui succéda en 1607. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gault (Eustache), né à Tours en 1590, commença ses études dans sa ville natale, fit sa philosophie au collège de la Flèche et étudia la théologie à Paris. Entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1618, il fut nommé, quelques années après, directeur du séminaire de Bordeaux. Désigné pour l'évêché de Marseille en février 1639, il mourut à Bazas, le 13 mars suivant, avant d'avoir reçu ses bulles. On a de lui un *Discours de l'Estat de la couronne de Suède, divisé en deux parties, la première contenant une description géographique très particulière de toutes les provinces qui en dépendent, la seconde, un abrégé de l'histoire de tous les roys de Suède jusqu'à présent,* Paris, A. Courbé, 1633, in-8°; le Mans, Hierosme Olivier, 1656, in-8°. — (*Almanach de Touraine,* 1756. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 205. — D. Housseau, XXIII.)

Gault (Jean-Baptiste), frère du précédent, né à Tours le 29 décembre 1595, entra dans les ordres, puis dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut successivement supérieur du séminaire de Langres et des maisons de l'Oratoire de Dijon et du Mans. Nommé curé de la paroisse de Sainte-Eulalie de Bordeaux, il fut appelé à l'évêché de Marseille, en 1642, en remplacement de son frère, décédé. Pendant la courte durée de son épiscopat, il déploya les vertus évangéliques dans toute leur perfection et se signala par des œuvres de bienfaisance dont le souvenir existe encore dans ces contrées. En faisant des prédications dans le bagne, il contracta une maladie contagieuse dont il mourut le 23 mai 1643. L'inscription suivante fut mise sur son tombeau :

Cy-git le vénérable serviteur de Dieu Mgr Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, mort en odeur de sainteté le 23 mai 1643. Son corps a été mis ici le 26 du mois de juillet 1724.

De la Serre, *La vie et la mort du bienheureux J.-B. Gault,* Paris, J. de la Caille, 1649, in-8°. — Ricard, *Vie de Mgr J.-B. Gault, évêque de Marseille,* 1864, in-8°. — Didot, *Biographie universelle,* XIX, 608. — D Housseau, XXIII. — Senault, *Vie de J.-B. Gault.* — *Almanach de Touraine,* 1756. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle,* VIII, 1085. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 207.

Gaultier (le bois), c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Gaultier (Adrien), religieux bénédictin, docteur de Sorbonne, neveu de Mathieu Gaultier, abbé de Marmoutier et évêque de Négrepont, naquit à Tours vers 1505. Bailli et sacristain de l'abbaye de Marmoutier en 1535, il fut nommé, l'année suivante, abbé de Notre-Dame-de-l'Absie, au diocèse de Maillezais, puis prieur de Villebelfort, où il mourut le 16 septembre 1548. On a de lui un ouvrage intitulé : *Æquilibrum virtutum summæ perfectionis sanctorum Pauli et Martini, Turonis,* M. Chercèle, 1635, in-12. Il a composé également deux homélies pour la fête de l'Assomption et un Traité de la primatie de saint Pierre et de saint Paul. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 365. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 208. — D. Housseau, XXIII, 108, 303.)

Gaultier (Jacques), seigneur de la Crouillère et de la Fontaine, fut nommé maire de Tours en 1619, en remplacement de Jean de la Baume

le Blanc. Il eut pour successeur, en 1621, Richard de Fleury, seigneur de Villetrun. Il mourut à Tours le 11 février 1623, et fut inhumé dans l'église des Carmes. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 133. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Gaultier (Urbain-Adam-Louis-François), né à Tours, paroisse de Saint-Pierre-du-Boile, le 30 octobre 1740, reçu avocat au Parlement le 18 août 1767, succéda à son père, en 1768, dans les fonctions d'avocat du roi au bailliage et siège présidial de Tours et fut élu député du tiers-état aux États-généraux, en 1789. Arrêté comme suspect en 1793, par l'ordre du Comité révolutionnaire de Tours, il répondit à ceux qui lui demandaient quelle était son opinion sur la condamnation de Louis XVI : « Ma vie et mes actions sont publiques, vous pouvez les juger; mais mon opinion est à moi, je n'en dois compte qu'à ma conscience. » Élu membre du Conseil des anciens le 1er prairial an V, il fut nommé, trois ans après, président du tribunal de Tours (28 floréal an VIII). Il mourut le 14 octobre 1817. Voici en quels termes le *Journal d'Indre-et-Loire* rendit hommage à sa mémoire : « Peu d'hommes firent sentir avec plus de dignité l'accord des deux mérites qui constituent le véritable magistrat : une connaissance profonde des lois et cette raison supérieure qui sait en faire la plus juste application sous les auspices d'un cœur intègre et de la plus scrupuleuse probité. La nature l'avait doué d'un jugement aussi exquis que solide; il y joignait une pénétration vive et sûre qui lui présentait tout à coup les affaires les plus compliquées sous leur véritable point de vue; et cette précision que ses lumières acquises perfectionnaient encore, portait dans ses discussions ce caractère de sagacité, cet esprit d'analyse qui étonne, mais qui persuade et atteint toujours le but qu'il se propose. Il a parcouru dans l'ordre judiciaire une carrière longue et pénible, et, quoiqu'il eut pu prétendre à la supériorité dans les places les plus éminentes de la magistrature, il n'eut jamais d'autre ambition que celle d'obtenir le poste modeste qu'il a tant honoré et qui était inférieur aux services qu'il aurait pu rendre. » — (*Journal d'Indre-et-Loire* des 1er et 29 novembre 1817. — *Le Moniteur universel.*)

Gaultier de la Ferrière (Philippe), né à Loches en 1688, d'après Chalmel, en 1668, d'après l'*Almanach de Touraine,* entra dans la congrégation des Barnabites. Il mourut le 13 décembre 1760. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Essay sur la perfection chrétienne,* Paris, 1748, in-8°. — (*Hist. abrégée de Touraine* (dans l'*Almanach de Touraine de* 1777). — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 209. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne,* 587.)

Gaultiers (les bois), cne de Pernay.

Gaultiers (les), f., cne de Verneuil-sur-Indre.

Gaultraye (la), cne de la Celle-Saint-Avent. V. *Gautraye.*

Gaumarote (le lieu de), près de la Manse, cne de Noyant.

Gaumère (la), f., cne de Saint-Branchs. — *Gomère,* carte de Cassini.

Gauronnière (la), f., cne d'Avrillé. — *Gauronnière,* carte de l'état-major. — *Garonnière,* carte de Cassini.

Gauronnière (la), f., cne d'Hommes. — *Goronnerie,* carte de l'état-major. — *Garonnière,* carte de Cassini.

Gausbert, premier abbé de Bourgueil et en même temps de Marmoutier (991-1005), était parent d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, et d'Emma, fondatrice de ce monastère. Il mourut à Bourgueil, le 15 octobre 1005 (1007, d'après D. Martène), et fut inhumé dans le Chapitre. Avant d'être appelé à administrer l'abbaye de Bourgueil, il avait été abbé de Saint-Julien de Tours et de Maillezais. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.* — *Recueil des chroniques de Touraine.* — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* 235-41.)

Gausson (île), dans la Vienne, cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Gautellerie (la), ou **Gothellerie,** ham., cne d'Avrillé, 12 habit.

Gautellerie (la), cne des Hermites. — *Gautellerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gautellerie (la), f., cne de Saint-Laurent-de-Lin.

Gautellerie (la), vil., cne de Saint-Mars, 21 habit.

Gautellerie (la), f., cne de Saunay. — *Gautellerie,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Saunay et appartenait, en 1671, à Anne Gilbert, veuve de Nicolas Le Fort, sieur de la Pigeonnière. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Gautellerie (la), f., cne de Savigné. Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Gautellerie (la), f., cne de Truyes. — *Gaultrie,* 1685. — *Gautellerie,* carte de Cassini. — Elle fut créée au milieu du XVIe siècle, par un bourgeois de Tours, auquel l'abbaye de Cormery avait vendu, moyennant une rente annuelle, une certaine quantité de terrain couvert de bois. Elle dépendait de la seigneurie de Vaugrignon et appartenait, en 1685, à Pierre Tournier, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery.*)

Gautellière (la), c^ne de Villedômer, près de l'étang de l'Archevêque. — *Gautellière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gauteraye (la), c^ne de Sonzay. V. *Gautraye.*

Gauterie (la), f., c^ne de Saint-Flovier. — *Gautrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gauterie (la), c^ne de Verneuil-sur-Indre. V. *Gautrie.*

Gauthier (Mathieu), originaire de Limoges, fut élu abbé de Bourgueil, en 1371, en remplacement de Pierre le Voyer, et prêta serment de fidélité au roi le 8 juin 1372. Il mourut le 1er décembre 1384. Son successeur fut Guillaume le Dan. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Gauthière, ou **Galtière** (le lieu de la), c^ne de Marcilly-sur-Vienne. — *Galtereia*, 1185. — A cette époque, elle appartenait à Pierre Savary. — (D. Housseau, V, 1986.)

Gauthiererie (la), f., c^ne de Luynes. — *Gautraye*, XVIIe siècle. — *Gaultiererie*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gautier (Mathieu), religieux bénédictin, fit profession dans l'abbaye de Marmoutier, le 9 novembre 1494. Prieur de Saint-Martin-au-Val, vers 1500, il fut élu abbé de Marmoutier en 1512, en remplacement de François Sforce, décédé. Le 16 novembre 1537, nommé évêque de Négrepont par le pape Paul III, il fut consacré à Bourgueil par François Bohier, évêque de Saint-Malo, le 7 avril 1538. Il mourut au Loroux en 1552. Son corps, rapporté à Marmoutier, fut inhumé dans la chapelle de Saint-Anne avec cette épitaphe :

CY-GIST REVERENT PÈRE EN DIEU MATHIEU GAUTIER, ÉVÊQUE DE NEGREPONT, JADIS ABBÉ DE CÉANS, LEQUEL DÉCEDA LE 15 JUILLET DE L'AN 1552, AGÉ DE 85 ANS.

Le dessin du tombeau de cet abbé se trouve dans l'un des volumes de la collection Gaignères. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 359-65. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 257.)

Gautiers (les), f., c^ne de Verneuil-sur-Indre. — *Gautiers*, carte de Cassini.

Gautoux (les), ham., c^ne de Brèches, 14 habit. — *Gouloux*, carte de Cassini.

Gautraie (la), vil., c^ne de Draché, 34 habit. — *Gautraie*, carte de l'état-major. — *Gautraye*, carte de Cassini.

Gautraie (la), c^ne de Druyes. V. *Gautraye.*

Gautraie (la), f., c^ne de Joué-les-Tours. — *Gaulteraye*, 1541. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Clément de Tours.*)

Gautraie (la), f., c^ne de Saint-Paterne.

Gautraie (la), ou **Gauteraye**, f., c^ne de Sonzay. — *Gautray*, carte de Cassini. — Elle relevait de la prévôté d'Oë (1789). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Gautraye (la), f., c^ne d'Azay-le-Rideau.

Gautraye (les Basse et Haute-) f., c^ne d'Anché. — *Gautraye*, ou *les Paradisières*, 1650. — *Gautraye*, carte de Cassini. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Jacques de Chinon.*)

Gautraye (la), ou **Gautraie**, f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *Gaulteraye*, 1483. — *Gruteraye*, plan cadastral. — *Gautraye*, carte de l'état-major. — *Gautrie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à foi et hommage simple. — (D. Housseau, XIII, 8277. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gautraye, ou **Gautraie** (la), f., c^ne de Druyes. — *Gancheraie*, 1623. — *Gautraie*, carte de l'état-major. — *Gautrais*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Azay-le-Rideau. En 1576, il appartenait à René Lemoyne. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Gautraye (la), c^ne de Luynes. V. *Gauthiererie.*

Gautrèches (le lieu des Grandes et Petites-), c^ne de Fondettes. — Il est cité dans des titres de 1425-1736. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

Gautrie (la), vil., c^ne d'Orbigny, 19 habit. — *Gautrie*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1692, il appartenait à Gaspard Lasneau, procureur du roi en l'Hôtel-de-Ville de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 135.)

Gautrie (la), f., c^ne de Saint-Flovier. — *Gautrie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Propriété des Ursulines de Châtillon-sur-Indre, au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gautrie (la), paroisse de Saint-Hippolyte. — *Gautrie*, ou *Baigneux*, 1725, 1743. — *Gautraye*, 1760. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1726, il appartenait à Paul-Guillaume de Garsaulan, chanoine de Soissons, et à Madeleine Compain, veuve de René Briffault, greffier au bailliage de Tours, héritiers de René Rocher; — en 1743, à Jacques Briffault. — (Arch. d'I.-et-L., C, 563, 603. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gautrie (le lieu de la), c^ne de Sainte-Radégonde. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1737). — (Arch. d'I.-et-L., Marmoutier, *Sommier des rentes.*)

Gautrie (la), **Gauterie**, ou **Gautrye**, vil., c^ne de Verneuil-sur-Indre, 21 habit.

— *Gautrie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Par acte du 15 mai 1418, Jean Galteau fonda une messe à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, dans la collégiale de Loches et donna, pour cette fondation, une rente assise sur la Gautrie. En 1663, le fief appartenait à Gaillard de Ceriziers, président au grenier à sel de Loches, qui, par acte du 24 avril de cette année, fit un don à l'église de Saint-Jean-sur-Indre. En 1746, il était possédé par Marie-Anne-Jeanne Bizet de la Madeleine, femme, séparée de biens, de Claude d'Agneaux, ancien maître d'hôtel de la reine. Elle rendit hommage, au château de Loches, le 28 février de cette année. En 1749, Eusèbe-Jacques Chaspoux de Verneuil était propriétaire de la Gautrie. — (Arch. d'I.-et-L., C, 570, 603; *titres de Saint-Jean-Saint-Germain*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Gavachère (le lieu de la), paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Il relevait de Saint-Antoine-du-Rocher et appartenait, en 1359, à Martin d'Alès. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Gavellerie (la), f., c^ne de Monts.

Gaverie (la), f., c^ne de Parçay-Meslay.

Gaverole (le lieu de), paroisse de Crissé. — Macé du Poez en était propriétaire en 1367. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Gavien, évêque de Tours, succéda à Ostald, et occupa ce siège de 760 à 765, d'après Chalmel, et de 768 à 769, d'après Maan. — (*Gallia christiana*, IV, 526. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 48. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 447. — D. Housseau, XV, 74 *bis*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX.)

Gavot, c^ne de Rochecorbon. V. *Gravot*.

Gavot (le), ruisseau, c^ne de Saint-Paterne. — Il se jette dans l'Escotais. Son parcours est de trois kilomètres. Il fait mouvoir six usines.

Gavotte (la), f., c^ne de Monnaie. — *Carotte*, carte de l'état-major.

Gay, c^ne de Mazières. V. *Geay*.

Gayen (Étienne), bailli de Touraine, succéda, dans ces fonctions, à Jean de Maillé, chev., seigneur de Chançay, en 1353. Il fut remplacé, en 1354, par Guillaume Mauvinet. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 405.)

Gaynière (la), c^ne de Neuville. V. *Guenière*.

Gazil (Raoul de), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Victor Moreau de Bellisle, en 1614. Le 3 mai 1618, il donna sa démission en faveur d'Aimery de Bragelongne. — (*Gallia christiana*, XIV, 184. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

Gazillère (la), vil., c^ne de Chédigny, 24 habit. — *Gasillère*, carte de l'état-major.

Gé, c^ne de Courçay. V. *Geay*.

Geai (le moulin du), sur la Bresme, c^ne de Luynes.

Geais (la fontaine des), c^ne d'Avon. — Ses eaux se jettent dans le ruisseau de la Fontaine-à-Genest. V. *Fontaine-à-Genest*.

Géardière (la), paroisse de Monnaie. V. *l'Aujardière*.

Geay (le), ou **Gé**, vil., c^ne de Courçay. — *Village du Grand-Geay*, ou *Mairie de Gé*, XVIIe siècle. — *Geay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne dépendance de la prévôté de Courçay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

Geay (le), ou **Gay**, f., c^ne de Mazières.

Gebriacus. V. *Gévrioux*.

Gedraye (le lieu de la), paroisse de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais (1672). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Geillaumes (les), f., c^ne de Parçay-sur-Vienne. — *Les Jeliaumes*, carte de l'état-major. *Geleaumes*, carte de Cassini.

Gelerie (la), f., c^ne de Reugny. — *Gallerie*, carte de l'état-major.

Gelerie (la), f., c^ne de Semblançay.

Geleries (les), f., c^ne de Bourgueil.

Gelif (le bois), c^ne de Chinon, près de la route de Chinon à Tours.

Gelinière (la), f., c^ne de Cerelles. — *Gelinière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gelins (les bois), près de la Cauchoise, c^ne de Manthelan.

Gelu (Jacques), né à Yvoy, diocèse de Trèves, vers 1371, fut reçu maître-ès-arts à l'Université de Paris, en 1391, et licencié-ès-lois, à l'Université d'Orléans, le 11 mars 1401. Maître des requêtes de l'hôtel de Louis, duc d'Orléans (1402), conseiller au Parlement de Paris (26 avril 1405), président au Parlement de Dauphiné (juin 1407), général des finances (5 octobre 1414), il fut nommé archevêque de Tours, le 7 novembre de cette dernière année, et reçut la consécration, le 13 janvier suivant, en présence du roi, dans l'hôtel Saint-Paul, à Paris. Son entrée solennelle à Tours eut lieu le 8 avril 1415. Dans la même année, il assista au concile de Constance, et fut employé ensuite par le roi dans diverses négociations avec le roi de Castille et la reine de Sicile. En 1426, il fut transféré du siège de Tours à l'archevêché d'Embrun, où il mourut le 7 septembre 1432. Il a écrit lui-même les principaux incidents de sa vie dans une sorte de journal qui a été publié par D. Martène, dans le *Thesaurus anecdotorum*. — (*Gallia christiana*, III, 1090;

XIV, 125. — *Thes. anecdotorum*, III, 1947. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 163. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 459. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 133, 164; (1875), p. 267, 275. — Didot, *Biographie universelle*, XIX, 843. — D. Housseau, XV, 173.)

Gemées (le lieu des), c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois, près du chemin de Sainte-Maure à Manthelan.

Gemme (Ste-), prieuré-fief, en Berry. — Il relevait du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Gemmetrie (la), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Genardière (le lieu de la), c^ne^ de Rilly. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard. — En 1754, il appartenait à Marie-Anne de Rigné, veuve de Hilaire-René Boivin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Genardière (le lieu de la), paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne. — Il relevait du Petit-Thouars et appartenait, en 1539, à François d'Allemaigne; — en 1669, à Georges Aubert. — (Arch. d'I.-et-L., C, 654. — D. Housseau, XIII, 8238.)

Genassés (le lieu des), c^ne^ de Saint-Senoch, près du chemin de Sainte-Julitte à Châtillon.

Genaudière (la), c^ne^ de Charnizay. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1639, il appartenait à Nicolas Artault; — en 1656, à Louis de Périon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 338. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Genaudière (la), c^ne^ de Luzé. V. *Guenaudière*.

Genaudière (la), f., c^ne^ de Rochecorbon.

Genault, ou **Geneau,** vil., c^ne^ de Betz, 26 habit. — *Genault*, ou la *Cicadelle*, 1793. — *Geneau*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1580, il appartenait à Pierre Maullard, Éc.; — en 1696, à Claude Benoit, assesseur à l'hôtel-de-ville de Loches; — en 1740, à un autre Claude Benoit; — en 1790, à Gabriel d'Arsac. — (Arch. d'I.-et-L., E, 129; G, 404; *Biens nationaux; lettres patentes*, 426.)

Genault (étang de), c^ne^ de Betz. — Ses eaux recouvrent d'une couche calcaire les objets qui y sont déposés. L'étendue de cet étang était de trois arpents environ, en 1761. — (*Almanach de Touraine*, 1761. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 75.)

Genauries (le lieu des), près de Paris-Buton, c^ne^ de Bourgueil.

Gencinières, ou **Jencinières** (les Grandes et Petites-), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Gendarmerie (la), f., c^ne^ de Vouvray.

Gendraux (les), f., c^ne^ de Marigny — *Gendreaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gendrie (la), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Maulne. — *Gendrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gendron (Louis), religieux carme, né à Sonzay, vers 1535, se distingua dans la prédication, dans laquelle il s'attacha particulièrement à combattre les doctrines du protestantisme. La vigueur de ses attaques contre les hérétiques mit plus d'une fois sa vie en péril, surtout à Tours, où il prêchait dans l'église des Carmes. Un jour, à la suite d'un de ses sermons, il fut poursuivi par des Huguenots qui voulaient le massacrer, et il ne leur échappa que grâce au capitaine-gouverneur de Tours, qui lui procura une barque, sur laquelle il se sauva vers Nantes. En 1593, il fut nommé provincial de son ordre en Touraine. Il mourut à Vannes, le 9 février 1604. On a de lui un ouvrage intitulé : *Traité du saint sacrifice de la messe et du Saint-Sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ*, Limoges, 1591, in-12. — (*Almanach de Touraine*, 1761. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 209-10. — D. Housseau, XXIII, 130.)

Gendron (Pierre-André), médecin, né à Bueil, en 1765, était fils d'un notaire de cette localité. Il fit ses humanités à l'école royale-militaire de Vendôme et étudia la médecine à Paris, où il fut reçu docteur en 1787. Il s'établit à la Chartre, qu'il quitta au bout de quelques années, pour être attaché, comme médecin, au collège de Vendôme, qui avait alors une grande et juste renommée. Il mourut dans cette ville en 1814. Il était membre des Sociétés de médecine de Tours, de Paris, d'Orléans et de Montpellier. On a de lui des *Observations sur l'usage de l'opium à grande dose dans la colique des peintres* (*Recueil de la Société de médecine de Paris*, II); — des *Observations sur une hémorrhagie intérieure guérie par vomissement* (même recueil); — et un *Mémoire* inséré dans la 1re série des *Annales de Montpellier* et concernant la propriété vomitive du faux acacia Robinia. Les deux premiers ouvrages ont obtenu des mentions honorables, décernées par la Société de médecine de Paris. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 493-94.)

Gendronnière (la), f., c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin. — En 1749, Léonard de la Montagne était qualifié de seigneur de la Gendronnière. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

Gendry (le bois), c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Gêne, ou **Genne** (le lieu de la), c^ne^ de Berthenay. — En 1462, il appartenait à Jacques de Saint-Père. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Ber-*

thenay et inventaire des titres de Saint-Julien.)

Geneau, cne de Betz. V. *Genault.*

Genebert, f., cne de Langeais.

Genèbre, paroisse de Bléré. V. *Genièvre.*

Générateau (le), f., cne de Verneuil-sur-Indre. — *Les Générateaux,* carte de Cassini.

Generie (la), f., cne des Essarts.

Gênes (bois de), cne d'Épeigné-sur-Dême.

Gênes, ou **Gennes,** f. et chât., cne de Saint-Christophe. — *Jesna,* XVIIe siècle. — *Gêne,* carte de l'état-major. — *Gesnes,* carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1170, Geoffroy le Bel donna à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur la dîme de ce domaine. En 1769, Jean du Noyer était seigneur de Gênes. Il mourut le 28 mai de cette année. Son successeur fut N. Bourgault. Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours,* en 1787. — (Registres d'état civil de Saint-Christophe. — Arch. d'I.-et-L., G, 14. — *Livre noir de Saint-Florent de Saumur. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gênes, f., cne de Villebourg. — *Gênes,* carte de l'état-major. — *Gesnes,* carte de Cassini.

Genest (la fontaine), cne d'Avon. V. *Fontaine-à-Genest.*

Genest (le Petit-). — Ancien fief, s'étendant sur les paroisses d'Abilly et de Balesmes. Il relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte, à foi et hommage lige et quinze jours de garde. Claude de la Roche-Céry en était propriétaire en 1722. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Genest (le lieu de), près de la Petite-Caillère, cne de Chaumussay.

Genestre (le), f., cne de Saunay. V. *Genêtres.*

Genestrole (le lieu de la), près de la Gringoterie, cne de Saint-Paterne.

Genêt (le), ou les **Genêts,** f., cne de la Celle-Guenand. — *Genêt,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Betz et de la Celle-Draon. Jehan Fougereau rendit aveu le 22 mars 1427. Une chapelle, bâtie dans ce lieu, au XVe siècle, par les seigneurs de la Celle-Guenand, existe encore aujourd'hui. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Celle. — Rôle des fiefs de Touraine. — Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 143.

Genêt (bois de), près des Fosselles, cne de Chambourg.

Genêt (le lieu de la Fosse-à-), dans les bois de la Duporterie, cne d'Esvres.

Genêt (le), f. et chât., cne de Joué-les-Tours.

Genetaire (la), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

Genetay (les Grand et Petit-), f., cne de Paulmy. — En 1750, ces domaines appartenaient à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., G, 78.)

Geneté (la), vil., cne de Thilouze, 24 habit. — *Geneté,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Geneteil-aux-Maréchaux (le). V. *Maintrie,* cne de Charentilly.

Genetelle (la), f., cne de Villeperdue. — *La Genetelle,* carte de Cassini.

Genetets (les), f., cne de Manthelan.

Genetière (les Grande et Petite-), f., cne de Montreuil. — *Genetière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Genetouzière (la), f., cne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Genetouzière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Genetrés (le lieu des), près de Monjallon, cne de Rilly.

Genêtres, ou **Genestres** (les), f., cne de Saunay. — *Genestres,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Château-renault. — En 1558, il appartenait à Louis Thibault. — (*Aveu rendu par le seigneur de Châteaurenault au comte de Blois,* 1558. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Genetrie (le lieu de la), cne de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin d'Yzeures à Tournon.

Genetrières (les), cne de Saint-Cyr-sur-Loire. V. *la Gobinière.*

Genetries (les), f., cne du Boulay. — *Geneteries,* carte de l'état-major. — *La Genetterie,* carte de Cassini.

Genetrolle (le lieu de), près de Crouillas, cne de Chemillé-sur-Dême.

Genêts (le bois des), cne de Bournan.

Genêts (les), f., cne de Charnizay.

Genêts (les), f., cne de Courcoué. — *Genets,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Genêts (le lieu des), près de la Mazère, cne du Louroux.

Genêts (le bois des), près du Petit-Coudreau, cne de Reugny.

Genêts (les), f., cne de Thilouze. — *Genets,* carte de l'état-major.

Genêts (les), f. et chât., cne de Villeloin. — *Genets,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Coulommiers. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice. Tous ceux qui devaient des cens ou rentes au propriétaire du fief, étaient tenus de lui offrir, outre l'argent donné en paiement, une chandelle évaluée trois deniers et un pain de trois deniers. En 1503, il appartenait à André de Percy; — en 1560, à René de Percy, Éc., — en 1590, à

Thibault de Percy, Éc., marié à Rachel de Maussabré, fille de François de Maussabré, seigneur de Villablin, et de Anne de Maulmont; — en 1600, à René de Percy; — en 1616, à Jean de Ronsard, seigneur de Glatigny, par suite de son mariage avec Hélène, fille de René de Percy; — en 1625, à Gaspard de Maussabré, chev., seigneur de la Forêt et de la Sabardière; — en 1664, à René de Maussabré, chev., sous-lieutenant de chevau-légers; — en 1678, à Louis de Maussabré; — en 1694, à René de Maussabré, deuxième du nom, capitaine au régiment de Piémont, puis aide-de-camp du maréchal de Tourville; — en 1720, à Jacques de Maussabré, fils du précédent; — en 1731, à Antoine de Maussabré, chevalier de Saint-Louis, marié à Henriette de Cottereau, fille de Pascal-Joseph de Cottereau de Grandchamp, et décédé sans postérité, en 1762; — en 1775, à François Guillemot, Éc.; — en 1789, à Jean Guillemot de l'Espinasse, frère de François.

Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle, que nous voyons mentionnée dans un acte du 22 mars 1687.

Le fief du Coudray, paroisse de Coulangé, relevait des Genêts, à foi et hommage simple et une demi livre de cire.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-André de Beaulieu, de la Bourdillière, des Viantaises de Beaulieu et de la cure de Coulangé;* E, 134. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 37. — D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. 1er, 1re partie, 373. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIII, 502. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches,* I, 350. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau,* 42, 43; *Diane de Poitiers au Conseil du roi,* 110.

Geneteuil, Genetuel. V. *Genneteuil,* cne de Neuillé-Pont-Pierre.

Genette (la), cne de Monnaie. V. *les Chesneaux.*

Genetuls (le lieu des), près de la Ferrugineuse, cne de Bossay.

Geneviève (chapelle de **Ste-**). V. *Pansoult.*

Genevraie (le lieu de la), ou des **Genevrais,** paroisse de Fondettes. — Il relevait censivement de Maillé, suivant un bail à rente du 11 février 1442. — (Arch. d'I.-et-L., G, 519.)

Genevraie (la), vil., cne de Marigny, 20 habit. — *Terra quæ Viniperia, id est Genevria appellatur,* XIIe siècle. — *Genevraie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1109, un nommé Herbert de la Motte donna ce domaine à l'abbaye de Noyers. En 1602, Charles Turpin de Crissé en était propriétaire. — (Archives de la Vienne, D, 169. — *Cartulaire de Noyers.* — D. Housseau, XIII, 8275.)

Genevraie (la), f., cne de Saint-Épain. — *Genièves, alias Lanbertinais,* XVIIIe siècle. — *La Chennevraie,* carte de l'état-major. — *Genevraye,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain.*)

Genevrais (les), paroisse de Fondettes. V. *Genevraie.*

Genevray, f., cne de Sorigny. — *Genevre, in parochia de Sorigneio* (charte de 1271). — *Genevray,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ce domaine dépendait du Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79.)

Genevré, cne de Sorigny. V. *Genevray.*

Genevria, cne de Marigny. V. *Genevraie.*

Genevrier (le lieu du), cne de Chaumussay, près de la Claise et du bourg.

Genicotière (le lieu de), paroisse de Nouâtre. — Ancien fief. En 1684, il appartenait à François des Lamberts. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Genièbres, paroisse de Saint-Ouen. V. *Genièvres.*

Genière (la), cne de Bueil. V. *Gesnière.*

Genière (la), f., cne de la Chapelle-Blanche. — *La Gesnière,* carte de Cassini.

Genièvre (le lieu de), près du Val-d'Orquaire, paroisse de Bléré. — *Genèbre,* 1577. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Au XVIe siècle, il appartenait au Chapitre de Saint-Martin et à la famille de Fortia. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651.)

Genièvre (le), f., cne de Druyes. — *Genièvе,* carte de l'état-major. — En 1733, elle appartenait à Robert Jahan; — en 1745, aux Ursulines de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieurés de Saint-Côme et de Relay.*)

Genièvre, f., cne de Saint-Ouen. — *Closerie des Genièbres,* 1672. — *Genièvres,* 1791. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray. L'abbaye de Fontaines-les-Blanches en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches; Biens nationaux.*)

Genièvres (le lieu des), près de la Bournée, cne de Candes.

Genièvres (le lieu des), près de Maulay, cne de Civray-sur-Esves.

Genièvres (les), f., cne de Draché. — *Genièvres,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Genièvres (les), f., cne de Faye-la-Vineuse. — *Genièvres,* carte de Cassini.

Genièvres (le lieu des), cne de Neuil, près du chemin de Saint-Épain à Pont-de-Ruan.

Genièvres (le lieu des), cne de Parçay-Meslay, près du chemin de la Thomassière à Couleurs.

Genièvres (le lieu des), près de la Bergeaudrie, cne de Sainte-Maure.

Genièvres (le lieu des), près de la Jugeraie, c^ne de Sainte-Maure.

Genillé, commune du canton de Montrésor, arrondissement de Loches, à 52 kilomètres de Tours, 12 de Loches et 9 de Montrésor. — *Geniliacus vicus,* VIIe siècle (monnaies mérovingiennes). — *Vicaria Geniliacensis,* 894 (chartes du comte Robert et de Radobius). — *Geniliacus,* 1136. — *Genilleium,* 1140 (charte de l'abbaye de Marmoutier). — *Ecclesia Geniliaca,* 1200 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Genileium,* 1211 (charte de Sulpice, seigneur d'Amboise). — *Parochia de Genille,* 1213 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Ecclesia de Genilleyo,* XIVe siècle (charte du Liget).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Luzillé et de Céré; à l'ouest, par celle de Saint-Quentin; à l'est, par Chemillé et Beaumont-Village; au sud, par Ferrières et Beaulieu. Elle est arrosée par l'Indrois, qui fait mouvoir les moulins du Pont, du Mottage, de la Roche, le Moulin-Neuf, et les moulins de Méréans et de la Chaume; — par le ruisseau de Marolles, qui prend sa source près des Hauts-Benoits, fait mouvoir le moulin de Marolles, passe à Genillé, et se jette dans l'Indrois, près des Ouches; — par le ruisseau de la Frillière, qui prend sa source près de la Frillière, et se jette dans l'Indrois, près de la Roche; — par le ruisseau d'Hys, qui vient de la commune du Liège, et se jette dans l'Indrois, au lieu appelé les Secherins; — par le ruisseau de Perouzin, qui reçoit les eaux de la fontaine de la Lande, et se jette dans l'Indrois, près de la Davière; — par le ruisseau de Montagu, qui prend sa source à Montagu, et se jette dans l'Indrois. Elle est traversée par les chemins de grande comunication n° 51, de Loches à Montrichard, et n° 52, de Bléré à Buzançais. Une partie de la forêt de Loches s'étend sur son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Caves-de-la-Roche (17 habit.). — Les Caves-des-Blavetières (41 habit.). — Courchamp (88 habit.), ancien fief. — La Davière (11 habit.), ancien fief. — Les Chênes (15 habit.). — Le Coudray (41 habit.); le prieuré de la Bourdillère y possédait une métairie. — Le Carroir-à-Pion (11 habit.). — La Chaume (14 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches, de Courçay et de Saint-Quentin. — La Charrière (11 habit.). — La Bourdillière (28 habit.), ancien prieuré. — Les Billots (28 habit.), *Villa Billot,* en 1316. — La Berloque (27 habit.). — La Bergerie (28 habit.), ancienne dépendance du fief du Pont. — La Beaugerie (13 habit.). — La Blonnerie, ancienne propriété des Chartreux du Liget. — Le Pont (64 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Pentange (15 habit.), ancienne propriété des Ursulines de Tours. — Rigny (19 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — La Puchère (22 habit.), ancienne propriété du prieuré de la Bourdillière et de l'abbaye de Beaumont. — La Réaudière, ancien fief. — Rassay (17 habit.), ancien fief. — La Trillonnière (36 habit.). — Les Pins (13 habit.). — La Venerie (11 habit.), ancien fief, relevant du Pont, propriété des Filles de la mère de Dieu, de Beaulieu, au XVIIIe siècle. — La Peaudière (38 habit.). — La Gallerie, ancien fief. — Les Hauts-Millets (13 habit.). — La Fosse-aux-Vaches, ancien fief, propriété de l'abbaye de Villeloin. — Marolles, ancien fief. — La Girardière (9 habit.). — La Marcaderie (10 habit.). — La Maison-Neuve (12 habit.). — Le Grand-Marsain (77 habit.), ancien fief, relevant du château de Montrésor. — Le Petit-Marsain, ancien fief, relevant du Grand-Marsain. — La Gittonnière (12 habit.), ancienne propriété du prieuré de la Bourdillière et de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — La Giraudière (17 habit.), ancien fief. — Les Hauts-Benoits (31 habit.). — La Miltière (21 habit.). — Le Mottage (13 habit.), ancienne propriété des Barnabites de Loches et des Chartreux du Liget. — Les Iles (19 habit.). — Mertier (20 habit.), ancienne propriété du Chapitre de Loches et des Minimes de Saint-Grégoire de Tours. — Maupertuis (24 habit.). — Logny (90 habit.), ancien fief. — Merrins (39 habit.). — Les Ouches (10 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de la Bourdillière et de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — La Hutière (37 habit.). — La Petite-Hutière (11 habit.). — Hys (29 habit.), ancien prieuré, appartenant à l'abbaye de Villeloin. — Foucharé (38 habit.), ancien fief, propriété des Barnabites de Loches et des Chartreux du Liget, au XVIIIe siècle. — La Frillière, ancien fief. — Montaigu (11 habit.), ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre, propriété des Ursulines de Tours, au XVIIIe siècle. — Le Long-du-Bois (48 habit.). — La Lande (44 habit.). — Le Grand-Couasnay (28 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Le Petit-Couasnay (10 habit.), ancien fief, relevant aussi du château de Loches. — La Crepinière (21 habit.). — La Clemencerie (62 habit.). — Les Bruyères (13 habit.). — Bourdin, ancien fief, relevant du Pont. — Les Bournais, ancien fief. — Brouillard, ancien fief, relevant du château de Loches. — L'Abbaye, ou l'Abbée (13 habit.). — La Valinière (18 habit.). — Le Pressoir, Saint-Pierre, le Moulin-de-la-Roche, la Croix, la Ferdinandrie, Fine-Épicé, la Migeonnerie, le Poteau, la Méchante-Maison, la Pyramide-de-Montaigu, le Moulin-Neuf, Juspie, la Bergerie-de-Rassay, la Morandière, le Clos, les Bourdes, la Pichonnière, le Pavillon, la Dominerie, la Foucherie, l'Atrappe, la Verdonnerie, la Cadoise, la Thibaudière, Baulaire, la Grande-Métairie, la Folie, le Four-à-Chaux-de-Marolles, les Fouassiers, la Pyramide-des-Chartreux, la Naudinière, etc.

Avant la Révolution, Genillé était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du

doyenné de Loches et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 6312 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 30 juillet 1831.

Population. — 315 feux en 1764. — 1906 habit. en 1801. — 1900 habit. en 1804. — 1930 habit. en 1810. — 1988 habit. en 1821. — 1954 habit. en 1831. — 1912 habit. en 1841. — 2063 habit. en 1851. — 2043 habit. en 1861. — 2087 habit. en 1872. — 2242 habit. en 1876.

Foires le 8 mai et le 20 octobre. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Recette de Poste. — *Perception* de Montrésor.

Genillé est cité pour la première fois dans une charte de Robert, abbé de Saint-Martin, en date du mois de juin 894. Il était alors le chef-lieu d'une viguerie, dans laquelle étaient compris Breneçay, Hys, appelé *Ivis*, au IXe siècle, Chédigny, Chemillé et Orbigny. On possède des monnaies qui y ont été frappées à l'époque mérovingienne et sur lesquelles on lit : *Geniliacus vicus.*

En 1870, on a trouvé, dans les environs du bourg, une grande quantité de médailles d'empereurs romains, qui ont été données au musée de la Société archéologique de Touraine, par un de ses membres, M. Pécard.

L'église est placée sous le vocable de sainte Eulalie. Le clocher, avec flèche en pierre, appartient au XIe siècle; d'autres parties de l'édifice sont du siècle suivant et du XVe. Une des fenêtres de la nef, établie à la fin de ce dernier siècle ou au commencement du XVIe, porte les armes de la famille Fumée; les autres ont été faites de nos jours. Derrière le maître-autel on voit le siège des abbesses de la Bourdillière, qui fut acheté, en 1780, par Tessier de Sainte-Marie, curé de Genillé.

Par acte du 4 mai 1486, Adam Fumée, seigneur de Genillé et de la Bourdillière, fonda, à l'autel de la Sainte-Vierge, une chapellenie qui fut érigée en bénéfice et que l'on appela par la suite chapelle de la Bourdillière.

La chapelle, dite du Rosaire, a été construite en 1660. Les propriétaires de la terre de Genillé y avaient droit de banc seigneurial et de sépulture.

Près de l'entrée de l'église se trouve un bénitier de marbre blanc portant la date de 1494 et un écusson sur lequel on voit *un rameau posé en bande et accompagné de deux glands.* Les couleurs ne sont pas indiquées.

Sur les bords de la coupe on lit cette inscription :

Qui a donné ce bénitier
En paradis est son chantier.

Parmi les tombeaux que l'on voyait autrefois dans l'église et qui ont été détruits à la Révolution, on remarquait celui de Madeleine de Tripsé, veuve d'Alexandre-Gaëtan de Thienne, inhumée le 3 août 1765.

Primitivement, le droit de présentation au titre curial de Genillé appartenait à l'archevêque de Tours. En 1208, l'archevêque Jean de Faye céda ce droit au Chapitre de son église.

Dans l'enclos du prieuré de la Bourdillière se trouvait une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié et dont Louis Garnier était chapelain en 1768. Son revenu était de 500 livres. Le titulaire était tenu d'y célébrer trois messes par semaine. Par ordonnance de l'archevêque de Tours, du 30 octobre 1778, cette chapelle fut interdite. A partir de cette date, les offices dus par le desservant eurent lieu dans l'église de Genillé; le droit de présenter le titulaire fut exercé par le seigneur de la paroisse. Le chapelain devait résider à Genillé, sous peine de perdre son bénéfice.

On comptait dans la paroisse de Genillé sept autres chapelles. Celle d'Hys appartenait à un prieuré (V. *Hys*); celle de Saint-Pierre est mentionnée dans une charte du XIVe siècle. La chapelle de Marsain existait dès le XIIe siècle. En exécution d'une transaction passée, en 1318, le curé de Genillé était dans l'obligation d'y célébrer ou d'y faire célébrer une messe tous les dimanches, le jour de saint Jean-Baptiste et aux fêtes de Noël, de la Pentecôte et de la Toussaint. Il devait aussi y dire deux messes par semaine pendant le Carême. Cette chapelle est qualifiée d'*église* dans un titre du 2 novembre 1598. A la suite d'un grand scandale qui s'y produisit, elle fut déclarée polluée, par l'archevêque de Tours, et on la bénit de nouveau le 5 août 1701. Cette bénédiction fut donnée par Louis Potier, curé de Saint-Pierre de Perrusson, désigné à cet effet par l'archevêque. Le bâtiment était en ruines en 1787.

Les chapelles du château de Marolles, de Rassay, du Pont et de Mortier sont mentionnées dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours,* en 1787.

Les registres d'état civil de Genillé commencent le 25 janvier 1571.

CURÉS DE GENILLÉ. — Bernard Dumont, 1420. — Jehan Sauvage, décédé en 1508. — Antoine Fumée, 1559. — Desroches, 1571. — Christophe Fumée, 1580. — Mathias Marteau, 1600. — Jean Imbert, 1614, décédé vers 1647. — Michel-Simon Bellanger, chanoine de l'église de Tours, 1647. — Pierre Bellanger, frère du précédent, 1650-91. — François Legay, 19 novembre 1691, mort vers 1742. — François Gourdin, 27 février 1742, décédé le 7 novembre 1764; il fut inhumé dans l'église. — Jean Tessier de Sainte-Marie, 1765-90. — Jean-Baptiste Petitbeau, 1791, curé constitutionnel, 1792, nommé de nouveau curé, le 6 avril 1804, démissionnaire en mai 1831, mort le 30 mars 1833. — Aguilas Bonnin, mai

1831, 1839. — Édouard Huré, du 20 septembre 1839 au 28 mai 1842. — Fulgence Boué, jésuite, du 29 mai 1842 au 2 novembre 1847. — Alexandre Millet, du 3 novembre 1847 au 19 mai 1861. — Lucien Moreau, du 20 juin 1861 au 15 juillet 1874. — Eugène-Adolphe Maurice, 15 juillet 1874, actuellement en fonctions (1880).

Genillé, d'abord simple fief, relevant de Montrichard, fut érigé en châtellenie, en 1515, avec union de la terre des Roches-Saint-Quentin. Le fief de la dîme de Logny relevait de cette châtellenie à foi et hommage simple.

Seigneurs de Genillé.

I. — Adam Fumée est le premier seigneur connu. Il était fils aîné de Pierre Fumée, receveur des deniers communs de la ville de Tours. Il étudia la médecine à l'Université de Montpellier et fut médecin des rois Charles VII et Louis XI. Le 3 octobre 1483, il rendit hommage pour sa terre de Genillé. Il fut maître des requêtes puis garde des sceaux de France, en remplacement de Guillaume de Rochefort. Il mourut à Lyon au mois de novembre 1494. En premières noces, il avait épousé Jeanne Pellorde; en secondes, Thomine Ruzé, veuve de Jean Burdelot et fille de Jean Ruzé, seigneur de Beaulieu, et de Gillonne Berthelot. Du premier mariage il eut : 1° Adam, dont on parlera plus loin; 2° Hardouin, chanoine de Paris, abbé de Beaulieu; 3° François, seigneur des Fourneaux, marié à Catherine Marques, fille de Guillaume Marques, seigneur de la Folaine et de Chédigny; 4° Jeanne, mariée, le 17 juillet 1493, à Pierre Bonnin, Éc., seigneur de Nourion et du Corpoy, procureur-général au Grand-Conseil; 5° Marguerite, femme de Jean Goyet, Éc., seigneur de Montenault, secrétaire du roi (contrat du 12 septembre 1481). — Du second mariage sont issus : 1° Louis, mort sans postérité; 2° Antoine, qui suit; 3° Jean, chanoine de Saint-Martin de Tours, décédé vers 1531. — Thomine Ruzé fit son testament le 29 septembre 1494 et mourut quelques jours après, à Lyon. Elle fut inhumée dans l'église Sainte-Croix de cette ville.

II. — Antoine Fumée, seigneur de Genillé, chanoine de l'église de Tours, figure dans un acte de 1523. Après sa mort, la terre de Genillé revint à son frère, Adam Fumée.

III. — Adam Fumée, deuxième du nom, seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes, fut commis pour tenir les sceaux aux grands jours de Poitiers, en 1531-33. Il épousa Catherine Burdelot. De ce mariage sont issus : 1° Martin, dont on parlera plus loin; 2° Adam, décédé sans postérité; 3° Antoine, qui suit; 4° Louis, notaire et secrétaire du roi, conseiller au Parlement de Paris (19 décembre 1528), mort le 23 août 1532; 5° Hardouin, prieur de Saint-Nicolas d'Auneau, décédé vers 1554; 6° Louise, mariée, en premières noces, en 1518, à Pierre Angemont, conseiller au Parlement; en secondes noces, à François Lefevre, seigneur de Beaulieu, avocat du roi à la Cour des comptes; 7° Catherine, femme de Louis de Fromentières, Éc., seigneur des Étangs; 8° Gaillarde, mariée, à Loches, le 2 janvier 1523, à Louis Trousseau, Éc., seigneur de Chambon, vicomte de Bourges.

IV. — Antoine Fumée, seigneur de Genillé (en partie) et de Blandé, conseiller au Parlement de Paris (13 novembre 1536), fut ensuite président du Parlement de Bretagne. Il épousa Françoise du Fau, fille de Hardouin, seigneur du Fau, et d'Antoinette de Menou. De ce mariage naquirent : 1° Adam, seigneur de la Grassière; 2° Louis, seigneur des Bourdelles; 3° Jacques, chevalier de Malte, commandeur de Castres; 4° Madeleine; 5° Renée, mariée à Gabriel de Beauregard, Éc., seigneur du Verger; 6° Marguerite, femme d'Antoine Prevost, Éc., seigneur du Chatelier-Portault.

V. — Martin Fumée, frère du précédent, seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, maître des requêtes, mourut en 1562. Il avait épousé, en premières noces, Martine d'Alais, fille de François d'Alais, seigneur de la Roche-d'Alais, médecin du roi, et de Martine Le Gaultier. Il eut, de ce mariage : 1° Adam, conseiller au Parlement de Paris, décédé le 17 octobre 1574, sans avoir été marié; 2° Antoine, seigneur de Blandé et des Roches-Saint-Quentin, conseiller au Conseil privé du roi, mort en 1583; 3° François, conseiller au présidial de Poitiers; 4° Nicolas, évêque et comte de Beauvais, pair de France, abbé de la Couture, mort à Chartres, le 3 mars 1592. Son corps, rapporté en Touraine, fut inhumé au château des Roches-Saint-Quentin; 5° Jacques, mort sans postérité; 6° Claude, conseiller au Parlement de Paris; 7° François; 8° Pierre; 9° Martin, qui suit.

VI. — Martin Fumée, chev., seigneur de Genillé et de Marly-le-Chatel, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou et chevalier de l'ordre du roi, rendit hommage pour sa terre de Genillé le 30 mai 1573. Par contrat du 19 juin de cette même année, il épousa Marie Louet, fille de Clément Louet, maître des requêtes, et de Marguerite de Querlavoine. Il eut, de ce mariage, trois filles : Marie, Françoise et Madeleine, cette dernière, mariée, le 21 juin 1591, à Jean de Menou, seigneur de Boussay.

VII. — Jean de Menou, chev., seigneur de Genillé (du chef de sa femme), de Boussay, Rilly, Méré, la Forge, Marray, gouverneur du Blanc, en Berry (6 juillet 1591), capitaine du château d'Angles, eut, de son mariage avec Madeleine Fumée, un fils, René, qui suit. D'un second mariage, avec Anne de Bloys, il eut neuf enfants, entre autres, Jean, qui forma la branche de Rilly, et Charles, auteur de la branche de Narbonne. Il mourut en 1633.

VIII. — René de Menou, chev., seigneur de Genillé, Boussay, la Forge, la Roche-d'Alais, Baratoire, la Penissière, baron de Courgain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et maître des eaux et forêts du comte de Loches, épousa, en premières noces, par contrat du 18 juin 1618, Madeleine Fumée, sa cousine, fille de Martin Fumée, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, et de Madeleine de Crevant. En secondes noces il épousa, le 16 avril 1644, Louise de Montfaucon, fille de François de Montfaucon et de Françoise de Mondain. Du premier mariage naquirent dix-neuf enfants, entre autres, Louis, qui suit; François, seigneur de la Roche-d'Alais; René, chevalier de Malte, commandeur de la Guerche, et Edmond, prieur de l'abbaye de Preuilly. Du second mariage sont issus quatorze enfants, qui, presque tous, moururent en bas âge. René de Menou décéda au mois de septembre 1661.

IX. — Louis de Menou, chev., seigneur de Genillé, Boussay, la Forge, colonel du régiment de Touraine, fonda le couvent de la Bourdillière en 1662. En 1668, il rendit aveu pour sa terre de Genillé. Il épousa Catherine Perrot, fille de Claude Perrot, chev., seigneur du Plessis, grand-maître des eaux et forêts de France, au département de Touraine, Anjou et Maine, et d'Anne du Breuil. Il eut huit enfants : René, qui suit; Roger, lieutenant de cavalerie; Louis; Charles, vicaire général de Pamiers et doyen de Saint-Aignan; Catherine, prieure de la Bourdillière; Anne, Marie et Agathe, religieuses dans ce même prieuré. Devenu veuf, à l'âge de trente ans, Louis de Menou entra dans les ordres. Il mourut en 1698.

X. — René de Menou, chev., seigneur de Genillé, Boussay, Chambon, Rigny, etc., épousa, par contrat du 21 avril 1668, Dorothée Châteigner, fille de Louis Châteigner. chev., seigneur de Lussais et d'Andonville, maréchal des camps et armées du roi, et de Théodore de Trégouin. Dorothée Châteigner mourut dans le mois qui suivit son mariage. René de Menou épousa, en secondes noces, le 5 février 1670, Claude-Marie Leaud, fille de Pierre Leaud, Éc., secrétaire du roi, et de Claude Morisse. De ce mariage il eut : 1° René-Charles, qui suit; 2° Louis, abbé de Bonny-sur-Loire et prieur de Saint-Christophe, au diocèse de Beauvais; 3° Roger, tué au siège de Denia, en Espagne, en 1710; 4° Edmond, abbé de Saint-Pierre de Preuilly, décédé le 20 octobre 1758; 5° Marie, morte en 1752; 6° Louise; 7°, 8° Dorothée et Antonine, jumelles, mortes en bas âge; 9°, 10°, 11° Élisabeth, Claude et Françoise-Madeleine, religieuses à la Bourdillière; 12° Catherine, abbesse de la Bourdillière; 13° Geneviève morte en bas âge. René de Menou mourut en 1710.

XI. — René-Charles de Menou, chev., seigneur de Genillé, Boussay, Méré, la Forge, baron de Beauçay, brigadier des armées du roi, rendit hommage pour sa terre de Genillé en 1740. Il mourut à Boussay le 13 décembre 1744. De son mariage, contracté le 8 août 1715, avec Louise Léaud de Lignières, il avait eu deux filles, l'une, morte en bas âge, l'autre, Louis-Marie-Charlotte, qui fut mariée, le 3 janvier 1746, à René-François de Menou, son cousin.

XII. — René-François de Menou, chev., marquis de Menou, maréchal de camp, gouverneur de la citadelle d'Arras, fut seigneur de Genillé, par suite de son mariage avec Louise-Marie-Charlotte de Menou. Il mourut le 30 septembre 1765, laissant plusieurs enfants, entre autres. René-Louis-Charles, qui suit, et Jacques-François, député de la noblesse de Touraine aux États-généraux, en 1789, général de division, mort le 11 août 1810.

XIII. — René-Louis-Charles de Menou, chev., marquis de Menou, seigneur de Genillé, Boussay, Chambon, Chaumussay, mourut à Boussay le 29 janvier 1822. Il avait épousé, le 31 janvier 1769, Anne-Michelle-Isabelle Chaspoux de Verneuil, fille d'Eusèbe-Jacques Chaspoux, marquis de Verneuil, comte de Loches, et d'Anne-Adélaïde de Harville. De ce mariage sont issus : René-Louis-François, marquis de Menou, mort le 9 octobre 1841; René, décédé le 17 juillet 1808, et Anne-Denise-Félicité, mariée à Alphonse Savary, marquis de Lancosme.

Maires de Genillé. — Hercule-Silvain Jousselin, 1791. — Jussi, 1802. — Jousselin, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Le Gardeur de Repentigny, 3 mai 1816. — Étienne Meunier, 1er août 1821. — Hercule Sellier, 29 octobre 1821. — Roy-Jousselin, 10 janvier 1823. — Urbain-Charles, comte de Barbançois, 17 août 1827. — Roy, 1837. — De Marseuil, 1841. — Meunier, 1852. — Anthyme Vénier, 21 janvier 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603; E, 22; G, 14, 92; *titres de la Bourdillière, du Liget, de Beaugerais, des Barnabites de Loches*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, I, 120, 121; IV, 1586; VI, 2315, 2349; VII, 2570, 3005, 3048, 3302; IX, 4856; XII, 5291, 5313; XIII, 8307; XXI. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, III, 589. — *Cartulaire du Liget et de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1265, 1267, 1313. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 726. — *Procès-verbal de la Société archéologique de Touraine* du 28 janvier 1863. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 6. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1870), p. 318. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 87. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 257. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 193. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 634. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 85. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 265 et suiv. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.

Genillés (le lieu des), près du Lane, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Gennebert, f., c^ne de Langeais.

Gennebré, f., c^ne d'Hommes.

Gennegées (le lieu des), près de la Bréchotière, c^ne de Louans.

Genneraie (bois de la), c^ne d'Esves-le-Moutier.

Gennes, paroisse de Berthenay. V. *Gênes*.

Gennes, paroisse de Saint-Christophe. V. *Gênes*.

Genneteuil, f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Geneteuil, Genetuel*, 1285, 1580; *Geneteil*, 1600. — *Genneteuil*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1637, il appartenait à Louise le Blanc, veuve de Gilles des Roches; — en 1651, à Gilbert des Roches; — en 1660, à Nicolas Gatien; — en 1745, à Louis Durand, chev.; — en 1763-79, à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83, 147; *prévôté d'Oé*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Gennetière (la), f., c^ne de Luzé.

Gennetière (la), f., c^ne de Saint-Denis-hors.

Gennetrie (la), f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — *Gennetrie*, carte de l'état-major. — *Jametrie*, carte de Cassini.

Genotrie (la), f., c^ne d'Avrillé, près de la Roumer.

Genouph (St-), commune du canton de Tours-sud, arrondissement de Tours, à 7 kilomètres de Tours. — *Saint-Genoulf*, carte de Cassini. — Elle est bornée, au nord, par la Loire; à l'est, par la commune de La Riche; au sud, par celle de Savonnières; à l'ouest, par Berthenay. Elle est traversée par le chemin de fer de Tours à Nantes.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Bas-Chemin (110 habit.). — La Bise (21 habit.). — La Gaudinière (22 habit.). — La Roche (15 habit.). — Nouis, ancien fief, relevant du château de Tours, et propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — Le Grand-Moulin (19 habit.). — Les Montils (18 habit.), ancienne propriété des Minimes du Plessis. — Marçay (22 habit.), connu dès le xe siècle. — Touche-Ronde, la Vergerie, la Robinière, Château-Gaillard, etc.

Avant la Révolution, Saint-Genouph était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné d'Azay-le-Rideau et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 486 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Bruzon, vers 1825.

Population. — 320 habit. en 1801. — 300 habit. en 1804. — 376 habit. en 1808. — 344 habit. en 1810. — 330 habit. en 1821. — 375 habit. en 1831. — 393 habit. en 1841. — 389 habit. en 1851. — 372 habit. en 1861. — 367 habit. en 1872. — 363 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de mai.

Bureau de poste de Tours. — *Perception* de La Riche.

L'église n'offre rien d'intéressant. Elle est qualifiée de chapelle, fillette ou succursale de Berthenay, dans des titres de 1730 et 1758. Ce fut vers cette dernière époque que Saint-Genouph fut érigé en paroisse. Le titre de desservant était à la présentation de l'archevêque.

Desservants et curés de Saint-Genouph. — Thimothée Moreau, 1730, 1758. — Silvestre Forgete, 1767. — Jacquet, 1768. — Michel-Thomas Deschamps, 1777-82. — Saulquin, 1804. — Delamolère, 1810. — Berge, 1821. — Rabiet, 1831. — Fremont, 1840, actuellement en fonctions (1880).

En 1846, en exécutant des travaux de terrassement dans cette commune pour l'établissement du chemin de fer de Tours à Nantes, on a découvert, renfermés dans un vase de terre cuite, divers objets antiques en bronze: haches, javelots, fibules, fragments de poignards, etc. Ces objets sont aujourd'hui conservés au musée de la Société archéologique de Touraine.

Saint-Genouph a été cruellement éprouvé par l'inondation de 1856. La perte, pour cette commune, fut évaluée à 211,600 francs.

Maires de Saint-Genouph. — Dupont, 1792. — Pierre Caillard, 1804, 29 décembre 1807, 1821. — Gatien Leroux, 21 juin 1830. — Caillard-Mazery; 17 septembre 1830. — Dupont-Joubert, 1852, 13 février 1874. — Louis Picou-Ribot, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien, fief de Nouy; titres de la cure de Saint-Genouph*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 335; IX, 232-33; *Bulletin* de la même Société, (1868), p. 51. — Rouillé-Courbe, *Les inondations dans le département d'Indre-et-Loire*, 432. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 188. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 173.

Genouph (St-), abbaye, en Berry. — Le fief de cette abbaye relevait du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Genouph (St-), *alias* la **Chaise-St-Genoux**, c^ne de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — Ancien fief, relevant de Sennevières. En 1710, il appartenait à François Luthier. Par acte du 11 septembre 1723, Michel Luthier de Montouvrain et Marie Luthier, femme de Grégoire Boillac de la Doratière, le vendirent à Guillaume Gaulepied, baron de Sennevières. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 130, 135.)

Genoux (le lieu de), près du Rouchoux, c^ne du Grand-Pressigny.

Gentil (le fief), ou **Fief-Jean-Marques**, situé dans la ville de Bléré. — Il relevait du château d'Amboise. En 1514, il fut uni à

la châtellenie de Chenonceau. En 1520, il appartenait à Robert Marques; — en 1431, à Jehan Marques; — en 1460, à Pierre Marques; — en 1469, à Guillaume Marques, qui le vendit, à réméré, à Pierre de Montplacé, abbé de Saint-Julien, pour cent vingt écus d'or. Retiré, en 1475, il fut vendu, le 3 juin 1496, à Thomas Bohier. Il revint ensuite à Catherine Marques (1502), puis à Thomas Bohier, qui le fit réunir à la châtellenie de Chenonceau. — Au XIIIe siècle, le moulin de Culoison relevait du fief Gentil à foi et hommage simple et un roussin de service abonné à vingt-cinq sols, à muance de seigneur. Boisramé relevait également de ce fief à foi et hommage simple et un denier de franc-devoir. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 634, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 112. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 39, 40, 41, 49, 58, 59, 63, 66, 69, 73, 75, 78, 79, 85, 120, 122, 169; *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 87.)

Gentilhommerie (la), f., cne de Saint-Roch. — Elle relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch*.)

Gentillerie (le lieu de la), cne de Saint-Senoch, près du chemin de Barbeneuve au Carroi-des-Contents.

Gentillier (la fontaine du), près de Châteaupin, cne de Ligueil.

Gentillier (le lieu du Puits-de-), cne de Ligueil. V. *Puits-de-Gentillier.*

Gentillière (la), vil., cne de Restigné, 26 habitants.

Gentinière (la), ham., cne de Souvigny, 15 habit. — *l'Argentinière*, 1575. — *Gentinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à soixante sols de franc-devoir. — En 1575, il appartenait à Robert Gentin; — en 1606, à Æneas Marchant. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 604. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Livre de recettes d'Amboise*, 1575.)

Genty (la fosse), cne de Druye, près du carrefour de la Croix-Robert.

Genulphus *(Sanctus)*. V. *Genouph (Saint-)*.

Geoffroy Ier, dit le Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques-Nerra et d'Hildegarde, s'empara de la ville de Tours après un long siège, en 1043, battit les troupes de Thibault, comte de Tours, et d'Étienne, comte de Champagne, près du village de Nouis et devint, par suite de cette victoire, maître de toute la Touraine, qu'il réunit à son comté d'Anjou. Il fit ensuite la guerre à Guillaume VI, comte de Guienne et de Poitou, puis au comte du Maine. Deux fois il incendia la ville du Mans. Il était sur le point de s'emparer du comté du Maine, lorsqu'il mourut à Angers, le 14 novembre 1060. On lisait cette inscription sur le tombeau qui lui fut élevé dans l'église de Saint-Nicolas de cette ville :

Dum viguit, tua dum valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

En premières noces, il avait épousé Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, comte de Poitiers; en secondes noces, Grescia, veuve de Berlay II, seigneur de Montreuil; en troisièmes noces, Adelaïs, d'origine allemande. Il n'eut pas d'enfants de ces trois mariages. Sa succession passa à Geoffroy le Barbu et à Foulques-Réchin, ses neveux. — (Moréri, *Diction. historique*, II, 36. — Du Haillan et Bourdigné, *Hist. d'Anjou.* *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 264. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 46, 353-65. — Auteuil, *Hist. des ministres d'État.* — *Spicileg.*, X, 474.)

Geoffroy II, dit le Barbu, neveu du précédent, comte d'Anjou et de Touraine (1060), fut fait prisonnier par son frère, Foulques-Réchin, en 1068, et resta enfermé dans le château de Chinon pendant vingt-huit ans. Délivré de cette captivité, par suite de l'intervention du pape Urbain II, au mois d'avril 1096, il mourut en 1097, d'après quelques historiens, en 1103, d'après Orderic Vital. Tous ses biens passèrent à son neveu Geoffroy III, dit le Martel. — (*Moréri, Diction. historique*, II, 36. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 46, 380 et suiv. — Du Haillan et Bourdigné, *Hist. d'Anjou.*)

Geoffroy III, dit le Martel, fils de Foulques-Réchin, comte d'Anjou et de Touraine (1103), eut à soutenir une guerre acharnée contre son propre père, qui lui-même était poussé à ces tristes extrémités par Bertrade, sa femme. En 1105, il porta secours à Henri Ier, roi d'Angleterre, qui combattait contre son frère, Robert, duc de Normandie, et s'empara de la ville de Lisieux. L'année suivante, tandis qu'il faisait le siège de Candé, en Anjou, il fut atteint par une flèche empoisonnée. Il mourut le 18 mai 1106 et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers, près de son parent, Geoffroy Martel, premier du nom. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 46, 416. — C. Port, *Diction. historique et géographique de Maine-et-Loire*, II, 253.)

Geoffroy IV, dit le Bel, comte d'Anjou et de Touraine, fils de Foulques le Jeune et de Sibylle de la Flèche, épousa, au mois d'août 1128, Mathilde d'Angleterre, qui eut le comté du Maine en dot. Il fit la guerre à Thibault IV, comte de Blois, et à Rotrou, comte du Perche (1131), et fit rentrer sous son obéissance plusieurs de ses vassaux qui s'étaient révoltés, entre autres, les seigneurs de Thouars, de Parthenay, d'Amboise, de l'Ile-Bouchard, de Pressigny, de Sablé et de Laval. Après la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre, il s'empara de la Normandie, qu'il céda

en 1149, à son fils aîné, Henri. Il mourut à Château-du-Loir, le 7 septembre 1151, et fut inhumé dans l'église de Saint-Julien du Mans. De son mariage avec Mathilde d'Angleterre, il eut trois enfants : Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie; Geoffroy, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, et Guillaume, dit Longue-Épée, comte de Mortain. — (Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, 389. — Roger, *Hist. d'Anjou.* — Benoit, *Chronique des ducs de Normandie,* III. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 47; II, 22. — C. Port, *Diction. historique et géographique de Maine-et-Loire,* II, 254-55.)

Geoffroy V, dit **Plantagenet,** fils du précédent, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, se brouilla avec son frère Henri qui, après une guerre meurtrière, le dépouilla de tous ses biens. S'étant réfugié à Nantes, il fut proclamé comte par les habitants. Il mourut dans cette ville le 27 juillet 1158. — (Roger, *Hist. d'Anjou.* — D. Housseau, V, 1725. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 68. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 47; II, 29. — Orderic Vital, *Hist. eccles.* — Moréri, *Diction. historique,* II, 36. — C. Port, *Diction. historique et géographique de Maine-et-Loire,* II, 255.)

Geoffroy, abbé de Noyers, succéda à André, en 1062. L'église du prieuré de Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard fut fondée par suite de ses démarches. Barthélemy, archevêque de Tours, posa la première pierre, vers 1067. Geoffroy fut remplacé par Renier, vers 1073. — (*Cartulaire de Noyers.* — *Gallia christiana,* XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285. — D. Housseau, II, 468.)

Geoffroy II, baron de Preuilly et seigneur de la Rochepozay, fils de Geoffroy Ier, dit le Martel, et d'Almode, naquit à Preuilly, vers 1030. Il prit une part active à la guerre allumée entre Geoffroy le Barbu, devenu comte d'Anjou et de Touraine, par la mort de Geoffroy le Martel, qui l'avait fait son légataire universel, et Foulques le Réchin. Ce dernier, jaloux des avantages faits à son frère, lui avait juré une haine mortelle. Il l'enveloppa de sourdes menées et s'assura, parmi ses vassaux, de défections importantes, entre lesquelles compta particulièrement celle de Geoffroy de Preuilly. Sur ces entrefaites, Geoffroy le Barbu, à la suite de quelques légères usurpations qu'il avait commises sur les biens de la cathédrale de Tours, fut excommunié par le cardinal Étienne, légat du Saint-Siège en France. On confisqua ses biens, pour les adjuger ensuite à Foulques le Réchin, dont les machinations, et peut-être aussi les conseils de son ami, le célèbre archidiacre Bérenger, n'avaient pas peu contribué à cette spoliation scandaleuse. Pour consommer l'usurpation, il fut résolu qu'on s'emparerait de Geoffroy le Barbu, pour le détenir prisonnier jusqu'à la fin de ses jours. Geoffroy de Preuilly, Renaut de Château-Gonthier, Gerard de Montreuil, Robert de Bourgueil et plusieurs autres seigneurs, entièrement dévoués aux intérêts de Foulques, pénétrèrent, par surprise, dans la ville d'Angers, le 5 avril 1067, et s'assurèrent de la personne du malheureux prince. Mais la nouvelle de cette infâme trahison s'étant rapidement répandue, les habitants prirent les armes pour délivrer leur comte, dont ils aimaient l'administration, assaillirent les auteurs de l'entreprise et les massacrèrent.

Geoffroy de Preuilly eut deux enfants de son mariage avec Ameline de Blois : Geoffroy III, dit le Jourdain, baron de Preuilly et comte de Vendôme, et Geoffroy, qui est cité dans une charte de 1092. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 720. — *Chronique de Hugues de Fleury* (collection Guizot), VII, 78, 78. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 210. — D. Housseau, II, 499.)

Geoffroy, premier du nom, abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Pierre, vers 1165. Il eut pour successeur, Guillaume, en 1171. — (*Gallia Christiana,* XIV, 247. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien.*)

Geoffroy II, abbé de Saint-Julien de Tours, remplaça Guillaume Ier, vers 1176. Son successeur fut Philippe, vers 1194. — (*Gallia christiana,* XIV, 247. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343.)

Geoffroy Ier, abbé de Bourgueil, fut élu en 1238, en remplacement de Guy, décédé le 13 juin de cette même année. Il fit réparer l'église abbatiale en 1246 et mourut le 19 juin 1257. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Geoffroy II, abbé de Bourgueil, élu au mois de novembre 1301, en remplacement de Hugues, décédé, mourut le 28 août 1303. Il eut pour successeur, Gillebert de Vernou. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Geoffroy de Coursol, vingt-unième abbé de Marmoutier. V. *Coursol.*

Geoffroy de la Lande, ou **du Lude,** chanoine de l'église du Mans, puis archidiacre de Paris, fut nommé archevêque de Tours, en 1207, en remplacement de Barthélemy de Vendôme. Il mourut à Tours, le 19 avril 1208, et eut sa sépulture sous le maître-autel de la cathédrale. Son successeur fut Jean de Faye. — (P. Marchegay et E. Mabille, *Chron. S. Albini Andegavensis,* 57. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 132. — *Gallia christiana,* XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 453. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 333. — D. Housseau, XV, 142.)

Geoffroy de Poitiers, abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Jean, vers 1259. Il mourut en 1298 ou 1299 et eut pour successeur Pierre de Châteaurenault. — (*Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 73; IX, 156, 249, 327, 343.)

Georgère (la), f., cne d'Hommes.

Georgère (la Petite-), ham., cne de Langeais, 12 habit.

Georgerie (la) et la **Basse-Georgerie,** f., cne de Rouziers. — *Georgerie,* carte de l'état-major.

Georges (St-), paroisses. V. *Saint-Georges-sur-Cher* et *Saint-Georges-sur-Loire.*

Georges (le lieu de), près de la Gontière, cne de Faye-la-Vineuse.

Georges (le lieu de **St-**), près de la Vallée-Germain, cne des Hermites.

Georges (île **St-**), dans la Loire, partie sur le territoire de Rochecorbon, partie sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Georges (chapelle de **St-**). V. *la Grange-Saint-Martin.*

Georges (Claude de **St-**), appartenait à une famille noble et ancienne, originaire du Poitou. Il était fils de Claude de Saint-Georges, chev., seigneur de Monceaux et de Verdelle, et de Marie de Cremaux d'Entragues. Évêque de Mâcon en 1682, puis de Clermont en 1684, il fut appelé au siège archiépiscopal de Tours, en 1687, en remplacement de Michel Amelot de Gournay; mais il ne put parvenir à obtenir ses bulles. Le 5 septembre 1693, il fut nommé archevêque de Lyon, où il mourut en 1715. Il eut pour successeur, à Tours, Mathieu Isoré d'Hervaut. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 649. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 465. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVIII, 104. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 334.)

Georges-du-Petit-Rocher. V. *Georges (Saint-),* cne de Rochecorbon.

Georges-sur-Cher (St-), commune du canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). — *Parochia S. Georgii super Carum; S. Georgius de Chesa,* XIIIe siècle (charte de l'abbaye de Saint-Julien et *Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Georges de Bléré,* 1507.

Autrefois, cette paroisse faisait partie de la Touraine. Elle dépendait du doyenné de Montrichard et du grand-archidiaconné de Tours. Le titre curial était à la présentation alternative de l'archevêque de Tours et des abbés de Saint-Julien et de Marmoutier. Les droits honorifiques, dans l'église, appartenaient au seigneur de Bléré.

Le logis seigneurial du fief ou hébergement de Cornilleau, ou Saint-Georges, était situé près de l'église. Il fut détruit avant 1561. Il a été possédé, en 1507, par Adam Fumée; — en 1550, par Jean Trochard, Éc., à cause d'Antoinette Burdelot, sa femme. En 1561, Nicole Louetière était propriétaire de l'emplacement où s'élevaient autrefois les bâtiments du fief. En 1789, Louis-Gaëtan de Thienne, capitaine-gouverneur des ville et bailliage de Sens, était qualifié de seigneur de Saint-Georges-sur-Cher.

Les seigneurs de Bléré avaient les droits de foire et de boucherie à Saint-Georges.

Au château de la Chaise, il existait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours,* en 1787.

En 1860, on a découvert dans cette commune les restes d'une voie romaine.

Arch. d'I.-et-L., chartes de Saint-Julien; G, 14. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien; Lambron de Lignim, Châteaux et fiefs de Touraine.* — *Almanach de Touraine,* 1790. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 30. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour*, IX, 233; X, 85; XI, 16; XIII, 58, 60. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine,* 187. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau,* 49, 86, 165, 189, 292, 507, 530.

Georges-sur-Loire (St-), vil., cne de Rochecorbon, 133 habit. — *Parochia S. Georgii,* 1256 (charte de Marmoutier). — *Parochia S. Georgii super Ligerim,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Georges-sur-Loire-les-Marmoutier,* 1536. — *Georges-du-Petit-Rocher,* 1793. — *Saint-Georges,* carte de l'état-major. — Ancienne commune, qui fut réunie à celle de Rochecorbon, par décret du 2 février 1808.

Population. — 278 habit. en 1801. — 270 habit. en 1808.

Avant la Révolution, la paroisse de Saint-Georges était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Tours.

L'ancienne église paroissiale n'existe plus.

La chapelle de Saint-Germain, située dans cette paroisse, est citée dans une charte de Geoffroy de Brenne, seigneur de Rochecorbon, en date du mois de mars 1221 et dans un titre de 1740.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

CURÉS DE SAINT-GEORGES. — Pierre Martineau, 1536. — V. Roy, 1737. — François Harouard, 1753, décédé le 18 novembre 1782. — Le Bert, janvier 1783. — Louis-François-Denis Raboteau, juin 1783, décédé le 20 août suivant. — Joubert, novembre, 1783. — Barbier, de décembre 1783 au mois d'avril 1791. — Gation, 1791, curé constitutionnel, 1793. — Baulé, 1804.

Cette paroisse constituait un fief relevant de l'archevêché de Tours, à foi et hommage simple

et six deniers de service annuel. Le seigneur devait en outre une livre de poivre, qu'il était tenu d'offrir, tous les ans, à l'archevêque de Tours, ou à son représentant, dans le cimetière de Saint-Georges. Le logis seigneurial était taillé dans le roc.

En 1256, ce fief appartenait à Philippe Patry, Éc.; — en 1392, à Jean Patry; — en 1411-34, à Jean Dupuy; — en 1456, à Jean Bonnenfant; — en 1475, à Aliénor Dupuy, femme de Raoulin Le Boucher; — vers 1480, à Jean Toreau, bourgeois de Tours; — en 1506-21, à Raymond Garnier; — en 1528, à Jeannot Le Lièvre, Mathieu et Michel Bonnenfant; — en 1540, à François de Bonigalle; — en 1548, à Jean de Cingy; — en 1562-66, à Pierre Martineau, seigneur de la Tour; — en 1700, à Claude-Marie Bouet; — en 1737, à Claude Fermon; — en 1771, à Jacques-Nicolas Lambron de Maudoux, Éc., ancien mousquetaire de la garde ordinaire du roi, capitaine de la grande Fauconnerie de France, marié à Gilles-Marguerite Testard des Bournais.

On remarque, à Saint-Georges, un gigantesque escalier qui dépendait de l'ancien logis seigneurial. Il se compose de cent vingt-deux marches, partagées en six paliers. Les deux premiers paliers sont taillés dans le roc.

En 1851, on a découvert, dans cette commune, une tombe paraissant appartenir à l'époque mérovingienne et qui contenait des perles, un anneau en cuivre et un bracelet. Ces objets se trouvent aujourd'hui au musée de la Société archéologique de Touraine.

MAIRES DE SAINT-GEORGES. — Gautier, 1792. — Duchamp de la Frillière, 1801. — Legras, 15 juillet 1806. — Brault, 7 novembre 1807.

Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier; G, 5, 91, 102; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, VI, 2529; XIII, 8359. — *Panorama pittoresque de la France* (Indre-et-Loire), p. 9. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (description et dessin de l'escalier de Saint-Georges). — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 231. — Registres d'état-civil de Saint-Saturnin de Tours, 1700-37. — Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine* (manuscrit). — Correspondance administrative du département d'Indre-et-Loire (1808), p. 53. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Registres d'état civil de Saint-Georges. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 164. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 36; IX, 233; X, 216.

Georget (le lieu de), près de la Berangerie, c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain.

Georget (Étienne-Jean), médecin, né à Vernou, le 9 avril 1795, fit ses études médicales à Paris et fut reçu docteur à l'âge de 24 ans. Sa situation d'interne, à l'hôpital de la Salpêtrière, lui avait permis de faire des observations importantes sur l'aliénation mentale. Il obtint un prix fondé par le docteur Esquirol sur cette question : *Établir l'existence des altérations cadavériques dans les aliénés*. En 1820, il publia un *Traité sur la folie*, Paris, Migneret, 1820, in-8°. Nous avons de lui un autre travail intitulé : *Physiologie du système nerveux et spécialement du cerveau, suivie de recherches sur les maladies nerveuses en général et en particulier sur le siège, la nature et le traitement de l'épilepsie, de l'hystérie, de l'hypocondrie et de l'asthme convulsif*, Paris, Baillière, 1821, in-8°. Il créa un recueil ayant pour titre : *Archives générales de la médecine*. Il mourut au mois d'avril 1828, âgé de trente-trois ans. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 212. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 587.)

Georgetterie (le lieu de la), près de la Pinsonnière, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Georgettière (la) f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Georgettière (la), ou **Georgetterie**, paroisse de Nouzilly. — Ancienne dépendance du fief de la Roche-d'Ambille. — (Arch. d'I.-et-L., *titre de la Roche*.)

Georgettière (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Georgettières (les), c^ne^ de Loches. V. *Jolletières*.

Geraldeia. V. *la Giraudellière*, c^ne^ de Sorigny.

Gerandellière, ou **Girandellière** (le fief de la). — Il s'étendait dans les paroisses de Sorigny et de Villeperdue et relevait du château de Sainte-Maure et de Thaïs. Le 6 octobre 1742, il fut vendu par le Chapitre de l'église de Tours au seigneur de Thaïs, pour une rente de soixante boisseaux de froment. Primitivement, on l'appelait fief des Belots. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XIII, 8031, 8056.)

Gérardières (métairie des), paroisse de Perrusson. — Elle est citée dans un titre de 1720. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

Geraudorie (la), f., c^ne^ de Parçay-Meslay.

Geraudière (la), c^ne^ de Marcé-sur-Esves. V. *Giraudière*.

Geraudière (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Jacques-Louis-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gerbaudières (les), f., c^ne^ de Souvigny. — En 1727, elle appartenait à Antoine-Guillaume Sestier, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Venant*.)

Gerbault (le lieu de), paroisse de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier et appartenait, en 1733, à Jean Croix. — (Arch. d'I.-et-L., Marmoutier, *mense séparée*.)

Gerbault, ham., c^ne de Saint-Ouen, 11 habit. — *Gerbault,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gerbault, f., c^ne de Vou. — *Gerbault,* carte de l'état-major. — Elle dépendait du fief de la Roche-de-Gennes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Gerbauts (les), ou **Gerbeaux,** f., c^ne de Céré.

Gerbelots (le lieu des), c^ne de Ligré, près du chemin de Touraine à Ligré.

Gerberie (les Grande et Petite-), c^ne de Neuillé-le-Lierre, près du ruisseau de Madelon.

Gerberons (le lieu des), paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance du fief de la Salle-César. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle-César.*)

Gerbiers (les), ou **Village-des-Gerbiers,** vil., c^ne d'Athée, 17 habit. — *Gerbiers,* carte de l'état-major.

Gerbillière (la), vil., c^ne de Balesmes, 13 habit. — *Gerbillière,* carte de l'état-major.

Gerce (le lieu de la), c^ne de Druye, près de la Petite-Barre.

Gerfault, ou **Gerfaux,** f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Bourg-de-Bruère,* XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de Vauguérin. En 1629, il appartenait à Pierre Odespung; — en 1670, à François Castillon; — en 1720, à Étienne Castillon. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Gergiottières (le lieu des), c^ne d'Yzeures, près du chemin de Cirande à Marigny.

Germain (le moulin de **St-**), *alias* **Pissot,** à Bourgueil. — Il fut vendu nationalement sur l'abbaye de Bourgueil, le 28 février 1791, pour 13,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Germain (St-), f., c^ne de Saint-Avertin.

Germain, f., c^ne de Saint-Flovier.

Germain (moulin de **St-**), sur l'Indre, c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain.

Germain (île de **St-**), dans la Vienne, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Germain-d'Arcé (St-), commune du canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe), 769 habit. — Cette paroisse dépendait autrefois de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. La présentation au titre curial appartenait au prévôt d'Anjou, de l'église Saint-Martin de Tours. Dans l'église, il existait trois chapelles : une, dédiée à sainte Barbe, et qui avait été fondée par N. de l'Espinay; l'autre, placée sous le vocable de saint Julien, et qui avait eu pour fondateur Jean Fournier; la troisième, appelée chapelle du Perray. La châtellenie de Saint-Germain relevait de Château-la-Vallière et faisait partie du duché de ce nom.

Antoine de Savonnières, chev., seigneur de la Troche, possédait la châtellenie de Saint-Germain. Il mourut en 1580 et eut sa sépulture dans l'église de cette paroisse. En 1561, il avait épousé Charlotte de Saint-Germain, fille de René de Saint-Germain et de Madeleine de Rivaude. Charlotte eut en dot les terres de Saint-Germain et des Hayes. De ce mariage sont issus : 1° Charles, qui suit; 2° Jean, seigneur des Hayes, décédé le 25 septembre 1612; il fut inhumé dans l'église de Channay; 3° Mathurin, qui fut tué au siège de Castillon, en 1586; 4° Louis, capitaine au régiment de Saint-Paul, décédé en 1590; 5° Antoine, lieutenant d'une compagnie de gendarmes, marié à Anne de la Tremoille; 6° Louis, seigneur de la Gaillardière; 7° Antoine, capitaine au régiment de la Troche, tué au combat de Châteaubriand, en 1596; 8° Jacques, abbé de Bourgueil; 9° René, prieur de Saint-Aubin d'Angers; 10° César, qui prit l'habit religieux à l'abbaye de la Trinité de Vendôme; 11° Olive, qui épousa, par contrat du 22 août 1581, Jean de Meaulne, Éc., seigneur de Meigné-le-Vicomte; 12° Françoise, mariée à Jean de Petitjean, Éc., seigneur de Linières; 13° Antoinette, femme de Jacques de Maubert, Éc., seigneur de la Touche; 14° Marie, qui épousa René d'Espagne, Éc.; 15° Renée, religieuse à Fontevrault.

Charles de Savonnières, Éc., seigneur de Saint-Germain et de la Troche, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut à Paris, le 12 février 1606. Son corps, rapporté à Saint-Germain, fut inhumé dans l'église paroissiale. De son mariage avec Gabrielle le Gay, fille de François le Gay, vicomte de Forges, et de Marquise du Bois des Arpentis, Charles de Savonnières eut quatre enfants : 1° Simon, qui suit; 2° Gabriel; 3° Charles, abbé de la Roë; 4° Jeanne, religieuse à Fontevrault.

Simon de Savonnières, Éc., seigneur de Saint-Germain, guidon de la compagnie de gendarmes du Bellay, fit son testament le 20 février 1621 et mourut quelques jours après, laissant deux enfants de son mariage avec Jeanne Raoul, fille d'Étienne Raoul, seigneur du Clos, conseiller au Parlement de Bretagne, et d'Hélène de la Tour-d'Evié : 1° Martin, qui suit; 2° Françoise, qui épousa Martin de Savonnières, marquis de la Bretesche, seigneur de Machecoul.

Martin de Savonnières, marquis de la Troche, conseiller au Parlement de Bretagne, épousa, le 28 novembre 1641, Marie Goddes de Varennes, fille de Charles Goddes de Varennes, seigneur de la Perrière, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Daguet. De ce mariage naquit un fils unique, Martin, maréchal des camps et armées du roi, qui fut tué au combat de Leuze, le 15 septembre 1591.

La terre de Saint-Germain passa ensuite dans la maison Le Vacher. Timoléon Le Vacher rendit hommage pour ce domaine, le 10 septembre 1684.

— Joseph-Louis-Victor Le Vacher rendit également hommage le 3 juillet 1749.

Pouillé du diocèse d'Angers (1648), p. 44, 51. — D. Housseau, XIII, 10770. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVIII, 382-83. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1er et 4e. — Arch. d'I.-et-L., G, 38. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346. — A. Joanne, *Diction. des communes de la France*, 882.

Germain-de-Bourgueil (St-). V. *Bourgueil.*

Germain-des-Prés-les-Candes (St-). V. *Germain-sur-Vienne (Saint-).*

Germain-sur-Indre (St-), vil., cne de Saint-Jean-Saint-Germain, 200 habit. — *S. Germanus, parochia S. Germani de Pratis*, XIIIe siècle. — *S. Germanus propre Lochas*, XIVe siècle. — *Saint-Germain-sur-Aindre*, 1336. — Ancienne paroisse et commune, réunie, en 1833, à celle de Saint-Jean, sous le nom de *Saint-Jean-Saint-Germain.*

Le plan cadastral, dressé par Alizard, a été terminé en juillet 1826.

Population. — 50 feux en 1764. — 194 habit. en 1801. — 207 habit. en 1810. — 207 habit. en 1821. — 209 habit. en 1831.

Avant la Révolution, Saint-Germain était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

L'ancienne église paroissiale n'offre rien d'intéressant. Elle a été réparée au XVIIe siècle. Aux voûtes de la chapelle seigneuriale se trouvent les armoiries de la famille Berruyer.

Une chapellenie, dite *chapelle du Crucifix*, fut fondée dans cette église en 1420, par Philippe Guerrier, curé de la paroisse. Marc Poullin en était desservant en 1755.

CURÉS DE SAINT-GERMAIN. — Philippe Guerrier 1420. — Jean Barret, 1445. — Marc Perier, 1550. — Étienne Mariau, 1561. — Catherin Picard, 1594. — Jehan Picard, 1598-1606. — Jean Bled, 1607. — Jean Furet, 1617. — René de Malvaut, 1652. — Gilles Hellye, 1656. — Nicolas Briffault, 1675-1710. — Marc Poullin, 1755. — Jean-Baptiste Rollandin, 1790. — Bussière, curé constitutionnel, 1792.

Saint-Germain formait une châtellenie relevant de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et cent sols d'aides à muance de seigneur. L'aveu suivant, rendu en 1358, par Pierre de Mornay, indique les droits et les dépendances féodales de ce domaine :

« De vous........ je, Pierre de Mournay, chevalier, seigneur de St Germain à cause de Jehanne de St Germain ma fame, advoe tenir à foy et homaige lige à cent souls de devoir à muance de seigneur, mon habergement de Saint Germain et toutes les rentes, terres, vignes, precz, moulins et aultres choses que je ay en la paroisse de St Germain, de Senevères, de la Chapelle St Ypolite, c'est a assavoir, le dit habergement comme il se poursiet, mes moulins de St Germain qui vallent par an dix muis de mosturange avec le destroit et obeyssans de mes masnans qu'ils sont tenus de moudre a bani a mesdiz molins, et la prise de la farine, et sur les vauchères le cheval et le pain cuit en laucet quant le cas y eschet tant en ma terre de St Germain comme en la terre de Senevères.

« *Item*, ma disme de St Germain qui vaut an par autre un mui de blé par quart.

« *Item*, la touche de la Pierre de la Brandelle, contenant cent arpents de bois ou environ.

« *Item*, le deffois que je ay en l'esve dont meulent mes dits molins dedans certaines bornes, dont le proffit que je y prans, avec la taille de mes hommes vaut 12 livres an par autre ou environ.

« *Item*, mon four à ban, la juridiction et destroit et proffit de mes homes valant par an 4 livres ou environ.

« *Item*, mes bois d'Iverneau comprenans trois cents arpens ou environ.

« *Item*, le droit de patronage de l'église de St Germain.

« *Item*, sept arpens de vigne en la paroisse de St Germain et toutes les autres chouses que j'y ay domaine, et toutes autres chouses que je tiens en la dite paroisse et en celle de Seneveres, excepté seulement quatre arpents de préz et une moée de terre que je tiens dou seigneur de Pons.

« *Item*, toute voerie grande et petite, haute et basse justice en tous les lieux que j'ay advoe tenir de vous.

« *Item*, je advoe a tenir de vous deux molins en la ville d'Escuillé, avec les appartenances tant en terre qu'en ayve, lesquels molins valent bien huit muids de blé par quard ou environ, et aussy le four que je ay en la dite ville, à banc et à la juridiction et le proffit, lequel vaut quinze livres de rente ou environ.

« *Item*, l'estang de Codray qui vaut bien cent soulx de rente.

« *Item*, tiens à mon domaine la terre de Courtré que feu Pierre d'Azay souloit tenir de mes prédecesseurs a foy et homaige, laquelles mesdiz predecesseurs ont acquis, c'est assavoir, huict arpens et un quartier de prez séans au dict lieu de Courtré en la rivière d'Aindroys.

« *Item*, l'estang de Courtré ou la bonde et apartenances qui vallent bien cent soulx de rente.

« *Item*, huict sextiers de froment de rente que plusieurs personnes me doibvent au dit lieu de Courtré et de Codray, et dix chiefs de poulaille sur certaines choses a declarer.

« *Item*, vingt et six souls, tant que cens que tailles que plusieurs personnes me doivent chacun an à la St Michel et à la St Morice par moitié,

avecques la voerie jusqu'à soixante souls, avec ce quy s'en despent, en la manière que le dict Pierre d'Azay le tenoit de mes prédecesseurs, et se resortent les dittes choses à S[t] Germain en souveraineté.

« *Item,* à mon domaine certains terrages en la paroisse de Tauxigné vallent environ quatre sextiers de blé par quart.

« *Item,* a domaine neuf quartiers de prez et saulayes que je ay en la paroisse de Bleré en la rivière de Chier, et treize souls de menus cens en la ville de Bleré, deuz par plusieurs festes de l'an de plusieurs personnes sur plusieurs choses qu'ils tiennent de moy.

« *Item,* Jehan Patry tient de moy en fié à foy et homaige son herbergement de Villecuir, les bois, la garenne et six arpents de vigne, quatre arpens de prez, la justice, jusques à sept sols six deniers, et les choses qui en despendent et aussy en ses domaines appartenant au dit herbergement.

« *Item,* des choses que le dit Jehan Patri tient de moy, se despend le flé que Beraud et Guillaume de la Roche tiennent de celuy, lequel fief est tenu ancienment de Villecuir.

« *Item,* les dismes et terrages, le molin, les cens et coustume appartenant au dit herbergement de Villecuir, excepté que si le dit Jehan Patri ou autre de ses prédecesseurs avoient acquis ou tems passé aucuns domaines hors de mon flé de vous, monseigneur, ou d'aulcuns de vos subgietz qui tenissent de voz et eussent adjoint ycelles acquisitions au dit herbergement qu'il en pourroit dire que seroient des appartenances du dit herbergement et tous les proffits, emolumens et devoirs qui à moy peuvent appartenir avec la justice et obeissance es choses dessus dites que le dit Jehan Patri tient de moy tant en ce qu'il tient à domaine comme en ce que ses subgietz tiennent de luy du dit flé.

« *Item,* mil arpens de bois ou environ appelés les bois de Ballon que le dit Jehan Patri tient de moy.

« *Item,* Jehan de Seneveres tient de moy les deux parts de la disme aux Recreus, les deux parts de la disme de la terre S[te] Marie, la tierce partie de la moitié des terrages as recreus et cens de la Borde, les deux pars de la disme aux Renaudins, la musnerie de Quiquempoist et de Grouteau que les musniers tiennent du dit Jehan, dont je advoe de vous, Monseigneur, tous les devoirs, la justice et les obeissances que je y ay et puis avoir et les proffits qui s'en despendent.

« *Item,* Jehan de Bois-Simon tient du dit Jehan de Seneveres en parage en flé que le dit Johan tient de moy, la tierce partie de la disme aux Recreus, la tierce partie de la disme S[te] Marie et trois soulx de taille, la tierce partie des terrages aux Recreus.

« *Item,* le fils feu Allion tient de Jehan de Brion cent sols de rente ou environ ou flé que le dit Brion tient de moy.

« *Item,* Jehan de Garnay tient de moy et du seigneur de Seneveres environ soixante soulx de rente es paroisses de S[t] Germain, de Senevères et ès lieux voisins.

« *Item,* toutes les choses que Jehan de Sorbiers, sire d'Escuillé, tient de moi en parage en la ville et paroisse d'Escuillé qui se despendent des fiés que je tiens mon tres chier seigneur de vous.

« *Item,* trente sextiers de froment, six sextiers de seigle à la mesure de Loches et que feu Rabeau de Chabris tient et poursuit sur la Gaignerie de Crien qui est l'abbé et couvent de Beaulieu se dependent des flés que je tiens de vous; si advoe tous les devoirs, les rentes, services, obeissance que je ay sur tous mes homes dessus diz et sur les choses qu'ils tiennent de moy, et toute telle justice comme moy et mes predecesseurs avons explecté es choses dessus dites, quar je ne puis advoer le domaine de mes homes.

« *Item,* Monseigneur Guillaume Gastineau advoe a tenir de moy à foy et homaige lige deux arpents et demy de prez en la rivière d'Aindre, sous Ballon, appelez lez prez de la Boyre, jouxte les prez Ginon Gastineau, aux loyaux aydes.

« *Item,* Guyon Gastineau, escuier, tient de moy a foy et homaige lige dix arpents de prez soubz Ballon en la ditte ryvière, appelés les prés de la Boyre, lesquelles chouses tant du *dit chevalier* comme du dit Guyon s'en despendent de ce que je tiens de vous.

« *Item,* Monseigneur Hue de Vallaines, chevalier, à cause de sa femme tient de moy à foy et homaige à deux sols de services rendus à S[t] Germain le jour de la S[t] Germain, à trente sols d'aydes tant solement quant le cas y advient, la moitié du hebergement de Bussières, excepté le mur et la maugevère de la grant marechascie jusques le chief de la Grange au Fain, exceptés apentis qui y sont des la première porte jusques à la grange; la moitié du plesseis darrière le hebergement qui est cloz à murs, si comme les viez fossez en eimanent et la moitié de la vigne qui se tient au dict hebergement close à mur, si comme l'on vait de l'uis de la vigne par une sente près du Columbier, devers la maison Raoul Topeau.

« *Item,* le petit estang qui est audessous la vigne du hebergement qui vaut an par autre cent sous.

« *Item,* diz oict deniers de cens que les Razelés li doibvent de quatre arpents demy de terre seans a Marchesnoir et la moitié de dix oict deniers que les Razelés doivent de terres seant environ la Roche Rigné, et l'usage es bois de Bois Gart au dict hebergement de Bussières à toutes choses nécessitées et la moitié du dict hebergement de Bussières.

« *Item,* tient de moy son hebergement de l'Arcaudière, la Garenne, le Colombier, les terres d'environ le dit hébergement, c'est assavoir gai-

gnerie à trois beufs, excepté un quartier de terre, les saulaies qui sont soubz le dit hebergement, environ cinq arpents, poi plus moins, un demi arpent de terre au Martray et l'usage es bois de Bois Gart à l'entour du dict hebergement de l'Arcaudière et la justice qu'il a au dict hebergement et un arpent de prez es prez de la Voiture de Loches et six sols quatre deniers de cens et de taille qu'il a en Vau de Ballon.

« *Item,* l'ereau aux Letars de quoy l'on tire trois sols de taille, une minée d'avoine, un chappon et sa segance, et une minée de seigle de mestive pour l'usaige de Bois Gart, et diz oict deniers de cens.

« *Item,* il tient de moy ce que Geoffroy Ribaut tient de luy à Bauvoer qui vaut environ 40 sols de rente, que en cens, que en terraiges, de quoy le dit Geffroy rend au dit chevalier deux sols et une livre de service.

« *Item,* il tient de moy le hebergement de la Bouchardière, avec la Garenne, le Colombier, la vigne et les terres qu'ils tiennent au dit hebergement à gaignages de deux beufs, excepté une pièce de terre jouxte la meison feu Geffroy Renart et une autre pièce qui est a mesure d'icelle devers Buxières, et demi arpent de vigne qui sied à la meison du dit Geffroy, et un quartier de vigne vers Maupertus, et demi arpent de vigne que le Retif tient de lui à quatre sols de cens et sept quartiers de terre tenant à la dite vigne, et demi arpent de pré à Mauvières et un arpent de prez ès prez Leroy et le quart des cens communs au dit chevalier et au Temple, rendus à Loches le jour de St Morice, qui vallent 20 sols de rente ou environ, et la moitié des chiers cens qui sont deuz à Loches au jour de la St Michau, qui vallent environ 35 sols, et 15 sols de cens de Maupertus rendus au dit jour de la St Michel.

« *Item,* il tient l'aireau aux Lisabeaux et la justice des dits heraux, de quoy 20 sols de taille sont deuz par chacun an au dit chevalier et trois gelines et trois rées d'avoine, deux setiers de froment de rente, une mine de seigle de mestive et oict deniers de cens, une mine d'avoine, un chappon et la sequence de ceulx des Nonnains et environ sept sols de cens rendus à la Toussaint et a Noël, et la moitié de la taille des hommes de Rigné, qui vaut sept livres de rente par an, et la mestive des bois de Bois Gart qui vaut environ demi mui de seigle que les diz homes doibvent, et la moitié de soixante six gelines que doibvent les diz homes, et la moitié des feurres qui vallent environ onze sextiers d'avoine, et doze deniers, et la quarte partie des terrages qui partent o le commandeur de Fretay, qui vallent environ trois sextiers de bled, et la quarte partie des terrages du Puy des coustumes, qui vallent par deux sextiers de blé, et la moitié de la justice du terroer de Rigné et de tous ceux qui doivent la taille, et la justice de la Bouchardière et des appartenances, et la quarte partie des bruères qui partent o le commandeur de Fretay devers la meison Laurent Paonneau et la moitié des landes qui sont à la meson Triboureau et Perier, et la moitié de l'eireau Triboureau et Cornu et la moitié du Bornage des terres de Bussières et de la Bouchardière.

« *Item,* telle partie, comme monsieur mon père avait ès bois de Bois Gart, et la moitié de l'usaige que les homes du terroer du Bucher et de la Bouchardière ont ès bois de Bois Gart, et la moitié du cherroy de buche que les hommes doibvent une fois l'an au dit chevalier; et lesquelles choses sont tenues de moy et sont et se despendent des fiés que je, mon très chier seigneur, tiens et advoe tenir de vous.

« *Item,* Jehan Artus tient de moy et du sire de Senevères a foy et homaige et cinq sols aux loyaux aides, premierement : son terraige ès paroisses de St Germain, de Senevères et de la Chapelle St Hippolyte, au lieu appelé la Pepinière, la Metairie, la Motte St Germain et de Rigné, lequel terraige vaut bien six sextiers de blé par tiers, seigle, orge et avoine.

« *Item,* une mine d'avoine, deux gelines, deux sols en deniers que les hoies feu Laurent Pener et Bricon Tailleau li doibvent au jour de l'an neuf.

« *Item,* demi arpent de terre seant au Puiz.

« *Item,* Guillaume Guerr, comme baail du filz feu Regnaut Guérin tient de moy à foi simple à cinq sols d'aide quatre arpents de prés seans en grans près qui vallent quatre livres de rente an, par autre.

« *Item,* les esves de Rouray, qui vallent 20 sols, ou environ.

« *Item,* l'auberaye de la Fontaine et le vivier qui vaut bien par an par autre cinq sols.

« *Item,* un quartier de vigne seant au Champ-Chenu.

« *Item,* un quartier et demi de vigne seant à Monte-en-Pot.

« *Item,* la dime de Cembonne qui vaut six sextiers de bled par quart et demi pipe de vin.

« *Item,* le sire de Jeu Maloches tient de moy en la paroisse de Senevères, à foy et homaige simple une disme qui vaut un sextier de blé par quart.

« *Item,* Jehan Menault tient de moy a foy simple une métairie appelée Vallières, en la paroisse de Sennevères, a gagnage de deux beufs, un arpent de vigne ou environ.

« *Item,* une disme appelée la dime de Cembonnes en la paroisse de St Jehan sur Aindre et de St Pierre de Peruçon, qui vaut par an six sextiers de blé par quart et une pipe de vin.

« *Item,* Jehan de Teillon tient de moy et du sire de Senneveres a foy et homaige le fié de la Metaerie, et toutefois qu'ils vendent le bois d'icelle métaerie cinq sols, avec la basse vaerie et ce qui en despend et six sextiers d'avoine, deux sextiers mine de seigle que plusieurs per-

sonnes li doibvent en pointe cinq sols à muanc de seigneur et loiaux aides.

« *Item*, Jehan de Brion tient de moy a foy et homaige une gaignerie appelée Faye, séant vers Sublaines, gagnage à quatre beufs, avec la garenne comprenant environ doze arpents de bois ou environ et autres appartenances à la basse vaerie et ce qui s'en despend.

« *Item*, Monsieur Heudes de Fougères, à cause de Dorée, sa femme, tient de moy a foy et homaige lige et a leaux aydes une disme en la paroisse S[t] Hippolyte, qui vaut bien trois mines de blé par quart ou environ.

« *Item*, Macé Regnier tient de moy à foy simple, à cinq sols de devoir à muance de seigneur quarante cinq arpents de terres ou environ en la paroisse de Tauxigné et de Doluz et droits de cens rendus à Tauxigné à la S[t] Martin d'hyver que plusieurs personnes tiennent de luy.

« *Item*, Simon de Vendome tient de moy à foy lige, à cinq sols a muance de seigneur et a leaux aydes, ès paroisses de Genillé et de S[t] Quentin, cinquante neuf sols de taille, diz oict souls de cens, diz oict poulles et un sextier de froment, rendus chacun an à la S[t] Morice.

« *Item*, Jehan de Seneveres, seigneur de Loché, tient de moy à foy et homaige lige le village de la Verrière ses homes et soubgiez sur lesquels il a haute justice, moyenne et basse, et les devoirs que les dits homes li doivent chacun an, et les cens, rentes, dismes et terrages, et telle partie comme il a es boys de Gastines et toutes et chacune les choses que le dit sire et ses prédecesseurs tiennent de moy et ont accoustumé a tenir de mes prédecesseurs à la foy et homaige dessus dits.

« *Item*, Monseigneur Raoul de Preaux tient de moy a foy et homaige lige, à un roucin de service à muance de seigneur et aux leaux aydes le hebergement de la gagnerie de Moquentaut et les appartenances et six arpents de bois ou environ joignant à la dite gagnerie.

« Lesquelles choses, en ma ville et terre de S[t] Germain, je advoe toute justice haute moyenne et basse et les trois grands cas et le droit de bannyr et appetir et toutes les choses qui en deppendent et justice telle comme en ce que je tiens a domaine, comme en ce que mes hommes de foy et subgiez tiennent de moy, si comme moy et mes prédecesseurs avons accoustumé et vous en doys, mon très chier seigneur, honneur, reverence..... Donné soubz mon séel le lundi avant la feste de Tous Saints l'an de grâce mil trois cent cinquante oict. »

Marc de Saint-Germain, cité dans une charte de Dreux de Mello de 1208, avec Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, Girard, abbé de Villeloin, et Geoffroy d'Aubigny, est le premier seigneur connu de la châtellenie de Saint-Germain. Il eut pour successeur Bouchard de Saint-Germain, premier du nom, chev., que nous voyons mentionné dans des chartes de l'abbaye de Moncé, de 1239 et 1242, et dans une charte de la commanderie de Fretay, de 1250.

Archambauld de Saint-Germain, chev., fils de Bouchard, était seigneur de Saint-Germain en 1285.

Bouchard de Saint-Germain, deuxième du nom. dit de Vendôme, fils d'Archambauld, eut une fille, Jeanne, dame de Saint-Germain, qui épousa, vers 1345, Pierre de Mornay, chev., seigneur de la Ferté-Nabert, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Périgord, de Quercy et de Saintonge.

Bouchard de Mornay, issu de ce mariage, est qualifié de seigneur de Saint-Germain, de la Ferté-Nabert, des Roches et de la Chalemaison, écuyer du duc d'Orléans, dans un acte du 21 février 1404. Il épousa Jeanne des Essarts, fille de Julien des Essarts, seigneur d'Ambleville, de Bouville et de Farcheville, et d'Isabeau de Vendôme. et eut un fils, Charles.

Charles de Mornay, chev., seigneur de Saint-Germain, de Villiers et d'Acheri, eut, entre autres enfants, de son mariage avec Bonne de la Viefville, dame de Vaux, André de Mornay, qui eut lui-même trois filles, dont une fut mariée au seigneur de Feugrin.

Julien Berruyer, Éc., devint propriétaire de la terre de Saint-Germain vers 1460. *Il était fils* de Henri Berruyer, chev., et *avait pour frère* Martin Berruyer, évêque du Mans, mort le 24 avril 1465. Il épousa Perrette de Voyer.

Lidoire Berruyer, Éc., fils du précédent, seigneur de Saint-Germain-sur-Indre, grand échanson de France, eut, de son mariage avec Françoise d'Outrelavoye : 1° Pierre, qui suit; 2° Jeanne, qui épousa, en premières noces, Jean de Villebresme, Éc., seigneur de Fougères, et, en secondes noces, Jacques de Maillé, chev., seigneur de Benehart; 3° Jean, Éc., seigneur de Taffonneau et de Courvalin, marié à Suzanne de Coningham; 4° Anne. Lidoire Berruyer fit son testament le 20 juillet 1500.

Pierre Berruyer, Éc., seigneur de Saint-Germain, comparut, en 1507, à la Réformation de la coutume de Touraine. Il épousa Élisabeth de Crevant, fille de Jean de Crevant, chev., seigneur de Bauché, et de Catherine de la Jaille, dame de la Motte, et eut cinq enfants : 1° Louis, qui suit, 2° Martin, seigneur de Bussy, en Champagne; 3° Claude, décédé sans postérité; 4° Jeanne, dame de Cottereau, femme de Jean de Masselles, Éc., seigneur de la Fontaine-Milon ; 5° Diane, mariée à Louis Bongrand, Éc., seigneur de Bessé et du Breuil.

Louis Berruyer, premier du nom, Éc., seigneur de Saint-Germain, épousa, vers 1540, Marie de Larçay, dont il eut : 1° Pierre, seigneur de Saint-Germain, tué au combat d'Étampes; 2° Louis, qui suit; 3° Charlotte, mariée à René Levrault, Éc. seigneur de la Citière.

Louis Berruyer, deuxième du nom, Éc., seigneur de Saint-Germain, eut deux enfants de son mariage avec Suzanne de la Vignole : 1° Louis, qui fut seigneur de Saint-Germain, après son père, vers 1650, et Françoise, qui épousa René de Percy, Éc., seigneur de la Hameliniére.

La terre de Saint-Germain fut ensuite possédée par Claude Luthier, vers 1666; — Pierre Clavetier, vers 1688; — Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu (1734); — Charles-Marie-Marthe de Bridieu (1768); — Marie-Catherine le Boucher de Verdun, veuve du précédent. Elle comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

Maires de Saint-Germain. — Fouchardière, 1801. — Charles Durand, 1804, 29 décembre 1807. — Pillault-Sabardière, 14 décembre 1812. — Charles Durand, 20 juillet 1816-26. — Fissour, 18 août 1830.

Cartulaire de l'archevêché de Tours. — *Cartulaire du Liget.* — Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 94, 134, 140; G, 5. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* VI, XII. — *Almanach de Touraine,* 1790. — Archives de la Vienne, H, 3, liasses 476, 503. — *Recueil des historiens des Gaules,* XXIII, 663. — *Greg. Tur. Hist. Lib. X.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIV, 591. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 553. — *Conférence de la Rédaction de la coutume de Touraine* (1559). — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 382; VII, 512. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 34. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 234; X, 89, 247. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 83, 84, 145. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches.* — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

Germain-sur-Vienne (St-), commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, à 60 kilomètres de Tours et à 14 de Chinon. — *Basilica S. Germani,* VIe siècle (*Greg. Tur. Hist., lib. X*). — *Ecclesia S. Germani juxta Candatum,* 1229. — *Saint-Germain-des-Prés,* 1314 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Germain-des-Prés-lez-Candes,* 1663.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Savigny; à l'est, par celle de Thizay; à l'ouest, par Candes et Couziers; au sud, par Lerné. Elle est arrosée par la Vienne et par le ruisseau du Grand-Courant, qui prend sa source dans les marais de la Boire-Bouchard et se jette dans la Vienne, près du Bardeau. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges. Une partie de la forêt de Fontevrault se trouve sur son territoire, au sud.

Les hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Coteau-de-Cumel (23 habit.). — Le Haut-d'Avril (12 habit.). — Le Bardeau (21 habit.). — La Vallée-de-Crotte (81 habit.). — La Vallée-des-Vaux (65 habit.). — La Chaussée (70 habit.). — La Barre (19 habit.). — Le Fort-Bedent (17 habit.). — Le Ballet (23 habit.). — La Gaudrée (34 habit.). — Le Coteau-de-la-Chaussée (76 habit.). — Rassay (21 habit.), ancien fief. — Le Port-Guyot (85 habit.). — Le Perron (23 habit.). — Le Petit-Thouars, ancien fief, relevant du château de Chinon. — Le Peuil (15 habit.). — La Tiraudière (11 habit.). — La Moutonnerie, la Vacherie, les Tours-Baton, Falèche, les Riaumes, les Caves-Blanches, la Guernerie, etc.

Avant la Révolution, Saint-Germain était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Beaumont-en-Véron et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1337 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 21 octobre 1837.

Population. — 600 habit. en 1801. — 604 habit. en 1804. — 630 habit. en 1810. — 650 habit. en 1821. — 700 habit. en 1831. — 807 habit. en 1841. — 772 habit. en 1851. — 728 habit. en 1861. — 647 habit. en 1872. — 619 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le quatrième dimanche d'août.

Recette de poste de Fontevrault (Maine-et-Loire).

Au VIe siècle, une église fut fondée dans cette localité par l'évêque de Tours, Injuriosus. Après avoir été possédée, pendant plusieurs siècles, par les archevêques de Tours, elle fut unie, par la charte suivante, à la chevecerie de la collégiale de Candes :

In nomine S. Trinitatis, ego Juhellus divina miseratione Turonensis archiepiscopus, divino nutu motus, ad augmentum capicerie Candatensis qui nimis tenuis diu extitit, ecclesiam S. Germani juxta Candatum, ad meam donationem pertinentem adjungo in perpetuum et annecto cum assensu capituli Turonensis et voluntate ejusdem, salvo tamen jure archidiaconi et archipresbyteris ejusdem loci. Ego iterum statuo et ordino, cum assensu capituli Candatensis, quod omnes canonici ecclesie Candatensis tam presentes quam futuri jurent fidelitatem ecclesie Turonensis et ecclesie Candatensis servaturos..... Datum anno MCCXXIX.

L'église actuelle offre, dans sa muraille septentrionale, des restes assez curieux de l'édifice bâti, au VIe siècle, par Injuriosus. « Au milieu du « petit appareil dont cette muraille est formée, « lisons-nous dans l'ouvrage intitulé *Recherches « sur les églises romanes en Touraine* (p. 79), « on remarque avec curiosité, sur des pierres « d'appareil moyen, des sculptures d'une forme « et d'un style caractéristiques, dont les similaires « ne se retrouvent plus à partir du XIe siècle; « ce sont des entrelacs d'un type mérovingien, « des palmes, des arbres, des hommes, des lions,

« évidement imités des étoffes orientales, le « tout d'un relief tellement bas, qu'il serait très « facile de les estamper sur papier, comme les « pierres tombales. Nous avons là encore un pré- « cieux spécimen des premiers tâtonnements de « la sculpture, et un nouvel exemplaire des des- « sins grossiers qui ornaient la porte de nos « églises primitives. A la vue de ces curieux dé- « bris, le congrès archéologique de Saumur, en « 1862, n'hésita pas à reconnaître un édifice an- « térieur à l'an 1000. »

L'abside et le clocher sont de la seconde moitié du XIIe siècle.

Georges Aubert du Petit-Thouars, chev., mort en 1720, et Georges Aubert, chev., décédé en 1762, furent inhumés dans cette église.

La cure possédait le lieu des Chambrons, qui relevait de la seigneurie d'Orval, suivant une déclaration féodale du 5 mars 1787.

Il existait trois chapelles domestiques dans la paroisse : celle du château du Petit-Thouars; celle du château de Saint-Germain, et la chapelle Saint-Ignace. Cette dernière est mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours,* de 1648. La collation de ce bénéfice appartenait à l'archevêque de Tours.

Curés de Saint-Germain. — N. Auger, 1723. — Charles Ferrand, 1760. — Nicolas Desmé, 1776-90, curé constitutionnel, 1793. — Prigniau, 1804, 1831. — Hurtault, 1841. — Leblois, 1860. — Douin, octobre 1871, actuellement en fonctions (1880).

La paroisse et le château de Saint-Germain constituaient un fief relevant de l'archevêque de Tours. En 1304, ce fief appartenait à Aimery d'Archiac, chev., troisième fils d'Aymery d'Archiac II et de Marguerite de Rochechouart.

Aymery d'Archiac épousa, en premières noces, Alix de Vivonne, et, en secondes noces, Marie Chasteignier, dame de la Châteigneraie, de la Guerche et du Patis, et veuve de Savary de Vivonne. Du premier mariage naquit Jean d'Archiac, chev., seigneur de Saint-Germain et de Vivonne, qui eut deux filles : 1° Marguerite, femme de Louis Feydeau, chev.; 2° Jeanne, dame de Vivonne et de Saint-Germain, mariée à Aymery de Rochechouart, deuxième du nom, seigneur de Mortemart, et décédée au château de Vérac, en 1378.

Vers 1470, le fief de Saint-Germain passa aux mains de Gauthier de Pérusse, fils puiné d'Audouin de Pérusse et d'Hélène de Roquefeuille, chambellan du roi Charles VIII, gouverneur de la Haute et Basse-Marche et de Poitiers, sénéchal du Périgord, seigneur de la Vauguyon, de la Coussière, du Repaire et de la Tour-de-Baz.

Gauthier de Pérusse épousa, au mois d'octobre 1498, Marie de Montbron, fille de Louis de Montbron, seigneur de Fontaine-Chalendray, et de Radégonde de Rochechouart. Il eut un fils, François de Pérusse, qui fut seigneur de Saint-Germain, de la Tour-de-Baz et de la Vauguyon, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Lyonnais, du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont.

François de Pérusse rendit hommage, pour son fief de Saint-Germain, le 21 mars 1538. De son mariage, contracté le 22 février 1516, avec Isabeau de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, prince de Carency, et de Catherine d'Alègre, il eut : 1° Jean, qui suit; 2° Suzanne, mariée, par contrat du 1er octobre 1536, à Geoffroy de Pompadour, vicomte de Comborn; 3° Marguerite, abbesse de Ligueux, morte en 1589; 4° Anne, morte sans avoir été mariée; 5° Anne, qui épousa, le 26 juin 1563, Jean de la Queille, chev., gouverneur de l'Auvergne.

Jean de Pérusse, prince de Carency, comte de la Vauguyon, seigneur de Saint-Germain, de Vendac et d'Albret, lieutenant général des armées du roi et sénéchal du Bourbonnais, mourut le 21 décembre 1595. Il avait épousé, le 1er octobre 1561, Anne de Clermont, fille d'Antoine de Clermont et de Françoise de Poitiers. Il eut cinq enfants : 1° Claude, prince de Carency, mort sans enfants, en 1586; 2° Henri, marié à Anne de Caumont, marquise de Fronsac, et décédé sans postérité, en 1590; 3° Louise, abbesse de Ligueux (1576); 4° Diane, mariée, en premières noces, en 1573, à Charles, comte de Maure, et, en secondes noces, à Louis d'Estuer de Caussade; 5° Isabeau, femme de Jean d'Amanzé, chev. (contrat du 10 septembre 1595).

En 1617, Florent de Brouilly, receveur des tailles à l'élection de Saumur, possédait le fief de Saint-Germain, qui passa ensuite à Georges Aubert, chev., seigneur du Petit-Thouars, de la Forestrie, de Fournieux et de Rassay, exempt des gardes du corps du roi, qui mourut en 1648, laissant, de son mariage avec N. de Buisine : 1° Louis, enseigne-colonel du régiment de Picardie, mort en 1665; 2° Georges, chev., seigneur du Petit-Thouars et de Saint-Germain, lieutenant de la grande-fauconnerie de France, marié, en premières noces, à Jeanne-Esther-Philiberte de Rochu, et, en secondes noces, à Julie-Catherine de la Haye. Il mourut en 1720, laissant plusieurs enfants, entre autres, Georges III, qui suit, et Jean-Baptiste-Auguste, seigneur de Rassay, lieutenant-colonel du régiment de Vaubécourt, marié à N. Calmel du Gazel.

Georges Aubert III, chev., seigneur du Petit-Thouars, de Saint-Germain et de la Forestrie, major du régiment de Brest, lieutenant du roi dans les villes, châteaux et pays de Saumur et Haut-Anjou, fut blessé aux combats de Chiari et de Verceil, et au siège de Turin (1701-4-6). Le 20 octobre 1735, il rendit hommage au baron de Marmande, pour son fief de la Forestrie. Il mourut en 1762. En 1723, il avait épousé Hyacinthe-Céleste Blondé de Messémé, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis-Henri-Georges, ma-

réchal des camps et armées du roi, Hyacinthe-Louis et Marie-Madeleine-Suzanne, chanoinesse du Chapitre noble de Salle-en-Beaujolais, co-seigneurs de Saint-Germain et qui comparurent, par fondés de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789.

Le château de Saint-Germain passa ensuite à Anatole de Puizieux et à Marie-Charlotte-Louise de la Porte de Vezins, veuve de Fidèle-Armand-Marie-Constant Denis, comte de Keredern. Le 4 juillet 1842, Léon-Philippe-Victor Cuny et Camille-Sophie Brocard, sa femme, le vendirent à Jean-Émile Proust, avocat à Saumur, et à Marie-Euphrasie Lambert, sa femme.

La dîme de la paroisse de Saint-Germain formait un fief, dont un quart appartenait, en 1337, à Jean Bessonneau, valet, un autre quart à l'archevêque de Tours. Le reste était possédé par l'abbé de Seuilly et Regnaut de Pouant, Éc. En 1370, Guillaume Maydon était possesseur de la moitié de cette dîme.

La justice, dans le même temps, était partagée entre Perrot de Luains, Éc., et Jean Bessonneau. Elle relevait de l'archevêché de Tours.

Vers la même époque, le seigneur de l'Abysme était propriétaire de la voirie de Saint-Germain, formant un fief, et qui relevait de l'archevêque de Tours à foi et hommage simple et un roussin de service.

MAIRES DE SAINT-GERMAIN. — Joseph Loré, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, remplit ces fonctions jusqu'au 17 octobre 1830. — Chevalier-Couléon, 22 novembre 1830. — Boisselier, 1841. — Babouard, 1852. — Jean-Baptiste Vacher-Boutet, 17 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; G, 4, 259. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* I, 681, 924. — D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. 5e, *généal. Aubert.* — *Mém. de la Société des antiquaires de l'ouest* (1856-58), p. 139. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 81, 124; II, 515. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 40. — *Congrès archéologique de France,* XXVI, p. 199. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 484. — A. Longnon, *Géographie de la France au* VIe *siècle,* 280. — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 192. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* I, 10; X, 110, 112. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 173. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1267. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 1er septembre 1842. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 98. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine,* p. 79, 80.

Germains (les), ham., c^{ne} de Sennevières, 14 habit. — *Germains,* carte de Cassini.

Germanerie (la), f., c^{ne} de Saint-Benoît.

Germaniacus. V. *Germigny,* c^{ne} de Braye-sous-Faye.

Germigny, vil., c^{ne} de Braye-sous-Faye, 53 habit. — *Germaniacus,* XIe siècle. — *Germigny,* carte de Cassini. — Vers 1090, Airaud du Pont donna à l'abbaye de Noyers deux arpents de vignes situés à Germigny. — (*Cartulaire de Noyers*).

Germinière, ou **Germinerie** (la), f., c^{ne} de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Jaminière,* carte de l'état-major.

Germonerie (la), vil., c^{ne} de Monnaie, 18 habit. — *Germonnerie,* carte de l'état-major.

Germonerie (la), f., c^{ne} de Monthodon. — *Germenerie,* carte de l'état-major.

Germonnerie (la), f., c^{ne} de Neuillé-le-Lierre. — *Germonnerie,* carte de l'état-major.

Gernaicus. V. *Guenay,* c^{ne} de Jaulnay.

Géron, f., c^{ne} de la Chapelle-Blanche. — *Géron,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gertrud, ou **Gertru,** f., c^{ne} de Bossée. — *Gertrud,* carte de Cassini.

Gertuzette (le lieu de), près de Belair, c^{ne} de Reugny.

Gervais (le lieu de **St-**), c^{ne} d'Esves-le-Moutier, près du chemin d'Esves à Ferrière.

Gervais (chapelle de **St-**). V. *Ciran.*

Gervais, abbé de Bourgueil, fut élu en avril 1316, en remplacement de Guibert, décédé. Il mourut le 2 novembre 1355 et eut pour successeur Bertrand de Vignac. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Chronica monasterii Burguliensis,* 49. — *Gallia christiana,* XIV.)

Geslet (le), vil., c^{ne} de Bourgueil, 37 habit. — *Geslier,* 1548. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Bourgueil à foi et hommage lige. En 1548, il appartenait à Gilles de Laval. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Gesnière, ou **Genière** (la), vil., c^{ne} de Bueil, 17 habit. — *Gesnière,* carte de l'état-major. — *Génière,* carte de Cassini. — Il relevait du Plessis-Barbe. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1357.)

Gespière (la), c^{ne} d'Auzouer. V. *Guepière.*

Gestière (la), f., c^{ne} du Louroux. — *Gestière,* carte de l'état-major.

Geteries (le lieu des), près des Pretreaux, c^{ne} de Charnizay.

Getières (les), f., c^{ne} de Vouvray.

Getrie (la), f., c^{ne} de Saint-Antoine-du-Rocher.

Gevardière (le lieu de la), c^{ne} du Louroux, près du chemin du Carroi à Bossée.

Gevêques (le lieu des), près de la Bastiennierie, c^{ne} de Thilouze.

Gévrioux, f., c^{ne} de La Riche, près de la Loire. — *Gebriacus seu Nus,* IXe siècle. — *Givro,* 1340. — *Givrioux,* 1547. — *Gevrieux,* carte de l'état-major. — *Giverieux,* carte de Cas-

sini. — Ce domaine figure parmi les possessions des chanoines de Saint-Martin de Tours, mentionnées dans une charte de Charles le Chauve, de 862. Au xve siècle, il dépendait du fief des Bordes, dans la circonscription de la prévôté de la Varenne. — (*Recueil des historiens des Gaules*, VIII. — Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

Gévrioux (île de), dans la Loire, c^{ne} de La Riche. — *Givro*, XIIIe siècle. — Jean Beurier la vendit à la collégiale de Saint-Martin, en 1340. En 1400, elle était devenue la propriété de N. Le Meignan, chanoine de Saint-Martin, qui la légua aux vicaires de cette église. Ceux-ci, par acte du 11 juin 1430, la vendirent à Jean Chauvin. En 1562, cette île fut le théâtre d'un crime épouvantable. Le 14 novembre, les autorités de Tours avaient fait arrêter un certain nombre d'habitants soupçonnés d'intelligences avec les Huguenots et parmi lesquels se trouvait Jean Bourgeau, président du présidial. Bourgeau, tandis qu'on le conduisait à la prison, parvint à rompre ses liens et à se sauver. Il s'enfuit du côté de Saint-Côme et se jeta dans un bateau conduit par deux hommes qui lui étaient dévoués. Mais plusieurs individus de La Riche se mirent à sa poursuite, et, étant parvenus à le rejoindre au moment où il abordait à l'île de Gévrioux, ils le tuèrent à coups de bâton. On le croyait porteur d'une certaine somme en or ; ne l'ayant pas trouvée dans ses poches, ces misérables supposèrent qu'il l'avait avalée ; ils la recherchèrent en ouvrant l'estomac et les entrailles de leur victime. Ils pendirent ensuite à un saule le cadavre horriblement mutilé. Ce crime resta impuni. Comme tant d'autres forfaits commis à cette époque, on eut le tort de le considérer comme de justes représailles des excès dont les protestants s'étaient rendus coupables. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin; prévôté de la Varenne*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

Gibauderie (le lieu de la), près de la Michaudrie, c^{ne} de Neuilly-le-Brignon.

Gibauderie (la), c^{ne} de Sorigny. V. *Gibaudière*.

Gibaudière (la), f., c^{ne} de Chambourg. — *Gibaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1426, il appartenait à Jean Barbin, conseiller au Parlement de Paris, marié à Françoise Gillier, fille d'Étienne Gillier, seigneur des Rouziers, et d'Andrée Andrault; — en 1450, à Blanc Barbin; — en 1470, à Mathurin Barbin; — en 1488, à Jean d'Argy, Éc. Il mourut le 3 avril 1505 et fut inhumé dans l'église des Franciscains, à Loches; — en 1506, à François d'Argy, décédé le 28 avril 1527; — en 1545, à François d'Argy; — en 1583, à Amblard de Chadieu, capitaine des gardes de la reine-mère, seigneur d'Azay-sur-Indre; — en 1675, à Claude Benoit; — en 1705, à François de la Borde. — (Arch. d'I.-et-L., E, 132, 135. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Gibaudière (la), ham., c^{ne} de Cléré, 14 habitants.

Gibaudière (la), f., c^{ne} de Mazières.

Gibaudière (la), f., c^{ne} de la Membrolle. — *Gibaudière*, carte de l'état-major. — En 1623, Jean Felon était qualifié de sieur de la Gibaudière. — (Registres d'état-civil de Mettray.)

Gibaudière (la), f., c^{ne} de Neuillé-Pont-Pierre.

Gibaudière (moulin de la), sur le ruisseau de Saulay, c^{ne} de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Langibaudière*, dans un titre de 1785. — Ancien fief. — En 1785, il appartenait à Jeanne Mollet, veuve de Denis-François Brousse de Gersigny, Éc., greffier en chef du bureau des finances de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Gibaudière (la), ou **Gibauderie**, vil., c^{ne} de Sorigny, 30 habit. — *Gaignerie de la Gibaudière*, XIVe siècle. — *Gibaudière*, carte de l'état-major. — En 1365, le domaine de la Gibaudière appartenait à Jean de Thais. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Gibaudières (la croix des), c^{ne} de Marray, près du chemin de Marray à Beaumont.

Gibaudrie (la), f., c^{ne} de Bossay.

Gibault (le), f., c^{ne} de Monthodon.

Gibaults (le lieu des), c^{ne} d'Yzeures, près de la Creuse et de Poizay.

Gibellerie (la), f., c^{ne} de Parçay-Meslay. — *Gibellerie*, carte de l'état-major.

Giberdière, ou **Gilberdière** (la), ham., c^{ne} d'Ambillou, 12 habit. — *Giberdière*, carte de l'état-major. — *Gilberdière*, carte de Cassini.

Giberdière (la), c^{ne} de Manthelan. V. *la Marche*.

Giberdière (la), vil., c^{ne} de Vallères, 24 habit. — *Gilberdière*, carte de Cassini.

Giberdières (le lieu des), près du Gros-Chêne, c^{ne} de Rigny.

Giberies (les), f., c^{ne} de Chanceaux-sur-Choisille.

Gibertière (la), c^{ne} de Loché. V. *Juberdière*.

Gibet (le lieu du), près de Planchoury, c^{ne} de Langeais.

Gibet (la croix du), c^{ne} de Ligré, près du chemin des Plaudières à la Morlière.

Gibet-de-la-Coupeline (le lieu du), c^{ne} de Saint-Patrice, près du chemin d'Ingrandes aux Échelleries.

Gibets (le lieu des), près de la Carrière, c^ne de Charentilly.

Gibets (le lieu des), près de la Bourdonnière, c^ne de Saint-Épain.

Giborgère (la), f., c^ne de Bournan.

Gibottière (la), f., c^ne de Marcé-sur-Esves. — Ancien fief, relevant de Bagneux. En 1509, il appartenait à Jehan des Housseaux, Éc.; — en 1639, à Jacques des Housseaux; — en 1682, à Jacques des Housseaux; — en 1755, à Pierre-François Perrault, chev.; — en 1782, à Jean-Baptiste Fey de la Grange; — en 1788, à Jean-Luc, baron de Préaux. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre et de Sainte-Maure.* — Archives de la Vienne, E, 153. — D. Housseau, XII, 4935, 5973. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gibours (le lieu des), près de Brouard, c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Gibrault (le lieu de), c^ne de Thilouze, près du chemin de Thilouze à la Guenetterie.

Gicornes (le lieu des), c^ne de Tavant, près du chemin de Tavant à la Guerre-des-Bois.

Gicton (le), f., c^ne de Céré.

Gidairon (le moulin de), sur le ruisseau de Chantereine, c^ne de Chambourg.

Gidaudière (la), c^ne de Courcelles. V. *Gigaudière.*

Gidoin (Ambroise), négociant, fut nommé quatre fois maire de Tours : 1° le 6 septembre 1794, en remplacement de François-Michel-Jean Perré; il exerça ces fonctions pendant quatre mois. Il eut pour successeur Henri Goüin; 2° le 25 fructidor an V, en remplacement de Pierre-Augustin Estevou. Louis Guérin lui succéda le 29 pluviôse an VII; 3° le 1er floréal an VII, en remplacement de Louis Guérin. Léonor Drouin lui succéda le 23 du même mois; 4° le 19 messidor de la même année, en remplacement de Léonor Drouin. Étienne-Marie Cassin lui succéda le 22 prairial an VIII. — (Registres des délibérations du Conseil municipal de Tours. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit).

Gié, ou **Gyé**, ancien fief, relevant de Reignac. — On voit, par un titre de 1432, que ce fief, consistant en bâtiments et en cens et rentes, était situé dans l'enceinte du château de Loches. En 1432, il appartenait à Jean du Ru; — en 1486, à Louis le Maye; — en 1547, à François le Breton; — en 1576, à Adrien le Breton; — en 1739, à Marie-Marguerite de la Vallée de Pimodan, veuve de Louis Barberin de Reignac. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Gié-en-Chanceaux. V. *Marray (Petit-)*, c^ne de Chambourg.

Gigaudière (la), f., c^ne de Barrou. — *Gigaudière,* carte de Cassini.

Gigaudière (la), f., c^ne de Courcelles. — *Gidaudière,* 1750. — *Gigaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé, à foi et hommage simple et deux sols de service. Il appartenait à la cure d'Hommes. Jean Andreux, curé de cette paroisse, rendit aveu le 3 août 1750; Jean-Nicolas Renard, aussi curé d'Hommes, le 8 juillet 1775. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83, 318; *Biens nationaux.*)

Gigault (le moulin), c^ne de Perrusson.

Gigault (Jean), abbé de Baugerais, succéda à Guillaume Sauvage, en 1513. Il donna sa démission en 1517 et mourut en 1524. Il était conseiller au Parlement de Paris. — (*Gallia christiana,* XIV, 333. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Baugerais.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *abbaye de Baugerais.*)

Gigonelles (les), f., c^ne de Beaulieu.

Gigots (les), f., c^ne du Grand-Pressigny.

Gigoulières (le lieu des), près de la Limettrie, c^ne de Gizeux.

Gigoulières (le lieu des), près du Rochereau, c^ne d'Ingrandes.

Gigourie (le lieu de la), c^ne de Saint-Symphorien. — Il relevait du fief de Bezay (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Gilain (la croix), c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain, près de la route de Tours à Châteauroux.

Gilbardière, ou **Giberdière**, f., c^ne de Savigné. — *Guilleberdière,* XVIIe siècle. — *Gilberdière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la cure de Savigné. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gilberderie, ou **Gillebarderie**, f., c^ne de Braye-sous-Faye. — *Gilberderie,* carte de l'état-major. — En 1703, Guillaume Poirier était qualifié de sieur de la Gilberderie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157. — Registres d'état-civil de Richelieu.)

Gilberdière (la), c^ne d'Ambillou. V. *Giberdière.*

Gilberdière (la), c^ne de Loché. V. *Jubardière.*

Gilberdière (la), f., c^ne de Rilly. — *Gilleberdière,* carte de l'état-major. — *Gilberdière,* carte de Cassini.

Gilberdière (la), f., c^ne de la Roche-Clermault. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Le Breton de la Bonnelière. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gilberdière (la), c^ne^ de Savigné. V. *Gilbardière.*

Gilberdière (la), f., c^ne^ de Savigny. — *Gilberdière* ou *Cour-Gasnier*, XVIIIe siècle. — *Gilberdière*, carte de Cassini. — Elle relevait de Mathefelon et appartenait, en 1667, à René Rabault de Jazeneuil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Gilberdière (la), f., c^ne^ de Semblançay. — *Gilleberdière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1774, il appartenait à Gilles Lefebvre-Thoinier, négociant à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Gilberdière (la), c^ne^ de Vallères. V. *Giberdière.*

Gilberdière (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Gilbert, ancien fief, près de La Croix-de-Bléré. — *Gilbert, Gillebert*, ou *Bonnardière*, XVe siècle. — Ce fief relevait d'Amboise, à foi et hommage lige et sept sols de service. En 1460, il appartenait à Jean Bonnard; — en 1471, à Pierre Bouvart, qui rendit aveu le 19 décembre; — en 1483, à Baudouin de Guiteboust, marié à Jeanne Briçonnet. Celle-ci épousa, en secondes noces, vers 1514, Jean Galochau, élu à Tours. Elle rendit aveu au roi, à cause du château d'Amboise, le 23 avril 1504 et le 15 décembre 1536; — en 1554-56, à François Testu de la Grange, François Ruzé et Marie Ruzé, veuve de Joachim de Corlieu; — en 1560, à Marie Ruzé, qui rendit hommage le 24 septembre; — en 1564, à Denise Redon, veuve de Charles Prevost; — en 1577, à Élie Deodeau, qui le vendit, le 9 juin 1581, à René Berard; — en 1704, à Charles de Morais; — en 1711, à Étienne-Jacques Guillerault; — en 1737, à Gabriel Taschereau; — en 1766, à Nicolas-Charles Malon de Bercy, qui le vendit, le 21 mars, à Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 651; E, 26, 30, 31, 123. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 448. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 439. — *Rôle des fiefs de Touraine.*

Gilbert (la fosse), près de la Giberdière, c^ne^ de Vallères.

Gilbert, ou **Gilbert de Maillé**, fut élu archevêque de Tours, en 1117, en remplacement de Raoul II, son oncle. Il assista au concile tenu à Reims par le pape Calixte II, le 20 novembre 1119, et fit un voyage à Rome, pour défendre les droits de son église, qui étaient contestés par l'évêque de Dol. Il mourut à la fin de l'année 1124. — (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur.* — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX. — Monsnier, II, CXLIX. — *Gallia christiana*, II, 48; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 102. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 432-33; III, 451. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 123.)

Gilberts (les), vil., c^ne^ de Beaumont-la-Ronce, 17 habit.

Gilbourgeon, f., c^ne^ de Souvigny.

Gildais. V. *Guilday*, c^ne^ de Montreuil.

Gilettière (le lieu de la), c^ne^ de la Celle-Guenand. — En 1282, Guillaume de la Celle-Draon céda à Guillaume Gilet et à Ozanne, sa femme, ce qu'il possédait à la Branlardière, et reçut, en échange, ce que ceux-ci possédaient à la Gilettière. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1848), p. 141.)

Giletterie (la), c^ne^ d'Athée. V. *Gilletterie.*

Gillairie (le lieu de la), à Bourgueil. — Il relevait du fief de l'abbaye de Bourgueil (1599). — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1338.)

Gille (la gaignerie de), paroisse de Sorigny. — Elle est citée dans un titre de 1365. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Gilleberdière (la), ou **Gilberdière**, f., c^ne^ de Marcilly.

Gillebert (le fief). V. *Gilbert*, près de La Croix.

Gillebert, ou **Guitbert**, abbé de Marmoutier, succéda, en 986, à saint Mayeul, qui avait donné sa démission. Pendant son administration, il reçut, pour son monastère, de Thibault de l'Ile, un don important, consistant dans le prieuré de Tavant et dans un domaine affranchi de tous droits. L'acte de donation fut passé en 987. Gillebert fut remplacé par l'abbé Bernier, en 991. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 218. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.* — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX.)

Gille-Compain, f., c^ne^ de Vernou.

Gilles (St-), vil., c^ne^ de Benais, 18 habit. — *Hôtel-fort de Saint-Gilles*, 1690. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Bourgueil. Dans le logis seigneurial se trouvait une chapelle, qui est mentionnée dans des titres de 1493 et 1718. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil; Biens nationaux.*)

Gilles (bois de **St-**), c^ne^ de Benais.

Gilles (moulin de **St-**), c^ne^ de Crouzilles. — *Saint-Gilles*, carte de Cassini.

Gilles (le lieu de **St-**), près du Clos-Garnier, c^ne^ de Dolus.

Gilles (moulin de **St-**), sur la Manse, c^ne^ de l'Ile-Bouchard.

Gilles (St-), c^ne^ de Razines. V. *Gilles-des-Coups (Saint-).*

Gilles (St-), f., c^ne^ de Saint-Christophe. — *Saint-Gilles*, cartes de Cassini et de l'état-

major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. On y voit une chapelle dédiée à saint Gilles et qui a été fondée, au XIIe siècle, par un seigneur de Saint-Christophe. La voûte a été refaite à l'époque de la Renaissance. Cette chapelle était desservie autrefois par un moine de Saint-Florent. Le 1er septembre, elle est visitée par un grand nombre de pèlerins. Près de là était un cimetière qui est mentionné dans un titre de 1499. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Christophe.* — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 8 septembre 1877. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 16 mars 1873.)

Gilles (le ruisseau de **St-**). — Il prend sa source dans le Grand-Étang, c^{ne} de Continvoir, passe aux Trois-Paillons, à la Basse-Mercerie, aux Caves-Bodelles, va dans la commune de Benais et se jette dans le Changeon.

Gilles-des-Cols (St-), f., c^{ne} de Razines. — *Capella S. Egidii, Capella de Colle S. Egidii,* XIe siècle. — *Capella S. Egidii de Collibus, seu de Collis,* XIIe siècle. — *Saint-Gilles-des-Cols,* XIIIe siècle. — *Saint-Gilles-des-Coups,* XVIIIe siècle. — *Saint-Gilles,* carte de l'état-major. — *Saint-Gilles-des-Cols,* carte de Cassini. — Ancien prieuré, appartenant à l'abbaye de Noyers. La chapelle, fondée au XIe siècle, fut reconstruite au commencement du XIIIe. La dédicace eut lieu en 1203. Gautier en était prieur vers 1100; — Louis de Chergé, en 1649. Avant la Révolution, une foire se tenait à Saint-Gilles le jour de la dédicace de l'église. Elle avait été concédée à l'abbaye de Noyers, vers 1180, par un chevalier nommé Nivelon. Cette concession fut confirmée, en 1216, par Ours, seigneur de Faye. Le prieuré de Saint-Gilles constituait un fief qui relevait du château de Saumur.

Arch. d'I.-et-L., C, 603; G, 336. — *Cartulaire de Noyers,* 252, 258, 276, 450, 618, 652, 659, 660. — D. Housseau, V, 1888, 2429; VII, 8380. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 642. — Lainé, *Archives de la noblesse de France, généal. de Pont-d'Aubevoye,* 9.

Gilles de la Tourette (Joseph-Charles), médecin, né à Faye-la-Vineuse en 1758, membre de l'école pratique de chirurgie de Paris, démonstrateur royal des accouchements à Loudun, mourut dans cette ville le 10 janvier 1798. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres *L'art des accouchements, propre aux instructions élémentaires des élèves en chirurgie, nécessaire aux sages-femmes,* etc., Angers, Pavie, 1787, 2 vol. in-12. — (C. Port, *Diction. historique et biographique de Maine-et-Loire,* II, 262.)

Gillet (la), f., c^{ne} d'Avrillé. — *Gillet,* carte de l'état-major. — *Gillette,* carte de Cassini.

Gillet (le), f., c^{ne} de Marray. — *Gillet,* carte de l'état-major.

Gillets (les), f., c^{ne} de Sorigny.

Gillette (croix de la), c^{ne} de Boussay, près de la route de la Haye à Preuilly.

Gilletterie (la), f., c^{ne} d'Athée, près du Cher.

Gilletterie (la), f., c^{ne} de Bossay.

Gilletterie (la), f., c^{ne} de Braye-sur-Maulne. — *Piletterie,* carte de l'état-major.

Gillettière (la), f., c^{ne} de Neuillé-Pont-Pierre. — *Gilletière,* carte de l'état-major.

Gillettrie (la), f., c^{ne} de Channay.

Gillettrie (la), f., c^{ne} d'Orbigny. — *Gilletterie,* carte de Cassini.

Gillettries (le lieu des), près de la Hacherie, c^{ne} de Noyant.

Gillettries (les), vil., c^{ne} de Truyes, 22 habit. — *Gilleteries,* carte de Cassini.

Gillier (le fief), à Benais. — En 1765, il appartenait au prince de Robec. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Gillot (Laurent), fut nommé abbé de Marmoutier, par le pape, en 1582; mais il n'était, en réalité, que le prête-nom et le fondé de pouvoir de Jean de Montluc, qui tenait ce bénéfice du roi et en touchait les revenus. La bulle qui le nommait abbé de Bourgueil existait encore dans les archives de ce monastère en 1789. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Gilmenotière (la), f., c^{ne} de Neuillé-Pont-Pierre.

Gilonnerie (la), f., c^{ne} de Villeperdue. — *Gitonnerie,* carte de Cassini.

Giloterie (la), f., c^{ne} de Marigny.

Gilottière (la), f., c^{ne} de Saint-Paterne.

Gilouards (les), f., c^{ne} du Petit-Pressigny.

Gils-d'Azay (le lieu des), c^{ne} de Manthelan, près du chemin de la Niverdière à l'Étang-Cassé.

Gimbertières (les), ou **Ginbertières,** f., c^{ne} du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Gimondrie (la), ou **Ginondrie,** f., c^{ne} d'Avoine. — *Gimondrie,* carte de Cassini.

Gimont, ham., c^{ne} de Bléré, 11 habit. — Gabriel Taschereau, chev., seigneur de Bléré, était qualifié de seigneur de Gimont en 1737. — (Arch. d'I.-et-L., E, 123.)

Ginaldus, ou **Giralde,** évêque de Tours, succéda à Aigeric, en 618, d'après Chalmel, en 619, d'après Maan. Il eut pour successeur Valarius ou Walacus. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 42. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 446. — D. Housseau, XV, 61 *bis.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol.*

de Tour., IX, 332. — *Almanach de Touraine*, 1777.)

Ginardière (le lieu de la), cne d'Autrèche. — Propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, en 1672. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches.*)

Ginbertières (les), cne du Grand-Pressigny. V. *Gimbertières.*

Gingolerie, ou **Gingotterie** (la), f., cne de Noizay.

Ginilleium. V. *Genillé.*

Girandellière (le), f., cne de Sorigny.

Girard, f., cne d'Autrèche. — *Girard*, carte de Cassini.

Girard (Pierre), chanoine et cellerier de Saint-Martin de Tours, mourut le 1er août 1556 et fut inhumé dans la collégiale. On lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Cy gist Pierre Girard, jadis en cette église
Chanoine et celerier, au cercueil estendu.
Terre, dis-je, du corps qui en terre est remise
Mais au ciel son esprit céleste il a rendu,
Ayant par testament, en ce très noble temple
En septembre fondé, le jour de Nostre Dame
Un sancta solennel, en imitant l'exemple
De son oncle inhumé sous la prochaine lame.
Lequel entretenu acquist dès sa jeunesse
Science et bonnes mœurs et bon fruit en tout lieu.
Puis vivant sobrement, départit sa richesse
Et aux siens et au Temple et aux membres de Dieu.
Et ce jusques à tant que oultre sexagénaire
Cinq cent cinquante six et d'aoust le premier jour
De mort préméditif, en estat ordinaire
Dieu le tira du monde au céleste sejour.

Pierre Girard était neveu de Louis de Breslay, chanoine et official de Saint-Martin, qui mourut en 1559. — (Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit), p. 233-34.)

Girard-Aunay. V. *les Girards*, cne de Saint-Michel.

Girard d'Athée, né en Touraine, vers 1155, aurait appartenu, d'après Guillaume le Breton, à une famille de serfs. Mais cette assertion a été combattue par M. Lambron de Lignim, qui en a parfaitement démontré la fausseté. Ce personnage était noble, et, selon toute vraisemblance, il possédait la seigneurie dont il portait le nom. En 1198, on le voit figurer dans des chartes de Richard Cœur de Lion et en compagnie des plus hauts barons de la Touraine et de l'Anjou. Après la mort de Richard Cœur de Lion, en 1199, il s'attacha au parti de Jean sans Terre et combattit pour lui sous les ordres de Robert de Tourneham, sénéchal de Touraine La qualification de lieutenant de Robert de Tourneham, lui est donnée dans une charte du mois de mars 1201. L'année suivante, il fut lui-même appelé aux fonctions de sénéchal et nommé capitaine de Tours, dont il s'était emparé. En 1205, renfermé dans le château de Loches, il soutint un long siège contre les troupes du roi Philippe-Auguste. Mais, forcé de se rendre, avec cent vingt chevaliers et hommes d'armes qu'il commandait, il fut emmené prisonnier au château de Compiègne, où le vainqueur le garda pendant deux ans et demi. A la fin de l'année 1207, après avoir fait verser au Trésor royal une rançon de 2,000 marcs d'argent qui lui avaient été fournis par le roi Jean, il passa en Angleterre et y mourut vers 1215. Il était capitaine-gouverneur des châteaux de Glocester et de Bristol.

Lambron de Lignim, *Recherches historiques sur Girard d'Athée* (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 172). — A. Salmon, *Nouveaux documents sur Girard d'Athée* (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 193). — D. Housseau, VI, 2015, 2100, 2153, 2454. — *Recueil des historiens des Gaules*, XVII. — Bry de la Clergerie, *Hist. des Comtes d'Alençon et du Perche.* — *Chron. Tur. magnum*, — Ménage, *Hist. de Sablé*, 191. — *Liber compositionum*, 49. — Bibl. nationale, Gaignères, 673. — Du Tillet, *Recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre*, 32. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 285-86.

Girarderie (la), f., cne d'Auzouer.

Girarderie (la), f., cne de Cerelles. — *Girarderie*, carte de Cassini. — *Girardière*, carte de l'état-major.

Girarderie (le lieu de la), paroisse de Cléré. — Il relevait de Cléré, suivant une déclaration féodale du 18 juillet 1776. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cléré.*)

Girarderie (la), f., cne de Courçay.

Girarderie (la), f., cne de Druyes. — *Girardière*, carte de Cassini. — *Girardière*, carte de l'état-major.

Girarderie (la), f., cne de Joué-les-Tours. — *Girardière*, carte de Cassini. — *Girardières*, carte de l'état-major.

Girardet, f. et chât., cne d'Épeigné-sur-Dême. — *Girardet*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Villedieu, qui dépendait de l'abbaye de Vendôme. En 1461, il appartenait à Jean de Bueil, qui rendit hommage le 20 avril. — (Arch. d'I.-et-L., G, 46. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Girardet (le fief de), distinct du précédent et situé également dans la paroisse d'Épeigné-sur-Dême. — Il relevait de la Marchère. En 1595, il appartenait à Louis de Fourateau, Éc.; — en 1666, à Louis de Fourateau; — en 1698, à Aubert-François de Fourateau; — en 1745, à Joseph de Fourateau; — vers 1750, à N. Mandat, maître des requêtes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120; G, 46. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du Vendômois*, 21. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Châteaurenault, 1745. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 248;

Girardet, cne d'Esves-le-Moutier. V. *Giraudière.*

Girardière (la), vil., cne d'Ambillou, 31 habit. — *Girardière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Girardière, ou **Girardière-des-Landes** (la), f., cne d'Ambillou.

Girardière (la), paroisse d'Assay. V. *Jaulnay.*

Girardière (la), paroisse d'Azay-sur-Cher. V. *Perraudière.*

Girardière (la), ham., cne de Barrou, 11 habit. — *Girardière,* carte de Cassini. — Ancien fief, dépendant du fief des Courtils. Il relevait de la baronnie de Preuilly et appartenait, en 1597, à Charles de Bizac, Éc. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Archives de la famille des Courtils.)

Girardière (le lieu de la), paroisse de Beaumont-les-Tours. — Il relevait du fief de Beaumont, suivant une déclaration féodale du 8 juillet 1734. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Beaumont.*)

Girardière (la), cne de Betz. V. *Girardières.*

Girardière (la), vil., cne de la Chapelle-Blanche, 21 habit. — *Girardière,* carte de l'état-major.

Girardière (la), ham., cne de Chargé, 11 habit. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement, le 27 frimaire an III, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Girardière (la), cne de Druyes. V. *Girarderie.*

Girardière (la), f., cne de Courcoué. — Ancien fief. En 1689, il appartenait à Charles du Sillas, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Girardière (la), f., cne d'Épeigné-les-Bois.

Girardière (la), ham., cne de Genillé, 10 habit. — *La Girardière,* ou *les Bas-Brouillards,* 1668. — *Giraudière,* carte de Cassini. — (Arch. d'I.-et-L., E, 10.)

Girardière (la), cne de Joué-les-Tours. V. *Girarderie.*

Girardière (la), f., cne de Langeais.

Girardière (la), f., paroisse de Ligré. — *Maison seigneuriale de la Girardière,* 1721. — En 1697, elle appartenait à Henriette Bidé, femme d'Armand-Louis de Ruzé, chev., seigneur de Chancelée (bail du 27 juillet 1697). — (Arch. d'I.-et-L., E, 219.)

Girardière (la), f., paroisse de Luzé. — *Hébergement de la Girardière,* 1672. — Ancien fief, relevant de Franc-Palais. Ce domaine porte, depuis le XVIIIe siècle, le nom de Petite-Binellière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Girardière (la), cne de Monts. V. *Girardières.*

Girardière (le lieu de la), près de la Rue-de-Fortune, cne de Pouzay.

Girardière (la), paroisse de Rivière. — *Maison noble de la Girardière,* 1725. — Elle relevait du fief de la Rajace et appartenait, en 1624, à François de Sassay, Éc.; — en 1650, aux religieuses de Bonne-Espérance, de Champigny, qui la vendirent, le 21 juin, à Pierre de Baignan; — en 1725, à la famille Turgot de Sousmons. — (Arch. d'I.-et-L., E, 166, 219, 232; *titres de Champigny.*)

Girardière (la), f., cne de Saint-Avertin.

Girardière (la), vil., cne de Saint-Branchs, 24 habit. — *Girardière,* carte de l'état-major.

Girardière (la), ham., cne de Saint-Épain, 16 habit.

Girardière (la), ham., cne de Savonnières, 13 habit. — *Girardière,* carte de Cassini.

Girardière, ou **Petite-Gaudière** (le lieu de la), paroisse de Sonzay. — Il relevait censivement de la prévôté d'Oë (1786). — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Girardière (la), f., cne de Sorigny.

Girardière (la), cne de Verneuil-le-Château. V. *Binellière.*

Girardière (la), vil., cne de Verneuil-sur-Indre, 35 habit. — *L'Ézerardière,* carte de Cassini. — Une ferme, située dans ce village, fut vendue nationalement, en 1793, sur N. de Grasleul, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Girardière-des-Landes (la), cne d'Ambillou. V. *Girardière.*

Girardières (les), f., cne d'Artannes.

Girardières (les Grandes-), f., cne de Betz. — *Girardières,* carte de Cassini. — Ancienne propriété des Ursulines de Loches, qui l'avaient achetée, vers 1680, de N. de Lanche. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404; *Biens nationaux.*)

Girardières (les Petites-), f., cne de Betz. — Propriété des Viantaises de Beaulieu, 1790. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400; *Biens nationaux.*)

Girardières (les), f., cne de Betz. — Elle fut vendue nationalement, le 15 ventôse an VII, sur N. de Fontenilles, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Girardières (les), f., cne de Ciran-la-Latte. — Ancienne propriété des Viantaises de

Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Girardières (les), f., c^ne^ de Civray-sur-Esves.

Girardières (les), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Girardières (les Grandes et Basses-), f., c^ne^ d'Hommes.

Girardières (les), f., c^ne^ de Joué-les-Tours. — *Girardière,* carte de Cassini.

Girardières (les), f., c^ne^ du Louroux. — *Girardières,* carte de Cassini.

Girardières (les), vil., c^ne^ de Monts, 37 habit. — Ancien fief. Au XIVe siècle, il relevait de l'archevêché de Tours, à foi et hommage simple. Vers 1350, il appartenait à Guillaume Girard; — en 1662, à Claude Brosseau, Éc. Près du logis seigneurial se trouvait une chapelle, qui existait encore en 1791. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Biens nationaux.*)

Girardières (les), f., c^ne^ de Saint-Épain.

Girardières (les), ham., c^ne^ de Sorigny, 19 habit. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1558, il appartenait à Claude Corbin, Éc. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure.*)

Girardières (les), f. et chât., c^ne^ de Vouvray. — *Giraudières,* XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Girardins (le lieu des), paroisse de Ciran. — Il relevait censivement du fief de Ciran et appartenait, en 1662, à François Gagnepain. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Girardrie (la), f., c^ne^ de Chezelles.

Girards (le lieu des), c^ne^ de Marigny, près de Nancré. — Il est cité dans un acte du 6 janvier 1782. — (Arch. d'I.-et-L., E, 168.)

Girards (les), ou **Girard-Aunay,** vil., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire, 28 habit. — Ancien fief. Il fut uni à la terre de Rochecot, érigée en marquisat, en janvier 1767, en faveur de Fortuné Guillon. — (*Titres de Saint-Michel-sur-Loire.*)

Giraudeau, c^ne^ de Souvigné. V. *Champart.*

Giraudeau (Étienne-Louis), né à Tours, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, le 6 janvier 1776, membre, puis président du Tribunal de Commerce de Tours, fut nommé maire de cette ville le 16 février 1828, en remplacement de René Legras. Sous son administration, des travaux de voirie fort importants furent exécutés; il perfectionna l'éclairage et apporta de grandes améliorations dans la distribution des eaux destinées aux habitants. En 1829, il soumit au Conseil municipal divers projets, parmi lesquels figuraient l'établissement d'une rue qui devait longer le mail, du côté sud, depuis Saint-Éloi jusqu'au canal, et la construction d'une halle au blé. Le Conseil approuva l'ensemble des projets, ainsi que la proposition d'un emprunt de 360,000 francs nécessaires pour l'exécution; mais le Gouvernement refusa d'autoriser cet emprunt. Aux journées de juillet 1830, Étienne Giraudeau montra une grande énergie. On savait qu'une révolution avait éclaté à Paris, mais on était sans nouvelles précises sur les faits politiques qui l'avaient suivie. Une grande inquiétude et aussi une certaine effervescence régnaient dans la ville. Des groupes tumultueux parcouraient les rues et jetaient l'alarme et la panique. Le maire fit afficher deux proclamations empreintes d'autant de fermeté que de sagesse, et, avec le concours de la garde nationale, il parvint à maintenir l'ordre. Le 1er août, quelques individus exaltés s'étant emparés, pour le traîner dans la boue, du drapeau blanc qui flottait encore au-dessus de la porte de la mairie, Giraudeau le leur arracha de ses propres mains: puis, passant au milieu d'une foule évidemment hostile, mais pleine d'admiration pour cette courageuse manifestation de son attachement à la cause des Bourbons qu'il avait servie jusqu'à la dernière heure avec le plus entier dévouement, il se rendit à la préfecture et y déposa cet emblème de la royauté. Deux jours après, il donna sa démission. Il mourut à Tours, le 17 mars 1866, âgé de quatre-vingt-dix ans. Ses concitoyens ont rendu un juste hommage à sa mémoire, en donnant son nom à l'une des rues de Tours nouvellement créées. — (*Mém. de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1866), p. 260. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 2 et 5 août 1830 et 18 mars 1866. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 173.)

Giraudellerie (la), f., c^ne^ de Sorigny.

Giraudellière, ou **Geraudellière** (la), f., c^ne^ de Sorigny. — *Villa quæ dicitur Geraldeia,* XIe siècle. — *Geraudellière,* carte de l'état-major. — En 1089, ce domaine fut donné à l'abbaye de Noyers, par Guillaume des Aubris. Cette donation fut ratifiée par Pierre, fils de Geoffroy de Montbazon. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Giraudellière (la), paroisse de Villeperdue. V. *Géraudellière.*

Giraudèrie (la), f., c^ne^ d'Avrillé, près de la Roumer. — *Girauderie,* carte de l'état-major.

Girauderie (le lieu de la), paroisse de La Riche. — Propriété du prieuré de Saint-Côme en 1588. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Côme.*)

Girauderie (la), f., c^ne^ de Saint-Benoît.

Girauderie (la), paroisse de Sennevières. V. *Bordebure.*

Giranderie (la), f., c^ne^ de Vernou.

Giranderies (les), f., c^ne^ d'Ambillou. — *Giranderie*, carte de l'état-major.

Giraudet, f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier. V. *Girodet*.

Giraudet (Alexandre-Amédée), docteur en médecine, né à Paris, le 11 novembre 1798, appartenait à une ancienne famille, originaire de Moulins. A l'âge de seize ans, il était chirurgien-sous-aide au Val-de-Grâce. L'année suivante, il faisait partie de la maison du roi. Il prit ensuite du service dans l'armée, comme chirurgien, et remplit ces fonctions jusqu'en 1827. Fixé à Tours, vers 1838, il fut un des organisateurs et fondateurs de la Société archéologique de Touraine, qui le nomma secrétaire-général. Il fut aussi membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Il mourut à Tours le 25 mars 1863. Nous avons de lui les ouvrages suivants. Trois de ces publications ont été couronnées par l'Institut :

Thérapeutique des maladies des enfants, Montpellier, Gabon, 1827, in-8°. — *Topographie physique et médicale de Cusset* (Allier), Montpellier, Gabon, in-8°. — *Mémoire sur l'angine couenneuse* (compte rendu à l'Académie de médecine), juillet 1829. — *Mémoire sur le rouissage du chanvre, considéré sous le rapport de l'hygiène publique*, Paris, Crochard, in-8°. Ce mémoire qui a d'abord paru dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* (t. VII, 2e partie), fait partie du travail de Parent du Châtelet, intitulé *Le rouissage du chanvre, considéré sous le rapport de l'hygiène publique*; ouvrage couronné par l'Institut (prix Monthyon). — *Mémoire sur la paléontologie des bassins d'Auvergne* (en collaboration avec Geoffroy Saint-Hilaire); compte rendu à l'Académie des sciences, dans la *Revue encyclopédique*, 1834. — *Recherches sur les antiquités de Vichy-les-Bains*, Paris, Duverger, 1838 (ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres). — *Essai sur les terrains de la Touraine, considérés aux points de vue géognostique et agricole*, Tours, Mame, in-8°. (Ce travail a paru dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 1838, p. 210.) — *De la magnanerie de Chenonceau*, Tours, Mame, in-8°. (Ce travail a paru dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 1838, p. 161.) — *Description géognostique des environs de Vichy*, Tours, Mame, 1839, in-8°. (Cet ouvrage a paru dans les *Annales* de la même Société, 1839, p. 25, 61.) — *De la culture du domaine de la Sourderie* (dans les mêmes *Annales*, 1839, p. 182.) — *Mémoire sur de prétendus ossements humains, trouvés dans la formation crétacée du sol de Tours* (dans les mêmes *Annales*, 1839). — *Du calcul des probabilités appliqué à la médecine*, Tours, Mame, 1840, in-8°. (Ce travail a paru dans les mêmes *Annales*, 1840.) — *Nouveaux éléments de géologie*, Tours, Mame, in-8°, 1843. (Tirage à 5000 exemplaires; l'édition était épuisée en 1848. — *Les verrières de Saint-Étienne-de-Chigny*, rapport inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, p. 221. — *Éloge de Dutrochet, de l'Institut*, Tours, imp. Lecesne et Laurent, 1847, in-8°. (Ce travail a paru dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 1847.) — *Tours, ses monuments, son industrie, ses grands hommes*, Tours, imp. Lecesne, 1845, in-18. — *Des lois physiologiques de l'innéité et de l'hérédité* (dans les mêmes *Annales*, 1848.) — *Recherches historiques et statistiques sur l'hygiène de Tours et le mouvement de sa population, depuis* 1632 *jusqu'à* 1851, Tours, Imp. Ladevèze, 1851. (Une mention honorable a été décernée à l'auteur, pour cet ouvrage, par l'Académie des sciences.) — *Statistique des épidémies de choléra de* 1832 *et de* 1849, *dans le département d'Indre-et-Loire*, rédigée d'après le programme du ministère de l'agriculture et du commerce, 1851. — *Des faluns de la Touraine*, Tours, imp. Ladevèze, in-8°, 1854. — *Histoire des anciennes pestes de Tours, de* 540 *à* 1649, Tours, imp. Ladevèze, in-8°, 1855.

Outre ces ouvrages, le docteur Giraudet a publié un grand nombre d'articles dans diverses Revues scientifiques.

Giraudière (la), f., c^ne^ d'Abilly. — Elle relevait du fief de la Chatière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Balesmes. — *Giraudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Giraudière (la), vil., c^ne^ de Beaumont-en-Véron, 27 habit. — *Giraudière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1298, Josbert de la Mort et Isabelle, sa femme, donnèrent au prieuré de Pommiers-Aigres six sols de rente à prendre annuellement sur leur domaine de la Giraudière. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XXXI.)

Giraudière (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Chambray. — *Giraudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Giraudière (la), f., c^ne^ de Cinais. — *Giraudière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1666, il appartenait à Eustache des Jardins, Éc; — en 1689, à Horace des Jardins, Éc., qui comparut, cette même année, au ban de la noblesse du bailliage de Chinon. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Rôle des nobles du bailliage de Chinon*.)

Giraudière (la), f., paroisse de Cléré-du-Bois (Indre). — Ancien fief, relevant de la Charpraye, paroisse de Perrusson, à foi et hommage simple et une paire de gants blancs. En 1670, il appartenait à Gilles de Beauregard, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Dolus. — *Giraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Épinay, à une paire de gants blancs et quatre deniers de franc devoir. Il appartenait au prieuré de Beautertre. Le prieur, en sa qualité de seigneur de la Giraudière, était tenu de se rendre, la veille de Noël, au château de l'Épinay, pour mettre le feu à l'*étre-fouau.* — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Aveu rendu à Reignac le 10 juillet 1742.)

Giraudière (la), vil., c^ne^ de Genillé, 17 habit. — *Giraudière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1689, son étendue était de quatre-vingt-huit arpents. Il devait une rente à l'abbaye de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaulieu.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Giraudière (la), f., c^ne^ d'Hommes. — *Giraudière,* carte de Cassini — *Girauderie,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. En 1674-77, il appartenait à Donatien de Lugré; — en 1789, à René-Alexandre de Sarcé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318. — Registres d'état-civil de Rillé. — *Journal de Maine-et-Loire* du 10 février 1862.)

Giraudière (le lieu de la), paroisse de Jaulnay. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Giraudière (la), f., c^ne^ de La Croix. — *Giraudière,* carte de l'état-major. — Elle relevait de Paradis. Par acte du 17 avril 1740, Marie-Jeanne Denis, veuve de Jean Châteignor, la vendit à Guillaume de la Mardelle, secrétaire du roi. — (Arch. d'I.-et-L., E, 33.)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Marcé-sur-Esves. — *Geraudière,* 1483. — *Giraudière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Nouâtre et de la châtellenie de la Louère. En 1483, il appartenait à Émar de la Jaille, Éc.; — en 1782, à Jacques-Urbain Guérin et à Georges Pirault. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15. — D. Housseau, XIII, 8043. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre.*)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Neuilly-le-Brignon.

Giraudière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Giraudière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1754, il appartenait à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82, 83; *titres d'Oë.*)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Rivarennes. — *Giraudière,* carte de Cassini.

Giraudière (la), f., paroisse de Saint-Louans. — Ancien fief. Il appartenait aux chanoines de Saint-Louis de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 281; *Biens nationaux.*)

Giraudière (la), f., c^ne^ de Sorigny.

Giraudière (la), f., c^ne^ de Veigné.

Giraudière (la), ham., c^ne^ de Véretz, 10 habitants.

Giraudière (la), c^ne^ de Verneuil-le-Château. V. *Tour-du-Raynier.*

Giraudière (la), f., c^ne^ de Villandry. — *Giraudière,* carte de Cassini. — *Girauderie,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété des religieuses de la Visitation, de Tours, sur lesquelles elle fut vendue nationalement, le 3 janvier 1791, pour 41,100 livres. Son étendue était de soixante arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Giraudière (la), ham., c^ne^ de Villiers-au-Boin, 13 habit. — *Giraudière,* carte de Cassini.

Giraudières (les), c^ne^ de Vouvray. V. *Girardières.*

Giraudrie (la), f., c^ne^ d'Ambillou. — *Giraudrie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Girault (le moulin), sur l'Égronne, c^ne^ de Charnizay.

Girault (le moulin), sur la Manse, c^ne^ de l'Ile-Bouchard. — *Moulin-de-Girault,* carte de l'état-major.

Girault (le moulin), sur la Veude, c^ne^ de Razines.

Girault, paroisse de Restigné. V. *Giroust.*

Giraults (le lieu des), près de la Fosse-Guyau, c^ne^ de Ligueil.

Giraux (les), f., c^ne^ de Marigny.

Girod (Amédée), né à Gex (Ain), le 18 octobre 1781, reçu avocat à l'âge de dix-sept ans, exerça jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur impérial à Turin. Substitut du procureur impérial à Alexandrie, en 1807, substitut du procureur général à Lyon, en 1809, auditeur au conseil d'État, en 1810, avocat à la cour impériale de Paris, en 1811, président du tribunal de la Seine pendant les Cent-Jours, puis député de Gex, il défendit le général Drouot devant un conseil de guerre et obtint son acquittement. Il fut ensuite député de l'arrondissement de Chinon (1827), vice-président de la chambre en 1829, puis préfet de police. Réélu député d'Indre-et-Loire en 1830, appelé à la présidence de la chambre des députés le 1er août 1831, il eut le portefeuille de ministre de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1832. Dans la même année, le roi le nomma pair de France et président au conseil d'État. Il remplit ces dernières fonctions pendant quinze ans. Il mourut à Paris le 27 décembre 1847. Il était grand'croix de la Légion d'honneur. — (*Moniteur universel,* 4 décembre 1827, 28 décembre 1847. — J. Dourille, *Biographie des députés de la nouvelle chambre,* Paris, Daubrée, 1829, in-8°. — Didot. *Biographie universelle,* XX, 727. — Larousse,

Grand diction. universel du XIX[e] *siècle,* VIII, 1274.)

Girodet, ou **Giraudet,** f., c[ne] d'Esves-le-Moutier. — *Giraudette,* carte de Cassini. — *Girodet,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Giroir (le lieu de), près de Combles, c[ne] de Boussay.

Giron (Mathieu, ou Mathurin), religieux bénédictin, né à Bourgueil (d'après Chalmel), à Tours (d'après l'*Almanach de Touraine*), vers 1530, remplissait à Marmoutier l'office de sacristain en 1594. Il eut mission, avec deux autres religieux de son abbaye, Jacques d'Huisseau et Isaïe Jaunay, de porter la sainte ampoule à Chartres, pour le sacre du roi Henri IV. Nous avons de lui une *Lettre écrite au roi sur le sacre de Sa Majesté* et qui fut imprimée à Chartres (1594, in-4°). On ignore l'époque de sa mort. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 406. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 214. — *Almanach de Touraine,* 1782.

Gironde (la), f., c[ne] de Courcelles.

Gironde (ravin ou courance de la), c[ne] de Larçay.

Gironde (le lieu de la), près de la Jacquerie, c[ne] de Ports.

Gironde, f., c[ne] de Sonzay.

Gironde (le lieu de la), paroisse de Vallières-Fondettes (dans le bourg de Vallières). — Il relevait du fief de Vallières, suivant une déclaration féodale faite, le 21 janvier 1443, par Macé Potet. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Roch.*)

Gironde-Buisson (le lieu de), paroisse de Saint-Mars. — Il relevait du fief de la Salle, appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Girondellerie (la), f., c[ne] de Maillé-Lailler.

Girondelleries (les), f., c[ne] de Sorigny.

Girondes (le lieu des), près des Doucets, c[ne] de Maillé.

Gironnerie (la), f., c[ne] de Bossay.

Gironnerie (la), ham., et chât., c[ne] de Joché, 31 habit.

Gironnerie (la), c[ne] de Perrusson. V. *les Hérardières.*

Gironnière (la), f., c[ne] de la Ville-aux-Dames.

Gironnet, ou la **Gironnette,** f., c[ne] de Saint-Aubin.

Gironnière (la), f., c[ne] d'Hommes.

Girons (le lieu des), près du ruisseau de Fontbon, c[ne] de Rilly.

Giroreille, c[ne] de Brizay. V. *Vire-Oreille.*

Girouarderie (la), f., c[ne] de Marigny. — *Rupes Giroardi,* XII[e] siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Girouardière (la), f. et chât., c[ne] d'Obterre (Indre). — Ancien fief, relevant de la châtellenie des Effes et de la baronnie de Preuilly. En 1525, il appartenait à François de Bizac, Éc.; — en 1569, à Charles de Bizac, Éc.; — en 1687, à Marie-Charlotte Robin, fille de Louis Robin, Éc., seigneur de Montgenaud, près Palluau, prévôt des maréchaux de France, et femme de Louis de Guenand, seigneur de Vitray et de Saint-Paul; — en 1698, à Jean Robin, Éc., seigneur de Lambre, conseiller du roi et prévôt provincial de Châtillon-sur-Indre. Aujourd'hui, la Girouardière appartient à M. le docteur Mascarel, de Châtellerault, du chef de M[lle] Faulcon, sa femme. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. III[e], 1[re] partie, *généal. d'Alès.* — Registres d'état-civil de Saint-Flovier et d'Azay-le-Féron. — Notes communiquées par M. Rabier, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Girouards (les), f., c[ne] du Petit-Pressigny.

Girouets (les), vil., c[ne] de Nazelles, 17 habitants.

Girouette (la), f., c[ne] de Saint-Pierre-des-Corps.

Girouettes (les), f., c[ne] de Panzoult.

Giroust (le lieu de), paroisse de Restigné. — *Girault,* 1573. — *Champotier,* 1735. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Giroux, f., c[ne] d'Avrillé, près du ruisseau de Cremille. — *Giroux,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Giroye, ou **Giroir,** sénéchal de Touraine, succéda dans ces fonctions à Pierre, en 1083. Il figure, en cette qualité, dans une charte de l'abbaye de Marmoutier. Son successeur fut Payen de Maugé, vers 1089. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 329.)

Giry de Saint-Cyr (Odet-Joseph), docteur en théologie, chanoine, puis vicaire-général et official de l'église de Tours, fut nommé abbé de la Clarté-Dieu, en remplacement de Henri de Betz de la Hartelloire, et prit possession le 27 avril 1733. Il donna sa démission au mois de mai 1749, et mourut à Versailles le 13 janvier 1761. Son successeur fut Nicolas Navarre, évêque de Sydon. — (Arch. d'I.-et-L., G, 123; *titres de la Clarté-Dieu.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 208.)

Giterie (la), f., c[ne] de Monnaie.

Gitgotterie (la), f., cne de Saint-Mars.

Gitière (la), f., cne de Savigné. — *Gitière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gitollière (la), f., cne de Marcé-sur-Esves. — *Gittalière,* carte de l'état-major.

Gitonnerie (la), cne de Genillé. V. *Gitonnière.*

Gitonnerie (la), cne de Mouzay. V. *Gitonnière.*

Gitonnerie (la), f., cne de Villeperdue. — *Gitonnerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gitonnière (le lieu de la), près d'Amboise. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige. — En 1688, il appartenait à Marie Bruneau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Gitonnière (la), f. et chât., cne d'Azay-sur-Cher, 14 habit. — *Gitonnière, alias Guerinière,* xve et xvie siècles. — *Gitonnière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Azay-sur-Cher, à foi et hommage simple et deux sols de service. En 1446, il appartenait à Jean de Montbazon; — en 1500, à Jean Petit, bourgeois de Tours; — en 1510, à Renée Burdelot, veuve de Jean Fournier, secrétaire du roi; — en 1522, à Charles Fournier; — vers 1540, à Léonard Rancher; — en 1576, à Antoine Rancher, chev., maître des requêtes de l'hôtel du roi; — en 1626, à François Chevalier; — en 1630-42, à Claude Compain, greffier au bureau des finances de Tours; — en 1665, à Charlotte Chollet, veuve du précédent; — en 1706-11, à André d'Arcy; — en 1716, à N. de Malherbe; — en 1718, à la veuve d'Antoine Bouault; — en 1728, à Laurent d'Arcy; — en 1738, à Marie Michelet, veuve de François Noirais, capitaine de cavalerie; elle rendit aveu le 27 décembre; — vers 1760, à Jean Gasnier; — en 1771, à Madeleine Girollet, qui vendit ce fief, par acte du 30 mars, à Antoine-Louis Houdin. — Le 7 février 1784, Jean-Alexandre Chaillou, Éc., garde de la porte du comte d'Artois, se rendit adjudicataire, pour 40,000 livres, de la terre de la Gitonnière, vendue aux enchères, au Chatelet de Paris. Il avait épousé Marie-Louise-Jacqueline Dubourg. Par acte du 11 novembre 1791, il vendit ce même domaine, pour 65,000 livres, à René-Pierre de Renusson d'Hauteville, ancien mousquetaire du roi, et à Amable-Victoire Robin, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., B, 8; châtellenie d'Azay. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil d'Azay-sur Cher et de Véretz. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1446, 1448. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1873), p. 432. — *Les généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi,* 333.)

Gitonnière (la), vil., cne de Bourgueil, 48 habit. — *Gitonnière,* carte de Cassini.

Gitonnière (le lieu de la), cne de Cerelles. — *Gytonnière,* xvie siècle. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Gitonnière (la Petite-), cne de Charnizay. V. *le Buisson.*

Gitonnière (la), f., cne de Civray-sur Esves.

Gitonnière (la), cne de Genillé. V. *Gitonnière.*

Gitonnière (la), f., cne de Joué-les-Tours. — *Gitonnière,* carte de l'état-major.

Gitonnière (la), f., cne de Loché. — *Gitonnière,* carte de Cassini. — Elle dépendait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Gitonnière (la), vil., cne du Louroux, 19 habit. — *Gitonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gitonnière (la), f., cne de Marcilly-sur-Maulne. — *Gitonnière,* carte de l'état-major.

Gitonnière, ou **Gitonnerie** (la), ham., cne de Mouzay, 11 habit. — *Gitonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gitonnière (les Haute et Basse-), f., cne de Neuvy-Roi. — *Gitonnière,* carte de l'état-major. — Anciens fiefs, ayant droit de moyenne et basse justice. En 1608, ils appartenaient à N. Dupuy; — en 1621, à Jacques Paris; — en 1629, à Jeanne Tournereau, sa veuve; — en 1745, à Antoine-Pierre, comte de Bueil; — en 1758, à Michel-Roland des Escotais de Chantilly; — en 1789, à Anne-Jean Legras, marquis du Luart. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81, 82; *titres de la prévôté d'Oë; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gitonnière (la), f., cne de Varennes. — *Gitonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gitons (les), f., cne de Tauxigny.

Gitourie (la), f., cne d'Esvres. — Propriété de l'abbaye de Cormery. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery; Biens nationaux.*)

Gitray. — Ce nom se trouve dans l'*Hist. de Marmoutier,* par D. Martène (I, p. 192). — Dans la charte du xe siècle, qu'il a consultée, D. Martène a lu *Gitriacus,* alors qu'il devait lire *Vitriacus.* — V. *Ad illas mansiones.*

Gittière (le lieu de la), cne de la Chapelle-aux-Naux, près des Yutiers et de la Loire.

Gittonnière (la), **Gitonnière,** ou **Gitonnerie,** ham., cne de Genillé. — *Gitonnière,* carte de Cassini. — Il relevait censivement du Grand-Meursain. Il a été possédé par les religieuses de la Bourdillière, puis par l'abbaye de Beaumont (1790). — (Arch. d'I.-et-L., E, 99. *Biens nationaux.*)

Gittrie (la), f., c^ne de Braye-sur-Maulne. — *Giltrie*, carte de Cassini.

Giveigne (le lieu de), paroisse de la Celle-Guenand. — *Hébergement de Giveigne*, XIIIe et XIVe siècles. — En 1282, il appartenait à Philippe Jacqueline, femme de Guillaume de la Celle-Draon; — en 1363, à Geoffroy de la Celle-Draon. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour*, (1868), p. 142.)

Givraizay, vil., c^ne de Thilouze, 16 habit. — *Givraisay*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Givray, c^ne d'Athée. V. *Givry*.

Givray, c^ne de Cravant. V. *Givré*.

Givray (le lieu de), paroisse de Montlouis. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 633.)

Givray, ou **Givry**, f. et moulin, sur la Masse, c^ne de Saint-Règle. — *Givri*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1431, il appartenait à Louis Dubois, Éc.; — en 1476, à Jean Dubois; — en 1523-42, à Louis Dubois; — en 1562, à Jean Dubois. — (Arch. d'I.-et-L., C, 556, 633. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Givray, ou **Givré**, f., c^ne de Vou. — *Givrais*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Grand-Clos. En 1272, Archambaud d'Argy donna à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, l'hommage et les redevances que le seigneur de Bray tenait de lui à cause du fief de Givré. Au XVIIe siècle, ce fief appartenait aux Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615. — Archives nationales, J. 728.)

Givré, ou **Givray**, f., c^ne de Cravant. — *Givré*, 1343; *Givré-sous-Basse*, 1686; *Guivray*, 1687. — Ancien fief, relevant du château de Cravant. En 1290, il appartenait à Jean de Bascop, qui donna une rente au prieuré de Pommiers-Aigre; — en 1343, à Jean de Neuil; — en 1554, à Jean Potet; — en 1639, à Jean Jamart; — en 1677-1707, à Côme de Beauvau. Dans la circonscription de ce fief se trouvait une métairie appelée également Givré, et dont l'abbaye de Turpenay était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay et de Pommiers-Aigre*; E, 146; G, 7. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Givriacus. V. *Givry*, c^ne d'Athée.

Givrioux, Givro, c^ne de La Riche. V. *Gevrioux*.

Givronnière (la), f., c^ne d'Hommes. — *Givronnière*, carte de l'état-major.

Givry (les Grand et Petit-), f., c^ne d'Ambillou. — On y voyait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste et qui avait été fondée en 1272. Le desservant était nommé par l'archevêque de Tours. Elle a été détruite avant la Révolution. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 54. — Arch. d'I.-et-L., *titres d'Ambillou*.)

Givry (étang de), c^ne d'Ambillou.

Givry, ou **Givray** (le lieu de), c^ne d'Athée. — *Givriacus*, IXe siècle. — Ce lieu est cité dans une charte d'Hérard, archevêque de Tours, relative à l'abbaye de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery*, XXIII.)

Givry, c^ne de Saint-Règle. V. *Givray*.

Gizeux, commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 21 kilomètres de Langeais, 30 de Chinon et 45 de Tours. — *Gisons*, 1136. — *Gisos, Gisous*, XIIIe siècle (chartes de l'abbaye de Bourgueil). — *Giseux*, XVe siècle (*aveu de Jehan du Bellay, du* 13 *février* 1452.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Parçay et de Rillé; à l'est et au sud, par celle de Continvoir; à l'ouest, par Courléon et Bourgueil. Elle est arrosée par le Changeon, qui vient de l'étang du Mur, fait mouvoir les moulins du Mur, de la Besse et de Rouget, et va dans la commune de Bourgueil; — par le ruisseau de Graffin, qui vient de Maine-et-Loire, traverse l'étang du Gué, et se jette dans le Changeon, près du moulin de Raimbeuf, au lieu appelé les Aunais; — par le ruisseau des Fontaines, qui prend sa source au lieu appelé les Besses-des-Mottais, et se jette dans le ruisseau de Graffin, au lieu appelé les Besses-de-Sainte-Marie. Elle est traversée par le chemin de grande comunication n° 38, de Chinon à Château-du-Loir.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Goupillaux (34 habit.). — La Croix-Rouge (21 habit.). — La Barre, ancien fief. — La Bouteillerie (23 habit.). — La Bluterie (31 habit.). — La Fossardière (12 habit.). — La Davellerie (22 habit.). — La Cardinière (19 habit.). — La Petite-Couture, ancien fief, relevant du Mur-au-Prieur. — La Chaubruère, ancien fief, relevant de la châtellenie de Gizeux et du Mur-au-Pieur. — La Guichardière (30 habit.). — La Cave-Vaudelet (20 habit.). — Saint-Philbert, ancienne paroisse (13 habit.). — Le Souchau (17 habit.). — La Renaudière, ancien fief, relevant du Mur-au-Prieur. — Les Fortineries (40 habit.). — La Bodrie (12 habit.). — Le Moulin-Rouget (11 habit.). — La Prouterie, Chaumont, la Frichetière, le Gué, la Besse, l'Aunaye, le Mortier, la Pictière, Pied-Fourier, la Chucherie, la Delugrie, la Chasselevrie, la Joulinière, la Thibaudière, la Loriotterie, la Bourdaiserie, les Raimbaudières, les Mottus, la Baugerie, la Bouchardière, la Marcillerie, la Boilevrie, la Renaudrie, le Moulin-du-Mur, la Hacquetrie, le Vieux-Mur, la Rivière, la Chandellerie, le Pré-Cottin, la Varenne, la Renaudrie, la Butte, la Limettrie, le Moulin-Sec, la Loge, le Trocheteau, etc.

Avant la Révolution, Gizeux était dans le ressort de l'élection de Saumur et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 2110 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 30 mai 1829. — La commune de Saint-Philibert a été réunie à celle de Gizeux en 1817.

Population. — 110 feux en 1764. — 515 habit. en 1801. — 500 habit. en 1804. — 562 habit. en 1810. — 761 habit. en 1821. — 821 habit. en 1831. — 559 habit. en 1841. — 817 habit. en 1851. — 871 habit. en 1861. — 864 habit. en 1872. — 827 habit. en 1876.

Foires le premier lundi de Carême, le 8 mai et le 2 novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après le 30 août.

Recette de Poste. — *Perception* d'Ingrandes.

L'église actuelle, dédiée à Notre-Dame, en a remplacé une autre plus petite, et qui était sous le vocable de saint Hermeland. L'abside et le chœur datent du XIIe siècle. L'édifice a été agrandi en 1840. On a bâti le clocher à cette même époque. Les deux chapelles latérales appartiennent au XVIe siècle.

Quatre statues en terre cuite, que l'on voit dans le chœur, ont été exécutées par Avisseau père, de Tours, en 1826.

Dans la chapelle de Saint-Jean, bâtie en 1608, on remarque les tombeaux de René du Bellay, mort en 1611, et de sa femme, Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, sa cousine. Ces deux personnages sont représentés par des statues de marbre blanc, placées dans l'attitude de la prière. L'inscription qui accompagne les statues est en partie effacée; mais on en trouve la copie suivante dans les registres de l'état-civil :

« *Sous ce pieux monument gisent et reposent les cendres de haut et puissant seigneur messire René du Bellay, seigneur du Bellay-Gizeux, baron des baronnies de la Lande, Thouarcé, Commequiers, la Forêt-sur-Sèvre, la Haye-Jousselin, le Plessis-Macé, Avrillé, prince souverain d'Yvetot, chevalier de l'ordre du roi, député aux États-généraux de* 1588. *Eustache du Bellay, son oncle, évêque de Paris, lui donna ses biens avec clause de substitution au profit de ses enfants mâles. Il mourut en* 1611. *Et de dame Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, sa cousine, dame de Langey. Desquels la vie sage et vertueuse continuée plusieurs années dans les liens sacrés du mariage, dans une union parfaite d'esprit et de sentiments, donne à espérer que leurs âmes jouissent au ciel d'un bonheur éternel. Leurs dépouilles mortelles, recueillies sous ce monument par les soins de Martin, leur fils. Passants, priez Dieu pour qu'ils soient bénis et que leur mémoire soit immortalisée.*

Le cœur de Claude de Villequier, fils de René de Villequier, vicomte de la Guerche, décédé le 20 avril 1607, à l'âge de dix-huit ans, fut déposé dans la même chapelle, avec l'inscription dont nous donnons le texte. Son corps avait été inhumé à Clervaux :

D. O. M.

SACRUM ET MEMORIÆ ÆTERNÆ CLAUDII VILLEQUERII, GUERCHIÆ VICE-COMITIS, CLAREVALLIS, REMENEVILLII, ESTABLŒII, FAIÆ ET ALBINI IN PICTAVIBUS, BARONIS RENATI UTRIUSQUE ORDINIS EQUITIS TORQUATI, PRIMICERII SACRI CUBILI SACRIQUE GALLIARUM CONSITORII, TURMÆ CENTUM EQUITUM CATAPHRACTORUM PRÆFECTI, AC URBI LUTECIÆ PARISIORUM ET INSULÆ FRANCIÆ PRÆSIDIS, FILII, ADOLESCENTIS NOBILISSIMI AC ULTIMI, EX ANTIQUA VILLEQUIORUM FAMILIA, LITTERIS GRÆCIS ET LATINIS MATHEMATICAS DISCIPLINIS, HISTORIARUM COGNITIONE, ITALICÆ ET HISPANICÆ LINGUARUM PÆRITIÆ, OMNIBUS MILITARIBUS STUDIIS ET VIRTUTIBUS EXCELENTISSIMI, QUI IN PRIMA ADOLESCENTIA PEREGRATA OMNI ITALIA, POSTQUAM AD SUOS REDIIT ET IN AULAM REGIS HENRICI IIII SE CONTULIT, GRAVI MORBO CORREPTUS, SUORUM OMNIUM MŒRORE AC INCREDIBILI DESIDERIO SUI OB INGENIUM COMITATUM ET ANTE ANNOS PRUDENTIAM, RELICTO AD FONTIS-BELLAQUÆ REGIAM EXTINCTUS EST. CORPUS EJUS AD CLAREVALLUM DELATUM EST JUXTA PATREM. COR AUTEM JACET IN AC ÆDE SACRA GIZOLII BELLACORUM DITIONIS ARCIS.

LUDOVICA DE SAPVENIÈRES MATER, SECUNDIS NUPTIIS BELLAIO TOPARCHÆ, YVETOTI PRINCIPI CONJUNCTA, FILIO DULCISSIMO ET ERGA SE PIISSIMO, TUMULUM FIERI JUSSIT.

VIXIT ANNOS XVIII, MENSES X, DIES VI. OBIIT ANNO MVICVII, X KAL. MAII.

Dans la chapelle de la Vierge se trouve le tombeau de Martin du Bellay et de sa femme, Louise de Sapvenières. Il est orné de deux statues de grandeur naturelle et porte l'inscription suivante, accompagnée des armoiries des défunts :

Ci gisent et reposent le corps de haut et puissant seigneur messire Martin du Bellay, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal des camps et armées, chevalier des deux ordres du roi, prince d'Yvetot, marquis de Touarcé, baron de la baronnie de la Haye-Jouslin et du Plessis-Macé, seigneur des châtellenies de Gizeux, Benets, Montbusson, Molé, Remesnil, Puy-de-Serre, le Chastelier, Ribelière, Glatigny, Boisvinet, le Bouchet et Touteville-Fulnaise, qui décéda en 1627*; et de dame Louise de Sapvenières, fille de la Bretèche, veuve de feu messire de Villequier, en son vivant chevalier des ordres et gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, femme, en secondes noces, du dit seigneur du Bellay, laquelle décéda le* 23 *décembre* 1625. *Desquels la vie vertueuse et illustre, continuée plusieurs années dans les liens sacrés du mariage, dans une union parfaite*

d'esprit et de sentiments, donne à espérer que leurs âmes jouissent au ciel d'un bonheur éternel.

Les tombeaux de René et de Martin du Bellay, terminés en 1630, ont été exécutés par un artiste originaire de Tours, Simon Guilain, dit de Cambray, directeur de l'Académie de sculpture de Paris.

Dans un caveau, creusé sous la chapelle de la Vierge, reposent les corps de Louis-Gabriel-Marie de Contades-Gizeux et de Perrine-Julie Constantin de la Lorie, son épouse. On lit les inscriptions suivantes, sur des plaques de marbre placées près de l'autel :

DANS CETTE CHAPELLE REPOSENT LES CORPS DE LOUIS-GABRIEL-MARIE, MARQUIS DE CONTADES-GIZEUX, NÉ LE 11 OCTOBRE 1759, MARIÉ, LE 17 OCTOBRE 1786, A JULIE-PERRINE CONSTANTIN DE LA LORIE, CHEVALIER DE St LOUIS ET DE St JEAN DE JÉRUSALEM, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET MAIRE DE LA COMMUNE DE GIZEUX, DÉCÉDÉ A SON CHATEAU DE GIZEUX LE 18 JUIN 1825. DIGNE PETIT-FILS DU MARÉCHAL DE CONTADES, IL SERVIT FIDÈLEMENT SON DIEU ET SON ROI, ET AYANT CONSTAMENT SUIVI LES CHEMINS DE L'HONNEUR ET DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, IL LAISSE A SA FAMILLE LE SOUVENIR DE SES VERTUS, A TOUS DES REGRETS SINCÈRES ET L'ESPOIR QU'IL JOUIT AU CIEL D'UN BONHEUR ÉTERNEL.

PASSANT, JOINS TES PRIÈRES AUX NÔTRES.

—

ICI, PRÈS DE SON ÉPOUX, REPOSE DAME JULIE-PERINE CONSTANTIN DE LA LORIE, MARQUISE DE CONTADES.

CE MONUMENT DE LA PIÉTÉ FILIALE LUI FUT ÉLEVÉ PAR SES ENFANTS.

CAMILLE-AUG^te^, MARQUIS DE CONTADES.

ISABELLE-MARIE DE MAILLÉ, MARQUISE DE CONTADES.

JULIE DE CONTADES, BARONNE DE CHAMPCHEVRIER.

RENÉ DE LA RUE, B^on^ DE CHAMPCHEVRIER.

HENRIETTE-CHARLOTTE DE CONTADES, COMTESSE DE MONBRUN.

ALEXANDRE DE BUNAULT, Cte DE MONBRUN.

Fidèles, priez pour elle.

Il existait à Gizeux trois chapelles : une, dédiée à saint Martin, l'autre, à saint René, la troisième, à saint Nicolas.

La chapelle de Saint-René fut bâtie, le 11 décembre 1607, par Marie du Bellay, qui fonda en même temps un collège. Elle était desservie par le directeur de cet établissement. Par la suite, elle fut réunie à celle de Saint-Martin, qui eut pour fondateur, le 3 novembre 1626, Martin du Bellay. En 1790, ces deux chapelles possédaient les métairies de la Bourdaiserie (paroisse de Gizeux) et de la Ganachère (paroisse de Continvoir). Le dernier chapelain fut Urbain Quincé (1790).

La chapelle Saint-Nicolas était située dans le château de Gizeux. On ignore l'époque de sa fondation. Antoine Leblond en était titulaire en 1727 ; — Claude-Thomas de Lambertin, vicaire de Saint-Sulpice de Paris, en 1782 ; — Pierre Lemaître de Puygirard, en 1785.

Le droit de présentation à ces trois chapelles appartenait au seigneur de Gizeux.

Le prieuré-cure de Gizeux possédait la moitié du moulin de Jauneau.

Les registres d'état civil de la paroisse remontent à 1630.

CURÉS DE GIZEUX. — Philippe Douard, 1450. — Guillaume du Vau, 1470-92. — René Bertin, 1530-37. — Grégoire Thérode, 1540. — Claude Bernardeau, 1545. — Pierre Graveau, 1546. — Florent Thérode, 1560-82. — Guillaume Douard, 1582-1601. — Michel Lamy, 1628. — Jacques Daveau, 1650. — Pierre Forget, 1669. — René Boreau, 1671-93. — Charles Courtault, 1694-96. — Jean Fronteau, 1696. — Michel Lizée, 1711-28. — Louis Simon, 1728-30. — Valet, 1730. — Andrieux, 1731. — Pierre Jozé, 1740. — Laurent-Mathieu Tallecourt, 1751, décédé le 8 juillet 1785. — Jacques Texier, 1786-90. — Montjallon, 1802. — Barrault, 1822. — François-Paul Goupil de Bouillé, 1829. — Simon Thibault, 1870. — Aristide-Louis-Clément Raimbault, 1870. — Auguste Reneaume, octobre 1879, actuellement en fonctions (1880).

Gizeux constituait une châtellenie relevant du château de Montsoreau, à foi et hommage lige. Les fiefs de la Poitevinière, de Continvoir, de la Douce, de la Fresnaye, de Courléon, de la Brunetière, du Pré-en-Vallée, de la Garnaichère, de la Châteigneraie, des Mortiers, des Coudrays, de la Mort et du Breuil, relevaient de Gizeux. Ceux de Courléon, de la Garnaichère et de la Brunetière, devaient quarante jours de garde, par an, au château du suzerain ; ceux du fief Quentin, de la Châteigneraie et du Pré-en-Vallée, quinze jours.

Les seigneurs de Gizeux possédaient dans le bourg un hôtel qui fut vendu par Eustache du Bellay, le 9 décembre 1470, pour une rente de cinquante sols six deniers. Eustache du Bellay aliéna en même temps son droit de vendre vin, au détail, sur des tables, devant sa maison, depuis le 15 mars jusqu'au 25 avril.

Le château, situé à l'extrémité du territoire de la châtellenie, près du Mur-au-Prieur, paraît avoir été commencé au milieu du XIVe siècle. Achevé vers 1415, il fut restauré par Jacques du Bellay vers 1559. Un aveu, rendu en 1473, fait mention « d'une grosse tour avec machicoulis et barbacane. » Dans un autre aveu, de 1605, cité par M. Guérin, dans sa *Notice sur Gizeux,* l'édifice est ainsi décrit : « Notre chastel de Gizeux, con-« sistant en hautes salles, caves dessous, corps « de logis joignant ces salles du côté du midi, « tour, grande montée pour aller aux salles, « vieilles cuisines où était anciennement la cha-

« pelle, fuye, grange, étables, haute et basse « cour, le tout clos de hautes murailles, flan- « quées de tours, tourelles et cannonières, por- « tail avec pont-levis et planchette basse, haut et « bas jardin, clos de murailles... ». Les communs ont été construits vers 1741, par René Grandhomme, seigneur de Gizeux.

Seigneurs de Gizeux.

I. — Escot de Gizeux, chev., cité dans une charte de 1136, est le premier seigneur connu.

II. — Guy de Gizeux, chev., se rendit à Jérusalem, vers 1190. Avant de partir, il fit à l'abbaye du Louroux divers dons qui sont relatés dans la charte suivante, délivrée par Barthélemy II, dit de Vendôme, archevêque de Tours.

Ego Bartholomeus, Dei gratia Turonensis archiepiscopus, omnibus tam futuris quam presentibus notum fatio quod nobilis vir Guido de Gisos, parrochianus noster, quando iter arripuit Jerosolimam profecturus pro remedio animæ suæ et parentum suorum, dedit perpetuam elemosinam Johanni abbati et fratribus de Oratorio triginta et unum arpennum pratorum in loco qui dicitur Chapil et decem libras annui redditus apud villam quæ appellatur Benaes, quam dedit ei, pro servitio suo, illustris rex Angliæ Ricardus dominus ejus : centuum videlicet solidos in annona decime sue in festo Nativitatis Domini, et reliquos centum in annona molendinorum suorum in medio Quadragesime. Insuper dedit eis triginta solidos annui redditus in censibus suis de Curtleum, cum assensu fratris sui Roberti, reddendos in festo S. Thomæ apostoli. Quod ut ratum et illibatum permaneat hoc ita factum ad precem ipsius Guidonis conscribi fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Testes sunt Johannes abbas Baugezei, Hamo, prior S. Cosme, Johannes Mathi, miles, Girardus de Curtleum et multi alii.

III. — Mathieu de la Jaille, chev., succéda à Guy de Gizeux. Vers 1212, il figura dans un accord fait entre Hubert, abbé de Bourgueil, et Alix de Courléon, au sujet de divers biens situés à Bourgueil et provenant de la succession d'Aimery Graffin, seigneur de la Graffinière.

IV. — André de Doué, chev., était seigneur de Gizeux, en 1277. Il eut un fils, Hugues, qui suit.

V. — Hugues de Doué, chev., seigneur de Gizeux, épousa Philippe de Pecquigné. En 1315, il vendit au Chapitre de Loches une rente à prendre sur les dîmes de Gizeux, de Continvoir et d'Avrillé. Il eut une fille unique, Aliénor, qui porta la terre de Gizeux dans la maison du Bellay, par son mariage avec Hugues VI du Bellay, fils de Hugues, seigneur de la Brosse-d'Alonnes.

VI. — Hugues du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, vivant en 1362, eut deux enfants : 1° Jean, qui suit; 2° Jean.

VII. — Jean du Bellay, premier du nom, seigneur de Gizeux et du Bellay, mourut en 1382. Il avait épousé, en 1361, Jeanne de Souvains, fille de Pierre de Souvains et de Jeanne d'Ancenis, dont il eut : 1° Hugues, qui suit; 2° Olivier, prieur de Doué; 3° Jean, abbé, de Saint-Florent de Saumur, puis évêque de Poitiers, décédé en 1434; 4° Jean, seigneur de Bréhabert; 5° Jeanne, femme de Louis Carion, Éc., seigneur de la Grise; 6° Isabeau, marié à Jean, seigneur de Goulaines et de la Possonnière, 7° Marguerite, qui épousa, en premières noces, Jean de Bogle, seigneur de Vernay; en secondes noces, Pierre d'Aigret; en troisièmes, Guillaume de la Bellière; 8° Marie, femme de Jean de l'Oisellière.

VIII. — Hugues du Bellay, seigneur de Gizeux, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, laissant, de son mariage avec Isabeau de Montigny, dame de Langey, près Châteaudun : 1° Jean II, qui suit, seigneur du Bellay, chambellan du roi Charles VII, mort sans postérité; 2° Bertrand, tué à la bataille d'Azincourt; 3° Pierre, mort à la bataille de Verneuil; 4° Jean III, qui suit; 5° Jean, évêque de Poitiers; 6° Philippe, abbesse du Roncerai; 7° Jeanne, mariée à Jean Rouault de Boismenart; 8° Catherine, femme de Louis de Fremagon.

IX. — Jean du Bellay, troisième du nom seigneur du Bellay et de Gizeux, chambellan du roi Charles VII, mourut en 1481. De son mariage avec Jeanne de Logé, dame de Boisthibault, il eut : 1° Eustache qui suit; 2° Jean, seigneur de la Flotte, capitaine de cent hommes d'armes, mort en 1522; 3° René, abbé de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers; 4° Louis, abbé de Saint-Florent de Saumur; 5° Martin, prieur de Saint-Michel de Thouars; 6° Louis, seigneur de Langey, décédé le 9 janvier 1543; 7° Jacqueline, femme de Jean, seigneur d'Ancerville; 8° Jeanne; 9° Françoise, abbesse de la Trinité, de Caen; 10° Philippe, mariée, le 26 août 1456, à Jean d'Angennes II, seigneur de Rambouillet, gouverneur de Mantes.

X. — Eustache du Bellay, chev., seigneur de Gizeux et du Bellay, conseiller et chambellan de René, duc d'Anjou et roi de Sicile, épousa, en 1470, Catherine de Beaumont, fille de Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt, gouverneur du Maine, et de Jeanne Jousseaume. De ce mariage sont issus : 1° René, qui suit; 2° Louis, conseiller-clerc au Parlement de Paris, docteur de Sorbonne; 3° Thibault, religieux bénédictin; 4° Louise, mariée, en 1491, à Olivier de Merichon, gouverneur de l'Aunis; 5° Jean, seigneur de Gonnor; 6° Michelle; 7° Jeanne. — Eustache du Bellay se fit prêtre après la mort de sa femme.

XI. — René du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, eut, de son mariage avec Marquise de La-

val, fille de Pierre de Laval, chev., seigneur de Loué, et de Philippe de Beaumont : 1° Gilles, qui suit; 2° François, dont on parlera plus loin; 3° Louis, baron de Commequiers; 4° Pierre, mort en bas âge; 5° Eustache, évêque du Mans, puis de Paris; 6° François, mort jeune; 7° Jacques; 8° René, conseiller au Parlement de Paris; 9° Marguerite, abbesse de Nioiseau; 10° Anne, abbesse d'Estival; 11° Catherine, femme de Jacques Turpin, seigneur de Crissé; 12° Jeanne, mariée, en premières noces, à Tristan de Châtillon, et, en secondes noces, à Jean du Bouchet, seigneur du Puygreffier; 13° Jeanne; 14° Philippe, morte en bas âge.

XII. — Gilles du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, mourut sans laisser d'enfants, en 1535. La terre de Gizeux passa à François, son frère.

XIII. — François du Bellay, chev., seigneur du Bellay et de Gizeux, baron du Plessis-Macé, mourut en 1553, laissant deux fils de son mariage avec Louise de Clermont-Tonnerre : François-Henri et Jacques.

XIV. — François-Henri du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, mourut peu de temps après son père.

XV. — Jacques du Bellay, frère du précédent, comte de Tonnerre, baron de Thouarcé, seigneur de *Gizeux* et du Bellay, lieutenant du roi en Anjou (1575-76), épousa Antoinette de la Pallu, dont il eut René, qui suit.

XVI. — René du Bellay, chev., baron de la Lande, seigneur de Gizeux, député aux États-généraux, en 1588, chevalier de l'ordre du roi, mourut en 1611, laissant neuf enfants, de son mariage avec Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, fille aînée de Martin du Bellay, seigneur de Langey, et d'Isabelle Chêne : 1° Pierre, baron de Thouarcé, marié à Madeleine d'Angennes, et décédé avant son père; 2° Jacques, mort en bas âge; 3° Martin, qui suit; 4° Claude, abbé de Savigny, décédé en 1609; 5° Marie, femme de Georges Babou, seigneur de la Bourdaisière; 6° Anne, mariée à Antoine d'Appelvoisin, chev., seigneur de la Châteigneraie; 7° Anne, abbesse de Nioiseau; 8° Renée, femme de Gilbert de la Haye, Éc.; 9° Isabelle, prieure de Beaulieu.

XVII. — Martin du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, prince d'Yvetot, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant du roi, en Anjou, fit son testament le 25 novembre 1627 et mourut quelques jours après. En premières noces, il avait épousé Louise de Savonnières, fille de Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche, et de Guyonne de Beauvau du Rivau; en secondes noces, Louise de la Châtre. Il n'eut pas d'enfants de ce second mariage. Du premier lit sont issus : 1° René, marquis de Thouarcé, décédé en 1627; 2° Marie; 3° Louise; 4° Martin, mort en bas âge; 5° Charles, qui suit.

XVIII. — Charles du Bellay, chev., seigneur de Gizeux, prince d'Yvetot, épousa, en 1622, Claude-Hélène de Rieux, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 8 juillet 1661. Par suite d'une substitution qui avait été imposée par Hugues du Bellay, évêque de Paris, les biens de Charles du Bellay passèrent à la famille d'Anglure-Savigny.

XIX. — Antoine-Saladin d'Anglure-Savigny, comte d'Estoges, marquis du Bellay, fils aîné de Charles-Saladin d'Anglure, et de Marie Babou de la Bourdaisière, épousa, en 1640, Louise-Angélique de Braux, baronne d'Anglure, fille de Côme de Braux, président au bureau des finances de Champagne, et d'Hélène de Cardonne. De ce mariage sont issus : Marc-Antoine-Saladin, marquis d'Anglure et du Bellay, mort en 1688; 2° Charles-Nicolas, capitaine au régiment des gardes; 3° Claude-François, chevalier de Malte; 4° Louise-Marie, femme de Charles de Genicour, comte d'Autry; 5° Anne-Angélique; 6° Gabrielle-Françoise, religieuse à Andecies. — Le 12 décembre 1663, la terre de Gizeux fut vendue par décret et achetée par Henri-Emmanuel Hurault, pour 60,000 livres.

XX. — Henri-Emmanuel Hurault, marquis de Vibraye, seigneur de Gizeux et de la Roche-des-Aubiers, capitaine de chevau-légers, était fils de Jacques Hurault, comte d'Onzain, et d'Augustine Le Roux. Par contrat du 19 mars 1658, il épousa Polixène Le Coigneux, fille de Jacques Le Coigneux, président au Parlement de Paris, et d'Éléonore de Chaumont de Quitry. Il eut un fils, Henri-Éléonor, marquis de Vibraye, qui mourut le 1er janvier 1728.

XXI. — Antoine-Saladin d'Anglure-Savigny, ci-dessus nommé, rentra en possession, par retrait féodal, de la terre de Gizeux, en 1665. Il mourut en 1675.

XXII. — Marc-Antoine-Saladin d'Anglure, comte d'Estoges et marquis du Bellay, seigneur de Gizeux, vendit cette seigneurie à Anne de Frezeau, par acte du 1er février 1677, pour 60,000 livres.

XXIII. — Anne Frezeau, dame de Gizeux, comtesse de la Roche-Millet, fille d'Isaac Frezeau, seigneur de la Frezelière, de Taffonneau, d'Amaillou, etc., et de Madeleine de Savonnières, épousa René de Rouxellé, baron de Saché et de la Roche-Millet, fils de René de Rouxellé, baron de Saché, et de Marguerite de Montmorency. Elle mourut à Gizeux le 7 mars 1705, âgée de soixante-douze ans. La terre de Gizeux passa à son petit-fils, Henri-Anne-René.

XXIV. — Henri-Anne-René de Rouxellé, chev., vendit la terre de Gizeux au suivant, par acte du 4 août 1723, moyennant une rente viagère de 24,500 livres.

XXV. — René de Grandhomme, secrétaire du roi, seigneur de Gizeux, d'Avrillé, la Cour-Isoré, Hommes, etc., mourut en 1741, laissant un fils unique, Simon-René.

XXVI. — Simon-René de Grandhomme, sei-

gneur des mêmes terres, maître des cérémonies de France, mourut en 1767. Il laissa, de son mariage avec Marie-Anne de la Motte, une fille unique, Marie-Anne-Renée-Jacqueline, qui épousa, le 9 mars 1747, Louis-Paul de Brancas.

XXVII. — Louis-Paul de Brancas, né le 25 mai 1718, fils de Louis de Brancas, marquis de Céreste, et d'Élisabeth-Charlotte-Candide de Brancas, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Nantes, eut deux enfants : N., prince de Nisaro, et Françoise-Marie-Candide, qui mourut en bas âge. Par la suite, Mme de Brancas donna la terre de Gizeux à Louis-Gabriel-Marie, marquis de Contades, en faveur de son mariage avec sa filleule, Perrine-Julie Constantin de la Lorie. Lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, président du Conseil général d'Indre-et-Loire et maire de Gizeux, le marquis de Contades mourut le 18 juin 1825.

MAIRES DE GIZEUX. — Pierre Mercier, 1790. — Vincent Marquis, 1793. — Louis-Gabriel-Marie de Contades-Gizeux, 1800, 14 décembre 1812, décédé en 1825. — Camille-Auguste de Contades-Gizeux, 20 juillet 1825. — Louis Sirotteau, 1831. — Cosnard, 18 février 1834. — Denis-Ferdinand Tulasne, 1837. — Hippolyte Lechêne, 1840. — Louis-René Laurendeau, 1846. — Pierre Hubé, 1864. — Ferdinand Tulasne, 13 février 1874. — François Léger, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., B, 39; C, 337, 603; E, 113, 114, 603; G, 38, 513, 517; *cure de Gizeux; Biens nationaux.* — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 486. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, III, 609. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, *généal. Brizay.* — Marchegay, *Archives de l'Anjou*, 33, 38, 44. — *Pouillé de l'évêché d'Angers* (1648), p. 63. — *Panorama pittoresque de la France* (Indre-et-Loire), p. 13. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, I, 780; II, 69. — D. Housseau, VI, 2535, XII, 4095, 6982, 7066. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III 982-83; X, 192; XVIII, 367. — Moréri, *Diction. historique*, I, 89; II, 318, 322; V, 376. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 424. — *La Touraine*, 194. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 442-43. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1265, 1308, 1424. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 32; XI, 300; XX, 231-32. — *Bulletin* de la même Société (1877), p. 118. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98, 99. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 102, 103. — Bodin, *Hist. de l'arrondissement de Saumur.* — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux et sur les communes environnantes*, Tours, imp. Mazereau, 1872, in-8° de 136 pages. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 7. — *Journal de Maine-et-Loire* du 3 février 1872, *La noblesse d'Anjou en 1789.*

Glacière (le lieu de la), près de Chemilly, c^ne^ de Langeais.

Glaise (la), rivière. — *Glandesa*, 1050. — *Glandesia*, XIVe siècle. — Elle forme la limite entre les communes du Boulay, de Monthodon et de Saint-Laurent-en-Gatines et se jette dans la Brenne, au moulin du Haut-Villé, commune du Boulay. — (*Liber de servis*, 134. — D. Housseau, II, 550. — *Narratio de commend. Tur.*, 293.)

Glaiterie (la), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne.

Glamenerie (la), f., c^ne^ de Sepmes, près du bourg.

Glanchère (la), f., c^ne^ de Balesmes, près du ruisseau de Follet. — *Gauchère*, 1576. — *Glanchère*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage simple et vingt sols d'aides. Le logis seigneurial était fortifié au XVIe siècle. En 1777, ce fief appartenait à César-Victor de Pierres de Fontenailles, curé de Dierre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 144. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 6039, 6044.)

Glandains (les), ou le **Glandin**, f., c^ne^ de Mettray. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Glanders. V. *Glandier.*

Glandier (le), f., c^ne^ de Vernou. — *Tenementum de Glanders*, 1242. — *Hereilleium de Glandiers, in parochia de Vernoto*, XIVe siècle. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours, auquel il devait dix sols de service, payables le dimanche qui suivait la fête de saint Maurice. Le propriétaire de ce fief était tenu d'accompagner l'archevêque de Tours lorsqu'il se rendait à Rome. En 1242, il appartenait à Pierre de Granders; — vers 1340, à Hugues de Glanders. Au XIVe siècle, le logis seigneurial était fortifié et entouré de fossés. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 71.)

Glandier (le), ou les **Glandiers**, f., c^ne^ de Vouvray. — *Glandier*, carte de l'état-major. — Elle fut vendue nationalement, le 29 pluviôse an II, sur Pierre-Adrien, comte de Passac, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Glandière (la), ham., c^ne^ de Charnizay, 11 habit.

Glandière (la), c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. V. *Glaumière.*

Glandière (la), f., c^ne^ de Saint-Christophe. — *Glondière*, 1737. — Ancien fief, relevant de la Cuinière. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Glandin (le), c^ne^ de Mettray. V. *Glandains.*

Glandinerie (la), f., c^ne^ de Ligré, près du bourg.

Glands (les), f., c^ne^ de Villedômain.

Glardière (la), ou **Glaudière**, f., c^ne^ de Continvoir. — *Glardière*, carte de Cassini.

Glardonnière (la), f., c^ne de Thilouse. — *Glardonnière,* carte de l'état-major.

Glatinet, ou **Glatinay,** ou **Glatigny,** f., c^ne de Joué. — *Glatigny,* 1483. — *Glastiné,* 1640. — *Glatiné,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de l'Aumônerie de Saint-Martin de Tours, à foi et hommage simple et cinq sols de service, suivant un aveu rendu le 12 février 1483. Au xve siècle, son étendue était de soixante arpents. En 1640, il appartenait à Élie Lehoux. — (Arch. d'I.-et-L., G, 423.)

Glaume, ham., c^ne d'Ambillou, 13 habit. — *La Glaume,* carte de l'état-major. — *La Glannie,* carte de Cassini.

Glaumeau (Jehan), né à Nouans, le 27 décembre 1517, entra dans les ordres et eut une semi-prébende dans l'église de Moutier-Moyen, à Bourges. En 1562, il se fit protestant et se retira à Genève. Il est auteur d'un *journal* dans lequel on trouve quelques faits qui concernent la Touraine. Ce journal a été publié à Bourges, en 1868. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.*, t. III, 346.)

Glaumeaux (les), ou **Glaunaux,** ham., c^ne de Chaumussay, 13 habit. — *Glonneaux,* 1780. — *Glomeaux,* carte de Cassini. — Il dépendait autrefois de la paroisse d'Étableaux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Glaumettrie (la), c^ne de Saint-Senoch. V. *Glomettrie.*

Glaumière (la Petite-), f., c^ne d'Abilly. — *Glaumière,* carte de Cassini. — En 1793, les bâtiments étaient en ruines. Cette propriété fut vendue nationalement sur Pierre Gilbert de Voisins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Glaumière (la), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon. — *Glaudière,* ou la *Borde,* xve siècle. — Ancien fief, relevant de la Guerche, à foi et hommage plain. En 1793, il fut vendu nationalement sur Pierre Gilbert des Voisins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, XII, 5829, 6018. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Guerche.*)

Glemeterie (la), c^ne de Saint-Senoch. V. *Glomettrie.*

Glenardière (la), f., c^ne de Sorigny.

Glenetterie (la), c^ne de Saint-Senoch. V. *Glomettrie.*

Glèterie (la), f., c^ne de Luzé. — *Guetterie,* carte de Cassini.

Gléterie (la), f., c^ne de Rilly.

Gliterie, c^ne de Saint-Senoch. V. *Glomettrie.*

Gloisière (la), f., c^ne de Neuillé-le-Lierre. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, à foi et hommage simple et seize deniers tournois de service annuel. Mathurin Morillon, écuyer de la cuisine du roi, rendit aveu, le 16 octobre 1556, pour ce fief, qui lui était échu, par héritage, de Renée Cousture, sa mère, et de Jehan Cousture, son oncle. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 38; *titres de Fontaines-les-Blanches.*)

Glomenerie (la), vil., c^ne de Sepmes, 19 habitants.

Glomettrie (la), ham., c^ne de Saint-Senoch, 11 habit. — *Glitterie,* 1462. — *Glenetterie, Glemetterie,* ou *Glaumettrie,* 1600. — *Glometterie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait censivement du fief du Plessis-Savary. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Glondière (la), c^ne de Saint-Christophe. V. *Glandière.*

Glondière (la), c^ne de Villebourg. V. *Glandière.*

Glonneaux (les), c^ne de Chaumussay. V. *Glaumeaux.*

Gloriette (la), f., c^ne de Luynes.

Gloriette f., c^ne de Saint-Aubin, près du bourg.

Gloriette (prés de la), près Tours. — *Gloriet,* xiie siècle. — Ces prés furent donnés à la collégiale de Saint-Martin de Tours, vers 1170, par le roi d'Angleterre. Par la suite, ils constituèrent un fief relevant du château de Montbazon, à foi et hommage simple et un éperon d'or à muance de seigneur. En 1558, leur étendue était de sept arpents. — En 1434, ce fief appartenait à Jamet Chamblais; — en 1506, à Denise Le Boucher, veuve Briçonnet. — (D. Housseau, XIII. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Glorieuse (la), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Closerie Glorieux,* 1453, 1723. — Elle relevait censivement du fief de Bréchenay et appartenait à Jean de Préaux, qui la donna à rente, le 9 juin 1453, à Raoul Glorieux et à sa femme. Plus tard, elle fut possédée par N. Feau, docteur en médecine, puis par le prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme;* G, 517.)

Glotière (la), ham., c^ne d'Ambillou, 13 habitants.

Goard (le lieu de), c^ne de Mazières, près du bourg.

Gobellevilles (les Basses-), f., c^ne de Semblançay. — *Basses-Gobellevilles,* carte de l'état-major.

Gobinière (la), f., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Les Gobinières,* ou *les Maisons-Blanches,* ou *les Genetrières,* xvie, xviie et xviiie siè-

cles. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Marmoutier et de Chaumont, suivant des déclarations féodales rendues, le 12 avril 1504, par Jean Renard; en 1629, par la veuve Falaiseau; le 9 février 1703; le 18 juillet 1786, par François Viot, trésorier de France à Tours. Le nom de Genetrières était également donné à la propriété de la Grande-Cour, située dans la même paroisse. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Cyr; abbaye de Marmoutier, mense séparée;* G, 393, 394.)

Gobletterie (la), f., c^ne d'Azay-sur-Cher.

Godard, f., c^ne de Faye-la-Vineuse.

Godard (la fosse), près des Loges, c^ne de Tauxigny.

Godard (le), f., c^ne de Thilouze.

Godarderie (la), f., c^ne de Marray. — *Gaudardrie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Godarderie (la), f., c^ne de Vernou.

Godardière (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Godardière,* carte de l'état-major. — Près de là est une fontaine portant le même nom.

Godardières (les), f., c^ne de Restigné.

Godeau (île). V. *Jacques (île Saint-).*

Godeau (Jean), fut nommé maire de Tours en 1474, en remplacement de Jean Gaudin. Il eut pour successeur, en 1475, Jehan Lopin. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 88. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Godeau d'Entraigues (Alexandre-Pierre-Amédée), né le 6 juillet 1785, était fils de Jean-Baptiste-Alexandre Godeau d'Entraigues, conseiller au Parlement de Dijon, et d'Alexandrine-Philippine-Sophie-Adélaïde de Nesdes. Son aïeul, Toussaint-Pierre Godeau, sieur de la Douve, était greffier du grenier à sel de Neuvy. Il fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 2 août 1830 et remplit ces fonctions pendant seize ans. Admis à la retraite à la fin de l'année 1846, il mourut dix ans après. Il était officier de la Légion d'honneur. — (*Recueil des actes administratifs* (1830), p. 201. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1440, 1447. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 5 août 1830).

Godeaux (les), ham., c^ne de Monthodon, 13 habit.

Godeberts (les), c^ne de Pouzay. V. *Gaudeberts.*

Godefroy (la), f., c^ne de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — *Godefroi,* carte de l'état-major.

Godefroy (Joseph-Claude), docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, chirurgien-major du 4e régiment de sapeurs (1809), a publié un *Essai sur le tétanos traumatique.* Cet ouvrage est dédié au baron Heurteloup. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1809), p. 76. 77.)

Goneillères (le lieu des), près des Lieubardières, c^ne de Villaines.

Godelinère (l'aireau de la), paroisse de Parçay-Meslay. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Marmoutier, de 1277. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier.)

Godenaudrie (la), f., c^ne de Dolus. — *Godenauderie,* carte de Cassini.

Godenet (le lieu de), paroisse d'Athée. — En 1511, il dépendait du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Godereau (Martin), prêtre, né à Noizay, vers 1685, d'une pauvre famille de cultivateurs, fut instruit par un ecclésiastique de Tours, qui avait remarqué ses heureuses dispositions pour l'étude. Ordonné prêtre, il entra dans les Missions étrangères et fut envoyé en Perse. A son retour en France, nommé chanoine de la collégiale d'Amboise, il remplit plus tard les fonctions d'interprète du roi pour les langues orientales. Il mourut à Paris en 1760. On a de lui une *Oraison funèbre du grand Dauphin,* publiée à Paris en 1712. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 215.)

Goderie (la), c^ne de Sorigny. V. *Gauderies.*

Godet (le), ham., c^ne du Louroux, 15 habit.

Godet (le lieu du), c^ne de Saint-Flovier, près du bourg.

Godets (les), ou **Gaudets,** f., c^ne de Barrou.

Godetterie (la), c^ne de la Celle-Guenand. V. *Gaudetterie.*

Godetterie (la), **Gaudetterie,** ou **Godetière,** c^ne de Monnaie. — Ancien fief. Il est cité dans un acte de 1613. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

Godetterie (le lieu de la), c^ne de Monthodon. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 3 mai 1765. — (Archives du château de la Ferrière.)

Godfrairie (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Godier (le), c^ne de Braye-sur-Maulne. V. *Gaudier.*

Godière (la), f., c^ne de Marcé-sur-Esves.

Godière (la), f., c^ne de Paulmy. — *Gaudière,* carte de Cassini.

Godin (la fontaine), près de la ferme appelée Fontaine-Godin, c^ne de Benais.

Godin (le), f., c^ne^ de Neuil. — *Godin*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Godinais (les), f., c^ne^ de Luzé. — *Godins*, 1672. — *Gadins*, 1793. — *Godins*, carte de l'état-major. — *Godinets*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Franc-Palais, suivant une déclaration faite, le 6 août 1672, par Louis de Bernabé. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Pocquet de Livonnière, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156; *Biens nationaux*.)

Godineau (île), dans la Loire, c^ne^ de Fondettes et de Saint-Genouph.

Godineaux (les), c^ne^ de Bourgueil. V. *Ouche-des-Godineaux*.

Godinière (la), c^ne^ de Bueil. V. *Gaudinière*.

Godinière (la), c^ne^ de Lignières. V. *Gaudinière*.

Godinière (la), f., c^ne^ de Maillé-Lailler. — *Gaudinière*, carte de Cassini.

Godinière (le lieu de la), près des Brillons, c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne.

Godinière (la), ou les **Godinières**, f., c^ne^ de Mosnes. — *Thomeaux-Godinière*, 1677. — *Gaudinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1677, il appartenait à François Nau. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 555; E, 342.)

Godinière (fontaine de la), près de la Godinière, c^ne^ de Mosnes.

Godinière (la), f., c^ne^ de Villeperdue. — *Gaudinière*, carte de Cassini.

Godinières (les), c^ne^ de Mosnes. V. *Godinière*.

Godinières (les), c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin. V. *Gaudinières*.

Godins (le lieu des), ou la **Perruche**, c^ne^ de Fondettes. — Il relevait censivement du fief de Charcenay (1696). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Charcenay*.)

Godins (les), c^ne^ de Luzé. — V. *Godinais*.

Godins (les), f., c^ne^ de Maillé-Lailler.

Godiot, c^ne^ de Barrou. V. *Gaudiot*.

Godon, ou **Gaudon** (Silvain), né à Mézières-en-Brenne, vers 1625, fut chanoine de l'église de Rouen. Il mourut à Paris en 1699. Il a donné une traduction des lettres d'Auger-Gisleu de Busbech, ambassadeur de l'empereur Ferdinand II, près du sultan Soliman II (Paris, 1649, in-8°). — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 215-16.)

Goeslerie (la), paroisse de Saint-Benoit. V. *Gouelerie*.

Goffier (le bois), paroisse d'Athée. — En 1263, il appartenait à Jean de la Brosse. — (Archives nationales, J, 726.)

Gogant (le clos), près de l'Artivière, c^ne^ de Vallères.

Gogard (Geoffroy), docteur régent de l'Université d'Angers, chanoine de ce diocèse (1372-89), fut ensuite doyen de l'église de Tours (1396). — (P. Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, I, 373. — *Gallia christiana*, XIV, 149.)

Goglu, f., c^ne^ de Sainte-Radégonde. — *Goguelu*, 1737. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *sommier des rentes*.)

Gogonnière (la), c^ne^ de Dierre. V. *Gongonnière*.

Gogué, ou **Gauguet**, vil., c^ne^ de Beaumont-en-Véron, 23 habit.

Goguelu, c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *Goglu*.

Goguenne, ou **Gaugaine**, vil., c^ne^ de Noizay, 37 habit. — *Gaugaine*, carte de l'état-major.

Goguerie (la), ham., c^ne^ de Charentilly, 23 habit. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Le château, bâti vers 1659, par Charles Cherbonnier, ancien échevin de Tours, fut reconstruit vers 1773. Ce domaine appartenait, en 1557, à Robin Fichepain, maire de Tours; — en 1572, à Adam de Longuemort, valet de chambre du roi; — en 1604, à Thomas Bonneau, seigneur du Garsois, maire de Tours; — en 1659, à Charles Cherbonnier; — en 1677, à N. Coudreau; — vers 1700, à Marie-Marguerite Quentin du Vau; — en 1750, à N. le Boucher de Saint-Sauveur, lieutenant particulier des eaux et forêts de Tours, qui le vendit, en 1766, à Claude le Bas du Plessis, chev., ancien garde des rôles et offices de France. Marie-Angélique d'Amboise, veuve de ce dernier, mourut à la Goguerie le 17 septembre 1785. Claude le Bas du Plessis vendit la Goguerie, par acte du 17 janvier 1787, à Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, chanoinesse-comtesse de l'Argentière. Ce fief passa ensuite à N. de Riquetti de Mirabeau, sur lequel il fut vendu nationalement le 5 germinal an II. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 139. — Arch. d'I.-et-L., C, 639; G, 398; *titres de Charentilly; Biens nationaux*. — Registres d'état civil de Charentilly et de Mettray. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 117, 129. — Biblioth. de Tours, n° 4783. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Gohier (Louis-Jérôme), n'est pas originaire du département d'Ille-et-Vilaine, comme le dit Larousse dans son *Dictionnaire*, ni de Rouziers, comme le prétendent d'autres ouvrages. Il est né à Semblançay, en Touraine, au mois de février 1746. Voici, du reste, le texte de son acte de bap-

tême, extrait des registres de la paroisse de Semblançay :

« Le 27 février 1746, a été par nous, curé sous-« signé, baptizé Louis-Hyerôme, fils de Mᵉ Louis « Gohier, praticien, et de Anne Moreau, sa légi-« time épouse. A été son parrain, Mᵉ Louis-Hye-« rôme Delanoye, vicaire de cette paroisse, avec « la permission de monsieur Dampierre, vicaire-« général, en date du 27 février, signé Dampierre, « vicaire-général; la marraine, damoiselle Mar-« guerite Petit, qui ont signé avec nous et le père « de l'enfant. Signé : M. PETIT, DELANOYE, Go-« HIER, HOUILLÉ, curé. »

Gohier fit ses études au collège de Tours, tenu par les Jésuites. Avocat à Rennes, à l'époque de la suppression des parlements, il fut nommé membre de la cour supérieure de Bretagne (1789), puis député à l'Assemblée législative (1791). Le 15 août 1792, il lut un rapport, à la suite duquel fut prononcée la déchéance de Louis XVI. Il fit un autre rapport, le 16 septembre de la même année, sur les papiers découverts au Tuileries après la journée du 10 août. Successivement secrétaire-général du ministère de la justice en 1793, président du tribunal révolutionnaire en l'an IV, puis du tribunal criminel et du tribunal de cassation, il fut élu membre du Directoire, le 18 juin 1799, en remplacement de Treilhard. Il se montra favorable au retour des émigrés et fut un des plus énergiques défenseurs des libertés de la presse. A la suite du 18 brumaire, il vécut pendant quelque temps dans la retraite, à Eaubonne. Sous l'Empire, il remplit les fonctions de commissaire-général en Hollande. Il mourut le 29 mai 1830. Il avait composé lui-même l'épitaphe qui devait être placée sur sa tombe :

Tendre épouse, parents, amis, fille chérie,
Vous tous à qui je dois le bonheur de ma vie,
Autour de ces cyprès voyez croître les fleurs.
Jetez sur mon tombeau quelques feuilles de rose.
Gardez-vous d'arroser ma cendre de vos pleurs,
Mon ombre en gémirait. Libre enfin, je repose.

Gohier a publié les ouvrages suivants : *Le couronnement d'un roi* (pièce de théâtre), composée à l'occasion de l'avènement de Louis XVI (1775); elle a été réimprimée en 1825. — *Mémoire pour le tiers-état de Bretagne,* 1789, in-8° de 185 pages. — *Mémoire au roi, remis aux ministres le 5 avril* 1789, in-8° de 3 pages. — *Mémoires de Louis-Jérôme Gohier,* Paris, Bossange, 1824, 2 vol. in-8°. — *Le procès intenté par la famille La Chalotais au journal l'Étoile,* Paris, Lachevardière, 1825, in-8° de 40 pages. — En 1794, il refit le dénouement d'une tragédie de Voltaire, *la Mort de César.* On a aussi de lui un certain nombre de plaidoyers.

Notice sur L.-J. Gohier, Paris, 1830, in-8°. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXᵉ siècle,* VIII, 1350. — Registres d'état civil de Semblançay. — Arnault, Jay et Jouy, *Biographie des contemporains.* — Le Bas, *Diction. encyclopédique de la France* — Rabbe, *Biographie portative des contemporains.* — Quérard, *La France littéraire,* III, 378. — Didot, *Biographie générale,* XXI, 76-82. — *Le Moniteur universel.* — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique,* 869.

Goilandière (aître de la), ou les **Goubaux,** paroisse de Saint-Cyr. — Il est cité dans un acte de 1551. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier.*)

Goini (le bois de), paroisse de Sonzay. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers. de 1117. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Goizerie (la), vil., cⁿᵉ de Cléré, 18 habit. — *Gouaiserie,* carte de Cassini.

Golanchère (la), f., cⁿᵉ de Nouzilly. — *Golanchère,* carte de l'état-major.

Golettrie (la), f., cⁿᵉ d'Azay-sur-Cher, près du Cher. — *Folettrie,* carte de Cassini.

Golinières (le lieu des), cⁿᵉ de Louans. près du chemin de la Séguinière à la Croix.

Gombarderie (la), f., cⁿᵉ de Druyes.

Gombaudière (la), cⁿᵉ de Saint-Bauld. V. *Coubaudière.*

Gommerelles (les), f., cⁿᵉ de Bourgueil.

Gomolidum, *in vicaria Subnasse* (viguerie de Saunay, *in pago Turonico*). — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Cormery, de 851. On ne trouve, aujourd'hui, dans la commune de Saunay ni dans les environs, aucun nom de lieu répondant à celui de *Gomolidum.* — (*Cartulaire de Cormery,* 39. — D. Housseau, I, 74.)

Gonard, cⁿᵉ de Chemillé-sur-Indrois. V. *Gouard.*

Gonaudière (la), f., cⁿᵉ du Louroux.

Gondins (bois des), près de la Perauderie, cⁿᵉ de Parçay-Meslay.

Gondonnière (la), f., cⁿᵉ de Panzoult. — En 1557, Marie Brosset, femme de Jean Sapin, était qualifiée de dame de la Gondonnière. — (*Mémoires de Condé,* I.)

Gondonnière (la), vil., cⁿᵉ de Sepmes, près de la Manse, 21 habit. — *Gondonnière,* carte de l'état-major.

Gondron (île), dans le Cher, cⁿᵉ de Véretz.

Gongonnière (la), f., cⁿᵉ de Dierre. — *Gogonnière,* 1779. — Ancien fief. En 1665, il appartenait à Louis-François Jouslin; — en 1764, à François et à Jean Jouslin. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *fief de la secreterie de Saint-Julien.*)

Gongonnière (étang de la), cⁿᵉ de Dierre. — *Gongonnière,* carte de l'état-major.

Gongrenière (la), f., cⁿᵉ de Louans.

Gonnelle (le lieu de la), près de Malessart, c^ne du Grand-Pressigny. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Gonnerie (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Gonnichon (le lieu de), c^ne de Courcoué, près du chemin de Courcoué à Verneuil.

Gonsardières (les), f., c^ne de Marigny.

Gonthier, évêque de Tours. V. *Gontran*.

Gontierreries (les), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Gontran, ou **Gonthier**, premier du nom, évêque de Tours, succéda à saint Baud, en 552, d'après Chalmel, en 544, d'après Maan. Précédemment, il était abbé de Saint-Venant. Il mourut en 555 (en 557, d'après Marteau). Il fut remplacé par Euphrône. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 132; III, 445. — Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine*, II, 92. — D. Housseau, XV, 46. — *Greg. Tur. hist. Franc., lib. X.* — *Almanach de Touraine*, 1774. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 37. — *Gallia christiana*, II, 241. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332.)

Gontran, deuxième du nom, évêque de Tours, succéda à Ibbon en 724 (en 727, d'après Maan). Il confirma les privilèges de Saint-Martin, dont il avait été abbé. Il mourut en 732 (en 742, d'après Maan) et fut remplacé par Didon. — (Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine*, II, 91. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 214; III, 447. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 48. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332. — D. Housseau, XV, 72. — *Gallia christiana*, XIV.)

Gopillère (la), c^ne de Ballan. V. *Goupillère*.

Goret, f., c^ne de Sorigny. — *Le Goret*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gorgonaut, c^ne de Rivarennes. V. *Gourdonnerie*.

Gorgonius *(Sanctus)*. V. *Gourgon (Saint-)*.

Gorgosseau (le lieu de), près de la Cueille-Boutet, c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Gorguellerie (le lieu de la), paroisse d'Esvres. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery (1741). — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery*.)

Gorinière (le lieu de la), c^ne de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Gorion, ou **Gorionides** (Joseph-Ben), d'origine juive, serait né en Touraine, d'après Scaliger et Papyre Masson. Mais on n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle il a vécu. Plusieurs auteurs disent qu'il vivait au VIIe siècle, tandis que d'autres prétendent qu'il est du IXe. On a de lui une *Histoire des Juifs*, publiée en hébreu, à Constantinople, en 1520, et qui a eu plusieurs éditions. La dernière est de 1707. Cet ouvrage est rempli d'anachronismes. Il a été traduit en allemand (1546, 1561, 1613) et en français (1760). — (*Almanach de Touraine* 1777. — De Rossi, *Disionnario storico degliantori Ebrei.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 216-17. — Wolfius, *Bibl. Hebræa*, I. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, VIII, 1377. — *Biographie universelle*, XXI, 298.)

Gornèches (le lieu des), près de la Landrie, c^ne de Bossée.

Gornière (bois de la), c^ne de la Roche-Clermault.

Goron (le bois), c^ne de Cravant.

Goronnerie (la), f., c^ne de Cléré. — *Goronnerie*, carte de l'état-major.

Goronnières (les), vil., c^ne de Cléré, 25 habit. — *Goronnières*, carte de l'état-major.

Gorourdière (la), f., c^ne d'Antogny.

Gosleni *(molendinus)*, paroisse de la Roche-Clermault. — Vers 1128, Aimery, surnommé Boslard, donna ce moulin à l'abbaye de Noyers. — (*Cartulaire de Noyers*, 463.)

Gosselin, seigneur de Fontaine-Milon, fut nommé sénéchal de Touraine en 1158. Il eut pour successeur Guy des Moulins, en 1164. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 330. — *Recueil des historiens des Gaules*, XVI, 98.)

Gotterie (la), f., c^ne de Bléré. — Ancienne propriété de l'hôpital de Bléré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gouard (les Grand et Petit-), f., c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — *Gonard*, carte de Gayard. — Anciennes propriétés des Chartreux du Liget, sur lesquels elles furent vendues nationalement, en 1791, pour 9025 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Gouarderie (la), f., c^ne de Saint-Senoch.

Gouarderie (étang de la), c^ne de Saint-Senoch.

Gouairie (la), ham., c^ne de Bossay, 15 habitants.

Gouaudières (les), f., paroisse de Saint-Paterne. — Ancien fief. En 1418, il appartenait à Jean Helyot. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Gouault (le moulin), paroisse de Nouzilly. — En 1528, il appartenait à Philibert Bault, seigneur de Charentais. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche*.)

Goubardière (la), f., c^ne de Druyes.

Goubardière (le lieu de la), c^ne de Rillé.

— Vers 1565, il appartenait à Gervais Tulasne. — (Arch. d'I.-et-L., B, 25.)

Goubards (bois des), c^ne de Bourgueil.

Goubaux (les), c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. V. *Goilaudière.*

Goubeau de la Bilennerie (Jacques-François), né à Loches vers 1772, reçu avocat en 1805, procureur impérial à Ceva, département de Montenotte, puis juge à la cour d'appel de Florence, président de la cour criminelle de l'Ombronne, conseiller à la cour impériale de Paris 1810), président du tribunal civil de Marennes (1819). Il a publié les ouvrages suivants : *De la calomnie,* Poitiers, 1817, in-8° de 48 pages. — *Traité sur les successions,* Florence, 1819. — *Histoire abrégée des Jésuites,* Paris, Delaunay, 1819, 2 vol. in-8°. — *Dissertation sur les huîtres vertes de Marennes,* Rochefort, imp. Goulard, 1821, in-8°. — *Traité des exceptions en matière de procédure civile,* Paris, Bavoux, 1823, in-8°. — *Traité général de l'arbitrage en matière civile et commerciale,* Paris, Renard, 1827, 2 vol. in-8°. — (Bibl de Tours, manuscrit n° 1441. — Quérard, *La France littéraire,* III, 417. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle,* VIII, 1386.)

Goubec (moulin), c^ne de Noizay. V. *Goubert.*

Goubernière (la), ham., c^ne de la Celle-Guenand, 14 habit.

Goubert (le moulin), sur la Cisse, c^ne de Noizay. — *Molendinus de Goubec,* 1206. — *Goubert,* carte l'état-major. — *Gouberte,* carte de Cassini. — Il relevait du fief de Maulaville. En 1206, Maurice Raimbaud en donna la moitié à l'abbaye de Villeloin. En 1595, il appartenait à Jeanne de Vercle, dame de Noizay. — (D. Housseau, XIII, 10890. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.*)

Goubinerie (la), f., c^ne d'Athée.

Goubins (les), f., c^ne de Monts.

Goudafré, f., paroisse de Joué. V. *Gadafré.*

Goudardière (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancienne propriété du poëte Racan et de la famille Le Pellerin de Gauville. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 21 septembre 1879.)

Goubauderie (la), f., c^ne de Saint-Symphorien.

Gouelande, vil., c^ne de Thilouze, près du ruisseau de Pont-Thibault, 27 habit. — *Gouelande,* carte de l'état-major.

Goulerie (la), f., c^ne de Saint-Benoit. — *Goeslerie, Gascongne, Gascognerie,* ou *Naudinière,* XVe et XVIIe siècles. — Ancien fief, propriété du prieuré de Pommiers-Aigres. Les bâtiments furent reconstruits en 1496. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers-Aigres.*)

Goueterie (la), f., c^ne de Cléré.

Gouetière (la), f., c^ne de Saint-Christophe. — *Gouetière,* carte de l'état-major.

Gouey de la Besnardière. V. *Besnardière.*

Gouffier (Aimery), seigneur de Bonnivet, gouverneur de Touraine après Guillaume d'Avaugour (1450), était fils de Jean Gouffier, chev., et de Jeanne d'Aloigny. Il eut pour successeur, au gouvernement de Touraine, Antoine d'Aubusson (1451). — (Waroquier, *Tablettes généalogiques,* III. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 163. — Moréri, *Diction. historique,* III.)

Gouffier (Guillaume), chev., seigneur de Boissy, de Champigny-le-Sec et de Sonnay, baron de Roannez, bailli-gouverneur de Touraine et de Languedoc, mourut à Amboise le 23 mai 1495, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville. Il était fils d'Aimery Gouffier. En premières noces, il avait épousé Louise d'Amboise, et, en secondes noces, Philippe de Montmorency, veuve de Charles de Melun, grand-maître de France. De son premier mariage il eut, entre autres enfants, Madeleine, qui fut mariée, le 16 mai 1481, à René le Roy, seigneur de Chavigny. Du second mariage naquirent huit enfants, entre autres, Adrien, cardinal, évêque de Coutances. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 605. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 163. — *Étrennes à la noblesse,* IV, 167.)

Gouffier (Adrien), cardinal, évêque de Coutances, grand-aumônier de France, ministre d'État, légat du Saint-Siège, fut nommé abbé de Bourgueil en 1481 et administra ce monastère pendant trente-trois ans. Il donna sa démission en 1513. Décédé le 24 juillet 1523, il eut sa sépulture dans l'église de Bourgueil, à l'entrée de la chapelle de la Vierge. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 608; VIII, 252. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* IX, 489. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 163.)

Gouffier (Artus), duc de Roannez, seigneur de Boissy, de Maulévrier et de Bonnivet, grand-maître de France, fut nommé capitaine-gouverneur de Chinon le 15 juin 1514 et mourut en mai 1519. Il était fils de Guillaume Gouffier, baron de Roannez, et de Philippe de Montmorency. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 384, 505. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 163-64.)

Gouffier (Claude), fils du précédent, duc de Roannez, marquis de Boissy, comte de Mau-

lévrier et de Caravas, seigneur d'Oyron, grand-écuyer de France, fut nommé capitaine-gouverneur de Chinon le 3 novembre 1519, en remplacement de son père, décédé. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 164. — Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon.*)

Gouffier (Artus), troisième fils du précédent, comte de Caravas et de Passavant, né le 11 novembre 1555, eut, le 22 décembre 1567, la charge de gouverneur de Chinon, bien qu'il ne fût âgé que de douze ans. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Catherine de Mars, fille de Mathurin de Mars, seigneur de Sainte-Agathe, et de Perronnelle de Cambou. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 184. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon.*)

Gouffier (Louis), abbé de Cormery, en 1627, donna sa démission en 1630, en faveur de Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. Il était fils de Louis Gouffier, duc de Roannez, gouverneur de Poitiers, et d'Éléonore de Lorraine. — (*Cartulaire de Cormery.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 164. — *Gallia christiana,* XIV.)

Gouffier (Henri), marquis de Boissy, comte de Maulévrier, né en 1603, à Sonnay, près Chinon, était fils de Louis Gouffier, duc de Roannez, et d'Éléonore de Lorraine. Il fut tué au combat de Saint-Iterkerque, le 24 août 1639. Son corps, rapporté à Amboise, fut inhumé dans l'église des Cordeliers. On lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Dedans cette petite espace
Est le cœur d'un jeune guerrier
Qui par une immortelle audace
Alla chercher la mort à l'ombre d'un laurier.
Passant, s'il te prend quelque envie
De savoir quelle fut sa vie,
Apprends qu'il vit toujours le danger sans effroy ;
Qu'il fut si généreux et digne de mémoire
Que, s'étant empêché de mourir pour la gloire,
Il a voulu mourir pour celle de son roy.

1639. DUVERDIER.

Waroquier, *Tablettes généalogiques,* III, 73. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 218. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 164. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*

Gouffinière (la), f., c^ne de Sublaines, 10 habit. — Propriété de la famille de Faverolles, vers 1650; — de Claude de Rigné, Éc., en 1660; — et d'Étienne-Jacques Guillerault, seigneur de Bléré, en 1720. — (Arch. d'I.-et-L., E, 123. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436.)

Gouffre (le lieu du), près d'Aubigny, c^ne de Brizay.

Gouffre (le), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Gouffre (le lieu du), c^ne de Marigny, près du chemin de Richelieu à Marigny.

Gouffre (le lieu du), près de la Barillère. c^ne du Petit-Pressigny.

Gouffre (le lieu du), près de la Fuie, c^ne de Rivière.

Gouffre (le lieu du), c^ne de Saint-Christophe. — Il relevait censivement du fief de la Cuinière. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Gouffres (le lieu des), près de la Chardonnerie, c^ne de Bournan.

Gouffres (le lieu des), près des Ormeaux, c^ne de Saint-Paterne.

Gouffres (les), ou le **Petit-Moulin,** c^ne de Saunay. — *Petit-Moulin,* carte de Cassini. — On y voit des traces d'anciennes forges. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine,* 343.)

Gougeonnière (la), ou **Goujonnière,** f., c^ne d'Azay-le-Rideau, près du ruisseau de la Lautière. — *Gougeonnière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Rivière, à foi et hommage simple, suivant un aveu rendu, en 1719, par Françoise Nau, veuve de Claude Ledoux, baron de Melleville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24.

Gougeonnière (la), f., c^ne de Châteaurenault.

Gougeonnière (la), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Gougeonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1789-90, il appartenait à Marc-Antoine Le Pellerin de Gauville. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gougeonnière (la), f., c^ne de Rouziers. — *Gougeonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gouget (le Grand-), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Les Gougettes,* carte de Cassini.

Gougnaux (les), f., c^ne de Bossay.

Gouignières (le lieu des), près de la Lieubardière, c^ne de Villaines.

Gouiller (île), ou **Goulier,** dans la Loire, partie sur la commune de Bréhémont, partie sur celle de Saint-Patrice. Elle est près de l'île Chevrou.

Gouiller, ou **Goulier** (les trois îles du Bas-), dans la Loire, c^ne de Bréhémont et près de l'île Gouiller.

Goüin (Henry-Jacques-Marie), négociant, né à Tours, paroisse de Saint-Saturnin, le 14 février 1758, secrétaire-greffier du Point-d'honneur au département de Langeais (1789), fut nommé

maire de Tours, par le représentant Pocholle, le 13 avril 1795, et remplit ces fonctions jusqu'au 14 novembre suivant. Membre du Conseil municipal, juge, puis président du tribunal de Commerce, il fut élu député d'Indre-et-Loire en 1815. Ses concitoyens lui renouvelèrent deux fois ce mandat. Plus tard il reçut la croix de la Légion d'honneur. Il mourut à Tours le 5 avril 1823. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 74, 75. — *Moniteur* du 30 août 1815. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 162. — Registres d'état-civil de Tours.)

Goüin (Henry), fils du précédent, né à Tours, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, le 5 octobre 1782, fut un des fondateurs de la Société archéologique de Touraine, créée en 1840, et en fut le premier président. Appelé de nouveau à diriger cette société par l'élection du 31 janvier 1844, il donna sa démission en 1845, en raison du mauvais état de sa santé, et fut nommé président honoraire. Il mourut à Tours le 11 janvier 1861.

Dans une notice nécrologique publiée en 1871, le secrétaire-général de la Société archéologique de Touraine, M. Ladevèze, interprète des sentiments de ses collègues, rendit hommage à la mémoire de M. Henry Goüin. Nous extrayons de cette notice les passages suivants :

« M. Henry Goüin fut le premier de nos présidents; c'est vous dire combien son nom est intimement lié à l'histoire de notre Compagnie; quelle part lui revient dans sa prospérité présente. Pour les sociétés comme la nôtre, c'est une rare bonne fortune d'avoir tout d'abord à leur tête un de ces hommes considérables par leur situation, par la haute et universelle estime qui les entoure, dont le concours, à lui seul, est une efficace recommandation, une puissante garantie.

« M. Goüin ne nous apporta pas seulement le patronage d'un nom vénéré; il était aussi doué de toutes les qualités nécessaires pour imprimer à nos travaux une direction vraiment utile, pour créer parmi nous ces sentiments de discipline et de dignité dont la trace ne s'efface jamais. Malgré le vif intérêt qu'il portait aux recherches archéologiques, M. Goüin ne s'y mêlait pas de la plume; mais personne ne s'y montra plus attentif, ne mit plus de zèle à signaler aux travailleurs les faits de nature à attirer leur attention, à appeler leurs investigations, à stimuler leur ardeur. Aussi de sa présidence datent quelques-uns des actes qui font le plus grand honneur à notre initiative : la restauration de la Pile de Saint-Mars et l'acquisition de ses abords; l'achat et le projet de restauration de l'église Saint-Julien; la souscription qui eut pour résultat l'érection de la statue de Descartes sur la place de l'Hôtel-de-Ville; enfin les fouilles productives effectuées sur l'emplacement du Palais-de-Justice et dans les terrains du domaine de la Verge. Ce sont là des titres d'honneur pour notre Société et pour celui qui en était alors le président.

« Il n'est aucun de nous qui ne se rappelle avec un affectueux sentiment M. Henry Goüin. Si ce fut un jour de sincères et universels regrets que celui où une cruelle infirmité le détermina à une retraite prématurée, ce fut aussi un jour de deuil profond que celui où il nous fallut nous séparer de lui pour toujours. »

Mém. de la Soc. archéol. de Tour., I, 27; II, 16; III, 5. — *Bulletin* de la même Société (1871), t. II, p. 58, 59. — Registres d'état-civil de Tours. — *Journal d'Indre-et-Loire* de 1861.

Goüin (Alexandre-Henri), né à Tours, le 26 janvier 1792, fils d'Alexandre Goüin et de Marie-Madeleine Benoist de la Grandière, négociant, président du tribunal de Commerce de Tours, membre du Conseil général (30 novembre 1830), fut nommé député d'Indre-et-Loire en 1831. Il montra, à la chambre, une remarquable compétence dans toutes les questions financières. Après avoir voté pendant plusieurs années avec la majorité ministérielle, il fit partie de l'opposition. Le 5 novembre 1837, le premier collège d'Indre-et-Loire l'envoya de nouveau à la chambre par 341 voix, contre 117 données à M. Viot-Prudhomme et 25 à M. Taschereau. Nommé ministre du commerce, en mars 1841, alors que M. Thiers était le chef du cabinet, il se retira le 29 octobre de la même année. Aux élections du 10 juillet 1842, il obtint 337 voix, contre 76 données à Étienne Giraudeau et 22 à Lamartine. Deux ans après, il prit la direction de la caisse commerciale qui avait été fondée par Jacques Laffitte. Réélu député en 1848, par 43,010 voix, il soutint énergiquement l'administration de Cavaignac, puis celle du prince Napoléon. Son mandat lui fut continué en 1852, en 1857 et en 1863. Dans cette dernière élection, il eut 11,169 suffrages contre 4,543 donnés à M. Houssard et 4,082 à M. Rivière. Nommé sénateur le 17 novembre 1867, il mourut à Tours le 27 mai 1872. Il était commandeur de la Légion d'honneur. En 1857, il avait publié un travail intitulé : *Quelques réflexions à l'occasion de la question relative à l'établissement d'un nouvel impôt sur les valeurs mobilières*, Paris, in-8°.

Journal d'Indre-et-Loire. — *Le Moniteur universel.* — Vapereau, *Diction. des contemporains*, 766. — *Biographie universelle*, XXI, 392. — Larousse, *Grand diction. historique du* XIX*e siècle*, VIII, 1390. — *Diction. de la conversation.* — *Biographie des 750 grands hommes composant l'assemblée législative* (1849), Paris, Maistrasse, 1849. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1830). — C.-M. Lesaulnier, *Biographie des 900 députés à l'assemblée nationale*, Paris, vᵉ Janet, 1848.

Goüin (Eugène), fils du précédent, né à Saint-Symphorien, près Tours, le 18 septembre 1818, maire de Tours (par décret du 28 novembre 1866), fut élu député du département d'Indre-

et-Loire le 8 février 1871, par 57,934 voix, puis conseiller général, le 8 octobre de la même année, pour le canton de Tours-nord. En janvier 1871, pendant l'occupation prussienne, il défendit avec une grande énergie et un entier dévouement les intérêts de la ville de Tours. Il fut nommé sénateur le 15 décembre 1875. M. Goüin est chevalier de la Légion d'honneur. — (Vapereau, *Diction. des contemporains*, 766. — Larousse. *Grand diction. historique du* XIX*e siècle*, VIII, 1390. — *Journal d'Indre-et-Loire* 1866. 1871, 1875.)

Gouinaux (les), f., c^{ne} de Marigny. — *Gouineaux*, carte de l'état-major.

Goujonnerie (la), f., c^{ne} de Chemillé-sur-Indrois.

Goujonnerie (la), f., c^{ne} de Saint-Avertin.

Goujonnerie (la), f., c^{ne} de Saint-Benoit.

Goujonnière (la), f., c^{ne} de Couziers. — *Goujonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1550, elle appartenait à Michel de Chavigny, Éc., archer de la garde du roi qui, de son mariage avec Perrine de Champeaux, eut une fille, Florence, mariée à René de Hellaut, Éc., seigneur de Vallières, archer des gardes du corps du roi. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, X, 522.)

Goujonnière (les Grande et Petite-), f., c^{ne} des Hermites. — *Goujonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Goularderie (la), c^{ne} du Grand-Pressigny. — *Goularderie*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny. Par acte du 4 décembre 1627, Honorat-François de la Borde, Éc., seigneur des Courtis, la vendit à Pierre Brulard, baron du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Goularderie (la), f., c^{ne} du Petit-Pressigny.

Goulardière (la), f., c^{ne} de Betz.

Goulardières (le lieu des), près de Roux, c^{ne} de Boussay.

Goulerie (la), f., c^{ne} de Barrou.

Goulesmes (le lieu de), c^{ne} de Sazilly, près du chemin de la Queue-du-Bois à Tavant.

Goulet (île du), dans le Cher, près de l'île Perron, c^{ne} de Saint-Avertin. — En 1370, elle appartenait à Jacquelin d'Andigné, Éc. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Gouleton, ou **Goulton** (le fief de), paroisse de Vouvray. — Au XVe siècle, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin et dépendait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*; G, 481.)

Goulettrie (la), ham., c^{ne} de Joué-les-Tours, 11 habit.

Goulettrie (la), vil., f., c^{ne} des Hermites, 18 habit. — *Goulotterie*, carte de l'état-major.

Goulettrie (la), f., c^{ne} de La Ferrière.

Goulevent, f., c^{ne} de Marray. — *Goulevent*, carte de l'état-major.

Goulier (île), c^{ne} de Bréhémont. V. *Gouiller*.

Gouloux (les), c^{ne} de Brèches. V. *Goussils*.

Goulurie, ou **Mauvais-Marché** (le lieu de la), c^{ne} de Saint-Cyr. — Il relevait censivement du fief de Ludetesse, suivant des déclarations féodales faites les 27 janvier 1521, 13 septembre 1613, 27 décembre 1730. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Goumandière (la), vil., c^{ne} de Francueil, 20 habit.

Gounière (la), f., c^{ne} de Chambon.

Goupillaux (les), vil., c^{ne} de Gizeux, 34 habit. — *Goupillaux*, carte de Cassini.

Goupillère (la), ham., c^{ne} de Ballan, 18 habit. — *Gaignerie de la Gopillère*, 1400. — *Goupiller*, carte de Cassini. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont*.)

Goupillère (étang de la), c^{ne} de Ballan.

Goupillère (la), f., c^{ne} de Cangy. — *Coupillère*, 1700. — *Goupillère*, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray.

Goupillère (la), ou **Blanlac,** paroisse de Dierre. — *Hébergement de Blanlac*, 1322. — *Gaigneria de Albo lacu*, 1323. — *Blanlac, alias Goupillère*, 1628. — En 1322, Jean Le Coustellier, prêtre d'Amboise, vendit ce domaine, pour 100 livres, à Jean le Rétif, religieux de Saint-Julien, qui le donna ensuite à son monastère. Plus tard, la Goupillère fut attachée à l'office de sacristain. D'après un titre du 26 février 1635, les terres qui en dépendaient avaient une étendue de huit arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'office de sacristain de Saint-Julien*.)

Goupillère (la), f., paroisse de Montreuil. — *Goupillère*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Brouard, à foi et hommage simple. En 1484, il appartenait à Jean Forget, marchand à Amboise, — en 1694, à Antoine Bergeron, intendant de la province d'Alsace; — en 1696, à Jean Bergeron; — en 1768, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22, 23, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise. — D'Hozier, *Armorial général*.)

Goupillère (la), paroisse de Saint-Denis-hors. — Elle est citée dans une charte de 1305. — (*Cartulaire du Liget*).

Goupillère (la), ou la **Grange-Saint-Côme,** f., paroisse de Sainte-Gene-

vième de Luynes. Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Saint-Côme.*)

Goupillères (le ruisseau ou ravin des), f., c^ne d'Azay-le-Rideau.

Goupillères (les Grandes et Petites-) f., c^ne de Bossay. — *Grande-Goupillère*, carte de Cassini. — *Goupillère*, carte de l'état-major.

Goupillères (les), c^ne du Bridoré. V. *Coupillières.*

Goupillères (les), f., c^ne d'Esvres. — *Goupillères*, carte de l'état-major. — Elle relevait du château de Montbazon et appartenait, en 1583, à René Cyret, chirurgien à Tours; — en 1747, à Pierre-Hector-Étienne Lebreton. — (D. Housseau, XI, 4700; XII, 7003. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)

Goupillière (la), f., c^ne d'Avrillé. — *La Goupillère*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Goupillière (la), f., c^ne de Monthodon. — *Goupillière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Goupillière (la), ham., c^ne de Saint-Christophe, 13 habit. — *Goupillière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

Goupillière (la), ham., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines, 12 habit. — *Goupillière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Goupillière (moulin de la), c^ne de Saint-Mars. — *La Goupillère*, carte de l'état-major.

Goupillères (les), f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Les Goupillières*, carte de Cassini.

Gouraudière (le lieu de la), paroisse de Cravant. — Ancien fief, relevant de Cravant. En 1687, il appartenait à François Bridonneau, président en l'élection de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Gouraudrie (le lieu de la), près du Bas-Monteil, c^ne de Luzé.

Gourbier (le), f., près de la Veude, c^ne de Ligré. — *Gourbier*, carte de l'état-major.

Gourbillonnière (la), f., c^ne de Beaumont-en-Véron. — Ancien fief. En 1714, il appartenait à Marc-René-Alexis de Valory, chev. — (D. Housseau, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gourde (la), f., c^ne de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Beaumont-les-Tours.

Gourdins (le lieu des) c^ne de Saint-Mars. — Il dépendait de la Salle-César (1574). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle-César.*)

Gourdonnerie (la), ou **Gourgonaut**, f., c^ne de Rivarennes. — *Terragia de Gourgonaut*, 1211. — *Gourdonnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1211, elle appartenait à Hugues de Rilly. — (D. Housseau, VI, 2317.)

Gourellerie (la), f., c^ne de Reugny.

Gouret (le), f., c^ne de Sorigny. — *Goret*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Gourgauderie (la), vil., c^ne de Bourgueil, 30 habit.

Gourgaudière (la), f., c^ne d'Athée. — *Gargaudière*, carte de l'état-major. — *Grégaudière*, carte de Cassini.

Gourgon (St-), commune du canton de Saint-Amand, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), à 28 kilomètres de Blois. — *Parochia S. Gorgonii*, XIIIe siècle. — Avant la Révolution cette paroisse faisait partie du doyenné de Châteaurenault et de l'archidiaconné d'outre-Loire, diocèse de Tours. La présentation au titre curial appartenait au doyen de l'église de Tours. La paroisse constituait une châtellenie dont le Chapitre de la même église était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 37. — *Almanach de Touraine*, 1790. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 234, 235. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 914.)

Gourgon (chapelle de **St-**), près de Marmoutier. — *Ecclesia S. Gorgonii*, XIe siècle. — *Capella S. Gorgonii*, 1148 (chartes de l'abbaye de Marmoutier). — Elle fut bâtie, au milieu du IXe siècle, à l'occasion de la translation, de Rome à Marmoutier, des reliques de saint Gourgon. D. Martène rapporte que cette translation donna lieu à plusieurs miracles. La chapelle était située hors de l'enceinte de l'abbaye de Marmoutier. On la trouve mentionnée dans une charte d'Engebault, archevêque de Tours, qui confirma les possessions de ce monastère. — (D. Martène. *Hist. de Marmoutier*, I, 172. — *Dedicatio ecclesiæ Majoris monasterii* (dans les *Chroniques de Touraine*), p. 341. — D. Housseau, V. 1733).

Gourie (la), f., c^ne de Bossay.

Gourmois (moulin de), c^ne d'Hommes. — *Gourmois*, carte de l'état-major. — Ancien fief relevant de la baronnie de Rillé et appartenant au prieur de Saint-Loup. Le prieur, devait au baron de Rillé un chapeau de roses de service annuel. Louis Chauveau, prieur, rendit hommage le 3 septembre 1711. — (Arch. d'I.-et-L., B. 37.)

Gourmois (étang de), c^ne d'Hommes. — Il constituait un fief relevant du château de Rillé.

Vers 1629, il fut réuni à cette baronnie. — (Arch. d'I.-et-Loire, E, 318.)

Gourmond (les caves de), c^ne de Crouzilles, près du chemin de Crouzilles à Saint-Épain.

Gourmond (le lieu de), près de la Cerisaie, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Gournay, f., c^ne de Fondettes. — *Le Gournay*, carte de l'état-major.

Gouron (le fief). V. *la Gouronnière*, c^ne de Marigny.

Gouron (la croix), près de Tancu, c^ne de Marigny.

Gouron (la croix), c^ne de Ports, près du chemin de Richelieu à Ports.

Gouronnerie (la), f., c^ne de Louans. — *Gouronnerie*, carte de l'état-major.

Gouronnerie (la), f., c^ne du Louroux. — *Gouronnerie*, carte de l'état-major.

Gouronnière (la), f., c^ne de Marigny. — *Fief-Gouron, Petite-Gouronnière*, XVIIe siècle. — *Gouronnière*, carte de Cassini. — Ce fief relevait du château de Nouâtre. En 1444, il appartenait à Guion de la Touche, Éc.; — en 1474, à Marguerite Huberde; — vers 1760, à Georges-Florimond de la Chesnaye-des-Pins; — en 1789, à Thérèse-Marguerite de la Chesnaye-des-Pins, veuve de Jean-Baptiste Gaborit de la Brosse, et à Marie-Victoire de la Chesnaye-des-Pins. — (Arch. d'I.-et-L., E, 262. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 8242, 8258, 8260. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre.*)

Gourre (la), f., c^ne de Chançay.

Goury (les Grand et Petit-), f., c^ne de Brizay. — *Goury*, carte de l'état-major.

Goury (Alexandre), abbé de Gastines, succéda à Pothon de Coué, vers 1501, et mourut en 1535. Il fut remplacé par Guillaume Goury, son neveu. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 231.)

Goury (Guillaume), abbé de Gastines, succéda à son oncle, Alexandre Goury, en 1535. Il fut remplacé, en 1560, par Jean de Troyes. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 231. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gastines.*)

Gousils (le lieu des), c^ne de Brèches, près du chemin des Césars et d'un lieu appelé le Carroi-du-Trésor.

Goussard, f., c^ne de Ligueil.

Goussarderie (le lieu de la), c^ne de Tauxigny. — Il est cité dans un titre de 1715. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery.*)

Goussarderie (la), f., c^ne de Vernou.

Goussardière (la), f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Goussardière*, ou *Maison-Neuve*, XVIIIe siècle. — *Gousardière*, carte de l'état-major. — Les bâtiments étaient en ruines en 1708. — Ancien fief, relevant du prieuré de Relay. En 1513, il appartenait à Alexandre Fréolé, archer de la garde du roi; — en 1516, à David Craffort, Éc.; — en 1572, à Balthazar le Breton, seigneur de Colombiers; — en 1762, à Balthazar le Breton. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Goussardière (le bois de la), c^ne de Druyes. — Il fait partie de la forêt de Villandry.

Goussardière (fontaine de la), paroisse de Lièze. — Elle est citée dans un acte du 23 octobre 1580. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Lièze.*)

Goussardière (la), f., c^ne de Marigny. — *Goussardière*, carte de l'état-major.

Goussart (île). V. *Aucard (île).*

Gousse (le lieu de la), c^ne de Saint-Senoch. — Il relevait du Plessis-Savary. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Gousserie (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême. — *Gouverie*, carte de Cassini.

Gousset (étang du), c^ne du Louroux. — *Goussec, Gousses*, 1791. — Propriété de l'archevêché de Tours. Il fut vendu nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Goussils (les), **Gouzils**, ou **Gouloux**, f., c^ne de Brèches.

Gouteau (moulin), c^ne de Marcé-sur-Esves. V. *Gruteau.*

Goutets (le lieu des), près de Ligueil. — Il est cité dans un acte du 20 décembre 1577. Plus tard, il fut appelé les Préaux. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Goutière (la), ham., c^ne de Faye-la-Vineuse. — Ancien fief, relevant du château de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Goutillerie (la), f., c^ne de Neuvy-Roi, près du bourg.

Gouttes (le lieu des), près des Pins, c^ne de Jaulnay.

Gouverne (la), ruisseau. V. *Barbelange.*

Gouy (Philippe de), né en Touraine, prit part aux guerres du XVIe siècle. On a de lui un petit ouvrage intitulé : *Discours sur l'arrivée de Monseigneur le duc de Nemours, avec un poème ou prière pour la prospérité du dit seigneur et de toute la saincte union des princes catholiques*, Paris, Michel Jouin, in-8° de 14 pages. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 219. — *Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau,*

71. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne,* 587.)

Gouzardière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Louzardière,* carte de Cassini.

Gouzets (les), ou **Gouzay,** vil., c^ne^ de Luynes, 19 habit.

Gouzillerie (la), f., c^ne^ de Cheillé.

Gouzils (les), c^ne^ de Brèches. V. *Goussils.*

Goyaudière (la), f., c^ne^ de Thilouze. — *Goyaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Goyet (Gervais), seigneur de la Raturière, maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut nommé maire de Tours en 1476, en remplacement de Jean Lopin. Il eut pour successeur, en 1477, Louis de la Maizière. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit) p. 89.)

Goyet (Alexis), seigneur de la Dorée, fut nommé maire de Tours en 1514, en remplacement de Jean Ragueneau. Jean Prunier, seigneur de Fouchault, lui succéda en 1515. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 103. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Grabollière (la), c^ne^ de Chambon. V. *Grobellière.*

Graffard, f. et moulin, c^ne^ du Boulay. — *Hébergement de Graffard,* XIIIe siècle. — *Graffart,* carte de Cassini. — En 1290, Macé de Chanteloup et Jeanne du Sentier, sa femme, vendirent ces domaines à l'abbaye de Marmoutier, qui les posséda jusqu'à la Révolution. Une métairie, située au même lieu et portant le même nom, appartenait à la famille de Reméon, au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent; Biens nationaux.*)

Graffardière (la), f., c^ne^ d'Auzouer. — *Grafardère,* XIIIe siècle. — *Granfardière,* plan cadastral et carte de l'état-major. — *Grafardière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du fief Bernier et de l'archevêché de Tours, à foi et hommage simple et un roussin de service. Vers 1300, il appartenait à Pierre de Vernou; — en 1335, à Jehan de Buchay; — en 1631, à Pierre Papillon; — en 1640, à Denis de Longueil; — en 1696, à Rolland Papillon; — en 1716, à N. de Longueil; — en 1733, à la famille de Dodun. Le fief de la Galerie, paroisse de Neuillé-le-Lierre, relevait de la Graffardière, à foi et hommage simple et neuf sols quatre deniers de service annuel, suivant un aveu rendu le 1er mars 1696, par Ambroise Belin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22, 119, 120. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Graffin (le lieu de), près de la Bluterie, c^ne^ de Gizeux.

Graffin (le lieu de), c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — En 1653, il appartenait à Étienne le Pelletier, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Graffin (le lieu de), ou **Greffin,** paroisse de Veigné. — Ancien fief, relevant de Thorigny, à foi et hommage simple. En 1394, il appartenait à Jehan Baudet, valet, qui rendit hommage le 15 mars; — en 1500, à Jehan Thorin; — en 1520, à Jacques de Beaune; — en 1583; à Jacques de Nossay. — (D. Housseau, XI, 4700; XII, 6993, 7008, 7074; XIII, 8031. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)

Graffin (le ruisseau de), c^ne^ de Gizeux. — Il traverse l'étang du Gué, fait mouvoir le moulin du même nom, et se jette dans le Changeon, près du moulin de Raimbœuf, au lieu appelé les Aunais.

Graffinière (la), ham., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême, 12 habit. — *Graffinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Graffinière (la), c^ne^ de Chissé. — Ancien fief, relevant de Chissé, à foi et hommage simple et deux sols six deniers tournois. Le 22 octobre 1496, Gilles de Hollefeuille, Éc., le vendit à René de Nouveau, receveur des tailles et aides. — (Arch. d'I.-et-L., E, 267. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1448.)

Graffinière (le lieu de la), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — En 1212, il appartenait à Aimery Graffin. — (D. Housseau, VI, 2335 — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 442.)

Graham (Jean-Robert), fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 18 mai 1800. Il montra beaucoup de zèle dans les recherches qui eurent pour objet de découvrir les auteurs de l'enlèvement et de la séquestration du sénateur Dominique Clément de Ris. Il fut remplacé, le 30 novembre de la même année, par le général Pommereul. — (*Biographie des préfets,* Paris, 1826 (p. 240). — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

Grailla. V. *la Grille,* c^ne^ d'Antogny.

Grainetières (les), f., c^ne^ Civray-sur-Esves.

Grais, f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — Ancien prieuré, de l'ordre de Saint-Augustin, placé sous le vocable de saint Jean-Baptiste. — *Prioratus S. Joannis de Grees,* 1017. — *Ecclesia de Gressu,* 1046. — *Monasterium de Gressio,* 1205. — *Conventus de Gressu,* 1234. — *Couvent de Saint-Jean-dou-Gres,* 1277. — *Prioratus S. Joannis de Gressio,* 1396. — *Grais,* cartes de Cassini et de l'état-major. — *Saint-Jean-du-Grec,* carte de Cassini. — Ce prieuré fut fondé en 1017, par Foulques Nerra; mais si l'on en croit la *Grande chronique de Touraine,* l'église aurait été bâtie par un nommé Joscelin (et non pa-

Jousseaume, comme le dit Chalmel), qui mourut en 1146. (*Anno Domini MCXLVI et Conradi imperatoris IX et Ludovici regis IX, obiit Joscelinus fundator ecclesiæ de Gressu in Turonia sitæ* (*Chronicon Tur. Magnum,* 134). Dans le principe, le Grais fut possédé par la collégiale de Saint-Martin de Tours. En 1163, il fut érigé en prieuré par Barthélemy, doyen de la collégiale, qui le donna ensuite à des ermites établis dans le voisinage, près de la chapelle de Paissonneau, sous la direction d'un nommé Étienne. Ce don eut lieu à la condition qu'Étienne et ses compagnons resteraient dans la dépendance du Chapitre et qu'ils paieraient tous les ans, le lendemain de la Saint-Martin d'hiver, deux sols de cens.

Par l'acte de fondation, Foulques dota de divers biens le nouvel établissement, notamment d'une partie de la forêt de Bréchenay. A cet acte de libéralité vinrent s'ajouter des dons assez importants, faits par les plus riches propriétaires du pays. Un chevalier, nommé Philippe de Ramefort, donna aux religieux une chapellenie qui avait été fondée par son père dans l'église de Vou. Ces religieux prirent l'engagement de dire une messe, chaque année, pour le repos de l'âme du donateur.

Sulpice, seigneur d'Amboise, du consentement de sa femme, et de ses frères Hugues, Jean et Guillaume, fit don à l'église du Grais de sept arpents de vigne, à la condition que les religieux prieraient pour le repos des âmes de Hugues, son père, et de Mathilde, sa mère. L'acte de donation fut passé à Amboise le 17 février 1199.

En 1207, Hugues, maire du Perray de Cormery, donna aux mêmes religieux tout ce qu'il possédait à Leugny (*apud Luciniacum*).

En 1212, le Grais reçut d'Ebbes de la Chaîne, en pure aumône, une partie d'un moulin, situé sur le Cher, entre Azay et Leugny.

Sept ans après, Geoffroy Isoré, chev., fit don de toute la dîme qu'il possédait à Azay. Cette donation fut certifiée par une charte d'Étienne, archidiacre de Tours, en date du mois de juillet 1219.

Déjà, à cette époque, les religieux se trouvaient dans une certaine aisance, puisqu'on les voit prêter de l'argent à un nommé Archambaud Freaust, qui leur offrit en gage sa dîme de la Taudère et celle qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Quentin. Le prêt et l'engagement des deux dîmes furent constatés par une charte de Jean, archevêque de Tours, de 1223.

En 1225, Pétronille, dame d'Ersay, donna à l'église du Grais la dîme de son fief, ce qui fut confirmé par ses héritiers, André David et sa femme, en présence d'Enjorrand, archidiacre de Tours.

En 1228, nouvelle libéralité de Gervais Coron, chev., seigneur de Véretz, qui fit don à la même église d'une île située dans le Cher, paroisse d'Azay, et des cens qu'il percevait à Tours et dans les environs.

Parmi les autres bienfaiteurs du Grais, on remarque Philippe d'Esvres, chev., qui fit don de sa dîme de Forges; — Laurence, veuve d'Étienne de Croix; — Guillaume Fromond et Odeline, sa femme, qui donnèrent leur dîme de Ris, située dans la paroisse de Saint-Quentin-des-Prés, et relevant du fief de Simon Baudry, chev.; — Jeanne, femme de Guillaume du Plessis, chev., résidant dans la paroisse de Mettray; — Isambert de Mauny (1252); — Aimery Savary, frère de Pierre Savary, chev., seigneur de Montbazon; — Jean de Thaïs, chev. (1260); — Geoffroy, seigneur de Montbazon (1277); — André de Chauvigny, chev. (1290).

En 1603, le Grais devint la propriété des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le 24 décembre 1701, il fut uni aux biens du collège royal de Tours, pour l'entretien d'une chaire de théologie. Son revenu était évalué, en 1670, à 1200 livres; en 1762, à 3000 livres. Deux cents arpents de terre en dépendaient.

Voici les noms des prieurs que nous avons pu recueillir : Alain, 1182. — Regnaud, 1205. — Guillaume, 1225. — Philippe 1244. — N. Pernac, 1435. — Philippe d'Argouges, 1473-1508. — Jacques Chambellan, 1528. — Jean Miron, 1534. — Claude Belot, 1591. — Roger de Coningham, 1620-30. — Le Bouthillier, archevêque de Tours, 1664. — Christophe Roulin, 1670, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Le prieuré constituait un fief relevant des châteaux de Larçay et de Montbazon. Au XIIIe siècle, il n'avait que le droit de basse justice, qui lui avait été concédé par André Dain, seigneur de Larçay, à la charge de lui payer une livre de cire de franc-devoir à la fête de saint Jean-Baptiste; mais par la suite il eut aussi le droit de haute justice.

Une foire se tenait près du prieuré à la fête de saint Jean-Baptiste. Le seigneur de Montbazon avait le droit « de contraindre tous les vendeurs « de vin, étrangers ou non à la localité, de pren- « dre, pour le dit jour, la mesure de vin em- « ployée dans la seigneurie de Montbazon. Ces « marchands devaient au seigneur dix deniers « ou une pinte de vin, à leur choix. »

Le même jour, la police était exercée sur le champ de foire par les officiers du seigneur de Montbazon.

Si un jeu de quilles y était établi, les quilles devaient être relevées par l'exécuteur de la haute justice, qui, pour cet office, recevait de chacun des joueurs une certaine somme et payait lui-même, au seigneur de Montbazon, une redevance de cinq sols tournois.

L'église prieurale et les bâtiments conventuels tombaient en ruines au milieu du XVIIIe siècle. Les constructions qui restent aujourd'hui

paraissent dater de la fondation du prieuré. Le clocher, surmonté d'une flèche octogone en pierre, n'offre rien de remarquable. Une grande salle voûtée, du XIIe siècle, mérite de fixer l'attention. Les voûtes s'appuient sur des colonnes dont quelques-unes sont monolithes et ornées de très-beaux chapiteaux. On présume que les pierres ont été fournies par les carrières de Belleroche, situées près du Cher.

On trouve dans *la Touraine* et dans les *Promenades pittoresques en Touraine,* un dessin représentant la tour romane de Saint-Jean du Grais et une partie de l'ancien prieuré.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633; D, 1; *prieuré du Grais; Biens nationaux.* — *Chronicon Turonense magnum,* 134. — D. Housseau, IV, 1123, 1589; V, 1851, 1955, 2038, 2113; VI, 2220, 2241, 2322, 2477, 2608, 2664 *bis;* VII, 2715, 2724, 2756, 2772, 2918, 2976, 3000, 3013, 3064, 3123, 3135, 3299; VIII, 3749; XI, 4700. — *État de la France* (1727), p. 663. — P. Tarbé, *Examen de diverses chartes relatives à la Touraine* (*Revue rétrospective,* janvier 1837). — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 71. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit). — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 444; III, 514. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 275-76. — *La Touraine,* p. 306. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 728, 1424, 1494. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit), p. 125. — Registres d'état civil d'Azay-sur-Cher. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 225-26. — *Rituale B. Martini, auctore P. Gastineau,* 124. — *Généralité de Tours* (Bibl. de Rouen, coll. Leber), no 5793. — Le Paige, *Diction. topographique de la province du Maine,* I, 28. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 48.

Grais (le Petit-), vil., cne d'Azay-sur-Cher, 20 habit. — *Domus parvi Gressi,* 1231. — *Le Grais,* ou *la Palluerie,* 1626. — *Petit-Grais,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon. En 1656, il appartenait à Pierre Palluau. En 1780, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, cédèrent le droit de haute justice sur ce domaine à Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay; prieuré du Grais;* C, 356. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Grais (le), vil., cne d'Azay-sur-Cher, 34 habit. — *Grais,* carte de l'état-major.

Grais (le fief du), paroisse de Lussault. — Ancienne propriété du prieuré du Grais, puis du Séminaire de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grais (le), ham., cne de Monthodon, 11 habit. — *Le Grées,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grais (le lieu du), cne de Saint-Paterne, près du bourg. — Il relevait de la prévôté d'Oë (1786). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Graletière (la), f., cne de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Gralineries (le lieu des), près de la Davière, cne de Bournan.

Gralineries (les), f., cne de Truyes. — *Gralineries,* carte de Cassini.

Gralleries (le lieu des), près du Grand-Vairin, cne de Neuilly-le-Brignon.

Gramdson, f., cne de Courcelles. — *Grandson,* carte de l'état-major.

Grammont, cne de Benais. V. *Grandmont.*

Grammont, cne de Chinon. V. *Grandmont.*

Grammont, cne du Grand-Pressigny. V. *Grandmont.*

Grammont, cne de Saint-Benoit. V. *Pommiers-Aigres.*

Grammont, près Tours. V. *Bois-Rahier.*

Grand-Aigrefin (le), cne de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Aigrefin.*

Grand-Aireau (le), cne de Souvigny. V. *Aireau.*

Grand-Alleu (métairie du), paroisse de Ferrières-Larçon. — Propriété de l'abbaye de Preuilly (1763). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Grand-Alleu (le ruisseau de), cne de Manthelan. — Il est cité dans un acte de 1691. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615).

Grand-Aubry (le), cne de Saint-Christophe. V. *Aubry.*

Grand-Balai (le), f., cne de Chinon. — *Grand-Balet,* carte de Cassini.

Grand-Beauregard (le), f., cne de Saint-Symphorien.

Grand'Berais (le lieu de la), cne de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant une déclaration faite par N. Delon, le 11 avril 1712. — (Arch. d'I-et-L., *titres de Cormery.*)

Grand-Berchenay (le lieu du), près de la Caillaudière, cne d'Esvres.

Grand-Berry (le), cne de Saint-Paterne. V. *Berry.*

Grand-Biard (le bois du), cne du Liège.

Grand-Bois (le), bois, cne de Dolus.

Grand-Bois (le lieu de), ou **Grande-Touche,** paroisse de Manthelan. — Il relevait du fief du Grand-Clos et appartenait aux religieux du Liget (1691). — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Grand-Bois-d'Yon (le), cne de Neuville. V. *Bois-Yon.*

Grand-Bourgeon (le lieu du), près du Plessis, cne de Vouvray.

Grand-Bourreau (le), f., cne de Joué-les-Tours. — *Grand-Boureau,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Bray (le), f., c^ne du Louroux. — *Grand-Bray*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Breuil (le), f., c^ne de Luynes. — *Le Breuil*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Brimaure (le), c^ne de Mazières. V. *Brimaure*.

Grand-Canal (le lieu du), c^ne de Gizeux. — Un canal part du château de Gizeux et va aboutir au chemin du moulin de la Besse à Continvoir.

Grand-Carroi (le), c^ne de Langeais. — *Le Carroi*, carte de l'état-major.

Grand-Carroi (le), f., c^ne de La Riche.

Grand-Carroir (le), f., c^ne de Bourgueil.

Grand-Cartadeau (le), f., c^ne de Rillé. V. *Cartadeau*.

Grand-Cerf (le), f., c^ne de Nouans.

Grandchamp, f., c^ne d'Autrèche.

Grandchamp, f., c^ne de Bourgueil. — Elle relevait du fief du Colombier (1691). — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Grandchamp, f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. V. *Grands-Champs*.

Grandchamp, f., c^ne de Cléré.

Grandchamp, f., c^ne de Continvoir.

Grand-Champ (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait de la seigneurie de Franc-Palais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Grand-Champ, ou les **Grands-Champs,** ham., c^ne de Manthelan. — *Grand-champ*, carte de l'état-major. — Il relevait censivement de la commanderie de Dolus. — (Arch. d'I.-et-L., *commanderie de Ballan*.)

Grand-Champ, f., c^ne de Restigné.

Grandchamps, c^ne d'Orches (Vienne). — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse (1553). — En 1658, il appartenait à François des Monts. Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — Registres d'état civil de Jaulnay.)

Grand-Charme (le lieu du), c^ne de Saint-Épain, près du chemin de la Morinière aux Berthelonnières.

Grand-Chemin (le), vil., c^ne de Rouziers, 38 habit.

Grand-Chemin (le), vil., c^ne de Saint-Quentin, 21 habit.

Grand-Chêne-au-Loup (le). V. *Chêne-au-Loup*, paroisse de Saint-Denis-hors.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne d'Anché.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne du Brileré.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Channay.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Charentilly.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Courcelles.

Grand-Cimetière (le), ham., c^ne d'Épeigné-les-Bois, 19 habit. — *Grand-Cimetière*, carte de Cassini. — Le prieuré d'Épeigné y possédait une métairie en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grand-Cimetière (le lieu du), près de la Grande-Guerrie, c^ne de Monthodon.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Pernay. — *Grand-Cimetière*, carte de l'état-major.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Perrusson, près du bourg. — *Grand-Cimetière*, carte de Cassini.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Rouziers.

Grand-Cimetière (le), f., c^ne de Savilly.

Grand-Clos (le), vil., c^ne de Bourgueil, 31 habit.

Grand-Clos (le), f., c^ne de Brèches. — *Le Grand-Clou*, carte de Cassini. — *Grand-Clos*, carte de l'état-major.

Grand-Clos (étang du), c^ne de la Chapelle-Blanche.

Grand-Clos (le), c^ne de Manthelan. V° *Clos (Grand-)*

Grand-Clos (le lieu du), près de Chaslet, c^ne de Mazières.

Grand-Clos (le lieu du), près de la Roche, c^ne de Rochecorbon.

Grand-Conseil (le), f., c^ne de Monnaie. — *Grand-Conseil*, carte de l'état-major.

Grand-Cormier (le), c^ne de Perrusson. V. *Cormier*.

Grand-Cottereau (le), c^ne de Limeray. V. *Cottereau*.

Grand-Courant (le), petit bras de la Vienne, qui se détache à Châtillon, passe à la Chaussée, reçoit les eaux de la fontaine Coquart et rejoint la Vienne au Pont de Rassé, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Grand-Domaine (le), ham., c^ne d'Épeigné-sur-Dême, 14 habit.

Grand-Duit (le lieu de), c^ne de Bréhémont, près de l'Indre.

Grand-Étang (le), étang, c^ne d'Auzouer. — Il dépendait du prieuré d'Autrèche et était desséché en 1790. Son étendue était de huit arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grand-Étang (le lieu du), près des Cinq-Frères, cne de Bueil.

Grand-Étang (le lieu du), près de Pallu, cne de Cigogné. — Ancien étang; il était desséché en 1823.

Grand-Étang (le), cne du Louroux. V. *Louroux.*

Grand-Falaise (le), cne d'Azay-sur-Cher. V. *Falaise.*

Grand-Fossé (le), f., cne de Loché.

Grand-Geay, cne de Courçay. V. *Geay.*

Grand-Gibet (le), f., cne de Bourgueil.

Grand-Gouard (le), cne de Chemillé-sur-Indrois. V. *Gouard.*

Grand-Gué (le), f., cne de Manthelan.

Grand-Guet (le bois de), cne de Sazilly.

Grand-Hérault (le), cne de Souvigny. V. *Aireau.*

Grand-Hôtel-de-Mosnes (le), cne de Mosnes. V. *Thommeaux.*

Grand-Hôtel-de-Thommeaux (le). V. *Thommeaux.*

Grand-Jardin (le), f., cne de Bléré.

Grand-Jeu (le). V. *Randonnière,* cne d'Azay-sur-Cher.

Grand'Jument (l'étang de la), cne de Saint-Benoit, près de la route de Chinon à Azay.

Grand-Levier (le lieu du), près de la Trochetière, cne de Cléré.

Grand-Logis (le), manoir construit dans la ville de Bléré, au xve siècle, par Pierre Berard. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 102.)

Grand-Logis (le), f., cne de Château-la-Vallière.

Grand-Louage (le lieu du), cne de Nouans. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. Lhuillier de la Mardelle, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grand-Marray (le), cne de Chambourg. V. *Marray.*

Grand-Mauny (le), cne de Rochecorbon. V. *Mauny.*

Grand-Mesnil (le), cne de Neuville. V. *Mesnil.*

Grand-Mortier (le), f., cne de Courcelles. — *Mortier,* carte de Cassini.

Grand-Mortier (le), cne de Neuvy-Roy. V. *Mortier.*

Grand-Mortier (le), vil., cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 42 habit.

Grand-Moulin (le), moulin, sur le Cher, cne de Ballan. — *Molendinus Macrei,* 1157 (charte de Saint-Julien.) — *Inventaire des titres de Port-Cordon.* — *Grand-Moulin,* carte de l'état-major.

Grand-Moulin (île du), dans le Cher, cne de Ballan.

Grand-Moulin (le), moulin, sur le Changeon, cne de Benais.

Grand-Moulin (le), moulin, sur la Manse, cne de Crissé. — *Grand-Moulin,* carte de l'état-major.

Grand-Moulin (le), moulin, sur la Creuse, cne de la Guerche.

Grand-Moulin (le), moulin, sur la Brenne, cne de Luynes.

Grand-Moulin (le), moulin, cne de Montbazon.

Grand-Moulin (le), moulin, cne de Pernay. — *Grand-Moulin,* carte de l'état-major.

Grand-Moulin (le), moulin, cne de Reignac. — Il est désigné sous le nom d'Estivart dans une charte de 1255 (*Molendinus d'Estivart, in parochia de Brais, in feodo Gaufridi de Bergeresse*). — (Archives de la Vienne, charte de Fretay, *prieuré d'Aquitaine,* H, 3e liasse, 503.)

Grand-Moulin (le), vil., cne de La Riche-extra, 48 habit.

Grand-Moulin (le), vil., cne de Saint-Genouph, 19 habit.

Grand-Moulin, f., cne de Saunay. — *Grand-Moulin,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Moulin (le), f., cne de Semblançay.

Grand-Naye (le), cne d'Avon. V. *Naie.*

Grand-Ormeau (le), f., cne de Cléré. — *Clos-de-l'Ormeau,* carte de Cassini.

Grand-Ormeau (le), f., cne de Lerné. — *Grand-Ormeau,* carte de Cassini.

Grand-Ormeau (le), f., cne de Loché. — *Grand-Ormeau,* carte de l'état-major.

Grand-Ormeau (le), f., cne de St-Blaines.

Grand-Ormeau (le), f., cne de Vouvray. — *Grand-Ormeau,* carte de l'état-major.

Grand-Paché (le), f., cne de Villiers-au-Boin. — *Paché,* carte de l'état-major.

Grand-Parc (le lieu du), vaste étendue de terrain, où se trouve la métairie du Parc, cne de Chaveignes.

Grand-Parc (le lieu du), cne de Pont-de-Ruan. — Il relevait de Relay (1568). — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Grand-Pas (le), f., cne d'Avon. — *Grand-Pas,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Pas (le lieu du), près des Fronteaux, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Grand-Passage (le lieu du), près du chemin de la Vallée-de-Vaux à Chalentier, c^ne^ de Chançay.

Grand-Passage (le lieu du), près des Gatiennerics, c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Grand-Passoir (le lieu du), dans les landes du Ruchard, c^ne^ de Cravant.

Grand-Piagu (le), c^ne^ de Ballan. V. *Piagu.*

Grand-Pignon (le), f., c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin.

Grand-Pin (le), f., c^ne^ de Rillé. V. *Pin.*

Grand-Pont (le), f., c^ne^ de Louans. — *Grand-Pont,* carte de Cassini.

Grand-Pré (le), f., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire. — En 1658, elle appartenait à Jacques Amirault; — en 1666-80, à Jacques Boureau. — Arch. d'I.-et-L., E, 228. — Registres d'état civil de Restigné.)

Grand-Pressigny (le). V. *Pressigny (le Grand-).*

Grand-Pressoir (le), f., c^ne^ de Joué-les-Tours. — *Le Pressoir,* carte de Cassini.

Grand-Prinsay (le), c^ne^ d'Autrèche. V. *Princé.*

Grand-Puits (le), f., c^ne^ de Beaumont-en-Véron.

Grand-Salé (le), c^ne^ de Montreuil. V. *Salé.*

Grand-Vau (le Bas-), vil., c^ne^ de Loches, 25 habit. — *La Rastellerie,* XVIe siècle. — *Granvaux, le Bas-Grandvaux,* dans un titre de 1662. — *Grandvau,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Par lettres de mars 1588, le roi Henri III permit de clore de fossés la maison de Grandvaux et de la fortifier. Elle relevait des fiefs de May et de Loigny. Anne d'Anglerais était qualifiée de dame de Grandvaux en 1662; — N. Touchard, Éc., était sieur de Grandvaux en 1712; — Jacques Odart, en 1735; — Jacques-Jean-Baptiste Odart, en 1768. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223. — Registres d'état civil de Saint-Flovier, 1712. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, *généal. Odart.*)

Grand-Vau (le), vil., c^ne^ de Sainte-Maure, 38 habit. — *Vaux,* carte de Cassini.

Grand-Vau-d'Avril (le), paroisse de Luynes. — Ancien fief, relevant du château de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 365.)

Grand-Vau-de-Verneuil (le). V. *Vau,* c^ne^ de Verneuil-le-Château.

Grand-Vaudour (le). V. *Vaudour,* c^ne^ de Sainte-Radégonde.

Grand-Vauvien (le lieu du), près des Rustaudries, c^ne^ de Cravant.

Grand-Village (le), f., c^ne^ d'Abilly. — *Grand-Village,* carte de Cassini.

Grand-Village (le), vil., c^ne^ d'Athée, 17 habit. — *Grand-Village,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Village (le), c^ne^ de Barrou. — V. *Village (le Grand-).*

Grand-Village (le), f., c^ne^ de Betz. — *Grand-Village,* carte de Cassini.

Grand-Village (le), vil., c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 26 habit. — *Grand-Village,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Village (le), f., c^ne^ de Loché. — *Grand-Village,* carte de Cassini.

Grand-Village (le), f., c^ne^ de Louans. — *Grand-Village,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grand-Village (le), vil., c^ne^ de Mosnes, 103 habit. — *Grand-Village,* carte de Cassini.

Grand-Village (le), f., c^ne^ de Nouans. — *Grand-Village,* carte de l'état-major.

Grand-Village (le), f., c^ne^ de Vou. — *Grand-Village,* carte de Cassini. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. de Pierres de Fontenailles, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grand-Villiers (le), c^ne^ de Dierres. V. *Villiers.*

Grand-Villiers (le), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre. V. *Villiers.*

Grand-Vilpain (le), c^ne^ de Montreuil. V. *Vilpain.*

Grande-Baille (le lieu de la), c^ne^ de Mouzay, près du chemin de Mouzay à Beaurepaire.

Grande-Baillée (la), c^ne^ de Chambourg. V. *Baillée.*

Grande-Basse (la), f., c^ne^ de Savonnières.

Grande-Bergerie (la), c^ne^ de Larçay. V. *Bergerie.*

Grande-Boissière (la), c^ne^ des Hermites. V. *Boissière.*

Grande-Borde (la), c^ne^ de Saint-Symphorien. V. *Borde.*

Grande-Borne (le lieu de la), près de l'Ouche-des-Brunets, c^ne^ de Bréhémont.

Grande-Borne (le lieu de la), c^ne^ de Villebourg, près du chemin de Villebourg à Saint-Christophe.

Grande-Boutraye (la), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Boutraye.*

Grande-Bruère (la), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Bruyère*.

Grande-Chaume-de-Bray (la), c^ne^ de Sennevières. V. *Bray*.

Grande-Cheminée (la), f., c^ne^ de Lerné. — *Grande-Cheminée*, carte de Cassini.

Grande-Cheminée (la), f., c^ne^ de Ligré.

Grande-Cour (la), c^ne^ d'Abilly. — *Gratte-Cour*, carte de l'état-major. — En 1864, on y a trouvé des éclats nombreux de silex travaillés pour façon d'instruments de l'âge de pierre. — (Procès-verbal de la Société archéologique de Touraine du 29 juin 1864.)

Grande-Cour (la), f., c^ne^ de Benais.

Grande-Cour (la), f., c^ne^ de Betz. — Ancienne propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grande-Cour (la), vil., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps, 45 habit.

Grande-Cour (la), f., c^ne^ de Seuilly. — *Grande-Cour*, carte de l'état-major.

Grande-Cour (la), f., c^ne^ de Vouvray.

Grande-Croix (la), f., c^ne^ de Crissé, près de la Manse. — *Grande-Croix*, carte de Cassini.

Grande-Croix (la), f., c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin. — *Les Croix*, carte de Cassini.

Grande-Dîme (la), c^ne^ de Civray-sur-Cher. V. *Cartes (les)*.

Grande-Dîme (le lieu de la), c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne, près du chemin d'Avrigny à Marcilly. Dans ce lieu se trouve une fontaine.

Grande-Fosse (le lieu de la), c^ne^ de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Bournan.

Grande-Frarye-de-Boirière (la), c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. V. *les Martineaux*.

Grande-Froy (la), c^ne^ du Petit-Pressigny. V. *la Chevrollière*.

Grande-Gagnerie (la), f., c^ne^ de Rillé.

Grande-Garde (la), c^ne^ de Ports. V. *Garde*.

Grande-Genetière (la), c^ne^ de Montreuil. V. *Genetière*.

Grande-Grange (la), f., c^ne^ de Cheillé.

Grande-Grange (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi, près du bourg.

Grande-Laize (la), c^ne^ de Fondettes. V. *Laise*.

Grande-Loge (la), c^ne^ de Cravant. V. *Loge*.

Grande-Maison (la), f., c^ne^ d'Assay.

Grande-Maison (la), dans le bourg de Balesmes. — Elle relevait du fief du prieuré de Balesmes, suivant une déclaration féodale du 11 juillet 1643. A cette époque, elle appartenait à René de Guenand, Éc., seigneur de Saint-Paul, et à Louise du Puy, sa femme, fille de François du Puy, Éc., seigneur de la Chevallerie. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Balesmes*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Ballan, près du bourg.

Grande-Maison (la), vil., c^ne^ de Benais, 62 habit. — *Grande-Maison*, carte de Cassini.

Grande-Maison (la), vil., c^ne^ de Bréhémont, 17 habit. — Ancien fief. En 1657, il appartenait à René Harpaillé, Éc.; — en 1780, à Nicolas Bunault de Rigny; — en 1793, à Charles-Louis Bunault de Montbrun, émigré, sur lequel il fut vendu nationalement. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164, 228; *Biens nationaux*.)

Grande-Maison (la), située dans le bourg de Cerelles et près de l'église. — Elle relevait censivement du fief de Châtenay, suivant des déclarations féodales de 1641, 1673 et 13 avril 1741. En 1641, elle appartenait à Michel Porthays; — en 1673, à Pierre Ferregeau, échevin de Tours; — en 1756, à Jean-François Fremin, Éc., seigneur des Grandes-Brosses, ancien chef de fruiterie du roi, marié à Jeanne Domilliers. Par acte du 16 octobre 1760, Jean-François Fremin la vendit à Geneviève-Thérèse Perrot, femme, non commune en biens, de Justin Bethmont-Denizy. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Champigny-sur-Veude. — Ancienne propriété des Minimes de Champigny.

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Channay. — *Grande-Maison*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1577, il appartenait à Madeleine de Rynaulde; — en 1682, à Jacques Saully. — (Arch. d'I.-et-L., B, 26, 35.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Chaveignes. — *Grande-Maison*, carte de Cassini.

Grande-Maison (la), dans le bourg de Chouzé-le-Sec. — Par testament du 10 juillet 1702, Madeleine et Hélène Dain, demeurant à Vaujours, léguèrent cette propriété à la cure de Chouzé. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chouzé*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Cinais. — Elle relevait de l'abbaye de Seuilly. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Extrait du terrier de Seuilly*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Cravant. — Elle dépendait du prieuré de la Madeleine de Cravant. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne^ de Dolus.

— *Grande-Maison*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Huismes.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Jaulnay.

Grande-Maison (la), f., c^ne de La Riche, près du Cher. — *Grande-Maison*, ou *Grange-Houtereau*, 1791. — Ancienne propriété de l'hôpital Saint-Gatien. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Lémeré, près du bourg.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Limeray, près de la Loire.

Grande-Maison (la), c^ne de Luzé. V. *Grandes-Maisons*.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Manthelan. — Elle relevait du fief du Bois-Guy-d'Azay. Les bâtiments n'existaient plus en 1765. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Monthodon. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse du Sentier. Jean-Baptiste Pingault, Éc., capitaine au régiment de la Vieille-Marine, est qualifié de seigneur de la Grande-Maison, dans un acte de 1723. — (Archives du château de la Ferrière. — Registres d'état civil du Sentier.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Monts.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Morand. — *Grande-Maison*, carte de Cassini. — En 1612, elle appartenait à René Debure; — vers 1700, à René Peltereau; — en 1717, à Pierre Peltereau; — en 1760, à Catherine Ledoux de Melleville, veuve de Nicolas Leclerc. — (Archives du château de Pierrefitte. — Registres d'état civil d'Auzouer.)

Grande-Maison (la), ham., c^ne de Négron, 14 habit.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Les Grandes-Maisons*, 1450. — Elle relevait de la seigneurie du Bois et appartenait, au xve siècle, au prieuré de l'Enclotre. — (*Cartulaire de Fontevrault*. — Arch. d'I.-et-L., E. — *Bibl.* de Tours, manuscrit n° 1169.)

Grande-Maison (la), paroisse de Noyers. — Vers 1660, elle appartenait à Marc Bouthet; — en 1713, à Marguerite Ladmiraud. — (Arch. d'I.-et-L., E, 228.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Parçay-Meslay, près du bourg.

Grande-Maison (la), dans le bourg de Pont-de-Ruan. — Elle dépendait du fief de Pont-de-Ruan (1780). — (Arch. d'I.-et-L., E, 117.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Rillé. — *Grande-Maison*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1686, il appartenait à François-Martin de Savonnières, chev., seigneur de la Troche, de la Roche-Hubert, de la Lucasière, de Champeigné, de la Ploquinière et des Haies, lieutenant des gardes du corps du roi. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

Grande-Maison (la), vil., c^ne de Saint-Épain. — *Grande-Maison*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin. — *Grande-Maison*, carte de Cassini.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. — Ancienne maison seigneuriale de l'abbé de Marmoutier. Elle parait dater du xve siècle. Autrefois elle était entourée de douves et protégée par une forte enceinte de murailles. De nos jours elle a été transformée en église. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 273. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 175.)

Grande-Maison (la), f., c^ne de Saint-Martin-le-Beau.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Grande-Maison*, carte de l'état-major.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Sazilly. — *Grande-Maison*, carte de Cassini.

Grande-Maison (la), f., c^ne de Verneuil-sur-Indre. — Philippe Verrier est qualifié de seigneur de la Grande-Maison en 1678. — (Registres d'état civil de Saint-Flovier.)

Grande-Maison (la), ham., c^ne de Vouvray, 11 habit. — *Grande-Maison*, carte de Cassini.

Grande-Maison-de-Mendray (la), c^ne de Luynes. — V. *Maindret*.

Grande-Maison-de-Vernou (la), à Vernou. — Ancien fief. En 1522, Philibert Babou céda à François de Blanchefort les droits féodaux qu'il avait sur cette propriété. — (Arch. d'I.-et-L., E, 60.)

Grande-Malvert (bois de la), c^ne de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

Grande-Marche (la), f., c^ne de Manthelan. — *La Marche*, carte de l'état-major.

Grande-Métairie (la), f., c^ne de Bossay.

Grande-Métairie (la), f., c^ne d'Hommes. — *Grande-Métairie*, carte de l'état-major.

Grande-Métairie (la), f., c^ne de Noizay. — *Grande-Métairie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grande-Métairie (la), f., c^ne de Paulmy.

Grande-Métairie (la), c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Métairie*.

Grande-Métairie (la), vil., c^ne d'Yzeures, 74 habit.

Grande-Motte (le lieu de la), près du Vieux Cher, c^ne de Bréhémont.

Grande-Noue (la), f., c^ne d'Auzouer. — *Grande-Noue,* carte de Cassini.

Grande-Noue (la), c^ne de Saunay. V. *Noue.*

Grande-Ouche (la), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Grande-Pierre (le lieu de la), près de la Vieillerie, c^ne de Chaveignes.

Grande-Planche (la), f., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — *Grande-Planche,* carte de l'état-major.

Grande-Roche (la), c^ne de Bléré. V. *Roche.*

Grande-Prairie (boire de la), c^ne d'Artannes.

Grande-Roue (la), moulin sur l'Égronne, c^ne de Charnizay.

Grande-Rue (la), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Grande-Rue (la), f., c^ne de Rochecorbon.

Grande-Rue (la), vil., c^ne de Sazilly. 63 habit.

Grande-Russaudière (la), c^ne de Civray-sur-Esves. V. *Russaudière.*

Grande-Saunerie (la), c^ne de Monnaie. V. *Saunerie.*

Grande-Touche (la), c^ne de Manthelan. V. *Grandbois.*

Grande-Touche (la), c^ne de Villebourg. V. *Touche.*

Grande-Trappe (le lieu de la), près de la Poterie, c^ne de Bossay.

Grande-Tuilerie (la), f., c^ne de Boussay.

Grande-Vache (le lieu de la), près de la Grange, c^ne de Mazières.

Grande-Vallée (la), f., c^ne de Marray. — *Grande-Vallée,* carte de Cassini.

Grande-Vallée (le lieu de la), près de la Gautellerie, c^ne de Truyes.

Grande-Vérité (le lieu de la), près de Fouillé, c^ne de Saint-Patrice.

Grande-Vigne (le lieu de la), près de la Lande, c^ne de Panzoult.

Grande-Vigne (la), ou les **Grandes-Vignes,** ham., c^ne de Restigné, 10 habit. — Il relevait censivement du fief du Colombier. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Grande-Voirie (moulin de la), paroisse de Neuvy-Roi. V. *Voirie.*

Grandelle (le lieu de la), paroisse de Vouvray. — Il est cité dans un acte de 1714. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Granderie (la), paroisse de Saint-Hippolyte. V. *Gautrie.*

Granderies (les), ham., c^ne de Beaumont-en-Véron, 16 habit.

Grandes-Bertinières (les), ham., c^ne de Saint-Aubin. — *Bertinières,* carte de Cassini.

Grandes-Boires (les), f., c^ne de la Chapelle-sur-Loire.

Grandes-Bordes (les). V. *Bordes,* c^ne de Pontlevoy.

Grandes-Bossées (le lieu des), près de la Poterie, c^ne de la Celle-Guenand.

Grandes-Buffières (les), c^ne de Saint-Paterne. V. *Buffières.*

Grandes-Charbonnières (les), c^ne de Noyant. V. *Charbonnières.*

Grandes-Chaumes (les fontaines des), près de la Gargilère, c^ne d'Yzeures.

Grandes-Cheminées (le lieu des), c^ne de La Croix, près du bourg.

Grandes-Fontaines (moulin des), c^ne de Bléré. V. *Fontenay.*

Grandes-Forges (les), c^ne de Villedômer. V. *Forges.*

Grandes-Fosses (le lieu des), c^ne d'Avon. — Le ruisseau de la Fontaine-à-Genest y prend sa source.

Grandes-Hayes (le lieu des), près du bourg de Verneuil-le-Château.

Grandes-Maisons (les), vil., c^ne de Chambray, 25 habit.

Grandes-Maisons (les), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême. — *Grandes-Maisons,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grandes-Maisons (les), **Grande-Maison,** ou la **Sorinière,** f., c^ne de Luzé. — Elle relevait de la seigneurie de Franc-Palais, suivant un aveu rendu le 6 août 1672, par Louis de Bernabé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Grandes-Maisons (les), c^ne de Monnaie. V. *le Boulay.*

Grandes-Maisons (les), c^ne de Neuvy-Roi. V. *Grande-Maison.*

Grandes-Maisons (les), ham., c^ne de Paulmy, 12 habit. — Il a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Noble. Par lettres patentes du 2 septembre 1757, il fut distrait de cette paroisse pour être réuni à celle de Paulmy, nouvellement créée. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 348.)

Grandes-Maisons (les), f., c^ne^ de la Roche-Clermault. — *Grandes-Maisons-de-Launay*, 1663. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault, à foi et hommage plain. Il a été possédé, au XVIIe siècle, par Pierre Hubert, seigneur de Bresne. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon*.

Grandes-Maisons (les), f., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire.

Grandes-Maisons (les), f., c^ne^ de Saint-Étienne-de-Chigny.

Grandes-Maisons (les), f., c^ne^ de Trogues.

Grandes-Maisons (les), f., c^ne^ de Truyes.

Grandes-Maisons (le lieu des), c^ne^ de Vallères. — Là se trouvait, avant 1670, la maison seigneuriale du fief de l'Archidiacré. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Grandes-Noues (les), fosses, près de la Grange-de-Naie, c^ne^ d'Avon.

Grandes-Planches (le lieu des), près de la Martinière, c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Grandes-Rottes (les), ham., c^ne^ de Restigné, 13 habit.

Grandes-Rues (les), f., c^ne^ de Sazilly.

Grandes-Vallées (le lieu des), c^ne^ de la Chapelle-Blanche, près du chemin de Manthelan à Ligueil.

Grandes-Vallées (le lieu des), près du Grand-Étang, c^ne^ de Continvoir.

Grandes-Vallées (le lieu des), près de la Raudière, c^ne^ du Louroux.

Grandes-Vignes (le lieu des), c^ne^ de Louans, près du bourg.

Grandet (le lieu de), paroisse de Saché. — En 1777, Françoise-Élisabeth Briochet, veuve de de Pierre-René Péan de Livaudière, était qualifiée de dame de Grandet. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315.)

Grandfond, vil., c^ne^ de Mouzay, 21 habit. — Gabriel Dalonneau était qualifié de seigneur de Grandfond en 1697. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaulieu*.)

Grandière (la), f., c^ne^ de Betz. — Elle fut vendue nationalement sur Gabriel d'Arsac, émigré, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grandières (les), ham., c^ne^ de Cravant, 12 habit.

Grandin (le lieu de), près de la Houchinière, c^ne^ de Saint-Branchs.

Grandineries (les), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier. — *Grandineries*, carte de l'état-major.

Grandinière (la), f., c^ne^ de Cigogné. — *Grandinière*, carte de l'état-major.

Grandinière (la), f., c^ne^ de Saint-Christophe. — *Grandinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grandins (les), f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier. — *Grandins*, carte de l'état-major.

Grandlay, vil., c^ne^ de Bléré, 132 habit. — *Grandlay*, carte de l'état-major. — *Granlay*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1676-1700, il appartenait à Guillaume Belluot, chef d'échansonnerie du roi. — (D'Hozier, *Armorial général*. — Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise.)

Grandlay, c^ne^ d'Athée. V. *Granlay*.

Grandmond, ham., c^ne^ de Benais, 12 habit. — *Grammont*, XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de Benais. — En 1582, il appartenait à Mathurin de la Brunetière. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 114. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Benais*.)

Grandmont (le lieu de), près de l'Étang. c^ne^ de Boussay.

Grandmont, f., c^ne^ de Chaveignes. — *Grammont*, carte de Cassini.

Grandmont, f., c^ne^ de Chinon. — *Grammont*, carte de l'état-major.

Grandmont, ou **Grammont**, f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Gramont*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1483, il appartenait à Antoine du Bois, Éc.; — en 1544, à Michel Thibault; — en 1547, à François du Puy; — en 1579, à Honorat de Savoie, qui rendit hommage le 23 juillet. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, il fit partie de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Grandmont, c^ne^ de la Roche-Clermault. V. *Aunay*.

Grandmont, **Grandmont-lez-Chinon**. V. *Pommiers-Aigres*.

Grandmont (prieuré de), près Tours. V. *Bois-Rahier*.

Grandrée (la), ou **Grandrie**, vil., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne. — Auguste-Jean Desmé de Chavigny était qualifié de seigneur de la Grandrie en 1781. — (Arch. d'I.-et-L., E, 79.)

Grands-Babeaux (les), c^ne^ du Petit-Pressigny. V. *Babeaux*.

Grands-Bournais (les), c^ne^ de Loches. V. *Jolletières*.

Grands-Champs (les), f., c^ne^ d'Autrèche. — *Grands-Champs*, carte de Cassini.

Grands-Champs (le lieu des), paroisse

de Beaumont-les-Tours. — Il relevait censivement de l'abbaye de Beaumont (1736). L'étendue de cette propriété était de onze arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Grands-Champs (les), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée par Guillaume Binet, chanoine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90. — *Liber compos.*, 240.)

Grands-Champs (le lieu des), près de la Pichellerie, c^ne de Civray-sur-Cher.

Grands-Champs (les), c^ne de Manthelan. V. *Grandchamp.*

Grands-Champs (le lieu des), paroisse de Perrusson. — Il relevait censivement de la Charpraye (1670). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Grands-Champs (le lieu des), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Il relevait censivement du fief de Saint-Laurent (1459). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Grands-Champs (les), f., c^ne de la Ville-aux-Dames.

Grands-Champs (les), f., c^ne de Villedômer. — *Grands-Champs*, carte de l'état-major.

Grands-Champs-de-la-Croix (le lieu des), près de la Séguinière, c^ne de Nouans.

Grands-Essarts (le lieu des), paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — Il relevait du fief de Doucé, suivant une déclaration féodale du 13 février 1631. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Noyers.*)

Grands-Gats (les), paroisse de Luzillé. V. *la Huchonnière.*

Grands-Greniers (le lieu des), près de la Gafrie, c^ne de Mouzay.

Grands-Moulins (les), moulins, c^ne du Grand-Pressigny.

Grands-Moulins (les), c^ne de Saint-Christophe.

Grands-Ormeaux (le lieu des), c^ne de Marcilly-sur-Vienne. — Il relevait du fief de Doucé, suivant une déclaration féodale du 18 mai 1610. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Noyers.*)

Grands-Ormeaux (les), f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Grands-Ormeaux (les), c^ne de Thilouze. V. *Ormeaux.*

Grands-Ponts (le lieu des), c^ne de Louans, près du chemin de Louans au Louroux.

Grands-Taillis (les), f., c^ne de Pernay.

Grange (la), f., c^ne d'Ambillou. — *Grange*, carte de l'état-major.

Grange (la), f., c^ne d'Assay, près du ruisseau de la Veude de Basché. — *Grange*, carte de Cassini.

Grange (la), paroisse d'Azay-sur-Indre. V. *Grange-Émery.*

Grange (la), f., c^ne de Ballan. — *Grange*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Port-Cordon, suivant une déclaration féodale de 1701. — (Arch. d'-I.-et-L., *titres de Port-Cordon.*)

Grange (le lieu de la), paroisse de Beaumont, près Tours. — Il relevait censivement du fief de Beaumont, suivant une déclaration féodale du 9 février 1610. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Grange (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce.

Grange (la), vil., c^ne de Bléré, 26 habit. — *Grange-Saint-Julien*, carte de Cassini.

Grange (la), c^ne de Bossay. V. *Grange-Saint-Leoffort.*

Grange (la), f., c^ne du Boulay, près de la Brenne. — Ancienne propriété de l'abbaye d'Estival, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 26 janvier 1791, pour 8050 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange (tuilerie de la), c^ne du Boulay.

Grange (la), f., c^ne de Braye-sous-Faye. — *La Grange*, carte de Cassini.

Grange (la), f., c^ne de Cangy. — *Les Granges*, carte de Cassini. — Jean Guettrote était qualifié de seigneur de la Grange en 1686. — (Arch. d'I.-et-L., E, 51.)

Grange (le fief de la), paroisse de la Celle-Saint-Avent. — Il est mentionné dans un acte de 1685. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Grange (la), f., c^ne de Chambray. — *Les Granges*, carte de Cassini. — *Grange*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'archevêché de Tours. Elle fut vendue nationalement, le 27 mai 1791, pour 17,600 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange (la), f., c^ne de Champigny-sur-Veude. — *La Grange*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant des déclarations féodales des 13 août 1654 et 15 novembre 1758. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Grange (bois de la), c^ne de Charnizay.

Grange (la), f., c^ne de Cigogné. — Ancienne propriété du collège de Tours (1791). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange (la), c^ne de Cravant. V. *Grange-Lambert.*

Grange (la), f., c^ne^ de Crissé. — *Grange,* carte de Cassini.

Grange (la Haute-), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Grange (la), f. et chât., c^ne^ des Hermites, 11 habit. — *La Grange,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grange (la), f., c^ne^ de Huismes. — *Les Granges,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la seigneurie de Huismes, suivant une déclaration féodale faite, le 16 novembre 1644, par René Rancher, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., G, 42.)

Grange (la Petite-), f., c^ne^ de l'Ile-Bouchard, près de la ville. — *La Grange,* carte de Cassini.

Grange (la), ham., c^ne^ de Joué-les-Tours. — *Grange-Godeau,* 1527. — *Grange,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Épan. Vers 1500, il appartenait à Hardouin Monmousseau; — vers 1520, à Jacques de Beaune; — en 1539, à Antoine Burgensis. De nos jours, ce domaine a été possédé par la famille Bardonin de Sansac et par Guillaume-Louis, marquis de Miramon. Ce dernier, par acte du 2 septembre 1837, le vendit à César-Gaëtan-Eulalie, comte de Thienne. — (*Proclamation des biens à vendre de Jacques de Beaune.* — *Journal d'Indre-et-Loire* des 6 novembre 1837 et 22 décembre 1875.)

Grange (la), f., c^ne^ de Langeais.

Grange (la), f., c^ne^ de la Riche-extra. — Ancienne propriété de l'Hôtel-Dieu de Tours. Avant 1526, on l'appelait *les Bordes.* — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 156. — Arch. d'I.-et-L., G, 496, 519.)

Grange (la), f., c^ne^ de Larçay. — *La Grange,* carte de Cassini.

Grange (île de la), dans la Loire, c^ne^ de Lussault. V. *Grange-et-du-Jard.*

Grange (la), c^ne^ de Lussault. V. *Grange-Molard.*

Grange (la), vil., c^ne^ de Luzillé, 27 habit. — *Tusca Apvril, la Touche-Avril, Touche de la Grange-Aubry,* XIIIe siècle. — *Grange-Maître-Aubry,* 1746-89. — *La Grange,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Une métairie, située dans ce village, appartenait au Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été donnée, en mars 1232, par Hugues de Noiré. Elle fut vendue nationalement le 4 juin 1791. — (Arch. d'I.-et-L., G, 81 : *Biens nationaux.* — *Liber compos.*)

Grange (la), f., c^ne^ de Marray. — *Grange,* carte de Cassini.

Grange (la), f., c^ne^ de Mazières. — *Les Granges,* carte de Cassini.

Grange (le lieu de la), près de la Gasnerie, c^ne^ de Monnaie.

Grange (la), f., c^ne^ de Neuil. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur le duc de Praslin, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange (la Grande-), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Grange-Rouge,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grange (le lieu de la), près de la Vacherie, c^ne^ de Panzoult.

Grange (la), c^ne^ de Paulmy. V. *Grange-Neuve.*

Grange (la), ou **Petite-Grange,** f., c^ne^ de Perrusson. — *La Grange,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Par acte du 10 juillet 1680, Madeleine Chaspoux, veuve de Jean Bochard de Champigny, la vendit à Louis de Baraudin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Grange (la), paroisse de Poizay-le-Joli, en Poitou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. — (D. Housseau, XII, 6039.)

Grange (bois de la), près de la Chamardière, c^ne^ de Rilly.

Grange (la), f., c^ne^ de la Roche-Clermault. — *Grange-Guerine,* carte de Cassini.

Grange (la), f., c^ne^ de Rouziers. — *Grange-de-l'Encloître,* — 1452. *La Frangerie, Frangeuse,* 1577. — *Grange-Milon,* XVIIIe siècle. — *Grange,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1452, il appartenait au prieuré de l'Encloître; — vers 1770, à Pierre-Claude Lenoir, bourgeois de Tours, qui le vendit à Pierre Martel de Magesse, lieutenant des maréchaux de France à Loudun. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1169. — Archives de la famille de Martel.)

Grange (la), f., c^ne^ de Saint-Avertin. — *Grange-Galland,* XVIIIe siècle. — *Les Granges,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1568, elle appartenait à François Testu, marié à Claude d'Argouges. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Grange (la), f., c^ne^ de Saint-Benoit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange (la), c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Grange-de-l'Ile.*

Grange (la), f., c^ne^ de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne.

Grange (la), ou **Grange-Saint-Martin,** ham., c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Grange-Saint-Martin.*

Grange (la), f., c^ne^ de Saint-Senoch. — *Grange-Saint-Senoch,* carte de l'état-major.

Grange (la), c^ne^ de Savigné. V. *les Granges.*

Grange (la), f., c^ne^ de Savonnières.

Grange (la), f., c^ne^ de Sonzay. — *La Grange,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grange (la), ham., c^ne^ de Theneuil, 13 habit. — *La Grange,* carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grange (la), f., c^ne^ de Thilouze.

Grange (la), ham., c^ne^ de Villeloin, 14 habit. — *La Grange,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grange (François de la), abbé de Seuilly, succéda à Jean d'Availloles, vers 1580. Il fut remplacé, vers 1600, par un autre François de la Grange. — (*Gallia christiana,* XIV, 310. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seuilly.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 323.)

Grange (François de la), deuxième du nom, abbé de Seuilly, succéda à François de la Grange 1er, vers 1600. Il fut remplacé par Joachim de Villedonné. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 323. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seuilly.* — *Gallia christiana,* XIV, 310.)

Grange-au-Bois (la), f., c^ne^ de Villandry. — *Grange-aux-Bois,* carte de l'état-major.

Grange-Aubry (la). V. *la Grange,* c^ne^ de Luzillé.

Grange-au-Châtelain (la), f., paroisse de Saint-Florentin d'Amboise. — *Mazères,* ou *la Baudouynière,* xve siècle. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1475, il appartenait à Macé des Cartes, qui rendit aveu le 25 avril; — en 1523, à Philibert Babou. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436.)

Granges-aux-Brethes (la), c^ne^ d'Azay-le-Rideau. V. *les Granges.*

Grange-aux-Dames (la), f., c^ne^ de Luynes. — *Les Granges,* carte de l'état-major.

Grange-aux-Dîmes (la), f., c^ne^ de Luynes. — Ancien fief. En 1700, il appartenait à Jacques-Alexandre Guillon, juge-garde de la Monnaie de Tours, qui eut un fils, Jean Guillon, après lui seigneur de la Grange, et qui mourut au mois d'août 1727. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Grange-aux-Lombards (la), près d'Amboise. — Par acte du 26 octobre 1460, Macé Rabouin céda ce domaine à noble homme Pierre du Perche, seigneur du Breuil, et reçut en échange le lieu des Cloux. — (Arch. d'I.-et-L., G, 345.)

Grange-aux-Martin (la), f., c^ne^ de Tours. — Ancien fief. Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grange-aux-Moines (la), vil., c^ne^ de Berthenay, près de la Loire, 24 habit. — *Grange-aux-Moines,* carte de Cassini. — *Les Granges,* carte de l'état-major.

Grange-aux-Moines (la), f., c^ne^ de Panzoult. — En 1430, elle appartenait à Jean du Pont, chev. Elle fut ensuite possédée par le prieuré de Tavant. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* VII. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVI, 98.)

Grange-aux-Moines (la), vil., c^ne^ de Preuilly, 21 habit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Preuilly. On voit, par un acte du 22 avril 1521, qu'il existait dans ce lieu un étang, appelé le Vieil-Étang. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly.*)

Grange-Barillère (la). V. *les Granges,* paroisse du Petit-Pressigny.

Grange-Baudet (la), f., c^ne^ de La Croix.

Grange-Billard (la), f., paroisse de Cravant. — En 1763, elle appartenait à Alexandre de Romans, archidiacre de Saintes. — (Bibl. de Tours, *commanderie de l'Ile-Bouchard.*)

Grange-Bottereau (la), c^ne^ de Ligré. V. *les Treilles.*

Grange-Bourdin (le lieu de la), c^ne^ de Continvoir. — Il dépendait de la prévôté de Restigné (1536). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Grange-Brûlée (la), c^ne^ d'Avoine. V. *le Bouchet.*

Grange-Brûlée (le lieu de la), près de la Vienne, c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Grange-Brûlée (la), f., c^ne^ de Savigny. — Elle relevait censivement du fief de Mathefelon (1669). — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Grange-Chambellain (la). V. *la Grange-Guillet,* c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Grange-Champion (la), c^ne^ de Négron. V. *l'Aître-des-Piniers.*

Grange-Chapelle-Saint-Jean (la), paroisse de Monnaie, dans le bourg. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange.*)

Grange-Chardon (le lieu de la), paroisse du Liège. — En 1726, Louis Rousseau était qualifié de sieur de la Grange-Chardon. — (Arch. d'I.-et-L., B, 174.)

Grange-Châtelain (la), V. *les Granges,* c^ne^ de Cangy.

Grange-Courtalon (la), f., c^ne^ de Chinon. — *Grange-Courtalon,* carte de Cassini.

Grange-d'Arçay (le lieu de la), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il relevait censivement

du prieuré du Grais. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré du Grais.*)

Grange-d'Asse (la), ham., c^ne^ de Cerelles, 16 habit.

Grange-Dave (la), f., c^ne^ de Luynes. — *Grange-d'Ave,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grange-David (la), ham., c^ne^ de La Riche, 11 habit., près du Cher. — *La Grange,* ou *les Assis,* ou *Assises,* 1614. — *Grange-David-Brûlée,* 1624. — *Grange-David,* 1633; — carte de Cassini. — Ce domaine dépendait du fief des Bordes et appartenait, en 1614, à Jacques Boultz. Par la suite, il fut possédé par les Minimes du Plessis. Il fut vendu nationalement, le 30 septembre 1791, pour 4,375 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne; Biens nationaux.*)

Grange-de-Bréhémont (la). V. *Bréhémont,* c^ne^ de Luynes.

Grange-de-l'Encloitre (la). V. *la Grange,* c^ne^ de Rouziers.

Grange-de-l'Ile (la), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire, près de la Loire. — *La Grange,* carte de l'état-major.

Grange-de-Lournay (la), f., c^ne^ de Luynes, près de la Loire. — *Lournay,* carte de l'état-major.

Grange-de-Lournay (les îles de la), dans la Loire, c^ne^ de Luynes.

Grange-de-Méré (la), c^ne^ d'Artannes. V. *Méré.*

Grange-de-Naie (la), f., c^ne^ d'Avon. — *Nay,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief d'Oigné (1642). — (Arch. d'I.-et-L., *C, 621.*)

Grange-de-Saint-Côme (la), V. *la Goupillère,* paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes.

Grange-des-Bourdes (la), c^ne^ de Cravant. V. *Bourdes.*

Grange-des-Canches (la), f., c^ne^ de Chinon.

Grange-des-Champs (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Indre, près de l'Indre.

Grange-des-Dimes (la), f., c^ne^ de Reugny, près du bourg.

Grange-des-Dimes (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Grange-des-Dimes,* carte de Cassini.

Grange-des-Dimes (la), f., c^ne^ de Thilouze. — *Grange-Dimeresse,* carte de Cassini.

Grange-des-Maures (la), f., c^ne^ de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne. Elle relevait du fief de Rigny, suivant des déclarations féodales faites les 6 juillet 1615, 15 juin 1646, 3 novembre 1657 et 29 janvier 1704. — (Arch. d'I.-et-L., G, 517.)

Grange-des-Maures (le lieu de la), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup (1775). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Grange-des-Prés (la), f., c^ne^ de Cinais, près de la Vienne.

Grange-de-Thouars (la), paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault, à foi et hommage plain. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon.*)

Grange-du-Bois (la), vil., c^ne^ d'Épeigné-les-Bois, 21 habit. — *Grange-du-Bois,* carte de l'état-major. — Il relevait censivement du fief de la Tour-d'Argy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 42.)

Grange-du-Bois, vil., c^ne^ de Luzillé, 23 habit. — *La Grange,* carte de l'état-major.

Grange-du-Bois-Saint-Maurice (la), c^ne^ de Saint-Branchs. V. *les Granges.*

Grange-du-Breuil (la), c^ne^ de Sorigny. V. *le Breuil.*

Grange-du-Perray (la), f., c^ne^ de Tours. — *Grange-du-Perray,* carte de l'état-major.

Grange-du-Vigneau (la), paroisse de Sorigny. V. *Vigneau.*

Grange-Émery (la), ou la **Grange,** paroisse d'Azay-sur-Indre. — En 1659, ce domaine appartenait à Pierre Goussé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131; *châtellenie d'Azay.*)

Grange-et-du-Jard (île de la), dans la Loire, c^ne^ de Lussault. — En 1790, elle appartenait à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange-Feu-Farineau (la), f., c^ne^ de Cangy. V. *les Granges.*

Grange-Folle (le lieu de), c^ne^ de Cravant. — Au XVIe siècle, elle appartenait à Louis d'Espinay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Grange-Glenard (la), f., c^ne^ de Chinon.

Grange-Habert (le lieu de la), ou les **Bournais,** c^ne^ de Loches.

Grange-Hocquet (la), f., c^ne^ de Sepmes. — *Grand-Hocquet,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure, à foi et hommage lige. — Par acte du 29 mars 1429, Marguerite de Craon, dame de Montbazon, le donna à Jean Barbin, avocat, seigneur de la Tour-Sybille. Il fut ensuite possédé par Mathurin Barbin, 1450, — Jean d'Argy, Éc., 1500; — François d'Argy, décédé le 28 avril 1527; — René d'Argy, mort vers 1556; — Renée de Quincampoix, 1557; —

Jean Chauveau, 1570; — Pierre de Morais, 1571; — Mathurin Chauveau, 1600; — Pierre de la Porte, 1650; — N. de Caumartin, 1666; — Daniel Barrault, Éc., qui, par acte du 8 novembre 1709, le vendit à Jacques-Charles Bigot, Éc., seigneur du Puy-de-Sepmes, vivant encore en 1758. Ce fief passa ensuite à Balthazar Dangé d'Orsay, qui le vendit, le 3 septembre 1771, à René-François-Constance Dangé d'Orsay.

D'Hozier, *Armorial général*, reg. 5ᵉ. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — Michel de Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou, généal. de Craon*, 2ᵉ partie, 17. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 253. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 74, — D. Housseau, XIII, 8031, 8056, 8084.

Grange-Houtereau (la), cⁿᵉ de La Riche. V. *Grande-Maison*.

Grange-Jacquemin (la), cⁿᵉ de Preuilly. V. *le Pouët*.

Grange-Julienne (la), cⁿᵉ de Savigné. V. *les Granges*.

Grange-Lambert (la), f., cⁿᵉ de Cravant. — *Grange-Folle, Grange-Linard*, XVIIᵉ siècle. — Ancien fief, relevant de Cravant, à foi et hommage simple. En 1554, il appartenait à Louis de Mauléon; — en 1581, à Pierre de Guineuf; — en 1626, à Antoine de Guineuf; — en 1677, à Côme de Beauvau, qui rendit aveu le 26 janvier; — en 1687, à Pierre de Guineuf. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146. — *Rôle des fiefs de Touraine. — Inventaire des titres de Pommiers-Aigres.*)

Grange-Lesourd (la), f., cⁿᵉ de Luynes.

Grange-Linard (la), cⁿᵉ de Cravant. V. *Grange-Lambert*.

Grangellerie (la), f., cⁿᵉ de Reugny.

Grange-Maître-Aubry (la), cⁿᵉ de Luzillé. V. *la Grange*.

Grange-Milon (la), cⁿᵉ de Rouziers. V. *la Grange*.

Grange-Molard (la), ou la **Grange**, vil., cⁿᵉ de Lussault, près du bourg, 20 habit. — En 1630, Nicolas Brochet était qualifié de sieur de la Grange. — (Registres d'état civil de Montlouis.)

Grange-Neuve (la), f., cⁿᵉ de Charnizay. — *Grange-Neuve*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grange-Neuve (la), ham., cⁿᵉ de Dolus. — *Grange-Neuve*, carte de l'état-major. — Ancien fief, propriété des religieux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grange-Neuve, vil., cⁿᵉ de Luzé, 21 habit. — *Grange-Neuve*, carte de l'état-major.

Grange-Neuve (la), f., cⁿᵉ de Manthelan. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget, relevant du Grand-Clos et de Fontenay. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Grange-Neuve (la), ou la **Grange**, f., cⁿᵉ de Paulmy. — *Grange-Neuve*, carte de Cassini. — Ancien fief. Autrefois, il faisait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon. Il fut compris dans la paroisse de Paulmy, érigée par lettres patentes du 2 septembre 1757. Il relevait de la baronnie de la Haye. En 1573, le prince de Guéméné décida que cette terre et celles du Rivau, du Puy-d'Abilly et de Barge, seraient réunies sous un même hommage envers lui, seigneur de la Haye. En 1680, ce fief appartenait à la comtesse d'Uzès. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4; G, 78. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 5888. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 349.)

Grange-Neuve (la), f., cⁿᵉ de Sainte-Catherine de Fierbois. — En 1563, elle relevait du fief de la Voirie et appartenait à la famille de Commacre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 255.)

Grange-Périon (la), cⁿᵉ de Preuilly. V. *le Pouët*.

Grange-Quillet (la), f., cⁿᵉ de Saint-Pierre-des-Corps. — *Grange-Chambellain*, 1596. — (Archives de la fabrique de la Ville-aux-Dames.)

Grange-Rave (la), ham., cⁿᵉ de Luynes.

Grange-Renart (le lieu de la), paroisse de Restigné. Il est cité dans un titre de 1312. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Restigné*.)

Grange-René (la), f., cⁿᵉ d'Yzeures.

Grangerie, cⁿᵉ de Mouzay. V. *Grange-Rouge*.

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ d'Artannes.

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ d'Auzouer. — *Grange-Rouge*, carte de Cassini. — En 1634, César Seillatz était qualifié de sieur de la Grange-Rouge. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ d'Azay-sur-Cher.

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ de Louestault. — *Grange-Rouge*, ou *la Vacherie*, XVIIᵉ siècle. — Elle dépendait de la châtellenie de Louestault et appartenait, en 1650, à Anne de Menou. — (Arch. d'I.-et-L., *trésorerie de Saint-Martin*.)

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ de Montbazon. — En 1750, elle appartenait à Jean-Martin Guimier, valet de chambre du roi. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Grange-Rouge (la), f., cⁿᵉ de Montrésor. — *Grange-Rouge*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Au XVIIᵉ siècle, elle appartenait aux Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du Liget*.)

Grange-Rouge (la), ou **Grangerie**, f., c^ne^ de Mouzay. — *Grangerie,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Mouzay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Grange-Rouge (la), f., c^ne^ de Nazelles. — *Grange-Rouge,* carte de Cassini.

Grange-Rouge (la), c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *la Grange.*

Grange-Rouge (la), f., c^ne^ de Saunay. — En 1789, elle faisait partie du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grange-Saint-Jean (le fief de la), ou fief de l'**Aumônerie,** situé dans le bourg de Monnaie. Il fut donné, en 1073, par deux nobles dames, Segarde et Marie, à l'abbaye de Marmoutier, qui le posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean.*)

Grange-Saint-Julien (la), paroisse de Bléré. — Propriété de l'abbaye de Saint-Julien, en 1585. (Arch. d'I.-et-L., *fief de Bléré.*)

Grange-Saint-Léoffort (la), ou la **Grange,** f., c^ne^ de Bossay. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — Il appartenait, en 1480, à Méry Grajon, Éc., qui eut une fille, Louise, mariée, le 8 octobre 1484, à Jean, bâtard d'Aloigny; — en 1527, à Louis de Vaillant, Éc.; — en 1789, au comte de Livenne. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 41.)

Grange-Saint-Martin (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Grange-Saint-Martin,* carte de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant de la prévôté d'Oë. Une chapelle y fut fondée au commencement du XVIe siècle, par Jehan Le Picard, conseiller au Parlement, chanoine de Paris et prévôt d'Oë. Cette fondation est constatée dans l'acte suivant :

« Sachent tous présens et à venir comme feu de bonne mémoire, vénérable et discret messire Jean Le picard, en son vivant conseiller du roi nostre sire en sa cour du parlement de Paris, chanoine du dit Paris et aussi chanoine et prévot d'Oë en l'église de monsieur saint Martin de Tours, par son testament et ordonnance de dernière volonté, meu de dévotion à la dite église monsieur saint Martin et en reconnaissance des biens qu'il a prins et perceus à cause d'icelle, voulant pourvoir au salut de son âme et de ses amis, bienfaicteurs, dit, entre autres choses contenues et déclarées en son dit testament, voulu et ordonné estre fondé et érigé en l'honneur de mon dit sieur saint Martin, pour et au nom de luy, une chapelle ou chapellenie, de laquelle chapelle la présentation en appartiendrait après luy à ses successeurs prevosts de la dite prévosté d'Oë, et la collation à messieurs du Chapitre de mon dit sieur St Martin et dont le chapelain serait tenu dire ou faire dire chacune semaine de l'an une messe en certaine chapelle que le dit deffunt et ses prédecesseurs auroient fait faire en la paroisse de St Pater, en la maison de la Grange St Martin, appartenant à la dite prévosté; et pour exécuter et accomplir iceluy testament a nommé et ordonné vénérable et discret messire Jean Aimery, aussi chanoine de la dite église de Paris, curé, archiprêtre de la Madeleine en la cité du dit Paris, comme ces choses et autres sont plus à plein contenues et déclarées au dit testament du dit deffunt. Pour ce est-il que aujourd'huy en la cour du roy nostre sire, à Tours, en driot par devant nous personnellement etably le dit venerable messire Jean Aimery, au nom et comme exécuteur du dit testament d'iceluy messire Jean le Picard, soumettant au dit nom et en vertu du dit testament du dit deffunt les biens et choses d'iceluy dependant present et a venir en la juridiction de la dite cour quant à ce qui s'en suit, lequel au dit nom et en vertu d'icelluy testament, voullant et desirant à son pouvoir le dit testament et la volonté du dit deffunt accomplir et pour la fondation et dottation de la dite chapelle et chapellenye a ceddé, délaissé et transporté et par ces présentes cedde, quitte, delaisse et transporte dès à présent, à toujours mais, perpetuellement a heritage à venerables et discrets les doyen, tresorier et chapitre de la dite église mon dit sieur saint Martin, au proffit et utilité de la dite chapelle et chapellenye es personnes de vénérables et discrets Me Jean Guernadon, celerier, Jacques Bouhail, prevost de Blaslay, Pierre Bauduin, prevost de Chably, et Jacques Cocherel, prevost de St Espain, chanoines de la dite église, commis pour les dits sieurs du chapitre, à ce présent, stipulant et acceptant à gré au profit et utilité que dessus les choses qui s'ensuyvent, savoir est : le nombre et quantité de quatre septiers de froment et quatre poullets de rente annuelle et perpetuelle, payable au terme de St Michel mesure de St Pater, en Touraine, acquis par le dit deffunt de Jean et Michel des Héliots, assis et assignés sur un aistre vulgairement appelé l'aistre de Berault, seant en la dite paroisse de St Pater.

« *Item,* un septier de froment aussi de rente, mesure de St Christophe, en Touraine, aussy acquis par le dit defunt de Gilles Lesleu, de la paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, payable au dit terme de St Michel.....

« *Item,* un arpent de pré ou environ le tout faisant quatre treizièmes partie et demie d'une métairie et appartenances d'icelle, vulguairement appelée la Pure allée, seant en la dite paroisse de Neuillé Pont Pierre au fief de Genneteuil.

« *Item,* un autre septier de froment de rente acquis par le dit deffunt, de la fabrique de Vouvray-sur-Loire, assigné sur trois quartiers de terre, une maison séant dedans, séant en la pa-

roisse de Vouvray, au fief de la dite prevosté d'Oë.

« *Item*, la somme de 70 sols tournois aussi de rente annuelle acquis par le dit deffunt de Juliette Barillette, assigné sur une maison et appartenances d'icelle, séant en la dite paroisse de S[t] Pater devant l'église du dit lieu, au fief de la Roche aux Moynes.

« *Item*, la somme de 20 sols tournois de rente acquis par le dit defunt de feu Jehan Rainton en son vivant demerant au faubourg de S[t] Simple de cette ville de Tours.

« *Item*, la somme de 40 sols de rente acquis par le dit deffunt, de Maurice Vallée demerant au dit bourg de S[t] Pater.

« *Item*, 15 sols tournois de rente acquis par le dit defunt du dit Jehan Heliot assis sur les lieu des Jouaudières, seant es paroisses de S[t] Pater et de Sonzay.

« *Item*, plus la somme de 12 escus d'or de rente acquis par le dit defunt de noble homme N. de Gaillon, seigneur de Macy.

« *Item*, outre les dites rentes le dit vénérable exécuteur a baillé et nombré comptant la somme de huit -vingt quinze livres tournois, valant 100 escus d'or pour convertir, mettre et employer en acquest de rentes ou autres héritages au profit et utilité de la dite chapelle, de laquelle chapelle ou chapellenie est dit expressément par ces présentes que la présentation sera et appartiendra toujours au prévôt d'Oë et la collation et toutes autres dispositions au dit chapitre de la dite église mon dit sieur S[t] Martin, en ensuivant la volonté du dit defunt.

« Et est fait ce present delais, cession et transport par le dit vénérable M[e] Jean Aimery au dit nom, aux dits vénérables du chapitre, au profit et utilité de la dite chapelle pour les causes dessus, et à la charge de dire et celebrer ou faire dire et célébrer doresnavant à tous jours mais perpetuellement par le chapelain de la dite chapelle et ses successeurs deux messes par chacune semaine de l'an à la manière que s'ensuit : c'est a savoir, l'une un jour de dimanche qui sera dite à l'heure de six heures en la dite chapelle de la dite prevosté d'Oë seant en la dite paroisse de S[t] Pater au lieu de la Grange S[t] Martin et l'autre un vendredy, laquelle sera dite en la dite église mon dit sieur S[t] Martin à l'austel de S[t] Georges estant au costé destre de la dite église, et à la dite messe le dit chapelain fera une collecte des trespassés pour l'âme du dit deffunt, excepté toutefois que sy en aucune semaine se trouvait la feste nostre Dame ou la feste de Monsieur S[t] Martin en quelque jour que les dites festes se trouvent que soit feste chommable du diocèze de Touraine, le dit chapelain sera tenu aller dire ou faire dire la dite messe du vendredy en la dite chapelle de la Grange S[t] Martin, selon l'exigence de la feste qui adviendra, auquel cas le dit chapelain ne sera tenu dire ne faire dire la dite messe de vendredi en la dite esglise mon dit sieur S[t] Martin, et les semaines esquelles aucunes des dittes festes de Notre Dame et de mon dit sieur de S[t] Martin ne adviendroit, outre la messe dominicale que le dit chapelain sera tenu dire et celebrer ou faire celebrer en la dite chapelle de la Grange S[t] Martin, icelluy chapelain sera tenu dire l'autre messe en la dite église mon dit sieur S[t] Martin. Et quant à tout ce que dessus est dit tenir et accomplir sans jamais faire ne venir en contre le dit venerable M[e] Jean Aimery, au dit nom a oblige et oblige, en vertu du dit testament les biens et choses du dit defunt. Ce fut fait au dit Tours et jugé à tenir par le jugement de la dite cour, le dit venerable establissant au dit nom présent et consentant, promettant au dit nom par la foy et serment de son corps sur ce baillé corporellement en nostre main, de non jamais ne venir en contre et scellé en sa requeste du scel royal estably et dont l'on use aux conctractz de la ville, chastellenie et ressort de Tours en tesmoignage de verité. Donné, présent Messire Étienne Mérillon, Martin Compère, Guillaume Du Moullin, prestre, et autres à ce acquis et appelés, le 26[e] jour d'octobre l'an mil cinq cent trois. Ainsi signé : Bourdais, et sur le repli : Fournier. »

L'étang de la Grange, dépendant de la châtellenie, fut créé en 1453. — (Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes*, 443; *titres de la prévôté d'Oë*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, IX.)

Grange-Saint-Martin (la), f., c[ne] de Tours. — Ancien fief, relevant du château de Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Grange-Saint-Senoch (la), f., c[ne] de Saint-Senoch.

Grange-Tiphaine (la), ham., c[ne] de Saint-Denis-hors, 14 habit.

Grange-Toureau (la), f., c[ne] de Ligueil, près du bourg.

Grangerie (la), f., c[ne] du Louroux.

Grangerie (la), c[ne] de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Marcilly*.

Grangerie (la), f., c[ne] de Pocé.

Grangerie (le lieu de la), près de la Pinotière, c[ne] de Saint-Pierre-de-Tournon.

Grangerie (la), f., c[ne] de Vou. — Elle relevait censivement du fief de Mouzay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Grangeries (le lieu des), près de Juchepoule, c[ne] de Manthelan.

Grangers (les), f., c[ne] de Bossée. — *Les Granges*, plan cadastral.

Grangers (les), f., c[ne] de Monts.

Granges (les), f., c[ne] d'Artannes. — Par acte du 8 novembre 1777, Jean-Maurice Marchand

la vendit à Jean-Marie Landriève des Bordes. Après la Révolution, elle fut attribuée à la dotation de la sénatorerie d'Orléans, puis, en vertu de la loi de 1814, qui restituait aux émigrés les biens non vendus, elle fut rendue à la famille Landriève des Bordes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 117. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 16 septembre 1811.)

Granges (les), c^ne^ d'Autrèche. V. *la Noue*.

Granges (les), f., c^ne^ d'Azay-le-Rideau. — *Grange-aux-Brettes*, XVIIe siècle. — *Les Granges*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Granges (les), f., c^ne^ de Balesmes. — *Hôtel-des-Granges*, 1505. — *Les Granges*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Nouâtre. En 1505, il appartenait à François d'Arcy, Éc. La famille de Voyer d'Argenson en devint propriétaire en 1707. — (D. Housseau, XII; XIII, 8237.)

Granges (les), f., c^ne^ de Ballan, près du Cher. — *Les Granges*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Granges (les), f., c^ne^ de Berthenay. — *Les Granges*, carte de l'état-major. — *Grange-au-Moine*, carte de Cassini.

Granges (les), c^ne^ de Bossée. V. *Grangers*.

Granges (les), f., c^ne^ de Cangy, près de la Loire. — *Grange-Feu-Farineau*, 1431. — *Grange-Châtelain*, 1483. — *Le Sauvage*, 1600. — *Granges-Saujon*, 1751. — *Granges*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise, à foi et hommage simple. En 1430, il appartenait à Pierre Farineau; — en 1431, à Berthelot Lopin, marié à Gillette de Pontlevoy; — en 1473, à Jean de Voisines; — en 1482, à Jean-Simon de Voisines; — en 1483, à François Sauvage, contrôleur de l'écurie du roi; — en 1507, à René et François Sauvage, frères; — en 1518, à François de Voisines, marié à Charlotte de Marcheville; — en 1520, à Pierre de Voisines; — en 1550, à François Sauvage; — en 1555, à Anne de Château-Châlons, veuve de Renaud de Marolles; — en 1634, à Renée-Madeleine Boireau, veuve de Louis Trezin, qui rendit hommage le 19 avril; — en 1670, à François Orillard; — en 1700, à Marc Trezin; — en 1751, à Louis-Marie Trezin de Cangy. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 605, 895, 951, 1022. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 556, 582, 603, 633, 634.)

Granges (le lieu des), paroisse de la Chapelle-Blanche. — En 1506, il appartenait à Macé de la Brocelaye. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Granges (les), vil., c^ne^ de Cinais, 23 habit. — *Granges*, carte de Cassini.

Granges (les), f., c^ne^ de Cravant.

Granges (les), f., c^ne^ de Huismes. — *Les Granges*, carte de Cassini.

Granges (les), ham., c^ne^ de la Guerche, 10 habitants.

Granges (bruyères des), près de la Châtaigneraie, c^ne^ de Langeais.

Granges (les), f., c^ne^ de Larçay. — *Les Granges*, carte de Cassini.

Granges (les), ham., c^ne^ de Ligueil, 11 habit. — *Grandes-Granges*, 1771. — *Les Granges*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1443, il appartenait à Yves de Belloceraye; — en 1506, à Macé de la Belloceraye. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74; *titres de Ligueil*. — D. Housseau, XII, 5715.)

Granges (les Petites-), c^ne^ de Ligueil. — Ancien fief. En 1722, il appartenait à Louis Brissard. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Saint-Flovier.)

Granges (les), f., c^ne^ de Luynes.

Granges (les), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne, près du ruisseau de la Fontaine-du-Cep. — Ancienne propriété de l'abbaye de Noyers. Elle fut vendue nationalement, le 30 mai 1791, pour 24,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Granges (les), vil., c^ne^ de Monts, 40 habit. — *Les Granges*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Granges (le lieu des), c^ne^ de Panzoult. — Ancienne propriété du prieuré de Tavant. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Granges (les), c^ne^ de Parçay-Meslay.

Granges (les), f., c^ne^ de Parçay-sur-Vienne. — *Vieilles-Granges*, 1484, 1752. — *Les Granges*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1752, il appartenait à Charles Drouin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard*.)

Granges (les), paroisse du Petit-Pressigny. — *Grange-Barillère*, ou *Grange-Besnard*, 1700. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte, à foi et hommage lige et un épervier tout prêt à voler, garni de gets et compans. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille Bouthillier de Chavigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Granges (bois des), c^ne^ du Petit-Pressigny.

Granges (les), c^ne^ de Pocé. V. *Sauvage*.

Granges (les), f., c^ne^ de Saint-Avertin. — *Les Petites-Granges*, 1521. — *Les Granges*, carte de Cassini. — Ancienne dépendance du fief de Brechenay. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

Granges (les), f., c^ne^ de Saint-Branchs. —

Grange-du-Bois-Saint-Maurice, 1789. — *Les Granges,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Saint-Branchs, suivant une déclaration féodale du 17 juin 1728. Il appartenait au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 68, 90; *Biens nationaux.*)

Granges (bois des), c^ne de Saint-Branchs.

Granges (les), f., c^ne de Saint-Christophe. *Les Granges,* carte de Cassini.

Granges (le fief des), paroisse de Saint-Denis-hors. — *Terra de Varenna,* charte de 1244. — *Le fief des Granges, alias la Varanne, modo le Sauvage* (dans un acte de 1683). — Il relevait du château d'Amboise, à foi et hommage lige. En 1244, il appartenait à Isabelle, comtesse de Chartres; — en 1577, à Marie Tardif, veuve de Laurent Brisset; — en 1595, à Mathurin Boisgaultier; — en 1678, à Gabriel Ferrand, qui rendit aveu le 20 mai; — en 1742, à François Guymard; — en 1760, à Jean-Baptiste Berlut de Perrussy. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise,* I.)

Granges (les landes des), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Granges (les), f., c^ne de Savigné. — *Grange-Julienne,* XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de Rillé. Vers 1629, il fut réuni à cette baronnie par le marquis d'Effiat. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Granges (les), f., c^ne de Thilouze. — *Les Granges,* carte de l'état-major.

Granges (les landes des), près de Verrières, c^ne de Thizay.

Granges, c^ne d'Yzeures. V. *Harembure.*

Granges (le Petit-), f., c^ne d'Yzeures. — Par acte du 9 avril 1593, Pierre Poizay la vendit à Jean Sain, contrôleur des aides et tailles à Châtellerault, et à Claude Sain, sa sœur, veuve de Pierre Brochard, seigneur de la Borde et de Marigny. En 1793, elle fut vendue nationalement sur Charles-François d'Aloigny de Rochefort, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 91; *Biens nationaux.*)

Granges-Coëlier (les), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Granges-Galland (les), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Granges-Galland,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Granges-Levées (le lieu des), près de l'étang de la Gravière, c^ne de Mouzay.

Granges-Marcilly (les), c^ne de Marcilly-sur-Vienne. V. *Granges.*

Granges-Saint-Martin (les). V. *Grange-Saint-Martin.*

Granges-Rouges (les), f., c^ne d'Azay-sur-Cher. — *Granges-Rouges,* carte de Cassini.

Granges-Rouges (les), c^ne de Dolus. V. *Maisons-Rouges.*

Granges-Rouges (les), f., c^ne de Truyes. — *Granges-Rouges,* carte de l'état-major.

Granges-Saujon (les), c^ne de Cangy. V. *Granges.*

Grangette (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. Elle fut vendue nationalement, en 1791, pour 8150 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grangetteries (les), f., c^ne de Saint-Branchs.

Grangia *(locus qui dicitur).* — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers de 1089. — Il était situé près de la Giraudellière et des Ruaux, paroisse de Sorigny. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Grangeonnière (étang de la), c^ne du Bridoré. — Propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu (1789). — Il relevait censivement du Bridoré. Son étendue était de quatre arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Granhardière (la), f., c^ne de Saint-Ouen.

Granlay, ou **Grandlay,** vil., c^ne d'Athée, 43 habit. — *Granlay,* carte de Cassini.

Granlay, c^ne de Bléré. V. *Granlay.*

Grandlay, ou **Grand-Lay,** f., paroisse de Vallières-les-Grandes. — Elle relevait de la prévôté de Vallières en l'église de Saint-Martin de Tours. Le 28 mars 1557, Hugues d'Assy la vendit à Philibert Babou, évêque d'Angoulême. — (Arch. d'I.-et-L., E, 48.)

Grantineries (les), vil., c^ne de Truyes. 25 habit. — *Gralineries,* carte de Cassini.

Grapheteau (le moulin de), sur le Doué, c^ne de Huismes. V. *Graveteau.*

Grapilles (le lieu des), près de Château-Ferreau, c^ne de Bournan.

Grapineau, f., c^ne d'Antogny. — *Grapineau,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gras (la fontaine de), c^ne de Crotelles.

Graslin (Jean-Joseph-Louis), né à Tours, le 13 décembre 1728, était fils d'un greffier en chef du bureau des finances, fonctions qui conféraient la noblesse. Il fit ses études au collège de Juilly, près Paris, fut reçut avocat au Parlement, et acheta, ensuite, la charge de receveur-général des fermes à Nantes. Il contribua à l'embellisse-

ment et au développement de cette ville par la construction, à ses frais, de tout un quartier. Il mourut à Nantes, le 11 mars 1790. Il était membre des sociétés d'agriculture de Tours et de Limoges, et de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. On a de lui les ouvrages suivants : *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt,* Londres (*Nantes*), 1767, in-8°. — *Réflexions d'un citoyen sur la construction d'une salle de spectacle à Nantes,* in-4°. — *Réponse de l'anonyme aux remarques sur la nécessité de construire une salle de spectacle à Nantes,* in-4°. — *Observations sur les additions très-remarquables à faire au quartier neuf de Nantes,* in-4. — *Observations de M. Graslin sur un mémoire concernant le café de la Comédie,* in-4°. — *A MM. les officiers municipaux de la ville de Nantes,* in-4°. — *Mémoire pour écuyer Jean-Joseph-Louis Graslin, avocat au Parlement, receveur des fermes du roi, servant de réponse à un libelle anonyme,* in-4°. — *Observations de M. Graslin au sujet de trois libelles anonymes qui ont été successivement publiés contre lui,* in-4°. — *Souscription très modique pour le soutien et l'entretien d'un très bon spectacle dans cette ville,* in-4°. — *Mémoire du sieur Graslin au sujet de sa possession sur la place Saint-Nicolas,* in-4°. — *Mémoire justificatif du sieur Graslin sur la suppression des travaux de la salle de spectacle et peut-être son entier abandon,* in-4°. — *Réflexions indispensables de M. Graslin sur une brochure qui a pour titre : Réponse au mémoire que M. Graslin a adressé aux officiers municipaux,* in-4°. — *Dernière requête présentée par le sieur Graslin à MM. les officiers municipaux de la ville de Nantes, au sujet des embellissements du quartier neuf.* — *Correspondance contradictoire avec l'abbé Beaudeau, sur un des principes fondamentaux de la doctrine des économistes,* Londres (Paris), Onfray, 1779, in-8°.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire (1862), p. 125. — *Le lycée armoricain,* IV. — J.-C. Renoul, *Graslin et le quartier de Nantes qui porte son nom,* Nantes, veuve Mellinet, 1860, in-4°. — R.-M. Luminais, *Recherches sur la vie, les doctrines économiques et les travaux de J.-J.-Louis Graslin,* Nantes, veuve Mellinet, 1862, in-8° de 76 pages. — Chandon et Delandine, *Diction. universel.* — Quérard, *La France littéraire,* III, 452. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle,* VIII, 1465. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 220. — *Biographie générale,* XXI, 704.

Grasse-Coue (la), f., c^ne^ d'Abilly. — *Grace-Coure* (*Annuaire d'Indre-et-Loire* de 1874).

Grasse-Pois, vil., c^ne^ de Nazelles, 25 habit. — *Groslepois,* carte de Cassini.

Grasserie (la), f., c^ne^ de Bréhémont.

Gratay, ou **Cratay, Cretay** (le fief de), paroisse de Cussay. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours, qui l'avait achetée, en 1429, de Jean Davy. Au XVIe siècle, elle était réunie au fief de Nizerailles. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Gratellière (la), f., c^ne^ de Rouziers. V. *Croutellière.*

Graterie (la), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Gratiens (les), vil., c^ne^ de Theneuil, 17 habit. — *Gratte-Chien,* ou *les Fiefs,* 1603. — *Gratiens,* carte de Cassini. — Il relevait du fief du prieuré de Lièze. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Lièze.*)

Grattebec, f., c^ne^ de Boussay.

Gratte-Chat (la croix de), près du chemin de Lairé à la Noraye, c^ne^ de Saint-Paterne.

Gratte-Chien, ou la **Mitronnerie,** ou **Village-du-Bois,** f., c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu. — *Grattechien,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Gratte-Chien (le lieu de), près de Jarcy, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Gratte-Chien, vil., c^ne^ de Montlouis, 41 habit. — *Gratechien,* 1305. — *Grattechien,* carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Chapitre de Tours.*)

Gratte-Chien (le fief de), paroisse de Saint-Patrice. — Il relevait de la Varenne. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gratte-Chien, f., c^ne^ de Saint-Cyr. — *Grattechien,* 1256. — Ce domaine relevait du fief de Chaumont, suivant une déclaration féodale faite en 1785. Par acte du 6 novembre 1747, Jacques Augeoit, maître d'hôtel du duc d'Orléans, le vendit à Joseph Pezeron, qui le céda, le 28 février 1749, à Jean Tabareau. Ce dernier, le 18 avril 1768, le vendit à Louis Bellanger. Jean-André Coudreau l'acheta par acte du 3 septembre 1779. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Cyr.*)

Gratte-Chien (le lieu de), *alias* la **Jacopinière,** c^ne^ de Saint-Ouen. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1459). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée.*)

Gratte-Chien, f., c^ne^ de Sennevières. — *Gratechien,* XIIIe siècle. — *Gratechien,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Il appartenait aux Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 562; E, 94; *Biens nationaux.*)

Gratte-Chien, c^ne^ de Theneuil. V. *les Gratiens.*

Gratte-Paille, f., c^ne^ de Loché.

Gratte-Puits, f., c^ne^ de Preuilly. — *Gratepuis,* carte de Cassini. — Elle relevait cen-

sivement du fief du Pouët. — (Arch. d'I.-et-L., E, 313, 315.)

Gratterie (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Graterie,* carte de l'état-major.

Gratte-Semelle, f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille.

Grautel (moulin de). V. *Gruteau,* c^ne de Marcé-sur-Esves.

Graveau (le), ruisseau. V. *Gravot.*

Gravelle (moulin de la), sur la Petite-Choisille, c^ne de Cerelles. — Il relevait du fief de Châtenay, suivant une déclaration féodale faite, le 30 juillet 1745, par Albert Deporte, procureur à Tours. Par acte du 11 novembre 1480, l'abbé de Saint-Julien vendit à rente perpétuelle, à Maurice Breveau, deux arpents de terrain, situés à la Gravelle. Maurice Breveau établit un moulin en cet endroit. Cette propriété devait à l'abbaye de Saint-Julien une rente de cinq livres et de quatre chapons. En 1517, elle appartenait à Benoit Roche; — en 1740, à François Belot, huissier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay* et de *la chambrerie de Saint-Julien.*)

Gravelle (la), vil., c^ne de Montlouis, 30 habitants.

Gravelle (le lieu de la), près des Vernières, c^ne de Pouzay.

Gravelle (le marais de la), près du ruisseau de Chavenay, c^ne de Seuilly.

Gravelle (la), vil., c^ne de Souvigny, 29 habitants.

Gravelles (le lieu des), près de l'Estrigneul, c^ne de Ligueil.

Graverais (les), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Graverie (la), vil., c^ne de Chargé, 30 habitants.

Graveteau (moulin de), ou **Grapheteau,** c^ne de Huismes. — *Grapheteau,* carte de l'état-major. — *Graveteau,* carte de Cassini. — Il appartenait au doyen de l'église de Tours. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 144.)

Gravets (le lieu des), près du Chêne, c^ne de Noizay.

Gravier (le), f., c^ne du Boulay.

Gravier (le lieu du), c^ne de Francueil. — Il appartenait au curé de cette paroisse, suivant un aveu rendu en 1777. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Francueil.*)

Gravier (le), vil., c^ne de Joué-les-Tours, 20 habit.

Gravier (le), ham., c^ne de Neuville, près de la Brenne, 12 habit. — *Moulin-du-Gravier,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gravier (le lieu du), près de la Fontaine-du-Vivier, c^ne de Rigny.

Gravier (le), f., c^ne de Saint-Christophe.

Gravier (le lieu du), près de la Collerie, c^ne de Saint-Épain.

Gravier (le), f., c^ne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Gravier (le), f., c^ne de Saint-Mars. — *Le Gravier,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gravier (le), f., c^ne de Saint-Paterne. — *Le Gravier,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin (1350). Elle dépendait de la prévôté d'Oë, suivant un aveu rendu par Hardouin Danin, le 21 avril 1408. Près de ce domaine se trouvait une closerie appelée également le Gravier et qui appartenait, en 1771, à la chapelle de Sainte-Barbe, desservie au château de Vernoil, paroisse de Dissay-sous-Courcillon. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.* — *Biens nationaux.*)

Gravier (le), f., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété de l'église de Tours. Elle fut vendue nationalement, le 17 juin 1791, pour 8,500 livres. Son étendue était alors de neuf arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gravier (le lieu du), près de la Bourouse, c^ne de Theneuil.

Gravier (le), f., c^ne de Thilouze. — *Le Clavier,* carte de l'état-major. — *Le Gravier,* carte de Cassini. — Par acte du 1er septembre 1470, le Chapitre de Saint-Martin de Tours vendit à René Doislé trente-huit arpents de terrain inculte situés au Gravier. René Doislé mit ces terres en culture et fit construire des bâtiments d'exploitation. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Gravière (borderie de la), dans le bourg de Balesmes. — En 1726, elle appartenait à N. de Mauléon; — en 1764, à René-Nicolas Haincque, curé de Balesmes. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Balesmes.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye.*)

Gravière (la), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Gravière (la), f., c^ne de Mouzay. — *Gravière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gravière (étang de la), c^ne de Mouzay.

Gravière (la), f., c^ne de Sainte-Maure. — *Gravière,* carte de Cassini. — En 1711-14, elle appartenait à Louis Guiet, receveur au grenier à sel de Sainte-Maure, puis grenetier au grenier à sel de Loches. — (D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. 2e, 1re partie, *généal. Le Breton;* reg. 5e, *généal. Bigot.*)

Gravollière (le lieu de la), près de Boucheau, c^ne de Manthelau.

Gravot (ruisseau de), c^ne de Brèches. V. *Grivau.*

Gravot, vil., c^ne^ de Bourgueil, 60 habit. — D'après la tradition, une maison, située dans ce village, aurait été habitée par Rabelais. Une métairie, appelée Beauregard ou *Gravot*, située dans ce même lieu, appartenait à l'abbaye de Bourgueil. Elle était attachée à l'office de sous-chantre. Son étendue était de quatre-vingts arpents. L'abbaye la vendit en 1690. Dans les environs, on remarque un emplacement que l'on présume avoir été un camp romain. Non loin de là, se trouvent des traces d'une voie romaine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 17; H, 39; *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*.)

Gravot (ruisseau de), c^ne^ de Bourgueil. — Il fait mouvoir deux usines et se jette dans le Changeon. Son parcours est de trois kilomètres cinq cents mètres.

Gravot (ruisseau de), c^ne^ de Brèches.

Gravot (moulin de), c^ne^ de Rochecorbon. — *Gavot*, 1592. — *Gravot*, ou *Gravotte*, 1744. — Il appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier; *État des prieurés*.)

Gravot (moulin de), c^ne^ de Saint-Paterne. — En 1231, il appartenait à Guillaume du Moulinet. Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., G, 81.)

Gravot (ruisseau de), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Gavot*.

Gravoteau, f., c^ne^ de Continvoir.

Gravotte, c^ne^ de Rochecorbon. V. *Gravot*.

Gravoure, ou **Gravouze**, f., c^ne^ de Nazelles.

Gravoure, ou **Gravouze** (fontaine de), c^ne^ de Nazelles. — *Fontaine-de-Gravouze*, carte de Cassini. — Elle donne naissance à un ruisseau qui fait mouvoir les moulins de Bodé et d'Andigny.

Grazay, ham., c^ne^ d'Assay, 13 habit. — *Grazai*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*.) — *Grazay*, carte de Cassini. — Ancienne paroisse, réunie à la commune d'Assay, par ordonnance royale du 30 juillet 1823. Avant la Révolution, Grazay était dans le ressort de l'élection de Loudun et faisait partie de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Population. — 91 habit. en 1804. — 109 habit. en 1810. — 141 habit. en 1821.

L'église était placée sous le vocable de saint Pierre.

Le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Mauléon, diocèse de Maillezais. Il constituait un fief relevant de Faye-la-Vineuse à foi et hommage simple et cinq sols tournois de service à muance de seigneur. Il avait droit de moyenne et basse justice.

Les seigneurs de Faye-la-Vineuse étaient patrons-fondateurs de l'église de Grazay et y possédaient, en cette qualité, les droits de litre funèbre et de sépulture. Ils étaient tenus d'exécuter, à leurs frais, les réparations que pouvaient réclamer le chœur et l'abside.

Le prieur-curé devait faire des prières pour l'âme de Raoul de Montfort, seigneur du Petit-Jaulnay, chaque dimanche avant la saint Julien, et de célébrer un service le jour de cette fête. De plus, il était redevable envers les successeurs de Raoul de Montfort, de six deniers de cens, payables au château du Petit-Jaulnay, le jour de l'Annonciation.

La paroisse de Grazay formait un fief relevant, comme celui du prieuré, de Faye-la-Vineuse, et qui appartenait au prieur.

PRIEURS-CURÉS DE GRAZAY. — Louis Rouhault, 1529. Le 4 mai, il rendit hommage à Louis de Bueil, seigneur de Faye-la-Vineuse, baron de Marmande. — Pierre Sicard, 1595. — Michel Lucas, 1642. — Charles Aubineau, 1675. Le 12 mai, il rendit hommage au duc de Richelieu, seigneur de Faye-la-Vineuse. — Emmanuel Léger, 1685. — Pierre Cordier, 1716. Il rendit hommage au duc de Richelieu, le 11 août 1717 et le 16 avril 1723. — Pierre-Jacob Bodin, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, 1754. Il rendit hommage le 29 avril. — Pierre Oudinot, 1763. Il rendit hommage le 11 avril. — Pierre-Étienne Legry, 1791. — Courtiller, curé constitutionnel, 1793.

MAIRES DE GRAZAY. — Louis-René Perronneau, 1792. — René Métayer-Blanchard, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 1823.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 600; E, 219; *titres de la cure d'Assay et de Saint-Étienne de Chinon*. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1822), p. 210. — *Cartulaire de Noyers*, charte CCCLXI. — Registres de la cure d'Assay. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1874), p. 22.

Grazelle, c^ne^ de Balesmes. V. *Gruzelle*.

Grea. V. *Grais*, c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Greauldière (la), c^ne^ de Savigné. V. *Grenouillère*.

Grécourt (Jean-Baptiste WILLART de), poète, né à Tours, vers 1684, était encore très jeune lorsqu'il perdit son père. Il fit ses études à Paris, sous la direction de son oncle, Germain Willart. Étant entré dans les ordres, il s'occupa de prédication et obtint, dans ce genre, un certain succès. Mais bientôt, oubliant ses vœux, il se jeta dans les plaisirs mondains et tomba dans le libertinage. Se trouvant sans d'autres moyens d'existence que les secours que lui donnait sa mère, directrice des postes, à Tours, il sollicita un canonicat de Saint-Martin et finit par obtenir d'être nommé en remplacement d'un de ses parents, M. Rouillé, démissionnaire en sa faveur. Il se mit ensuite à voyager et devint le commen-

sal et l'ami du duc d'Estrées, avec lequel il fit un assez long séjour en Bretagne. Plus tard, il devint un des hôtes assidus du château de Véretz, où résidait le duc d'Aiguillon, en compagnie d'une jeunesse qui menait joyeuse et bruyante vie. Au milieu d'une existence de festins incessants et de distractions de toutes sortes donnés dans ce château qu'il appelait son *Paradis terrestre,* il trouvait le temps de se livrer à ses goûts pour la poésie. Il composait avec une très grande facilité, sans s'occuper des incorrections que présentait parfois son travail, et aussi sans se soucier des atteintes qu'il portait à la morale et à la religion. Perdant toute pudeur, sa plume, fidèle écho des mœurs dissolues de l'auteur, s'abandonnait aux peintures les plus licencieuses et qui inspiraient le dégoût. Dépourvu de jugement et de sens moral, il accueillait, comme étant sincères, les félicitations et les applaudissements qu'on lui adressait dans les sociétés où il allait donner lecture de ses compositions. Il ne s'apercevait pas, qu'au fond, on méprisait ce prêtre qui déshonorait son caractère par ses ignobles plaisanteries et ses obscénités. Son orgueil lui empêchait de comprendre qu'il accomplissait une œuvre infâme et hideuse en déversant l'outrage sur une religion dont il était lui-même le ministre et à laquelle il devait le revenu qui le faisait vivre.

Vers la fin de ses jours, il fit amende honorable et se réconcilia avec Dieu. Atteint d'une maladie grave au mois de février 1743, il fit venir à son chevet un de ses confrères, se confessa et reçut la communion. Le 21 mars de la même année, il adressa à un de ses amis, M. Déon, à Paris, la lettre suivante, écrite sous sa dictée, une attaque de paralysie l'empêchant d'écrire lui-même :

« Depuis que j'ai reçu les sacrements, je me « trouve dans une tranquillité parfaite. Tes ré- « flexions étaient vraies et j'en éprouve l'effet. « J'aurai la force pour soutenir le pansement de « sept plaies, je compte guérir par la patience et « le courage. Plût à Dieu que nous puissions un « jour accomplir le projet d'une petite retraite « qui nous ramenât à la vraie religion. Pour « moi, je le jure, je me métamorphoserais et je « ferois succéder des occupations sérieuses aux « frivoles amusements dont j'ai toujours eu l'es- « prit rempli. J'ai des obligations infinies à Dieu ; « il m'a enlevé aujourd'hui l'esprit de poète « pour me laisser parler en philosophe chrétien. « Adieu, cher ami intime; adieu, véritable et « sincère ami, je t'embrasse tendrement. La pre- « mière fois j'espère t'écrire de ma main quoique « (je l'avoue franchement) j'aye une peste de « pressentiment que je serai la dupe de tout ceci ; « mes doigts allongés et chancelants désignent « que je suis tout mourant. Adieu, cher Déon, « j'en ai trop fait. »

Grécourt mourut à Tours, le 2 avril 1743, âgé de cinquante-neuf ans et fut inhumé dans le chœur de la collégiale de Saint-Martin.

Ses poésies complètes n'ont pas été imprimées de son vivant. Elles furent rassemblées et publiées pour la première fois en 1746 (Lausanne et Genève, Marc-Michel Bousquet, 2 vol. in-12). Par la suite on les réédita, mais en y ajoutant une foule de pièces empruntées à Piron, à Voltaire, à Rousseau et auutres ateurs. Parmi les compositions appartenant réellement à Grécourt, on remarque le poème de *Philotanus* et un apologue *le Solitaire et la Fortune.*

Le poème de *Philotanus* fut imprimé, seul, en 1730 (Paris, Louis-Antoine Le Gond, in-8°). Une deuxième édition parut en 1721 (Amsterdam, David Mortier, in-8° de 48 pages).

On a aussi de Grécourt un ouvrage intitulé : *Maranzakiniana* (de l'imprimerie de Voust, l'an 1730; se vend chez Coroco, in-24 de 56 pages). Cet ouvrage contient les bons mots ou plutôt les bêtises d'un sieur Maranzac, officier de chasse du Dauphin, fils de Louis XIV et qui remplissait à la cour les fonctions de *bouffon.* La duchesse de Bourbon l'imprima elle-même, avec Grécourt, à son imprimerie du Palais-Bourbon.

Quérard, *La France littéraire,* III, 458-59. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique,* 895. — Dessessarts, *Siècles littéraires.* — Moréri, *Diction. historique,* V, 357. — *Biographie générale,* XXI. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 220. — Larousse, *Grand dict. hist. du XIX° siècle,* VIII, 1494.

Grécousse, f., c^ne^ de Céré.

Grédinerie (la), f., c^ne^ de Chançay, près du bourg.

Gréez (les), f., c^ne^ de Monthodon. — *Grees,* carte de l'état-major.

Grefferie (la), vil., c^ne^ d'Épeigné-les-Bois, 18 habit.

Greffier (le), vil., c^ne^ de Saint-Flovier, 28 habitants.

Greffiers (ruisseau des), c^ne^ de Saint-Flovier. — Il prend sa source entre l'Ajonc et le Greffier et reçoit les eaux de la fontaine Martin.

Greffin (le lieu de), autrefois la **Lombrechière,** paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — Ancien fief. Il relevait de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et un demi marc d'argent à muance de seigneur. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Grégoire (saint Georges-Florent), évêque de Tours, né en Auvergne, en 539, appartenait à une famille noble. Son père se nommait Florentius et sa mère Armentaria. Un de ses parents, saint Gallus, était évêque de Clermont. Il étudia sous la direction de saint Avit, de Vienne. Élu évêque de Tours en 573 (en 565, d'après Maan), en remplacement d'Euphrône, Grégoire fut un des plus illustres prélats de cette église. Il fit re-

construire sa cathédrale, incendiée sous son prédécesseur et fonda dans son diocèse plusieurs églises, entre autres, celle de Saint-Saturnin et celle de Saint-Julien, qui devint par la suite une abbaye de l'ordre de Saint-Benoit. Il occupa le siège de Tours pendant vingt et un ans et trois mois. Décédé le 17 novembre 595, âgé de cinquante-deux ans, il eut pour successeur Pelage. On l'a surnommé avec raison le Père de l'histoire de France. Il est certain, en effet, que sans lui une foule de faits qui se sont passés dans les premiers siècles de la monarchie française seraient restés ignorés. On a de lui les ouvrages suivants : *Historia Francorum*, *De gloria martyrum*, *De miraculis S. Martini*, *Vitæ Patrum*, *De miraculis S. Andreæ.*

A. Thevet, *Vie des hommes illustres*, 118-19. — *Vita Gregorii ab Odone monacho* (dans l'édition de Ruinart). — Cave, *Scrip. ecclesiast.*, I, 585. — *Vie de saint Grégoire*, par Levêque de la Ravallière. (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXVI, 598, 637). — Fabricius, *Bibl. med. lat.*, III, 292. — Quérard, *La France littéraire*, III, 460. — Baillet, *Topographie des saints*, 250. — Antoine Rivet, *Hist. de la vie et des écrits de Grégoire de Tours* (dans l'*Histoire littéraire de France*, III, 372). — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 39. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 573-95. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 76. — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclésiastiques*. — *Almanach de Touraine*, 1776. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 898. — Oudin, *Comment. de script. ecclesiast.*, I, 1454. — *Vita S. Gregorii per clericos Turonenses descripta* (dans le Recueil de Surius, 17 novembre). — *Biographie générale*, XXI, 863. — L.-F. Jehan (de Saint-Clavien), *Les légendes vengées*, ou *Saint Grégoire de Tours historien des traditions apostliques de nos églises*, Tours, J. Bouserez, 1870, in-12. — C. Chevalier, *Défense de saint Grégoire de Tours*, Tours, 1869, in-8°. — Olivier Cherreau, *Hist. des illustrissimes archevêques de Tours*. — C.-G. Kries, *De Gregorii Turonensis episcopi vita et scriptis*, *Vratislaviæ*, F, Huet, 1830, in-8°. — A. Dupuy, *Vie de saint Grégoire*, Paris, Louis Vivès, 1854, in-8°. — J.-W. Locbell, *Grégorius V. Tours, und Seine Zeit*, 1835, in-8°. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 11, 12; III, 201, 238; VII, 94, 268; IX, 339-40; XI, 61, 68. — D. Housseau, XV, 51; XIX, 32; XXVI. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 15 novembre 1879. — Moréri, *Diction. historique*, V, 355. — *Gallia christiana*, I, 739.

Grégoire (Martin), né à Tours, au commencement du XVIe siècle, exerça la médecine à Paris et y acquit une certaine célébrité. On ignore la date de sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres, des *Opuscules de divers médecins*, avec *un traité des poids et mesures employés en médecine*, Lyon, Jean de Tournes, 1552, in-16, et un livre intitulé : *Claudii Galeni libri III de alimentorum facultatibus*, *Parisiis*, 1558, in-f°. — (*Almanach de Touraine*, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 224. — *Bibliothèque* de la Croix du Maine, p. 315. — D. Housseau, XXIII, 286.)

Gregossières (les), et les **Hautes-Gregossières**, vil., cne de Langeais, 28 hab. — *Grégossières*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Grêle-Harée (le lieu de), près de la Brosse, cne de Vouvray.

Grêles-Rivières (les), f., cne de Souvigné.

Grelet (le bois de), près de la Malgagne, cne de Perrusson.

Grelets (le lieu des), près de la Mitonnerie, cne de Faye-la-Vineuse.

Grelets (le lieu des), cne de Nouâtre, près bourg.

Grelets (les), cne de Richelieu. V. *Greletteries.*

Grelette (la), ham., cne de Chambon, 13 habitants.

Greletterie, ou **Grelotterie** (la), f., cne de Damemarie. — *Grelotterie,* carte de l'état-major.

Greletteries (les), f., cne de Richelieu. — *Les Grelets,* carte de l'état-major.

Grelettière (le lieu de la), cne de Civray-sur-Cher, près de Thoré et du Ravin-des-Joncs.

Grelière (la), cne de Faye-la-Vineuse. V. *Grillère.*

Grelotterie (la), cne de Damemarie. V. *Greletterie.*

Grelusets (le lieu des), près de Vaux, cne de Chançay.

Grenache (la), ham., cne de Beaumont-Village, 14 habit. — *Ganache, seu Ganarchia, in parochia de Bello monte,* 1255. — *Grenade,* 1751. — Ancien fief. En avril 1255, Odon de Mary le vendit à l'abbaye de Villeloin, qui le posséda jusqu'à la Révolution. Il relevait de l'abbaye de Villeloin à foi et hommage lige. — (Arch. d'I.-et-L., chartes de Villeloin et *registres capitulaires*. — D. Housseau, XIII, 11060. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.*)

Grenade, cne de Villeloin. V. *Grenache.*

Grenadière (la), ham., cne de Saint-Cyr, 15 habit. — Il relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales faites, le 5 mars 1651, par Michel Chartier; — le 30 mars 1690, par Michel Belon; — le 20 juin 1786, par François Renard. La maison de la Grenadière a été habitée pendant un certain temps par Honoré de Balzac. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394, 395, 396. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraines,* 160.)

Grenanda, ou **Grenaude,** f., cne d'Artannes, près du bourg.

Grenassia. V. *Grenet,* ruisseau.

Grenaude, cne d'Artannes. V. *Grenanda.*

Greneraie (la), c^ne^ de Joué-les-Tours. V. *Guenneraye.*

Grenerie (la), ou **Grenoissière,** c^ne^ de Bournan. — Elle dépendait de l'abbaye de Cormery, suivant des actes des 15 juillet 1579, 16 janvier 1624 et 31 mai 1713. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery.*)

Grenet, ou **Grené** (moulin de), sur le Gault, ou Grenet, c^ne^ de Saunay. — *Moulin-de-Gréné,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1523, il appartenait à Louis Thibault, Éc., gentilhomme de la vénerie du roi et maître des eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard; — en 1606, à Aimée Thibault, femme de N. Scot de Chavigny, qui le vendit, le 24 septembre de cette année, à Antoine Maslau, sieur du Plessis. En 1614, ce domaine était passé aux mains de Claude Voisine et de Lancelonne d'Argy, sa femme, qui le vendirent, le 25 juillet, à Jacques de Rigné, seigneur de la Guerinière. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grenet (ruisseau de), ou le **Gault.** — *Rivulus Grenassiæ, seu Grenussiæ,* 946 (charte de Joseph, archevêque de Tours, concernant des biens de l'abbaye de Saint-Julien). — C'est à tort que M. Prosper Tarbé a traduit le mot *Grenussia* par l'Égronne. (*Examen de diverses chartes relatives à la Touraine,* dans la *Revue rétrospective* de janvier 1837, p. 11.) — Ce ruisseau prend sa source dans la commune de Saint-Cyr-du-Gault, passe dans celle de Saunay, fait mouvoir le Grand-Moulin, le moulin de Grenet et le moulin de Méré, va dans la commune de Châteaurenault et se jette dans la Brenne. — (*Gallia christiana,* IV. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine,* 166. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 21.)

Greneterie (la), c^ne^ de Vallères, près de l'ancien lit du Cher, 17 habit. — *Grenetière,* XVIIe siècle. — Ancien fief. On y voyait, en 1787, une chapelle creusée dans le roc et qui appartenait aux Cordeliers de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grenière (la), f., c^ne^ de Bournan. — *Grenière,* carte de Cassini.

Greniers-de-Césars (les). V. *Amboise,* couvent des Minimes.

Grenils (le lieu des), c^ne^ de Chançay, près du chemin de Vernou à Saint-Ouen.

Grenils (le lieu des), près de la Crapaudière, c^ne^ de Noizay.

Grenne-Bourse (le lieu de), près de la Cosnelle, c^ne^ de Saint-Benoît.

Grennetière (la), f., c^ne^ de Draché. — *Grenettière,* carte de Cassini. — Elle relevait de la baronnie de Ligueil (1600). — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Grennetière (le lieu de la), près de Saint-Philbert, c^ne^ de Gizeux.

Grenoisière (la), c^ne^ de Bournan. V. *Grenerie.*

Grenoisière (le lieu de la), près d'Humeaux, c^ne^ de Ligueil.

Grenouille (la), f., c^ne^ de Faye-la-Vineuse. — *Grenouille,* carte de Cassini.

Grenouille (moulin de), sur la Brenne, c^ne^ de Luynes.

Grenouillé, c^ne^ de Luynes. V. *Grenouiller.*

Grenouille (la), f., c^ne^ de Saint-Épain.

Grenouille, vil., c^ne^ de Sainte-Maure, 23 habitants.

Grenouilleau (moulin de), sur la Brenne, c^ne^ d'Auzouer. — *Grenouilleau,* carte de Cassini.

Grenouilleau (bois de), c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Grenouilleau, f. et étang, c^ne^ de Marray. — *Le Grenouilleau,* carte de l'état-major.

Grenouilleau (moulin de), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre. — *Cohabert,* ou *Grenouilleau,* 1537, 1571. — *Cohabert,* ou *la Tronce,* 1580. — *Moulin-de-Grenouilleau,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait, pour une partie, de la Roche-de-Neuillé. En 1537, il appartenait à Jean Dubissier, dit d'Auvergne. Plus tard, il fut divisé en trois parts, que Jehan Lasneau, marchand à Châteaurenault, acheta successivement de Jean Menard (1563), de François de Herse, huissier de chambre du duc de Longueville (1566), et d'Étiennette Blanchard, veuve de Robert de Lestang (1584). En 1793, il fut vendu nationalement sur Didier-François Mesnard de Chouzy, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Archives du château de Pierrefitte.)

Grenouilleau (le), f., près de l'étang l'Archevêque, c^ne^ de Villedômer.

Grenouillées (le lieu des), c^ne^ des Hermites. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 23 février 1763. — (Archives du château de la Ferrière.).

Grenouiller (la), ou **Grenouillé,** f., c^ne^ de Luynes. — *Grenouillé,* ou *Petit-Vau-d'Avril,* XVIIe siècle. — *Grenouiller,* carte de l'état-major. — *Grenouille,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Grand-Vau-d'Avril. — (Arch. d'I.-et-L., E, 372.)

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Ballan. — *Grande-Grenouillère,* carte de l'état-major.

Grenouillère (la), ou les **Grenouillères,** ham., c^ne^ de Betz, 10 habit. — *Grenouillère,* carte de Cassini.

Grenouillère (la), vil., c^ne^ de Chambray, 25 habit.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Chaveignes.

Grenouillère (le lieu de la), près de Grange-Neuve, c^ne^ de Luzé.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Grenouillère,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1295, le prévôt d'Oë vendit ce domaine à N. de la Gesse, maître-école. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.)*

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Perrusson. — *Grenouillère,* carte de Cassini.

Grenouillère (la Haute-), ham., c^ne^ de Perrusson, 13 habit. — Ancienne propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des Viantaises; Biens nationaux.)*

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Preuilly.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Rochecorbon.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Saché.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher.

Grenouillère (la), ou les **Grenouillères,** ham., c^ne^ de Saint-Flovier, 10 habit. — *Les Grenouillères,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grenouillère (la), vil., c^ne^ de Saint-Patrice, près de la Loire, 24 habit.

Grenouillère (le fief de la), paroisse de Saint-Quentin-sur-Indrois. — En 1584, il appartenait à Claude Rousseau; — en 1590, à Nicolas Rousseau. Jeanne, fille de ce dernier, épousa Antoine de Baraudin, qui fut, par suite de ce mariage, seigneur de la Grenouillère. Ce fief passa ensuite à René de Baraudin (1643) et fut possédé par cette famille jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin;* E, 95; *titres des Viantaises de Beaulieu.)*

Grenouillère (la), f., c^ne^ de St-Symphorien. — *Grenouillère,* carte de Cassini. — En 1667, elle appartenait à Pierre Bordier; — en 1732, à Louis Banchereau. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.)*

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Savigné. — *Grenouillère,* ou *Greauldière,* XVIIe siècle. — *Grenouillère,* carte de Cassini. — Ancien fief. — *(Rôle des fiefs de Touraine.)*

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Savonnières.

Grenouillère (le lieu de la), c^ne^ de Sazilly, près du bourg.

Grenouillère (la Petite-), paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Propriété de l'hôpital de Saint-Gatien. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux. — Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 155.)

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Veigné.

Grenouillère (la), f., c^ne^ de Vouvray. — *Grenouillère,* carte de l'état-major.

Grenouillères (les), f., c^ne^ de Betz. V. *Grenouillère.*

Grenouillère (les), f., c^ne^ de Saint-Flovier. V. *Grenouillère.*

Grenouillet, c^ne^ de Luynes. V. *Grenouiller.*

Grenouillon, f., c^ne^ de d'Assay. — Elle relevait censivement du fief de Bascher. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Grenouillon (le lieu de), près du Grand-Nembon, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Grenssin. V. *Grenet.*

Grès (Saint-Jean-du-), c^ne^ d'Azay-sur-Cher. V. *Grais.*

Grès (le lieu du), près de la Chaussée, c^ne^ de Saint-Branchs.

Gresigny (le bois de), c^ne^ de Lémeré.

Gresille, c^ne^ de Beaumont-en-Véron. V. *Grezille.*

Gresles-Nouet, c^ne^ de Monnaie. V. *Heurrières.*

Greslon (bois de), c^ne^ de Bourgueil. — Il faisait partie de la forêt de Bourgueil, appartenant à l'abbaye du même nom. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.)*

Gresonnerie (la), f., c^ne^ de Paulmy. V. *Grisonnerie.*

Gressignère (le lieu de la), près du bourg de Charnizay.

Gressinerie, ou **Grossinerie** (le lieu de la), c^ne^ de Trogues. — Il fut vendu nationalement sur N. de Sassay, émigré, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.)*

Gressu, Gresseio, Gressio *(S. Johannes de),* V. *Grais,* c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Gresves (les) c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon. V. *Grèves.*

Greux, vil., c^ne^ de Montlouis, 118 habit. — *Villa Grussio in pago Turonico in condita monte Laudiacensi,* 818 (Donation d'Haganon). — *Villa Grusso in vicaria Laudaciensi,* 916 (charte de Saint-Martin). — *Grusacum,* 943 (diplôme de Louis d'Outremer). — *Terra de Grois,* 1283 (charte du prieuré de Bois-Rahier). — *Groes,* 1336 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Groys,* 1469 (*Martyrol. S. Juliani*). — *Greux,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. Au Xe siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien; — en 1500, à Guillaume

Bernard, qui eut une fille, Françoise, mariée à Martin Travers. Françoise Bernard vendit ce fief, par acte du 21 octobre 1517, à Philibert Babou. Plus tard, il passa à Saladin d'Anglure. Après la mort de ce dernier, il fut vendu par décret et adjugé, le 24 mars 1629, à Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée. Par acte du 24 mai 1683, Madeleine Bibault, veuve de Georges Pelissary, le vendit à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, qui le réunit au marquisat de la Bourdaisière érigé en sa faveur en juin 1717. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Greux a été une dépendance de la Bourdaisière.

Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 5, 65; *prieuré de Grandmont*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1280. — D. Martène, *Thes. anecd.*, I, 71. — *Recueil des historiens des Gaules*, IV, 598. — Monsnier, *Hist. S. Martini Tur.*, cxx. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, 31. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 400, 401; *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 86.

Grève (la), f., c^ne de Larçay.

Greveirère (le lieu de la), près des Mées, c^ne de Bossay.

Grèves (les), ou **Gresves**, ham., c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon, 10 habit. — Ancien fief. En 1505, il appartenait à Méry de Betz, Éc.; — en 1538, à Antoine de Neddes, Éc., marié à Isabeau d'Alès. — (D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e, 1re partie. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. de Mauvise*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Greviers, f., c^ne de Sonzay.

Grezelle, c^ne de Balesmes. V. *Gruzelles*.

Greziacum. V. *Grizay*, c^ne de Pussigny.

Grezille (la), vil., c^ne de Beaumont-en-Véron, 37 habit. — *Le Gresil*, ou *la Gresille*, 1700. — Ancien fief. En 1538, il appartenait à René d'Espinay; — en 1683, à Louis Bernin. Il a été compris dans le marquisat d'Ussé, érigé en 1692. — (Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 163; *collégiale d'Ussé*. — D. Housseau, XIV, XVIII.)

Griardière (la), ou **Griarderie**, f., c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Grièves (les), vil., c^ne de la Chapelle-sur-Loire, 45 habit.

Griffonnière (le lieu de la), près de la Soultière, c^ne de Bournan.

Griffonnière (la), f., c^ne de Chambray.

Griffonnière (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — Elle relevait censivement d'Armilly, suivant un bail du 23 juin 1754 et appartenait, à cette époque, à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82.)

Grignon, vil., c^ne de Balesmes, près de l'Esves, 33 habit. — *Mongrignon*, 1526-58. — *Grignon*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à foi et hommage simple. Il est qualifié de *fief noble* dans un titre de 1703. En 1526, il appartenait à Nicolas Raymond, Éc., qui rendit hommage le 15 novembre; — en 1558, à Pierre Raymond. Au XVIIIe siècle, la famille de Voyer d'Argenson en était propriétaire. — (D. Housseau, XII, 8031, 8243. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*.)

Grignon (les landes de), c^ne de la Celle-Guenand.

Grignon, f., c^ne du Grand-Pressigny. — *Grignon*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Grignonnière (la), c^ne de Saint-Denis-hors. V. *Guillonnière*.

Grigny, vil., c^ne de Chinon. — *Grigny*, carte de Cassini. — Le Chapitre du Plessis-les-Tours y possédait une métairie qui fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Grihonne (bois de), près du moulin de Cerisiers, c^ne de Langeais.

Grille (les Grande et Petite-), f., c^ne d'Antogny. — *Grailla*, XIe siècle. — *La Grille*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1083, Renaud Freslon de la Haye donna à l'abbaye de Noyers le droit de dîme qu'il avait sur ces domaines. — (*Cartulaire de Noyers*.)

Grille (la), ham., c^ne de Benais, 15 habit.

Grille (le lieu de la), près de Vaumorin, c^ne de Chançay.

Grille (le lieu de la), c^ne de Chançay, près du bourg et de la Brenne.

Grille (la), f. et chât., c^ne de Chinon. — *La Grille*, cartes de Cassini de l'état-major. — En 1689, Guillaume Daguindeau était qualifié de sieur de la Grille. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Jacques de Chinon*.)

Grille (le bois de la), c^ne de Chinon.

Grille (le lieu de la), près du chemin des Réaux, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Grille (la), f., c^ne de Crouzilles.

Grille (la), f., c^ne de Saint-Cyr.

Grille (le lieu de la), à Ussé, c^ne de Rigny. — Dépendance de la terre d'Ussé. — (Arch. d'I.-et L., *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, *Inventaire d'Ussé* (manuscrit, n° 1420.)

Grillé (le bois), près de Chaslet, c^ne de Mazières.

Grille-Midi, f., c^ne d'Orbigny.

Grillemont, f. et chât., c^ne de la Chapelle-Blanche. — *Grislomons*, 1064 (charte de Saint-Martin). — *Grislum mons*, 1095 (charte de Hubert de Durestal). — *Fortelicia de Grislemont*,

1205 (Archives nationales, J, 622). — *Grilemont, Grilo mons, Domus de Grillemont, Grilmont, Grillement,* XIIIe siècle (chartes du Liget et de Baugerais). — *Ville de Grillemont,* 1464. — *Grillemont,* cartes de Cassini et de l'état-major.

— Ancienne châtellenie, relevant de la baronnie de Ligueil à foi et hommage lige et un roussin de service. Le jour de saint Laurent, le châtelain devait fournir à l'église de Ligueil un homme d'armes *pour la garde de la vigille.*

On voit, par un acte de 1443, que le seigneur de Betz était tenu de payer une livre de poivre au seigneur de Grillemont, le jour de la mi-août ou le dimanche d'après.

Le seigneur de Grillemont possédait un droit appelé *fleurs de Grillemont* et qui consistait en une redevance qu'il percevait sur les bœufs existant dans le ressort de sa justice : trois sols un denier pour deux bœufs labourant dix arpents de terre; six sols deux deniers pour quatre bœufs labourant vingt arpents de terre, etc.

D'après D. Housseau, le château actuel aurait été bâti entre 1465 et 1470, par Bertrand de Lescoet. « Cette place, dit-il, parut importante à « M. de Lescoet, il résolut d'en faire une bonne « forteresse. Pour la décorer, il amplifia le bourg, « bâtit des maisons, forma plusieurs rues et for- « tifia cette petite ville de portes et de murs. Le « château attira son attention, il le fit bâtir sur « une éminence qui domine la ville; quatre « grosses tours en font la base et, pour en rendre « l'entrée plus difficile, il fit des caves spacieuses, « sur lesquelles il éleva les salles, les cours et « autres appartements du château. La profon- « deur des douves, la proximité des étangs, con- « courent à le rendre d'un difficile accès; en peu « de temps on pourrait environner d'eau le châ- « teau de Grillemont. »

Comme le dit avec raison D. Housseau, la tradition se trompe lorsqu'elle attribue la construction de ce château à Tristan Lhermite, grand prévôt de l'hôtel, sous Louis XI. Cette tradition est démentie par l'existence des armoiries de la maison de Lescoet au-dessus de la porte et dans la chapelle dépendant du vieux manoir. De son côté, Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches,* a commis une erreur manifeste en disant que Tristan Lhermite a été un des propriétaires de ce château.

La chapelle de Grillemont, contemporaine du château, était appelée *chapelle de Saint-Solbœuf.* Elle constituait un bénéfice dont la présentation appartenait au seigneur de Grillemont. L'archevêque de Tours avait le droit de collation. On la trouve mentionnée comme étant en bon état dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours,* en 1787.

Les seigneurs de Grillemont étaient patrons et fondateurs de l'église de la Chapelle-Blanche. A ce titre, ils y avaient le droit de litre funèbre et de sépulture. En raison de leur qualité de patrons-fondateurs, ils étaient tenus de faire les réparations au clocher et au chœur.

Par lettres patentes de novembre 1740, la justice de Grillemont fut réunie à celle de la Chapelle-Blanche.

SEIGNEURS DE GRILLEMONT.

I. — Geoffroy de Grillemont, chev., vivant en 1050, est le premier seigneur connu de ce fief. Il est cité dans une charte de Saint-Martin de Tours, relative à un différend qui s'était élevé entre le trésorier et le Chapitre de cette collégiale.

II. — Raoul de Grillemont, probablement fils du précédent, figure dans une charte du mois de mai 1086. Il était maire de Ligueil, fonctions qui constituaient un fief relevant du doyen de Saint-Martin. Toutes les personnes qui voulaient se marier dans l'étendue du territoire de Ligueil étaient tenues de le prévenir de leur mariage et, en lui donnant cet avis, de lui offrir un porc.

III. — Jean de Grillemont est cité dans des chartes de la collégiale de Saint-Martin, de 1130 et 1135.

IV. — Hélie de Grillemont, premier du nom, vivait en 1175.

V. — Barthélemy de Payen, chevalier-banneret, fils de Renaud de Payen, seigneur de la Chapelle, de la Bruère et de Grillemont, vendit au Chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1210, le fief de Preuilly, situé près de la basilique de Saint-Martin. Au mois de juillet 1211, au moment de partir pour la croisade, il donna au même Chapitre une dîme qu'il possédait dans la baronnie de Ligueil. A son retour de la Terre Sainte, en 1213, il vendit au doyen de Saint-Martin la mairie de Ligueil et le logis seigneurial qui en dépendait. De son mariage avec Eustoche, il eut un fils unique, Geoffroy, qui suit.

VI. — Geoffroy de Payen, chev., seigneur de Grillemont, de Boussay, de la Forge, de Sennevières, figure dans une charte de Dreux de Mello, seigneur de Loches, en 1223. L'année suivante, il donna à l'abbaye de la Merci-Dieu, pour le repos de son âme, des terres et des bois situés près de Chantemerle, paroisse de Boussay. Mabille, sa première femme, approuva cette donation. Geoffroy de Payen n'eut pas d'enfants de son premier mariage. En secondes noces, il épousa Isabeau de Preuilly, fille de Geoffroy, baron de Preuilly, et de Luce de N. De ce mariage sont issus : Geoffroy, qui suit, et Jean, marié à Isabeau de Palluau.

VII. — Jeoffroy de Payen, chev., seigneur de Grillemont, de Boussay, de la Forge et de Sennevières, est mentionné dans un acte de 1291.

VIII. — Jean de Payen, frère du précédent et seigneur des mêmes lieux, fit une transaction avec l'abbé de Preuilly, en 1318. On le voit figurer dans une charte de 1326, concernant l'abbaye de Villeloin. D'Isabeau de Palluau il eut une

fille, Jeanne, qui épousa Nicolas de Menou, chev., seigneur de Boussay.

IX. — Barthélemy de Montbazon, seigneur de Grillemont, de Montbazon, de Bois-Robert, d'Isernay et de Colombiers, mourut en 1347. Il avait épousé Jeanne Barbe, dont il eut une fille, Isabeau, qui fut mariée, en 1337, à Jean de l'Ile, chev., seigneur de Sainte-Maure, — et un fils, Jean, qui suit.

X. — Jean de Montbazon, chev., seigneur de Grillemont, est cité dans des actes de 1358 et 1363. Au mois de décembre de cette dernière année, il vendit à Pierre Beaucousin la métairie de Neuville, paroisse de Saint-Ours de Loches, pour vingt-quatre florins d'or, en se réservant six deniers de franc-devoir.

XI. — Hugues de Villaines, chev., devint seigneur de Grillemont, par suite de son mariage avec Jeanne Barbe, veuve de Barthélemy de Montbazon. Il mourut en 1365.

XII. — Jean de la Mesurière, chev., fut seigneur de Grillemont après Hugues de Villaines. On ne sait si cette terre lui était venue par héritage ou s'il l'avait achetée. On a de lui un sceau portant la date de 1371.

XIII. — Guillaume de Naillac, chev., seigneur de Grillemont, céda cette châtellenie, vers 1375, à Ingelger d'Amboise.

XIV. — Ingelger d'Amboise, chev., seigneur de Grillemont, de Rochecorbon, de Marans, des Montils, fils d'Ingelger d'Amboise et d'Isabeau de Thouars, prit part à l'expédition faite en Afrique, par le duc de Bourbon, en 1390. Il mourut en 1410, laissant cinq enfants de son mariage avec Jeanne de Craon, fille de Pierre de Craon, seigneur de la Suze, et de Catherine de Machecoul : 1° Louis, seigneur d'Amboise, vicomte de Thouars et prince de Talmont; 2° Marie, qui épousa, le 14 janvier 1409, Amaury de Craon; 3° Jacquette, femme de Jean de la Tremoille, seigneur de Jonvelle (contrat du 17 juillet 1424); 4° Perronnelle, dame de Rochecorbon, mariée, le 12 juin 1412, à Hardouin, seigneur de Maillé; 5° Isabelle, femme de Jean d'Ancenis, chev., seigneur de Martigné-Ferchault. — Vers 1400, Ingelger d'Amboise avait donné la terre de Grillemont à Perronnelle, sa sœur.

XV. — Perronnelle d'Amboise, dame de Grillemont, épousa Olivier du Guesclin, comte de Longueville, frère du connétable. Par acte du 19 octobre 1402, elle transigea avec les religieux de Bois-Rahier, au sujet d'une rente qui leur était due par la châtellenie de Grillemont. Olivier du Guesclin mourut au commencement de l'année 1403. Sa veuve contracta un second mariage avec Guillaume de la Belloceraye. Elle mourut en 1405.

XVI. — Guillaume de la Belloceraye, chev., seigneur de Grillemont, du chef de sa femme, figure dans des actes des 7 mars 1406 et 12 juillet 1421.

XVII. — Yves de Belloceraye, fils du précédent, chev., seigneur de Grillemont, chambellan du roi, donna à bail, par acte du 6 juillet 1428, à Étienne et Guillaume Raouleau, un emplacement de maisons situé dans la basse-cour du château de Grillemont. Il épousa, vers 1430, Jeanne de Linières, veuve d'Antoine de Preuilly, seigneur de la Rochepozay, dont il eut une fille, Guilloche, femme de Henri Laurent, Éc. En 1454, il voulut empêcher, en ayant recours à la force armée, le doyen de Saint-Martin de Tours, baron de Ligueil, de tenir ses assises. Cette affaire donna lieu à un procès qui se termina par une transaction, le 8 novembre de la même année. Yves de la Belloceraye vivait encore en 1464.

XVIII. — Roland de Lescoet, chev., acheta Grillemont de Yves de la Belloceraye ou de ses héritiers. Il était conseiller et chambellan du roi, grand veneur de France (1457), capitaine-gouverneur du château de Loches. Il épousa, en premières noces, Thomine Péan, et, en secondes, Marguerite Le Borgne, fille de Robert Le Borgne, Éc., et de Thiphaine de Kerenrais. De ce mariage naquirent trois enfants : 1° Bertrand, qui suit; 2° Louis, qui est mentionné dans un acte de 1463; 3° Jean, vivant en 1464. — Roland de Lescoet mourut le 10 décembre 1467 et fut inhumé dans l'église collégiale de Loches, près de l'entrée du chœur. Vers 1778, le Chapitre fit enlever ce tombeau qui était recouvert d'une plaque de cuivre rouge portant cette inscription :

Sous ce piteux édifice dolent
Ce gyst le corps de Mᵉ Rolant
De l'Iscouet, très féal chevalier,
En son vivant chambellan, conseiller
Du roy des Francs, et grand veneur de France,
De Montargis bailly de grand'prudance,
Maistre des eaux et forêts de Touraine,
A Loches fut général cappitaine
Et de Bourguoin, moult vaillant et expert,
Seigneur estoit aussi de Kerypert
De Kembellek, voire de Grillemont;
Qui trespassa, comme tout vivant font
Le jour mortel dixiesme de décembre
L'an mil quatre cent, de ce suis-je remembre
LXVII, *fut mis sous ceste lame*
Priez Dieu qu'il en veuille avoir l'ame.

Marguerite Le Borgne, veuve de Roland de Lescoet, donna, en 1468, à la collégiale de Loches, la somme de cent écus pour la fondation de l'anniversaire de son mari. L'acte de donation portait que cette somme serait convertie en rente, et que tous les ans, le 29 octobre, jour de l'anniversaire, soixante-trois sols seraient distribués sur le tombeau même de Jean de Lescoet, aux ecclésiastiques présents à la cérémonie. Marguerite Le Borgne épousa, en secondes noces, Philippe de Rohan-Montauban, chev., vicomte du Bois-de-la-Roche, baron de Grenonville, chancelier de Bretagne.

XIX. — Bertrand de Lescoet, chev., seigneur de Grillemont, capitaine-gouverneur de Loches, mourut vers 1486, laissant deux enfants : Jean, qui suit, et Jeanne. Ceux-ci eurent pour tuteur d'abord Guillaume de Sully, seigneur de Wallon, et ensuite Lubin, dit l'Anglais, nommé par arrêt judiciaire du 13 janvier 1497.

XX. — Jean de Lescoet, chev., seigneur de Grillemont, est cité dans des actes des 2 février 1506 et 20 septembre 1517. Il mourut en 1524, laissant un fils, Roland, qui eut pour tuteur Roland Barton, abbé de Solignac.

XXI. — Roland de Lescoet, chev., épousa Charlotte de la Chapelle, fille de Julien de la Chapelle, Éc., seigneur de Cordouan, et de Françoise de Signy. Il mourut en 1557, laissant une fille unique, Jeanne, mariée, le 21 août 1576, à René de Vaucelles. Charlotte de la Chapelle épousa, en secondes noces, le 30 août 1559, Pierre de Vaucelles.

XXII. — Pierre de Vaucelles, chev., seigneur de Grillemont (du chef de sa femme Jeanne de Lescoet), de Rouvray, de la Guespière et de la Voûte, homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier, avait épousé, en premières noces, le 13 décembre 1553, Renée de Bidoux, fille de Louis de Bidoux, Éc., seigneur du Coudray, et de Catherine Aussard. De ce mariage il eut René, qui suit; de son second mariage avec Jeanne de Lescoet, naquit François, seigneur des Hayes et de Cordouan, chevalier de l'ordre du roi, marié à Anne Baillet, fille de René Baillet, seigneur des Hayes.

XXIII. — René de Vaucelles, chev., seigneur de Grillemont, de Massilly et du Petit-Boussay, rendit aveu, pour sa terre de Grillemont, en 1580. De Jeanne de Lescoet, il eut un fils, Roland, qui est cité dans un acte de 1615. En 1614, René de Vaucelles et sa femme vendirent Grillemont à Jean-Gabriel de la Hillière.

XXIV. — Jean-Gabriel de la Hillière, chev., seigneur de Grillemont et du Clos-Lucé, sergent-major au régiment des gardes du roi, capitaine-gouverneur de Loches et de Beaulieu, mourut le dernier jour d'août 1630 et fut inhumé dans l'église des Minimes de Montgoger. Son cœur fut déposé dans l'église collégiale de Loches, dans la nef, près de la chapelle de Sainte-Barbe. Il avait épousé Louise de Gast (et non pas Anne, comme le dit Lambron de Lignim), dame d'honneur de la reine-mère, fille de Michel de Gast, seigneur de Montgoger, et d'Antoinette de Montmorency. De ce mariage sont issus : Louis, dont on parlera plus loin, et Anne, née à Amboise, le 22 septembre 1614. En 1633, Louise de Gast constitua une rente de 437 livres 10 sols au profit du Chapitre de Notre-Dame de Loches.

XXV. — Louis de la Hillière, chev., seigneur de Grillemont (1630), mourut vers 1687. En 1686, la terre de Grillemont avait été saisie sur lui et donnée à bail judiciaire.

XXVI. — Louis, Charles, Gilles, Guillaume et Antoine d'Amboise, héritiers de Louis et de Anne de la Hillière et de Louise de Gast, veuve de Jean-Gabriel de la Hillière, possédaient Grillemont en 1689. Peu de temps après, cette terre fut achetée par Louis Reuillé de la Chesnaye et Claude-Mathieu Espiard.

XXVII. — Louis Reuillé de la Chesnaye, bourgeois de Paris, acheta, le 1er août 1697, de Charles-Mathieu Espiard et de Marie-Thérèse Boullard, sa femme, leur part de la terre de Grillemont et vendit ce domaine, par acte du 14 avril 1699, à Charles Le Noble.

XXVIII. — Charles Le Noble, bourgeois de Paris, seigneur de Grillemont, vendit cette terre à René-François Boutin, par acte du 11 avril 1720.

XXIX. — René-François Boutin, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Grillemont (1720-1735).

XXX. — Claude de Monnerac, Éc., propriétaire de Grillemont, en 1736, rendit aveu au roi, pour cette terre, le 13 février.

XXXI. — François-Balthazar Dangé d'Orsay, conseiller et secrétaire du roi et fermier général, se rendit adjudicataire, le 13 février 1739, de la terre de Grillemont, vendue, par décret, sur François du Buisson, curateur de la succession vacante de Charles Le Noble qui, nous ne savons comment, était rentré en possession de ce domaine après 1736. Ce seigneur dépensa quatre cent mille livres pour la restauration du château dont il modifia le caractère et dont il supprima le donjon pour ouvrir la cour. Il détruisit également ce qui subsistait de l'ancienne ville de Grillemont, pour agrandir son parc et ses jardins, qu'il fit dessiner dans le goût de Lenôtre. La terre de Grillemont passa, en 1777, aux mains de son neveu.

XXXII. — René-François-Constance Dangé d'Orsay, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Grillemont, de Manthelan, du Puy-de-Sepmes, de Taffonneau, de Vou, de Civray et de la Roche-Saint-Jean, avait épousé Louise-Madeleine Charpentier. Il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789. Il mourut le 6 thermidor an III, laissant le château et la terre de Grillemont à son fils, Balthazar-Constance Dangé d'Orsay, marié à dame Marie-Rose-Blanche Leboullanger. Ceux-ci les vendirent le 28 floréal an VI, à Hippolyte Collineau, armateur à Nantes.

Aujourd'hui le château appartient à M. Lecointre, qui en a confié la restauration à M. Guérin, architecte à Tours.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 15, 31, 74; G, 14, 24, 404, 415; *Inventaire des titres de Bois-Rahier*. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 486. — D. Housseau, II, 203; III, 885; VI, 2339, 2580, 2592; VII, 2606, 2775; VIII, 3737 *bis*; XII, 5710, 5711, 5712, 5713, 5715, 5716, 5723, 5724, 5725, 5726, 5727, 5729, 5731, 5734, 5735, 5736-37; XIV;

XVIII. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 272, 293. — L'abbé Bardet, *L'église collégiale du château de Loches*, 56, 57. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIX, 536. — D'Hozier. *Armorial général*, reg. 5e, *généal. de Vaucelles*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII. 71, 702, 837. — *La Touraine*, 499. — *Cartulaire du Liget*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 10 messidor an VI. — *Historiens de France*, V. 264. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 19. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 639. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, 201. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 150. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 777. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 270; X, 97, 189; XII, 104. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 70. — Bibl. de Tours, manuscrit nos 1308, 1352, 1366. — *Étrennes à la noblesse*, VI, 195. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 552. — Douët d'Arc, *Collection de sceaux*, I, 668. — Archives nationales, J, 622, n° 1. — *Conférence de la Rédaction de la coutume de Touraine*, 486.

Grillemont, vil., cne de Saint-Mars, 40 habit. — *Grislomons*, XIIe et XIIIe siècles (chartes de l'abbaye de Saint-Julien et de Saint-Martin). — Ancien fief. En 1501, il appartenait à Olivier de Braye, Éc.; — en 1540, à Mathurin de Broc, Éc., seigneur de Lizardière, mestre des camps et armées du roi, gouverneur de Carentan, qui épousa Louise de Lavardin. De ce mariage naquit François de Broc, Éc., seigneur de Saint-Mars, de Grillemont, de Lizardière, de Chemiré et du Perray, marié, le 11 mars 1596, à Françoise de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency, marquis de Thury, et de Jacqueline d'Avaugour.

François de Broc eut six enfants : 1° Jacques, qui suit; 2° Pierre, seigneur de Lizardière; 3° François, chevalier de Malte; 4° Catherine, femme de François des Loges, Éc., seigneur de la Charbonnière; 5° Antoinette; 6° Anne.

Jacques de Broc, chev., seigneur de Saint-Mars et de Grillemont, épousa, le 1er juillet 1624, Marguerite de Bourdeilles, fille de Claude de Bourdeilles, baron de Matas, et de Marguerite du Breuil. De ce mariage sont issus : 1° Pierre, mort sans postérité; 2° Michel, marié, le 2 août 1666, à Élisabeth Prudhommeau, fille d'Antoine Prudhommeau, seigneur de Darrou, et de Renée Fautras; 3° Jacques; 4° Louis.

En 1630, Grillemont était passé aux mains d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, baron de Saint-Mars. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, il a été possédé par les seigneurs de cette dernière terre. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Mars*. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 304. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1278. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 211. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 274.)

Grillère (la), f. et chât., cne de Faye-la-Vineuse. — *Grelière*, 1468, 1518, 1622. — *Grillère*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse, à foi et hommage lige et un éperon doré. En 1468, il appartenait à Jean Luillier; — en 1553, à Nicolas de Remefort, Éc.; — en 1618-22, à Jean de Remefort; — en 1732, à Mathieu d'Armagnac, lieutenant des maréchaux de France; — en 1775, à Barthélemy-Olivier Gauffereau, trésorier de France à Tours. Jean de Remefort et Élisabeth de Machecot, sa femme, eurent leur sépulture dans une chapelle dépendant du logis seigneurial. L'inscription suivante fut placée sur leur tombe :

CY GISSENT JEAN DE REMEFORT ESCUIER Sr DE LA GRELIERE, VIVANT CONSEILLER DU ROY EN SON GRAND CONSEIL, LEQUEL DECEDA A PARIS LE XXV DEC. DE L'ANNÉE 1622 ET DAMOISELLE ÉLIZABETH DE MACHECOT, SA FEMME, LAQUELLE DÉCEDA DANS LA DICTE MAISON DE LA GRELIERE LE 26 DE SEPT. DE L'ANNÉE 1626. LEURS VERTUS ET MERITES ET LA VRAYE ET BÔNE REPUTATION QU'ILS ONT ACQUIS SONT MIEULX GRAVÉS DANS LA MÉMOIRE DE CEULX QUI LES ONT COGNEUES QU'ILS NE POUVAIENT ESTRE SUR CE MARBRE. ET AUSSI QU'ILS N'ONT POINT EU D'AULTRE OBJET DE LEUR BÔNE VIE QUE L'AMOUR DE DIEU, LE DESIR DE SA GRACE ET L'ESPÉRANCE DE LA SECONDE ET BIENHEUREUSE VIE.

Arch. d'I.-et-L., B, 17; C, 600; E, 323; *cure de Crouzilles; Rôle des 20es*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — Note communiquée par M. Nobilleau.

Grillère (la), f., cne de Rilly. — *Grierres*, carte de Cassini.

Grillerie (la), f., cne de Couesmes. — *Guillerie*, carte de Cassini.

Grilles (le lieu des), près de Richebourg, cne de Vernou.

Grillon (le gué de), sur le ruisseau de l'étang de Villiers, cne de Chemillé-sur-Indrois.

Grillon (le), f., cne de Cinais.

Grillon (le lieu du), près de la Roulinière, cne de la Ferrière.

Grillon (le lieu du), près de l'Indre, cne de Saché.

Grillonnière (la), vil., cne de Chemillé-sur-Indrois, 18 habit.

Grillonnière (la), f., cne de Civray-sur-Cher.

Grillonnière (la), cne de Saint-Denis-hors. V. *Guillonnière*.

Grillonnière (le lieu de la), cne de Veigné. — Il relevait censivement du fief du Temple, près de Montbazon. — (Arch. d'I.-et-L., *commanderie de Ballan*.)

Grillonnières (le lieu des), près de Bazonneau, cne de Montbazon.

Grillons (les), f., c^ne de Lussault.

Grimace (la), f., c^ne de Marcé-sur-Esvres, près du bourg.

Grimaud, f., c^ne de Chambourg.

Grimauderie (la), f., c^ne de Couesmes.

Grimauderie (la), c^ne de Ligueil. V. *Grimaudrie.*

Grimaudière (la), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Nimaudière,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief d'Armilly. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Grimaudière (le lieu de la), près de la Tour-Sibylle, c^ne de Sepmes.

Grimaudières (le lieu des), près des Bâtiments, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Grimaudières (le lieu des), près des Sernières, c^ne de Rilly.

Grimaudières (le lieu des), paroisse de Sainte-Julitte. — En 1660, il appartenait à Pierre de la Vallière — (Registres d'état civil de Saint-Flovier.)

Grimaudières (le lieu des), près de la Péchotière, c^ne de Vallères.

Grimaudrie (la), f., c^ne de Ligueil. — *Grimauderie,* carte de Cassini.

Grimaux (le lieu des), près des Girardières, c^ne du Louroux.

Grimbel, f., c^ne de Faye-la-Vineuse.

Grimoires (le lieu des), c^ne de la Roche-Clermault, près du chemin de Chinon à Marçay.

Grimonne (le lieu de la), près de Vonnes, c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Gringolerie (la), vil., c^ne de Saint-Paterne, 26 habit. — *Gringolerie,* carte de l'état-major.

Grioches, vil., c^ne de Restigné, 28 habit.

Gripault (le lieu de), près du moulin de la Besse, c^ne de Gizeux.

Gripault (le lieu de), près du Perron, c^ne de Lignières.

Gripault, f., c^ne de Mazières.

Gripaux (le lieu de), près de la Fortillère, c^ne de Reugny.

Gripeignes (le lieu des), c^ne de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de la Rivaudière à la Fosse.

Griperie (le lieu de la), à Bléré. — Il relevait du fief de Saint-Julien de Bléré, suivant une déclaration féodale du 4 août 1653. — (Arch. d'I.-et-L., fief de Bléré.)

Griperie (la), f., c^ne de Ceré.

Griperie (le lieu de la), paroisse de Civray-sur-Cher. — Le 20 avril 1740, Claude Dupin et Louise-Madelaine-Guillemine de Fontaine, sa femme, l'achetèrent de Marie Bacon. Il relevait du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Griperie (le bois de la), c^ne de Monthodon.

Gripins (le lieu des), près de la Loire, c^ne de Bréhémont.

Gripon (Charles), né à Tours vers 1640, a publié un ouvrage ayant pour titre : *L'Arithmétique nouvelle tirée de ses obscurités,* Tours, 1678, in-8°. On ignore l'époque de sa mort. — (*Almanach de Touraine,* 1778. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 244. — D. Housseau, XXIII, 376.)

Grippe-de-Noyers (le lieu de), paroisse de Noyers. — Il relevait de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 24 juin 1764. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Grippes (les), f., c^ne de Courcoué. — *Grippes,* carte de Cassini. — Ancien fief. Au XVIe siècle, il appartenait à la famille de Chergé. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 646.)

Grisaicum. V. *Grisay,* c^ne de Pussigny.

Grisardière (la), ou **Grizardière,** ham., c^ne de Saint-Christophe, 17 habit. — *Grizardière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Saint-Christophe, à foi et hommage lige. En 1402, il appartenait à Jeanne de Thais, veuve de Jean de Courcillon ; — en 1639, à Jacques de Fromentières. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 10809. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Christophe.*)

Grisardière (la Basse-), ou **Grizardière,** f., c^ne de Saint-Christophe. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaulieu. Les bois qui en dépendaient furent abattus en 1730. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Christophe.*)

Grisay, ou **Grizay,** f. et moulin, sur la Veude, c^ne de Pussigny. — *Terra quæ vocatur Grisaicus, Grisiacum,* XIe siècle. — *Grisaium, Grisaicum,* XIIe siècle. — Vers 1060, l'abbé de Noyers acheta à Grisay l'emplacement nécessaire pour la construction d'un moulin. A la même époque, Aimery de Faye donna à l'abbaye de Noyers des terrains et des bâtiments situés au même lieu. Dans le siècle suivant, Grizay fut possédé par un chevalier nommé Nivelon. — (*Cartulaire de Noyers.* — D. Housseau, V, 2059.)

Grislum Mons. V. *Grillemont.*

Grisonnerie (la), vil., c^ne de Paulmy, 18 habit. — *Gresonnerie,* 1757. — Il faisait partie, autrefois, de la paroisse de Neuilly-le-Bri-

gnon, dont il fut détaché, en 1757, pour être compris dans la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. Il relevait censivement du fief de la Bonnelière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II.)

Grisonnière (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Il relevait censivement du Plessis-Barbe (1754). — (Arch. d'I.-et-L., E, 82.)

Grisonnière (la), f., c^ne de Civray-sur-Cher. — *Grilonnière*, carte de l'état-major.

Grivau, f., c^ne de Brèches.

Grivau (le), **Griveau**, ou **Gravot**, ruisseau. — Il prend sa source près du Grivau, c^ne de Brèches et se jette dans l'Asdillière. Son parcours est de deux kilomètres. Il fait mouvoir une usine.

Grivaux (le lieu de), paroisse de Chambray. — Il relevait du fief de Bois-Rahier, suivant des déclarations féodales de février 1735 et du 2 juin 1761. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24, 26.)

Grivellerie (le lieu de la), près de la Pile, c^ne de Saint-Mars.

Grivellière (la), f., c^ne de Rouziers.

Grivodennes (le lieu des), près de la Mansellière, c^ne de Sainte-Catherine.

Grizardière (la), c^ne de Saint-Christophe, V. *Grisardière*.

Grizay, Grizaicum. V. *Grisay*, c^ne de Pussigny.

Groais, ham., c^ne de Balesmes, 10 habit.

Grobelle (le lieu de la), près de Fromenteau, c^ne d'Yzeures.

Grobellière (la), vil., c^ne de Chambon, 16 habitants.

Grode (la), f., c^ne de Chemillé-sur-Indrois.

Groes. V. *Greux*, c^ne de Montlouis.

Groetum, c^ne de Pussigny. V. *Grouët*.

Grois (les), c^ne de Marcilly-sur-Vienne. V. *Groye*.

Groison, f., c^ne de Saint-Symphorien. — *Groison*, 1207. — *Hôtel de Grouaison*, 1480. — *Closerie de Groüaison, alias les Bodineaux*, 1627. — *Grouaizon*, 1740. — Il relevait du fief du Péage, du féage et commandise de Tours, à 33 sols six deniers de devoir et deux chapons par an. En 1207, Jean Lairie et sa femme donnèrent à la collégiale de Saint-Martin une pièce de terre située à *Groison*. Au XVIe siècle, ce domaine a été possédé par Jean Briçonnet. En 1627, il appartenait à Jean Bodineau; — en 1788, à N. Morlet, négociant. On y voit une chapelle, dans laquelle on célébrait la messe en 1787-89, et qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours* (1787). — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, 364; abbaye de Marmoutier, *mense séparée; bail du 1er mai 1480; titres de Saint-Clément de Tours*.)

Groison (ruisseau de), c^ne de Saint-Symphorien. — Il prend sa source dans la propriété de Groison, passe à Boisdenier et se jette dans la Loire, près de l'ancien hôtel de Luynes.

Groitière (la), ou **Groiestière**, vil., c^ne du Grand-Pressigny, 17 habit. — Ancien fief. Il a fait partie de la paroisse d'Étableaux. Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny à foi et hommage simple. En 1434, il appartenait à Jean de Vernay; — en 1458, à Étienne Ondet, qui le vendit, le 12 mai, à Bertrand de Beauvau; — en 1525, à Isaac Maran, qui rendit hommage le 8 octobre; — en 1582, à André Rousseau, qui rendit hommage le 5 mars; — en 1609, à Charles de Lorraine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103; *cure d'Étableaux*.)

Grois, Groix, c^ne de Montlouis. V. *Greux*.

Groix-des-Martineaux (le lieu de la), paroisse de Barrou. — Il relevait censivement du fief de la Guittemandière (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Grolay, ou **Grollay**, ham., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 13 habit.

Groleau (bois de), c^ne de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

Groleaux (le lieu des), c^ne de Rochecorbon, près du chemin de Rochecorbon à Reugny.

Grolerie (la), f., c^ne de Manthelan.

Grolettière (la), f., c^ne de Brèches.

Grolettière (la), f., c^ne de Perrusson. — *Grolière*, carte de Cassini. — Jacques Gaigneux, Éc., sieur de la Grolettière, mourut vers 1569. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Grollay, c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Grolay*.

Grolleau (le), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Grolleau (l'île), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Elle est entourée par la boire des Genettes et par le Changeon.

Grolleau (le moulin), sur la Breane, c^ne de Sonzay.

Grollerie (la), ou **Grollière**, f., c^ne de Channay. — *Grolerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 26 août 1743, par Catherine Maudron. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Grollerie (la), f., c^ne de Courcelles. — *Grolerie*, carte de Cassini. — *Grollerie*, carte de l'état-major.

Grollerie (la), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dême. — *Grolerie*, carte de Cassini. — *Grollerie*, carte

de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Rorthres, réunie à celle d'Épeigné en 1823.

Grolleries (le lieu des), c^ne^ de Luzé, près du bourg.

Grollette (le lieu de la), près de Chargé, c^ne^ de Razines.

Grollettière (le lieu de la), c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. de Grasleul, émigré. (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grollier, c^ne^ de Bréhémont. V. *la Caille.*

Grollière (la), c^ne^ de Channay. V. *Grollerie.*

Grollière (la), f., c^ne^ de Courcoué, dans le bourg.

Grollière (la), f., c^ne^ de Draché. — *Grollière,* carte de l'état-major.

Grolliers (le lieu des), près des Grands-Moulins, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Grolliettière (la), f., c^ne^ de Betz.

Grolochon (bois de), près de la Gagnetterie, c^ne^ de Bossay.

Grongardière (le lieu de la), paroisse de Neuvy-Roi. — Ancienne propriété de la cure d'Épeigné-sur-Dême, suivant des baux des 27 septembre 1761 et 30 mai 1769. — (Arch. d'I.-et-L., *cure d'Épeigné.*)

Gronium. V. *Grouin.*

Grosbois, f., c^ne^ de Brizay. — *Grosbois,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grosbois (Perronnelle de), prieure de Moncé, fut nommée en 1563, en remplacement de Françoise de Lavardin. Marthe Larcher lui succéda en 1570. — (*Gallia christiana,* XIV, 337. *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 271.)

Grosboiserie (la), f., c^ne^ de Villaines, près du bourg.

Gros-Buisson (le lieu du), près de la Touche, c^ne^ d'Avon.

Gros-Buisson (le), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Gros-Buisson,* carte de Cassini.

Gros-Buisson (le), vil., c^ne^ de Saint-Martin-le-Beau, 30 habit. — *Gros-Buisson,* carte de l'état-major. — Ancienne dépendance de la seigneurie de la Bourdaisière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65.)

Gros-Buisson (le), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Gros-Buisson (le), f., c^ne^ de Saint-Règle. — Ancienne dépendance de la terre de Chanteloup. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gros-Caillou (le lieu du), près du Rouvre, c^ne^ de Ciran.

Gros-Caillou (le lieu du), près des Genièvres, c^ne^ de Draché.

Gros-Caillou (le), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Groschilloux,* carte de Cassini.

Gros-Caillou (le lieu du), près du chemin de la Raimbaudière, c^ne^ de Mouzay.

Gros-Caillou (le), ham., c^ne^ de St-Nicolas-de-Bourgueil, 10 habit.

Gros-Caillou (le lieu du), près de Brissac, c^ne^ de Sepmes.

Gros-Cailloux (le lieu des), près de la Vienne et de la ferme du Port-de-Nouâtre, c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne.

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ de Channay. — *Hôtel-de-Gros-Chêne,* 1411. — Il devait une rente au prieur de Courcelles. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1171.)

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. — *Groschêne,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. Elle fut vendue nationalement, en 1791, pour 9725 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ de Continvoir. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné (1725). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Gros-Chêne (le lieu du), c^ne^ de la Ferrière. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite, le 20 avril 1634, par Jacques Savare, avocat au Parlement, et Marie et Éléonore Savare, héritiers de Constant Savare, secrétaire de la reine Louise. — (Archives du château de la Ferrière.)

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ du Liège. — *Gros-Chêne,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montpoupon. — En 1683, il appartenait à Bernard Lemaire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39, 599.)

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ de Rigny. — *Gros-Chêne,* carte de Cassini.

Gros-Chêne (le), f., c^ne^ de la Ville-aux-Dames. — *Gros-Chesne,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Gros-Chillou (le lieu du), près du Chêne, c^ne^ de Ceré.

Gros-Chillou (le lieu du), c^ne^ de Charnizay, près du chemin de Charnizay à Sainte-Julitte.

Gros-Chillou (le lieu du), près de la fosse de Saint, c^ne^ de Civray-sur-Esves.

Gros-Chillou (le), c^ne^ du Grand-Pressigny. V. *Gros-Caillou.*

Gros-Chillou (le lieu du), c^ne^ de Maillé, près du chemin de Maillé à Villiers.

Gros-Chillou (le), f., c^ne^ de Mettray.

Gros-Chillou (le lieu du), c^ne^ de Nouâtre, près du chemin de Noyers à Sainte-Maure. — Il relevait de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 24 juin 1754. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Gros-Chillou (le), f., c^ne^ de Rigny. — *Gros-Chillou,* carte de Cassini.

Gros-Chillou (le lieu du), c^ne^ de Saint-Senoch, près du chemin de Ferrières à Loches.

Gros-Chillou (le lieu du), c^ne^ de Sorigny, près du chemin de Longueplaine à Sorigny.

Gros-Chillou (le lieu du), près de la Pinardière, c^ne^ de Thilouze.

Gros-Chilloux (le lieu des), près de Briançon, c^ne^ de Cravant.

Gros-Chilloux (le lieu des), c^ne^ de Ports.

Gros-Chilloux (les), f., c^ne^ de Saint-Patrice.

Groseille (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — Elle relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales des 20 mai 1523, 8 septembre 1572 et 7 octobre 1785. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Groseillère (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Groserie (la), f., c^ne^ de Sepmes.

Gros-Larots (le lieu des), près de la Jaunaie, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Gros-Mauvoisin (le lieu de), c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Gros-Morets (le lieu des), près du ruisseau de la Riolle, c^ne^ de Sepmes.

Gros-Ormeau (le lieu du), dans les environs de Chinon. — Il existait dans ce lieu, en 1725, une chapelle dédiée à saint Thibault. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Étienne de Chinon.*)

Gros-Ormeau (le), vil., c^ne^ de Cléré, 19 habitants.

Gros-Ormeau (île du), dans la Loire, c^ne^ de Montlouis.

Gros-Ormeau (le), f., c^ne^ de Noizay. — *Gros-Ormeau,* carte de Cassini.

Gros-Ormeau (île du), dans la Loire, c^ne^ de Noizay.

Gros-Ormeau (le), f., c^ne^ de Saint-Branchs, près du bourg.

Gros-Panet, f., paroisse de Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard. — Les bâtiments étaient détruits en 1642. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Grosparmy de Piris (Raoul de), doyen de Saint-Martin de Tours (1254), trésorier de l'église de Saint-Frambault, de Senlis, évêque d'Évreux (1256), cardinal, puis légat du Saint-Siège, garde des sceaux de France, mourut en 1270. Il était originaire de Paris. — (Roy, *Hist. des cardinaux français,* III, 6. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 272. — F. Duchesne, *Hist. des chanceliers de France.*)

Gros-Puits (la fontaine du), c^ne^ de Luzé.

Gros-Saule (le ravin ou la courance du), près de la Haute-Bureau, c^ne^ d'Avon.

Grossay, c^ne^ de Vou. V. *Crossay.*

Grosse-Borne (le lieu de la), près de Crèze, c^ne^ de Brizay.

Grosse-Borne (le lieu de la), près du Temple, c^ne^ de Manthelan.

Grosse-Borne (le lieu de la), près de Louy, c^ne^ de Mazières.

Grosse-Borne (les bruyères de la), c^ne^ de Mouzay.

Grosse-Borne (le lieu de la), c^ne^ de Parçay-Meslay, près du chemin de Parçay à Monnaie.

Grosse-Borne (le lieu de la), près de Vinet, c^ne^ de Parçay-sur-Vienne.

Grosse-Borne (le lieu de la), près de la Poste, c^ne^ de Saint-Épain.

Grosse-Borne (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Flovier, près du chemin de la Folie à Germain.

Grosse-Borne (le lieu de la), près de Baudiment, c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Grosse-Borne (la), f., c^ne^ de Saint-Mars. — *Grosse-Borne,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Grosse-Borne (le lieu de la), c^ne^ de Sorigny, près du chemin de l'Oclinière à la Couarde. — *Grosse-Borne,* carte de Cassini.

Grosse-Bourde (la), c^ne^ de Sorigny. V. *Bourde.*

Grosse-Coue (la), vil., c^ne^ d'Abilly, 19 habit. — *Grosse-Cour,* carte de Cassini.

Grosse-Lasnerie (la), c^ne^ de Saint-Cyr. V. *Portillon.*

Grosse-Motte (le lieu de la), près de la Creuse, c^ne^ de la Haye. (N°s 693-94 du plan cadastral.)

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de la Maçonnière, c^ne^ de Beaumont-en-Véron.

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de Roiville, c^ne^ de Cerelles.

Grosse-Pierre (le lieu de la), c^ne^ de

Continvoir. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de la Barrerie, c^ne^ de Courçay.

Grosse-Pierre (le lieu de la), c^ne^ d'Esvres. — Il est cité dans un acte de 1561. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Grosse-Pierre (le lieu de la), près des Limonnières, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Grosse-Pierre (la), c^ne^ de Loches. V. *Petite-Maison.*

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de Saint-Pierre, c^ne^ de Marcé-sur-Esvres.

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de Gaugaine, c^ne^ de Noizay.

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de l'Espérance, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Grosse-Pierre (le lieu de la), près de la Couarde, c^ne^ de Saint-Branchs.

Grosse-Pierre (la), c^ne^ de Saint-Cyr. V. *Noiraye.*

Grosse-Raye (la), f., c^ne^ de Braslou.

Grosse-Tour, f., dans le bourg de Faye-la-Vineuse. — Ancienne propriété de la collégiale de Faye. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Grosserie (le lieu de la), paroisse de Bréhémont. — Il relevait de Milly (1782). — (Arch. d'I.-et-L., *Chanoinesses de Luynes.*)

Grosses-Bornes (le lieu des), près du Vieux-Château, c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Grosses-Pierres (la croix des), c^ne^ de Morand, près du chemin de Fontenay à Château-renault.

Grosses-Pierres (le lieu des), c^ne^ de Villebourg, près du bourg.

Grossonnière (le lieu de la), près de la Biletière, c^ne^ de Pernay.

Gros-Tremble (le), f., c^ne^ de Montreuil. — *Gros-Tremble,* carte de l'état-major.

Grostrie (la), f., c^ne^ de Sepmes.

Groteau, ou **Gruteau** (le moulin de), paroisse de Ballan. — Il est cité dans des actes de 1357 et de 1400. Il dépendait du prieuré de Miré. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Grotellière (la), c^ne^ de Rouziers. V. *Croutellière.*

Grotte (la), f., c^ne^ de Candes. — *Crotte,* carte de Cassini. — Elle dépendait de la chapelle de la Coudraye (1673, 1715, 1764). — (Arch. d'I.-et-L., G, 268.)

Grotte (le lieu de la), près du Petit-Sault, c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Grotte (le prieuré de la). V. *Cigogné.*

Grotte (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny.

Grotte (la), f., c^ne^ d'Ingrandes.

Grotte (le lieu de la), c^ne^ de Loché, près du chemin de la Haute-Rairie à Aubigny.

Grotte (le lieu de la), près de Fontbaudry, c^ne^ de Preuilly.

Grotte (la), f., c^ne^ de Reugny.

Grotte (la), f., c^ne^ de Sainte-Radégonde. — *La Grotte,* ou *la Maladrie,* 1676. — *Grotte-Brouard,* 1737. — *La Grotte,* ou *Pied-Gris,* 1716. — Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier. (Arch. d'I.-et-L., *sommier des rentes.*)

Grotte-à-Boumard (le lieu de la), près du Mortier-de-la-Haye, c^ne^ de Continvoir.

Grotte-aux-Fées (la), c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Antoine-du-Rocher* (St-).

Grotte-Brouard (la), c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *la Grotte.*

Grotte-de-Cheday (la), f., c^ne^ de Villedômer.

Grouaie (la), ou **Grouais,** f., c^ne^ de Bossay.

Grouaie (la), ham., c^ne^ du Grand-Pressigny, 10 habit. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Grouaie (la), c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne. V. *Groye.*

Grouais (la), f., c^ne^ de Balesmes, près de l'Esves. — *Grouaie,* carte de l'état-major.

Grouais, ou **Gruais,** fabrique de limes, c^ne^ de la Membrolle.

Grouais-du-Moulinet (le lieu de), c^ne^ de Ferrières-Larçon. — Le ruisseau des Fontaines y prend sa source.

Grouaison, Grouaizon, c^ne^ de Saint-Symphorien. V. *Groison.*

Groüe (la), f., c^ne^ d'Yzeures. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1487, il appartenait à Jacques Châteigner; — vers 1500, à Louis Ancelon; — en 1636, à Louis Ancelon; — en 1684, à Louis de Montbel; — en 1686, à Jacques-Roger de Montbel; — en 1776, à Benjamin Perrot des Roches; — en 1790, à Charles d'Aloigny de Rochefort. — (Arch. d'I.-et-L., E, 91; *Biens nationaux.* — Registres d'état civil d'Yzeures, de Preuilly et de Saint-Pierre-de-Tournon. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner.*)

Grouët, f., c^ne^ de Pussigny. — *Grouet,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ce lieu est mentionné sous les noms de *Groetum, Gruetum,* dans deux chartes de l'abbaye de Noyers, du XIIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Grouin (le fief de la dîme de), ou l'**Étourneau,** paroisse de Charnizay. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Grouin (le lieu de), au confluent de la Vienne et de la Creuse, paroisse de Pussigny. — *Gronium, villa de Gronio,* XIe siècle. — *Motte-Grouin,* 1721. — *Motte-Grouin,* ou *Bié-des-Deux-Eaux,* 1771. — *Grouin,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant primitivement de Châtillon-sur-Indre, à foi et hommage plain. Il releva du roi, à cause du château de Tours, à partir de 1747. On voit, par une charte de l'abbaye de Noyers, qu'un château fut construit à Grouin, par Hugues de Sainte-Maure, vers le milieu du XIe siècle. (*Hugo de Sancta Maura, tempore Gaufridi comitis Andegavensis novum castellum construxit ex ipsius loci Gronnium nominatum, in quo levavit pedagium sicut in aliis locis habere consueverat.*) Des titres de 1637 et 1682 donnent à ce domaine la qualification de vicomté. En 1483, Grouin appartenait à Pierre Gillier, Éc., seigneur de Puygarreau, marié à Rose de la Haye; — en 1506, à Joachim Gillier, seigneur de Puygarreau, de Marmande, de Faye-la-Vineuse et de la Roche-Clermault, qui épousa Isabeau de Bueil; — en 1637, à Philippe de Périon, vicomte de Grouin; — en 1670, à Louis de Périon; — en 1676, à N. Pussort, conseiller au Conseil royal des finances; — en 1682, à Jean de Périon; — en 1704, à Charles de Chambellain; — en 1721, à Pierre Boutet de Marivast, chev., baron des Ormes-Saint-Martin, qui rendit aveu au roi le 17 janvier; — en 1734, à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte de Vueil-Argenson, baron des Ormes, ministre de la guerre, décédé en 1764; — en 1765, à Marc-René de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, vicomte de la Guerche, baron des Ormes et de Marmande, grand-bailli de Touraine, lieutenant-général des armées du roi. Il rendit hommage au roi le 3 mars 1773 et mourut le 18 septembre 1782; — en 1782-89, à Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson, grand-bailli de Touraine, décédé à Paris le 1er août 1842.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 388, 560, 585, 603, 653. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 727. — D. Housseau, V, 1727; XIII, 8266, 8276, 8277. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1314. — *Cartulaire de Noyers.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II.

Grouins (le lieu des), cne d'Yzeures, au confluent de la Creuse et de la Gartempe.

Groujon (l'étang), cne de Neuillé-le-Lierre.

Grousard (le lieu de), près du Petit-Bas-Mortier, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Grouse (la) nom donné à une maison située près du prieuré de Pommier-Aigre, paroisse de Saint-Benoît (charte de 1287). — (D. Housseau, XXXI.)

Grousellières (les), f., cne de Saint-Épain.

Groussins (les), f., cne de Chinon.

Grouteau, cne de Ballan. V. *Gruteau.*

Grouys, cne de Montlouis, V. *Greux.*

Grouzelle (la), cne de Balesmes. V. *Gruzelle.*

Grouzellière (le lieu de la), paroisse de Cerelles. — En 1672-91, il appartenait à Julien Gabeau, maître ouvrier en soie, à Tours; — en 1703, à N. de Baudry. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Groye (la), **Grois,** ou **Grouaie,** f., cne de Marcilly-sur-Vienne. — Elle devait une rente à l'abbaye de Noyers (1768). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Groye (la), cne d'Yzeures. V. *la Groïe.*

Groys, cne de Montlouis. V. *Greux.*

Gruais (le Haut-), f. et moulin, sur la Roumer, cne d'Avrillé. — Ancien fief, relevant de Crassay. En 1657, il appartenait à François Millon, qui rendit aveu le 9 février; — en 1746, à André Girault, Éc., trésorier de France à Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Titres de Saint-Michel-sur-Loire.*)

Gruais, ham., cne de Langeais, 14 habit. — *Gruais,* carte de l'état-major. — Ancief fief, relevant de Crassay. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gruais, f., cne de Mettray. — Ancien fief, relevant de Mettray. En 1691, il appartenait à Charles Augeard, capitaine au régiment de Navarre; — en 1768, à Louis-Claude de Cop, Éc., et à Élisabeth Royer, veuve de Pierre de Cop, lieutenant particulier au siège présidial de Tours, qui le vendirent, le 2 novembre de cette année, à Louise-Renée de Fescan, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville. Le propriétaire de ce fief avait droit de pêche sur la Choisille, depuis le moulin de Maillé jusqu'aux Arches de la Membrolle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113. — Registres d'état civil de Mettray.)

Gruais (le), cne de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Gruèche.*

Gruau, ou **Gruault,** f., cne de Cléré.

Gruau (bois de), cne de Druyes. — Il fait partie de la forêt de Villandry.

Gruau, métairie noble, paroisse de Vallères. — Elle dépendait, en 1629, de la châtellenie de Colombiers (aujourd'hui Villandry). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers.*)

Gruau (bois et landes de), cne de Vallères.

Gruaudière (la), f., cne de Luynes.

Grue (la), f., c^ne de La Riche. — *La Grue,* carte de l'état-major.

Grue (la), f., c^ne de Neuvy-Roi.

Grue (la), f., c^ne de Truyes. — *Grue,* carte de l'état-major.

Grué (St-), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Saint-Grué,* carte de l'état-major.

Gruèche (la), **Gruais** ou **Gruaize,** f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Gruèche,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1600, il appartenait à Anne Goury. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I-et-L., E.)

Gruelle (le fief de la), paroisse de Ligueil. — Il est cité dans un acte du 28 mars 1478. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Gruet, Gruetum, c^ne de Pussigny. V. *Grouët.*

Gruette (la), f., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Villa Gruslia,* ou *Gruolia,* 943. — *Les Gruettes,* 1740. — Elle relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales des 9 septembre 1511 et 16 janvier 1731. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91, 394.)

Gruges (le lieu de), près de la Bonnette, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Gruget (François), conseiller du roi et référendaire à la chancellerie de France, né à Loches en 1511, a publié un ouvrage intitulé : *Recueil des prophéties et révélations, tant anciennes que modernes, lequel contient un sommaire des révélations de sainte Brigide, saint Cyrille et plusieurs autres saints et religieux personnages,* Paris, R. Le Mangnier, 1561, in-8°. Ce recueil a été publié de nouveau en 1563 (Paris, V. Norment et Jehanne Bruneau, in-16); en 1575 (Venise, in-8°); vers 1580 (Troyes, Pierre du Ruau, in-8°); en 1611 (Troyes, Pierre Chevillot, in-8°). — François Gruget avait rassemblé des notes relatives à l'histoire de Loches et qui n'ont jamais été imprimées. Belleforest paraît s'en être servi dans sa *Cosmographie universelle.* — (*Bibliothèque* de la Croix du Maine. — *Almanach de Touraine,* 1775. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 286. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 224. — D. Housseau, XXIII.)

Grugettière (le lieu de la), c^ne de Rillé. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Gruotia. V. *Gruette,* c^ne de Saint-Cyr.

Gruseaux (les), f., c^ne de Marigny.

Grutot (le lieu de), près du Clos, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Grussacum, Grusso. V. *Greux,* c^ne de Montlouis.

Gruteau (moulin de), sur la Manse, c^ne de Crissé. — *Gruteau,* carte de l'état-major. — Il relevait des Roches-Tranchelion. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Gruteau (moulin de), c^ne de Ligueil. — *Gruteau,* carte de l'état-major.

Gruteau (moulin de), sur l'Esves, c^ne de Marcé-sur-Esves. — *Grautel,* XIe siècle. — *Gouteau,* 1560. — *Gruteau,* carte de l'état-major. — Il relevait de la baronnie de Ligueil. Vers 1062, Archambaud le Long le donna à l'abbaye de Noyers. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — *Cartulaire de Noyers*).

Gruteraie (la), c^ne de la Celle-Saint-Avent. V. *Gautraye.*

Grutière (la), f., c^ne de Sainte-Maure.

Gruzeau (le lieu de), c^ne de Pouzay, près du bourg.

Gruzeaux (le lieu des), c^ne de Parçay-sur-Vienne, près du bourg.

Gruzelle, ham., c^ne de Balesmes, 10 habit. — *Grazelle,* ou *Grouzelle,* XVIe siècle. — *Gruselle,* carte de Cassini. — *Gouselle,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage simple. En 1539, il appartenait à la famille Maurice de la Barre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4. — D. Housseau, XII, 6037. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gryère, vil., c^ne de Rigny, 26 habit.

Guadagne (Thomas de), abbé de Turpenay, succéda à Jean de Selve, vers 1554. Il fut remplacé, vers 1560, par Jean-Baptiste de Guadagne. — (*Gallia christiana,* XIV, 301. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Turpenay.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 349.)

Guadagne (Jean-Baptiste de), nommé abbé de Turpenay vers 1560, mourut en 1594 et eut pour successeur Louis Durand. — (*Gallia christiana,* XIV, 301. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Turpenay.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 349.)

Guarnaicus. V. *Guenay.*

Guarnoderia. V. *Garnauderie,* c^ne de Nouzilly.

Guastina, Guastinensis *silva.* V. *Gatines.*

Gubernessa. V. *Barbelange.*

Gubert (le fief), paroisse de la Croix. V. *Gilbert.*

Guchée (la), f., c^ne de Villeperdue.

Guchepie (les landes de), c^ne d'Orbigny.

Guchepie, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Juchepie.*

Guchespie, c^ne de Saunay. V. *Juchepie.*

Guchettrie (le lieu de la), c^ne^ de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Sainte-Maure.

Gué (le), f., c^ne^ d'Auzouer. — *Le Gué,* carte de l'état-major.

Gué (le), f., c^ne^ de Balesmes, près du ruisseau de Follet. — *Le Gué,* carte de l'état-major.

Gué (la fontaine du), c^ne^ de Chambon, près du chemin de la Haye à Preuilly.

Gué (le), f., c^ne^ de Chezelles. — *Gué-de-Chezelles,* 1483. — *Le Gué,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. En 1758, il appartenait à Louis Bouin de Noiré, Éc., secrétaire du roi, lieutenant-général au bailliage et siége royal de Chinon. En l'an VI, il fut vendu nationalement sur Madeleine Bouin de Noiré, femme de N. Ruzé d'Effiat, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, XIII, 8279).

Gué (le), c^ne^ de Courcelles. V. *Gué-de-l'Aumône.*

Gué (étang et moulin du), c^ne^ de Gizeux.

Gué (le), f., c^ne^ de Marcé-sur-Esvres. — *Vadum de Marchiaco,* 1110. — *Gué-de-Marcé,* 1444. — *Le Gué,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre et de la Louère. En 1474, il appartenait à une dame nommée Huberde; — en 1498, à Maurice Philippe, qui rendit hommage le 26 mars; — vers 1500, à Jean Philippe. Une chapelle, dépendant du logis seigneurial et dédiée à saint Julien, y existait en 1791. Le dernier chapelain fut N. Bouin de Noiré. — (D. Housseau, XIII, 8209, 8242, 8257, 8261. — *Cartulaire de Fontevrault.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gué (le), f., c^ne^ de Mazières.

Gué (le moulin du), sur la Vendeume, c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Le Gué,* ou *Limagne,* XVIIe siècle. — *Le Gué,* carte de l'état-major. — Il relevait de la châtellenie du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; G, 481.)

Gué (la croix du), c^ne^ de Ports, près du chemin de Noyers à Ports.

Gué (le), f., c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain. — *Gué,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gué (le lieu du), près de la Crossaudière, c^ne^ de Vouvray.

Gué (le fief du), paroisse d'Yzeures. — En 1569, il appartenait à Jean de Menou, seigneur de Boussay, suivant une déclaration féodale du 22 mars. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou,* p. 66.)

Gué-Andrault (le), f., c^ne^ de Mettray.

Gué-au-Maître (le), f., c^ne^ d'Épeigné-les-Bois. — *Gué-au-Maître,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété du prieuré d'Épeigné. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gué-au-Moine (le moulin du), sur la Veude, c^ne^ de Braye-sous-Faye. — *Gué-aux-Moines,* carte de l'état-major.

Gué-au-Moine (fontaine du), c^ne^ de Charnizay. — Elle jette ses eaux dans l'Égronne, au-dessous du Moulin-Girault.

Gué-Besnard (le), f., c^ne^ de Semblançay. — *Le Gué,* carte de l'état-major.

Gué-Birault (le fief du). V. *Larcy,* c^ne^ de Neuilly-le-Brignon.

Gué-Blandin, c^ne^ de Sainte-Maure. V. *Guilblandin.*

Gué-Bordier (le), ham., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême, 13 habit.

Gué-Brun (le lieu du), près de Crène, c^ne^ de Noizay.

Gué-Chapelle (le), f., c^ne^ de Nouzilly.

Gué-Chapelle (le ruisseau de). — Il prend sa source près du Clos, c^ne^ de Nouzilly, au lieu appelé la Petite-Fontaine, passe à Nouzilly, et se jette dans le ruisseau de la Petite-Choisille, près de la Petite-Simonnière.

Gué-Couvert, f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Gué-David (le lieu du), près du ruisseau de Montant, c^ne^ de Saint-Baud.

Gué-de-Baigneux (le), f., c^ne^ d'Athée, près du Cher. — *Gué-de-Baigneux,* carte de l'état-major.

Gué-de-Bonneville (le lieu de) près des Benestières, c^ne^ de Charnizay.

Gué-de-Bresme (le), c^ne^ de Semblançay.

Gué-de-Breuil (le lieu de), près de la Creuse, c^ne^ d'Yzeures.

Gué-de-Chezelles (le), c^ne^ de Chezelles. V. *Gué.*

Gué-de-Forêt (le), f., c^ne^ d'Avrillé.

Gué-de-Grez, ou **Gré** (le), f., c^ne^ d'Hommes.

Gué-de-la-Berthe (le), f., c^ne^ de Sonzay. — *Gué-de-la-Berle,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à Denise Mathurin. — (Arch. d'I.-et-L., E. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gué-de-l'Air (le), four à chaux, c^ne^ d'Avrillé.

Gué-de-l'Air (le), f., c^ne^ de Langeais, près du ruisseau de l'Étang-de-Cremille. — *Gué-de-l'Air,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gué-de-l'Arche (le), cne de Ligueil. V. *Dietle.*

Gué-de-l'Aumône (le), f., cne de Courcelles. — *Gué,* carte de Cassini.

Gué-de-la-Cour (le), f., cne de Thilouze. — *Gué-de-la-Cour,* carte de l'état-major.

Gué-de-la-Maisonnette (le), f., cne de la Celle-Saint-Avent.

Gué-de-la-Perrée (le lieu du), paroisse d'Esvres. — Il est cité dans un acte de 1671. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Cormery.*)

Gué-de-la-Vie (le lieu du), cne de Bossay, près du chemin de Preuilly à Azay-le-Féron.

Gué-de-l'Eau-Morte (le lieu du), cne de Braslou, près du chemin de Faye à Braslou.

Gué-de-l'Étra (le), sur l'Indre, près du moulin de Lège, cne de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Gué-de-Maldin (le), f., cne de Loches.

Gué-de-Marcé (le). V. *Gué,* cne de Marcé-sur-Esves.

Gué-de-Mille-Fouasses (le lieu du), cne de Braye-sous-Faye, près du chemin de Neuil à Richelieu.

Gué-de-Mosson (le), f., cne de Braye-sous-Faye. — *Vadum Mauseonis,* 1100 (*Cartulaire de Noyers.*)

Gué-de-Pierre-Lambert (le lieu du), cne de Sainte-Maure. — Le ruisseau de la Jugeraie y prend sa source.

Gué-de-Pré (le), f., cne de Cerelles. — *Gué-des-Prés,* carte de l'état-major.

Gué-de-Pré, vil., cne de Saint-Antoine-du-Rocher, 28 habit. — *Gué-de-Pray,* 1487. — *Gué-des-Prés,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Roche-Behuart. En 1482-87, il appartenait à Jean Hullot, valet de chambre du roi; — en 1497, à Guillelmine, veuve du précédent; — en 1575, à Jehan Besnard; — en 1618, à Anne Besnard; — en 1634, à Charles Drouin; — en 1785, à Jeanne Mollet, veuve de Denis-François Brousse de Gersigny, greffier en chef du bureau des finances de Tours. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Archives de la Société archéologique de Touraine.)

Gué-de-Ré (le lieu de), près du Buisson, cne de Chançay.

Gué-de-Ré (le), f., cne de Chanceaux-sur-Choisille. — Elle relevait de Chanceaux, suivant une déclaration faite, le 15 septembre 1756, par Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudry. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Châtenay.*)

Gué-de-Rechesne (le). V. *Requeugne.*

Gué-de-Roi (le), cne de Villebourg. V. *Gué-du-Roi.*

Gué-de-Rouable (le), sur l'Indre, cne du Bridoré.

Guèdes (le lieu de), près des Forges, cne de Saint-Benoît.

Gué-des-Bois (le), f., cne de Saint-Antoine-du-Rocher.

Gué-des-Vaches (le), vil., cne de Loches.

Gué-Douillet (le), f., cne de Semblançay. — *Gué-Douillet,* carte de l'état-major.

Gué-Droit (le), f., cne de Saché.

Gué-Droit (ruisseau de). — Il traverse la commune de Villaines et se jette dans l'Indre, près des Moulins-Neufs, cne de Saché.

Gué-des-Besnards (le lieu du), près de la Ligoire, cne de la Chapelle-Blanche.

Gué-des-Chatres (le lieu du), près de l'Esves, cne de Sepmes.

Gué-des-Dames (ravin ou courance du), cne de Saint-Jean-Saint-Germain. — Il aboutit à l'Indre.

Gué-des-Mers (le lieu du), cne de Sepmes, près du chemin de Marcé à Bournan.

Gué-des-Mottes (le), sur l'Indre, cne de Huismes.

Gué-des-Pendus (le lieu du), près du moulin d'Armentières, cne de Rivarennes.

Gué-des-Terriers (île du), dans la Creuse, cne d'Yzeures.

Gué-du-Douai (le lieu du), cne de Charnizay, près du chemin de Bossay à la Celle-Guenand.

Gué-du-Gré (le). V. *Gué-de-Gres,* cne d'Hommes.

Gué-du-Lavoir (le), f., cne d'Abilly.

Gué-du-Moine (le), f., cne de Charnizay.

Gué-du-Port-aux-Raies (le), sur la Creuse, cne d'Abilly.

Gué-du-Roi (le), f. et chât., cne de Villebourg. — *Gué-de-Roi,* 1791. — *Gué-du-Roi,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Dès le XVe siècle, il appartenait à l'abbaye de Gastines. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Gastines; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Martin Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine,* 70.)

Gué-Ferré (le lieu du), cne de Sainte-Maure, près de la Manse.

Gué-Gallanger (le), sur l'Indre, près de Chemallé, cne de Reignac.

Gué-Gatier (le), sur la Claise, c^ne^ d'Abilly.

Gué-Gilbert (le lieu du), près du ruisseau de la Glaize, c^ne^ du Boulay.

Gué-Grantier (le), ou **Gué-Gaultier,** f., c^ne^ d'Esves-le-Moutier. — *Gué-Gautier,* carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur les marquis de la Fayette et de Lusignan, émigrés. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Gué-Guenand (le), près de Sainte-Barbe, c^ne^ de Beaulieu.

Gué-Guinart (le), paroisse d'Orbigny. — *Gué-Guinart, terra Vadi Ginardi,* 1290. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Gué-Lambert (le), f., c^ne^ de Château-la-Vallière.

Guélan. V. *Lassefrise,* c^ne^ de Nazelles.

Guelandière (la), f., c^ne^ de La Croix. — *Guelandrie,* carte de l'état-major.

Gué-Launay (le), ham., c^ne^ de Sonzay, 10 habit.

Gué-Louis (le), f., c^ne^ de Manthelan.

Gué-Luneau (le), c^ne^ de Bueil. V. *Caves-de-Gué-Luneau.*

Gué-Menier (le), vil., c^ne^ de Ciran, 27 habit. — *Gué-Menier,* carte de l'état-major. — *Quay-Meunier,* carte de Cassini. — Ancien fief. Vers 1540, il appartenait à Guillaume de Grellet, Éc., marié à Charlotte de la Rochefoucaud, fille de René de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Noble, et de Françoise de Chergé. En 1679, Gabriel Quentin en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 458. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gué-Moreau (le lieu du), près de Beauvais et de l'Égronne, c^ne^ de Charnizay.

Gué-Moteau (le lieu de), près d'Ussé, c^ne^ de Rigny.

Gué-Nillet (le lieu du), près de Roncée-Bigot, c^ne^ de Chezelles.

Gué-Perroux (le fief du), paroisse de Villiers-au-Boin. — Il relevait du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 9 juillet 1745, par Paul Monoury. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Gué-Plessard (ruisseau du), c^ne^ de Fondettes. — Il est mentionné dans un titre de 1502. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Gué-Poncet (le moulin de), sur la Ramberge, c^ne^ de Pocé. — *Gué-Pousset,* ou *Buisson-Dennerie,* 1763. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Gué-Saint-Jean (le), sur la Creuse, c^ne^ d'Abilly.

Gué-Souris (le bois de), c^ne^ de Nouzilly.

Gué-Valais (le lieu de), près de l'Échandon, c^ne^ de Tauxigny.

Guébrie (le lieu de la), près de Saint-Maurice, c^ne^ de l'Ile-Bouchard.

Guée (la), f., c^ne^ de Nouzilly.

Guefaudière (la). V. *Guiffaudière,* c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain.

Gueffaut, f., c^ne^ de Varennes. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1752, il appartenait à Alexandre Haincque, Éc.; — en 1782, à Bernard Haincque, Éc., qui rendit hommage le 3 juin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 588. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 5e.)

Guegne. V. *Guigné,* c^ne^ de Beaulieu.

Guelin (île), dans le Cher, c^ne^ de Saint-Avertin.

Guenanchère (le lieu de la), près de Landes, c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Guenand (le fief), V. *Vauvert,* c^ne^ de Sainte-Maure.

Guenand des Bordes (Guillaume), chev., chambellan du roi et son lieutenant en Champagne, en 1368, fut nommé lieutenant du roi en Touraine, en 1369, capitaine de Montereau, en 1370, et porte-oriflamme de France, en 1392. Il fut tué en Hongrie, à la bataille de Nicopolis, en 1396. Il avait épousé, vers 1374, Marguerite de Bruyères, dame de Cayeu et de Boulencourt. — (*Ordonnances des rois de France,* VII, 518. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 206.)

Guenand des Bordes (Pierre), chev., seigneur des Bordes et de la Vernoisière, chambellan du roi, était capitaine du château d'Amboise en 1498. Il fut remplacé par N. de Saint-Quentin. — (D. Housseau, XII, 6046. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

Guenand (Jeanne de), abbesse de Moncé, succéda à Olive Le Guay, en 1518. Elle fut remplacée, vers 1550, par Françoise de Lavardin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Moncé.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 271. — *Gallia christiana,* XIV, 336.)

Guenaudière (la), f., c^ne^ de Luzé. — *Genaudière,* 1557. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. En 1557, il appartenait à René de la Jaille. — (D. Housseau, XIII, 8239. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guenaudière (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. Il faisait partie, autrefois, de la paroisse d'Étableaux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guenaudrie (la), f., c^ne^ de Monts.

Guenaudrie (le lieu de la), paroisse de Morand. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer. En 1716, il appartenait à N. de Razé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Guenay, f., cne de Jaulnay. — *Gathnaicum, Gagnaicum, Gunayum,* XIe et XIIe siècles. — *Guenay,* carte de Cassini. — Ancien prieuré, dépendant de l'abbaye de Noyers. La chapelle était dédiée à saint Jean l'Évangéliste. Aimery Chinart était prieur de Guenay en 1139; — Jean en 1145; — Aimery, en 1176; — Annet, en 1187; — Claude Grosbois, Éc., en 1628; — François-Laurent-Gabriel Tailbouis, vicaire de Saint-Pierre d'Angers, en 1789.

Le domaine de Guenay avait été donné, vers 1070, à l'abbaye de Noyers, par le nommé Hubert. Il constituait un fief qui relevait de Faye-la-Vineuse à foi et hommage simple.

Arch. d'I.-et-L., C, 600; *prieuré de Guenay; titres de l'abbaye de Noyers; Biens nationaux.* — *Cartulaire de Cormery,* 64, 65, 127, 171, 469, 513, 514, 525, 549, 556, 599, 600, 618, 635, 647, 652. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.*

Guenaye (maison de la), à Champigny. — Elle dépendait de la collégiale de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Guené, cne de Cinais. V. *Guenest.*

Gueneau-de-Belair, f., cne de Mettray.

Guenée (la), f., cne de Brizay. — *Guenée,* carte de l'état-major. — *La Guiené,* carte de Cassini.

Gueneraie (la), cne de Chezelles. V. *Ganneraie.*

Guénerie (la), f., cne de Mouzay. — *Guenerie,* carte de l'état-major. — Ancien fief. Depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, il a été possédé par la famille de Quinemont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 72, 108; *Biens nationaux.* — D'Hozier, *Armorial général de France,* reg. 1er, 440. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* I, *généal. de Quinemont;* X, *généal. Odard,* p. 40. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse de France,* II, 217. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVI, 636-37.)

Guenèse (le lieu de la), près de la Bourdillère, cne de Cinais.

Guenest, ou **Guené,** ham., cne de Cinais, 12 habit. — *Guenay,* carte de Cassini.

Guenetrie (la), f., cne de Thilouze.

Guenezard (le lieu de), près de Juchepie, cne de Panzoult.

Guenière (les Haute et Basse-), f., cne de Neuville. — *Gainière,* 1558. — *Guenière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Georges Boubart. Au XVIIIe siècle, il faisait partie du marquisat de Châteaurenault. — (Archives du château de Pierrefitte. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guenil (étang de), cne des Hermites. — *Étang-de-Gueni,* carte de l'état-major.

Guenillon, f., cne de Chaveignes, près de la Veude.

Gueniviers (les), f., cne de Luynes. — *Gueniviers,* carte de l'état-major. — *Le Guenivier,* carte de Cassini.

Guenneraye (la), f., cne de Joué-les-Tours. — *Grenneraye,* 1664. — Elle relevait censivement du fief de l'Aubraye, suivant une déclaration féodale faite le 8 septembre 1664. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'Aubraye.*)

Guenoches (le lieu des), paroisse de Parçay-Meslay. — En 1478, l'abbaye de Marmoutier le concéda à perpétuité, moyennant une rente, à la famille Guenoche. Son étendue était de vingt arpents. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée.*)

Guenon (le Grand-), f., cne de Marcilly-sur-Maulne.

Guenoust, paroisse d'Auzouer. V. *Borde (la Petite-).*

Guenucherie (la), f., cne de Pernay.

Guepière (la) ou **Guespière,** f., cne d'Auzouer. — *Gespière,* 1785. — *Guespierre,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault, à foi et hommage lige. En 1331, il appartenait à Jehan de Cormeray; — en 1383, à Hubert de Fontenay; — en 1494, à Jean de Fontenay; — en 1558, à un autre Jean de Fontenay; — en 1620, à Mathurin Forget; — en 1624, à César Forget; — en 1681, à Nicolas Guimont; — en 1785, à René-Didier-François Mesnard, comte de Chouzy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 118, 119, 315; *Biens nationaux.* — Archives du château de Pierrefitte. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état civil d'Auzouer.)

Guepière (ruisseau de la), cne d'Auzouer. — Il prend sa source à la Chaise, reçoit les eaux de la fontaine de Boubilles, au lieu appelé Clopâtre, et se jette dans la Brenne, au moulin de Grenouilleau.

Guepière (la), f., cne de Nazelles. — *Guesperia,* 1225. — *Guepière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1431-58, il appartenait à Guillaume du Pont, Éc., marié à Jeanne de Neuvy; — en 1518-23, à François Tissard, Éc., contrôleur général de l'artillerie et à Charles de Bonnigal; — en 1527, à Françoise de Villebresme, veuve de François Tissard; — en 1530, à Philibert Tissard; — en 1540, à Claude Tissard; — en 1574-79, à René du Bois, Éc.; — en 1606, à Valeran du Bois; —

en 1660, à Madeleine Scarron, veuve de Charles Robin, trésorier de France à Tours, qui le vendit à Pierre Le Febvre; — en 1752, à Alexandre-Louis-Marie-Joseph Ouvrard de Martigny; — en 1786, à Denis-Charité-Joseph Ouvrard de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651; E, 26 31, 36. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 406; II, 939, 1012. — *Mémoires* de Michel de Marolles, *généal. d'Erian.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 55.)

Guepière (la tour), ou **Guespière,** ou **Tour-de-la-Bazoche** (1439). — Elle était située près de la Tour-Feu-Hugon, à Tours, et constituait un fief qui appartenait, en 1435, à Philibert de Brecy, Éc.; — en 1526, à Jacques de Beaune. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Proclamation des biens à vendre de Jacques de Beaune,* 1529.)

Guepière (le lieu de la), paroisse de Vallières (Fondettes). — Il est cité dans une charte de 1259. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Vallières et Saint-Roch.*)

Guéraudière (la), f., c^ne de Nouzilly. — *Guiraudrie,* carte de l'état-major. — *Guéraudière,* carte de Cassini.

Guerche (la), commune du canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, à 11 kilomètres du Grand-Pressigny, à 42 de Loches et 74 de Tours. — *Guirchia, castrum Wirchiæ,* 1077, 1095, 1099 (chartes de l'abbaye de Preuilly). — *Guircha,* 1110 (*Cartulaire de Noyers*). — *Guirchia, Quirchia,* 1126, 1152 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Gurchia,* 1175 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *Guerchia, Guierchia,* 1208 (charte de Pierre de Montrabé).

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Abilly; à l'ouest, par la Creuse, qui la sépare des communes de Leugny et de Méré (Vienne); au sud, par Barrou; à l'est, par le Grand-Pressigny. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 56, de la Haye au Blanc.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Granges (10 habit.). — Les Loges, ancien fief, relevant de la Guerche. — Les Mouchetières (14 habit.). — Le Moulin (11 habit.). — Villeplate (36 habit.). — Le Pré (12 habit.), ancien fief. — Bellevue, les Bardonnières, etc., etc.

Avant la Révolution, la Guerche était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 528 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé le 12 septembre 1811. Primitivement, cette commune avait une plus grande étendue. En 1796, l'administration du district de Preuilly céda, au département de la Vienne, toute la partie de l'ancienne paroisse qui se trouvait sur la rive gauche de la Creuse. La Guerche reçut en échange le hameau de Villeplate et ses dépendances, situés sur la rive droite de la même rivière et qui dépendaient de la commune de Leugny.

Population. — 312 habit. en 1697. — 106 feux en 1764. — 498 habit. en 1801. — 550 habit. en 1810. — 525 habit. en 1821. — 540 habit. en 1831. — 542 habit. en 1841. — 526 habit. en 1851. — 513 habit. en 1861. — 447 habit. en 1872. — 464 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le troisième dimanche de mai.

Bureau de poste et *perception* du Grand-Pressigny.

L'église, dédiée à saint Marcellin, parait avoir été fondée par Regnaud de la Guerche, ou par son prédécesseur (1050-1100). Elle offre les caractères propres au style romano-byzantin secondaire; le plan est celui de la croix latine. On voyait autrefois, dans l'une des chapelles, à l'extrémité du transsept, un tombeau qui a longtemps passé pour être celui d'Agnès Sorel. Depuis, on a reconnu qu'il avait été élevé à la mémoire de Jacqueline de Miolans, première femme de Jean-Baptiste de Villequier, morte en 1518. Par son testament, daté du 17 septembre 1518, cette dame de la Guerche avait choisi l'église de Saint-Marcellin pour lieu de sépulture, et ordonné qu'il serait dit pour le repos de son âme *douze mille messes,* d'une part, et qu'il serait célébré perpétuellement, dans le même but, *sept messes par chacune sepmaine.*

De nos jours, le tombeau de Jacqueline de Miolans a été transporté dans une ancienne chapelle du vieux manoir.

Non loin du tombeau de Jacqueline de Miolans se trouvait celui d'un saint prêtre, nommé Charles Gautier, décédé à la Guerche, dans le courant du mois de décembre 1536, et qui, par son testament, daté du 17 septembre 1530, avait fondé une chapellenie dans l'église de Saint-Marcellin.

Il existait dans cette église deux chapelles : l'une, dédiée à saint Nicolas et dont le dernier titulaire fut Pierre Percevault, curé de Barrou (1790); l'autre, appelée la chapelle de la Patrie-aux-Jaux. Ce bénéfice appartenait, en 1790, à Donatien Lecoq, curé des Ormes.

De temps immémorial, l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly jouit du droit de présentation au prieuré-cure de la Guerche. Elle fut confirmée dans la possession de ce privilège par bulles des papes Urbain II et Alexandre III et par lettres des archevêques de Tours, Hugues d'Étampes (1147), Engebaud de Preuilly (1149) et Barthélemy II de Vendôme (1184).

Au moyen âge, un saint personnage, nommé Rigomier, était honoré, à la Guerche, comme un

des patrons de la paroisse. L'existence de ce saint, dont les reliques furent profanées et détruites par les protestants en 1562, ne nous est guère révélée que par la tradition populaire. On montre encore, dans l'un des jardins du château, une porte que l'on dit avoir été celle de l'ermitage de saint Rigomier. La même tradition désigne aussi l'endroit où le patron de la Guerche, saint Marcellin, l'un des sept fils d'une femme nommée Maure, issue d'une famille distinguée parmi les Goths, eut la tête tranchée par ordre du roi de ces barbares.

Au bord de la forêt de la Guerche se trouvent les ruines d'une autre chapelle dite Notre-Dame-de-Prélong, et à laquelle se rattache la légende suivante :

Un jour, sous le règne de Charles VII, un jeune fauconnier et sa fiancée, cherchant ensemble dans la forêt des nids de tourterelles, furent attaqués par un loup. L'animal se jeta avec fureur sur la compagne du fauconnier et la mordit si cruellement, qu'elle mourut peu de jours après des suites de ses blessures.

Agnès Sorel et le roi Charles VII, qui se trouvaient alors à la Guerche, eurent connaissance de ce triste accident et furent touchés du désespoir du fauconnier. Ils firent bâtir la chapelle de Prélong, c'était le nom de l'endroit où le malheur était arrivé, et voulurent que le corps de la jeune fille y fut enterré. Un peu plus tard, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, le fauconnier s'enrôla sous la bannière royale et bientôt, par le courage dont il fit preuve dans plusieurs rencontres, il mérita d'être armé chevalier de la main même de Charles VII, qui l'avait pris en grande affection.

Peu de temps après sa fondation, la chapelle de Notre-Dame-de-Prélong fut érigée en prieuré et placée sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly. Dans le courant du XVIIe siècle, on réunit ce bénéfice à la cure de la Guerche.

CURÉS DE LA GUERCHE. — Vincent Guylet, 1692. — René-Louis-Joseph Pirault, 1782. — N. de Lherbaudière, 1789. — Nabon, curé constitutionnel, 1793. — Cartier, 1804. — Blaive, 1831. — Métayer, juin 1871, actuellement en fonctions (1880).

Le château actuel, bâti sous le règne de Charles VII, en a remplacé un autre dont il est parlé dans une charte de 1095, à l'occasion d'une donation qu'un nommé Guarin fit à l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly; l'acte fut passé dans le château de la Guerche (*in castro Wirchiæ*), le jour de la fête de saint Marcellin, avec le consentement de Regnaud et de son fils, suzerains du donateur.

Chalmel prétend, mais sans fournir aucune preuve à l'appui de son assertion, que cette forteresse était peu considérable. Elle avait cependant assez d'importance pour que Jean Sans Terre, roi d'Angleterre, qui s'était emparé, en 1203, d'une partie de la Touraine, se soit préoccupé de la conserver sous sa dépendance.

Robert III, comte d'Alençon et de Séez, qui en était alors propriétaire, du chef de sa femme, Jeanne de la Guerche, fille et héritière de Josbert de la Guerche, avait quitté le parti des Anglais et suivi Philippe-Auguste dans son expédition de Normandie. Mécontent de cette défection, Jean Sans Terre, par lettres expédiées du Mans, le 23 janvier 1203, ordonna à Gérard de Létang, à Chalon de la Roche et autres chevaliers qui gardaient la Guerche, de remettre la forteresse aux mains d'un gouverneur que désigneraient Girard d'Athée et Eschivard de Preuilly. Suivant ces mêmes lettres, le nouveau gouverneur devait fournir une caution et empêcher le comte d'Alençon, ainsi que sa femme, d'exercer aucune autorité dans le château, tant qu'ils resteraient dans le parti de Philippe-Auguste.

(*Rex..... Gerardo de Stagno, Johanni de Stagno et Chaloni de Rupe et aliis militibus custodientibus castrum de Guirchia, salutem. Mandamus vobis quod per consilium G. de Athies et Eschiwardi de Pruilly, castrum de Guirchia in tali manu custodiendum committatis unde dampnum vel dispendium nobis non possit evenire, accepta bona securitate ab illo qui per consilium ipsorum illud custodierit, quod illud salvo custodietur. Ita quod comes R. Sagiensis nec uxor sua aliquam potestatem habeant in castro illo, quamdiu idem comes nos werraverit. Teste me ipso, apud Cenomanis* XIII *die januarii.* (Rot. Norm. litt. pat.)

Ce fut Geoffroy III, vicomte de Châteaudun, qui fut investi des fonctions de gouverneur. Quelques jours après, ce seigneur ayant été fait prisonnier par Philippe-Auguste, de nouvelles lettres de Jean Sans Terre ordonnèrent la remise de la forteresse à Girard d'Athée, gouverneur de Loches, qui, un peu plus tard, la rendit à Geoffroy de Châteaudun.

(*Rex..... militibus custodientibus castrum de Guirchia..... mandamus vobis quod statim visis litteris istis liberetis dilecto et fideli nostro G. de Atheis castrum de Guierchia custodiendum. Scimus enim quod dominus vicecomes Castri-Duni quod moleste ferimus captus est; sed in proximo per gratiam Dei liberabitur et tunc ei inde faciemus quod facere deberimus dilecto et fideli homini nostro. Teste P. de Rupibus, apud Rhotomagum* XXXI *die martii.* (Rot. norm. litt. pat.)

Dans ces temps de troubles et de guerre civile, les propriétés féodales changeaient souvent de maîtres, suivant que la fortune des armes en décidait. Vingt ans après les faits que l'on vient de lire et qui sont empruntés au *Rôle des Normands*, la Guerche tomba aux mains de Pierre

de Dreux I, dit Mauclerc, allié des Anglais. Dans le même moment, Louis VIII, roi de France, qui venait de succéder à son père, Philippe-Auguste, rassemblait une armée considérable pour tenter une expédition en Poitou et en Limousin. A la nouvelle de la prise de la Guerche, ce prince dépêcha un fort détachement de ses troupes dans la partie méridionale de la Touraine, avec ordre de reprendre cette place. Amaury de Craon, chargé de commander le détachement, vint assiéger la Guerche, et, l'ayant emportée d'assaut, fit prisonnier Pierre de Dreux, qui dut payer une grosse somme pour obtenir sa liberté (1223).

Les familles de Preuilly, d'Amboise, de l'Ile-Ogier, de Maillé, de Rougé, de Thalensac, de Châteaugiron, de Frotier et de Malestroit, possédèrent la Guerche après Geoffroy de Châteaudun, seigneur de ce domaine, à cause de sa femme, Jeanne de la Guerche, veuve de Robert III, comte d'Alençon. Cette succession chronologique nous conduit, sans nous fournir aucun fait intéressant, jusqu'au xve siècle, qui vit construire le château actuel de la Guerche.

Si l'on s'en rapportait à l'*Histoire de Touraine,* de Chalmel, Charles VII et Agnès Sorel, celle-ci par suite d'une donation royale, auraient possédé le domaine dont nous retraçons l'histoire. « Ce fut probablement Jean de Châteaugi- « ron, dit-il, qui vendit à Charles VII le domaine « de la Guerche. » — Et plus loin il ajoute : « Agnès Sorel, dame de la Guerche, par conces- « sion de Charles VII, consentit sans doute à « s'en démettre en faveur de sa cousine Antoi- « nette de Maignelais, lors de son mariage avec « le sire de Villequier. »

Quelle que soit la source à laquelle ces documents aient été pris, on peut affirmer qu'ils constituent autant d'erreurs. Pour le prouver, il nous suffit de dire, avec Dom Housseau : 1° Qu'avant d'appartenir à Nicole Chambes (1448), la terre de la Guerche était, depuis 1400 au moins, la propriété des Châteaugiron, des Frotier et des Malestroit; 2° que, par acte du 21 mai 1448, Jehan de Malestroit et Geoffroy, son père, vendirent la Guerche non à Charles VII, comme l'avance Chalmel, mais à Nicole Chambes, gentilhomme originaire d'Écosse, et ce, au prix de 1100 écus d'or; 3° que ce même Nicole Chambes revendit la Guerche, par contrat du 19 octobre 1450, et moyennant 1000 écus d'or, à André de Villequier; 4° que, longtemps après la mort de Charles VII, ce domaine appartenait encore aux de Villequier.

La production de ces dates, qui ne laissent aucune place à la prétendue possession de Charles VII et d'Agnès Sorel, nous dispense de toute discussion.

On pourrait même aller plus loin et affirmer que, si le château de la Guerche, comme l'ont écrit Chalmel, Dufour et autres, a été bâti par Charles VII, cette construction a eu lieu en faveur d'Antoinette de Maignelais ou d'André de Villequier, et non en faveur d'Agnès Sorel.

Malgré tout ce qu'on a pu dire de la passion de Charles VII pour la *belle des belles,* il est certain qu'il se consola très facilement et très promptement de sa mort. Les cendres d'Agnès étaient à peine refroidies, que l'insouciant monarque revenait à ses anciennes amours. Si la mémoire de ce prince avait droit à quelque considération, ce ne serait pas, à coup sûr, en raison de la pureté de ses mœurs. Avant de connaître Agnès Sorel, il avait beaucoup aimé Antoinette de Maignelais, dont la beauté, au dire de la chronique, ne le cédait en rien à celle de sa cousine.

Antoinette ayant amené Agnès à la cour, elle fut bientôt supplantée par celle-ci dans le cœur du roi, qui, ébloui par les charmes de la demoiselle de Fromenteau, s'abandonna à sa nouvelle affection de façon à négliger, jusqu'à les compromettre, les intérêts de son royaume; sa folle passion s'éteignit avec la vie d'Agnès, et ce fut quelques mois après qu'il se remit sous l'empire d'Antoinette, courtisane adroite et insinuante, qu'André de Villequier, peu scrupuleux, à ce qu'il paraît, ou peut-être aussi trop dévoué, consentit à prendre pour épouse. Le roi, présumant que ce seigneur pourrait montrer quelque répugnance à accepter cette position équivoque, lui avait fait don, *en considération de son mariage,* des îles d'Oléron, de Marennes, d'Arvert, de la vicomté de Saint-Sauveur et la baronnie de Neahou (1450).

A cette époque semble remonter la construction du château de la Guerche, qui eut lieu, suivant la tradition, aux dépens du Trésor royal. Si ce nouveau témoignage de la générosité de Charles VII n'est pas établi par des documents certains, il n'en est pas de même de la question de savoir par qui et en faveur de qui le château fut édifié. La présence des armoiries des Villequier au dedans et en dehors des appartements, au haut des portes et aux clés de voûtes, prouve évidemment que le château de la Guerche a été bâti pour ou par un membre de cette famille.

Nous ne chercherons point à soulever davantage le rideau qui cache cette partie de la chronique du vieux manoir de la Guerche, qu'un écrivain contemporain a qualifié, à juste titre, de boudoir mystérieux du xve siècle. Cependant, dans l'intérêt de l'histoire, et aussi peut-être de la mémoire d'André de Villequier, nous croyons devoir faire observer que ce seigneur ne paraît pas avoir résidé dans son château en même temps que Charles VII et Antoinette de Maignelais. Nous voyons, en effet, qu'en 1453, c'est-à-dire trois ans après l'acquisition qu'il avait faite de Nicole Chambes, André de Villequier, subissant forcément les conséquences du rôle auquel il s'était soumis, n'avait pas encore songé à habiter ni à connaître son nouveau domaine. Dans le courant du mois d'avril de cette année, il demanda au

roi un délai pour lui *bailler le dénombrement et adveu* de la vicomté de la Guerche, sous prétexte, dit un document que nous avons sous les yeux, qu'il n'avait pas la *vraye cognoissance des droicts et tenements de l'étendue d'icelle terre.* Charles VII était trop bien disposé en sa faveur pour repousser sa demande : des lettres patentes du 14 mai 1453 firent droit à la requête. Voici le texte de ces lettres :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, « à nos amés et féaulx les gens de nos comptes « et trésoriers, au bailli de Touraine et à nos « procureurs et receveurs au dit bailliage ou à « leurs lieutenants ou commis, salut et dilection. « Notre amé et féal conseiller et chambellan An« dré, seigneur de Villequier, vicomte de la « Guierche, nous a fait exposer que naguères il « nous a fait les foy et hommage qu'il nous de« vait et estoit tenu de faire pour raison de la « dite vicomté de la Guierche et ses apparte« nances; mais pour ce qu'il n'a naguères ac« quise et n'a pas encore la vraye cognoissance « des droits et tenements de l'étendue d'icelle, il « n'en porait, quant à présent, bailler le dénom« brement et ad veu, humblement requérant que « sur ce nous plaise lui impartir notre grâce. « Pour ce est-il que nous ce considère, au dit « exposant avons donné et octroyons de grâce « espéciale par ces présentes, terme, répit, dé« lay et souffrance du jourd'uy jusques à ung « an prochain de bailler par escript son dit ad« veu et dénombrement de la dite vicomté et « seigneurie de la Guierche et de ses dites ap« partenances, si vous mandons et à chacun de « vous si comme à lui appartiendra que de nos « présens grâce et octroy vous le ferez ou souf« frez joir et user plainement et paisiblement, « car ainsi nous plaist-il estre fait, pourveu que « cependant il fera et payera les autres droits et « devoirs pour ce deus, se fais et payés ne les a « donné. A Jazeneuil, le quatorzième jour de may « l'an de grâce 1456 et de notre règne le trente« unième.

« Par le roy à la relation du conseil.

« Rolant. »

Un an après, André de Villequier décédait au château de Preuilly, et sa femme, Antoinette de Maignelais, fidèle à son passé, devenait publiquement la maîtresse de François II, duc de Bretagne, duquel elle eut deux fils et deux filles.

A la fin du xvie siècle, la terre de la Guerche appartenait encore à la famille de Villequier, représentée alors par Claude de Villequier et Georges, son fils.

Claude et Georges avaient embrassé le parti de la Ligue et entretenaient l'agitation dans la partie méridionale de la Touraine et dans le Haut-Poitou. Ils s'étaient emparés des principales forteresses du pays, entre autres de celles du Grand-Pressigny, d'Étableaux, de Cléoffy, des Bordes, paroisse du Petit-Pressigny, du Roulet, paroisse de Saint-Flovier, et des Étangs, près d'Orbigny. Une soldatesque effrénée, composée de reistres et de vagabonds, commettaient dans le pays des désordres de toute espèce.

Ému des plaintes incessantes des populations, Arnaud de Saint-Lary, seigneur de Salers, gouverneur pour le roi du château de Loches et de la partie méridionale de la Touraine, résolut de mettre fin à cet état de choses en s'emparant de la Guerche, qui était le principal refuge des ligueurs. Les détails de l'expédition qu'il entreprit dans ce but, de concert avec Louis Chateigner, baron de Preuilly, ont été consignés dans un manuscrit intitulé *Annales de Touraine,* et qui a appartenu au Chapitre de Saint-Gatien de Tours. Chalmel paraît en avoir ignoré l'existence, et nous ne pensons pas qu'ils aient été jamais publiés. Voici en quels termes s'exprime le manuscrit :

« M. d'Abain (Louis Chateigner, baron de Preuilly et de la Rocheposay), étant à Preuilly, reçut une lettre d'Arnaud de Saint-Lary, sieur de Salers, par laquelle il le suppliait de l'aider à exécuter un dessein qu'il avait formé de s'emparer du château de la Guerche, qui servait de retraite aux ennemis, et de là faisaient des courses en la province. Le sieur d'Abain lui fit réponse qu'il y contribuerait de toutes ses forces. Sur cette assurance, M. de Salers part de Loches le 4 février 1592, avec le régiment de Vatan, conduit par le sieur de Sainte-Anne, et avec la compagnie de chevau-légers du sieur Dubois de la Vigne, la compagnie du jeune Campagnol et celle de Grastelou; il surprit, avec ces troupes, la ville de la Guerche, qu'il trouva faible et sans garde, puis il investit le château, où était Claude de Villequier, qui d'abord voulut traiter afin de gagner du temps et d'avoir à son secours, de Poitiers, Georges de Villequier, vicomte de la Guerche, son fils.

« En effet, le vicomte partit avec huit cents hommes de pied et deux cents chevaux, et une pièce de campagne; mais le passage de la Vienne fut cause qu'il arriva trop tard d'un jour. Étant arrivé devant la Guerche le jeudi matin fin février, trois heures avant jour, avec sa pièce de campagne, il fit quitter, par cette petite batterie, au régiment de Vatan, les barricades qu'ils avaient faites au faubourg de la Petite-Guerche, le défit, tua deux cents hommes, fit prisonnier le sieur de Sainte-Anne, qui le commandait, et enleva les drapeaux. Il poussa ses conquêtes jusqu'au pont, dont il força une barricade.

« A la nouvelle de l'approche du vicomte de la Guerche, M. d'Abain marcha vers ce château et logea ses troupes à Barrou, afin d'être à portée de secourir M. de Salers, qui gardait la Guerche. Ces troupes étaient composées de soixante-dix maistres et trois compagnies d'arquebusiers à cheval, d'environ deux cents hommes, commandés par le baron de la Rocheposay (Jean

Chateigner III), fils de M. d'Abain. Ce seigneur, de là se rendit à la Guerche, le soir du 5 février, et attendant le jour avec impatience pour combattre le vicomte, il manda au baron de le venir trouver avec ses gens. A leur arrivée, ils entendirent le grand bruit de feu que les ennemis faisaient sur le régiment de Vatan, dont la défaite empêcha M. de Salers d'être d'avis de combattre le vicomte. De plus, il avait besoin de ses troupes pour garder le château et Claude de Villequier, qui était prisonnier; enfin, tous résolurent de poursuivre le vicomte, qui avait poussé jusque sur le pont dont il avait forcé une seconde barricade; il fut obligé de se retirer à cause du feu que l'on faisait du château sur les troupes, ce qui lui fit comprendre qu'il était pris.

« M. d'Abain et le baron, son fils, suivirent le vicomte Georges de Villequier, qui s'était retiré dès le point du jour. Pour l'amuser, MM. de la Rocheposay envoyèrent des coureurs, au nombre de trente maistres, et autant d'arquebusiers à cheval. Ce détachement rencontra à la Fouchardière l'arrière-garde des ennemis, qu'il poussa avec force. Le vicomte, incommodé des gouttes, avait gagné le château de Beauvais, près Montoiron, et avait logé sa cavalerie et son corps d'infanterie au bourg d'Availles, près la Tour-d'Oiré; mais, comme il ne s'attendait à rien moins qu'à être suivi, il fut contraint de s'aller remettre dans le corps de ses troupes, pendant qu'il envoya le sieur de Mortagne avec cinquante maistres pour reconnaître ceux qui le suivaient. Cet officier, se présentant sur une colline, découvrit les troupes de M. d'Abain sur le bord de la rivière d'Auzon, et, voyant que l'on dépêchait des coureurs vers lui, il se retira et fit son rapport à Georges de Villequier, qui résolut de s'en aller vers le château de l'Isle, où était son passage de la Vienne, distant d'une demi-lieue d'Availles. En même temps, M. d'Abain envoya promptement à Châtellerault pour prier le gouverneur, René de Préaux, de le venir trouver avec le plus de soldats qu'il pourrait. Ce seigneur amena six vingt hommes.

« Le vicomte voyait bien qu'il ne pouvait éviter de combattre; pour s'y disposer, il plaça son champ de bataille en une prairie bordée de fossés de tous côtés; l'entrée était à un moulin, où il plaça son corps de six vingt espagnols, qui se retranchèrent par des barricades à l'épreuve du canon, de sorte qu'il ne restait que deux avenues au long de la Vienne, et que l'on ne pouvait gagner sans forcer l'infanterie qui gardait les retranchements. La cavalerie était au milieu de la prairie, pour soutenir ceux qui seraient forcés. Ces dispositions obligèrent M. d'Abain, qui n'avait pas assez de monde pour faire une attaque générale, de tenter, sur les quatre heures du soir, s'il y avait moyen d'ébranler les ennemis par des escarmouches. Il fit faire la première par l'infanterie venue de Châtellerault, qui approcha les ennemis de trente pas, et, après avoir fait leur décharge, ils se retirèrent sous des noyers, comme pour recharger.

« M. d'Abain, craignant que les ennemis ne tirassent avantage de leur retraite, envoya dans le même instant six vingt arquebusiers à cheval, lesquels, mettant pied à terre, firent leur décharge et se jetèrent en même temps, l'épée à la main, dans les retranchements des ennemis, et tout aussitôt furent suivis de quarante hommes d'armes conduits par le baron de la Rocheposay et par le seigneur du Bois de la Vigne, lesquels, après avoir essuyé le feu de ceux qui bordaient les retranchements de la prairie, gagnèrent l'avenue qui était sur le bord de la Vienne; par cette entrée, ils se mêlèrent au milieu des ennemis. Les autres troupes, disposées en trois escadrons de cavalerie en forme de croissant, flanqués d'arquebusiers, avancèrent ensuite et suivirent ceux qui avaient gagné les retranchements, et achevèrent de mettre en désordre les soldats du vicomte de la Guerche, qui, épouvantés, se contentèrent de faire leur décharge, sans oser tenir ferme, et gagnèrent la rivière avec tant de confusion, qu'ils se précipitèrent dans l'eau les uns sur les autres.

« Le vicomte de la Guerche avait fait réserver deux bateaux pour servir en cas de besoin; il se jeta dans un pour se sauver; mais plusieurs s'y jetèrent avec lui; d'autres s'attachèrent au bateau sans qu'on les en pût empêcher, et cette multitude le fit renverser. Le vicomte fut noyé avec plusieurs autres gentilshommes. Les ligueurs perdirent deux cents hommes, et il y en eut près de quatre cent cinquante de noyés. Le combat fut si considérable que, si l'on en croit le continuateur de Serres, il y mourut autant de noblesse qu'à la bataille de Coutras. La mort du vicomte de la Guerche donna quelque repos à la Touraine, qui fut dès lors assujettie complètement au roi. »

Ici se termine le récit que nous avons emprunté au manuscrit de Saint-Gatien. La prise du château de la Guerche et la défaite des ligueurs, qui en fut la conséquence, sont les seuls faits importants que nous ayons à relever jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La Guerche était autrefois entourée de murs et de fossés qui disparurent au commencement du XVIIe siècle. La description de son château a été faite trop souvent pour que nous ne nous dispensions pas de revenir sur ce sujet. Nous nous bornerons à faire connaître les principaux droits et usages féodaux de la vicomté, et à jeter un coup d'œil sur les établissements intéressants qui en dépendaient.

Ce fief a porté le titre de vicomté dès le commencement du XIVe siècle. Jean de l'Ile-Ogier est le premier seigneur qui se soit qualifié de vicomte de la Guerche, en 1336. Chalmel s'est donc trompé en disant que ce domaine fut érigé en vicomté en faveur d'André de Villequier, par le roi Charles VII. Le titre existant déjà, il n'y avait pas de motif pour en créer un nouveau; on remar-

quera, d'ailleurs, qu'aucun document n'a été produit à l'appui de cette assertion, dont, selon nous, on ne doit tenir aucun compte.

La Guerche releva primitivement des archevêques de Tours, et ensuite des barons de Preuilly, envers lesquels le vicomte était redevable des foi et hommage-lige, de douze livres dix sols aux loyaux aides, et de douze jours de garde dans le château de Preuilly. Le roi Charles VII, qui ne laissait passer aucune occasion d'être agréable à André de Villequier, fit, avec Pierre Frotier et son fils, barons de Preuilly, une transaction par laquelle ces derniers consentirent à ce que la Guerche relevât désormais du roi, à cause de son château de Tours. Cette transaction eut lieu à Chissé, en Touraine, au mois de juin 1452. Par réciprocité, Charles VII, par lettres délivrées au Bridoré, le 18 septembre 1452, accorda à Pierre Frotier le droit de haute justice pour sa terre de Melzéart, en Poitou, ce qui fut confirmé par Charles, comte du Maine et seigneur de Melle, suzerain de la terre de Melzéart. A cette concession le roi joignit le don d'une somme de six mille écus d'or. Il ne résulta de là aucun changement dans la nature des devoirs féodaux des seigneurs de la Guerche, qui furent, vis-à-vis du château de Tours, ce qu'ils avaient été vis-à-vis du château de Preuilly jusqu'à la transaction de 1452.

Des aveux du xve et du xviie siècles nous apprennent que les vicomtes de la Guerche jouissaient, entre autres droits, de ceux de haute, moyenne et basse justice, de péage sur toute l'étendue du fief, tant par eau que par terre, de prévôté et de sceaux à contrats. Ils avaient également la faculté de tenir cinq foires par an dans la ville de la Guerche, aux fêtes de saint Venant, de saint Brice, de saint Marcellin (d'été), de saint Mathieu et de sainte Marguerite.

Outre les autres droits d'aubaine, de la taille, de corvées, de banvin, de tonlieu, de guet, de gîte, d'épaves, etc., qui étaient communs à tous les fiefs de quelque importance, le seigneur de la Guerche en possédait un qui mérite d'être signalé, en raison de sa bizarrerie. Nous le trouvons indiqué dans les termes suivants, par un aveu rendu au roi en 1682, par Anne d'Aumont, vicomtesse de la Guerche : « Tous ceux qui prennent femme en la terre de la Guerche, terre et seigneurie, fiefs et arrières-fiefs, et qui sont mariés dans le mois qui précède la feste de la Trinité, sont tenus de se trouver en personne, sans assignation, le dit jour au dit lieu de la Guerche, et de courir trois fois sur ma rivière de Creuse à force de nacelle ou de chalan, et faire la même chose que les meusniers contre le pouteau ou quintaine (c'est-à-dire briser une perche contre le poteau), et à deffaut de se rendre le dit jour, doivent chacun une amende d'une livre de cire ou la valeur. »

Cette coutume existait encore en 1789; mais depuis longtemps, les personnes qu'elle concernait ne manquaient pas d'user de la latitude qui leur était laissée de s'en affranchir par une contribution.

Tous les ans, aux xiiie et xive siècles, les seigneurs étaient tenus d'offrir un cierge à l'archevêque de Tours.

Il y avait à la Guerche, avant la Révolution, un collège dont la fondation était due à Charlotte de Villequier, vicomtesse de la Guerche. Voici le texte de l'acte de fondation de cet établissement :

« Saichent tous que le dernier jour de septembre 1616, en droit en la cour de la vicomté de la Guerche, en Touraine, pardevant nous fut présente, establye et soubmise haute et puissante dame Charlotte-Catherine de Villequier, comtesse de Clervaux, vicomtesse de la Guerche, dame des baronnies d'Elry, en Brie, Aubigny et Faye, en Poitou, veuve de deffunt haut et puissant seigneur messire Jacques d'Aumont, vivant chevalier, baron de Chappes et de Dun le Patteau, laquelle désirant autant qu'il lui est possible l'accroissement de ses subjects de la dite vicomté de la Guerche, et sachant qu'il n'y a plus beau moyen que par l'érudition de la jeunesse aux bonnes lettres, seul moyen pour leur donner entrée et leur frayer le chemin de la vertu; pour ces causes et autres bonnes et justes considérations, a donné et donne a perpétuité, pour la fondation d'ung collége en la ville dudit lieu de la Guerche, la somme de 52 livres de rente annuelle et perpétuelle, payable par chacun quartier de l'année, et à icelle rente prendre et recepvoir par notre fermier du four à ban dudit lieu, ou fermier général, au lieu de la mesme somme qu'estoit payée pour pension viagère à deffunte Jehanne Rousseau, et ce par le régent ou précepteur qui sera à ce institué ou choisi tant par ladite dame et ses successeurs, que par le corps desdits subjects et habitans pour ce assemblés, aux fins de donner moyen audit précepteur de s'entretenir honnestement, selon sa qualité, et enseigner la jeunesse aux bonnes lettres et à la vertu, à la charge aussi de conduire ses enfants et écoliers en l'église de ladite ville trois fois par chacune sepmaine, pour dire et chanter au salut en l'honneur de la Vierge, avec aultres suffrages de dévotion en faveur et pour la santé et prospérité de madite dame et ses successeurs; lequel don a été accepté par messire Jean Lambert, exerçant ladite charge de régent, de la capacité de prud-hommie duquel ladite dame a dit estre deuement acertainée; et pour insinuer ces présentes où besoing sera, les parties ont constitué leur procureur le porteur d'icelles. Et laquelle rente de 52 livres ladite dame a promis garantir à perpétuité vers et contre tous troubles et empeschements quelsconques, renonçant à toutes

« choses à ce contraires, obligeant tous ses biens, « dont l'avons jugé par le jugement et condam- « nation de ladite cour, le scel d'icelle y apposé. « Fait et passé au chastel du dit lieu de la Guerche, « les jour et an que dessus. Ainsi signé en la mi- « nute des présentes : CHARLOTTE DE VILLEQUIER ; « LAMBERT DE FROMENTEL, notaire et tabellion ; et « de nous, notaire soussigné : RAGUIN. »

Le 6 novembre 1623, César d'Aumont, fils de Catherine-Charlotte de Villequier, approuva et ratifia une disposition de l'acte précédent, relative à la perception de la rente de cinquante-deux livres :

« Nous César d'Aumont, chevalier, marquis de « Clairvaux, vicomte de la Guerche, baron de « Chappes, sçavoir faisons à tous qu'il appar- « tiendra, que nous voulons et entendons que « Monsieur Aimé Nicolay, régent et précepteur « du collége fondé en notre ville du dit lieu de « la Guierche, par deffuncte dame Charlotte de « Villequier, dame de Chappes, vicomtesse dudit « lieu, notre mère, jouisse, prenne et reçoive la « somme de 52 livres chacun an sur notre fer- « mier du four à ban du dit lieu, suivant et au « désir du titre de ladite fondation, passé par « Raguin, notaire, le dernier jour de septembre « 1616, que nous voulons sortir effect selon sa « teneur, et rapportant acquit, par le dit fermier « du four à ban, ou fermiers généraux de notre « dicte vicomté, promettons leur allouer sur le « prix de leur ferme ; en témoing de quoi nous « avons signé le présent mandement, à nostre « chastel du dit lieu de la Guerche, le 6 novem- « bre 1623. — C. D'AUMONT. »

Le premier régent du collége de la Guerche fut Jean Lambert ; le second, Aimé Nicolay.

SEIGNEURS DE LA GUERCHE.

I. — Pierre, seigneur de la Guerche, vivait au milieu du XIe siècle. Il figure dans une charte par laquelle Berlais de Montsoreau donne à l'abbaye de Bourgueil une colliberte nommée Gosberte, femme de Foulques de Vallère (1040).

II. — Thibaud de la Guerche, seigneur de la Guerche, comparaît comme témoin de la donation faite par Robert Bourguignon à l'abbaye de la Trinité de Vendôme du droit de glandée, pour cent porcs, dans la forêt de Brioux, le 30 novembre 1077.

III. — Regnaud, seigneur de la Guerche, est cité, ainsi que son fils Maurice, dans une charte de la fin du XIe siècle, relative à l'abbaye de Preuilly. Par cette charte, un nommé Guarin cède aux religieux de Preuilly la moitié de ses droits de sépulture dans l'église de Barrou, qu'il tient en fief de Regnaud de la Guerche, et de Maurice, son fils.

In nomine summæ et individuæ Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, ego Guarinus cernens mundi terminum et propinquantem et..... centibus demonstrantem sicuti dominus in Evangelio dicit quod « junget gens contra gentem et regnum adversus regnum et signa magna in cœlo et in terra apparebunt, » et cætera quæ sequuntur ; consideransque gravitatem meorum peccatorum quæ per suggestionem inimici culpabilis perago, ut mihi dominus veniam faciat ab ipsis delictis et pro remedio animæ patris mei Mauricii et matris meæ Agnetis, concedo Ecclesiæ Prulliacensi, constructæ in honore summi salvatoris mundi et veneratione XII *apostolorum, præcipue que sancti Petri, principis apostolorum, abbati Othoni, et omnibus fratribus sibi subjectis tam præsentibus quam futuris deo servientibus, medietatem sepulturæ ecclesiæ Barraüs quam teneo de domino meo Raginaldo la Wirchia, et Mauricio filio suo, sicut habeo de ipsis, ita ut perpetuo habeant illam monachi servientes Deo et sancto Petro in hoc monasterio, quasi alodum proprium. Si quis vero fuerit, quod credo, ex hæredibus meis qui contra hanc donationem repetere et rapere Deo voluerit, in primis iram Dei omnipotentis incurrat et una Tartara possideat ; sed hoc donum maneat inviolatum. — Signum Guarini, qui dat, — S. Reginaldi la Guerchia ; qui auctorizat ; — S. Mauricii ; — S. Maingoti. Facta est hæc donatio Deo et sancto Petro Prulliaci in festivitate sancti Marcelliani, in castro Wirchiæ ; et donum accepit abbas, videntibus fratribus suis.*

IV. — Maurice, seigneur de la Guerche, fils et héritier du précédent, comparaît dans une charte de l'an 1100, relative à l'abbaye de Villeloin. Quelques années après, le domaine de la Guerche passa, soit par alliance, soit au moyen d'une vente, dans la maison de Preuilly, représentée alors par Pierre de Montrabel, seigneur de Preuilly.

V. — Pierre I, dit de Montrabel, ou Montrabé, *de Monterabis*, baron de Preuilly, seigneur de la Guerche, de la Rocheposay et d'Yzeures, combattit vaillamment sous la bannière du duc d'Anjou, à la journée de Séez (1116). Il fut un des fondateurs de l'abbaye de la Merci-Dieu. Ses enfants furent : Pierre II, baron de Preuilly ; Josbert, qui suit ; Jourdain, seigneur d'Autrèche, et Gaultier.

VI. — Josbert de Preuilly, dit de la Guerche, eut en partage la terre de la Guerche après la mort de Pierre I, son frère. En 1152, il constitua, en faveur du couvent de Rives, une rente de sept setiers de blé, à percevoir dans la terre de la Guerche. Il est cité comme témoin dans une charte délivrée, en 1175, par Pierre II, baron de Preuilly, son frère, au profit de l'abbaye de la Merci-Dieu :

. . . . . *Hæc acta sunt anno ab Incarnatione Domini* M. C. LXXV, *apud Pruliacum, in ecclesia sancti Melanii ; actionis hujus sic habitæ testes sunt hii :* JOSBERTUS DE GUERCHIA, *Jo-*

danus et Walterius, fratres mei, Gaufridus de Cella, Hugo de sancto Flodoveo, Bernardus Rois, Hugo pater, Philippus frater ejus, Wilhelmus de Mirica, Humbertus Rufus, Silvester de Rocha, Petrus Achardi, Wilhelmus et Petrus filii ejus, Bernardus de Ponte, Marcus prior de Pozay.

Par l'acte suivant, daté de 1201, il céda aux religieux de Beaugerais son droit de péage sur la terre de la Guerche :

Ego Josbertus, dominus Guerchiæ, notum facio presentibus et futuris me monachis de Beaugerais, pro remedio animæ meæ et uxoris meæ et omnium parentum meorum defunctorum, peagium per totam terram meam de rebus propriis sine aliquo..... et consuetudinis de necessariis vendentis et emendis ad me pertinentes libere in eleemosinam concessisse; et ut hoc firmum et ratum permaneat sigilli mei munimime confirmasse. Abbas autem Beaugerais et monachi in societatem omnium bonorum suorum temporalium et spiritualium et totius ordinis me receperunt et se pro me facturos et in vita et in morte sicut pro fratre suo promiserunt. Actum publice anno Incarnati Verbi M. CCI. *Hoc audierunt et viderunt Gauterius capellanus meus; Girardus de Stagno, Hugo et plures alii.*

Nous voyons encore Josbert de la Guerche figurer dans une donation faite, en 1204, à l'abbaye de la Merci-Dieu, par Pierre II, baron de Preuilly. Voici le texte de cette donation :

Noverint præsentes et futuri quod ego Petrus de Monterabis, miles (Pierre II, baron de Preuilly), *consilio fratris mei Josberti et uxoris et filiorum meorum, dedi in eleemosinam abbati Misericordiæ Dei, pro redemptione animæ meæ, et patris et matris, et uxoris, et filiorum et omnium parentum nostrorum tam prædecessorum quam futurorum, centum solidos Andegavensis monetæ in pedagio Rochæ* (Rocheposay) *sive sit in ponte, sive in aqua, in perpetuum reddendos per manus illorum qui prædictum pedagium recipient; tali vero modo singulis annis prædictæ abbatiæ persolvantur : in Natali Domini* XXV *solidos; in Pascha* XXV *solidos; in Pentecoste* XXV *solidos; in.......* XXV *solidos. Hoc vero concessit dictus Josbertus de Guerchia, frater meus; Aanor, uxor mea; filii mei Eschivardus et Goffridus. Hæc autem eleemosina facta fuit in manu domini G. de Rajacea tunc abbatis Misericordiæ Dei; et ut hæc eleemosina firmior haberetur et melius teneretur præcipi illam cartam fieri et illam sigilli mei munimine confirmari; et ipsi testes sunt qui interfuerunt : P. Petrus, prior; Marchus, monachus de Racha, Johannes de Mirmanda, Marchus junior, Willelmus de Pictavis, P. de Charnize, Jodoinus subprior, et ipsi omnes monachi prædictæ abbatiæ. De militibus vero : Giraudus, vice-comes de Brocea, nepos meus qui prædictam eleemosinam suscepit manu tenendam et custodiendam; Josbertus de Podio et Josbertus filius ejus; V. Boceanus; V. Achard et Elyas frater ejus; Emericus de Rochechouart. De servientibus : Josbertus Basyn; Johannes de Pictavis, Brito, Alaïde et multi alii. Hoc autem factum fuit anno ab Incarnatione Domini* M. CC. IIIJ, *pontificatus domini Innocentis anno 6°, regnante apud Francos rege Philippo; apud Anglos rege Johanne; enitente Turonorum archiepiscopo Bartholomæo et Mauricio episcopo Pictavensi in cujus manu prædictus Petrus de Monterabei supradictam fecit eleemosinam abbatiæ Misericordiæ Dei et in eadem abbatia se sepeliendum esse concessit.*

Josbert de la Guerche mourut avant 1205, et laissa deux enfants : Jeanne, femme de Robert III, comte d'Alençon, et Guillaume de la Guerche. Vers 1220, ce dernier et Geoffroy de Ponce, son fils, prêtèrent serment de fidélité au roi Philippe-Auguste et promirent de ne jamais embrasser le parti du roi d'Angleterre. Joscelin de Blo, seigneur de Champigny, Girard du Bellay, seigneur de Passavant, Guy de Sennebaud, seigneur du Bouchet (en Brenne), et Geoffroy de Preuilly, se portèrent garants de sa promesse, et donnèrent leurs terres pour gages ou pleiges.

VII. — Robert III, comte d'Alençon et de Séez, fils de Jean Ier, comte d'Alençon, et de Béatrix d'Anjou, devint seigneur de la Guerche par son mariage avec Jeanne, fille de Josbert de la Guerche. De ce mariage sont issus : Jean III, comte d'Alençon, mort le 8 janvier 1212; Mahaud, femme de Thibaud, dit le Jeune, comte de Blois, et Alice, qui épousa, en premières noces, Robert Malet de Graville; et, en secondes, Aimery, vicomte de Châtellerault. Robert d'Alençon mourut à Morteville, près Laval, le 8 septembre 1217, et fut inhumé dans l'abbaye de Perseigne. Jeanne de la Guerche, devenue veuve, contracta un second mariage avec Geoffroy III de Châteaudun.

VIII. — Geoffroy III de Châteaudun, vicomte de Châteaudun et de la Guerche, à cause de sa femme, Jeanne de la Guerche, était fils de Hugues V de Châteaudun et de N. de Preuilly. En 1211, Jeanne de la Guerche donna acte d'un don fait par Josbert, son père, à l'abbaye de la Merci-Dieu; dans la même année, elle signifia cet acte à l'archevêque de Tours :

Omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Johanna, comitissa Alençonii et dominæ Wirchiæ, salutem. Noverit universitas vestra quod dominus Josbertus Wirchiæ pater meus, cum assensu et voluntate mea, pro remedio animæ suæ et uxoris ejus, dedit et concessit in puram eleemosinam abbatiæ Misericordiæ Dei et fratribus ibidem Deo servientibus tria sextaria bladi in meditaria de Varenna annua-

tim percipienda, antequam Girardus de Stagno in eadem meditaria aliquid perciperet; et ut hoc donum ratum habeatur præsentem cartam sigilli mei munimine confirmavi. — G. Dei gratia Turonensi archiepiscopo venerabili patri ac domino et officiali ejus, Johanna, comitissa Alençonii et domina Guerchiæ, salutem. Noverit paternitas vestra quod bonæ memoriæ pater meus Josbertus, dominus Guerchiæ, dedit domui de la Merci-Dieu tria sextaria bladi annuatim percipienda in meditaria de Varenna sicut didici a multis hominibus qui audierunt; inde est quod vos exoro attentius quatenus pro amore Dei dictam eleemosinam teneri et ab his qui dictam medietariam possident reddi faciatis. Valete.

Par les lettres suivantes, données à la Guerche en 1212, Geoffroy de Châteaudun, avec le consentement de ses enfants, Geoffroy, Isabelle, Adeline, Jeanne et Agnès, ajouta au don dont on vient de parler celui de trois setiers de froment, à prendre dans la métairie de la Varenne :

Notum sit omnibus presentes litteras inspecturis quod dominus Jobertus de Guerchiæ, avus meus, et Johanna uxor mea, filia ipsius, comitissa Alençonii, dederunt et concesserunt pro remedio animarum suarum abbatiæ Misericordiæ Dei, in puram eleemosinam, tria sextaria hordei in meditaria e Varenna a quocumque illam meditariam tenente annuatim percipienda a festum sancti Michaelis. Ego G. comes Castri-Duni et uxor mea dedimus et concessimus abbatiæ prædictæ et fratribus ibidem Deo servientibus pro remedio animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum, in augmentum prædictæ eleemosinæ, tria sextaria frumenti, in supradicta meditaria ad supradictum festum annuatim percipienda, laudantibus et concedentibus Gaufrido filio nostro et Ysabella, Adelicia, Johanna, Agneta, filiabus nostris. Hujus rei testes sunt : Radulfus Bar, sacerdos magister Michaël; Lucaus, Jobertus, Poupaut, clerici; Rainaudus, Villeius de Haia; Hugo furnerius, Guillelmus de Juçay, Helyas Achard de Rupe, milites, et plures alii. Quod ut ratum habeatur et stabile, sigillis nostris dignum duximus roborandum. Abbas vero et conventus prædictæ abbatiæ concesserunt facere anniversaria nostra in prædicta abbatia. Factum est hoc apud Guerchiam, anno ab Incarnatione Domini M. CCXII.

En 1213, Geoffroy de Châteaudun accorda aux religieuses de Rives le droit de faire paître leurs bestiaux dans la forêt de l'Épinat (*de Spinantia*).

Par une charte de 1217, il confirma l'exemption de péage accordée aux religieux de la Merci-Dieu, sur tout le domaine de la Guerche, à condition que son anniversaire et celui de sa femme seraient célébrés tous les ans dans l'abbaye de la Merci-Dieu :

Noverint universi tam præsentes quam futuri quod defunctus Jobertus, dominus Guerchiæ, bonæ memoriæ, dedit et concessit pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum in puram et perpetuam eleemosinam, Deo et fratribus abbatiæ Misericordiæ Dei quictantiam pedagii sui in toto dominio Guirchiæ de omnibus his quæ duxerint tam in aqua quam in terra, tantum ad proprios usus prædictæ domus pertinentibus ita scilicet ut monachus qui res ipsas duxerit vel reduxerit fatebitur super ordinem suum nihil ex omnibus rebus ipsius fuisse venditum gratia lucrandi. Si laïcus fuerit qui res ipsas duxerit vel reduxerit fide confirmabit et de residuo ab ipsis empto in ore mercatorum quæ ad proprios usus supradictæ domus non pertinent reddatur pedagium. Postea vero, ego Gaufridus vice-comes Castri-Duni et Aalicia uxor mea, pro remedio animarum et parentum nolentes disturbare donum istud vel minuere, voluimus et laudavimus et concessimus, ita tamen quod in eadem abbatia anniversarium nostrum annuatim celebretur. Hoc idem donum voluit et concessit Gaufridus filius et filiæ Ysaballa, Aalicia, Johanna et Agnes. Quod ut eisdem fratribus sit magis ratum et ut in concessum et stabile perseveret presentis scripti testimoniis et sigillorum nostrorum appositione fecimus communiri. Anno ab Incarnatione Domini MCC *septimo decimo.*

Jeanne de la Guerche étant morte vers 1213, Geoffroy de Châteaudun épousa, en secondes noces, Alice de N., dont il n'eut pas d'enfants. Du premier lit sont issus : Geoffroy IV, vicomte de Châteaudun, seigneur de Montdoubleau et de Château-du-Loir, marié à Clémence des Roches; — Isabelle, femme de Jean d'Estouteville; — Adeline, mariée à Hervé de Gallardon; — Jehanne et Agnès.

IX. — Eschivard II de Preuilly, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, posséda le domaine de la Guerche après Geoffroy de Châteaudun. En 1218, lui et son fils Geoffroy concédèrent aux moines de Noyers le franc-passage et l'exemption de tout droit d'achat et de vente sur le territoire de la Guerche, de même que sur leurs autres domaines de Preuilly et de la Rocheposay. C'est ce que nous apprend le titre suivant :

Noscant præsentes inspecturi quod Eschivardus de Pruillé et Goffredus filius ejus concesserunt monachis Nuchariensibus ut super omnem terram suam eant vendentes et ementes, et quicquid voluerint ducentes sive per terram, sive per aquam, nihil omnino nullam consuetudinem reddant, scilicet apud Pruillé, apud Querchiam, apud rupem de Poizai; et ex hoc abbatem Bernerium in testimonium fidei osculaverunt, videntibus et audientibus Hugone, proconsule Castri-Araldi, Petro Bru-

no, Guillelmo Corbet, Guillelmo, nepote abbatis, Yviso.

Eschivard II laissa, de Mathilde de N., son épouse, sept enfants : Geoffroy IV, Gosbert, seigneur de la Rocheposay, Henri, Jourdain, Gautier, Pierre et Jehanne. Il fut enterré dans l'abbaye de Preuilly.

X. — Geoffroy IV, baron de Preuilly, seigneur de la Guerche, chevalier-banneret, gouverneur du château du Bouchet en Brenne, délivra un grand nombre de chartes au profit des abbayes de la Merci-Dieu, de Preuilly et des Chartreux de Saint-Jean du Liget. En 1222, il sanctionna, par l'acte suivant, un don que Jean du Pont, seigneur de Barrou, fief relevant de la Guerche, avait fait aux religieux de la Merci-Dieu :

Universis presentes litteras inspecturis Gaufridus dominus Prulliaci salutem. Sciant omnes presentes litteras inspecturis quod Johannes de Ponte dedit et concessit ecclesiæ de Misericordia Dei unum sextarium siliginis in terragio suo de Barro, ad festum B. Michælis annuatim habendum. Et ut hoc firmius haberetur, ad petitionem prædicti Johannis, presentem paginam sigilli mei munimine roboravi in testimonium et munimen. Actum anno Domini. M. CC. *vicesimo secundo.*

Une note extraite par M. Salmon, d'un cartulaire de l'archevêché de Tours, conservé au British Museum (coll. Landsdowne, n° 342), nous apprend que Geoffroy de Preuilly était homme lige de l'archevêque, sauve la foi qu'il devait au roi. « Il reconnait, dit le cartulaire, tenir de lui la châtellenie de la Guerche avec ses dépendances, et à la Haye, la rue de Preuilly et ce qui est sur cette rue. Il doit assister à la consécration de l'archevêque, le porter avec les autres barons et le fournir de pain pour le jour de l'intronisation. Il recevra ses gages pour ses loyaux dépens et aura les nappes et le reste du pain apporté dans la salle. »

Geoffroy IV de Preuilly laissa, de Luce de N., cinq enfants : Eschivard III, Jourdain, Pierre, Ysabeau, femme de Geoffroy Payen, seigneur de Boussay, et Jeanne. Il eut aussi un enfant naturel, Geoffroy, qui est cité dans un acte de 1263.

XI. — Eschivard III, baron de Preuilly, seigneur de la Rocheposay et de la Guerche, fut convoqué au ban du roi en 1242. Il fit son testament en 1263 et mourut en 1265, laissant, d'Alix de Percy, sa seconde femme, Geoffroy V et Eschivard, qui se distingua dans les guerres de Flandre en 1302.

XII. — Jean de Beaumont, chev., était seigneur de la Guerche en 1300. Appelé à l'ost de Foix en 1271, il confessa devoir service au roi pendant quarante jours. Il était de la maison de Beaumont-Bressuire.

XIII. — Geoffroy de la Guerche, chev., seigneur de la Guerche, vivait en 1301. Nous ignorons s'il était de la maison de Preuilly et comment la seigneurie de la Guerche vint en sa possession. Il avait un frère nommé Guillaume, qui fut religieux et procureur-général de l'abbaye de Preuilly. Ce dernier figure dans un acte du 20 juin 1358, par lequel les religieux de Preuilly cèdent à Guillaume Marin quatre sous de rente à prendre sur la maison de Trenezay, située devant le pont de la Guerche. Guillaume Marin abandonne, en échange, le droit qu'il peut avoir à la possession de l'hébergement de la Bourgonnière, commune de Bossay.

Geoffroy de la Guerche eut trois filles : Jehanne, qui épousa Thibaut Chateigner; Isabeau, femme d'Hardouin de la Porte, valet, et Letice de la Guerche.

XIV. — Jean d'Amboise II était seigneur de la Guerche en 1325, et possédait en outre les terres d'Amboise, de Bléré, Chaumont, Montrichard, Bueil, etc. On suppose qu'il devint propriétaire de la Guerche par le mariage qu'il avait contracté avec Letice, fille de Geoffroy de la Guerche. Il est mentionné dans des titres de l'abbaye de Marmoutier, en 1275-92. Ses enfants furent : Pierre I, seigneur d'Amboise, Hugues, seigneur de Chaumont, et Gilbert, dit Guy d'Amboise, chantre de l'église de Tours, cité dans un compte de Pierre Chauvel, clerc des arbalétriers du roi, en 1347.

XV. — Jean de l'Ile-Ogier, chev., possédait la châtellenie de la Guerche dès 1336. Il était fils de Barthélemy III, seigneur de l'Ile-Bouchard, et d'Eustache de Gençay. En 1327, il épousa Isabeau de Montbazon, fille de Barthélemy de Montbazon, et en eut deux filles : Ysabeau, femme de Jean de Maillé, seigneur de Clervaux et de la Guerche, Jeanne, qui fut mariée à Bonabes de Rougé, et Eustache.

Dans le courant d'avril 1336, Jean de l'Ile-Ogier constitua une rente de quatre muids de froment au Chapitre de Tours. En 1345, il reçut l'hommage de Macé du Chesne, Éc., pour la terre du Chesne, relevant de la Guerche. D'autres actes de 1340-44-54, font mention de ce seigneur.

XVI. — Jean de Maillé, seigneur de Clervaux, fut propriétaire de la terre de la Guerche, du chef de sa femme, Ysabeau de l'Ile-Ogier. Il mourut sans enfants, avant 1368. En 1364 et 1365, Jean Fornier lui rendit hommage pour son hébergement de Buxeuil, relevant du château de la Guerche.

XVII. — Ysabeau de l'Ile-Ogier, après la mort de Jean de Maillé, son mari, prit le titre de dame et vicomtesse de la Guerche. Par une transaction dont la date nous est inconnue, elle avait cédé une partie de cette terre à sa sœur Jeanne, femme de Bonabes de Rougé. Elle reçut les aveux de Guy Guenant, seigneur des Murcins, le 1er septembre 1368, de Jean Fornier, seigneur de Buxeuil, en 1376, et de Perot des Courtils, pour la dîme de Barrou, le 3 juin 1382. Nous la voyons figurer en dernier lieu dans un acte du 16 décembre 1397.

XVIII. — Bonabes de Rougé IV, chev., seigneur de Derval, Neuville, Rochediré, devint possesseur d'une partie du domaine de la Guerche, en raison de son mariage avec Jeanne de l'Ile-Ogier. Il fut fait prisonnier en 1956, à la bataille de Poitiers, en même temps que le roi Jean. S'étant racheté, il fut renvoyé en Angleterre pour être un des trente otages du roi. Bonabes de Rougé mourut en 1377, laissant, de Jeanne de l'Ile-Ogier, qu'il avait épousée en premières noces : Jean de Rougé I, Galhot, Jeanne et Eustache. D'un second mariage avec Jeanne de Maillé, dame de Clervaux, il eut Mahaut, qui épousa Briand de la Haie-Jouslain, seigneur de Moncontour.

XIX. — Jean de Rougé I, chev., seigneur de la Guerche, en partie, étant mort sans enfants vers 1380, sa succession échut à son frère Galhot.

XX. — Galhot de Rougé, chev., seigneur de la Guerche, en partie, Derval, Rochediré, Guemené-Penfant, épousa Marguerite de Beaumanoir, dont il eut : 1° Jean II, de Rougé, seigneur de la Guerche; 2° Jeanne, femme d'Armel de Châteaugiron; 3° Olive, mariée à Jean du Perrier, seigneur du Plessis-Balisson. Galhot de Rougé mourut avant 1388.

XXI. — René de Thalensac, chev., était seigneur de la Guerche en 1388. L'origine de cette possession nous est inconnue. Le 30 octobre 1388, il céda (le document que nous avons consulté ne dit pas à qui) « le droit d'un hommage plain d'icelui que Pierre d'Escoubleau et ses auteurs avaient coutume de rendre au seigneur de la Guerche pour les terres de la Bruère, la Roche-Ravarit, la Denisière, la Ripaudière et la Roullière. »

XXII. — Jean de Rougé II, seigneur de la Guerche, Derval, Guemené, etc., mourut le 8 février 1415, sans laisser d'enfants, de son mariage avec Béatrix de Rieux, fille de Jean II, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de France, et de Jeanne de Rochefort. Il est cité avec le titre de vicomte de la Guerche dans un acte du 22 juin 1405.

XXIII. — Patry de Châteaugiron, chev., fils aîné d'Armel de Châteaugiron et de Jeanne de Rougé dont il a été parlé ci-dessus, hérita de la châtellenie de la Guerche et des autres biens de son oncle, Jean II de Rougé, en 1415. Il mourut vers 1426, sans laisser d'enfants de Louise de Rohan, qu'il avait épousée en 1398.

XXIV. — Pierre Frotier, baron de Preuilly, vicomte de Montbast, seigneur d'Azay-le-Féron, le Blanc, Miserey, etc., aurait possédé la Guerche, d'après un titre du 29 juillet 1428. Dans ce titre, il prend les qualités de *seigneur et vicomte de la Guerche,* à cause de dame *Marguerite Pille,* sa femme. Il y a là évidemment une erreur de nom. La femme de Pierre Frotier se nommait Marguerite de Preuilly, et non Marguerite Pille. Elle contracta mariage avec Pierre Frotier, le 6 août 1421, et mourut le 13 août 1445. On ignore d'où pouvaient provenir ses droits sur la terre de la Guerche.

XXV. — Geoffroy de Malestroit, chev., seigneur de Malestroit et de Combourt, cousin de Patry de Châteaugiron, fut propriétaire du domaine de la Guerche, du chef de sa femme, Valence, sœur et héritière de Patry. Il mourut en 1440; ses enfants furent : Jean, qui suit; Marguerite et Gillette. Valence, sa femme, était décédée le 7 septembre 1435. Geoffroy de Malestroit est cité dans des actes de 1440, du 10 juillet 1444, du 28 janvier et du 18 juin 1445.

XXVI. — Jean de Malestroit, chev., seigneur de Derval et d'une partie de la vicomté de la Guerche en même temps que son père, rendit hommage au baron de Preuilly, pour sa terre de la Guerche, les 10 juillet 1444 et 28 janvier 1445. Voici le texte du dernier hommage :

« De vous, très noble et puissant seigneur, « monseigneur de Preuilly, je, Jehan de Malestroit, chevalier, seigneur de Derval et de la « vicomté de la Guerche, en Touraine, tiens et « advoue tenir de vostre dit chastel et chastellenie de Preuilly à foy et hommage lige, et « 12 l. 10 s. aux loyaux aides, et 12 jours de « garde, mon dit lieu de la Guerche, chastel, « ville, vicomté et chastellenie, ce 28 janvier « 1445. »

Par acte du 21 mai 1448, Jehan de Malestroit et son père vendirent la terre de la Guerche à Nicole de Chambes, au prix de 1,100 écus d'or.

XXVII. — Nicole de Chambes, chev., écuyer d'écurie du roi, seigneur de la Guerche, était originaire d'Écosse. Par contrat du 19 octobre 1450, il revendit, moyennant 1,000 écus d'or, les *ville, vicomté, chastel, chastellenie, terre et seigneurie de la Guerche, et ses appartenances* à André de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

XXVIII. — André de Villequier, chev., vicomte de la Guerche, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Montrésor, Étableaux, Menetou-Salon et de l'Ile-d'Oléron, fit son testament le 15 juin 1454, et mourut à Preuilly le 1er juillet suivant, laissant, de son mariage avec Antoinette de Maignelais, fille de Jean de Maignelais II et de Marie de Jouy, deux enfants, Artus et Antoine de Villequier.

Par acte passé à Chissé, en juin 1450, et dans lequel est mentionné André de Villequier, Pierre Frotier, baron de Preuilly, et Prégent, son fils, cédèrent au roi Charles VII, pour être réuni au duché de Touraine, l'hommage des devoirs seigneuriaux de la Guerche. En échange, le roi accorda à Frotier le droit de haute, moyenne et basse justice pour la terre de Melzéart. Les lettres suivantes, délivrés par Charles VII, au Bridoré, le 17 septembre 1454, confirmèrent les dispositions de l'acte de juin 1450, qui ne fut enregistré à Tours que le 26 mars 1452 :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, « à tous ceulx qui ses présentes lettres verront, « salut. Comme nostre amé et féal conseiller, et « chambellan, Pierre Frotier, seigneur de Preuilly et de Melzéart, tant en son propre et privé « nom, que comme ayant le bail, garde, gouvernement et administration de Prégent Frotier, « son fils, et de feue Marguerite de Preuilly, damoiselle jadis sa femme, et iceluy Prégent « avec l'autorité de son dict père, nous ayant « cedé, transporté, quitté, delaissé et remis à « perpétuité pour eulx et chacun d'eulx, et pour « leurs hoirs, et qui d'eulx et chacun d'eulx auront cause tout le droit d'hommaige, serment « de feaulté, ressort, justice et jurisdiction, « exige, droit de fief, avec tous les hommes, services, logences et aultres droits, devoirs et « redevances quelconques que les dits Pierre « Frotier et Prégent, son fils, et chacun d'eulx « avaient et avoir pouvaient, et debvoient, et qui « pour le temps à venir leur peut ou compéter « et appartenir à cause de la seigneurie de « Preuilly ou aultrement, en et sur les vicomté, « terre et seigneurie, ville, chastel et chastellenie « de la Guerche, en Touraine, par avant tenue à « foy et hommage de la dite seigneurie de « Preuilly, sans rien y réserver ne retenir à « eulx, aulcun d'eulx, à leurs hoirs ne à la dite « seigneurie de Preuilly, en quelque manière « que ce soit; et s'en sont devestis et dessaisis « en nos mains, et nous en ayant vestu, et saisi, « et voulu, et consenti expressément que le dit « hommage et aultres droits et redevances quelconques qu'ils avaient sur la vicomté de la « Guierche fussent et soyent perpetuellement « unis et consolidez à nostre domaine et directe « seigneurie du duché de Touraine, tant par la « considération de plusieurs bienfaits et adventages que nous avons fait au dit Pierre Frotier « et aultres prédécesseurs du dit Prégent, et « qu'ils espéraient encore que leur ferions mesmement au dict Prégent pour le temps advenir « que aussi par ce et afin que avons donné et « octroyé au dit Pierre Frotier et Prégent, son « fils, et aulx leurs droits, puissance et auctorité « d'avoir tenir et exercer perpétuellement la « haulte justice et juridiction moyenne et basse « en la dicte terre de Melzéart, appartenant au « dict Pierre Frotier, tenue de nostre très cher et « très aimé frère, et cousin Charles, comte du « Maine, à cause de sa seigneurie de Melle, en « laquelle la dicte terre de Melzéart est assise.

« Nous, considérant que l'acquisition des dicts « hommaige, droicts et devoirs seigneuriaux et « féodaux de la vicomté de la Guierche sont bien « seans et prospères à nous et à nos successeurs « de nostre duché de Touraine, ainsi que en ce « les droicts seigneuriaux de la d. terre et baronnie de Preuilly sont diminués et amoindris, « voulant descharger le scrupule de conscience « que en ce nous et nos successeurs y pourrions « faire, ayant mesmement regard à ce que les « dicts Pierre Frotier et Prégent, son fils, nous « ont libéralement transporté le dict hommaige « pour nous complaire en espérance des bienfaits que leur ferions pour le temps advenir; « afin que qu'ils ne soient deffraudés de leur « intention et pour toujours mieux les récompenser des d. droits et hommaiges à nous « transportés, en deschargeant nostre conscience, « à iceulx Pierre Frottier et Pregent, son fils, « avons promis et promettons par ces présentes « leur faire payer et bailler des deniers de nos « finances la somme de six mille escus d'or en « troys années; c'est à savoir deux mille escus « sur nos finances de l'année qui commencera le « premier jour d'octobre prochain venant, autres « deux mil escus sur nos finances de l'année « commençant au dit mois d'octobre de l'an « MCCCCLV, et les autres deux mil escus sur nos « finances de l'année qui commencera à semblable mois d'octobre MCCCCLVI, en accroissement, recompensation et apchat du dict hommaige, pour tant qu'ils n'en auraient esté bien « et dument récompensez, pour icelle somme de « 6000 escus d'or employés et convertis en accroissement et amélioration de la dicte terre et « seigneurie de Preuilly et des appartenances « d'icelle ou aultrement, en accroissement des « terres, seigneurie et revenu du dict Prégent « Frotier, et tout ce que de la dicte somme de « 6000 escus serait acquis sera le propre domaine et héritage du dict Prégent, sans que le « dict Pierre Frotier en puisse par testament « simple, ordonnance faicte entre vifs, ou aultrement ordonner ni disposer. En tesmoing de ce « nous avons ces présentes signées de nostre « main, et faict sceller de nostre scel. — Donné « au Breuil-Doré, le XVIII[e] jour de septembre, « l'an de grâce mil quatre cent cinquante et « quatre, et de notre règne le 32[e]. — Ainsi « signé : CHARLES. Par le roy : S. DE LA LOUÈRE. »

XXIX. — Artus de Villequier hérita de la terre de la Guerche. A la suite de difficultés qu'il eut avec Antoine, son frère, un arrêt du Parlement, du 24 juillet 1459, décida qu'Artus de Villequier, l'aîné, prendrait la moitié des domaines de la Guerche, d'Étableaux et de Montrésor, *avec les manoirs principaux,* et qu'Antoine aurait l'autre moitié, mais sans aucun droit sur les manoirs. Il résultait de là qu'Artus de Villequier, étant seul seigneur châtelain, avait seul qualité pour recevoir les hommages féodaux. Pendant la minorité d'Artus et d'Antoine, leur mère, Antoinette de Maignelais, eut l'administration de la terre de la Guerche. Le 25 septembre 1455, elle reçut l'hommage de N. d'Aloigny pour son hôtel de Mainviel, situé paroisse d'Oiré, en Poitou. En 1461, le 13 janvier, elle-même, comme ayant le bail et garde-noble de ses enfants, rendit aveu au roi, en la personne du duc de Bretagne, pour la terre de la Guerche et ses dépendances.

Dans un titre du 23 janvier 1465, Antoinette de Maignelais est qualifiée de vicomtesse de la Guerche et de Saint-Sauveur, dame de Montrésor. d'Étableaux et de Maignelais.

Artus de Villequier figure, avec le titre de vicomte de la Guerche, dans des actes des 15 octobre et 15 décembre 1478, 1484, 28 juillet 1493, 19 décembre 1501, et 22 août 1505. De son mariage avec Marie de Montberon naquit un fils, Jean-Baptiste, qui posséda après lui la vicomté de la Guerche.

XXX. — Antoine de Villequier, chev., seigneur de la Guerche, en partie, de Menetou-Salon, vicomte de Saint-Sauveur, conseiller et chambellan du roi, mourut en 1490, laissant, de son mariage avec Charlotte de Bretagne, un fils unique, François de Villequier.

XXXI. — François de Villequier, chev., seigneur de la Guerche, en partie, de Montrésor, Escoubleau, Reschou, etc., est mentionné dans un arrêt du Parlement, du 4 septembre 1490; il mourut en bas âge, et sa succession échut à Jean-Baptiste de Villequier.

XXXII. — Jean-Baptiste de Villequier, chev., vicomte de la Guerche, seigneur de Saint-Sauveur, Étableaux, Chanceaux, Oléron, etc., épousa, en premières noces, Jacqueline de Miolans, qui décéda à la fin de l'année 1518, et fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Marcellin de la Guerche, devant le grand-autel. Son testament, dont nous allons donner le texte, est daté du 17 septembre 1518 :

« *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti,* « *amen.* — Jésus, je, Jacqueline de Myolans, « après avoir demandé congié à mon mary de « faire mon testament, saine d'entendement, de« tenue de maladie, considérant les calamités de « ce monde, fait et ordonne mon testament en la « forme et manière qui s'ensuit : Primo, je re« commande mon âme à Dieu et à Nostre-Dame, « et à toute la cour célestienne du Paradis; et « quand ma dicte âme sera séparée de mon « corps, que mon dict corps soit en l'église de la « Guerche, devant le grand-autel de monsieur « saint Marcellin.

« *Item,* je veux et ordonne qu'il soit dit et cé« lébré pour mon âme et de mes amis trespassés « douze mille messes; *Item,* je veulx et ordonne « qu'il soit dit et célébré perpétuellement sept « messes par chacune sepmaine en la dit église « du dit lieu de la Guerche, sçavoir, en le di« manche du jour, le lundi, mardi, mercredi « des trespassés, le jeudi de saint Jean-Baptiste, « le vendredi des Cinq Plaies de Nostre-Seigneur, « et le samedi de la Conception de Nostre-Dame, « lesquelles messes je ordonne estre dites à la « discrétion de mes exécuteurs, par telles per« sonnes qu'ils verront estre à faire, et de ce « faire les supplie et requiers qu'ils en veuillent « faire les fondations nécessaires à ce que en « l'avenir mon intention soit accomplie. *Item,* « je veux et ordonne qu'il soit baillé à Claude « Goulard, pour ses services, cent escus, et pour « demye année qu'il reste de ses services, dix « escus. *Item,* je donne à Mademoiselle de la « Cherrière la somme de cent escus pour les ser« vices qu'elle m'a faits, en ce comprins les ser« vices que je luy devays. *Item,* je veux qu'il « soit baillé à monsieur de la Cherrière son « espoux, la somme de 20 livres tournois, que je « lui dois du reste de ses services; *Item,* je veux « et ordonne que ma robe de damas, fourrée de « martres, soit baillée à la dite dame Cherrière, « les dites martres ôtées.

« *Item,* Je donne à Claudine ma robe de......., « qui est fourrée de martres, les dites martres « ôtées; aussi à la dite Claudine ma robe de ve« lours tanné et la somme de cent escus une fois « baillés. *Item,* je donne à Guyanne ma robe de « satin tanné, fourrée de martres, en ostant les « dites martres; aussi donne à la dite Guyanne « la somme de 300 escus une fois baillés. *Item,* « je dois à Morin, mon serviteur, la somme de « 25 livres qu'il m'a prêtée, et 25 escus que je « ordonne lui estre baillés; *Item,* je donne à « Guillaume de la Mardelle, serviteur de M. de « Saint-Sauveur, mon espoux, trois escus pour « les services qu'il m'a fait; *Item,* je veux et « ordonne qu'il soit payé à messire Charles Gaul« tier la somme de 78 escus, qu'il m'a prêtés « pour mes affaires et pour un diamant qu'il a « engaigé de moy soit retiré. *Item,* je veulx et « ordonne qu'il soit dit et célébré, au lieu où « sont enterrés ma feue mère et monsieur du Pé« rier, quatre messes par chacune sepmaine, « chacun deux messes perpétuellement, et sera « prins l'argent de la fondation des dites quatre « messes sur les arrérages de 300 l. de rente que « monsieur de Laval me doit.

« *Item,* je donne une cotte de satin broché, et « une robe qui était à ma feue mère, pour faire « des ornements à l'autel auquel sera la dite « fondation; aussi donne un icel brochel au dit « autel, pour le parer. *Item,* je veux qu'il soit « payé à messire Antoine Bailleteau, prestre, six « escus sols qu'il m'a presté, et à Jeanne Baudé « six escus sols, et à Julian Bouteiller quatre « escus, qu'ils m'ont presté. *Item,* tout ce present « mon testament je ratifie et approuve l'appointe« ment faist avec messieurs mon beau-père et « belle-mère, et mon mary par cy devant, et veux « que le dit appointement este son effect. *Item,* « je veux et ordonne les choses susdites, et ce « présent mon testament estre payées, exécutées « et accomplies sur la somme de douze mille « livres restant des deniers que j'ai reçus de mes« sire Jacques de Beaune, depuis mon mariage, « pour ce que la dite somme n'a encore esté con« vertie en acquest et héritages, et icelle veux « estre censée et réputée pour meuble, en faveur « de l'accomplissement de ce présent mon testa« ment et autrement, selon ma disposition et

« deples payées, si aucunes sont trouvées estre « par moy deues, et le dit testament accompli, le « reste si aucun y a, je le donne à mon dit mary « perpétuellement, si mon fils René allait de vie « à trespas devant lui.

« *Item*, je eslis mes exécuteurs madame ma « belle-mère et monsieur mon mary, auxquels « je baille mes terres pour faire et parfaire mon « dit testament, fait es présences de nobles « hommes Gilles de la Broise, Estienne Morin et « maistre Baptiste, médecin, et plusieurs autres, « le 17e jour de septembre, l'an 1518. En tes- « moing de vérité j'ay fait signer mon dit pré- « sent testament et dernière volonté aux notaires « ci-dessous escripts, les jour et an que dessus. »

En 1519, Jean-Baptiste de Villequier désigna un grand nombre de prêtres pour la célébration des messes fondées par Jacqueline de Miolans; et cinq ans après, il leur assigna cinquante livres de rente sur les greffe et tabellionnage de la vicomté de la Guerche.

D'un premier mariage, contracté avec Jacqueline de Miolans, Jean-Baptiste de Villequier eut un fils, René, qui mourut avant 1520.

Jean-Baptiste de Villequier épousa, en secondes noces, suivant contrat passé le 28 mai 1519, Anne de Rochechouart, dame d'Étableaux, dont il eut Claude, baron de Villequier et vicomte de la *Guerche*; René, qui posséda aussi plus tard ces mêmes terres, et Jacqueline, femme de Claude Savary, seigneur de Lancosme.

XXXIII. — Claude de Villequier, baron de Villequier, vicomte de la Guerche, seigneur d'Aubigny et d'Eury, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, gouverneur de Paris, fit son testament le 14 avril 1595. De son mariage avec Renée d'Appelvoisin, fille de Guillaume d'Appelvoisin, seigneur de la Rochedumaine, et d'Anastasie de la Béraudière, il eut Georges, qui jouit de la vicomté de la Guerche du vivant de son père.

XXXIV. — Georges de Villequier, vicomte de la Guerche, chevalier des ordres du roi, mourut en 1591, sans laisser d'enfants de son mariage avec Louise Jay, dame de Boisseguin. Sa succession échut à René de Villequier, son oncle.

On attribue à Georges de Villequier le meurtre commis à Bourgueil, en 1571, sur la personne de Philibert de Voyer, seigneur de Lignerolles, près Séez, en Normandie, favori du duc d'Anjou. Si l'on en croit l'auteur des *Pièces fugitives de l'Histoire de France* (t. I, part. 1re, 1759), Philibert de Voyer aurait été tué pour avoir divulgué le secret de la Saint-Barthélemy.

XXXV. — René de Villequier, dit le Jeune et le Gros, chev., vicomte de la Guerche, seigneur de Clervaux, Eury, Aubigny, etc., épousa, en premières noces, Françoise de la Marck, et, en secondes, Louise de Savonnières. Du premier lit vint Charlotte-Catherine, femme de François d'O, seigneur de Fresne, et, du second, Claude de Villequier. Louise de Savonnières, après la mort de René de Villequier, se remaria à Martin, seigneur du Bellay et prince d'Yvetot.

XXXVI. — Claude de Villequier, chev., vicomte de la Guerche et baron de Villequier, mourut en 1604, à Fontainebleau, à l'âge de dix-neuf ans. Toutes ses propriétés, y compris celle de la Guerche, passèrent aux mains de Charlotte-Catherine, sa sœur, alors veuve de François d'O.

XXXVII. — Jacques d'Aumont, baron de Chappes, seigneur de Cors, en Berry, et de Clervaux, en Poitou, fils de Jean d'Aumont, quatrième du nom, comte de Châteauroux, maréchal de France, et d'Antoinette Chabot, devint vicomte de la Guerche par son mariage avec Charlotte-Catherine de Villequier, veuve de François d'O. Il mourut à Paris, le 14 juillet 1614, laissant : 1° César, qui suit; 2° Antoine, duc d'Aumont, marquis d'Isles, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général de Paris, mort dans cette ville, le 11 janvier 1669; 3° Roger, évêque d'Avranches, mort en 1652,; 4° Charles, marquis d'Aumont, lieutenant-général des armées du roi, mort à Spire, d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Landau (1644); 5° Jacques-Emmanuel, seigneur d'Aubigny et de Faye, mort en 1643; 6° Anne, mariée, en premières noces, à Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'État, et, en secondes, à Charles, comte de Lannoy, chevalier des ordres du roi.

Jacques d'Aumont obtint des lettres patentes d'Henri IV, par lesquelles ce prince lui fit remise des rachapts et profits de la terre de la Guerche, le 31 mai 1607; ces lettres furent confirmées par Louis XIII, le 28 août 1610. Un procès-verbal de cette année, dressé par le lieutenant-général de Touraine, nous apprend que la vicomté de la Guerche rapportait alors, toutes charges payées, 3,000 livres de rente.

XXXVIII. — César d'Aumont, baron de Chappes, marquis d'Aumont et de Clervaux, vicomte de la Guerche, seigneur d'Ivry-les-Châteaux, conseiller du roi et chevalier de ses ordres, fut pourvu de gouvernement de Touraine après la démission de Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, en juin 1650. Il mourut à Paris, le 20 avril 1661. En premières noces, il avait épousé Renée Aux-Espaules, dite de Laval, fille de René Aux-Espaules, marquis de Nesle; et, en secondes, Marie Amelot, fille de Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, président ès-requêtes du palais. Il n'eut pas d'enfants du premier lit; du second sont issus : 1° Jean-Jacques, mort le 10 avril 1657; 2° N., mort jeune; 3° Anne, religieuse; 4° Anne, dite la Jeune, femme de Gilles Fouquet, écuyer de la grande écurie du roi; 5° Marie, religieuse; 6° Élisabeth, morte le 28 novembre 1668; 7° Charlotte, décédée le 7 novembre 1723; 8° Radégonde.

En 1624, César d'Aumont obtint une ordonnance royale qui le déchargeait des frais auxquels il était obligé pour l'achèvement du pont de

la Guerche, et qui prescrivait la mise en adjudication des ouvrages restant à faire. Voici le texte de cette ordonnance :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France « et de Navarre, à nos amez et féaulx conseillers « les présidents et trésoriers généraux de France, « au bureau de nos finances estably à Tours, salut : suivant aveu, dont l'extrait est cy attaché « soubz le contre-scel de nostre chancellerie, ce « jourdhuy donné en nostre conseil d'Estat sur la « requeste à nous présentée en iceluy par nostre « cher et bien amé Cezard d'Aumont, chevalier, « baron de Chappes, mestre de camp d'un régiment par nous entretenu de gens de guerre à « pied français, pour le décharger des frais dont « est obligé pour l'adjudication du pont de la « Guerche, attendu la grande despense qu'il faut « faire pour achever la construction du dit pont. « A ces causes nous vous mandons et ordonnons « procéder au bail au rabais et moings disant des « ouvrages qui restent à faire pour la construction du dit pont de la Guerche, pour, sur votre « procès-verbal d'adjudication rapporté en nostre « conseil y estre par nous faict droit ainsi que de « raison, de ce faire nous vous donnons pouvoir, « authorité et commission, car tel est notre plaisir. Donné au camp devant la Rochesle, le « 9e jour d'août, l'an de grâce 1624, et de nostre « règne le 19e. — Par le roy en son conseil, « signé : JOUANNE. »

XXXIX. — Gilles Fouquet, marquis de Mézières, premier écuyer de la grande écurie du roi, devint seigneur et vicomte de la Guerche par son mariage avec Anne d'Aumont, dite la Jeune. Celle-ci, le 8 juin 1680, rendit hommage au roi pour le domaine de la Guerche ; voici un extrait de l'acte qui fut dressé à cette occasion :

« Du roy mon souverain seigneur, nous, Anne « d'Aumont, épouse séparée de biens, et procédant sous l'authorité de maistre Gilles Foucquet, chevalier, cy-devant premier escuyer de « la grande éscurie de Sa Majesté, marquis de « Clervaux et vicomte de la Guerche, reconnaissons et avouons tenir à foy et hommage lige, « au devoir de 12 livres 10 sols de loyaux aides, « de 12 jours de garde au chastel de Tours, « quand le cas y eschoit ; c'est assavoir, mon « lieu, chastel, forteresse, ville, vicomté, chastellenye de la Guerche, situé sur ma rivière de « Creuse, avec tous les domaines y tenus, droits « à cause de son dit chastel et duché de Touraine, « consistant mon dit chastel en plusieurs édifices, salles, chapelles.

« Plus ma dite ville de la Guerche entourée de « murs et fossés, et les droits y attribués avec « trois faubourgs de la Petite-Guerche, du cimetière et du dit toute justice, haute, moyenne « et basse, ... avec la connaissance « des cas concernants les eaux et forests de madite vicomté et ses dépendances, mes foires « dudit lieu de la Guerche, qui se tiennent « chacun an les jours de St Vincent, St Bry, St Marcellin d'été, St Mathieu et Ste Marguerite, avec « les droits qui m'en sont passés pour estalage, « plassage, aulnage, mesures, entrée et forchée.

« Plus mes marchés, chacun mardi de l'année.

« Mon droit de billette et de péage de la « Guerche que je lève à Barrou, au port de Lésigny et ailleurs, branches de madite péagerie « de madite ville, vicomté et seigneurie, tant par « eau que par terre.

« Plus ma prévôté et sceaulx à contracts, dont « il m'est payé pour chacun 2 sols 6 deniers.

« Plus ma boucherie jurée dudit lieu, ville, « vicomté, chastellenie de la Guerche ; tous ceux « qui prennent femme en ma dite ville, terre et « seigneurie, fiefs et arrière-fiefs, et sont mariés « dans le mois qui précède la feste de la Trinité, « sont tenus de se trouver en personne, sans « assignation, ledit jour audit lieu de la Guerche, et de courir trois fois sur ma rivière de « Creuse à force de nacelle ou de chalan, et faire « la même chose que les meusniers contre le « pouteau ou quientaine, et à deffaut de se rendre ledit jour doivent chacun d'eux l'amende « d'une livre de cire ou la valeur. Les ports de « la Guerche, Meré-le-Gaullier, de Leugny-sur-Creuse et de Rives appartiennent au seigneur « de la Guerche.

« Plus la forest de la Guerche, laquelle éta. « anciennement de une lieue de long, et demie « de large, et à présent seulement une lieue e « demie de circuit.

« Les églises paroissiales de la Guerche, Barrou, Meré-le-Gaullier et Buxeuil ; plus le prieuré « de St-Marcellin de la Guerche est tenu de ma « dite vicomté en franche aumône et au divin « service, qui est de dire en l'église de la Guierche l'office et la grande messe aux quatre festes « solennelles, la messe matutinale et assister au « service du jour.

« Plus le prieuré de St-Maurice de Barrou, tenu « en franche aumosne, et au même service que « celui de la Guerche, en l'église dudit lieu de « Barrou.

« Le prieuré de St-Silvain de Meré-le-Gaullier, tenu en franche aumosne et au service « divin.

« Le prieuré de Nostre-Dame de Prélong, situé près de la ville de la Guerche, en la paroisse de Leugny-sur-Creuse, sujet au service « divin d'une messe chacune semaine, et les « jours et festes de Nostre-Dame.

« Le prieuré de Marchais-Rond, en la paroisse « de St-Remi, aussi tenu en franche aumosne et « divin service de madite vicomté, consistant en « chapelle, maisons.

« Le prieuré de Nostre-Dame de Vaugibaut, en « la paroisse de Buxeuil, aussi tenu de moi au « divin service, et dépendant de madite vicomté « par moyen et sous l'hommage qui m'est fait à « cause du fief et seigneurie de Buxeuil.

« Tous lesquels prieurés étaient anciennement « conventuels, et la collation en appartient à « mesdits prédécesseurs, qui l'ont depuis don- « née, sçavoir : les quatre premiers au sieur abbé « de Preuilly, et des deux autres au sieur abbé « de Maillezais, et n'ont aucun des prieurs des- « dits prieurés sur leurs domaines, ni sur ceux « tenus à leurs rentes, aucun fief, ni juridiction, « ni autres droits seigneuriaux.

« La fondation, droits de patronnage et de col- « lation des chapelles fondées en madite église « de la Guerche par Artus de Villequier et Jac- « queline de Miolans, femme de Baptiste de Vil- « lequier.

« La fondation et droit de patronnage et colla- « tion de la chapelle de Nostre-Dame fondée en « ladite église par messire Charles Gaultier, « prêtre; plus mon collége de ma ville de la « Guerche, fondée par dame Charlotte-Catherine « de Villequier, mon ayeule, et veuve de Jac- « ques d'Aumont, chevalier, et confirmée par « M. César d'Aumont, mon père. »

En 1691, Gilles Fouquet et sa femme vendirent la Guerche à Charlotte d'Aumont, leur belle-sœur et sœur. Gilles Fouquet mourut le 9 juin 1694, sans laisser d'enfants. Il était fils de François Fouquet, maître des requêtes, et de Marie de Meaupeou.

XL. — Charlotte d'Aumont, vicomtesse de la Guerche, fille de César d'Aumont, marquis de Clervaux, et de Marie Amelot de Carnetin, était née en 1655. En 1709, elle vendit la terre de la Guerche à Georges du Theil de Marigny, et mourut sans s'être mariée, le 7 octobre 1723.

XLI. — Georges du Theil de Marigny, chev., vicomte de la Guerche, eut un fils, Jean-André, qui lui succéda vers 1720.

XLII. — Jean-André du Theil de Marigny, chev., vicomte de la Guerche, vendit cette terre, vers 1725, à François-Hélie de Voyer d'Argenson, archevêque de Bordeaux.

XLIII. — François-Hélie de Voyer d'Argenson, archevêque de Bordeaux, abbé de Saint-Pierre de Preuilly et de Relecq, conseiller d'État, vicomte de la Guerche, était né le 22 septembre 1656; il mourut le 25 novembre 1728, laissant, par testament, à Marc-Pierre de Voyer, comte de Vueil-Argenson, son neveu, la terre de la Guerche et ses dépendances. François-Hélie de Voyer était fils de René de Voyer, seigneur d'Argenson, et de Marguerite Houlier de la Poyade.

XLIV. — Marc-Pierre de Voyer, comte de Vueil-Argenson, vicomte de la Guerche, baron des Ormes-Saint-Martin et de Marmande, seigneur de Villantrois, né le 16 août 1696, fut fait intendant de Tours le 18 février 1721 ; chancelier garde-des-sceaux et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, au mois de juin suivant; lieutenant-général de police de Paris, le 26 avril 1722, et ministre de la guerre en janvier 1743. Il mourut à Paris, en 1765. Le 24 mai 1719, il avait épousé Jeanne Larcher, fille de Pierre Larcher, chev., seigneur de Pocancy, conseiller au Parlement de Paris, et d'Anne-Thérèse Hubert du Buc, dont il eut : 1° Marc-René, qui suit; 2° Louis-Auguste, né le 13 février 1725, mort dans la guerre d'Allemagne.

XLV. — Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis de Voyer, comte d'Argenson, vicomte de la Guerche et de Saralbe, baron des Ormes-Saint-Martin et de Marmande, naquit le 20 septembre 1722. D'abord brigadier du régiment royal de Berri-cavalerie (1745), il se distingua, l'année suivante, à la bataille de Fontenoy. Il devint, un peu plus tard, lieutenant-général du gouvernement d'Alsace, maréchal-de-camp, inspecteur de cavalerie, directeur des haras, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur des châteaux de Vincennes et de Loches.

Le marquis de Voyer, mort le 18 septembre 1782, avait épousé, le 10 janvier 1747, Jeanne-Marie-Constance de Mailly-d'Haucourt, fille de Joseph-Auguste, comte de Mailly, maréchal de France, et de Constance Colbert de Torcy. De ce mariage sont issus : 1° Marc-René-Marie, qui suit; 2° Marie-Marc-Aline, née le 14 juillet 1764, mariée à Paul, comte de Murat, et décédée le 17 janvier 1812; 3° Pauline, femme de Guy-Anne-Louis, comte de Laval-Montmorency; 4° Marie-Joséphine-Constance, mariée au comte Frédéric de Chabannes-Curton.

XLVI. — Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson, dernier seigneur de la Guerche, comte d'Argenson, vicomte de Saralbe, grand-bailli de Touraine, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'honneur, préfet des Deux-Nèthes (1809), mourut à Paris le 1er août 1842. Il avait épousé, en 1795, Sophie de Rosen-Kleinroop, veuve du prince de Broglie et fille d'Eugène-Octave-Augustin, comte de Rosen, et de Marie-Antoinette d'Harville des Ursins de Tresnel. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, ancien membre du Conseil général du département de la Vienne, membre de la Société archéologique de Touraine et de la Société des antiquaires de l'Ouest, né le 20 avril 1796, a épousé, en 1821, Anne-Marie, fille de Mathieu Faure, député de la Charente-Inférieure, et d'Anne Delamain. De ce mariage sont issus : 1° René, né le 2 juin 1836; 2° Laure, femme de M. Enguerrand, vicomte Randon de Pully, morte le 23 septembre 1852; 3° Élisabeth-Aline, née à Paris, le 25 juillet 1826 et mariée le 16 juin 1845, à Rodolphe-Auguste-Louis-Maurice, comte d'Ornano, ancien préfet de l'Yonne, premier maître des cérémonies de l'Empereur; 4° Marie; 5° Amélie, mariée, le 6 juillet 1852, à M. Auguste-Benjamin, comte de Clervaux;

2° Pauline, morte le 2 avril 1806, à l'âge de seize ans;

3° Sophie, femme de M. Fortuné Reynaud, baron de Lascours, général de division ;

4° Victorine, mariée à M. André-Rodolphe-Claude-François-Siméon, comte de Croy;

5° Élisabeth, mariée, le 6 septembre 1827, à M. Pierre-René-Gustave Fournier de Boizerault d'Oyron, et décédée le 16 octobre 1847.

Les fiefs suivants relevaient de la Guerche :

Availles, paroisse de Coussay-les-Bois; — foi et hommage lige, au devoir d'un cheval de service évalué soixante sols, à mutation de seigneur, et au tiers de soixante sols aux loyaux aides.

Barrou (grande dîme de); — foi et hommage simple et un demi roussin de service du prix de 13 sols, et deux sols aux loyaux aides. (Aveu rendu par Perrot des Courtils à Ysabeau de l'Ile-Ogier, dame de la Guerche, le 3 juin 1382.)

Barrou (droit de banc dans l'église de); — fief créé par César d'Aumont, vicomte de la Guerche, qui permit au seigneur des Courtils d'avoir un banc seigneurial dans le chœur de l'église de Barrou, à condition que lui et ses successeurs devraient foi et hommage lige au château de la Guerche, à mutation de seigneur et d'homme.

Baudiments (les), paroisse de Coussay-les-Bois; — foi et hommage lige. Ce fief a été, pendant plusieurs siècles, la propriété de la maison de Chateigner.

Borde (la), paroisse de Neuilly-le-Noble; — foi et hommage simple et vingt sols de loyaux aides.

Bordes (les), paroisse de Coussay-les-Bois; — foi et hommage lige, au devoir d'un cheval de service évalué soixante sols, à mutation de seigneur et au tiers de soixante sols aux loyaux aides.

Boutelaye (la); — foi et hommage lige.

Brosse (la), paroisse de Neuilly-le-Noble et de Saint-Gervais de Pressigny; — foi et hommage plain, un roussin de service du prix de soixante sols à muance d'homme, et un sol aux loyaux aides.

Buxeuil (hébergement de); — foi et hommage lige, soixante sols aux loyaux aides et quarante jours de garde au château de la Guerche.

Chaligné. — Le 13 novembre 1455, Jacques d'Appelvoisin, seigneur de Chaligné, rendit aveu pour des portions de cette terre, au seigneur de la Guerche. Le fief de Chaligné passa, en 1504, dans la maison d'Eschallard, par le mariage de Hardouine d'Appelvoisin avec Antoine Eschallard, seigneur de la Boulaye.

Chaumes (les), paroisse de Chaumussay; — foi et hommage lige et trente sols aux loyaux aides.

Chesne (le); — foi et hommage lige et huit sols aux loyaux aides. (Aveu rendu, en 1345, à Jean de l'Ile-Ogier, seigneur de la Guerche, par Macé, seigneur de Chesne.)

Complans (les); — foi et hommage simple, à mutation de seigneur.

Courance (la), paroisse de Neuilly-le-Noble; — foi et hommage simple et quinze sols à mutation de seigneur. (Aveu rendu, le 9 mai 1452, à André de Villequier, par Jean Gallois, seigneur de la Courance.)

Fief Boiceau; — foi et hommage lige, un épervier de cinq sols à mutation d'homme.

Fontaine (la); — foi et hommage simple. (Aveu rendu à Artus de Villequier, le 22 août 1505, par Antoine de Château-Châlons, chev.)

Fourneraie (la); — foi et hommage lige, quinze jours de garde en la ville de la Guerche et dix sols aux loyaux aides. (Aveu rendu, le 15 octobre 1478, à Artus de Villequier, par Antoine d'Arsac.)

Gauderie (la), paroisse de Neuilly-le-Noble; — foi et hommage lige et trente sols aux loyaux aides.

Jean-Neveu (fief de); — foi et hommage lige, vingt sols aux loyaux aides, quarante jours de garde en la ville de la Guerche, et à un *manger*, le jour de la Saint-Maurice, à quatre personnes des gens du seigneur de la Guerche (pain, vin, chair bouillie et rôtie, au choix des personnes), et cinq sols pour chacun des gens du dit seigneur.

Lavardinière, paroisse de la Celle-Saint-Avent; — foi et hommage lige. (Aveu rendu au vicomte de la Guerche, le 17 juin 1408, par Pierre de Bagneux, valet, Pierre, son fils, et Jeanne Hasbert, sa femme.)

Mercellière (la), *alias* la Judassière; — foi et hommage simple et dix sols de loyaux aides.

Mercins (les); — foi et hommage lige. (Aveu rendu, le 1er septembre 1368, à Ysabeau de l'Ile-Ogier, par Guy Guenand.)

Méré-le-Gaullier, ou Aliaux (*Meriacum*). — Foi et hommage lige et quarante jours de garde dans la forteresse du suzerain.

Notre-Dame-de-Vaugibault, ou Saint-Martin-de-Marchais-le-Rond (le prieuré de), ordre de Saint-Benoit, paroisse de Buxeuil; — foi et hommage simple, au divin service et à un souper annuel pour sept personnes. Ce prieuré existait dès le XIIIe siècle. Peu de temps avant la Révolution, il fut uni à la cure de Notre-Dame de la Haye.

Painviel (hôtel et gaignerie de), paroisse d'Oiré; — foi et hommage lige à devoir de rachat. (Aveu rendu, le 25 septembre 1455, par N. d'Aloigny, à Antoinette de Maignelais, vicomtesse de la Guerche.)

Pasturaille (la), paroisse de Coussay; — foi et hommage lige, au devoir d'un cheval de service évalué soixante sols, à mutation de seigneur, et au tiers de soixante sols aux loyaux aides.

Pin, ou Pain (hébergement du), paroisse de Méré; — foi et hommage lige, quarante jours de garde en la ville de la Guerche, et cinq livres de loyaux aides. (Aveu rendu par N., en 1340, à Jean de l'Ile-Ogier.)

Prélong (prieuré de Notre-Dame de), paroisse de Leugny; — foi et hommage simple, au devoir du service divin d'une messe chaque semaine, et les jour et fête de Notre-Dame.

Saint-Marcellin de la Guerche (prieuré de); — franche aumône et au divin service qui est de dire l'office et la grand'messe aux quatre fêtes de Notre-Dame et fêtes solennelles, la messe matutinale, etc.

Saint-Maurice de Barrou (prieuré de); — franche aumône et au même service que le prieuré de Saint-Marcellin.

Saint-Silvain de Méré (prieuré de); — franche aumône et service. Il était à la nomination de l'abbé de Saint-Pierre de Preuilly.

Soulangé, paroisse de Barrou (hôtel et hébergement de); — foi et hommage simple et vingt sols aux loyaux aides. (Aveu rendu, le 29 octobre 1514, à Artus de Villequier, vicomte de la Guerche, par Antoine d'Aloigny, seigneur de Péré. — Aveu rendu, le 28 janvier 1569, à Claude de Villequier, par René de Beauval, seigneur des Courtils et de Soulangé.)

Tresmond, paroisse de Chaumussay; — foi et hommage lige et vingt sols aux loyaux aides.

Vacherie (la), paroisse de Coussay-le-Bois (Vienne); — foi et hommage simple et cinq sols de devoir à muance de seigneur et d'homme. (Aveu rendu, le 31 mai 1499, par Paulet Fumée.)

Vaumerle; — foi et hommage simple.

La ville de la Guerche portait pour armoiries : *De gueules, à la croix pattée, d'argent.*

MAIRES DE LA GUERCHE. — Jean-François de la Fouchardière, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — René-François Brun, 14 février 1816. — Jean-Antoine Bodin, 1816. — René-François Brun, 2 janvier 1826. — Jean Millet-Terrassin, 11 août 1828. — De Croy-d'Argenson, 6 avril 1830, 1841. — Millet, 1859. — Narcisse-Alfred Courtaud, 1871, 12 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587, 598, 650, 653; E, 156, 246; *prieuré de Balesmes et titres de l'abbaye de Preuilly.* — D. Housseau, III, 792, 962, 1033; V, 1911, 1982; VI, 2143, 2159, 2175, 2193, 2194, 2341, 2351, 2352, 2440; IX, 3803, 3822, 4100; XI, 4044; XII, 5771, 5772, 5774, 5776, 5783, 5784, 5786 *bis*, 5787, 5789, 5795, 5801, 5804, 5806, 5809, 5810, 5811, 5812, 5815, 5820, 5821, 5826, 5827, 5828, 5829, 5830; XIII, 10818; XVIII. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, III, 293, 316; IV, 462; VI, 765; VIII, 480. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 42; II, 1015. — *Almanach de Touraine*, 1778. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 230. — Archives de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 511. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1er, 2e partie, 613; reg. 5e, *généal. Aubert.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, 114. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Mém. de Miromesnil*, dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, par Le Paige, I, XIX. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 499, 556. — *La Touraine*, 60. — *Table des manuscrits de D. Fonteneau*, I, 427. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 270. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 559. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), 15. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 255. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1405, 1406. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 2e partie, 28. — *Chronologie novenaire de P. Cayet* (1591), dans la collection Michaud, XII, 303. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 525. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit), p. 279. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 636; II, 651; XVII, 299. — *Liber juramentum*, p. 121. — *Généralité de Tours* (Bibl. de Rouen, coll. Leber), n° 5793. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. Brossin*, p. 18. — Moréri, *Diction. historique.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 271 et suiv. — Boulainvilliers, *État de la France*, VI, 9. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 61. — D'Aubigné, *Hist. universelle*, III, 249. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 103. — Mezeray, *Hist. de France*, III, 974. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 131. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 235. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 99. — A. Galland, *Généalogies des principales maisons de France*, 454.

Guerche (la), f., cne de Château-la-Vallière. — *Guierche*, carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Guerche (la Petite-), vil., cne de Langeais, 23 habit.

Guerche (la), f., cne de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Guierche*, plan cadastral et cartes de Cassini et de l'état-major.

Guerche (la Grande-), vil., cne de Saint-Michel-sur-Loire, 20 habit. — *Guerche*, carte de Cassini. — Ancien fief. La métairie fieffée de la Chauvelière, paroisse de Savigné, en relevait. En 1747, il appartenait à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E.)

Guerche (la Petite-), vil., cne de Saint-Michel-sur-Loire, 32 habit.

Guerche (le moulin de la), sur la Roumer, cne de Saint-Michel-sur-Loire.

Guerche (la), *alias* **Saint-Michel-de-la-Guerche.** — Ancien fief, situé dans la ville de Tours, paroisse de Saint-Pierre-du-Chardonnet. Il s'étendait sur trente-deux maisons. En 1639, il appartenait au prieur de Saint-Pierre-du-Chardonnet; — en 1789, aux pères de l'Oratoire. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gueret (le), ham. et moulin, sur la Choisille, cne de la Membrolle, 14 habit. — *Gueret*, carte de l'état-major. — *Les Guerettes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du fief de Chaumont et du fief des Prêtrières, suivant des déclarations féodales faites en 1266, 1480, le 23 janvier 1538, le 20 novembre 1700 et le 11 décembre 1786. Vers 1550, il appartenait à Pierre de Bernezay; — en 1700, à Antoine Langeais, receveur du grenier à sel de Loches; — en 1740, à Robert de Menou, qui le vendit, le 11 janvier 1741, à Jean Mercier; — en 1787, à N. Bailly, procureur au bailliage de Tours; — en 1789, à Louis-Auguste de Jousseaume. Dans le logis seigneurial se

trouvait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., E, 115; G, 14, 394. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Gueret (étang du), paroisse de Fondettes. — Le 17 avril 1480, il fut donné à cens, par le Chapitre de Saint-Martin de Tours, à Macé Chaumier et à Martin de Mercans. En 1786, il était desséché. Son étendue était de six arpents. Il appartenait, en 1786, à Pierre Couronneau. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Gueretinière (la), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Guertinière,* carte de l'état-major.

Gueretrie (la), ou **Gueritoie,** f., c^ne du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux. Elle dépendait de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Guérets (le lieu des), c^ne de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de la Chapelle-Saint-Remi (1672). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch.*)

Guerette (le fief de la), paroisse de Saint-Patrice. — Il consistait en cens et rentes. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guériaudière (la), f., c^ne de Luynes. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guérie (les Grande et Petite-), f., c^ne de Monthodon. — *Guerie,* carte de l'état-major. — *Guererie,* carte de Cassini.

Guérie (la), f., c^ne de Monts. — *Guererie,* carte de Cassini. — Christophe Le Roux de Rassay, mari d'Élisabeth Gautier, est qualifié de seigneur des deux tiers de la Guérie, dans son acte de décès, du 24 juillet 1730. — (Registres d'état civil de Monts.)

Guérin (le fief), ou **Guillaume-Guérin,** paroisse de Lignières. — Il relevait de la seigneurie de Lignières, à foi et hommage simple. En 1510, il appartenait à Eustache Victour, qui rendit hommage le 6 mai; — en 1516, à Jean Songevent; — en 1701, au Chapitre de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Lignières.*)

Guérin, abbé de Marmoutier, succéda à Geoffroy II, en 1229. Il fut remplacé, en 1232, par Hugues II. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 205. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 256. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.*)

Guérin (Martin), prêtre, né à Loches, vers 1450, se signala par un grand nombre d'œuvres de charité. La Croix du Maine nous apprend que l'on voyait dans l'église cathédrale de Tours un écrit sur parchemin, composé par Martin Guérin et intitulé : *La manière de la Paix, impétrée de la Reine du ciel, revélée en l'an de salut* 1500. Chalmel ajoute que cet écrit était en vers français. — (*Bibliothèque* de la Croix du Maine, 315. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 225. — *Almanach de Touraine,* 1757. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 286. — D. Housseau, XXIII, 317.)

Guérin (François), professeur au collège de Beauvais, à Paris, né à Loches en 1681, publia, en 1716, des *Réflexions critiques sur l'éloge funèbre du roi, prononcé par le P. Porée.* Il composa plusieurs pièces de poésie latine qui ne manquent pas de mérite et qui furent insérées dans l'ouvrage ayant pour titre : *Selecta carmina professorum universitatis Parisiensis, Parisiis,* 1727, in-12. Il traduisit avec succès les œuvres de Tite-Live (Paris, 1739, 6 vol. in-12). On lui doit également une traduction de Tacite (Paris, Dupuis, 1742, 3 vol. in-12). Il mourut à Paris le 29 mai 1751. — (Dufour, *Diction de l'arrondissement de Loches,* II, 287. — *Almanach de Touraine* de 1772. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 225. — Quérard, *La France littéraire,* III, 507. — Didot, *Biographie générale,* XXII, 419.)

Guérin (Jean), fils d'un notaire de Cléré et petit-fils de Jean, notaire seigneurial de l'ancienne châtellenie d'Hommes, a exercé lui-même les fonctions de notaire à Gizeux, de 1821 à 1856. Il mourut à Gizeux au mois de septembre 1872. Il était membre de la Société archéologique de Touraine. On a de lui un ouvrage intitulé : *Notices historiques sur Gizeux et les communes environnantes,* Tours, imp. Mazereau, 1872, in-8° de 136 pages. Ce travail, fruit de longues recherches dans les archives de Gizeux et des localités voisines, contient des détails fort curieux et entièrement inédits.

Guérin (Louis), homme de loi, fut nommé maire de Tours, le 29 pluviôse an VII, en remplacement d'Ambroise Gidoin. Il eut pour successeur, le 1er floréal de la même année, Ambroise Gidoin. Il mourut à Tours en 182... — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 164.)

Guérineau, f., c^ne de Courcelles — *Guerineau,* carte de l'état-major.

Guérineau (le lieu de), c^ne de Pouzay, près du bourg.

Guérinerie (la), ham., c^ne d'Hommes, 17 habitants.

Guérinerie (la), f., c^ne de Saint-Symphorien.

Guérinière (la), c^ne d'Azay-sur-Cher. V. *Gitonnière.*

Guérinière (la), f., c^ne de Bréhémont. — Les bâtiments étaient en ruines en 1813.

Guérinière (bois de la). — Ils faisaient partie de la forêt de Bourgueil appartenant à l'abbaye du même nom. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Guérinière (la), f., c^{ne} de Chanceaux-sur-Choisille. — *Guerinière,* cartes de Cassini et de l'ét.t-major. — Elle relevait de la châtellenie de Chanceaux, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Julien de Tours. En 1491, elle appartenait à Patrix Vinet; — en 1595, à Michel Tarteret; — en 1623, à Michel Tarteret, bourgeois de Tours; — en 1690, à François Tarteret. Vers 1780, Michel-Pierre Martel, commissaire de marine, l'acheta de Catherine-Élisabeth Royer, veuve de Pierre de Cop, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Guérinière (la), f., c^{ne} de Channay. — En 1582, elle appartenait à François Juston. — (Arch. d'I.-et-L., B, 29.)

Guérinière (la), f., c^{ne} de Château-la-Vallière. — *Guérinière,* carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Guérinière (la), f., c^{ne} de Crotelles.

Guérinière (la), vil., et chât., c^{ne} de Damemarie, 28 habit. — *Guerinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant de Châteaurenault. L'ancien manoir était fortifié. Il ne reste plus, du bâtiment primitif, qu'une tour et divers vestiges près desquels a été construit le château actuel. La Guérinière a été possédée, en 1246, par Jean de Châtillon, comte de Blois. Elle passa plus tard à Louis, duc d'Orléans; — à Louis XII, roi de France, puis à Claude, sa fille, depuis femme de François Ier. La famille Robertet en fut ensuite propriétaire. — Florentin de Rigné, Éc., seigneur de la Guérinière après les Robertet (1570), eut un fils, Jacques, qui épousa Esther Forget, fille de Raymond Forget, secrétaire du roi, et d'Olive de Teligois. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Barthélemy de Rigné et Claude, femme de Joseph de Faverolles, seigneur de Bléré, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Barthélemy de Rigné, Éc., seigneur de la Guérinière, maître d'hôtel ordinaire du roi (1654), eut un fils, Antoine de Rigné, qui épousa Françoise Prevost. Celle-ci était décédée en 1697.

Vers 1700, Jean-Baptiste Guillard, chev., seigneur d'Arnoy, acheta la Guérinière. Il la revendit, par acte du 17 mars 1727, à Nicolas-Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, qui fit bâtir le château actuel. Le 20 septembre 1730, les héritiers de ce dernier, Thérèse-Gabrielle Breault, sa femme, Jean-Baptiste Ravot, seigneur de Bonnejoie, et François-Nicolas Ravot, le vendirent à Marie Mathié, femme, non commune en biens, de Joseph de Villeneuve-Trans, marquis de Villeneuve.

Devenu propriétaire de cette châtellenie, Gatien Haugeard de la Boissière, procureur du roi à la Chambre des comptes de Blois, rendit hommage au seigneur de Châteaurenault le 21 avril 1760.

Par lettres patentes du 18 juin 1828, enregistrées le 25 novembre 1829, la Guérinière fut constituée en majorat, avec le titre de vicomté, en faveur d'Auguste Herry de Maupas.

Arch. d'I.-et-L., *titres de la cure de Damemarie.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 246, 462. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 814. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 120. — *Rôle des fiefs de Touraine.*

Guérinière (la), vil., c^{ne} d'Esvres, 33 habit. — *Guerinière,* carte de l'état-major.

Guérinière, ou **Guerinerie** (la), vil., c^{ne} de Langeais, 30 habit. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, de la baronnie de Saint-Michel-sur-Loire, suivant un aveu rendu, le 2 juillet 1753, par Jean-Baptiste de Remigioux, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guérinière (la), c^{ne} de Neuvy-Roi. V. *la Borde.*

Guérinière (le lieu de la), paroisse de Rilly. — Il relevait du fief de Doucé, suivant une déclaration féodale faite le 9 novembre 1565. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Guérinière (la), f., c^{ne} de Rouziers. — *Guerinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Rouziers. Il appartenait au prieuré de l'Encloître. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Cartulaire de Fontevrault.*)

Guérinière (la), paroisse de Saint-Germain d'Arcé. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. Henri Le Vacher, Éc., vivant en 1670, l'acheta de Pierre Dreux, conseiller au Parlement de Bretagne. Son fils, Timoléon Le Vacher, Éc., rendit hommage au duché de Château-la-Vallière, le 10 septembre 1684. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 4°.)

Guérinière (le lieu de la), près de la Menardière, c^{ne} de la Tour-Saint-Gelin.

Guérinière (la), f., c^{ne} de Sonzay. — *Guérinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guérinière (la), f., c^{ne} de Véretz.

Guérinière (la), f., c^{ne} d'Yzeures. — En 1658, Gabriel Villeret était qualifié de sieur de la Guérinière. — (Registres d'état civil d'Yzeures.)

Guérins (les), f., c^{ne} de Lignières.

Guéritaude (la), f., c^{ne} de la Celle-Saint-Avent. — *Gueriteaude,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1522, il appartenait à Antoine Huilier; — à la fin du XVIIIe siècle, à la famille de Thubert. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es*; G, 525.)

Guéritaude (la), f. et chât., près du ruisseau de Bourdin, c^{ne} de Veigné. — *Guéritaude,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon, à foi et hommage lige. Dans le logis seigneurial se trouvait une chapelle qui est mentionnée dans le

Pouillé de l'archevêché de Tours, de 1648. Yvon de Maillé y fut inhumé en 1491.

SEIGNEURS DE LA GUÉRITAUDE.

I. — Guy de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude et de l'Islette, du chef de sa femme, Jeanne de Sazilly, rendit hommage au châtelain de Montbazon, en 1353. Sa veuve épousa, en secondes noces, Guillaume Turpin.

II. — Guillaume Turpin, chev., seigneur de la Guéritaude, du chef de sa femme, mourut avant 1372. A cette époque, Jeanne de Sazilly fonda quatre anniversaires dans l'abbaye de Cormery.

III. — Juhez de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, de Fromenteau, de Villeromain et de l'Islette, deuxième fils d'Hardouin de Maillé et de Perronnelle d'Amboise, épousa, vers 1389, Isabeau de Châteaubriant, fille de Geoffroy de Châteaubriant, dit Brideau, seigneur du Lion-d'Angers, et de Marguerite de Parthenay. De ce mariage il eut : 1° Jean, qui suit; 2° Guy, seigneur de Latan; 3° Imbaud, seigneur de la Touche et de la Jonchère; 4° Pierre, marié à Jeanne de Targé; 5° Eustache, prêtre; 6° Marie, femme de Jean Artault, Éc., seigneur du Puy-de-Montbazon; 7° Jeanne, mariée à Jean, seigneur du Bailleul. — Isabeau de Châteaubriant rendit hommage, pour le fief de la Guéritaude, le 21 septembre 1406. Elle fit son testament le 14 juillet 1417 et fut inhumée avec son mari, décédé vers 1416, dans l'église des Cordeliers de Tours.

IV. — Jean de Maillé, chev., seigneur des mêmes lieux, épousa, en 1403, Anne du Puy-du-Fou, fille de Pierre du Puy-du-Fou, Éc., seigneur de Saint-Georges, et de Marthe Orry. De ce mariage sont issus : 1° Hardouin, dont on parlera plus loin; 2° Gilles, qui suit; 3° Yves; 4° Andrée, mariée, en 1436, à Guillaume de Sainte-Maure, seigneur de Valennes.

V. — Gilles de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude et de la Jonchère, mourut sans alliance, vers 1450.

VI. — Yvon de Maillé, frère du précédent, seigneur de la Guéritaude, fit son testament le 16 septembre 1491 et mourut peu de jours après. Sa succession passa à Hardouin, son frère.

VII. — Hardouin de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, de l'Islette et de Villeromain (1464), épousa Agnès de la Roche-Rabasté, dame de Cessigny, fille de Jean de la Roche-Rabasté, Éc., et d'Anne de Cessigny. Il eut quatre enfants : 1° Abel, seigneur de l'Islette et de Villeromain; 2° Jeannon, qui suit; 3° Louise, femme de Damien de Rillé, Éc., seigneur d'Azay; 4° Perronnelle, qui fut mariée à François de Rasiné, seigneur de la Bulle-Charpentier, capitaine-gouverneur de Nantes.

VIII. — Jeannon de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, épousa, en premières noces, par contrat du 7 janvier 1490, Anne Paumart, fille de Philippe Paumart, Éc., seigneur de l'Olive, et de Jeanne d'Aubigné; et, en secondes noces, en 1518, Charlotte de Salignac, dame de Saint-Martin. Du premier lit il eut deux enfants : René, qui suit, et Françoise, femme de Georges d'Anglore, Éc., seigneur de Beauregard, en Savoie. Du second mariage, naquit Françoise, femme de Guy d'Ausseure.

IX. — René de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, de l'Olive et de Verrières, épousa, en premières noces, Catherine, fille de Charles d'Avaugour, chev., seigneur de Cherville, et de Catherine de Bernezay; et, en secondes noces, Anne de la Vove, fille de Louis de la Vove, Éc., seigneur de la Pierre, et de Jeanne Le Picard. Il n'eut pas d'enfants de son premier mariage. Du second lit sont issus : 1° Juhez, qui suit; 2° Hélie, dont on parlera plus loin; 3° René, 4° Jeanne.

X. — Juhez (ou Yves) de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude et de l'Olive (1572), mourut jeune. Il avait été fiancé à Anne de Chambes de Montsoreau.

XI. — Hélie de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, après la mort de son frère, épousa, en première noces, Marguerite de Ceps, fille de Pierre de Ceps, seigneur de la Ferrière, et de Charlotte le Cirier; et, en secondes noces, Madeleine de Cherité, fille de François de Cherité, Éc., et de Madeleine de Durant. De ce second mariage sont issus : 1° Hercule, qui suit; 2° François, décédé en 1638; 3° Françoise, mariée, le 8 août 1623, à René de la Barre, Éc., seigneur de Saunay et d'Onglée; 4° Anne, mariée, en 1729, à Guillaume Berziau, Éc., seigneur de Champgrimont; 5° Madeleine, religieuse à l'abbaye du Ronceray d'Angers.

XII. — Hercule de Maillé, chev., seigneur de la Guéritaude, épousa, en premières noces, Antoinette Filleul, fille de N. Filleul, Éc., seigneur des Gasts, et de Françoise de Baignan; et, en secondes noces, Charlotte de la Barre, fille de Louis de la Barre, seigneur des Brosses et des Hayes, en Anjou, et de Marguerite de Chambes.

XIII. — François de la Barre, conseiller au présidial de Tours, maire de cette ville en 1676, fut seigneur de la Guéritaude après la mort d'Hercule de Maillé. Il mourut avant 1695. Il avait épousé Louise-Renée Aubry, qui rendit hommage, pour le fief de la Guéritaude, le 31 mai 1701.

XIV. — Jean-François Roussel était seigneur de la Guéritaude en 1780.

Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, XI, 4700; XII, 7081, 7082; XIV. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 300, 456. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 837. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 162; *Hist. des maires de Tours,* 145 — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 48. — P. Anselme, *Hist généal. de la maison de France,* VII, 505. — Laine, *Archives de la noblesse de France,* V, *généal. de Maillé,* 22. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1348. — *Cartulaire de Cormery,* 240. — Moréri, *Diction. historique,* VII, 72. —

La Thaumassière, *Hist. de Berry*, 548, 550. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XII, 823.

Gueritoie (la), cne du Grand-Pressigny. V. *Gueretrie.*

Gueriverie (la), f., cne de Saint-Michel-sur-Loire.

Guerives, vil., cne de Saint-Michel-sur-Loire, 17 habit.

Guerivière (la), ham., cne de Draché, 15 habit. — *Guerivière*, carte de l'état-major. — *Guerinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure, à foi et hommage lige et quinze jours de garde. En 1350, il appartenait à Jean Guerry; — en 1365, à Aimery Guerry; — en 1459, à Jean Vigier, Éc.; — en 1480, à Guillaume Vigier, Éc.; — en 1529, à Joachim Vigier; — en 1566, à Pierre de Raymond; — en 1645, à Jacques de Raymond; — en 1650, à Louis de Raymond; — en 1666, à Jacques de Raymond. Il a été possédé, ensuite, par la famille de Voyer d'Argenson. — (D. Housseau, XII, 7012; XIII, 8031, 8056, 8137, 8185.

Guerivière (la), f., cne de Pussigny. — *Guerivière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guerluches (le lieu des), près de la Fosse, cne de Neuil.

Guernaux (étang des), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre (1670). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Guernèche (le lieu de), près de la Hardonnière, cne de Neuvy-Roi.

Guernottières (le lieu des), près de la Forge, cne d'Yzeures.

Gué-Robert (le lieu du), près de la Riolie et de Bagneux, cne de Bournan.

Guéroide (île de), dans la Gartempe, cne d'Yzeures.

Guerrande (Jacques de), doyen de l'église de Tours, succéda à Rahier vers 1248 et fut ensuite évêque de Nantes. Il mourut en 1267. — (Moréri, *Diction. historique* (supplém. de 1725), t. II. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 335).

Guerre (la), f., cne de Sonzay. — *Guerre*, carte de l'état-major.

Guerrerie (la), f., cne de Cléré. — *Guerrie*, carte de l'état-major.

Guerrie (la), cne de Nouillé-le-Lierre. V. *Bruyères.*

Guerrière (la), f., cne de Neuilly-le-Brignon. — *Guerrière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage simple et un gant blanc à muance de seigneur. En 1537, il appartenait à Joachim de Fougères, Éc.; — en 1666, à René de Rougemont, Ec. — (D. Housseau, XII, 5939, 6039. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Guerrière (le lieu de la), cne de Neuville. — En 1226, Michel Roflan vendit la dîme de ce domaine à l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

Guerrière (la), f., cne de Saint-Germain-sur-Vienne. — *Guerrière*, carte de Cassini.

Guerrière (la) et la **Petite-Guerrière**, f., cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Hôtel de la Guerrière* (aveu du 25 avril 1493). — Propriété de l'abbaye de Bourgueil, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 14 février 1791, pour 9100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil; Biens nationaux.*)

Guerry (le bois), cne de Beaumont-la-Ronce.

Guerry (le bois), cne de Cléré.

Guerry (André-Michel), né à Tours en 1802, fit ses études au collège de cette ville et étudia le droit à Poitiers. On a de lui les ouvrages suivants : *Mémoires sur les anciens chants populaires du Poitou* (dans le *Recueil de la Société des antiquaires de France*). — *Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes dans les divers arrondissements des cours royales et des académies universitaires de France*, 1829 (en collaboration avec Balbi). — *Mémoire sur le rapport des phénomènes météorologiques avec la mortalité pour différentes maladies* (dans les *Annales d'hygiène*, 1831). — *Mémoire sur la fréquence du pouls chez les aliénés*, 1832 (en collaboration avec Leuret et Mitidié). — *Recherches statistiques sur l'influence de l'instruction sur la criminalité*, 1833. — *Essai sur la statistique morale de la France* (ouvrage couronné par l'Académie des sciences). — *Recherches statistiques sur les dimensions du crâne de l'homme sain, de l'aliéné et du criminel*, 1845. — *Statistique morale de l'Angleterre comparée avec la statistique morale de la France*, Baillière, 1860, in-fº, avec 17 planches. — Il a inventé l'*Ordonnateur statistique*, instrument destiné à faciliter les calculs. Il mourut en 1866. Le 25 août 1849, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. — (Larousse, *Grand diction. historique du* XIXe *siècle*, VIII, 1604. — Vapereau, *Diction. des contemporains*, 795-96. — O. Lorenz, *Catalogue de la librairie française*, II, 525.)

Guerrys, ou **Guerries** (le lieu des), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Rémi (1770). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch.*)

Guertière (le lieu de la), paroisse de Luzé, près du chemin de Champigny-le-Sec à

Rondet. Il relevait de Franc-Palais, suivant un aveu rendu à Marmande, le 8 décembre 1737, par François-Marie Hameau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Guertinière (la), ou **Buisson-la-Rajace**, c^ne de Panzoult. — Ancien fief, relevant de la baronnie de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage simple. Voici quelques extraits d'un aveu rendu, pour cette terre, vers 1626, par Alexis Barjot, abbé de Moussy :

« De vous très hault et très puissant seigneur Monseigneur Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, pair de France et baron de la baronnye de l'Ile Bouchard, je, Alexis Barjot, abbé de Moussy, seigneur de la terre et seigneurie du Pressoir-Cendrier et la Guertinière, aultrement le Buisson de la Rajasse, tiens et advoue tenir de vous mon dit seigneur et à cause de vostre dite baronnye de l'Ile Bouchard, à foy et hommage simple et à un cheval de service à muance de seigneur et aux loyaux aides quand elles y adviennent, ma maison terre et seigneurye de la Guertinière aultrement le Buisson de la Rajasse ainsy qu'elle se poursuit et comporte, sittuée en la paroisse de Panzoult tant de ce qui se tient en mon domaine que de ce quy est tenu de moy, le tout en un tenant contenant huit cents arpents tant en bois et taillis, terres labourables, friches, que bruères,...... dans lequel pourpris j'ay droit de faire et construire fuye à pigeons, garenne à poil et à plumes et à toutes autres sortes de gibiers tant lièvres, bestes rousses et noires, sans que quy que ce soit puisse chasser dans mon dit buisson sans mon congé et licence.....

« La veufve René Gaslard me doibt par chacun an le censif coustumier pour raison de sa mestairie de l'Arpentil.....

« Mre René Barjot, chevalier, me doibt par chacun an, à cause de son chasteau de Panzoult douze deniers à cause de son clos de Harlival estant à présent en terre labourable, contenant deux arpents et demy.....

« Plus le dit sieur me doibt à cause de son chasteau de Coulaine par chacun an, au terme de saint Michel huit deniers de cens pour une pièce de terre autrefois en vigne dans laquelle il y a caves et cavereaux.....

« ..... Et sur lesquels hommes et subjects, j'avoue droit de fief, basse et moyenne justice, garenne défensable à toutes sortes de bestes, tant grandes bestes, fauves, rousses, noires, lievres, faizans, perdrix et lapins et à toute autre sorte de gibier.....

« Et lesquels hommes et subjects et estagers demeurant en mon dit fief sont tenus de faire les hayes et closture à chasser et garder les dites hayes durant que je chasse ou fais chasser en mon dit Buisson, par l'espace de huit jours.

« Et aussi sont tenus les dits hommes de garder le feu quand il sera aux bois voisins de mon dit Buisson qu'il ne prenne et sorte en iceluy et l'esteindre quand il y est pris.

« J'ay puissance de tout temps et d'ancienneté, tant moy que mes prédecesseurs, de contraindre mes dicts hommes et subjets à faire les dites hayes et aultres choses susdites quelques affaires ou occupation qu'ils ayent ailleurs et au temps qu'il leur est mandé.

« Et à deffault de mes dicts subjects ne viennent es dittes chasses comme dit est, j'ai puissance et m'est permis de lever sur chacun d'eux par chacun deffault, la somme de cinq sols.

« Et à cause desquels privilèges, charges, servitudes et subjections, mes dicts hommes, subjets et estagiers sont francs quittes et exempts de guet, garde-porte et moulage sans estre contraints par vostre cour et seigneurie de l'Isle, ne autres quelconques, fors à mon moulin dont ils sont subjects.

« Et puis avoir et tenir lars, retz, pièges et charnois pour l'exercice de mon dit droit de chasse et mon dit buisson.....

« J'advoue toutes grandes et basses voyries et tout ce qui en despend, tant mesures à bled, vin, qu'autres choses concernant et regardant les dits voiries et mesmes m'est permis d'avoir et tenir prison dans mon dit Buisson pour les hommes qui seront pris en forfaiture, et aussi les bestes quy seront prises en dommage dans mes dits domaines...... etc. » — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.

Guertis (le lieu des), près de la Loire, c^ne de Huismes.

Guesdonnière (le lieu de la), paroisse de Fondettes. — Ancienne dépendance du fief de Taillé. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Julien.*)

Guesle (François de la), chanoine de Paris, fut nommé archevêque de Tours en 1597, en remplacement de Simon de Maillé de Brezé, décédé. Il mourut à Paris le 30 octobre 1614. Il était fils de Jean de la Guesle, premier président au Parlement de Paris, conseiller d'État, et de Marie Poiret du Laureau. On a de lui un discours qui a été publié sous le titre de *Remonstrance du clergé de France devant le roi,* Paris, J. Richer, 1598, in-8° de 8 pages. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 203. — A. Galland, *Généalogie des familles de Paris,* II, 286. — *Gallia christiana,* II, 489. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 464. — Martin Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine,* II, 161. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours.* — D. Housseau, XV, 193. Moréri, *Diction. historique,* V, 431.)

Guesnes, f., c^ne de Fondettes. — *Gesna,* 1150. — *Gennes,* XVIIe siècle. — *Guiesne,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Martigny et de Maillé. En 1626, il appartenait à Jean Falaiseau ; — en 1685, à Jean Du-

noyer; — en 1742, à N. Bourassé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18; *Inventaire des titres de Vallières; prévôté d'Oë.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346.)

Guespière (la), c^ne^ d'Auzouer. V. *Guepière.*

Guespière (la), c^ne^ de Nazelles. V. *Guepière.*

Guessier (le), ou **Gaissier,** ham., c^ne^ de Véretz, 14 habit.

Guet (le lieu du), paroisse de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Guetaudière (la), ham., c^ne^ de la Croix, 13 habit.

Guetière (la), f., c^ne^ de Sonzay. — *Goetière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guetineaux (les), c^ne^ de Sennevières. V. *les Bineaux.*

Guetinière (la), f., c^ne^ de Vouvray. — *Guetinière,* carte de l'état-major.

Guetjay, c^ne^ de Chanceaux. V. *Gueljay.*

Guet-Poncé, vil., c^ne^ de Pocé.

Guetrie (la), f., c^ne^ de Luzé. — *Guetrie,* carte de Cassini.

Guetrie (la), f., c^ne^ de Montreuil. — *Guttra,* 1190. — *Guetteterie,* ou *Guetterie,* 1763. — *Guétrie,* carte de l'état-major. — En 1190, Philippe Lancelin la donna aux religieuses de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38. — *Hist. monast. de Fontanis albis.*)

Guetrie (bois de la), c^ne^ de Parçay-Meslay.

Guétries (les), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. — *Guetterie-Boutetière,* 1775. — Ancien fief, relevant de Narbonne, paroisse de Joué. Le 24 février 1598, un des membres de la famille de Rohan l'acheta de Charles de la Neuville, baron d'Alincourt. Par acte du 27 juin 1781, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, le vendirent à Maurice Abraham, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Guétries (les), f., c^ne^ de Tours.

Guétrotière (la), f., c^ne^ de Monthodon. — *Guetrolière,* carte de l'état-major. — *Gaitrotière,* carte de Cassini.

Guette-Biche, f., c^ne^ de Cléré.

Guette-Loup (bois de). — Il faisait partie de la forêt de Bourgueil.

Guette-Poussière, ou la **Croix-Barbot,** f., dans le village de Vernay, c^ne^ de Courcoué. — En 1775, elle appartenait à N. de Vandel. Elle devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant des actes des 19 août 1715 et 19 juillet 1751. — (Arch. d'I.-et-L., G. 282.)

Guetterie (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Guetterie (la), f., c^ne^ de Maillé-Lailler.

Guetterie (la), c^ne^ de Montreuil. V. *Guetrie.*

Guetterie (le lieu de la), c^ne^ de Neuil, près du chemin d'Azay aux Touches.

Guetterie (la), f., dans le bourg de l'Encloître, paroisse de Rouziers. — Propriété du prieuré de l'Encloître. — (*Cartulaire de Fontevrault.*)

Guetterie (la), paroisse de Savigné. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Guetterie-Boutetière (la), c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Guetrie.*

Guetteries (les), c^ne^ de Tours.

Gueule-d'Enfer (le lieu de la), près du ravin des Joncs, c^ne^ de Civray-sur-Cher.

Gueule-Noire (la), f., c^ne^ de Panzoult.

Gueules (le bois des), c^ne^ de Nouans.

Guèvres (le lieu des), près du Petit-Bois et de la Vienne, c^ne^ de Sazilly.

Guevrys (les), ou **Métairie-de-Saint-Roch,** paroisse de Saint-Roch. — En 1451, elle appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Guianguère (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Guyaudière,* XVIe siècle. — Elle relevait de la châtellenie du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guiard, f., c^ne^ de Marray. — *Guiard,* carte de Cassini.

Guiardière (la), c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Guillardière.*

Guiardière (le lieu de la), paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne. — *Maison noble de la Guiardière,* 1788. — Elle relevait de la Forêt à foi et hommage simple et cinq sols de service annuel, suivant un aveu rendu le 21 avril 1788. A cette époque, il appartenait à la famille Le Vacher. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guiart (le moulin), paroisse de Rouziers. — Propriété du prieuré de l'Encloître en 1514. — (*Cartulaire de Fontevrault.*)

Guibardière (la), c^ne^ de Civray-sur-Cher. V. *Guilberdrie.*

Guibards (le bois des), c^ne^ de Thilouze, près du chemin de Pont-de-Ruan à Pouzières.

Guibardière (la), c^ne^ de Manthelan. V. *la Marche.*

Guiberdière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Guillebardière,* 1601. — *Guilleber-*

dière, carte de Cassini. — *Guiberdière,* carte de l'état-major. — En 1601, Anne de Reffuge la vendit à Nicolas Bazoges, bourgeois de Tours. En 1670, elle appartenait à Jean Pellé; — en 1754, à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82, 182. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 881.)

Guibert, abbé de Bourgueil, fut élu en 1107, en remplacement de Baudry. Il mourut le 30 août 1123 et eut pour successeur Bernard. — (*Gallia christiana.* — *Chronica monasterii Burguliensis,* 45. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494.)

Guibert (Joseph-Hippolyte), cardinal, archevêque de Paris, né à Aix, le 13 décembre 1802, entra dans la Congrégation des missionnaires dits Oblats de Marie, qui avait pour supérieur l'abbé de Mazenod, depuis évêque de Marseille. Après avoir dirigé l'église de Notre-Dame-de-Laus, appartenant à cette congrégation, il fut nommé supérieur du Grand-Séminaire d'Ajaccio, puis vicaire-général de ce diocèse. Appelé au siège épiscopal de Viviers en 1842, à l'archevêché de Tours le 4 février 1857, il fut préconisé le 19 mars et installé le 28 avril de la même année. Le 19 juillet 1871, il passa au siège archiépiscopal de Paris et fut nommé cardinal le 22 décembre 1873. Une partie de ses œuvres pastorales a été publiée en 1868; Tours, A. Mame, 2 vol. in-8° avec portrait. — (Larousse, *Grand diction. historique du* XIX° *siècle,* VIII, 1611; *supplém.,* 929. — *Annuaire d'Indre-et-Loire,* 1874. — *Journal d'Indre-et-Loire,* 1857-71.)

Guiberts (le lieu des), c^ne^ de Neuil, près du chemin de Saint-Épain au Pont.

Guibloteau (le lieu de), c^ne^ de Thilouze, près du ruisseau de Port-Thibault.

Guibourgs (les), f., c^ne^ de Chinon. — *Guibourg,* carte de Cassini.

Guichard (Pierre), né à Tours vers 1580, entra dans l'ordre des Bénédictins, à Marmoutier, et passa ensuite à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen. On ignore l'époque de sa mort. Il a publié un ouvrage intitulé : *Le guide des arpenteurs, contenant les quatre règles d'arithmétique, avec un traité pour l'arpentage,* Rouen, 1625, in-8°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 226-27. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne,* 588.)

Guichardière (la), f., c^ne^ de Crotelles. — *Guizardrie,* carte de l'état-major. — Propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle fut léguée, en 1543, par Bertrand Guichard. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63, 74, 90, 145; *Biens nationaux.*)

Guichardière (la), vil., c^ne^ de Gizeux, 30 habit.

Guichardière (la), f., c^ne^ de Sublaines. — *Guichardière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guiche (Jeanne-Baptiste de la), abbesse de Beaumont-les-Tours, succéda, en 1772, à Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon-Condé. En 1786, elle fut transférée à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaumont.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* X, 83. — *Gazette de France,* octobre 1772, n° 81.)

Guicheraie (la), f., c^ne^ de Lémeré. — *Guicheraye,* carte de Cassini.

Guicherais (le lieu de la), paroisse de Saint-Branchs. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant des déclarations féodales des 15 novembre 1518, 18 avril 1577, 18 septembre 1590 et 24 avril 1592. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Guicherie (la), vil., c^ne^ de Céré, 40 habitants.

Guichet (le lieu du), près de Chasseigne, c^ne^ de Pussigny.

Guichetterie (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Guictaillère (la), paroisse de Marcé-sur-Esves. — Fief relevant du château de Nouâtre à foi et hommage lige et quinze jours de garde. — En 1407, il appartenait à N. de Baigneux; — en 1447, à Étienne de Baigneux, qui rendit hommage le 13 avril; — en 1471, à un autre Étienne de Baigneux. — (D. Housseau, XIII, 8226, 8227, 8228.)

Guiette (la Grande-), c^ne^ de Joué-les-Tours. V. *Mauclergerie.*

Guiette (la Petite-), paroisse de Joué. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne (1612). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

Guiffardière (la), c^ne^ de Bourgueil. — Ancien fief, relevant du Colombier, à foi et hommage simple et deux sols de service, suivant un bail du 2 août 1542. A cette époque, les bâtiments étaient en ruines. — (Arch. d'I.-et-L., G, 16. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Guiffardière (la), f., c^ne^ de Thizay. — Jean-Baptiste Hervé, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Chinon, était qualifié de seigneur de la Guiffardière vers 1700. — (Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes,* 439.)

Guiffaudière (la), f., c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain. — *Guiffaudière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches, à foi et hommage lige. En 1319, il appartenait à Simonne, veuve de Huguet Gueffault; — en 1500, à Jean de Nouroy, Éc.; — en 1575, à Anne de Nouroy; — en 1623, à Marguerite de Jussac, veuve de François de l'Étang; — en 1644, à

Louis de Bridieu, Éc; — en 1670, à Jacques Chaspoux de Verneuil; — en 1677, à Marie-Madeleine Chaspoux, femme de Jean Bochard de Champigny, qui le vendit, le 10 juillet 1680, à Louis de Baraudin; — en 1776, à Michel Robin, marchand, à Marie-Louise Gallicher, sa femme, et à Anne Lucas, veuve de Gilles Corset. Michel Robin rendit hommage au roi, pour ce fief, le 21 décembre 1776. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587, 588, 602, 603. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 498. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Guignard (étang de), ou des **Guignards**, près de Saint-Hubert, c^ne^. de Beaumont-la-Ronce.

Guignardière (la), paroisse de Balesmes. — Ancien fief, relevant de la Barbotinière. En 1498, il appartenait à Louis du Puy. — (D. Housseau, XII, 6045.)

Guignardière (la), ham., c^ne^ du Boulay, 12 habit. — *Guinaudrie, Guignaudrie*, XVIIe siècle. — *Guinaudière*, 1791. — *Guignardière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Gastines. Il fut vendu nationalement, le 31 janvier 1791, pour 3,500 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Gastines; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guignardière (la), ham., c^ne^ de Cangy, 12 habit. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray.

Guignardière (la), f., c^ne^ de Céré. — *Guignardière*, carte de Cassini.

Guignardière (la), vil., c^ne^ de Chambon, 27 habit. — Ancien fief. En 1593, il appartenait à Jean de Menou, chev., seigneur de Boussay. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 75.)

Guignardière (la), f., c^ne^ de Chambray. — *Guignardière*, ou les *Fosses-Blanches*, 1576. — Ancien fief, relevant de Bois-Rahier. En 1570, il appartenait à Marguerite Bourguignon; — en 1576, à Lucas des Perriers; — en 1631, à Jean Gendron. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24; *titres du prieuré de Bois-Rahier.*)

Guignardière (la), f., c^ne^ de Fondettes.

Guignardière (la), vil., c^ne^ de Loché, 22 habit. — *Guinardière*, carte de Cassini. — Il relevait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Guignardière (la), f., c^ne^ de Maillé-Lailler. — *Guinardière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1684, il appartenait à Jean Daguineau. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E.)

Guignardière (la Petite-), f., c^ne^ de Marray. — *Guinaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle fut vendue nationalement, le 14 thermidor an VII, sur N. Rancher de la Ferrière, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guignardière (la), f., c^ne^ de Rillé. — *Guignardière*, carte de l'état-major.

Guignardière (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — *Guignardière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. Grimont, comte de Moyon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guignardière (la), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Ancien fief, relevant de Villemaille, qui appartenait au Chapitre de l'église de Tours. — (*Terrier de Villemaille.*)

Guignardière (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Guignardière*, carte de l'état-major. — En 1771, elle appartenait à Jean-Jacques-Ours de Quinemont, chev. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Guignardière (ruisseau de la), c^ne^ de Reignac. — Il se jette dans l'Indre et donne son nom à de vastes prairies situées au bord de l'Indre, même commune.

Guignards (le lieu des), près de la Folie, c^ne^ de la Celle-Saint-Avent.

Guignards (le lieu des), près de Vonnes, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

Guignauderie (la), c^ne^ du Boulay. V. *Guignardière.*

Guignauderie (la), f., c^ne^ de Charentilly. — *Guignaudière*, 1715. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly.*)

Guignauderie (la), ham., c^ne^ de Cigogné, 10 habit. — *Guignauderie*, carte de l'état-major.

Guignaudière (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. — *Guignaudière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guigne, f., c^ne^ de Neuillé-le-Lierre. — *Guigne*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de Brouard et appartenait, en 1702, à Pierre Lebeau, sieur de la Vannerie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

Guigne (la croix de), c^ne^ de Villeloin, près du chemin de Montrésor à la Lande.

Guigné, faubourg de la commune de Beaulieu. — *Burgus de Guegne*, 1231. — *Burgus qui dicitur Gueignei, apud Bellum locum*, 1235. — *Gueigneium, feodus de Gunigneio*, 1273. — Ce faubourg constituait un fief assez important qui fut vendu par l'abbaye de Villeloin, au Chapitre de l'église de Tours, en 1232, pour quatre cents livres tournois. En 1234, il passa aux mains des religieux de Beaulieu et fut pos-

sédé ensuite par la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui l'attacha à la dignité d'Aumônier. Il releva, pendant plusieurs siècles, du château de Loches, et ensuite de la baronnie de Châteauneuf, suivant un aveu rendu, le 12 février 1483, par Jean de Courbefosse, aumônier de Saint-Martin, qui se qualifie, dans cet acte, de seigneur de Guigné. — (*Liber compos.*, 53. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1424. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 503. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22; G, 423. — D. Housseau, VII, 2733, 2793.)

Guigné, c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Guignier.*

Guignefolle, ou **Guinefolle,** f., c^ne^ de Montreuil. — *Guignefolle,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guignelières (le lieu des), près de la Grange, c^ne^ de Crissé.

Guigner, f., c^ne^ d'Artannes.

Guignerie (la), ou **Guinerie,** f., c^ne^ de Saint-Laurent-de-Lin. — *Guinerie,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'abord de Rillé et ensuite du duché de Château-la-Vallière. En 1523, il appartenait à Pierre Gaultier, seigneur de l'Andouille, de la Courtinière, de la Dubinière et de Mesnil-Maulay. En 1629, le marquis d'Effiat, gouverneur de Touraine et maréchal de France, en devint propriétaire, du chef de sa mère, Charlotte Gaultier. En 1789, N. Pays de Lathan en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318; *Biens nationaux.*)

Guignetière (la), f., c^ne^ de Sonzay. — *Guignetière,* carte de l'état-major. — *Guinetière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 2 juin 1749, par Michel-Denis de la Rüe du Can. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guignetières (le lieu des), près des Gaillards, c^ne^ de Bossay.

Guignier (le bois), près de la Hérissonnière, c^ne^ de Mazières.

Guignier, ou **Guigné** (le), ham., c^ne^ de Saint-Paterne, 13 habit. — *Guignier,* carte de l'état-major. — Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Guignière (la), ou **Guinière,** f., c^ne^ d'Ambillou.

Guignière (la), vil., c^ne^ de Fondettes. — *Guignetière,* 1481. — *Guinière,* 1516. — Ancien fief, relevant de la collégiale de Saint-Martin de Tours. En 1448, il appartenait à Jacques Binet, gouverneur de Tours; — en 1481, à Geoffroy Chinon, qui rendit hommage le 8 novembre. — Une chapelle, dédiée à saint Sébastien, dépendait du logis seigneurial. Le chapelain était nommé par l'archevêque de Tours. N. Dauphin en était titulaire en 1787. Près de la chapelle se trouvait un cimetière (1679). La collégiale de Saint-Martin possédait, dans la circonscription de ce fief, un domaine appelé l'Hôtellerie-de-la-Guignière et qui fut vendu nationalement, le 10 septembre 1791, pour 17,900 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, 423, 428, 511; *Biens nationaux.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 54. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 339, — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 92.)

Guignière (la), f., c^ne^ de Sainte-Maure.

Guignoire (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — *Grignouère,* 1553. — *Guignoire,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant des Bordes, et, pour une partie, de Mézières-en-Brenne. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur Pierre Gilbert de Voisins, baron du Grand-Pressigny. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, X, 4286 *bis.* — (Arch. d'I.-et-L., E, 104; *Biens nationaux.*)

Guignolet (la boire de), c^nes^ de Bourgueil et de Restigné.

Guignonnière (la), c^ne^ de Saint-Denis-hors. V. *Guillonnière.*

Guigny (le lieu de), dépendance du marquisat de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I.-et-L., C, 443.)

Guilbardière (la), c^ne^ de Manthelan. V. *la Marche.*

Guilbauderie (la), f., c^ne^ de Villedômer. — *Guilbauderie,* carte de l'état-major. — *Guibaudière,* carte de Cassini.

Guilberderie, ou **Guilleberdrie** (la), f., c^ne^ de Civray-sur-Cher. — *Guibardière,* 1791. — Ancienne propriété des Minimes d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guilberdière (le lieu de la), près de la Saunerie, c^ne^ d'Avon.

Guilberdière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Guiberdière,* carte de l'état-major. — Elle dépendait d'Armilly. Elle fut vendue nationalement, le 11 prairial an II, sur Rolland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83; *Biens nationaux.*)

Guilberdière (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — *Guilleberdière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guilbertière (la), vil., c^ne^ de Couesmes, 33 habit. — Il relevait censivement de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté-Dieu.*)

Guilblandin, vil., c^ne^ de Sainte-Maure, 21 habit. — *Blandin, alias Guillebotière,* 1543. — *Gué-Blandin,* carte de Cassini. — En 1543, il appartenait à Gilles de Commacre, maître d'hôtel du duc de Bretagne et du duc d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 255.)

Guilbonnerie (la), f., c^ne^ de Semblan-

çay. — *Guilbonnerie*, carte de l'état-major. — *Guillonnerie*, carte de Cassini.

Guilbotière (la), f., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Guilday, f., c^ne^ de Montreuil. — *Medietaria de Aguilledoys*, XIIIe siècle. — *Gildais*, 1485. — *Guildays*, 1491. — *Guildoys*, 1532. — *Guildais, Guilday*, 1787. — *Guilday*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Haut-Pocé. Au XIIIe siècle, il devait à l'archevêque de Tours une rente de neuf chapons et une poule. En 1475, il appartenait à Jacques Savatier, qui le vendit, en 1480, aux religieuses de Moncé. Celles-ci le cédèrent, à bail perpétuel, par acte du 21 mars 1485, à Pierre d'Avesnes, archer de la garde du roi, moyennant une rente de huit setiers de froment et de quarante sols d'argent. Par la suite, l'abbaye de Moncé rentra en possession de ce domaine et le conserva jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Moncé; Biens nationaux*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Guillains (les bois), c^ne^ de Louestault.

Guillard, f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Guillard*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Guillard (l'étang), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — Il formait un fief relevant de Saint-Christophe. Guy de Laval rendit aveu pour ce fief le 18 janvier 1466. Vers 1470, il le vendit à Jean de Bueil, qui le donna au Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494.)

Guillardet (le lieu de), près de la Loire, c^ne^ de Bréhémont.

Guillardière (la), f., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Guillardière (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. — *Guillardière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du Grand-Pressigny et appartenait, en 1758, à Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

Guillardière (la), f., c^ne^ de la Croix.

Guillardière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Guillardière (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Guiardière*, 1723. — *Guillardière*, carte de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de Saint-Antoine-du-Rocher et appartenait, en 1723, à Louis Chenard. — (Arch. d'I.-et-L., *clergé séculier*.)

Guillardière (la), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Mottets. — *Guillaudière*, 1685. — A cette époque, elle appartenait à Nicolas Guimont. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Guillardin, vil., c^ne^ de Villaines, 21 habitants.

Guillards (étang des), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. — Son étendue est de vingt-deux arpents.

Guillaudière (la), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Mottets. V. *Guillardière*.

Guillaume (le mortier), pièce d'eau, c^ne^ de Saint-Mars.

Guillaume, ou **Guillaume-Louis**, frère de Robert des Roches, né à Rochecorbon vers 1060, prit l'habit religieux dans l'abbaye de Cormery et partit peu de temps après pour l'Orient. Il visita Constantinople, voyagea dans l'Asie-Mineure et vint ensuite à Jérusalem. A son retour en Europe il alla résider dans la Pouille, où il fut élu évêque de Salpia. Il revint à Cormery en 1103, rapportant de précieuses reliques dont il fit don à l'abbaye. On ignore l'époque précise de sa mort. — (*Cartulaire de Cormery*, LXVI. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 99. — *Hist. littéraire de la France*, VII, 56.)

Guillaume, abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Richer en 1058. Il fut remplacé, dans la même année, par Robert, premier du nom. — (*Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 342.)

Guillaume, sénéchal de Touraine et d'Anjou, est mentionné dans une lettre adressée au roi par Guillaume, évêque du Mans, en 1170. Il avait succédé à Guy des Moulins. Il fut remplacé, en 1172, par Étienne de Marçay. — (*Recueil des historiens des Gaules*, XVI, 98, 637. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 330.)

Guillaume, abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Geoffroy en 1171. Il eut pour successeur, en 1176, Geoffroy, deuxième du nom. — (*Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343.)

Guillaume, comte du Perche, évêque de Châlons, était trésorier de Saint-Martin de Tours en 1217. — (G. Bry, *Hist. du pays et comté du Perche*, 219.)

Guillaume, abbé de Bourgueil, nommé au mois de juin 1257, en remplacement de Geoffroy, décédé, mourut le 16 juillet 1274, et fut inhumé dans l'église abbatiale. Il eut pour successeur Hugues. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — D. Housseau, VII, 3160.)

Guillaume, abbé de Saint-Julien de Tours, succéda, en 1305, à Pierre de Châteaurenault. Il fut remplacé, en 1308, par Pierre. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien*.)

Guillaume-Loteau, c^ne^ d'Athée. V. *Guillotière*.

Guillaumerie (la), ham., c^ne d'Épeigné-les-Bois, 18 habit. — *Guillaumerie,* carte de Cassini.

Guillaumerie (la), f., c^ne de Louestault, près du bourg.

Guillaumerie (la), vil., c^ne de Nouzilly, 16 habit. — *Guillaumerie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — L'abbaye de Saint-Julien y possédait une métairie en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*)

Guillay, c^ne de Fondettes. V. *les Guillets.*

Guilleberdières (les), c^ne de Savigné. V. *Gilberdière.*

Guillebert, évêque de Châlons-sur-Marne, né en Touraine, au milieu du IXe siècle, fut d'abord employé à la recette des impôts dans cette province. Étant entré ensuite dans l'état ecclésiastique, il se rendit dans le diocèse de Châlons, où il fut élu évêque en 868, en remplacement d'Erchaudus. — (*Hist. littéraire de la France,* V. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 228. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne.*)

Guillebotière (la). V. *Guilblandin,* c^ne de Sainte-Maure.

Guillemandière (la), f., c^ne de Barrou. — Ancien fief. Les Grand et Petit-Gaudiot en relevaient. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Guillemellerie (la), f., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Guillemennerie (la), f., c^ne de Bréhémont.

Guille-Midi, f., c^ne de Noyant. — *Guillemidy,* carte de Cassini.

Guillemets (le lieu des), c^ne de Louans, près du chemin de Saint-Branchs à Manthelan.

Guillemmerie (le lieu de la), paroisse de Saint-Michel-du-Bois. — Il relevait de l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 15 janvier 1536. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Guilleraie (la), f., c^ne de Sepmes. — *Guilleraye,* carte de Cassini. — *Guilleraie,* carte de l'état-major.

Guilleraies (le lieu des), près des Bigotières, c^ne de Neuil.

Guillerie (la), f., c^ne de Couesmes. — *Guillerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guillery, f., c^ne de Preuilly. — *L'Héritage de Guillery,* ou *Guillery-Grattepuits,* 1627 — Il relevait, à cette époque, de la Grange-Jacquemin, aujourd'hui le Pouët. — (Arch. d'I.-et-L., E, 313.)

Guilletrie (la), ham., c^ne des Hermites, 12 habit.

Guilletrie (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-des-Mottets.

Guilletrie (le lieu de la), dans le bourg de Saunay, près de l'église. — Il relevait du fief de Saunay, suivant une déclaration féodale faite, le 26 décembre 1622, par Rolland de l'Étang, Éc., seigneur de la Cressonnière. En 1646, Jules de l'Étang était qualifié de seigneur de la Guilletrie. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Guillets (les), f., c^ne de Fondettes. — *Guillay, l'Éguillay,* 1483. — *Guillay,* ou *l'Hôtel-Dieu,* XVIIIe siècle. — Elle relevait de la mairie de Martigny et appartenait, en 1483, à l'aumônier de la collégiale de Saint-Martin, suivant un aveu rendu par Jean de Courbefosse, le 12 février. Plus tard, elle fut possédée par l'Hôtel-Dieu, de Tours. Son étendue était de dix-huit arpents. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18; G, 420, 423, 500.)

Guillette (la fontaine de), c^ne de Cigogné. — Ses eaux se jettent dans le ruisseau des Tabardières, près de Fontenay.

Guillière (la), ou **Guitière,** f., c^ne de Draché. — Elle relevait censivement de Sainte-Maure et appartenait, en 1680, à Georges Trochet. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure.*)

Guillon de Rochecotte (Fortuné), né au château de Rochecotte en 1769, entra à l'école militaire à l'âge de onze ans. Il en sortit en 1786 et fut nommé officier au régiment du Roi-infanterie. Il émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé et rentra en France en 1795. Nommé maréchal des camps et armées du roi et commandant en chef des royalistes du Maine, du Perche et du Pays chartrain, il montra beaucoup de courage, fut blessé au combat de Saligné et refusa de déposer les armes après la campagne dirigée par le général Hoche. Réfugié à Paris, à la suite de la pacification de la Vendée, il contribua à l'évasion de Sidney-Smith, qui était détenu dans la prison du Temple. Trahi par un homme dont il avait été le bienfaiteur, il fut arrêté le 29 juin 1798. Ses amis, Arthur de la Poterie, des Lauriers, de Gueffontaine et autres, essayèrent inutilement de le sauver. Traduit devant une commission militaire et condamné à mort comme émigré, il fut fusillé sur la place de Grenelle.

Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (t. IV, p. 436), raconte qu'en 1788, Guillon de Rochecotte et quatre ou cinq autres officiers *assassinèrent à Tours, sous l'apparence d'un duel, le jeune Bruley* (fils d'un ancien trésorier de France) *qui eut l'imprudence d'aller seul au rendez-vous.* « La révolution qui suivit bientôt, « ajoute-t-il, et l'émigration de la plupart des « auteurs de ce meurtre, éteignirent les pour- « suites criminelles qui avaient déjà frappé « quelques-uns des complices. »

Ce récit de Chalmel est erroné sur plusieurs points. Il y eut, en effet, un duel, près de Beaumont-les-Tours, entre le jeune Bruley et un officier auquel il avait donné un soufflet; mais Guillon de Rochecotte ne prit aucune part à cette affaire. Bruley, atteint d'une balle dans le ventre, déclara d'ailleurs avant de mourir que le duel s'était passé très régulièrement. Les combattants étaient assistés de quatre témoins qui comparurent, quelque temps après, avec l'auteur de la blessure, devant le Parlement de Paris, pour avoir contrevenu aux ordonnances royales sur les duels. Tous cinq furent condamnés à de fortes amendes.

Alphonse de Beauchamps a publié, en 1818, les *Mémoires du comte Fortuné Guillon de Rochecotte* (Paris, A. Eymery, in-8°). On trouve, dans cet ouvrage, des détails fort utiles pour l'histoire de la guerre de Vendée. — (Larousse, *Grand diction. universel du* XIX*e siècle*, XIII, 1275. — Pièces manuscrites.)

Guillondière (le lieu et chapelle de la), paroisse de Villebourg. — Six arpents de terrain dépendaient de la chapelle de la Guillondière, qui est mentionnée dans une déclaration féodale du 5 mars 1768. A cette époque, la chapelle était desservie par René-Jacques Allain-Dupré. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

Guillonnière (la), f., c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. — *Guillonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guillonnière (la), c^ne^ de Channay. V. *Guillonnières.*

Guillonnière (la), f. et chât., c^ne^ de Civray-sur-Cher.

Guillonnière (la), f., c^ne^ de Crouzilles.

Guillonnière (le lieu de la), paroisse d'Épeigné-sur-Dême. — *Guillonnière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Lavardin et appartenant à l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

Guillonnière (la), f., c^ne^ de Marray. — *Guillonnière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1534, il appartenait à Geoffroy de Marray, Éc., — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Guillonnière (le lieu de la), c^ne^ de Nouzilly. — Il dépendait du prieuré de Nouzilly (1790). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Guillonnière (la), vil., c^ne^ de Parçay-Meslay, 21 habit. — *Guillonnière,* carte de l'état-major.

Guillonnière (la), f., c^ne^ de Saint-Denis-hors. — *Guignonnière,* 1359. — *Grillonnière,* 1700. — *Guilonière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1523, il appartenait à François des Cartes; — en 1577, à Louis Déodeau; — en 1587, à Martin de Houdan des Landes, Éc., par suite de son mariage avec Claude de Montdoucet, fille de Robert de Montdoucet, Éc.; il rendit hommage le 31 juillet; — en 1668, à Gabriel Gaillard; — en 1680, à Adrien Bruneau, lavandier et pannetier de la bouche du roi, et à Louise de Mousseaux, sa mère, veuve de Blaise Bruneau; — en 1683, à Marie Bricet, veuve de Henri Bruneau; — en 1701, à Antoine Bonnette; — en 1743, à François Bonnette. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 194; II, 788. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 633, 651. — Registres de Saint-Florentin d'Amboise. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guillonnière (la), vil., c^ne^ de Savonnières, 23 habit. — *Guillonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Guillonnière (la), f., c^ne^ de Semblançay. *Guillonnerie,* carte de Cassini.

Guillonnières (les), ou la **Guillonnière,** f., c^ne^ de Channay. — Ancien fief. En 1630, il appartenait à Antoine de Savonnières, Éc.; — en 1652, à Louis de Savonnières, Éc., seigneur de la Troche; — en 1686, à François-Martin de Savonnières, chev., marquis de la Troche, lieutenant des gardes du corps du roi. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

Guilloteaux (les), vil., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille, 15 habit.

Guilloterie (la), f., c^ne^ d'Auzouer, près de la Brenne.

Guilloterie (la), f., c^ne^ de Châteaurenault.

Guilloterie (la), f., c^ne^ de Manthelan. — *Guillotière,* carte de Cassini. — Elle relevait du Grand-Clos (1691). — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Guilloterie (la), ou **Guillotière,** ham., c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, 14 habit. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Preuilly (1419). — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Guilloterie (le lieu de la), c^ne^ de Tauxigny. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery (1715). — (Arch. d'I.-et-L., *liève des frèches de l'abbaye de Cormery.*)

Guillotière (la), f., c^ne^ d'Ambillou. — *Guillotière,* carte de l'état-major.

Guillotière (la), f., c^ne^ d'Athée. — *Guillaume-Lotteau,* 1684. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guillotière (la), f., c^ne^ de Chinon. — *Guillotière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Il dépendait de la paroisse de Saint-Mexme. En 1631, il appartenait à noble homme Louis Maurice, valet de chambre ordinaire du roi. — (Arch. d'I.-et-L., G, 53; *titres de Saint-Étienne de Chinon.*)

Guillotière (la), vil., c^ne^ de Joué-les-Tours, 24 habit. — *Guiotière,* 1715. — *Guyo-*

ière, tabl. de recens. de 1872. — *Guillotière,* carte de l'état-major. — Ce domaine relevait du fief de l'Aubraye, suivant une déclaration féodale faite, le 11 décembre 1715, par Jacques Perrot, Éc., seigneur du Fourneau. En 1709, il appartenait à Honoré Perrot, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'Aubraye.* — Registres d'état civil de Monts, 1709.)

Guillotière (la), f., c^ne de Marray.

Guillotière (la), f., c^ne de Monnaie. — *Guillotière,* ou *la Brosserie,* 1569. — *Guillotière,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Bourdigal. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean.*)

Guillotière (la), f., c^ne de Neuvy-Roi.

Guillotière (le lieu de la), c^ne de Restigné. — En 1582, il appartenait à Madeleine Bodier, veuve de Hardouin Le Maire, seigneur des Minières. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Guillotière (la), f., c^ne de Saint-Paterne.

Guillotière (le lieu de la), ou **Pichotière,** paroisse de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1650). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée.*)

Guillouette (le lieu de), près de la Chasseigne, c^ne de Marigny.

Guillouette (le lieu de), près de Boissimon, c^ne de Pussigny.

Guimarderie (la), vil., c^ne de Lémeré, 25 habit. — *Guimarderie,* carte de Cassini.

Guimont, f., c^ne de Saint-Paterne.

Guimpière (la), f., c^ne du Petit-Pressigny.

Guimpion (le bois), c^ne du Petit-Pressigny.

Guinauderie (la), c^ne du Boulay. V. *Guignardière.*

Guinaudière (bois de la), c^ne d'Avon.

Guinaudière (le lieu de la), ou **Puy-de-la-Guinaudière,** paroisse de Luzé. — Il relevait de Franc-Palais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Guinaudière (les Grande et Petite-), f., c^ne de Marray. — *Guinaudière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1725, il appartenait à Antoine de Salmon, chev. — (Archives du château de la Ferrière).

Guinaudières (les), f., c^ne du Boulay. — *Guinauderie,* carte de l'état-major.

Guinaudrie (la), f., c^ne de Nouzilly. — *Guinaudrie,* carte de l'état-major.

Guincendrie (la) et la **Petite-Guincendrie,** vil., c^ne des Hermites, 24 habit. — *Guincendrie,* carte de l'état-major.

Guindellerie (le lieu de la), c^ne d'Épeigné-sur-Dême. — Il relevait censivement du fief du prieuré d'Épeigné, suivant une déclaration féodale faite, le 18 février 1777, par Mathurin Lhomme. — (Arch. d'I.-et-L., *cure d'Épeigné.*)

Guinderies (les), f., c^ne de Verneuil-le-Château.

Guindorié, f., c^ne de Beaumont-en-Véron.

Guindrault (le), vil., c^ne de Mettray, 20 habitants.

Guinefolle, c^ne de Montreuil. V. *Guigne-Folle.*

Guineloutre (le lieu de), c^ne de Bossay. — Propriété de l'abbaye de Preuilly, suivant un acte du 2 décembre 1420. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Guinerie (la), c^ne de Saint-Laurent-de-Lin. V. *Guignerie.*

Guinetière (le fief de la), paroisse de Monts. — Réuni à ceux de la Vasselière et de Breviande, il relevait, avec eux, en un seul hommage, du château de Montbazon, auquel il devait huit jours de garde (1443). — (D. Housseau, XII, 6969.)

Guinetière (le lieu de la), paroisse de Souvigné. — Il relevait du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 2 juin 1749, par Michel-Denis de la Rüe du Can. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guinière (la), f., c^ne d'Ambillou. — *Guignière,* carte de l'état-major.

Guinière (le lieu de la), paroisse de Louans. — Il est cité dans un acte du 27 mars 1591. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Cormery.*)

Guinot (Charles), sénateur, maire d'Amboise, est né dans cette ville, le 17 octobre 1827. Nommé maire d'Amboise en septembre 1870, il fut élu député le 2 juillet 1871 par 35,265 voix, et conseiller général pour le canton d'Amboise le 8 octobre suivant. Cette dernière assemblée le choisit pour président. Le mandat de député lui fut continué, pour la deuxième circonscription de Tours, le 20 février 1876, par 17,370 voix. Par la suite, il fut de nouveau réélu, dans la même circonscription, par 15,246 suffrages, contre 6,543 donnés à M. Houssard. Le 5 janvier 1878, il a été nommé sénateur par 221 voix sur 344 votants. M. Guinot a fait preuve d'un grand dévouement pendant les inondations de la Loire. Une médaille d'or lui a été décernée. — (Vapereau, *Diction. des contemporains,* supplém., 13. — Larousse, *Grand diction. historique du* XIXe *siècle,* supplém., 932. — *Journal d'Indre-et-Loire,* 1870, 1871, 1876, janvier 1878.)

Guinotrie (la), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Guionne (le lieu de la), près de la Riffoise, c^ne^ de Charnizay.

Guionneraie (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Guionneraie*, carte de l'état-major.

Guionnière (la), ham., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême, 12 habit.

Guionnière (la), f., c^ne^ des Hermites. — *Guionnière*, carte de l'état-major.

Guionnière (le lieu de la), c^ne^ de Lerné. — En 1625, il appartenait à Jacques de Maillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 255.)

Guionnière (la), f., c^ne^ de Savigné.

Guiraudière (la), c^ne^ de Marray. V. *Guinaudière*.

Guiraudrie (la), f., c^ne^ de Nouzilly.

Guirchia. V. *la Guerche*.

Guiroiets (les), f., c^ne^ de Noizay. — *Guilouet*, carte de Cassini.

Guiroir (le lieu de), près du ruisseau de Baignoux, c^ne^ de Restigné.

Guissardière (le lieu de la), paroisse de Courcoué. — En 1649, il appartenait à François Remollard. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Guitardière (la), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. — *Guitardière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1675, il appartenait à Antoine de Mallineau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 109. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 122. — D'Hozier, *Armorial général*.)

Guitière (la), c^ne^ de Braye-sur-Maulne. V. *Guittière*.

Guitière (la), c^ne^ de Draché. V. *Guillière*.

Guitière (la), ham., c^ne^ de Neuilly-le-Brignon, 17 habit. — *Guitière*, carte de Cassini.

Guitonne (le lieu de la), près de la Couterie, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Guitonnière (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Ancien fief, relevant du Plessis-Barbe. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil*.)

Guitonnière (le lieu de la), paroisse de Neuvy-Roi. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Guitonnière (la), f., c^ne^ de Seuilly. — *Guytonnière*, 1315. — (*Terrier de Seuilly*.)

Guitterie (la), vil., c^ne^ de Saint-Épain. — *Guetterie*, carte de l'état-major.

Guitteterie (la), c^ne^ de Montreuil. V. *Guetrie*.

Guittière (la), f., c^ne^ d'Avon. — Elle relevait censivement du fief de la Touche (1677). — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Guittière, ou **Guitière** (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Guivray, c^ne^ de Cravant. V. *Givré*.

Guizarderie (la), f., c^ne^ de Crotelles. — *Guizardrie*, carte de l'état-major.

Guizardière (la), ham., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher, 11 habit.

Gula, *nemus*. — Ce bois, situé dans les environs de Tours, entre la Loire et le Cher, est mentionné dans un document du XIIIe siècle. — (*Narratio de commend. Tur. provinciæ*, 295.)

Guldoris *vallis*. — Cette vallée, située du côté de Sainte-Maure, est citée dans une charte de 1087. — (*Cartulaire de Noyers*.)

Guneau (île), dans la Loire, c^ne^ de Langeais.

Gunthus *boscus*, paroisse de Sonzay. — Ce bois est cité dans une charte de 1117. — (*Cartulaire de Noyers*.)

Guoderie (la), c^ne^ de Sorigny. V. *Goderies*.

Guratemple, *fluvius*. V. *la Gartempe*.

Gusterie (le lieu de la), c^ne^ de Crouzilles, près de Mougon et de la Vienne.

Guta. V. *Guetrie*, c^ne^ de Montreuil.

Gutière (le lieu de la), paroisse de Genillé. — Il relevait censivement de Pont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Gutta. V. *Carament*.

Guy, évêque du Puy, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou, né en Touraine, vers 913, prit l'habit religieux dans l'abbaye de Cormery. Nommé abbé de Villeloin en 973, puis de Cormery en 975, il fut appelé, dans cette dernière année, au siège épiscopal du Puy. Il mourut dans cette ville en 996. — (Mabillon, *Acta sanctorum*, VII, — Moréri, *Diction. historique*, V, 434. — *Hist. littéraire de la France*, VI. — *Gallia christiana*, IV. — *Almanach de Touraine*, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 228.)

Guy, abbé de Bourgueil, succéda à Hubert, en 1235. Il mourut le 13 juin 1238 et fut inhumé dans le Chapitre de ce monastère. Il eut pour successeur Guillaume. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Gallia christiana*.)

Guy (Jean), cardinal, archevêque de Lyon, était doyen de Saint-Martin de Tours en 1352. Il mourut à Lerida le 25 novembre 1373. Il était fils de Robert VIII, comte d'Auvergne, et de Marie de Flandre. — (Moréri, *Diction. historique*, V, 435. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

Guy (Michel), dit *de Tours*, né à Tours en 1551, était fils d'un procureur au présidial. On a de lui des poésies qui ont été imprimées sous le

titre de : *Les premières œuvres poétiques et soupirs amoureux,* Paris, Nicolas de Louvain, 1598, in-12. Quelques pièces ne manquent pas d'élégance; d'autres n'ont aucun mérite. Il publia, en 1600, *la Sainte Semaine* (Tours, in-8°), et, en 1604, un recueil de poésies intitulé *les Muses incogneues,* ou *la Seille au bourriers* (Rouen, Jean Petit, in-8°). Ce sous-titre de *la Seille aux bourriers* convient parfaitement au livre, qui est, en effet, rempli d'ordures. Les œuvres de Guy, à l'exception des *Muses incogneues,* ont été réimprimées en 1879, avec une préface et des notes de Prosper Blanchemain (Paris, L. Wilhem, 2 vol. in-18). On ignore l'époque précise de la mort de ce poète.

Almanach de Touraine, 1769. — Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique,* I, 316. — Goujet, *Bibliothèque française,* XIII, 421. — *Annales poetiques,* X, 113. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle,* VIII, 1650. — Didot, *Biographie générale,* XXII, 924. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 228. — D. Housseau, XIII, 216, 314.

Guyard de Chezeray (Jean), avocat, né à Tours vers 1555, mourut à Lucé, au Maine, vers 1600. Il exerça la profession d'avocat au Mans et publia les ouvrages suivants : *De l'origine, vérité et usance de la loi salique fondamentale et conservatrice de la monarchie française,* Tours, Claude de Montr'œil et Jean Richer, 1590, in-4°. — *Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet, roi de France, souche de nos rois de la maison de Bourbon,* Tours, Claude de Montr'œil et Jean Richer, 1592, in-4°. Un autre ouvrage, intitulé *Les paradoxes de l'histoire française,* est resté manuscrit. — (*Almanach de Touraine,* 1784. — *Mémoires* d'Amelot de la Houssaie. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 232. — D. Housseau, XXIII, 130. — Didot, *Biographie générale,* XXII, 927.)

Guyart (Marie), en religion *Marie de l'Incarnation,* naquit à Tours, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, le 18 octobre 1599. Devenue veuve de Claude-Joseph Martin, fabricant de soieries, elle entra dans le monastère des Ursulines de Tours en 1631, après avoir confié son fils, Claude, alors âgé de douze ans, aux soins de sa sœur, résidant dans la même ville. En 1639, elle s'embarqua pour le Canada, pour s'y consacrer à l'éducation des jeunes filles et à la conversion des sauvages. Elle fonda, à Québec, un couvent de son ordre, dont elle fut la supérieure pendant trente-trois ans. Elle mourut en odeur de sainteté, le 30 avril 1672. Dans ces derniers temps, des démarches ont été faites près de la cour de Rome, pour obtenir un décret de béatification. Voici quelques passages d'une lettre adressée à cette occasion au Souverain Pontife par les chefs et les guerriers de la tribu des Hurons que Marie Guyart avait convertis au christianisme :

« Très Saint-Père,

« Nous sommes les plus petits de vos enfants; mais vous êtes le représentant de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, » et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

« Nous, les chefs et guerriers de la tribu huronne, t'apportons et te présentons à genoux un parfum précieux, le parfum des vertus de la révérende mère Marie de l'Incarnation. Ce parfum a été cueilli dans nos cœurs et se compose de nos sentiments de vénération et de reconnaissance. Veuille le faire monter au ciel, afin que, passant par tes mains, il soit plus agréable à Dieu.

« La révérende mère Marie de l'Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le vrai Maître de la vie.

« Par ses soins, nous avons appris à être doux : les loups et les ours lui ont léché les mains. Ceux qui ne savaient que rugir dans la colère se sont mis soudain à chanter des hymnes de paix et de reconnaissance. Nos mères ont baisé les traces de ses pas et elles ont ensuite déposé sur nos fronts une poussière bénie et féconde pour l'éternité.

« De sa main elle a marqué nos cœurs du signe de la foi, et la foi est restée gravée dans nos cœurs. Grâce à elle, il nous est donné de lire les livres qui rappellent ses œuvres de charité et ses bienfaits. Nous pourrions remplir bien d'autres livres des témoignages de notre vénération et de notre reconnaissance envers elle.

« Elle nous a aimés pour elle-même, autant peut-être qu'elle nous a aimés pour Dieu. Elle a été deux fois notre mère.

« Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la vraie lumière, qui a lui sur nous; notre nation, grande alors, menace même de disparaître. Mais, très Saint-Père, nous vous prions de recueillir, avec le dernier vœu et le dernier souffle de la tribu huronne, le témoignage de sa profonde reconnaissance et de sa vénération pour la révérende mère Marie de l'Incarnation.

« Les os de nos pères tressailleront dans la tombe, si votre voix proclame le bonheur éternel de notre Mère, à qui nous devons notre foi en Jésus-Christ.

« Elle a trouvé parmi nos femmes des vierges dignes du sanctuaire, parmi nos guerriers des missionnaires et des martyrs qui lui tresseront une couronne au ciel.

« Il ne nous reste plus, à nous, qu'une dernière goutte de sang huron; mais si cette dernière goutte de sang pouvait orner la couronne que la mère Marie de l'Incarnation recevrait au ciel, nous l'offririons de tout cœur.

« Prosternés à vos pieds, très Saint-Père, nous vous demandons votre bénédiction. »

Nous avons de Marie Guyart les ouvrages suivants : *Retraites avec une brève exposition du Cantique des cantiques et un catéchisme à*

l'usage des *pensionnaires et des novices*, 1682, in-8°. — *L'École Sainte*, ou *Explication des mystères de la foi*, Paris, J.-B. Coignard, 1684, in-12. — Ses lettres ont été publiées en 1681 et en 1857.

Charlevoix, *La vie de la mère Marie Guyart*, Paris, Cl. Briasson, 1724, in-8°. — Claude Martin, *La vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation*, Paris, Billaine, 1677, in-4°. — Casgrain, *Histoire de la mère Marie de l'Incarnation*, Québec, G.-E. Desbarrats, 1865, in-8°. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 234. — *L'Union* du 25 octobre 1877. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 1er décembre 1877. — D. Housseau, XXIII, 177, 414. — *Almanach de Touraine*, 1756.

Guyards (île des), dans la Vienne, paroisse de Sazilly. — Elle faisait partie du domaine du roi. Elle fut vendue en 1768. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Guyaudière (la), cne de Neuvy-Roi. V. *Guiauguère.*

Guyennais (le lieu de la), près de Lémeré. — Il devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant des actes des 25 janvier 1607 et 25 février 1745. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Guyet (Charles), né à Tours en 1601, décédé dans cette ville le 30 mars 1664, était entré dans la Compagnie de Jésus en 1631. Après avoir enseigné les belles-lettres et la théologie morale pendant quelques années, il se consacra à la prédication. On a de lui les ouvrages suivants : *Ordo generalis et perpetuus divini officii recitandi*, Parisiis, 1632, in-8°. — *Hortologia, sive de festis propriis locorum*, Parisiis, Cramoisy, 1657, in-f°; Venise, 1729, in-f°.

Moréri, *Diction. historique*, V, 472. — *Journal des savants*, 1707-8. — Sothwel, *Bibl. scrip. Soc. Jesu.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 236. — Didot, *Biographie générale*, XXII, 930. — *Almanach de Touraine*, 1776.

Guymont (le fief), paroisse de Bléré. — *Gimont*, carte de Cassini. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Guyonnière, f., cne de Saint-Paterne.

Guyonnière (la), cne d'Artannes. V. *Puits-Herbault.*

Guyonnière (la), ham., cne d'Orbigny, 15 habit. — *Guionnière*, carte de Cassini.

Guyottière (la), cne de Joué. V. *Guillotière.*

Guy-Rivière, cne de Luynes. V. *Guériaudière.*

Guytonnière (la), cne de Seuilly. V. *Guitonnière.*

Gyé. V. *Gié.*

Gytonnière (la), cne de Cerelles. V. *Gitonnière.*

H

Habarderie (la), ou **Haberderie**, f., cne d'Artannes. — *Habarderie*, carte de l'état-major.

Habéau (les Grand et Petit-), vil., cne de Saint-Pierre-des-Corps, 26 habit. — *Métairies de la Behuault*, XVIIe siècle (Bibl. de Tours, *titres de Saint-Julien*). — *La Grande-Habeau*, carte de l'état-major.

Habeau (croix de l'), cne de Saint-Pierre-des-Corps, près du Chemin de Tours à la Bonde.

Habert (le moulin d'), cne de Châteaurenault. — Il dépendait du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Habert (le fief), paroisse de Lignières. — Il relevait de Fontenay. Le 30 septembre 1658, Pierre Chopin le vendit à André Quentin, Éc., trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24, 218.)

Habert (la), f., cne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — *Habert*, carte de Cassini.

Habert (Guillaume), sieur de la Couture, maire de Tours, succéda à Jean Falaiseau en 1554. Il eut pour successeur, en 1556, Robin Fichepain, sieur de la Goguerie. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 117. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Habit (l'), vil., cne de Bossay, 23 habit. — *L'Habit*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. Il existait, dans ce village, une chapelle dédiée à saint Jean et qui est mentionnée dans un titre de 1705. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly.*)

Habit (chapelle de **Saint-Jean-de-l'**), à Rives, paroisse d'Abilly. — Elle dépendait du prieuré de Rives. — (D. Housseau, XII, 6039.)

Hachellerie (la), f., cne de Saunay. — *Bordage de la Hachellerie*, 1724. — *L'Achellerie*, carte de l'état-major. — Ce domaine relevait du fief de Saunay dont l'abbaye de Saint-Julien était propriétaire et appartenait, en 1724, à François Valois, notaire à Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Hachereau (le), ham., cne de Sublaines, 15 habit. — *Hachereau*, carte de Cassini.

Hachereau (le lieu du), cne de la Tour-Saint-Gelin, près du bourg.

Hacherie (la), f., c^ne de Noyant. — Près de cette ferme, sur une éminence d'où l'on découvre un magnifique point de vue, se trouve un assez beau dolmen. La table, longue de quatre mètres environ et large de deux mètres, repose sur plusieurs pierres fichées en terre. Un de ses bords touche le sol. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 62, 63. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 102.)

Hacquetterie (la), paroisse de Chambray. V. *les Fossés-Blancs.*

Hadebert, c^ne de Saint-Paterne. V. *Haudbert.*

Haguenière (la), c^ne de Saint-Paterne. V. *Normandie.*

Haha (le lieu d'), près de Beauvais, c^ne de Ballan.

Haia, Haie. V. *Haye-Descartes (la).*

Haie (la), paroisse d'Auzouer. V. *la Haye.*

Haie (la), ou **Haye,** ou **Haie-Dupuy,** ham., c^ne de Bueil, 12 habit. — *La Haie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — Il relevait censivement du Plessis-Barbe et appartenait, en 1403, à Pierre de Villeblanche; — en 1571, à Astremoine Dubois. En 1793, il fut vendu nationalement sur N. Rolland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haie (fontaine de la), à Châteaurenault, près de la rivière du Boisseau et du lieu appelé les Recollets. — *La Haye,* carte de Cassini.

Haie (la), ou **Haie-Piette,** f., c^ne de Nouzilly. — *La Haie,* carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Saint-Laurent et appartenait à l'abbaye de Marmoutier, suivant un bail du 24 août 1452. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Haie (la), f., c^ne de Saint-Aubin. — *La Haie,* carte de l'état-major. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Grimont, comte de Moyon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haie (la), c^ne de Saint-Cyr. V. *Haye.*

Haie (la), f., c^ne de Saint-Ouen. — *La Haye,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Haie-Bonnard (le lieu de la), près de Murger, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Haie-Bruneau (le lieu de la), c^ne de Savigny, près du chemin de Candes à Savigny.

Haie-Deschamps (la), vil., c^ne de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Haye-des-Champs,* carte de Cassini.

Haie-Dupuy (la), c^ne de Bueil. V. *Haie.*

Haie-Guillon (le lieu de la), c^ne de la Roche-Clermault.

Haie-Martin (la), f., c^ne de Louestault. — *Haie-Martin,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1566, il appartenait à Nicolas du Buchet, archer du duc de Montpensier; — en 1608, à Jehan le Froitier, écuyer du duc d'Alençon; — en 1618, à Nicolas le Ferme; — en 1630, à René le Ferme. — (Note communiquée par M. Nobilleau.)

Haie-Morons (la), f., c^ne de Bueil. — *Haie-Morons,* carte de l'état-major. — *La Haye,* carte de Cassini.

Haie-Traversaine (la), f., c^ne de Cléré.

Haies (les), c^ne d'Ambillou. V. *Hayes.*

Haies (les), c^ne d'Autrèche. V. *Hayes.*

Haies (les), c^ne de Beaumont-la-Ronce. V. *Hayes.*

Haies (les), c^ne de Channay. V. *Hayes.*

Haies (les), c^ne de Neuillé-le-Lierre. V. *Hayes.*

Haies (les Petites), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Haies,* ou *Haies-le-Roi,* XVIIe siècle. — *Petites-Haies,* carte de l'état-major. — *Les Hayes,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1520, il appartenait à Jacques de Beaune; — en 1637, à Anne de Bueil, veuve de Roger, duc de Bellegarde. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Haies (les), c^ne de Neuville. V. *Hayes.*

Haies (les), f., c^ne de Nouzilly. — *La Haie,* carte de l'état-major. — *Les Hayes,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Haies (les), f., c^ne de Restigné.

Haies-Berthereau (le lieu des), c^ne de Montlouis, près du chemin du Cormier à la Forêt.

Haies-de-Druyes (les), vil., c^ne de Druyes, 33 habit. — *Hayes-de-Druyes,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Haies-Martel (le lieu des), près des Marais-Pallu, c^ne de Cravant.

Haies-Rouges (les), f., c^ne de Luynes. — *Hayes-Rouges,* carte de Cassini.

Haillon (les landes du), c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Haillonnerie (la), f., c^ne de Lémeré, près du bourg.

Haime (Auguste), docteur en médecine, né à Tours, le 11 novembre 1790, fit ses classes et ses études médicales à Tours. Chirurgien aux armées d'Espagne, de 1808 à 1814, il fut reçu docteur en médecine, à Paris, le 27 juillet 1816 et revint ensuite à son pays natal, où il remplit les fonctions de médecin des prisons (de 1837 à 1873), de professeur de pathologie interne à

l'École de médecine de Tours (1841), de chirurgien-major de la garde nationale (1842). Il fut aussi membre du jury médical d'Indre-et-Loire, du comité de vaccine et du conseil d'hygiène. En 1849, la croix de la Légion d'honneur lui fut décernée pour les services qu'il avait rendus et pour le dévouement dont il avait preuve en soignant de nombreux cholériques dans le département d'Indre-et-Loire. Il reçut successivement six médailles d'argent pour ses travaux de vaccine dans le même département. Membre de la Société médicale d'Indre-et-Loire depuis 1817 et nommé président de cette société en 1833, il fut réélu sept fois (de 1833 à 1873) et présenta à cette assemblée plus de cent cinquante articles dans lesquels étaient discutées et approfondies des questions importantes relatives à la médecine. Il était membre correspondant des Sociétés de médecine de l'Eure, de Toulouse, de la Moselle, de Madrid, de Valence et de l'académie de médecine de Paris. En 1873, il fut nommé professeur honoraire à l'École de médecine de Tours. Il mourut dans cette ville le 27 septembre 1877, dans sa quatre-vingt-septième année. Un discours fut prononcé sur sa tombe par M. le docteur Danner qui, au nom de l'association des médecins d'Indre-et-Loire, rendit hommage aux éminentes qualités du défunt, à sa science et à son dévouement constant dans sa vie professionnelle.

Auguste Haime est auteur d'un très grand nombre de travaux fort importants, parmi lesquels on remarque une thèse intitulée : *Théorie nouvelle concernant l'ossification du cal*, Paris, Didot, 1816, in-4°; — *Relation du premier cas de choléra-morbus asiatique, observé à Tours en 1832*; — *Des causes des fièvres intermittentes, dans le département d'Indre-et-Loire*, Tours, 1839, in-8°; — *Relation de l'épidémie du choléra asiatique qui a ravagé le pénitencier de Tours dans le mois de juillet* 1849; — *Rapport sur un mémoire de M. Debron, d'Orléans, relatif à l'emploi de l'appareil à incubation dans le traitement de la pourriture d'hôpital*; — *Discours sur la médecine morale*, Tours, 1845, in-8°, etc.

La plus grande partie des ouvrages d'Auguste Haime ont été insérés dans le *Recueil de la Société médicale d'Indre-et-Loire*; un certain nombre ont été reproduits en brochure. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 3 octobre 1877. — *Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire* (1877), p. 152 et suivantes. — Notes communiquées par M. Guiot, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Haime (Jules), fils du précédent, né à Tours, le 28 mars 1824, fit ses classes au collège de Tours, dont il fut un des élèves les plus distingués, et entra ensuite à l'École de médecine de la même ville. Mais bientôt il abandonna les études médicales pour s'occuper de l'histoire naturelle, sous la direction du savant Milne-Edwards qui, par la suite, l'associa à ses travaux. En 1850, il fut nommé prosecteur à la Faculté des sciences, et, en 1855, professeur d'histoire naturelle au lycée Napoléon. En janvier 1856, la Société géologique de France le choisit pour l'un de ses vice-présidents. Il mourut le 28 septembre de cette même année, âgé de trente-deux ans. Il était membre de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, de la Société royale des sciences de Liège et de la Société d'histoire naturelle de Dresde. Nous avons de lui des travaux importants dont voici la liste qui a été dressée par O. Lesèble, ami de Jules Haime :

1° En collaboration avec M. Milne Edwards : *Recherches sur la structure et la classification des polypiers récents et fossiles*, 2 vol. in-8°, publiés d'abord dans les *Annales des sciences naturelles* de 1848 à 1853, en huit mémoires, accompagné de planches. — *A Monograph of the British fossil corals*, en cinq parties, 1850-1855, publié par la Société paléontographique de Londres, in-4°, avec cinquante-six planches. — *Monographie des polypiers fossiles des terrains paléozoïques*, précédée d'un *Tableau général de la classification des polypes*, in-8° avec vingt planches (*Archives du Muséum d'histoire naturelle*, 1851). — *Histoire naturelle des Coralliaires*, t. II, 1856.

2° En collaboration avec M. d'Archiac : *Description des animaux fossiles du groupe nummulitique de l'Inde*, précédée d'une *Monographie des Nummulites* et d'un *Résumé géologique*, grand in-4°, avec trente-six planches, 1853-1854. Les parties de cet ouvrage dues à J. Haime sont l'étude microscopique du test des Nummulites, les considérations physiologiques qui s'y rattachent, puis la description des polypiers, des échinides et des crustacés.

3° Seul : *Observations sur la* MILNIA, *nouveau genre de l'ordre des échinides* (*Annales des sciences naturelles*, 3° série, t. XII, 1849). — *Note sur le polypiéroïde d'un Leiopathe* (*Annales des sciences naturelles*, 3° série, t. XII, 1849). — *Polypiers et briozoaires nummulitiques du comté de Nice* (In Bellardi, *Mém. de la Société géologique de France*, 2° série, une planche, t. IV, 1852). — *Observations sur la morphologie des Tubuliporides* (*Société phil.*, séance du 27 mars 1852; *l'Institut*, n° 954, t. XX, p. 117, 1852). — *Analyse du Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique et du Prodrome de paléontologie stratigraphique universelle des animaux mollusques*, par Alc. d'Orbigny (*Athenæum français*, 7 et 28 août 1852). — *Le Gorille* (*Ibid.*, 4 décembre 1852). — *Lettre sur la géologie de la Lorraine* (*Ibid.*, 18 septembre 1852). — *Mémoire sur le Trichoda Lynceus* (*Annales des sciences natu-*

relles, 3e série, t. XIX, 1853). — *Analyse de l'ouvrage de L. Figuier sur les découvertes modernes* (*Athenæum français*, 8 janvier et 19 février 1853). — *Les grottes de Majorque* (*Ibid.*, 17 décembre 1853). — *Mémoire sur le Cérianthe* (*Annales des sciences naturelles*, 4e série, t. I, 1854). — *Description des bryozoaires fossiles de la formation jurassique* (*Mém. de la Société géologique de France*, 2e série, six planches, t. V, 1854). — *Note sur le développement des Actinies* (*Compte rendu de l'Académie des sciences*, t. XXX, p. 437-439). Traduction anglaise (*Ann. and Maj. of natur. History*, 2e série, t. XIV, p. 295-297, 1854). — *Observations sur l'organisation des Actinies* (*Compte rendu*, t. XXX, p. 595-598, 1854). — *La pisciculture* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1854). — *Note sur l'état de la pisciculture chez les anciens Romains* (*Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, t. I, p. 245 et 246, 1854). — *Analyse de l'ouvrage de M. Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire* (*Histoire naturelle générale des règnes organiques* (*Athenæum français*, 6 mai 1854). — *Analyse du rapport fait au Ministre par M. Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire sur l'introduction, la domestication et la naturalisation des animaux utiles* (*Ibid.*, 19 août 1854). — *Analyse des souvenirs d'un naturaliste, de M. de Quatrefages* (*Ibid.*, 18 novembre 1854). — *Notice sur la géologie de l'île Majorque* (*Compte rendu*, t. XXXII). *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t XII, p. 734-752, une planche de fossiles, 1855). — *Durée de la vie humaine* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1855). — *Rapport sur une proposition du docteur Haxo, relative à la famille de Joseph Remy* (*Bulletin de la Société zoologique d'acclimation*, t. II, 1855).

O. Lesèble, *Notice sur J. Haime, naturaliste de Tours*, Tours, 1857, in-8e de 13 pages. — D'Archiac, *Notice sur la vie et les travaux de Jules Haime*, lue à la Société géologique de France, dans la séance du 15 décembre 1856, Paris. imp. Martinet, in-8e de 12 pages. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1857), p. 28.

Hairie (le lieu de la), près du Bout-des-Champs, cne de Chaumussay.

Haisière (la), f., cne d'Ambillou.

Haistrie (la), f., cne de Saint-Ouen, près du bourg. — *Retterie*, carte de Cassini.

Halais (fontaine des), cne de Bournan. — Ses eaux se jettent dans la Riolle.

Halbarde (prairie de la), près de la Vienne, cne de Chinon.

Halbardière (la), f., cne de Savigny. — Elle devait à la collégiale de Candes une rente de six boisseaux de blé, un chapon, un pain de chasse et un ché d'ail. En 1654, elle appartenait à Marguerite Le Sueur, veuve de Jacques Berthelot, avocat du roi au bailliage de Chinon; — en 1733, à Geneviève de Villeneuve. — (Arch. d'I.-et-L., G, 260.)

Haleme (le lieu de), près de la Basse-Vau, cne de Faye-la-Vineuse.

Halguegné (le lieu de), près de la Villière, cne de Thilouze.

Halier (le), cne de Monthodon. V. *Hallier*.

Hallaudière (la), f., cne de Beaumont-la-Ronce.

Hallaut, ou **Halleau** (le Bas-), f., cne de Loches. — *Hallaut*, carte de Cassini.

Hallaut (le), f., cne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Halot*, carte de Cassini. — *Hallaut*, carte de l'état-major.

Hallebardeaux (les), ham., cne de Truyes, 12 habit. — *Alvardeaux*, carte de Cassini. — *Albardeaux*, tabl. de recens. de 1872.

Hallebarderies (les), ou **Allebarderies**, f., cne de Truyes.

Hallebardière (la), f., cne de La Riche.

Hallebardière (la), f., cne de Neuillé-le-Lierre. — *Hallebardière*, carte de l'état-major.

Hallebuterie (la), f., cne d'Athée.

Hallegrenière (la), f., cne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Hallegrenière*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Hallemandière (métairie de la), paroisse de Nouzilly. — Elle relevait du fief de la Roche-aux-Dames (1318). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche*.)

Halleraye (la), f., cne de Saint-Épain. — *Halleraye*, carte de Cassini.

Halles-et-du-Palais (le fief des), paroisse du Grand-Pressigny. — Il se composait de cens et de rentes et appartenait, en 1568, à René Brochard, conseiller au Grand-Conseil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

Halles (le fief des), dans la ville de la Haye. V. *la Haye-Descartes*.

Hallier (le lieu du), paroisse d'Autrèche. — *Hallier*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches*.)

Hallier (le), f., cne de Cerelles. — *Hallier*, carte de Cassini. — *Hallier*, carte de l'état-major.

Hallier (le lieu du), près de Montfort, cne de Chançay.

Hallier (le), f., cne de Luynes. — *Hallier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Hallier (le), f., cne de Marray. — *Hallier*, carte de l'état-major. — Près de là est une croix

Hallier (le), f., c^ne^ de Monthodon. — *Halier*, carte de Cassini.

Hallier (le), c^ne^ de Morand. V. *Allier.*

Hallier (le lieu du), près des Vallées, c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Hallier (le), f., c^ne^ de Nouzilly. — *Hallier*, carte de l'état-major.

Hallier (le), et le **Petit-Hallier,** f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Hallier*, carte de l'état-major.

Hallier-Talin (le lieu du), près de la Rouletière, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Hallière (la), f., c^ne^ de Nouzilly. — *Hallière*, carte de Cassini. — *Hallier,* carte de l'état-major. — Au mois d'octobre 1297, Payen Chesère et Geoffroy, son fils, la donnèrent à l'abbaye de Saint-Julien, qui l'aliéna plus tard, tout en conservant le droit de dîme. En 1755, elle appartenait à Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudry. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay.*)

Hallotière (la), c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *Halotière.*

Hallotrie (la), c^ne^ de Saint-Branchs, 15 habit. — *Halloterie,* carte de Cassini. — *Halatrie,* carte de l'état-major.

Hallouzerie, Hallouzière. V. *Halousiere,* c^ne^ de Nouzilly.

Haloires (les), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Halouère,* XVIIIe siècle. — *Haloire,* carte de Cassini. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Adelaïde-Jacquette Robien, veuve de N. de Riquetti de Mirabeau. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haloterie (la), c^ne^ de Saint-Branchs. V. *Hallotrie.*

Halotière, ou **Hallotière** (la), f., c^ne^ de Sainte-Radegonde. — *Hallotière,* ou *Savigné,* 1586. — *Allotière,* 1737. — Elle relevait de la châtellenie de Marmoutier et appartenait, en 1639, à Georges de Bosredon. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier; *mense séparée.*)

Halousière, ou **Hallouzerie** (la), f., c^ne^ de Nouzilly. — *Hallouzerie,* 1457. — *Hallouzière,* 1492. — *Halouzière,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la Roche-d'Ambille et appartenait, en 1697, à Louis Lasneau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Halte (la), f., c^ne^ de Luynes, près de la Loire.

Hamarderie (la), f., c^ne^ de Lerné.

Hamardières (les), f., c^ne^ de Fondettes. — *Hamardières,* carte de l'état-major. — En 1716, elle appartenait à Nicolas Patas, maire de Tours. De la maison d'habitation dépendait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours,* en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 151.)

Hamardières (les), ou **Amardières,** f., c^ne^ de Luynes.

Hamelinière (la), f., c^ne^ de Loché. — *Alleminière,* carte de Cassini. — En 1590, elle appartenait à Claude de Percy; — en 1600, à François de Percy. Le 3 avril 1686, elle fut adjugée, par décret, à François d'Aligé. Elle passa ensuite à Antoine de Boutillon (1702), puis à la famille de Folleville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112; G, 92. — *Fief de Biardeau.*)

Hamelinière (la), f., c^ne^ de Lublé. — *Hamelinière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. Le 26 août 1748, Marie-Augustine de Vaugirault, veuve de Louis Legoux, Éc., seigneur du Plessis-le-Vicomte, rendit aveu pour ce domaine. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Vallière.*)

Hamelinière (l'étang de la), c^ne^ de Lublé.

Hamelinière (la), f., c^ne^ de Luynes.

Hamelinière (le lieu de la), c^ne^ de Neuvy-Roi. — Il relevait du fief du Chêne (1728). — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Hamelotière (la Petite-), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Hammenerie (la), f., c^ne^ de Langeais.

Hamonnière (la), f., c^ne^ d'Artannes.

Hamonnière (la), f., c^ne^ de Saché. — *Hammonière,* carte de Cassini.

Han, *villa, in vicaria Cainonense, partim in pago Turonico, partim in pago Pictavensi sita.* — Elle est citée dans une charte de Frédéric, abbé de Saint-Florent de Saumur (XIe siècle). — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1171. — Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine,* 76.)

Haudrie (la), f., c^ne^ de Ports.

Haqueterie (la), f., c^ne^ de Gizeux. — *Haquerie,* carte de l'état-major.

Harambourg (le lieu de), c^ne^ de Saint-Mars. — Il dépendait de la Salle (1699). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Salle.*)

Harancherie (la), f., paroisse de Bueil. — Ancien fief, relevant de Villebourg. En 1737, il appartenait au Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë et Chapitre de Bueil.*)

Haranges (les), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Harenges,* carte de l'état-major.

Haranière (le lieu de la), près de Champlong, c^ne^ de Rochecorbon.

Haraudière (la), c^ne^ de Sainte-Maure. V. *les Raudières.*

Haraudières (les), f., c^ne^ de Rillé.

Harault (le moulin), c^ne^ de Rillé.

Harcourt (Jean de), comte d'Aumale et de Mortain, capitaine du château de Chinon, lieutenant-général pour le roi en Touraine (1422), fut tué à la bataille de Verneuil le 17 août 1424. Il était né le 9 avril 1396. — (La Roque, *Hist de la maison de Harcourt*, I, 748; II, 1886; III, 21, 22; IV, 1684-85, 2133. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 126; VII, 847. — J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 215. — Delort, *Hist. de Charles VII*, 246. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 380. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 265.)

Hardellière (la), vil., c^ne^ d'Esvres, 81 habit. — *Hardelière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon. — (D. Housseau, XII, 7001.)

Hardellière (la), f., de Luynes. — *Hardillière*, 1785. — Elle relevait du fief de Bréhémont. Le 20 septembre 1697, Michel Serceau le vendit à Louise Moisant, veuve de Jacques Orceau, seigneur du Tremblay. — (Arch. d'I.-et-L., G, 1, 84.)

Hardière (la), ham., c^ne^ d'Autrèche, 10 habitants.

Hardière (la), f., c^ne^ de Chargé.

Hardière (la), paroisse de Manthelan. V. *Petit-Tremblay*.

Hardière (la), ham., c^ne^ de Saint-Christophe.

Hardillière (la), f., c^ne^ de Charentilly. — *Redillière*, tabl. de recens. de 1872. — *Ardillère*, carte de Cassini. — *Hardillière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Le logis seigneurial fut détruit vers 1830. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Hardinières (les), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Hardion (Jacques), né à Tours le 17 octobre 1686, secrétaire du comte de Morville, ministre de la marine puis des affaires étrangères (1721), fut nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1728, garde des livres du cabinet du roi et membre de l'Académie française en 1730. Huit ans après, il fut appelé à diriger l'instruction de mesdames de France. Il mourut à Versailles le 18 septembre 1766. On a de lui les ouvrages suivants : *Nouvelle histoire politique, précédée de deux traités abrégés, l'un de la poésie, l'autre de l'éloquence*, Paris, Guérin, 1751, 3 vol. in-12. — *Histoire universelle sacrée et profane*, Paris, 1754-69, 20 vol. in-12. Elle a été traduite en italien (Turin, Saint-Reale, 1759, 13 vol. in-12). Les dissertations, traductions et discours suivants du même auteur, ont été insérés dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : Dissertation sur l'oracle de Delphes; Histoire de la ville de Cyrène* (t. III); *Quatre idylles de Théocrite*, traduites en vers français (t. IV); *Discours sur les bergers de Théocrite* (t. IV); *Histoire du berger Daphnis* (t. V); *Dissertation sur le saut de Leucade* (t. VI); *Dissertation où l'on examine s'il y a eu deux Zoïle, censeurs d'Homère* (t. VIII); *Discours sur la Médée et sur l'Andromaque d'Euripide; Dissertation sur le chœur d'Andromaque; Dissertation sur l'origine et les progrès de la rhétorique en Grèce* (t. XI, XII, XIII, XIV.)

Éloge de M. Hardion, in-12 de 13 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*). — *Almanach de Touraine*, 1768. — Larousse, *Grand diction. universel du XIXe siècle*, IX, 72. — Quérard, *La France littéraire*, IV, 29. — Didot, *Biographie universelle*, XXIII, 356. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), I, 6. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 236.

Hardionnerie (la), ham., c^ne^ de Bléré, 10 habit. — *Hardionnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Hardionnerie (la), ou **Hardonnière**, vil., c^ne^ de Civray-sur-Cher. 22 habit.

Hardis (les), f., c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain.

Hardis (le lieu des), c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup (1775). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien*.)

Hardonnière (la), f., c^ne^ d'Auzouer. — *Hardonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement de Bourrot. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Hardonnière (le lieu de la), c^ne^ de Bossée, près du chemin de la Bulottière aux Maisons-Neuves.

Hardonnière (la), f., c^ne^ de Cravant. — *Hardonnière*, carte de Cassini.

Hardonnière (la), f., c^ne^ de Crotelles. — *Hardonière*, carte de Cassini.

Hardonnière (la), f., c^ne^ des Hermites. — *Hardonnière*, carte de l'état-major.

Hardonnière (la), c^ne^ de Liège. V. *Courbat*.

Hardonnière (la), f., c^ne^ de Mazières. — *Hardonnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie des Écluses, à foi et hommage simple et six deniers de service annuel. En 1751, il appartenait à Jean-Louis-Abel de Petitjean, chev.; — en 1776, à Jean-Paul Courier, bourgeois de Tours; — en 1789, à la famille Duvau. — (*Titres de la châtellenie des Écluses*.)

Hardonnière (la), f., c^ne^ de Mettray.

Hardonnière (la), f., c^ne^ de Montreuil.

— *Hardoinera,* 1222. — *Hardonnière,* carte de Cassini. — Elle relevait de la châtellenie de Pocé. En 1611, elle appartenait à Rolland de l'Étang, Éc.; — en 1761, à Jeanne Rouer, veuve de Henri Gaillard de la Dalbenne, Éc.; — en 1788. à Charles-Paul de Regnard. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38; *titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Hardonnière (la), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Hardouinière,* 1750. — *Hardonnière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. Au XVIIIe siècle, sa justice était réunie à celle de Villebourg. En 1362, ce domaine appartenait à Guillaume de Betz, Éc.; — en 1382, à Pierre de Montbazon, à cause de sa femme, fille du précédent; il rendit aveu le 19 juin; — en 1398, à Robin Sequart, qui rendit aveu le 15 mars; — en 1412, à Jean Gaillard, qui rendit aveu le 4 juillet; — en 1460, à Hardouin de la Touche, qui le vendit à Louis XI. Celui-ci le donna, en juin 1473, aux Carmes de Tours, qui le possédaient encore en 1789. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.*, 1875, p. 177. — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë; Biens nationaux.*)

Hardonnière (la), ou **Hardouinière,** f., c^ne de Noizay. — *Moutonnerie,* ou *Hardonnière,* 1577. — *Hardonnière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1615, il appartenait à Charles de Brussy. — (Arch. d'I.-et-L., E. — *Cartulaire de Fontevrault.*)

Hardonnière (la), vil., c^ne de Rouziers, 19 habit. — Il relevait de Rouziers. En 1692, l'abbaye de Beaumont y possédait une métairie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; *titres de la Roche.*)

Hardonnière (la), f., c^ne de Saint-Épain.

Hardouin, archevêque de Tours, succéda à Protaire vers 960. Précédemment, il était doyen du Chapitre de la même église. Il légua presque tous ses biens à l'abbaye de Saint-Julien. Il mourut en 980 et eut pour successeur Archambault de Sully.

D. Housseau, I, 197, 200, 201, 203, 204, 216, 217, 227; XV, 96. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XXIII, 224. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 449. — P. Marchegay et E. Mabille, *Chronicon S. Maxentii Pictavensis* (*Chroniques des églises d'Anjou*), p. 385. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 112 — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 74.

Hardouinière (la), c^ne du Liège. V. *le Courbat.*

Hardouinière (la), c^ne de Noizay. V. *Hardonnière.*

Hardouinière (le fief de la), c^nes de Pussigny et de Vellèches. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Hardouinière (le lieu de la), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée, en 1361, par N. Robin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Hardouinière (le lieu de la), c^ne de Saunay. — En 1612, il appartenait à Rolland de l'Étang, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Hardraye (la), f., c^ne de Saint-Christophe.

Hardraye (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *Hardraye,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1685, elle appartenait à Charles Mathé, procureur fiscal de Nouâtre. — (D. Housseau, *titres de Nouâtre.*)

Hardrie (la), ham., c^ne de Nouans, 13 habit. — *Hardrie,* carte de Cassini.

Hardy (la fosse), près du Bas-Bourg, c^ne de Vouvray.

Harembure, vil. et chât., c^ne d'Yzeures, 52 habit. — *Grangiæ,* XIIIe siècle. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. Il se nommait autrefois *Granges.* Par ordonnance royale de 1814, ce nom fut remplacé par celui d'Harembure. Le château, qui n'offre rien de remarquable, a été construit au XVIIe siècle, sur les fondements d'une ancienne forteresse. La famille d'Harembure, qui le possède aujourd'hui, y conserve une épée qui fut donnée par Henri IV à Jean d'Harembure, en 1610, à la suite du combat d'Aumale. Une chapelle, dépendant du château, est citée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours,* en 1787.

En 1261, le fief de Granges appartenait à un chevalier nommé Thibaud; — en 1490, à Jean Pin, Éc.; — en 1491, à Aimar Chasteigner, par suite de son mariage avec Marie Pin, fille du précédent; — en 1500, à Pierre Chasteigner, Éc.; — en 1581, à Edmond Couraud de Rochevreuse, marié à Louise, fille de Pierre Chasteigner; — en 1623, à Louis de Boislinards; — en 1664, à Hugues de Moussy, chev., marié, le 25 janvier 1693, à Madeleine de Montbel, fille de François de Montbel, chev., seigneur de la Menardière et de l'Hôpital. Granges passa dans la famille d'Harembure par le mariage de Marie-Anne de Moussy, fille du précédent, avec Paul d'Harembure, chev., seigneur de Romefort, des Augères et de la Chevrie, mousquetaire du roi (contrat du 7 novembre 1715).

De ce mariage naquirent vingt et un enfants, entre autres : Jean-Samuel, qui suit; Paul-Bertrand, né le 28 mars 1721, prêtre, vicaire-général de Poitiers, aumônier de mesdames de France, abbé de Saint-Just, décédé le 4 janvier 1778; Pierre-Edmond, enseigne de vaisseau, né le 26 juillet 1722, mort en 1747; Charles, lieutenant de dragons, au régiment de Beauffremont, né le 20 janvier 1725; René-Charles, maréchal de camp, né le 11 septembre 1727, décédé à la

Muette, près Paris, le 20 février 1784; Jacques-Claude, né le 5 mai 1730, décédé en 1755; Charles-Henri-Borromée, chanoine de l'église de Poitiers; Louis-Charles, lieutenant au régiment de Belsunce, chevalier de Saint-Louis; Paul, né le 16 octobre 1716; Louis-François-Alexandre, dont on parlera plus loin; Marie-Madeleine, née le 12 novembre 1717, religieuse au Ronceray d'Angers; Anne-Marguerite, née le 13 février 1719, mariée, par contrat du 20 février 1748, à René-Antoine de Pierres, chev., seigneur d'Épigny et de Fontenailles, officier au régiment de Roussillon; Madeleine-Silvie, née le 3 décembre 1723, mariée à Gabriel-Louis de Feron, Éc., seigneur de Mondion; Antonine-Julitte, née le 20 mai 1726.

Jean-Samuel d'Harembure, chev., page de la reine (1731), gouverneur de Poitiers et chevalier de Saint-Louis, seigneur de Granges, de Pouillé, de Hauterives, etc., épousa Jeanne Sorbière de Bezay. Il comparut, par fondé de pouvoir, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Hist. de la maison de Chasteigner, par A. Duchesne. — Registres d'état civil d'Yzeures et de Preuilly. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 5e. — Arch. d'I.-et-L., E, 245; G, 14. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*.

Harembure (Louis-François-Alexandre, baron d'), né à Preuilly le 13 février 1742, entra au service comme cornette au régiment de Beauffremont-dragons en 1757, passa comme capitaine au régiment de Noë, puis comme colonel au régiment de Royal-Roussillon (1770). Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1771, brigadier des armées du roi en 1781 et maréchal de camp en 1788. Élu député de la noblesse de Touraine aux États-généraux, il s'opposa à la suppression de la noblesse et des ordres de chevalerie. Général de division le 20 mars 1792, il commanda en chef les armées des Haut et Bas-Rhin. Ce commandement lui fut enlevé en 1793, à la suite d'une dénonciation. Traduit, le 22 avril de cette année, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, comme accusé d'avoir entretenu des intelligences avec les princes émigrés, il obtint son acquittement et jura de verser son sang pour le salut de la République. Le ministre de la guerre le mit à la retraite peu de temps après. En 1811, il était membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, en 1816, président du collège électoral de Loches. Il mourut à Tours le 27 décembre 1828. On a de lui les ouvrages suivants : *Éléments de cavalerie*, Paris, F. Didot, 1791, in-12 de 78 pages, avec gravures. — *Opinion sur l'instruction des troupes à cheval*, Paris, F. Didot, 1817, in-8e de 32 pages. Une deuxième édition a paru en 1821, suivie de *Principes élémentaires sur l'équitation et l'exécution des principales manœuvres de l'ordonnance*, Paris, Magimel, Anselin et Pechard, in-8e de 25 pages.

Registres d'état civil de Preuilly. — Quérard, *La France littéraire*, IV, 28. — De Courcelles, *Diction. des généraux français*. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 9 novembre 1814. — Arnault et Jouy, *Biographie des contemporains*. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, IX, 68. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*. — Didot, *Biographie universelle*, XXIII, 331. — Waroquier, *Dictionnaire militaire de la France*, 1784.

Haret (la maison de), dans le bourg de Fondettes. — Elle relevait censivement de Vallières, suivant une déclaration féodale faite, le 11 septembre 1672, par Jeanne Moussard. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Hargaudière (la), cne de Saint-Ouen. V. *Argaudière*.

Harlai (Achille de), abbé de Villeloin, succéda à Antoine de Bruyères en 1597. Il fut remplacé, en 1608, par Gaillard de Cornac. Il était évêque de Saint-Malo en 1631. Il mourut en 1646. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 361.)

Harlandière (la), f., cne de Cerelles. — *Harlandière*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief du Crochet et appartenait, en 1789, au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Harlandière (la), f. et chât., cne de Nouzilly. — Au XIVe siècle, ce domaine appartenait à l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche*.)

Harmellerie (ruisseau de l'), ou **Armellerie**, cne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Harmerie, ou **Armerie** (l'), f., cne de Véretz.

Harnacherie (la), cne de la Membrolle V. *Roberdière*.

Harnois (le), f., cne de Dierre. — Elle relevait du fief de la secreterie de Saint-Julien (1779). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Saint-Julien, *fief de la secreterie*.)

Harotellaria *villa*. V. *Heurtellière*, cne de Maillé.

Harouart, cne de Luynes. V. *Harroir*.

Harpin (l'étang), cne de Verneuil-sur-Indre.

Harpinière (la), ou **Herpinière**, f., cne d'Autrèche. — *Harpinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de la châtellenie d'Autrèche. C'est dans ce lieu que se tenaient les assises de la châtellenie. En 1793, ce fief fut vendu nationalement sur Jean Texier, curé de Genillé, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Harpinière (la), cne d'Azay-sur-Cher. V. *Herpinière*.

Harpinière (la), f., c^ne de Sonzay. — *Harpinière*, carte de l'état-major.

Harrieria *(terra de)*, paroisse de Cerelles. V. *Harrouère*.

Harroir (le), f., c^ne de Luynes. — *Harouart*, ou *Peau-de-Loup*, XVIe siècle. — Ancien fief. En 1752, il appartenait à César de Henry d'Auchamp. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres de Saint-Venant.)

Harrouard (le), ou **Harroir**, ham., c^ne de Pernay, 14 habit. — Ancien fief. Par acte du 14 novembre 1642, Jacques Gatian, seigneur de Lafond, conseiller du roi, juge-magistrat au siège présidial de Tours, l'acheta de Philibert Lebert, prêtre, et de Anne Lebert. (Acte passé devant Olivier Vacher, notaire à Tours.)

Harrouère (le lieu de la), c^ne de Cerelles. — *Terra de Harrieria*, XIIIe siècle. — En 1207, Payen Chesère et son fils cédèrent à l'abbaye de Saint-Julien tous les droits qu'ils avaient sur cette propriété. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Saint-Julien.)

Harrouère (le lieu de la), c^ne de Saint-Roch. — Il relevait du fief de Saint-Roch (1650). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch*.)

Harrouis (le), f., c^ne de Continvoir.

Harses (le lieu des Hautes-), près des Roberts, c^ne de Trogues.

Harteau (le moulin), c^ne de Saint-Paterne.

Hartelloire (la), et la **Petite-Hartelloire**, ham., c^ne d'Ambillou, 12 habit. — *Rhetelloire*, 1600. — *Hartelloire*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1574, il appartenait à René de Betz, Éc., lieutenant aux gardes du corps, marié à Gabrielle de Castelnau. Il mourut en 1625 et fut inhumé dans l'église d'Ambillou; — en 1626, à Charles de Betz; — en 1650, à René de Betz, marié à Renée-Jacques de la Borde; — en 1726, à François-René de Betz; — en 1728, à Henri de Betz, abbé de la Clarté-Dieu; — en 1733, à Henri-Joseph de Betz; — en 1735, à Claude-Françoise de Betz, veuve de Léon-Pelage-César de Balzac d'Entragues; — en 1741, à Henri, marquis d'Illiers d'Entragues; — en 1744, à Louis-Auguste-Cyr, marquis de Rieux, lieutenant-général des armées du roi, et à Claude-Louise d'Illiers d'Entragues; — en 1764, à Michel-Denis de la Rüe du Can, baron de Champchévrier, seigneur de Cléré, la Chotardière, Houdaigne, Courboin, etc.; — en 1784, à Agathe-Angélique de la Rüe du Can, femme de Jean-Marie Berthelot de Villeneuve; — en 1789, à Anne-Jean-Baptiste de la Rüe du Can de Champchévrier.

Une chapelle, fondée en 1700, dépendait de ce fief. Elle était en ruines en 1843.

Arch. d'I.-et-L., G, 398; *titres de la Clarté-Dieu*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Souvigné. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 109. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 403. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 104. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1873), p. 532. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 107. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 133. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII. 58.

Harterie (bois de la), c^ne de Thizay.

Hastæ Comitis *nemus*. V. *les Hattes*, c^ne de Larçay.

Hate (la), f., de Chezelles. — *Hate*, carte de l'état-major.

Haterie, **Haterre**. V. *Carroi-Pion*, c^ne de Genillé.

Hattes (les), f., c^ne de Bossée. — *Les Hates*, carte de l'état-major.

Hattes (le bois des), paroisse de Larçay. — *Hastæ comitis nemus*, 1276. — *Forêt-de-la-Haste-de-la-Lande-aux-Chevaliers*, 1536. — Par acte du 7 juillet 1781, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, vendirent le bois des Hattes à Élisabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve de Jean-Baptiste-René Prègent, chev., seigneur du Breuil, et l'érigèrent en fief relevant, à perpétuité, noblement, du duché de Montbazon, à charge de foi et hommage simple, et pour tout devoir un éperon doré du prix de vingt sols. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323. — D. Housseau, VII, 3289. — Archives nationales, Q, 328. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon* et *titres de Saint-Martin*, VIII.)

Hatton (le), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême. — *Hatton*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Haubarde, ou **Hauberde**, f., c^ne de Balesmes.

Haubarde, ou **Hauberde** (courance ou ruisseau de l'), c^ne de Balesmes.

Hauberdière (l'), c^ne de Brèches. V. *Huberderie*.

Haubier (l'), c^ne de Saint-Mars. V. *Aubier*.

Hauboiserie (la), f., c^ne de Damemarie.

Haudbert, f. et chât., c^ne de Saint-Paterne, 19 habit. — *Hodebert, Hadebert, Audebert*, XVIe siècle. — *Hosbert*, 1787. — *Hodebert*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1782, il appartenait à Jean-Jacques Dunoyer, seigneur de la Touche, lieutenant-général, juge ordinaire et civil et de police du duché de la Vallière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 465. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1496. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864), p. 139.)

Haudinière (la), f., c^ne de Courcelles.

Haudits (les), f., c^ne de Genillé.

Haudrie (la), f., c^ne de Souvigné. — *Hauderie*, carte de l'état-major.

Haudrière (la), maison forestière, c^ne de Souvigny.

Hauguinière (la), ou **Hoguinière**, f., c^ne du Boulay. — *Hauguinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Château-renault. En 1558, il appartenait aux héritiers de Macé Papillon. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Haure-de-la-Guinière (le lieu du), c^ne de Fondettes. — Il est cité dans un titre de 1720. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Hausse-Pied, f., c^ne de Langeais.

Haut-Baron (le lieu du), près du Mortier-d'Auchamp, c^ne de Restigné.

Haut-Benoit (le), ham., c^ne de Genillé.

Haut-Berger (le), f., c^ne de Theneuil.

Haut-Berthereau et **Haut-Battereau**, c^ne d'Artannes. V. *Battereau.*

Haut-Bertin (le), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Grand-Berlin*, carte de l'état-major.

Haut-Bois (les Grand et Petit-), ham., c^ne de Chemillé-sur-Dême, 12 habit.

Haut-Bois (le), f., c^ne d'Hommes. — *Hautbois*, carte de l'état-major.

Haut-Bois (le), f., c^ne de Sainte-Radégonde.

Haut-Bois (le), f., c^ne de Sonzay.

Haut-Bois-des-Plantes (le), c^ne de Villandry. V. *Bois-des-Plantes.*

Haut-Bonnard (bois du), c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Haut-Bonnet (le), f., c^ne d'Orbigny.

Haut-Bourg (le), f., c^ne d'Avon.

Haut-Bourg (la croix du), près du Haut-Bourg, c^ne de Bueil.

Haut-Bourg (le), f., près du bourg de Fleuray, c^ne de Cangy. — Elle dépendait autrefois de la paroisse de Fleuray. En 1725, François Gorron était qualifié de seigneur de Haut-Bourg. — (Arch. d'I.-et-L., E, 53.)

Haut-Bourg (le), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Haut-Bourg (le), vil., c^ne de Lussault, 81 habit.

Haut-Bourg (le), f., c^ne de Semblançay. — *Haut-Bourg*, carte de l'état-major.

Haut-Bout (le lieu du), dans le village de Niollet, c^ne de Champigny-sur-Veude. — En 1778, ce domaine appartenait à François-Gilles, Charles-Jean et Marie Ragonneau, et à Bertrand Poirier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 158.)

Haut-Breton (le lieu du), près de Montifaut, c^ne de Francueil.

Haut-Brizay (le). V. *Brizay*, c^ne de Marigny-Marmande.

Haut-Bry (le), c^ne de Villeperdue. V. *Bry.*

Haut-Buis (le lieu du), près de la Bougrie, c^ne de Saint-Patrice.

Haut-Busson (le), f., c^ne d'Hommes.

Haut-Champ, c^ne de Restigné. V. *Auchamps.*

Haut-Chanteloup (le), c^ne de Neuvy-Roi. V. *Chanteloup.*

Haut-Chantier (le), vil., c^ne de Limeray, près de la Loire, 134 habit. — *Haut-Chantier*, carte de l'état-major.

Haut-Chemin (le), vil., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Haut-Coudray (le), c^ne de Channay. V. *Coudray.*

Haut-Cousse (le), c^ne de Vernou. V. *Cousse.*

Haut-Couzé (le), f., c^ne de Jaulnay. — *Couzay*, carte de Cassini.

Haut-d'Avril (le), f., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Haut-de-la-Lande (le lieu du), c^ne de Tauxigny. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery et appartenait, en 1712, à Jacques Saget, sieur de Rechêne. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de Cormery.*)

Haut-de-la-Roue (le lieu du), c^ne de Montlouis, près du chemin de Montlouis à la Ville-aux-Dames.

Haut-de-la-Rue (le), f., c^ne de Braye-sur-Maulne.

Haut-des-Champs (le), f., c^ne de Saint-Branchs.

Haut-du-Bourg (le), f., c^ne de Nouâtre. — Ancienne propriété de l'abbaye de Noyers, sur laquelle elle fut vendue le 6 mai 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haut-Épinay (le), c^ne de Mazières. V. *Épinay.*

Haut-Fontenay (le), c^ne de Cigogné. V. *Fontenay.*

Haut-Fourneau (le), f., c^ne de Chançay. — *Haut-Fourneau*, carte de l'état-major. — En 1675, Michel Collin, bourgeois de Tours et juge-consul, était qualifié de sieur du Haut-Fourneau. — (Registres de Saint-Saturnin de Tours.)

Haut-Fourneau (le lieu du), près de la Rochère, c^ne de Noizay.

Haut-Lieu (le), ham., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire, 12 habit.

Haut-Lieu (le), f., c^ne de Vouvray. — *Haut-Lieu*, carte de Cassini. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Michel-Clément Leduc, prêtre, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Haut-Marin (le lieu du), près de Galisson, c^ne de Saint-Épain.

Haut-Mesnier (le lieu du), près de la Brelière, c^ne de Lémeré.

Haut-Midi (le marais du), près de Continvoir.

Haut-Midi (le), f., c^ne de Lerné.

Haut-Montel (le), ou **Montas,** ham., c^ne de Marray, 11 habit.

Haut-Moulin (le), sur le ruisseau de Ruau, c^ne de Pouzay.

Haut-Noyer (le), c^ne d'Épeigné-sur-Dême. V. *Noyer*.

Haut-Pauvrelay (le), c^ne de Paulmy. V. *Pauvrelay*.

Haut-Perchêne (le), c^ne de Neuville. V. *Perchêne*.

Haut-Pertuis (le), c^ne de Perrusson. V. *Pertuis*.

Haut-Pichon (le), c^ne de Châteaurenault. V. *Pichon*.

Haut-Pineau (le), f., c^ne de Vouvray.

Haut-Plessis (le), c^ne de Chemillé-sur-Indrois. V. *Plessis*.

Haut-Poirier (la croix du), c^ne de Marray, près du chemin de Chemillé à Marray.

Haut-Ribault (le), f., c^ne d'Abilly.

Haut-Rongère (le), f., c^ne de Savigné. — *Rongère*, carte de Cassini.

Haut-Saint-Martin (le), f., c^ne de Louestault. — *Vau-Saint-Martin*, carte de l'état-major.

Haut-Theneuil (le). V. *Theneuil*, c^ne de

Haut-Trefoux (le), f., c^ne de Saint-Mars.

Haut-Village (le), vil., c^ne d'Artannes, 24 habit. — *Haut-Village*, carte de l'état-major.

Haut-Village (le), ham., c^ne de Bléré, 10 habit. — *Haut-Village*, carte de l'état-major. — En 1737, Gabriel Taschereau était qualifié de seigneur du Haut-Village. — (Arch. d'I.-et-L., E, 123.)

Haut-Village (le), f., c^ne de Cangy. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray.

Haut-Village (le), f., c^ne de Crouzilles.

Haut-Village (le), vil., c^ne de Saint-Branchs, 25 habit. — *Haut-Village*, carte de l'état-major.

Haut-Village (le), f., c^ne de Saint-Épain. — *Haut-Village*, carte de Cassini.

Haut-Village (le), f., c^ne de Tauxigny. — *Haut-Village*, carte de Cassini.

Haut-Villay (le), c^ne du Boulay. V. *Villay*.

Haut-Villiers (le), f., c^ne de Chinon. — *Haut-Villier*, carte de l'état-major. — *Villiers*, carte de Cassini.

Haute-Arche (la), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Haute-Arche*, carte de l'état-major.

Haute-Barrière (le lieu de la), c^ne de Sazilly, près du chemin de la Pictière au Carroi-Tonneau.

Haute-Boire (le lieu de la), c^ne de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1733). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée*.)

Haute-Boisière (la), c^ne de Saint-Symphorien. V. *Boisière*.

Haute-Borne (la), ham., près du Cher, c^ne de Bléré, 14 habit. — *La Borne*, carte de Cassini.

Haute-Borne (le lieu de la), près du Boulay, c^ne de Beaumont-la-Ronce.

Haute-Borne (la), f., c^ne de Chançay, près du bourg. — En 1766, elle appartenait à Thomas Valleteau, seigneur de Chançay. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Haute-Borne (le lieu de la), c^ne de Ligueil, près du chemin de Beaucamps à Ligueil.

Haute-Borne (le lieu de la), près de la Morinerie, c^ne de Marray.

Haute-Borne (la), f., c^ne de Panzoult. — *Haute-Borne*, carte de l'état-major.

Haute-Borne (le lieu de la), c^ne de Reignac, près du chemin de Beauvais à Reignac.

Haute-Borne (le lieu de la), près de la Rue-Bafer, c^ne de Vernou.

Haute-Borne (la), f., c^ne de Vouvray. — Ancien fief. Vers 1630, il appartenait à Étienne Pallu. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier; *prévôté d'Oë*.)

Haute-Bouchère (la), c^ne de Veigné. V. *Bouchère*.

Haute-Bourre (la), f., c^ne de Lerné.

Haute-Boyère (la), c^ne de Saint-Simphorien. V. *Boisière*.

Haute-Boynière (la), c^ne^ de Villedômer. V. *Boisnière.*

Haute-Brosse (la), c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Brosse.*

Haute-Bureau, f., c^ne^ d'Avon. — *Haute-Bureau,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Haute-Claire, ham. et chât., c^ne^ de Razines. — *Haute-Claire,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1608, il appartenait à François de Chergé, Éc., marié à Anne du Fresnay; — en 1672, à Pierre Gillier, Éc.; — en 1780, à Armand-Jean de Blet, Éc., qui le vendit, en juillet 1788, à N. Piballeau. — (Arch. d'I.-et-L., *émigrés.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 337. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 645.)

Haute-Coue, c^ne^ de Panzoult. V. *Coue.*

Haute-Cour (la), f., c^ne^ de Ballan.

Haute-Cour (la), f., c^ne^ d'Esvres. — *Haute-Cour,* carte de l'état-major.

Haute-Cour (la), c^ne^ de Saint-Benoît. V. *Hautes-Cours.*

Hautée (la), f., c^ne^ de Veigné. — *Athée,* XVIIe siècle. — En 1639, elle appartenait à François Porcher, Éc., seigneur du Puy. Par la suite, elle devint la propriété de la cure de Veigné, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 26 septembre 1791, pour 17,600 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haute-Foi (le lieu de la), près des Maisons-Rouges, c^ne^ de Braslou.

Haute-Foi (le lieu de la), c^ne^ de Lémeré, près du chemin de Sazilly à Lémeré.

Haute-Forêt (la), c^ne^ de Neuil. V. *Forêt.*

Haute-Forêt (landes de la), près des Granges et de Bourgcocu, c^ne^ de Saint-Branchs.

Hauté-Fuie (la), c^ne^ de Braslou. V. *Maisons-Rouges.*

Haute-Guignière (la), c^ne^ de Fondettes. V. *Beaumanoir.*

Haute-Jonchère (la), c^ne^ de Saint-Branchs. V. *Jonchère.*

Haute-Justonnière (la), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Justonnière,*

Haute-Loge (le lieu de la), ou **Moulière,** paroisse d'Ingrandes. — Il est cité dans un titre de 1732. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Haute-Maison (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — *Haute-Maison,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du château de Véretz et appartenait, en 1711, à N. Polloquin; — en 1726, à Nicolas-Jean de Radiolle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 150. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494.)

Haute-Métairie (la), c^ne^ d'Auzouer. V. *Métairie.*

Haute-Métairie (la), f., c^ne^ de Cangy. — Ancien fief. En 1762, il appartenait à N. Rocherot, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Fleuray.*)

Haute-Métairie (la), f., c^ne^ de Saché. — En 1700, elle appartenait à Marie de la Chesnaie, veuve d'Antoine Drouin, Éc., seigneur de Rogotier. Elle fit une fondation dans l'église de Jaulnay et donna à la cure une rente sur son domaine de la Haute-Métairie. Elle mourut à Jaulnay le 29 septembre 1700. — (Registres de Jaulnay. — Arch. d'I.-et-L., E.)

Haute-Pierre (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin. — Ancien fief. En 1488, il appartenait à Guillemin de Haute-Pierre; — en 1773-89, à Alexandre-Louis-Michel de Broc. En 1842, la famille de Broc vendit ce domaine à Catherine-Marie-Stellaye Baigneux de Courcival, femme de César-Charles-Florimond-Léopold, comte de Colomb de Battine. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 4 août 1842.)

Haute-Porte, f., c^ne^ de Semblançay. — *Haute-Porte,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1774, il appartenait à Gilles Lefebvre-Thoinier, négociant à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Haute-Riderie (la), ham., c^ne^ de Souvigné, 13 habit. — *Riderie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Haute-Roche, f., c^ne^ de Bléré.

Hauterives, f., c^ne^ d'Yzeures. — *Altæ Ripæ,* 1208 (charte d'Eschivard de Preuilly). — *Les Terrives,* plan cadastral. — Ancien prieuré de l'ordre de Grandmont. Au commencement du XVIIe siècle, ses biens furent réunis à ceux du prieuré du Puy-Chévrier, ou d'Entrefins, en Poitou. Il avait été fondé au XIIe siècle; l'église fut reconstruite vers 1450. Elle est en ruines depuis longtemps. On voit encore quelques restes des bâtiments claustraux. Ils appartiennent au style roman de transition.

En 1208, Eschivard II, baron de Preuilly, et son frère, firent des dons aux religieux de Hauterives. Voici le texte de la charte rédigée à cette occasion :

Ego Eschivardus, dominus de Prulliaco, notum sit omnibus presentes litteras inspecturis quod ego, pro eleemosinario, sexaginta quindecim solidos dedi bonis hominibus de Altis Ripis, annuatim persolvendos. Dono et concedo eisdem bonis hominibus decima de Azaio, sex sextaria bladi, tria frumenti et tria siliginis annuatim persolvenda in eleemosina, pro redemptione animæ meæ et parentum meorum consequenda. Dono eisdem bonis ho-

minibus quoddam augmentum in nemore de Altis Ripis proximum suo proprio nemore. Et in testimonium hujus presentes litteras sigilli mei munimine roboravi cùm iter arriperem ad partes transmarinas. Gaufridus etiam frater meus donavit eisdem bonis hominibus duo sextaria bladi, unum frumenti et alterum siliginis ad festum sancti Michaelis persolvenda, pro redemptione animæ suæ et parentum suorum consequenda. Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo octavo. Gaufridus verò de Prulliaco assignavit duo sextaria bladi suprà scripta in meditaria de Rupe de Pausayo coram aqua emittente assumenda.

Ces dons furent confirmés, en 1210, par Jean de Faye, archevêque de Tours.

Par un testament, daté du mois de mars 1263, Eschivard III, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, légua une somme de dix livres aux religieux de Hauterives.

Ce prieuré constituait un fief relevant de la baronnie de Preuilly, à foi et hommage simple. Il fut supprimé au commencement du XVIIe siècle par suite d'une aventure scandaleuse ou plutôt d'un crime qui est ainsi rapporté par la tradition populaire :

Il paraîtrait que le prieur de Hauterives aurait attiré, la nuit, dans la maison claustrale, une jeune villageoise des environs et l'aurait assassinée, pour s'assurer l'impunité des outrages dont il s'était rendu coupable envers elle. Ce double crime fut bientôt découvert; la nouvelle se répandit dans le pays et y souleva une profonde indignation. Les habitants de Preuilly, voulant devancer la justice seigneuriale, trop lente à leur gré et souvent trop indulgente suivant la position des accusés, se portèrent en masse au prieuré de Hauterives. Là, ils s'emparèrent du prieur, et, l'ayant enfermé dans une barrique hérissée à l'intérieur de pointes de fer, ils roulèrent ce malheureux jusqu'à Preuilly, distant de Hauterives de cinq à six quarts de lieue et le précipitèrent dans la Claise.

Vers 1680, les religieux de Puy-Chévrier vendirent le prieuré de Hauterives et ses dépendances à Claude de Moussy, chev., seigneur de Granges, commandant le bataillon de Normandie. Cette propriété passa ensuite à la famille d'Harembure.

Pouillé de l'archevêché de Tours (1648), p. 84, 85. — Saunier, *Recueil historique des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, I. 187. — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches*, II, 476. — D'Espinay, *L'architecture dans la Touraine méridionale*, 7. — Registres d'état civil d'Yzeures. — D. Housseau, VI, 2295.

Hauterives (étang de), cne d'Yzeures. — *Terrives*, plan cadastral.

Hauterives (le lieu de), paroisse de Mougon. — Le 7 décembre 1576, Claude Fourateau, Éc., et Ysabeau de Gueffron, sa femme, le vendirent à François le Roy. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Haute-Roche, f., cne de Bléré.

Haute-Roche, f., cne de Château-la-Vallière. — Anciennes forges, appelées autrefois *Roche-Fouillère* et dépendant de la terre de Château-la-Vallière. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 23 octobre 1837.)

Haute-Roche, f., cne de Villiers-au-Boin.

Haute-Rue, vil., cne de Beaumont-en-Véron, 98 habit. — En 1790, René Vau de Rivière, Éc., y possédait une métairie. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Haute-Rue, f., cne de Jaulnay. — *Haute-Rue*, carte de Cassini.

Haute-Rue, f., cne de Pouzay. — *Maison noble de la Haute-Rue*, 1610. — *Haute-Rue*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre et du fief de Parfond-Fossé. En 1610, il appartenait à Louis d'Aviau, chev., seigneur de Piolant, gentilhomme servant de la reine Louise de Lorraine, douairière de France, marié à Jeanne Martel, fille de Charles Martel, seigneur de Lamarin, maréchal des camps et armées du roi et gouverneur de Châtelleraull, et d'Antoinette de Brussac. Louis d'Aviau eut deux filles : Louise, femme de Jean d'Armagnac, et Françoise, mariée, par contrat du 14 avril 1628, à Charles-Martin d'Aloigny, chev., seigneur de la Groye, d'Ingrandes et de Marigny. Il mourut vers 1635. Le 24 août 1637, sa veuve rendit aveu, pour son fief des Trois-Seigneurs, aux chanoines du Plessis-les-Tours, propriétaires du fief du Parfond-Fossé.

Jean d'Armagnac, chev., premier valet de chambre et maître d'hôtel ordinaire du roi, bailli, puis gouverneur de Loudun, devint seigneur de Haute-Rue, par suite de son mariage avec Louise d'Aviau. Il eut deux fils : Jean, chev., seigneur de la Motte-Piolant, qui épousa Catherine Deschamps; et Charles, qui fut sous-lieutenant au régiment des Gardes.

L'abbaye de Noyers possédait à Haute-Rue une métairie qui fut vendue nationalement, le 20 avril 1791, pour 2,300 livres.

Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, XII, 7135. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 88, 167. — Bibl. de Tours, manuscrit no 1361.

Haute-Source (la), ham., cne de Nazelles, 13 habit. — *La Source*, carte de Cassini.

Haute-Vesprée (la), cne de Saint-Cyr. V. *Vesprée.*

Haute-Vigne (le lieu de la), cne du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de Sainte-Julitte (1690). — (Arch. d'I.-et-L., E, 4.)

Hautes-Attelles (la maison des), dans le bourg de Ballan.

Hautes-Babinières (les), f., c^ne de Saint-Mars. — *Hautes-Babinières,* carte de l'état-major.

Hautes-Blatières (les). V. *Aître-Courlin,* c^ne de Saint-Paterne.

Hautes-Bornes (le lieu des), près de la Motte, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Hautes-Bornes (le lieu des), près du chemin de Couture à Chemillé, c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Hautes-Bornes (le lieu des), c^ne de Saint-Branchs, près du chemin de Saint-Branchs à Lorset.

Hautes-Bruyères (les), f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Hautes-Cours (les), f., c^ne de Saint-Benoit. — *Hautes-Cours,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Hautes-Cours (les), f., c^ne de Theneuil. — En 1653, elle appartenait à Charles du Rosel, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Hautes-Croix (le lieu des), près de la Maison-Rouge, c^ne de Genillé.

Hautes-Fontaines (les), f., c^ne de Saint-Avertin.

Hautes-Haies (les), f., c^ne de Morand. — *Hautes-Haies,* carte de l'état-major.

Hautes-Lignes (les), vaste étendue de terrain (c^ne d'Avoine) traversée par le chemin de Chinon à Bourgueil.

Hautes-Maisons (les), ham., c^ne de Crouzilles, 12 habit.

Hautes-Maisons (les), vil., c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain, 47 habit.

Hautes-Maisons (les), vil., c^ne de Tauxigny, 32 habit. — *Hautes-Maisons,* carte de l'état-major.

Hautes-Marches (les), f., c^ne de La Riche.

Hautes-Rives (le lieu des), près de Paviers, c^ne de Crouzilles.

Hautes-Roches (le lieu des), f., c^ne d'Avon, près du ruisseau de la Quelle.

Hautes-Rues (les), ham., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin, 12 habit.

Hautes-Roues (le lieu des), paroisse de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief, relevant de la Haye. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4.)

Hautes-Thurinières (les), f., c^ne de Boussay. — *Hautes-Turinières,* carte de Cassini.

Hautonnière (la), ham., c^ne de Bournan, 14 habit.

Hautpied, f., c^ne de Langeais.

Hauts-Barils (le lieu des), près de la Loutière, c^ne d'Avon.

Hauts-Bœufs (le lieu des), près de Vernay, c^ne de Courcoué.

Hauts-Bœufs (le lieu des), près de la Cantinière, c^ne de Noyant.

Hauts-Bois (les), ham., c^ne de Louans, 12 habitants.

Hauts-Bois (le lieu des), près de la Morietterie, c^ne de Monnaie.

Hauts-Bois (les), f., c^ne de Saint-Christophe. — Elle relevait du fief de la Cuinière (1737). — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*

Hauts-Bras (la fontaine des), près de la Valtière, c^ne de Bossay.

Hauts-Champs (fontaine et ruisseau des), c^ne de Brizay.

Hauts-Champs (les), f., c^ne de la Chapelle-sur-Loire.

Hauts-Champs (les), c^ne de Restigné. V. *Auchamps.*

Hauts-Champs (le lieu des), c^ne de Saint-Aubin. — Il relevait de la Clarté-Dieu (1753). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté-Dieu.*)

Hauts-Champs (les), paroisse de Saint-Avertin. — Ancien fief, relevant de Chaumont, à foi et hommage simple et une demi-livre de cire. Le 17 mars 1691, le Chapitre de Saint-Martin de Tours l'acheta de Jacques Guignon et le réunit à sa seigneurie de Chaumont, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Hauts-Champs (les), vil., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps, 30 habit.

Hauts-Champs (les), f., c^ne de Theneuil. — *Les Champs,* carte de l'état-major.

Hauts-d'Amour (le lieu des), près de Saint-Rigomer, c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Hauts-du-Pas-de-Cordais (les), f., c^ne de Huismes. — *Pas-de-Cordais,* carte de Cassini.

Hauts-Millets (les), c^ne de Genillé. V. *Millets.*

Hauts-Moines (le lieu des), près de l'étang de la Batonnelle, c^ne de Charnizay.

Hauts-Nains (les), c^ne de Conesmes. V. *Nains.*

Hauts-Noyers (les), c^ne de Mosnes. V. *Noyers.*

Hauts-Pichards (le lieu des), cne de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Bossée.

Hauts-Saint-Fray (le lieu des), près de Bardeau, cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Haverie (la), ou **Havrée,** vil., cne de Limeray, 39 habit.

Havillon (le), f., cne de Continvoir. — *Havillon,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Hay (le), vil., cne de Vallères, près de l'ancien lit du Cher, 37 habit.

Haya Bodini. V. *la Haye,* cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Haye (la), commune. V. *Haye-Descartes.*

Haye (la), f., paroisse d'Auzouer. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault et de la Maloire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Haye (la), f., cne de Ballan. — *La Haye,* carte de Cassini.

Haye (la), f., cne de Lerné. — Ancien fief. En 1665, il appartenait à Armand-Léon Bouthillier de Chavigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 250.)

Haye (la), cne de Nouzilly. V. *les Hayes.*

Haye (la), f., cne de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Haya Bodini,* XVIe siècle. — *Les Hayes,* XVIIe siècle. — *La Haye,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Chaumont. Il appartenait à l'abbaye de Marmoutier, sur laquelle il fut vendu, le 1er février 1791, pour 53,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier; Biens nationaux.* — *Chronic. abbat. maj. monasterii,* 331. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Haye (la), f., cne de Saint-Ouen.

Haye-Bodineau (la), cne de Pernay. V. *la Tintardière.*

Haye-de-Lerné (la), cne de Lerné. V. *la Haye.*

Haye-Descartes (canton de la). — Il se compose des communes d'Abilly, Balesmes, la Celle-Saint-Avent, Civray-sur-Esves, Cussay, Draché, la Haye-Descartes, Marcé-sur-Esves, Neuilly-le-Brignon, Sepmes. — Sa population, en 1876, était de 8977 habitants.

Haye-Descartes (la), commune, chef-lieu de canton, arrondissement de Loches, sur la rive droite de la Creuse, à 31 kilomètres de Loches et à 55 de Tours. — *Haya,* XIe siècle (charte de l'abbaye de Beaulieu). — *Castrum quod Haya dicitur,* 1026-47 (*Cartulaire de Cormery*). — *Castrum Haiæ, Achaium,* XIIe siècle (*Cartulaires de Noyers et de Fontevrault*).

Elle est bornée, au nord et à l'est, par la commune de Balesmes; au sud, par celle d'Abilly; à l'ouest, par la Creuse. Elle est arrosée par la Creuse, — et par le ruisseau de Vinaigre, qui se jette dans la Creuse au lieu appelé la Grosse-Motte. Elle est traversée par les routes départementales n° 31, de Châteaurenault à Châtellerault, et n° 42, de la Celle-Saint-Avent à Azay-le-Féron. — Station du chemin de fer de Port-de-Piles à Preuilly.

Avant la Révolution, la Haye était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Vienne et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses d'Abilly, d'Antogny, de Balesmes, de Civray, de Saint-Georges et de Notre-Dame de la Haye, de Marcé, de Marigny-sous-Marmande, de Neuilly-le-Noble, de Pussigny, de Saint-Romain et de Vellèches. En 1793, elle dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 59 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 23 octobre 1833.

Population. — 750 habit. en 1697. — 160 feux en 1764. — 850 habit. en 1801. — 980 habit. en 1804. — 960 habit. en 1808 — 985 habit. en 1810. — 1123 habit. en 1821. — 1293 habit. en 1831. — 1459 habit. en 1841. — 1663 habit. en 1851. — 1620 habit. en 1861. — 1722 habit. en 1872. — 1735 habit. en 1876.

Foires le premier mardi de chaque mois. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de la Trinité.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

La Haye était divisée autrefois en deux paroisses : Saint-Georges et Notre-Dame.

L'église de Saint-Georges, aujourd'hui église paroissiale, est la plus ancienne. Elle figure parmi celles qui appartenaient à l'abbaye de Preuilly au XIe siècle, et que l'on voit énumérées dans une bulle du pape Urbain II, en date du mois de mai 1099. Elle est également mentionnée dans une charte d'Engebaud, archevêque de Tours, en 1155, et dans une autre charte de Barthélemy, archevêque de Tours, en 1184. Cette église offre peu d'intérêt. De nos jours, elle a été restaurée avec beaucoup de soin et de goût. Les seigneurs de la Haye y possédaient une chapelle placée sous le vocable de la sainte Trinité.

Par testament du 8 mars 1573, Barthélemy Henry, curé de Saint-Georges, y fonda une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Barthélemy.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Saint-Pierre de Preuilly.

Les registres d'état civil de la paroisse de Saint-Georges commencent en 1570.

CURÉS DE SAINT-GEORGES. — Jean Massot, 1559. — Barthélemy Henry, 1573. — Grison, 1596. — Émery Surault, 1628. — Antoine Berault, 1640-1675. — Jacques Marcadier, 1677. — Jean de la Borde, maître ès-arts de l'Université de Poitiers, 1756. — Jean-Louis Thomas, 1777, 1801. — Koller, 1821. — Jean-Florent Durand, 1835, décédé le 27 octobre 1878, âgé de soixante-quatorze ans.

— Huchet, juillet 1879, actuellement en fonctions (1880).

L'église de Notre-Dame, qui existe encore, fut bâtie en 1104. Primitivement, elle était environnée de douves. Le culte n'y est plus exercé depuis la Révolution. Elle offre quelque intérêt pour l'archéologie. Un des autels, dédié à Notre-Dame-de-Pitié, était orné de belles sculptures, représentant la descente de croix, et qui avaient été exécutées, en 1677, par un artiste de Tours, nommé Vangueil. Dans la même église on voit une inscription de 1665, concernant la famille Brochard, alliée à la famille Descartes.

Les prieurés de Vaugibault et de Saint-Martin de Marchais-le-Rond furent annexés à la cure de Notre-Dame par lettres patentes de juillet 1757. Précédemment, ils appartenaient au Chapitre de l'église de la Rochelle, auquel ils avaient été attribués par bulles des papes Urbain VIII et Innocent X. Le prieur de Vaugibault devait au seigneur de Buxeuil un dîner de franc devoir, pour quatre personnes, le mardi qui suivait le dimanche de la Trinité, et deux sols six deniers tournois de cens, payables à la fête de saint Martin. C'est ce qui résulte d'un aveu rendu au seigneur de la Guerche, le 18 juin 1540, par Joachim de Chergé, seigneur de Buxeuil.

Curés de Notre-Dame. — Jean Vallée, 1220. — Guillaume, 1254, — Jehan Marquet, 1495. — Jacques Marcadier, 1647-66. — Jean Girouard, décédé le 29 juin 1736. — Pierre Thienard, 1736-1768. — Victor Gosselin-Dupré, 1788, 1789.

Les registres d'état civil de la paroisse de Notre-Dame commencent en 1564.

Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine. — Il fut fondé près du château de la Haye, en 1124, par Godefroy, abbé de Beaulieu, avec l'autorisation de Gilbert, archevêque de Tours. Les bâtiments où logeait le prieur et la chapelle furent détruits pendant les guerres de religion. Dès le XVIe siècle, ce prieuré était annexé à celui de Balesmes.

Près de la chapelle prieurale se trouvaient trois autres chapelles dédiées à saint Ligier, à saint Orphelin et à saint Hippolyte et qui, au XVIe siècle, dépendaient du prieuré de Balesmes. Celle de Saint-Ligier était destinée à la sépulture des seigneurs de la Haye.

Deux autres chapelles, l'une, placée sous le vocable de saint Marc, l'autre, dédiée à saint Jacques, étaient situées près de la ville. La première constituait un bénéfice fondé par les seigneurs de la Haye et qui avait été légué à l'archidiacre d'outre-Vienne, à la charge de dire une messe par an pour les fondateurs et d'entretenir la *Maison des ladres*. La seconde était desservie par le curé de Buxeuil. En 1576, François Souriau fit don à cette chapelle d'une vigne appelée *Vigne de la Messe*.

Il existait, à la Haye, deux maladreries avec chapelles, l'une, appelée l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame, l'autre, la Maison-Dieu de Sainte-Catherine. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, leurs biens et revenus furent attribués à l'Hôtel-Dieu de Tours.

Hôtel de la Merci-Dieu. — L'abbaye de la Merci-Dieu possédait, près de l'église Notre-Dame, un hôtel, avec chapelle, qui lui avait été donné par les seigneurs de la Haye. Les bâtiments furent complètement détruits par les protestants, au XVIe siècle. L'emplacement qu'ils occupaient porte encore aujourd'hui le nom de la *Merci-Dieu*.

Hôtel de la Rivière. — Cet hôtel, appelé primitivement commanderie de la Rivière, a été possédé par les commandeurs de la Haye. Il fut détruit pendant les guerres de religion. La métairie de la Maulière et le moulin du Temple en dépendaient. Ces propriétés furent annexées à la commanderie de l'Ile-Bouchard, vers la fin du XVIe siècle.

La Haye, d'abord simple châtellenie, devint, on ne sait à quelle époque, une baronnie. Elle relevait du château de Chinon, à foi et hommage lige. Un château y fut construit à la fin du XIe siècle, par Foulques, comte d'Anjou, qui en fit une des plus redoutables forteresses du midi de la Touraine. Il était entouré de hautes murailles crénelées, défendues elles-mêmes par des douves profondes. Depuis longtemps toute trace du château, de ses fortifications et des douves a disparu. En 1864, M. Robin, de Buxeuil, a fait faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne forteresse. On y a trouvé des ossements, des fers oxydés et des bois de cerf. Une pierre, mise à découvert, portait une inscription qu'il n'a pas été possible de lire.

Dans ce château était une chapelle dédiée à saint Nicolas et qui est mentionnée dans un titre de 1340. La nomination du chapelain appartenait à l'archevêque de Tours.

Au mois de janvier 1209, le roi Louis IX s'empara de cette forteresse. Elle fut assiégée et prise deux fois, en 1307 et 1308, par Philippe le Bel. En 1356, le roi Jean y établit son quartier général, se proposant, après avoir grossi ses forces, de marcher contre le prince de Galles.

En 1369, le sénéchal du Poitou, Jean Chandos, voulut s'emparer de la Haye, dans laquelle le maréchal de Sancerre s'était renfermé avec un corps de troupes d'élite. Mais, vigoureusement repoussé, il se replia à la hâte vers le Loudunois.

Les protestants prirent le château d'assaut en 1569 et y établirent pour gouverneur le capitaine La Louve. Le vicomte de Paulmy les en chassa peu de jours après, presque sans coup férir et y attendit Henri, duc d'Anjou, qui commandait l'armée royale. Celui-ci s'installa dans cette ville le 1er septembre de la même année et logea dans les environs son corps de troupes, composé de 10,000 hommes de pied, de 3,000 reistres, de 1,000 italiens et de 2,000 espagnols. Le 5, le duc se dirigea sur Ingrandes avec l'intention d'aller assiéger Châtellerault. Il donna l'assaut le 7; mais

ses troupes rencontrèrent une très vive résistance qui l'obligea d'abandonner son dessein. Il perdit dans cette affaire plusieurs capitaines, entre autres Octavien de Montalto, d'Ascoli, Galeas de Sienne et de Carlouet. Deux cents hommes furent tués et cinq enseignes tombèrent au pouvoir des assiégés. S'il faut en croire un écrivain contemporain, ceux-ci auraient fait usage de balles empoisonnées. Le 8 septembre, le duc ayant appris que l'armée des protestants arrivait à marches forcées pour secourir Châtellerault, se retira vers Port-de-Piles, où il passa la Creuse. Il laissa 2,000 arquebusiers sur ce point pour protéger sa retraite et alla s'établir entre la Celle-Saint-Avent et la Haye.

Il fut suivi de près par les protestants, à la tête desquels se trouvait l'amiral de Coligny. Celui-ci traversa la Creuse à gué, en amont de Port-de-Piles, et chercha à amener le duc d'Anjou à une action générale. Mais le duc ne se sentant pas en forces pour accepter une bataille, ne sortit pas de ses retranchements, se contentant de répondre aux attaques de l'ennemi par des décharges de mousqueterie et d'artillerie. L'amiral, manquant de vivres, fut contraint de repasser la Creuse (12 septembre 1569) et se retira à Faye. Le duc séjourna à la Celle jusqu'au 15 septembre, pour y attendre des recrues qui lui étaient envoyées de Loches, de Preuilly et de la Rocheposay, et s'en alla camper ensuite à Chinon. Avant de se retirer il fit détruire une partie du pont de la Haye.

En 1587, cette contrée fut ravagée par l'armée du roi de Navarre, depuis Henri IV. Lavardin, qui commandait un corps de troupes catholiques, s'était renfermé dans la ville de la Haye, espérant qu'on ne tarderait pas à lui faire parvenir des secours qui lui permettraient de prendre l'offensive. Le roi de Navarre vint l'assiéger et tenta plusieurs assauts où il perdit beaucoup de monde, sans pouvoir pénétrer dans la place. Au bout de cinq jours il se résolut à battre en retraite. Ses troupes, en s'en allant, mirent tout le pays au pillage.

La baronnie de la Haye fut comprise dans le duché de Montbazon, érigé en mai 1588, en faveur de Louis de Rohan.

Elle avait des droits fort importants. On les trouve énumérés dans l'aveu suivant rendu par Louis de Rohan le 1er juillet 1580 :

« De vous très hault et très puissant prince Francois, fils de France, frère unique du roy, duc d'Anjou, Alençon, Touraine et Berri, je, Louis de Rohan, comte de Montbason, Sainte-Maure, Nouastre et Rochefort, capitaine de cinquante hommes d'armes, fils ainé de Messire Louis de Rohan, chevalier de l'ordre du roy, prince de Guémené, confesse et advoue à tenir de vous à cause de vos châteaux de Chinon, à foy et hommage lige, et à la charge en tems de guerre et hostilité de vous ayder à garder et deffendre votre dit chastel de Chynon contre vos ennemis, les choses qui s'ensuivent et dont je tiens partie en ma main et à mon domaine, et le surplus est tenu de moy à la dite foy et hommage simple, lige et franc devoir, et les autres à cens, rentes, titres et autres debvoirs seigneuriaux, ainsi que cy-après sera contenu et déclaré.

« Et premièrement tiens en ma main et en mon domaine ma ville de la Haye close d'ancienneté de murailles et grandes douves et fossés, mon chastel et donjon pour ladite ville avecques la ville-fort aussi close de murailles à grandes douves et fossés, où je suis fondé en tout droit de baronnie et chastellenie et es appartenances et deppendances d'iceulx et en tout droit de haulte justice moyenne et basse et es droits, prérogatives et preéminances appartenans à seigneur baron et chastelain, et la justice patibulaire à quatre pilliers garnis par le dedans et par le dehors, droit de ferbonnir et rappeller, avec droit de forest et garenne pour toute ma ville et terre ; foires, marchés, aulmosnerie, maladrerie, sceaulx à contracts et droit de prévosté en madite ville, baronnie et chastellenie, grace, remission et pardon de trois grands cas donnés à mes vassaulx ou à l'ung d'eux qui tiennent de moy à foy et hommage haulte justice, moyenne et basse et avec ce, droit de contraindre mes subjects estrangiers et coutumiers demeurant en madite seigneurie à faire guet et garde à mondit chastel et ville de la Haye, et contribuer aux affaires et réparations nécessaires et autres servitudes à ce convenables quand le cas y advient.

« *Item*, mon droit de péage et de levage en toute madite terre, ville, baronnie et chastellenie de la Haye.

« *Item*, ma prévoté, droit de minage, menues ventes, aulnages, poissonage, moutonnage, piés et nouy de bœufs et pourceaux qui sont tués par les bouchers jurés de ma boucherie, mes eaux et pescheries commencant dez et audessus le prieuré de Rives au bout des caves de la Guierche et descendant contrebas jusques à un gros chillou estant allendroit de l'esve de Buisseiul... mes ponts de pierre sur le grand chemin à aller de Paris à Bourdeaux qui ont esté minés et desmolis presque du tout par commandement du roy pour empescher le passaige aux ennemis estant allés en la Guienne et tenant la ville de Chastellerault durant l'année 1560 pour le faict de la religion ; de partout mes dites eaux ai le droit de bordaige d'icelles tant du côté devers Poitou que vers ladite ville et faire tirer la quinctaine chacun an le dimanche de la Trinité.

« *Item*, ma dixme générale des blés, vins, lins, chanvres, potaiges et aux fruits croissans audessus de ma dite ville à prendre dez les fossez d'icelle jusques à Roche Belin le long du ruisseau de Vindaurge.

« *Item*, le droit de pontenage et passage sur mesdits ponts de la Haye et rivière de Creuse en madite ville de la Haye.

« *Item*, ès ville fort de mon dit chasteau souloit avoir maisons et mon four à ban qui au moyen des guerres et autres fort mies de long temps a sont tombées en ruyne.

« *Item*, mes épaves sommaires, mobiliaires et mouvantes, droit de marché et de minage, droit de bailler mesures, poids et ballances.

« *Item*, en madite ville je soulois prendre et lever le droit des foyres qui y sont tenues scavoir est à la foire saint Pierre et saint Paul que l'on appelle la foire saint Jehan, le jour de la Magdeleine, le lundy d'avant la saint Ligier, le lundi d'avant la Toussaint et le lundy d'après la saint Georges; esquelles foires le seigneur de Puygarreau y prennoit aucun droit qu'il tenait de moi à foi et hommage. Et pareillement le prieur de la Magdeleine le jour de la dite foire de la Magdeleine.

« Je tiens l'hostel, terre, lieu, mestairie, fief et seigneurie d'Epiers que souloit tenir feu Guillaume Gueffault de moy et de madite seigneurie de la Haye à foy et hommage lige, à vingt sols tournois aux loyaux aides... le tout situé en la paroisse de Saint-Pierre de Balesme...

« S'ensuivent les choses qui sont tenues de moy en franche aumone et autres debvoirs cy après déclarés :

« Et premièrement au dedans de mon voille fort de mondit chastel où il y a grands fossés et douves est comprinse et enclose la cure et église parrochial de Notre Dame dudit lieu de la Haye, qui est de la fondation de mes prédécesseurs, avecques le presbitaire et appartenances d'iceluy, tenu de moy en franche aumosne à la charge de par ledit curé faire le service divin chacun jour en ladite église.

« *Item*, en madite ville de la Haye, qui est close d'ancienneté à murailles fossés et fortiffiée de tours, créneaux, portaulx, herses chifefets et autres fortifications, sont assises les églises qui s'ensuivent, scavoir la cure et église parrochial de monsieur Saint Georges dudit lieu de la Haye, ensemble une chappelle de la Trinité fondée en ladite église, laquelle cure et église Saint Georges est aussi de la fondation de mes prédecesseurs.

« *Item*, la maison Dieu et aulmosnerie, droits et profits d'icelle je peus donner à qui bon me semblera si et quand elle est vacante par mort de detempteur et dernier possesseur auquel je l'ay donné, lequel hostel-Dieu et aulmonerie, ensemble les maisons, jardins et rentes d'icelles tient de moy et à la charge du divin service qu'il doit en ladicte chappelle qui est une messe basse chacun mois de l'an, et à la charge de loger et héberger les pauvres et les faire gouverner en leurs maladies et nécessités et les faire inhumer et enterrer à ses despens quand le cas advient qu'ils decedent audit hostel-Dieu, et s'ils ont aucune chose ledit monsieur gouverneur les peut retenir pour faire prier Dieu pour lui.

« *Item*, est aussi de madicte ville, l'église et prieuré de la Magdeleine qui est unie avec le prieuré de Balesmes, et les chappelles Saint Ligier, Saint Orphelin et Saint Yppolite à ung même prieur, appartenances et deppendances d'iceulx cens, rentes, dixmes et revenus d'iceulx sont de l'ancienne fondation et dotation de mes prédecesseurs qui ont leur sépulture d'ancienneté en ladite église et chappelle Saint Ligier. Aussi a ledit prieur, à cause de sondit prieuré de Balesme tenement, fief, justice et juridiction desdites choses qu'il tient de moy pour raison dudit prieuré... Ledit prieur a droit de foyre le jour saint Pierre en febvrier qui se tient par ledit bourg.

« *Item*, en madicte ville souloit estre comprins l'hostel appelé la Mercy-Dieu, lequel hostel et deppendances comme ses rentes et domaines séant tant en ma dicte ville que ez environs ledit abbé tient de moy en franche aulmosne, et si me rend et baille part avecques sa déclaration, et audit lieu où souloient être ledit hostel de Mercy Dieu n'y a à présent que jardins, parceque par le téms des guerres anciennes qui ont eu cours au royaulme de France le tout a été mis en ruyne et desmoli, et pour raison d'iceulx et de ce que lesdits religieux tiennent de moy en franche aumosne, iceulx religieux, abbé et couvent sont tenus de faire le divin service et prier Dieu pour moi et mes prédecesseurs, lequel service se fait pour le présent en ladite abbaie de la Mercy-Dieu.

« *Item*, le commandeur de Villejesus a plusieurs rentes et domaines en madite ville et seigneurie de la Haye.

« *Item*, et pareillement le commandeur de l'Épinat tient en madite ville un lieu appelé la Commanderie seant derrière l'église de la Magdeleine.

« *Item*, le lieu et église collégial Notre Dame de Ryves avecques les maisons où demeurent les dames et religieuses étant au dedans de la closture dudit prieuré avecques les maisons, tant de cloistres, dortoirs et aultres édifices qui y ont esté de nouvel ediffices pour loger et heberger lesdites religieuses étant à présent jusques au nombre de quarante cinq religieuses et nonnes, auquel lieu et prieuré de Rives lesdites dames hors leurs cloistres ont les logis des religieux et confesseurs desdites dames et leurs serviteurs: ensemble la chapelle de l'Habit fondée de monsieur saint Jehan et autres maisons dudit prieuré, granges, estables, teuts à bestes, court et espace de ladicte métairie dudit Habit qui est distant dudit prieuré de Rives d'un arpent de terre ou environ ouquel prieuré lesdites dames ont droit de fief, justice et jurisdiction, droicts de garenne à connils et plusieurs mestairies, moulins, rivières et autres terres qu'ils tiennent en leurs mains que mes prédecesseurs leur ont donné et legué, et le tiennent en franche aulmosne, et à la charge du divin service qu'ils font chacun jour au dit

prieuré et église de Rives, comme en l'abbaye de Frontevault de laquelle ils sont membres deppendans.

« La cure et église parrochial monsieur Saint Pierre de Balesme en laquelle y a une chappelle fondée de Monsieur Saint Louis, laquelle cure est de la fondation et dotation de mes predecesseurs.

« *Item*, l'église parrochial de Saint Martin d'Abilly seant en ma dite baronnie, fondée d'ancienneté par mes prédecesseurs.

« *Item*, la cure et église parrochial de Saint Sorin de Neuilly le Noble et l'hostel presbitéral d'icelle est d'ancienne fondation de mes prédécesseurs.

« *Item*, l'église parrochial de Saint Martin de Poizay le Jolly et le presbitaire qui est de la fondation de mes prédecesseurs.

« La chapelle monsieur Saint Marc seant près madite ville de la Haye, qui est de la fondation de mes prédecesseurs dont la collation d'icelle appartient à l'archidiacre d'oultre-Vienne en l'église de Tours, ordinaire collateur, qui autres fois avait eté et estoit en patron laye, et à lui donnée et leguée par la main de mes prédecesseurs avec plusieurs rentes et domaines pour la fondation d'icelle, à la charge de dire par chacune semaine de l'an une messe en ladite église ainsi que lui et ses prédecesseurs ont accoustumé de faire tant pour l'ame de moy que de mes prédecesseurs qui l'ont fondée et dotée à la charge aultre, que ledit archidiacre ou chappelain qui sera pourvu de ladite chapelle sera tenu de tenir et entretenir les maisons des ladres qui sont illecques demeurant bien convenablement et aussi leur administrer les sacrements de sainte église quand le cas y advient et aussi de boyre et manger et autres choses nécessaires aux passans.

« *Item*, le prieuré et chappelle monsieur Saint Jacques de la Lande, qui est de bien grand revenu. dont le prieur d'icelle est tenu de dire ou faire dire par chacune sepmaine de l'an une messe en ladicte chapelle, laquelle est de bien notable et ancienne fondation.

« *Item*, le prieuré et la chappelle Sainte Catherine, assise sous l'hostel du Palais qui est tenu à foy et hommage lige de madite seigneurie, de laquelle chappelle mes prédecesseurs sont d'ancienneté fondateurs et augmenteurs tant en domaines doit deut messes par chacune semaine.

« *Item*, le prieur de la Chapelle Blanche.

« *Item*, le commandeur de la Rivière tient de moy l'hopital dudit lieu où j'ai toute justice et juridiction.

« *Item*, la chappelle madame Sainte Radégonde seant au dessous du chastel de la Chatière ou diocèse de Tours, ou souloit être à la présentation dudit seigneur de la Chatière comme ayant le droit de mes prédécesseurs et par deffaut d'y avoir pourra si et quand vocation y est advenue par mort; ledit sieur de la Chatière y a perdu ledit droit et est à présent de la collation de très reverendissime père en Dieu l'archevêque de Tours... laquelle chappelle est de la fondation de mes prédecesseurs.

« S'ensuivent les choses qui sont tenus à foy et hommage lige ou simple.

« La vicomté de Tours, laquelle s'étend en la ville et vicomté de Tours, mêmement en la grande rue publique appelée la rue de la Tour-feu-Hugon.............., et ladite vicomté est de foy et hommage lige. Le seigneur du Chastellier me doit foy et hommage lige et plain et un demy roussin de service du prix de trente sols à muance de seigneur, et les loyaux aides quand elles y adviennent... par raison du chastel et seigneurie du Chastellier ses appartenances, la justice et juridiction haulte, moyenne et basse, droit de guet et pontenage et tous les droits qui en deppendent et peuvent en deppendre fors la suzeraineté, ressort et droit de chatellenie.

« Noble homme René de la Rochefoucauld, seigneur de Nueilly le Noble, me doit foy et hommage lige et cent sols tournois à muance de seigneur et les loyaux aides quand elles adviennent à cause du lieu, hostel, fonds et domaine de Neuilly le Noble en tous ses droits et fiefs, haulte, moyenne et basse justice et tout ce qui en dépend qu'il tient de moy à ladite foy et hommage lige sous laquelle il a droit de tenir ses plaids de mois en mois et ses assises quatre fois l'an.

« *Item*, messire René de Voyer, chevalier de l'ordre du roy, bailly de Touraine, fils aisné de feu monsieur Jehan de Voyer, chevalier de l'ordre, seigneur de Paulmy, me doit foy et hommage lige, service et garde de mon chastel de la Haye et les loyaux aides quand elles y adviennent, pour raison de la chatellenie, hostel, fond, lieu, domaine, terre et seigneurie, haulte, moyenne et basse justice dudit lieu de Paulmy.

« Tient aussi ledit Voyer à foy et hommage lige les fiefs de la Voyrie de la Haye et du moulin du Clos.

« Les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Tours me doivent foy et hommage simple, ung rouscin de service à muance de seigneur et vingt cinq sols aux loyaux aides pour les fiefs et seigneuries du Buisson et du Vigneau seant ez paroisse de Serigny.

« L'hostel, fond, domaine et basse justice de Crouzières, paroisse de Veigné, doit au château de la Haye foy et hommage simple et cinq sols aux loyaux aides.

« L'hostel, fond, domaine et hebergement d'Esves et ses appartenances seant en la paroisse de Balesme, la Celle Saint Avent et es environs avec droit de fief, justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, retenu à moy la suzeraineté de droit de chatellenie doit foy et hommage lige, gardes et aydes quand elles y adviennent.

« L'hostel, fond, domaine de la Fournière, ap-

partenances et deppendances séant en la paroisse d'Abilly, doit chacun an, au jour Saint Michel, à ma recepte de la Haye cinq sols tournois de devoir annuel.

« Lés fief, terre et seigneurie de Nouys avec ses appartenances, seant en la paroisse de Saint-Martin le beau, avec droit de justice moyenne et basse tenue et mouvant de la Haye, doibvent foy et hommage lige et autres devoirs.

« L'hostel, fond et domaine de Pouvreau en la paroisse d'Abilly, foy et hommage lige.

« Hostel, fief, terre et seigneurie de Pallais, appartenances... seant en la paroisse de Leugny sur Creuze, foy et hommage lige, garde et service selon la coutume du pays.

« Hostel, fief, terre et seigneurie de la Vernoizière avec ses appartenances, seant en la paroisse de Nueilly le noble, doit foy et hommage lige et dix sols tournois aux loyaux aides.

« Hostel, tenement et appartenances de la Radinière, seant en la paroisse de Mons près Montbason, doit foy et hommage lige, aydes et gardes au château de la Haye.

« Le fief du Puy d'Abilly, du Ruau et de la Grange doit foy et hommage. Le lieu, fief, terre et seigneurie de la Fontaine de Benays, en la paroisse de Poizay le Jolly, enclavé au dedans de la vicomté de Chatelleraud, avec droit de haute justice moyenne et basse et les droits qui en deppendent, doit foy et hommage lige, avec chappeau de roses de franc devoir payables chacun an la vigile de Pentecoste à la recepte ordinaire de la Haye.

« Lieu, hostel, fond, domaine et basse justice de la Gauchère, doit foy et hommage lige, et aydes et gardes.

« Fiefs, terres et seigneuries de Prouzay et de la Barbotinière, seant en la paroisse de Balesme, doivent foy et hommage lige et ung rouscin de service du prix de 60 sols tournois aux loyaux aides quand elles y adviennent.

« Hostel, lieu, terre et appartenances de la Chattière, haute, moyenne et basse justice, en la paroisse de Leugny sur Creuze, doit foi et hommage lige.

« Lieu, domaine et basse justice de Bessé, doit foy et hommage lige, gardes et aydes.

« Hostel, lieu, domaine et fond de la Levraudière doit foy et hommage simple et un gant du prix de quinze deniers tournois à muance de seigneur et cinq sols tournois aux loyaux aides.

« Lieu, fief, terre et seigneurie de Bruneau et droit de basse justice, foy et hommage lige et quarante jours de garde.

« Lieu, hostel, fond, domaine et basse justice de la Coussaye et le fief et terre du Couldray, foy et hommage simple.

« Le fief des Halles seant en la ville de la Haye et ez environs, droit de basse justice et voyrie doit foy et hommage lige, au devoir de gardes et aydes selon raison et la coustume du pays.

« Fief et seigneurie de Puy Rive, séant partie en la ville de la Haye et partie en la paroisse de Balesme, avec droit de basse justice, foy et hommage lige, garde, services et aydes quand il est besoin.

« Le fief du Pin doit foy et hommage lige, aydes et gardes selon la coutume.

« Fief et terre du Borgne Savary, séant partie en la ville de la Haye, foy et hommage plain.

« La grande dixme de la Grezelle et d'Espiers, foy et hommage lige.

« Le seigneur de Puy Garreau me doit foy et hommage plain, et un rouscin de service du prix de cent sols tournois à muance d'hommes, et gardes et aydes selon la coutume à cause et par raison de la rivière de Creuze, à prendre de ça et de là à l'endroit de l'église de Buisseuil et du Chillou qui est de l'autre part, jusques à la rivière de la Vienne et à l'entrée d'icelle, où il a tout droit de justice et jurisdiction moyenne et basse.

« Le passage et repassage du port de Pilles.

« Le seigneur de Larciz tient à foy et hommage simple et au service d'un gand blanc du prix de douze deniers à muance d'homme pour un quartier de pré seant près le gué Birault.

« Le seigneur et dame de la Tousche près Rives doit foy et hommage plain, aydes et garde selon la coutume un esperon blanc à muance de seigneur et d'homme du prix de cinq sols tournois à cause du lieu et appartenance de la Tousche, en la paroisse d'Abillé.

« La seigneurie de la Noiraye à cause dudit lieu doit foy et hommage plain et un éperon doré à muance de seigneur et d'homme, aydes et gardes quelles elles y aviennent et escheent de droit et de coutume.

« Lieu, fief, terre et seigneurie de Chasse Roue, doit foy et hommage lige.

« Lieu, fief, terre et seigneurie de la Guerrière, ses appartenances et dépendances doit foy et hommage simple et un gant blanc à muance de seigneurs et d'homme, à aydes et gardes quand le cas y advient et selon la coustume du pays.

« Fief et appartenances d'Arthannes, sis en la paroisse de Balesme doit foy et hommage lige.

« Lieu et fief du moulin de Folet doibt hommage simple.

« Lieux, domaines et appartenances de l'Espinette et de la Poterie, seants en la paroisse d'Abillé. »

Voici le texte d'un procès-verbal et de sentences concernant les droits d'éteufs, de quintaine et de oulles, qui étaient dûs au baron de la Haye :

« Roolle des nouveaux mariés espouzés dans les esglises de S[t] Georges et nostre Dame de ce lieu depuis le lundy de la pentecoste dernier mil sept cent douze jusques aux lundy de la pentecoste mil sept cent treize que les esteufs doivent estre jettés allant à procession qui se fait d'obligation à Nostre Dame de Rives, à ce jour.

« Premierement, Pierre Demont a espouzé la fille de René Migon. Jean Friquet a espouzé Marie Drouet. Louis Lambigau a espouzé Marie Deusse, servante de demoiselle de la Houssière. René Barré a espouzé Marie Cormier. Charles Gardret a espouzé Madeleine Bouchet.

« Auxquels mariés cy dessus dénommés avons donné acte de leurs comparutions, de ce qu'ils ont offert présenter les dits esteufs qui ont été jettés à la manière accoutumée. Dont acte donné et fait par nous Claude Mathé, bailly et juge ordinaire civil et criminel et de police de la ville et baronnye de la Haye en Touraine, le cinq juin 1713. Signé : Mathé, Gibouin, Barnabé.

« Assises de la quintaine tenu par nous Claude Mathé, bailly et juge ordinaire civil et criminel et de police de la ville et baronnye de la Haye en Touraine, contenant les noms des moulins et meusniers dependant de la baronnye de la Haye qui sont obligez de tirer la quintaine dans la rivière de Creuze, du costé du Poitou, nostre territoire, suivant la roolle cy après :

« Le meusnier du moullin de la Saullais a comparu par Jacques Gaucher qui a fait le debvoir.

« Le meusnier du moullin de Follet, a comparu par Valère Pelot qui a fait le debvoir.

« Le meusnier du moulin de Coullombeau, id.

« Le meusnier du moullin de Pouzard, defaillant.

« Le meusnier du moullin d'Esves, a comparu par Remy Leau qui a fait le debvoir.

« Le meusnier du moullin de la ville, id.

« Le meusnier du moullin de Grignon, id.

« Le meusnier du moullin du Temple, défaut.

« Le meusnier du moulin de la Glanchère, id.

« Le meusnier du moulin de Cocqloche, a comparu par Gaucher, qui a fait le debvoir.

« Le meusnier du moulin de Rives, id., par Louis Gautier.

« Le meusnier du moullin de Cuffon, id.

« Le meusnier du moullin de la Garde, id.

« Le meusnier du moulin neuf de la Marche, deffaut.

« Le meusnier du moulin de la Chatière qui a comparu par François Laleron.

« Les meusniers du moullin de Launais, Berault, Bessé, Bruneau, la Fontaine-Benart, Argenson, Chastellyer, Paulmy, deffaut.

« Le meusnier du moullin de Bordelle a comparu par Gautier.

« Nous, juge susdit, avons donné deffaut des non comparants et pour le proffit d'iceluy les avons condamnés chascun en trois livres d'amende faute par eux d'avoir comparu et s'estre présenté pour faire le debvoir de la quintaine conformement à l'usage et aux droits attribués à Monseigneur de cette cour, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque. Fait le unziesme de juin 1713 sur le bord de la rivière de Creuze, du costé du Poitou, en présence des soubsignés. Signé : Mathé, Rebuffé, Legeay, Gibouin, Pillotte, Barraut.

« Troisiesme assise tenu par nous juge susdit le unziesme jour de juin 1713, sur les trois heures de relevée en la grande maison de cette baronnye ou nous nous sommes transportés assisté du procureur de la cour et de nostre greffier pour recepvoir les droits et debvoirs deus à Monseigneur de cette cour pour les veuves qui convolent en secondes noces et qui ont espouzé dans les esglises es paroisses de S[t] Georges et Nostre Dame de cette ville depuis nostre dernière assise 1712 jusqu'à présent, les quels droits et debvoirs sont que chasque veufve doit apporter une oulle, la doit casser, à teste couverte, avecq une chanson, suivant le rolle cy-après : (Suivent les noms de veuves qui ont comparu). »

Seigneurs et barons de la Haye.

I. — Adelande, premier seigneur connu de la Haye (900), possédait en même temps les terres de Loches et de Villandry.

II. — Garnier, fils du précédent, fut aussi seigneur de la Haye, de Villandry et de Loches. Il eut une fille unique, Roscille, qui épousa Foulques le Roux, comte d'Anjou, fils d'Ingelger, sénéchal du Gâtinais, auquel elle porta en dot la terre de la Haye (930).

III. — Foulques le Roux, comte d'Anjou, seigneur de la Haye, mourut en 938, laissant trois enfants : 1° Ingelger, qui fut tué dans un combat, près de Charolles, en 935 ; 2° Guy, évêque de Soissons (937) ; 3° Foulques II, dit le Bon.

IV. — Foulques II, dit le Bon, comte d'Anjou, seigneur de la Haye, mourut en 958. Ses enfants furent : 1° Geoffroy I, comte d'Anjou ; 2° Guy, évêque du Puy et abbé de Cormery ; 3° Dreux, évêque du Puy après son frère ; 4° Alix, femme d'Étienne, comte de Gévaudan.

V. — Geoffroy I, comte d'Anjou, seigneur de la Haye, rendit de grands services à l'État sous le règne de Lothaire. Il fut tué devant le château de Marson le 21 juillet 987. On lui doit la fondation de la collégiale de Loches. D'Adelaïs de Vermandois, il eut cinq enfants : 1° Maurice, mort sans postérité, en 1012 ; 2° Ermengarde, mariée, en 970, à Conan I, comte de Bretagne ; 3° Blanche, femme de Guillaume I[er], comte de Provence ; 4° Herberge, mariée à Guillaume II, comte d'Angoulême ; 5° Foulques III, comte d'Anjou.

VI. — Hugues de la Haye, dit *Vaïeur,* ou *Voyeur,* seigneur de la Haye, est cité dans un titre de 1010. Il se fit religieux dans l'abbaye de Beaulieu et donna à cet établissement, en prenant l'habit, la moitié de sa propriété de l'Ile, avec les revenus qui en dependaient ; c'est ce que nous apprend une charte dont voici le texte :

Precedentium patrum edoctus exemplis ut quandiu homo miserrimus presentis sæculi prosperitatibus.......... externa judicii discussionem jugiter præ oculis habeat et toto nisu

totisque desiderans ad æterna suspirans de caducis et perituris rebus peccata sua redimat deumque propicium sibi faciat quo liberius permanentes futuræ beatitudinis valeat adipisci divitias, quapropter ego videlicet Hugo, Sanctionis frater, in Christi nomine fugitiva delinquens et æternis atque mansari miseri cupiens mundum pro supernæ retributionis omnibus derelinquo me ipsum servitio creatoris adopta in monasterio qui dicitur Bellilocus monachorum habitum sumens et pro peccatorum meorum remissione servitoribus ejusdem loci associari desiderans de his igitur quæ michi competunt ne vacuus adventasse videas eidem loco aliquid conferri cum consensu et voluntate amicorum meorum, medietatem Insulæ monachis ibidem communientibus in perpetuum habere concedo et de his omnibus quæ ad eamdem Insulam pertinere........ noscuntur et ut hæc nostra constitutio stabilis et firma perseverat hoc a juniore feci filio meo Sanctionii et filiabus mei Fremburgi videlicet et Sare. Testes exinde existunt hii : Hildricus miles; Archimbaldus, Nasonius, Ingelandus, Rainaldus, Harduinus filius ejus, Martinus, serviens; Gosfredus, Solfers, Ulgerius vero de Brisco, ea cujus principali beneficio hoc descendere videbatur pro Autrilio habuit autem solidos inter se et matrem suam, et concessit hæc monachis sicut habebat ipse Hugo antequam veniret ad monasterium vicariam videlicet et omnia quæ devovimus.

Hugues de la Haye eut quatre enfants : N., Fremberge, Sare et Sanction qui fut seigneur de la Haye.

VII. — Sanction, ou Sancho de la Haye, seigneur de la Haye et de Balesmes, est mentionné dans un grand nombre d'actes du XIe siècle. Vers 1045, il vendit à Étienne, abbé de Beaulieu, la moitié de la sépulture de Saint-Pierre de Balesmes, la moitié des offrandes, le revenu entier de la cure, la dîme, la viguerie de cette localité, etc., ainsi qu'il résulte de la charte suivante :

Notum esse volumus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus tam præsentibus quam futuris quod ego Stephanus Bellocensis emi de Sanctone, milit ide Haye et de filiis ejus videlicet Raynaldo atque Ascelino, et per auctoritatem Gaufridi comitis, medietatem sepulturæ de ecclesia S^{ti} Petri de Baleema et medietatem offerendæ et fiscum presbiteri, totum et totam decimam quam in dominio ipse Sanctio habebat, nec non totum burgum et censum et vicariam et forfacta furti, incendii, sanguinis, rapti, et medietatem de omnibus vendis insuper et omnia alia quæ sibi eveniebant extra redditionem pedagii, nec non etiam quartam partem de tribus feriis quæ ibi conveniunt in tribus festivitatibus Sancti Petri; et de forfactis si forte in ipsis feriis facta fuerint; similiter quartam partem est quoque in eadem emptione ecclesia Sancti Symphorismi tota et quidquid ei pertinet, scilicet tantum terræ quantum quatuor boves arare possunt duobus lationibus et tres aripenni vineæ et furnus unus et medietas feriæ S^{ti} Symphoriani et medietas forfactorum si quâ in ea facta fuerint judice monacho qui ibi habitaverit vel eo qui sub eo erit, et tota sepultura de militibus ibi sepultis et uxoribus eorum; et quartarius prati et decima piscium de ecclusa quæ est ante castellum; hujus emptionis fuerunt nonagenti et XX solidos, hos ipse Sanctio habuit; uxor ejus Avelina duas uncias de auro; Raynaldus filius ejus X solidos; alter filius ejus Ascelinus V solidos. Qui ad hanc vendicionem atque emptionem affuerunt hic notificantur : Sanctio et filii ejus, Rainaldus comitis filius, Gisbardus presbyter, Constantius, Daniel, Rainardus, Bloceus, Rainaldus Suesnel, Martinus serviens, Rainaldus Meschin, Goscelinus Brito, Ingefaldus, Giraldus Meschin, Gas, serviens, Fainaldus, serviens, Bricus, serviens, Rainaldus Visel, Gosfredus Rosel, Goffredus, serviens, Geraldus filius Bertroni, Lidemarus Rufus, Petrus, miles de Insula-Pagani.

En 1050, Sanction de la Haye restitua quelques propriétés à l'église de Tours et confirma une donation que son père avait faite à l'abbaye de Beaulieu. De son mariage avec Aveline de N.. sont issus : Regnaud, Ascelin, Hervé et Romuald.

VIII. — Regnaud de la Haye, seigneur de la Haye, figure dans des chartes de 1045 et de 1050. comme un des bienfaiteurs de l'abbaye de Beaulieu. On ignore s'il eut des enfants de son mariage avec N. de Maillé.

IX. — Gosselin II de Sainte-Maure devint seigneur de la Haye par son mariage avec Cassinotte, héritière de cette terre ainsi que de la vicomté de Tours. Il était fils de Hugues de Sainte-Maure et de Ænor de Berlay de Montreuil. Nous le voyons mentionné, en 1040, dans une charte relative à la fondation de l'abbaye de Vendôme, avec Henri, roi de France, Guillaume, duc d'Aquitaine, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, Léon d'Amboise, Geoffroy de Prouilly, Constantin de Mello et autres illustres personnages. Il eut trois enfants : Gosselin III, Hugues de Sainte-Maure et Guillaume.

X. — Gosselin III de Sainte-Maure, seigneur de la Haye et de Sainte-Maure, prit part, avec son frère Hugues, à la guerre que le comte d'Anjou fit à Henri Ier, roi d'Angleterre, et se trouva à la bataille de Séez, en Normandie (1118). Il fut tué dans la ville de la Haye par ses soldats qui s'étaient mutinés contre lui. On croit qu'il eût un fils, Hugues, qui aurait possédé après lui la terre de Sainte-Maure.

XI. — Hugues Mischin, personnage dont l'origine nous est inconnue, possédait la terre de la Haye en 1124. Sa femme, qui se nommait Cassi-

notte, n'était autre, sans doute, que la veuve de Gosselin II de Sainte-Maure. Par une charte de 1124, le nommé Rainaud Chaluert et ses frères Achille, Arpin, Hector et Foulques, ayant donné aux religieux de l'abbaye de Beaulieu un terrain suffisant pour construire un cloître et des maisons près du marché de la Haye, Hugues Mischin et sa femme s'associèrent à cet acte de libéralité en le confirmant et en y ajoutant la concession d'un marché qui se tiendrait la veille et le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine et dont le revenu devait revenir en entier aux donataires. Voici le texte de la charte :

Quoniam nos hortatur a philosophis ut dum tempus habemus operemus bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei, ego Rainaldus Chaluert, fratribus meis Arpino, Achille, Hectore, Fulco et sororibus pro patris matrisque animabus juxta forum Haiæ do ecclesiæ Bellilocensi et monachis ibidem Deo servientibus terræ quantum opus est ad ecclesiam, claustra domosque ædificandos quod donum Hugo Mischinus, ejusdem Haiæ dominus, dominaque ejus uxor Quasimota concesserunt, et quia ecclesia illa construenda erat in honore domini sanctæque Mariæ Magdalenæ cujus ipse Hugo homo erat et peregrinus ad auxilium ipsius constituendæ ecclesiæ et ad victum monachorum eisdem concessit ut in vigilia et ipso die festivitatis Beatæ Mariæ Magdalenæ feriam constituerant cujus vendiciones feriæ, costumas, ceteras monachis teste Goscelino de Moseo et nepote ejus Rainaldo ob hoc dedere monachi ipse Hugoni LX *solidos quos habuit Guido Catus pro uno palafredo quod debebat ei Hugo, hoc quoque predicta domina datis sibi* X *solidis pro patris matrisque animas concessit Giraldo priori et Savarico, Giraldo de Bualoo monachis, de stabilicione quam fecerant monachi Sanctæ Trinitati Belliloci cum Hugone Sanctæ Mauræ et cum duobus filiis ejus, scilicet Hugo atque Goscelinus, ecclesiæ Haiæ. Testes sunt Rainaldus Calvus atque Goscelinus Amerioius, Rainaldus Ribotellus dapifer, Gaufridus Brisac, Paganus de Sancta Maura, Bardinus Vascelinus portitor, Anserius, Achaldus de Molsei et alii plures. His itaque gestis, Giraldus, prior, et Savaricus cum Gaufredo Martino Turonensi, construendæ ecclesiæ mandatum ab archiepiscopo impetraverunt, accepta igitur gratia licentiaque archiepiscopali atque ab eodem archiepiscopo tribus qui in fundamento primitus ponerentur acceptis capillis simul que cum consensu et concessu Guilberti archidiaconi atque Alberici archipresbyteri monachi reversi sunt et deinceps capellam edificare ceperunt; patet satis quia quidam rerum gestorum thesaurus est memoria ea enim quæ necessaria nostris usibus firmiter tenere utile ducimus curtis memorialibus velut thesauris observanda reponimus huic igitur inserere studuimus cartulæ..... respectu Rainaldus Chaluert infirmitate correptus partem ecclesiæ S*[ti]* Petri Balemecensis quam contra Dei sanctorumque decreta patrum........ factus cum uxore suâ cum filiis idipsum precantibus dedit hoc autem filius ejus Achilles cui a patre ipsa ejusdem ecclesiæ pars donata fuerat.*

Devenue veuve pour la seconde fois, avant 1126, Cassinotte se remaria avec Jean de Montbazon, qui fut par cette alliance seigneur de la Haye et vicomte de Tours.

XII. — Jean de Montbazon, baron de la Haye et vicomte de Tours, est cité avec sa femme, Cassinotte et deux de ses enfants, Renaud et Hugues, dans une charte relative à l'abbaye de Fontevrault. Ce fut du temps de ce seigneur et avec son autorisation qu'un nommé Boson, originaire de la Haye, après avoir quitté la cour de Louis le Gros, se fit moine à Beaulieu et donna à ce monastère la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Pierre de Balesme et le tiers des offrandes qui lui étaient dues dans cette église. L'acte fut passé dans le *monastère* de Sainte-Marie du château de la Haye, en présence de Jean de Montbazon, de Godefroy, abbé de Beaulieu, et d'Étienne de Barrou, prieur de Balesmes. Ce dernier, en retour de l'autorisation donnée par le seigneur suzerain, versa quinze sols à Cassinotte de la Haye, sept sols à Jean de Montbazon et douze sols à chacun de leurs enfants :

Sicut nulla societas est luci ad tenebras ita nil habet commune cum mendacio veritas et ergo certius teneatur, quod destructo mendacio veraciter igitur ad posterorum notitiam presentia gesta scripto mandare curavimus, quatenus ipsis cognita fiant et nos inde memoriter certitudinem teneamus; igitur anno ab Incarnatione Domini MCXXXIII *apud Andegavum et Turones et Cenomannum consulatum agente Gauffredo Fulconis Jherolosimorum regis filio et Henrici Anglorum regis genero, apud Bellocense vero cenobium abbatis officium tenente Gauffredo in monasterio S. Mariæ de Castello Haiæ, coram legitimis testibus infra notatis roborata fuit ista concessio quam ne oblivioni traderetur presenti mandavimus scripto. Quidam miles nomine Boso, Gosmeri filius, longeva milicia et senio fessus, consilio dominæ Cassimote, monachus Belliloci fieri postulavit, et totam decimam suam quam in parochia S. Petri de Balesma habebat monasterio Bellilocensi et monachis Deo servientibus ibi dedit, concedentibus patris sui Reginaldo, Gosmeri et Pagano, hoc ipsum etiam volentibus, laudantibus et concentibus illis de cujus fevo videbatur moveri, domino scilicet Johanne de Montebasonis et uxore ejus domina Cassimota et filiis Hugone, Rainaldo et Bartholomeo. Dedit, etiam eis quicquid in ecclesiæ*

S. Petri habebat, quintem partem scilicet omnium primitiarum quam a proavis jure hereditario possiderat, quod donum inconcussum munere volens Stephanus Boso qui Belliloci monachus erat prepositus obedientiæ de Baleesma tempore illo in acquirendis....... usu continuo dedit dominæ Cassimotæ pro concessione hac XV *solidos et domino Johanni de Montebaso nis* VII, *et Hugoni eorum filio* XII, *et Reginaldo Espodril,* XII *nummos, et Philippo,* III, *et Bartholomeo... et filiabus ejus parem donavit nummorum quantitatem. Hoc donum et hac concessio in monasterio de S. Mariæ Castello........ domini Gauffredi abbatis facta fuit et hujus rei testes ea utraque parte veritas veraces istos denumeravit, ex parte nostra abbatem Gauffredum, Stephanum Baronum, Stephanum Nigrum, Johannem Goslenum archipresbyterum, Herveum cocum, Amanucum Rainaldum Cherel, Jacquelinum. Ex parte Bosonis hi sunt testes probatissimi : Johannes, dominus Haiæ, Casimota ejus uxor, Hugo eorum filius, Ribotellus Petrus Goscelini, Falco Vigenus, Americus Rogenel, Mauricius de Salmuriis, Ridellus Mestivier, Michael, Robertus Jacquelini, Bernardus de Sancto Valrico et multi alii.*

Jean de Montbazon laissa trois fils : Hugues, Renaud et Barthélemy, qui abandonnèrent le nom de leur père pour prendre celui de la Haye.

XIII. — Hugues de la Haye est cité comme étant seigneur de la Haye dans une charte de 1132. Il mourut sans laisser d'enfants.

XIV. — Ribotel, seigneur de la Haye, confirma, en 1133, une donation faite par Geoffroy le Roux, seigneur de Cravant à l'abbaye de Sainte-Marie de Turpenay. Nous ignorons à quel titre ce personnage était devenu propriétaire de la Haye. Il avait un frère nommé André.

XV. — Renaud de la Haye, frère de Hugues, dont nous avons parlé précédemment, est qualifié de seigneur de la Haye, dans une donation qu'il fit en 1159, à l'Hôtel-Dieu de Tours, d'une dîme assise sur un domaine voisin de Ruau-d'Épeigné. D'Hersendis de Colombiers il eut un fils unique, Hamelin de la Haye.

XVI. — Hamelin de la Haye, chev., seigneur de la Haye, est mentionné dans un acte de 1165. Il eut un fils unique, Geoffroy.

XVII. — Geoffroy de la Haye, chev., seigneur de la Haye, fut dépouillé de ses terres, en 1173, par Henri II, roi d'Angleterre, qui les lui rendit l'année suivante. Ses enfants furent Barthélemy et Hugues.

XVIII. — Barthélemy de la Haye, chev., baron de la Haye, mourut sans postérité, vers 1180.

XIX. — Giraud de Couhé, ou de Coé (*de Coheta*), chev., était seigneur de la Haye, en 1195. Il appartenait à l'illustre maison de Lusignan. En 1195, il donna à l'abbaye de Bois-Aubry tout ce qui lui appartenait à la Bruère (aujourd'hui la Lande), paroisse de Neuilly-le-Noble, ainsi que le pré de Neuilly, pour y construire une église sous le vocable de saint Jacques. Geoffroy de Couhé, frère de Giraud, céda au même monastère les serfs, les terrains et les privilèges qu'il avait à Neuilly et trois sols de cens dûs par un nommé Raoul Perequin. C'est ce que nous apprend la charte suivante de Barthélemy, archevêque de Tours, qui approuva ces donations :

Bartholomæus Dei gratia archiepiscopus Turonensis, omnibus ad quos presentes litteræ pervenerint salutem in omnium Salvatore. Noverit universitas vestra quod Giraudus Choetæ, vir nobilis, cum assensu Sibillæ uxoris suæ et Gaufridi Choetæ fratris sui, pro salute animæ suæ et parentum suorum, dedit in eleemosynam ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Lucesio (depuis Bois-Aubry) *omnia quæ sui juris erant in terra de Brueria et pertinencia ejus a primo........ usque ad quadrimum de Mesnil et usque ad crucem Chevillatam quæ est in via de Haia quæ vadit apud Nuille, et pratum de Nuille, ad construendam basilicam ibidem in honore beati Jacobi Apostoli. Ibidem Gaufredus Choeta dedit integrè eidem ecclesiæ quæcumque ad illum pertinebant tam in hominibus quam in terra et in omnibus pertinenciis de Nuille, et tres solidos censuales minus obolæ quos Radulphus Perequinus debebat, et hæc debet Gaufredus et Giraudus frater ejus. De Giraudo Choeta sunt testes : Henricus, abbas de Nucariis, Bucardus de Mermandia, Hugo de Campo-Bono, Petrus de Alba-Terra, Bucardus, Archambaudus de Mane. De dono Gaufredi Choetæ testes sunt : Hubertus Riboteis et Galterius de Balema. Quod ut ratum sit presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum anno gratiæ millesimo centesimo nonagesimo quinto.*

Giraud de Couhé est mentionné comme témoin dans une charte de la même époque, relative au couvent de Rives, près la Haye, et dans un aveu rendu, en 1529, par Odet Guérin, prieur de Saint-Jacques de la Lande, à Gilles de Laval, baron de la Haye :

« C'est le dénombrement des domaines et héritages que je, frère Odet Guérin, prêtre, religieux de l'ordre de Monsieur S[t] Benoist, prieur du prieuré de Monsieur S[t] Jacques de la Lande jadis appelé le prieuré la Bruère situé et assis au dedans de la paroisse de S[t] Saturnin de Neuilly-le-Noble, membre dépendant de l'abbaye de Bois-Aubry, tiens et advoue tenir de vous noble et puissant seigneur Gilles de Laval, seigneur baron des baronnies et seigneuries de Maillé, Bressuyre, Benais et la Haye en Touraine, et à cause de vostre baronnie de la Haye, lesquels domaines et héritages anciennement furent donnés par deffunt de bonne mémoire *Giraldus Coheta, chevalier, seigneur baron du dit lieu de la Haye*. en pure et franche aumosne à l'église Monsieur

St Michel de Luczay, de présent appelé le Bois-Aubry, à la charge de construire et bâtir au dit lieu de la Bruère, de présent appelé en langage vulgaire La Lande, une chapelle en l'honneur de Notre Seigneur J.-C. et de Monsieur St Jacques, en faisant lequel don des dits domaines et héritages fut donné à la dite église entierement droit de justice, fief et juridiction. Le 28 octobre 1529. »

Un semblable aveu relatant les mêmes faits, fut rendu, en 1540, par Jean de la Jaille, prieur de Saint-Jacques de la Lande.

On a vu, par l'une des chartes qui précèdent, que la femme de Giraud de Couhé se nommait Sibille. Nous ignorons s'il eut des enfants et comment la terre de la Haye rentra dans la famille de ce nom.

XX. — Hugues de la Haye, chev., seigneur de la Haye, et frère de Barthélemy, dont nous avons parlé sous le § XVIII, confirma, en 1218, une donation faite par André Barbe à l'abbaye de la Merci-Dieu, et fonda, dans ce monastère, l'anniversaire de sa femme, Eustache, pour lequel il céda aux religieux une rente d'un denier assise sur le fief de Mouzay et qu'André Barbe lui payait chaque année la veille de Pâques. Voici le texte de l'acte qui constata ces donations :

Ego dominus Hugo Haiæ, notum facio omnibus has litteras inspecturis quod concessi abbatiæ de Misericordia-Dei donum quod Andreas Barbe in perpetuam eleemosinam eidem abbatiæ dedit in feodo de Mouse. Ego quoque pro anima uxoris meæ Eustachiæ cujus anniversarium facient fratres ejusdem abbatiæ, unum denarium eis concessi quod idem Andreas singulis annis in vigilia Paschæ pro ejusdem feodi parte mihi reddere tenebatur. Quod ut eisdem fratribus sit magis ratum et inconcussum et stabile perseveret scripti testimonis sigilli mei appositione feci communire. Actum anno Verbi incarnati M° CC° XVIII°.

XXI. — Philippe de la Haye, chevalier-banneret, seigneur de la Haye, et que l'on suppose être le fils du précédent, épousa Isabelle de Passavant, dame de Passavant, dont il eut : 1° Barthélemy; 2° Geoffroy, archevêque de Tours; 3° Maurice, seigneur de Faye-la-Vineuse. En 1245, Philippe de la Haye donna en pure aumône, à la chapelle de Saint-Jacques de la Lande, la part qu'il avait dans un pré situé à Neuilly-le-Noble, à la charge, par le prieur, de célébrer son anniversaire et celui de sa femme Isabelle :

Universis presentes litteras inspecturis Philippus de Haya, miles, salutem in Domino. Noveritis quod cum ego et capella beati Jacobi de Landa haberemus quoddam pratum parcionarium situm in parochia de Nueilleio inter Louvinere ex una parte et Chanteroie ex altera, in quo prato partem habebam ratione cujusdem scanbii seu permutacionis quod vel quia feceramus ad invicem ego et Girardus Guenni, valetus, de predicta parte dicti prati et pluribus rebus aliis et etiam cum ego dedissem jam diù ut in puram et perpetuam helemosynam Deo et capellæ prædictæ pro aniversario meo et Ysabellæ uxoris meæ ibidem faciendo unum sextarium frumenti ad mensuram Hayæ percipiendo a prioribus dictæ capellæ annis singulis apud Nueille in domo mea, tandem affectans et ambiens habere partem majorem in orationibus dictæ capellæ et etiam in orationibus monasterii Luzeciensis cui monasterio dicta capella immediatè est subjecta, cum assensu et voluntate predictæ uxoris meæ, prefatæ capellæ et fratribus ibidem Deo servientibus quitavi, dedi et perpetuò dimisi omnia quæcumque de jure habebam vel quocumque modo habere poteram vel debebam in toto dicto prato vel in partem ejusdem ratione dicti scanbii vel permutacionis seu quacumque alia ratione habenda tenenda possidenda et explectanda de cetero in perpetuum a servitoribus dictæ capellæ quietè et pacifice sine contradictione aliqua......... q...... ego vel hæredes seu quicumque successores mei possumus habere vel facere modo aliquo in predictis. Domnus vero Arnulfus, tunc prior dicti loci, cum assensu et voluntate abbatis et conventus monasterii sui predicti quitavit mihi et heredibus meis predictum sextarium frumenti annuum pro se et successoribus suis qui pro tempore fuerint in capella predicta et etiam de redditione predicti sextarii frumenti penitus et precise ita tamen quod non minus tenebuntur facere meum aniversarium et predictæ uxoris meæ in capella superius nominata si vero per successum temporis aliqui heredes vel successores mei per eorum calumpniam importunam contra hujusmodi quitacionem et donationem predictæ capellæ a me pie et misericorditer factum venire presumpserint seu modo aliquo attemptare, volo et concedo quod ipsi heredes vel successores mei calumpniatores predictorum predictæ capellæ et servitoribus ejusdem in quindecim libris monetæ currentis in...... semel persolvenda ab eisdem heredibus vel successoribus meis teneantur pro predicta parte dicti prati retrahenda et insuper ut ipsi heredes vel successores mei teneantur persolvere et reddere ex tunc predictæ capellæ et de servitoribus suis vel mandato eorumdem in perpetuum nimis singulis unum sextarium frumenti apud Nuille in domo mea de Brunea (Bruneau) *in festo sancti Michaelis pro dicto aniversario faciendo ad quas quindecim libras semel dictis de servitoribus reddendas et ad quod sextarius frumenti eisdem annuatim reddendus omnes heredes meos heredumque heredes et etiam quoscumque successori meos qui calumpniatores predictorum extiterint cum assensu et voluntate prelibatæ*

uxoris meæ omnibus modis quibus de jure possumus obligo et condampno. Hæc vero omnia premissa et singula ego dictus Philippus et dicta Ysabellis volumus et concedimus et firmiter teneri a dictis heredibus seu quibuscumque successoribus nostris percepimus nulla spe vel aliquo posse nobis retendis eadem omnia premissa et singula vel partem ipsorum aliquatenus revocandi, promittentes bona fide nos premissa omnia et singula firmiter tenere et inviolabiliter observare et contra eadem per nos vel per alium de cetero nos venire ad eadem omnia et singula supradicta tenenda ac firmiter observanda nos et heredes nostros et quoscumque successores et omnia bona nostra ubicumque et in quibuscumque rebus existentia specialiter obligando. In cujus rei memoriam et perpetuam firmitatem sepedictæ capellæ et fratribus ibidem Deo servientibus cum assensu et voluntate dictæ Hysabellis uxoris meæ presentes dedi litteras sigilli mei munimine roboratas. Datum mense februarii anno Domini M° CC° XL° *quinto.*

Chalmel fait remarquer que des lettres d'Isabelle de Passavant, veuve de Philippe de la Haye, en 1255, portent un sceau qui est le même que celui des seigneurs de Montbazon.

XXII. — Barthélemy de la Haye, chev., seigneur de la Haye et de Passavant, fonda l'anniversaire de sa femme Jehanne, dans l'abbaye de la Merci-Dieu, et constitua, au profit de ce monastère, une rente d'un setier de froment, à percevoir après sa mort sur la terre de la Fontaine, au diocèse de Poitiers. C'est ce qui résulte de l'acte suivant :

Universis presentes litteras inspecturis Bartholomæus de Haya, miles, salutem in Domino. Noverint universi quod ego pro amore Dei et pro salute animæ uxoris meæ, dedi et concessi in puram et perpetuam eleemosinam abbati et conventui de Misericordia Dei Turonensis diocœsis unum sextarium frumenti annui redditus percipiendum annuatim post mortem meam in terra mea de Fonte, Pictaviensis diocœsis. In cujus rei testimonium et munimen ego dedi dictis abbati et conventui presentes litteras sigilli mei munimine communitas. Datum ann° Domini M° CC° XL°.

En février 1272, Barthélemy de la Haye ratifia un acte passé entre Guionnet Peau-de-Loup, valet, et Guillaume et Pierre Veier. Voulant terminer un différent qui existait depuis longtemps entre lui et les religieux de la Merci-Dieu, il renonça, par lettres datées de 1276, au droit d'aubenage qu'il avait sur leurs hommes et reconnut leur droit de haute et basse justice et de petite voirie sur le lieu appelé *Goresius, seu des Chevaux.*

De son mariage avec Jeanne de Lusignan, fille de Guillaume de Lusignan, sont issus : 1° Geoffroy II; 2° Isabelle, femme de Philippe Isoré; 3° Prégent; 4° Eustache, mariée à Gervais de la Porte, chev. (1287).

XXIII, XXIV, XXV. — Guillaume, Pierre et Geoffroy de la Rajace, frères, chev., étaient coseigneurs de la Haye en 1280. Cette année-là, par acte passé à Chinon, en la cour du roi de France, *le samedi devant Pasques fleuries*, ils cédèrent le droit de pêche sur la Creuse, depuis l'église de Buxeuil jusqu'à la rivière de Vienne, à Guy de Montléon, seigneur de la Roche-Amenon, pour le prix de quarante livres tournois et à charge de foi et hommage plain envers le baron de la Haye, avec redevance d'un roussin de service du prix de cent sols et de trente-quatre sols quatre deniers aux aides.

Le seigneur de la Roche-Amenon avait sur ses tenanciers des droits assez bizarres. Les hommes veufs qui se remariaient devaient lui apporter à son château un coq blanc, le dimanche de la Trinité, après les épousailles. Les femmes veuves qui contractaient un second mariage, devaient lui offrir une houle verte, remplie de caillé. Les filles qui se mariaient étaient tenues de venir lui chanter une chanson à son château, le jour de la cérémonie.

La famille de la Rajace est souvent mentionnée dans des titres des XII° et XIII° siècles. Elle a fourni un abbé de la Merci-Dieu, Geoffroy de la Rajace, en 1200.

XXVI. — Geoffroy II de la Haye, chev., baron de la Haye, seigneur de Neuilly-le-Noble, Mouzay, la Croix-de-Bléré, etc., épousa Marie de Maillé, veuve de Péan de Maillé, seigneur de Brezé (1340), et en eut une fille unique, Isabelle, qui fut mariée à Pierre de Marmande.

XXVII. — Pierre de Marmande, chev., baron de la Haye (du chef de sa femme), seigneur de Faye-la-Vineuse et de la Roche-Clermault, fonda quatre chapellenies dans la chapelle de Sainte-Marie du pont de Chinon, le 11 juillet 1343. Voici, d'après la copie du *Liber bonarum gentium,* par D. Bétancourt (p. 219), un extrait des lettres de fondation :

In nomine Domini, amen. Per hoc presens publicum instrumentum............. quod anno Domini MCCCXLIII *die* XI *julii, indictione* XI, *pontificatus sanctissimi in Christo patris ac Domini Clementis divina providentia pape sexti anno secundo, circa hora meridiei illius diei, in domo Johannis dicti Petit Villain apud villam de Caynone, Turonensis diocœsis, coram reverendo in Christo patre ac Domino P., permissione divina archiepiscopo Turonensi in mei notarii....... presentia constitutus nobilis vir dominus Petrus de Mermande, miles, dominus de Rocha Clermau, dicti diocesis, providere sue et nobilis dominæ Ysabellis de Haia ejus uxoris animarum saluti volens, ut dicebat, ad honorem Dei et gloriose virginis Marie et matris ejus et totius*

cure celestis, augmentationemque cultus divini, de licentia et assensu dicti reverendi patris in hoc consentientis, et dicto militi quo ad infra scripta licentiam concedentis in capella ab eisdem conjugibus apud villam predictam constructa juxta pontes ville ejusdem, videlicet in vico per quem itur ad dictos pontes, in honore gloriose virginis modo predicte, fundavit, ordinavit et instituit quatuor cappellanias perpetuas, videlicet pro se tres, et nomine dicte uxoris sue et pro ipsa unam, perpetuis temporibus deserviendas per quatuor cappellanos instituendos in cappellanos cappellaniarum earumdem, et eas deserviri per quatuor cappelanos perpetuis temporibus ordinavit de autoritate et licentia dicti reverendi, videlicet de tribus missis a quolibet dictorum quatuor cappellanorum in dicta cappella per se vel per alium cappellanum qualibet hebdomada celebrandis; de quibus missis dicti cappellani qualibet die tenebuntur celebrare seu facere celebrari unam missam de Nostra Domina, cantando alta voce, seu cum nota, summo mane in cappella predicta. Et cum hoc ordinavit quod dicti cappellani in eadem cappella similiter perpetuis temporibus in vigilia quinque festorum gloriose Virginis predicte, videlicet Purificationis, Annunciationis, Nativitatis et Conceptionis per se vel per alium vesperas de Nostra Domina tenebuntur alta voce et sollempniter cum nota celebrare et decantare, et quolibet festo festorum predictorum in mane matutinas.

Ordinavit etiam quod si aliquis capellanorum cappellaniarum predictarum in celebratione trium missarum suarum in cappella predicta, seu alicujus earumdem, qualibet ebdomada predicta deficiat, quod pro defectu cujuslibet misse taliter deficiens tenebitur solvere et reddere domino archiepiscopo Turonensi pro tempore, sex denarios in utilitatem cappellanie ejusdem et quod nihilominus ad supplendum defectum suum celebrandumque missas seu missam in quarum seu cujus celebratione defecerit in eadem cappella seu facienda celebrari. Voluit etiam idem miles et ordinavit quod dicte cappellanie conferentur presbyteris vel talibus personhis que infra annum a tempore institutionis sue in cappellaniis predictis in qualibet earumdem, possint ad sacerdotium promoveri, et quod earumdem cappellaniarum cappellani infra annum a tempore institutionis eorumdem in eisdem et qualibet earumdem, ad sacerdotium promoveantur et se facere promoveri teneantur; et quod si cessante legitimo impedimento, dicti cappellani seu aliquis eorumdem infra annum a tempore predicto, nisi sacerdos fuerit autem, non fuerit ad sacerdotum promotus quod cappelliana, talis qui infra dictum annum ad sacerdotium se neglexerit facere promoveri, vacet ipso jure pure et simpliciter, valeatque tanquam libera et vacans alie ydonee persone, juxta et secundum ordinationem predictam, per illum ad quem collatio ejusdem cappellanie pertinebit libere conferri, poteritque ille cui collata fuerit, institui in eadem et in possessionem corporalem ejusdem induci, dicto taliter non promoto minime evocato.

Voluit etiam et ordinavit quod una cappellianarum predictarum perpetuis temporibus pleno jure spectat et pertineat ad simplicem collationem dicti reverendi patris et suorum successorum archiepiscoporum Turonensium, et alie tres spectent ad presentationem et jus patronatus ejusdem militis, quamdiu vixerit in humanis, et dicte domine Ysabelle uxoris sue si supervixerit post eumdem, tamdiu similiter dicta domina vixerit in humanis, et post mortem militis, et domine Ysabelle predictorum, ad presentationem et jus patronatus principalis heredis dicti militis dominum de Rocha Clermau predictum pro tempore in futurum. Quam presentationem seu jus patronatus idem miles sibi, dicte uxori sue et heredi suo sub forma et modo predicto, de expresso consensu dicti reverendi patris, specialiter reservavit. Ad dotationem vero et sustentationem cappellaniarum predictarum et cappellanorum pro tempore earumdem, coram dicto reverendo patre assignavit, dedit et livravit simpliciter et de presenti seu ex nunc idem miles, tam pro se quam dicta uxore sua, in quantum tangit quemlibet eorum, quatuor viginti sextarios frumenti ad mensuram communem de Caynone, et viginti libras similiter annui et perpetui redditus in denariis, videlicet pro quolibet cappellano viginti sextarios frumenti et centum solidos. . . . .

(*Cetera obmissa causa brevitatis (sic).*)

Une autre charte de la même année (1343) et relative à la chapelle dont il est question dans l'acte précédent, fait encore mention de Pierre de Marmande et le qualifie de *sire de la Roche Clermau, chevalier.*

Pierre de Marmande eut, d'Isabelle de la Haye, une fille unique, qui épousa Jean III, comte de Sancerre.

XXVIII. — Jean III de Sancerre, chev., baron de la Haye et de Saint-Michel-sur-Loire, seigneur de Faye-la-Vineuse et de la Roche-Clermault, fils de Louis II de Sancerre, connétable de France, et de Béatrix de Roucy, reçut, en 1377, l'aveu suivant d'Ymbert de Précigné, pour la terre du Châtellier, relevant de la Haye :

« De vous très noble et puissant seigneur, Monsieur le comte de Sancerre, je, Ymbert de Precigné, seigneur du Chatellier, tiens et advoue à tenir de vous, à cause de Madame Marguerite vostre femme, à cause de vostre chastellenye de la Haye, à foi et hommaige plain et deux roussins de service du prix de 30 sols, à

muance d'homme, quand le cas y advient, les choses qui s'ensuyvent : c'est à scavoir ma justice et voyrie grande et petite et ce qui en deppend et peut deppendre en toute ma terre du Chatellier. *Item*, la justice, voyrie de Jambes de Précigné mon parent, qu'il tient de moi au dit fief du Chastellier............ Le mercredy après la Chandeleur, 1377. »

De son mariage avec Marguerite de Marmande, Jean de Sancerre III eut deux filles, Marguerite et Jeanne.

XXIX. — Béraud II de Clermont, chev., comte de Clermont, seigneur de Mercœur, dauphin d'Auvergne, fut baron de la Haye à cause de son mariage avec Marguerite de Sancerre, fille de Jean III (juin 1374). En 1390, il reçut l'hommage de Charles de la Chaëre pour le fief Bruneau, relevant de la Haye, et mourut en 1400 (le 17 ou 21 janvier). Ses enfants furent : 1° Beraud III; 2° Louis; 3° Robert, religieux de la Chaise-Dieu, puis évêque de Chartres (1432) et archevêque d'Alby (1433); 4° Jean; 5° Jeanne, mariée, en 1400, à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges; 6° Marguerite, mariée, en 1404, à Jean de Bueil, grand-maître des arbalêtriers; 7° Jacquette, abbesse de Saint-Menoux.

Avant d'épouser Marguerite de Sancerre, Beraud II s'était marié deux fois : 1° avec Jeanne, fille de Guigues VIII, comte de Forez (22 juin 1357); 2° avec Jeanne, fille de Jean I, comte d'Auvergne (juin 1371). Il n'eut pas d'enfants de ce second mariage; du premier était issue Anne, mariée, le 19 août 1371, à Louis II, duc de Bourbon.

XXX. — Béraud III de Clermont, chev., comte de Clermont et de Sancerre, dauphin d'Auvergne, baron de la Haye et seigneur de Mirapont et d'Azay, reçut l'hommage suivant, le 14 mai 1418 :

« Beraut, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et seigneur de Mirapont, à tous ceulx qui verront ces présentes lettres, salut. Savoir fesons que nostre amé et féal escuier, Guillaume de Boufferé est entré en nostre foy et hommaige que à cause de nostre chastellenye de la Haye et à cause et pour raison de son hostel de la Vernoisière et appartenances assis en la paroisse de Nueillé, à laquelle foy et hommaige nous l'avons receu et recogneu par ces présentes comme il est accoustumé de faire, sauf nostre droict et l'autruy. Donné en nostre ville de la Haye, soubs nostre seing le 14e de may 1418. »

Le 22 novembre 1409, Beraud III consentit à une transaction par laquelle les terres de la Haye et d'Azay appartiendraient désormais à Jacques de Montberon, troisième mari de Marguerite de Sancerre. Il mourut le 28 juillet 1426. Par contrat du 22 juillet 1409, il avait épousé Jeanne, fille de Bertrand de la Tour V, et de Marie, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. De ce mariage est issue Jeanne, comtesse de Clermont, de Sancerre et de Montpensier, dauphine d'Auvergne, mariée, en 1428, à Louis de Bourbon I, comte de Montpensier.

Beraud III n'eut pas d'enfants d'un second mariage contracté, le 24 juillet 1426, avec Marguerite de Chauvigni.

XXXI. — Jacques de Montberon, chev., baron de la Haye et seigneur d'Azay, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême et chambellan du duc de Bourgogne, vendit la terre de la Haye à Jean de Torsay, vers 1420. Il mourut en 1422. Il avait épousé, en premières noces, Marie de Maulévrier, dont il eut : 1° François, baron de Montberon; 2° Jacques, capitaine de Thouars; 3° Catherine, femme de Renaud de Pons, puis de Jean de Malestroit; 4° Marguerite, mariée, le 18 octobre 1418, à Savary Bouchard, seigneur d'Aubeterre. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marguerite de Sancerre.

XXXII. — Jean de Torsay, chev., baron de la Haye, grand-maître des arbalêtriers de France, eut deux filles de Marie d'Argenton, veuve de Bertrand de Caselers : N., femme de Jean de Ventadour, et Jeanne, mariée successivement à André de Beaumont, Jean de Rochechouart et Philippe de Melun. Le 10 novembre 1424, l'aveu suivant lui fut rendu :

« De vous noble et puissant seigneur, Messire Jehan de Torsay, chevalier, seigneur de Lezay, la Mothe-St-Héraye et la Haye en Touraine, je, Jehan Veer, seigneur de Paulmy, tiens et advoue à tenir de vous à foy et hommaige lige, au regard de vostre chastel et chastellenye de la Haye et ressort d'icelle au service et loyaux aides, selon la calité (*sic*) des choses que je tiens de vous quand y adviennent, selon droit, usaige et la coustume du pays, le 10 novembre 1424. »

XXXIII. — André de Beaumont, chev., seigneur de Lezay, fils de Guy de Beaumont, seigneur de Bressuire, et de Marie Chabot, devint baron de la Haye et de la Mothe-Saint-Héraye, par son mariage avec Jeanne, fille de Jean de Torsay. Le 1er juin 1427, il rendit hommage au roi pour sa terre de la Haye et reçut l'aveu de Geoffroy de Fougières, pour la dîme de Luigné et le fief de la Chatière, le 16 novembre 1430. Ses enfants furent : 1° Jacques; 2° Antoine, marié à Antoinette Hérignon.

XXXIV. — Jean de Rochechouart I, chev., seigneur de Mortemart, Vivonne, Saint-Germain, baron de la Haye, à cause de Jeanne de Torsay, sa femme, veuve d'André de Beaumont, rendit hommage au roi, pour cette terre, les 16 juin 1432 et 30 juillet et octobre 1433. Un acte de 1426 le qualifie de chambellan du roi et de gouverneur de la Rochelle. Il était mort en 1437. Le 18 octobre de cette année, sa veuve reçut l'hommage de Gillet de Marconnay pour la terre de Neuilly-le-Noble, et celui de Jacques de Thais pour la terre de Couzières.

D'un premier mariage contracté avec Jeanne

Turpin, fille de Lancelot Turpin, seigneur de Vihers et de Crissé, et de Denise de Montmorency, Jean de Rochechouart eut : 1° Pierre, mort jeune; 2° Aymery dont on parlera plus loin; 3° Louise, femme de Jean de Sainte-Maure, seigneur de Néelle et de Montgauger, fils ainé de Jean de Sainte-Maure et de Jeanne des Roches, dame des Hayes-Jouslain, en Anjou; 4° Jeanne, mariée, le 26 janvier 1451, à Jacques de Beaumont. De son mariage avec Jeanne de Torsay, il laissa : 1° Jean de Rochechouart II; 2° Louis, évêque de Saintes, mort en 1505; 3° Radégonde, mariée, en 1458, à Louis de Montberon, seigneur de Fontaines-Chalandry, et décédée en 1479; 4° Marie, mariée, le 14 février 1451, à Jean d'Étampes, seigneur de la Ferté-Nabert.

Jean de Rochechouart I mourut le 26 juillet 1444.

XXXV. — Lancelot Turpin, chev., seigneur de Vihers et de Crissé, acheta la baronnie de la Haye, probablement de Jean de Rochechouart I; c'est ce que rappelle un acte passé au château de Viers (Vihers) le 9 janvier 1451. Lancelot Turpin avait épousé Denise de Montmorency.

XXXVI. — Jacques de Beaumont, chev., seigneur de Bressuire et de Chiché, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Poitou et d'Angoumois, gouverneur de Thouars, possédait, nous ne savons à quel titre, la terre de la Haye en 1437 et 1439. Le 6 mars 1437, il reçut l'hommage de Jacques de Vernon, chev., seigneur de Montreuil-Bonnin, pour la seigneurie du Châtellier, relevant de la Haye.

XXXVII. — Philippe de Melun, chev., seigneur du Châtellier, de la Borde et la Mothe-Saint-Héraye, fut baron de la Haye à cause de son mariage avec Jeanne de Torsay, veuve de Jean de Rochechouart et d'André de Beaumont. Il reçut les hommages de Gillet de Marconnay, pour la terre de Neuilly-le-Noble, relevant de la Haye, les 2 août 1438, 3 décembre 1440 et 10 juin 1445. Le 15 février 1445, il reçut l'hommage de Louis Pouvreau, Éc., pour l'hôtel et hébergement d'Esve, relevant de la Haye.

Le 18 juin 1447, Jehan Isoré, seigneur de Plumartin, lui rendit hommage pour les fiefs de Vigneau et de Rouesson. Ysabeau Thiberde lui rendit l'aveu suivant en 1450 :

« De vous, très redoupté et honnoré seigneur, Messire Philippe de Melun, chevalier seigneur de la Borde, la Mothe-St-Héraye, la Haye, en Touraine, a cause de noble et puissante et très honnorée dame Jehanne de Torsay, vostre femme, je, Ysabeau Thiberde, dame du Palays et de Chantepie (paroisse de *Balesmes*) tiens et advoue tenir de vous à cause de vostre hostel et seigneurie du Chastellier, à foy et hommage simple et à un roussin de service du prix de 20 sols, à muance de seigneur, *etc.*, le 11 juin 1450. »

XXXVIII. — Jacques de Beaumont, dont nous avons déjà parlé, après avoir été dépossédé, on ne sait comment, de la baronnie de la Haye, en devint de nouveau propriétaire en janvier 1451; c'est ce qui résulte de l'acte suivant :

« Saichent tous que ès cours des scelx establis aux contrats à la Mothe pour très noble et puissant seigneur Messire Phelippes de Melun, seigneur de la Borde, de Lezay, du dict lieu de la Mothe et de Ste Héraye, et en la cour de Bersuyre pour très noble et puissant, messire Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur du d. lieu de Bersuyre, et en chacune des dictes cours personnellement établye noble et puissante dame Denyse de Montmorency, veuve de feu Lancelot Tourpin, en son vivant chevalier et seigneur de Crissé, d'une part, et le dict très noble et puissant messire Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur du dit lieu de Bersuyre, d'autre part; la dicte dame, de son bon gré, pure, absolue et déliberée volonté, s'est désistée et departie, et par ces présentes désiste, depart dès à présent et au prouffit du dit messire Jacques de Beaumont et de damoiselle Jehanne de Rochechouart, niepce de la dite dame, en faveur du mariage et pour contemplation d'icelluy et pour le mariage faire et accomplyr du dit messire Jacques de Beaumont et de la dite damoiselle et aux leurs procréés de leur char et qui d'eulx auront cause; le dit de Beaumont et la dite damoiselle à ce présents, prennans et acceptans pour eulx et les susdits : c'est à scavoir, tous les droicts, noms et actions quelconques que la dite dame avait à avoir, povait et doit en la terre et seigneurie de la Haye en Touraine et ses appartenances et appendances quelsconques par le moien de l'acquiest de la dite terre fait par le dit feu messire Lancelot Tourpin, durant le mariage de lui et d'elle, sans ce que jamais elle ny les siens y puissent aucune chouse avoir, querre ne demander en aucune manière que ce soit, cédant et transportant la dite dame pour lié et les siens susdits, aux dits Messire Jacques de Beaumont et damoiselle Jehanne de Rochechouart..... promectant......... garantir et deffendre au susdit sieur de Bersuire et à la dite damoiselle et aux leurs... .... combien que donateur ne soit tenu de garantir de chose donnée; et a voulu et veult la dicte dame que le dit seigneur de Bersuire et la dite damoiselle aiant les choses susdites par elle à eulx dessus délaissés et dont elle s'est départie à leur prouffit par préciput et avantage sur les autres héritiers et qu'ils soient reçues, eulx et les leurs à la succession de la dite dame sans rien apporter des dites choses en collation avec les autres cohéritiers de la dite dame......... et en renuncant sur ce à toutes exceptions de déception, de dol, de mal, de fraude, de paour, de barat, de lésion, de machination, de circonvention, à tout ayde de droit canon et civil, escript et non escript, à plus fait et dit et moyns escript et à l'apposite et à la loy Julie de fond dotal, au bénéfice du senat et à l'épistre de divi Adrien et a tout droit et loy en faveur des femmes, introduites

et à introduire, et à toutes et chacunes les choses tant de fait que de droit qui aider li pourraient à venir contre la teneur et effet de ces présentes. Fait au chastel de Viers, le 9e jour du moys de janvier 1451. »

Le 26 mars 1461, Jacques de Beaumont reçut l'aveu suivant :

« De vous, noble et puissant seigneur, Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur de Bressuire, de la Motte St Heraye et de la Haye, en Touraine, je, Jehan le Maire, escuier, tiens et advoue tenir de vous, à cause de Madame Jehanne de Rochechouart, votre femme, au regard de vostre chastel et chastellenie de la Haye, a foy et hommage simple et un devoir de us, rendu chacun an en vostre chastel du dit lieu de la Haye, c'est à savoir, mon hostel et hébergement de la Froynière, avec toutes ses appartenances, et le droit de basse voyrie, etc.

Le 12 juillet 1465, il reçut cet autre aveu :

« De vous, noble et puissant seigneur, messire Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur de Bressuire, de la Motte Ste Heraye et de la Haye en Touraine, je, Jehan Barbin, seigneur de Puygarreau et de Verneuil, tiens de vous, à cause de vostre chastel et chastellenie de la Haye, en Touraine, à foy et hommage lige et 40 jours de garde en vostre dit chastel de la Haye, quand le besoin et necessité est et que je en serai requis, c'est assavoir mon fief et terre de Bruneau, avec ses appartenances, son hostel et hebergement, ma grande voerie et petite et ce qui en dépend, etc. »

Le 17 septembre 1468, il reçut l'hommage de Guillaume Gueffaut, Éc., pour sa terre d'Épiez.

Le 3 janvier 1483, Jacques de Beaumont rendit hommage au roi pour ses terres de la Haye, Bressuire, Chistré, Moncontour, etc. Voici le texte de la reconnaissance d'hommage :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à noz amés et feaulx les gens de nos comptes et trésoriers à Paris, seneschal, bailli, procureur, receveurs et clercs des fiefs en noz païs de Poitou et de Touraine, ou à leurs lieutenans et commis, salut et dilection. Scavoir vous fesons que nostre amé et féal conseiller et chambellan Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur de Bressuyre nous a fait aujordhui es mains de nostre amé et féal chancelier les foy et hommaige que tenu nous estoit faire pour raison des choses et pour les causes qui s'ensuyvent; c'est à scavoir : des baronnies, chastel, chastellenyes, terres et seigneuries de Bressuyre, Chistré, Montconteurs et de Chizay, appartenances et deppendances d'iceux tenus et mouvans de nous à cause de nostre vicomté de Thouars; des chastel, chastellenye, terre et seigneurie de la Mothe-St-Hérayo, appartenances et deppendances d'icelle tenue de nous à cause de nostre comté de Poictou ; de certain terroir ou tenement des Terres-Arses, près la Bosse, en la paroisse de Goux, et de l'hostel de la Mestayrie, ses appartenances et appendances, tenue de nous à cause de nostre baronnie de St-Maixent; des hostel, terre et seigneurie de la Roche-Ruffin, de l'hostel de la Paene; des chastel, ville, baronnie et chastellenye de la Haye en Touraine, tenue aussi de nous à cause de nostre baronnie et seigneurie de Chinon.......... Donné à Tours le 3 janvier 1483 et de notre règne le premier. »

De son mariage avec Jeanne de Rochechouart, fille de Jean de Rochechouart et de Marguerite Turpin, sa première femme, Jacques de Beaumont eut quatre filles : 1° Jeanne, mariée à Thibaut de Beaumont, seigneur de la Forêt et de Commequiers; 2° Philippe, femme de Pierre de Laval; 3° Louise, mariée à André de Vivône, seigneur de la Châteigneraie; 4° Béatrix, femme de Louis d'Aviau.

XXXIX. — Aymery, ou Geoffroy de Rochechouart, chev., seigneur de Mortemart, fils de Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart, et de Jeanne Turpin de Crissé, a possédé une partie de la baronnie de la Haye (nous ne savons à quel titre) en 1462. C'est ce que nous voyons par un aveu de Jean de Benais, du 26 avril 1462, pour la terre de la Fontaine, relevant du château de la Haye. Il mourut sans alliance.

XL. — Charles de Sainte-Maure, comte de Néelle et de Benon, seigneur de Montgauger, de Rivarennes et de Liguières, vicomte de Mouchy, possédait une partie de la baronnie de la Haye, en 1468, suivant un acte du 2 mai de cette année.

XLI. — Hardouin IX de Maillé, chev., conseiller et chambellan du roi, seigneur de la Haye, Rochecorbon, Beauçay, Montils-lez-Tours, fonda un chapitre à Maillé en 1486. Il épousa, en premières noces, le 26 novembre 1458, Antoinette de Chauvigny, vicomtesse de Brosse, qui mourut le 22 février 1473; et, en secondes noces, Marguerite de la Rochefoucaud, dame de Barbezieux. Du premier lit sont issus : 1° Jacques, qui suit; 2° François, dont on parlera plus loin; 3° Hardouin, seigneur de Benais et de Fontenai-l'Abbatu; 4° Louis, né en 1470; 5° Françoise, dame de la Chatre, mariée, en premières noces, le 5 octobre 1480, à François de Beaujeu; et, en secondes noces, le 14 février 1484, à Jean d'Aumont; 6° Claude, femme de Jean de Rieux, comte d'Aumale.

XLII. — Jacques de Maillé, chev., baron de Maillé et de la Haye, seigneur de Rochecorbon, Beauçay, etc., fils aîné du précédent, mourut sans postérité.

XLIII. — François de Maillé, chev., baron de Maillé, la Haye, Beauçay, seigneur de Rillé, Rochecorbon, la Mothe, Champchévrier, vicomte de Tours, second fils d'Hardouin de Maillé IX, rendit hommage de ses terres au roi en 1500 et mourut à Maillé en 1501, laissant deux enfants de son mariage avec Marguerite de Rohan : 1° Françoise, femme de Gilles de Laval; 2° Françoise, mariée à François de Bastarnay, seigneur

du Bouchage, Anthon et Montrésor (19 mai 1502).

XLIV. — Pierre de Laval, chev., propriétaire des terres de Loué et de Benais, était en même temps seigneur de la Haye (en partie) à cause de son mariage avec Philippe de Beaumont, fille de Jacques de Beaumont et de Jeanne de Rochechouart. Il rendit aveu au roi pour sa terre de la Haye le 27 juillet 1496. Le 18 août 148.., il reçut l'aveu de Jean de Benais, Éc., seigneur de la Fontaine « qui avoue tenir du dit seigneur, à franc debvoir, à deux chappeaux de roses payables par chacun an à la recepte du dit lieu de la Haye, la vigile de la Pentecouste, à cause de Philippe de Beaumont, épouse du dit Pierre de Laval, conseiller et chambellan du roi, seigneur de la Haye, sa terre et seigneurie de la Fontaine...... »

Le 10 août 1498, il reçut l'aveu de Louis du Puy, Éc., pour les fiefs de la Barbotinière, Prouzay, la Ridellière, la Guignardière et la Nouraie.

Le 15 octobre de la même année, Pierre Guenant lui rendit aussi aveu pour son fief de la Vernoisière.

« De vous, noble et puissant seigneur, Pierre de Laval, chevalier, seigneur de Loué, de Benays et de la Haye en Touraine, je, Pierre Guenant, chevalier, seigneur de la Selle-Guenant, conseiller et chambellan ordinaire du roi nostre sire et capitaine d'Amboise, tiens et advoue à tenir de vous à cause et au regard de vostre chastel et chastellenie du dit lieu de la Haye en Touraine, à foy et hommage lige, à 10 s. 6 deniers aux loyaux aides quant elles vous adviennent estre faictes suivant la coustume du païs, et à 15 jours de garde à vostre hostel de la Haye toutesfois que mestier en sera et que requis en seray....; premierement, je tiens à mon domaine mon hostel et hebergement, terre, fief et seigneurie du dit lieu de la Vernoysière, tout droit de justice haute, moyenne et basse et les droits qui en dépendent, suivant la coustume du païs, droit et faculté de tenir assises quatre fois l'an et justice patibulaire à deux pilliers, mesure à blé, vin et huile; *Item*, d'aubenage et d'amende!............. Le 15 octobre 1498. »

Le 23 octobre 1519, il reçut l'aveu suivant :

« De vous, noble et puissant seigneur, Pierre de Laval, conseiller et chambellan du roy, seigneur de Bressuyre et de la Haye en Touraine, à cause de noble damoiselle Philippe de Beaumont, votre épouse, je, Jehan des Aubuys, seigneur de Talvois, tiens et advoue à tenir de vous, à cause de votre fief et seigneurie du grand fief d'Aigret, autrefois appartenant à noble damoiselle Alix Aigrette, dame des Hommes S[t] Martin et veufve de feu noble Guillaume de Marans, escuyer, à dix sols tournois de franc devoir payables par chacun an au jour et feste S[t] Maurice, à votre recepte du dit lieu de la Haye, laquelle dame Alix Aigrette le total du dit fief le tenoit de vous mon dit seigneur à foy et hommage et depuis cy avez fait de votre fief et de votre domaine et l'avez uni avec votre chastellenie et seigneurie du dit lieu de la Haye, par retrait féodal..... mon fief appelé vulgairement le petit fief Aigret, avec ses appartenances.....; en toutes lesquelles choses tant en ce que je tiens en ma main et en mon domaine que en ce que les personnes tiennent de moy, je advoue fief, feage, basse voirie, justice et juridiction foncière..... etc. »

Pierre de Laval comparut à la rédaction de la coutume de Touraine (1507). Il était fils de Guy de Laval et de Charlotte de Sainte-Maure. De son mariage avec Philippe de Beaumont il eut : 1° Gilles I, qui suit; 2° Guy, seigneur de Lezay; 3° François, abbé de Clermont; 4° Marquise, femme de René du Bellay, seigneur de la Lande; 5° Hardouine, mariée à Edmond de Fonsèques, baron de Surgères.

XLV. — Gilles I de Laval, chev., baron de la Haye, vicomte de Brosse, seigneur de Loué, Benais, Bressuire, Maillé, Rochecorbon, mourut en 1552, laissant, de son mariage avec Françoise de Maillé : 1° René, seigneur de Maillé et de Bressuire, mort sans enfants; 2° Gilles II, dont il sera parlé plus loin ; 3° Anne, mariée, le 13 juillet 1530, à Philippe de Chambes, seigneur de Montsoreau.

Par acte fait au château de Marcilly, le 10 octobre 1541, Gilles de Laval avait cédé la terre de la Haye à Jeanne de Bretagne, veuve de René de Laval, moyennant une rente annuelle de neuf cents livres tournois, mais avec réserve d'usufruit et de droit de rachat. Cette convention fut annulée par un autre acte du 8 mai 1544.

Le 6 août 1545, Gilles de Laval rendit hommage au roi pour la baronnie de la Haye, et, en 1547, il vendit cette terre à *titre de racquit* et pour la somme de 5777 écus d'or à Guillaume de Morenne, conseiller du roi et son receveur général à Poitiers.

XLVI. — Guillaume de Morenne, Éc., conseiller du roi et son receveur général à Poitiers, prit possession de la baronnie de la Haye le 18 mars 1547. Le 4 octobre 1554, il céda ses droits sur une partie de cette terre à Louis de Rohan V, comte de Montbazon et seigneur de Guémené.

XLVII. — Gilles II de Laval, chev., seigneur de Maillé, Bressuire, Rochecorbon, Benais, baron de la Haye par suite du remboursement des 5777 écus d'or que son père avait reçus pour prix de cette terre vendue à titre de racquit comme nous l'avons dit plus haut, mourut dans les derniers jours de l'an 1559, laissant, de son mariage avec Louise de Sainte-Maure, fille de Jean de Sainte-Maure, comte de Nesle et de Joigny : 1° Jean, marquis de Nesle, né le 25 avril 1542 et décédé le 20 septembre 1578; 2° René, baron de Maillé, qui comparut en cette qualité à la réformation de la coutume de Touraine, en 1559; 3° Gabrielle, né le 29 janvier 1540, femme de François Aux-Épaules, seigneur de Pizy; 4° Anne, née le 25 juin 1543, femme de Claude de Chan-

dion, seigneur de Bussy, en Bourgogne; 5° Jeanne, née le 3 septembre 1549, mariée à François de Saint-Nectaire, seigneur de la Ferté-Nabert.

Par acte du 4 octobre 1554, Gilles II de Laval avait vendu la baronnie de la Haye à Louis de Rohan V, qui lui céda, en échange, le tiers de la baronnie de Sainte-Maure. Le 4 février suivant, Guillaume de Morenne renonça à certains droits qu'il prétendait avoir conservés sur la terre de la Haye, lors de la vente qu'il en avait faite à Louis de Rohan V.

XLVIII. — Louis de Rohan V, baron de la Haye et de Marigny, seigneur de Guémené, comte de Montbazon, prit possession de la terre de la Haye, par procureur, le 9 février 1555; c'est ce que nous apprend l'acte suivant :

« Aujourdhui, 9° jour de febvrier, l'an 1555, par devant nous, Mathurinet et Joachin Sauxons, notaires royaux en la ville et baronnie de la Haye, et Bertrand Bon, notaire d'icelle baronnie, à la Haye, sont comparus en personnes nobles hommes, René de la Jaille, escuier, seigneur de la Rocheramé, et Georges Baudet, escuier, seigneur de Varennes, au nom et comme procureurs especiaux de hault et puissant messire Louis de Rohan, chevalier, seigneur de Guémené, comte de Montbazon, Sainte-Maure et Nouâtre, et à présent seigneur de la baronnie de la Haye, lesquels nous ont informé des délais et transfert fait d'icelle baronnie et seigneurie de la Haye au dit sieur de Rohan par hault et puissant Gilles de Laval, seigneur de Loué, par contrat passé en la court royale de Chinon, pardevant Jehan Bareau et Pierre Barbier notaires royaux au dit lieu le 4° jour d'octobre dernier passé, et d'autre contrat de recousse, desistement, cession par maître Guillaume de Morenne soy-disant cy-devant seigneur à grace d'icelle baronnie et de la résolution des contracts du dit de Morenne faite au prouffit du dit de Rohan ainsi qu'il nous est apparu par contract passé à Tours, pardevant Martin Couradeau et Honoré Jalloignes notaires royaux au dit Tours, le 4° jour de ce présent mois de février, disant les dits de la Jaille et Baudet, les dits nommés, qu'ils étaient venus en la terre et baronnie de la Haye pour prendre et appréhender actuellement de fait possession d'icelle baronnie, terre et seigneurie, appartenances et deppendances, pour en jouyr par le dit de Rohan comme à lui appartenant.

« Et se sont trouvés à ce présents, maistre Eustache Sauxon, procureur fiscal de la dite baronnie, Jehan Sans-Raison, appoticaire, Étienne Perret, et René Mocet, greffier de la dite baronnie, tous demeurant au dit lieu et ville de la Haye; nous requerant, les dits de la Jaille et Beaudet ès dits noms, assister à la dite prinse de possession qu'ils entendent faire de la dite baronnie, terre, seigneurie, appartenances et deppendances de la Haye et leur en délivrer instrument vallable pour servir au dit de Rohan, ce que leur avons accordé faire.

« Et ce fait, en nostre présence et des dessus dits temoings, se sont les dits de la Jaille et Baudet, esdits noms transporté au chastel et place, et pour prinse du dit chastel du dit lieu de la Haye au dit lieu, ils ont fait ouvrir la porte d'icelluy chastel, y sont entrés, allés et venus, étant dit qu'en ce faisant ils prennent la dite possession réelle et actuelle de la dite baronnie appartenances et deppendances de la Haye et qu'ils y fesoient les dits exploits pour forme de possession;

« Plus, se sont transportés en l'église Nostre-Dame étant au dessus du dit circuit du dit chastel, et en plusieurs lieux et endroits circonvoisins; de là se sont transportés sur les ports de la dite ville et au moulin banquier de la dite baronnie fait ouvrir et fermer les huis, allé et venu à l'entour des écluses d'icelle baronnie; icelles veues et visitées ont fait plusieurs autres exploits, le tout en prennant la dite possession.

« Oultre, sont allés par la dite ville de la Haye et en l'auditoire du dit lieu auquel on a accoustumé d'exercer la juridiction, soit des assises ou plects, et ont installé ou fait installer et mectre en possession pour le dit de Rohan, ses bailly, chastelain et procureur en la dite baronnie, et faire lire lettres du dit de Rohan comme seigneur d'icelle baronnie, contenant provision du dit office de bailly ou sénéchal fait par le dit de Rohan à maître Charles....., le tout en constituant la dite prinse de possession.

« Et davantage, les dits de la Jaille et Baudet, ès dits noms, en continuant la dite prinse de possession ont fait de par le dit de Rohan, assigner les dites assises de la dite baronnie estre à lundi prochain. Et ont fait crier à cri public, par troys fois, et certifié la dite prinse de possession en plein marché de la dite baronnie de la Haye qui tenoit aujourdhui, en présence et assistance de grand nombre de peuple estant au dit lieu, à ce que personne n'en prétendit cause d'ignorance, étant enjoint de par le dit de Rohan aux subjects de la dite baronnie, illec présents et assistants, tant pour eux et les absens, de obéyr aux officiers ainsi que par le dit de Rohan commis et à commectre en la dite baronnie; étant faict deffense aux nottaires et juges de la dite baronnie illec estans de non instrumenter et faire exploict, sinon sous le nom et aucthorité du dit de Rohan à présent seigneur du dit lieu de la Haye.

« Et ont les dits de la Jaille et Baudet, es dits noms, fait plusieurs actes et exploits requis et suffisans avecques les actes ci dessus quant à avoir et prendre possession réelle et actuelle d'icelle baronnie et appartenances et comme il est nécessaire et accoustumé estre fait en tel cas; dont du tout ils nous ont requis acte que nous leur avons octroyé par ces présentes; et certifions tout ce que dessus avoir été fait en notre présence et dessus dicts tesmoings.

« Faict sous le seing de nous nottaires cy de-

vant nommés et soubz le scel tant des sceaux à contracts royaux au dit lieu de la Haye que des sceaux de la dite baronnie, les jour, mois et an que dessus. — Signés : M. Sauxon ; J. Sauxon. »

Louis de Rohan V épousa, le 18 juin 1529, Marguerite, dite Catherine de Laval, dame du Perrier, fille de Guy XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne et de sa seconde femme, Anne de Montmorency. De ce mariage naquirent : Louis de Rohan VI, qui suit, et Renée, mariée : 1° à François de Rohan, seigneur de Gié et du Verger ; 2° à René de Laval, seigneur de Loué ; 3° à Louis de Laval, marquis de Néelle.

XLIX. — Louis de Rohan, sixième du nom, baron de la Haye, prince de Guemené, comte de Montbazon, baron de Lanvaux et de Marigny, grand sénéchal d'Anjou, né le 3 avril 1540, mourut le 4 mai 1611 et fut inhumé à Coupvray. La terre de Guemené fut érigé en principauté, en sa faveur, par lettres du mois de septembre 1570. En premières noces il épousa Léonore de Rohan, dame du Verger et de Gié, fille de François de Rohan et de Catherine de Silly de la Roche-Guyon ; en secondes noces, Françoise de Laval, fille de René de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, et de Catherine de Baïf. Du premier lit sont issus : 1° Louis, qui suit ; 2° Pierre, prince de Guémené, comte de Montauban, sénéchal d'Anjou, marié, en premières noces, à Madeleine de Rieux, et, en secondes noces, à Antoinette de Bretagne d'Avaugour ; 3° Hercule, dont on parlera plus loin ; 4° Alexandre, marquis de Marigny, marié, en 1624, à Lucette Tarneau, fille de Gabriel Tarneau, président au Parlement de Bordeaux ; 5°, 6°, 7°, 8° Francois, Philippe, Jacques et Charles, morts en bas âge ; 9° Renée, femme de Jean de Coëtquen, comte de Combourg ; 10° Lucrèce, mariée à Jacques de Tournemine, marquis de Coëtemeur ; 11° Isabelle, femme de Nicolas de Pellevé, comte de Flers ; 12° Léonore ; 13° Silvie, mariée, en premières noces, en 1593, à François d'Espinay, baron de Broons, et, en secondes noces, à Antoine de Sillans, baron de Creuilly ; 14° Marguerite, mariée : 1° à Charles, marquis d'Espinay, comte de Duretal ; 2° à Léonard-Philibert, vicomte de Pompadour.

L. — Louis de Rohan, duc de Montbazon, baron de la Haye, de Sainte-Maure et de Nouâtre, par suite d'une donation que lui firent ses père et mère, Louis de Rohan et Léonore de Rohan, le 13 novembre 1577, mourut le 1er novembre 1589. Ses biens passèrent à son frère, Hercule de Rohan.

LI. — Hercule de Rohan, duc de Montbazon, comte de Rochefort, pair et grand-veneur de France, lieutenant-général de la ville de Paris et de l'Ile-de-France, mourut à Couzières, le 16 octobre 1654, âgé de quatre-vingt-six ans. Il avait épousé, en premières noces, le 24 octobre 1594, Madeleine de Lenoncourt ; et, en secondes noces, en 1628, Marie de Bretagne d'Avaugour, fille de Claude de Bretagne et de Catherine Fouquet de la Varenne. Du premier mariage sont issus : 1° Louis, dont on parlera plus loin ; 2° Marie, mariée, le 11 septembre 1617, à Charles d'Albert, duc de Luynes ; et, en secondes noces, en 1622, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Du second mariage naquirent : 1° François, prince de Soubise, né en 1630, décédé le 24 août 1712 ; 2° Marie-Éléonore, abbesse de Malnoue, décédée le 8 avril 1682 ; 3° Anne, morte le 29 octobre 1684. Elle avait épousé, en 1661, Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

LII. — Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, mariée, en secondes noces, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, posséda la Haye, par suite d'une donation de son père, en date du 26 février 1654. Elle prit possession le 7 mars de cette année. Plus tard, cette terre passa à Louis de Rohan VII.

LIII. — Louis de Rohan, septième du nom, duc de Montbazon, prince de Guémené, baron de Coupevray, comte de Rochefort, pair et grand-veneur de France, gouverneur de l'Ile-de-France, né le 5 août 1598, mourut à Paris le 18 février 1667 et fut inhumé à Coupevray. En 1617, il avait épousé Anne de Rohan, princesse de Guémené, fille de Pierre de Rohan, prince de Guémené, et de Madeleine de Rieux-Châteauneuf. De ce mariage sont issus : 1° Charles, qui suit ; 2° Louis, grand-veneur de France, mort le 27 novembre 1674. Anne de Rohan mourut à Rochefort le 14 mars 1685.

LIV. — Charles de Rohan, deuxième du nom, duc de Montbazon, prince de Guémené, comte de Montauban, baron de la Haye, pair de France, épousa, par contrat du 10 janvier 1653, Jeanne-Armande de Schomberg, fille de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, et d'Anne de la Guiche. Il eut, de ce mariage : 1° Charles, qui suit ; 2° Jean-Baptiste-Armand, prince de Montauban, décédé le 4 octobre 1704 ; 3° Joseph, mort en 1669 ; 4° Charlotte-Armande, mariée, en premières noces, en 1688, à Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac, en secondes noces, le 15 août 1691, à Pons de Pons, comte de Roquefort ; 5° Élisabeth, femme d'Alexandre, comte de Melun, et décédée le 27 septembre 1707 ; 6° Jeanne-Thérèse, morte en 1728.

LV. — Charles de Rohan, troisième du nom, baron de la Haye, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, né le 30 septembre 1655 (en octobre, d'après Moréri), mourut au château de Rochefort, en Beauce, le 10 octobre 1727. Par contrat du 19 février 1678, il avait épousé, en premières noces, Marie-Anne d'Albert de Luynes, fille de Louis-Charles, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan. Marie-Anne d'Albert mourut sans enfants le 20 août 1679. En secondes noces, Charles de Rohan épousa, le 30 novembre 1679, Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, fille unique de

Charles de Cochefilet, comte de Vaucelas et de Vauvineux, et de Françoise-Angélique Aubery. De ce mariage sont issus : 1° Louis-Henri, né en octobre 1681, décédé le 22 janvier 1689; 2° François-Armand, né le 4 décembre 1682, brigadier des armées du roi en 1708, décédé le 26 juin 1717, sans laisser d'enfants de son mariage avec Louise-Julie de la Tour, fille de Godefroy-Maurice, duc de Bouillon, grand-chambellan de France, et de Marie-Anne Mancini; 3° Louis-Charles-Casimir, dit le comte de Rochefort, né le 6 janvier 1686, chanoine de l'ordre de Sainte-Croix-au-Verger, en Anjou, décédé en 1749; 4° Hercule-Mériadec, qui suit; 5° Charles, prince de Rohan-Montauban, gouverneur de Nîmes, né le 7 août 1693, décédé le 25 février 1766; 6° Armand-Jules, né le 10 février 1695, archevêque de Reims (1722), mort à Saverne, le 28 août 1762; 7° Louis-Constantin, né le 24 mars 1697, chevalier de Malte, abbé de Lire (1734), aumônier du roi (1748), évêque de Strasbourg (1756), créé cardinal en 1761, décédé le 11 mars 1779; 8° Charlotte, née le 2 septembre 1680, mariée, en premières noces, en 1717, à Antoine-François-Gaspard de Colins, comte de Mortagne, décédé le 24 mars 1720; et, en secondes noces, à Jean-Antoine de Créquy, comte de Canaples. Elle mourut le 20 septembre 1733; 9° Anne-Thérèse, née le 15 octobre 1684, abbesse de Jouare (1729), décédée le 23 novembre 1738; 10° Louise, née en novembre 1687, morte en bas âge; 11° Marie-Anne, née en 1690, abbesse de Ponthémont, décédée le 5 février 1743; 12° Angélique-Éléonore, née le 14 août 1691, abbesse de Préaux (27 novembre 1729), puis de Marquette (8 août 1731), morte en 1753; 13° Charlotte-Julie, née en 1696, religieuse; 14° N. de Rohan, religieuse à Jouare (1715).

LVI. — Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, comte de Montauban, baron de Coupevray, pair de France, né le 19 novembre 1688, mourut le 21 décembre 1757. Par contrat du 3 août 1718, il avait épousé Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, fille d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne-Geneviève de Levis de Ventadour. De ce mariage sont issus : 1° Jules-Hercule-Mériadec qui suit; 2° Louis-Armand-Constantin, né le 6 avril 1732 (le 19, d'après Moréri), gouverneur et lieutenant-général des Iles-Sous-le-Vent (1766), lieutenant-général des armées navales (1769); 3° Louis-René-Édouard, né le 25 septembre 1734, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, évêque de Canople *in partibus* (1760), membre de l'Académie française, ambassadeur en Hongrie, grand-aumônier de France (1777), commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, créé cardinal le 2 juin 1778; 4° Ferdinand-Maximilien-Mériadec, né le 7 novembre 1738, chevalier de Malte, prévôt du Chapitre de Strasbourg, abbé de Mouzon et du Mont-Saint-Quentin, archevêque de Bordeaux (1778); 5° Charlotte-Louise, née le 22 mars 1722, mariée, par contrat du 28 octobre 1738, à Victor-Amé-Philippe, prince de Masseran, marquis de Crevecœur, grand d'Espagne; 6° Geneviève-Armande-Élisabeth, née le 18 novembre 1724, abbesse de Marquette (1753); 7°, 8°, 9° trois filles, mortes en bas âge.

LVII. — Jules-Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémené, pair de France, né le 25 mars 1726, capitaine de cavalerie (1744), colonel d'infanterie (1745), brigadier des armées du roi (1748), maréchal de camp (1er avril 1759), lieutenant-général des armées du roi (25 juillet 1762), prit part à la campagne de 1744, 1747 et 1759, et y fut blessé. Par contrat du 19 février 1743, il épousa Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, fille unique de Charles-Godefroy, comte d'Auvergne et d'Évreux, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, et de Marie-Charlotte Sobieska. De ce mariage naquit un fils unique Henri-Louis-Marie, qui suit.

LVIII. — Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guémené et duc de Montbazon, né le 31 août 1745, capitaine des gendarmes de la garde (1767), grand-chambellan de France (1775), épousa, le 15 janvier 1761, Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, et d'Anne-Thérèse de Savoie-Carignan. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Alain-Gabriel, duc de Montbazon, né le 18 janvier 1764; 2° Louis-Victor-Mériadec, né le 20 juillet 1766, duc de Rohan et de Bouillon, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, marié à Berthe de Rohan, duchesse de Bouillon, décédée le 22 février 1841; 3° Jules-Armand-Louis, né le 20 octobre 1768; 4° Charlotte-Victoire-Josèphe-Henriette, née le 7 novembre 1761, décédée le 15 décembre 1771; 5° Marie-Louise-Joséphine, née le 14 avril 1765.

LIX. — Charles-Alain-Gabriel de Rohan, duc de Montbazon, baron de la Haye, émigré, mourut le 24 avril 1836. Par ordonnance du 4 juin 1814, il avait été remis en possession de la pairie.

Capitaines de la Haye. — En 1428, ces fonctions étaient remplies par Pierre d'Aloigny, seigneur de la Groye; — en 1650, par Michel de la Roche, Éc., seigneur de la Menardière; — en 1673-1715, par Louis-Claude de la Roche, fils de Michel. Voici le texte des lettres par lesquelles cette charge fut conférée à Louis-Claude de la Roche :

« Anne de Rohan, princesse de Guémené, duchesse douairière de Montbazon, comtesse de Rochefort et de Montauban, marquise de Marigny, tant en notre nom que comme curatrice créée par arrest à la personne et biens de Charles de Rohan, duc de Montbazon, nostre filz aisné, salut. Scavoir faisons que voulant favorablement traitter Louis Claude de la Roche, escuyer, fils de feu Michel de la Roche, escuyer, sr de la Menar-

dière et de luy en considération de ce que le dit feu s^r de la Menardière et luy sieur de la Roche-Menardière ses père et ayeul se sont dignement et fidellement comportez dans l'exercisse de la charge de capitaine de la ville et du chasteau de la Haye en Touraine faisant partie du duché de Montbazon, nous avons pourveu et pourvoyons par ces présentes le dit de la Roche de la dite charge de cap^e de la d. ville, laquelle charge est vacante par la mort du d. Michel de la Roche s^r de la Menardière son père, pour l'exercer par le dit Louis-Claude de la Roche aux honneurs, privilèges, prérogatives et prééminence y attribuées dont il jouira lorsqu'il aura atteint l'âge de 20 ans et qu'il aura presté le serment pour la d. charge; comme aussi et pour la même considération nous avons pourveu et pourvoyons par ces présentes le dit Louis-Claude de la Roche de la charge de capitaine de nos chasses dans l'estendue de la baronnye, terre et s^rie de la Haye, aux droicts et auctorités qui appartiennent à la d. charge dont il jouira lorsqu'il aura prêté le serment et qu'il aura atteint l'âge de vingt ans. Mandons au bailly et aultres officiers de la d. baronnie de la Haye de faire enregistrer ces présentes au greffe de la juridiction de la dite baronnie pour jouir par le d. Louis-Claude de la Roche de l'effet d'icelle, dans le temps y mentionnez, desquelles deux charges de capitaineries il ne jouira néantmoings et ne les exercera qu'autant que nous l'aurons agréable et qu'il nous plaira. En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main, fait contresigner par l'un de nos conseillers et secrétaires ordinaires et y apposer le cachet de nos armes, à Paris le premier jour d'avril mil six cent soixante treize. Signé : Anne de Rohan et plus bas, par madame : Archambaud, et scellé. »

Par lettres du 29 juin 1692, Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, ratifia la nomination précédente.

En 1767, René-Pierre Tourneporte était capitaine-gouverneur de la Haye.

Le fief des Halles. — Il était situé dans la ville de la Haye et relevait de cette baronnie à foi et hommage lige et quinze jours de garde au château. En 1466, il appartenait à Jean Barbin, seigneur de Puygarreau, qui rendit hommage le 26 juillet; — en 1508, à Joachim Gillier, Éc., qui rendit hommage le 10 juin de cette année et le 14 février 1534.

Le célèbre philosophe René Descartes naquit à la Haye le dernier jour de mars 1596. (V. t. II, p. 460-61.)

D'après Moréri, *Diction. historique* (t. V, p. 546), Jean de la Haye, baron des Couteaux, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitou qui joua un rôle important dans les guerres religieuses du XVIe siècle, serait originaire de la Haye, de Touraine. C'est une erreur. Ce personnage est né dans le Poitou.

La ville de la Haye portait pour armoiries : *D'or, à la fasce de sinople, chargée de trois tours d'argent.*

En 1555, le sceau à contrats de la même ville portait une grande fleur de lis accompagnée de plusieurs petites.

Mairie de la Haye. — L'office de maire de la Haye fut créé par lettres patentes d'avril 1692. Il était héréditaire et aux gages de quatre-vingt-seize livres par an. Le premier maire fut Claude-Charles de Brissac, prêtre. En juillet 1694, il vendit cette charge, pour 2400 livres, à Joseph Charcellay, avocat au Parlement, bailli de la vicomté de la Guerche.

Maires de la Haye depuis 1801. — Thierry, 1801. — Ballue, 29 décembre 1807. — Jean-Lazare Marteau-Ballue, 8 mars 1808, 14 décembre 1812. — Ballue-Ballue, 12 avril 1816. — Olivier Mascarel, 12 octobre 1830. — Arnault, février 1874. — Justin Leveillé, octobre 1876, décembre 1877.

D. Housseau, I, 490, 493; IV, 1552, 1565; V, 1714, 1777, 1982; VI, 2341, 2451, VII, 3190, 3287; XII, 5823, 5831, 5832, 5834, 5839, 5843, 5845, 5847, 5848, 5850, 5851, 5852, 5853, 5854, 5856, 5857, 5859, 5860, 5862, 5863, 5864, 5866, 5867, 5868, 5875, 5876, 5877, 5878, 5881, 5882, 5883, 5884, 5885, 5886, 5889, 5890, 5891, 5892, 5893, 5899, 5901, 5914, 5920, 5921-22-23, 5929, 5930, 5934, 5935, 5936, 5937, 5938, 5939, 5940, 5944, 5946, 5950, 5955, 5959, 5960, 5961, 5968 5983, 5987, 5989, 5990, 5994, 6005, 6006, 6007, 6009, 6011, 6012, 6013, 6018, 6019, 6020, 6022, 6027, 6033, 6034, 6036, 6037, 6039, 6040, 6041, 6043, 6044, 6049, 6051, 6052, 6053, 6054, 6055, 6057, 6064, 6069, 6073, 6074, 7281, 7327, 7329; XIII, 8170; XVIII. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837. — *Cartulaire de Noyers*. — Moréri, *Diction. historique*, V, 546. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 46, 70; VI, 6; VIII, 71. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XVI, 269; XVIII, 121. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse* (1843), p. 197-98. — Manuscrit de D. Fonteneau, I, 360. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 228. — *Tableau de la généralité de Tours*, manuscrit 1212, de la bibliothèque de Tours, p. 286. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 15. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 432-33, 540-41-44. — Le Paige, *Mém. de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*), I, XIX. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 20 novembre 1861. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 254. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 41. — A. Duchesne. *Hist. des Chanceliers de France*, 305; *Hist. de la maison de Montmorency;* 605. — Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 318; G, 14, 425, 826, 827-28. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 508, 547. — Désormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 134. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 524. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 335, II, 101; III, 119. — De Marolles, *Généalogie de la maison de Sainte-Maure*. — Joseph Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 494. — Gilles Bry, *Hist. du comté du Perche*, 311. — *Journal des communes du département d'Indre-et-Loire*, I, 335; II, 14, 53. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1871), 99, 124, 125; (1872), p. 205; (1875), p. 187: *Mémoires* de la même Société, *procès-verbal* du 24 février 1864. — Boulainvilliers, *État de la France*, VI, 46. —

Gallia christiana, I, 761. — Belleforest, *Annales et histoire générale de France*, II, 1678. — *Mémoires de Sully*, I. — D'Aubigné, *Hist. universelle*, III, 45, 46. — *Mémoires de Bassompierre*, II, 53. — Mezeray, *Hist. de France*, III, 636. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 42. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 150. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VII, 67. — *Mémoires de Gaspard de Saulx*, 349. — Miles Piguerre, *Hist. de France*, 622. — *Mémoires de la troisième guerre civile* (1571), p. 407. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 252. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure, de la Haye et de Nouâtre*. — Archives de la Vienne, E, 91. — *Narratio de commend. Tur. prov.*, 293. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*. — *Cartulaire de Cormery*, 72, 74. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*.

Haye (Geoffroy de la), archevêque de Tours, succéda à Renaud de Montbazon, en 1312. Il était fils de Philippe de la Haye et d'Isabelle de Passavant, et frère d'André de la Haye, professeur de droit à Angers. Pendant son épiscopat il assista à deux conciles, l'un, tenu à Saumur, le 30 octobre 1315, l'autre à Châteaugontier, en avril 1320. Vers 1322, il présida, à Langeais, un synode dont les actes ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Il mourut le 13 avril 1323.

Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 146. — *Almanach de Touraine*, 1770. — P. Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, 136. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 457. — D. Housseau, XV, 163.

Haye-Bodin (la), f., c^ne de Saint-Cyr. — *La Haye*, carte de Cassini. — Elle relevait des fiefs de Chaumont et de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Haye-Bodineau (la), c^ne de Pernay. V. *la Tintardière*.

Haye-de-Lerné (la), c^ne de Lerné. V. *la Haye*.

Haye-Dupuy (la), c^ne de Bueil. V. *Haie-Dupuy*.

Haye-Guillon (le lieu de la), c^ne de la Roche-Clermault. — Il relevait censivement de Chargé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 208.)

Haye-Martel (le lieu de la), près du Plat-Loup, c^ne de Panzoult.

Haye-Moreau (le lieu de la), c^ne de Panzoult, près de la Vienne.

Haye-Neuve (le lieu de la), près de la Rebardière, c^ne de Villaines.

Hayes (les), ou **Haies**, ham., c^ne d'Ambillou, 15 habit. — *Hayes-Bodineau*, 1662. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Ambillou*.)

Hayes (les), ou **Haies**, f. et chât., c^ne d'Autrèche. — *Haies*, carte de l'état-major. — *Petites-Hayes*, carte de Cassini.

Hayes (les), ou **Haies**, f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Haies*, carte de l'état-major. — *La Haye*, carte de Cassini.

Hayes (les), f., c^ne de Beaumont-Village. — *Hayes*, carte de Cassini.

Hayes (le lieu des), c^ne de Cerelles. — En 1592, il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

Hayes (les), f. et chât. c^ne de Channay. — *Hayes-Rougebec*, XVe siècle. — *Hayes-Champeigné*, 1579. — *Les Hays*, 1620. — *Haies*, carte de l'état-major. — *Hayes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé et du duché de Château-la-Vallière. Vers 1420, il appartenait à la famille de Rougebec; — en 1426, à Jean de Saint-Germain; — en 1529, à Antoine de Saint-Germain; — en 1570, à Antoine de Savonnières, par suite de son mariage avec Renée-Charlotte de Saint-Germain; — en 1683, à Martin de Savonnières, conseiller au Parlement de Bretagne; — en 1686, à François-Martin de Savonnières, marquis de la Troche, lieutenant des gardes du corps du roi; — en 1744, à Jacques de Grandhomme, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318, 319; G, 38. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVIII, 374.)

Hayes (les) ou **Haies**, f., c^ne de Neuillé-le-Lierre. — *Haies*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1670, il appartenait à François Fourneau, Éc.; — en 1743, à Nicolas-Honoré Fourneau, Éc. En 1789, il dépendait du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119, 120; G, 150.)

Hayes (les), f., c^ne de Neuville. — *Les Haies*, ou *la Chaine*, XVIIe siècle. — *Haies*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Hayes (les), f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Le Lieu-des-Haies*, 1336. — *Haies*, carte de Cassini. — A cette époque, il relevait du fief de Saulay et appartenait à la veuve de Gervais Besnart. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Hayes (le lieu des), c^ne de Saint-Règle. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1677, il fut annexé à la seigneurie des Arpentis. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555.)

Hayes-Champeigné (les). V. *les Hayes*, c^ne de Channay.

Hayes-de-Châteaurenault (les), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — *Haiæ Bli-martii quæ et Haiæ dicuntur Cyricii*, 1035. — Ancien fief. En 1745, il appartenait à Joseph de Fourateau. En 1789, il dépendait du marquisat de Châteaurenault. — (*Recueil des historiens des Gaules*, XI. — Registres d'état civil de Châteaurenault.)

Hayes-Rougebec (les). V. *les Hayes*, c^ne de Channay

Hays (les). V. *les Hayes*, c^ne de Channay.

Heauderie (l'), c^ne de Vou. V. *l'Herauderie*.

Heberderie (l'), ou **Héberdière**, f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Herberdière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

Heberge (Jean), abbé de Bourgueil, succéda à Louis Rouault de Gamaches, en 1475. Il fut ensuite nommé évêque d'Évreux et eut pour successeur Guillaume de Cluny. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*.)

Hébergement-de-Saint-Martin-le-Beau. V. *la Côte*, c^ne de Saint-Martin-le-Beau.

Heberne, ou **Hubert**, archevêque de Tours, et précédemment prieur de Marmoutier, fut appelé au siége de Tours en 890 (en 896, d'après Maan), en remplacement d'Adalard. En 912, il tint un synode dans lequel fut approuvée la fête de la Réversion de saint Martin, instituée par son prédécesseur. L'année suivante, il consacra la nouvelle basilique de Saint-Martin. Il mourut en 916 et eut pour successeur Robert. — (*Gallia christiana*, VII, 1427. — *Hist. littéraire de la France*, VII. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 71. — Martin Marteau, *le Paradis délicieux de la Touraine*, II, 106. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 176. — D. Housseau, XV, 89.)

Hedera. V. *Neuillé-le-Lierre*.

Héere (Denis de), seigneur de Vaudoy, conseiller au Parlement de Paris, fut nommé intendant de Touraine, le 29 avril 1643, en remplacement de Charles de Besançon. Il remplit ces fonctions jusqu'au 22 octobre 1648, époque à laquelle la charge d'intendant fut supprimée. En 1649, une déclaration du roi ayant rétabli ces mêmes intendances, Denis de Héere reçut une nouvelle commission pour la province de Touraine. Il mourut à Tours en 1656. Son corps fut transporté à Paris. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VII, 142. — *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris*, 123. — *Étrennes à la noblesse*, IV, 175. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 422-23.)

Hégronnière (la), f., c^ne d'Autrèche.

Hégronnière (la), f., c^ne de Druyes. — *Égronnière*, carte de Cassini. — *Égronnerie*, carte de l'état-major.

Hégronnière (la), f., c^ne de Ligré. — *Égronnière*, 1793. — *Hegronnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault à foi et hommage simple. Par acte du 21 mars 1771, Marie-Anne Drouin, veuve de Jacques-Philippe Ragonneau, le vendit à Bertrand Poirier, avocat au Parlement. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157; *Biens nationaux*.)

Hélas (les), vil., c^ne de de Chambourg, 46 habit. — *Le Lach, in parochia de Chamborto*, XIIIe siècle. — *Hélas*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ce lieu est cité dans une charte de Gautier de Villette, bailli de Touraine, concernant une vente faite par Émery de Genes à Pierre de la Brosse, en 1269. — (Archives nationales, J, 726.)

Hélas (le Grand-), ham., c^ne de Chambourg, 10 habit. — *Hélas*, carte de Cassini.

Hélène (Ste-), maison de campagne, c^ne de Saint-Avertin.

Helleries (le lieu des), près de la Pinguenetière, c^ne de Civray-sur-Cher.

Heloysière (le lieu de la), c^ne de Nouzilly. — Il est cité dans une charte de 1326. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Hemaie (la), f., c^ne de Seuilly.

Hemaux (le bois des), près du carroi de la Raudière, c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Hemelière (la), f., c^ne d'Auzouer. — Les bâtiments étaient en ruines au milieu du XVIIIe siècle. Ce lieu relevait de Châteaurenault, et, pour une partie, de Couleurs et de Villedômer. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Hemeris (les), f., c^ne de Fondettes. — *Emeries*, carte de Cassini.

Hemond (le), f., c^ne de Villedômer.

Hemonière (la), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches. — *Emmonière*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de May et appartenait, en 1662, à Jean Angevin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Henaudière (la), f., c^ne de Coussay-les-Bois (Vienne). — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Henaudrie (la), ham., c^ne de Vou, 13 habit. — *Hainaudrie*, carte de Cassini. — *Henauderie*, carte de l'état-major.

Hendria. V. *Indre*, rivière.

Henet (le lieu de), ou **Lienet**, c^ne de Sublaines. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1523, il appartenait à Jehan Fumée, prévôt de Courçay. — (Arch. d'I.-et-L., C, 634.)

Henda, c^ne de Limeray. V. *Bois-d'Henda*.

Henri, trésorier de Saint-Martin de Tours, évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims, mourut le 13 novembre 1175. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I. —

Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Henri II, roi d'Angleterre, né au Mans, le 5 mai 1133, fils aîné de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou et de Touraine, usurpa ces deux provinces sur son frère et les conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Chinon le 6 juillet 1189. La Touraine lui doit la fondation de plusieurs abbayes. Il fit construire les ponts de Chinon, de Saint-Avertin et de Saint-Sauveur, près Tours. — (Moréri, *Diction. historique,* II, 146. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 47; II, 22, 47, 49.

Henrière (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Henrière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Henrière (le lieu de la), près de la Grangellerie, c^ne^ de Reugny.

Henrières (les), f., c^ne^ de Villebourg. — *Henrières,* carte de l'état-major. — *Henriers,* carte de Cassini.

Henries (les), c^ne^ de Reugny. V. *Sêtre.*

Henry (la), f., c^ne^ de Restigné, près du bourg. — *Henrie,* carte de Cassini.

Hérable (l'), c^ne^ de Pocé. V. *Érable.*

Héral-Menoust (l'), paroisse de Mantholan. V. *Ouche-Marets.*

Hérard fut élu archevêque de Tours en avril 856, en remplacement d'Amaury, décédé. En 857, il fonda et dota le prieuré de Truyes, dépendant de l'abbaye de Cormery. Le 16 mai 858 (et non pas 856, comme le dit Chalmel) il assembla un synode à Tours. Le 18 août 866, il présida un concile tenu à Soissons. Il mourut en 871 et eut pour successeur Actard. — (A. Rivet, *Hist. d'Hérard* (dans l'*Histoire littéraire de France,* V). — Monsnier, I, 115. — *Gallia christiana,* XII, 306; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 63. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 448. — D. Housseau, I, 80, 81, 84 *bis;* XV, 82. — *Recueil des historiens des Gaules,* VII, 238. — *Cartulaire de Cormery,* f° 23.)

Hérardières (les), ham., c^ne^ de Perrusson, 13 habit. — *La Gironnerie,* ou *les Heraudières,* 1770. — Ancien fief. Près de là est une croix appelée *Croix-de-l'Oisillière.* — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Hérauderie (la), f., c^ne^ de Vou.

Héraudière (la), f., c^ne^ de Chançay. — *Herauderie,* carte de l'état-major.

Héraudière (la), vil., c^ne^ d'Orbigny, 21 habit. — *Rodière,* carte de Cassini.

Héraudière (la), f., c^ne^ de Parçay-Meslay.

Héraudière (la), f., c^ne^ de Rillé.

Héraudière (la), f., c^ne^ de Saint-Symphorien.

Héraudière (la), ham., c^ne^ de Villiers-au-Boin, 14 habit. — *Héraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu, le 3 novembre 1775, par Ignace-Vincent-Étienne Lebret, chev. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Château-la-Vallière.*)

Hérault (l'), c^ne^ d'Ambillou. V. *Aireau-des-Bodins.*

Hérault (l'), c^ne^ de Bossée. V. *Aireau-Pichard.*

Hérault (l'), ham., c^ne^ de Cerelles, 12 habit. — *Hereau,* carte de l'état-major. — *Erreau,* carte de Cassini.

Hérault (l'), ou **Aireau,** ham., c^ne^ de Continvoir, 16 habit.

Hérault (le Grand-), f., c^ne^ de Fondettes. — *Hereau-des-Graslin,* 1663. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Vallières.*)

Hérault (l'), f., c^ne^ de Saint-Branchs. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Hérault (le Grand-), c^ne^ de Souvigny. V. *Aireau.*

Herault (René), chev., seigneur de Fontaine-Labbé et de Vaucresson, avocat du roi au Châtelet de Paris en 1712, procureur-général au Grand-Conseil en 1718, maître des requêtes en 1719, fut nommé intendant de Touraine le 23 mars 1722, lieutenant-général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, le 29 août 1725, puis intendant de la généralité de Paris, le 30 décembre 1739. Il mourut le 2 août 1749. Il était fils de Louis Hérault, Éc., seigneur de Porche, officier au régiment de Champagne, et de Jeanne-Charlotte Guillard. — (De Courcelles, *Diction. de la noblesse,* I, 358. — D'Hozier, *Armorial général, généal. Hérault.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 552. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 431-32. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* II, 287. — Dubuisson, *Armorial des principales familles,* I, 185.)

Hérault-Meunier (l'), vil., c^ne^ du Louroux, 20 habit.

Héraults (les), f., c^ne^ de Chédigny, près de l'Indrois.

Héraults (les), f., c^ne^ de Loches.

Héraults (les), vil., c^ne^ de Saint-Avertin. 27 habitants.

Héraults (les), f., c^ne^ de Sepmes. — *Le Herault,* carte de Cassini. — *Les Heraults,* carte de l'état-major.

Herbault (moulin d'), c^ne^ d'Auzouer, sur la Brenne.

Herbault, chef-lieu de canton (Loir-et-Cher). — Ancienne châtellenie, relevant de Châteaure-

nault. En 1226, elle appartenait à Guillaume de Prunelé II, chev., seigneur de la Porte; — en 1268, à Guillaume de Prunelé III, seigneur d'Alzone et de Montreal; — en 1315, à Guillaume de Prunelé IV, qui rendit hommage au seigneur de Châteaurenault, pour sa terre d'Herbault, en 1317; — en 1345, à Gui de Prunelé, qui rendit également hommage, le 11 avril de cette année; — en 1350, à Jean de Prunelé, seigneur de Marchenainville et de Beauverger; il rendit hommage au seigneur de Châteaurenault au mois de mars 1371. Il était capitaine et bailli d'Orléans. Il mourut en 1417; — en 1420, à Guy de Prunelé, évêque d'Orléans, décédé en 1425; — en 1426, à Guillaume de Prunelé VI, capitaine de Harfleur et de Bonneval, bailli de Caen, décédé en 1461; — en 1462, à Guillaume de Prunelé VII, chambellan de Charles, duc d'Orléans; il rendit hommage, pour sa terre d'Herbault, en 1489; — en 1508, à François de Prunelé, marié à Antoinette le Roy, fille de René le Roy, seigneur de Chavigny, et de Madeleine Gouffier; — en 1540, à René de Prunelé, pannetier ordinaire du roi, décédé en 1543; — en 1559, à Louis de Prunelé, qui comparut à la rédaction de la coutume de Touraine; — en 1570, à Marie de Prunelé, fille du précédent, mariée à Jean de la Personne, Éc.; — en 1620, à Charles de Prunelé, baron d'Esneval et de Pavilly, vidame de Normandie, décédé à Paris, au mois d'avril 1624; — en 1625, à Nicolas de Prunelé, baron d'Esneval et de Pavilly, vidame de Normandie; il rendit hommage pour sa terre d'Herbault, le 14 octobre 1658; — en 1668, à Jean le Bouteiller de Senlis, par suite de son mariage avec Élisabeth de Prunelé, fille de Charles et sœur de Nicolas de Prunelé; — en 1680, à Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, par suite de son mariage avec Marie, fille de Jean le Bouteiller, décédée le 1er juillet 1669. Il mourut le 28 août 1698. — D. Housseau, XII, 6485. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 461. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 122.

Herbault (la fosse), près de la Babinière, cne de Larçay.

Herbelotière (l'hébergement de l'), paroisse de Neuilly-le-Noble. — En 1229, Regnaud, abbé de Boisaubry, le donna à cens à André de la Lande. — (D. Housseau, VI, 2673.)

Herberderie (la), cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Héberdière*.

Herberdière (la), cne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Huberdière*, carte de l'état-major.

Herbert (le moulin), paroisse de Neuville. — Il est cité dans une charte de 1256. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée*.)

Herbert, abbé de Fontaines-les-Blanches, en 1170, en remplacement de Thibault, donna sa démission en 1173, et eut pour successeur Robert, prieur de Fontaines. Il fut appelé à l'évêché de Rennes en 1184 et mourut le 10 décembre 1198. Il eut sa sépulture dans le chœur de sa cathédrale. — (*Gallia christiana*, XIV, 321. — Arch. d'I.-et-L., et Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 228.)

Herbes-Blanches (les), f., cne de Vouvray. — *Herbes-Blanches*, carte de l'état-major.

Herbes-Salées (le lieu des), cne de Pouzay, près du chemin de Nouâtre à Sainte-Maure.

Herce (le lieu de la), *alias* **Vinaigrerie-du-Carroi-Ruau,** ou **Herce-Vinaigrerie,** paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Il est cité dans un acte de 1775. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Hercé (Urbain-René de), né à Mayenne en 1724, fut nommé abbé de Noyers, en 1761, en remplacement de Henri-Jacques d'Aviau du Bois-de-Sanxay, décédé. Quelques années après il fut appelé à l'évêché de Dol. Il conserva l'abbaye de Noyers jusqu'en 1785. Il eut pour successeur Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneut. — (*Gallia christiana*, XIV, 295. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 286. — Arch. d'I.-et-L., G, 16. — *Almanach royal* de 1785. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*.)

Herceium. V. *Puy-d'Ersé*, cne d'Azay-sur-Cher.

Hercellière (la), ham., cne de la Chapelle-Blanche, 16 habit. — *Hercellière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Hercerie (la), f. et chât., cne de la Croix.

Herce-Vinaigrerie (la), cne de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Herce*.

Héreau (l'), cne de Cerelles. — *Erreau*, carte de Cassini.

Héreau-Châtillon (l'), cne de Sennevières, V. *Aireau*.

Héreau-des-Graslins (l'), cne de Fondettes. V. *Hérault*.

Héreau-des-Landes (l'), paroisse d'Azay-le-Rideau. — Métairie noble, dépendant de la châtellenie de Colombiers (1629). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*.)

Héreau-Pichard (l'), cne de Bossée. V. *Aireau-Pichard*.

Héréries (le lieu des), près de la Fenêtrie, cne de Marçay.

Hergan (l'aître), cne de Saint-Denis hors. V. *Huetterie*.

Herie (la), vil., cne de Chouzé-sur-Loire.

Herigot, ham., cne de la Roche-Clermault, 11 habitants.

Hérissaudières (les), f. et chât., c^ne^ de Pernay. — *La Hérissaudière, l'Herissaudière, Herissaudière*, XVIIe et XVIIIe siècles. — Ancien fief, relevant du duché de Luynes. Il faisait partie autrefois de la paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes. En 1641, il appartenait à Anne Lebert, qui reçut l'hommage, le 9 août, de Jean Falaiseau, seigneur de la Poupardière, paroisse de Fondettes. Par acte du 14 novembre 1642, Philibert Lebert, prêtre, et Anne Lebert, vendirent ce domaine à Jacques Gatian, seigneur de Lafond, conseiller du roi, juge-magistrat au siège présidial de Tours. Jacques Gatian fut nommé échevin perpétuel de la ville de Tours le 28 octobre 1652, et maire de Tours en 1659.

La terre de l'Hérissaudière a appartenu successivement par voie d'héritages à : Victor Gatian de Lafond, mort célibataire, en 1693, trésorier-général de France à Poitiers; — Louis-Victor Gatian de Taillé, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Tours, qui épousa Louise de Lutz le 11 juin 1682; — François-Jean-Louis Gatian de Clérambault, né le 31 mars 1684, contrôleur-général des finances de la généralité de Tours, qui épousa, en 1711, Thérèse Preuilly; — François-Jean Gatian de Clérambault, contrôleur-général des finances de la généralité de Tours, qui épousa, en 1745, Catherine Cormier de la Picardière; — François-Marie Gatian de Clérambault, contrôleur-général des finances et domaines de la généralité de Tours, qui épousa, le 30 septembre 1797, Françoise-Henriette de Marsay; il comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, pour l'élection des députés aux États généraux. Il décéda le 16 janvier 1826; — François-Alfred Gatian de Clérambault, qui épousa, le 30 juillet 1830, Mlle Cécile-Euphrasie de Pignol de Rocreuse, et mourut le 20 janvier 1870; — Charles-Henri Gatian de Clérambault, actuellement lieutenant-colonel du 15e de chasseurs, par suite d'un partage fait, le 25 septembre 1876, avec Édouard Gatian de Clérambault, sous-inspecteur des domaines, son frère. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours.* — Notes communiquées.)

Hérissière (la), f., c^ne^ de Sonzay. — Elle relevait du fief de Gast et appartenait, en 1744, à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *État des prieurés.*)

Hérissonnière (la), f., c^ne^ de Mazières. — *Hérissonnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, de la châtellenie des Écluses. — En 1775, il appartenait à Jean-Paul Courier, bourgeois de Tours, père du célèbre Paul-Louis Courier. Jean-Paul Courier rendit aveu au châtelain des Écluses, le 17 août 1775. En 1789, la famille du Vau possédait ce fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Langeais.*)

Herling, évêque de Tours, succéda à Eusèbe, en 771. Il eut pour successeur, Joseph, en 792 (en 790, d'après Maan). — (*Gallia christiana*, XIV, 33. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 49. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 447. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332. — D. Housseau, XV, 75.)

Hermandière (le lieu de la), paroisse de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant un déclaration féodale faite, le 25 juin 1697, par François Branger. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Cormery.*)

Hermansé, c^ne^ du Louroux. V. *Armançay.*

Hermantiacum. V. *Armançay*, c^ne^ du Louroux.

Hermel (chapelle de **St-**), près du bourg de Beaumont-la-Ronce.

Hermelinière (la), f., c^ne^ de Bourgueil.

Hermenerie (l'), paroisse de Saint-Christophe. — Ancien fief, relevant de la Cuinière. En 1631, il appartenait à René de Vorenoire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

Hermenoust, paroisse de Saint-Paterne. V. *Armenoust.*

Hermentarise. V. *Armentières*, c^ne^ de Rivarennes.

Hermerie (l'), c^ne^ de Sorigny. V. *Armerie.*

Hermerie (le lieu de l'), paroisse de Véretz. — Il est cité dans un titre de 1622. — (Arch. d'I.-et-L., E, 147.)

Hermiaire (île), dans la Loire, paroisse de Langeais. — Elle est citée dans un acte de 179?. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hermilly, ancien fief, situé à Chemillé-sur-Dême. — Il relevait du château de Tours. En 1614, il appartenait à la famille de Rochefort, qui le vendit à Louis de Voyer de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 182.)

Herminette (le lieu de l'), près du château, c^ne^ de Cravant.

Herminière (l'), ou **Lerminière**, f., c^ne^ du Petit-Pressigny. — *Herminière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny, à foi et hommage simple, suivant un aveu rendu, le 3 juin 1673, par la comtesse de Chavigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Hermitage (l'), vil., c^ne^ d'Avrillé, 30 habitants.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Cangy. — *Hermitage*, carte de Cassini.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Châteaurenault.

près de la Branale. — *Ermitage,* carte de l'état-major.

Hermitage (l'), f., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême.

Hermitage (l'), c^ne^ d'Esvres. V. *Villaines.*

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu.

Hermitage (l'), ham., c^ne^ de Huismes, 13 habit. — *Hermitage,* carte de Cassini.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Lémeré.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Rillé.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Saint-Épain.

Hermitage (l'), ham., c^ne^ de Saint-Paterne, 11 habit.

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Saint-Symphorien. — En 1791, elle appartenait à Pierre-Jean Pouget de Monsoudun, ancien trésorier des guerres. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Hermitage (l'), f., c^ne^ de Sainte-Radégonde.

Hermitage (le lieu de l'), près de la Fontaine-Morin, c^ne^ de Seuilly.

Hermite (le lieu de l'), près de la Muanne, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Hermite (le lieu de l'), c^ne^ de Neuil, près du chemin de Saint-Épain à Pont-de-Ruan.

Hermites (les), ou **Ermites,** commune du canton de Châteaurenault, à 36 kilomètres de Tours, à 16 de Châteaurenault et 12 de Montoire. — *Capella Hugonis, seu ecclesiola quæ dicitur Heremitarum, in saltu Wastinensi,* XIe et XIIe siècles (*Cartulaire de la Trinité de Vendôme*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Montrouveau, des Hayes et de Saint-Martin-des-Bois (Loir-et-Cher); à l'est, par celle de Monthodon; à l'ouest, par Chemillé-sur-Dême; au sud, par la Ferrière et Marray. Elle est arrosée par la Démée, qui prend sa source à Vautourneux. Sur son territoire, au nord, se trouve une partie de la forêt de Gatines.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Chaillou, ancien fief. — La Petite-Corbinière (11 habit.). — La Guinrendrie (24 habit.). — La Grange (11 habit.). — La Gouletterie (18 habit.). — La Guilletrie (12 habit.). — Vallière, ancien fief, — La Pentinière (12 habit.). — La Petitière (20 habit.), ancien fief. — Vautourneux, ancien fief. — La Ruine (11 habit.). — La Musse (22 habit.). — La Fouquerie (13 habit.). — La Chaine (20 habit.). — Les Louettes, la Baillée, la Gautellerie, la Guionnière, la Corbinière, Vaurobray, la Ragonnerie, Belair, la Renardière, Sournais, la Pitonnerie, Baury, la Biquetterie, la Joachimerie, Beauchêne, le Petit-Moulin, la Bougrerie, les Maisons-Neuves, la Pinaudière, la Robillière, la Chaumerie, le Fourneau, la Petite-Brossellerie, le Pertuis-deM-array, la Mulotterie, Salvert, la Maison-Rouge, la Vallée-Gault, le Petit-Vendôme, la Deniellerie, la Poulotterie, l'Épine, le Defas, la Gandonnière, le Chesneau, la Rougerie, la Nogellerie, la Gautellerie, la Sasserie, Bellevue, les Trois-Chênes, la Prenaudière, la Raudrie, la Boissière, la Pinardière, la Vallée-Germain, la Haute-Touche, les Quatre-Vents, la Pousserie, la Borde, la Terrerie, etc., etc.

Avant la Révolution, la paroisse des Hermites était dans le ressort de l'élection de Château-du-Loir et faisait partie du doyenné de la Chartre et de l'archidiaconné de Château-du-Loir, diocèse du Mans. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 3260 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 19 juillet 1835.

Cette contrée, autrefois couverte de bois et de bruyères, produit aujourd'hui beaucoup de céréales et de vin. On y trouve deux fabriques de chaux et de tuiles et trois moulins à blé. Près du bourg, il existe des carrières de pierre dure. A une époque assez reculée, il y avait des forges dans cette localité. On voit encore, dans divers endroits, des amas de scories.

Population. — 568 habit. en 1762. — 1014 habit. en 1801. — 1010 habit. en 1808. — 1026 habit. en 1810. — 1025 habit. en 1821. — 981 habit. en 1831. — 1009 habit. en 1841. — 987 habit. en 1851. — 940 habit. en 1861. — 868 habit. en 1872. — 876 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche de mai.

Recette de Poste. — *Perception* du Boulay.

Au commencement du XIe siècle, il existait, dans cette localité, une chapelle qui avait été bâtie par des hermites et qui était connue sous le nom de *Capella Hugonis.* En 1122, elle fut remplacée par une église dédiée à saint Benoit et dont on fit un prieuré-cure.

Dès 1036, la chapelle appartenait à l'abbaye de Vendôme, qui l'avait eue en don du comte d'Anjou. En 1137, la possession de l'église fut confirmée à ce monastère par Guy d'Étampes, évêque du Mans.

L'édifice actuel a été remanié dans quelques parties aux XVe et XVIIe siècles. On l'a restauré vers 1750.

Les bâtiments de l'ancien prieuré-cure existent encore. Ils paraissent dater du commencement du XVIe siècle. Les caves qui en dépendent semblent appartenir au XIIe.

Deux chapelles y étaient desservies et constituaient des bénéfices. L'une était dédiée à Notre-Dame et à sainte Marguerite. On ignore à quelle époque et par qui elle avait été fondée. Le titu-

laire, présenté par le seigneur des Hermites, était nommé par l'abbé de Vendôme.

La seconde chapelle, placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, fut fondée le 6 août 1630, par Jeanne Fouché, dame de Vautourneux et de Bure, veuve d'Olivier de Silly, et qui donna, pour cette fondation, les métairies de la Guillerie et de la Grange, ou Danerie, et la moitié du fief de la Rossière. La présentation du desservant appartenait aux seigneurs de Vautourneux. Le dernier chapelain fut François des Forges, curé de Saint-Sulpice de Bailly, au diocèse de Chartres.

Le revenu du prieuré-cure était de 800 livres au milieu du XVIIIe siècle. Parmi les biens que le prieur possédait se trouvait l'Ouche-de-Saint-Benoit, qui avait été donnée, vers 1600, à l'église, par le seigneur de la Ferrière, à condition que lui et ses successeurs seraient recommandés aux prières des fidèles, aux prônes des messes célébrées le dimanche. Cette obligation est mentionnée dans une déclaration féodale faite au château de la Ferrière, le 24 mars 1763.

Curés des Hermites. — Coquereau, 1669, 1698. — Pasquier, 1713. — Louis-François Percheron, 1737, décédé le 15 février 1743. — Fresneau, 1744. — Louis Derré, 1748, décédé le 14 mars 1773. — Barreau, 1773. — Nicolas Martineau, juillet 1785. — Loumegnère, 1810. — Derré, 1820. — Moriet, 1831. — Bernard, 1850, actuellement en fonctions (1880).

La paroisse des Hermites formait une châtellenie avec droit de haute, moyenne et basse justice. Dans un titre de 1694 on lui donne, mais assurément à tort, le titre de baronnie.

Au milieu du XIIIe siècle, un chevalier, nommé Tancrède le Gautier, possédait cette châtellenie. En 1507, elle appartenait à Michel Lerasble, Éc., marié à Georgette des Préaux; — en 1547, à Jean Fournier, receveur-général des finances et maire de Tours. Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'abbaye de Vendôme en devint propriétaire.

Maires des Hermites. — Buron, 1801. — Chrétien, 1804, 29 décembre 1807. — Hue, 1818. — Haubois, 27 avril 1819, 1er août 1831. — Lejay, 1840. — Mulot, 1859. — Chaintron, 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; *titres de la cure des Hermites.* — *Pouillé du diocèse du Mans* (1648), p. 39, 41. — *Tableau de la généralité de Tours*, manuscrit n° 1212 de la Bibl. de Tours. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 106, 143, 306, 329-30. — *Gallia christiana* (diocèse du Mans). — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1195. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, 410. — C. Chevalier, et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 343. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 116. — Archives du château de la Ferrière. — Registres d'état civil des Hermites.

Hermites (les), ou **Ermites**, vil., cne de Nazelles, 23 habit.

Hermites (les), cne de Saint-Benoit. V. *Caves-des-Hermites*.

Hermitière (l'), f., cne d'Ambillou.

Hermitière (chapelle de l'), cne d'Ambillou. (V. t. Ier, p. 18.)

Hermonnière (la), f., cne de Cravant.

Herneries (les), ham., cne de Vouvray, 15 habitants.

Heronde (le lieu de l'), près de Varennes, cne d'Yzeures.

Heronnière (la), f., cne d'Ambillou. — *Heronnière*, carte de l'état-major. — *Les Héronnières*, carte de Cassini.

Heronnière (la), f., cne d'Autrèche.

Heronnière (la), f., cne de Cangy. — *Héronnière*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Cottereau et appartenait au chambrier de Saint-Julien, suivant une déclaration féodale faite, le 13 août 1702, par Sandrier, marchand corroyeur à Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *chambrerie de Saint-Julien.*)

Heronnière (la), f., cne de Verneuil-sur-Indre. — *Heronnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Heronnière (la), f., cne de Villedômer.

Herot-Numier (bois de l'), cne du Louroux.

Heroux (l'), vil., cne de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 21 habit.

Herpenty (l'), f., cne de Bléré. — *Arpenty*, carte de Cassini. — *Herpenty*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1431, il appartenait à Pierre de l'Herpenty, Éc.; — en 1469, à Gonzalve d'Ars; — en 1486, à Étienne Ragueneau; — en 1496, à François Briçonnet, receveur-général des finances; — en 1501, à Jean Ragueneau; — en 1520, à Étienne de la Loue; — en 1523, à Florimond Fortier, trésorier et garde de l'artillerie; — en 1534, à Guillelmine de la Loue, veuve d'Étienne de la Loue; — en 1575, à Philippe de la Loue; — en 1640, à Philippe de Boisgaultier; — en 1649, à Jean Oudin; — en 1668, à Étienne Guillerault; — en 1720, à Étienne-Jacques Guillerault; — en 1723, à Gabriel Taschereau, qui l'avait acheté du précédent; — en 1773, à Nicolas-Charles de Malon de Bercy; — en 1775, à Maximilien-Charles-Emmanuel de Malon de Bercy; — en 1789, à Charles-Jean-François de Malon de Bercy. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 425. — Arch. d'I.-et-L., E, 123, 603, 633. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 97. — Registres d'état civil de Bléré.)

Herpentys (les), cne de Saint-Règle. V. *les Arpentis*.

Herpinière (l'), cne d'Autrèche. V. *Harpinière*.

Herpinière (l'), f., cne d'Azay-sur-Cher.

— *Herpinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage lige. En 1507, il appartenait à Regnault Bernard, licencié ès lois ; — en 1523, à Gabriel Miron ; — en 1577-1607, à Philippe Prevost, Éc., gentilhomme de la chambre du roi ; — en 1637, à Pierre Forget, secrétaire de la reine ; — en 1640, à Céleste de Maillé, femme de Daniel de Marsay ; — en 1668, à René Laillier, échevin et prévôt de la monnaie de Tours ; — en 1675, à Jacques Belot, Éc., lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Blois, par suite de son mariage avec Anne Laillier, fille de René Laillier et de Anne Girault (contrat du 11 novembre 1675) ; — en 1701, à Jacques-Florent Belot, fils du précédent, qui rendit hommage, pour sa terre de la Herpinière, le 5 août de cette année ; — en 1730, à Michel Belot, fils du précédent ; — en 1744, à N. de Bonnac ; — en 1777, à Denis-Louis Aubry, inspecteur général des manufactures et pépinières royales, marié à Louise-Françoise de Saint-Martin ; — en 1785, à Antoine-Auguste des Herbiers de l'Estenduère, capitaine au régiment Royal-Comtois, marié à Louise-Françoise de Saint-Martin. — (Registres d'état civil d'Azay-sur-Cher. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 2e, 1re partie. — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 100, 424 ; II, 550, 595, 780. — Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Herpinière (l'), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Ancien fief. En 1684, il appartenait à André Vinet. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Herpinière (l'), ham., cne de Cheillé, 16 habit. — *Harpinière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Destilly. — (D. Housseau, XIV.)

Herpinière (bois de l'). — Il fait partie de la forêt de Chinon.

Herpinière (l'), f., cne de Langeais. — *Les Herpinières,* carte de Cassini.

Herpinière (l'), f., cne de Saint-Denis-hors. — En 1781, elle appartenait à Nicolas Tournyer ; — en 1788, à Antoine Tournyer, ancien gendarme de la garde du roi. — (Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

Herpinière (l'), f., cne de Saint-Épain. — *Herpinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Herpinière (l'), f., cne de Savigné. — *Harpinière,* carte de Cassini.

Herpinière (l'), f. et chât., cne de Savigny. — Ancien fief. En 1459, il appartenait à Jean de la Rivière ; — en 1474, à Louis Ruzé ; — en 1542, à Jean Besnard ; — en 1618, à Jean Prudhomme ; — vers 1720, à Pierre-Marc de Seguin ; — en 1760, à Émilie Chesnon de Rilly ; — en 1789, à Auguste-Pierre Quirit de Coulaines. Au XVIIe siècle, il y avait une chapelle attenant au logis seigneurial. Philippe Auvray en était chapelain en 1692. — (Arch. d'I.-et-L., B, 32 ; E, 165 ; G, 696 ; *Biens nationaux.* — D. Housseau, XIV. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* II, 797 ; XVI, 660-61. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 329.)

Hersauderie (la), cne de Chargé. V. *Arsauderie.*

Herse (la), f., cne de Betz. — *Herse,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Herse (le lieu de la), près de la Niquetrie, cne de Chançay.

Herse (la), vil., cne de Chouzé-sur-Loire, 85 habit. — *Herse,* carte de Cassini.

Herse (courance de la), près de la Bourelière, cne du Grand-Pressigny.

Herse (le lieu de la), cne de Luynes. — Il relevait du fief de Bréhémont, suivant une déclaration féodale du 12 septembre 1724. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bréhémont.*)

Herse (les Grande et Petite-), f., cne de Monthodon.

Herse (le lieu de la), près du Petit-Marray, cne de Restigné.

Herse (le lieu de la), près du Petit-Beaugé, cne de Sonzay.

Herse (le lieu de la), près de la Chauvellière, cne de Saint-Épain.

Herse (le lieu de la), près de la Barbinière, cne de Saint-Patrice.

Herse (le lieu de la), près des Girardières, cne de Vouvray.

Hersent-Destouches (Alexandre-Étienne, baron), né à Paris le 30 novembre 1773, fut, en 1802, secrétaire particulier du comte Mollien, directeur de la Caisse d'amortissement, puis chef de bureau dans cet établissement. Sous-préfet de la Rochelle en 1804, préfet du Jura en 1809, de la Haute-Garonne en 1813, il fut appelé à la préfecture d'Indre-et-Loire le 15 novembre 1814, en remplacement du comte de Kergariou. Destitué par l'Empereur, aux Cent-Jours, il fut réintégré à la rentrée des Bourbons et passa à la préfecture de Seine-et-Oise en 1816. Il mourut le 11 juin 1826. Il était commandeur de la Légion d'honneur. — (*Biographie des préfets* (Paris, 1826), p. 174. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440. — Arch. d'I.-et-L., *État des préfets et sous-préfets d'Indre-et-Loire.*)

Herserie (la), f. et chât., cne de la Croix.

Herserie (la), f., cne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Herserie,* carte de l'état-major.

Herses (les), f., cne de Trogues.

Hervaserie (la), f., cne de Saint-Paterne.

Hervault, cne de Saint-Martin-le-Beau. V. *Coulaines.*

Hervé (le bienheureux), fils de Sulpice de Buzançais, seigneur de Châtillon, fut nommé trésorier de Saint-Martin de Tours en 970. L'église de Saint-Martin ayant été détruite par un incendie, il la fit reconstruire et acheva les travaux en 1014. Dans le même temps, il fonda l'abbaye de Beaumont-les-Tours, où il transféra les religieuses de l'Écrignole (1007). Vers 1012, il donna sa démission de trésorier de Saint-Martin et se retira dans une île, près de Tours, où il bâtit la chapelle de Saint-Côme. Quelques années après, sur les instances des chanoines de Saint-Martin, il revint à Tours et habita une maison située près de l'Écrignole et près de laquelle se trouvait la chapelle de Saint-Basile. Il mourut en 1021 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin. — (*Thes. anecd. novus,* III, 1689. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit); *Hist. de Tour.,* IV, 239-40. — Plailly, *Notice sur le prieuré de Saint-Côme. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* V, 129; IX, 215; XIII, 53. — D. Housseau, I, 273; II, 340, 376.)

Hervé de Villepreux, abbé de Marmoutier, succéda à Pierre de Gascogne, en 1177. Il mourut en 1203 et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale. En 1187, il avait donné sa démission d'abbé. Il eut pour successeur Geoffroy de Coursol. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 144 et suiv. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier. — Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 256.)

Hesdin (Enguerrand de), était capitaine du château de Loches vers 1361. Il reprit l'abbaye de Beaulieu qui avait été occupée par les Anglais. Il figure dans une charte de Jean, roi de France, du 25 août 1361, en faveur du Liget. — (S. Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin,* 476. — *Ordonnances des rois de France,* XVIII.)

Hesière (la), f., c^ne^ de Souvigné. — Ancien fief, relevant de la Roche-Morier. Pierre de Bordeaux rendit aveu pour ce domaine le 18 mars 1751. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière.*)

Hêtre (le), f., c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. — *Hêtre,* carte de l'état-major.

Hêtre (le) et le **Petit-Hêtre,** f., c^ne^ de Marray. — *Hêtre,* carte de l'état-major.

Hêtre (le), c^ne^ de Saunay. V. *Aître.*

Hêtres (les), f., c^ne^ de Courcelles.

Hêtrie (la), f., c^ne^ de Saint-Ouen. — *Retterie,* carte de Cassini.

Hette (l'), f., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Heugnes (châtellenie d'), située en Berry. Elle relevait du château de Tours. En 1525, elle appartenait à René de Prie; — en 1636, à la duchesse d'Elbeuf. — (*Mémoire pour Jean et Victor de Rochechouart.* Paris, 1753, p. 8.)

Heulinière (le lieu de la), paroisse de Monnaie. — En 1293, il appartenait à Raoul de Longueville. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de la Grange-Saint-Jean.*)

Heurrières (le lieu des), ou **Gresles-Noues,** paroisse de Monnaie. — Il relevait de Bourdigal (1567). — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de la Grange-Saint-Jean.*)

Heurtellière (la), f., c^ne^ de Maillé-Lailler. — *Villa quæ dicitur Haratellaria,* XIIe siècle. — *Hortellière,* 1483. — *Heurtellière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à foi et hommage lige. En 1593, il appartenait à Jean d'Armagnac, deuxième du nom, Éc., conseiller d'État et maître d'hôtel du roi; — en 1667, à Jean d'Armagnac, troisième du nom, seigneur de la Motte-Piolant; — en 1672, à Charles d'Armagnac, chev., seigneur d'Isoré; — en 1716, à Jean-Joseph-Louis-Bernard d'Armagnac, chev., lieutenant des maréchaux de France; — en 1730, à Mathieu-Pierre d'Armagnac, chev., seigneur de la Mothe-Pressigny; — en 1789, à Charles-François-Pierre-Louis d'Aviau, chev., seigneur du Bois-de-Sanxay, marié à Catherine-Thérèse Perrin. — (*Cartulaire de Noyers. — Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, XIII, 8235, 8279.)

Heurteloup (Nicolas, baron), premier chirurgien et inspecteur général du service des armées, né à Saint-Symphorien, près Tours, le 26 novembre 1750, commença ses études médicales à l'hôpital de la Charité et les acheva à Paris. Chirurgien-major à l'hôpital de Toulon, en 1791, il fut nommé, l'année suivante, chirurgien des armées du Midi, puis, en 1800, premier chirurgien des armées, et enfin, en 1804, inspecteur général de santé. Le titre de baron de l'Empire, avec une dotation de 3,000 francs, lui fut décerné. Il se distingua particulièrement dans les campagnes d'Autriche et de Prusse, par son dévouement sur les champs de bataille. En 1809, les chirurgiens militaires firent frapper en son honneur une médaille sur laquelle était son portrait, accompagné de cette inscription : *N. Heurteloup, Turonensis, exercituum imperator. Gallor. chirurg. primarius. Vindobon.* XVIII *julii* MDCCCIX. Sur le revers on lisait: *Les chirurgiens des armées d'Allemagne.* — SA MAJESTÉ A TÉMOIGNÉ SA SATISFACTION DE LA MANIÈRE DONT LA CHIRURGIE A SERVI ET PARTICULIÈREMENT DES SERVICES DU CHIRURGIEN EN CHEF HEURTELOUP. (XVIIIe *Bulletin de l'armée.*)

Nicolas Heurteloup mourut le 27 mars 1812. Il était officier de la Légion d'honneur et chirurgien consultant de l'Empereur. On a de lui les ouvrages suivants : *Précis sur le tétanos des adultes,* Paris, 1793, in-8°. — *Rapport de la commission chirurgicale de Milan, sur la découverte de la vaccine* (traduction d'un ouvrage

italien). — *Notice sur Manne, premier chirurgien en chef, à Toulon,* Berlin, 1808, in-8°. — *Réflexions sur un rapport de chirurgie légale.* — Il a traduit de l'italien un ouvrage du docteur Giannini, intitulé : *De la nature des fièvres et de la meilleure manière de les traiter,* Paris, Collin, 1808, in-8°. En 1811, il a publié une traduction d'une *Instruction sur la culture et la récolte des betteraves,* par C.-F. Achard, Paris, Tastu, 1811, in-8°. Il a collaboré au *Dictionnaire des sciences médicales.*

En 1841, le Conseil municipal de Tours, pour honorer la mémoire du baron Heurteloup, donna son nom à une partie des boulevards de cette ville, depuis la rue Royale jusqu'au canal.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine (1870), p. 326. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 3 décembre 1843. — *Biographie des fastes de la Légion d'honneur,* V, 454. — *Recueil des travaux de la Société médicale de Tours* (1843), p. 121. — Godefroy, *Notice sur le baron Heurteloup,* Tours, 1843, in-8°. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 241.

Heutterie (la), paroisse de Reugny. V. *Huetterie.*

Hezière (la), f., c^ne^ d'Ambillou.

Hiberdellerie (la), c^ne^ de Perrusson. V. *Huberdellerie.*

Higleis *(nemus de).* V. *Illeis.*

Hilaire (St-), vil., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême, 39 habit. — *Saint-Hilaire,* carte de l'état-major.

Hilaire (le fief du prieuré-cure de **St-**), à Tours. — Il relevait de la baronnie du Palais archiépiscopal. Sa justice s'étendait sur onze maisons. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Hilaire, abbé de Bourgueil, remplaça Aimery, en 1185. Il fit reconstruire les bâtiments claustraux, qui tombaient en ruines. Il mourut à Mirebeau le 17 août 1207 et fut inhumé dans l'église de ce prieuré. Il eut pour successeur, Lucas. — (*Recueil des chroniques de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Gallia christiana,* II.)

Hilais (le lieu des), c^ne^ de Ports, près du chemin de Marigny à Ports.

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, né à Lavardin, en Vendômois, en 1057, fut nommé archevêque de Tours en 1125, en remplacement de Gilbert, décédé. En 1127, il présida, à Nantes, un concile composé de ses suffragants. Il mourut le 18 décembre 1134 et eut sa sépulture dans la cathédrale de Tours. On a de lui des écrits forts estimés.

Histoire d'Hildebert (dans l'*Hist. littéraire de France*), XI, 250. — Antoine Baugendre, *Vita Hildeberti, Parisiis,* 1708. — *Gallia christiana,* XII, preuves, p. 31. — Moréri, *Diction. historique,* VI, édit. de 1769. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 103. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 452. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1874), p. 95, 103. — Le Paige, *Diction. topographique de la province du Maine,* II, 80. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 124. — P. Rangeard, *Hist. de l'université d'Angers,* I, 16, 18, 19. — D. Housseau, XV, 113.

Hildudel. V. *Mons Hidulfi.*

Hilgodus de Neaulfe, abbé de Marmoutier, succéda à Bernard, en 1100. Nommé évêque de Soissons en 1084, il avait quitté cet évêché pour embrasser la vie monastique. Il mourut le 2 août 1104 et fut inhumé dans l'église abbatiale de Marmoutier, devant l'autel dédié à saint Antoine. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 551. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 256.)

Hinardière (la), ham., c^ne^ de Couesmes, 14 habit. — *Hinardière,* carte de Cassini.

Hinaudière (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Pinaudière,* carte de Cassini.

Hiotterie (la), f., c^ne^ de Mosnes.

Hippocrène (la fontaine d'), près de la Haute-Métairie, c^ne^ de Cangy.

Hippolyte (la chapelle **St-**), c^ne^ de Balesmes. V. *Balesmes.*

Hippolyte (la **Chapelle-Saint-**), commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 12 kilomètres de Loches et à 52 de Tours. — *S. Hippolytus, seu Ypolytus, parochia S. Hippolyti, parochia de Capella S. Hippolyti,* XIIIe siècle (*Cartulaires de l'archevêché de Tours* et *du Liget,* chartes de l'abbaye de Beaulieu). — *La Chapelle-Hippolyte,* 1793. — *Chapelle-Saint-Hippolyte,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Germain, de Sennevières et de Loché; au sud, par celles de Saint-Cyran et de Fléré-la-Rivière (Indre); à l'est, par Loché; à l'ouest, par le Bridoré et Verneuil. Elle est arrosée par l'Indre; — par le ruisseau de Vitray, qui fait mouvoir le moulin des Bordes et de Vitray et se jette dans l'Indre, près de Ballon; — par le ruisseau de Rigny, qui se jette dans l'Indre, près de la Haute-Prône; — et par le ruisseau de la Grande-Boire. Une partie de la forêt de Baugerais se trouve sur le territoire de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Braud (30 habit.). — Ballon (150 habit.). — Les Bordes (101 habit.). — Le Bourg-Neuf (39 habit.). — L'Héroux (21 habit.). — Le Grand-Village (26 habit.). — Les Jusseaumes (25 habit.). — La Fontaine (13 habit.). — Bauregard (10 habit.). — Malleville (10 habit.), ancienne châtellenie, dépendant de l'abbaye de Beaulieu. — Les Haut et Bas-Rigny (65 habit.), ancien fief, relevant de Bridoré. — Villecuit (10 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de

Saint-Germain, connu dès le IXe siècle. — Les Pins (11 habit.), ancien fief, connu dès 1244 (*feodus de Pinis*). — Vitray (42 habit.), ancien fief, ancienne paroisse. — Saint-Paul (10 habit.), ancien fief. — Pillebourse (10 habit.). — La Roche, ancien fief, propriété, au XVIIIe siècle, des religieuses Viantaises de Beaulieu. — La Cossonnière (38 habit.). — Les Bourdeaux (13 habit.). — Le Donjon (23 habit.), connu dès le XIIIe siècle (*terra de Donjun*), ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — L'Ornay, les Moreaux, Donet, Lege, la Couarde, etc.

Avant la Révolution, la Chapelle-Saint-Hippolyte était du ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 3313 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizard, a été terminé en juillet 1825. L'ancienne paroisse de Vitray a été réunie à celle de Saint-Hippolyte.

Population. — 187 feux en 1772. — 681 habit. en 1801. — 760 habit. en 1808. — 808 habit. en 1810. — 796 habit. en 1821. — 1053 habit. en 1831. — 932 habit. en 1841. — 930 habit. en 1851. — 918 habit. en 1861. — 985 habit. en 1872. — 977 habit. en 1876.

Foire le 12 septembre. Elle a été établie par ordonnance royale du 7 août 1836. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de mai.

Bureau de poste de Loches. — *Perception* de Verneuil.

L'église, construite au XIe ou au XIIe siècle, a subi des remaniements importants au XVIe et au XVIIIe. Elle offre peu d'intérêt.

Le presbytère relevait du château du Bridoré.

La collation au titre curial appartenait au grand-archidiacre de Tours.

Tous les ans, aux fêtes de saint Michel et de saint Martin, le curé était tenu de se rendre processionnellement à l'église de Saint-Martin-de-Cerçay et d'y célébrer la messe. Le desservant de Saint-Martin-de-Cerçay lui servait, à titre de rémunération, pour ces deux processions et les offices, une rente de deux setiers de seigle.

CURÉS DE LA CHAPELLE-SAINT-HIPPOLYTE. — Guillaume Dupuy, 1511. — Jehan Fillault, 1554. — Jehan Vallères, 1569. — Jehan Frecault, 1572. — Antoine Fillault, 1613. — Gilles Geron, 1625. — Jean Chantelou, 1666-73. — Chauvelon, 1684. — François Delaunay, 1695, 1702. — Charles Viennais, 1717, mort au mois d'août 1755. — Pierre Faix, 1755, 1790. — Goubeau, curé constitutionnel, 1793. — Bizière, 1831. — Renault, 1840. — Leblanc, 1851. — Bouthier, nommé en juin 1868, actuellement en fonctions (1880).

La paroisse de la Chapelle-Saint-Hippolyte constituait un fief relevant du Bridoré et qui appartenait, au XVIIIe siècle, aux religieuses Viantaises de Beaulieu. En temps de guerre, les habitants étaient tenus de faire le guet dans le château du Bridoré.

La dîme de la paroisse formait un autre fief qui releva primitivement de l'archevêché de Tours, ensuite de Sennevières et en dernier lieu du château de Loches. Le propriétaire, outre les foi et hommage qu'il devait à l'archevêque de Tours, avait à remplir les fonctions d'huissier, dans le palais archiépiscopal, le jour du sacre du nouveau prélat. De plus, à cette occasion, il avait l'obligation de lui présenter un cierge.

En 1239, le fief de la dîme de Saint-Hippolyte appartenait à Dreux de Mello, seigneur de Loches qui, dans le cours de cette même année, fit aux religieux de Beaulieu la concession suivante :

Universis presentes litteras inspecturis, Droco de Melloto, dominus Locharum, salutem in Domino. Noveritis quod ego dedi et concessi meis in Christo carrissimis abbati et conventui Belliloci ut ipsi possint exemplare, excolere et facere excoli terram et nemus quod habent in parochia de capella S. Hippolyti, si aliquod nemus in dicta terra fuerit et quod de terris suam in perpetuo et sine contradictione aliqua faciant plenariam voluntatem prout sibi melius viderent empedire, ita tamen aliquod in dicta terra herbergamen fuerint ipsi mihi et meis successoribus ad usus et consuetudines patriæ sint subjecti nisi eorum fuerint condonati. In cujus rei testimonium presentes litteras eisdem dedi sigillo meo sigillatas. Datum apud S. Mathurinum, anno Domini MCCXXX° *nono*.

Trois ans après, le fief de la Dîme était possédé par un chevalier nommé Jean de la Roche, qui engagea à l'abbaye de Villeloin, pour la somme de vingt et une livres tournois qu'on lui avait prêtées, un muid de blé à prendre, sur sa dîme, chaque année, à la fête de saint Michel :

Universis presentes litteras inspecturis Ogis Savari de Seneveris salutem in Domino. Noverint universi quod in presentia mea constitutus Johannes de la Roche, miles, pignori obligavit abbati et conventui Villalupensi unum modium bladi in decima sua quod habet ad Capellam Sancti Ypoliti, singulis annis in festo Beati Michaelis percipiendum, quæ decima est in meo feodo, cum assensu et voluntate Agathæ uxoris suæ, pro XII *libris Turonensibus. Ego dominus feodi, ad peticionem supra dictorum Johannis et Agathæ uxoris suæ dedi prædictis abbati et conventui presentes litteras sigilli nostri munimine roboratas. Actum anno Domini* MCCXLII *mense aprili*.

En 1246, la dîme de la paroisse était passée aux mains de Geoffroy de Brenne, chev., qui donna à l'abbaye de Baugerais dix sols de cens à percevoir, à la fête de saint Maurice, sur ses cens de Saint-Hippolyte.

En 1335, la même dîme se trouve partagée entre le seigneur du Bridoré et Pierre Sabart, Éc. Ce dernier rendit hommage, pour sa part, à Nicolas de Menou, chev., seigneur de Sennevières. Au XVIIIe siècle, la dîme entière appartenait aux religieuses Viantaises de Beaulieu.

MAIRES DE LA CHAPELLE-SAINT-HIPPOLYTE. — Poitou, 1801. — Dupont, 1804, 1807. — Jean-Pierre Poitou, 14 décembre 1812, 2 janvier 1826. — Benoist, 1841. — Monmousseau, 1850. — Michaud, 1864. — Proust, 1870. — Menou, 1874. — Jean Auger, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chapelle-Saint-Hippolyte et des Viantaises de Beaulieu; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 513. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1836). — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 22. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, VII, 2888, 2953; XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.* IV, 70; IX, 238. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*,. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, 323. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu* — *Annuaire - almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 174.

Hire (le lieu de la), près de la Davairie, cne des Hermites.

Hirondelle (l'), f., cne de Loché. — *L'Hirondelle*, XVIIe siècle. — *Irondelle*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

His, cne de Genillé. V. *Hys.*

Hislensis *vicaria.* V. *l'Ile-Bouchard.*

Hispaniacus. V. *Épeigné-les-Bois.*

Hispanus *(Sanctus)*. V. *Saint-Épain.*

Hiver (l'île), dans la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Hivernière (l'), f., cne du Grand-Pressigny.

Hivonnerie (l'), f., cne d'Autrèche. — *Rivonnerie*, carte de Cassini. — *Rivannerie*, carte de l'état-major.

Hoberdière (le lieu de l'), paroisse de Montreuil. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Christine de la Hiraye. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Hobresière (l'), f., cne de Luynes.

Hobuis (les), f., cne de Maillé. — *Aubuis*, carte de Cassini.

Hochinière (le lieu de la), cne de Saint-Branchs. — Il relevait de la châtellenie de Saint-Branchs, d'après une déclaration féodale du 18 mars 1688. — (Arch. d'I.-et-L., G, 68.)

Hocquinière (la), f., cne de Langeais.

Hoctière (la), f., cne de Mazières.

Hoda, paroisse de Cerelles. V. *Houde.*

Hodes (les), cne de Francueil. V. *Oudes.*

Hodoux (le moulin), sur la Brenne, cne de Luynes.

Hogue (la), f., cne de Loches. — *Les Hogues*, carte de Cassini.

Hoguetière (la), ou les **Hocquetières**, f., paroisse de Saint-Paterne. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1394, il appartenait à Jean Peliçon, seigneur de Forges. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Hoiries (les), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Oyseries.*

Holterie (la), ou **Holletrie**, f., cne de Genillé. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hommais (les Haut et Bas-), ou **Lhommais**, vil., cne d'Esvres, 89 habit. — *L'Homais*, carte de Cassini. — *Hommais*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Hommaye (l'), ou **Lhommaye**, f., cne de Vallères. — Ancien fief, relevant de Colombiers (Villandry), à foi et hommage simple et cinq sols de service. En 1486, il appartenait à Jehan Godeau, Éc. Le 24 août 1520, Marie Rolland, veuve de Jehan Prunier, notaire et secrétaire du roi, rendit hommage pour ce fief qui, par la suite, passa à Anne et à Claude Pommyer. Pierre Filhol et Gilbert, son frère, héritiers de ces derniers, vendirent Lhommaye, par acte du 19 avril 1560, à Scipion de Piovenne, chev., premier écuyer d'écurie du roi. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers.* — Notes communiquées par M. Schleiter, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Homme (l'), vil., cne de Sublaines, 30 habit. — *Homme*, carte de l'état-major.

Homme (l'), ham., cne de Vouvray, 18 habit. — *Hommelaye*, XVIe siècle. — *Homme*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1579, il appartenait à Louis Le Boucher; — En 1618, à Jean Le Boucher, Éc.; — en 1666, à Joseph Le Boucher. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Vallières; prévôté d'Oë.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Homme-d'Or (le lieu de l'), près de la Pile, cne de Saint-Mars.

Homme-Mort (le bois de l'), cne de Reugny.

Homme-Noir (le lieu de l'), près de la Nouefrault, cne de la Croix.

Homme-Noir (hébergement de l'), près des Tonneaux, cne de Saint-Cyr. — Il relevait de Ludetesse. En 1330, Jean Michis et Jeanne, sa femme, le vendirent, pour soixante sols tournois, à Étienne de Mornay, professeur ès-lois. — (Arch. d'I.-et-L., G, 393.)

Homme-Robert (l'), c^ne^ de Tours. V. *Orme-Robert.*

Homme-Tué (le lieu de l'), c^ne^ de Saunay, dans la forêt de Châteaurenault.

Hommeau-de-Saché (l'). V. *Saché* et *la Colassière*, c^ne^ de Saint-Paterne.

Hommeau-des-Guèches (l'), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Lommeau,* carte de Cassini.

Hommeau - des - Huit - Hommes (l'), c^ne^ de Saint-Cyr. V. *le Temple.*

Hommelaie (l'), f., c^ne^ de Chambray. — *Hommelaie,* carte de l'état-major.

Hommelaie (l'), ou **Lhommelé,** f., c^ne^ de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Hommelaie (l'), c^ne^ de Saint-Épain. — *Hommelaye,* carte de Cassini.

Hommelaie (l'), f., c^ne^ de Noizay. — *Hommelage,* carte de l'état-major.

Hommelaye (l'), c^ne^ de Vouvray. V. *Homme.*

Hommelerie (le lieu de l'), près de Salvert, c^ne^ de Draché.

Hommeraye (l'), f., paroisse de Bournan. — Elle relevait censivement du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Hommes, commune du canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Loches, à 34 kilomètres de Tours et à 14 de Château-la-Vallière. — *Omes* (acte du 14 novembre 1483). — *Houlmes,* 1649 *(Pouillé du diocèse d'Angers).* — *Hommes,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Channay et de Savigné; à l'ouest, par celle de Rillé; au sud, par Continvoir et Avrillé; à l'est, par Savigné. Au nord, elle est arrosée par le Lathan. On y trouve les étangs de la Boissière et des Vinottières. Elle est traversée par le chemin de grande comunication n° 57, de Noyant à Sainte-Maure.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Maridonneaux (18 habit.). — Le Marais (14 habit.). — La Mortellerie (10 habit.). — La Damnerie (21 habit.). — La Chenaie (10 habit.). — Le Crucheron (24 habit.). — La Choulière (12 habit.). — La Fennetière (14 habit.). — La Faverie (12 habit.). — Le Fossé (33 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — La Fuye (18 habit.). — La Forteserie, ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — Frenay (21 habit.), ancien fief, relevant de la même baronnie. — La Fourrerie (13 habit.), ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — Gouimois, ancien fief, propriété du prieuré de Saint-Loup. — Le Gué-de-Gré (10 habit.). — Les Girardières (10 habit.). — La Guérinière (17 habit.). — Le Coudray (37 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — Le Rouvre (34 habit.), ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — La Tirelière (36 habit.). — La Vignellerie (38 habit.). — La Pennetrie (10 habit.). — Le Bontemps (16 habit.). — Le Boulay, ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — La Boissière, ancien fief. — Beauregard (12 habit.). — L'Aireau (10 habit.). — La Briche (32 habit.). — Parmancelle (12 habit.). — La Baraudrie (11 habit.). — Le Haulbois, la Huctière, la Barberie, Tapignon, la Lourdière, le Hautbusson, la Georgère, Jacopeau, Bourgneuf, la Gironnière, la Hottière, le Fourneau, la Touche, la Bretonnière, le Bocage, la Pichardière, etc.

Avant la Révolution, Hommes était dans le ressort de l'élection de Château-du-Loir et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 2952 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Graindelle, a été terminé en 1810.

Population. — 830 habit. en 1801. — 840 habit. en 1808. — 848 habit. en 1810. — 948 habit. en 1821. — 1019 habit. en 1831. — 1039 habit. en 1841. — 925 habit. en 1851. — 961 habit. en 1861. — 877 habit. en 1872. — 909 habit. en 1876.

Foires les deuxièmes lundis d'avril et de novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche de la Trinité.

Bureau de poste et *perception* de Savigné.

Le nom de cette commune vient probablement de celui des *Ormes* (que l'on prononçait autrefois *Oumes* ou *Oulmes*), qui croissent en grande quantité sur son territoire.

L'ancienne église était primitivement sous le vocable de saint Martin, comme on le voit par un acte du 10 septembre 1398, passé entre le curé et Hugues du Bellay. Vers le milieu du xve siècle. elle fut dédiée à saint Georges. C'est ce qu'atteste un autre acte du 14 novembre 1483. En 1791, dans un document concernant les biens nationaux, elle était encore sous le même patronage; puis, après la Révolution, elle fut replacée sous son ancien vocable. Au point de vue architectural, elle n'offrait aucun intérêt. Elle a été remplacée par un autre édifice qui a été consacré, le 25 septembre 1877, par Mgr Colet, archevêque de Tours.

Dans l'ancienne église se trouvait une chapelle dédiée à sainte Catherine et qui constituait un bénéfice. En 1789, le curé d'Hommes en était chapelain.

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 1,200 livres.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au chanoine de la prébende de Saint-Robert, en l'église d'Angers.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1603.

Curés d'Hommes. — Guillaume Baugé, 1632. — Pierre Moreau, 1717. — Jean Andrieux, 1750-1761. — Jean-Nicolas Renard, 1775-1790, curé constitutionnel, 1793. — Mousset, 1804. — Maille, 1821. — Victor Arnold, 1831. — Alexandre Millet, 1840. — Samson, 1850. — Beillard, 1870. — Lebleu, juin 1873. — David, 1879-80.

En 1793, Jean-Nicolas Renard donna asile à Claude-Thomas Desmé du Buisson, ancien président de la sénéchaussée de Saumur, qui était poursuivi par le tribunal de cette ville, comme contre-révolutionnaire. Il le cacha dans les greniers de la cure. Mais, un soir que Desmé était descendu dans la chambre du curé, dont la fenêtre était entr'ouverte, il fut reconnu par un passant, qui s'empressa d'aller le dénoncer. Renard et Desmé, mis en état d'arrestation, furent conduits à Saumur, où tous deux périrent sur l'échafaud.

Hommes était une châtellenie assez importante. Le château, pourvu de fortifications et flanqué de tours, était entouré de fossés sur lesquels se trouvait un pont-levis. Une chapelle en dépendait.

En 1469, cette seigneurie appartenait à Pierre d'Omes, chev.; — en 1497, à Jeanne de Montberon; — en 1508, à Mathurin d'Hommes; — en 1532, à François d'Hommes; — en 1550, à René d'Hommes; — en 1610, à François de Maillé, chevalier des ordres du roi; — en 1688, à Marie-Anne de Maillé, fille de Donatien, marquis de Maillé-Caumont et veuve de Charles Tiercelin d'Appelvoisin, seigneur de la Roche-du-Maine; — en 1717, à Jeanne de la Roue, veuve de Claude du Bosc, marquis d'Espinay.

Au milieu du XVIII[e] siècle, la terre d'Hommes fut achetée par René Grandhomme et elle resta annexée à celle de Gizeux jusqu'à la Révolution. En 1793, elle fut vendue nationalement sur Gaspard de Contades, émigré.

Il existait dans le bourg une maison appelée *la frèche du Vivier* et qui relevait du château d'Hommes. Le propriétaire devait à son seigneur : à la fête de saint Étienne, douze sols six deniers, deux chapons et un rameau vert; — au jour des Morts, un bouquet de fleurs odoriférantes et deux pintes d'hypocras rouge; — le jour des Rois, un baiser, un gâteau de la fleur d'un boisseau de froment, et dix-huit deniers; — le premier mai un bouquet et un baiser.

Ces singulières redevances sont mentionnées dans un acte de vente de la *frèche du Vivier*, consenti le 30 mai 1649, par Nicolas Peschard, sieur de la Brillauderie, au profit de Quentin Hervé, sieur de la Barre.

En 1776, le propriétaire auquel incombaient ces devoirs féodaux entreprit de s'y soustraire. Mais, par un jugement du bailli de Gizeux, du 24 avril de cette année, il fut bel et bien condamné à les payer, comme ses prédécesseurs l'avaient fait.

Maires d'Hommes. — Tulasne, 1790. — Borien, 1804, 29 décembre 1807. — Urbain Bourdais, 22 juillet 1808. — Pierre Bordeau, 19 septembre 1808, 14 décembre 1812. — Frédéric Maffray, 18 août 1815, 1[er] août 1821. — Bodeau, 8 novembre 1830. — Tulasne, 1831. — Duchesne, 1840. — Carré, 1851. — Tulasne, 1864. — Pierre Coudray, 1869; 9 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., B, 19, 23, 28, 39; *titres de la cure d'Hommes; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 13 octobre 1877. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux et les communes environnantes*, 92. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 104.

Hommes (l'étang d'), c[ne] d'Hommes. — Il a été desséché et est, depuis assez longtemps, livré à la culture.

Hommes (le bois aux), c[ne] du Petit-Pressigny.

Hommet (le lieu de l'), près du Petit-Plessis, c[ne] de Neuillé-Pont-Pierre.

Homon (le fief de), paroisse d'Antogny. — En 1239, il appartenait à Guillaume Baudin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Antogny*.)

Hopital (l'), c[ne] de Balesmes. V. *l'Hopitau*.

Hopital (l'), c[ne] de Cerelles. V. *Puiserie*.

Hopital (l'), f., c[ne] de Dolus. — *Hôpital*, carte de l'état-major. — Ancien fief et chef-lieu de la commanderie de Dolus, de l'ordre de Malte. En 1440, Jean Jolivet est qualifié de commandeur de l'Hopital de Dolus, dans un bail concernant la métairie du Petit-Temple. Pierre Pluau prend la même qualité dans un titre de 1485. Au XVIII[e] siècle, l'Hopital n'était plus qu'une simple ferme dépendant de la commanderie de Ballan. Au XVI[e] siècle, on y voyait une chapelle où l'on célébrait la messe le dimanche et aux principales fêtes. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives de la Vienne, *titres du prieuré d'Aquitaine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *commanderies de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hopital (l'), c[ne] de Notre-Dame-d'Oë. V. *Hopitau*.

Hopital (l'), ou **Hopitau**, f., c[ne] de Saint-Jean-sur-Indre. — *Hopital-de-Saint-Jean-sur-Indre.* — *Hopital*, carte de l'état-major. — Ancienne commanderie de l'ordre du Temple, puis de celui de Malte. Avant le XVII[e] siècle, ce domaine avait perdu son titre de commanderie et était annexé à la commanderie de Fretay. En 1724, son étendue était de soixante-sept arpents. Il constituait un fief relevant du château de Loches. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Procès-verbal des améliorissements de Fretay.*)

Hopital (l'), f., c[ne] de Semblançay. — *Hopital-de-Saint-Jean-de-la-Lande*, 1790. — *Ho-*

pital, carte de Cassini. — Ancienne commanderie de l'ordre de Malte. Jean Rigogne était qualifié de commandeur de l'Hopital-de-Saint-Jean-de-la-Laude, en 1445. Au XVIIIe siècle, cette commanderie était réunie à celle d'Amboise. Une chapelle en dépendait. On y célébrait la messe deux fois par semaine. Une foule de pèlerins s'y rendaient le jour de saint Jean. En 1775, le commandeur d'Amboise enleva les vases sacrés et les ornements et fit une bergerie de cette chapelle qui, d'après un procès-verbal de 1791, avait trente-quatre pieds de longueur. Soixante arpents de terre dépendaient de cette commanderie. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Archives de la Vienne, *titres du prieuré d'Aquitaine.*)

Hopital (François de l'), fils de Jean Galuccio de l'Hopital, originaire du royaume de Naples, et de Jeanne Braque, fut nommé maître des eaux et forêts de Touraine le 7 janvier 1400, et mourut le 24 novembre 1427. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, X, 714. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France.* — Moréri, *Dict. historique.*)

Hopital-de-Saint-Jean-de-Launay-Bidault (l'), V. *Aunay,* cne de Ciran.

Hopital-sous-Piagu (l'). V. *Ciran.*

Hopitau (l'), ou **Hopital,** f., cne de Balesmes. — *L'Hopitaux,* carte de Cassini. — *Hopiteau,* carte de l'état-major. — C'était le siège primitif de l'ancienne commanderie de l'ordre du Temple, appelée *la Rivière.*

Hopitau (l'), f., cne du Boulay. — *L'Hopitau-de-Saint-Jean-du-Boulay,* 1600. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault et dépendant, au XVIe siècle, des commanderies de Perchaye et d'Artins, et, au XVIIIe, de la commanderie d'Amboise. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives du château de Pierrefitte. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du Mans,* 4.)

Hopitau (l'), f., cne de Cléré. — Ancienne propriété de l'ordre de Malte. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hopitau (l'), ou **Hopital,** f., cne de Notre-Dame-d'Oë. — *Hopitau,* cartes de Cassini et de l'état-major. — On y voyait une chapelle qui fut interdite en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, *Registres de visite du diocèse de Tours.*)

Hopitau (closerie de l'), cne de Saint-Denis-hors. — Ancienne propriété de la commanderie d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hopitau (l'), cne de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *l'Hopital.*

Hopitau (le fief de l'), paroisse de Saint-Nicolas de Bourgueil. — Il relevait du fief du Colombier, à foi et hommage simple et appartenait, en 1691, au curé d'Ingrandes. — (Bibl. de Tours, *terrier du Colombier.*)

Hopitau (le lieu de l'), cne de Saint-Pierre-de-Tournon. — Près de là est une fontaine appelée *Fontaine-de-la-Chassiouse,* ou *de l'Hopitau.*

Hopitau (le lieu de l'), près de Madré, cne de Saint-Quentin.

Hopitaux (le lieu des), près de l'Ile-Auger, cne de Chambourg.

Hoquinière (la), cne du Boulay. V. *Hauquinière.*

Horaye (la), vil., cne de Monts, 53 habit. — Près de là naît un ruisseau portant le même nom.

Horloge (moulin de l'). V. *Amboise* (Hôtel-Dieu).

Hors-Duel, f., cne de Véretz.

Hortanne (l'), vil., cne de Balesmes, 49 habit. — *Ortanne,* plan cadastral et carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage lige. — (D. Housseau, XII, 6039.)

Hortellière (la), cne de Maillé-Lailler. V. *Heurtellière.*

Hortier, vil., cne de Luzillé, 68 habit. — *L'Ortier,* carte de Cassini.

Hortière (l'), ham., cne de Saint-Laurent-en-Gatines, 18 habit. — *Lortière,* carte de Cassini. — Par acte du 18 janvier 1497, Tanneguy de Montfort, Éc., seigneur de Guignes, le vendit aux religieuses de Beaumont-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Hosbert, cne de Saint-Paterne. V. *Haudbert.*

Hospice (l'), f., cne de Château-la-Vallière.

Hospice (l'), f., cne de Lublé. — Ancienne propriété de l'hôpital de Lublé. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hospitaliers (le fief des), dans la ville de Langeais. — Ancienne propriété de la commanderie de Ballan. — (Archives de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine.*)

Hôtel-de-la-Baleine (l'), à Veigné. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme, d'après un bail du 26 avril 1419. — (Arch. d'I.-et-L., G, 517.)

Hôtel-de-Montbazon. V. *la Massetière,* cne de Tours.

Hôtel-de-Mosnes (l'). V. *Thommeaux,* cne de Mosnes.

Hôtel-des-Chaumes (l'), ham., cne de Cangy, 10 habit.

Hôtel-Dieu (l'), cne de Fondettes. V. *les Guillets.*

Hôtel-Dieu-d'Amboise (l'), V. *Amboise.*

Hôtel-Noble (l'), près du bourg de Vernou. — *Hôtel-Noble,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Pocé. En 1767, il appartenait à Jean de Cop. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Hôtel-Saint-Louis (l'), dans le bourg de Paulmy. — Maison seigneuriale dans laquelle on rendait la justice en 1752. — (Arch. d'I.-et-L., G. 78.)

Hôtellerie (l'), c^ne^ de Fondettes. V. *la Guignière.*

Hôtels (les), ou **Autels,** f., c^ne^ de Négron. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1722, il appartenait à N. Avrain; — en 1767, à Jacques Cormier de la Picardière; — en 1790, au Chapitre de Saint-Florentin d'Amboise. Une chapelle, dédiée à Notre-Dame, en dépendait. — (Arch. d'I.-et-L., C, 559, 603, 633, 651; E, 144; G, 145.)

Hotmann (Vincent), chev., seigneur de Fontenay, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, fils de Timoléon Hotmann, président des trésoriers de France, fut nommé intendant de Touraine, en 1656, en remplacement de Denis de Heere. En 1657, il passa à l'intendance de Bordeaux, puis, en 1663, à celle de Paris. Conseiller d'État en 1669 et ensuite intendant des finances, il mourut à Paris le 14 mars 1683. — (De Courcelles, *Diction. de la noblesse,* I, 431. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), III, 688. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 424. — *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris,* 69.)

Hotot (Guillaume de), abbé de Cormery, succéda à Pierre d'Azay en 1412. Il donna sa démission en 1417 et fut remplacé par Humbert. Vers 1420, il fut de nouveau nommé abbé de ce monastère, où il mourut en 1434. Il était évêque de Senlis. On lui éleva, dans l'église abbatiale, près du grand autel, un tombeau de marbre noir sur lequel il était représenté par une statue de marbre blanc, revêtu des insignes épiscopaux. Sur ce tombeau on lisait l'inscription suivante :

CY GIST

NOBLE HOMME ET DE BONNE MEMOIRE MAISTRE GUILLAUME DE HOTOT, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, JADIS EVESQUE DE SENLIS, ABBÉ ET ADMINISTRATEUR PERPETUEL DU MOUSTIER DE CEANS ET CONSEILLER DU ROY NOSTRE SIRE, QUI TRESPASSA CEANS L'AN MIL CCCC XXXIIII.

Priez Dieu pour luy.

Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Cormery.* — *Cartulaire de Cormery,* CVII.

Hottares (le lieu des), près de la Chardonnière, c^ne^ de Vouvray.

Hotte-des-Prés (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Hotte-des-Prés,* carte de Cassini.

Hotterie (le lieu de la), c^ne^ de Genillé. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hottière (la), f., c^ne^ d'Hommes. — *Hottière,* carte de Cassini.

Hottière (la), f., c^ne^ de Mazières.

Houallerie (la), f., c^ne^ de Neuillé-le-Lierre. — *Houaslerie,* 1742. — Ancien fief, relevant de Couleurs, à foi et hommage simple et deux sols six deniers de services. En 1450, il appartenait à Nicole Boutillier; — en 1472, à Guillemette Montet, veuve du précédent; — en 1507, à Artuse de Ballan; — en 1575, à Laurent le Blanc, seigneur de la Vallière, qui rendit hommage le 21 avril; — en 1742, à Marie-Thérèse de Noailles, duchesse de la Vallière, veuve de Charles-François de la Baume le Blanc, lieutenant-général des armées du roi. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440. — Archives du château de Pierrefitte.)

Houarderie (le lieu de la), paroisse de Sennevières. — Il relevait censivement du château de Sennevières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94.)

Houbardière (la), ou **Houberdière,** f., paroisse de Saint-Étienne-lez-Tours. — *Fouberdière,* 1600. — En 1576, elle relevait du fief de Rigny. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Houbellerie (la), vil., c^ne^ de Saint-Mars, 77 habit. — *Houbellerie,* carte de Cassini. — On y trouve des pierres meulières.

Houcheraye (la), ou **Houcherais,** f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *L'Oucheraie,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Houchette (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Monnaie.

Houchinière (la), vil., c^ne^ de Saint-Branchs, 19 habit. — *Houssinière,* carte de Cassini. — *Houchinière,* carte de l'état-major.

Houdaigne, f., c^ne^ de Cléré. — *Houdaigne,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Mars. En 1322, il appartenait à Pierre de Houdaigne; — vers 1350, à Pierre Godeschau; — vers 1360, à Raoul de Sazilly; — vers 1416, à Hardouin de Houdaigne; — vers 1453, à Jean Chopin; — en 1454, à Charles de Surgères; — en 1467, à Blaise Chopin; — en 1505, à Pierre Chopin; — en 1544, à Pierre Perrin; — en 1560, à Jacques de Perronais; — en 1567, à Pierre de Laval; — en 1582, à Honorat d'Acigné, comte de Grandbois; — en 1616, à Françoise de Schomberg et à son mari, François de Daillon, comte du Lude; — en 1655, à Henri de Daillon; — en 1720, à Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure, maréchal de France; — en 1728, à Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la

Rüe du Can; — en 1766, à Michel-Denis de la Rüe du Can, baron de Champchévrier. — A Houdaigne se trouvait une chapelle qui constituait un bénéfice et dont Jean-François Chevalier, curé de Cléré, était chapelain en 1776. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*, C, 582; G, 781; *cure de Cléré*. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 109.)

Houdaigne, c^ne^ de Langeais. V. *la Rivière*.

Houdairie (la), ou **Houderie**, f., c^ne^ de la Ferrière. — *Houdairie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière. Le 2 juillet 1704, Catherine de la Haye, veuve de Charles Raçois, conseiller du roi et grenetier au grenier à sel de Neuvy, la vendit à Gabriel de la Haye, Éc., seigneur de Charreau. En 1764, elle appartenait à Léonor de Regnard, chev., seigneur des Granges, et à Gabriel de la Haye. En 1792, Rosalie-Marc-Marie-Thérèse Rancher de la Ferrière, femme d'Alexandre-Roger-François du Pouget de Nadaillac, en était propriétaire. — (Archives du château de la Ferrière.)

Houdan des Landes (François-Silvain-Denis), né à Vernou, le 6 juin 1754, fit ses études à l'école militaire et fut ensuite admis comme sous-lieutenant dans le régiment de Bretagne. Capitaine en 1790, il continua de servir jusqu'en 1793. Il était chef de brigade lorsque, par ordre de la Convention, il fut mis à la retraite. Il mourut à Usage, commune de Huismes, le 28 juin 1807. On a de lui un poème intitulé *La nature sauvage et pittoresque* et qui ne fut publié qu'après sa mort (Paris, Gignet et Michaud, 1808, in-18). Ce poème, aujourd'hui complètement oublié, offre quelques passages qui annoncent un talent réel dans le genre descriptif. — Houdan des Landes a également publié une *Histoire du siège de Gibraltar* (Lyon, 1783, in-8°). A la suite de ce travail se trouve une *Ode sur la prise du fort Saint-Philippe*.) — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 243. — Quérard, *La France littéraire*. — Larousse, *Grand diction. universel du* XIXe *siècle*, IX, 409. — Didot, *Biographie générale*, XXV, 246.)

Houde (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Cerelles. — *Hoda*, XIIe siècle. — *Hôtel et gangnerie de la Houde*, XVe siècle. — *La Houde*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Houdeau (le), ham., c^ne^ de Monnaie, 13 habit. — *Houdeau*, carte de l'état-major.

Houderie (la), c^ne^ de la Ferrière. V. *Houdairie*.

Houdes (les), f. et chât., c^ne^ de Francueil. — *Hodes, Hosdes*, 1282. — *Oudes-de-Bléré*, 1513. — *Oudes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1282, il appartenait à Alise, dame de Pauliac, qui fit un don à l'abbaye de Villeloin; — en 1431, à Jehan Marques, décédé en 1460; — en 1462, à Pierre Marques, qui le vendit, en 1468, à Adam de Hodon, pour 500 écus d'or. Celui-ci le céda, pour 821 écus d'or, à Thomas Bohier. En 1535, Antoine Bohier le vendit au roi François Ier, et, en 1547, Henri II le donna à Diane de Poitiers. Depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789, ce domaine est resté incorporé à la châtellenie de Chenonceau. Le logis seigneurial était autrefois fortifié. En 1582, Catherine de Médicis y établit une filature de soie. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 633, 651; E, 127. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D. Housseau, VII, 3393; XIII, 11009 — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 102; XIII, 20. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*. — De Marolles. *Hist. des comtes d'Anjou*, 52.)

Houdin, f., c^ne^ de Cussay.

Houdineries (les), f., c^ne^ de Bréhémont.

Houdinière (la), f., c^ne^ de Courcelles. — *Houdinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Chantilly. En 1411, il appartenait à Pierre de la Houdinière; — en 1565, à Antoine de la Houdinière, Éc.; — en 1614, à Antoinette de la Houdinière, femme d'Ambroise des Escotais, chev., seigneur de Chantilly; — en 1709-14, à Michel-Séraphin des Escotais. Le fief de la Valinière en relevait. — (D. Housseau, XIII, 10776. — Arch. d'I.-et-L., B, 23; E, 83, 121, 318.)

Houdinière (la), f., c^ne^ de Luynes. — Ancien fief, relevant du duché de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 367. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Houdouinière (la), f., c^ne^ de Bueil.

Houdrau (l'étang d'), c^ne^ de Souvigné.

Houdrie (la), c^ne^ de la Ferrière. V. *Houdairie*.

Houdrière (la), c^ne^ de Ballan. V. *Houdrillère*,

Houdrière (la), f., c^ne^ de Pouzay. — *Houdrière*, carte de Cassini.

Houdrière (la), f., c^ne^ de Souvigné.

Houdrière (la), f., c^ne^ de Villeperdue. — *Houdrière*, carte de Cassini. — *Haudrière*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Villeperdue. — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

Houdries (les), f., c^ne^ de Fondettes. — *Houdris*, 1739. — *Houdrières*, 1791. — *Houdries*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Jacobins de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Houdrillère (la), f., c^ne^ de Ballan. — *Grande-Houdrière*, XVIIe siècle. — *Houdrillère*,

carte de l'état-major. — Vers 1610, Étienne de Bonnigal était qualifié de sieur de la Houdrière. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Houdrioux, vil., c^ne de Restigné, 18 habitants.

Houdris (les), f., c^ne de Fondettes. V. *Houdries.*

Houdry (Vincent), né à Tours, paroisse Saint-Hilaire, le 22 janvier 1630, entra dans la Compagnie de Jésus le 9 octobre 1647. Il professa pendant onze ans les humanités, la rhétorique et la philosophie, et exerça ensuite la prédication pendant vingt-cinq ans. Il s'occupa, avec succès, de poésies latines. On a de lui un petit poème intitulé *Ars typographica,* et une autre œuvre poétique, *la Collation,* où il fait preuve d'un talent comparable à celui de Rapin. Il a formé un recueil de sermons considérable : *la Bibliothèque des prédicateurs,* Lyon, Bruisset, 1733, 22 vol. in-4°. Il a publié également un *Traité de la manière d'imiter les bons prédicateurs,* Paris, Boudot, 1702, in-12. Il mourut à Paris, le 19 mars 1729, âgé de quatre-vingt-dix ans et trois mois. — (Moréri, *Dict. historique* (supplém.), I, 147. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 248. — D. Housseau, XXIII, 287-88, 519. — Quérard, *la France littéraire.* — Chandon et Delandine, *Dict. universel, hist. critique et bibliographique.* — *Mémoires de Trévoux,* janvier 1725 et août 1726.)

Houdry (Jacques), sieur des Roulets, fut nommé maire de Tours en 1605, en remplacement de Thomas Bonneau. Il eut pour successeur, en 1606, Jean Gault, sieur de Boisdenier. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Hougerie (le lieu de la), c^ne de Sonzay.

Houillères (les), ou **Houllières**, f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Houillerie (la), f., c^ne de Villebourg. — *Houlerie,* carte de Cassini.

Houlée (la), f., c^ne de Monthodon.

Houlet (la fontaine de), près des Boutaudières, c^ne de Vou.

Houllerie (la), f., c^ne de Monthodon. — *Houlerie,* carte de l'état-major.

Houlonnerie (la), f., c^ne de Restigné.

Houlzais (le lieu de), près du bois du Pas-de-Chezelles, c^ne de Chezelles.

Houpinière (la), paroisse de Cravant. V. *Champignié.*

Houquinière (la), ou **Bouguinière,** ham., c^ne de Saint-Nicolas-des-Mottets, 12 habit.

Hourière (le lieu de la), c^ne de Berthenay.

— Elle relevait de Fontcher (1555). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Foncher.*)

Housarderie (la), f., c^ne de Loché.

Housière (la), f., c^ne de Luynes.

Houssaie (la), f., c^ne de la Chapelle-Blanche. — *Houssaye,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Houssaie (ruisseau de la). — Il prend sa source près de la ferme de la Houssaie, commune de la Chapelle-Blanche, et se jette dans l'Étang-Neuf, c^ne de Ligueil.

Houssaie (les trois étangs de la), c^ne de Charnizay. — Leur étendue est de quatorze arpents. Ils furent vendus, en 1793, sur Gabriel d'Arsac, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Houssaie (la), f., c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu.

Houssaie (moulin de la), sur la Roumer, c^ne de Langeais.

Houssaie (la), f., c^ne de Monthodon. — *Le Houssay,* carte de Cassini.

Houssaie (la), c^ne de Rouziers. V. *Houssaye.*

Houssaie (la), f., c^ne de Saint-Avertin. — *Houssaie,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Brechenay et appartenait, en 1729, à Catherine Souchay, veuve d'Étienne Benoit de la Grandière. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Houssaie (la), vil., c^ne de Villedômer, 23 habit. — *La Houssée,* carte de Cassini.

Houssaie (la), ham., c^ne de Villeloin, 10 habitants.

Houssard (le), f., c^ne de Villandry.

Houssard (Georges-François-Eugène), né à Cerelles (Indre-et-Loire), le 19 octobre 1814, membre du Conseil général pour le canton de Neuillé-Pont-Pierre depuis 1852, fut élu député dans la première circonscription de Tours en 1868. Son mandat lui fut continué en 1869 par 19023 voix, contre 7167 données à M. Rivière; puis, le 8 février 1871, il fut élu par 64283 suffrages. Nommé sénateur le 30 janvier 1876, il échoua aux élections sénatoriales de janvier 1878. M. Houssard a été successivement maire de Chanceaux et de Sonzay. Il est président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, et chevalier de la Légion d'honneur. — (*Journal d'Indre-et-Loire,* 1852, 1868-69, 1871, 1876-78. — Larousse, *Grand diction. histor. du* XIXe *siècle* (suppl.), p. 963.)

Houssardière (la), f., c^ne de Louestault. — *Houssardière,* carte de Cassini. — Au XVIIe siècle, elle relevait de la châtellenie de Louestault et appartenait à la famille de Menou. —

(Arch. d'I.-et-L., *trésorerie de Saint-Martin.*)

Houssardières (le lieu des), près de Porcherieux, cne d'Autrèche.

Houssay (le), f., cne de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Houssaye (étangs de la), cne de Charnizay. V. *Houssaie.*

Houssaye (la), f., cne de Ferrières-Larçon.

Houssais, ou **Houssaye** (le), f., cne de Rouziers. — *Houssaye,* carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée par Martin Dubois, en 1526. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux.*)

Housseaux (bois des), f., cne de Thizay.

Houssière (la), f., cne Chaumont-sur-Loire. — Ancien fief, dépendant du Feuillet, paroisse de Souvigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 55.)

Houssière (la), f., cne de Luynes. — *Houssinière,* carte de Cassini.

Houssière (la), paroisse de Souvigny. V. *Villegarné.*

Houssière (la), ham. et chât., cne de Varennes, 12 habit. — *Houssière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1641, il appartenait à Benjamin-Jacques de Quinemont; — en 1791, à Jacques de Pomard. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* II, *généal. de Quinemont.*)

Houssières (bois des), près de Malabry, cne de Mazières.

Houstière (la), f., cne de Nouans. — *Huctière,* 1745. — Elle dépendait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Houstière (ruisseau de l'), cne de Villedômain. — Il se jette dans le ruisseau de Calais.

Houteau (le Grand-), ham., cne de Sepmes, 12 habit.

Houtellerie (la), f., cne de Saint-Mars. — *Houtellerie,* carte de l'état-major.

Houterie (la), cne de Genillé. — V. *Montaigu (le Petit-).*

Houtes (les), f., cne de Cravant. — *Les Outes,* carte de Cassini.

Houtes (les), f., cne de Saint-Benoît. — *La Houte,* carte de l'état-major.

Houtreau (Guillaume), seigneur du Bouchet et de la Boivinière, fut nommé maire de Tours, en 1539, en remplacement de Victor Barguin. Il eut pour successeur, en 1540, Charles Mesnager, seigneur de Candé. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 114. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Houtrie (la), f., cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Houx (le bois des), près du Vieux-Château, cne de Chemillé-sur-Dême.

Houx (les), f., cne de Continvoir.

Houx (le), f., cne d'Épeigné-les-Bois. — *Les Roux,* carte de Cassini.

Houx (le lieu des), cne de Louans, près du chemin des Rauderies à Louans.

Houx (les), f., cne de Luynes. — *Le Houx,* carte de Cassini. — Propriété du prieuré de Saint-Côme, en 1635. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Saint-Côme.*)

Houx (les), f., cne de Marray. — *Houx,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Houx (fontaine des), près des bois de Candé, cne de Monts. — Ses eaux se jettent dans le ruisseau de Saint-Laurent.

Houx (le), f., cne de Saint-Paterne.

Houx (le Petit-), f., cne de Sennevières. — Elle relevait censivement du château de Sennevières (1770). — (Arch. d'I.-et-L., E, 94.)

Houx (le), f., cne de Villedômer. — *Houx,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. Elle fut vendue nationalement, le 21 juillet 1791, pour 11,400 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Houx (le), f., cne de Villeloin, près de l'Indrois. — *Houx,* carte de l'état-major.

Huan (le bois), près de la Butte, cne de Reugny.

Huanderies (le lieu des), près des Rues, cne de Chanceaux-sur-Choisille.

Huardière (la), *alias* **Huarde,** ou **Petit-Mauléon,** f., cne d'Auzouer. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault, à foi et hommage lige. En 1625, il appartenait à Anne-Marguerite Cousinet, veuve de François d'Amboise, chev., conseiller d'État; — en 1634, à Antoine d'Amboise, lieutenant de l'artillerie de l'Ile-de-France; — en 1659, à Louis de Crevant. Il passa ensuite à la famille Bergeron de la Goupillière. Jacques de Chauvelin la possédait en 1790. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

Huardières (les), f., cne des Essards.

Huaudière (la), f., cne d'Azay-le-Rideau.

Huaudière (la), vil., cne d'Esvres, 49 habit. — *Huaudière,* carte de l'état-major.

Huaudière (la), f., cne de Mosnes. — *Huraudière,* carte de Cassini.

Huaudière (le lieu de la), cne de Saint-

Mars. — Il dépendait de la Salle (1684). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Huaulerie (la), f., c^ne de Reugny. — *Huaulerie,* carte de Cassini.

Huaux (les), c^ne de Bléré. V. *Ruaux.*

Hubaillère (la), paroisse de Neuil. — *Hôtel de la Hubaillère,* 1367. — Il relevait de Crissé et appartenait à Guillaume Odart, chev. en 1367. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Hubaillerie (la), ham., c^ne d'Azay-sur-Cher, 16 habit. — *Hubaillerie,* carte de l'état-major.

Hubaillerie (la), f., c^ne de Tauxigny. — *Hubaillerie,* carte de l'état-major. — Elle faisait partie de la commune de Courçay, dont elle fut détachée, par une loi du 15 avril 1833, pour être jointe à la commune de Tauxigny.

Hubaillière (fontaine de la), c^ne d'Esvres-le-Moutier. — Elle jette ses eaux dans l'Esve.

Hubardellerie (la), c^ne de Perrusson. V. *Hubarderie.*

Hubarderie (la), ou **Hubardellerie,** vil., c^ne de Perrusson, 26 habit. — *Hiberdellerie,* 1770. — *Hubardellerie,* carte de Cassini. — *Huberdellière,* carte de l'état-major. — Il relevait censivement du Plessis-Savary (1680). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Hubaudière (la), f., c^ne de Chédigny. V. *Hubaudières.*

Hubaudière (la), ham., c^ne du Louroux, 11 habit. — *Hubaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. On y voyait, en 1790, une chapelle qui était desservie par N. Bault. — Le fief et la chapelle appartenaient à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Hubaudière (le lieu de la), près de la Gafrie, c^ne de Mouzay.

Hubaudière (le lieu de la), c^ne de Souvigny. — Il relevait du Feuillet. — (Arch. d'I.-et-L., E, 54.)

Hubaudières (les Grandes-), ou la **Hubaudière,** f., c^ne de Chédigny. — *Hubaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Corroierie, et, pour une partie, de l'abbaye de Villeloin. Il appartenait aux Chartreux du Liget, sur lesquels il fut vendu, en 1791, pour 40,800 livres. Quatre étangs en dépendaient. Il y existait une chapelle, appartenant également aux Chartreux, et dont le desservant était nommé par l'archevêque de Tours. — (D. Housseau, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 53.)

Hubaudières (les), ou la **Hubaudière,** f., c^ne de Chédigny. — Ancien fief. En 1590, il dépendait de la seigneurie de la Folaine. Par la suite, il fut possédé par les Chartreux du Liget, sur lesquels il fut vendu, en 1791, pour 15,882 livres. Une ferme-école a été instituée sur ce domaine le 1er juillet 1852. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux;* E, 133; *titres des Hubaudières.* — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1873), p. 126.)

Huberdellière (la), ou **Huberdière,** f., c^ne de Ligré. — *Huberdelière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur François Averne, chanoine de Saint-Mexme de Chinon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Huberderie (la), f., c^ne de Brèches. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Huberdière (la), c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Huberdière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Huberdière (la), f., c^ne de Fondettes. — *Huberdière,* carte de l'état-major.

Huberdière (la), c^ne de Ligré. V. *Huberdellière.*

Huberdière (la), ham., c^ne de Nazelles, 15 habit. — Ancien fief. En 1549, il appartenait à Martin de Verdelay; — en 1712, à Alexandre Jouslin; — en 1761, à Augustin Perceval, fourrier des logis du roi. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38, 49. — Registres de Saint-Florentin d'Amboise.)

Huberdière (le lieu de la), c^ne du Pont-de-Ruan. — Il relevait censivement du fief de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Huberdière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Huberdière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Huberdière (la), f., c^ne de Villandry. — *Huberdière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1627, il fut annexé à la châtellenie de Villandry. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers.*)

Hubert (St-), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce.

Hubert (St-), f., c^ne de Brèches.

Hubert (le fief), paroisse de Cigogné. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Hubert (St-), f., c^ne de Panzoult. — Ancien fief. Une chapelle, dédiée à saint Hubert, en dépendait. De nos jours, on a trouvé, dans le voisinage de cette ferme, des débris de tuiles à rebord, d'origine romaine. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Hubert (St-), f. et chât., c^ne^ de Rillé.

Hubert (St-), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines.

Hubert, abbé de Bourgueil, fut élu en 1212, en remplacement de Lucas, décédé. Il mourut le 12 juillet 1235. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Bourgueil. — Gallia christiana.*)

Hubert de Lauberdière (François), trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville, en 1686, en remplacement de Michel Gaillard. Sous son administration, on construisit, à l'extrémité nord de la rue Traversaine, en l'honneur des victoires de Louis XIV, un arc de Triomphe qui, aujourd'hui, forme la principale porte d'entrée du palais archiépiscopal. — François Hubert eut pour successeur, en 1689, Philibert Aveline. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 146. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Hubertière (la), paroisse de Bléré. — *Hubertia,* 1210 (charte de Sulpice d'Amboise). — *Huberteria,* 1469 (*Martyrol. S. Juliani*). — En 1210, Sulpice d'Amboise donna à l'abbaye de Saint-Julien une rente sur la terre de la Hubertière, à condition que les religieux feraient brûler continuellement une lampe dans leur église, devant l'autel du Crucifix. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du fief de Saint-Julien de Bléré.*)

Hubertière (la), f., c^ne^ de Champigny. — *Hubretière,* 1551. — *Hubertière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1703, elle appartenait à Jean Ragonneau, procureur du roi à Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157.)

Hubertière (la), f., c^ne^ de Chaveignes. — *Hubertière,* carte de Cassini.

Hubretière (la), c^ne^ de Champigny. V. *Hubertière.*

Huche (la), ham., c^ne^ de la Celle-Guenand, 13 habitants.

Huche (fontaine de la), c^ne^ de Monnaie. — Ses eaux se joignent au ruisseau de la Fontaine de l'Orfrasière.

Huchelonnière (la), c^ne^ de Luzillé. V. *les Gars.*

Huchepie, f., c^ne^ Chemillé-sur-Dême. — *Juspis,* carte de Cassini.

Huchepie, f., c^ne^ de Neuvy-Roi.

Huchepie (le lieu de), paroisse de Saunay. — Il relevait du fief de Saunay et devait une rente à l'abbaye de Saint-Julien de Tours (1622). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Huchepoule, f., c^ne^ de Manthelan.

Hucherie (la), f., c^ne^ de Parçay-sur-Vienne. — *Jucherie,* carte de Cassini.

Hucherolle (le lieu de), c^ne^ de Jaulnay, sur les limites de Saint-Christophe (Vienne).

Huches (les), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Les Huches,* carte de Cassini.

Huchonnerie (la), c^ne^ de Dierre. V. *Huchonnière.*

Huchonnière (la), c^ne^ de Luzillé. V. *les Gars.*

Huchonnière (la), ou **Huchonnerie,** f., c^ne^ de Dierre. — *Petite-Huchonnière,* XVIIe siècle. — *Huchonnière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à René Moreau. Le 14 germinal an VI, il fut vendu nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Huctière (la), c^ne^ de Nouans. V. *Houtière.*

Huctière (la), c^ne^ d'Hommes. V. *Huetière.*

Huctonnière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Justonnière,* carte de l'état-major.

Hudaudrie (la), f., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire. — *Hudaude, Hudode, Port-de-la Hudaude,* 1614, 1757. — *Hudaudrie,* carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours, qui fut maintenu dans cette possession, par lettres patentes du 14 mars 1667. — (D. Housseau, XIV. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Hudaudrie (la), f., c^ne^ de Huismes. — *Hudaudrie,* carte de l'état-major.

Hudault (île), dans la Loire, c^ne^ de Rigny.

Hudode (la), c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire. V. *Hudaudrie.*

Hue de Miromesnil (Thomas), marquis de Miromesnil, seigneur de la Roque, de Tourville, de Burgues et de Beaumetz, président au Grand-Conseil, intendant de Poitou en 1672, puis de Champagne en 1673, fut nommé intendant de Touraine en 1689, en remplacement de Louis de Béchameil, marquis de Nointel. Il donna sa démission en 1704, et eut pour successeur Jacques-Étienne Turgot, marquis de Sousmons. Il mourut à Paris au mois d'août 1712. Il était fils de Michel Hue de Miromesnil, conseiller au Parlement de Rouen, et de Marie Duval de Bonneval. — (Waroquier, *État de la France,* II, 255. — Dubuisson, *Armorial de France,* I, 188. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 429. — *Généralité de Touraine* (manuscrit de la Bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 5793.)

Huelonnière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Jacques-Louis-Roland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Huet (l'étang), c^ne de Bossée.

Huetière (la), ou **Huctière**, f., c^ne d'Hommes. — *Hotlière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Huetrie (la), ou **Huetterie**, f., c^ne de Cléré.

Huets (les), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent, près du bourg.

Huetterie (la), f., c^ne de Reugny. — *Heutterie*, 1757. — Ancien fief, relevant de Pocé, à foi et hommage simple et douze deniers de service. En 1766, il appartenait à Marie-Thérèse de Noailles, veuve de Charles-François de la Baume le Blanc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Huetterie (la), ou l'**Aître-Hergan**, paroisse de Saint-Denis-hors. — En 1742, ce domaine appartenait à Jérôme Cormier, bailli d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Amboise*.)

Huetterie (la), f., paroisse de Saint-Paterne. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Les bâtiments étaient détruits avant 1787. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Huetterie (la), f., c^ne de Savigné. — *Huetterie*, carte de l'état-major.

Hugues, dit **le Grand**, comte de Paris et de Tours et duc des Français, fut abbé de Marmoutier après son père, Robert. Il mourut à Ording, au mois de juin 956, et fut inhumé dans l'église de Saint-Denis. Plusieurs siècles après, on mit cette inscription sur sa tombe : *Ici gist Hues le Grand, jadis comte de Paris, lequel fut père de Hues Capet, roi de France. Priez Dieu pour l'ame de ly.* En 941, il avait cédé le comté de Tours à son parent Thibault le Vieux, dit le Tricheur. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 191, 193. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 286, 294.)

Hugues Capet, fils du précédent, posséda, comme lui, l'abbaye de Marmoutier, dont il fut le dernier abbé séculier. Il mourut en 996. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 193. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.)

Hugues, chanoine et archidiacre de l'église de Tours, au commencement du XIe siècle, est auteur d'un Dialogue entre lui et Fulbert, évêque de Chartres. Ce travail a été publié par D. Mabillon, dans ses *Analecta*. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 249.)

Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours. V. *Châteaudun*.

Hugues d'Étampes, archevêque de Tours. V. *Étampes*.

Hugues, ou **Hugues de Sales**, abbé de Marmoutier, succéda à Guérin, en 1232. Il passa de cette abbaye à celle de Cluny en 1236, et fut nommé évêque de Langres en 1244. Il accompagna le roi saint Louis dans son voyage à la Terre-Sainte et mourut à Damiette en 1250. En 1236, il avait été remplacé, à Marmoutier, par Geoffroy de Conam. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 207. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*. — *Gallia christiana*, XIV.)

Hugues, abbé de Bourgueil, fut élu en 1274, en remplacement de Guillaume, décédé. Il commença, en 1286, la construction de l'église abbatiale, qui fut achevée en 1293, et consacrée le 19 juillet par l'évêque d'Angers, Guillaume Lemaire. Il mourut en 1301 et eut sa sépulture dans son église. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

Huguet (François-Armand). V. *Armand*.

Huguetaudrie (la), f., c^ne de Saint-Quentin.

Huguetterie (la), ham., c^ne d'Artannes, 14 habit.

Huilerie (le lieu de l'), près de la Socraie, c^ne de Lémeré.

Huilerie (l'), f., c^ne de Luzillé. — Elle dépendait autrefois de la châtellenie des Brosses. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Huilerie (l'), f., c^ne de Marray, près du bourg. — *Huilerie*, carte de l'état-major.

Huileries (les), f., c^ne d'Athée, près du bourg.

Huiliers (les), f., c^ne de Thizay.

Huis (les), f., c^ne de Draché. — *Huys*, plan cadastral et carte de l'état-major.

Huis des Bondis (le lieu des), près des Bondis, c^ne de Louans.

Huismes, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, à 8 kilomètres de Chinon et à 48 de Tours. — *Oximensis villa*, Xe siècle (charte de Théotolon). — *Oxima*, XIe siècle (charte de la collégiale de Saint-Mexme). — *Oximæ*, 1197 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.) — *Parochia de Oximia, de Oximis*, XIIIe siècle (charte de Bouchard, archevêque de Tours). — *Exmes*, 1473 (*Ordonnances des rois de France*, XVIII.)

Elle est bornée, au nord, par la Loire, qui la sépare de la Chapelle-sur-Loire; au sud, par la commune de Chinon; à l'est, par Rigny et Saint-Benoit; à l'ouest, par Beaumont-en-Véron. Elle est arrosée par l'Indre, — par le Douet, — et par le ruisseau de la Riasse, qui se jette dans le Douet, près du Moulin-Brûlé. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 16, de Chinon à Langeais.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépen-

dent de cette commune : Cuzé (94 habit.), ancien fief, relevant du château d'Ussé. — La Cour-Neuve, ancien fief, relevant de la seigneurie d'Huismes. — Couette (15 habit.). — La Chaussée (14 habit.). — Contebault (139 habit.). — Mouzilly (47 habit.). — L'Hermitage (13 habit.). — Les Marais (153 habit.), ancien fief. — Montsigou, ancien fief, relevant d'Ussé. — Mouchaut, ancien fief. — L'Ile-Saint-Martin (130 habit.). — La Varenne (18 habit.), ancien fief, relevant d'Ussé. — La Ville-au-Maire, ancien fief, relevant également d'Ussé. — Le Pas-des-Cordais (22 habit.). — Le Pin (16 habit.), ancien fief. — Les Basses-Rivières (74 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Destilly. — Les Places (27 habit.). — Razines (11 habit.). — Riparfonds, ancien fief, relevant d'Usage. — La Bourgesière (10 habit.). — Benais (42 habit.). — La Bruère (15 habit.). — Les Fontaines-d'Auzon (31 habit.). — Belebat, ancien fief. — La Basse-Salle-Verte (12 habit.). — L'Étui (72 habit.). — La Brossardière (20 habit.). — Usage, ancien fief, relevant de Cravant. — Leraut (13 habit.). — La Fosse-aux-Bruns (12 habit.). — Le Grand-Ballay (25 habit.). — La Garenne, la Tourette, Tours, Beaulieu, la Brosse, l'Hermitage, les Caves-Sauty, la Podevinière, le Moulin-Brûlé, les Granges, la Croix-Marion, la Croix-Mazarin, la Chancellerie, les Vignes-Blanches, le Carroi-Collinet, le Vivier, le Puy-Angelier, la Croix-Bureau, la Touche, les Landes, la Croix-Rouge, etc.

Avant la Révolution, Huismes était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Beaumont-en-Véron et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 2381 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Masson, a été terminé le 20 novembre 1837.

Population. — 1278 habit. en 1801. — 1260 habit. en 1808 — 1272 habit. en 1810. — 1306 habit. en 1821. — 1452 habit. en 1831. — 1586 habit. en 1841. — 1580 habit. en 1851. — 1646 habit. en 1861. — 1671 habit. en 1872. — 1674 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai.

Bureau de poste de Chinon. — *Perception* de Chinon.

Station du chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne.

D'après la tradition, saint Gatien aurait bâti à Huismes une église qui serait la *huitième* (*octava*) fondée par lui en Touraine. Cette tradition, basée uniquement sur une prétendue ressemblance entre les mots *octava* et *Oxima*, ne mérite pas qu'on s'y arrête un seul instant.

L'église actuelle, dédiée à saint Maurice, paraît dater du XIIe siècle. Elle offre peu d'intérêt. On y comptait trois chapelles placées sous les vocables de saint Hubert, de saint André et de saint Bonaventure. Dans le cimetière se trouvait la chapelle de Saint-Sébastien, qui constituait un bénéfice. Elle tombait en ruines au XVIe siècle. Le service fut transféré dans l'église paroissiale, à l'autel Saint-Hubert. Charles Mersant en était chapelain en 1647 ; — François du Rocher, en 1699 ; — Martin-Charles Bruère, curé de Saint-Laurent-de-Langeais, en 1791.

On voit dans l'église des inscriptions consacrées à la mémoire de Claude de Convers, décédé en 1634 ; de Le Royer de la Sauvagère, mort en 1749 ; et de Benjamin Gault, baron de Bonneval, décédé en 1813.

Le droit de présentation à la cure appartenait au doyen du Chapitre de Saint-Gatien.

CURÉS D'HUISMES. — Jacques Hatton, 1631. — Michel Loiseau, 1665. — François du Rocher, 1699. — Pierre Guillaume, 1715. — Hyacinthe Chartier, 1732. — Pierre Philbert, 1757. — Denis Guillon, 1765. — François Polet, 1776. — N. Gigault, 1789, curé constitutionnel, 1792. — Picault, 1810. — Samson, 1830. — Painparé, 1850. — Balseau, 1864. — Pierre Baudry, novembre 1876, actuellement en fonctions (1881).

Il existe à Huismes une église protestante.

Cette paroisse formait une châtellenie qui, d'après un vidimus de 1287, aurait été donnée par le roi Charles le Simple, au Chapitre de l'église de Tours. Voici un extrait de ce document, recueilli par D. Housseau :

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, officialis salutem in Domino. Noveritis nos vidisse ac diligenter inspexisse litteras Caroli gloriosissimi quondam Regis in quibus continebantur inter cætera verba..... « Et hæc quia nos Dei inspiratione tacti, sed et deprecatione venerabilis Heberni, archiepiscopi S. Turonensis ecclesiæ placuit Celsitudini nostræ quasdam res, hoc est Oximam, *in pago Turonico sitam, cum omnibus appenditiis et integritatibus suis..... et omnia quæ ibi pertinent quantumcumque Robertus comes in sua manu habebat tam in burgo quam in omnibus omnino locis et omne quod Robertus vassalus suus tenebat eidem ecclesiæ suæ condonare, et hæc et sine ulla in quietudine res præmonitas sancta Turonensis ecclesia ut dictum est tenendo possideat..... manu propria subter eam firmavimus et annuli nostri impressione assignari jussimus.*

La donation faite par Charles le Simple fut confirmée, en 1157, par le roi Louis VII. En 1215, Jean de Faye, archevêque de Tours, attacha ce domaine au doyenné du Chapitre.

Le logis seigneurial, connu sous le nom de *Doyenné*, était protégé par de hautes murailles et par un donjon. On y arrivait par un pont-levis jeté sur de larges douves, renfermant une vaste enceinte, dans laquelle se trouvait l'église et le presbytère. Au XVIIIe siècle, les terrains dépen-

dant de la châtellenie avaient une étendue de cent quarante-trois arpents. Sur ces terrains était une partie de la forêt de Tolet, appelée aussi *Thelot*, ou *Bois-Chétif*, dans diverses chartes. En 1268 eut lieu, au sujet de la moitié de cette forêt et de la pêche du ruisseau de Leiret, une transaction entre le doyen de l'église de Tours et le seigneur de Montsigou et de Cuzé. Voici le texte de ce document :

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Bucardus Dei gratia Turonensis archiepiscopus, salutem in Domino. Noveritis quod cum inter venerabilem virum Gofridum, decanum ecclesiæ Turonensis, ex una parte, et Guillelmum Oliverii, militem, et Gaufridum dictum Egret ejus filium, ex alia, orta esset materia quæstionis super eo quod idem miles et ejus filius asserebant et dicebant medietatem nemoris ex Toleto siti in parochia de Oximia et omnium pertinentiarum ipsius, in quibuscumque rebus consistant pro indiviso ad ipsos pertinere et dictum nemus pro indiviso, commune esse ipsorum pro medietate, et dicti decani pro alia medietate, et quod ipsi ultra hæc quædam jura habebant in toto nemore prædicto et pertinentiis ejus. Videlicet quod ipsi habebant ibidem et dicebant medietatem magni panagii et totum parvum panagium et medietatem in omnibus Montreis seu les Montouers *dicti nemoris, et in quadam aqua quæ vocatur Leiret medietatem piscium et piscata ejusdem et etiam gardam seu custodiam totius nemoris supradicti et pertinentiarum ipsius, et quod ad ipsos pertinebat jus ponendi forestiarios ad custodiendum nemus prædictum et pertinentias ipsius tam in nemore quam in piscariis et aquis et aliis pertinentiis nemoris ante dicti, et quod forestarios quos ponebant ipsi miles et ejus filius et eorum antecessores ad custodiendum nemus prædictum et pertinentias, habere consueverant et debebant ramos seu amellos quercuum cadentium seu scissos in dicto nemore, quodque idem miles et ejus filius habere consueverant et debebant omnes emendas quæ ratione malefactorum seu delictorum in dicto nemore et ejus pertinentiis factorum seu perpetratorum contingebant et eveniebant, nec non de qualibet chalando ascendente vel descendente per Ligerim in nemore de Toleto, seu in ripa prope dictum nemus applicante, dum tamen ignis vel candela accenderetur in eo, quatuor denarios, ita quod nautæ ejusdem chalandi poterant capere de branchiis seu ramis dicti nemoris ad calefaciendum se, sed secum portare non poterant ultra unum trosum, seu* Tison, *et si ultra portarent emenda ex hoc ab eis debita esse debebat et consueverat dictorum militis et ejus filii, et quotiescumque iidem nautæ transferrent logias suas tenebantur solvere ipsis Guillelmo et ejus filio quatuor denarios in quibus dictus decanus nihil accipiebat, dicebant etiam iidem miles et ejus filius quod tempore panagii licebat eis in dicto nemore unum porcum cujusque esset mactare seu interficere; et decanus medietatem, et ipsi Guillelmus et ejus filius medietatem, et ipsi Guillelmus et ejus filius aliam medietatem justi prætii dicti porci duobus solidis minus domino porci solvere tenebantur, et habere debebat idem decanus unum latus ipsius porci, et dicti Guillelmus et ejus filius aliud latus et forestiarius ejusdem militis et ejus filii, caput ipsius porci; dicebant etiam se habere piscateriam seu pisces captos in quolibet fodroy seu ingenio evocato quod ponitur in Ligeri juxta dictum nemus quantum durat nemus prædictum una nocte in anno, et quod eorum forestiarii prædicti capere poterant, et habere semel in anno unam challandatem, seu chargiam unius sentinæ Ligeris de lignis dicti nemoris æstimationis trium solidorum, et eam vendere vel donare et suam ex inde facere voluntatem, et quod præmissa omnia tam ipsi miles et ejus filius quam prædecessorum eorum a tempore, a quo memoria non existit explantaverant et fuerant in possessione, ultra quam omnium præmissorum; dicto decano præmissa negante et in contrarium asserente quod dictum totum prædictum nemus cum omnibus ejus pertinentiis ad ipsum nomine et ratione decanatus sui Turonensis ecclesiæ in solidum pertinebat, et fuit ab antiquo nemus prædictum cum omnibus ejus pertinentiis, quæ ad jus et proprietatem ipsius ecclesiæ Turonensis de pertinentiis villæ de Oximia et quod dicta villa de Oximia cum dicto nemore et aliis pertinentiis ex quadam ordinatione facta in ecclesia Turonensi fuit assignata et concessa dicto decanatui ecclesiæ supradictæ; et quod nec dicti miles et ejus filius, nec prædecessores eorum jus aliquod habuerant nec habeant in dicto nemore nec in pertinentiis ipsius nisi forsan solam gardam, vel custodiam et ratione dictæ gardæ explectamentum in branchiis et cimis et aliis quæ pertinent ad gardam, ad usum seu usagium suum tantum modo ad manerium de Moncigou, ac demum dictæ partes in nostra præsentia constitutæ confessæ fuissent alias in judicio coram nobis se super præmissis in hanc pacis concordiam et compositionem devenisse et devenerant etiam coram nobis, videlicet quod dicti miles et ejus filius voluerant et exprese consenserant, et adhuc voluerunt et consenserunt coram nobis quod totum nemus de Toleto prædictum, cum omnibus aquis, piscateriis, pasturagiis, pascuis, pratis, arboribus, terris et omnibus juribus, servitutibus, debueriis, justicia, juridictione et destrictu quæ eidem miles et ejus filius conjonctim vel divisim dicebant et proponebant se habere in prædicto nemore et ejus pertinentiis pro ut dictum nemus et ejus pertinentiæ continentur*

intra fines quæ sequuntur, videlicet a vado quod dicitur vadum Agnetis existente in aqua Indria et protenditur ab inde ad tenemam seu territorium de Namanto et adhæret contingue dicto territorio de Namanto, et distinguuntur territoria de Namanto et Toleti per sepes et fossata procedendo a dicto vado Agnetis ad angulum pratellorum, et ex inde per juxta crallum defuncti Albini quod est juxta parvum Ligetum Namantis, pro ut ipsa aqua quæ dicitur Ligetua existens et pertinentiis ipsius Toleti protenditur prope domum Johannis Guilore, usque ad domum defuncti Gratiani sitam in fedo Hueti Bonneau, et ex inde per ante dictam domum prout per sepes dividuntur per traversum chemini de Namanto quod est inter fedum Hueti Bonneau et insulam Maser, et ab inde per ante et juxta dictam insulam usque ad fluvium Ligeris, et ex inde superius ascendit pro ut Ligeris protenditur usque ad aquam quæ dicitur Magnus Ligetus quæ est inter parvum et magnum Toletum, et ex inde prout ille magnus Ligetus protenditur ad portum qui dicitur portus defunctæ Osanæ Bodarde in prædicta aqua Indriæ existens, et a dicto portu prout dicta Indria fluit et descendit, usque ad dictum vadum Agnetis cum quodam prato quod dicebatur esse proprium dictorum militis et ejus filii, seu alterius eorumdem et quidquid aliud juris Dominii, vel juridictionis jnstitiæ feodi, et districtus in prædicto nemore et pertinentiis ejus universis, et in omnibus aliis præmissis et singulis præmissorum habebant, et habere poterant iidem Guillelmus et ejus filius quoquo modo, et quaque ea causa quita et libera pleno jure perpetuo, et hereditate Decano et Decanatui Turonensis ecclesiæ remanerent et essent prædictum nemus et ejus pertinentiæ et omnia supradicta et singula Decani et decanorum pro tempore Ecclesiæ Turonensis, promittentes iidem miles et ejus filius, quod nec ipsi nec eorum heredes vel successores, nec causam ab eis vel eorum altero habentes vel habituri in prædictis nemoribus et ejus pertinentiis, et infra fines prædictos aliquid juris, Dominii, servitutis sive desserii Domanii, jurisdictionis, justitiæ, districtus pasturagii, panagii, usagii vel alterius cujuscumque juris modo aliquo reclamerent, sed supradicta omnia et singula quæ se in dicto nemore et ejus pertinentiis et præmissis et singulis præmissorum habere dicebant et asserebant, tenebuntur et promiserunt Decano prædicto ejusque successoribus secundum jus garentire et defendere contra omnes excepta tantum tenema de Cusé, quæ inter fines prædictos dicitur contineri, cedentes et quitantes iidem miles et ejus filius eidem Decano nomine suo, et Decanatus sui omnia jura et omnes actiones, et quidquid juris Dominii seu Domanii, jurisdictionis, justitiæ feodi et districtus, et alterius, cujuscumque juris habebat et habere poterant in præmissis omnibus et singulis conjunctim aut divisim ratione præmissorum omnium et singulorum eorumdem et se de omnibus supradictis et singulis, et de omni jure quod habebant et habere poterant in præmissis et singulis eorumdem in manu nostra desesiverunt, et nos ad petitionem eorum prædictum Decanum nomine et ratione decanatus ejusdem investivimus et saisivimus de omnibus et singulis supradictis, pro quibus etiam omnibus, et pro bono pacis et concordiæ iidem miles et ejus filius confessi fuerunt se a dicto Decano recepisce et habuisse trecentum et viginti libras monetæ currentis, de quibus se tenuerunt plenarie pro pagatis et promiserunt quod contra præmissa vel aliquod præmissorum per se, vel per alium seu alias non venerent in futurum, et de præmissis omnibus et singulis tenendum, sequendum, adimplendum et de non veniendo contra præmissa vel aliqua præmissorum iidem miles et ejus filius obligaverunt et astrinxerunt se et heredes suos et successores, et omnia bona sua fide ab eis in manu nostra posita, præstita corporali petentes super hæc iidem Decanus, miles et ejus filius judicari a nobis, et per judicium curiæ nostræ condemnari ad prædicta, quos presentes et volentes ad præmissa omnia et singula tuenda judicio curiæ nostræ condemnavimus....... Datum die dominica ante Purificationem beatæ Mariæ virginis, apud Larcaium manerium nostrum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, sigillatus duobus sigillis in cera viridi cum duplici cauda.

La partie de la forêt de Tolet qui appartenait à l'église de Tours, fut complètement abattue entre les années 1666 et 1687.

La justice de la châtellenie d'Huismes était rendue par un *maire*. Cette charge était attachée à la possession d'un fief appelé la *Villaumaire*. En 1648, Maurice Aubry possédait ce fief.

En 1791, tous les biens que l'église de Tours possédait à Huismes, furent vendus nationalement au prix de 206,100 livres.

De grands ravages ont été causés dans la commune d'Huismes par l'inondation de 1856. Les dommages furent évalués à 407,000 francs.

Maires de Huismes. — Gigault, 1801. — Nicolas-Charles-Louis Matrais, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Gault de la Galmandière. 10 juin 1816. — Lemaire, 1831. — Désiré Lemesle, 1850. — Bois de Mouzilly, 1857. — Lemaire, 1867. — Boucher-Charpentier, 17 février 1874, démissionnaire en 1875. — Berruyer-Delavente, 27 octobre 1875. — Louis Boucher-Lemaire, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; G, 37, 38, 42, 43, 90, 160, 814. *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, II, 403; XVIII, XXXI. — Bibl. de Tours.

fonds Salmon, *Paroisses de Touraine*, II. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 59. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 3, 133. — Rouillé-Courbe, *Les inondations dans le département d'Indre-et-Loire*, 432. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; V, 3; IV, 52; IX, 289. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*. — *Greg. Tur. Hist. Lib. X.* — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 105. — H. de Valois, *Notitia Galliarum*, 572.

Huisseau, ou **Husseau**, vil., c^ne^ de Montlouis, 265 habit. — *Ussiau*, 1244. — *Uxeau*, 1314. — *Uysseau*, *Huisseau*, 1501, 1505. — *Thuisseau*, carte de l'état-major. — *Ussault*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Vernou. En 1244, il appartenait à Hugues Bocel qui, dans le cours de cette année, donna une rente à l'abbaye de Beaumont. Dans les premières années du XIVe siècle, Jeanne de Lavardin, fille d'Aymery de Lavardin, en était propriétaire. Le document suivant constate les redevances auxquelles elle était tenue envers l'archevêque de Tours.

« L'an mil trois cent quatorze, le mercredy « avant la Magdelaine, entre damoiselle Jehanne « de Lavardin, fille feu Aymery de Lavardin, « en l'ommage simple de Monseigneur l'arche- « vesque pour cinquante et quatre souls que elle « praud chascun an le jour de la my-aoust à « Uxeau, en la paroisse de Montloué. *Item*, pour « vint et un setier de blé ou environ le jour de « la St Michau à Uxeau et trois souls de menus « cens ou dit lieu le jour de la St Briz. *Item*, « pour une gangnerie séant à Uxeau qui doit « valloir chacun an quatre sextiers de blé ou « environ. *Item*, pour la simple vaerie qui vault « sept saouls six deniers. Et pour ces chouses « elle doit aide à Monseigneur et demi roussin, « si comme elle dit. *Item*, feu Aimery de Lavar- « din, père de la dite Jehanne, vendit à Bacta- « gent trois sextiers de blé de rente et deux souls « sur la terre de Grois, en la paroisse de Mont- « loué, movant du dit fié. *Item*, Jehan de Lavar- « din, frère de la dite Jehanne, confesse que sa « dite sœur tenoit de luy soixante et dix souls de « annuel ferme, lesquelx Jehan et Guillaume « de Pommier, leur oncle doibvent. »

En 1360, ce fief appartenait à Jean Le Claveurier; — en 1365, à Gervaise de Cormeri; — en 1367, à Jean de Lumeré, clerc, demeurant à Tours.

En 1505, il était passé aux mains de Pierre Briand, qui eut pour successeur Louis Briand, avocat au siège présidial de Tours (1534). Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée, l'acheta, par décret, sur les héritiers de Saladin d'Anglure (1629). En 1656, il était possédé par François le Franc, qui mourut à Montlouis en 1664. Il fit partie du marquisat de la Bourdaisière, érigé, en 1717, en faveur de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau.

Par acte du 7 mai 1740, Jacques Morel de la Motte et Marguerite Le Franc de Beaulieu, veuve de Michel Champion de la Touche, héritiers de ce dernier, seigneur de Huisseau, vendirent ce domaine à Marie-Sophie de Courcillon, femme, non commune en biens, d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan.

Huisseau passa ensuite, par héritage, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, fils de ce dernier, vendit ce même fief, par acte du 16 novembre 1768, à Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul-Amboise. — Une chapelle, qui est mentionnée dans un titre de 1740, dépendait du logis seigneurial. — (Arch. d'I.-et-L., E, 57, 60, 65, 68, 70; chartes de l'abbaye de Beaumont. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, 330-37. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Huisserie (le lieu de l'), près du Chêne-Vert, c^ne^ de Chinon.

Huit-Hommes (les), c^ne^ de Saint-Cyr. V. *le Colombier*.

Hulaudière (la), f., c^ne^ de Rigny.

Hulbonnière (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Hulonnière*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Adélaïde-Jacquette Robien, veuve de N. Riquetti de Mirabeau. — (Arch. d'I-et-L., *Biens nationaux*.)

Hulin (Léopold), né à Richelieu en 1821, auditeur au conseil d'État, puis préfet, abandonna la carrière administrative en 1848, et se retira dans son château de Richelieu où il établit une fabrique de poudre d'or. Il obtint, pour ses produits, une médaille d'or à l'exposition universelle de 1867. Membre du Conseil général d'Indre-et-Loire depuis un grand nombre d'années, il fut élu député à l'Assemblée nationale par 53,692 suffrages, le 8 février 1871. En 1875, il fut contraint d'abandonner son siège de député, par suite du mauvais état de sa situation commerciale. — (Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle* (supplément), p. 967. — *Journal d'Indre-et-Loire* de février 1871.)

Hulinière (le lieu de la), paroisse de Luzé. — Il relevait de Franc-Palais, suivant un aveu rendu, le 6 août 1672, par Louis de Bernabé. En 1575, il appartenait à Charles de Baignan. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Hulonnière (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — Elle fut vendue nationalement, le 11 prairial an II, sur Rolland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Hultières (les), f., c^ne^ de Saint-Épain.

Humeau, ham. et moulin, sur la Claise, c^ne^ de Boussay, 23 habit. — *Humeau*, carte de l'état-major.

Humeau, ou **Humeaux**, f., c^ne^ de Ligueil. — *Ormeaux*, carte de Cassini. — Près de là sont des fontaines dont les eaux se jettent dans l'Estrigneul, près du moulin de la Touche.

Humeaux, ham., c^ne de Tauxigny, 18 habit. — *Humeaux,* carte de l'état-major.

Humelaie (le lieu de la), près de la Croix-Verte, c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Humelais (l'), ou **Humelaye,** vil., c^ne de Bourgueil, 32 habit.

Humelaye (l'), paroisse de Bréhémont. V. *la Prouterie.*

Humelli. V. *les Ormeaux,* c^ne de Montlouis.

Hunaudaye (la), c^ne de Pont-de-Ruan. V. *Jean (Saint-).*

Hunaudière (la), f., c^ne Château-la-Vallière, près du bourg. — *Hunaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Hunault, f. et étang, c^ne de Villiers-au-Boin. — *Hunault,* carte de Cassini.

Huolerie (la), ham., c^ne de Reugny, 14 habitants.

Huppe-Chat-Huant (la), ham., c^ne de Villedômain, 12 habit. — *Hupe-Chat-Huant,* carte de Cassini.

Huppe-Loup (le lieu de), près du Vieux-Château, c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Huppe-Loup, f., c^ne de Saint-Paterne. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. Près de cette ferme et du chemin de Brèches à la Roiserie, se trouve une croix portant le même nom. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté-Dieu.*)

Huquelinières (les), f., c^ne de Luynes. — *Huguelière,* carte de l'état-major.

Huraudière (la), f., c^ne d'Ambillou. — *Huraudière,* carte de l'état-major.

Huraudière (le lieu de la), c^ne d'Esvres. — Ancien fief, avec moyenne et basse justice, relevant de l'abbaye de Cormery, au devoir de cinq sols de cens et d'un setier de froment. En 1510, il appartenait au prieuré du Grais. Ce domaine avait alors une étendue de soixante-dix-sept arpents. Georges Duval en était propriétaire en 1650. Par acte du 18 mars 1656, il le vendit à Jean Guimier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Huraudière (la), c^ne de Lussault. V. *Huraudières.*

Huraudière (la), f., c^ne de Saint-Paterne. — Ancienne dépendance de la prévôté d'Oë. Elle est citée dans un titre du 14 juin 1460. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Huraudière (la), vil., c^ne de Thilouze, 29 habitants.

Huraudières (les), ou la **Huraudière,** f., c^ne de Lussault. — Ancien fief, relevant d'Amboise. Guillaume des Cartes rendit aveu le 11 juin 1431. En 1691, ce domaine appartenait à Jean Bachelier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 359. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Hurault (la fosse), près de Maupertuis, c^ne de Reugny.

Hurault de Chiverny (Philippe), abbé de Bourgueil, après Adrien de Gouffier, en 1513, fit reconstruire les bâtiments claustraux et deux chapelles dépendant de l'église abbatiale. En 1523, il fut nommé abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et, en 1537, abbé de Marmoutier. Il fut également prieur de Saint-Côme. Il mourut à la Bastille, à Paris, le 11 novembre 1539, et eut sa sépulture dans l'église des Blancs-Manteaux, avec cette épitaphe :

PHILIPPE HURAULT
ABBÉ DE MARMOUTIER, BOURGUEIL ET
St NICOLAS D'ANGERS, QUI DÉCÉDA LE XI
NOVEMBRE MDXXXIX
EST CI-DESSOUS ENTERRÉ

Philippe Hurault était fils de Jacques Hurault, seigneur de Chiverny et de la Grange, baron d'Huriel, gouverneur du comté de Blois, conseiller d'État et intendant des finances, et de Marie Garandeau.

Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Travers, *Conciles de la province de Touraine,* II. — Duchesne, *Hist. Franc.,* IV, 770. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 366-67. — *Étrennes à la noblesse,* III, 131. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 505. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* X, 890.

Hurault de Chiverny (Philippe), comte de Chiverny, chancelier de France, lieutenant-général pour le roi à Amboise, mourut le 30 juillet 1599. Il était fils de Raoul Hurault, seigneur de Chiverny, général des finances, et de Marie de Beaune. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 501. — La Chesnaye des Bois et Badier, *Dict. de la noblesse,* X, 891.)

Hurault de Saint-Denis (Florimond), seigneur de Saint-Denis et de Villeluisant, était grand-maître-enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Touraine, Anjou et Maine, en 1677. Il était fils de Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis et de la Voue, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie Chauvel. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Baugerais.* — La Chesnaye des Bois et Badier, *Dict. de la noblesse,* X, 887.)

Hubaillière (la), ham., c^ne de Ciran, 10 habit. — *Hurballière,* carte de l'état-major.

Hurbaillière (fontaine de la), c^ne d'Esves-le-Moutier, près du chemin de Ciran à Esves. Ses eaux se jettent dans l'Esves.

Hure *(locus qui dicitur), in parochia de Evria.* V. *Hurmel,* c^ne d'Esvres.

Huriveau (le Grand-), métairie, paroisse

de Saint-Benoit-du-Lac-Mort. — Elle relevait du fief de Pommiers-Aigre. — Les bâtiments n'existaient plus en 1654, époque à laquelle Pierre Dozon, avocat à Chinon, vendit ce domaine à François de Beauvau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 239.)

Hurmet (l'), f., c^ne d'Esvres. — *Hure,* 1232. — *Hure Melte, alias Hure,* 1415. — *Hurmès,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1232, il appartenait à Philippe d'Esvres. Il relevait alors de l'archevêché de Tours. —(D. Housseau, VII, 2715. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Hurodières (le lieu des), paroisse de Saint-Mars. En 1555, il dépendait du fief de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Hurolais (la), f., c^ne de Benais.

Huronnière (la), f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher.

Hurtauderie (la), ou **Hurtaudière,** vil., c^ne de Chouzé-sur-Loire, 90 habit.

Hurtaudière (la), f., c^ne d'Assay. — *Peguiné,* XVIIe siècle. — *Hurtaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Beauçay. Le 2 décembre 1573, Gervaise Perrot, veuve de Jean Pavillon, le vendit à Florence Jannay, veuve de Thomas-Étienne Gaby, trésorier de Mgr de Montpensier, pour 3,000 livres. En 1657, il appartenait à Jean de Laisne, Éc., seigneur du Haut-Galion, et à Marguerite Viollet, sa femme; — en 1660, à Charles Guillau, bourgeois de Paris; — en 1665, à la famille de Remigeoux, qui le posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164, 166; *Biens nationaux.*)

Hurtellière (la), f., c^ne de Maillé-Lailler. V. *Heurtellière.*

Hussardières (les), f. et étang, c^ne de Villiers-au-Boin. — *Hussardières,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Hussaudière (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — Elle fut vendue nationalement, le 3 floréal an VI, sur N. de Beaumont, émigré.

Husseau, c^ne de Montlouis. V. *Huisseau.*

Husset (le lieu de), près des Grandes-Rues, c^ne de Sazilly.

Hussière (le lieu de la), près de la Bennerie, c^ne de Thilouze.

Hut-Chat-Huant, f., c^ne de Bournan.

Hutellerie (la), f., c^ne de Bréhémont, près de la Loire.

Hutellerie (la), f., c^ne de Saint-Patrice. — Près de là se trouve un lieu appelé la Tour-d'Argent.

Hutière (la), vil., c^ne de Genillé, 37 habit.

Hutière (la Petite-), ham., c^ne de Genillé, 11 habit. — *Hutière,* carte de Cassini.

Hutière (la), f., c^ne de Marigny. — *Hutière,* carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de Pont-Amboizé (1765). — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Hutte (la), f., c^ne de Bueil.

Hutte (le lieu de la), c^ne de Chezelles, près du chemin d'Oiré à Chezelles.

Hutte (landes de la), près de la Thibaudière, c^ne de Mouzay.

Hutte (le lieu de la), près de la Binellière, c^ne de Verneuil-le-Château.

Huttes (les), f., c^ne de Jaulnay.

Huttières (les), c^ne de Genillé. V. *Hutière.*

Huvet (le), f., c^ne de Souvigny. — *Huvet,* carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Florentin d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., G, 345.)

Huys (le), c^ne de Draché. V. *Huis.*

Huysseau, c^ne de Montlouis. V. *Husseau.*

Hyglas (le ravin et le bois d'), c^ne de Villeloin, près du bourg. — Le bois d'Hyglas est cité dans diverses chartes du XIIIe siècle. Il s'étendait dans les paroisses de Villeloin, de Beaumont, d'Orbigny et de Céré. On le trouve aussi désigné sous les noms de *nemus de Higleis, seu de Illeis, boscus d'Iglas, seu de Digleis.* En 1207, Geoffroy d'Aubigny et Guillaume de Saint-Amand, autorisèrent les religieux de Baugerais à prendre dans ce bois un certain nombre d'arbres. Six ans après, Geoffroy d'Aubigny accorda aux religieux de Villeloin la permission de prendre, pour les besoins de leur monastère, une branche dans chaque arbre de la même forêt. — (D. Housseau, VI, 2231, 2356, 2573.)

Hylaire (St-), f., c^ne de Chemillé-sur-Dême. — *Saint-Hilaire,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Hymegène (le lieu d'), près des Plauderies, c^ne de Ligré.

Hys, vil., c^ne de Genillé, 29 habit. — *Mansellum cujus vocabulum est Ivis, in vicaria Geniliacensi,* 894 (charte de l'abbaye de Marmoutier). — *Alodium de Ys,* 1156 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Puy d'Iis, Hys, Ys,* XVe siècle. — *Is,* 1690. — *Iis,* 1760. — *His,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Sennevières, à foi et hommage lige. En 1482, il appartenait à Mathurin de Pons, Éc.; — en 1500, à Louis de Pons; — en 1610, à Charles de Tranchelion; — en 1680, à René de Hautcour, qui le vendit à Marie-François-Benoist et Marie Dugenest, sa femme; — en 1770, à N. de Bussy.

Dans ce village se trouvait un prieuré et une métairie dont l'abbaye de Villeloin était propriétaire. L'abbaye de la Bourdillière y possédait

également une métairie. Le prieuré et les dépendances furent vendues nationalement, en 1791, pour 17,200 livres.

Près du village est un dolmen, situé sur la rive droite du ruisseau d'Hys.

Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. du Port d'Aubevoye*. — Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 10, 94, 139; *Biens nationaux; titres de la Bourdillière et de Notre-Dame de Loches*. — D. Housseau, I, 121. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'abbaye de Villeloin et de Beaulieu*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour*, I, 32.

Hys (le ruisseau d'), prend sa source dans la commune du Liège, passe à Hys, c^ne^ de Genillé et se jette dans l'Indrois, au lieu appelé les Secherins.

I

Ibbo, évêque de Tours, succéda à Pelage, vers 709 (719, d'après Maan). Il confirma, en 720, le privilège d'exemption que ses prédécesseurs, Crotbert et Bertus, avaient accordé à la collégiale de Saint-Martin. Il mourut en 724 (en 729, d'après Maan). — (Mabillon, *Annal. Benedict.*, II, 693. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 47. — *Gallia christiana*, XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 218. — Mabille, *La Pancarte noire*, 457. — D. Housseau, XV, 69.)

Iciodorus *vicus*, **Iciodorum**. V. *Yzeures*.

Igleis (*nemus de*). V. *Hyglas*.

Ignace (la dîme de **St-**). — Elle était levée sur des terrains situés aux Pertuis et aux Challonges, à Beaumont-la-Ronce, et appartenait au curé de cette paroisse. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont*.)

Iis, c^ne^ de Genillé. V. *Hys*.

Ile (l'), c^ne^ de Chambourg. V. *Ile-Auger*.

Ile (fontaine de l'), c^ne^ de Charentilly, près du chemin de Charentilly à la Membrolle.

Ile (l'), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême, près du bourg. — En 1709, elle appartenait à Michel-Séraphin des Escotais; — en 1758, à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81, 83, 318.)

Ile (l'), f., c^ne^ de Civray-sur-Cher. — *L'Ile*, ou *le Vau*, XVIIIe siècle. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Le 29 juillet 1746, Claude Dupin, Éc., secrétaire du roi et fermier général, rendit hommage pour ce fief, qu'il avait acheté, le 4 février 1737, de N. Buzard, prieur de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 570; E, 39.)

Ile (le lieu de l'), près de l'étang de Rillé. — En 1239, Girard de Chauvessard et sa femme, donnèrent la moitié de ce domaine au prieuré de Rillé et à l'abbaye de Marmoutier — (D. Housseau, VI, 2072.)

Ile (étang de l'), c^ne^ de Mazières.

Ile-à-la-Femme (l'), dans la Loire, c^ne^ de Saint-Mars.

Ile-à-Mazières (l'), paroisse de Mazières. — *Insula Maser*, 1288. — Ancienne châtellenie, relevant des Écluses, à foi et hommage lige et un épervier attaché avec des liens de soie et portant une sonnette d'argent doré, à muance de seigneur. En 1500, elle appartenait à Antoinette de la Tremoille, comtesse de Tonnerre; — en 1540, à François du Fou, seigneur du Vigan, échanson ordinaire du roi; — en 1750, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes; — en 1780, à Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 218; G, 830. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1351.)

Ile-à-Rubait (l'). V. *Ponts de Tours*.

Ile-Auger (l'), ou **Isle-Auger**, vil., c^ne^ de Chambourg, 58 habit. — *Ile-Augé, Ile-Oger*, XIVe siècle. — *Pont-de-l'Ile-Auger*, 1429. — *Ile-Auger*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1213, il appartenait à Guy Sandebers; — en 1429, à Gillette Roze, veuve de Jean Bernard; — en 1547, à Jean Briand; — en 1576, à Renée de Quincampoix; — en 1611, à Marguerite Brachet, mariée à Valentin de la Croix, Éc., seigneur de la Valinière et de la Deniererie; — en 1662, à René Scarron, chev., maréchal des camps et armées du roi, marié à Jeanne Frangé, qui avait eu cette terre en dot; — en 1670, à Jean Nau, Éc., seigneur de la Brosse, maréchal des logis des archers de Gaston d'Orléans; — en 1680, à Jean Nau, fils du précédent; — en 1691, à François Nau.

Les Ursulines de Loches possédaient, dans ce village, une métairie qui fut vendue nationalement en 1791.

Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 893. — D. Housseau, VII, 3363. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1875), p. 263. — Arch. d'I.-et-L., C, 603, 615; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Cartulaire du Liget*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 203. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 510.

Ile-Auger (le lieu de l'), près de la Vienne, c^ne^ de Chinon.

Ile-au-Noyer (fief de l'). V. *Ponts de Tours*.

Ile-aux-Beniers (l'), dans la Loire, paroisse de Fondettes. — Elle est citée dans un titre de 1368. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

Ile-aux-Bœufs (l'), dans la Loire, c^ne^ de Langeais. — *Ile-de-Belair*, 1554. — *Ile-aux-Bœufs*, ou *de Belair*, 1792. — Le 13 avril 1554, une partie de cette île fut vendue à Jean Domaseau par Jean Gateau. En 1790, elle appartenait à Charles-Joseph Berthé de Chailly. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ile-aux-Templiers (l'), dans l'Indrois, c^ne^ de Saint-Quentin. — Il en est fait mention dans une charte de 1298. — (Archives de la Vienne, H, 3, liasse 82.)

Ile-Barbe (l'), f., c^ne^ de Limeray. — *Insula Barbe*, 1265. — *Ile-Barbe*, ou *Launay*, 1508. — *Les Gardes*, 1515. — *Petite-Sainte-Barbe*, ou *Ile-Barbe-de-la-Motte*, XVIIe siècle. — *Petite-Ile-Barbe*, ou *Launay*, 1740. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1438, il appartenait à Jean de Courangeon; — en 1477, à Pierre d'Aspremont; — en 1508, à Jean Aymar, dit d'Aspremont, et à Antoine Aymar; — en 1514, à Jacques d'Espinay; — en 1523, à Jean Binet; — en 1538, à Jean de Villemar, bailli de Touraine; — en 1545, à Louis de la Barre; — en 1546, à Françoise Brethe, veuve de René Jamineau; — en 1555, à Henri du Pré; — en 1578, à René Gaudin; — en 1600, à Anne Hurault de Saint-Denis; — en 1619, à Jacques de Rigné, Éc.; — en 1639, à Claude de Rigné, veuve de Joseph de Faverolles; — en 1690, à Madeleine de la Porte; femme de François de Faverolles; — en 1740, à Christophe Sain de Bois-le-Comte; — en 1759, à Claude-Charles Javelle, procureur du roi au grenier à sel d'Amboise. — (Registres de Saint-Florentin d'Amboise. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 49; II, 814. — *Liber compos.*, 232. — Arch. d'I.-et-L., C, 633; E, 16.)

Ile-Bastille (le lieu de l'), près de la Loire, c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Ile-Bénie (l'), dans le Cher, paroisse d'Athée. — Elle est citée dans un acte d'aveu de Louis de Rohan, comte de Montbazon, de 1583. — (D. Housseau, XI 4700.)

Ile-Bertrand (l'), c^ne^ de Langeais. V. *Bertrand*.

Ile-Boireau (le lieu de l'), près de la Gondonnière, c^ne^ de Sepmes.

Ile-Bouchard (canton de l'). — Il se compose des communes d'Anché, Avon, Brizay, Chezelles, Cravant, Crissé, Crouzilles, Ile-Bouchard, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Rilly, Rivière, Sazilly, Tavant, Theneuil et Trogues. — Population, en 1876, 8951 habitants.

Ile-Bouchard (l'), commune, chef-lieu du canton de ce nom, arrondissement de Chinon, à 17 kilomètres de Chinon et à 42 de Tours. — *Vicaria Islensis seu Castri Insulæ, castrum quod vocatur ad Insulam*, Xe siècle. — *Castellum in Turonico quod vocatur Insula*, 1040. — *Terra de castelliana Insulæ*, 1064. — *Insulæ castrum in Ismantia*, 1079. — *Castrum quod dicitur Insula Buchardi*, 1189 (*Cartul. de Noyers*). — *Villa et castelliana Insulæ*, 1257. — *Insula Bucardi*, 1258. — *Ile-Bochard*, 1412.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Panzoult; à l'est, par celle de Crouzilles; à l'ouest, par Tavant; au sud, par Theneuil et Brizay. Elle est arrosée par la Vienne; — par la Manse, qui fait mouvoir les moulins de Fausset, de Saint-Gilles, de la Saussaye et le moulin Girault, et se jette dans la Vienne, en face de l'île des Grands-Moulins; — par la Bourouse, qui se jette également dans la Vienne, au lieu appelé les Nombreaux. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 8, de Chinon à Tours, et n° 18, de l'Ile-Bouchard aux Ormes.

Avant la Révolution, l'Ile-Bouchard faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Saint-Pierre et Saint-Maurice, Saint-Léonard et Saint-Gilles, Panzoult, Avon, Crissé, Crouzilles, Mougon, Parçay, Liège, Theneuil, la Tour-Saint-Gelin, Tavant, Brizay et Lémeré. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 280 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau et Brutinel, a été terminé le 1er juin 1832. Cette ville est formée des deux anciennes communes de Saint-Gilles et Saint-Maurice, qui ont été réunies en 1832.

Population de Saint-Gilles. — 797 habit. en 1801. — 760 habit. en 1810. — 854 habit. en 1821. — 837 habit. en 1831.

Population de Saint-Maurice. — 805 habit. en 1801. — 749 habit. en 1810. — 799 habit. en 1821. — 861 habit. en 1831.

Population de l'Ile-Bouchard (les deux communes réunies). — 1804 habit. en 1835. — 1708 habit. en 1841. — 1636 habit en 1851. — 1569 habit. en 1861. — 1452 habit. en 1872. — 1393 habit. en 1876.

Foires les deuxièmes samedis de janvier, mars, juin, septembre et novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche d'août.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

L'Ile-Bouchard était, au Xe siècle, le chef-lieu d'une viguerie qui est mentionnée dans une charte par laquelle un nommé Amalbert donna à cens une vigne située dans cette localité (*in vicaria Hislensi, in pago Turonico*). Cette charte, datée de 987, se trouve dans le *Livre noir de Saint-Florent de Saumur.*

Le lieu où fut bâtie l'église de Saint-Gilles s'appelait primitivement *Esmantia*. On le trouve mentionné sous ce nom dans diverses chartes de

l'abbaye de Noyers des XIe et XIIe siècles (..... *in parte castri (Insulæ) quæ vulgo dicitur Esmantia. — Ecclesia S. Egidii quæ est in castro quod Insulam appellatur, in parte videlicet ejusdem castri quæ vulgo Esmantia nuncupatur*).

Une autre partie de la ville se nommait *la Chaîne*. Il en est fait mention dans une charte du XIIe siècle, par laquelle Aimery de la Plante, seigneur du Plessis, donna aux religieuses de Beaumont-les-Tours une rente de vingt sols à percevoir chaque année sur ce bourg (*in burgo Cathenæ apud Insulam Buchardi*).

On comptait autrefois à l'Ile-Bouchard quatre paroisses : Saint-Pierre (*ecclesia S. Petri ad Insulam*, 1080); Saint-Gilles (*parochia S. Egidii de Insula Buchardi*, XIe siècle), Saint-Léonard (*prioratus S. Leonardi*, 1108), et Saint-Maurice (*parochia S. Mauricii apud Insulam*, 1380).

Celle de Saint-Pierre se trouvait dans l'intérieur du château et était à la présentation de l'abbé de Maubec. En 1465, le titre de paroisse lui fut enlevé pour être attribué à l'église de Saint-Maurice.

L'église de Saint-Gilles fut construite vers 1067, par Geoffroy, abbé de Noyers, sur une *ouche* donnée à ce monastère par un nommé Guillaume. (*In olca quadam quam habebat Guillelmus, filius Guicherii, juxta rivum Ismantiæ, quam ipse Guillelmus ad ecclesiam faciendam supra dictis monachis dedit pro anima patris sui et matris suæ, qui eam emerant*). Cette fondation fut approuvée par Barthélemy, archevêque de Tours, qui bénit lui-même trois pierres qui furent placées dans les fondements du nouvel édifice. Elle reçut également l'approbation du comte Foulques et de Barthélemy de l'Ile-Bouchard. A cette occasion, Bouchard de l'Ile avait rendu libre le donateur du terrain, qui était un de ses serfs. De plus, il concéda aux religieux de Noyers les droits de viguerie qu'il avait sur cette propriété et la faculté d'y établir une foire à la fête de saint Gilles.

Quelques parties de l'église primitive, notamment les deux portails, qui sont très remarquables, existent encore. L'édifice a été agrandi au XIIe siècle. Le chœur a été reconstruit vers 1450, puis reparé vers 1620, au moyen des libéralités des familles de Laval-Montmorency, de Turpin de Crissé et de la Tremoille, dont les armoiries sont aux voûtes.

La présentation au titre curial de cette paroisse appartenait à l'abbaye de Noyers.

Outre la cure, il y avait un prieuré dépendant du même monastère et dont le desservant était un moine de l'ordre de Saint-Benoit.

Ce prieuré portait pour armoiries : *D'azur, à un bâton de prieur, d'or, accosté des lettres S et G, de même.*

CURÉS DE SAINT-GILLES — Hugues, 1233. — Raoul Dubret, 1547. — Hector Joubert, 1578. — Thomas Fouillon, 1618. — Charles Paraudeau, 1645. — René Legier, 1667. — François Amirault, 1696. — Charles-Joseph-Alexis Quillet, 1772-90. — Charles-François Thubert, 1790. — Ragneau, curé constitutionnel, 1793. — Legry, 1810. — Biziou, 1837. — Petit, chanoine honoraire, novembre 1875, actuellement en fonctions (1881).

La construction de l'église de Saint-Léonard eut lieu, comme celle de Saint-Gilles, vers 1067. L'emplacement fut donné, en 1065, par Odila, ses fils Aimery, Girard et Thibault, et ses filles Lizina et Umberge. Le comte Foulques et Bouchard de l'Ile confirmèrent cette donation. Dans le principe, Saint-Léonard était un prieuré, habité par plusieurs religieux. Il dépendait de l'abbaye du Bourg-Dieu, en Berry. Vers le milieu du XIIIe siècle, on l'érigea en paroisse. Il ne reste aujourd'hui de l'église, qui était magnifique, que l'abside, où l'on remarque de fort belles sculptures.

Vers 1136, Jacquelin d'Ussé donna aux religieux de Saint-Léonard la dîme et le terrain que Peloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard, lui avait concédés dans le bois de l'Ile :

Notum sit omnibus Jacquelinum de Uccio concessisse monachis S. Leonardi decimam et terram quam Peloquinus, dominus Insulæ, ei donaverat in nemore Insulano, salvo tamen dono et decima totius terræ monachorum Turpiniacensium quam eis donaverat sicut et ipse Peloquinus eis autem concesserat. Hoc donum concessit Garnerius filius ejus, videntibus Roberto abbate, Petro de Bennehau, Girberto monacho, Peloquino, Mattheo Roncevallis, Boslart, Wieneo.

PRIEURS-CURÉS DE SAINT-LÉONARD. — Étienne Gouineau, 1652. — Jean Bonneau, principal du collège, 1724, 1766. — Joseph-Martin Michau, 1784. — Nicolas Le Bachelier, 1785-90.

Ce prieuré portait pour armoiries : *D'or, à un lion de sable; à un chef de gueules, chargé d'une croix d'argent.*

L'église de Saint-Maurice, dont une partie date du XIVe siècle, d'autres des XVe et XVIe, n'a de remarquable que sa flèche en pierre, délicatement et habilement ornementée. Cette flèche a été construite vers 1480.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Maubec, en Berry.

Une chapelle, dédiée à saint Sébastien et qui constituait un bénéfice et un fief, était desservie dans cette église. Jean-Charles Torterue, chanoine de Saint-Martin, en était titulaire en 1789; — François-Antoine Pallu, vicaire de Saint-Épain, en 1790.

CURÉS DE SAINT-MAURICE. — René Grajon, 1636. — François Pelletier, 1697. — François-Pierre Veau de Rivière, 1725. — François-Robert Falaise, 1784. — Blanchard, curé constitutionnel, 1793. — Léridon, 1810. — Belliard, 1834. — Gervais, 1851, actuellement en fonctions (1881).

COUVENT DES URSULINES. — Des religieuses de cet ordre s'établirent à l'Ile-Bouchard en 1644. Le couvent fut supprimé par ordonnance de l'archevêque de Tours, en date du 2 mai 1781. Ses biens furent annexés à ceux des Ursulines de Loches. Il portait pour armoiries : *D'argent, à un bœuf de gueules.*

COUVENT DES CORDELIERS. — Il fut fondé en 1634. Le dernier gardien fut L.-P. Lanier, 1790.

PRIEURÉ DE SAINT-AMBROISE. — Ce prieuré et le fief qui en dépendait appartenaient, au milieu du XVIIIe siècle, au séminaire des Missions-Étrangères, établi à Québec. Le fief relevait de la baronnie de l'Ile-Bouchard. Les armoiries du prieuré étaient : *D'azur, à un bâton de prieur, accosté des lettres S et A, de même.*

COMMANDERIE DE L'ILE-BOUCHARD. — *Domus militiæ Templi de Insula,* 1255. — Après avoir appartenu à l'ordre du Temple, elle passa à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le commandeur résidait à Brizay, où se trouvait une chapelle, qui existait encore en 1787. En 1569, les bâtiments furent incendiés par les Huguenots. On les reconstruisit deux ans après. Vers la même époque, on annexa à cette commanderie celles de Nouâtre, de Chinon et de la Rivière, qui avaient également appartenu à l'ordre du Temple. En 1790, la commanderie de l'Ile-Bouchard possédait cinquante arpents de terre, des rentes s'élevant à cinq cents boisseaux de tous grains, la dîme des Courances, paroisse de Theneuil; la dîme de Migny, paroisse de Parçay; les dîmes de Cravant et de Razines, la maison du Temple, paroisse de Rivarennes; la métairie et le moulin du Temple, paroisse de Nouâtre; la métairie de Tantan, paroisse de Draché; le moulin du Temple et la métairie de l'Hopital, paroisse de Balesmes. En 1762, le revenu total du commandeur était évalué à 5,500 livres.

COMMANDEURS DE L'ILE-BOUCHARD.

Guy Maloche, 1238.
Jehan de Saint-Benoit, 1273-83.
Philippe de Benon, 1351.
Jehan Arnault, 1403.
Jehan de Vivonne, 1413.
Jehan d'Aulnys, 1538, 1544.
Louis Darrot, 1569, décédé en 1573.
Antoine de Tranchelion, 1573-74.
Aimé du Chesne, 1594.
Toussaint de Terves de Boisgirault, 1616.
Gabriel de Chambes de Bois-Baudran, 1638.
François Petit de la Guerche, 1646.
François de la Rochefoucaud, 1664.
Claude de Brilhac de Nouzières, 1674.
André-Marie de Montécler, 1709.
Jacques de Bessay, 1745.
Jehan de Martel, 1756.
Hardouin de Maillé, 1761.
Joseph-Jacob de Tigné, 1768.
N. de Lejumeaux de Perriers, 1775.
Jean-Charles-François de Meaussé, 1781.
Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice, 1789, décédé le 3 novembre 1793.

MALADRERIE ET HÔTEL-DIEU. — Par une charte de l'abbaye de Noyers, on constate qu'une léproserie ou maladrerie existait à l'Ile-Bouchard à la fin du XIe siècle. Vers 1640, cet établissement, qui avait été ruiné par les guerres et qui était resté abandonné pendant plusieurs siècles, fut rétabli. On le trouve mentionné dans le *Pouillé du diocèse de Tours,* de 1648. En 1720, les bâtiments furent restaurés et agrandis et on substitua à son nom de *maladrerie* celui d'*Hôtel-Dieu.*

L'Ile-Bouchard, d'abord simple châtellenie (*villa et castelliana de Insula*), commença à porter le titre de baronnie au milieu du XIIIe siècle. Cette qualification lui est donnée, pour la première fois, dans une charte de 1256 (*baronia de Insula Buchardi*). Son château, bâti dans une île de la Vienne, datait du IXe siècle. Il fut restauré et agrandi au XIIe. Aujourd'hui, il n'en reste aucune trace. On y arrivait par un pont de pierres construit au XIe siècle et dont on voit encore quelques débris. L'église Saint-Pierre se trouvait dans l'enceinte du vieux manoir. Son titre de paroisse lui ayant été enlevé en 1465, comme nous l'avons déjà dit, le bâtiment fut démoli, à l'exception d'une chapelle dédiée à saint Pidoux.

Le château fut plusieurs fois assiégé par les comtes d'Anjou, qui ne purent réussir à s'en emparer. Sous le règne du roi Jean, les Anglais le prirent par ruse, mais ils furent contraints de le restituer, par suite d'une clause du traité de Bretigny. En 1562, un corps de troupes protestant s'y établit et y resta assez longtemps, sans qu'il fut possible de le déloger. En 1568, deux régiments de l'armée des Princes l'assiégèrent pendant trois semaines et furent contraints de se retirer après avoir subi de grandes pertes.

En 1615, le prince de Condé vint s'y installer avec cent hommes d'armes. Il le quitta, au mois de janvier de l'année suivante, pour se rendre à Loudun.

Par lettres patentes du mois d'août 1631, la baronnie de l'Ile-Bouchard fut comprise dans le duché-pairie de Richelieu. Malgré cette union, sa justice particulière lui fut conservée par lettres de décembre 1632. Par un édit du mois d'août 1671, le ressort des justices de Rivarennes et de Bréhémont fut distrait du siège de l'Ile-Bouchard pour être attribué au siège royal de Chinon.

Voici les noms de quelques personnages qui ont rempli les fonctions de capitaine-gouverneur du château de l'Ile-Bouchard : François le Bascle, 1498; — Charlot de la Touche, 1504; — Henri de Craon de Coulaines, 1557; — Charles du Rozel, 1650; — Pierre-Joseph Laillault, 1775; — Michel Mestayer, 1786.

L'extrait suivant d'un inventaire, dressé au milieu du XVe siècle, donne des détails sur l'état

de la baronnie de l'Ile-Bouchard à cette époque, et nous fournit la liste des fiefs qui en relevaient :

« C'est la valeur des terres de Monseigneur de la Trimoille et de Messeigneurs ses frères, estans icelles terres au pays et duchié de Touraine, rapportée par Bertand Potaire et Guillaume Galet, à ce commis.

« Le chastel de l'Isle-Bouchard est une belle place telle que chacun scet, et est le dict lieu de l'Isle baronnie ancienne.

Les dommaines d'icelles :

« La grange en laquelle l'on fait les estables, hors le dict chastel, vault par an XL sols. Le pressouer, qui est vieil et caduque, XX s. Ung jardin sis au dict lieu, appelé le Ruau, X s. Les vignes du dict lieu dont y en a VII arpents en ung clox, trois arpents en ung aultre, et bien VII arpents en autres pièces avec la dîme d'Aguillon peuvent valoir le tout, communs ans, XX l.

« Le Plessys fut une belle maison ancienne ou il n'a plus que le logeys au mestayer et la grange. Il y a garenne à connilz telle qu'elle est et des boys taillys esquelx il y a de beaux lais montants, en tout bien cent arpents. Le taillys vault de X ans en X ans XL livres. Le pasnage des grands boys quant ilz y rencontrent vault C s. Ces choses pevent monter C. s. par an. Il y a clox de vigne contenant ung arpent et demi ou environ, vallant XXX sols par an. Il y a belle gaignerie bien garnie de noyers et fruicts et du pré à cueillir VI charrestées de foing, laquelle gainqnerie puet valloir communs ans XL sextiers de blez par quart. Il y a d'autres boys assis en bour qui ne sont pas de grand prouffit, et n'y a point de taillys et la glan s'en veut avec les autres et montent environ VII arpents.

« Nays est une petite gaingnerie pouvrement logée d'une maison basse couverte d'ardoyse, une petite grange vieille et caduque couverte de chaume. Il n'y a que environ XXV arpents de terre garniz de noyers jeunes, et y a VI quartiers de pré; toutes ces choses sont baillées à ferme à XXVI sextiers de blez.

« Le Chastellier est une maison ancienne, fermée à murs, vieille et caduque tellement que personne n'y habite; qui fust anciennement un hostel de plaisance, couvert d'ardoyse, où il y avoit parc cloz à murs, où il y avait plus de LX arpents de terre, où il y a de présent une belle tousche de haulte fultaye, montant VI arpents ou environ, le surplus est boys taillys; et y avoit fontaine et trois estangs qui sont aterriz. Et y a une autre maison de gaingnerie ou demeure le mestayer et une grange couverte d'essorne et bien XV arpents de terre labourable hors le dict parc. La dicte gaignerie est à présent affermée à VII sextiers de froment, IIII sextiers de seigle, III sextiers mine d'orge et III sextiers mine d'avoine. Outre le dict lieu y a une pièce de boys appelée la Jarrye dont il y a de boys de haulte fustaye bien LX arpents et de boys taillys de IIII à C arpents. Es dites choses es belles chasses à grosses bestes, et quand il est pasnage la glandaison on puet valloir XL livres. Et y a grand pays de landes contenant plus de LX arpents qui servent de rien.

« Le grand pré de Feularge, contenant X arpents, X livres; le pré de la Beuvrière, contenant deux arpents, IIII livres; les gains de Nays contenant IV arpents, VI livres; les droits de rivière qui sont de chacune sayne le premier saumon, en payant VII deniers, la première aloze, en payant IV deniers. Ceux qui ont combre et non sayne donnent IV deniers par goulot.

Deniers muables :

« Le péage, les foyres et marchés, XX livres; la prevosté est chargée de faire les depenses de plez et assizes, payer VI livres au chastelain et X livres aux deux procureurs et vault en oultre XI livres.

« La ferme des mailles, XVII s. 6 d.; le greffe et tabellionage, XXIII livres; les escluzes IV livres; le minage, XV livres; le ban à vin C s.; les mesurages, bordages et adjustages L s.; le four a ban X livres; la petite dime d'Avon, XII s. XVI d.; vantes, amendes et aubenaiges CX s.

Gaiges d'officiers.

« Au seneschal, X livres; au chastellain, X s.; à la crye, XXX s.; au reçepveur, XV livres.

« Tout le revenu par deniers monte IIIcLXVII livres IIII s. VII deniers, dont fault oster pour les charges CII l. V s.; sur quoy fault achepter XI sextiers II boisseaux de sel, XXIIII l.; — reste à cler IIcXL livres XIX s. VII d.

Hommaiges du dict lieu de l'Isle.

« La dame de la Beschière, hommaige simple et un rouçin de service, à cause de certaines choses qu'elle tient en la paroisse de Lesnière.

« La dicte dame, hommaige simple et un rouçin de service à cause du Couldray, en la paroisse de Lesnière.

« La dicte dame, hommaige lige à cause du Buisson de la Rajasse, vallans communs ans C livres.

« La dicte dame, hommage lige à cause de Jaulnay, vallans communs ans XC livres.

« Anthoine d'Argy, hommaige lige à cause de Theneuil, vallant communs ans IIII livres.

« Raoul de Sacé, hommaige lige et X livres aux loyaux aides et un an de garde a cause de Sazillé, vallans communs ans LX livres.

« Robert André, hommaige lige et XL sols aux loyaux aides a cause de Roncec, vallans communs ans XXX livres.

« Bertrand de Razilley, hommaige simple, X sols aux loyaux aides et ung rouçin de service à muance de seigneur, à cause de Beauchesne, vallans communs ans XL livres.

« François du Plesseis hommaige simple et ung roucin de service apprécié à XL sols, à cause de la Charpentière, vallans communs ans L livres.

« Le dict du Plesseis, hommaige simple à cause du fief Sauxon, en la paroisse de Parçay, vallant environ XV livres.

« Messire Jean de Faye, chevalier, hommaige simple et V sols d'aides, à cause de la dime de Tillé et de certains prés estans en Brehemont, vallans environ XX livres.

« Christophe Fourateau, hommaige simple et II sols d'aides à cause de Sermoyses, en la paroisse de Nueil, vallans communs ans X livres.

« Tristan de Sazillé, hommaige lige, I roucin de service de XLV sols d'aides pour la justice de la Court, en la paroisse d'Avon et autres cens et rentes à luy deus ou village d'Oayre, en la paroisse de la Tour St Gelin, vallans communs ans XIV livres.

« Le dict de Sazillé, hommaige simple à cause de son fief du Solier, vallans communs ans C sols.

« Guillaume Gueffault, hommaige simple et V sols de devoir à muance de seigneur, à cause de Savonneau, vallans communs ans XX livres.

« Pierre de la Jaille et Aymard de la Jaille, hommaige simple, ung roussin de service et L sols d'aides, à cause de leur seigneurie de Croizilles, vallans environ LX sols.

« Les dicts de la Jaille hommaige simple à cause de leur disme de Croysilles, vallans communs ans VI livres.

« Olivier de l'Espinay, hommaige simple et ung roucin de service à muance de seigneur vallant LX livres.

« Hardouyn de la Touche, hommage lige et ung roucin de service, à cause de la chastellenie de Villaines, vallant LX livres.

« Le dict de la Tousche, deux hommaiges lige, un roucin de service et XLV sols d'aides à cause des roches d'Ouigné, Mommay, Rochepotet et de la moitié de Ruschart, vallans environ trois cents livres.

« Charles de Ste Maure, hommaige lige et ung roucin de service à cause de la chastellenie de Rivarennes, vallans environ trois cents livres.

« Mexme de Pingeault, hommaige lige et une paire de gants blancs apprecié VI deniers par an, à cause de la Tour d'Avon, vallant environ XLV livres.

« Jehan de Fontenays, hommaige lige, XL sols d'aide, à cause de Paviers, vallant LX livres.

« Jean de Vaulx, hommaige lige à cause de la quarte partie de la disme de Doluz vallant XX livres.

« Charles de Maillé, hommaige lige à cause de sa maison de Négron, tenue du fief d'Aguillon, et à cause de sa justice du dict lieu de Negron.

« Le sire de la Bossaye, hommage simple à cause du dict lieu de la Bossaye, vallant environ XL livres.

« Le dict sire de la Bossaye, hommaige simple, à cause de la Cousture et autres choses qu'il tient du fief d'Aguillon, vallant X livres.

« Les seigneurs de Panzost, hommaige lige à cause dudict lieu de Panzost, vallant XL livres.

« Pierre de Paumiers, hommaige simple à cause du fief Bourreau séant au Chastellier près Loches.

« Pierre Gillier, hommaige simple à cause du fief de Dosse estant en la paroisse de Rilly, vallant XX livres.

« Jacques Tourpin, seigneur de Vihiers, hommaige simple et XV livres aux aides, à cause de son hostel de Crissé, vallant deux cents livres.

« Jean de la Rochelle, hommaige lige et IX sols d'aides à cause de Coulaine, vallant XX livres.

« La vefve Jehan Soleteau, hommaige simple, ung roucin de service et XL sols aux loyaux aides à cause de son hostel de Creuilly, vallant XX livres.

« Christophe Savary, hommaige lige et V sols de service à cause de son hostel de Saché et des dixmes, vallant C sols.

« Pregent de Brayes, hommaige lige et XL sols d'aides à cause de sa justice du Montet et autres choses vallant XV livres.

« Liennart Jommier, hommaige lige et XL sols d'aides à cause de son hostel de Hault Boizay, vallant XV livres.

« François Chygnart, hommaige lige et XL sols d'aides à cause de la Baudouynière en la paroisse de Brizay, vallant XV livres.

« La vefve feu Guillaume de Rigné hommaige simple, IX sols d'aides, ung roucin de service, à cause de son hostel de la Vrillière, vallant XV livres.

« Silvain des Aubuyes, hommaige simple, ung roussin de service du prix de C sols et XXX sols aux loyaux aides, à cause de son hostel de l'Oysellière, en la paroisse de Marcillé, vallant XV livres.

« Hardouyn de Maillé, hommaige lige, loyaux aides quand elles y adviennent, à cause de son hostel de l'Islette, vallant LX sols.

« Jacques de Bernezay, hommaige lige à cause de son hostel du Petit Nays, XX sols aux loyaux aides, vallant XL livres.

« Jehan Odart, hommaige simple, ung roucin de service du prix de LX sols, à cause de la dime de Feu Large, seant en Brehemont, vallant XV livres.

« Jehan Percyl, hommaige simple, un roucin de service du prix de LX sols, X sols d'aides, à cause de son hostel de la Rochefaron, près Cormery, vallant XX livres.

« Maistre Jehan Travers hommage lige à cause de son hostel de Cossé, séant près Vernou L'Archevêque, vallant L livres.

« Guillaume Dupuy, foy et hommaige lige à cause de son hostel de la Breche de Parçay, vallant L livres.

« Estour d'Availloles, hommaige simple à cause de sa disme séant entre l'Isle Bouchard et le moulin de la Planche de Parcay et du pré Boursault, vallant xx livres.

« Joachim Paumart, trois hommages, à cause de ses fiefs de la Chaize, la Charresterie, la disme de vins séant à l'Isle Bouchard, foires et marchés, vallant xl livres.

« Jehan Gueffault, hommage simple à cause du Petit Aguillon, vallant xv livres.

« La Solletelle, hommage simple à cause de la Vieille Grange, sise en la paroisse de Parçay, vallant x livres.

« Le sieur de la Jaille, homaige lige à cause de son fief de Montalays, vallant xx livres.

« Charlot Bec de Lièvre, hommage simple à cause de la quarte partie de la dime de Mausson, vallant c sols.

« La vefve feu Jehan Dufour, hommaige simple à cause de sa quartie de la dime, vallant c sols.

« La vefve feu Gilles Thibert, chevalier, hommage lige à cause de la moictié de la dicte dime de Mausson, vallant x livres.

« Jehan Gebert, hommage lige, un roucin de service, à cause de la gaingnerie de Meigné et autres choses, vallant xx livres.

« Jehan de Faye, chevalier, hommaige lige à cause du Boys Yver, de la paroisse de la Tour S[t] Gelin, vallant c sols.

« Anthoine de Mondion, chevalier, hommaige simple. »

Seigneurs et barons de l'Ile-Bouchard.

I. — Bouchard, vivant en 887, est le premier seigneur connu de l'Ile-Bouchard. Il possédait également les seigneuries de Rivarennes et de Bréhémont.

II. — Vivien, fils du précédent, et Bouchard, son frère, tous deux seigneurs de l'Ile, donnèrent deux de leurs colliberts au Chapitre de Saint-Martin de Tours, vers 930.

III. — Arderand, seigneur de l'Ile et de Villaines, vivait en 965. Il eut un fils, Bouchard, qui suit.

IV. — Bouchard, deuxième du nom, seigneur de l'Ile et de Rivière, figure dans une charte de 1020, concernant le prieuré de Tavant. Il épousa, en premières noces, Hermengarde de Villaines, et, en secondes noces, Aenor, qui eut en dot la terre de Rivière. Du second mariage il eut : Hugues, qui suit; Hubert; Aymery, religieux de Marmoutier; Geoffroy, dit Foucaud ou Fuel, et Mahotte, dame de Villaines.

V. — Hugues, Huon, ou Ivon, seigneur de l'Ile, cité dans une charte de 1030, eut deux enfants : Bouchard III, et Agnès, qui épousa Archambaud, dit Borel.

VI. — Bouchard III, seigneur de l'Ile-Bouchard, donna la moitié du prieuré de la Rivière aux religieux de Marmoutier, pour les dédommager des pertes que leur avait causées Geoffroy Fuel, son oncle (1060). Il fut un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Gilles. Il mourut, sans laisser d'enfants, en 1071, et fut inhumé dans l'église de Tavant.

VII. — Geoffroy Fuel, chev., seigneur de l'Ile-Bouchard après la mort de son neveu, Geoffroy III, mourut en 1080. Ses biens passèrent à Archambaud, dit Borel, marié à Agnès de l'Ile. Il est cité dans la charte de fondation de l'église de Saint-Gilles, avec Foulques, comte d'Anjou, et Jean de Chinon. Il donna au prieuré de Tavant six arpents de terre situés dans la paroisse de Lièze.

VIII. — Archambaud, dit Borel, décédé avant 1083, eut quatre enfants : Peloquin, Hugues, Barthélemy et Thomas, ce dernier, religieux à l'abbaye de Cormery.

IX. — Peloquin I[er], chev., seigneur de l'Ile-Bouchard et de Rivière, est cité dans une charte relative à l'abbaye de Turpenay. En 1137, il approuva une donation que Jacquelin d'Ussé avait faite à cette abbaye. Il eut de son mariage avec Eustache, Peloquin II, Bouchard et Barthélemy.

Vers 1138, il restitua à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers ce qu'il avait pris par violence dans le domaine de Nueil :

Universis deum veritatemque diligentibus hoc manifestum me Peloquinum, insule Bucardi dominum, pro Deo et pro anima mea et pro meorum animabus parentum dimisisse et exposuisse quecumq. cum violentia et injuste capiebam et auferrebam in terra et a terra Beatissimi Ylarii Pictaviensis que cognominatur Nuilliacum, exceptis antiquis consuetudinibus meorum parentum, custodia, muragio et charrugio et lomonitione communis exercitus et expeditionis; concedentibus uxore mea Eustochia filiis meis Bucardo et Bartholomeo, audientibusque Matheo Rucevaldis, Pagano Martini, Petro Toileti, Rotberto Martini, Reginaldo Chotardi, Picardo Nicasio, Guillelmo Vitali, Johanne judice de Malliaco, et magistro Rotberto qui scripsit hanc cartam. Audieruntque hec canonici beati Ylarii Engolbert, Theobaldus Buzens, Hugo Radulfi.

X. — Robert de Blo, chev., fut seigneur de l'Ile-Bouchard, du chef de sa femme, Eustache, veuve de Peloquin I[er]. Après sa mort et celle de sa femme, cette terre revint à Peloquin II.

XI. — Peloquin II, chev., seigneur de l'Ile-Bouchard, étant mort en 1150, sans laisser d'enfants d'Hersinde, sa femme, les biens composant sa succession échurent à Barthélemy, son frère.

XII. — Barthélemy, premier du nom, chev., est cité dans un acte de 1160. Sa femme se nommait Gerberge. Il mourut vers 1170, laissant un fils unique, Bouchard, qui suit.

XIII. — Bouchard IV, chev., baron de l'Ile-Bouchard, était mort en 1189. Dans le courant de l'année précédente, il avait donné à l'abbaye de Turpenay, la moitié de ses moulins de l'Ile et son droit de pêche sur la Vienne au prieuré de Tavant. De Pétronille, sa femme, il eut cinq en-

fants : Bouchard V, Peloquin, Barthélemy, Regnaud, qui partit pour la croisade contre les Albigeois en 1219, et Béatrix.

En 1185, Bouchard IV avait confirmé une rente faite aux religieux de Turpenay, par un chevalier nommé Hugues. Voici le texte de la charte :

Nullus ignorat sapientiam quantum utilitatis conferat usus et scientia litterarum, qualibet enim hominum gesta quæ cicius a mente delere solet oblivio longuo tempore memoriter tenemus litterarum suffragiis, cujus rei consideratione premonitus, ego Buchardus, dominus Insulæ, rem quedam quæ in presentia mea meo que assensu facta est presente cartula et sigillo dignum duxi confirmare. Res vera de qua agitur talis est : quidam miles Hugo Ginonis nomine vendidit domno Guillelmo abbati Turpiniaci ecclesiæ VIII *solidos et* IV *census denarios quos idem abbas antea reddebat ei super domo sua et terris de Acrifeno. Iterum vendidit eidem abbati* II *solidos census quos habebat super terram Bosonis Mardelli, et totum jus ac dominium suum quod super eamdem terram habebat.*

Præterea vendidit ei XII *denarios census quos habebat super terram Pontenarii. Rursum sciendum est quod ipse vendidit jam dicto abbati* VI *jugum terræ ut estimatur quæ est inter domum de Acrifeno et viam quæ ducit Liegiam, census quoque pariter et duas partes decimæ quæ ipse habebat super eamdem terram. Porro pro istorum omnium emptione tradidit ei prefatus abbas* DCC *solidos. Hanc autem venditionem ego Buchardus concedo, confirmo et testificor et hujus rei testificandæ et conservandæ sum fidejussor. Hoc etiam concessit Philippus Tafeth et Laurentia uxor Mathei Ganonis, Boso quoque filius ejus ac sorores illius. Hoc autem totum factum est presentia mea in domo Petri Savari quæ est in Galtereia, anno scilicet ab Incarnatione Domini* MCLXXXV, *Regante Henrico rege Angelorum, et Richardo comite Pictavorum, atque Bartholomeo archiepiscopo presidente sedi Turonicæ. Ut autem sermo iste fidelis habeatur et acceptione dignus in omni deinceps generatione ventura plurimos testes qui supradictæ rei presentes affuerunt in presenti cartula fecimus annotari. Testes igitur isti sunt : Philippus Savari, Petrus et Archambaudus fratres ejus, Radulphus Roncevaux et alii plures.*

XIV. — Bouchard V, dit le Jeune, baron de l'Ile-Bouchard (1220), mourut sans laisser d'enfants. En 1189, à Tavant, le jour de l'enterrement de son père, il avait confirmé, par la charte suivante, une donation faite par ce dernier et par un de ses aïeux nommé Peloquin :

Sciant omnes quod Buchardus de Insula laborans in infirmitate quâ et mortuus est dedit ecclesiæ Turpiniaci in manu Guillelmi abbatis partis suæ decimam, id est medietatem quæ reddebatur ei de molendinis suis. Hoc autem donum fecit in domo suæ apud Insulam, testibus suis : Mantello, Radulpho de Baugentiaco, Aimerico de Brisaio. Hoc etiam concessit Bartholomeus filius ejus et uxor ejus Petronilla et filia ejus Beatrix coram prefatis testibus. Item concessit hoc Buchardus, filius ejus, in capitulo apud Taventum, ipso die sepulturæ ejus coram his testibus : Henrico, abbate de Nucariis, Johanne, abbate de Lucezio, Aimerico filio Ivonis et aliis.

Iterum Buchardus junior concessit tam hæ supra dicta dona patris sui quam omnia dona Peloquini, avi sui, siculi superius descripta sunt et insuper dimisit tres denarios de muragis domui de Acri Fame. Hoc autem concessit et proprio sigillo confirmavit apud Insulam, in aula sua die illo quo cepit ire Jerusalem, concedente Bartholomeo patre suo et Petronilla matre sua. Huic concessioni affuit Stephanus de Calvo Monte, monachus Turpiniensis. Testes qui audierunt sunt isti : Johannes, abbas de Lucezio, et Johannes, prior ejusdem domus, Hugo de Mota, Guillelmus de Rajacia et Aimericus frater ejus, Bartholomeus de Boceia, Guillelmus de Negrum. Actum ab Incarnatione Domini anno MCLXXXIX.

XV. — Barthélemy II, chevalier-banneret, baron de l'Ile-Bouchard et de Rochefort, frère du précédent, épousa, vers 1200, Élisabeth, fille d'Olivier de Rochefort. Il eut quatre enfants : Bouchard VI, qui suit; Pierre, seigneur de Fondon, en Anjou; Bouchard, seigneur de Rivarennes, et Eustache. En 1205, il donna à l'abbaye de Beaumont un serf nommé Ascelin le Féron :

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego, Bartholomeus, Insula Buchardi dominus, dedi et concessi in perpetuum, pro Dei misericordia et mei anima et pro animabus antecessorum meorum defunctorum, Ascelinum le Feron, immunem ab omni talecta et equitatione et exercitu, abbatissæ et sanctis monialibus Belli Montis. Hoc donum autem concessit Elisabeth uxor mea et Buchardus filius meus et Eustachia filia mea. Testes hujus rei sunt : Guillelmus de Negrum, Andreas de Vaireze, Ugo Guiberti, Philippus de Sauleta, Assailli de Cathena, Gaufridus, presbyter de Tennil, Johannes Pasquier et plures alii. Et ut ratum haberetur presentem cartam sigilli mei munimine feci roborari. Actum est autem anno ab Incarnatione Domini M° CC° *quinto, Philippo, rege Francorum regnante.*

Vers 1230, il donna à l'abbaye de la Merci-Dieu un serf nommé Pierre Limouzin et ses enfants nés et à naître. Voici le texte de la charte de donation :

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Bartholomeus, dominus Insulæ Buchardi, cum assensu Buchardi filii mei et aliorum heredum meorum, abbatiæ Misericordiæ Dei dedi et in eleemosinam concessi Petrum Lemozicum et omnes heredes suos jam natos vel nascituros eternaliter liberos et ab omni consuetudine absolutos. Hujus rei testes sunt : Andreas de Vereze, Gaufridus de Turre, Hugo de Boceio, milites; Johannes Sarracenus, Guillelmus Frandrensis, Haimericus de Surmaises, Lucas de Lameriaco, tunc prepositus, et multi alii.

Le sceau de Barthélemy II représentait : *Deux lions passants*, avec cette légende : *S. Bartholomæi de Insula;* au revers on voyait *une aigle* avec ces mots : *Secretum domini de Insula.*

XVI. — Bouchard VI, chev., baron de l'Ile-Bouchard et de Rochefort, épousa Anne de Craon, dont il eut : 1° Barthélemy III, qui suit; 2° Olivier, seigneur de Rivarennes; 3° Alice, femme de Pierre de Brion, seigneur de la Tour de Langeais, frère de Simon de Brion, pape sous le nom de Martin IV; 4° Almurine, abbesse du Ronceray d'Angers. — Anne de Craon se fit religieuse à Moncé, après la mort de son mari, en 1276.

XVII. — Barthélemy III, dit de Bueil, chev., baron de l'Ile-Bouchard, mourut avant 1288. Il avait épousé Eustache de Doué, dame de Gençay, fille de Jodon de Doué, dont il eut : 1° Bouchard, qui suit; 2° Jean, seigneur de Saint-Mars, marié, en 1327, à Isabeau de Montbazon; 3° Barthélemy, seigneur de Gençay; 4° Agnès, abbesse de Beaumont-les-Tours; 5° Almuria, femme de Hugues de Beauçay V.

XVIII. — Bouchard VII, chev., baron de l'Ile-Bouchard, eut trois enfants de son mariage avec Agnès de Vendôme : Barthélemy, qui suit; Olivier et Eustache, mariée à Renaud de Pressigny, seigneur de Laleu.

XIX. — Barthélemy IV, chev., baron de l'Ile-Bouchard (1290), mourut en 1335, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Sainte-Maure : 1° Bouchard, qui suit; 2° Barthélemy; 3° Jeanne; 4° Tiphaine, religieuse à Fontevrault.

XX. — Bouchard VIII, chev., fit le voyage de la Terre-Sainte en 1362. D'Agathe de Beauçay, veuve de Jean de la Porte, il eut : 1° Jean, qui suit; 2° Bouchard, décédé sans postérité; 3° Jeanne, femme de Pierre d'Avoir (1360).

En 1365, il délivra un vidimus de deux chartes relatives à des dons faits à l'abbaye de Turpenay par son père et par Bouchard, un de ses ancêtres. Voici le texte de ce document :

« Saichent tous presens et advenir que en la court du roy de Chinon, en droit estably par devant nous noble homme Monsieur Bouchar de l'Isle, chevalier seigneur de l'Isle Bouchar, premierement et avant tote œuvre, promettant le dit noble à faire avoir ferme et establi et agreable à sa femme ce fait cy dessous contenu déclairé et divisé et luy faire lier et obliger quand elle sera hors du peril où elle est soumettant le dit noble, soy, ses hoirs et ses biens quelconques à la jurisdiction, destroit et cohertion de la chastellenie et ressort de Chinon, sans autre juridiction ne requerir quant à ce qui s'en suit, lequel noble a confessé en la cour que il a heu une lettre saine et entière, sellée du scel de Monsieur Bouchard de l'Isle, jadis seigneur de l'Isle Bouchart, son prédecesseur, laquelle leue de mot à mot et esquelle estoit contenu que le dit feu Monsieur Bouchard, pour la grande amor et devotion qu'il avait aux religieux de Notre Dame de Turpenay et aux messes et oraisons et bienfaits de la dite abbaye, et pour le remede des ames de feu son père et de feu Peloquin son fils et de luy et de tous ses prédecesseurs et parents, qu'il a donné aux dits religieux vingt six setiers de sel, de annuelle et perpetuelle rente à rendre et payer aux dits religieux par chacun an, lesquels XXVI septiers de sel il a assis et assigné sur sa châtellenie de l'Isle-Bouchar.

« Confesse le dit noble avoir veu une autre lettre scellée du scel estably à Chinon pour le roy de France nostre sire esquelle est contenu que feu Barthelemy de l'Isle, jadis seigneur de l'Isle Bouchard, pour la très grande devotion qu'il avoit aux dicts religieux et aux messes et biensfaits en leur ditte abbaye, pour le remède des ames de son père et de sa mère et de feu Jehanne de Ste More jadis sa femme, de feu Olivier son frère, il donna aux dits religieux XIV livres cinq sols d'annuelle et perpetuelle rente, lesquels leur assist et assigna sur son port de l'Isle Bouchard et sur tous ces cens et rentes de l'Isle Bouchard, à rendre et payer au jour de la St Michel, chacun an, lesquelles lettres furent faites le mardy après la St Martin d'hiver l'an de grâce mil deux cent quatre vingt et dix, lesquelles lettres, avec leur teneur et les choses dedans contenus, et aussi totes les graces, dons et privileges quelconques, donné aux dits religieux par ses prédecesseurs en quelque manière que ce soit, le dit noble confirma et aprouva en tous et pour tous aultres titres et encore a confessé le dit noble en la dite cour qu'il doit aux dits religieux, chacun an, à annuelle et perpetuelle rente, deux mines de bled........

« Ce fust faict et jugé à tenir par le jugement de la dite cour royale...... Scellé du sceau estably à Chinon, au premier jour d'aoust l'an de grace mil trois cent soixante et cinq. Signé : J. DE SIENNES. »

XXI. — Jean de l'Ile, baron de l'Ile-Bouchard, seigneur de Doué et de Rochefort, donna à cens l'hôtel de la Mariette, situé à l'Ile-Bouchard, par acte du 15 novembre 1402 :

« A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, nous, Jehan, seigneur de l'Isle-Bouchart et de Rochefort et de Doué, salut. Scavoir fesons à tous presens et advenir que nous avons baillé et

accensé, pour nous, nos hoirs et successeurs, à tousjours mes perpetuellement par héritage à André Martin et à Jehanne sa femme, à leurs hoirs et à qui cause aura d'eulx une maison en tout son fonds et appartenances et le vergier qui y tient, séant en notre ville de l'Isle-Bouchart vulgairement appelé l'oustel de la Mariette, lequel nous est advenu par la succession de la feue Courarde, laquelle estoit nostre donnée, et est faicte ceste baille pour le pris et somme de vint sous de annuelle et perpetuelle rente, laquelle les dits preneurs leurs hoirs et successeurs paieront et rendront dores en avant à tous jours mes perpetuelment à nous nos hoirs et successeurs au fests de Nouel et de la saint Jehan Baptiste par moitié. Et lesquelles chouses ainsi par nous baillées et accensées, comme dit est nous promettons garantir et deffendre ausdits André et sa femme, à leurs hoirs et successeurs à tous jours mes perpetuellement en nous paiant la dicte rente aux termes dessusdis et en peiant et rendant au prieur et curé de Saint Gile de l'Isle Bouchart autres vingt souls de rentes tout seulement. En tesmoing desquelles chouses nous avons fait mettre et appouser à ces présentes le scel douquel l'en use en nos contraulx de nostre ville et chastellenie de l'Isle Bouchart. Ce fut fait et donné le quinzième jour de novembre, l'an de grâce mil quatre cens et deux, signé Boischesne, du commandement de Monsieur. »

Jean de l'Ile fit une transaction avec les religieux de Marmoutier, au sujet du prieuré de Tavant, en 1407. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. De Jeanne de Bueil, il eut deux filles : Catherine, dont on parlera plus loin, et Jeanne, dame de Gonnor.

XXII. — Jean des Roches, chev., devint baron de l'Ile-Bouchard par son mariage avec Catherine, fille de Jean, dont nous venons de parler. Il mourut en 1416.

XXIII. — Hugues de Châlons, comte de Tonnerre et de Cruzy, baron de l'Ile-Bouchard, par son mariage avec Catherine de l'Ile-Bouchard, veuve de Jean des Roches, fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

XXIV. — Pierre de Giac, chev., surintendant des finances, ministre d'État, fut seigneur de l'Ile-Bouchard, du chef de sa femme, Catherine de l'Ile-Bouchard, veuve de Hugues de Châlons et de Jean des Roches. Il fut assassiné à Issoudun, en Berry, en 1426. Sa veuve contracta une quatrième alliance avec Georges de la Tremoille, qui suit.

XXV. — Georges de la Tremoille, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully, de Craon, de Sainte-Hermine et de l'Ile-Bouchard, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, ministre d'État, était fils de Guy VI de la Tremoille, garde de l'oriflamme de France, et de Marie de Sully. Il mourut le 6 mai 1442. En premières noces, il avait épousé, le 16 novembre 1416, Jeanne de Boulogne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, fille de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et d'Éléonor de Comminges. Il n'eut pas d'enfants de ce mariage. De Catherine de l'Ile-Bouchard, qu'il avait épousée le 2 juillet 1427, il eut : 1° Louis, dont on parlera après son frère; 2° Georges, qui suit; 3° Louise, dame de Bonnières, mariée, le 30 janvier 1444, à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne et décédée en 1474. Elle fut inhumée dans l'église abbatiale de Vic-le-Comte. — Georges de la Tremoille eut trois enfants naturels : Marguerite, dame de Saint-Fargeau, femme de Jean de Salazar (contrat du 31 octobre 1441); Jacques, seigneur de Civran, et Jean, seigneur de l'Herbergement-Ydreau, mort en 1490. — Catherine de l'Ile-Bouchard mourut le 1er juillet 1472. En elle s'éteignit l'antique maison de l'Ile.

Voici un document qui nous donne de curieux détails concernant ses obsèques qui eurent lieu à l'Ile-Bouchard :

Estat de la despence faicte pour l'enterrement de feue très noble et puissante dame Madame de la Tremoille, dont Dieu ait l'ame, faicte par moy, Charlot Becdelièvre, le penultième jour de juillet l'an mil cccc lxxii.

« Premierement pour 96 aulnes de bougrain fin de Paris, pour tendre la chapelle en laquelle repose le corps de la dicte dame, au prix de 6 sols 10 deniers obole l'aulne, vallent 33 livres.

« *Item,* pour 48 aulnes de satin noir double, pour faire une sainture en la dite chappelle, au prix de 60 sols l'aune, vallent 144 livres.

« *Item,* pour 191 livres de cire, pour faire le luminaire pour le service de la dicte dame, tant en la dicte chapelle que ès paroisses voisines, au prix de 5 sols la livre, rendue ouvrée, vallent 47 livres 7 sols.

« *Item,* pour 32 aunes de drap noir, pour faire treize robes et treize chapperons à treize pouvres qui ont tinst les torches, au prix de 12 sols 6 deniers tournois l'aune, vallent 20 livres.

« *Item,* pour 11 aulnes de veloux noir à tiers poil, et 2 aunes de damas blanc pour faire une couverte a mettre sur la bière sur le corps de la dicte dame, à 30 livres l'aune, vallent 65 livres.

« *Item,* pour deux aunes et 1 quart de drap d'or pour mettre sur le corps de la dicte dame, à 30 livres l'aune valent 67 livres 10 sols.

« *Item,* pour 112 aunes de bougrain pour doubler le dit drap, 4 livres 2 sols 6 deniers.

« *Item,* pour l'aumoulne, qui estoit de 10 deniers donnez à chascun qui le vouloit prendre, 300 livres.

« *Item,* pour 49 messes célébrées au jour de l'enterrement, 8 livres 7 sols.

« *Item,* pour 14 aunes de drap noir pour faire quatre robes et quatre chapperons à Monsieur de Monts, Monsieur le maistre d'oustel, Monsieur le capitaine de Rochefort et le curé de St Morice, au prix de 60 sols l'aune, vallent 42 livres.

« *Item,* pour 34 aunes et demie de drap noir pour faire neuf robes et neuf chapperons à Messire Pierre Robinet, Messire Antholne, prestres, Pierre Dufour, receveur, Charlot du Poirier, Gaultier, Jehan Baillou, François Herpin, le comte de Rouci, escuiers, et Huguet, tailleur de la dicte dame, au prix de 45 sols l'aune, vallent 73 livres, 2 sols 6 deniers.

« *Item,* pour 12 aunes de noir, pour faire robes à Jehanne de Salezart, Espérance, Charlotte, Mathurine, Brocine, Marie Bourcelle, au prix de 60 sols l'aulne, vallent 37 livres 10 sols.

« *Item,* pour 20 aunes de noir pour faire huit robes à Marie de Houceaux, Jehanne de Houceaux, Mathurine du Cloux, Jehanne Richere, Marie Bassette, Jehanneton, Guillonne, Marion, au prix de 45 sols l'aune, vallent 45 livres.

« *Item,* pour 37 aunes de noir, pour faire 13 robes et 13 chaperons à Thomas Bry, Palu, Colin, Ernoul, Guillaume de la Cuysine, le Boulenger, Jehan, Macé, le petit Tapon, au prix de 30 sols l'aune, vallent 15 livres 10 sols.

« *Item,* pour 12 aunes de noir, pour faire 5 robes à Laurence, Jehanne Paniote, la Boulengère, Gervesote, la petite Seville, au prix de 30 sols l'aune, vallent 18 livres.

« *Item,* pour 2 aunes et demie de noir, pour faire cinq chaperons, au prix de 45 sols l'aune, vallent 5 livres 12 sols 6 deniers.

« *Item,* 5 aunes et quart de noir pour faire trois robes aux gens de Monsieur de Monts, au prix de 30 sols l'aune, vallent 7 livres 12 sols 6 deniers.

« *Item,* pour 45 aunes de drap noir pour faire doubler partie des robes dessus dictes, à 12 sols 6 deniers l'aune, vallent 28 livres 12 sols 6 deniers.

« *Item,* est deu au dict Becdelièvre par la dicte dame, pour parties a elle baillées par avant son trespas, la somme de 218 livres 2 sols 6 deniers.

« *Item,* pour 4 aunes de drap noir pour faire robe à Monsieur le chantre, au prix de 4 escus l'aune vallent 22 livres.

« *Item,* pour trois trantaines qui seront celebrez après le trespas de la dicte dame, au prix de 75 sols vallent 11 livres 5 sols.

« *Item,* pour le service à l'uytiesme jour après son trespas, 10 livres.

« *Item,* pour le curé 20 livres.

« *Item,* en despence de bouche faicte depuis le mercredi jusques au samedi au soir 22 livres.

« *Item,* pour deux prestres qui ont dit par cinq fois le Sautier 1 livre 10 sols.

« *Item,* pour huict curez, c'est assavoir : S[t] Morice, S[t] Lienart, Tavent, Parçay, S[t] Gilles, Crousilles, Panzoult et Avon, pour dire par huit jours vigilles et une messe à mort 32 livres.

« *Item,* pour trois aunes et demie de drap noir pour faire robe à frère .... religieux de l'ordre de S[t] Benoit et serviteur de Monseigneur de Craon, à 45 sols l'aune, vallent 7 livres 17 sols 6 deniers.

« *Item,* pour une aune et demie noir pour faire trois chapperons aux troys femmes de chambre de ma dicte dame, au prix de 60 sols l'aune, vallent 4 livres 10 sols.

« *Item,* pour demie aune de damas blanc, pour parachever la croix du drap de veloux qui est sur le corps de la dite dame, pour ce 2 livres 10 sols.

« *Item,* a esté baillé à deux messaigers, l'un pour aller devers mondit seigneur de Craon et l'autre vers le recepveur de Rochefort, la somme de 1 livre 17 sols 6 deniers.

« Somme toute des dictes partyes : 1364 livres 17 sols 6 deniers.

« Ont signé : P. de Brissac, Breté, J. Melon, P. de Salleignac, P. Dufour, Aimery, C. Becdelievre. »

XXVI. — Georges de la Tremoille, baron de Craon et de l'Ile-Bouchard, comte de Ligny, gouverneur de Touraine, de Champagne et de Brie, lieutenant-général des armées du roi, assista aux États-généraux de Tours, en 1467. En 1473, il eut le commandement des troupes envoyées au secours de l'empereur Frédéric III. Il mourut en 1481, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie de Montauban, veuve de Louis de Rohan de Guémené, et fille de Jean de Montbazon, amiral de France, et de Jeanne de Kerenrais.

XXVII. — Louis de la Tremoille, prince de Talmont, comte de Guines et de Benon, vicomte de Thouars, baron de l'Ile-Bouchard, après la mort de son frère, chambellan héréditaire de Bourgogne, mourut en 1483, laissant sept enfants de son mariage, contracté, le 22 août 1446, avec Marguerite d'Amboise, fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux : 1° Louis, qui suit; 2° Jean, archevêque d'Auch, évêque de Poitiers, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts en 1505, décédé en 1507 ; 3° Jacques, seigneur de Gençay et de Mauléon, capitaine de cinquante hommes d'armes, marié à Avoye de Chabannes, fille de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et veuve d'Aymar de Prie, baron de Buzançais; 4° Georges, seigneur de Jonvelle, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, marié à Madeleine d'Azay; 5° Anne, femme, en premières noces (contrat du 26 novembre 1464), de Louis d'Anjou, bâtard du Maine, et, en secondes noces (contrat du 16 janvier 1494), de Jacques de Rochechouart, seigneur de Charroux; 6° Antoinette, mariée, par contrat du 8 juillet 1473, à Charles de Husson, comte de Tonnerre; 7° Catherine, abbesse du Ronceray d'Angers.

XXVIII. — Louis II de la Tremoille, prince de Talmont, comte de Guines, vicomte de Thouars, baron de l'Ile-Bouchard, de Sully, de Craon, de Marans, etc., amiral de Guienne et Bretagne, général des armées françaises en Italie, fut tué à la bataille de Pavie en 1524. Il fut inhumé dans la chapelle du château de Thouars. En premières noces il avait épousé, le 9 juillet 1485, Gabrielle de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, comte de

ier, et de Gabrielle de la Tour; en se-
es, le 7 avril 1517, Louise Borgia, fille
rgia, duc d'Urbin et de Valentinois,
tte d'Albret. Du premier mariage, il
dont on parlera plus loin.
tombeau, construit et sculpté par
stre, tailleur d'images à Grenoble,
dans la chapelle de Thouars à la mé-
e de Louis de la Tremoille et de Gabrielle de Bourbon, sa première femme. Les défunts étaient représentés par deux statues, de grandeur naturelle, couchées sur la tombe, autour de laquelle on lisait cette inscription :

CY GISENT LE CORPS DE TRÈS HAULT ET ILLUSTRE PRINCE LOYS DE LA TREMOILLE II DU NOM, QUI FUST TUÉ A LA BATAILLE DE PAVIE LE XXIII FEBV. MDXXIIII AGÉ DE LXIII ANS IIII MOIS, — ET DE TRÈS HAULTE ET ILLUSTRE PRINCESSE GABRIELLE DE BOURBON SON ESPOUSE QUI MOURUT LE XXX NOV. MDXV. — *Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.*

XXIX. — Charles de la Tremoille, prince de Talmont et de Mortagne, comte de Taillebourg, baron de l'Ile-Bouchard, du vivant de son père, gouverneur de Bourgogne, fut tué à Marignan le 13 septembre 1515. Il avait épousé, le 7 février 1501, Louise de Coétivy, fille de Charles de Coétivy, comte de Taillebourg, et de Jeanne d'Orléans-d'Angoulême. De ce mariage naquit un fils unique, François, qui suit.

XXX. — François de la Tremoille, prince de Talmont, comte de Guines, vicomte de Thouars et baron de l'Ile-Bouchard, lieutenant-général du roi en Poitou, mourut à Thouars le 5 janvier 1541, laissant dix enfants de son mariage avec Anne de Laval, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Arragon : 1° Louis, qui suit; 2° François, comte de Benon, baron de Montaigu, marié à Françoise du Bouchet, et décédé en 1555; 3° Charles, baron de Marans et de Mauléon, protonotaire du Saint Siège, abbé de Saint-Laon de Thouars et de Notre-Dame de Chambon; 4° Georges, baron de Royan et d'Olonne, grand-sénéchal du Poitou, marié à Madeleine de Luxembourg, et décédé en 1584; 5° Claude, baron de Noirmoutier et de Mornac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié, le 23 février 1557, à Antoinette de la Tour-Landri, fille de Jean de la Tour-Landri, comte de Châteauroux, et de Jeanne Chabot. Il mourut en 1566; 6°, 7° Anne et Guy, morts en bas âge; 8° Louise, dame de Rochefort, qui épousa, par contrat du 15 septembre 1588, Philippe de Lévis, seigneur de Mirepoix; 9° Jacqueline, baronne de Sainte-Hermine et de Marans, mariée, en 1559, à Louis de Bueil, comte de Sancerre, et décédée en 1599; 10° Charlotte, religieuse à Fontevrault.

XXXI. — Louis de la Tremoille, prince de Talmont, duc de Thouars, comte de Taillebourg et de Benon, baron de l'Ile-Bouchard, de Sully, de Craon, etc., capitaine de cent hommes d'armes, fut tué au siège de Melle le 25 mars 1577. Par contrat du 29 juin 1549, il avait épousé Jeanne de Montmorency, fille d'Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, et de Madeleine de Savoie. De ce mariage sont issus : 1° Claude, qui suit; 2°, 3° Anne et Louis, morts en bas âge; 4° Louise, 5° Charlotte-Catherine, comtesse de Taillebourg, mariée, le 15 mars 1586, à Henri de Bourbon, prince de Condé.

XXXII. — Claude de la Tremoille, prince de Talmont, duc de Thouars, baron de l'Ile-Bouchard, pair de France, général de la cavalerie française, mourut le 25 octobre 1604. Par contrat du 11 mars 1598, il avait épousé Charlotte-Barbantine de Nassau, fille de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon. Il eut quatre enfants de ce mariage : 1° Henri, qui suit; 2° Frédéric, comte de Laval et de Benon, mort en février 1642; 3° Charlotte, femme de Jacques Stanley, comte de Derby, prince souverain de l'Ile de Man; 4° Élisabeth, morte en bas âge.

XXXIII. — Henri de la Tremoille, prince de Talmont et duc de Thouars, baron de l'Ile-Bouchard, mestre de camp de la cavalerie légère de France, né en 1599, mourut le 21 janvier 1674, laissant cinq enfants de son mariage avec Marie de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne, et d'Élisabeth de Nassau : 1° Henri-Charles, prince de Tarente, mort le 14 septembre 1672; 2° Louis-Maurice, abbé de Charroux et de Talmont, décédé le 25 janvier 1681; 3° Armand-Charles, comte de Montfort et de Taillebourg, mort le 13 novembre 1663; 4° Marie, femme de Bernard, duc de Saxe-Weymar, décédée le 24 août 1682; 5° Élisabeth, morte en 1640. — Par acte du 18 décembre 1629, Henri de la Tremoille et sa mère, duchesse de Nassau, vendirent la baronnie de l'Ile-Bouchard, pour 180,000 livres, à Armand-Jean du Plessis.

XXXIV. — Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, baron de l'Ile-Bouchard, pair de France, mourut en 1642. Par son testament du 13 mai 1642, il avait substitué son nom, ses armes et son duché-pairie à Armand-Jean Vignerot du Plessis, petit-fils de René Vignerot, et de Françoise du Plessis. Cette dernière était sœur du cardinal.

XXXV. — Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, prince de Mortagne, baron de l'Ile-Bouchard, pair de France, né le 3 octobre 1629, mourut le 10 mai 1715. Il avait épousé : 1° le 26 décembre 1649, Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis de Fors, et d'Anne de Neubourg; 2° le 30 juillet 1685, Anne-Marguerite d'Acigné, fille de Jean-Léonard d'Acigné, comte de Grandbois, et de Marie-Anne d'Acigné; 3° le 30 mars 1702, Marguerite-Thérèse Rouillé, fille de Jean Rouillé, baron de Mes-

lay, conseiller d'État, et de Marie de Cornans d'Astric. De son second mariage sont issus : 1° Louis-François-Armand, qui suit; 2° Catherine-Armande, mariée, le 23 avril 1714, à François-Bernardin du Châtelet, comte de Clermont; 3° Élisabeth-Marguerite-Armande, religieuse à Saint-Remy-des-Landes; 4° Marie-Gabrielle-Élisabeth, abbesse du Trésor.

XXXVI. — Louis-François-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, baron de l'Ile-Bouchard, comte de Chinon, pair et maréchal de France, membre de l'Académie française, né le 13 mars 1696, mourut le 8 août 1788. Il fut marié trois fois : 1° le 12 janvier 1711, avec Anne-Catherine de Noailles, fille de Jean-François de Noailles, maréchal de camp, lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne, et de Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay; 2° par contrat du 7 avril 1734, avec Élisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille; 3° en 1780, avec Jeanne-Catherine-Josèphe Lavaulx, fille de Gabriel-François, comte de Lavaulx, et de Charlotte de Lavaulx de Pompierre. Du second lit il eut deux enfants : 1° Louis-Antoine-Sophie, qui suit; 2° Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie, mariée, le 10 février 1756, à Casimir, comte d'Egmond-Pignatelli, duc de Bisache, grand d'Espagne. Elle mourut en 1769.

XXXVII. — Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, baron de l'Ile-Bouchard, pair et maréchal de France, gouverneur de Guienne, membre de l'Académie francaise, né le 4 février 1736, mourut en 1791. En premières noces, il avait épousé, le 25 février 1764, Adélaïde-Gabrielle de Hautefort de Juillac, dont il eut Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, duc de Richelieu, pair de France, ministre, né le 25 septembre 1766, mort le 18 mai 1822. D'un second mariage, contracté le 20 avril 1776, avec Marie-Anne de Galliffet, fille de Philippe-Christophe-Amateur de Galliffet, baron de Dampierre, et de Marie de Lévis, il eut : 1° Armande-Marie, femme de Hippolyte, marquis de Montcalm-Gozon; 2° Armande-Simplicie-Gabrielle, mariée à Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, lieutenant-général des armées du roi, dont les enfants furent substitués, par lettres patentes du 10 septembre 1822, aux noms et armes des Richelieu.

Maires de Saint-Gilles. — Antoine Granger, 1791. — N. Contencin, 1804. — Pierre-François Torterue-Dupuy, 16 mai 1807, 14 décembre 1812. — Gabriel-Jules Voisine, 10 juin 1816. — Jean Deserre, 24 septembre 1816. — Frédéric Loisillon, 1820. — Jean-Baptiste Limbert, 27 octobre 1830. — Bouchet, 1831.

Maires de Saint-Maurice. — Berge, 1804, 29 décembre 1807. — Élie Jehan, 3 décembre 1814. — Étienne Hersant, 1825. — Giron, 16 août 1830. — Fillieu, 1831.

Maires de l'Ile-Bouchard, depuis 1832. — Fillieu, 1832. — Payen, 1852, décédé en 1867. — Jean-Eugène Guiet, 8 juin 1867, 1870. — Justin Girault-Banne, février 1874, 21 janvier 1878.

La ville de l'Ile-Rouchard portait pour armoiries : *Écartelé : aux 1 et 4 de sinople, à la fasce d'or; aux 2 et 3 d'or à la bande de sinople.* — *Alias : De gueules, à deux lions passants, d'argent.*

Au xviiie siècle, le sceau des officiers de la baronnie de l'Ile-Bouchard était : *D'argent, à trois chevrons de gueules.* — Couronne de duc.

En 1867, on a découvert, dans un champ situé près de la route de l'Ile-Bouchard à Brizay, les restes d'un aqueduc de construction romaine.

La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblèsse*, XVII, 389. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I. 197. 526. — *Le Magasin pittoresque* (1846), p. 305; (1847), p. 72. — D. Fonteneau, XXVI, 789. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 229, 233. — *Revue de l'Anjou*, II, 168. — Lhermite-Souliers, 126, 127, 535. — Simon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, 476. — Bibl. nationale, Gaignères, 678, p. 41. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 222, 370, 544. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 72, 79, 81, 117. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1868), p. 54. — *Almanach de Touraine*, 1778, 1784. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1171, 1212, 1216, 1405, 1424. — Ménage *Hist. de Sablé*, 405. — Archives de la Vienne, H, C. liasse 632-47. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 471, 508-9. — *Liber de Servis*, charte xlvii. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 437. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, *généal.* de Brizay. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I, 433; IV, 454; VII, 849. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II. 90; III, 101. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine.* — Le Paige, *Mém. de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*), I, 19. — M. Z., *Topographia Galliæ, Francofurti, apud Gaspardum Merianum*, 1657, in-4°. (On y trouve une vue de l'Ile-Bouchard, dessinée par Jehan Peeters). — De Marolles, *Généalogie de la maison de Montbazon.* — *Gallia christiana*, II, 404, 1356; XIV, 68, *instrum.* — Jagu, *Topographie, géologie et minéralogie du département d'Indre-et-Loire.* — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 13. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 137. — *Cartulaire de Cormery*, 74, 75, 76, 96, 98. — *Cartulaire de Noyers*, 9, 36, 40, 41, 42, 51, 53, 54, 55, 58, 62, 67, 68, 73, 77, 80, 93, 104, 112, 120, 125, 127, 133, 137, 142, 143, 145, 186, 199, 202, 204, 232, 257, 262, 284, 289, 310, 317, 318, 322, 329, 392, 457, 464, 488, 536, 615, 618, 623, 625, 632, 652. — Monsnier, I, 206. — A. Duchesne. *Hist. des chanceliers de France.* — Bibl. de Rouen, *Généralité de Tours*, coll. Leber, n° 5793. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II. — Arch. d'I.-et-L., C, 600; D, 9; E, 163, 285; G; 13, 14, 15, 123, 852-53, 854-55; *Biens nationaux.* — D. Housseau, I, 233, 235, 272, 273, 294; II, 373, 533; III, 803; IV, 1329, 1572, 1590, 1593, 1594, 1595, 1596; V, 1634, 1728, 1791, 2001, 2025, 2029, 2031; VI, 2176, 2219, 2199, 2230, 2244, 2245, 2258, 2264, 2310, 2395, 2399, 2434, 2645; VII, 2710, 2972, 3015, 3017, 3020, 3022, 3031, 3053, 3078, 3122, 3125, 3172, 3222, 3239, 3329, 3374, 3376; VIII, 3611; IX, 3796, 4014, 4089; XII, 6080, 6434, 6435, 6760, 6762, 6763, 6765, 6766 *bis*, 6770, 6820, 6833, 7214, 7218 *bis*, 7248, 7264; XIII, 8327, 11033; XVIII, XXXI, XXXVI. — *Chartrier de Thouars*,

documents historiques et généalogiques, 272. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 20, 35, 116. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 213. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 17, 50, 216; V, 38, 111, 171; VI, 9; VII, 181, 250; IX, 39, 41, 237; X, 18, 186, 135; XI, 254, 298. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 106. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 99. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*.

Ile-Bourdon (le lieu de l'), près du Grand-Moulin, cne de Benais.

Ile-Bourdon (l'), f., près du Changeon, cne de Bourgueil.

Ile-Bourdon (l'), vil., cne de Chouzé-sur-Loire, 135 habit.

Ile-Bourgeon (l'). V. *Isle-Bourgeon*.

Ile-Brûlée (le lieu de l'), dans la grande Ile-de-Saint-Martin, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-Carrée (le lieu de l'), près de l'Indre, cne de Rivarennes.

Ile-Chapelain (le lieu de l'), près de l'Indre, cne de Huismes.

Ile-Credo (le lieu de l'), dans la grande Ile-de-Saint-Martin, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-de-Courçay (le fief de l'), paroisse de Courçay. — En 1455, il appartenait à Martin Hubaille. —(Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin*.)

Ile-de-la-Folie (le lieu de l'), près de la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-de-la-Sagerie (le lieu de l'), près de la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-de-Moulinet (le lieu de l'), près de la Claise, cne du Grand-Pressigny.

Ile-de-Ports (le lieu de l'), près de la Vienne, cne de Nouâtre.

Ile-de-Saint-Louans (le lieu de l'), près du Négron, cne de la Roche-Clermault.

Ile-des-Farces (le lieu de l'), dans la grande Ile-de-Saint-Martin, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-des-Moulins (l'), dans la Vienne, cne de l'Ile-Bouchard. — C'est là que s'élevait le château bâti au xe siècle par Bouchard de l'Ile.

Ile-des-Plesses (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Rigny.

Ile-des-Renards (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Rigny.

Ile-du-Canada (le lieu de l'), dans la grande Ile-de-Saint-Martin, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-du-Chevalier (le lieu de l'), près de l'Indre, cne de Rivarennes.

Ile-du-Moulin (le lieu de l'), près de l'Indre, cne de Huismes.

Ile-du-Porteau (le lieu de l'), près de la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-Éton (le lieu de l'), près du Lane, cne de Chouzé-sur-Loire.

Ile-Fumine (le lieu de l'), près de l'Indre, cne d'Esvres.

Ile-Jean (le lieu de l'), près de l'Indre, cne de Rigny.

Ile-Madeleine (l'), V. *Madeleine*, cne de Saint-Pierre-des-Corps.

Ile-Marchand (l'). V. *Marchand*.

Ile-Martin (le lieu de l'), près de l'Indre et de la Fosse-aux-Bruns, cne de Huismes.

Ile-Montravers (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Chouzé-sur-Loire.

Ile-Noire (l'), dans la Loire, près de Saint-Côme, cne de la Riche. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme et de la collégiale de Saint-Martin. Elle fut vendue nationalement, avec la métairie de la Fuie, le 21 décembre 1791, pour 26,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 498; *prévôté de la Varenne; Biens nationaux.*)

Ile-Oger, cne de Chambourg. V. *Ile-Auger*.

Ile-Outre-les-Prés (l'), dans l'Indre, cne de Lignières.

Ileaux (le fief des), paroisses de Pocé et de Limeray. — Il se composait de droits de pêche sur la Cisse et de prés, et relevait d'Amboise. En 1507, il appartenait à Raymond Dezest, bailli d'Amboise; — en 1523, à Jean Dezest; — en 1546, à Pierre Forget, fils de Pierre Forget, bourgeois d'Amboise, et de Jeanne Dezest; — en 1600, à Claude de Plais. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 369, 423-24.)

Ile-Perchette (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Noizay.

Ile-Polet (l'). V. *les Bordes*, paroisse de la Riche.

Ile-Rebuffeau (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Chouzé-sur-Loire..

Ile-Rideau (le lieu de l'), près de la Loire, cne de Chouzé-sur-Loire.

Ile-Rolland (le lieu de l'), près de la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-Saint-Jacques (l'). V. *Jacques (Saint-)*.

Ile-Saint-Jean (l'), f., cne de Villedômer.

Ile-Saint-Martin (le lieu de l'), cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-Saint-Martin (l'), vil., cne de Huismes, 130 habit. — *Ile-Saint-Martin*, carte de l'état-major.

Ile-Saint-Martin (l'), vil., c^{ne} de Rigny, 191 habit.

Ile-Saint-Sauveur-d'Amboise (l'). V. *Amboise.*

Ile-Samson (le lieu de l'), près du Cher, c^{ne} de Saint-Pierre-des-Corps.

Ile-Savary (l'), chât., c^{ne} de Clion (Indre). — Ancienne châtellenie, relevant du château de Mézières-en-Brenne et du château de Tours. Avant la Révolution, elle dépendait de l'élection de Loches. En 1234, elle appartenait à Jean Savary, chev.; — en 1281, à un autre Jean Savary; — en 1339, à Alix de Brabant, dame d'Harcourt, qui fonda la collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Mézières; — en 1426, à Jean, comte d'Harcourt; — en 1450, à Charles, comte d'Anjou, qui la céda à Jean le Meingre, dit Boucicaut; — en 1470, à Charles de Gaucourt, baron de Preuilly; — en 1474, à Pierre d'Oriolle, chancelier de France, qui rendit hommage au seigneur de Mézières le 12 septembre; — en 1508, à Guillaume de Varie; — en 1547, à Charles de Varie; — en 1580, à Jean de Varie, fils du précédent, et de Renée de Prie. Il eut deux filles : Denise, mariée à Paul de Couhé de Lusignan, et Charlotte, femme de Jonathan de Thianges, seigneur du Roulet.

Paul de Couhé de Lusignan, vicomte de Bridiers, seigneur de la Roche-Aguet, Maillé, la Bussière, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de son ordre, seigneur de l'Ile-Savary, du chef de sa femme, eut trois enfants : 1° Louis, qui suit; 2° Charles, seigneur de la Roche-Aguet, marié à Suzanne de Thianges; 3° Renée.

Louis de Couhé de Lusignan, chev., seigneur de l'Ile-Savary, vendit cette terre, en 1624, à Roger de Buade de Frontenac, abbé d'Angles, fils d'Antoine de Buade et de Jeanne de Secondat. Après sa mort, l'Ile-Savary passa, par héritage, à Louis de Buade, comte de Frontenac, son neveu, marié à Anne de la Grange de Trianon. Celle-ci, devenue veuve, donna cette châtellenie, en 1680, à Madeleine Blondel d'Outrelaize, qui la vendit, en 1706, à Jacques, marquis de Beringhen, et à Marie d'Aumont, sa femme.

L'Ile-Savary passa ensuite aux mains de Françoise de Courtarvel de Pezé, puis, en 1725, à la famille de Vassé; et, en 1775, dans les maisons de Jouffroy et de Courtemanche.

D. Housseau, XII, 5028. — Arch. d'I.-et-L., C, 336. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 480. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine.* 124. — *Esquisses pittoresques du département de l'Indre,* 199. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1308. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 216 — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 512. — *Arrêt du Conseil de Blois,* du 31 décembre 1772, Blois, imp. Charley. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IV, 233; X, 239; XIII, 203.

Ile-Tapecul (le lieu de l'), dans la grande Ile-de-Saint-Martin, c^{ne} de la Chapelle-sur-Loire.

Ile-Thimé (l'), vil., c^{ne} de Chambourg. 99 habit. — *Ile-Thimé,* carte de l'état-major.

Ile-Trepied (le lieu de l') c^{ne} de Rivarennes. — Il est cité dans un titre de 1634. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

Iles (les), ham., c^{ne} de Genillé, 19 habit.

Iles (le lieu des), près du moulin d'Épigny. c^{ne} de Ligueil.

Iles (les), vil., c^{ne} de Véretz, 23 habit. — *Les Iles,* carte de l'état-major.

Iles-Villemaine (le lieu des), près de l'Indre, c^{ne} de Reignac.

Ilette (l'), vil., c^{ne} de Chouzé-sur-Loire. 175 habitants.

Illeis (*nemus de*). V. *Hysglas.*

Image (moulin de l'), c^{ne} de Saint-Paterne.

Image-Saint-Jean (l'), vil., c^{ne} de la Chapelle-aux-Naux, 30 habit.

Imaginoires (les), f., c^{ne} de Saint-Paterne.

Imbaudière (l'), f., c^{ne} de Dierre. — *Gaignerie de l'Imbaudière,* 1382. — A cette époque, elle appartenait à Macé de Villemoreau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 31; *titres de Saint-Julien.*)

Imbaudrie (l'), f., c^{ne} de Crotelles.

Imbert (Jacques), trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville en 1723, en remplacement Jean Taschereau de Baudry. Il eut pour successeur, en 1724, Jean-Jacques Rabasche. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 152. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Imbertière (l'), f. et four à chaux, c^{ne} de Souvigné. — *Limbertière,* carte de l'état-major.

Imbertières (les), ham., c^{ne} du Grand-Pressigny, 13 habit.

Impériale (l'), f., c^{ne} de Saint-Avertin.

Incrementum. V. *Morand.*

Indienne (le lieu de l'), près de la Choisille, c^{ne} de Cerelles.

Indignes-Chiens (le lieu des), près de la Cantée, c^{ne} de Saint-Paterne.

Indre (l'), rivière. — *Agner,* 841 (*Cartulaire de Cormery*). — *Fluvius Angeris, Anger,* 915 (charte de Théotolon). — *Endria,* XIe siècle (*De gestis Amb. dom.*). — *Indria, Andria, Hendria, Aindre, Ayndre, Eindre,* XIIIe siècle (chartes du Liget). — Elle prend sa source près de Saint-Priest-la-Marche (Cher), passe à Sainte-Sevère, la Châtre, Ardentes, Châteauroux, Buzançais, Châtillon, et entre dans l'Indre-et-Loire près du Bridoré. Elle arrose, en traversant de magnifiques et fécondes prairies, les communes de la Chapelle-Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-

Germain, Perrusson, Loches, Chambourg, Azay, Reignac, Courçay, Esvres, Veigné, Montbazon, Monts, Artannes, Pont-de-Ruan, Saché, Azay-le-Rideau, et se jette dans la Loire, près de l'île Bu'eaux, c^ne^ d'Avoine. Elle reçoit, à Azay-sur-*Indre*, l'Indrois; à Esvres, l'Échandon. Elle a une pente de 1 mètre 30 par 1,948 mètres. Son parcours, dans l'Indre-et-Loire, est de 87,677 mètres; sa largeur moyenne est de 29 mètres. En 1770, elle éprouva une crue de 3 mètres 70, qui détruisit plusieurs ponts, entre autres celui de Loches.

Cartulaire de Cormery et du Liget. — *Recueil des historiens des Gaules*, VI, 331; X, 440; XI, 256. — D. Housseau, V, 1634; VI, 2520; VII, 3270. — *Narratio de commend. Tur.*, 293. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 104. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 26, 28. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 24. — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches*, II, 213. — Monsnier, II, 2 9. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 89. — C. Chevalier et G. Charlot, *Etudes sur la Touraine*.

Indre-et-Loire (le département d'), créé en vertu des décrets de l'assemblée nationale des 28 et 30 juin 1790, a été composé d'une grande partie de l'ancienne Touraine (564,195 hectares), d'une partie du Blésois (33,401 hectares), de 28,253 hectares pris sur le Poitou, et de 16,770 hectares pris sur le Maine et l'Anjou. Il se trouve entre 47°42′42″ et 46°44′18″ de latitude septentrionale, et entre 0°58′20″ et 2°17′ de longitude ouest. Il est borné, au nord, par le département de la Sarthe; au sud-est, par celui de l'Indre; à l'est et au nord-est, par Loir-et-Cher; à l'ouest, par Maine-et-Loire; au sud-ouest, par la Vienne. Sa longueur, du nord au sud, est de cent dix kilomètres; sa largeur, de l'est à l'ouest, est de cent kilomètres. Sa superficie est de 611,370 hectares. Ses principaux cours d'eau sont : la Loire, le Cher, la Vienne, la Creuse et l'Indre.

Autrefois, on divisait la Touraine en cinq cantons appelés les Varennes, la Champaigne, la Brenne ou Petite-Sologne, la Gatine et le Véron.

Sous le nom de Varennes étaient compris tous les terrains situés entre la Loire et le Cher. Ces terrains, d'une culture facile, produisent des céréales de très bonne qualité et d'excellents légumes.

La Champagne était formée du territoire situé entre le Cher, l'Indre et l'Indrois, et comprenait les paroisses d'Athée, Truyes, Courçay, Cigogné, Reignac, Bléré, Sublaines, Chedigny, Saint-Quentin, Luzillé, Francueil, Genillé, le Liège, Épeigné-les-Bois, Chemillé, Montrésor, Beaumont, Orbigny, Ceré, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles, Saint-Julien-de-Chédon, Mareuil, Pouillé, Angé, ces six dernières faisant aujourd'hui partie du département de Loir-et-Cher. Dans ces contrées, la récolte principale est le froment et le vin.

La Brenne, ou Petite-Sologne, dont la plus grande partie s'étend dans le département de l'Indre, n'occupe, en Touraine, que quatre ou cinq paroisses situées à l'est entre l'Indre et la Claise. Les terres, autrefois très marécageuses, ont été beaucoup assainies de nos jours.

La Gatine formait une partie du Bas-Vendômois et comprenait quatorze paroisses environ, parmi lesquelles figurent celles de Chemillé, des Hermites et de Monthodon, qui dépendent actuellement du département d'Indre-et-Loire.

La contrée appelée le Véron se trouve entre les rivières de l'Indre, de la Vienne et de la Loire. On y compte six ou sept communes. Le terrain, extrêmement fertile, y est cultivé avec beaucoup de soin.

Les forêts les plus importantes du département sont celles d'Amboise, de Chinon, de Loches, de Preuilly, de Châteaurenault, de Villandry et de Château-le-Vallière.

On rencontre du minerai de fer dans les communes de Saint-Cyr, de Château-la-Vallière, d'Ambillou, de Rillé, de Souvigné, de Neuillé-Pont-Pierre, de Monthodon, de Montreuil, de la Ferrière, de Joué, de Chambray, de Bossay et de Saint-Pierre-de-Tournon. Dans cette dernière commune on a découvert, il y a une trentaine d'années, en creusant un puits, des morceaux d'antimoine et une substance assez semblable au charbon de terre.

Vers la fin du XVIIe siècle, on commença à exploiter, près de l'abbaye de Noyers, une mine de cuivre, d'or et d'argent; mais l'entreprise, qui paraissait devoir entraîner des frais considérables, fut bientôt abandonnée.

Les communes de la Membrolle et de Saint-Mars fournissent des pierres meulières de bonne qualité.

Dans les communes de Trogues et de Ports, il existe des carrières de pierres avec lesquelles on fabrique de la chaux hydraulique fort estimée et qui est expédiée dans les contrées les plus lointaines.

On trouve de la tourbe à Langeais, à Mettray, à Damemarie, à Autrèche et à Épeigné-sur-Dême.

Sur le plateau dit de Sainte-Maure, on extrait, pour l'amendement des terres, des immenses quantités de falun, formé par des mollusques et des polypiers déposés sur le sol par la mer, qui recouvrait autrefois la Touraine. L'étendue des falunières est évaluée à 15,000 hectares, partagés entre les communes de Sainte-Maure, de Manthelan, de la Chapelle-Blanche, de Bossée, de Sainte-Catherine-de-Fierbois, de Louans, et autres. Dans certains endroits, l'épaisseur du dépôt est de vingt à vingt-cinq mètres.

Le département d'Indre-et-Loire produit une grande quantité de céréales, dont une partie est livrée à l'exportation. En 1876, la production a été ainsi évaluée : froment, 974,880 hectolitres; — méteil, 83,500; — seigle, 120,000; — orge,

132,825; — sarrazin, 5,180; — maïs et millet, 7,680; — avoine, 571,500.

Dans les contrées situées entre la Loire, l'Indre et la Vienne, on s'occupe spécialement de la culture du chanvre, de la réglisse, de la coriandre et de l'anis. Les légumes que l'on y récolte sont excellents.

Quelques vignobles ont acquis une juste célébrité. Citons entre autres ceux de Bourgueil, de Vouvray, de Rochecorbon, de Joué-les-Tours, de Saint-Avertin, de Chinon et de Restigné. D'après l'enquête de 1862, on aurait récolté dans le département 785,000 hectolitres de vin.

On trouve à Joué, à Antogny, dans le canton de Sainte-Maure, à Marigny, à Richelieu et à Saint-Pierre-de-Tournon des truffes qui ont la valeur et la saveur de celles du Périgord.

Population. — 268,924 habit. en 1801. — 275,292 habit. en 1810. — 282,372 habit. en 1821: — 297,016 habit. en 1831. — 306,328 habit. en 1841. — 315,641 habit. en 1851. — 323,572 habit. en 1861. — 316,997 habit. en 1872. — 324,875 habit. en 1876.

De 1801 à 1876, la population du département a augmenté de 55,951 habitants.

Superficie cadastrale. — 611,370 hectares, qui se divisent en 351,967 hectares de terres labourables; 35,346 de prés; 38,540 de vignes; 90,800 de bois; 60,370 de landes, pâtis et bruyères; 4,700 de vergers et jardins; 1,700 d'étangs; 18,043 de routes, rues et promenades; 3,500 de propriétés bâties, etc.

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Avant la Révolution, le diocèse de Tours était divisé en trois archidiaconnés : le grand-archidiaconné ou archidiaconné de Tours, l'archidiaconné d'outre-Vienne et l'archidiaconné d'outre-Loire, qui eux-mêmes étaient divisés en doyennés ainsi composés :

GRAND ARCHIDIACONNÉ.

Doyenné d'Amboise. — Saint-Denis, Saint-Florentin, Chargé, Saint-Règle, Souvigny, Montlouis, Saint-Martin-le-Beau, Dierre, Civray, Chenonceau, Négron, Nazelles, Pocé, Saint-Ouen, Limeray, Lussault.

Doyenné de Bléré. — Bléré, la Croix-de-Bléré, Athée, Cigogné, Reignac, Saint-Pierre de Chédigny, Saint-Michel de Chédigny, Saint-Quentin, le Liège, Luzillé, Sublaines, Francueil.

Doyenné de Montrichard. — Montrichard, Chissé, Chisseaux, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles, Saint-Julien de Chédon, Épeigné, Céré, Angé, Pouillé, Mareuil, Laleu, Bourré.

Doyenné de Saint-Avertin. — Saint-Avertin, Larçay, Véretz, Azay-sur-Cher, Chambray, Joué, Ballan, Miré, Saint-Jean de Beaumont-les-Tours.

Doyenné de Montbazon. — Montbazon, Veigné, Esvres, Truyes, Courçay, Cormery, Saint-Branchs, Tauxigny, Louans, Sorigny, Monts.

Doyenné d'Azay-le-Rideau. — Azay, Cheillé, Rivarennes, Bréhémont, Lignières, Vallères, Berthenay, Saint-Genouph, Villandry, Savonnières, Artannes, Pont-de-Ruan, Saché, Thilouze, Villaines, Druyes.

Doyenné de Loches. — Saint-Ouen, Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Laurent de Beaulieu, Ferrières, Perrusson, Saint-Jean-sur-Indre, Verneuil, le Bridoré, Saint-Martin de Cerçay, Saint-Germain-sur-Indre, Sennevières, Genillé, Chambourg, Azay-le-Chétif, Chanceaux, la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Doyenné de Villeloin. — Villeloin, Orbigny, Montrésor, Beaumont, Coulangé, Nouans, Loché, Chemillé, Aubigny, Villedômain, Vitray, Écueillé.

Doyenné de Ligueil. — Ligueil, Ciran, Esves-le-Moutier, Varennes, Saint-Senoch, Vou, Mouzay, Dolus, Saint-Baud, le Louroux, Manthelan, la Chapelle-Blanche, Bournan, Cussay.

ARCHIDIACONNÉ D'OUTRE-VIENNE.

Doyenné de Chinon. — Saint-Mexme, Saint-Étienne, Saint-Maurice et Saint-Jacques de Chinon, Couziers, Lerné, Seuilly, la Roche-Clermault, Cravant, Cinais, Parilly, Rivière, Anché, Sazilly, Ligré.

Doyenné de Beaumont-en-Véron. — Beaumont, Avoine, Huismes, Rigny, Thizay, Savigny, Saint-Benoit, Saint-Louans, Candes, Saint-Germain.

Doyenné de l'Ile-Bouchard. — Saint-Maurice, Saint-Léonard et Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard, Panzoult, Avon, Crissé, Crouzilles, Mougon, Parçay, Lièze, Theneuil, la Tour-Saint-Gelin, Tavant, Brizay, Lémeré.

Doyenné de Sainte-Maure. — Sainte-Maure, Plaix, Draché, Sepmes, Bossée, Pouzay, Noyant, Saint-Épain, Trogues, Neuil, Villeperdue, Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Doyenné de Noyers. — Noyers, la Celle-Saint-Avent, Maillé-Lailler, Argenson, Nouâtre, Rilly, Verneuil, Chezelles, Luzé, Marcilly, Ports, Pouzay.

Doyenné de la Haye. — Saint-Georges et Notre-Dame de la Haye, Balesmes, Marçay, Civray, Neuilly-le-Noble, Abilly, Saint-Romain, Vellèches, Marigny-sous-Marmande, Antogny, Pussigny.

Doyenné du Grand-Pressigny. — Le Grand-Pressigny, Saint-Martin d'Étableaux, la Guerche, Barrou, Chambon, Chaumussay, la Celle-Draon, le Petit-Pressigny, Betz, Ferrières-Larçon, Paulmy.

Doyenné de Preuilly. — Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Melaine de Preuilly, Charnizay, Boussay, Bossay, Saint-Michel-du-Bois, Sainte-Julitte, Saint-Flovier, Saint-Michel-des-Landes, Saint-Pierre-de-Tournon, Yzeures.

ARCHIDIACONNÉ D'OUTRE-LOIRE.

Doyenné de l'archidiacré. — Sainte-Radégonde, Saint-Georges-sur-Loire, Rochecorbon, la

Ville-aux-Dames, Mettray, Charentilly, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Cyr, Vallières, Fondettes, Saint-Roch.

Doyenné de Luynes. — Sainte-Geneviève, Saint-Venant et Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre de Luynes, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Mars, Saint-Jean et Saint-Laurent de Langeais, la Chapelle-aux-Naux, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice, Ingrandes, les Essarts, Mazières, Cléré, Ambillou, Pernay.

Doyenné de Saint-Christophe. — Saint-Christophe, Saint-Paterne, Neuillé-Pont-Pierre, Sonzay, Saint-Aubin, Brèches, Souvigné, Semblançay, le Serrain.

Doyenné de Neuvy. — Neuvy, Beaumont-la-Ronce, Saint-Laurent-en-Gatines, Chenusson, Louestault, Nouzilly, Rouziers, Marray, Bueil, Villebourg.

Doyenné de Châteaurenault. — Châteaurenault, Saint-Cyr-du-Gault, Morand, Damemarie, Autrèche, Saint-Nicolas-des-Mottets, Saint-Gourgon, Villeporcher, Saunay, Villechauve, Montreuil, Neuville, Villedômer, Saint-Étienne-des-Guérets, le Boulay, Auzouer, Crotelles.

Doyenné de Vernou. — Vernou, Vouvray, Noizay, Chançay, Reugny, Neuillé-le-Lierre, Monnaie, Parçay, Cerelles, Chanceaux, Notre-Dame-d'Oë.

Les suffragants de l'archevêché de Tours, avant la Révolution, étaient les évêques du Mans, d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Quimper, de Vannes, de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol.

En 1790, les vicaires-généraux de l'archevêque de Tours étaient au nombre de onze : De la Prunarède, d'Orsin, de la Sepouze, de Jaucourt, Cossart, Dufrementel, de Keransquer, d'Advisard, de Regnaud de Bissy, de Baraudin, de Lombard de Bouvens.

En 1792, sous l'administration de l'évêque constitutionnel, Pierre Suzor, on comptait également onze vicaires-généraux dont voici les noms : Bruneau, Cornet, Boret, le jeune, Boret, l'aîné, Marchandeau, Labaume, Angevin, Suzor, l'aîné, Suzor, le jeune, Lannuier, Besselle.

A cette époque, les divisions par doyennés avaient été supprimées. Les paroisses étaient classées par districts.

Aujourd'hui, comme autrefois, le diocèse est divisé en trois archidiaconnés : l'archidiaconné de Tours, celui de Loches et celui d'Amboise.

L'archidiaconné de Tours comprend les doyennés d'Amboise, de Bléré, de Château-la-Vallière, de Châteaurenault, de Cormery, de Neuillé-Pont-Pierre, de Neuvy-Roi, de Tours-centre, de Tours-nord, de Tours-sud et de Vouvray.

L'archidiaconné de Loches est formé des doyennés de la Haye, de Ligueil, de Loches, de de Montrésor, du Grand-Pressigny, de Preuilly.

L'archidiaconné de Chinon comprend les doyennés d'Azay-le-Rideau, de Bourgueil, de Chinon, de l'Ile-Bouchard, de Langeais, de Richelieu et de Sainte-Maure.

Dans le diocèse on compte trente-six cures de première et de seconde classe et deux cent cinquante succursales, qui forment deux cent quatre-vingt-six paroisses.

Divisions administratives.

Le décret du 22 décembre 1789, qui partagea la France en départements, subdivisa en même temps ceux-ci en districts. Il y eut sept districts dans le département d'Indre-et-Loire : Tours, Amboise, Châteaurenault, Loches, Chinon, Preuilly, Langeais. (Pour la composition des districts voyez chacun de ces noms.)

Le département était administré par un Conseil formé de trente-six membres élus qui choisissaient parmi eux plusieurs citoyens pour composer un pouvoir exécutif appelé *Directoire.* Voici les noms des administrateurs en 1790 :

Administrateurs. — Gervaize, Cormery, Martel de Gaillon, Gilles Marchandeau, De Saint-Denis, Guyot, Malvaut, Chenantais, Peltereau, Bluche, Pottier, Moreau, de Jussy, Pottier de la Berthelière, Nau, Legrand, Dupuy, Cesvet de la Clemencerie, Herpin, Champeigné, Faucon, Dauphin, Maillard, Godeau de Nogent, Hardouin, Champigny-Aubin, Poitevin.

Directoire. — Salmon-Deschamps, Lorin de la Croix, Dunoyer-Martin, Torterue, Bardoul de la Lande, Belle.

Voici la composition de l'administration départementale en 1793 :

Directoire.

Riffaut, directeur des poudres et salpêtres, président;

Berger (Michel-Louis);

Veau (Pierre-Louis-Athanase), homme de loi;

Leroux (Jean-Baptiste), de Loches, homme de loi;

Texier-Olivier (Louis), homme de loi;

Poitevin (Pierre-Lambert), de Saint-Mars-la-Pile;

Lebarbier, ancien membre du district d'Amboise;

Perré;

Vaulivert (Louis-François).

Membres du Conseil.

Cormery (Pierre), ancien juge de paix, à Tours;

Peltereau (René), propriétaire, à Morand;

Bourguin (Vincent), professeur de philosophie, à Tours;

Goupy (Louis-Jacques), curé de Nouans;

Gardien-Réaumur (Nicolas), ancien secrétaire du district de Châteaurenault;

Malvost (Nicolas), chirurgien, à Amboise;

Riffault, directeur des poudres et salpêtres;

Dien (Jean-Louis), receveur de la Régie-Nationale, à la Haye;

Lemoine (Florent), salpêtrier, à l'Ile-Bouchard;

Voyer (Antoine), ancien administrateur du district de Loches;

Chaillou (Jean-Alexandre), commandant de bataillon, à Bourgueil;

Turquand (Dieudonné), propriétaire, à Sainte-Maure;

Gerboin, médecin, à Amboise;

Pibalieau (Joseph), propriétaire, à Richelieu;

Guizol (Pierre), commandant de bataillon, à Rougemont;

Worms (Maximilien-Joseph), ancien maire de Tours;

Person (Jean-Simon), juge du tribunal de Langeais;

Godefroy, maître de forges, à Château-la-Vallière;

Fouchardière (Jean), notaire, à la Guerche;

Marcombe (Joseph), propriétaire, à Tours;

Farré (Jean-Baptiste), président du tribunal criminel du département;

Clément (Louis), négociant, à Chinon;

Gorteau, père, à Tours;

Coueseau, avoué au tribunal du district de Tours;

Clément de Ris (Dominique), propriétaire, à Azay-sur-Cher;

Fouchault (Pierre), propriétaire, à Richelieu;

Chenantais (François-Paul), receveur à la Régie-Nationale.

Jean-Louis Chalmel était secrétaire-général du Conseil, mais il n'avait ni voix délibérative ni voix consultative.

La loi du 22 août 1795 supprima les divisions par districts, qui furent remplacées par les divisions en arrondissements et cantons. D'autre part, la loi du 28 pluviôse an VIII enleva, pour le donner aux préfets, le pouvoir exécutif aux administrateurs départementaux. C'est le système qui existe encore aujourd'hui.

Tours est le chef-lieu du 9e corps d'armée et de la 9e région du commandement territorial; — de la 9e légion de gendarmerie; — de la 19e conservation des forêts; — de la 15e inspection des ponts et chaussées.

Le département ressortit : pour les tribunaux de première instance à la Cour d'appel d'Orléans; — pour l'instruction publique, à l'Académie de Poitiers. Il comprend : trois arrondissements (Tours, Loches et Chinon), vingt-quatre cantons et deux cent quatre-vingt-deux communes.

Arrondissement de Tours. — Il est formé des 11 cantons suivants et de 127 communes, dont l'étendue totale est de 262,923 hectares.

Canton d'Amboise. — (15 communes, 23,744 hectares). — Amboise, Cangy, Chargé, Limeray, Lussault, Montreuil, Mosnes, Nazelles, Négron, Pocé, Saint-Denis-hors, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen, Saint-Règle, Souvigny.

Canton de Bléré. — (15 communes, 33,650 hectares). — Athée, Azay-sur-Cher, Bléré, Ceré, Chenonceau, Chisseaux, Cigogné, Civray-sur-Cher, Courçay, la Croix, Dierre, Épeigné-les-Bois, Francueil, Luzillé, Sublaines.

Canton de Château-la-Vallière. — (15 communes, 33,802 hectares). — Ambillou, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay, Château-la-Vallière, Couesmes, Courcelles, Hommes, Saint-Laurent-de-Lin, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Rillé, Savigné, Souvigné, Villiers-au-Boin.

Canton de Châteaurenault. — (15 communes, 33,722 hectares). — Autrèche, Auzouer, le Boulay, Châteaurenault, Crotelles, Dammarie, les Hermites, Saint-Laurent-en-Gatines, Monthodon, Morand, Neuville, Saint-Nicolas-des-Mottets, Nouzilly, Saunay, Villedômer.

Canton de Montbazon. — (14 communes, 31,982 hectares). — Artannes, Ballan, Saint-Branchs, Chambray, Cormery, Druye, Esvres, Montbazon, Monts, Pont-de-Ruan, Sorigny, Truyes, Veigné, Villeperdue.

Canton de Neuillé-Pont-Pierre. — (10 communes, 23,716 hectares). — Saint-Antoine-du-Rocher, Beaumont-la-Ronce, Cerelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Saint-Roch, Rouziers, Semblançay, Sonzay.

Canton de Neuvy-Roi. — (11 communes, 26,985 hectares). — Saint-Aubin, Bueil, Chemillé-sur-Dême, Saint-Christophe, Épeigné-sur-Dême, la Ferrière, Louestault, Marray, Neuvy-le-Roi, Saint-Paterne, Villebourg.

Canton de Tours-centre. — (1 commune, 1,076 hectares).

Canton de Tours-nord. — (9 communes, 15,326 hectares). — Saint-Cyr, Saint-Étienne-de-Chigny, Fondettes, Luynes, la Membrolle, Mettray, Sainte-Radégonde, Saint-Symphorien, la Ville-aux-Dames.

Canton de Tours-sud. — (11 communes, 16,518 hectares). — Saint-Avertin, Berthenay, Saint-Genouph, Joué-les-Tours, Larçay, Montlouis, Saint-Pierre-des-Corps, la Riche-extra, Savonnières, Véretz, Villandry.

Canton de Vouvray. — (11 communes, 22,402 hectares). — Chançay, Chanceaux-sur-Choisille, Monnaie, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Notre-Dame-d'Oë, Parçay-Meslay, Reugny, Rochecorbon, Vernou, Vouvray.

Arrondissement de Loches. — Il est formé des 6 cantons suivants et de 68 communes, d'une étendue totale de 181,890 hectares.

Canton de la Haye-Descartes. — (10 communes, 20,505 hectares). — Abilly, Balesmes, la Celle-Saint-Avent, Civray-sur-Esvres, Cussay, Draché, la Haye, Marçay-sur-Esves, Neuilly-le-Brignon, Sepmes.

Canton de Ligueil. — (13 communes, 28,358 hectares). — Bossée, Bournan, la Chapelle-Blanche, Ciran, Esves-le-Moutier, Ligueil, Louans, le Louroux, Manthelan, Mouzay, Saint-Senoch, Varennes, Vou.

Canton de Loches. — (18 communes, 40,914

hectares). — Azay-sur-Indre, Saint-Bauld, Beaulieu, Bridoré, Chambourg, Chanceaux, Chédigny, Dolus, Ferrières-sur-Beaulieu, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Loches, Perrusson, Saint-Quentin, Reignac, Sennevières, Tauxigny, Verneuil-sur-Indre.

Canton de Montrésor. — (10 communes, 37,315 hectares). — Beaumont-Village, Chemillé-sur-Indrois, Genillé, le Liège, Loché, Montrésor, Nouans, Orbigny, Villedômain, Villeloin-Coulangé.

Canton du Grand-Pressigny. — (9 communes, 28,668 hectares). — Barrou, Betz, la Celle-Guenand, Ferrière-Larçon, Saint-Flovier, la Guerche, Paulmy, le Grand-Pressigny, le Petit-Pressigny.

Canton de Preuilly. — (8 communes, 26,130 hectares). — Bossay, Boussay, Chambon, Charnizay, Chaumussay, Preuilly, Saint-Pierre-de-Tournon, Yzeures.

Arrondissement de Chinon. — Il se compose de 7 cantons et de 87 communes, dont l'étendue totale est de 168,250 hectares.

Canton d'Azay-le-Rideau. — (12 communes, 25,875 hectares). — Azay-le-Rideau, Saint-Benoit, Bréhémont, la Chapelle-aux-Naux, Cheillé, Lignières, Rigny, Rivarennes, Saché, Thilouze, Vallères, Villaines.

Canton de Bourgueil. — (6 communes, 15,818 hectares). — Benais, Bourgueil, la Chapelle-sur-Loire, Chouzé-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Restigné.

Canton de Chinon. — (13 communes, 21,261 hectares). — Avoine, Beaumont-en-Véron, Candes, Chinon, Cinais, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Huismes, Lerné, la Roche-Clermault, Savigny Seuilly, Thizay.

Canton de l'Ile-Bouchard. — (16 communes, 23,844 hectares). — Anché, Avon, Brizay, Chezelles, Cravant, Crissé, Crouzilles, l'Ile-Bouchard, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Rilly, Rivière, Sazilly, Tavant, Theneuil, Trogues.

Canton de Langeais. — (11 communes, 29,308 hectares). — Avrillé, Cléré, Continvoir, les Essarts, Gizeux, Ingrandes, Langeais, Saint-Mars-la-Pile, Mazières, Saint-Michel, Saint-Patrice.

Canton de Richelieu. — (17 communes, 29,237 hectares). — Assay, Braslou, Braye-sous-Faye, Champigny, Chaveignes, Courcoué, Faye-la-Vineuse. Jaulnay, Léméré, Ligré, Luzé, Marcay, Marigny-Marmande, Razines, Richelieu, la Tour-Saint-Gelin, Verneuil-le-Château.

Canton de Sainte-Maure. — (12 communes, 22,907 hectares). — Antogny, Sainte-Catherine, Saint-Épain, Maillé, Sainte-Maure, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Nouâtre, Noyant, Ports, Pouzay, Pussigny.

Voici la liste des communes qui ont été réunies à d'autres communes depuis 1801 :

Fleuray, réunie à Cangy ;
Le Sentier, à Monthodon;
Chenusson, à Saint-Laurent-en-Gatines;
Chouzé-le-Sec, à Château-la-Vallière;
Miré, à Ballan;
Le Serrain, à Semblançay;
Les Pins et Rorthres, à Épeigné-sur-Dême;
Vallières, à Fondettes;
Beaumont-les-Tours, à Saint-Étienne-extra;
Saint-Georges-sur-Loire, à Rochecorbon;
Vitray, à Saint-Hippolyte;
Coulangé, à Villeloin;
Aubigny, à Loché;
Saint-Martin-d'Étableaux, au Grand-Pressigny;
Sainte-Julitte, à Saint-Flovier;
Saint-Michel-du-Bois, à Boussay;
Saint-Philibert, à Saint-Nicolas-de-Bourgueil;
Saint-Maurice et Saint-Gilles, réunies sous le nom de l'Ile-Bouchard;
Saint-Symphorien, à Avrillé;
Noyers, à Nouâtre;
Grazay, à Assay;
Le Sablon, à Champigny;
Nancré et Pontçay, à Marigny-Marmande;
Mougon, à Crouzilles;
Lièze, à Chezelles;
Saint-Jean, à Saint-Germain.
Saint-Étienne, à Tours.

Voies de communication. — L'Indre-et-Loire est traversé par les routes nationales : n° 10, de Paris à Bayonne (longueur, dans le département : 79,615 mètres); — n° 76, de Nevers à Tours (longueur : 33,958 mètres); — n° 143, de Clermont à Tours (longueur : 49,573 mètres); — n° 152, de Briare à Angers (longueur : 85,354 mètres); — n° 158, de Tours à Caen (longueur : 30,732 mètres); — n° 159, de Tours à Rennes (longueur : 38,176 mètres).

On y compte 65 chemins de grande communication :

Chemin N° 1, de Vouvray à Monteaux (Loir-et-Cher), par Nazelles, longueur 20,264 mètres;

N° 2, de Tours à la Chartre (Sarthe), par Rouziers et Neuvy-le-Roi, 30,940;

N° 3, de Tours à Meigné (Maine-et-Loire), par Fondettes et Ambillou, 37,374;

N° 4, de Tours à Montoire (Loir-et-Cher), par Nouzilly et Monthodon, 23,973;

N° 5, d'Amboise à Château-du-Loir (Sarthe), par Monnaie, Neuvy-Roi et Villebourg, 47,156;

N° 6, de Luynes à Château-du-Loir (Sarthe), par Sonzay et Saint-Christophe, 29,149;

N° 7, de Tours à Lignières, par Villandry, 23,640;

N° 8, de Chinon à Tours, par l'Ile-Bouchard, Saint-Épain et Villeperdue, 40,356;

N° 9, de Loches à Écueillé (Indre), par Loché, 15,765;

N° 10, de Montrésor à Cormery, par Genillé et Chédigny, 23,968;

N° 11, de Montrichard (Loir-et-Cher) à Châtillon-sur-Indre, par Montrésor et Loché, 29,753;

N° 12, de Ligueil à Écueillé (Indre), par Saint-Hippolyte et Loché, 27,289;

N° 13, de la Guerche à Châtillon-sur-Indre, par le Grand-Pressigny et Saint-Flovier, 24,412;

N° 14, de Preuilly au Blanc (Indre), par Saint-Pierre-de-Tournon, 12,774;

N° 15, de Langeais à Beaugé (Maine-et-Loire), par les Essards et Gizeux, 20,686;

N° 16, de Chinon à Langeais, par Huismes et Bréhémont, 23,169;

N° 17, d'Azay-le-Rideau à Saumur (Maine-et-Loire), par Rivarennes et Candes, 30,838;

N° 18, de l'Ile-Bouchard aux Ormes et à Châtellerault (Vienne), par Marcilly et Antogny, 25,551;

N° 19, de Loches à Azay-le-Rideau, par Dolus, Villeperdue et Thilouze, 40,092;

N° 20, de Richelieu à la Haye-Descartes, par Marigny et les Ormes (Vienne), 22,358;

N° 21, de Chinon à Villeperdue, par Panzoult et Saint-Épain, 33,521;

N° 22, de Richelieu à Monts (Vienne), 1,959;

N° 23, d'Amboise à Pontlevoy (Loir-et-Cher), par Souvigny, 6,685;

N° 24, de Chinon à Vezières (Vienne), par Seuilly, 6,569;

N° 25, de Loches à Bléré, par Chédigny, 15,509;

N° 26, de Chinon à Richelieu, par la rive gauche de la Veude, 9,125;

N° 27, de Tours à la route nationale n° 143, par Saint-Avertin, 5,300;

N° 28, de Tours à Loudun, par Chinon, 50,060;

N° 29, de Tours à Rouen, par Beaumont-la-Ronce, 31,581;

N° 30, de Tours à Orléans, par Amboise, 34,948;

N° 31, de Châteaurenault à Châtellerault, 88,934;

N° 32, de Tours à Angers, par Beaugé, 8,650;

N° 33, de Chinon à Châtellerault, 32,946;

N° 34, de Château-la-Vallière à la Loire, 23,640;

N° 35, de Tours à Saumur, par Bourgueil, 18,661;

N° 36, de Saumur à Bourges, par Sainte-Maure, Loches et Nouans, 101,313;

N° 37, de Tours au chemin n° 28, 7,364;

N° 38, de Chinon à Château-du-Loir, par le Port-Boulet, Bourgueil et Château-la-Vallière, 58,540;

N° 39, de Blois au Blanc, 19,800;

N° 40, de Tours à Saint-Aignan, par Montlouis et Bléré, 20,670;

N° 41, de Loches à la Rocheposay, par Preuilly, 41,610;

N° 42, de la Celle-Saint-Avent à Azay-le-Féron, par le Grand-Pressigny, 39,530;

N° 43, de Châteaurenault à Montoire, par Neuville, 3,000;

N° 44, de Neuillé-Pont-Pierre à Blois, par Châteaurenault et Herbault, 38,230;

N° 45, d'Azay-le-Rideau à Bléré, par Montbazon et Cormery, 41,470;

N° 46, de Vouvray à Châteaurenault, par Vernou et Auzouer, 25,528;

N° 47, de Neuillé-Pont-Pierre à Vouvray, 25,540;

N° 48, de Langeais à Neuvy-Roi, par Neuillé-Pont-Pierre, 29,060;

N° 49, de Luynes à Beaugé, par Noyant, 31,495;

N° 50, de Tours au Blanc, par Montbazon, Ligueil et Preuilly, 61,500;

N° 51, de Loches à Montrichard, 20,305;

N° 52, de Bléré à Buzançais, par Montrésor, 28,580;

N° 53, d'Azay à Richelieu, par l'Ile-Bouchard, 26,470;

N° 54, de Châteaurenault à Château-la-Vallière, par Neuvy-Roi, 48,120;

N° 55, d'Amboise à Herbault, par Autrèche et Damemarie, 8,070;

N° 56, de la Haye-Descartes au Blanc, par Saint-Pierre-de-Tournon, 31,750:

N° 57, de Sainte-Maure à Noyant (Maine-et-Loire), par Azay et Langeais, 48,500;

N° 58, de Bléré à Loudun, par Sainte-Maure et Richelieu, 47,500;

N° 59, de Sainte-Maure à Châtillon, 40,238;

N° 60, de Ligueil à Plumartin, par le Grand-Pressigny et Lesigny, 20,662;

N° 61, d'Amboise à Montrichard, 11,090;

N° 62, des Hermites à Tours, 21,600;

N° 63, de Richelieu à Dangé, par Jaulnay, 2,875;

N° 64, de Tours à Château-la-Vallière, 15,840;

N° 65, de Richelieu à Poitiers, 6,682.

Huit chemins de fer traversent le département :

1° Le chemin de fer de Paris à Tours, par Orléans, a, dans l'Indre-et-Loire, un parcours de trente-quatre kilomètres. Il dessert les stations de Limeray, Amboise, Noizay, Vernou, Vouvray et Tours;

2° Le chemin de fer de Tours à Nantes (d'une longueur de cinquante kilomètres dans le département), dessert les stations de Savonnières, Saint-Mars, Langeais, Saint-Patrice, la Chapelle-sur-Loire et Port-Boulet;

3° Le chemin de fer du Mans à Tours (d'une longueur de trente-trois kilomètres dans le département), dessert les stations de Mettray, Saint-Antoine-du-Rocher, Neuillé-Pont-Pierre et Saint-Paterne;

4° Le chemin de fer de Paris à Tours, par Vendôme (d'une longueur de vingt-neuf kilomètres dans le département), a trois stations : Fondettes-Notre-Dame-d'Oë, Monnaie et Châteaurenault;

5° Le chemin de fer de Tours à Bordeaux (d'une longueur de quarante-trois kilomètres dans le département), dessert les stations de

Monts, Villeperdue, Sainte-Maure, la Celle-Saint-Avent-Port-de-Piles;

6° Le chemin de fer de Tours à Vierzon (d'une longueur de vingt-quatre kilomètres dans le département), a quatre stations : Véretz, Saint-Martin-le-Beau, la Croix-de-Bléré et Chenonceau;

7° Le chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne (d'une longueur de cinquante-sept kilomètres dans le département), dessert les stations de Joué-les-Tours, Ballan, Druyes, Rivarennes, Huismes, Chinon, la Roche-Clermault.

8° Le chemin de fer de Tours à Châtillon (d'une longueur de cinquante-six kilomètres dans le département), dessert les stations de Joué-les-Tours, Montbazon, Esvres, Cormery, Reignac, Chambourg, Loches, Verneuil-Saint-Germain.

Des chemins de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles et de Port-de-Piles à Tournon-Saint-Martin, sont actuellement en construction.

Canal de jonction du Cher a la Loire. — C'est un prolongement du canal du Berry. Il part du Cher à la Rochepinard, et forme la limite entre les communes de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps. Il a été livré à la navigation le 4 novembre 1829.

Industrie. — Parmi les établissements les plus importants du département on remarque les fonderies de Pocé, d'Abilly et de Portillon; les forges de Château-la-Vallière; les fabriques d'instruments agricoles de Tours, d'Abilly, de Saint-Branchs, de Langeais, de Saint-Bault, de Sainte-Maure, de Tauxigny; la poudrerie du Ripault; les fabriques d'étoffes de soie et de passementerie de Tours; les filatures du Bourroux, d'Amboise, d'Artannes, de Loches et de Vernou; la manufacture de limes d'Amboise; les tanneries de Beaulieu, de Bourgueil, de Châteaurenault, de Sainte-Maure, de Saint-Christophe et de Preuilly; les papeteries de Marnay et de Balesmes; l'imprimerie de la maison Mame, à Tours; la minoterie de Rives; les manufactures de poteries de Langeais et de Benais; les fours à chaux de Paviers et du Vieux-Ports, etc.

Préfets d'Indre-et-Loire.

Graham (Jean-Robert), nommé le 28 floréal an VIII.

Pommereul (François-René-Jean), 9 frimaire an IX.

Lambert (Paul-Augustin, baron), 31 janvier 1806.

Kergariou (Joseph-François-René, comte de), 1er février 1812.

Hersent-Destouches (Alexandre-Étienne-Guillaume, baron), 15 novembre 1814.

Miramont (Jean-Gaspard-Louis, comte de), 6 mai 1815.

Hersent-Destouches, déjà nommé, mai 1815.

Bacot (Claude-René, baron), 2 mars 1816.

Waters (Ferdinand-Marie-Louis, comte de), 14 mars 1817.

Tassin de Nonneville (André-Louis-Marie, vicomte), 2 janvier 1823.

Beaumont (Christophe-Armand-Paul-Alexandre, vicomte de), 12 novembre 1828.

Leclerc de Juigné (Antoine-Éléonore-Victor, comte), 1er novembre 1829.

Godeau-d'Entraigues (Alexandre-Pierre-Amédée), 2 août 1830.

Romieu (François-Auguste), 4 janvier 1847.

Marchais (André-Louis-Auguste), 14 mars 1848.

Gauja (Jean-Raimond-Prosper), 31 novembre 1848.

Sivry (Alphonse-Joseph-Constant de), 31 décembre 1848.

Brun (Jean-Adrien), 11 mai 1850.

Podevin (Cyrille-Marie-Louis), 26 novembre 1856.

Le baron Pougeard-Dulimbert, septembre 1865.

H. Sohier, mars 1866.

Th. Pastoureau, mai 1869.

R. Paulze d'Ivoy, février 1870.

Durel (Henri), septembre 1870, démissionnaire en mars 1871, décédé le 4 janvier 1878.

Albert Decrais, mars 1871.

Ferrand (Joseph), 1874.

Du Pouget, marquis de Nadaillac, 21 mars 1876.

Daunassans (Léon), nommé le 18 décembre 1877.

Annales statistiques françaises et étrangères, III. — R. de Croy, *Études statistiques, historiques et scientifiques sur le département d'Indre-et-Loire*, Tours, 1838, in-18. — A. Duvau, *Notice sur trois dépôts coquillers situés dans les départements d'Indre-et-Loire et des Côtes-du-Nord*, 1825, in-8°. — Ludovic de Ferrière Le Vayer, *Etudes sur le régime des chemins vicinaux dans le département d'Indre-et-Loire, de la Sarthe*, Paris, H. Fournier, 1846, in-8°. — Théobald Piscatory, *Rapport sur l'achèvement des routes cantonnales*, Tours, 1852, in-4°. — Ch. de Sourdeval, *Statistique agricole d'Indre-et-Loire*, Paris, 1863, in-8°. — Moreau, *Statistique commerciale du département d'Indre-et-Loire*, Tours, Mame, in-8°. — E. Dormoy, *Carte géologique d'Indre-et-Loire* (cantons de Tours-nord, Tours-centre et Tours-sud). — Logeais, *Diction. des communes du département d'Indre-et-Loire*, Mame, 1835, in-12. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, Paris, 1870. — Ch. de Chergé, *Promenades dans l'Indre-et-Loire*, Poitiers, in-8°. — R. Barnsby, *Opérations de pisciculture dans le département d'Indre-et-Loire*, 1866. — G. Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. IV. — Rouillé-Courbe, *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 1846-56, Tours, Guilland-Verger, 1858, in 8°. — D. de la Chavignière, *Inondations de la Loire et de ses affluents*, Paris, 1846, in-8°. — E. Mame, *Rapport sur les inondations*, Tours, 1856, in-8°. — A. Duvau, *Essai statistique sur le département d'Indre-et-Loire*. Paris, 1828, in-8°. — Haime, *Des causes des fièvres intermittentes dans le département d'Indre-et-Loire*, Tours, 1839, in-8°. — Archambault-Reverdy, *Mémoire sur la santé publique dans Indre-et-Loire*, Tours, 1837, in-8°. — *Observations météorologiques et médicales recueillies dans le département d'Indre-et-Loire*, Tours, Vauquer, 1812, in-8°. — *Flore complète d'Indre-et-Loire*, Tours, Mamé, 1833, in-8°. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 18 et suiv. — *Annuaire du département d'In-*

dre-et-Loire, 1880. — Raulin, *Examen des coquilles et du tuf de la Touraine*, Amsterdam, 1876, in-12. — Félix Dujardin, *Mémoire géologique sur la Touraine*, Paris, 1836, in-4°. — C. Chevalier, *La Touraine avant les hommes, histoire de ses révolutions géologiques*, Tours, 1858, in-8°. — C. Chevalier et G. Charlot, *Etudes sur la Touraine*, Tours, 1858, in-8°. — C. Chevalier, *De la distribution des eaux en Touraine, au point de vue géologique*, Tours, 1848, in-8°. — Du Petit-Thouars, *Notice sur les vignobles de Touraine*, 1829. — G. Charlot, *Essai sur la séricicultare de Chenonceau*, Tours, 1860, in-8°. — *Le service vicinal dans Indre-et-Loire*, par Gayard, Tours, 1846, in-8°. — *Travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département d'Indre-et-Loire*, Tours, 1853, in-8°.

Indria. V. *Indre*.

Indrie (l'), f., c^{ne} de Braslou.

Indrois (l'), rivière. — *Andriscus*, IXe siècle. — *Fluviolus qui Angeliscus vocatur*, 1085. — *Endrasius, Andreis*, 1090. — *Andricula*, 1188. — *Anderiscus, Angeriscus, Androis, Androex*, XIIIe siècle. — *Aindrois*, 1365. — *Androys*, 1486. — Elle prend sa source près de Préaux (Indre), passe dans les communes de Villedômain, de Loché, de Villeloin-Coulangé, de Montrésor, de Chemillé, de Genillé, de Saint-Quentin, de Chédigny, et se jette dans l'Indre, à Azay. Elle reçoit les ruisseaux de la Tourmente et d'Olivet. Elle fait mouvoir vingt-six usines. Son parcours est de cinquante et un kilomètres.

D. Housseau, IV, 1553; V, 2007; VII, 3162. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 67. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311. — *Recueil des historiens des Gaules*, XI, 256. — *Cartulaire de Cormery*, 35. — *Cartulaire de Noyers*, 686. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et du Liget*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 24. — C. Chevalier, et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 94. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne Touraine*, 157, 162. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 17.

Indrois (le Petit-), ruisseau, — prend sa source vers Orbigny, arrose Beaumont-Village et se jette dans l'Indrois, à Montrésor.

Infernalis. V. *Infernet* (bois d').

Infernet (le fief d'), paroisse de Souvigny. — *Fief du Fernet*, 1523. — *Les Infernes*, 1683. — *Anfernet*, 1742. — Au XVe siècle, ce fief appartenait à la famille Marques. Le 3 juin 1496, Pierre Marques le vendit à Thomas Bohier, qui le réunit à la châtellenie de Chenonceau. Il relevait du château d'Amboise. En 1503, Catherine Marques, fille de Guillaume, en devint propriétaire. En 1773, il passa aux mains du duc de Choiseul. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 634, 651. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, VI; 87; *Hist. de Chenonceau*, 518.)

Infernet (le bois d'), c^{ne} de Tauxigny. — *Nemus de Infernelo, Boscus Infernalis*, 1256. — Il est situé entre le chemin de Bellevue à Saint-Baud et le chemin de Carré aux Loges. — (*Cartulaire de Cormery*, 166. — D. Housseau, VII, 3081.)

Inferneto *(nemus de)*. V. *Infernet*.

Infirmerie (l'), f., c^{ne} d'Ingrandes. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. Elle était attachée à l'office claustral d'infirmier. Elle fut vendue nationalement, le 6 juin 1791, pour 4,225 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Ingelger, comte d'Anjou, vicomte d'Orléans, seigneur d'Amboise, de Loudun, de Buzançais et de Châtillon-sur-Indre, fut nommé sénéchal de Touraine en 885. En 887, il entreprit de faire rendre à la Touraine les reliques de saint Martin, qui étaient restées à Auxerre depuis plus de trente ans. Il les ramena à Tours et reçut, en récompense de ce service, la dignité de trésorier de la collégiale de Saint-Martin. De son mariage avec Adélaïde, nièce d'Adaland, archevêque de Tours, il eut Foulques, qui fut la tige des comtes d'Anjou. — (D'Achery, *Spicil.*, X, 402. — *Recueil des chroniques de Touraine*, 102. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 276-80.)

Ingranda. V. *Rorthres*.

Ingrande, ham., c^{ne} de Chemillé-sur-Dême, 13 habit. — *Ingrande*, carte de Cassini.

Ingrande, vil., c^{ne} de Couziers, 28 habit. — *Ingrande*, carte de Cassini.

Ingrandes, commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 12 kilomètres de Langeais, 25 de Chinon et 36 de Tours. — *Ecclesia de Ingrandia*, 1188 (charte de Barthélemy, archevêque de Tours). — *Prioratus S. Romani de Ingrandia*, 1210 (charte de Philippe, archidiacre d'outre-Loire). — *Parochia de Ingrandia*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Michel et de Continvoir; à l'est, par celle de Saint-Patrice; à l'ouest, par Restigné; au sud, par la Chapelle-sur-Loire. Elle est arrosée par le Lane, — par le Douet, qui traverse la partie méridionale, de l'est à l'ouest, — et par la Marche, qui prend sa source à la Fontaine-des-Trois-Veaux et va dans la commune de Restigné. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 35, de Saumur à Tours. Cette commune, très fertile et très commerçante, produit beaucoup de céréales et d'excellent vin rouge.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans son territoire : L'Ouche-d'Or (11 habit.). — L'Infirmerie, ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. — La Noiraie (40 habit.). — La Rue-des-Mauvillains (76 habit.). — La Fontaine (21 habit.). — Les Chantreaux (17 habit.). — La Grande-Varenne (11 habit.). — Fontenai (28 habit.). — Le Noyer-Bouju (30 habit.), ancien fief. — Le Carroi-des-Boireaux (80 habit.). — La Galotière (11 habit.), ancien fief. — La Rue-Ferrée (34 habit.). — Varennes (11 habit.). — Les Chenaies (10 habit.). — La Galichère (18

habit.). — La Perrée (44 habit.). — La Barbinière (33 habit.). — La Baronnerie, l'Ormeau, le Rochereau, les Perrés, le Moulin-Barbin, les Blottières, la Barillerie, la Cave-Couée, etc.

Avant la Révolution, Ingrandes était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Luynes. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 820 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 24 décembre 1829.

Population. — 599 habit. en 1801. — 818 habit. en 1810. — 788 habit. en 1821. — 755 habit. en 1831. — 694 habit. en 1841. — 690 habit. en 1851. — 688 habit. en 1861. — 651 habit. en 1872. — 662 habit. en 1876.

Foire le 25 août. — *Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de juillet.

Bureau de poste de Restigné. — Chef-lieu de *perception.*

L'église, dédiée à saint Romain, appartenait à l'abbaye de Bourgueil, à laquelle elle avait été donnée, avec d'autres biens, par Raymond d'Ussé, à la fin du XIIe siècle. La donation faite par Raymond d'Ussé fut confirmée, en 1200, par son seigneur suzerain, Jean de Montoire.

L'abbé de Bourgueil avait le droit de présentation au titre curial.

Dans l'église, se trouvait une chapelle placée sous le vocable de sainte Barbe et qui constituait un bénéfice. Le dernier chapelain fut Charles-René Tendron, curé de Chalonnes (1790).

A cette même époque, les biens attachés à la cure étaient d'une valeur de 7,100 livres environ. A la fin du XVIIe siècle, le curé possédait le fief de l'Hopitau, situé dans la paroisse de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et relevant du Colombier.

L'église actuelle a été construite en 1850, sur les plans de M. Guérin, architecte à Tours.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1608.

Curés d'Ingrandes. — Anceau de Villeneuve, 1559. — François Lidon, 1634. — Guillaume Foucher, 1646. — Charles le Boucher, 1713. — François-Antoine Decault, 1721. — Joseph Castel, 1723. — Adam Chauffour, 1736. — Henri-Étienne Pichery, 1790. — Royer, 1810. — Guérard, 1831, 1851. — Rousseau, 1864. — Halbouard, 1869, actuellement en fonctions (1881).

La paroisse d'Ingrandes formait un fief dont l'abbaye de Bourgueil était propriétaire et qui était attaché à l'office d'aumônier. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice et de patronage dans l'église. Le logis seigneurial était entouré d'un clos d'une étendue de huit arpents.

Maires d'Ingrandes. — Archambault, 1801. — Louis Guérin, 29 décembre 1807. — Pierre-Henri-Martial, vicomte du Soulier, 16 janvier 1817, 1er août 1821. — Rambur, 16 août 1830. — Guérin-Lenoble, 13 septembre 1830. — Cruchet-Chereau, 1841. — Constant Belguise, 1870, 20 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 17, 815; *cures; Biens nationaux.* — D. Housseau, V, 2009, 2111, 2112, 2144, VI, 2292. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 237; XIII, 66. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 106. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*

Inguenières (les Petites-), f., c^{ne} de Pernay.

Injuriosus, évêque de Tours, né dans cette ville, succéda à Francilion en 529. Pendant son épiscopat, plusieurs églises furent fondées dans son diocèse. Celle de Luzillé fut bâtie à ses frais. Il assista au concile d'Orléans en 533 et mourut en 539. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin. — (*Almanach de Touraine* de 1761 et de 1773. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 129; III, 445. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 35. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine,* II, 69. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332. — D. Housseau, XV, 44.)

Insula, Insula Buchardi. V. *Ile-Bouchard.*

Insula Archiepiscopi. V. *Archevêque* (île de l'), c^{ne} de Saint-Pierre-des-Corps.

Inviolata (la dîme de l'), ou de **Balan.** — Elle se levait dans la paroisse de Sérigny, en Poitou, et appartenait, au XVIIIe siècle, à la collégiale de Saint-Mexme de Chinon. Elle était affermée pour la somme de cent livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 648.)

Ionnière (l'), c^{ne} d'Azay-le-Rideau. V. *Lionnière.*

Ionnière (l'), f., c^{ne} de Rivarennes. — *Lionnière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Ippolitus *(Sanctus).* V. *Hippolyte (Chapelle-Saint-).*

Irais, ou **Iray** (le fief d'), paroisse de Mazières. — Il relevait de Rillé. Au XVIIe siècle, il était réuni au fief de Crémille. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Is. V. *Hys,* c^{ne} de Genillé.

Isaac (la fontaine d'), au lieu appelé Tête-des-Prés, c^{ne} de Faye-la-Vineuse.

Isabeau-d'Ussé (le fief d'). V. *Chinon* (t. II, p. 260).

Isabellière (l'), f., c^{ne} de Varennes.

Isambardières (les), f., c^{ne} de Saint-Paterne. — *Isemberdières,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Isernay, c^{ne} de Chambray. V. *Izernay.*

Iseures, commune. V. *Yzeures.*

Isiodorensis *pagus*. V. *Yseures*.

Isle (le lieu de l'), près du Petit-Beussa, c^ne de Ferrières-Larçon.

Isle-Auger (l'), c^ne de Chambourg. V. *Ile-Auger*.

Isleaux (le fief des). V. *Ileaux*.

Isle-Bourbon (l'), vil., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Isle-Bourgeon (l'), f., c^ne de Villedômer. — *Lisle-Bourjon*, carte de Cassini. — En 1773, elle appartenait à Jean-Baptiste-Alexandre de Chapuiset. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaurenault*.)

Isle-du-Moulin (l'), c^ne de l'Ile-Bouchard. V. *Ile-des-Moulins*.

Isle-Thimé (l'), c^ne de Chambourg. V. *Ile-Thimé*.

Islette (le port de l'), près des Brechetières, c^ne de Balesmes.

Islette (l'), f. et chât., c^ne de Cheillé. — *Herbergamentum quod vocatur Islete*, XIIIe siècle. — *Islette*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage lige. En 1295, Jean Pannetier, bailli de Touraine, possédait ce fief. Dans un manuscrit intitulé : *Querimoniæ contra baillivos*, on lit ce qui suit au sujet d'une rente assignée sur la terre de l'Islette, et dont l'église de Colombiers avait été dépouillée par ce bailli :

Prior et parrochiani de Columberiis dicunt quod a sexdecim citra Adam Panaterius (ballivus regis in Turonia) eos et ecclesiam suam de Columberiis injuste spoliavit et spoliatos tenet a dicto tempore uno sextario nucum quod dicta ecclesia annui redditus habere solebat ad luminare cujusdem lampadis super quodam herbergamentum quod vocatur l'Islete, quod dictus Adam modo et a sexdecim annis citra habet et possidet; quas nuces estimant ad valorem quatuor librarum Turonensium et hoc se offerunt probaturos.

En marge du manuscrit on lit : *Restituit Adam coram nobis possessionem dicti redditus, salvo jure proprietatis et ex explectis pacificatum fuit pro* XX *solidos.*

En 1350, l'Islette appartenait à Guy de Maillé, seigneur de la Guéritaude; — en 1372, à Guillaume Turpin; — en 1389, à Juhez de Maillé; — en 1403, à Jean de Maillé; — en 1450, à Gilles de Maillé; — en 1461, à Yvon de Maillé; — en 1464, à Hardouin de Maillé; — en 1480-1507, à Abel de Maillé, seigneur de Villeromain; — en 1520, à René de Maillé, mort en 1531; — en 1531, à Charles de Maillé; — en 1583, à Charles de Nossay. — Par la suite, ce fief passa dans la famille Tiercelin d'Appelvoisin. Charles-Gabriel-René Tiercelin d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, seigneur de l'Islette, brigadier de cavalerie, député suppléant aux États généraux de 1789, périt sur l'échafaud en 1793. Il avait épousé Adélaïde-Louise-Félicité Chaspoux de Verneuil, dont il eut plusieurs enfants. — Le château actuel de l'Islette a été construit au XVIe siècle.

P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 505; VIII, 251. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 595. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1308 et 1318. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 186. — Lainé *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. de Maillé*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 548-49. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 125. — *Cartulaire de Cormery*, 240. — D. Housseau, XI, 3702, 4700. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.

Islette (l'), vil., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Islette (le lieu de l'), c^ne de Cinais.

Islette (le lieu de la Grande-), paroisse de Fondettes. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. Elle est citée dans des actes de 1352, 1512 et 1755-57. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

Islette (le lieu de l'), dans le bourg de Montbazon. — En 1639, il appartenait à François Porcher, Éc., qui l'avait acheté de René de Maillé. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Montbazon*.)

Islette (le lieu de l'), près du bourg de Vou.

Ismantia. V. *Ile-Bouchard* (l') et la *Manse*.

Isoré, f. et chât., c^ne de Beaumont-en-Véron, 10 habit. — Ancien fief, relevant d'Ussé. En 1581, il appartenait à Jean d'Armagnac, Éc., capitaine du château du Plessis-les-Tours; — en 1593, à Jean d'Armagnac II, conseiller d'État, maître des eaux et forêts au ressort de Chinon; — en 1666, à Henri d'Armagnac; — en 1670, à Jean d'Armagnac III; — en 1672, à Charles d'Armagnac; — en 1695, à Jean-Joseph-Louis-Bernard d'Armagnac; — en 1714, à Marc-René-Alexis de Valory; — en 1766, à Gabrielle-Élisabeth des Escotais, veuve du précédent.

Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420. — D. Housseau, XII, 7135; XIV. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 28. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 30, 32, 395. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 88. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 459.

Isoré (Antoine), abbé de Saint-Pierre de Preuilly et prieur de l'église collégiale de Loches, fonda le collège de cette dernière ville, en 1575. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 225. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 392. — Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilly*.)

Isoré (Georges), marquis d'Hervaut, seigneur de Plumartin, conseiller d'État, fut nommé

lieutenant-général pour le roi, en Touraine, par lettres du 2 août 1644, en remplacement de Jean de Gassion. François de l'Aubépine, qui avait quitté ce même poste pour s'enfuir à Leyde, lors de l'arrestation de son frère, fut réintégré par deux arrêts du Conseil des 12 juin et 2 septembre 1650; mais il y eut un nouvel arrêt, du 3 juin 1651, qui rendit définitivement cette charge à Georges Isoré. Celui-ci était fils de René Isoré II, baron d'Hervaut. De son mariage avec Marie de Roncherolles, il eut un fils, René, qui suit.

Mémoires de Michel de Castelnau, III, 189. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 492; XV, 951. — *Extrait des registres du Parlement de Paris* (manuscrit), II, 497. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 389. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault.*

Isoré (René), marquis d'Hervaut et de Plumartin, fut nommé lieutenant-général de Touraine, en survivance de son père, en 1661. Il mourut en 1676 et fut remplacé par Gabriel de Launay de Razilly. La terre de Plumartin avait été érigée pour lui en marquisat, au mois de janvier 1652. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 692. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 615. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 390-91. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault.*)

Isoré d'Hervaut (Mathieu), né au château de Bossay, près Preuilly, en 1647, nommé à l'évêché de Condom en 1693, fut transféré, avant d'avoir reçu ses bulles, à l'archevêché de Tours, le 17 novembre de la même année. Il fut sacré dans l'église des Jésuites, à Paris, le 27 février 1694, par l'archevêque de Paris, assisté des évêques de Laon et de Saint-Brieuc. Il obtint deux arrêts du Parlement qui dépouillaient la collégiale de Saint-Martin du privilège d'exemption dont elle avait joui jusque là, et qui la déclarait placée sous la juridiction directe de l'archevêque de Tours. Il mourut à Paris le 9 juillet 1716 (et non pas en 1719, comme le dit Chalmel) et fut inhumé dans l'église des Augustines. Cette date du 9 juillet 1716 est indiquée sur la tombe du prélat.

Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 385. — *Notice historique sur M. Ysoré d'Hervaut*, par Dreux de Radier (dans la *Bibl. de Poitou*), IV, 374. — Jean Foucher, *Oraison funèbre de M. Isoré d'Hervaut*, Tours, Masson, 1717, in-4°. — *Gallia christiana*, II, 1108. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1264. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 466. — *Pièces en faveur de la Constitution Unigenitus*, Bruxelles, 1717, in-12.

Issard (l'), f., c^ne^ de Nouans.

Issard (ruisseau de l'). — Il prend sa source près du Plessis, c^ne^ de Nouans, et se jette dans le ruisseau de Reau, près de Genillé.

Ithier, chancelier de l'empereur Charlemagne, abbé de Saint-Martin de Tours, gouverna cette abbaye pendant vingt et un ans, de 770 à 791. Dans cette dernière, il fonda le monastère de Cormery. Il donna au nouvel établissement divers biens situés en Poitou, des métairies situées à Chambourg et à Esvres et la terre de Courçay. Il mourut peu de temps après et eut sa sépulture à l'entrée de la nef de l'église abbatiale qu'il avait bâtie. Sur sa tombe on lisait ces mots : *Sanctus Iterius*. Pendant plusieurs siècles, on l'honora comme saint. Un office particulier lui était consacré. — (Monsnier, *Hist. eccles. S. Martini Turon.*, 150. — Chalmel, *Histoire et antiquités de Saint-Martin*. — *Cartulaire de Cormery*, VII. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin et de Cormery.*)

Ithier, abbé de Bourgueil, succéda à Bernard, en 1126. Il fut nommé évêque de Nantes en 1142 et mourut dans cette ville le 28 décembre 1147. Dès 1134, il avait donné sa démission d'abbé de Bourgueil. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Gallia christiana*, II. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Ivis, c^ne^ de Genillé. V. *Hys*.

Ivonnière (le lieu de l'), c^ne^ de Louestault, près de la route de la Chartre à Tours.

Izernay, f. et chât., c^ne^ de Chambray. — *Ysernaium*, 1258 (charte de Bois-Rahier). — *Isernay*, 1283 (charte du prieuré du Grais). — *Ysarnay, Izernay*, XVIe et XVIIIe siècles. — *Isernay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon, à foi et hommage simple et un épervier pourvu de longes de soie et de clochettes d'argent. Il devait cent sols d'aides à l'archevêque de Tours. On voit, par un titre du XVIe siècle, qu'à cette époque le logis seigneurial était en ruines. Son étendue était, en ce temps-là, de dix arpents de terre labourable et de vingt arpents de bois. En 1219, ce fief appartenait à Pierre Faitmau; — en 1258, à Foulques Faitmau, Éc.; — en 1263, à Jean Faitmau; — en 1265, à François et Henri Faitmau; — en 1306, à Jean Faitmau; — en 1311, à Clément le Roy; — en 1326, à Jean Faitmau; — en 1328, à F. Faitmau, frère du précédent; — en 1330, à Barthélemy de Montbazon, seigneur de Montbazon et du Brandon; — en 1328, à Hardouin de Maillé; — en 1350, à Barthélemy II, seigneur de Montbazon et de Colombiers; — en 1365, à Renaud, chev., seigneur de Montbazon; — en 1410, à N. Baudet; — en 1465, à Antoine Baudet, Éc.; — en 1500, à N. Baudet; — en 1559, à Georges Baudet, fils du précédent; — en 1583, à Charles de Nossay; — en 1585, à Louis Gingot; — en 1640, à Pierre Mesnard, qui fut maire de Tours en 1664; — en 1719, à Pierre-Antoine Cougny. — Par acte du 12 juillet 1759, Françoise Mesnard, veuve de Antoine Cougny du Parc, receveur des tailles de l'élection de Chinon, vendit Izernay à Joseph-Jean Aubry, chev., seigneur du Plessis. Ce domaine passa ensuite à Bernard Coussillan (1768); — à Pierre-Bernard Coussillan, vers 1780.

D. Housseau, XI, 4700. — Arch. d'I.-et-L., *chartes du*

prieuré du Grais; fabrique de Saint-Martin; G, 5, 447. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours — Rôle des fiefs de Touraine. — Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine,* 486. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 142. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon;* fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — Registres de Saint-Vincent de Tours, 1668.

Izernay (le Petit-). V. *la Bouchardière*, c^ne de Joué.

Izernay (le fief d'), situé dans la ville de Tours. — *Feodus de Ysernaio,* 1350. — Il consistait en maisons situées entre le château et la tour feu Hugon. Il relevait de l'archevêque de Tours, auquel il devait, tous les ans, une livre de cire, payable à la fête de tous les Saints. En 1300, il appartenait à Guy de Maillé; — en 1336, à Guillaume de Sainte-Maure, qui le légua au Chapitre de l'église de Tours. A partir de cette époque, il fut plus généralement connu sous le nom de *fief de Saint-Maurice.* Vers 1350, il y eut, au sujet de ce fief, un accord entre l'archevêque de Tours et le Chapitre de son église. Voici le texte de ce document :

Noverint universi quod cum contentio moveretur seu moveri spectaretur inter nos P. permissione divina archiepiscopum Turonensem et nos decanum et capitulum Turonenses ex altera, super eo quod nos archiepiscopus proponebamus et dicebamus quod dictus decanus et capitulum debebant nobis facere fidem et homagium, aut saltem dare hominem de feodo de Ysernaio, de illa parte quam ipsi tenent in quo consistunt res que secuntur : scilicet, quatuor astagia in eadem domo juxta posternam, que vulgariter nuncupatur posterna Bodin; item, omnes donus dicti Gaufridi Bodin consistentes in vico per quem itur de castro regio apud turrim defuncti Hugonis; item, una domus que facit cuinum ruelle per quam itur de dicto vico versus Ligerim; item, quedam alia domus sita juxta domum Le Saule, item, quedam alia domus que fuit defuncti Andreæ Boyum, ratione capellanie quam solebat tenere, et quam Guillelmus Marchegay tenet ecclesia Turonensi; item, domus Michaelis Le Besson; item, domus que est Margarita La Guetesse; item, in vico per quem itur de eleemosina Beati Mauricii versus pontem; due domus que sunt Johanne la Richarde; item alie due domus que sunt ad presens Johannis Perrigault; que fuerunt deffuncti Rolandi Bocachon; item, una domus que est liberorum deffuncti Yvonis de Pontijon, que fuit deffuncti Mathæi Le Pore; item, una domus que est Johanni de Lovigne que fuit deffuncti Aimerici de Camera; item, unum operatorium quod ad presens Miletus barbitonsor tenet; item domus Petri Le Chiche, excepta tamen quadam parte dicte domus, videlicet introitu hæstis et duobus pedibus cum quatuor digitis dicte domus existentibus ad oppositum castri regii Turonensis, que quidem pars est et fuit ab antiquo de feodo nostri capituli predicti; item, trio domus ad unam festam que sunt Bartholomei Goudeau; item, una domus in qua moratur ad presens Yvo Cousturarii que modo est Guillemini le Saintre. Dicti decano et capitulo contrarium dicentibus et asserentibus quod deffunctus Guido de Malliaco, deffunctus Guillelmus de Sancta Maura quondam canonici Turonenses, et eorum predecessores dictum feodum et omnia dependentia et pertinentia ad eumdem, cum suis juribus et pertinentiis universis tenuerant bona fide, justo titulo, per non nulla tempora videlicet quinquaginta annos et amplius, et etiam a tanto tempore de cujus contrario non est memoria, libere et quiete absque fide de homagio; qui defunctus Guillelmus de Sancta Maura ultimus possessor dicti feudi, dictum feudum excuta et legitima causa dimiserat nobis capitulo Turonensi.

Quare dicebatur ex parte ipsorum decani et capituli, nos archiepiscopum predictum ipsos non debere nec posse impetere ad prestationem homagii, ratione premissorum. Tandem post multos tractatus inter nos habitos super premissis, composuimus et transegimus in modo qui sequitur et in forma videlicet quod nos archiepiscopus predictus volumus et consentimus quod dicti decanus et capitulum teneant et possideant et eorum successores dictum feudum prout superius declaratur, et omnia et singula dependentia et pertinentia ad partem feudi predicti, cum suis juribus et pertinentiis universis cum omni jurisdictione alta, bassa et media, ad servicium seu liberum deverium unius libre cire in festo omnium Sanctorum anno quolibet a dictis decano et capitulo nobis archiepiscopo Turonensi predicto persolvendum pro recognitione superioritatis; nichil aliud in premissis retinendo nisi in casu ressorti, in casu appellationis, in casu quod appellans contingeret ab eisdem occasione jurisdictionis predicte, et in aliis casibus in quibus per modum ressorti secundum consuetudinem patriæ, et ad superiorem recurrendum. Eo attenta quod dum contigerit, solitis temporibus, per gentes nostras archiepiscopi predicti facere guetum seu custodiam de nocte ponere in villa Turonensi, quod gentes illius feudi faciant guetum seu custodiam ut est solitum.

Acto nichilominus quod si forte conventio hujus modi confirmatione sedis apostolice indigeat, quod nos decanus et capitulum predicti istam confirmationem debeamus procurare. Nos vero predictus decanus et capitulum pro nobis et nostris successoribus promittimus archiepiscopo Turonensi et ejus successoribus libram cere futuris temporibus solvere terminis supra dictis et dictam confirmationem si

necesse fuerit procurare. Et nos predicti archiepiscopus decanus et capitulum promittimus bona fide omnia promissa et singula pro parte sua integre observare. In quorum testimonium........ etc. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5, 90. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

J

Jabiellerie (la), f., c^ne^ de Faye-la-Vineuse. — *Jabiellerie,* carte de Cassini.

Jabinières (le lieu des), c^ne^ de Sonzay. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier.)

Jable (le ruisseau de), prend sa source au lieu appelé Vallée-de-la-Fontaine-de-Jable, c^ne^ de Champigny; il porte ensuite le nom de Cachemouche, puis celui de Battereau, et se jette dans la Veude, à Champigny. Il fait mouvoir une usine.

Jable (le) et le **Petit-Jable,** f., c^ne^ de Léméré. — *Feodus de Jablers,* XIIIe siècle. — *Jable,* carte de Cassini. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Jablers. V. *Jable,* c^ne^ de Léméré,

Jabotterie (la), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson.

Jabotterie (la), c^ne^ de Saint-Senoch. V. *Sabotterie.*

Jacoberie (la), f., c^ne^ de Château-la-Vallière.

Jacobins (les), f., c^ne^ de Montlouis. — Ancienne propriété des Jacobins de Tours. Elle fut vendue nationalement, le 15 février 1791, pour 9,400 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jacobins (couvent des), à Tours. V. *Tours.*

Jaconnerie (la), f., c^ne^ de Villedômer.

Jacopeau, f., c^ne^ d'Hommes. *Jacopeau,* carte de Cassini.

Jacopinière (la), f., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, suivant un bail du 27 mai 1479. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Jacopinière (la), c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *Grattechien.*

Jacottins (les), f., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême.

Jacquelinière (la), f., c^ne^ de Bourgueil.

Jacquelinière (la), vil., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire, 206 habit.

Jacquelinière (le lieu de la), c^ne^ de Chisseaux. — Elle relevait censivement de Chissé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 42.)

Jacqueliniere (la), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre. V. *Métairie-Neuve.*

Jacquelinière (la), f., c^ne^ de Reignac. — *Domus quæ dicitur Jaquelinière,* 1273. — *Jaquelinière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Vers 1250, il appartenait à Guillaume d'Azay; — en 1254, à Pierre de la Brosse, sergent d'armes de saint Louis. En 1269, sa veuve, Perronnelle Pinet, donna cette terre à Pierre de la Brosse, troisième du nom, son fils, chambellan de France, qui fut condamné à mort et exécuté en 1278. Vers 1276, Pierre de la Brosse avait vendu la Jacquelinière au Chapitre de Notre-Dame de Loches. Celui-ci la vendit, à réméré, le 14 mars 1676, à Jean Boureau, curé de Fondettes, et aux Minimes de Saint-Grégoire de Tours. Il la reprit, vers 1680, et la posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 702; *Biens nationaux.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 440. — Bibl. de Tours, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Jacquelinière (la), c^ne^ de Sainte-Radégonde. V. *Prouterie-Jacquelinière.*

Jacquemin (Jean-Bernard), géomètre du Chapitre de l'église de Tours, né à Amboise, en 1720, et décédé à Tours, en 1786, a laissé, à l'état manuscrit, quatre ouvrages intitulés: *Essai sur la structure, percussion et suspension des cloches; — Traité de constructions de diverses espèces; — Traité de charpenterie; — Traité de constructions diverses.* — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 251-52. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne.*)

Jacquemin (Maxime-François), général de brigade, né à Tours le 1er avril 1795, entra au régiment des gardes d'honneur vers 1813, fit la campagne de Saxe, où il fut blessé d'un coup de lance, et celle de Hanau, en 1814. Nommé sous-lieutenant de dragons de la Manche, en 1819, il prit part à la campagne d'Espagne, en 1825, et fut plus tard capitaine-instructeur à Saumur. Il passa, quelques années après, comme chef d'escadrons au 7e de hussards, et retourna à Saumur avec le grade de lieutenant-colonel. Promu ensuite colonel et officier de la Légion d'honneur, puis général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur (28 décembre 1855), il passa dans le cadre de réserve le 2 avril 1857 et s'établit à Tours, où il mourut le 10 juillet 1863. Il

était officier de Saint-Georges de la Réunion de Sicile et de l'Épée de Suède, président honoraire de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire et membre de la Société archéologique de Touraine. On a de lui les ouvrages suivants : *Abrégé d'extérieur, à l'usage des officiers et sous-officiers des dragons de la Manche,* Cambray, 1820, in-12 de 56 pages. — *Cours d'hippiatrique, à l'usage des officiers et sous-officiers de cavalerie,* Paris et Strasbourg, Levrault, 1828, in-32. — *Précis anatomique du cheval,* Châlons, Boniez-Lambert, 1821, in-12. — *Notions de thérapeutique vétérinaire,* Strasbourg, Levrault, 1829, in-32. — (Quérard, *La France littéraire,* IV, 195. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 10 juillet 1863.)

Jacquerie (la), ham., c^{ne} de Ports, 18 habit. — *Jaquerie,* carte de Cassini.

Jacques (St-), f., c^{ne} de Bléré.

Jacques (chapelle de **St-**), c^{ne} de Bourgueil. V. *Bourgueil.*

Jacques (maison de **St-**), dans le bourg de Bueil. — Ancienne propriété du Chapitre de Bueil. Il y avait autrefois une chapelle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

Jacques (faubourg **St-**), dans la ville de Chinon.

Jacques (île **St-**), située dans la Vienne, c^{ne} de Chinon. — *Ile-Godeau,* 1695. — Le 28 juillet de cette année, il y eut, entre les religieuses de Noyers et le curé de Saint-Jacques de Chinon, une transaction, par laquelle il fut décidé que ce dernier prendrait la dîme de cette île. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers.*)

Jacques (St-), f., c^{ne} de Chouzé-sur-Loire.

Jacques (les prés de **St-**), près des Cormiers, c^{ne} de Cléré.

Jacques (la chapelle de **St-**), c^{ne} de Lerné. — Elle est mentionnée dans un acte de 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jacques (chapelle de **St-**), c^{ne} de Ligueil. V. *Ligueil.*

Jacques (faubourg **St-**), dans la ville de Loches. — *Saint-Jacques,* carte de Cassini.

Jacques (chapelle de **St-**), paroisse de Restigné. — Elle était située près de l'église de Restigné. On la trouve mentionnée dans un titre du XIIe siècle. Le droit de présentation appartenait à l'évêque d'Angers. — (*Rituale B. Martini.*)

Jacques (chapelle de **St-**), c^{ne} de Souvigné. — *Saint-Jacques,* carte de l'état-major. — Au XVIIe siècle, on l'appelait chapelle de Saint-Jacques-de-Boisneuf. — Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours,* en 1787. On ignore l'époque de sa fondation. Tous les ans, le jour de la fête de saint Jacques, le curé de Souvigné était tenu de s'y rendre processionnellement et d'y célébrer une messe. Cette procession se faisait encore en 1789. La chapelle constituait un bénéfice peu important et dont la collation appartenait au seigneur de Châteaux. N. Fauceillon en était chapelain en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14; *cure de Souvigné.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 55.)

Jacques (île **St-**), dans la Loire, c^{ne} de Tours. — *Insula Ecclesiæ S. Jacobi,* 1222 (charte de Marmoutier). — Elle s'étendait depuis l'ancien pont de Tours, situé en face du château, jusqu'au Carroi des Tanneurs. Au milieu du XVIIe siècle, on y comptait de 1000 à 1200 habitants, presque tous pêcheurs, blanchisseurs ou mariniers. Çà et là se trouvaient des cabarets et guinguettes établis sous des ombrages et qui, dans la belle saison, étaient le rendez-vous d'un grand nombre de bourgeois et d'ouvriers de Tours. Des festins et plusieurs jeux tels que celui de paume, avaient lieu sur divers points, tandis qu'ailleurs la jeunesse se livrait à la danse au son de la cornemuse. Une chapelle, dédiée à saint Jacques et qui existait dès le commencement du XIIIe siècle, était au centre de l'île. Primitivement, elle dépendait de l'église Saint-Jacques, placée près de l'abbaye de Saint-Julien et que l'on démolit vers 1500. A cette époque, l'île Saint-Jacques fut annexée à la paroisse Saint-Saturnin. La chapelle appartenait et continua d'appartenir au monastère de Saint-Julien. Elle était attachée à l'office claustral du cellerier.

Un arrêt du Conseil, du 19 mai 1757, décida, qu'en raison de la construction d'un nouveau pont, l'île Saint-Jacques serait détruite. Sept années furent employées à estimer les bâtiments et terrains frappés d'expropriation et à indemniser les propriétaires. En 1764, les habitants qui étaient restés dans les maisons, furent sommés de les abandonner. Un certain nombre refusèrent et il fallut employer la force armée pour triompher de leur résistance. L'île fut ensuite livrée à un millier de soldats, qui enlevèrent les terres, dont on se servit pour élever une chaussée du côté de Saint-Symphorien de Tours, et pour former les terrasses de Saint-Julien et des Carmélites. On ne laissa subsister qu'une petite île, située au-dessous du pont de pierre actuel et qui depuis s'est beaucoup accrue. Elle a porté le nom d'île Moisant auquel a succédé celui d'île Simon. En amont du même pont de pierre l'île s'est reformée par suite des crues qui ont amené de grandes quantités de sable. Elle porte le nom d'île Aucard. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Julien; Inventaire des titres de Saint-Julien.* — Benoist de la Grandière, *Hist. de la mairie de Tours* (manuscrit). — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 89-99.)

Jacques (la fosse **St-**), près du Glandier, cne de Vernou.

Jacques-de-la-Lande (St-), cne de Neuilly-le-Brignon. — *Oratorium de Brureia,* 1195 (charte de l'abbaye de Boisaubry). — *Prioratus de Landeia,* 1229. — *Capella S. Jacobi de Landa, Domus de Brureia apud Nuilleium,* 1245. — *Saint-Jacques-de-la-Lande,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Le lieu de la Bruère fut donné par Girard de Coué, à l'abbaye de Boisaubry, vers 1165, à condition qu'elle y ferait construire un prieuré sous le vocable de saint Jacques. Par la suite, cette chapelle fut érigée en prieuré. Dès sa fondation, elle devint le but de nombreux pèlerinages et reçut de riches offrandes. Le curé de Neuilly, nommé Renaud, prétendit que cet état de choses lui portait préjudice et qu'il occasionnait une notable diminution dans les revenus de la cure. Une plainte qu'il forma à ce sujet en justice se termina par une transaction passée entre lui et Guillaume, abbé de Boisaubry (1166). Dans le siècle suivant, Philippe de la Haye, chev., donna au prieuré un pré situé dans la paroisse de Neuilly, en stipulant, dans l'acte passé à cette occasion, que la donation était faite à condition que le prieur et ses religieux célébreraient son anniversaire et celui de sa femme Isabelle. Au xve siècle, Saint-Jacques-de-la-Lande fut érigé en bénéfice dont la collation appartenait à l'abbé de Boisaubry. Jacques Odet en était prieur en 1529; — Jean de la Jaille, en 1540; — Gabriel de Voyer, évêque de Rodez, en 1666. Il mourut le 11 octobre 1682. — Ce prieuré constituait un fief qui relevait de la baronnie de la Haye. Près du prieuré se trouvait une métairie appelée Saint-Jacques-des-Landes et dont Pierre Baratte, vicaire-général du diocèse d'Angers, était propriétaire en 1790. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 82. — D. Housseau, V, 2082, 2673; VII, 3190; XII, 5927-28, 6057. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jacques-Molay, maison forestière, dans la forêt de Chinon, cne de Saint-Benoît.

Jacquet (le bois), près de la Ricardière, cne de Betz.

Jacquet (le bois), cne de Saint-Senoch, près du chemin de la Glometerie à Barbeneuve.

Jacquet (Pierre), né à Grenoble et mort dans cette ville en 1766, a publié un *Abrégé du commentaire de la coutume de Touraine,* Auxerre, 1761, 2 vol. in-4°. Il était avocat au Parlement de Paris. — (Feller, *Dictionnaire.* — Rochas, *Biographie du Dauphiné.* — Didot, *Biographie générale,* XXVI, 270.)

Jacquet-Pierre (le lieu de), près des Minières, cne de Restigné.

Jacquet-Delahaye (L.-V.-M.-J.), avocat, ancien secrétaire de Jérôme, roi de Westphalie, membre de la Société royale de Gottingue, membre du Conseil général pour le canton de Montrésor (élection du 10 novembre 1845), a publié un ouvrage intitulé : *Du rétablissement des églises en France, à l'occasion de la réédification projetée de celle de Saint-Martin de Tours,* Paris, Égron, 1822, in-4° avec quatre planches. — (Quérard, *La France littéraire,* IV, 197.)

Jacqueterie (la), f., cne d'Esvres, près de l'Indre.

Jacqueterie (la), ou **Jacterie,** f., cne de La Riche. — *Jacquetière,* dans un titre de 1723. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Jacquetière (la), cne de La Riche. V. *Jacqueterie.*

Jacquetière (la), f., cne de Paulmy. — *Jacquettière,* carte de Cassini. — Elle faisait partie, autrefois, de la paroisse de Neuilly-le-Brignon. Elle fut comprise dans le territoire de la paroisse de Paulmy, créée par lettres patentes du 2 septembre 1757. Vers 1576, François de la Noue, seigneur du Châtelier, l'acheta de Bruère-Châtelain, de Loches. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 349. — R. d'Ornano, *Promenade dans la vallée du Brignon.*)

Jacterie (la), f., cne de La Riche. V. *Jacqueterie.*

Jacunciacus. V. *Joué-les-Tours.*

Jaerie (le lieu de la), près de la Sainjoirie, cne de Chaumussay.

Jagée (la), f., cne de Cheillé.

Jageniguère (le lieu de la), près de la Belterie, cne de Charnizay.

Jagon (le lieu du), cne du Louroux, près du chemin de Sainte-Maure à Tauxigny.

Jagotterie (le lieu de la), paroisse de la Chapelle-sur-Loire. — En 1748, il devait une rente à la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Jahan (la boire), près du Port-Buron, cne de Lignières.

Jahan (Louis-Pierre), né à Tours le 11 février 1777, payeur divisionnaire en Espagne, sous les ordres du général Bonnet, a composé divers morceaux de poésies qui ont été insérés dans le *Journal d'Indre-et-Loire.* Il s'est occupé de recherches pour une *Histoire du château du Plessis-les-Tours,* qui n'a pas été livrée à l'impression. Il mourut à Tours le 20 mars 1837. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 23 mars 1837.)

Jahans (les), f., cne de Sainte-Maure. — *Jahans,* carte de Cassini.

Jaille (le fief de la), cne de Loches. V. *Montains.*

Jaille (le lieu de la), près de la Vienne, c^ne de Pouzay.

Jaille (le lieu de la), c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne. — La chapelle dite *de la Jaille*, desservie dans l'église de Candes, y possédait un arpent de vigne au XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., G, 271.)

Jaille (la), f., c^ne de Saint-Senoch. — *La Jaille*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du Plessis-Savary (1600). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Jaille (le fief de la), c^ne de Trogues. V. *Profond-Fossé*.

Jaillère (le lieu de la), près du Buchet, c^ne de Charnizay.

Jalafry (le lieu de), près de Vertenay, c^ne de Chambon.

Jalais (le lieu des), c^ne de Saint-Benoît, près du chemin de Saint-Benoît à Azay.

Jalesse, c^ne de Damemarie. V. *Jarriège*.

Jaletières (les), f., c^ne de la Roche-Clermault. — *Jacquères*, carte de Cassini.

Jalière (le lieu de la), près de la Lardière, c^ne de Chaumussay.

Jallais (le), ou la **Jallaye**, ham., c^ne de Chanceaux, c^on de Loches. — *La Jallaye*, carte de Cassini. — *Jallais*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Il relevait de Chanceaux et devait quinze sols de rente au curé de cette paroisse. En 1636, il appartenait à Honorat de Baraudin, Éc.; — en 1739, à Marie-Marguerite de la Vallée de Pimodan, veuve de Louis Barberin, comte de Reignac; — en 1749, à Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 110; G, 37. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général*, reg., 1re partie, p. 378. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Odart*, p. 39.)

Jallais (la), partie de la forêt de Chinon.

Jallanges, f. et chât., c^ne de Vernou, 33 habit. — *Jallanges-les-Étangs*, XVIIe siècle. — *Jalanges*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, qui fut érigé en châtellenie en octobre 1631, avec union des domaines de la Galinière, de Rochereau et de Villemereau. Il relevait du château d'Amboise. Au XIVe siècle, la dîme de cette terre était levée au profit de l'archevêque de Tours. En 1213, Jallanges appartenait à René du Perray, chevalier-banneret; — en 1462, à Jean Gaudin, chanoine de Tours; — en 1474, à Thomas de Saint-Paul; — en 1485, à Robert le Hodan, du chef de sa femme, veuve de Perrot de Sainte-Marthe; — en 1503, à Nicolas Gaudin, argentier de la reine; — vers 1510, à Jean Ruzé; — vers 1515, à Guillaume Barthélemy, contrôleur des finances en Bretagne; — en 1520, à Philibert Babou; — en 1522, à François de Blanchefort; — en 1552, à Michel de Bouillon; — en 1575, à Françoise Bertherault, veuve du précédent; — en 1617, à François de Bouillon; — en 1629, à Jean le Royer; — en 1640, à Denis le Royer, conseiller au Parlement de Paris; — en 1643, à Jean de Mons, secrétaire du roi; — en 1648, à René Peyrat, Éc., maître d'hôtel du roi, marié à Marthe Le Posson, dont il eut un fils, qui épousa, le 6 janvier 1649, dans la chapelle de Jallanges, Anne-Louise Collinet, fille de Paul Collinet, juge-magistrat au siège présidial de Tours. — La terre de Jallanges passa ensuite, en 1663, à Françoise d'Esperonnet, veuve de Jean de Peyrat, — à Nicolas Lefebvre, conseiller au Parlement de Bretagne, 1672; — à Claude Lefebvre de la Falluère, Éc. (1696); — à Claude-Pierre Lefebvre, Éc. (1732); — à un autre Claude-Pierre Lefebvre (1748); — à Pierre-Claude Lefebvre de la Falluère, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 9 floréal an VI. — Sous le n° 1200, il existe, à la bibliothèque de Tours, un plan de la châtellenie de Jallanges, dressé par Chenon, en 1774.

Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Registres d'état civil de Vernou, 1649. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 103. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 386, 406, 458, 520; II, 656, 859. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 633, 651; E, 59, 60, 89; G, 14, 123. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1200 et 1420. — Bib. nationale, Gaignères, 678.

Jallanges (la fontaine de), près de Jallanges, c^ne de Vernou.

Jallanges-les-Étangs, c^ne de Vernou. V. *Jallanges*.

Jallaye (la), c^ne de Chanceaux. V. *Jallais*.

Jallét (le lieu de), paroisse de Neuil. — En 1708, on y voyait une chapelle qui appartenait à la famille de Gaunes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Neuil*.)

Jalletière (la), ou **Jaltière**, f., c^ne de Cussay. — *Jaltière*, carte de Cassini. — En 1654, François de Pierres de Fontenailles en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 144.)

Jalletière (la), f., c^ne de Noyant. — *Jametière*, XIVe siècle. — *Jailletière*, carte de Cassini. — En 1336, elle appartenait au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain*.)

Jallière (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce.

Jallière (la), paroisse de Savigny. — Ancien fief. Vers 1650, il appartenait à François Desprez. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

Jalousie (la), f., c^ne de Saint-Épain. — *Jalousie*, carte de l'état-major.

Jalousie (la), ham., c^ne de Saint-Paterne. 11 habitants.

Jaltière (la), c^ne de Cussay. V. *Jalletière*.

Jaltière (la), f., c^ne^ de Sepmes. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Jaltières (les), f., c^ne^ de Monnaie.

Jambaudières (le lieu des), paroisse de Chaumussay. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Jambus (le lieu des), paroisse de Saint-Mars. — Il dépendait de la Salle, appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Jamelleries (les), f., c^ne^ de Cussay.

James (la chapelle de **St-**), près du carroi des Boucheries, c^ne^ de Rochecorbon.

Jametière (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Jametière (la), c^ne^ de Saint-Épain. V. *Jalletière.*

Jametière (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin. — *Jannetière,* carte de l'état-major.

Jametrie (le lieu de la), paroisse de Nouzilly. — Il est cité dans un titre de 1494. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Jamin (Nicolas), tourangeau, est auteur d'une pièce en vers intitulée : *Le Paranymphe du Roy,* Paris, Nicolas Gasse, 1649, in-4° de 11 pages. Cette brochure est très rare. — (*Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau,* 210.)

Jaminerie (le lieu de la), près de la Rue-des-Prés-Vernault, c^ne^ de Bréhémont.

Jaminerie (la), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Jaminière,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la cure de Saint-Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jaminerie (la), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre.

Jaminière (la), f., c^ne^ de Rillé. — *Jaminière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jaminière (la), vil., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne, 15 habit.

Janay (le), f., c^ne^ de Cléré.

Jandelleries (le lieu des), près des Jaux, c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Janelleries (les), ou **Jannelleries,** f., c^ne^ de Cussay. — *Johanneaux,* XVIe siècle. (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Janière (la), f., c^ne^ de d'Abilly, près du bourg. — Ancien fief, propriété d'Alexis de Château-Châlons, Éc., en 1783. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 108.)

Janière (la), ou **Jasnière,** f., c^ne^ de Ligueil. — *Jasnière,* carte de l'état-major. — *Janière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Janin (Étienne-Fulgence), officier général, né à Tours le 10 février 1780, commença ses humanités au collège des Oratoriens, à Tours, et les acheva sous la direction de deux professeurs renommés. dont un, M. Guyot, avait été précepteur des enfants du duc d'Orléans. Résolu d'abord à étudier la médecine, il abandonna bientôt cette voie pour entrer à l'École polytechnique, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant, pour être incorporé à la 104e demi-brigade qui se trouvait alors en Suisse (décembre 1801). Nommé, un peu plus tard, lieutenant au 94e régiment de ligne, il prit part à la campagne d'Austerlitz, aux batailles d'Iéna, de Hall et de Pinau, et au combat de Lubeck. Capitaine en 1807, il fut aide-de-camp du général Razout, fit partie, l'année suivante, de l'expédition d'Autriche et se distingua particulièrement à la bataille de Wagram. Le 23 septembre 1809, il reçut le grade de chef de bataillon. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 24 juin 1811 et colonel le 2 août 1813. Fait prisonnier, peu de temps après, et conduit en Hongrie, il recouvra sa liberté en juillet 1814 et se retira dans les environs de Tours. En 1815, il reprit les armes et combattit à Waterloo, où il reçut plusieurs blessures. Tombé aux mains de l'ennemi, il fut emmené prisonnier en Angleterre. A son retour en France, il se livra à l'étude et fut un des rédacteurs d'un journal militaire. Rappelé à l'activité à l'avènement du gouvernement de Juillet, il commanda le 43e de ligne et fut nommé maréchal de camp au mois d'avril 1831, et commandeur de la Légion d'honneur en 1834. Il passa dans la section de réserve le 11 février 1842 et quitta le commandement de la subdivision du Finistère qu'il exerçait depuis dix ans. Il mourut à Tours le 10 août 1847. Il était membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire et de la Société archéologique de Touraine. Cet officier général a publié plusieurs mémoires sur le recrutement de l'armée et sur le remplacement militaire. — (E. Perraud de Thoury, *Le musée biographique, panthéon universel,* Paris, 1856. — G. Sarrut et B. Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour,* V, 2e partie. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1867), p. 134. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 1er mars 1842 et du 20 août 1847.)

Jannaie (la), c^ne^ de Marcé-sur-Esves. V. *Jaunaie.*

Jannay (le), f., c^ne^ de Cléré.

Janneau, f., c^ne^ d'Avrillé.

Janneaux (les), f., c^ne^ de Cléré. — *Janneaux,* carte de l'état-major.

Janneraie (la), f., c^ne^ de Saint-Épain.

Jannière (la), vil., c^ne^ de Saint-Mars, 40 habit. — *Les Jasnières,* carte de l'état-major. — *Janière,* carte de Cassini.

Janninière (la), f., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Janotière (la), f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher.

Janons (les), f., c^ne de Restigné.

Janverie (la) f., c^ne de Marray. — *Janverie,* carte de Cassini.

Janverie (la), f., c^ne de Restigné.

Janverie (la), vil., c^ne de Saint-Denis-hors, 24 habit.

Janvière (le lieu de la), près de la Mauquinière, c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Janvrie (la), c^ne de Channay. V. *Jenvrie.*

Jarbaud, f., c^ne de Vou.

Jarcy, vil., c^ne de Marcé-sur-Esvres, 25 habit. — *Jarcy,* ou *Jarcy-du-Gué,* 1783. — *Jarcy,* carte de l'état-major. — *Jarsis,* carte de Cassini. — Il relevait du château de la Louère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

Jard (le), f., c^ne de Cinais. — *Le Jard,* carte de Cassini.

Jard (le lieu du Petit-), c^ne de la Ferrière. — Il relevait censivement du château de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 30 décembre 1762. — (Arch. d'I.-et-L., archives du château de la Ferrière.)

Jard (la fontaine du), c^ne de Ligré, près du chemin de la Rajace à l'Étang-Martin.

Jard (le lieu du), c^ne de Saint-Épain, près du chemin de la Couronnière à Villeperdue.

Jard (le), f., c^ne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Jard (le), vil., c^ne de Rigny, 19 habit. — *Jard,* carte de l'état-major.

Jard-de-Milly (le lieu du), près des Houdineries, c^ne de Bréhémont.

Jard-des-Bondes (le), f., c^ne de Bréhémont.

Jardellerie (la), paroisses de Chisseaux et de Chissé. — Elle fut vendue par François Lasseray, le 24 janvier 1740, à Claude Dupin et à Louise-Marie-Madeleine-Guillelmine de Fontaine, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Jarderie (la), ou **Jardrie,** vil., c^ne de Braye-sur-Maulne, 31 habit. — *Jarderie,* carte de l'état-major.

Jardin (le), c^ne de Cerelles. V. *Châteigner.*

Jardin (le), f., c^ne de Fondettes. — *Jardin,* carte de l'état-major.

Jardin (le), vil., c^ne de Verneuil-le-Château, 48 habit. — *Jardin,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jardin (les Grand et Petit-), ham., c^ne de Vou, 11 habit. — *Jardin,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jardin-Anglais (le lieu du), près de la Vienne, c^ne de Chinon.

Jardin-aux-Caves (le lieu du), c^ne de Villedômer. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jardin-d'Alencé (le), f., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — *Alencé,* 1634. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours à qui elle fut léguée, en 1634, par M. d'Alencé. Son étendue était de sept arpents. Elle fut vendue nationalement, le 27 juin 1791, pour 15,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux.*)

Jardin-des-Bois-Morts (le lieu du), près du bourg de la Ferrière. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 28 mai 1788. — (Archives du château de la Ferrière.)

Jardin-des-Cordeliers (le lieu du), c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches, près du chemin de Beaurepaire à Bussières.

Jardin-des-Demoiselles (le lieu du), près de la Fosse, c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Jardin-Grajon (le lieu du), près de Saint-Jean-des-Choux, c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle fut léguée, en 1631, par N. Grajon. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Jardinet (le), f., c^ne de Lublé.

Jardins (les), f., c^ne de Continvoir.

Jardins (les), f., c^ne de Preuilly.

Jardins (le bois des), c^ne de Vou.

Jards (les), f., c^ne de Noizay, près de la Loire.

Jarie (la), **Jarrie,** ou **Jarry,** vil., c^ne d'Athée, 20 habit. — *Garria,* IXe siècle. — *Jarrii,* carte de l'état-major. — Ce lieu se trouvait au nombre des domaines dont la possession fut confirmée à l'abbaye de Marmoutier en 852. — (*Recueil des historiens des Gaules,* VIII, 500. — D. Housseau, I, 75.)

Jarie (la), f., c^ne de Lémeré. — *Jarie,* carte de Cassini.

Jaries (bois des), c^ne de Panzoult.

Jariolle (la), f., c^ne de Loché. — Ancienne propriété du prieuré de Villiers. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; *Biens nationaux.*)

Jarnelle (le lieu de la), près des Maisons-Neuves, c^ne de Bossée.

Jarnière (les Haute et Basse-), vil., c^ne de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 20 habit.

Jarnière (la), f., c^ne de la Croix. — *Barde-*

Jarnière, fief *Barbe*, 1684. — *Jarinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise, à foi et hommage lige. En 1684, il appartenait à Philippe Sallier, Éc., qui rendit hommage le 21 février. Antérieurement, Marie Le Vacher en était propriétaire. Ce domaine passa ensuite à Armand de Cullon de Brandy (1722); — à Louis de Cullon de Brandy (1736); — à N. Taschereau de Baudry (1746). — Dans le même lieu se trouvait une métairie qui avait été affectée à la fondation d'une chapellenie dans l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 559, 603, 633, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. arch. de Tour.*, XVII, XIX.)

Jarnottrie (la), ham., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 12 habit.

Jaronde (le lieu de la), près d'Azay-sur-Indre. — Il est cité dans une charte de 1305. — (*Cartulaire du Liget*.)

Jarossais (les), ou **Jarossay**, f., c^ne^ de Brèches. — *Jarossais*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1738, il appartenait à Charles-Auguste de Rochechouart. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Jarosse (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, à foi et hommage simple et cinq sols de service annuel. Louis Durand, chev., seigneur de Genneteuil, rendit hommage le 12 juin 1745; — Mathurin Durand, auditeur à la Chambre des comptes, le 8 juillet 1754. Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville possédait ce fief en 1779. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaux*.)

Jarosserie (la), f., c^ne^ de Souvigné.

Jarossière (le lieu de), près de la Villette, c^ne^ de Chaumussay.

Jarossin (le lieu de), près des Chemaudières, c^ne^ de Noizay.

Jarot (le lieu du), c^ne^ de Neuvy-Roi. — Ancien fief, relevant de la châtellenie du Bois. Il appartenait aux religieuses de l'Encloître. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

Jarretrie (la), f., c^ne^ de Cléré,

Jarriais (la), c^ne^ de Damemarie. V. *Jarrièze*.

Jarriais (la), c^ne^ de Neuvy-Roy. V. *le Chêne*.

Jarriais (la), c^ne^ de Saint-Épain. V. *Jarrie*.

Jarriais (bois de la), paroisse de Saint-Paterne. — Il est mentionné dans une charte de 1258. Il appartenait à l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté*.)

Jarriau (le lieu du). V. *Croix-Lelu*, c^ne^ d'Azay-sur-Indre.

Jarrie (la), f., c^ne^ de Barrou.

Jarrie (la), c^ne^ de Chédigny. V. *Jarry*.

Jarrie (la), vil., c^ne^ du Grand-Pressigny, 25 habit. — *Jarry-Ferru*, 1737. — *Jarrerie*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1673, il appartenait à Antoine de Lestang. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23, 123.)

Jarrie (la Grande-), vil., c^ne^ du Grand-Pressigny, 21 habit.

Jarrie (la Petite-), ham., c^ne^ du Grand-Pressigny, 10 habit.

Jarrie (le lieu de la), près de la Rarie, c^ne^ de Noyant.

Jarrie (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Jarriais*, XVIIe siècle. — Ancien fief. En 1638, il appartenait à Louis Peguineau, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Épain*.)

Jarrie (le lieu de la), près de la Caltière, c^ne^ d'Yzeures.

Jarriée (la), c^ne^ de Damemarie. V. *Jarrièze*.

Jarrier (le), vil., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire, 71 habit. — *Jarie*, carte de Cassini.

Jarrière (la), c^ne^ d'Abilly. V. *Janière*.

Jarrières (les), f., c^ne^ de Saint-Mars.

Jarriers (le lieu des), c^ne^ de Cléré, près de la route de Savigné à Souvigné.

Jarries (les), f., c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Jarriet (le bois de), près du Boulay. — *Boscus de Jarrieto, prope Booletum*. — Au mois d'avril 1232, Richard de Beaumont, seigneur d'Amboise, et Mathilde, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Pontlevoy tout ce qui leur appartenait dans ce bois. — (D. Housseau, VII, 2732.)

Jarrièze (la), f., c^ne^ de Damemarie. — *Jarriais, Jarriée*, 1300. — *Jariais*, carte de Cassini. — *La Jarrière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1300, il appartenait à Hubert de Fontenay; — en 1315, à Jehan de Saint-Amand. Le 21 avril 1760, Gatien Rangeard de la Boissière, Éc., procureur-général en la Chambre des comptes, à Blois, rendit aveu pour ce fief, qu'il avait acheté, le 5 mars 1757, des créanciers de Nicolas-Charles Prévost de Saint-Cyr. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaurenault*.)

Jarris (le lieu des), frèche des *Jarris*, des *Cousins-Jarris*, des *Cousins*, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, XVe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Jarry, c^ne^ d'Athée. V. *Jarie*.

Jarry, ham., c^ne^ de Chédigny, 13 habit. —

Jarrie, XVIIe siècle. — *Saint-Jean-de-la-Jarrie*, ou *de Jarry*, XVIIIe siècle. — *Jarry*, carte de l'état-major. — *Saint-Jean-de-Jarrie*, carte de Cassini. — Ancien prieuré, appartenant à l'abbaye de Beaulieu. Le prieur devait un dîner, le jour de saint Jean-Baptiste, au seigneur d'Azay-sur-Indre et à ses officiers, suivant un aveu de 1572. Il était tenu de dire la messe une fois par semaine dans la chapelle prieurale. En 1787, cette chapelle tombait de vétusté. La porte avait été enlevée, la charpente était en ruines. Les offices dus par le prieur étaient célébrés dans l'église paroissiale. Le prieuré constituait un fief ui relevait d'Azay-sur-Indre. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 131; G, 14. — D. Housseau, XIV.)

Jarry, f., près de Corbery, cne de Loches. — *Ydoitre*, 1400. — *La Jarrie*, ou *Jarry*, XVIIIe siècle. — Ancien fief, relevant du château de Loches, à foi et hommage lige. En 1670, il appartenait à Louis de Baraudin; — en 1761, à Louis-Honorat de Baraudin, qui rendit hommage le 7 avril. — (Arch. d'I.-et-L., C, 581, 582.)

Jarry (le lieu du Bas-), près de Corbery, cne de Loches. — *Vaugreffier*, 1401. — *Bas-Jarry*, ou *Vaugrèffier*, 1723. — Il devait une rente au Chapitre de Loches. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

Jarry (le bois), cne de Rivarennes.

Jarry-Ferru, cne du Grand-Pressigny. V. *la Jarrie*.

Jasnière (la), cne de Ligueil. V. *Janière*.

Jatréa (le lieu de), près de la Bourdillère, cne de Cinais.

Jau (le) ou le **Coq**, cne de Saint-Cyr. V. *Coq*.

Jauchet (le lieu de), près de Parigné, cne de Draché.

Jaucourt (Jacques de), abbé de Cormery, succéda à Jean du Bellay, en 1545. Il mourut le 17 avril 1547 et fut remplacé par Charles de Lorraine. — (*Cartulaire de Cormery*, CXV. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon et Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery*.)

Jaudellerie (les Haute et Basse-), f., cne de Langeais.

Jaudellerie (la), f., cne de Saint-Michel-sur-Loire.

Jaudiniéres (les), f., cne d'Épeigné-les-Bois.

Jaugeau (la fontaine), près de Frou, cne de Langeais.

Jauget, f., paroisse d'Obterre. — *Jauget*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1444, il appartenait à Guillaume Martin, Ec., qui rendit hommage le 15 juillet; — en 1500, à François Châteigner; — en 1564, à René Châteigner; — en 1597, à Renée Châteigner, veuve de Prégent Ancelon; — en 1600, à Gabriel Ancelon; — en 1762, à Marc-François de Menou, qui rendit aveu au baron de Preuilly le 21 mai; — en 1783, à Jean-Antoine de Charry des Gouttes. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*. — Registres d'état civil de Bossay et de Charnizay.)

Jaujupière (la). V. *Candé*, cne de Sorigny.

Jaulnay, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 68 kilomètres de Tours, 32 de Chinon et 11 de Richelieu. — *Parochia de Jounayo, Pictavensis diocesis*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Jaunaium*, 1156. — *Jausnay*, 1191. — *Jonnay*, 1640. — *Jaunay-sous-Faye*, 1721. — *Jaunay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Braslou et de Razines; à l'est, par celles de Marigny et de Mondion; à l'ouest, par Faye-la-Vineuse; au sud, par Saint-Gervais et Saint-Christophe (Vienne). Elle est arrosée par la Veude, — par le ruisseau de Chezeau, qui prend sa source près de la Rivagère, fait mouvoir le moulin de Chezeau, et se jette dans la Veude; — et par le ruisseau de la Fontaine-de-Norioux, qui se jette également dans la Veude. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 33, de Chinon à Châtellerault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Guené (51 habit.), ancien prieuré, dépendant de l'abbaye de Noyers. — Charçay (28 habit.). — Le Chillou (29 habit.), ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — L'Épinette (10 habit.). — Relay (19 habit.). — La Poirière (15 habit.). — Tampignons (17 habit.). — La Voirie, ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — Le Pin (13 habit.). — Soudun, ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — Chezeau, la Bonde, Beauregard, Bard, la Zuzalière, le Murier, Château-Neuf, la Chaume-Segault, la Rivagère, la Quenallière, la Mousselière, Haute-Rue, Foland, les Vallées, etc.

Avant la Révolution, Jaulnay faisait partie de l'élection de Richelieu et de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1476 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 5 octobre 1836.

Population. — 258 habit. en 1801. — 240 habit. en 1808 — 260 habit. en 1810. — 267 habit. en 1821. — 307 habit. en 1831. — 334 habit. en 1841. — 375 habit. en 1851. — 404 habit. en 1861. — 401 habit. en 1872. — 369 habit. en 1876.

Foire, le mercredi des Cendres.

Bureau de poste et *perception* de Richelieu.

L'église, dédiée aux saints Gervais et Protais, paraît dater du xvᵉ siècle. Elle a été restaurée dans les deux siècles suivants. Elle n'offre rien de remarquable.

CURÉS DE JAULNAY. — Jacques Tudoit, 1490. — Thomas Richard, 1622. — Toussaint Basty, 1632. — Jean Callaud, 1656, décédé en 1695. — Jean de la Fouchardière, 1695. — Pierre Coudreau, décédé en 1739. — Jacques Garnier, mort le 26 mars 1757. — Vincent Michau de la Mitonnière, 1757, décédé en 1766. — Claude Richard, 1766-86. — Augustin Rivière, 1790. — Dubois, curé constitutionnel, 1793. — Dubois, 1804. — Guérineau, 1820. — Fremondeau, 1852, actuellement en fonctions (1881).

Le fief de Jaulnay relevait de Saumur à foi et hommage lige. Il appartenait au Chapitre de Sainte-Radégonde de Poitiers, qui rendit aveu le 11 juillet 1751.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1710.

MAIRES DE JAULNAY. — Louis Martinet, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Michel Monnereau, 10 juin 1816. — Guellerin, 1837. — Souriau, 1852. — Deguin, 1869. — Ambroise Gauvin, 21 février 1874. — Charles Deguin-Durand, 21 janvier 1878.

Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Bibl. de Tours, manuscrit nº 1308. — Arch. d'I.-et-L., *cure de Jaulnay*; G, 816; *Biens nationaux*; C, 560, 600. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de Noyers*. — Archives de la Vienne, E, 37. — Registres d'état civil de Jaulnay.

Jaulnay, la **Girardière**, ou **Petit-Jaulnay**, f., paroisse d'Assay. — Ancien fief. Le 28 juin 1650, les religieuses de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance de Champigny le vendirent à Pierre de Baignan. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600, *titres de Champigny*.)

Jaulnay, cⁿᵉ de Brizay. V. *Jaunaies*.

Jaulnay (le Petit-), fief situé dans la ville de Chinon. — Le clocher de l'église de Saint-Étienne et le couvent des Augustines étaient bâtis sur des terrains dépendant de ce fief, qui relevait de la baronnie de Chinon. Vers 1490, il appartenait à Geoffroy de la Mort; — en 1500, à Pierre Turmeau, enquêteur à Chinon; — en 1501, à Jean de Garguesalle; — en 1552, à Pierre Paumart; — en 1559, à Philippe Paumart. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon*.)

Jaulnay, ham., cⁿᵉ de Saint-Benoît, 17 habit. — *Jaunay*, ou *Lac-Mort*, 1555. — *Puy-du-Jaunay*, *Grand-Jaunay*, 1600-50. — *Jaunay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault, à foi et hommage lige. Il a été possédé par René Gillier, vers 1370; — par Marguerite, dauphine d'Auvergne (1402); — par la famille du Breuil (1515); — par N. Turmeau (1556); — par Antoine de Meaussé (1571); — par les familles de Garguesalle, Paumart, de Beauvau, de Vaillant et d'Aubery (xviᵉ, xviiᵉ et xviiiᵉ siècles). Il fut vendu nationalement, le 24 prairial an VII, sur la veuve d'Aubery. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers*; *baronnie de Chinon*; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Jaulroux, cⁿᵉ d'Avon. V. *Jaulrou*.

Jaultières (le lieu des), près de Mocrate, cⁿᵉ de la Tour-Saint-Gelin.

Jaumeau, f., cⁿᵉ de Rillé.

Jaumeraie (la), cⁿᵉ de Trogues. V. *Joumeraie*.

Jauna (le lieu de), près de la Maison-Brûlée, cⁿᵉ de Cormery.

Jaunaie (la), f., cⁿᵉ de Marcé-sur-Esvres. — *Jaunais*, 1698. — Ancien fief, relevant de la Louère. En 1666, il appartenait à Georges de Mauléon, marié à Marie-Anne des Housseaux; — en 1696, à René de Mons, Éc.; — en 1698, à Côme de Mons; — en 1764, à la famille de Préaux; — en 1782, à Jean-Baptiste Fey de la Grange. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20ᵉˢ*; E, 15. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VI.)

Jaunaie (la), cⁿᵉ de Saint-Épain. V. *Jauneraie*.

Jaunaie-Porcherons, cⁿᵉ de Savigné. V. *les Aulnaies*.

Jaunaies (les), f., cⁿᵉ de Brizay. — *Jaunais*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1674, il appartenait à Étienne de Pindray, Éc., seigneur de la Touche. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Brisay*.)

Jaunaies (le lieu des), près de la Maison-Brûlée, cⁿᵉ de Saint-Patrice.

Jaunais, ou **Jaunay**, f., cⁿᵉ de Lémeré. — Ancien fief. En 1462, il appartenait à Eustache de Montfort; — en 1465, à Annette de Fontenay; — en 1499, à René de Beauvau; — en 1536, à Gabriel de Beauvau, marié à Françoise Le Picard, qui vivait encore en 1596; — en 1623, à Jacques de Beauvau; — en 1718, à Eustache-Henriette de Buade, veuve de Charles Lecesne de Menilles, dame du Rivau. — en 1757, à Françoise Martineau; — en 1771, à Michel-Ange, comte de Castellane. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 219, 230, 223.)

Jaunais (les), f., cⁿᵉ de Marcilly-sur-Maulne.

Jaunau (le), ou **Jauneau**, ham., cⁿᵉ Brèches, 18 habit. — *Jauneau*, carte de Cassini.

Jauneaux (les), ham., cⁿᵉ de Cléré, 12 habitants.

Jaunay (le Petit-), f., cⁿᵉ de Benais.

Jaunay, cne de Chinon. V. *Jaulnay.*

Jaunay, f., cne d'Épeigné-sur-Dême. — *Le Jaunay,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne commune de Rorthres, réunie à celle d'Épeigné, en 1823.

Jaunay, paroisse de Prinçay (Vienne). — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Jaunay (le), ham., cne de Saint-Paterne, 13 habit. — *Jaunay,* carte de Cassini.

Jaunay (Isaïe), bénédictin, né à Tours, en 1561, appartenait à une famille de marchands, résidant dans la paroisse de Saint-Clément. Il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Marmoutier, le 7 janvier 1583. Prieur de ce monastère, en 1594, il eut plus tard la charge de provincial de la province de Bourges. Il mourut à Marmoutier, le 24 octobre 1619. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 441.)

Jaunay-sous-Faye. V. *Jaulnay,* commune.

Jaunays-Porcherons (les), cne de Savigné. V. *les Aulnaies.*

Jauneau, cne de Brèches. V. *Jaunau.*

Jauneau (le), f., cne de Cerelles. — *Jauneau,* carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Châtenay, 1755. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Châtenay.*

Jauneau (le), f., cne de Montreuil.

Jauneau (le), ou les **Jauneaux,** f., cne de Reugny. — *Jauneaux,* carte de l'état-major. — *Jaunou,* carte de Cassini.

Jauneau (bois de), près de la Rabatrie, cne de Rochecorbon.

Jauneaux (les), cne de Reugny. V. *Jauneau.*

Jauneraie (la), ou **Jaunaie,** f., cne de Saint-Épain. — *Jauneraie, alias la Tour,* XVIe et XVIIe siècles. — *Jauneraye,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Noyant. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain.)*

Jaunes (le lieu des), cne de Sainte-Maure, près de la route de Bordeaux à Paris.

Jaunipière-de-Candé (la). V. *Candé,* cne de Souvigny.

Jaupus (le lieu des), près de la Barberonnerie, cne de Langeais.

Jautrou, vil., cne d'Avon, 70 habit. — *Jaulrou,* plan cadastral. — *Jautrou,* carte de l'état-major. — *Jantrou,* carte de Cassini.

Jaux (les), f., cne de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — *Jaux,* carte de l'état-major.

Javelle (la), f., cne de Montrésor.

Javenon et le **Petit-Javenon,** ham., cne de Cheillé, 14 habit.

Jay (moulin du), sur la Brenne, cne de Luynes.

Jay (Charles Le), baron de la Maison-Rouge et de Tilly, seigneur de Saint-Fargeau, fils de Jacques Le Jay, conseiller d'État. Conseiller au Grand-Conseil, intendant de Limoges en 1634, il fut pourvu de l'intendance de Tours en 1661. En 1663, il fut nommé intendant de Bordeaux et mourut à Paris au mois de novembre 1671. Il avait succédé, à Tours, à Thomas de Morant; son successeur, dans la même intendance, fut Charles Colbert, marquis de Croissy. — (Blanchard, *Éloges des premiers présidents,* 89. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse,* VII, 324. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), I, 162. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 426.)

Jean (île **St-**), dans la Loire, cne d'Amboise. — En 1791, on y voyait une chapelle qui dépendait de la commanderie d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.)*

Jean (bois de **St-**), près de la Bernetterie, cne de Braye-sous-Faye.

Jean (la fontaine **St-**), cne de la Celle-Saint-Avent, près de la Creuse et du chemin du Bec-des-Deux-Eaux à Port-de-Piles.

Jean (hôpital et chapelle de **St-**). V. *Chinon.*

Jean (maladrerie royale de **St-**). V. *Chinon.*

Jean (le pré de **St-**), près de l'Indre, cne de Huismes.

Jean (chapelle de **St-**), cne de Pont-de-Ruan. V. *Jean-de-la-Hunaudaye (Saint-).*

Jean (moulin de **St-**), cne de Saint-Jean-Saint-Germain. — *Moulin-de-Saint-Jean,* carte de Cassini.

Jean (ruisseau de **St-**), cne de Saint-Jean-Saint-Germain. — Il se jette dans l'Indre.

Jean (église ou chapelle de **St-**), paroisse de Sainte-Radégonde. — Elle fut construite au commencement du VIIe siècle. Dans le courant du XVIIe, on la remplaça par un autre édifice dont on voit encore les restes près de l'escalier de Rougemont. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XXIV, 8.)

Jean, abbé de Bourgueil, fut élu en 1045, en remplacement de Théodon. Il mourut le 14 février 1048 et eut pour successeur Rainaud. — (*Gallia christiana.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.)*

Jean, moine de Marmoutier, vivait dans la première partie du XIIe siècle. Il est auteur d'une histoire de Geoffroy le Bel, comte de Touraine et

duc de Normandie, qui a été publiée sous ce titre : *Joannis monachi majoris monasterii qui rege Ludovico junior vixit, historiæ Gauffridi ducis Normanorum et comitis Andegavorum, Turonorum et Cænomanorum, libri duo, Parisiis*, N. Dufossé, 1610. Chalmel lui attribue également la *Grande chronique de Tours*. Mais son opinion est combattue par André Salmon, qui serait porté à croire que cet ouvrage a été composé par Péan Gatineau, chanoine de Saint-Martin. — (A. Salmon, *Chroniques de Touraine*, XVII. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 253.)

Jean, dit **de Faye**, abbé de Beaulieu, fut élu le 1er décembre 1226, en remplacement de Hugues Ier, décédé. Il mourut le 11 juillet 1233 et eut pour successeur Renaud. — (Bibl. de Tours et Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaulieu*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175.)

Jean, abbé de Beaulieu, succéda à Pierre en 1363. Il mourut en 1383 et fut remplacé par Guillaume de Valère de Basile. — (*Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, *titres de Beaulieu*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175. — Arch. d'I.-et-L., *Titres de Beaulieu*.)

Jean, abbé de Beaulieu, fut nommé en 1482, en remplacement de Hugues de Poissy. Il mourut le 27 mai 1485. Il eut pour successeeur Hugues Fumée, élu le 5 juin 1485. — (Bibl. de Tours, *titres de Beaulieu*. — Arch. d'I.-et-L., *titres des Viantaises de Beaulieu*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175.)

Jean-Baptiste (chapelle de **St-**), cne de Betz. V. *Betz*.

Jean-Baptiste (chapelle de **St-**), cne de Châteaurenault. V. *Châteaurenault*.

Jean-Baptiste (closerie de **St-**), paroisse de Rochecorbon. — Ancienne propriété de la fabrique de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

Jean-d'Artannes (le fief), paroisse d'Artannes. — Il relevait de la Motte-d'Artannes et appartenait, en 1577, à Jean Le Coustelier, Éc.; — en 1639, à François Porcher, Éc., seigneur du Puy; — en 1772, à Claude-François Jahan, Éc., contrôleur des guerres. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *titres d'Artannes*.)

Jean-de-Beaumont (St-), paroisse. V. *Beaumont-lez-Tours*.

Jean-de-Bois (le lieu de), cne de Nouâtre, près du chemin de Nouâtre à Maillé.

Jean-de-la-Côte (St-), f., cne de Ballan. — Il y existait une chapelle dont les ruines sont indiquées sur le plan cadastral (section E, n° 99).

Jean-de-la-Hunaudaye (St-), cne de Pont-de-Ruan. — *Métairie et chapelle de la Hunaudaye*, 1500. — *Métairie de Relay*, 1603. — *Chapelle de Saint-Jean*, 1700. — Cette chapelle et la métairie, cette dernière composée de quatre-vingts arpents de terre, appartenaient au prieuré de Relay. Au XVIIe siècle, la chapelle était desservie par plusieurs religieux. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*.)

Jean-de-la-Jarrie (St-), cne de Chédigny. V. *Jarry*.

Jean-de-la-Lande (St-), cne de Semblançay. V. *Hopital (l')*.

Jeandellière (la), f., cne de Sorigny. — *Giraudellière*, carte de Cassini. — *Géraudellière*, carte de l'état-major.

Jean-des-Choux ou **Saint-Jean-des-Coups** (chapelle de **St-**). V. *Tours*.

Jean-du-Désert (la chapelle de **St-**), V. *Chinon*, collégiale de Saint-Mexme.

Jean-du-Grais (St-). V. *Grais*.

Jean-du-Jarry (St-), cne de Chédigny V. *Jarry*.

Jean-du-Liget (St-). V. *Liget*.

Jean-Jouffray (le lieu de), cne de Vouvray, près du bourg.

Jean-Le-Lait (île), dans la Loire, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Jean-Marques (le fief de). V. *Gentil (fief)*.

Jeannay, f., cne de Cléré. — *La Jounay*, carte de Cassini.

Jean-Saint-Germain (St-), commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 6 kilomètres de Loches et à 46 de Tours.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Perrusson; au sud, par celles de Verneuil-sur-Indre et de la Chapelle-Saint-Hippolyte; à l'est, par Sennevières; à l'ouest, par Perrusson. Elle est arrosée par l'Indre, — et par les ruisseaux des Fourneaux, de Saint-Jean et de Sennevières. Elle est traversée par la route nationale n° 143, de Clermont à Tours.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Foulonnerie (10 habit.). — La Bauchetière (10 habit.). — Le Village-du-Gué (46 habit.). — Le Fourneau (72 habit.), ancien fief. — Montfélix (15 habit.). — L'Auvernière (10 habit.). — La Baugerie (36 habit.). — Le Coudray (18 habit.). — L'Hopital, ancienne dépendance de la commanderie de Fretay. — La Guiffaudière, ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Hautes-Maisons (47 habit.). — La Baudière (27 habit.). — La Vincendrie (17 habit.) — La Pinerie (10 habit.). — Rouvray (24 habit.),

ancien fief, relevant du château de Loches. — Sambonne (25 habit.), connu dès le xe siècle. — Le Village-aux-Denis (17 habit.). — La Roche, ancien fief, relevant du château de Loches. — Champceniers (12 habit.). — Les Places, la Cour, la Ploterie, Gatines, les Hardis, la Pinière, la Sabardière, Bordebure, la Maison-Neuve, etc.

Cette commune a été formée en vertu d'une ordonnance royale du 19 mars 1834, par la réunion des deux anciennes paroisses de Saint-Germain et de Saint-Jean. V. *Germain (Saint-)* et *Jean (Saint-)*.

Superficie cadastrale. — 1225 hectares.

Population. — 649 habit. en 1835. — 657 habit. en 1841. — 638 habit. en 1851. — 735 habit. en 1861. — 717 habit. en 1872. — 721 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le 24 juin.

Bureau de Poste de Loches. — *Perception* de Verneuil.

Station du chemin de fer de Loches à Châtillon-sur-Indre.

Curés de Saint-Jean-Saint-Germain. — Pareau, 1850. — Thomas Girard, 1859. — Joubert, actuellement en fonctions (1881).

Maires de Saint-Jean-Saint-Germain. — Fissour, 1834. — Bonvallet, 1850. — Smitts, 1852. — Faré, 1859. — Auguste Corset, 1869, 21 janvier 1878.

Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 324. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1830), p. 151. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 174. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 99.

Jean-sur-Indre (St-), vil., cne de Saint-Jean-Saint-Germain, 87 habit. — *Parochia S. Johannis super Indriam*, 1219. — *Parochia S. Johannis super aquam quæ dicitur Ayndra*, 1273. — *Saint-Jean-sur-Indre*, 1473 (chartes du Liget et titres de N. D. de Loches. — *Saint-Jean*, carte de Cassini.)

Ancienne paroisse et commune, qui fut réunie à celle de Saint-Germain, sous le nom de *Saint-Jean-Saint-Germain*, par ordonnance royale du 19 mars 1834.

Avant la Révolution, elle était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

Le plan cadastral, dressé par Alizard, a été terminé en décembre 1826.

Population. — 91 feux en 1764. — 461 habit. en 1801. — 450 habit. en 1804. — 466 habit. en 1810. — 422 habit. en 1821. — 411 habit. en 1831.

L'ancienne église paroissiale appartient à diverses époques. Quelques parties paraissent être du xie siècle, d'autres des xiie et xiiie. Le porche, assez remarquable, est du xve siècle.

Le presbytère relevait du fief de la Roche-Saint-Jean, appelé aussi Rochebreuil, ou Roche-Maron.

Par acte du 24 avril 1663, Gaillard de Coriziers, seigneur de la Gautrie, président au grenier à sel de Loches, donna une maison à la cure de Saint-Jean.

Le curé était tenu de se rendre processionnellement, tous les ans, le lundi des Rogations, à l'église de Perrusson.

Sur cette paroisse se trouvaient plusieurs chapelles domestiques, entre autres celle du Coudray, qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1787.

Curés de Saint-Jean-sur-Indre. — Jacques de Tougnac, 1528. — Antoine de Baraudin, chanoine de Loches, 1586. — René Chicoisneau, 1587. — Jean Garnier, 1656. — Albert Coutan, 1667. — François Garnier, 1689. — Nicolas Brissault, 1698. — Jacques Garnier, 1727. — François Gautier, 1759-90. — Nivet, curé constitutionnel, 1792.

Ce bourg était le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre du Temple, et depuis, de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui fut annexée à celle de Fretay avant le xviie siècle. On la trouve mentionnée dans une charte du grand-prieuré d'Aquitaine, de 1256 (*Domus militiæ Templi S. Johannis super Indriam*). D'autres titres, alors qu'elle était annexée à celle de Fretay, la désignent sous le nom d'*Hopital-de-Saint-Jean-sur-Indre*. Au xviiie siècle, l'étendue des terrains composant ce domaine était de soixante-cinq arpents.

Le fief de Saint-Jean-sur-Indre appartenait au propriétaire du fief de la Roche qui, à ce titre, avait les droits honorifiques dans l'église paroissiale. En 1219, Raoul de Précigny, qui en était seigneur, donna aux religieux de Baugerais la moitié de sa dîme de Saint-Jean, à condition que l'on prierait pour lui à toutes les messes qui seraient dites à l'autel de Saint-Benoit, dans l'église abbatiale.

Trois ans après, Guy de la Poste, successeur de Raoul de Précigny, donna à la même abbaye une rente de six setiers de blé à prélever sur sa dîme de Saint-Jean.

En 1777, François-Louis Boullay, lieutenant particulier au siège royal de Loches, était qualifié de seigneur de Saint-Jean-sur-Indre.

Maires de Saint-Jean-sur-Indre. — Charles Potier, 1790. — Jacques-Guillaume Gaboré, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Hubert-Antoine Gibé, 17 août 1815, 1821, 1826, 1831.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 229; G, 14; *cure de Saint-Jean*. — Registres de Saint-Saturnin de Tours (1777). — Archives nationales, J, 728. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1834), p. 151. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 513. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1317. — D. Housseau, VI, 2478; VII, 3270. — *Cartulaires du Liget et de l'archevêché de Tours*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 324-25.

Jeau (le), c^ne de Saint-Cyr. V. *Coq (le).*

Jeau-Pillard, c^ne de Faye-la-Vineuse. V. *Château-Pillard.*

Jéhan (Louis-François), dit **de Saint-Clavien,** né à Plestan (Côtes-du-Nord) le 24 août 1803 et mort à Tours le 17 septembre 1871, était bibliothécaire-archiviste de la Société archéologique de Touraine. Il s'est occupé de travaux sur la géologie, l'astronomie, l'histoire naturelle et la linguistique, et a publié un grand nombre d'ouvrages qui attestent de profondes connaissances et un remarquable talent. En outre, nous avons de lui les publications suivantes qui concernent l'histoire de Touraine : *Saint Gatien, ou les origines de l'église de Tours,* Tours, 1869, in-8° de 20 pages. — *Les légendes vengées,* ou *Saint Grégoire de Tours, historien des traditions apostoliques de nos églises,* Tours, J. Bouserez, 1870, in-12. — *Saint Gatien, premier évêque de Tours, époque de sa mission dans les Gaules* (inséré dans le t. XXI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* à la suite d'un ouvrage de M. l'abbé Chevalier, intitulé : *Origines de l'église de Tours*). Une *Note sur un cippe funéraire trouvé dans la rue de la Caserne et sur le stylobate dit de la Diane de la rue du Petit-Séminaire à Tours.* — (*Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 28 octobre 1871, p. 451. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1872), p. 218-21.)

Jehan-d'Azay (le fief de), situé près de Montbazon. — Il relevait de Montbazon et appartenait, en 1483, à Jean Goyet. — (D. Housseau, XI, 4700. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon.*)

Jehan-de-Saintré, maison forestière, c^ne de Rivarennes.

Jeliannes (les), f., c^ne de Parçay-sur-Vienne. — *Les Geleaumes,* carte de Cassini. — *Jeliannes,* carte de l'état-major.

Jencinières (les), c^ne d'Esves-le-Moutier. V. *Gencinières.*

Jennerie (la), f., c^ne de Villedômer. — *Jennerie,* carte de l'état-major.

Jenson (Nicolas), ou **Janson,** graveur et imprimeur, né à Tours vers 1410, était maître de la Monnaie de cette ville en 1458. A cette époque, l'imprimerie commençait à se faire connaître et attirait l'attention générale. Louis XI, désireux de faire profiter ses états de cette découverte, jeta les yeux sur Jenson pour l'envoyer à Mayence, afin d'y étudier le nouvel art. Mais celui-ci, après s'être instruit pendant quelque temps dans cette ville, chez Faust et Schœffer, ne revint pas en France. Il alla s'établir à Venise et y créa une imprimerie importante, d'où on vit sortir un grand nombre d'éditions d'une exécution parfaite, et qui furent très recherchées. En 1475, il reçut, du pape Sixte IV, le titre de comte Palatin. Il mourut en 1481. — (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* XIV, 227. — Baillet, *Journal des savants* (1772), t. I. — A.-F. Didot, *Essai sur la typographie.* — A. Bernard, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe.* — *La Touraine,* p. 600. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique,* 1050. — Larousse, *Grand diction. historique du* XIXe *siècle,* IX, 894. — Didot, *Biographie générale,* XXVI, 352. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 253. — J.-B. Égnatius, *De exemplis illustrium virorum.*)

Jenvrie (la), ou **Janvrie,** f., c^ne de Channay. — *Jenvrie,* carte de l'état-major.

Jérémie (moulin de), c^ne de Genillé. — Il était en ruines en 1781. — (Arch. d'I.-et-L., E, 99.)

Jérémie, abbé de Marmoutier, administrait ce monastère en 814. Il avait succédé à Baïdilus. A sa prière, Louis le Débonnaire prit l'abbaye sous sa protection et l'exempta de tous les droits que le fisc pourrait exiger. On ne connaît pas positivement la date de la mort de cet abbé. On sait seulement qu'il eut pour successeur Théoton. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 162. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 250.)

Jéricho, vil., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps, 39 habit. — *Jherico,* 1504. — *Jerico,* 1785. — *Jéricho,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée, le 30 juillet 1504, par N. Lefuzelier, chanoine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90, 145 ; *Biens nationaux.*)

Jérier (le lieu du), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79,)

Jerins (le lieu des), près de la Penière, c^ne de Bossée.

Jermoire (le lieu de la), c^ne de Parçay-Meslay, près du chemin de Meslay à la Vallée.

Jermonerie (la), f., c^ne de Saint-Benoit.

Jérôme (chapelle de **St-**), dans la paroisse de Saint-Louans, aujourd'hui dans la paroisse de Beaumont-en-Véron. — *Saint-Jérôme,* carte de Cassini. — Cette chapelle appartenait aux Bénédictins de Saint-Florent de Saumur. On y célébrait la messe le dimanche. Elle fut interdite en 1788, en raison de son état de délabrement. Gatien Tortereux en était chapelain en 1599. Elle fut vendue nationalement, avec ses dépendances, le 17 janvier 1791, à Jean-Louis Renault, pour 6,300 livres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164 ; G, 14 ; *Biens nationaux.*)

Jertru, f., c^ne de Bossée. — *Jertru,* carte de Cassini.

Jérusalem, f., c^ne de Saint-Symphorien. — *Jherusalem, alias Beauregard*, ou *le Pressoir*, 1271, 1440, 1585. — *Jérusalem*, carte de l'état-major. — Propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *mense séparée*.)

Jesna. V. *Genes*, c^ne de Saint-Christophe.

Jetourne (la), f., c^ne de Châteaurenault.

Jeu (le Grand-). V. *Randonnière*, c^ne d'Azay-sur-Cher.

Jeu (le bois de), c^ne de Villedômer.

Jeu-de-la-Bille (le lieu du), près des Plaudières, c^ne du Petit-Pressigny.

Jeu-de-Paume (le), c^ne de Limeray. V. *Roche-Limeray*.

Jeuffrain (André), né à Tours, paroisse de Saint-Pierre-du-Boile, le 12 mars 1783, membre de la Société archéologique de Touraine, de la Société des antiquaires de France et de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, fut un de nos plus érudits numismates. Il forma une collection de monnaies et de médailles très importante et qui avait une certaine renommée dans le monde savant. Il mourut à Tours le 30 avril 1862. Nous avons de lui les ouvrages suivants : *Observations numismatiques à l'occasion de quelques monnaies françaises des* XIe *et* XIIe *siècles*, Tours, Mame, 1832, in-8° de 15 pages. — *Essai d'interprétation des types de quelques médailles muettes émises par les Celtes-Gaulois*, Tours, Mame, 1846, in-8° de 90 pages. — *Essai sur la théorie des parallèles*, Paris, A. Égron, 1808, in-8° — *Observations sur le projet d'ouverture d'une rue le long du mail de la ville de Tours*, Tours, Goisbault-Delebreton, 1829, in-8°. — *Des vrais royalistes*, Tours, Chanson, 1830, in-8°. — *Le Pressoir hydraulique*, Tours, Mame, in-8° de 14 pages. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1862. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III (21). — Registres d'état civil de Tours.)

Jeulon (bois de), près de Leugny, c^ne d'Azay-sur-Cher. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Saint-Julien de décembre 1259. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1278.)

Jeu-Maloche, c^ne du canton d'Écueillé (Indre). — Ancien fief, relevant de Châtillon-sur-Indre. — En 1211, il appartenait à Guillaume Maloche, chev.; — en 1682, à Charles-Léon de Fornier de Carles. Il a été possédé également par les familles Jossier et Constantin. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 432. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 243. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., C, 563. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Fornier*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Jeune-Jouet (le), ham., c^ne de Saint-Ouen, 11 habit. — *Jeune-Joué*, carte de Cassini.

Jeunerie (la), f., c^ne de Villedômer. — *Jeunerie*, carte de l'état-major.

Jeunesse (la), f., c^ne de Faye-la-Vineuse.

Jeunière (la), f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Jeunière*, carte de l'état-major.

Jeunière (le lieu de la), près de la Chambaudière, c^ne de la Tour-Saint-Gelin.

Jeunoires (le lieu des), c^ne des Hermites. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 23 février 1763. — (Archives du château de la Ferrière.)

Joachimerie (la), f., c^ne des Hermites. — *Jonchinerie*, carte de l'état-major.

Joanets (les), c^ne de Paulmy. V. *Jouannets*.

Joannière (la), c^ne de Saint-Symphorien. V. *Jouannière*.

Jobin (le bois), c^ne de Marçay.

Jochet, c^ne de Nouans, V. *Joichet*.

Jochets (les), f., c^ne de Draché.

Jocundiacensis *domus*, **Jocundiacus**. V. *Joué*.

Jodellière (la), f., c^ne d'Assay. — *Jodellière*, carte de l'état-major. — Elle relevait de Basché et appartenait, en 1697, à Henri de Bidé de Pommeuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

Joe, Joetum, Joeyum. V. *Joué-les-Tours*.

Johanneaux (les), c^ne de Cussay. V. *Jannelleries*.

Joiacum. V. *Joué-les-Tours*.

Joichet, ou **Jochet** (moulin de), paroisse de Nouans. — Il est cité dans des chartes de 1214 et 1247. — (D. Housseau, XIII, 11014. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Joindières (les), f., c^ne de Panzoult. — *Joindières*, carte de l'état-major.

Joineaux (les), f., c^ne de Saint-Épain. — Près de là se trouve une croix portant le nom de cette ferme.

Joinet (le), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Joinière (la), f., c^ne de Mantelan.

Joinière (la), f., c^ne de Souvigné. — *Joinière*, carte de l'état-major. — *Joannière*, carte de Cassini.

Jolicœur (île), dans la Loire, c^nes de Langeais et de Sainte-Maure.

Joliet (le), f., c^ne de Neuville.

Jolimont (le lieu de), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne métairie, d'une étendue

de trois arpents, relevant censivement du fief des Bains et appartenant au Chapitre de l'église de Tours. Elle fut vendue nationalement, le 20 juillet 1791, pour 10,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79, 170; *Biens nationaux.)*

Jolinière (la), vil., c^{ne} de Saint-Paterne, 13 habitants.

Jolis (les bois), c^{ne} de Neuvy-Roi.

Jolisse (la), f., c^{ne} de Bréhémont.

Joliverie (la), f., c^{ne} de Charnizay. — *Jolivrie,* carte de Cassini.

Joliverie (la), f., c^{ne} de Cléré.

Jolivet (ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune d'Avon, arrose celle de Villaines, et se jette dans le ruisseau de la Vallée.

Jolivet, vil., c^{ne} de Villaines, 109 habit. — *Jolivet,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jolivière (la), ham., c^{ne} d'Avon, 15 habit. — *La Jolivière,* carte de Cassini. — *Joinilière,* carte de l'état-major.

Jolivière (la), f., c^{ne} de Saint-Nicolas-des-Mottets. — *Jolivière,* carte de Cassini.

Jolletières (les), f ; c^{ne} de Loches. — *Joletières, Georgetières, alias les Daveaux,* ou les *Grands-Bournais,* XVIIe et XVIIIe siècles. — *Jolletières,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du chapitre de Notre-Dame-de-Loches. En 1764, André Garreau était qualifié de sieur des Jolletières. — (Arch. d'I.-et-L., *Viantaises de Beaulieu.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.)*

Jollies (le lieu des), c^{ne} du Grand-Pressigny, dans le bourg. — Il est cité dans un acte de 1789. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Jonc (le lieu du), c^{ne} de Montlouis, près du chemin de la Barre à Saint-Martin-le-Beau.

Jonc (le lieu du), c^{ne} de Saint-Benoit, dans la forêt de Chinon.

Jonceray (le), f., c^{ne} de Reignac. — *La Jonchère, Juncheria,* XIIIe siècle. — (D. Housseau, VII, 3060.)

Jonché (le), ou **Joncher,** vil., c^{ne} de Chouzé-sur-Loire, 69 habit.

Jonché (le lieu du), près de Pouillé, c^{ne} de Saint-Pierre-de-Tournon.

Joncheraie (la), f., c^{ne} de Noizay. — *Joncheraye,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie du Bas-Pocé et de la prévôté de la Rochère. Par acte du 28 janvier 1766, Pierre Lenoir de Villepain la vendit à Jacques-Noël Perceval, gouverneur de Montrichard et chevalier des ordres du roi. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Joncherais, c^{ne} de Saint-Christophe. V. *le Joncheray.*

Joncheray (le), vil., c^{ne} de Saint-Branchs, 19 habit. — *Joncheray,* carte de l'état-major.

Joncheray (le), ou **Joncherais,** f., c^{ne} de Saint-Christophe. — *Joncheray,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — *(Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.)*

Jonchère (le lieu de la), c^{ne} de Lerné, sur les limites de Vezières (Vienne).

Jonchère (la Haute-). vil., c^{ne} de Saint-Branchs, 25 habit. — *Juncheria,* XIe siècle. — *Jonchère,* carte de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1100, il fut donné à l'abbaye de Cormery par un clerc de Saint-Martin de Tours, nommé Sulion. Il relevait de la châtellenie de Saint-Branchs. — *Cartulaire de Cormery.* — D. Housseau, IV, 1184. — (Arch. d'I.-et-L., G, 68.)

Jonchère (la Petite-), f., c^{ne} de Veigné. — *Jonchère,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Esvres. Il existait dans le logis seigneurial une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visites du diocèse de Tours,* en 1787. — En 1448, ce fief appartenait à Guillaume de Maillé, Éc.; — en 1561, à Galiot Mandat, échevin de Tours; — en 1576, à Marie Brodeau ; — en 1668, à Nicolas Lefebvre, maire de Tours ; — en 1692, à Alexandre Lefebvre, trésorier de France, à Tours; — en 1732, à Dominique du Casse, marié à Marie Bouchet; — en 1750, à Pierre Lawernhes, contrôleur des guerres; — en 1774, à Françoise du Casse, veuve de René-Louis de la Barre, décédée à Tours, le 15 juillet 1775; — en 1787, à Marie-Louise du Casse, veuve de Pierre Lawernhes, décédée le 25 janvier 1789.

D. Housseau, XI, 4700; XII, 6901. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registre de l'état civil de Tours. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 144. — Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — Registres d'état civil de Monts. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* III, 341. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 505. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 308.

Jonchères (la croix des), c^{ne} de Rouziers, près du chemin de Rouziers à Saint-Antoine.

Joncherie (la), ou **Jonchère,** f., c^{ne} de Ballan.

Joncherie (la), f., c^{ne} de Fondettes. — *Joncherie,* carte de l'état-major.

Jonchet (le Haut-), V. *Pile* (fief de la), c^{ne} de Saint-Mars.

Joncs (le ravin des), c^{ne} de Civray-sur-Cher. Il sépare cette commune de celle de Francueil et aboutit au Cher.

Joncs (les), f., c^{ne} de Druyes. — *Les Joncs,* carte de l'état-major.

Joncs (le ruisseau des). — Il prend sa source près des Joncs, c^ne^ de Druyes et se jette dans le ruisseau de Moulin-Taureau, près de Roujoux.

Joncs (les), f., c^ne^ de Lémeré.

Joncs (la courance des), près de la Fuie, c^ne^ de Monts.

Jone (le lieu de la), c^ne^ de Lignères, près du chemin de Vallères à Marnay.

Jonnayum. V. *Jaulnay.*

Jonzac, c^ne^ de Saint-Épain. V. *Beauregard.*

Joscelin, abbé de Bourgueil, fut élu, au mois de mars 1361, en remplacement de Bertrand de Vignac, décédé. Son église abbatiale fut incendiée le 30 avril suivant. Il mourut le 5 septembre de la même année et eut pour successeur Pierre le Voyer. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Chronica monasterii Burguliensis* (supplément aux *Chroniques de Touraine*), p. 45. — *Gallia christiana.*)

Joscion, archevêque de Tours, succéda à Engebaud en 1157. Le 10 mai 1163 il assista à un concile tenu à Tours et qui se composait de cent quarante et un prélats et de quatre cent vingt abbés. En 1166, sa cathédrale fut détruite par un incendie. Il mourut le 11 février 1174 et eut pour successeur Barthélemy de Vendôme. — (*Gallia christiana,* IV, 471; VIII, 1538; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 123. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* II, 34; III, 452. — D. Housseau, XV, 134. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* III, 201; IV, 255; IX, 163, 346.)

Joseph (chapelle de **St-**), c^ne^ de Chinon. V. *Chinon.*

Joseph (St-), f., c^ne^ de Saint-Cyr.

Joseph Ier, évêque de Tours, succéda à Herling en 792. Quatre ans après, il tint, à Tours, un concile dans lequel on s'occupa principalement de questions relatives à la discipline ecclésiastique. Il mourut en 815 et fut remplacé par Landran. — (*Gallia christiana,* XIV. — D. Housseau, XV, 75 bis. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 447. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX. 332. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 51.)

Joseph II, archevêque de Tours, succéda à Théotolon en 945. Il mourut le 18 juin 957 (959 d'après Maan) et fut remplacé par Frotaire. — (*Martyrol. S. Juliani.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 332; XXIII, 225. — *Gallia christiana,* III, 1276; XIV. — *Livre noir de Saint-Florent de Saumur.* — D. Housseau, I, 176; XV, 95. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency* (Preuves, 5.) — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 449.)

Josseraye (la), f., c^ne^ de Bourgueil.

Jotterie (la), ham., c^ne^ de Saint-Étienne-de-Chigny, 11 habitants.

Jouan (Guillaume), chanoine de l'église de Tours. — Il est auteur, en collaboration avec Victor d'Avannes, d'un catalogue des manuscrits de la bibliothèque appartenant au Chapitre de l'église de Tours. — (*Bibliotheca S. et Metrop. ecclesiæ Turonensis, compendiose et ordinate digesta, seu catalogus mss qui in eadem bibliotheca asservantur, juxta rectum ordinem dispositus, Cæsaroduni Turonum, apud Jacobum Poinsot,* 1706, in-8°

Jouandières (le lieu des), paroisse de Sonzay. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin en 1505. — (Bibl. de Tours, *titres de Saint-Martin,* IX.)

Jouanneaux (les), vil., c^ne^ de Cinais, 34 habit. — *Jouanneaux,* carte de Cassini.

Jouannes (le lieu des), près de la Martinière, c^ne^ de Cussay.

Jouannets (les), f., c^ne^ d'Orbigny. — *Les Jouannais,* carte de Cassini.

Jouannets (les Grands et Petits-), f., c^ne^ de Paulmy. — *Jonnets,* carte de Cassini. — Ils faisaient partie autrefois de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont ils furent séparés pour être réunis à celle de Paulmy, créée par lettres patentes du 24 septembre 1757. La métairie des Grands-Jouannets appartenait aux Augustins de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jouannière (la), f., c^ne^ de Manthelan.

Jouannière (le lieu de la), paroisse de Saint-Symphorien. — Il relevait censivement de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Abbaye de Marmoutier, mense séparée.*)

Jouannière (la), vil., c^ne^ de Souvigné, 25 habit. — *Joinière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. Michel-Denis de la Rue du Can rendit aveu pour ce fief le 2 juin 1749. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière.*)

Jouardière (la), f., c^ne^ d'Avon.

Jouardière (la), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. — *Jouardière,* carte de Cassini. — En 1658, Claude Chaudefond était qualifié de sieur de la Jouardière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 228.)

Jouardières (les), c^ne^ de Saché. V. *Boulay.*

Jouassinnerie (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Jouaterie (la), c^ne^ de Fondettes. V. *Justerie.*

Jouaudières (les). f., c^ne^ de Panzoult.

Jouay. V. *Joué-les-Tours.*

Joubarbe (la), f., c^ne^ de Chinon.

Joubardes (le lieu des), près du Moulin-de-Piée, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Joubardière (la), f., c^ne^ de Betz.

Joubardière (la), c^ne^ de Chédigny. V. *Jouberdière.*

Joubardière (la), c^ne^ de Druyes. V. *Jouberdière.*

Joubardière (la), ou **Jouberdière,** vil., c^ne^ du Grand-Pressigny, 21 habit. — *Jubardière,* XVIIe siècle. — *Joubardière,* carte de Cassini. — Ancien fief. Antoine François en était propriétaire à la fin du XVIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Grand-Pressigny.*)

Joubardière (le lieu de la), près de la Petite-Tambre, c^ne^ de Louans.

Joubardière (le lieu de la), près de Marçay, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Joubardière (la), f., c^ne^ de Saint-Flovier. — François Hyacinthe était qualifié de sieur de la Joubardière au XVIIe siècle. — (Registres d'état civil de Saint-Flovier.)

Joubardière (la), c^ne^ de Marcé-sur-Esves. V. *Jouberdière.*

Joubardière (la), c^ne^ de Veigné. V. *Jouberdière.*

Jouberderie (la), f., c^ne^ de Monnaie. — *Joubardière,* carte de l'état-major.

Jouberderie (la), f., c^ne^ de Saint-Patrice. — *Jouberderie,* carte de Cassini.

Jouberdière (la), f., c^ne^ d'Abilly. — Elle fut vendue nationalement en 1793 sur Jean-Barthélemy du Puy, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jouberdière (la), f., c^ne^ de Bournan. — *Les Jabardières,* carte de l'état-major.

Jouberdière (la), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent.

Jouberdière (la), f., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Jouberdière (la), ou **Joubardière,** ham., c^ne^ de Chédigny, 15 habit. Ancien fief. Vers 1666, il appartenait à Charles de Berthé; — en 1697, à Joseph Bodin, procureur au bailliage de Loches; — en 1789, à François Jacquet Baronnière. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Lettres patentes,* 439. — Bibl. de Tours fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Jouberdière (la), f., c^ne^ de Damemarie. — *Jouberdière,* carte de l'état-major.

Jouberdière (la), ou **Joubardière,** f., c^ne^ de Druyes. — *Jouberdière,* carte de Cassini. — Ancien fief. Il relevait de l'archevêché de Tours au commencement du XIVe siècle. Par la suite il releva d'Azay-le-Rideau et du fief des Brosses, paroisse de Ballan. En 1314, il appartenait à Jean Chaumont; — en 1623, à Jacques de la Roche, Éc., qui le vendit à François Porcher, Éc., seigneur du Puy de Montbazon. Alexandre-Simon le Normand de la Place en était propriétaire en 1775. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Artannes; Prieuré de Relay. — Rôle des fiefs de Touraine. — Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Jouberdière (la), c^ne^ de Nouans. V. *Juberdière.*

Jouberdière (la), ou **Joubardière,** f., c^ne^ de Veigné. — *Jouberdière,* carte de l'état-major.

Jouberdière (la), ou les **Jouberdières,** ham., c^ne^ de Vernou, 12 habit. — Ancien fief. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille Caillon des Étangs. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Vernou.*)

Jouberdières (les), f., c^ne^ de Berthenay.

Joubert (le bois), c^ne^ de Ligré.

Joubert (le moulin), sur la Veude, c^ne^ de Razines.

Joubert (la croix), près de la Bourdellière, c^ne^ de Reugny.

Joubert (Nicolas), sieur des Touches, fut nommé maire de Tours en 1616, en remplacement de Charles Boutault, seigneur de Beauregard, contrôleur des finances, à Tours. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours.,* 132.)

Joubert (François), né à Huismes en 1809, a été nommé député d'Indre-et-Loire, pour l'arrondissement de Chinon, le 5 mars 1876, par 10,842 suffrages contre 10,069 donnés à M. Podevin. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 6 mars 1876.)

Joubert de la Bastide de Châteaumorand (Charlotte), nommée abbesse de Moncé, le 15 août 1705, fut transférée à l'abbaye de Maubuisson au mois de juin suivant et mourut le 13 mai 1740. — (Saint-Allais, *Nobiliaire de France.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Moncé. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 271. — *Gallia christiana,* XIV.)

Joubertières (étang des), c^ne^ du Grand-Pressigny.

Jouberts (les), ham., c^ne^ de Marigny, 12 habitants.

Joué-les-Tours, commune du canton de Tours-sud, arrondissement de Tours, à 6 kilomètres de Tours. — *Gaudiacus, Jocundiacensis domus,* VIe siècle. (*Greg. Turon. hist. Franc.*) — *Gaudiacus,* 987 (diplôme de Charlemagne). — *Joiacus, ecclesia Joaci,* 1119 (charte de Gilbert, archevêque de Tours). — *Jacunciacus,* 1157 (*Liber comp.*). — *Gaudiacus, Joiacus,*

XIIe siècle (*Miss. B. Martini*). — *Parochia de Johe, seu Johe, de Joeto*, 1233 (charte d'Albéric, doyen de Saint-Martin de Tours). — *Parochia de Joeio*, 1236, (chartes de Saint-Martin). — *Parochia de Joeto*, 1258, 1296 (chartes du prieuré de Bois-Rahier). — *Johe*, 1300; *Joeyum*, 1342 (chartes de l'abbaye de Beaumont-les-Tours).

Par arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 21 juillet 1848, il a été décidé que cette commune porterait à l'avenir le nom de *Joué-les-Tours*.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Tours; à l'est, par celles de Saint-Avertin et de Chambray; à l'ouest, par Ballan; au sud, par Artannes, Monts et Veigné. Elle est arrosée par le Cher et par le Petit-Cher, au nord; — et par les ruisseaux de la Piole et de Saint-Laurent, au sud. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 1, de Tours à Chinon par Loudun. On y récolte d'excellent vin. Sur divers points on rencontre, en assez grande quantité, du minerai de fer. Au nord-ouest, sur le côteau de Joué, se trouve la fontaine de la Carre ou de Limançon, qui alimente, par un canal, construit par l'ordre de Louis XI, les anciens couvents de Beaumont et de Saint-François, le Plessis et l'hospice. V. *la Carre*. — A la fin du XVIIIe siècle, d'après *les Affiches de Touraine*, les eaux de cette fontaine avaient la réputation d'être excellentes pour la trempe des instruments de fer. — Près de la Rabière est une fontaine qui a des propriétés incrustantes. Les objets que l'on y dépose se recouvrent d'un sédiment de chaux carbonatée.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Beaulieu (12 habit.). — La Chaumette (21 habit.), ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Château-Gaillard (17 habit.). — Les Étangs (10 habit.). — Les Carmes ou Carmeries, ancienne propriété des Carmes de Tours. — La Bergeonnerie (21 habit.). — La Bloterie ou Blottière (13 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Douzillère (11 habit.). — La Blanchetière, ancienne propriété du prieuré de Relay. — Les Grand et Petit-Boureau, anciens fiefs, relevant de Narbonne. — La Coudraie, ancien fief, relevant également de Narbonne. — Bois-Héry, ancien fief, relevant du château de Montbazon. — L'Aubraye (24 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours et appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — La Guillotière (24 habit.). — Les Grand et Petit-Mareuil (22 habit.), ancien fief, relevant de Narbonne. — Les Landes du Passoir (21 habit.). — Le Morier (33 habit.). — Les Méos ou l'Aimé, ancien hébergement relevant de la baronnie de Châteauneuf. — La Grange (15 habit.). — Narbonne (21 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise et de la baronnie de Châteauneuf. — La Ganneraie (14 habit.), ancien fief, relevant du château de Montbazon. — Le Fourneau (19 habit.). — Le Petit-Fourneau, ancienne propriété du prieuré de Saint-Sauveur. — La Goulettrie (11 habit.). — La Métiverie (11 habit.). — La Priolerie (13 habit.). — Les Quatre-Bornes (16 habit.). — Le Petit-Pressoir, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Izernay, ancien fief. — Les Grand et Petit-Trizay, anciens fiefs. — Vaugarny (10 habit.). — Le Puits-Tessier (25 habit.). — Les Vaux (48 habit.). La Vieille-Carte (45 habit.). — Le Pont-aux-Oies (30 habit.), ancien fief, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — Saint-Sauveur (42 habit.), ancien prieuré. — Pontcher (114 habit.), ancien fief. — La Sainterie, ancien fief, relevant de Bois-héry. — L'Épan (45 habit.), ancien fief, relevant du Plessis-les-Tours. — La Petite-Carte, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Les Grande et Petite-Rabière, anciennes dépendances de la prévôté de la Varenne. — Les Trois-Croix (38 habit.). — L'Arche-du-Lude (18 habit.). — La Pilletrie, ancienne propriété de l'hopital Saint-Gatien. — Le Verger (17 habit.). — Les Grand-et Petit-Romain (15 habit.). — Le Porteau, ancien fief, relevant de la Carte. — Les Ruaux, ancienne propriété de l'hopital Saint-Gatien. — Rigny, ancien fief, propriété du prieuré de Saint-Côme. — Beauregard (13 habit.). — Glatinay, ancien fief, relevant de l'Aumônerie de Saint-Martin de Tours. — La Liodière, ancien fief. — La Marchanderie (16 habit.). — Le Gravier (20 habit.). — Les Barons (14 habit.). — La Bouchardière, ancien fief. — La Bondonnière (16 habit). — L'Alouette (17 habit.). — La Bruère et la Petite-Bruère, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — La Briauderie ou Briaudère (14 habit.). — La Blonnière, ancien fief, relevant du château d'Esvres. — Les Grande et Petite-Bercellerie (17 habit.). — La Borde (20 habit.). — L'Allier, ancien fief, dépendant de la prévôté de la Varenne, et appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — Le Clos-Neuf (23 habit.). — Le Moron et le Petit-Moron, ancienne propriété de l'hopital de la Charité, de Tours. — Les Étangs de Narbonne (11 habit.). — Le Lavoir, ancien fief, relevant de Boureau. — La Rotière, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Jumeaux, ancien fief. — La Marbellière, Belair, le Pin, l'Arche-du-Pin, Franc-Rosier, les Bretonnières, la Tarinière, Bois-Levé, la Carre, la Petite-Métairie, le Petit-Château-Gaillard, la Bouillarderie, le Mauvais-Chemin, Franc-Palais, les Rentes, le Petit-Montrouge, la Combaudière, le Pont-Volant, la Maucanière, la Grange, le Petit-Clos, le Petit-Signoret, le Breuil, le Petit-Beauséoil, le Genêt, la Réserve, les Champs-Millard, Bois-Bonnevie, la Rouillère, le Petit-Romain, la Guenneraie, la Bluetterie, la Ferronnerie, Marganaux, la Petite-Lande, la Billette, le Brulot, les Roncières, Bois-Ripault, Bidron, le Chesne, la Petite-Guillotière, la Bellangerie, la Maisonneuve, la Brosse, la Batarderie, les Maupointières,

le Petit-Boucaut, l'Ormeau-du-Bon-Chou, le Carroi-Fourché, Sarcelay, la Burichonnerie, les Chemins, Saint-Léger, la Gitonnière, la Troue, les Marchais, la Croix-Brisette, les Rosiers, Roquille, la Chartrie, la Vicairie, les Vouteaux, la Mauclergerie, la Gautraye, les Champs-Gâchaux, la Mazeraie, Baugé, la Girarderie, le Bas-Buré, le Petit-Porteau, Rouloir, la Lizardière, Bas-Viollet, la Fourbisserie, Toutlifaut, la Bourdinière, les Brosseaux, Bellevue, la Bejoderie, la Croix-Perché, le Pavillon, la Patalise, le Petit-Paris, Fantaisie, Penavet, la Faubardière, Taillard, les Granges-Coëllier, la Fosse-Marchais, la Gaudière, etc....

Avant la Révolution, Joué était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Saint-Avertin et du grand archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 3533 hectares. — Le plan cadastral, a été dressé par Lenoble, en 1826.

Population. — 1614 habit. en 1801. — 1630 habit. en 1804. — 1699 habit. en 1810. — 1700 habit. en 1821. — 1769 habit. en 1831. — 1791 habit. en 1841. — 1802 habit. en 1851. — 2010 habit. en 1861. — 2106 habit. en 1872. — 2302 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche de mai.

Recette de poste. — *Perception* de la Riche.

Station du chemin de fer de Tours à Loches et de Loches aux Sables-d'Olonne.

Joué est une des plus anciennes localités de Touraine. Grégoire de Tours en fait mention sous le nom de *Jocundiacum.* Vers 900, Charles le Simple la donna au Chapitre de Saint-Martin qui en fut dépouillé, un peu plus tard, par Thibault, vicomte de Tours. Richilde, veuve de ce dernier légua cette seigneurie au Chapitre de Saint-Martin. Mais après sa mort, et lors du partage de l'héritage maternel, un de ses fils, Richard, archevêque de Bourges, revendiqua ce domaine pour en jouir sa vie durant. Ses frères s'étant opposés à ses prétentions, il s'en empara par la force et le conserva pendant un certain nombre d'années. Au moment de mourir, il voulut réparer l'injustice qu'il avait commise envers les chanoines de Saint-Martin et ordonna, qu'outre la terre de Joué, qui leur serait restituée, on leur donnerait, à titre de réparation du dommage qu'il leur avait causé, plusieurs de ses biens situés dans le comté de Troyes.

En 990, Thibault, comte de Blois, confirma la restitution faite par son frère Richard et y ajouta le don de toutes les coutumes et usages qu'il avait sur les seigneuries de Joué, de Berthenay, de Martigny et de Vençay (Saint-Avertin).

La viguerie de l'église de Joué appartenait en 1118, à Gilbert, archevêque de Tours qui la céda, dans le cours de cette année, au chapitre de Saint-Martin.

Au commencement du XIIIe siècle, le fief passa, on ne sait par suite de quelles circonstances, aux mains d'un seigneur laïc, Étienne Bouchard, chevalier. Celui-ci eut pour successeurs Philippe de la Cour (1236), et Robert de la Cour (1252).

En 1412, Pierre d'Amboise, seigneur de Joué, amortit la dime de cette paroisse, qui relevait alors de Narbonne.

Par la suite, Joué releva du château de Tours.

La haute justice, dans la paroisse, appartenait au roi. Les moyenne et basse justice étaient exercées par le Chapitre de Saint-Martin de Tours. En 1760, ce dernier céda son droit de moyenne justice au roi qui, dix ans après, le vendit, avec celui de haute justice, à Madeleine-Jeanne Février, veuve de Martin Lambron, ancien conseiller des turcies et levées. Voici le texte de l'acte de vente de 1770 :

« Les Commissaires généraux du conseil députés par Sa Majesté par arrêt de son conseil d'État de 14 juillet 1722, 13 mars 1724, et autres intervenus depuis pour procéder aux ventes, reventes et alliénations des domaines, justices et droits domaniaux et appartnences remis à Sa Majesté, circonstances et dépendances.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que par arrêt du conseil d'État rendu sur la requête de Madelaine Jeanne Fevrier veuve du sieur Martin Lambron, ancien conseiller des turcies et levées, le 30 avril dernier, Sa Majesté a ordonné qu'il serait par nous passé à son proffit contract de vente et alliénation de la moyenne justice appartenante à Sa Majesté sur le territoire de la paroisse de Joué, dans l'étendue de la basse justice de Chapitre Saint Martin de Tours, telle que la ditte moyenne justice aurait été cedée a Sa Majesté par le dit chapitre conformement aux lettres pattentes du 8 Xbre 1760 avec tous les droits en dependants, et pouvoir de nommer les officiers necessaires pour l'exercice d'icelle, les quels seraient reçus au Bailliage de Tours, ou reporterons l'appel de leur ordonnances et jugements, et connaittrons des faits de police privativement à tous autres juges, et de toutes autres causes et différents attribués à la moyenne justice par la coutume de Touraine dans l'etendue de la paroisse de Joué soumise à la basse justice du dit chapitre, concurament et par prevention avec les officiers du bailliage de Tours, sans que la ditte aliénation puisse nuire et préjudicier au droit de basse justice reservé dans le même territoire au chapître de St Martin de Tours par les dittes lettres pattentes laquelle basse justice ressortira comme par le passé au dit bailliage et siège présidial de Tours; comme aussi a ordonné Sa Majesté que par le présent contract il serait par nous cédé et delaissé à la ditte dame Vve Lambron les droits attachés à la haute justice appartenant à Sa Majesté dans la ditte paroisse de Joué laquelle continurait neanmoins d'être exercée au nom et par

les officiers de Sa Majesté, tels que prieres nominalles, d'encens, d'eau benite et pain beni, de banc, fermé de sepultures dans le chœur, droit de chasse et tout autres droits dont jouissent et ont droits de jouir les seigneurs haut justiciers de la province de Touraine, pour du tout en jouir par la dame Vve Lambron ses heritiers et ayant cause a titre d'engagement du jour du dit contract, de même que Sa Majesté aurait droit d'en jouir, à la charge de payer à son domaine a compter du même jour une rente de 40 l. avec le sol pour livre du principal dycelle sur le prix du denier 30 dacquest, les frais decriture, droit criminel et d'indemniser s'il y a lieu les officiers du bailliage de Tours; vû la quittance du sieur Montbazin préposé à la recette du sol pour livre, de la somme de soixante livres et tout considéré.

« Nous, Commissaires généraux susdits, en vertu du pouvoir à Nous donné par Sa Majesté; avons vendu et allienė, vendons et allienons à la ditte Dame Vve Lambron la moyenne justice appartenant à Sa Majesté sur le territoire de la paroisse de Joué dans l'étendue de la basse justice du chapitre de St Martin de Tours, telle que la ditte moyenne justice a été cedée a Sa Majesté par le dit chapitre conformement aux lettres pattentes de Xbre 1760, avec tous les droits en dependans, et pouvoir de nommer les officiers necessaires pour l'exercice dycelle, lesquels seront reçus au Bailliage de Tours ou ressortira l'appel de leurs ordonnance et jugements, et connaitront de faits de police privativement à tous autres juges et de toutes cours et dans l'étendue du territoire de la paroisse de Joué soumise à la basse justice du dit chapitre concurremment et par prévention avec les officiers du dit bailliage de Tours, sans que la ditte alliénation puisse nuire ny préjudicier au droit de basse justice reservé dans le même territoire au chapitre de Saint Martin de Tours, par les dittes lettres pattentes, laquelle basse justice ressortira comme par le passé au dit bailliage et siège présidial de Tours; comme aussi avons, au nom de Sa Majesté, cede et allienne, cedons et allienons a la ditte dame Vve Lambron les droits attachés a la haute justice appartenant à Sa Majesté dans la ditte paroisse de Joué laquelle continuera neanmoins d'être exercée au nom et par les officiers de Sa Majesté tel que prières nominalles, d'encens, deau benite et de pain beni, de banc fermé, de sepulture dans le chœur, droit de chasse et tous autres droits dont jouissent ou ont droit de jouir les seigneurs haut justiciers de la province de Touraine, pour du tout jouir par elle ses heritiers frère sœur ou ayant causes, a titre d'engagement a compter de ce jourdhuy de même que Sa Majesté aurait droit d'en jouir, a la charge de payer au domaine de Sa Majesté aussi a compter du jourdhuy une rente de 40 l. dacquiter les frais de justice de procès criminel et d'indemniser s'il y a lieu les officiers du Bailliage de Tours, et sera la ditte dame Lambron mise en possession tant de la ditte moyenne justice de la paroisse de Joué et droits en dépendans, que de droits attachés à la haute justice du même lieu par les officiers de Sa Majesté, et tous autres qu'il appartiendra, auxquels nous enjoignons de leur faire jouir plénement et paisiblement, promettons pour et au nom de Sa Majesté l'exécution du contenu au présent contract, aux charges clauses et conditions y portées, a leffet de quoy nous l'avons signe a notre assemblée ordinaire au chateau des Thuilleries aujourdhuy sept juin mil sept cent soixante dix, signe Dormesson, de Beaumont, Boulogne, Langlois, Boutin, Terray Cochin. — Par nos seigneurs les commissaires généraux du conseil susdits. — Signe Thurin. »

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, est citée pour la première fois dans une charte de 1117. Elle appartenait alors au Chapitre de Saint-Martin, qui fut maintenu dans cette possession par le pape Alexandre III en 1177, et par le pape Nicolas III en 1278. Elle fut rebâtie, en grande partie, en 1521, aux frais des chanoines de Saint-Martin de Tours.

Le Chapitre du Plessis-les-Tours, qui possédait une partie de la dime de la paroisse était tenu de contribuer à la réparation du chœur.

En 1868, l'ancien édifice, qui n'offrait d'ailleurs absolument rien d'intéressant, a été remplacé par une élégante église construite sur les plans de M. Guérin, architecte à Tours.

On comptait dans cette paroisse un assez grand nombre de chapelles domestiques, qui se trouvent mentionnées dans le *Registre de visites du diocèse de Tours*, en 1787.

Celle de la Marbellière, construite en 1741, par Claude-Jean Rogier, Éc., seigneur de la Marbellière, fut bénite en 1742 et placée sous le vocable de la Visitation de la sainte Vierge.

La chapelle de la Chaumette, dédiée à saint Michel, fut fondée et dotée, en 1748, par Michel Rozo, seigneur des Bretonnières, et par Marie Billault, sa femme.

La chapelle de Beaulieu eut pour fondatrice en 1748, Thérèse de Larleu de Kercadio de Rochefort. Elle fut bénite le 30 mai de cette même année.

La chapelle de la Bouchardière, dédiée à saint Claude, fut fondée à la fin du XVIIIe siècle. On y célébrait la messe le premier lundi de chaque mois et une grand'messe et les vêpres le jour de saint Claude.

En 1787, il existait également des chapelles à la Crouzillère, à la Mauclergerie, à la Mazeraye, à Trizay, à la Grande-Rabière et à Rigny.

La présentation au titre curial de Joué appartenait au prévôt de la Varenne, de la collégiale de Saint-Martin.

La commune de Joué a été dotée d'un hospice

par M. le comte Hector de Mons, décédé à l'Épan. au mois de février 1867.

Curés de Joué. — Hugues, 1211. — Jean Borruyer, 1559. — Pierre Pelé, 1641. — Charles Fontaine, 1694. — Martin-Bernard Bougault, 1725, décédé le 12 septembre 1762. — Laurent-Abel Bruslon, 1782. — Jacques Verdier, février 1783. — Pierre Levêque, novembre 1783, curé constitutionnel, 1793. — Debron, 1804. — Florentin Voisine, 1836, nommé curé de Saint-Saturnin de Tours, en 1839, et ensuite chanoine, décédé à Tours, le 9 mai 1878. — D'André, 1839. — Maufrais, 1850. — Ménier, 1859, actuellement en fonctions (1881).

Maires de Joué. — Nicolas Mabiet, 1801, 29 décembre 1807. — Guerche, 22 mars 1816. — Joseph Desmazis, 17 février 1825. — De la Grange, 8 mai 1828. — Magaud, 1840. — De Moranges, 1850. — Bonnébault, 1852. — Colas de la Noue, 1864, 13 février 1875. — Victor Besnard, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 650; G, 14, 325, 817; *Chartes de Beaumont et de Bois-Rahier; Prévôté de la Varenne.* — Monsnier, II, cxlv, cxlix. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1848), p. 467. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au vie siècle*, 274. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 7. — *Affiches de Touraine* du 12 juin 1777. — *Topographie, géologie et minéralogie du département d'Indre-et-Loire*, p. 74. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 33. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 302. — *Greg. Tur. Hist. Fr. Lib.* V, 14 — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 14. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 76. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 102. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 451-52. — *Liber compos.* 48. — H. de Valois, *Notitia Galliarum*, 253. — *Défense des privilèges de Saint-Martin*, 19, 39. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Miss. B. Martini* (Bibl. de Tours, manuscrit n° 193), f° 195. — *Recueil des historiens des Gaules*, X. — *Chron. Tur. magnum*, III. — D. Housseau, I, 246, 248; IV, 1387; VII, 2746; XIII, 8632; XV, XVIII.. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 108. — *Consultation pour Laurent-Abel Bruslon, curé de Joué, contre Madeleine-Jeanne Fevrier, veuve de Martin Lambron*, 1772. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 13 février 1867.

Jouellerie (la), f., cne de Neuilly-le-Brignon.

Jouet (le Vieux-). V. *Vieux-Jouet*, cne de Montreuil.

Jouet (le Jeune-), f., cne de Saint-Ouen. — *Jouez*, 1572, 1751. — *Jeune-Jouet*, carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de la Chambrerie de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Joueteau (le lieu de), cne de Panzoult, près du chemin de Panzoult à Avon.

Jouez. V. *Jouet*, cnes de Montreuil et de Saint-Ouen.

Jouffroy (N. de), né en 1774, député d'Indre-et-Loire en 1815, chevalier des ordres de Malte, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, officier supérieur en retraite, mourut le 3 juillet 1851 au château de la Voûte, commune de Troo (Loir-et-Cher). — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 16 juillet 1851).

Jouin-sous-Faye (St-), faubourg de Faye-la-Vineuse. — *S. Jovinus*, 1130 (*Cartulaire de Noyers*). — *Saint-Jouin*, carte de Cassini. *Saint-Jouin-de-Faye*, xviie siècle. — Ancienne paroisse dépendant de l'élection de Richelieu et de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers. Par délibération du Conseil des Cinq-Cents, du 28 messidor an VII, elle fut réunie à celle de Faye-la-Vineuse. Par décret du 22 août 1813, l'église fut vendue et il fut stipulé que le produit de la vente serait employé à consolider l'église de Faye. On la démolit entièrement en 1834. — La cure était desservie par un des chanoines de la collégiale de Faye. Son revenu était peu important. Elle possédait un petit domaine situé à la Coudre, paroisse de Braye-sous-Faye.

M. l'abbé Bourassé, dans une *Notice sur Faye-la-Vineuse*, insérée dans le t. III des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, a commis une erreur en qualifiant Saint-Jouin de Faye d'*abbaye*. Il n'y existait en effet qu'un simple prieuré indépendant de la cure, et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, en Poitou. Il fut desservi, jusqu'au commencement du xviie siècle par un religieux de ce monastère. Prégent de Nuchèze, chantre de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes était prieur de Saint-Jouin-de-Faye en 1550. Vers 1610, son revenu fut cédé au Chapitre de Faye qui délégua un de ses membres pour exercer les fonctions de prieur. Le dernier titulaire fut Gabriel-David Bernier (1789). Il avait succédé à Nicolas Gilles, sieur du Perron. Ce prieuré constituait un fief qui relevait du château de Faye. — (Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Arch. d'I.-et-L., C, 600; *Biens nationaux; titres de la cure de Faye.* — *Cartulaire de Noyers.* — *Mém. de la Soc. archéol de Touraine*, III, 169-70-71. — Beauchet-Filleau. *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 447. — Registres d'état civil de Saint-Jouin.)

Jouisses (le lieu des), cne de Candes. — Il dépendait de la chapelle Saint-Nicolas ou d'Androuin desservie dans l'église de Candes et que l'on appelait aussi *Chapelle des Jouisses.* — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Candes.*)

Jouisses (le lieu des), cne de Ligré, près du chemin de Ligré à Turpenay.

Joulain, cne de Rillé V. *Joulinière.*

Joulé (le lieu du Petit-), près de la Barre, cne de Vernou.

Joulinerie (la), f., cne de la Ferrière. — *Joulinerie*, carte de l'état-major.

Joulinière (la), f., cne de Courcoué. — Elle fut vendue en 1793, sur N. d'Hélaud, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Joulinière (la), f., cne de Gizeux. — *Joulinière,* carte de l'état-major.

Joulinière (la), **Joulain,** ou **Joulissière,** f., cne de Rillé. — Ancien fief, relevant de Baugé (Arch. d'I.-et-L., E. 318.)

Joumeraie (la), ou **Joumeraye,** f., cne de Pont-de-Ruan. — *Joumeraye,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Vonnes. — En 1552, il appartenait à Louis Le Berruyer; — en 1635, à Marguerite Brochet, veuve de Valentin de la Croix; — en 1648, à N. de la Villate qui le vendit, par acte du 26 février, à N. d'Aloigny; — en 1651, à Louis Le Picard; — en 1660, à François Le Picard de Philippeaux, qui le vendit, en 1667, à Jean Guimier, fourrier des logis du roi; — en 1720, à Jean Guimier, officier du roi. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Relay.* — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

Joumeraie (la), f., cne de Sainte-Maure. — *Joumeraye,* carte de Cassini.

Joumeraie (la), ham., cne de Sepmes. — *Joumeraye,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1450, il appartenait à Joachim de Baignan, Éc.; — en 1480, 1526, à Jean de Baignan; — en 1591, à un autre Jean de Baignan; — en 1604, à Charles de Baignan; — en 1666, à Alexis de Baignan; — en 1696, à René de Mons, Éc. La famille de Mons le possédait encore en 1786. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — *Armorial* de d'Hozier, 1696. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 59, 60.)

Joumeraie (la), ou **Jaumeraie,** f., cne de Trogues. — Ancien fief, relevant de Parfond-Fossé En 1556, il appartenait à N. le Barbier; — en 1610, à Louis Durasteau, Éc.; — en 1722, à Claude-Henri Odart, chev., seigneur de Prezault, Rilly, la Tour-du-Reynier; — en 1770, à Claude-Henri Odart, fils du précédent, marié à Jeanne-Amable Chabert de Praille, fille de Louis-François Chabert de Praille, président-trésorier de France, à Tours. — Dans les dépendances de ce fief se trouvait une métairie appelée Lespain, et dont les bâtiments étaient ruinés au xviie siècle. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 460)

Joumeraie (la), ham., cne de Villandry, 16 habit. — *Joumeraie,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon, à foi et hommage simple. — En 1523, il appartenait à Melchior Girault et à Jean de Tartier; — en 1741, au prieuré de Saint-Côme. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.* — D. Housseau, XI, 4700.)

Joumier (le lieu du), près de la Cartaudière, cne de Charnizay.

Jouneaux (Thomas), originaire de Vannes, entra dans l'ordre de St-Benoît le 17 janvier 1657. Élu prieur de l'abbaye de Cormery le 27 mai 1684, il passa, quelques années après, avec les mêmes fonctions au monastère de Saint-Martin de Vertou, où il mourut le 23 novembre 1702. — (*Cartulaire de Cormery,* CXXXIII.)

Jour (le), f., cne de Rochecorbon.

Jourdain, ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — En 1617, il appartenait à Charles de Vaucelles, chev., seigneur de Bilazay, capitaine de cavalerie, marié le 23 mars 1641 à Anne du Chatelet, fille de Charles du Chatelet, gouverneur de Marmoutier, et de Jeanne de Gaschinard. — (Arch. d'I.-et-L., E, 324. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 778.)

Jourdain (la fontaine), cne de Preuilly. — Elle forme un petit ruisseau qui se jette dans la Claise, au lieu appelé Prés de Vilas.

Jourdelin (fontaine de), cne de Bournan, près du chemin de Bournan à la Gesnière.

Jourdinerie (la), f., cne d'Azay-sur-Cher.

Jourdinière (la), f., cne de Monthodon. — *Jourdinière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jouslain, sénéchal de Touraine. V. *Gosselin.*

Jousselinière (la), cne de Nouzilly. V. *le Carroi.*

Jousseraie (la), f., cne de Bourgueil.

Jousserie (la), f., cne de Cangy. — *Jousserie,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1648, il appartenait à N. de Raffin. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 34.)

Jousserie (le lieu de la), près des Échelleries, cne de Saint-Michel-sur-Loire.

Joussinière (la), f., cne de Charentilly. — *Joussinière,* carte de l'état-major. — *Jousselinière,* carte de Cassini.

Joûtes (le carroi des), cne de Bossay, près du chemin de Preuilly à Obterre.

Jouvence (la maison de), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Propriété du Chapitre de l'église de Tours. Elle fut vendue nationalement le 20 juillet 1791, pour 10,400 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jouze (la), f., cne de Cléré. — En 1553, elle appartenait à Pierre de Laval; — en 1583, à Honoré d'Acigné, comte de Grandbois qui la vendit à Françoise de Schomberg, veuve de François de

Daillon, dame de Champchévrier. — (J. Guérin, *Notice sur Gizeux*, 111.)

Jouzière (la), f., c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Joyeuse (François de), abbé de Marmoutier, succéda à Jacques d'Avrilly, en 1583. Il était fils de Guillaume II, vicomte de Joyeuse, maréchal de France, et de Marie de Bastarnay. Lorsqu'on le nomma abbé de Marmoutier, il n'était âgé que de 25 ans, et déjà il était pourvu de l'archevêché de Narbonne. Le 15 décembre 1583, le pape Grégoire XIII le créa cardinal du titre de Saint-Silvestre. Par la suite, il fut archevêque de Toulouse et de Rouen et obtint la concession d'importants bénéfices, entre autres, les abbayes de Saint-Florent de Saumur, de Fécamp, d'Aurillac et du Mont-Saint-Michel. Cette accumulation déplorable de bénéfices ecclésiastiques dans les mêmes mains, était malheureusement très fréquente à cette époque. — François de Joyeuse prit possession de l'abbaye de Marmoutier le 18 novembre 1584. Il ajouta une chapelle à la maison abbatiale de Rougemont et fit reconstruire, du côté sud, les murs de clôture du monastère, qui avaient été renversés par une crue de la Loire. En 1614, il présida l'assemblée du clergé. Bien qu'il eut des revenus énormes, ceux-ci ne pouvaient suffire à son luxe et à ses prodigalités. Son abbaye de Marmoutier et d'autres furent plusieurs fois saisies par ses créanciers. Vers la fin de sa carrière, il eut une existence moins fastueuse et résigna la plus grande partie de ses bénéfices. Il mourut à Avignon le 27 août 1615 et eut sa sépulture dans l'église des jésuites de Pontoise. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction de la noblesse*, XI, 134. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 395.)

Joyeuse (Henri de), comte du Bouchage, frère du précédent, pair et maréchal de France, fut nommé gouverneur général de Touraine, d'Anjou et du Maine, en 1584, en remplacement de Jacques d'Avrilly. Au commencement de l'année suivante, il quitta cette charge pour celle de gouverneur de Languedoc et eut pour successeur Louis du Bois des Arpentis. Il se fit capucin le 4 septembre 1587, et fut connu sous le nom de P. Ange. Cinq ans après, il quitta cet ordre, pour gouverner de nouveau le Languedoc pendant la Ligue, puis il reprit définitivement l'habit religieux. Il mourut à Rivoli le 8 septembre 1608 et fut inhumé dans l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XI, 134. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, III, 835 ; VII, 390. — Moréri, *Diction. historique* (édit. de 1769), VI. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 355.)

Jozillons (les), f., c^ne^ de Marigny. — *Les Oisillons*, carte de Cassini.

Jubardière (la), c^ne^ du Grand-Pressigny. V. *Joubardière.*

Joubaudières (le lieu des), près de la Francerie, c^ne^ d'Esves-le-Moutier.

Jubeau (le), f., c^ne^ de Monthodon. — *Le Gibau*, carte de Cassini.

Juberdière (la), ham., c^ne^ de Loché. — *Gilberdière* ou *Gilbertière*, XVIe siècle. — Elle relevait censivement de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. Elle fut vendue le 7 décembre 1503 à l'abbaye de Beaugerais, par Pierre Doucet. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112; *titres de Beaugerais; Biens nationaux.*)

Juberdière (la), ou **Joubardière**, ham., c^ne^ de Marcé-sur-Esves, 12 habit. — *Joubardière*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de la Louère. Une partie des bâtiments était détruite en 1782. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

Juberdière (la), ou **Joubardière**, f., c^ne^ de Nouans. — *Jouberdière*, carte de Cassini, — Ancien fief. Au XVIIe siècle, il appartenait à la famille Grand. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Juberdière (ruisseau de la), ou **Joubardière.** — Il prend sa source à la Juberdière, passe au Tuffeau, à Trompe-Souris et se jette dans l'Indrois entre Villeloin et Coulangé.

Jubergin, ou **Jubergein**, f., c^ne^ d'Abilly. — Ancienne propriété du prieuré de Rives. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Jubert (les bruyères de), c^ne^ d'Orbigny.

Jubilé (le lieu du), près de la Carte, c^ne^ de Bossée.

Jubilé (la croix du), c^ne^ de Charentilly, près du bourg.

Jubilé (la croix du), c^ne^ de Continvoir, près du bourg.

Jubilé (la croix du), près de la Rongerie, c^ne^ de Crotelles.

Jubilé (la croix du), près d'Orbigny.

Jubillette (la), f., c^ne^ de Lerné.

Jubinière (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin.

Jubinière (le lieu de la), près de la Moutonnerie, c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Jucaudrie (la), f., c^ne^ de Cravant, près de la Vienne.

Juche (bois de), près des Fosselles, c^ne^ de Chambourg.

Jucheperdrix, f., c^ne^ de Veigné.

Juchepie, vil., c^ne^ de Francueil, 105 habit. — *Huchepie*, 1554. — Ancien fief, relevant du château des Oudes à un demi-roussin de service. Le 15 janvier 1587, Antoine de Lemery, seigneur du Coudray, le vendit à Thomas Bohier pour 320 livres tournois. — (Arch. d'I.-et-L., C, 386,

633. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, VII. — *Hist. de Chenonceau*, 117. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, III.)

Juchepie, ou **Juspie,** f., c^ne de enillé. — *Guchepie*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Juchepie, ou **Juspie,** f., c^ne de Luzé.

Juchepie (le fief de), paroisse de Neuvy-Roi. — Il relevait de la prévôté d'Oë. Jean Rahier rendit aveu le 25 juin 1501. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Juchepie, ou **Juchespie,** f., c^ne de Panzoult.

Juchepie, f., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Juchepie, f., c^ne de Saunay. — *Guchespie*, 1790. — *Juchepie*, carte de l'état-major. — *Huchepie*, carte de Cassini. — Elle faisait partie du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Juchepoule, f., c^ne de Manthelan.

Juchonnière (le lieu de la), paroisse de Loché. — Propriété de l'abbaye de Baugerais. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Baugerais.*)

Juclière (la), f., c^ne de Chaveignes. — En 1790, elle appartenait à Jean-Jacques-René de Thubert. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Judas (le lieu de), près de la Boutarderie, c^ne de Thilouze.

Judassière (la), c^ne de Chambon. V. *Morcellière.*

Judeau (moulin de), c^ne de Lémeré. — Il devait une rente à la collégiale de Champigny, et appartenait, en 1756, à N. Poirier, président en l'élection de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Juderie (la), ou **Judie,** f., c^ne de Braslou. — *Judrie*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Le fief de la Varenne en relevait pour une partie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Jugée (la), f., c^ne de Cheillé.

Jugera, c^ne de Sainte-Maure. V. *Jugeraie.*

Jugeraie (le lieu de la), paroisse de Saint-André de Beaulieu. — Il appartenait au Chapitre de Loches, en 1723. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Jugeraie (la), f., c^ne de Sainte-Maure. — *Jugera Sanctæ-Mauræ*, 1188. — *Jugeraie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1558, il appartenait à Philippe Jouye, receveur des tailles de l'élection de Chinon; — en 1750, à Jean-Charles-Gabriel Cantineau de Commacre, décédé le 22 janvier 1785; — en 1786, à Louis-Charles Cantineau de Commacre, capitaine au régiment de Royal-Roussillon. — (*Rôle des fiefs de Tour.* — D. Housseau, V, 2010; XIII, 8056, 8059. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, III, généal. de Cantineau.)

Jugeraie (ruisseau de la). — Il prend sa source au lieu appelé Gué de Pierre-Lambert, c^ne de Sainte-Maure, passe aux Aulnais, au Grand-Menasson, à la Jugeraie, et se jette dans la Manse de Sainte-Maure, près de Vauvert.

Jugerie (le lieu de la), paroisse de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — Il relevait du fief de la Roche, 1772. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier de la Roche.*)

Jugerie (la), f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire.

Juibertières (les), f., c^ne du Grand-Pressigny.

Juigné (le comte de), préfet d'Indre-et-Loire. V. *le Clerc de Juigné.*

Juillotrie (la), f., c^ne de Saint-Paterne.

Juiverie (le lieu de la), ou la **Burellerie,** paroisse de Gizeux. — En 1662, il appartenait à Charles de Lestenou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113.)

Julianus *juxta Chesiam (Sanctus).* V. *la Chaise*, c^ne de Saint-Georges-sur-Cher.

Julien (le fief de **St-**), dans le bourg d'Azay-sur-Cher. — Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Julien (le fief de **St-**), à Bléré. V. *Bléré* (t. 1er, p. 261).

Julien (St-), ou la **Secreterie,** paroisse de Dierre. V. *Secreterie.*

Julien (bois de **St-**), près de l'étang de la Gongonnière, c^ne de Dierre.

Julien (le lieu de **St-**), près du Petit-Filet et de Greux, c^ne de Montlouis.

Julien (la chapelle de **St-**), près de Pernay.

Julien (le lieu de **St-**), près du château de Reignac.

Julien (la fosse **St-**), près de Treilleul, c^ne de Saint-Épain.

Julien (le fief de **St-**), ou **Fief-du-Corps-de-l'Abbaye-de-Saint-Julien,** dans la ville de Tours. — Il avait droit de haute, moyenne et basse justice et s'étendait sur 646 maisons. Vers 1730, sa justice fut réunie au bailliage de Tours. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Julien (René-François), né à Tours, le 10 avril 1793, avocat, juge-suppléant au tribunal de première instance de Tours, fut nommé maire

de Tours, en 1848. Dans la même année il fut élu député d'Indre-et-Loire par 66,655 voix. Il mourut à Tours le 18 novembre 1871. Il était chevalier de la Légion d'honneur. — (C.-N. Lesaulnier, *Biographie des 900 députés à l'Assemblée nationale* (1848). — *Journal d'Indre-et-Loire.*)

Julien-de-Chèdon (St-), c^ne du canton de Montrichard (Loir-et-Cher). — *Capdo*, 1107; *Chedo, Chedun*, 1216; *territorium de Chedo*, 1217 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Parochia S. Juliani de Chedon*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Ancienne paroisse du diocèse de Tours. Elle dépendait de l'élection d'Amboise, du doyenné de Montrichard et du grand-archidiaconné de Tours. Le prieuré-cure appartenait au prieuré de Saint-Côme. Guillaume de Chanteloup, en était prieur en 1366; — Regnault de Mauny, en 1455; — Michel Barbin, en 1580; — Pierre de Mouzay, en 1590; — Jean de la Roche, en 1604.

La paroisse formait un fief relevant de Montrésor. Un chevalier nommé Joubert en était seigneur en 1177; — Geoffroy de Palluau, en 1214; — Jacques Douin, en 1559; — Antoine-Jean Rattier, trésorier de la guerre de la généralité de Tours, en 1775. Par acte du 18 février 1786, ce dernier le vendit à Angélique-Marie-Josèphe Le Juge, femme de Louis-Charles, comte de Sampigny, qui comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 675; G, 515; charte de Villeloin. — *Gallia christiana*, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, — D. Housseau, IV, 1273. — *Martyrol. S. Juliani* (manuscrit de la Bibl. de Tours, n° 1278).

Julien-de-la-Chaise (St-). V. *la Chaise*, c^ne de Saint-Georges-sur-Cher.

Julinière (la), f., c^ne de Cerelles. — Ancien fief, relevant du fief de Châtenay. En 1491, il appartenait à Guillaume Chauvet; — en 1625, à Élie Chambellin; — en 1671, à Catherine Chambellin, veuve de Louis Provost, marchand à Tours; — en 1672, à Françoise Preuilly, veuve de François Provost; — en 1682, à Claude Porée. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Châtenay*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien*.)

Juliotterie (la), f., c^ne Semblançay.

Juliotterie (la), ou **Juliottière**, ham., c^ne de Saint-Paterne, 12 habit. — Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

Julitte (Ste-), vil., c^ne de Saint-Flovier, 56 habit. — *Luigniacus*, XIe siècle. — *Sainte-Julitte*, carte de Cassini. — Ancienne paroisse, dépendant de l'élection de Loches, du doyenné de Preuilly et de l'archidiaconné d'Outre-Vienne. Elle a été réunie à la commune de Saint-Flovier en 1830.

Population. — 148 habit. en 1726. — 45 feux en 1764. — 188 habit. en 1801. — 193 habit. en 1810. — 180 habit. en 1821.

L'église était sous le vocable de saint Pierre et de sainte Julitte. En 1092, un nommé Girard la donna, par la charte suivante, à l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly :

Auctor humane restaurationis Deus, etc...... Ideo, ego Girardus, peccatorum meorum recordatione perterritus, non tamen desperans de divina misericordia, ut merear consortium cum celestis patriæ civibus simul que veniam consequar meorum actuum..... ... abbati ac domui de Prulliaco, in honore S. Petri apostolorum principis consecratæ, trado de mei patrimonii rebus sub testamenti legibus ecclesiam Sancti Petri nec non Sanctæ Julittæ quæ est constructa in vico cognomine Luigniaci, cum omni sacerdotali.. ....; terram Olberti et vineam que est retro....... ecclesiæ et unum quartenium terræ ad ortum faciendum, pratum quoque Radulfi presbyteri, et boscum meum, ad domos monachorum qui ibi fecerint faciendas et ad calefaciendum et ad omne opus eorum, excepta venditione. Et testes hujus donationis fuerunt Gaufridus frater ejus et Gaufridus Rufus. Ipse quoque comes Andegavensis Fulco, hanc donationem concessit Deo et Sancto Petro nec non et abbati Constantio, vidente Gaufrido Prulliacensi, in sessione Ambaciensi castri, et cujus honorem ipse Girardus habet. Ipsi quoque milites viderunt, id est Harduinus Malliacensis, Elinardus; archiepiscopus quoque Radulphus qui illic erat, et archidiaconus Ranulfus, capellanus que Isembaudus viderunt, auctorizaverunt et signum Sanctæ crucis manibus suis fecerunt. Facta est hæc donatio temporibus Philippi regis Francorum, et Gregorii papæ Romani anno millesimo octogesimo XIIe *ab Incarnatione Domini. S. Radulfi archiep. S. Fulconi, comitis; S. Ranulfi archid.; S. Gofridi Jordanis. S. Gaufridi fratris ejus; S. Harduini Malliacensis.*

On voit, par cette charte, que la localité dont nous nous occupons s'est appelée *Luigniacus* (Leugny), avant de se nommer Sainte-Julitte.

L'abbaye de Preuilly fut maintenue dans la possession de l'église de Sainte-Julitte par le pape Urbain II en 1199, et par Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, en 1184 :

Par son testament du mois d'avril 1480, un habitant de Sainte-Julitte, nommé Guillaume de Fontenay, donna à la cure la métairie de la Pinaudière et fit en même temps d'autres legs assez singuliers. Nous extrayons de ce testament les passages suivants :

« Au nom du Père, du filz et du Sainct Es-

prit, *Amen*. Moy, Guillaume de Fontenay, paroissien de Saincte Julitte, considerant en moi que de ce monde n'est rien et que une fois fault mourir et n'est chose si certaine que la mort est....... et la vie est incertaine....... ay ordonné mon testament en la forme et manière qui cy après sensuit :

« Premièrement, je donne mon âme à Dieu, mon créateur. Le corps je veux qu'il soit mis et ensepulturé en l'église de Saincte Julitte, davant l'ymage de N.-Dame ou en autre lieu en la dicte eglyse là ou semblera bon a mes exécuteurs.

« *Item*, je veux et ordonne que au jour de mon obiit soit fait dire le nombre cinquante messes avec vigilles des morts.......

« *Item*, je veux et ordonne que au septieme jour soit fait dire et celebrez en l'eglyse de S[te] Julitte le nombre de cinquante messes pour l'âme de moy.......

« *Item*, je veux et ordonne de que au bout de l'an soit fait dire en la dicte église le nombre cinquante messes pour l'ame de moy.......

« *Item*, je veux et ordonne qu'il soit employé huict livres de cire pour faire mon luminaire, lequel luminaire servira à tous les services.

« *Item*, plus je donne à la boyte de Notre Dame six bouerroys d'abeilles pour entretenir le luminaire de l'eglyse, lequel servira aux messes cy après déclarées.......

« *Item*, je donne au curé et au prieur de Saincte Jullitte une mestairie appelée le Village de la Pinaudière....... avecques autres pièces de terre appelée la Bigotière....... et quatre bourroyes d'abeilles lesquelles quatre bourroyes sont du tout à moy, pour dire et célébrer par chacune sepmaine de l'an deux messes.......

« Plus je donne au dict curé la moictié de ma maison, laquelle est assise au bourg de Saincte Julitte avec les appartenances et deppendances d'icelle.......

« *Item*, je donne dix escus avec un signet d'argent et fillet d'or et une autre verge d'argent doré, un fermail de matines pour faire ung calice et pour acheter une chesuble et tous aultres ornements, lesquels ornements serviront à dire les messes dessus dittes.

« Et en oultre je donne deux escus d'or vallant soixante dix sols pour avoir un missel pour servir à dire les messes dessus dittes.

« *Item*, je donne à ma niepce Marie, fille de Jehan Loyseau pour ayder à la marier la somme de cinquante livres, avec une Heures de fame lesquelles sont fermées de deux fermetz d'argent.

« *Item*, je donne le mariage de quatre pauvres filles lesquelles prieront Dieu pour moy.

« Et premierement je donne à la fille de Jehan Fournier, laquelle est ma filleule, un lit garni de couessins, six draps et une couverte de thoille, deux touailles, deux horilliers et quatre serviettes, une pinte, deux escuelles, un plat d'estain, un chaudron, une pelle, une vache, six brebis et un graud chandelier de cuivre.

« *Item*, je donne à la fille de George Hilairon laquelle a nom Jehanne, un lit garni de six draps, un couessin, une couverte de futaine, un coffre, deux touailles, deux horilliers, quatre serviettes, une pinte, deux escuelles d'estain, un grand chaudron, une pelle d'azain au choys de la fille, une vache, un veau et six chez de brebis, avec un septier de froment de rente, mesure de Loche, laquelle m'est deue sur l'héritage de la Grimaudière.

« *Item*, plus je donne à deux autres filles pour ayder à les marier voire à la délibération de mes exécuteurs la où ils verront qu'il sera bien employé à chacune d'elles filles six draps de lit avecque un horillier; à chacune deux touailles, quatre serviettes, à l'une un chaudron, à l'autre une pelle, à chacune une vache et à chacune six chez de brebis; à une une pinte, à l'autre une choppine, à chacune un chandelier de cuivre.

« *Item*, je donne à Hilairon une robbe doublée de blanchet, un pourpoint de peau de bische.

« *Item*, je delaisse à Monsieur mon maistre deux arbalestes, une tilloire, un trait et un piot pour en faire à son bon plaisir.

« *Item*, je delaisse à Mademoiselle ma metresse mes harnoys pour en faire à son bon plaisir.

« *Item*, je donne une robbe tannée, fourrée de renard, qui sont en mon marchepied pour mettre et employer à avoir un mantheau rouge pour prester aux mariés, lequel mantheau sera mis entre les mains des procureurs de la paroisse pour le garder et prester à ceux qui en auront nécessité. »

Charles Jouanneau était curé de Sainte-Julitte en 1664; — Claude de Bunon en 1689.

Cette paroisse formait une châtellenie relevant de la baronnie de Preuilly à foi et hommage lige. Vers 1320, elle appartenait à Godemar de Lignières, qui eut une fille, Florie, dame de Sainte-Julitte, mariée à Jean le Meingre, dit Boucicaut, premier du nom, maréchal de France. Celui-ci mourut à Dijon en mars 1368. Son corps, transporté à Tours, fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Martin. Florie de Lignières décéda en 1406 et eut sa sépulture dans le même lieu (V. *Boucicaut*, t. I, p. 322). — Jean le Meingre, dit Boucicaut, fils du précédent, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, fut aussi seigneur de Sainte-Julitte. Il mourut au château d'Esbeck, en Angleterre, en 1421. Vers 1390, il avait vendu le terre de Sainte-Julitte à Guy de Craon, chambellan du roi Charles VI, fils de Guillaume de Craon, premier du nom, et de Marguerite de Flandre.

Guy de Craon fit son testament le 14 octobre 1401 et mourut, sans enfants, peu de temps après. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de

Châteaudun. Il avait légué la châtellenie de Sainte-Julitte à sa femme, Jeanne de Chourses.

Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, frère de Jeanne, hérita de ce domaine vers 1420.

Guillaume de Chourses, fils de Jean, était seigneur de Sainte-Julitte en 1425. Il avait épousé Jeanne de Tucé.

La châtellenie passa ensuite à Baudouin de Champagne, seigneur de Tucé, grand-bailli de Touraine (1430), par suite de son mariage avec Jeanne de Tucé, veuve de Guillaume de Chourses.

Anne de Champagne de Tucé, fille unique de Baudouin et dame de Sainte-Julitte, épousa Louis de Bueil, fils de Jean IV de Bueil et de Marguerite Dauphine, qui fut tué dans une joûte, à Tours, en 1446.

Louis de Bueil n'eut pas d'enfants. Les biens de sa femme, qui mourut peu de temps après lui, échurent, par héritage, à la famille de Saint-Père.

Le 20 janvier 1486, Jehan de Saint-Père, seigneur de Clainchamp et de Sainte-Julitte, rendit *hommage*, pour cette dernière terre, au baron de Preuilly.

Voici le texte de l'aveu :

« De vous noble et puissant seigneur, Pregent, « baron de Preuilly et seigneur du Blanc en « Berry, je, Jehan de Saint-Père, écuyer, sei- « gneur de Clainchamp et de Ste-Julitte, tiens et « advoue à tenir de vous, à cause de votre chas- « tel, chastellenie, baronnie de Preuilly, à foi et « hommage-lige et aux loyaux aydes, telles « comme ceux dont la cause vous ont acoustumé « faire quand elles y adviennent droit, selon la « coustume du pays, et je tiens à mon domaine, « mon chastel, chastellenie..... fief et seigneurie « du dit lieu de Ste-Julitte, avec la justice, juri- « diction et droits qui appartiegnent et doivent « appartenir à la dicte chastellenie, à scavoir est, « justice patibulaire à quatre piliers fournis et « garnis de liens par dedans et par dehors, et « quatre pomelles sur les dicts pilliers, droict de « pleds, assises, guet, péage, aulmonerie, mala- « drerie, scel à contrats et aultres droicts appar- « tenant à la dicte seigneurie et chastellenie : « c'est à scavoir : mon chastel de Ste-Julitte avec « la clôture, fosses et forteresses. *Item*, ma pré- « vôté et péage du dit lieu, mes mesures à blé, « à vin, aulnage, mesures d'aulnes à toiles et « draps, poids de crochets et de balance, pour « bailler et faire bailler à tous mes hommes sub- « jects, et par toute ma dicte chastellenye et mon « sep pour les faire ajuster, et de les faire appor- « ter pour les faire visiter, ajuster : et ny de faire « depencher tous chemins empêchés au dedans « de sa dite chastellenie..... »

Jehan de Saint-Père mourut vers 1495, laissant un fils unique, Adam, qui fut seigneur de Sainte-Julitte, et épousa Charlotte de la Haye.

Antoinette de Saint-Père, fille d'Adam, fut mariée, en 1515, à Louis le Roy, chev., et eut cette châtellenie en dot. Louis le Roy était capitaine des gardes du corps et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il eut deux enfants : François, qui suit, et Madeleine, qui épousa, le 1er juin 1550, Jean de Rouville, lieutenant au gouvernement de Normandie.

François le Roy, chev., comte de Clainchamp, seigneur de Sainte-Julitte, lieutenant-général de Touraine, capitaine-gouverneur du château de Chinon, épousa, en premières noces, Antoinette de la Tour, fille de François de la Tour III, vicomte de Turenne, et de Louise de Bologne; et, en secondes noces, Renée de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus, et de Renée de Coesmes. Il mourut sans postérité le 18 février 1606. Vers 1593, il avait vendu la châtellenie de de Sainte-Julitte à Louis Brisson, avocat au Parlement de Paris.

Louis Brisson mourut vers 1630. Ses biens passèrent à sa sœur, Louise Brisson, que l'on voit qualifiée de dame de Sainte-Julitte, dans plusieurs actes d'état civil de la paroisse de Saint-Flovier.

En 1700, la seigneurie de Sainte-Julitte appartenait à Bernard de Saint-Jean, chev., baron de Pointis, chef d'escadre des armées navales du roi.

Ses héritiers, par actes des 2 novembre 1707 et 21 novembre 1708, vendirent ce domaine à Claire Renaudot, veuve de Jacques Chaspoux, seigneur de Verneuil, et qui rendit hommage au baron de de Preuilly, le 4 avril 1710.

Voici le texte du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion par le bailli de la baronnie de Preuilly :

« Aujourduy quatre avril mil sept cent dix, par devant nous Jean Mestivier, advocat au parlement, bailly et juge ordinaire de la baronnie de Preuilly, première de Touraine.

« A comparu en personne dame Clerc Renodot, veuve de deffunt Messire Jacques Chasepoux chevallier seigneur de Verneuil, en son vivant lieutenant des gardes de son altesse Royalle Monseigneur le duc d'Orleans et trésorier de France honnoraire au bureau des finances de Tours, assistée de Maître Louis Villeret son advocat laquelle nous a remontré que par contrat et transaction des deux novembre 1707 et vingt un novembre 1708 reçu par Bouchard nottaire royal a Loches, elle avait acquit des heritiers de deffunt Messire Bernard de Saint Jean, chevallier, baron de Pointis, chef descadres des armées navalles du Roy,

« La chastellenie terre et seigneurie de Sainte Julite, relevant nuemant de cette baronnie a foy et hommage lige, de sorte que pour satisfaire a la coutume elle se serait transportée par devant nous dans cette ville, aux fins de rendre a Monseigneur de cette cour la foy et hommage quelle luy doit a cause de la ditte chastellenie de Sainte

Julite, a quoy elle requère dêtre reçue, offrant pour cette effet de faire des soumissions en tel cas requis.

« Sur quoy faisant acte a la dite dame Renodot de sa comparution, dire et réquisition de sorte quelle est recue a faire la dite foy et hommage lige, pour raison de la dite chastellenie terre et seigneurie de Sainte Julitte quel fait après sestre mise en devoir de vassal lequelle a fait observer les solemnités au tel cas requises en présence du procureur de la cour. Elle a fait entre nos mains pour mondit seigneur de cette cour foy et hommage lige de ladite chastellenie terre et seigneurie de Sainte Julite et ensuite fait le serment de fidélité tel que le vassal doit a son seigneur, le tout sauf le droit de mon dit seigneur et l'autruy et ce a la charge de le payer et acquiter tels quils sont deus et de donner par la dite dame son adveu dans le temps de la coutume.

« Donné et fait par nous bailly et juge sur ce requis le jour et an que dessus ainsy signé : Mestivier, C. Renaudot, Michelle, Villeret et Roy, greffier. »

Eusèbe-Jacques Chaspoux, fils de Jacques Chaspoux et de Claire Renaudot, obtint, en avril 1746, l'érection, en marquisat, de la terre de Verneuil avec union de celles de Sainte-Julitte, de Chaumussay, Saint-Flovier et autres. Il mourut le 2 janvier 1747, laissant, de son mariage avec Louise-Françoise de Bigres, un fils unique, Eusèbe-Félix, marquis de Verneuil, comte de Loches, seigneur de Sainte-Julitte, Saint-Flovier, Chaumussay, etc., grand-échanson de France et introducteur des ambassadeurs, marié, le 24 juin 1743, à Anne-Adélaïde de Harville.

Eusèbe-Félix Chaspoux, dernier seigneur de Sainte-Julitte, comte de Loches, grand-échanson de France, comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789.

Maires de Sainte-Julitte. — Denis-Jacques Bureau-Desclaux, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Louis Arnault, 1820. — René-Louis Dard, 3 janvier 1826.

Arch. d'I.-et-L., E, 23, 103, 108, 260; *cure de Sainte-Julitte.* — D. Housseau, III, 931, 1033; IX, 4100; XI, 4867; XIII, 7331 7332, 8208. — Registres d'état civil de Saint-Flovier. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou,* 93. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 45, 74. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* I, 325. — *Étrennes à la noblesse,* VIII, 86. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* V, 234. — *Mémoires de Michel de Castelnau,* III, 99. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* XIV, 378. — Ménage, *Hist. de Sablé,* 269. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.* XI, 28, 30, 285. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 289; VIII, 571. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Dictionnaire universel de la France,* III, 582.

Julitte (forêt de **Ste-**). — Une partie se trouve sur le territoire de Saint-Flovier, l'autre sur la commune de la Celle-Guenand.

Jullien (Amable), né à Rouen le 15 juillet 1810, vint s'établir à Tours, où il travailla dans une imprimerie, puis dans les ateliers du chemin de fer d'Orléans comme mécanicien-chauffeur. En 1848, il fut nommé député du département d'Indre-et-Loire par 39,036 voix. — (C.-M. Lesaulnier, *Biographie des* 900 *députés à l'Assemblée nationale.* — *Biographie des membres de l'Assemblée nationale, par une société de littérateurs,* Paris, Krabbe, 1849, in-8°. — *Journal d'Indre-et-Loire,* 1848.)

Jumeau ou les **Jumeaux,** f., c^ne^ de Saint-Aubin. — *Jumeau,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Jumeau (le), f., c^ne^ de La Ferrière.

Jumeau (l'étang), ou des **Jumeaux,** c^ne^ de Saint-Roch. — *Étangs-des-Jumeaux,* carte de l'état-major. — Il relevait du fief de Saint-Roch, et appartenait, en 1524, à Jacques de Beaune, baron de Semblançay. Par acte du 11 octobre 1669, le duc de Luynes le vendit à Nicolas Chauvereau à condition qu'il le tiendrait féodalement de lui à foi et hommage simple et 6 deniers de franc-devoir, (Arch. d'I.-et-L., C, 585; *fief de Saint-Roch.*)

Jumeau (Altin), né à Orléans en 1659, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à Saint-Florent de Saumur le 21 juillet 1677. Élu prieur de l'abbaye de Cormery le 15 juin 1696, il passa, quelques années après, à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, où il mourut le 18 septembre 1721. — (*Cartulaire de Cormery,* cxxxiv. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Jumeaux (les), f., c^ne^ d'Avrillé.

Jumeaux (bois des), c^ne^ de Bossée.

Jumeaux (les), vil., c^ne^ de Bournan, 19 habit. — *Les Jumeaux,* carte de Cassini.

Jumeaux (l'étang des), ou **Grand-Étang,** c^ne^ de Civray-sur-Cher. — Il formait un fief relevant d'Amboise et pour lequel Jean Goussard rendit aveu en 1482. Par la suite il fit partie du domaine royal. Son étendue, en 1764, était de 78 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336. E, 26. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

Jumeaux (les), f., c^ne^ de Joué. — Ancien fief. En 1676, il appartenait à N. Fouquet, sieur de la Sagerie, président trésorier de France, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 23.)

Jumeaux (les), c^ne^ de Saint-Aubin. V. *Jumeau.*

Jumeaux (l'étang de), c^ne^ de Saint-Roch. V. *Jumeau.*

Jumeaux, f. et étang, c^ne^ de Souvigny. — *Petit-Étang-de-Jumeaux,* xviie siècle. — L'étendue de l'étang était de 17 arpents en 1764. En 1790, il dépendait de Chanteloup. — (Arch. d'I.

et-L., C, 336; E, 26; *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

Joumeaux (le lieu des), près de Givraizay, c^ne^ de Thilouze.

Jumelière (la), f., c^ne^ de Langeais. — En 1771, elle appartenait à Henri Quirit, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 114.)

Jumelle (la), f., c^ne^ de Semblançay.

Jument (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny.

Juncheria. V. *la Jonchère,* c^ne^ de Saint-Branchs.

Juneuil, Junolio *(vinea de).* — Cette vigne, située près de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, est mentionnée dans l'*Histoire de Saint-Julien,* insérée dans les *Chroniques de Touraine,* publiées par A. Salmon, p. 221.

Junot (Joseph), chanoine de l'église de Cambray, aumônier des gardes françaises, fut nommé abbé d'Aiguevive au mois d'avril 1745, en remplacement de Jacques Tuffet. Il donna sa démission en 1760 et eut pour successeur Antoine Noguier, docteur de Sorbonne. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Aiguevive.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* VIII, 79; IX, 161.)

Jupault, ham., c^ne^ de Saint-Ouen. — *Jupeau* ou *Jupeaux,* XVIIe et XVIIIe siècles. — *Jupault,* carte de l'état-major. — *Jupaux,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Pocé à foi et hommage simple. En 1521, il appartenait à Jacques Malon; — en 1605, à Claude Malon; — en 1652, à Edme de Taillevis; — en 1615, à François-Paul de Taillevis, Éc.; — en 1763 à Jean Hubert, marchand-cirier à Amboise, qui rendit aveu le 24 avril. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 38, 44, 131. — Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 38, 41, 51. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

Jupeau, f., c^ne^ d'Auzouer. — *Juppeaux,* 1626. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Jacques Morin; — en 1626, à César Forget; — en 1715, à Hercule-Charlemagne des Tailleaux. — (Arch. d'I.-et-L. — Archives du château de Pierrefitte. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaurenault.*)

Jupeau, f., c^ne^ de Morand. — *Jupeau,* carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Juperie (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Jupilles, ham., c^ne^ de Mazières, 10 habit. — *Jupille,* carte de l'état-major.

Jupilles (le lieu de), paroisse de Chanceaux-sur-Choisille. — Il est cité dans un acte du 19 mai 1267. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Juppeau, c^ne^ d'Auzouer. V. *Jupeau.*

Juquellerie, ou **Juquellière** (la), f., c^ne^ de Nouzilly. — *Gagnerie de la Juquelerie,* 1330, 1528, 1631. — *Juquelerie,* carte de Cassini. — Elle dépendait du fief de la Roche. Par acte du 6 décembre 1631, Pierre Martin la vendit à l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche et de l'abbaye de Beaumont-les-Tours.*)

Jusalière (la), fief relevant de Faye-la-Vineuse. — Le 30 mars 1473, Guillaume le Roy, Éc., rendit hommage à Jean de Bueil, seigneur de Faye. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436.)

Juscorps, f., c^ne^ de Saint-Règle.

Juspie (bois de), c^ne^ de Brizay.

Juspie, c^ne^ de Genillé. V. *Juchepie.*

Juspie, c^ne^ de Luzé. V. *Juchepie.*

Juspie, c^ne^ de Panzoult. V. *Juchepie.*

Juspillard, vil., c^ne^ de Larçay, 21 habit. — *Jusse-Pillard,* 1656. — *Juspillard,* carte de l'état-major. — Ancien fief. Il relevait du château de Larçay et appartenait, en 1656, à Jacques Guillery, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Tours; — en 1761, à Charles Audebert, fabricant à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 140; G, 16. — *Minimes du Plessis.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Jussai, c^ne^ de Chaumussay. V. *Jussay.*

Jussanniere (la), ou **Jusseaumière,** f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Jussans (les), c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte. V. *Jusseaumes.*

Jussay (le fief de), paroisse de Barrou. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny, à laquelle il fut réuni vers 1600. — (Arch. d'I.-et-L., E 103.)

Jussay, ou **Jussai,** f., c^ne^ de Chaumussay. *Jussé,* 1777. — *Jussée,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte à foi et hommage plain. En 1786, il appartenait à Jean-Samuel d'Harembure, seigneur de Granges, gouverneur de Poitiers, chevalier de Saint-Louis, fils de Paul d'Harembure, chev., seigneur de Romefort, de la Chévrie, de la Roche-Aguet, mousquetaire du roi, et de Marie-Anne de Moussy. Jean-Samuel d'Harembure comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789. — (Registres d'état civil de Chaumussay. — Arch. d'I.-et-L., C, 602; F, 23. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* X, 106.)

Jusseaumes (les), ou **Jussiaumes,** vil., c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte, près du ruisseau de Vitray, 25 habit. — *Les Jussans,* carte de Cassini.

Jusseaumière (le lieu de la), paroisse de Fondettes. — Il relevait censivement de Charcenay (1588). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Charcenay.*)

Jussée, c^ne de Chaumussay. V. *Jussay*.

Justerie (les Haute et Basse-), f., c^ne de Fondettes. *Jouaterie*, 1429. — *Justerie*, carte de l'état-major. — Elles relevaient du fief de Martigny et appartenaient au prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Justerie (la), f., c^ne de Saint-Roch. — Elle relevait censivement de la Chapelle-Saint-Remi (1672.) — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch.*)

Justice (la), f., c^ne de Bossay.

Justice (la), f., c^ne de Brèches.

Justice (croix de la), c^ne de Brèches, près du chemin dit des Césars, ancienne voie romaine.

Justice (la), c^ne de la Chapelle-Blanche. V. *Justrie.*

Justice (le lieu de la), c^ne de Chédigny. — *La Justice*, carte de Cassini.

Justice (le lieu de la), près des Perrés, c^ne de Chemillé-sur-Dême.

Justice (le lieu de la), près de la Donnerie, c^ne de Chemillé-sur-Indrois.

Justice (le lieu de la), près de la Riffaudière, c^ne du Grand-Pressigny.

Justice (le lieu de la), c^ne de Luzé, près du chemin de Luzé à Marigny.

Justice (le lieu de la), c^ne de Noizay, près du chemin de Chançay à Gaugaine.

Justice (le lieu de la), près du moulin du Temple, c^ne de Nouâtre.

Justice (le lieu de la), près de Guillemidi, c^ne de Noyant.

Justice (le lieu de la), près du Carroir, c^ne de Rouziers.

Justice (le lieu de la), près de Vrillé, c^ne de Saint-Épain.

Justice-de-Thais (le lieu de la), près de Thais, c^ne d'Yzeures.

Justices (le lieu des), c^ne de Beaulieu.

Justices (le lieu des), près de la Vallée-de-Raye, c^ne de Chançay.

Justices (le lieu des), près du Petit-Bouqueteau, c^ne de Chinon.

Justices (le bois des), près des Vérons, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Justices (le lieu des), près du Moulin-Girault, c^ne de l'Ile-Bouchard.

Justices (le lieu des), c^ne de Lerné, près des limites de Vezières (Vienne).

Justices (le lieu des), c^ne de Ligré, près du chemin de Ligré à Chinon.

Justices (le lieu des), c^ne de Montlouis, près chemin de la Ville-aux-Dames à Montlouis.

Justices (le lieu des), près du Grand-Village, c^ne de Nouans.

Justices (le lieu des), près de Saint-Gilles, c^ne de Saint-Christophe.

Justices (le lieu des), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps, près de la Loire.

Justices (le lieu des), près de Trogues.

Justonnière (le fief de la), paroisse de Marcilly-sur-Maulne. — Il relevait du duché de Château-la-Vallière. Le 26 août 1748, Marie-Augustine de Vaugirault, veuve de Louis du Plessis, rendit hommage pour ce fief. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaux.*)

Justonnière (la), ou **Haute-Justonnière,** f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Justonnière*, ou *Boulenay*, 1738. — *Justonnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Saint-Christophe et, pour une partie, de la collégiale de Bueil. — En 1506, il appartenait à Pierre de Maillé, qui rendit hommage le 17 septembre; — en 1789, à N. le Pellerin de Gauville. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 10773 *bis.* — (Arch. d'I.-et-L., G, 257; *Chapitre de Bueil; terrier d'Œ.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346.)

Justrie (la), ou **Justice,** f., c^ne de la Chapelle-Blanche.

Juyé de Morie (Isaac de), conseiller au Grand-Conseil, échevin de Paris, maître des requêtes (1616), conseiller d'État, fils de Pierre de Juyé, seigneur de Forges, fut nommé intendant de Tours en 1632. Il épousa, en premières noces, Madeleine de Champrond, fille de Jacques de Champrond, président aux Requêtes, et de Madeleine de Montmirail; et, en secondes noces, Françoise Giroult, fille de Claude Giroult, trésorier de France à Soissons, et de Marie Targay. Il mourut à Paris le 25 septembre 1651. — (De Courcelles, *Diction. de la noblesse*. III, 340. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XI, 178. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 124.)

Juyère (la), c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon. V. *Jouzière.*

K

Kaino, Kainonense *(castrum)*, **Kainonensis** *vicaria*. V. *Chinon.*

Karus V. *Cher (le).*

Katherinæ *(burgus Sanctæ)*. V. *Catherine-de-Fierbois (Sainte-).*

Kercio, *villa*, ou **Kerutio.** — Ce domaine figure parmi ceux que Théotolon, archevêque de Tours, donna à l'abbaye de Saint-Julien, au mois d'août 943. Il était peu éloigné de Chanceaux (sur Choisille), mentionné dans le même acte de donation (*villa Cancellis*). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, n° 1278.)

Kergariou (Joseph-François-René-Marie-Pierre de), comte de l'Empire, né à Lannion (Côtes-du-Nord) le 25 février 1779, était fils d'un magistrat du Parlement de Rennes. Après avoir rempli les fonctions de chambellan de l'Empereur, puis celles de sous-préfet de l'arrondissement du Hâvre, il fut nommé préfet d'Indre-et-Loire, par décret du 26 décembre 1811, en remplacement du baron Lambert. Le 6 août 1814, il reçut solennement, à Tours, le duc d'Angoulême, et lui adressa, à la tête des autorités de la ville, un chaleureux discours dans lequel il se félicitait du retour des Bourbons, retour qui comblait les vœux de tous les Français. Le 14 septembre de la même année, il prêta serment de fidélité au roi, à la mairie de Tours, avec MM. Bacot, sous-préfet du premier arrondissement, Lemaître, sous-préfet de Loches, et le baron Deslandes, maire. Appelé, le 13 du mois suivant, à la préfecture de Strasbourg, il adressa aux fonctionnaires du département d'Indre-et-Loire une lettre d'adieux où on lisait : « Les temps de mon administration ont été difficiles. Je suis bien loin « d'avoir pu faire tout le bien que j'aurais désiré; « mon successeur sera plus heureux. Cependant « j'ai obtenu quelques résultats importants. La « construction des écuries du château, l'assainissement du ruau Sainte-Anne, dont la plantation doit avoir lieu incessamment, la libération de la dette de l'hospice de Tours, etc., « telles sont les entreprises exécutées. De grandes « communications vicinales doivent être poursuivies. Tout est préparé pour faire les plantations de la levée du Cher, depuis Sainte-Anne « jusqu'à Montlouis, travail qui sera aussi agréable pour les environs de Tours qu'avantageux « pour les communes et les propriétaires riverains. J'aurais voulu faire plus encore : le Roi « en a ordonné autrement et m'appelle à la préfecture de Strasbourg. »

Il donna sa démission de préfet du Bas-Rhin lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe et reprit ses fonctions le 8 juillet 1815. Il passa ensuite à la préfecture de la Seine-Inférieure, le 2 août de la même année, fut nommé député des Côtes-du-Nord en 1820, puis pair de France le 5 novembre 1827. Il mourut à Grandville (Côtes-du-Nord) le 15 juin 1849. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre royal de Westphalie.

Lardier, *Hist. biographipue de la Chambre des pairs* (1829). — *Biographie des préfets*, Paris, 1828 (p. 268). — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1440. — Saint-Maurice-Cabany, *Le nécrologe universel*, VII, — *Mémorial administratif d'Indre-et-Loire* (1816), p. 35. — *Le Moniteur universel*, 1489.

Kerleroux, f. et chât., c^{ne} de Manthelan, 12 habit. — *Kerleroulx*, carte de l'état-major.

Kinonis *castrum*. V. *Chinon.*

Koetquis (Philippe de). V. *Coetquis.*



ADDITION

A LA NOTICE SUR HUISMES

Les épitaphes suivantes, qui se trouvent dans l'église de Huismes, ne nous ont été envoyées qu'après le tirage de la feuille contenant l'article relatif à la commune de Huismes :

HIC JACENT
FRANCISCUS LEROYER DE LA SAUVAGERE
DOMINUS DARTEZE
PRŒNOBILIS SCUTATUS
EQUES ORDINIS S. LUDOVICI INGENIARIUS MILITARIS
PRŒFECTUS PRO REGE MUNIMENTORUM SALMURI
NECNON ANDEGAVI ET PONTIS SAII.
NOBILIOR MORUM NOBILITATE FUIT,
INTEGER INGENUS, VERAX DEIQUE CULTOR
GENEROSUS FERE PER SEXAGINTA ANNOS.
PRO REGE ET PATRIA TULIT ARMA.
OBIIT NONIS SEPTEMB. DIE VENERIS
IN DOMO SUA DE LA BRETAUDIÈRE
ANNO MDCCXLIX
A CHRISTO NATO 21° MAII 1674
ET
MARIA GERTRUDA MAZILLES DE FOUQUEROUL
UXOR
DOTIBUS EXIMIIS CONSPICUA
OMNIBUS FLEBILIS ET DEFLETA
DIEM SUPREMUM OBIIT VI CALEND. FEBRUARII
DIE SABATI ANNO ÆTATᵗ LXVIII. M.DCCLIX.
IN AMARITUDINE ANIMÆ SUÆ
PATRI ET MATRI
HUNC TUMULUM EREXIT
—
EXTREMA OFFICIA SOLVENS
FELIX FRANCISCUS
FILIUS PRIMOGENITUS
R. P.

Cette épitaphe était accompagnée d'armoiries, aujourd'hui mutilées. La devise seule est restée lisible : *Pro fide et patria.*

ICI REPOSE LE CŒUR DE Mre BENJAMIN GAULT, BARON DE BENNEVAL, GÉNÉRAL DE BRIGADE ET COMMANDANT DE L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, NÉ A TOURS LE 9 MAI 1772 ET DÉCÉDÉ A DANTZIG, LE 6 AVRIL 1813, PENDANT LE SIÈGE DE CETTE PLACE, PAR L'ARMÉE DES ALLIÉS. MILITAIRE AUSSI BRAVE QUE GÉNÉREUX, IL SUT SE CONCILIER L'ATTACHEMENT, L'ADMIRATION DE SES COMPAGNONS D'ARMES ET L'ESTIME DES ENNEMIS. BON FILS, BON FRÈRE, BON AMI, IL POSSÉDA A UN DÉGRÉ ÉMINENT, LES QUALITÉS QUI CONSTITUENT L'HOMME.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

9446 — Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXX

TOURS, IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE
6, rue Chaude, 6

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

D'INDRE-ET-LOIRE

ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE

PAR

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

Vice-Président de la Société archéologique de Touraine
membre de la Société des gens de lettres

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

TOME IV



TOURS

IMPRIMERIE ROUILLÉ - LADEVÈZE

6, rue Chaude, 6

1882

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

D'INDRE-ET-LOIRE

ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE.

La Baume le Blanc (Pierre de), abbé de Boisaubry, succéda à Jacques Bienassis, en 1570. Il était évêque de Saint-Flour en 1576. Il mourut en 1592. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Boisaubry*. — *Gallia christiana*, II. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 182.)

La Baume le Blanc (François de), chevalier de Malte, né le 13 juillet 1613, lieutenant pour le roi des ville et château d'Amboise, mourut en 1644. Il était fils de Jean de La Baume le Blanc, chev., seigneur de la Gasserie, et de Françoise de Beauvau. On a de lui un ouvrage qui ne fut publié que vingt-deux ans après sa mort et dont voici le titre : *Pratiques et maximes de la guerre, enseignant les charges des généraux, les devoirs de tous les officiers d'armée*, etc., Paris, J.-B. Loyson, 1666, in-12. Deux autres éditions de cet ouvrage ont eu lieu, l'une en 1673, l'autre en 1675. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 492. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 276. — Moréri, *Diction. historique*, II, 107.)

La Baume le Blanc (Gilles de), né à la Vallière le 22 novembre 1616, fut doyen de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Nantes le 12 juin 1668. Il donna sa démission de doyen de Saint-Martin en 1678, et mourut à Tulle le 10 juin 1709. Il a publié un ouvrage intitulé : *La lumière du chrétien*, Paris, 1681, 2 vol. in-12. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V. — Moréri, *Diction. historique*, X. — *Almanach de Touraine*, 1756. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 277.)

La Baume le Blanc (Laurent de), chev., seigneur de la Vallière, baron de la Maisonfort, fut nommé lieutenant pour le roi au gouvernement d'Amboise, le 1er avril 1639, en remplacement de François de la Baume le Blanc, démissionnaire. Au mois de février 1650, la terre de la Vallière fut érigée pour lui en châtellenie, avec union des terres de Boissay, du Puy et d'Orfeuil. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 493. — Bibl. de Tours fonds Salmon, *titres d'Amboise*.)

LAB

La Baume le Blanc (Jean de), chev., seigneur de la Gasserie, la Vallière, Rougny, Boissay, Orfeuil, baron de la Papelardière, fut nommé gouverneur de Tours en 1639. Il mourut le 27 décembre 1647 et eut sa sépulture dans l'église de Reugny. Il était fils de Laurent le Blanc et de Marie-Adam de la Gasserie. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 491. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*.)

La Baume le Blanc (Maximilien-Henri de), sous-lieutenant des gendarmes de Bourgogne, fut nommé lieutenant du roi au gouvernement d'Amboise, le 15 juin 1697. Il était fils de Jean-François de la Baume le Blanc, marquis de la Vallière, baron de la Maisonfort, gouverneur du Bourbonnais, et de Gabrielle Glé de la Cottardrie. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 495.)

La Baume le Blanc (Louise-Françoise de), duchesse de la Vallière, serait née, d'après Chalmel, à Amboise, au mois d'août 1645. D'après A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, elle serait venue au monde à Saint-Médard de Ragney (Reugny). D'autres lieux de naissance sont indiqués par divers biographes. Ce qui est certain, c'est que la duchesse a été baptisée dans l'église de Saint-Saturnin, à Tours. Voici l'acte de baptême :

« Ce septiesme jour d'aoust mil six cent quarante quatre a esté baptizée Francoise Louyse, « fille de Messire Laurent de la Baume le Blanc, « chevalier, seigneur de la Valière, capitaine-« lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de Marie-Francoise Le Prevost, « ses père et mère. Fut son parrain Pierre Leblanc, escuier, sieur de la Roche, conseiller « du roy et président au siège présidial de ceste « ville, et sa marraine dame Louyse Labaume « Leblanc, veuve de feu messire Michel d'Evrard, « chevalier, seigneur de Roux et de Crissay, ca-

« pitaine d'une compagnie de chevaulx-léjers.
« — Signé : LEBLANC ; L. DE LABAUME LE BLANC ; « LAURENT DE LA BAUME LE BLANC ; CHAUF- « FOUR. »

A l'âge de dix-sept ans, Louise de la Vallière fut placée comme fille d'honneur chez la belle-sœur de Louis XIV. C'est là que commença entre elle et le roi une liaison, à laquelle des écrivains trop complaisants se sont efforcés de trouver un aspect intéresssant, et qui en somme n'était qu'un scandale des plus regrettables et un déplorable exemple d'immoralité offert aux populations. Pendant deux ans, c'est-à-dire de 1662 à 1664, cette liaison resta ignorée à la cour. Mais il arriva un jour que le voile fut déchiré par la jalousie d'une princesse qui avait pu croire un instant qu'elle avait fait quelque impression sur le cœur du roi. A partir de ce jour aucun ménagement ne fut gardé : Louise de la Vallière devint, aux yeux de tous, la maîtresse en titre et la grande dispensatrice des faveurs royales. Cette situation ne devait pas être de longue durée. Quelques années après, en effet, supplantée par la marquise de Montespan, complètement oubliée par son volage amant, elle dut songer à se retirer d'un monde où il n'y avait plus pour elle qu'amertume et sujet de dépit. Le 2 juin 1674, elle entra dans le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris, et prit le voile, sous le nom de Louise de la Miséricorde, le 3 juin de l'année suivante. Pendant trente-cinq ans, elle racheta ses fautes par un repentir sincère et par une observation sévère de la règle de son ordre. Lorsqu'au mois de novembre 1683, l'évêque de Meaux vint lui apprendre la mort d'un fils qu'elle avait eu de Louis XIV, le comte de Vermandois, elle versa d'abondantes larmes. Puis, tout à coup, s'essuyant les yeux : « Ah ! dit-elle, c'est trop « pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore « pleuré la naissance. » Elle mourut le 6 juin 1710, âgée de soixante-six ans. On lui attribue un ouvrage intitulé : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une âme pénitente*, Paris, 1688 ; Lyon, 1690, 1 vol. in-16. Par lettres patentes du mois de mai 1687, Louis XIV avait érigé en duché-pairie, pour Louise de la Vallière et sa fille, Marie-Anne de Bourbon (légitimée le 14 mai de la même année), les terres réunies de Châteaux, de Vaujours, de Courcelles et autres. En 1698, Marie-Anne de Bourbon donna les domaines composant ce duché, à Charles-François de la Baume le Blanc, qui obtint, le 7 février 1723, une nouvelle érection en duché-pairie. (V. t. II, p. 152.)

Lequeux, *Vie de Mme de la Vallière*. — *La vie et la mort de Mme la duchesse de la Vallière*, Paris, 1710, in-8°. — Quatremère de Roissy, *Histoire de Mme de la Vallière*, Paris, Le Normand, 1823, in-18. — *La vie de la duchesse de la Vallière*, Cologne, Jean de la Vérité, 1757, in-12. — L'abbé de Fromentières, *Prise d'habit de Mme de la Vallière*, 1675, in-12. — *Particularités de la vie du roi Louis XIV* (dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV). — *Histoire du Palais-Royal* (attribuée à Bussy-Rabutin), 1667, in-12. — De Genlis, *Vie pénitente de Mme de la Vallière*, Paris, Maradan, 1807, in-12. — Didot, *Biographie générale*, XXIX, 982. — *Almanach de Touraine*, 1785. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 233. — A. Jal, *Diction. critique de biographie et d'histoire*, 749. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 494. — Registres d'état civil de Saint-Saturnin de Tours. — *Mémoires de Mme de Motteville*, V, 216-17. — A. Giraud, *Mme de la Vallière* (dans le *Correspondant*, t. LXX, p. 470). — R. Cornut, *Confessions de Mme de la Vallière*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 276. — Moréri, *Dictionnaire historique*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 326.

Labée, cne de Genillé. V. *Abbée (l')*.

Labois (le lieu de), près de Château-Gaillard, cne de Couziers.

La Bonninière de Beaumont (Marc-Antoine, comte de), né à Beaumont-la-Ronce, le 23 septembre 1760, page de Louis XVI en 1777, capitaine au 9e de dragons en 1784, fut nommé lieutenant-colonel le 22 juillet 1792 et colonel le 7 août suivant. Arrêté à Lyon, comme suspect, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; mais son régiment protesta énergiquement contre cette condamnation et prit une attitude tellement menaçante, que les représentants du peuple, en mission dans le Rhône, firent annuler l'arrêt et ordonnèrent la mise en liberté du colonel. Dans la campagne d'Italie, où il servit sous Masséna, Scherer et Bonaparte, il obtint le grade de général de brigade (25 mars 1795). Il se distingua aux combats de Lodi, de Cremone et de Magnano (1796-99). Nommé général de division en 1803, il prit part aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et de Wagram. Le titre de comte de l'Empire lui fut conféré en mars 1808. Il adhéra à la déchéance de Napoléon et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Il mourut le 4 février 1830. Il était grand-officier de la Légion d'honneur. — (*Fastes de la Légion d'honneur*, III, 76. — Didot, *Biographie générale*, V, 33. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, II, 444.)

La Bonninière de Beaumont (Christophe-Armand-Paul-Alexandre, vicomte de), chevalier de Malte, sous-préfet de Vendôme en 1815, préfet de l'Aude en 1824, député de la Dordogne, conseiller d'État, fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 12 novembre 1828, en remplacement du vicomte Tassin de Nonneville. Il eut pour successeur, à la préfecture d'Indre-et-Loire, le comte Leclerc de Juigné (1er novembre 1829). — (*Biographie des préfets* (1826), p. 55. — Bibl. de Tours, manuscrit 1440. — *Journal d'Indre-et-Loire*, 1828-29.)

Labsonnière, cne de Ligueil. V. *Absonnière*.

Lac (le lieu du), cne de la Celle-Guenand, près du chemin de Preuilly à Betz.

Lac (le), f., c^ne de Champigny-sur-Veude. — *Les Lacs*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1684, il appartenait à Pierre Beauvillain; — en 1725, à François de Remigioux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 166-7.)

Lac (le lieu du), c^ne de Jaulnay, près du chemin de Richelieu à Mondion.

Laç (le moulin du), sur la Bourouse, c^ne de Luzé. — *Molendinus de Lacu*, 1131. — *Lac-Capreau*, 1672. — En 1131, Gilbert de Choignes céda à l'abbaye de Boisaubry tous les droits qu'il avait sur ce moulin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156. — D. Housseau, X, 4211.)

Lac (le bois du), c^ne de Marigny.

Lac (le), f., c^ne de Parçay-sur-Vienne. — *Lac-Bouin*, XVIIe siècle. — *Le Lac*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Trogues. En 1684, il appartenait à Charles Henry, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XIII, 8156.)

Lac-Alin (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait de Franc-Palais (1575). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-Arreau (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait de Franc-Palais, suivant un aveu rendu en 1672. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-aux-Anes (le lieu du), dans la forêt de Fontevrault, c^ne de Couziers.

Lac-Bacher (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais (1575). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-Bouère (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais (1575). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-Bouin (le), c^ne de Parçay. V. *Lac (le)*.

Lac-Bouson (le), petit étang, près de la Maison-Landry, c^ne de Beaumont-en-Véron.

Lac-Bureau (le lieu du), c^ne de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais (1575). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-Capreau (le), c^ne de Luzé. V. *Lac (le)*.

Lac-Carault (le lieu du), c^ne de Luzé, près du chemin de Nouâtre à Saint-Gilles. Il relevait du fief de Franc-Palais, suivant un aveu rendu le 6 août 1672, par Louis de Bernabé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Lac-de-la-Cour (le lieu du), dans le bois des Yvonetries, c^ne de Couziers.

Lac-de-Mousseaux (l'étang du), c^ne d'Avoine. — Il est cité dans un aveu rendu par le seigneur de Beaumont au château de Cravant, le 27 octobre 1657. — (Arch. d'I.-et-L., E, 165.)

Lac-de-Tetine (le), étang, c^ne de Savigny.

Lac-des-Dames (le lieu du), près de Cordais, c^ne d'Avoine.

Lac-Foiré (le lieu du), près de l'étang du Lac-de-Mousseaux, c^ne d'Avoine.

Lac-Jamet (le lieu du), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il est cité dans un aveu du 27 octobre 1657, rendu par Gabriel de Sazilly au seigneur de Cravant. — (Arch. d'I.-et-L., E, 145.)

Lac-Jouan (le lieu du), c^ne de Beaumont-en-Véron.

Lac-Lacune (le lieu du), c^ne de Beaumont-en-Véron. — Il est cité dans un acte du 27 octobre 1657. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164).

Lac-Martin (le lieu du), près de Chêne-Bossé, c^ne de Huismes.

Lac-Mort (le), c^ne de Saint-Benoit. V. *Jaulnay*.

Lac-Mort (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la forêt de Chinon, près des Hermites, c^ne de Cheillé, arrose la commune de Saint-Benoit, disparaît sous les sables, et va reparaître dans la commune de Huismes.

Lac-Mort (le bois du), fait partie de la forêt de Chinon.

Lac-Mousseau (le), c^ne d'Avoine. V. *Lac-de-Mousseaux*.

Laca (le), f., c^ne de Razines.

Lacadon (le lieu de), près des Roches, c^ne du Petit-Pressigny.

Lacas (le lieu des), ou **Marchais-Meunier**, près de la Saulaie, c^ne de Betz.

Lacas (bois de), près du ruisseau des Fontaines-d'Auzon, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Lacas (les), f., c^ne de Pernay.

Laccas (le lieu des), c^ne de Langeais, près du chemin de Langeais à Cléré.

Lach (le), c^ne de Chambourg. V. *Hélas*.

Lache (le), ham., c^ne de Bossée, 20 habit. — *Le Lache*, carte de l'état-major.

Lache (le), f., c^ne de Vallères.

La Coste (César-Laurent de), abbé de la Clarté-Dieu, succéda à Nicolas Navarre, évêque de Sidon, le 7 novembre 1753. Il mourut le 2 août 1785, et fut remplacé par René Sève. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *abbaye de la Clarté*.)

La Croix-de-Bléré, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 1 kilomètre de Bléré et à 25 de Tours. — *S. Quintinus ante Blireium*, 1035 (*Ex gestis cons. Andeg.*). — *Parochia S. Quintini juxta*

Blereium, 1223 (charte de Jean, archevêque de Tours). — *Parochia S. Quintini de Prato,* 1248; *Crux de Blereio, villa de Cruce de Blereio,* 1250 (chartes de Marmoutier). — *Feodus de Cruce de Blereio,* XIIIe siècle (charte de l'église de Tours). — *La Croez de Blere, paroisse de Saint-Quentin-des-Prez,* 1370 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *La Croix,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Denis-hors; au sud, par le Cher, qui la sépare de Bléré; à l'est, par Civray; à l'ouest, par Dierre. Elle est arrosée par le Cher — et par le ruisseau de la Croix-Villarçon. Elle est traversée par la route nationale n° 76, de Tours à Nevers; par les chemins de grande communication n° 31, de Châteaurenault à Châtellerault, et n° 40, de Tours à Saint-Aignan.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Caves (90 habit.). — La Gaillardière (20 habit.). — Nouefrault (12 habit.). — Le Mai, ou Mée, ancien fief, relevant d'Amboise. — Bray, ancien fief, relevant également d'Amboise. — La Guétaudière (13 habit.). — Boisgodeau, ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Brasier (34 habit.). — La Chauvinière (21 habit.). — Millerieux, ancien fief, relevant d'Amboise. — Fontenille (20 habit.). — La Féerie (15 habit.). — La Jarrière (10 habit.), ancien fief. — Lauconnière (10 habit.), ancien fief. — La Bessière (34 habit.). — La Bourrellerie, ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. — Le Four-à-Chaux (12 habit.). — La Herserie (10 habit.). — La Chevalerie, ancien fief. — La Grande-Folie (11 habit.). — La Roche (153 habit.). — Villefrault (81 habit.), ancien fief. — Le Chêne, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Pinquenetière (24 habit.). — Paradis (18 habit.), ancien fief, relevant des Cartes. — Le Plessis (21 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Les Defrocs, Vauhardy, la Viellière, la Brimballe, la Volanderie, la Petite-Folie, Fonteneau, la Grange-Baudet, le Champ-Laboureau, la Veauvelle, les Petits-Murs, les Sablons, etc.

Avant la Révolution, La Croix-de-Bléré était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné de Bléré et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1497 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé en novembre 1824.

Population. — 1088 habit. en 1801. — 1128 habit. en 1808. — 1148 habit. en 1810. — 1150 habit. en 1821. — 1171 habit. en 1831. — 1303 habit. en 1841. — 1386 habit. en 1851. — 1336 habit. en 1861. — 1363 habit. en 1872. — 1297 habit. en 1876.

Station du chemin de fer de Tours à Vierzon.

Bureau de poste et *perception* de Bléré.

Cette paroisse a été connue pendant plusieurs siècles sous le nom de *Saint-Quentin,* ou de *Saint-Quentin-des-Prés.* On commença à l'appeler *La Croix-de-Bléré* à partir du XIIIe siècle.

L'église, dédiée à saint Quentin, n'offre rien d'intéressant. Le chevet et le transsept appartiennent au style romano-bysantin secondaire.

CURÉS DE LA CROIX-DE-BLÉRÉ. — Pierre Torfou, 1634. — Jean Allin, 1656. — Gauvet, 1700. — Sébastien-Gatien Legros, 1747. — Florentin Desmée, 1765-89. — Bodin, curé constitutionnel, 1793. — Desmée, 1803. — Boureau, 1809. — Clovis Pinard, 1831. — Lhéritier, 1851. — Bardet, 1873. — Guéret, novembre 1873. — Cormier, 14 juillet 1878, actuellement en fonctions (1881).

LA MALADRERIE. — Cet établissement était peu important. En 1698, son revenu fut uni à celui de l'hôpital de Bléré.

Les registres d'état civil de La Croix commencent en 1515.

La seigneurie de La Croix

Au XIVe siècle, La Croix n'était qu'un simple hébergement. Par la suite, elle devint une châtellenie, puis une baronnie, sans que l'on sache comment ce dernier titre lui est venu. Elle relevait de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et soixante sols à muance de seigneur.

Guillaume de Sainte-Maure, vivant en 1250, est le premier seigneur connu. Il mourut en 1269, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne de Rançon.

Au commencement du XIVe siècle, le fief de La Croix était passé dans la maison de Maillé. Marie de Maillé, veuve de Péan de Maillé, seigneur de Brezé, et dame de La Croix-de-Bléré, épousa Geoffroy II de la Haye, baron de la Haye, seigneur de Neuilly-le-Noble, Mouzay, etc. De ce mariage naquit une fille unique, Isabelle, femme de Pierre de Marmande, baron de la Haye, seigneur de Faye-la-Vineuse et de la Roche-Clermault. En 1370, Marie de Maillé rendit hommage à l'archevêque de Tours pour sa terre de La Croix. Voici le texte de l'aveu :

« De vous reverant père en Dieu mon très chier seigneur monseigneur l'arcevesque de Tours, je, Marie de Maillé, dame de la Croez de Bleré, tiens et advoe à tenir a foy et homage lige les choses qui s'ensuyvent :

« Premierement mon habergement séant près de la Croez de Bléré et la ville de la Croez o ses appartenances, comme maisons, terres, vergiers, arbres fruitaux, mon four a ban seant dedans, si comme tout se poursiet et comporte en lonc et en lé avec les haies, foussez et cloison d'iceluy habergement.

« *Item,* trente arpents de vignes ou environ séans en la paroisse St Quantin des Prés en plusours pièces que plusieurs personnes souloient tenir de moy et de mes prédecesseurs à trente septiers de seigle et trente chappons avec certaine rente, ycelle rente estoit payée au jour de la

St Michel; lesquelles vignes me sont demorées tant par quittances comme vaccans pour défaut des héritiers pour les dictes rentes.

« *Item,* trente et cinq arpenz de prez et pasturaux ou environ séans en la dite paroisse en plusieurs pièces, lesquelx prez et pasturaux soloient tenir plusieurs personnes de moy et de mes prédecesseurs a vint livres de rente ou tous poiez au jour de St Bris chacun an; lesquielx prez et pasturaux sont demorés à moy et mes prédecesseurs pour les rente ou cens dessus dits tant par quittances et eponses faittes comme vaccans pour deffaut de heritiers.

« *Item,* deux cent et cinquante arpents de terre ou environ ou les places et plusieurs maisons et autres appartenances desdittes terres seans en la dite paroisse en plusieurs lieux, lesquelles terres ou leurs appartenances plusieurs personnes soloient tenir de moy ou de mes prédecesseurs partie à rente de blés et de chappons qui estoit payée à la St Michel chacun an, et parties à terceries et quarteries et autres partie et diesmes, terrages et autres devoirs annuelx; lesquelles terres et leur appartenance sont demourées à moy et à mes prédecesseurs pour les decertes et debvoies dont elles estoient chargées tant par quittances comme vaccans deffaut d'heritiers.

« *Item,* dix arpents de bois ou environ seans en la dite paroisse en une pièce, lesquelx bois soloient tenir plusieurs personnes de moy et de mes prédecesseurs et dis sextiers de froment et dix chappons de rente qui estoit poiée à la St Michel chacun an; lesquelx bois sont demorés à mon domaine pour la ditte rente.

« *Item,* les places ou souloient estre mon estanc et mon molin audit lieu de la Croez et la chaucée d'iceluy estanc o leur appartenances et deppendances si comme tout se poursuyt et a esté accoutumé expletier de moy et de mes prédecesseurs seigneurs du dit lieu d'ancienneté.

« *Item,* en feage les choses qui s'ensuivent, c'est à savoir les mouaux a mon dit molin et les cuissiers ou fournages a mon dit four par contrainte, et le droict de les y contraindre et prendre mousture et fournage, telx comme il est accoustumé de moy et de mes prédecesseurs d'ancienneté, touttefois que les dits molins et fours seront en estat suffisament.

« *Item,* le droit de prendre amandes et forfetives sur mes dits mouaux et cuissiers touttefois qu'ils feront deffaut de mouldre ou cuire à mon dit molin et four ainsi comme il est accoustumé estre fait d'ancienneté.

« *Item,* trente sols en deniers appelés charrois que plusieurs personnes que doivent et sont tenus de paier a rendre ou a mes alloés en mon dit habergement au jour de la St Jean Baptiste chacun an par raison de certaines choses que ils tiennent de moy à iceluy devoir.

« *Item,* trente sols en deniers appelés taillée que plusieurs personnes me sont tenus paier et rendre ou a mes alloés en mon dit habergement au jour de la me-aoust chacun an par reson de certaines choses que ils tiennent de moy à celuy devoir.

« *Item,* quinze sols en deniers appelés taillée que plusieurs personnes sont tenus me paier et rendre ou à mes alloés en mon dit habergement le jour de la feste nostre Dame en septembre chacun an par raison de certaines choses que ils tiennent de moy à celuy devoir.

« *Item,* trois sextiers de froment de rente que certaines personnes me doivent et sont tenus paier et rendre ou a mes alloés en mon dit habergement au jour de la St Michel chacun an, par raison de certaines choses que ils tiennent de moy à celle rente.

« *Item,* ung muy de seigle de rente que plusieurs personnes me doivent sont tenus paier et rendre ou a mes alloués a mon dit habergement au jour de la St Michel chacun an par raison de certaines choses que ils tiennent de moy a celle rente.

« *Item,* doze livres de rente et cens en deniers que plusieurs personnes me sont tenus paier et rendre ou a mes alloués en mon dit habergement au jour de la feste St Bris chacun au par raison de certaines choses que ils tiennent de moy a celle rente et cens.

« *Item,* soixante sols en deniers, quatre sextiers d'avoine, trente chappons et oict possins que plusieurs personnes me doivent et sont tenus paier et rendre ou à mes alloués en mon dit habergement le lendemain de Noël chacun an par raison de certaines rentes que ils tiennent de moi à telx devoirs.

« *Item,* un digner que la personne de St Quentin des Prés me doit et est tenu me rendre à moy, deux autres personnes en la compagnie, nous chevaux, nous chiens et oyseaux totefois que il y a muance de personnes.

« *Item,* le droit de prendre et lever sur mes hommes estagiers et tenans en ma dite terre et seigneurie soixante sols en deniers à muance d'arcevesque de Tours, lesquelx soixante sols je vous say tenue rendre en iceluy cas.

« *Item,* le droit de justice haute moyenne et basse, la cognoissance des chemins, mise de mesure à blé et à vin et tout ce qui c'ens depent et puit deppendre.

« Et toutes et en chacune les choses devant dites, desquelx choses, mon chier seigneur, je vous doy la foy et homaige lige dessus dits et soixante sols en deniers que je suis tenue paier et rendre pour servige a muance d'arcevesque de Tours quand le cas y echux, lesquielx je prens et leve sur mes homes estagiers et tenans de moy en celuy lieu, comme dit est, plege, gaige, reverance et obeissance comme a mon seigneur de fié et foy lige et loiaux aydes quant elles y advendront de droit ou par coustume du païs et fois,

protestations, mon très chier seigneur, de vous declarer les choses dessus dites par montrée ou autrement, si comme de raison sera, toutes fois que il vous plera et je en serai suffisamment requise. En tesmoing des choses dessus dites estre vraies, je vous rends cest escrit pour aveu, scellé de mon séel le XIXe jour du mois de juing l'an de grace mil CCCLX et dix. »

Pierre Bérard, chev., maître d'hôtel du roi, devint propriétaire de La Croix-de-Bléré vers 1446. Le 8 janvier 1473, il rendit aveu pour ce domaine à l'archevêque de Tours. De son mariage avec Jeanne Chérité, il eut quatre enfants : 1° Jean, seigneur de Chissé, du Val-d'Orquaire, Borgne-Savary, etc.; 2° François, qui suit; 3° Jeanne, mariée à Philippe des Essarts, seigneur de Thieux, capitaine de Montils-les-Tours; 4° Martine, qui épousa, en 1476, Pierre Marques, Éc., seigneur de Saint-Martin-le-Beau, Fonbesches, des Oudes et du Coudray.

François Bérard, premier du nom, chambellan du roi, seigneur de La Croix, de Bléré et de Chissé (1500), épousa Charlotte de la Haye, dont il eut : 1° Jacques, qui suit; 2° Jeanne, femme de Charles le Breton, Éc., seigneur de Chanceaux et de la Fougereuse.

Jacques Bérard, chev., seigneur de La Croix, des Roches-Saint-Georges, de Bléré et de Grateloup (1540), eut deux fils de son mariage avec Madeleine Chasteigner, fille de Guy Chasteigner, seigneur de la Rocheposay, et de Madeleine du Puy : 1° François, seigneur de Bléré, marié à Anne de Ronsard; 2° René, qui suit.

René Bérard, chev., seigneur de La Croix et de Millerieux, rendit hommage pour ce dernier fief, le 26 mars 1577. Il épousa Isabeau Richome, fille de Jean Richome, Éc., seigneur de la Goberie, et d'Isabeau de Sainte-Marthe. De ce mariage il eut, entre autres enfants, Claude, baron de La Croix-de-Bléré, lieutenant-colonel du régiment de Normandie, qui mourut en 1622, laissant cinq enfants de son mariage avec Claude Raguier, fille de François Raguier, baron de Migennes, maître d'hôtel de la reine et lieutenant de la vénerie du roi, et de Marguerite de Sercilly : 1° François, qui suit; 2° René-Joseph, prieur de Chartronay; 3° Claude, baron de Migennes, lieutenant du roi à Sédan; 4° Perronnelle, mariée, en premières noces, à Jean du Pré, Éc., et, en secondes noces, à René d'Escoubleau, marquis de Sourdis; 5° Isabeau.

François Bérard, chev., baron de La Croix-de-Bléré et de Migennes, lieutenant-colonel du régiment de Normandie, épousa : 1° Claudine de la Borde; 2° Claude de Rigné, veuve de Joseph de Faverolles, baron de Bléré, et fille de Jacques de Rigné, seigneur de la Guérinière. Du premier lit il eut Claude Bérard, baron de La Croix et de la Goberie, vivant en 1670.

Étienne Guillerault, seigneur de Bléré, de Rosnay, de Fossembault, etc., acheta, au prix de 30,100 livres, la terre de La Croix-de-Bléré, saisie sur François Bérard et vendue, par décret des requêtes du Palais, le 16 juillet 1678. Il mourut en 1691. De son mariage avec Marguerite Gobin, il eut Étienne-Jacques Guillerault, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de La Croix-de-Bléré, de Rosnay, etc., décédé vers 1720.

La terre de La Croix passa, par héritage, dans la famille Lorin.

Jean-Baptiste Lorin de Blancmaison, avocat au Parlement, seigneur de La Croix, eut deux enfants : Étienne-Jean-Baptiste, qui suit, et Jacques Lorin de Bray, né en 1712.

Étienne-Jean-Baptiste Lorin de La Croix, avocat au Parlement et au siège présidial de Tours, mourut en 1766 et fut inhumé dans l'église de La Croix. Il avait épousé Henriette-Bernarde Cormier de la Picardière, dont il eut :

1° Étienne-Jean-Baptiste, seigneur de La Croix et de Bray, né en 1762 et décédé en 1817, laissant deux enfants de son mariage avec Adélaïde Sochon de Soustour : 1° Jacques-Étienne, né le 3 mai 1786, mort le 20 février 1844; 2° Jules-Armand, né en 1794, décédé le 10 août 1840;

2° Émilie-Henriette;

3° Une autre fille, mariée à N. Gatian de Clérambault.

Dans le bourg de La Croix se trouvait un fief appelé le *Grand-Hôtel-de-La-Croix* et qui appartenait, en 1431, à Agnès de Saint-Père, veuve de Jean Savary; — en 1434, à Jean Bonnart, Éc.

MAIRES DE LA CROIX. — Joly, 1801. — Huchet-Dreux, 1804, 29 décembre 1807. — Narcisse Bellin du Coteau, 3 août 1814. — Auguste Dufraisse, 1er août 1821. — Jacques-Étienne Lorin de la Croix, 2 janvier 1826. — Dreux, 1832. — César Bacot, 1856. — Girollet-Bergeault, 1870. — Pierre Vaslin, 20 janvier 1874. — André Girollet-Bergeault, 22 mai 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 633, 639; E, 26, 48, 123; G, 5, 14, 25, 82, 352. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 215. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 914. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 77-79. — Registres d'état civil de La Croix. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 132. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 505. — Duchesne, *Hist. des chanceliers de France*, 305. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 186. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70; V, 215; X, 186, 263; XI, 101. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1265, 1267, 1308, 1311, 1447. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 91. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 36, 37, 276.

La Croix-de-Villarçon (ruisseau de la), c^{ne} de La Croix. — Il passe à Villarçon, à la Fleurie, à la Grande-Folie et à la Pinquetière.

Lacs (les), c^{ne} de Champigny-sur-Veude. V. *Lac (le)*.

Lacs-d'Aumônes (le lieu des), près de Montbazon.

Ladore (Jacques), religieux minime, naquit à Tours vers 1610. Il entra dans l'ordre des Minimes en 1635 et s'y distingua par sa science théologique. Nommé procureur-général de son ordre vers 1660, il résida à Rome pendant plusieurs années. De retour en France, vers 1666, il périt en passant la Seine, dans un bateau, à Joigny. On a de lui les ouvrages suivants : *Le vol de l'âme sur les autels*, Paris, 1656, in-8°. — *Le bonheur de la fréquente communion*, Paris, 1658, in-8°. — *Digestum sapientiæ Minimitanæ, sive de jure Minimorum*, Rome, 1660, in-4°. — *Horatii christiani tripartitus in B. Francisci Salesii canoni sationis inauguratione, fidei scilicet, spei et charitatis triumphus, Romæ, I. de Lazaris*, 1662, in-4°. — (Didot, *Biographie générale*, XXVIII, 643. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 258. — Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique*. — D. Housseau, XXIII, 459. — *Almanach de Touraine* de 1757.)

Ladre (le lieu de **St-**), paroisse de Saint-Nicolas de Preuilly. — Il est mentionné dans un acte du 3 avril 1518. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*.)

Ladre (chapelle de **St-**), c^ne^ de Tours. V. *Lazare (Saint-)*.

Ladres (la fontaine des), près du moulin dit de la Ville, c^ne^ de Ligueil. — Il en est fait mention dans un acte du 6 novembre 1465. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ligueil*; G, 404.)

Lafond, ou La Fond, ham., c^ne^ de Berthenay, 12 habit.

La Forge (François de), avocat au présidial de Tours, né dans cette ville à la fin du XVIe siècle, est connu par son Commentaire de la coutume de Touraine, dont Étienne Pallu a fait usage pour ses propres travaux de jurisprudence. — (*Histoire abrégée de Touraine* (dans les *Almanachs de Touraine* de 1779-80). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 260.)

Lage (gaignerie de), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — Elle est citée dans un aveu rendu en 1359, à l'archevêque de Tours, par Martin d'Alès. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Lagogué (André), évêque de Croye, fut nommé abbé de la Clarté-Dieu, en 1464, en remplacement de Thomas Le Potier. Il donna sa démission en 1506 et mourut le dernier jour de juin 1525. Il fut inhumé dans l'église abbatiale de la Clarté-Dieu, près du grand-autel, du côté de l'Évangile. Il était représenté couché sur une tombe de pierre et revêtu des ornements épiscopaux. On lisait sur le monument l'inscription suivante :

CY GIST
REVÉREND PÈRE EN DIEU, FRÈRE
ANDRÉ LAGOGUÉ ABBÉ XVe DE CÉANS
ET REGNA 42 ANS, PUIS FUT ÉVESQUE
DE CROYE ET DÉCEDA LE DERNIER JOUR
DE JUIN L'AN 1525.
Requiescat in pace.

André Lagogué eut pour successeur Jean Texier. — (D. Housseau, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Clarté*. — *Gallia christiana*, XIV.)

Lagriau (le lieu de), près de Launay, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

La Hueterie (Charles de), poète, né à Amboise, d'après du Verdier et Chalmel, dans l'Anjou, d'après la Croix du Maine, en Normandie, d'après Goujet, vivait au milieu du XVIe siècle. Il était secrétaire de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. On a de lui les ouvrages suivants, aujourd'hui complètement oubliés et qui, il faut le reconnaître, n'ont qu'un très mince mérite : *Le dangereux passage de la vie et consolatif voyage de vertu*, Lyon, 1536, in-8°. — *Le Concile des Dieux sur les très heureuses et magnifiques noces de Jacques V, roi d'Écosse, et de Madeleine, fille ainée du roi François Ier*, Paris, 1536, in-16. — *Réponse à Marot*, 1539, in-8°. — *Protologies françaises*, ou *Épîtres, rondeaux, blasons, etc.*, Paris et Lyon, 1550, in-8°. — *Contre-blason de la beauté des membres du corps humain*, Paris, C. Langelier, 1550, in-8°. — (Goujet, *Bibliothèque française*, XI, 86. — Didot, *Biographie générale*, XXVIII, 909. — *Almanach de Touraine*, 1776. — D. Housseau, XXIII, 104, 307; XXIV, 182. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 260.)

Laies (le lieu des), près de la Barrière, c^ne^ de la Roche-Clermault.

Laigné, Laigniacus. V. *Julitte (Sainte-)*.

Laillier, c^ne^ de Joué-les-Tours. V. *Allier*.

Laillier, c^ne^ de Mouzay. V. *Allier (l')*.

Laillier (Jacques), astrologue, vivant dans le XVe siècle, a publié des traités d'arithmétique et d'astrologie. Son nom ne figure dans aucun des grands ouvrages biographiques. — (D. Housseau, XXIV, 123. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 262.)

Laillier (Jean), seigneur de la Roue et de la Linaudière, fut nommé maire de Tours, en 1546, en remplacement d'Antoine Bohier. Il eut pour successeur Jean Fournier, en 1547. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*. 116. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Laillier (Martin), abbé de Boisaubry, succéda à Louis de Bragelongne, en 1722. Il possédait encore ce bénéfice en 1727. — (*État de la France* (1727), p. 662. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Boisaubry*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 182. — *Gallia christiana*, XIV.)

Lailly, paroisse du Grand-Pressigny. V. *Lallié.*

Lairet (le Petit-), bras de l'Indre, qui se jette dans la Loire, c^ne^ de Huismes.

Lais (le lieu des), près de la Filouardière, c^ne^ de Betz.

Laise (la Grande-), f., c^ne^ de Fondettes. — Ancienne propriété de l'hôpital de la Charité de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Laisonnière, f., c^ne^ de Rouziers. — *Laisonnière*, carte de Cassini.

Laisse-les-Dire, f., c^ne^ d'Abilly.

Lait (le), f., c^ne^ de la Tour-Saint-Gelin. — *Le Lait*, carte de l'état-major. — *Le Lay*, carte de Cassini.

Laitaie (bois du), c^ne^ de Thizay.

Laitier (le lieu du), près des Marquets, c^ne^ de Paulmy.

Laitier (le lieu du), près de la Secousserie, c^ne^ de Saint-Senoch.

Laitière (la), vil., c^ne^ de Nouans, 20 habitants.

Laitière (la), f., c^ne^ de Saint-Senoch. — *Le Laitier*, carte de l'état-major.

Laka (le), f., c^ne^ de Razines.

Lajon (le lieu de), paroisse d'Abilly. — Ancien fief. En 1513, il appartenait à Antoine de Château-Châlons, Éc., gouverneur de Brest; — en 1630, à François de Château-Châlons. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye.*)

Lalay, c^ne^ d'Avon. V. *Lallay.*

Lalay, c^ne^ de Monts. V. *Laye.*

Laleu (le fief de), ou **Frèche-de-la-Cire.** V. *Crousilles.*

Laleu, c^ne^ de Ferrières-Larçon. V. *Aleu.*

Laleu, c^ne^ de Genillé. — Ancien fief. Le 19 mai 1593, Jacques, comte de Montgommery, le vendit à Claude d'Argy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

Laleu, vil., c^ne^ de Luzillé, 17 habit. — Ancien fief. En 1380, il appartenait à Jean de Menou, Éc. — (Archives de la Vienne, H, 3.)

Laleu, c^ne^ de Loché. V. *Aleu.*

Laleu, vil., c^ne^ de Manthelan, 20 habit. — *Petit-Alleu*, 1771. — *Laleu*, carte de l'état-major. — *Lalleu*, carte de Cassini. — Ancien fief. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Laleu (le fief de), dans le bourg de Mosnes. — Il relevait du château d'Amboise. En 1690, il appartenait à Pierre de Cam; — en 1735, à Louis-Claude Dupin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 342 — *Armorial général de France*, reg. 4e.)

Laleu, ou **Lalleu**, vil., c^ne^ de Pontlevoy (Loir-et-Cher). — *Parochia de Allodio*, XIIIe siècle. — *L'Aleu*, carte de Cassini. — Ancienne paroisse. Elle dépendait du doyenné de Montrichard, diocèse de Tours. La cure était à la présentation de l'archevêque de Tours. Cette paroisse a été réunie à celle de Pontlevoy. Elle formait un fief qui relevait de Montrichard. En 1507, il appartenait à François de Voisines. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 30. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 1022. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587; E, 42, 54. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 124.)

Laleu, c^ne^ de Saint-Flovier. V. *Aleu.*

Laleu, ou **Lalleu**, f., c^ne^ de Seuilly. — *Locus qui dicitur Laleu, in parochia de Sulleyo*, 1279. — Ancienne propriété de l'abbaye de Seuilly. — (D. Housseau, VII, 3304. — Arch. d'I.-et-L., *terrier de Seuilly.*)

Lallay, ou **Lalay**, f., c^ne^ d'Avon, près de la Manse. — *Lallay*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard. En 1639, il appartenait à Guy-Aldonse de Durfort, marquis de Duras. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Lallay, c^ne^ de Léméré. V. *Allée.*

Lallay (bois de), c^ne^ de Monts. — Propriété du Chapitre de l'église de Tours, en 1727. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63.)

Lalleu, c^ne^ de Seuilly. V. *Laleu.*

Lallier, c^ne^ de Cléré. V. *Allier.*

Lallier, c^ne^ du Grand-Pressigny. V. *Allier.*

Lallier, c^ne^ de Joué-les-Tours. V. *Allier.*

Lallier, c^ne^ de Morand. V. *Allier.*

Lalmière (le lieu de), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief, relevant de la Justonnière. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

La Luzerne (Guillaume-César de), cardinal, évêque de Langres, fut pourvu de l'abbaye de Bourgueil en décembre 1781. Il émigra en 1791, fut nommé pair de France le 4 juin 1814, cardinal en 1817. Il mourut le 20 juin 1821. Né à Paris le 7 juillet 1738, il était fils de César-Antoine de La Luzerne, comte de Beuzeville, et de Marie-Élisabeth de Lamoignon de Malesherbes. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.* — De Courcelles, *État de la pairie de France*, II, 232.)

Lamarre (Martin de), chirurgien, né dans les environs de Chinon, en 1667, est auteur d'une comédie en trois actes et en vers ayant pour titre : *Les Dupes de l'Amour*. Cette pièce, représentée à Tours, en 1735, a été imprimée. On a également de cet auteur un récit des fêtes qui

eurent lieu dans cette ville, à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils de Louis XV (1729, in-8°). Martin de Lamarre mourut à Tours en 1742. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 262. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 591.)

Lamarre, c^ne^ de Saint-Denis-hors. V. *Bouvrie.*

Lamballe (Pierre de), archevêque de Tours, succéda, en 1251, à Geoffroy Marceau. Il présida deux conciles provinciaux : un à Saumur, en 1253; l'autre à Château-Gontier, en 1254. Il mourut en 1256 et fut inhumé dans sa cathédrale. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 138. — *Gallia christiana*, VII, 102; XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 455. — D. Housseau, XV, 151. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours.*)

Lamballerie (le lieu de), paroisse de Saint-Paterne. — Il relevait de la prévôté d'Oë. Étienne le Roy, seigneur de Forges, en était propriétaire en 1403. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Lambarderie, c^ne^ d'Azay-sur-Cher. V. *Lombarderie.*

Lambarderie (le lieu de), c^ne^ de Barrou. — Il relevait de la Guittemandière (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Lamberdière, f., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Lambaud (le lieu de), paroisse de Pouzay. — Ancien fief. En 1500, il appartenait à Charles de la Jaille; — en 1527, à François d'Allemagne. — (D. Housseau, X, 4201. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Maillé.*)

Lambert (Gilles de), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Pierre Chalons en 1290 et mourut en 1314. Il était originaire du Périgord. Son successeur fut Étienne de Mornay. — (Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours*, 73. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338. — *Gallia christiana*, XIV.)

Lambert (Michel), musicien, serait originaire de Vivonne, d'après Dreux du Radier et la *Biographie* de Didot. Suivant Chalmel et Tallemant des Réaux, il serait né à Champigny-sur-Veude en 1611. Chanteur et joueur de luth remarquable, il fut d'abord attaché à la chapelle du duc d'Orléans. Plus tard, il obtint la charge de maître de la chapelle du roi. Il mourut à Paris le 27 juin 1696 et eut sa sépulture dans l'église des Petits-Pères. Il avait épousé, le 13 mai 1641, Gabrielle Dupuy, fille de Michel Dupuy, qui possédait le cabaret de Belair, près du Luxembourg. De ce mariage naquit une fille, Madeleine, née le 19 février 1642, et qui épousa Jean-Baptiste Lulli. Lambert a laissé quelques compositions musicales qui ne manquent pas de mérite. — (Didot, *Biographie générale*, XXIX 149. — A. Jal, *Diction. de biographie et d'histoire*, 733. — *La Touraine*, 599. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 262.)

Lambert (Paul-Augustin-Joseph, baron), né à Baugé (Maine-et-Loire), le 8 août 1764, fut reçu chevalier de Malte. Sous-préfet de Pithiviers en 1805, il fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 31 janvier de l'année suivante. Il fut remplacé, le 1er février 1812, par le comte de Kergariou. — (*Correspondance administrative d'Indre-et-Loire* (1812). — *Biographie des préfets*, Paris, 1826. — *Journal des communes d'Indre-et-Loire*, 1806, 113. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

Lamberts (les), f., c^ne^ de Sainte-Maure.

Lambilloux (le lieu des), c^ne^ de Léméré, près du chemin de Léméré à Sazilly.

Lamblardie (Jacques-Élie), fils de Pierre-Élie Lamblardie, maître-chirurgien, naquit à Loches le 2 novembre 1747. Il commença ses études au collège des Barnabites de cette ville et les continua au collège de Sainte-Barbe, à Paris. A l'âge de quinze ans, il fut admis à l'École des ponts et chaussées, qui était dirigée par Perronnet. Il y étudia pendant cinq ans et fut employé ensuite, comme sous-ingénieur, dans diverses villes de la Normandie. Appelé au Havre, en qualité d'ingénieur, il y exécuta d'immenses travaux et en fit un des plus beaux ports de l'Europe. En mémoire des éminents services qu'il avait rendus à la ville, les habitants ont donné son nom à un de leurs quais.

Du Hâvre, Lamblardie passa dans le département de la Somme, où il se distingua encore par son talent et son activité. En 1793, adjoint à Perronnet, dans la direction de l'École des ponts et chaussées, il participa, pour une large part, à la création de l'École polytechnique, dont il fut, pendant quelque temps, l'administrateur. En 1794, il succéda à Perronnet dans les fonctions de directeur de l'École des ponts et chaussées. Il mourut à Paris le 21 novembre 1798. Parmi les travaux qu'il a laissés on remarque un *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie* (le Havre, G. Faure, 1789, in-4° de 61 pages) et un *Cours d'architecture hydraulique*, qui a été publié en 1795-96.

Annales maritimes et coloniales, LXXXI. — Quérard, *La France littéraire*, IV, 491. — R. Prony, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-E. Lamblardie.* — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1876), III, 382. — Didot, *Biographie générale*, XXIX, 171. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 264. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — A. de la Fuselière, *Biographie de Lamblardie.*

Lambrassière (le lieu de), paroisse de Charentilly. — Il est cité dans un acte de 1508, concernant la collégiale de Saint-Martin. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly.*)

Lambray (le moulin de), c^ne de Lerné.

Lambron de Lignim (Henry), garde du corps des rois Louis XVIII et Charles X, capitaine de cavalerie, démissionnaire en 1830, né à Saint-Cyr, près Tours, le 7 juillet 1799, était fils de Jacques-François Lambron et de Rosalie-Marie Bon de Lignim. De retour dans son pays natal, après avoir accompagné jusqu'à Cherbourg la famille royale exilée, il consacra son temps et tous ses efforts à la recherche de documents relatifs à l'histoire de Touraine. Ses goûts le portèrent particulièrement aux études généalogiques et héraldiques. Il recueillit dans les archives publiques et dans les cartons des notaires une multitude de renseignements qu'il comptait mettre plus tard en œuvre. Au milieu de ses travaux, comparables, par la persévérance et la patience qu'il y employa, à ceux des Bénédictins, il lui arriva maintes fois de faire des découvertes très importantes. La mort le surprit au moment où il allait entreprendre des publications d'une grande étendue, en puisant dans les documents innombrables qu'il avait accumulés. Il mourut à Saint-Cyr, le 9 mai 1863. Élu vice-président de la Société archéologique de Touraine le 28 janvier 1858, il avait été nommé président le 26 janvier de l'année suivante. Trois ans après, la Société lui décerna le titre de président honoraire. Un grand nombre de manuscrits provenant de son cabinet et sa bibliothèque, ont été donnés par sa veuve à la ville de Tours. Voici la liste des principales notices historiques qu'il a publiées dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine :*

Notice sur l'église Saint-François-de-Paule (III, p. 151). — *Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe* (III, p. 261). — *Pierres tombales de la famille Chauvel* (IV, p. 167). — *Autel de l'église Saint-Maximin (Var)* (IV, p. 171). — *Armorial des archevêques de Tours* (VI, p. 11). — *Recherches historiques sur Girard d'Athée* (VII, p. 172). — *Notice sur le château de Grillemont* (VII, p. 370). — *Notice sur l'abbaye d'Aiguevive* (VIII, p. 68). — *Entrées solennelles à Loches* (VIII, p. 91). — *Dernière assemblée de la noblesse de Touraine* (X, p. 77). — *Recherches sur la noblesse ancienne et moderne de la Touraine* (X, p. 153). — *L'Ile Saint-Jacques* (XI, p. 89). — *Joûtes et tournois* (XI, p. 276). — *Les grands prieurs de Cormery* (XII, p. 117).

On lui doit également les ouvrages suivants : *Description de la rosace vitrée de Saint-Gatien* (dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire,* t. XXIV, p. 227). — *Armorial des maires d'Angers,* Angers, Cosnier et Lachèse, 1845, in-4°. — *Armorial des maires de la ville de Tours,* Tours, Lecesne et A. Laurent, 1847, in-4°. — *Recherches sur l'origine du théâtre en Touraine,* Tours, Lecesne et A. Laurent, in-8° de 55 pages. — *Armorial des maires de la ville d'Orléans,* Tours, imp. Ladevèze, 1851, in-4°. — *Notre-Dame-de-l'Écrignole,* Tours, imp. Ladevèze, 1855, brochure in-8°. — *Peintures murales exécutées à Saint-Martin de Tours, par Coppin Deff,* brochure in-8°.

Lambron de Lignim a collaboré à l'ouvrage intitulé *La Touraine* et publié en 1855, par la maison Mame. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 60; (1876), p. 368.)

Lamé (Gabriel), géomètre, né à Tours le 22 juillet 1795, fit ses études à Paris, au lycée Louis-le-Grand. Admis à l'École des mines en 1817, il en sortit, en 1820, avec le titre d'ingénieur, et se rendit en Russie pour y diriger les grands travaux ordonnés par l'empereur Alexandre. A son retour en France, en 1832, il fut nommé professeur à l'École polytechnique. Une grande surdité, dont il était atteint, le força de donner sa démission en 1863. Il mourut en 1870. Il était officier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie des sciences. On a de lui les ouvrages suivants : *Examen des différentes méthodes employées pour résoudre les problèmes de géométrie,* Paris, 1818. — *Mémoire sur la stabilité des voûtes,* 1822. — *Mémoire sur les engrenages,* 1824. — *Mémoire sur la construction des polygones funiculaires et sur les ponts suspendus.* — *Plan d'écoles générales et spéciales pour l'agriculture, l'industrie, le commerce,* etc., 1833. — *Traité de physique,* 1836. — *Leçons sur les fonctions inverses des transcendantes et les surfaces isothermes.* — *Leçons sur la théorie mathématique de l'élasticité des corps solides,* etc. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 6 février 1878. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle,* X, 113. — Didot, *Biographie générale,* XXIX, 178.)

Lamere, Lamereium, Lameriacum. V. *Lémeré.*

Lamourette (le lieu de), près de la Martinière, c^ne de Courcoué.

Lampe (le lieu de la), près du Plessis, c^ne de Lignières.

Lamproie (la), f., c^ne de Limeray.

Lamprois (le lieu de), près de Signy, c^ne de Chinon.

Lamps (Saint-Martin-de-), commune du département de l'Indre, à 23 kilomètres de Châteauroux. — Ancienne châtellenie, relevant du roi à cause du château de Tours. — (*Mémoire pour Jean-Victor de Rochechouart,* Paris, Paulus Dumesnil, 1753, in-4°.)

Lanbertinais, c^ne de Saint-Épain. V. *Génevraie.*

Lançay, ou **Lansais,** f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Lancerie, ou **Lancerre** (la), f., c^ne

du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Lancherie, c^ne^ de Ballan. V. *Bois-Robert.*

Lancommun, c^ne^ de Saint-Aubin. V. *Ancommun.*

Lançon, vil., c^ne^ d'Ambillou, 17 habit. — *Lanson,* carte de l'état-major. — *Lançon,* carte de Cassini.

Lanconnière, c^ne^ de Bournan. V. *Lantonnière.*

Lancosme, vil., c^ne^ de Vendœuvres (Indre). — Ancienne châtellenie, relevant du château de Loches. Par lettres de février 1651, elle fut érigée en baronnie, en faveur d'Antoine Savary, puis en marquisat, par lettres patentes du mois de juin 1738, en faveur de Louis-François-Alexandre Savary. Cette famille a possédé la terre de Lancosme depuis 1350 jusqu'au XVIIIe siècle. Louis-Alphonse Savary, marquis de Lancosme, chef d'escadron au régiment de Quercy, fut élu député de la noblesse de Touraine aux États-généraux, en 1789. Un de ses fils, Louis-Charles-Alphonse Savary, marquis de Lancosme, pair de France, épousa, le 7 février 1790, Anne-Denise-Félicité de Menou. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 896. — *Annuaire historique et biographique,* 1844.)

Landa, c^ne^ de Semblançay. V. *Lande (la).*

Landa, c^ne^ de Sonzay. V. *Landes (les).*

Landa militum. V. *Thaïs,* c^ne^ de Sorigny.

Landais, c^ne^ de Fondettes. V. *la Barre.*

Landaiserie (la), f., c^ne^ de Cangy.

Landaiserie (la), ou **Landaisière,** ham., c^ne^ de Continvoir, 13 habit. — *Landaisière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Lande (la), f., c^ne^ d'Abilly. — *Lande,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lande (la), vil., c^ne^ d'Artannes, 24 habit. — *Landa,* XIIIe siècle. — *Les Landes,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1283, il fut vendu à Jean, archevêque de Tours, par Jean Chesneau et N. de Rillé, sa femme. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Lande (le fief de la), à Azay-sur-Indre. — Il relevait, à foi et hommage simple, du Chapitre de Loches. — (Bardet, *Église collégiale de Loches,* 26.)

Lande (la Haute-), c^ne^ de Ballan. — *Haute-Lande,* carte de l'état-major.

Lande (la), f., c^ne^ de Bléré. — *Les Landes,* XIIIe siècle. — *La Lande,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Bléré. En 1225, Mathieu Belle et Ozanne, sa femme, donnèrent la dîme de la Lande à l'abbaye de Saint-Julien. En 1526, ce domaine appartenait à Guillaume de Seigne, Éc., commissaire ordinaire de l'artillerie du roi. Au commencement du XVIIIe siècle, il appartenait à la famille Guillerault. Par acte du 16 mai 1724, les héritiers d'Étienne-Jacques Guillerault le vendirent à Gabriel Taschereau. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Julien;* E, 123. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 101.)

Lande (la), vil., c^ne^ de Bourgueil, 79 habitants.

Lande (la), ham., c^ne^ de Bueil, 15 habit. — *Petite-Lande,* 1766. — *La Lande,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-Barbe. En 1649, il appartenait à Jean du Bois; — en 1766, à Michel-Rolland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Plessis-Barbe.*)

Lande (la), f., c^ne^ de Cangy. — *Landa,* 1162. — *La Lande,* carte de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, à laquelle elle avait été donnée par Renault de Châteaurenault, en 1140. Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray. Dans le même lieu se trouvait une métairie dépendant du prieuré de Saint-Thomas d'Amboise, appartenant à l'abbaye de Pontlevoy et qui fut vendue nationalement le 18 avril 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Hist. mon. de Fontanis albis,* 279-85.)

Lande (la), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent.

Lande (la fosse de la), près de Bray, c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille.

Lande (le fief de la), paroisse de Châteaurenault. — Il relevait de Châteaurenault et appartenait, en 1558, à Jacques Coste, bailli de cette châtellenie, et à Jacques Douin. Le 5 mars 1757, les créanciers de Nicolas-Charles-Claude Prevost de Saint-Cyr, le vendirent à Gatien Rangeard de la Boissière, procureur du roi à la Chambre des comptes de Blois, qui rendit aveu le 21 avril 1760. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — *Aveu du seigneur de Châteaurenault au comte de Blois,* 1558. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaurenault.*)

Lande (la), ham., c^ne^ de Cléré, 13 habit. — Ancien fief, relevant de Saint-Mars, suivant un aveu rendu, le 6 juillet 1740, par Marie Ariault, qui avait acheté ce domaine, le 11 avril 1738, de Nicolas Ariault et de Marie-Anne Rose. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Mars.*)

Lande (le fief de la), paroisse de Crissé. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lande (la), ham., c^ne^ de Cussay, 14 habit. — *Lande,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Lande (les Haute et Basse-), vil., c^nes^ de

Francueil, 23 habit. — Elles relevaient de Brosses. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Lande (la), vil., c^ne de Genillé, 44 habit. — *La Lande*, carte de Cassini.

Lande (fontaine de la), près de la Perruche-des-Petits-Ormeaux, c^ne de Genillé. — Ses eaux se jettent dans le ruisseau de Perouzin.

Lande (la Petite-), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Lande (la Grande-), f., c^ne de Langeais. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lande (la fosse de la), près de la Babinière, c^ne de Larçay.

Lande (la), f., c^ne de Limeray. — *La Lande*, carte de l'état-major. — Propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, en 1789. En 1488, un tiers de ce domaine appartenait à Pierre Vallée, Éc., qui le vendit, le 19 novembre, à Raymond de Dezert, tailleur et valet de chambre du roi. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 92.)

Lande (les Haute et Basse-), vil., c^ne de Loché, 33 habit. — *La Lande*, carte de Cassini.

Lande (la), vil., c^ne de Louans, 34 habit. — *La Lande*, carte de Cassini.

Lande (la), ham., c^ne du Louroux, 10 habit. — *La Lande*, carte de l'état-major.

Lande (la Grande-), f., c^ne de Mazières.

Lande (la Petite-), f., c^ne de Monnaie. — *Petites-Landes*, carte de l'état-major.

Lande (le lieu de la), paroisse de Monts. — En 1698, Jacques Moreau était qualifié de sieur de la Lande. — (Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

Lande (la), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon. — *La Lande*, carte de Cassini.

Lande (la), f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Les Landes*, 1523. — *Les Landes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1480, il appartenait à Poton de Coué; — en 1499, à Jean de Coué; — en 1523, à Christophe de Coué; — au XVIIe siècle, au Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 634. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 322.)

Lande (le lieu de la), paroisse de Nouzilly. — Elle relevait de la Roche-d'Ambille (1698). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Lande (la), f., c^ne de Panzoult. — *La Lande*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Par acte du 12 avril 1730, Louis Arvers le vendit à Pierre Taschereau des Pictières. Le 1er thermidor an IV, il fut vendu nationalement sur N. Le Bascle d'Argenteuil, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré d'Avon; Biens nationaux.*)

Lande (la), f., c^ne du Petit-Pressigny. — *La Lande*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Lande (la), et la **Basse-Lande**, vil., c^ne de Reugny, 48 habit. — *La Lande*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Lande (la Grande-), f., c^ne de Rilly. — *Hôtel-de-la-Lande*, 1444. — *La Lande*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Doussay. Au XVIe siècle, l'étendue de ce domaine était de vingt-sept arpents. En 1444, il appartenait à Colin Drouault. Par acte du 14 novembre 1663, Élisabeth Damours, veuve de Jacob de la Joyère, le vendit à Nicolas Serreau. En 1790, la famille de Tourneporte de Vontes en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens de l'abbaye de Noyers; Biens nationaux.*)

Lande (la Petite-), f., c^ne de Rilly. — Elle relevait de Doussay. Le 24 novembre 1676, Michel Luthier la vendit à Renée Curé, femme de N. Serreau de Belebat. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens de l'abbaye de Noyers.*)

Lande (la), vil., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. 17 habit. — *La Lande*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1600, il appartenait à Jean Galocheau, Éc., seigneur de Champgrimont, qui fonda, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dite des Galocheau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Pierre-le-Puellier.*)

Lande (la), ou les **Landes**, f., c^ne de Saint-Épain. — *Petite-Lande*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1417, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII.)

Lande (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gatines. — *La Lande*, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson, réunie à celle de Saint-Laurent en 1823. — *Locus qui dicitur Landa*, 1159. — Ce domaine fut érigé en fief en 1581. Il releva de la Roche-d'Ambille et de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple. En 1582, il appartenait à Antoine Rancher; — en 1664, à François de Xaintrailles; — vers 1690, à Jacques Cormery, qui le vendit à Antoine de Salmon. Celui-ci rendit hommage le 20 juillet 1699. Il mourut le 22 février 1715. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch.* — *Gallia christiana*, IV. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 4e.)

Lande (Saint-Jacques-de-la). V. *Jacques (Saint-).*

Lande (le lieu de la), c^ne de Saint-Roch. — Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi (1672). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch.*)

Lande (la), f., c^ne de Semblançay. — *Terra de Landa*, 1212 (charte de Philippe, archidiacre

de Tours). — *La Lande,* carte de l'état-major. — La dîme de ce domaine appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (D. Housseau, VI, 2345. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.)

Lande (la), ham., c^ne^ de Thilouze, 13 habit. — *La Lande,* carte de Cassini.

Lande-aux-Chevaliers (forêt de la). V. *Thaïs,* c^ne^ de Sorigny.

Lande-du-Fief (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Patrice, près du chemin d'Ingrandes aux Échelleries.

Landegavis *castrum.* V. *Langeais.*

Landelles (le lieu des), près des Robichonnes, c^ne^ de Langeais.

Landemant (le lieu de), c^ne^ de Barrou. — Il relevait de la Guittemandière (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Landeries (les), f., c^ne^ de Ciran. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Jacques de Pommard, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Landerruère, f., c^ne^ de Cheillé.

Landes (les), f., c^ne^ d'Ambillou. — *Les Landes,* carte de Cassini. — Elle dépendait de la chapelle de Saint-Jean-de-Givry (1790). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*).

Landes (les), ham., c^ne^ d'Auzouer, 19 habit. — *Les Landes,* carte de l'état-major.

Landes (les), vil., c^ne^ d'Avrillé, 24 habit. — *Les Landes,* carte de Cassini.

Landes (les), c^ne^ de Bléré. V. *Lande (la).*

Landes (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Landes (les), f., c^ne^ de Cerelles. — *Les Landes,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Landes (les), ham., c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille, 10 habit. — *Les Landes,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1538, il appartenait à Jean-Marie Brodeau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Landes (les), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — *Les Landes,* carte de l'état-major.

Landes (les), f., c^ne^ de Cravant.

Landes (les), f., c^ne^ de Huismes. — *Les Landes,* carte de l'état-major. — En 1789, elle appartenait à François-Henri-Auberi du Maurier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Landes (les), c^ne^ de Joué-les-Tours. V. *Landes-du-Pressoir.*

Landes (les Grandes-), f., c^ne^ de Langeais.

Landes (les), ham., c^ne^ de Larçay, 12 habitants.

Landes (les), f., c^ne^ de Lémeré.

Landes (les), f., c^ne^ de Louestault. — *Landes,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Landes (les), f., c^ne^ de Luynes.

Landes (les), ou **Petit-Maindret,** c^ne^ de Luynes. V. *Maindret.*

Landes (les), f., c^ne^ de Mazières. — Ancien fief. En 1569, il appartenait à Jeanne Charles, qui légua une rente de cinquante-cinq livres à l'église de Saint-Hilaire de Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1446.)

Landes (les Petites-), f., c^ne^ de Monnaie.

Landes (les), f., c^ne^ de Monthodon.

Landes (les), f., c^ne^ de Montlouis.

Landes (les), c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Lande (la).*

Landes (le lieu des), c^ne^ de Nouzilly. — L'abbaye de Saint-Julien avait, sur cette propriété, une rente qui lui avait été léguée, avant 1469, par Guillaume, chev., seigneur du Moulinet. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

Landes (les), f., c^ne^ de Pocé. — *Les Landes,* carte de l'état-major.

Landes (le lieu des), paroisse de Poizay-le-Joli, en Poitou. — Il relevait du château de Nouâtre, en Touraine, à foi et hommage lige et une longe d'épervier, à muance de seigneur. — (D. Housseau, XIII, 8272.)

Landes (les), f., c^ne^ de Rigny. — *Les Landes,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1775, elle appartenait à la famille Bernin de Valentinay. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420.)

Landes (les), c^ne^ de Saint-Épain. V. *Lande (la).*

Landes (les), ham., c^ne^ de Saint-Paterne, 12 habit. — On le trouve mentionné dans un acte du XVe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Landes (les), f., c^ne^ de Semblançay. — *Les Landes,* carte de l'état-major.

Landes (les), ham., c^ne^ de Sonzay, 12 habit. — Ce lieu est mentionné dans une charte de 924. (*Locus qui dicitur ad illa Landa, in pago Turonico, in vicaria Segunciacense.*) — (Monsnier, I, CXLI. — *Recueil des historiens des Gaules,* VIII, 576.)

Landes (les), f., c^ne^ de Souvigné. — *Les Landes,* carte de l'état-major.

Landes (les), f., c^ne^ de Vernou. — Ancien fief, relevant d'Amboise, à foi et hommage simple. En 1480, il appartenait à Robert de Houdan, Éc. ; — en 1497, à Pregent de Houdan, frère du précédent ; — en 1537, à Pierre de Houdan, fils du précédent. Par acte du 6 mai 1554, il vendit la métairie des Landes, distincte du fief, à Jean Fournier, receveur général du roi, à Tours. Il eut deux fils : Martin, qui fut seigneur des Landes,

et Antoine. Ce dernier, après la mort de son frère, vers 1590, devint propriétaire du fief, qui revint ensuite (vers 1619), à Louis, fils de Martin.

Louis de Houdan eut pour successeurs : Antoine, vivant en 1623; — Louis, qui est mentionné dans des titres de 1633 et de 1654; — Henri, marié à Marie de Saint-André et décédé vers 1672; — Charles, cité dans un titre de 1732.

Charles-François Lesleu, Éc., devenu seigneur des Landes, par suite de son mariage avec Marie-Anne Houdan, vendit ce fief à Claude le Febvre de la Falluère, par acte du 29 juillet 1758.

Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 520. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 50. — Registres d'état civil de Vernou, 1623-33-53. — Registre de Saint-Florentin d'Amboise, 1654. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651; E, 89. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.

Landes (le moulin des), sur la Brenne, c^ne^ de Vernou.

Landes-Blanches (les), c^ne^ de Fondettes. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien (1440). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch*.)

Landes-de-Charlemagne (les), f., c^ne^ de Joué. — C'est dans ce lieu, d'après une tradition, que Charles Martel, en 743, gagna une bataille contre les Sarrazins. Si l'on en croit quelques historiens, la bataille aurait eu lieu, non pas dans cet endroit, mais à Saint-Martin-le-Beau.

Landes-des-Croisées (les), f., c^ne^ de Mazières.

Landes-du-Pressoir (les), vil., c^ne^ de Joué, 21 habit. — *Landes-du-Pressoir*, carte de Cassini. — Dans ce village se trouve une métairie qui appartenait, en 1790, à l'hôpital de la Charité, de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Landes-Noires (le lieu des), c^ne^ de Fondettes. — Il relevait censivement de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18.)

Landes-Saint-Martin (les), f., c^ne^ de Continvoir.

Landière (le lieu de la), près de la Doretrie, c^ne^ de Betz.

Landière (la), c^ne^ de Bossée. V. *Laudière*.

Landière (la), c^ne^ de Charnizay. V. *Laudière*.

Landière (la), f., c^ne^ de Villeperdue. — *Laurière*, carte de l'état-major.

Landoire (le fief de la), à Bourgueil. — Il se composait de cens et de rentes et relevait de la baronnie de Bourgueil, à foi et hommage lige. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

Landoire (la), f., c^ne^ de Morand.

Landoyère, paroisse de Villedômer. V. *Chauffenerie*.

Landois (Pierre), né à Tours, d'après quelques écrivains, à Vitré, suivant d'autres, fut trésorier et ministre de François II, duc de Bretagne. Il profita de sa haute situation pour amasser des richesses considérables, et fit mettre à mort plusieurs gentilshommes accusés faussement par lui du crime de lèse-majesté. Poursuivi en 1485, pour les déprédations et les exactions dont il s'était rendu coupable, il fut condamné à être pendu. L'exécution eut lieu le 19 juillet de la même année. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 266.)

Landran Ier, archevêque de Tours, succéda à Joseph, en 815. Il fut le premier qui porta le titre d'archevêque de ce diocèse. En 818, il eut mission de veiller à l'administration temporelle de la Touraine et remplit, à cette époque, des fonctions analogues à celles qui furent confiées plus tard aux intendants de province. Les premières levées destinées à contenir les crues de la Loire furent construites de son temps et par ses soins. Il mourut en 836 et eut pour successeur Ursmarus. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 51. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 447. — D. Housseau, XV, 76. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*.)

Landran II, archevêque de Tours, succéda à Ursmarus en 846. En 849, il présida un concile à Paris. Il mourut en 852 et fut remplacé par Amaury. — (*Gallia christiana*, XII, 275; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 59. — Martin Marteau, *Le paradis délicieux de la Touraine*, II, 101. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 447. — D. Housseau, XV, 79. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*.)

Landraye (la), f., c^ne^ de Saint-Paterne. — *Landraye-Presigny*, dans un titre du 21 juillet 1672. — *Landraye*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Landreau (le lieu du), c^ne^ de Continvoir, près du chemin de Continvoir à Ingrandes.

Landrie (la), c^ne^ de Bossée. V. *Landière*.

Landrie (la), f., c^ne^ de Ports.

Landruère, f., c^ne^ de Cheillé.

Lane (le), vil., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire, 63 habit.

Lane (le), rivière. — *Fluvius qui dicitur Lienus*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — Elle prend sa source dans la commune de Saint-Patrice et se jette dans le Changeon, au lieu appelé la Lignette, c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Laneau (René), bénédictin, né à Tours, en 1675, mourut en 1753. Il fut supérieur de la

Congrégation de Saint-Maur. — (*Almanach de Touraine*, 1755. — *Lettre sur la mort de D. René Laneau, par J. Delrue*, Paris, 1754, in-4°.)

L'Ane-Mort (ruisseau de), c^ne de Pouzay. — Il se jette dans la Vienne, au moulin de Chenevelle.

Lange (Alphonse-Louis), colonel de la garde nationale de Tours (1848), chevalier de la Légion d'honneur, fut nommé maire de cette ville le 24 janvier 1849, en remplacement de M. Lauly. Il donna sa démission au mois de novembre de la même année et mourut à Larçay le 24 septembre 1869. Il était né à Tours le 18 mars 1796. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1848-49. — *État*-civil de Tours et de Larçay.)

Langeais (canton de). — Il se compose des communes d'Avrillé, Cléré, Continvoir, les Essarts, Gizeux, Ingrandes, Langeais, Mazières, Saint-Mars, Saint-Michel et Saint-Patrice. — Population, en 1876, 12,899 habitants.

Langeais, commune, chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon, à 30 kilomètres de Chinon et à 24 de Tours. — *Vicus Alingaviensis*, IV° siècle (*Greg. Tur. hist. lib.* X). — *Langiacense castellum; Lingum*, 994 (charte de Eudes, comte de Blois et de Tours). — *Langesum castrum, Lingaium, Lengiacum, Lendegavum castrum, Lingacense castrum, Langiciacus, Linguacum, Lingum, castellum de Langeiacis*, XI° siècle (*Cartulaires de Bourgueil, de Noyers et de Cormery;* charte de Saint-Julien). — *Lengiacus*, 1178, *Langes*, 1188, *castellum quod dicitur Lengais, Lenges, Lenges*, 1190 (chartes de l'abbaye de Bourgueil et de Marmoutier). — *Castellum Lengesis, Lengesium, Lengest, Lenges*, XIII° siècle (chartes de l'abbaye de Marmoutier). — *Castrum de Lengesio*, 1430 (charte de Saint-Côme).

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Avrillé; à l'est, par celles de Mazières et de Saint-Mars; au sud, par la Loire; à l'ouest, par Saint-Michel et les Essarts. Elle est arrosée par la Loire, — par la Roumer, qui fait mouvoir les moulins de la Chateigneraie, de Palluau, de Varenne, de la Houssaie et de Cerisiers, et se jette dans la Loire, — et par le ruisseau des Étangs, qui fait la limite avec Saint-Mars. Elle est traversée par la route nationale n° 152, de Briare à Angers, et par le chemin de grande communication n° 57, de Sainte-Maure à Noyant.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Bezardière (20 habit.). — Le Boulay, ancien fief. — Baigneux (13 habit.). — Bourdezaux (24 habit.). — Les Machetières, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Le Frou (38 habit.). — L'Aulnay-Bricquart, ancien fief. — La Mulotière (24 habit.), ancien fief. — Les Gregossières (28 habit.). — La Georgère (12 habit.). — Saint-Laurent (159 habit.). — Morvouset (126 habit.). — Les Lisiers (41 habit.). — La Bouque (14 habit.). — Les Bourges (13 habit.). — Belair (83 habit.). — Bresne, ancien fief. — Belêtre (62 habit.). — La Brosse (24 habit.). — La Daudère, ancien fief. — La Cueille-Minaut (82 habit.). — Les Culvaux (58 habit.), ancien fief. — Chemilly, ancien fief. — Les Cassardières (12 habit.). — Clairmortier, ancien fief, relevant des Écluses. — Le Chardonnet (14 habit.). — Châteaufort, ancien fief. — Charçay (29 habit.), ancien fief. — Le Cerisier, ancien fief. — La Rouchouze (49 habit.). — La Roche-Allard (13 habit.), ancien fief. — La Touche, ancien fief. — Planchoury (43 habit.). — La Renaudière, ancien fief. — La Rouchère (14 habit.). — La Vallée-des-Grands-Bois (18 habit.). — Les Haute et Basse-Raguenière, ancien fief. — Vernou, ancien fief, relevant des Écluses. — Raguin (11 habit.). — Palluau, ancien fief. — Le Puy, ancien fief. — Le Puy-Pellerin, ancien fief, relevant de Crassay. — Le Port. (69 habit.). — Vauricher, ancien fief. — Varennes (14 habit.). — Les Étangs (38 habit.). — Épeigné, ancien fief. — La Guerinière (30 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Saint-Michel-sur-Loire. — Gaillon (28 habit.). — La Fontaine-Georgin (58 habit.). — Gruais (14 habit.), ancien fief, relevant de Crassay. — La Guierche (23 habit.). — La Morellerie, ancien fief. — La Levée (14 habit.). — La Métairie (13 habit.). — La Châteigneraie, ancien fief, relevant des châtellenies de Crassay et des Écluses. — Vaugodet (14 habit.). — L'Aireau-des-Douauts, la Farinière, la Chausserie, la Cherrerie, la Jumelière, la Grange, la Houssaie, le Haut-Gruais, Trompe-Souris, la Billette, le Mortier, le Fourneau, la Braiserie, la Flandre, la Grande-Lande, Haussepied, la Retaudière, Launay, la Lussardière, les Vaux-Bruneaux, le Val-d'Enfer, la Roche-Cotard, la Jaudellerie, la Brulette, les Quatre-Vents, Gennebert, Negron, la Piquerre, la Papillonnière, la Richardière, la Davière, Ouzil, la Mortière, Beauchêne, la Daudère, la Girardière, la Hocquinière, Montplaisir, l'Aurore, l'Oliveraie, le Coteau, la Foucaudière, la Valinière, la Marche, la Boutevillière, les Hautes-Gregossières, le Puy, la Barberonnière, le Puy-Pelerin, la Molnerie, le Mortier-aux-Bœufs, les Bisoulières, les Perrés, la Brisacerie, la Butte-du-Gué, le Bois-Moreau, la Berterie, les Basses-Gaudinières, etc.

Avant la Révolution, Langeais était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire et du doyenné de Luynes. En 1793, il était le chef-lieu d'un district composé des communes de Saint-Jean de Langeais, Saint-Michel-sur-Loire, les Essarts, Saint-Mars-la-Pile, Mazières, Saint-Patrice, Bourgueil, Saint-Nicolas, Saint-Philbert, Restigné, Ingrandes, Benais, Chouzé-sur-Loire, la Chapelle-sur-Loire, Savigné, Rillé, Gizeux, Cléré, Ambillou, Avrillé, Channay, Courcelles, Hommes, Saint-Symphorien, Continvoir, Château-la-Val-

lière, Chouzé-le-Sec, Villiers-au-Boin, Souvigné, Saint-Laurent-de-Lin, Lublé, Couesmes, Brèches, Marcilly-sur-Maulne, Braye-sur-Maulne.

Superficie cadastrale. — 6077 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 28 décembre 1829.

Population. — 2000 habit. en 1739. — 2303 habit. en 1801. — 2300 habit. en 1804. — 2257 habit. en 1810. — 2499 habit. en 1821. — 2840 habit. en 1831. — 3138 habit. en 1841. — 3145 habit. en 1851. — 3381 habit. en 1861. — 3450 habit. en 1872. — 3463 habit. en 1876.

Foires les 6 janvier, 24 juin, 8 août et 11 novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le lundi après Paques.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

Station du chemin de fer de Tours à Nantes.

Langeais est une des plus anciennes villes de la Touraine. Grégoire de Tours nous apprend que saint Martin y fonda une église (IVe siècle). — (*In vico Alingaviensi S. Martinus ecclesiam ædificavit*). Le même historien fait encore mention de cette église dans son ouvrage : *De gloria martyrum (Basilica vici Alingaviensis in qua reliquiæ B. Johannis retinentur).* — Le chœur, les absides et le porche de l'église actuelle, appartiennent au XIe siècle. La flèche du clocher a été construite vers 1450. On croit qu'une partie de la nef, qui a subi des remaniements à diverses époques, remonte à la fondation même de l'édifice.

En 1662, le Chapitre fondé à Maillé (Luynes), en 1486, par Hardouin de Maillé, fut transféré à Saint-Jean-Baptiste de Langeais, qui fut ainsi à la fois une collégiale et une paroisse. Cette collégiale se composait de quatre canonicats dont les titulaires étaient, en 1790, Laurent-François Deshogues, Jean-Louis Douault, Claude-Gilbert Saulquin et N. Le Maître de Puygirault.

Un des chanoines portait le titre de doyen. Antoine Pallu, que nous trouvons revêtu de ce titre, mourut le 23 novembre 1773 et fut inhumé dans l'église collégiale.

En 1762, le revenu du Chapitre était évalué à 2,400 livres, en 1790, à 3,680 livres.

La cure était gérée par un des chanoines, qui avait le titre de *vicaire* perpétuel et dont la nomination appartenait au Chapitre. Les chanoines étaient nommés eux-mêmes par l'archevêque de Tours, sur la présentation du seigneur de Langeais.

De la collégiale dépendait une chapelle dédiée à saint Martin et qui était située dans le cimetière, près de l'église (*Capella S. Martini prope ecclesiam S. Joannis de Langez* (titre du XVe siècle). En 1787, cette chapelle étant en mauvais état, le service fut transféré dans la chapelle domestique du château de Chemilly. Elle était desservie par des prêtres désignés par le Chapitre. En 1765, elle avait pour chapelain Pierre-François de Lugré; — en 1770, François-Marie-Patrice Fortin; — en 1773, Étienne-Henry Boislève du Planty. En 1791, elle était à usage de grange. Elle fut vendue nationalement pour 400 livres.

La chapelle, ou stipendie des Cassardières, était desservie, au XVIIIe siècle, dans l'église collégiale. Le droit de présentation du titulaire appartenait aux châtelains des Écluses et de Crassay. Pierre-François de Lugré en était le desservant en 1766; — François-Laurent Deshogues, en 1770-90.

Un autre bénéfice appelé la chapelle Roberdeau, ou Augier-Roberdeau, était également attaché à cette église. Son revenu, en 1790, était évalué à 100 livres.

Les chapelles de Sainte-Geneviève, de Saint-Isidore, de Saint-François et de Notre-Dame d'Épeigné, attenant à la collégiale et en dépendant, ne constituaient pas des bénéfices. Celle d'Épeigné était réservée pour la sépulture des membres de la famille d'Appelvoisin. Dans la chapelle de Saint-François se trouvait le caveau funéraire de la famille Bureau. Charles Bureau, Éc., seigneur de Sainte-Catherine, commissaire provincial de l'artillerie de France au département du Lyonnais, y fut inhumé en 1676.

Dans la ville de Langeais était une chapelle dédiée à saint Nicolas et à laquelle les chanoines et le curé de Saint-Jean étaient tenus de se rendre processionnellement, tous les ans, à la fête de saint Louis. Elle appartenait à l'abbaye de Toussaints d'Angers. Le service du prieuré de Saint-Sauveur y fut transféré en 1751.

Le Chapitre avait le droit de prendre la moitié du produit du péage à la foire de saint Jean-Baptiste, qui se tenait près du grand cimetière. Il devait offrir au seigneur de Langeais treize chandelles de cire le jour de la Purification.

Il portait pour armoiries : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées, de même.*

CURÉS DE SAINT-JEAN DE LANGEAIS. — Phelippon Lauri, 1374. — Gilles Pinon, 1458. — Olivier Veronneau, 1483. — Jean Bertin, 1515. — Gilles Berthonneau, 1559. — Jean de la Touchaye, 1588. — Jean Bourdais, 1605. — Jean Susteau, 1643. — François Tierseau, 1651. — René Bourdais, 1660. — Pierre Millet, 1688. — Pierre Pallu, 1708, décédé le 7 février 1749. — Louis Chambellan, nommé en mars 1749, démissionnaire le 16 avril suivant. — Gilles Barbet, mai 1749. — François-Laurent Deshogues, depuis 1757 jusqu'au 8 mai 1791. — Mousser, curé constitutionnel, 1793. — Barbet, 1803. — Fronteau, 1821. — Beaunier, 1856, décédé en mars 1874. — Sorin, avril 1874, actuellement en fonctions (1881).

Dans le tome VIII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (p. 119-223), se trouve un excellent travail de M. le comte de Galembert, relatif à l'église de Langeais. M. le comte de Galembert s'est trompé en pensant que cette église était celle de Saint-Sauveur. Elle a

toujours été sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Quant à celle de Saint-Sauveur, qui fut fondée par le comte Foulques en 1118, elle est parfaitement distincte de l'église Saint-Jean. V. *Sauveur (Saint-)*. La même erreur, du reste, a été commise par M. l'abbé Bourassé, qui a cru que la charte de fondation de 1118 devait s'appliquer à l'église collégiale. (Procès-verbal de la Société archéologique de Touraine du 27 juillet 1855.)

SAINT-LAURENT DE LANGEAIS. — C'était à la fois une cure et un prieuré. Vers 1160, le pape Alexandre confirma au curé les droits dont ses prédécesseurs avaient joui sur les sépultures, les processions et les offrandes des fidèles.

On ignore la date de fondation de cette église paroissiale, qui fut vendue nationalement le 28 janvier 1798. La chapelle de Saint-Mathurin en dépendait. N. Douault en était le desservant en 1790.

Le prieuré appartenait à l'abbaye de Beaulieu. Guillaume de Vallères était prieur en 1369; — Jean-Baptiste Bouteux de Peyrac, en 1770; — N. Le Mercier de Montigny, ancien vicaire-général de Cahors, en 1790.

CURÉS DE SAINT-LAURENT. — Louis Delahaye, 1680. — Martin Duchamp, 1763, décédé en 1766. — Ours-Mathurin Catrou, 1766. — Martin-Charles Bruère, 1778, 1791. — Simon-Joseph Godeau, curé constitutionnel, 1792.

Il existait dans l'intérieur du château de Langeais une chapelle placée sous le vocable de saint Sauveur et qui avait été construite, vers 1100, par Foulques, comte d'Anjou. Elle était distincte du prieuré de Saint-Sauveur, fondé en 1118, par le même personnage. V. *Sauveur-de-Langeais (Saint-)*.

Une autre chapelle fut bâtie dans le château, sous le vocable de saint Clément, vers 1273, par Pierre de la Brosse, avec l'autorisation du pape Grégoire, et fut érigée en bénéfice ecclésiastique. Un domaine, situé dans la paroisse de la Chapelle-aux-Naux, en dépendait.

Langeais avait le titre de châtellenie. Il relevait du château de Tours à foi et hommage lige. Foulques Nerra y fit bâtir une forteresse dont on voir encore les ruines, vers l'entrée du parc. Eudes Ier, comte de Touraine, l'assiégea en 994, et parvint à s'en rendre maître.

D'après une tradition qui a été trop facilement accueillie par Chalmel, le château actuel aurait été construit vers 1290, par Pierre de la Brosse. C'est une erreur. Des documents certains établissent, en effet, que cette construction eut lieu vers 1465, sur l'ordre de Louis XI et par les soins de Jean Bourré, gouverneur de Langeais. Il a été complètement et très habilement restauré de nos jours par M. Baron, qui, en outre, l'a enrichi d'un magnifique ameublement, d'objets antiques très précieux et savamment appropriés au style de l'édifice. C'est un des plus intéressants monuments de la Touraine.

En 1270, Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, présida, dans l'ancien château, un concile provincial.

En 1427, les Anglais s'emparèrent du château, de la ville et de la forteresse, et mirent tout au pillage dans les contrées environnantes. Ils ne consentirent à abandonner la place qu'après avoir reçu deux mille cinq cents écus d'or, somme énorme pour l'époque, et dont la plus grande partie fut payée par les habitants de Langeais et les principaux possesseurs des fiefs du voisinage.

C'est dans cette ville qu'eut lieu, par ordre de Charles VII, la première rédaction des coutumes de Touraine, par une assemblée tenue le 14 mars 1460. Le 26 décembre 1491, on y célébra le mariage du roi Charles VII avec Anne de Bretagne.

SEIGNEURS DE LANGEAIS.

I. — Un chevalier, nommé Hubert, est le premier seigneur connu. On le trouve mentionné dans une charte de 990. Il eut trois enfants : Hubert, qui suit; Robert, cité dans un acte de 1008, et Foulcroy.

II. — Hubert, deuxième du nom, accorda à l'abbaye de Marmoutier l'exemption du péage sur toutes ses terres (1022). Il renouvela cette exemption en 1033. Il eut quatre enfants : 1° Hamelin, qui suit; 2° Geoffroy, doyen de Saint-Martin de Tours, cité dans une charte de l'abbaye de Bourgueil; 3° Hugues, que l'on voit figurer dans une charte de l'abbaye de Marmoutier, relative à une transaction consentie, en 1065, par Hamelin, et dans une charte de l'abbaye de Cormery, de 1078; 4° Gautier, vivant en 1066.

III. — Hamelin, seigneur de Langeais, fit un accord, vers 1060, avec les religieux de Marmoutier, au sujet de l'écluse de Fontcher. Au mois de mai 1065, il renonça aux prétentions qu'il avait élevées sur des terrains que l'abbaye de Marmoutier avait achetés au Sentier. En retour de cette renonciation il reçut quatre livres.

IV. — Seran, chev., seigneur de Langeais, fils du précédent, fit un accord avec les religieux de Marmoutier, vers 1070, au sujet de divers droits féodaux. Il se désista de ses prétentions, à condition que l'abbaye lui abandonnerait deux arpents de vigne dont il jouirait sa vie durant, et qui feraient retour au monastère aussitôt après sa mort.

V. — Ingelger, chev., seigneur de Langeais, donna aux religieux de Marmoutier, vers 1080, le droit de tonlieu qu'il levait devant son château. De son mariage avec Ermesende il eut Geoffroy, qui est cité dans une charte de 1080, et Richilde, femme d'Aimery Makel.

VI. — Aimery Makel, seigneur de Langeais, du chef de sa femme, Richilde, retira le droit de tonlieu que son beau-père avait accordé aux religieux de Marmoutier; mais il le restitua par une charte de 1106. Dans son *Histoire de Touraine* (t. III, p. 128), Chalmel se trompe en désignant

le mari de Richilde sous le nom de *Marcellus*.

VII. — Léonus, chev., seigneur de Langeais, donna à Robert d'Arbrissel, vers 1115, le lieu appelé Chaufournais.

VIII. — Bouchard, chev., était seigneur de Langeais en 1142. Il mourut en 1188.

IX. — Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, s'empara du château de Langeais et y mit un capitaine-gouverneur (1189). Il mourut en 1199.

X. — Artus, fils de Geoffroy II, roi d'Angleterre, devenu comte de Touraine et propriétaire de Langeais, donna cette châtellenie à Robert de Vitré (1199).

XI. — Robert de Vitré, seigneur de Langeais, posséda ce domaine jusqu'en 1206. A cette époque, il le céda au roi Philippe-Auguste, en échange de la baronnie de Saint-Sever.

XII. — Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine, fut seigneur de Langeais, qui lui avait été donné par le roi, mais seulement à titre d'engagement (1222). Peu de temps après, cette terre revint à la Couronne.

XIII. — Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, reçut, du roi Louis VIII, la terre de Langeais (vers 1225), à condition qu'il ne pourrait y élever de nouvelles fortifications. Il la vendit, en 1226, à Louis IX, qui la racheta moyennant une somme assez considérable. En 1230, Louis IX la lui donna de nouveau; mais quelques années après, à la suite d'une révolte de Hugues, il la confisqua.

XIV. — Alphonse de France, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, eut en apanage, en 1242, Langeais et d'autres terres confisquées sur Hugues de Lusignan. Il mourut sans laisser d'enfants, le 21 août 1271. L'année précédente, il avait vendu la châtellenie de Langeais à Pierre de la Brosse.

XV. — Pierre de la Brosse, troisième du nom, seigneur de Langeais et de Châtillon-sur-Indre, grand-chambellan de France, fut condamné à mort et exécuté en 1276 (V. t. Ier, p. 441-42). Il avait épousé, en premières noces, N. de Benais, et, en secondes, Philippe de Saint-Venant. Du second mariage il eut : 1° Pierre, qui suit; 2° Guillaume, seigneur de Loupelande; 3° Jean, prêtre; 4° Perronnelle, femme d'Étienne de Jaulnay; 5° Amicie, qui fut mariée à Simon de Beaugency et ensuite à Philippe de Vezaines; 6° Isabeau.

XVI. — Pierre de la Brosse IV fut seigneur de Langeais du vivant de son père, qui lui avait donné cette terre en partage au mois de septembre 1273. En 1274, il fut fiancé à Jeanne de Parthenay. Deux ans après, à la suite de la condamnation de son père, la châtellenie de Langeais lui fut enlevée, pour être réunie à la Couronne.

XVII. — Vers 1420, la seigneurie de Langeais appartenait, on ne sait par suite de quelles circonstances, à un chevalier anglais nommé Thomas Ston, marié à Isabeau Goyon, veuve de Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars. Mais quelques années après elle se trouvait de nouveau aux mains du roi.

XVIII. — François d'Orléans, comte de Dunois, de Longueville et de Montgommery, lieutenant-général pour le roi en Touraine (1474), grand-chambellan de France, reçut le domaine de Langeais, par lettres du 2 juillet 1466, comme garantie de 40,000 écus d'or qui avaient été promis par le roi, à titre de dot, à Agnès de Savoie, sa femme. Il mourut le 25 novembre 1491 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Il était fils de Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, grand-chambellan de France, et de Marie d'Harcourt.

XIX. — Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, fils naturel de Charles, duc de Bourbon, légitimé en septembre 1463, reçut la terre de Langeais, à titre d'engagement, en 1474. Il mourut le 19 janvier 1486 et fut inhumé dans l'église de Saint-François de Valognes.

XX. — Jean-Bernardin de Saint-Séverin, duc de Somma, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, eut le domaine de Langeais, comme seigneur engagiste, par lettres patentes du 16 septembre 1547.

XXI. — Marie Touchet, dame de Belleville et de Langeais, veuve de François de Balsac d'Entragues, était fille de Jean Touchet, seigneur de Beauvais et de Quillart, lieutenant particulier au bailliage d'Orléans, et de Marie Mathi. Elle fut la maîtresse du roi Charles IX et en eut Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême. Langeais lui fut donné pour neuf ans, à titre d'engagement, par lettres du 13 février 1630. Au bout de quelques mois ces lettres furent annulées.

XXII. — Par autres lettres du 2 février 1631, le roi céda la terre de Langeais, à titre d'échange, à Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri Ier, duc de Guise, princesse de Conti. Celle-ci, peu de jours après, la vendit à Antoine Coeffier, pour 59,300 livres.

XXIII. — Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, baron de Saint-Mars, seigneur de Langeais, maréchal de France, était fils de Gilbert Coeffier et de Charlotte Gautier. Son oncle, Martin Ruzé, lui légua tous ses biens, à condition qu'il prendrait son nom et ses armes. Il fut nommé gouverneur et grand-bailli de Touraine le 27 juillet 1627 et mourut à Luzzelstein, près de Trèves, le 27 juillet 1632. Il avait épousé Marie de Fourcy, dont il eut : 1° Martin; 2° Henri, marquis de Saint-Mars; 3° Marie, femme de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye.

XXIV. — Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair et maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de Bretagne, fut seigneur de Langeais, du chef de sa femme, qui eut cette terre en dot (contrat de février 1630). Il épousa, en secondes noces, en mai 1637, Marie de

Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac, et de Guyonne Rueland. Du premier mariage il eut Armand-Charles, duc de la Meilleraye, marié à Hortense Mancini, fille de Michel-Laurent Mancini et de Hieronime Mazarini. Il mourut le 8 février 1664 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix de Parthenay. Il n'eut pas d'enfants de son second mariage.

XXV. — Jean Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, abbé de Trois-Fontaines et de Saint-Cernin, et Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, possédaient la terre de Langeais, indivis, en 1665. En 1670, Jean Coeffier la possédait toute entière. Il était mort avant 1686.

XXVI. — Armand-Charles de la Porte, de son mariage, contracté le 28 février 1661, avec Hortence Mancini, eut quatre enfants : 1° Paul-Jules, duc de Mazarin et de la Meilleraye; 2° Marie-Charlotte, mariée à Louis-Armand Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu; 3° Marie-Anne, abbesse du Lys, décédée en 1720; 4° Marie-Olympe-Emmanuelle, qui épousa, le 30 septembre 1681, Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds.

XXVII. — Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, seigneur de Langeais, du chef de sa femme, qui avait eu cette terre par héritage et en partage, gouverneur et capitaine des chasses du château de Vincennes, colonel du régiment Royal-Comtois, était fils de Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France, et de Madeleine Fouquet. Il mourut le 3 août 1692, laissant quatre enfants : 1° Louis-Charles-Bernardin, marquis de Bellefonds, mestre de camp de cavalerie, mort le 20 août 1710; 2° Marie-Madeleine-Hortense, mariée, le 27 mars 1708, à Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques; 3° Olympe; 4° Louis.

XXVIII. — Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, lieutenant du roi au gouvernement d'Orléans, seigneur de Langeais, du chef de sa femme, était fils de Charles-Denis de Bullion, marquis de Fervaques et de Gallardon, gouverneur du Maine, et de Marie-Anne Rouillé. Il mourut avant 1731. Par acte du 8 février 1765, sa veuve vendit la châtellenie de Langeais à Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la Rüe du Can, baron de Champchévrier, pour 27,200 livres.

XXIX. — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel, obtint des lettres patentes du 27 mai 1766, qui l'autorisaient à exercer le retrait féodal contre le baron de Champchévrier, pour la terre de Langeais, à condition qu'il rembourserait à ce dernier le prix d'acquisition. Langeais fut alors annexé au duché de Luynes. — Marie-Charles-Louis d'Albert épousa, en premières noces, le 22 janvier 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert de Grimberghen, fille de Louis-Joseph d'Albert, prince de Grimberghen, et de Madeleine-Honorine-Charlotte de Berghes; — et, en secondes noces, le 27 avril 1738, Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, fille de Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmont-Pignatelli, duc de Gueldres et de Juilliors, prince de Gavre et du Saint-Empire, et d'Henriette-Julie de Durfort de Duras. De ce second mariage sont issus : 1° Charles-Marie-Léopold, décédé le 12 avril 1758; 2° Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit; 3° Charles-Casimir-Joseph, mort jeune; 4° Henriette-Charlotte, décédée le 25 mars 1744; 5° Marie-Paule-Angélique, mariée, le 23 mai 1758, à Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens; 6° Pauline-Sophie, née le 16 décembre 1756.

XXX. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, seigneur de Langeais, pair de France, comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789. Le 19 avril 1768, il épousa Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Laval-Montmorency, fille de Guy-André-Pierre, duc de Laval, et de Jacqueline-Hortense de Bullion-Fervaques.

Dans l'enceinte du château se trouvait une tour, indépendante de la forteresse principale, et qui a appartenu, pendant un certain temps, à des propriétaires différents. « Cette tour, dit une charte de 1270, est assise à Langes meismes, ou le chastel de Langès souloit estre. » — Ceci explique la confusion que quelques écrivains ont pu faire dans la liste des seigneurs de Langeais. Aux XIIe et XIIIe siècles, le château et la tour dont nous venons de parler n'appartenaient pas aux mêmes personnages. Ainsi, en 1214, Olivier de Langeais possédait la tour, alors que le château était aux mains du roi. Au moment de partir pour la Terre-Sainte, il donna aux religieux de Turpenay les cens que cette abbaye lui devait pour divers terrains situés dans le Bréhémont. La charte de donation se termine ainsi : *Actum apud Lenges, pridie profectionis suæ in Jerusalem, anno gratiæ* MCCXIV.

En 1231-37, Guy de Palluau prenait le titre de seigneur de Langeais, bien qu'il ne possédât que la tour. En 1260, celle-ci avait pour propriétaire Pierre de Brion, frère de Simon de Brion, qui fut élu pape en 1281. Elle passa ensuite à Alix de l'Ile, qui la céda à son beau-frère, Barthélemy de l'Ile-Bouchard, pour une rente de huit livres tournois. Ce dernier, en 1272, la vendit à Pierre de la Brosse, et, depuis cette époque, elle resta unie au château.

Le château avait des capitaines-gouverneurs nommés soit par le roi, soit par le seigneur du lieu. Guillaume des Roches occupait cette charge en 1220. Jean Odart, chev., seigneur de Mons, fut nommé capitaine de Langeais le 5 mars 1410; — Jean Bourré, en 1464. En 1605, cette fonction était remplie par François Le Normand. François Chichereau de la Barre en fut pourvu par lettres du 9 octobre 1711.

La justice de Langeais était un siège royal. Vers 1271, le roi s'en dessaisit en faveur de

Pierre de la Brosse, mais par la suite elle fit retour à la Couronne. Elle ne s'étendait que sur une partie de la ville et était exercée par un seul juge. Par lettres patentes du mois d'août 1670, il fut ordonné qu'elle ressortirait du duché-pairie de Luynes.

Les habitants de Langeais étaient soumis à une singulière redevance envers le roi, lorsque celui-ci venait pour la première fois dans la ville. Ils devaient aller au-devant de lui jusqu'à une demi-lieue, ayant tous à la main une petite botte de paille. Le 19 novembre 1565, ils se rendirent ainsi à la rencontre du roi qui venait de Bourgueil et se dirigeait vers Tours.

Nous avons dit plus haut que Langeais, en 1793, était le chef-lieu d'un district. Ce district était régi par un directoire ainsi composé : Tulasne, notaire; Hery, notaire; Devoyo, vérificateur des patentes; Deschamps, homme de loi; Micault; Champigny-Aubin, négociant; Raison, homme de loi; Renard, curé d'Hommes; Hubert, propriétaire; Jourjou, salpêtrier; Pierre, notaire; Marquis, négociant; Gaignard, huissier.

Voici la composition du tribunal de district, institué par les décrets des 16, 25 août et 2 septembre 1790 : Lesaire fils, président; Person, Hardouin, Drouin, Thibault-Laferrière, Douault-Herpin, juges; Gibert, Gaignard, Guitonneau, Marquis, juges suppléants; Huguet, accusateur public.

Sous les mérovingiens, il y avait un atelier monétaire à Langeais. Sur les pièces qui y furent frappées on lit : *Alingavia vicus*.

Cette localité a été plusieurs fois ravagée par les inondations de la Loire. En 1856, les dommages furent évalués à 218,000 francs.

Maires de Langeais. — De Falloux, 1790. — Boullay de la Roche, 1793. — Desroyers, 1801. — Champigny-Aubin, 31 juillet 1807. — René-Louis de Falloux, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — François-Louis Salmon, 4 juillet 1817, 1830. — Casimir Boislève, du 10 août 1830 au 14 octobre 1870, décédé à Langeais le 17 janvier 1877. — Orfila, février 1874. — Leger Gally, 21 janvier 1878. — Victor Archambault, février 1881.

La ville de Langeais portait pour armoiries : *D'or, à trois melons de sinople, posés 2, 1.*

La prévôté de Langeais portait pour armoiries, d'après un sceau de 1310 : *De..... à une fleur de lis renfermée dans une rose de six lobes, celui du haut occupé par une couronne, les cinq autres par des fleurs de lis coupées.* — Le contre-sceau représente *un petit vaisseau voguant, accosté de deux fleurs de lis.*

Ménage, *Hist. de Sablé*, 44. — *Cartulaire de la Trinité de Vendôme.* — Lepaige, *Mémoires de Miromesnil*, dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, XIV. — P. Marchegay, *Archives de l'Anjou*, 42, 43. — *Cartulaire de Noyers*, 236. — *Archives nationales*, J, 728, 730; JJ, 30 A. — Siméon Luce, *Hist. de Bertrand Duguesclin*, 476. — *Congrès archéologique de France*, XXVI, 299-300. — *Greg. Tur. Hist. Lib. X, cap.* 31-33; *De glor. Martyrum, lib.* I. — Nobilleau, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, 14. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit de la Bibl. de Tours, nº 1212). — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 426. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 54, 55, 56. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, 260-61. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 31. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 2e partie, 16. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 204; XXI, 280, 568; XXII, 663. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 34. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX, *généal. de Maillé*. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 391. — Rouillé-Courbe, *Les inondations de la Loire*, 432. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Odart*, 16. — Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*. — *Notice historique et archéologique sur le château de Langeais*, Paris, 1839, 1854, in-8°. — *Fondation de l'église de Langeais*, in-8° de 4 pages. — *Almanach de Touraine*, 1785, 1793. — D. Joseph Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 495. — Baillet, *Topographie des saints*, 299. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — A. Duchesne, *Hist. des Chasteigner* (preuves), p. 69. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 13. — Jagu, *Topographie, géologie et minéralogie du département d'Indre-et-Loire*, 136. — *Gallia christiana*, XIV (instr.), 73. — *Revue rétrospective* (janvier 1837), *examen de diverses chartes relatives à la Touraine*, par Prosper Tarbé, 43. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 125, 485. — Abel Jouan, *Recueil et discours du voyage du roi Charles IX*, Paris, 1566. — D. Housseau, I, 233, 261; II, 609, 730; III, 936, 1060; IV, 1102, 1263, 1344, 1378; — V, 1817 *bis*, 1929, 2010, 2100, 2115, 2116; VI, 2292, 2383; VII, 2821, 2968, 3279; VIII, 3514. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I, 215; IV, 252, 381; VIII, 359, 440, 441. — Bibl. de Tours, manuscrit nos 1169, 1171, 1353-54. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 436, 443, 603, 650; E, 150; G, 14, 38, 145, 291, 293, 294, 830, 831, 832; chartes de l'abbaye de Marmoutier et de Saint-Julien; *Biens nationaux*. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 6, 45. — *Chronica monasterii Burguliensis*, 42. — *Cartulaire de Cormery*, 84, 85. — F. Duchesne, *Hist. des chanceliers de France*. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 18 octobre 1843. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9, 13; III, 82, 83, 129; IV, 62, 225; V, 270; VI, 78, 185, 249; VII, 181; VIII, 118, 124; IX, 153, 154; X, 183, 206, 226, 228; XI, 112, 145, 158, 172; XIII, 250. — *Bulletin* de la même Société (1875), p. 187. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 9, 33, 38, 65, 106, 112, 114. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 468; II, 629, 659. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 252.

Langeais (Raoul de), archevêque de Tours, succéda à Barthélemy en 1072. Après la mort de ce dernier, arrivée le 12 avril 1066, il y avait eu une vacance de quatre ans. Raoul de Langeais fut chassé de son siège par le comte Foulques et fut remplacé, en 1086, par Raoul d'Orléans. — (*Gallia christiana*, XIV, 63. — Didot, *Biographie générale*, XXIX, 394. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 451. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*.)

Langeais (Guillaume de), abbé de Turpenay, figure dans une bulle du pape Innocent II, du 19 février 1142, et dans une autre bulle du pape Eugène III, du 14 janvier 1147. Il mourut en 1188 et eut pour successeur Luc de Lisle. Il était fils d'Aimery Makel, seigneur de Langeais. — (D. Housseau, XVIII. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1325. — *Gallia christiana*, XIV.)

Langelinerie, c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois. V. *Angelionnerie*.

Langennerie, vil., c^ne^ de Cerelles, 47 habit. — *L'Angennerie*, carte de l'état-major.

Langennerie, c^ne^ de Chanceaux-sur-Choisille. V. *Angennerie*.

Langerie, f., c^ne^ de Parçay-Meslay. — *Logerie*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Son étendue était de quarante-deux arpents. Elle fut vendue nationalement, le 30 mai 1791, pour 80,900 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Langesium. V. *Langeais*.

Langeville, f., c^ne^ d'Abilly.

Langevinière, c^nes^ de Draché, d'Ambillou et de Marcé. V. *Angevinière*.

Langibaudière, c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Angibaudière*.

Langibaut (le lieu de), paroisse du Sentier. Propriété de l'abbaye de Marmoutier au XVe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent*.)

Langlée, c^ne^ de Champigny-sur-Veude. V. *Anglée*.

Langlescherie, c^ne^ de Chambray. V. *Anguicherie*.

Langlicherie, c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. V. *Anglescherie*.

Langlois (Pierre), seigneur de Belestat, né dans les environs de Loudun vers 1530, est auteur d'un ouvrage aujourd'hui complètement oublié et qui est intitulé : *Discours des hiéroglyphes égyptiens, emblèmes, devises, armoiries*, etc., Paris, Abel Langelier, 1583, in-8°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 268. — D. Housseau, XXIV, 230. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 591.)

Langlonnière, f., c^ne^ de Pouzay.

Langlouse (le lieu de), près du petit étang de Cremille, c^ne^ de Mazières.

Langoltière, c^ne^ de Beaumont-Village. V. *Angottière*.

Langrieu, f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief. En 1779, il appartenait à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Languerre (le lieu de), près de la Lieubardière, c^ne^ de Villaines.

Languille, c^ne^ de Saint-Symphorien. V. *la Martinière*.

Languillerie, c^ne^ de Saché. V. *Anguilleraye*.

Lanjardière, c^nes^ de la Membrolle et de Monnaie. V. *Aujardière*.

Lannère (le bois de), près de Belair, c^ne^ de Mazières.

Lannerie, c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Mottets. V. *Anerie*.

Lanneur (le fief). V. *Roche-Musset*, c^ne^ de Saint-Mars.

Lanoue (Martin de), professeur d'arithmétique, né à Tours en 1626 et décédé à Angers en 1696, est auteur des ouvrages suivants : *Arithmétique abrégée*, Angers, 1668, in-8°. — *Œuvres secondes d'arithmétique abrégée*, Nantes, 1671, in-8°. — *L'art de vérifier, où sont enseignés les véritables moyens de découvrir la fausseté des écritures*, Nantes, 1682, in-8°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 269. — *Almanach de Touraine*, 1781.)

La Noue (Stanislas-Louis de Vero de), né en 1729, dans les environs de Chinon, se distingua dans les guerres de 1741 et de 1756 et fut tué, en 1760, au combat de Saxen-Hausen. On a de lui un ouvrage intitulé : *Nouvelles constatations militaires, avec une tactique adoptée à leurs principes*, Paris, 1760, in-8°. — (Le Toustain, *Précis historique sur le comte de Vair*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 269. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 591.)

Lanterne de Rochecorbon (la). V. *Rochecorbon*.

Lantigny, ham., c^ne^ de Trogues, 11 habit. — *Terra de Lentiniaco*, XIe siècle. — *Lantigny*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Il figure dans une charte de Geoffroy de Fuel, seigneur de l'Ile-Bouchard, concernant le prieuré de Tavant (1050). — (D. Housseau, II. 533. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 370. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Lantilly (le lieu de), paroisse de Sorigny. — Ancien fief, relevant de Montbazon. En 1423, il appartenait à Jacques de Thaix ; — en 1484, à Pierre Damoretes, Éc. ; — en 1503, à René Vivier. — (D. Housseau, XII, 6894, 6941, 6957.)

Lantinière, c^ne^ de Saint-Christophe. V. *Antignière*.

Lantivray, f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Lantonnière, c^ne^ de Bournan. V. *Antonnière*.

Lantonnière, f., c^ne^ de Sepmes.

Laponerie (la), f., c^ne d'Avon. — Ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — (Arch. d'I.-et-L , *Biens nationaux.)*

Laprosie (île). V. *Ile-Gasnay,* paroisse de Saint-Mars.

Laque (le lieu de la), paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance du fief de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.)*

Larbrisse (le lieu de), près de la Boursaudière, c^ne de Vou.

Larcangerie, f., c^ne de Saint-Aubin.

Larçay, c^ne du canton de Tours-sud, arrondissement de Tours, à 10 kilomètres de Tours. — *Larchaium,* 1119. — *Larcayum, Larchaium, manerium de Larcayo,* XIIIe et XIVe siècles (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de la Ville-aux-Dames et de Montlouis; à l'est, par celle de Véretz; à l'ouest, par Saint-Avertin et Saint-Pierre-des-Corps; au sud, par Esvres. Elle est traversée par le Cher, de l'est à l'ouest, et par la route nationale n° 76, de Tours à Nevers. La forêt de Larçay occupe la quatrième partie environ de son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Tour (17 habit.), ancienne dépendance de la prévôté de Larçay. — La Rondellière (30 habit.). — Le Plácier (27 habit.). — La Poterie (16 habit.) — La Salle-Girault (12 habit.). — Le Parquet (14 habit.). — Les Pelouses, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Le Voisinet (30 habit.). — Couesnon (13 habit.). — Les Landes (12 habit.). — Juspillard (21 habit.). — Les Belles-Maisons (12 habit.). — Le Carroi (17 habit.). — La Babinière, ancienne dépendance du château de Véretz. — La Grève, la Roche-Hameau, Rochecave, la Boulonnière, Bordebure, la Falotterie, la Mechinière, la Morelle, la Bergerie, le Puits-Pabot, les Rechées, l'Égacier, la Grange, la Plauderie, Bellevue, les Belles-Caves, etc.

Avant la Révolution, Larçay était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Saint-Avertin. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 1121 hectares. — Le plan cadastral a été dressé en 1826, par Lecoy-Moreau.

Population. — 347 habit. en 1801. — 472 habit. en 1810. — 420 habit. en 1821. — 470 habit. en 1831. — 445 habit. en 1841. — 440 habit. en 1851. — 467 habit. en 1861. — 473 habit. en 1872. — 484 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le lundi de Pâques.

Recette de poste et *perception* de Véretz.

L'église dédiée à Saint-Symphorien, est de diverses époques. Les parties les plus anciennes datent du XIe siècle. Le clocher, pourvu d'une flèche en pierre, a été reconstruit dans le cours du XVIIe. L'abside et le chœur sont du XVe siècle. Ils ont été réparés peu de temps avant la Révolution. Ces réparations ont été exécutées aux frais de Charles-François de Sévelinges, Éc., seigneur de Cangé, dont on voit les armes sculptées au-dessus de l'arc qui sépare le chœur de l'abside. Ces armes sont : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même,* 2, 1.

La famille de Larçay, qui possédait la prévôté de ce fief, avait deux chapelles dépendant de cette église; l'une, située au nord, au-dessous du clocher, a été séparée de la nef, dans ces derniers temps, par une muraille. C'est par là que passent les sonneurs pour aller au clocher. On voit sur les murs des restes de peintures qu'aujourd'hui il est impossible de déchiffrer. Dans l'intérieur du mur se trouve une cavité qui a dû être autrefois un enfeu.

L'autre chapelle, placée de l'autre côté du chœur, fut fondée dans les premières années du XVIe siècle, par Jean de Larçay. Les armes du fondateur se trouvent à la clef de voûte. Elles portent : *D'argent, au lion de sable, armé et couronné d'or.* Le caveau dans lequel furent inhumés divers membres de la famille de Larçay, a été comblé il y a peu de temps. Actuellement, il n'y a plus d'autel dans cette chapelle. L'autel a été remplacé par un confessionnal.

L'ancienne chapelle de la Sainte-Vierge a été transformée, en 1869, en sacristie. Une nouvelle, dédiée également à la sainte Vierge, a été construite au nord de l'église. Elle communique avec le chœur.

Dans la même année (1869), des réparations importantes ont été faites dans l'église entière qui, en même temps, a été agrandie de tout l'emplacement du vieux porche, situé à l'ouest. La nef a été pourvue d'une voûte en lattis recouvert de plâtre. On y remarque une belle fresque due au pinceau de M. Butin (1870). Les fenêtres de cette nef, comme celles de l'abside et des chapelles, sont ornées de très beaux vitraux sortis des ateliers de M. Lobin, de Tours.

Autour de l'édifice on voit sur les murs les restes du litre funèbre que les archevêques de Tours, comme seigneurs de la paroisse, avaient le droit d'apposer. Sur ce litre se trouvent les traces d'armoiries de divers archevêques.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

Les registres d'état civil de Larcay commencent en 1583.

CURÉS DE LARÇAY. — Jean Gaudin, 1559. — Étienne Bresson, 1610. — Jacques Lottereau, 1630. — Ré, 1725-49. — Jean Galland, mai 1749, décédé le 21 juin 1784. — Cartier, juin 1784. — Jean-Baptiste Baudin, juin 1791. — Chaumier, curé constitutionnel, 1792. — Fournier, 1804. — J.-L. Le Roy, 1829-32. — Louis-Olivier Mabille,

1832-48. — Arnold, mars 1848, 1860. — Louis Poulinet, juillet 1860, actuellement en fonctions (1881).

L'humble bourg de Larçay a acquis, il y a quelques années, une certaine notoriété, par suite d'une importante découverte archéologique due à un savant Tourangeau. En 1853, M. Boilleau signala l'existence, dans cette localité, d'un *castellum* gallo-romain, qui fut aussitôt visité par les plus éminents archéologues, notamment par M. l'abbé Bourassé, M. de Caumont et M. Roach Smith. On constata que, dans ce genre, le monument de Larçay était un des plus intéressants de France. Des plans et dessins furent levés pour être publiés dans le *Bulletin monumental*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, et dans le *Collectanea antiqua*. La partie la plus remarquable des débris de cette antique construction est une tour haute de quatre à cinq mètres, et qui se relie à une muraille ayant quatre mètres d'épaisseur. Plus loin, sont d'autres tours, mais qui paraissent avoir été élevées postérieurement à la première. Dans son ensemble, la forteresse avait la forme d'un parallélogramme. Au sud, où se trouvait l'entrée principale, l'étendue des fortifications était de soixante-quinze à quatre-vingt mètres. De ce côté, ainsi qu'à l'orient et à l'occident, il y avait quatre tours. Au nord, il n'existait qu'une simple muraille, dont l'accès se trouvait protégé par la pente très rapide du coteau.

On présume que ce *castellum* a été bâti au commencement du ve siècle, avec des matériaux provenant de la démolition d'une construction beaucoup plus ancienne. Le lieu où il se trouve est appelé aujourd'hui *la Tour*. Au XVIIIe siècle, les archevêques de Tours en étaient propriétaires. Dans les environs, on a trouvé d'autres vestiges gallo-romains.

Non loin du *castellum* se trouvaient deux maisons seigneuriales, l'une appartenant à l'archevêque de Tours et qui, incendiée, en 1119, par Hugues de Chaumont, seigneur d'Amboise, fut remplacée par un autre manoir que nous voyons mentionné dans une charte de 1343 (*Manerium archiepiscopale de Larcayo*). L'autre édifice était habité par le prévôt de Larçay.

Le bourg constituait une châtellenie dont les archevêques de Tours étaient propriétaires et qui relevait du roi. Voici un document assez curieux du XIVe siècle, donnant l'état des cens et rentes dûs à cette époque à l'archevêque, en sa qualité de possesseur de ce domaine :

Guillelmus Monachi pro feodo de Erceio, quod fuit Egidii majoris, v solidos ad festum B. Mauritii; dominus Jacquelinus d'Andigné pro terra de Cangé v solidos et unum par cirotegarium in festo B. Michaelis.

Prepositus de Larcayo, pro feodo Girardi Hugueti, iiij solidos, iiij denarios servitii ad dictum festum B. Michaelis.

Magister Bertrand Gaudium, pro deffuncto P. Bellageat, pro feodo quod tenet apud Longum pontem de Vencaio vj denarios franci deverii.

Census dicti festi recepti per manum prepositi de Larcayo, xlvij solidos.

De frareschia de Rupe Coignet, in dicto festo, iiij solidos.

Heredes Hillarii Brunelli, vj solidos.

Heredes Joanni Rosier vj solidos, j caponem.

Heredes Nicolay de Fonte; xij solidos.

Abbas S. Juliani pro pratis de Corlemanche, v solidos.

In festo B. Britii et in media quadragesima, super terris de ultra Carum, lx solidos.

De censibus de Moncuit, in parochia de Azaio, in festo B. Britii, vj solidos, viij denarios.

De censibus debitis apud Crucem de Blereio in dicto festo, ratione loci de Laucoynière, vj solidos vj denarios.

In festo Beati Andree, ab heredibus Mauritii Teatoris vj solidos.

Taillia annualis que debet levari per prepositum de Larcayo circa festum Omnium Sanctorum debet valere vii libras x solidos.

Heredes Martini Chenuau, pro domo ante cimiterium x solidos.

Pro frumentagiis de Lusilleio xx solidos in festum Omnium Sanctorum.

Pro frumentagiis de Larcayo xv solidos iij denarios deductis ix denarios quos dominus super hoc debet.

Item, cum xiiij sextariis ordei debitis, pro quolibet sextario debentur domino viij denarios, valentes summam ix solidorum iiij denariorum.

Item, debentur cum quatuor sextuariis et tribus prebendis ordei pro obligiis, pro quolibet sextario iiij denarios valentes xix denarios.

Item, pasnagium foresti domini de Larcayo quod venditur aliquando cxiij solidos.

Item, emolumenta segreagii nemoris prepositi de Larcaio, quando venditur.

Item, segreagium nemoris Berardi de Villiers, uno anno xj libras vj solidos viij denarios videlicet pro tertia parte xxxiv librarum.

Item, firma piscarie de Larcaio valuit uno anno xxv libras.

Venda nemoris de ultra Carum, valuit uno anno xxv libras.

Item, venda nemorum de Larcaio, valet quandoque satis quandoque parum.

Item, prata et sallicete dicti loci venduntur pro parte.

Item, firma molendini de Larcaio, valet quandoque plus aliquando minus.

Decima et terragia valent quandoque xviij sextarios frumenti.

Frumentagia dicti loci solebant valere iiij modios ad festum B. Michaelis.

De bosco Chesnelli, predicto festo, circa iiij sextarios.

Decima de Luzilleio, iiij modios.

Decima de Moncuich j sextarios.

Frumentagia dicti loci ij modios.

De medietariis de Laucoynière ij sextarios frumenti.

A Berardo de Villiers pro segreagio nemorum suorum, iij sextarios.

A rectore S. Quintini de Pratis ij sextarios redditûs.

De quadam decima communi inter dominum archiepiscopum et dictum rectorem iij prebende.

Decima de duobus Luciis unum modium.

De siligine de decima de Luzilleio ij modios v sextarios.

De medietariis de Laucoynière circa iiij sextarios.

De dicta decima communi j sextarium vij boessellos.

Item, a dicto rectore ij sextarios redditus.

Item, a dommo de Brocia j modium redditur.

De decima de duobus Luciis VIII *sextarios.*

De decima de Veretis ij modios iiij sextarios.

Decima de Vinolio et S. Juliani de Chedon v sextarios.

De ordeo, de obliagiis de Larcaio xiij sextarios.

De decimis, terragiis dicti loci x sextarios.

Medietaria de Laucoynière circa ij sextarios min.

De dicta decima communi iii min.

De decima Vinolio et S. Juliani de Chedo v sextarios.

De decima de duobus Luciis j modium.

De decima de Luzilleio iiij modios.

De avena de medietariis de Laucoynière circa ij sextarios.

De decima communi predicta vj prebende.

De decimis de terragiis de Larcaio j sextarium, ij prebende.

De decima de Vinolio ij sextarios.

De decimis de Luzilleio xviij sextarios.

De decima de duobus Luciis iiij sextarios.

Item, vinee, prata et nemora dicti loci.

La prévôté de Larçay, dont le siège était dans le bourg, formait un hébergement et fief relevant de l'archevêque de Tours, à foi et hommage lige, un roussin de service et vingt-cinq sols d'aides. Le prévôt était tenu « de garder et faire garder l'entrée principale du palais de l'archevêque le jour de son entrée solennelle et au jour de sa fête. » Voici, du reste, un aveu rendu en 1358, par Pierre de Larçay, et dans lequel sont relatés tous les devoirs de ce seigneur envers son suzerain :

« De vous, reverent père en Dieu monseigneur l'arcevesque de Tours, je, Pierre de Larçay, escuyer, tient et advoe a tenir à foy et homage lige, premièrement, à domaine, mon habergement de Larçay, o les maisons, touches, roches et autres appartenances avec les treilles, sauf une maison appelée le Cellier laquelle je ne tiens pas de vous à ceste foy et homage lige.

« *Item*, une pièce de pré contenant ij arpens, appelés les prés de Fonteville, jouste les terres feu Plantevigne.

« *Item*, environ deux arpents de vignes appelés les Plantes.

« *Item*, mes terres de ma gaignerie de Larçay, c'est à savoir trois arpents et demi de prez du dit habergement.

« *Item*, une pièce de terre appelée Lardillière contenant environ quatre arpents.

« *Item*, sept quartiers en une pièce appelée la Queverie.

« *Item*, les saulaies et isles qui sont au long dou clos jusques à l'esve du Chier.

« *Item*, un arpent de vigne à la Planaye.

« *Item*, les terrages de la veeze, de la gesse, du mil, du poisbis, par tous vos terrages de Larçay.

« *Item*, les bois appelés les Tranches, contenant quinze arpents ou environ, esquelx mon dit seigneur a un segréage.

« *Item*, mon defais et garenne en l'esve de Chier des le bat de vostre ecluze jusques aux Saulaies feu Gadeau et mon droit de faire remées en la dite esve en la manière accoutumée.

« *Item*, mon usage que j'ai en vos boys et forests de Bruchenay appelés les boys l'Arcevesque, c'est à savoir en bois sec pour mon user ou chauffage de mon dit hostel de Larçay, et à boys vert par monstrée faite par votre alloé à moy ou mes gens à toutes mes nécessités, tant pour maisonner comme pour pau à faire mes vignes, pour charetes et charruages comme autres nécessités à mon dit habergement.

« *Item*, mon fautrage en la rivière de Caille, de mettre une jument, deux poulains et ung crocon des la haie traversant, jusquà votre moulin de Larçay.

« *Item*, cent sols de taillées que plusieurs personnes me sont tenus rendre chacun an au jour de la Toussaint.

« *Item*, la foy et homaige que Pierre des Quartes me doit à diz sols de service chacun an le jour de S[t] Christofle pour le fié qu'il tient de moi.

« *Item*, la foy et homaige lige et quarante quatre deniers de service que Monsieur Guillaume Trousseau, chevalier, me doit à la S[t] Michel chacun an, par raison de certaines choses qu'il tient de moy à la dite foy, homaige, servige et aux loyaux aydes.

« *Item*, foy et homaige simple et six sols de servige que le dit chevalier me doit chacun an par raison de certaines choses que il tient, c'est assavoir que le fié de Benays.

« *Item,* une vayerie de 60 sols et tout ce qui s'en despend sauf mesure.

« *Item,* ma prevosté de Larçay, c'est assavoir, le tiers des amendes jugées en vostre court, de vos hommes et subgiés de la paroisse de Larçay qui viennent en vostre court par mon amenée ou par mon alloué, et auxy ay droit d'avoir les gans quant ils escheent et avec toutes les autres appartenances en la dite prevosté, en la manière que mes prédecesseurs et moy l'avons accoustumé; et o tout ce ay droit d'avoir les noiz qui cheent des noiers es chemins anciens, si comme il a esté accoustumé ancienement, et pour cause de ce suis tenu à vous bailler un sergent votre juré à exercer office de sergenterie qui appartient à la dite prevosté.

« *Item,* suis tenu à prendre ou faire prendre malfaiteurs en vostre terre de Larçay quant le cas y eschet et les tenir et garder prisonniers à Larçay à mes despens et les vous rendre à vostre assise à Tours, selon qu'il a esté accoustumé.

« *Item,* suis tenu et vous doy recepvoir vos cens, tailles qui vous sont deus à Larçay chacun an le jour de Toussaint et vous en rendre et fere bons pour toutes ycelles taillées 7 livres dix sols et plus ne vous en doy rendre.

« *Item,* suis tenu a vous terrager et faire terrager vos terraiges anciens de la paroisse de Larçay et pour ce fere je doy prendre et avoir sur chacune masure un sextier de froment de mestive.

« *Item,* un provendier de froment sur chacun essarveur qui essarve en vos dits terrageaux.

« *Item,* suis tenu semondre et adjourner mes hommes subgiez qui vous doivent corvées et charroys, c'est assavoir a fener vos prez et charroier vos foins du gain en vostre hostel de Larçay, à vendenger vos vignes et à les essermenter, à charroier bois pour vostre chauffage a vostre dit ostel de Larçay tant comme vous y demourerez et pour le pau qui faut à vos excluzes de Larçay quant il est mestier et pour faire pourter ou mener le bois en merreau pour vostre clos, pour vos vignes de Larçay prins sur le rivage du Chier, et pour ce faire doy avoir mes despens en vostre hostel de Larçay moy ou mon alloé convenablement.

« *Item,* suis tenu en la compaignie de vostre recevours aler ou envoier querre la disme des aigneaux et pour ce faire doy avoir et prendre un aigneau chacun, et doit bailler ou faire bailler par mon alloué la tranche à tous les hommes de Larçay qui ont droit de l'avoir au bois vert une fois l'année en vostre forest, et vostre segreer ou receveur me doit bailler certaine quatité de bois par monstrée et je suis tenu à les départir à chacun sa part par les obliages.

« Par raison desquelles choses je vous dois la foy, homaige lige et servige dessus dits avec les autres redevances devant dites, c'est assavoir que je suis tenu garder et faire garder l'entrée de la première porte de vostre ostel de Tours la journée que vous estes recheu et que vous faites vostre feste, a vos propres cous et despens.

« *Item,* je, Pierre, dessus dit, advoe à tenir a foy et homaige simple, premièrement, a domaines, les terres appelées Pisset, jouxte Bourquoqu et les terres Gillet de Villiers, contenant doze arpens ou environ.

« *Item,* la moitié de la disme de Larçay partagent par moitié avec les religieux dou Gres.

« *Item,* en feage ung sextier de froment de rente que Jehan Morais et sa freresche me doivent chacun an à la S[t] Michau.

« Par lesquelles choses je vous doy la foy et homaige et trois sols six deniers de service et vos gans du prix de trois deniers au jour de la S[t] Michau, et loyaux aydes.

« *Item,* je Pierre, dessus dit, advoe tenir de vous à une autre foy simple, premierement trois quartiers de vigne, sur la maison feu Guillaume Pebot et jouxte le chemin de la fontaine de Verez.

« *Item,* mon terraige que je ay en ung arpent et demi à la Pabotière.

« *Item,* la roiche feu Pepin, seant en la ville de Verez, jouxte la maison feu James de la Lande.

« *Item,* mon four a ban que jay en la ville de Verez avec les banniers appartenant.

« *Item,* Jehan le Berruyer et Jehan Mirault une mine de froment de rente à la S[t] Michel.

« *Item,* ma vayerie grande et petite et tout ce quy en despend jusqu'à 60 sols et mes mesures en ycelui feage en la manière que ancienement a esté accoustumé.

« Par raison des choses dessus dites, Monseigneur, je vous suis tenu en la foy et homage dessus dit et a ung roucin de servige et vingt et cinq sols d'aide quant le cas y avient.

« Donné soubs mon propre scel le vint et cinquiesme jour d'aoust l'an de grace mil trois cens cinquante ouit. »

Un autre fief, relevant de l'archevêque de Tours, existait encore à Larçay. On l'appelait la *Verderie*. Le propriétaire de ce fief, nommé le *Verdier,* était spécialement chargé de garder les bois dépendant de la châtellenie. Voici un extrait d'un aveu rendu au XIV[e] siècle par Guillaume Michau, de Larçay :

« De vous......, je, Guillaume Michau, de Larçay, advoe a tenir de vous a foy et homaige lige, premierement mon habergement seant en vostre ville de Larçay, avec les vergers, prés et saulaies appartenant au dit hostel, contenant environ ung arpent.

« *Item,* quatre usages en vostre forest de Bruchenay, c'est assavoir ung à bois vert et a sec tant à user et edifier en mon dit hostel comme pour mon chauffaige au dit lieu à prendre sans merc et sans montrée et les autres trois usaiges au bois mort tant solement, lesquelx je puis vendre ou donner à ma volonté.

« *Item,* touttefois qu'il a pesson en vostre dite forest, le pasnage d'ung, de deux ou de trois pourceaulx tant solement en une compaîgnie de vos hommes coustumiers de Larçay, c'est assavoir, pour chacun porc trois deniers, et quant il y en a plus en une compaignie tout le pasnage est entierement vostre.

« *Item,* le pasnage de tous les pourceaulx nez dès le commencement du moys d'apvril jusques au tems de la pesson, pour chacun porceau qui seroit aux dits coustumiers, ung denier.

« *Item,* mes porcs norris en mon dit habergement frans en vostre ditte pesson sans pasnage a y estre mis en tems que la dite pesson sera criée.

« *Item,* le fortage de toutes cuves, pippes et tonneaulx à mettre vin, et huches fais par les dits coustumiers et même sous la dite paroisse. »

La prévôté de Larçay a été possédée, pendant plusieurs siècles, par une famille du même nom. Pierre de Larçay, auteur de l'aveu dont nous avons donné le texte, est le premier connu de cette maison (1358). Jean de Larçay fit un accord, en 1508, avec Philippe d'Argouges, prieur du Grais.

Jacques de Larçay, chevalier de l'ordre du roi, mourut vers 1630, laissant, de son mariage avec Lancelonne du Raynier, Gabriel, seigneur de Montalais, mort avant 1632, et Françoise, qui épousa, par contrat du 7 mai 1605, Louis de Voyer, vicomte de Paulmy et de la Roche-de-Gennes, seigneur de la voirie de la Haye, capitaine de cinquante hommes d'armes. Par acte du 15 avril 1632, Louis de Voyer donna une rente de dix livres tournois à la fabrique de Larçay, à condition que le curé célébrerait quatre messes par an pour le repos des âmes de Jacques de Larçay, de Lancelonne du Raynier, sa femme, et de Gabriel de Larçay, leur fils.

Vers 1635, Françoise de Larçay et son mari vendirent leur prévôté à Denis le Bouthillier de Chavigny, seigneur de Véretz et de Rancé, et, depuis cette époque jusqu'en 1789, ce fief resta annexé à la terre de Véretz.

Le 20 juillet 1733, Armand-Louis de Richelieu, duc d'Aiguillon, donna à ferme, pour 1,700 livres, la terre, seigneurie et prévôté de Larçay, consistant alors, dit l'acte, « dans le château, « deux métairies, une grange à dimes, prés, « terres, cens et rentes foncières. »

Une métairie, située également à Larçay et qui appartenait à l'archevêque de Tours, fut vendue nationalement, le 3 janvier 1791, pour 19,100 livres.

Maires de Larçay. — François Barillet, 1791, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, août 1830. — Finella, 25 septembre 1830. — Dubreuil, 1839. — Jean-Baptiste Vidal, 1842. — Auguste Guiard, 1843. — Barillier, 1852. — Thibault, 1870, 13 février 1874. — Antoine Verna, 21 janvier 1878. — Morin-Thibault, 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 147, 148, 163; G, 5; *Biens nationaux.* — Archives de la Vienne, D, 171. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, VII, 2715 *bis*; XIII, 8361. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 101. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — De Caumont, *Le castellum gallo-romain de Larçay,* Paris, 1856, in-8° de 15 pages — L. Boisseau. *Dissertation sur le castellum de Larçay,* Tours, 1866, brochure in-8°. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 365. — *La Touraine,* 184. — *Congrès archéologique de France,* XXVI, 280. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 199. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 313. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IV, 71; V, 136. 234; VI, 233; 248; VII, 269, 301; VIII, 56; XI, 221; XIII, 59, 60; XVII, 197. — Registres d'état civil de Larçay et de Véretz.

Larçay (forêt de). — Elle s'étend sur la commune de Larçay. En 1693, sa superficie était de six cents treize arpents. Au XVIIIe siècle, la partie couverte de bois n'était évaluée qu'à cinq cents arpents. Cette forêt appartenait presque toute entière à l'archevêque de Tours. On y voit un monument élevé à la mémoire de Paul-Louis Courier, à l'endroit où il fut assassiné par son garde. V. *Courier.*

Larçay (le fief de), ou **Larçy,** paroisse de Limeray. — Il relevait du château d'Amboise et appartenait, en 1521, à Louis du Bois; — en 1678, à Madeleine Scarron, veuve de Charles Robin, Éc.; — en 1679, à Claude Forcadel; — en 1743, à François Robin de Montison; — en 1768, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 556, 603; E, 38. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Larché (moulin de), sur la Veude, c^ne^ d'Anché.

Larcheraye, c^ne^ de Druyes. V. *Archeraye.*

Larcis, c^ne^ de Manthelan. V. *Arcis (l').*

Larcy, f., c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. — *Arsis,* 1475. — *Larcis, Larcé,* XVIIe siècle. — *L'Arcy,* carte de Cassini. — Ancien fief. Le seigneur devait au baron de la Haye foi et hommage simple et un gant du prix de douze deniers, à muance d'homme, pour un quartier de pré situé au Gué-Birault. En 1475, ce fief appartenait à Charlot de la Motte, Éc.; — en 1689, à Louis de Rougemont. — (D. Housseau, XII, 5968, 6039. — Registres d'état civil du Grand-Pressigny (1689). — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Larderie (le lieu de la), près de la Richardière, c^ne^ du Boulay. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. Les bâtiments étaient détruits en 1767. Ce domaine est mentionné dans des baux du 8 novembre 1698, 15 février 1741, 16 septembre 1758 et 8 juin 1767. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

Lardière (la), ham., c^ne^ de Chaumussay. 12 habit. — *Larguère,* carte de Cassini.

Lardière (la), ham., c^ne^ de Loché, 14 habit. — Il dépendait de la sergenterie royale de Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112. — *Titres de la cure de Loché.*)

Lardière (la), f., c^ne^ d'Orbigny. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lardière (étang de la), c^ne^ d'Orbigny.

Lardière (le fief de la), paroisse de Saint-Senoch. — Ancienne propriété de la collégiale de Loches. — (Bardet, *L'Église collégiale de Loches,* 26.)

Lardille, ham., c^ne^ du Ceré, 13 habit. — *L'Ardille,* carte de Cassini.

Lardillière, c^ne^ de Charentilly. V. *Ardillère.*

Lardillière, c^ne^ de Pont-de-Ruan. V. *Ardillière.*

Lardillon (le lieu de), près de la Vergnotterie, c^ne^ de Parçay-sur-Vienne.

Lardinière, f., près de l'Esves, c^ne^ de Balesmes.

Laré, f., c^ne^ d'Huismes.

Laré, c^ne^ de Saint-Christophe. V. *Larré.*

Laré, ou **Laray,** f., c^ne^ de Saint-Flovier. — *Laré,* carte de Cassini.

La Reberterie (Jean de), avocat au Parlement et professeur de droit, né à Loches en 1517, mourut vers 1589. Avant de professer le droit, à Paris, il avait été le précepteur d'Anne, duc de Joyeuse. On a de lui les ouvrages suivants : *Opus de mora, studiose legum juventuti non minus utile, quam necessarium, Parisiis, Feder. Morellus,* 1567, in-4°. — *Topicon juris libri quatuor, Parisiis apud Joannem Richerium,* 1575, in-8°. — *D. Joannis a Reberteria Turonensis disputationum juris libri quatuor in libros institutionum imperatoriarum, Parisiis, Balt. Morellus,* 1580, in-8°. — (Dufour, *Diction de l'arrondissement de Loches,* II, 289. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 269. — D. Housseau, XXIII, 121, 294, 307, 324; XIV, 202.)

Largrie, c^ne^ de Richelieu. V. *Argrie.*

Larguerin (le lieu de), près de Chevrette, c^ne^ de Bourgueil.

La Riche-extra, commune du canton de Tours-sud. — *La Riche-extrà-muros,* la *Varenne de la Riche,* 1793. Elle est appelée aussi *Sainte-Anne.*

Elle est bornée, au nord, par la Loire; au sud, par le Cher; à l'est, par la commune de Tours; à l'ouest, par celle de Saint-Genouph.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Sainte-Anne (644 habit.), ancien prieuré, appartenant au prieuré de Saint-Côme. — Les Bourdaises, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Le Grand-Carroi (100 habit.). — Le Grand-Moulin (48 habit.). — La Grange-David, ancienne propriété des Minimes du Plessis. — L'Aumônerie, ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — Le Carroi-Boisfait (74 habit.). — Saint-Côme, ancien prieuré (30 habit.). — La Rue-Chesneau (20 habit.). Les Quatre-Rottes (40 habit.). — La Rabaterie, ancienne propriété de l'hôpital de la Charité. — Le Plessis (32 habit.), ancien château de Louis XI. — Les Pavillons (43 habit.). — Port-Cordon, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Varenne, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Le Saugé, ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — La Poussetrie, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Saint-François (30 habit.), ancien couvent de Minimes. — La Fuie, ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — Le Soufflet, le Cassereau, la Métairie, la Balatrie, Gevrioux, la Poteterie, les Devalleries, les Sables, les Hautes-Marches, le Petit-Plessis, le Pigeonnier, le Pâtis, la Tuilerie, la Grande-Maison, les Tonnelles, la Vergerie, la Grue, la Jacterie, le Chemin-Neuf, les Vivions, Pont-Libert, Sainte-Restitue, la Bourdaisière, la Poirière, Fosse-au-Gras, la Rabinière, le Cimetière-des-Ardents, etc.

Cette commune, créée à l'époque de la Révolution, a été longtemps sans avoir une église. Elle dépendait, pour le spirituel, de Notre-Dame-la-Riche, dont on l'a séparée, il y a vingt-cinq ans environ. Une très jolie église a été construite pour elle, sur les plans de M. Guérin, architecte à Tours. Elle est sous le vocable de sainte Anne.

Superficie cadastrale. — 841 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lenoble, en 1808.

Population. — 830 habit. en 1804. — 835 habit. en 1810. — 1011 habit. en 1821. — 1234 habit. en 1831. — 1197 habit. en 1841. — 1372 habit. en 1851. — 1560 habit. en 1861. — 1670 habit. en 1872. — 1829 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le troisième dimanche de juillet.

Bureau de poste de Tours. — Chef-lieu de *perception.*

CURÉS DE LA RICHE-EXTRA. — Liot, 1857. — Pierre Chevreau, 1864, passe à la cure de Saint-Symphorien le 1er décembre 1872. — Arsène Letanneur, 1er décembre 1872, actuellement en fonctions (1881).

MAIRES DE LA RICHE-EXTRA. — Jacques Bedouet, 1793. — Patas, 1805. — Durand 1830. — Roze-Lange, 1848. — Durand-Rousseau, 1865. — François Bedouet-Dupont, 1876, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Larmerie, c^ne^ de Sorigny. V. *Armerie.*

Larniensis *curtis.* V. *Lerné.*

Larpenty, c^ne^ de Bléré. V. *Herpenty.*

Larrable, c^ne^ de Civray-sur-Cher. V. *Érable.*

Larré, ou **Laré,** ham., c^ne^ de Saint-

Christophe, 10 habit. — *Laré,* carte de Cassini. — Les fermes composant ce hameau appartenaient, en 1790, à la cure de Saint-Paterne. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Larrinensis *curtis.* V. *Lerné.*

Larsay, paroisse de Limeray. V. *Larçay.*

Larsé, c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. V. *Larcy.*

Lartivière, c^ne^ de Vallère. V. *Artivière (l').*

Lartusière (le lieu de), paroisse de Nouzilly. — Il devait une rente à l'abbaye de Saint-Julien et appartenait, en 1469, à Laurent Foquet. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

La Rue (Marc de), seigneur de la Côte, maître de la Chambre des comptes, fut nommé maire de Tours en 1535, en remplacement de Guillaume Ruzé. Il eut pour successeur, en 1536, Guillaume Bohier. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 114. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

La Salle (Antoine de), auteur de la Chronique de Jehan de Saintré, est né dans la Bourgogne. Nous ne le mentionnons ici que pour relever l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs écrivains, qui le font naître en Touraine.)

La Salle (Foulques de), fut nommé maire de Tours en 1572, en remplacement de François Joret, seigneur de Vaufouinard. Il eut pour successeur Guillaume Menager, en 1573. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 121.)

Lascy (Roger de), gouverneur de Chinon, défendit cette place contre Philippe-Auguste en 1204. Il avait remplacé Girard d'Athée. Son successeur fut Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine (1205). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon.* — Chalmel, *Hist. de Tour.,* II, 93.)

Lassay, f., c^ne^ de Chezelles.

Lassé (le lieu de), paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne. — Ancien fief, relevant du Petit-Thouars. En 1668, il appartenait à Guillaume Dreux; — en 1669, à Georges Aubert. — (Arch. d'I.-et-L., C, 654.)

Lassefrise (le fief de), paroisse de Nazelles. — *La Frise,* ou *Sphrise,* 1668; *Frise, alias Guelant,* ou *Gaillant,* 1669, 1721, 1752. — Il relevait du château d'Amboise. En 1486, il appartenait à Louise Savary, veuve de Jean Jofrion; — en 1501, à Jehan Papillon; — en 1527, à Nicolas Papillon; — en 1560, à Marie Proust, veuve de Pierre Papillon; — en 1721, à Catherine Papillon, qui le vendit, le 28 août 1722, à Joseph Berard de Leugny; — en 1752, à Alexandre-Louis-Marie-Joseph Ouvrard de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 561, 603, 633, 651; E, 26.)

Lasseré (Louis), chanoine de Saint-Martin de Tours, grand-maître du collège de Navarre, à Paris, mourut dans cette ville le 6 septembre 1546. Il était né à Tours en 1480. On a de lui les ouvrages suivants : *Explication de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique et du Symbole des Apôtres,* Paris, 1532, in-12. — *La vie de Monseigneur saint Jérôme,* Paris, 1528-29, in-4°. — *La vie de saint Louis,* Paris, 1541, in-4°. — *La vie de sainte Paule,* Paris, 1586, in-4°. Il a publié en outre un *Traité du sacrement de l'autel;* des *Explications sur les cérémonies de la messe* et un *Recueil* d'épîtres latines. — (Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques.* — D. Housseau, XXIII, 289-98; XXIV, 160. — Didot, *Biographie générale,* XXIX, 770. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 274. — *Almanach de Touraine,* 1757.)

Lasses (le lieu des), près de Chignolet, c^ne^ de Braslou.

Lassis, c^ne^ de Lublé. V. *Lassy.*

Lassis, f., c^ne^ de Neuvy-Roy. — *Lassis,* carte de l'état-major.

Lasson (le lieu de), près de Champ-du-Beau, c^ne^ de Saint-Senoch.

Lassy, ham., c^ne^ d'Ambillou, 24 habit. — *Lassy,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., C.)

Lassy, f., c^ne^ de Couesmes. — *Lassy,* carte de l'état-major.

Lassy, ou **Lassis,** f., c^ne^ de Lublé. — *Lassy,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'hôpital de Lublé. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Lassy, ham., c^ne^ de Sorigny, 13 habit.

Latan, ou **Lathan,** c^ne^ de Breil (Maine-et-Loire). — *Lathen,* 1172. — Ancien fief, relevant de Rillé et de Châteaux. En 1471, il appartenait à René de Maillé, qui obtint du duc d'Anjou l'autorisation d'établir un étang à la Noë, près de sa maison de Latan, à condition d'offrir tous les ans, à son suzerain, un collier de lévrier en cuir rouge. Le fief passa ensuite à Pierre de Maillé, 1507; — à Louis de Maillé, 1579; — à Madeleine de Savonnières, veuve, en premières noces, d'Isaac Frezeau, et, en secondes, de René de Chauméjan, marquis de Fourilles (1664); — à Anne Frezeau, veuve de René de Rouxillé (1669); — à André-Donatien Pays, gentilhomme de la vénerie du roi (1740); — à Marie-Jacques Pays, 1789. — (Arch. d'I.-et-L., B, 27, 39; E, 318. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 594, 897. — D. Housseau, XII, 6982; XIII, 10773, 10783, 10791, 10795. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire,* I, 482.)

Latan, ou **Lathan** (le), rivière, prend

sa source près du château de Champchévrier, c^ne de Cléré, passe à Savigné et à Rillé et se confond avec l'Authion, dans le département de Maine-et-Loire. Son parcours, dans l'Indre-et-Loire, est de dix-huit kilomètres. Il fait mouvoir cinq usines. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 29.)

Latené (le lieu de), près de l'Égronne, c^ne du Grand-Pressigny.

Laterme (*aqua de*), du côté de Turpenay. — Ce cours d'eau ou étang, est cité dans une charte de l'abbaye de Turpenay, de 1140. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Turpenay*.)

Latheron (Mathieu), imprimeur à Tours, à la fin du XVIe siècle, a été mis par Chalmel au nombre des personnages marquants de notre province. Tout ce que l'on sait de lui c'est qu'il a imprimé l'ouvrage intitulé *La vie et les miracles de Monseigneur saint Martin* (1496), un *Missel* de Marmoutier (1508), et un *Bréviaire* de Saint-Martin (1519). — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 275.)

Latinus, évêque de Tours, succéda à Modegésile en 638 (en 639, d'après Maan). Il fut remplacé, en 650, par Carigisile. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 44. — *Gallia christiana*, XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 446. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours*. — *Almanach de Tour.*, 1777. — D. Housseau, XV, 65.)

Latta *monasterium*. V. *Ciran-la-Latte*.

Latte (le lieu de la), près de la Rue-Tasché, c^ne de la Chapelle-sur-Loire.

Latte (le lieu de la), c^ne de Crissé, près du bourg.

Latterie (le lieu de), paroisse de Loché. — En 1248, Dreux de Mello le donna à son sergent, nommé Richard Fillette. — (D. Housseau, VII, 2978.)

Lattier (le), f., c^ne de Saint-Senoch.

Laubardemont (Jean-Martin de), baron de Laubardemont, seigneur de Saint-Denis-de-Piles et de Saint-Georges, conseiller d'État, fut nommé intendant de Touraine, en 1637, en remplacement de Jean d'Étampes. On sait quel rôle il joua dans les procès d'Urbain Grandier, de Cinq-Mars et de François-Auguste de Thou. Ce rôle était bien digne de celui qui avait tenu ce propos odieux : « Donnez-moi une ligne de l'écriture d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. »

Laubardemont quitta l'intendance de Tours en 1642 et eut pour successeur Jean-Jacques Renouard. Il mourut à Paris le 22 mai 1653 et fut inhumé dans le cimetière Saint-Joseph. — (A. Jal, *Diction. de biographie et d'histoire*, 748. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 420.)

Lauberderie, c^ne d'Épeigné-les-Bois. V. *Auberderie (l')*.

Lauberdière, c^nes de Pont-de-Ruan, Saint-Denis-hors, Saint-Épain. V. *Auberdière (l')*.

Laubinière, c^ne de Mettray. V. *Aubinière (l')*.

Laubonnière, c^ne de Villiers-au-Boin. V. *Aubonnière (l')*.

Laubraye, c^ne de Joué-les-Tours. V. *Aubraye (l')*.

Laubraye, c^ne de Perrusson. V. *Vieille-Indre*.

Laubrière, c^ne de Chédigny. V. *Aubrière (l')*.

Laubrière, c^nes de Mettray et de Saint-Épain. V. *Aubrière (l')*.

Laubuge (le lieu de), paroisse de Huismes. — Ancien fief. En 1689, il appartenait à Philippe de Bonnard, Éc.; — en 1789, à François-Henri de Lauzon, chev. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Huismes*. — *Mém. de la Soc. archéol de Tour.*, X, 116.)

Laucidunensis *vicaria*. V. *Loudun*.

Lauconnière, ham., c^ne de La Croix, 10 habit. — *Laucoynière*, XIVe siècle. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. En 1366, il appartenait à Geoffroy de Griçay, qui eut une fille, Marguerite, mariée à Pierre de Bonnemaye. Après la mort de Geoffroy de Griçay, l'archevêque, ayant voulu devenir propriétaire de ce domaine en vertu du droit de retrait féodal, Pierre de Bonnemaye et sa femme consentirent à le céder à l'église de Tours. Cette cession est ainsi rapportée dans le *Cartulaire de l'archevêché :*

Notandum est quod cum Gauffridus de Gricay emisset tempore quo vivebat manerium de Laucoynière in feodo et dominio bone memorie domini Raginaldi archiepiscopi Turonensis pro certo pretio, et idem archiepiscopus, tanquam dominus feodalis, potestate feudi vellet retrahere et habere manerium predictum cum pertinentiis suis, refundendo pretium, Petrus de Bonnemaye et Margarita ejus uxor, filia dicti deffuncti, cesserunt perpetuo et hereditarie ecclesie Turonensi manerium supradictum cum pertinentiis, pretio quinquaginta librarum. Et sunt litteræ super hoc de curia seculari Salmuriensi, de data diei lune ante festum Conversionis S. Pauli, anno Domini MCCCLXVII.

Par la suite, le fief de Lauconnière revint à des mains laïques. En 1566, il appartenait à François Ligier, conseiller et secrétaire du roi, secrétaire

des commandements et finances de la reine Louise. François Ligier mourut le 8 août 1591 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers d'Amboise.

En 1595, Marin Levacher, Éc., était seigneur de Lauconnière, qui fut possédé ensuite par Philippe de Sallier, Éc. (1680); — par Jean-Armand de Cullon de Brandy, aide-de-camp des armées du roi, marié à Marguerite de Sallier (1698); — par Louis de Cullon (1739), marié à Marie-Anne-Samuelle-Charlotte-Guillemette de Rancher, fille de Paul-François de Rancher, baron de la Ferrière, et d'Antoinette-Constance-Parfaite Xeuillard de Marigny; — par Louis-Antoine de Cullon, capitaine au régiment de Montécler (1766); — par Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre (1790). — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* XVI, 341. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XVII, XIX. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise,* 265; *Hist. de Chenonceau,* 39.)

Laudairie, f., c^ne^ d'Yzeures.

Lauderie, ham., c^ne^ de Barrou, 10 habit.

Lauderie, ou **Laudière,** ham., c^ne^ de Bossée, 11 habit. — *Laudière,* carte de Cassini.

Lauderie, ou **Laudetterie,** f., c^ne^ de la Celle-Guenand. — *Lauderie,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1702-20, il appartenait à Louis de Marans, Éc.; — en 1729, à François-Marc de Marans. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye.*)

Laudiacus. V. *Montlouis.*

Laudière (la), f., c^ne^ de Betz.

Laudière (la), c^ne^ de Bossée. V. *Lauderie.*

Laudière (la), f., c^ne^ de Charnizay.

Laudoire (la), f., c^ne^ de Morand. — *Laudoire,* carte de Cassini.

Laudrais (la), ham., c^ne^ de Saint-Paterne, 12 habit. — *Laudrais,* carte de Cassini. — *Laudraye,* carte de l'état-major.

Laudunum, Laudunensis *vicaria.* V. *Loudun.*

Laugereau, f., c^ne^ de Ceré. — *Laugereau,* carte de Cassini.

Laugerie, c^ne^ de Charnizay. V. *Augerie.*

Laugerie, c^ne^ de Chédigny. V. *Augerie.*

Laugerie (le lieu de), paroisse de Nouzilly. — Il est cité dans un titre de 1504. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Laulée, c^ne^ d'Azay-le-Rideau. V. *Aulée (l').*

Laumières (le lieu des), c^ne^ de la Tour-Saint-Gelin, près du chemin des Charpentières à la Menardière.

Launay (moulin de), sur la Brenne, c^ne^ d'Auzouer.

Launay, c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. V. *les Aunets.*

Launay, c^ne^ du Bridoré. V. *Aunay (l').*

Launay, c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. V. *Aunaye (l').*

Launay, c^nes^ de Chançay, de la Chapelle-aux-Naux, de Châteaurenault, de Ciran, de Cléré. V. *Aunay (l').*

Launay, c^ne^ de Langeais. V. *Aulnaye.*

Launay, f., c^ne^ de Limeray. — *Launay,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1515, il appartenait à Jean-Aymar d'Aspremont; — en 1523, à Jean Binet, trésorier des finances du duc d'Alençon; — en 1577, à René Gaudron; — en 1671, à Antoine Gallier, fils de René Gallier, garde du roi. — (Arch. d'I.-et-L., C, 556, 633, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 114, 448.)

Launay, c^ne^ de Lublé. V. *Aunay (l').*

Launay, c^ne^ de Luynes. — *Launay,* ou *Fief-de-Catherine-de-Maillé,* XVIIe siècle. — Ce fief relevait de Malitourne et du duché de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 372, 374. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Launay, c^ne^ de Manthelan. V. *Aunay (l').*

Launay (le fief de), paroisse de Négron. — Il relevait du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Launay, f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — *Launay,* carte de Cassini. — *L'Aunay,* carte de l'état-major. — Elle faisait partie du comté des Escotais, érigé en 1754, en faveur de Michel-Roland des Escotais. Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Jacques-Louis-Roland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83; *Biens nationaux.*)

Launay (moulin de), c^ne^ de Neuilly-le-Brignon.

Launay, c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Aunay-Merveille (l').*

Launay, vil., c^ne^ de Perrusson, 29 habit. — *Launay,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, du May et de la Roche-de-Gennes. En 1662, il appartenait à Louis de Baraudin, Éc.; — en 1754, à Honorat de Baraudin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223. — D. Housseau, XII. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Launay, f., c^ne^ de Pocé. — Ancien fief, relevant de Pocé. — En 1760, il appartenait à Jean-Denis de Montdomaine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Launay, f., c^ne^ de Reugny. — *L'Aunay,* carte de Cassini.

Launay, c^ne^ de la Roche-Clermault. V. *Aunay (l')*.

Launay, c^ne^ de Saché. V. *Aunaies*.

Launay (les bruyères de), c^ne^ de Saint-Flovier.

Launay (moulin de), sur la Ramberge, c^ne^ de Saint-Ouen. — Il relevait censivement de Jupeaux et appartenait, en 1763, à Jean Hubert, d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Launay, vil., c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon, 103 habit. — Ancien fief. En 1625, il appartenait à Philippe de Périon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 319.)

Launay (le Grand-), f., c^ne^ de Semblançay. — *L'Aunay*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Launay, f., c^ne^ de Varennes. — *Launay*, carte de Cassini.

Launay, c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. V. *Aunay (l')*.

Launay-Baffert, ancien fief, près de Baugé. — Il relevait de Rillé et appartenait, en 1508, à Mathurin Carreau, Éc.; — en 1702, à N. de la Roussière; — en 1736, à André-René du Pont d'Aubevoye; — en 1789, à René-Jacques-Claude du Pont d'Aubevoye. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17, 37; E, 115, 318. — *Journal de Maine-et-Loire* du 10 février 1862.)

Launay-Bidault, c^ne^ de Ciran. V. *Aunay*.

Launay-Bricquart, c^ne^ de Langeais. V. *Aulnay-Bricquard*.

Launay de Razilly (Marie de), née à Razilly, en 1621, a publié quelques poésies, auxquelles on reconnait un certain mérite. En 1667, le roi lui accorda une pension de 2,000 livres. Elle mourut à Paris le 17 février 1704. — (Didot, *Biographie générale*, XLI, 781. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 433. — Titon du Tillet, *Le Parnasse français*. — D. Housseau, XXIII, 287.)

Launay de Razilly (Claude de), vice-amiral, gouverneur des îles de Ré et d'Oléron, puis vice-roi de la Nouvelle-France, naquit en Touraine vers 1590. Il se distingua particulièrement dans un combat livré aux Anglais devant l'île de Ré. On ignore la date précise de sa mort. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 431. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 64.)

Launay de Razilly (Gabriel de), fils du précédent, seigneur de Beaumont-en-Véron, de Velors, de Fontenay et des Eaux-Mesles, sous-gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, fut nommé lieutenant-général au gouvernement de Touraine, en avril 1676, en remplacement de René Isoré d'Hervaut, marquis de Plumartin. Il mourut en 1726. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 391. — *État de la France* (1727), IV, 615.)

Launay de Razilly (Armand-Gabriel de), fils du précédent, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de l'île de Ré, eut la charge de lieutenant-général au gouvernement de Touraine, après la mort de son père, en 1726. Il mourut à Paris le 30 avril 1766. Il avait épousé, le 23 janvier 1760, Amédée-Adélaïde des Noyers de l'Orme, fille de Jean-Amédée des Noyers de l'Orme, seigneur de Montoire, président de la Chambre des comptes de Blois, et de Louise-Françoise Malet de Graville. Son successeur, au gouvernement de Touraine, fut Marc-René de Voyer d'Argenson. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 392.)

Launay-Chemilly. V. *Chemilly*.

Launaye, c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. V. *Aunaye (l')*.

Launay-la-Vacherie, c^ne^ de Sonzay. V. *Aunay*.

Launay-Locquin, c^ne^ de Manthelan. V. *Aunay (l')*.

Launay-Marais, ham., c^ne^ de Souvigné, 10 habit. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, à foi et hommage simple. Michel-Denis de la Rüe du Can rendit aveu pour ce fief le 2 juin 1749. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Châteaux*.)

Launay-Merveille, c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Aunay-Merveille*.

Launay-sur-Fourche, ham., c^ne^ de Bossay, 12 habit. — *Alneium*, 1227. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly, à une salade d'armes, à muance de seigneur. En 1229, il appartenait à Hugues de Saint-Flovier, chev.; — en 1510, à Jacques d'Allemaigne; — en 1537, à Gabriel de la Roque, marié à Françoise d'Allemaigne; — en 1540, à Charles d'Allemaigne; — en 1554, à Antoine Perion, bailli de Preuilly, marié à Marie de la Roque; — en 1593, à Jean de Menou; — en 1597, à René du Cher, Éc.; — en 1784, à N. de Mallevault. — (D. Housseau, 2671. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Almanach de Touraine*, 1779. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 882.)

Lauraye, c^ne^ d'Assay. V. *Louraille*.

Laurelle (le lieu de), près du bourg, de Thilouze.

Laurencerie (la), vil., c^ne^ de Reugny, 26 habit.

Laurencière (la), f., cne de Verneuil-le-Château. — Ancien fief, relevant de Franc-Palais, suivant un aveu rendu, le 5 août 1672, par Louis de Bernabé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Laurent (bois de **St-**), cne de Chambray.

Laurent (l'île), près de la Bourrerie, cne de Champigny. — Elle est formée par la Veude et le Mable.

Laurent (île de **St-**), dans la Loire, cne de Montlouis. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Laurent (chapelle du **Petit-St-**), *alias* de la **Mauratière,** paroisse de Nancré. — Elle est mentionnée dans un acte de 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Laurent (St-), ou **Saint-Laurent-du-Bois,** f., cne de Veigné. — *Saint-Laurent,* carte de Cassini. — Ancienne chapelle, qui appartenait à la collégiale de Saint-Martin.

A la fête de saint Laurent et tous les dimanches on y disait une messe basse. On cessa d'y célébrer les offices en 1767. Elle fut vendue nationalement, avec la métairie, le 27 avril 1791, et adjugée à Victor Bruère pour 4,000 livres. Elle fut construite à la fin du XVIe siècle. L'inscription suivante avait été placée au-dessus de la fenêtre de l'abside :

STI LAVREN. CAPI. MARTIN.
TURONE. JVSSIT ER. IN HONORE.

Un bas-relief provenant de cette chapelle et représentant le martyre de saint Laurent, se trouve au musée de la Société archéologique de Touraine. Il porte une inscription dont les premiers mots sont illisibles : « . . . . DE L'ÉGLISE MONS. SAINCT MARTIN DE TOURS ET CHAPELAIN DE CETTE CHAPELLE DE St LAURENT DU BOIS. » Gilles Gastebois, desservant de cette chapelle, mourut au mois de mars 1579. Il fut remplacé par Jean de Seux. N. Chotard possédait ce bénéfice en 1787. Le dernier chapelain fut N. Dubreuil (1790). Avant la Révolution, une assemblée se tenait près de la chapelle, le jour de saint Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14; *Biens nationaux; titres de Saint-Martin. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* V, 112.)

Laurent (le ruisseau de **St-**). — Il prend sa source près de Sainte-Appoline, cne de Chambray, forme la limite entre cette commune et Joué, passe sur la commune de Veigné et se jette dans l'Indre, commune de Monts.

Laurent-de-Lin (St-), commune du canton de Château-la-Vallière, à 7 kilomètres de Château-la-Vallière et à 43 de Tours. — *S. Laurentius de Laing,* 1400 (testament de Philippe de Gennes). — *Saint-Laurent-de-Lain,* 1462 (sentence du bailli de Châteaux).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Château-la-Vallière; à l'ouest, par celle de Lublé; à l'est, par Channay et Courcelles; au sud, par Channay. Elle est arrosée par la Maulne et est traversée par le chemin de grande communication n° 38, de Chinon à Château-du-Loir. Depuis la Révolution, on a défriché, dans cette commune, une grande étendue de bruyères. On y remarque une source d'eau minérale ferrugineuse appelée *Fontaine-de-la-Bonne-Dame.*

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Touche (12 habit.), ancien fief. — La Ploquinière, ancien fief. — La Rouerie (10 habit.). — Bas-Champ-Fleury (19 habit.). — Buffaumont (26 habit.). — La Brosse (12 habit.). — Les Hautes-Rues (12 habit.). — Le Crugeron (12 habit.). — La Lucerie, la Courbe, la Grande-Maison, le Petit-Logis, le Cormier, le Pignon, la Rochellerie, la Caillaudrie, la Marchanderie, la Mornière, Travard, le Ganier, l'Anglecherie, la Carte, la Gondronnière, la Benoterie, les Hautes et Basses-Cartes, la Verdinière, la Porte, le Chêne-Pillet, le Fourneau, la Courmentière, la Ruette, le Pied-Bourreau, la Boude, la Gaudellerie, la Bourguognerie, les Defats, le Petit-Saint-Jean, la Grande-Croix, la Vitasserie, le Terrier, la Croix-Cousin, la Courtinerie, la Roche, le Moulin-d'Hiver, la Belle-Étoile, etc.

Avant la Révolution, Saint-Laurent-de-Lin était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 1350 hectares.

Population. — 80 feux en 1760. — 425 habit. en 1801. — 417 habit. en 1810. — 447 habit. en 1821. — 477 habit. en 1831. — 450 habit. en 1841. — 451 habit. en 1851. — 423 habit. en 1861. — 386 habit. en 1872. — 369 habit. en 1876.

Bureau de poste et *perception* de Channay.

L'église a été bâtie au XIe siècle. Le chœur et le sanctuaire ont été reconstruits au XVe, par Jean de Bueil. Les armoiries de ce seigneur se trouvent à la clef de voûte du chœur. L'édifice a été restauré en 1863, sous la direction de M. Guérin, architecte.

Dans l'une des chapelles dépendant de l'église, on voyait autrefois le tombeau de Philippe de Gennes, Éc., seigneur de la Touche-de-Lin, décédé en 1400.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbé de Saint-Florent de Saumur.

En 1685, le revenu de la cure était évalué à 176 livres.

CURÉS DE SAINT-LAURENT-DE-LIN. — Michel Leproux, 1452. — Le Breton, 1612. — Nicolas-Joseph Leclerc, mort en 1721. — V. Ragot, 1730. — P. Courtois, 1739. — René Royer, 1749, décédé le 10 mai 1760. — Mahier, 1768. — David, 1777. — Cottenceau, 1778-90. — Bastien, 1811. — Plouzeau, 1821. — D'Hommeaux, 1831. — Jupin

jeune, 1840. — David, 1851. — Ferrand, 1865. — Baudry, 1872. — Milon, 1875. — Ferrand, 1880.

MAIRES DE SAINT-LAURENT-DE-LIN. — Avril, 1790. — Urbain Tabourier, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Urbain Jarossay, 10 juin 1816. — Urbain Tabourier, 25 août 1830. — Guichard, 1er septembre 1830. — Giverny, 1842. — Urbain Giverny, 9 février 1874. — René Baudry fils, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 337; *cure de Saint-Laurent*. — *Pouillé du diocèse d'Angers* (1648), p. 43. — Registres d'état civil de Saint-Laurent-de-Lin. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 175. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, I, 480. — *Almanach d'Indre-et-Loire*, 1793. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 99.

Laurent-des-Bois (chapelle de **St-**), cne de Veigné. V. *Laurent (Saint-)*.

Laurent-en-Gatines (St-), commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 10 kilomètres de Châteaurenault et 27 de Tours. — *Terra de Wastina, S. Laurentius de Guastina, Wastina in terra S. Martini majoris monasterii, Ecclesia S. Laurentii de Gastina*, XIe siècle (chartes de l'abbaye de Marmoutier.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de la Ferrière et de Monthodon; à l'est, par celle du Boulay; à l'ouest, par Beaumont-la-Ronce et Marray; au sud, par Nouzilly et Crotelles. Elle est arrosée par le ruisseau de la Petite-Choisille, qui prend sa source près de la Rousselière. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 44, de Neuillé-Pont-Pierre à Blois. On y compte quatre étangs : l'étang Colin, l'étang du Moulin, l'étang Bruneau et l'étang de Souchay.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Barbotière (40 habit.). — Le Longbois (31 habit.). — La Riderie (12 habit.), ancien fief, relevant de la Ferrière. — La Brosse (23 habit.), ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — L'Aître-Barbier (18 habit.). — La Genetouzière (10 habit.). — Les Arpents, ancien fief, relevant de Châteaurenault et appartenant au Chapitre de l'église de Tours. — La Bourdaisière (12 habit.). — La Butte, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Gaudière (26 habit.). — La Jaminerie, ancienne propriété de l'église de Saint-Laurent. — La Beurerie, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Pointe (18 habit.). — La Poterie (12 habit.). — La Truissaudière, ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. — Villeneuve (13 habit.). — Chenusson (60 habit.), ancienne paroisse. — L'Hortière (18 habit.). — La Noue (16 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — — La Goupillère (12 habit.), ancien fief. — Les Friches (20 habit.). — Les Gaudinières, ancien fief. — La Lande, ancien fief, relevant de la Roche-d'Ambille. — Le Breuil, ancien fief. — Belair, la Christinerie, la Robichonnière, le Plessis, la Martellerie, Passe-Vite, la Germinerie, la Duranderie, le Bois-Rond, la Morellerie, les Trembles, l'Étang-Neuf, la Foraudière, la Chainaie, la Lignerie, les Prés, l'Ogerie, Bonvalinière, la Herserie, Marqueuleu, le Souchet, le Hallant, Rouchou, la Morillonnerie, la Chainerie, la Donnerie, les Forestières, la Demonnerie, le Hallier, la Fredonnière, l'Espérance, la Grande-Métairie, Barbier, la Queue-de-Gatines, les Haranges, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Saint-Laurent était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Neuvy et de l'archidiaconné d'Outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 3164 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 26 septembre 1835. — La paroisse de Chenusson a été réunie à celle de Saint-Laurent par ordonnance royale du 22 octobre 1822.

Population, — 612 habit. en 1801. — 601 habit. en 1804. — 560 habit. en 1810. — 826 habit. en 1821. — 868 habit. en 1831. — 897 habit. en 1841. — 862 habit. en 1851. — 857 habit. en 1861. — 824 habit. en 1872. — 840 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le 10 août.

Bureau de poste de Châteaurenault. — *Perception* du Boulay.

L'ancienne église tombant en ruines, M. Guérin, architecte à Tours, fut chargé, en 1855, de présenter un projet de construction d'un nouvel édifice. On pensa alors qu'il serait peut-être plus économique d'acheter l'ancien logis seigneurial appelé la Grand'maison, qui avait appartenu à l'abbaye de Marmoutier et de le transformer en église. Ces travaux de transformation, commencés en 1862, étaient très avancés en 1864. On avait divisé l'intérieur en trois nefs, que l'on voûta en briques. On adopta le style du XVe siècle, qui était celui de l'ancien bâtiment.

En 1873, on commença la construction du sanctuaire, que l'on acheva dans le cours de l'année suivante. Le 21 août 1877, Mgr Colet, archevêque de Tours, consacra l'autel principal de la nouvelle église.

Saint-Laurent était au nombre des églises dont la possession fut confirmée à l'abbaye de Marmoutier, par Engebaud, archevêque de Tours, vers 1149.

Il y avait un prieuré-cure qui appartenait à cette abbaye. Le titre de prieuré fut supprimé en 1231, pour être uni aux biens dont l'abbé avait la jouissance.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbé de Marmoutier.

CURÉS DE SAINT-LAURENT. — Mathurin Chauvallon, 1679. — René Dubois, 1722. — Ferrand, 1736. — René Dubois, mort le 30 janvier 1745. — Jérôme de la Loude, 1745, décédé le 5 février 1751. — Pierre Cormery, 1751, décédé le 24 mai 1761. Il fut inhumé dans le chœur de l'église. —

Paul Buisson, décédé le 14 novembre 1774. — Antoine-Isaac Gillet, 1774. — Beuge, 1788. — Louis-René Berger, 1790. — Bruneau, curé constitutionnel, 1793. — Lucas, 1810. — Ligeard, 1831. — Poirier, 1831. — Urbain Delaunay,1840, démissionnaire en octobre 1877. — Subtil, novembre 1877, actuellement en fonctions (1881).

D'abord simple fief, au XIe siècle, Saint-Laurent eut les droits de châtellenie par suite de concessions faites par les seigneurs de Châteaurenault. Cette châtellenie appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Après avoir été pendant plusieurs siècles sous la dépendance de Châteaurenault, elle releva du château de Tours.

L'abbaye de Marmoutier eut, du XIe au XIVe siècle, des démêlés continuels avec les seigneurs de Châteaurenault, au sujet de l'exercice de la justice à Saint-Laurent, et des redevances auxquelles étaient tenus les habitants de cette localité. Primitivement, ces derniers pouvaient être contraints à couper et à charroyer gratuitement les foins du seigneur de Châteaurenault, à faire le guet dans la forteresse et à contribuer à la réparation de celle-ci. Par des lettres patentes de 1339 et de 1432, ils furent complètement déchargés de ces devoirs féodaux.

Le même seigneur avait sur eux un autre droit que l'on appelait le droit de *chausse-fer,* qui consistait en une redevance imposée sur toutes les denrées qu'ils portaient au marché. Par arrêt du Grand-Conseil, en date du dernier jour de mars 1666, il fut décidé, qu'à l'avenir, ils ne paieraient pas cette taxe, mais à la condition que le châtelain de Saint-Laurent verserait tous les ans, au seigneur de Châteaurenault, la somme de trois livres.

Au commencement du XVIe siècle, il y eut, entre ces habitants et l'abbaye de Marmoutier, un grand procès au sujet des droits d'usage dans la forêt dépendant de la seigneurie de Saint-Laurent. Après de longs débats et pour mettre fin aux difficultés, l'abbé céda à ses adversaires, en toute propriété, en 1548, trois cents arpents de bois. Mais les habitants n'en jouirent que pendant cinquante ou soixante ans. Sous prétexte qu'ils commettaient des malversations, l'abbaye fit annuler, vers 1590, la cession de 1548.

En 1642, une assez grande quantité de ces bois fut vendue pour réparer les bâtiments de Marmoutier.

MAIRES DE SAINT-LAURENT. — Fagu, 1792. — Bruère, 1801, 29 décembre 1807. — Pierre Fagu, 7 septembre 1814. — Mathurin Haubois, 1er juin 1816. — Vincent Jamain, 7 janvier 1818, 1er août 1821, 20 novembre 1822. — Basile Gondeau, 17 décembre 1827. — Jamin, 1852. — Chiquand, 1865. — Wagner, 1874. — Hermann, janvier 1878. — César Bruère, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent;* C, 336, 650. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 100. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1195. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* (1877), p. 357. — *Liber de servis,* charte LXXVII. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XIII, 273. — D. Housseau, II, 358, 712; V, 1733; VI, 2346; XII, 6683, 6706.

Laurent-le-Grand (chapelle de St-). V. *Faye-la-Vineuse.*

Laureolum. V. *Louroux (le).*

Lauresse, c^ne^ de Ciran. V. *Louresse.*

Laurier (le), f., c^ne^ de Cléré.

Laurier (Clément), né à Sainte-Radégonde, près Tours, le 3 février 1831, était fils de Jean-Clément Laurier, médecin, et d'Adèle-Philiberte Braindeau. Il fit ses études à Paris et son droit en province. Reçu avocat, il devint secrétaire de M. Crémieux et se lança un peu plus tard dans les plaidoiries politiques. Il plaida dans les procès de Vermorel, de Pierre Bonaparte, de Baudin, de Fonvielle et autres, qui eurent un grand retentissement. Ami intime de M. Gambetta, il fut appelé, comme lui, à prendre part aux travaux du gouvernement de la Défense nationale et fut nommé directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur. Il suivit la Délégation à Tours et fut chargé, en octobre 1870, d'aller négocier à Londres l'emprunt Morgan. Nommé député de l'Indre, puis du Var, il siégea à la gauche avec son ami Gambetta. Plus tard, bien qu'il fût réélu dans le Var et les Bouches-du-Rhône, il ne voulut pas siéger à l'assemblée nationale et resta dans la vie privée. En 1876, il se présenta aux électeurs de l'arrondissement du Blanc (Indre) et fut élu. Mais il abandonna le parti républicain et siégea au centre droit. Il mourut le 21 septembre 1878, à Marseille, où il s'était rendu pour le mariage de sa fille avec le fils d'un avocat, M. Hornbostel. Clément Laurier s'occupait beaucoup des questions financières. En 1858, il publia un ouvrage intitulé : *La liberté de l'argent.* — (*L'Union,* du 23 septembre 1878. — *Le Figaro,* du 21 septembre 1878. — *La Patrie,* du 22 septembre 1878. — Larousse, *Grand dict. hist. du XIXe siècle,* X, 258.)

Laurière, c^ne^ de Sonzay. V. *Aurière (l').*

Laurière (la), f., c^ne^ de Villeperdue. — *Laurière,* carte de l'état-major.

Lauriette (la), f., c^ne^ de Cangy.

Laurinerie (la), paroisse de Saint-Avertin. V. *les Gachets.*

Laurinière (la), f., c^ne^ de Druyes.

Lausanne, f., c^ne^ de Loché. — Ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Lausdunum, Lausdunensis *vicaria.* V. *Loudun.*

Lautière, f., c^ne^ d'Azay-le-Rideau. — Ancienne dépendance de la commanderie de Ballan. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Lautière (ruisseau de). V. *Cloutière.*

Lauvernière, c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain. V. *Auvernière.*

Lauvinière, c^ne de Neuilly-le-Brignon. V. *Auvinière.*

Laval, c^ne de Paulmy. V. *Laveau.*

Laval (Foulques de), fils de Guy VIII de Laval et de Béatrix de Gaure, fut fait prisonnier en combattant pour Charles de Blois, en septembre 1350. En 1356, il était lieutenant-général de Touraine. Il épousa Jeanne Chabot, dite de Retz, veuve de Jean de la Muce, Éc., seigneur de la Motte-Pont-Hus. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 497. — De Sourdeval, *Les sires de Retz et de Machecoul,* 31.)

Laval (Louis de), seigneur de Châtillon et de Comper, grand-maître des eaux et forêts de France, fut pourvu de la charge de gouverneur de Touraine, en 1483, en remplacement du comte de Saint-Pol. Il mourut le 21 août 1489 et eut pour successeur Jean du Fou. Il était fils de Jean de Montfort, qui avait pris le nom de Laval à la suite de son mariage avec Anne, fille de Guy XII de Laval, seigneur de Vitré. — (Moréri, *Diction. historique,* VI, 2e partie, 180. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 345.)

Laval de Boisdauphin (Henri-Marie de), fut pourvu, le 23 avril 1653, du doyenné de Saint-Martin de Tours, qu'il échangea, plus tard, contre le prieuré de Bois-Rahier. Nommé successivement abbé de Perray, évêque de Saint-Pol-de-Léon, puis de Maillezais (1er juillet 1661), il mourut le 22 novembre 1673. — (Arch. d'I.-et-L., G, 23. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours* (manuscrit), p. 85. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX.)

Lavalloux, c^ne d'Artannes. V. *Avalloux.*

Lavanderie (le lieu de la), paroisse de Sainte-Radégonde. — Propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Lavardeau, f., c^ne d'Esvres.

Lavardin, c^ne, de Loir-et-Cher. — Ancien fief. Au XIIIe siècle, il relevait de la châtellenie de Langeais. Marie, comtesse de Vendôme, rendit hommage, en 1275, à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais. — (Archives nationales, J, 729.)

Lavardin (Jacques de), seigneur du Plessis-Auzouer et de Bourrot, en Touraine, a publié les ouvrages suivants : *La Celestine fidellement repurgée et mise en meilleure forme, tragicomédie espagnole,* Paris, Nicolas Bonfous, in-16. — *Traité de l'amour humain,* traduit de l'italien de Flaminio de Nobili, Paris, Lucas Bregel, 1588, in-8°. — *Histoire de Georges Castriot, dit Scanderberg, roy d'Albanie,* Paris, G. Chaudière, 1576, in-4°. — (Haureau, *Hist. litt. de Russie,* IV, 194. — *Journal des savants,* août 1843. — Larousse, *Grand diction. hist. du XIXe siècle,* X, 266. — Bidot, *Biographie générale,* XXIX, 994.)

Lavardinière, c^ne de la Celle-Saint-Avent. V. *Verdinière.*

Lavaré, f., c^ne de Fondettes. — *Lavariacum,* 1063; *domus, capella de Lavariaco,* XIIe siècle; *Prioratus S. Vincentii de Lavareio,* XIIIe siècle (charte de l'abbaye de Marmoutier). — Ancien prieuré, appartenant à l'abbaye de Marmoutier. Il fut fondé vers 1110, par Geoffroy de Preuilly, par les seigneurs de Maillé et par Geoffroy de la Tour. A cette époque, les terres et les édifices qui le composaient relevaient de Maillé. En 1120, Guillaume de la Tour et son frère Bruce, donnèrent à l'abbaye de Marmoutier le quart des droits de justice et de viguerie qu'ils avaient à Lavaré. Au commencement du XIIIe siècle, les dîmes appartenaient à Robert du Rouvre et à Geoffroy de Maillé. Robert du Rouvre céda sa part aux religieux et reçut d'eux cinquante-cinq livres et un sifflet d'argent. Geoffroy de Maillé, ayant suivi cet exemple, l'abbaye, à titre de don, lui remit cinquante livres tournois. En 1284, Hardouin, seigneur de Maillé, abandonna, en faveur du prieuré, le droit de péage qu'il avait établi dans ce lieu.

En 1279, le prieur de Lavaré se nommait *Neapoleon.*

Lavaré constituait un fief qui, à partir du XIVe siècle, releva du château de Tours. L'abbaye de Marmoutier en était propriétaire. Ce domaine, ainsi que le prieuré et ses dépendances, furent vendus nationalement, le 11 février 1791, pour 93,100 livres.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 650; G, 36; *Inventaire des titres de Lavaré; Biens nationaux.* — D. Housseau, III, 786-91; IV, 1129, 1346, 1408, 1488, 1733; VI, 2495, 2593, 2636; VII, 3341; XII, 6623, 6649. — *Chron. prior. maj. monasterii.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.* — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 363-68.

Lavatorium. V. *Lavoir (le),* c^ne de Veigné.

Lavau, f., c^ne de Cussay. — *Laveau,* carte de l'état-major.

Lavau (le fief de), paroisse de Noyant. — En 1591, il appartenait à Louis de Crevant. — (D. Housseau, XIII, 8079.)

Lavau, près de Paulmy. V. *Laveau.*

Lavau, f., c^ne de Pouzay.

Lavau, f., c^ne de Saint-Benoit.

Laveau, f., c^ne de Barrou. — Près de là est une fontaine portant le nom de la ferme.

Laveau, f., c^ne de Bourgueil.

Laveau, ou **Lavau,** f., c^ne de Paulmy. — *Laval,* XIVe siècle. — Ancien fief. Il a fait

partie de l'ancienne paroisse de Ferrières-Larçon, dont il fut détaché, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. Au XIVe siècle, il relevait de l'archevêque de Tours. Voici le texte d'un aveu rendu, en 1335, par Renaud Voyer, qui en était propriétaire :

« Ce sont les choses que je, Renaud Voyer, vallet, seigneur de Paumiz, tiens et advoe a tenir de venérable et discret seigneur Monseigneur l'arcevesque de Tours, a foy et homage lige, à trente souls aux leaux aides et cinq souls de servige rendables chacun an en l'église de Ferrières, c'est assavoir, une meson seant à Laval o toutes les appartenances d'icelle.

« *Item,* gaignerie à quatre bœufs en terres, ovec les pasturaux appartenant à icelle gaignerie et un arpent de vigne ou environ seant au dit lieu de Lavau.

« *Item,* dix setiers de blé par quart ou environ, à la mesure de la Haye, en terrages seant au terroer de Fenestres et de Lavau.

« *Item,* trente et un souls de taillée, quatre souls de mostourages, dix chappons et une mine d'avoine et trois sextiers de froment de mestive chacun an de rente rendables a plusieurs jours et mes bornages et mes ventes es dits lieus de Fenestre.

« Et cettes chouses je baille par cest présent escript scellé de mon scel tesmoing de verité ou protestation de plus dire et de plus faire, de plus declarer, de plus bailler par escript, si de plus me povoie acertener.

« Donné le mardi après la Toussains, l'an de grace mil trois cent trente et cinq. »

Par la suite, le fief de Lavau releva de la baronnie de la Haye. Jean de Voyer rendit aveu le 25 août 1539. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., E, 4; G, 78. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 348.)

Lavier (le lieu de), près de la Claise, c^{ne} de Chaumussay.

Lavignon, f., c^{ne} de Bueil. — Elle relevait censivement du Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

Lavignon, ou **Avignon,** vil., c^{ne} de Luzillé, 30 habit. — En 1288, Renaut Debille fonda une chapelle dans la collégiale de Loches et donna au Chapitre des maisons et des terres situées à Avignon. En 1712, Charles Piozet était qualifié de sieur d'Avignon. — (Arch. d'I.-et-L., G, 123. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Lavoir (le lieu du), près de la Creuse, c^{ne} d'Abilly.

Lavoir (le), f., c^{ne} de Joué-les-Tours. — *Larvoit,* dans un titre de 1872. — Ancien fief, relevant de Boureau, à foi et hommage simple et vingt sols de devoir annuel. En 1630, il appartenait à Jean Gascoin; — en 1639, à Pierre Thomas, marchand à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Joué.*)

Lavoir (le), f., c^{ne} de Seuilly.

Lavoir (f. et moulin du), sur l'Indre, c^{ne} de Veigné, 18 habit. — *Locus quem vocant Lavatoria, super Agneris fluvium,* Xe siècle. — *Lavatorium,* 1032. — *Le Lavoir,* ou *Fief-du-Louroux,* 1639. — *Le Lavoir,* carte de l'état-major. — Au XIe siècle, les religieux de Marmoutier, établis au Louroux, tenaient de Thibault de Montbazon le domaine du Lavoir, pour lequel ils payaient deux deniers de cens. En 991, Archambault, archevêque de Tours, acheta ce domaine, dont l'abbaye de Saint-Vincent, à Tours, était devenue propriétaire, et le donna, avec deux arpents de terre et un moulin, à l'abbaye de Marmoutier. Vers 1060, Goscelin Poitevin, de Sainte-Maure, céda au même monastère le droit appelé *pasnagium, vel pasquerium,* qu'il possédait au Lavoir. En 1221, Geoffroy Isoré, chev., fit don à l'abbaye de deux arpents de pré, situés dans la paroisse de Veigné. Au XIIIe siècle, Hugues, abbé de Marmoutier, fit reconstruire tous les bâtiments du Lavoir et y établit trois moulins. Le Lavoir formait un fief qui relevait de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Louroux et du Lavoir; Biens nationaux.* — D. Housseau, I, 254, 314; II, 199; VI, 2520, 2521; XII, 6737, 6772. — *Chron. abb. maj. monasterii,* 325. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 224. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.*)

Lay (le lieu du), c^{ne} de Lignières, près du chemin de Vallères à Marray.

Laye (la), f., c^{ne} de Continvoir.

Laye (la), ou **Lalay,** f., c^{ne} de Monts. — *Alodium in parochia de Monz,* XIIIe siècle. — En 1234, l'abbaye de Beaulieu le vendit au Chapitre de l'église de Tours, qui le possédait encore en 1790. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90. — *Liber compos.*)

Lazare (chapelle de **St-**), à Amboise. V. *Amboise.*

Lazare (St-), c^{ne} de Chinon. V. *Chinon.*

Lazare (St-), ham., c^{ne} de Crouzilles, 21 habit. — Dans ce hameau, se trouve un très beau monument celtique. V. *Crouzilles* (t. II, p. 439). Près de ce dolmen se trouvait la chapelle d'une ancienne maladrerie et qui constituait un bénéfice. On y remarquait un bel autel dédié à saint Eutrope et qui fut détruit vers 1645. Le 29 avril de chaque année, le clergé de l'Ile-Bouchard se rendait processionnellement à cette chapelle et y célébrait l'office. En 1603, Étienne Touchard était chapelain de Saint-Lazare; — Jean Rousseau, en 1621; — Jean Tenèbre, en 1664; — Jean Pelletier.

en 1668. — Non loin de là on voyait une croix de pierre, monumentale, qui fut abattue vers 1700. Ses débris servirent à réparer la chapelle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'Ile-Bouchard et de Crouzilles*. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 57.)

Lazare (St-), ham., c^ne de la Haye-Descartes, 18 habit. — Ancienne maladrerie. Ses biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres de décembre 1698. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye.*)

Lazare (le ruisseau de **St-**), c^ne de la Haye. — Il se jette dans la Creuse.

Lazare (St-), c^ne de Tours. V. *Tours.*

Léaudière (la), c^ne de Joué-les-Tours. V. *Liodière.*

Le Bascle (Louis), gouverneur des ville et château de Chinon, capitaine de cent arquebusiers à cheval, mourut à Chinon vers 1635 et fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 344.)

Lebat, f., c^ne de Charentilly.

Le Bègue de Magnanville (Louis), abbé de Noyers, succéda à Julien-Hyacinthe Le Riche, en 1746, et donna sa démission en 1749. Il fut remplacé par Henri-Jacques d'Aviau du Bois de Sanxay. — (*Gallia christiana,* XIV. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers,* 145. — D. Housseau, XVIII. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 286.)

Le Blanc (Laurent), seigneur de la Vallière et de Choisy, maître d'hôtel de la reine Éléonore d'Autriche, fut nommé maire de Tours en 1558, en remplacement de Claude de l'Aubespine. Il eut pour successeur, en 1559, René Gardette. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 84. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 490.)

Le Blanc (Jean), seigneur du Ruau, général des finances, capitaine du Plessis-les-Tours, fut nommé maire de Tours en 1575, en remplacement de Guillaume Menager. Il eut pour successeur, en 1576, Guillaume Cherbonneau. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 490. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* p. 122.)

Le Blanc (Jean), seigneur de la Vallière, Reugny, Montreuil, fut nommé maire de Tours en mai 1589, en remplacement de Gilles Duverger. Il eut pour successeur, au mois de septembre de la même année, Claude Cottereau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 124. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours,* p. 45. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 490.)

Le Blanc (Jean de la Baume), seigneur de la Gasserie, fut nommé maire de Tours en 1618, en remplacement de Nicolas Joubert. Il eut pour successeur, en 1619, Jacques Gautier. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours,* 51. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 490. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* p. 133.)

Le Blanc (Pierre de la Baume), seigneur de la Roche, président et lieutenant criminel, au présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1697, en remplacement de Charles Péquineau. Il eut pour successeur, en 1698, Nicolas Leroux, seigneur de Rochefuret. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 136-37.)

Le Boursier (Charles), doyen de Saint-Martin de Tours. V. *Boursier.*

Le Breton, ou **Brito,** chanoine de l'église de Tours, continuateur de la chronique de Thomas Pactius, de Loches, est né à Amboise à la fin du XIe siècle. Il mourut au milieu du siècle suivant. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 284-85.)

Le Breton (Jean), nommé doyen de Saint-Martin de Tours, en 1443, en remplacement de Charles Le Boursier, mourut à Tours en 1462 et fut inhumé dans le chœur de la collégiale. Il était originaire du Maine. Son successeur fut Pierre Artaud. — (*Gallia christiana,* XIV. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours,* 78. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 338. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Le Breton (Jean), seigneur de Colombiers et de Savonnières, secrétaire du roi, a composé des Mémoires sur les événements arrivés sous le règne de François Ier. Ces Mémoires, qui ont été consultés par la Croix du Maine, n'ont pas été imprimés. Jean Le Breton fit reconstruire le château de Colombiers, appelé depuis Villandry. Il mourut en 1556. — (*Almanach de Touraine,* de 1757. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 285. — D. Housseau, XXIII, 405; XXIV, 186.)

Le Breton (Hector), seigneur de la Doinetrie, maître d'hôtel du roi et roi d'armes de France, né à Neuillé-Pont-Pierre, vers 1583, était fils de Robert Le Breton, Éc., et de Anne Forestier. Il mourut en 1652. On a de lui un *Discours sur l'ordre observé à la cérémonie du serment de Louis XIII à Fontainebleau, le* 16 *septembre* 1619. Il a paraphrasé en vers français un certain nombre de chapitres de Salomon (Paris, 1644, in-8°). Il est également l'auteur d'un manuscrit qui se trouvait dans la collection Gaignères et dans lequel étaient consignées des notes assez intéressantes sur l'origine des hérauts d'armes et sur leurs fonctions. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV,

285-86. — *Almanach de Touraine* de 1780. — D'Hozier, *Armorial général de France*.)

Lebreton de Vonnes (Hippolyte), membre de la Société archéologique de Touraine, né en 1814, décédé à la Chevrière, commune de Saché, le 2 juillet 1871. Peu de temps avant sa mort, il avait publié un petit volume parfaitement écrit et plein d'intérêt : *Six semaines avec les Prussiens*. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1872), p. 214-15. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 17 juillet 1871.)

Lebrie (la), f., c^ne^ de Parçay-sur-Vienne, près du bourg.

Le Brun (Joseph), chev., seigneur de la Brosse et du Mée, était capitaine-gouverneur du château de Chinon en 1677. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Dict. de la noblesse*, XVI, 662.)

Lecé, ham. et moulin, c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Lechaloup, ham., c^ne^ de Nouans, 10 habitants.

Lèche-Cornille (le lieu de), c^ne^ de Fondettes. — Il dépendait de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

Lechères (le lieu des), près de la Marnière, c^ne^ de Betz.

Leclerc (Richard), bailli de Touraine, succéda à Thierry de Galardon, en 1227. Il fut remplacé, en 1230, par Guillaume de Fougères. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 399.)

Le Clerc de Courcelles (Pierre), guidon des gendarmes du comte de Sancerre, né à Candes vers 1510, a publié les ouvrages suivants : *La Rhétorique*, Paris, Sébastien Nyvelle, 1557, in-4° (ouvrage très rare). — *Le Cantique des cantiques de Salomon, mis en vers français selon la vérité hébraïque, ensemble les lamentations de Jérémie* (dédié à Louis de Bourbon, prince de Condé), Paris, Robert Estienne, 1564, in-16. — Il avait aussi composé un poème intitulé *la Calomachie;* mais il ne paraît pas que ce travail ait été imprimé. Il mourut vers 1570. Il était fils de Guillaume Le Clerc, seigneur de Courcelles, et de Jeanne de Mathefelon. — (*Almanach de Touraine* de 1769. — G. Colletet. *Vie des poètes tourangeaux*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 124. — D. Housseau, XXIII, 121, 298, 301, 318, 324.)

Le Clerc de Courcelles (Nicolas), neveu du précédent, était lieutenant-général au bailliage de Touraine vers 1610. Il épousa Michelle d'Alesso, nièce de saint François de Paule. — (*Mémoires de Castelnau*, 189. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 288.)

Le Clerc de Boisrideau (Jean), fils du précédent, né à Tours, en 1610, entra dans la magistrature et eut la charge de conseiller au Parlement de Metz. Au bout de quelques années, il revint à Tours et se fit prêtre. Nommé chanoine de l'église de Tours en 1648, il devint grand-archidiacre. Il donna sa démission en 1677 et mourut dans sa ville natale en 1692. Il fut inhumé dans la cathédrale. On a de lui une *Histoire de Tobie*, paraphrasée en vers, Paris, Jacques Roger, in-8° (sans date). Il a composé une *Histoire des archevêques de Tours*, qui n'a pas été imprimée.

Le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Tours. Cet ouvrage, d'un très mince mérite, commence à saint Lidoire et finit à l'archevêque Claude de Saint-Georges (1687). — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 287. — D. Housseau, XXIV, 152, 295.)

Le Clerc de Juigné (Antoine-Éléonore-Victor, comte de), fut nommé préfet d'Indre-et-Loire, le 1er novembre 1829, en remplacement du vicomte de Beaumont. Il eut pour successeur, en 1830, Alexandre-Pierre-Amédée Godeau d'Entraigues. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1829-30.)

Le Clerc de Lesseville (Charles-Nicolas), seigneur de Saint-Leu, baron d'Authon, maître des requêtes, conseiller au Parlement de Paris (1702), intendant de Limoges en 1716, puis d'Auch en 1718, fut nommé intendant de Touraine en 1731, en remplacement de Michel-Gervais-Robert de Pommereu. Il eut pour successeur, en 1743, Jacques Pineau de Lucé et mourut à Paris le 17 février 1749. Il était fils de Charles Le Clerc de Lesseville, conseiller à la cour des aides de Paris. — (Waroquier, *Tableau général de la noblesse*, I, 16, 17. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 1re partie, p. 144. — *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris*, 131. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 433.)

Le Clerc de Vallon (Jean-Baptiste), abbé de Seuilly, succéda à René du Vau, en 1713. Il fut remplacé, en 1738, par Jacques-François Hocquart. — (Arch. d'I.-et-L., D, 7; *titres de Seuilly*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol de Tour.*, IX, 323.)

Le Comtat (Joachim). V. *Comtat*.

Le Coustelier (François), seigneur d'Auzouer, conseiller du roi et de la reine Éléonore d'Autriche, lieutenant-général au bailliage de Tours, né dans cette ville vers 1503, passait pour un des plus habiles architectes de son temps. Il releva les plans d'un grand nombre des villes fortifiées de France et les accompagna de notes et d'observations présentant un certain intérêt. Ce travail n'a pas été imprimé. — (*Almanach de Touraine* de 1782. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 288. — *Bibliothèque* de la Croix du Maine.)

Le Crec (Olivier), conseiller et aumônier du roi, abbé commendataire d'Aiguevive (1558), en remplacement d'Antoine Pidoux, fut nommé archevêque de Sens le 27 mars 1577. Il mourut le 28 juillet 1582. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Ai-*

guevive. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 144.)

Le Dan (Guillaume), dit **de Rillé,** abbé de Bourgueil, fut élu le 6 avril 1386, en remplacement de Mathieu Gauthier, décédé. Il fit réparer l'église abbatiale, qui avait été incendiée en 1361, et mourut le 14 mars 1395. Il fut inhumé dans le chœur de son église. — (*Chronic. monast. Burg.*, 39, 49. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Ledet (bois), c^{ne} d'Orbigny.

Leduc (N.), né en Touraine en 1820, docteur en théologie et chanoine de l'église de Tours, fit ses études au Petit-Séminaire et devint professeur de philosophie dans le même établissement. Telle était l'étendue de ses facultés et son assiduité au travail, qu'il en arriva à pouvoir parler très correctement sept langues étrangères : l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'hébreu, le syriaque et l'arabe. Dans le but d'élucider certains points restés obscurs ou incertains dans les textes de l'Écriture, il entreprit, en 1848, un voyage en Égypte et en Syrie. Il s'arrêta pendant quelque temps à Jérusalem. De retour en France, il reprit ses fonctions de professeur au Petit-Séminaire et publia un certain nombre de savants articles dans les *Annales de philosophie chrétienne.* Peu de temps après, voulant résoudre des difficultés et combler des lacunes qui lui étaient apparues dans les annales du peuple juif, il partit de nouveau pour les contrées lointaines qu'il avait déjà visitées. Mais la mort le surprit au moment où il venait de pénétrer dans le Kurdistan. Il mourut le 1er septembre 1852, dans un village appelé Mariaco, à cinq lieues de Ninive. — (*Notice biographique sur l'abbé Leduc,* Tours, Cattier, 1852, brochure in-8°.)

Lée (moulin de), c^{ne} de Cangy. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Près de là est un menhir haut de deux mètres. Une tradition superstitieuse, qui trouve encore crédit dans les campagnes, prétend que cette pierre tourne sur elle-même, à minuit, pendant la nuit de Noël. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Marmoutier; État des prieurés; Biens nationaux.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 333.)

Lée (Justin de), abbé de Villeloin, succéda à Gilles Brunet en 1709. Il fut remplacé, en 1754, par N. Rigault. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603; *titres de Villeloin.* — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 361. — *État de la France* (1727), p. 662.)

Lefèvre (Nicolas), seigneur de la Jonchère, conseiller du roi et trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville, en 1668, en remplacement de Georges Péan, seigneur de Malitourne. Il eut pour successeur, en 1669, Nicolas Chauvereau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 168. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Lefèvre de Caumartin (Jean-François-Paul), né le 16 décembre 1668, chevalier de Malte, puis abbé de Buzay, fut nommé doyen de l'église de Tours en 1713, en remplacement de Jacques Le Peintre de Marigny. Par la suite, il fut évêque de Vannes, puis de Blois. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 545. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338.)

Le Gaigneur (Gabriel), seigneur de Poillé, trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville, en 1690, en remplacement de Philibert Aveline. Il eut pour successeur, en 1691, Pierre Tournier. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 178. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Lège (le moulin de), c^{ne} de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Legeium. V. *Liège (le).*

Le Gendre (Gaspard-François), vicomte de Monclar, seigneur de Lormoy et de Salvagnac, conseiller au Parlement de Paris, puis procureur-général au Parlement de Metz, fut nommé intendant de Touraine, en 1717, en remplacement de Bernard de Chauvelin. Il eut pour successeur, en 1721, Marc-Pierre de Voyer d'Argenson et mourut en 1740. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 1er, 258. — Waroquier, *Tableau de la noblesse,* 356. — *Almanach royal* de 1720. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 430.)

Léger (la chapelle de **St-**) c^{ne} de Balesmes. V. *Balesmes.*

Léger (le fief), paroisse de Saint-Germain-de-Bourgueil. — Il consistait en cens et rentes et relevait de la baronnie de Bourgueil à foi et hommage simple. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Lèger (St-), f., c^{ne} de Joué-les-Tours. — *Saint-Léger,* carte de l'état-major. — Il y existait une chapelle, que nous voyons mentionnée dans un titre de 1660. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Léger (Le Petit **St-**), f., c^{ne} de Joué-les-Tours.

Legium, Legsium. V. *Liège (le).*

Legras de Sécheval (René), ancien lieutenant des maréchaux de France, à Tours, fut nommé maire de cettte ville le 14 novembre 1821, en remplacement de Viot-Olivier. Pendant son administration, la mairie vendit, pour 22,200 francs, l'ancien hôtel du gouverneur, bâti au xve siècle, par Philibert Babou de la Bourdaisière, et qui, plus tard, fut habité par les gouverneurs de Touraine. A la suite de l'adjudica-

tion, ce bâtiment fut démoli. Vers le même temps, furent commencés les travaux du canal de jonction du Cher à la Loire. René Legras de Sécheval fut maintenu dans ses fonctions de maire par ordonnance royale du 16 mars 1826. Il donna sa démission en 1828 et eut pour successeur Étienne Giraudeau. Il mourut le 31 décembre 1840, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 170-73. — *Journal d'Indre-et-Loire* de 1821, 1824, 1826-28.)

Legs (chapelle de). V. *Chapelle-sur-Loire (la)*.

Leguay. V. *Signy*, c^ne de Beaumont-en-Véron.

Leguerie (le lieu de la), près du Mable, c^ne de Champigny.

Legullerie, f., c^ne d'Esvres.

Leiret (le), ruisseau, paroisse d'Huismes. — *Aqua quæ dicitur Leiret.* — Il est cité dans une charte de 1288, de Bouchard, archevêque de Tours, relative à une transaction entre Geoffroy, doyen de l'église de Tours, et Guillaume Olivier, chev. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du doyenné de l'église de Tours.*)

Lejarderie (le lieu de la), c^ne de Neuil. — Il fut vendu nationalement sur le duc de Praslin, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Lejuste (Jean et Juste), frères, sculpteurs, nés à Tours, figurent parmi les plus habiles et les plus célèbres artistes du XVIe siècle. C'est à leur talent que l'on doit le tombeau des enfants de Charles VII, qui se trouve aujourd'hui dans l'une des chapelles de la cathédrale de Tours. On leur attribue le *Christ au tombeau*, placé actuellement dans l'église Saint-Denis-hors et qui provient du prieuré de Bondésir. Ils travaillèrent avec un italien nommé Paul Ponce Tribati, aux sculptures du mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, érigé dans l'abbaye de Saint-Denis. Jean Lejuste était décédé dans l'année 1549. On ignore la date de la mort de Juste Lejuste.

Mém. de la Soc. archéol. de Tour., III, 132, 263, 277; IV, 42. — *Bulletin* de la même Société (1878), p. 189. — Fontenay, *Diction. des artistes.* — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, X, 344. — *Bulletin monumental* (1877), p. 495. — Alex. Lenoir, *Hist. des arts en France, prouvée par les monuments.* — Cicognara, *Storia della scultura.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 288. — Didot, *Biographie générale*, XXX, 522-23.

Le Lait (Guillaume), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Jean du Pont en 1367, et mourut le 10 juillet 1383. Il fut remplacé par Jean Coquau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches.* — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

Lelarge (le fief de feu), à Artannes. — Il appartenait à l'archevêque de Tours (XVe siècle). — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Leloup (île), V. *Ile-Aucard.*

Lemaire (Jacques), helléniste, né à Amboise, au commencement du XVIe siècle, était professeur au collège royal de France, qui avait été fondé, en 1530, par François Ier. Il mourut vers 1580. Il a publié trois livres des *Institutions dialectiques*, Paris, 1577, in-8°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 291).

Lemaistre (Martin), docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame-de-Cléry, aumônier du roi Louis XI, né à Tours en 1432, fut, pendant plusieurs années, principal du collège de Sainte-Barbe. Il passait pour un des hommes les plus savants de son époque, Il mourut à Cléry au mois de juillet 1482. On a de lui les ouvrages suivants qui ne furent imprimés qu'après sa mort : *Quæstiones morales Magistri Martini magistri, perspicassimi theologiæ professoris, de fortitudine, Parisiis*, Wolfang Hopyl, 1489, in-f°. — *De temperantia in generali, Parisiis*, Wolfang Hopyl, 1490, in-f°. — *Liber de Rhetorica, Parisiis*, Wolfang Hopyl, 1491, in-f°. — *Quæstio de fato, Parisiis*, in-f°. — *Consequentiæ ex nominalium doctrina, Parisiis*, Anthome de Bridel, 1501, in-f°. — *Porphyrii universalium explicatio.* — (D. Housseau, XXIII, 88, 286, 304; XXIV, 117. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 291. — *Almanach de Touraine* de 1781. — Dupin. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.* — Didot, *Biographie générale*, XXX, 566. — Larousse, *Grand diction. hist. du XIXe siècle*, 348.

Lemaistre (Gilles), jurisconsulte, né à Tours en 1499 (Didot le dit né à Montléry), fut nommé avocat général au Parlement de Paris en 1540. Dix ans après, il fut élevé à la dignité de président à mortier. En 1551, le roi le nomma premier président. Il mourut le 5 décembre 1562. On a de lui des travaux de jurisprudence très importants qui ont été publiés d'abord sous le titre de : *Décisions notables* (Paris, Jacques Kerver, 1567, in-4°), puis sous celui de : *Les Œuvres de feu Messire Gilles Lemaistre*, Bruxelles, Fr. Foppens, 1662, in-8°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 293. — Didot, *Biographie générale*, XXX, 566. — Blanchard, *Éloges des premiers présidents du parlement de Paris.* — Larousse. *Grand diction. hist. du XIXe siècle*, 348.)

Lemaistre (Jean), neveu du précédent. conseiller, puis président à mortier au Parlement de Paris, contribua, par la haute influence qu'il avait acquise, à faire rentrer Paris sous l'obéissance de Henri IV. Il se montra toujours dévoué à la cause de ce prince. Ce fut sur sa proposition que le Parlement rendit, le 28 juin 1593. le fameux arrêt qui portait qu'un prince étranger ne pouvait être élu roi de France et que la loi salique devait être rigoureusement maintenue.

Le texte de sa proposition, imprimé en 1593, a été reproduit dans le *Recueil* de Jean de Lannet, Paris, Chevalier, 1623, in-4°. Jean Lemaistre mourut le 22 février 1601. Il était né à Tours en 1521. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 294. — Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, I. — Blanchard, *Éloges des premiers présidents du Parlement de Paris*. — *Journal de l'Estoile*. — Didot, *Biographie générale*, XXX, 566.)

Lemaistre (Adrien), fut pourvu du titre d'abbé de Bourgueil le 22 juin 1596 et prit possession le 30 avril 1598. Il mourut le 20 mars 1603. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*.)

Lemée, c^ne^ d'Athée. V. *Mée.*

Lemeré, c^ne^ du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 53 kilomètres de Tours, 14 de Chinon et 9 de Richelieu. — *Lameriacum*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers; Lib. de servis*). — *Lamere*, dans un titre de 1394. — *Lesmeré*, XVIIe siècle.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Sazilly et d'Anché; à l'est, par celles de Tavant et de Brizay; à l'ouest, par Ligré; au sud, par Champigny, la Tour-Saint-Gelin et Assay. Elle est arrosée par la Veude, qui la sépare de la commune de Ligré, et est traversée par le chemin de grande communication n° 33, de Chinon à Châtellerault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Coudray (98 habit.), ancien fief. — La Chazellerie (13 habit.). — Le Carroi-Guérin (19 habit.). — Louraye (17 habit.), ancien fief, relevant de Champigny. — Jaulnay, ancien fief. — La Bruyère (20 habit.). — La Blutière (12 habit.). — La Guinardrie (25 habit.). — Les Varennes (30 habit.). — Les Sables (28 habit.). — Les Teilles, ancien fief. — Le Rivau, ancien fief, relevant de Sazilly. — La Reversière (16 habit.). — La Socraie, ancienne propriété de la Mission, de Richelieu. — La Noblaie, ancien fief. — Neuilly, ancienne propriété de l'aumônerie de Saint-Aignan. — L'Allée, ancienne propriété du couvent de l'Annonciation, de Champigny. — L'Arsonnière (23 habit.). — Dercé (23 habit.), connu dès le XIIe siècle (*vicus de Derceio*). — La Carte (14 habit.). — La Brelière, le Portail, Pelloy, Coutureau, la Bertonnerie, Plaisance, Beaucep, la Bourlière, Judeau, la Trechaudière, Munet, les Landes, la Botardière, les Jongs, la Guicheraie, Belair, la Blottière, la Duboiserie, le Bois-Saint-Hilaire, Thenay, Boissay, le Champ, la Jarrie, les Places, la Bretinière, le Perron, le Jable, la Caronnerie, etc.

Avant la Révolution, Lemeré était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de l'Ile-Bouchard. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1983 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Fouché, a été terminé le 9 août 1836.

Population. — 371 habit. en 1801. — 466 habit. en 1810. — 535 habit. en 1821. — 625 habit. en 1831. — 624 habit. en 1841. — 642 habit. en 1851. — 634 habit. en 1861. — 615 habit. en 1872. — 603 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai.

Recette de poste et *perception* de Champigny.

L'église, dédiée à saint Hilaire, est d'ancienne construction. Elle a été agrandie, au XVIIe siècle, par la famille de Beauvau qui, en même temps, fit construire, à ses frais, le clocher actuel. En 1860, elle a été restaurée. On y voit de très beaux vitraux qui ont été placés à l'époque de cette restauration. Le principal vitrail a été donné par M. Grosset-Pallu, maire; celui qui se trouve au-dessus des portes, par M. Gillet, curé. Un autre, qui orne la chapelle de la Sainte-Vierge, est un don de la famille Métayer du Perron.

Les anciens titres de la cure de Lemeré font mention de deux chapelles qui se trouvaient dans l'église : l'une, appelée Notre-Dame-du-Rosaire, l'autre, la chapelle des Montonneau.

Jean Leriche, curé de cette paroisse, demanda, par son testament en date du 24 janvier 1670, à être inhumé dans la chapelle du Rosaire, près des marches de l'autel. De plus, son testament porte cette disposition : « Plus, je prétends et veux « qu'il soit fait une plaque de cuivre sur laquelle « on fera graver mon épitaphe qui se trouvera « dans mes papiers, avec mon testament, et « qu'elle soit déposée sur le pilier qui sera vis-à-« vis de mes pieds, et pour ce, je veux donner « quinze livres. »

La chapelle dite des Montonneau fut fondée et dotée, vers 1380, par Guillaume de la Rajace, chanoine de l'église du Mans. Sa dotation fut augmentée, en 1396, par plusieurs dons que lui fit Jeanne de Beauçay. Cette dame, mariée à Guillaume des Prez, était fille de Jean de Beauçay, seigneur de la Mothe-de-Beauçay et de Saint-Marsole, et de Marie-Anne Sudré. Sa sœur, Marie, avait épousé François de Channay, seigneur de Chandeniers, chambellan de Louis, roi de Sicile et de Jérusalem, comte d'Anjou.

Le titulaire de la chapelle des Montonneau était présenté par les seigneurs du Rivau. Louis Potier en était chapelain en 1698-1700; — François-Vincent du Portal, en 1701; — Pierre Néron, en 1740-44; — Louis-Nicolas Chesnon, en 1745.

Dans l'église se trouve un caveau où plusieurs membres de la famille de Beauvau ont été inhumés.

Le titre curial de Lemeré était à la présentation de l'abbé de Bourg-Dieu, en Berry.

CURÉS DE LEMERÉ. — Étienne Girard, 1556. — Jean Leriche, décédé en 1670. — Louis Potevin, 1676. — Louis Potier, mort en 1700. — Pierre Néron, 1700, décédé en 1744. — Jean-

Françeis Cottereau, 1752. — Jehan, curé constitutionnel, 1793. — Rancher, 1804. — Dien, 1831. — Gillet, 1810. — Liot, juillet 1879, actuellement en fonctions (1881).

Le fief de Lemeré était peu important. Il dépendait de la seigneurie du Rivau.

MAIRES DE LEMERÉ. — Jean-Baptiste Pallu, 1801, 29 décembre 1807. — Louis-Joseph Néron, 26 juillet 1811, 14 décembre 1812. — Jean-Baptiste Pallu, 17 décembre 1829. — Maupiou, 1837. — Grosset-Pallu, 1852, 14 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 282, 845. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, VI, 2258; XII, 6454. — *Liber de servis,* 187. — *Cartulaire de Noyers,* 181 — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1668). — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 113. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 241.

Lemerie (la), f., c^ne^ du Grand-Pressigny. — Elle relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Lemerie (les landes de), c^ne^ de Langeais.

Lenânderies (les), ham., c^ne^ de Vou, 17 habit.

Lencloitre. V. *Encloître (l'),* c^ne^ de Rouziers.

Lendas (Thomas de), ou **des Landes,** doyen de Saint-Martin de Tours, de 1471 à 1491, était originaire de Tournai, en Flandre. Il présida aux funérailles de Louis XI en 1483. Il avait succédé à Pierre Artaud dans la dignité de doyen. Il fut remplacé par Jean de Rely. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 338. — *Gallia christiana,* XIV. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours,* 78.)

Lengaium, Lengiacum, Lengiciacum. V. *Langeais.*

Lenier (le fief), paroisse de Ligueil. V. *Lignerelle.*

Lenoncourt (Robert de), archevêque de Tours, succéda à Hélie de Bourdeilles, le 21 juillet 1484. Le 7 avril 1509, il échangea son siège contre celui de Reims. Il mourut le 25 septembre 1531. Son successeur, à Tours, fut Charles-Dominique de Caretto. Robert de Lenoncourt était fils de Henri, baron de Vignori, gouverneur de Valois et bailli de Vitry, et de Jaquette de Baudricourt.

Moréri, *Diction. historique,* II, 356. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 460, 461. — D. Housseau, XV, 184. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 334. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 52. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine,* II, 145. — *Gallia christiana,* IV, 975; VIII, 1377. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 182.

Lenoncourt (Jean de), évêque de Verdun, trésorier de Saint-Martin de Tours vers 1509, était fils de Philippe de Lenoncourt, grand-écuyer de René d'Anjou, roi de Sicile, et de Catherine de Beauvau. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 61.)

Lenoncourt (Robert de), évêque de Metz (1535), cardinal en 1538, fut nommé abbé de Cormery en 1550, en remplacement de Charles de Lorraine. Il résigna cette abbaye en 1557 et mourut le 2 février 1561. Il était fils de Thierry, seigneur de Lenoncourt, baron de Vignori et chambellan du roi Louis XII. — (Moréri, *Diction. historique,* II, 356. — *Cartulaire de Cormery,* cxv. — *Gallia christiana,* IV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 214.)

Lentiniaco *(terra de).* V. *Lantigny,* c^ne^ de Trogues.

Léobald, ou **Liébaud,** évêque de Tours, succéda à Sigelaïcus en 622 et fut remplacé, en 625 (en 628, d'après Maan), par Modegisile. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 41. — *Gallia christiana,* XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 446. — D. Housseau, XV, 64. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 332.)

Léobald (saint), ou **Libert,** né en Auvergne, abandonna son pays natal, vers 571, pour venir se fixer dans les environs de Marmoutier. Après avoir visité le tombeau de saint Martin, il se renferma dans une grotte qu'un ermite avait quittée depuis peu de temps et y resta pendant vingt-deux années, vivant des aumônes qu'on lui apportait et passant tout son temps dans la prière ainsi que dans la méditation des saintes Écritures. Il mourut vers 794 et fut inhumé dans la cellule qu'il habitait et où il avait creusé lui-même sa fosse. Par la suite, ses restes furent exhumés pour être déposés dans l'église de Saint-Paul, à Clermont. — (*Greg. Tur. Vitæ Patrum.* — Baillet, *Vie des saints,* 18 janvier. — Bulteau, *Hist. monastique.* — Moréri, *Diction. historique,* VI, 4, 237.)

Leoffort (St-), f. et moulin, c^ne^ de Bossay. — *Capella S. Leofforti,* XIIe siècle. — *Saint-Lifard,* plan cadastral. — Ancien prieuré, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly, qui fut confirmée dans cette possession par Barthélemy II, archevêque de Tours, en 1184. La chapelle existe encore. Elle fut rebâtie, vers 1484, sur les fondements de l'ancienne, par Méry Grajon, Éc., seigneur du fief de Saint-Leoffort, indépendant du prieuré. Ce fief passa aux mains de Jean, bâtard d'Aloigny, par son mariage avec Louise Grajon, fille de Méry (contrat du 8 octobre 1484). Jean d'Aloigny était fils de Guillaume d'Aloigny, seigneur de Rochefort-sur-Creuse et de la Millaudière. Il se trouva au ban des nobles du Poitou, en 1467. Un de ses descendants, René d'Aloigny, était seigneur de Saint-Leoffort en 1619. — Par la suite, ce fief passa dans la famille de Crevant. François de Crevant, qui le possédait, mourut à Cingé, paroisse de Bossay, le 20 mars 1748. — (Registres d'état civil de Bossay. —

Pouillé de l'archevêché de Tours (1648), p. 65. D'Hozier, *Armorial général*, reg. 6e, *généal. d'Aloigny.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 41. — D. Housseau, III, 1982.)

Leoffort (le Petit-**St-**), f., cne de Bossay. — *Petit-Saint-Liffart*, plan cadastral.

Leogne. V. *Loigny*, cne de Genillé.

Léon, abbé de Saint-Martin, fut élu évêque de Tours, en 526, en remplacement d'Ommatius, et mourut en 527. Il avait occupé le siège épiscopal pendant six mois. Il fut inhumé dans l'église Saint-Martin. — (*Greg. Tur. hist. Franc., lib. X.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 127-28; III, 445; *Hist. de Saint-Martin*, 35. — *Gallia christiana*, XIV. — *Almanach de Touraine* de 1756. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 34. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine*, II, 64. — D. Housseau, XV, 43.)

Léonard (St-), f. et chapelle, cne de Boussay.

Léonard (chapelle de **St-**). V. *Clarté-Dieu (la).*

Léonard (bois de **St-**), cne de Chezelles.

Léonard (St-), cne de l'Ile-Bouchard. V. *Ile-Bouchard (l').*

Leoparius, ou **Luparius,** évêque de Tours, succéda à Pelage, décédé en 602. Il fut remplacé, en 614, par Aigéric. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 198; III, 446. — *Gallia christiana*, XIV. — D. Housseau, XV, 60. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332.)

Léothéric (le bienheureux), né dans le pays Sénonais, vers le milieu du XIe siècle, était d'une famille riche. Après avoir fait un voyage à Jérusalem, il prit l'habit dans l'abbaye de Cormery, puis il se retira dans un ermitage dans la paroisse d'Anché. Plus tard, il vint s'établir à Vontes, paroisse d'Esvres, où il mourut en odeur de sainteté le 14 septembre 1099. Son corps fut déposé dans la chapelle Saint-Nicolas, dépendant de l'église abbatiale de Cormery. D'après la tradition, des miracles se seraient opérés sur son tombeau. — (*Cartulaire de Cormery*, LXV.)

Le Peintre de Marigny (Jacques), doyen de l'église de Tours, succéda à Pierre Belin en 1678. Il mourut le 15 avril 1713 et fut remplacé par François-Paul Lefebvre de Caumartin. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 336. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours.*)

Le Pelletier (Nicolas), seigneur de Boutard, fut nommé maire de Tours, en 1568, en remplacement de Charles de Voulsy. Il eut pour successeur, en 1570, François Joret, seigneur de Vaufouinard. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 91. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Le Pelletier (Guillaume), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Jean de Morvilliers en 1577. Il était aumônier et intendant de François de Valois. Il donna sa démission de doyen en 1586 et fut remplacé par Victor Moreau de Bellisle. Il était originaire de Chartres. — (Chalmel, *Hist. de Saint-Martin*, 82. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 339.)

Le Pelletier (Jacques), protonotaire du Saint-Siège et chanoine de Saint-Martin de Tours, mourut le 24 août 1661 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, avec l'épitaphe suivante, que Chalmel a relevée dans son *Histoire de Saint-Martin de Tours*, p. 241 :

MAÎTRE JACQUES LE PELLETIER, DE LA VILLE DE DREUX, PRÊTRE, PROTONOTAIRE DU SAINT-SIÈGE, MAÎTRE-ÉCOLE ET CHANOINE PRÉBENDÉ DE CETTE CÉLÈBRE ÉGLISE, POUR MARQUE DE SA HAUTE PIÉTÉ ET DÉVOTION, AYANT FAIT DÉCORER ET ENRICHIR CET AUTEL, ET PAR SUITE FAIT FONDER EN TITRE DE CHAPELLENIE, EN L'HONNEUR DU TRÈS SAINT ET AUGUSTE SACREMENT DE L'AUTEL, LA MESSE TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS, ET ENCORE UNE HAUTE MESSE TOUS LES ANS LE JOUR DE SON DÉCÈS, ARRIVÉ LE 24 AOUT 1661, AU GRAND REGRET DE TOUT LE PUBLIC, ET APRÈS AVOIR RÉSIDÉ PARMI SES CHERS CONFRÈRES PLUS DE 50 ANS, AVEC UNE VIE EXEMPLAIRE ET UNE ASSIDUITÉ RECOMMANDABLE AU DIVIN SERVICE, CE MARBRE A ÉTÉ MIS PAR LA PERMISSION DE CETTE ILLUSTRE COMPAGNIE ET A LA DILIGENCE DU SIEUR JACQUES GAUDIN, SON SUCCESSEUR ET NEVEU, AUMÔNIER DU ROI ET SON CONSEILLER AU PRÉSIDIAL DE TOURS.

Dat sua telluri, sua dat cœlestia cœlo,
Donec summa dies jungat utrumque simul.

Lepeu (N.), sous-préfet de la Palisse, fut nommé sous-préfet de Loches le 22 septembre 1824, en remplacement de N. Lemaître admis à la retraite. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1824).

Lepiloies *(nemus de).* V. *Plante.*

Lépinat, cne de Barrou. V. *Épinat (l').*

Lepinay, cne de Souvigné. V. *Épinay (l').*

Le Pleigney (Thibault), apothicaire à Tours, n'est point né dans cette ville, comme le prétend Chalmel. Il nous apprend lui-même, dans son livre intitulé *Promptuaire des médecines*, qu'il était *natif de la ville de Vendôme.* D'autre part, la biographie éditée par Chalmel place sa naissance en 1596. Il y a évidemment là une erreur typographique : on aura voulu mettre 1496. Thibault Le Pleigney a composé et fait imprimer plusieurs ouvrages, entre autres : *La Décoration du pays et duché de Touraine.* C'est

une brochure fort rare et qui offre peu d'intérêt. Elle a été rééditée par le prince de Galitzin, en 1861; Tours, J. Bouserez in-8°. Un autre ouvrage, du même auteur, fit un certain bruit lorsqu'il parût. Il est intitulé : *Les déclarations des abus et tromperies que font les apothicaires*, par Lisset Benancio, Tours, M. Cherchèle, 1553, in-8°. Craignant de s'attirer, par les indiscrétions auxquelles il se livrait, quelque désagrément de la part de ses confrères, il avait jugé prudent de s'abriter sous le pseudonyme de *Lisset Benancio*. Il mourut en 1567. — (*Almanach de Touraine*, 1784. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 297.)

Le Potier (Thomas), abbé de la Clarté-Dieu, succéda à Henri, en 1443. Il fut remplacé, en 1464, par André Lagogué, évêque de Croye. — (Arch. d'I.-et-L. et Bibl. de Tours, *titres de la Clarté*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 207.)

Leproserie (la), paroisse de Saint-Denis-hors. V. *Lazare (Saint-)*.

Leproserie de Cangy (le fief de la). — Il relevait du château d'Amboise et appartenait à Pierre Le Roy, dit Bonvouloir, en 1577. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651.)

Leprosus *vicus*. V. *Louroux (le)*.

Leproust (N.), prêtre du diocèse de Tours, né à Vernou, refusa de prêter serment en 1792, et fut condamné, comme prêtre inassermenté, à être déporté à la Guyanne française. Mis en état d'arrestation le 20 mars 1793, il fut détenu à Bordeaux, puis à Rochefort, jusqu'à la chute de Robespierre. Un ordre de Legendre, président du Comité de salut public, empêcha sa déportation. Il mourut à Tours vers 1815. On a de lui le récit de son arrestation et de son séjour dans les prisons. Ce récit a été édité par Léon Aubineau sous le titre de : *Journal d'un confesseur de la foi*, ou *Relation des peines et des dangers encourus par les prêtres du diocèse de Tours, condamnés à la déportation en 1793*, Tours, Bouserez, 1853, in-8°.

Lequets (le lieu des), près de Fontenailles, cne de Charnizay.

Le Rat (Julien), né à Tours vers 1770, professeur de langue grecque au collège de Vendôme, puis professeur à Tours, a publié les ouvrages suivants : *Essai sur la paix de Lunéville* (en vers), in-4° de 8 pages, 1801, sans nom d'imprimeur. — *Essai lyrique sur la bataille d'Iéna*, Vendôme, Soudrys, 1806, 5 pages in-12. — *Les deux rois au Plessis-les-Tours*, ou *Entrevue de Henri III et de Henri IV* (poème), Tours, Legier, 1818, in-12. (Cet ouvrage a été couronné par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, dans sa séance du 30 août 1807.) — *Éloge de son altesse sérénissime Mgr le prince de Condé* (poème), Tours, Legier, 1818, in-12 de 31 pages. (Ce poème a valu à l'auteur une médaille d'argent, décernée par la même Société.) — *Discours sur les conquêtes de la Liberté et les victoires de la République*, Tours, an VIII. — *Strophes sur la descente en Angleterre*, Tours, 20 nivôse an XII, brochure in-8°. — *La délivrance d'Arras par le maréchal de Turenne*, ode; Lille, Leleux, 1820, brochure in-8°. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441.)

Lerau, cne de Benais. V. *Aireau (l')*.

Le Riche (Hyacinthe-Julien), docteur de Sorbonne, chanoine de la collégiale de Chinon, grand-archidiacre et vicaire-général de l'église de Tours, prieur de Saint-Louans, fut nommé abbé de Noyers, en 1736, en remplacement de Jean-Baptiste Pinson, décédé. Il donna sa démission en 1746 et eut pour successeur Louis Lebègue de Magnanville. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers*. — *Gallia christiana*, XIV.)

Lermettière, cne de Mettray. V. *Remettière*.

Lerné, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, à 12 kilomètres de Chinon et 58 de Tours. — *Curtis Larrinensis, in vicaria Caynonensi*, xe siècle (charte de Corbon des Roches). — *Lerneium*, xiiie siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et charte de Turpenay.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Germain et de Thizay; à l'est, par celle de Seuilly; à l'ouest, par Couziers, — et par Roiffé (Vienne); au sud, par Vezières (Vienne).

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Feltière (25 habit.). — Cessigny, ancien fief, relevant de Montsoreau. — Le Clos-Pamproux (41 habit.). — La Grande-Cheminée (50 habit.). — La Haute-Bourre (11 habit.). — Chavigny (15 habit.), ancienne châtellenie, relevant du château de Loudun. — La Brosse, ancien fief. — La Rouillère (43 habit.). — La Rechardérie (15 habit.). — La Rue-Prouteau (12 habit.). — La Rue (17 habit.). — Vaubelle (22 habit.). — Le Cimetière, la Rochinerie, la Petite-Gaudrée, la Bazouillerie, la Cartinière, la Bertrie, les Vergers, les Places, la Vesprière, l'Orduquière, le Puits-Blanc, la Ripière, le Bonmoy, les Coudreaux, le Chillou, le Carroi-Marin, la Ditardière, le Grand-Ormeau, la Cendrie, la Bourie, la Loge, le Clos-Bachet, la Roche-Thibault, etc.

Avant la Révolution, Lerné était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Chinon. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1637 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Bignon, a été terminé le 15 septembre 1837.

Population. — 787 habit. en 1801. — 766 ha-

qit. en 1810. — 907 habit. en 1821. — 742 habit. en 1831. — 763 habit. en 1841. — 760 habit. en 1851. — 686 habit. en 1861. — 628 habit. en 1872. — 598 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche de juin.

Bureau de poste de Chinon. — Chef-lieu de *perception*.

Lerné, au xe siècle, faisait partie de la viguerie de Chinon. Il est cité dans une charte de Corbon des Roches, de 998, portant donation d'une certaine étendue de pré, en faveur des religieux de Bourgueil.

L'église, dédiée à saint Martin, appartient, pour la plus grande partie, au xiie siècle. Elle a été restaurée et agrandie au xviie. La famille le Bouthillier de Chavigny fit reconstruire les voûtes du chœur en 1740.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Seuilly.

Le seigneur de Chavigny avait le droit de patronage dans l'église. Le curé lui devait, à cause du presbytère, qui se trouvait dans la dépendance de ce fief, cinq sols, deux chapons et une poule de cens. C'est ce qui résulte de déclarations féodales faites le 19 février 1647 et le 2 août 1789.

La dîme de la paroisse était partagée entre l'abbaye de Seuilly et le curé.

Au xviiie siècle, la chapelle dite de la Bazouillerie était desservie dans l'église de Lerné.

A la Petite-Gaudrée, située dans cette paroisse, était une chapelle, dédiée à saint Jacques et constituant un bénéfice. Elle est mentionnée dans le *Pouillé du diocèse de Tours* de 1648. Dix arpents de terre en dépendaient. Le chapelain était nommé par l'archevêque de Tours. François Renault, curé d'Avon, desservait cette chapelle en 1783.

Il existait, à Lerné, une maladrerie que l'on voit figurer dans un aveu rendu à la reine de Sicile et de Jérusalem, à la fin du xive siècle, par Macé de Gemmages, seigneur des Roches-Malmoigne.

Les registres d'état civil de Lerné commencent en 1578.

Curés de Lerné. — Louis Desbordes, 1458. — Nicolas Fourneau, 1511. — Bougreau, 1512. — Claude Arnoux, 1547. — Louis Bedent, 1569. — Mathurin Thibault, 1647. — Gilles Thibault, 1693. — Jean-François Denis, 1737-1761. — Louis-Jean Lenoir, 1789, curé constitutionnel, 1793. — Chesneau, 1804. — Louis Maurice, 1820. — Joseph Pimparé, 1831. — Dupré, 1860. — Oger, 1872. — Ferron, 1881.

Le fief de Lerné appartenait, en 1234, à Mathurin de Lerné; — en 1284, à Raimond Sanglier, chev. Par la suite, il passa aux mains des seigneurs de Chavigny.

Maires de Lerné. — Pierre-Louis Bruneau, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Pierre Méchin, 30 mars 1818. — Lecoq, 1831. — Fleurand, 1840. — Moricet, 1852. — Octavien Bruneau, 17 février 1874. — François Lecoq-Blandin, 21 janvier 1878. — Octave de Chavigny, janvier 1881.

Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Arch. d'I.-et-L., C, 598; E, 250, 255; G, 14, 846; *Biens nationaux*, 117. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 531. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 58. — *Almanach de Touraine*, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 339. — D. Housseau, I, 277; V, 1662; VII, 2769. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 113. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 99.

Leroux (île), dans la Loire, cne de Luynes.

Leroux (Nicolas), seigneur de Rochefuret, fut nommé maire de Tours, en 1638, en remplacement de Pierre de La Baume le Blanc. Il eut pour successeur, en 1639, Charles de Gasnay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 143. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Leroux (Jean-Baptiste-Claude-Basile), né à Montrésor le 22 mars 1760, commença ses études au séminaire de Saint-Gaultier, en Berry, et les acheva à Paris, au collège des Quatre-Nations. Reçu avocat au Parlement, vers 1785, il exerça, au siège royal de Loches, les fonctions d'avocat du roi. Membre du directoire du district de Loches (1790), puis du directoire du département d'Indre-et-Loire (du 12 septembre 1792 au mois d'août 1795), il fut nommé, deux ans après, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Tours et administrateur du département (mai 1797). Juge au tribunal civil d'Indre-et-Loire (novembre 1799), magistrat de sûreté au tribunal de Loches (du 14 avril 1801 au 1er avril 1811), substitut du procureur-général à Orléans (du 1er avril 1811 au 20 mars 1816), il reçut, par ordonnance royale du 1er mai 1832, le titre de conseiller honoraire à cette cour. Il mourut à Noizay le 15 août 1847. Dans sa jeunesse, il avait cultivé avec succès la poésie légère. Il fit plusieurs romances et chansons, dont la musique fut composée par Debray. Rivarol, dans son *Petit Almanach des grands hommes*, lui a consacré les lignes suivantes : « Sa pacotille est en « chansons et son nom vole de bouche en bouche, « conduit par le chant, » comme disait Boileau, « qui a toujours envié la gloire des chansonniers, « et qui savait qu'en fait de célébrité et de vogue « tout pâlit devant un couplet. Observez pourtant « que Virgile est aussi connu que l'Énéide et « que le couplet est plus connu que son auteur. « On ne peut tout savoir. »

Pendant quelque temps, Leroux s'occupa d'études astronomiques. Mais aucun de ses travaux, dans ce genre, n'a été imprimé. Il a publié un ouvrage intitulé *Dissertation sur le XXIIe chapitre de la Genèse*, Paris, Hachette, 1831, in-8°.

Les idées libérales qu'il professa pendant toute

sa vie lui firent abandonner le nom *de la Pinardière,* qui avait été porté pendant longtemps par sa famille. Elles l'empêchèrent aussi de réclamer, sous l'Empire, la concession du titre de baron, auquel sa situation de membre du collège éléctoral d'Indre-et-Loire et sa fortune lui donnaient droit. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 18 août 1847. — *Moniteur* du 4 avril 1811. — Notes communiquées par M. Guiot, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Leroux (Henri-Nicolas-Achille), né à Monts, le 11 juillet 1762, canonnier dans le régiment de Metz-artillerie (1785), lieutenant en 1793, capitaine d'artillerie au 8e régiment, le 7 messidor an IV, puis chef d'escadron en l'an VII, se distingua particulièrement aux armées du Nord, de Batavie et du Rhin. En l'an XII, il fut nommé sous-directeur provisoire de l'artillerie à Flessingue, et obtint la décoration de légionnaire. En novembre 1811, il passa à la sous-direction de Caen, à celle de la Hougue en 1812, puis à celle de Saint-Malo en 1813. Il mourut dans cette ville le 3 mai 1814. — (*Fastes de la Légion d'honneur,* V, 604-5.)

Le Roy (Philippe) bénédictin, né à Hambles, diocèse du Mans, prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Melaine, de Rennes. Il fut prieur de Bourgueil en 1654-57, visiteur de Bretagne en 1668 et prieur de Marmoutier en 1672. Il mourut à Marmoutier le 22 juillet 1680 et eut sa sépulture dans la nef de l'église abbatiale. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XVII, p. 581. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 532-33.)

Le Roy (Julien), né à Tours, paroisse de Saint-Clément, le 7 août 1686, fils de Pierre Le Roy, serrurier, s'occupa de bonne heure de l'étude de l'horlogerie. Envoyé à Paris, pour y travailler chez un des horlogers les plus en renom, il fit de rapides progrès. Reçu maître horloger en 1713, puis horloger du roi en 1737, il acquit, par la perfection des ouvrages qui sortirent de ses mains, une célébrité européenne. C'est à lui que l'on doit les premières montres à secondes et les pendules à répétition. Il inventa également des régulateurs destinés à compenser, dans les différentes saisons, l'effet du froid et de la chaleur. Il mourut à Paris le 20 septembre 1759.

Il eut quatre fils de son mariage avec Jeanne de Lafond : Pierre, Jean, Julien-David et Charles. Pierre embrassa la profession de son père et obtint un prix décerné par l'Académie des sciences, pour les perfectionnements qu'il avait apportés aux montres marines. Il mourut à Vitry en 1785. Le second fils, Jean-Baptiste, physicien, décédé à Paris le 20 janvier 1800, était membre de l'Académie des sciences. Julien-David s'occupa d'architecture. On lui doit un intéressant et bel ouvrage intitulé : *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce,* Paris, 1770, in-f°. Il mourut le 2 janvier 1803.

Charles Le Roy étudia la médecine avec succès, fut professeur à l'Université de Montpellier et mourut à Paris le 12 septembre 1779.

On a de Julien Le Roy les ouvrages suivants : *Nouvelle manière de construire les grosses horloges* (dans le *Mercure* de juin, 1732). — *Usage d'un nouveau cadran universel à boussole,* Paris, 1734. — *Mémoire sur un moyen de faire marquer et trouver le temps vrai aux horloges publiques* (dans le *Mercure* de septembre, 1834). — *Lettre en réponse à la critique que Thiout avait faite d'une horloge établie sur les ordres de Le Roy* (dans les *Mémoires de Trévoux,* de mars 1742.)

Almanach de Touraine, 1771. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1879), p. 332. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 299, 300. — *Eloge de Julien Le Roy* (dans les *Etrennes chronométriques* (1760). — Didot, *Biographie générale,* XXX, 889.

Le Roy de Chavigny (Jacques), archevêque de Bourges, prieur de Tavant, abbé de Villeloin, eut cette abbaye en 1519, et donna sa démission en 1551. Il mourut à Paris en 1572 et fut inhumé dans l'église de Saint-Landry. Il était fils de René Le Roy, seigneur de Chavigny, chambellan du roi, et de Madeleine Gouffier. — (*Gallia christiana,* II, 98. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 532. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 361. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 251.)

Le Roy de Chavigny (François), comte de Clinchamp, seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, capitaine-gouverneur du château de Chinon, fut nommé lieutenant-général de Touraine en 1562. Il mourut le 18 février 1606, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il était fils de Louis Le Roy, seigneur de Chavigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Antoinette de Saint-Père. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VIII, 252; IX, 56. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* III, 185; IV, 538. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 383. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 855.)

Le Royer (Jean), protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Martin de Tours et prévôt d'Oë, mourut le 2 décembre 1652 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin. Il appartenait à la famille Le Royer de la Sauvagère. Julien Milon, qui fut son successeur à la prévôté d'Oë, fit placer sur sa tombe l'inscription suivante, que Chalmel a relevée dans son *Histoire de Saint-Martin de Tours,* p. 240 :

Hic jacet magister Joannes Le Royer, presbyter,
Sanctæ sedis apostolicæ protonotarius
Canonicus hujus ecclesiæ et de Octo prepositus.

Magister Julianus Milon
In sua prepositura ejus successor
Facta pro eo fundatione in die ejus obitus
Hoc epitaphium,
In ejus memoriam mœrens apposuit.
Obiit die 2ᵃ decembris 1652
Ætatis suæ 52.
Requiescat in pace.

Le Royer de la Sauvagère (Félix-François), né à Tours le 5 octobre 1707, commença à servir comme sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-infanterie, en 1728. Il passa ensuite dans le génie militaire, où il parvint au grade de colonel. Vers 1760, il quitta le service pour se retirer dans son domaine des Places, paroisse de Savigny, où il se livra à l'étude de l'histoire naturelle et des antiquités. On a de lui deux volumes, l'un intitulé : *Recueil d'antiquités dans les Gaules, ouvrage qui peut servir de suite aux Antiquités de feu M. le comte de Caylus*, Paris, Hérissant, 1770, in-4°, avec vingt-neuf planches; le second : *Recueil de dissertations*, ou *Recherches historiques et critiques*, Paris, veuve Duchesne, 1776, in-8°. Dans le premier volume on remarque des recherches sur quelques antiquités des environs de Tours et sur la Pile de Saint-Mars. Dans le second, il s'occupe du *Cæsarodunum* des Turones, du tombeau de Turnus, de camps romains, de fossiles et falunières de la Touraine. — Le Royer de la Sauvagère a publié une brochure ayant pour titre : *Recherches historiques sur la Touraine et Histoire de Chinon*, Paris, veuve Hérissant, 1773, in-4° de 12 pages. C'est le prospectus d'une *histoire* assez considérable qu'il se proposait d'imprimer. Peu de temps avant sa mort, arrivée à la terre des Places le 26 mars 1781, il répandit un autre prospectus imprimé chez Mame, à Angers, et intitulé : *Histoire ecclésiastique et civile de la province de Touraine, depuis la conquête des Gaules, jusqu'au siècle de Louis XVI*. On ne sait ce que sont devenus les manuscrits des deux ouvrages annoncés. — (*Étrennes à la noblesse*, VIII, 291. — C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire*, I. 507. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 272. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* de 1801, p. 195.)

Lescalopier (Gaspard-César-Charles), seigneur de Liancourt, conseiller au Parlement de Paris, fut nommé intendant de Montauban en 1740, puis de Touraine en 1756, en remplacement de Charles-Pierre Savalette de Magnanville. Pendant son administration, on créa la belle promenade connue aujourd'hui sous le nom d'avenue de Grandmont. Il eut pour successeur, en 1766, François-Pierre de Cluzel. En 1737, il avait épousé Anne Le Clerc de Lesseville. Il était fils de César-Charles Lescalopier, conseiller d'État, et de Anne-Geneviève Charrier. — (*Mercure de France*, juin 1753. — *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris*, 100. — *Calendrier des princes et de la noblesse* (1762), p. 221; (1767), p. 13, 172. — Waroquier, *Tableau généal. de la noblesse*, I, 16, 17. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XI, 892. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 434. — *Étrennes à la noblesse*, VII, 148-49.)

Leschamps, f., cⁿᵉ d'Abilly.

Lescheneau, cⁿᵉ de Vouvray. V. *Écheneau (l')*.

Lescotière (le lieu de), cⁿᵉ de Chambourg. — Il est cité dans une charte de 1282. — (*Cartulaire du Liget*.)

Lescouet (Roland de), chev., seigneur de Grillemont, chambellan du roi, bailli de Montargis et maître des eaux et forêts de France, était capitaine-gouverneur de Loches en 1461. Il mourut le 10 décembre de cette année et fut inhumé dans l'église collégiale de Loches, près du chœur (V. son épitaphe à l'article *Grillemont*, t. III, p. 252). Son fils, Bertrand, fut, après lui, capitaine-gouverneur de Loches. — (*Almanach de Touraine*, 1770. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 71.)

Lesèble (Oscar), né à Paris le 10 mars 1821, fit, dans cette ville, ses études classiques et celles de droit. Il s'établit en Touraine, à la Rochefuret, commune de Ballan, et s'occupa d'histoire naturelle. En 1858, il publia un *Abrégé de l'Histoire Générale des Bryozoaires*, où il fait preuve de profondes connaissances et d'un esprit d'observation des plus remarquables. Il mourut à Loches le 30 décembre 1877. Il était membre de la Société d'agriculture et de la Société archéologique de Touraine. Cette dernière Société l'avait élu membre du comité de rédaction, le 29 janvier 1868, puis conservateur des collections les 27 janvier 1875 et 31 janvier 1877. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1878), p. 230).

Lésigny (le port de), sur la Creuse, cⁿᵉ de Barrou.

Lesinières (les), f., cⁿᵉ de Luzé.

Lesourd (N.), de Loches, a publié, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, (t. I, p. 31-48), un travail intitulé : *La forêt de Loches et ses environs*.

Lespain (la métairie de), paroisse de Trogues. — Les bâtiments étaient en ruines au xvᵉ siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay*.)

Lespan, cⁿᵉ de Joué-les-Tours. V. *Épan (l')*.

Lesperonneau, cⁿᵉ de Saunay. V. *Épronnière*.

Lespine, cⁿᵉ des Hermites. V. *Épine (l')*.

Lespinière, cⁿᵉ d'Auzouer. V. *Épinière (l')*.

Lesplante (bois de). V. *Plante.*

Lessard, c^ne^ de Bréhémont. V. *Lessert.*

Lessard, f., c^ne^ de Saint-Benoit.

Lessart, c^ne^ de Château-la-Vallière. V. *Essart (l').*

Lessart, c^ne^ de Loches. V. *Essert (l').*

Lessart (bois de), c^ne^ de Thizay.

Lessay, f., c^ne^ de Channay. — *Essay, Lassay, Lessay,* XVIe siècle. — *L'Essay,* carte de Cassini. — *Lessay,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1561, il appartenait à Charles-Louis Hubert, Éc.; — en 1563, à Antoine de Savonnières. — (Arch. d'I.-et-L., B, 22; E, 318. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1447. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lessert, vil., c^ne^ de Bréhémont, 99 habit. — *Essart, Lessard,* XVIIIe siècle. — (Bibl. de Tours, *titres de Bréhémont.*)

Lessert, c^ne^ de Paulmy. V. *Essart (l').*

Lessert, c^ne^ de Villeperdue. V. *Essert (l').*

Lessertion (métairie de), paroisse de Genillé. — En 1592, René d'Argy la vendit à Claude d'Argy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

Lessigny (les Grand et Petit-), f., c^ne^ de Couziers. — *Lessigny,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1526, il appartenait à Marc de l'Espinay; — en 1663, à Vincent d'Orioust, capitaine des gardes du corps du roi. Les propriétaires de ce fief avaient le droit de sépulture dans l'église de Couziers. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la cure de Couziers.*)

Lestelle (le fief de), paroisse de Cheillé. — En 1783, il appartenait à Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, brigadier des armées du roi. (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 165.)

Lestre, c^ne^ de Saunay. V. *Aître.*

Lestre-Adam, c^ne^ de Monthodon. V. *Aître-Adam.*

Lestre-des-Besnards, c^ne^ de Vernou. V. *Aître-des-Besnards.*

Lestrepegenest, c^ne^ de Saint-Ouen. V. *Triple-Genest.*

Letardière (le lieu de), paroisse de Tauxigny. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant une déclaration féodale du 5 mars 1685. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery.*)

Le Tellier (Louis-Nicolas), marquis de Souvré, fut pourvu de l'abbaye de Bourgueil à l'âge de douze ans, en remplacement d'Henri d'Estampes de Valençay, décédé le 8 avril 1678. Il donna sa démission en 1684, en faveur de son frère, Camille, et mourut le 10 décembre 1725. — (*Étrennes à la noblesse,* IV, 232. — Bibl. de Tours, *titres de Bourgueil.* — *Gallia christiana.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVIII, 825.)

Le Tellier de Louvois (Camille), abbé de Bourgueil, docteur de Sorbonne, chanoine de Reims, intendant des médailles et antiques du roi, membre de l'Académie française, mourut le 5 novembre 1718 et fut inhumé dans l'église des Capucins de Paris. Il eut pour successeur, à l'abbaye de Bourgueil, Guillaume Dubois, ministre d'État. — (Bibl. de Tours, *titres de Bourgueil.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVIII, 823.)

Letellier (Jean-Baptiste), fabricant de soie, né à Tours, vers 1570, est auteur des ouvrages suivants, devenus aujourd'hui très rares: *Brief discours, contenant la manière de nourrir les vers à soie et la tirer,* Paris, P. Pantonnier, 1602, in-4°. — *Mémoires et instructions pour l'établissement des meuriers et art de faire la soye en France,* Paris, Jamet et P. Mettayer, 1603, in-4° de 32 pages, livre curieux et rare, orné de figures. — (*Almanach de Touraine,* 1781. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 300, 301. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne.*)

Letissier (Hippolyte), chevalier de la Légion d'honneur, maire de Vouvray, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire (1830), fut élu député pour ce département en 1820 et fit encore partie de la chambre en septembre 1829. Il siégeait au centre droit. — (*Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire,* 1830. — J. Donrillo, *Biographie des députés à la nouvelle Chambre* (septembre 1829). — *Moniteur,* 1820-29.)

Le Tonnelier de Breteuil (Louis-Auguste), né le 7 mars 1730, non pas à Preuilly, comme le disent quelques biographes, mais à Azay-le-Féron. D'abord guidon dans la gendarmerie et ensuite cornette dans les chevau-légers de Bourgogne, il fut nommé ministre plénipotentiaire près l'Électeur de Cologne, en 1758, et successivement ambassadeur en Russie (1760), en Suède, à Vienne et à Naples. Ministre d'État en 1783, il émigra en 1791 et rentra en France en 1802. Il mourut à Paris le 2 novembre 1807. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIX, 37. — Le Bas, *Diction. encyclopédique de la France.* — *Calendrier des princes et de la noblesse* (1767), p. 294. — Larousse. *Grand diction. historique du* XIXe *siècle,* II. 1239-40. — Didot, *Biographie générale,* VII. 341. — Registres d'état civil d'Azay-le-Féron.)

Leudaste, comte et gouverneur de Tours, en 578, avait été employé aux fonctions les plus infimes dans la maison du roi Caribert, avant d'occuper ces hautes fonctions. Poursuivi par des soldats que Frédégonde, son ennemie, avait

envoyés pour le mettre à mort, il fut saisi aux environs de Paris. On le mit en terre jusqu'au cou et on l'assomma à coups de bâton appliqués sur le crâne. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 171-72.)

Leugny, f. et chât., cne d'Azay-sur-Cher. — *Terra apud Luciniacum,* 1207 (charte de Saint-Martin). — *Luigné,* 1212. — *Luigneium,* 1224. — *Domus de Lucigneio,* 1259 (chartes de Saint-Julien). — *Leugny,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1225, il appartenait à Garin Gonnelle, chev.; — en 1228, à Geoffroy de Leugny, chev.; — en 1439, à N. du Puy; — en 1467, à Jean Descartes — en 1472, à Aliénor du Puy; — en 1487, à Jean Descartes; — en 1539, à Louis Bonnenfant; — en 1550, à Léonard Rancher; — en 1576, à Antoine Rancher; — en 1638-61, à François Clavier; — en 1742, à André Portier, qualifié d'*architecte de la place royale de Bordeaux;* — en 1753, à François-Nicolas Forest, avocat au Parlement et ancien officier du roi; — en 1774, à N. Ribot; — en 1785, à Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. En 1824, N. Guibal, comte du Salvert, possédait ce château.

Registres d'état civil d'Azay-sur-Cher. — Arch. d'I.-et-L., chartes de Saint-Martin et de Saint-Julien; E, 323. — *Généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi,* 333. — Bibl. de Tours, manuscrit nos 1310, 1440. — D. Housseau, VI, 2220, 2329. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 164. — *Bulletin* de la même Société (1873), p. 432.

Leugny, ham., cne de Dolus, 12 habit. — *Luigneium,* 1224. — *Leugny,* carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — (Archives nationales, J, 726. — Arch. d'I.-et-L., G, 79, 81, 89; *Biens nationaux.*)

Leuvandrie (la), cne de Manthelan. V. *Arcis (l').*

Leveau, abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Mathurin Fremin en 1478. Il mourut le 6 février 1504 et fut remplacé par Jean Clocque. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches.* — *Gallia christiana,* XIV, 321. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX.)

Levée (la), ham., cne de Langeais, 14 habitants.

Levée de Vinette (le lieu de la), près de l'Indre, cne de Lignières.

Levêque de Gravelle (Philippe-Barthélemy), chev., seigneur de Ligny, de Mizolier, de la Grange, conseiller du roi, était grand-maître enquêteur et général-réformateur des eaux et forêts au département des provinces de Touraine, Anjou et Maine, en 1765. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Beaumont.*)

Leverie (la) ou **Levrie,** f., cne de Ligueil.

Le Voyer (Pierre), abbé de Bourgueil, succéda à Joscelin, décédé, en septembre 1361. Il mourut le 17 avril 1371 et fut remplacé par Mathieu Gauthier. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Levrauderie (la), f., cne de Marray. — *Lovrauderie,* carte de l'état-major.

Levraudière (le fief de la), paroisse de Balesmes. — Il relevait de la Haye à foi et hommage simple et un gant blanc du prix de six deniers. En 1465, il appartenait à Isabeau du Cher, veuve de Jehan Thibault. — (D. Housseau, XII, 6014, 6039.)

Levraudière (la), ancien fief, paroisse de Sennevières. — Il relevait de Sennevières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Levraudières (le lieu des), près de l'Éreau-Bréchot, cne de Louans.

Levrie (la), ham., cne de Draché, 17 habit. — *Levrie,* carte de Cassini. — Ancien fief. En En 1448, il appartenait à Charles de Bec-de-Lièvre; — vers 1640, à Marguerite de la Hemariaye, veuve de Charles de Chezelles, — en 1666, à Michel Bardoux. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Saint-Allais, *Diction. de la noblesse,* I. — D. Housseau, XII, 4935.)

Levrie (la), f., cne de Parçay-sur-Vienne.

Levrière (hôtel de la), paroisse de la Celle-Saint-Avent. — En 1484, il devait une rente de quinze livres aux vicaires de l'église de Tours et appartenait à Grégoire Guilbart. — (Arch. d'I.-et-L., G, 147.)

Levrière (le lieu de la), cne de Rochecorbon, près du chemin de Rochecorbon à la Valinière.

Leyret. V. *Leiret,* cne d'Huismes.

Lezards (île aux). V. *Ile-César,* cne de Saint-Mars.

Lezières (les), f., cne d'Azay-le-Rideau.

Lezin, évêque de Tours. V. *Licinius.*

Lherable, cne de Chemillé-sur-Indrois. V. *Érable.*

Lherable, cne de Civray-sur-Esvres. V. *Érable (l').*

Lherideau (bois de), cne de Vallères, près du chemin de Lignières à Saché.

Lherondelle, cne de Loché. V. *Hirondelle.*

Lhommais, vil., cne d'Esvres. V. *Hommais (les).*

Lhommais (le fief de), paroisse d'Hom-

mes. — Il relevait de Rillé et était réuni, au XVIIe siècle, à celui de l'Ouche-Fénelon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Lhommaye, c^ne de Vallères. V. *Hommaye.*

Lhomme de la Pinsonnière (Alexis-Jacques-Louis), né à Civray-sur-Cher le 31 juin 1788, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire le 3 novembre 1830, fut nommé député de l'arrondissement de Loches, en novembre 1837, par 126 voix contre 45, données à M. Taschereau, et 41 données à M. Conty. Plus tard, il reçut le titre de comte et fut nommé pair de France. — (*Journal d'Indre-et-Loire* de 1830, du 8 novembre 1837.)

Lhommeau, ham., c^ne de Saint-Paterne, 12 habit. — *Les Ormeaux*, carte de Cassini.

Lhommelé, c^ne de Château-la-Vallière. V. *Hommelaie.*

Lhuillier (Louis), fils d'un salpêtrier de Ligré, près Chinon, combattit dans les rangs des Vendéens, en 1794, comme chef d'une des divisions de Stoflet. En 1795, il adhéra à l'acte de soumission. En 1813, il était maire de Beaupréau. Il donna sa démission en 1815 et commanda la division vendéenne de son canton. Il fut grièvement blessé au combat de la Roche-Servière. Il remplit encore les fonctions de maire de Beaupréau depuis le mois d'août 1815 jusqu'en 1817. Il vivait encore en 1828. Le Gouvernement lui avait accordé la pension de retraite de colonel. — (C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire*, II, 515.)

Lhuissier (île). V. *Aucard (île).*

Lhuissier (Robert), fut nommé bailli de Touraine en 1272 (et non pas en 1273, comme le dit Chalmel), en remplacement de Gaultier de Villette. Dans une charte de 1272, il est ainsi désigné : *Robertus dictus Lhuissier*. Il eut pour successeur, en 1274, Renaud de Sainte-Solange. — (Archives nationales, J, 728. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 401.)

Lhumeau (le lieu de), paroisse du Grand-Pressigny. — En 1272, il appartenait à Pierre Masson de Maisonrouge; — en 1789, à Pierre Gilbert des Voisins. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104; *Biens nationaux.*)

Lhumois (le fief de), paroisse de Breil, en Anjou. — Il relevait de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104.)

Lhurmeau-Briand (le lieu de), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il est cité dans un aveu rendu, le 27 octobre 1659, par Gabriel de Razilly, au seigneur de Cravant. — (Arch. d'I.-et-L., E, 165.)

Liagosse (le lieu de), c^ne de Charnizay, près du chemin de Pressigny à Fougereau.

Liancherie (la), f., c^ne de Courcoué.

Liandis (le bois), c^ne de Faye-la-Vineuse, près du chemin de Faye à Braye.

Liard (le Grand-), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Liarde (la), c^ne de Preuilly. V. *Châterie (la).*

Liardière (la), f., c^ne d'Autrèche. — *Liarderie*, carte de Cassini.

Liardière (la), f., c^ne de Limeray. — Ancien fief, relevant du Grand-Cottereau. En 1622, il appartenait à François Peschard; — en 1672, à Nicolas Girard, Éc. Par acte du 21 mars 1713, René Peschard le vendit à Madeleine Bonnette, veuve de Jean Bonnigal, conseiller du roi, président au grenier à sel d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Liardière (le lieu de la), paroisse de Nouzilly. — Au XVe siècle, Nicolas, prieur de Nouzilly, le donna à l'abbaye de Saint-Julien. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

Liards (les), f., c^ne de Saint-Martin-le-Beau.

Liaunay (moulin de), sur l'Esves, c^ne de Marcé-sur-Esves.

Libéré (moulin de), sur le ruisseau de Verrières, c^ne d'Antogny.

Liberie (la), c^ne de Monts. V. *Liborie.*

Libert (le lieu de **St-**), près de la Breaudière, c^ne de Montbazon.

Libert (le fief de **St-**), dans la ville de Tours. — Il s'étendait sur seize maisons situées dans le voisinage de l'église Saint-Libert. Il relevait du château de Tours. En 1397, il appartenait à Thomas Allen; — en 1434, à Guillaume de la Croix; — en 1590, à René de Coutances; — en 1660, à César Forget; — en 1674, à Henri de Costre, contrôleur des turcies et levées de la Loire et du Cher, et à Jacques Bernier, avocat au Parlement; — en 1737, à Louis-Gabriel Taschereau de Baudrys. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 313. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 555, 603, 650.)

Liberté (la), f., c^ne de Sainte-Maure.

Liborie (la), f., c^ne de Monts. — *Hébergement de Libérie*, XIVe siècle. — *Liborerie*, 1682. — *Liborerie*, carte de Cassini. — *Liborie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon, à huit jours de garde. Au XIVe siècle, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin; — en 1682, à Armand-Jean-Séraphin de Voyer de Paulmy. — (D. Housseau, XII, 6969-70. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Libourgerie (la), ou **Liburgerie**,

ou **Libourgie,** paroisse d'Auzouer. — *Le manoir du Plessis-Auzouer,* 1717. — C'est là que se tenaient les assises des fiefs du Plessis-Auzouer et de Bernier, au XVIIIe siècle. La Libourgerie fut vendue nationalement, en 1793, sur Didier-François Mesnard de Chouzy, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119; *Biens nationaux.* — Archives du château de Pierrefitte.)

Libourne (le lieu de la), près du Petit-Bouqueteau, c^ne de Chinon.

Liche (la), f., c^ne de Ceré.

Licinius, ou **Lezin,** évêque de Tours, originaire d'Angers, fut élu abbé de Saint-Venant, de Tours, lors d'un pèlerinage qu'il fit au tombeau de saint Martin. En 507, il devint évêque de Tours, en remplacement de Vérus. Il mourut en 519 et eut sa sépulture dans l'église Saint-Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X, 31. — *Almanach de Touraine,* 1770. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 31. — *Gallia christiana,* XIV. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 61. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 117; III, 445. — D. Housseau, XV, 39. — C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire,* II, 513.

Lidoire (saint), né à Tours, remplaça saint Gatien sur le siège épiscopal de cette ville en 341 (en 337 d'après Maan). Il mourut le 13 septembre 374 et fut inhumé dans une église qu'il avait fondée à Tours. Il eut pour successeur saint Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 5. — Baillet, *Recueil des vies des saints,* 13 septembre; *Topographie des saints,* 250. — Bolland., *De Sancto Lidorio, Sylloge Joannis Stiltingi, è Soc. Jesu,* 13 septembre. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 77, 78; III, 444. — *Almanach de Touraine,* 1763. — *Gallia christiana,* XIV. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine,* II, 32. — D. Housseau, XV, 3.

Lie (le lieu de la), près de la Pichonnière, c^ne de Sepmes.

Liée (la) f., c^ne du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Liège (le), commune du canton de Montrésor, arrondissement de Loches, à 39 kilomètres de Tours, 15 de Loches et 16 de Montrésor. — *Legium, Legeium,* XIIe siècle (chartes de Beaumont et de Marmoutier). — *Parochia de Legsio, seu de Legio,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Épeigné; à l'est, par celle de Ceré; à l'ouest, par Luzillé; au sud, par Genillé. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 10, de Montrichard à Châtillon-sur-Indre. Elle est arrosée par le ruisseau des Petites-Vallées.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Courbat (19 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Le Carroi (26 habit.). — Le Gros-Chêne, ancien fief, relevant de Montpoupon. — Les Buchers (14 habit.), — Arpentigny (27 habit.). — Le Peu (44 habit.). — Le Bas-Peu (17 habit.). — Le Puits, la Barderie, la Bigotterie, le Defais, la Pallotterie, les Buissons, la Planchette, etc.

Avant la Révolution, Le Liège était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Bléré et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 1120 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé le 26 février 1831.

Population. — 42 feux en 1764. — 267 habit. en 1801. — 290 habit. en 1810. — 296 habit. en 1821. — 315 habit. en 1831. — 313 habit. en 1841. — 440 habit. en 1851. — 354 habit. en 1861. — 387 habit. en 1872. — 399 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche de la Fête-Dieu.

Recette de poste de Genillé. — *Perception* de Montrésor.

L'église, dédiée à Saint-Martin, n'offre rien de remarquable. Le chœur semble appartenir au XVe siècle.

Le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. Il constituait un fief relevant du château de Loches.

Une métairie, appartenant à ce prieuré, fut vendue nationalement, en 1791, pour 8,500 livres.

Les registres d'état civil de cette paroissse commencent en 1596.

Curés du Liège. — René Symonneau, 1580. — Jehan Laboureau, 1583. — Maurice Giron, 1589. — François de Bunon, 1684. — J. Benoit, 1724. — Branger, 1753. — Saillard, 1782-90, curé constitutionnel, 1793. — Saillard, 1804. — Tirault, 1869, nommé curé des Essards en mars 1872. — H. Deslay, mars 1872, actuellement en fonctions (1881).

La paroisse du Liège formait un fief relevant du château de Loches. En 1450, il appartenait à Guillelmine de Nozay, femme de N. de Signy et qui eut trois fils : Louis, Macé et Hugues. Il échut en partage à Louis et Macé, qui le vendirent, vers 1480, à Hugues, leur frère. Ce dernier épousa, le 23 août 1482, Catherine d'Orléans. Il donna ce fief à Robinet d'Orléans et à Jeanne de Signy, sa femme, qui le constituèrent en dot à leur fille, Marguerite, mariée, le 23 avril 1501, à Olivier de Maignac.

En 1699, Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan et comte de Buzançais, était seigneur de la terre du Liège, qui passa ensuite à Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comte de Buzançais et de Montrésor (1720); — à Henriette-Louise Colbert, veuve du précédent (1722), — à Charles-Auguste de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, bri-

gadier des armées du roi (1738), décédé le 27 juin 1743; — en 1771, à Louis-Joseph de Marolles, capitaine de cavalerie.

Maires du Liège. — Saillard, 1790. — Petigny du Courbon, 1801, 29 décembre 1807. — Louis Burland, 14 décembre 1812. — François Delaleu, 17 août 1815, 1826, 27 novembre 1834, 21 juin 1840, 20 juillet 1846. — Jules Métivier 1862, 19 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 84, 85, 306; II, 428. — Bibl. de Tours, manuscrit. n° 1320. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603; G, 842; *titres de l'abbaye de Beaumont; Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 2°. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 114.

Liège (le), f., c^ne de Saint-Ouen. — *Liège*, carte de Cassini.

Lièges (le lieu des), près de la Touche, c^ne de Bossay.

Lienbardière (la), f., c^ne de Villaines. — *Lombardières*, carte de Cassini.

Lienardière (le lieu de la), paroisse de Benais. — Il est cité dans un titre du 8 juin 1391. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Lienardière (le lieu de la), paroisse de Saint-Benoît. — Ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay*.)

Liennerie (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*.)

Lienus. V. *Lane (le)*, rivière.

Lieorais (le lieu de la), près de la Prée, c^ne de Parçay-sur-Vienne.

Lièse, paroisse. V. *Lièze*.

Lieurerie (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Lieutenandrie (la), vil., c^ne de Bossay, 50 habit. — *Lieutenanderie*, carte de Cassini.

Lièvre-Château (le lieu du), près de la Custière, c^ne de Chambon.

Lièze, ou **Lièse**, vil., c^ne de Chezelles, 75 habit. — — *Curtis Liuzia*, XIe siècle (charte du roi Robert). — *Parochia de Liesa*, 1005, 1184; *Liezia*, 1190; *Liesa*, 1192 (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Liezia*, XIIIe siècle (*Liber juramentum*). — *Liesse*, carte de Cassini. — Ancienne paroisse, qui a été réunie à celle de Chezelles.

Avant la Révolution, elle était du ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de l'Ile-Bouchard. En 1793, elle dépendait du district de Chinon.

Population. — 296 habit. en 1801. — 342 habit. en 1810. — 300 habit. en 1821.

L'église, dédiée à Notre-Dame et à saint Sauveur, date du XIe siècle. La nef date de cette époque. L'abside et le chœur ont été construits à la fin du siècle suivant. On y remarque deux chapelles qui appartiennent, l'une au XVe siècle, l'autre au XVIe.

Une partie du domaine de Lièze fut donnée, vers 1002, à l'abbaye de Beaumont, par Hervé de Buzançais, trésorier de Saint-Martin de Tours. A la même époque, le seigneur de l'Ile-Bouchard céda à ce monastère tous les droits et usages qu'il possédait dans cette localité. La femme de Robin de Montenay, et Marc, son fils, abandonnèrent également ceux dont ils jouissaient dans le même lieu.

L'abbaye de Beaumont créa à Lièze un prieuré de filles dont la fondation fut approuvée par le roi Robert, en 1007. Par la suite, et sans que l'on puisse préciser l'époque, cette localité devint une paroisse.

En 1791, les bâtiments du prieuré et les terres qui en dépendaient furent vendus nationalement pour 33,100 livres.

Le titre curial était à la présentation de l'abbesse de Beaumont.

Curés de Lièze. — Guillaume Luce, 1461. — Jean Luce, 1523. — Pierre Luce, 1535. — Antoine Rocher, 1579. — Jean Georget, 1614. — François Simon, 1646. — Antoine Bourassé, 1655-66. — François Paton, 1687. — Claude Gillard, 1730. — Gilles Cottereau, nommé le 9 août 1734. — René Gilbert, nommé le 4 juin 1763. — Moussé, 1790, curé constitutionnel, 1793.

Lièze constituait un fief qui appartenait à l'abbaye de Beaumont. Dans un titre de 1734, Louise-Henriette-Gabrielle de Bourbon-Condé, est qualifiée de *dame de Lièze*. Ce fief avait droit de haute et basse justice et relevait du château de l'Ile-Bouchard.

Maires de Lièze. — Métayer, 1801, 29 décembre 1807. — Maurice Pivaud, 1807, 14 décembre 1812. — Joseph-François Maurice, 10 novembre 1816.

Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Lièze*; G, 843; *Biens nationaux; titres de l'abbaye de Beaumont-les-Tours*. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 589. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 82. — Bibl. de Tours, manuscrit n°s 738 *et* 1330. — *Gallia christiana*, XVI, 64 *instrum*. — *Lib. juram. eccles. Tur.*, 276. — D. Housseau, I, 322; V, 1978, 1986; VII, 2972; XII, 6760. — *Annuaire almanach d'Indre-et-Loire* (1877), 78. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 100.

Ligearderie (la), f., c^ne de Neuil.

Liger. V. *Loire*, fleuve.

Ligers (le lieu des), c^ne d'Abilly. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur Louis de la Chesnaye du Gué des Pins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Liget (le), vil., c^ne de Chemillé-sur-Indrois, 15 habit. — *Ligetum,* 1172 (charte de Villeloin). — *Ecclesia B. Mariæ et S. Johannis-Baptistæ de Ligeto,* 1189 (charte du Liget). — *Domus Cartusiensis ordinis de Ligeto,* 1209 (charte de Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure). — *Ecclesia B. Mariæ de Ligeto,* 1213 (charte de Jean, archevêque de Tours). — *Chartrosse,* 1218 (charte de G. Barbe, chevalier). — *Domus Legeti,* 1237 (charte de Dreux de Mello). — *Domus de Chartrusie,* 1233 (Archives de la Vienne, H, 3, liasse 503). — *Domus de Chartrouse, sita in castelliana de Lochis,* 1239 (charte du Liget). — *Abbatia de Ligeto,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Couvent du Liget de Chartrouse,* 1280 (charte de Geoffroy, seigneur de Montbazon). — *Conventus de Cartusia,* 1283 (charte du Liget). — *Chartreuse de Notre-Dame et Saint-Jean du Liget,* 1679 Arch. d'I.-et-L., (*Titres du Liget*).

Vers 1170, des religieux de l'ordre de Saint-Bruno étaient établis dans la paroisse de Chemillé et y avaient construit une chapelle au milieu des bois (*in bosco Augerii*). Vers 1178, Hervé, abbé de Villeloin, à la prière de Henri II, roi d'Angleterre, leur céda, pour y construire un couvent, le lieu appelé le Liget. Le roi, pour cette concession, paya à l'abbé la somme de cent livres et les déchargea d'une redevance de deux éperviers, à laquelle ils étaient tenus envers lui. Voici l'acte qui consacre cette cession :

Firma rerum gestarum memoria scripto conservatur, atque contentionis occasio e medio removetur. Hanc itaque duplicem considerantes stabilitatem litteris notificare curavimus tam posteris quam præsentibus, quod dominus Hervæus, abbas S. Salvatoris Villelupensis concessit, cum assensu totius Capituli, fratribus Cartusiæ locum illum qui vulgo Ligetum appellatur, cum pertinencitiis suis, intuitu caritatis et precibus domini Henrici regis Angliæ, ducis Normaniæ, comitis Andegaviæ et prece domini Stephani senescalci tunc perpetuo possidendum. Ita tamem quod dominus Rex, gravedinem Villelupensis domus diligenti animo considerans, dedit Villelupensibus fratribus centum libras et quittare fecit duos alietos quos ipsi de Crepdone debebant. Hoc autem factum est in manu Guillermi prioris et fratrum qui cum eo tunc temporibus manebant, fratris Herberti et fratris Guillermi, et fratris Martini, et in presentia plurimarum personnarum, Mauricii Belliloci abbatis et domni Gaufredi abbatis S. Juliani Turonensis præsentibus, etiam legatis ipsius regis, Stephano senescalco, Guillelmo Cloet, Archembaudo de Vindocino, Henrico, preposito de Lochis, Gaufredo Bezogeri, atque inginti multitudine monachorum, Dionysio scilicet, Arnulfo, Rodulfo, Haimerico, aliique clericorum et laicorum quam plurimi, scilicet Raginaudus de Sinapariis, Johannes Nommaia, Thomas Raier, Gaudricus, Alduricus et quam plures alii.

Suivant la tradition, Henri II aurait fondé ce monastère en réparation du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Cette tradition se trouvait relatée dans l'inscription suivante, qui avait été placée, vers 1787, au-dessus de l'entrée principale du couvent :

Anglorum Henricus rex Thomæ cæde cruentus
Ligeticos fundat Cartusiæ monachos.

Ce prince, par une charte dont nous reproduisons le texte, confirma les religieux du Liget dans la possession de leurs biens et leur fit remise de tous les droits qui lui appartenaient dans ce lieu :

Henricus, Dei gratia rex Angliæ et dux Normanniæ et Aquitaniæ et comes Andegavensis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciariis vicos gerentibus senescallis, prepositis et omnibus baillivis et fidelibus suis, salutem. Sciatis me concessisse et presenti carta mea confirmasse Deo et ecclesiæ S. Mariæ et S. Johannis Baptiste de Ligeto, in liberam et perpetuam eleemosynam, pro salute animæ meæ et antecessorum et successorum meorum, cum terminis suis sicut circuitus fossarum suarum se habet, salvo unicuique jure suo, qui aliquam tenuram infra dictos terminos habere dinoscitur. Quare volo et firmiter præcipio quod præfatæ ecclesiæ S. Mariæ et S. Johannis Baptistæ de Ligeto et monachi et fratres memorati ordinis Carthusiensis ibi Deo servientes locum illum cum terminis et omnes teneuras et res et possessiones suas habeant et teneant ita bene et in pace, et libere et quiete et integre et plenarie et honorifice cum omni libertate et quittancia telonei et paagii et panagii, vinagii et omnium consuetudinum ad me pertinentium, sicut aliqua eleemosina potest liberius et quietius concedi et teneri; et prohibeo ne quis eis super hoc molestiam vel violentiam aut gravamen aliquod inferre presumat, inde eis salvo ordine suo et pace eis servata quibuscumque rationanibilibus modis poteritis sine dilatione plenariam justitiam fieri faciatis. Testibus : G. filio et cancellario meo, Willelmo decano Morctennensi, Stephano de Turonis, seneschallo Andecavorum, Willelmo de Ostillis, Stephano de Turneham. Apud Cenomanum.

Depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au commencement du XVe, les biens de la Chartreuse s'augmentèrent dans une proportion considérable, par suite d'une foule de libéralités. Voici les noms des principaux bienfaiteurs de l'établissement :

Mathilde, dame d'Amboise, 1198.
Bochard de Saint-Michel, 1207.
Barthélemy de l'Ile-Bouchard, 1207.

Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure, 1209.

Geoffroy de Poitiers, chev., 1212.

Guy Sennebaud, chev., 1213.

Sibille de Saint-Quentin, 1216.

Gaultier Barbe, seigneur de Valençay, 1218.

Dreux de Mello, 1220.

A., vicomtesse de Thouars, 1221.

Guillaume Boisogier, chev., et Villaine, sa femme.

Haimery et ses enfants.

Hélie de Grillemont, chev., et Raoul, son fils, 1225.

Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, 1234.

Guillaume d'Aubigny, Éc., 1239.

Jehan Métayer et Agnès, sa femme, 1240.

Geoffroy de Meursaint, 1240.

Jean de Marolles, 1241.

Pierre Barbe, chev., 1243.

Aenor, sœur de Geoffroy de Palluau, 1252.

Étienne Gaberie et Odeline, sa parente.

Arraud Pie, Jean Arbert, Bochard et Jean de la Haye.

Gillebert, chev., seigneur de Berrie, 1270.

N., sénéchal de Loudun.

Bernier, châtelain de Chinon, et Oger, son frère.

Guy de Chabris, Foulques de Ruau, Augier Pinet, Aimery et Mathieu, ses enfants.

Geoffroy de Luains et Berthe, sa femme, 1240.

Barthélemy de l'Ile-Bouchard et Regnaud Boissely.

Barthélemy Serre, Enard, Vigier et sa femme.

Sibylle, dame de Nouans, 1253.

Thibaud de Cambray, 1330.

Jean Lescurée de Loigny, 1331.

Étienne Berruyer, 1343.

Meangeant de la Coste, 1360.

Guillaume Voyer, de Loches, et Isabelle, sa femme.

Jeannette de l'Ile-Paris, 1365.

Enguerrand de Loudun, Baudet Barbe, 1365.

Rideau de Bray, Éc., 1366.

Émery des Goutles, 1376.

Geoffroy Boucicaut.

Agnès Sorel.

Marguerite, dame de Chaumont.

Mathieu de Bray.

Guillaume Chevalleau.

Louis Boucicaut, chev.

Pétronille d'Amboise, vicomtesse de Thouars, 1442.

Gonzalve d'Ars, Éc., et Jeanne d'Alencourt, sa femme.

Jacques de Tranchelion, seigneur de Loigny.

Florie de Lignières, dame d'Étableaux et de la Bertinière.

Imbert de Bastarnay, seigneur de Montrésor.

Bertrand Fumée, seigneur de la Bourdillière.

Pierre de Pont.

Il paraît que les moines du Liget, au XIIe siècle, étendaient fort loin leurs relations, puisqu'on voit un seigneur de l'Ile-Bouchard les exempter de tout droit de péage dans cette ville. Voici le texte de la charte délivrée à ce sujet :

Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis, quod ego Bartholomeus, dominus Insulæ Buchardi, dedi et concessi pro amore Dei et in remissione peccatorum meorum et animarum patris, matrisque meæ et intercessorum meorum, monachis et fratribus ordinis de Chartroza pedagium quod in villa mea reddebant, ita quod aliquis ex eis monachis vel fratribus nullam de cetero reddat consuetudinem de quolibet suo proprio quod oporteat venumdari vel emi pro necessitate dictæ domus in eternum possidendum libere, pacifice quod sine aliquo contradicto tenendum. Testibus Guillelmo de Negrum, Andrea de Varesa, Hugone de Boceia, Johanne de Sasille, Aalis de Sasille, Bartholomeo converso, Sarrasine Gaufrido clerico, hujus cleris compositore et plures alii. Quod ut firmum permaneat presentem cartam sigilli mei munimine feci roborari. Actum est autem in domo Philippi de Saliceta, anno ab incarnatione Domini MCCVII.

En 1237, Dreux de Mello, seigneur de Loches, céda aux religieux cent huit arpents de terre situés près de leur établissement, et leur donna quittance de la somme de quatre-vingt livres tournois qu'il avait reçu d'eux. Voici le texte de la charte constatant la cession de terrain et la réception du prix :

Universis Christi fidelibus presentas litteras inspecturis ego Droco de Melloto Locharum et Meduanæ salutem in Domino. Noverit universitas vestra quo cum ego pro amore Dei et antecessorum meorum dedissem priori et fratribus domus Legeti Cartusiensis ordinis centum et octo arpenta terræ sita inter fossata et terminos domus Legeti in perpetuum possidenda et cum idem Prior et Fratres mihi dedissent spontanea voluntate non coacta quatuor viginti libras Turonenses pecuniæ numeratæ, sciatis, non dubium quod ipsi mihi de omni pecunia satisfecerunt et eos quitto penitus et absolvo de omni pecunia supradicta. Ne autem aliqua calumpnia vel contentio super hoc valeat suboriri supradictis priori et fratribus presentes litteras dedi sigilli mei munimine roboratas, in testimonium veritatis. Datum anno Domini MCCXXX° *septimo.*

Deux ans après, le même seigneur donna à la Chartreuse, pour la fondation de son anniversaire et de celui de sa femme, cent sols de rente à prendre sur ses forages de Loches. Voici la charte délivrée à cette occasion par lui et par Élisabeth, sa femme :

Omnibus presentes litteras inspecturis Droco

de Melloto dominus Locharum et Meduanæ salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego dedi et concessi domui de Chartrouse, sitæ in castelliana de Lochis, centum solidos annis redditus sitos et capiendos in forragiis de Lochis pro anniversario meo et Helizabeth uxoris meæ annis singulis in perpetuum faciendo. Ego autem Helizabeth uxor predicti Droconis predictam donationem volui, laudavi et concessi, promitlens fide mea data corporali spontanea non coacta quod contra predictam donationem per me vel per alium non veniam in futurum. Ut autem hæc predicta rata et firma permaneant presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Actum anno Domini MCC *tricesimo nono mense julii.*

La fondation du Liget fut confirmée, le 5 décembre 1199, par Jean, roi d'Angleterre, et en janvier 1234, par le roi saint Louis.

Dans le principe, l'établissement ne devait recevoir que douze religieux. En 1363, des lettres patentes l'autorisèrent à porter ce nombre à vingt-cinq.

De nombreux privilèges, droits et exemptions, furent accordés aux Chartreux par plusieurs rois de France. Ils furent confirmés à diverses époques et en dernier lieu par Louis XIV. Voici le texte des lettres patentes délivrées au mois d'août 1669 :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, a tous présent et avenir salut. Nos chers et bien amez chappelains et dévots orateurs les religieux, prieur et couvent de N^{tre} dame de saint Jean du Liget les Loches de l'ordre des chartreux, nous ont fait remontrer que les rois nos prédécesseurs ayant en particuliere recommandation l'ordre des chartreux leur auroient concedé et confirmé de temps en temps et à toutes les maisons du dit ordre, leur serviteurs, convers, familiers et domestiques, plusieurs beaux et grand privilèges et franchises et immunités par les quels ils sont exemptés des tailles, emprunts, subsides, subventions, aydes et gabelles ordinaire et extraordinaire, traites foraines, entrées et autres impositions mises et à metre soit par nous, le Saint-Siège et clergé de France sur nos sujets pour quelques causes et occasions et en quelques villes ou châteaux passages, ponts, portes, rivières que ce soit a cause de toute ou partie de leurs terres maisons bestiaux, et autres biens quelconques, comme aussi sont exemptés de la reception, logement, nouriture et vestures des soldats. Avec les quels droits, exemptions et privillèges il a esté concédés en particulier a la dite maison du dit Liget pour leur fondation faite prémierement par Henry second, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, Normandie et de Touraine le nombre de douze cellules seullement et depuis par Charles cinq^{eme} de ce nom, et nos prédecesseurs roys, qui avaient augmenté leurs fondation de treize autres cellules, et par des lettres pattentes des années 1363 et 1372 les avait particulierement pris et mis en la protection et sauvegarde royalle et donné pour conservateur de tous leurs biens droits et privilèges le bailly de Touraine ou son lieutenant a Tours et Chinon, leur avait concedé de prendre en notre foret de Loches tous les bois necessaires tant pour leurs chauffages que pour leurs batiments et reparations de leurs maisons et métairies quils ont ou auraient en l'étendue de la châtellenie de Loches, et Philippe de Vallois pour aucunement les dédomager des pertes qu'ils souffrais par le voisinage des bêtes sauvages de la dite forêt, leur avait par ses lettres de l'an 1344 concedé et accordé a perpétuité le droit d'usage paissance dans la dite forets de Loches pour le nombre de cent porcs males et femelles par chacun an sans aucuns droits, et que les differents quils auronts tant au demandeur qu'au deffendeur concernant les faits de la dite forets seront jugez et terminés par les bailly de Tours et son lieutenant gardien et conservateur de leurs privilèges conjointement avec l'enquesteur ou verdier de la dite forêt, sans quils en puisse connoitre sans l'autre, a la charge de dire une messe chacune semaine pour eux et leurs sucesseurs roys, et pour les quels droits et privilèges généraux et particuliers les exposants ont paisiblement jouis et jouissent encore a présent suivant les confirmations par eux obtenus de temps en temps notament de notre feu père par ses lettres patentes du mois d'octobre 1613 mais pour les quels n'ont été confirmés par nous depuis notre advenement à la couronne ils nous ont tres humblement fait suplier leur accorder sur ce nouvellement.

« A ces causes, voulant a l'imitation de nos prédécesseurs roys favorablement traiter les dits exposants et leurs faire jouir des graces quiles nous demandent pour les obliger a continuer et augmenter leur prières et oraisons pour notre prosperité, conservation de cet etat et la paix d'iceluy de la reine regente notre très honorée dame et mère, et de notre grace spéciale plaine puissance et authorité royale nous avons agréés, aprouvé, continué et confirmé, agreons, approuvons et confirmons par ces présentes tous et chacun les privileges droits exemptions franchises et libertés cy dessus accordez au dit ordre chartreux et en particulier à la dite maison du Liget, pour jouir et user par eux même et leur successeurs conformement aux lettres de fondation commission et confirmation y attachée soubz notre contrescel et tous ainsi quils en ont bien et deument jouy et jouissent encore a présent, a la charge de dire et celebrer la messe quils sont obligez chaque semaine pour nos predecesseurs Roys et pour nous.

« Donnons et mandons a nos amez feaux conseillers leurs gens tenant nos cours de parlement

et des aydes à Paris, bailly de Touraine ou son lieutenant à Tours et Chinon, maistre enquesteur des caux et forets du dit Loches, et autres nos justiciers quil apartiendra que ces presentes ils fassent registrer et de leur contenu jouir et user les dits exposants plainement et paisiblement et perpetuellement cessant et fesant cesser tous troubles et empeschements nonobstant toutes choses et lettres a ce contraire, car tel est notre plaisir; et a fin que ce soit chose ferme et stable a tousjour nous avons fait mettre notre scel à ces présentes sauf autre chose notre droit et autruy. Donné a Paris au mois d'aout l'an de grace 1649 et de nostre regne le VIIe; signé LOUIS; — En marge est escript : Registré au greffe des expéditions de la chancellerye de France le XI aout 1649, signé LEBRUN ; et sur le replis visa, SEGUIER par le roy et Lebrun registré de l'effet y requerant et consentant le procureur général du roy pour jouir par les susdits impetrants ouy et contenu ès d. lettres selon leur forme et teneur a Paris en Parlement le XXX aout 1649 signé DU TILLET. »

Du couvent du Liget dépendait une forteresse appelée la Couroirie et anciennement Crassay. Au centre, s'élevait une tour que l'on voit mentionnée dans un titre de 1361. Des douves profondes entouraient la place qui, malgré ces travaux de défense, fut prise plusieurs fois. En 1361, les chartreux qui s'y étaient renfermés soutinrent un siège contre un détachement de troupes anglaises; mais, vaincus par la famine, ils furent obligés de se rendre. Retirés dans une maison qu'ils achetèrent à Loches, et ils attendirent des jours meilleurs. En 1392, alors qu'ils étaient rentrés depuis plusieurs années dans leurs cloîtres, ils furent encore chassés. L'année suivante, ils reprirent de nouveau possession du Liget et, pour prévenir de nouvelles attaques, ils augmentèrent les fortifications de la Couroirie. Le roi leur accorda une petite garnison, à la condition qu'ils l'entretiendraient à leurs frais des vivres nécessaires, mais il se réserva le droit de nommer le capitaine. Par la suite, Charles VII renonça à ce droit (lettres du 12 juin 1432).

En 1462, la forteresse fut reparée et on y ajouta de nouveaux moyens de défense.

Dix ans plus tard, les huguenots s'en emparèrent. Ils emportèrent tout ce qu'ils purent trouver et saccagèrent l'église et les cloîtres. En 1589, des soldats calvinistes, venus du château du Bouchet, en Brenne, et de Montrésor, vinrent encore troubler les religieux dans leur solitude, espérant trouver chez eux quelque trésor. Ils avaient pour chefs les capitaines Dulignou et Beauvoisin. Nous avons deux relations de cette prise du couvent et de l'*hôtel* de la Couroirie, comme on disait alors : l'une, écrite par un contemporain et qui a été imprimée en 1589 sous le titre de : *Les inhumanitez du capitaine Lignou, envers les religieux de la Chartreuse du Liget, avec l'emprisonnement de Chicot, par le dit Lignou;* l'autre, due à Bruno Cousin et qui a été recueillie par D. Housseau. La première forme une brochure de onze pages, brochure des plus rares et dont il existe un exemplaire à la bibliothèque de Tours. Nous la reproduisons en entier. C'est une lettre envoyée de Tours à un religieux de Paris :

« Monsieur, le Theatre de la France est ores tellement parfourny de personnages trop prompts (à mon grand regret) de ensanglanter par vn tragicq desbordement, qu'il m'est possible apres vous auoir aduerty de nos affaires particulieres, vous faire entendre autre chose que leurs esnormes nouueautez. Or entre les plus recentes, i'ay voulu vous faire sçauoir, que depuis quelque temps en ça, vn certain matois, appelé le capitaine Lignou, par vne troupe de gens de sa sorte qui le suiuent et assistent en ses courses, est entré violemment en vne place forte de ces quartiers, distante de cette Ville de sept à huict lieuës, accompagné de cinquante ou soixante Cuirasses, lieu certainement autant beau et fort que deuotieux, appellé les Chartreux de Liget. où estant aleché meu des moyens du dict lieu, et semblablement de leurs reliques qui ont certainement pour s'en assouuir, esté à sa devotion, ne s'est peu contenté. Ains, ô cruauté barbare, auide de plus en plus, de ce qui le pousse. Il prend tost après et faict prendre quelques vns des Religieux du dict Conuent, pour leur faire dire ce qu'ils ne savent pas, ou pour mieux dire s'en iouer, les a faict mettre et plonger en l'eau des plus proches Estangs iusques à la gorge, puis iusques aux leures, en apres auoir mis la pointe de leurs homicides lames, leur ouuroyent la bouche, et leur desserroient les dents pour y laisser et faire entrer et couler l'eau, et ainsi les faire peu à peu noyer : estimant leur faire enseigner ce qu'ils ne sçauoient pas eux mesmes : cuidant lors que la constance qui apparoissoit en ces saincts personnages prouint de quelque obstination ou crainte de perdre ce qu'ils n'avoient pas, et qu'ils leur vouloient faire deuiner : ils redoubloient leurs courroux et cruautez, innouant de là en auant tels ou tels autres tourmens pour les uexer, si bien que les pauures gens ont esté deschassez, leur Temple polu, et le Sainct Service arresté, et au lieu d'iceux maintenant profané d'odieux iurements. Evident signe veritablement, que c'est contre Dieu que l'on s'adresse, et qu'à cette raison il prendra nostre cause, si nous deffendons la sienne. Et ce qui me faict esmerueiller, c'est que l'on ne sçait pour qui il tient : car l'on m'a asseuré, qu'il ne tient ny pour l'un ny pour l'autre, ains pour luy seul : Et dit-on qu'il surprent en ceste sorte les forts, Places et chasteaux, puis y réside, jusques à ce que l'on le face sortir, ou par force d'escus, ou par force de boulets, ce qui en donne couuerture, c'est que ceux du chasteau de Loches, proche du dict lieu s'apprestent d'y mener le canon, pour ce que la dite place est d'importance sur

le chasteau de Loches. Pour ce aussi qu'auparauant Chicot si estoit transporté pour parlementer avec ce capitaine Lignou pour luy promettre deux mille escuz, afin qu'il quittast la dicte place : ce qu'il n'a voulu accepter : ains a retins et emprisonné le dict Chicot, lequel ny pour apprehension d'estre captif, renaque, bouffe, deteste, grince les dents, et crie : car *simia semper simia,* renouuelant toutes les folies dont il resiouissoit son maistre, qui ne meritent de paruenir jusques à uos pures oreilles : Toutesfois, on dict qui donne son dict Maistre Henry à tous les Diables, et le maudict souuentes fois, et a essayé de sortir par une infinité de ruses et stratagesmes qu'il inuentoit en soy-mesme, entre autres, iouant vn iour auec celuy qui luy tenoit compagnie pour sa fois, ils iouèrent tant, et esmeut tant son guardien a iouer, qu'il luy fist enfin iouer iusques a sa cazaque, son chapeau empanaché, ses armes, et tout son equipage, que ils mettoient presentement en jeu : l'heur voulut que Chicquot gagna le tout, puis s'en equippa, et faisant le mauuais s'en paradoit : au grand despit du perdant, qui ne taschoit qu'à recouurer sa perte : ce que le dict Chicot lui promit rendre, moyenant aussi que il luy permist de le laisser, et s'en aller librement presenter deuant le dict capitaine Lignou pour le faire rire : toutesfois son intention estoit de tascher à sortir du dict lieu et faire escampe, ce que le dict perdant luy accorda facilement. Mais au lieu de ce faire, la teste baissée passa entre les soldats comme ses compagnons, estant vestu entierement de leur liuree, et estoit doia incogneu : passé tous les passages qui l'eussent rendu à la liberté, si ceux qui gardoient la dernière porte riants, et se gaudissant ensemblement, n'eussent ouy un coup de canon qui fut tiré du proche chasteau de Loche, qui sont aussi tost (veu aussi quelques compagnies qui passoient et costoient la dite place) les fist serrer, clore, et barrer la porte, qui fut la cause de retenir la sortie du pauure soldat Chicot, qui par apres fut recogneu et incontinent serré plus estroictement qu'il n'auoit esté par deuant. Tout cecy n'est digne de vous amuser davantage, et laisseray là Chicot entre les mains du dict Lignou, lequel a dire vray a semblé à celuy, qui ce pendant que les ennemis se battoient a qui auroit l'Asne, monta dessus et l'emmena. Et pour vous dire, les forces de ça sont bien petites, et que Monsieur le Duc de Mayenne ne doit redouter de leur uenir donner subit l'assaut. »

Chicot, un des personnages dont il est question dans la lettre qui précède, était un gentilhomme gascon et, — singulière fonction, — bouffon de Henri IV, ce qui ne l'empêchait pas d'être très brave militaire. Il fut tué à la journée de Bures, en 1592.

Voici maintenant le texte de la relation de Bruno Cousin sur le même sujet. Après avoir dit que les Calvinistes, qui s'étaient emparés des châteaux de Montrésor et du Bouchet, se répandaient dans les campagnes voisines et s'y livraient au pillage, l'auteur continue ainsi :

...... *Dum huc illucque grassantes currunt predones Correryam non longe sitam militibus vacuam ab religiosis iisque inermibus possessam ediscunt. Absque mora conscendant equos; illis præexerant duces duo quorum alter hereticus Dulignou vocabatur, alter infidelis nuncupabatur Beauvoisin. Sic intempestæ noctis silentio, quæ feriæ sextæ imminet tertio martii anno scilicet 1589, castellum sive Correryam silenter accedunt, pedis sequum præmittunt qui excubias explorat. Quo cunctæ renunciante secura, ponti versatili proprius pedes appropinquant, equis apud proximas villas relictis, villicis vero coacte scalas ac instrumenta quædam bellicæ deferentibus. At globum illorum super stagnum viridarius muro incumbens stantem jam detexerat, alter e domesticis in eos accedentes sclopum displosit. Ictu territi retrocesserunt : fugit enim impius nemine persequente. Animadvertentes vero strepitum non augeri, periculum adeunt, villicus in aquas subitus pontem decurrentes scalas magnis immersit viribus, ut quod non poterat linguæ signo hostes urgere demonstraret : unde subito a milite graviter est in faciem cæsus. Sed frater qui portæ præerat aquarum audito fragore, fenestram aperuit, in quam tres sclopis globulos ejaculantur; adhuc impressiones in superiori parte manent. Frater illico in arcam descendens ad ecclesiam properat, V. priorem et monachos nocturnam sinaxim circa horam decimam decantantes pro foribus hostes adesse commonet. Respondet prior pro sua lenitate : Dicito, frater, pauperes monachos intus esse qui matutinas persolvunt preces. Statim que officio Dei quod ceperant intermisso, himnum* Veni Sancte Spiritus *jubet concini. Interim exclamat alter ex ducibus : Si quis tela vibraverit, jecur ejus crastinus mihi erit cibus. Et minori versatili ponte bellicum quidam affigunt crepitaculum, cæteri prostrati jacent, admoto igne pulvis sulfureus primo in fumum solvitur absque effectu; at secundo in frusta disrumpitur ponticulus ac janua. Advolant hostes et internis non detectis fossis impetum faciunt : sed secundis, quæ a ponte paulo remotiores sunt, valvis, loco catarecte, reprimuntur, clathro superiore ligneo securi perfracto et in arcam introducuntur. Tum resumptis animis, nemine tamen obnitente, id prohibuerat prior, januas ecclesiæ effringunt, atque omnia clamoribus, blasphemiis implentes in locum sacrum irruunt, monachos cruciant, opima spolia diripiunt, ita ut monachi apud Lochas sese recipere coacti fuerunt.*

Les paysans des environs vinrent se joindre aux calvinistes pour avoir leur part de butin. Ils

prirent tous les titres de propriété des religieux, les amoncelèrent au milieu de la cour principale et y mirent le feu, croyant se libérer, par cette destruction, de toutes les rentes qu'ils devaient au couvent. Mais la plus grande partie des papiers et parchemins furent retirés du bûcher et remis dans les archives de l'établissement.

Les Chartreux, à cause de leur fief de la Couroirie qui relevait du château de Loches, avaient le droit de haute, moyenne et basse justice, qui leur avait été concédé, puis confirmé par plusieurs rois. Ce droit leur fut contesté à diverses époques par les juges du siège présidial de Loches; mais ils en obtinrent la confirmation par le Parlement, notamment en 1352, à l'occasion de l'arrestation du nommé Vincent Cossonneau, accusé de vol. Le bailli de la Couroirie ayant emprisonné cet homme, les magistrats du siège royal le firent enlever de vive force de la prison des Chartreux et l'écrouèrent à la prison de Loches. Les religieux protestèrent, devant le Parlement, contre cet empiètement sur leurs privilèges et eurent gain de cause. Le Parlement décida que le prisonnier serait rendu au bailli de la Couroirie, qui aurait à se prononcer sur son sort, le crime dont il était accusé ayant été commis sur un territoire dépendant du Liget.

En 1474 eut lieu un singulier procès dont le dénouement fut épouvantable. Deux femmes, Guyonne Chauveau, veuve de Jean Duplessis, et Mauricette Lestraque, veuve de Jean Lestraque, demeurant dans le voisinage du Liget, furent traduites devant le bailli sous l'étrange inculpation d'être des *sorcières*. L'instruction, commencée le 25 mai, se termina le 20 juin de la même année. Ces deux malheureuses furent condamnées à être brûlées vives. La sentence portait que Guyonne Chauveau serait attachée à un poteau placé près de la justice de la Couroirie. Mauricette Lestraque devait être exécutée au lieu appelé la Croix-Bruant. Elles périrent dans les flammes le 22 juin.

Onze ans après, le procureur du roi, à Loches, s'imagina de prendre prétexte de cette exécution, qui était oubliée, malgré son caractère horrible, pour prétendre, comme l'avaient déjà fait ses prédécesseurs, que les Chartreux n'avaient pas le droit, dans leur fief, de faire juger des affaires de haute justice, et qu'ils avaient commis un abus de pouvoir en condamnant Guyonne Chauveau et Mauricette Lestraque à être brûlées vives. Il cita les religieux devant les magistrats du siège royal de Loches qui, à la date du 28 février 1485, le déboutèrent de son instance et déclarèrent que l'instruction du procès des deux sorcières et l'exécution de la sentence devaient être tenues pour *bien faictes et parfaictes*.

L'appel des sentences émanant des officiers de justice du Liget, était porté devant le Parlement de Paris. Le 6 mars 1587, celui-ci modifia une condamnation qui avait été prononcée, pour vol, contre le nommé Gabriel Vounet. Cet homme avait été condamné à être pendu. Le Parlement décida qu'il serait « fustigé, nud, avec des verges, « par trois divers jours de marché, aux carre- « fours de la Couroirie, et qu'il serait banni du « royaume à perpetuité, et que s'il rentrait il « serait pendu sans autre forme de procès. »

Les titres du Liget nous fournissent un exemple d'une exécution en effigie.

Le nommé Denis Boutet, menuisier, dit l'Ingénieur, avait été condamné à la potence pour crime de vol. Il parvint à s'évader et ne put être repris.

Le 16 mars 1587, le bailli prononça une sentence portant qu'il « serait pendu en une figure, à un poteau qui serait dressé devant la maison-forte de la Couroirie, sur la chaussée de l'Étang, près du Carcan. »

Les homicides par imprudence étaient sévèrement punis. Le 13 avril 1708, la peine de neuf ans de bannissement fut prononcée contre le nommé Jean Antoine, tuilier, qui, en jouant avec un pistolet, avait tué un de ses camarades nommé Jean Minier.

La Chartreuse du Liget était un des plus riches établissements de cet ordre. Elle a possédé les étangs et domaines suivants :

Les étangs des Margeottes, de la Rinvoie, de Perier, de la Couroirie, de Marigny, du Poirier, de Mariolet et du Pont-aux-Anes; — les métairies de la Couroirie, du Boulay, des Gallardières, de Chambaudon, du Gouard, de la Grimouzière, des Tranches, de la Grangette, de Bonigal, de Marigny, des Mouzets, du Clos-Garnier, paroisse de Dolus (acquis d'Évrard de Bourguignon, chanoine de Loches, en 1300), de la Tourtoirie, de la Vilatte, de la Blonnerie, de la Frillière, de Vaugiraud, du Plessis-Haut, des Alveaux, de la Hubaudière (paroisse de Manthelan), de la Grande-Hubaudière, du Clairet, de l'Anglicherie, d'Estivaut, ou Champ-Renard, des Usages (paroisse de Manthelan), de la Petite-Dannerie, du Petit-Clos, la Gangnerie (paroisse de Chédigny), achetée par le couvent le 25 septembre 1670; le moulin des Roches (acquis de Guillaume de Meursaint, en 1258), les métairies du Gros-Chêne, de la Tuilerie, le fief de Grattechien.

Il existe aux *Archives d'Indre-et-Loire* un plan d'arpentage figuré de toutes les propriétés des Chartreux.

Les religieux avaient droit à la onzième gerbe de tous les grains récoltés sur le territoire dépendant du Liget et de la Couroirie. Ils l'avaient acheté de Droux de Mello, seigneur de Loches, en 1236.

La chapelle de Coqué, desservie dans l'église de Beaulieu, relevait du Liget à cause d'un pré, appelé Pré-Chapelle-Coqué, situé dans la paroisse de Manthelan. A chaque changement de titulaire de ce bénéfice il était dû aux religieux foi et hommage simple et huit deniers.

En 1789, le nombre des religieux se trouvait réduit à onze.

Le cloître fut reconstruit en entier, en 1787, sous la direction de l'architecte Jacquemin. On employa dans la toiture une grande quantité de plomb, d'une valeur de 11,800 livres. Il ne reste aujourd'hui des bâtiments conventuels que la maison du prieur et les servitudes.

L'église n'avait rien de remarquable. Elle a été presque entièrement détruite depuis la Révolution. Au milieu du chœur était un magnifique mausolée où avaient été déposées les entrailles de Seguin d'Anthon, patriarche d'Antioche et archevêque de Tours, décédé dans cette ville le 25 mai 1395.

On conservait dans cette église un grand nombre de reliques dont on trouve la nomenclature dans un ancien calendrier manuscrit provenant du Liget et qui est classé à la bibliothèque de Tours sous le n° 1358.

Les Chartreux donnaient souvent l'hospitalité à de hauts personnages. Charles VI, Charles VII et Louis XI y résidèrent à diverses reprises. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal, archevêque d'Aix et de Lyon, frère du célèbre ministre, vécut dans cette retraite pendant près d'une année.

La chapelle primitive du Liget, dédiée à saint Jean-Baptiste et située près d'une fontaine au lieu dit la Tuilerie, fut vendue nationalement, à l'époque de la Révolution, pour 170 livres. Elle existe encore. On y voit des peintures murales assez curieuses.

En 1791, on fit l'inventaire de la bibliothèque des religieux, qui se composait de 6,900 volumes, tant imprimés que manuscrits.

Dans les archives du département d'Indre-et-Loire on conserve un *Cartulaire* qui provient probablement de cette bibliothèque.

Prieurs du Liget. — Guillaume, 1178. — Laurent de Villiers, 1530. — Jehan de Villedon, 1532. — Guillaume de la Roche, 1549. — Jean Nicou, 1559. — Remi Saillard, 1578. — Fiacre Billard, 1583-89. — Jacques Perchau, 1614. — N. du Tillet, 1619. — Louis de Laugeray, 1623. — Jehan Lepicart, 1648. — Jacques Favereau, 1659. — François-Jean Fouqueux, 1664. — Gabriel Chereau, 1693. — Pierre Gervais, 1721. — Jean-Baptiste Delavau, 1727. — Claude Évezard, 1742. — Damien Binet, 1746. — Claude-Gabriel Denizot, 1772. — Bruno Boutret, 1778. — Jean-Antoine Coüeffé, 1790.

Le prieuré du Liget portait pour armoiries : *D'azur, à un crucifix adextré d'une Notre-Dame et senestré d'un saint Jean, le tout d'or.*

D. Housseau, V, 1881, 1933, 2105, 2109, 2110; VI, 2142, 2229, 2230, 2277, 2336, 2337, 2363, 2411, 2437, 2458 *bis*, 2459, 2468, 2498, 2524, 2542, 2572; VII, 2606, 2734, 2756, 2767, 2823, 2825, 2835, 2837, 2870, 2880, 2916, 2919, 3005, 3016, 3019, 3021, 3038, 3039, 3043, 3048, 3049, 3162, 3270, 3273, 3305, 3311, 3315, 3327, 3328, 3330, 3335, 3353; IX, 3868, 3903; XXXI, 20. — Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget; E*, 102; *lettres patentes*, 422; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1355, 1356. — *La Touraine*, 251. — A. Monteil, *Promenades en Touraine*, 93. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 216. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 123. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 503. — *Recueil des historiens des Gaules*, XXIII, 664. — *Liber de servis*, LXI, *append*. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 400. — *Ordonnances des rois de France*, IV, 601 : V, 569; VII, 63; XIII, 515, XV, 583, 584, 585; XVIII, 328, 330, 333, 340, 341, 342, 244, 347. — D. Martène, *Thes. anecd. novus*, I, 570. — *Mémoires de l'abbé de Marolles*, II. — *Gallia christiana*, I, 778. — *Art de vérifier les dates*, II, 855.

Liget (la métairie du), c^ne de Chemillé-sur-Indrois.

Liget (fontaine de **Saint-Jean-du-**), c^ne de Sennevières.

Lignaud de Lussac (Alexandre-Louis), marquis de Lussac, né au château de l'Age-Bernard le 1er juillet 1780, auditeur au Conseil d'État en 1810, maréchal des logis (brevet de chef d'escadron) dans les chevau-légers de la garde et chevalier de la Légion d'honneur en 1814, sous-lieutenant des gardes de Monsieur en 1816, puis gentilhomme honoraire de la chambre en 1828, fut nommé membre du Conseil général d'Indre-et-Loire le 20 juin 1821 et conserva ce mandat jusqu'en 1830. Il était en même temps maire de Barrou. Il mourut le 15 mai 1843. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 12 juillet 1843. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire*, 1821. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 301. — Lainé, *Arch. de la noblesse*, VII.)

Lignaud de Lussac (Maximilien-Louis-Charles), marquis de Lussac, fils du précédent, né à la Flèche le 6 février 1819, maire de Sainte-Catherine-de-Fierbois, fit bâtir dans cette commune le château de Commacre, qui est un des plus beaux de la Touraine. L'antique église de Sainte-Catherine lui doit d'importantes réparations, faites avec autant de goût que de générosité. Il mourut le 13 juillet 1878. Il était membre de la Société archéologique de Touraine. — (*Le Messager d'Indre-et-Loire*, juillet 1878. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 301. — Lainé, *Archives de la noblesse*, VII.)

Ligner, f., c^ne de La Riche.

Lignerelles, ou **Fief-Lenier**, paroisse de Ligueil. — En 1213, Barthélemy Payen abandonna à Odo Clément, doyen de Saint-Martin, ce qu'il possédait dans ce fief. En février 1269, Guy, doyen de la même collégiale, devenu propriétaire de Lignerelles, qu'il avait acheté de Guillaume Reau, le vendit au Chapitre de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

Lignères, commune. V. *Lignières.*

Lignerie (la), f., c[ne] d'Épeigné-sur-Dême.

Lignerie (la), f., c[ne] de Saint-Laurent-en-Gatines. — *La Lignerie,* carte de l'état-major.

Ligneries (les), f. et chât., c[ne] de Charentilly. — *Hôtel des Lineris,* 1436. — *Lyneris, Lignerys,* 1505, 1529. — *Ligneris,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant de la baronnie de Semblançay et du duché de Luynes. En 1436, elle appartenait à Raymond Hauguenet; — en 1504, à Pierre Blondelet, chanoine de l'église de Tours; — en 1526, à Macé Marchant, notaire et secrétaire de la reine, décédé le 15 octobre 1582; — en 1583, à François Marchant; — en 1592, à Claude Marchant, Éc., trésorier général du prince de Nevers, mort à Nevers le 23 octobre 1593; — en 1614, à Macé Marchant, marié à Claude Guetier; — en 1629, à Mathieu Marchant; — en 1660, à Joseph Marchant, marié à Marguerite du Sillas. — Le 5 décembre 1674, le sieur Chauvereau, trésorier général des turcies et levées, créancier de Joseph Marchant, fit saisir la terre des Ligneries, qui fut adjugée, par décret, au Chapitre de Saint-Martin de Tours, le 1[er] septembre 1676, pour 30,000 livres. A cette époque, son étendue était de trois cent soixante-six arpents. Le propriétaire avait le droit, concédé par le roi Louis XII, d'avoir des « tours, tourelles, poteaux, canonnières, pont-levis. » Cette concession du roi avait réservé au baron de Semblançay, comme seigneur dominant, la faculté « d'entrer dans la dite maison-forte, toutefois et en telle compagnie qu'il lui plairait et de garder dans ses mains cette place. »

Voici le texte d'un aveu rendu, le 2 août 1736, par les chanoines de Saint-Martin, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, seigneur de Semblançay :

« De vous, tres haut et tres puissant seigneur Monseigneur Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, comte de Montfort et de Tours, baron de Rochecorbon, Semblançay, S[t] Michel sur Loire et autres lieux, Nous, les doyens, trésoriers, chanoines et Chapitre de l'église de Monsieur Saint Martin de Tours, tenons et advouons tenir de vous mondit seigneur a cause de votre baronnie de Semblançay a foi et hommage simple a muance d'homme et de seigneur et cinq sols de service annuel rendu a votre recette de la ditte baronnie au jour et fête des trépassés pour la quelle vous avons baillé pour homme vivant et mourant maistre Mathieu Archambault de Gatinelle, l'un des chanoines de notre ditte église, les choses cy après :

« Premierement l'hotel et manoir seigneurialle du dit lieu des Ligneries et place forte clos de murailles et douves à eau vives tout au tour auquel lieu les prédecesseurs du dit deffuns sieur des Ligneries leurs hoirs et ayant cause ont droit par concession a eux faite par le deffunt roi Louis douze, que Dieu absolve, et consentement de vos prédecesseurs d'avoir tours, tourelles, porteaux, canonières, et autres choses de deffenses, pontlevis, planchettes pendant a chaines, pourvu toutes fois que vous, notre dit seigneur et vos successeurs sieurs du dit Semblançay, auriez fief et justice, pourrez entrer dans la ditte maison et place forte des Ligneries touttes fois et en état et compagnie que vous voudrez et bon vous semblera et mettre les clefs dycelle maison entre vos mains quant bon vous semblera, et outre faire la foy et hommage et sermens de fidélité qui vous est deub a vous et vos successeurs et en la forme et maniere sus ditte, et outre nous tenons de vous tous et chacun les autres logis, batiments, fuye et jardin et cour avec le lieu ou soulois avoir un bois de haute futaye le tout en un tenant, joignant d'une part au chemin tendant de la Manbrolle au dit Semblançay, d'autre part a un verger du dit lieu des Ligneries et autres terres qui dépendent du lieu de l'ouche Pommier, d'autre part a une piece de terre dependante de la metairie du donjon du dit lieu et dautre part a la rivière qui descend du moulin Moreau au moulin Robert. *Item,* une piece du pré Guemeaux contenant huit arpents joignant d'une part a la ditte rivière cy dessus, d'autre part au ruisseau qui descend du Grand Étang a la dite rivière ci dessus, d'autre part à la chaussée du dit Étang et au bois de Lesbas, et par dautre part au jardin du dit lieu et petit verger, qui est tout ce que nous tenons de vous notre dit seigneur et pour raison de touttes lesquelles choses il vous est deub la ditte foy et hommage simple et le cinq sols de service en la manière que dessus et les loyaux aides quand ils y adviennent suivant la coûtume du pays; et encore vous est deub tout honneur et obeissance telle que homme de foy doivent a leur seigneur; en temoin desquelles nous etans assemblés, en notre chapitre ordinaire avons fait signer le présent aveu par messire Claude Noiro, chanoine et chantre en dignité de la ditte église, président au dit chapitre, et par le dit sieur Archambault de Gatinelle, et pour plus de validité fait signer aux notaires a Tours sousignes créés a l'instar de ceux de Paris ce jourdhuy; en notre chapitre, sept aout mil sept cent trente six, la minute signée Noiro, Archambault de Gatinelle et des notaires, et autres sousignés restée a nous Michau, l'un deux; controlé a Tours le 7 août 1736; reçu 3 livres douze sols, signé Duval.

« Le présent aveu a été reçu en la baronnie de Semblançay suivant et aux charges de notre procès verbal de ce jour 6 de septembre 1736 et mis es mains du procureur fiscal par le Blanc et dans le temps de coutume, par nous juge de la ditte baronnie les dits jours et ans que dessus, signé Restru, Touche, Dubouchet, Collas et Pigon, greffier. »

Arch. d'I.-et-L., G, 145, 397, 398. — *Inventaire des titres de Saint-Julien de Tours.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 4783 (*Mémoire pour le sieur Chauvereau*). — Registres d'état civil de Charentilly et de Mettray.

Ligneron (le lieu du), c^ne^ de Chaumussay.

Ligners, ou **Lignez,** vil., c^ne^ d'Yzeures, 127 habit. — Ancien fief. En 1782, il appartenait à Charles-Guy d'Aloigny. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Preuilly*.)

Lignes (le lieu des), près de la Gouarie, c^ne^ de Bossay.

Lignes (les), vil., c^ne^ de Villedômain, 33 habit.

Lignette (le lieu de la), près du Pavillon, c^ne^ de Saint-Nicolas de Bourgueil.

Lignettes (le lieu des), près de la Salle, c^ne^ de Rivarennes.

Lignez, c^ne^ d'Yzeures. V. *Ligners.*

Lignière (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire.

Lignières, commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, à 27 kilomètres de Tours, 29 de Chinon et 8 d'Azay-le-Rideau. — *Prioratus de Lineriis,* 1162 (charte de Gautier de Barbelais). — *Lineriæ, parochia de Lineriis,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Bréhémont et de la Chapelle-aux-Naux; à l'est, par celle de Vallères; à l'ouest, par Bréhémont; au sud, par Azay-le-Rideau. Elle est arrosée, au sud, par l'Indre, qui la sépare d'Azay-le-Rideau et de Bréhémont. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 57, de Noyant à Sainte-Maure.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Boire-Masson (17 habit.), ancien fief. — La Croix-des-Durets (81 habit.). — La Godinière (22 habit.). — Fontenay (17 habit.), ancienne châtellenie, relevant de Rillé. — Les Esnaults (25 habit.). — Les Tuileries (16 habit.). — La Varenne, ancien fief. — Le Vivier (23 habit.). — La Bonde (10 habit.). — Les Carrés (60 habit.). — Le Perron (45 habit.). — La Perrée-Neuve (64 habit.). — La Perrée-Groslot (43 habit.). — La Sagotière (11 habit.). — Le Plessis (48 habit.). — La Perrée-aux-Naux (30 habit.). — Le Village-Biziou (18 habit.). — La Mittière (32 habit.). — Marnay (104 habit.). — Le Port-Buron, les Guérins, les Chauveaux, le Fourneau, la Vallée-Picard, etc.

Avant la Révolution, Lignières était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné d'Azay-le-Rideau. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1000 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 1er décembre 1813.

Population. — 689 habit. en 1801. — 650 habit. en 1804. — 668 habit. en 1810. — 713 habit. en 1821. — 835 habit. en 1831. — 865 habit. en 1841. — 973 habit. en 1851. — 1030 habit. en 1861. — 1035 habit. en 1872. — 1027 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le lundi de la Pentecôte.

Bureau de poste et *perception* d'Azay-le-Rideau.

L'église, dédiée à saint Martin, offre un certain intérêt. Le chœur et la nef principale datent du XIIIe siècle; la nef latérale appartient au commencement du XVIe. Sur une partie des murs on voit des peintures assez curieuses. Les unes représentent la tentation de Jésus dans le désert et la tentation d'Ève et d'Adam dans le paradis terrestre; d'autres, les travaux qui se font ordinairement au printemps et au commencement de l'été. L'église fut réparée en 1749. On la recarrela presque entièrement.

Lignières était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Toussaints, d'Angers. Son existence est constatée dès 1162. A cette époque, la dîme de la paroisse fut donnée au prieur par un chevalier nommé Gautier Barbelais. Le prieuré constituait un fief, relevant de la châtellenie de Lignières.

Les registres d'état civil commencent en 1634.

Dans cette paroisse se trouvait la chapelle de Saint-Roch, dite de Taboureau, située près d'un chemin conduisant à la Loire. Elle appartenait à la collégiale de Saint-Martin. Étienne Devaut en était chapelain en 1770-80. — Pierre-Jacques-Michel Chasles, chanoine de l'église de Tours, lui succéda en 1786.

Curés de Lignières. — Eustache Daumoys, 1445. — Guillaume Follet, 1483. — Guillaume Jourdan, 1508. — Jean Sarrazin, 1593. — Urbain Chauveau, 1668. — Jacques Chandesris, 1735. — Guy Crosnier, décédé en 1751. — Henri-Ponce Dugard, 1751, décédé en 1770. — Pierre Nautonnier de Castelfranc, 1773. — Jean Clauchet, 1790. — Breton, curé constitutionnel, 1793. — Pavy, 1804. — Potet, 1820. — Antoine Meyrignac, 1831. — Lieubray, décédé le 17 juillet 1877. — Lebleu, octobre 1877, actuellement en fonctions (1881).

Lignières formait une châtellenie ayant droit de haute, moyenne et basse justice et relevant du château de Rochecorbon à foi et hommage simple, suivant des aveux rendus le 24 décembre 1495, 6 avril 1505, 20 avril 1512, 3 février 1526, 8 décembre 1533, 9 juin 1653, 14 mars 1698, 6 juin 1719 et 20 avril 1733.

Les fiefs suivants relevaient de Lignières : le Bois-du-Coudray (à foi et hommage simple et trente sols de service); — les Ombres (à foi et hommage simple et trois sols quatre deniers de

service (aveux rendus le 13 juin 1485, par Étienne des Ombres, et le 5 juillet 1490, par Jean des Ombres); — le fief Guérin (à foi et hommage simple et cinq sols de service (aveu rendu, le 6 mai 1501, par Eustache Victour). Ce fief fut réuni à la châtellenie de Lignières en 1701); — le fief du Vivier (aveu du 5 juin 1580); — le fief de la Perrée-Grolleau; — le fief de Châtillon, à foi et hommage simple et trois sols quatre deniers de service (aveux du 15 mars 1476, par N. Rochelle; du 8 mars 1528, par Pierre Rochelle; du 8 août 1634, par Anne Rochelle et Jacques Bourgeon, du 21 mars 1656, par Mathieu Faujours). Ce fief était réuni à la châtellenie de Lignières au commencement du XVIIIe siècle).

En 1230, cette châtellenie appartenait à Hugues Godeschau, chev. Par acte du 25 janvier 1479, Charles de Sainte-Maure et Catherine d'Estouteville, sa femme, la vendirent à Geoffroy Chiron, chambrier de Saint-Martin, et à Jean le Roy, chevecier de la même collégiale, pour 1,800 écus d'or à la Couronne, à trente-deux sols tournois pièce. Le 26 février 1492, Geoffroy Chiron donna sa part de ce domaine à la collégiale. Jean le Roy en fit autant, par acte du 22 septembre 1496. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la châtellenie a été possédée par les chanoines de Saint-Martin.

MAIRES DE LIGNIÈRES. — André Guindeuil, 1790. — Daveson, 1801, démissionnaire en 1807. — Pierre Peyrard, 17 mars 1807, 14 décembre 1812, 2 août 1816. — Jean-René Ferré, 10 octobre 1822. — Ferré-Huré, 1851. — Taveneau, 1860. — Duret-Taveneau, 1873. — Jacques Langlois, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 456, 457, 850; *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1308. — D. Housseau, IX, 4021 *bis*, 4021 *ter*; XIII, 10710, 10711, 10712. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 114. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 245. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 100.

Lignières (les), f., cne de Beaulieu. — Ancien fief. Au XVIIe siècle, il appartenait au Chapitre de Notre-Dame de Loches; — en 1710, à François de Vaillant; — en 1787, à Charles-Louis de Maussabré. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 126.)

Lignières, cne de Cerelles. V. *Linières*.

Lignières, f., cne de Vallères.

Lignon (le), f., cne de Monnaie. — Ancien fief, relevant de la Fontaine. En 1464, il appartenait à Regnaut de Villeblanche; — en 1494, à Guillaume de Prunelé; — en 1513, à Antoine de Villeblanche; — en 1527, à Jean de Villeblanche; — en 1570, à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

Ligodière (métairie de la), paroisse de Sorigny. — Elle dépendait de Thaïs et appartenait, en 1365, à Jean de Thaix. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Ligoire (la), ruisseau. — *Aqua quæ dicitur vulgo Ligoire*, 1213 (charte de Saint-Martin). — Il prend sa source dans la commune de Mouzay, au lieu appelé les Rues, passe dans la commune de Vou et se jette dans l'Esves, cne de Civray, près du moulin de Feschau. — (D. Housseau, XIII, 8612. — *Pancarte noire de Saint-Martin*, 169. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 29.)

Ligolium. V. *Ligueil*.

Ligoret (le moulin de), cne de Tauxigny. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery, puis du séminaire de Saint-Charles, de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Ligottière, f., cne de Marray.

Ligré, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 54 kilomètres de Tours, 8 de Chinon et 14 de Richelieu. — *Ecclesia de Ligro*, 1169 (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Terra de Ligreio*, 1188 (charte de Saint-Mexme). — *Villa de Ligrei*, 1180 (bulle du pape Alexandre). — *Ecclesia S. Martini de Ligreio*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Rivière; à l'est, par celle d'Anché et de Lémeré; à l'ouest, par Chinon, la Roche-Clermault et Marçay; au sud, par Assay. Elle est arrosée, à l'est, par la Veude, qui la sépare de Lémeré.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Haute-Cormière, ancienne propriété du séminaire de Saint-Charles. — Les Coteaux (20 habit.). — Chancelée, ancien fief, relevant de Chinon et du château de la Rajace. — Aimé (47 habit.). — Le Carroi (19 habit.). — Les Anges (19 habit.). — La Morellière (31 habit.). — La Hegronnière, ancien fief, relevant de la Roche-Clermault. — La Roche-Piché (41 habit.), ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard. — Le Rouillis (97 habit.), ancien fief, relevant du château de Chinon. — La Ribotterie (15 habit.). — La Rabottelière (15 habit.). — Le Quellay (57 habit.). — La Saintonnière (18 habit.). — Les Plaudières (23 habit.). — La Rajace, ancien fief, relevant de Champigny. — Les Treilles, ancien fief, relevant de la Roche-Clermault. — Vougnet (31 habit.), ancien fief, relevant de Champigny. — Sassay (42 habit.), ancien fief, relevant de Chinon. — Les Roches-Saint-Paul (230 habit.), ancien prieuré. — Le Veau-Breton (129 habit.). — Beauvais, ancien fief relevant de la Roche-Clermault. — La Chapronnière, les Trois-Cheminées, les Planches, l'Arche, le Chiendent, la Porte-du-Bois, la Vallée-Froide, le Chesnau-de-Vindoux, le Bourg-Joly, le Carroi-Bon-Air, la Garlière, la Maison-Neuve, le Saut-au-Loup, Touraine, la Huberdellière, les

Gaudins, le Pavillon, la Corne-de-Cerf, les Haut et Bas-Bray, la Briottière, Thezay, la Morinière, l'Étang-Martin, la Fuie, la Fontaine, la Martinière, la Glaudinerie, etc.

Avant la Révolution, Ligré était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Chinon et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 2770 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 28 septembre 1836.

Population. — 1111 habit. en 1801. — 1100 habit. en 1804. — 1084 habit. en 1810. — 1103 habit. en 1821. — 1135 habit. en 1831. — 1173 habit. en 1841. — 1176 habit. en 1851. — 1177 habit. en 1861. — 1130 habit. en 1872. — 1133 habit. en 1876.

Bureau de poste de Chinon. — *Perception* de Champigny.

L'église, dédiée à saint Martin, dépendait, au XIIe siècle, de l'abbaye de Cormery, qui fut confirmée dans cette possession par une bulle du pape Alexandre III (1180). L'édifice, dont une partie datait du XIe siècle, l'autre du XVe, a été détruit par un incendie le 2 août 1876. Dans cette église, se trouvaient la chapelle Sainte-Catherine, ou de Jaulnay, qui appartenait, en 1778, à Étienne-François Turgot, seigneur de Bretignolles et d'Anché, et les chapelles de tous les Saints et de Notre-Dame, que l'on voit mentionnées dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* de 1648.

A Chancelée, dans la même paroisse, était une chapelle seigneuriale, dédiée à sainte Marie-Madeleine et dont il est parlé dans le *Registre de visite du diocèse de Tours,* en 1787. A cette époque, elle servait de grange.

Aux Roches-Saint-Paul, il existait un prieuré possédé autrefois par l'abbaye de Cormery. (V. *Roches-Saint-Paul.*)

Les registres d'état civil de Ligré commencent en 1616.

Curés de Ligré. — J. Pallu, 1724. — Demezil, curé constitutionnel, 1793. — Demezil, 1804. — Maurice, 1810. — Vannereau, 1821. — Angelard, 1830. — Pasquier, 1862, actuellement en fonctions (1881).

La paroisse de Ligré formait un fief peu important qui appartenait, en 1681, à Maurice Picault, Éc.; — en 1695, à Jean Picault, Éc., prévôt provincial de Touraine; — en 1778, à Fortuné Bouin de Noiré, chanoine de Saint-Mexme de Chinon, seigneur de la Roche-Clermault et de Sassay.

On voit, dans cette commune, les restes d'un dolmen.

Maires de Ligré. — Fremin, 1801. — Blucheau, 29 décembre 1807. — Ambroise Champigny, 14 décembre 1812. — Moïse de Cougny, 1815. — Cougny, 1837. — Champigny, 1852. — Souru, 1861. — Fourneau, 1873. — Casimir Doussard, 21 février 1874, 21 janvier 1878. — Roux-Fourneau, janvier 1881.

Pouillé de l'archevêché de Tours (1648), p. 62. Arch. d'I.-et-L., C, 600; *lettres patentes*, 426; E, 17; G, 14, 851. — *Cartulaire de Cormery*, 134. — D. Housseau, V, 2010. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 100. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire*, (1877), p. 114.

Ligueil (canton de). — Il se compose des communes de Bossée, Bournan, la Chapelle-Blanche, Ciran, Esves-le-Moutier, Ligueil, Louans, le Louroux, Manthelan, Mouzay, Saint-Senoch, Varennes, Vou. — Population, en 1876, 9,498 habitants.

Ligueil, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Loches, à 18 kilomètres de Loches et 43 de Tours. — *Luggogalus,* 774 (*Ampliss. coll.*, I, 33). — *Vicaria Aguliacensis, villa Martini,* 854 (charte d'Ursmar, archevêque de Tours). — *Vicaria Aguliacensis, in pago Turonico,* 906 (Monsnier, II). — *Ligolii curtis, prepositura Ligolii,* 982. — (charte de Hugues, doyen de Saint-Martin). — *Lugogalus, Ligogalus,* 1001, 1022 (charte de Saint-Martin). — *Ligolium,* 1119, *pagus Ligalogi,* 1127 (*Pancarte blanche de Saint-Martin*). — *Villa Ligolii, terra Ligoliensis,* 1213, 1215. — *Liguil,* XIIIe siècle (charte du Liget). — *Parochia de Liguel, sive de Ligolio,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Ligolium,* 1228 (*Recueil des historiens des Gaules*). — *Baronia de Liguel,* 1353 (Monsnier, II). — *Pays Liguellais,* 1353 (*Ordonnances des rois de France*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de la Chapelle-Blanche et de Vou; à l'est, par celle de Ciran; à l'ouest, par Bournan; au sud, par Paulmy, Ferrières-Larçon et Cussay. Elle est arrosée par l'Estrigneuil et par la Ligoire, qui fait la limite, au nord, du côté de la Chapelle-Blanche. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 50, de Tours au Blanc, et n° 60, de Ligueil à Plumartin.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Bonne-Dame (12 habit.). — Bonchamp (122 habit.), ancien fief, dépendant de la mairie de Noizay. — La Boisselière (18 habit.). — L'Abbaye, ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — Les Reaux, connu dès le IXe siècle. — Piégu (15 habit.), ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin. — La Touche (10 habit.), ancien fief. — Les Raimbaudières (20 habit. — Les Rabottes (15 habit.). — La Russotière (22 habit.). — La Tourmelière (55 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — Le Poiret (17 habit.). — Les Mœurs (15 habit.). — Noizay (22 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Mareuil (16 habit.), ancien fief. — Les Foulons (23 habit.). — Loiselière (11 habit.). — Nouis (19 habit.). — Les Granges (11 habit.). — La Gapillière (11 habit.).

— Lafond (11 habit.). — Épinay (24 habit.), ancien fief. — La Couraie (12 habit.). — La Cornettière (11 habit.). — Chillois (42 habit.), ancien fief. — Châteaupin (10 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — Cerçay (29 habit.). — Nizereille, la Praudière, Bellevue, les Brûlés, la Brigaudais, Boisgodeau, la Tirotte, Puits-Besnard, les Tailles, les Poteries, Humeau, Goussard, la Besnardière, la Grenoisière, la Buissonnais, la Leverie, la Janière, le Veau, la Valinière, la Garde, etc.

Avant la Révolution, Ligueil était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours. Il était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Ciran, Ligueil, Esves-le-Moutier, Saint-Senoch, Varennes, Vou, Mouzay, Dolus, Saint-Baud, le Louroux, Manthelan, la Chapelle-Blanche, Bournan et Cussay. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 2972 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Masson, a été terminé le 20 octobre 1832.

Population. — 1300 habit. en 1697. — 311 feux en 1764. — 1962 habit. en 1801. — 2010 habit. en 1804. — 1730 habit. en 1810. — 1751 habit. en 1821. — 1887 habit. en 1831. — 1929 habit. en 1841. — 2044 habit. en 1851. — 1992 habit. en 1861. — 2014 habit. en 1872. — 2142 habit. en 1876.

Foires le premier lundi de mars, d'avril, de mai, de juillet; le deuxième lundi de septembre, le premier mardi d'octobre et de novembre. — *Assemblées* pour location de domestiques le Vendredi-Saint, le lundi après la Pentecôte.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

L'église, dédiée à saint Martin, fut bâtie au XIe siècle. Elle a été restaurée et modifiée au XVe.

On y voit l'inscription suivante, toute moderne, et à laquelle on a cherché à donner la physionomie d'une inscription ancienne :

MCCLIX, *le IVe jour du moys d'octobre, oncques ne fust en cest lieu si grant honneur par la présence du bon saint Roy Loys le neufvième, en compaignie de sa gente et de maint homme moult sage et loyaux, y demoura le bon roy* IV *jours, par l'espace de ce moultes belles aulmones aux poures y fist et oyait chaque jour l'office divin en ceste église et saint sacrifice. Prions à li que il veille prier à Diex que il nous donne ce que besoing nous y est à nos ames et nos corps. Amen.*

Une chapelle, placée sous le patronage de saint Waast, faisait partie de l'église. Elle fut démolie vers 1750.

La chapelle de la Brosse ou de la Trinité, desservie dans l'église, dès le XIVe siècle, constituait un bénéfice dont Claude Chevalier, clerc du diocèse de Sens, était titulaire en 1628; — Guillaume Guedier en était chapelain en 1640; — Jacques Segris, en 1779.

Le 4 novembre 1717, l'évêque de Rennes, doyen de Saint-Martin, accorda au marquis de Paulmy le droit de mettre un banc seigneurial dans l'église de Ligueil et de faire placer ses armoiries sur la muraille. Cette concession fut annulée, sur la plainte du Chapitre de Saint-Martin, par un jugement du bailliage de Tours, en date du 7 décembre 1723.

Dans la paroisse se trouvaient, avant la Révolution, d'autres chapelles, dont cinq étaient dédiées à saint Laurent, à saint Jacques, à Notre-Dame-des-Anges, à sainte Marguerite et à sainte Anne.

Celle de Saint-Laurent, située dans l'enceinte de la ville et que nous voyons citée dans une charte du Liget du XIIIe siècle (*S. Laurentius de Liguil*) et dans un titre de 1445, tombait en ruines en 1787. L'emplacement qu'elle occupait fut mis en vente le 24 pluviôse an VI, et adjugé à Antoine Voyer.

La chapelle de Notre-Dame-des-Anges, située hors de l'ancienne enceinte de la ville, appartenait à la collégiale de Saint-Martin. Elle fut vendue le 16 nivôse an II, pour 240 livres et immédiatement démolie. Elle a été reconstruite, en 1870, par un habitant de Ligueil, M. Élie Besnard.

Les chapelles de Saint-Jacques, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Anne n'existent plus depuis longtemps. Les bâtiments étant ruinés ou disparus, le service qui était attaché à chacun de ces bénéfices était célébré dans l'église de Ligueil. En 1783, Louis Coullon était titulaire de la chapelle Saint-Jacques.

A la Boisselière et à Épigny, dans la même paroisse, il existait des chapelles seigneuriales qui sont mentionnées dans le *Registre de visite du diocèse de Tours,* en 1787.

Le droit de présentation au titre curial de Ligueil appartenait au doyen de Saint-Martin.

Au XVe siècle, il y avait, dans cette ville, un hôpital ou Hôtel-Dieu. Cet établissement est cité dans un titre de 1454. Pierre Couturier en était aumônier en 1474.

Les registres d'état civil de Ligueil commencent en 1560.

CURÉS DE LIGUEIL. — Foulques, 1521. — Jean Godeffrin, 1560-80. — Gilles Mosnier, 1586. — Charles-Henri Colin, 1598-1623. — Pierre Archambault, 1623-1671. — Legier, 1671-1694. — François Fourny, 1694-1724. — Jean-Auguste Quantin, 1724-1763. — Louis Hallouis, 1763-1770. — Praticon, 1770. — Corneille-Auspice Clou, 1770-1791, curé constitutionnel, 1793. — Clou, 1802. — Julien-Martin-René Lebeu, 1803-1837. — Louis Baranger, chanoine honoraire, 1837, décédé le 29 septembre 1880, âgé de soixante-quatorze ans. — René Renou, nommé le 22 novembre 1880, actuellement en fonctions (1881).

Le nom de Ligueil apparaît, pour la première fois, dans une charte d'Uramar, archevêque de Tours, qui donna, en 854, aux religieux de Saint-Martin, des biens situés dans cette localité, qui était alors le chef-lieu d'une viguerie (*vicaria Anguliacensis*).

Déjà, à cette époque, les religieux de Saint-Martin avaient à Ligueil des domaines très importants, dont la possession leur avait été confirmée par Charlemagne, en 774, et qui s'agrandirent encore par suite de donations et de nombreuses acquisitions. Dans ces domaines étaient compris le bourg et une terre seigneuriale appelée *Villa Martini*. Plus tard, l'ensemble de ces propriétés devint une baronnie qui fut attachée à la dignité de doyen de la collégiale de Saint-Martin.

Au mois de juillet 1211, Barthélemy Payen, chev., étant sur le point de partir pour la croisade, donna au Chapitre de Saint-Martin de Tours la dîme de ses jardins et de ceux de ses sujets dans la prévôté de Ligueil. Voici l'acte de donation :

Universis Christi fidelibus ad quos presens carta pervenerit Bartholomæus Pagani miles salutem in Domino. Noveritis universi quod ego cruce signatus iter peregrinationis arrepturus, Turonis adveniens et Capitulum B. Martini intrans, accepta ab eodem Capitulo licentia et benigne concessa remissione, si quid contra idem Capitulum diliqueram, ego ob remissionem peccatorum meorum et parentum meorum eidem Capitulo concessi et in perpetuam eleemosynam quitavi decimam de cetero quiete et integre percipiendam in ortis meis et meorum hominum in prepositura de Ligolio commorantium concedente Eustachia dilecta uxore mea et Gaufrido unico filio meo ; et ut hæc eleemosina mea de cetero in perpetuum firmiter observetur ego ipsam presentis scripti testimonio annotari et sigilli mei impressione feci communiri. Actum anno Domini MCC *undecimo mense julio.*

Propriétaires de la justice du lieu dès le VIII[e] siècle, les religieux furent plusieurs fois dépouillés de ce droit, qui leur fut rendu successivement par Charles le Chauve (866), par Charles le Simple (920) et par Hugues Capet (987). Le doyen de Saint-Martin le possédait en sa qualité de seigneur de Ligueil, au commencement du XI[e] siècle, mais il ne pouvait juger que certaines affaires civiles, des contraventions et des faits constituant ce que nous appelons aujourd'hui des délits. Il ne pouvait connaître des affaires criminelles.

Cette justice, appelée plus tard moyenne et basse, était exercée par trois maires qui résidaient l'un à Ligueil, l'autre à Noizay, le troisième aux Clairais. Ces offices constituaient des fiefs relevant du doyen à foi et hommage simple et cinq sols de franc devoir.

En 1080, la mairie de Ligueil appartenait à un nommé Achard; — en 1086, à Raoul de Grillemont; — en 1213, à Barthélemy Payen, chev.

Ce dernier, par acte du mois d'août de cette année, vendit à Odon Clément, doyen de Saint-Martin, sa métairie et tous les droits qui y étaient attachés. Voici le texte de l'acte, où l'on trouve, au point de vue de l'intérêt local, des détails assez curieux :

Universis Christi fidelibus ad quos presens carta pervenerit Bartholomæus Pagani salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos absolute in omnino quittavimus majoriam de Ligolio Odoni Clementis B. Martini Turonensis decano et successoribus ejus in perpetuum et in omnes census nostros quos tenebamus apud Ligolium in dominio nostro et in propria persona et omnes oblias quas habebamus apud Ligolium, et furnum nostrum de Ligolio et hæc subscripta quæ dicebamus nos debere habere et ad dictam majoriam pertinere, scilicet, placita decani quæ tenebamus, nisi decanus esset præsens, mandato decani inquisito, et si non possemus vel nollemus interesse ad placita tenenda nos ponebamus loco nostri qualemcumque volebamus licet juratus non esset decano, decano vel serviente suo irrequisito Serviens vero decani si ad placita tenenda superveniet ut nullam ibi habebat potestatem in tenendis placitis nec aliquid faciendi item de placitis istis quando lex erat judicata coram nobis vel mandato nostro nos poteramus quitare forefactum sexaginta solidorum usque ad tres solidos et districta triginta denariorum usque ad tres denarios. Item, nos habebamus omnes submonitiones et despectus submonitionum, decano presente vel absente. Item, habebamus credentiam nostram apud Ligolium in omnibus hominibus villæ et omnibus aliis hominibus a foris venientibus ad forum sive ad nundinas in dicta villa Ligolii; et erat credentia quindecim dierum. Item, semel habebamus in anno bannum quindecim dierum quando volebamus; habebamus etiam vendas totius majoriæ nostræ et tertiam partem districtorum ejusdem majoriæ. Item, habebamus examina apum inventa in nostra majoria. Habebamus etiam annuatim viginti et unum solidum pro pratariis et in unocumque arpento prati, quod est ad costumam, unam trossam herbæ, quantum tres homines poterant levare. Item, habebamus mittere octo boves per prataria de terro Ligolii omni tempore. Item, habebamus mestivam nostram super homines majoriæ nostræ; similiter etiam noster prepositus habebat mestivam in eisdem hominibus qui, pro velle suo, homines dictæ majoriæ submonebat et in causam trahebat.

Item, habebamus criagium vinorum et aliorum omnium in villa Ligolii. Item, habebamus in nemoribus B. Martini de Clareis et de Capella incisionem nostram quantum et quandocumque volebamus; dabamus etiam hominibus B. Martini et nostris de nemoribus de Capella quantum et quotiescumque volebamus. Præterea de omnibus nemoribus prædictis habebamus usagium et caufagium ad furnum nostrum de Capella et ad usum nostrum proprium pro velle nostro. Habebamus etiam tertiam partem forefactorum in majoria nostra, quicumque teneret placita. Habebamus etiam de serjanteriis tertiam partem in revelamento earum. Præterea quittavimus omnem justitiam domus nostræ de Ligolio Odoni Clementis decano et ejus successoribus, et feodum de Lenier, et quod ibidem habebamus. Hæc omnia supradicta quitavimus predicto decano et successoribus ejus in perpetuum, Eustachia vero uxore nostra et Gaufrido filio nostro et Puella sorore nostra et domino Roberto de Boniez nepote nostro concedentibus et laudantibus.

Odo vero decanus in excambium supradictorum assignat nobis et heredibus nostris in perpetuum quatuordecim modios avenæ, ad minam decani ad quam ipse recipit minas suas de Ligolio, in octava S. Michaelis vel infra, apud Capellam nobis vel mandato nostro reddendos, ita quod avena erit submonita per servientem decani et nostri quam qui non reddiderit statuto termino habebimus ab eo pro emenda duos solidos tantum; si autem avena prænotato termino non redderetur, nos vel serviens noster requireremus servientem decani ut faceret reddere avenam et emendam prænotatam. Quod si non faceret nos possumus capere per nos de rebus illius qui nollet reddere usque ad valorem avenæ predictæ et emendæ nominatæ tantum. Quitat insuper decanus nobis et heredibus nostris tertiam partam forefactorum, et justitiam, et vendas, quæ omnia idem decanus habebat in hominibus et in terris nostris apud Capellam et apud Grilemont, sive apud Brueriam juxta sitam, et apud Lousaut manentibus, et etiam in septem hominibus manentibus in terra Bernardi Boil de Rabota et in molendinario et molendino d'Espaigni juxta sito et molendino de Vilers. Item de terris quas nos tenebamus ad censum a Capitulo B. Martini ab aqua quæ vulgo dicitur la Ligoire, versus Ligolium, habebimus justitiam duorum agricolarum nostrorum qui ad usum nostrum proprium terras nostras colent, et unius molendinarii nostri de villa, et ortolani nostri ortorum nostrorum juxta dictum molendinum; ita quod sanguis et rixa, et latro, et multrum et omnis alia magna justitia prædictorum hominum erit decani. Decanus vero et capitulum quitat in perpetuum nobis et heredibus nostris censsus quinque hospitum suorum de Capella, retentis tamen eisdem de illis quinque hospitibus sicut habent in aliis hominibus de Capella de cimis, charretis et aliis costumis. Et decanus quitat nobis et heredibus nostris omnem justitiam, mestivam quam habebat in illis quinque hospitibus; nos vero quatuor hospitibus predictis viginti tres solidos Turonensis monetæ habebimus annuatim pro omnibus serviciis, de Supplicio scilicet octo solidos, de Ysembardo quinque solidos, de Joanne Saunerio quinque solidos, de Andrea Guidonis quinque solidos; et amplius non poterimus nec heredes nostri ab eis vel eorum heredibus exigere præter suos census et justitiam suam. Quintum vero hospitem scilicet Willelmum de Beneis quitavimus ab omni tallia et exactione, qui homo noster erat de feodo et nemus Capellæ a chimino Turonensi sicut itur ad Capellam versus nemus nostrum cum censibus infra contentis, qui census Capitulo B Martini debebantur et justicia ejusdem nemoris et nemus de Clareis remanet quitum decano et capitulo in perpetuum. Ita quod neque nos nec heredes nostri pro nobis vel nostris hospitibus vel hominibus, vel pro furno nostro, vel pro aliquo alio usu in predictis nemoribus aliquid poterimus reclamare. Herbagia vero nemorum prædictorum decani et Capituli et herbagia nemorum nostrorum tam hominibus B. Martini quam hominibus nostris et aliis hominibus terræ erunt communia, ita tamen quod si prædictorum nemorum facta fuerit vendicio vel combustio, nemora vendita vel combusta per triennium ab introitu pecudum destendentur, et si capitulum voluerit, poterit terras excolere. Nos etiam et heredes nostri tenebimus molendina nostra reddendo Capitulo B. Martini de illis molendinis scilicet quindecim sextarios mollurengiæ ad mensuram de Ligolio communem ut habebimus a Capitulo terras nostras quas modo terrenus ad census assignatas, scilicet quatuor libras et decem solidos in festo S. Bricii persolvendos. Item nos vel heredes nostri domum nostram de Grilemont, salvo eo quod domino regi Franciæ eam tenemus reddere quotiescumque nos vel heredes nostros super hoc requisierit et feodos nostros et talem justiciam qualem habemus in terra, et quidquid nos vel hæredes nostri habemus in Ligoliensi, habebimus a decano et successoribus ejus ad roncini servitium, exceptis forragiis quæ a domino rege tenemus, tali modo quod si in feodo dicti decani nos vel heredes nostri manserimus, coram decano justitiæ parebimus omnibus de nobis conquerentibus. Si autem in feodo decani non manserimus, si aliquando nos inferre decano injuriam contigerit vel Capitulo B. Martini, vel alicui canonico ejusdem Capituli, vel servienti prædicti decani, vel ejus pre-

posito, vel alicui hominum vel hospitum de terra B. Martini, coram sæpe dicto decano stabimus juri. Quicumque etiam de nobis querimoniam proposuerit super feodo decani, vel super re ad feodum pertinente coram eodem decano juri parebimus. Tenemur etiam nos terram decani et terram B. Martini de Ligoliensi deffendere contra omnes, tenemur etiam juvare decanum contra omnes præter quam contra dominum nostrum Ligium. Quotiescumque etiam decanus nos submonuerit, tenemur venire ad ejus submonitionem. Si autem in aliquo prænominatorum defecerimus, decanus de jure feodum suum in manu sua poterit capere. Quotiescumque etiam nos vel heredes nostri sepedicto decano homagium fecerimus, coram eodem decano juramentum prestabimus quod fideles erimus decano et quod fideliter omnes predictas conventiones observabimus. Si autem contigerit quod aliquid de pertinentibus ad feodum, quod est ad roucini servitium, omissa fuerint, nos vel heredes nostri decano quæ omissa fuerint facere tenebimur. Nos ergo hoc totum sicut prænotatum est gratum habentes ut idem de cetero firmiter et fideliter observetur, ipsum presentis scupti testimonio annotatum sigilli nostri impressione fecimus communiri. Datum Turonibus, anno gratiæ millesimo ducentesimo tertio decimo, mense augusto.

Dans les premières années du XIIIe siècle, Dreux de Mello, seigneur de Loches, contesta au doyen de Saint-Martin le droit d'exercer la haute justice sur le territoire de Ligueil. Il prétendait également que les trois maires de Ligueil lui devaient, tous les ans, quatre-vingts toises de palissades pour réparer les fortifications de son château. En 1215, il y eut, à ce sujet, entre les deux parties, une transaction par laquelle Dreux de Mello reconnut au doyen le droit de haute et basse justice. Il déclara, en outre, qu'il renonçait à la redevance de quatre-vingts toises de palissades. Parmi les autres dispositions de l'acte, dont nous reproduisons le texte, on en remarque une qui est assez singulière. Elle porte qu'aucun juif ne pourra résider sur le territoire de Ligueil :

Universis Christi fidelibus ad quos presens carta pervenerit Drogo de Melloto, dominus Locharum, salutem. Noveritis universi quod cum inter Odonem Clementis decanum et Capitulum B. Martini Turonensis, ex una parte, et me, ex altera, esset controversia super quibusdam consuetudinibus quas ego dicebam me habere in terra Ligoliensi, videlicet murtrum, raptum, incendium et forisfacta cheminorum et quater viginti teisias palicii ad fortereciam castri Locharum reparandam quas repetebam a tribus majoribus Ligoliensis, et biennum predictis decano et capitulo hæc contra dicentibus et probare paratis quod omnia ista, videlicet murtrum, raptus, incendium et forisfactum chiminorum et tota justicia tam magna quam parva ecclesiæ B. Martini erant propria, et non habebat dominus Locharum biennum in terra Ligoliensi sed tantum septem libras et dimidium annuatim pro bienno et non debebat habere palicium quod petebat. Tandem, de mandato domini regis Francorum Philippi facta fuit super hiis inquisitio pre Willelmum de Azaio, tunc baillivum Turoniæ et Guillelmum Menerii ab eodem rege ad hoc specialiter destinatos, per milites, servientes et plures alios ex parte decani et Capituli B. Martini et mea productos et juratos antequam eadem contencio esset per judicium terminata inter prædictos decanum et capitulum et me pax amicabilis intervenit in hunc modum : murtrum et raptum et incendium et omnis justicia tam magna quam parva remanent decano et ecclesiæ B. Martini in perpetuum pacifice possidenda ; de palicio remanent majores et tota terra Ligoliensis quiti et liberi in perpetuum. Biennum vera habebo in denariis annuatim eo modo quo dominus Locharum solet habere, nec aliud biennum potero ego vel successor meus in dicta terra exigere, si vero aliquis biennum non reddiderit, biennum et emendam per justitiam decani habebo de chiminis, ita erit. Omnia forisfacta chiminorum remanent decano et ecclesiæ B. Martini, excepto quod si mercator sine licentia pediagiarii mei de Lochis pedagium absportaverit et serviens meus eum insecutus invenerit in terra Ligoliensi poterit eum libere arrestare et reducere vel applegiare, ita tamen quod antequam eum reducat vel applegiet nunciabit decano vel mandato ejus vel in domo servientis decani, quod propter tale forisfactum eum arrestaverit et hoc faciendo poterit eum reducere, exceptis diebus nundiniarum et mercati Ligolii in quibus omnes ineundi et redeundo ubicumque salvi erunt et liberi, nec servientes mei in illis diebus nundinarum scilicet et mercati aliquo modo eos poterunt impedire et propter has libertates custodiendas et observandas habebo ego et successor meus in unacumque nundinarum quinque solidos Turonenses de nundinarum servienti meo reddendos. Si aliquis qui non esset de terra Ligoliensi forisfecerit in terra de Lochis et serviens meus eum invenerit in terra Ligoliensi eum poterit arrestare, et si recognoverit forisfactum coram decano vel mandato ejus, serviens meus poterit eum secum reducere, et si negaverit coram decano vel mandato ejus de forisfacto cognoscetur donec forisfactor convictus fuerit vel confessus ; si vero convictus fuerit vel confessus, mandatum meum ipsum libere poterit reducere ; si vero defuerit de terra Ligoliensi ego vel successor meus nullam justiciam in eo habebimus. Nul-

lus judeus poterit manere in terra Ligoliensi. Albenagium habebo sicut dominus de Lochis solet habere. Alias vero consuetudines, videlicet frecengagium exercitum et equitatum habebo et successor meus per manum decani vel servientum ejus sicut domini Locharum solent habere. Ut autem hæc compositio stabilis in perpetuum permaneat idem decanus mihi et successoribus meis assignavit viginti libras Turonensium annui redditus reddendas apud Varennas, ipsa die octavarum Sanctorum preposito vel viario meo de Lochis vel certo nuncio meo litteras meas patentes afferente. Quod ut in posterum ratum permaneat, ego id idem presentis scripti testimonio annotari et sigilli mei feci munimine roborari. Actum apud Lochas, anno gratiæ millesimo ducentesimo quinto decimo, mense martio.

Cette transaction fut approuvée, dans la même année, par le roi Philippe; mais, par suite de circonstances que nous ignorons, elle ne fut pas exécutée en ce qui concernait le droit de haute justice. Dreux de Mello reprit ce droit, qu'il céda, par une charte de 1223, à Geoffroy Payen. Voici le texte de cette charte :

Universis Christi fidelibus presentes litteras audituris et inspecturis Droco de Melloto, Locharum dominus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego dedi domino Gaufrido Pagani et heredibus suis, decem et novem libras Turonenses et dimidiam annui redditus quas habeo Ligolium et recipiuntur apud Varennas annuatim in octavis omnium Sanctorum. Dedi pariter et concessi omne dominium et justiciam dicto Gaufrido Pagani et heredibus suis quam habeo super Ligolium et super terram Ligoliensem. Si dicta summa pecuniæ die assignata non redderetur, pro quibus dictus Gaufridus homo meus Ligius est, salva fidelitate domini regis Franciæ et Guillemi domini Prulliaci. Preterea dictus Gaufridus est de familia mea se tertio in vadiis et se altera independentis, et non potest remanere de alia familia nisi de voluntate mea quamdiu eidem tenebo pactiones inter me et ipsum divisas. Pactiones vero tales sunt : quod ego dabo ei annuatim ad Natale domini duas robas varias, et ad Penthecostem duas de panno et de cendali et duas cappas foratas, et viginti quatuor solidos quales die pro suis vadiis cum ipsum mecum cum armis contigerit equitare, et ad suum corpus equum competentem, et pro equo sui militis quindecim libras Turonenses. Si autem a predictis pactionibus resiliere me requiret, et si post requisitionem mihi factam ero deficiens, licebit ei cuicumque voluerit domino deservire; nec mines dictum redditum ipse et heredes sui pacifice possidebunt. Quod ut ratum et firmum permaneat in æternum, presentem paginam sigilli mei munimine roboravi, actum anno gratiæ millesimo ducentesimo vicesimo tertio.

L'année suivante, Geoffroy Payen céda au doyen le droit de justice qui lui avait été donné par Dreux de Mello.

Au mois de mai 1353, le roi Jean décida que la justice de Ligueil cesserait de dépendre, pour les appels, de la prévôté de Loches, et qu'elle ressortirait dorénavant du bailli de Touraine :

Nos autem..... villam de Ligueil et de Ligueillais et castrum de Piagu prædicta, cum villiis, villagiis et territoriis circumstantibus ad præfatum pertinentibus decanatum, officiarios, justiciarios, subditos, et habitatores locorum omnium prædictorum a juridictione, cohercione, districtu et ressorto, prepositi et prepositurræ de Loiches, prorsus segregamus, separamus et in perpetuum penitus amovemus et hujus modi villam de Ligueil et de Ligueillais, castrum de Piagu, officiarios, justiciarios, habitatores et subditos locorum omnium prædictorum, quo ad ressortum transferimus et esse volumus perpetuis temporibus immediate sub baillivo Turonense qui est et qui pro tempore fuerit, et per ipsum aut locum suum tenentem pro tempore et in assisiis Lochiarum in casu appellationis vel ressorti duntaxat, et in omnibus aliis casibus tam presentibus quam futuris in posterum ressortiri, hæc enim auctoritate regia, etc.

Par la suite, il y eut de graves difficultés entre le bailli de Touraine et le doyen de Saint-Martin, au sujet de l'exercice de la justice dans la baronnie de Ligueil. Le bailli, prétendant que le doyen, Guy de Boulogne, cardinal, avait excédé ses droits, le fit arrêter, puis enfermer dans le château de Loches, en attendant sa comparution aux assises. Le doyen ayant promis de payer, à titre de transaction, la somme de vingt livres, on lui rendit la liberté. Mais, au bout de quelques mois, le paiement des vingt livres n'ayant pas été effectué, le bailli voulut faire saisir les biens du doyen. Celui-ci eut alros recours au roi, qui, par une commission adressée, le 28 mars 1470, au bailli de Touraine, enjoignit à ce fonctionnaire de faire cesser les poursuites.

Nous avons un exemple de la rigueur avec laquelle étaient punis certains crimes par la justice de Ligueil. Le 7 mars 1673, un homme, accusé de blasphèmes, d'impiétés et de violences, fut condamné à neuf ans de galères et à une amende de cent cinquante livres, applicable, pour un tiers, aux réparations de l'église, pour un autre tiers, aux réparations de l'auditoire de Ligueil, le reste pour le doyen. De plus, le condamné devait faire amende honorable devant la principale porte de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges.

On a vu plus haut que, primitivement, trois

maires étaient chargés de rendre la justice sur le territoire de Ligueil. A partir du XIIIe siècle, cette charge leur fut enlevée pour être remise à un officier appelé d'abord prévôt, puis bailli, et il ne leur resta que le titre de maire, quelques privilèges sur la voirie et diverses redevances perçues sur les foires et marchés. Ils continuèrent à relever féodalement du doyen de Saint-Martin. C'est ce qui résulte d'aveux rendus en 1390, le 1er août 1447, le 10 mai 1472, le 15 mars 1478, le 1er mai 1479, le 2 juin 1567, le 18 janvier 1574 et le 24 août 1579.

Vers 1300, le doyen de Saint-Martin avait vendu la mairie de Ligueil, qui avait été cédée à l'un de ses prédécesseurs, en 1213, par Barthélemy Payen. En 1496, cette mairie appartenait à Pierre de Mons; — en 1567, à Jean de Périon, Éc., seigneur de la Grange, près Preuilly; — en 1574, à Antoine de Périon, fils du précédent; — en 1579, à Philippe de Périon. En 1595, Antoine d'Aloigny, seigneur de Rochefort-sur-Creuse, marié (par contrat du 30 juin 1582) à Lucrèce de Périon, et N. de Gébert de Noyant, époux d'Antoinette de Périon, étaient propriétaires des trois mairies. Ils vendirent celles de Ligueil et de Noizay à Bertrand Guimier, marchand à Ligueil. Mais le doyen de Saint-Martin, en sa qualité de baron de Ligueil, exerça le retrait féodal et devint propriétaire de ces fiefs, qu'il annexa à sa baronnie.

En 1596, Antoine d'Aloigny et N. de Gébert cédèrent la mairie des Clairais, pour 3000 livres, à Louis Brisson, seigneur de Sainte-Julitte. Deux ans après, le doyen obtint, contre l'acquéreur, un jugement qui lui permettait, en vertu du droit de retrait féodal, d'entrer en possession de cette mairie, à la condition de rembourser le prix qui avait été payé.

Diverses ordonnances des rois de France avaient décidé que les habitants du territoire de Ligueil seraient exempts du guet dans le château de Loches et des corvées ayant pour but de réparer les fossés et les murs de cette forteresse. En 1477, le capitaine de Loches, François de Pontbriant, voulut, au mépris de ces ordonnances, sommer un certain nombre de sujets du doyen de se rendre au château pour y faire le guet et prendre part à des travaux de défense; et comme ceux-ci s'y refusaient, encouragés en cela par le doyen, il les fit enlever par ses hommes d'armes et les retint prisonniers. De là un procès jugé à Loches et qui se termina, en 1483, en faveur de François de Pontbriant. Appel fut fait devant le Parlement qui, à la date du 9 janvier 1485, enjoignit au capitaine de renoncer à ces exigences, contraires à la volonté royale, et lui ordonna de relâcher tous les habitants de Ligueil qu'il retenait dans le château. Mais il ne fut tenu aucun compte de cet arrêt. Par suite d'une plainte du doyen, le roi Charles VIII, le 9 janvier 1486, ayant décidé qu'une information serait faite au criminel, contre François de Pontbriant, celui-ci, effrayé, finit par céder.

A la fin du XVIe siècle, il y eut, entre le doyen de Saint-Martin et le Chapitre, un procès qui nous montre, d'une part, combien les dignitaires de cette église tenaient à leurs privilèges, et, d'autre part, jusqu'à quel point était poussée la manie de plaider.

Victor Moreau, doyen, baron de Ligueil, prétendait, qu'en raison de sa dignité, il n'était point tenu d'aller prendre sur l'autel, à la fin du *Benedictus* des matines et du *Magnificat* des vêpres, le livre des Collectes, dans lequel il avait à lire des oraisons pour terminer l'office. Il soutenait que, dans cette occasion, comme les anciens évêques de Saint-Martin, il devait rester sur son siège, placé au bas du chœur, et attendre qu'un chapelain lui apportât le livre.

Le Chapitre de Saint-Martin ayant jugé, par acte du 26 avril 1595, que cette prétention n'était pas fondée, Moreau saisit de cette grave affaire le Parlement de Paris, qui décida que le livre des Collectes serait apporté au doyen et qu'un chapelain le tiendrait pendant la lecture des oraisons.

Par la suite, le livre fut porté par des marguilliers. Mais, en 1759, il y eut encore une difficulté. Le doyen ayant voulu les contraindre à tenir leur camail baissé tandis qu'ils apportaient le livre, ils présentèrent une requête au Chapitre. Celui-ci, par délibération du 5 janvier 1760, donna gain de cause aux marguilliers et jugea que, dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis du doyen, ils n'étaient pas obligés d'avoir la tête couverte. Cette fois, l'affaire en resta là. Le doyen d'alors, Guillaume-Gabriel de Benoist de la Prunarède, moins porté à la procédure que Victor Moreau, pensa que le litige ne méritait pas d'être soumis au Parlement.

Il existait, dans la baronnie de Ligueil, des usages assez singuliers. L'un d'eux nous est signalé dans une charte de 1086, par laquelle on voit que tout habitant du territoire de ce fief qui voulait contracter mariage devait en avertir le maire et lui donner un cochon. Si l'on manquait à ce devoir féodal, on encourait une amende. A la date que nous venons d'indiquer, Geoffroy, doyen de Saint-Martin, fit remise de ce droit. Les maires de Noizay et des Clairais, qui tenaient la même coutume en fief, y renoncèrent également. Voici le texte de la charte de Geoffroy :

Notum sit posteris quoniam ego Gaufridus S. Martini decanus, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum, dono et concedo consuetudinem subtilulatam quam omnes antecessores mei in curia Ligogali habuerant, videlicet quod unusquique qui uxorem vel mulier quæ virum accipiebat, prius majorem conveniebat et inde sibi porcum dabat; et si priusquam cum majore loqueretur, vel vir

uxorem vel uxor virum acciperet, cum sua lege emendabat. Nec non ejusdem curiæ majores Acardus de Nausiaco et Radulphus de Clareliis, qui de me feodeliter hanc consuetudinem habebant, assensu meo in frequenti capitulo, deo et S. Martino et conventui universo perdonavimus, et majores præfati cultellorum impositionibus super sepulcrum S. Martini guarpissionem fecere. Factum est anno ab Incarnatione Domini MLXXXV, III *nonas februarii, Phylipo regnante anno* XXVIII, *presentibus et conlaudantibus : Harduino, thesaurario, Odone, precentore, Robberto, scolæ magistro, Fulcherio, subdecano, Umballdo, cellerario, Otone, capicerio, Fulcherio, preposito, Achardo, preposito, Rotberto, preposito, Letardo, secretario, Willelmo, ventilario, Thescelino, preposito, cum universo conventui. Laicis vero : Stephano Cazapullo, Gaufrino Bundono, Letardo de Mortuo Mari, Albardo Figulo, Geraldo de Mortuo Mari, Mauricio Cazapullo, Letardo de Canta Lupo, Geraldo Lupello, Isberto de Casellis, Radulpho de Spanineo, Elfredo de Nagario, Isberto de Queren, Girardo Brialdo, Joanne de Ateia, Gaufrido de Rengo, Andrea de Arleta, Maurino de Alero, Mainardo de Antento, Adelardo de Laterela. Ego Petrus scolæ secundicerius scripsi.*

Divers procès-verbaux des XVIIe et XVIIIe siècles nous montrent que plusieurs seigneurs demeurant dans la baronnie, les sergents et une centaine d'habitants de Ligueil, étaient tenus de monter la garde, en armes, devant les reliques de saint Laurent, conservées dans l'église paroissiale. Cette garde avait lieu depuis les vêpres de la vigile jusqu'à ceux du jour de la fête.

Dans la matinée de la vigile, le bailli, siégeant aux assises, faisait faire l'appel de toutes les personnes soumises au droit. C'étaient, parmi les possesseurs de fiefs, les seigneurs de Grillemont, de Chantelou, du Moulin-Vachereau, de la Chaise, d'Humeaux, de Bois-Ferreau, de Châteaupin, de Garin-Vachereau, des Chaintres, du Breuil et de Vigneaux, de Bonchamps, des Clairais, de la Touche et de la Turmelière. Ces personnages pouvaient se faire représenter par un de leurs tenanciers.

En 1756, on comptait à Ligueil neuf sergents, dont l'office constituait un fief et qui devaient monter la garde. Cette année-là, les habitants de Ligueil désignés pour remplir le même devoir étaient au nombre de cent seize.

Le bailli donna défaut contre les non-comparants et condamna : les possesseurs de fiefs, déclarés absents, à trois livres d'amende; les autres personnes absentes à une amende de sept sols et six deniers. Dans l'appel qui fut fait, plus de la moitié des individus cités ne se présentèrent pas.

Le 20 février de chaque année, la communauté des bouchers de Ligueil était tenue de presenter au doyen de Saint-Martin un *coq emboité de laurier et de violettes* et qui devait être attaché avec *un fil ensoyé des deux bouts* et offert par la communauté des cordonniers. Ce coq était destiné à être *couru* sur la place publique. De son côté, le fermier du four banal avait à fournir un *cable*. En retour de ces redevances, le doyen donnait une jallais de treize pintes de vin, des échalottes d'une valeur de treize deniers, et du pain évalué à quatre deniers. Au XVIIIe siècle, ces objets n'étaient plus payés en nature. On les remplaçait par une somme dont le chiffre était fixé par le bailli.

Voici le texte d'un procès-verbal dressé à ce sujet le 20 février 1787 :

« Aujourdhui mardy vingt fevrier 1787, une heure de relevée, sur la place des halles de cette ville de Ligueil, devant nous, procureur de cette baronnie, juge espediant, faisant pour l'absence de M. le bailly, juge ordinaire d'icelle, se sont comparus en personne Antoine Paulmier, François Coursault, Charles Tourné, maitres bouchers en cette ville de Ligueil, faisant tant pour eux que pour ceux de leur communauté, qui nous ont présenté un coq à la manière accoutumée, emboité de laurier et de violettes ainsi qu'ils y sont obligés vers Monseigneur de cette cour, le dit coq néanmoins aux frais des dits bouchers; pour quoy nous ont requis acte de la présentation qu'ils font du dit coq et prié Monsieur le procureur fiscal de cette cour de vouloir le recevoir pour mon dit seigneur de cette cour comme le représentant, en conséquence leur adjuger la jallais qui est de treize pintes de vin, 13 deniers d'échalottes et 4 deniers de pain, dus par Monsieur de cette cour ou ses fermiers, et au cas que le dit coq soit couru et que celui qui le présente ait à consigner pareille somme que la dite jallais qui sera par nous arbitrée.

« Comme aussy se sont comparus en personne François Bourreau, Pierre Croué, Michel Briet et Étienne Cloué, tant pour eux que pour les autres de leur communauté maitres cordonniers en cette ville qui ont présenté un fil ensoyé des deux bouts, fourni par eux, ainsi qu'ils y sont pareillement obligés vers mondit seigneur de cette cour, iceluy être employé à attacher le coq qui doit être présenté par les susdits bouchers, au cable qui doit être fourni par le fermier du four banal de cette ville, requerant les dits cordonniers qu'il leur soit pareillement adjugé pareille jallais que celle des susdits bouchers.

« S'est pareillement comparu en personne le sieur Jean Guiet, fermier du four banal, qui a présenté un cable.

« Sur quoy, donnons acte aux dits bouchers, fermier et cordonniers, de leurs comparutions, dires, remontrances, requisitions et protestations cy dessus par eux faites, tant du dit coq, fil que cable, nous disant en les en jugeant neantmoins

que le dit procureur fiscal a eu le dit coq pour Monseigneur de cette cour ainsi que le fil et cable, avons, ce requérant le dit procureur fiscal, ordonné que la caisse serait battue pour savoir s'il se présente quelque personne pour faire la course du dit coq. Ce fait, la caisse ayant été battue par trois differentes fois et nous étant transporté au poteau et pierre qui est au coin de l'église de cette ville du côté du midi il ne s'est présenté personne. Au moyen de quoi avons liquidé la jallais à la somme de 4 livres, compris le pain et échalotte. Sera le fermier de cette terre et seigneurie tenu de payer et contraint par toutes voies dues et raisonnables tant à l'égard des dits bouchers, que celle des cordonniers, en étant chargé et obligé par son bail, dont et tout ce que dessus avons fait acte et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, par nous juge espediant susdit et soussigné, les dit jour et an que dessus. Et ont les dits bouchers, cordonniers et fermier, déclaré ne savoir signer de ce enquis et interpellés, pour les soussignés, signé Bourau, Briee, Étienne Croué, François Coursault, Croué et Moreau. »

Deux autres usages féodaux étaient pratiqués a Ligueil, le lendemain de Noël.

Des jeunes gens essayaient de sauter par dessus la fosse appelée la *Fosse-des-Sauteurs*. Celui qui réussissait à la franchir recevait cinq sols de chacun des individus qui s'étaient mariés dans le cours de l'année.

Le même jour avait lieu une course dont le prix était une oule, garnie de laurier, que des habitants de Ligueil devaient offrir au doyen de Saint-Martin. Le vainqueur recevait du fermier de la baronnie une jallais de vin, du pain et des échalottes, ou la valeur de ces objets. De plus, les individus qui avaient contracté mariage pendant l'année lui versaient cinq sols.

Voici le texte d'un procès-verbal dressé à cette occasion, le 26 décembre 1756 :

« Aujourd'hui 26 décembre 1756, une heure de relevée, étant sur le pré ou ont accoutumé de faire la course de l'oule, devant nous François Chretien, ancien procureur de la baronnie de Ligueil, faisant pour l'absence de Monsieur le bailly, juge ordinaire civil et crimiel et de police de la ville et baronnie de Ligueil.

« Se sont comparus en personne Pierre du Breuil, Jean le Blanc et Jacques Dubois qui sont bachelliers, demeurant en cette ville, lesquels nous ont remontré avoir ce jourdhuy fait le sault dans la fosse appelée *Fosse des Sauteurs* où l'on a accoutumé de faire le sault le dit jour, lequel saut a été fait par le dit Jacques Dubois, l'un des bacheliers, pour lequel saut il lui est dû par chaque homme marié l'année présente cinq sols.

« Comme aussy ont comparu en personne René Robineau, René Bourdon et Louise Lejeune qui nous ont présenté une oule garnie de laurier.

« Ce fait, avons fait battre la caisse afin de savoir s'il se présente un homme *crosson* pour faire la dite course avec le dit Pierre du Breuil l'un des bacheliers, et la dite caisse ayant été battue par trois fois différentes s'est présenté Pierre Letard, qui a offert de consigner quatre livres deux sols, à quoi nous avons fixé et liquidé la jallais qui est de treize pintes de vin, dix deniers de pain et treize deniers d'échalotte, au moyen de quoi et de la dite liquidation de la dite jallais et au paiement d'icelle sera le fermier de cette baronnie contraint par toutes voyes deues et raisonnables, meme les jeunes hommes mariés pendant le cours de la présente année seront pareillements contraints au paiement des cinq sols.

« Et ensuite, la course ayant été faite par le dit Letard, homme crosson, a gaigné et emporté l'oule que nous avions plantée sur le bord du dit fossé ou ont accoutumé de la planter, pour quoy le dit Letard a requis l'argent par luy consigné pour le montant de la dite jallais; au moyen de quoy avons fait et dressé le présent procès-verbal sur le dit pré, le dit jour et an que dessus par nous juge expédient soussignés. Et ont les dits bachelliers et Litard déclaré ne savoir signer de ce enquis et interpellé. Signé Chretien, Demons, Langlois, greffier. »

Au XVIIIe siècle, le revenu de la baronnie de Ligueil était évalué à 7,000 livres.

Cette ville était autrefois fortifiée, mais ses moyens de défense ne purent empêcher un détachement de calvinistes d'y pénétrer en 1562. Église et chapelles furent livrées au pillage, et un certain nombre d'habitants furent massacrés. Quelques mois après, les soldats huguenots s'étant éloignés, les catholiques prirent une cruelle revanche contre ceux de leurs concitoyens qui avaient fait cause commune avec les pillards. Ils en pendirent plusieurs, et, étant parvenus à découvrir un ministre protestant qui s'était tenu caché dans les environs de Ligueil, ils lui crevèrent les yeux et le firent périr sur un bûcher dressé sur la place publique.

En 1569, Claude Gouffier, à la tête de plusieurs compagnies de troupes catholiques, tenait garnison à Ligueil. Il en fut chassé, à la suite d'un siège de quelques jours, par les réformés, qui firent expier cruellement aux habitants, par le pillage et l'incendie, le supplice épouvantable qu'ils avaient infligé au ministre protestant. Dans le mois de septembre de la même année, la ville fut reprise par un des officiers du duc d'Anjou, le vicomte de Paulmy.

Depuis cette époque, les fortifications restèrent à l'abandon et aujourd'hui on n'en voit aucune trace.

François Blouet de Camilly, archevêque de Tours, mourut à Ligueil, dans une visite pastorale, le 17 octobre 1723. Son corps fut transporté à Tours.

La ville possède un hospice qui a été fondé, en 1869, par M. Besnard.

La ville de Ligueil portait pour armoiries : *D'azur, à un œil d'argent.*

Le sceau du doyen de Saint-Martin, baron de Ligueil, représentait, sur un fond semé de fleurs de lis, saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Il portait la lettre D et cette légende : *Sigillum Decani curiæ Ligolii.*

Maires de Ligueil. — Delanches, 1782. — Lefebvre, 1786. — Voyer, 1790. — François-Jacques Benoist, 1800-1807. — Arnault-Dubreuil, 29 décembre 1810. — Huet de France, 22 mai 1810, 14 décembre 1812. — De Pierres d'Épigny, 16 août 1816. — Biard, 30 juillet 1818. — Armand de Pierres d'Épigny, 21 octobre 1824. — Louis Anché, 30 janvier 1830, 22 novembre 1834, 29 juin 1837. — Charles-Antoine Veneau, 1839-1863. — Lebec, 1863, février 1874, 1876. — Charles-François-Louis Thomas, janvier 1878, janvier 1881.

Il existe, aux archives d'Indre-et-Loire, un assez grand nombre de documents concernant la baronnie de Ligueil. Un des plus intéressants est le registre ayant pour titre *Inventaire du doyenné de Saint-Martin* et classé sous le n° 415 ; mais malheureusement il contient un grand nombre d'erreurs dans les noms propres et parfois dans les dates. A ce point de vue nous engageons les personnes qui le consulteront à le contrôler avec soin au moyen d'autres pièces, particulièrement de celles qui se trouvent dans le fonds de D. Housseau.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 650; G, 18, 19, 78, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 413, 414, 415, 416, 852; *Biens nationaux.* — D. Housseau, I, 54; III, 885; IV, 1387, 1490; VI, 2180, 2293, 2308, 2324, 2404, 2568; XIII, 8612, 8613, 8733. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 71. — Monsnier, II, CXLVI, CXLIX. — Lepaige, *Mémoires de Miromesnil*, dans le *Diction. topographique de la province du Maine*, I, XX. — A. Monteil, *Promenades en Touraine*, 130. — *Recueil des historiens des Gaules*, XXI, 505. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 128. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 15. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Gallia christiana*, XI, 452, 735; XIV, 178. — *Ordonnances des rois de France*, IV, 128; VII, 131. — *Almanach de Touraine*, 1778. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 135. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, p. 328. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 97. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 103. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 22; VII, 274-75-77; VIII, 95; IX, 249; XIII, 63. — *Collectio ampliss.*, I, 33, 160, 253, 340. — Mabillon, *Annales Bened.*, II. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — Piganiol, *Description de la France*, VII, 68. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 102. — Boulainvilliers, *Etat de la France*, VI, 47. — D'Aubigné, *Hist. universelle*, I. — Bibl. de Rouen (coll. Leber), n° 5793 (généralité de Tours). — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864), p. 169.

Ligueillois (le), nom donné autrefois au territoire compris dans la baronnie de Ligueil.

Ligullium, nom d'un domaine situé dans les environs de Damzay, paroisse de Beaumont-en-Véron, et qui fut donné à l'abbaye de Saint-Frorent de Saumur, par Hugues Traval, vers 1022. — (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur.*)

Lijarderie (la), f., c^ne de Neuil. — *Lijarderie*, carte de Cassini.

Lilette. V. *Islette*, c^ne de Cheillé.

Limacerie (la), ou **Limasserie**, f., c^ne de Saint-Avertin.

Limacerie (la), f., c^ne de Sainte-Radégonde. — Ancienne dépendance de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier; mense séparée.*)

Limagne (moulin de). V. *Gué*, c^ne de Neuvy-Roi.

Limançon (fontaines de), c^ne de Saint-Avertin. — En 1507, on commença des travaux de canalisation pour faire arriver l'eau de ces fontaines jusqu'à Tours. Ces travaux, dirigés par Pierre Valence, fontainier de Rouen, furent poussés, en 1509, jusqu'à l'église de la paroisse Saint-Étienne, près de laquelle on établit un réservoir. En 1511, on acheva trois fontaines dans la ville de Tours : celles du Carroi de Beaune, de Saint-Hilaire et de la place Foire-le-Roi. Plus tard, on en mit une autre sur le carroi de Saint-Martin. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 306. — C. Chevalier, *Distribution des eaux en Touraine*, p. 13.)

Limariacus. V. *Limeray.*

Limasserie (la), c^ne de Sainte-Radégonde. V. *Limacerie.*

Limbarderie (le lieu de la), près de la Poulie, c^ne de Reugny.

Limbardières (les), f., c^ne de Villebourg. — *Limbardières*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Limbe (le lieu de la), paroisse de Saint-Paterne. — Par acte du 9 février 1550, Étienne de Poncher, abbé de la Clarté-Dieu, le donna, par bail emphytéotique, à Jacques de Beaune. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

Limbergères (les), f., c^ne de Cirray-sur-Esves.

Limbert (le lieu de), près des Fontaines, c^ne de Bossée.

Limbes (le lieu des), près du Vieux-Cher, c^ne de Bréhémont.

Limbes (le lieu des), près de la Brosse, c^ne de Bueil.

Limbes (la croix des), c^ne de Saint-Paterne, près du chemin de Gatineau à la Friperie.

Limeray, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 32 kilomètres de

Tours et à 8 d'Amboise. — *Limeriacum*, 1174, 1184, 1196 (chartes de Fontaines-les-Blanches). — *Limereium*, 1220, *ecclesia de Limeriaco*, 1225. *Limeriacum*, 1245 (chartes de Marmoutier). — *Lumere*, 1282 (chartes de Fontaines-les-Blanches). — *Limere*, 1396 (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1310).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Ouen; au sud, par la Loire; à l'est, par Cangy; à l'ouest, par Pocé. Elle est arrosée par la Loire et la Cisse et est traversée par la route nationale n° 152, de Briare à Angers.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Haut-Chantier (134 habit.). — Les Fougerets (34 habit.), ancien fief, relevant de Chenonceau. — Le Buisson (32 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Avisé (22 habit.), ancien fief, relevant également d'Amboise. — La Havrée (39 habit.). — Cottereau (10 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Coteau-de-Limeray (108 habit.). — Moncé (38 habit.), ancienne abbaye. — La Gare (15 habit.). — Fourchette, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Liardière, ancien fief. — Le Bois-d'Entras, ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — La Lande, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — L'Ile-Barbe, ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Luat, ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — Launay, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Le Plessis (16 habit.), ancien fief, relevant également d'Amboise. — La Varenne (21 habit.). — La Rivière, ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — La Roche-Solus, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Pilaudière (24 habit.). — L'Auchonnerie, le Marchais, la Galettrie, la Cave-aux-Renards, la Pasquerie, les Fosses, etc.

Avant la Révolution, Limeray était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et de l'archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1539 hectares. — Le plan cadastral a été dressé, en 1809, par Lecoy-Lamarche.

Population. — 1112 habit. en 1801. — 1102 habit. en 1804. — 1069 habit. en 1810. — 1117 habit. en 1821. — 1129 habit. en 1831. — 1157 habit. en 1841. — 1161 habit. en 1851. — 1177 habit. en 1861. — 1163 habit. en 1872. — 1089 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Bureau de poste d'Amboise. — *Perception* de Pocé.

Station du chemin de fer de Tours à Paris.

L'église, dédiée à saint Saturnin, a été construite au XII° siècle et a été réparée et remaniée au XV°.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

La cure constituait un fief appelé *Fief-de-Saint-Saturnin* et qui relevait du château d'Amboise.

Curés de Limeray. — Hugues Pernot, 1513. — Claude Pouperon, 1659. — Thomas Femau, 1678, 1703. — Daloin, 1738. — F. Menard, 1753. — Morin, 1764. — Châtain, 1786, curé constitutionnel, 1793. — Jahan, 1830. — Venier, 1860. — Blaive, 1872, actuellement en fonctions (1881).

En 1563, un temple protestant fut établi à Limeray.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1575.

En 1190, Hugues II d'Amboise était seigneur de Limeray. Il donna à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches une rente de quatre deniers et une obole. Son successeur, Sulpice III, mourut en 1218 et fut inhumé dans l'église de Saint-Florentin. De son mariage avec Élisabeth de Chartres, il eut deux enfants : Hugues, mort en bas âge, et Mathilde, dame de Limeray, Montrichard, Chaumont, etc., qui épousa, en premières noces, Richard, vicomte de Beaumont, et, en secondes, Jean II, dit le Bon, comte de Soissons. Mathilde mourut sans enfants, en 1256, et sa succession passa à son cousin germain, Jean de Berrie.

La terre de Limeray resta dans cette maison jusqu'en 1431, époque à laquelle elle fut confisquée sur Louis d'Amboise. Dès lors elle devint une prévôté royale, que les rois donnèrent d'abord par engagement et qui fut ensuite vendue. Philippe du Bois, en 1431, Jean du Bois, en 1476, Louis du Bois, en 1548, Jean du Bois, en 1562, furent seigneurs engagistes.

Pierre Molan, seigneur de Saint-Ouen, acheta cette prévôté le 28 septembre 1585. Elle passa à Charles de Vigarany, intendant des menus plaisirs du roi (1650); — en 1743, à François Robin de Moutison; — en 1754, à Élisabeth de Vigarany, veuve d'Alexis de Saint-André, grand-maître des eaux et forêts de France; — en 1749, à Louis de Conflans d'Armentières.

Il existait, à Limeray, un fief composé de cens et de rentes et que l'on appelait le *fief des Communs de Limeray*. Ce fief relevait du château d'Amboise.

L'aumônerie ou hôpital de Limeray fut réunie à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, par ordonnance royale du 12 décembre 1698.

Dans le bourg, on voit les débris de l'ancien palais de justice de la prévôté et une maison dite du *Jeu-de-Paume*, ou de la *Roche-Limeray*, qui appartenait, en 1789, à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches.

Limeray a possédé, à l'époque mérovingienne, un atelier monétaire, On lit sur les monnaies frappées dans cette localité : *Limariacus vicus*.

Maires de Limeray. — Barrois, 1801, 29 décembre 1807. — Charles de Sain de Bois-le-Comte, 1810, démissionnaire en 1818. — René Tourlet, 4 juin 1818. — Charles de Sain de Bois-

le-Comte, 1er août 1821. — Claude-Christophe de Sain de Bois-le-Comte, 1824, 27 novembre 1834, 16 juin 1837. — Louis Bodin, juin 1840, 4 août 1846. — Hervé-Renier, 1872. — Bodin, 11 février 1874, 21 janvier 1878. — Léonard Hervé, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651 ; E, 26, 89; G, 856; *Biens nationaux.* — D. Housseau, II, 608; V, 1797, 2047, 2092; VI, 2373. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 192; II, 553. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1310. — *Liber compos.*, 13. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 39, 40. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 366 ; III, 9, 10. — H. de Vallois, *Notitia galliarum*, 572. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 116. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 100.

Limeray, f., cne de Charnizay. — *Limeray*, carte de Cassini.

Limeray (les Bas et Haut-), f., cne de Verneuil-sur-Indre. — *Lumere, in parochia de Vernolio*, 1283; *Limere, hôtel de Limere*, 1296, 1380 (*Cartulaire du Liget*). — *Limeray*, carte de Cassini. — Le Haut-Limeray constituait un fief relevant de la baronnie de Preuilly, à foi et hommage lige et trois semaines de garde. En 1211, il appartenait à André de Limeray; — en 1295, à Pierre de Tauxigné, qui le vendit, l'année suivante, à Étienne Gargeau, qui eut pour successeurs : Pierre Gargeau, Éc. (1312); — Jehan de Rechignevoisin (1336). — Isabeau Gargeau, veuve de Jehan de Rechignevoisin, fit don de cette terre au Chapitre de Loches. Le baron de Preuilly approuva cette donation, à condition que, quand lui ou ses successeurs iraient à Loches, les chanoines leur donneraient à baiser la ceinture de la sainte Vierge qui était conservée dans la collégiale.

En 1283, Geoffroy de Preuilly permit aux prieur et religieux du Liget de faire des acquisitions dans l'étendue de l'arrière-fief de Limeray. Voici le texte de la charte :

Universis presentes litteras inspecturis Gaufridus, dominus de Pruilly, miles, salutem in Domino. Noverint universi quod nos divino pietatis intuitu pro remedio animæ nostræ et animarum antecessorum et successorum nostrorum de concessu et voluntate expressæ Margaritæ uxoris nostræ concedimus prout melius et sine aliqua fraude potest concedi religiosis viris priori et conventui de Ligeto, Cartusiensis ordinis Turonensis diocesis quod ipsi possint acquirere in retrofeudis nostris de Limeray sitis in parochia de Vernolio decem libras annui redditus tenendas, explectendas et possidendas ab ipsis religiosis in manu sua sine aliquo onere, exactione vel servitio nobis vel nostris heredibus prestando in posterum pleno jure proprietatis, possessionis, jurisdictionis dominii vel distractus et nunc et in perpetuum libere et quiete dictis religiosis bona fide nihilominus promittentes pro nobis et heredibus nostris quod nos contra donationem vel concessionem premissam non veniemus vel reclamabimus per nos vel per alium in futurum, sed potius quantum ad premissa renunciamus pro nobis heredibus et particibus nostris, omnibus actionibus, exceptionibus juris vel facti quod contra presentes possint objici sive dici. In cujus rei testimonium sigillum nostrum quo utimur presentibus duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, mense maii.

Arch. d'I.-et-L., E, 134, 260; *Biens nationaux.* — *Cartulaire du Liget.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres *de Notre-Dame de Loches.* — D. Housseau, VII, 3327, 3328. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 212, 225; VIII, 152.

Limeriacum. V. *Limeray*, commune.

Limetière (la), f., cne de Neuvy-Roi. — *Limetière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Limetière (le lieu de la Petite-), cne de Villebourg. — En 1790, il appartenait à Marc-Antoine-Louis le Pellerin de Gauville. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Limettrie (la), f., cne de Continvoir. — *Limettrie*, carte de Cassini.

Limettrie (la), f., cne de Gizeux.

Limiaures (le lieu des), près de la Gandinière, cne de Saché.

Limiriacus, *villa de* **Limiriaco.** — Cette villa était située entre le château de Saint-Martin de Tours et la Loire. Elle est citée dans des titres de 943 et de 964. En 943, Gérard, sous-diacre, et Robert, son frère, la donnèrent au monastère de Marmoutier. Une charte de Hugues, duc des Français (964), en fait mention en ces termes : « .... *in villa de Limeriaco, in pago Turonico, haud longe ab oppido.* » — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1384. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 192.)

Limondière (la), f., cne de Semblançay. — *Limondière*, carte de Cassini. — *Limandière*, carte de l'état-major.

Limongère (la), f., cne de Fondettes. — *Limogrée*, carte de Cassini. — *Mozère*, carte de l'état-major.

Limornières (les), f., cne du Grand-Pressigny. — *Limornière*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Pierre Gilbert de Voisins. — (Arch. d'I.-et-L. *Biens nationaux.*)

Limousin (le lieu de), près de la Cotterie, cne de Manthelan.

Limousin (la fosse), cne de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Sainte-Maure.

Limousin (le ravin de), près de la Donnerie, cne de Villeloin.

Linariliæ. V. *Lignières,* commune.

Linaudière (le lieu de la), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété des Feuillants de Tours — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Linentius, Linetus. V. *Louans (Saint-).*

Lineriæ. V. *Lignières.*

Linerolleæ, près de Cigogné. — Ce lieu est mentionné dans une charte de Louis d'Outremer, en 943. « .... *decimas de Linerolleæis, ad capellam S. Mariæ in villa Ciconiaco.* » — (*Recueil des historiens des Gaules,* IX, 588.)

Lineuil (le Temple de), ou **Temple-de-Faye,** ancien fief, paroisse de Faye. — Propriété des commandeurs de l'Ile-Bouchard (1377, 1566). — (Archives de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine.*)

Lingacense *castrum,* **Lingariæ, Lingaicum, Linguacense** *castrum,* **Linguacum.** V. *Langeais.*

Lingier de Saint-Sulpice (Léon-Hyacinthe), capitaine des galères et conservateur du trésor de l'ordre de Malte, commandeur de Fretay et de Villejésus (1789), émigra en 1791 et fit partie de l'armée de Condé. Au combat de Berstherem, le 2 décembre 1793, il se distingua par son courage et tomba sur le champ de bataille, couvert de blessures. Il mourut deux jours après. — (H. Beauchet-Filleau, *Tableau des émigrés du Poitou,* 47.)

Lingornin (le lieu de), c^ne^ de Charnizay, près du chemin de Pressigny à Obterre.

Linguemort (le lieu de), près des Robinières, c^ne^ de Druyes.

Linière (la), f., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire.

Linières, c^ne^ de Beaulieu. V. *Lignières.*

Linières, f., c^ne^ de Cerelles. — *Linariæ,* 845, 978 (chartes de Saint-Julien et de Marmoutier). — En 1653, elle appartenait à Jean Taschereau; — en 1723, à Gabriel Taschereau; — en 1751, à Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 41, 123; *titres de Châtenay.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224.)

Linières, commune. V. *Lignières.*

Lins (le lieu des), près des Fougères, c^ne^ de Rigny-Ussé.

Linzeria. V. *Lièse.*

Liodière (la), f., c^ne^ Joué-les-Tours. - *Leaudière,* 1591. — *Luaudière, Luodière,* 1640-73. — Ancien fief. En 1631, il appartenait à Julie Milon; — en 1640, à François le Vaillant et Élie Lehoux; — en 1673, à Claude Forget; — en 1726, à André Girault, qui le vendit, le 4 juillet 1728, à Élisabeth Duchamp et à Philippe-Auguste Ravenel de Boistilleul. Ce dernier, par acte du 29 mai 1737, le vendit à Thomas Lainé, qui le céda, par acte du 10 juillet 1770, à N. Bacot. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.* — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* III, 318. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312.)

Lion-d'Or (le), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent.

Lionne (Jules-Paul de), abbé de Cercamp et de Chalix, et prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, fut pourvu de l'abbaye de Marmoutier par bulle du 6 mars 1624 et prit possession le 7 mai de la même année. A cette époque, un énorme rocher tomba du coteau de Rougemont et renversa deux arcs-boutants de l'église et trois arcades de la nef collatérale du nord. En 1708, l'abbé donna ses revenus, à titre de ferme, aux religieux de Marmoutier, pour 17,000 livres. L'abbé de Lionne mourut le 5 juin 1721. Il eut pour successeur Louis de Bourbon-Condé, prince de Clermont. Lui-même avait remplacé Emmanuel-Joseph de Vignerot. Il était fils de Hugues de Lionne et de Paule Payen. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 530, 547, 550, 557, 560. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 257. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XII, 190.)

Lionnerie (la), f., c^ne^ du Petit-Pressigny.

Lionnerie (la), c^ne^ de Sorigny. V. *Lyonnerie.*

'**Lionnetandrie** (la), c^ne^ de Bossay. V. *Lieutenandrie.*

Lionnière (la), ou l'**Ionnière,** vil., c^ne^ d'Azay-le-Rideau, 72 habit. — *Lionnière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Colombiers (aujourd'hui Villandry). En 1484, il appartenait à Antoine Le Vacher de la Chaise; — en 1687, à Élisabeth Nau. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers.*)

Lionnière (la), f., c^ne^ de Monnaie. — *Lyonnière,* 1775 et carte de l'état-major. — Elle dépendait du fief de Parçay et appartenait, en 1623, à Jacques Jousselin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Lionnière (la), ham., c^ne^ de Monts, 16 habit. — *Les Lionnières,* 1732. — *Lionnière,* carte de Cassini. — Ancien fief. Au XVIe siècle, il appartenait à la famille Godeau; — vers 1700, à Pierre Gaucher de Sainte-Marthe; — en 1703, à Louis Gaucher de Sainte-Marthe, historiographe de France; — en 1718, à Michel-Antoine-Ignace Ferrand, conseiller au Parlement de Paris, marié, le 9 novembre 1719, à Françoise-Julie Lefebvre de la Falluère, fille d'Antoine, présiden

a mortier au Parlement de Bretagne, et de Louise-Renée du Plessis de Grenonville; — en 1719, à Claude-François Reverdy, président au grenier à sel de Tours, et à Marie Guymon, sa femme, qui le vendirent, le 27 mars 1720, à André-Thomas Clément, Éc., seigneur des Tourettes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 117. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

Lionnière (la), ham., c^ne^ de Rivarennes, 15 habit. — *Lionnière,* carte de Cassini.

Lionnières (les), c^ne^ de Monts. V. *Lionnière.*

Lions (les), f., c^ne^ de Chaumussay. — *Lionnière,* carte de Cassini.

Lions (les), f., c^ne^ de Sainte-Radégonde.

Lions (les), f., c^ne^ de Vouvray.

Liots (les) et les **Bas-Liots,** vil., c^ne^ de Rilly, 45 habit. — *Liaux,* carte de Cassini.

Liottières (le lieu des), paroisse de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1719). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier; mense séparée.*)

Liottries (le lieu des), près de la Pagerie, c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Lira (le lieu du), près de la Gannerie, c^ne^ de Mouzay.

Lirain (le lieu du), près de la Pezerie, c^ne^ de Betz.

Lirat (le), f., c^ne^ du Grand-Pressigny.

Lire (bois de la), c^ne^ de Luzé.

Lirets (le lieu des), c^ne^ de Maillé-Lailler, près du chemin de Noyers à Sepmes.

Lirette (le lieu de), près de la Vienne, c^ne^ de Couziers.

Lirons (le lieu des), près de la Rocherie, c^ne^ de Chaumussay.

Lisa (le lieu du), près de la Puce, c^ne^ de Rivarennes.

Lisardière (la), ou **Lizardière,** paroisse de Broc, en Anjou. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Vers 1500, il appartenait à Mathurin de Broc; — en 1577, à François de Broc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 658. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency,* 305.)

Lisardière (la), f., c^ne^ de Crotelles. — Elle relevait du fief de Crotelles et appartenait, en 1680, à François Fourneau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120.)

Lisardière (la), c^ne^ de Joué-les-Tours.

Lisardières (les), f., c^ne^ de Chinon.

Lises (le lieu des), près de la Socraie, c^ne^ de Léméré.

Liset (le ruisseau de), c^ne^ de Larçay. — Il est mentionné dans une charte du Grais de 1285. Il porte aujourd'hui le nom de Gironde. — (Arch. d'I.-et-L., charte du Grais)

Lisière (la), f., c^ne^ de Bueil.

Lisière (la), vil., c^ne^ de Richelieu, 21 habitants.

Lisiers (les), vil., c^ne^ de Langeais, 41 habit. — *Lisiers,* carte de Cassini.

Lislet. V. *Islette,* c^ne^ de Cheillé.

Lisois d'Amboise, seigneur de Bazougers, était sénéchal d'Anjou et de Touraine en 1047. Il épousa Hersinde de Buzançais et en eut Sulpice, seigneur d'Amboise, Lisois, seigneur de Verneuil, Albéric, Hugues; et trois filles, dont une, Sybille, fut mariée à Thibault des Roches, seigneur de Rochecorbon. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 362; III, 4.)

Lison (le lieu du), près de Vauthibault, c^ne^ de Chezelles.

Lisons (le bois des), c^ne^ de Huismes.

Lisons (les), c^ne^ de Marigny. V. *Lizon le*.

Lisons (le lieu des), près des Basses-Benardries, c^ne^ de Rilly.

Lisons (le bois des), près de la Petite-Gaudrée, c^ne^ de Thizay.

Lissoir (le canal du), bras de l'Indre, près du Ripault, c^ne^ de Monts.

Litardières (les), ham., c^ne^ de Tauxigny, 11 habit. — *Litardières,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery, puis du Séminaire de Tours (1790). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Litre (le lieu de la Grande-), près de la Royauté, c^ne^ de Paulmy.

Litres (le lieu des), près de la Gaudière, c^ne^ de Marçay.

Litres (le lieu des), c^ne^ de Marigny, près du chemin de Richelieu aux Ormes.

Liuza, Liuzia. V. *Lièze.*

Livaudière (le lieu de), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup et appartenait, en 1777, aux Feuillants de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Loup.*)

Livernière, ham., c^ne^ du Grand-Pressigny, 12 habit. — *Hivernière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny. Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux. Le 18 novembre 1514, Jean de Vallée le vendit à René de Prie, cardinal, baron du Grand-Pressigny, qui le céda ensuite à Antoine de Vallée. Il passa ensuite à Jeanne de Longwy, qui le vendit, en mai 1549, à Honorat de Savoie, comte de Villars, baron du Grand-Pressigny. —

La métairie de Livernière, distincte du fief, appartenait, en 1573, à Antoine de la Pierre, qui le céda à Honorat de Savoie. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la métairie et le fief restèrent annexés à la baronnie du Grand-Pressigny. Ils furent vendus nationalement, en 1793, sur Pierre Gilbert de Voisins. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103, 130; *Biens nationaux*.)

Livonnerie (la), f., c^ne d'Auzouer, près de la Brenne. — *Yvonnerie*, plan cadastral. — *Livonnière*, carte de Cassini.

Livonnière, c^ne de Rouziers. V. *Livornière*.

Livonnière, f., c^ne de Sainte-Maure.

Livornière (la Basse-), ou **Livonnière**, f., c^ne de Rouziers. — *Chérouville*, xviie siècle. — Elle relevait de la châtellenie de Rouziers et appartenait, en 1643, à Jacques Jouslin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16. — Archives du château de Pierrefitte.)

Liza (le), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

Lizardière (la), c^ne de Joué. V. *Lusardière*.

Lizerais (le lieu des), près de Vaussouvin, c^ne de Vallères.

Lizières (les), f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Lisiers*, carte de Cassini. — Elle dépendait de la Clouzière et appartenait, en 1708, à Urbain de la Barre. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

Lizières (les), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dôme.

Lizon (le), ou **Lison**, f., c^ne de Marigny. — *Lizon*, carte de Cassini. — En 1702, il appartenait à Louis Angevin; — en 1734, à Paul Angevin; — en 1737, à Louis Bouin de Noiré. Elle fut vendue nationalement, le 12 germinal an VI, sur un membre de cette dernière famille, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146, 156. — Registres d'état civil de Richelieu.)

Lizon (le lieu du), c^ne de Marçay, près du chemin de Couesmé à Bellevue.

Lizon (le lieu du), paroisse de Saint-Patrice. — Il devait une rente à la prévôté de Restigné (1618). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Lizon (le lieu du), près de la Bouchardière, c^ne de la Tour-Saint-Gelin.

Lizons (le lieu des), c^ne de Chaveignes.

Loancium, Loans, Loanz. V. *Louans*, commune.

Loantius *(Sanctus)*. V. *Louand (Saint-)*.

Loberdière, paroisse de Monnaie. V. *Auberdière (l')*.

Lobin (Julien-Léopold), né à Loches, le 8 février 1814, montra de très bonne heure beaucoup de goût pour la peinture. En 1838, il travailla dans l'atelier de Steuben et s'en alla ensuite en Italie pour y étudier les œuvres des grands maîtres. Il résida pendant quelque temps à Rome, à Florence, à Sienne et à Pise. Les tableaux qu'il exposa au salon attestaient un remarquable talent. On cite notamment *le Tasse égaré au milieu des bergers* (exposé en 1844) et son *Léonard de Vinci*, qui lui valut une médaille d'or (1847). Il s'occupa avec succès de la peinture sur verre et fut directeur de la manufacture de vitraux peints, de Tours. Ses œuvres, dans ce genre, ont acquis une juste célébrité dans toute l'Europe. Il a fourni des verrières à plus de sept cents églises. Il mourut à Tours le 15 mai 1864. — (J.-J. Bourassé, *Notice sur J.-L. Lobin*, Tours, 1864, brochure in-8°. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864). p. 299-306. — *Journal d'Indre-et-Loire*, 1854.)

Locanne, ou **Laucane**, f., c^ne de Chaveignes. — *Locanne*, carte de Cassini.

Locas, Lochas. V. *Loches*, commune.

Loché, commune du canton de Montrésor, arrondissement de Loches, à 58 kilomètres de Tours, 18 de Loches et 8 de Montrésor. — *Locheium*, 1150 (charte d'Engebaud, archevêque de Tours). — *Luchiacus*, 1156 (bulle du pape Adrien IV). — *Parochia de Luchei*, 1157 (charte de Baugerais). — *Parochia de Locheyo, S. Bartholomæus de Locheo, de Loche*, xiie et xiiie siècles (chartes de Baugerais et *Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Locherum*, 1379 (*Ordonnances des rois de France*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Villeloin et de Chemillé-sur-Indrois; à l'est, par celle de Nouans; à l'ouest, par Sennevières; au sud, par la Chapelle-Saint-Hippolyte, Saint-Cirau et Châtillon. Elle est arrosée par l'Indrois, — par le ruisseau de Gatais, ou Calais, qui se jette dans l'Indrois; — par le ruisseau de Roche, qui fait limite avec Villeloin et se jette dans l'Indrois, au Gué-aux-Pierres; — par le ruisseau d'Aubigny, qui prend sa source près de la Perretrie et va dans la commune de Chemillé; — par le ruisseau de Baugerais, qui prend sa source à la Coulée-de-l'Étang, près de l'Hirondelle, passe dans la commune de la Chapelle-Saint-Hippolyte et se jette dans l'Indre. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 39, de Blois au Blanc. Une partie des forêts de Baugerais et de Loches s'étend sur son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Brosses (18 habit.). — La Berthonnière (22 habit.). — La Brelerie (11 habit.). — Aubigny, ancienne paroisse. — Baugerais (22 habit.), ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux. — L'Hirondelle, ancienne propriété de l'abbaye de Beaugerais. — La Jubardière (12 habit.). — La Guignardière (22 habit.). — La Gi-

ronnière (31 habit.). — Le Village-Babault (24 habit.). — La Claie (13 habit.). — Les Chaumes, ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Carrois (17 habit.). — La Chalonnière (13 habit.). — Le Coudray (12 habit.). ancien fief. — La Nivernière (17 habit.). — La Motterie, ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — Le Grand-Village (14 habit.). — La Meillerie (17 habit.). — La Moinaudrie (14 habit.). — La Perrellerie (22 habit.). — Les Haute et Basse-Rairie (26 habit.). — La Recordière (24 habit.). — Rochefolle (12 habit.). — Les Planches (23 habit.). Villienne (14 habit.). — La Rennerie (13 habit.). — La Perrotière (14 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — La Villate, ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — Le Rein-du-Bois (18 habit.). — La Roche, ancien fief. — Pain (12 habit.). — Nointeau (19 habit.), ancien fief. — Orsay (13 habit.). — Oliveau (22 habit.). — La Lardière (14 habit.). — La Lande (33 habit.). — Le Chereau (10 habit.). — La Cossonnière (15 habit.). — La Boulaye, la Touche, Avranches, la Bedinière, Riffé, l'Aubardière, la Bruyère, Cœur-du-Bois, Jarriole, Vaurigault, le Grand-Fossé, la Housarderie, le Pavillon, la Cour, Lalleu, la Pinaudière, Martay, Beauchoux, Gratte-Paille, la Métairie-du-Bois, Cando, la Maison-Neuve, la Reminière, le Puits, le Marandet, la Sausonnière, le Cabinet, la Gitonnière, la Creusonnière, la Binellerie, la Rabaudière, le Four-à-Chaux, le Grand-Ormeau, le Poirier, etc.

Avant la Révolution, Loché était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Villeloin. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 7452 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 15 juin 1831. Par ordonnance royale du 25 juin 1823, la commune d'Aubigny fut réunie à celle de Loché.

Population. — 168 feux en 1764. — 1118 habit. en 1801. — 1142 habit. en 1810. — 1140 habit. en 1821. — 1187 habit. en 1831. — 1122 habit. en 1841. — 1120 habit. en 1851. — 1151 habit. en 1861. — 1129 habit. en 1872. — 1146 habit. en 1876.

Foire le 15 mars. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de la Pentecôte.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

L'église, dédiée à saint Barthélemy, date du XIIe siècle. Les auteurs du *Pouillé des abbayes de France,* de 1626, se sont trompés en disant que cette paroisse était sous le vocable de saint Maurice.

Cette église est au nombre de celles dont la possession fut confirmée à l'abbaye de Villeloin, par Engebaud, archevêque de Tours, en 1150, et par le pape Adrien IV, en 1156. En 1347, il y eut, à son sujet, un accord entre les religieux de Villeloin et Pierre, archevêque de Tours.

Une chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et dont la collation appartenait à l'archevêque de Tours, était desservie dans l'église de Loché. Elle constituait un bénéfice dont Pimparé, curé de cette paroisse, était titulaire en 1789. Son revenu, à cette époque, était de 650 livres. Cette chapelle fut fondée le 24 août 1693, par Louis-Bonaventure de la Berardière de Beaupré, curé de Loché. La métairie de la Moignaudière en dépendait.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1544.

CURÉS DE LOCHÉ. — Guillaume Aubert, 1580. — Jehan Prevost, 1592, 1604. — Luthier, 1605 — Jean Dallonneau, 1643-76. — Louis-Bonaventure de la Berardière de Beaupré, 1693, 1723. — Jacques Rey, 1726. — Jean Rochereau, 1754. — Paul Guyonnière, 1765. — Urbain Painparé, 1779-90, curé constitutionnel, 1793. — René Renier, 1831. — Maillé 1844. — Joseph Joubert, 1860, actuellement en fonctions (1881).

Cette paroisse formait une châtellenie connue sous le nom de *sergenterie fieffée de Loché.* Elle releva d'abord des châteaux de Sennevières et de Montrésor, et ensuite du château de Loches. En 1208, elle appartenait à Hélie d'Argy, chev.; — en 1277, à Regnaud de Couffy, que l'on voit figurer dans une charte de Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, concernant une vente faite à l'abbaye de Villeloin; — en 1319, à Guillaume Breteau, Éc.; — en 1335, à Guillot de Sennevières; — en 1358, à Jean de Sennevières; — en 1486, à Guyon de Beauvilliers et à Péan, son frère; — en 1528, à Jean Doré, Éc.; — en 1553, à Jacques Vaillant; — vers 1600, à Christophe de Percy de Northunberland; — en 1630, à Jean de Percy; — en 1660, à René de Percy, marié à Lancelonne Berruyer; — en 1666, à Michel de Percy; — en 1686, à François d'Aligé, chev., seigneur de Saint-Cyran, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1680), puis maître des comptes (1681), marié à Marie-Anne Léger, fille de Jean Léger, Éc., contrôleur général de la marine de France, intendant des finances, et de Anne Guillot. De ce mariage naquit Vincent d'Aligé, chev., seigneur de Saint-Cyran et de Loché, conseiller au Parlement de Paris, qui épousa, en premières noces, Charlotte Le Gras du Luart, fille de Charles Le Gras du Luart, seigneur de Romeny; et, en secondes noces, Angélique Touzard. — De son premier mariage, Vincent d'Aligé eut François-Vincent, conseiller du roi, maître des comptes, marié, en 1749, à Jeanne-Denise Bastonneau, fille de François-Robert Bastonneau, chev., vicomte d'Azay, et de Catherine Regnard. Du second mariage est issu Léonard d'Aligé, mousquetaire du roi.

En 1687, une partie du fief de Loché appartenait à Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, dame de Montrésor, et à Louis de Cognée, Éc. L'autre partie, à la même époque et en

1708, était en la possession d'Antoine de Boutillon, Éc., major pour le roi à Maubeuge.

Vers 1720, Michel Folloville de Beauficelle possédait le fief en entier. Il eut un fils, Louis, qui fut aussi seigneur de Loché (1730). — Le 13 mai 1737, Rose-Aldégonde de Boutillon, veuve de Michel Folleville, vendit Loché à Jean Amelot, baron de Châtillon-sur-Indre, qui le céda, vers 1748, à Charles-François Grand, Éc. — Par acte du 11 septembre 1782, Charles de Folleville, trésorier de France à Rouen, héritier de Louis, son oncle, vendit ce domaine à François Guillemot de Lespinasse, qui mourut en 1787. Tous les biens de ce dernier, qui comprenaient Loché, les Genets, la Sabardière et le Coudray, passèrent à son frère, Jean Guillemot de Lespinasse, chevalier de Saint-Louis. Jean Guillemot comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Maires de Loché. — Roger, 1791, 29 décembre 1807. — Gibert, 22 février 1811. — Louis Turmeau, 31 juillet 1811, 14 décembre 1812. — François Bonamy, 12 avril 1816, 1er août 1821, 17 septembre 1823. — Appert Turmeau, 27 mars 1828, 22 novembre 1834. — Boutet, 21 juin 1840. Berthon, 1852. — Bonamy 1860. — Pierre Berthon, 1872, 19 février 1874. — Charles Richard, 21 janvier 1878. — Eugène Boutet, janvier 1881.

Arch. d'I.-et- L., C, 603; E, 94, 97, 114; G, 92, 857. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire*, (1823), p. 209. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 11; II, 740. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 15. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 334. — *Gallia christiana*, XIV, 85 *instrum.* — *Ordonnances des rois de France*, V, 206; XVII, 21, 22. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 85. — Bibl. de Tours, manuscrit. n° 1424. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 2e, 2e partie; reg. 3e, 1re partie. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 307. — D. Housseau, V, 1750, 1757; VI, 2172 *bis*; VII, 2846, 3297; VIII, 3559, 3595; XIII, 8330. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 246; X, 90. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 100. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 117. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.*

Loché (les Grand et Petit-), vil. et chât., c^ne d'Artannes, 22 habit. — Ancien fief, relevant de la Motte-d'Artannes, à foi et hommage simple. En 1313, il appartenait à Jouffroy de Battereau et à Huguet d'Artannes; — en 1460, à Henrion de Preuilly, marié à Jeanne de Brosse; — en 1474, à Gilles de Preuilly; — en 1618, à Marthe Bougrault, veuve de René de Garance, et à Charles de Garance, qui le vendirent, le 27 septembre de cette année, à Jacques Houdry. Pierre Houdry en était propriétaire en 1641. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Loché (le Petit-), paroisse de Vallières (aujourd'hui dans la commune de Fondettes). — *Feodus de Locheio*, 1459. — Ce fief relevait de Vallières et de Martigny, suivant une déclaration féodale faite, le 15 juin 1686, par Louis Marquet. En 1790, il appartenait à l'hôpital de la Charité de Tours. — (*Martyrol. S. Juliani.* — Arch. d'I.-et-L., *terrier de Vallières; Biens nationaux.*)

Lochereau (les Grand et Petit-), vil., c^ne d'Esvres, 59 habit.

Loches (arrondissement de). — Il comprend six cantons : La Haye, Ligueil, Loches, Montrésor, le Grand-Pressigny et Preuilly, — et soixante-onze communes : Abilly, Azay-sur-Indre, Balesmes, Barrou, Saint-Bault, Beaulieu, Beaumont-Village, Betz, Bossay, Bossée, Bournan, Boussay, Bridoré, la Celle-Guenand, la Celle-Saint-Avent, Chambon, Chambourg, Chanceaux, la Chapelle-Blanche, Charnizay, Chaumussay, Chédigny, Chemillé, Ciran, Civray-sur-Esves, Cussay, Dolus, Draché, Esves-le-Moutier, Ferrières-Larçon, Ferrières-sur-Beaulieu, Saint-Flovier, Genillé, la Guerche, la Haye-Descartes, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, le Liège, Ligueil, Loché, Loches, Louans, le Louroux, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Montrésor, Mouzay, Neuilly-le-Brignon, Nouans, Orbigny, Paulmy, Perrusson, le Grand-Pressigny, le Petit-Pressigny, Preuilly, Saint-Quentin, Reignac, Sennevières, Saint-Senoch, Sepmes, Tauxigny, Saint-Pierre-de-Tournon, Varennes, Verneuil-sur-Indre, Villedômain, Villeloin-Coulangé, Vou, Yzeures. — *Population* de l'arrondissement de Loches en 1876 : 63,932 habitants.

Loches (canton de). — Il se compose des communes suivantes : Azay-sur-Indre, Saint-Bauld, Beaulieu, Bridoré, Chambourg, Chanceaux, Chédigny, Dolus, Ferrières-sur-Beaulieu, la Chapelle-Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Loches, Perrusson, Saint-Quentin, Reignac, Sennevières, Tauxigny, Verneuil-sur-Indre. — *Population* en 1876 : 17,477 habitants.

Loches, commune, chef-lieu de canton, chef-lieu du deuxième arrondissement, à 41 kilomètres de Tours. — *Lucca, vicus Loccæ*, ve siècle (*Greg. Turon. hist. lib X; Vitæ Patrum*). — *Lucas castrum*, vie et viiie siècles (*Chron. Petri filii Bechini; Chron. Tur. magnum*). — *Ecclesia Leucharum*, xe siècle (*Chron. Tur. abrev.*). — *Lochas, Locas, Leucas*, xie siècle (*Ex gestis Amb. dom.; Cartulaire de Noyers*). — *Castrum de Luchis*, 1060 (charte de Marmoutier). — *Castrum Locharum, Castelliana Lochensis, fortericia castri Locharum, terra de Lochis, castrum Lochacense, castrum de Lochiis*, xiie siècle (chartes de Saint-Martin; *Cartulaire de Noyers* et de *l'archevêché de Tours*; chartes de Villeloin). — *Loiches, Loyches*, xiiie siècle (*Cartulaire du Liget*). — *Châtellenie de Loiches*, 1323 (charte de Villeloin).

La commune de Loches est bornée, au nord, par celles de Chambourg et de Saint-Quentin ; à l'est, par Ferrières, Beaulieu et Perrusson ; au sud, par Mouzay et Saint-Senoch ; à l'ouest, par Chanceaux. Elle est arrosée par l'Indre, — par les ruisseaux de l'Étang, de Mazerolles et de Ferrières ; ce dernier fait limite avec la paroisse de Beaulieu. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 31, de Châtellerault à Châteaurenault, et n° 36, de Saumur à Bourges ; — et par la route nationale n° 143, de Tours à Clermont.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Corbery (86 habit.), connu dès le XII[e] siècle (*Culberiacum*). — Les Caves-Morinet (23 habit.). — Les Ées (13 habit.). — Contré (11 habit.). — La Fontaine-du-Vivier (38 habit.). — Le Bout-du-Pavé (42 habit.). — La Croix-Brésil (30 habit.). — La Gaieté (23 habit.). — Le Bas-Grand-Veau (25 habit.). — Le Bordage (18 habit.). — Le Grand-Bardine (19 habit.). — Fretay (48 habit.), ancienne commanderie de l'ordre du Temple et de Malte. — Mauvières (185 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — La Fontaine-Charbonnelle (41 habit.). — Les Loups (11 habit.), ancien fief, propriété de la collégiale de Loches. — Bois-Clair (13 habit.). — Bussières (13 habit.), ancien fief. — La Bigotterie (10 habit.). — La Durandière, ancien fief. — La Croix-Brezil (19 habit.). — Le Carroi-Jou (10 habit.). — Vautrompeau (31 habit.). — Vauzelles (11 habit.). — Le Village-des-Bouchers (35 habit.). — Vignemont, chapelle. — Vauchignard, ancien fief. — La Thibaudière (10 habit.). — Les Morillons (16 habit.). — Neuville (46 habit.). — Le Gué-des-Vaches (20 habit.). — Les Héraults (10 habit.). — La Menaudière (20 habit.) — L'Essart (14 habit.). — Les Montains, ancien fief, relevant de la baronnie de Sainte-Julitte. — Les Quatre-Carroirs (17 habit.). — Les Petites-Maisons (38 habit.). — La Chauvelière, Sansac, Quintefol, les Caves-Neuves, la Croix-Bry, la Chicardière, la Poitevinière, la Vallée-de-l'Image, les Jolletières, Nonain, Puy-Gibault, la Raudière, Chevremont, Vareilles, la Raillère, Halleau, Boisgard, Rigny, la Retardière, Cigogne, la Pannière, la Civrie, la Blanchardière, Pissonnet, la Gaudinière, Gué-de-Maldain, le Parc, la Baillaudière, les Fosses-Courtoises, la Hogue, la Berthelière, Grand-Vau, le Petit-Bardine, la Cave-des-Bohêmes, la Poulettrie, la Riquellerie, la Folie, la Fontaine-du-Vivier, Tivoli, le Rocard, le Coteau, etc.

Avant la Révolution, Loches était le siège d'une élection qui comprenait les soixante-seize paroisses suivantes :

Aubigny, Azay-sur-Indre, Barrou, Saint-André, Saint-Laurent et Saint-Pierre de Beaulieu, Beaumont-Village, Betz, Bossay, Bossée, Bournan, Boussay, le Bridoré, la Celle-Guenand, Ceré, Chambon, Chambourg, Chanceaux, la Chapelle-Blanche, Charnizay, Chaumussay, Chédigny, Chemillé, Ciran, Civray, Cormery, Coulangé, Courçay, Coussay-les-Bois, Cussay, Dolus, Écueillé, Esves-le-Moustier, Ferrières-Larçon, Ferrières-sur-Beaulieu, Genillé, la Guerche, le Liège, Ligueil, Loché, Loches, Loigny-Saint-Remy-Buxeuil, Louans, le Louroux, Manthelan, Mere-Lésigny, Montrésor, Mouzay, Nouans, Oizay-Cerçay, Oizay-outre-Creuse, Orbigny, Perrusson, Poizay-le-Vieil, le Petit-Pressigny, Preuilly, Reignac, la Rochepozay, Sennevières, Saint-Baud, Saint-Flovier, Saint-Germain, Saint-Hippolyte Saint-Jean, Saint-Michel-du-Bois, Saint-Quentin, Saint-Senoch, Sainte-Julitte, Tauxigny Tournon, Truyes, Varennes, Verneuil, Villedômain, Villeloin, Vitray, Vou, Yzeures. — En 1764, on comptait dans toute l'élection 10,421 feux. A la même époque, l'imposition de la taille était de 71,175 livres.

En 1793, Loches était le chef-lieu d'un district composé des paroisses de Loches, Beaulieu, Ferrières, la Chapelle-Saint-Hippolyte, Saint-Michel de Chédigny, Reignac, Chambourg, Chanceaux, Perrusson, Verneuil, Saint-Germain-sur-Indre, Azay-le-Chétif, Saint-Martin de Cerçay, le Bridoré, Saint-Quentin, Vitray, Ligueil, Sennevières, Mouzay, Vou, Ciran-la-Latte, Esves-le-Moutier, Varennes, Saint-Senoch, la Chapelle-Blanche, Sepmes, Bournan, Manthelan, Dolus, Bossée, le Louroux, Louans, Saint-Baud, Tauxigny, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Écueillé, Villedômain, Loché, Nouans, Montrésor, Beaumont-Village, Orbigny, Chemillé-sur-Indrois, Coulangé, Aubigny, le Liège, Genillé, Villeloin.

Loches dépendait, en 1790, du grand-archidiaconné de Tours et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Saint-Ours, de Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Laurent de Beaulieu, Ferrières-sur-Beaulieu, Perrusson, Saint-Jean-sur-Indre, Verneuil, Bridoré, Saint-Martin de Corçay, Saint-Germain-sur-Indre, Sennevières, Genillé, Chambourg, Azay-sur-Indre, Chanceaux, la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Superficie cadastrale. — 2705 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé en mai 1826.

Population. — 3800 habit. en 1698. — 5544 habit. en 1764. — 4342 habit. en 1801. — 4400 habit. en 1804. — 4563 habit. en 1810. — 4590 habit. en 1821. — 4743 habit. en 1831. — 4581 habit. en 1841. — 5191 habit. en 1851. — 5267 habit. en 1861. — 4934 habit. en 1872. — 5085 habit. en 1876.

Foires, le premier mercredi de chaque mois moins novembre. — *Marché* le mercredi.

Recette de poste. — Bureau télégraphique. — Recette particulière.

Sous-préfecture.

Tribunal civil de première instance. — Jours d'audience : mardi, audience correctionnelle ; mercredi, ventes volontaires ; jeudi, audience correctionnelle, civile et commerciale ; vendredi.

audience civile ; samedi, audience correctionnelle.

Station du chemin de fer de Tours à Châtillon-sur-Indre.

Loches est une des plus anciennes localités de Touraine. Elle se trouvait placée près de l'ancienne voie romaine de *Cæsarodunum* à *Limonum*. Des débris, trouvés sur le lieu même et dans les environs, démontrent un séjour prolongé des romains. Une église y fut construite, vers 450, par saint Euphrône. A la fin du même siècle, saint Ours vint s'établir dans une grotte pratiquée dans la colline, où, un peu plus tard, fut construit un château, et fonda, dans le même temps, un monastère. Voici ce que dit à ce sujet Grégoire de Tours : *Ursus monasterium aliud statuit quod nunc Loccis vocant, situm scilicet super fluvium Angerem, in recessu montis, cui nunc castrum supereminet ipso nomine ut monasterium vocitatum.*

Il résulte de ce passage qu'un château existait à Loches du temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire dans la seconde moitié du VIe siècle. On peut présumer, qu'au cours du VIIIe, la localité, au point de vue de l'agglomération des habitants, n'avait pas encore une grande importance, puisqu'elle n'était pas encore devenue un centre administratif. Elle ne formait, en effet, qu'une des dépendances d'une viguerie, dont le chef-lieu se trouvait à Dolus.

En 742, Carloman et Pépin, dans la guerre qu'ils soutinrent contre Hunald, fils d'Eudes, duc de Toulouse et d'Aquitaine, s'emparèrent de la forteresse de Loches, la renversèrent de fond en comble et emmenèrent prisonniers tous les soldats et les habitants.

En 840, Charles le Chauve donna Loches et Amboise à un de ses officiers nommé Adalande, qui eut un fils, Garnier.

Foulques le Roux, comte d'Anjou, fils d'Ingelger, sénéchal du Gâtinais, épousa Roscille, fille de Garnier, et qui eut Loches pour dot. De ce mariage naquirent trois fils : Guy, Ingelger et Foulques le Bon. Ce dernier mourut à Tours en 988. Son fils aîné, Geoffroy, dit Grisegonnelle, lui succéda, et fonda la collégiale, dont nous parlerons plus loin.

Il ne paraît pas que, du temps de Foulques, dit Nerra, fils et héritier de Geoffroy, Loches ait joué un grand rôle dans l'histoire de Touraine, bien que cette époque ait été marquée par une longue série de sièges, de prises de villes et de batailles. Le seul événement local fut la fondation de l'abbaye de Beaulieu, en 1007. Foulques, le fondateur, mourut le 21 juin 1040. Il avait épousé, en premières noces, Élisabeth de Vendôme, et, en secondes noces, Hildegarde. Du premier lit naquit Adèle, mariée à Landry de Nevers. Du second mariage il eut un fils, Geoffroy Martel, et trois filles, Blanche, Adèle et Ermengarde, cette dernière, femme de Geoffroy de Château-Landon.

Geoffroy Martel naquit à Loches en 1005. En 1043, il battit les troupes de Thibault, comte de Tours, et d'Étienne, comte de Champagne, et devint, par suite de cette victoire, maître de toute la Touraine, qu'il réunit à son comté d'Anjou. Thibault, fait prisonnier, fut détenu pendant quelque temps dans le château de Loches. Geoffroy Martel étant mort sans enfants, le 14 novembre 1060, sa succession passa à Foulques le Réchin et à Geoffroy le Barbu, ses neveux. Geoffroy le Barbu, à la suite de divers combats, tomba aux mains de son frère, qui l'enferma dans le château de Chinon, où il le garda pendant vingt-huit ans.

Des mains de Foulques le Réchin, décédé en 1109, Loches passa à celles de Foulques le Jeune, son fils, ensuite à Geoffroy le Bel, comte d'Anjou et de Touraine, puis à Henri II, roi d'Angleterre, qui le donna en douaire à Berengère, sa femme.

En 1189, le roi Philippe-Auguste s'empara de Loches, après huit jours de siège. Il fit réparer les fortifications et, dans la même année, remit cette place à Richard Ier, fils de Henri II. Celle-ci fut de nouveau prise, en 1192, par Philippe-Auguste, en 1194, par le roi Richard, et, en 1205, par Philippe-Auguste, qui la donna en fief à Dreux de Mello. Voici l'acte de donation :

Notum sit omnibus, etc..... quod nos, ad preces dilectorum et fidelium nostrorum Guidonis de Donna-Petra et Droconis de Melloto, Droconi filio ejusdem Droconis constabularii nostri in feodum et hominagium ligium dedimus castellum Lochiarum et castellaniam ejusdem, et Castellionem super Indriam et castellaniam ejus, salvis feodis baronum et castellanorum de eisdem castellaniis, quæ nobis et hæredibus nostris retinemus, et salvo nobis et heredibus nostris jure regalium abbatiarum earumdem castellaniarum, tali modo quod ipse Droco erit custos et advocatus abbatiarum de eisdem castellaniis, et ibi faciet quod debebit. Item autem Droco constabularius noster et Droco filius ejus nobis juraverunt quod prædicta nobis et heredibus nostris redderet ad magnam vim et ad parvam, quotiescumque ab eis requisierimus, et exinde nobis et heredibus nostris contra omnes homines servient bona fide. Actum apud Bellum-Locum anno Domini MCCV, *mense aprilis.*

Dreux de Mello mourut sans enfants en 1248. Sa succession échut à son neveu, Dreux de Mello, seigneur de Benehart, qui, en décembre 1249, fit une transaction avec le roi Louis IX, au sujet de la possession des châteaux de Loches et d'Azay-sur-Indre. Par cette transaction, Louis IX racheta les deux domaines, moyennant une rente de six cents livres, constituée en un fief, pour lequel ses successeurs auraient à rendre hommage lige. A partir de cette époque, Loches resta annexé à la Couronne.

Vers 1600, le roi le donna, mais seulement à titre d'engagement, à Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, pair et amiral de France, qui mourut le 13 janvier 1642. Son fils, Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie française, lui succéda. Il fit son entrée dans la ville le 6 octobre 1643. Il mourut à Paris le 25 juillet 1661. Après lui, François de Bracque, marquis de Luat, fut seigneur engagiste du domaine de Loches, auquel, on ne sait en vertu de quelles lettres, on donnait alors le titre de *comté*.

François de Bracque eut un fils, Paul-Émile, qui fut également seigneur engagiste. Paul-Émile mourut le 6 octobre 1744, laissant, de son mariage avec Élisabeth Lorinier, une fille, Élisabeth, mariée, en 1761, à François-Joseph, marquis de Choiseul-Meuse. Il eut pour successeur Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, introducteur des ambassadeurs (1789).

Le château de Loches s'étend dans une enceinte ayant mille mètres environ de circuit. Il se divise en deux parties : le donjon et le logis du roi.

La partie appelée le donjon comprend un ensemble de constructions assez considérable et dont la principale est une énorme tour carrée qui paraît avoir été bâtie à la fin du xe siècle. Primitivement, cette tour se terminait par une plateforme dallée, à laquelle on substitua une charpente vers 1359.

Le donjon était partagé en plusieurs étages, auxquels on arrivait par des escaliers pratiques dans l'interieur des murs. La salle du premier étage pouvait contenir de quatre à cinq cents hommes. Au second étage était une chapelle dédiée a saint Sallebœuf.

Au xve siècle, la forteresse fut l'objet d'un remaniement à peu près général. On construisit la Tour-ronde et la tour du Mantelet. La Tour-ronde se divisait en trois étages. Au premier étage, près d'une porte, on lit cette inscription : ENTREZ MESSIEURS CHEZ LE ROY NOSTRE MESTRE. L'une des salles, où l'on voit encore une grande barre de fer garnie d'anneaux, était le lieu où les accusés étaient appliqués à la Question. A Loches, on employait la question par les *Brodequins*.

Au-dessus de la chambre de la Torture se trouve une autre salle appelée *Salle d'armes*, et qui est ornée de sculptures bizarres. Sur le manteau d'une cheminée on lit cette inscription, qui a été reproduite par M. Gautier, dans son *Histoire du donjon de Loches :*

QUIDQUID DELIRANT REGES, PLECTUNTUR ACHIVI
SEDITIONE, DOLIS, SCELERE, ATQUE LIBIDINE ET IRA
SAVONNIÈRES, PULCHRUM EST, SAVONNIÈRES
NIL CONSCIRE SIBI, NULLA PALESCERE CULPA.

A droite de la cheminée on voit cette autre inscription également recueillie par M. Gautier :

L'OCCASION FUT SI GRANDE QU'ESTANT PAGE AGÉ DE 14 ANS UNE DAME AGÉE DE 40 ME VID A BLOIS ET FVT FRAPPÉE D'UN AMOUR SI DÉMESURÉ ...... EN MO... DE QUI LE ROY ESTANT ADVERTY APRÈS AVOIR ...... MOIENS EUT RECOURS AUX PAGES....

Près d'une porte on lit ces mots :

DIXISSE ME ALIQUANDO PENITUIT, TACUISSE NUNQUAM

LE 12 MAY 1489 JACQUES DE MAYES.

Dans le même bâtiment on trouve encore d'autres inscriptions, entre autres celle-ci :

S A T O R
A R E P O
T E N E T
O P E R A
R O T A S

M. Edmond Gautier, nous dit qu'il a retrouvé ce carré magique dans la maison dite d'*Agnès Sorel*, située à Beaulieu.

Dans un appartement de la même tour, il existait une autre inscription qui fut relevée par M. Lesourd, habitant de Loches, et que l'on ne retrouve plus aujourd'hui.

JE CONGNOIS BIEN QUE PLUSIEURS SONT DE CEUX
EN CA QUE TANT CUIDA
A QUI SOUBDAIN ON BEAILLE CONGÉ
QUE VEULT TUER SON CHIEN ON LUY MET SUS
N. SAV. SAN. N.
DE ESTRE ENRAGÉ
AINSI ESTRE DE LA POUVRE PERSONNE
QUE ON VEUT HAÏR. SEB. XCV.

Les inscriptions suivantes ont été relevées par M. Edmond Gautier, dans une tour ronde attenant au donjon :

L'an mil iiij le xie iour d'aoust feust mis Bernard de Benquet seans, par le roi à cause des moines du Lanoy demeura 11 sepmaines.

—

Qui vault mieux amour ou justice?
Et ce tousjours amour estoit,
Ja point de justice ne faudroit.
Pour se que amour est follie,
Et loin justice establie. Response:
Amour vault mieux.

Dans la forteresse se trouvaient deux cages, moyen de supplice imaginé soit par Louis XI lui-même, soit par d'Haraucourt, évêque de Verdun. Ces cages étaient en bois, recouvertes d'épaisses barres de fer. Elles avaient une largeur de six pieds et une hauteur de cinq environ. Une ouverture était ménagée pour faire passer la nourriture au malheureux enfermé dans cette étroite prison. D'après Belleforest, l'une était placée au-dessus du pont-levis, l'autre dans la grosse tour. Le cardinal La Balue, le duc d'Alençon, beau-frère de Louis XI, et Philippe de Comines furent successivement détenus dans ces cages.

En 1791, il n'en existait plus qu'une seule

dans le château. Sur la motion de Jacob-Louis Dupont, la Société patriotique et littéraire de Loches décida que « cette prison infernale, dont « l'idée ne pouvait germer que dans l'âme atroce « et sanguinaire du plus vil, du plus exécrable « de tous les despotes » serait brisée, qu'une partie du bois serait donnée aux familles pauvres et que le reste serait réservé pour être brûlé dans le feu de joie du 14 juillet.

A peu de distance de la Tour-Ronde est un bâtiment appelé *le Mantelet* et dont la construction remonte au commencement du xvᵉ siècle. C'est dans ce lieu que fut détenu Ludovic Sforza, duc de Milan, personnage que sa longue captivité a rendu intéressant, mais qui, en somme, devait éloigner de lui toute sympathie, en raison des crimes qu'il avait commis. On sait, en effet, que dans le but d'arriver à la possession du duché de Milan, il empoisonna son neveu Jean-Galéas-Marie, et fit trancher la tête à Simonetta, tuteur de ce dernier.

Louis XII le traita avec la dernière rigueur dans les premiers temps de sa détention. Il le tint renfermé dans le cachot du Mantelet, sombre et humide réduit, auquel on parvient en descendant vingt-sept degrés, et qui n'est éclairé que par une étroite fenêtre pratiquée dans une muraille ayant une épaisseur de sept à huit pieds.

Peu à peu le prisonnier s'habitua à l'obscurité et il put tracer sur les murs des inscriptions et diverses peintures que l'on y voit encore aujourd'hui. Sur le manteau de la cheminée il peignit son propre portrait, le tout accompagné d'une légende entremêlée de pennes pareilles à celles qui ornaient son casque. Voici la légende :

JE PORTE EN PRISON
POUR MA DEVISE QUE JE MAR-
ME DE PACIENCE PAR FORCE
DE PENE QUE L'ON ME
FAIT PORTER.

Ludovic Sforza mourut dans sa prison le 18 mars 1508 et fut inhumé dans l'église collégiale.

Différents personnages autres que le cardinal La Balue, Philippe de Commines et Ludovic Sforza, furent détenus dans la forteresse de Loches, entre autres Pierre de Navarre, Jean de Poitiers, Oudard de Biez et François de Rochechouart.

Pierre de Navarre, colonel-général de l'infanterie espagnole, fut fait prisonnier à la bataille de Ravenne, en 1512. Le roi François Iᵉʳ le fit conduire et enfermer au château de Loches. Par la suite, il le prit à son service.

Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, fut arrêté à Lyon, en 1523, et transféré à Loches avec Antoine de Chabannes, évêque du Puy, Aymar de Prie, Jacques Hurault, évêque d'Autun, Hector d'Augeray et autres, accusés de conspiration contre la sûreté du roi et de l'État. Le procès fut instruit par une commission composée de Jean de Selves, président au Parlement de Paris, de François de Loynes, président aux enquêtes, de Jean Papillon, conseiller, et de Jean Salat, maître des requêtes. Conduit ensuite devant le Parlement, à Paris, le comte de Saint-Vallier fut condamné à mort. Il eut sa grâce; mais, par suite des terribles émotions qu'il avait éprouvées, il resta, jusqu'à la fin de ses jours, en proie à une sorte de fièvre nerveuse, à laquelle on a donné le nom de *fièvre de Saint-Vallier*.

Oudard de Biez, maréchal de France, ne fut détenu dans le château de Loches que pendant très peu de temps. Il avait été condamné à mort pour crime de lèse-majesté et de péculat, et ensuite gracié. Il mourut à Paris en 1553.

François de Rochechouart, marquis de Chandenier, qui avait eu le malheur de devenir l'ennemi du cardinal de Mazarin, fut prisonnier à Loches pendant deux ans. Il y vécut misérablement, recevant les aumônes que lui faisaient les habitants de la ville, émus de sa situation.

En 1793, on enferma dans la vieille forteresse un grand nombre de malheureuses victimes des haines révolutionnaires et qui n'avaient commis d'autre crime que d'être des *suspects*. Depuis l'an VIII, c'est une maison de détention, où les individus condamnés à un an de prison et au-dessous, subissent leur peine.

Le donjon dont nous venons de parler occupe l'extrémité sud de l'enceinte du château. Au point opposé se trouve le logis du roi. Il a été bâti au xiiiᵉ siècle. Des agrandissements ont été faits au xvᵉ. On y remarque un charmant oratoire construit par Louis XII pour Anne de Bretagne, et une petite tour dans laquelle on a placé le tombeau d'Agnès Sorel, dont nous parlerons plus loin en retraçant l'histoire de la collégiale.

Sous l'enceinte entière du château s'étendent des souterrains qui se croisent et s'entrecroisent dans tous les sens. On prétend que quelques-uns vont jusque sous la ville. Une partie semble antérieure au plus anciennes constructions.

Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle,* rapporte, dans les termes suivants, d'après Gruget, originaire de Loches, une singulière découverte qui fut faite dans un souterrain, par François de Pontbriant, gouverneur du château, en 1500.

« Le seigneur Gruget dit avoir ouy dire à un bourgeois de Loches, chose que luy-même avait veue, qui est telle. Qu'y ayant un capitaine pour la garde de Loches appelé Pont-Briant, homme fort curieux, il eut aussi désir de rechercher ce quy estoit de plus secret au chasteau susdit, quoyque nul de ses prédecesseurs eut encore jamais fait telle entreprise. Or, voyant quelques endroits ou il y avoit des huis de fer, desquels les clés ne se trouvoyent point, il feit venir des serruriers qui ouvrirent les huys susdits, et le capitaine

commanda au bourgeois allegué par Gruget (duquel je suys marry qu'il n'a dit le nom) d'aporter une torche, comme aussi d'autres furent employés à effet semblable, et marchèrent bien avant sous le château par ces ouvertures, jusqu'à ce qu'ils trouvèrent un huys de fer auquel il y eut de la difficulté à l'ouvrir, et icelui defermé on veit une longue allée taillée dedans le rocher qui les conduit jusques dedans une chambre carrée, et icelle faite dedans la roche; et au bout d'icelle on veit un homme assis et de stature merveilleuse et surpassant la proportion des plus grands hommes de nostre aage, comme celuy qui, eu esgard à la proportion de ses ossements, venoit à quelques huict grands pieds de hauteur, et estoit assis sur une grande pierre tenant sa teste appuyée contre ses deux mains, comme s'il eut dormy. Mais dès aussi tost que l'air eut touché ce corps, il s'en alla en cendres, sauf la tête, que plusieurs manièrent, comme aussy on veit les costes et autres ossements qui faisoyent assez foy de la monstereuse grandeur de cest homme, près lequel on trouva un coffret de boys qui fut ouvert, et en iceluy estoit quelque quantité de linge fort blanc et bien ployé; mais dès incontinent qu'on y toucha, il s'en alla en cendres. La teste et costes de ce géant ont esté longuement en l'eglise de Notre-Dame affin que chacun en eust la veue. Je pense que cest homme si grand estoit là dès les temps des Danois, desquels on sçait y en avoir eu de grandeur monstereuse. »

La ville de Loches était autrefois entourée de murailles. Des diverses portes par lesquelles on y pénétrait il n'en reste que deux, la porte des Cordeliers et la porte Picoys.

Par lettres patentes de novembre 1733, fut créé l'office de lieutenant pour le roi de la ville et communauté de Loches, distinct de la charge de lieutenant du roi au château. Le 21 janvier 1735, Paul-Émile Bracque fut pourvu de cet office, auquel étaient attachés 180 livres de gages.

Capitaines-gouverneurs de Loches.

I. — Adalande (840).

II. — Archalde (965).

III. — Archambauld, vers l'an 1000.

IV. — Lisois de Bazougers, vers 1017-18.

V. — Airard (1044-60). Il est cité dans des chartes de l'abbaye de Marmoutier et de Beaulieu.

VI. — Herbert, chev., seigneur de Rillé (vers 1097).

VII. — Geoffroy Papebœuf est cité dans une charte de Marmoutier de 1102.

VIII. — Gautier Femeau figure dans une charte de Foulques, comte d'Anjou, relative à une redevance perçue sur la terre du Louroux (1121).

IX. — Burdalus est cité, avec Gautier Femeau, dans une charte de l'abbaye de Cormery de 1123.

X. — Hervé de Montbazon (1165-73) est mentionné dans deux chartes de l'abbaye de Baugerais.

XI. — Henri, vers 1176.

XII. — Guy de Vanguinosse (1194).

XIII. — Guillaume d'Azay (1201) figure dans une charte de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, concernant un accord entre Tancrède du Plessis et les religieux de Villeloin. Il fut bailli de Touraine en 1208.

XIV. — Girard d'Athée (1205). Il mourut vers 1215, en Angleterre, où il était capitaine-gouverneur des châteaux de Bristol et de Glocester.

XV. — Guarin de Rocé figure dans une enquête faite par l'archevêque de Bourges vers 1250.

XVI. — Pierre de la Brosse (vers 1260).

XVII. — Berthaud Des Prés, chev. (vers 1280). Il était originaire du Poitou.

XVIII. — Pierre de Voyer de Paulmy (vers 1295).

XIX. — Guillaume de Voyer de Paulmy, fils du précédent (vers 1300). Il épousa Philippe de Laval, dame de Princé, fille de Guy de Laval et de Jeanne de Brienne. Devenue veuve, Philippe de Laval se remaria à Guillaume de Rochefort, vicomte de Douzes.

XX. — Enguerrand de Hesdin, conseiller et chambellan du roi, figure dans une charte de Jean, roi de France, du 25 août 1361, en faveur du Liget.

XXI. — Jean d'Azay (1364-69).

XXII. — Philippe de Voyer (vers 1378).

XXIII. — Guillaume de Maussabré (1380).

XXIV. — Jean de Bueil IV, grand-maître des arbalétriers de France (1387), périt à la bataille d'Azincourt en 1415.

XXV. — Louis de Bourbon, comte de Vendôme (1406-14).

XXVI. — Jean de Bueil V, comte de Sancerre, seigneur de Montrésor (1428), mourut en 1477.

XXVII. — Hugues d'Amboise (1440).

XXVIII. — Pierre d'Amboise, fils du précédent, conseiller et chambellan du roi, marié, en 142., à Anne de Bueil.

XXIX. — Antoine de Guenand des Bordes (1441).

XXX. — Jean Bernard, seigneur de la Motte et du Fort-d'Artannes (1447). Il fut anobli par lettres du mois de janvier de cette année. Il épousa Jeanne de Balan.

XXXI. — Guillaume de Ricarville (1450).

XXXII. — Roland de Lescouet (1461).

XXXIII. — Bertrand de Lescouet (1467).

XXXIV. — François de Pontbriant (1500).

XXXV. — Adrien Tiercelin de Brosses, chev., seigneur de Brosses, chambellan du roi, sénéchal de Ponthieu, capitaine-gouverneur du château de Loches en 1519, mourut à Blois en 1548.

XXXVI. — Joachim de la Châtre, seigneur de Nançay, conseiller et chambellan du roi (1524).

maître des eaux et forêts de France au département d'Orléans, mourut à Lyon le 21 septembre 1546.

XXXVII. — Pierre de la Touche, seigneur de la Ravardière, décédé à Loches au mois d'août 1526. Il était fils de Guillaume de la Touche, Éc., et de Charlotte de Villiers.

XXXVIII. — Jean de Thaix, maître des eaux et forêts de Loches (1547-51), grand-maître de l'artillerie de France, colonel-général de l'infanterie française, décédé en 1553.

XXXIX. — N. des Aubuis de Talvois (1564).

XL. — Claude de la Châtre, seigneur de Nançay, baron de la Maisonfort, capitaine-gouverneur de Loches (1566), lieutenant-général au gouvernement de Touraine, maréchal de France en 1586, mourut le 18 décembre 1614.

XLI. — Louis Brossin de Méré, chev., capitaine de cent hommes d'armes, puis colonel-général de l'infanterie française, nommé gouverneur de Loches le 2 février 1568, mourut vers 1570.

XLII. — Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende et de Sommerive, baron du Grand-Pressigny, maréchal et amiral de France (1574), mort à Paris en 1580.

XLIII. — René de Voyer, vicomte de Paulmy, nommé le 12 avril 1575, décédé en avril 1586.

XLIV. — Charles de Durbois, Éc., gouverneur de Sancerre, capitaine-gouverneur de Loches (1579-80), mourut vers 1610 et fut inhumé dans l'église de Nohant, en Berry.

XLV. — Jean-Louis Nogaret de la Vallette, duc d'Épernon, pair et amiral de France (1580), décédé le 13 janvier 1642.

XLVI. — Bernard de Nogaret de la Vallette, duc d'Épernon, fils du précédent, lui succéda dans le gouvernement de Loches. Il mourut à Paris le 25 juillet 1661.

XLVII. — François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, gouverneur et lieutenant-général de Touraine, fut nommé gouverneur de Loches et de Beaulieu le 12 août 1661. Il mourut le 19 juin 1687.

XLVIII. — Paul de Beauvilliers, fils du précédent, duc de Saint-Aignan, comte de Buzançais, vicomte de Montrésor, pair de France, succéda à son père dans le gouvernement de Loches, en 1687. Il mourut le 31 août 1714.

XLIX. — Paul-Hippolyte de Beauvilliers, fils du précédent, duc de Saint-Aignan, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Loches (1714), mourut le 22 janvier 1776.

L. — Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis de Paulmy, vicomte d'Argenson, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Loches (1776), mourut le 18 septembre 1782.

LI. — Pierre-Eugène-Barnabé de Messey, comte de Briesle, seigneur de Pont-Minard, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Loches (1782-89).

Capitaines et lieutenants du roi.

Guillaume Jouslin, 1369.

Pierre Du Douet, Éc., seigneur de la Cochetière, 1520.

Jean Prevost, Éc., seigneur de la Menardière, 1549.

Antoine Anglerais, dit Chicot, porte-manteau du roi, 1575.

François de Lachel, seigneur de Montalan, 1584.

N. de Montlouis, 1586.

Gaillard de Saint-Pastour de Salern, 1600.

Jean-Gabriel Polastron de la Hillière, nommé le 7 novembre 1601.

Gabriel de Grateloup, baron de Sennevières, décédé en 1650.

René de Boutillon, 1670.

Claude Guesbin de Rassay (1676), décédé en 1707.

Honorat de Baraudin (1707), commissaire provincial de l'artillerie de France.

Louis de Baraudin, fils du précédent, seigneur du Plessis-Savary et de Mauvières (1712).

Louis-Honorat de Baraudin, fils du précédent, fut nommé le 20 mars 1745.

René-Constance-François Dangé d'Orsay, maréchal des camps et armées du roi, 1782.

Jacques-François Mayaud de Boislambert, marié, le 26 janvier 1763, à Marguerite-Charlotte de Baraudin, fille de Louis Honorat, fut le dernier lieutenant du roi à Loches (1789).

Loches était le chef-lieu d'un bailliage et siège royal. Jusqu'en 1620, il y eut une prévôté, dont le titulaire était chargé spécialement de réprimer les crimes et délits commis sur les grands chemins. Cet office fut réuni au bailliage en 1620. Nicole Bertelot était prévôt en 1512; — Guillaume de la Croix, en 1545; — Nicolas Sauvage, en 1547; — René Boulay, en 1589; — Antoine Gaigneron, en 1611; — Charles le Maye, en 1612.

Le premier magistrat du bailliage et siège royal de Loches avait le titre de lieutenant-général. Jean Falaiseau possédait cette charge en 1496; — Jacques de Rennes, en 1505; — Jean Baret, en 1559; — Gilbert Seguin, en 1586; — Gilbert des Roches, fut nommé le 24 mars 1600; — Pierre Dalonneau, le 11 octobre 1602; — François Marchand, le 6 août 1609; — Claude Luthier de la Richerie, décembre 1620; — Émery Dalonneau, le 6 février 1631-1672; — Gabriel Dalonneau, le 23 juillet 1672; — Jean-Jacques Guesbin de Rassay, 1699; — Martin-René-Gilles Guimier, le 3 août 1731; — Adrien-Pierre-Marie Haincque, Éc., 1789.

Voici les noms des magistrats du bailliage et siège royal en 1789 :

Haincque, lieutenant-général.
Pillault, fils, lieutenant de police.
Nau de Noizay, lieutenant-criminel.
Gaboré, lieutenant-particulier civil.
Veneau, lieutenant-particulier criminel.

Luthier, conseiller.
Pillault, père, conseiller vétéran.
Charcellay de Bors, conseiller vétéran.

Gens du roi.

Leroux, avocat du roi.
Potier de la Berthellière, procureur.

La collégiale. — Elle fut fondée, avec l'autorisation du roi Lothaire, par Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, à son retour d'un voyage à Rome, en 962. L'église, bâtie sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, qui avait été élevée par saint Eustoche, au milieu du v[e] siècle, fut consacrée, sous le vocable de Notre-Dame, par Hardouin, archevêque de Tours, en 965. Voici le texte de la charte de fondation :

In nomine summæ Trinitatis et individuæ, ego Gofridus ob meorum antecessorum strenitatem, meique similiter laudibus nullis extollendam, Andegavorum militum generositate potenter comes appositus : Quoniam rerum memoria gestarum quotidie declinentium sensum hominum rite labitur, quatenus meis successoribus omnibusque Sanctæ Dei Ecclesiæ futuris manifestum sit fidelibus, cartulæ hujus inscriptione patefacio quali ordine quantave reverentia in Dei hujusque nomine Genitricis intemeratæ dictam ecclesiam reedifico, quæ primum in Dei Sanctæque Mariæ Magdalenæ honore consecrata fuerat precipere. Ego si quidem quam plurimis optimatum meorum comitantibus, multorum que consentiendo et operando feceram criminum alligatus nexibus veniam petiturus, Romam petii, ibidem que postquam adveni, magnificandi Johannis papæ presentia honorifice : susceptus extiti qui diebus quinque prout alloqui consueverat, me que socios quæ meos divinæ paginæ sententiis observandis, ut pastor alloquutus, die sexta et septima jejuniis, orationibus et vigiliis, pauperumque largis administrationibus, ut criminum allevari mereremur depressionibus, devotionibus summis intentos nos esse precepit, dicens nobis intra cetera, hæc quæ sequuntur verba dominica : eadem mensura qua mensi fueritis remetietur vobis; et iterum : qui parce seminat parce et metet, hiis et aliis roborati sententiis, quæ nobis præceperat Deo administrante, eodem pro nobis incessenter intercedente et pro posse nostro explevimus; in die autem octava in S. Petri Basilica, singulorum quisque quorum meminisse potui sæpedictorum criminum relationem audivit, ineffabiliter ab ejus nostrisque oculis prorumpentibus lacrimis, illic nimirum instinctu divino admonitus, ut spero, mihi præcepit, ut Deus animæ patris mei et Fulconis misereretur, pro quo idem er sacrificium obtulerat, atque meorum maculas criminum abstergeret, et offensione immunem criminali custodiret, meisque pænitendi successoribus spatium præberet.

Quatenus in Domini nostri Jesu Christi, suæ que nomine Genitricis ecclesiam construerem, ut omni tempore secundum Apostolorum numerum XII *canonici deserviant. Præcepit quoque mihi quod si virorum meorum aliqui nobilis vel ignobilis, de rebus sive fisco meo pertinentibus, ut orationum particeps efficiatur, locum ditare voluit, libere concederem, et ut hoc compleretur patenter præciperem. Ipsis quoque canonicis ex sui parte imperarem quod quotidie (præterquam dominicis diebus festivis) pro supradictorum animabus patris mei scilicet, facta cujus aspera formidabilia quæque sibi dixeram, aliorumque missam ac vigiliam decantarent. Hanc autem jussionem gaudente me suscepisse, ut comperit, cum octoginta et duobus astantibus, et rei huic applaudentibus episcopis, ab auctoritate Dei et sanctorum canonum, sancti que Petri apostoli, et sui eorumdem episcoporum circumstantium omnes anathematizavit, et ab omnis ordine christianitatis sequestravit, qui huic perficiendo obedientiæ mihi contradictores existerent, et ecclesiæ res futuras devastare, et stabilitate priori, inæquales reddere presumpserit.*

Sic igitur patris et præoptatæ benedictionis sumpto munere, turpitudinis immensæ fasce levicatus redii, et ut planius hæc rectionique ordine reficerem, gloriosissimo rege Lothario, Ludovici Transmarini filio et Harduino Turonum archiepiscopo ex sua parte litteras attuli, quas Harduinus rebus ut fuerunt iteratis inspiciens non tantum modo Johanni papæ jussioni authenticæ voluntatique spontaneus fautor extitit. Verumtamen hac de causa venerabilem regis presentiam adire me compulit. Qui Loudunum Galliæ XVIII *kal. septembris, invento rege venerabili, Alberone Remensium et Hugone famosissimo marchisio, atque Alberto comite pro me apud eum intercedentibus, pro quo veneram, regiam voluntatem construendique locum, libertatem accepi, et ut locus ab habitatoribus firmius possideatur, liberaliterque obtinuetur, supradictis viris quam plurimis que aliis cernentibus, suum mihi sigillum dedit quod pro magno suscipiens detuli mecum. Verum quia tunc pro illecebris in secularibus patrare non potui, nec adhuc congruentem locum inspexeram huic operi, consilio nunc ingenuorum Lucensium militum in hoc castro Lucas scilicet hanc reedifico ecclesiam, non ut sanctæ Magdalenæ Mariæ primum habitæ orationes neglectui habeantur, sed ut Dei Genitricis, quoniam dignissima longe admodumque manet, ex ea, in loco procerto hoc multum retinetur suffragia præcipue expectantur, et redeunte anni curriculo, modo hospite Sanctæ Mariæ devotione summa festivitas celebretur et ut locus inde venerabilis habeatur, Sanctum ac venerabilem Hermellandum confessorem eidem loco concedo, quem cum*

rebus sibi ab Hildeberto rege datis, aliisque sæculi nobilibus et ignobilibus, eo concedente liberaliter attributis, tempore perpetuo omnium remota dominatione possideant canonici, videlicet potestatem, ecclesias, decimas, sepulturam ac cætera ecclesiis congruentia, terram planam ita determinatam, à parte civitatis usque ad rivulum qui proxime invenitur à parte orientis, usque ad rivulum alium Spinacium descendentem, et Grolatrum a parte Ligeris usque ad Alcyonem; et eisdem fluvius, silva que, quæ inter prata fluviumque sita est eidem potestati pertinet de insulæ pratis quantum eis rusticisque necesse fuerit; ex quarta autem parte silva Tucherriæ terræ de Sarviniaco, in medio Saciaco; in latere alio dono Castenarium montem qui porrigitur Spinaci silvam, terram de Novello, montem Polionum et ejusdem terræ sylvam, Lychimacum, Gysoiæ terram, silvas, rivulos et prata, et utriusque sexus masculos et feminas, huic et supradictæ curiæ pertinentes.

Quoniam autem habitatorum parvus est numerus, in canonicale officium, finito canonico nemo suscipietur, nisi viginti quinque annos habuerit, ut diaconus effectus legere docte et cantare sciant, et canonicus a Johanne papa injunctam obedientiam devote complere valeat. Postquam autem viginti et quinque annos attigerit, in patenti ægretudine prohibeatur, promoveatur ad sacerdotis gradum. Mortuo vere canonico prout sapientius poterunt fratres...... cujus possessio ut loci res adhuc modice augeantur, loco remaneat, nisi quandiu vixerit de suis rebus dando fratribus satisfecerit : qui oblatus Comiti XX *solidos ei tribuat, hæc siquidem dona (quoniam esset simoniacum) non emptionis causa attribuentur. Sed quia loci res tenues sunt, eadem dona sibi proficient; eligo ut sic augeatur, aut ut eorum proprium loci que communitas a comite deffendatur,* XX *solidos sibi præbeantur. Si vero cogente comiti sui, seu pretio prophanus aliquis illatus fuerit, archiepiscopo Turonensi canonici dicant et nisi infra* XL *dies expulsus fuerit, papæ preceptum hoc ostendentes et nuncient et debitum quoque anno persolventes aliquod, sub eo successoribus ejus ab....... tuti permaneant. Si autem ab aliquibus canonicorum terreno sumpto commodo seu alicujus gratia indignus aliquis furtum impositus fuerit ex uno quoque reorum comes, furto comperto,* XL *sol. accipiet, et admodum fratum iniquitator prohibentium, septes dies puniti maneant, sicque reconciliati canonicam non amittant. Hoc nimirum successoribus meis præcipio ut ex Dei genitricisque ejusdem, necnon S. Petri papæ Johannis authoritate authentica execrando prohibeo : utque locus jam possidet atque possessurus est, ejusdemque habitatores, nec ipsi eis aliquo modo res auferant, nec ab aliquo devastari patiantur.* S. GAUFRIDI, FULCONIS, MAURICII, ARDUINI, *archiepiscopi,* ÆCARDI, GOSBERTI, GUIDONIS, ALGERII, MARTOARDI, GEDEONIS, ULGERII, GAUDEBERTI, ADALARDI, VALERII, BERRUGARII, FULCULFI, *terram suam de Moleone post mortem suam loci dantes;* LEONIS, *terram et rupem dantes.*

Le pape Jean XIII accorda à la collégiale le privilège de relever directement du Saint-Siège, ce qui fut confirmé par les papes Innocent II en 1139, Jean XXII en 1316, et Innocent VI en 1360. Les chanoines, pour marquer cette dépendance, devaient payer une rente de cinq sols, que l'on employait à acheter de l'huile destinée à brûler devant le tombeau de saint Pierre.

Par la suite, ils maintinrent fermement leur indépendance de toute juridiction de l'archevêque de Tours et combattirent toute démarche qui pouvait être considérée comme une tentative d'empiétement sur leur privilège d'exemption. Ils poussèrent même les choses jusqu'à prétendre que l'archevêque ne pouvait entrer dans leur église sans leur autorisation. En 1448, Jean Bernard, qui occupait alors le siège de Tours, ayant manifesté l'intention de se rendre à l'église pour y faire ses dévotions et d'aller loger ensuite dans la maison d'un des chanoines qui lui avait offert l'hospitalité, le Chapitre protesta énergiquement. Par acte capitulaire du 24 novembre, il décida que le prélat n'entrerait pas dans la collégiale et il fut défendu à tout chanoine, sous peine d'excommunication, de lui donner le logement. Une sentence des requêtes du Palais, du 27 novembre 1456, décida que les prétentions du Chapitre étaient injustes et déraisonnables, ce qui n'empêcha pas celui-ci de persister dans ce qu'il appelait son droit. Toutefois, quelques mois après, il voulut bien consentir à admettre l'archevêque dans l'église, mais seulement une fois l'an et à condition qu'il n'aurait ni croix, ni anneau, ni rochet, et qu'il ne pourrait se loger dans une maison du cloître. Le 7 juin 1457, l'archevêque Jean Bernard s'étant présenté pour entrer, précédé de sa croix, on la lui fit baisser et l'on fit enlever le tapis qui se trouvait au prie-Dieu où il voulait se mettre à genoux. En 1600, le sieur de Salern, qui commandait dans le château lors de la visite de l'archevêque, fit entrer celui-ci dans l'église et l'autorisa à y exercer les fonctions épiscopales. Les chanoines ne manquèrent pas de protester contre cette violation de leur privilège et portèrent l'affaire devant le Parlement. On ne sait quelle issue eut le procès.

Pendant longtemps, les comtes d'Anjou, successeurs de Geoffroy Grisegonelle, puis les ducs de Touraine exercèrent la suprématie sur la collégiale, qui les reconnaissait comme *abbés.* Ainsi on voit, vers 1180, Henri, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, imposer aux chanoines une sorte

de règlement. Voici la charte qu'il délivra à cette occasion :

Henricus, Dei gratia Angliæ rex, dux Normanniæ Aquitaniæ et comes Andegaviæ. Nullus deinceps ad chori consortium recipiatur, nisi sit honestæ conversationis et talis qui competenter sciat legere et bene cantare et presertim canonicus sicut carta Gaufridi comitis testatur. Nullus ad mandatum nostrum in canonicum recipiatur neque per cantorem instituatur nisi prius inter canonicos de vita et ejus origine ac conversatione notitia habeatur; nec moleste feremus si ob talem causam institutos differatur; æquum enim est ut prius mores noscantur quam beneficium quispiam assequatur. Canonicus de cetero XI *denarios pro distribucionibus lucrabitur in die, videlicet, in matutinis duos denarios, in septem horis diurnis* VII *denarios quos stagium vocant, et illis qui dictum stagium cotidie adempleant,* II *denarios pro vino. Quia vero dictum capitulum olim sub se duos prepositos in Andegavia habebant, et capicerium qui claves thesauri et sigilli gerebat, et capicerius duos clericos habebat et hoc onerosum erat ecclesiæ et eadem ecclesia cantore carebat quo potissimum indigebat; idcirco nos cantorem in ecclesia constituimus qui ea quæ olim capicerius faciebat faciet. Isdem cantor sub se sacristam habebit qui ad nutum ejus signa pulsabit, lampades clarescet, ecclesiam observabit et cantori obediet. Ceterum cantor choro præerit, mancipalisque divino officio dominabitur. Nam et baculus ejus docet qualem ipsum decet esse : innuit etiam judiceriam potestatem quam habet, nam et virga potest et baculus appellari. Virga percutimur et baculo sustentamur. Sustentet ergo et corrigat titubantes ne corruant et dux itineris ne incurrant offendiculum fiat cecis. Indoctos in divino officio, rudes erudiat et milites armis armet novitios quibus in castris Ecclesiæ valeant militare. Nullus absque ejus conscientia divinum deserat officium. Recessurus licenciet, absentes revocet, verbo simul doceat et exemplo qualiter alios in domo Domini oporteat conversari. Quinquaginta solidos de cellario accipiet; prima dimissia quæ dicitur Lesa apud Corneum, quampridem habebat capicerius, erit cantori; habebit et idem cantor insulam quæ prope molendina sita est, et prata ejusdem insulæ, et domos quæ sunt ante insulam, et vineam de Fortibus Terris.*

Voici une autre charte du même roi, contenant, comme la précédente, des dispositions règlementaires. On remarquera que Henri prend dans cette pièce la qualité d'*abbé* et de *patron* de la collégiale. (*Nos vero, qui abbas ecclesiæ et patronus dicimur et sumus*) :

Henricus, Dei gratia Anglorum rex, dux Normanniæ, Acquitaniæ, ac comes Andegaviæ, priori et capitulo de Lochis, salutem. Quoniam propter occupationes negotiorum ecclesiæ prediclæ continue residere non potestis in eadem, ut asseritis, ex quo ipsi ecclesiæ sæpe minus congrue deservitur, idcirco capellanos quinque in ecclesia constituitis qui una cum capellano Sancti Nicholai die noctuque ecclesiæ assidue desservirent et missas ut constitutum est in ecclesia celebrabunt, quorum unus sacrista erit qui ea quæ olim capicerius faciebat ad opus luminaris faciet, eisdem quæ tam de redditibus ecclesiæ contulistis qui inde poterunt debite sustentari. Ceterum aliis capellanis qui nichil de cellario percipiunt tam presentibus quam futuris hoc elargiti estis ut ipsi a modo distribuciones anniversariorum sicut residentes canonici recipiant, ita tamen qui in loco residentes sunt et in diebus festis IX *lectionum ad matutinas, missam et vesperas venire teneantur et in diebus profestis ut consuetum est ad ecclesiam accedant. Vos autem in loco per quatuor menses tantummodo in scolis vero per sex menses in posterum tenebimini residere. Nos vero ad supplicationem vestram qui abbas ecclesiæ et patronus dicimur et sumus, prefatas ordinaciones gratas habemus et eas precipimus inviolabiliter observari. Datum apud Beaufort, anno incarnati Verbi* M° C° *octogesimo primo.*

Dreux de Mello, seigneur de Loches, fit d'importantes concessions à la collégiale, en 1223. Il permit aux chanoines de prendre dans la forêt de Boisauger tout le bois dont ils auraient besoin pour leur chauffage et pour réparer leurs maisons et leurs moulins, à la seule condition de prévenir le garde lorsqu'ils voudraient prendre ce bois et de lui donner chaque fois une bouteille de vin et quatre deniers. Il les exempta des droits de vinage et de terrage et leur concéda les droits de justice, de vente et de péage dans la ville de Loches, à partir de prime, la veille de l'Assomption, jusqu'au lendemain de cette fête. Il décida également que l'homme qui porterait le *dragon* dans les processions serait exempt de la taille de guerre. Par la suite, François Ier étendit cette exemption à deux des charpentiers des moulins de Corbery et des Bans, qui appartenaient aux chanoines, aux bâtonniers du Chapitre et à divers employés de l'église. Au mois de juillet 124[illegible], Dreux, fils du précédent, ratifia ces concessions, qui furent également confirmées par Louis XI, en juillet 1463, par Charles VIII, le 30 juillet 14[illegible], par Louis XII, en juillet 1498, par Henri II, en mars 1547, par François II, en mai 1560, par Henri III, en 1579, par Henri IV, en décembre 1600, et par Louis XV, en novembre 1742.

Par la charte de fondation, le Chapitre était composé de douze chanoines y compris le prieur. Vers 1448, Agnès Sorel obtint du roi la suppres-

sion d'un canonicat dont le revenu fut employé à la création d'une psallette, qui fut approuvée par le pape Nicolas V et par Louis XI. A partir de cette époque, le Chapitre resta composé de dix chanoines et d'un prieur. Celui-ci prit le titre de doyen à partir de 1704. Il y avait aussi dans la collégiale un certain nombre de bénéficiaires : un chantre; quatre chapelains dits hebdomadaires; trois chapelains remplissant les fonctions de diacre; quatre chapiers et deux bâtonniers.

D'après un document provenant des archives de la collégiale, le prieur était installé avec le cérémonial suivant :

Recipitur (prior) isto modo. Postquam prior litteras suas capitulo presentaverit in loco ad capitulandum consueto, ipso postea stante in portallo obviam vadit chori processio in cappis sericis, et ibi stans prestat juramentum. Post hoc induit superlicium et capam sericam, et tunc incipit cantor unam antiphonam de Beata Maria, et regreditur processio in chorum et pulsatur ad omnia signa, et ibidem installatur dictus prior per cantorem in sede priorali; finita antiphona et dicta collecta vadunt in capitulum, et ibidem assignatur ei prima sedes per cantorem, et habet in Capitulo primam vocem et admittunt eum ad osculum pacis.

Le même document indique le cérémonial de réception à l'église, du roi et de l'archevêque de Tours :

Isto modo tenemur recipere dominum regem collatorem nostrum aut dominum comitem Andegavensem fundatorem nostrum, qui est abbas noster. Omnes astulimus in cappis sericis et procedit ei obviam processio usque ad portallum claustri et osculabitur ipse librum Evangeliorum, et pulsantibus omnibus signis, et cantante choro installatur ipse per cantorem. Indutus superlicio et cappa in sede priorali accipit et ipse a nobis viginti solidos ut proprium et communitas ecclesiæ ab ipso deffendatur, ut carta fundationis nostræ testatur.

Recipimus archiepiscopum Turonensem premisso modo excepto quod non vadit ei obviam processio nisi in portallo ecclesiæ, nec vestimus eum cum superlicio nec cappa, nec installatur, nec aliquid accipit a nobis.

Voici une pièce assez curieuse relative aux réceptions des fondateurs de la collégiale. C'est une sorte de procès-verbal de l'installation comme *abbé,* de Charles, dauphin de Viennois et duc de Touraine, le 5 novembre 1418 :

Die sabbati quæ fuit quinta mensis novembris anno Domini MCCCCXVIII *circa horam quartam post meridiem, dominus Karolus delphinus Viennensis et dux Turonensis, unicus filius domini nostri regis, primo applicuit cum sua nobili comitiva in hoc suo castro Locharum pro cujus domini delphini ducis tanquam abbatis hujus ecclesiæ ad causam dicti ducatus honorifica receptione à nobis ut tenemur secundum antiqua hujus ecclesiæ statuta; post deliberationem inter nos super hoc habitum obviam eidem domino in capis sericiis cum cruce, libro evangeliorum et aqua benedicta usque ad barrerias ante portam castri constitutas processionaliter accessimus ipsique domino post modicum temporis intervallum illuc per nos expectato applicanti presentavit dominus prior crucem et librum evangeliorum quos cum magna devotione et reverentia osculatus est; verum quia hora erat tarda dictus dominus ad ecclesiam non declinavit. Sequenti vero die circa horam octavam ante meridiem portalicium dictæ nostræ ecclesiæ cum apparatu predicto et cruce sancta quam in suis gerebat manibus dominus prior adivimus, illucque prefato, domino advento, dominus prior aquam benedictam aspersit ac dictam crucem sanctam porrexit osculandam; et post hæc idem dominus prior genibus flexis dicto domino modum et formam quibus ipse tanquam abbas hujus ecclesiæ erat in ea per nos recipiendus exposuit eidem ex parte capituli humiliter supplicando quanto dignaretur ad honorem Dei et ecclesiæ supradicta statuta in ipsius tanquam abbatis nostri receptione observare et adimplere et quia hiis auditis et prefatus dominus dux se fore promptum et paratum ad predicta statuta observanda denique respondit, dominus prior dictum dominum ducem superlicio prius, deinde capa serica induit et super caput ejus capellum seu almucium griseum imposuit; omnibus peractis et cantantibus choro et organis, pulsantibusque signis, dictus dominus dux et abbas noster cum predicto apparatu et procerum suorum, non modica comitiva dictam nostram ecclesiam introgressus est in qua missam unquam cum dicto suo apparatu in loco sibi per ejus familiares juxta magnum altare a parte sinistra sibi preparato devote audivit; qua missa finita zonam B. Mariæ osculatus est; post cujus deosculationem dominus prior eidem domino nostro abbati notificavit quod causa dictæ suæ receptionis nobis et ecclesiæ nostræ tenebatur in una capa, quo audito idem dominus quod debitum suum faceret benigne respondit.*

L'église collégiale, comme nous l'avons dit plus haut, fut fondée par Geoffroy Grisegonelle. Le prieur Thomas Pactius la rebâtit en grande partie avant 1168. Les voûtes pyramidales ou *dubes* qui couvrent la nef donnent à l'édifice une physionomie originale. Il n'existe en France que de très rares exemples de ce singulier système. Trois des chapelles absidales paraissent

appartenir à la construction primitive, c'est-à-dire au xe siècle. Le porche est extrêmement curieux. Il est orné d'une foule de figures symboliques ou fantastiques merveilleusement sculptées. Un petit monument de forme cylindrique et portant divers motifs d'ornementation attire spécialement les regards. C'est un ancien autel païen que l'on a approprié à un usage catholique, en y creusant un bassin destiné à recevoir de l'eau bénite.

Les voûtes de la collégiale furent réparées en 1720. On y dépensa 8,000 livres.

Avant la Révolution on comptait dans l'église neuf autels, dédiés à saint Pierre, à saint René, à saint Roch, à saint Hermeland, à saint Louis, à sainte Marguerite, à saint Nicolas, à la sainte Vierge, et au Crucifix.

En faisant des réparations, en 1839, on a découvert une chapelle souterraine qui était dédiée à saint Martin et que l'on avait comblée en 1793. Des peintures à fresque ornaient les murailles et l'on remarquait, aux extrémités des voussures, les armes de France.

Aujourd'hui, une des chapelles collatérales est dédiée à Notre-Dame-Auxiliatrice; l'autre est sous le vocable de Notre-Dame-de-Beautertre. Dans cette dernière, on voit, au-dessus de l'autel, une niche dans laquelle se trouve une statuette que l'on vénérait, avant la Révolution, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Beautertre, paroisse de Mouzay. Un reliquaire, placé dans la chapelle de Notre-Dame-Auxiliatrice, contient une des ceintures ayant appartenu, d'après la tradition, à la sainte Vierge, et qui aurait été apportée de Constantinople par Charles le Chauve. Cette relique était exposée le jour de l'Invention de la Sainte-Croix et à la fête de l'Assomption. On la présentait aux rois qui venaient à Loches, ainsi qu'au baron de Preuilly, qui avait obtenu ce privilège par la concession qu'il avait faite aux chanoines d'un droit sur la terre de Limeray, relevant de sa baronnie. Le 16 novembre 1778, le Chapitre envoya à l'évêque de Chartres, pour être remis à la reine, alors enceinte, un ruban brodé d'or et que l'on avait fait toucher à la ceinture de la sainte Vierge.

Cette relique, qui avait été sauvée par un prêtre, à l'époque de la Révolution, fut vérifiée et reconnue par un procès-verbal daté du 10 thermidor an XI. En 1838, Mgr de Montblanc, archevêque de Tours, autorisa le curé de Saint-Ours à l'offrir, comme par le passé, à la vénération des fidèles.

Des indulgences furent accordées par plusieurs papes à ceux qui visiteraient l'église à certaines fêtes, notamment par Nicolas IV, en 1289, par par Clément V, en 1306, et par Grégoire XI, en 1377.

Parmi les tombeaux qui se trouvaient autrefois dans l'église collégiale, on doit citer tout d'abord celui d'Agnès Sorel, décédée à Jumièges le 9 février 1449 (V. *Sorel* [*Agnès*]). Il était placé au milieu du chœur. L'inscription suivante était gravée sur le rebord du socle :

† Cy gist noble damoyselle Agnès Seurelle en son vivant dame de Beaulté de Roquesserié d'Issouldun et de Vernon sur Seine, piteuse envers toutes gens et qui largement donnoit de ses biens aus églises et aus pouures, laquelle trespassa le ixe jour de fevrier l'an de grace m.cccc.xlix. Priies Dieu pour lame delle. Amen.

A la tête du tombeau était une autre inscription qui fut composée par Jacques Millet :

Fulgor appolineus rutilantis luxque Dianæ,
Quam jubaris radii clarificare solent,
Nunc tegit Ops, et opem negat atrox Iridis arcus,
Dum furiæ primæ tela superveniunt.
Nunc elegis dictare decet planctuque sonoro,
Lætitiam pellat turtureus gemitus.
Libera dum quondam, quæ subveniebat egenis,
Ecclesiis que modo cogitur ægra mori.
O mors sæva nimis, quæ jam juvenilibus annis,
Abstulit a terris membra serena suis.
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores,
Effundendo preces; quas nisi parca sinit.
Quæ titulis decorata fuit, decoratur amictu,
In laudis titulum picta Ducissa jacet.
Occubuere simul sensus, species et honestas,
Dum decor Agnetis occubuisse datur.
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum specie mors miseranda rapit.
Præmia sunt mortis, luctus quærimoniæ, tellus;
Huic ergo celebres fundite, quæso, preces.

Les vers suivants étaient gravés sur une plaque de cuivre fermant une niche pratiquée dans un des piliers du sanctuaire et dans laquelle était déposé le cœur d'Agnès :

Hac jacet in tomba simplex mitisque columba
Candidior cignis, flamma rubicandior ignis,
Agnes pulchra nimis, terra latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus mulieris.
Belallœque donum, nemus adstans Vincennarum.
Rexit et a specie nomen suscepit utrumque.
Sereriamque Roquam, Vernonis et utique gentem
Ac Issoldunum regimen dedit omnibus unum.
Alloquiis mitis, compescens scandala litis,
Ecclesiisque dabat et egenos sponte fovebat.
Illi Seurellæ cognomen erat domicillæ.
Et non miretur quis, si species decoretur
Ipsius est ipsa quoniam depicta Ducissa.
Hoc factum sponte, certa ratione movente
Pro laudum titulis, meritorum sive libellis.
Hic corpus : reliquia sunt Gemeticis inhumata.
Illam cum sanctis in fronum vita perennis.
Mille quadraginter, quadraginta novem tulit annus,
Nona die mensis hanc abstulit inde secundi,
Palmis extensis, transivit ab ordine mundi.

Sur une table de cuivre placée au-dessus de

la balustrade du sanctuaire, étaient gravés les vers accrostiches qui suivent :

Astra petit mol *Grato cœlico*	*lis*
Nulla sub æthere *Ejusnam que De*	*o*
Simplex alloqui *Sacris Ecclesi*	*is*
Eripuit pari *Venarum peri*	*ter*
Rexit Verno *Effleat hinc om*	*nis*
Lamina Belat *Leta per hanc vi*	*tam*
Et Roquesereri *Illi propiti*	*a*
Quam pingi volu *Nam titulis decu*	*it*
Anno mille *Cum quadracente*	*no*
Nona dies febru *Prosint spiritu*	*i*
Agnes redimita que flo *Hanc credo vigere deco*	*re*
Thalamo permansit ima *Placuit sublimi ori*	*go*
Et egenis subvenien *Et libera munera dan*	*do*
Animam mors atque cruo *Solitum prestare deco*	*rem*
Issolduni quoque gen *Ipsam populus morien*	*tem*
Vincennarum comitan *Tenuit turrim resonan*	*tem*
Fuit illi subdita ju *Sic virginis optio pu*	*re*
Ratio de jure Ducis *Ornari talibus ip*	*sam*
Simul et quadrage *Decessit ab ore sere*	*no*
Vita cum sanguine mo *Qua sæpe precamina vo*	*vit*
Et si defuncte nomen cognovere cu *Metrorum primas tredecim conjunge figu*	*ras*
Flamma Rubi Moysi Sinai, Mons, janua cœl *Astrea, Lucifera virgo, memento me*	*i*

Sur une autre plaque de cuivre on lisait cette inscription :

Quinto idus februarii, seu nono quoque dies ejusdem mensis fieri debet anniversarium solemne quot annis pro nobili domicella Agnetæ de Seurelle, domina dum viveret de Beaute, de Roquesseries, d'Issoudun et de Vernon-sur-Seine, quæ dedit nobis duo millia scutorum auri, de quibus empta fuit terra de Fromenterau cum terra de Bigorno, pro fundatione missæ perpetuæ puerorum et quatuor obitu rum seu anniversariorum solemnium pro ejus animæ salute; ad cujus requestam fundati sunt pueri; quæ etiam dedit nobis crucem de auro cum aliis jocalibus; dedit que plurima pretiosa vestimenta ecclesiastica.

Parmi les dons rappelés par cette note était une statue de vermeil représentant sainte Marie-Madeleine et qui portait cette inscription :

« En lhonneur et révérence de Sainte Marie-Madelaine, noble damoyselle Mademoiselle de Beauté a donné c'est ymaige en ceste église du Chasteau de Loches, auquel ymaige est renfermée une coste et des cheveux de ladicte Sainte, l'an 1444. »

Cette statue a disparu à la Révolution.

Le sentiment dominant chez les chanoines de Loches ne fut pas celui de la reconnaissance. Dès le règne de Louis XI, oubliant la générosité qu'Agnès Sorel avait montrée en leur faveur, ils demandèrent que son tombeau fût enlevé de leur église, sous prétexte que ce souvenir de la maîtresse d'un roi blessait les regards et la piété des fidèles. Louis XI ayant répondu qu'il pourrait accueillir cette requête si les solliciteurs consentaient à restituer tout ce qu'ils avaient reçu de leur bienfaitrice, le Chapitre ne crut pas devoir insister.

En 1772, les chanoines renouvelèrent leur demande, en invoquant, cette fois, d'autres motifs. Voici la lettre qu'ils adressèrent au duc de la Vrillière, ministre secrétaire d'État :

« Monseigneur,

« Les doyen, chanoines et Chapitre de l'église royale de Loches vous remontrent très humblement qu'occupés depuis plusieurs années à faire dans leur église des décorations qui facilitent et assurent la décence du service divin, ils désireraient transférer de leur chœur le tombeau en marbre noir d'Agnès Sorel, pour le placer dans une chapelle latérale de la nef, où il serait dans la même évidence. Ce tombeau, ainsi qu'il est aisé de le vérifier par le plan intérieur de leur église que les suppliants ont fait lever et qu'ils joignent ici, par sa longueur et sa largeur, gêne infiniment le service. Il ne laisse que trois pieds de passage de chaque côté, empêche, comme il est nécessaire dans bien des cérémonies, trois ecclésiastiques revêtus d'ornements de marcher de front, et fait courir les risques déjà multipliés de gâter les chapes ou autres habillements sacerdotaux, soit par le froissement du dit tombeau, ou par celui des personnes qui sont assises dans les basses chaires.

« Les supplians, Monseigneur, aussi reconnaissants que leurs successeurs, ne croient en aucune manière manquer à la mémoire de leur bienfaitrice, en demandant cette translation. Son cœur est incrusté dans un pilier intérieur du sanctuaire et couvert d'une plaque de cuivre sur laquelle sont inscrits ses qualités et ses dons. Aucun titre, d'ailleurs, de leurs chartes n'annonce qu'Agnès Sorelle ait demandé cette place

au milieu du chœur pour son tombeau; il n'y a même aucune certitude que son corps y soit déposé. Celle qu'ils lui destinent dans une chapelle cotée sur le plan, à la lettre U, paroît disposée pour le contenir, et, par son évidence dans toute l'église et ses décorations en sculpture, marqueroit la même gratitude du Chapitre. Ils offrent de faire graver sur une pierre de marbre, en place du tombeau, le motif et l'année de la translation.

« Par toutes ces considérations réunies, Monseigneur, les supplians osent, avec toute confiance, recourir à votre puissante protection auprès du roi, pour en obtenir l'autorisation et la permission qu'ils sollicitent. Ils ne cesseront de faire les vœux les plus ardents pour la conservation de Sa Majesté et la prospérité de votre Grandeur.

De Baraudin, doyen; Drouet de Chalus, chantre; L. Gaultier de la Pommeraye, Vaillant, Boullay, de la Faure, Betolin, Marchant, de la Fanerie, Gobreau, Turzalut. »

Le 25 décembre 1772, le duc de la Vrillière présenta à Louis XV une note dans laquelle il approuvait la requête du Chapitre.

Le roi, après avoir lu cette note et le mémoire que l'on y avait joint, écrivit dans la marge : NÉANT ; LAISSER CE TOMBEAU OU IL EST.

Les chanoines furent plus heureux en 1777. Louis XVI leur accorda l'autorisation de déplacer le tombeau pour le mettre dans la nef. L'exhumation eut lieu le 5 mars 1777, en présence de tout le Chapitre, de Jacques-François Mayaud de Boislambert, lieutenant du roi au château, du lieutenant-général Haincque, de Benoist, lieutenant de police, de Musnier, lieutenant particulier civil, de Veneau, lieutenant particulier criminel, de Pothier de la Berthelière, procureur du roi, et autres fonctionnaires. Voici la partie principale du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion :

« Le dit tombeau en marbre noir qui couvrait la sépulture d'Agnès Seurelle a été porté dans la nef de la dite église ; ensuite on a percé un caveau qui était sous le dit tombeau et qui avait sept pieds de longueur, deux pieds quatre pouces de largeur d'un bout, un pied dix pouces de l'autre et trois pieds de profondeur, sous sa voûte en pierre tendre, et s'y est trouvé un premier cercueil de bois, un second de plomb et un troisième de bois renfermé dans les deux premiers, et tous les trois pourris, à l'exception de quelques fragments de lames de plomb en parties consommées ; dans lequel troisième cercueil étaient la mâchoire inférieure, les deux os maxillaires de la mâchoire inférieure, les dents bien conservées, les cheveux absolument sains, comme ceux d'un cadavre récent, et le reste du corps en cendres, suivant l'explication qui en a été présentement donnée par le dit sieur Henry, docteur en médecine, et ne s'y est trouvé aucuns effets, inscriptions ni médailles. Les dits ossements, chevelure et cendres, ont été ramassés avec soin, placés dans une urne ou pot de grès couvert d'une brique, et transferés processionnellement sous le dit tombeau de marbre noir, que les dits sieurs du Chapitre ont fait réédifier à l'instant dans la dite nef, à main droite en entrant, et ensuite les dits sieurs du Chapitre ont chanté solennellement les suffrages des morts pour le repos de l'âme de la dite Agnès Seurelle. »

En 1794, le tombeau fut ouvert et on déposa dans le cimetière voisin l'urne qui contenait les restes d'Agnès Sorel. Plus tard, le représentant du peuple, Pocholle, se fit représenter l'urne, et, après y avoir pris des mèches de cheveux et quelques dents, la remit à la place qu'elle occupait.

Le 16 décembre 1801, par l'ordre de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, cette urne fut déposée à la sous-préfecture. On rassembla les débris du mausolée, qui avaient été dispersés, et, en 1806, on put rétablir le monument tel que nous le voyons aujourd'hui et sur lequel on ajouta cette nouvelle inscription :

Les chanoines de Loches, enrichis de ses dons,
Demandèrent à Louis XI
D'éloigner un tombeau de leur chœur.
J'y consens, dit-il, mais rendez la dot.
Le tombeau y resta.
Un archevêque de Tours, moins juste,
Le fit reléguer dans une chapelle.
A la Révolution il fut détruit.
Des hommes sensibles recueillirent les restes d'Agnès.
Et le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire,
Releva le mausolée de la seule maîtresse de nos rois
Qui ait bien mérité de la patrie
En mettant pour prix à ses faveurs
L'expulsion des Anglais hors de la France.
Sa restauration eut lieu l'an M DCCC VI.

Dans la grande nef de l'église, du côté gauche, se trouvait le tombeau de Raoul de Préaux, seigneur de la Charpraye, et d'Eustache, sa femme. Ce monument est ainsi décrit dans une lettre adressée par l'abbé de Baraudin à D. Housseau. en 1778.

« Il existe dans cette église un très beau mausolée incrusté dans l'épaisseur du gros mur de la nef, à gauche, en entrant, et qui en saillit de deux pieds. Ce mausolée a trois pieds de profondeur sur sept de longueur et s'élève en vouste jusqu'à douze pieds. Il contient deux grandes statues de pierre, couchées, qui représentent messire Radulphus de Perellis, écuyer, seigneur de la Charpraye, ayant à son côté trois poires de bon-chrétien, et de dame Eustache, sa femme. qui, en 1343, fonda dans la dite église une chapelle qui a pour titre, dans les actes de fondation. *Capelliana de Prœliis*. Autour des deux statues sont représentés les dix chanoines et le doyen. faisant la cérémonie des funérailles. »

Sur un autre point, près du chœur, on voyait

la tombe de Roland de Lescouet, seigneur de Grillemont et capitaine-gouverneur de Loches (pour l'épitaphe, V. l'article *Grillemont*, t. III, p. 252), et celle de Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, marquis d'Humières et baron de Preuilly, décédé à Azay-le-Féron le 2 novembre 1648.

Voici une inscription qui se trouve encastrée dans la muraille à la troisième travée de l'église :

Cy devant gist le corps de vénérable
Et discret maistre Francoys
Marcadet en son vivant pretre
Chantre et chappelain
Ordinaire du roy, chantre et
Chanoine de l'église de ceans et
Curé de N° Dame de Courgon
Qui deceda le 16° jour de juillet.
1556. Priez Dieu pour son ame.

Autre inscription :

Mil quatre cent soixante sept, funda maistre Loys Furet, chanoine en l'église de ceans, une anniversaire pour luy et des ceans au jour et feste de St Loys. Dieu leur auctroye Paradis.

Le 16 octobre 1466, Pierre Furet, curé de Villebernin et frère de Louis, mentionné dans l'épitaphe ci-dessus, avait légué à la collégiale ses salières, cuillères et autres garnitures de table, le tout en argent, pour réparer les deux *bras d'argent* de saint Hermeland et de saint Vincent.

Une plaque de marbre noir, fixée à la muraille dans la nef de gauche, porte cette inscription :

†
A LA MÉMOIRE
DE VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE
MESSIRE PIERRE JEROME ROCHER
ANCIEN CURÉ DE LA VILLE ET PAROISSE DE LOCHES
CHANOINE DE ST MEXME DE CHINON
SUPERIEUR DES VIANTAISES DE BEAULIEU
AUMONIER DES FRANÇAIS
PRISONNIERS EN ANGLETERRE
PENDANT LES GUERRES
DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE
CONFESSEUR DU ROI LOUIS XVIII
QU'IL ASSISTA DANS SES DERNIERS MOMENTS
IL DÉCÉDA A PARIS LE 1er DÉC. 1828
DANS SA 78e ANNÉE.

L'inscription suivante se trouve dans la chapelle des Morts :

En mémoire
de
Louis-Philippe Goubeau
conseiller Nre à la cour rle de Paris
et Philippe, ingénieur au corps royal
des ponts et chaussées.
Cette chapelle a été restaurée
Par la piété de leur épouse et mère
M.DCCCXLIII
Priez Dieu pour leurs ames.

Au-dessus du maître-autel de cette église on remarque un magnifique tableau dû au pinceau de David Teniers jeune, et représentant l'Assomption de la sainte Vierge. Ce tableau porte la date de 1663.

Une des cloches de la collégiale provient de la tour Saint-Antoine, d'où elle fut apportée le 25 février 1826. On y lit cette inscription :

Au nom du père du fils et du saint Esprit, j'ai été bénite au mois de juin de l'année 1745, par Me Gilles-Nicolas Fredureau, prêtre, curé de cette paroisse de Saint-Ours, et nommée Honorée-Élisabeth par Messire Jean-Honorat de Baraudin, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, et dame Élisabeth Marcaile, veuve de Messire Pierre-Auguste de Rozée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mes parrain et marraine, aux soins de Mrs Albert Musnier, lieutenant particulier, Gabriel Haincque, élu en l'élection, Daniel Dubrac, notaire royal, et Pierre Dumont, marguilliers de cette paroisse. N. Mutil, P. Barret et Pierre Quentin m'ont fait.

Les chapelles suivantes étaient desservies dans la collégiale avant la Révolution :

CHAPELLE DU CRUCIFIX. — Elle fut fondée vers 1519, par Olivier Besnard, prêtre, à la charge d'une messe par mois pour le repos de son âme. Pour cette fondation il légua une maison qu'il avait fait bâtir près du château et diverses rentes assignées sur les domaines de Launay, paroisse de Perrusson, de Cheverle, paroisse de Manthelan, et du Fresne, paroisse de Ferrières-Larçon. Olivier Besnard, neveu du fondateur, fut le premier chapelain. Il mourut le 24 juin 1570 et eut pour successeur Jean Richard. — Guillaume de Neuilly possédait ce bénéfice en 1593; — Émery de la Porte, en 1673; — Étienne Vallée, en 1688; — Joseph Samain, en 1774-89.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE, ou DES MARDEAUX. — Elle fut fondée le 13 octobre 1389, par Raoul Cibot, chanoine, à la charge par le chapelain de célébrer trois messes par semaine et de dire des prières sur la fosse du fondateur à la fin de chaque office. Joseph Samain en était titulaire en 1789.

CHAPELLE DE SAINT-MATHURIN, OU DU SAINT-SÉPULCRE. — Elle fut fondée en 1375, par Jean du Teilleul, Éc., et Perrote, sa femme. D'après l'acte de fondation « ils donnent pour la dota« tion 10 livres de rente, la métairie de la Bezil« lère (paroisse de Saint-Senoch) avec ses dépen« dances, rentes, droit de justice haute, moyenne « et basse d'une valeur de 20 livres de rente, la « dime de Fléré, tenue à foi et hommage du sei« gneur de Monthenaut, trois arpents de vigne à « la fontaine du Vivier, deux arpents de pré dans « la prairie de Mauvière, un muid de froment de « rente dans la paroisse de Vou, etc..., à la « charge par le chapelain de dire ou faire dire « chaque semaine une messe de St Mathurin et

« une du S[t] Sépulchre pendant la vie du fonda« teur, et des Morts après son trépas; de plus, « une messe à notes tous les jours au point du « jour, les dimanche, lundi, mercredi et ven« dredi, le jeudi du S[t] Esprit et le samedi de « N. D. avec un suffrage de N. D. et l'oraison « *Concede nos* pendant leur vie, et après leur « décès un suffrage des Morts et l'oraison *Inclina* « *Domine*. Avec l'aspersoir on jettera de l'eau « bénite sur leur sépulture. Les fondateurs pres« crivent aux chapelains la résidence quotidienne « et imposent une retenue de 20 sols par chaque « défaut de messe. De plus, ils donnent 9 livres « de rente assignée sur l'hôtel de Jean de Sep« mes, paroisse de S[t] Senoch, pour payer 2 de« niers à chacun des trois clercs qui aideront « à chanter la messe. En outre, ils donnent « au Chapitre la dime qu'ils percevaient à S[t] « Pierre de Perrusson et une pippe de vin de « rente, à la charge d'un anniversaire perpetuel « au grand autel le lendemain de la S[t] Michel. « Ils se réservent le droit de patronnage, qui ap« partiendra après leur mort au prieur du Cha« pitre. »

Jean-Jacques Barbier fut le dernier titulaire de cette chapelle (1789).

Chapelle de Piamia. — Elle fut fondée en 1403 par Jean Moreau, prêtre, et attachée à la création d'un diaconat appelé *Piamia*. Le titulaire « était « tenu de faire l'office de diacre à son tour, en « sa semaine, aux messes du roi et des fêtes an« nuelles, au grand autel. De plus, il devait dire « une messe par semaine pour le fondateur, ses « parents et ses amis, à l'autel de S[t] Maurice, « et réciter, pendant l'élévation de la sainte hos« tie, sur le lieu de la sépulture de Jean Moreau, « une antienne de l'office des Morts. » — Gilles Quentin était titulaire de cette chapelle en 1599. Il fut condamné, par la justice du Chapitre, à vingt-quatre heures de prison et à jeûner au pain et à l'eau les lundi, mercredi et vendredi, pour avoir frappé, pendant l'office, Martin Verger, chapelain de Prime. Silvain Rabier, chapelain de Piamia, mourut en 1702. — Ce bénéfice appartenait à Louis Samain en 1778.

Chapelle de Prime. — Elle fut fondée en décembre 1379, par Hervé Calin, chanoine. Guimard Calin, frère du fondateur, fut le premier chapelain. Martin Verger en était titulaire en 1599; — Jacques Arnaud, en 1778; — Paul Gaston, en 1789.

Chapelle des Morts. — Raoul Maulgontier, chapelain, mourut le 13 décembre 1466. Il avait donné à la collégiale un calice de vermeil et une châsse pour les reliques de saint Gilles, de saint Germain et de saint Sulpice. Charles Deschamps en était titulaire en 1627; — Jacques Prudhomme, en 1664; — Étienne Arnault, en 1778.

Chapelle de Notre-Dame-du-Fief. — Elle fut fondée, en 1352, par Pétronille, veuve de Jean Habert et femme de Gilles Lemaye. Une dime, perçue dans les paroisses de Perrusson et de Beaulieu, y était attachée. Elle formait un fief, relevant du château de Montrésor, à foi et hommage lige, quinze jours de garde et une livre de cire neuve, à muance de chapelain. C'est ce qui résulte d'aveux rendus, le 2 octobre 1483, à Antoine de Villequier, seigneur de Montrésor; le 21 janvier 1625, à Henri de Bourdeilles, et, le 11 juillet 1701, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. — Jean des Ombres était titulaire de cette chapelle en 1483; — Michel Cruchon, en 1565; — Toussaint Contant, en 1625; — Nicolas Arnault, en 1701; — Jean-François-Nicolas Le Gallet, en 1778.

Chapelle de Saint-Martin. — Elle fut fondée vers 1498, par Gilles Villain. Ses revenus furent augmentés en 1502, par le don de diverses rentes, fait par la veuve de Jean Villain. Ces rentes étaient assignées sur le clos de Juche, sur une maison située dans l'île Sainte-Marie et sur des terrains situés à Manthelan. Pierre Moreau en était chapelain en 1543.

Chapelle de Notre-Dame-des-Martyrs. — Elle fut fondée au mois d'avril 1232, par Dreux de Mello, seigneur de Loches, qui affecta à la dotation le tiers de la dîme d'Orfeuil, et une rente de huit livres tournois à prendre sur le péage de Loches. Guillaume de Saint-Prix, frère de Dreux de Mello, donna son consentement à cette fondation, qui fut approuvée, en 1255, par une charte du roi Louis IX. Voici le texte de cette charte dans laquelle se trouve reproduite celle de Dreux de Mello, de 1232 :

Ludovicus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos litteras Droconis de Melloto, quondam domini Lochiarum sigillo ipsius et sigillo Guillelmi domini S. Prisci fratris sui sigillatas vidimus in hæc verba :

« *Omnibus presentes litteras inspecturis ego Droco de Melloto, dominus Locharum, salutem in vero salutari, quia scriptum est quod fides sine operibus mortua est bonum est, et jucundum cuilibet diem messionis extremæ per opera misericordiæ prevenire et eternorum intuitu seminare in terris quod reddente domino cum multiplicato fructu recolligere valeat in cœlis; hæc igitur opera caritatis ego Droco de Melloto attendens pro redemptione animæ meæ et animarum parentum meorum tam vivorum quam mortuorum in Ecclesia B. Mariæ de Lochis, de consensu Guillelmi, domini Sancti Prisci, fratris mei, et prudentorum virorum consilio et assensu ejusdem ecclesiæ capituli unam capellianam constitui in honore B. virginis Mariæ a me et successoribus meis prudgendam et in bono statu firmiter observandam. Hujus autem constitutionis talis est series quod predictæ capellianæ dedi et concessi tertiam partem totius decimæ suæ de Aurifolio*

et octo libras Turonensis monetæ de pedagio meo de Lochis annuatim supradicto capitulo ab illo qui ipsum pedagium recipiat sine contradictione aliqua persolvendas; volo etiam et concedo ut quicumque pedagium de Lochis ex parte mea et successorum meorum recipiet erga dictum Capitulum per bonos teneatur plegios illas octo libras absque ulla calumpnia reddere Capitulo supradicto, ita quod medietas dictorum denarium ad Pascha domini, et alia medietas ad festum S. Michaelis post veniens persolvetur.

« Item noverint universi quod prior et Capitulum ejusdem ecclesiæ divinæ pietatis intuitu et precum mearum interventu ad augmentum ejusdem capellaniæ mihi concesserunt duos bladi modios, scilicet octo sextarios frumenti et octo sextarios siliginis, et octo sextarios ordei, de quibus medietas in Nativitate Domini, et alia medietas in festo S. Johannis Baptistæ ei qui dictam capellianam habebit a dicto Capitulo annuatim de suo est cellario persolvenda scilicet tantum de uno blado quantum de alio.

« Item omnibus notum volo fieri quod donationem et institutionem ejusdem capellianæ et omnium redditum ad capellianam prout superius dictum est assignatorum priori et capitulo ejusdem ecclesiæ penitus resignavi ut dictæ capellianæ sicut aliis capellaniis suis provideant prout melius viderunt expedire. Et capellanus qui ibidem receptus fuerit a priore et capitulo ad altare B. Mauricii in eadem ecclesia constitutum, de Beatæ virginis missam sicut dictum est superius celebrabit, ad cujus celebrationem singulis diebus et in choro ejusdem Ecclesiæ ad omnes alias horas tenebitur nisi infirmitate vel alia necessitate competenti fuerit impeditus. Quod ut ratum et inviolabile permaneat nos, scilicet Droco et dominus Guillelmus, frater meus supradictus, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine dignum duximus roborare. Actum anno Domini M°CC° *tricesimo secundo, mense aprilis. »*

Nos autem premissa omnia prout superius continentur intuitu pietatis et pro remedio animæ nostræ volumus, concedimus ac etiam confirmamus, salvo jure in omnibus alieno. In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum apud Loudunum anno Domini millesimo CC° *quinquagesimo quinto, mense octobris.*

CHAPELLE DE SAINT-MICHEL. — Elle fut fondée, en 1365, par Pierre Beaucousin, chanoine, qui obtint des rois Charles V et Charles VI des lettres d'amortissement pour les biens qu'il donna successivement pour cette fondation (1365-67). Les lettres de Charles V portent que la remise de l'amortissement est accordée, à condition, pour le chapelain, de célébrer pour Louis, duc d'Anjou et de Touraine, une messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et une messe des Morts après son décès, et ce à perpétuité. Au mois de février 1385, Pierre Beaucousin augmenta, par son testament, les revenus de la chapelle. Il imposa au titulaire l'obligation « de célébrer ou faire célébrer deux grandes messes par an, au grand « autel, dont l'une le lendemain de la Circoncision, l'autre, le mercredi des Cendres, et de « distribuer à chacun des assistants, aux dites « messes, une pinte de vin, un pain et deux « sols six deniers d'argent. »

Pierre Beaucousin fut inhumé dans la collégiale, devant l'autel du Crucifix.

Simon Poullet était chapelain de Saint-Michel en 1476; — Étienne Foucher, en 1778.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-BROSSE. — Elle fut fondée, à l'autel du Crucifix, par Pierre de Brosse, prêtre, « à la charge, par le titulaire, de « célébrer ou faire célébrer quatre messes par « semaine pour le repos de l'âme du fondateur « et de ses parents, savoir, une le lundi, une le « mardi ou mercredi, une le vendredi et l'autre « le samedi de Notre-Dame. » Il donna une cloche qui fut placée dans le clocher au-dessus du chœur et que l'on devait sonner deux fois avant chacune des messes.

Joseph Guillet était titulaire de cette chapelle en 1778.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-POIVRE. — On ignore l'époque précise de sa fondation. Elle est mentionnée pour la première fois dans un titre de 1473. Des legs importants furent faits à cette chapelle, par Jean de Combes, en 1505, et par Girard Gerault, en 1510.

CHAPELLE DE SAINT-LOUIS. — Elle fut fondée, le 16 février 1550, par Louis Viau, chanoine, qui légua, pour cette fondation, un arpent de pré au Beugnon, une rente en grains, due par les Petits-Champs, paroisse de Betz, et divers terrains situés dans la même paroisse. Le chapelain devait célébrer une messe des Cinq-Plaies tous les vendredis, et une messe de la Vierge, un samedi par mois.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME. — Elle fut fondée, le 20 avril 1293, par Geoffroy de Loches, chanoine de Loches, et plus tard sous-chantre de Bayeux. Il donna, pour cette fondation, une vigne située à la Morinière, une cave en roc près de la Porte-Poitevine, et une somme de cent livres. Le chapelain devait célébrer la messe tous les jours.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE. — Sa fondation est due à Jean de Melice du Bois, chanoine de Loches (1344). Le chapelain était tenu de célébrer quatre messes par an, dont une au jour de l'anniversaire du fondateur. Cette chapelle avait une part dans la grande dîme de Chambourg.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE. — Elle fut

fondée, au xve siècle, par Benoît de Saint-Benoît. Elle possédait une rente sur la métairie de l'Écotière, paroisse de Mur, en Berry. Au xviiie siècle, elle était réunie à la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste.

Chapelle de Saint-Roch. — Elle fut fondée, le 23 septembre 1593, par Jean Dudouet, Éc., seigneur de la Bretaudière.

Chapelle de Notre-Dame-des-Mamineaux. — Elle fut fondée, en 1494, par Joseph Mamineau, chanoine. Albert Bataille, prieur de Truye, en était titulaire en 1730. — Charles-Albert Touchard, en 1747. — René-Germain Pottier, en 1789.

Chapelle de Sainte-Marguerite. — Unie à celle de Saint-Jacques en 1661. Elle fut fondée, en 1422, par N. Thevenon, veuve de Jean Martineau. Pierre Ringuet fut le premier chapelain (1422). Guillaume Gonneau possédait ce bénéfice en 1554.

Chapelle de Saint-Blaise. — Elle fut unie à celle de Piamia en 1422.

Chapelle de Préaux. — Elle fut fondée dans l'ancienne chapelle Saint-Louis, en 1343, sous le vocable de Notre-Dame, par Raoul de Préaux, Éc., seigneur de la Charpraye, du consentement de son fils aîné, Guillaume, professeur ès-lois. Pour cette fondation, il donna sa dîme de Parçay, dans la paroisse de Saint-Georges-sur-Cher, dix livres de rente sur sa métairie de Courchamp, deux arpents de vigne à Beaulieu et une rente de deux muids de blé. Le droit de nomination du chapelain était réservé aux seigneurs de la Charpraye. Le chapelain devait « célébrer tous les jours une « grande messe à notes, pour laquelle il était assisté de quatre clercs, qui recevaient chacun « deux deniers, à savoir, le lundi des Trépassés, « le mardi de Notre-Dame, le mercredi des Trépassés, le jeudi du Saint-Esprit, le vendredi « de la Croix, le samedi de Notre-Dame, et le « dimanche de l'office du jour, sauf pour les fêtes « de Notre-Dame, des apôtres saint Pierre et « saint Paul, saint Jean-Baptiste, saint Jean « l'Évangéliste, saint Michel, saint Jacques, saint « Christophe, saint Martin, saint Théobald et « sainte Marie-Madeleine, où se dira la messe du « jour. Après la messe, le célébrant devait se « rendre à la tombe du fondateur avec les quatre « clercs, et y chanter le *Subvenite* avec oraisons « propres, à peine, par chaque manquement, de « cinq sols contre le chapelain et de deux sols « contre les clercs, au profit de la dite chapelle. »

Vers 1345, Vincent Texier, chapelain, légua à cette chapelle une maison et un jardin situés dans le château, et une rente de cinq sols, à la charge d'une messe basse, tous les vendredis, à l'autel de Préaux.

La dîme de Parçay, attachée à cette chapelle, constituait un fief qui relevait du roi.

Vincent Texier fut le premier chapelain de Préaux. Après lui on trouve Louis Vian, 1579, — et Pierre Brisson, 1778.

Chapelle Gervasienne. — Elle fut fondée, vers 1500, par Jean Gervais. Jean de Combes, prêtre, par son testament en date du 22 avril 1505, lui légua une maison et diverses rentes, entre autres celle d'un chevreau, à la charge de célébrer pour lui trois anniversaires.

Chapelle du Rosaire. — Elle est mentionnée dans un titre de 1790.

Chapelle de Fourniou. — Elle est citée dans un titre de 1745. Son principal revenu consistait en deux rentes dues par les domaines de Rondeau et des Porchers.

Chapelle de Saint-Eustache, ou de Trignac. — Elle fut fondée, en 1525, par Jacques de Trignac. Étienne Foucher, en était titulaire en 1777.

Chapelle de Saint-Nicolas-de-Signory, ou Saint-Nicolas-des-Bois. — Jacques Blondin, chapelain en 1451. — Pierre Ribot, 1624. — Jacques Fouquet, 1650. — Jean Mariatton, 1664. — Jean-Louis Caillault, 1778. — Louis-Germain Gaulin, 1779. — Louis Legrand, 1790.

Chapelle de Saint-Maurice et de Sainte-Marie. — Elle fut fondée, en 1233, par Dreux de Mello et sa femme. En 1464, Jean Mamineau, clerc, en était titulaire.

Chapelle de l'Annonciation. — Cette chapelle avait pour titulaire N. Lebeau, en 1789. Diverses rentes lui étaient dues par l'église de Saint-Jean-sur-Indre.

Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — En 1773, le prieur de Saint-Baud lui légua une rente de trente-cinq livres, assignée sur la terre de la Gaumerie, paroisse de Nouans. Nicolas Gouget en était chapelain en 1532. — Guillaume de la Robertière, en 1533. — Germain-Louis de Pierres, en 1778.

La collégiale avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Par lettres patentes de Charles VII, de mars 1451 et du 4 mars 1459, elle fut distraite de la juridiction du bailliage de Tours et obtint le privilège de porter directement ses causes devant le Parlement. Ce droit, connu sous le nom de *Committimus*, lui fut accordé, à condition que les chanoines célébreraient deux services solennels pour le roi et ses successeurs, l'un à la mi-août, l'autre le lendemain de la fête de saint Hermeland. Il fut confirmé par Henri III, en 1583 et 1586, par Henri IV, en 1606, par Louis XIII, en mai 1612, et par un arrêt du Conseil d'État du 4 juin 1671. Les fourches patibulaires dépendant de la justice était dans le voisinage de la chapelle Saint-Jacques.

Cette justice constituait un fief nommé la Cour-Sainte-Marie et qui s'étendait sur une partie de la ville de Loches, dans les faubourgs, dans Beaulieu et sur une partie du territoire de Perrusson. Ses plaids et assises se tenaient à Beaulieu. Elle était exercée par des baillis, dont la nomination appartenait aux chanoines.

Nous connaissons diverses condamnations prononcées par ces magistrats, dont le pouvoir, en matière criminelle, était aussi étendu que celui des hautes cours.

En 1338, le nommé Étienne Berger fut pendu pour avoir volé quelques menus effets dans une huche.

Le 13 février 1421, Philippe Bosche fut condamné à cent vingt écus d'or de restitution pour avoir volé, à Saint-Jean-sur-Indre, le jour de la Fête-Dieu, un reliquaire garni d'or et de pierres précieuses et renfermant une parcelle de la vraie croix.

En 1464, le bailli rendit un singulier jugement. La peine de mort fut prononcée contre une truie, pour avoir tué un enfant. La dite truie fut pendue.

Le 19 août 1546, Ambroise de la Roche est condamné, pour vol, à être fustigé de la main du bourreau, sous la custode, et à soixante livres tournois d'amende.

Le 9 août 1551, le bailli Claude Hamelin condamna, pour avoir volé pendant la foire, Martin Quérard, natif de Rouen, à être fustigé; et comme il avait déjà eu l'oreille droite coupée, il fut ordonné que la gauche le serait également. De plus, il fut banni de la châtellenie.

En 1618, une fille, nommée Gabrielle Piot, fut condamnée à être pendue pour avoir dissimulé sa grossesse et étranglé son nouveau-né. Le jugement, confirmé par un arrêt du Parlement, reçut son exécution le 30 novembre de la même année.

Le genre de vol que nous appelons aujourd'hui *vol à la tire*, était ainsi puni : Jean Maillard et Urbain Mestreau furent condamnés aux verges et à dix écus d'amende pour avoir soustrait une bourse dans la poche d'un individu qui se trouvait à la foire.

Parmi les autres droits dont jouissait le Chapitre, on remarque celui de quintaine, qui s'exerçait sur l'Indre, au Moulin-des-Bans, le jour de la mi-carême, et celui d'aubenage, par suite duquel les chanoines entraient en possession des biens des individus qui mouraient sans laisser d'héritiers.

Une procession, instituée en 1301, se rendait tous les ans, le lendemain de la Fête-Dieu, de la collégiale à Ferrières-sur-Beaulieu. On trouvera des détails sur cette procession à l'article Ferrières (t. III, p. 64, 65).

Par lettres patentes, délivrées sous divers règnes, les chanoines avaient été mis sous la sauvegarde du roi. Ils tenaient beaucoup à ce privilége, et on voit, par plusieurs titres, notamment par un document de 1431, qu'ils ne manquaient pas de le faire respecter et d'en user. Un jour, Nicolas Guérin, commandeur de Fretay, s'étant trouvé près du pont-levis du château, en compagnie de Jean Bernart, prieur de la collégiale, et de Martin Cornu, chanoine, les outragea de la façon la plus grave. Le prieur résolut de porter plainte en justice et déjà la procédure était commencée, lorsque le commandeur, effrayé des conséquences que l'affaire pourrait avoir, vint, le 6 février 1431, à la collégiale, et offrit ses excuses aux personnes qu'il avait offensées. Ces excuses, faites en présence de tout le Chapitre, de l'abbé de Beaulieu et de plusieurs chevaliers, furent agréées, et on dressa procès-verbal de l'acceptation. Voici le texte de cette pièce :

« Ge, Jehan Delansier, notaire juré des contracs de Loiches pour le roi nostre sire, certiffie à tous présens et avenir et à qui il appartendra ou pourra touller et apparteuir, que le mardi 6e jour de février l'an 1431, ge estoit en l'esglise collégiale de notre dame de Loiches à l'eure que l'on chantait la grant messe; et a icelle heure vindrent en ladicte église nobles personnes messires Antoine de Prie, chevalier, seigneur de Prie, messire Pierre d'Amboise chevalier, seigneur de Chaumont et cappitaine de Loiches, revérent père en Dieu frère Guillaume Bernart, abbé de Beaulieu, Tiercelet Descheilles, seigneur de Rollet et Imbaut d'Asay, seigneur de Anciesgnes; et estoit en leur compegnie frère Nicolas Guérin, commandeur de l'hospital de Fretay. Et eux ainssi venus en ladicte église fidrent savoir aux chanoines de ladicte église qu'ils avoient à parler à eulx. Et pour ce vénérables personnes messires Jehan Bernart, prieur et chanoine de ladicte église, messires Martin Cornu, maistre Jehan Maoris, maistre d'escolle de monsieur le daulphin, maistre Jehan Juré, maistre Guillaume Mignot, maistre Nicolle Franquelance, messire Jehan Rambaut et Laurens Bernart, tous chanoines de ladicte église, et tous lesquels alèrent avecque les dessus nommés Prie, Chaumont, abbé de Beaulieu, de Chielles et d'Asay au chappitre de ladicte église. Et eulx ainssy assemblés fut dit de la partie dudit commandeur qu'ils estoient venus pardevers lesdits vénérables. Fut dit et proposé à l'encontre dudit Guérin qu'ils estoient et sont fondés de fondation royale, et que par leurs privilèges à eulx donnés et octroiés par les roys de France ils estoient et sont en la sauve et espéciale garde du roy notre sire publiée, signifiée et faite assavoir en telle manière que le dit commandeur ne autres n'en peuvent ne doivent pretendre cause d'ignorance, icelluy commandeur meu de voulanté désordonnée, et sans cause et sans raison, et en obffencier et en enfraigner ladicte sauvegarde à une journée depuis Noel en ça, avoit pris noize et discort audit prieur de Loiches et audit messires Martin Cornu devant le pont du chastel de Loiches, et à laquelle journée ledit prieur estoit garde par ce à son rent comme les autres prieurs, et iceulx prieur et monsieur Martin Cornu il intima et villenia très grandement et tant de main mise en leurs personnes comme deparolles verbaux injurieuses, dont ils et tous les autres dudit collège s'en tenoient pour très grandement injuriés

et villeniés, requérans iceulx vénérables lesdictes injuries et villenies leur estre amandées honnorablement et prouffitablement ainsi que au cas appartenant. Et après lequel propos ainssi fait par lesdits honorables ledit commandeur dist qu'il avoit mespris et obfencé grandement envers lesdits honorables, et que de tout son cueur il s'en repentoit; et se inclina envers lesdits honorables, les genoils vers terre et les mains jointes en leur priant requérir et supplier que en l'onneur de Dieu et de sa benoiste passion et de la vierge Marie, qu'ils lui voulissent pardonner la faulte et offence qu'il avoit faicte et perpetrée envers eulx. Et après ce lesdits vénérables et les chapellains de ladicte église, après ce qu'ils oient eu advis et conseil ensamble, eulx voians, regardées et considerans la repentance dudit commandeur, humilite et reverence par lui faicte comme dit est, et aussi en obtempérant à la requeste spéciale desdits seigneurs, iceulx vénérables quittent et pardonnent audit commandeur la faulte et offence par lui faite envers eulx par raison et à cause desdictes injures et villenies dont cy dessus est faite mencion. Et de ce lesdits vénérables me ont demandé et requis lettre et instrument; laquelle chose ge leur ai donnée et octroyées affin de mémoire pour le temps avenir et pour leur valloir et servir en temps et en lieu ce que de raison sera. Et en tesmoing de laquelle chouse, j'ay mis et apposé mon seing manuel le jour et an que dessus. »

En 1789, le revenu de la collégiale était évalué à 11,300 livres. Parmi les domaines qu'elle possédait on remarque ceux de Fromenteau et de Bigorne qu'elle avait achetés d'Hector de la Jaille et de Raouline d'Azay, sa femme, vers 1452, avec 2000 écus d'or qu'Agnès Sorel lui avait légués. Elle possédait en outre le fief de Corné, la terre du Margat, le fief du Mur-au-Prieur, le fief de Limeray et les moulins des Bancs, de Corbery et de Quintefol.

Les chanoines avaient un breviaire particulier, dont un exemplaire, imprimé par Mathieu Chercelé, se trouve à la bibliothèque de Tours. Il a pour titre : *Regalis et collegiate ecclesie beatissime Dei genitricis et virginis Mariæ Lochensis sancte sedi apostolica immediate subjecte Breviarium.*

Louis XIII, par lettres du 6 novembre 1634, permit à la collégiale d'user du bréviaire romain a la condition qu'elle y joindrait un Propre des saints dont les fêtes étaient solennisées dans le diocèse de Tours.

La collégiale portait pour armoiries : *D'azur, à une Notre-Dame d'or, dans une niche à l'antique, de même.*

Prieurs et doyens de la collégiale. — Ervenard, 1086; — Thomas Pactius, décédé en 1168; — Geoffroy, 1173; — Jean, 1201; — Pierre des Roches, 1202, 1208; — Hugues de Sainte-Maure, 1223; — Pierre d'Azay, 1247; — Guillaume Savary, évêque d'Avranches, en 1257; — Thomas, 1331; — Guillaume de Préaux, 1337; — Martin Minguet, 1350; — Guillaume Fremont, 1440; — François de Saint-Pastour, 1443; — Jean Boutet, 1460; — Gilles Duret, 1463; — Guillaume Berchery, 1503; — Pierre Moreau, 1505; — Guillaume de Saint-Étienne, chantre de la chapelle du roi, 1547, décédé à Paris le 28 mars 1554; — Charles de Margallon, 1555-60; — Charles Lebreton, 1568, fit son testament le 31 janvier 1569 et mourut le 1er du mois suivant. Il fut inhumé dans la nef de la collégiale; — Antoine Isoré, 1575, décédé le 30 mars 1589; — Louis Ancelon, 1589; — Bertrand Chaspoux, 1645-72; — Denis Garnier 1687; — Louis Bertrand, 1704; le premier il prit le titre de doyen; — Louis de Mocet du Chillois, 1716; — Jean-François Nau, 1749, 1766; — Jacques-Louis de Baraudin, décédé au mois de juin 1791.

Ancienne paroisse de Saint-Ours. — L'église, consacrée à saint Ours, était située dans la seconde enceinte du château, près de la collégiale. On la détruisit en grande partie pendant la Révolution. Elle avait remplacé une chapelle fondée par saint Eustoche, évêque de Tours, vers 450. D. Housseau, qui l'a visitée en 1770, en parle en ces termes : « Elle est composée de plusieurs bâ-« timents de toute espèce, les uns voûtés a l'an-« tique, d'autres en gothique moderne, le reste « lambrissé. Ce qui est voûté à l'antique, paraît « être du XIe siècle. Derrière un autel, au côté « septentrional, on voit le tombeau de saint « Ours, élevé à la hauteur de trois pieds et demi, « sous une voûte en arcade. Il ne reste plus que « le dessous de la bière qui était de pierre. Les « pieds étaient tournés vers l'Orient. »

Vers 1104, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, donna cette église à l'abbaye de Beaulieu. Voici les principaux passages de la charte de fondation :

« ..... *Ego Gaufridus Andegavorum comes sicut antecessores mei animam salvare cupiens, pro amore venerabilis matris meæ Hildegardis comitissæ, et pro redemptione animæ patri mei Fulconis comitis, loco Bellilocensi, ub ipse requiescit, et habitatoribus ejusdem loci præsentibus sive futuris concedo ecclesiam S. Ursi cum omnibus ad se pertinentibus, terris videlicet : pratis et vineis, silvis, aquis, molendinis, servis et ancillis, quieto et inconcusso jure possidendam et absque alicujus successoris mei molestia liberam et ingenuam...... Si vero monachi ejusdem loci aliquod de casamentis S. Ursi quos in dominio non habeo recuperare potuerint, sive per eleemosinam alicujus boni christiani, sive per emptionem, similiter ego concedo et sine alicujus pretii datione a mea parte recuperent...... Hujus rei testes existunt Laurentius abbas, Guarinus monachus, Gauffridus de Prulliaco,*

Guido de Prulliaco, Patricius de Prulliaco, Airardus prepositus, Ermenarus, prior S. Mariæ, Martinus canonicus, Erbertus, prepositus, Balduynus, presbyter, etc.

Le 25 juillet 1651, les tombeaux de saint Ours, de saint Senoch et de saint Gratien, qui se trouvaient dans l'église, furent ouverts en présence de Maan, official et délégué de l'archevêque de Tours, de François Bucheron, prieur de l'abbaye de Beaulieu, Bertrand Chaspoux, prieur de la collégiale, Albert Contant, prieur de Saint-Ours, Émery Dalonneau, président au siège de Loches et lieutenant général, François Boulay, maire, et autres notables habitants. On dressa un procès-verbal de cette exhumation.

L'archevêque de Tours, Le Bouthillier, se trouvant à Loches, le 25 juillet 1654, se fit représenter le coffre dans lequel on avait déposé les reliques de saint Gratien. Il donna une partie des ossements au curé de Sepmes et remit quelques reliques de saint Senoch au curé de cette paroisse.

Une pensionnaire du couvent des Ursulines de Loches fit don, en 1791, de deux châsses d'argent, dans lesquelles on déposa les reliques de saint Ours et de saint Senoch. Le 22 juillet 1792, ces deux châsses furent transportées de l'église Saint-Ours à la collégiale.

L'église de Saint-Ours n'avait qu'un très petit clocher où se trouvait une cloche de si petite dimension que le son ne pouvait être entendu sur tous les points de la ville. Avant la Révolution, pour appeler les fidèles aux offices, on se servait de la cloche de l'église Saint-Antoine.

Le 21 mai 1738, une partie du cimetière qui se trouvait près de l'église s'écroula sur le faubourg de Quintefol. Plusieurs maisons furent détruites par cet éboulement.

Parmi les chapelles qui faisaient partie de l'église était celle de Saint-Blaise, dont la fondation datait du XIIIe siècle.

En 1783, le revenu de la cure était évalué à 900 livres.

Outre la cure il existait à Saint-Ours un prieuré, qui dépendait de l'abbaye de Beaulieu. Il fut supprimé, par ordonnance de l'archevêque de Tours du 10 novembre 1783, et réuni à la cure.

CURÉS DE SAINT-OURS. — Émery Bruchery, 1328. — Yves Lesaux, 1384. — Pierre Bodin, 1500. — Jacques Bourguignon, 1651. — Denis Garnier, 1660. — Jean Quittebeuf, 1692. — Jean Granville, 1716. — Charles Martineau, 1727. — Gilles-Nicolas Fredureau, 1750. — Albert Delacour, 1751. — Pierre Suzor, 1775, 1784. — Mathurin-Ours Catrou, 1789. — Rocher, 1790. — Champigny, 27 mars 1791. — René-Nicolas Leduc, 1792. — Jacques Crosnier, 1812. — Louis Negret, 1830, nommé évêque de St-Claude le 14 janvier 1862. — Robin, 1862. — Philibert, actuellement en fonctions (1881).

PRIEURS DE SAINT-OURS. — Albert Constant, 1651. — Louis Delacour, 1783. — Jean-Gatien Cuisnier des Blinières, 1788.

ANCIENNE CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE. — C'était une succursale de l'église paroissiale de Saint-Ours. Elle fut bâtie sur l'emplacement d'une autre chapelle qui avait été construite par Hildegarde, femme de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Une chapelle, dédiée à saint Thomas, fut fondée dans cette église par Jean Boissimon, en 1527. Michel Blondeau en était chapelain en 1624; — Bertrand Chaspoux, en 1625; — N. Pillault, en 1790.

De la même église dépendait la chapelle Saint-Eutrope, dont étaient titulaires, Pierre Massin, en 1685; — René Clopin, en 1720.

Une autre chapellenie fut fondée, sous le vocable de saint Joseph et de saint Michel, le 19 mars 1647, par Claude Quantin, chanoine de Loches. La présentation du titulaire était réservée à la famille du fondateur. En 1692, Bertrand Quantin, Éc., héraut d'armes de France au titre de Normandie, présenta comme chapelain Antoine Hamelin, clerc tonsuré. Olivier Colin était chapelain en 1722. En 1787, Jacob-Louis Dupont, qui devint plus tard conventionnel, et vota la mort de Louis XVI, possédait cette chapellenie. Dans la même église se trouvait une autre chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié et qui constituait un bénéfice.

En 1793, l'église Saint-Antoine servait de halle aux blés.

La tour Saint-Antoine, qui était contiguë, fut bâtie en 1529. Elle servait de beffroi à la ville et de clocher à la chapelle. Elle est ornée de curieuses galeries parfaitement sculptées. On y remarque les armes de France et celles de la ville.

NOUVELLE ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ANTOINE. — Cette paroisse a été créée après la Révolution, par suite des démarches d'un saint prêtre, M. l'abbé Château, décédé à Loches, en 1828. Il acheta, au moyen des libéralités des fidèles, une partie de l'ancien couvent des Ursulines et en fit une église, qui fut placée sous le vocable de saint Antoine. Cette église est ornée de beaux vitraux, sortis des ateliers de M. Lobin.

L'inscription suivante est gravée sur une plaque de marbre noir attachée à l'un des piliers :

†
A LA MÉMOIRE DU VÉNÉRABLE
FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION
M. P. LEBLOIS,
CHANOINE HONORAIRE,
CURÉ DE SAINT-ANTOINE DE LOCHES,
ENLEVÉ A NOTRE AFFECTION
LE 11 MAI 1870.

CURÉS DE SAINT-ANTOINE. — P. Leblois, décédé le 11 mai 1870. — Brisson, août 1870, 1873. —

Bardet, octobre 1873, actuellement en fonctions (1881).

Chapelle et maladrerie Saint-Jacques. — Cette chapelle était attachée à une maladrerie, connue plus tard sous le nom de *Sanitas*. En 1748, les bâtiments, dans lesquels on donnait asile aux indigents, furent abattus. La chapelle, que l'on transforma en habitation, existe encore aujourd'hui. Elle était interdite dès 1787.

Le Sanitas. — Cet établissement, créé en 1625, était une dépendance de la maladrerie de Saint-Jacques. Il fut détruit en 1648.

Notre-Dame-de-Vignemont et chapelle de Saint-Nicolas. — La chapelle de Notre-Dame-de-Vignemont, bâtie au milieu du cimetière dépendant de Saint-Ours, appartenait primitivement à l'abbaye de Beaulieu. On la remplaça par une autre chapelle que l'on dédia à saint Nicolas et qui constituait un bénéfice. Le clergé de la collégiale et celui de Saint-Ours s'y rendaient processionnellement à certaines fêtes, notamment le jour des Morts.

Chapelle de la Madeleine, ou du Fau. — Les titulaires étaient désignés par le roi. Antoine Verrier fut nommé chapelain le 2 mai 1773, en remplacement de N. Colesse.

Chapelle des Pèris. — Elle était située sous les arches de l'un des ponts qui conduisait à Beaulieu. Sa fondation datait de 1280. Démolie par les crues de l'Indre, elle fut reconstruite sur les ponts, par le roi Louis XII, en 1499. De nos jours, on a enlevé pour l'alignement de la voie publique, une partie du bâtiment. On lit cette inscription au-dessus de la porte :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé
En passant ne l'oublie
De lui dire un Ave.

Couvent des Cordeliers. — Les frères mineurs de l'ordre de Saint-François, plus connus sous le nom de Cordeliers, s'établirent à Loches en 1235. Leur église fut consacrée, en 1237, par Juhel de Mayenne, archevêque de Tours. On y comptait cinq chapelles, qui étaient dédiées à saint Cyprien, à sainte Anne, à Saint-Roch, à Notre-Dame-de-Lorette et à tous les saints.

En 1772, le Chapitre général de l'ordre décida que ce couvent serait supprimé. La délibération fut transmise à l'archevêque de Tours qui, à la date du 26 juillet 1774, rendit une ordonnance prononçant la suppression. Des lettres patentes de décembre de la même année ratifièrent l'ordonnance et ordonnèrent son exécution. Les biens de la communauté furent réunis au couvent des Cordeliers de Tours. Ces biens, d'après un procès-verbal d'expertise dressé le 2 mai 1775, étaient d'une valeur de 37,000 livres.

Par leur testament en date du 8 septembre 1585, Antoine Anglerais, dit Chicot, porte-manteau du roi, lieutenant pour le roi au château de Loches, et Renée Barré, sa femme, demandèrent à être inhumés dans cette église.

La famille d'Argy avait un mausolée au côté méridional, au-dessus du chœur. Claude d'Argy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Pont, de Meursaint et de Loigny, y fut inhumé au mois de novembre 1612.

Couvent des Capucins. — Ils s'établirent à Loches, en 1619, par les soins de Jean-Gabriel Polastron de la Hillière, lieutenant du roi, à Loches, qui fit bâtir, à ses frais, l'église et le logement claustral. A l'origine, la communauté se composait de dix religieux.

Couvent des Ursulines. — Il fut fondé, en 1627, par Polastron de la Hillière, dont on vient de parler. La dernière supérieure fut Mme de Pierre de Fontenailles (1790). Une partie des bâtiments, comme nous l'avons dit plus haut, est devenue, vers 1801, l'église paroissiale de Saint-Antoine. Le jardin qui appartenait à la communauté servit de cimetière de 1794 à 1845. Depuis, on en a fait une place où se trouve le Palais-de-Justice.

Les armoiries du couvent étaient : *D'azur, à une sainte Ursule, d'or.*

Les Hospitalières. — L'Hospice. — Vers 1620, Suzanne Dubois, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, était venue s'établir à Loches, où elle fonda un petit hospice qu'elle entretint au moyen des aumônes qu'elle allait recevoir elle-même dans la ville. En 1621, l'évêque de Senlis consentit à lui adjoindre quelques religieuses du même ordre, avec lesquelles elle vivrait en communauté. Elle mourut en 1626. Le duc d'Épernon, gouverneur de Loches, et les habitants, résolurent de donner un plus grand développement à l'institution de charité due à cette sainte fille. En 1629, l'abbé Bouray, vicaire de la paroisse Saint-Ours, fut mis à la tête de l'œuvre. Il obtint l'envoi, par l'archevêque de Tours, d'un certain nombre de religieuses, et fit élever des bâtiments assez spacieux. La chapelle fut construite par le duc d'Épernon, en réparation des voies de fait dont il s'était rendu coupable vis-à-vis de l'archevêque de Bordeaux. L'ordre des Hospitalières, créé par l'abbé Bouray, devint des plus prospères. Il se propagea rapidement et compta bientôt dix-huit maisons formées à Clermont, à Guéret, à Riom, Arles, Chinon, Amboise, Poitiers, Niort, etc.

Le Collège. — Il fut fondé, en 1575, par Antoine Isoré, abbé de Preuilly et prieur de l'église collégiale de Loches, par le Chapitre de cette église et par les religieux de Beaulieu. Antoine Isoré affecta à cette fondation sa maison d'Orfons, située entre Loches et Beaulieu, et une rente de 12,000 livres. De la maison d'Orfons dépendait une chapelle, placée sous le vocable du saint Esprit.

L'acte de fondation contenait les dispositions suivantes :

« Au dit collège il y aura trois regens qui seront reclus et mariez et lesquels seront tenus faire dire et celébrer par chacun jour une messe du sainct esprit à laquelle assisteront les dicts regents et escolliers, lung desquels regens sera principal ayant la superintendance des dictz escolliers et maniement des affaires du dict collège. Et ne sera aulcun admis pour estre principal ou regent au dict college qui soyt hereticque accusé ou convaincu ou publicquement diffamé d'aulcun crime, ains catholicque et de bonne vye et réputation. Seront tenus les dictz principal et regens faire lecture et enseigner les escolliers tant pensionnaires que aultres qui vouldront aller au dict collège en grammaire dialectique et rethorique et pour ce faire y aura diverses leczons et troys classes. Et commenceront en tout temps les leczons ordinaires aux jours ouvriels depuis huict heures du matin jusques a dix heures et depuis midi jusques a une heure et depuis troys heures aspres midy. jusques a cinq fors les jours du sabmedy et vigille des festes qui ne sera faict aulcune lecture que au matin et a l'heure de midy comme dit est..... Seront tenus les habitants de Loches et de Beaulieu dentretenir les dictz logis bastimens et jardin avec appartenances en bon estat souffisant, scavoir est ceulx de la ville et communité de Loches pour les deux tierces partyes et ceulx de la ville et communité de Beaulieu pour le tiers des dictes reparations apres que les dictz bastiments auront esté faicts et rendus par le dit prieur Ysore en bon estat et que la maison ou se tient a present le dict Moreau precepteur et apres le depces du dict Moreau et de sa femme sera vendue au plus offrant et dernier encherisseur et les deniebs constitues en rente pour laugmentation et dotation du dict collège..... »

De leur côté, les chanoines de Loches constituèrent pour la fondation du collège une rente de cinquante livres tournois, tandis que les moines de Beaulieu en assuraient une autre de cent livres, et que les habitants de Beaulieu et de Loches prenaient l'engagement, à perpétuité, d'entretenir les bâtiments. Enfin, les communautés de l'élection contribuèrent à l'œuvre en donnant la somme de 4,000 livres, ce qui fut approuvé par des lettres patentes de Henri III de 1576 et 1577.

Par acte passé, le 20 mars 1665, entre les Barnabites de la congrégation de Saint-Paul et le duc de Saint-Aignan, fondé de pouvoir des habitants, il fut décidé que l'administration du collège serait confiée à des religieux de cet ordre. Ceux-ci s'engagèrent à faire faire les trois classes et à enseigner eux-mêmes les humanités et à faire un cours de philosophie. Le maximum des pensionnaires qu'ils pourraient avoir était fixé à soixante. Le traité fut approuvé par des lettres patentes du mois d'août 1666. Trois ans après, un arrêt du Conseil attribua au collège la somme de 300 livres à prendre sur le revenu du péage de cette ville.

Pendant la nuit du 26 novembre 1770, une crue de l'Indre, qui s'éleva jusqu'à quatorze pieds, causa de tels ravages dans l'établissement, que l'on fut contraint d'en rebâtir une grande partie. La première pierre des nouveaux bâtiments fut posée le 17 août 1779, date qui est rappelée par l'inscription suivante :

Hunc primum lapidem posuerunt
D. D. Haincque, præfectus urbis Lochiensis,
Gobreau, canonicus illius legatus,
Pescherard et Bruley, ædiles
Regnard et Ferrand, assessores,
Butet regis procurator,
Pillault, tributorum misissor,
Foucher, scriba,
Bretonneau, Belli-Loci, Scabinus
Dom Ferreolus Bourgogne,
Collegii Lochis Bellilocensis
Superior, Regnante Ludovico XVI
Cognomine Augusto, die XVII
Mensis augusti, anno Domini
MDCCLXXIX.

De notre temps, la direction du collège fut donnée à des ecclésiastiques et à des frères de l'École chrétienne. Puis, par décret du 1er avril 1863, une école normale primaire d'instituteurs y fut instituée. Le personnel se compose d'un directeur, de six professeurs et d'un aumônier.

La Chancellerie. — Ce bâtiment, situé dans la rue du Château, a été construit sous les règnes de François Ier et de Henri II. Sur la façade de l'édifice, bâtie à la seconde époque, on lit cette inscription, qui est accompagnée du millésime 1551 :

Prudentia
Nutrisco
—
Justitia
Regno.

L'Hôtel-de-Ville. — Dans le principe, la ville de Loches fut administrée par deux échevins et un procureur. En 1557, Henri II fixa à douze le nombre des échevins, parmi lesquels un maire était choisi. Ce nombre fut réduit à six par une ordonnance de Charles IX, en 1560. A partir de 1665, l'administration municipale fut composée d'un maire, de deux échevins et de quatre conseillers de ville, et cet état de choses se prolongea jusqu'à 1694, époque à laquelle le mairat devint un office avec le titre de conseiller du roi. Le maire était assisté d'un lieutenant, de deux échevins auxquels se joignaient deux assesseurs et un procureur.

Par lettres patentes du 1er décembre 1519, François Ier autorisa les habitants de Loches à construire près de la porte Picoys l'hôtel-de-ville qui existe aujourd'hui. Pour les aider dans cette

construction, il leur permit de prendre pendant sept ans, la somme de trois cents livres tournois sur les revenus de la prévôté et de la châtellenie. Cette autorisation fut continuée pour quatre autres années par le même roi.

Maires de Loches. — Guillaume Quantin, 1602. — François Boulay, 1651. — Jacques Loulet, Éc., seigneur des Roches, 1696, 1710. — Charles Desgault, 1735. — Charles Thibault, 1757. — Hamelin, 1771. — Haincque, 1778. — Nicolas Pillault, 1782. — Pierre Haincque, 1787. — Genesve, 1792. — Picart-Ouvrard, 1794. — Patois, 1800-1808. — Louis-Balthazar-Noël Gaultier-Boistard, 1808, 14 décembre 1812. — Gautier-Hecquet, 1821. — Côme de Marsay, 2 janvier 1826. — Balthazar Gaultier de la Ferrière, 21 août 1830. — Sincère Voyer, 23 février 1835, 14 août 1837. — Georges Archambault, 1841, 18 octobre 1843, 29 septembre 1846. — Aquilas Viau, 9 août 1848-49. — Delaporte, 1849-53. — Briffault, 1853, 1870. — Auguste Grenouilleau, 1870-71. — Migné, 28 mai 1871, février 1874 — Auguste Grenouilleau, 21 janvier 1878, février 1881.

Sous-préfets de Loches.

Lemaître, 1800.
Le Père, 1825.
De Freulleville, 1830.
Eugène Larue, 24 juillet 1837.
Ange-Louis-Marie Laporte, mai 1840.
Le baron Normand, nommé le 7 juillet 1841.
Vincent (sous-commissaire), 1848.
Delaporte, 1849.
Beaupoil de Saint-Aulaire, 1862.
Henri Paillard, 1866.
Nioche, 1870.
Pradelle, 1872.
De la Croix de Marsy, 1873.
De Lauris, 1874.
De Malherbe, 1876.
Leverdays, mai 1877.
Louis Pépin, décembre 1877, 1881.

Le palais de justice actuel de Loches a été construit en 1866 sur les plans de M. Guérin, en collaboration avec M. Collet.

La ville de Loches portait pour armoiries : *D'argent, à six loches de sables*, 3, 2, 1; *au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* — *Alias : de sinople à cinq loches de sable*, d'après d'Hozier. — *Alias : d'or à sept loches (ou trois) de gueules*, 3, 2, 1, *posées en fasce; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or* (couronne de comte, au XVIIIe siècle).

Les échevins portaient : *De sable, à un bâton de justice posé en pal et surmonté d'une couronne ducale, d'or.*

Le sceau de la prévôté de Loches, vers la fin du XIIIe siècle, portait : *Semé de France, deux petits châteaux accompagnés de deux poissons.* — Le contre-sceau d'une charte de 1276 représente *un poisson posé en pal, accosté de deux châteaux, chaque château accompagné de deux fleurs de lis.*

Sceau de la cour du duc de Touraine, à Loches, en 1272 : *L'écu semé de France.* Le contre-sceau représente *un poisson posé en pal entre deux châteaux, accompagnés chacun de deux fleurs de lis, l'une en haut, l'autre en bas.*

Voici les armoiries de quelques corporations de Loches :

Les procureurs. — *D'argent, au bonnet carré, de sable.*

Les ouvriers en bois. — *D'azur, à trois haches d'argent*, 2, 1, *et une scie de même posée en fasce.*

Les drapiers. — *Gironné d'azur, d'argent et de gueules de* 8 *pièces.*

Les chirurgiens étuvistes. — *De gueules, à une perruque d'or.*

Les chapeliers. — *D'or, à un chapeau, de sable.*

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 655; D, 8; E, 15, 71, 97, 117, 118, 131, 133, 140, 260; G, 14, 81, 404, 414, 415, 859: *titres du Liget, de la collégiale de Loches, des Barnabites, des Cordeliers et des Ursulines; Biens nationaux.* — D. Housseau, I, 186, 187; II, 355, 356, 453, 463, 464, 475, 607; III, 880, 914; IV, 1405, 1411, 1423, 1522, 1523, 1586, 1613; V, 1845, 2067; VI, 2164, 2261, 2367, 2372, 2404, 2468, 2568, 2570, 2572, 2611; VII, 2713, 2716, 2840, 2973, 3060, 3061 *bis*, 3104, 3171, 3199, 3272; VIII, 3504; IX, 3828, 3829, 3938, 3939, 3943, 4012, 4238; XII, 6738; XIII, 8613; XVIII, 234, 241, 243; XXX; XXXI, 20, 24. — A. Monteil, *Promenades en Touraine*, 107. — Harvoin, *Mém. sur la généralité de Tours.* — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 158-183. — Waroquier, *Tableau historique de la noblesse*, I, 257. — *Affiches et avis divers de la Touraine* (1814), nº 19, p. 75. — *Bulletin monumental* (1873), p. 552-69. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 370. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 52, 93. — Archives nationales, J, 726. — *Pancarte noire de Saint-Martin*, 485. — Ed. Gautier, *Histoire du donjon de Loches*, Châteauroux, imp. Nuret, 1 vol. in-8°; *Construction de l'hôtel-de-ville de Loches*, 1865, in-8° de 27 pages; *Un chapitre d'histoire locale*, Loches, 1867, in-8°; *Journal de l'occupation prussienne à Loches*, Tours, 1871, in-18 de 46 pages. — A. Bardet, *L'église collégiale de Notre-Dame du château de Loches*, Tours, 1862, in-12. — A.-J. Baillargé, *Notice sur la citadelle du château de Loches*, in-8° de 46 pages. — *Procès-verbal de la Société patriotique de Loches*, Tours, Vauquer, 1790, in-8° de 43 pages. — *Journal du district de Loches*, par J.-L. Dupont, 1791, in-8°. — A. de Pierres, *Tablettes chronologiques du château et de la ville de Loches*, Paris, F. Didot, in-4°. — *Gallia christiana*, I, 753; XIV. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 137. — M. Z., *Topographia Galliæ, Francforti apud Gaspardum Merianum*, III, p. 30. — Joseph Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 494. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, I, 50, *généal. Pontbriant;* II, *généal. Brossin.* — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 1[illegible], 138; XXI, 505, 568. — *Journal des audiences* (16[illegible]), t. V. — Baillet, *Topographie des saints*, 382. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 168. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VII, 59. — De Longuerue, *Description de la France*, 107. — *Liber compos.*, 45. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648).

p. 77. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 293. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 2e partie. — Ménage, *Hist. de Sablé*, 187, 194. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 417. — *Etat de la France* (1727), p. 663. — *Voyage littéraire de deux bénédictins de Saint-Maur*, I, 3, 4. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 110, 111. — *Etrennes à la noblesse*, VIII, 86. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 3e, 1re partie. — *Obituaire de Notre-Dame de Loches*. — J. Lavallée, *Voyage dans les départements de la France*. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 15. — Jagu, *Topographie, géologie et minéralogie du département d'Indre-et-Loire*. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 67. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, 214. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 2 6. — *Greg Tur. Hist. Franc., lib. X*. — Siméon Luce, *Hist. de Bertrand Duguesclin*, 476. — R. de Croy, *Etudes statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 85, 99. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 19. — P. Hélyot, *Hist. des ordres monastiques*, IV, 373. — — *Ordonnances des rois de France*, XIV, 195, 473; XVIII, 390. — De Caumont, *Cours d'antiquités*, V, 108. — Expilly, *Diction des Gaules et de la France*, IV, 337. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 7 décembre 1853 et des 7, 8 et 9 décembre 1859. — Lepaige, *Diction. topographique du diocèse du Maine*, I, IX. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 416, 476. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, II, 71, 850; III, 172, 627; IV, 720; VI, 459; VIII, *généal. Lescouet*, IX, 89. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, II, 824-25. — *Histoire de la maison de Châteauvillain*, 47. — *Cartulaire de Cormery*, 135. — *Narratio de commend. Turon. prov.*, 295. — *Chron. Tur. magnum*, 92. — *Chron. Turonense abbreviatum*, 185. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches, de la ville et du château*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9, 13, 31, 35, 39, 43, 44, 45, 46; II, 138; III, 125; IV, 147; VII, 56, 172, 277; VIII, 91, 95, 96; IX, 61; X, 85; XI, 172; XIII, 62, 63. — *Bulletin* de la même Société (1872), p. 285-87; 1874), p. 29, 58, 70, 80, 88; (1875), p. 263. — E. Hat, *Histoire de la ville de Loches*, Tours, imp. Mazereau, in-18. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 117. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II (art. *Loches*). — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 00. — *Gesta Amb. dom. apud, d'Ach. Spicil.*, III, 276. — Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, I, 39. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 83, 91. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 136, 206, 210.

Loches (forêt de). — Elle s'étend sur les communes de Genillé, de Chemillé-sur-Indrois, de Loches, de Sennevières, de Chambourg, de Ferrière et de Saint-Quentin. Au XIIe siècle, Henri II, roi d'Angleterre, en détacha, pour former la dotation des chartreux du Liget, une étendue que l'on évalue, d'après nos mesures actuelles, à 433 hectares. Sa contenance resta alors à 3,500 hectares environ. La portion enlevée par Henri II comprenait les cantons connus aujourd'hui sous les noms de Bois-Revenant, le Châtellier, la Vallée-de-Pierres, les Sept-Frères, les Houssières, les Renfermés, le Pas-aux-Anes, les Hauts-Bois, le Bois-Brûlé, Marigny et la Vente-à-Canon.

En 1594, Henri IV détacha encore de la forêt une étendue de 256 hectares, partie appelée le Bois-du-Domaine. Il la vendit, avec le domaine de Loches, à Gaillard de Saint-Pastour de Salern, pour 4,500 écus. (V. *Domaine de Loches (bois de)*, t. III, p. 471).

La forêt, réduite à 3,300 hectares environ par suite de cette vente, conserva cette contenance jusqu'en 1791, époque à laquelle la Révolution lui adjoignit les bois des religieux du Liget. Elle se trouva ainsi comprendre 3,622 hectares, en tenant compte des routes départementales, des voies forestières et des chemins vicinaux qui la traversent. C'est la contenance qu'elle a aujourd'hui.

Le sol est composé d'un mélange d'argile et de silex assis sur des couches calcaires. Presque partout il est profond et très propre à la culture forestière. L'essence dominante est le chêne. On y voit peu de hêtres.

Cette forêt est exploitée à une révolution de cent quatre-vingts ans. On en tire de très beaux arbres de futaie qui sont employés pour la marine, les constructions civiles et surtout pour l'industrie du merrain. Son produit annuel est évalué à 200,000 francs. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 24 novembre 1842. — Notes communiquées par M. L. Guiot, membre de la Société archéologique de Touraine.)

Lochise, Lochis. V. *Loches*.

Locquaire, Loquaire, ou **Locquères** (le fief de), paroisse d'Azay-le-Rideau. — Ancienne dépendance de la commanderie de Ballan. — (Arch. d'I.-et-L., *commanderie de Ballan*. — Archives de la Vienne, *grand prieuré d'Aquitaine*.)

Locus, V. *Louy*, cne de Restigné.

Lodins (les), ham., cne de Paulmy. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Neuilly-le-Noble, dont il fut séparé, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

Loenceyum. V. *Louans*.

Loentius *(Sanctus)*. V. *Louand (Saint-)*.

Loestatus, Loetaut. V. *Louestault*.

Loge (la), f., cne d'Assay.

Loge (la), ou **Grande-Loge,** ham., cne d'Azay-le-Rideau, 14 habit. — *La Loge*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Dans les premières années du XVIIIe siècle, Louis Bertrand, propriétaire de ce fief, fit construire, dans le logis seigneurial, une chapelle dans laquelle il fonda quatre messes qui devaient être célébrées par le curé d'Azay-le-Rideau, une le mercredi après Pâques, la seconde le mercredi des Rogations; la troisième, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste; la quatrième, le

26 août. Le curé d'Azay-le-Rideau devait se rendre processionnellement à cette chapelle le mercredi des Rogations et le mercredi de Pâques. En 1780, ce fief appartenait à N. Mercier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, 16; E, 146.)

Loge (la), f., c^{ne} de Benais. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L, *prévôté de Restigné.*)

Loge (la), f., c^{ne} de la Celle-Guenand. — *La Loge,* carte de Cassini. — Antoine Brissard était qualifié de sieur de la Loge en 1685. — (Registres d'état civil de Saint-Flovier).

Loge (la), f., c^{ne} de Ceré.

Loge (la), f., c^{ne} de Cravant.

Loge (la), f., c^{ne} de Faye-la-Vineuse. — *La Loge,* carte de Cassini.

Loge (la), f., c^{ne} de Gizeux. — Elle relevait de Gizeux et appartenait, en 1772, à Charles Quirit, Éc., seigneur de Vauricher et de la Chaubruère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113.)

Loge (la), f., c^{ne} de Lerné.

Loge (le lieu de la), près de l'abbaye de Beaugerais. — Ancienne propriété de cette abbaye. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Loge (la), f., c^{ne} de Maillé-Lailler.

Loge (la), f., c^{ne} d'Orbigny.

Loge (le lieu de la), près du bois de Dorée, c^{ne} de Parçay-sur-Vienne.

Loge (la), f., c^{ne} de Razines. — *La Loge,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Loge (la), f., c^{ne} de Rivarennes. — *La Loge,* carte de Cassini.

Loge (la), c^{ne} de Saché. V. *les Loges.*

Loge (la), f., c^{ne} de Saint-Antoine-du-Rocher. — *La Loge,* carte de l'état-major.

Loge (la), f., c^{ne} de Saint-Épain. — *Les Loges,* carte de Cassini.

Loge (la), vil., c^{ne} de Sazilly, 22 habit. — *La Loge,* carte de Cassini.

Loge (la), f., c^{ne} de Semblançay. — *La Loge,* carte de l'état-major.

Loge (la), f., c^{ne} de Tavant.

Loge (la), f., c^{ne} de Trogues.

Loge (la) et la **Petite-Loge,** f., c^{ne} de Vou. — *La Loge,* carte de l'état-major. — En 1678, elle appartenait à Alexandre Haincque, Éc.; — en 1756, à un autre Alexandre Haincque, Éc. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 5e. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* V.)

Loge (la), f., c^{ne} de Vouvray.

Loge-à-Gonneau (la), f., c^{ne} de Charnizay.

Loge-au-Chien (le lieu de la), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il est cité dans un titre de 1290. — (*Lib. St. et juram. ecclesie Turon.*)

Loge-Brûlée (bois de la), c^{ne} de Marigny.

Loge-Fond (le lieu de la), près de Vernay, c^{ne} de Courcoué.

Loge-Guilleau (le lieu de la), près de Bois-Phisivon, c^{ne} de Sazilly.

Loge-le-Lièvre (la), f., c^{ne} de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Ancien fief. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.*)

Loge-Loup (la). f., c^{ne} de Fondettes.

Logeais (Martin), né à Chinon le 10 mars 1797, maître de pension à Preuilly pendant plusieurs années, puis secrétaire particulier du préfet d'Indre-et-Loire en 1834, a publié une cantate sur le couronnement de Charles X, insérée dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 11 juin 1835, la *Dictionnaire des communes du département d'Indre-et-Loire,* Tours, Mame, 1835, in-12. — *Le Vieux prêtre*, poème, in-12. Il mourut à Tours le 29 novembre 1835. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 11 juin 1835. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1242.)

Loger (le bois), c^{ne} de Charnizay, près du chemin de Pressigny à Fougereau.

Logereau, vil., c^{ne} de Ceré, 22 habit. — *Laugereau,* carte de Cassini.

Logerelle (la), f., c^{ne} de Sennevières. — *Logerolle,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Sennevières. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur François du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94, *Biens nationaux.*)

Logerie (la), f., c^{ne} d'Autrèche.

Logerie (la), f., c^{ne} de Beaumont-la-Ronce.

Logerie (la), c^{ne} de Nouzilly. V. *Laugerie*

Logerie (la), f., c^{ne} de Parçay-Meslay. — *Lorgerie,* 1750. — *Logerie,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, État des prieurés.*)

Logerie (la), f., c^{ne} de Reugny.

Logerie (la), c^{ne} de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Lorgerie.*

Logerie (la), f., c^{ne} de Vouvray. — *Logerie,* carte de l'état-major.

Logeries (les), f., c^{ne} de la Ferrière. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 31 janvier [illegible] par Maurice Desprez. — (Archives du château de la Ferrière.)

Loges (les), vil., c^{ne} d'Avoine, 48 habit.

Loges (les), f., c^{ne} d'Avon.

Loges (les Grandes et Petites-), vil., c^ne^ de Betz, 26 habit.

Loges (étang des), c^ne^ de la Celle-Guenand.

Loges (le lieu des), près de Vertenay, c^ne^ de Chambon.

Loges (le lieu des), paroisse de Chenonceau. — En 1234, Guillaume Marques, chev., donna au prieuré de Montoussan une rente à prendre sur la vigne des Loges. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier.)

Loges (les), vil., c^ne^ de Chinon, 100 habit.

Loges (les), f., c^ne^ de Civray-sur-Esves.

Loges (les), f., c^ne^ de Draché. — *La Loge*, carte de Cassini.

Loges (les), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon.

Loges (les), f., c^ne^ de la Guerche. — Ancien fief, relevant de la vicomté de la Guerche, et à laquelle il fut réuni vers 1600. — (D. Housseau, XII, 5827.)

Loges (le lieu des), c^ne^ de Luzé, près du chemin de Luzé à Marigny.

Loges (les), c^ne^ de Monnaie. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle se composait de quatre-vingt-dix arpents de terre labourable. (Bail du 4 mai 1583). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent*.)

Loges (les), c^ne^ de Noultre. V. *la Richardière*.

Loges (les), ham., c^ne^ de Noyant, 30 habit. *Les Loges*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne dépendance du château de Noyant. — (Arch. d'I.-et-L., E, 319.).

Loges (le fief des), paroisse d'Orches, en Poitou. — Il relevait de Faye-la-Vineuse et appartenait, en 1553, à Gilles de Mouluc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Loges (les), f., c^ne^ de Rigny.

Loges (les), ham., c^ne^ de Saché, 18 habit. — *Grande-Loge*, ou *Loge-Guesdon*, 1660. — *Les Loges*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille de Châteaux-Châlons. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es*. — Registres d'état civil de Saché.)

Loges (les), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Pillandon*, XVe siècle. — *Les Loges*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Martin*.)

Loges (les), c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Loge-le-Lièvre*.

Loges (le lieu des), c^ne^ de Sainte-Maure, près du chemin de Sainte-Maure au Marchais-Ruisseau.

Loges (les), vil., c^ne^ de Tauxigny, 48 habit. — *Les Loges*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Loges (les), f., c^ne^ de la Tour-Saint-Gelin. — *Les Loges*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Loges (les), f., c^ne^ de Verneuil-le-Château. — *Les Loges*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Loges (les landes des), près de l'étang de Boistué, c^ne^ de Villedômain.

Loges (Robert des) remplit les fonctions de bailli de Touraine en 1216-19. Il était en même temps sénéchal de Poitou. On a de lui une charte de 1217, concernant la collégiale de Saint-Martin. Il avait succédé à Robert de Crespière. Geoffroy de Galardon le remplaça en 1219. — (Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, I, 489. — Mousnier, I, 125. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 398.)

Loges-de-Chalemont (le lieu des), paroisse de Continvoir. Il est cité dans un titre de 1300. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Logis (le), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. de Grimont, comte de Moyon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L , *Biens nationaux*.)

Logis-Houdon (le lieu du), près de la Vienne, c^ne^ de Sazilly.

Logny, vil., c^ne^ de Genillé, 90 habit. — *Leogne*, 1211. — *Loigne, Louigni, Logniacus*, 1225, 1247 (*Cartulaire du Liget*). — *Lougny*, 1496 — *Loignes, Lougny*, ou *Fief-Saburt, alias la Frillière*, 1683. — *Logné*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Plessis-Savary. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice. En 1211, il appartenait à Helie de Grillemont, qui donna à l'abbaye de Baugerais la dîme qu'il possédait sur ce fief; — en 1299, à Raoul de Grillemont; — en 1450, à Jacques de Tranchelion; — en 1496, à Jean d'Argy; — en 1500, à François de Menou; — en 1525, à Aimon de Menou, qui le céda, par acte du 25 mai, à Lancelot de la Touche, pour 1,900 écus; — en 1590, à Jacques, comte de Montgommery, qui le vendit, le 19 mai 1593, à Claude d'Argy; — en 1600, à Jean de Machefer, qui le vendit, le 11 juin 1629, à Anne d'Argy; — en 1638, à Jérôme de Machefer, qui rendit hommage le 18 juin; — en 1683, à Charles de Machefer; — en 1700, aux Barnabites de Loches, qui le vendirent, par acte du 28 mars 1719, au couvent du Liget. La dîme de Logny formait, au XVIIIe siècle, un fief distinct, relevant de la châtellenie de Genillé, et qui fut réuni au fief du Pont. En 1774, elle appartenait à Armand-Louis-François Gigault, comte de Bellefonds, maréchal des camps et armées du roi. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 96, 102; *Biens nationaux*. — *Cartulaire du Liget*. — D. Housseau, VI, 2339; VII, 2606; VIII, 3512; XIII, 11036; XVIII.)

Loigny, c^ne d'Azay-sur-Cher. V. *Leugny.*

Loigny (le fief de). — Il était situé dans la paroisse de Saint-Ours de Loches. — En 1380, il appartenait à Jean de Menou ; — en 1444, à Louis de Menou ; — en 1480, à François de Menou ; — en 1490, à Jean de Menou ; — en 1491, à Pierre le Breton ; — en 1500, à Aimon de Menou, qui le vendit à Lancelot de la Touche ; — en 1680, à René de Maussabré ; — en 1789, à Charles-Louis de Maussabré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 126. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Loiray, paroisse de Marçon. — Ancien fief, relevant de la Marchère. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Loire (la), fleuve. — *Liger, fluvius Ligeris.* — Mentionné dès le ve siècle, le nom de ce fleuve n'a jamais subi de variation, si ce n'est par la traduction qui en a fait le mot Loire. — La Loire prend sa source au Gerbier-des-Joncs, dans une montagne des Cévennes (Ardèche). Avant d'arriver dans l'Indre-et-Loire, elle a parcouru sept cents kilomètres et s'est grossie d'un grand nombre de rivières, entre autres de l'Allier. Dans notre département son parcours est de quatre-vingt-dix kilomètres environ. Sa largeur moyenne, d'une levée à l'autre, est de cinq cent cinquante à six cents mètres. En été, son lit contient peu d'eau, et, malgré toutes les digues que l'on a pu faire pour maintenir un niveau aussi haut que possible, elle est difficilement navigable. Mais ses crues sont terribles. Les plus considérables furent celles de 1527, 1577, 1582, 1707, 1709, 1711, 1719, 1726, 1733, 1753, 1755, 1761, 1764, 1789, 1804, 1820, 1823, 1826, 1827, 1834, 1846, 1856, 1866. En 1711, la crue, commencée le 1er février, se prolongea jusqu'au 26 ; elle détruisit complètement le bourg de la Chapelle-sur-Loire. En 1755, elle s'éleva à 7 mètres 33 centimètres. Celle de 1789 fut de 7 mètres 10 ; celle de 1846, de 7 mètres 15 ; celle de 1856, de 7 mètres 55 ; celle de 1866, de 6 mètres 60. Cette dernière causa des dommages considérables, qui portèrent principalement sur la ville d'Amboise. Les levées destinées à protéger les campagnes riveraines furent commencées au IXe siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire. Henri II, comte d'Anjou et de Touraine, les continua, au XIIe siècle, et Louis XI les acheva d'Angers à Orléans. Elles furent consolidées et augmentées aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dans le département d'Indre-et-Loire, le fleuve reçoit l'Amasse, la Cisse, la Choisille, la Bresme, le Cher, la Roumer, l'Indre et la Vienne. Son parcours total, jusqu'à son embouchure, est de mille kilomètres environ. Le bassin auquel il donne son nom a une superficie de près de 12,000,000 d'hectares.

Arch. d'I.-et-L., G, 420. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 3. — C. Port, *Diction. géographique de Maine-et-Loire,* II, 532. — De Croy, *Etudes statistiques sur le département d'Indre-et-Loire,* 20, 25. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — *Journal des villes et des campagnes* du 7 mars 1846. — *Moniteur universel* du 20 juillet 1856. — Louis Figuier, *Effet des inondations de la Loire* (dans la *Presse* du 5 juillet 1856). — H. de Vesian, *Projet d'amélioration du régime navigable de la Loire,* Tours, 1861, in-8° de 36 pages. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 7, 8. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 15. — *Bulletin monumental* (1874), p. 757. — Rouillé-Courbe, *Les Inondations du département d'Indre et-Loire,* Tours, Guilland-Verger, in-8°. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 184 ; X, 13. — C. Chevalier et G. Charlot, *Etudes sur la Touraine,* 45.

Loiseau, c^ne de Sennevières. V. *Oiseau (l').*

Loiseau (la fontaine), c^ne de Ferrières-Larçon, près du chemin de la Blinerie à Esves-le-Moutier.

Loiselette, c^ne de Saint-Avertin. V. *Oiselet.*

Loiselière (bois de), c^ne de Couziers.

Loiselière, c^ne de Villeperdue. V. *Oiselière.*

Loiselle (le lieu de), paroisse de Bueil. — *Loysel,* 1571. — *Loisellerie,* 1758. — En 1571, il appartenait à Astremoine du Bois ; — en 1659, à Françoise Ollivier, dame du Plessis-Barbe, veuve de Pierre du Bois ; — en 1766, à Michel-Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81.)

Loisillière, f., c^ne de Charnizay.

Loisillière, f., c^ne de Pernay.

Loisis, ou **Loisils** (les), f., c^ne de Noyant. — Elle devait des cens et rentes à l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 9 mai 1704. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

Loistault, commune. V. *Louestault.*

Loiterie (la), c^ne du Boulay. V. *Louetterie.*

Loiterie (les Grande et Petite-), f., c^ne de Monthodon. — *Loiterie,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse du Sentier.

Loitière (la), f., c^ne de Sorigny.

Loizillière, c^ne de la Celle-Saint-Avent. V. *Oisillière (l').*

Lombard (la fosse), paroisse d'Orbigny. — *Fossa Lombardi,* XIIIe siècle. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Lombard de Bouvens (Louis-Charles-Marie de), né à Bourg-en-Bresse vers 1750, vicaire-général du diocèse de Tours (1788-1791), suivit en émigration l'archevêque de Tours, Mgr de Conzié, qui se fixa à Londres. Dans la chapelle Saint-Patrice de cette ville, il prononça les oraisons funèbres de l'abbé Edgeworth et du duc d'Enghien. Rentré en France à la Restauration, il fut nommé aumônier du roi. Il mourut en 1831. Les oraisons funèbres qu'il a pronon-

cées ont été imprimées en 1824. — (Quérard, *La France littéraire*, I, 482. — Le Bas, *Diction. encyclopédique*. — Didot, *Biographie générale*, VII, 143. — Larousse, *Grand diction. hist. du* XIX[e] *siècle*, II, 1165.)

Lombarderie (la), ou **Lambarderie**, f., c[ne] d'Azay-sur-Cher.

Lombarderie (la), ou **Lambarderie**, ham., c[ne] de Barrou, 10 habit.

Lombarderie (la), ou **Lambardrie**, f., c[ne] de Huismes.

Lombarderie (la), f., c[ne] de Lerné.

Lombarderie (le lieu de la), c[ne] de Tauxigny. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery (1715). — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery*.)

Lombardières (les), f., c[ne] de la Chapelle-sur-Loire.

Lombardrie (la), c[ne] de Huismes. V. *Lombarderie*.

Lombardrie (le lieu de la), près des Basses-Boulairies, c[ne] du Petit-Pressigny.

Lombrechière (le lieu de), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — Il devait à l'archevêché de Tours foi et hommage lige et un demi marc d'argent à muance de seigneur. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Londrière, f., c[ne] de Barrou.

Long (le), rivière, prend sa source du côté de Beaumont-la-Ronce, passe à Villebourg et se jette dans le Loir, au nord de Dissai. Son parcours est de 18 kilomètres. Elle fait mouvoir 13 usines. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 316. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, I, 16.)

Longbois, vil., c[ne] de Saint-Laurent-en-Gâtines, 31 habit.

Long-Boyau, ham., c[ne] de Savigné 11 habit. — *Longboyau*, carte de Cassini.

Long-du-Bois (le), vil., c[ne] de Genillé, 48 habit. — *Long-du-Bois*, carte de Cassini.

Longées (le lieu des), près de la Loutière, c[ne] d'Avon.

Longe-Faux (le lieu de), près du Petit-Poisay, c[ne] de Marçay.

Longerie (le lieu de la), c[ne] de Monnaie, près du bourg.

Longerolle (le lieu de la), près des Tranchants, c[ne] de Bossay.

Longerolles (le lieu des), c[ne] de Civray sur-Cher, près de la Grande-Allée de Chisseaux

Longeville, vil., c[ne] d'Abilly, 22 habit. — *L'Angeville*, carte de Cassini.

Longeville, c[ne] de la Celle-Saint-Avent V. *Longueville*.

Longeville (le lieu de), près de la Vienne, c[ne] de Pussigny.

Longlet, c[ne] de Souvigné. V. *Longueraie*.

Longny, c[ne] de Genillé. V. *Logny*.

Longs-Chevaux (le lieu des), c[ne] de Marçay.

Longue (la fosse), près de Fondberlan, c[ne] de Charnizay.

Longue-Échelle, vil., c[ne] de Nouzilly, 13 habit. — *Longue-Échelle*, carte de Cassini.

Longueil (Pierre de), évêque du Mans, fut administrateur de l'archevêché de Tours, en 1312, après la mort de Renaud de Montbazon. Il se trouva au concile de Saumur en 1315. Ses fonctions d'administrateur avaient cessé en 1313. — (Moréri, *Diction. historique*.)

Longuelandière (la), f., c[ne] de Sepmes. — *Longuestaudière*, 1664. — *Longuetaudière*, plan cadastral. — *Longue-Étaudière*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la Tour-Sybille et appartenait, en 1664, à Philippe de Baignan. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Longueplaine, f. et chât., c[ne] de Sorigny. — Le 27 mars 1720, ce domaine fut vendu par Claude-François Reverdy, président au grenier à sel de Tours, et Marie Guymon, sa femme, à Thomas Clément, Éc., seigneur des Tourettes. En 1731-43, il appartenait à Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, conseiller au Grand-Conseil; — en 1788, à Pierre-Anne-Alexandre Fouasse, baron de Noirville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 389; *prieuré de Saint-Côme; terrier de la commanderie de Ballan*.)

Longueplaine (ruisseau de). — Il prend sa source près des Ruaux, c[ne] de Sorigny, passe dans la commune de Monts, et se jette dans le ruisseau de Montison, au lieu appelé le Gué-de-la-Carrée.

Longue-Pommeraie (le lieu de la), c[ne] de Charentilly, près du chemin de Semblançay à Charentilly.

Longue-Raie, f., c[ne] de Souvigné. — *Longlet*, 1600. — *Longueraie*, carte de l'état major. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Longues-Haies (les), f., c[ne] de Saint-Roch. — *Longues-Haies*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Saint-Roch, suivant une déclaration féodale faite, le 7 août 1622, par Jacques Heurteloup. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Longues-Planches (le lieu des), près des Rues, c[ne] de Saint-Patrice.

Longues-Raies (le lieu des), près de la Reignère, c^ne de Sazilly.

Longuestaudière (la), c^ne de Sepmes. V. *Longuelandière.*

Longuet (le lieu de), près des Caves, c^ne de Neuil. — Près de là est une fontaine portant le même nom.

Longuettes (la fosse des), dans les landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Longueville, f., près de la Creuse, c^ne de la Celle-Saint-Avent. — *Longeville,* 1244 (*Cartulaire de Noyers*). — *Hébergement de Longeville, alias Fief-Bernier,* 1483. — *Longueville,* carte de l'état-major. — *Longeville,* carte de Cassini. — Ce fief relevait du château de Nouâtre à foi et hommage simple. Par acte du 6 mai 1244 Guillaume de Seentent donna à l'abbaye de Noyers une rente de trois deniers et d'une obole due par un terrain sis à Longueville. En 1447, Jean Barreau vendit à cette abbaye, pour quatre écus d'or, une rente de trois provendiers de seigle due par la terre de Longueville. En 1436, le fief appartenait à Thibault de la Vallée, Éc., qui le vendit à Jean Barbin. En 1505, François d'Arcy en était propriétaire Près de Longueville est une fontaine portant le même nom. — (*Cartulaire de Noyers.* — Arch. d'I.-et-L., E, 327. — D. Housseau, XIII, 8237, 8279.)

Longueville, f. et moulin, c^ne de Nouzilly. — *Longueville,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. Vers 1635, il appartenait à Anne de Bueil, femme de Roger, duc de Bellegarde; — en 1644, à Honorat de Bueil; — en 1671, à Alexandre de la Forge de la Martinière — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312.)

Longus Pons. V. *Pont-Long,* c^ne de Saint-Avertin.

Longwy (Claude de), trésorier de Saint-Martin de Tours, cardinal, évêque de Mâcon, puis de Langres, d'Amiens et de Poitiers, mourut le 8 août 1561. Il était fils de Philippe de Longwy, seigneur de Givry, et de Jeanne de Beaufremont. — (Aubery, *Hist. des cardinaux.* — Moréri, *Diction. historique,* II, 404. — Frizon, *Gallia purpurata.* — *Gallia christiana,* II, 223: XIV.)

Lonières (le lieu des), c^ne du Grand-Pressigny, près du chemin de la Baretterie à la forêt du Grand-Pressigny.

Lonjaicum, V. *Langeais.*

Longuettes (les), c^ne de Saint-Patrice.

Lopin (Jean), avocat, fut nommé maire de Tours en 1475, en remplacement de Jean Godeau. Il eut pour successeur, en 1476, Gervais Goyet. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 14. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Lopin (Émery), seigneur de Nitray, maître des requêtes de la reine, fut nommé maire de Tours, en 1516, en remplacement de Jean Prunier, seigneur de Fouchaut. Il eut pour successeur, en 1517, Guillaume de Beaune. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 49. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Lopin (Jacques), bénédictin, né à Tours, en 1654 ou 1655, mourut à Paris le 29 décembre 1693. Il s'attacha particulièrement à l'étude de la langue grecque et collabora avec Montfaucon et Pouget à l'ouvrage intitulé *Analecta græca* (1688, in-4°). Il avait préparé une seconde édition des œuvres de saint Athanase, qui ne fut publiée qu'après sa mort (1698, 3 vol. in-f°). — (*Almanach de Touraine,* 1783. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 301. — D. Housseau, XXIII, 181, 505.)

Lopinières (le lieu des), paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Il relevait des fiefs de Saint-Cyr et de Lutedesse, suivant des déclarations féodales faites, le 27 juin 1509, par André Tournebœuf; le 27 mai 1523, par la veuve de Méry Lopin; — en 1617, par Marie Rousselle, veuve de Pierre Lopin; — en 1629, par Pierre Lopin et Jean Douet; — le 18 mai 1686, par Antoine Chauvignon; — en 1785, par Martin Caillaut, chanoine de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394; *terrier de Saint-Cyr.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315.)

Loquaire, c^ne d'Azay-le-Rideau. V. *Locquaire.*

Loquepains (le lieu des), près des Closeaux, c^ne de Vernou.

Loquetière (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Loquets (les), f., c^ne de Parçay-Meslay.

Lorane, f., c^ne de Château-la-Vallière.

Loratorium. V. *Louroux (le).*

Lore, f., c^ne de Damemarie.

Lorée, vil., c^ne de Restigné.

Lorée, f., c^ne de Saint-Branchs. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. Vers 1330, il appartenait à Geoffroy de Chourses. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Loresse, c^ne de Cinais. V. *Louresse.*

Lorets (le lieu des), c^ne de Saint-Épain, près du chemin de la Rousselière aux Huttières.

Lorette (chapelle de **Notre-Dame-de-**), c^ne de Champigny, V. t. II, p. 89.

Lorette (Notre-Dame-de), c^ne de Montrésor. V. *Montrésor.*

Lorette (chapelle de **Notre-Dame-de-**). V. *Saint-Épain,* V. t. III, p. 12.

Lorette (chapelle de **Notre-Dame-de-**), à la Trevaudière, c^ne de Tauxigny. — Elle fut fondée le 12 juin 1533, par Guillaume Sauvage, abbé de Beaugerais, prieur d'Écueillé et ancien curé de Noyers, en Berry. Cette fondation fut approuvée et érigée en bénéfice par l'archevêque de Tours, le 17 janvier 1542. Le droit de présentation du titulaire était réservé au fondateur et à sa famille. — (D. Housseau, X, 4233. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1324.)

Lorier (Jean), originaire de Redon, admis au monastère de Vendôme en 1650, fut nommé prieur de Saint-Malo en 1672, de Saint-Serge d'Angers en 1678, puis de Marmoutier en 1684. En 1687, il passa à l'abbaye de Saint-Aubin, et en 1699 à celle de Vitré. On ignore l'époque de sa mort. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 537.)

Lorgerie, f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — *Logerie,* carte de l'état-major.

Lorgerie, c^ne de Parçay-Meslay. V. *Logerie.*

Lorinière, f., c^ne de Bueil. — Au xve siècle, on y voyait une chapelle qui appartenait à la collégiale de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L. G, 257.)

Lorinière, f., c^ne de Druye. — *Lorinière,* carte de Cassini.

Loriotterie (la), f., c^ne de Gizeux.

Loron (le fief de), paroisse de Rillé. — Il relevait de Rillé et était réuni à cette seigneurie en 1629. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Lorooz. V. *Louroux (le).*

Lorraine (Jean de), quarante-deuxième abbé de Marmoutier et premier abbé commendataire, né à Bar, en Lorraine, le 9 avril 1498, n'avait que *quatre ans* lorsqu'il fut nommé évêque de Metz, que *onze* lorsqu'on lui donna l'évêché de Toul, et que *douze* quand on le fit évêque de Boulogne et cardinal. On ne s'explique pas que le Saint-Siège ait consenti à de pareils abus. En 1520, Jean de Lorraine eut l'archevêché de Narbonne, en 1521, celui de Valence, en 1523, celui de Verdun, en 1524, celui de Luçon, en 1531, celui d'Alby, en 1537, l'archevêché de Lyon, et enfin, en 1540, l'abbaye de Marmoutier, dont il prit possession, par procureur, le 26 avril. Voici, d'après un ancien manuscrit, quel fut le triste résultat de son administration pour Marmoutier : « Jehan, cardinal de Lorraine est le premier abbé commendataire. De son temps ont commencé plusieurs mauvais mesnages en la dite abbaye et en ses prieurés ; car, comme les prieurs conventuels, qui étoient moines, décedoient, le dit cardinal abbé commendataire, au lieu d'en pourvoir les moines de l'abbaye, ainsi que faisoient les précedents abbéz, les conferoit à ses protonotaires et autres de sa suite, et en faisait semblablement des prieurez simples, en sorte qu'en peu de temps les moines furent tous dépouillez de la possession des prieurez de la dite abbaye. De ce temps commença l'entière ruine des grands bois et forests de Marmoutier, à Saint-Laurent et ailleurs, et pareillement les grands bois des prieurez ruinez par les prieurez commendataires qui avaient été conservez par les abbez et prieurs moines. » — Jean de Lorraine mourut à Nogent, en Nivernais, le 18 mai 1550. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* 368-69.)

Lorraine (Charles de), neveu du précédent, quarante-troisième abbé de Marmoutier et archevêque de Reims, né à Joinville, le 17 février 1524, fut nommé cardinal le 1er août 1547. Outre l'abbaye de Marmoutier, il eut celles de Fécamp, Cormery, Saint-Remi, Saint-Urbain, Moutier-en-Der, Cluny et Saint-Denis. Il assista à l'élection du pape Grégoire XIII, en 1572. Il s'occupa de l'abbaye de Marmoutier beaucoup plus que ne l'avait fait son oncle, réforma les règlements intérieurs et en surveilla l'observation. Il mourut à Avignon le 26 décembre 1574. Après lui, l'abbaye passa à Jean de la Rochefoucault. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 370. — *Gallia christiana,* XIV. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 71. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 257. — Aubery, *Hist. des cardinaux.*)

Lorraine (Louis de), cardinal, abbé de Bourgueil, fils de Claude Ier, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, succéda à Charles de Pisseleu en 1564. Il était archevêque de Sens, évêque de Metz et abbé de Saint-Victor, de Saint-Julien de Tours, de Moissac et de Saint-Germain d'Auxerre. Il mourut à Paris le 28 mars 1578 et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil.* — *Gallia christiana,* XIV, 252. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 343. — Aubery, *Hist. des cardinaux.* — Frizon, *Gallia purpurata.*)

Lorraine (Henri de), comte d'Harcourt, de Brionne et d'Armagnac, vicomte de Marsan, sénéchal de Bourgogne et grand-écuyer de France, né le 20 mars 1601, fut nommé gouverneur de Touraine le 15 décembre 1637. Il prêta serment le 4 janvier de l'année suivante et donna sa démission en 1642. Par la suite, il fut vice-roi en Catalogne. Il mourut le 25 juillet 1666. Il était fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Marguerite Chabot. Son successeur, au gouvernement de Touraine, fut Louis Pottier, marquis de Gesvres. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 363. — Moréri, *Diction. historique,* VI, 362.)

Lorré (le fief de), V. *Chinon.*

Lorrière, f., c^ne de Saint-Aubin.

Lorthier, f., c^ne de Luzillé. — *Villa Lotrith, seu Lortrich,* xie siècle. — *L'Ortier,* carte de Cassini. — Elle figure dans une charte de

XIe siècle, relative à un différend qui s'était élevé entre un chevalier nommé Vivien et un de ses parents qui voulait enlever à l'abbaye de Marmoutier des terrains qu'elle possédait *apud villam Lotrich*, terrains qui relevaient en fief de Vivien. — (D. Housseau, II, 607.)

Losdunum. V. *Loudun.*

Loisillet, f., c^ne^ de Nouans. — *L'Oisillé*, carte de Cassini.

Lossay, vil., c^ne^ de Restigné, 76 habit. — *Locé*, carte de Cassini.

Lotière, ou **Louetière,** f., c^ne^ d'Athée.

Lotrith, c^ne^ de Luzillé. V. *Lorthier.*

Lotterie, f., c^ne^ de Sorigny. — *Lottrie*, carte de l'état-major.

Lottière (le lieu de la), près des Bondis, c^ne^ de Louans.

Louachinerie (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Louage (le), f., c^ne^ de Nouans.

Loualerie (la croix de), c^ne^ de Bueil, près de Loualerie et du chemin de la Lande à la Corbinière.

Louand (St-), vil., c^ne^ de Chinon, ancienne paroisse. — *S Lupantius, abbatia S. Lupantii*, Xe siècle (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*). — *Locus S. Lupantii, apud Kainonem*, 1037 (*Thes. anecd.*). — *S. Loantius*, 1188 (testament de Geoffroy de Beauvoir). — *Prioratus S. Loancii*, 1261 (charte de Marmoutier). — *Ecclesia S. Lupencii*, XIVe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — Cette paroisse fut réunie à la commune de Chinon, par décret du 24 juin 1792. L'ancienne église paroissiale a été démolie pendant la Révolution.

Au VIIe siècle, saint Louand, moine à Micy, près Orléans, vint s'établir près de Chinon, avec saint Coremar et saint Salique. De nombreux miracles s'opérèrent sur son tombeau, placé dans l'oratoire qu'il avait construit. Cet oratoire, détruit par les Normands, fut remplacé par une église, que les religieux de Saint-Florent de Saumur bâtirent au XIe siècle. Ceux-ci avaient obtenu de Thibault, comte de Tours et de Blois, la concession de la chapelle primitive. Ils fondèrent dans ce lieu une abbaye dans laquelle, en 974, on comptait seize moines. Voici une charte d'Amalbert, premier abbé de Saint-Louand :

In Dei nomine Amalbertus abbas S. Lupantii notum sit omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ quia postulavit nos quidam homo nomine Walterius et frater ejus nomine Sculfus et soror eorum nomine Girberga, ut eis junctos II *et dimidium de terra partim ad plantandum partimque jam plantata ad censum concederemus, quod et fecimus. Est autem ipsa terra sita in pago Turonico, in vicaria Kainonis castri et in suburbio ejusdem; terminatur ex una parte via publica, reliquis omnibus ipsa terra. Quod ea fecimus ratione ut annis singulis missa S. Lupantii quæ est* VIII *idus novembris in censum persolvant denarios* I. *Si vero de ipso censu tardi aut negligentes extiterint licentiam habeant emendandi et ipsam terram non perdant sed faciant ex ea quidquid voluerint, sicut usus est ipsius pagi, salvo jure ecclesiastico. Hanc autem kartam ut firmior sit verior que credatur, manu propria manibusque fratrum nostrorum roborari decrevimus. Actum monasterio S. Florentii publice Amalbertus abbas huic manuifirmare hortantibus fratribus. S. Martini, Rainaldi, Gausberti, Josephi, Ratbodi, Walterii, Rainfredi, Otgerii, Odonis, Otbrannui, Bernerii, Walonis, Johannis, Bornerii, Ermelnodi, monachi. Data mense martio anno* XVIII *regnante Klotario rege. S. Rotberti scriptoris ac monachi.*

Par la suite, l'abbaye de Saint-Louand perdit son importance primitive et devint un prieuré auquel fut jointe une cure, au commencement du XIIIe siècle.

En 1862, des fouilles, opérées sur l'emplacement de l'autel de l'ancienne église, ont fait découvrir quatre sarcophages contenant les ossements de saint Louans, de saint Salique, de saint Coremar et de sainte Lachie. L'autorité ecclésiastique a constaté l'authenticité de ces reliques, qui ont été déposées dans la chapelle, nouvellement construite, du couvent des religieuses hospitalières, devenues propriétaires, en 1857, de l'ancien prieuré.

Une chapelle, dite des Renards et placée sous le vocable de la sainte Croix, était desservie dans l'église de Saint-Louand. Elle fut fondée, en 1545, par René Renard, prêtre. René Lebacle en était chapelain en 1676; — Hyacinthe Chartier, en 1771; — Yves Arvers, en 1776; — Barthélemy Barré, en 1789.

Il existait dans la même église une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Jean Auger en était titulaire en 1654; — Pierre Taffonneau, en 1725; — René Rancher, en 1745; — Michel Michau, en 1755; — N. Moureau, curé de Villedômer, en 1789.

Curés de Saint-Louand. — Révérend Chauffour, 1598. — Pierre Santerre, 1662. — Abraham Dusoul, 1664. — Jean Guinaut, 1703. — Joseph-Florimond Perrot, 1725. — Louis Michau, 1757, 1790.

Jacques Le Roy, archevêque de Bourges, était prieur commandataire de Saint-Louand en 1539. — Antime-Denis Cohon, évêque de Nîmes, en 1659; — Jacques Cornille, en 1689; — François Le Fachu de Couste, en 1717; — Hyacinthe-Julien le Riche, en 1755; — N. Stadler, en 1789.

Il existait dans cette paroisse un petit fief dit

de Saint-Louand, qui appartenait, en 1346, à Jean le Bascle; — en 1365, à un autre Jean le Bascle.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 17; *Biens nationaux*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 147. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 58. — Marchegay et Mabille, *Brev. chronicon S. Florentii Salmuriensis*, 186. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 303. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 158. — D. Housseau, I, 176, 215, 216, 582; V, 2010; XVIII, 259. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 44, 60; IV, 85; X, 221, 250; XI, 210-37. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 1er février 1879. — G. de Cougny, *Notice sur l'invention des reliques de saint Louans, saint Salique, de sainte Lachie et de saint Coremar*, Tours, in-8° de 16 pages.

Louand (Ile de **St-**), dans la Vienne, cne de Chinon.

Louans, commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 28 kilomètres de Tours, 24 de Loches et à 19 de Ligueil. — *Villa quæ vocatur Lupantia*, xe siècle; *Lupannum*, xiie siècle; *Loancium, Loanz*, xiiie siècle. — *Loenceyum*, 1338 (*Cartulaire de Cormery*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Branchs; à l'est, par celle de Tauxigny; à l'ouest, par Sainte-Catherine-de-Fierbois; au sud, par le Louroux. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 50, de Tours au Blanc.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: Les Courances (15 habit.). — Les Bondis (17 habit.). — La Bréchottière (59 habit.). — La Chaumeraie (16 habit.), ancien fief. — Le Carroir-du-Veau (11 habit.). — La Chauvellière (11 habit.). — Les Hauts-Bois (12 habit.). — Le Grand-Village (21 habit.). — Varnelle (40 habit.). — La Seguinière (36 habit.). — Le Pressoir (16 habit.). — La Tambre (32 habit.). — Les Grande et Petite-Rue (76 habit.). — La Lande (34 habit.), ancien fief. — Le Grand-Fresne, ancien fief, relevant de l'abbaye de Cormery. — La Serrerie, l'Éreau-Bréchot, les Hauts-Bois, le Chêne-Vert, le Petit-Fresne, la Chachite, la Gouronnière, les Sicots, les Versées, la Garenne, le Petit-Pont, la Croix, les Buissons, le Carroi-du-Clos, la Barrerie, etc.

Avant la Révolution, Louans était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Montbazon. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 1848 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 15 novembre 1832.

Population — 816 habit. en 1801. — 802 habit. en 1810. — 826 habit. en 1821. — 747 habit. en 1831. — 695 habit. en 1841. — 700 habit. en 1851. — 704 habit. en 1861. — 642 habit. en 1872. — 619 habit. en 1876.

Foire le deuxième mercredi de juin. — Elle a été autorisée par arrêté préfectoral du 8 septembre 1876. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de juillet.

Bureau de poste et *perception* de Manthelan.

A la fin du xe siècle, Louans n'était qu'une simple *villa* (*villa Lupantia*) faisant partie de la paroisse de Tauxigny. Il y avait alors dans ce lieu une chapelle dédiée à sainte Marie et à saint Pierre et saint Paul et qui avait été construite par Thibault, abbé de Cormery, avec l'autorisation d'Archambaud, archevêque de Tours. Voici un passage de la charte de ce prélat:

...... *Qua propter noscat omnium fidelium sanctæ Dei ecclesiæ præcipueque successorum nostrorum solertia, quoniam adiens nos venerabilis abbas Theobaldus scilicet cœnobii Cormaricensis, cum congregatione sibi commissa, deprecatus est ut eis quamdam capellam in honore sanctæ Mariæ, in quadam parochia ipsorum propria construere liceat, et non ea de causa ut decimas vel oblationes aliarum ecclesiarum circumquaque consistentium subripiat, sed ut solummodo proprii parœciani S. Martini Talciniacensis ecclesiæ in eadem capella missas aliaque divina officia audire mereantur, scilicet quia tempore hyemis obsistentibus imbribus nimiis, ad supradictam S. Martini ecclesiam opportune non valent occurrere. Perspicientes igitur eorum petitionem rectam et non aliorum utilitati contrariam, dedimus eis licentiam ut capellam ædificarent supradictam in honore, ut supra diximus, sanctæ Mariæ Genitricis Dei ac sanctorum apostolorum Petri et Pauli, tenore scilicet supradicto ut nullæ decimæ ibi adquirantur nisi quæ ab ipsis nostris nunc temporibus juste absque temeraria præsumptione tenere videntur. Sit ergo sita supradicta capella in villa quæ vocantur Lupantia, in supradicta Talsiniacensi parœcia, eo videlicet modo ut tantum, sicut dictum est, in eadem terra S. Pauli commanentes, sive liberi, sive servi, qui supradictæ S. Martini ecclesiæ decimas offerre solent, inibi missas audient; et nullus successorum episcoporum, vel archidiaconorum, seu reliquorum inferioris gradus venditiones requirere, aut circadas, vel synodas habeat, exigere præsumat, sed monachi Cormaricensis cœnobii tam præsentes quam futuri ex omni tempore teneant absque alicujus contradictione* (987).

Par la suite, Louans devint une paroisse et un prieuré.

La chapelle, construite à la fin du xe siècle, comme nous venons de le dire, est aujourd'hui l'église paroissiale. Elle se compose d'une nef, terminée par un transept et trois absides. Entre deux de ces absides est un escalier qui conduit au clocher. Celui-ci, soutenu aux angles par des contreforts, a sur chaque face des fenêtres gémi-

nées où l'on voit des chapiteaux de colonnettes absolument semblables à ceux qui se trouvent dans l'intérieur de l'église. Il est évidemment de l'époque à laquelle appartient le reste de l'édifice.

L'abbaye de Cormery fut confirmée dans la possession de l'église de Louans, par bulles des papes Innocent II, en 1139, et Alexandre III, en 1180.

En 1231, Juhel, archevêque de Tours, renonça au droit de gîte qu'il avait à Louans et dans d'autres localités dépendant de l'abbaye de Cormery. En échange, les religieux lui abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient à Candes.

Curés de Louans. — Laurent Guillaume, 1640. — Guillaume Bodin, 1678. — Laurent Clavier, 1679. — Martin Dupuy, 1687. — Antoine Hamelin, 1694. — Claude Maugis, 1737, 1741. — Lebeau de Beaupré, 1761. — Jacques Falaise, 1789. — Falaise, 1804. — Auguste Chauvin, 1814. — Jean Benoît, 1830. — Couratin, 1841, actuellement en fonctions (1881).

Le prieuré, indépendant de la cure, constituait un fief qui relevait du château de Loches. Ce fief avait le droit de haute, moyenne et basse justice, qui avait été concédé à l'abbé de Cormery, par Dreux de Mello, seigneur de Loches, en 1228, et par le roi Philippe, en 1272. La concession de ce dernier eut lieu, a la condition qu'il lui serait payé une rente annuelle de trente livres tournois.

Le prieur était seigneur de la paroisse. Le logis seigneurial, reconstruit au xvie siècle, existe encore. C'était une petite forteresse, pourvue de hautes murailles, de douves et d'un pont-levis. Ce château et ses dépendances furent vendus nationalement, en 1791, pour 40,000 livres.

Odon de Ricey était prieur de Louans, en 1334; — Arnould, en 1338; — Jean Joysel, en 1645; — Louis de Voyer d'Argenson, en 1671; — Pierre de Gaillarbois, en 1715; — Prudent Marant, en 1730; — N. Dephorès en 1789.

Les prieurs de Louans et les religieux de Cormery devaient contribuer, par moitié, aux réparations du chœur de l'église.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1600.

On trouve, sur le territoire de cette commune, une grande quantité de coquilles fossiles.

Maires de Louans. — Hercule-Marie Cesvet, 1804, 14 décembre 1812. — Jacques Caillaud-Bienvenu, ? janvier 1826. — Dieudonné Flambart, 6 novembre 1830, 4 décembre 1834, 5 juin 1837. — Jacques Caillaud-Bienvenu, 31 juillet 1843, 15 juillet 1846. — Étienne Gaby, 1850, 19 février 1874. — Fouassier, 1881.

Cartulaire de Cormery, 60, 72, 147, 175, 207, 231. — — *Recueil des historiens des Gaules*, V, 737. — D. Martène, *Ampliss. collectio*, I. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 28 septembre 1876. — D'Espinay, *L'architecture dans la Touraine méridionale*, 7. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 244. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 13. — *Liber compos.*, 45. — Arch. d'I.-et-L., C, 336; G, 19, 863. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 81. — Monsnier, I, 118. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 827-28. — D. Housseau, I, 272; V, 1617; VII, 2705, 3250. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 97. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire*, 120. — *Mem. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 75; XII, 104, 110.

Louasses (le lieu des), près des Crorons, c^ne de Sainte-Maure.

Louauderie (la), c^ne de Saint-Avertin.

Loubitte (la), f., c^ne de Manthelan.

Loubitte (la), f., c^ne de Saché.

Loublerie (la), f., c^ne de Marcé-sur-Esves.

Louche, ou **Ouche** (l'), ancien fief, situé dans le bourg de Mosnes. — Il relevait du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 342.)

Louche-Cuan, c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Ouche-Cuan*.

Loucherat, f., c^ne de Saint-Paterne.

Louchet (le bordage du), paroisse de Monnaie. — En 1768, il fut vendu par N. Beruin de Valentinay à Barthélemy Gauffreau, trésorier de France à Tours. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420.)

Loucheteau, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Oucheteau*.

Louchetière (le lieu de la), paroisse de Nouans. — Il constituait un fief relevant de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était a Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Louchonnerie (la), f., c^ne Limeray.

Louctière (la), c^ne d'Azay-sur-Cher. V. *Lotière*.

Loudun, chef-lieu d'arrondissement (Vienne). — *Vicaria Laudenensis, in pago Pictavensi*, 905 (Monsnier, II). — *Vicaria Laucidunensis, castrum Laudunense*, 950 (charte de Bourgueil). — *Losdunum*, 1180 (charte de Alo de Brizay). — *Lodunum*, 1221 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *Lodun*, 1311 (*Recueil des historiens des Gaules*, XXI, 505). — *Castrum et castellania de Lodun*, 1370 (charte de Charles V). — Cette ville dépendait du duché de Touraine, pour le temporel, du bureau de la généralité de Tours, pour les finances, et du présidial de Tours, pour la justice.

Après avoir été possédé, jusqu'au xe siècle, par les comtes de Poitou, Loudun passa aux mains de Geoffroy le Loudunois et plus tard à Geoffroy le Bel, qui le donna à Geoffroy Plantagenet, son second fils. Celui-ci, en 1156, le céda à Henri, roi d'Angleterre, pour la somme de 3,000 livres. Ce domaine fut réuni à la Couronne en 1204. En

1366, la jouissance en fut donnée à Louis d'Anjou. Louis XI le réunit à la Couronne et y institua un siége royal.

Henri III érigea Loudun en duché, en 1579, en faveur de Françoise de Rohan, dame de la Garnache, mais à condition qu'il retournerait au roi après le décès de cette dame. Il fut ensuite donné, par engagement, à Charles de la Tremoille, duc de Tarente.

Les fiefs suivants relevaient de la châtellenie de Loudun : Anglers, le Bec, Saint-Lau, la Motte-Chandenier, Amelin, les Oiseaux-Mesles, Beaulieu, Boisvin, Boisrogues, Bois-Preuilly, Berrie, Mondion, Brizay, Bruère, la Chapelle-Bellouin, Moré, Marconnay, Chavigny, Noyer, la Petite-Rochefolle, Chanfreau, la Fenestre, Fontenelle, la Jaille.

Cette ville était le chef-lieu d'une élection qui comprenait quarante-sept paroisses. On y comptait trois églises paroissiales et neuf communautés religieuses. Le couvent des Ursulines a été tristement célèbre par les faits qui amenèrent le procès d'Urbain Grandier.

Loudun portait pour armoiries : *De gueules, à une tour carrée, crénelée, d'argent; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Sous le premier Empire : *De gueules, à la tour crénelée, de cinq pièces, ouverte, ajourée et maçonnée de sable; franc-quartier de ville de second ordre.*

La prévôté de Loudun, au XIVe siècle, avait un sceau representant *une tour ronde, à toit en poivrière, percée d'une porte et de deux fenêtres; au centre, une enceinte crénelée et accostée de deux fleurs de lis.*

Les échevins portaient : *Pallé d'or et de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

Les huissiers : *D'azur à deux bâtons de justice en sautoir, surmontés chacun d'une fleur de lis, d'or.*

Les cordonniers : *D'azur, à deux souliers d'or, posés en fasce.*

Arch. d'I.-et-L., C, 336. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 138; XXI, 568. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 151; III, 152. — De Cougny, *Excursion en Touraine et en Poitou*, 92. 93. — Harvouin, *Mémoire sur la généralité de Tours*, 358. — Baillet, *Topographie des saints*, 139. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1171 et 1212. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, XII. — Monsnier, II. — D. Housseau, I, 149; II, 570, 570 *bis*, 671; IV, 1295, 1377; V, 1986 *bis*; VI, 2124, 2420, 2519; VII, 3213; VIII, 3440; XI, 4776.

Loudun, vil., dont une partie dépend de la cne de Ligueil, l'autre de Paulmy.

Loudun (bois de), cne de Marçay.

Louère (la), f. et chât., cne de Marcé-sur-Esves. — Ancien fief, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, et relevant de Bagneux, à foi et hommage simple et douze deniers de franc devoir. Jean Bazilleau et Isabeau Gauthier, sa femme, vendirent ce fief, le 13 septembre 1442, à Guillaume Dupuy et à Marie Ducormier, sa femme, qui eurent pour successeur Guillaume de Maulay. La Louère passa ensuite à Pierre Berland (1595); — à Philibert Berland, qui comparut, en 1616, à une monstre faite à Cormery; — à Antoine et à Pierre Berland, vivants en 1650; — à René Berland, premier du nom, vivant en 1670; — à René Berland II (1700); — en 1746, à René Berland III; — en 1789, à Marie-Anne Berland, fille du précédent, mariée à Charles, comte de Charitte, chef d'escadre. Elle rendit hommage, le 30 janvier 1789, à Balthazar Dangé d'Orsay, seigneur de Bagneux. Par lettres de novembre 1740, la justice fut réunie à celle de Bagneux. Les seigneurs de la Louère avaient les droits honorifiques dans l'église de Marcé. Vers 1620, Philibert Berland fit construire dans cette église une crypte pour sa sépulture et celle de ses successeurs. Au-dessus du grand autel on lit cette inscription : *Fundavit, ædificavit, restauravit D. Philippus de Berland, scutifer, dominus et possessor castelli de la Louère et baroniæ de la Touche, in Sanctonensi urbe. Restaurata fuit anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo sexto. Sancta Maria, ora pro nobis.* — (Arch. d'I.-et-L., E, 15. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 96; XVII, p. XXVIII. — D. Housseau, XIII, 8213. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1408.)

Louerie (la), f., cne de la Ferrière.

Louerie (la), f., cne de Monts.

Louestault, commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, a 27 kilometres de Tours et à 5 de Neuvy-Roi. — *Loistaut*, 1199 (charte de l'abbaye de Gastines). — *Ecclesia B. Martini Loestuti*, XIIe siècle (*Rituale B. Martini*). — *Loetaut*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevéché de Tours*). — *Loytaut*, 1523 (*titres de l'aumônerie de Saint-Martin*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chemillé; au sud, par Beaumont-la-Ronce; à l'est, par Marray; a l'ouest, par Neuvy-Roi. Elle est arrosée par la Dême, qui fait limite entre Chemillé et Marray; — et par le ruisseau de Pont-Barry, qui nait au lieu appelé le Clos, passe a Pont-Barry et à Vau-Saint-Martin, et se jette dans la Dême, au Gué-de-Pouille. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 29, de Tours à Rouen, et n° 54, de Châteaurenault à Chateau-la-Vallière.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Cantinière (13 habit.), ancien fief, dépendant de la seigneurie de Louestault. — Ballage (16 habit.), ancien fief. — Fontenailles, ancienne châtellenie, relevant du trésorier de Saint-Martin de Tours. — Le Moulin-à-Vent (11 habit.). — Les Ormeaux (16 habit.), ancien fief, dependant de la seigneurie de Louestault. — La Vergnacière, ancien fief, propriété du

Chapitre de Bueil. — La Tassellerie (17 habit.), ancien fief. — Pontbarry, ancien fief. — La Silotterie (12 habit.). — La Pinarderie (10 habit.). — Saint-Côme, les Châtelliers, la Gapière, la Petite-Vallée, la Garderie, la Fontaine, la Ballerie, la Cassine, la Rotellerie, la Houssardière, la Charnaitrie, Bassereau, Terreneuve, le Haut-Saint-Martin, la Provellière, les Landes, le Pain, la Grange-Rouge, l'Ormeau, le Petit-Puits, le Margat, le Marché, etc.

Avant la Révolution, Louestault était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Neuvy-Roi et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 1647 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Fouché, a été terminé le 15 mai 1834.

Population. — 513 habit. en 1801. — 509 habit. en 1810. — 402 habit. en 1821. — 352 habit. en 1831. — 390 habit. en 1841. — 400 habit. en 1851. — 398 habit. en 1861. — 324 habit. en 1872. — 328 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le quatrième dimanche d'avril.

Recette de poste et *perception* de Neuvy-Roi.

L'église, dediee à saint Georges, n'offre rien d'intéressant. La nef a été bâtie en 1554, le sanctuaire en 1559.

Le titre curial était à la présentation de l'aumônier de Saint-Martin de Tours.

La chapelle Saint-Côme, située près du bourg, appartenait a la collégiale de Saint-Martin.

Il existait a Louestault une aumônerie, qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres patentes du 11 juillet 1698.

Curés de Louestault. — Silvestre, 1199. — Nicolas du Bois, 1478. — Joachim Dumans, 1733, décédé le 16 mars 1756. — Jean-Chrisostôme Gendron, 1756, 1786. — Rousseau, 1802. — Renoustre, 1814. — Renard, 1831. — Vannier, 1860, actuellement en fonctions (1881).

Louestault était une chatellenie relevant de la baronnie de Châteauneuf a foi et hommage simple et deux sols de service. En 1088, elle appartenait à Regnaud, chev., qui figure comme témoin dans une charte de Saint-Florent de Saumur. Elle passa ensuite à la collégiale de Saint-Martin et fut attachée à la charge d'aumônier. Par acte du 5 mai 1588, N. Chevrollier, aumônier de cette église, la vendit à Pierre Molan, contrôleur et intendant général des finances, qui rendit aveu pour ce domaine le 10 juin 1604 et le 18 novembre 1625. Pierre Molan eut pour successeurs : Charles du Gast (aveu du 20 mars 1651); — René Bouault, secrétaire du roi (aveu du 10 novembre 1654); — Étienne Bouault, aussi secrétaire du roi, fils du précédent (aveu du 20 juillet 1658); — Jean Gilles de la Grue, décédé en 1705; — René Gilles de la Grue, marié à Marguerite Duchamp et décédé en 1741; — Hercule-Victor Gilles, chev., aide-major d'artillerie, qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Maires de Louestault. — Boureau, 1792, Lesourd, 29 déc. 1807. — N. de Fontenailles, 15 novembre 1815. — Charles de Fontenailles, 2 janvier 1820, 1er août 1821, 27 novembre 1834, 16 juin 1837, juin 1840. — Guenier, 1852. — De Martel, 1866. — Clément Lesourd, 1872, 20 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 420, 423; *Biens nationaux.* — *Livre noir de Saint-Florent de Saumur.* — Monsnier, II, 328. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 98; (1871), p. 99. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 7. — *Mém. de la Soc. archeol. de Tour.*, IX, 246; X, 123. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 120. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*

Louestières (les), f., cne de Beaumont-la-Ronce.

Louet, paroisse d'Orbigny. V. *Luet.*

Louet (Charles), prieur des Roches-Saint-Paul, près Chinon, était originaire de l'Anjou. Il s'occupait de peinture et de poésie. Le 28 mars 1708, il fut reçu membre de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers. Il mourut le 12 avril 1748. — (C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire,* II, 547.)

Louet (Georges), seigneur de la Motte-d'Orvaux, né a Angers, vers 1540, était archidiacre de Tours en 1581. Il fut ensuite abbé de Toussaints d'Angers. Il venait d'être nommé évêque de la Rochelle, lorsqu'il mourut le 4 octobre 1608. — (C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire,* II, 547. — D. Housseau, XXI, 121.)

Louetault. V. *Louestault,* commune.

Louetterie (la), f., cne du Boulay. — *Loiterie,* tabl. de recens. de 1872.

Louettes (les), f., cne des Hermites. — *Louettes,* carte de Cassini.

Louettière, ou **Louvatière** (le lieu de la), près de Saint-Barthélemy, paroisse de Saint-Symphorien. Il relevait de l'office claustral de sacristain de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Le sacristain y avait droit de fief, lods et ventes, mais le droit de justice était exercé par l'abbaye de Marmoutier. En 1313, ce domaine appartenait à Jamet Sauxereau; — en 1486, à Pierre Taigneau; — en 1660, à Claude de la Lande; — en 1661, à Pierre Bordier, qui se qualifiait de seigneur de la Louettière et de la Grenouillière; — en 1691, à Anne Bordier, veuve de Jacques Rocher; — en 1732, à Louis Banchereau, qui fit une déclaration féodale le 6 février. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Saint-Julien.*)

Louettière (la), ou **Allouettière,** f., cne de Moraud. — Ancienne propriete de l'ab-

baye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Louigny, c^ne de Genillé. V. *Loigny.*

Louines (le lieu des), c^ne de Crouzilles, près du chemin de Vauguérin à la Sommeraye.

Louines (le lieu des), près de la Bourassée, c^ne de Pouzay.

Louipé et le **Petit-Louipé,** f., c^ne de Semblançay.

Louis (chapelle de **St-**), c^ne de Balesmes. V. *Balesmes.*

Louis (les), f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Louis (St-), f., c^ne de Panzoult.

Louis d'Anjou, second fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, eut le duché de Touraine, en augmentation d'apanage, en 1370. Il fut couronné roi de Sicile le 22 février 1382 et mourut à Biseglia, près de Bari, le 21 septembre 1384. Par son testament, il avait demandé à être inhumé dans la Sainte-Chapelle de Paris, et que l'on déposât son cœur dans l'église de Saint-Maurice d'Angers et ses entrailles dans la collégiale de Saint-Martin de Tours. Sa volonté fut exécutée. De son mariage, contracté le 9 juillet 1360, avec Marie de Blois, il eut deux fils : Louis II et Charles, comte de Guise et de Beaufort. — (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne,* II, 499. — D. Marteau, *Ampliss. collectio,* 1594. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 49. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire,* II, 550. — Moréri, *Diction. historique,* II, 422.)

Louis d'Anjou II, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine et de Provence, roi de Naples, fils du précédent, né à Toulouse le 7 octobre 1377, mourut le 29 avril 1417 et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Maurice d'Angers. Le 2 décembre 1400, il avait épousé Yolande d'Aragon, dont il eut Louis III ; René, dit le Bon ; Charles, comte du Maine ; Marie, femme du roi Charles VII ; et Ioland, mariée à François, comte de Montfort. — (Nostradamus et Bouche, *Hist. de Provence.* — Roger, *Hist. d'Anjou,* 320. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 49 ; II, 154. — Moréri, *Diction. historique,* II, 422.)

Louis d'Anjou III, fils du précédent, duc d'Anjou, comte du Maine et de Provence, né le 23 septembre 1403, reçut le duché de Touraine, à titre d'engagement, par lettres du 21 octobre 1424. En 1431, il remit ce duché au roi. Il mourut à Cotenza, en Calabre, le 14 novembre 1434. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 50 ; II, 189. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire,* II, 550. — Moréri, *Diction. historique,* II, 427.)

Louis-de-Riquoqué (chapelle de **St-**). V. *Candes.*

Louis-des-Fontaines et **des-Quarts** (chapelles de **St-**). V. *Candes.*

Louis XI, f., c^ne de Saint-Benoit.

Louise (la fosse), près de la Hutellerie, c^ne de Bréhémont.

Louisière (la), f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Louas,* carte de Cassini.

Louisse (la), f., c^ne de Braye-sous-Faye. — *La Louisse,* carte de Cassini.

Loulets (le lieu des), paroisse du Petit-Pressigny. — Il est cité dans un acte de 1737. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Loulle (le lieu de), près de Ligueil.

Loumais, c^ne d'Esvres. V. *Hommais (les).*

Loup (St-), f., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — *Abbatia S. Lupi quæ sita est in suburbio Turonicæ urbis,* x^e et xie siècles (chartes de Saint-Julien). — Ancienne abbaye. Elle était située près de la Loire, dont elle n'était séparée que par un chemin. Le lieu où elle s'élevait est appelé aujourd'hui Saint-Marc. On ignore l'époque de sa fondation. Hildegarde en était abbesse en 940. En 1007, ce monastère n'était plus occupé par des religieuses. Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, le céda en fief à un chevalier nommé Gautier qui, à la suite d'un voyage à la Terre-Sainte, le donna à l'abbaye de Saint-Julien. Voici le texte d'une pièce qui constate cette donation :

Notitia rei gestæ qualiter, anno Incarnationis Dominicæ MXXIII *regressus Walterius miles Turonensis a Sanctis Hierolosimorum locis, ubi Salvator noster nasci temporaliter, pati, mori et resurgere dignatus est, pro ipsius amore, cujus sanctissimum invisere meruit sepulcrum, pariterque redemptione animarum suæ scilicet ac genitoris genitricisque, nec non dilecti filii sui Wanilonis, Sancti Mauritii thesaurarii atque prepositi, et uxoris suæ Ersendis nomine, simulque aliorum suorum filiorum Raherii videlicet et Walterii, ad cænobium gloriosæ virginis Mariæ et beati martyris Juliani, in suburbio Turonice urbis situm, condonavit perpetualiter ad habendum abbatiam S. Lupi cum omnibus quæ ad eam pertinent, scilicet cum terris cultis et incultis, domorum ædificiis, vineis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, mobilibus et immobilibus, perviis et exitibus, quæsitis et inquirendis cunctisque omnino utilitatibus. E contra in compensatione tanti benefitii, abbas Gauzbertus, cum omni congregatione sibi commissa, concessit prædicto Walterio et uxori ejus ac filiis, quatinus in omnibus bonis ad salutem animæ pertinentibus, quæ in præfato beati martyris Juliani loco fierent partem et societatem perhenniter haberent; et hoc eis donum specialiter contulit, ut, expletis singillatim omnibus horis canonicis, unus psalmus quotidie, exceptis diebus festis, decantetur; et*

semel in hebdomada generaliter una missa pariterque a singulis quibusque sacerdotibus, iterum una missa in hebdomada pro redemptione animarum ipsorum, perpetuo celebretur; et unus pauper diebus singulis refitiatur, et per omnes annos ad paschalem solemnitatem congruis vestibus induatur; et post obitum eorum unius cujusque dies anniversaria pleniter recolatur.

Une chapelle, dédiée à saint Jean l'Évangéliste, à saint Marc et à saint Loup, dépendait du monastère. Depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle, elle resta abandonnée. En 1270, elle fut reconstruite, puis, un siècle après, on cessa d'y célébrer l'office. En 1624, l'archevêque de Tours autorisa les religieux de Saint-Julien à la rouvrir au culte et à rétablir l'autel, qui fut dédié à saint Loup et à saint Marc. Le pape Urbain VIII, par bulle du 30 août 1641, accorda une indulgence plénière à ceux qui la visiteraient une fois par an, pendant sept années consécutives. Les moines de Saint-Julien s'y rendaient processionnellement à la fête de saint Loup. En 1699, Joseph Sain fut autorisé à y établir des religieuses de l'Union chrétienne. Celles-ci y résidèrent jusqu'en 1789.

Saint-Loup formait un fief qui relevait du château de Tours. La haute justice appartenait au Chapitre de la cathédrale, les moyenne et basse justice à l'abbaye de Saint-Julien. Ce fief fut attaché à l'office claustral de ce monastère, par l'abbé Menard, en 1225. En donnant les bâtiments à bail aux religieuses de l'Union chrétienne, les moines de Saint-Julien s'étaient réservé un logis où l'on envoyait ceux d'entre eux qui étaient malades. Mais, peu de temps après, ils renoncèrent à ce droit.

Arch. d'I.-et-L., C, 337; *titres de Saint-Julien; Biens nationaux.* — *Bibliothèque de l'école des chartes*, VI, 336. — *Liber compos.*, 48. — D. Housseau, I, 172; II, 382, 382 *bis*. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 140. — Tarbé, *Examen de diverses chartes* (dans la *Revue rétrospective* de janvier 1837), p. 9. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 42. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 225. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 344. — A. Salmon. *Notice sur l'abbaye de Saint-Loup*, Paris, 1845, brochure in-8°.

Loup (l'étang du), c^{ne} de Betz.

Loup (le bois du), c^{ne} de Neuvy-Roi.

Loupendu (le lieu de), c^{ne} de Lerné, près du chemin de Lerné à Thizay.

Loupendu (le lieu de), c^{ne} de Luzé, près du chemin de Boisaubry au Montet.

Loups (la fosse aux), près de Flée, c^{ne} de Bossay.

Loups (les), ham., c^{ne} de Loches, 11 habit. — *Les Loups*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il appartenait à la collégiale de Loches, qui le vendit, en 1547, à Antoine d'Anglerais, premier porte-manteau du roi, à condition que ce domaine relèverait du Chapitre à foi et hommage simple. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Louraille, ou **Ouraille** (l'), f., c^{ne} d'Assay. — *Lauraye*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Bascher (1691). — (Arch. d'I.-et-L., C. 601.)

Louraye, vil., c^{ne} de Lémeré, 17 habit. — Ancien fief, relevant de Champigny, à foi et hommage plain et un roussin de service. En 1676, il appartenait à Armand-Léon le Bouthillier de Chavigny; — en 1781, à Auguste-Jean-Marie Desmé de Chavigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 79, 146.)

Lourderie (la), f., c^{ne} de Neuvy-Roi.

Lourdière (la), f., c^{ne} d'Hommes.

Louresse, ou **Lauresse**, f., c^{ne} de Cinais. — *Louresse*, carte de Cassini. — En 1775-89, elle appartenait à l'abbaye de Seuilly. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Louriotterie (la), f., c^{ne} de Monnaie.

Lourioux (le lieu des), près de la Drageonnière, c^{ne} de Saint-Épain.

Louris (le lieu des), c^{ne} de la Chapelle-Blanche, près du chemin de Bournan à la Chapelle.

Lournay (île de), dans la Loire, c^{ne} de Luynes.

Lournay, f., c^{ne} de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Lourné*, carte de Cassini. — *Lournay*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Bréhémont. En 1525, il appartenait à René de Lournay. Le 14 septembre 1655, René de l'Hôpital et Hélène Desmoutiers, sa femme, le vendirent à Pierre de Grannon de la Bayarderie. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84, 98, 499.)

Louroux (le), commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 29 kilomètres de Tours, 19 de Loches et 14 de Ligueil. — *Ecclesia de Oradorio, seu Orosorio*, Xe siècle; *Villa quæ vocatur Laureolum, terra de Loratorio, Lozorium*, XIe siècle (chartes de Marmoutier). — *Ecclesia de Loratorio*, XIIe siècle. — *Paroisse de Lorooz, terrouer de Lorouer, Lorreux*, XIVe siècle; *Loroux*, 1536 (*titres de Marmoutier*). — C'est à tort que quelques historiens ont pensé que le *vicus Leprosus*, cité dans les œuvres de Sulpice Sévère, était le Louroux. *Leprosus* doit être traduit par *Levroux*, en Berri.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Louans; à l'est, par celle de Saint-Baud; à l'ouest, par Sainte-Maure et Sainte-Catherine; au sud, par Bossée et Manthelan. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 50, de Tours au Blanc. Elle est arrosée par l'Échanden, qui fait limite avec Manthelan. On y trouve le grand étang dit du Louroux et les étangs de Beaulieu,

de Beauregard, de Fosse-Sèche, de Daumoin, de Gousset et du Moulin-du-Pré.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Pinardière (12 habit.). — La Raudière (20 habit.). — La Devaudrie (12 habit.). — Le Godet (15 habit.). — La Grangerie (10 habit.). — La Lande (19 habit.). — La Gitonuière (19 habit.). — L'Hérault-Meunier (20 habit.). — La Hubaudière (11 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Le Grand-Bray (15 habit.). — Le Petit-Bray (12 habit.). — La Brepinière (30 habit.). — Beaulieu (11 habit.), ancienne propriété de l'archevêché de Tours. — Le Bois-Saint-Martin (20 habit.). — La Basse-Cour (35 habit.). — Armançay, ancienne châtellenie, relevant de Sennevières. — Beauvais, ancienne propriété de l'archevêché de Tours. — Mazères (19 habit.). — Le Moulin-du-Pré (10 habit.). — Le Carroi-Jodelle (36 habit.). — Le Carroi (20 habit.). — Champ-Durand, ancienne propriété de l'archevêché de Tours. — La Contraie, ancienne dépendance de la châtellenie du Louroux. — La Ganolière, les Girardières, le Buisson, la Croix-Verte, la Rue-Souffrette, la Thermelière, les Ajoncs, la Tuilerie, le Bois-Hardeau, la Gestière, le Gaillard, les Roujeries, la Métairie, la Gouronnerie, la Maison-Vieille, les Fourneaux, la Fuie, la Vallée, Puits-Gibault, la Chaumière, etc.

Avant la Révolution, le Louroux était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Ligueil et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 2837 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé le 15 août 1832.

Population. — 142 feux en 1764. — 719 habit. en 1801. — 800 habit. en 1810. — 783 habit. en 1821. — 701 habit. en 1831. — 703 habit. en 1841. — 700 habit. en 1851. — 650 habit. en 1861. — 623 habit. en 1872. — 630 habit. en 1876.

Foire le deuxième lundi de juillet. — Par ordonnance royale de mai 1586, deux foires et un marché avaient été établis. Le marché se tenait le mercredi ; les deux foires, le 27 août et le 17 janvier.

Bureau de poste et *perception* de Manthelan.

Le Louroux était, au XIe siècle, le chef-lieu d'une viguerie.

L'église, dédiée à saint Sulpice, n'offre aucun intérêt. Vers 991, Archambaud, archevêque de Tours, la donna à l'abbaye de Marmoutier. En 1058, Geoffroy le Barbu, comte de Touraine, y fonda un prieuré. Vers la fin du XIe siècle, il y eut, entre le prieur du Louroux et le seigneur de Sainte-Maure, un différend au sujet de certaines redevances que celui-ci voulait percevoir sur les terres de l'abbaye. Les parties eurent recours à l'épreuve du fer chaud, qui eut lieu en faveur du prieur.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbaye de Marmoutier.

En 1791, le revenu de la cure était de 284 livres.

La chapelle de Tous-les-Saints de la Hubaudière était desservie dans l'église du Louroux. Louis-Auguste Bouault, chanoine de Saint-Martin de Tours, en était chapelain en 1782.

CURÉS DU LOUROUX. — Decotte, 1493. — Catherin Febvrier, 1549. — Christophe Foucquault, 1559. — Pierre Martineau, 1620. — Nicolas Girault, 1629. — Jacques Girault, décédé en 1659. — Jacques Clémant, décédé en 1673. — Louis Guillois, 1673. — Jean Pillon, 1674-87. — Ambroise Perrier 1692. — Desprevant, 1741. — René Georget, 1769. — Pierre-François Callaud, 1789, 1801. — Dhommeaux, 1833. — Allious, 1844. — Moreau, 1862, nommé à Sorigny en janvier 1873. — Marteau, juillet 1873, actuellement en fonctions (1881).

Le Louroux formait une châtellenie qui appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Au XVIIIe siècle, elle passa aux mains de l'archevêque de Tours. Le domaine avait une étendue de trois cents arpents environ. Il comprenait le grand étang du Louroux, ou étang des Roseaux, acheté par Guy de Lure, abbé de Marmoutier, au XVe siècle ; — les étangs de Beaulieu, de Gousses et de Beauregard, les métairies de Beauvais, de Champdurand, le moulin du Louroux, et les bois des Romainies et de Saint-Martin. En 1790, le revenu de cette propriété était évalué à 8,000 livres.

Les seigneurs du Louroux possédaient dans le bourg un château qui avait été bâti vers 1220, par Hugues des Roches, abbé de Marmoutier. Ce château était fortifié et entouré de douves. En 1791, il fut vendu nationalement, avec toutes ses dépendances, pour 97,000 livres.

On trouve dans cette commune une assez grande quantité de faluns.

MAIRES DU LOUROUX. — René Gouron, 1807, 10 décembre 1816. — Louis Pagé, 1821. — François Gaultier, 23 mars 1827. — René Leroux, 8 mai 1827. — Jacques Dupont, 4 décembre 1834, 22 juillet 1846. — Vergé, 1866. — Championt-Cellerin, 1872, 19 février 1874. — Claude-Thomas Dupont, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 336 ; E, 389 ; G, 7, 8, 844 ; *Biens nationaux*. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 225 ; II. 200. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1844), p. 169. — *Liber de servis*, charte LVIII. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 100. — D. Housseau, I, 257 ; II, 597, 679, 705 ; III, 961, 977, 1045, 1047 ; IV, 1122, 1131, 1146 ; V, 1733, 2038 ; VII, 3367 ; VIII, 3586 ; X, 4226 ; XII, 6546, 6549, 6753 *bis*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 243 ; XI, 261, 266, 268. — H. de Valois, *Notitia Galliarum*, 272. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 301. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 121. —

Chron. abba. maj. monasterii, 335. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.

Louroux (ruisseau du). — Il prend sa source près de l'Étang, c^ne de Saint-Branchs et va dans la commune de Louans.

Louroux (Geoffroy du), né au Louroux, en Touraine, d'après Mabillon, fut nommé archevêque de Bordeaux en 1136. En 1148, il assista au concile de Reims, et, l'année suivante, il présida celui de Beaugency. Il mourut en 1158. — (*Gallia christiana*. — Mabillon, *Annal. bened.*, V, 441. — Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, I. 86. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, II, 553.)

Louroux (fief du). V. *Lavoir (le)*, c^ne de Veigné.

Lourtière, f., c^ne du Grand-Pressigny.

Lousière (la), ou **Louzière**, f., c^ne de Ferrières-Larçon. — Ancien fief. En 1600, il appartenait à Claude Benoit; — en 1613, à Françoise de Crevant; — en 1685, à Charles-François de Préville; — en 1737, à Charles-Henri de Préville; — en 1754, à Jean-Claude-Henri de Préville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 385.)

Loussardières (les), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Louzardière*.

Loustault, f., c^ne de la Chapelle-Blanche.

Loustière, vil., c^ne de Nouans, 25 habit. — *Loussetière*, carte de Cassini.

Loutière (la), f., c^ne d'Avon. — *Loutière*, ou *Vindrinière*, 1622. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Cravant, à foi et hommage lige et une paire d'éperons dorés. En 1595, il appartenait à Christophe de Chezelles, Éc.; — en 1600, à Christophe de Chezelles, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Sedan; — en 1622, à Marie de Mauléon, veuve du précédent. Elle rendit hommage le 28 octobre. En 1642, il fut saisi sur Samuel de Chezelles, à la requête de Charles de la Richardière, et adjugé, le 16 janvier, à François de la Chétardie. Paul-Jean-Baptiste-Alexis Barjot de Roncée en était propriétaire en 1771. En 1793, il fut vendu nationalement sur N. le Bascle d'Argenteuil, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., C, 622; E, 7, 146. — Moréri, *Diction. historique* (supplém. de 1735), t. II.)

Loutière (le fief de la), paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — Il relevait du château de Nouâtre. — (D. Housseau, XIII, 8213.)

Loutière (la), ham., c^ne de Saint-Épain, 12 habit. — *Louetière*, 1398. — *Loustière*, ou *Lutiere*, 1600. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. — En 1523, il appartenait à Olivier Brossin, Éc.; — en 1529, à Louis de Brossin; — en 1695, à Alexis Catalde, marié à Marie Brossin. La collégiale de Saint-Martin de Tours possédait une métairie faisant partie de ce hameau et portant le même nom. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. de Brossin*.)

Louvignon, vil., c^ne de Céré, 25 habit. — *Louvignon*, carte de Cassini.

Louvinère, c^ne de Neuilly-le-Noble. V. *Auvinière*.

Louvre (le), f., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Le Louvre*, carte de l'état-major.

Louy, f., c^ne de Mazières.

Louy, ou **Loué**, f., c^ne de Restigné. — *Colonia quæ dicitur Locus*, IXe siècle. — *Louis*, carte de Cassini. — Il est mentionné dans une charte de Charles le Chauve, confirmant les possessions de la collégiale de Saint-Martin. — (*Recueil des historiens des Gaules*, VIII. — *Ampliss. collectio*, I.)

Louyrette (Guillaume-Hector), commandant d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, né à Clermont-Ferrand en 1769, mourut à Tours le 24 novembre 1842. Il a publié, en collaboration avec le comte R. de Croy, un ouvrage intitulé *Louis XI et le Plessis-les-Tours*, Tours, Fidel-Chevalier, 1841, in-8. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1842.)

Louzaie, ou **Louzays**, f., c^ne de Thizay. — *Louzaye*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Champigny. En 1640, il appartenait à Pierre Cherbonnier, procureur du roi en l'élection de Tours; — vers 1700, à N. Bouthillier de Chavigny. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

Louzais (le lieu des), c^ne de Savigny, près du chemin de Nemant à Savigny.

Louzardière, ou les **Louzardières**, f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Louzardière, f., c^ne de Pernay. — *Louzardière*, carte de Cassini.

Louzays, c^ne de Thizay. V. *Louzaie*.

Louze, f., c^ne de Huismes.

Louzelle (le lieu de), paroisse de Nouans. — Il relevait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Louzerie (la), ham., c^ne de Villedômer, 10 habit. — *Louzerie*, carte de Cassini.

Louzière (la), c^ne de Ferrières-Larçon. V. *Louisière*.

Louzières, paroisse de Saint-Symphorien. V. *le Pressoir-Neuf*.

Louzil (le fief de), paroisse de Sossay, en Poitou. — Il relevait de Faye-la-Vineuse. —

(Arch. d'I.-et-L., C, 600. — Archives de la Vienne, E, 52.)

Louzillé, vil., c^{ne} de Nouans, 33 habit.

Louzillères (les), f., c^{ne} de Verneuil-le-Château. — *Loysillère*, carte de Cassini.

Loveau, f., c^{ne} de Bourgueil.

Loyches, V. *Loches*.

Loye, c^{ne} de Neuvy-Roi. V. *Oie*.

Loyonnet, f., c^{ne} de Charnizay. — *Loyonnet*, carte de Cassini.

Loyselle, paroisse de Bueil. V. *Loiselle*.

Loysellerie, c^{ne} de Luzillé. V. *Oisellerie (l')*.

Loysonnière, c^{ne} de Crissé. V. *Oisonnière*.

Loytault. V. *Louestault*.

Luain (les Haut et Petit-), vil., c^{ne} de Chambourg, 21 habit. — *Vallée-de-Luains*, 1733. — Au XVIIIe siècle, la cure de Ferrières-sur-Beaulieu possédait une borderie située dans ce village. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Ferrières*.)

Luaine, ou **Luaisne**, c^{ne} de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Luenne*.

Luains (le fief de), paroisse de Saint-Christophe-sous-Faye, en Poitou. — Il relevait de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — Archives de la Vienne, E, 52.)

Luat (le), f., c^{ne} de Limeray. — *Le Luat*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. En 1220, elle relevait de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Luaudière (la), c^{ne} de Joué. V. *Liodière*.

Lubin, ou **Lubinais**, f., c^{ne} de Montlouis. — *Lubinais*, carte de l'état-major. — Ancien fief, appartenant au Chapitre de l'église de Tours, auquel il fut légué, en 1466, par Bouteroue, chanoine. Son étendue était de quarante-un arpents. Il fut vendu nationalement, le 9 avril 1791, pour 26,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90, 98, 113, 179.)

Lubin (St-), ham. et moulin, sur la Masse, c^{ne} de Saint-Règle, 19 habit. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1460, il appartenait à Jacquet Savary; — en 1486, à Louis Savary, Éc.; — en 1518, à Pierre de Coningham; — en 1521, à Louis du Bois; — en 1562, à Jean du Bois; — en 1605, à Valentin Lefebvre; — en 1607, à Alexandre Tournier, exempt des gardes du corps; — en 1612, à Nicolas le Franc, fourrier des gardes du corps; — en 1677, à Charles des Bans de la Roche; — en 1680, à Pierre des Bans; — en 1695, à Achille Barain; — en 1702, à Florent de Masparault; — en 1703, à Charles-Joseph Bernier; — en 1707, à Jean Bouteroue d'Aubigny, secrétaire du roi d'Espagne et écuyer de la reine d'Espagne; — en 1740, à Louis de Conflans d'Armentières, brigadier des armées du roi. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651, 663; E, 26, 30, 31, 35, 49, 51. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 129, 435; II, 896, 947. — Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Lubitte (le lieu de la), c^{ne} de la Chapelle-Blanche, près de l'ancienne route de Tours à Preuilly.

Lublé, commune du canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours, à 45 kilomètres de Tours et à 9 de Château-la-Vallière. — *Lubli, capella de Lubleio*, 1242 (charte de la Clarté-Dieu.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Braye et de Villiers-au-Boin; à l'est, par celles de Château-la-Vallière et de Saint-Laurent; à l'ouest, par Marcilly-sur-Maulne et Meigné (Maine-et-Loire); au sud, par Channay. Elle est arrosée par la Maulne et par le ruisseau de la fontaine de Gros-Puits, qui se jette dans cette rivière. Elle est traversée par la route nationale n° 5, d'Angers à Tours. Une partie de la forêt de Château-la-Vallière s'étend sur son territoire, au nord.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Croix-de-Launay (19 habit.). — L'Étanché, ancienne propriété de la cure de Lublé. — Le Buffet (49 habit.). — La Hamelinière, ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — Lassy, ancienne propriété de l'hôpital de Lublé. — Les Rues (13 habit.). — La Pelouse (12 habit.). — Richebouillet, ancienne propriété de l'hôpital de Lublé. — La Salmonière (12 habit.). — Le Verga, le Moulin-aux-Moines, la Gate, le Moulin-de-Maulne, le Menaire, la Mercerie, Radoire, le Moulin-à-Vent, le Jardinet, les Rouilleries, etc.

Avant la Révolution, Lublé était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 1257 hectares.

Population. — 56 feux en 1762. — 265 habit. en 1801. — 308 habit. en 1810. — 332 habit. en 1821. — 314 habit. en 1831. — 300 habit. en 1841. — 310 habit. en 1851. — 265 habit. en 1861. — 246 habit. en 1872. — 232 habit. en 1876.

Recette de poste de Château-la-Vallière. — *Perception* de Channay.

L'église, dédiée à saint Martin, est du XIe siècle. Elle a été réparée au XVe.

Le prieuré-cure appartenait à l'abbaye de Bourgueil.

Un hôpital fut fondé dans cette paroisse, vers 1667, par la duchesse de Château-la-Vallière. Il se composait, en 1790, de bâtiments contenant

dix chambres, d'une chapelle et de diverses servitudes assez vastes. Cet établissement, dont le revenu, à la même époque, était évalué à 2,350 livres, possédait les métairies de la Baugetrie, de l'Étanchet et de Lassis, la closerie des Rues, les fiefs du Petit-Fleuray, de la Cour-de-Lublé, le moulin de Richebois, ainsi que la maison de Saint-Louis, située dans le bourg et qui servait à loger l'aumônier.

Une aumônerie ou maladrerie qui existait dans le bourg, dès le XIIIe siècle, fut réunie à l'hôpital vers 1689.

Le 8 juillet 1775, Adrienne des Marais, supérieure de cet hôpital, rendit hommage au duché de Château-la-Vallière pour le fief de la Cour-de-Lublé.

L'hospice de Lublé a été vendu pendant la Révolution. Une partie des bâtiments a été détruite.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1730.

Curés de Lublé. — Louis Maronneau, 1588-95. — Rabier, 1668. — Blanchet, 1686. — Guy Videgrain, 1687. — René Pays, décédé en 1745. — Henri Pineau, 1746. — Étienne Harault, 1754, décédé en 1776. — Girard, 1776. — Louis Bérard, 1777, 1790. — Bastien, 1804. — Duveau, 1870.

En 1398, le fief de la paroisse de Lublé appartenait à Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, qui mourut le 18 janvier 1439. Il passa ensuite à Jean de Bueil V, décédé au mois de juillet 1477; — à Antoine de Bueil, comte de Sancerre (1478); — à Georges de Valory, seigneur de Meigné (1484); — à Jean de Valory, seigneur de la Vaugelière et de Meaulais (1508); — à Baudouin de Valory, seigneur de la Motte-Sonzay et de Chantepie (1554); — à Philippe de Valory (1555). — En 1644, ce domaine était aux mains de Jacques Frezeau, chev., gouverneur du Perche et de Château-du-Loir, qui eut pour fils Charles-François Frezeau, aussi seigneur de Lublé, qui fut tué à la bataille de Lens, en 1648. François Frezeau, frère de Charles-François, né le 10 juin 1623, devint seigneur de Lublé en 1648 et mourut le 3 juin 1702. — Par la suite, cette terre fut réunie au duché de Château-la-Vallière.

Maires de Lublé. — Urbain Jarossay, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Jean Rotreau, 24 octobre 1816. — Louis Roumy, décédé en 1824. — Mollet, 21 avril 1824, 4 décembre 1834, 29 juin 1837. — Pierre Besnard, 5 août 1846. — Jarossay, 1852. — Havard, 1862. — Louis Huberdeau, 1872, 9 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Pouillé de l'évêché d'Angers (1648), p. 43. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, I, 480. — Arch. d'I.-et-L., C, 337; G, 864; *Biens nationaux*. — D. Housseau, VII, 2897; IX, 4024; XV. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 658. — Moréri, *Diction. historique*, V, 376. — Chopin, *De feudis Andegav.* — Le Paige, *Diction. topographique de la province du Maine*, II, 328. — Registres d'état civil de Lublé.

Luc (le), f., cne de Braslou. — *Le Luc*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1696-1703, il appartenait à René du Rivau et à Claude de Gannes, sa femme. Celle-ci, décédée le 28 mars 1703, fut inhumée dans l'église de Braslou. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Lièze*. — Registres d'état civil de Braslou.)

Luca, Lucca, Luccas. V. *Loches*.

Lucarrie (la), f., cne de Charnizay.

Lucas (René), sieur du Plessis, fut nommé maire de Tours, en 1551, en remplacement de Gilbert Coeffier. Il eut pour successeur Guillaume Bohier, en 1553. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 78. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Lucas (Jean), sieur des Perriers, fils du précédent, fut nommé maire de Tours, en 1585, en remplacement de Pierre Cochu. Il eut pour successeur, en 1586, Julien Chalopin, seigneur de Bonrepos. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 101. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

Lucasière (la), f., cne de Chezelles. — *Lucassière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1790, il appartenait à Henri Mocet, lieutenant des maréchaux de France. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Lucasière (la), f., cne de Savigné. — Ancien fief. En 1686, il appartenait à François-Martin de Savonnières, marquis de la Troche, lieutenant des gardes du corps du roi. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

Lucassière (la), f., cne de Vouvray.

Lucay (tuilerie de), cne de Nouans. — *Terra de Luccio*, 1202. — A cette époque, elle appartenait à l'abbaye de Villeloin. — (D. Housseau, VI, charte de Villeloin.)

Lucchesium. V. *Loché*.

Luccio, cne de Nouans. V. *Lucay*.

Lucé (clos), cne de Saint-Denis-hors. V. *Clos-Lucé*.

Lucé (le lieu de), paroisse de Négron. — *Lucé, alias les Cinq-Coins*, 1523. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1483, il appartenait à Étienne Le Loup; — en 1574, à Guillaume Hamelin; — en 1682, à François Duchamp et à Jean Girard; — en 1683, à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 633. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Lucé, f., cne de Saint-Paterne.

Lucé (Thibaud de), chanoine de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Maillezais, mourut en 1454 et fut inhumé dans la collégiale de Saint-Martin avec cette épitaphe :

HIC PROPE JACET BONÆ MEMORIÆ
NOBILIS VIR REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER
DOMINUS THEBALDEUS DE LUCEIO,
UTRIUSQUE JURIS DOCTOR
QUONDAM MALLEACENSIS EPISCOPUS
REGISQUE CONSILIARIUS
QUI FUNDAVIT ET ORDINAVIT IN PRÆSENTI ECCLESIA
QUATUOR ANNIVERSARIA ANNUALIA CELEBRARI
CUM ORDINE ET MAGNA PULSATIONE
QUODLIBET ANNIVERSARIUM XX LIBRIS TURON.
MANUALITER DISTRIBUENDIS
VIDELICET
UNUM ANNIVERSARIUM DIE 2ª MENSIS JANUARII.
ALIUD
PRO DOMINO GUILLELMO DE LUCEIO FRATRE SUO
ET PRÆDECESSORE MALLEACENSI EPISCOPO
XIII MENSIS MARTII
TERTIUM
XVIII MENSIS JUNII
ET QUARTUM.
XVI MENSIS SEPTEMBRIS
QUI OBIIT DIE PENULTIMO MENSIS SEPTEMBRIS
ANNO DOMINI MILLESIMO CCCC LIIII.
Anima ejus requiescat in pace.

Luce (chapelle de **Ste-**), cne de Luzillé. V. *Lusillé.*

Luce (Victor-Parfait-Lucien), né à Tours le 6 janvier 1769, devint successivement receveur-général du département de la Vendée et du département d'Indre-et-Loire. Il fut membre du Conseil général de ce dernier département et du Conseil municipal de Tours. En 1830, il donna sa démission de receveur-général. Il mourut à Tours le 26 avril 1850. — (Saint-Maurice-Cabany, *Le Nécrologe universel du* XIXe *siècle.* — Registres d'état civil de Saint-Saturnin de Tours, 1769.)

Lucediense *(monasterium).* V. *Bois-Aubry,* abbaye.

Lucellerie (la), cne du Grand-Pressigny. V. *Russellerie.*

Lucerie (la), f., cne de Saint-Laurent-de-Lin.

Lucetium. V. *Lusé.*

Lucet (le lieu de), près de la Custière, cne de Chambon.

Luceziacus. V. *Luzé.*

Lucezio *(S. Maria de).* V. *Bois-Aubry.*

Lucigneium. V. *Leugny,* cne d'Azay-sur-Cher.

Luciliacus. V. *Lusillé.*

Lucinianus. V. *Leugny,* cne d'Azay-sur-Cher.

Lucis. V. *Loches.*

Lucrotte (le lieu de), cne de Marçay, près du chemin de Richelieu à Marçay.

Lucterie (la), f., cne d'Azay-sur-Cher. — *Lucterie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1643, Michel Chotard était qualifié de sieur de la Lucterie. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Ludaisière (le lieu de la), près de la Haute-Mercerie, cne de Continvoir.

Ludaisière (la), cne d'Ingrandes. V. *Ludinière.*

Ludetesse, cne de Saint-Cyr-sur-Loire. V. *Lutèce.*

Ludinière (la), f., cne d'Ingrandes. — *Ludaisière,* 1582. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Lué (chapelle de). V. *Amboise,* collégiale.

Luenne, f., cne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Hébergement et moulin de Lyoine,* 1241. — *Lionia,* 1279. — *Luaisne, Luene, Luesne,* XVe, XVIe et XVIIe siècles. — C'était un moulin à foulon en 1679. Au mois de mars 1241, Jacquelin des Cars vendit ce domaine à la collégiale de Saint-Martin, qui le posséda jusqu'à la Révolution. Il fut vendu nationalement le 2 mars 1792 et adjugé à Louis Berger. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë; Biens nationaux.* — Notes communiquées par M. Nobilleau.)

Luenne (la croix de la), près de la Perrée, cne de Neuillé-Pont-Pierre.

Luenne (ruisseau de). — Il prend sa source à Neuillé-Pont-Pierre, passe au bourg de Saint-Paterne et se jette dans l'Escotais. Son parcours est de six kilomètres. Il fait mouvoir une usine.

Luesne, cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Luenne.*

Luet (le lieu de), **Louet,** ou **Luat,** paroisse d'Orbigny. — Il devait cinq deniers de cens à l'archevêché de Tours (XIIIe siècle). — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Lugagolus, Luggogolus. V. *Ligueil.*

Lugatu (chapelle de). V. *Villebas,* cne de Courçay.

Lugiachus. V. *Lusé.*

Luigniacus, Luigné. V. *Sainte-Julitte.*

Luigneium, cne de Genillé. V. *Logny.*

Lugny, cne d'Azay-sur-Cher. V. *Leugny.*

Lukassina *vicaria, in pago Turonico.* — Cette viguerie est mentionnée dans une charte de 965, par laquelle le nommé Othbert donna un alleu à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (*alodium in vicaria Lukassina in villa quæ dicitur de Legeto*). On ne trouve aujourd'hui, en

Touraine, aucun nom répondant à celui de *Lukassina*. — (D. Housseau, I, 190. — *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*.)

Luigny, paroisse de Saint-Denis-hors. V. *Durdan*.

Luillier (Philippe), seigneur de Manicamp, fut nommé capitaine du château d'Amboise, vers 1472, en remplacement de Méry de Couhé de Lusignan, puis capitaine-gouverneur de la Bastille, en 1476. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 620.)

Launay (le bois de), près de la ferme du Bois, c^{ne} de Barrou.

Lumere, Lumeriacum, c^{ne} de Verneuil-sur-Indre. V. *Limeray*.

Luminaire (le), f., c^{ne} de Braslou.

Luminais (Marie), né à Rillé, en 1787, s'occupa de travaux agricoles. Il mit en culture de vastes étangs situés dans le canton de Château-la-Vallière. Député d'Indre-et-Loire, en 1832, il fut de nouveau nommé en 1848, par 49,923 voix. — (C. M. Lesaulnier, *Biographie des* 900 *députés à l'Assemblée nationale* (1848). — *Biographie des députés à l'Assemblée nationale*, Paris, Krabbe, 1849. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 26 mars 1848.)

Lumois (le lieu de), près de l'ancien lit du Cher, c^{ne} de la Chapelle-aux-Naux.

Lunatterie (la), f., c^{ne} de Reugny.

Luneraye (le lieu de la), paroisse d'Autrèche. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches*).

Lunette (le bois), près de la Bonnetrie, c^{ne} de Braslou.

Lunette (le lieu de), près de la Plotterie, c^{ne} de Saint-Germain.

Lunetterie (la), f., c^{ne} de Thilouze.

Lunots (les), f., c^{ne} de Chouzé-sur-Loire.

Luodière (la), c^{ne} de Joué. V. *Liodière*.

Lupannum, Lupantia. V. *Louans*.

Lupantius *(Sanctus)*. V. *Louans (Saint-)*.

Luparius, évêque de Tours. V. *Leoparius*.

Lupi (*abbatia Sancti*). V. *Loup (Saint-)*, c^{ne} de Saint-Pierre-des-Corps.

Luquetières (les Grandes-), f., c^{ne} de Luynes.

Luré (les Haut et Bas-), vil. et moulin sur l'Indre, c^{ne} d'Azay-le-Rideau, 70 habit. — *Luré*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Colombiers (Villandry), à foi et hommage lige et vingt jours de garde. En 1684, il appartenait à Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, marquis de Carman. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*.)

Luré (le fief du Petit-), paroisse de Bréhémont. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des chanoinesses de Luynes*.)

Lurés (le lieu des), près de Mousseaux, c^{ne} de Chambon.

Lureuil (la chaussée du grand étang de), c^{ne} de Lureuil (Indre), relevait du fief de Becheron, autrement la Ronde, suivant un aveu rendu le 26 octobre 1765, et dont voici le texte :

« Le vingt-six octobre dix-sept cent soixante-cinq, par devant les notaires soussignés, fut présent en sa personne étably et soumis, maître Jean-François Dubreuil, seigneur de Lingé, demeurant en son château de la Redonnière, paroisse de Lingé, de présent en ce bourg, paroisse de Saint-Pierre-de-Tournon ;

« Lequel au nom et comme fondé de procuration generalle et spécialle de hault et puissant seigneur, messire frère Jacques de Soudeilles, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Lureuil et autres annexes, passée au Blanc devant Reigner et Bernard, son frère, notaires royaux, le 12 novembre 1757, controllée et scellée dûment en forme, signée en grosse Reignier, notaire royal, représentée par le dit sieur Dubreuil, et à luy rendue, lequel en cette qualité, ce jourdhuy a reconnu et confessé que le dit seigneur et commandeur de Lureil tient de vous, haut et puissant seigneur, messire François de Galliffet, marquis de Galliffet, baron de Preuilly, première et principale baronnie de Touraine, seigneur d'Azé-le-Feron, la Morinière, Grand et Petit-Tournon, la Borde, Princé et fief de Bécheron, autrement la Ronde, Claise, Ris, Fontbaudry, Marcilly-sur-Seine, Villiers-aux-Corneilles, Lavaur, en Champagne, Derey, en Picardie, et autres places, à cause de votre fief de Bécheron, autrement de la Ronde, c'est à scavoir la chaussée du grand étang de Lureuil, tout ainsy qu'elle se poursuit et comporte, le tout relativement à la transaction du 2 mars 1756, faite entre Gilles Encelon, seigneur de Bécheron, et frère Jean du Chala, commandeur de Lureuil, pour raison de laquelle le dit déclarant au dit nom, reconnait et confesse que le dit sieur commandeur doit au dit sieur marquis de Galliffet, à cause du dit fief de Becheron, autrement la Ronde, par chascun an et chascun jour de Saint Martin d'hiver, cinq sols de cens et devoir, et chasque pesche du dit grand étang, douze carpes, lequel susdit devoir le dit déclarant au dit nom, promet et s'oblige de le bailler, payer, servir et continuer perpetuellement, même l'amande et défaut de paiement, suivant la coutume, à quoy faire le dit sieur déclarant au dit nom s'y est obligé avec tous ses biens, meubles et immeubles présents et futurs et par hypothèque spécial le susdit étang, sans déroger au ge-

néral, ce qui a été accepté par le dit sieur marquis de Galliffet, autant qu'il l'aura agréable, car ainsy tout ce que dessus et dont ce jugé et fait et passé au bourg et paroisse de Saint-Pierre-de-Tournon, le susdit jour et an, et s'est le dit sieur Dubreuil, avec nous, notaire soussigné, signé : Dubreuil de Ling, Delaniboire. — Masson. » (Titre original, dans l'étude de Me Marteau, notaire à Yzeures).

Luro (Guy de), ou de **Lure,** originaire du Limousin, abbé de Saint-Serge, en 1390, fut nommé abbé de Marmoutier, en 1412, en remplacement d'Élie d'Angoulême, auquel il céda l'abbaye de Saint-Serge. Il augmenta le domaine du Louroux, appartenant à son monastère, par l'acquisition de l'étang des Roseaux. Il mourut le 19 octobre 1426. Son successeur fut Pierre Marques. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 311. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 266.)

Lusardière (le lieu de la), près des Bas-Closeaux, cne de Vouvray.

Lusayum. V. *Luzé.*

Lusière (la), cne du Petit-Pressigny. V. *Lussière.*

Lussandière (la), f., cne de Ballan.

Lussardière (la), f., de Langeais.

Lussardière (étang de la), cne de Saint-Mars.

Lussaudière (la), f., cne de Damemarie. — *Hussaudière,* carte de l'état-major.

Lussault, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 18 kilomètres de Tours et à 5 d'Amboise.

Elle est bornée, au nord, par la Loire; à l'est, par Saint-Denis-hors; à l'ouest, par Montlouis; au sud, par Saint-Martin-le-Beau. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 30, de Tours à Orléans. Une partie de la forêt d'Amboise se trouve sur son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Haut-Bourg (80 habit.). — La Vallée-Saint-Martin (27 habit.). — La Vallée-de-Lussault (12 habit.). — Le Pommier, ancienne dépendance du fief de Pintray. — Pintray, ancien fief, relevant de la Roche-Chargé. — Page (24 habit.). — La Grange-Molard (20 habit.). — Les Ombres (53 habit.). — L'Ormeau-Vigneau (12 habit.). — La Coudre (95 habit.). — Cray, ancien fief, relevant de la seigneurie de Vernou. — Le Bas-Chandon (31 habit.). — Le Châtellier, les Grillons, les Huraudières, le Cotteau-des-Carriers, etc.

Avant la Révolution, Lussault était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 934 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lecoy-Lamarche, en 1809.

Population. — 531 habit. en 1801. — 451 habit. en 1810. — 336 habit. en 1821. — 411 habit. en 1831. — 466 habit. en 1841. — 470 habit. en 1851. — 490 habit. en 1861. — 524 habit. en 1872. — 508 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de mai.

Bureau de poste d'Amboise. — *Perception* de Saint-Denis-hors.

Lussault, primitivement, n'était qu'une succursale de la paroisse de Saint-Martin-le-Beau. Dans la seconde moitié du xve siècle, les habitants obtinrent l'autorisation de faire célébrer la messe dans une chapelle qu'ils avaient construite. En 1628, Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, érigea leur chapelle en succursale. En 1639, Jean de Gast et Anne Bricet, sa femme, donnèrent une maison pour loger un curé; mais cette localité ne fut définitivement érigée en cure que le 28 octobre 1783. Une église fut bâtie, à la même époque, sous le vocable de saint Étienne, par le duc de Choiseul. Cet édifice n'offre rien d'intéressant.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1692.

Le Chapitre de l'église de Tours possédait à Lussault une closerie qui fut vendue nationalement, le 21 décembre 1791, pour 2,250 livres.

Curés de Lussault. — N.-Jacques Tessier, 1786. — Brissard, 1830. — Primault, 1839. — Chauveau, 1852. — Fauquet, 1859. — Louis Maronneau, 14 décembre 1861, nommé à la cure de Villandry le 4 mars 1866. — Subtil, 1866, 1877. — Louis Martin, 24 novembre 1877, actuellement en fonctions (1881).

Lussault formait un fief relevant, à foi et hommage lige, de la Roche-Chargé, et, pour une partie, du château d'Amboise. En 1507, il appartenait au prieuré du Grais; — en 1632, à Jean du Guast, Éc., maître particulier des eaux et forêts d'Amboise et capitaine des chasses; — en 1664, à Jean-Jacques du Guast, Éc., marié à Élisabeth Mezières. Par acte du 14 avril 1682, ceux-ci vendirent ce fief à Marie Mezières. En 1693, René de Chapuiset, Éc., seigneur de la Vallée, de Cray et de Pintray, devint seigneur de Lussault, par suite de son mariage avec Élisabeth du Guast, fille de Jean-Jacques de Guast et héritière de Marie Mezières. Le domaine passa ensuite à Charles-Jules du Guast, frère d'Élisabeth (1729), puis à Alphonse-Achille du Gast et à Claude-Élisabeth du Guast, qui le vendirent, par acte du 14 mars 1744, à Claude-François Bouet de la Noue. Le 22 juin 1768, les héritiers de ce dernier le vendirent à Étienne-François, duc de Choiseul, qui l'annexa à sa terre d'Amboise.

Lussault n'occupe qu'une place très modeste dans l'histoire de Touraine. Tout ce que l'on sait,

c'est qu'il fut cruellement ravagé au XIVᵉ siècle par les Anglais. Au mois de septembre 1361, il avait été envahi par une troupe d'anglo-gascons, qui furent chassés par le maréchal de Boucicaut, qui se trouvait alors à Tours.

Cette commune a eu souvent à souffrir des crues de la Loire. En 1856, les pertes qu'elle éprouva furent évaluées à 165,350 francs.

On trouve sur son territoire de très bonnes carrières de moellon dur.

MAIRES DE LUSSAULT. — Mabille, 1801, démissionnaire en mai 1808. — Girault, mai 1808. — François Massoteau, 2 octobre 1813, août 1821. — Louis-Jean-Baptiste Bridel, 4 octobre 1825. — François Auger, 27 avril 1829. — Jean-Baptiste-Auguste Gidoin, 22 novembre 1834, 16 juin 1837, juin 1840, 23 juillet 1846. — Mention, 1866. — Octave Olivier, 13 février 1867, 20 février 1874. — Lucien Amirault-Poirier, 21 janvier 1878. — Jules Poupault, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 37; G, 16, 865. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, II. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, I, 325. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 295, 311. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, 476. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1868), p. 23. — Rouillé-Courbe, *Les inondations de la Loire*, 433. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 115. — *Annuaire almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 121.

Lussault, f., cⁿᵉ de la Chapelle-Blanche.

Lusserie (la), ou **Lucerie**, f., cⁿᵉ de Saint-Laurent-de-Lin.

Lussière (la), ou **Lusière**, ham., cⁿᵉ du Petit-Pressigny, 18 habit. — Ancien fief. En 1498, il appartenait à Plantard de Caraleu, chev. — (D. Housseau, XII, 6051.)

Lutèce (closerie de), ou **Mauléon**, paroisse de Rochecorbon. — Elle était située près de l'église de cette paroisse et relevait du Crochet. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Lutèce, f., cⁿᵉ de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Fief de Tesse*, 1273; l'*Alleu de Tesse*, 1330; *Ludetesse*, ou le *Pavillon*, 1745. — Ancien fief, relevant de Beaumont. Au XVIIIᵉ siècle, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Lutezerie (la), f., cⁿᵉ d'Avon.

Lutin (la fosse), près de la Solivière, cⁿᵉ de Bueil.

Lutinière (fontaine de la), cⁿᵉ du Petit-Pressigny, près du chemin du Grand-Pressigny au Petit-Pressigny. Elle jette ses eaux dans l'Égronne.

Lutinières (ruisseau des), cⁿᵉ de Chinon.

Luxesium. V. *Bois-Aubry*.

Luynes, commune du canton nord de l'arrondissement de Tours, à 12 kilomètres de cette ville. — *Malleium*, vᵉ siècle (testament de saint Perpet). — *Malliacense monasterium*, [illegible] siècle (*Greg. Tur. de Gloria conf.* cap. [illegible]). — *Vicaria Malliacensis*, xᵉ siècle. — *Turris Malliacensis*, XIᵉ siècle (chartes de Thibault et Eudes, comtes de Touraine). — *Castrum Malliaci*, [illegible] (charte de Marmoutier). — *S. Venantius* [illegible] *Malliaco*, XIIᵉ siècle (charte d'Engebaud, archevêque de Tours). — *Malleium*, *Mailleacum*, [illegible] siècle (chartes des abbayes de Beaumont et de Marmoutier). — *Mallé*, *Malleyum*, *Maillé*, [illegible] siècle (charte de Marmoutier). — *Luynes*, [illegible] siècle. — *Roche-sur-Loire*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Pernay et d'Ambillou; à l'est, par celle de Fondettes; à l'ouest, par Saint-Étienne-de-Chigny; au sud, par la Loire. Elle est arrosée par la Bresne et la Loire et est traversée par la route nationale n° 152, de Briare à Angers et par le chemin de grande communication n° 32, de Tours à Angers.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Breuils (20 habit.), ancien fief, relevant du château de Luynes. — La Bellaudière, ancien fief. — La Borde-[illegible] (11 habit.). — La Barre (21 habit.), ancien fief, relevant de Bréhémont. — La Bourrelière, ancien fief. — Les Grande et Petite-Cacauderie, anciens fiefs, relevant du château de Luynes. — La Co[illegible]sonnière, ancien fief. — Champis, connu dès le XIIIᵉ siècle, ancienne propriété de l'abbaye de Louroux. — Le Coteau de Saint-Venant (119 habit.). — Le Chêne-Arcet (16 habit.). — Claire-Fontaine, ancien fief. — Champioux, ancien fief, relevant de Martigny. — La Gauthiererie, ancien fief. — Les Gougets (19 habit.). — La Grand-Dave, ancien fief. — Le Houx, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — Maumont, ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. — La [illegible]gnonnerie (13 habit.). — Malitourne, ancien fief, relevant de Bréhémont et de Launay. — [illegible], ancien fief, relevant de Bréhémont. — La Grande et Petite-Noue (18 habit.). — Le [illegible]-Neuf, ancien fief, relevant du château de Luynes. — L'Obrezière (12 habit.). — Le Maindret, ancien fief. — Le Coteau de Grenouille (40 habit.). — Le Coteau de Petite-Rochelle (67 habit.). — V[illegible]let (15 habit.), ancien fief, relevant de Bréhémont. — Le Port-Billault (13 habit.). — Le Port-de-Luynes (16 habit.). — Le Rôt-des-Poules (19 habit.). — La Vallée de Vaugareau (83 habit.). — La Pigeonnière (12 habit.). — Le Port de Grenouille (15 habit.). — Panchien, ancien fief. — Le Prieuré (10 habit.). — Le Petit-Verger (14 habit.). — Le Grand-Verger (32 habit.). — Le P[illegible] Clouet (44 habit.). — La vallée des Traits ([illegible] habit.). — La Roberdière, ancien fief. — Le [illegible]mier, ancien fief. — La Maisonneuve, la C[illegible]velière, la Pie-noire, le Buisson-Benier, le Verg[illegible]



... fait ... sang ... conti- ... ar six ... e foy en ... la mort, ... ral entre ... mars 1566. ... luctu, anno ... ile Carolo IX.

... couvent de ... trouvaient la ..., desservie dans ... fief de Milly, pa- ... t de Saint-Michel- ... u Pont et de Brossay, ... tit-Breuil, paroisse de ... irie de la Roulière et le ... roisse de Fondettes. Les ... ent ce dernier domaine de ... 1678.

... aint-Sépulcre portait pour ar- ..., *au nom de Jésus en croix* ... *r, enfermée dans une couronne* ... *i d'or.*

... fut fondé le 22 novembre 1664, ... d'Albert, duc de Luynes, qui ... re 1690 et fut inhumé dans la ... ablissement avec l'épitaphe sui-

... et puissant seigneur Monsei- ... harles d'Albert, duc de Luynes, ..., comte de Tours, marquis d'Al- ... des ordres du roi. Pendant sa ... clat que sa naissance, son rang, ... lui pouvaient donner dans le ... oulut qu'après sa mort on l'ense- ... pauvres qu'il avait tendrement ai- ... lement secourus. Cet hopital, éta- ... harité, en sert de monument à la ... le fonda le 22 novembre 1664 et dé- ... octobre 1690, dans la soixante- ... nnée de son âge, après avoir souffert ... es douleurs avec une extrême patience ... les sacrements avec les sentiments de ... et de foi qu'il avait marqués durant ... a vie.

Priez pour son âme.

... te et puissante princesse Anne de Rohan, ... onde femme, ayant toujours été unie de ... ments avec lui, a souhaité de lui être unie ... que dans le tombeau, pour ressusciter un ... à la même gloire.

La fondation de l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Luynes fut approuvée par lettres patentes de 168.. En 1698, les biens de plusieurs aumôneries du voisinage furent réunis à cet établissement.

Maillé, chef-lieu d'une viguerie importante au xe siècle, devint une châtellenie, puis une baronnie qui était qualifiée, concurremment avec celle de Preuilly, de *première baronnie de Touraine*. Il fut érigé en comté, pour Jean de Laval, en 1572. Par lettres du mois d'août 1619, le roi l'érigea en duché-pairie, sous le nom de *Luynes*, en faveur de Charles d'Albert. Par autres lettres de février 1669, la baronnie de Semblançay, la vicomté de Tours et les terres de Crassay et de la Châtaigneraie, furent unies à ce duché. L'année suivante, il fut décidé que les justices de Semblançay, de la vicomté de Tours, de Saint-Michel-sur-Loire et de Langeais, ressortiraient du duché de Luynes.

Voici le texte des lettres d'érection en duché-pairie, d'août 1619 :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. Les témoignages plus certains que les rois nos prédécesseurs ont voulu laisser de leur bienveillance envers ceux qui, par leurs vertus et louables déportements, ont bien mérité de cet état, ne se sont pas seulement estendus à leurs personnes, mais pour en perpétuer la mémoire et rendre celle de leur nom plus durable à la postérité, ils ont souvent fait passer jusques à leurs

véritables briques romaines, telles qu'on les rencontre dans toutes constructions mêlées aux pierres de petit appareil. Les cordons de briques étant généralement regardés par les savants comme des symptômes de décadence, et les ouvrages qui en sont ornés passant pour appartenir au plus tôt au IVe siècle de notre ère, il en résulterait que l'aqueduc de Luynes serait antérieur à cette époque.

« Le canal qui conduisait l'eau au-dessus des arcs avait, à l'intérieur, de 10 à 12 centimètres seulement. Quant à la hauteur nous n'avons pu nous en rendre compte; mais, quelle qu'elle fût, il est certain que le débit de ce canal était fort médiocre et tout à fait en rapport avec celui des sources situées à deux cents mètres au nord. »

Du temps de Grégoire de Tours, il existait, à Maillé, sur le coteau, un monastère s'élevant au milieu de ruines d'anciens édifices. Saint Solenne, évêque de Chartres, sous le règne de Clovis, mourut dans ce lieu et y fut inhumé. Par la suite, son corps fut transporté à Blois dans l'église Saint-Pierre, à laquelle on donna le nom de Saint-Solenne.

Au XIe siècle, il y avait, sur le même coteau, deux églises, l'une, dédiée à saint Solenne, l'autre, à saint Venant. Hardouin de Maillé, en 1084, les donna à l'abbaye de Marmoutier qui y fonda un prieuré sous le vocable de saint Venant. A partir de cette époque, l'église de Saint-Solenne fut abandonnée.

On comptait à Maillé trois paroisses : Sainte-Geneviève, Saint-Venant et Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre.

PAROISSE SAINT-VENANT. — Il y avait à la fois une cure et un prieuré. En 1762, le revenu de ce dernier était de 900 livres. Dans les anciens temps, le prieur était nommé par l'abbé de Marmoutier. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le droit de collation appartenait au roi. Michel-Emmanuel Collin était prieur-commandataire en 1692. A la Révolution, l'église fut détruite en grande partie. Elle était desservie par Rainier, en 1148; et par Pierre, en 1242. — Pierre Moutard était curé de Saint-Venant en 1520; — Guy Guigné, en 1621; — Jean Grasset, en 1688; — René Couette, en 1737. Il donna sa démission en 1761 et fut remplacé par Augustin Delalonde. Celui-ci eut pour successeur, en 1791, N. Phélipon.

Le prieuré de Saint-Venanut portait pour armoiries : *D'argent, à un bâton prieural, de sable, posé en pal et accosté des deux lettres S et V, de même.*

PRIEURÉ-CURE DE SAINTE-GENEVIÈVE. — L'église est mentionnée dans une charte de 960 (*Ecclesia Sanctæ Genovefæ, in villa de Malliaco, in pago Turonico*). En 1216, Robert de Perrenay lui donna, pour le salut de son âme et celle de Persois, sa femme, une rente de vingt sols qui devait être perçue sur ses cens de Touraine, à la fête de saint Brice.

CURÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE. — Marc Giron, 1583. — François Giron, 1618. — Pierre Gravier, 1633. — Martin Pelgé, 1678. — Devossel, 1696. — Jean Baudichon, 1740. — Daniel Cuau, 1779. — Étienne Coiffé, 1785. — Phélippon, curé constitutionnel, 1793. — Desnoux, 1804. — Brette, 1850; actuellement en fonctions (1881).

L'église paroissiale actuelle, dédiée à sainte Geneviève, a été bâtie en 1874, dans le style du XIIe siècle.

NOTRE-DAME-DU-SAINT-SÉPULCRE. — En 1486, Hardouin de Maillé avait fondé un Chapitre, qui fut transféré à Saint-Jean-Baptiste de Langeais, en 1662. Ce Chapitre fut remplacé, à Maillé, par un couvent de chanoinesses du Saint-Sépulcre, ordre de Saint-Augustin, et l'on y créa, à la même époque, une paroisse. La chapelle, ou église, qui existe encore, est un fort joli monument du XVe siècle. Anne Domilliers était supérieure en 1678; — N. Taffu, en 1701; — Marie-Angélique Moulineau, en 1739; — Jeanne Laurence, en 1772; — Françoise-Catherine Estevou, en 1785.

Charles d'Albert, duc de Luynes, décédé en 1621, fut inhumé dans cette église avec l'épitaphe suivante :

Hic situs est Carolus d'Albert, dux Luynii, par et connestabilis Franciæ, prorex Picardiæ, Bononiensis et recuperatæ ditionis, præfectus urbis et arcis Ambianensis, Caletensis, Suessionensis, Ambaciensis, et qui post assertam Ludovico XIII *regnandi libertatem, ad amplissimos honores erectus, rerum que summè præpositus, firmam regis gratiam ad extremum usque retinuit : non illam cæteris invidens, sed cum optimis quibusque communicans. Nullius rectiò minus habuit asperitatis : revocati in aulam proceres : laxatus custodia clarissimus princeps : multi opibus et honoribus acti, beneficium sensere. Nullus acerbum sibi et infensum jure quæstus est. Nec sic tamen effugit invidiæ tela in incrementum gloriæ cessura. Civilibus armis sub Reginæ matris nomine appetitus, coortam factionem il. compressit, ut filii dignitatem tueretur illæsa pietati sua Regi, sua naturæ jura servata : victæ ad pontem Cæsaris Reginæ pares, nihil ex matris honore diminutum; post in religionis tutelam incumbens, catholicum cultum in Bearnensem fractum, et ærepta ante quinquaginta annos Ecclesiis bona, nobili expeditione restituit. Initum inde exarmandæ hæreseos concilium, totis olim frustra tentatum, æternum ipsi Gallia et Ecclesia gratulabatur. Inceptum ipsius ductu prosperis initiis bellum. subacta ad sexaginta Santonum et Aquitanii oppida; sed hunc laudum cursum intercepit mors præmatura, qua suis et Galliæ raptus est die 12 decembris anno Christi 1621, ætatis supra quadragesimum quinto; mortalis idem*

felicitatis et fragilitatis exemplum. Conjugem habuit Mariam, ducis Monbasonii filiam, ex antiquissima illa et longe illustrissima Rohannæorum familia, quæ tot principes extulit, tot Europæ reges affinitatum nexu complectitur, et susceptis ex ipsa liberis, paterni quidem nominis claritatem, cæterum non invidiosas opes reliquit. Habent in illo homines quæ mirentur, sed habent etiam quæ pro illo timeant, qui magnæ fortunæ, blandientisque mundi pericula, altiori lumine contemplantur. Ergo quisquis hæc legis, si quid in te valeant virimenta, ad hoc valeant ut studiosius ipsi christianæ officia pietatis impendas. Hoc a te pro patre rogat ot obsecrat filius Luynii dux, qui hoc optimo parenti posuit, piarum potius precum invitamentum, quam humanæ gloriæ monumentum.

Sur un marbre blanc, placé dans un pilier, dans le cimetière, à l'extérieur de la même église, on lisait cette inscription :

D. T. A. et TR. et A.

Magdelaine Forget sa très pieuse et très sage et très chaste femme, à la vie de sa vie, la chair de sa chair et les os de ses os.

Philippe Prevost, sieur du Plessis, gentilhomme servant de Madame de Savoye, son très pieux et fidèle mari, avec larmes, a posé cette épitaphe :

Elle fut fille de Raymond Forget et de Claude de Villemard, sieur de la Quantinière; son ayeul fut Raymond de Dezais, jadis chambellan et gouverneur d'un dauphin de France.

Quand donc un cathere du cerveau l'eut fait accoucher à trois mois et qu'un flux de sang de quarante jours, la pleuresie et fieuvre continuelle eut mise en langueur étique par six mois, attenuée jusqu'aux os, pleine de foy en Dieu, très asseurée du mépris de la mort, benissant ses petits enfants, elle mourut entre les bras de son très triste mari le 16 mars 1566.

Turonibus domi suæ omnium luctu, anno ætatis XXXIX, *matrimonii* X, *regnante Carolo* IX. *Ainsi soit-il de nous.*

Parmi les biens dépendant du couvent de Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre, se trouvaient la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, desservie dans l'église de Rochecorbon, — le fief de Milly, paroisse de Bréhémont, relevant de Saint-Michel-sur-Loire; — les métairies du Pont et de Brossay, paroisse de Cléré; — le Petit-Breuil, paroisse de Saint-Venant; — la métairie de la Roulière et le lieu de l'Aumône, paroisse de Fondettes. Les chanoinesses achetèrent ce dernier domaine de N. de Boisrideau, en 1678.

Le couvent de Saint-Sépulcre portait pour armoiries : *D'azur, au nom de Jésus en croix patriarcale, d'or, enfermée dans une couronne d'épines, aussi d'or.*

L'Hôpital. — Il fut fondé le 22 novembre 1664, par Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, qui mourut le 10 octobre 1690 et fut inhumé dans la chapelle de cet établissement avec l'épitaphe suivante :

Cy gist haut et puissant seigneur Monseigneur Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France, comte de Tours, marquis d'Albert, chevalier des ordres du roi. Pendant sa vie il a fui l'éclat que sa naissance, son rang, ses qualités lui pouvaient donner dans le monde, et il voulut qu'après sa mort on l'ensevelit avec les pauvres qu'il avait tendrement aimés et libéralement secourus. Cet hopital, établi par sa charité, en sert de monument à la postérité. Il le fonda le 22 novembre 1664 et décéda le 10 octobre 1690, dans la soixante-dixième année de son âge, après avoir souffert de grandes douleurs avec une extrême patience et reçu les sacrements avec les sentiments de respect et de foi qu'il avait marqués durant toute sa vie.

Priez pour son âme.

Haute et puissante princesse Anne de Rohan, sa seconde femme, ayant toujours été unie de sentiments avec lui, a souhaité de lui être unie jusque dans le tombeau, pour ressusciter un jour à la même gloire.

La fondation de l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Luynes fut approuvée par lettres patentes de 1683. En 1698, les biens de plusieurs aumôneries du voisinage furent réunis à cet établissement.

Maillé, chef-lieu d'une viguerie importante au Xe siècle, devint une châtellenie, puis une baronnie qui était qualifiée, concurremment avec celle de Preuilly, de *première baronnie de Touraine*. Il fut érigé en comté, pour Jean de Laval, en 1572. Par lettres du mois d'août 1619, le roi l'érigea en duché-pairie, sous le nom de *Luynes*, en faveur de Charles d'Albert. Par autres lettres de février 1669, la baronnie de Semblançay, la vicomté de Tours et les terres de Crassay et de la Châtaigneraie, furent unies à ce duché. L'année suivante, il fut décidé que les justices de Semblançay, de la vicomté de Tours, de Saint-Michel-sur-Loire et de Langeais, ressortiraient du duché de Luynes.

Voici le texte des lettres d'érection en duché-pairie, d'août 1619 :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. Les témoignages plus certains que les rois nos prédecesseurs ont voulu laisser de leur bienveillance envers ceux qui, par leurs vertus et louables déportements, ont bien mérité de cet état, ne se sont pas seulement estendus à leurs personnes, mais pour en perpétuer la mémoire et rendre celle de leur nom plus durable à la postérité, ils ont souvent fait passer jusques à leurs

maisons, en les décorant des premiers titres et grades d'honneur de ce royaume; ce qu'ils ont fait d'autant plus volontiers, qu'ils ont reconnu que l'exemple de telles grâces et récompenses excite les âmes généreuses à se rendre dignes de pareille remunération. C'est pourquoy, ayant mis en consideration les grands, signalez et recommandables services que nostre cher et bien amé Charles d'Albert, seigneur de Luynes, conseiller en nostre conseil d'estat, grand fauconnier de France, premier gentilhomme de notre chambre et de nos ordinaires, gouverneur et notre lieutenant général en Picardie, et capitaine-gouverneur de nos ville et citadelle d'Amiens nous a rendus tant aux charges susdites qu'en celles de nostre lieutenant général au gouvernement de nos pays et duché de Normandie, et de gouverneur, nostre lieutenant général de l'Isle de France, qu'il a ci-devant exercées, et en plusieurs occasions importantes au bien de nos affaires et conservation de cet état, où il s'est vertueusement et fidellement employé à nostre contentement et à l'utilité publique de nos sujets. Estant aussy d'ailleurs deument informé de la grande estendue du comté de Maillé, appartenant au d. sieur de Luynes, et qu'il est des plus anciens et plus nobles comtez de nostre royaume, duquel dépendent plusieurs bourgs, villages, justices, juridictions et seigneuries, fiefs, arriere-fiefs, un château et grand nombre de vassaux, avec plusieurs beaux droits et revenus suffisans et capables pour porter et maintenir tel titre et qualité que nous lui voudrons donner, le tout mouvant et relevant de nous à cause de nostre chateau de Tours. Nous, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvans, avons, de l'avis des princes, ducs, pairs et officiers de la couronne et principaux de notre Conseil, estant près de nous, et de nostre certaine science, grâce specialle, pleine puissance et autorité royale le dit comté de Maillé, avec tous les fiefs, arriere fiefs, terres, seigneuries et justices qui en dépendent, ensemble ce que le dit sieur de Luynes y pourra cy après joindre et annexer, créé et érigé, créons et érigeons par ces présentes, signées de notre main et nom, titre, dignité, honneur, prérogative et prééminence de duché et pairie de France, sous nom et appellation de Luynes, que nous voulons et entendons qu'il porte dorenavant au lieu de celui de Maillé, et que tous les vassaux y portent et rendent les foi et hommage qu'ils doivent sous la reconnaissance du dit titre et qualité de duc et pair, pour en jouir et user, faire tenir et posséder par le dit sieur de Luynes, ses hoirs et successeurs masles, aux titres, exemptions, rangs et prérogatives généralement quelconques a duché-pairie appartenant, leur donnant pouvoir et faculté de prendre et porter sur leurs armoiries et blasons les enseignes, marques et titres qui lui appartiennent; à la charge toutefois de tenir et relever de nous et de nostre couronne, le dit duché-pairie à une seule foy et hommage, sous le ressort de nostre cour et parlement de Paris, tout ainsy que les autres duchés et pairies de France; sauf et excepté pour les cas royaux, desquels notre bailly de Touraine aura la connaissance ainsi qu'il avait auparavant notre présente érection; sans toutesfois qu'au défaut d'hoirs masles nous ou nos successeurs puissions prétendre aucun droit et faculté de réunion, propriété, reversion ou possession au dit duché, au moyen de noz ordonnances faites ou à faire sur les érections des duchez, marquisats ou comtez de la rigueur desquelles ordonnances pour les mêmes considérations qui nous ont meu de faire la présente érection. Nous avons icelle exceptée et réservée par ces dites présentes et à nos dites ordonnances, de notre plus ample grâce et authorité pour ce regard seulement et sans y préjudicier en autres choses, dérogé et dérogeons à la déragatoire des dérogatoires y contenue, à la charge neantmoins que le dit duché et autres terres et seigneuries qui sont ou seront ci après unies ou incorporées à icelui au dit défaut d'hoirs masles, retourneront en leur première nature, titre et qualité de comté. Si donnons en mandement à nos amés et feaux conseillers, les gens tenant nostre cour de parlement et chambre des comptes à Paris, bailly de Touraine ou son lieutenant, et tous nos autres justiciers et officiers chacun en droit soi, si comme il appartiendra que ces présentes ils fassent lire, publier et registrer, et de la d. union, incorporation, mutation de nom, érection et création des dits duché et pairie de Luynes, et de toutes autres choses y contenues, ils fassent, souffrent et laissent le dit sieur de Luynes et ses d. hoirs et successeurs masles, jouir et user pleinement et paisiblement et perpetuellement sans en ce leur faire mettre ou donner ni souffrir leur être fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement quelconque, et où il leur serait fait, mis ou donné aucun, le fassent lever, oster et rétablir en l'estat qu'il appartient, nonobstant toutes ordonnances de nous ou de nos prédecesseurs, us, coutumes et autres choses au contraire, à quoi nous avons pour ce regard expressément dérogé et dérogeons par ces d. présentes. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autrui en toutes. Donné à Amboise au mois d'août l'an de grace mil six cent dix neuf et de nostre regne le dixième. Ainsi signé : LOUIS. Et sur le reply : par le roy : POTIER. »

A la fin du XI[e] siècle il existait, à Maillé, un château qui fut pris et détruit par le comte d'Anjou. La charte qui mentionne ce fait ajoute que tout le pays fut ravagé et ruiné par le vainqueur.

La forteresse fut reconstruite par Hardouin de Maillé, premier du nom, vers 1106. Au XV[e] siècle,

elle fut remplacée par le château que nous voyons aujourd'hui, et qui a été restauré et agrandi au cours du XVIIe. Ce château commande la riche et large vallée de la Loire et offre, du haut de ses tours, un splendide point de vue. Son ensemble présente une physionomie des plus imposantes et des plus pittoresques.

SEIGNEURS DE LUYNES.

I. — Hilduin, ou Gilduin, seigneur de Maillé, est cité dans une charte de Marmoutier, de 1037, avec Hardouin, son frère. A cette époque, il fit un accord, avec les religieux de ce monastère, au sujet du bois de Sapaillé. Il eut six enfants : 1° Hilduin, ou Gilduin, qui suit; 2° Garnier, qui vendit à l'abbaye de Marmoutier, en 1075, des terrains situés à Lavaré; 3° Gosbert; 4° Hugues; 5° Achard, qui est mentionné avec Adralde, son fils, dans une charte de 1077; 6° Foucher.

II. — Gilduin, ou Hilduin, seigneur de Maillé, mourut vers 1080, laissant, de son mariage avec Agnès de Vendôme, sept enfants : 1° Hardouin, qui suit; 2° Hervé; 3° Hildéric, qui fut témoin dans un acte relatif à Marmoutier, en 1084; 4° Geoffroy; 5° Foulques, qui accompagna Godefroy de Bouillon à Jérusalem, en 1096; 6° Pierre, père d'Odon, vivant en 1108.

III. — Hardouin de Maillé, premier du nom, donna à l'abbaye de Marmoutier la terre de Martigny et les églises de Saint-Venant et de Saint-Solenne (1084). De son mariage avec Béatrix, sœur d'Odon, doyen de Tours, il eut : 1° Jacquelin, qui suit; 2° Hardouin, cité dans une charte de 1106; 3° Gilbert, archevêque de Tours; 4° Raquel, qui est mentionné dans un titre de 1086; 5° Hardouin, vivant en 1106; 6° Hugues, marié à Alix de Vendôme; 7°, 8° Richard et Bernard, cités dans une charte de 1116.

IV. — Jacquelin de Maillé, renonça, en 1134, en faveur de l'abbaye de Marmoutier, aux droits de justice qu'il possédait à Lavaré. En 1195, il se désista du droit de clôture pour son château de Maillé, qu'il prétendait avoir sur le bois de Champis, appartenant à l'abbaye du Louroux. Ce désistement fut constaté par la charte suivante :

Bartholomeus, Dei gratia Turonensis archiepiscopus omnibus ad quos presentes litteræ pervenerint in Domino salutem. Universitati vestræ volumus inotescat quod dilectus noster Jacquelinus de Malleio in nostra presentia constitutus recognovit se jus quod reclamabat ad clausuram castelli de Malleio in nemore des Champis, quod est monachorum de Oratorio, et omnes alias contentiones quas habebat adversus præfatos monachos super bosco suo, pro salute animæ suæ et parentum suorum ipsis monachis in perpetuam eleemosinam quitavisse, omnes etiam vavassores de terra sua sicut tam ipse Jacquelinus quam dilectus filius noster prior S. Cosmæ cui id inquirendum injunxeramus coram nobis testificati sunt omnia jam quæcumque reclamabant in prefato bosco eisdem monachis quittaverunt. Unde presentes litteras ad tollendam omnem in posterum super hoc contentionis materiam ad petitionem ipsius Jacquelinis conscribi fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Actum Turonis anno MCXCV.

De son mariage avec Adelise, Jacquelin de Maillé eut : 1° Hardouin II, qui suit; 2° Geoffroy, qui est cité dans une charte de Marmoutier, de 1138; 3° Jacquelin, chevalier de l'ordre du Temple. Il mourut dans le prieuré de Saint-Venant et fut inhumé dans l'église de Saint-Solenne.

V. — Hardouin II, seigneur de Maillé, eut deux fils : Hardouin, qui suit, et Richard, cité dans une charte de 1216.

VI. — Hardouin III de Maillé, fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1201. Il eut trois enfants : Hardouin, qui suit; Hérard, vivant en 1243; et Pierre, qui épousa Jeanne de Marsay.

VII. — Hardouin IV, baron de Maillé, fit diverses transactions, en 1220, avec les religieux de Marmoutier, au sujet de la terre de Lavaré. En 1224, il confirma les religieux du Louroux dans la possession de leurs domaines de Rillé et de Champis. On le voit figurer, en 1229, dans un traité de paix entre Pierre de Collemedio, Mathieu de Marly et Roger Bernard, comte de Foix. En 1233, il fut nommé sénéchal du Poitou. Il épousa Jeanne de Thouars, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon, fille d'Aimery VI de Thouars, et de Béatrix de Machecoul, et en eut quatre enfants : 1° Hardouin V, qui suit; 2° Jacquelin; 3° Jean Payen; 4° Josbert, qui est cité dans un titre de 1285.

VIII. — Hardouin V, baron de Maillé, accompagna saint Louis à la Terre-Sainte en 1248. Il épousa Jeanne de Beauçay, fille de Hugues de Beauçay IV, seigneur de la Mothe, et d'Alix de Châtillon. De ce mariage naquirent : 1° Hardouin, qui suit; 2° Payen, seigneur de Brezé et de Saint-Georges-du-Bois; 3° Jean, seigneur de Clairvaux et de Chançay, marié à Jeanne de Parthenay; 4° Isabeau, femme de Pierre de la Brosse; 5° Catherine, dame de Chaveignes; 6° N., mariée à Guillaume de Maulévrier.

Hardouin de Maillé fit son testament à Perpignan en 1285. Voici le texte de ce document :

« En non dou pere et dou fils et dou saint esprit, Amen. Ge, Hardouin segneur de Maille chevalier en bon memoire et en bon entendement pour le sauvement de m'ame et en remission de mes pechies fas et ordonue mon testament en tel maniere que je vueil et comant que se mon segneur mon pere ne moi avons mis mauvaise coustume en ma terre qu'elle soit ostée dez ore en avant et l'oste des ores en droit et vueil et commant que mon testament soit accompli en ce qu e

reson donra et ses detes et ses amendes soient paiees avant les moies et vœil et comant que les moies detes soient paiees et mes amendes et tous mes tort fais soient amendés au jugement de mes aumoniers selon ce qu'il verront qu'il sera a faire et tous mes lays si comme il est a desous devize. Premierement je lais à l'eglize de saint Venant et de S[te] Genevieve de Maillé, de Perrenay et de Fondetes, d'Ambillo, de Clere et de Rillé et de Moliherne, de S[t] George, de Melle, de Clervaux, d'Entren et de Chançay, a chascune cinquante sols a acheter rente au desir de mes aumosniers pour faire chascun an es dites eglises mon anniversaire et le feu Jehanne ma très chière fame et vœil que les dites eglises se puyssent acheter en mes fyés rente des dits deniers sauve a moi et a mes hoers toute justice.

« *Item,* je lais as poures pucelles mairier en la terre de Maillé trente livres en la terre de Clairvaux, dix livres en la terre de Rillé et de Champchevrier, vint livres en la terre de Chançay, cent sols à Amete ma chambriere, cent sols a Guillaume le Sot, cinquante sols et vœil et commant que Johannis Lociven ait la pourvivance à Champchevrier tant comme il vivra soit n'estoit souffisamment pourveu de moi ou de mes hoers en autre leu, a Naudin Vergier cinquante sous, a Estienne Fauchereau L sous, a Hardouin Hogau IX sols, à Estienne le forestier de Champchevrier quarante sols, à Rocher Ori XL sols, a Macé Fauchereau L sous as ponteiners de Maillé qui ont tenu le pontenage du port puisque je seu sire de Maillé vint sols, a Andre Burgaut cinquante sols, a Povinier dix livres pour un roucin qui morut a mon service, a Pierre de la Morendière dix livres, à Mace Bourdon dix livres, a Guillaume de Negron dix livres, a Jofrei de Baugenci cent sols, et vœil et commant que se aucun de mes servans et de mes valets devant dis demandaient aucuns chouses pour reson de leurs services que les lays que je leur fays soient mis fors a cens qui sont accueilli à moi.

« Je lais as freres Mineurs de Tours dix livres pour ma sepulture en l'habit de l'ordre, aux hoers feu Gofroi de Chainoie dix livres, au seigneur Douce un roucin qu'il me presta quant je allai en Henaut et vœil que on lui rende les ventes de ce que j'achetai du guet de Paris et le service de tout comme je lui tenu se ainsi que mes aumoniers voient qu'il ait reson et dou paiage quo j'ai fait recevoir à la Fresnoie j'en ai fait tort aux marchans je vœille qu'il leur soit rendu de ce que j'en fait lever hors de ma chatellenie, et un roucin a mon seigneur Rideau de Reille qui me fust presté quand je allai en Henaut, et cent sols que Vilmereau dit qu'il a a Chançay, cent jurés homes de ma terre de Maillé trente livres, aus poures homes de ma terre de Champchevrier et de Rillé trente livres, et aus poures homes de Chançay cent sous et aus poures homes d'entour ma meson de Moliherne dix livres, et aus pouvres homes de ma terre [illegible] Milli et de la Place dix livres, et aus poures homes de ma terre de Clerevaus vint livres [illegible] aus pouvres homes de ma terre d'Ermençay [illegible] Trizay cent sous, et a l'abbaye de Lorous [illegible] vueil que cuer soit en terre apres le mon [illegible] mon pere vint livres pour faire mon anniversaire; à l'abbaye de Bouleu dix livres, a l'[illegible] de la Fresnoye cent sous, a l'abbaie de [illegible] Genevieve cent sous, a Favereau soixante sous [illegible] Phelippeau quarante sous, a Pierre l'oise[illegible] soixante sous, à Perot Hotot cent sous, aux poures homes de ma terre dou Bois d'Amenine [illegible] sous.

« Et vœil et comant que Jehanne ma [illegible] chiere fame ait le don que je li fis de ma terre [illegible] Clerevaus a tenir et a poursuivre li et ses hoers masles nes de ma char et de la sene a tousjours o toutes les appartenances, et faiz a icelle Jehanne douaire en icelui heritage tant que si enfans masles nes de moi et de li soit en eage [illegible] vœil que puisque nostre fils sera en eage que [illegible] dicte Jehanne ait son douaire par toute ma terre et illecques et ailleurs par la coustume du païs [illegible] einsuit la dite Jeanne se tient a paiée de [illegible] douaire et du don et a promis par son serement que en autre terre rien ne demandera ne par li ne par les siens si n'estoit par reson [illegible] par reson de douaire quant son fils sera [illegible] eage.

« Et a toutes ces choses faire et enteriner [illegible] samble et chascune par soi je ai esleu mes aumoniers et mes gagiers Moseigneur l'arcevesque [illegible] Tours et le bailli de Touraine et maistre [illegible] d'Agen tresorier de Tours, et maistre Jehan [illegible] donat, archidiache d'outre-Loire, et Monseigneur Pierre de Beauçay et Monseigneur Pierre [illegible] et Monseigneur Guillaume Olivier et Monseigneur Jehan Olivier et Jehanni et Hugues mes freres [illegible] Hervé Belon et Jofroy Viau et Jehanne ma [illegible] chiere fame et Harduin mon fils et Ysabiau [illegible] fille et frère Guillaume de Bleré et Clarambaut [illegible] Gué, et a toutes ces chouses faire et enteriner [illegible] prenz tous mes meubles que je ai et que je [illegible] au tems de ma mort quelqu'il soient et en [illegible] que lieu qu'il soient, et toutes les detes qui [illegible] seront deues au tems de ma mort et toutes [illegible] tinsons de mes bois en quelque lieu qu'ils [illegible] et prenz toutes les rentes, les issues, les [illegible] vendes et les levees de toute ma terre et de [illegible] la terre aux enfans de ma premiere fame [illegible] la dite Jehanne son douaire devant dit et vœil [illegible] comant que mes aumoniers aient la saisine [illegible] tous mes biens et de toutes les rentes et les issues de ma terre, sauve la pourveance à mes [illegible] et a ma très chiere fame dus que a la cueil[illegible] dou ble et du vin et vœil et comant que la [illegible] Jehanne ait la moitie de mon mesnage et les [illegible] vaux de son char, et du ble et du vin dus que [illegible] la cueilloite si come il est dessus dit et vœil [illegible] comant que se mé hoers aloient en contre [illegible]

testament lequel ils ont juré a tenir et a garder je done plein pouvoir a mes aumosniers qu'ils puissent vendre de mon heritage tant que les choses dessus dites fussent accomplies et se cestui mien testament ne valloit pas reson de testament je vœil qu'il vaille par raison de codicille ou par réson de dernière volunté et tous autres testamens que je ai fais dusque aujorsdhui je rapel et vœil que cesti vaille et que tuit li autre soit nul. Et pour que ce soit ferme chose et estable, ge, Harduins dessus dit ai mis mon scel en cest present testament et pour tesmoing de verite Iehans Olivier chevalier i a mis le sien scel. Ce fut fait en tentes, à Perpignan et Châteauneuf, l'an de graces mil deus cens quatre vint et cinq, le mardi de la Penthecoutte et prie a tous mes autres aumoniers qui i mettent leurs seaus. »

IX. — Hardouin VI, baron de Maillé et seigneur de Champchévrier, prit part aux guerres de Flandre en 1303. Il épousa, en premières noces, Isabeau de Châteaubriand, et, en secondes, Jeanne, fille de Barthélemy, seigneur de Montbazon, et de Marie de Dreux. De ce second mariage il eut : 1° Hardouin VII; 2° Jean, auteur de la branche de la Roche-Bourdeuil, marié à Catherine de Beauvau; 3° Isabelle, femme de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire; 4° Jeanne-Marie, mariée à Robert de Sillé. Hardouin VI mourut le 24 février 1340 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Tours.

X. — Hardouin VII, baron de Maillé, rendit hommage, en 1373, à Pierre de la Brosse, pour les fiefs qu'il possédait dans la châtellenie de Langeais. Il mourut le 27 mai 1381 et eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers, de Tours. De son mariage avec Mahaut le Vayer, dame de la Clarté et de Bretignolles, il eut : 1° Hardouin VIII, qui suit; 2° Jeanne, mariée à Guillaume de Choisin, Éc., seigneur d'Ampoigné; 3° Marie, femme de Péan de Maillé, seigneur de Brezé. Mahaut le Voyer épousa, en seconde noces, Jean de Laval, seignur de Loué et de Benais.

XI. — Hardouin VIII, baron de Maillé et de Rochecorbon, seigneur de Montils-les-Tours, grand-maître de l'hôtel de la reine (1433), épousa, le 12 juin 1412, Perronnelle d'Amboise, dame de Rochecorbon, des Montils et de la vicomté de Tours, fille d'Ingelger d'Amboise et de Jeanne de Craon. Il mourut le 2 mai 1442 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, de Tours. Sa femme, décédée le 13 juillet de l'année précédente, eut sa sépulture dans la même église. Hardouin VIII eut sept enfants : 1° Hardouin IX, qui suit; 2° Juhez, seigneur de l'Islette et de Villeromain; 3° Marie, qui épousa, le 23 juillet 1430, Jean, baron de Montejean, seigneur de Sillé-le-Guillaume; 4° Françoise, femme de Guillaume de Rohan-Pohoët; 5° Mahaut, dame de la Clarté, mariée, par contrat du 2 septembre 1448, à Jean Auger, chev., seigneur du Plessis; 6° Renée-Marie, dame de Balon, mariée, en 1452, à Jacques de Surgères, seigneur de Saint-Pol et de la Flocellière, conseiller et chambellan du roi; 7° Perronnelle, mariée, en premières noces, à Alain, vicomte de Rohan, et, en secondes, à Roland de Rostrenan.

XII. — Hardouin IX, baron de Maillé, de Rochecorbon et de la Haye, seigneur de Beauçay et de Montils-les-Tours, sénéchal de Saintonge, conseiller et chambellan du roi, fonda un Chapitre à Maillé en juillet 1486. En premières noces, il épousa, le 26 novembre 1458, Antoinette de Chauvigny, vicomtesse de Brosse, décédée le 20 février 1473; et, en secondes noces, Marguerite de la Rochefoucaud, dame de Barbezieux. Du premier mariage sont issus : 1° Jacques, qui suit; 2° François, dont on parlera après son frère; 3° Hardouin, seigneur de Benais et de Fontenay-l'Abattu; 4° Louis; 5° Claude, femme de Jean de Rieux, comte d'Aumale; 6° Françoise, dame de la Châtre, mariée : 1°, le 5 octobre 1480, à François de Beaujeu; 2°, le 14 février 1484, à Jean d'Aumont.

XIII. — Jacques, baron de Maillé, mourut sans postérité.

XIV. — François, baron de Maillé, de la Haye, de Rochecorbon et de Rillé, vicomte de Tours, seigneur de Champchevrier, mourut en 1501, laissant, de son mariage avec Marguerite de Rohan : 1° Françoise, dame de Maillé, femme de Gilles de Laval; 2° Françoise, qui épousa, le 19 mai 1502, François de Bastarnay, seigneur de Montrésor.

XV. — Gilles de Laval, premier du nom, seigneur de Loué et de Benais, fut baron de Maillé par suite de son mariage avec Françoise de Maillé. Il eut trois enfants : 1° René, marié, le 11 mars 1531, à Jeanne de Brosse, et décédé sans postérité; 2° Gilles, qui suit; 3° Anne, qui épousa, par contrat du 13 janvier 1530, Philippe de Chambes, seigneur de Montsoreau.

XVI. — Gilles de Laval II, baron de Maillé, de la Haye et de Rochecorbon, mourut dans les derniers jours de l'an 1559, laissant, de son mariage avec Louise de Sainte-Marie, fille de Jean de Sainte-Marie, comte de Nesle et de Joigny : 1° Jean, marquis de Neelle, dont on parlera plus loin; 2° René, qui suit; 3° Gabrielle, née à Maillé le 19 janvier 1540, femme de François Aux-Épaules, seigneur de Pizy; 4° Anne, née à Maillé le 25 juin 1543, femme de Claude de Chandion, seigneur de Bussy, en Bourgogne; 5° Jeanne, née à Maillé le 3 septembre 1549, mariée à François de Saint-Nectaire, seigneur de la Ferté-Nabert.

XVII. — René de Laval, baron de Maillé et de Rochecorbon, seigneur de Benais et des Écluses, né le 3 février 1546, mourut le 8 octobre 1562. Il avait épousé Renée de Rohan de Montbazon, dont il eut un fils, Louis, mort en bas âge. René de Laval comparut à la rédaction de la coutume de Touraine en 1559.

XVIII. — Jean de Laval, baron, puis comte de

Maillé, marquis de Neelle et comte de Joigny, né le 25 avril 1542, capitaine de cinquante hommes d'armes et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mourut le 20 septembre 1578. Charles IX érigea pour lui, en baronnie, la terre de Maillé. — Jean de Laval épousa, en premières noces, Renée de Rohan, fille de Louis de Rohan V, seigneur de Montbazon, et de Marguerite de Laval, et, en secondes, Françoise de Birague. Du premier lit sont issus : 1° Guy, qui suit; 2° Louis, né à Maillé le 30 mai 1568, mort en bas âge; 3° Charles, né au château de la Chétardière, le 27 juin 1570, mort jeune. Du second mariage naquit une fille, Marguerite.

XIX. — Guy de Laval, baron de Maillé, comte de Joigny, seigneur de Loué et de Rochecorbon, capitaine de cinquante hommes d'armes, né à Maillé le 28 juillet 1565, mourut le 12 avril 1591, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marguerite Hurault de Cheverny. Celle-ci épousa, en secondes noces, en 1593, Anne d'Anglure, et, en troisièmes, Arnaud le Dangereux.

XX. — Anne d'Anglure, baron de Givry, puis de Maillé, par suite de son mariage avec Marguerite de Hurault, mourut en 1594.

XXI. — Arnaud le Dangereux, seigneur de Beaupuy, fut baron de Maillé, par son mariage avec Marguerite Hurault. Celle-ci décéda le 13 juin 1614, laissant un fils.

XXII. — Charles d'Albert, seigneur de Luynes, né à Mornas, dans le comtat Venaissin, en 1578, devint adjudicataire de la terre de Maillé, vendue par décret le 3 août 1619. Par lettres des mêmes mois et année, ce domaine fut érigé, pour lui, en duché-pairie sous le nom de Luynes. Il était grand fauconnier du roi, garde des sceaux et connétable de France, gouverneur d'Amboise, de l'Ile-de-France, de la Normandie et de la Picardie. Il mourut le 12 décembre 1621.

Par contrat du 11 septembre 1617, Charles d'Albert avait épousé Marie de Rohan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt. De ce mariage sont issus : Louis-Charles, qui suit; Anne-Marie, décédée à Paris le 21 septembre 1646; N., décédée le 10 mai 1630. — Marie de Rohan épousa, en secondes noces, Claude de Lorraine, prince de Joinville, et mourut le 2 août 1679.

XXIII. — Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, marquis d'Albert, comte de Tours, pair de France, né le 25 décembre 1620, fut nommé grand-fauconnier le 5 janvier 1643, et chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661. Il mourut à Paris le 10 octobre 1690. Son corps fut transporté à Luynes et inhumé dans l'église de l'hôpital.

Par acte du 14 décembre, dont le texte suit, il avait cédé le duché de Luynes à son fils aîné, Charles-Honoré :

« Pardevant les conseillers du roy notaires et gardenotes de sa Majesté en son Chatelet de Paris soussignez, fut présent très haut et très puissant seigneur monseigneur Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France, marquis d'Albert et autres lieux, chevalier des ordres du roy, demeurant en son hostel, rue St Dominique, paroisse St Sulpice, lequel voulant gratifier très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du roy, son fils aîné, lui a volontairement abandonné et abandonne par ces présentes le titre de duché et pairie de Luynes, honneur, rang, séance et prérogatives en dépendant, que le dit seigneur duc de Luynes s'était réservé par la donation en forme de partage faite au dit seigneur duc de Chevreuse aux siens et damoiselles ses frères et sœurs par le dit seigneur duc de Luynes, par contrat passé pardevant Huché et Loyer, l'un des notaires sousignez le 15 février 1685, par lequel il avait abandonné au dit seigneur duc de Chevreuse la propriété du duché de Luynes, consent le dit seigneur duc de Luynes que le dit seigneur duc de Chevreuse jouisse du dit titre de duché et pairie de Luynes, honneur, rang, séance et prérogatives en dépendant, tout ainsi qu'il en a toujours fait et qu'il se fasse, si bon lui semble, recevoir au parlement. Ce qui a esté accepté par le dit seigneur duc de Chevreuse, qui a humblement remercié le dit seigneur duc de Luynes, son père. Fait et passé à Paris en l'hostel du dit seigneur de Luynes, devant déclaré, l'an mil six cent quatre vingt huit, le quatorzième décembre avant midy, et ont signé la minute des présentes, demeurée en la possession du dit Loyer, notaire. Signé : De Clersin et Loyer, notaires. »

Par contrat du 23 septembre 1641, Louis-Charles d'Albert avait épousé Louise-Marie Séguier, fille de Pierre Séguier, marquis d'O, comte de Sorel, et de Marie de la Guesle. En secondes noces il épousa, en 1661, Anne de Rohan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Marie de Bretagne d'Avaugour. Anne de Rohan mourut le 29 octobre 1684. Son corps, inhumé d'abord à Paris, fut transporté à Luynes le 23 octobre 1690, et fut déposé dans l'église de l'hôpital. — Louis-Charles d'Albert contracta un troisième mariage avec Marguerite d'Aligny, veuve de Charles-Bonaventure, marquis de Manneville. Marguerite d'Aligny mourut le 26 septembre 1722.

Du premier mariage naquirent : 1° Hercule-Louis, mort en 1645; 2° Charles-Honoré, qui suit; 3° Marie-Louise, prieure de Torcy; 4° Henriette-Thérèse, religieuse à Jouare; 5° Françoise-Paule-Charlotte, mariée, le 3 février 1667, à Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, et décédée en 1670; 6° 7° Félix-Paul et Thérèse, morts en bas âge.

Du second mariage sont issus : 1° Louis-Joseph, prince Grimberghen, ambassadeur de

l'empereur Charles VII, électeur de Bavière à la cour de France, né le 1er avril 1672, marié, le 17 mars 1715, à Madeleine-Marie-Honorine-Charlotte de Berghes, et décédé à Paris le 8 novembre 1758; 2° Charles-Hercule, né le 8 mars 1674, chevalier de Malte, chef d'escadre, mort le 31 janvier 1734; 3° Marie-Anne, mariée, par contrat du 1er février 1678, à Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, et décédée à Paris le 21 août 1679; 4° Charlotte-Victoire, née le 6 octobre 1667, mariée, le 29 août 1682, à Alexandre-Albert-François-Barthélemy, prince de Bournonville, et decédée à Paris le 22 mai 1701; 6° Catherine-Angélique, née le 9 novembre 1668 et qui épousa, par contrat du 23 janvier 1694, Charles-Antoine de Gouffier, marquis d'Heilli, et mourut le 12 septembre 1746; 6° Jeanne-Baptiste, née le 18 janvier 1670, mariée, le 25 août 1683, à Joseph-Ignace-Auguste-Mainfroy-Jérôme Scaglia, comte de Verne; 7° Jeanne-Thérèse-Pélagie, née le 8 octobre 1675, mariée, le 16 mars 1698, à Louis de Guillem de Castelnau, marquis de Saissac, comte de Clermont-Lodève, et décédée le 14 janvier 1756.

XXIV. — Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, comte de Montfort et de Tours, pair de France, gouverneur de Guienne (27 mars 1698), né le 7 octobre 1646, mourut à Paris le 5 novembre 1712. Par contrat du 1er février 1667, il avait épousé Jeanne-Marie Colbert, fille de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'État, et de Marie Charron de Menars. Jeanne-Marie Colbert décéda le 26 juin 1732. — De ce mariage sont issus : 1° Charles-Jean-Baptiste, né le 27 octobre 1667, mort le 3 août 1672; 2° Honoré-Charles, duc de Montfort, maréchal de camp, né le 6 décembre 1669, décédé le 15 septembre 1704, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, fille unique de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, et de Françoise Morin, entre autres, Charles-Philippe, qui suit, et Paul, comte de Montfort et abbé de Saint-Viger de Cérisy; 3°, 4° N. et Paul, morts jeune; 5° Louis-Auguste, duc de Chaulnes, décédé le 7 novembre 1744; 6° Louis-Nicolas, né le 9 avril 1679, tué au combat de Carpi le 9 juillet 1701; 7° Marie-Thérèse, décédée en 1670; 8° Marie-Anne, qui épousa, par contrat du 28 août 1686, Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney; 9° Marie-Thérèse, née le 11 janvier 1673, mariée, en premières noces, le 2 avril 1693, à Michel-Adalbert de Radrisborko, comte de Mortain et de Châteauvillain, et, en secondes noces, le 5 août 1698, à René-Ismidon, comte de Sassenage; 10° Marie-Françoise, née le 16 avril 1678, mariée, par contrat du 26 janvier 1678, à Charles-Eugène de Lévis, comte de Chalus, pair de France.

XXV. — Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, brigadier des armées du roi, né le 30 juillet 1695, fils de Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, et de Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, mourut à Dampierre, le 2 novembre 1758 et fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice, à Paris. En premières noces, il avait épousé, le 10 février 1710, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel, fille de Louis-Henri, prince de Neufchâtel et de Wallengin, en Suisse, et de Cunégonde-Angélique de Montmorency-Laval; — et, en secondes noces, le 13 janvier 1732, Marie Brulart, veuve de Louis-Joseph de Béthune, marquis de Charost, fille de Nicolas Brulart, marquis de la Borde, et de Marie Bouthillier de Chavigny. Du premier mariage sont issus : 1° Marie-Charles-Louis, qui suit; 2° Élisabeth-Angélique, née le 28 juillet 1715, décédée le 2 février 1722; 3° Marie-Charlotte, née le 21 septembre 1719, morte le 11 août 1721.

XXVI. — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel, de Wallengin et d'Orange, pair de France, colonel-général de dragons (24 janvier 1754), gouverneur de Paris (1757), épousa, en premières noces, le 22 janvier 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert de Grimberghen, et, en secondes noces, le 27 avril 1738, Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, fille de Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmond-Pignatelli, duc de Gueldres et de Juilliers, et d'Henriette-Julie de Durfort de Duras. Du second mariage sont issus : 1° Charles-Marie-Léopold, comte de Dunois, mort le 12 avril 1758; 2° Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit; 3° Charles-Casimir-Joseph, mort en bas âge; 4° Henriette-Charlotte, décédée le 25 mars 1744; 5° Marie-Paule-Angélique, née le 5 septembre 1744, mariée, le 23 mai 1758, à Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens; 6° Pauline-Sophie, née le 16 décembre 1756.

XXVII. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, né le 4 novembre 1748, présida l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789. Il mourut le 21 mai 1807 (V. *Albert de Luynes*, t. Ier, p. 12). Il avait épousé, le 19 avril 1768, Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Laval-Montmorency, fille de Guy-André-Pierre, duc de Laval, lieutenant-général des armées du roi, et de Jacqueline-Hortense de Bullion de Fervaques.

Avant la Révolution, il existait, à Luynes, une communauté de passementiers organisée militairement, et à la tête de laquelle étaient un capitaine, un lieutenant et un porte-enseigne. La nomination de ces officiers avait lieu par élection. Ils étaient astreints à un devoir seigneurial assez singulier.

Le mardi-gras de chaque année, ils devaient se trouver, armés, soit à cheval, soit à pied, dans une prairie voisine du château de Luynes, pour y courir trois poules qui étaient lâchées devant

eux. Les maîtres de la communauté étaient également tenus d'assister à ce jeu, mais sans y prendre part.

Les officiers qui ne comparaissaient pas ou qui refusaient de courir les poules, encouraient une amende de dix livres. Une amende de cent sols était prononcée contre les membres de la communauté dont l'absence était constatée.

En 1765, les officiers demandèrent à être exemptés de ce devoir, mais leur requête fut repoussée.

MAIRES DE LUYNES. — Jean-Antoine Nicod, 1792. — Suteau, 1801, 10 octobre 1806, 29 décembre 1807. — Louis Delugré, 1816, 1er août 1821. — Gasnault, 5 septembre 1830. — Delanoue, 4 décembre 1834. — Mahiet, 16 juin 1837. — Moreau-Jennetay, 19 juin 1840. — Denis Urson, 21 juillet 1846. — Henri Caillet, 9 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

La ville de Luynes portait pour armoiries, au XVIIe siècle : *D'or, à deux louves rampantes et affrontées, d'azur.*

Arch. d'I.-et-L., C, 650; E, 16, 243, 318; G, 14, 98; chartes de Marmoutier et de Beaumont. — Monsnier. I, 7. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 277. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1171, 1202, 1219, 1346. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 228, 444. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 69. — Prosper Tarbé, *Examen de diverses chartes relatives à la Touraine* (*Revue rétrospective*, janvier 1837, p. 15). — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 17. — Archives nationales, J, 728. — Verly, *Antiquités de Luynes* (manuscrit). — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 164, 170. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 540. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX, 446. — *La Touraine*, 165, 172, 467. — *Calendrier des princes et de la noblesse* (1767), p. 3. — — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 234; XVII, 383, 508. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 607, 615. — *Bulletin monumental*, IV. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 6. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 7. — *Almanach de Touraine*, 1765, 1770-71. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 9; II, 594. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e, 1re partie. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 134. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, III, 215; IV, 37. — Baillet, *Topographie des saints*, 303. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 330. — Joseph Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 495. — M. Z., *Topographiæ Galliæ, Francforti apud Gaspardum Merianum* (1657), III, p. 32. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 665. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire*, an X. — Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 114. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, par Le Paige, I, 15). — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 389; III, 156. — D. Housseau, I, 235; II, 311, 321, 704; III, 786, 869, 929, 945, 947, 1038; IV, 1331, 1470; V, 1732; VI, 2457. 2462, 2463, 2477, 2497, 2528, 2582, 26[illegible]5; VII, 2714, 2898, 2987, 3130, 3232, 3249, 3306, 3341, 3343, 3346, 3367, 3409, 3410; IX, 3870, 4201 *ter*; XII, 5844, 5845, 5849, 5859, 5913, 5960, 5995, 6400, 6691, 6692, 6694, 6695; XIII, 8357, 8371, 8389, 10526. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, III, 638; IV, 252, 266. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 8; IV, 61; V, 218; VI, 147, 183, 247; IX, 257; X, 82, 233, 236; XI, 93, 156, 170, 172. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, 572. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 122. — Julien Ayrault, *La ville et le château de Luynes*, dans la *Loire illustrée* du 6 décembre 1863. — E, Mabille, *La Pancarte noire*, 401. — *Substitution de mâles en mâles dans les deux branches de la maison d'Albert, du duché-pairie de Luynes en Touraine, du duché de Chevreuse et comté de Montfort*, etc., Paris, Mesnier, 1734, in-4°.

Luyoté (le lieu de), près du bourg de Chaumussay et de la Claise.

Luysardière (la), paroisse de Vouvray. V. *Boisbaillon*.

Luzarche (Victor), né à Tours le 20 juillet 1805, maire de Tours, le 6 mars 1847, mourut à Amélie-les-Bains en octobre 1869. Au mois de juin 1863, il se présenta à la députation pour l'arrondissement de Loches, et n'obtint que 6,208 voix contre 18,461 données à M. Ernest Mame. Bibliophile distingué, érudit, il s'occupa de recherches sur l'histoire de Touraine. On a de lui les ouvrages suivants : *Notice sur l'Evangeliaire de l'abbaye de Saint-Martin*, Tours, in-8° de 8 pages. — *Livre des vœux des religieuses de Beaumont-les-Tours*, Tours 1855, in-8° de 15 pages. — *Petri filii Bechini, chronicon Turonense, Turonibus*, 1851, in-8° de 65 pages. — *Note sur une rareté bibliographique relative à l'histoire de Touraine. Dessin de l'histoire de Touraine, par Carreau*, Tours, in-8° de 10 pages. — *Notice sur Chenonceau* (dans la *Loire illustrée* du 13 septembre 1863). — *Lettres historiques des archives communales de la ville de Tours*, Tours, A. Mame, 1861, in-4°. — Dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* il a publié une *Note sur un brouillon de compte de* 1511 (t. IV, p. 114); *Un acte d'acquisition de* 1192 (t. IX, p. 90) et diverses notices publiées ensuite en brochures. — (Vapereau, *Diction. des contemporains*, 1171. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 10 mai 1847 et du 6 juin 1863. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1869), p. 202 240.)

Luzé, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 55 kilomètres de Tours, 33 de Chinon et à 12 de Richelieu. — *Lusaicum*, XIe siècle; *Lucesiacus, Luggesius*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Lusaio*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Lusayum*, 1316 (*Cartulaire de Noyers*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Verneuil; au sud, par celles de Braslou et de Marigny; à l'est, par Rilly, Marcilly et Ports; à l'ouest, par Courcoué. Elle est arrosée par la Bourouse, qui fait mouvoir les moulins d'Asnières, de Luzé et du Lac; — et par le ruisseau de Bouquigny, qui reçoit les eaux de la fontaine de la Bastille et se jette dans la Bourouse.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Boisaubry (14 habit.), ancienne abbaye. — Saint-Blaise, ancienne propriété du Séminaire de Tours. — La Brochetière, ancien fief. — Doux (26 habit.), ancien fief. — La Bondonnière, ancien fief, relevant de Franc-Palais. — Grange-Neuve (21 habit.). — La Guenaudière, ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Franc-Palais (14 habit.), ancienne châtellenie, relevant de la baronnie de Marmande. — Les Godins, ancienne dépendance de Franc-Palais. — La Morellière, ancien fief. — Le Monteil (15 habit.), ancien fief, connu dès le XIIIe siècle. — Le Moulin-du-Lac (14 habit.), connu dès le XIIe siècle. — La Melletière (15 habit.). — Le Petit-Marigny (18 habit.), ancien fief, relevant de Franc-Palais. — Pont-Amboizé, ancien fief, relevant de Boizé. — Villevert (45 habit.) — La Sicardière, ancien fief, relevant de Franc-Palais. — Les Renardières, Juspie, les Places, la Galerne, les Beauvais, les Poiriers, la Verrieterie, la Leinière, la Genetière, les Doubleaux, les Besnardières, la Blanchardière, la Perrière, les Réveillauts, les Copeaux, les Naurioux, la Piocherie, la Touche, le Prieuré, Asnières, la Bitourderie, les Grandes-Maisons, les Bonins, la Binellière, la Citerne, la Treillaie, etc.

Avant la Révolution, Luzé était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Noyers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 2031 hectares. — Le *plan cadastral*, dressé par Briau, a été terminé le 5 juillet 1836.

Population. — 100 feux en 1751. — 525 habit. en 1801. — 495 habit. en 1810. — 432 habit. en 1821. — 498 habit. en 1831. — 502 habit. en 1841. — 539 habit. en 1851. — 528 habit. en 1861. — 435 habit. en 1872. — 474 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche de juin.

Bureau de poste de Richelieu. — Chef-lieu de *perception*.

L'église, dédiée aux saints Gervais et Protais, a été construite au XIIe siècle et a été réparée au XVe. Elle fut bâtie sur un terrain relevant du fief de Franc-Palais. Le seigneur de ce fief avait le droit de sépulture dans l'église, ainsi que tous les droits honorifiques. C'est ce qui résulte d'une déclaration faite le 2 juillet 1696. La maison presbytérale relevait du fief de Pont-Amboisé, auquel elle devait deux deniers de cens. La cure possédait la closerie de la Renouvrie, qui lui fut léguée, le 1er janvier 1722, par Catherine Hurault de l'Hôpital, veuve d'Urbain Veau de Coesmé, à condition que l'on célébrerait pour elle et son mari, deux services par an. En 1790, le revenu de la cure était de 1200 livres.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au Chapitre de Faye.

Une chapelle, dite d'Éliacim Girard, ou du Poirier et dédiée à Notre-Dame, était desservie dans l'église de Luzé. Elle fut fondée, le 20 août 1540, par Éliacim Girard, prêtre, demeurant à Ligré. René Bernon en était titulaire en 1679 ; — François Hérigault en 1680 ; — Pierre Drouin, curé de Moncontour, en 1706 ; — Louis-Nicolas Voisine en 1725-57 ; — N. Morais en 1789. Dans divers titres, on trouve le nom de cette chapelle complètement dénaturé. Ainsi on l'appelle la chapelle *Cléachin*, ou la chapelle *Gréard*.

Curés de Luzé. — Simon, 1316. — René Bernon, 1679. — René Gautier, 1703. — René Beugnet, 1710. — Benoît, 1724. — Julien Simon, 1730. — Jean Sarrazin, 1739. — Claude Benoist, 1751. — Barthélemy Bury, 1758, décédé en 1780. — Philippe Lepareillé, 1780. — Morais, 1790. — Cabourg, curé constitutionnel, 1793. — Monnereau, 1805. — Victor Perdriau, 1828, 1875, décédé à Richelieu le 10 octobre 1876. — Georget, 1876, actuellement en fonctions (1881).

Dans une déclaration féodale faite le 19 avril 1751, par le curé de Luzé, on lit ce qui suit :

« La paroisse de Luzé est composée d'environ 100 feux et 400 communiants, de laquelle il y a plus de la moitié de bruyères et des plus mauvais terrains. Elle a été depuis longtemps ravagée ; les terres ont été emportées par les inondations fréquentes, par rapport à ce que c'est, en partie, un pays montagneux. Les habitants sont pauvres, si bien que le curé a la peine d'enterrer la majeure partie gratis et de leur donner de quoy vivre. »

La paroisse de Luzé formait un fief peu important qui appartenait, en 1768, à Louis-Jean-René de Rancher ; — en 1776, à la famille de Rémigioux ; — en 1789, à Jean-Marie-Claude-Scévole Pocquet de Livonnière.

Maires de Luzé. — Poirier, 1801, 29 décembre 1807. — Claude-Jean-Marie-Scévole Pocquet de Livonnière, 14 décembre 1812. — Denis de Massougue, 1820. — David La Touche, 26 août 1823. — Gatien Amirault, 2 janvier 1829, 17 novembre 1834. — Théodore de Vallois, 16 juin 1837, juin 1840, 23 juillet 1846. — Lecuyer, 1872. — Henri de Vallois, 21 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 123, 868 ; *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1169 et 1267. — *Cartulaire de Noyers*. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 21 octobre 1876. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 123. — D. Housseau, II, 6057. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 115.

Luzegisus. V. *Luzé*.

Luzerne (César-Guillaume de la). V. *La Luzerne*.

Luzière (la), ou **Lusière**, vil. et moulin, sur le ruisseau de Montant, c^{ne} de Saint-Baud, 27 habit. — Ancien fief, relevant de la

Tour-Isoré. En 1518, il appartenait à Jacques de Liniers, baron d'Hervaut; — en 1519, à Renée de Karaleu; — en 1540, à Marguerite de Liniers, veuve de René de la Rochefoucaud; — en 1541, à Jeanne Berthelot; — en 1542, à Marie Brachet, femme de Pierre Dudouet, Éc., lieutenant au château de Loches; — en 1544, à Jean Isoré et à Yves Brachet, avocat au siège royal de Loches; — en 1547, à François Isoré, seigneur de Fontenay; — en 1583, à François de Vonnes, marié à Louise Isoré; — en 1638, à Jean de Vonnes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui rendit aveu le 12 juin; — en 1674, à François de Vonnes, vicomte d'Azay; — en 1696, à Madeleine Luthier de Saint-Martin; — en 1729, à Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière; — en 1789, aux marquis de Lusignan et de la Fayette. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131, 132, 133; G, 79; *Biens nationaux*. — D. Housseau, XIII, 8394, 8396. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Luzière (la), c^{ne} du Petit-Pressigny. V. *Lussière*.

Luzillé, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 36 kilomètres de Tours et à 9 de Bléré. — *Luciliacus*, VIe siècle (*Greg. Tur. hist. Franc.*). — *Lusiliacum*, 1104, 1123 (charte de Marmoutier et de Cormery). — *Territorium de Lusilleio, parochia de Lusille, Lusilli, Lezille, Lucille*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et du *Liget*). — *Ecclesia de Lusille*, 1326 (charte de Villeloin). — *Lezille*, 1523 (Arch. d'I.-et-L., C, 634).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Civray-sur-Cher et de Francueil; à l'est, par celle d'Épeigné-les-Bois; à l'ouest par Bléré et Sublaines; au sud, par Saint-Quentin et le Liège. Elle est arrosée par le ruisseau de Francueil, et est traversée par le chemin de grande communication n° 52, de Bléré à Buzançais.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Bois-Plais (24 habit.), ancien fief, relevant de Loches. — Le Beugnon (14 habit.). — Les Bourdes (18 habit.). — Les Brosses (25 habit.), ancienne châtellenie, relevant de la Tour-Isoré. — Les Ajoncs (10 habit.). — Bois-Joubert (87 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Bois-du-Puits (10 habit.). — Beauregard, ancien fief. — La Regnière (30 habit.). — La Roche (64 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — La Rabottière (26 habit.). — Les Rocs (10 habit). — La Pilette (14 habit.), ancienne dépendance de la châtellenie de Brosses. — Le Plessis (58 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Brosses. — Le Pin (18 habit.). — Villiers (18 habit.). — Les Tesnières (10 habit.). — Lhortier (68 habit.). — Meudon (10 habit.). — Noizay, ancien fief. — Lavignon (30 habit.). — Le Clos-au-Loup (39 habit.). — Les Gars (54 habit.). — Fossemore (64 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Lalleu (17 habit.). — La Fosse (23 habit.). — La Grange (27 habit.), connu dès le XIIIe siècle. — La Balonnière (26 habit.). — Corviers (104 habit.), ancien fief, appartenant au Chapitre de l'église de Tours. — Champ d'Oiseau, ancien fief, relevant d'Amboise et de Montrichard. — Chancelée (67 habit.). — Le Coudray (53 habit.), ancien fief, dépendant du château de Brosses. — La Feuillée, les Fosses, la Vallée, la Bondonnière, le Moulin-Blanchet, les Fontaines, Monidée, Beauchêne, les Boissés, les Bourreaux, etc.

Avant la Révolution, Luzillé était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Bléré. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 4069 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé le 5 juillet 1836.

Population. — 1180 habit. en 1801. — 1199 habit. en 1810. — 1281 habit. en 1821. — 1316 habit. en 1831. — 1336 habit. en 1841. — 1412 habit. en 1851. — 1438 habit. en 1861. — 1551 habit. en 1872. — 1561 habit. en 1876.

Foire le 10 mars — Elle a été établie par ordonnance royale du 2 juillet 1847. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de la Fête-Dieu.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception*.

L'église, dédiée à sainte Luce, n'offre rien d'intéressant. Elle a succédé à un autre édifice bâti au XIe siècle et qui lui-même avait remplacé une autre église fondée du temps d'Injuriosus, au VIe siècle. Elle a été restaurée au XVe siècle, en 1707 et en 1760. Une chapelle, dédiée à Notre-Dame et qui constituait un bénéfice, y était desservie. Cette chapelle fut fondée le 3 août 1500, par Jean Le Sage. Sulpice-Marie des Molières, supérieur du collège de Soissons, en était titulaire en 1789.

Dans le bourg se trouvait une chapelle dédiée, comme l'église paroissiale, à sainte Luce. Elle dépendait de la cure du Liège. En 1789, on avait cessé d'y célébrer la messe.

En 1209, Barthélemy et Jean, son neveu, archevêque de Tours, cédèrent au Chapitre de cette église le patronage de l'église de *Luzillé* et le droit de nomination à la cure.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1579.

CURÉS DE LUZILLÉ. — Jean Riverain, 1646. — R. Aubry, 1655. — Antoine Cusson, 1669. — Jean Dupont, 1671. — Antoine Vaillant, 1680. — François Haren, 1704. — Pierre Molineau, 172[illegible] — Louis Belotin, 1768. — François Ribadeau-Duclaud, 1779, curé constitutionnel 1793. — Ribadeau, 1805. — Michel Leroux, 1831. — René Guérinet, 1860, décédé à Chinon le 28 mars 18[illegible], âgé de quatre-vingts ans. — Chauvet, nommé e[illegible] juillet 1872, actuellement en fonctions (1881).

Luzillé formait une châtellenie relevant de

l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et trente sols de service, à muance de seigneur En 1330, elle appartenait à Jean Pinet, dit Roart, et, en 1335, à Guillaume Guenant. Voici le texte d'un aveu rendu dans cette dernière année :

« Ce est l'adveu Jehan Pinet, alias Roart, des chouses qu'il soloit tenir et que Monseigneur Guillaume Guenant, chevalier tient à Luzille.

« Premierement, la moitié par non devis du four de Luzille et de tous les emoluments, laquelle moitié puet valoir communs ans oict livres.

« *Item*, la moitié de la maison en laquelle est le dit four, c'est à savoir celle qui est devers la maison feu Robin Gillois.

« *Item*, tous les bois et bruères que je ay en la paroisse de Lezille, contenant cent arpens, poi plus, poi moins, jouxte les bois Jehan Sebille, et les bois à la dame de Beauchêne et les bois à l'abbé de Villebourg.

« *Item*, toutes les dimes des vignes et terres du lieu appelé les Vaux et du lieu appelé les Lignes.

« *Item*, la moitié par non devis des dismes de chanvre, de lins, de potaiges, de naveaux, et sont communes à moi et au dit Jehan Sebille, lesquelles dimes soloient tenir Jehan Mallet et feu Archambault Sebille.

« *Item*, quarante soix ou environ que grosse rente, que taille, que plusieurs personnes me doivent à la S[t] Morice et à la feste as morts et lendemain de Noël.

« *Item*, la moitié des cens communs receus par la main ou prevost et doivent valoir en tout cent et six sols.

« *Item*, la moitié de la taille commune rendable à Luzille et receue par le dit provost au jour de la S[t] Morice, et vaut partout environ de 16 livres, et la paient les estagers demourans au dedans des metes de la circuité de Luzillé.

« *Item*, toute ma justice telle comme je l'ai et tant comme elle se est en la ville et paroisse de Luzillé, c'est à savoir toute grande vaiererie et toutes les amendes de 60 sols et les paie, l'aubain, l'aunenage, les mesures à blé, à vin et à huile, et tout ce qui a grande vairie appartient et qui s'en despent.

« *Item*, le tiers de la petite vaierie et le tiers des amendes de sept sols et 6 deniers.

« *Item*, toutes les ventes es lieux qui sont appelés les Vaux et les Lignes, et des choses dont les cens sont deues à moy tant solement sans que Jehan Sebille y ait partie.

« *Item*, la moitié des ventes des choses dont les cens et les devoirs sont communs à moy et au dit Jehan Sebille, sauf le denier non per qui est au prevost de Luzillé en la manière que il s'y appartient ès uns et autres des ventes dessus dites.

« *Item*, je tiens de vous en fié les choses que Jehan de la Salle, prevost de Luzillé tient de moy a foy, tant en domaine comme en fié, c'est à savoir, à domaine son habergement où il demore, appelé le Plessis, avec les appartenances dès le chemin qui vient de Luzillé aux Tesnières jusques à l'hereau qui fust à Macé Besnart, joignant au fié Monsieur Raoul de Preaux, chevalier.

« *Item*, la prevosté de Lezillé, le tiers des amendes de 7 sols 6 deniers.

« *Item*, un pain de forestage de chacun estagier du fié que je tiens.

« *Item*, 4 deniers de gans de chacun qui paie ventes.

« *Item*, les deniers des mesures à vin et à huile, c'est assavoir, pour chacune mesure un denier et proufit de ajuster les provendies, lesquelles mesures le dit prevost ajuste et les baille de par moy as estagiers.

« *Item*, 4 deniers de receipte de ceux à qui le dit prevost a usage.

« *Item*, la disme demi arpent de terre seant au cimetiere de Luzille.

« *Item*, 2 deniers deus au dit prevost à la S[t] Hilaire, de André de la Fontaine et de ses frères, sur prez seans à la Chancelée.

« *Item*, ce que le dit prevost tient en fié de moy, c'est assavoir demi arpent de vigne que les frerescheurs tiennent de luy en pasaige.

« *Item*, le dit prevost est tenu recevoir deux muys de froment de rente et vint sols en deniers de rente qui vous sont deuz de plusieurs personnes chacun an à Lezillé, ainsi que si demourant y avoit du dit froment, oultre les deux muids, y celui demourant est au dit prevost, si comme il dit et l'advoe a tenir de moy; et pour ce que le dit prevost tient de moy, me doit garder mes bois et recevoir les cens communs et les tailles communes et toutes les rentes dessus dites et est tenu de faire les adjournements, bornes, terrages, enteriner, jugier à ma cour et faire toute office de sergent qui a ma justice appartient. Et pour les choses devant dites je vous doy 30 soulz de servige à muance de seigneur, foy et hommage lige, plege, gaige, honneur, reverence. Donné soubs mon seel le samedi feste S[t] Martin d'hiver l'an mil trois cent trente cinq. »

Gonzalve d'Ars était seigneur de Luzillé en 1469. Il eut pour successeurs : Aymar de Prie, grand-maître des arbalétriers de France (1498); — Edme de Prie, seigneur de Montpoupon (1530); — Henri de Saint-André, vers 1640; — Louise de Prie, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, vers 1690; — Marie-Gabrielle-Angélique de la Motte-Houdancourt, veuve de Henri-François, duc de la Ferté-Saint-Nectaire (1719); — Charlotte de la Ferté (1728); — Philippe-Louis Thibault, marquis de la Ferté-Saint-Nectaire (1646); — Nicolas-Marie de Tristan, chevalier de Saint-Louis (1785-89).

Par acte du 16 février 1698, Dreux le Hayer, Éc., seigneur de la Folaine, fonda une école gratuite de filles à Luzillé.

MAIRES DE LUZILLÉ. — Chalus, 1801, 29 décembre 1807. — Drouet-Chalus, 14 décembre 1812. — La Croix, 18 août 1815. — Drouet-Chalus, 11 septembre 1815, 1er août 1821. — César-Roch Ferrand, 13 septembre 1730, 27 novembre 1834, 16 juin 1837, 20 juillet 1846. — Chevalier, 1852. — Gustave Leblond, 16 février 1874, 21 janvier 1878. — Anselme de Laluisant, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 634; G, 5, 14, 81, 123, 163, 869; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au conseil du roi*, VII. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 118. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X*. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1847), p. 202. — *Etrennes à la noblesse*, III, 207. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 276. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 419. — Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 113. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 136, 34, — D. Housseau, VII, 3062; VIII, 3512. — *Cartulaire du Liget*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.— *Cartulaire de Cormery*, 116.

Luzillé (étang de), cne de Luzillé. — C'est un des plus grands du département.

Luzilliacum. V. *Luzillé*.

Lya (le lieu de la), près des Fleuriaux, cne de Monts.

Lymanson, cne de Saint-Avertin. V. *la Roche*.

Lyneriz (les), cne de Charentilly. V. *Ligneries*.

Lyoine, cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Luenne*.

Lyonnerie (la), ou **Lionnerie**, f., cne de Sorigny.

Lyonnière (la), cne de Monnaie. V. *Lionnière*.

Lys (les), ou **Lis**, f., cne de Thilouze. — Ce lieu, d'une étendue de cinquante arpents, appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours qui, par acte du 21 mai 1564, le concéda à cens et à rente à Étienne du Lys, chanoine de Saint-Martin, et à Jean Dugué, à condition qu'ils y feraient construire des bâtiments d'exploitation. En 1689, ce domaine appartenait à Michel Fey, notaire à Thilouze; — en 1769, à Pierre Mourruau. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Lys (la closerie des), paroisse de Vouvray. — En 1599, elle appartenait au chapelain de Notre-Dame-de-l'Aumône, en l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 123.)

M

Maan (Jean), prêtre, curé de Saint-Paterne, vers 1627, puis chantre en dignité de l'église de Tours, était originaire du Maine. Il mourut le 30 octobre 1672 et eut sa sépulture dans la cathédrale de Tours, dans la chapelle de Sainte-Catherine. Sa famille avait été anoblie en 1585. Il est auteur des ouvrages suivants : *Antiqui casus reservati in diocœsi Turonensi, Turonis*, S. Poinsot, 1648, in-4°. — *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis, Tours*, 1667, in-f°. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 203, 204. — D. Housseau, XXIII, 177.)

Mabille (Louis-Émile), né à Tours le 20 décembre 1828, reçu archiviste-paléographe en 1852, fut employé à la Bibliothèque nationale depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée au mois de septembre 1874. On a de lui les ouvrages suivants : *Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de D. Housseau* (Il forme le tome XIV des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). — *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours* (se trouve dans les *Mémoires* de la même Société, t. XVII). — *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine* (publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. III, IV, V; 6e série, t. I, II). Elle a été tirée à part et forme un volume in-8°, Paris, Henaux, 1866. — *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. V). — *Chroniques des églises d'Anjou* (1869), en collaboration avec M. Marchegay. — *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois* (1871). — *Une fabrique de faux autographes*, ou *Récit de l'affaire Vrain Lucas*, en collaboration avec Bordier, Paris, Techener, 1870, in-4°. — *Jehan de Paris*, Janet, 1855. — *Le grand Parangon des nouvelles nouvelles*, Paris, Franche, 1869. — *Choix de farces, sotties et moralités des XVe et XVIe siècles*, Nice, Gayet, 1872-73. — *Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens*, Toulouse, E. Privat, 1870. — Il a préparé une nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, par les Bénédictins et a publié divers articles bibliographiques dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. — (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1874), p. 100.)

Mabilleau (la croix), cne d'Ingrandes, près du bourg.

Mabillère (la), f., cne de Courcoué. — *Mabilière*, carte de l'état-major. — Ancien fief,

relevant de Faye-la-Vineuse. En 1438, il appartenait à Jean Poret, qui obtint de Jean de Bueil, son suzerain, l'autorisation de fortifier son logis seigneurial; — en 1596, à Pierre de Butan, Éc.; — en 1623, à Jean de Butan; — en 1639, à Hector Pierres, Éc., seigneur de Narsay; — en 1642, à Josias Pierres; — en 1652, à Hector Pierres; — en 1728, à François de la Fouchardière; — en 1782, à Charles Drouin, Éc., contrôleur des guerres. Une partie des fortifications du château, élevée au xvᵉ siècle, existe encore aujourd'hui. — (Arch. d'I.-et-L. C, 621; E, 319, 321; G, 787. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1876), p. 403.)

Mabillère (le lieu de la), cⁿᵉ de Luynes. — Ancien fief, relevant de Bréhémont, à foi et hommage simple. En 1529, il appartenait à Nicolas du Perray; — en 1784, au duc de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84.)

Mabillère (la), ou **Mabillerie**, f., cⁿᵉ de Noizay, près de la Loire. — *Mabillerie*, carte de l'état-major.

Mable (le), rivière. — *Meabilis*, 1100 (*Cartulaire de Noyers*). — Elle prend sa source vers Loudun, passe à Richelieu et se jette dans la Veude, à Champigny. Son parcours, dans le département, est de douze kilomètres. Elle fait mouvoir deux usines. — (*Cartulaire de Noyers*, 292. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 94. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 26, — D. Housseau, XVIII. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 16.)

Mablia. V. *Mable*, rivière.

Macé (le fief), paroisse de Saché. — Il est cité dans un titre de 1645. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Relay*.)

Macenillon (le lieu de), cⁿᵉ de Ligré, près du chemin de Ligré à la Chaperonnière.

Maceriæ. V. *Mazères*, cⁿᵉ de Reignac.

Maceriæ, cⁿᵉ de Saint-Martin-le-Beau. V. *Chandon*.

Machabée (île), dans la Vienne, cⁿᵉ de l'Ile-Bouchard.

Machebout, f., cⁿᵉ de Bléré.

Macheferrière, paroisse de Mayet (Sarthe). — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1453, il appartenait à Pierre de Laval. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17; E, 318.)

Machelard (le lieu de), près du village d'Étableaux, cⁿᵉ du Grand-Pressigny.

Machenotière (la), cⁿᵉ de Barrou. V. *le Grand-Village*.

Macheriæ, cⁿᵉ d'Athée. V. *le Mée*.

Machet (Gérard de), né à Blois en 1380, chanoine de Saint-Martin de Tours, prévôt d'Antogny, puis évêque de Castres et confesseur du roi Charles VII, mourut à Tours en 1451 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Martin. Il avait légué cent écus d'or à cette église pour son anniversaire. En 1662, les chanoines rétablirent sa tombe, qui avait été détruite par les protestants en 1562, et sur laquelle on lisait l'inscription suivante :

Præsulis hoc tumulo Castrensis claustra Gerardi
Ossa jacent Macheti; nostris sed plurima chartis
Reliquias doctæ custodit epistola mentis.
Doctores inter dedit hunc Lutetia sacros,
Francorum Carolus rex nomine septimus illi
Ob merita, electo solitus peccata fateri.
Eximia hos inter canones, queis nomen et ordo
Hoc celebri in templo fulsit, pietate decorus,
Ex quibus hæc crevit largis ecclesia donis
Quæ pridem hic clerus sculpto confixerat ære.
Sed nati Christi quingentis mille putatis
Sexaginta annis super adjectis que duobus
Hæretica, dirum scelus! Impietate revulsa
Posterus hæc memor ac vindex monumenta reponit,
Sexentis Christi post mille fluentibus annis,
Cum sexaginta supra que duobus adauctis.

Machetières (les), f., cⁿᵉ de Langeais. — *Hôtel des Machetières*, 1725. — Ancien fief, relevant de la Châtaigneraie. En 1545, il appartenait au prieuré de Saint-Côme, qui l'aliéna quelques années après. Par acte du 23 avril 1627, Jean Bodin et sa femme le vendirent à Christophe Bodin et à Marie Bonneau. — (Arch. d'I.-et-L., G, 517.)

Machicourt (Pierre de), ou **Manchicourt**, musicien, chantre à la cathédrale de Tours, né à Châteaurenault, est auteur d'un recueil de chansons, paroles et musique, qui a été publié à Paris, par Pierre Attaignant, en 1548. — (*Almanach de Touraine*, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 302. — D. Housseau, XXIII, 127, 293, 318; XXIV, 229.)

Machon (le), vil., cⁿᵉ de Benais, 16 habit.

Machonnerie (la), f., cⁿᵉ de Saint-Symphorien.

Machottière (la), f., cⁿᵉ de Chanay.

Macicaudière (la), cⁿᵉ de Saint-Christophe. V. *Massicaudière*.

Macicault (Pierre), né à Saint-Christophe au commencement du xviᵉ siècle, est auteur d'un *Discours funèbre sur le décès de Jean de Bellièvre, seigneur d'Hautefort et d'Abenan, président au Parlement de Grenoble*, Lyon, Benoist Rigaud, 1584, in-4°. — (*Almanach de Touraine*, 1776. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 302. — D. Housseau, XXIII, 127, 234; XXIV, 231.)

Maclaudier (le lieu du), paroisse de

Vou. — Il appartenait à la collégiale de Loches en 1293. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Maçonnerie (la), f., cne du Boulay.

Maçonnerie (la), f., cne de Saint-Paterne. — *Massonnerie*, carte de Cassini.

Maçonnière (la), f., cne d'Anché.

Maçonnière (la), cne de Beaumont-en-Véron. V. *Massonnière*.

Maçonnière (le lieu de la), paroisse de Saint-Jean de Langeais. — Par acte du 8 septembre 1476, François Dupuy, dit le Baschier, céda cette propriété à Jean Mairel. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Épain.*)

Maçonnière (le lieu de la), près de Fontenay, cne de Lignières.

Macouzerie (la), *alias* **le Cimetière,** dans le bourg de Rouziers. — Il relevait de la châtellenie de Rouziers au XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

Macrei *(molendinus de)*. V. *le Grand-Moulin*, cne de Ballan.

Madaires (les), cne de Vernou. V. *Madères*.

Madeleine (le lieu de la), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il dépendait du prieuré de Saint-Côme, en 1588. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Madeleine (la), f., cne de Beaulieu.

Madeleine (bruyères de la), cne de Bossay, près du chemin de Bossay à Lureuil.

Madeleine (la), f., cne de Chambray. V. t. II, p. 73, *Chambray*.

Madeleine (la), f., dans le bourg de Faye-la-Vineuse.

Madeleine (la), f., paroisse de La Riche. — Ancien fief, relevant du duché de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 369.)

Madeleine (la), f., cne de Panzoult.

Madeleine (la), f., cne de Perrusson. — *Magdeleine*, carte de Cassini. — Ancienne maladrerie, fondée au XIIe siècle. La chapelle existait encore en 1787; mais on avait cessé d'y célébrer la messe. En 1790, cette aumônerie appartenait à l'Hôtel-Dieu de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14; *titres de l'abbaye de Beaulieu; Biens nationaux.*)

Madeleine (la), f., cne de Preuilly, dans le faubourg dit le Bourg-Neuf.

Madeleine (la), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps et aujourd'hui cne de Tours. — Ancienne maladrerie ou aumônerie. Elle était située à l'entrée de la ville, côté est. En 1498, elle reçut un legs d'Étienne Lopin, chanoine de l'église de Tours, pour la construction de divers bâtiments. Elle est citée dans un titre de 1506: *Eleemosinaria B. Mariæ Magdalenæ, in parochia S. Petri de Corporibus.* Par la suite, elle fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Tours. Une chapelle était attenante à cette aumônerie. — (Arch. d'I.-et-L., G, 145. — *Liber stat. et jur.*, 7.)

Madeleine (la Vieille-), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps. — *Vieille-Madeleine*, carte de Cassini. — En 1361, Mathurin Robin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, la légua à l'église de Tours. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 149. — Arch. d'I.-et-L., G, 111.)

Madeleine (la Petite-), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps. — En 1790, elle appartenait à l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux; titres de la Ville-aux-Dames.*)

Madeleine (île de la), dans la Loire. — Elle était située presque en face de la tour feu Hugon. En 1235, Juhel de Mathefelon la donna à l'abbaye de Saint-Julien. Il l'avait achetée de Jean de Faye. Elle fut emportée par une crue en 1558. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 136.)

Madeleine (ruisseau de la), cne de Beaulieu. — Il forme la limite entre cette commune et celle de Perrusson.

Madeleine de Brussenay (la). V. *la Madeleine*, cne de Chambray.

Madeleinerie (la), f., cne de Crotelles.

Madelon (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Crotelles, au lieu appelé l'Étang-Hidou, fait mouvoir le moulin de Crotelles, passe dans la commune de Villedômer et se jette dans la Brenne, au moulin de Courquigny. Son parcours est de sept mille cinq cents mètres.

Madelone (la), f., cne d'Abilly.

Madelone (la), f., cne de Marigny.

Madère (les Haut et Bas-), f., cne de Monnaie. — *Madère*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Bourdigal, aux XIVe et XVe siècles. En 1419, il appartenait à Pierre Jandes. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier.)

Madère (étang de), cne de Monnaie.

Madère (moulin de), sur la Choisille, cne de Nouzilly. — *Madère*, carte de l'état-major. — *Madaire*, carte de Cassini.

Madère (le lieu de la), près de la Bonnetrie, cne de Reugny.

Madères (les), ou **Madaires,** f., cne de Vernou. — *Madaires*, ou *Folières*, XVIIe siècle. — *Madères*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté de la Rochère et de Pocé. En 1667, il appartenait à Jacques-Honoré Barentin; — en 1741, à Claude Le-

maître, conseiller du roi, ancien contrôleur général des deniers de police de la ville de Paris, lieutenant-général de police à Amboise; — en 1767, à Claude Rocherot, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise.)

Madriacus *villa*. — Ce lieu est cité dans une charte de l'abbaye de Vendôme, du XI[e] siècle (*Madriacus villa, in pago Turonico*). On ne trouve aujourd'hui, dans nos contrées, aucun nom répondant à celui de *Madriacus*.

Madrimacus, *colonia*. — Ce lieu, situé du côté de Ports, est mentionné dans une charte de Charles le Chauve, de 862. — (*Recueil des historiens des Gaules,* VIII. — *Ampliss. collectio,* I.)

Madrolle, f., c[ne] d'Yzeures.

Maellerie (la), c[ne] de Loché. V. *Meillerie.*

Mafrière (la), ancienne dépendance de la terre de Crissé. — *Terrouer de la Mafrière,* XIV[e] siècle. — Ce lieu est cité dans un aveu rendu, en 1307, à l'archevêque de Tours, par Guy Turpin, seigneur de Crissé. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Magdonum. V. *Bournan.*

Mage (moulin de), sur l'Indrois, c[ne] de Saint-Quentin.

Mageries (le lieu des), c[ne] de Jaulnay, près du chemin de Richelieu à Marigny.

Magné, c[ne] de Druyes. V. *Bois-de-Mignié.*

Magnerie (la), f., c[ne] de Souvigné. — *Macquerie,* carte de l'état-major.

Magniacum. V. *Pisse-Oison,* c[ne] d'Azay-sur-Cher et *Bois-de-Mignié,* c[ne] de Druyes.

Magniacus. V. *Meigné,* c[ne] de Saint-Cyr.

Magniou (le lieu de), paroisse de Faye. — Ancien fief, relevant de Faye. En 1618, il appartenait à Marie de Villiers; — en 1739, à Élie Jouard; — en 1765, à N. Jouard. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17; *Rôle des 20[es].*)

Magnis (le lieu des), c[ne] de Barrou. — Ancien fief, relevant du Grand-Pressigny, à foi et hommage lige. En 1582, il appartenait à Louis de Rogier, qui rendit aveu le 7 mars; — en 1602, à Jean de Rogier, qui rendit aveu le 14 octobre; — en 1700, à la veuve de Henri de Rogier, qui rendit aveu le 24 octobre. Par acte du 24 novembre 1583, Charles de Lorraine concéda à ce fief le droit de haute, moyenne et basse justice. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Magnous (le lieu des), près de la Creuse, c[ne] d'Yzeures.

Magnus Mons. V. *Grandmont,* c[ne] de Saint-Benoit.

Magny, c[ne] de Saint-Cyr. V. *Meigné.*

Magny (Raoul de), bailli de Touraine, succéda à Hemery de Gans en 1256, et remplit ces fonctions jusqu'en 1260. Il fut remplacé par Gervais de Sancerre. — (Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France,* I, 489. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 400.)

Magny (Antoine-Simon de), doyen de Saint-Martin de Tours (1697), abbé de Saint-Crépin de Soissons, évêque d'Oléron, mourut le 26 février 1705. — (Arch. d'I.-et-L., G, 414. — *Gallia christiana,* IX, 467.)

Magotterie (le lieu de la), c[ne] d'Avon, près du ruisseau de la Fontaine-aux-Geais.

Mahodellerie (la), f., c[ne] de Marray.

Mahonnerie (la), f., c[ne] de Saint-Aubin.

Mahoudeau (île), dans la Loire, c[ne] de Langeais.

Mahoudellerie (la), f., c[ne] de Monthodon. — *Mahoudellerie,* carte de l'état-major.

Mahuteaux (les), f., c[ne] de Saint-Flovier. — *Mahuteaux,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Mahutellerie (la), f., c[ne] de Ferrières-Larçon.

Mai (le), **May,** ou **Mée,** ou **les Més,** vil., c[ne] d'Athée, 42 habit. — *Domus de Matheriaco, seu de Macheriis,* 1231 (charte de l'abbaye de Saint-Julien). — *Le Grand-Mée,* XVII[e] siècle. — *May,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1469, il appartenait à Jean Jarvy; — en 1677, à Louis Denizon. La collégiale de Saint-Martin possédait, dans la circonscription de ce fief, une métairie appelée également le Mai, et qui fut vendue nationalement, le 12 février 1791, pour 13,300 livres. Cette métairie était attachée à l'office de maître-école de Saint-Martin. — (*Martyrologium S. Juliani.* — Arch. d'I.-et-L., C, 555; chartes de Saint-Julien; *Biens nationaux.*)

Mai (le), ham., c[ne] de Chanceaux, c[on] de Loches, 11 habit. — *Territorium de Meys,* XIII[e] siècle. — *May, Mey, Maye,* XV[e] et XVI[e] siècles. — *May,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1315, il appartenait à Jean Basile; — en 1444, à Louis de Menou; — en 1529, à Jean de Nouroy; — en 1575, à Anne de Nouroy, qui rendit l'aveu suivant le le 27 janvier :

« De vous, le roy, mon souverain seigneur, je, Anne de Nouroy, veufve de deffunct Anthoine de Jussac, luy vivant, escuier, seigneur de la Morinière, à présent dame de la terre et seigneurie de May, tient et advoue tenir à cause de vostre chastel de Loches la dicte terre et seigneurie de May, assise en la paroisse de Chanceaulx, bailliage de Touraine, ressort et comté du dit Lo-

ches, auquel liéu de May soulloit avoir maison fort, et à présent n'y a que vieilles masures et duquel lieu ay droict de haulte justice, moyenne et basse et vous dois foy et hommage lige à muance de seigneur. . . . . . . Ma maison séant en vostre chastel de Loches, avec un jardin, pour raison duquel je vous dois quarante jours de garde en vostre dit chasteau quand le cas y escherra.

« *Item*, le seigneur de la Rocheberteau me doit foy et homaige et roussin de service apprécié à 60 sols, à muance de seigneur.

« *Item*, est tenu de moi le lieu, terre et seigneurie de Ciran la Latte qui me vaut par chacun an en deniers six livres, 6 septiers de froment, quatre chappons et deux poules, que le dit bourg de Ciran et mestairie du dit lieu me doivent.

« *Item*, m'est deu à cause du fief de Launay une foy et hommage à muance de seigneur, avec 5 sols de franc devoir. »

Gilles de la Robertière, secrétaire du roi, était propriétaire de Mai en 1617; — Louis de Voyer, en 1639; — Pierre Philbert, en 1644; — Jean-Armand de Voyer, en 1662; — Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière, en 1740. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 110, 133, 223; G, 78. — D. Housseau, XII, 7313. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

Mai (le), ou **Mée,** f., c^ne^ de la Croix. — *Le Mai*, carte de l'état-major. — *Le Mée*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1579, il appartenait à Hélie Déodeau; — en 1681, à Claude Le Large; — en 1734, à un autre Claude Le Large. Le 17 avril 1740, Marie-Jeanne Denis, veuve de Jean Chateigner, le vendit à Guillaume de la Mardelle, secrétaire du roi. Claude-Joseph Le Large exerça le retrait féodal et entra en possession de ce domaine en 1741. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651; E, 33.)

Mai (le), c^ne^ de Villebourg. V. *Mé*.

Mai (le), f., c^ne^ de Vou. — *Mai*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Maigne, c^ne^ de Druyes. V. *Bois-de-Mignié.*

Maigneu, c^ne^ de Tauxigny. V. *Meigneux.*

Maigrebois, vil., c^ne^ d'Antoigny.

Maigrelet, f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Maigrière (le lieu de la), près de la Gaubernière, c^ne^ de la Celle-Guenand.

Maigrière (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. — *Maingrière*, 1791. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Pierre Gilbert des Voisins. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Maillardière (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Maillardière (la), vil., c^ne^ de Céré, 35 habit. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Montpoupon. — En 1629, il appartenait à Jean de Coutances. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 182.)

Maillardière (la), f., c^ne^ de Mosnes.

Maillardière (la), f., c^ne^ de Villebourg. — Elle dépendait, au XVIIIe siècle, de la chapelle de la Glondière, desservie en l'église de Marçon. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*.)

Maillaudière (la), f., c^ne^ de Saint-Ouen. — *Maillaudière*, carte de l'état-major.

Maillautraies (le lieu des), près de Péré, c^ne^ d'Yzeures.

Maillé. V. *Luynes.*

Maille (le lieu de), près de la Genaudière, c^ne^ du Louroux.

Maille (François), seigneur de Valesnes, maire de Tours, succéda à Claude Cottereau, en 1591, et fut remplacé, en 1592, par César Forget. Pendant son administration, la ville acheta de Jean Chaloineau, pour 850 livres, une certaine étendue de terrain, pour y établir une rue destinée à relier la place d'Aumont au Mail, et à laquelle on donna le nom de *Chaloineau*, que l'on a transformé depuis en celui de *Chanoineau*. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*.)

Maillé (moulin de), sur le Reveillon, c^ne^ de Maillé-Lailler. — En 1790, il appartenait à Charles-François-Pierre-Henri d'Aviau de Piolant. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Maillé (ruisseau de). — Il se jette dans la Vienne, c^ne^ de Nouâtre.

Maillé (Jacquelin de), seigneur de Maillé (aujourd'hui Luynes), fils de Hardouin, aussi seigneur de Maillé, naquit en Touraine vers 1085. Il se distingua, par son courage, dans les guerres des comtes d'Anjou contre Henri Ier, roi d'Angleterre. Il mourut vers 1060. — (Saint-Allais. *Nobiliaire universel de France*, IX, 446. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 304.)

Maillé (Jacquelin de), fils du précédent, né à Maillé, vers 1140, entra dans l'ordre du Temple en 1177 et fit des prodiges de valeur dans divers combats contre les infidèles. Il fut tué à la bataille de Tibériade, en 1187. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IV, 446. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 304.)

Maillé (Jeanne-Marie de), née à Saint-Quentin, près Loches, le 14 avril 1331, fille de Hardouin de Maillé et de Jeanne de Montbazon, fut mariée, en 1347, à Robert de Sillé. Devenue veuve, en 1361, elle vint à Tours, et s'y consacra au soulagement des pauvres et des malades. Vers 1364, elle se retira à l'Ermitière, dans la paroisse

d'Ambillou, et vécut pendant quelques années dans cette solitude, où elle fit reconstruire une chapelle. Sa piété profonde et ses austérités la firent entourer de la vénération générale. Elle mourut en odeur de sainteté le 28 mars 1413 et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Tours.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 304. — *Vie de J.-M. de Maillé*, Bordeaux, 1871, in-12. — *Almanach de Touraine*, 1769. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V. — *Vita venerabilis Mariæ de Malliaco, auctore Martino de Bosco Gaulterii* (dans le Recueil des Bollandistes, sous la date du 28 mars.)

Maillé (Jean de), seigneur de Chançay, fut nommé bailli de Touraine, en 1351, en remplacement de Guichard d'Ars et remplit ces fonctions jusqu'en 1353. En 1368, il commandait les garnisons de Tours et de Rochecorbon. Il fit son testament en 1389 et mourut quelques jours après. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 498. — Moréri, *Diction. historique*, VII, 69. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 405. — D. Housseau, VIII, 3664. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1265.)

Maillé (Jeanne de), abbesse de Beaumont-les-Tours, succéda à Philippe de Rillé, le 22 septembre 1371. Elle mourut en 1390 et fut remplacée par Marie de Launay. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 255; IX, 177. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont*.)

Maillé (Eustache de), trente-deuxième abbé de Bourgueil (1426), abbé de Seuilly, mourut le 10 octobre 1444. Son successeur, à l'abbaye de Bourgueil, fut Louis Rouault de Gamaches, évêque de Maillezais. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.)

Maillé (François de), abbé de Turpenay, fut élu en 1505, en remplacement de Robert de Morice. Il eut pour successeur, en 1512, René du Puy. — (D. Housseau, XVIII. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1325.)

Maillé (Simon de), religieux de l'abbaye du Louroux, évêque de Viviers, fut nommé archevêque de Tours le 7 juillet 1554. Il mourut le 11 janvier 1597. On a de lui les ouvrages suivants : *S. Basilii conciones* XXVI *de vita et moribus a Simone metaphraste selectæ et a Simone de Maillé, archiepiscopo Turonensi, latinè factæ, Parisiis*, Guillaume Morel, 1558, in-8°. — *Devotieux petit discours adressé aux peuples de Touraine pour s'exercer à l'honneur et crainte de Dieu par la considération de la mort naturelle*, Paris, Pierre Tuilier, 1574, in-12.

On voyait, autrefois, dans la cathédrale de Tours, près du grand autel, l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

Simonis a Maillé archiepiscopi Turonen.
In æneam hanc altari cratem
Hexasticon. — 1579.
Dum quidam vellent sanctæ sacra tolleremissæ
Huic cratem altari diripuere suam.
At quia juge sacrum furiis non subditur ullis
Perstat adhuc fractis hostibus que vigens
Hanc igitur cratem refici curavimus ut non
Talibus hæ pateant ad loca sancta fores.

Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VI, 474. — *Almanach de Touraine*, 1764. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 551. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine*, II, 157. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 463; IV, 306. — D. Housseau, XV, 192; XXIII, 290, 306, 324; XXIV, 253. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. nationale, Gaignères, 179.

Maillé de Carman (Cunégonde de), abbesse de Moncé, succéda à Marie-Madeleine de Bouseus des Épinets en 1720, et mourut le 7 décembre 1727. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 272. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Moncé*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 272.)

Maillé-Lailler, commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 45 kilometres de Tours, 35 de Chinon et 10 de Sainte-Maure. — *Malliacum, parochia de Maillé*, XII° et XIII° siècles (*Cartulaires de Noyers et de l'archevêché de Tours*). — *Maillé-Argenson*, 1791.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Pouzay et de Sainte-Maure; à l'ouest, par Nouâtre et l'ancienne paroisse de Noyers; à l'est et au sud, par la Celle-St-Avent et Draché. Elle est arrosée par le ruisseau de Reveillon, qui vient de Draché et fait mouvoir le moulin de Maillé; — par le ruisseau de Biez, qui prend sa source près des Éguets et se jette dans le Reveillon; — et par le ruisseau des Gaudeberts, qui prend sa source au lieu appelé les Girondes et va dans la commune de Pouzay.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Doucets (46 habit.), ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — La Cigogne (20 habit.). — La Chapelle, (10 habit.). — La Chidallière, ancien fief, relevant de la châtellenie de Nouâtre. — Argenson, ancienne paroisse et ancien fief, relevant de Nouâtre. — La Bourelière (30 habit.), ancien fief, relevant également de Nouâtre. — La Braudière (14 habit.). — La Bruyère (14 habit.). — La Guignardière, ancien fief. — La Forgerais (12 habit.). — L'Écueillé, ancien fief, relevant de l'abbaye de Noyers. — La Heurtellière, ancien fief, relevant de Nouâtre. — La Festière (17 habit.). — La Roche, ancien fief. — Le Pressoir, ancien fief. — Le Village-des-Champs (22 habit.). — La Rabaudière (16 habit.), ancien fief, relevant du château Nouâtre. — La Rousselière (11 habit.). — Les Mais (14 habit.). — La Chaume, la Coupellerie, la Poulinière, la Babinière, la Loge, la Pinar-

dière, le Chêne, les Aubœufs, Villiers, la Vallière, la Guettrie, la Barcelonne, la Godinière, la Mousselière, Psé, la Girondellerie, Beauregard, le Pic-Ferré, Gatebourse, la Varenne, les Godins, Nimbré, les Éguets, le Péroux, etc.

Avant la Révolution, Maillé était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Noyers et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1570 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 3 mars 1827. — La paroisse d'Argenson fut réunie à celle de Maillé-Lailler en 1791.

Population. — 371 habit. en 1801. — 357 habit. en 1810. — 400 habit. en 1821. — 450 habit. en 1831. — 503 habit. en 1841. — 595 habit. en 1851. — 551 habit. en 1861. — 578 habit. en 1872. — 525 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche de mai.

Recette de poste de Sainte-Maure. — *Perception* de Nouâtre.

L'église, dédiée à saint Martin, est de deux époques. La nef est du XIIe siècle, le chœur du XVe.

La cure était à la présentation de l'archevêque de Tours.

Par lettres du 12 juin 1527, François d'Allemaigne, Éc., et Françoise de la Jaille, sa femme, dotèrent la chapelle de Sainte-Barbe, bâtie par Aymar de la Jaille et Catherine de la Touche, dans le château de la Roche-Ramé, et fondèrent une messe de la sainte Croix dans la chapelle de la Roche, située dans l'église de Maillé. Par le même acte, ils donnèrent au chapelain « un calice d'argent, des livres, deux cierges pesant chacun une livre et une torche pour la levation du corps de Jésus-Christ. »

Il est dit dans la même pièce que « les chapelains seront tenus de payer au curé de l'église parochiale de Maillé et à ses successeurs la somme de quatre livres tournoys par chacun an en chacune feste St Michel à la charge et non autrement de faire les choses cy après contenues, c'est à scavoir que le dit curé consent, tant pour luy que pour ses successeurs, que la dite chapelle et fondation d'icelle soit esmologuée et décrétée par Monsieur l'archevêque de Tours et que iceluy curé sera tenu de faire ou faire faire prières, particulierement à son prosne, par chacun dimanche de l'an pour les dits d'Allemaigne, la dicte de la Jaille, sa femme, Emar de la Jaille, Catherine de la Touche et pour le dit feu messire Charles de la Jaille, père, mère et frère de la dite demoiselle Francoise, et aussi de continuer perpetuellement par chacun dimanche le *Libera* et aniversaire que le dit curé a accoustumé de dire et celebrer pour la dite feue de la Tousche le jour de Ste Catherine en la dite église parochiale de Maillé; et moyenant ce le dit curé et ses successeurs seront tenus, le jour et feste Ste Barbe dont est fondée cette présente chapelle de dire ou faire dire vespres à vigiles de la dite feste, matines et grant messe le dit jour, vespres de l'office Ste Barbe et vespres des morts après les dites dernières vespres, et le lendemain de la fête vigilles, la grant messe pour les trespassés avec vespres de morts, ung *Libera*, le tout en solempnité et en note, au dit lieu de la Roche en la dite chapelle.... »

Le registre de visite des chapelles du diocèse de Tours, de 1787, fait mention de la chapelle du château de la Roche-Ramé, située dans cette paroisse, et qui appartenait au marquis de Voyer. On y célébrait la messe à cette époque.

Curés de Maillé-Lailler. — Hugues, 1088. — Gilles Aubry, 1622. — François Guindeuil, 1655. — Louis-César de Mondion, 1737. — Gourron, curé constitutionnel, 1793. — Koller, 1801. — René Champion, 1821. — Guérineau, 1874. — Bodin, juillet 1875, actuellement en fonctions (1881).

Maires de Maillé-Lailler. — Joseph Vezien, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Louis Rancher, 5 février 1819, 29 décembre 1834. — Joseph Louault, 21 juin 1840, 6 août 1846. — Pagé fils, 1856. — Louault, démissionnaire en 1867. — Joseph Gambier, 5 août 1867, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 870. — D. Housseau, IX, 4291. — *Cartulaire de Noyers et de l'archevêché de Tours*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 124. — H. de Vallois, *Notitia galliarum*, 572. — *Mém. de la Soc. archeol. de Tour.*, IX, 259. — Bibl. de Tours, manusc. n° 1346.

Maillée (la), ou **Meillet**, f., cne de Chouzé-sur-Loire. — Elle dépendait de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Maillère (la), cne de Continvoir. V. *Malière*.

Maillère (la), ou **Mallière**, f., cne de Paulmy. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte, à foi et hommage lige et quinze jours de garde. En 1722, il appartenait à Yves, comte de la Rivière. Par lettres patentes du 2 septembre 1757, ce domaine fut distrait de la paroisse de Ferrières-Larçon pour être réuni à celle de Paulmy, récemment créée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4, 23. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

Maillerie (le lieu de la), près d'Armançay, cne du Louroux.

Mailleries (les), f., cne de Charentilly.

Mailles (le lieu des), près de Bray, cne de Brehémont.

Maillet (le), f., cne de Crouzilles, près du bourg.

Mailletière (le lieu de la), près du Puits, cne de Courcoué.

Mailletière (le lieu de la), paroisse de Sonzay. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1539, il appartenait à N. Lebœuf; — en 1663, à N. Le Hayer, seigneur de la Chevalleraie. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Mailletrie (la), vil., c^ne^ de Bossay, 18 habitants.

Mailleterie (la), f., c^ne^ de Cangy.

Mailletrie (la), f., c^ne^ de Reugny.

Maillets (les), vil., c^ne^ de Cangy, 46 habitants.

Mailliacense *castrum*, **Malliacum.** V. *Luynes.*

Maillotrie (la), f., c^ne^ de Chisseaux.

Maillotrie (la), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Maindres (les), paroisse de Saint-Ours de Loches. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maindret, ou **Mindray,** f., c^ne^ de Luynes. — *La Grand'maison-de-Mendray,* XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de Bréhémont, à foi et hommage lige et six sols de service. La dîme de ce domaine appartenait à la cure de Sainte-Geneviève de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84, 98; *terrier de Saint-Roch et de Vallières.* — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maindret (le Petit-), f., c^ne^ de Luynes. — *Maindret,* ou *les Landes,* XVIIe siècle. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maine (le lieu de), près du moulin de Chanvre, c^ne^ de Boussay.

Maine (moulin de), c^ne^ de Ligueil. V. *Édemaine.*

Maine (la croix du), près du bourg de Ports.

Maine (Louis, bâtard du), chambellan du roi, était capitaine général des nobles et non nobles du duché de Touraine, Anjou et Maine, en 1378. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 2e, 2e partie.)

Mainegond (la fosse), c^ne^ de Veigné, près du chemin de Veigné à Saint-Branchs.

Mainferme, f., c^ne^ de Barrou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — En 1597, il appartenait à René de Billy. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Mainferme (le lieu de), paroisse de Saint-Avertin. — Ancien fief. Il appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maingrière (la), c^ne^ de Ferrières-Larçon. V. *Maigrière.*

Mainguetterie (la), f., c^ne^ d'Abilly.

Maintenon, f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Maintrie (le lieu de la), ou **Genneteil-aux-Maréchaux,** c^ne^ de Charentilly. — En 1439, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 398.)

Mairan, c^ne^ de Genillé. V. *Mereans.*

Maire (le Petit-), paroisse d'Athée. V. *Petit-Maire.*

Mairé, paroisse de Pontlevoy (Loir-et-Cher). — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1649, il appartenait à Honorat de Renard, qui rendit aveu le 24 août. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Mairemoustier. V. *Marmoutier.*

Mairerie (le lieu de la), paroisse de Parçay. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier (1744). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, *État des prieurés.*)

Mairiaco (villa de). V. *Méré,* c^ne^ de Saunay.

Mairie (la), f., c^ne^ de Berthenay. — *Mairille,* carte de l'état-major.

Mairie (la), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne. — *Mairie,* carte de Cassini.

Mairie (le lieu de la), paroisse de Parilly. — Ancien fief. En 1626, il appartenait à Jacques Bazary, comme héritier de Suzanne du Breuil, sa mère. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 76.)

Mairie (la Petite-), f., c^ne^ de Restigné, près du bourg.

Mairie (la), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Mairie (la), f., c^ne^ de Saunay. — *Mairie,* carte de l'état-major.

Mairie (la), f., c^ne^ de Seuilly. — *Le Maire,* carte de Cassini. — En 1672, la collégiale de Candes possédait la moitié de ce domaine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 250.)

Mairie (la), ham., c^ne^ de la Ville-aux-Dames, 20 habit. — Ancien fief, relevant du Chapitre de Tours. En 1629, il appartenait à Jeanne Hennequin, veuve de Gilbert Filhet de la Curée. — Le 5 septembre 1676, Georges de Pelissary l'acheta, par décret des requêtes du Palais, sur Charlotte Sallier, veuve de René Daen, seigneur de Ris. Par acte du 24 mai 1683, Madeleine Bibault, veuve de Georges Pelissary, le vendit à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau. Par la suite, ce domaine passa aux d'Albert de Luynes, qui le vendirent à Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise. Le 29 floréal an II, il fut vendu nationalement sur la veuve du duc d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65, 66, *Biens nationaux.*)

Mairie-de-la-Roche-au-Mayeur (la). V. *Roche-Racan*, cne de Saint-Paterne.

Mairie-de-Pruniers (la). V. *Chêne-Dorlin*, cne de Sainte-Maure.

Mairie-de-Roche (la). V. *Roche*, cne de Continvoir.

Mairie-de-Restigné (la). V. *Restigné*.

Mairie-de-Saint-Épain (la). V *Mont*, cne de Saint-Épain.

Mairie-de-Vouvray (la). V. *le Plessis*, cne de Vouvray.

Mairière (la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Mérière*.

Mairille, cne de Berthenay. V. *Mairie*.

Mais (les), ham., cne de Maillé-Lailler, 14 habitants.

Maiserie, f., cne de Saint-Paterne.

Maison (la Grande-), f., cne de Ballan.

Maison (la Petite-), f., cne de Chanceaux-sur-Choisille.

Maison (la Petite-), f., cne de Courcoué.

Maison (la Petite-), f., cne de Nouzilly.

Maison-Blanche (la), f., cne d'Avrillé.

Maison-Blanche (la), f., cne de Ballan.

Maison-Blanche (la), f., cne de La Croix. — *Maison-Blanche*, carte de l'état-major.

Maison-Blanche (la), f., cne de Rillé.

Maison-Blanche (la), f., cne de Saint-Branchs.

Maison-Blanche (la), f., cne de Saint-Denis-hors. — En 1658, Jacques de Chertier était qualifié de sieur de la Maison-Blanche. — (Arch. d'I.-et-L., E, 51.)

Maison-Blanche (la), f., cne de Saint-Épain.

Maison-Blanche (la), f., cne de Saint-Martin-le-Beau. — Elle dépendait du fief de Leugny. Les bâtiments furent démolis vers 1770. — (Arch. d'I.-et-L., G, 16.)

Maison-Blanche (la), f., cne de Saint-Patrice.

Maison-Bleue (la), f., cne d'Assay.

Maison-Boulanger (la), cne des Hermites. V. *Pertuis-de-Marray*.

Maison-Brûlée (la), cne d'Abilly.

Maison-Brûlée (le lieu de la), près de la Maison-Rouineau, cne de Bréhémont. — *Maison-Brûlée*, carte de Cassini.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Cangy, près de la Ciesse.

Maison-Brûlée (la), f., cne de la Celle-Saint-Avent. — *Maison-Rouge*, carte de Cassini.

Maison-Brûlée (la), ham., cne de Ciran, 10 habitants.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Civray-sur-Esves. — *Maison-Brûlée*, carte de Cassini.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Cormery.

Maison-Brûlée (le lieu de la), dans les landes du Ruchard, cne de Cravant.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Draché.

Maison-Brulée (la), f., cne de Montreuil.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Neuil.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Reignac.

Maison-Brûlée (la), paroisse de Saunay. — Elle relevait du fief de Saunay, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien (1623). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

Maison-Brûlée (la), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Aitre-des-Guenins*.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Sazilly.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Semblançay.

Maison-Brûlée (la), f., cne de Sonzay.

Maison-Chelot (le lieu de la), paroisse de Betz. — Il dépendait de la chapelle de Saint-Martin, suivant des baux du 10 avril 1580 et 15 janvier 1747. Son étendue était de soixante-onze arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Maison-Colin (la), f., cne de Boussay.

Maison-d'Ardoise (la), f., cne de Fondettes. — Elle relevait du fief des Malaudières, suivant une déclaration féodale faite, le 16 novembre 1624, par Jacques Gaudereau, ouvrier en soie. — (Arch. d'I.-et-L., G, 497, 517.)

Maison-d'Ardoise (la), f., cne de la Ferrière, près du bourg. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite le 30 septembre 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

Maison-d'Ardoise (la), f., cne de Saint-Avertin.

Maison-d'Ardoise (la), cne de Saint-Roch. V. *Puy-Clos*.

Maison-d'Ardoise (la), f., cne de Savonnières. — *Maison-d'Ardoise*, carte de l'état-major.

Maison-d'Ardoise (la), f., cne de Sonzay.

Maison-de-la-Planche (la), f., cne de Bourgueil.

Maison-de-l'Arche (la), f., c^ne de Cinais.

Maison-de-la-Route (la), f., c^ne de Cléré.

Maison-de-l'Audience (la), paroisse de Beaumont-les-Tours. — C'est là que se tenaient les plaids du fief de l'abbaye de Beaumont (1736). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Maison-d'Enfer (la), paroisse de Pont-de-Ruan. — Ancienne dépendance du couvent de Relay (1475). — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Maison-de-Pierre (la), f., c^ne de Beaumont-en-Véron.

Maison-des-Apprentis-Tonnellé (la), c^ne de Saint-Cyr. — Elle a été créée, en 1868, avec des fonds légués par Mme Tonnellé. Les enfants admis dans cet établissement sont nourris, logés et instruits gratuitement. Ils choisissent leur état. Leur nombre ne peut dépasser trente. Cette maison appartient à la ville de Tours. — (*Annuaire d'Indre-et-Loire* (1880), p. 275.)

Maison-des-Bois (la), f., c^ne d'Ambillou.

Maison-des-Caves-du-Moulin (la), f., c^ne de Crotelles.

Maison-des-Dangers (la), f., c^ne de Bourgueil.

Maison-des-Dumus (la), f., c^ne de Manthelan. — *Maison-des-Dumus*, carte de l'état-major.

Maison-des-Hauts (la), f., c^ne de Savigny.

Maison-Dorée (la). V. *Dorée*, c^ne de Parçay-sur-Vienne.

Maison-du-Bois (le lieu de la), c^ne de Faye, près du chemin de Faye à Braye.

Maison-du-Chêne (la), f., c^ne de Marçay, c^ton de Richelieu. — *Maison-Blanche*, carte de Cassini.

Maison-Fort (la). V. *la Papelardière*, c^ne de Saint-Denis-hors.

Maison-Landry (la), ham., c^ne de Beaumont-en-Véron, 10 habit. — Il relevait du fief de Mouchaut, suivant une déclaration féodale faite, le 16 novembre 1644, par Claude Rancher, veuve de Guillaume de la Noue. — (Arch. d'I.-et-L., G, 42.)

Maison-Longue (la), f., c^ne de Huismes.

Maison-Lureau (la), vil., c^ne de Villandry. — On y voit un monument druidique, appelé dans le pays *Pierre-aux-Joncs*. Cette pierre a une hauteur de quatre mètres sur deux mètres soixante environ de largeur. Dans le même lieu se trouve une autre pierre druidique qui a été renversée. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 57.)

Maison-Meslier (la), f., c^ne de Savigny.

Maison-Meunier (la), f., c^ne de Saint-Patrice. — Les bâtiments étaient en ruines en 1829.

Maison-Mulet (la), f., c^ne de Cravant.

Maisonnays, ou **Maisonnet**, ham., c^ne de Courcelles, 13 habit. — *Maisonné*, carte de Cassini.

Maisonneaux (les), f., c^ne de Saint-Senoch. — *Massonneaux*, plan cadastral.

Maisonnerie (la), f., c^ne de La Riche.

Maisonnet, c^ne de Courcelles. V. *Maisonnays.*

Maisonnette (la), f., c^ne de Mettray.

Maisonnette-Drouaudière (la), f., c^ne de Monts.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Assay.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Autrèche.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Avrillé.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Azay-le-Rideau. V. *Goussardière.*

Maison-Neuve (la), vil., c^ne de Ballan, 15 habit.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Bossée. — *Les Maisons-Neuves*, carte de Cassini.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Braye-sur-Maulne.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Channay.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Chaveignes. — *Maisonneuve*, carte de Cassini.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Cinais.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Continvoir.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Couesmes.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Courcelles.

Maison-Neuve (la), c^ne de Courcoué. V. *Maisons-Neuves.*

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Couziers.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Crouzilles.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Cussay.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Dolus.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Draché.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Ferrières-Larçon. — *Maison-Neuve*, carte de Cassini.

Maison-Neuve (la), ham., c^ne de Genillé, 12 habit. — Il relevait du fief de Pont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Gizeux.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Joué-les-Tours.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Lémeré.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Ligré.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Loché. — Elle dépendait de la sergenterie royale de Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Loches.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Luynes.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Luzé. — Elle relevait de Franc-Palais, suivant une déclaration féodale du 8 novembre 1737 et appartenait, en 1575, à Jeanne Prevost de Sansac; — en 1672, à Louis de Bernabé; — en 1750, à Marthe Marchant, veuve de René de Fougères. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156, 287.)

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Marçay.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Marigny.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de la Membrolle.

Maison-Neuve (le lieu de la), ou **Touche-Goutte,** paroisse de Monnaie. — Il relevait du fief de Saint-Laurent-en-Gatines, suivant une déclaration féodale du 6 janvier 1544. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon.

Maison-Neuve (le lieu de la), près de la Creuse, c^ne de Nouâtre.

Maison-Neuve (la), f., c^ne d'Orbigny.

Maison-Neuve (le lieu de la), c^ne de Pussigny.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Rillé.

Maison-Neuve (le lieu de la), paroisse de Saint-Aubin. — Il relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu (1753). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

Maison-Neuve (le lieu de la), paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Il est cité dans un acte du 11 février 1432. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont.*)

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Saint-Jean-Saint-Germain. — *Maison-Neuve*, carte de Cassini.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Sainte-Maure.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Sepmes.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Tours.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de la Tour-Saint-Gelin. — Ancien fief. En 1682, il appartenait à N. du Carroy; — en 1701, à Jean Guillan, avocat au Parlement. — (Arch. d'I.-et-L., E, 166).

Maison-Neuve (la), ham., c^ne de Veigné, 12 habitants.

Maison-Neuve (la), f., c^ne de Villedômain.

Maisonnière (la), f., c^ne de Courcelles.

Maison-Noire (la), f., c^ne de Bréhémont.

Maison-Noire (le lieu de la), c^ne de Vou, près du chemin de la Bête.

Maison-Pellé (la), f., c^ne de Chisseaux.

Maison-Pinot (la), f., c^ne de Verneuil-sur-Indre.

Maison-Poëlon (la), près de la Loire, c^ne de Saint-Mars.

Maison-Pourrie (la), f., c^ne de Reugny.

Maison-Rouge (la), c^ne d'Athée. V. *Maisons-Rouges.*

Maison-Rouge (la), f., c^ne d'Auzouer.

Maison-Rouge (la), f., c^ne d'Avon.

Maison-Rouge (la), f., c^ne d'Azay-le-Rideau. — *Maison-Rouge*, carte de Cassini.

Maison-Rouge (la), f., c^ne de Ballan.

Maison-Rouge (la), f., c^ne de Beaumont-en-Véron. — Ancienne propriété des Dames de l'Union-Chrétienne, de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maison-Rouge (la), c^ne de Braslou. V. *Maisons-Rouges.*

Maison-Rouge (la), f., c^ne de Ceré. — *Crécousse*, 1776. — Elle relevait du château de Montpoupon. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599.)

Maison-Rouge (la), vil., c^ne de Cheillé, 18 habitants.

Maison-Rouge (la), f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Maison-Rouge (la), vil., c^ne de Continvoir, 30 habitants.

Maison-Rouge (la), ham., c^ne de Dame-marie, 17 habitants.

Maison-Rouge (la), c^ne de Dolus. V. *Maisons-Rouges.*

Maison-Rouge (la), f, c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Maison-Rouge (la), f., c^ne de Genillé.

Maison-Rouge (la), f., c^ne des Hermites.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Joué-les-Tours.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Monnaie.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Montreuil.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Mosnes.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Mouzay. — *Maisons-Rouges,* carte de l'état-major.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Nouâtre.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Nouzilly.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Perrusson.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Saint-Benoit. — Par acte du 19 décembre 1546, les religieux de Pommiers-Aigre donnèrent ce domaine, à cens et rente, à François Sextier, à condition qu'il y construirait des bâtiments d'habitation et d'exploitation. En 1744, la Maison-Rouge appartenait à Félix Doucet, sieur du Gué, lieutenant particulier au siège royal de Chinon; — en 1757, à Fortuné Guillon de Rochecot et à Françoise Doucet, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Pommiers-Aigre.*)

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Saint-Denis-hors. — *Maison-Rouge,* carte de l'état-major.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Saint-Épain.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Saint-Paterne.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Souvigny.

Maison-Rouge (la), f., c^{ne} de Vallères.

Maison-Rouineau (la), f., c^{ne} de Bréhémont.

Maison-Rousseau (le lieu de la), près de Ballet, c^{ne} de Saint-Germain-sur-Vienne.

Maison-Sainte (la), ham., c^{ne} de Crouzilles, 11 habitants.

Maison-Sénéchal (la), f., c^{ne} de Château-la-Vallière.

Maison-Venain (la), f., c^{ne} de Chezelles.

Maison-Vieille (la), f., c^{ne} du Louroux.

Maisons (les Petites-), vil., c^{ne} de Chambray, 21 habitants.

Maisons (les Hautes-), ham., c^{ne} de Crouzilles, 12 habitants.

Maisons (les), f., c^{ne} de Draché. — *Maisons,* carte de Cassini.

Maisons (les Petites-), f., c^{ne} de Ferrières-Larçon.

Maisons (les), f., c^{ne} de Verneuil-le-Château. — *Les Maisons,* carte de Cassini.

Maisons-Blanches (les), c^{ne} de Saint-Cyr. V. *Gobinières.*

Maisons-Blanches (les), f., c^{ne} de Souvigné.

Maisons-Bourdeaux (les), f., c^{ne} de Cravant. — *Maisons-Bourdeaux,* carte de Cassini.

Maisons-Brûlées (le lieu des), près du Petit-Biard, c^{ne} de Céré.

Maisons-Brûlées (le lieu des), c^{ne} de Chambray. — Il relevait du prieuré de Bois-Rahier, suivant une déclaration féodale du 13 septembre 1704. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24.)

Maisons-Brûlées (les), f., c^{ne} de Loches.

Maisons-Brûlées (les), f., c^{ne} de Montreuil.

Maisons-Brûlées (les), f., c^{ne} de Saunay.

Maisons-Brûlées (le lieu des), près du Moulin-Douzil, c^{ne} de Sonzay.

Maisons-Brûlées (les), f., c^{ne} de la Ville-aux-Dames.

Maisons-de-Brou (le lieu des), près des Rogueries, c^{ne} de Sonzay.

Maisons-de-l'Arche (le lieu des), c^{ne} de Cinais, près de la Vienne et du ruisseau de Négron.

Maisons-du-Chemin-à-Bout (les), f., c^{ne} de Montlouis.

Maisons-Neuves (les), f., c^{ne} d'Ambillou.

Maisons-Neuves (les), ham., c^{ne} de Bossée, 14 habitants.

Maisons-Neuves (les), vil., c^{ne} de Chemillé-sur-Dême, 28 habitants.

Maisons-Neuves (les), ham., c^{ne} de Continvoir, 13 habitants.

Maisons-Neuves (les), ou **Maison-Neuve,** f., c^{ne} de Courcoué. — Ancien fief. En 1723, il appartenait à Anne Buquet, femme de Pierre de Thubert, Éc., seigneur de Larseau; — en 1750, à Marthe Marchant, veuve de René de Fougères, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 287; *titres de Courcoué.*)

Maisons-Neuves (les), f., c^{ne} des Hermites.

Maisons-Neuves (les), f., c^{ne} de Monthodon.

Maisons-Neuves (les), vil., c^{ne} de Saint-Branchs, 16 habitants.

Maisons-Neuves (les), f., c^{ne} de Saint-Étienne-de-Chigny.

Maisons-Rouges (les), f., c^ne d'Athée. — *Maison-Rogge,* plan cadastral. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. Elle fut vendue nationalement, le 1er juin 1791, pour 6,525 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Betz.

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Bléré.

Maisons-Rouges (les), ou **Haute-Fuye,** f., c^ne de Braslou. — *Maison-Rouge,* carte de Cassini.

Maisons-Rouges (les), vil., c^ne de Chançay, 14 habitants.

Maisons-Rouges (les), ham., c^ne de Civray-sur-Cher, 13 habit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maisons-Rouges (les), c^ne de Continvoir. V. *la Maison-Rouge.*

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Dolus. — *Granges-Rouges,* 1791. — *Maisons-Rouges,* carte de Cassini. — En 1689, elle appartenait à Claude Sauvage, veuve d'Adrien Luthier d'Armançay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Maisons-Rouges (les), c^ne de Ferrières-Larçon.

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Fondettes. — *Maison-Rouge,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Vallières, suivant des déclarations féodales faites, en 1637, par Félix Darragon; — en 1717, par Charles Chastelain. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Vallières.*)

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Nouâtre.

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Sepmes. — *Maisons-Rouges,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Maisons-Rouges (les), f., c^ne de Sonnay.

Maison-Taust (la), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Maison-Venin (la), f., c^ne de Chezelles.

Maitre (le lieu de), *alias* **Vacher,** paroisse de Bueil. — Ancien fief, relevant de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Maitreaux (les), ham., c^ne de Bossay, 12 habitants.

Maître-École-de-Saint-Martin (le fief du). — Il s'étendait sur sept maisons situées près de la collégiale de St-Martin, à Tours, et relevait du palais archiépiscopal. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maitrie (la), f., c^ne de Marigny. — Ancien fief. En 1688, il appartenait à Étienne de Remigeoux. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 166.)

Maixime, c^ne de Luzé. V. *Messémé.*

Maizière (Louis de la), maître d'hôtel du roi, fut nommé maire de Tours, en 1477, en remplacement de Gervais Goyet. Il eut pour successeur, en 1479, Jean de Coutances. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 89. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Majon, f., c^ne de Courcelles.

Majus Monasterium. V. *Marmoutier.*

Malabry, f., c^ne de Mazières.

Malabry, f., c^ne de Saint-Branchs. — *Malabry,* carte de l'état-major.

Malabry, f., c^ne de Saint-Symphorien. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, de l'abbaye de Marmoutier. En 1764, il appartenait à François Delavau, trésorier de France à Tours, et, en 1781, à Bernard Abraham, procureur de la Monnaie, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 124.)

Malabry, vil., c^ne de Tauxigny. — *Malabry,* carte de l'état-major.

Malabuxis. V. *Maubuis*, paroisse de Saint-Épain.

Maladrerie (la), ou **Maladrie,** vil., c^ne de Cangy, près de la Cisse, 19 habit. — Ancienne léproserie, constituant un fief relevant du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 635.)

Maladrerie (la), c^ne de la Chapelle-sur-Loire. V. *Maladrie.*

Maladrerie (le lieu de la), c^ne de Montrésor, près du bourg.

Maladrerie-de-Tavant (la), V. *le Pont,* c^ne de Panzoult.

Maladrerie (le lieu de la), c^ne de Reignac, près du Verger et de l'Indre.

Maladrerie (île de la). V. *Salle (île de la),* c^ne de Saint-Mars.

Maladrerie (fontaine de la). V. *Cordier (fontaine du),* c^ne de Villeloin-Coulangé.

Maladrie (la), c^ne de Cangy. V. *Maladrerie.*

Maladrie (la), f., c^ne de Channay. — *Maladrie,* carte de l'état-major.

Maladrie (la), ou **Maladrerie,** c^ne de la Chapelle-sur-Loire. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Maladrie (la croix de la), c^ne de Neuv-

›i, près du chemin de Neuvy-Roi à Châteaure-ault.

Maladrie (la), cne de Sainte-Radégonde. *la Grotte.*

Maladrie (le lieu de la), près de la Motte, d'Yzeures.

Maladries (le lieu des), près du Couvent, de Faye-la-Vineuse.

Malanchère (la), f., cne de Villedômer.

Malapeines (les), f., cne de Restigné.

Malaré (le lieu de), cne de Civray-sur-er, près du chemin de la Vallée-de-Mesvres t Touches.

Malaguet (étang de), cne de Villiers-au-n.

Mala Paria *(boscus de),* paroisse du nd-Pressigny. — Il est cité dans une charte 1172. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres Saint-Martin.)*

Mala Spina *(boscus de),* paroisse du nd-Pressigny. — Il est cité dans une charte 1172. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres Saint-Martin.)*

Mal-Assise (fontaine de), près de la Ta-nnerie, cne de Chemillé-sur-Dême.

Malatrait, f., cne du Boulay.

Malaudière (le lieu de la), cne de Fon-es, pres du bourg. — *Les Malbaudrys,* ou *la ison-d'Ardoise,* 1624. — Ancien fief, appar-nt au prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-., G, 517.)

Malavallis, *insula,* paroisse d'Azay-sur-r. — En 1228, Gervais Coron donna cette île, ée dans le Cher, au prieuré de Saint-Jean du s. (... *quamdam insulam sitam super Ca-ad locum qui dicitur Malavallis, in pa-ia de Azayo.* — (D. Housseau, VI, 2664.)

Malavilla *(locus de),* dans la ville de s. D'après D. Martène, il était « enfermé et é par les terres des églises de Saint-Maurice, aint-Martin et de Notre-Dame-de-l'Écrignole. partenait, au xe siècle, à Hardouin, archevê-de Tours, qui le donna à ses neveux Corbon rdouin. Ceux-ci le vendirent à Raimbault et delet. Hugues, fils de ce dernier, le donna à aye de Marmoutier. — (D. Martène, *Hist. de moutier,* I, 196, 396.)

Malavilla *(locus de),* dans les environs ngeais. En 1118, Foulques, comte d'Anjou, nna au prieuré de Saint-Sauveur de Lan-, qu'il avait fondé. — (D. Housseau, IV, , 1379.)

Malaville, cne de la Chapelle-Saint-Hippo-V. *Malville.*

Malbrand (le lieu de), paroisse de Bar-rou. — Il relevait du fief de Jussay (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Malbrand, f., cne d'Orbigny. — Ancien fief, relevant de Montrésor. — *(Rôle des fiefs de Touraine.)*

Malchute (la), f., cne de Ballan. — Elle relevait de la commanderie de Ballan et apparte-nait, en 1725, à N. Lorencin, veuve de Jean Lion, officier de la chambre du roi. — (Arch. d'I.-et-L., *commanderie de Ballan.)*

Malcombe, f., cne d'Hommes.

Malcombe, ham., cne de Rillé, 24 habit. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. En 1508, il appartenait à François du Bouchet; — en 1582, à René du Perron; — en 1740, à An-dré-Donatien Pays, gentilhomme de la venerie du roi. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17, 29, 39; E, 318).

Maldant (Michel), sieur du Mortier et de Pontcher, maire de Tours, succéda à Jean Gault, en 1607, et fut remplacé, en 1608, par Jean Ro-gier de la Marbellière. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.)*

Malebuxis *villa.* V. *Maubuis,* cne de Saint-Épain.

Malecroissant (le lieu de), paroisse de Perrusson. — Ancien fief. Le 10 juillet 1680, Louis de Baraudin l'acheta de Madeleine Chas-poux, veuve de Jean Bochard de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Malpagne (le lieu de), paroisse de Grazay. — Il est mentionné dans un titre du 6 mai 1529. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Grazay.)*

Malepeines (le lieu des), près de Châ-teau-la-Vallière. — Il dépendait du fief de la Roussière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 334.)

Malerie (la), ou **Mallerie,** f., cne d'Ambillou. — Ancien fief. — *(Rôle des fiefs de Touraine.)*

Maleries (le lieu des), près de Chalenton, cne de Saché.

Malessart, f., cne de la Celle-Guenand.

Malessart, f., cne du Grand-Pressigy. — *Malsart,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

Mal-Étrenne, f., cne de Bléré.

Mal-Étrenne, vil., cne de Saint-Denis-hors, 26 habit.

Maletrés (le lieu des), près de la Davil-lère, cne de Villaines.

Malettrie (la), f., cne de Reugny.

Malgagne, f., cne de Betz. — Elle fut ven-due, le 8 thermidor an IV, sur N. de Ternay, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.)*

Malgagne (le lieu de), cne de la Chapelle-Blanche, près du chemin des Termellières aux Jumeaux.

Malgagne, f., cne de Crouzilles.

Malgagne, f., cne de Ligueil, près de la ville.

Malgagne (le lieu de), près des Boulaines, cne de Marcilly-sur-Vienne.

Malgagne (le lieu de), près de Psé, cne de Marigny.

Malgagne, f., cne de Perrusson.

Malgalerie (la), ham., cne de Sorigny, 12 habit. — *Margalerie,* carte de Cassini.

Malgarni (le lieu de), près des Bruns, cne de Marigny.

Malheur (la fontaine du), cne de Champigny, près du chemin de Langlée à la Barrière.

Maliacensis *vicaria.* V. *Luynes.*

Malicorne, vil., cne de Dolus, 69 habit. — *Malicorne,* ou *Azay-le-Chanceaux,* XVIIe siècle. — *Malicorne,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Chanceaux et d'Azay-sur-Indre. En 1435, il appartenait à Guy de Chourses; — en 1606, à Perrotte le Breton, femme de François Cratrin, Éc., qui rendit aveu le 13 novembre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 128, 130. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 1021. — D. Housseau, XXX. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Malicorne, f., cne de Monts. — *Malicorne,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1575, il appartenait à Victor Brodeau, seigneur de Candé. — (*Titres du château de Candé.*)

Malicorne (le moulin de), sur la Manse de Marcilly, ou ruisseau de Souvres, cne de Saint-Épain.

Malicorne, f., cne de Veigné. — *Malicorne,* carte de Cassini. — Ancienne dépendance du fief de Couzières. En 1781, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, le vendirent à Nicolas Bunault de Rigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

Malicornière (la), f., cne de Crotelles. — *La Malicornière,* carte de Cassini. — *Maliconnière,* carte de l'état-major.

Malière (la), ou **Maillère,** f., cne de Continvoir. — Ancien fief, relevant du Mur-au-Prieur, à foi et hommage simple et cinq sols de service. En 1579, il appartenait à N. de Bastarnay, comtesse du Lude. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Maligronnière (la), f., cne de Paulmy.

Maligratte (le lieu de), près de Boisé, cne de Courcoué.

Maligratte (la), f., cne de Seuilly.

Maligrattes (le lieu des), près de la Cognarderie, paroisse de Saint-Germain de Bourgueil. Il est cité dans un titre de 1693. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Maligrette (le lieu de), cne de Crouzilles, près du bourg.

Malinault (le lieu de), paroisse de Theneuil. — Louis Bergerault était qualifié de sieur de Malinault en 1666. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Maline, ou **Masline,** ham., cne de Cangy, 11 habit.

Malinière (le lieu de la), près de l'Aireau-des-Herpins, cne de Bréhémont.

Maliperdrix, f., cne de Cerelles.

Malipot (le lieu de), près de la Maingottière, cne de Verneuil-le-Château.

Malis Manibus *(crux de).* — Elle est citée dans une charte par laquelle un nommé Philippe Gerbaud donna à l'abbaye de Turpenay des terrains situés dans les environs de Cheillé et d'Azay. — (D. Housseau, V, 1681.)

Malitourne (bois de). — Il faisait partie de la forêt de Bourgueil en 1761. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil.*)

Malitourne (la croix de), près du bourg des Hermites.

Malitourne, ou **Manitourne,** f., cne de Luynes. — *Malitourne,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du fief de Bréhémont et de Launay, à foi et hommage simple et cinq sols de service annuel. En 1525, il appartenait à Catherine Ayrolde, veuve de Jean Paulmier; — en 1586, à Jean Fourneau, qui rendit aveu le 15 janvier; — en 1735, à Mathieu François; — en 1788, à N. de Chavaignes, qui rendit aveu le 1er avril. — (Arch. d'I.-et-L., E, 371, [illegible] G, 84, 102. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Malitourne, f., cne de Neuvy-Roi. — *Malitourne,* carte de Cassini.

Malitrotte (bois de), cne de Jaulnay.

Malivaut, cne de Cravant. V. *Malvaut.*

Malivert, vil., cne de Dierre, 26 habit.

Malle (la), f., cne de Sainte-Radégonde.

Mallée, f., cne de Saint-Quentin. — *Mallée,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Jean Belange était qualifié de sieur de Mallée en 16[illegible]. Près de ce domaine était un dolmen appelé *Pierre-Levée* dans le pays. La table avait une longueur de trois mètres. Près d'elle étaient plusieurs pierres d'une hauteur de un mètre à un mètre vingt-cinq centimètres. Ce monument druidique a été détruit en 1867. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.* (t. I, p. 61-62). — *Bulletin* de la même Société (1868), p. 60. — Registres de Saint-Pierre de Chédigny.)

Mallegratte (le lieu de), près de Champigny-sur-Veude. — Il devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant des déclarations odales du 5 avril 1701 et du 7 octobre 1763. — rch. d'I.-et-L., G, 282.)

Malleium. V. *Luynes.*

Mallère (la), c^ne^ de Paulmy. V. *Mallière.*

Mallerie (la), c^ne^ d'Ambillou. V. *Malerie.*

Mallerie (la), c^ne^ de Loché. V. *Meillerie.*

Malliacum. V. *Luynes.*

Mallière (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. *Maillière,* cartes de Cassini et de l'état-major. Ancien fief, relevant de Sainte-Julitte, à foi et mmage simple et quinze jours de garde. — ch. d'I.-et-L., E, 23.)

Mallière (le lieu de la), c^ne^ de Thilouze, s du ruisseau de Montison.

Mallonières (le lieu des), paroisse de rières. — Au XVIIe siècle, il appartenait à N. llot. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Mallotières (le lieu des), près de la Jale, c^ne^ de Sepmes.

Mallouère (la), c^ne^ de Nouzilly. V. *Ma-e.*

Mallouynière (la), c^ne^ de Sonzay. V. *llière.*

Malmort, vil., c^ne^ de Bléré, 24 habit.

Malmort (le moulin de), paroisse de Peron, près des moulins Bodins. — Il est cité s un acte de 1211. — (Bibl. de Tours, fonds ion, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Malnosses (le lieu des), c^ne^ de Ferrières-on, près du chemin de Ligueil à Ferrières.

Malnoue (étang de), paroisse de Reugny. n 1627, il appartenait à Marguerite-Anne inet, veuve de François d'Amboise; — en , à N. Japhet. Il fut défriché à la fin du XVIIIe e. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 22.)

Malo (St-), f., c^ne^ d'Auzouer. — En 1635, appartenait à Pierre Regnard, Éc., officier oi. — (Registres d'état civil de Notre-Dame-râce à Amboise.)

Malo (le lieu de), c^ne^ d'Esvres, près de la e de Tours à Loches.

Malochère (la), f., c^ne^ du Boulay. — *Ma-ère,* tabl. de recens. de 1872.

Maloire (la), ou **Malouère,** f., c^ne^ zouer. — *Maloire,* carte de Cassini. — Anfief, relevant de Châteaurenault. En 1300, il rtenait à la famille des Haies; — en 1615, à s Louaut; — en 1680, à François Fourneau. 791, il fut vendu nationalement sur Didier-çois Mesnard de Chouzy, émigré. — (Arch. t-L., E, 119; *Biens nationaux.*)

Maloire (la), ou **Mallouère,** f., c^ne^ de Nouzilly. — *Maloire,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Saint-Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Malois, f., c^ne^ de Villedômer.

Malonido *(manerium de).* V. *Mauny,* c^ne^ de Rochecorbon.

Malotterie (le lieu de la), paroisse de Charnizay. — En 1793, il fut vendu nationalement sur Henri Viart, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Malottière (la), c^ne^ d'Épeigné-les-Bois. V. *Mulotière.*

Malouère (la), c^ne^ d'Auzouer. V. *Maloire.*

Malourie (la), f., c^ne^ de Vouvray. — *Malourie,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief du Crochet et appartenait, en 1740, à N. Loppe de la Poterie. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Maloussière (la), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Maulne.

Malouzerie (la), c^ne^ de Couziers. V. *Macouzerie.*

Malpeine (le lieu de), paroisse de Restigné. — Il dépendait de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Malpièce (la), f., c^ne^ d'Azay-le-Rideau. — *Malpièce,* carte de Cassini.

Malpièces (les), vil., c^ne^ de Veigné, 21 habitants.

Malpogne (le lieu de), dans la forêt du Grand-Pressigny.

Malpogne (le lieu de), paroisse de Perrusson. — Il relevait du fief de Plessis-Savary (1680). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Malpogne (le lieu de), ou **Clos-Dupin,** paroisse de Rochecorbon. — Il relevait du fief du Crochet (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Malposte, f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Malquin (la tour). V. *Tour-Malquin.*

Malquinière (la), paroisse d'Athée. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon, à foi et hommage-lige et quinze jours de garde. En 1435, il appartenait à Jean Chamoise, qui rendit aveu le 24 septembre; — en 1497, à Gallois de Saint-Gilles; — en 1573, à Jean Breton, Éc., à Antoine Rahier et Robert du Pré; — en 1679, à François Daen; — en 1781, à Lucien-François Daen, chev., seigneur d'Athée. Dans cette dernière année, il fut uni au fief de la Chamoisière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323; G, 12. — D. Housseau, XII, 6991.)

Maltache (le lieu de), dans le bourg d'Artannes. — *Hôtel-de-Malletasce,* XVe siècle. — Ancien fief. En 1474, il appartenait à Philippe de

Mazières. — (Arch. d'I.-et-L., *cure d'Artannes.*)

Maltache, f., c^ne^ de Sorigny. — *Male Tasche*, 1365. — *Maltache*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Thaïs, à foi et hommage simple et douze sols de service. En 1365, il appartenait à Guillaume de Maletache; — en 1515, à Armand Godeau, bourgeois de Tours; — en 1551, à Nicole de Troyes; — en 1609, à Marthe Bourgault, veuve de René de Garance; — en 1614, à Charles de Garance; — en 1643, à Pierre Boutet de la Borde; — en 1680, à Louis Boutet; — en 1737, à Gilles Anguille des Ruaux, trésorier de France à Soissons. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 389.)

Maltaverne, f., c^ne^ de Nouans. — *Malthaverne*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Maltaverne, f., c^ne^ de Saint-Denis-hors.

Maltière (la), f., c^ne^ de Mazières.

Maltière (la), ou **Mallouynière**, f., c^ne^ de Sonzay. — *Maltière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement de la commanderie du Gast. — (Arch. d'I.-et-L., *commanderie de Ballan.*)

Maltrait (le), f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Malum femerium, Maufumier. — Ce lieu, situé dans la ville de Tours et occupé aujourd'hui par la rue Constantine, appelée autrefois rue Maufumier, fut donné, vers 1113, par Foulques, comte d'Anjou et de Touraine, à l'abbaye de Saint-Julien. — (D. Housseau, IV, 1349.)

Malum Pertuitum. V. *le Portail*, c^ne^ de Saint-Avertin.

Malus Monachus. V. *Maumoine.*

Malus nidus. V. *Mauny*, c^ne^ de Rochecorbon.

Malvallus. V. *Malvau*, c^ne^ de Mettray.

Malvau, f., c^ne^ de Mettray. — *Malvallus*, xe siècle. — Théotolon, archevêque de Tours, le donna à l'église de Saint-Julien. — (*Brevis hist. S. Juliani Turonensis.*)

Malvaudière (la), ou les **Malvaudières**, f., c^ne^ de Cerelles. — Elle relevait du fief de Châtenay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay.*)

Malvaudières (les), f., c^ne^ de Cravant. — *Malvaudières*, carte de Cassini et de l'état-major.

Malvaudries (les), f., c^ne^ de Sorigny.

Malvault, c^ne^ de Cravant. V. *Malveau.*

Malvaut, f., c^ne^ de Saint-Denis-hors, près de la Loire. — *Malveaux*, carte de Cassini.

Malvaux, f., c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Malveau, ou **Malvault**, vil., c^ne^ de Cravant, 43 habit. — Ancien fief. En 1690, il appartenait à Louis de Bergerault. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chinon.*)

Malveau, ham., c^ne^ de Saint-Benoit, 16 habitants.

Malville, vil., c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 110 habit. — *Malville*, carte de Cassini. — Ancien fief, ayant le droit de haute, moyenne et basse justice. Il appartenait à l'abbaye de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux; titres de l'abbaye de Beaulieu. — Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIV.)

Malvinière (la), et la **Petite-Malvinière**, f., c^ne^ de Damemarie. — *Mauvinière*, carte de Cassini.

Malvoisine (les Grand et Petit-), ham., c^ne^ de Preuilly. — *Malvoisine*, carte de l'état-major. — Ils relevaient de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 9 février 1553. Le 22 août 1743, Jacques Mayaud de Boislambert les vendit au marquis de Gallifet, baron de Preuilly. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Preuilly*, — Archives du château d'Azay-le-Féron.)

Malvoisinière (la), c^ne^ de Mettray. V. *Mauvaisinière.*

Malvotrie (le lieu de la), c^ne^ de Pouzay, près du bourg.

Mame (Charles-Ernest-Auguste), né à Angers en 1805, maire de Tours en 1849, membre du Conseil général et président de la Chambre de Commerce de Tours, fut élu député de l'arrondissement de Loches (1859) et réélu en juin 1863 par 18,461 voix contre 6,208 données à M. Lazarche. En 1869, il échoua contre M. Wilson dans les élections du même arrondissement. Il avait donné sa démission de maire de Tours en 1865. — (Vapereau, *Diction. des contemporains.* Larousse, *Grand diction. hist. du XIXe siècle*, X, 1035. — *Journal d'Indre-et-Loire* de 1863-65-69.)

Mamert (chapelle **St-**), V. *Amboise*, collégiale.

Manans (les), f., c^ne^ de Faye-la-Vineuse.

Manceau (le lieu de), près des Huberdelleries, c^ne^ de Perrusson.

Manceau (François-Georges-Marie), né à Loches, le 23 avril 1805, fit ses études au séminaire de Tours. Vicaire de la paroisse de Saint-François-de-Paule, puis de la cathédrale, il fut nommé plus tard chanoine de l'église de Tours. Par ses vertus, par son abnégation et son dévouement à l'égard des pauvres et des malades, ainsi que par son empressement à venir en aide à tous ceux qui avaient recours à sa charité et à ses conseils, il acquit l'affection de tous et se créa, assurément sans la chercher, une popularité con-

le souvenir est resté et restera gravé dans le cœur des habitants de cette ville. Il mourut à Tours le 6 janvier 1855 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jean-des-Coups. La ville concéda gratuitement le terrain destiné à recevoir le monument consacré à la mémoire de ce vénérable prêtre. De son côté, la Société archéologique de Touraine, dont l'abbé Manceau était l'un des fondateurs et secrétaire adjoint, organisa une souscription pour l'érection de ce monument. — Nous devons à l'abbé Manceau les travaux suivants : *Notice sur la cathédrale de Tours,* in-8° de 16 pages (sans date). — *Verrières du chœur de l'église de Tours,* en collaboration avec J.-J. Bourassé et J. Marchand, Paris, V. Didion, 1849, in-f°. (Cette notice a été insérée dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* I, 89.) — *Notice sur l'église abbatiale de Saint-Julien de Tours,* en collaboration avec l'abbé J.-J. Bourassé, Tours, 1845, in-8° de 40 pages. — *Notice sur la chapelle de Saint-Laurent* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* V, 112). — Le même auteur a publié dans *la Touraine* un article sur l'église métropolitaine de Tours. — Peu de temps avant sa mort, l'abbé Manceau avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. — (J.-J. Bourassé, *Notice sur M. l'abbé Manceau.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* VII, 30, 69, 290, 294. — *Journal d'Indre-et-Loire,* janvier 1855.)

Mancelleries (le lieu des), près de la Fuie, cne de Vouvray.

Mancellière (la). V. *Mansellière,* cnes de la Chapelle-sur-Loire, Sainte-Catherine, Saint-Épain et Sainte-Maure.

Mancellières (les), f., cne de Rouziers.

Manchicourt (Pierre de). V. *Machicourt.*

Manchonnerie (la), f., cne de Saint-Symphorien.

Mancip (chapelle de). V. *Amboise,* collégiale.

Mandé (le fief de **St-**), près de Loudun. — En 1742, il appartenait à l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 17.)

Mandronnière (le lieu de la), paroisse de Saunay. — Il relevait censivement de la Maloire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Mandrouzière (le lieu de la), paroisse d'Auzouer. — Il relevait censivement du Plessis-Auzouer, en 1300. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Mane-à-Goulet (la), f., cne des Hermites.

Manège (le lieu du), cne de Chinon, près du chemin de Chinon aux Loges.

Manerie (la), ham., cne d'Artannes, 12 habit. — *Les Masnières,* 1580. — Il relevait censivement du fief de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Mangerie (la), f., cne de Veigné.

Mangrière (la), f., cne de Ferrières-Larçon. — *Mangrière,* carte de Cassini.

Manier (le), f., cne de Perrusson.

Manière (la), f., cne de Monnaie, près du bourg.

Manières (les), f., cne de Braye-sur-Maulne.

Manières (le lieu des), près de la Vallée-de-Thoré, cne de Civray-sur-Cher.

Manières (le lieu des), paroisse de Louans. — Il relevait du fief de Louans, suivant une déclaration féodale du 13 février 1556. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery.*)

Manières (le lieu des), près de la Blonnerie, cne de Monnaie.

Manières (le lieu des), près de Chalenton, cne de Saché.

Manières (les), f., cne de Saint-Épain. — *Manières,* carte de Cassini.

Manières (les), f., cne de Saint-Ouen.

Manigrade (le lieu de), près du Moulin-Neuf, cne de Pouzay.

Manigottière (la), f., cne de Verneuil-le-Château. — *Mingottière,* carte de Cassini.

Manne, ou **Mannes,** vil., cne de Crouzilles, 48 habit. — *Manne,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1596, il appartenait à Guillaume Tortereux, lieutenant du prévôt des maréchaux de France à Chinon; — en 1640, à Jean Mereau, marié à Jeanne Tortereux; — en 1654, à Jean d'Argy, chev., décédé en 1677; — en 1696, à Hector d'Argy; — en 1698-1720, à Pierre d'Argy; — en 1739, à Élie de Jouard; — en 1749, à Alexis d'Argy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 299. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X.)

Mannequins (le lieu des), cne de Vou, près du chemin de la Chapelle-Blanche à Loches.

Mannières (le lieu des), cne de Villeperdue. — Il relevait censivement du fief de Villeperdue (1789). — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

Manoir-du-Plessis-Auzouer (le). V. *Libourgerie.*

Mansais (le lieu de), près de la Cerisaie, cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Manse (la), rivière. — *Ismantia, flumen Ismantiæ,* XIe et XIIe siècles (*Cartulaire de Noyers*). — Elle prend sa source dans l'étang Bas, cne de Bossée, passe dans les communes de Sepmes, de Sainte-Maure, de Noyant, de Saint-Épain, de Crissay, d'Avon, de Crouzilles, et se

jette dans la Vienne, en face de l'Ile des Grands-Moulins, c^ne^ de l'Ile-Bouchard. Son parcours est de trente kilomètres. Elle fait mouvoir dix-huit usines. Dans divers actes elle est appelée *Manse-de-Sainte-Maure.*

Manse-de-Mareille, ou **Ruisseau-de-Souvres.** — Ce ruisseau prend sa source dans la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois et se jette dans la Manse, près des Besnaults, sur les limites de Noyant et de Saint-Épain. Son parcours est de sept kilomètres. Elle fait mouvoir six usines.

Manse-de-Sainte-Maure (la). V. *la Manse.*

Mansé (gué de), sur le ruisseau de Quincampoix, près de Montfoué, c^ne^ de Manthelan.

Mansellière (la), f., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Mansellière (la), ou **Mancellière,** f., c^ne^ de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — *Mansellière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure, à foi et hommage simple. En 1488, il appartenait à Guillaume Vigier. — (D. Housseau, XIII, 8137.)

Mansellière (la), ou **Mancellière,** f., c^ne^ de Saint-Épain, près du ruisseau de la Manse-de-Mareille. — *Chupault,* 1478. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure, à foi et hommage simple. En 1442, il appartenait à Jean Vigier; — en 1680, à René de Chergé. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *châteaux et fiefs de Touraine.*)

Mansellière (les Haute et Basse-), f., c^ne^ de Sainte-Maure.

Mansiones. V. *Ad illas mansiones.*

Mansonnière (le lieu de la), paroisse d'Auzouer. — Ancien fief, relevant de Château-renault. En 1331, il appartenait à Agathe des Haies; — en 1700, à Pierre des Landes. Par la suite, il fut réuni aux fiefs de la Haye et de l'Étangfonds. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mansué (la croix), c^ne^ de Sonzay, près du chemin de Sonzay à Neuillé-Pont-Pierre.

Mantalomagensis *vicus.* V. *Manthelan.*

Manthelan, commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 32 kilomètres de Tours, 16 de Loches et 11 de Ligueil. — *Mantalomaus, Mantalomagus,* ve siècle. — *Mantalomagensis vicus,* vi^e^ siècle (*Greg. Tur. hist.*). — *Mantelan, Mantelo,* 1083 (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Mantelant, villa de Mantalento, Menthelan,* xiiie siècle (*Cartulaires de l'archevêché de Tours et du Liget.*)

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Baud; à l'est, par celles de Dolus et de Mouzay; à l'ouest, par le Louroux et Bossée; au sud, par la Chapelle-Blanche et Vou. Elle est arrosée par l'Échandon; — par les ruisseaux de Fontenay et de Quincampoix. On y trouve l'étang de Faux. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 50, de Tours au Blanc.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : L'Étang-Cassé (18 habit.). — Kerleroux (12 habit.). — Granchamp (24 habit.). — La Guillotrie, ancienne dépendance du fief du Grand-Clos. — Le Grand-Clos (32 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Manthelan, propriété des chartreux du Liget, au xviie siècle. — La Davière (33 habit.), ancien fief. — Chauché, ancienne propriété de la Chartreuse du Liget. — Le Boucheau, ancien fief, relevant de Manthelan. — Le Breuil (10 habit.), ancien fief, relevant de la prestimonie de Morignan. — La Billarderie (14 habit.). — Aubigny (13 habit.), ancien fief. — Bellebat (12 habit.). — Les Chaumes (11 habit.). — Cheverbe (21 habit.). — Narbonne (11 habit.). — Laleu (20 habit.), ancien fief. — La Chaîne-Soulière (20 habit.). — Morignan, ancienne prestimonie, appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — Les Grande et Petite-Marche, anciens fiefs, relevant du Breuil. — Montfouet (30 habit.). — La Maison-des-Dumus (21 habit.). — Mouline, ancienne propriété des chartreux du Liget. — Launay, ancien fief, relevant du Grand-Clos. — La Placière (28 habit.). — Raimbault (10 habit.). — Les Usages (13 habit.). — La Place (10 habit.). — Le Vigneau, connu dès le xiie siècle. — La Thibaudière (25 habit.), ancien fief, relevant du Grand-Clos. — Le Tremblay (29 habit.). — La Robinière (10 habit.). — Le Temple (11 habit.). — La Sabardière, ancien fief. — La Roche (20 habit.). — Pineau (13 habit.). — Les Potets (13 habit.). — Touchebois, ancien fief. — La Thilloire (12 habit.). — Besnier (20 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Manthelan. — La Morcière (12 habit.). — Le Petit-Clos (32 habit.), ancien fief. — La Croix (18 habit.). — Le Barreau (10 habit.). — La Tarnière, le Grand-Gué, la Pinauderie, la Valtière, les Pseaux, la Martinellerie, la Poulaillerie, Hache-Poule, la Maison-Neuve, la Croix-Fougeroux, les Trois-Marchais, Recelin, la Mignonnerie, la Soleillerie, le Puits-Esnault, la Touche, Razines, les Paris, la Coterie, la Jouainière, la Chauvellière, le Rouillé, la Cauchoise, Gué-Louis, Pinoteau, les Genetets, la Chaumeroire, la Nivardière, la Loubite, la Guillotrie, la Bouilletrie, etc.

Avant la Révolution, Manthelan était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Ligueil. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 3950 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé en février 1827.

Population. — 255 feux en 1764. — 1238 ha-

bit. en 1801. — 1135 habit. en 1810. — 1180 habit. en 1821. — 1198 habit. en 1831. — 1275 habit. en 1841. — 1272 habit. en 1851. — 1347 habit. en 1861. — 1317 habit. en 1872. — 1245 habit. en 1876.

Foires les 25 avril et 21 octobre. Elles furent établies par ordonnance royale du mois d'août 1570. — *Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de juin.

Bureau de poste. — Chef-lieu de *perception.*

L'église, dédiée aux saints Gervais et Protais, et qui datait du XIe ou XIIe siècle, a été reconstruite en 1868, sur les plans de M. Guérin. Le clocher de l'ancien édifice a été seul conservé. Le 10 octobre 1869, Mgr Baudichon, évêque de Basilite, a béni une nouvelle cloche, donnée par Mlle Adèle Moreau.

Au commencement du XIe siècle, Auger de Braye donna à l'abbaye de Noyers le revenu des offrandes, une partie des droits de sépulture et la dîme attachée à l'église de Manthelan. Un peu plus tard, Raoul Seguin de Montbazon céda au même monastère la part qui lui appartenait sur les droits de sépulture dans la même église. Parmi les signataires de la charte constatant cette concession figure Tethger de Manthelan.

Le droit de présentation au titre curial de cette paroisse appartenait à l'archidiacre de Tours.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1596.

CURÉS DE MANTHELAN. — Pierre Gaudron, 1638. — Joseph Gaudron, neveu du précédent, 1682. — Jacques Fontaine, 1722. — Joseph Pasquier, 1730. — Charles Thoyer, 1743. — Urbain Ladoyrau, 1755, décédé le 30 mai 1775. — Pierre-Gratien Painparé, 1775-90. — Lebœu, curé constitutionnel, 1793. — Michau, 1802. — Besnier, 1815. — Carré, 1821. — Bertholomo, 1852. — Barberon, 1865, actuellement en fonctions (1881).

Manthelan est un des bourgs les plus anciennement connus de la Touraine. Il se forma dans les dernières années du Ve siècle, du temps de Volusien, évêque de Tours. Une église y fut fondée à la même époque. Grégoire de Tours rapporte des scènes de meurtre et de pillage qui eurent lieu dans ce temps, entre deux familles de la localité, mais qui n'offrent aucun intérêt pour l'histoire.

Le bourg devint plus tard une châtellenie relevant du Fau (depuis Reignac).

En 1457, elle appartenait à François du Fau, chev., seigneur du Fau, marié à Gabrielle de Villiers de l'Ile-Adam.

François du Fau eut une fille unique, Claude, qui épousa, le 24 février 1509, René de Menou, chev., seigneur de Boussay, échanson de la reine Claude et de la reine Éléonore, chevalier de l'ordre du roi, fils de Philippe de Menou, seigneur de Boussay, et d'Antoinette de la Touche.

René de Menou mourut en 1546, laissant plusieurs enfants, entre autres Jacques de Menou, seigneur de Manthelan et de Boussay, mort vers 1553, et Jean de Menou, gouverneur du château de Loches, qui fut seigneur de Manthelan après son frère.

Jean de Menou épousa, en premières noces, Claude des Personnes, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie, et, en secondes noces, le 10 décembre 1559, Michelle de la Châtre, fille de Claude de la Châtre, baron de Maisonfort, et d'Anne Robertet. De ce second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Jean, Joachim et Philippe de Menou, qui fut seigneur de Manthelan, en partie, et épousa, le 12 avril 1609, Françoise du Chèvre, fille de François du Chèvre, seigneur de la Grange-Saint-Jean, et de Madeleine Bezart. Philippe de Menou mourut sans laisser d'enfants. Joachim, son frère, chevalier de Malte, eut, par suite d'un partage fait le 7 juillet 1598, une partie de la terre de Manthelan, qu'il vendit, le 3 août 1607, à Jean de Menou, son frère aîné. Celui-ci mourut en 1633.

La terre de Manthelan était passée, dès 1611, à Claude de Menou (frère de Philippe), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui épousa, le 19 novembre 1596, Marguerite-Françoise de Viault, fille de René de Viault, seigneur de Champlivault et de l'Étang, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur d'Auxerre, et de Françoise David du Mesnil. De ce mariage naquirent : Louis de Menou, prieur de Grandmont et doyen de Sainte-Croix d'Orléans, mort le 25 septembre 1648, et René, seigneur de Champlivault, marié, en premières noces, à Esme Lhuillier, et, en secondes noces, le 8 juillet 1640, à Élisabeth de Morinville, fille de François de Morinville, chev., seigneur de Villechaume, et de Marie de Chancy.

Bertrand de Grateloup, chev., devint seigneur de Manthelan, vers 1627. Il mourut à Metz le 13 septembre 1629 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean-du-Vic, avec cette épitaphe :

BERTRAND DE GRATELOUP, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, BARON DE SENNEVIÈRES, SEIGNEUR DE MANTHELAN, DU FAU, ETC., CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE AU RÉGIMENT DE PIÉMONT ET LIEUTENANT DE MESSEIGNEURS LES DUCS D'ESPERNON ET DE LA VALETTE EN CETTE CITADELLE, APRÈS AVOIR SERVI LE ROY 55 ANS, EN TOUTES LES OCCASIONS OU SON DEVOIR L'AURAIT APPELÉ, FAIT PLUSIEURS LEGS PIEUX ET FONDÉ EN CESTE ÉGLISE UNE MESSE BASSE POUR LES SOLDATS PAR CHACUN DIMANCHE DE L'ANNÉE, ET UNE MESSE AVEC VIGILLE AU 13e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE PAR CHACUN AN POUR LE REPOS DE SON AME, Y A RENDU SON CORPS A LA TERRE ET SON AME AU CIEL LE DIT JOUR 13 SEPTEMBRE 1629.

BONNE D'ALLONNEAU, SON ÉPOUSE, EN PIEUX SOUVENIR DU DIT SEIGNEUR DE GRATELOUP, SON TRÈS CHER MARY, A DONNÉ CE MARBRE A SA MÉMOIRE.

DIEU EN AIT L'AME EN SA GLOIRE.

SA DERNIÈRE VOLONTÉ EST ÈS-MAINS DU SIEUR DE MOULINS-FABERT.

Bertrand de Grateloup avait épousé, en pre-

mières noces, Antoinette Galland, et, en secondes noces, Bonne Dallonneau. De ce second mariage il eut Bernard, qui suit; Gaillard, né à Loches le 11 septembre 1600; Gabriel, né le 10 mars 1602, capitaine du château de Loches; Claude, né le 20 mars 1603, et Jean, né le 2 juillet 1604.

Bernard de Grateloup, seigneur de Manthelan, est cité dans des actes de 1662, 1680 et 1681. Le 13 février 1680, il fit une déclaration féodale pour le lieu des Plantes-de-Bois-Normand, relevant de la seigneurie d'Esvres.

Louis de Baraudin, fils d'Honorat de Baraudin, chev., seigneur des Bournais, commissaire provincial de l'artillerie de France, lieutenant du roi des villes et château de Loches et Beaulieu (1709), marié à Madeleine Roches, était seigneur de Manthelan, de Mauvières et du Plessis-Savary, en 1712. Il épousa Françoise Menard. Il eut pour successeur Louis-Honorat de Baraudin, seigneur de Manthelan, qui vivait encore en 1759.

Balthazar Dangé d'Orsay, devenu propriétaire de la châtellenie de Manthelan vers 1760, la vendit, en septembre 1771, à René-Constance Dangé d'Orsay, maréchal des camps et armées du roi, qui comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789.

En 1691, les chartreux du Liget possédaient, dans le bourg de Manthelan, un fief qui relevait de cette châtellenie.

En 1854, on a trouvé, à Manthelan, divers instruments celtiques, dont une partie a été déposée au musée de la Société archéologique de Touraine.

Une voie romaine passait sur le territoire de cette commune.

Manthelan possède des falunières très importantes et qui sont d'une grande utilité pour la culture.

Maires de Manthelan. — André-René-François Caby, 1801, 14 décembre 1812, 1820. — Laurent Delaville-Leroux, 9 septembre 1830. Jacques Fougeroux, 4 décembre 1834, 21 juin 1837. — René-Ours-Charles Moreau, 31 juillet 1843, 5 août 1846. — Boisseau, 1856. — Babin, Émery, 1872, 17 février 1874. — Louis-Victor Dupuy, 21 janvier 1878. — Pierre Plisson, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 602, 606, 615; E, 15, 74, 97, 128, 132, 139; G, 14, 404. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de Noyers*, 103, 149, 304, 319, 345. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 13. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1844), p. 169. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 51, 63, 64, 71, 72, 76, 78. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 16 octobre 1869. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 278. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 556. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 898, 985. — D. Housseau, IV, 1363; XII, 5300, 5334. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 10; VI, 96, 96; VII, 285, 301; VIII, 103, 104; X, 97. — *Bulletin* de la même Société (1875), p. 178. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 306. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 30. — Expilly, *Diction des Gaules et de la France.*

Manthelan (la prairie de), cne de Vou, près du moulin de la Roche.

Mantherie (la), ou la **Motte-Guesdon**, paroisse de Joué. V. *Motte-Guesdon.*

Mantalomaus, Mantalomagus. V. *Manthelan.*

Mantonnelle (étang de la), paroisse du Bridoré. — En 1789, il appartenait aux religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maonne. V. *Mosnes.*

Mapré, f., cne de Saint-Quentin. — *Mavré*, carte de Cassini.

Maquinière (la), f., cne de Chambray.

Maquinière (la), f., cne de Monts. — *Maquinière*, carte de l'état-major.

Maraffin (Françoise de), fut nommée abbesse de Beaumont-les-Tours, en 1519, en remplacement de Jacquette de Rorthais, sa tante, démissionnaire en sa faveur. Elle introduisit diverses réformes dans la règle du couvent et fit reconstruire le réfectoire et le dortoir. Elle mourut le 1er avril 1554 et eut sa sépulture dans l'église abbatiale, près de l'entrée du chœur. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 251. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II. — *Gallia christiana*, XIV.)

Maragoulet, f., cne des Hermites.

Marains (les), f., cne de Marcilly-sur-Maulne.

Marais (chapelle des). V. *Amboise*, collégiale.

Marais (le), f., cne d'Antogny. — *Marais-Bonnart*, XVIe siècle. — *Marais-d'Antogny*, XVIIe siècle. — *Marais*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Motte-Marcilly, à foi et hommage lige et un éperon doré. En 1539, il appartenait à Martin Bonnart, Éc.; — en 1550, à Mathieu Bonnart; — en 1560, à Lidoire Bonnart; — en 1596, à Philibert Bonnart; — en 1617, à Daniel Bonnart; — en 1665, à Thimothée Bonnart. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 107, 108. — D. Housseau, XII, 7144; XIII, 8216. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 247. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1408.)

Marais (le lieu des), près de Viveron, cne d'Assay.

Marais (les), f., cne de Braye-sous-Faye. — *Le Marais*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Marais (le), f., cne Chaveignes. — *Le Marais*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Marais (le), paroisse de Ciran. — Ancien fief, relevant de May, à foi et hommage lige et un roussin de service du prix de soixante sols. En 1662, il appartenait à Eustache de Grellet. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Marais (le), f., c^ne^ d'Hommes.

Marais (le), et le **Petit-Marais,** vil., c^ne^ de Huismes, 153 habit. — Ancien fief. En 1642, il appartenait à Galliot Pequineau; — en 1658, à François Bridonneau, Éc.; — en 1701, à Antoine de Villeneuve. Le 11 thermidor an IV, il fut vendu nationalement sur N. de Saint-Hilaire, émigré. — (Arch d'I.-et-L., *titres de Huismes; Biens nationaux.*)

Marais (la maison du), dans le bourg de la Ferrière. Elle relevait censivement du château de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 18 septembre 1742. — (Archives du château de la Ferrière.

Marais (le lieu du), paroisse de la Guerche. — Ancien fief. — (*Role des fiefs de Touraine.*)

Marais (le lieu du), paroisse de Manthelan. — Ancien fief, relevant du Grand-Clos. Il appartenait aux religieux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Marais (la fontaine des), près de Rouillé, c^ne^ de Manthelan.

Marais (le), f., c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne. — *Maresium,* XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Marais-de-Marcilly,* XVIIIe siècle. — Ancien fief. En 1675, il appartenait à Jean d'Armagnac, chev., seigneur de la Motte-Piolant, marié à Catherine Deschamps; — en 1681, à Charles d'Armagnac, seigneur d'Isoré et de Pouligny, marié à Marguerite Le Tellier; — en 1716, à Jean-Joseph-Louis-Bernard d'Armagnac, lieutenant des maréchaux de France, décédé le 25 avril 1722. Il avait épousé Marie-Thérèse Hue de Miromesnil. Ce fief passa, par héritage, à Jean-René Rabaud des Rollands et à Charlotte-Thérèse-Françoise de Razé, sa femme, qui le vendirent, vers 1764, à Anne-Perrine de Gréaulme, veuve d'Armand-Philippe Gazeau de la Bouère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 98, 233. — *Cartulaire de Noyers.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 88.)

Marais (le), f., c^ne^ de Marigny. — *Marais,* carte de Cassini. — En 1442, elle appartenait à Catherine de Bueil, dame de Marmande. — (D. Housseau, XIV.)

Marais (le), f., c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë. — *Marais,* carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Marais (le), f., c^ne^ de Panzoult. — *Le Marais,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1771, il dépendait de Roncée et appartenait à la famille Barjot de Moussy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 7.)

Marais (le), f., c^ne^ de Panzoult (distinct du domaine précédent). — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Marie-Louis Le Bascle d'Argenteuil, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marais (le), f., c^ne^ de Pouzay. — *Marais-de-Pouzay,* XVIIe siècle. — *Marais,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du fief des Trois-Seigneurs. En 1610, il appartenait à Louis d'Aviau, qui rendit aveu le 3 mars; — vers 1680, à Jacques du Vau, trésorier des ponts et chaussées de la généralité de Tours; — en 1774, à Charles Renault des Vernières, chevalier de Saint-Louis, ancien gendarme du roi; — en 1792, à Charles-Philippe Renault des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 194; *Rôle des 20es; Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

Marais (le bois du), c^ne^ de Pussigny.

Marais (le), f., c^ne^ de Restigné. — *Le Petit-Marais,* 1790. — Ancien fief, relevant de Saint-Michel-sur-Loire. En 1440, il appartenait à Olivier le Voyer; — en 1576, à N. Ruzé d'Effiat; — en 1790, à André Berthelot, décédé le 4 germinal an IV. Il fut vendu nationalement, le 15 floréal an VII, sur François-André Berthelot, fils du précédent. — (Arch. d'I.-et-L., E, 142; *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Michel.*)

Marais-Bonnart (le), c^ne^ d'Antogny. V. *Marais.*

Marais-Brûlé (le), f., c^ne^ de Huismes.

Marais-d'Amont (le lieu du), près de Planchoury, c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Marais-d'Antogny (le). V. *le Marais,* c^ne^ d'Antogny.

Marais-de-la-Perche (île du), c^ne^ de Bréhémont. — Elle est formée par l'Indre et le Vieux-Cher.

Marais-de-Marcilly (le). V. *le Marais,* c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne.

Marais-de-Pallu (le), f., c^ne^ de Cravant.

Marais-du-Bourg (le lieu du), près du bourg de Lignières.

Marais-Fauchis (le lieu du), près du Mable, c^ne^ de Braye-sous-Faye.

Marais-Flambert, ou **Frambert** (le), f., c^ne^ de Champigny. — Elle relevait censivement de la collégiale de Champigny, suivant des déclarations féodales des 18 mars 1653 et 2 décembre 1749. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Marais-Pallu (étang de), c^ne^ de Cigogné.

Marais-Rabier (le lieu du), c^ne de Pouzay. — Le ruisseau des Fontaines-Blanches y prend sa source.

Maran, f., c^ne de Nouzilly. — *Marany,* 1200, 1296, 1470. — *Plessis-Maran,* 1653. — *Fontaine-Maran,* XVIIIe siècle. — *Maran,* carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de Fontaine. Du XVe au XVIIIe siècle, il a été possédé par les familles Hamart, du Bois, de Baylens et de Béthune.

Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 130. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine* 131, 206, 298. — Lainé, *Archives de la noblessede France,* I. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* III, 402. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 16, 81, 141.

Maran (moulin de), c^ne de Sainte-Maure.

Marancherie (la), f., c^ne de Châteaurenault.

Marandet, f., c^ne de Loches.

Marany, c^ne de Nouzilly. V. *Maran.*

Marauderie (la), f., c^ne de Verneuil-le-Château.

Maraudière (la), vil., c^ne de Cussay, 29 habitants.

Maraudière (la), et la **Petit-Maraudière,** f., c^ne de Semblançay.

Maraudières (les), f., c^ne de Saint-Épain. — *Marraudière,* ou *Merraudière,* 1546. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1546, il appartenait à René d'Andigné. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 8059.)

Maraudières (le lieu des), paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance du fief de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Marault (étang), près de la Gatinière, c^ne de Bossay.

Maray, f., c^ne de Chambourg. V. *Marray.*

Marbaudières (le lieu des), paroisse de Fondettes. — Il est cité dans un acte de 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Marbellière (la), f., c^ne de Joué-les-Tours. — Ancien fief. En 1512, il appartenait à Patry de Coningham; — en 1596, à Gabriel de Coningham; — en 1671, à Anne Chardon; — en 1742, à Claude-Jean Rogier, Éc., qui y fit construire une chapelle sous le vocable de la Visitation de la Sainte-Vierge. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne et cure de Joué.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 159, 377.)

Marbellières (le lieu des), c^ne de Neuil, près du chemin de Neuil à Villaines.

Marc (chapelle de **St-**), à Bléré. — Elle était située dans un terrain appartenant à l'hôpital de Bléré. En 1790, elle tombait en ruines. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marc (fontaine et ruisseau de **St-**), c^ne de la Celle-Saint-Avent. — Ce ruisseau se jette dans l'Esves, près du Moulin-Neuf, c^ne de Balesmes.

Marc (la fontaine **St-**), c^ne de Chaumussay. — *Fontaine-de-Saint-Marc,* carte de Cassini.

Marc (St-), f., près de la ville de La Haye. — *Saint-Marc,* carte de Cassini. — Il y existait une chapelle dépendant de la baronnie de la Haye et dont les chapelains étaient nommés par l'archevêque de Tours. — (D. Housseau, XII, 5851.)

Marc (chapelle de **St-**), c^ne de Preuilly. — Elle était située au sud de la ville, près de l'embranchement des chemins d'Yzeures et de Saint-Pierre-de-Tournon. Vendue nationalement, en 1791, elle fut démolie peu de temps après. Elle dépendait de l'aumônerie de l'abbaye de Preuilly. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marc (fontaine de **St-**), près de Courtineau, c^ne de Saint-Épain. — Ses eaux se jettent dans la Manse-de-Marcilly.

Marc (St-), f., c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Loup (Saint-).*

Marc (Scipion), seigneur de la Ferté, lieutenant général à Rouen, maître des requêtes ordinaires du roi, intendant de justice en la généralité d'Alençon, puis en celle de Touraine, vers 1625, épousa Anne de Faucon de Ris, qui mourut en 1692. — (Haudiguer de Baudricourt, *Nobiliaire de Picardie,* 333.)

Marcaderie (la), ham., c^ne de Genillé, 10 habit. — Il relevait censivement du fief de Meursaint. — (Arch. d'I.-et-L., E, 99.)

Marcanderie (la), f., c^ne de Véretz. — *Marconderie,* carte de l'état-major.

Marçay, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 54 kilomètres de Tours, 8 de Chinon et 15 de Richelieu. — *Marchaium, Marthaium,* 1190 (*Liber compos.*). — *Ecclesia S. Petri de Marchaio,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Marsay, Marcé,* XVIe siècle. — *Marsay,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de la Roche-Clermault; au sud, par celles de Sammarçolle et Ceaux; à l'est, par Beuxes et Seuilly; à l'ouest, par Assay et Ligré. Elle est arrosée par les ruisseaux de Négron, de Compigny et de la Fontaine-Comble. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 28, de Tours à Loudun, par Chinon.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Boursaudière (18 habit.), ancien fief. — Couesmé (60 habit.), ancien fief. — Dauconnay, ancien fief, relevant de la

Roche-Clermault. — Beauvais, ancienne propriété de l'abbaye de Fontevrault. — La Fenetrie, ancien fief, relevant du château de Loudun. — *Le Bois*-du-Chillou, ancien fief, relevant du prieuré de Notre-Dame, du château de Loudun. — La Barangerie, ancien fief. — Le Collier (26 habit.), ancien fief. — Fontenay, ancien fief connu dès le x° siècle. — La Gaudière (32 habit.), ancien fief. — La Morinière (15 habit.). — La Tortillère, ancien fief, relevant du Bois-du-Chillou. — Poizay (22 habit.). — La Roberderie (106 habit.). — La Tourette (55 habit.). — Aimée, Touraine, Bellevue, les Perrousses, la Croix, la Baraudière, Beaucet, Maisonneuve, le Parzon, la Millonnière, Pierrefitte, Maumont, la Maison-Bleue, la Benetrie, la Barrière, les Corblandes, Chargeault, Bariteau, la Maison-Blanche, le Petit-Fontenay, le Veau, Gascogne, le Petit-Puits, l'Aubuis, la Maison-du-Chêne, Belair, etc.

Avant la Révolution, Marçay était dans le ressort de l'élection de Loudun et faisait partie de l'archiprêtré de Loudun, diocèse de Poitiers. En 1798, il dépendait du district de Chinon. Il fut réuni au département d'Indre-et-Loire en 1792.

Superficie cadastrale. — 2135 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 20 septembre 1833.

Population. — 538 habit. en 1801. — 618 habit. en 1810. — 707 habit. en 1821. — 681 habit. en 1831. — 690 habit. en 1841. — 680 habit. en 1851. — 689 habit. en 1861. — 617 habit. en 1872. — 624 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de juin.

Bureau de poste de Chinon. — *Perception* de Champigny-sur-Veude.

L'église, dédiée à saint Pierre, a été construite au xii° siècle; une chapelle, qui en dépend, est du xv°. Les droits de présentation au titre curial et de patronnage appartenaient à l'archevêque de Tours.

Le Cartulaire de Noyers fait mention d'un Marsay, que plusieurs écrivains ont confondu avec la localité dont nous nous occupons ici. Le Marsay (*Marciacus, Marseyum, Marthaicus*) du Cartulaire de Noyers est *Marcé-sur-Esves*, canton de la Haye-Descartes.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1602.

Curés de Marçay. — Urbain des Vignes, 1613. — Noël Cheron, 1618. — René Cherbonnier, 1659. — Pierre Robert, 1691. — André Deschamps, 1740. — Duboz, curé constitutionnel, 1793. — Breton, 1808 — Caillard, 1818. — Poisson, 1830. — Bourreau, 1839. — Bordeaux, 1862, actuellement en fonctions (1881).

Marçay formait une châtellenie et une prévôté qui appartenaient à l'archevêque de Tours et relevaient du château de Chinon. En 1190, Barthélemy, archevêque de Tours, fit un accord avec Richard, roi d'Angleterre, au sujet des droits à percevoir sur les domaines de Marçay et de Chinon et à Ablevois. Voici, d'après le Cartulaire de l'archevêché de Tours, les principales dispositions de cet accord :

« Les propres serviteurs de l'archeveque, savoir le préposé de Marçay, celui de Chinon, l'hostelier, le boulanger, les deux forestiers de Cheners ne doivent ni milice ni chienage au comte. Les duels, tant de Marçay que de Chinon, appartiennent à l'archeveque s'ils ont lieu entre ses hommes et s'exécutent ordinairement dans l'espan de Chinon, et les présents et depouilles du champ sont à l'archeveque qui en fera ce qu'il jugera à propos. Si le duel est entre un homme du comte et un homme de l'archeveque, il aura lieu à Chinon, et ni l'archeveque ni le comte ne feront exécuter un pareil duel hors la chatellenie de Chinon, mais l'un et l'autre feront faire où ils voudront les duels de leurs propres hommes. Mais si un homme de l'archeveque porte plainte contre un homme du comte au prévot du dit comte lui-même, et si le duel est adjugé, ce duel appartiendra au comte. De même, si l'homme du comte porte plainte au prévôt de l'archeveque, ou à l'archevêque contre l'un de ses hommes et que le duel soit adjugé, ce duel appartiendra à l'archeveque.

« Les voleurs saisis sur la terre de l'archeveque à Marçay sont justiciables de l'archeveque à moins qu'ils ne soient pris sur le chemin de Paviau. Tous les hommes liges du comte à Marçay ou à Chinon, s'ils demeurent sur les terres de l'archeveque seront entierement soumis à sa justice, le serviront suivant la qualité des tenures qu'ils auront de l'archeveque de même que les autres hommes, et lui rendent les présens et profits résultant des duels et des tailles, comme les autres, et ceux même qui ne sont point domiciliés dans les terres de l'archeveque le serviront selon les tenures qu'ils ont de lui et comme ont fait leurs prédecesseurs qui ont possédé ci devant les mêmes tenures, et les hommes de l'archeveque se comporteront de même envers le comte. »

Voici, d'après le même Cartulaire, l'énumération des revenus que l'archevêque de Tours avait à Marçay au xiii° siècle :

« Ce sont les chouses Monss. l'arcevesque de Tours appartenant à sa prevosté de Marçay.

« Premierement : les cens de l'Annonciation Notre dame lxxiii sols.

« *Item*, les cens de la Nativité saint Jehan Baptiste, iij sols vi deniers.

« *Item*, à la feste saint Mexme, pour un manger, c sols.

« *Item*, de taille et de receis, xxx sols.

« *Item*, à la feste saint Morice, sans le bled qui est escript ci après, iiij sols.

« *Item*, à Noel, de festage, vii sols viii deniers.

« *Item*, iij arpents de pré, évalués par estimation lx sols.

« *Item*, la mestive et gaspais de la court et le siège des monceaux de bled, par extimation iiij livres.

« *Item*, la moitié du péage, par extimation xx sols.

« *Item*, la dime des pours et des aigneaux, xx sols.

« *Item*, le mesurage des tavernes, xx sols. Sans les vi livres tournois que doit par chacun an le jour de Pasques, le curé de Marçay, qui ne sont point de la prevosté.

« *Item*, à la feste de saint Morice est deu un muy d'orge.

« *Item*, de mestive froment trois sextiers, de seigle, iii prébendes.

« *Item*, puet lever le prevost amandes pour cause de la prévosté, jusques à lx sols, et au dessous, si le cas y eschiet.

« *Item*, les chouses appartenant au dit Monss. l'arcevesque hors la dite prévosté de Marçay :

« Premierement : la disme de Marçay, baillée par estimation xx muis froment et orge par moitié.

« *Item*, des moisons de la saint Michel ij muis de froment, viii d'en maille, j chappon.

« *Item*, pour la moison dou feu Pelet, froment viii sext. mine; la disme des vins, par extimation x muis de vin.

« *Item*, une maison, une roiche, un arpent de terre.

« *Item*, le pré d'avant le moulin, par extimation, xx sols.

« *Item*, le dit moulin hors de la ferme du prévost qui souloit valoir ij muis de froment et ij muis de mosture, selon les anciens écripts par lesquex est veu qu'il y souloit avoir ij moulins. »

Le château de Marçay constituait un fief distinct de la châtellenie et qui appartenait à Gaudin de Rannefort en 1213; — à Hugues de Beauçay vers 1260; — à René de Faye en 1505; — à Jean de Mauleon en 1507; — à Séraphin le Bossu en 1659; — à Alexandre-Louis le Bossu en 1662; — à Charles Odart en 1724.

Maires de Marçay. — Jean Roux, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Luc Gilbert, 10 juin 1816. — Nicolas Depinay, 30 mars 1818. — Duboz, 3 septembre 1830 — Soreau, 4 décembre 1834. — Nicolas D'Espinay de Villiers, 13 juillet 1837, 31 juillet 1843. — Robert, 1860. — Auguste Lebeau, 1870, 21 février 1874. — Jean Robert, 21 janvier 1878. — René Soreau, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., 562, 588, 654; E, 165; G, 872. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, 331. — D. Housseau, V, 2040, 2040 *bis*; XII, 5060. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 125. — *Liber compos.*, 54.

Marçay, f., c^ne d'Autrèche. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Marçay (Croix de), près du bourg de Marçay-sur-Esves et du chemin de Marçay à la Haye.

Marçay, vil., c^ne de Saint-Genouph. — *Marciacus*, x^e et xiie siècles. — Vers l'an 900, Charles le Simple donna le lieu de Marçay au Chapitre de Tours. (*Insuper contradixit Carolus fratribus S. Mauricii, omnia quæ in parte occidentis de ipsa quinta pertinent, hoc est Marciacum*, etc.) — (Arch. d'I.-et-L., chartes de l'église de Tours. — (D. Housseau, IV, 1585. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 260.)

Marçay (Étienne de), sénéchal de Touraine, est mentionné en cette qualité dans des titres de 1172 et 1180. Il mourut en 1190. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 330.)

Marçay-sur-Esves, ou **Marcé**, commune du canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches, à 45 kilomètres de Tours, 39 de Loches et 7 de la Haye-Descartes. — *Marthaicus, Marciacus*, xie siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Marchayo*, 1263 (Archives de la Vienne). — *Marseyum*, xive siècle. — *Saint-Martin-de-Marsay-sous-la-Haye* (titre de 1608).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Sepmes et de Draché; au sud, par celle de Balesmes; à l'est, par Civray; à l'ouest, par la Celle-Saint-Avent. Elle est arrosée par l'Esves, qui reçoit les eaux de la fontaine Hubaillère et des fontaines Rouges, et par le ruisseau des fontaines de Saint-Marc, qui va dans la commune de la Celle-Saint-Avent et se jette dans la Creuse.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Giraudière, ancien fief, relevant du château de Nouâtre et de la châtellenie de la Louère. — Gruteau, connu dès le xie siècle. — La Jaunaie, ancien fief, relevant de la Louère. — La Gibotière, ancien fief, relevant de Bagneux. — La Louere, ancienne châtellenie, relevant également de Bagneux. — La Juberdière (12 habit.). — La Fosse (11 habit.). — Jarcy (25 habit.). — Le Gué, ancien fief, relevant du château de Nouâtre et de la Louère. — La Chiconnière (12 habit.). — Choizeau, ancien fief, relevant de Bagneux. — Bois-Turbé (11 habit.), ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — La Babinière (25 habit.). — La Bruyère (12 habit.). — La Pageaise, ancien fief, relevant de Bagneux. — La Pierre, ancien fief. — Nembou, ancien fief. — L'Espérance, la Baraudière, la Jarrie, l'Écorcheboeuf, la Bodellerie, l'Oubrerie, la Pitière, Liannay, la Perruche, les Chaumes, la Trefaudière, la Buissonnière, la Grimace, la Roullière, la Godière, la Gitolière, etc.

Avant la Révolution, Marçay était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de la Haye et de l'archidiaconne d'Outre-vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 1098 hectares. — Le

plan cadastral, dressé par Gallais, a été terminé le 30 mars 1833.

Population. — 66 feux en 1764. — 241 habit. en 1801. — 251 habit. en 1810. — 310 habit. en 1821. — 293 habit. en 1831. — 322 habit. en 1841. — 324 habit. en 1851. — 351 habit. en 1861. — 291 habit. en 1872. — 302 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Assomption.

Recette de poste de la Haye-Descartes. — *Perception* de Sepmes.

L'église, dédiée à saint Martin, a été construite au XIIe siècle. Elle fut restaurée en 1674. Elle a deux chapelles qui sont du XVe siècle. Une de ces chapelles appartenait au seigneur de la Louère.

Philippe Berland, propriétaire de cette seigneurie, fit placer au-dessus du grand autel de cette église une inscription dont nous avons donné le texte à l'article *Louère.*

Vers 1080, un chevalier de Montbazon, nommé Hubert Petrosilus, donna à l'abbaye de Noyers, du consentement de sa femme, Agnès, de son fils, Hubert, et de ses filles, Sarmanie et Borille, tous les droits qu'il avait dans l'église de Marçay, ainsi que les terrains qu'il possédait dans la paroisse. A la suite de cette donation il prit l'habit religieux dans le monastère de Noyers.

Dans le même temps, Hugues Garnaud et Champius, son frère, donnèrent à l'abbaye ce qui leur appartenait dans le fief sacerdotal de Marçay.

La cure était à la présentation de l'abbé de Noyers. Elle tenait des seigneurs de la Louère diverses dîmes, pour lesquelles le curé devait « placer un cierge de deux à trois livres de cire « devant le crucifix de son église tous les diman- « ches et fêtes solennelles et le premier jour de « l'an. De plus, il était redevable de treize « fouaces, rendables au château de la Louère, « chacun an, au jour et feste de la Madeleine, « savoir : douze de deux deniers chacune et une « de douze; plus, un plat de poisson vif, pris « ès eaux et pescheries de la Louère; plus, deux « deniers de cens, payables au jour de S^t Mi- « chel. »

Les droits honorifiques de l'église appartenaient au seigneur de Nouâtre. Au mois de septembre 1672, il y eut, entre le duc de Montbazon, seigneur de Nouâtre, et Philibert Berland, seigneur de la Louère, une transaction par laquelle le duc autorisa ce seigneur à avoir une chapelle et un enfeu dans l'église de Marçay, et à être recommandé, au prône, aux prières des fidèles après celles qui auraient été dites pour lui-même. L'enfeu avait déjà été construit en 1620.

Il existait, dans cette paroisse, quatre chapelles; l'une, dépendant du château de la Louère; l'autre, dédiée à saint Antoine et située entre le moulin de Limeray et la Gibottière, près du chemin de Marçay à Bournan; la troisième, placée sous le vocable de Notre-Dame-d'Auvergne et qui se trouve indiquée sur la carte de Cassini; la quatrième, dédiée à saint Julien et située au Gué. Cette dernière dépendait du logis seigneurial du Gué et constituait un bénéfice dont François Doucet, prêtre de l'Oratoire, était titulaire en 1737. Le dernier chapelain fut N. Bouin de Noiré.

Le comte de Charitte, vice-amiral, décédé en 1815, fut inhumé dans la chapelle du château de la Louère.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1660.

Curés de Marçay-sur-Esves. — François Garnier, 1608. — Jacques Herpin, 1631. — Guillaume Trottier, 1646. — Pierre Savatier, 1673 — François Clémenceau, décédé en 1718. — Vincent Lhuillier, 1742. — Denis-François Metaizeau, 1766. — Jacques Bastard, 1768-90, curé constitutionnel, 1793. — Renard, 1859.

On remarque, dans la commune de Marçay, un demi-dolmen. La table a une longueur de plus de quatre mètres, sur deux mètres cinquante de largeur. Une des pierres qui la supporte est haute d'un mètre vingt centimètres. Près de là se trouve un tumulus considérable, coupé en deux par un fossé et couvert de blocs de pierres de grande dimension. D'autres blocs sont disséminés dans les champs voisins. On a donné à ce lieu le nom de *Cimetière-des-Fées*, ou *des Pucelles*.

Maires de Marçay. — Louis Huet, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 27 novembre 1834. — Charles Fougeroux, 31 juillet 1843, 28 juillet 1846. — Jacques Doucet, 1860. — René Pousset, 1873, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 15; G, 873; *Biens nationaux.* — *Cartulaire de Noyers* 75, 135, 197, 652. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers,* 43. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 65; IX, 252. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 126. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* II, 317. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 503.

Marcayum. V. *Marçay-sur-Esves.*

Marcayum. V. *Marchais,* c^{ne} de Monts.

Marcé, vil., c^{ne} de Bourgueil. — *Marciacus villa, in vicaria Caynonensi, in pago Turonico est de potestate de Burgolio,* 971 (charte de Thibault, comte de Blois). — *Villa quæ dicitur Marciago,* 977 (charte de la comtesse Emma et du comte Eudes, son frère). — (D. Housseau, I, 209, 226. — *Cartulaire de Saint-Florent de Saumur.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1338.)

Marcé, vil., c^{ne} de Saint-Quentin.

Marcé-sur-Esves. V. *Marçay-sur-Esves.*

Marceau (la fontaine), près des Ruaux, c^{ne} de Sorigny.

Marcel (Geoffroy), appelé *Martel* par Maan, fut nommé archevêque de Tours, en 1245, en remplacement de Juhel de Mayenne. Il mourut le 12 juin 1251. Il était fils de Geoffroy Marcel et de Philippe de Sablé. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 137. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 455. — D. Housseau, XV, 150. — *Gallia christiana,* XIV.)

Marcellerie (le lieu de la), ou **la Pigerie,** paroisse de Ferrières-sur-Beaulieu. — Il relevait du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Marcellerie (la), f., cne de Saint-Patrice.

Marcellin (le lieu de **St-**), cne de Barrou. près de la Creuse.

Marchai. V. *Marçay,* commune du canton de Richelieu.

Marchais (le), f., cne d'Azay-sur-Cher. — *Locus qui Marchaium S. Joannis dicitur,* 1127 (charte de Foulques, comte d'Anjou). — *Marchais-David, Marchais-de-la-Roche,* XVIIIe siècle. — *Marchais,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Azay-sur-Cher. En 1650, il appartenait à Christophe Roullin; — en 1706, à Claude Delorme; conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Amboise; — en 1712, à Marguerite Delorme, veuve de Jean Oudin; — en 1741, à François Guérin, Éc., seigneur de Bonnac. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay.* — Registres d'état civil d'Azay.)

Marchais (le), f., cne de Bossay.

Marchais (le), f., cne de Ceré. — *Marchais,* carte de Cassini.

Marchais (le), ham., cne de Ferrières-Larçon. — *Marchais,* carte de l'état-major. — *Marchet,* carte de Cassini.

Marchais (le), f., cne de Joué-les-Tours. — *Marchais,* carte de Cassini.

Marchais (le), f., cne de Limeray. — Elle relevait censivement de Cottereau, suivant une déclaration féodale faite, le 27 mars 1688, par Pierre Fougeray, officier de la maison du roi, marié à Anne Joulain, héritière de Louis Nublé, avocat, et de Anne Nublé. — (Arch. d'I.-et-L., *inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Marchais (le), f., cne de Monts. — *Marchayum,* 1375. — Il relevait de l'archevêché de Tours et appartenait, en 1375, à Philippe d'Artannes. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Marchais (le), f., cne de Neuillé-le-Lierre. — Elle relevait de Châteaurenault et dépendait du fief de Bourrot. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

Marchais (les Grand et Petit-), ou **Marchais-Long,** ou **la Cousche** (XVII siècle), f., cne de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Marchais (le), f., cne de Noyant. — *Marchais,* carte de Cassini.

Marchais (le), vil., cne de Saint-Benoît. 22 habitants.

Marchais (le), f., cne de Sainte-Maure.

Marchais (André-Louis-Augustin), né à Paris le 11 octobre 1800, nommé commissaire du gouvernement dans le département d'Indre-et-Loire le 14 mars 1848, préfet du même département le 2 juin, fut appelé à d'autres fonctions le 31 octobre et eut pour successeur Jean-Raimond-Prosper Gauja. Il mourut à Smyrne en 1859. — (*Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1848), p. 253. — Vapereau, *Diction. des contemporains.*)

Marchais-au-Loup (le lieu du), cne de Charnizay, près du chemin de la Celle-Guenand à Saint-Flovier.

Marchais-Beauchais (le), f., cne de Chambon.

Marchais-Blanc (le lieu de), cne d'Avon. — Le ruisseau de la Fontaine-Genest y prend sa source.

Marchais-Blanc (étang du), cne de Rivarennes.

Marchais-Branlant (le lieu du), près de la Canterie, cne d'Orbigny.

Marchais-Brunet (le lieu du), près de la Guillotrie, cne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Marchais-David (le), cne d'Azay-sur-Cher. V. *Marchais.*

Marchais-Catherine (le lieu du), près du Petit-Vaucelle, cne de Louans.

Marchais-Courant (le lieu du), cne d'Yzeures, près du chemin de Cirandes à Marigny.

Marchais-Creux (le lieu du), près de la Sermannerie, cne de Louans.

Marchais-Crochet (le lieu du), cne de Cussay, près du chemin du Bois-Turmeau à la Cigogne.

Marchais-de-Chambon (le), f., cne d'Abilly.

Marchais-de-Contenseau (le lieu du), cne de Sainte-Maure, près du chemin de Sainte-Maure à Bossée.

Marchais-de-la-Chaux-Berton (le lieu du), près de la Grange-de-Naie, cne d'Avon.

Marchais-de-la-Fée (le lieu du), cne de la Chapelle-Blanche, près du chemin du Louroux à Ligueil.

Marchais-de-la-Perreuse (le lieu du), c^ne d'Épeigné-les-Bois.

Marchais-de-la-Roche (le), c^ne d'Azay-sur-Cher. V. *Marchais.*

Marchais-de-l'Échenal (le lieu du), c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu, dans la forêt de Loches.

Marchais-de-l'Évêché (le lieu du), dans la forêt de la Ferrière, c^ne de la Ferrière.

Marchais-des-Canards (le lieu du), c^ne de Louans, sur les limites de Saint-Branchs.

Marchais-des-Joncs (le lieu du), près de la Pyramide-des-Chartreux, c^ne de Sennevières.

Marchais-des-Petits-Chemins (le lieu du), dans les landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Marchais-de-Troo (le prieuré des). — Il relevait, pour la justice, de la châtellenie du Sentier. Pierre-Benjamin Blain de Langlotière, doyen du Chapitre de Saint-Martin de Tours, en était titulaire en 1782. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des Marchais.*)

Marchais-du-Chalier (le lieu du), dans la forêt de Beaugerais, c^ne de Loché.

Marchais-du-Chaume (le lieu du), dans la forêt de Chemillé-sur-Indrois.

Marchais-du-Fou (le lieu du), dans la forêt de Chinon.

Marchais-du-Héron (le lieu du), dans la forêt de Chinon.

Marchais-Hauts (les), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Marchais-Long (le), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon. V. *Marchais.*

Marchais-Mercier (le lieu du), c^ne de Genillé. — Il relevait censivement du Grand-Meursain. — (Arch d'I.-et-L., E, 99.)

Marchais-Pillet, ou **Marche-Pillet** (le lieu du), c^ne d'Azay-sur-Cher. — Il relevait de l'archevêché de Tours, à foi et hommage simple et un roussin de service évalué trente sols. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Marchais-Pot (le lieu du), près du Petit-Village, c^ne d'Esves-le-Moutier.

Marchais-Poulinier (le lieu du), c^ne de Manthelan, près du chemin de Manthelan à la Chaîne-Soulière.

Marchais-Rosier (la courance du), c^ne de Chambon. — Elle se jette dans la Creuse.

Marchais-Ruet (le lieu du), c^ne de Ligueil, près du chemin de Ligueil à Ferrières-Larçon.

Marchais-Ruisseau (le), f., c^ne de Bossée. — *Marchais-Ruisseau,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Marchais-Thomas (le lieu du), près de la Petite-Métairie, c^ne d'Yzeures.

Marchaiseau (le lieu de), c^ne de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de la Fontaine-Saint-Jean.

Marchaiseaux (le lieu des), près des Joineaux, c^ne de Saint-Épain.

Marchaisseaux (les), f., c^ne de Chanceaux, c^ton de Loches.

Marchaium. V. *Marçay,* c^ton de Richelieu.

Marchaium S. Joannis. V. *Marchais,* c^ne d'Azay-sur-Cher.

Marchand (la croix), près du chemin de Chambon à Preuilly. Détruite pendant la Révolution, elle a été rétablie au mois de septembre 1876.

Marchand (île). V. *Simon* (île).

Marchandeau (le port), sur la Loire, c^ne de la Ville-aux-Dames.

Marchanderie (la), vil., c^ne de Chambray, 21 habit. — *Marchandrie,* carte de Cassini.

Marchanderie (la), f., c^ne de Cléré.

Marchanderie (la), f., c^ne de Cussay.

Marchanderie (la), ham., c^ne de Joué-les-Tours, 16 habit. — *Marchanderie,* carte de l'état-major.

Marchanderie (la), f., c^ne de Ligueil.

Marchanderie (le lieu de la), f., c^ne de Marray. — Il relevait de Marray et appartenait, en 1672, à la famille de Menou. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.)

Marchanderie (la), ou **Marchandrie,** f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Marchanderie (la), f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — *Marchanderie,* carte de Cassini.

Marchandière (la), f., c^ne de Veigné.

Marchandière (le lieu de la), paroisse d'Yzeures. — Il relevait censivement de la Chaise, suivant une déclaration féodale du 23 novembre 1505. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chaise.*)

Marchant (le baron), né à Nouâtre le 16 octobre 1764, commis dans les bureaux de la guerre en 1790, ordonnateur en 1793, attaché à l'armée Batave en l'an VIII, commissaire-ordonnateur du 6e corps d'armée en 1808, fut retraité en 1812. Rappelé à l'activité en 1813, il fut nommé intendant général de la grande armée et créé baron de l'Empire. Chevalier de Saint-Louis en 1814, secrétaire-général du ministère de la

guerre, puis directeur de l'administration de la guerre, il fut mis en disponibilité en septembre 1815. Il mourut à Paris le 13 août 1816. — (*Fastes de la Légion d'honneur,* IV, 314.)

Marche (la), vil. et moulin, sur la Claise, c^ne^ d'Abilly, 44 habitants.

Marche (la), f., c^ne^ de Continvoir.

Marche (la), f., c^ne^ d'Ingrandes.

Marche (ruisseau de la), c^ne^ d'Ingrandes. — Il prend sa source à la Fontaine-des-Trois-Veaux, passe à Ingrandes et va dans la commune de Restigné.

Marche (la), f., c^ne^ de Langeais.

Marche (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Manthelan. — *La Marche,* ou *Hôtel-de-la-Giberdière, Guiberdière,* ou *Guilhardière,* XVIe et XVIIe siècles. — *Marche,* carte de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant du Breuil et du Fau. En 1554, la Grande-Marche appartenait à Gabriel Baudet, Éc.; — en 1572, à René Baudet.; — en 1574, à Jean Baudet, qui rendit hommage au seigneur du Fau, le 19 juillet; — en 1602, à Jean de Razines et à Georges Baudet, marié à Renée de Razines; — en 1645, à Gabriel Baudet; — en 1658, à Georges des Roches et à Antoine d'Anglerais; — en 1668, à Antoine Loulet, élu en l'élection de Loches; — en 1767, à Jacques Loulet; — en 1789, à François-Henri de Mallevaud de Marigny. — En 1780, François-Constant de Pierres de Fontenailles était propriétaire de la Petite-Marche — (Arch. d'I.-et-L., E, 122, 128, 129, 144. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou,* 75. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour*, X, 96. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* V, *généal. Brossin.*)

Marche (la croix de la), c^ne^ de Manthelan, près de la Petite-Marche et du chemin de Ligueil à Cormery.

Marche (la), f., c^ne^ de Mettray. — *Marche,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1716, Nicolas Estevou était qualifié de sieur de la Marche. — (Registres d'état civil de Mettray.)

Marche (le lieu de la), paroisse de Mouzay. — Il relevait censivement de Mouzay et appartenait à la famille Dangé d'Orsay, en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Marché (le), f., c^ne^ de Louestault. — *Marché,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Marchebec, f., c^ne^ de Bossay. — Ancien fief, relevant de Clairfeuil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Marchebout, f., c^e^ d'Athée.

Marchebout, f., c^ne^ de Bléré.

Marchée (la), f., c^ne^ de Cravant.

Marcheilloux (le lieu de), près de la Giberdière, c^ne^ de Vallères.

Marchejau, ou **des Félines** (le fief de), paroisse de la Guerche. — Il fut réuni au domaine de la Guerche vers 1600. — (D. Housseau, XII, 5829.)

Marchenay, f., c^ne^ de Langeais. — Elle fut vendue, le 15 floréal an VII, sur N. de Thienne, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marche-Pillet, paroisse d'Azay-sur-Cher. V. *Marchais-Pillet.*

Marchère (la), vil., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême, 35 habit. — *Marchère,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du Chapitre de Bueil. En 1367, elle appartenait à Jean III de Bueil, lieutenant général de Touraine; — en 1400, à Jean IV de Bueil, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; — en 1416, à Jean V de Bueil, amiral de France, décédé en 1477; — en 1498, à Antoine de Bueil, comte de Sancerre; — en 1500, à Jacques de Bueil, fils du précédent, décédé le 8 octobre 1513; — en 1514, à Louis de Bueil, comte de Sancerre, gouverneur de Touraine, mort en 1565; — en 1580, à Claude de Bueil, fils du précédent, seigneur de Courcillon, marié à Catherine de Montecler; — en 1630, à Jean de Bueil, frère du précédent, comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, grand-échanson de France, décédé en 1638, laissant de son mariage, contracté le 6 mars 1583, avec Anne de Daillon, un fils unique, René, qui fut comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, seigneur de la Marchère, de Vaujours, etc.

René de Bueil épousa, le 22 août 1626, Françoise de Montalais, fille de Mathurin de Montalais, seigneur de Chambellay, et d'Anne le Voyer. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui fut seigneur de la Marchère, comte de Sancerre et grand-échanson de France.

Jean de Bueil mourut en 1655, sans laisser d'enfants de son mariage avec Françoise de Montalais, fille de Pierre de Montalais, seigneur de Chambellay, et de Renée Le Clerc de Sautré.

La terre de la Marchère passa à Claude-H[illegible] de Lezay, seigneur des Marais, comte de Lé[illegible]gnem, par suite de son mariage avec Françoise de Bueil, fille de René de Bueil et de Françoise de Montalais. Il mourut le 3 avril 1707, laissant deux fils : Henri-Joseph, comte de Lezay-Lé[illegible]gnem, et Anne-Marie, vicaire-général de R[illegible] et abbé de Bellecombe.

Par la suite, la Marchère échut, par héritage, à Marie-Louise de Mesgrigny, fille de François de Mesgrigny et de Renée de Bueil, et femme de Louis-Joseph de Broussel, marquis d'A[illegible]ville (1747).

En 1768, ce domaine appartenait à Henri-Re-

.t-Nicolas de Lusignan de Lezay, lieutenant-nel du régiment de la reine; — en 1789, à oré-Étienne de Martel de Gaillon, Éc., sei-ır de Chemillé, fils de Jean-Baptiste-Grégoire lartel, Éc., seigneur de Saint-Antoine et de ɜsse, au Canada, d'Esvres et d'Orçay, en ·aine, conseiller et secrétaire du roi, et de e-Anne Gauvereau. Il comparut, en 1789, à emblée de la noblesse de Touraine.

ı XVIIIe siècle, la justice de la Marchère fut ie à celles de Chemillé et d'Épeigné.

ıprès la tradition, le propriétaire de ce fief t le droit de faire baigner les nouveaux ma- le jour de leurs noces, dans les douves de :hâteau. Lui-même était tenu de fournir un ɜau pour le premier enfant des nouveaux ıx.

ı château actuel a été rebâti, au XVIIIe siècle, les Martel de Gaillon. De l'ancien château dé-lait une chapelle qui, reconstruite au com-cement du XVIe siècle, fut démolie, en partie, fin du XVIIe.

ch. d'I.-et-L., G, 46, 254, 257. — Bétancourt, *Noms ıux*, II, 896. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 38-39. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de ıce*, VII, 172, 848. — D. Housseau, XIII, 1076ı, 5, 10766, 10767, 10792, 10800, 10801, 10803. — La aaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, hermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état d'Épeigné. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, 0; VII, 188, 210, 211, 239, 240, 241, 243, 249; IX, 0; XI, 107, 315. — Beauchet-Filleau, *Diction. des lles de l'ancien Poitou*, II, 335.

[archère (la), ou **Marchessière**, :ne de Villedômer. — *Marcechère*, carte de l-major. — Ancienne propriété du Chapitre 'glise de Tours. Elle fut vendue nationale-t, en 1791, pour 11,000 livres. — (Arch. d'I.-, G, 63, 90; *Biens nationaux*.)

[archeriolum. V. *Mequeroil*.

[archeroux, f., cne de Saint-Denis-hors.

[arches-de-Rillé (le lieu des), pa-ıe de Rillé. — Ancien fief, relevant de Rillé. Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

[archesium S. Joannis. V. *Mar-s*, cne d'Azay-sur-Cher.

[archessière (la), cne de Villedômer. V. *chère*.

[archetrie (le lieu de la), cne de Louans, du bourg.

[archottière (étang de la), cne de Cléré. était desséché en 1829.

[archouannière (la), f., cne de Mar-'-sur-Maulne.

[arciacum. V. *Marçay-sur-Esves* et *çay*, cne de Saint-Genouph.

[arciacus. V. *Marçay*, cne de Bourgueil.

Marciliacum. V. *Marcilly-sur-Vienne*.

Marcillé, cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Marcilly*.

Marcillerie (la), f., cne de Gizeux.

Marcilly, f., cne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Gaignerie de Marcilleio*, 1250. — *Gaignerie du Petit-Marcillé*, 1302. — *Le Petit-Marcillé*, ou *la Gangnerie*, 1617. — *Grangerie du Petit-Marcille*, 1724. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, suivant un aveu du 1er août 1444. En janvier 1250, Pierre Tantebocre et sa femme vendirent la dîme de Marcilly au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 481. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Marcilly-sur-Maulne, commune du canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours, à 45 kilomètres de Tours et à 7 de Château-la-Vallière. — *Marcillé*, XVIIe siècle.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Broc (Maine-et-Loire) et de Villiers-au-Boin; à l'ouest, par celle de Braye-sur-Maulne; à l'est, par Chalonnes; au sud, par Meigné et Lublé. Elle est arrosée par la Maulne et est traversée par le chemin de grande communication no 32, de Tours à Angers.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Croix-Heurteloup (10 habit.). — Les Fossés (10 habit.). — Mauvières (20 habit.). — La Vieille-Maison, ancienne propriété de l'église de Tours. — La Croix-Blanche (13 habit.). — La Fosse, ancienne propriété de la cure de Marcilly. — L'Oisonnière (11 habit.). — Rollin, la Carre, le Menil, la Bauce, le Plessis, la Bourderie, Passe-Vite, la Croix-du-Bois, la Roche, la Gendrie, la Critonnière, les Traitières, la Rigoisière, la Frogerie, Cormerie, la la Boussardière, Rezey, le Chardonnet, le Grand-Guenou, les Hautes-Bruyères, la Blotterie, Jaunais, le Pavillon, le Fourneau, la Beuardière, Aubie, Viornay, la Forge, la Morellière, la Morchouanière, la Fredonnerie, la Bergeonnerie, les Haute et Basse-Budinières, Tabor, Patouillard, Chesnau, la Coutanciere, Lançay, la Houillère, les Courbignières, la Cassolerie, le Moulin-Neuf, la Fontaine, la Bouillère, la Piarderie, la Malousière, etc.

Avant la Révolution, Marcilly était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 1,466 hectares.

Population. — 124 feux en 1764. — 644 habit. en 1801. — 558 habit. en 1810. — 550 habit. en 1821. — 716 habit. en 1831. — 704 habit. en 1841. — 664 habit. en 1851. — 570 habit. en 1861. — 569 habit. en 1872. — 573 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche d'août.

Bureau de poste de Château-la-Vallière. — *Perception* de Channay.

L'église, placée sous le vocable de saint Saturnin, date du XIIe siècle. Deux chapelles, qui en dépendent, appartiennent au XVe.

Une chapelle, dédiée à saint Sébastien, était desservie dans cette église. Jacques-Philippe Pointier en était titulaire en 1765. De la chapelle dépendait une closerie portant le même nom et qui fut vendue nationalement le 15 juin 1791.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au Chapitre de Mainbeuf.

La cure possédait le domaine des Poignardières, la métairie des Fossés, qui fut vendue nationalement, le 15 juin 1791, et la dîme de la Malochère.

En 1439, Marie de Periers, dame de la Malochère, avait constitué, au profit du curé de Marcilly, une rente de vingt boisseaux de mouture et de deux sols tournois.

CURÉS DE MARCILLY. — Jean Gautier, 1470. — Jacques de Marcilly, 1582. — Michel le Roy, 1662. — Pierre Verger, 1680. — René Cadorau, 1735. — Antoine-Madeleine Poirier, 1750. — Pierre Poirier, 1760. — Jacques-Philippe Pointier, 1775. — Louis-Jean Drouet, 1786-90. — Arvers, curé consitutitionnel, 1793. — Berge, 1808. — Bredif, 1820. — Verneau, 1830. — Maurice-Isidore Jupin, 1850, décédé le 21 septembre 1879. — Joseph-Louis Carrier, novembre 1879, actuellement en fonctions (1881).

Les registres d'état civil de Marcilly commencent en 1609.

Une école gratuite fut fondée dans ce bourg par François de Laval, en 1534.

La paroisse de Marcilly formait un fief qui appartenait, en 1439, à Marie de Periers; — en 1534, à François de Laval; — en 1540, à Gilles de Laval, qui le vendit, le 10 octobre 1541, à Jeanne de Bretagne, veuve de René de Laval; — en 1611, à Renée de Frezeau. Il passa ensuite à la famille Fouquet.

Le château de Marcilly a été construit au XVIIe siècle. Dans une chapelle qui en dépend se trouvent les armes des Fouquet.

A la Besnardière, entre Marcilly et la Perrée (plan cadastral, section A, 1re feuille, n° 116), se trouve un dolmen, appelé dans le pays *Pierre-Levée*. La table a une longueur de plus de trois mètres. La hauteur d'un des supports est d'un mètre soixante.

MAIRES DE MARCILLY. — Anne-Joachim-Joseph de Rochemore, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Louis Launay, 1820. — Mathurin Truillier, septembre 1830. — François Dalmagne, 16 novembre 1830. — Dalmagne-Maupoint, 29 novembre 1830, 4 décembre 1834, 29 juin 1839. — Camille, marquis de Rochemore, 27 juillet 1846. — Léon de la Rüe du Can de Champchévrier, 3 juin 1867. — Colas Bordeau, 9 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 336; *titres de la cure de Marcilly; Biens nationaux*. — D. Housseau, XII, 5843. — *Pouillé de l'évêché d'Angers* (1648), p. 44-50. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, I, 480. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* (1879). — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 126. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 66.

Marcilly-sur-Vienne, commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 46 kilomètres de Tours, 33 de Chinon et 11 de Sainte-Maure. — *Parochia ecclesie que dicitur Marciliacus, burgus Marciliaci*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Marcilliacum*, 1226 (*Liber compos.*). — *Parochia de Marcilleio*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Elle est bornée, au nord, par la commune de Pouzay; au sud, par celle de Ports; à l'est, par la Vienne et Nouâtre; à l'ouest, par Rilly et Luzé. Elle est arrosée par la Vienne, — par le ruisseau de la Fontaine du Ceps, qui prend sa source au lieu appelé le Bouchaud, et se jette dans la Vienne, — et par le ruisseau de Fonbon.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Brosse, ancienne propriété de l'abbaye de Noyers. — Les Auzillaux (11 habit.). — Les Besnauts (14 habit.), ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Les Bouctonnières (12 habit.), ancien fief, relevant de la Motte-Marcilly. — Les Boulaines (11 habit.). — Les Perrières (31 habit.). — Le Sourd, ancienne propriété de l'abbaye de Noyers. — Les Savarys (13 habit.), ancien fief, connu dès le XIe siècle. — La Venaudière (14 habit.). — La Roche, connue dès le XIe siècle. — Le Clos-Ferme, ancien fief. — Cambray, ancien fief, relevant de la Motte-Marcilly. — Les Martins (14 habit.) — Les Mariaux (55 habit.). — La Motte (20 habit.), ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Le Peuil, la Garde, la Rochellerie, la Reinerie, les Charbonniers, les Places, le Peu-Blanc, Beauvais, la Groie, le Port, la Cave, etc.

Avant la Révolution, Marcilly était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Noyers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1108 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pasquier, a été terminé le 25 mars 1827.

Population — 344 habit. en 1801. — 308 habit. en 1810. — 360 habit. en 1821. — 369 habit. en 1831. — 385 habit. en 1841. — 397 habit. en 1851. — 410 habit. en 1861. — 404 habit. en 1872. — 423 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Assomption.

Recette de poste de Sainte-Maure. — *Perception* de Nouâtre.

L'église, dédiée à saint Blaise, a été construite par la famille de la Jaille, au XVIe siècle, sur les fondements d'une autre église qui datait du XIe siècle. Une chapelle, qui en fait partie,

appartenait au seigneur de la Motte-Marcilly.

Sur une table de marbre noir, incrustée dans la marche du maître-autel, on lit l'épitaphe suivante :

HIC JACET JOANNES D'ARMAGNAC, DUM VIXIT EQUES, CONSILIARIUS A SECRETIORIBUS REGIS, NEC NON PRÆFECTUS SACRI CUBICULI PALATIIQUE, RECTOR PROVINCIÆ URBISQUE JULIODUNENSIS A SCELERATISSIMO NEFANDISSIMO OLIM A PEDIBUS EJUS SERVO, POSTMODUM NEGOTIIS PRÆPOSITO, DUOBUS PUGIONIS ICTIBUS CÆSUS, DIEM OBIIT VI CAL. MAII 1634. LODOICA D'AVIAU, CARISSIMA EJUS CONJUX, ULTO SANGUINE INTERFECTOREQUE SUPPLICIO ROTÆ AFFECTO, HÆC FLENS, DOLENS ET IN ÆTERNUM MŒREBUNDA CUM TRIBUS DILECTISSIMIS LIBERIS APPENDI CURAVIT. PERGE, VIATOR, ET ORA.

Cette épitaphe était placée sur un tombeau qui a été brisé à la Révolution.

Dans le chœur, du côté de l'Évangile, se trouve un écusson colorié, représentant les armoiries de la famille de la Jaille, écartelées de celles de Crevant.

Sur les murailles de l'église, au chevet, se trouvent indiquées les diverses hauteurs que les crues de la Vienne ont atteintes.

Vers 1101, Gui, fils de Sulion, donna à l'abbaye de Noyers l'église et le bourg de Marcilly, la moitié des revenus d'une foire qui se tenait le jour de sainte Marie-Madeleine et divers droits féodaux.

Le droit de présentation au titre curial a appartenu, jusqu'à la Révolution, à l'abbaye de Noyers.

Tous les ans, le jour de l'Ascension, le curé de Marcilly et ses paroissiens devaient se rendre processionnellement au château de la Motte. Le curé lisait l'Evangile du jour dans la chapelle seigneuriale. De son côté, le seigneur de la Motte était tenu de leur donner un quartier de mouton garni d'orties. Cette coutume se trouve mentionnée dans un aveu rendu le 4 mai 1540, par Claude de Crevant.

CURÉS DE MARCILLY. — Odon, 1112. — Atho, 1183. — Geoffroy Tirel, 1188. — Mathurin Pouvreau, 1627. — Vincent Ouvrard, 1649. — François Néricault, 1675. — Martin Lefebvre, 1687, 1709. — Alexis Duvau, 1732, 1743. — Mathurin de Saché, 1744. — René Delaveau, 1770. — Forest, curé constitutionnel, 1793. — Mourruau, 1808. — Jourdan, 1858. — Collin, octobre 1872. — Théodore Courtault, juin 1877, décédé en juin 1881. — Auguste Marchand, septembre 1881.

Outre la cure, il existait, à Marcilly, un prieuré placé sous le vocable de sainte Marie-Madeleine et qui appartenait à l'abbaye de Noyers. Le prieur avait le droit de haute, moyenne et basse justice sur les hommes dépendant du prieuré et de ses domaines.

Marcilly formait un fief dépendant du château de la Motte. Il a été possédé par les familles de la Jaille, de Bec-de-Lièvre, de Crevant, Turpin de Crissé, d'Armagnac, de Chezelles, Rabault des Rollands et de Gréaulme. V. *la Motte*, c^ne de Marcilly.

Dans le bourg, est une maison appelée *Maison-de-la-Poële*, qui appartenait, en 1789, au chapelain du Plessis-les-Tours.

MAIRES DE MARCILLY. — Ingrand, 1801, 29 décembre 1807. — Ambroise Pallu, 14 décembre 1812. — Charles Gaillard, 27 juillet 1825, 17 novembre 1834. — Louis-Marie-Martin d'Anzay, 8 juin 1837, 19 juin 1840, 31 juillet 1843, 30 juillet 1846. — Gilbert de Vauthibault, 1856. — Gourault-Pallu, 1862. — Guetteau, 1870. — Legros, 1873. — Delphin Mourruau, 1877. — François Robert, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 123, 156, 233; G, 14, 17, 327; *titres de la cure de Marcilly; Biens nationaux.* — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 514. — *Liber compos.*, 45. — *Cartulaire de Noyers*, 81, 103, 113, 115, 208, 247, 256, 271, 290, 338, 370, 381, 385, 420, 435, 459, 501, 526, 582, 602, 605, 621, 639, 652. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 121; IX, 260; XI, 279. — D. Housseau, XII, 8216; XIV. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIX, 276. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I. 459. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 50, 52, 317. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 87, 88.

Marcion (le lieu du), dans les landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Marck (Henri-Robert de la), duc de Bouillon, prince de Sedan, fut nommé gouverneur lieutenant général de Touraine en 1562. Il mourut le 2 décembre 1574, laissant plusieurs enfants, entre autres Charlotte, mariée, en 1591, à Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Il était fils de Robert IV, duc de Bouillon, et de Françoise de Brezé. — (*Mémoires de Condé*, III, 310. P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 164-69.)

Marçon, commune du canton de la Chartre (Sarthe). — *Marsonnum*, 987. — *Marso, parochia de Marsum*, XIIIe siècle. — Elle dépendait de l'archidiaconné et du doyenné de Château-du-Loir, diocèse du Mans. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Julien de Tours. L'église, placée sous le vocable de la sainte Vierge, a été fondée au VIe siècle. Outre la cure, il existait, à Marçon, un prieuré dédié à saint Lezin et qui appartenait à l'abbé de Saint-Julien. Cette localité formait une châtellenie qui releva d'abord de Saint-Christophe et du Chapitre de Bueil, et ensuite du duché de Château-la-Vallière à foi et hommage simple et un cheval de service apprécié soixante sols. En 1203, cette châtellenie appartenait à Geoffroy de Marson; — en 1213, à Jean de Marson; — en 1447, à Amaury de Fromentières; — en 1469, à Jean de Fromentières; — en 1593, à Louis de Coutances; — en 1755, à François-Jacques de Salmon, chev.,

capitaine au régiment de Bellefonds. — L'ordre de Malte possédait dans cette paroisse un domaine appelé Saint-Jean-des-Ruisseaux, et qui dépendait de la commanderie d'Artins.

D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 1re partie, 367; reg. 4e, *généal. Salmon.* — A. de Maude, *Essai sur l'armorial du Mans*, 361. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 108, 142, 402. — Le Paige, *Diction. topographique de la province du Maine*, II, 273-74. — Arch. d'I.-et-L., C, 336; *titres de Saint-Julien.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 476. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1279. — *Pouillé de l'évêché du Mans* (1648), p. 44. — D. Housseau, VII, 2904; XIII, 10784, 10812. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 204. — *Narratio de commend. Turonicæ. prov.*, 293.

Mardelle (la), f., cne de Bueil. — *Mardelle*, carte de l'état-major. — *Merdelle*, carte de Cassini. — Elle relevait du Plessis-Barbe, au XVe siècle. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1359.)

Mardelle (le lieu de la), près des Perches, cne de Charnizay.

Mardelle (le lieu de la), paroisse de Cigogné. — Il appartenait, en 1615, à Charles Rouaux, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Mardelle (le lieu de la), près de la Gaucherie, cne de Monnaie.

Mardelle, cne de Saint-Épain. V. *Mareille.*

Mardelle (la), paroisse de Trangé. — Ancien fief, relevant du fief de la Charpraie, près de Perrusson. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Mardelle (la), f., cne de Villedômain. — *Mardelle*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Bridoré, à foi et hommage lige. En 1650, il appartenait à Henri de Thienne; — en 1652, à Esme de Thienne. — (Arch. d'I.-et-L., E, 326-27; *titres des Viantaises.* — Registres d'état civil d'Épeigné-les-Bois (1650). — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 221).

Mardelles (les), f., cne de Marray.

Mardelons (le lieu des), près de Pierrefitte, cne de Marçay, cton de Richelieu.

Mardereau (ruisseau de). — *Fons vivus de Merderon*, XIIe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Marderon*, 1335 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — Il prend sa source dans la commune de Sorigny, passe dans la commune de Veigné, et se jette dans l'Indre, au lieu appelé l'Arche-de-l'Effondrée. — (*Cartulaire de Cormery*, 138, 139. — D. Housseau, V, 1940. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Marderons (le lieu des), près des Basses-Bertaudières, cne de Panzoult.

Mardum, *villa* **Mardonis.** V. *Bournan.*

Mare (le bois de la), près de Mocrate, cne de Brizay.

Mare (la), ham., cne de Chambon, 17 habitants.

Mare (la), ou **Marre**, f., cne de Charentilly. — *Mare*, carte de l'état-major. — Par son testament, du 19 juin 1501, Pierre Blondelet légua à l'église de Tours une rente assignée sur ce domaine qui, plus tard, devint la propriété de la collégiale de Saint-Martin. Le 23 mai 1791, la Mare fut vendue nationalement sur cette collégiale. — (Arch. d'I.-et-L., G, 145, 398; *Biens nationaux.*)

Mare (le bois de la), près de la Louère, cne de Marçay-sur-Esves.

Mare (la), f., cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mare (bois de la), cne de Saint-Nicolas-des-Mottets.

Mare (la), f., cne de Saint-Symphorien. — *Marais*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Bezay. Les bâtiments étaient en ruines en 1740. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

Mare-Carrée (le lieu de la), cne de Brizay. — près du chemin de Saumuret à la Pichardière.

Mare-d'Ambourg (le lieu de la), cne de Brizay.

Maré, cne de Chambourg. V. *Marray.*

Maréchal (bois de), cne de Damemarie, près du bourg.

Maréchal (le), cne de Sennevières. V. *Pinonnière.*

Maréchaux-Liegerie (les). V. *les Trois-Cheminées*, cne de Montreuil.

Mareil (ruisseau de). V. *Mareille.*

Mareille (les Haut et Bas-), f. et moulin, sur la Manse, cne de Saint-Épain. — *Mareil*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1404, il appartenait à Gilles des Aubuis; — en 1469, à Jean Vigier; — en 1489, à Gilles Mamour; — en 15[illegible], à Constant Scot; — en 1611, à René Delesme; — en 1664, à Louis Scot; — en 1736-70, à un autre Louis Scot. — (Arch. d'I.-et-L., E, 194; G, 4[illegible]. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mareille (ruisseau de). — *Marilla rivus*, XIe siècle. Il prend sa source dans la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois et se jette dans la Manse. — (Bibl. de Tours, *titres de Saint-Martin*, VI. — Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 167.)

Marellière (la), f., cne de Crouzilles. — *Marellière*, carte de l'état-major.

Maremoustier. V. *Marmoutier*, abbaye.

Marenacum, Marenay. V. *Marnay*, cne d'Azay-le-Rideau.

Marenières (les), c^ne de Chaumussay. V. *Marnières.*

Mares (les), ham., c^ne du Boulay, 14 habit.

Marescot (Armand-Samuel, comte), né à Tours le 1er mars 1758, capitaine du génie en 1791, se distingua aux combats de Turcoing, d'Armentières et de Commines. Comme chef de bataillon, il dirigea les travaux du siège de Toulon et fut blessé en montant à l'assaut. En 1794, il passa à l'armée du nord. Il fortifia Maubeuge et eut la direction des travaux du siège de Charleroy et de Landrecies. Nommé colonel à cette époque, puis général de brigade après la prise du Quesnoy, il reçut le grade de général de division dans la même année. En 1796-97, il eut le commandement du génie à l'armée du Rhin et fut chargé de l'inspection générale de la même armée en 1799. Grand officier de la Légion d'honneur en 1804, comte de l'Empire le 2 mars 1808, grand croix de l'ordre de Saint-Louis sous la Restauration, pair de France le 5 mars 1819, il mourut à Chalais, commune de Saint-Quentin (canton de Montoire), le 12 novembre 1832. — Le général Marescot a publié divers ouvrages, entre autres une *Relation des principaux sièges faits et soutenus en Europe par les armées françaises depuis* 1791, Paris, 1806. — (Raban, *Petite biographie des pairs,* Paris, 1826. — De Courcelles, *Biographie des pairs de France. — Diction. des protées modernes,* Paris, Davy et Locard, 1815, in-12. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Lardier, *Hist. biographique de la Chambre des pairs,* 1829.)

Maresium. V. *le Marais,* c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Marets (fontaine des), c^ne de la Chapelle-Blanche. — Elle jette ses eaux dans la Ligoire. On la trouve mentionnée dans un titre du 28 février 1479. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Marette (la fosse de la), près de la Seigneurie-de-Varennes, c^ne de Varennes.

Mareuil, commune du canton de Montrichard, arrondissement de Saint-Aignan (Loir-et-Cher). — 919 habitants en 1872. — Ancienne paroisse du diocèse de Tours. Elle faisait partie du grand-archidiaconné de Tours et du doyenné de Montrichard, et dépendait de l'élection de Tours. — Elle est citée par Grégoire de Tours, au VIe siècle (*Maroialum, Maroialensis vicus*). Des chartes de l'abbaye de Villeloin, de 1150, 1156 et 1183, en font mention sous les noms de *Maruillium, Marullium, Marolium, Maruil.* Le Cartulaire de l'archevêché de Tours l'appelle *Marul.*

L'église primitive, dédiée à saint Martin, fut incendiée sous le règne de Childebert. La partie la plus ancienne de l'édifice actuel, qui a été restauré et remanié à diverses époques, est du XIIe siècle.

En 1150, l'abbaye de Villeloin fut confirmée dans la possession de l'église de Mareuil, par Engebaud, archevêque de Tours. Elle conserva jusqu'à la Révolution le droit de présentation à la cure. Le prieuré, indépendant de cette cure, lui appartenait.

La paroisse formait un fief qui a été possédé, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au XVIIe, par la famille des Bans. Un des membres les plus anciennement connus de cette maison, Guillaume des Bans, est cité dans un acte de 1346.

En 1873, on a découvert à Mareuil un cimetière de l'époque Franque.

Arch. d'I.-et-L., C, 366; G, 18. — Baillet, *Topographie des saints,* 304. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 29. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 197. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique,* IV, 96. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib. VII.* — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle,* 279. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine,* 40. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* I, 119, 121, 140; IX, 261. — *Bulletin* de la même Société (1874), p. 1. — D. Housseau, V, 1750, 1965; VI, 2172 *bis;* VII, 2894; XIII, 10941. — *Pouillé des abbayes de France* (1626). — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 3e, 1re partie.

Mareuil (le Petit-), c^ne de Ciran-la-Latte. — Ancienne propriété des Ursulines de Loches, qui l'avaient achetée de la veuve Tripsé, le 28 janvier 1733. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1496.)

Mareuil (le Grand-), f., c^ne de Ciran. — *Mareuil,* carte de l'état-major. — En 1791, il appartenait à N. de la Roberdière. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mareuil, f., c^ne de Fondettes. — *Mareuil,* carte de l'état-major. — Une chapelle y fut construite, en 1780, par N. de la Grandière, chanoine de Tours, et fut bénite le 10 octobre de la même année. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Mareuil (le fief de), paroisse de Genillé. — Il relevait de Montagu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* I, 169.)

Mareuil (les Grand et Petit-), ham., c^ne de Joué-les-Tours, 22 habit. — Anciens fiefs, relevant de Narbonne, à foi et hommage simple, un roussin de service, huit livres de devoir annuel et quarante sols de loyaux aides. — En 1282, ils appartenaient à Philippe de Mareuil; — en 1295, à Agathe de Mareuil; — en 1333, à Pierre Berruyer; — en 1583, à Nicole de Neuville; — en 1598, à Louise Racault; — en 1630, à Nicolas Poire, maître ouvrier en soie, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323; *prieuré de Bois-Rahier. — Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XI, 4700. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1312.)

Mareuil (les Grand et Petit-), ham., c^ne de Ligueil, 16 habit. — *Mareuil,* carte de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant de la baronnie de Ligueil. En 1478, ils appartenaient à Jean de

Conflans; — en 1580, à Claude Bernier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Margalé (le lieu de), près de la Chaboissière, c^ne de Thilouze.

Margalberie (la), f., c^ne de Sorigny.

Marganaux, f., c^ne de Joué-les-Tours.

Margaron (le général). — Il est auteur d'une brochure intitulée : *Bataille de Tours gagnée par Charles Martel sur les Sarrazins l'an 732*, Tours, 1824, in-8° de 60 pages.

Margat (le), et le **Petit-Margat**, f., c^ne de Louestault.

Margat (le), f., c^ne de Marray. *Margat*, carte de l'état-major.

Margats (le lieu des), c^ne de Mazières, près du chemin de Saint-Étienne à la Brosse.

Margaudière (la), f., c^ne d'Artannes. — *Mocardière*, 1258. — Elle relevait d'Artannes. En 1258, elle appartenait au prieuré de Relay; — en 1658, à Pierre Turquantin; — en 1770, à Louise Douineau, veuve de Claude-François Bouet de la Noue; — en 1775, à Gilles Marchandeau. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

Margaudière (la), f., c^ne de Fondettes — Au XVIIe siècle, elle relevait du fief de Vallières et appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I-et-L., *titres de Vallières et de Saint-Roch.*)

Margaudrie (la), f., c^ne de Sonzay.

Margeotes (étang des), ou **Marjollet**, c^ne de Chemillé-sur-Indrois. — Il fut vendu nationalement, en 1791, sur les Chartreux du Liget. Son étendue était de cent quarante chaînées. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marger (le), f., c^ne de Verneuil-sur-Indre — *Murger*, carte de l'état-major. — *Merger*, carte de Cassini.

Margodière (la), c^ne d'Artannes. V. *Margaudière.*

Margonne (le lieu de), paroisse de Crissé. — En 1765, il appartenait à N. Huet de Margonne. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es*.)

Margot (la dîme). — Elle formait un fief consistant en cens et rentes et appartenait à la chapelle de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Margotière (la), f., c^ne de Souvigny. — *Margotière*, carte de Cassini.

Margottière (le lieu de la), près du Châtellier, c^ne de Reugny.

Margougnère (le lieu de la), près du Lirat, c^ne du Grand-Pressigny.

Margoulet (le), f., c^ne des Hermites.

Marguerite (chapelle de **Ste-**). V. *Benais.*

Marguerite (chapelle de **Ste-**), dite des Belles-Filles. V. *Chinon.*

Marguerite (chapelle de **Ste-**), c^ne de Rivarennes. V. *Rivarennes.*

Marguerite (étang de **Ste-**), près de Turpenay, c^ne de Saint-Benoit. Près de la chaussée de cet étang se trouve une source d'eaux ferrugineuses. — (D. Housseau, XVIII.)

Margueron (Jean-Anthyme), né à Tours, paroisse de Saint-Saturnin, le 12 juin 1771, d'une famille de commerçants, s'enrôla, en 1793, dans un bataillon de volontaires destiné à prendre part à la guerre de Vendée. Blessé au combat de Chemillé, il revint à Tours, où il fut attaché comme pharmacien de troisième classe à l'hôpital de Marmoutier. Après avoir servi de nouveau pendant quelques mois à l'armée de l'Ouest, il alla à Paris, où on l'admit comme pharmacien au Val-de-Grâce. Nommé ensuite aide-major pharmacien, il fit les grandes campagnes d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland et de Wagram. Démissionnaire peu de temps après cette dernière bataille, il retourna dans sa ville natale et y exerça la pharmacie. Membre de l'administration de l'hôpital général, en 1841, il entreprit, à ses frais et avec le concours de l'hospice, de combler les marais situés près de cet établissement. Il coopéra généreusement à la création du jardin botanique actuel, établi sur trois hectares de terrains donnés par l'hospice et qui étaient occupés par le ruau Sainte-Anne. Il mourut à Tours le 1er février 1858. L'année précédente, la décoration de la Légion d'honneur lui avait été décernée. On a de lui une *Notice sur Rochecorbon*, Tours, 1826, in-8° de 14 pages. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 23 mars 1840. — Haime, *Discours sur la tombe de M. Margueron*, Tours, 1858, in-8°. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1858), p. 50.)

Mariacus. V. *Marray*, c^ne de Chambourg, et *Méré*, c^ne d'Artannes.

Mariantras (le lieu de), c^ne d'Esves-le-Moustier, près du chemin de Ligueil aux Girardières.

Mariaude et le **Petit-Mariaude**, f., c^ne de Loches. — *Mariaude*, carte de Cassini. — Elles relevaient censivement de la collégiale de Loches. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Mariaude (le Grand-), vil., c^ne de Loches, 60 habit. — *Mariaude*, carte de Cassini.

Mariaux, ou **le Mariau**, vil., c^ne de Marcilly-sur-Vienne, près du ruisseau de la Fontaine-du-Cep. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à foi et hommage simple

— (D. Housseau, XIII. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mariculum. V. *Mareuil* (Loir-et-Cher).

Maridonneau, ou les **Maridonneaux,** ham., cne d'Hommes, 18 habit.

Marie (la fontaine **Ste-**), cne d'Avon.

Marie (île), dans l'Indre, cne de Bréhémont.

Marie (île), dans l'Indre, cne de Rivarennes.

Marie-Madeleine (île **Ste-**), dans la Loire, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, en face de Saint-Loup. — Le Chapitre de l'église de Tours la donna à bail en décembre 1252. — (*Liber compositionum,* 84.)

Marielles (bois des), près de Bois-Mignié, cne de Druyes.

Marienne (île de la), dans le Vieux-Cher, cne de Bréhémont.

Marienne, f., cne de Fondettes. — *Morienne,* carte de l'état-major.

Marière (la), vil., cne de Pocé.

Maries-Grattes (le lieu des), près de la Basse-Pommerie, cne de la Chapelle-Blanche.

Mariette (hôtel de la), dans la ville de l'Ile-Bouchard. — En 1402, il appartenait à Jean de l'Ile-Bouchard. — (D. Housseau, XII, 6080.)

Marigné, ou **Marigny,** vil., cne de Bueil, 27 habit. — Ancien fief. relevant du Plessis-Barbe. En 1571, il appartenait à Astremoine du Bois. En 1793, il fut vendu nationalement sur N. Roland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81; *Biens nationaux.*)

Marigneries (les), cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *les Marineries.*

Marigny, f., cne d'Azay-sur-Cher. — *Mariniacum,* 907 (charte de Théotolon). — *Marigneium, Marigniacum,* 1190. — *Terra de Marigne,* 1227. — *Grand-Marigny,* 1726, *Marigny,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie d'Azay. Vers 1200, Auger d'Esves le donna au prieuré du Grais. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Azay;* chartes du Grais. — D. Housseau, VII, 3299. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1288.)

Marigny (le lieu de), près de la Bonne-Dame, cne de Vouvray.

Marigny (bois de), paroisse d'Azay-sur-Cher. — *Nemus de Marigneio,* 1227. — Ancienne propriété du prieuré du Grais. — (D. Housseau, VII, 3299. — Arch. d'I.-et-L., *titres du Grais.*)

Marigny, f., cne de Chemillé-sur-Indrois. — *Villa de Marigne, territorium de Marigneio, Marigniacum,* XIIIe siècle. — *Marigni,* carte de Cassini. — Vers 1255, Foulques de May céda la dîme de cette terre aux religieux du Liget. Par la suite, il leur donna le domaine entier. Marigny fut vendu nationalement, en 1791, pour 1225 livres. — (D. Housseau, VII, 3048-49. — *Cartulaire du Liget.*)

Marigny (étang de), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il appartenait aux religieux du Liget. Il fut vendu nationalement en 1791. Son étendue était de quatorze arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget; Biens nationaux.*)

Marigny (ruisseau de), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il est cité dans des chartes de 1280 et 1301. — (*Cartulaire du Liget.*)

Marigny, f., cne de l'Ile-Bouchard.

Marigny, f., cne de Luzé. — *La Pacheraye,* ou *Bacheraye,* XVIe siècle. — Ancien fief, relevant de Franc-Palais. En 1575, il appartenait à René Fresneau,; — en 1672, à Vincent Clourie; — en 1768, à Charles-Auguste de Ravenel; — en 1782, à Marie-François Bouin de Noiré, capitaine de grenadiers au régiment d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Marigny, vil. et chât., cne d'Yzeures. — Ancien fief. En 1364, il appartenait à Méry Gedouin, chev., seigneur de Thaix; — en 1369, à Perrot Gedouin; — en 1397-1409, à Pierre Gedouin; — en 1426, à Jean Gedouin; — en 1458, à Hector Gedouin; — en 1462, à Étienne Gedouin; — en 1490-94, à Joachim et à Charles de la Touche; — en 1495, à Renée Gedouin; — en 1500, à Jean Rayole, par suite de son mariage avec Hippolyte Gedouin, sœur de la précédente; — en 1530, à François Chateigner, seigneur d'Andonville et de Jauget, qui épousa Renée, fille de Jean Gedouin, Éc., seigneur de Jutreau, et de Marie de Caraleu. De ce mariage sont issus : 1° René, qui suit; 2° François, seigneur de la Gabillère; 3° René, seigneur de Jauget, marié à Catherine Chenu; 4° Léon, mort en 1553; 5° Claude, seigneur de la Sarrazinière, paroisse de Cléré-du-Bois, marié à Gillette Fouquet, dame de Bournigale; 6° Renée, femme de Jean de Marans, Éc., seigneur de Lonbressay.

René Chateigner, Éc., seigneur de Marigny, de Mollante et d'Andonville, épousa, le 30 août 1545, Françoise de Bousonval, fille de René de Bousonval, Éc., seigneur de Gondreville, et de Marie d'Ays. De ce mariage naquirent : 1° Claude, qui suit; 2° Edmond, dont on parlera plus loin; 3° Renée, mariée à Pregent Ancelon, seigneur de Claise; 4° Antoinette; 5° Françoise, femme de René d'Argence, Éc., seigneur du Soulcy et de la Fons. — René Chateigner mourut en 1564 et fut inhumé dans l'église abbatiale de la Merci-Dieu avec cette épitaphe :

CY-GIST RENÉ CHASTEIGNER
SEIGEUR D'ANDONVILLE
QUI TRESPASSA LE XXVIII JOUR DE MARS
MDLXIV.

Claude Chateigner, Éc., seigneur de Marigny,

d'Andonville et de Mollante, mourut en 1573, sans avoir été marié.

Edmond Chateigner, frère de Claude, capitaine du château d'Angles, seigneur de Marigny et de Mollante, épousa, en premières noces, Jacquette Belin de Pervaud, et, en secondes noces, Madeleine Fumée, fille d'Antoine Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, et de Claude de Riant. Du premier mariage naquirent : 1° René, mort jeune; 2° François, seigneur de Pouzac, mort en 1621 ; 3° Marguerite, femme de Louis de Mareuil. Du second lit il eut : 1° Edmond, qui suit; 2° Jamet, seigneur de Mollante; 3° Louis; 4° François; 5° Louis, religieux de l'abbaye de Preuilly; 6° Deux filles, dont une, Madeleine, épousa Jacques de la Jaille, Éc., seigneur de Thou.

Edmond Chateigner, Éc., seigneur de Marigny, en partie, et d'Andonville, vivait en 1670, il avait épousé Marie de Préaux.

Dès 1623, Pierre Rogier, Éc., possédait une une partie du fief de Marigny. Il est mentionné dans un jugement du 28 avril 1623, concernant la succession de Charles Marchand, Éc., seigneur du Breuil.

Par la suite, Henri Rogier, seigneur de la Custière, fils du précédent, posséda en entier le domaine de Marigny. Il mourut avant 1723. De son mariage avec Madeleine d'Aguesseau, il eut : 1° N., décédé le 5 septembre 1668; 2° Françoise, qui épousa Pierre-Claude Fumée, chev., seigneur de Chinssé, lieutenant général à Châtellerault. En 1687, le 28 janvier, il avait vendu Marigny à François de Montbel, chev., seigneur de l'Hopital. Celui-ci épousa Marie-Polixène de Préaux, qui mourut au château de Marigny le 4 octobre 1694. De ce mariage sont issus : 1° Roger, né à Yzeures le 20 juin 1663; 2° Madeleine, née le 23 mars 1669, mariée à Claude de Moussy, chev., officier au régiment de Normandie et qui, par ce mariage, devint seigneur de Marigny. Claude de Moussy eut deux enfants : Charles, baptisé à Yzeures le 20 octobre 1695, et Marie, baptisée le 16 janvier 1699. Cette terre fut vendue, vers 1695, à François de Mallevaud.

François de Mallevaud, Éc., seigneur de Marigny, lieutenant général de la sénéchaussée du Dorat, épousa, le 7 mars 1696, Marie-Rose Le Large, dont il eut : 1° Étienne, Éc., seigneur de Marigny, lieutenant général de la Basse-Marche, marié, le 28 octobre 1729, à N. Cottereau de Grandchamp, fille de N. Cottereau de Grandchamp, maréchal-des-logis des mousquetaires du roi; 2° François-Henri, dont on parlera plus loin; 3° François, seigneur de Puy-Renaud, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Loches.

François-Antoine de Mallevaud, fils d'Étienne, chev., seigneur de Marigny, lieutenant général du Dorat et de la sénéchaussée de la Basse-Marche, épousa Charlotte-Marguerite du Peyron, fille de N. du Peyron, directeur des monnaies à Paris. De ce mariage naquirent : 1° François-Henri-Charles, seigneur de Marigny, né le 17 février 1771, officier des chasseurs de Hainault, chevalier de Saint-Louis, mort sans avoir été marié; 2° N, mort jeune; 3°, 4°, 5°, trois filles; l'une, mariée à N. du Peyron de Saint-Hilaire, l'autre, à N. Baret de Rouvray, la troisième, Marguerite-Anne, à François-Denis Desmier de Chenon. Celle-ci mourut à Poitiers le 29 avril 1826.

François-Henri de Mallevaud, seigneur de Marigny, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-infanterie, puis commissaire ordonnateur à Tours, comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine. Le 29 avril 1771, il avait épousé N. de Riancourt, fille de N. de Riancourt, commissaire des guerres. De ce mariage est née une fille, Élisabeth, mariée à Cyprien-Joseph-Louis, marquis de Bridieu.

La chapelle du château de Marigny constituait un bénéfice dont la collation appartenait à l'évêque de Poitiers. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. de la Vienne, G, 65. — Arch. d'I.-et-L., G, 14 ; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, V, 212. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 5ᵉ, *généal de Montbel*. — Registres d'état civil d'Yzeures et de Chambon. = *Mem. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 380. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 242. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 633. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XII.

Marigny-Marmande, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 61 kilomètres de Tours, 38 de Chinon et 17 de Richelieu. — *Marigniacus*, XIᵉ siècle. — *Mariniacus*, XIIᵉ siècle. — *Marigny-sous-Marmande*, XVIIᵉ siècle.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Luzé; à l'est, par celles de Ports, de Pussigny et d'Antogny; au sud, par Jaulnay et Mondion; à l'ouest, par Jaulnay. Elle est arrosée par la Veude.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Genevraie (20 habit.), ancien fief, connu dès le XIIᵉ siècle. — Les Bougreaux (30 habit.). — Le Baron (12 habit.). — Les Bruns (14 habit.). — Beaupuits, ancien fief, relevant de Mosson. — Les Ajoncs (13 habit.). — La Chassaigne, ancien fief. — Les Jouberts (12 habit.). — Beauregard, ancienne propriété du prieuré de Pontçay. — Les Fourneaux (42 habit.), village connu dès le XIᵉ siècle. — La Fuye (13 habit.), ancien fief, relevant de la Tour-Ballan. — La Gourounière, ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Nancré (27 habit.), ancienne paroisse et ancien fief, connu dès le XIᵉ siècle. — Mondon, ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — Le Marais (20 habit.). — Noiré, ancien fief. — Les Haut et Bas-Martray, anciens

fiefs. — Pontçay (27 habit.), ancienne paroisse et ancien fief, connu dès le XI[e] siècle. — Les Pruneaux, ancien fief. — Le Riblé (12 habit.). — Les Pimberts (13 habit.). — Les Delaroches (21 habit.). — Les Voisines (24 habit.). — La Vollière, ancien fief. — La Salvinasse, l'Arnière, le Lizon, la Taupinerie, la Chartrie, le Bas-Village, le Fougeray, le Thou, les Trembleaux, la Chainaie-Ronde, la Cocherie, les Gendreaux, les Menards, la Bataudière, les Bruneaux, la Barboterie, la Maisonneuve, le Fougeray, les Chaumes, Trinsue, les Peux, les Plantes, le Toucheau, la Marquiserie, la Métairie, la Painteauderie, Prault, la Boule, la Vallée, la Davière, la Filonnière, le Porteau, les Cottières, Psé, Peige, la Gilotterie, le Poirillon, la Benardière, les Thomas, le Coudray, la Bertellerie, la Barre, les Touches, les Gouineaux, les Jozillons, la Bassetière, la Goussardière, Tancul, la Huttière, le Bouchat, la Coudraie, Prend-l'Ane, Vauchenu, les Gapeaux, etc.

Avant la Révolution, Marigny faisait partie de l'élection et de l'archiprêtré de Châtelleraullt, en Poitou. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 2999 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 18 octobre 1836.

Population. — 140 feux en 1667. — 451 habit. en 1801. — 457 habit. en 1810. — 483 habit. en 1821. — 501 habit. en 1831. — 850 habit. en 1841. — 910 habit. en 1851. — 937 habit. en 1861. — 927 habit. en 1872. — 890 habit. en 1876.

Bureau de poste des Ormes (Vienne). — *Perception* de Luzé.

Assemblée pour location de domestiques le quatrième dimanche d'avril.

L'église, dédiée à saint Vincent, est de construction moderne. Elle ne présente aucun intérêt.

Curés de Marigny. — Neveu, 1708. — Cabour, 1807. — Griffault, 1830. — Guilleau, 1856. — Bossebœuf, 14 juillet 1878, actuellement en fonctions (1881).

Marigny a une origine assez ancienne. Il est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers de la fin du XI[e] siècle, et dans une autre charte, du même monastère, du milieu du XII[e]. Cette localité, unie à l'Indre-et-Loire lors de la formation de ce département, s'est beaucoup agrandie, peu de temps après, par la réunion à son territoire des communes de Nancré et de Ponçay.

La paroisse de Marigny formait un fief qui relevait de Châtellerault, à foi et hommage lige et une paire d'éperons dorés, du prix de quinze sols, à chaque mutation de seigneur. Ce fief appartenait, en 1488, à Guyon de Saint-Julien, Éc.; — en 1737, à Louis Bouin de Noiré; — en 1778, à Marie-François Bouin de Noiré.

Au XIV[e] siècle, le seigneur de Marigny, à cause de la 6[e] partie de la grande dîme d'Ingrandes, qui était attachée à son fief, avait le droit de passer, quand cela lui convenait, botté et éperonné et avec sa suite, dans le chœur de l'église du Chapitre de Notre-Dame de Châtellerault.

Maires de Marigny. — Louis-Isaac Ingrand, 1804, 14 décembre 1812, 10 novembre 1816. — Marie-François Besnard, 1[er] mai 1824. — Arnault-Lapoirière, 23 septembre 1830. — Marc de la Porte, 12 juin 1835. — Benjamin Monnereau, 11 juin 1837, 30 juillet 1846. — Grison, 1857. — Amirault-Guellerie, 21 février 1874. — René Delaporte, janvier 1878. — Louis Hourioux, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L, E, 156, 168. — *Cartulaire de l'abbaye de Noyers,* 117, 580. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV,* 622. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 525. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Dictionn. des familles de l'ancien Poitou,* II, 459. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 127. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault,* 552.

Marilière (la), f., c[ne] de Neuilly-le-Brignon. — *Marillère,* carte de Cassini.

Marilla, *rivus.* V. *Mareil,* paroisse de Saint-Épain.

Marillière (le lieu de la), paroisse de Saint-Jean-Saint-Germain. — Il dépendait de la commanderie de Fretay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fretay.*)

Marillière (la), vil., c[ne] de Veigné. 29 habit. — *Morillère,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Marin (le fief), paroisse de Sorigny. — Il relevait de Mathefelon et appartenait à la collégiale de Saint-Martin, suivant un aveu du 14 septembre 1584. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Marin (Charles-Augustin), né à Angers, le 26 juillet 1819, avocat à Paris, secrétaire particulier du général Schneider, ministre de la guerre, sous-préfet à Dinan, fut nommé sous-préfet à Chinon le 31 mai 1854, et mis en non-activité, sur sa demande, le 25 juillet 1855. — (*Journal d'Indre-et-Loire,* 1854, 1855.)

Marinerie (la), f., c[ne] de Cléré.

Marinerie (le lieu de la), près de la ferme de Bonchamp, c[ne] de Ligueil.

Marinerie (la), f., c[ne] de Sublaines. — *Marnerie,* carte de l'état-major. — *Marinerie,* carte de Cassini.

Marineries (les), ou **Marigneries,** f., c[ne] de Neuillé-Pont-Pierre. — *Marineries,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Bois-Vignon et appartenait, au XVIII[e] siècle, à la famille de Tramecourt. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Marinière (la), f., c[ne] de Panzoult. — *Marinière,* carte de Cassini. — Elle relevait de Roncée (1771). — (Arch. d'I.-et-L., E, 7.)

Marinière (la), f., c[ne] d'Yzeures.

Marinières (les), ham., c^ne^ de Chaumussay, 10 habit. — *Marinière,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny, à foi et hommage plain. Vers 1500, il appartenait à Jacob Baret; — en 1584, à Jean Baret, qui rendit aveu le 7 avril; — en 1657, à Pierre-Marie Baret. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Marinières (les), f., c^ne^ de Perrusson. V. *Martinière.*

Mariolensis *vicus.* V. *Mareuil* (Loir-et-Cher).

Marionnerie (la), f., c^ne^ de Courcelles.

Marionnes (le lieu des), près des Gapiaux, c^ne^ de Pussigny.

Marionnette (la), f., c^ne^ de Brèches. — *Marionnette,* carte de Cassini.

Mariote (la croix), près de la Cave-Martin, c^ne^ de Vouvray.

Maritourne, c^ne^ de Luynes. V. *Malitourne.*

Marivolle (le lieu de la), près des Metreaux, c^ne^ de Bossay.

Marjeuse, ou **Mayeuse,** usine, c^ne^ de Souvigny.

Marjolaine (le lieu de la), près de la Buissonnière, c^ne^ de Reugny.

Marjollet (étang de). V. *Margeottes.*

Marlatière (la), ou **Merletière,** f., c^ne^ de Betz. — Ancienne propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marlaudière (la), ou **Merlaudière,** f., c^ne^ de Perrusson. — *Merlaudière,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du Plessis-Savary (1680). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Marlays (les), f., c^ne^ de Bléré.

Marloup (le lieu de), près de Martigné, c^ne^ d'Athée.

Marmande, vil., c^ne^ de Vellèches (Vienne). — *Mirmanda, rupes quæ vocatur Mirmanda, fedium de Milmanda,* XIe et XIIe siècles (*Cartulaire de Noyers*). — *Mirmandia, Mermandia, Mermande,* XIIIe siècle (chartes du prieuré du Grais, de Seuilly et de Marmoutier). — *Mer-Manda,* XVe siècle. — Ancienne baronnie, relevant du château de Chinon. — Deux foires s'y tenaient avant la Révolution, l'une le mardi de Pentecôte, l'autre le jour de sainte Madeleine. De plus, il y avait un marché tous les mardis.

De l'ancienne forteresse, qui s'élevait au milieu d'une enceinte de murailles dans laquelle on pénétrait par un pont-levis, il reste aujourd'hui un pavillon et une tour, haute de quarante mètres environ, qui est appelée dans le pays la *Flèche-de-Marmande.* Il y avait deux chapelles dans ce château, l'une, dédiée à la sainte Vierge et à sainte Marguerite, l'autre, à sainte Catherine. La première fut fondée et dotée, en 1442, par Catherine de Bueil, veuve de Pierre de Villaines. C'est ce que constate le document suivant:

Universis presentes litteras inspecturis Johannes miseratione divina Turonensis archiepiscopus salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quod coram nobis personaliter constituta nobilis ac potens domina Katherina de Bueil relicta defuncti Petri de Vilaines quondam militis, domina de Marmenda, nostre diocœsis, nobis exposuit quod ipsa piè considerans et prudenter attendens sanctum et salubre ac fidelium animabus proficium existere quod exoretur pro ipsis cupiens propterea sue parentumque et propinquorum suorum animabus per devota missarum et orationum suffragia subveniri, cultum que divinum in sancta Dei Ecclesia pro viribus suis augmentari, ad honorem Dei gloriosæ Virginis Mariæ matris ejus, beatæ Margaritæ virginis et martyris omnium que sanctorum et pro remedio suæ parentumque et propinquorum suorum predictarum animarum, unam capellam in dicto castro de novo constructam, nostris tamen auctoritate et assensu ad hoc intervenientibus conservari et benedici facere et pro fundatione, institutione et dotatione ejusdem capellæ proposuit assignare redditus infra scriptos.

Primo quatuor libras Turonenses redditus quas sibi debent Johannes et Petrus de la Clouerie, fratres, die Purificationis beatæ Mariæ Virginis annis singulis, situatas supra domum, locum et pertinencias de la Grandilière, in parochia de Antogneyo dicte nostre diocœsis.

Item, triginta quinque solidos Turonenses et duos capones redditus quos sibi debet singulis annis die S. Michaelis Guillonus Barbotin, situatos super unum clausum vineæ vulgariter noncupatum Messeme cum quibusdam macceriebus illic existentibus continentes quatuor bucellaria terræ vel circa.

Item, duos solidos cum sex denariis et sex capones redditus quos sibi debent singulis annis prima die anni Johannes et Matheus les Bonyns cum sua fraternitate situata supra domum, locum et pertinencias de la Noguerie, in parochia de Nancreyo, Pictaviensis diocæsis.

Item, quindecim denarios et tres capones redditus quos sibi debent singulis annis die festivitate omnium sanctorum Bertholomeus Maujallon et Guillernus Girart situatos supra dictum locum et pertinencias de la Noguerie.

Item, unum sextarium frumenti ad mensuram dicti loci de Mermenda, unum caponem et septem denarios redditus sive census quo

sibi debent singulis annis die S. Michaelis heredes deffuncti Johannis Cerceon situatos supradictum locum de la Noguerie.

Item, novem bucellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos sibi debet singulis annis die S. Michaelis Johannes Jahan de Preaux situatos supra domum suam, locum et pertinencias dicti loci de Preaux.

Item, minam frumenti redditus ad dictam mensuram quam Johannes Cousturier senior, et Johannes Cousturier filius ejus sibi debent singulis annis die S. Michaelis, situatam supra domum, locum et pertinencias de la Beluterie in parochia de Poncayo dictæ nostræ diocesis.

Item, minam frumenti redditus ad dictam mensuram quam Johannes et Mathurinus les Tessereaux fratres sibi debent singulis annis die S. Michaelis situatam super unam peciam terræ in parochia de Nancreyo.

Item, tres bucellos frumenti ad dictam mensuram et unum caponem redditus quos Guillermus et Thevinus les Pasquiers fratres sibi debent singulis annis die S. Michaelis situatos super unam peciam terræ vocatam la Maruil.

Item, duos bucellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos Matheus Chastignier et Johannes Menard de Doe sibi debent singulis annis die S. Michaelis situatos super unam peciam prati in riparia de Poncaio.

Item, sex bucellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos Gaufridus Grandi sibi debet singulis annis die S. Michaelis super omnia et singula bona sua mobilia et immobilia, presentia et futura.

Item, sex bucellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos Guillermus et Johannes les Menars fratres sibi debent in burgo de la Grisle.

Item, tredecim bucellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos Berthelinus Chesneau sibi debet singulis annis die S. Michaelis situatos super domum et pertinentias ipsius Chesneau apud Mermandam et super domum de Valeriis.

Item, tres bucellos frumenti ad dictam mensuram et dimidium caponem redditus quos Guido Garnier sibi debet singulis annis die S. Michaelis, situatos super unam peciam terræ.

Item, quatuor bussellos frumenti redditus ad dictam mensuram quos Johannes Jahan de Lestoutière sibi debet singulis annis die S. Michaelis super domum et pertinentias du Marays prope domum de la Fuye.

Item, unum sextarium frumenti redditus ad dictam mensuram quos Stephanus de Launay sibi debet singulis annis die S. Michaelis situatum super omnia bona sua mobilia et immobilia.

Item, tria sextaria cum duobus bussellis frumenti redditus ad dictam mensuram super recepta ordinaria dicti castri de Mermenda singulis annis die S. Michaelis per receptorem capellano præ tempore dictæ capellæ sine difficultate solvenda donec ipsa tria sextaria et duo bucelli frumenti per dictam dominam aut suos heredes alibi debitæ fuerint assignata, quos quidem denariorum, caponum et frumenti redditus, omnia que jura et actiones sibi competentia et competitura in eisdem, domina Katharina de Bueil predicta pro fundatione, institutione et dotatione capellæ memoratæ in manibus nostris ex ejus certa scientia irrevocabiliter cessit, donavit et transtulit ad habendum, tenendum, possidendum et pacifice explectendum ac percipiendum a capellano pro tempore dictæ capellæ a die datæ presentium perpetuis temporibus in futurum.

Voluit eadem domina indempnisare omnes redditus predictos situatos in feodo sua de Mermenda et de facto in nostri presentia indempnizavit absque eo quod nullus capellanus dictæ capellæ posset compelli ipsos redditus aut eorum aliquem ponere extra manum suam seu finenciam aliam pro indempnitate eorum facere et promisit eosdem redditus per dominum nostrum Regem suis sumptibus facere amortizari ita tamen quod jus patronatus seu presentatio ipsius capellæ quotiescumque eam per cessum vel decessum vacare contigerit sibi quo adjunxerit et post ejus obitum heredibus seu causam habentibus sive dominæ dicti loci de Mermenda.

Nobis vero et successoribus nostris archiepiscopis collatio, provisio, institutio et omnimodo alia dispositio spectent et pertineant. Atque capellanus dictæ capellæ pro tempore quicumque fuerit celebrare teneatur et celebret per se vel alium ydoneum et honestum presbyterum in dicta capella singulis ebdomadis perpetuo tres missas, videlicet unam die Dominica, aliam secunda et tertiam sexta feriis pro salute et remedio animarum predictarum supplicando nobis similiter quatenus ad consecrationem dictæ capellæ procedere et fundationem, institutionem et dotationem predictæ laudare et auctorizare, et demum capellam predictam ad sui presentationem discreto viro Gaufrido Peletier presbitero conferre et de ea providere et cetera circa hæc necessaria et opportuna facere dignaremus.

Nos itaque pie mentis devotionem dominæ sepedicte tendentem ad cultum divini nominis ampliandum et animarum profectum graciosus amplectentes et in domino commendantes supplicationibus que suis favorabiliter annuentes, vocato tamen prius rectori parochialis ecclesiæ de Vellechia, dictæ nostræ diocesis ad hoc expresse consentiente quoviso tamen quod omnes et singulæ oblationes in dicta capella offerendæ erunt suæ et successorum suorum et per eos aut suos deputates pacificè et quietè

levabuntur, percipiantur et colligentur, atque in dicta capella nulla administrabuntur sacramenta ecclesiastica nec admissaciones mulierum post puerperum celebrabuntur, nec etiam ulla fiet in eadem capella per grossas campanas aut alias populi convocatio propter quam idem populus a dicta sua ecclesia parochiali distrahatur; ad consecrationem capellæ predictæ Sancti Spiritus inspirante gratia processimus, ipsam que sub honore domini nostri Jesus Christi, gloriosæ virginis Mariæ matris ejus, beatæ Margaritæ virginis et martiris et omnium sanctorum consecravimus et dedicavimus et premissa omnia et singula secundum formam et tenorem supra scripta rata et grata habentes laudavimus, approbavimus, auctorisavimus et confirmamus decernentes predictam capellam in antea fore et esse perpetuum beneficium ecclesiasticum et demum capellam ipsam prefatam Gauffrido Pelletier presbytero per dictam dominam Katharinam de Bueil nobis ut prefertur presentato ad eumdem commendam utili et ydoneo contulimus et de ea providimus, ipsum que de eadem cum suis juribus et pertinentiis universis per ingressum ejusdem capellæ et tactum altaris investivimus et per presentes investivimus qui quidem Gaufridus nobis juravit dictæ capellæ in divinis desservire seu desserviri facere secundum ipsius onus et fundacionem, bona ejus non alienare, imo alienata sint quæ fuerint proposse revocare, nobis et successoribus ac officiariis et mandatis nostris honorem, reverentiam, subjectionem, obedientiam et fidelitatem impendere et cetera consueta coram nobis prestitit juramenta. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium promissarum sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum una cum sigillo dominæ predictæ. Datum in dicto castro de Mermenda die septima mensis maii anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo.

Le baron de Marmande était un des hauts feudataires de Touraine chargés de porter l'archevêque de Tours, lors de son intronisation, depuis la collégiale de Saint-Martin jusqu'à la cathédrale. Il avait, pour récompense, la vaisselle de la cuisine du prélat.

En 1732, la justice de cette baronnie fut réunie à celle des Ormes-Saint-Martin.

Seigneurs de Marmande.

I. — Acharie, ou Zacharie, est le premier seigneur connu de Marmande. Vers 1070, il soutint plusieurs combats contre le vicomte de Châtellerault, Aimery de Faye et Geoffroy Fuel, seigneur de l'Ile. Ceux-ci s'emparèrent de son château et le détruisirent. Quelque temps après, il devint l'allié de Peloquin de l'Ile, qui lui aida à rentrer en possession de ses domaines et se ligua avec lui contre le vicomte de Châtellerault. Pendant la nuit, à Grizay, il mit le feu à la maison d'un paysan, dans laquelle un assez grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants avaient cherché un refuge. Tous ces malheureux périrent dans les flammes. Surpris par son neveu, avec lequel il était en guerre, Acharie fut fait prisonnier dans la nuit même où il avait commis ce crime épouvantable et fut conduit au château de Nouâtre. Il ne recouvra sa liberté qu'après avoir payé une forte rançon. Pour donner satisfaction aux parents des nombreuses victimes de l'incendie de Grizay, et en témoignage de son repentir, il fit dire deux cents messes dans l'abbaye de Noyers et donna aux religieux la moitié du port situé près de ce monastère. Il vivait encore en 1081. Il eut deux fils, Geoffroy et Bouchard, et une fille nommée Sophise.

II. — Geoffroy, seigneur de Marmande, figure dans des chartes de l'abbaye de Noyers de 1124 et de 1139. Au cours de cette dernière année, il confirma une donation de terrains faite à l'abbaye de Noyers, par un nommé Guillaume. Il laissa trois enfants : Bouchard, Acharie et Odierde.

III. — Bouchard, seigneur de Marmande, donna à l'abbaye de Noyers, vers 1144, la moitié du bourg de Bussières. De son mariage avec Lisia il eut Guillaume, Scholastique et Marie.

IV. — Guillaume de Marmande, chevalier-banneret, figure dans une charte de 1224, concernant le prieuré de Pommier-Aigre. Sa femme se nommait Julienne.

V. — Jean de Marmande, fils du précédent, est cité dans une charte de 1232.

VI. — Jean de Marmande, fils du précédent, vivant en 1242, eut deux fils : Bouchard et Guillaume. Il mourut avant 1256.

VII. — Bouchard de Marmande, seigneur de Trèves, partagea avec son frère Guillaume, la succession de leur père et mère, au mois d'avril 1256. Voici le texte de la charte contenant ce partage :

« A tos ceus qui cestes lettres verront et orront je Boichart, seigneur de Mermande, chevalier, salut en nostre-seigneur. Saichent trestuit que je ai baillé, livré et octroie por partie des heritages nostre père et nostre mère à Guillaume de Mermande, sire dou Codroi, chevalier, mon frère et à ses hoirs, cest a scavoir le Codroy et totes les appartenances et le mariage nostre mère si comme il fut assis et donné en coul dit lou et le paage de Bizay ou tous les droitues que je puis avoir et devoes et les meteeries qui sont joste la Ferté Bernart que le cire de la Ferté e nos gans en parages, ou toutes les droitues que je avoie et poce avoir en ceus dis lius en tel menere que a Guillaume mon frère m'a baillie et livré et que sept livres de rente qu'il avoit et tenoit en paage de Lodun a moi et à mes heirs, et je, Bouchart retient à moi et a mes heirs o l'assentiment d'iceluy Guillaume mon frère cent sols de rente en

paage desus nommé, lesquans cil Guillaume ou ses heirs ou lor commandement moi sont tenus à rendre et à mes heirs chacun an à la feire de la saint Florent de Saumur et de totes les choses devant dittes si comme elles sont divisées tenir et fermement garder sans enfraindre, je Boichart, sire de Mermende en ay lié moi et mes heirs et mes biens et mes heritaiges et sus ceu je en suis tenu par la foi de mon cors que je ne puisse venir en contre ne par moi ne par autre por nulle raison ne por nulle cause que je peusse traiter en contre et por ce que en soit ferme et estable, je Boichart, chevalier, à ceuli Guillaume et a ses heirs ai donné cestes lettres scellées de mon sciaud en garentie de vérité. Ceu fust faict en l'an de l'Incarnation nostre seignor MCCL sexto, mense aprilis. »

VIII. — Guillaume de Marmande, fils du précédent, figure dans un compte du bailliage de Touraine, en 1278.

IX. — Pierre de Marmande, fils du précédent, fut baron de Marmande et de la Haye, seigneur de Faye-la-Vineuse et de la Roche-Clermault. Par acte du 11 juillet 1343, il fonda quatre chapellenies dans la chapelle Sainte-Marie du pont de Chinon. D'Isabelle de la Haye, fille de Geoffroy II de la Haye, baron de la Haye, seigneur de Neuilly-le-Noble, de Mouzay et de la Croix-de-Bléré, et de Marie de Maillé, il eut une fille unique, Marguerite, qui épousa Jean III de Sancerre.

X. — Jean III de Sancerre, chev., baron de Marmande, du chef de sa femme, Marguerite, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, Faye-la-Vineuse, la Roche-Clermault, etc., était fils de Louis II de Sancerre, connétable de France, et de Béatrix de Roucy. Il eut deux filles : Marguerite et Jeanne.

XI. — Beraud II de Clermont, comte de Clermont, seigneur de Mercœur, dauphin d'Auvergne, fut baron de Marmande, par suite de son mariage avec Marguerite de Sancerre, fille de Jean III de Sancerre. Il mourut en 1400, laissant sept enfants : 1° Beraud III; 2° Louis; 3° Robert, évêque de Chartres, puis archevêque d'Alby; 4° Jean; 5° Jeanne, femme de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges; 6° Marguerite, mariée, en 1404, à Jean de Bueil; 7° Jacquette, abbesse de Saint-Menoux. — Avant d'épouser Marguerite de Sancerre, Beraud II s'était marié deux fois : 1° avec Jeanne, fille de Guigues VIII, comte de Forez (22 juin 1357); 2° avec Jeanne d'Auvergne, au mois de juin 1371. Il n'eut pas d'enfants du second mariage. Du premier lit était issue Anne, mariée, le 19 août 1371, à Louis II, duc de Bourbon.

XII. — Jacques de Montberon, baron de la Haye, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême et chambellan du duc de Bourgogne, devint baron de Marmande, par suite de son mariage avec Marguerite de Sancerre, veuve de Beraud II de Clermont. Le 12 décembre 1409, il rendit aveu pour le domaine de Marmande. Il mourut en 1422, sans laisser d'enfants. Il avait épousé, en premières noces, Marie de Maulévrier, dont il eut : 1° François, baron de Montberon; 2° Jacques, capitaine de Thouars; 3° Catherine, femme de Renaud de Pons, puis de Jean de Malestroit; 4° Marguerite, mariée, le 18 octobre 1418, à Savary Bouchard, seigneur d'Aubeterre.

XIII. — Jean, dit Lourdin, chev., seigneur de Saligny, connétable du royaume de Sicile, devint baron de Marmande, par son mariage avec Marguerite de Sancerre, veuve de Jacques de Montberon (vers 1424). La terre de Marmande passa ensuite dans la maison de Bueil.

XIV. — Catherine de Bueil, dame de Marmande, fille de Jean de Bueil III et de Anne d'Avoir, épousa, en 1409, Pierre de Villaines, seigneur d'Yvetot, qui mourut avant 1442.

XV. — Marguerite de Clermont, devint, par héritage, dame de Marmande. Elle avait épousé Jean de Bueil IV, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. De ce mariage elle eut : 1° Jean V, dont on parlera plus loin; 2° Louis, qui suit; 3° Pierre, seigneur du Bois et de la Motte-Sonzay; 4° Anne, mariée à Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont; 5° Marie, femme de Baudouin, seigneur de Crenon et de Brouassin.

XVI. — Louis de Bueil, baron de Marmande, fut tué dans une joûte, à Tours, en 1446. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Anne de Tucé, dame de Sainte-Julitte et de Clinchamp.

XVII. — Jean de Bueil, cinquième du nom, frère du précédent, comte de Sancerre, baron de Marmande, seigneur de Montrésor, Mirebeau, Saint-Calais, Saint-Michel-sur-Loire, Ussé, Faye-la-Vineuse, etc., capitaine de la ville de Tours, amiral de France, mourut au mois de juillet 1477. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne de Montejean, fille de Jean de Montejean, chev., bailli de Touraine, et d'Anne de Sillé-le-Guillaume; en secondes noces, en 1456, Martine Turpin, fille d'Antoine Turpin, chev., seigneur de Crissé et de Vihiers, et d'Anne de la Grézille. Du premier mariage naquit Antoine de Bueil, comte de Sancerre, baron de Saint-Christophe et de Châteaux, marié à Jeanne de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel. Du second mariage sont issus trois enfants : 1° Edmond, qui suit; 2° Louis, né à Vaujours le 9 août 1458; 3° Françoise, morte jeune.

XVIII. — Edmond de Bueil, chev., baron de Marmande et seigneur de Faye-la-Vineuse, mourut en 1495. Il avait épousé Françoise de Laval, fille de Jean de Laval. chev., seigneur de Brée, et de Françoise Gascelin. De ce mariage naquirent : 1° Louis, qui suit; 2° Isabeau, mariée, le 10 janvier 1509, à Joachim Gillier.

XIX. — Louis de Bueil, baron de Marmande, mourut vers 1515, sans avoir été marié. Ses biens passèrent à sa sœur, Isabeau, femme de Joachim Gillier.

XX. — Joachim Gillier, chev., seigneur de Marmande, Faye-la-Vineuse, la Roche-Clermault, Puygarreau, etc., eut, de son mariage avec Isabeau de Bueil : 1° Bonaventure, qui suit; 2° Marc, protonotaire du Saint-Siège; 3° René, mort en 1532; 4° Joachim; 5° Louis, mentionné dans un acte de 1533.

XXI. — Bonaventure Gillier, chev., baron de Marmande et de Faye-la-Vineuse, seigneur de Puygarreau, maître d'hôtel et pannetier ordinaire du roi, épousa, le 10 mai 1542, Marie Babou, fille de Philibert Babou, surintendant des finances, et de Marie Gaudin. Il eut neuf enfants : 1° René, qui suit; 2° Bonaventure, seigneur de Ports, marié à Renée de la Rochefoucauld, fille de René de la Rochefoucauld, Éc., seigneur de Neuilly-le-Noble, et de Françoise de Chergé; 3° Alexandre, seigneur de Preuilly, mentionné dans des titres de 1582 et 1589; 4° Louis, seigneur de Grandchamp; 5° Philibert, seigneur de la Tour, marié à Marie Janvre; 6° Jean, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et du duc d'Alençon, décédé vers 1569; 7° Anne, mariée, le 1er octobre 1572, à René de la Rochefoucauld; 8° Bonne, femme de Pierre de la Rochefoucauld, seigneur du Parc-d'Archiac (contrat du 25 août 1576); 9° Angélique, mariée, le 30 novembre 1572, à Louis de la Rochefoucauld, seigneur de Bayers.

XXII. — René Gillier, chev., baron de Marmande, seigneur de Faye-la-Vineuse et de Puygarreau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de ses ordres, épousa, par contrat du 13 février 1582, Claude de Laval, fille de Pierre de Laval, baron de Lezay, et de Jacqueline de Clérembault. Il mourut vers 1617, laissant sept enfants : 1° Urbain, qui suit; 2° Emmanuel, chevalier de Malte; 3° Jean, seigneur de Passau et de la Filletière; 4° Marc, baron de Seaux; 5° Marie-Louise, femme de Louis de Bernabé, Éc., seigneur de la Boulaye; 6° Cyprien, chevalier de Malte (1er décembre 1626); 7° Isabelle.

XXIII. — Urbain Gillier, chev., baron de Marmande, seigneur de Faye-la-Vineuse et de Puygarreau, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Poitiers, épousa, le 17 mai 1614, Marie Chabot de Saint-Gelais, fille de Léonor Chabot, baron de Jarnac, et de Marie de Rochechouard. De ce mariage sont issus : 1° Georges, qui suit; 2° René, marquis de Clérambault, dont on parlera plus loin; 3° Bonaventure, chevalier de Malte (1681); 4° Henri-Bonaventure, prêtre; 5° Claire; 6° Marie-Louise, mariée, le 25 août 1649, à François Levesque de Marconnay; 7° Angélique.

XXIV. — Georges Gillier, chev., baron de Marmande et de Sigournay, seigneur de Puygarreau, capitaine de cinquante hommes d'armes, épousa, par contrat du 25 octobre 1657, Louise de Croizilles, dont il eut : 1° Cyprien, qui suit; 2° Marie-Anne.

XXV. — Cyprien Gillier, baron de Marmande et de Sigournay, seigneur de Puygarreau, capitaine au régiment de Royal-cravate, reçut l'aveu de Louis de Bernabé, pour la seigneurie de Franc-Palais, le 5 août 1672.

XXVI. — René Gillier, marquis de Clérambault, baron de Marmande, après la mort de Cyprien Gillier, chambellan du duc d'Orléans, fut maintenu dans sa noblesse le 23 mars 1665. Le 16 mars 1685, il rendit aveu au château de Chinon pour sa terre de Marmande. Il eut une fille, Marie-Gillonne, qui épousa, le 15 janvier 1695, Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry.

XXVII. — Jean-Charles de Fesques, Éc., seigneur de Marmande, de la Rochebousseau et de Coulaine, épousa, par contrat du 4 mars 1685, Marie-Madeleine de Souvigné, fille d'Urbain de Souvigné. Il eut six enfants : 1° Louis-Joseph, Éc., seigneur de la Rochebousseau, marié, le 7 septembre 1719, à Marie-Madeleine de Vassé, fille d'Arthur-Joseph de Vassé, Éc., seigneur d'Éguilly, et de Louise de Fesques; 2° Charles-Jean, qui suit; 3° Edmond-François, prêtre; 4° Jeanne-Charlotte; 5° Marie-Madeleine, religieuse à Fontevrault; 6° Marie-Angélique, religieuse ursuline à Chinon.

XXVIII. — Charles-Jean de Fesques, seigneur de Marmande (1715), vivant en 1725.

XXIX. — Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, baron des Ormes-Saint-Martin, comte de Vueil-Argenson, né le 16 août 1696, fils de Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, ministre d'État, et de Marguerite Le Fèvre de Caumartin, acheta la terre de Marmande en septembre 1730. Il fut ministre de la guerre depuis le mois de janvier 1743 jusqu'au 1er février 1757. Il mourut à Paris en 1764, laissant deux enfants de son mariage avec Anne Larcher, fille de Pierre Larcher, chev., seigneur de Pocancy, conseiller au Parlement de Paris, et d'Anne-Thérèse-Hélène du Buc : 1° Marc-René, qui suit; 2° Louis-Auguste, né le 13 février 1725, mort dans la guerre d'Allemagne.

XXX. — Marc-René de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, vicomte de la Guerche, baron de Marmande et des Ormes, né le 20 septembre 1722, lieutenant général des armées du roi, grand-bailli de Touraine, gouverneur du château de Vincennes, fit construire le château des Ormes, qui fut démoli en partie, par son fils, en 1823. Il mourut à Paris le 18 septembre 1782, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne-Marie-Constance de Mailly d'Haucourt, fille de Joseph-Auguste, comte de Mailly, maréchal de France, et de Constance Colbert de Torcy : 1° Marc-René-Marie, qui suit; 2° Marie-Marc-Aline, née le 14 juillet 1764, mariée à Paul, comte de Murat, et décédée le 17 janvier 1812; 3° Pauline, femme de Guy-Anne-Louis, comte de Laval-Montmorency; 4° Marie-Joséphine-Constance,

mariée à Frédéric, comte de Chabannes-Curton.

XXXI. — Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson, né le 19 septembre 1771, comte d'Argenson, vicomte de la Guerche, baron de Marmande et des Ormes, grand-bailli de Touraine, baron de l'Empire, préfet de la Vienne, des Deux-Nèthes, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de l'Eure, mourut à Paris le 1er août 1842. De son mariage avec Sophie de Rosen-Kleinroop, qu'il avait épousée en août 1795, il eut : 1° Charles-Marc-René, né le 20 avril 1796, membre du Conseil général de la Vienne, membre de la Société archéologique de Touraine, marié, en 1821, à Anne-Marie Faure; 2° Pauline, morte le 2 avril 1806; 3° Victorine, mariée à Raoul, comte de Croy-Chanel; 4° Sophie, femme de Fortuné Reynaud, baron de Lascours, pair de France; 5° Élisabeth, mariée à Gustave Fournier de Boisayrault, baron d'Oyron.

Le château de Marmande, aux XVe et XVIe siècles, avait des capitaines particuliers. Jean de la Rochelle commandait dans cette forteresse en 1464. Il avait pour lieutenant Bertrand de Gréaulme, Éc., seigneur de la Gorronière, capitaine d'une compagnie de francs-archers. François de Gréaulme, Éc., seigneur de la Gorronnière, fut nommé capitaine du même château le 3 février 1544.

Arch. d'I.-et-L., C, 582, 587, 600, 653, 654; D, 169; E, 42, 43, 146, 156, 223; G, 812. — *Cartulaire de Noyers*, 20, 67, 88 *bis*, 103, 105, 265, 310, 447, 491, 513, 547, 548, 557, 601. — D. Housseau, IV, 1713; VI, 2175, 2271, 3080; VII, 3223, 3233; IX, 3964; XII, 6761 *bis;* XIII, 8300; XVIII. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 556; II, 159, 830. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Archives de la Vienne, E, 37. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 436. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 648. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, II, 852; III, 635; VII, 628. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 2e partie, p. 2. — A. Duchesne, *Hist. de la maison du Plessis*, 43. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 337. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 139. — *Table des manuscrits de D. Fonteneau*, I, 416. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1er, reg. 5e, *généal. Aubert*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 691. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 524. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III, *généal. de la Chaussée*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1212. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 198, 336, 470. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 171. — A. Gougel, *Armorial du Poitou* 73. — Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, 434. — *Mémoires de Miromesnil*, I, 20. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), 61. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 12; V, 271-72; VI, 81; VII, 238; IX, 99; X, 187, 232, 247; XI, 285; XIII, 116; *Bulletin* de la même Société (1875), p. 231.

Marmandière (la), f., cne de Neuvy-Roi.

Marmelinière (la), ou **Marmilonnière**, f., cne de Bréhémont.

Marmignon (île de), dans la Vienne, cne de Panzoult.

Marmignon, f., cne de Tavant. — *Marmium*, XIIIe siècle. — En 1208, Guillaume de Négron donna à l'abbaye de la Merci-Dieu un setier de froment à percevoir annuellement sur ce domaine. — D. Housseau, VI, 2261.)

Marmins (les), près du Pré, cne de la Celle-Guenand.

Marmittière (la), f., cne de Civray-sur-Cher.

Marmoutier, vil. et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, cne de Sainte-Radégonde. — *Monasterium quod nunc majus dicitur*, VIe siècle (*Greg. Tur. hist. Franc.*). — *Monasterium S. Martini majoris monasterii*, 814; *Monasterium S. Martini quod vocatur majus monasterium*, 832 (diplôme de Louis, empereur). — *Cœnobium S. Martini majoris monasterii*, 850 (charte de Charles le Chauve). — *Locus S. Martini quod dicitur majus monasterium*, 982. — *Terra S. Martini majoris monasterii*, 1060. — *Majus monasterium S. Martini*, 1084. — *Majus monasterium*, 1213. — *Mermoustier*, 1272; *Couvent de Maieurmoustier*, 1274; *Meremoustier*, 1329. — *Mermoustier*, 1330. — *Mayremoustier*, 1431. — *Mairemoutier*, 1481, 1506 (chartes de Marmoutier).

L'abbaye de Marmoutier fut fondée, vers 372, par saint Martin qui, dès le début, y mit quatre-vingts religieux. La règle qu'il y établit fut suivie jusqu'au VIe siècle, époque à laquelle on lui substitua celle de Saint-Benoît. Dans le principe, elle fut très rigoureuse. Les moines ne faisaient qu'un repas par jour, repas qui se composait de fruits et de légumes. La viande et le vin leur étaient interdits. Ils ne pouvaient manger du poisson que le jour de Pâques. Leurs cellules étaient ou creusées dans le rocher, ou consistaient en de pauvres cabanes établies sur les rives de la Loire. Saint Martin leur donnait l'exemple des austérités. Il partageait leur frugale nourriture et couchait sur la dure soit dans une cellule de bois, au bord du fleuve, soit dans une grotte à laquelle on donna depuis le nom de *Repos-de-Saint-Martin*.

La première église, construite pour l'usage des religieux, par saint Martin, fut dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Dans le siècle suivant, elle fut remplacée par une église dédiée à saint Jean-Baptiste. D'après l'Anonyme de Marmoutier, ce monastère aurait été appelé *Majus monasterium*, du vivant même de son fondateur, pour le distinguer de d'autres couvents, notamment ceux de Poitiers et de Milan, créés par le même saint, et qui étaient bien moins importants que celui-ci.

En 853, les Normands saccagèrent l'abbaye et tuèrent cent seize religieux. Vingt-deux moines, échappés au massacre, se réfugièrent d'abord dans des carrières voisines, et ensuite chez les chanoines de Saint-Martin.

Abandonné pendant quelques années, le mo-

nastère de Marmoutier fut rétabli vers 860, par les soins du Chapitre de Saint-Martin, qui y mit vingt-quatre chanoines, sous le gouvernement d'abbés séculiers, dont le premier fut Robert le Fort, vers 861. Les désordres qui se produisirent dans l'établissement provoquèrent l'éloignement des chanoines, que l'on remplaça par des moines venus de Cluny, et qui étaient sous la direction de l'abbé Mayeul. Cet abbé établit une discipline rigoureuse, qui fut maintenue dans toute sa vigueur par son successeur, Gilbert.

Sous l'administration de Bernier, qui remplaça Gilbert, commença la fortune de l'abbaye, qui fut une des plus riches de l'Europe. Rois et hauts feudataires lui firent des dons considérables.

Le 1er mars 1096, le pape Urbain II fit la dédicace de l'église abbatiale, assisté de Hugues, archevêque de Lyon, de Rangier, archevêque de Reggio, et de Raoul, archevêque de Tours. L'édifice fut placé sous le vocable de la Vierge Marie, de saint Martin, de saint Pierre et de saint Paul. En 1214, l'abbé Hugues des Roches jeta les fondements d'une magnifique basilique et fit construire la porte de la Crosse, qui existe encore aujourd'hui. Ses successeurs, Geoffroy, Guérin, Hugues de Sales, Geoffroy de Conan, Étienne de Vernou et Robert de Flandre, continuèrent son œuvre. L'église fut entièrement achevée, par Eudes de Braceoles, de 1296 à 1312.

L'abbaye entra dans la congrégation de Saint-Maur en 1637.

En 1739, Louis-Jacques de Chapt de Rastignac obtint la réunion de la mense abbatiale à son archevêché de Tours. A partir de cette date jusqu'en 1789, le monastère fut administré par le grand-prieur.

Pendant la Révolution, il fut transformé en hôpital militaire. Mis en vente le 25 pluviôse an VII (13 février 1799), il fut adjugé, pour 801,000 francs, à Norbert Lhéritier-Vauquer, Ambroise-Sébastien Gidoin, René Bellanger-Bisson et Étienne Guépain. Le prix de l'adjudication, évalué en assignats, paraissait énorme. Par la licitation faite entre les co acquéreurs le 15 fructidor an VII, il se trouva que cette somme équivalait à 15,000 francs en numéraire. Ambroise-Sébastien Gidoin devint le seul acquéreur. Le 22 mai 1818 il vendit toute la propriété à Pierre Mornand-Girard, et bientôt l'église et les bâtiments claustraux furent démolis. Il ne resta que le portail de la Crosse. Les 27 mai et 5 août 1840, Saturnin Thomas acheta Marmoutier pour 51,400 francs, et il le revendit, le 29 juin 1847, aux dames du Sacré-Cœur, qui en firent une maison d'éducation.

Parmi les chapelles qui faisaient partie de l'église abbatiale, on remarquait celle de l'Annonciation, dans laquelle fut inhumé l'abbé Barthélemy, décédé en 1084; — celle de Saint-Louis, où l'on inhuma l'abbé Eudes de Braceoles, en 1312; — celle de la Croix, fondée en 1328, par l'abbé Jean de Mauléon; — celle de Saint-Florent, fondée en 1353, par l'abbé Pierre du Puy; — et celle de Sainte-Anne, fondée vers 1551, par Mathieu Gautier, et dans laquelle cet abbé eut sa sépulture en 1552.

En 1763, l'abbaye possédait plus de cent prieurés situés en France. Quatorze furent unis à la mense conventuelle. Tous les autres, qui étaient en commande, furent attachés à des collèges ou à des séminaires.

Malgré le retranchement de tous ces bénéfices, la fortune du monastère était encore considérable. En 1789, son revenu était de 218,000 livres. Dans les dépenses portées au budget de cette année, on voit figurer 31,000 livres pour les réparations; 70,000 livres pour la nourriture de la communauté et des domestiques; 13,000 livres pour l'infirmerie; 7,000 livres pour les voyages; 7,000 livres pour les procès; 1,100 livres pour les ports de lettres; 2,500 livres pour les aumônes. Le reste était employé à acquitter diverses charges.

Chapelles situées près de Marmoutier et appartenant a l'abbaye.

Chapelle et prieuré des Sept-Dormants. — Sept religieux qui, suivant un auteur du XIIe siècle, étaient parents de saint Martin, moururent le même jour dans une grotte située à Marmoutier et dans laquelle ils s'étaient sanctifiés par les exercices de la pénitence. « Après leur « mort, dit D. Martène, ils parurent si beaux et « si vermeils, qu'on les aurait pris plutôt pour « des dormants que pour des morts, ce qui « donna occasion à leurs confrères et à tous ceux « qui furent témoins de cette merveille, de les « appeler *Dormants*. Ils furent enterrés dans « l'oratoire où ils avaient coutume de faire leurs « prières. » — Par la suite, on construisit devant la grotte une petite église qui fut en partie détruite par l'éboulement d'un rocher, en 1747. Aujourd'hui il ne reste aucune trace de cette église. En 1769, on fit l'ouverture des tombeaux des Sept dormants. Voici le texte du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion :

« L'an mil sept cent soixante neuf, le 17 may après midi, a la réquisition des presidents, définiteurs et autres membres du chapitre général de la congrégation de St Maur assemblé dans l'abbaye de Marmoutier les Tours.

« Nous, Louis-Augustin-Anselme De Lys, prêtre chanoine de l'église Saint-Omer licentié ès loy et protonotaire du St Siège apostolique, résident ordinairement à St Omer, et de présent en la dite abbaye de Marmoutier, a cause du susd chapitre général, et accompagné de M. Fr. Vialles de la Sépouze, prêtre chanoine de l'église de Senlis, témoin réquis et invité, a l'effet des présentes, et aussy actuellement dans la susdite abbaye de Marmoutier à l'occasion que dessus, nous sommes rendus a une ancienne chapelle si-

tuée dans l'enclos de la dite abbaye, creusée dans la montagne, et près la tour de l'église, la dite chapelle vulgairement appelée la chapelle des sept Dormants, haute de neuf pieds, longue de vingt un pieds trois pouces y compris l'endroit ou sont placés les tombeaux dont est parlé cy après, et large de quatorze pieds neuf pouces, dans la quelle chapelle avoit été construite une autre chapelle voûtée en pierre de taille, ayant aux deux bouts un autel sur le quel on celebroit chaque aunée solemnellement les saints misteres le jour de la fête des sept Dormants, et dont plus de la moitié s'est écroulée il y a quelques années.

« Nous avons trouvé dans la dite chapelle un autel antique taillé dans le roc, dont la table, formée de six pierres, est elevée de trois pieds et demi, large de trois pieds huit pouces, et profonde de trois pieds deux pouces; nous avons remarqué, vis-a-vis le dit autel, sept tombeaux creuses dans le roc a la profondeur de huit pouces, longs de six pieds quatre pouces, et larges de vingt pouces du côté de la tête et de douze du côté des pieds, dont six des dits tombeaux étaient rengés sur la même ligne, et le septième placé derrière iceux, les pieds vers la ville de Tours, et la tête vers la montagne, les six autres au contraire tournés vers le dit autel, sur lequel, selon une ancienne tradition, S[t] Gatien célébrait les saints mystères, les dits sept tombeaux étaient renfermés des deux côtés par des murs taillés dans le roc, et des deux autres par une muraille de la hauteur de trois pieds trois pouces, nous avons observé sur les dits murs des images peintes en noir, et représentant sept religieux, avec les attributs dont sont ordinairement accompagnées les images des saints, et dont les noms sont inscrits dans l'ordre qui suit, en commençant du côté du dit autel, *Sanctus Clemens, Sanctus Primus, Sanctus Lœtus, Sanctus Theodorus, Sanctus Cyriachus, Sanctus Godentius, Sanctus Innocentius.*

« Nous avons observé que ces saints étaient représentés avec des habillements conformes a ceux de la congrégation; ce qui prouve que ces images n'ont été peintes que dans le siècle dernier, ensuite à la requisition que dessus et en présence de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Jean-Armaud de Bessuejoule de Roquelaure, évêque de Senlis, premier aumonier du roy et conseiller d'état ordinaire, et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Louis-Francois-Marc-Hylaire de Conzier, évêque de Saint-Omer et conseiller du roy en tous ses conseils; tous deux commisaires nommés par sa Majesté pour assister au dit chap[tre] général de la congrégation de S[t] Maure et aussi en présence des dits Reverends Peres, présidents et definiteurs, le prieure de la dite abbaye, et de plusieurs autres membres du chapitre général, il a été procedé à l'ouverture des susdits tombeaux ; ouverture ayant été faite d'abord des cinq premiers tombeaux en commençant du côté de la montagne, il a été observé que ces tombeaux avaient été autrefois ouverts et que les pierres sépulcrales qui les recouvraient avaient été rompues sur leur largeur; il se sont trouvés remplis de terre, de pierres, de plusieurs morceaux de vieux bois a demi brulé, de fragments d'ardoise, et de fioles de verre; les matieres ayant été tirées avec précaution des dits tombeaux, nous avons trouvés dans le premier et dans le second des ossements humains, et surtout ceux des jambes et des pieds placés encore dans le fond de ces tombeaux, dans leur ordres naturel et dans la même situation que les corps ont dû etre inhumés, ce qui donne lieu de présumer que ces deux tombeaux n'avaient pas été entièrement fouillés, dans les trois autres tombeaux, il ne s'est trouvé que quelques ossements melés confusement et sans ordre avec la terre et les pierres dont ces tombeaux avaient aussy été remplis, on a ensuite procédé a l'ouverture du sixième qui n'avait jamais été ouvert, la muraille cy devant dite servant de cloture du còté de la cour de l'abbaye ayant été construite en partie sur les tombeaux, avait empêché qu'on l'ouvrit, et peut être qu'il fut connu. Cette muraille ayant été démolie, on a levé la pierre sépulcrale qui y avait été posée au ciment et sur laquelle il s'est trouvé aucune inscription, mais seulement une espece de double croix.

« Le tombeau s'est trouvé de la même construction que les autres, entaillé dans le roc à la même profondeur, nous ny avons apperçu aucun vestige de cercueil, mais nous y avons vu toute la figure d'un corps dont les bras étaient croisés sur la poitrine et les genoux un peu élevés.

« Nous avons reconnu que ces corps presque réduits en poussiere avaient été enterrés avec des vêtements dont le tissu usé laissait apercevoir quelques vestiges de la trame. Il s'est trouvé un morceau du crâne, quelques gros ossements, une partie du bassin, les rotules des genoux et beaucoup d'autres particules, il ne s'est trouvé dans le tombeau aucune matière etrangère, point de notice, ny aucun signe qui peut en indiquer ou l'antiquité ou la qualité de celui qui y avait été déposé. Ayant été fait ensuite ouverture du septième tombeau placé derrière les autres, il s'est pareillement trouvé rempli de terre et de pierres, et il ny avait que quelques petits ossemens, et partie d'un crâne placée a l'endroit ou devaient être les pieds.

« Après quoy n'ayant trouvé aucune preuve autentique que les susdits ossemens trouvés dans les dits tombeaux fussent les restes précieux des saints dont la fête se celebre dans la congrégation sous le titre des Sept Dormans, ils ont été placés dans un coffre de bois de chêne long de trente pouces et large de neuf pouces et demi, avec une notte du présent prôcès verbal, dont un des doubles sera déposé aux archives de la dite

abbaye, et le dit coffre fermé et scellé du sceau de la congrégation a été déposé dans la sacristie de l'église, de tout quoi a la réquisition des dits présidents et définiteurs sus exprimés, nous avons dressé le present procos verbal qui a été signé tant en la minute restée en la possession de moi protonotaire apostolique susdit, qu'aux deux doubles d'ycelui, par Nosseigneurs les évêques de Senlis et de Saint-Omer, Mrs Vialles de la Sopouze et Berton; D. Thomas-Arnaud La Pie, président du chapitre général, et les autres soussignés, et moy protonotaire apostolique sus exprimé, approuvant la rature de cinq mots en la troisième page des présentes. S.

✝ Jean Arm., év. de Senlis,
✝ Louis, évêque de St Omer,
fr Thomas Arnauld Lapie, président,
Vialles de la Sepouze, Berton,
M. P. J. Boudier, définiteur,
fr R. Gillot, définiteur,
fr J. Christophe Chapot, définiteur,
fr P. Jehors, définiteur,
fr René Busson, ou Buffon,
fr Victor Fougeray, définiteur,
fr L. de la Rivière,
fr N. Faverotte, définiteur,
fr Daniel Labbat, définiteur,
fr René Desmares, prieur de Marmoutier,
Delys, protonotaire. »

Chapelle Saint-Michel. — Elle fut bâtie par Robert de Flandre, abbé de Marmoutier, vers 1286.

Le Repos-de-Saint-Martin. — On appelait ainsi une grotte dans laquelle, d'après la tradition, saint Martin aurait couché pendant quelque temps. Après sa mort, on en fit une chapelle qui fut détruite au commencement de notre siècle. De nos jours, les dames du Sacré-Cœur l'ont fait rétablir.

Grotte de saint Brice. — On prétend que saint Brice, évêque de Tours, s'y retirait souvent pour faire pénitence des déréglements de sa jeunesse. Vers 1700, on y établit un autel sur lequel on disait la messe le jour de la fête du saint. On l'a restaurée de nos jours. Elle a une vingtaine de pieds de long sur sept ou huit de large.

Grotte de saint Gatien. — D'après la tradition, saint Gatien, lors de ses premières prédications, assemblait les fidèles dans cette grotte et y célébrait la messe. La grotte existe encore, mais l'autel a disparu.

Chapelle de Rougemont. — Elle fut construite par Simon Le Maye, abbé de Marmoutier, entre 1330 et 1352.

Chapelle de Saint-Nicolas. — Elle était située près du cimetière de Sainte-Radégonde, entre la levée et les murailles de l'enclos, et dépendait de l'office claustral de l'infirmerie de Marmoutier. Elle existait encore en 1670. Elle fut démolie en 1709.

Notre-Dame-du-Chevet. — Cette chapelle, construite dans l'enceinte de Marmoutier et dont il existe aujourd'hui quelques restes, ne faisant pas partie de l'église. L'abbé Robert de Flandre y fut inhumé en 1296.

Chapelle ou église Saint-Benoit. — Bâtie en 1162, elle fut bénite le 14 octobre par le pape Alexandre III. « C'était dans cette église, dit D. « Martène, que l'on portait les moribonds expi- « rer, comme saint Martin, sur la cendre et le « cilice, qu'on les étendait sur une pierre qui était « au milieu, sur laquelle était gravée la figure « d'un religieux qui mourut, avec deux frères à « ses côtés, dans une posture où ils sont repré- « sentés affligés et gémissants, avec ces deux « vers latins gravés autour :

« *Cum dabor exire de mundo, jussus obire,*
« *Hic peto finire, precor hinc mihi detur abire.* »

Cette chapelle fut détruite en 1699. En 1714, on éleva, dans l'église de Marmoutier, une chapelle dédiée à saint Benoit et dans laquelle on plaça la pierre provenant de l'ancienne et où l'on déposait les moribonds.

ABBÉS DE MARMOUTIER.

Ve et VIe siècles.

Saint Martin, Gilbert, Aicard, Guildemand, Perequin, Andemand, Dominique, Hildemar, Manifroi, Dieudonné, Ulquin, Benoit, Hildric, Martin, Godon, Latin, Gymon, Fandille, Boniface, Eustoche.

VIIe, VIIIe et IXe siècles.

Frotier, Guichard, Genesius, Volusien, Antime, Rigommier, Desiderius, Principius, Peturcio, Félix, Baudelus, Bernon, Clément, Thibaud, Hatto, Pierre, Aigulfe, Francilion, Aigneau, Jean, Daniel, Isembert, Hamticus, Robert, Alexandre, Bertharius, Gardegésilius, Raoul, Michel, Ismarus, Romain, Godeschal, Barthélemy, Léon, Betarius, Leoderarius, Agilus, Jonas, Aufrisius, Siomirus, Baïdulus, Jérémie (814), Théoton (831), mort en 834; Adalard, Regnaud (846), Vivien, Robert (852), Heberne, Robert le Fort, mort en 867; Hugues, mort en 887; Eudes (888), Hugues le Grand, mort en 956; Hugues Capet.

Abbés de Marmoutier depuis le rétablissement de l'observance en 982.

I. — Saint Mayeul (982). Il était originaire de la Provence et appartenait à une des plus riches familles du pays. Il quitta l'abbaye de Marmoutier en 986 et mourut en 990.

II. — Gillebert, ou Guitbert fut abbé de Marmoutier pendant quatre ans. Il mourut en 994.

III. — Bernier, ancien religieux de Cluny, abbé de Marmoutier en 991, retourna à Cluny en 1001, et fut élu abbé de Tournus en 1009. Il mourut en 1028.

IV. — Gausbert, parent d'Eudes, comte de Champagne, et d'Emma, comtesse d'Aquitaine et

du Poitou, fut à la fois abbé de Marmoutier et de Bourgueil. Il mourut à Bourgueil le 15 octobre 1005 (1007, d'après D. Martène) et fut inhumé dans le Chapitre.

V. — Sichard, ou Sichard reçut divers dons pour son monastère en 1007 et en 1010. On ignore l'époque précise de sa mort.

VI. — Richard. Les renseignements font défaut sur cet abbé. Peut-être pourrait-on supposer qu'il est le même que Sichard, et qu'il y aurait eu une erreur commise par quelque copiste.

VII. — Ébrard, élu en 1015, souscrivit à la fondation de l'abbaye de Fructuaire, en Piémont, et à celle de l'abbaye de Noyers, en Touraine. Il mourut en 1031.

VIII. — Albert, ou Albers, issu d'une maison noble de Touraine, suivant les uns, de l'Orléanais, suivant les autres, fut élu abbé de Marmoutier en 1032. Par son influence et ses démarches, il obtint la fondation de trente-six prieurés, dont l'énumération se trouve dans l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène. Il mourut le 20 mai 1063 et fut inhumé dans son église abbatiale, devant l'autel de Saint-Maurice.

IX. — Barthélemy n'était encore que diacre lorsqu'il fut élu abbé de Marmoutier en 1063. De son temps, l'abbaye fut en partie ruinée par Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou et de Touraine. Il commença la construction d'une église, qui fut bénite par le pape Urbain II. Son ordre lui fut redevable de nombreuses fondations de prieurés en Angleterre, en Bretagne, dans les diocèses de Chartres, de Séez, de Troyes, de Laon et autres. Il mourut le 23 février 1084.

X. — Bernard de Saint-Venant fut élu en 1084. Pendant son administration, un grand nombre de prieurés furent fondés et placés sous la dépendance de son abbaye. Il fit achever la nouvelle église de Marmoutier, commencée par son prédécesseur et dont la dédicace fut faite au mois de mars 1096, par le pape Urbain II, assisté de plusieurs cardinaux et des archevêques de Tours et de Reggio. Il mourut le 7 mai 1100.

XI. — Hilgodus de Neaulfe, nommé évêque de Soissons en 1084, quitta cet évêché pour embrasser la vie monastique. Il fut élu abbé de Marmoutier en 1100 et mourut le 2 août 1104. Il fut inhumé dans son église abbatiale devant l'autel Saint-Antoine.

XII. — Guillaume de Combour, issu d'une famille noble du diocèse de Saint-Malo, succéda à Hilgodus en 1104. Il entoura de murailles l'église et le cloître. Il mourut le 23 mai 1124 et eut sa sépulture dans le Chapitre.

XIII. — Eudes, ou Odon présida au Chapitre général à Marmoutier, en 1126, et assista au concile tenu à Reims en 1130. Il mourut le 13 avril 1137.

XIV. — Garnier, ancien prieur de Notre-Dame de Rameru et de St-Thomas d'Épernon, élu abbé de Marmoutier en 1137, mourut en 1155 et fut inhumé dans le Chapitre.

XV. — Robert Megueri, originaire de Bretagne, nommé abbé en 1155, assista à un concile tenu à Tours, en 1162, par le pape Alexandre III. Il mourut le 25 août 1165.

XVI. — Robert de Blois obtint du pape Alexandre III divers privilèges pour ses religieux, entre autres celui d'élire eux-mêmes leur abbé, suivant la règle de Saint-Benoit. Le même pape lui accorda, et aux abbés ses successeurs, le droit de porter la mitre. Robert mourut en 1176 et fut inhumé dans le Chapitre.

XVII. — Pierre de Gascogne mourut en 1177 au prieuré de Tavant. Son corps, rapporté à Marmoutier, fut inhumé dans l'église abbatiale, devant l'autel du Crucifix.

XVIII. — Hervé de Villepreux, élu en 1177, appartenait à une ancienne et noble famille du diocèse de Chartres. Il comptait, parmi ses parents, deux évêques, Nivelon de Pierrefont et Henri d'Orléans. Il mourut en 1203 et eut sa sépulture dans le chœur de l'église abbatiale.

XIX. — Geoffroy de Coursol, successeur d'Hervé, était originaire de Bretagne. En 1210 il donna sa démission et passa le reste de ses jours sous l'habit de simple religieux. L'époque précise de sa mort n'est pas connue.

XX. — Hugues de Rochecorbon, issu d'une ancienne famille de Touraine, était entré dès son jeune âge dans l'abbaye de Marmoutier. Élu abbé en 1210, il fut employé, quatre ans après, à conclure une trêve entre les rois de France et d'Angleterre. Il mourut en 1227 et fut inhumé dans le Chapitre.

XXI. — Geoffroi, élu en 1227, obtint, du pape Grégoire IX, une bulle qui confirmait tous les privilèges et immunités accordés au monastère de Marmoutier par ses prédécesseurs. Il mourut en 1229.

XXII. — Guérin, élu en 1229, a laissé peu de traces de son administration. On ne le trouve mentionné que dans trois titres : un de 1229, l'autre de 1231, le troisième de 1232.

XXIII. — Hugues, ou Hugues de Salles, que quelques écrivains ont confondu avec un de ses successeurs, Hugues de Rochecorbon, fit des acquisitions considérables pour son abbaye. Il avait remplacé Guérin en 1232. Il passa de ce monastère à celui de Cluny, en 1236, et fut nommé évêque de Langres en 1244. Il accompagna le roi saint Louis dans son voyage à la Terre-Sainte et mourut à Damiette en 1250.

XXIV. — Geoffroi de Conam, élu en 1236, était né dans le comté de Blois. Il mourut en 1262 et eut sa sépulture dans le cloître de l'abbaye.

XXV. — Étienne de Vernou, originaire de Vernou, en Touraine, était prieur de Vivoin lorsqu'il fut élu abbé de Marmoutier. Il mourut à Meslay en 1283. Son corps fut rapporté à Marmoutier et inhumé dans le chœur.

XXVI. — Robert de Flandre, prieur de la Celle-en-Brie, élu abbé de Marmoutier en 1283, obtint,

du pape Martin IV, le droit de porter l'anneau et la mitre aux processions et aux offices des principales fêtes, et de conférer à ses religieux la tonsure et les ordres mineurs. Il mourut le 11 mars 1296 et fut inhumé à Marmoutier dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet.

XXVII. — Eudes de Braceoles, élu en 1296, gouverna l'abbaye pendant seize ans. Il introduisit des réformes dans les règlements et dans la discipline. Il acheva l'église abbatiale dont la construction avait été commencée par un de ses prédécesseurs, Hugues de Rochecorbon, entre les années 1210 et 1227. Il mourut en 1312 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Louis.

XXVIII. — Jean de Mauléon, issu d'une famille noble du Poitou, élu abbé de Marmoutier en 1312, visita tous les prieurés dépendant de son monastère. Le résultat de ses visites fut consigné dans un registre qui se trouve aujourd'hui aux archives du département d'Indre-et-Loire. Cet abbé donna sa démission en 1330. Il mourut à Marmoutier le 25 février 1331 et fut inhumé dans la chapelle de la Croix, qu'il avait fondée dans l'église abbatiale.

XXIX. — Simon le Maye, originaire de Touraine, fit confirmer par le pape les privilèges de son monastère. Il construisit la maison de Rougemont, avec la chapelle. Nommé intendant des finances de Philippe le Valois, puis évêque de Dol et ensuite de Chartres, il mourut le 21 juin 1360.

XXX. — Pierre du Puy, ou de Dierre, originaire du Limousin, abbé de la Chaise-Dieu, puis de Saint-Florent de Saumur, fut nommé abbé de Marmoutier en 1352. Il mourut le 6 août 1363 et eut sa sépulture dans l'église abbatiale, devant l'autel Saint-Florent.

XXXI. — Gerard du Puy, frère du précédent, abbé de Saint-Pierre-au-Mont, à Châlons-sur-Marne, passa à l'abbaye de Marmoutier en 1363. Il présida le Chapitre général tenu dans son monastère le 8 mai 1364. Le 20 décembre 1375, il fut créé cardinal. Il mourut à Avignon en 1389. En 1376, il avait donné sa démission d'abbé de Marmoutier.

XXXII. — Gerard Paute, abbé de Saint-Éloi de Noyon, puis de Saint-Benoît-sur-Loire, fut transféré à l'abbaye de Marmoutier en 1376. En 1389, il permuta avec Élie d'Angoulême, abbé de Saint-Serge d'Angers. Il mourut à Marmoutier le 13 février 1393.

XXXIII. — Élie d'Angoulême présida un Chapitre général qu'il tint à Marmoutier en 1392. En 1412, il permuta avec Guy de Luro, abbé de Saint-Serge, et mourut le 29 septembre 1418.

XXXIV. — Guy de Luro, né dans le Limousin et neveu de Gérard Paute, était abbé de Saint-Serge vers 1390. Il assista au concile de Pise en 1409 et passa à l'abbaye de Marmoutier en 1412. Il mourut à Tours le 19 octobre 1426 et fut inhumé dans le chœur de son église.

XXXV. — Pierre Marques, élu abbé de Marmoutier en 1427, obtint du pape Nicolas V la confirmation de tous les privilèges de son abbaye. Il mourut le 4 août 1453 et eut sa sépulture dans le chœur de l'église abbatiale.

XXXVI. — Guy Vigier fut élu abbé le 26 décembre 1453. Nommé évêque de Byblis, en Phénicie, en 1458, il résigna son abbaye en faveur de son neveu, Guy Vigier.

XXXVII. — Guy Vigier, deuxième du nom, prêta serment à Louis XI, en 1461, en sa qualité d'abbé de Marmoutier. Il mourut le 25 mai 1498.

XXXVIII. — Louis Pot, frère de Guy Pot, gouverneur de Tours, de Blois et d'Orléans, était abbé de Saint-Laumer en 1467. Il passa à l'abbaye de Marmoutier au mois de juin 1498. Il mourut à Blois le 6 mars 1504 et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de Saint-Laumer.

XXXIX. — François Sforce, neveu du duc de Milan, était âgé de quinze ans seulement lorsqu'il fut nommé abbé de Marmoutier par le pape Jules II, qui ne tint aucun compte de l'élection de Jacques Verhu, prieur de Bléré, que les religieux avaient choisi canoniquement. En 1507, il reçut les ordres sacrés. Le jour de Noël 1511, étant allé à la chasse au lieu d'assister aux offices, il tomba de cheval dans les bois de Meslay et mourut le même jour, des suites de cette chute. Il fut inhumé devant le grand autel de l'église abbatiale.

XL. — Mathieu Gautier fit profession le 9 novembre 1494, dans l'abbaye de Marmoutier. Il fut élu abbé le 1er mars 1512. Il tint un Chapitre général dans son abbaye le 1er mai 1518. Nommé évêque de Négrepont le 16 novembre 1537, il résigna son abbaye. Il mourut le 15 juillet 155[illegible] et fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Anne, dépendant de l'église abbatiale.

XLI. — Philippe Hurault, fils de Philippe Hurault de Cheverny, gouverneur du comté de Blois, religieux dans le monastère de Turpenay, puis abbé de Saint-Nicolas d'Angers en 1523, fut élu abbé de Marmoutier en 1537. Il mourut à Paris le 12 novembre 1539 et fut inhumé dans l'église des Blancs-Manteaux.

XLII. — Jean de Lorraine, cardinal, archevêque de Lyon, premier abbé commendataire, prit possession de l'abbaye de Marmoutier le 26 avril 1540. Il mourut en 1550.

XLIII. — Charles de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, archevêque de Reims à l'âge de seize ans, créé cardinal le 1er août 1547, fut pourvu de l'abbaye de Marmoutier en 1550 et donna sa démission en 1563. Il mourut à Avignon le 26 décembre 1574.

XLIV. — Jean de la Rochefoucault possédait déjà les abbayes de Saint-Amand de Boisse, de Cormery et de Villeloin, lorsqu'il fut nommé abbé de Marmoutier en 1563. Il tint un Chapitre général dans son abbaye le 16 mai 1565. Il mou-

rut le 26 mai 1583 et fut inhumé à Marmoutier.

XLV. — Jacques d'Avrilly, originaire d'Orléans, fut nommé abbé de Marmoutier en 1583. Il donna sa démission, le 21 juillet 1584, en faveur de François de Joyeuse, cardinal, évêque de Lisieux qui, en échange de cette cession, lui assura une rente viagère de 2,000 écus, à prendre sur les revenus de Marmoutier.

XLVI. — François de Joyeuse, archevêque de Rouen, prit possession de l'abbaye de Marmoutier le 18 novembre 1584. Il ajouta une chapelle à la maison abbatiale de Rougemont et fit reconstruire, du côté sud, les murs de clôture du monastère, qui avaient été renversés par une crue de la Loire. Il mourut à Avignon le 27 août 1615, et fut inhumé dans l'église des Jésuites de Pontoise. En 1604, il avait cédé l'abbaye de Marmoutier au suivant.

XLVII. — Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, né le 30 mars 1562, fut nommé archevêque de Rouen en 1594. En 1604, il céda cet archevêché au cardinal de Joyeuse, en échange des abbayes de Marmoutier et de Saint-Florent. Il mourut à Rougemont le 15 juin 1610 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Marmoutier.

XLVIII. — Sébastien Dori Galigaï, aumônier de la reine Marie de Médicis, fut pourvu de l'abbaye de Marmontier le 8 juillet 1610, et prit possession le 22 octobre de la même année. Nommé archevêque de Tours le 9 mars 1617, il donna sa démission et prit la fuite après la mort du maréchal d'Ancre, son beau-frère. Il se réfugia à Notonville.

XLIX. — Alexandre de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, chevalier de Malte et grand-prieur de France, fut nommé abbé de Marmoutier le 21 mai 1617 et prit possession le 12 août de la même année. Il mourut en 1629.

L. — Pierre de Bérulle, cardinal, ministre d'État, né le 4 février 1575, à Sérilly, près de Troyes, fut pourvu de l'abbaye de Marmoutier le 9 avril 1629 et prit possession le 21 juin de la même année. Il mourut à Paris le 20 octobre 1629 et fut inhumé dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré.

LI. — Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, nommé abbé de Marmoutier en 1629, introduisit d'importantes réformes dans ce monastère où la discipline s'était relâchée d'une façon déplorable. Il mourut à Paris le 4 décembre 1642.

LII. — Amador-Jean-Baptiste de Vignerot, neveu du précédent, fut nommé abbé de Marmoutier le 8 décembre 1642, mais il n'obtint ses bulles que le 15 septembre 1644 et ne prit possession que le 21 janvier 1646. Il donna sa démission en 1652 et se maria.

LIII. — Emmanuel-Joseph de Vignerot de Pontcourlay, frère du précédent, fut nommé abbé de Marmoutier en 1652. Il fit de grandes réparations à l'église et aux bâtiments claustraux. En 1664, il donna sa démission et mourut le 9 janvier 1665.

LIV. — Jules-Paul de Lionne, nommé abbé de Marmoutier le 6 mars 1664, mourut en 1721. Il avait terminé les dortoirs, commencés par son prédécesseur, et restauré toutes les chapelles de l'église.

LV. — Louis de Bourbon-Condé, prince de Clermont, coadjuteur de l'abbé de Marmoutier le 23 septembre 1720, fut pourvu lui-même de cette abbaye le 5 juin 1721. Il donna sa démission en 1739. Louis-Jacques Chapt de Rastignac ayant obtenu la réunion de la mense abbatiale de Marmoutier à l'archevêché de Tours, réunion consacrée par une bulle du 21 novembre 1739, il n'y eut plus d'abbés dans ce monastère jusqu'à la Révolution.

Prieurs de Marmoutier depuis la réforme.

Potier (Antonin), né à Château-du-Loir, mort le 8 septembre 1688. Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge.

Brossaud (Jacques), mort le 13 décembre 1640.

Dohin (Anselme), 1641, mort à Autun le 16 mai 1662.

Seguin (Joseph), 1645, mort à Saint-Benigne le 4 octobre 1682.

Bedacier (Pierre), 1649.

Morel (Germain), 1651, mort à Bourges le 8 novembre 1660.

Le Comtat (Joachim), 1654, mort à Bourgueil le 14 novembre 1690.

Guchemand (Anselme), 1660, mort le 17 février 1662.

Dicé (Robert) 1662, décédé à Corbie le 3 novembre 1685.

Hazon (Mayeul), 1663, mort à Redon le 5 juillet 1671.

Le Roy (Philippe), 1675, mort le 22 juillet 1680.

Bonnefoy (Innocent), 1678.

Lorier (Jean), 1684, mort à Redon le 9 novembre 1702.

Bonnefoy (Innocent), déjà nommé, 1687.

Martin (Claude), 22 mai 1690, mort à Marmoutier le 9 août 1696.

Tasche (Louis), 1696.

Bonnefoy (Innocent), déjà nommé (1702), mort le 26 août 1708.

Tasche (Louis), déjà nommé, 1705.

Fillaud (Martin), 1711, mort à Marmoutier le 7 août 1726.

Duvivier (François), 27 mai 1714, mort au Mans le 20 décembre 1721.

Tasche (Louis), déjà nommé, 30 juin 1715.

Miniac (Joseph), 1717, mort à Marmoutier le 13 juillet 1719.

Tasche (Louis), déjà nommé, décédé à Marmoutier le 31 juillet 1719.

Loz (Magloire), 1720, décédé à Marmoutier le 27 août 1722.

Audren de Kerdrel (Maur), 1722, décédé à Marmoutier le 7 avril 1725.

Linard (Jean-Baptiste), 1724, mort en 1740.

Roumain (Guillaume), 1724, mort à Marmoutier le 30 décembre 1744.

Vignoles (Nicolas), 1733, mort le 3 décembre 1736.

Aubert (Bonaventure), 1737, décédé à Saint-Allyn le 11 août 1745.

Junien (René), 1739, décédé à Saint-Germain-des-Prés le 8 septembre 1745.

Floyrac (Jean-Baptiste), 1742, mort à Marmoutier le 22 août 1749.

Mirault (Jean), 1745, mort à Saumur le 5 novembre 1752.

* La Pie (Thomas-Arnaud), 1751, décédé à Saumur le 31 mars 1783.

Le Fresne (Mathurin), 1754, mort à Marmoutier le 15 février 1757.

Rouault (René-Jean), 1757, décédé à Angers le 17 avril 1769.

Even (René), 1763, mort à Marmoutier le 22 juillet 1775.

Desmares (René), 1766, mort à Saint-Germain-des-Prés le 13 mars 1781.

Villeblanche (Joseph-Anne-Geoffroy de), 1772, décédé le 24 janvier 1789.

Quinquet (Antoine), 1772, réélu en 1783.

Estin (Placide-François-Xavier), 1788-89.

Voici l'état des prieurés, chapelles et domaines appartenant à l'abbaye de Marmoutier au XVII[e] siècle et réunis à la mense conventuelle :

Alerton-Maulévrier (le prieuré d'), en Angleterre.

Aston (le prieuré d'), en Angleterre.

Barthélemy (les chapelle et ferme de Saint-), paroisse de Saint-Symphorien.

Bellesme (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Séez.

Beaurainville (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Chartres.

Beré (le prieuré de Saint-Sauveur de), diocèse de Nantes.

Bezay (la ferme de), paroisse de Saint-Cyr.

Biencourt (le prieuré de Notre-Dame de), diocèse d'Amieus.

Blondellerie (la ferme de la), paroisse de Monnaie.

Bohon (le prieuré de Saint-Georges de), diocèse de Coutances.

Bois-Guion (la ferme de), paroisse de Neuville.

Bouère (le prieuré de Sainte-Julitte de), diocèse du Mans.

Bourdigal (le fief de), paroisse de Monnaie.

Bourellerie (la ferme de la), paroisse de Monnaie.

Bourges (le prieuré de Saint-Julien de), diocèse de Bourges.

Breneçay (le fief de).

Chahaigne (le domaine de), paroisse de Semblançay.

Chambon (le prieuré de Saint-Julien de), diocèse de Blois.

Chambrerie (la ferme de la), paroisse de Parçay.

Champs (la métairie des), paroisse de Monnaie.

Chantoceaux (le prieuré de), diocèse de Nantes.

Chantrerie (la ferme de la), paroisse de Saint-Cyr.

Chemais (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Chartres.

Chevrie (la métairie de la), paroisse de Monnaie.

Chizay (la ferme de), paroise de Parçay.

Chouzy (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Blois.

Corbaye (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse d'Angers.

Corçay (la métairie de), paroisse de Monnaie.

Cosham (le prieuré de), en Angleterre.

Couleurs (la ferme de), paroisse de Chanceaux.

Courtevroux (le prieuré de Notre-Dame de), diocèse de Meaux.

Donamez (le prieuré de).

Foncher (la maison de), paroisse de Sainte-Radégonde.

Fontaine (la ferme de la), paroisse de Monnaie.

Fontaine-Gehard (le prieuré de la), diocèse du Mans.

Fouleret (le moulin), paroisse de Chambon, diocèse de Blois.

Fresne (la ferme du), paroisse de Saint-Cyr.

Garot (le moulin de), paroisse de Saint-Cyr.

Gemme (le prieuré de Sainte-), diocèse de Blois.

Grange-l'Abbé (le fief de la), à Vesly, diocèse de Rouen.

Grange-Saint-Martin (le fief de la), paroisse de Saint-Étienne de Tours.

Guingalois (le prieuré de Saint-), à Château-du-Loir.

Haye-Bodin (la ferme de la), paroisse de St-Cyr.

Herissière (la ferme de la), paroisse de Sonzay.

Hieres (le prieuré de Saint-Hilaire de), diocèse de Chartres.

Jean (chapelle Saint-), à Monnaie.

Josselin (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Saint-Malo.

Lancé (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Blois.

Lavanderie (la), près de Marmoutier.

Lavoir (le fief du), paroisse de Veigné.

Léo (le moulin du), paroisse de Cangy.

Lehon (le prieuré de Saint-Magloire de), diocèse de Saint-Malo.

Liré (la ferme de), diocèse d'Avranches.

Lorières (les fermes et moulin de), diocèse de Blois.

Louvigny (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse du Mans.

Mauges (le prieuré de Saint-Quentin de), diocèse d'Angers.

Mauny (la ferme de), paroisse de Saint-Georges-sur-Loire.

Mesland (le prieuré de Notre-Dame de), diocèse de Blois.

Meslay (la ferme de), paroisse de Parçay.

Meslay-le-Vidame (le prieuré de), près de Chartres.

Mesnil (la ferme du), paroisse d'Averdon.

Milletière (la ferme de la), paroisse de Saint-Symphorien.

Montauran (la closerie de),

Nantes (le prieuré de Sainte-Croix de).

Négron (le prieuré de), en Touraine.

Neuville (le fief de),

Newport-Paynel (le prieuré de), en Angleterre.

Nueil (le moulin de), paroisse de Saint-Cyr.

Oies-Blanches (les), paroisse de Montlouis.

Orchaize (le prieuré de Saint-Barthélemy d'), diocèse de Blois.

Parçay (la seigneurie de).

Pécaudière (la ferme de la), paroisse de Parçay.

Pontchâteau (le prieuré de Saint-Martin de), diocèse de Nantes.

Pray (la seigneurie de), en Vendômois.

Prependu (le lieu de), paroisse de Chouzy.

Radégonde (la dîme de Sainte-).

Rambourg (le lieu de), paroisse de Sainte-Radégonde.

Rivière (le prieuré de).

Roche-Baudoin (le lieu de la), paroisse d'Athée.

Roche-sur-Yon (le prieuré de St-Étienne de la).

Rochettes (le lieu des), près de Marmoutier.

Rome (la maison de Saint-Pierre de), à Tours, rue de la Guerche.

Rossé (le lieu de), en Vendômois.

Rougemont (l'enclos de).

Sablé (le prieuré de Saint-Nicolas de), diocèse du Mans.

Sapaillé (la ferme de), paroisse de Saint-Symphorien.

Semblançay (le prieuré de).

Sens (la seigneurie de).

Sentier (la seigneurie du).

Sept-Dormants (le prieuré des).

Sigournay (le prieuré de Saint-Saturnin de), diocèse de Luçon.

Sonzay (le prieuré de).

Tavant (le prieuré de).

Vauleart (la seigneurie de).

Venant de Maillé (le prieuré de Saint-).

Vesly (la seigneurie de), diocèse de Rouen.

Vieux-Dangeau (le prieuré de Saint-Martin du).

Villervaut (le lieu de), paroisse de Verde.

Villiers-Charlemagne (le prieuré de).

Vitré (le prieuré de Sainte-Croix de), diocèse de Rennes.

Vivonis (le prieuré de Saint-Hippolyte de), diocèse du Mans.

Witiham (le prieuré de), en Angleterre.

Yorck (le prieuré de la Sainte-Trinité de), en Angleterre.

Voici la liste des prieurés dépendant de l'abbaye de Marmoutier et qui n'ont pas été réunis à la mense conventuelle :

Acquenai (prieuré de Saint-Germain d'), diocèse du Mans.

Amiens (Saint-Denis d'), diocèse d'Amiens.

Anneuil (Notre-Dame d'), diocèse de Beauvais.

Arcis (Notre-Dame d'), diocèse de Troyes.

Azenay (Saint-Benoît d'), diocèse de Luçon.

Bailly (Sainte-Colombe de), diocèse de Troyes.

Ballée (Saint-Sulpice de), diocèse du Mans.

Bazainville (Saint-Georges de), diocèse de Chartres. — Bridat de la Barrière, curé de Montlouis, en était titulaire en 1782.

Beaurain, diocèse de Boulogne.

Becherelle (Saint-Jacques de), diocèse de Saint-Malo.

Belliard (Saint-Pierre de).

Bertancourt (Saint-Martin de), diocèse de Chartres.

Bocé (Saint-Martin de), diocèse d'Angers.

Bonnefontaine (Sainte-Madeleine de).

Bonne-Nouvelle, diocèse d'Orléans.

Brem (Saint-Martin de), diocèse de Luçon.

Carbraye (Saint-Martin de), diocèse d'Angers.

Celine (Sainte-), diocèse de Meaux.

Cellerin de Légeré (Saint-), diocèse du Mans.

Celles-en-Brie, diocèse de Meaux.

Cernay (Notre-Dame de), diocèse de Poitiers.

Chalonnes (St-Quentin de), diocèse d'Angers.

Champ-Notre-Dame.

Champs-Saint-Martin.

Châteaudun, diocèse de Chartres.

Châtillon, diocèse de Soissons.

Champigny.

Chuines, diocèse de Chartres.

Combourg (Sainte-Trinité de), diocèse de Saint-Malo.

Commequiers, diocèse de Luçon.

Croi (Notre-Dame de), diocèse d'Évreux.

Dampierre (Saint-Pierre de), diocèse de Troyes.

Dangeau-le-Vieux-Vic, diocèse de Chartres.

Daumeray, diocèse d'Angers.

Denis d'Amiens (Saint-).

Denis de Renty (Saint-), diocèse de Boulogne.

Dinan (Saint-Malo de), diocèse de Saint-Malo.

Donges (Notre-Dame de), diocèse de Nantes.

Éloy du Verger (Saint-), diocèse d'Angers.

Ennord (Saint-Georges d'), diocèse de Nantes.

Épernon (Saint-Thomas d'), diocèse de Chartres.

Faxai, diocèse d'Avranches.

Fontaine-Saint-Jean-l'Évangéliste, diocèse de Luçon.

Fougeré (Sainte-Trinité de), diocèse de Rennes

Fréteval (Saint-Nicolas de), diocèse de Chartres.

Gehar (Saint-Exupère de), diocèse de Rennes.

Gizors (Saint-Ouen de), diocèse de Rouen.

Heauville (Saint-Pierre de), diocèse de Coutances.

Iffendie (Saint-Pierre d'), diocèse de Saint-Malo

Ile-Tristan, diocèse de Quimper.
Jugon (Notre-Dame de), diocèse de Saint-Brieuc.
Lamballe (Saint-Martin de), diocèse de Saint-Brieuc.
Landes (Saint-Sauveur des), diocèse de Rennes.
Laval (Saint-Martin de), diocèse du Mans.
Lavardin, diocèse du Mans.
Léger (Saint-Cellerin de), diocèse du Mans.
Liré (Notre-Dame de), diocèse d'Avranches.
Loup (Saint-), diocèse du Mans.
Loup de Rillé (Saint-), diocèse d'Angers.
Machecoul (Saint-Martin de), diocèse de Nantes.
Maintenon (Notre-Dame de), diocèse de Chartres.
Malestroit, diocèse de Vannes.
Mantenai (Notre-Dame de), diocèse d'Amiens.
Mantes (Saint-Martin de), diocèse de Chartres.
Mantillay, diocèse du Mans.
Marc-lez-Vendôme (Saint-), diocèse de Chartres.
Martigny-Ferchaud (Saint-Symphorien de), diocèse de Rennes.
Martin-en-Val (Saint-), diocèse de Chartres.
Martin-des-Champs (Saint-), diocèse de Bourges.
Montigny (Saint-Gilles de), diocèse de Chartres.
Montjean (Saint-Martin de), diocèse d'Angers.
Morée (Notre-Dame de), diocèse de Chartres.
Mortain (Saint-Martin de), diocèse d'Avranches.
Neufontaine, diocèse de Soissons.
Notre-Dame-des-Champs, à Paris.
Œufs (Saint-Martin d'), diocèse de Boulogne.
Origny (Saint-Étienne d'), diocèse du Mans.
Orléans (Bonne-Nouvelle d').
Ortillon (Sainte-Madeleine d'), diocèse de Troyes.
Palais (Saint-), diocèse de Bourges.
Pellerin (Notre-Dame de), diocèse de Nantes.
Perrières (Saint-Vigor des), diocèse de Séez.
Pierrefonds (Saint-Sulpice de), diocèse de Soissons.
Pile (Saint-Denis de), diocèse de Bordeaux.
Ploermel-Tridon, diocèse de Saint-Malo.
Pouancé (Saint-Madeleine de), diocèse d'Angers.
Puy-Belliard (Saint-Pierre de), diocèse de Luçon.
Puiset (Saint-Nicolas de), diocèse d'Orléans.
Rameru (Notre-Dame de), diocèse de Troyes.
Reims (Saint-Maurice de).
Rochefort (Sainte-Julitte de), diocèse de Vannes.
Roussy (Saint-Nicolas de), diocèse de Laon.
Sarton (Notre-Dame de), diocèse d'Amiens.
Soldary (Sainte-Madeleine de), diocèse d'Agen.
Tavant, diocèse de Tours.
Thibault (Saint-), diocèse de Soissons.
Torcey, diocèse du Mans.
Treize-Vents (Notre-Dame de), diocèse de la Rochelle.
Trioul (Saint-Nicolas de), diocèse de Poitiers.
Tristan (Ile), diocèse de Quimper.
Troo (Notre-Dame de), diocèse du Mans.
Varades (Saint-Martin de), diocèse de Nantes.
Veilli (Sainte-Madeleine de), diocèse de Rouen.
Ventelay (Saint-Remi de), diocèse de Reims.
Villeberfort (Saint-Nicolas de), diocèse de Blois.
Villepreux (Saint-Nicolas de), à Paris.

Marmoutier constituait une châtellenie qui relevait du château de Tours.

Une grotte a été consacrée en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, en juillet 1877, par Mgr Colet, archevêque de Tours.

L'abbaye portait pour armoiries : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

Arch. d'I.-et-L., et Bibl. de Tours, C, 336, 650; chartes de Marmoutier. — D. Housseau, I, 31, 75, 120, 136, 13[illegible], 141-42-44-45-46, 151, 163, 173-74-75, 185, 198, 227, [illegible] 231-32-33-37, 241, 254, 257, 275, 276, 281-82-88-90-91-96-97-98, 300-1-4-6-8-10-11-14-18, 330-34-35-38, 353-58-59, 364-65-66-67, 372-73-77, 414-15-16-19, 428, 43[illegible] 441-42-48, 450, 456, 470-73-74-79 80, 491-92-96, 514-15, 520-21-22, 531-33; II, 535-36, 550, 591-92-97-99, 600, 60[illegible]-7-8-9-11-12-14, 630, 648, 652-53-54-57, de 661 à 679, 68[illegible]-84-85-86-89-91-92, 701-4-5-6-7-8-10-12-13-14-16, 720, 72[illegible] 730, 733, 767-69-73-76; III, 786-90-91-98-99, 800, 8[illegible], 826 *bis*, 839, 846-47-48-49-50-54-64-65-66-66 *bis*, 867-68-69-70-71-74-75-79-80-81, 909, 910, 915, 926, 929, 930, 93[illegible], 935, 939, 947, 949, 953-54-55-60-61, 967, 969, 978, 98[illegible]-83-84, 994, 1016, 1045-46-47, 1050-52-53-55-61; IV, 10[illegible] *bis*, 1069 *bis*, 1070 *bis*, 1073 *ter*, 1076-77-78-79-80-82-83-84-85-87-88-89-90-93-94-95, 1101-2-9, 1113-14-15-17-18-19-21-22-27-30-31-34, 1146, 1153-55-56-57-60, 1172, 1180-82-85-86-90-90 *bis* et *ter*, de 1191 à 1197, 1198-99, 120[illegible], 1208, 1210-14-17-18-19-24, 1238, 1253, 1260, 1263, 126[illegible], 1269, 1274-75-76, 1278 *bis* et *ter*, 1279, 1280, 1286, 1[illegible], 1307, 1327-28-31, 1331 *bis*, 1343-44-46-51-51-57, 1361-72, 1376-86-90-94-98, 1400, 1402-3-5-6-8-10, 1410 *bis*, 1419 1422, 1427-29, 1435, 1453, 1465-70-81-88-99, 1500, 15[illegible] 1516, 1521-24, 1524 *bis*, 1533-38, 1543-45-47-48-53-5[illegible] 1585-86-87, 1611; V, 1622, 1709 *bis*, 1729-32-33-3[illegible], 1762-65-66-78-79, 1782-83, 1795, 1821, 1827, 1841-42-4[illegible]-48, 1853, 1865, 1905, 1925, 1947, 1956-57-58-60-6[illegible] 1991, 2004, 2015-16-43-64, 2072-74-76-78-82-94, 21[illegible], 2115-16-18; VI, 2126, 2160, 2161, 2165, 2165 *bis*, 21[illegible] 2170, 2173, 2183, 2219-21-22-23-26-27, 2233-35-37-[illegible]-47-48-50, 2262 2271, 2281, 2304, 2326, 2331, 2343 [illegible] 2355, 2359, 2361, 2365, 2371, 2395, 2397, 2400, 2[illegible], 2458, 2462, 2486, 2488, 2495-96-97, 2511, 2513, 25[illegible], 2521, 2529, 2538, 2558, 2570, 2575, 2579, 2583, 25[illegible] 2589, 2590, 2593, 2628, 2629, 2633-34-35-36, 2641, 2[illegible] 2653-54-56-59, 2683, 2694; VII, 2727, 2749, 2750, 27[illegible] 2764, 2769, 2773, 2777, 2792, 2800, 2807, 2816, 28[illegible] 2851, 2853, 2868, 2874, 2884, 2893, 2895, 2898, 29[illegible], 2915, 2936, 2948, 2956, 2960, 2963, 2979, 2904. 29[illegible] *bis*, 2992, 2999, 3001, 3020-23-25-26, 3035, 3042, 5063, 30[illegible] 3094, 3096, 3110, 3110 *bis*, 3114, 3122, 3125, 3128, 3133, 3134, 3137, 3178, 3182, 3189, 3192, 3202, 3231, 32[illegible] 3238, 3238 *bis*, 3238 *ter*, 3238 *quater*, 3244, 3244 *bis*, 3244 *ter*, 3249, 3251, 3255, 3266, 3272, 3279, 3282, 32[illegible], 3293, 3296, 3306, 3341, 4342, 3343, 3363, 3366, 3367, 33[illegible], 3375, 2378, 3379, 3384, 3386, 3389, 3392, 3396-98, [illegible] 3414, 3425, 3426, 3445, 3464, 3465, 3476, 3486, 34[illegible], 3491, 3493, 3535, 3552, 3560, 3561, 3573, 3574, 35[illegible], 3588, 3600, 3601, 3625, 3720, 3744; IX, 3778, 3784, 3[illegible] 3787, 3788, 3788 *bis*, 3369, 3874, 3886, 4041, 4043, 4[illegible], 4089, 4090, 4145, 4153, 4166, 4226, 4251; X, 43[illegible], 470[illegible], 4716; XI, de 6277 à 6367; XII, de 6598 à 66[illegible]; XX p. 9; XXVII, p. 1, 11; XXXI, vingt-neuf chartes. — *Recueil des historiens des Gaules*, I, 575; VIII, 459, 474. — Mabillon, *Annales Bened.*, II, 747. — Charles des Moulins.

Marmoutier en 1849, Tours, Mame, in-8° de 58 pages. — *Gallia christiana,* VII, VIII, IX, XIV. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* 2 vol. in-8°. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 20 juillet 1877. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 69. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XVII, 350. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib.* X, 31. — Dupré, *Essai sur l'histoire littéraire de Marmoutier au moyen age,* 1871, Tours, in-8° de 25 pages, — *Liber de servis,* 88. — *Ordonnances des rois de France,* XV, 271-77. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 174 et suiv. — Baillet, *Topographie des saints,* 148. — Piganiol de la Force, *Description de la France,* VII, 18. — J. Jacquet Delahaye-Avrouin, *Du rétablissement des églises en France,* Paris, 1822. — *De nominibus et operibus abbatum majoris monasterii et de destructione et ædificatione ejusdem ecclesiæ.* (Imprimé dans l'appendice de l'*Hist. des Français,* de Gregoire de Tours, p. 79, *Parisiis,* du Fossé, 1610, in-8°.) — M. Z., *Topographiæ Galliæ,* III, 7° partie, 35. — *Tableau de la généralité de Tours,* manuscrit n° 1212 de la Bibl. de Tours. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 8. — E. Badier, *Sainteté de l'état monastique, où l'on fait l'histoire de Marmoutier et de l'église de Saint-Martin de Tours,* Tours, Barthe, 1700, in-12. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* III, 491. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI° siècle,* 277. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine.* — *La Touraine,* 320. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* I, 14, 35, 38, 39, 113; II, 1, 4; IV, 79, 85, 187; VI, 90, 172; VII, 100, 103; VIII, 15; IX, 53, 63, 162; XI, 156, 258; XVII, 547 et suivantes. — A. Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine.* — D. Martène, *Voyage littéraire,* II, 172. — *Sulpit. Sev. vita B. Martini,* X. — J.-A. Le Michel, *Hist. de Marmoutier* (3 vol. in-f°), Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1387-88-89. — P. Marchegay, *Les prieurés de Marmoutier en Anjou,* Angers, Cornilleau, 1846, in-8°. A. Salmon, *Marmoutier,* S. l. n. d. in-8° de 24 pages. — L. Boilleau, *Sceau de l'abbaye de Marmoutier,* Paris, 1854, in-8°. — A. Salmon, *Le livre des serfs de Marmoutier,* Paris, 1845, in-8°. — E. Cartier, *Mélanges historiques* (charte de 908; accomodement d'un procès entre l'abbaye de Marmoutier et du Chapitre de Saint-Martin), Tours, 1842, in-8° de 48 pages. — *Mémoire de ce qui s'est fait au Chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenu à Marmoutier les* 14 *mai et* 7 *juin* 1729 (manuscrit qui a fait partie de la bibliothèque de M. Taschereau). — *L'espouvantable vision apparue sur l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours,* envoyée par un bourgeois de la ville (J. du Fresnoy), in-4° (sans date). — *Lettre d'un religieux de l'abbaye de Marmoutier* (*Mathieu Giron*) *escripte au roy sur le sacre de S. M., au bas de laquelle sont les témoignages de l'huile céleste envoyée à saint Martin, évesque de Tours,* Chartres, Ph. Cottereau, 1594, in-4° de 22 pages. — Helyot, *Hist. des ordres monastiques,* V, 61. — Bibl. de Tours, manuscrits, du n° 1371 au n° 1403.

Marmoutier (île de), dans la Loire. — Elle était située en face de l'abbaye de Marmoutier et appartenait à ce monastère, auquel elle avait été donnée, à la fin du XI° siècle, par Robert de Brenne, seigneur de Rochecorbon. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Marmoux (les), f., c^ne de Saint-Christophe.

Marnai, Marnaicum. V. *Marnay,* c^ne de Faye-la-Vineuse.

Marnaize, ou **Vinay,** f., c^ne de Pouzay, près de la Vienne. — Ancien fief, relevant de Franc-Palais, suivant des aveux rendus en 1575 et en 1672. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Marnay, vil. et usine, sur l'Indre, c^ne d'Azay-le-Rideau, 48 habit. — *Molendinus de Marenaio,* XI° siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Marnay,* carte de Cassini. — Vers 1026, Geoffroy de l'Ile donna le moulin de Marnay, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de Cormery. Par la suite, cette propriété passa à l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay.* — *Cartulaire de Cormery,* 76. — D. Housseau, IV, 1589, 1656.)

Marnay (étang de), c^ne de Braye-sous-Faye.

Marnay, vil., c^ne de la Celle-Guenand, 20 habit. — Ancien fief. En 1658, il appartenait à René Avron. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E, 33, 388.)

Marnay, vil., c^ne de Faye-la-Vineuse, 53 habit. — Ancienne paroisse. Le 14 juillet 1799, elle fut réunie à celle de Faye-la-Vineuse. L'étendue de son territoire était de 2210 arpents. L'église, dédiée à saint Pierre, a été vendue par décret du 22 août 1813. Le prix fut employé à réparer l'église de Faye.

Cette paroisse dépendait de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers.

Le chefcier du Chapitre de Faye était tenu d'entretenir le chœur de l'église paroissiale et de fournir les ornements nécessaires.

CURÉS DE MARNAY. — Denis Congneron, 1531. — Gilles Champeigné, chanoine de Faye, 1613. — Jacques Lesleu, 1627. — Jean Duvivier, 1671. Pierre Garnier, 1691. — Pierre Boivin, 1692-1722. — Philippe-Jacques Hulin, 1778. — Pierre-André-Gilles Delaveau, 1786-1790.

La paroisse formait un fief appelé la Grande-Maison-de-Marnay. En 1406, ce fief appartenait à Charles de Saint-Gelais; — en 1441, à Jean de Faye; — vers 1445, à Renaud de Mauléon; — vers 1450, à Guillaume Petit; — en 1613, à Jacques de Messémé, Éc.

Arch. d'I.-et-L., G, 876, 877. — Registres d'état civil de Marnay. — Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV,* 182. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1875), 295. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 99.

Marnay, vil., c^ne de Lignières, près de l'Indre, 104 habit. — *Marnay,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Marnay (îles de), dans l'Indre, c^ne de Lignières.

Marnay (les Grand et Petit-), f., c^ne de Restigné. — *Marnay,* carte de l'état-major. — Vers 1700, ils appartenaient à Charles du Bellay et à Catherine-Renée de Jaucourt, sa femme; — en 1730, à Anne-Auguste de Montmorency,

prince de Robecq. — (Arch. d'I.-et-L., G, 165.)

Marne (la), f., c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon. — Ancien fief. En 1624, il appartenait à Jacques Chioche; — en 1668, à Louis Le Picard. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état civil de Bossay et d'Yzeures.)

Marne (étang de la), c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Marne (la fosse de la), près des Claireaux, c^ne d'Yzeures.

Marnes (les), f., c^ne de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Marnière (la), f., c^ne de Betz. — *Marnière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de la baronnie de Ligueil et appartenait, vers 1600, à Guy de la Croix, sieur de Lorinière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Marnière (la), f., c^ne de Boussay. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Gabriel d'Arsac, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Marnière (le lieu de la Grande-), près de la Métairie-Neuve, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Marnière (le lieu de la), près du Plessis, c^ne de Vouvray.

Marnières (le lieu des), près de la Trucillère, c^ne d'Avon.

Marnières (le lieu des), près de la Croix-Verte, c^ne du Louroux.

Marnières (les), f., c^ne de Paulmy. — *Marnières,* carte de Cassini. — Elle relevait des Bordes, suivant une déclaration féodale faite, le 21 avril 1675, par Jacques de la Cour, à Anne Phelippeaux, veuve de Léon de Bouthillier de Chavigny, ministre d'État. — (Arch. d'I.-et-L., E, 248, 255.)

Marnières (les), f., c^ne de Saint-Branchs. — *Mornière,* carte de l'état-major.

Marnières (le lieu des), près de la Pechotière, c^ne de Vallères.

Marnières-Blanches (le lieu des), c^ne de Sainte-Catherine, près du chemin de Sainte-Maure à Tauxigny.

Marny (le lieu de), près de la Boissière, c^ne de Boussay.

Maroialensis, *villa,* **Maroialum, Marolium.** V. *Mareuil* (Loir-et-Cher).

Marolles, f. et chât., c^ne de Genillé. — *Marollæ,* 1130; *Merrolles,* 1212. — *Marolle,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1212, il appartenait à Hélie de Grillemont, qui donna la dîme de ce domaine à l'abbaye de Baugerais, à condition que les religieux entretiendraient perpétuellement une lampe dans leur église. Le fief passa ensuite à Raoul de Marolles (1241), fils du précédent; — à Jean de Marolles (1266); — à un autre Jean de Marolles (1327); — à Guillaume de Marolles (1382); — à un autre Guillaume de Marolles (1432); à Jean de Marolles, qui rendit hommage au seigneur de Montrésor, en 1471; — à Étienne de Marolles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand-verdier de la forêt de Loches, décédé en 1527; — à François de Marolles, gentilhomme ordinaire de la venerie et fauconnerie du roi, qui fut tué par une branche d'arbre, tandis qu'il était à la suite du roi, dans la forêt de Loches (1527); — à Claude de Marolles, décédé le 13 décembre 1569; — à un autre Claude de Marolles, chev., gentilhomme ordinaire de la maison du roi, chevalier de ses ordres et maréchal de ses armées, marié à Agathe de Châtillon et décédé en 1633; — à Louis de Marolles, chev., décédé le 1er mars 1651; — à Georges de Thienne, marié à Marie Lejart (1668); — à Alexandre de Thienne, Éc. (1696); — à Alexandre-Gaëtan de Thienne, décédé avant 1765. Sa femme, Madeleine de Tripsé, fut inhumée dans l'église de Genillé le 3 août 1765.

Le fief de Marolles passa ensuite à Charles-Luc-Hilaire Coulard, Éc. (1772), puis à Jacques Scott de Coulanges et à Alexandre-Gaëtan de Thienne, qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

Étienne de Marolles fonda dans son château, sous le vocable de Notre-Dame et de saint Jacques, une chapelle qui fut bénite le 4 avril 1513, par Olivier, évêque de Sidon. Cette chapelle existait encore en 1787. Elle est mentionnée, à cette date, dans le *Registre de visite du diocèse de Tours.*

Une ferme-école fut établie à Marolles par arrêté ministériel du 24 mars 1849. Elle fut supprimée par un autre arrêté du 25 avril 1851.

Arch. d'I.-et-L., E, 99; G, 14. — Registres d'état civil de Genillé. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, VI, 2339, 2414. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. [illegible] et 5e. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* 81, [illegible] 289.

Marolles (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Genillé, où il a un parcours de cinq kilomètres. Il fait mouvoir deux usines et se jette dans l'Indrois.

Marolles (Claude de), seigneur de la Rochère, du Breuil et de Noizay, lieutenant-colonel des Suisses, puis maréchal de camp, né en 15[illegible], au château de Marolles, paroisse de Genillé, se jeta dans le parti de la Ligue, dont il fut un des chefs les plus ardents. Son duel avec Jean de l'Ile-Marivault, qu'il tua d'un coup de lance, lui fit donner le surnom de *brave de Marolles.* Il se distingua à la bataille d'Ivry et dans les guerres de Hongrie et d'Italie. Il mourut le 8 décembre 1633. — (*Mémoires de Michel de Marolles,* 202, 241. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 307. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 29[illegible].)

Marolles (Michel de), fils du précédent, né au château de Marolles le 22 juillet 1600, embrassa l'état ecclésiastique. Passionné pour l'étude, il fut un des hommes les plus érudits et un écrivain des plus féconds de son temps. Il forma, bien qu'il n'eut pas une grande fortune, une importante collection d'estampes et de gravures, dont le nombre, en 1666, s'élevait à plus de cent vingt mille. De goûts fort modestes, il refusa les hautes dignités de l'église qui lui furent offertes, et se contenta des abbayes de Baugerais et de Villeloin que le roi lui avait données. Il mourut à Paris le 8 mars 1681 et fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice. Voici la liste des nombreux ouvrages qu'il a publiés :

La Pharsale de Lucain, Paris, Fr. Huby, 1624; T. Quinet, 1657, 1677, in-8°. — *Office de la Semaine Sainte*, Paris, Séb. Huré, 1626, 1656, 1671, 1676, 1680, 1688, in-12. — *Constitution de l'ordre de la Congrégation de la Vierge* (traduction), Paris, 1626, in-8°. — *Les Heures canoniales* (traduction), Paris, 1628, 1650, in-8°. — *Histoire romaine*, Paris, Toussaint Dubray, 1630, 1650, in-8°. — *Les tragédies de Sénèque*, Paris, P. Lamy, 1644, 1664, 2 vol. in-8°. — *Psaumes et cantiques mis en français*, et *Traité de saint Athanase sur les psaumes*, Paris, Sébastien Huré, 1644, 1656, in-8°. — *Le Nouveau Testament* (traduction), Paris, vᵉ de Sébastien Huré, 1649, 1653, 1655, 1660, in-8°. — *Les Œuvres de Virgile*, Paris, Toussaint Quinet, 1649, in-f°; Paris, Guillaume de Luyne, 1662, avec le latin, in-8°; Paris, J. Langlois, 1673, in-4°. — *Les six livres de Lucrèce, de la Nature des choses*, Paris, T. Quinet, 1650; Guill. de Luyne, 1659; J. Langlois, 1677, in-8°; 1663, édition augmentée de la *Vie de Lycurgue, de Diogène Laerce*. — *Les épitres et évangiles de l'année*, Paris, 1653, in-12. — *Les élégies de Tibulle*, Paris, Guill. de Luyne, 1653, in-8°. — *Les satires de Juvénal et de Perse*, Paris, Guill. de Luyne, 1653, 1658, 1671, in-8°. — *Les œuvres d'Horace* (latin et français), Paris, Guill. de Luyne, 1653-60-78. — *Poésies de Catulle*, Paris, Guill. de Luyne, 1653, in-8°. — *Les œuvres de Properce* (latin et français), Paris, Guill. de Luyne, 1654, in-8°. — *Tableau du Temple des Muses*, Paris, J. Langlois, 1655, 1733, in-f°. — *Les épigrammes de Martial*, Paris, Guill. de Luyne, 1655, 1671, in-8°. — *Mémoires de Michel de Marolles*, Paris, Antoine de Sommaville, 1656, 1657, in-f°; Amsterdam, 1755, 3 vol in-12. — *Les Sylves et l'Archilleide de Stace*, Paris, Sébastien Huré, 1658, in-8°. — *Les comédies de Plaute*, Paris, P. Lamy, 1658, 4 vol. in-8°. — *Les six comédies de Térence*, Paris, P. Lamy, 1659-60, in-8°. — *Le Bréviaire romain*, Paris, Séb. Huré et F. Léonard, 1659, in-8°. — *L'Art d'aimer, d'Ovide, les remèdes de l'Amour, poème sur l'art d'embellir le visage, etc.*, Paris, P. Lamy, 1660, in-12, 1661; Paris, J. Langlois, 1678, in-8°. — *Traité du poème épique*, Paris, Guill. de Luyne, 1662, in-8°. — *Histoire des roys de France*, Paris, Séb. Huré, 1663, in-12; Guill. de Luyne, 1678, in-12. — *Histoire d'Eutrope, de Paul, diacre*, etc., Paris, 1664, in-8°. — *Catalogue des livres d'estampes*, Paris, Frédéric Léonard, 1666, in-8°. — *Histoire auguste des six autheurs anciens, Spartien, Capitolin, Lampride, Gallian, Pollion et Vopideus* (traduction), Paris, J. Couterot, 1667, in-8°. — *Le livre des spectacles et le premier livre des épigrammes de Martial*, Paris, Guill. de Luyne, 1667, in-8°. — *Considérations en faveur de la langue française*, Paris, 1667, in-4°. — *Catalecta*, ou *Pièces choisies des anciens poètes latins*, Paris, J. Langlois, 1667, in-8°; 1673, in-4°. — *Augmentation de l'Histoire romaine de Coeffeteau*, Paris, Auguste Courbé, 1659-69, 5 vol. in-12. — *Les choses rustiques de Columelle*, Paris, 1671, in-8°. — *Les livres de la Genèse, de l'Exode et du Lévitique*, Paris, Séb. Huré, 1671, in-f°. — *Catalogue des livres d'estampes*, Paris, J. Langlois, 1672, in-12. — *Les dix-huit livres qui restent des trente-un de l'Histoire d'Ammien Marcellin*, Paris, Claude Barbin, 1672, 3 vol. in-12. — *Œuvres diverses de Michel de Marolles*, Paris, 1673, in-4°. — *L'Apocalypse de saint Jean* (traduction en vers), Paris, 1677, in-4°. — *Les quinze livres des despnosophistes d'Athénée*, Paris, J. Langlois, 1680, in-4°. — *Les histoires des anciens comtes d'Anjou*, Paris, J. Langlois, 1681, in-4°. — *Histoire des Français, de saint Grégoire de Tours, avec le supplement de Frédegaire, la Gloire des martyrs, et les quatre livres de la vie de saint Martin*, Paris, F. Léonard, 1688, in-8°, avec portrait de Louis XIV. — *Les Épigrammes de Martial*, Paris, Guill. de Luyne, 1655, 1671, in-8°; J. Langlois, 1675, in-4°. — *Le Festin de Trimalcion* (traduction de Pétrone), Paris, J. Langlois, 1677, in-8°. — *Le livre des peintres et graveurs*, édition revue par G. Duplessis, Paris, P. Janet, 1855, in-16. — *Les épistres de saint Paul*, Paris, vᵉ de Sébastien Huré, 1653, in-12; 1655, in-8°.

Georges Duplessis, *Michel de Marolles*, 1869, in-8° de 12 pages (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 310. — J. Legrand, *Éloge de l'abbé de Marolles*, dans le *Journal des savants*, avril 1681. — *Lettre sur la mort de l'abbé de Marolles* (dans le *Mercure de France*, avril 1727). — *Histoire de la vie et des ouvrages de l'abbé de Marolles* (dans les *Mémoires de Nicéron*, XXXII, 214).

Maron (les Haut et Bas-), f., cⁿᵉ de Neuil. — En 1641, ils appartenaient à Amblard de la Roche-Aymon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127.)

Maronarderie (la), f., cⁿᵉ de Sennevières.

Maronnerie (la), f., cⁿᵉ de Ferrières-Larçon.

Maronnet (le lieu de), près de Bois-Favier, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Marottière (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — Elle relevait des fiefs du Bois et du Chêne et appartenait, en 1700, au marquis de Leuville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; G, 257.)

Marottière (la), f., c^ne^ de Saunay. — *Basse-Marottière,* 1750. — *Les Marottières,* carte de l'état-major. — *Marollières,* carte de Cassini. — Ancien fief, dépendant du marquisat de Châteaurenault. — (*Rôle des fiefs de Touraine*).

Marottière-Pallu (la), f., c^ne^ de l'Ile-Bouchard.

Marottins (les), f., c^ne^ de Marigny.

Maroux (le bois), près de Boisgard, c^ne^ de Loches.

Marpault (le lieu de), paroisse de Saint-Symphorien. — Propriété de Marmoutier depuis le XVe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Marquenleu, f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gâtines. — *Aître de Merquenleu,* XVe siècle. — *Les Haut et Petit-Mereaulois,* XVIe siècle. — Ce domaine relevait du fief de Saint-Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Marques (Pierre), abbé de Marmoutier, succéda à Guy de Luro, en 1427. Il était frère de Michel Marques, seigneur de la Bedouère et secrétaire du roi. Pendant son administration il obtint du pape Innocent V la confirmation de tous les privilèges qui avaient été accordés à son monastère par Alexandre III, Luce III, Innocent III, Grégoire IX, Grégoire X, Innocent IV, Urbain IV, Boniface VIII, Clément VI et Martin V. Il mourut le 4 août 1453 et eut sa sépulture dans le chœur de l'église abbatiale. Son successeur fut Guy Vigier. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 317-22. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX.)

Marquet (le bois), près de Bellevat, c^ne^ de Courcoué.

Marqueterie (la), f., c^ne^ de Trogues.

Marquetière (la), f., c^ne^ de Paulmy. — Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée.

Marquetière (le lieu de la), près de Mazerolles, c^ne^ de Saché.

Marquets (les), f., c^ne^ de Paulmy. — *Marquet,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon.

Marquetterie (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Marquetterie (la), ham., c^ne^ de Cigogné, 12 habit. — *Marqueterie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Marquetterie (le lieu de la), c^ne^ de Villeperdue. — Elle relevait censivement du fief de Villeperdue. — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

Marquilière (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Marquis (le bois), près de la Rougellière, c^ne^ de Thilouze.

Marquiserie (la), f., c^ne^ de Courcelles. — *Marquiserie,* carte de l'état-major.

Marquiserie (la), f., c^ne^ de Draché.

Marquiserie (la), f., c^ne^ de Marigny. — *Marquiserie,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Nancré.

Marquiseries (le lieu des), paroisse de Fondettes. — Il relevait du fief de Vallières, suivant une déclaration féodale faite, le 24 janvier 1666, par Julien Tondu. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Vallières-Saint-Roch.*)

Marran (le fief), paroisse de Noizay. — Il se composait d'une rente de blé et de vin et relevait de l'archevêque de Tours, à cause de sa seigneurie de Vernou, suivant un aveu rendu, le 6 avril 1335, par Pierre de Vernou. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Marran, c^ne^ de Nouzilly. V. *Maran.*

Marraudière (la), c^ne^ de Saint-Épain. V. *Maraudière.*

Marray, commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, à 30 kilomètres de Tours et 8 de Neuvy-Roi. — *Marreium, parochia S. Petri de Marreio,* XIe siècle. — *Parochia de Marre, de Marreis,* 1226, 1247 (chartes de Marmoutier et de l'abbaye de Gastines). — *Marraium,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chemillé; à l'est, par celle de la Ferrière; à l'ouest, par Louestault; au sud, par Beaumont-la-Ronce et Saint-Laurent. Elle est arrosée par la Dême.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Baratoire (35 habit.), ancienne châtellenie, relevant du château d'Amboise. — La Guinaudière, ancien fief. — La Fromagerie, ancien fief. — La Guillonnière, ancien fief. — Le Haut-Montet (11 habit). — Le Chataigner (25 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours. — Mauny, ancien fief, relevant d'Amboise. — Nambray (10 habit.). — La Chabotière (12 habit.). — La Roche-Menou (14 habit.), ancien fief. — Vauribon (18 habit.), ancien fief. — La Penissière, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Grange, la Petite-Coulardière, la Croix-Rouge, la Poupardière, la Piaudière, les Mardelles, la Chaulière, la Mahoudellerie, les Veilleries, la

Bustière, les Verroneaux, les Bournais, les Grandes et Petites-Faguères, la Vallée, la Renaudière, le Houx, Ligottière, la Rochinerie, Goulevent, le Moulin-du-Buis, la Piellerie, la Marnière, la Guillotière, la Gannerie, Belair, Bellevue, le Margat, l'Abbée, la Petite-Maison, les Rousseaux, la Levrauderie, le Petit-Aitre, le Gilet, le Mortier, la Thomassière, la Crossonnière, les Bruyères, les Féeries, le Moulin-Neuf, le Ragot et le Petit-Ragot, le Grenouilleau, la Galardière, la Butte, le Hallier, la Morinerie, la Jauvrie, la Godarderie, Fonds, la Pinparerie, la Tufflère, etc.

Avant la Révolution, Marray était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Neuvy-Roi et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 2383 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Colet, a été terminé le 20 mai 1834.

Population. — 932 habit. en 1801. — 1126 habit. en 1810. — 1040 habit. en 1821. — 950 habit. en 1831. — 829 habit. en 1841. — 786 habit. en 1851. — 732 habit. en 1861. — 671 habit. en 1872. — 666 habit. en 1876.

Bureau de poste et *perception* de Neuvy-Roi.

L'église, dédiée à saint Pierre, n'offre aucun intérêt. L'abside, qui forme la partie la plus ancienne, est du XIIe siècle. Trois chapelles ont été construites au XVe siècle ou au commencement du XVIe.

CURÉS DE MARRAY. — Bertrand Geoffriou, 1559. — Pierre Meliand, 1616. — Mathurin Berson, 1669. — Étienne Derré, 1681. — Claude Gouffette, 1705. — François Charette, 1737. — Barbier, 1761. — François Tiger, 1774. — Michelon, curé constitutionnel, 1793. — Pécard, 1808. — Lucas, 1820. — François Larose, 1830, décédé le 7 juillet 1879. — Noury, juillet 1879, actuellement en fonctions (1881).

Marray formait une châtellenie relevant de Lavardin, à foi et hommage simple et qui appartenait, en 1063, à Robert de Marray; — vers 1163, à Garin de Marray, qui fit un don au prieuré de l'Enclottre; — en 1245, à Hubert de Marray; — en 1487-1503, à Jehan Richeomme; — en 1504, à Pierre Regnard; — en 1559, à René de Montesson; — en 1620, à Marie Louet, veuve de Jehan de Ronsard, chev., seigneur de la Possonnière, et mariée, en secondes noces, à Martin Fumée, seigneur de Genillé. Marie Louet vendit Marray à Urbain Bellay, seigneur de l'Ile. Par acte du 13 septembre 1652, Urbain Bellay, fils du précédent, vendit Marray à René de Menou, chev., seigneur de Boussay, la Forge, Genillé, Rigny, la Roche-d'Alais, etc., maître des eaux et forêts du comté de Loches et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

En 1672, François de Menou et ses frères, Pierre, lieutenant de vaisseau, et Louis, abbé de Saint-Mahé, rendirent aveu au baron de Lavardin pour la terre de Marray qui leur appartenait indivis.

François de Menou, devenu seul propriétaire de cette châtellenie vers 1710, épousa Marie Adriansin, fille unique de René Adriansin, seigneur de Céphoux et des Fourneaux, dont il eut: 1° René, qui suit; 2° Louis, officier de marine; 3° Charles, chanoine de Saint-Gatien de Tours; 4° Jean; 5° Alexandre, major au régiment de la Fère, et quatre filles qui furent religieuses à la Bourdillière.

René de Menou, chev., seigneur de Marray, de la Penissière et de la Roche-d'Alais, lieutenant d'artillerie, épousa N. Diécant d'Aigremont, dont il eut six filles. L'une d'elles, Bonne-Dorothée, eut en dot la terre de Marray et épousa René-Luc-Abel de Paris de Rougemont, capitaine au régiment de la Marche, chevalier de Saint-Louis, qui comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

Les seigneurs de Marray avaient les droits de fondation et de patronage dans l'église paroissiale.

MAIRES DE MARRAY. — Gatien Pays, 1801, 1er avril 1806. — Gault, 1806. — Pays, 29 décembre 1807. — Gondeau, 1810. — Chauvin-Gillard, 14 mai 1820, 1er août 1821. — Gatien Pays, 2 janvier 1826. — Chauvin, 17 novembre 1834, juin 1840. — Louis-Almire Pays-Nau, 10 octobre 1846. — Chauvin-Goudeau, 1866. — Charles Caillé, 20 février 1874. — Charles Desbrousses, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 634; E, 49; G, 878. — D. Housseau, II, 733; VII, 2940; XII, 6726-27. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mémoires de M. de Marolles, généal. de Menou.* — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1169, 1310, 1313. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 51. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 128.

Marray (le Grand-), vil. et chât., cne de Chambourg, 88 habit. — *Mariacus*, IXe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Le Grand-Marray*, 1718. — *Marray-le-Gaudin*, 1743. — Ancien fief, relevant de Reignac, à foi et hommage lige. En 1457, il appartenait à Claude du Fau, veuve de René de Menou; — en 1568, à Jean de Menou, seigneur de Boussay; — en 1593, à un autre Jean de Menou; — en 1665, à Claude de Grateloup qui, par acte du 29 septembre 1669, le vendit à Isabelle Luthier, veuve d'Émery Dallonneau; — en 1675, à Michel Dallonneau; — en 1702, à Gabriel Dallonneau; — en 1703, à Pierre Dallonneau, prêtre; — en 1718, à Marie Marius, femme de Pierre de Grateloup; — en 1775, à Pierre-Hyacinthe de Semyn et à Élisabeth Marcadé, sa femme, qui, le 20 février de cette année, le vendirent à Joseph de Nogerée, seigneur de la Frillière, lieutenant de vaisseau, et à Charlotte de Maussabré, sa femme. — Une chapelle dépendait du logis seigneurial en 1787. Le curé de la pa-

roisse de Chambourg y célébrait la messe une fois par semaine.

Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 112; G, 14, 296; *Rôle des 20es*. — Bibl. de Tours, *titres de Notre-Dame de Loches*. — *Cartulaire de Cormery*, 50. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 6300. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 68. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 203.

Marray (le Petit-), f., cne de Chambourg. — *Marray-de-Gié, Marray-le-Rideau, Gié-en-Chanceaux*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de Reignac. Le logis seigneurial a été détruit vers la fin du XVIe siècle. A cette époque, le fief fut réuni à celui du Grand-Marray. Ce fief a fait partie autrefois de la paroisse de Chanceaux. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 204. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*. — Bibl. de Tours, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

Marray-de-Gié. V. *Marray (le Petit-)*, cne de Chambourg.

Marray-le-Gaudin. V. *Marray (le Grand-)*

Marray-le-Rideau. V. *Marray (le Petit-)*, cne de Chambourg.

Marre (la), cne de Charentilly. V. *Mare*.

Marre (le lieu de la), près de la Sellonnière, cne du Petit-Pressigny.

Marreau, cne de Chapelle-Saint-Hippolyte, V. *Rigny*.

Marriaco *(terra de)*, situé dans les environs de l'Ile-Bouchard. Elle est mentionnée dans une charte de l'abbaye de Noyers, en 1084. — (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, 144-42).

Mars (St-), commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 19 kilomètres de Tours, 35 de Chinon et 5 de Langeais. — *Terra S. Medardi*, 915 (charte de Saint-Julien). — *Ecclesia de Pila Beati Medardi*, 1012. — *Prioratus S. Medardi de Pila*, 1070 (charte de Saint-Julien). — *Burgus S. Medardi*, 1139. — *S. Marcius, villa S. Marci*, 1272 (Archives nationales, J, 728). — *Parochia de S. Medardo*, 1218. — *Châtellenie de Saint-Mars*, 1301, 1332. — *Saint-Mars-la-Pile* (aveu de Jean de Rougé, du 11 juillet 1403). — *Prieuré de Saint-Mars* (titre du 9 février 1461). — *Pila S. Medardi*, 1467 (*Martyrol. S. Juliani*). — *Paroisse de Saint-Médard-de-la-Pile* (titre du 1er janvier 1490). — *Saint-Mars-de-Pile* (titre du 22 janvier 1492). — *Saint-Médard-de-la-Pile* (titre du 4 septembre 1492). — *Saint-Medard-de-la-Pile-de-Cinq-Mars*, 1494. — *Saint-Médard-de-la-Pile*, 2 mai 1496, 1497, 5 décembre 1498, 1er novembre 1499, 1502, 22 juin 1504, 30 avril 1510. — *Saint-Mars-la-Pile*, 1519 (testament de René Fourny). — *Fief de Cinq-Mars* (titre de 1547). — *Saint-Médard-de-la-Pile* (titre de 1551). — *Saint-Mars-de-la-Pile* (titre de 1571). — *Prioratus S. Medardi de Pila* (titre du 12 aout 1573). — *Prieuré de Saint-Mars-de-la-Pile* (titre du 22 juin 1590). — *Prieuré de Saint-Médard-de-la-Pille-Cinq-Mars* (bail du 30 mars 1624). — *Église de Saint-Médard-de-la-Pile-Cinq-Mars* (testament de René Le Tourneux, chanoine de Saint-Martin, du 22 juin 1624). — *Saint-Médard-de-Cinq-Mars-de-la-Pile* (déclaration féodale du 18 mai 1688). — *Cinq-Marcqs-de-la-Pille* (titre de 1722). — *Cure de Saint-Médard*, ou autrement *de Cinq-Mars-de-la-Pile* (titre du 9 décembre 1739). — *Saint-Mars; la Pile Saint-Nicolas* (carte de Judocus Hondius, 1620). — *La ville de Cinq-Mars*, (carte du diocèse de Tours, par Sanson, 1694). — *Cinq-Marqs, la Pile Saint-Marc* (cartes de N. Fer et de Jaillot). — *Saint-Mars* (carte d'Isaac François). — *Cinq-Mars* (carte cantonale de Gayard).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Mazières; à l'est, par celle de Saint-Étienne-de-Chigny; au sud, par la Loire; à l'ouest, par Langeais. Elle est arrosée par la Loire et par le ruisseau du Breuil, qui fait mouvoir les moulins de Velantan, de la Goupillère, de Racault, du Milieu et des Traits, — et par le ruisseau des Étangs, qui forme sa limite, à l'ouest. Elle est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare, et par le chemin de grande communication n° 34, de Château-la-Vallière à la Loire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Buisson (10 habit.). — Bois-le-Comte (36 habit.). — La Farinière (50 habit.). — Grillemont (40 habit.), ancien fief. — Le Gravier (19 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Houbellerie (77 habit.). — La Durandière (17 habit.). — La Bourdaisière (10 habit.), ancienne dépendance du fief de la Salle-César. — La Janière (40 habit.). — La Gautellerie (21 habit.). — Le Carroir (16 habit.). — La Bruyère (13 habit.). — Les Étangs (29 habit.). — La Salle-César, ancien fief. — La Chaperonnière (21 habit.). — Bois-Prieur (13 habit.). — La Poste (31 habit.). — La Pile (63 habit.). — La Chevalerie (26 habit.). — La Roche (141 habit.), ancien fief, connu dès le XIe siècle. — Le Ponceau (182 habit.). — La Varenne (34 habit.). — Racault (68 habit.), ancien fief. — Roberges (25 habit.). — Le Plessis (32 habit.). — La Simonnière (71 habit.). — La Rue-du-Bois (13 habit.). — Chandeny (16 habit.). — Les Ateliers, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Bruerie, la Sevauderie, Bellevue, la Besselière, la Grosse-Borne, la Maison-Poolon, le Pont-Bouchet, etc.

Avant la Révolution, Saint-Mars était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Luynes et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 2040 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Vié, a été terminé le 20 octobre 1829.

Population. — 1160 habit. en 1801. — 1106 habit. en 1810. — 1270 habit. en 1821. — 1690 habit. en 1831. — 1728 habit. en 1841. — 1889 habit. en 1851. — 1999 habit. en 1861. — 1962 habit. en 1872. — 2054 habit. en 1876.

Foire le 30 novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le 8 juin.

Recette de poste. — *Perception* de Langeais.

Station du chemin de fer de Tours à Nantes.

Cette localité était primitivement connue sous le nom de *S. Medardus,* qui se transforma en celui de *Saint-Mars (S. Marcius)* dans la dernière moitié du XIIIe siècle, et en celui de *Cinq-Mars* vers la fin du XVIe. L'abbé de Marolles, adoptant cette dernière variante et s'occupant de la Pile qui se trouve dans cette paroisse, a affirmé sans hésitation et avec une grande naïveté, que le mot de *Cinq-Mars* avait pour origine l'ensevelissement de *cinq* braves guerriers (*quinque martes*) sous ce monument. Les premiers documents fournissant la première transformation sont de 1272. L'un est une charte d'Eustache, dame de Saint-Mars (*S. Marci*), l'autre une ordonnance du roi Philippe, enjoignant à cette dame de rendre hommage à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, pour la ville de Saint-Mars (*villa S. Marci*). Ces deux titres se trouvent aux Archives nationales. La fausse orthographe *Cinq-Mars,* qui a succédé au mot Saint-Mars, a été généralement adoptée et aujourd'hui encore il en est fait usage dans les pièces administratives.

D'après Chalmel, l'église actuelle, dédiée à saint Médard, remonterait au VIe siècle. C'est une erreur manifeste. Le martyrologe de Saint-Julien nous apprend, en effet, que la dédicace de ce monument eut lieu en 1091. Cette église avait remplacé un autre édifice que Geoffroy, fils d'Othon de Saint-Médard, donna à l'abbaye de Saint-Julien en 1070. En 1144, le pape Célestin II en confirma la possession à ce monastère.

Une chapelle, placée sous le vocable de saint Roch, était desservie dans l'église de Saint-Mars. Elle avait été fondée par François Allère, prêtre, en 1590. Charles Bailly en était titulaire en 1687; — Guillaume Neveu, en 1689; — Antoine Levasseur, prêtre du diocèse d'Amiens, en 1740-1749.

Une autre chapelle, dite de la Chaperonnière, était desservie dans la même église en 1790. A cette époque, l'abbé de la Barre en était titulaire. Une closerie, appelée la Chaperonnière en dépendait.

Près de l'église se trouvait une chapelle dédiée à sainte Marie, et dont la fondation était due à Thelde, femme d'Othon de Saint-Mars, vivant en 1070,

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbaye de Saint-Julien.

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 1210 livres.

CURÉS DE SAINT-MARS. — Renaud, 1091. — Pierre Massot, 1467. — Jean Boitard, 1504. — Jacques Robin, 1547. — Geoffroy Besnard, 1551; il fit son testament le 14 octobre de cette année. — Étienne Charton, 1559. — Nicolas Le Tourneux, 1606. — Denis Moreau, 1665-99. — René Coueseau, 1713. — Étienne Hamelin, 1724-40. — Arnoud Houssard, 1740. — Gatien-Martin Roux, 1773. — Juge, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Patas, 1808. — Levesier, 1820. — Delacroix, 1835. — Bonnin, actuellement en fonctions (1881).

PRIEURÉ DE SAINT-MARS. — Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. Le prieur était propriétaire du chœur de l'église paroissiale et avait tous les droits honorifiques. Par ordonnance de l'archevêque de Tours du 10 mai 1732, ce prieuré fut réuni au séminaire de Saint-Charles.

PRIEURS DE SAINT-MARS. — Étienne Charton, Hervé v. 1160 1550. — Jacques de Troyes, 1573. — Valentin Lemaire, 1576. — René Le Tourneux, 1614. — Claude Dorat, 1640. — Jacques-Nicolas du Chesne, 1640. — Louis Le Tourneux, archidiacre d'outre-Loire, 1654. — Claude Duval, 1714. — Gabriel Chol de Torpanne, 1722. — Jean-Pierre de Lossendière, 1732.

PETIT-SÉMINAIRE DE SAINT-CHARLES. — Il fut fondé à Saint-Mars vers 1650, par Joseph Sain, prêtre. Au milieu du XVIIIe siècle, on y comptait cinq professeurs. Les enfants des habitants de la paroisse y recevaient une instruction gratuite. En 1717, cet établissement fut annexé au grand séminaire de Tours.

HÔTEL-DIEU DE SAINT-MARS. — Il est cité dans un titre du XVIe siècle. René Fourny, prêtre, lui fit un don, par son testament, en date du 9 novembre 1519.

Saint-Mars est qualifié de châtellenie dans une charte de 1332. Au XVIe siècle et par la suite, on lui donna le titre de baronnie, mais il ne paraît pas que cette qualification ait été autorisée par ordonnance royale. Il en est de même du titre de marquisat, que quelques historiens attribuent à cette terre.

Saint-Mars relevait du château de Tours, à foi et hommage lige.

En 1642, après le supplice de Henri Ruzé de Saint-Mars, grand écuyer de Louis XIII et fils du maréchal d'Effiat, les tours du château furent démantelées et mises dans l'état de ruines où on les voit aujourd'hui.

SEIGNEURS DE SAINT-MARS.

I. — Geoffroy de Saint-Médard, vivant vers 1050, est le premier seigneur connu de ce fief.

II. — Othon de Saint-Médard, fils du précédent, est cité dans une charte de l'abbaye de Saint-Julien, de 1070.

III. — Hardouin de Saint-Médard. Vers 1092, il donna à l'abbaye de Noyers une terre située près de ce monastère. Son frère, Geoffroy, fit également un don. L'année suivante, on le voit figurer comme témoin, avec son frère, dans un acte de donation consenti par Hardouin de Maillé, en faveur de l'abbaye de Marmoutier.

IV. — Hardouin II, fils du précédent, figure, avec sa femme, Adélaïde, dans des chartes de 1109 et 1127, concernant l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. En 1127, il assista, à Rouen, au mariage de Geoffroy, comte de Touraine, avec Mathilde, fille de Henri I[er], roi d'Angleterre.

V. — André de Saint-Médard, fils du précédent, consentit un accord avec les religieux de Saint-Julien, vers 1140. Les termes de cet accord furent consignés dans la charte suivante, délivrée par Hugues, archevêque de Tours.

Quoniam inter abbatem S. Juliani cum monachis suis et Andrea de Sancto Medardo pro quibusdam querchi contentio horta fuerat, ego Hugo, Dei gratia Turonorum archiepiscopus et qui nobiscum erant sicut ex hujus scripti assertione cunctis illud legentibus scire datur, hujusmodi pacem et concordiam inter eos auctore Deo composuimus. Concesserunt siquidem idem abbas et monachi ut predictus Andreas terram illam quam in burgo Sancti Medardi cum domibus sive sine domibus monachi catenus teneret, terram quoque quod est inter burgum et crucem cum domibus deinceps quiete et sine aliqua reclamatione teneret et possideret. Concesserunt preterea eidem Andreæ medietatem furni quem monachi in eodem burgo habebant, ita ut per manum prioris ejusdem obedientiæ et ipsius Andreæ homo ad eumdem furnum calefaciendum communiter eligatur. Predictus accordans abbati et monachis pro salute animæ suæ et predecessorum suorum omnes decimas quas habebat vel habiturus erat dedit et concessit, decima vinearum suarum et decima anserum, et decima lini et canabi sibi retenta; quod si forte vineas illas ad aliorum possessiones transferri post modum contigerit, monachi decimam earum sicut de ceteris in pace habebunt. Terram etiam quæ ante puteum et grangiam monachis est, de qua contentiose catenus prædictus Andreas et monachi egerant, concessit ipsis monachis sepedictis Andreas ad ortum vel ad arcam faciendum. Denique abbas et monachi de salute ipsius Andreæ plurimum solliciti concesserunt ei ex petitione ipsius ut quemlibet clericum pro eo ad monastricum ordinem diligenter admitterent. Hæc igitur omnia sicut superius scripta sunt ut rata et inconcussa permaneant, ego Hugo archiepiscopus signo propriæ manus confirmavi et sigilli nostri impressione muniri. Ipsi affuerunt Gano, decanus, Herveus, cancellarius, Gaufredus archidiaconus, Josho, cellerarius, Robertus, archipresbyter, Clarambaudus de Malliaco, campanus et Gaufredus de Mazeriis, milites ipsius Andreæ.

VI. — Barthélemy de Saint-Médard, fils du précédent, vivant en 1178, fit, par l'entremise de Guillaume de Montsoreau, un accord avec les chanoines de Saint-Martin de Tours, au sujet de la terre de la Pile. Voici le texte de la charte délivrée à cette occasion par Guillaume de Montsoreau :

Ego Guillelmus vir illustris de Monte Sourelli Dominus presentes scripti testimonio posterorum memorie duxi transmittendum, quod magistro Rodulpho Pictaviensi possidente terram de Pila emersit contentio inter canonicos B. Martini in Turonibus et Bartholomeum de S[t] Medardo super quibusdam consuetudinibus quos dictus Bartholomeus exigebat ab hominibus B. Martini de Pila, dicebat enim quod in territorio de Pila debebat habere garennam suam et quod homines in eodem manentes territorio debebant ei curagium fossatorum castri sui et quod ex debito tenebantur molere ad molendina sua et quod debebant plectere in plectiis suis, et quod ipse habebat veeriam in territorio illo, addebat insuper quod homines illius territorii debebant ei unum diem ad Natale Domini ad lignagium sibi faciendum unum diem ad vendemiandum, unum ad fenandum et duas denarias de fumagio. Cum itaque dictæ partes diu super his litigassent, tandem per Gabbosium prepositum de Lengiaco deducta fuit causa ante dominum Stephanum Domini regis Angeliæ senescallum et Ledeatum prepositum Turonensem, ubi cum assisterent canonici B. Martini, et dictus Radulfus Pictaviensis et homines B. Martini illas consuetudines quas dictus Bartholomeus exigebat penitus et constanter negaverant deberi, cum autem curia quiecissel Bartholomeo an omnes consuetudines quos in jure nominaverunt vellet manu tenere, et sicut justum esset, probare, ipse super hoc cum amicis suis seorsum vocatis habito consilio et ab antiquioribus veritate inquisita diligentius respondit quod abiis consuetudinibus obmissis exigebat consuetudines quatuor ultimo nominatas, scilicet lignagium, vindemiationem, fenationem et fumagium. Post longas vero alternationes, habito cum prudentibus et antiquioribus terræ illius consilio a Stephano senescallo et aliis assidentibus, judicatum est quod homines de territorio B. Martini de Pila de consuetudinibus quas sepedictus Bartholomeus in curia illa omiserat à modo liberi et immunes essent, quatuor autem ultimo dictas scilicet unum diem ante Natale Domini pro lignagio sibi faciendo, unum diem ad fenandum, unum diem ad vendemiantibus et duas denarias de fumagio suis temporibus sub-

moniti redderent deinceps, ita quod si forte aliquis illorum hominum B. Martini die statuto ad reddendam aliquam consuetudinem illarum non venerit, vel pro se non miserit aliquis, dominus de S. Medardo consequenter sua auctoritate tantum de rebus illius hominis capere poterit quod sufficiat ad locationem unius hominis pro die illo, nec inde plus habebit emende. Huic judicio ego quidem Guillelmus de Monte Sorelli Dominus interfui, hoc audire interfuerunt nihilominus qui viderunt et audierunt Willelmus de Monte Falconis, senior Johannes le Morine, Gaufridus Grafini, Alardus de Lengiaco, Stephanus Calibres, Raginaldus Breto, Raginaldus cognatus, Odo de Portu, Ulgerius de Pila et alii plures. — Actum anno Verbi incarnati M°C°LXXVIII°.

Barthélemy de Saint-Médard eut trois enfants : André, qui suit, Pierre et Guillaume, qui sont mentionnés dans une charte de 1202.

VII. — André de Saint-Médard, deuxième du nom, eut un fils, Barthélemy, de son mariage avec Marguerite. En 1206, étant sur le point de partir pour la Terre Sainte, il donna au Chapitre de Saint-Martin divers droits qu'il possédait sur la terre de la Pile. Cette donation fut constatée par la charte suivante :

Bartholomeus Dei gratia Turonensis archiepiscopus, omnibus ad quos littere iste pervenerint, in Domino salutem, universitati vestre volumus innotescat quod cum dilectus filius Andreas de S° Medardo miles cruce signatus vellet Jerosolimam proficisci ad nostram presentiam accedens, recognovit quas consuedines habere debebat in terra B. Martini de Pila et quas non, sicut in litteris suis signatis sigillo suo, quas Capitulo B. Martini super hoc dedit plenius continetur, rogans nos humiliter ut hoc confirmationis nostra pagina muniremus. Nos autem ipsius petitioni gratum prebentis assensum ne inde aliqua contentionis materia in posterum avivetur, presentes litteras ei super hoc indulsimus sigilli nostri munimine roboratas.

VIII. — Barthélemy de Saint-Médard, fils du précédent, était encore très jeune à l'époque de la mort de son père, décédé vers 1210. Il avait pour tuteur son oncle Guillaume qui, en 1218, délivra la charte suivante en faveur de l'abbaye de Saint-Julien :

Omnibus presentes litteras inspecturis, Guillelmus de S. Medardo æternum in Domino salutem; noverint universi quod cum ex donatione domini Andreæ de S^to Medardo ad monasterium B. Juliani Turonensis pertinerent et illud monasterium spoliatum esset decimis et exemptis nemorum de S. Medardo qui tunc temporis administrationi rerum Bartholomei nepotis mei habebam senciens quod dictum monasterium contra eas esset spoliatum ad petitionem ejusdem Bartholomei et de prudentum virorum consilio decimas pretaxatas de omnibus exemplis dicto magno reddidi sive in blado sive in vino consistant et idem Bartholomeus pretaxatas decimas dictum ..... dendo dictas decimas prestita fide eidem monast. in perpetuum possidendas retenta tamen decima anserum totius parrochie preterquam de pronuto prioris et decima lini et canabi de ultra, preterquam de terra prioris propria que vocatur ad Parvilenderiam, de vineis autem propriis quas de propriis sumptibus, dictus Bartholomeus et ejus heredes excallent, decimam monachis persolventi. De tota etiam terra quam in parochia S. Medardi dominus ejusdem ville possidet, sive propriis sive alienis sumptibus............ percipierit et quiete preter decimas superius exceptas nominationi. .... Parochia monachi percepisse et possedisse nos cunctas absque aliquâ reclamatione et inquietudine in perpetuum pacifice possidebunt. In cujus rei memoriam et munimen presentes litteras conscribi et sigilli nostri impressione roboravi. Actum anno gratie MCCXVIII *mense julio.*

IX. — Raoul du Verger était seigneur de Saint-Mars en 1232. Il est cité dans une charte de l'abbaye de Saint-Julien. On ignore si ce personnage appartenait à la famille précédente.

X. — Raoul de Saint-Alemand, chev., seigneur de Saint-Mars, était mort avant 1272. Il eut une fille, nommée Eustache.

XI. — Eustache de Saint-Alemand, qualifiée de dame de Saint-Mars *(de Sancto Marcio)* dans plusieurs chartes, refusa de rendre à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, l'hommage qu'elle devait pour son domaine. Elle prétendait qu'elle relevait directement du roi Philippe. Mais celui-ci ayant concédé à Pierre de la Brosse, par une charte spéciale, l'hommage qui, en effet, lui était dû pour le domaine de Saint-Mars, Eustache se soumit.

XII. — Barthélemy de l'Ile-Bouchard, chev., baron de l'Ile-Bouchard, devint seigneur de Saint-Mars vers 1285. Il épousa Eustache de Doué, dame de Gençay, fille de Jodon de Doué, dont il eut : 1° Bouchard VII, baron de l'Ile-Bouchard; 2° Jean, qui suit; 3° Barthélemy, seigneur de Gençay; 4° Agnès, abbesse de Beaumont-les-Tours; 5° Almuria, femme de Hugues de Beauçay V.

XIII. — Jean de l'Ile-Bouchard, dit de l'Ile-Ogier, chev., seigneur de Saint-Mars, épousa, en 1327, Isabeau de Montbazon, fille de Barthélemy de Montbazon, et en eut trois filles : Isabeau, femme de Jean de Maillé, seigneur de Clervaux et de la Guerche; Jeanne, qui fut mariée à Bonabes de Rougé, et Jeanne. Jean de l'Ile-Bouchard est mentionné dans des chartes de 1336, 1340, 1344 et 1345.

XIV. — Bonabes de Rougé IV, chev., seigneur

de Saint-Mars, par suite de son mariage avec Jeanne de l'Ile-Bouchard, fut fait prisonnier en 1356 à la bataille de Poitiers. Il mourut en 1377, laissant quatre enfants : Jean, qui suit; Galhot, Jeanne et Eustache.

XV. — Jean de Rougé I, chev., seigneur de Saint-Mars et de la Guerche, en partie, mourut sans enfants vers 1380. Sa succession échut à son frère Galhot.

XVI. — Galhot de Rougé, chev., seigneur de Saint-Mars, de la Guerche, en partie, Derval, Rochediré, etc., épousa Marguerite de Beaumanoir, dont il eut : 1° Jean II de Rougé, qui suit; 2° Jeanne, femme d'Armel de Châteaugiron; 3° Olive, mariée à Jean du Perrier, seigneur du Plessis-Balisson. Galhot de Rougé mourut avant 1388.

XVII. — Jean de Rougé II, seigneur de Saint-Mars, la Guerche, Derval, Guémené, etc., mourut le 2 février 1415, sans laisser d'enfants de son mariage avec Béatrix de Rieux, fille de Jean II, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de France, et de Jeanne de Rochefort.

XVIII. — Patry de Châteaugiron, chev., fils aîné d'Armel de Châteaugiron et de Jeanne de Rougé, hérita de la terre de Saint-Mars et autres biens de Jean de Rougé, en 1415. Il mourut vers 1426, sans laisser d'enfants de Louise de Rohan, qu'il avait épousée en 1398.

XIX. — Geoffroy de Châteaugiron de Malestroit, chev., seigneur de Malestroit et de Combourg, fut propriétaire de Saint-Mars, du chef de sa femme, Valence, sœur et héritière de Patry de Châteaugiron. Il mourut en 1440, laissant trois enfants : Jean, qui suit; Marguerite et Gillette. Valence, sa femme, était décédée le 7 septembre 1435.

XX. — Jean de Châteaugiron de Malestroit, chev., seigneur de Saint-Mars, de Derval et de la Guerche, en partie, rendit hommage au baron de Preuilly, pour sa terre de la Guerche, les 10 juillet 1444 et 28 janvier 1445. En 1474, il céda la terre de Saint-Mars à Louis de la Tremoille, et reçut en échange la seigneurie de Fougeray, en Bretagne.

XXI. — Louis de la Tremoille, prince de Talmont, comte de Guines et de Benon, seigneur de Saint-Mars, l'Ile-Bouchard, Rochefort, Sully, etc., chambellan héréditaire de Bourgogne, mourut en 1483. Le 22 août 1446, il avait épousé Marguerite d'Amboise, fille de Louis, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux. Il eut sept enfants : 1° Louis, qui suit; 2° Jean, cardinal, archevêque d'Auch; 3° Jacques, seigneur de Mauléon et de Gençay, capitaine de cent hommes d'armes, marié à Avoye de Chabannes; 4° Georges, seigneur de Jonvelle et de Lussac-les-Églises, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne; 5° Anne, mariée, en premières noces, à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, en secondes noces, à Guillaume de Rochefort, chancelier de France, et, en troisièmes, à Jacques de Rochechouart, seigneur de Charroux; 6° Antoinette, mariée, le 8 juillet 1473, à Charles de Husson, comte de Tonnerre; 7° Catherine, abbesse du Ronceray, d'Angers.

XXII. — Louis de la Tremoille II, vicomte de Thouars, prince de Talmont, seigneur de Saint-Mars et de l'Ile-Bouchard, amiral de Guienne et de Bretagne, général des armées françaises en Italie, fut tué à la bataille de Pavie en 1524. Il fut inhumé dans la chapelle du château de Thouars. En premières noces il avait épousé, le 9 juillet 1485, Gabrielle de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et de Gabrielle de la Tour; en secondes noces, le 7 avril 1517, Louise Borgia, fille de César Borgia, duc d'Urbin et de Valentinois, et de Charlotte d'Albret. Du premier mariage il eut Charles, prince de Talmont et de Mortagne, qui fut tué à Marignan, le 13 septembre 1515.

XXIII. — Antoinette de la Tremoille, femme de Charles de Husson, comte de Tonnerre, et fille de Louis de la Tremoille Ier, eut la terre de Saint-Mars en dot (1473). Son mari prenait le titre de seigneur de Saint-Mars en 1481. Elle vivait encore en 1507. Son fils, Louis de Husson, est cité dans un titre de 1499.

XXIV. — François du Fou, chev., seigneur du Vigean, devint seigneur de Saint-Mars vers 1530. En 1559, il comparut à la Réformation de la coutume de Touraine. Il vendit Saint-Mars, en 157[illegible], à Mathurin de Broc, pour 70,000 livres.

XXV. — Mathurin de Broc, chev., seigneur de Saint-Mars-la-Pile, Broc, Lizardière, Vimarcé, etc., chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, capitaine-gouverneur de Carentan et de Pont-Audemer, fils de Julien de Broc, Éc., seigneur de Broc et de Jeanne de Vendômois, épousa, le 28 août 1566, Louise de Lavardin, fille de François de Lavardin, Éc., gentilhomme de la maison du roi, et de Marguerite de Château-Châlons. De ce mariage sont issus : 1° François, qui suit; 2° Sébastien, seigneur des Perrays, vicomte de Foulletourte, capitaine des chasses et forêts du Maine, marié, en premières noces, en 1607, à Marie le Bigot, et en secondes noces, le 1er août 1623, à Aimée de Sallart, fille de François de Sallart, chev., seigneur de Bourrou, et de Anne Clausse de Marchaumont; 3° Françoise, mariée, le 26 juin 1595, à René du Chesne, seigneur de Loucheraye; 4° Anne, religieuse au monastère de Boulieu; 5° Michelle, religieuse au Ronceray.

XXVI. — François de Broc, chev., seigneur de Saint-Mars-la-Pile, de Lizardière, du Plessis-Buisson, la Tacheraye, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, par contrat passé à Amboise, le 11 mars 1596, Françoise de Montmorency-Fosseux, fille de Pierre de Montmorency-Fosseux, marquis de Thury, et de Jacqueline d'Avaugour. Il eut sept enfants : 1° Jacques, qui suit; 2° Michel, baron de Chemiré, marié, le 22 février 1628, à Marie-Madeleine du

Chesne, fille de François du Chesne, Éc., seigneur de la Tremblaye, et de Marguerite Richomme; 3° Pierre, abbé de Fontenelles, de Ressous et de Toussaints d'Angers, évêque d'Auxerre (1640), décédé le 6 juillet 1671; 4° François, chevalier de Malte; 5° Catherine, mariée, en 1634, à Jacques des Loges; 6° Antoinette, mariée, le 16 septembre 1622, à Charles Testu, chev., seigneur de Pierrebasse; 7° Anne, qui épousa, par contrat du 16 mars 1624, Ambroise des Escotais, seigneur de Chantilly.

XXVII. — Jacques de Broc, chev., baron de Saint-Mars-la-Pile, seigneur de Broc et de Lizardière, épousa, par contrat du 1er juillet 1624, Marguerite de Bourdeilles, fille de Claude de Bourdeilles, baron de Mathas et de Beaulieu, et de Marguerite du Breuil de Théon. De ce mariage naquirent : 1° Pierre, comte de Broc et de Lizardière, marié, le 16 juillet 1656, à Élisabeth Testu, fille de Claude Testu, Éc., seigneur de Vaudésir, trésorier-général de France à Tours, et de Marie de Chérois; 2° Michel-Claude, comte de Broc, marié, le 2 août 1666, à Élisabeth Prudhommeau; 3° François, né en 1637; 4° Jacques, seigneur du Plessis, marié, le 6 février 1671, à Marie Jarry du Brossay; 5° Louise, femme de René le Roy, chev., seigneur de Montaupin. Vers 1630, Jacques de Broc vendit la terre de Saint-Mars à Martin Ruzé.

XXVIII. — Martin Ruzé, secrétaire d'État, grand-maître des mines de France, grand trésorier des ordres, baron de Saint-Mars, était fils de Guillaume Ruzé, receveur général des finances à Tours, et de Marie Testu.

XXIX. — Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, baron de Saint-Mars, de Macy et de Lonjumeau, maréchal de France, fut institué héritier par son grand-oncle, Martin Ruzé, secrétaire d'État, à condition de prendre son nom et ses armes. Il fut sénéchal de Bourbonnais et d'Auvergne, et gouverneur d'Anjou. Il mourut le 27 juillet 1632, laissant, de son mariage, contracté le 30 septembre 1610, avec Marie de Fourcy, fille de Jean de Fourcy, sous-intendant des bâtiments de France, et de Renée Moreau : 1° Martin, qui suit; 2° Henri, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Saint-Mars, grand-écuyer de France, décapité à Lyon le 12 septembre 1642; 3° Jean, dont on parlera plus loin; 4° Marie, mariée, en premières noces, à Gaspard d'Alègre, seigneur de Beauvoir, et, en secondes noces, à Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France; 5° Charlotte-Marie, religieuse, décédée le 15 août 1692.

XXX. — Martin Ruzé, marquis d'Effiat et seigneur de Saint-Mars, en partie, né en 1612, lieutenant du roi en Auvergne, épousa, le 27 juin 1627, Isabelle d'Escoubleau, fille de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et de Jeanne de Montluc. De ce mariage il eut : 1° Antoine, dont on parlera plus loin; 2° Adrien, décédé en 1664; 3° Marie, morte en 1665.

XXXI. — Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, gouverneur de Bretagne, fut seigneur de Saint-Mars, en partie, par suite de son mariage avec Marie Coeffier de Ruzé d'Effiat. Il mourut à Paris le 8 février 1664, âgé de soixante-deux ans. En secondes noces, il avait épousé Marie de Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac, et de Guyonne Rueland. Du premier mariage il eut Armand-Charles, dont on parlera plus loin.

XXXII. — Jean Coeffier d'Effiat, abbé de Saint-Cernin de Toulouse, et de Trois-Fontaines, prieur de Saint-Éloi de Lonjumeau, rendit aveu pour la terre de Saint-Mars en 1665. Il mourut à Paris le 19 octobre 1698 et fut inhumé dans l'église de Lonjumeau.

XXXIII. — Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, seigneur de Saint-Mars et de Langeais, en partie, gouverneur d'Alsace, grand-maître de l'artillerie, épousa, le 28 février 1661, Hortense Mancini, fille de Michel-Laurent Mancini, et de Hyéronyme Mazarini. Il mourut à la Meilleraye le 9 novembre 1713, laissant quatre enfants : 1° Paul-Jules, duc de Mazarin et de la Meilleraye, pair de France, gouverneur du Port-Louis, marié, le 15 novembre 1685, à Félicité-Charlotte-Armande de Durfort; 2° Marie-Charlotte, femme de Louis-Armand de Wignerod du Plessis, marquis de Richelieu; 3° Marie-Anne, abbesse du Lys, décédée en 1720; 4° Marie-Olympe-Emmanuelle, mariée, le 30 septembre 1681, à Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds.

XXXIV. — Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, de Chilly et de Lonjumeau, seigneur de Saint-Mars, en partie, premier écuyer du duc d'Orléans, bailli et gouverneur de Montargis, héritier de Jean Coeffier, rendit aveu pour sa terre de Saint-Mars en 1701. Il mourut le 3 juin 1719. Il avait épousé Marie-Anne Ollivier de Leuville, fille de Louis Ollivier, marquis de Leuville, lieutenant-général des armées du roi, et de Anne Morand.

XXXV. — Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, gouverneur et capitaine des chasses du château de Vincennes, colonel du régiment Royal-Comtois, possédait une partie de la terre de Saint-Mars, du chef de sa femme, Marie-Olympe-Emmanuelle de la Porte. Il mourut le 3 août 1692, laissant quatre enfants : 1° Louis-Charles-Bernardin, marquis de Bellefonds, mestre de camp de cavalerie, décédé le 20 août 1710; 2° Marie-Madeleine-Hortense, mariée, le 27 mars 1708, à Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, ; 3° Olympe; 4° Louis.

XXXVI. — Gabriel-Martin de Ruzé, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine au régiment de la Chatre-cavalerie, et Louis-Auguste de Ruzé, marié à Marie-Madeleine Lemaistre de Ferrière, tous deux fils d'Antonin de Ruzé, possédaient

indivis la terre de Saint-Mars (1719-33). Le 26 août 1733, Marie-Madeleine Lemaistre de Ferrière rendit hommage au château de Tours pour la châtellenie de Saint-Mars.

XXXVII. — Benoît-Gabriel-Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, officier au régiment de Bourgogne-cavalerie, marié à Marie-Éléonore-Françoise de Pontoise, dame de Chambon, de la Boiderie et de la Morinerie, en Anjou, héritier de Gabriel-Martin et d'Auguste de Ruzé, vendit la terre de Saint-Mars le 10 novembre 1768, pour 306,000 livres, à Étienne-François, duc de Choiseul.

XXXVIII. — Étienne-François, duc de Choiseul, par acte du 15 novembre 1758, céda la terre de Saint-Mars à Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes, et reçut en échange les seigneuries et fiefs de Thuisseau, Montlouis, le Tertre, la Voirie de Montlouis, la Taille, Ballu et Rillé.

XXXIX. — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchatel, seigneur de Saint-Mars et de Langeais, épousa, en premières noces, le 22 janvier 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert de Grimberghen, et en secondes noces, le 29 avril 1738, Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli. Du second mariage sont issus : 1° Charles-Marie-Léopold, mort le 12 août 1758 ; 2° Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit ; 3° Charles-Amable-Joseph, mort jeune ; 4° Henriette-Charlotte, décédée le 25 mars 1744 ; 5° Marie-Paule-Angélique, mariée le 2 mars 1758, à Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens; 6° Pauline-Sophie, née le 18 décembre 1756.

XL. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, seigneur de Saint-Mars et de Langeais, pair de France, comparut à l'Assemblée de la noblesse de Touraine en 1789. Le 19 avril 1768, il épousa Guyonne-Élizabeth-Joseph de Laval-Montmorency, fille de Guy-André-Pierre, duc de Laval, et de Jacqueline-Hortense de Bullion-Fervaques.

Le domaine de la Pile. — Ce domaine était distinct de la terre de Saint-Mars. Il comprenait des bâtiments importants desquels dépendaient le monument appelé aujourd'hui la *Pile de Saint-Mars*. Un de ces bâtiments, dont on voyait les restes en 1762, était appelé le Temple au xviie siècle. Ses murailles avaient de 4 à 5 pieds d'épaisseur. Elles étaient faites de moellons et de briques. Une charte de l'abbaye de Saint-Julien nous apprend qu'au commencement du xiiie siècle la terre de la Pile (*territorium de Pila*), était possédée par le seigneur de Saint-Médard et que le droit de viguerie, sur cette propriété, appartenait aux chanoines de Saint-Martin, déjà possesseurs, dans la même contrée, du fief de la Salle-César. En 1202, André de Saint-Médard renonça, en faveur des chanoines, à tous les droits qu'antérieurement il avait voulu exiger de la terre de la Pile et reconnut que les prétentions qu'il avait élevées à ce sujet étaient injustes. On voit dans un acte de 1405, que le domaine de la Pile était aux mains du seigneur de Saint-Mars. Les successeurs de ce dernier le possédèrent jusqu'à la Révolution.

Il ne faut pas confondre la terre de la Pile avec celle de Saint-Martin-de-la-Pile ou de la Salle-César qui appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours. V. *Salle* (la).

La Pile de Saint-Mars. — Ce monument curieux, bien connu de tous les archéologues, est situé sur un coteau qui domine la Loire, à un kilomètre environ du bourg de Saint-Mars. Il a été ainsi décrit par M. Meffre, dans une notice qui fait partie des ***Mémoires de la Société archéologique de Touraine :***

« Elle a 20 mètres de hauteur, y compris la cape pyramidale qui la couronne; 4 mètres de largeur sur chaque face, à partir du socle, qui va en s'élargissant jusqu'à sa base, où il a 5 mètres 15.

« Elle est surmontée par quatre piliers, également carrés, de 3 mètres 25 de hauteur ; un cinquième, qui, si l'on en croit la tradition, était placé au sommet de la cape, aurait été renversé par un ouragan, en 1751.

« Elle est construite en briques de 34 centimètres de longueur, sur 23 de largeur et 4 d'épaisseur, avec joints de 35 millimètres. L'épaisseur du massif sur chaque face est de 1 mètre 16. Ces briques, d'une belle fabrication, sont régulièrement posées ; les joints sont symétriquement coupés. L'intérieur, emplecton, remplissage. de 1 mètre 68 de côté, est en moellon provenant du coteau ; le mortier est fait de chaux, sable et brique pilés. Le tout a acquis une telle dureté qu'on peut considérer cet édifice comme un monolithe. On ne remarque aucune trace de boulin à sa surface, qui devait être entourée d'un énorme échafaudage lors de sa construction.

« Les chapiteaux des petits piliers et les huit modillons sur chaque face soutenant le couronnement, sont en pierre tendre. Ces modillons, aujourd'hui, sont cassés jusqu'au ras de la Pile. Entre le cordon formé par deux rangs de briques faisant saillie, et le couronnement de l'édifice, on remarque sur sa face méridionale onze compartiments quadrangulaires remplis par des mosaïques faites avec de petits carreaux de différentes formes et disposés en dessins variés, sur une couche de mortier blanc. La main de l'homme a détérioré ces mosaïques de manière à rendre leur restauration impossible. A l'angle nord-est de cette pile et à la partie supérieure se trouve une forte dégradation de 3 mètres 50 de hauteur sur un mètre 50 de largeur, côté nord, et 1 mètre aussi de largeur, côté est. On remarque au fond de cette dégradation une large lézarde au-dessous du petit pilier. Cette partie de la pile et ce petit pilier menacent ruine. »

En 1830, on s'imagina de placer au sommet de la pile un drapeau tricolore accompagné d'une feuille de plomb portant l'inscription suivante :

Cinq-Mars-la-Pile. — *Préfet, M. d'Entraigues. — Sous-Préfet, M. Desvarannes. Aujourd'hui* xix *septembre* mcccccccccxxx, *a été placé le drapeau tricolore sur ce monument, en l'honneur de l'avènement au trône de S. M. Louis-Philippe, roi des Français. Cette journée mémorable a été célébrée avec joie et reconnaissance par les habitants de cette commune et d'une quantité immense d'étrangers avec cris repétés de vive le roi des Français. — M. Allain, maire, M. Chivert, adjoint,* 1830. *Et a été placé par les soins de MM. Roux, Lespagnol René, Martin Joseph et autres.*

La pile fut réparée, en 1844, par les soins de la Société archéologique de Touraine. En même temps, on fit des fouilles sous la construction, dans l'espoir d'y découvrir quelque indice qui permettrait de connaître le but et la date de l'érection du monument. On ne trouva absolument rien. Il fut constaté seulement que des fouilles avaient déjà été faites à une époque très reculée et que ces excavations, si on ne se hâtait de les combler pouvaient amener un écroulement. Ces vides furent remplis avec de la maçonnerie hydraulique.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de la Pile de Saint-Mars en ont attribué la construction aux Romains. Quant au motif qui l'a fait élever, les uns ont pensé qu'elle avait servi à marquer la sépulture de braves guerriers morts dans cet endroit; d'autres ont prétendu qu'elle servait à indiquer les limites d'un territoire, d'une province. Cette opinion est la plus acceptable. Un monument du même genre s'élevait autrefois au sud de la Touraine au lieu appelé depuis Port-de-Pile et était vraisemblablement destiné à marquer la limite du Poitou et du pays des Turones.

On trouve à Saint-Mars d'excellentes pierres meulières qui sont très recherchées.

En 1854, la commune de Saint-Mars fut ravagée par une crue de la Loire. Les dommages furent évalués à 110,000 francs.

La mairie et la maison d'école actuelles ont été construites en 1870 sur les plans de M. Guérin.

Maires de Saint-Mars. — Thibaut, 1801, 29 décembre 1807. — Gatien Roux, 14 décembre 1812. — Thiebault, 10 juin 1816. — Jean-Charles-Philippe Allain, 1820, 1830. — Roux, 1838. — Chesneau de Gœtz, 1662. — Albert Roux, 13 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 472. — Le *Chartrier de Thouars*, 235, 237. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, IV, 10, 11 (généal. de Brec). — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 211-12. — N. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 305. — Saint-Allais, *Nobil. univ. de France*, I. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 540, — *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, 236. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1171, 1212, 1219, 1278, 1288-89, 1345, 1351, 1406, 1494. — *La Touraine*, 174. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1879. — A. Joanne, *Géogr. d'Indre-et-Loire*, 34. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 509-10. — *Curiosités et antiquités de la province de Touraine* (dans *l'Almanach de Touraine de* 1769). — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 93. — J.-J. Bourassé, *Les églises mentionnées par Grégoire de Tours*, 10. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI, 121. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V. 40, 610. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1863), p. 73. — *Le Congrès scientifique de France* (1847), T. II. — C. Port, *Diction. hist. et géogr. du Maine-et-Loire*, I, 688, III, 4160. — *Panorama pittoresque de la France*, 13. — Rouillé-Courbe, *Hist. des inondations de la Loire*, 432. — *Mémoires de Michel de Marolles*, 94. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 56. — Duret, *Notice sur l'orthographe de certains noms de lieux* (Dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1856-58), p. 14. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 225. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648-78). — *Gallia christiana*, XIV, 84 *(instrum.)*. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 420. — *Mem. de Miromesnil* (Dans le *Diction. topographique de la province du Maine*, par Le Paige), I, xxij. — Archives nat., J. 728; JJ. 30 *a*. — D. Housseau, I, 148 ; III, 870 ; IV, 1130 ; V, 1898, 1929 ; VI, 2162, 2163 ; XII, 5787, 5821, 5828, 6430, 7086, 7088 ; XIII, 10789 ; XXXI, 27. — Arch. d'Indre-et-Loire, E. 65, 80 ; G. 38, 359, 410, 411, 958 ; *Biens nationaux*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 859. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 8, II, 21, 28, 180-81-84 ; IV, 4, 61 ; V, 5, 9, 267-70. — VI, 185 ; VII, 275 ; X, 238 ; XIII, 66. — Lemoine, *Observations sur la Pile de Saint-Mars* (dans le *Journal de Verdun*, de janvier 1757). — Veau-Delaunay, *Notice sur la Pile de Saint-Mars* (dans les *Mémoires de l'académie celtique*, IV, 302). — Le Royer de la Sauvagère, *Recherches sur la Pile de Saint-Mars* (Dans le *Recueil des antiquités dans les Gaules*, Paris, Hérissant, 1770, in-4°). — L. de la Saussaye, Dissertation sur la *Pile de Saint-Mars*, Paris, 1835, in-8° de 30 pages. — De Massy de Latour, *Lettre sur la destination de la Pile de Saint-Mars*, Angers, 1848, in-8° de 8 pages. — Meffre, *Pile de Saint-Mars ou Cinq-Mars.*

Marsain, cne de Chambray, V. *Marsin.*

Marsain (le Grand-), vil., cne de Genillé, 77 hab. — *Terra de Murceins, Merceins*, 1220, 1223. — *Mulceins*, 1241. — *Meursains, Mersin*, 1255. — *Mursaint, Mersaint, Marsaint*, 1780. — Ancien fief relevant de Montrésor à foi et hommage lige. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Il appartenait, en 1207, à Godefroy et à Guillaume de Murceins ; — En 1214, à Renaud de Mursaint ; — en 1226, à Godefroy de Mursaint ; — en 1250, à Guillaume de Mursaint ; — en 1279, à Guillaume de Villememereau, valet ; — en 1368, à Guy Guenand, qui rendit rendit aveu au château de Montrésor, le 1er septembre ; — en 1420, à Perceval de Targé ; — en 1499, à Andrée de Noizay, veuve de Jean de Blanchefort, qui rendit aveu le 17 juin ; — en 1520, à Lancelot de la Touche, qui rendit aveu le 18 septembre ; — en 1593, à Jacques, comte de Montgommery, qui, par acte du 19 mai de cette année, le vendit à Claude d'Argy ; — en 1617, à Pierre de Renty ; — en 1703, à

François-César de Renty, qui, le 12 février de la même année, le vendit à Charles Gigault de Bellefonds; — en 1781, à Armand-Louis-François Gigault de Bellefonds, maréchal des camps et armées du roi. Du logis seigneurial dépendait une chapelle dont l'existence est connue dès le XII° siècle. V. *Genillé*. — Au XIII° siècle, le Chapitre de l'Église de Tours possédait la dîme de Marsain.

D. Housseau, VI, 2143, 2430; VIII, 2870, 2919, 2997, 3005, 3002; — XIII, 11001, 11014, 11038. — Bibl. nation., Gaignères, 678. — Arch. d'I.-et-L., E, 99; G. 14, 47, 90; Chartes de Villeloin et du Liget. — *Rôle des fiefs de Touraine.*

Marsain (le Petit-), f., c^ne^ de Genillé. — Ancien fief, relevant du Grand-Marsain. En 1572, il appartenait, pour un tiers, à René d'Alès, qui vendit cette part le 3 juillet de cette année à Guillaume Limoys, avocat à Châtillon-sur-Indre. En 1711, le fief appartenait en entier à la cure et au chapitre de Montrésor qui le possédèrent jusqu'à la Révolution. En 1789, le curé de Montrésor prenait le titre de seigneur du Petit-Marsain. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130; titres de Villeloin; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général*, Reg. III°, 1re partie.)

Marsan, f., c^ne^ de Fondettes. — Ancienne dépendance de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Martin*.)

Marsanderie (la), f., c^ne^ de Draché.

Marsanderie (la), f., c^ne^ de Lerné.

Marsandrie (la), f., c^ne^ de Crissé.

Marsandron (le lieu de), paroisse du Fau (Reignac). — Il est cité dans une charte du XIII° siècle (*Cartul. du Liget*).

Marsaulaie (la), f., c^ne^ de Tauxigny.

Marsaule (le lieu de), près de la Pécaudière, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Marsaules (les), f., c^ne^ de Lémeré, près du bourg.

Marsaules (les), f., c^ne^ de Villeperdue.

Marsay, c^ne^ d'Autrèche, V. *Marçay*.

Marsay, c^ne^ de St-Genouph, V. *Marçay*.

Marsay (Étienne de), sénéchal de Touraine, succéda à Guillaume, en 1172. Il remplissait encore ces fonctions en 1184. — (Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 330.)

Marsay-sous-la-Haye, V. *Marcé-sur-Esves*.

Marsechère (la), c^ne^ de Villedômer, V. *Marchère*.

Marserais (le lieu de), près de la Reversière, c^ne^ de Lémeré.

Marseyum, V. *Marcé-sur-Esves*.

Marsin ou **Marsain**, les **Marsins**, f., c^ne^ de Chambray, près du bourg.

Marsin, c^ne^ de Genillé, V. *Marsain*.

Mars-la-Pile (Saint-), V. *Mars* (*Saint-*)

Marson, commune, V. *Marçon*.

Martay, f., c^ne^ de Loché.

Marte (fontaine de la), près du Moulin-Tirot, et de Chezelles. Elle jette ses eaux dans la Bourouse.

Marte (le lieu de la), près de la Laurencière, c^ne^ de Verneuil-sur-Indre.

Marteau (le bois), c^ne^ de Continvoir, près du chemin de Bourgueil à Savigné.

Marteau (le lieu de), près des Bruyères, c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Marteau (le clos), près des Carles, c^ne^ de Noizay.

Marteau, ou **Petit-Marteau**, f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Marteau, c^ne^ de Sennevières, V. *Marteaux*.

Marteau (Martin), religieux carme, né à Villebourg, le 27 janvier 1603, s'occupa particulièrement de la prédication. Il mourut à Paris, le 11 juillet 1666. On a de lui les ouvrages suivants : *Le Paradis délicieux de la Touraine*, Paris, P. Dupont, 1660, Louis de la Fosse, 1661, in-4° (ouvrage peu estimé). — *Le Baillon des Médisants*, Paris, 1636, in-16. — *Abrégé des privilèges, mérites et indulgences de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel*, Paris, V° Denis-Moreau, 1648, in-16. — *La vie du prélat apostolique et divin thaumaturge saint Martin*, Paris, P. Dupont, 1660, in-4°. — *Des choses de la foi contestée*, Paris, L. de la Fosse, 1662, in-8°. — (*Almanach de Touraine*, 1764. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 317, D. Housseau, XXIII, 266; XXIV, 261.)

Marteau (Jean), né à Tours vers 1610, se fit avocat et entra plus tard dans l'état ecclésiastique. Il mourut en 1662, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. On a de lui la *Philosophie morale*, Paris, 1656, in-8°, et un poème latin écrit en l'honneur de Mathieu Molé, premier président au Parlement de Paris. — (Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 319, D. Housseau, XXIII, 166, 469.)

Marteaux (les), f., c^ne^ de Céré.

Marteaux (le bois des), c^ne^ de Cussay.

Marteaux (les), f., c^ne^ de Saché.

Marteaux (les), ou **Marteau**, f., c^ne^ de Sennevières. — *Feodus de Mortau*, 1230 (*charte de Villeloin*). — *Hôtel de Marteau*, 1400. — Ancien fief. En 1333 il appartenait à Guillaume Guenand; — en 1400, à Guillaume de Tranchelion; — en 1606, à Antoine de

Cognée ; — en 1708, à Louis de Cognée ; — en 1716, à Jacques-Louis de Beringhen. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 100. — Arch. d'I.-et-L., E, 97. — D. Housseau, XIII, 10919.)

Marteaux (le bois des), c^ne^ de Thilouze, près du chemin de la Felonnière à la Villière.

Martel (Laurent de), reçu chevalier de Malte le 10 septembre 1661, était commandeur de Fretay, en Touraine, en 1725. Il était fils de Charles de Martel, seigneur de Dercé, de Landrepouste et de Pouzieux, et de Susanne de Landrepouste. — (Beauchet-Filleau. *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 371.)

Martellerie (la), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Martellière (le lieu de la), paroisse de Monts, ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63.)

Martellière (le lieu de la), paroisse de Saché. — Il relevait du fief de Saché (1482). — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Saché.*)

Martellière (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — Ancien fief, relevant de la Boucheraie. En 1639, il appartenait à la veuve Adam Moreau. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Sainte-Maure*).

Martellière ou **Mortellière,** vil., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Martellière (la) ou **Martellerie,** c^ne^ de Saint-Senoch.

Martellières (le lieu des), près de Givraizay, c^ne^ de Thilouze.

Marthaicus, V. *Marcé-sur-Esves.*

Marthays, f., c^ne^ de Bléré.

Marthonie (Robert de la), seigneur de Bormes, en Périgord, fut bailli-gouverneur de Touraine de 1527 à 1530. Il était fils d'Étienne de la Marthonie, conseiller au Parlement de Bordeaux, et d'Isabeau de Pompadour. Sa fille, Marie, épousa Jean III, baron de Grignols. — (De Courcelles, *Diction. de la noblesse,* II, 14, 259-61. — A. Duchesne, *Hist. des Chateigners,* preuves, 252. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 60. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 348.)

Martière (la), ham., c^ne^ de Mouzay, 13 hab.

Martigaux, f., c^ne^ de Chambourg.

Martigné, vil., c^ne^ d'Athée.

Martignerie (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — Ancienne propriété de la cure de Neuvy, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 13 avril 1791. — (Arch. d'I.-et-L , *Biens nationaux.*)

Martigny (les Grand et Petit-), vil., c^ne^ de Faye-la-Vineuse, 40 hab.

Martigny (les Haut et Petit-), f., c^ne^ de Fondettes. — *Villa Martiniacencis,* vi^e^ siècle (Greg. Tur. *De gloria confess.,* cap. VIII). — *Martinacum, villa vicina rudicastelli monasterii B. Martini, sita in altera parte Ligeris,* vers 915 (charte de Théotolon, doyen de Saint-Martin). — *Terra Sancti-Martini, super Ligerim, videlicet Martiniacus,* 1032 (charte de Marmoutier). — Vers 915, Théotolon, doyen de Saint-Martin, donna à la collégiale sa villa de Martigny, distincte du Petit-Martigny qui appartenait, au xie siècle, à Hardouin de Maillé, et que celui-ci donna à l'abbaye de Marmoutier, Le Haut-Martigny, propriété de la collégiale, appartint, par la suite, au prieuré de Saint-Côme. La justice y était exercée par un maire. Dès le xiiie siècle, cette charge devint vénale. Elle forma un fief, et, plus tard, ses propriétaires remplacèrent le nom de *maires* par celui de *seigneurs* de Martigny. La mairie relevait de la prévôté de la Varenne à foi et hommage lige, 5 sols de cens et 6 poignées de verges.

En 1269, Jean de Pontlevoy, dit Genesson, était maire de Martigny. Après lui on trouve, en 1314, N. Odard ; — en 1338, Aimery Odard ; en 1348, Thibault de Laleu ; — en 1400, N. Le Maignan, chanoine, qui donna ce fief aux vicaires de Saint-Martin. Ceux-ci le vendirent, le 11 juin 1430, à Pierre Chauvin. Celui-ci eut pour successeurs : Jean Chauvin, 1472 ; — Charles Chauvin, 1491 ; — Julien Godeau, 1493 ; — Gilles Chauvin, 1500 ; — Pierre Chauvin, 1533 ; — René Chauvin, 1547 ; — Marie Chauvin, veuve de Pierre de Montigny, 1563. — Louis le Boucher, 1572. — La mairie de Martigny fut possédée par cette dernière famille jusqu'à la Révolution.

La métairie du Haut-Martigny fut vendue nationalement le 23 août 1791 pour 23,000 livres. On y voyait alors une chapelle dédiée à saint Martin.

Le domaine du Petit-Martigny, que l'abbaye de Marmoutier possédait, fut vendu le 30 septembre 1791 pour 18,700 livres.

Les voies romaines qui conduisaient de Tours à Angers et au Mans, se joignaient à Martigny.

Arch. d'I.-et-L., E, 17, 246 ; G. 500, 517, chartes de Marmoutier, de Saint-Martin, de Saint-Côme ; *Biens nationaux.* — C. Chevalier, *Promenades pitt. en Touraine,* 162. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours,* 134. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* vi^e^ *siècle,* 279. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313. — Monsnyer, I, 174 ; H, 139, 145. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France,* V, généal. de Maillé. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 319. — E. Mabille, *La Pancarte noire,* 448. — D. Housseau, I, 246, 248 ; II, 311, 612, 652, 671, 672 ; III, 790, 867, 883, 929 ; IV, 1121 ; XII, 6446 ; XIII, 8653. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Greg. Tur., *De gloria confess.,* cap. VIII. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*

Martigny (le Grand-), f., c^ne de Razines. — En 1698, Pierre de la Viallière était qualifié de sieur de Martigny. — (Reg. d'état civil de Razines.)

Martigny (le Petit-), f., c^ne de Razines. Ancienne propriété de la collégiale de Faye. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Martin (le fief), dans le Véron. — Il relevait d'Ussé. En 1469, il appartenait à Marguerite de Crehalet, femme de Hardouin de la Touche, pannetier de Louis XI. — (*Ordonn. des rois de France,* XVIII, 207.)

Martin (Moulin de Saint-), c^ne de Beaumont-Village.

Martin (Saint-), f., c^ne de Bléré.

Martin (Fontaine de Saint-), c^ne de Bléré. — Elle forme un ruisseau qui se jette dans le Cher.

Martin (Saint-), c^ne de Bridoré, V. *Saint-Martin-de-Cerçay.*

Martin (bois de Saint-), près de Chantejeu, c^ne de Candes.

Martin (la Grande île Saint), c^ne de la Chapelle-sur-Loire. — Elle est formée par la Loire et l'Indre.

Martin (la fontaine Saint-), située au Pré-Pineau, près de Girodet, c^ne d'Esves-le-Moutier. — Elle jette ses eaux dans l'Esves.

Martin (bois de Saint-), près de la Basse-Cour, c^ne de Louroux. — Il dépendait de la terre du Louroux et appartenait, en 1789, à l'archevêque de Tours. Son étendue était alors de 100 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Martin (le lieu de la vallée de Saint-), près des Hubaudières, c^ne de Lussault.

Martin (la fontaine Saint-), près du bois de Candé, c^ne de Monts. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Saint-Laurent.

Martin (étang de Saint-), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Martin (la fontaine Saint-), c^ne de Neuvy-Roi.

Martin (chapelle Saint-), c^ne de Nouans.

Martin (ruisseau de Saint-), c^ne de Nouans. — Il se jette dans la Tourmente, près du moulin de la Planche.

Martin (Saint-), f., paroisse de Restigné. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours, sur laquelle elle fut vendue en 1791, pour 6000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Martin (le lieu de Saint-), c^ne de la Roche-Clermault, près de la route de Loudun à Chinon.

Martin (Saint-), f., c^ne de Saint-Épain.

Martin (la fontaine Saint-), près du château de la Rocheploquin, c^ne de Sepmes. — Elle jette ses eaux dans la Manse.

Martin (la), ham., c^ne de Sorigny, 17 hab.

Martin (saint), évêque de Tours, succéda sur ce siège, à saint Lidoire en 375. Il était né à Sabarie, en Hongrie, en 316. Élevé à Pavie, où son père occupait des fonctions militaires, il embrassa, dès son jeune âge, la religion catholique et donna les plus beaux exemples des vertus chrétiennes. Après avoir suivi pendant plusieurs années la carrière des armes, il se rendit près de l'évêque, saint Hilaire, qui lui conféra l'ordre d'exorciste. Établi près de Poitiers, il fonda un monastère à Ligugé. Saint Lidoire, évêque de Tours, étant mort, les populations tourangelles vinrent trouver saint Martin, l'enlevèrent de force et le proclamèrent leur évêque.

La date de la mort de saint Martin est contestée. D'après Grégoire de Tours, elle serait arrivée à Candes sous les consuls Atticus et Césaire (397). Les Bollandistes la placent en l'an 400. Baronius parle de 402 ; Scaliger la fixe en 395.

Le corps du saint fut rapporté de Candes à Tours et inhumé près du tombeau de saint Gatien et de saint Lidoire. Saint Martin fut remplacé sur le siège de Tours par saint Brice.

La Vie de saint Martin, par Sévère Sulpice, traduite par P. du Ryer, Paris, Courbé, 1650. — Maan. S. *et metroph. ecclesia Turonensis.* — *Vie de Mgr saint Martin de Tours*, par Pean Gatineau, Tours, imp. Mame, 1860. — D. Gervaise, *La Vie de saint Martin, évêque de Tours*, J. Barthe, 1699, in-4°. — *Vie de saint Martin*, par l'évêque de Cerame, Tours, Mame, 1864. — *Vie de saint Martin, évêque de Tours*, par D. S., Tours, Mame, 1851. — *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère, traduite par R. Viot, Tours, Mame, 1861. — A. Dupuy, *Hist. de saint Martin*, Tours, imp. Ladevèze, 1852. — Moréri, *Diction. historique*, VIII, 295. — D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, I. — J.-M. Gozius, *Disputatio historico-theologica de Martino episcopo Turonensi*, Jenœ, 1697, in-4°. — Didot, *Biographie générale*, XXXIV, 13. — *Saint Martin, évêque de Tours*, Lille, 1853, in-18. — *Relatio historica de venerando corpore S. Martini*, J.-B. Mayer, 1664, in-4°. — *Notice sur le tombeau de saint Martin et sur la découverte qui en a été faite le 14 décembre 1860*, Tours, 1861, in-8°. — *Discours prononcé à Tours par le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, à l'occasion de la translation des reliques de saint Martin* (11 nov. 1866), Bordeaux, 1866, in-8°. — Soubiranne. *Panégyrique de saint Martin,* Tours, 1860, in-8°. — *Gallia christiana*, XIV. — *Greg. Tur. Hist. Franc. lib.* X.

Martin (Pierre), né à Chinon au milieu du XVIe siècle, exerça la profession de médecin à Saumur. On a de lui un ouvrage intitulé *Ostéologie historiale,* ou *Description du corps humain*, Saumur, 1614, in-4°. On ignore la date de sa mort. — *Almanach de Touraine,* 1778. — (Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 321.)

Martin (Claude), religieux bénédictin, né à Tours, le 2 avril 1619, fut prieur de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Marmoutier. Il mourut dans cette dernière abbaye le 9 août 1696. On a de lui les ouvrages suivants : *Oraison funèbre de M. de Pomponne de Bellièvre,* Paris, Savreux, 1657, in-4°. — *Méditations chrétiennes,* Paris, 1669, in-4°. — *Vie de Marie de l'Incarnation,* Paris, 1677, in-4°. — *Conduite pour la retraite du mois qui se pratique dans la congrégation de Sainte-Maur,* Paris, 1670, in-12. — *La pratique de la règle de saint Benoist,* Paris, 1674, in-8°. — *Méditations pour la fête de sainte Ursule,* Paris, 1678, in-16. — *Méditations pour la fête de saint Norbert,* Caen, 1679, in-16. — (D. Martène, *Vie du vénérable Père D. Claude Martin,* Tours, P. Masson, 1697, in-8°. — (Moréri, *Diction. historique,* II, 40.— Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 321. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 581, D. Housseau, XXIV, 279.)

Martin (N.), de Loches, membre du Directoire du département d'Indre-et-Loire, fut député à l'Assemblée nationale (1791-92).

Martinache (la), f., c^ne^ de Nouzilly. — *La Savonairie, Savonerie, Sauvenière* ou *Martinière,* XVIe et XVIIe siècle. — Elle relevait du fief de Saint-Laurent et appartenait, en 1588, à Nicolas Le Chartier. — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Laurent.*)

Martin-de-Cerçay (Saint-), vil., c^ne^ du Bridoré, 65 habitants. — *Saint-Martin-de-Cercey,* 1285 (chartes de Liget). — *Saint-Martin-de-Jarzay, Saint-Martin-d'Oizay-le-Cerçay,* XVIIe et XVIIIe siècle. — Ancienne paroisse dépendant du doyenné de Loches et du grand archidiaconné de Tours. Le patronage de l'église appartenait au seigneur du Bridoré.

CURÉS DE SAINT-MARTIN-DE-CERÇAY. — Jean Durand, 1642. — René Deserre, 1689. — Charles Veneau, 1746-75. — Estewan, 1790.

La paroisse, à laquelle celle d'Oizay était réunie dès le XVe siècle, constituait un fief relevant du Bridoré et qui fut acquis, le 11 mai 1661 par Charles de Boursault. Les habitants de cette localité étaient tenus de faire le guet, une fois l'an, au château du Bridoré, lorsqu'ils en étaient requis.

Saint-Martin-de-Cerçay a été réuni à la paroisse du Bridoré.

Arch. d'I.-et-L., E, 109, 135 ; chartes du Liget ; titres des Viantaises du Beaulieu. — *Cartul. de l'archev. de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* I.

Martin de Chédigny (Saint-), V. *Chédigny.*

Martin de Pressigny (Saint-), V. *Étableaux.*

Martin de Tournon (Saint-), V. *Tournon.*

Martin de Tours (Saint), V. *Tours.*

Martin du Sablon (Saint-), V. *Sablon* (le), c^ne^ de Champigny.

Martin-le-Beau (Saint-), commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 19 kilomètres de Tours et à 9 d'Amboise. — *Sanctus-Martinus Belli, villa quæ vocatur Sanctus-Martinus de bello,* XIe siècle (*Ex gestis Amb. dom.*) — *Sanctus-Martinus Belli,* 1230, 1270 (chartes de l'Hôtel-Dieu d'Amboise et de Gastines). — *Saint-Martin-le-Biau,* 1307 (Archives de la Vienne). — *Beau-sur-Cher,* 1793.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Montlouis et de Lussault ; à l'est, par celle de Dierre ; à l'ouest, par Montlouis et Azay ; au sud, par le Cher, qui la sépare d'Athée. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 40, de Tours à Saint-Aignan. Sur son territoire se trouve une partie de la forêt d'Amboise, indiquée sous le nom de *Bois impérial,* sur le plan cadastral.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — Fonbèche (68 hab.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Gros-Buisson (30 hab.). — Nouis (22 hab.), ancien fief relevant de la baronnie de La Haye. — Mauny (17 hab.), ancien fief. — La Croix-Maçon (29 hab.). — Cangé (178 hab.), ancien fief. — Coulaines (32 hab.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Chesné (10 hab.). — Chandon, ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Coudray, ancien fief, relevant également du château d'Amboise. — Nitray (16 hab.). — Les Brunettes, la Fayettrie, les Borderies, la Rochère, les Sablons, Peux-de-Belair, le Boulay, les Liards, le Moulin-à-Vent, la Daguetterie, la Grande-Maison, les Plantes-Baron, les Palinières, Vauganne, Villaise, Saint-André, la Côte-Rôtie, etc...

Avant la Révolution, Saint-Martin-le-Beau était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1865 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lenoble, en 1809.

Population. — 1370 habit. en 1801. — 1380 habit. en 1810. — 1400 habit. en 1821. — 1422 habit. en 1831. — 1345 habit. en 1841. — 1379 habit. en 1851. — 1341 habit. en 1861. — 1323 habit. en 1872. — 1331 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de juillet.

Bureau de poste d'Amboise. — *Perception* de Saint-Denis-Hors.

Station du chemin de fer de Tours à Vierzon.

D'après la tradition, cette localité aurait été

appelée Saint-Martin-*le-Beau* (*Sanctus Martinus de Bello*), à la suite de la construction d'une église à laquelle ce nom aurait été donné en mémoire d'une défaite désastreuse que les Normands auraient essuyée, en 843, et que l'on attribuait à l'intervention de saint Martin, dont le corps, lors de sa translation, aurait été déposé pour quelques instants dans ce lieu. Au milieu du XIe siècle, le territoire de cette paroisse fut le théâtre d'un combat sanglant entre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Thibault, comte de Blois. Ce dernier fut fait prisonnier près du village de Nouis.

L'église actuelle offre un très beau portail dont la construction remonte au XIe siècle.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'aumônier de Saint-Martin.

Vers 1250, Mathilde d'Amboise donna divers biens aux habitants de la paroisse à condition de faire dire, pour le repos de son âme, quatre messes aux quatre grandes fêtes de l'année et d'aller en procession, tous les ans, le jour de Saint-Barnabé, à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. A cette procession, qui fut supprimée en 1778, par l'archevêque de Tours, on devait porter une torche de cire du poids de deux livres.

Une chapelle fut fondée dans l'église de cette paroisse, le 23 janvier 1518, par Michel Estève, prêtre. La collation du titre appartenait à l'archevêque de Tours.

Michel Estève, décédé vers 1520, eut sa sépulture à l'entrée de la chapelle Sainte-Catherine, dépendant de l'église paroissiale.

Dans la paroisse se trouvait une chapelle dédiée à saint André et qui appartenait au prieuré du Grais. Elle fut vendue, le 21 décembre 1791, pour 600 livres, au sieur Vernon.

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 1900 livres.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1549.

CURÉS DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU. — François Guichard, 1641. — Louis Robin, 1679-95. — Louis Desaché, 1714-49. — Antonin-Étienne Leoman, 1781-90. — Pouthières, 1835. — Vincent Pilleault, 1840, décédé le 24 octobre 1881.

Saint-Martin-le-Beau constituait un fief relevant du château d'Amboise et qui appartenait : en 1150, à Sulpice II d'Amboise ; — en 1180, à Hugues II d'Amboise ; — en 1210, à Sulpice III d'Amboise ; — en 1250, à Mathilde d'Amboise, femme de Jean II, comte de Soissons ; — en 1270, à Jean I de Berrie ; — en 1300, à Jean II de Berrie ; — en 1320, à Pierre d'Amboise ; — en 1383, à Jean de la Couste ; — en 1461, à Pierre Marquies, qui rendit hommage au roi au mois de janvier de cette année. Il passa, par la suite, aux familles Bohier, Gaudin, Babou, Filhet de la Curée, Gouffier, de Pelissary, de Courcillon, Edeline, Cormier de la Picardière, etc...

Il existait dans cette paroisse une aumônerie et une maladrerie qui furent réunies à l'Hôtel-Dieu d'Amboise par lettres patentes du 12 décembre 1698.

Le chapitre du Plessis-lès-Tours possédait un domaine important, appelé Fonbèche et qui fut vendu nationalement les 7 et 8 mars 1791, pour 82,565 livres.

Une voie romaine passait sur le territoire de Saint-Martin-le-Beau.

La mairie et l'école actuelles ont été construites en 1867 sur les plans de M. Guérin.

MAIRES DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU. — Gaudron, 1804, 29 décembre 1807. — Antoine-Gregoire Amyot, 1810. — Jules de Beaufort, février 1817, 1er août 1821. — Briau, 17 novembre 1834, 19 juin 1840. — Jules de Beaufort, 20 juillet 1846. — Briau, 1860. — Silvain Serrault-Houssard, 11 février 1874, 21 janvier 1878. — Georges Perrault-Marchelard, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 64, 65, 144 ; — G, 9, 16. 9?1. *Biens nationaux* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, Titres de l'Hôtel-Dieu d'Amboise. — *Recueil des hist des Gaules*, VI et XI. — *Cartulaire de l'archev. de Tours*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D. Housseau, XI, 5898. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 36, 72 ; *Hist. des maires de Tours*, 154. — *La Touraine*, 364. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — C. Chevalier, *Promenades pitt. en Touraine*, 279 (Dans cet ouvrage se trouve un dessin représentant le portail de l'église de Saint-Martin-le-Beau). — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 52. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 54 — Arch. de la Vienne, H 3, liasse 14. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 177. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 329, II, 731. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877) p. — *Mém. de la Soc. archeol. de Touraine*, I, 12, 107 ; IV, 45, 60 ; IX, 115 ; XI, 139 XIII, 58, 59 ; *Bulletin* de la même Société (1873), p. 43-31. — Guy Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnets*, 36, 37.

Martinauds (les), ou **Martineaux**, cne de Villeperdue. — *Martineaux*, carte de l'état-major et de Cassini.

Martineau de Thuré (Charles), abbé de Noyers, en 158, succéda à Charles de Corsay. Il fut remplacé, en 1597, par Jean Fouldrin. — (C. Chartier, *Hist. de l'abb. de Noyers*, 144.)

Martineau de Thuré (Emmanuel), abbé de Noyers, succéda à Jean Fouldrin en 1689. Il fit entrer son monastère dans la congrégation de Saint-Maur le 4 avril 1659 et mourut le 21 décembre suivant. — (*Gallia Christiana*, XIV. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*.)

Martineaux (les), f., cne de Verneuil-sur-Indre). — *Martineaux* ou *Grande Prairie de Boirière*, 1727. — *Martinaux*, carte de Cassini. Elle relevait de la châtellenie de Verneuil (Arch. d'I.-et-L., E, 260).

Martineaux (les), cne de Villeperdue, V. *Montiauds*.

Martinelleries (les), c^ne de Preuilly, V. *Martinière.*

Martinerie (la), ham., c^ne d'Avrillé, 13 hab. *Martinière,* carte de Cassini.

Martinerie (la), f., c^ne de Charnizay.

Martinerie (la), f., c^ne de Luzillé.

Martinerie (la), f., c^ne de Neuvy-Roi.

Martinerie (la), ou **Martinière,** f., c^ne de Saint-Branchs.

Martinet (le), f., c^ne de Beaumont-en-Véron. — *Martinet,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Beaumont et appartenait, en 1790, à N. Clerc de Razilly. — (Arch. d'I.-et-Loire, E, 163 ; *Biens nationaux.*)

Martinet (le lieu de), c^ne de Saint-Roch. Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Saint-Roch.*)

Martinet (le), f., c^ne de Saunay. Elle relevait du fief de Saunay et appartenait, en 1635, à Abraham de Lestang, Éc., seigneur du Peux, qui, le 26 août de la même année, le légua à Louis, son fils naturel. (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

Martinet (le lieu du), près de Thou, c^ne d'Yzeures.

Martinets (le lieu des), près de la Bouillée de Guy, c^ne de Sainte-Catherine.

Martini *villa,* V. *Ligueil.*

Martiniacus, *villa,* V. *Martigny* et *Courçay.*

Martinière (la), ou **Martignière,** f., c^ne d'Athée. — *Martignière,* carte de l'état-major. — *Martinière,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief du Brandon et appartenait, en 1791, à l'hôpital de Montrichard. La fabrique de l'église d'Athée y possédait également quelques terrains (Arch. d'I.-et-L., G, 12, *Biens nationaux.*)

Martinière (la), c^ne d'Azay-le-Rideau, V. les *Martinières.*

Martinières (la) et la **Basse-Martinière,** vil., c^ne de Brêches, 23 hab. — *Martinières,* carte de l'état-major.

Martinières (les), f., c^ne de Bueil. — Les *Martinières* ou *Tricaudries,* xve siècle. — *Martinerie,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Martinière (la), f., c^ne de la Celle-Saint-Avent. — Ancien fief, relevant de Nouâtre, à foi et hommage simple, et une paire de gants blancs. — En 1500, il appartenait à Jean Philippe, qui rendit aveu le 2 novembre ; — en 1684, à André Pillet. — (D. Housseau, XIII, 8257, 8279. — Bibl. de Tours, manuscrits av. 1408.)

Martinière (la), f., c^ne de la Chapelle-Blanche. — *Martinière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Grillemont. En 1690 il fut réuni à cette châtellenie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74. — D. Hous., XII, 57, 36.)

Martinière (la), vil., c^ne de la Chapelle-sur-Loire, 26 hab. — *Martinière,* carte de Cassini.

Martinière (la), vil., c^ne de Chemillé-sur-Dême, 14 hab. — *Martinière,* carte de l'état-major.

Martinière (la), f., c^ne de Chinon. — *Martinière,* carte de Cassini.

Martinière (le lieu de la), c^ne de Ciran. — En 1791, il appartenait à Henri-Augustin de Pierres de Fontenailles. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Martinière (la), f., c^ne de Courcelles. — *Martinière,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1579, il appartenait à Renée-Charlotte de Saint-Germain, veuve d'Antonin de Savonnières ; en 1646, à Martin de Savonnières, fils de Simon de Savonnières, chevalier des ordres du roi et gentilhomme de sa chambre (Arch. d'I.-et-L., B, 27, G, 28. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Martinière (la), f., c^ne de Courcoué. — Ancien fief. — En 1550, il appartenait à Pierre de Chergé, Éc., qui eut quatre enfants : 1° René, qui suit ; 2° Louis, prieur de Saint-Gilles-des-Coups (1649), prieur et curé de Courcoué (1653-58) ; 3° François, marié à Angélique de la Barre ; 4° Françoise, née en 1589.

René de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière, de la Chenaye et de la Brochetière, épousa, le 19 novembre 1600, Marie Prevost, dont il eut : 1° René, qui suit ; 2° Françoise, mariée à Jean Bonard, Éc., seigneur de Fontaine ; 3° Vincent, né en 1607 ; 4° Pierre, seigneur de Launay, marié à Madeleine de la Jaille, fille de René de la Jaille, Éc., seigneur de Marcilly, et de Françoise Gillier, et décédé le 19 janvier 1693 ; 5° Renée, femme de Claude de Tudert ; 6° François, curé de Courcoué (1658), décédé le 31 mai 1685 ; 7° Marie, née en 1619 ; 8° Charlotte ; 9° François, marié à Adrienne de Brie.

René de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière, de la Brochetière et de la Chesnaye, mourut le 6 août 1680, laissant trois enfants de son mariage avec Catherine de Tudert : 1° René, qui suit ; 2° Madeleine, mariée en 1671, à François de Rigné, Éc., seigneur de la Vrillière, et décédée le 7 octobre 1682 ; 3° Françoise, née en 1648.

René de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière, des Places et de la Chesnaye, né le 3 janvier 1651, épousa, par contrat du 22 janvier 1680,

Marie-Anne de Vonnes, dont il eut : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° René, prêtre ; 3° Louis, né en 1686 ; 4° Louis, né en 1691 ; 5° Marie-Louise, née le 8 novembre 1680, mariée le 13 avril 1701, à Pierre de Vendel ; 6° Catherine, née en 1681 et décédée le 18 octobre 1682 ; 7° Anne, née en 1684 ; 8° Catherine, née en 1687 ; 9° une autre Catherine, née en 1689 ; 10° Madeleine, née en 1690, mariée le 11 mai 1719, à Pierre-Paul de Gréaulme, seigneur de Pont.

Jean-Baptiste de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière et de la Brochetière, né le 25 janvier 1694, épousa, le 16 juin 1716, Françoise de Bellère dont il eut Louis de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière, vivant en 1742 et mort célibataire.

La terre de la Martinière passa à René-Pierre de Vendel, son cousin germain, par suite de son mariage avec Marie-Louise de Chergé, sœur du père de Louis de Chergé. Elle fut ensuite possédée par la famille Lebrun.

Arch. d'I.-et-L., E, 146, 262. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Richelieu*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 646, 647.

Martinière (la), vil., c^ne^ de Cussay, 38 hab. — *Martinière*, carte de Cassini.

Martinière (la), f., c^ne^ de Druyes. — Ancienne propriété du prieuré de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

Martinière (la), ham., c^ne^ d'Esves-le-Moutier, 10 hab. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Martinière (la), ham., c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu, 12 hab.

Martinière (la), f., c^ne^ de Fondettes. — *Martinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — En 1669, il appartenait à Martin Leblond. (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Mettray.)

Martinière (la), f., c^ne^ des Hermites. — *Martinière*, carte de l'état-major.

Martinière (la), f., c^ne^ d'Ingrandes. — En 1687, Jean Michel, chirurgien, était qualifié de sieur de la Martinière. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Bourgueil*.)

Martinière (la), f., c^ne^ de Langeais.

Martinière (la), c^ne^ de Ligré. — *Martinière*, carte de Cassini.

Martinière (la), c^ne^ de Louestault, V. *Bourg* (le).

Martinière (la), f., c^ne^ de Mazières. — *Martinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1785, il appartenait à César Courault de Bonneuil. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Martinière (la), f. et ch., c^ne^ de Neuvy-Roi.

Martinière (la), f., c^ne^ de Notre-Dame d'Oë. — *Martinière* ou la *Chatrie*, XVIIe siècle. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief. En 1693, il appartenait à Anne de Bernezay, veuve de Martin Leblond. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Pierre Martel de Saint-Antoine le vendit à François-Charles Picault, seigneur de Mazières, ancien lieutenant général criminel au siège présidial de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113. — Arch. de la famille de Martel. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Martinière (la), c^ne^ de Nouzilly, V. *Martinache*.

Martinière (la), f., c^ne^ d'Orbigny. — Près de là est une fontaine portant le même nom.

Martinière (la), f., c^ne^ de Pernay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Martinière (la), c^ne^ de Perrusson. — *Les Marinières*, 1680. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Elle relevait du Plessis-Savary et appartenait, en 1670, à Jacques Boillac. — (Arch. d'I.-et-L., C. 602.)

Martinière (la), c^ne^ de Saint-Branchs. V. *Martinerie*.

Martinière (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Martinière*, carte de l'état-major.

Martinière (la), f., c^ne^ de Saint-Symphorien. — *L'Anguille*, XVe siècle. — Ancien fief ; propriété de l'abbaye de Marmoutier au XVe siècle. En 1674, il appartenait à Alexandre de la Forge. — (Arch. d'I.-et-L., *Abbaye de Beaumont*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1314.)

Martinière (la), f., c^ne^ de Savonnières. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Martinière (la), f., c^ne^ de Sennevières.

Martinière (la) et la *Petite-Martinière*, f., c^ne^ de Trogues. — *Martinière-Vireton*, 1682. — *Martinière-Bascle*, 1732. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant de Parfondfossé. — Le 1er mai 1506, Pierre Le Bascle rendit aveu pour ce domaine. Le 19 juin 1606, Philippe du Lude rendit également un aveu dont nous extrayons le passage suivant :

« De vous, Messieurs les doyens, chanoynes et chapitre de la chapelle royale de Monsieur sainct Jean l'Evangeliste de Montilz du Plessis-les-Tours, seigneurs de la terre et seigneurie de Parfonsfossé, je, dame Philippes du Ludre, dame de Sainct-Aniant et de la Martinière-Vireton, veuve de haut et puissant seigneur messire François Lepoulchre, vivant chevalier de l'ordre du roy, seigneur de la Motte-Messemé, tiens et advoue tenir de vous, à six deniers de franc devoir, à muance de seigneur, à cause

de vostre dite terre et seigneurie de Parfonfossé, les chouses qui s'en suyvent :

« Premièrement, mon hostel, cours, granges, cloux et vignes, prés et terres, ma garenne, bois de haute futaye et jardins, le tout fermé de murailles, contenant trois arpents, joignant de deux parts au chemin tendant de la fontaine des Sables à Sainct-Espain ; d'autre part, à la terre de Charles Chesneau, d'autre part, à la terre des hoirs feu maistre Roy.

« Plus des chenevrails, esquels y soulloit y avoir une maison et estelle au lieu appelé les Brunellières, contenant trois boisselées ou environ.

« Plus une pièce de terre estant au lieu appelé Tombe-Layne, contenant un arpent et demy ou environ.

« Plus une autre pièce de terre appelée la Mine des Plantes, contenant demy arpent ou environ.

« Plus une pièce de boys estant au lieu appelé les Taillis de Lespain, contenant six boisselées ou environ.

« Plus une pièce de terre appelée la pièce du Lacques, contenant un arpent ou environ........ »

En 1639, la Martinière appartenait à François de Sassay ; — en 1680, à Henriette Filhet de la Curée, femme de François de Thienne, seigneur de la Mardelle ; — en 1686, à Pierre d'Argy, marié à Marie-Anne de Thienne qui vendit ce domaine, le 1er avril 1689, à Martin Denis, seigneur des Pivaudières ; — en 1713, à Alexis d'Argy ; — en 1732, à François de Sassay ; — en 1784, à Ours-Armand-Marc de Sassay. — La dîme de la Martinière formait un fief relevant de Parfondfossé à foi et hommage simple et un cheval de service. — (Arch. d'I.-et-L., E, 188, 189. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 69-70. — D. Housseau, XIII, 8156. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1360, 1361.)

Martinière (la), vil., cne de Veigné, 48 hab. — *Martinière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1787, il appartenait à Joseph Scourion, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., B, 15. — Reg. d'état civil de Veigné.)

Martinière (la), f., cne de Villaines. — *Martinière*, carte de Cassini.

Martinière (la), cne de Villedômer. — *Martinière*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Martinière-Bascle, Martinière-Vireton, V. *Martinière*, cne de Trogues.

Martinières (les), f., cne d'Avon.

Martinières (les), ou **Martinière**, ham., cne d'Azay-le-Rideau, 11 hab. — En 1643, ce domaine appartenait au prieuré de Relay ; — en 1708, à Urbain de la Barre. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

Martinières (les), vil., cne de Morand, 33 hab. — *Martinières*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Martinières (les), f., cne de Preuilly. — *Martinelleries, in castelliana de Prulliaco*, 1257. — *Martinière*, carte de Cassini. — (Arch. de la Vienne, H, 3.)

Martinières (les), f., cne de Villiers-au-Boin. — *Martinières*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu le 27 juin 1745, par Charles Renault. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Châteaux*).

Martinopolis, V. *Châteauneuf* (baronnie de).

Martins (les), ham., cne de Marcilly-sur-Vienne, 14 hab.

Martinus Belli (*Sanctus*), V. *Martin-le-Beau* (Saint-).

Martinus de Hispano (*Sanctus*), V. *Épain* (Saint-).

Martinus de Pressigneio (*Sanctus*), V. *Étableaux*.

Martonna, V. *La Maulne*, rivière.

Martray (le), f., cne de Jaulnay. — *Martray*, carte de Cassini. — Ancien fief. Au XVIIe siècle, il appartenait à la famille de Messemé. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es*. — Reg. d'état civil de Jaulnay.)

Martray (les Haut et Bas-), f., cne de Marigny. — *Martray*, carte de Cassini. — Anciens fiefs. En 1703, ils appartenaient à Louis-François Bruzard. Le 29 floréal an VI ils furent vendus par N. Bouin de Noiré, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 253. — *Biens nationaux*.)

Marueille, V. *Mareille*, cne de Saint-Épain.

Maruil, V. *Mareuil*.

Marvellières (le lieu des), cne du Louroux, près du chemin de Sainte-Maure à Manthelan.

Marzella, V. *Masselière*, cne de Razines.

Marseillère (la), f., cne de Villaines. — *Masseillère*, carte de l'état-major.

Maselles, cne de Crouzilles. — V. *Mazelles*.

Maserolles, ruisseau, cne de Loches. — V. *Mazerolles*.

Maserolles, cne de Saché, V. *Mazerolles*.

Masières, f., cne de Notre-Dame-d'Oë, près du bourg. — *Masières*, carte de l'état-major.

Masis (le lieu des), près de la Touche, cne de Couziers.

Maslard (Jean-Baptiste), professeur d'écriture et d'arithmétique, né à Tours vers 1625, et mort dans cette ville en 1679, a publié un ouvrage intitulé : *Le Trésor parfait d'Arithmétique,* La Flèche, Gervais Le Boë, 1657, in-8°. — Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1661. — (*Almanach de Touraine,* 1765. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 323-24. — D. Housseau, XXIII, 449.)

Masline, c^ne^ de Cangey, V. *Maline.*

Masnières (les), c^ne^ d'Artannes, V. *Manerie.*

Masnières (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Masnières (le lieu des), c^ne^ de Parçay-Meslay, près du chemin de Tours à Meslay.

Masnières (le lieu des), près de la Gitonnière, c^ne^ de Louroux.

Masniers (le lieu des), près de la Petite-Noue, c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë.

Masquières (la), V. *Massetière,* paroisse de Saint-Hilaire de Tours.

Masse (la), ou **Amasse,** ruisseau, V. *Amasse.*

Massé (la fontaine), c^ne^ de Loché. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Gatais.

Massegière, V. *Massetière.*

Massetière (la), ou **Masetière,** f., c^ne^ de Razines. — *Marzelia, Marzella,* XIIe siècle (*Cartul. de Noyers.*)

Massetière (la), ou **Masquière,** ou **Massegnière.** — *Hôtel de Montbazon,* XVe siècle. — Ancien fief, situé à Tours, dans la paroisse de Saint-Hilaire. Il en est fait mention dans un aveu rendu le 25 juillet 1583, par Louis de Rohan, seigneur de Montbazon :

« *Item,* je tiens en mon domaine de ma seigneurie de Montbazon, la maison appelée la Masquière, séant en la ville de Tours, dépendant de ma dite seigneurie et située en la paroisse de Saint-Hilaire, joignant d'une part à la veuve de La Fosse, d'autre part, à M. Charles Faulchon et au cimetière de Saint-Saturnin, d'aultre, au couvent des Augustins et à l'église et cimetière de Saint-Hilaire et à la maison de Jehan de Paris, qui aultrefois a appartenu à deffuncte veuve de feu Gabriel de Villeneuve, et d'aultre, à une allée appartenant à noble homme Victor Brodeau, et mon dict jardin qui autrefois a appartenu à deffunt messire Thomas Bohier, baron de Saint-Cyergue..... »

En 1419, ce fief appartenait à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon ; — en 1447, à Émery de la Rochefoucaud ; — en 1483, à Jean d'Estouteville ; — en 1495, à Jean du Bois ; — en 1583, à Louis de Rohan ; — en 1739, à Alexandre-Joseph Cochepin, qui le vendit à René-Joachim-François Testard des Bournais ; — En 1768, à Louis-Benoît de la Grandière, maire de Tours. — (D. Housseau, IX, 3835 ; XI, 4700. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Montbazon.*)

Massicardière (la), ou **Macicardière,** f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Masson (la rivière), V. *Bouldre.*

Massonneaux (les), c^ne^ de Saint-Senoch, V. *Maisonneuve.*

Massonnière (la), ham., c^ne^ de Beaumont-en-Véron, 12 hab. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massonnière (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massotelle (la), f., c^ne^ de Sonzay.

Massoterie (la), vil., c^ne^ de Chançay, 27 hab. — *Massoterie,* carte de Cassini.

Massotière (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche. — *Massotière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Massuère (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — Elle relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Abb. de la Clarté.*)

Massuet, f., c^ne^ de Bossay. — *Massuère,* 1620. — Ancien fief. En 1540, il appartenait à François de Crevant, seigneur de Cingé ; — en 1543, à Anne Aucher ; — en 1620, à Jean Le Couvreur. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Reg. d'état civil de Bossay. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 761.)

Masure (la), f., c^ne^ de Saint-Règle. — Elle fut vendue nationalement le 24 nivôse an II, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Masures (le lieu des), près des Petites-Ricordières, c^ne^ de Continvoir.

Masures (les), f., c^ne^ de Restigné.

Mataudérie (la), f., c^ne^ de Véretz.

Marteaux (le lieu des), c^ne^ de Druyes, sur les limites de Ballan.

Mathé (Charles), conseiller au Grand-Conseil, fut nommé maire de Tours, en 1[illegible] en remplacement de Michel Tarteret et eut pour successeur, en 1664, Pierre Menard, seigneur d'Yzernay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Mathefelon, f., c^ne^ de Savigny. — *Matefelo, Matefelun,* XIe siècle. — *Hôtel et maison noble de Mathefelon,* 1584. — *Mathéfelon,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Monsigou, à foi et hommage simple. Le logis

igneurial était entouré de douves et on y arri-it par un pont-levis. En 1110, ce fief apparte-iit à Robert de Mathefelon ; — en 1213, à iibaud de Mathefelon, chevalier-banneret ; — 1269, à Margerie de Crehalet, femme de ırdouin de la Touche, pannetier du roi ; — vers 00, à Léonard de Dicastello ; — vers 1510, Louis de Laval ; en 1550, à François de épeaux ; — vers 1566, à René de Rancé, marié Aliénor de Dicastello. Celle-ci, devenue veuve, adit hommage pour son fief, le 3 juin 1567 ; en 1584, à Maximilien de Rancé, qui rendit eu le 17 septembre ; — en 1634, à Charles de homberg ; — en 1667, à René Rabaud, qui adit hommage le 7 mars ; — en 1703, à briel de Razilly ; — en 1748, à Michel-Isaac, ırquis de Razilly, qui rendit hommage le avril. En 1793, le fief fut vendu nationale-ent sur un des membres de cette famille, qui ait émigré.

Arch. d'I.-et-L., E, 163, 165. — *Cartulaire de l'archev. Tours.* — D. Housseau, IV, 1385. — *Mémoire pour Le Royer de la Sauvagère*, Paris, imp. d'Houry, 32. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmo-ıcy*, I, 144. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de intmorency.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles l'ancien Poitou*, I, 610. — Bétancourt, *Noms féodaux*, 808. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Ordonn. rois de France*, XVIII, 207. — *Cartulaire de ntevrault.*)

Mathefelon (Juhel de), ou de *Mayenne*, :hevêque de Tours, succéda à François ssard en 1229. Il donna sa démission au mois oût 1244 et passa à l'archevêché de Reims. mourut en 1249. — (*Gallia christiana*, VIII, 30 ; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia ıronensis*, 137. — D. Housseau, XV, 147. — *ím. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 3.)

Matheriacum, V. le *Mée*, c^ne d'Athée.

Mathès, c^ne d'Artannes, V. *Mattes*.

Mathonnet, c^ne du Bridoré, V. *Matonnet*.

Mathurin (chapelle Saint-), c^ne de Candes. *Candes*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de Celle-Draon. V. *Celle-Draon*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de âteaurenault, V. *Châteaurenault*.

Mathurin (maison-), à Vouvray. — Pro-été de la collégiale de Saint-Martin en 1591. :ette époque on y voyait une chapelle dédiée à nt Mathurin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens natio-ux.*)

Matidonius, Matiernum, V. *Bour-n*.

Matignonière (la), f., c^ne de Paulmy Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée en 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée.

Matinet (le lieu de), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de Saint-Roch (1711). — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Roch.*)

Matonnet (le), f., c^ne du Bridoré. — Au milieu du XVIIIe siècle elle appartenait à N. de de Pezé. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres des Viantaises.*)

Matonnet (étang du), c^ne du Bridoré. — Son étendue était de trois arpents. Il dépendait de la terre du Bridoré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maton (le lieu de), paroisse de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant déclaration faite le 25 juin 1697, par François Branger. (Arch. d'I.-et.L., *Titres de Cormery.*)

Matras (le lieu de), paroisse de Beaumont-la-Ronce. Il faisait partie du marquisat de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I-et-L., C, 413.)

Matreau (le lieu de), c^ne de Ballan.

Matreau-des-Pins (île de), dans l'Indre, c^ne de Lignières et de Bréhémont.

Mattes (les), **Mattés** ou **Mathès** f., c^ne d'Artannes.

Matisoterie (la), f., c^ne de Pouzay. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Jacques-Philippe Renaut des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maubec (abbaye de), en Berry. — Cette abbaye, pour le temporel, relevait de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Mauberdière (la), f., c^ne de Saint-Avertin. — L'*Aubardière*, carte de Cassini.

Maubernerie (la), ou **Maubennerie**, f., c^ne de Veigné.

Maubisson (étang de), paroisse de Manthelan. — Il dépendait du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Maubuis (moulin de), sur la Manse, paroisse de Saint-Épain. — *Villa Malebuxis, sita in Turonia, in territorio S. Spani, in villa Bruigalla*, IXe siècle. — Le 7 octobre 1353, Gillet de Beignoux le vendit à Geoffroy Patry. Par la suite, il fut possédé par la collégiale de Saint-Martin. — (D. Housseau, I, 79 ; XIII, 8631. — Monsnier, I, 160. — Arch. d'I.-et-L., G, 495 ; *Invent. des titres de Saint-Épain.*)

Maucannière (la), f. et château moderne, c^ne de Joué-lès-Tours. — *Maucanyère*, 1535. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne.*)

Maucartier, f., c^ne de Monnaie. — *Maucartier*, carte de l'état-major.

Maslard (Jean-Baptiste), professeur d'écriture et d'arithmétique, né à Tours vers 1625, et mort dans cette ville en 1679, a publié un ouvrage intitulé : *Le Trésor parfait d'Arithmétique,* La Flèche, Gervais Le Boë, 1657, in-8°. — Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1661. — (*Almanach de Touraine,* 1765. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 323-24. — D. Housseau, XXIII, 449.)

Masline, c^ne^ de Cangey, V. *Maline.*

Masnières (les), c^ne^ d'Artannes, V. *Manerie.*

Masnières (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Masnières (le lieu des), c^ne^ de Parçay-Meslay, près du chemin de Tours à Meslay.

Masnières (le lieu des), près de la Gitonnière, c^ne^ de Louroux.

Masniers (le lieu des), près de la Petite-Noue, c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë.

Masquières (la), V. *Massetière,* paroisse de Saint-Hilaire de Tours.

Masse (la), ou **Amasse,** ruisseau, V. *Amasse.*

Massé (la fontaine), c^ne^ de Loché. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Gatais.

Massegière, V. *Massetière.*

Massetière (la), ou **Masetière,** f., c^ne^ de Razines. — *Marzelia, Marzella,* XIIe siècle (*Cartul. de Noyers.*)

Massetière (la), ou **Masquière,** ou **Massegnière.** — *Hôtel de Montbazon,* XVe siècle. — Ancien fief, situé à Tours, dans la paroisse de Saint-Hilaire. Il en est fait mention dans un aveu rendu le 25 juillet 1583, par Louis de Rohan, seigneur de Montbazon :

« *Item,* je tiens en mon domaine de ma seigneurie de Montbazon, la maison appelée la Masquière, séant en la ville de Tours, dépendant de ma dite seigneurie et située en la paroisse de Saint-Hilaire, joignant d'une part à la veuve de La Fosse, d'autre part, à M. Charles Faulchon et au cimetière de Saint-Saturnin, d'aultre, au couvent des Augustins et à l'église et cimetière de Saint-Hilaire et à la maison de Jehan de Paris, qui aultrefois a appartenu à deffuncte veuve de feu Gabriel de Villeneuve, et d'aultre, à une allée appartenant à noble homme Victor Brodeau, et mon dict jardin qui autrefois a appartenu à deffunt messire Thomas Bohier, baron de Saint-Cyergue..... »

En 1419, ce fief appartenait à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon ; — en 1447, à Émery de la Rochefoucaud ; — en 1483, à Jean d'Estouteville ; — en 1495, à Jean du Bois ; — en 1583, à Louis de Rohan ; — en 1739, à Alexandre-Joseph Cochepin, qui le vendit à René-Joachim-François Testard des Bournais ; — En 1768, à Louis-Benoît de la Grandière, maire de Tours. — (D. Housseau, IX, 3835 ; XI, [illegible] — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Montbazon.*)

Massicardière (la), ou **Macicardière,** f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Masson (la rivière), V. *Bouldre.*

Massonneaux (les), c^ne^ de Saint-Senoch, V. *Maisonneuve.*

Massonnière (la), ham., c^ne^ de Beaumont-en-Véron, 12 hab. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massonnière (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massotelle (la), f., c^ne^ de Sonzay.

Massoterie (la), vil., c^ne^ de Chançay, 27 hab. — *Massoterie,* carte de Cassini.

Massotière (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche. — *Massotière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Massuère (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — Elle relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Abb. de la Clarté.*)

Massuet, f., c^ne^ de Bossay. — *Massuet,* 1620. — Ancien fief. En 1540, il appartenait à François de Crevant, seigneur de Cingé ; — en 1543, à Anne Aucher ; — en 1620, à Jean Couvreur. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Reg. d'état civil de Bossay. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, [illegible])

Masure (la), f., c^ne^ de Saint-Règle. — Elle fut vendue nationalement le 24 [illegible] an II, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Masures (le lieu des), près des Petites-Ricordières, c^ne^ de Continvoir.

Masures (les), f., c^ne^ de Restigné.

Mataudérie (la), f., c^ne^ de Véretz.

Marteaux (le lieu des), c^ne^ de Druye, sur les limites de Ballan.

Mathé (Charles), conseiller au Grand-Conseil, fut nommé maire de Tours, en [illegible] en remplacement de Michel Tarteret et eut pour successeur, en 1664, Pierre Menard, seigneur d'Yzernay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Mathefelon, f., c^ne^ de Savigny. — *Matefelo, Matefelun,* XIe siècle. — *Hôtel et maison noble de Mathefelon,* 1584. — *Mathefelon,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Monsigou, à foi et hommage simple. Le [illegible]

neurial était entouré de douves et on y arri- par un pont-levis. En 1110, ce fief apparte- à Robert de Mathefelon ; — en 1213, à ᴉaud de Mathefelon, chevalier-banneret ; — 1269, à Margerie de Crehalet, femme de louin de la Touche, pannetier du roi ; — vers ·, à Léonard de Dicastello ; — vers 1510, ouis de Laval ; en 1550, à François de eaux ; — vers 1566, à René de Rancé, marié lénor de Dicastello. Celle-ci, devenue veuve, it hommage pour son fief, le 3 juin 1567 ; n 1584, à Maximilien de Rancé, qui rendit le 17 septembre ; — en 1634, à Charles de mberg ; — en 1667, à René Rabaud, qui it hommage le 7 mars ; — en 1703, à iel de Razilly ; — en 1748, à Michel-Isaac, quis de Razilly, qui rendit hommage le vril. En 1793, le fief fut vendu nationale- t sur un des membres de cette famille, qui t émigré.

ch. d'I.-et-L., E, 163, 165. — *Cartulaire de l'archev. 'ours.* — D. Housseau, IV, 1385. — *Mémoire pour e Royer de la Sauvagère*, Paris, imp. d'Houry, — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmo- ,* I, 144. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de morency.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles ncien Poitou*, I, 610. — Bétancourt, *Noms féodaux*, 8. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Ordonn. rois de France*, XVIII, 207. — *Cartulaire de 'evrault.*)

Iathefelon (Juhel de), ou de *Mayenne*, evêque de Tours, succéda à François ard en 1229. Il donna sa démission au mois ût 1244 et passa à l'archevêché de Reims. iourut en 1249. — (*Gallia christiana*, VIII,) ; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia ronensis*, 137. — D. Housseau, XV, 147. — *n. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX,)

Matheriacum, V. le *Mée*, cne d'Athée.

Mathès, cne d'Artannes, V. *Mattes*.

Mathonnet, cne du Bridoré, V. *Matonnet*.

Mathurin (chapelle Saint-), cne de Candes. *Candes*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de Celle-Draon. V. *Celle-Draon*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de ıteaurenault, V. *Châteaurenault*.

Mathurin (maison-), à Vouvray. — Pro- iété de la collégiale de Saint-Martin en 1591. ette époque on y voyait une chapelle dédiée à it Mathurin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens natio- ux.*)

Matidonius, Matiernum, V. *Bour- n.*

Matignonière (la), f., cne de Paulmy Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée en 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée.

Matinet (le lieu de), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de Saint-Roch (1711). — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Roch.*)

Matonnet (le), f., cne du Bridoré. — Au milieu du XVIIIe siècle elle appartenait à N. de de Pezé. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres des Viantaises.*)

Matonnet (étang du), cne du Bridoré. — Son étendue était de trois arpents. Il dépendait de la terre du Bridoré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maton (le lieu de), paroisse de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant déclaration faite le 25 juin 1697, par François Branger. (Arch. d'I.-et.L., *Titres de Cormery.*)

Matras (le lieu de), paroisse de Beaumont-la-Ronce. Il faisait partie du marquisat de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I-et-L., C, 443.)

Matreau (le lieu de), cne de Ballan.

Matreau-des-Pins (île de), dans l'Indre, cne de Lignières et de Bréhémont.

Mattes (les), **Mattés** ou **Mathès** f., cne d'Artannes.

Matisoterie (la), f., cne de Pouzay. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Jacques-Philippe Renaut des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maubec (abbaye de), en Berry. — Cette abbaye, pour le temporel, relevait de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Mauberdière (la), f., cne de Saint-Avertin. — L'*Aubardière*, carte de Cassini.

Maubernerie (la), ou **Maubennerie,** f., cne de Veigné.

Maubisson (étang de), paroisse de Manthelan. — Il dépendait du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Maubuis (moulin de), sur la Manse, paroisse de Saint-Épain. — *Villa Malebuxis, sita in Turonia, in territorio S. Spani, in villa Bruigalla*, IXe siècle. — Le 7 octobre 1353, Gillet de Beignoux le vendit à Geoffroy Patry. Par la suite, il fut possédé par la collégiale de Saint-Martin. — (D. Housseau, I, 79 ; XIII, 8631. — Monsnier, I, 160. — Arch. d'I.-et-L., G, 495 ; *Invent. des titres de Saint-Épain.*)

Maucannière (la), f. et château moderne, cne de Joué-lès-Tours. — *Maucanyère*, 1535. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne.*)

Maucartier, f., cne de Monnaie. — *Maucartier*, carte de l'état-major.

Maslard (Jean-Baptiste), professeur d'écriture et d'arithmétique, né à Tours vers 1625, et mort dans cette ville en 1679, a publié un ouvrage intitulé : *Le Trésor parfait d'Arithmétique,* La Flèche, Gervais Le Boë, 1657, in-8°. — Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1661. — (*Almanach de Touraine,* 1765. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 323-24. — D. Housseau, XXIII, 449.)

Masline, c^{ne} de Cangey, V. *Maline.*

Masnières (les), c^{ne} d'Artannes, V. *Manerie.*

Masnières (les), f., c^{ne} de Braye-sur-Maulne.

Masnières (le lieu des), c^{ne} de Parçay-Meslay, près du chemin de Tours à Meslay.

Masnières (le lieu des), près de la Gitonnière, c^{ne} de Louroux.

Masniers (le lieu des), près de la Petite-Noue, c^{ne} de Notre-Dame-d'Oë.

Masquières (la), V. *Massetière,* paroisse de Saint-Hilaire de Tours.

Masse (la), ou **Amasse,** ruisseau, V. *Amasse.*

Massé (la fontaine), c^{ne} de Loché. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Gatais.

Massegière, V. *Massetière.*

Massetière (la), ou **Masetière,** f., c^{ne} de Razines. — *Marzelia, Marzella,* XIIe siècle (*Cartul. de Noyers.*)

Massetière (la), ou **Masquière,** ou **Massegnière.** — *Hôtel de Montbazon,* XVe siècle. — Ancien fief, situé à Tours, dans la paroisse de Saint-Hilaire. Il en est fait mention dans un aveu rendu le 25 juillet 1583, par Louis de Rohan, seigneur de Montbazon :

« *Item,* je tiens en mon domaine de ma seigneurie de Montbazon, la maison appelée la Masquière, séant en la ville de Tours, dépendant de ma dite seigneurie et située en la paroisse de Saint-Hilaire, joignant d'une part à la veuve de La Fosse, d'autre part, à M. Charles Faulchon et au cimetière de Saint-Saturnin, d'aultre, au couvent des Augustins et à l'église et cimetière de Saint-Hilaire et à la maison de Jehan de Paris, qui aultrefois a appartenu à deffuncte veuve de feu Gabriel de Villeneuve, et d'aultre, à une allée appartenant à noble homme Victor Brodeau, et mon dict jardin qui autrefois a appartenu à deffunt messire Thomas Bohier, baron de Saint-Cyergue..... »

En 1419, ce fief appartenait à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon ; — en 1447, à Émery de la Rochefoucaud ; — en 1483, à Jean d'Estouteville ; — en 1495, à Jean du Bois ; — en 1583, à Louis de Rohan ; — en 1739, à Alexandre-Joseph Cochepin, qui le ven[illegible] René-Joachim-François Testard des Bournais ; — En 1768, à Louis-Benoît de la Grandière, m[illegible] de Tours. — (D. Housseau, IX, 3835 ; XI, [illegible] — Bibl. de Tours, fonds Salmon, Titres [illegible] *Montbazon.*)

Massicardière (la), ou **Macicardière,** f., c^{ne} de Saint-Christophe.

Masson (la rivière), V. *Bouldre.*

Massonneaux (les), c^{ne} de Sai[illegible]-Senoch, V. *Maisonneuve.*

Massonnière (la), ham., c^{ne} de Be[illegible]-mont-en-Véron, 12 hab. — *Massonnière,* [illegible] de Cassini.

Massonnière (la), f., c^{ne} de Chemi[illegible]-sur-Dême. — *Massonnière,* carte de Cassini

Massotelle (la), f., c^{ne} de Sonzay.

Massoterie (la), vil., c^{ne} de Chr[illegible] 27 hab. — *Massoterie,* carte de Cassini.

Massotière (la), f., c^{ne} de la Cha[illegible]-Blanche. — *Massotière,* carte de Cass[illegible] — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Tourai*[illegible]

Massuère (la), f., c^{ne} de Saint-Au[illegible] — Elle relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Abb. de la Clarté.*)

Massuet, f., c^{ne} de Bossay. — *Mass*[illegible] 1620. — Ancien fief. En 1540, il apparten[illegible] François de Crevant, seigneur de Cingé ; — [illegible] 1543, à Anne Aucher ; — en 1620, à Jea[illegible] Couvreur. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Reg. d'état civil de Bossay. — P. Anselm[illegible] *Hist. généal. de la maison de France,* V, [illegible]

Masure (la). f., c^{ne} de Saint-Règl[illegible] Elle fut vendue nationalement le 24 [illegible] an II, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bour[illegible]-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Masures (le lieu des), près des Petites-Ricordières, c^{ne} de Continvoir.

Masures (les), f.. c^{ne} de Restigné.

Mataudérie (la), f., c^{ne} de Véretz.

Marteaux (le lieu des), c^{ne} de Druye, s[illegible] les limites de Ballan.

Mathé (Charles), conseiller au Gra[illegible]-Conseil, fut nommé maire de Tours, en [illegible] en remplacement de Michel Tarteret et eut p[illegible] successeur, en 1664, Pierre Menard, seigneur d'Yzernay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Mathefelon, f., c^{ne} de Savigny. — *Ma*[illegible]-*felo, Matefelun,* XIe siècle. — *Hôtel et* [illegible] *noble de Mathefelon,* 1584. — *Mathe*[illegible], carte de Cassini. — Ancien fief, relevant [illegible] Monsigou, à foi et hommage simple. Le [illegible]

neurial était entouré de douves et on y arri- par un pont-levis. En 1110, ce fief apparte- à Robert de Mathefelon ; — en 1213, à ›aud de Mathefelon, chevalier-banneret ; — 1269, à Margerie de Crehalet, femme de louin de la Touche, pannetier du roi ; — vers ', à Léonard de Dicastello ; — vers 1510, ouis de Laval ; en 1550, à François de ›eaux ; — vers 1566, à René de Rancé, marié iénor de Dicastello. Celle-ci, devenue veuve, it hommage pour son fief, le 3 juin 1567 ; n 1584, à Maximilien de Rancé, qui rendit le 17 septembre ; — en 1634, à Charles de mberg ; — en 1667, à René Rabaud, qui it hommage le 7 mars ; — en 1703, à iel de Razilly ; — en 1748, à Michel-Isaac, quis de Razilly, qui rendit hommage le ıvril. En 1793, le fief fut vendu nationale- t sur un des membres de cette famille, qui t émigré.

ch. d'I.-et-L. ; E, 163, 165. — *Cartulaire de l'archev. 'ours.* — D. Housseau, IV, 1385. — *Mémoire pour e Royer de la Sauvagère*, Paris, imp. d'Houry, — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmo- r*, I, 144. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de morency.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles ıncien Poitou*, I, 610. — Bétancourt, *Noms féodaux*, 8. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Ordonn. rois de France*, XVIII, 207. — *Cartulaire de 'evrault.*)

Iathefelon (Juhel de), ou de *Mayenne*, evêque de Tours, succéda à François ard en 1229. Il donna sa démission au mois ût 1244 et passa à l'archevêché de Reims. ıourut en 1249. — (*Gallia christiana*, VIII,) ; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia ronensis*, 137. — D. Housseau, XV, 147. — *n. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX,)

Iatheriacum, V. le *Mée*, c^ne^ d'Athée.

Iathès, c^ne^ d'Artannes, V. *Mattes*.

Iathonnet, c^ne^ du Bridoré, V. *Matonnet*.

Iathurin (chapelle Saint-), c^ne^ de Candes. *Candes.*

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de Celle-Draon. V. *Celle-Draon.*

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de iteaurenault, V. *Châteaurenault.*

Mathurin (maison-), à Vouvray. — Pro- été de la collégiale de Saint-Martin en 1591. ette époque on y voyait une chapelle dédiée à nt Mathurin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens natio- ux.*)

Matidonius, Matiernum, V. *Bour- n.*

Matignonière (la), f., c^ne^ de Paulmy Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée en 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée.

Matinet (le lieu de), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de Saint-Roch (1711). — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Roch.*)

Matonnet (le), f., c^ne^ du Bridoré. — Au milieu du XVIIIe siècle elle appartenait à N. de de Pezé. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres des Viantaises.*)

Matonnet (étang du), c^ne^ du Bridoré. — Son étendue était de trois arpents. Il dépendait de la terre du Bridoré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maton (le lieu de), paroisse de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant déclaration faite le 25 juin 1697, par François Branger. (Arch. d'I.-et.L., *Titres de Cormery.*)

Matras (le lieu de), paroisse de Beaumont-la-Ronce. Il faisait partie du marquisat de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I-et-L., C, 443.)

Matreau (le lieu de), c^ne^ de Ballan.

Matreau-des-Pins (île de), dans l'Indre, c^ne^ de Lignières et de Bréhémont.

Mattes (les), **Mattés** ou **Mathès** f., c^ne^ d'Artannes.

Matisoterie (la), f., c^ne^ de Pouzay. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Jacques-Philippe Renaut des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maubec (abbaye de), en Berry. — Cette abbaye, pour le temporel, relevait de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Mauberdière (la), f., c^ne^ de Saint-Avertin. — L'*Aubardière*, carte de Cassini.

Maubernerie (la), ou **Maubennerie,** f., c^ne^ de Veigné.

Maubisson (étang de), paroisse de Manthelan. — Il dépendait du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Maubuis (moulin de), sur la Manse, paroisse de Saint-Épain. — *Villa Malebuxis, sita in Turonia, in territorio S. Spani, in villa Bruigalla*, IXe siècle. — Le 7 octobre 1353, Gillet de Beignoux le vendit à Geoffroy Patry. Par la suite, il fut possédé par la collégiale de Saint-Martin. — (D. Housseau, I, 79 ; XIII, 8631. — Monsnier, I, 160. — Arch. d'I.-et-L., G, 495 ; *Invent. des titres de Saint-Épain.*)

Maucannière (la), f. et château moderne, c^ne^ de Joué-lès-Tours. — *Maucanyère*, 1535. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne.*)

Maucartier, f., c^ne^ de Monnaie. — *Maucartier*, carte de l'état-major.

Maslard (Jean-Baptiste), professeur d'écriture et d'arithmétique, né à Tours vers 1625, et mort dans cette ville en 1679, a publié un ouvrage intitulé : *Le Trésor parfait d'Arithmétique,* La Flèche, Gervais Le Boë, 1657, in-8°. — Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1661. — (*Almanach de Touraine,* 1765. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 323-24. — D. Housseau, XXIII, 449.)

Masline, c^ne^ de Cangey, V. *Maline.*

Masnières (les), c^ne^ d'Artannes, V. *Manerie.*

Masnières (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Masnières (le lieu des), c^ne^ de Parçay-Meslay, près du chemin de Tours à Meslay.

Masnières (le lieu des), près de la Gitonnière, c^ne^ de Louroux.

Masniers (le lieu des), près de la Petite-Noue, c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë.

Masquières (la), V. *Massetière,* paroisse de Saint-Hilaire de Tours.

Masse (la), ou **Amasse,** ruisseau, V. *Amasse.*

Massé (la fontaine), c^ne^ de Loché. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Gatais.

Massegière, V. *Massetière.*

Massetière (la), ou **Masetière,** f., c^ne^ de Razines. — *Marzelia, Marzella,* XIIe siècle (*Cartul. de Noyers.*)

Massetière (la), ou **Masquière,** ou **Massegnière.** — *Hôtel de Montbazon,* XVe siècle. — Ancien fief, situé à Tours, dans la paroisse de Saint-Hilaire. Il en est fait mention dans un aveu rendu le 25 juillet 1583, par Louis de Rohan, seigneur de Montbazon :

« *Item,* je tiens en mon domaine de ma seigneurie de Montbazon, la maison appelée la Masquière, séant en la ville de Tours, dépendant de ma dite seigneurie et située en la paroisse de Saint-Hilaire, joignant d'une part à la veuve de La Fosse, d'autre part, à M. Charles Faulchon et au cimetière de Saint-Saturnin, d'aultre, au couvent des Augustins et à l'église et cimetière de Saint-Hilaire et à la maison de Jehan de Paris, qui aultrefois a appartenu à deffuncte veuve de feu Gabriel de Villeneuve, et d'aultre, à une allée appartenant à noble homme Victor Brodeau, et mon dict jardin qui autrefois a appartenu à deffunt messire Thomas Bohier, baron de Saint-Cyerguo..... »

En 1419, ce fief appartenait à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon ; — en 1447, à Émery de la Rochefoucaud ; — en 1483, à Jean d'Estouteville ; — en 1495, à Jean du Bois ; — en 1583, à Louis de Rohan ; — en 1739, à Alexandre-Joseph Cochepin, qui le vendit à René-Joachim-François Testard des Bournais ; — En 1768, à Louis-Benoît de la Grandière, maire de Tours. — (D. Housseau, IX, 3835 ; XI, 4700. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Montbazon.*)

Massicardière (la), ou **Macicaudière,** f., c^ne^ de Saint-Christophe.

Masson (la rivière), V. *Bouldre.*

Massonneaux (les), c^ne^ de Saint-Senoch, V. *Maisonneuve.*

Massonnière (la), ham., c^ne^ de Beaumont-en-Véron, 12 hab. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massonnière (la), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — *Massonnière,* carte de Cassini.

Massotelle (la), f., c^ne^ de Sonzay.

Massoterie (la), vil., c^ne^ de Chançay, 27 hab. — *Massoterie,* carte de Cassini.

Massotière (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche. — *Massotière,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Massuère (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin. — Elle relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Abb. de la Clarté.*)

Massuet, f., c^ne^ de Bossay. — *Massuère,* 1620. — Ancien fief. En 1540, il appartenait à François de Crevant, seigneur de Cingé ; — en 1543, à Anne Aucher ; — en 1620, à Jean le Couvreur. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Reg. d'état civil de Bossay. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* V, 761.)

Masure (la), f., c^ne^ de Saint-Règle. — Elle fut vendue nationalement le 24 nivôse an II, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Masures (le lieu des), près des Petites-Ricordières, c^ne^ de Continvoir.

Masures (les), f., c^ne^ de Restigné.

Mataudérie (la), f., c^ne^ de Véretz.

Marteaux (le lieu des), c^ne^ de Druyes, sur les limites de Ballan.

Mathé (Charles), conseiller au Grand-Conseil, fut nommé maire de Tours, en 1662, en remplacement de Michel Tarteret et eut pour successeur, en 1664, Pierre Menard, seigneur d'Yzernay. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 130. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Mathefelon, f., c^ne^ de Savigny. — *Malefelo, Malefelun,* XIe siècle. — *Hôtel et maison noble de Mathefelon,* 1584. — *Mathefelon,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Monsigou, à foi et hommage simple. Le logis

seigneurial était entouré de douves et on y arrivait par un pont-levis. En 1110, ce fief appartenait à Robert de Mathefelon ; — en 1213, à Thibaud de Mathefelon, chevalier-banneret ; — en 1269, à Margerie de Crehalet, femme de Hardouin de la Touche, pannetier du roi ; — vers 1500, à Léonard de Dicastello ; — vers 1510, à Louis de Laval ; en 1550, à François de Scépeaux ; — vers 1566, à René de Rancé, marié à Aliénor de Dicastello. Celle-ci, devenue veuve, rendit hommage pour son fief, le 3 juin 1567 ; — en 1584, à Maximilien de Rancé, qui rendit aveu le 17 septembre ; — en 1634, à Charles de Schomberg ; — en 1667, à René Rabaud, qui rendit hommage le 7 mars ; — en 1703, à Gabriel de Razilly ; — en 1748, à Michel-Isaac, marquis de Razilly, qui rendit hommage le 18 avril. En 1793, le fief fut vendu nationalement sur un des membres de cette famille, qui avait émigré.

Arch. d'I.-et-L., E, 163, 165. — *Cartulaire de l'archev. de Tours.* — D. Housseau, IV, 1385. — *Mémoire pour F. Le Royer de la Sauvagère*, Paris, imp. d'Houry, 1762. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 144. —A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 610. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 898. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Ordonn. des rois de France*, XVIII, 207. — *Cartulaire de Fontevrault.*)

Mathefelon (Juhel de), ou de *Mayenne*, archevêque de Tours, succéda à François Cassard en 1229. Il donna sa démission au mois d'août 1244 et passa à l'archevêché de Reims. Il mourut en 1249. — (*Gallia christiana*, VIII, 1160 ; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 137. — D. Housseau, XV, 147. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 333.)

Matheriacum, V. le *Mée*, c^ne^ d'Athée.

Mathès, c^ne^ d'Artannes, V. *Mattes*.

Mathonnet, c^ne^ du Bridoré, V. *Matonnet*.

Mathurin (chapelle Saint-), c^ne^ de Candes. V. *Candes*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de La Celle-Draon. V. *Celle-Draon*.

Mathurin (chapelle Saint-), paroisse de Châteaurenault, V. *Châteaurenault*.

Mathurin (maison-), à Vouvray. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin en 1591. A cette époque on y voyait une chapelle dédiée à saint Mathurin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Matidonius, Matiernum, V. *Bourban*.

Matignonière (la), f., c^ne^ de Paulmy — Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée en 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée.

Matinet (le lieu de), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait censivement du fief de Saint-Roch (1711). — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Roch.*)

Matonnet (le), f., c^ne^ du Bridoré. — Au milieu du XVIIIe siècle elle appartenait à N. de de Pezé. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres des Viantaises.*)

Matonnet (étang du), c^ne^ du Bridoré. — Son étendue était de trois arpents. Il dépendait de la terre du Bridoré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maton (le lieu de), paroisse de Bossée. — Il devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant déclaration faite le 25 juin 1697, par François Branger. (Arch. d'I.-et.L., *Titres de Cormery.*)

Matras (le lieu de), paroisse de Beaumont-la-Ronce. Il faisait partie du marquisat de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I-et-L., C, 413.)

Matreau (le lieu de), c^ne^ de Ballan.

Matreau-des-Pins (île de), dans l'Indre, c^ne^ de Lignières et de Bréhémont.

Mattes (les), **Mattés** ou **Mathès** f., c^ne^ d'Artannes.

Matisoterie (la), f., c^ne^ de Pouzay. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Jacques-Philippe Renaut des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Maubec (abbaye de), en Berry. — Cette abbaye, pour le temporel, relevait de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

Mauberdière (la), f., c^ne^ de Saint-Avertin. — L'*Aubardière*, carte de Cassini.

Maubernerie (la), ou **Maubennerie**, f., c^ne^ de Veigné.

Maubisson (étang de), paroisse de Manthelan. — Il dépendait du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Maubuis (moulin de), sur la Manse, paroisse de Saint-Épain. — *Villa Malebuxis, sita in Turonia, in territorio S. Spani, in villa Bruigalla*, IXe siècle. — Le 7 octobre 1353, Gillet de Beignoux le vendit à Geoffroy Patry. Par la suite, il fut possédé par la collégiale de Saint-Martin. — (D. Housseau, I, 79 ; XIII, 8631. — Monsnier, I, 160. — Arch. d'I.-et-L., G, 495 ; *Invent. des titres de Saint-Épain.*)

Maucannière (la), f. et château moderne, c^ne^ de Joué-lès-Tours. — *Maucanyère*, 1535. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne.*)

Maucartier, f., c^ne^ de Monnaie. — *Maucartier*, carte de l'état-major.

Mauclerc (île), V. *Simon* (île).

Mauclerc (la Croix), c^ne^ de Sorigny, près du chemin de l'Échallerie à Cesnay.

Mauclergerie (la), f., c^ne^ de Joué. — *Grande-Guielte*, 1612. — En 1787, elle appartenait à N. Cartier de Saint-René. A cette époque on y voyait une chapelle, qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse*. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Mauconseil, f., c^ne^ de Crouzilles. — *Mauconseil*, carte de Cassini.

Mauconseil, f., paroisse de Saint-Symphorien. — *Mauconseil*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Marmoutier*, *Mense séparée*.)

Maucrate, c^ne^ de Brizay, V. *Mocrate*.

Maudienne, vil., près de la Loire, c^ne^ de la Chapelle-aux-Naux.

Maudou, f., c^ne^ de Savigné. — *Les Maudoux*, carte de Cassini. — Elle est citée dans une charte de Jean d'Alluye, seigneur de Chateaux, en 1224. — (D. Housseau, VI, 2647.)

Maudoux, f., c^ne^ de Saint-Cyr. — *Maudou*, XIIIe siècle (charte de Marmoutier). — *Mondoux*, *Grand-Mondoux*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1228, il appartenait à Raoul de Rouvre ; — en 1423, à Pierre de Villeblanche ; — en 1434 à Regnaut de Villeblanche ; — en 1521, à Méry Thibergeau, marié à Catherine de Villeblanche ; — en 1527, à Louis Chambellac ; — en 1540, à Charles Menager ; — en 1543, à Ignace Dupuy, maître brodeur ; — en 1604, à Guillaume Menager ; — en 1651, à Jacques de la Tremblaye-Robin ; — en 1659, à Charles Peguineau, lieutenant particulier au siège présidial de Tours ; — en 1675, à Nicolas Chalopin ; — en 1677, à Nicolas Chalopin, fils du précédent. Sa mère, Perrine Hallouis, rendit hommage pour lui le 8 février ; — en 1714, à Toussaint Lambron ; — en 1724, à François Lambron, mort à Nouzilly le 2 janvier 1749 ; — en 1789, à François-Charles-Mathieu du Pont d'Aubevoye, chev., seigneur de Lauberdière, décédé en octobre 1795. — (Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, X. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 733. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 115. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 555, 603. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1446. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, VI, 2647.)

Maudoux (le Petit-), f., c^ne^ de Saint-Cyr. — Ancien fief, relevant du château de Tours. — Au XVe siècle il appartenait à la famille Burdelot. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres du Plessis-Barbe*.)

Mauduitière (la), c^ne^ de Sainte-Radégonde, V. *Folie* (la).

Maufardière (la), f., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême. — *Mausardière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Maufouer V. *Montfouet*, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Maufrais (le fief de), paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne. Il relevait de la Roche-Clermault, à foi et hommage simple. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon*, G, 10).

Maugannières (les) et les **Basses-Maugannières**, f., c^ne^ de Saché.

Maugat (Ithier de) était sénéchal de Touraine, de l'Anjou et du Maine, en 1342. — (L. de Barthelemy, *Catalogue des gentilshommes de l'Anjou*.)

Maugenest et le **Petit-Maugenest**, f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Bordage de Mogenest*, 1787. — *Maugenais*, carte de Cassini. — Ce domaine relevait de la châtellenie du Bois. — En 1787, il appartenait à Marguerite Bilaine. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Neuvy-Roi*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.)

Mauger (Robert), bailli de Touraine, succéda à Philippe de Beaumanoir en 1293. Il fut remplacé, en 1295, par Jean Pannetier. — (Blusse, *Examen des usages des fiefs de France*, I, 489. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 403.)

Maugeraie (la), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Maugeraye (le lieu de la), paroisse de Saint-Paterne. — Il relevait de la prévôté d'Oë, suivant une déclaration féodale du 14 juin 1460. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres d'Oë*.)

Maugerie (la), f., c^ne^ de Monts.

Maugetterie (la), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre.

Maugis (le), f., c^ne^ de Saint-Senoch.

Maugonne, vil., c^ne^ de Crissé, 21 hab. — Ancien fief, relevant du château de Crissé, à foi et hommage lige, 40 jours de garde et 40 sols d'aides. — En 1367, il appartenait à Guy de Turpin ; — en 1621, à Claude Gouger, veuve de Jean de Malinault. — (*Cartul. de l'archev. de Tours*. — Arch. de la Vienne, *Prieuré d'Aquitaine*.)

Maugonne, f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Maugonne*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Maugonne (ruisseau de). Il prend sa source dans la commune de Saint-Épain, passe dans la commune de Crissé et se jette dans la Manse, commune de Rilly.

Maugrière (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. — *Mangrière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Betz. — En 1790, il appartenait à Pierre Gilbert de Voisins (Arch. d'I.-et-L., E, 104, 260.)

Maugrignon ou **Maugrimont** (le fief de), paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes. — Dès 1471, il était annexé au fief de la Grange de Bréhémont. En 1471, il appartenait à Jean de Fromentières ; — en 1487, à Guy de Fromentières ; — en 1520, à Jean Charruau de Port-Clouet ; — en 1525, à Simon Nobileau ; — en 1580, à Pierre Bonin de la Bonninière ; — en 1586, à Guionne Bonnin ; — en 1609, à François Cartier ; — en 1629, à Daniel Cartier ; — en 1653, à Olivier Guillon ; — en 1663, à Jean Leclerc de Boisrideau, chanoine de l'église de Tours ; — en 1664, à François Gasnault ; — en 1666-1789, au Chapitre de Saint-Martin et à l'abbaye de Beaumont. (Arch. d'I.-et-L., G, 82, 102, *Titres de Bréhémont.*)

Maugrissière (le lieu de la), paroisse de Fondettes. — Il relevait de la prévôté de la Varenne, suivant une déclaration féodale du 14 octobre 1355. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne.*)

Mauguerets (le lieu des), près de la Contrie, c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mauguinière (croix de), c^ne^ de Chançay, près du chemin de Noizay à la vallée de Raye.

Mauguinière (le lieu de la), paroisse de Nazelles. — Ancien fief relevant d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

Maujetterie (la), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. — *Mangetterie,* carte de l'état-major.

Mauland, f., c^ne^ de Noizay. — *Mauland,* carte de l'état-major.

Maulaville (le lieu de), paroisse de Noizay. — Ancien fief relevant de la prévôté de la Rochère et du Bas-Pocé. En 1524, il appartenait à Julien Berruyer ; — en 1590, à Jean Boileau ; — en 1767, à N. Billault.

Maulaville, paroisses de Négron, Amboise, Saint-Denis, V. *Plessis-Maulaville.*

Maulay, f., commune de Civray-sur-Esves. — *Maullaium,* XIe siècle (*Cartul. de Noyers*). — Ancienne châtellenie relevant de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et à 60 sols d'aides à muance d'archevêque. En 1336, elle appartenait à Aimery le Lièvre, qui rendit l'aveu suivant :

« Ce sont les chouses que Aymeri le Lièvre, vallet, seigneur de Maulay, tient de reverend père en Dieu Monseigneur l'arcevesque de Tours à foy et hommage lige et à 60 sols d'aide à muance de chacun arcevesque et touttefois que elles viennent de droit ou de coutume. C'est assavoir, le hébergement de Molay o les appartenances seant en la paroisse de Sivray et soixante arpents de terre ou environ, à la mesure de la Haie, et les chouses appartenant aux dites terres, comme noiers et autres arbres, qui valent bien 16 livres de rente, poi plus, poi moins. *Item,* trois arpents de vigne, seant à la Turonière et à la Beruerie, en la dite paroisse qui vallent 60 sols, poi plus, poi moins. *Item,* complans de vigne, seans en la dite paroisse, qui contiennent quatre arpens ou environ, esquelx le dit Aimery prend la tierce somme rendue au hébergement dessus dit, lesquelx complans Jehan Droet Guinebert souloient tenir du dit Aimery, qui vallent vingt et cinq sols de rente ou environ. *Item,* trois arpens de prés gaimaux en la dite paroisse, au moulin de Feschau, qui vallent six livres de rente ou environ. *Item,* cinq quartiers de pré en la paroisse de Marçay, au lieu appelé le Aunoy, qui vallent vint et cinq sols de rente ou environ. *Item,* quarante arpens de bois en la paroisse de Syvray, c'est à savoir, trente arpens au lieu appelé Cuirerois, et dix arpens à la garenne à lièvres et à connins, jouxte le hébergement dessus dit, lesquelx quarante arpens de bois et la garenne vallent environ quarante livres de rente. *Item,* quatre livres 10 sols de cens et de tailles en la dite paroisse sur les hommes du dit terrouer, rendus le dimanche avant la Saint-Michel, c'est assavoir cinquante sols de droit cens et quarante sols de tailles. *Item,* treize sextiers et mine de froment ou environ, à la mesure de la Haie et six chappons sur quatorze arpens de terre ou terrouer du dit Aimery, que plusieurs personnes li doivent de rente à la Saint-Michel en son dit hébergement. *Item,* quatre sextiers d'avoine à la mesure de la Haie et diz et oict chappons et gelinnes et vingt sols en deniers douz de plusieurs personnes ou dit hebergement, le jour d'an neuf. *Item,* tient le dit Aimery quatre feneors et quatre vendageors que ceux qui rendent les vins li doivent pour vendanger les vignes et fener les prés. *Item,* six sextiers de blé, par quart, à mesure de la Haie, sur terrages en la dite paroisse de Syvray que Guillaume Larable et plusieurs autres tiennent du dit Aimery. *Item,* la moitié du moulin de Syvray, sauve un quart, que feu Pierre de Chenevcles souloit tenir du dit Aimery en parage. *Item,* tient du dit Aimery la justice en tout son terrouer de Sivray, haute et basse, à faire exécution là où elle appartient à faire de tous les cas qui appartiennent à la grand justice sauve le ressort par mauvais jugement ou par autre manière qui pourrait appartenir à ressort. Et o tout ce que tient le dit Aimery le cep à mettre mesures ou dit terrouer, à blé, à vin et à huiles, et toutes mesures qui ont mestier à user ou dit terrouer de la dite paroisse de Syvray, et de enterriner lettres du roy ou autres si elle faisaict à enterriner sur les hommes du terrouer dessusdit en la dite paroisse tant en ses fiés comme en ses refiés, tant sur les nobles comme sur les non nobles. Et tient avec ce les ventes, rereventes, bornages et toute

la grant justice si comme dessus est dit en tout le terrouer, a ses hommes de foy en tout le parroisage de Syvray, excepté la foy me doit sur les hommes et tous ventes, rereventes, bornages que les dits hommes tiennent de lui. *Item*, tient le dit Aimery deux sols de rente que Guillaume de Larrable li doit, au tiers an, de franc devoir sur le hébergement au dit Guillaume, sur sa gangnerie et sur les vignes appartenant au dit hébergement. *Item*, tient le dit Aimery l'aide de ses hommes, le double de son cens ou de sa taillée se doubler la valoit quand le cas y avendroit selon coustume. Et ces chouses il advoue à tenir à domaine en la dite foy et ligeance.

« *Item*, advoue les chouses que Jouffroy de Proozay tient de luy en parage, c'est assavoir certains domaines qui vallent bien quarante livres de rente, poi plus, poi moins, qu'il tient du dit Aimery en la manière dessus dite, à 60 sols aux loyaux aides.

« *Item*, monseigneur Aimery de Reillé, chevalier, homme de foy de moi Aimery dessus dit, de la Froguière et des appartenances, qui vallent environ 60 livres de rente comme eu parageaux que l'on tient du dit chevalier, c'est assavoir Jehan Froin, Jouffroy de Proozay et les autres pageours, et comme en prés, en terres, en bois, en vignes, contenant en tout 80 arpens ou environ, et cens et tailles vallent environ 40 sols de rente et sept sextiers de blé, froment et orge à la mesure de la Haye, et une livre et demie de poivre et demie livre de cire et cinq chappons, lesquelx cens et taille, blé, chappons, poivre et cire sont assis ès paroisses de Syvray et de Marçay, et les rendent les hommes au dit terrouer au dit chevalier tous les ans, et les ventes, rereventes, bornages et son feau droit par toute sa terre de la Froguière et appartenances d'icelle ; et ces chouses tient le dit chevalier du dit Aimery à foy et hommage à un roussin de service à muance de hommes et de seigneur et à 30 sols de loyaux aides.

« *Item*, Guillaume de Arthannes, homme de foy du dit Aimery Lelièvre de Loizillière et ses appartenances seans en la paroisse de la Celle-Saint-Avant, qui vaut bien dix livres de rente, en blé, en vin, en deniers, en chappons, en cens, en tailles, et autres choses desquelles il est en sa foy, à 4 sols rendables au tiers an et quatre sols aux loyaux aides.

« *Item*, Jehan Thibaut, homme de foi du dit Aimery, de la Pinoletière et des appartenances contenant 36 arpens, que bois, que terres, que prés, que vignes, et 16 lots de cens et trois mines de froment, trois mines d'avoine et un chappon que doivent les hommes du dit terrouer ; et tient avec ce du dit Aimery, ventes, rereventes, bornages à foy et hommage et à un roussin de service et à 30 sols aux loyaux aides.

« Et toutes ces chouses le dit Aimery tient et advoue à tenir de vous, reverent père, en la dite foy et ligeance assemblement o ses autres choses et fait protestation de ses hommes de foy quant il li auront baillié leur fié par escript de accroistre ou amenuiser..... Donné soublz mon scel dont je use en ma court, le lundi avant l'Ascension, l'an mil trois cent trente six. »

Après Aimery le Lièvre, Maulay a été possédé par Jean de Maulay, dit le Lièvre (1340) ; — Pierre Maulay (1447); — Guillaume de Maulay (1464) ; — Guillaume de Mausseguier (1536). Le 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constant Dangé d'Orsay. — Par lettres de novembre 1740, la justice de Maulay fut réunie à celles de Bagneux, de Grillemont et autres fiefs, pour être rendue à l'avenir à la Chapelle-Blanche. — Le seigneur de Maulay jouissait des droits honorifiques dans l'église de Marcé-sur-Esves. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15, 74. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 624.)

Mauléon, c^ne d'Auzouer, V. *Moléon*.

Mauléon, c^ne de Rochecorbon, V. *Lutèce*.

Mauléon (Jean de), abbé de Marmoutier, succéda à Eudes II en 1312. — Il était originaire du Poitou. En 1330, il donna sa démission et mourut l'année suivante. Son tombeau fut placé dans la chapelle de la Croix, dépendant de l'église abbatiale. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 267. — *Gallia Christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 256.)

Maulèvrier, chât., c^ne de Lerné. — Ancien fief. En 1458, il appartenait à Guillaume de Ballan ; — à Jacques de Rouville, en 1609. Le 20 août 1634, François de Rouville, frère du précédent, le vendit à Claude Le Bouthillier, qui mourut à Paris le 13 mars 1635. De la famille Le Bouthillier, ce domaine passa, en 1774, aux Desmé de Chavigny. Le château fut brûlé par les protestants en 1570. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1876), p. 461. — Arch. d'I.-et-L., C, 598, E, 79 ; *Titres de Lerné*. — D. Housseau, XIV.)

Maulière (le lieu de la), paroisse de Balesmes. — Ancienne dépendance de la commanderie du Temple, de la Haye. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Commanderie de l'Ile-Bouchard*).

Maulins (bois des), c^ne de Mazières.

Maullay, c^ne de Civray-sur-Esves, V. *Maulay*.

Maulnay, f., c^ne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Maulne (le moulin de), c^ne de Lublé. — *Maulne*, carte de l'état-major. — *Meaulne*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de

Château-la-Vallière. Anne de Rougebec rendit aveu pour ce fief le 21 février 1474 ; — Jehan de Savonnières, le 11 juin 1511. — (D. Housseau, XIII, 10772, 10777).

Maulne (la) ou **Meaulne,** rivière. — Elle prend sa source à l'étang Boudon, commune de Courcelles, passe dans les communes de Château-la-Vallière, de Lublé, de Marcilly, de Braye, de Broc et de Chalonnes et se jette dans le Loir. Son parcours, dans l'Indre-et-Loire, est de 14 kilomètres. Elle fait mouvoir huit usines.

Maulny, V. *Mauny,* c^nes d'Azay-sur-Cher, de Beaumont-la-Ronce, de Marray, de Montlouis, de Rochecorbon et de Saint-Martin-le-Beau.

Maulpertuis, c^ne de Charentilly, V. *Maupertuis.*

Mauluban, c^ne du Petit-Pressigny, V. *Moluban.*

Maumartre, c^ne de Cléré, V. *Vieillerie.*

Maumoine, V. *Momonière.*

Maumont, f., c^ne de Luynes. — *Maumont,* carte de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. En 1370, il appartenait à Jacquelin d'Andigné. — (*Cartul. de l'archev. de Tours*).

Maumont, f., c^ne de Marçay, c^ton de Richelieu. — *Monmont,* carte de Cassini.

Maunay, f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Maunay,* carte de l'état-major. — *Monnay,* carte de Cassini.

Maunay (ruisseau de), c^ne de Neuvy-Roi. — Il se jette dans la Vandenne.

Maunière (la), vil., c^ne de Mazières, 25 hab. — *Mônière,* cartes de l'état-major et de Cassini.

Maunils (les), f., c^ne de Sainte-Maure.

Mauny (les Grand et Petit-), c^ne d'Azay-sur-Cher. — *Maulny, Mosny,* XVIIe siècle. — *Mosny,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Anciens fiefs. En 1431, ils appartenaient à Jean Desquartes ; — en 1465, à N. Gandoin ; — en 1473, à Charles de Novion ; — en 1508, à Macé Descartes ; — en 1520, à Didier Descartes ; — en 1521, à Aliénor Descartes, femme de Jean Dupuy, Éc. ; — en 1530, à Didier Descartes, qui vendit ce domaine à François Miron, médecin du Dauphin ; — en 1582, à Pierre Descartes ; — en 1599, à Isabelle de Marais, veuve de Pierre Descartes, et à Céleste de Maillé, femme de Daniel de Marsay ; — en 1609, à Louis Le Brun, Éc. ; — en 1627, à Claude et Pierre Rousseau ; — en 1635, à Gilles Buisson, qui fonda la chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'église d'Azay-sur-Cher ; — en 1650, à Christophe Petiot de Laluisant ; — en 1663, à Gilles Gaudin, décédé à Mauny, le 22 mars 1703 ; — en 1703, à Christophe Gaudin, Éc., décédé le 27 décembre 1718 ; — en 1718, à Christophe-Louis-Silvain Gaudin, marié à Susanne-Élizabeth Rousseau. Le 24 janvier 1765, celle-ci vendit Mauny à Denis-Louis Aubry, seigneur de Beauvais et de la Herpinière, inspecteur général des manufactures et pépinières royales de la généralité de Tours, marié à Louise-Françoise de Saint-Martin, qui épousa, en secondes noces, vers 1780, Antoine-Auguste des Herbiers de l'Étenduère, capitaine au régiment Royal-Comtois. — (Arch. d'I.-et-L., E, 148, 323 ; G, 17. — Reg. d'état civil d'Azay-sur-Cher. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1310 et 1440.)

Mauny, f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Mauny,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

Mauny (ruisseau de), c^ne de Beaumont-la-Ronce.

Mauny ou **Maulny,** f., c^ne de Marray. — *Mauny,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1523, il appartenait à Jean Bataille ; — en 1538, à Clément Bataille, chanoine, qui le donna à l'Église de Tours, pour la fondation de deux diacres. Celle-ci le posséda jusqu'en 1791. — (*Lib. compos.,* 332. — Arch. d'I.-et-L., C, 634. G, 63, 74, 79, 90, 145. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mauny, c^ne de Montlouis, V. *Mosny.*

Mauny ou **Maulny,** f., c^ne de Rochecorbon. — *Mauny,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Georges-sur-Loire. — *Mulnitus seu Canariæ,* IXe siècle (charte de Saint-Martin). — *Manerium de Malo nido,* 1321 (charte de Marmoutier). — Ancien fief, relevant de la Salle-Saint-Georges. En 1250, il appartenait à Pierre Lhuissier, qui le vendit, en 1260, à Pierre Massequin. Celui-ci, en 1309, le vendit à Émery Sanglier, chanoine de Bayeux, qui, par son testament daté de 1316, voulut qu'il fût vendu et que l'on employât le prix à la conquête de la Terre-Sainte. Ce testament ne fut pas exécuté. Mauny échut par héritage à Jean Patrix qui le donna à l'abbaye de Marmoutier au mois d'avril 1319. Antérieurement au XIVe siècle, les religieux de ce monastère devaient au seigneur de Mauny, aux termes de l'Assomption, de la Saint-Martin d'hiver, de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, deux pains, de deux livres chacun, l'un échaudé, l'autre non échaudé, et trois chopines de vin, le tout payable devant la croix de Saint-Germain, près de la chapelle de Saint-Germain, paroisse de Saint-Georges, entre les heures de tierce et de sexte. Le jour de la Chandeleur, ils devaient au même seigneur quatre livres de cire nouvelle. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91, 145 ; *Titres de Marmoutier.* — D. Housseau, VIII, 3493.)

Mauny ou **Mosny,** ham., f., cne de Saint-Martin-le-Beau, 17 hab. — *Mosny,* carte de l'état-major ; *Mony,* carte de Cassini.

Mauny-Bois, le *Petit-Mauny, Maulny,* xve et xvie siècle. — Ancien fief. En 1523, il appartenait à François d'Assy ; — en 1702, à Gilles-Antoine d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633 ; E, 53.)

Mauny (Gérard de), abbé de Noyers, succéda à Raoul de Fou en 1498. Il mourut le 1er mai 1505. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abb. de Noyers,* 143. — *Gallia Christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* IX, 285.)

Mauny (Jacques de), abbé de Noyers, succéda à Gérard de Mauny en 1498. Pendant son administration, de grandes réparations furent exécutées dans le monastère. Il fit reconstruire les voûtes du chœur. D'après D. Housseau, il serait mort en 1542. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abb. de Noyers,* 144. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* IX, 285.)

Mauny (François de), frère du précédent, abbé commendataire de Noyers (1542), évêque de Saint-Brieuc en 1544, puis, archevêque de Bordeaux, en 1553, mourut en 1558. La maison abbatiale de Noyers fut reconstruite par ses soins. En 1554, il donna sa démission d'abbé de Noyers, en faveur de son neveu, Mathieu. — (*Gallia christiana,* XIV. — C. Chevalier, *Hist. de l'abb. de Noyers,* 144.)

Mauny (Mathieu de), neveu du précédent, abbé de Noyers (1554), eut pour successeur, en 1560, Eustache du Bellay, évêque de Paris. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abb. de Noyers,* 144. — *Gallia christiana,* XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* IX, 285.)

Maupas (le), f., cne de Barrou. — *Le Monpas,* carte de Cassini.

Maupas (le lieu de), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il est cité dans un aveu rendu le 27 octobre 1657, par Gabriel de Razilly au seigneur de Cravant. — (Arch. d'I.-et-L., E, 154.)

Maupas (le), vil., cne de Benais, 31 hab. — *Le Maupas,* carte de Cassini.

Maupas (la fontaine de), cne de Cheillé. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de la Ploquinière.

Maupas (le moulin de), sur la Dême, cne de Chemillé-sur-Dême. — *Monpas,* carte de Cassini. Près de là se trouve la Fontaine du Diable.

Maupas (le camp de), dans la forêt de Chinon, non loin de la route de Chinon à Tours. Ce camp paraît remonter au xve siècle. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1876), p. 27.)

Maupas, f., cne de Luynes. — *Le Maupas,* carte de Cassini.

Maupas (le lieu de), cne de Neîzay, près de la métairie de la Rochère.

Maupas (le lieu de), cne de Rivière, près de la Vienne.

Maupas (le lieu de), près de la Mansellière, cne de Saint-Épain. — En 1680, il appartenait à René de Chergé. — Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Épain.*)

Maupas (le lieu de), cne de Nouâtre, près du chemin de Sainte-Maure à la Basse-Mansellière.

Maupertuis (le lieu de), paroisse de Bléré. — Il dépendait du Val d'Orquaire et appartenait à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Martin.*)

Maupertuis (le ruisseau de), cne de Braslou.

Maupertuis, f., cne de Charentilly. — Le *Maupertuis,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant des Ligneries. Par son testament, en date du 19 juin 1501, Pierre Blondelet, chanoine de l'église de Tours, légua à cette église une rente qu'il possédait sur ce domaine dont l'abbaye de Saint-Julien était propriétaire. Maupertuis fut vendu nationalement le 23 mai 1791. — (Arch. d'I.-et-L., C, 636, 650 ; G, 398 ; *Titres de Saint-Julien ; Biens nationaux.*)

Maupertuis, vil., cne de Genillé, 24 hab. — *Montpertuis,* carte de Cassini.

Maupertuis, f., cne de Preuilly. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Michel-des-Bois et elle relevait censivement de l'abbaye de Preuilly, suivant une déclaration féodale du 4 janvier 1637. — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des Titres de l'abb. de Preuilly.*)

Maupertuis, f., cne de Preuilly.

Maupertuis, cne de Saint-Avertin, V. le *Portail.*

Maupertuis (îles de), dans le Cher, cne de Véretz.

Maupilonnières (les), f., cne de Louestault. — *Maupilonnières,* carte de l'état-major.

Maupinerie (la), f., cne d'Esves-le-Moutier. — *Maupinerie,* carte de l'état-major.

Maupointerie (la), ou **Maupointières,** f., cne de Joué-lès-Tours.

Maupoirier (le lieu de), ou **Montperrier,** cne d'Azay-le-Rideau. — Ancien fief. — En 1504, il appartenait à Gilles Berthelot, qui céda la dîme de ce domaine au prieuré de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay.*)

Maupouet, cne de Céré, V. *Montpouët.*

Maupoulière (le lieu de la), cne de Monnaie. — Il relevait censivement de Bour-

digal et appartenait, en 1450, à Jean Proust. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la Grange-Saint-Jean.*)

Mauras (le lieu de), près de Vonnes, c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Mauratière (la), paroisses de Nancré et de Jaulnay, — V. *Laurent* (chapelle du Petit-Saint-).

Mauraye (le lieu de), près de la Chevallerie, c^ne de Bossay.

Mauray, V. la *Tallebotière*, près de Loches.

Maure (canton de Sainte-), arrondissement de Chinon. — Il se compose des communes d'Antogny, Sainte-Catherine, Saint-Épain, Maillé, Sainte-Maure, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Nouâtre, Noyant, Ports, Pouzay et Pussigny. — Population, en 1876 : 9178 habitants.

Maure (Sainte-), commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon, à 32 kilomètres de Chinon et 33 de Tours. — *Arciacum*, VIe siècle. — *Castrum, castellum S. Mauræ*, XIe siècle (Titres de Saint-Martin et de l'abb. de Noyers). — *Parochia S. Mauræ et S. Maximi de S. Maura*, XIIIe siècle. — (*Cartul. de l'archev. de Tours*). — *Sainte-More*, 1293). (charte du Liget). — *Maure-Libre*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Épain et de Sainte-Catherine-de-Fierbois ; à l'ouest, par celle de Noyant ; au sud, par Maillé et Draché ; à l'est, par Bossée et Sepmes. Elle est arrosée par le ruisseau de la Manse de Sainte-Maure qui passe à Sainte-Maure, fait mouvoir le moulin de la Ville et ceux de Chantereine, de Maran, du Pré et de la Billotière ; — par le ruisseau de la Manse de Mareille, ou ruisseau de Souvres ; — par le ruisseau de Puchenin, qui fait mouvoir le moulin de Folet et se jette dans la Manse de Mareille ; — et par le ruisseau de la Jugeraie, qui prend sa source au Gué-de-Pierre-Lambert et se jette dans la Manse de Sainte-Maure. — Elle est traversée par la route nationale n° 10, de Paris à Bayonne.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune : — Grenouille (23 hab). — Bois-Chaudron (17 hab.). — Guilblandin (21 hab.), ancien fief. — Grand-Vaux (38 hab.). — La Jugeraie, ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — La Croneraie, ancien fief, relevant également de Sainte-Maure. — Le Chêne-Dorlin, ancien fief, connu dès le Xe siècle et relevant de la prévôté de Saint-Épain. — Le Chaume (55 hab.), ancien fief. — La Chaumette, ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — La Canterie, ancien fief, relevant de la Menaudière. — Vauvert (42 hab.), ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — Les Pesneaux (13 hab.). — Les Baudières (18 hab.). — Le Petit-Bois, ancien fief, relevant d'Anzay. — Le Vau, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — Les Poteries (41 hab.). — La Pitière, ancien fief. — Le Plessis, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Barangeraie, ancien fief. — La Billotière, ancien fief. — La Boumellière, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Boulinière (20 hab.), ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — Boumiers (21 hab.), connu dès le VIIe siècle. — La Baillolière, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — Les Archambaults (30 hab). — Bonvalet (28 hab.). — Anzay, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — Neuville (13 hab), ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Mansellière (15 hab.). — Pré, ancien fief, relevant d'Anzay. — La Brechetière, la Vallière, Pont-Gombeau, la Joumeraie, la Cochetière, la Garnauderie, les Aunais, Menasson, les Maunils, la Richandière, la Fuie-de-Vaux, la Croix-Camus, les Simonneaux, Belair, la Cave-de-Bohême, Sauves, la Pointe, le Chatelet, Boissemé, Livonnière, Gagnié, Follet, la Fillaudière, Vauhereau, la Folie, la Ferraudière, la Darnière, la Boisselière, Beauchêne, Crottiers, les Crorons, les Bonneaux les Aiguets, la Guettière, la Tonnellerie, Chantereine, Berde-à-Vide, Maran, la Meraudière, les Fumerolles, la Roberdière, les Cossonnières, le Marchais, la Liberté, Bellevue, les Robés, la Gaudinière, la Patrière, la Peuvrie, Trianon, etc...

Avant la Révolution, Sainte-Maure était dans le ressort de l'élection de Chinon et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Sainte-Maure, Plaix, Draché, Sepmes, Bossée, Pouzay, Noyant, Saint-Épain, Trogues, Nueil, Villeperdue, Sainte-Catherine-de-Fierbois. Il faisait partie de l'archidiaconné d'Outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 4040 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé en mai 1827.

Population. — 2092 hab. en 1801. — 2105 hab. en 1804. — 2156 hab. en 1810. — 2253 hab. en 1821. — 2259 hab. en 1831. — 2602 hab. en 1841. — 2744 hab. en 1851. — 2595 hab. en 1861. — 2363 hab. en 1872. — 2318 hab. en 1876.

Foires, le dernier vendredi de chaque mois. — *Assemblée* pour location de domestiques, le dimanche après la Quasimodo.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception*.

Station du chemin de fer de Paris à Bordeaux.

Du temps de saint Eustoche, évêque de Tours, qui vivait au milieu du Ve siècle, les tombeaux de sainte Britte et de sainte Maure furent découverts dans cette localité, appelée alors *Arciacum*. Saint Eustoche fit construire une chapelle, dans laquelle on enferma les tombeaux. A cette chapelle en succéda une autre qui fut également élevée par saint Eustoche et qu'on remplaça, au XIIe siècle, par l'église que l'on voit aujourd'hui, et qui, primitivement, fut dédiée à saint Blaise. La nef et le clocher ont été reconstruits en 1869,

sur les plans de M. Guérin. Au-dessous de l'église se trouve une belle crypte dans laquelle était un puits appelé le *Puits des Vierges.*

On conservait, dans l'église de Sainte-Maure, des reliques qui furent vérifiées par Vincent de Pirmil, archevêque de Tours, en 1267. Les restes des deux vierges, sainte Britte et sainte Maure, furent mises daus une châsse d'un très grand prix.

Le 30 juin 1454, Jean Bernard, archevêque de Tours, visita ces reliques, ainsi que le constate la pièce suivante :

« *Joannes permissione divina Turonensis archiepiscopus universis et singulis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis et visuris salutem et sinceram in Domino caritatem. Notum facinus per presentes litteras sanctissimi in Christo P. P. et D. D. Nicholai divina providentia papæ quibus hæ presentes sunt annexa nobis pro parte dilecti nostri Georgii Guioti presbiteri rectoris alternæ portionis et universorum parochianorum parochialis ecclesiæ sanctæ Mauræ nostræ diocesis presentas qua decuit reverentiæ recepisse, virtute et obtentu quarum die dominica post festum apostolorum Petri et Pauli ultima mensis junii anno Domini* MCCCCLIV *nos tenentes simus ad dictam ecclesiam S. Mauræ ibidem in presentia R. R. fratris ac D. D. Ricard, miseratione divina Constantiensis episcopi, fratris Guillelmi de Chauvigne, abbatis monasterii Nuchariensis dictæ nostræ diocesis nec non nobilis et potentis R. D. Johannis d'Estouteville, militis, domini dicti loci S. Mauræ et de Torcy, D. Petri de Bez, militis, fratris Joannis Parthenay prioris, ac prefati Georgi Guioti rectori ejusdem loci et plurium aliorum personnarum ecclesiasticarum, nobilium et populorum, capsam in dicta ecclesia ab antiquo honorabiliter collocatam, in qua quiescebant corpora sanctarum Mauræ et Brittæ, virginum et martyrum, post missæ nostræ celebrationem et verbi domini et miraculorum ac dictarum sanctarum expositionem per nos factam, reverenter et devote authoritate apostolica nobis per litteras apostolicas predictas concessa aperuimus, in qua quidem capsa ossa et reliquias et dictarum sanctarum et quasdam litteras sigillo defuncti domini Vincentis quondam Turonensis archiepiscopi sigillatas, quas quidem reliquias clero et populo ad venerandum in nostra presentia exposuimus, et post hæc absque divertendo ad alios actus easdem reliquias una cum predictis et nostris litteris in dicta capsa reposuimus, dictam que capsam clausimus et honorifice in suum pristinum locum collocavimus. Datum in dicte ecclesiæ S. Mauræ presentibus quibus supra ab sigillo cameræ nostræ die et anno predictis.* »

Le 8 novembre 1666 il fut procédé à la visite des mêmes reliques. Voici le texte du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion :

« Aujourd'hui 8e novembre 1666, après midy, nous, Louis Denis, prêtre, bachelier en théologie, prieur-curé de Saint-Hilaire de Tours, en vertu de l'ordre et commission à nous verbalement donné par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Victor le Boutheillier, archevêque de Tours, assisté des témoins cy après dénommés, nous sommes transporté en l'église de Sainte-Maure, de ce diocèse de Tours, où estant, nous nous sommes fait représenter par Monsieur Louis Berruyer, prêtre, curé du dit Sainte-Maure, et Thibault Dupont, premier fabricien, une châsse longue de deux piés et demy ou environ, et un pied et demy de hauteur, couverte de lames d'argent, avec six figures de chaque côté estant dans des niches, le tout couvert de lames d'argent avec des cristaulx et autres embellissements. Et après l'avoir visitée et fait visiter sans y trouver aucune ouverture, nous avons fait lever des plaques d'argent par le dessoulx, par Étienne Poupelland, serrurier au dit Sainte-Maure, lesquelles étant levées, s'est trouvée une ouverture en façon de petite fenestre, et s'est trouvé d'abord un gros paquet de toile cousû de toutes part sur lequel est une étiquette en ces mots : *Cette touaille et couestis estant dedans ont esté mises pour garder les reliques de branler et remplir le lieu, et ne sont pas reliques. Faict le dernier jour de juing l'an mil quatre cents quatre.* Signé : REGIS et MAGISTER. »

« Et ayant défait et décousu le dit pacquet n'avons trouvé autre chose qu'un couessin enveloppé d'une nappe d'autel longue de trois aulnes. Et au dedans de la chasse s'est trouvé un autre pacquet enveloppé de linge, long d'un pié, lié avec des cordes et cordons, sur lequel estoit un parchemin scellé en plomb, ayant d'un côté ces mots escrits : NICHOLAUS, p. p. V., et de l'autre côté, deux figures de saint Pierre et de saint Paul, avec ces lettres au-dessus : S. P. S. P., contenant le dit parchemin et titre ; sur le réquisitoire fait par un des curés nommé Georges Guyot, et les paroissiens du dit Sainte-Maure, permission et pouvoir à Mgr l'archevêque de Tours d'ouvrir et refermer la dite chasse exprimée et décrite par les dites lettres ainsi qu'elle est ci-dessus, et faire exposer au peuple comme contenant des reliques de saint Blaise, sainte Maure, sainte Brigide et certaines autres vierges et martyres ; les dites lettres, en date de 1450, le 12 des kalendes de décembre, de notre pontificat la 4e année, signées P. DE NOSCETO. Auquel grand parchemin se sont trouvés deux autres parchemins attachés, dont le premier est long de 4, et de 5 doigts de large, d'écriture fort ancienne et scellé d'un sceau de cire verte, dans lequel est une figure de saint, et autour

écrits ces mots : *J. episcopus*, duquel la teneur s'ensuit :

« *Anno Domini millesimo ducentisimo sexagesimo septimo, post dominicum qua cantatur* Reminiscere, *extracta fuerunt capita beatarum virginum Mauræ atque Britæ, ad petitionem nobilis viri Guillelmi, domini S. Mauræ et Nuchastri, tempore reverendi patris Vincentii, Dei gratia archiepiscopi Turonensis, qui ibidem præsens erat et qui dicta capita extraxit propriis manibus de capsis argenteis, in presentia dicti nobilis et multorum aliorum, tempore abbatis Matthææ Nuchariensis, qui dicitur ; archiepiscopus præsenti cedulæ sigillum suum apposuit in testimonium veritatis, et corpora beatarum virginum in dicta capsa permanserunt.*

« Et le deuxième parchemin est un acte de Monseigneur Jean, archevêque de Tours, portant un transport au dit lieu de Sainte-Maure et l'ouverture et exposition qu'il a faite des reliques de sainte Maure et de sainte Britte, en présence de Mgr Ricard, évêque de Constance, l'abbé de Noyers, Jean d'Estouteville, seigneur de Sainte-Maure et de Torcy, et plusieurs autres ; le dit titre en date du dimanche après la fête de saint Pierre et de saint Paul, dernier du mois de juin de l'an mil quatre cent cinquante-quatre, scellé d'un sceau de cire rouge.

« Ensuite nous avons ouvert le dit pacquet enveloppé de deux toiles et d'un taffetas noir, cousu, dans lequel taffetas se sont trouvés plusieurs ossements dont nous avons compté vingt-cinq grands et considérables, comme de bras, de cuisses, de jambes et côtes et plusieurs autres petits, avec lesquels est un mouchoir dans deux coins duquel sont quelques poussières ; et avons refermé le tout comme nous l'avons trouvée et fait aussi renfermer la dite chasse et icelle enfermée dans une armoire à costé du grand autel, fermant à deux serrures, dont nous avons laissé une des clés au sieur curé de Sainte-Maure, et nous avons emporté l'autre, jusques à ce que autrement en ait été ordonné par mon dit seigneur l'archevêque.

« Fait en présence de vénérable frère, maître René de la Croix, prêtre, religieux profès de l'ordre de saint Benoît et prieur du dit Sainte-Maure, du dit sieur Berruyer, curé, de maistre Jacques Guesté, prêtre, Étienne Gicault, aussi prêtre, étant à présent dans la mission du dit Sainte-Maure, maistre François du Hay, prêtre, était aussi à la dite mission, maistre Martin Denys, seneschal, François Dupuy, procureur fiscal du dit Sainte-Maure, signé à la minute : Denis, Berruyer, de la Croix, Guesté, Gicault, du Hay, Denis, Dupuy et Dupont. »

L'année suivante, l'archevêque de Tours permit d'exposer ces reliques à la vénération des fidèles. Voici le texte de son ordonnance :

« Veu le procès-verbal fait par nostre ordre touchant une chasse d'argent qui est dans l'église paroissiale de Sainte-Maure, portant qu'il s'y est trouvé divers ossements au nombre de 25 grands, comme bras, jambes et autres, et plusieurs authentiques en parchemin, de sorte qu'on ne peut douter que ce ne soient de véritables reliques des bienheureuses vierges et martyres sainte Maure et sainte Britte ; désirant de tout notre pouvoir faire rendre de notre temps tout le culte qui est dû aux reliques des saints, particulièrement des patrons des lieux et des églises où elles sont conservées, nous avons permis et permettons par ces présentes d'exposer les dites reliques à la vénération du peuple, en la dite église de Sainte-Maure le dimanche 24e du présent mois, avec toute la solennité requise, auquel effet nous mandons aux curés des paroisses circonvoisines de s'y rendre en procession, avec leur peuple. Donné à Tours, en notre palais archiépiscopal, le 6 avril 1667. Signé : Victor, archevêque de Tours. — Par commandement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevêque, Bernier, secrétaire. »

Les reliques qui existent aujourd'hui dans l'église de Sainte-Maure ont été reconnues en 1858 par MM. Bourassé, chanoine, Remi Billard, curé de Sainte-Maure, et Rochette et Pescherard, délégués par Mgr Guibert, archevêque de Tours.

Louis de Rohan, seigneur de Sainte-Maure, décédé en 1498, et Guillaume de la Marck, mort en 1516, furent inhumés dans le chœur de l'église paroissiale. Sur leur tombeau, fait de pierre dure et surmonté de trois statues de marbre blanc, on lisait les inscriptions suivantes :

Cy gist messire Loys de Rohan, en son vivant conseiller, chambellan du roy nostre sire, seigneur de Montauban, Montbazon, Sainte-Maure et Nouastre, lequel décéda le 29e *jour d'avril, l'an de grâce* 1498. *Priés Dieu pour son âme.*

—

Cy gist messire Guillaume de la Marck, en son vivant chevalier de l'Ordre, conseiller et chambellan ordinaire du roy nostre sire, capitaine des cent suisses de la garde, seigneur d'Aigremont, Montbazon, Sainte-Maure, lequel décéda le 20e *jour de may* 1516.

Dans l'une des chapelles, on lisait sur un marbre noir fixé à la muraille et surmonté d'un cœur, l'inscription suivante :

Ici repose un cœur où nul vice du monde
Ne seut oncq acquérir la force de germer ;
Non plus qu'on dit en Crète, isle riche et féconde,
Rien qui soit venimeux ne sçauroit se former.
Les plus rares vertus dont on prise l'exemple
Logeaient dedans ce cœur en un corps jeune et beau.
Mais ainsi que vivant il leur servoit de temple ;
Maintenant qu'il est mort il leur sert de tombeau.

Car alors qu'il mourut, aussi moururent-elles,
Et dans lui pour jamais l'enterrèrent en deuil,
Ne pouvant vivre ailleurs en ces plaines mortelles
Et ne se voulant pas choisir d'autre cercueil,
Non, je faux, les vertus d'une âme si parfaite
N'ont point senti le coup que donne le trépas;
Ains vivent d'une vie à la mort non sujette,
Et la font elle-même encor vivre ici-bas.
Pour le moins leur mémoire incessamment vivante
La maintient immortelle au cœur de son époux,
A qui, bien que la perte en soit triste et cuisante
Le nom n'en laisse pas d'en être cher et doux.
Aussi, portant en l'âme une juste tristesse
De voir que cette tombe enferme tout son bien
Il donne ses soupirs au regret qui le blesse
Et grave sur ce cœur les paroles du sien.
Paroles qui font voir que rien ne le contente
Sinon le souvenir de leurs aimables feux,
Et que dans le vase où, trompant son attente,
La mort n'a mis qu'un cœur, l'amour en loge deux.

—

À LA MÉMOIRE DE HAULTE ET PUISSANTE DAME, MAGDELEINE DE LÉNONCOURT, FEMME DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE HERCULES DE ROHAN, DUC DE MONTBAZON, PAIR ET GRAND VENEUR DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT DE BRETAGNE, LAQUELLE DÉCÉDA EN SA MAISON DE COUPVRAY, EN BRIE, LE 28 AOUT 1603.

De l'église de Sainte-Maure dépendaient les chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, dont le titulaire était, en 1724, Pierre de Chavanne ; en 1790, Charles-Hippolyte Marion, curé de Rochefort. En 1791, les biens attachés à ces deux bénéfices furent évalués à 14,000 livres.

La présentation au titre curial appartenait à l'abbé de Noyers.

CURÉS DE SAINTE-MAURE. — Georges Guiot, 1437. — François Pioger, 1627. — Louis Berruyer, 1666. — Martin Auvrelle, 1684. — René Martin, 1724. — Louis Martin, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Renault, 1808. — Vidard, 1820. — Remi Billard, 1858, actuellement en fonctions (1882).

PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL. — Il était situé hors de l'enceinte de la ville. Sa fondation datait du XI[e] siècle. Vers 1087, Hugues de Sainte-Maure donna à l'abbaye de Noyers un terrain pour y construire une église dédiée à Saint-Michel, et des habitations. De plus, il exempta de toutes coutumes du ban et de la chevauchée les individus qui viendraient habiter sur les terrains concédés. Il ajouta à ces dons autant de terres que quatre bœufs pourraient en cultiver. Ces dernières terres étaient situées entre la forêt de Saint-Martin et la forêt de Sainte-Maure.

En 1750, l'église prieurale tombait en ruines. Dans le cours de cette même année le prieuré fut réuni à la cure de Saint-Blaise.

PRIEURÉ DE SAINT-MESMIN. — Il était situé dans l'intérieur de la ville. Vers 1060 l'emplacement où on l'établit fut concédé, vers 1060, à l'abbé de Saint-Mesmin, d'Orléans. Voici la charte de concession :

Cum præsentis vitæ volubilitas veloci sit termino finienda, oportet ut unusquisque diem extremum ante oculos suæ mentis ponat judicisque sententiam in actionis suæ pondere quotidie statuat ; pereuntibus enim hujus seculi rebus caducis, id solum manet quod divina agitur inspiratione vitæ æternæ amore. Idcirco ego Hugo, castri S. Mauræ, dei gratia, jure hereditario possessor et dominus, ob meæ animæ patrisque mei jam defuncti nomine Goscelini, ac matris meæ dulcissimæ adhuc vivæ Aremburgis nomine, id annuentis toto corde, atque fratrum meorum Gosberti et Guillelmi animarum remedium, Deo et sanctis ejus protomartiri videlicet Stephano et Christi confessori Maximino et omni monachorum congregationi in eorumdem cœnobio sanctorum regi regum famulantium, annuo imprimis et concedo perpetualiter habendam et possidendam quamdam ex meo jure terram cum omnibus ad eam pertinentibus consuetudinibus in omni reddilu vel in omni offensa id est justitia aut aliqua qualicumque redibitione. Est autem ipsa terra juxta meum jam nominatum S. Mauræ castrum, incipiens a fossato ipsius castri usque ad rivum qui decurrit inferius. Ratione siquidem tali predictam eis annuo et concedo terram, ut ex se aliquos mittant monachos qui inibi ecclesiam in honore Dei et ejus piissimi confessoris construant Maximini, me proposse juvente cum ceteris fidelibus, in eis Deo annuente. Denique ipsis ibi manentibus S. Maximini monachis ad construenda habitacula monachorum usui congrua, nec non ad diversarum explendis suarum usus necessitatum largissimam meæ silvæ corde latissimo concedo abundatiam ad nutrimentum etiam suorum pecorum prædictæ meæ silvæ nemorisque tribuo glandium copiam usque ad centum pecorum numerum panastium eis perpetualiter habendum atque tenendum, condonans ipsos insuper qui eorum quam eis dedi contulerint terram tam forenses quam meæ castellaturæ homines ab omni consuetudine alicujus mercimonii vel ipsius terræ alicujus redibitionis aut offensæ in æternum liberos dono et jam dictis piissimis sanctis eorumque monachis dono, annuo et concedo placabili et veraci corde et animo excepto quod superveniente hostium vel inimicorum iniquissima invasione, urgente necessitate, me honoremque meum ammoniti viriliter deffendant absque ulla tarditate cæteras vero supra insertas consuetudines monachis locum construentibus reddant suis temporibus sine typo alicujus calumniæ ad extremum quoque quidquid tam homines quam feminæ omnis meæ castellaniæ Deo et sancto promartiri Stephano Christique confessori Maximino pro suarum remedio ani-

marum obtulerint dando vel conferendo ac monachis Miciacensis cœnobii sanctorum predictorum honore dicati habendum annuerunt corde concedo, ita duntaxat ut hominationis eorum non amittam.

Hæc omnia supradicta Deo sanctisque ejus suprafactis ac monachis Miciacensibus Christo famulantibus, ob mei genitoris jam dicti Goscelini ibidem corpore quiescentis, ac meæ animæ, matrisque meæ ac fratrum meorum animarum remedium tribuens, presente atque annuente mea dulcissima matre, astantibus etiam quibusdam fidelibus meis et hanc donationem laudantibus, lignum quodam donationis hujus indicens manibus reverendissimi sæpe dicti cœnobii abbatis nomine Alberti, veneranda canitia caput album habentis imposui, cum eo presidente quodam æquivoco nomine ejus monacho Alberto, et alio nominato Galterio, cum quibusdam quos secum adduxerunt hominibus; ego autem tenore hæc omnia eis concedo perpetualiter possidenda ut ad predictum monasterium deferant lignum, coramque omnium fratum conventis super altare deponant sanctorum in scrinio armarii reservandum ad hujus meæ devotionis testimonium.

Fratres autem supradicti cœnobii, ut mihi postmodum est relatum, mei beneficii optime memores statuerunt pro meæ meorumque salute parentum semel in omni hebdomada vitæ meæ missæ Deo offerre sacrificium, in ceteris vero mei memoriam assidue fieri missis. Post mortem etiam tam nomen meum quam matris meæ in libro capitulari decreverunt conscribi suo ubi et patris mei ab eis notatum est nomen quod eorum fuerit in fine monachus atque anniversario quoties evenerit nostra tanquam suorum fieri monachorum. Quod eorum beneficium ego audiens animi cordisque multa exultans lætitia, quod tali tantoque meditaverint beneficio pro mea donatione tantulula quæ concessi cuncta annuo, concedo et confirmo omnesque harum auxiliatores sive authorizatores rerum misericordissimo Jesu omnium Domino supplici corde commendo ut ipse omnibus sit misericordissimus et tributor, non annuentibus autem sed in qualibet parte minima hæc contradicere conantibus vel aliter quam in hac scriptum est cartula vertere objicientibus severissimus fiat ultor. Et quia largitionis et donationis ordo quoties juste et eligaliter deffinitus fuerit ad memoriam futurorum id deputare memoriæ scripto convenit, ut si defuerit testimonium hominum presentium inevitalibiter mortis casu carnea claustra defferentium diffinitionis modus per succedentia labentium annorum curricula scripturæ testimonio servetur, cunctaque præfatus sum scripto in hanc poni rogavi cartulam.

Au XIIIe siècle, le prieuré de Saint-Mesmin était devenu une paroisse. Mais les revenus qui y étaient attachés étaient si peu élevés que l'on ne pouvait trouver des desservants. Renaud de Montbazon, d'accord avec l'abbé de Saint-Mesmin, unit alors cette cure à celle de Saint-Blaise, tout en conservant l'existence du prieuré.

Universis presentes litteras inspecturis, Raginaldus Dei gratia archiepiscopus Turonensis, salutem in Domino. Noveritis quod nos considerantes et attendentes quod ecclesia S. Maximini de S. Maura Turonensis diocesis, quæ olim proprium habuit capellanum, quem abbas S. Maximini Aurelianensis diocesis, ad eam cum vacare contingebat, presentebat, adeo erat tenuis in redditibus quod non poterat capellanus ipsius ecclesiæ de eis sustentari, de volumtate et assensu abbatis dicti monasterii per suas litteras, quarum tenor talis est : « Reverendo in Christo patri ac domino R., Dei gratia Turonensi archiepiscopo, devotus ejus frater Guillelmus, abbas humilis monasterii S. Maximini Miciacensis, Aurelianensis diocesis, salutem cum omnimodo reverentia et honor. Cum fructus et exitus parochialis ecclesiæ S. Maximini de S. Maura vestre Turonensis diocesis adeo sint tenues et exiles quod non apparet persona idonea quæ dictam velit ecclesiam acceptare, et nichil sit quod magis officiat in ecclesia Dei quam ut indignus assumatur ad regimen animarum, paternitati vestræ devotis precibus supplicamus quatenus de eadem ecclesia cujus jus patronatus ad nos dinoscitur pertinere, ordinetis secundum quod paternitati vestræ videbitur faciendum. Datum anno Domini millesimo ducentisimo nonagesimo octavo, die lune in festo Purificationis B. Mariæ Virginis. » In hoc consentientis predictam ecclesiam S. Maximini de S. Maura quantum ad jus capituli ecclesiæ S. Mauræ dicti loci cum jure parochiali unimus, volentes et statuentes quod de cetero populus ecclesiæ S. Maximini predictæ de parochia S. Mauræ existat, et de juribus parochialibus, videlicet oblationibus, mortuagiis et aliis revertat rectoribus eccclesiæ S. Mauræ predictæ, prior vero prioratus S. Maximini predictæ villæ S. Mauræ qui in predictis juribus portionem aliquam habebat, possessiones immobiles, domos videlicet, terras, pratos, vineas, census, nemora et alias res immobiles quæ ad capitulum dictæ ecclesiæ S. Maximini pertinebunt, de cetero percipiet integraliter et habebit, et ad dictum prioratum pertinebunt. Ordinamus insuper quod prior et monachi prioratus predicti qui sunt et qui pro tempore erunt in ecclesia S. Maximini predicta, diebus dominiis et in festis B. Mariæ Virginis missam non poterunt

celebrare, donec in predicta parochiali ecclesia de S. Mauræ per presbyterum parochialem missa fuerit celebrata, ne per hoc parochialis jus rectoris ipsius ecclesiæ S. Maure impediri contingat. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum apud villam S. Mauræ predictam, nobis ibidem instantibus, die mercurii ante festum B. Barnabi apostoli, anno domini millesimo trecentesimo. — Johannes.

En 1791, les biens dépendant du prieuré de Saint-Mesmin étaient évalués à 8400 livres. Le dernier prieur fut Nicolas Mezières.

Maladrerie et Hôpital de Sainte-Maure. — Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus de l'hôpital, dont la fondation remontait au xiᵉ siècle, furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Tours. En 1750, un nouvel hôpital fut fondé dans cette ville. Il était administré par trois fonctionnaires : le gouverneur de la ville, le sénéchal et le procureur fiscal.

La maladrerie, qui était située près du cimetière, fut réunie à l'hôpital vers 1751.

Sainte-Maure, d'abord châtellenie et baronnie, forma, avec Montbazon et Nouâtre, un comté érigé, en février 1547, en faveur de Louis de Rohan. A partir du mois de mai 1588, il fit partie du duché de Montbazon, V. *Montbazon*.

Le château, dont on voit encore les ruines, fut construit par Foulques, comte d'Anjou, vers 990. Dès le xivᵉ siècle, la ville était fortifiée. Une nouvelle clôture, ayant plus de développement que la précédente, fut commencée au mois d'avril 1542. Charles Estevou, fils de Charles Estevou, sieur de la Méraudière, entrepreneur des travaux, et délégué du prince de Guémené, posa la première pierre de la porte Vauvert. Les murailles et les tours qui les accompagnaient ne furent terminées qu'en 1577. Charles Estevou étant mort vers 1562, l'entreprise fut continuée par son cousin, Pierre Estevou, sieur de la Richerie.

Le 8 juillet 1661, Louis XIV, revenant de signer le traité de Saint-Jean de Lutz, s'arrêta au château de Sainte-Maure avec la reine et y passa une nuit. A l'occasion de son séjour, il fit grâce à tous les prisonniers qui se trouvaient dans les cachots de la forteresse.

La châtellenie-baronnie relevait du roi, à cause du château de Chinon. Un aveu rendu au mois de juillet 1580 et dont nous extrayons les passages suivants, indique les principaux droits attachés à ce domaine :

« De vous hault et très puissant prince François, fils de France, frère unique du roy, duc d'Anjou, Alençon, Touraine et Berry, je, Louis de Rohan, comte de Montbazon, Sainte-Maure, Nouâtre et Rochefort, capitaine de 50 hommes d'armes, fils aîné de messire Louis de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, prince de Guemené,..... confesse et advoue à tenir de vous, à cause de vos châteaux et châtellenie de Chinon, à foy et hommage lige, ainsi que mes prédécesseurs ont accouctumé de tout temps et ancienneté à muance de seigneur et d'homme, mon hostel, basse-cour et ville forte de ma baronnie, chastellenie, terre et seigneurie de Sainte-Maure, unie au comté du dit Montbazon, et toutes ses appartenances, appendances et deppendances, avecque toute justice et jurisdiction, haulte, moyenne et basse, et tous les droits qui en dépendent, et tels qu'à comté, baronnie et chastellenie appartient, avec le droit de contraindre tous mes sujets, estagers et coutumiers deuement en ma dite seigneurie, à faire guet et garde en mon dit hostel et ville de Sainte-Maure, quand le cas y advient et que bon me semble ; au-dedans duquel est assise l'église paroissiale du dit Sainte-Maure, qui est de ma fondation, en laquelle église mes prédécesseurs ont fondé les chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, et au chapelain donné plusieurs domaines, rentes et dîmes, à la charge de dire et célébrer chacune semaine de l'an, les messes ordonnées par la dite fondation ; des chapelles desquelles je suis patron et fondateur et sont tenus de moy en franche aumône.....

« J'ai le droit de banvin, qui est que je puis 40 jours faire vendre par mes gens, receveurs et commis en la dite ville, les vins de mon crû et provenant de mes dîmes des vins, sans que nul autre tavernier ni hostellier puisse vendre vin dedans le dit temps de 40 jours, sous peine de l'amende.

« Droit de peage, de prevosté, minage, plaçage, louage, poissonnage, moutonnage, pieds et ongles.

« Le droit d'aubenage sur les forains qui ne sont du diocèse de Tours, qui descendent en la justice dont j'ai le droit d'avoir l'aubenage, c'est à savoir, une bourse neuve et 4 deniers tournois dedans.

« Droits de greffe et tabellionage, chairrage, de poids et balances, etc... »

« Est du, chacun an, au jour de Quasimodo, par chacun homme nouvellement marié, trois esteufs blancs de rente, dont il en doit estre baillé et joué deux par trois coups, dedans le pré de Vaux appartenant au seigneur de Commacre et de Vaux ; et le premier esteuf doit estre baillé au dit de Commacre pour la servitude du pré ; et de chacune nouvelle mariée une chanson. Et au défaut de ce me doivent chacun soixante sols d'amende. Et si les jeunes hommes non mariés prennent l'esteuf des hommes mariés ils sont jetés dans l'eau. »

Un autre document assez curieux nous fournit la liste des fiefs relevant de Sainte-Maure

« C'est le papier des hommaiges que les hommes de foy, tant lige que simple, doivent et sont tenus faire au chastel de la baronnie,

terre et seigneurie de Saincte-Maure, unie au comté de Montbazon, lesquels hommaiges ont *été faits* par les personnes cy après nommées, à hault et puissant seigneur Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, comte de Montbazon et seigneur de la dite baronnie, en son chastel de Sainte-Maure le 28e jour d'avril 1558, et l'expédition des dits hommaiges faite par devant nous, Antoine Ribot, licentié ès loix, sénéchal du dit Saincte-Maure.

« Le seigneur du chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Montgaugier et de Bois-Durant, foy et hommaige lige à muance de seigneur et d'homme et les loyaux aides aux trois cas, qui est pour lui le cinquième du revenu.

« Le seigneur de la Proustière (chastel), assis près de Sainte-Catherine-de-Fierbois, foy et hommage simple à muance de seigneur et d'homme, et doibt un gant de cerf de la main senestre, de tiers en tiers, au jour Saint-Barnabé, et les loyaux aides quand ils échoient.

« Le seigneur de la chastellenie (noble homme Hector de Montbron), terre et seigneurie d'Avoir et les appartenances, foy et hommaige lige et 40 jours de garde suivant la coustume, et la dite *garde* faite, doit le dit seigneur faire trois courses dans le grand pré du dict Saincte-Maure, sur un cheval qui doit être ferré de quatre fers d'argent, et outre, doit les loyaux aides.

« Le seigneur de Commacre, près de Sainte-Catherine-de-Fierbois (noble homme Gilles de Commacre), maitre d'hotel ordinaire du roi, du Retail, du Verger, Vaulx, Boisgontier, Bois-durant autrement le fief de Bez, Velangier et Bois-Girard, foy et hommaige lige, loyaux aides et 23 jours de garde.

« Le seigneur de Trogues, foy et hommaige simple à cause de l'hôtel du dit Trogues, seigneurie et appartenances du dit lieu et qui est tenu à Profondfoussé, et doibt un roussin de service, à muance de seigneur et d'homme et n'a que grande et petite voirie au dit lieu de Trogues.

« Le seigneur de Boise, foy et hommaige simple à muance de seigneur et d'homme à cause de la haulte justice du dit lieu.

« Le seigneur ou dame de Baigneulx, foy et hommaige à cause de son hostel et seigneurie du dit Baigneux et de ce qui en despend, et à 15 jours de garde et 15 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de la Turballière, foy et hommaige lige à cause de la grande et basse voierie du dit lieu, excepté mesures à bled et à vin qu'il a et tient à cause du dit lieu de la Turballière, à 15 jours de garde et les loyaux aides.

« Le seigneur de Draché, foy et hommaige lige pour raison de l'hostel et appartenances, terre et seigneurie du dit lieu de Draché et doibt un annel d'or du prix d'une fleurence vieille à muance de seigneur et à 15 jours de garde, suivant la coustume, et aux loyaux aides.

« Le seigneur de Ports (noble homme Marc-Gillier), foy et hommage lige pour raison du dit lieu, et doit une maille d'or à muance de seigneur, appréciée 10 sols.

« Le seigneur de la Coussaye, près de la Haye, foy et hommage pour l'hostel du dit lieu et appartenances, et doibt un épervier évalué à 10 sols et les loyaux aides.

« Le seigneur de Sepmes (noble homme René de la Tousche, seigneur de Boisgillet, curateur de damoiselle Charlotte de Thais, fille unique du feu seigneur de Thais, chevalier de l'ordre, foy et hommage lige à cause de l'hostel, fief, terre et seigneurie du dit Sepmes, 40 jours de garde et 7 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de Fresnay, foy et hommage plain à cause de la grande voyerie de l'hostel, terre et appartenance du dit lieu, 15 jours de garde et 40 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de la Grange-Hocquet (damoiselle Renée de Quincampoix), foy et hommage lige à cause du dit lieu, et loyaux aides.

« Le seigneur de Noyant (noble homme Gabriel de Gébert), foy et hommage lige à cause de l'hostel du dit lieu et ses appartenances et loyaux aides.

« Le seigneur de Fayette (noble homme Gilles de Commacre), foy et hommage lige à cause de l'hostel et appartenances du dict lieu, à cinq sols de service annuel.

« Le seigneur de la Roche-Ploquin (noble homme Joachin Lullier), foy et hommage lige à cause de l'hostel, noble terre et seigneurie du dit lieu et 12 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de Posses, Verries, Vauvert et la Bouchardière (messire Gabriel de Montgommery), à cause d'Ysabeau de la Touche, sa femme, foy et hommage lige et 15 jours de garde à cause de l'hostel, gaigneries des dites seigneuries et appartenances et autres choses estant sous les hommaiges.

« Le seigneur de la Tour-Sibylle (noble homme Jean de Morays, soy disant seigneur de Morays et de la Tour-Sibylle, par succession de noble homme messire Charles de Morays, chevalier, son père), foy et hommaige lige et 15 jours de garde, à cause de l'hostel du dit lieu et appartenances, 5 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur du Petit-Relay (noble homme René de Bez), foy et hommage lige à cause du dit lieu et 15 jours de garde.

« Le seigneur de Tantan, foy et hommage lige à cause de sa haute voirie du dit lieu.

« Le seigneur de la Marchaussée, foy et hommage lige à cause du dit lieu, et loyaux aides.

« Le seigneur de la Guérinière, foy et hommage lige à cause du dit lieu, 15 jours de garde et 10 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de la Merraudière, foy et hommage lige, une glaine à muance d'homme, et

les loyaux aides, à cause du fief et seigneurie du dit lieu, d'où relèvent les fiefs de la Quantrie, la Trotellière et la Boullinière.

« Le seigneur des fiefs de la Razaye et de la Naudaye, foy et hommage simple à cause des dits lieux, et 15 jours de garde.

« Le seigneur de la Persillière, Anzay et la Marraudière (Gilles de Commacre), foy et hommage lige à cause des dits lieux et de chacun des dits lieux de la Persillière et d'Anzay, 40 jours de garde et pour le dit lieu de la Marraudière, ung roussin à muance d'homme.

« Le seigneur de Vontes (dame Anne Joué), foy et hommage simple à cause du dit lieu, à ung roussin de service, à muance de seigneur et aux loyaux aides.

« Le seigneur ou dame du Plessis-Baillou (dame Anne Joué), foy et hommage simple pour raison du dit lieu uni avec le fief de la Burgaudière ; foy et hommage lige et huit jours de garde, 10 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur du fief et dîme Gressin, foy et hommage lige et 12 deniers de devoir.

« Le seigneur du Puy de Sepmes, foy et hommage lige à cause du dit lieu et de ses appartenances, 15 jours de garde et 60 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de sept arpents de pré, séant sur la rivière, à Pontcher, près Tours, au lieu appelé la Gloriette, hommage à une paire d'esperons d'or par chacun an, et loyaux aides.

« Le seigneur de la Richardière, près Cormery, foy et hommage simple à cause du dit hostel, à 30 sols à muance de seigneur et loyaux aides.

« Le seigneur de la Couronneraye, foy et hommage simple à cause du dit lieu et appartenances, et à trois sols tournois de debvoir au tiers an et les loyaux aides.

« Le seigneur de Candé, foy et hommage lige à cause du dit lieu, sis en la chastellenie de Montbazon, une paire d'esperons dorés à muance de seigneur et de vassal, et les loyaux aides.

« Le seigneur de la Tour-Rouardière, foy et hommage simple à cause du dit lieu, assis près Cormery, avec la justice foncière, à un roussin de service à muance de seigneur, estimé à 60 sols, et loyaux aides.

« Le seigneur de Costereau, foy et hommage simple, à cause de son hostel et appartenances de Costereau, à ung roussin de service à muance d'homme, estimé à 60 sols, et aux loyaux aides.

« Le seigneur de Faulques, foy et hommage simple, à un roussin de service (à muance d'homme), de 60 sols à cause du dit lieu, assis en la paroisse de Saint-Baud et loyaux aides.

« Le seigneur de Mizay, Bourroux et le Montet, foy et hommage lige à cause des dits lieux, à un roussin de service et 30 sols, à muance d'homme.

« Le seigneur du fief Guenand, et la voyerie, foy et hommage lige à cause des dites choses.

« Le seigneur du Pont-de-Ruan (N. Savary), hommage lige à cause de ce qu'il tient au dit Pont de Ruan, et 15 jours de garde, sous lequel hommage a esté mis et délaissé au dit Savary le droit de peage, pontenage et passage du dit lieu de Pont-de-Ruan, au debvoir d'un éperrier à longes de soies et sonnettes d'argent, et à chacune mutation de seigneur et de vassal une paire d'esperons dorés. Et oultre, à la charge es le dit Savary, est tenu faire refaire, mectre ou faire mectre en bon suffisant estat et reparation, en sorte que soit à pied, soit à cheval ou passer charrettes l'on y puisse commodément passer ; à la charge aussi pour le dit Savary que ses successeurs ne pourront prétendre plus grand droit de justice et jurisdiction sur les dits ponts et paroisse au dit lieu de Pont-de-Ruan.

« Le seigneur d'Armençay, foy et hommage lige à cause de 14 septiers froment et 22 septiers avoyne, à 24 boisseaux le septier, avoyne qu'il prend sur le fief Guenand.

« Le seigneur de la Chaume-Percevault, foy et hommage simple à cause du dit lieu.

« Le seigneur du Grand-Relay, foy et hommage lige, à cause du dit lieu, et 40 jours de garde au portal de Vauvert, et 40 sols aux loyaux aides ; uni au Petit-Relay.

« Le seigneur de Fontaines, Caudrement, les Araudières, foy et hommage lige, à cause du dit lieu.

« Le seigneur de la Baillolière, foy et hommage simple à cause du dit lieu, 40 sols de service annuel, et loyaux aides.

« Le seigneur de la Rousselière, foy et hommage lige.

« Le seigneur de la Fouchardière, foy et hommage.

« Le seigneur de la Fontaine, foy et hommage, à cause du dit lieu.

« Le seigneur de Chandon, en la paroisse de Saint-Branchs, foy et hommage simple de fond et domaine du dit lieu de Chandon, et dont la justice est tenue de Montbazon.

« Le seigneur de Neufville, foy et hommage lige à cause du dit lieu.

« Le seigneur de Laugelinerie, foy et hommage simple à cause du dit lieu, et 5 sols aux loyaux aides.

« Le seigneur de la Bonnelière, foy et hommage simple pour raison du dit lieu.

« Le seigneur de la Gerandellière, paroisse de Villeperdue, foy et hommage lige et loyaux aides. »

SEIGNEURS DE SAINTE-MAURE

I. — Goscelin, vivant au commencement du XIe siècle, est le premier seigneur connu. D'Aremberge, il eut trois enfants : Hugues, Gosbert et Guillaume.

II. — Hugues Ier, se qualifie, dans la charte de fondation du prieuré de Saint-Mesmin, de seigneur de Sainte-Maure *par la grâce de Dieu et le droit héréditaire*. En premières noces, il épousa la fille de Jean de Chinon, et, en secondes, Adenorde. Du premier lit, il eut Guillaume, mort jeune et qui fut inhumé dans l'abbaye de Noyers; du second, Goscelin, marié à Falcabella; Hugues, Guillaume, Pierre et Marquise. Hugues Ier mourut vers 1060 et eut sa sépulture dans l'abbaye de Noyers, à laquelle il avait fait des dons importants.

III. — Hugues II, fils de Goscelin et de Falcabella, succéda, comme seigneur de Sainte-Maure à Hugues Ier. Il mourut vers 1085, laissant de son mariage avec Ænor de Berlay de Montreuil, Guillaume, qui suit, Goscelin, seigneur de la Haye, et Hugues.

IV. — Guillaume, seigneur de Sainte-Maure, donna à l'abbaye de Noyers l'église de Parilly, vers 1090.

V. — Goscelin, neveu du précédent et fils de Goscelin, seigneur de la Haye, était seigneur de la Haye en 1118. Il fut tué dans la ville de la Haye par ses soldats qui s'étaient mutinés contre lui.

VI. — Hugues de Sainte-Maure, fils du précédent, figure dans une charte de 1173. Il eut un fils, Guillaume.

VII. — Guillaume de Sainte-Maure, mourut vers 1200, laissant une fille, qui épousa Guillaume de Pressigny.

VIII. — Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure, par suite de son mariage avec Avoye (ou Havis), figure dans une charte de 1205, concernant l'abbaye de la Merci-Dieu. Dans ce document, il est qualifié de seigneur de Pressigny et de Sainte-Maure. En 1209, il exempta les religieux du Liget du droit de péage sur ses terres. Voici le texte de la charte rédigée à cette occasion :

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis quod ego Willelmus de Precianiaco, dominus castelli et terræ Sanctæ-Mauræ, amore Dei et pro remissione peccatorum meorum et animarum patris matrisque meæ et antecessorum meorum dedi et concessi monachis et fratribus domus Cartusiensis ordinis de Ligeto in perpetuum pedagium in terra mea et omnem costumam ita quod de propria qualibet domus quod exportetur vel reportetur, venumdatur, vel ematur ad necessitatem domus in tota terra mea costumam aliquam, non reddant de cetero, nec exigantur. Ut autem hæc donatio libere et sine contradictione queat possideri adhibito assensu Havis uxoris meæ et Willelmi primogeniti mei simul et aliorum liberorum meorum sigilli mei feci munimine roborari. Testes Hardoinus, frater meus, Guido Gastinelli, Raginaldus et Philippus de Sepmes, Petrus Peloquin, Hubertus Ghignardi, omnes isti milites. Actum apud Ligetum, anno ab Incarnatione Domini MCCIX.

Guillaume de Pressigny eut sept enfants : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Josbert, dont on parlera après son frère ; 3° Hugues, chanoine de l'église de Tours et prieur de Loches ; 4° Aramburge ; 5° Garsia ; 6° Pétronille ; 7° Domite.

IX. — Guillaume de Pressigny dit de Sainte-Maure, chev., seigneur de Sainte-Maure, figure dans une charte de l'abbaye de Beaugerais, de 1218. Il mourut sans postérité vers 1222. Ses biens passèrent à Josbert son frère.

X. — Josbert de Sainte-Maure, chev., seigneur de Sainte-Maure, de Pressigny et de Nouâtre, est cité dans un titre de 1223, 1226, 1229, 1235 et 1245. Il épousa la fille du comte de Vendôme, dont il eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Josbert, chancelier de l'église de Saint-Martin de Tours.

XI. — Guillaume II de Sainte-Maure, seigneur de Sainte-Maure et de Marsillac, mourut en 1271, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Rancon : 1° Guillaume III, qui suit ; 2° Pierre, qui fut seigneur de Montgauger, et fut inhumé dans l'église de Saint-Épain où il avait fondé une chapelle ; 3° Isabeau, femme de Philippe de Prie, seigneur de Buzançais ; 4° Jeanne, mariée à Pierre Charbonnel.

XII. — Guillaume III, chev.. seigneur de Sainte-Maure et de Marsillac, rendit hommage pour cette dernière terre en 1271 et 1274. En 1278, il fit l'accord suivant avec un de ses feudataires, Jean d'Avoir :

« Je Jehan, chevalier d'Avoir, fais à savoir à tous ceux qui les presentes verront que la convenance de monsegnor de Saincte-Maure et de moi est icelle. C'est à savoir que je suis tenu au dit Guillaume et luy ai promis à aller o luy en la sainte terre d'Outremer, en service Nostre-Seigneur, mon tiers de chevaliers un an es convencent ou l'autres chevaliers convenceront le lor an et il, por ce service faire, m'agrée a donner mille livres tournois. Il m'est tenu à payer six cents livres au paiement de la prochaine foire Saint-Florent de Saumur, qui est à venir, et les quatre cents livres quand je aurai fait huit mois de mon service, et je et mes chevaliers sommes tenus à venir au service devant dit, monté suffisamment et c'est à sçavoir que le dit Guillaume m'est tenu à passer un cheval pour mon corps et mon escuier, et un garçon, et à chacun de mes chevaliers un chevau et un escuier, et un garçon, et le corps de moi et de mes deux chevaliers étoient tenus à porvoir, à moy et à mes deux chevaliers et mon escuier qui veauchera devant moy, en viande à l'hostel son seigneur à luy il seroit, et se il n'avoit seigneur au sien ostel, et est à savoir qu'il m'est tenu à rendre pour mon chevau quatre-vingt

livres de tournois toutefois qu'il seroit perdu soit mort, et aussi pour les chevaux à mes chevaliers 40 livres toutefois que ils seroient perdus ne morts jusques à un an ; et si ainsy estoit que il feist marché à aulcun qui plus donnast à ses bacheliers por leurs chevaux, et me donnast aussi comme il auroit de son seigneur pour mes bacheliers sauve le bachelier qui seroit soi et autre et si ainsy estoit que il mourut dedans le temps dessus dit il seroit tenu à moy extenuer la convenance dessus dite du à mon chevalier en la forme et en la manière dessus dite..... Et ainsi de mes chevaliers s'il en mouroit aucun je serais tenu à mettre chevalier souffisant en lieu di celuy qui seroit mort... Et à cette convenance tenir et garder je me suis lié au dit Guillaume par mon serment et lui en ai donné cestes presentes lettres scellées de mon sceau. Ce fut faict le lundi devant la fête de saint Jean-Baptiste en l'an Nostre-Seigneur mil et deux cents et soixante-huit. »

Guillaume III de Sainte-Maure eut une fille, Isabeau, qui fut mariée à Amaury III de Craon, qui lui apporta en dot les terres de Sainte-Maure et de Marsillac. Il mourut vers 1302. Sa fille décéda le 10 décembre 1310 et eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers d'Angers.

XIII. — Amaury IIII de Craon, seigneur de Sainte-Maure (du chef de sa femme), eut deux enfants : Maurice, seigneur de Craon et de Sablé, et Guillaume, qui suit.

XIV. — Guillaume de Craon, seignenr de Sainte-Maure et de Pressigny, eut sept enfants de son mariage avec Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun, fille de Jean de Flandre, seigneur de Nesle : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Pierre ; 3° Jean, seigneur de Nouâtre et de Montsoreau ; 4° Guy, seigneur de Sainte-Julitte ; 5° Marie, qui fut mariée en premières noces à Guillaume d'Anton, et en secondes noces, à Hervé, seigneur de Mauny ; 6° Jeanne, femme de Pierre de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye ; 7° Beatrix, mariée à Renaud de Maulévrier.

XV. — Guillaume II de Craon, seigneur de Sainte-Maure et de Pressigny, vicomte de Châteaudun, épousa Jeanne de Montbazon, fille de Renaud de Montbazon, chev., seigneur de Ferrières, de Montbazon et de Savonnières, et de Eustache d'Anthenaize. De ce mariage sont issus : 1° Guillaume III, qui suit ; 2° Jean, dont on parlera plus loin ; 3° Marie, mariée le 4 avril 1396 à Maurice Mauvinet, bailli de Chartres ; 4° Marguerite, femme de Guy de la Rochefoucaud ; 5° Isabelle, mariée à Guillaume Odart, seigneur de Verrières ; 6° Louise, femme de Miles de Hangest, dit Rabache (1404). Jeanne de Montbazon, fit son testament en 1394 et fut inhumée dans l'église des Cordeliers, à Tours.

XVI. — Guillaume de Craon III, vicomte de Châteaudun, seigneur de Sainte-Maure, Nouâtre, Montbazon, Ferrières, etc., mourut en 1386 et eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers de Tours, près de sa mère.

XVII. — Jean de Craon, grand échanson de France, frère du précédent et seigneur des mêmes lieux, rendit hommage au roi pour la terre de Ferrières le 6 septembre 1407. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avait épousé Catherine de Montagu, dont il n'eut pas d'enfants. Sa succession échut à ses sœurs, qui firent leurs partages en 1419.

XVIII. — Guy de la Rochefoucaud, huitième du nom, conseiller et chambellan du roi, gouverneur d'Angoumois, seigneur de Sainte-Maure par suite de son mariage avec Marguerite de Craon, eut six enfants : 1° Foucaud, seigneur de la Rochefoucaud ; 2° Aymar, qui suit ; 3° Hector, mort en bas âge, et cinq filles. Il mourut vers 1427 et fut inhumé dans l'église des Carmes, de la Rochefoucaud.

XIX. — Aymar de la Rochefoucaud, seigneur de Sainte-Maure, de Montbazon, de Nouâtre et du Brandon, épousa Jeanne de Martreuil, dame de Heriçon, dont il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Françoise, mariée à Jean d'Estouteville ; 3° Jeanne, femme de Jean du Fou ; 4° Guillemette, mariée à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montendre ; 5° Marguerite, femme de Charles de Crussol.

XX. — Jean ou Jeannot de la Rochefoucaud, seigneur des mêmes lieux, mourut sans postérité en 1465. Il avait épousé Isabeau de Sainte-Maure.

XXI. — Jean d'Estouteville, grand-maître des arbalétriers de France, prévôt de Paris, seigneur de Sainte-Maure (du chef de sa femme), mourut le 14 septembre 1494. En 1467, il plaidait contre ses beaux-frères, au sujet de la possession de la terre de Sainte-Maure et de la succession de Jean de la Rochefoucaud. Le différend fut réglé par l'arrêt suivant rendu par le Parlement, à la date du 11 avril 1467 :

« Saichent tous que comme plais et procez soit meu entre nobles et puissants seigneurs messire Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et de Blanville, conseiller et chambellan du roy et grand maistre des arbalétriers de France, et dame Françoise de la Rochefoucaud, sa femme, à cause d'elle demandeur et deffendeur, d'une part, et nobles persones Charles de Crussol, escuier, seigneur de Beaudisné, et dame Marguerite de la Rochefoucaud, sa femme ; Jehan du Fou, aussi escuier, seigneur de Rustenau, premier eschanson du roy, et damoiselle Jehanne de la Rochefoucaud, sa femme, à cause de leurs dites femmes, demandeur et deffendeur, d'autre part, sur ce que le dit seigneur de Torcy, à cause de la dite dame Françoise, sa femme, disoit et maintenoit que le chastel, baronnie, terre et seigneurie de Sainte-Maure lui compec-

toit et appartenoit au moien de certaine donacion à luy faicte par feu messire Aymar de la Rochefoucaud, seigneur du dit lieu de Sainte-Maure, père de la dite Françoise, laquelle donacion avoit esté faicte au contract de mariage du dit seigneur de Torcy et de sa dicte femme, par don de nopces, fait par le dit Aymar, ce qui lui estoit loisible de faire par la coustume notoirement tenue et gardée au païs de Touraine, et après, par le moien de la dite donacion en avoit le dit seigneur de Torcy prins et apprehendé la possession, et depuis du vivant du dit feu messire Aymar et après son décès jusques à naguères en avoit joui et usé plainement et paisiblement ; disoit aussi oultre le dit seigneur de Torcy que par avant qu'il fut conjoint par mariage avecques la dite Françoise, sa femme, le dit feu Aymar de la Rochefaucaud lui avoit vendu, cédé et transporté pour la somme de quinze mille escus, le chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Nouastre, lesquelles étaient du patrimoine de feu Jehanne de Martreuil, femme du dit messire Aymar et mère de la dite Françoise, femme du dit seigneur de Torcy; pareillement aussi disoit le dit seigneur de Torcy que le chastel de Montbazon avec le vol d'un chapon à l'entour d'icelluy et le principal hommaige de la dite seigneurie, ensemble la tierce partie de la dite terre et seigneurie de Montbazon, à cause de la dite Françoise, sa femme, lui conspectoit et appartenoit comme héritière principale de feu Jehannot de la Rochefoucaud fils aîné des dits feu messire Aymar et Jehanne de Montreuil, lequel Jehannot estoit allé de vie à trespas, sans hoirs procréés de sa chair.....

« Et au contraire disoient les dits seigneurs de Beaudriné et de Rustenau, à cause des dites dame et damoiselle Marguerite et Jehanne leurs femmes, qu'ils estoient enfants et héritiers de feu messire Aymar de la Rochefoucaud, et pour ce à eux compecté et appartenu leur part et porcion et également en la dite succession, partissans avec le dit Jehannot de la Rochefoucaud, fils aîné, auquel appartenoit le dit droit d'aisné...

« Et le tout veu et considéré iceulx, seigneur messire Charles, seigneur de Gaucourt, chevalier, messire Guy de Sourches, seigneur de Malicorne, aussi chevalier, conseiller et chambellan du roy, et maistre Guillaume Compain, doyen de l'église de Saint-Père-en-Pont-d'Orléans, conseiller du roy en la cour du Parlement, en la présence des dessus dits de Torcy et de Beaudiné et de Rustenau, eussent dit, approuvé et ordonné que au seigneur de Torcy et dame Françoise, sa femme, à cause d'elle, appartiendra pour être propre héritage de la dite dame Françoise de la Rochefoucaud, sa femme, les chasteaux, baronnies, chastellenies, terres et seigneuries de Montbazon, le Brandon, et l'hôtel de la Masseguière, assis en la ville de Tours, de Sainte-Maure, la Raherie, les terres et seigneuries de Saint-Léger, la Montagne.....

« Et aux dits seigneurs de Beaudiné et de Rustenau, à cause de Marguerite et Jehanne de la Rochefoucaud, leurs femmes, appartiendra les chasteaulx, chastellenies, terres et seigneuries de Nouastre, Saint-Pierre-du-Faon, Aizié, Hérisson, Ailliers, Cremille, Saint-Maixant, la Saisine, la Liborlière, Maurevigne..... ; et aussi contribuer chacune pour son tiers au douaire de damoiselle Ysabeau de Sainte-Maure, veufve du dit feu Jehannot de la Rochefoucaud, et aussi chacune des dites parties paiéer chacune pour son tiers les charges et rentes demandées par messire Jehan de Jambes, chevalier, seigneur de Montsoreau, qu'il a acquises, comme il dit, de Monsieur le duc d'Alençon, les rentes prétendues par messire Jehan d'Auvilliers et Joachim de la Haye, seigneur de Bournan, par la dite terre et seigneurie de Montbazon. Ayant égard toutefois aux frais, mises et reparacions que le dit seigneur de Torcy avait fait faire au chastel de Nouastre lequel il avait fait construire et édiffier tout de neuf..... »

XXII. — Jean du Fou, conseiller et chambellan du roi, bailli-gouverneur de Touraine (1480), fut seigneur de Sainte-Maure, du chef de sa femme, Jeanne de la Rochefoucaud, héritière de Françoise, sa sœur, veuve de Jean d'Estouteville. Il eut une fille unique, Renée, mariée en premières noces à Louis de Rohan, et en secondes noces, à Guillaume de la Marck.

XXIII. — Louis de Rohan, troisième du nom, seigneur de Sainte-Maure, du chef de sa femme, Renée du Fou, mourut le 29 août 1498 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Maure.

XXIV. — Guillaume de la Marck, chambellan du roi, seigneur de Sainte-Maure, du chef de sa femme Renée du Fou, veuve de Louis de Rohan, mourut le 20 mai 1514 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Maure. Il était fils de Guillaume de la Marck, seigneur d'Aigremont, dit le *Sanglier des Ardennes*, et de Jeanne d'Arschot.

XXV. — Louis de Rohan IV, seigneur de Sainte-Maure, de Guémené, du Brandon, de Montbazon, etc..., bailli et gouverneur de Touraine, fils de Louis de Rohan III et de Renée du Fou, épousa, le 17 novembre 1511, Marie de Rohan, fille de Jean II de Rohan et de Marie de Bretagne d'Avaugour, dont il eut Louis de Rohan V. Il mourut le 14 juin 1527.

XXVI. — Louis de Rohan V, seigneur des mêmes lieux, épousa, le 18 juin 1529, Marguerite de Laval, dame du Perrier, fille de Guy XVI de Laval, et de Anne de Montmorency. Il mourut le 14 mai 1557, laissant deux enfants : Louis, qui suit, et Renée, femme de François de Rohan, seigneur de Gyé, puis de René de Laval, seigneur de Loué.

XXVII. — Louis de Rohan VI, prince de Guémené, comte de Montbazon, seigneur de

Sainte-Maure, sénéchal d'Anjou, né le 3 avril 1540, fut marié deux fois : la première, avec Léonore de Rohan, la seconde, avec Françoise de Laval, veuve de Henri de Lenoncourt. Du premier mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Louis et Hercule, dont on parlera plus loin, et Alexandre, marquis de Marigny. Le 2 août 1575, il reçut l'hommage d'Hector de Montbazon, pour la terre d'Avoir, relevant de Sainte-Maure :

« De vous très haut et très puissant seigneur, monseigneur Loys de Rohan, prince de Guemené, comte de Montbazon et baron de Sainte-Maure, je, Hector de Montbazon, seigneur d'Avoir, tient et advoue tenir à foy et hommage lige au regard de votre terre, baronnie et seigneurie du dit lieu de Sainte-Maure, ma terre, baronnie et chastellenie du dit lieu d'Avoir, avec tous et chacun des droits,... Et premièrement : mon chastel entier, circuit à doubles douves, ou fossés avec la basse-cour et pont-levis, maisons, etc., sis en la paroisse de Longué, en Vallée...

« Je advoue en ma ditte terre, baronnie et chastellenie, ma justice patibulaire à quatre pilliers, liés dedans et dehors, avec sceaux à contracts.

« Pareillement je advoue droit de chastellenie, toute haulte justice, moyenne et basse, forban et rapeau, comme mes prédécesseurs avons jouy et usé...

« Et pour raison de ce, je vous dois et suis tenu de faire et paier 40 jours de garde en vostre dit chastel du dit lieu de Sainte-Maure toutes et quantes fois le cas y escholt par la coutume du pays et le me faisant deuement savoir, et en me baillant la seconde chambre au dedans de votre dit chastel, avec logis avenant pour ma personne, ma femme, famille, chevaulx, oiseaux et chiens, et à la fin, quand j'auray fait et accomply les dites gardes, je suis tenu faire trois courses en vostre prée de Sainte-Maure, en faisant par vous ou vos officiers, ferrer mon cheval, palefroy ou destrier, de quatre fers d'argent, et si au-dedans des dites trois courses il se déferre, vous, mon dit seigneur, êtes tenu de le faire ferrer à vos despens, de semblables fers d'argent.

« Et outre, vous dois pleges, gages, honneur, service, subjection, reverence, avec toute obéissance qu'ainsi qu'un homme de foi lige est tenu faire envers son seigneur de fief et de foy lige, avec les loyaux aides, tailles et aydes quand illuy adviennent par la coutume du pays.

« Avec ce, ay droit de contraindre une foys en l'an, mes hommes et subjects nouvellement mariés, par une fois durant leur mariage, à venir frapper la quintaine, à cheval, une lance en leur main, en forme de rocquet, et ceulx ou l'uns d'eulx qui font ou fait deffaut de rompre la dite lance au dedans des trois courses ou de venir frapper la dite quintaine après que je leur ay fait deuement savoir, je puis prendre et ay droit d'avoir sur chacun des défaillants, pour mon droit d'amende, jusques à 60 boisseaux d'avoine, à ma dite mesure d'Avoir, si bon me semble. »

Louis de Rohan VI mourut le 4 mai 1611 et fut inhumé à Coupvray.

XXVIII. — Louis de Rohan VII, duc de Montbazon, baron de la Haye, seigneur de Sainte-Maure, pair de France, rendit hommage au roi, pour les terres qu'il possédait, le 25 juillet 1583. Il mourut le 1er novembre 1589.

XXIX. — Hercule de Rohan, frère du précédent, duc de Montbazon, comte de Rochefort, pair et grand veneur de France, gouverneur de Paris, mourut à Couzières, près de Montbazon, le 16 octobre 1654. En premières noces, il avait épousé, le 24 octobre 1594, Marie de Lenoncourt, décédée le 28 août 1603 ; en secondes noces, en 1628, Marie de Bretagne d'Avaugour, fille de Claude de Bretagne et de Catherine Fouquet de la Varenne. Du premier lit il eut Louis qui suit ; et Marie, mariée en premières noces, le 11 septembre 1617, à Charles d'Albert, duc de Luynes, et en secondes noces, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse ; du second lit, François de Rohan, prince de Soubise, décédé le 24 août 1712 ; Marie-Éléonore, abbesse de la Trinité de Caen, morte le 8 avril 1682, et Anne, mariée en 1661, à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

XXX. — Marie de Rohan, femme de Claude de Lorraine, fut dame de Sainte-Maure, par suite de la cession que lui fit Hercule de Rohan, son père, le 26 février 1654. Plus tard, cette terre revint à Louis de Rohan, frère de Marie.

XXXI. — Louis de Rohan VIII, prince de Guémené et duc de Montbazon, comte de Rochefort, seigneur de Sainte-Maure, né le 5 août 1598, épousa, en 1617, Anne de Rohan, fille de Pierre de Rohan et de Madeleine de Rieux-Châteauneuf, princesse de Guémené, sa cousine, dont il eut Charles, qui suit ; et Louis, dit le chevalier de Rohan, grand veneur de France, décapité le 27 novembre 1674, pour avoir pris le parti des ennemis de l'État. Louis de Rohan VIII mourut à Paris le 18 février 1667. Anne de Rohan mourut le 14 mars 1685.

XXXII. — Charles de Rohan II, prince de Guémené, duc de Montbazon, baron de la Haye, seigneur de Sainte-Maure, pair de France, mourut en 1699, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne-Armande de Schomberg, fille de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil et d'Anne de la Guiche ; entre autres : Charles de Rohan III, Jean-Baptiste-Armand, prince de Guémené, décédé le 4 octobre 1704, et Charlotte-Armande, mariée en 1668 à Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac.

XXXIII. — Charles de Rohan III, prince de

Guémené, duc de Montbazon, baron de la Haye et seigneur de Sainte-Maure, pair de France, mourut au château de Rochefort, en Beauce, le 10 octobre 1727. En premières noces, il avait épousé, le 19 février 1678, Marie-Anne d'Albert, fille de Louis-Charles, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, décédée, sans enfants, le 20 août 1679 ; en secondes noces, le 30 novembre 1679, Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, fille unique de Charles de Cochefilet, comte de Vaucelas et de Vauvineux, et de Françoise-Angélique Aubery. Du second mariage, sont isssus : Louis-Henri, mort en bas âge ; François-Armand, brigadier des armées du roi, mort le 26 juin 1717 ; Louis-Charles-Casimir, chanoine de l'ordre de Sainte-Croix-au-Verger, décédé en 1749 ; Hercule-Mériadec, qui suit ; Armand-Jules, archevêque de Reims, mort le 28 août 1762 ; Louis-Constantin, cardinal-évêque de Strasbourg, mort le 11 mars 1779, et sept filles.

XXXIV. — Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, comte de Montauban, baron de Coupevray et seigneur de Sainte-Maure, né le 19 novembre 1688, mourut le 21 janvier 1757. Le 4 août 1718, il avait épousé Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, fille d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan, et d'Anne-Geneviève de Levis de Ventadour. De ce mariage, sont issus : Jules-Hercule-Mériadec, qui suit ; Louis-Armand-Constantin, né le 6 avril 1732, lieutenant général des armées navales (1769) ; Louis-René-Édouard, cardinal, grand aumônier de France, coadjuteur de Strasbourg, membre de l'Académie française ; Ferdinand-Maximilien-Mériadec, archevêque de Bordeaux, né le 7 novembre 1738, et cinq filles.

XXXV. — Jules-Hercule-Mériadec, prince de Rohan et de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, né le 25 mars 1726, lieutenant général des armées du roi (1762), prit part à la campagne de 1744 et y fut blessé. Par contrat du 19 février 1743, il épousa Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour-d'Auvergne, fille unique de Charles-Godefroy, comte d'Auvergne et d'Évreux, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand chambellan de France, et de Marie-Charlotte Sobieska. De ce mariage, naquit un fils unique, Henri-Louis-Marie, qui suit.

XXXVI. — Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon et seigneur de Sainte-Maure, né le 31 août 1745, grand chambellan de France (1775), épousa, le 15 janvier 1761, Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, et d'Anne-Thérèse de Savoie-Carignan. De ce mariage, sont issus : 1° Charles-Alain-Gabriel, qui suit ; 2° Louis-Victor-Mériadec, né le 20 juillet 1766, duc de Rohan et de Bouillon, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, marié à Berthe de Rohan, duchesse de Bouillon, décédée le 22 février 1841 ; 3° Jules-Armand-Louis, né le 20 octobre 1768 ; 4° Charlotte-Victoire-Josèphe-Henriette, née le 7 novembre 1761, décédée le 15 décembre 1771 ; 5° Marie-Louise-Josèphe, né le 14 avril 1765.

XXXVII. — Charles-Alain-Gabriel de Rohan, duc de Montbazon, baron de la Haye et seigneur de Sainte-Maure, pair de France, émigré (1791), mourut le 24 avril 1836. Par ordonnance royale du 4 juin 1814, il avait été remis en possession de sa pairie.

Le château de Sainte-Maure avait des capitaines-gouverneurs. En 1767, cette charge était occupée par René-Pierre Tourneporte.

La justice de Sainte-Maure s'étendait sur les paroisses de Sainte-Maure, de Plaix, de Draché et de Sainte-Catherine-de-Fierbois. Les justices suivantes relevaient, par appel, de Sainte-Maure : Noyant, Trogues, Montgauger, Boisé, Pont-de-Ruan, Bagneux, Draché, Cottereau, Sepmes, Argenson, la Tourballière.

Il existe dans cette commune des carrières de pierres calcaires très importantes. Au moyen-âge, on a tiré de là une grande quantité de matériaux qui ont servi à la construction des principaux édifices de Tours.

Les grandes falunières de Touraine commencent à Sainte-Maure pour s'étendre dans les communes voisines.

Maires de Sainte-Maure. — Michel-J. Martineau, 1786-90. — Bourgueil, 1792. — Turquand, décédé en 1807. — Michel-Joseph Martineau-Peltereau, 13 juillet 1807, 14 décembre 1812. — Martin-Laplace, 17 août 1827. — Archambault, 1837. — Martin-Tiffenneau, 1857. — Venault, 1868. — Mario-Auguste Chevallier, février 1874, février 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 654 ; E, 223 ; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archev. de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Gallia christiana*, XIV, 78. — *Spicilegium*, X, 393. — *Narratio de commend. prov. Turon*. — Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum*, 353. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 33. — A. Noël, *Souvenirs pitt. de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 191. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 423, V, 6 ; VII, 172 ; VIII, 98, 566-70. — *Cartulaire de Fontevrault*. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1206, 1212, 1265, 1408, 1435, 1496. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 837. — *Almanach de Touraine*, 1768. — *Semaine religieuse du dioc. de Tours* du 22 janvier 1876, p. 653. — *Bulletin monumental*, VI, 387 — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 502. — Menage, *Hist. de Sablé*, 253. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 368. — De Courcelles, *Hist. des pairs de France*, 303. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 80. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, I, 11, 55. 57 ; II, 12 ; III, 219 ; IV, 70, 175 ; VI, 68, 70, 273, 284 ; VII, 126, 284 ; VIII, 35 ; IX, 50 ; X, 189, 231, 248 ; XI, 56, 300 ; XIII, 61. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 544, 672. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 100. — *Étrennes à la noblesse*, VIII, 297. — De Marolles, *Hist. des comtes*

d'Anjou, 191, 195. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 271. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1871), p. 99. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VI*e siècle*, 290. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 230. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. top. du diocèse du Mans*, de Le Paige), I, xxij. — *Journal d'Indre-et-Loire*, du 29 juillet 1876. — C. Chevalier, *Promenades pitt. en Touraine*, 520. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 37. — D. Housseau, II, 605, 606, 674 ; IV, 1544, 1727, 1889, 2032, VI, 2204, 2565 ; VI, 2569 ; VIII, 3625, IX, 3835 ; XII, 4929 ; XIII, 8002, 8012, 8015-16, 8018, 8022, 8039-40, 8044, 8046, 8047, 8050-51, 8058, 8064, 8071-72, 8074-75, 8076, 8081, 8092, 8097, 8100, 8101, 8103-05, 8109, 8114, 8118, 8125, 8126, 8127, 8136, 8132-37, 8138, 8145, 8146, 8148, 8151-52, 8159-60, 8161-62-63-68-69, 8170-73, 8175-76-78, 8185-86, 8188, 8192, 8205, 8206, 8207, 8224, 8226, 8232, 8236, 8244-45, 8248, 8255, 8267. — *Cartulaire de Noyers*. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. (Il existe dans cet ouvrage une vue des carrières de Sainte-Maure.)

Maure (forêt de Sainte-). — Elle est citée dans une charte de l'abbaye de Noyers, du XI*e* siècle. Elle joignait une autre forêt appelée *foresta S. Martini*. — (*Cartul. de Noyers*, 167.)

Maure (Sainte-), c*ne* de Joué-lès-Tours, V. *Rigny*.

Maure (le fief de Sainte-), *alias des Barbiers*, situé dans la ville de Tours. (*Feudum quod Barbatorum seu S. Mauræ dicunt.*) — Il s'étendait, au XVIII*e* siècle, sur 294 maisons et relevait du château de Tours. En 1323, Charles le Bel le donna à la collégiale de Saint-Martin. — (Monsnier, I, 259. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Maure (le lieu du Petit-), paroisse de Saint-Symphorien. — En 1716, il relevait de la châtellenie de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Pitancerie de l'abb. de Marmoutier*.)

Maureacum, V. *Moré*, c*ne* d'Esvres.

Maure-Libre, V. *Maure* (Sainte-).

Maurellerie (la) ou **Morellerie**, ham., c*ne* de Bossay, 11 hab.

Maurenière (la), f., c*ne* de Saint-Paterne. — *Marinière*, carte de l'état-major.

Mauricaye (la), f., c*ne* de Neuil. — *Mauricaye*, carte de Cassini.

Maurice (île Saint-), V. *Aucard* (île).

Maurice (la Fosse), c*ne* de Civray-sur-Cher, près du chemin de Fosse-Besse, aux Basses-Fougères.

Maurice (fief de Saint-), V. *Ysernay*.

Maurice (Saint-), ham., c*ne* de Nazelles, 15 hab. — Avant 1789, on y voyait une chapelle dédiée à saint Maurice. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Maurice (bois de Saint-), au sud de la commune de Sorigny, sur les limites de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Maurice (moulin de Saint-), sur la Creuse, c*ne* d'Yzeures. — Il a été construit de nos jours.

Maurice de l'Ile-Bouchard (Saint-), V. *Ile-Bouchard*.

Mauriceries (les) et les **Petites-Mauriceries**, f., c*ne* de Charentilly. — Anciennes propriétés de l'abbaye de Marmoutier. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 738.)

Mauriceries (les), f., c*ne* de Saint-Épain.

Mauricière (la), f., c*ne* de la Celle-Saint-Avent.

Mauricière (la), ou **Morissière**, f., c*ne* de Courcelles. — *Mauricière*, carte de l'état-major et de Cassini. — Elle relevait censivement du fief de Chantilly. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83.)

Mauricière (la), f., c*ne* de Mazières. — *Mauricière*, carte de Cassini.)

Mauricière (la), f., c*ne* de Sainte-Catherine.

Maurière (étang de la), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — En 1336, il appartenait à Pierre Trousseau, chev., qui devait, chaque fois qu'il le pêchait, au seigneur de Saulay, « un tranchecourt de poisson ou cinq sols. » — (*Cartul. de l'archev. de Tours*.)

Maurière (la), f., c*ne* de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Maurière*, carte de l'état-major.

Maurillaudes (les), ou **Morillaudes**, f., c*ne* de Rillé. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Maurines (le lieu des), près de Poulette, c*ne* de Braye-sous-Faye.

Mauriniacum, V. *Morignan*.

Maurinière (la), f., c*ne* de Saint-Nicolas-des-Mottets.

Mauritière (la), c*ne* de Veigné, V. *Fontiville*.

Maurusseaux (les), f., c*ne* de Villaines. — *Maurisseaux*, carte de l'état-major.

Maurux, f., c*ne* de Saché. — *Maurux*, carte de l'état-major. — *Moru*, carte de Cassini.

Maury (le bois), dans la forêt de Rochecotte, c*ne* de Saint-Patrice.

Maussine (la), ham., c*ne* de Barrou, 12 hab.

Maussions (les), vil., c*ne* de Cinais, 19 hab. — *Maucions*, carte de Cassini.

Maussum, V. *Mosson*, c*ne* de Braye-sous-Faye.

Mautemps (étang de), paroisse de Betz. — Vers 1473, Pierre Artault, doyen de Saint-Martin, créa cet étang et le donna à la collégiale. (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Mauvais (le lieu des), près de la Grande-Audianière, c^ne de Monnaie.

Mauvais-Chemin (le), f., c^ne de Joué-lès-Tours.

Mauvaises-Fontaines (le lieu des), près de la Lardière, c^ne de Chaumussay.

Mauvaisinière (la), f., c^ne de la Membrolle. — *Mauvaisinière,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Elle est citée dans un titre de Saint-Martin, de 1537. En 1780, elle appartenait à Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 115.)

Mauvais-Pas (le lieu du), paroisse de Saint-Senoch. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mauvernière (la), ham., c^ne de Balesmes, 15 hab. — *Mauvernière,* carte de l'état-major. — *Mauvrenière,* carte de Cassini.

Mauvières, vil., c^ne de Loches, 185 hab. — *Mauvières,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches à foi et hommage lige et 20 jours de garde. Dans la première moitié du XIe siècle il était possédé par Archambaud de Busançais, qui le donna en dot, avec d'autres domaines, à Lisois, sénéchal du comte d'Anjou. En 1430, il appartenait à Fiacre de Sigogné ; — en 1513, à Michel de Sigogné ; — en 1530, à Jeanne de Thaix ; — en 1570, à Georges de Sigogné ; — en 1574, à Jean Gigault de Bellefonds, par suite de son mariage avec Claude de Grellet, veuve du précédent ; en 1590, à Jean Gigault, écuyer du duc d'Alençon ; — en 1618, à René Gigault ; — en 1627, à Honorat de Baraudin ; — en 1636, à Claude de Baraudin ; — en 1661, à Louis et Honorat de Baraudin ; — en 1739, à Louis de Baraudin, lieutenant du roi, à Loches ; — en 1759, à Louis-Honorat de Baraudin ; — en 1786, à Bernard, comte de Chambray, par suite de son mariage avec Jeanne-Louise-Charlotte de Baraudin.

On voit à Mauvières une tour, qui paraît avoir été bâtie au XVe siècle. D'après la tradition, elle communiquait, par un souterrain, avec le château de Loches.

Arch. d'I.-et-L., B, 174 ; C, 582, 602, 603 ; E, 96, 97, 135, 223. — *Rôle des fiefs de Touraine.*— Reg. d'état civil de Chédigny, 1706. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1875), p. 296. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 1022. — *Preuves de l'hist. de la maison de Menou,* 137. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. 1er, 378. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 595. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 55, 266. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 918. — Dufour, *Dict. de l'arrond. de Loches,* I, 44, II, 290. — D. Housseau, XVIII. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France,* X. — D. Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine,* 195.

Mauvières, vil., c^ne de Marcilly-sur-Mauine, 20 hab. — *Mauvière,* carte de Cassini. — En 1686, Nicolas Pean, bourgeois de Tours, était qualifié de sieur de Mauvières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 90.)

Mauvières, paroisse d'Obterre, V. *Brenaudière.*

Mauvillains (les), f., c^ne de Ligré. — *Mauvilain,* carte de Cassini. — Ancienne propriété des Minimes de Champigny, qui l'avaient achetée, le 21 décembre 1630, de Louis Dupont, marchand. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres des Minimes.*)

Mauvinerie (le lieu de la), près de la Landrie, c^ne de Ports.

Mauvinet (Guillaume), bailli de Touraine, succéda dans ces fonctions à Étienne Gayen, en 1354. Il fut remplacé, en 1356, par Maurice, son frère. Nous le voyons figurer dans une charte de Saint-Martin, du 1er avril 1355. — (D. Housseau, VIII, 3620. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 405. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Saint-Martin,* IX, p. 32.)

Mauvinet (Maurice), bailli de Touraine (1356), frère du précédent, eut pour successeur, en 1359, Jean Bernier. Il épousa Florie de Linières. — (Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 406. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Saint-Martin,* IX.)

Mauvissière (la), f., c^ne de Monnaie. — *Mauvissière,* carte de l'état-major.

Mauvissière (la) f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Mauvissière,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant du château du Bois et de Neuvy à foi et hommage lige et deux flèches à chaque mutation de seigneur. Au commencement du XVIe siècle, elle appartenait à Jean de Castelnau, chev., qui fit rebâtir le château et l'entoura de fossés, avec l'autorisation d'Honorat de Bueil, baron de Fontaines et seigneur du Bois. Il fonda, dans l'église de Neuvy, une chapelle destinée à sa sépulture et à celle de ses successeurs. De Jeanne du Mesnil, il eut : Pierre, qui suit ; Michel, seigneur de la Mauvissière, en partie, comte de Beaumont-le-Roger, qui a fait la branche des marquis de Castelnau ; et Titus, seigneur de la Princerie, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, marié à Jeanne de Courtenay et qui fut assassiné en avril 1573.

Pierre de Castelnau, seigneur de la Mauvissière et du Rouvre, maître d'hôtel de François de France, duc d'Anjou, mourut en 1583.

Christophe de Castelnau, fils du précédent, seigneur de la Mauvissière, maître d'hôtel du roi, eut deux enfants : Louis, seigneur de la Mauvissière, en partie, et dont on parlera plus loin, et Urban, qui mourut, du vivant de son père, au siège de Mautauban, laissant deux filles : Anne, dame de la Mauvissière, en partie, décédée à l'âge de 18 ans, et Urbane, qui devint

propriétaire de la Mauvissière et épousa Jacques de Segrais, chev.

Louis de Castelnau acquit des enfants de son frère la part de la terre de la Mauvissière qu'ils possédaient et vendit le domaine entier, le 5 octobre 1655, à Gilles de Rougé, Éc., seigneur de Roisson.

La Mauvissière passa ensuite aux mains de Louis du Bois, marquis de Givry et de Vendenesse, conseiller d'État, bailli de Touraine, décédé en 1699, et qui eut pour fils et successeur Louis-Thomas-Olivier du Bois, marquis de Leuville, comte de Fontaines-Maran, baron de Neuvy et seigneur de la Roche-Bourdeille. Charles-Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi, grand bailli de Touraine, épousa, le 8 mars 1745, Antoinette-Madeleine, fille unique de Louis-Thomas-Olivier du Bois et en eut : Henriette-Rosalie, qui fut mariée, le 17 février 1767, à Maximilien-Alexis de Béthune, duc de Sully. Celui-ci mourut le 24 juin 1776, laissant une fille, Maximilienne-Augustine-Henriette, née le 27 septembre 1772.

Arch. d'I.-et-L., G, 254 ; *Titres du Chapitre de Bueil.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* III, 402, IV, 821. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 177. — *Almanach de Touraine,* 1775. — *Mémoires de Castelnau,* III, 95, 102. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 500; IV, 670. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 494. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.

Mauvoisin, c^ne de la Chapelle-sur-Loire, V. *Gros-Mauvoisin.*

Mauvoisin (le lieu de), paroisse de Monnaie. — Il relevait du fief de la Grange-Chapelle-Saint-Jean, appartenant à l'abbaye de Marmoutier (1600). — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de la Grange.*)

Maximiacum, V. *Mesmé,* c^ne de Luzé.

Maxwel (le carroi de), près des Hayes, c^ne de Beaumont-la-Ronce.

May (le), commune d'Azay-sur-Cher, V. *Mée.*

May (le), c^ne de Chanceaux, canton de Loches, V. *Mai.*

May (le), *alias Petit-Mée,* f., c^ne de Neuillé-le-Lierre. — *Le Mée,* carte de l'état-major. — *May,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Fief-Bernier, à foi et hommage simple. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Maye, V. le *Mai,* c^ne de Chanceaux, canton de Loches.

Mayenne (le duché de). — Il relevait du château de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 653.)

Mayet (bois de), près de Launay, c^ne de Langeais.

Mayeul (Saint), premier abbé de Marmoutier, en 982, était originaire de Valentelle, en Provence. Il appartenait à une des plus hautes familles du pays. Il eut pour successeur, à l'abbaye de Marmoutier, Gillebert, en 986. — (D. Martène, *Histoire de Marmoutier,* I, 204.)

Maylière (le lieu de la), paroisse de Langeais. — En mars 1271, le roi Philippe le donna à Pierre de la Brosse. — (Arch. nat., JJ, 30, A.)

Mayremoustier, V. *Marmoutier.*

Mayse (la), c^ne de Nouans, V. *Mère.*

Mazary (le mortier), fosse, c^ne de Saint-Mars.

Mazdum, V. *Bournan.*

Maze (le fief de), paroisse de Céré. Vers 1501, il appartenait à Jeanne de Valzergues. — (D. Housseau, XIV.)

Mazaudières (les), f., c^ne de Saint-Épain, près du ruisseau de la Manse de Mareille.

Mazelles ou **Maselles,** f., c^ne de Crouzilles, près de la Vienne.

Mazeraie (la), f., c^ne de Joué-lès-Tours. — Elle relevait censivement du fief de Narbonne. En 1787, elle appartenait à N. Thomas. A la même époque il y existait une chapelle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 69 ; G, 14.)

Mazerais (les), ou **Maseraies,** f. et chât., c^ne de Savonnières.

Mazère, f., c^ne d'Écueillé (Indre). — En 1789, elle dépendait de la Sergenterie royale de Loches dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Mazère, f., c^ne de Fondettes. — *Mozère,* carte de l'état-major. — *Masère,* carte de Cassini.

Mazère, vil., c^ne de Louroux, 19 hab. — *Mazère,* carte de l'état-major.

Mazère (la), vil., c^ne de Nazelles, 72 hab. — *Mazère,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1754, il appartenait à Alexandre-Louis-Marc-Joseph Ouvrard de Martigny ; — en 1786, à Denis-Charles-Joseph Ouvrard de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 36.)

Mazère et la **Haute-Mazère,** f., c^ne de Pocé. — *Mazère,* cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant des Arpentis. En 1313, il appartenait à Jean de la Mazère ; — en 1480, à Thibault de Pocé ; — en 1545, à Jacques Thomas et Pierre Poulin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 556 ; *Titres des Carmes de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mazère (les Bas et Haut-), vil., c^ne de Reignac. — *Maceriæ,* IXe siècle. — *Villa Maseriæ, in vicaria de Camborto,* Xe siècle. — *Macceriæ,* 1015 (charte de Saint-Julien). — *Mazère,* cartes de l'état-major et de Cassini. —

Au IXe siècle, ces domaines appartenaient à l'église de Saint-Martin, qui fut confirmée dans cette possession par Charles le Chauve. — (D. Housseau, XIII, 6731. — *Recueil des hist. des Gaules*, VIII. — D. Martène, *Ampliss. coll.* I. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1280.)

Mazère, vil., cne de Saint-Denis-hors, 55 hab. — Ancien fief. En 1476, il appartenait à Jean du Bois ; — en 1542, à Louis du Bois ; — en 1562, à Jean du Bois. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et Fiefs de Touraine.*)

Mazère ou **Mazères**, vil., cne de Saint-Règle, 35 hab. — *Mazère*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Solus. — En 1500, il appartenait à Pierre Morin ; — en 1523, à Françoise Prieur, veuve de Pierre Morin ; — en 1577, à Esther de Magdelon, veuve de Louis Tissart ; — en 1613, à Daniel Tissart ; — en 1643, à Eustache Tissart ; — en 1666, à François Nau ; — en 1667, à François Bouchet ; — en 1787, à Jean Bouteroue d'Aubigny ; — en 1737, à Louis de Conflans d'Armentières, brigadier des armées du roi. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651 ; E, 34, 35, 49. — Reg. de Saint-Florentin d'Amboise.)

Mazère (moulin de), cne de Souvigny. — *Mazère*, carte de Cassini.

Mazereaux (les), f., cne de Vernou.

Mazères, f. et chât., cne d'Azay-le-Rideau. — *Masères*, 1365. — Ancien fief. En 1365, il appartenait à Aimery Guerry, Éc. — (D. Housseau, XIII, 8136. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mazères, cne de Monnaie, V. *Madère*.

Mazères, cne de Saint-Règle, V. *Mazère*.

Mazeriæ, V. *Mézières-en-Brenne*.

Mazeries (le lieu des), près de la Loutière, cne d'Avon.

Mazeries (le lieu des), près de Frou, cne de Langeais.

Mazeris (le lieu des), paroisse de Charentilly. — Il devait une rente féodale à la collégiale de Saint-Martin, au XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Charentilly.*)

Mazeris de Mousseaux (le fief de), près de Barrou. — Vers 1600, il fut réuni à la vicomté de la Guerche. — (D. Housseau, XII, 5829-30.)

Mazerolles (ruisseau de), cne de Loches. — Il prend sa source au lieu appelé la Fontaine de Mazerolles, près du chemin de Barbeneuve à Loches et se jette dans l'Indre, à la Promenade, dans la ville de Loches.

Mazerolles et le **Petit-Mazerolles**, f., cne de Saché. — En 1777, elles appartenaient à Françoise-Élisabeth Briochet, veuve de Pierre-René Pean de Livaudière. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315.)

Mazery (le lieu de), près de la ferme du Village, cne de Braslou.

Mazery (le), f., cne de Varennes.

Mazeuil, cne de Joué-lès-Tours, V. *Mareuil.*

Mazière (le lieu de), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, près du lieu appelé autrefois la Porte Henri de Bourbon. Il relevait du fief de Saint-Loup et appartenait, en 1754, à François Hubert, chanoine de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Saint-Loup.*)

Mazières, commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 25 kilomètres de Tours, 39 de Chinon et 9 de Langeais. — *Mazeriæ, Miseriæ, Mazères*, XIIIe siècle. — (*Cartul. de l'archev. de Tours.*)

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Ambillou et de Cléré ; à l'est, par celle de Saint-Étienne-de-Chigny ; à l'ouest, par Langeais et Avrillé ; au sud, par Saint-Mars. Elle est arrosée par le ruisseau du Breuil, qui prend sa source entre les fermes de la Baumellerie et de la Pélissière, fait mouvoir les moulins de l'Étang, du Breuil, de Cutaison et de Velantan et passe dans la commune de Saint-Mars ; — par le ruisseau de l'étang de Jupilles, qui se jette dans le ruisseau du Breuil, — et par le ruisseau de l'Oucherie, qui prend sa source près de Geay, au lieu appelé la Consire, et se jette dans le ruisseau du Breuil. On y trouve les étangs de Crémille, du Grand-Étang, de la Saulaie, de l'Ile, de Tierce et de Jupilles. Le territoire est traversé par le chemin de grande communication n° 34 de Château-la-Vallière à la Loire.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune. — La Brosserie, (57 hab.). — Le Breuil (21 hab.), ancien fief relevant de la châtellenie des Écluses ; — L'Aunay-des-Bertins (21 hab.). — La Barre, ancien fief. — La Bonnetière, ancien fief, relevant de la Châteigneraie. — La Butte (11 hab.). — La Belissière (15 hab.). — La Foucaudière (16 hab.). — La Hérissonnière (12 hab.), ancien fief, relevant de la châtellenie des Écluses. — Jupilles (10 hab.). — La Maunière (25 hab.). — La Martinière, ancien fief. — Les Landes, ancien fief. — La Goubaudière (12 hab.). — L'Épinay, ancien fief, relevant de la châtellenie des Écluses. — Les Méris (10 hab.). — La Parcoire, ancien fief, relevant des Écluses. — Velantan, ancien fief, relevant de Saint-Mars. — Les Prés-Ménier (10 hab.). — La Trépinière (15 hab.). — Le Carroi (32 hab.). — Crémille, ancien fief, relevant de la Châteigneraie et de Rillé. — Chaslet, ancienne propriété de la cure de Mazières. — La Hottière, le Mortier-à-Puits, la Grange, Loisellière, Choffier, Cutaison, les Caves, Château-Rousselet, la Bousserie, la Maltière, le Vau, la

Borde, Louy, les Grande et Petite-Perrée, la Quintallerie, la Tranchaudière, la Valinière, les Champs, Bellevue, Belair, le Geay, Belle-Mazières, Tortecol, le Bault, les Trois-Dormants, les Carrois de la Taupe, l'Étang de l'Ile, la Touche-Charles, la Butte de l'Épinay, Gripault, la Grande-Gaudrière, la Prébondy, Vaugrelier, Beaune, la Trepinière, la Métairie, le Mortier-Rouge, le Pin, la Grande-Lande, la Fosse-aux-Mesles, le Bois-Bertault, l'Offerrière, Couléon, Malabry, les Sablons, Brimaure, les Brosses, la Simonnière, le Petit-Moulin, la Mauricière, la Reclène, la Boulassière, les Landes-des-Croisées, la Rue-des-Noues, la Maison-Rouge, le Sablonnet, Bois-Guillot, la Gaudrière, etc.....

Avant la Révolution, Mazières était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Langeais et de l'archidiaconné d'Outre-Loire. — En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 3413 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 26 février 1829.

Population. — 600 hab. en 1801. — 547 hab. en 1810. — 659 hab. en 1821. — 626 hab. en 1831. — 614 hab. en 1841. — 682 hab. en 1851. — 613 hab. en 1861. — 882 hab. en 1872. — 917 hab. en 1876.

Foires le 2 février et le 24 mai.

Bureau de poste de Saint-Mars. — *Perception* de Langeais.

L'église, dédiée à saint Pierre, n'offre rien d'intéressant.

La cure possédait la métairie de Chaslet, relevant des Écluses, et qui lui fut léguée par Antoine Bussonnais, curé de cette paroisse, le 11 mars 1659.

Les registres d'état civil de Mazières commencent en 1592.

Curés de Mazières. — Jacques Chambrière, 1644. — Jean Besnard, chanoine et chevecier de l'église de Saint-Maurice de Chinon, 1658. — Antoine Bussonnais, 1659. — Pierre Froger, 1665, 1680. — François Delugré, 1703. — Guillaume Plicant, 1715. — Jérémie Belluot, 1764. — Michel Guérin, 1765, 1790. — Bergo, curé constitutionnel, 1793. — Beulé, 1831. — Chollet, 1867. — Augeron, nommé en juin 1873, actuellement en fonctions (1882).

Il existait dans le bourg de Mazières une maison appelée le Bourget dans laquelle était la prison du fief du Breuil. Le 12 mars 1760, Jean-Louis-Abel de Petitjean, chev., seigneur de Linières, en Anjou, et du Breuil, donna une partie de cette maison à bail à la veuve Barré, à condition qu'elle ferait célébrer dans l'église de la paroisse un anniversaire pour les seigneurs du Breuil.

Maires de Mazières. — Toussaint Bezard, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Pionneau, 29 juin 1824. — Louis-André Bellinière, 1825. — Guignard, 23 juillet 1837. — Charles-Henri, marquis de Preignes, 6 août 1846. — Tallecourt, 1852. — Léridon, 1868. — François Lehoux, 1872, 13 février 1874, 21 janvier 1878. — Arthur Hamelin, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 14 ; *Biens nationaux.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Guérin, *Notice sur Gizeux et les communes environnantes*, 127. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 128. — A. Joanne. *Géographie d'Indre-et-Loire*, 101.

Mazières, f. et chât., c^ne de Notre-Dame-d'Oë. — *Masières*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1750, il appartenait à André Phellion ; — en 1757, à Jacques-Fulgence Phellion, qui rendit hommage le 8 août ; — en 1787, à François-Charles Picault, Éc., ancien sénéchal, juge civil et criminel au siège royal de Saint-Louis, île et côte de Saint-Domingue, lieutenant-général criminel au bailliage et siège présidial de Tours, directeur de la Société royale d'agriculture. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë ; Biens nationaux.* — Reg. d'état civil de Saint-Clément, 1781.)

Mazières, c^ne de Saint-Martin-le-Beau, V. *Chandon*.

Mazières (le lieu de), c^ne de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Draché.

Mazières (le lieu de), près de Vaumenaize, c^ne de Thizay.

Mazis (clos des), c^ne de Neuvy-Roi, V. *Mazy*.

Mazolia, V. *Masselière*, c^ne de Razines.

Mazouer, f., c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Mazouères*, 1629. — *Maruère*, carte de Cassini. Au XVIIe siècle, elle dépendait de la seigneurie de Genneteil. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Neuillé.*)

Mazouer (étang de), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Mazure ou **Masure,** moulin, c^ne de Saint-Règle. — *Mazère*, carte de Cassini. — Ancienne dépendance de la terre de Chanteloup. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mazy, Clos des Mazis, f., c^ne de Neuvy-Roi. — *Masy*, carte de Cassini. Elle dépendait de la prévôté d'Oë et appartenait, en 1624, à Jean Belle. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë* ; E, 16 ; G, 468 ; 474.)

Mé (le), c^ne d'Athée, V. *Mée*.

Mé (le), **Mée** ou **Mai,** f., c^ne de Villebourg. — Le *Mé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait du fief de Villebourg, appartenant au Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Meabile, ruisseau, V. *Mable*.

Meanne, c^ne du Petit-Pressigny, V. *Muanne*.

Meaugé, c^ne de Vouvray, V. *Meauzoy*.

Meaulne (la), rivière, V. *Maulne*.

Meaulne (Urbain de), Éc., seigneur de Rouesse, était grand-maître des eaux et forêts au département de Touraine, en 1649. — (Saint-Allais, *Nobiliaire univ. de France*, XI, 178.)

Meaux, c^ne^ de la Chapelle-Blanche, V. *Mereaux*.

Meaux, f., c^ne^ de Tavant. — *Meaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Meauzay, f., c^ne^ de Vouvray. — *Meaugé*, dans un titre du 28 décembre 1542. — *Meauzé*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë*.)

Meauzé (Croix de), c^ne^ de Vouvray, près du chemin de Tours à Reugny.

Mécanique (la), f., c^ne^ de Montrésor.

Mécanique (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher.

Méchante-Maison (la), f., c^ne^ de Genillé.

Méchante-Maison (le lieu de la), près de la forêt Belier, c^ne^ de Monnaie.

Méchante-Maison (la), f., c^ne^ de Saint-Mars.

Méchin (le bois), c^ne^ de Crouzilles, près du chemin de l'Ile-Bouchard à Crissé.

Méchinerie (la), ham., c^ne^ de la Chapelle-Blanche, 17 hab.

Méchinière (la), f., c^ne^ de Larçay.

Méchinière (la), f., c^ne^ de Varennes. — *Méchinière*, carte de Cassini.

Méchinières (les), f., c^ne^ d'Azay-le-Rideau. — *Méchinières*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Chevrière. — En 1473, il appartenait au prieuré de Saint-Côme ; en 1629, à Pierre Odespung. — (Arch. d'I.-et-L., G, 57 ; *Prieuré de Relay*.)

Médard (chapelle de Saint-), c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. — V. *Campus S. Medardi*.

Médard (Saint-), vil. et chât., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire, 55 hab. — *Médar*, carte de Cassini. — En 1790, on y voyait une chapelle en ruines. (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Médard (étang et bois de Saint-), c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Médard (Saint-), V. *Esvres*.

Medard-de-la-Pile (Saint-), V. *Saint-Mars*.

Médard (prieuré de Saint-), paroisse de La Riche, à Tours. — *Ecclesia S. Medardi quæ est in suburbio Turonicæ civitatis*, 1141 (charte de Saint-Julien). — Ce prieuré constituait un fief relevant du château de Tours et dont la juridiction s'étendait dans les paroisses de la Riche, de Savonnières, de Joué et de Fondettes. L'église de la Riche était dans la mouvance de ce fief. Le dernier prieur fut Pierre-Joseph de Juge de Brassac. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Saint-Médard* ; C, 336.)

Médard (les landes de Saint-), c^ne^ de Villedômer.

Medardi (*terra S.*). V. *Mars* (Saint-).

Medards (le lieu des), c^ne^ de Maillé, près du chemin de Maillé au village des Champs.

Médards (la fosse des), près de Rouzou, c^ne^ de Vallères.

Medecinaie (le lieu de la), près des Gaudins, c^ne^ de Ligré.

Medeconnum, Mediconnum, V. *Monnaie, Mosnes* et *Mougon*.

Medona, Medonia, V. *Monnaie*.

Mée (le), c^ne^ d'Athée, V. *Mai*.

Mée (le), vil., c^ne^ d'Azay-sur-Cher, 36 hab. — Le *May*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Châteauneuf. Au XVe siècle, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin ; — en 1643, à François Jacqueau. — (Arch. d'I.-et-L., *Baronnie de Châteauneuf*.)

Mée (le lieu du), c^ne^ de Channay. — Ancien fief, relevant de Rillé. Le 17 janvier 1629, le marquis d'Effiat, maréchal de France et gouverneur de Tours, l'acheta du marquis du Bellay et obtint des lettres patentes qui le réunirent à la baronnie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Mée (l'hébergement du), ou **Mées**, paroisse de Joué. — En 1483, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin et relevait de la Trésorerie. — (Arch. d'I.-et-L., G, 420, 423.)

Mée (le), c^ne^ de la Croix, V. *Mai*.

Mée (le Petit-), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre, V. *Mai*.

Mée (le lieu du), paroisse du Petit-Pressigny. — Il relevait du fief du Petit-Pressigny (1737). — (Arch. d'I-et-L., E, 103.)

Mée (le), c^ne^ de Villebourg, V. *Mé*.

Mées (les), c^ne^ de Bossay. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly à foi et hommage lige et un roussin de service du prix de 60 sols. En 1599, il appartenait à Charles Aucher ; — en 1610, à Jeanne Aucher ; — en 1612, à François de Sigongny ; — en 1619, à Jacques de la Bouchardière ; — en 1740, à François de Crevant, décédé le 30 mars 1748 ; — en 1789, au comte de Livenne. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Reg. d'état civil de Bossay.)

Mées (étang des), c^ne^ de Bossay.

Mées (les), c^ne^ de Joué, V. *Mée*.

Mées (les), c^ne de la Croix, V. le *Mai*.

Meffre (Jacques-Aimé), architecte, né à Tours au mois de mai 1795, fit partie pendant trente ans du conseil municipal et fut premier adjoint. Membre de la Société archéologique de Touraine dès 1840, il publia dans les Mémoires de cette Compagnie trois travaux importants : l'un, sur l'église et la crypte de Sainte-Radégonde ; l'autre, relatif à la Pile de Saint-Mars ; le troisième, concernant l'histoire de l'abbaye de Marmoutier. Nous extrayons le passage suivant d'une notice nécrologique qui lui a été consacrée dans le *Bulletin* de la Société archéologique, de 1869 :

« Fils de ses œuvres, il arriva, par l'intelligence, par le travail, par la droiture, par un caractère éminemment sympathique, à une haute position de considération et de confiance publiques, qui lui valut la fortune et les dignités municipales. La croix d'honneur qu'il portait, et dont il avait le droit d'être fier, fut la récompense d'un acte de courageux dévouement. »

M. Meffre mourut à Tours, le 11 août 1868. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, II, 126, 180. — *Bulletin* de la même Société (1869), p. 238.)

Megdonensis, *vicaria*, V. *Mougon*.

Megerie (la), f , c^ne de Joué-lès-Tours.

Meginacum, V. *Pisse-Oison*, c^ne d'Azay-sur-Cher.

Meguerie (Robert), abbé de Marmoutier, succéda à Garnier en 1155. Il était originaire de Bretagne. Il mourut le 29 août 1165 et fut inhumé dans le Chapitre. Son monastère lui dut l'achèvement de divers bâtiments dont la construction avait été commencée par son prédécesseur. Robert de Blois lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye de Marmoutier. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 115. — *Gallia christiana*, XIV.)

Meigné, c^ne de Druyes, V. *Bois de Meigné*.

Meigné (le fief de), près de l'Ile-Bouchard. — Il relevait de l'Ile-Bouchard à foi et hommage lige et appartenait, en 1441, à Guy de la Rochefoucaud ; — en 1484, à Jean Gebert ; — en 1535, à Hector d'Availloles, Éc. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 197. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Meigné, f., c^ne de Saint-Cyr. — *Magniacus villa*, xe siècle. — Ancienne propriété de Saint-Martin, puis de Marmoutier et ensuite de l'hôpital de la Charité, de Tours.

Sous le règne de Charles le Simple, Robert, abbé de Marmoutier, concéda, à un des vassaux de son monastère nommé Archambaud, ce domaine que les Normands avaient dévasté et qui était resté inculte :

..... *Concedens in pago Turonico distantem a Turonis prope duobus miliariis, super fluviolum quod nominatur Causila, curtim que fuit olim nominatam Magniacum ; sed incursione Normanica dissipata et habitatione hominum penitus destituta esse videtur, et aspicit ad res majoriis monasterii cum suis appendiciis.* — (D. Housseau, I, 129, 221 ; — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — Mabille, *Notice sur les divisions de l'ancienne province de Touraine*, 90. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 187.)

Meigné ou **Meigneux**, f., c^ne de Tauxigny. — *Meigneu*, carte de Cassini. — *Meigneux*, carte de l'état-major. — En 1673, elle appartenait à l'abbaye de Cormery ; — en 1791, au Séminaire de Tours. — (*Cartulaire de Cormery*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Meillerie (la), ham., c^ne de Loché. — *Mallerie, Maellerie*, XIIIe siècle. — *Meillerie*, carte de Cassini. — Au XIIIe siècle, elle appartenait aux religieux du Liget et relevait de la Sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (*Cartulaire du Liget*. — Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Meillet, c^ne de Chouzé-sur-Loire, V. la *Maillée*.

Meillier (île du), dans l'Indre, c^ne de Rigny.

Meis (*terra de*), V. *Meys*.

Melandière (la), f., c^ne de Ports. — *Melandière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Melandière (la), c^ne de Sepmes, V. *Melodière*.

Melatière (la), paroisse de Betz. — En 1688, elle appartenait aux Ursulines de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Melay (le lieu de), près de la Thomassière, c^ne de Notre-Dame-d'Oë.

Meldedonus, V. *Meltedonus*.

Melerie (la), f., c^ne de Vernou. — *Meslerie*, carte de Cassini. — En 1787, on y voyait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, de cette époque. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Melier (le lieu de), près de la Rabottière, c^ne de Luzillé.

Melier (le lieu de), près de la Folie, c^ne de Noizay.

Melière (la), f., c^ne de Seuilly. — La *Melière*, carte de Cassini.

. **Meliers** (le lieu des), c^ne de Loché.

Melinay (le lieu de), paroisse de Beaulieu, près Loches. — En 1666, il appartenait à Jean de Bourneau. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

Melinière (la), f., c^ne^ de Luynes.

Mellaudière (la), c^ne^ de Veigné, V. *Messaudière.*

Melletière (la), ham., c^ne^ de Luzé, 15 hab. — *Meltière,* carte de Cassini.

Melodière (la) ou **Melaudière,** ham., c^ne^ de Sepmes, sur les bords de la Manse. — *Mélodière,* carte de Cassini. — *Mélaudière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1530, il appartenait à Jean du Bois ; — en 1535, à Louis du Bois, neveu du précédent, curé de Rivarennes ; — en 1559, à Antonin Duval, Éc. — (D. Housseau, X, 4225. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Melotin (le Haut-), f., c^ne^ de Reugny.

Meltière (la), f., c^ne^ de Courcoué. — *Meltière,* carte de Cassini. — *Melletière,* carte de l'état-major.

Melun, paroisse de Souvigny, V. *Melun-Retigny.*

Melun-Feuillet, V. *Feuillet* (le), c^ne^ de Souvigny.

Melun-Retigny ou **Melun,** paroisse de Souvigny. — Ancien fief, relevant de Montrichard. En 1663, il appartenait à François de la Motte-Villebret. Par acte du 21 février 1707, Louis de la Motte-Villebret le vendit à Jean-René Le Roy. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603 ; E, 49. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 689. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 498.)

Melusine (la), f., paroisse de Beaumont, qui a été réunie à la commune de Tours. Le nom de ce domaine a été donné à l'une des rues de la ville. En 1741, la Melusine appartenait à François Souchay, trésorier de France, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Beaumont.*)

Membraiola, Membrerol, V. *Membrolle* (la).

Membrelle (le lieu de la), près du Grand-Village, c^ne^ de Vou.

Membrolle (la), commune du canton de l'arrondissement de Tours-nord, à 6 kilomètres de Tours. — *Villa Membriolis super fluvium Causilæ, in pago Turonico,* 976 (charte de Bouchard, comte de Vendôme). — *Villa quæ vocatur Membrariola, in pago Turonico, in vicaria ejusdem potestatis,* 997 (charte de Corbon des Roches). — *Membrarola,* 1050 (charte de Marmoutier). — *Membrariola,* 1073 (charte de Geoffroy Martel). — *Membrerol,* XIIe siècle (*Missale B. Martini*). — *Membreola,* 1214 (*Catal. des actes de Pilippe-Auguste*). — La *Manbrole,* 1224 (charte de Gautier Femau). — La *Memberole,* 1267 (charte de Marmoutier). — *Mambrolle,* carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Charentilly ; à l'ouest, par Mettray ; à l'est, par Charentilly ; au sud, par Fondettes et Saint-Cyr. Elle est arrosée par la Petite-Choisille, qui fait mouvoir le Moulin-Robert, le Moulin-Malvau, le Moulin-Boutard, le Moulin-Ruillé et le Moulin-Blanc. Elle est traversée par les routes nationales n° 150 de Rennes à Tours, et 158 de Caen à Tours.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune : — Belair (18 hab.). — Beauregard (13 hab.). — Le Gros-Chillou (14 hab.). — L'Aubrière (28 hab.), ancien fief, relevant de Lavaré. — Les Plantes (13 hab.). — La Chesnaye (41 hab.). — La Roussellère (11 hab.). — La Vellerie (20 hab.). — La Goberdière (14 hab). — Le Guéret (13 hab.). — Les Épineries (17 hab.). — Boutard (16 hab.). — Malveau (10 hab.). — Les Ponceaux (50 hab.). — Le Moulin-Milon (21 hab.). — Le Perré (30 hab.). — Le Moulin-Robert (11 hab.). — Valandron, la Billonnière, la Harnacherie, Trois-Couleurs, la Parassière, la Pierrière, les Bordes, la Gibaudière, la Bertherie, la Choguette, la Croix-Josias, les Mauvaisinières, le Moulin-Millet, la Bretonnière, le Moulin-Blanc, Gruais, etc...

La Membrolle dépendait de la commune de Mettray. Elle a été érigée en commune par une loi du 4 avril 1873.

Population. — 801 hab. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques, le 1er dimanche d'août.

Bureau de poste de Mettray.

Perception de Saint-Symphorien.

Un prieuré y fut fondé au XIe siècle à la suite de la découverte d'une statuette de la sainte Vierge, dans un saule, sur les bords de la Choisille. La chapelle que l'on construisit fut placée sous le vocable de Notre-dame-des-Eaux. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Marmoutier, qui fut confirmée dans cette possession par Engebaud, archevêque de Tours, vers 1147. Vers 1060, la chapelle appartenait à Gautier Logia, qui la donna à l'abbaye de Marmoutier, pour l'entretien de son fils qui avait pris l'habit religieux dans ce monastère.

Elle existait encore en 1791. Elle fut vendue nationalement à cette époque et on la détruisit peu de temps après. D'après le procès-verbal des experts chargés de faire l'estimation, sa longueur était de neuf toises.

Cette chapelle a été rebâtie en 1847 par la comtesse de Nanteuil. Elle est devenue l'église paroissiale. En 1877, on y a érigé une chapelle dédiée à saint Joseph.

PRIEURS DE LA MEMBROLLE. — Julien Joubris, 1733. — Claude-François Caillon, 1745. — Jacques Sillard, 1748. — Forest, 1775. — Louis-Charles-Stanislas Daguindeau, 1789.

La Membrolle formait un fief qui appartenait, vers 1040, à Tedasius des Roches ; vers 1063, à l'abbaye de Marmoutier ; — vers 1223, à

Gautier Femau; — en 1248, à Robert Albéric; — en 1281, à Guillaume Turpin, chev.

En 1223, Gautier Femau, du consentement de sa femme, nommée Aremburge, et de son fils, Raoul, donna à l'abbaye de Marmoutier la justice de la Membrolle et tous les cens qu'il percevait dans cette localité, à l'exception des péages. Ce dernier droit fut vendu en 1281, par Guillaume Turpin, à Jean Potin, chambellan du roi.

Maires de la Membrolle. — Berard, nommé le 9 février 1874. — Ernest-Henri Martell, 25 juin 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., *Titres de Marmoutier; Biens nationaux.* — L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, 341. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours*, du 1er sept. 1877, p. 366-67. — *Gallia christiana*, XIV, 73, *instrum.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 193. — *Recueil des hist. des Gaules*, V. 737. — D. Housseau, I, 221, 283; II, 600, 668, 773, V. 776, 1733,; VI, 2579; XII, 6644, 6645, 6775.

Membrolle (la), f., cne de Sepmes.

Membroy (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent, suivant une déclaration féodale du 3 mai 1542. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Laurent.*)

Menabre (le lieu de), paroisse de Vou. — Il relevait censivement du fief de Bournais de Vou et appartenait, en 1670, à Gilles de Beauregard. — (Arch. d'I.-et-L., L, C, 602.)

Menacières (le lieu des), près du Carroi-Jodel, cne de Louroux.

Menage (le), vaste étendue de terrain situé entre les Bordes et la Fosse-Rouge, cne de Saint-Antoine-du-Rocher.

Menage, f., cne de Saint-Cyr. — Elle relevait du fief de Bezay. Vers 1600, elle appartenait à Jean Tenain, Éc.; en 1640, à Abraham Villavoine; — en 1665, à Élizabeth Villavoine, qui la vendit à Louis Angot. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

Menage, f., cne de Saint-Paterne.

Menager (Guillaume), secrétaire du roi, fut nommé maire de Tours en 1508, en remplacement de Jean Fournier. Il eut pour successeur, en 1509, Victor Blondelet, seigneur des Seillots. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 100. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Menager (Charles), seigneur de Candé, de Maudoux et de Mettray, fut nommé maire de Tours en 1540, en remplacement de Guillaume Houtreau. Il eut pour successeur, en 1543, Jean Binet. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 115. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Menager (Guillaume), seigneur de Mettray et trésorier général du Languedoc, fut nommé maire de Tours en 1573, en remplacement de François Joret, sieur de Vaufouinard. En 1575, il eut pour successeur Jean Le Blanc. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 121. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Menagerie (la), f., cne de Crotelles.

Menagerie (la), f., cne de Neuville. — *Menagerie,* carte de l'état-major. — Elle faisait partie du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Menagerie (closerie de la), cne de Véretz. — Elle dépendait du château de Véretz et fut vendue nationalement, en 1793, sur le duc d'Aiguillon. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Menantière (la), f., cne de Ciran.

Menard (le moulin de), sur l'Esves, cne de Civray-sur-Esves. — *Menard,* carte de l'état-major.

Menard, f., cne de Pocé. — *Menard ou Fourchette,* 1202 (charte de Sulpice d'Amboise). — *Menard,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1202, Geoffroy Gouffier, Mathée, sa femme, et Garin d'Avizay, le vendirent à Sulpice d'Amboise, qui le donna à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. Il fut vendu nationalement en 1791. — (D. Housseau, VI, 2174. — Arch. d'I-et-L., *Titres de Fontaines-les-Blanches.*)

Menard (Pierre), seigneur. d'Yzernay, avocat au Parlement, né à Tours, en 1626, fut nommé maire de cette ville en 1664, en remplacement de Charles Mathé. Il eut pour successeur, en 1665, Gabriel Compain, sieur de la Membrolle, conseiller au présidial de Tours. Pierre Menard mourut à Tours, en 1701. On a de lui les ouvrages suivants : *Vita B. Martini*; *Gregorii Turonensis chronologia,* cum notis (Insérée dans l'*Ecclesia Turonensis* de Maan). — *La nouvelle science des temps* ou *moyen de concilier les chronologues,* Paris, 1675, in-12. — *Éloge de Gabriel-Michel de la Roche-Maillet.* — *L'Académie des Princes,* Paris, 1678, in-8°. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 143. — *Histoire de Touraine,* IV, 325. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — D. Housseau, XXIII, 190, 309, 497.)

Menarderie (la), f., cne de Neuillé-le-Lierre.

Menarderie (la), f., cne de Neuville.

Menardière (la), cne de Saint-Denis-hors. V. *Menaudière.*

Menardière (la), f., cne de Chemillé-sur-Dême. — *Menardière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Menardière (la), f., c^{ne} de Continvoir. — *Menardière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1691, il appartenait à Claude de la Roche. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Continvoir.*)

Menardière (la), f., c^{ne} de Cussay.

Menardière (la), f., c^{ne} de Martizay (Indre). — *Fief de Germain-Menard,* 1500. Ce fief, relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte et de la baronnie de Preuilly. En 1500, il appartenait à Germain Menard ; — en 1597, à Robert de la Menardière, abbé de Sainte-Colombe ; — au XVIIIe siècle, à la famille de Montbel. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — Gaignères, 678.)

Menardière (la), f., c^{ne} de Nouans. — Elle dépendait de la Sergenterie royale de Loches dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

Menardière (la), f., c^{ne} de Nouzilly. — *Menardière,* carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la Roche.)*

Menardière (la), f., c^{ne} de Saint-Cyr-sur-Loire. — La *Mortrais* ou *Menardière,* XVIIe siècle. — *Menardière,* carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1773, il appartenait à Marie-Jacques Sorbière. Il passa ensuite à la famille Douineau de Charentais. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Reg. d'état civil de Saint-Vincent (1773) et de Saint-Pierre du Chardonnet.)

Ménardière (la), f., c^{ne} de Saint-Paterne. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.)*

Menardière (la) f., c^{ne} de Sonzay. — *Minardière,* carte de l'état-major.

Menardières (les), f., c^{ne} de Ligré.

Menards (les), f., c^{ne} de Marigny. — Les *Menards,* carte de l'état-major.

Menarguerie (la), f., c^{ne} du Bridoré.

Menasson (les Grand et Petit-), f., c^{ne} de Sainte-Maure, près du ruisseau de la Jugeraie. — *Benasson,* carte de Cassini. — *Menasson,* carte de l'état-major.

Menâtre, f., c^{ne} de Lublé. — *Menatre,* carte de l'état-major.

Menaudière (la), ham., c^{ne} de la Chapelle-Blanche, 16 hab. — *Menaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Menaudière (la), f., c^{ne} de Jaulnay. — *Menaudière,* carte de Cassini.

Menaudiere (le lieu de la), paroisse de Lièze. — Vers 1640, il appartenait à Jean de Chezelles. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157.)

Menaudière (la), ham., c^{ne} de Loches, 20 hab. — *Menaudière,* carte de Cassini.

Menaudière (la) et la **Petite-Menaudière,** f., c^{ne} de Saint-Denis-hors. — *Menaudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, du Temple et de Durdan. En 1523, il appartenait à Philibert Babou, qui l'avait reçu en don, de la mère du roi ; — en 1651, à Jérémie Gaillard ; — en 1725, à François-Victor Gaillard, contrôleur des turcies et levées de la Loire ; — en 1737, à Pierre de la Haye, officier vétéran du roi, administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Amboise ; — en 1743, à Antoine-Alexandre d'Amboise. — En 1675, il existait une chapelle dans le logis seigneurial. — (Arch. d'I.-et-L., C., 336, 633, 634. — Lettres patentes, 439. — Titres de la fabrique de Saint-Denis. — Registres d'état civil de Saint-Florentin, 1737. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436.)

Menaudières (les) et les **Petites-Menaudières,** f., c^{ne} de Saché. — *Menaudière,* carte de l'état-major.

Menauvrie (la), f., c^{ne} des Hermites.

Meneau (le lieu de), près de Morignan, c^{ne} de Manthelan.

Menegeautrie (la), ou **Menegentrie,** f., c^{ne} de Pont-de-Ruan. — *Menegentrie,* carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief de Pont-de-Ruan (1780). — (Arch. d'I.-et-L., E, 117.)

Menerie (la), f., c^{ne} de Ceré. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Villeloin.)*

Meneries (le lieu des), près des Boulaines, c^{ne} de Marcilly-sur-Vienne.

Meneserie (la), vil., c^{ne} de Dolus, 21 habit. — *Menesseries,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Dans ce village se trouvait un domaine qui appartenait au commandeur de Dolus. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la commanderie de Ballan.*)

Meneuvrie (la). V. *Menauvrie,* c^{ne} des Hermites.

Mene-Veaux (les), f., c^{ne} de Chinon.

Meniconnum *vicus.* V. *Mosnes.*

Menier (le Petit-), f., c^{ne} de Druyes. — *Minière,* carte de Cassini.

Menière (la), f., c^{ne} de Cléré. — *Menais,* carte de Cassini. — *La Menaye,* carte de l'état-major.

Menigottes (les), f., c^{ne} de Chargé.

Menil (le), c^{ne} de Channay. V. *Mesnil.*

Menil (le Petit-), f., c^{ne} de Courcelles. — *Petit-Menil,* carte de l'état-major.

Menil (le), ou **Mesnil,** f., c^{ne} de Marcilly-sur-Maulne. — *Menil,* cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1514, elle appartenait à François du Mesnil, qui eut une fille, mariée à

Jean de Castelnau, seigneur de la Mauvissière. — (*Mémoires de Castelnau*, III, 95.)

Menil-Saint-Georges (le). V. *Mesnil.*

Menne, c^ne de Druyes. V. *Bois-de-Meigné.*

Menne (bois de), situé près du château de Montbazon. — Il est cité dans une charte de Noyers du XIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Mennerie (la), f., c^ne de Crouzilles.

Mennerie (la), f., c^ne de Saint-Senoch. — *Venerie*, carte de Cassini.

Mennerie (le lieu de la), c^ne de Villeloin. — Il appartenait à l'abbaye de Villeloin et était attaché à l'office de celerier. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des prieurés de Villeloin.*)

Menollière (la), f., c^ne d'Orbigny.

Menou (l'étang), c^ne de Boussay.

Menou (Pierre de), chev., seigneur de Boussay et de la Forge, près de Preuilly, né à Boussay vers 1365, était fils de Jean de Menou, chambellan du roi, et d'Agnès de Galardon. Lieutenant du château de Loches pour le comte de Vendome, il fut nommé plus tard amiral de France. Il mourut vers 1440. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 326.)

Menou (René de), chev., seigneur de Charnizay, ecuyer de l'écurie du roi, conseiller d'État, né à Charnizay en 1576, était fils de François de Menou, gentilhomme de la chambre du roi, et de Èarine de Raynier. Il fut gouverneur des enfants du duc de Nevers. C'était un des plus habiles cavaliers de son temps. On a de lui les ouvrages suivants : *La pratique du cavalier, par où il est enseigné la vraye méthode qu'il doit tenir pour mettre un cheval à la raison et le rendre capable de paroitre sur la carrière*, Paris, veuve Guillemot et S. Thiboust, 1612, in-8°. (Cet ouvrage a eu plusieurs éditions : Paris, Guillaume Loison, 1619, in-8°; Lyon, Pierre Rigaud, 1619, in-8°; Paris, Jean de Freval, 1620, in-8°; Paris, J. Corrozet, 1628, in-8°; Paris, J. Corrozet, 1628, in-8°; Paris, J. Corrozet, 1642, in-8°; Paris, J. Corrozet, 1643, in-8°; Paris, Guillaume Loyson, 1650, in-4°, avec portrait de l'auteur, gravé par Chauveau; Paris, 1651, Guillaume Loyson, in-8°). — *Le trésor de tout ce qui concerne les bestes chevalines*, traduit de l'italien, Lyon, P. Rigaud, 1619. — *Pratique excellente enseignant remèdes très exquis et proffitables pour guérir les chevaux*, Lyon, P. Rigaud, 1612; in-8°. — René de Menou a encore publié : *L'instruction du roy en l'exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel, escuyer de Sa Majesté*, Utrecht, 1626, in-f°. — Il mourut à Paris le 10 mai 1651. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 327. — D. Housseau, XXIII, 285; XXIV, 273.)

Menou (Louis de), chev., seigneur de Boussay, né dans cette localité en 1630, était fils de René de Menou, maitre des eaux et forêts du comté de Loches, et de Madeleine Fumée. Colonel du régiment de Touraine, il quitta la carrière des armes pour entrer dans l'état ecclésiastique vers 1660. Il fonda le couvent de la Bourdillière en 1662 et mourut au mois de juillet 1698. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 327.)

Menou (Louis de), né à Charnizay le 20 juillet 1672, était fils d'Armand-François de Menou et de Françoise-Marie de Clère. Entre dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, il devint commandeur de Castres, puis grand-croix et bailli. Il mourut le 14 juin 1738. Il a publié l'ouvrage suivant : *Mémoire touchant les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, présenté à S. A. S. Marie-Élisabeth, princesse royale de Hongrie, de Bohême et des Deux-Siciles*, 1720, in-8°. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.*)

Menou (Augustin-Roch de), né à Charnizay le 15 mai 1681, était fils d'Armand-François de Menou et de Françoise-Marie de Clère. Il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice et entra dans les ordres. Docteur de Sorbonne en 1707, chanoine de la cathédrale de Chartres en 1708, vicaire-général de ce diocèse en 1711, député du second ordre à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1725, il fut nommé abbé de Notre-Dame d'Angles le 29 mars 1727, abbé de Saint-Pierre de Preuilly le 20 novembre 1728, puis évêque de la Rochelle en octobre 1729. Il fut sacré à Paris le 10 septembre 1730. Décédé le 26 novembre 1767, il eut sa sépulture dans l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 174. — *Calendrier des princes et de la noblesse* (1767), p. 156. — *Almanach royal de* 1763, p. 52.)

Menou (André de), frère du précédent, seigneur de Charnizay, d'Obterre et de Saint-Michel-des-Landes, maréchal de camp et gouverneur du Havre, né vers 1682, mourut à Nantes le 9 juin 1714. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.*)

Menou (Jacques-François-Abdallah de), né à Boussay en 1751, entra comme volontaire dans le régiment des carabiniers de Monsieur, à l'âge de quinze ans. Nommé sous-lieutenant deux ans après, il obtint rapidement les grades supérieurs. Il devint colonel du 12e chasseurs, maréchal de camp, puis général de division avant d'avoir atteint sa quarante-troisième année. En 1789, nommé l'un des quatre députés de la noblesse de Touraine aux États généraux, il montra des opinions politiques fort avancées et fut nommé président de l'assemblée Constituante le 31 mars 1790. En 1793-94, il fit la guerre de Vendée et fut blessé dans plusieurs rencontres. Comman-

dant de l'armée de l'intérieur en l'an IV, appelé plus tard à prendre part à l'expédition d'Égypte, il reçut sept blessures devant Alexandrie qu'il assiégeait et dont il s'empara. A Rosette, dont il était gouverneur, il épousa une musulmane, fille d'un maître de bains. De retour en France, après la mort de Kléber, il fut nommé membre du tribunat et ensuite administrateur général du Piémont. Il mourut à Corneso, le 13 août 1810.

On a de lui plusieurs brochures politiques imprimées à Paris en 1790 : *Une lettre aux membres du directoire du district de Tours,* Paris, 26 février 1791 ; Tours, imp. Vauquer, in-4°. (Réponse à des accusations portées contre lui) trois *Rapports sur Avignon et le Comtat Venaissin,* Paris, 1791, in-8°. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou,* 90-91. — Rabault-Saint-Étienne, *Hist. de la Révolution.* — *Fastes de la Légion d'honneur,* III, 389. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 329.)

Menouses (le lieu des), c^ne de Marigny, près de la Veude.

Menouses (le lieu des), c^ne de Ports.

Mentelen, Menthelen. V. *Manthelan.*

Menuet (le), f., c^ne d'Avon.

Menvau (le lieu de), près de Chantereine, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Méon (la croix), c^ne de Brèches, sur les limites de Chenu.

Méon (le lieu de), près de l'étang de la Fougeraie, c^ne de Saint-Paterne.

Mépieds, c^ne de Ceaux (Vienne). — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. En 1487, il appartenait à Jean de Mondion, Éc., marié à Marie Bausson, dont il eut : Guillaume, Éc., seigneur de Mépieds, et Jean, qui est cité dans un titre de 1492. Louis de Mondion, marié à N. de Joussau, possédait ce fief en 1500.

Ancelot de Mondion, Éc., seigneur du même fief, mourut vers 1530, laissant, de son mariage avec Marie Chambert, Pierre, enseigne des gardes du corps du roi, qui épousa, le 3 décembre 1534, Renée Hervé, fille de Jean, Éc., seigneur de Chaveignes, et de Marguerite de Faye. De ce mariage naquirent : Celses, qui suit, et Pierre.

Celses de Mondion, Éc., seigneur de Mépieds et de Chaveignes, épousa, par contrat du 12 février 1584, Renée le Bascle, fille de Hugues, chev., seigneur de Varanne, et de Françoise d'Auguin. De ce mariage sont issus : 1° Gilles, qui suit; 2° François-Gabriel; 3° Renée, mariée, par contrat du 14 mai 1609, à Gaspard de Mausson, Éc., seigneur de la Fouchardière.

Gilles de Mondion, Éc., seigneur de Mépieds, eut deux enfants de son mariage avec Marie-Céleste du Rivau : 1° Antoine, qui suit; 2° Catherine, vivante en 1643.

Antoine de Mondion, Éc., seigneur de Mépieds et de Chaveignes, fut maintenu dans sa noblesse le 20 mars 1635. De Catherine Montault, qu'il avait épousée le 3 juillet 1638, il eut : 1° Charles-Auguste, qui suit; 2° Pierre; 3° Gilles; 4° Nicolas; 5° Marie; 6° Madeleine.

Charles-Auguste de Mondion, Éc., seigneur des mêmes lieux, fut marié, le 18 juillet 1672, à Marie Dumont, fille de César Dumont, Éc., seigneur de Velors, et de Mathurine Henry. Il eut trois enfants : 1° César, seigneur de Velors, qui épousa Marie-Charlotte de Gannes; 2° Jean-Hubert, qui suit; 3° François, seigneur de Sassay.

Jean-Hubert de Mondion, chev., seigneur de Mépieds (1709), eut trois enfants : 1° Vincent, qui fut seigneur de la Morinière; 2° Jean-Hubert, qui suit; 3° Marguerite.

Jean-Hubert de Mondion, chev., seigneur de Mépieds, capitaine au régiment de Berri-cavalerie, eut plusieurs enfants de son mariage, contracté le 29 mars 1745, avec sa cousine, Louise-Anne de Mondion, entre autres Marc-Félicité, seigneur de Mépieds, chevalier de Malte (1770).

Arch. d'I.-et-L., C, 601; E, 323; G, 57; *titres de Pommiers-Aigres.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 391-92-93.

Mequeroil, Mercuriol, Marcheriolum, Mercuriolum, près de Fontcher, paroisse de Villandry. — Il est cité dans une sentence de Thibaud, vicomte de Touraine (*locus qui dicitur Mercuriol* (908); dans une charte de Marmoutier (*locus qui vulgari sermone antiqui Mercuriolum appellare consueverunt* (1032); dans une autre charte de Marmoutier (*Marcheriolum* (1098); dans un titre de Fontcher (*Mercuriol* (1200); et dans divers titres du XVe siècle *Mequeroil.* — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.* — D. Housseau, III, 1020. — E. Mabille, *Pancarte noire,* 486.)

Mequillière (la), f., c^ne de Saché.

Mer (la), f., c^ne de Cinais. — *La Maire,* carte de Cassini.

Méraudière (la), f., c^ne de Sainte-Maure. — *Meraudière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1458, Jean Paumart le donna en dot à sa fille, qui épousa François d'Aubigny. Ce fief fut ensuite possédé par René d'Aubigny, 1530; — Charles Estevou, 1580; — Pierre Estevou, 1630. En 1735, Pierre de Saint-Marc le vendit à Gilles Douineau. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* II, 452. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Meraux (le bois des), près des Chaumes, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Meraux (les), f., c^ne de Draché. — *Les Meraux,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Meray, c^ne d'Artannes. V. *Méré.*

Meray (le), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *les Saulaies-Billonneau.*

Mercaulois, c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. V. *Merquenleu.*

Mercellière (la). V. *Morsellière.*

Mercelots (bois des), c^ne de Saint-Senoch, près du chemin de Sainte-Julitte à Loches.

Mercerie (la), f., c^ne d'Azay-sur-Cher. — *Mercerie,* carte de Cassini. — Elle relevait de la prévôté de Larçay, suivant une déclaration féodale du 12 juillet 1702 et appartenait à Armand-Charles, duc de Mazarin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 148; G, 5.)

Mercerie (la), c^ne de Charnizay. V. *Merciers.*

Mercerie (les Haute et Basse-), vil., c^ne de Continvoir, 21 habit.

Mercerie (la), f., c^ne de Lublé.

Merceries (les), c^ne de Charnizay. V. *Merciers.*

Merceries (le lieu des), près des Riaumes, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Merci-Dieu (hôtel de la), dans la ville de la Haye. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Merci-Dieu. Les bâtiments furent détruits au XVIe siècle. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Merci-Dieu.* — D. Housseau, XII, 6039.)

Merci-Dieu (abbaye de la), en Poitou. — Elle ressortissait, par appel, de la justice de la baronnie de Preuilly. — (D. Housseau, XXI.)

Mercier (Jacques-François), chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, était prieur de Bois-Rahier en 1742. — (Arch. d'I.-et-L., G, 25.)

Mercière (le lieu de la), près de la Poulinière, c^ne du Petit-Pressigny.

Merciers (les), **Merceries,** ou **Mercerie,** f., c^ne de Charnizay. — *Merciers,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Boussay et de la baronnie de Preuilly. En 1529, il appartenait à René de Menou; — en 1575, à François de Menou, marié à Èrine de Raynier, dame du Chiron, dont il eut : 1° René, qui suit; 2° Urbain, seigneur d'Obterre, mort sans postérité; — 3° François, seigneur du Chiron, maître d'hôtel du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre; 4° Melaine, chambellan du duc d'Orléans, mort sans postérité. François de Menou mourut en 1604.

René de Menou, chev., seigneur de la Mercerie et de Charnizay (1605) eut pour successeurs : René Martineau de Thuré (1649-53), François de Menou (1660), Armand-François, marquis de Menou, marié, le 10 septembre 1664, à Françoise-Marie de Clère; André de Menou, maréchal de camp, gouverneur du Havre, qui épousa, le 23 octobre 1720, Marie-Angélique Brisson et mourut le 9 juin 1754; Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes, chef d'escadre (1789).

En 1520, Louis de Clermont-Gallerande, baron de Preuilly, confirma à René de Menou le droit de tenir ses plaids de quinzaine en quinzaine dans sa terre des Merciers. Le 14 juillet 1764, Jean-Antoine de Charry rendit hommage pour ce domaine au seigneur de Boussay. — (Preuves *de l'histoire de la maison de Menou,* 52, 53. — D. Housseau, X, 4208. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mercinière (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent, suivant une déclaration féodale du 12 novembre 1548. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Mercins. V. *Marsain,* c^ne de Genillé.

Mercuriolus. V. *Mequeroil.*

Merderon, ruisseau. V. *Mardereau.*

Mère (la), ham., c^ne de Nouans. — *La Mayse,* 1231. — *La Meise,* 1261. — *Manerium quod vocatur Mèze, in parochia de Noento* 1279. — *La Mère,* carte de Cassini. — Elle relevait de Montrésor. En 1279, Renaud de Couffy la vendit à l'abbaye de Villeloin, qui la posséda jusqu'à la Révolution. Vers 1636, une métairie, faisant partie de ce hameau, fut donnée par Louis Roche, curé de Saint-Épain, pour subvenir à l'établissement d'un collège dans cette paroisse. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain; Biens nationaux.* — D. Housseau, XIII, 10966, 11044 *ter.*)

Méré, f., c^ne d'Artannes. — *Mariacus villa, in vicaria Rodonense, villa de Mariaco,* 860, 915, 917 (chartes de Saint-Martin et *Cartulaire de Cormery*). — *Hôtel-de-la-Grange-de-Méré,* XIVe et XVe siècles. — Ancien fief. En 917, il fut donné au Chapitre de Saint-Martin par Robert, trésorier de cette église. Vers 1300, il appartenait à Regnaud de Méré; — en 1370, à Pierre de Préaux; — en 1402, à Jehan Savary; — en 1488, à Guillaume de Haute-Pierre; — en 1598, à Pierre Dumoulin, Éc., avocat au Parlement; — en 1612, à Horace des Jardins; — en 1635, à Gaucher de Sainte-Marthe; — en 1700, à Pierre Gaucher de Sainte-Marthe, historiographe de France; — en 1703, à Louis Gaucher de Sainte-Marthe, qui le vendit, par acte du 18 juillet 1726, à Michel-Antoine-Germanique Ferrand, conseiller au Parlement de Paris. Celui-ci, par acte du 6 mars 1768, le céda à Jean-Paul Courier, bourgeois de Paris, père du célèbre pamphlétaire Paul-Louis Courier. Par un autre acte du 9 avril 1774, Jean-Paul Courier vendit le même domaine à Jean-Marie Landriève des Bordes, secrétaire honoraire du roi, commissaire de marine, marié

à Marie-Gilles Chaussegros de Lery, qui était veuve en 1781.

Arch. d'I.-et-L., E, 117, 141 ; *prieuré de Relay.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313. — *Cartulaire de Cormery,* 50. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Monsnier, II, app. 139. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* 89.

Méré, f., c^ne^ de Boussay. — Ancien fief. — Depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, ce domaine a été possédé par la famille de Menou. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.* — D. Housseau, XII, 5238. — Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière.*)

Méré (le moulin de), sur le Gault, c^ne^ de Saunay. — *Meriacum, Méré,* 984, 1091, 1295 (chartes de Saint-Julien). — *Méré,* carte de l'état-major. — En 1394, il servait à fouler les draps. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Méré (ruisseau de la fontaine de), c^ne^ de Boussay. — Il se jette dans la Claise, près de Preuilly.

Méré-le-Gaulier, ou **Aliaux,** commune du canton de Pleumartin, arrondissement de Châtellerault (Vienne). — Ancienne baronnie, relevant de l'archevêché de Tours, au commencement du XIVe siècle. Par la suite, elle releva du château de la Guerche, à foi et hommage lige et quarante jours de garde.

SEIGNEURS DE MÉRÉ.

I. — Guillaume de Méré, chevalier-banneret, vivant en 1213, est le premier seigneur connu.

II. — Philippe de Méré, chev., mourut vers 1230, après avoir fondé une chapelle dans l'abbaye de la Merci-Dieu.

III. — Maurice de Méré, chev., épousa Anne de Chistré, vers 1225 et mourut en 1267.

IV. — Michel de Méré, chev., est cité dans une charte de 1285, concernant l'abbaye de la Merci-Dieu.

V. — Hugues de Méré, chev., fit un don à l'abbaye de Fontevrault en 1327.

VI. — Guillaume Maingot, chev., seigneur de Méré et de Surgères, mourut vers 1355.

VII. — N. Savary, chev., possédait Méré en 1420. Il laissa une fille, Perrette, qui épousa Jehan Cléret et eut en dot la terre de Méré.

VIII. — Jehan Cléret, chev., seigneur de Méré, maître d'hôtel du roi, eut un fils unique, Jehan, qui suit.

IX. — Jehan Cléret, chev., seigneur de Méré, Plessis-Savary, Ardilloux, la Rigaudière, gouverneur de Bayonne, maître d'hôtel du roi et son ambassadeur à Rome, épousa, le 26 janvier 1483, Marguerite de Rochechouart, fille de Jean de Rochechouart, seigneur de Jars, et d'Anne de Chanay. Il en eut une fille unique, Françoise, mariée à Olivier de Brossin.

X. — Olivier de Brossin, seigneur de Méré, capitaine des gardes du corps et chambellan du roi, mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Françoise Cléret, qui épousa, en secondes noces, vers 1505, Jean de Loan.

XI. — Jean de Loan, seigneur de Méré, par son mariage avec Françoise Cléret, était gouverneur d'Orléans.

XII. — Louis de Brossin, chev., seigneur de Méré, gouverneur de Loches et de Beaulieu, épousa, le 24 août 1529, Jeanne de Thaix, dont il eut Jacques, Claude et Aimée. Le 3 novembre 1543, il rendit hommage à Baptiste de Villequier, pour sa terre de Méré. Il mourut vers 1570 et fut inhumé dans l'église de Sepmes.

XIII. — Méry Gombault, Éc., seigneur de Méré (en partie), figure dans un acte de 1525. Il épousa Perrette Gillier, fille de Jacques Gillier, seigneur de la Villedieu, et de Marie de Férou.

XIV. — René de Saint-Père, Éc., conseiller au Grand-Conseil, était seigneur de Méré, en partie, vers 1550.

XV. — Jacques de Brossin, chev., seigneur de Méré, Sepmes, Mouzay, chevalier des ordres du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, fut marié, le 15 juin 1575, à Suzanne de Rieux, fille de François de Rieux et de Renée de la Feuillée. De ce mariage naquit Gilbert, qui suit.

XVI. — Gilbert de Brossin, chev., seigneur de Méré, mourut vers 1590, sans s'être marié. Sa succession échut à son oncle, Claude de Brossin.

XVII. — Claude de Brossin, chev., seigneur de Méré et de Beauregard, écuyer du roi (1591), capitaine de la marine du Ponant, épousa Marie Thibert de la Thiberdière, dont il eut : 1° Jacques ; 2° Louis ; 3° Claude, seigneur de la Cour-Roland ; 4° Blanche, femme de Marc Carré, chev., seigneur de Villebon, en Berri.

XVIII. — Jacques de Brossin, chev., seigneur de Méré, entra dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et fut commandeur de Fretay vers 1605.

XIX. — Jeanne de Saulx, veuve de René de Rochechouart, acheta Méré de Jacques de Brossin, le 10 novembre 1606. Cette terre revint ensuite à la famille de Brossin.

XX. — Louis de Brossin, chev., seigneur de Méré, baron de Seignerolles, épousa, le 20 novembre 1625, Marguerite, fille de René de la Rochefoucaud, seigneur de Neuilly-le-Noble, et de Jeanne de Popincourt. De ce mariage sont issus : 1° César-Alexandre, qui suit ; 2° René, seigneur de Messars ; 3° Georges, capitaine aux Gardes ; 4° Claude, marié à Marie Lecomte et décédé en 1662 ; 5° Jeanne.

XXI. — César-Alexandre de Brossin, chev., seigneur de Méré, commandeur des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, épousa, le 1er mars 1650, à Yzeures, Madeleine, fille de René de Montbel, seigneur d'Yzeures, de Fombrette et de Champeron, et de Marie Fumée. De ce mariage sont issus : 1° Louis, baptisé à

Yzeures le 30 mars 1652; 2° Charles, baptisé le 3 février 1654; 3° Madeleine, baptisée le 30 mars 1656. — Marie-Madeleine de Montbel mourut le 2 octobre 1694 et fut inhumée dans l'église d'Yzeures.

XXII. — Antoine d'Avogadre, mestre de camp du régiment Royal-italien, acheta Méré de César-Alexandre de Brossin, en août 1661. Deux ou trois ans après, cette terre fut rachetée par Louis de Brossin.

XXIII. — Louis de Brossin, chev., seigneur de Méré, vivait en 1665.

XXIV. — Robert du Bouex, chev., seigneur de Méré, marquis de Villemort, gouverneur du château de Blois, capitaine des chasses du roi dans les ressorts et baronnies de Montmorillon, Angles et Chauvigny, fut tué au siège de Candie le 16 décembre 1668. Il avait épousé, en premières noces, le 29 septembre 1650, Marie d'Escoubleau, fille de Claude d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier, et, en secondes noces, Jeanne Droux, fille de Simon Dreux, chev., seigneur de Montrollet, et de Catherine des Granges. Du premier lit il eut, entre autres enfants : Henri-François, seigneur de Villemort, marquis du Coudray-Montpensier, gentilhomme de la grande fauconnerie de France, né le 25 juillet 1654; Charles-Éléonore, seigneur de Beaucaire; Robert, comte de Villemort et de Fontmorand, brigadier des armées du roi (1704), marié, le 22 janvier 1713, à Marie-Anne-Thérèse du Ligondès; Jeanne, femme d'Alexis Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France; Marie-Anne, religieuse à Villesalem.

XXV. — Louis de Montbel, chev., seigneur de Méré, Yzeures, Champeron, Rigollet, capitaine de chevau-légers, épousa, le 26 avril 1669, Jeanne Dreux, veuve de Robert du Bouex, dame de Méré, et mourut le 11 novembre 1693. Il eut sept enfants : 1° Roger, baptisé à Yzeures le 5 novembre 1684; 2° Marie-Anne, né en 1686; 3° Louis; 4° Polixène, mariée à Constant Scott, seigneur de Coulangé; 5° Catherine, née en 1688; 6° Françoise, née le 20 avril 1689 et décédée le 18 octobre suivant; 7° Françoise, né le 1er avril 1691.

XXVI. — Charles de Montbel, seigneur de Méré et d'Yzeures, commissaire d'artillerie, épousa, le 15 octobre 1684, Louise, fille de Louis Savary, baron de Lancosme, et de Anne de Coutances. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Joseph, prieur de Percé, en Auvergne; 2° Louis-Joseph; 3° Louis-Pierre, vicaire-général du diocèse de Poitiers; 4° Armand, qui suit; 5° Jean-Baptiste-Charles, capitaine au régiment de Pons; 6° Marie-Jeanne, prieure de l'abbaye de Mouchy; 7° Henriette, abbesse de Mouchy (1745).

XXVII. — Armand de Montbel, chev., seigneur de Méré, Travarzay, Crémeaux, Montmartin, épousa, le 29 mai 1727, Cécile-Françoise de Bessay, fille de Paul de Bessay, comte de Travarzay et de Crémeaux, et de Cécile de Brachechieu. De ce mariage naquirent : 1° Hugues-Paul-Armand, né le 30 mai 1729, mort le 1er juin 1733; 2° Jacques-Paul-Armand, qui suit; 3° Henri-Paul-Armand, né le 22 février 1725, mort en 1746; 4° Françoise-Suzanne; 5° Jeanne-Madeleine, religieuse à Mouchy.

XXVIII. — Jacques-Paul-Armand de Montbel, chev., seigneur de Méré, Crémeaux, Travarzay, Montmartin, né le 20 juillet 1730, mourut en 1748.

XXIX. — Jacques-Timoléon de Conty, chev., marquis d'Argicourt, devint seigneur de Méré, par son mariage (26 octobre 1753), avec Françoise-Suzanne de Montbel, fille d'Armand de Montbel et de Cécile-Françoise de Bessay. Françoise-Suzanne de Montbel mourut à Bonneuil-Matours en 1804.

Archives de la Vienne, E, 220. — Arch. d'I.-et-L., G. 81. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 177. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 499, 548. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 73, 271. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 110. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1er, 87; reg. 5e, 21. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. Brossin*; X, 29. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 458, 657; VIII, 177, 945. — Registres d'état civil d'Yzeures. — D. Housseau, XII. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.

Mère-du-Pain (le lieu de la), près de Mondan, cne de Dolus.

Mereans (moulin de), sur l'Indrois, cne de Genillé. — *Mereans*, XIIIe siècle (*Cartulaire du Liget*). — *Mairan*, 1791. — En 1382, il appartenait à Guillaume de Marolles. Il a été possédé, plus tard, par le prieuré de la Bourdillière, puis par l'abbaye de Beaumont, sur laquelle il fut vendu nationalement, en 1791, pour 2825 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière et de Beaumont; Biens nationaux*.)

Méreaux (les), f., cne de la Chapelle-Blanche. — *Moraux*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. En 1757, il appartenait à Alexandre de Gueffron. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ligueil*.)

Méreaux (les), ham., cne de Draché, 13 habit. — *Mereaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Mère-Ile (la), f., cne de Berthenay. — *Mairille*, carte de l'état-major.

Meremoustier. V. *Marmoutier*, abbaye.

Merescu, ou **Merestu.** V. *Milœuil*, cne de Vernou.

Meriacum. V. *Méré*, cne de Saunay.

Mériaux (le lieu des), près du moulin de Gravot, cne de Bourgueil.

Mériaux (le lieux des), près de la Porte, cne de Cléré.

Mérière (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, qui le vendit, par acte du 19 mai 1473, moyennant une rente. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Merigots (le lieu des), près de la Cave, cne d'Esves-le-Moutier.

Merineris, *villa.* V. *Vilmier.*

Merion (la fosse), près de la Chapronnière, cne de Neuvy-Roi.

Méris (les), ou **Mérys,** ham., cne de Maillé-Lailler. — *Méris,* carte de Cassini.

Méris (les), f., cne de Mazières. — *Méris,* carte de l'état-major. — *Meries,* carte de Cassini.

Merlandi *fons.* V. *Meslan,* rivière.

Merlaudière (la), V. *Marlaudière,* cne de Perrusson.

Merlets (les), ou **Marlais,** vil., cne de Bléré, 70 habit.

Merlière (la). V. *les Mesliers,* cne de Restigné.

Merluche (la), f., cne de Dierre. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Merlusine (la), f., cne de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Beaumont.

Mermandia. V. *Marmande.*

Mermoutier, Mermoustier. V. *Marmoutier,* abbaye.

Merons (les), f., cne de Faye-la-Vineuse. — *Mérons,* carte de Cassini.

Merquenleu, cne de Saint-Laurent-en-Gâtines. V. *Marquenleu.*

Merraudière (la), cne de Saint-Épain. V. *Maraudière.*

Merré, cne d'Artannes. V. *Méré.*

Merrières (les), ham., cne de Genillé, 15 habitants.

Merrins, vil., cne de Genillé, 39 habit.

Merroles, cne de Genillé. V. *Marolles.*

Mer-Rouge (la), f., cne de Braye-sous-Faye, près de la Veude. — *Merrouge,* carte de Cassini.

Mersain, cne de Genillé. V. *Marsain.*

Mersauderie (le lieu de la), paroisse de Saint-Aubin. — Il relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

Mertier, ham. et chât., cne de Genillé, 20 habit. — *Mertier,* carte de Cassini. — Il relevait de Loigny, suivant une déclaration féodale du 9 novembre 1513. Le 14 mars 1676, le Chapitre de Loches vendit le domaine de Mertier, à réméré, aux Minimes de Saint-Grégoire de Tours et à Jean Boureau, curé de Fondettes. On y voyait une chapelle en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14; *titres du Liget.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Mérys (les), cne de Maillé-Lailler. V. *Méris.*

Més (le lieu des), paroisse de Razines. — En 1666, il appartenait à Louis Besnard; — en 1753, à Jean-François Sanglier, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Champigny.*)

Mésangerie (la), f., cne de Saint-Cyr. — *Mésangerie,* carte de Cassini.

Mésangerie (la), f., cne de Saint-Symphorien.

Mesardières (le lieu des), près de la Gueriviére, cne de Draché. — On y voyait des maisons en ruines en 1833.

Mesardiers (les), f., cne de Ports. — *Misardière,* carte de Cassini.

Meschins (les), cne de Cheillé. V. *Baigneux.*

Meschins (les), f., cne de Ports.

Mesium. V. *le May,* cne d'Azay-sur-Cher.

Meslaie (la), vil., cne de Beaumont-en-Véron, 61 habitants.

Meslaie (le lieu de la), près des Varennes, cne de Lémeré.

Mesland (ruisseau de). — *Fons Merlandi,* 1084. — Il prend sa source du côté de Morand, arrose Mesland et se jette dans la Cisse à Limeray. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.* — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* 167.)

Mesland, canton d'Herbaut (Loir-et-Cher). — *Missia dolens,* ou *Millia dolens,* xe siècle. — A cette époque, Mesland faisait partie de la Touraine. Son château fut détruit en 964, par Hugues, duc des Français. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224.)

Meslay, f., cne de Draché. — *Meslay,* carte de l'état-major. — *Mellé,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Meslay, vil., cne de Parçay-Meslay. — *Campiniacus,* 1061. — *Mœlleium,* 1148. — *Grangia de Mellaio,* xiiie siècle. — Ancien fief et prieuré, propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle portait primitivement le nom de *Campiniacus, Champigny.* En 1061, Renaud de Hodet la donna à l'abbaye de Marmoutier, qui y bâtit une chapelle et y établit un prieuré. Hugues, abbé de Marmoutier, fit construire, vers 1220, le porche et la grange, qui existent encore aujourd'hui. La chapelle fut réédifiée au xive siècle. En 1282, Étienne de Vernou, abbé de Marmoutier, mourut à Meslay. Son corps fut rapporté à l'église abbatiale pour y être inhumé. — (D. Housseau, V,

1733; VI, 2355. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée.* — *Chron. abbatum, maj. monasterii,* 325. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* II, 249. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 182.)

Meslay (bois de), c^ne^ de Parçay-Meslay. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Ces bois sont cités dans une charte de ce monastère, de 1213 (*Nemus de Melleio*). — (D. Housseau VI, 2355.)

Meslay, f., c^ne^ de Rillé. — Ancien fief, relevant du château de Rillé. En 1579, il appartenait à Renée-Charlotte de Saint-Germain, veuve d'Antoine de Savonnières. — (Arch. d'I.-et-L., B, 27.)

Meslay-Guenoche (le lieu de), c^ne^ de Parçay-Meslay. — Il dépendait de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée.*)

Meslerie (la), f., c^ne^ de Crotelles. — *Meslerie,* carte de Cassini.

Meslerie (la), f., c^ne^ de Vernou, — *Meslerie,* carte de l'état-major.

Meslier (le), f., c^ne^ de l'Ile-Bouchard.

Meslier (les bruyères du), c^ne^ d'Orbigny.

Meslier (le), f., c^ne^ de Theneuil.

Meslier (le), f., c^ne^ de Villedômer. — *Meslier,* carte de l'état-major.

Mesliers (les), f., c^ne^ de Chambray. — *Melliès,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Montbazon. Il est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Julien, au XIIIe siècle. En 1720, il appartenait à François Segoin, Éc., président des trésoriers de France à Tours; — en 1778, à Léon-Hector Patas, Éc., conseiller au Châtelet d'Orléans, fils de Jean-Léon Patas, seigneur de Bourgneuf. Par acte du 24 décembre 1780, Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, vendirent à Pierre Camet de Chauvigny, Éc., secrétaire du roi, seigneur des Mesliers, les fiefs de la Rossignolière et de la Motte, qui furent réunis aux Mesliers, et relevèrent, comme ces derniers, du duché de Montbazon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323: chartes de Saint-Julien. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1448. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 152.)

Mesliers (les), f., c^ne^ de Restigné. — *La Merlière,* XVIIe siècle. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Meslinière (la), f., c^ne^ de Neuvy-Roi. — *Metinière,* carte de Cassini.

Mesluère (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Mesme de Chinon (St-). V. *Chinon.*

Mesme (Laurent). V. *Mexme.*

Mesmé, c^ne^ de Luzé. V. *Messémé.*

Mesnaye (la), f., c^ne^ de Cléré.

Mesnerie (la), f., c^ne^ de Civray-sur-Esvres.

Mesnes, paroisse de Mareuil (*Loir-et-Cher*). — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. En 1336, il appartenait à Pierre de Pous; — en 1338, à Guillaume d'Argy; — en 1391, à Jehan de Baigneux. Les fiefs de Beauchêne, Pierrefitte, Beaulieu, la Roche, Juchepie et du Cordeau, en relevaient. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Mesnil (le), f., c^ne^ de Balesmes. — *Mesnil,* 1195. — *Mesnil,* ou *Peslière,* XVIe siècle. — *Meny,* plan cadastral. — Ancien fief, relevant du Fief-Bruneau, à foi et hommage plain. En 15[illegible], il appartenait à Adrien Vernon, seigneur de Montreuil-Bonnin. — (D. Housseau, XII, 5921, 6057. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mesnil (le), vil., c^ne^ de Channay, 34 habit. — *Grangia de Mesnil,* 1250. — *Mesnil-Molé,* ou *Maulay,* XVIe siècle. — *Mesnil-Rillé,* ou *Mesnil-Meslé,* XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1523, il appartenait à Pierre Gautier, seigneur de la Courtinière et de l'Andouille; — en 1565, à Antoine Gautier, Éc.; — en 1570, à Jean Gautier, seigneur des Vignes, qui, de son mariage avec N. de Reaud, eut une fille unique, Charlotte, mariée, le 27 février 1573, à Gilbert Coeffier, seigneur d'Effiat, capitaine de cinquante hommes d'armes qui, par suite de ce mariage, devint seigneur de Mesnil-Maulay.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, seigneur de Mesnil-Maulay, fils du précédent, fit reconstruire le logis seigneurial de ce fief (1629), ne laissant subsister que la partie de l'ancien bâtiment où il était né. Le roi lui accorda des lettres patentes par lesquelles le nom de Mesnil-Rillé fut substitué à celui de Mesnil-Maulay. A partir de cette époque, le Mesnil-Rillé devint le siege de la justice de la terre de Rillé. Vers 1714, le marquis d'Effiat vendit ce domaine, ainsi que ceux de Rillé et de Savigné, à Gilles Lespagnol de la Plante, secrétaire du roi. En 1793, le Mesnil-Meslay fut vendu nationalement sur Jacques-Marie Pays de Lathan, émigré. Du logis seigneurial dépendait une chapelle dédiée à Notre-Dame et qui, au XVIIIe siècle, constituait un bénéfice. En 1790, elle était desservie dans l'église de Channay. Dreux, curé de Breil, en était chapelain à cette époque. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318; G, 38; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 492-94.)

Mesnil (le Petit-), f., c^ne^ de Channay. — *Mesnil-Crilleau,* XVIIe siècle. — *Ménil,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du fief de Baugé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Mesnil (le Petit-), f., c^ne de Courcelles. — *Petit-Menil,* carte de l'état-major.

Mesnil (les Grand et Petit-), f., c^ne de Neuville. — *Menil,* carte de l'état-major, — Anciens fiefs, relevant de Neuville. Ils appartenaient à l'abbaye de l'Étoile. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier; Biens nationaux.*)

Mesnil (le), f., c^ne de Vou. — *Mesnil,* carte de l'état-major. — *Mœnil,* carte de Cassini. — Ancien fief. Après avoir appartenu à la famille de la Jaille, il passa dans celle de Betz, par le mariage de Catherine de la Jaille avec Pierre de Betz, vers 1454. En 1518, il était possédé par René de Beauregard. — (D. Housseau, XII, 5050; XIII, 8426. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mesnil (la fontaine du), près de la ferme du Mesnil, c^ne de Vou.

Mesnil-Crilleau (le). V. *Mesnil (le Petit-),* c^ne de Channay.

Mesnil-Maulay, ou **Molé.** V. *Mesnil,* c^ne de Channay.

Mesnil-Rillé (le). V. *Mesnil (le),* c^ne de Channay.

Mesnil-Saint-Georges (le), paroisse de Saint-Georges-sur-Cher. — *Mesnil,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montrichard. En 1483, il appartenait à Jean Gallocheau, qui rendit aveu le 2 avril; — en 1665, à Charles Richard, Éc; — en 1696, à un autre Charles Richard; — en 1742-58, à Louis le Noir. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 559, 599; E, 42, 46. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 640, 810. — Registres d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise, 1742. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Messac (le lieu de), près du bourg de Bossée.

Messardière (la), f., c^ne de Courcoué. — *Messardière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1614, il appartenait à René André, Éc., marié à Madeleine de la Chesnaye, fille de Gilles de la Chesnaye, Éc., seigneur de Barré, et de Madeleine Granger; — en 1723, à Gabriel Le Brun de la Brosse. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 657.)

Messaudière (la), f., c^ne de Druyes.

Messaudière (la), vil., c^ne de Veigné, 44 habit. — *Aireau de la Messaudière,* 1308. — A cette époque, Guillaume de Châteaufort possédait une métairie faisant partie de ce village, et qui, au XVe siècle, devint la propriété de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

Messe (le lieu de la), près du Grand-Fresne, c^ne de Ferrières-Larçon.

Messémé, Mesmé, f., c^ne de Luzé. — *Alodum de Maxigniaco,* XIe siècle. — *Locus de Maixime,* 1119 (bulle du pape Calixte). — Vers 1060, Thomas, chanoine de Saint-Martin de Tours, donna ce domaine à l'abbaye de Noyers. Vers 1119, Messémé fut possédé par l'abbaye de Fontevrault. Par la suite, il devint la propriété de laïcs. En 1639, il appartenait à Charles des Roys, chev.; — en 1789, à Joseph-Désiré de Messémé. — (*Cartulaire de Noyers. — Gallia christiana,* II, 1315. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Antogny. — Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 539.)

Messémé (bois de), c^ne de Marigny.

Messenarderie (la), f., c^ne de Couesmes.

Messendières (le lieu des), près de la Boutardrie, c^ne de Thilouze.

Messieurs (le bois des), près des Perronneries, c^ne du Boulay.

Messonnière (la), vil., c^ne de Chezelles, 18 habit. — *Mainsonnière,* carte de Cassini.

Mesus Milonis. — Ce lieu, situé près de Lavaré, c^ne de Fondettes, est cité dans une charte de 1108. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Mesvres, vil. et chât., c^ne de Civray-sur-Cher, 128 habit. — *Mesvres,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage lige. — En 1266, il appartenait à Garnier Biseuil; — en 1270, à Guillaume d'Argy; — en 1300, à un autre Guillaume d'Argy; — en 1338, à Guillaume d'Argy III; — en 1380, à Pierre d'Argy; — en 1440, à Guillaume d'Argy; — en 1460, à Jean d'Argy; — en 1515, à François d'Argy; — en 1577, à un autre François d'Argy; — en 1592, à Jean d'Argy; — en 1613, à Esme d'Argy; — en 1620, à Claude de Préville, qui, de Gabrielle de Fenouillet, eut Agnès, dame de Mesvres, mariée, en 1657, à Louis Gigault; — en 1690, à Jacques Gigault; — en 1698, à Louis Gigault, qui rendit aveu le 12 septembre; — en 1700, à Jacques Gigault de Marennes; — en 1716, à Suzanne Planche, veuve de Jacques Gigault; — en 1745, à Louis-Charles-Bernardin Gigault de Bellefonds; — en 1746, à Claude-Joseph Le Large, marié à Agnès Gigault; — en 1780, à Armand-Louis-François Gigault de Bellefonds. Il existait, à Mesvres, une chapelle dans laquelle on devait dire quatre messes par an. En 1787, ces messes n'étaient plus célébrées. Cette chapelle est mentionnée dans le *Registre de visites du diocèse de Tours* (1787). — La collégiale de Saint-Martin, les Carmes et les Jacobins de Tours possédaient des métairies faisant partie du village de Mesvres.

Arch. d'I.-et-L., C, 556, 603, 633, 651; E, 43, 94, 102; G, 14, 48, 778, 825; *Biens nationaux.* — D. Housseau, XIII, 8354. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 290. — *Bul-*

letin de la Société archéologique de Touraine (1877), p. 105. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 85. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 266. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 28. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 23, 36. — *Mémoires de Michel de Marolles*, 299. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 37, 38. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 26. 49, 118, 458, 499, 504, 508.

Mesvres-les-Nazelles, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1688, il appartenait à N. Massonneau; — en 1706, à Louis-Alexandre Ouvrard de Martigny; — en 1740, à Jean-Baptiste Ouvrard de Martigny, qui rendit hommage le 25 juin; — en 1787, à Ambroise Ribot, intendant-général du duché-pairie d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Métairie (la), f., cne d'Abilly.

Métairie (la), f., cne d'Ambillou. — *La Métairie*, carte de Cassini.

Métairie (la), f., cne d'Assay.

Métairie (la Haute-), f., cne d'Auzouer. — *Métairie*, ou *Pas-sur-le-Vert*, 1702.

Métairie (la Grande-), f., cne de Beaumont-Village.

Métairie (la), ham., cne de Betz, 11 habitants.

Métairie (la Basse-), f., cne de Bossay.

Métairie (la), f., cne de Boussay.

Métairie (la), cne de Cangy. V. *Haute-Métairie*.

Métairie (la), f., cne de Chanceaux, ctonde Loches.

Métairie (la), f., cne de Channay. — *Métairie*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Channay. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

Métairie (la), f., cne de Crouzilles, près du bourg.

Métairie (la), f., cne d'Esvres.

Métairie (la), vil., cne de Francueil, 51 habitants.

Métairie (la Grande-), f., cne de Genillé.

Métairie (les Grande et Petite-), f., cne de Jaulnay. — *Petite-Métairie*, carte de Cassini.

Métairie (la Petite-), f., cne de Joué-les-Tours.

Métairie (la), ham., cne de Langeais, 13 habitants.

Métairie (la), f., cne de La Riche-extra. — En 1658, la ville de Tours acheta ce domaine et y fit construire un Sanitas pour les individus atteints de maladies contagieuses. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, 477-78.)

Métairie (la), f., cne de Loché.

Métairie (la), f., cne de Louans, près du bourg.

Métairie (la), f., cne du Louroux.

Métairie (la), f., cne de Marigny.

Métairie (la), f., cne de Mazières. — *Métairie*, carte de l'état-major.

Métairie (la), f., cne de Monthodon. — *Métairie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Métairie (la), f., cne de Monts.

Métairie (la), f., cne de Neuvy-Roi.

Métairie (la), f., cne de Parçay-Meslay.

Métairie (la), f., cne de Paulmy.

Métairie (la), f., cne du Petit-Pressigny.

Métairie (la), f., cne de Rigny. — *La Métairie*, carte de Cassini.

Métairie (la), f., cne de Rivarennes.

Métairie (la Haute-), cne de Saché. V. *Haute-Métairie*.

Métairie (la), ham., cne de Saint-Aubin, près du bourg, 12 habit. — *Métairie*, carte de Cassini.

Métairie (la), f., cne de Saint-Christophe. — *Métairie*, carte de Cassini et de l'état-major.

Métairie (la), f., cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Métairie (la Grande-), f., cne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — En 1775, elle dépendait de la seigneurie de Saint-Laurent, réunie à l'archevêché de Tours. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché*, IV.)

Métairie (la), f., cne de Saint-Nicolas-des-Motets.

Métairie (bois de la), près de la Suze, cne de Saint-Paterne.

Métairie (la), f., cne de Saint-Patrice.

Métairie (île de la), dans la Loire, cne de Saint-Patrice.

Métairie (la), cne de Tauxigny. V. *Galluère*.

Métairie (la), f., cne de Vou.

Métairie (les Grande et Petite-), f., cne d'Yzeures.

Métairie-aux-Moines (la), f., cne de Saint-Benoit. — *Métairie-aux-Moines*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Métairie-Basse (la), f., cne d'Ambillou.

Métairie-de-l'Ile (la), f., près de la Loire, cne de la Ville-aux-Dames.

Métairie-des-Bois (la), f., cne de Vou.

Métairie-des-Dames (la), f., c^ne de Montreuil. — *Métairie-aux-Dames,* carte de Cassini.

Métairie-des-Gautiers (la), c^ne de Villeloin. V. *Garenne.*

Métairie-des-Roches (la), f., c^ne de Fondettes.

Métairie-du-Bois (la), f., c^ne de Loché.

Métairie-du-Bourg (la), c^ne de Saché, près du bourg.

Métairie-Morier (la), c^ne de Neuillé-le-Lierre. V. *Morier.*

Métairie-Neuve (la), f., c^ne de la Chapelle-Blanche. — *Métairie-Neuve,* carte de Cassini.

Métairie-Neuve (la), f., c^ne de Neuillé-le-Lierre. — *Jacquelinière,* 1616. — *Métairie,* carte de l'état-major. — En 1696, elle appartenait à Antoine Bergeron de la Goupillère. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Marie-Jacques Chauvelin, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.

Métairie-Neuve (la), f., c^ne de Véretz.

Métairies (les), f., c^ne de Betz.

Métairies (les), f., c^ne de Braye-sur-Maulne.

Métairies (les), f., c^ne de Savonnières.

Métais (le bois), c^ne de Reugny. — *Meter nemus,* 1275. — (*Cartulaire de l'archevéché de Tours.*)

Metaisonnière (la), f., c^ne de Château-la-Vallière. — *Maisonnière,* carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Métannière (le lieu de la), paroisse de Limeray. — Il dépendait de la Roche-Solus (1683). — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

Metayes (le bois), c^ne de Monnaie, près de la forêt Belier.

Meteier *nemus.* — Cette forêt, qui était située dans les environs d'Amboise, est citée dans une charte de l'abbaye de Villeloin, de 1275. — (D. Housseau, VII, 3284.)

Metemerie (la), c^ne d'Épeigné-les-Bois.

Metgonensis *vicaria.* V. *Mougon.*

Metière (le lieu de la), c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin de Couziers au Port-de-Rassay.

Metiverie (la), f., c^ne de Ceré, près du bourg.

Metiverie (la), f., c^ne de Charnizay. — *Métiverie,* carte de Cassini.

Metiverie (la), ham., c^ne de Joué, 11 habit. — *Les Métiveries,* carte de Cassini.

Metiverie (la), c^ne de Mouzay, 15 habit. — *Métairie,* carte de l'état-major. — Il relevait censivement de Mouzay. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay vendit la métairie de la Métiverie à René-François-Constance Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

Metiverie (la), f., c^ne de Saint-Cyr. — Elle relevait du fief de Charentais et appartenait, en 1653, à Jean le Gay; — en 1787, à N. Lambron. A cette dernière date, il y avait une chapelle dans laquelle on devait dire six messes par an, avec un *Libera* et un *De profundis.* — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440. — Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Metiverie (la), ou **Chapronnière,** ou **les Dugenets,** f., paroisse de Saint-Quentin. — Elle relevait du fief de Saint-Quentin (1547). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin.*)

Metiverie (le lieu de la), près de la Guilleraie, c^ne de Sepmes.

Metiverie (la), ham., c^ne de Sorigny, 15 habit. — *Metivière,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1749, il appartenait à René-François-Joachim Testard, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 389.)

Metrasse (la), f., c^ne de Saint-Genouph. — Par acte du 4 juillet 1654, les Minimes du Plessis l'achetèrent de Anne Pelletier, veuve de Jacques Métrasse. Ils la conservèrent jusqu'à la Révolution. Elle fut vendue nationalement, le 16 mai 1791, pour 6,300 livres.

Métrasserie (la) et la **Haute-Métrasserie,** vil., c^ne de Saint-Denis-hors, 36 habitants.

Mettray, commune du canton de Tours-nord, à 8 kilomètres de Tours. — *Metrium,* XIe siècle (*Chron. Tur. magnum*). — *Metrayum, Mettre,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours,* charte de l'abbaye de Beaumont).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Antoine-du-Rocher et de Cerelles; à l'est, par celle de Chanceaux; à l'ouest, par Charentilly; au sud, par Fondettes, Saint-Cyr et Saint-Symphorien. Elle est arrosée par la Choisille, par la Petite-Choisille et par le ruisseau de la Perrée, qui la sépare de Saint-Cyr. Elle est traversée par la route nationale n° 158, de Caen à Tours.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Forterie (21 habit.). — Le Guindrault (20 habit.). — Les Gaudières (23 habit.). — Gruais, ancien fief, relevant de Mettray. — Le Guéret (14 habit.), ancien fief, relevant de Chaumont et des Prêtrières. — Les Bordes (18 habit.). — Les Bourgettries (155 habit.). — Les Petites et les Grandes-Brosses (25

habit.), anciens fiefs. — Avantigny (13 habit.), ancien fief. — La Davière, ancien fief, relevant de Mettray. — La Colonie (181 habit.). — Les Grand et Petit-Mouré (16 habit.). — La Motte, ancien fief. — Le Moulin-Milon (16 habit.). — Le Moulin-Blanc, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Villiers (14 habit.). — Toutlifault (15 habit.). — Tête-Fortière (15 habit.). — Les Ponceaux (50 habit.). — Le Petit-Bois (15 habit.), ancien fief, — La Cornillère, la Ragonnière, le Moulin-Neuf, les Berruries, Trois-Couleurs, la Grande et la Petite-Aubinière, la Gagnerie, Passe-Temps, la Choquette, la Gaillardière, la Robinière, la Maisonnette, la Blanchetière, Beauregard, le Gros-Chillou, Belebat, le Château-Rouge, la Perrée, Glandin, la Buardière, Gueneau-de-Belair, la Voletterie, Montgoût, Valandon, Boutard, le Petit-Contay, etc.

Avant la Révolution, Mettray était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 1717 hectares.

Population. — 1054 habit. en 1801. — 1052 habit. en 1810. — 846 habit. en 1821. — 1212 habit. en 1831. — 1460 habit. en 1841. — 1290 habit. en 1851. — 1311 habit. en 1861. — 1344 habit. en 1872. — 1615 habit. en 1876.

Foire. — Une ordonnance royale du 25 janvier 1844 autorisa l'établissement, pour la commune de Mettray, d'une foire qui se tiendrait, le 1er août, à la Membrolle. Par décret du 2 juillet 1850, il fut décidé que cette foire aurait lieu le 20 juillet. — *Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche de juin.

Recette de poste. — *Perception* de Saint-Symphorien.

Station du chemin de fer de Tours au Mans.

L'église, dédiée à saint Symphorien, est de différentes époques. Au point de vue architectural, elle n'offre rien d'intéressant. Au mois de mars 1847, un incendie y causa des dégâts assez considérables. Les vitraux de la fenêtre de l'abside datent de la Renaissance et sont assez remarquables. Ils furent donnés à l'église par un des membres de la famille de Maillé. On prétend, sans que cette assertion soit bien justifiée, que deux des personnages qui figurent sur ces vitraux représentent Pierre de Bernezay, seigneur de Beauregard et de Mettray, Michelle de Fescan, sa femme, et un de leurs enfants.

On voyait autrefois dans la nef un grand nombre de tombes, la plupart en ardoise, et portant des inscriptions. Elles furent détruites pendant la Révolution. Voici les noms d'un certain nombre de personnages qui furent inhumés dans cette église :

Martine Gohuau, veuve de Jehan Rambourg, dame des Plantes (5 janvier 1627).

Nicolas Fleury, sieur de Passe-Temps (22 mai 1628).

Marie Joubert, dame du Moulin-Blanc (15 décembre 1630).

Anne Tesnière, dame d'Avantigny (14 mars 1643).

Jean Bourguival, sieur de la Roche et de Valandon (15 mars 1643).

Louis de Roche-Bouet, sieur de Moulin-Robert (6 décembre 1644).

Renée Landais, veuve de Philippe de la Haye (23 novembre 1651).

Jean Gitton, dit Canon, sieur de la Ribellerie, receveur des tailles en l'élection de Tours (2 août 1652).

Philippe de la Haie, sieur de Fouasse (20 juillet 1654).

Victor de Fescan, sieur de Chambault et d'Avantigny (2 octobre 1661).

Joubert de la Chesnaie (15 mars 1661).

Renée Landais de Lambrière (23 mai 1661).

Mathurin Sallé, curé de Mettray (14 mars 1665).

Gabriel Gitton, sieur du Petit-Bois (22 juin 1665).

Anne de Chardon, dame de la Marbellière (17 novembre 1671).

Claude-René de Faure, fils de Claude, Éc., seigneur de Villeblanche (1672).

François de Bernezay, sieur de Beauregard (1er janvier 1676).

Martin Leblond, sieur de la Martinière (21 novembre 1683).

Jacques Dugué, curé de Mettray (4 février 1707).

Marie-Anne Mesnager, veuve Dorillac, dame de Mettray (7 janvier 1732).

Mathieu-François de Fescan, Éc., seigneur de Malitourne et de la Chotardière (19 novembre 1735).

En 1789, il existait deux chapelles attenant à l'église : l'une, dédiée à saint Jean, l'autre, à saint Michel. Cette dernière fut construite au XVIIe siècle.

Les registres d'état civil de Mettray commencent en 1541.

CURÉS DE METTRAY. — Jean Bouet, 1589. — René Bruneau, 1659. — Mathurin Sallé, décédé le 13 mars 1665. — Jacques Dugué, décédé le 2 février 1707. — Pierre-Brice Mangonneau, décédé le 2 mars 1768. — Nicolas Bollard, 1771. — Louis Pouperon, mai 1776. — Bizot, curé constitutionnel, 1793. — Maubert, 1804. — Bault, 1821 — Bedouet, 1840. — Brocheriou, 1860, actuellement en fonctions (1882).

Mettray formait un fief qui relevait de la Motte-Sonzay. On l'appelait fief de Mettray, *alias* le Rouvre, ou Villeblanche, ou la Grande-Maison de Mettray. La maison seigneuriale était située dans le bourg de Mettray.

Les droits du seigneur de ce fief sont exposés dans l'aveu suivant, rendu le 3 août 1693 :

« De vous, très haute et puissante dame Marie-Anne d'Acigné, dame et espouze de hault et puis-

sant seigneur messire Jean Leonard, comte d'Acigné, dames des baronnies de la Roche-Jagu, Grandbois et la Villemarion, chatellenies de la Motte-Sonzay, la Roche-Behuard et fiefs, terres et seigneuries qui en dépendent, nous, Jean de Fescan, escuyer, sieur du Plessis, Aventigny et autres lieux, reconnaissons, avouons tenir à foy et hommage simple, à cause de vostre chastellenie de la Bassecour de la Motte-Sonzay, la grande maison, fief, terre et seigneurie de Mettray, autrement appelée le Rouvre, dit Villeblanche, consistant en droit de basse justice, d'assises quatre fois l'an et autres attribuées par la coustume a bas justicier. Pour raison de quoy vous est deu cinq sols de service chacun an au jour et feste de sainct Michel Mont de Garganne.

« Plus, à cause de nostre seigneurie, sommes fondateur de l'esglize paroissiale du dit Mettray et les prééminences en icelle nous appartiennent; lesquels droits de fondation et prééminences me sont toutefois contestées, ensemble la desnonciation du seigneur de Mettray par le seigneur de Milly, qui prétendait avoir eu jugement et arrest de maintenue des dits droits et qualités à l'encontre de Guillaume Mesnager, escuyer, lors sieur de nostre dite seigneurie et pour raison de ce, faisant tenir les assises, je vous interpelle comme ont cy devant fait mes prédecesseurs de nous en garentir, autrement proteste de cedder.

« Plus, la sixième partie des dismes en certaines terres estant dans la paroisse du dit Mettray, tant des grains, vins, charruages, laines et autres dixmes qui se levent; les cinq autres sixiesmes parties appartiennent aux sieurs du Chapitre de l'esglize de Tours, au sieur curé du dit Mettray et à M[re] Victor de Hemon, prestre, chanoine en la dite esglise de Tours et à damoiselle Anne de Hemon, sa sœur.

« Plus, notre ditte grande maison seigneuriale size au dit bourg de Mettray, constituée et édiffiée à deux estages, couverte d'ardoise, avec une grange et pressoir couverts de tuile et ardoise, une fuye à pigeons couverte de tuile, les cours, puits à eau, et jardins renfermés de murailles contenant le tout un arpent ou environ, joignant d'un long, du midy, à la rue et pavé du dit bourg de Mettray, d'autre long, de septentrion, à une pièce de terre dépendant de la maison de la Davière, d'un bout, d'orient, au jardin et ousche du presbytère du dit Mettray et, d'autre bout, d'occident, à la pièce de terre labourable contenant dix chesnées ou environ, cy après déclarés.

« Plus, une pièce de terre labourable, près des murailles de nostre enclos.

« Une pièce de pré située au lieu et prairie appelée la Butte, contenant un arpent ou environ.

« Plus, une autre pièce de terre labourable et Noüe, située aux Refours, contenant quatre arpents.

« Foy et hommage et service est deu à nostre ditte seigneurie, le dit service de cinq sols, chacun an, le premier dimanche d'après la feste de S[t] Barthélemy, par damoiselle Anne de Bernezay, veuve de Martin Leblond, vivant sieur de la Martinière, pour le fief, terre et seigneurie de la Davière ses appartenances et deppendances ainsi que le tout s'ensuit :

« Premierement, trois arpents de terre, tant en jardin, ouschage, vignes et paturage, les maisons, granges, toits à bestes, cours, issues, appelée la Davière.

« Plus, une pièce de terre appelée le Grand-Arpent.

« Le sieur curé du dit Mettray doit à nostre dite seigneurie, chacun an, le premier dimanche d'après le jour et feste de saint Barthélemy, rendable à la galerie de l'église de Mettray, les cens et rentes suivants à cause des choses cy après déclarées :

« Assavoir une pièce de terre contenant un quartier ou environ, un grand corps de logis à chambres basses et haultes, couvert d'ardoize, le tout séant dedans le presbytère, au dit bourg de Mettray, doit au dit terme un denier de cens.

« Plus, trois quartiers de terre labourable, près le grand cimetière; doibt chacun an, au dit jour de saint Barthélemy, trois deniers de cens.

« Plus, demy arpent de terre labourable aux Refours, doibt chacun an au dit jour deux deniers de cens.

« Jacques Menard, sieur d'Izernay, conseiller du roi, esleu et grenetier en l'élection du grenier à sel de Tours, à cause de dame Françoise Chaussé son espouze, luy appartient demi quartier de pré noüe au dit lieu de Refours, pour quoy doibt à la dite recepte une obole.

« Ursin Coudreau, conseiller du roy et son receveur des tailles à Tours, pour demi arpent de pré au dit lieu des Refours, doibt à la dite recepte deux deniers de cens.

« Le sieur et damoiselle du Perrau et le sieur Menard, à cause de la dite dame Chaussé, son espouze, ont une rente de deux septiers de blé, moitié froment et moitié seigle à prendre sur le Moulin-Neuf à cause du cours de l'eau qui fait mouvoir le dit moulin, qui autrefois a dépendu de la dite seigneurie, suivant qu'il est porté par les déclarations.

« Et outre la dite foy et hommage simple et cinq sols de devoir annuel, nous vous confessons devoir les loyaux aides et tailles quand elles y eschoient par droit et par coustume du pays et duché de Touraine, avec honneur et reverence et obeissance, tel qu'un vassal doibt à son seigneur de fief, en tesmoing de quoy nous en rendons et baillons le présent notre adveu, iceluy fait et arresté véritable, aux protestations de augmenter ou diminuer sy faire se doibt, à l'effet de quoy l'avons signé de nostre seing manuel. Ce dernier jour d'avril mil six cent quatre vingt treize. Signé : De Fescan. Touche, notaire. »

Au XIII[e] siècle, il existait à Mettray un autre

fief composé d'une dîme et qui relevait de l'archevêché de Tours. Il fut possédé, à cette époque, par Sarrazin d'Angles et par Jean Savary.

En 1390, le fief de Mettray appartenait à Guérin de Villeblanche; — en 1396, à Guillaume de Villeblanche, Éc.; — en 1555, à Charles Mesnanager; — en 1577, à Guillot Mesnager; — en 1587, à Jean de Chardon; — en 1604, à Guillaume Mesnager, marié à Marie du Juglard, fille de Pierre du Juglard et de Barbe Tousselin; — en 1621, à Marie Mesnager, femme d'André Pipart, et à Madeleine Mesnager, veuve de Louis Pipart, Éc., seigneur de la Roche; — en 1636, à Charles du Faure, marié à Élisabeth Pipart; — en 1660, à Charles-Nicolas de Bernezay; — en 1683, à Martin Leblond, Éc., — en 1693, à Jean de Fescan, Éc.; — en 1703, à Jean-Victor de Fescan, seigneur d'Avantigny; — en 1710, à Frédéric-Nicolas Dorillac; — en 1732, à Marie-Anne Mesnager, veuve du précédent; — en 1749, à Louise-Renée de Fescan, femme de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville, décédée en 1780; — en 1780, à Joseph-Louis Dubillon de Vaudrey et à Marie-Charlotte de Jusseaume; — en 1789, à Louis-Auguste de Jusseaume. Celui-ci émigra en 1791.

Colonie agricole de Mettray. — Elle fut fondée en 1839, par MM. De Metz et De Courteilles. Son but est d'élever religieusement et moralement les enfants âgés de moins de seize ans, acquittés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement et qui sont envoyés dans une maison de correction pour un certain nombre d'années. Nous empruntons la description de cet établissement à l'*Annuaire d'Indre-et-Loire* (1874):

« La Colonie de Mettray, distante de sept kilomètres de Tours, est située sur un riant plateau qui domine la fertile vallée de la Choisille; autour d'une vaste cour coupée de grandes lignes d'arbres avec un bassin au centre, sont symétriquement rangées une vingtaine de maisons blanches aux arêtes de briques, avec de grands toits qui surplombent comme on en voit en Suisse.

« Ces maisons sont reliées entre elles par des hangars. Le rez-de-chaussée de chaque habitation est occupé par un atelier industriel, tel que: tailleurs, cordonniers, menuisiers, forgerons, fabrique d'instruments aratoires, etc., etc. Au premier étage, se trouvent les dortoirs des enfants. Les hamacs dans lesquels ils couchent sont disposés de telle façon que la surveillance est facile pendant la nuit, et que, repliés pendant le jour le long des murs, ils laissent la pièce libre: des planches, fixées à des poteaux par des charnières, s'abaissent à volonté et forment table dans toute la longueur de la pièce, qui sert alors de réfectoire. Lorsque les tables sont dressées le long des poteaux et les hamacs repliés le long des murs, on a une vaste salle où, dans les temps de pluie, les jeunes gens peuvent se livrer à diverses occupations, en restant soumis à une surveillance continue. Un chef de famille couche dans chacun de ces dortoirs et pendant la nuit deux employés font successivement la ronde jusqu'au jour.

« Chaque maison renferme quarante enfants et forme une *famille* commandée par un chef qui est secondé par *deux frères aînés*, choisis parmi les meilleurs sujets.

« Les colons sont conduits militairement au travail des champs; ils sont occupés à l'agriculture, à l'horticulture, à l'arboriculture, à la viticulture, aux terrassements, à l'extraction des pierres et à l'entretien des routes. Pendant la mauvaise saison, ils se livrent à des travaux sédentaires dans les ateliers de la Colonie. En outre, ils reçoivent l'éducation morale et religieuse, l'instruction primaire, appropriée à la profession qu'ils doivent exercer un jour. Le dimanche, deux heures sont consacrées aux manœuvres de la pompe à incendie, à des exercices gymnastiques et militaires, qui préparent les colons à faire de bons soldats.

« La sollicitude dont les jeunes colons sont l'objet, les suit encore lorsqu'ils sont sortis de la Colonie. On a dit avec raison: *Point de bon système pénitentiaire sans patronage*. Celui de Mettray est des plus efficaces; il s'exerce aussi longtemps que ceux qui en sont l'objet peuvent en avoir besoin. Sortis de la Colonie, jamais ils n'ont de chômage à craindre; sont-ils sans ouvrage, ils reviennent à Mettray où l'on s'occupe de les placer; sont-ils malades, on les reçoit à l'infirmerie; c'est donc par le fait une véritable adoption.

« Une autre institution, non moins importante que la première, a été fondée dans la commune de Mettray, sous le titre de *Maison Paternelle*. Cet établissement n'est, par le fait, qu'un collège de répression, où l'on reçoit les élèves indisciplinés des maisons d'éducation, et à la faveur duquel on évite de les renvoyer, parti extrême qui compromet l'avenir de l'enfant, sans remédier au mal. »

La Colonie a un conseil d'administration composé de vingt membres. Le président actuel (1882) est M. Eugène Goüin, sénateur, conseiller général. Elle est dirigée par M. Blanchard, maire de Mettray.

La pose de la première pierre de la chapelle de la Colonie a eu lieu le 15 juillet 1841. L'édifice fut consacré le 15 novembre 1843. Dans cette chapelle sont inscrits les noms de tous les fondateurs de l'établissement.

Maires de Mettray. — Augustin-Claude de la Roche de la Ribellerie, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Antoine Proust, 8 avril 1816, 1er août 1821. — Charles Moisand, 20 décembre 1822. — Reverdy-Liébert, 13 novembre 1826. — Rouillé, 20 janvier 1831. — Loiseau, 29 mai 1837. — Hamel, juin 1840. — Anselme-Louis d'Outremont, 13 juillet 1846. — *Le baron* d'Hauterive, 1856. — Jean-Nicolas Blanchard,

1867, 9 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 113, 146 ; G, 14, 880 ; *Biens nationaux*. — Registres d'état civil de Mettray. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1839, 16 juillet 1841, 17 novembre 1843 et 25 mars 1847. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, XI, 171. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1267, 1496. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 214. — *Mémoire pour C.-B. Briçonnet*, imprimé, 1748. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1844), p. 59 ; (1850), p. 266. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 34. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 577. — *Une visite à Mettray en* 1845, par W.-H. Suringer. — *Trois jours à Mettray*, par P. Huot, Paris, 1848. — *Une visite à Mettray*, par Ch. Souvestre, 1864. — *Notice sur Mettray*, par A. Cochin, Tours (sans date). — *La Colonie de Mettray*, par Lepelletier de la Sarthe, Paris, 1856. — *La Colonie de Mettray*, par E. Lecouteux (dans les Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire), 1871, p. 112-16. — *Colonie de Mettray* (Rapports annuels), Paris, Duprat, 1840-59, in-8°. — *Chron. Turon. magnum*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *La mosaïque de l'Ouest* (1844-45), p. 14. — Archives de Loir-et-Cher, E, 146. — Goyet, *Nobiliaire de Tour.* — D. Housseau, VII, 3000. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VIII.

Mettray (Pierre de), docteur en théologie, curé de Saint-Benoit, à Paris, né à Mettray vers 1520, a publié un discours qu'il avait prononcé devant la reine de Navarre en 1550 (Paris, Michel Vascosan, 1551, in-4°). — (*Almanach de Touraine*, 1784. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 333.)

Metz (le lieu de), près de la Roche-Thibault, cne de Lerné.

Meudon, ham., cne de Luzillé, 20 habitants.

Meulerie (le lieu de la), près de la Bourdillière, cne de Cinais.

Meules (le lieu des), près de la Haute-Mancellière, cne de Sainte-Maure.

Meunerie (la), f., cne de Ceré. — *Menerie*, carte de Cassini.

Meunerie (la), f., cne de Crouzilles.

Meunier (le carroi du), cne de Lémeré, près du chemin de Sazilly à Lémeré.

Meunier (île). V. *Rochecorbon (île de)*.

Meurs, cne de Mouzay. V. *Murs*.

Meursaint, cne de Genillé. V. *Marsain*.

Meurtrier (le lieu du), près de Guillemidi, cne de Noyant.

Meusnier (Jean-Baptiste-Marie-Charles), né à Tours le 19 juin 1754, fit ses études à Paris et se destina au génie militaire. Son talent et ses hautes connaissances lui valurent le titre de membre de l'Académie des sciences en 1784. A l'époque de la Révolution, il était lieutenant-colonel du génie. Général de brigade en 1791, puis général de division en 1792, il se distingua par la défense de la forteresse de Kœnigstein, qui était assiégée par les Prussiens. L'année suivante, le 9 juin, en défendant Cassel, il eut la cuisse emportée par un boulet. Il succomba quatre jours après. Ses restes mortels furent rapportés à Tours. Par arrêté du 12 messidor an IX, Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, décida que « ces restes « seraient provisoirement déposés dans un sarco- « phage, au pied de l'arbre de la liberté, sur la « place nationale de Tours ; que la translation « dans ce dépôt provisoire aurait lieu le 1er ven- « démiaire an X, jour de la fête de la République, « et qu'un monument serait érigé à la mémoire « du général, près de la colonne départementale « d'Indre-et-Loire. »

Le général Meusnier est auteur de divers travaux scientifiques qui ont été insérés dans le Recueil de l'Académie des sciences.

Journal des communes d'Indre-et-Loire (an X), n° 17. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* de 1801, p. 183. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, XI, 193. — Quérard, *La France littéraire*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 333. — Didot, *Biographie générale*, XXXV, 267. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 1343 (L'auteur de ce dernier ouvrage commet une erreur en faisant naître le général Meusnier à Paris).

Mevier, f., cne de Rigny.

Mexme (paroisse de St-). V. *Chinon*.

Mexme (ruisseau de St-), cne de Chinon.

Mexme, ou **Mesme** (Laurent), mathématicien, né à Chinon vers 1594, prit les noms de *Mathurin de Neuré* après avoir passé trente ans à la Chartreuse du Budray. Il quitta l'habit monastique et alla s'établir à Aix, où il fut précepteur chez l'intendant des finances. Par la suite, il occupa le même emploi dans la famille de Longueville. Il mourut vers 1676. On a de lui les ouvrages suivants : *Mathurini Neuré querela ad Gassendum de parum christianis provincialium suorum ritibus, minimum que sanis eorum moribus*, Paris, 1645, in-4°. — *Réponse d'un ami de M. Gautier, conseiller au Parlement de Provence, à la lettre de J.-B. Morin, médecin et professeur en astrologie*, Paris, 1649, in-8°. — *Lettre à M. Luillier, conseiller au Parlement de Metz, au sujet de la réplique du docteur J.-B. Morin*, Lyon, 1649, in-8°. L'année suivante, ces lettres, réimprimées, ont été mises en un seul recueil. — (Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 142. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 332. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, XI.)

Mexme-les-Champs (St-). V. *Chinon*.

Meys *(territorium de)*. V. *Mai*, cne de Chanceaux.

Mèze (la), cne de Nouans. V. *Mère*.

Mezière, ou **Mezières**, ham., cne de

Dolus, 21 habit. — *Miseriæ, terra de Miseriis*, 940, 1265. — *Mezière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. — Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603; E, 128; *Biens nationaux*.)

Mezière (le lieu de), paroisse de Montlouis. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 633.)

Mézières-en-Brenne, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Blanc (Indre), 1824 habitants. — *Brennaeum*, VI[e] siècle. — *Parochia S. Martini de Mazeriis*, 1257. — *S. Martinus de Maceriis*, 1260.

Cette localité, d'abord châtellenie, puis baronnie et enfin marquisat, faisait partie du duché de Touraine et relevait du château de Tours à foi et hommage lige. L'église, autrefois sous le vocable de saint Martin, est aujourd'hui dédiée à sainte Marie-Madeleine. Fondée par Alix de Brabant, elle fut consacrée le 22 juillet 1339, par Foucaud, archevêque de Bourges. La chapelle d'Anjou, qui en fait partie, fut bâtie en 1522, par René d'Anjou, et consacrée le 13 mai 1559.

On remarque, dans cette chapelle, de très beaux vitraux où se trouvent représentés divers personnages de la maison d'Anjou.

Le siège de la paroisse primitive de Mézières était à Subtray.

Le château actuel n'offre aucun intérêt. A l'une des extrémités est une vieille chapelle placée sous le vocable de saint Léonard et qui était desservie par des chanoines.

Mézières fut érigé en marquisat, le 16 juillet 1566, en faveur de Nicolas d'Anjou, seigneur de Saint-Fargeau.

SEIGNEURS DE MÉZIÈRES.

I. — Geoffroy de Brenne, seigneur de Rochecorbon, est le premier seigneur connu de Mézières. On le voit mentionné dans des chartes de Marmoutier de 1232 et 1234. Il épousa Jeanne, dame de Mézières, qui lui apporta cette terre en dot. Il mourut jeune, sans laisser d'enfants.

II. — Hervé III, seigneur de Vierzon, devint seigneur de Mézières par son mariage avec Jeanne, veuve de Geoffroy de Brenne. Il mourut en 1270, laissant une fille unique, Jeanne.

III. — Geoffroy de Brabant, seigneur d'Arschot, puis de Mézières, par son mariage avec Jeanne, fille d'Hervé de Vierzon, était fils de Henri, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne. Il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit, et Alix, femme de Jean de Harcourt.

IV. — Jean de Brabant, seigneur de Vierzon et de Mézières, périt à la bataille de Coutras, en 1302, sans laisser d'enfants de Marie, dame de Mortagne. Sa succession passa à Alix, sa sœur.

V. — Jean de Harcourt, dit le Boiteux, vicomte de Châtellerault, fut seigneur de Mézières par suite de son mariage avec Alix de Brabant. Il mourut le 9 novembre 1326, laissant plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit. Sa femme, Alix de Brabant, fut inhumée dans l'église de Mézières.

VI. — Jean de Harcourt, vicomte de Châtellerault, seigneur de Mézières, capitaine de Rouen, fut tué à la bataille de Crécy en 1346. D'Isabelle de Parthenay, il eut, entre autres enfants, Jean, qui suit.

VII. — Jean de Harcourt, seigneur de Mézières, capitaine de Rouen, fut poursuivi pour avoir pris le parti de Charles d'Évreux, roi de Navarre. Condamné à mort, il fut exécuté à Rouen le 5 avril 1355. De son mariage avec Blanche de Ponthieu, fille de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, il eut plusieurs enfants, entre autres, Jacques, qui suit, et Jean.

VIII. — Jacques de Harcourt eut en partage, en 1371, les terres de Mézières et de l'Ile-Savary. Il mourut le 22 avril 1405, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne d'Enghien.

IX. — Jean de Harcourt, frère du précédent, épousa Catherine, fille de Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche. Il mourut le 29 février 1388, laissant plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit, et Louis, archevêque de Rouen.

X. — Jean de Harcourt, vicomte de Châtellerault, seigneur de Mézières, épousa, le 17 mai 1389, Marie de Valois, fille de Charles de Valois, comte d'Alençon. Le 18 février 1404, il fit un accord avec son frère Louis, au sujet de la succession de leur mère. Par cet accord, il lui céda les terres de Mézières et de Savary.

XI. — Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, baron de Mézières, sénéchal héréditaire du Poitou, mourut à Châtellerault en 1422 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville. La terre de Mézières revint alors à Jean de Harcourt, qui la vendit, le 17 décembre 1445, à Charles d'Anjou.

XII. — Charles d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Mézières, était fils de Louis d'Anjou, roi de Sicile, et d'Yolande d'Aragon. Le 14 janvier 1445, il rendit aveu au roi pour sa terre de Mézières. Il mourut le 16 avril 1472. D'Isabelle de Luxembourg, il eut Charles, roi de Naples, et Louise, qui fut mariée à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Il laissa en outre trois enfants naturels, dont un, Louis, dit le bâtard du Maine, fut légitimé en 1468.

XIII. — Louis d'Anjou, bâtard du Maine, seigneur de la terre de Mézières, qui lui fut donnée par son père le 10 mars 1465, épousa, le 26 novembre 1464, Anne de la Tremoille, fille de Louis de la Tremoille, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, et de Marguerite d'Amboise. Il eut de ce mariage : 1° Louis, né à Mézières en 1482, mort jeune; 2° René qui suit; 3° Anne, née à Mézières le 9 mars 1478; 4° Renée, née le 16 juin 1480. Louis d'Anjou mourut au mois de mai de cette dernière année.

XIV. — René d'Anjou, marquis de Mézières, né dans cette ville le 5 octobre 1483, épousa Antoinette de Chabannes, fille de Jean de Chaba nnes comte de Dammartin, et de Suzanne de Bourbon. Il eut de ce mariage, Nicolas, qui suit; Louis, abbé de Pontlevoy, et trois filles.

XV. — Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, mourut en 1568, laissant, de son mariage avec Gabrielle de Mareuil, une fille, qui épousa, en 1566, François de Bourbon.

XVI. — François de Bourbon, duc de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, marquis de Mézières, par suite de son mariage avec Renée d'Anjou, lieutenant-général de Touraine (par lettres du 30 septembre 1565), mourut à Lisieux le 4 juin 1592. Son corps, transporté à Champigny, fut inhumé dans la Sainte-Chapelle. Il laissa un fils unique, Henri.

XVII. — Henri de Bourbon, duc de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerault, prince de la Roche-sur-Yon, marquis de Mézières, né à Mézières le 12 mai 1573, mourut à Paris le 27 février 1608. Il fut inhumé près de son père dans la chapelle de Champigny. Par contrat du 27 avril 1597, il avait épousé Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille unique de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, maréchal de France, et de Ca therine de la Valette, dont il eut Marie de Bourbon, femme du duc d'Orléans.

XVIII. — Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerault, princesse de la Roche-sur-Yon, marquise de Mezières, épousa, le 6 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, frère de Louis XIII, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois et d'Alençon. De ce mariage naquit Anne-Marie-Louise d'Orléans. Marie de Bourbon mourut le 4 juin 1627 et fut inhumée à Saint-Denis.

XIX. — Anne-Marie-Louise d'Orléans, princesse de la Roche-sur-Yon, duchesse de Montpensier, marquise de Mézières, mourut à Paris le 5 avril 1693. Elle avait vendu la terre de Mézières au suivant vers 1678.

XX. — Isaac Bartet, secrétaire du cabinet du roi (1678).

XXI. — Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du Havre, était marquis de Mézières en 1694. Il épousa, le 17 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, fille de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, et d'Henriette-Louise Colbert.

XXII. — Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mézières (1704), lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Amiens, mourut le 24 avril 1721, laissant, de son mariage avec Éléonore d'Ogletrop : Eugène-Éléonore, qui suit; Charles-Théophile, maréchal de camp, et Catherine-Éléonore-Eugénie, mariée, le 28 septembre 1722, à Charles de Rohan-Guémené, prince de Montauban.

XXIII. — Charles-Éléonore de Béthisy, marquis de Mézières (1722), lieutenant-général et gouverneur de Longwy, épousa, le 17 mars 1738, Henriette-Élisabeth-Julie-Éléonore de Tarteron de Monthiers, dont il eut trois enfants. L'aîné, Eugène-Eustache, fut colonel des grenadiers de France.

XXIV. — Hubert de Courtavel, marquis de Pezé et de Mézières, lieutenant-général des armées du roi et marquis de ses ordres, mourut le 23 novembre 1734. Il avait épousé, le 22 novembre 1722, Lydie-Nicole de Beringhen, dont il eut Louise-Madeleine, mariée, le 26 mai 1743, à Armand-Mathurin, vidame de Vassé, colonel du régiment de Picardie.

XXV. — Françoise de Courtavel de Pezé était dame de Mézières en 1775.

XXVI. — Alexis-Marie-Étienne de Vassé, marquis de Mézières, vendit ce marquisat, le 20 décembre 1785, à la suivante.

XXVII. — Marie-Suzanne d'Argouges, dame de Mézières (1785), était fille de Jérôme d'Argouges, lieutenant civil au Châtelet de Paris, et de Marie-Françoise-Adélaïde de Creil de Bournezeau.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 555, 639, 650; E, 202. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 68, 109, 326; II, 596, 898. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 96. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 398, 412, 501; III. 240; IV, 2034. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 81, 82. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 391-92, 490. — L.-A. de la Tremblais, *Esquisses pittoresques du département de l'Indre*, 186. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1873), p. 371. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1200. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, par Le Paige), I, xvij. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 324. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 175. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, X. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, I, 273. — Archives nationales, J. 728. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 773; XIV, 448; XVII, 308. — *Le Chartrier de Thouars*, 232. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I, 235; II, 417; IV, 164. — D. Housseau, VI, 2172 *bis*; VII, 2953, 3338. — Archives de la Vienne, E, 202.

Mezureau, f., cne de Razines. — Ancien fief. En 1666, il appartenait à Jacques Boutin. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Mialet (le lieu de), près de Cosson, cne de Vernou.

Miausé (le lieu de), cne de Vouvray. — Il fut vendu nationalement, le 12 ventôse an II, sur N. de Passac, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mibellerie (la), f., cne de Saint-Flovier.

Michaelis *(silva S.)*. — V. *Michel-du-Bois (Saint-)*.

Michallière (la), f., cne d'Avrillé. — Elle fut vendue nationalement, le 25 pluviose an VIII, sur N. de Cherbon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Michau-Villain, c^ne^ de Parçay-sur-Vienne. V. *la Cantinière.*

Michaud (St-), f., c^ne^ de Saint-Symphorien.

Michaudries (le lieu des), près des Boulairies, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Michel (chapelle de **St-**), c^ne^ d'Artannes. V. *Artannes.*

Michel (étang de **St-**), c^ne^ de Charnizay. — Il est depuis longtemps desséché.

Michel (chapelle de **St-**), c^ne^ de Chinon. V. *Chinon,* collégiale.

Michel (chapelle de **St-**), c^ne^ de Crouzilles. V. *Crouzilles.*

Michel (chapelle de **St-**), c^ne^ de Saint-Avertin. V. *Avertin (Saint-).*

Michel (landes de **St-**), c^ne^ de Saint-Flovier.

Michel (St-), c^ne^ de Saint-Symphorien. V. *Michaud (Saint-).*

Michel (clos de **St-**), près du bourg de Thilouze.

Michel (Guillaume), dit **de Tours,** né à Châtillon-sur-Indre à la fin du XVe siècle, était professeur d'humanités à Tours. Il mourut vers 1543. On a de lui les ouvrages suivants aujourd'hui complètement oubliés : *La forest de conscience, contenant la chasse des peines spirituelles,* Paris, Michel Le Noir, 1505, 1520, in-8°. — *Le Siècle doré,* Paris, imp. Guillaume Fesendad, in-4°. — *Le Pandore de Janus Olivier, père spirituel et évesque d'Agen,* Paris, Arnoul et C. les Angelliers, 1542, in-8°. — *Les Bucoliques de Virgile Maron,* Paris, J. de la Garde, 1516, in-16, in-4°. — *Les Géorgiques de Virgile Maron,* Paris, D. Gerlier, 1519, in-8°. — *Lucius Apuleus de l'asne doré, autrement dit de la Couronne de Cérès,* Paris, J. Jehannot, 1517, in-4°; G. Dupré, 1518, in-f°. — *Le Penser de royale mémoire,* Paris, J. de la Garde, 1518, in-4°. — *Élégies, thrènes et complainctes sur la mort de Madame, en son vivant reine de France,* Paris, 1521, in-8°. — *De la justice et de ses espèces,* Paris, J. Kerver, 1556, in-8°. — *La très illustre et mémorable vie, faicts et gestes des douze Césars,* Paris, J. Petot, 1530, in-f°. — *L'Épitome de Valère le Grand, intitulé le Floralier,* Paris, P. Le Brodeur, 1524, in-4°. — *Les trois livres de Polydore Virgile, des inventeurs des choses,* Paris, P. Le Brodeur, 1520, in-8°. — *Les œuvres de Justin, vrai historiographe, et gestes de Troge-Pompée,* Paris, Lenoir, 1526, in-8°. — *Eutropius et Paulus diaconus, des faicts des roys et empereurs romains et des consuls de Rome, pareillement des roys d'Italie,* Paris, Michel Lenoir, 1521, in-f°. — *Josèphe, juif et hebrien, historiographe grec de l'antiquité judaïque,* Paris, N. Couteau, 1539, in-f°.

D. Housseau, XXIII, 311, 316; XXIV, 135. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle,* XI, 218. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 335. — *Almanach de Touraine,* 1763.

Michel-de-Chédigny (St-), ancienne paroisse, réunie à celle de Chédigny. — *Saint-Michau, S. Michael de Chédigne,* XIIIe siècle. — *Saint-Michel-sur-Indrois.* V. *Chédigny.*

Michel-de-Jolimont (chapelle de **St-**). V. *Tours* (Chapitre de l'église de).

Michel-de-la-Bazoche (chapelle de **St-**). V. *Tours, Bazoche.*

Michel-de-la-Grange (chapelle de **St-**). V. *Tours* (Chapitre de l'église de).

Michel-de-la-Guerche (St-). V. *la Guerche,* c^ne^ de Tours.

Michel-de-la-Rochepinard (chapelle de **St-**). V. *Rochepinard.*

Michel-de-Laubardemont (chapelle de **St-**). V. *Tours* (Chapitre de l'église de).

Michel-des-Anges (chapelle de **St-**). V. *Tours* (Chapitre de l'église de).

Michel-des-Carnaux (St-), c^ne^ de Ballan. V. *Carnaux.*

Michel-des-Landes (St-), vil., c^ne^ de Charnizay, 70 habit. — *Ecclesia S. Michaelis de Laigneio,* 1184 (charte de Barthélemy, archevêque de Tours). — *Parochia S. Michaelis de Landa,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Michel-des-Landes, alias de Lagné* (titre de 1672). — Ancienne paroisse, qui a été réunie à celle de Charnizay. Avant la Révolution, elle était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Preuilly. En 1793, elle dépendait du district de Preuilly.

L'église et le droit de présentation au titre curial appartenaient à l'abbaye de Preuilly, qui fut confirmée dans cette possession, en 1184, par Barthélemy, archevêque de Tours.

CURÉS DE SAINT-MICHEL-DES-LANDES. — François Bruneau, 1676. — André Sornin, 1690. Il fit son testament le 12 mars 1711. — Jean Neveu, 1717. — Charles Butet, 1764. — Bullot, curé constitutionnel, 1793.

La paroisse formait un fief qui dépendait de la terre de Charnizay. Le seigneur de Saint-Michel avait le droit de patronage dans cette église.

Arch. d'I.-et-L., G, 880, — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IV, 213; IX, 269; XI, 30, 47. — D. Housseau, V, 1992. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches,* I, 210. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*

Michel-du-Bois (St-), vil., c^ne^ de Preuilly. — *Ecclesia prope castrum Pruliaci in honore S. Michaelis dicata,* 1008 (charte de l'abbaye de Preuilly). — *S. Michael de nemore*

seu de bosco, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Mota S. Michaelis de Bosco*, 1244 (charte de Guillaume de la Mothe). — Ancienne paroisse.

L'église appartenait primitivement à l'abbaye de Preuilly, à laquelle elle avait été donnée, en 1009, par Effroy, seigneur de Preuilly. L'abbaye fut confirmée dans cette possession par une bulle du pape Urbain II, en 1099. Elle s'écroula en 1703. Les habitants étaient tellement pauvres, qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de rétablir l'édifice. Par ordonnance du 14 mars 1705, l'archevêque de Tours supprima cette paroisse et la réunit, pour moitié, à celle de Saint-Pierre de Preuilly, et, pour l'autre moitié, à celle de Notre-Dame.

L'ancienne paroisse de Saint-Michel était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Preuilly.

La cure possédait une métairie située près de l'église.

L'abbaye de Preuilly avait le droit de présentation au titre curial.

Dans les registres d'état civil de cette paroisse, on trouve la note suivante, datant du XVIIe siècle :

Audivi fuisse alias dedicationem hujus ecclesiæ S. Michaelis de Bosco die maii octavo Apparitionis nempe die festo. Nunc, jussu archiepiscopi nostri Turonensis, hujus ecclesiæ dedicatio celebratur secundo julii die dominica.

Curés de Saint-Michel-du-Bois. — Chichery, 1603. — Augier, 1615. — Adrien Constant, 1640. — Jacques Mahiet, 1654. — Jacques Philippeau, décédé le 24 avril 1659. — Charles Bricheteau, 1692. — Robert-Louis Guérin, 1705.

Il existait, dans cette paroisse, une maladrerie fondée au XIIIe siècle, par le seigneur de Saint-Michel, et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres patentes de décembre 1698.

La paroisse formait un fief peu important relevant de la baronnie de Preuilly et qui appartenait, en 1240, à Guillaume de la Motte, chevalier. Ce seigneur mourut au mois de mai 1244. Par la suite, ce fief devint la propriété de l'abbaye de Preuilly.

Maires de Saint-Michel-du-Bois. — François Berloquin, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812.

Arch. d'I.-et-L., G, 16, 880; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 45. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 313. — D. Housseau, II. 243, 539; VII. 1982, 2930. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 600, — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.

Michel-du-Bois (forêt de **St-**). — *Silva S. Michaelis*, XIe siècle. — Il n'en existe aujourd'hui qu'une très petite partie. En 1009, Amblard, abbé de Preuilly, étant sur le point d'entreprendre un voyage à Jérusalem, la donna en gage à Gosbert, seigneur de Preuilly, à l'occasion d'un prêt de cinq cents sols poitevins et de deux onces d'or, que celui-ci lui avait consenti. — (D. Housseau, II, 343. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 600.)

Michel-du-Pont (chapelle de **St-**). V. *Faye-la-Vineuse*.

Michel-sur-Loire (St-), commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 29 kilomètres de Tours, 30 de Chinon et de Langeais. — *Prope castrum quod dicitur Lengais est vicus quidam in quo est in honore S. Michaelis ecclesia, a quo ipsa villa sibi nomen vindicavit ita ut hodie S. Michaelis locus ille vulgariter appellatur*, 1093 (charte d'Aimery Machel). — *Ecclesia S. Michaelis desuper Ligerim*, 1188 (charte de Barthélemy, archevêque de Tours). — *Châtellenie de Saint-Micheau*, 1447. — *Mont-sur-Loire*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par la commune des Essarts; à l'est, par celle de Langeais; à l'ouest, par Continvoir, Restigné, Ingrandes et Saint-Patrice; au sud, par la Loire. On y trouve le ruisseau de Lane, qui vient de Planchoury, passe aux Caves-des-Cours, à Beauregard, aux Turluteaux, et va dans la commune de Saint-Patrice; — le ruisseau du Petit-Morier, qui prend sa source au Petit-Morier et se jette dans la Roumer, au lieu dit Prés-des-Cerisiers; — la Roumer, qui vient des Essarts, passe à Pont-Boutard et va dans la commune de Langeais.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune : La Cueille-Boutet (67 habit.). — La Cave-des-Cours (24 habit.). — La Cave-Banchereau (20 habit.). — La Cartelesière (43 habit.). — Les Girards (28 habit.), ancien fief. — Les Grands-Ormeaux (16 habit.). — Les Échelleries, ancien fief, relevant de Saint-Michel-sur-Loire. — Les Guérives (17 habit.). — l'Étang (37 habit.). — La Galerie (10 habit.). — La Grande-Guerche (20 habit.), ancien fief. — La Petite-Guerche (32 habit.). — La Bonde (25 habit.). — Pont-Boutard (54 habit.), ancien fief. — La Boutarderie, ancien fief, relevant de la baronnie de Saint-Michel. — Biffaumont, ancien fief, relevant de la même baronnie. — Beauregard (25 habit.). — Les Grand et Petit-Morier, anciens fiefs, relevant de la Fortrie. — La Milleterie, ancien fief. — La Touche, ancien fief. — La Rue-Millet (10 habit.). — Les Turluteaux (22 habit.). — La Plaine (12 habit.). — Planchoury (60 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Saint-Michel. — La Cave-Marquet, la Marchanderie, la Guerinerie, le Haut-Cerisier, la Jugerie, la Villenoire, la Mairie, la Gennetrie, le Champ-au-Moine, les Gatienneries, le Bécassier, la Riboisière, la Clavrière, etc.

Avant la Révolution, Saint-Michel-sur-Loire était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire et du doyenné de Langeais. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 1738 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 29 novembre 1829.

Population. — 683 habit. en 1801. — 687 habit. en 1810. — 755 habit. en 1821. — 808 habit. en 1831. — 820 habit. en 1841. — 880 habit. en 1851. — 749 habit. en 1861. — 753 habit. en 1872. — 717 habit. en 1876.

Foire le 29 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Bureau de poste et *perception* de Langeais.

L'église, construite avant le XIe siècle, a été restaurée au XIIe. En 1093, Aimery Machel la donna à l'abbaye de Bourgueil qui y fonda un prieuré. Voici le texte de la charte de donation :

Antiqua traditio et necessaria consuetudo obtinuit ut si quid ageretur quod dignum memoria posteris temporibus censeretur ne vetustate ingruente rei gestæ veritas fuscaretur, res gesta solemniter litteris mandaretur, quod idipsum ego Aimericus, Machelli Sanctonensis filius, fieri mandavi ne elemosina scilicet quam legaliter egeram aliquando tradetur oblivioni; sciant igitur cætanei et antecessores nostri quoniam supra fluvium Ligerim, prope castellum quod dicitur Lengais est vicus quidam in quo est in honore S. Michaelis ecclesia a quo ipsa villa sibi nomen vindicavit, ita ut hodie S. Michaelis locus ille vulgariter appelatur, pro veneratione scilicet B. Archangeli taliter nuncupatur ecclesiam itaque prefatam antecessores mei terris, pratis, vineis, aliis redditibus aliquantulum ditaverunt dôtatam IV *clericis commiserant quos canonicos appellabant. Ingelgerius autem avus meus videns quoniam quantum ad divinum servicium ecclesia debebat emendari ut monachos ibi mitteret voluntatem quidem habuit; sed voluntatem suam minime implevit, hoc tamen constituit ut si aliquando ibi monachi mitterentur de nullo alio nisi de loco assumerentur Burguliensi. Idipsum pater meus Machellus qui Burgulii monacus effectus est et filiam Ingelgeri matrem meam Richeldim habebat obtestatus est. Ego vero Aimericus avi et patris mei satisfaciens voluntatibus et matris meis Richildis absecundans postulationibus loco S. Petri Burguliensis in jus et dominationem monachorum in ibi Domino servientium dedi et transfundi ecclesiam sicuti canonici eam tenuerant et possederant, ipsis canonicis concedentibus ut, de cetero, eam quietam teneant et possideant et ab omni inquietudine seculari immunem habeant ; consuetudines etiam quas ab decessoribus meis canonici habuerant monachi itendinem habeant scilicet in bosco meo porcos suos sine pascuario mittant; quicquid homines mei liberi vel non liberi de suo loco illis dare voluerint habeant, et si eis datis rebus aliquid consuetudinis ego et successores mei. . . . . absque consuetudinis illius redhibitione monachi quiete possideant, nam et illud quiete canonici similiter fecerunt præter vineas, prata, terras cultas et incultas quæ ejusdem ecclesiæ extiterant homines monachorum vel in domo vel in curta sua commanentes liberi existant et ab omni vicaria ; precor itaque et obtestor omnes successores meos ut hanc elemosinam meam quam pro predecessoribus et successoribus feci ipsi quoque conservent, augmentent et nutriant ne si aliter egerent beneficii hujus priventur participio et tradantur in infernum pro tam nefando sacrilegio; feci enim hanc donationem legaliter in capitulo Burguliensi, videntibus monachis et laicis ubi reciproca vicissitudine in eodem capitulo beneficium orationum recepi et factum est ut in eodem capitulo ego et Carbonellus frater meus mortui pansaremus ut si vellemus monachi essemus dono in capitulo facto recessi ad Radulphum Turonensem archiepiscopum deprecans uti dono huic assentiret quod et ipse fecit et in Capitulo S. Mauricii Turonensis confirmavit; supplicavi etiam super hoc Fulconi comiti Andegavensi, comitis Gosfredi Martelli nepoti, qui meæ petitioni libenter assensum præbuit ut pote pro anima Gosfredi Martelli avunculi sui et ipse confirmavit et optimatibus suis hanc cartam ad confirmandum tradere jussit. Hoc autem factum anno Incarnationis Dominicæ* M^{o}LXXXXIII°. *Indictione* I *Epacta* XX *concurrentibus* V. *Hoc donum supradicti Aimerici Machelli viderunt isti testes nomina quorum subsequuntur : Gislebertus Alo, Armericus Launus, Hugo Rigault, Gaufridus de Volortio, Hubertus de Silmniaco, Calo de Prulliaco, Andreas, sacerdos, Petrus Rufus, Armericus Rufus, Gausfridum de Curtiaco, Ivo de Condue, Carbonellus, Maura Constantinus. Ex nostris vero famulis viderunt hi : Galoius, vicarius, Beraldus, major, Ademarius, vendacius, Fulco, major, Goslenus, frater vicarii, Gaufridus filius Galoi, Bernardus, Arduinus, Constantinus, serviens.*

En 1188, l'abbaye fut maintenue dans la possession de l'église de Saint-Michel par Barthélemy, archevêque de Tours.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbaye de Bourgueil.

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 1100 livres.

Le lieu appelé les Moriflères, près du chemin de Saint-Mars et de Saint-Patrice, appartenait au curé.

Dans cette paroisse, se trouvait la chapelle du Pont-Boutard, fondée en 1528, par Nicolas Lebeau, curé de Saint-Michel. Jean Fayet en était chapelain en 1776. Le revenu de cette chapelle était de 350 livres en 1791.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1677.

Curés de Saint-Michel. — Nicolas Pichon, 1559. — Hercule Le Maréchal, 1647. — Louis Gouyry, 1672. — Joseph-Louis Jarret, 1730. — Jean-Baptiste Boureau, 1773. — Pierre Jautrou, 1790. — Laurent Bretonneau, 1791, curé constitutionnel, 1793. — Pelot, 1804. — Chauvin, 1812. — François Pichard, 1831. — Pierre-Julien Fayard, 1841. — Destreguil, 1870, actuellement en fonctions (1882).

Saint-Michel formait une châtellenie relevant du château de Chinon. Plusieurs titres lui donnent le titre de baronnie.

Seigneurs de Saint-Michel-sur-Loire.

I. — Ingelger, chev., vivant vers 1060, est le premier seigneur connu de Saint-Michel. Il possédait également la terre de Langeais. De son mariage avec Ermesende, il eut Geoffroy et Richilde, femme de Machel.

II. — Machel, seigneur de Saint-Michel, du chef de sa femme, est cité dans une charte de 1080. Il eut deux fils : Aimery, qui suit, et Carbonnel. Du vivant de sa femme, il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Bourgueil.

III. — Aimery, fils du précédent, donna l'église de Saint-Michel à l'abbaye de Bourgueil en 1076.

(Lacune de plus d'un siècle et demi).

IV. — Aaliz ou Alipde, femme de Hugues de Beauçay, chev., était dame de Saint-Michel-sur-Loire en 1270. A cette époque, elle confirma la donation qu'elle avait faite au Chapitre de Saint-Martin de Tours, des droits qu'elle possédait sur des bois situés dans la prévôté de Restigné.

V. — Pierre de Beauçay, chev., seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, épousa, en 1285, Marguerite d'Ussé, fille de Baudouin, seigneur d'Ussé, et veuve de Guy Turpin, seigneur de Crissé.

VI. — Pierre de Marmande, chev., seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, baron de Marmande et de la Haye, seigneur de Faye-la-Vineuse, fonda quatre chapellenies dans la chapelle Sainte-Marie du pont de Chinon, en 1343. D'Isabelle de la Haye, fille de Geoffroy II de la Haye, il eut une fille unique, Marguerite, qui épousa Jean III de Sancerre.

VII. — Jean III de Sancerre, chev., baron de Marmande et seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, du chef de sa femme, était fils de Louis II de Sancerre, connétable de France, et de Béatrix de Roucy. Il eut deux filles : Marguerite et Jeanne.

VIII. — Beraud II de Clermont, comte de Clermont, seigneur de Mercœur, dauphin d'Auvergne, fut seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, par suite de son mariage avec Marguerite de Sancerre, fille de Jean III. Il mourut en 1400, laissant plusieurs enfants, entre autres, Beraud III; Robert, archevêque d'Albi; Marguerite, mariée, en 1404, à Jean de Bueil. Avant d'épouser Marguerite de Sancerre, Beraud II s'était déjà marié deux fois : 1° avec Jeanne, fille de Guigues VIII, comte de Forez (22 juin 1357); 2° avec Jeanne d'Auvergne (juin 1371). Il n'eut pas d'enfants du second mariage. Du premier lit était issue Anne, mariée, le 19 août 1371, à Louis II de Bourbon.

IX. — Jacques de Montberon, baron de la Haye, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême et chambellan du duc de Bourgogne, devint seigneur de Saint-Michel et baron de Marmande, par suite de son mariage avec Marguèrite de Sancerre, veuve de Beraud II de Clermont. Le 12 décembre 1409, il rendit aveu pour le domaine de Marmande. Il mourut en 1422, sans laisser d'enfants.

X. — Iolande d'Aragon, reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, veuve de Louis d'Anjou, acheta la terre de Saint-Michel vers 1400 et la revendit à Jean de Bueil IV.

XI. — Jean de Bueil IV, seigneur de Montrésor et de Saint-Michel, mourut en 1415.

XII. — Jean de Bueil, cinquième du nom, comte de Sancerre, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, capitaine de la ville de Tours, amiral de France, mourut au mois de juillet 1477. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne de Montejean, et, en secondes, Martine Turpin de Crissé. Du premier mariage il eut Antoine, qui suit.

XIII. — Antoine de Bueil, comte de Sancerre, baron de Saint-Christophe et de Châteaux, seigneur de Saint-Michel (1478), épousa Jeanne de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

XIV. — Jacques d'Espinay acheta la terre de Saint-Michel, vendue par décret, le 19 janvier 1505. Il comparut à la première réformation de la coutume de Touraine en 1507.

XV. — René d'Espinay possédait la même seigneurie en 1534.

XVI. — Charles d'Espinay, seigneur de Saint-Michel, vers 1540, eut une fille, Renée, qui épousa Guillaume de la Fontaine-Follin, seigneur de Bourval.

XVII. — Jacques d'Espinay, seigneur de Saint-Michel, comparut à la réformation de la coutume de Touraine en 1559.

XVIII. — Louis d'Espinay, seigneur de Saint-Michel, est cité dans un titre de 1572.

XIX. — Claude de Préville, Éc., seigneur de Château-Landon, possédait la terre de Saint-Michel, en 1603, par suite de son mariage avec Françoise d'Espinay.

XX. — Arthur de Préville, Éc., était seigneur du même domaine, pour les deux tiers, en 1617.

XXI. — Antoine d'Espinay, propriétaire du même domaine, est mentionné dans un acte de 1619.

XXII. — Louis d'Espinay, seigneur de Saint-Michel (1660), vendit cette terre à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

XXIII. — Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, comte de Tours et seigneur de Saint-Michel, grand-fauconnier de France, mourut à Paris le 16 octobre 1690. En premières noces, il

avait épousé Louise-Marie Séguier; en secondes, Anne de Rohan; en troisièmes, Marguerite d'Aligny. Du premier mariage il eut, entre autres enfants, Charles-Honoré, frère de Honoré-Charles, qui suit. — En 1664, Louis-Charles d'Albert reçut l'aveu suivant.

« De vous, haut et puissant seigneur messire Louis-Charles d'Albert, duc de Luisnes et de Chevreuse, pair de France, chevalier des ordres du roy, seigneur de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint Michel sur Loire, j'ay, Guillaume Guedier, sous-doyen et chanoine prebendé de l'église Saint Martin de Tours, seigneur de la Philberdière, Platterie, Beauregard, le Marais, Mairerie de Restigny, d'Auchamps et des Trois-Veaux, tiens, confesse, advoue tenir pour le regard de nostre chastellenie et seigneurie de S[t] Michel-sur-Loire, à foy et hommage lige et cinq sols tournois pour franc devoir à muances d'homme ou de seigneur seulement, c'est assavoir une pièce de terre contenant deux cents arpents ou environ, plantés en bois et taillis, chesnes, landes, bruères, appelée la pièce des Trois-Veaux, joignant d'une part aux landes des communes de S[t] Martin, d'autre aux landes des communes de S[t] Michel sur Loire, d'autre aux terres des Minières, d'autre aux terres des Hauts-Chemins, d'autre aux terres de la métairie des Granges.

« *Item*, un estang appelé l'estang des Trois-Veaux, estant près la dite pièce, qui consiste en chaussées, bondes, cours d'eau, pescheries, avecq les commodités y appartenant.

« Pour raison de laquelle pièce de terre, estang et appartenances, j'ay droit de chasse deffensable à quelque beste que ce soit, la poursuite des bestes rousses à pied rond et à pied fourchu et autres, par tous les bois et terres de vostre chastellenie du dit S[t] Michel sur Loire, par moy, mes hoirs et mes ayant cause au dedans de la dite pièce de terre, estang et leurs appartenances ci dessus déclarées.

« Et outre, avez droit, mon dit seigneur, quand il vous plaira et à vos hoirs seigneurs de la dite chastellenye, chasser es dits boys cy dessus déclarés, en le faisant scavoir à ma maison et lieu seigneurial de la Philberdière, paroisse de Restigny, trois jours auparavant qu'y chasser.

« Aussy ay droit, mes gens et officiers, mener en justice et emprisonner les bestes faisant dommaiges es boys de la dite pièce de terre, dans l'estang et leurs appartenances selon la coutume du bailliage de Touraine.

« Lesquelles choses susdites je tiens de vous, mon dit seigneur, et advoue tenir comme dit est à cause de vostre dite chastellenye de S[t] Michel sur Loire, à la dite foy et hommage lige et à cinq sols tournois de franc debvoir à muance d'homme ou de seigneur, avec honneur, service, révérance et loyaux aydes quand ils y adviendront de droit ou par la coutume du dit baillage de Touraine, comme homme de foy lige doit à son seigneur de fief o protestations expresses que sy comme choses je tiens en vostre dit fief, j'avais obmis à l'employer en ce présent mon adveu n'est pour vous le celler ny pour me desadvouer de vous mon dit seigneur, mais par inadvertance, promet que sytot que viendra à ma connaissance le vous faire savoir ou a vos officiers en tems et lieu comme de raison ou qu'en seray sommé deuement.

« En tesmoing de quoy j'ay signé le présent mon adveu de mon seing manuel et fait signer au notaire soussigné, fait mettre et apposer le scel de mes armes le vingt troisième jour d'avril mil six cent soixante quatre. Présents Charles Loquinière et Louis Riverin, demeurant paroisse de l'Écrignole de Tours. Signé : Guedier, Gubeau et Seguineau. »

XXIV. — Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, mourut à Paris le 15 septembre 1704, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, fille unique de Philippe de Courcillon, marquis de Dangéau, gouverneur de Touraine, et de Françoise Morin, entre autres, Charles-Philippe, qui suit.

XXV. — Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, pair de France, brigadier des armées du roi, mourut à Dampierre, le 2 novembre 1758, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sulpice. Il avait épousé, en premières noces, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel, et, en secondes, Marie Brulart, veuve de Louis-Joseph de Béthune. Du premier mariage naquit Marie-Charles-Louis, qui suit.

XXVI. — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel, de Wallengin et d'Orange, pair de France, seigneur de Saint-Michel, épousa, en premières noces, Thérèse-Pelage d'Albert de Guinberghen, et, en secondes, Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli. Du second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit.

XXVII. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, seigneur de Saint-Michel, présida l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789. Il mourut le 21 mai 1807.

Par lettres patentes du mois d'août 1670, la justice de Saint-Michel fut placée dans le ressort du duché de Luynes.

Le fief de la chapelle Sainte-Catherine d'Avoine relevait de Saint-Michel à foi et hommage simple, suivant un aveu rendu, le 11 octobre 1649, par René Delanoue, titulaire de ce bénéfice.

Maires de Saint-Michel. — Jautrou, 1790. — Marchand, 1804, 29 décembre 1807. — Joseph Rolland, 14 décembre 1812. — Pierre Percy de Beauchamps, 18 août 1815. — Jacques Bourdais, 6 avril 1824. — Prosper Bourillon, 17 décembre

1827. — Jacques Bourillon, 13 mai 1829. — François Marchand, 16 juin 1837, 5 septembre 1846. — Bourillon, 1856. — Marchand, 1871. — Albert Lemesle, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 330, 654; E, 199, 243. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 200; XIX, 275. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 252. VIII, 62. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 417-18. — Bibl. de Tours, manuscrit n°s 1212, 1370. — Mabillon, *Annal. Bened.*, V, 651. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 432-67. — Archives nationales, J, 727. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique de la province du Maine*, par Le Paige), I, xxij. — *Pouillé de l'évêché d'Angers* (1628), p. 267. — P. Tarbé, *Examen de diverses chartes relatives à la Touraine* (dans la *Revue rétrospective* (1837), p. 43, 44). — J. Bourassé, *Les églises mentionnées par Grégoire de Tours*, 19. — D. Housseau, IV, 2009; VII, 3222, 3234, 3237; VIII, 3432; XIII, 10819; XIV, XVIII. — *Cartulaire de Noyers*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 9; VIII, 129; X, 237-44. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 778.

Michelets (le lieu des), paroisse de Sennevières. — Il relevait censivement du château de Sennevières (1770). — (Arch. d'I-et-L., E, 94.)

Michelinière (la), f. et chât., c^ne d'Azay-sur-Cher. — *Michelinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1431, il appartenait à Jean Source, Éc.; — en 1470, à Daniel Source; — en 1480, à André Source; — en 1490, à Antoine Source; — en 1515, à Antoine Source; — en 1541, à Louise Mignot, veuve d'Antoine Source; — en 1548, à François Huré; — en 1578, à François Sevin; — en 1601, à Charles Moreau; — en 1639, aux familles Masuet et Jacopin, de Tours; — en 1646, à Daniel Forget, marié à Catherine Bouilhac qui, étant veuve, rendit aveu le 21 février 1685; — en 1709, à Claude Forget; — en 1715, à Marie-Charlotte et Marguerite Forget; — en 1724, à Henri Petiot de Laluisant, marié à Charlotte Forget.

Par acte du 27 juillet 1734, Henri Petiot de Laluisant et sa femme vendirent la Michelinière à Jean-Louis Chaslon, commissaire des poudres et salpêtres, qui rendit aveu le 13 février 1736, et eut un fils, Louis-Jacques-Henri Chaslon, seigneur du même fief et vivant en 1757.

La Michelinière passa ensuite à François-Olivier d'Hemery, seigneur de la Martinière, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 11 février 1771, à Aimée-Joseph de Blois de la Lande, fille de Thimothée de Blois, lieutenant de vaisseau. De ce mariage sont issus : 1° Joseph, maire d'Azay-sur-Cher (1822); 2° Aimée; 3° Angélique; 4° Gabrielle; 5° Agathe, femme de N. Poignant de Lorgère. François-Olivier d'Hemery comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 634, 651. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 424; II, 912. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1491. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 221. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 104.

Michellerie (la), f., c^ne de Braslou.

Michellerie (les Grande et Petite-), f., c^ne de Nouans. — *Michellerie*, carte de Cassini.

Michellière (la), ham., c^ne de Betz, 10 habit. — Elle relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte, au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Michellière (la), f., c^ne de Continvoir, près de l'étang de la Barre. — *Michellière*, carte de l'état-major.

Michellière (la), f., c^ne de Courcoué. — *Michellière*, carte de Cassini.

Michellière (la), f., c^ne de Lémeré.

Michellière (la), f., c^ne de Saint-Benoit.

Michellière (la), f., c^ne de la Tour-Saint-Gelin. — *Michellière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Michellières (le lieu des), près des Gaudins, c^ne de Ligré.

Miches (le lieu des), près des Renaudières, c^ne de Saint-Épain.

Michetterie, c^ne de Nouans. V. *Michellerie*.

Michettrie (la), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon. — *Michaudrie*, carte de Cassini.

Michière (les Grande et Petite-), f., c^ne de Charnizay.

Michinelle (le lieu de la), près de la Sellerie, c^ne de Faye-la-Vineuse.

Michinière (ravin de la). V. *Estrigneul*.

Michinière (la), f., c^ne de Saint-Senoch. — *Mechinière*, carte de Cassini.

Michodrie (la), f., c^ne de Neuilly-le-Brignon.

Michonet (bois de), près de la Borderie, c^ne de Betz.

Michonnière (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Miclière (les Grande et Petite-), ham., c^ne de Charnizay, 15 habit.

Midi (le Haut-), ham., c^ne de Continvoir, 15 habit.

Midie (la), f., c^ne de Saint-Avertin. — Elle dépendait du fief de Brechenay. La collégiale de Saint-Martin de Tours l'acheta en 1676 et l'annexa à son domaine du Bois-au-Chantre. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

Mié (ruisseau de). — Il prend sa source sur les limites de Saint-Cyr et de Saint-Symphorien, au lieu dit Gué-du-Bois-Robert, et se jette dans le ruisseau de la Perrée, c^ne de Saint-Cyr.

Miellerie (le lieu de la), près des Bruns, cne de Marigny.

Miennerie (la), f.; cne d'Avrillé. — *Miennerie,* carte de Cassini.

Miennerie (la), f., cne de Channay. — *Miennerie,* carte de Cassini.

Miennerie (la), f., cne de Couesmes.

Migaudière (le lieu de la), près de l'étang de la Fontaine, cne de Luynes.

Migeonnerie (la), f., cne de Ciran.

Migeonnerie (la), f., cne de Genillé.

Migirauds (le lieu des), près de la Rochellerie, cne de Marcilly-sur-Vienne.

Mignarderie (le lieu de la), paroisse de Ligré. — Il relevait de Chancelée, suivant une déclaration féodale de 1721. — (Arch. d'I.-et-L., E, 219.)

Mignardière (les Haute et Basse-), f., cne de Ballan. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. Son étendue était de vingt-trois arpents. Elle fut vendue, le 27 avril 1791, pour 6225 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 179; *Biens nationaux.*)

Migné, ham., cne de Balesmes, 15 habit. — *Migne,* carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mignié, f., cne de Druyes. — *Bois-de-Mignié,* carte de l'état-major.

Mignière (la), f., cne de Channay.

Mignon (Philippe-Jean-Baptiste), procureur du roi, au bureau des finances de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1790. Il eut pour successeur, dans la même année, Prudent-Jean Bruley. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 159. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Mignonne, f., cne de Joué-les-Tours. — Elle relevait de la prévôté de la Varenne. En 1708, elle appartenait à Jacques Broust de la Tour-Paulmier; — en 1752, à Nicolas-Joseph Chauvereau, qui la vendit, en 1769, à N. Audoin, procureur. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

Mignonnerie (la), f., cne de Luynes. — *Mignonnerie,* carte de l'état-major.

Mignonnerie (la), f., cne de Manthelan. — *Mignonnerie,* carte de l'état-major.

Mignonnerie, ou **Mignonnière** (la), f., cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Mignonnière (la), f., cne d'Athée. — En 1780, elle appartenait à Philippe-Jean-Baptiste Mignon, chev., seigneur de Nitray. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

Mignonnière (la), f., cne de Ballan.

Mignonnière (la), f., cne de la Celle-Guenand. — *Mignonnière,* carte de Cassini. — Au XVIIIe siècle, elle dépendait de la châtellenie de Sainte-Julitte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Mignonnière (la), f., cne de Ferrières-Larçon. — *Mignognerie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Mignonnière (la), f., cne des Hermites. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite, le 29 janvier 1763, par Philippe Fredureau de Chaillou, ancien procureur du roi en l'élection d'Amboise. (Archives du château de la Ferrière.)

Mignonnière (la), cne de Neuvy-Roi. V. *Coudray (le).*

Mignotterie, ou **Mignottière** (la), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps. — Elle relevait du fief des Bains et appartenait au Chapitre de l'église de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 11 avril 1791, pour 22,900 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79, 90, 170.)

Migny, ou **Rivau-Migny,** f., cne de Parçay-sur-Vienne. — *Migny,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. En 1793, il fut vendu sur N. de Ruzé d'Effiat, émigré. La dîme de ce domaine appartenait au commandeur de l'Île-Bouchard. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600; *Biens nationaux.* — D. Housseau, XIV.)

Migny, f., cne de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — Ancien fief. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille d'Augustin. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la Roche.*)

Mignys (le lieu des), près du moulin de la Planche, cne de Theneuil.

Migonnerie (la), f., cne de Saint-Paterne.

Migotteries (les), f., cne de Sainte-Maure.

Milharaut, f., cne de Saint-Branchs. — *Milharaut,* carte de l'état-major. — *Milaraut,* carte de Cassini.

Milandrie (la), f., cne de Pocé. — *Millandrie,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait de Jupeaux et appartenait, en 1763, à la famille Nau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Milardière (la), cne de Trogues. V. *les Milardières.*

Miles. V. *les Bordes,* cne de La Riche-extra.

Milescu, cne de Vernou. V. *Milœuil.*

Milevreau, cne de Channay. V. *Milvrault.*

Milia Dolens. V. *Mesland.*

Milieu (étang du), cne de Bossée.

Milieu (le bois du), près des Foucaudries, cne du Boulay.

Milieu (le moulin du), cne de Saint-Mars. — *Milieu,* carte de l'état-major.

Milieu-de-Rigny (le), c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte. V. *les Bourdeaux.*

Milieux (le lieux des), près de la Fournerais, c^ne^ de Trogues.

Millandrie, c^ne^ de Pocé. V. *Milandrie.*

Millarderies (le lieu des), près de Basse-Chancelée, c^ne^ de Ligré.

Millardière (la), f., c^ne^ de Rochecorbon. — *Milardière,* carte de l'état-major. Elle relevait du fief du Crochet et appartenait, en 1520, à Gatien Barguin; — en 1740, à Jean Soulas, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1436.)

Millau, f., c^ne^ de Monthodon, près du bourg.

Millé, ou **Milly,** f. et moulin, c^ne^ de Mettray. — *Milleium,* 1195. — *Mille,* 1285 (chartes d'Hardouin de Maillé). — *Milly,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Lavaré. En 1195, il appartenait à Geoffroy de Millé; — en 1285, à Hardouin de Maillé; — en 1469, à Guillaume de Villerobert; — en 1604, à Jean de Chardon; — en 1618, à René de Chardon; — en 1650, à Jean de Chardon; — en 1782, à Louise-Renée de Fescan, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville. Le logis seigneurial a été détruit au XVIIe siècle. — (D. Housseau, V, 2080; VII, 3343. — Arch. d'I.-et-L., E, 113, 115; *titres de Lavaré.* — Registres d'état civil de Mettray. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Lainé, *Archives de la noblesse de Touraine.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346.)

Milleraie (la), ham., c^ne^ de Bossée, 10 habit. — *Milleraie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Millerie (le lieu de la), c^ne^ de Manthelan, près du chemin de Manthelan à Chêne-Soulière.

Milleries (les), c^ne^ de Ballan. V. *Millery.*

Millerieux, ou **Millerioux,** f., c^ne^ de La Croix. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1400, il appartenait à Gillette de Saint-Père, veuve de Pierre Michau; — en 1431, à Jacques Sergent; — en 1474, à Robert Durand; — en 1519, à Pierre Guierchais; — en 1523, à Hugues Gonneau; — en 1532, à Jeanne de Rigny, veuve de Jean Barbot; — en 1566, à Jacques Adam; — en 1568, à Françoise Budé, veuve de Jean d'Argouges; — en 1577, à René Berard, qui rendit hommage le 26 mars; — en 1670, à Jacques Berard; — en 1683, à N. Massonneau; — en 1704, à Charles de Morais; — en 1709, à Étienne Guillerault; — en 1711, à Étienne-Jacques Guillerault; — en 1637, à Gabriel Taschereau; — en 1760, à Nicolas-Charles Malon, marquis de Bercy, marié à Françoise Taschereau de Baudrys, et qui le vendit, le 21 mars 1766, à Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul-Amboise. — (Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 503; II, 642. — D. Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* 53. — Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651; E, 30, 123; *titres du Séminaire de Tours.*)

Millery, ou les **Milleries,** ham., c^ne^ de Ballan. — *Millery,* carte de l'état-major. — *Milleries,* carte de Cassini. — Thomas Trahan était qualifié de sieur des Milleries en 1665. — (Registres d'état civil de Ballan.)

Millery, vil., c^ne^ de Braslou, 18 habit. — Il relevait de Pont-Amboizé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Millet, autrefois **Milliers** (les Grand et Petit-), f., c^ne^ de Chaumussay. — *Oratorium de Milleriis, in parochia de Chaumucaio,* XVe siècle. — *Milliers,* carte de Cassini. — Ancien fief. Au XVe siècle, il appartenait à la famille Boucicaut; — en 1791, à Pierre Gilbert des Voisins, sur lequel il fut vendu nationalement, le 23 messidor an IV. Au XVe siècle, Jean Le Meingre, dit Boucicaut, y fonda une chapelle qui existait encore en 1791. La collation de ce bénéfice appartenait à l'archevêque de Tours. En 1638, Étienne Valladon en était titulaire. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., E, 23; G, 14, 182. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 65.)

Millet, f., c^ne^ de Continvoir.

Millet (le ruisseau de), prend sa source dans l'étang de la Douce, c^ne^ de Continvoir, et se jette dans le Changeon, au lieu dit la Mulottière.

Milleterie (la), c^ne^ de Cerelles. V. *Milletrie.*

Milleterie (la), f., c^ne^ de Draché. — *Miliar, Millias,* XVIIe siècle. — *Milleterie,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1691, il appartenait à Michel Bardouil, Éc. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Milleterie (la), f., c^ne^ de Monthodon. — *Milleterie,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Milleterie (la), ou **Millotière,** f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire. — Ancien fief. En 1556, il appartenait à Jean Gautier, marié à Anne de Troyes. En 1567, Jacques de Perrouin le vendit à Pierre de Laval, baron de Lezay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Mars.*)

Milletière (la), ou **Miltière,** vil., c^ne^ de Bossée, 34 habit. — *Milletière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Milletière (la), c^ne^ de Genillé. V. *Miltière.*

Milletière (la), c^ne^ de Montlouis. V. *Miltière.*

Milletière (la), f., c^ne^ de Saint-Épain. — *Miltière,* carte de Cassini.

Milletière (la), ou **Miltière,** f., c^ne^ de

Saint-Symphorien. — *Milletière,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle fut vendue nationalement, le 27 décembre 1791, pour 48,500 livres. Son étendue était de cent dix arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Milletrie, ou **Milleterie** (la), f., c^ne^ de Cerelles.

Milletrie (la), f., c^ne^ Chambourg.

Milletrie (la), f., c^ne^ de Paulmy.

Millets (les Hauts-), ham., c^ne^ de Genillé, 13 habit. — *Milliet,* 1300. — *Aireau-Millet,* 1780. — Il relevait du Grand-Marsain. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Villeloin;* E, 99.)

Millevreau, c^ne^ de Channay. V. *Milvrault.*

Milli-le-Meugnon (le lieu de), paroisse de Cléré. — En 1590, il appartenait à Arthur de Maillé; — en 1673, à Claire-Clémence de Maillé. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

Millias. V. *la Milletrie,* c^ne^ de Draché.

Milliers, c^ne^ de Chaumussay. V. *Millet.*

Millonnière (la), f., c^ne^ de Marçay, c^ton^ de Richelieu. — *Milonnière,* carte de Cassini.

Millonnière (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Millonnière,* carte de l'état-major. — Jean Aubry, Éc., décédé le 8 juillet 1694, était qualifié de sieur de la Millonnière. — (Registres d'état civil de Saint-Antoine-du-Rocher.)

Millonnière (la), f., c^ne^ de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Millonnière,* carte de l'état-major.

Millotière (la), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Milleterie.*

Milly, f., c^ne^ de Bréhémont. — *Milly,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Rivarennes, à foi et hommage lige, quarante jours de garde, et, à chaque fête de saint Louis, un collier de lévrier garni d'une laisse de soie de cheval. — En 1480, il appartenait à Urbain de Vonnes; — en 1530, à François de Maraffin, Éc.; — en 1560, à Macé Proust; — en 1586, à Jean Proust; — en 1610, à Louis Proust; — en 1644, à Jacques Senelle, maître apothicaire à Tours, qui l'acheta de Louis Proust, par acte du 6 juillet; — en 1658, à Antoine Dalmas, échevin de Tours, par son mariage avec Marie Senelle, sœur du précédent; — en 1670, à François Dalmas, — en 1696, à Marie et Françoise Barbou; — en 1697, à Achille de Gast d'Artigny; — en 1698, à Louise-Thérèse de Gast d'Artigny, qui le vendit aux chanoinesses de Luynes, par acte du 7 novembre 1699. Celles-ci rendirent aveu le 20 novembre 1722 et le 3 novembre 1754. Le logis seigneurial était fortifié et entouré de douves. Le seigneur de Milly avait droit de passage au Port-de-la-Madeleine, appelé autrefois Port-des-Amyes, ou Port-Piballeau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Saint-Sépulcre de Luynes.*)

Milly, ou **Prévôté-de-Milly,** fief distinct du précédent et situé comme lui dans la paroisse de Bréhémont. Il relevait de l'autre Milly à foi et hommage simple et trois sols de service. Il fut réuni à ce fief en 1602. Le seigneur ou prévôt de Milly avait le droit de prendre une *fourchée* de foin sur chaque pré situé dans la circonscription du fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres du Saint-Sépulcre de Luynes.*)

Milly (île de), dans la Loire, c^ne^ de Bréhémont. — Ancienne propriété des chanoinesses de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Saint-Sépulcre de Luynes.*)

Milly, c^ne^ de Mettray. V. *Millé.*

Milly, f., c^ne^ de Razines. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. En 1500, il appartenait à Louis Deslandes; — en 1553, à Antoine de Bercy; — en 1607, à Gabriel Le Bascle: — en 1765, à Armand-Jean de Chauverie; — en 1788, à Jean de Bled, qui le vendit à N. Piballeau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600; *Rôle des 20es.* — *Biens nationaux.*)

Milmandia, V. *Marmande.*

Milœuil, f., c^ne^ de Vernou. — *Terragia de Tusca Mereseu, Mileseu, seu Merestu,* XIVe siècle. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. En 1331, Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, l'acheta de Jean Bochillon, qui le tenait de Geoffroy Fabri de Reugny. En 1335, ce domaine appartenait à Pierre Aymer. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Milon (Louis), chanoine de Saint-Martin de Tours et prévôt d'Oë, prieur des Deux-Jumeaux et de Saint-Marcel, né à Tours en 1645, fut nommé évêque de Condom en 1693. Il donna les plus beaux exemples de la charité. Il mourut le 29 mars 1737, et non en 1734 comme le dit Chalmel. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* III, 318. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 339. — D. Housseau, XXIII, 325.)

Milon (Alexandre), docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Martin de Tours, prévôt de la Varenne, prieur de Villers-Saint-Sépulcre et abbé de Léoncel, aumônier du roi (1716), né à Tours en 1690, fut nommé évêque de Valence le 4 mai 1725. Dans cette même année, il fut député de sa province à l'assemblée générale du Clergé. Il mourut en 1772. — (*Almanach de Touraine,* 1772, 1777. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 339.)

Milon (François), seigneur de la Léaudière, assesseur civil et criminel au siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1644, en remplacement de Jean Patrix. Il eut pour successeur, en 1645, Jacques Bouet de la Noue. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 138. —

Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Miloretterie (la), f., c^ne de Villiers-au-Boin.

Miltière (la), c^ne de Rossée. V. *Milletière.*

Miltière (la), ou **Milletière,** ham., c^ne de Genillé, 21 habit.

Miltière (la), vil., c^ne de Lignières, 32 habitants.

Miltière (la), vil., c^ne de Montlouis. — *La Milletière,* ou *le Chêne,* ou *Fief-Pelu,* XVIIe siècle. — *Milletière,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-les-Tours, et, pour une partie, du château d'Amboise. Vers 1566, Martin Conseil, Éc., le vendit à Marie Gandin, veuve de Philibert Babou. Le 24 mars 1629, Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée, l'acheta des héritiers de Saladin d'Anglure. Ce domaine a fait partie du marquisat de la Bourdaisière, érigé en juin 1717, en faveur de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau. A la fin du XVIIIe siècle, la fabrique de Saint-Martin de Tours possédait une closerie située dans ce village et portant également le nom de la Miltière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 627, 651; E, 64, 65, 66; G, 90.)

Miltière (la), c^ne de Saint-Épain. V. *Milletière.*

Miltière (la), c^ne de Saint-Symphorien. V. *Milletière.*

Milvrault, ham., c^ne de Channay, 21 habit. — *Domus de Millevreau,* 1200. — *Milevreau,* 1752, 1791. — *Milvrault,* tabl. de recens. de 1872. — *Milevau,* carte de Cassini. — Dès le XIIIe siècle, Milvreau appartenait à l'abbaye de Bourgueil et était attaché à la prévôté de ce monastère. Un titre de 1690 dit qu'autrefois il existait dans ce lieu une forteresse qui fut ruinée par les guerres et dont on voyait encore quelques vestiges. — (Arch. d'I.-et-L., G, 17; H, 21; *titres de l'abbaye de Bourgueil.* — D. Housseau, VIe 2122.)

Minac, c^ne de Luynes. V. *le Breuil.*

Minage (la maison du). — *Domus de Minagio,* 1322. — Elle était située près du pont de Chinon et appartenait, en 1322, au prieuré de Bois-Rahier, à laquelle elle fut vendue, pour une rente de dix livres, par Aliénor de Bretagne, abbesse de Fontevrault. — (*Cartulaire de l'abbaye de Fontevrault.*)

Minardière (la), f., c^ne de Varennes. — *Minardière,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Maindrai, c^ne de Luynes. V. *Maindret.*

Mine (le lieu de la), près de Bourgneuf, c^ne de Chinon.

Mine (le lieu de la), près de la Loire, c^ne de Savigny.

Mine-de-Grandmont (le lieu de la), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Mine-d'Or (le lieu de la), près de la Malvinière, c^ne de Damemarie.

Minée (bois de la), près de la Gastière, c^ne de Chambray.

Minée (le lieu de la), près de la Moinaudière, c^ne de Loché.

Minée (le lieu de la), c^ne de Nouans, près du bourg.

Minée (le lieu de la), près de la Thomassaye, c^ne de Pouzay.

Minées (le lieu des), près du Petit-Vaucoulon, c^ne de Bossay.

Minées (le lieu des), près de Marigner, c^ne de Bueil.

Minées (le lieu des), près de la Tricherie, c^ne de Charnizay.

Minées (les), c^ne de Chédigny, près du ruisseau de Rochette. — *Minées,* carte de l'état-major.

Minées (le lieu des), près de la Hurballière, c^ne de Ciran.

Minées (les), f., c^ne de Ferrières-Larçon.

Minées (les), f., c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu. — La maison d'habitation était détruite au milieu du XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Minées (le lieu des), près du Mortier-des-Landes, c^ne de Gizeux,

Minées (le lieu des), près de la Seguinière, c^ne de Louans.

Minées (le lieu des), près de la Morcière, c^ne de Manthelan.

Minées (le lieu des), c^ne de Saint-Branchs, près du bourg.

Minées (le lieu des), c^ne de Sorigny, près du chemin de la Couarde à l'Oclinière.

Minées (le lieu des), près de la Haute-Chauvelinière, c^ne de Varennes.

Minées (le lieu des), près de la Huppe-Chat-Huant, c^ne de Villedômain.

Mineraie (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Minerais (le lieu des), c^ne du Boulay, près de la route de Saint-Laurent-en-Gâtines à Châteaurenault.

Minerais (le lieu des). près de la Boissière, c^ne de Chaumussay.

Mineraux (le lieu des), près du chemin de Saint-Flovier à Germain, c^ne de Saint-Flovier.

Minerets (les), f., c^ne^ de Bossay.

Minerie (le lieu de la), paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — Il relevait du fief de Doussay, suivant une déclaration féodale faite le 10 mars 1759. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Noyers.*)

Minerisæ. V. *les Minières*, c^ne^ de Souvigné.

Mines (les), f., c^ne^ de Rillé. — Autrefois on y prenait du minerai pour les forges de Château-la-Vallière.

Minetières (le lieu des), près de Piproux, c^ne^ de Bossay.

Minetières (le lieu des), près des Gagneux, c^ne^ de la Celle-Guenand.

Minetout (le lieu de), près du château de Bossay.

Minetterie (la), c^ne^ d'Abilly. V. *Minquetterie.*

Mineurs (le lieu des), près des Roches, c^ne^ de Rilly.

Minié (la fontaine), près de la Mothe, c^ne^ d'Yzeures.

Minière (la), ham., c^ne^ de Channay, 15 habitants.

Minière (la), vil., c^ne^ de Francueil, 35 habit. — *Minière*, ou *Fief-Soyer*, 1683. — *Minière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant des Oudes. Il était annexé aux Coudrais en 1515, et appartenait à Jacques Galocheau, chanoine de Saint-Martin de Tours. En 1621, Charles Chartier et Bonne Chalopin, sa femme, le vendirent à Gabriel Collin, élu en l'élection de Loches. En 1742, Louis de Soolmaker, en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39; cure de Francueil. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 509.)

Minière (la), c^ne^ de Paulmy. V. *Minières.*

Minière (la), ou les **Minières**, f. et chât., c^ne^ de Restigné. — *Minières*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1436, il appartenait à Antoine Ridouet, qui le vendit, par acte du 11 septembre, à Guillaume Jamelot; — en 1548, à Madeleine Bodier, veuve de Hardouin Le Maire; — en 1568, à Guillaume des Aubiers; — en 1790, à Marie-Thérèse-Geneviève-Henriette d'Épinay, veuve de Martial du Soulier, maréchal de camp. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.)

Minières (les Hautes et Basses-), ham., c^ne^ de Chambourg, 10 habit. — *Minières*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Minières (la fontaine des), c^ne^ de Chambourg, près des Basses-Minières. — Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Chantereine.

Minières (le lieu des), c^ne^ de Marçay, c^ton^ de Richelieu, près du chemin de Sammarçolle à Chinon.

Minières (les), ou la **Minière**, f., c^ne^ de Paulmy. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. Autrefois, il faisait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont il fut détaché, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4. — D. Housseau, XIII, 8158. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

Minières (les), c^ne^ de Restigné. V. la *Minière.*

Minières (les), f., c^ne^ de Souvigné. — *Minerisæ*, XIIIe siècle. — Ancien fief. En 1225, Maurice Goyet, vassal de Jean d'Alluye, seigneur de Châteaux, le donna à l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. — (D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e, 1re partie, 29.)

Miniers (le lieu des), c^ne^ de Vallères, près du chemin de Villandry à Azay.

Minimes (les), f., c^ne^ de Champigny. — *Minimes*, carte de Cassini.

Minimes (les), ham., c^ne^ de Saint-Avertin, 14 habitants.

Minimes (les), f., c^ne^ de Saint-Épain, près du ruisseau de Montgauger. — *Minimes*, carte de Cassini.

Ministrerie (le lieu de la), paroisse de Joué. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Sauveur, près Tours. Le 29 mai 1560, le prieur ou *ministre* de Saint-Sauveur, comme le dit une analyse de l'acte, donna ce lieu à bail, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à Jean Barrier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme et de Saint-Sauveur.*)

Minotière (la), f., c^ne^ de Savigny.

Minquetterie (la), f., c^ne^ d'Abilly. — *Minetterie*, carte de Cassini.

Mintière (la croix de la), c^ne^ de Charentilly, près du chemin de Charentilly à Semblançay.

Mintrerie (le lieu de la), c^ne^ de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1538). — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier; *mense séparée.*)

Miolet (la fosse), près de la Rousselière, c^ne^ de Ballan.

Miquel (Jean-Félix), docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur, né à Montrésor en 1795, mourut à Tours le 9 avril 1875. On a de lui les ouvrages suivants : *Lettres médicales d'un vétéran de l'école Bretonneau à M. le professeur Trousseau et autres, pour mettre un terme à des erreurs professées sur les maladies éruptives et la spécificité*, Tours, E. Mazereau, 1867, in-8°. — *Tribut à la chirurgie pratique du vétéran de l'école Bretonneau*, Tours, E. Mazereau, 1870, in-8°.

Miramon (Jean-Gaspard-Louis, comte de), chambellan de l'empereur (1809), préfet de l'Eure (12 mars 1813), destitué en 1814, fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 6 mai 1815 et remplit ces fonctions jusqu'au mois de juillet suivant. Il eut pour successeur le baron Hersent-Destouches. — (*Biographie des préfets* (1826), p. 323. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

Miranderies (les), ham., c^{ne} de Cléré, 12 habitants.

Miraudière (la), f., c^{ne} de Cussay. — *Héral de la Misserandière,* 1273. — *Miraudière* (dans un titre du 27 novembre 1486). — *Mireraudière* (dans un autre titre du 23 novembre 1527). — Elle devait une rente à la baronnie de Ligueil. Elle a pris son nom primitif de Misserandière, de Pierre Miserand, qui en était propriétaire en 1273. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404).

Miraudière (la), c^{ne} de Chédigny. V. *l'Aubrière.*

Miraudière (ruisseau de la). — Il forme la limite des communes de Chédigny et de Saint-Quentin et se jette dans l'Indrois, près de Chédigny.

Miré, vil., c^{ne} de Ballan, 35 habit. — *Ecclesia de Mireio,* 1150; *Parochia de Mire,* 1400 (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Miray,* 1660. — *Miré,* carte de l'état-major. — Ancienne paroisse et commune, qui ont été réunies à Ballan. Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du grand-archidiaconné et du doyenné de Saint-Avertin. En 1793, elle dépendait du district de Tours. L'église, qui était dédiée à saint Denis, fut vendue nationalement le 3 fructidor an IV.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbaye de Beaumont.

La cure, relevant du fief du prieuré de Miré, appartenait à cette abbaye. Le curé devait présenter tous les ans à l'abbesse, le dimanche après la saint Denis, vingt-huit sols et deux chapons. De son côté, celle-ci était tenue de lui donner treize balais.

CURÉS DE MIRÉ. — Gervais Roussé, mort en 1584. — Gatien Bruzeau, 1641. — Étienne Cousin, 1698. — Louis Guérin, 1727. — Denis Bonniou, 1747. — René Bouttier, 1748. — Louis Bodin, 1762.

Outre la cure, il y avait un prieuré qui a été possédé par l'abbaye de Beaumont dès le milieu du XIIe siècle.

La paroisse formait un fief appartenant au même monastère.

Arch. d'I.-et-L., C, 336 : G, 881 ; charte de l'abbaye de Beaumont ; *Biens nationaux.* — D. Housseau, VII, 2952. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 31. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1330. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* I, 220, 229; III, 181. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 7.

Mirebeau (le lieu de), près de la Mousillère, c^{ne} de Jaulnay.

Mirebeau (le moulin de), paroisse de Montrésor. — Il est cité dans un titre de 1284. — (*Cartulaire du Liget.* — D. Housseau, VII, 2767.)

Mirebeau, f., c^{ne} de Neuvy-Roi. — *Mirebeau,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1421, il appartenait à Jehanne d'Enxene; — au XVIIe siècle, aux familles de Rochefort et de Voyer de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 182. — D. Housseau, XIII, 10815.)

Mireuil (le lieu de), près de la Croix, c^{ne} de Boussay.

Mirmanda. V. *Marmande.*

Miroiserie (la), f., c^{ne} de Neuillé-Pont-Pierre.

Miron de l'Hermitage (Charles), abbé de Cormery, succéda à Geoffroy du Pin en 1587. Il fut nommé archevêque de Lyon et mourut le 6 août 1628. — (*Gallia christiana,* IV, XIV. — *Cartulaire de Cormery,* CXV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 214.)

Misère (le lieu de), c^{ne} de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Tournon à Pouillé.

Miséricorde (le lieu de), ou **Pellegrolle,** c^{ne} de Couziers. — Il dépendait, au XVIIe siècle, de la chapelle de Sainte-Catherine-des-Marines, desservie dans l'église de Candes. — (Arch. d'I.-et-L, G, 268.)

Miserise. V. *Mézières,* c^{ne} de Dolus.

Missaudières (les), ham., c^{ne} de Saint-Épain.

Missèche (le lieu de), paroisse de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

Missia Dolens. V. *Mesland.*

Mission (la croix de), près du château de Charnizay, sur le chemin de Charnizay à Azay.

Missonetrie (la), f., c^{ne} de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mistignière (la), f., c^{ne} d'Athée. — *Mistignière,* carte de l'état-major.

Mistrais (le lieu de), près de Haussepied, c^{ne} de Langeais.

Mistrigny (le lieu de), près des Petites-Ouches, c^{ne} de la Chapelle-sur-Loire.

Mitaine (le ruisseau de). — Il vient de Benais et de Restigné et passe à Bourgueil.

Mitardières (les), f., c^{ne} de Trogues. — *Milardière,* carte de Cassini.

Mitaudière (le lieu de la), près de la Bergeonnerie, c^{ne} de Chambon.

Mitaudière (la), f., de Saint-Nicolas-des-Mottets. — *Milaudière,* carte de l'état-major.

Mitelleries (les), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. — *Mitelleries,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Miterie (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. — *Mitrie,* carte de Cassini.

Mitet (le bois), c^ne^ de Saint-Flovier.

Miton (Jean), chef d'institution, conservateur de la bibliothèque municipale de Tours, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, né dans cette ville le 11 février 1800, a publié des ouvrages classiques fort estimés : *Éléments d'analyse logique appliquée à la langue latine,* Paris, Hachette, 1839, in-12. — *Questions et exercices sur la grammaire latine de Lhomond,* Paris, Hachette, 1839, in-12 (Cet ouvrage a eu quatre éditions). — *Éléments de la grammaire latine par Lhomond, suivie d'un appendice sur la proposition,* Paris, Hachette, 1840, in-12. — *Corrigé des phrases contenues dans les questions et exercices sur la grammaire de Lhomond,* Paris, Hachette, 1840, in-12 (Cet ouvrage a eu quatre éditions). — Il a fait diverses publications dans les *Annales de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire : Promenades pittoresques en Touraine* (poésie), 1836. — *L'abbaye de Marmoutier* (élégie), 1836. — *Rapport sur un mémoire de M. Merson, capitaine de cavalerie* (1837). — *La pile Cinq-Mars* (poésie), 1837. — *Notice sur le château de Villandry* (1839). — Il mourut à Tours le 27 août 1859.

Mitonneau, f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Mitonnerie (la), f., c^ne^ de Faye-la-Vineuse. — *Mitonnière,* carte de Cassini.

Mitrasse (la), c^ne^ de Saint-Genouph. V. *Métrasse.*

Mitrie (la), f., c^ne^ de Ferrières-Larçon. V. *Miterie.*

Mitronnerie (la), paroisse de Ferrières-sur-Beaulieu. V. *Grattechien.*

Mitronnerie (la), f., c^ne^ de Truyes. — *Mitronnerie,* carte de l'état-major. — Elle dépendait du fief de Vaugrignon et appartenait, en 1685, à Pierre Tournier, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Abbaye de Cormery; registres capitulaires.*)

Mocquerie (la), f., c^ne^ de Ligueil.

Mocque-Souris, ou **Moque-Souris** (le lieu de). — Il relevait de la prévôté d'Oë. En 1789, il était réuni au domaine de Montadan. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Mocque-Souris, f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Mocque-Souris, f., c^ne^ de Nazelles. V. *Moque-Souris.*

Mocque-Souris, f., c^ne^ de Saunay.

Mocque-Soury, f., c^ne^ de Monnaie. V. *Moque-Souris.*

Mocquinière (la), c^ne^ de Nazelles. V. *Bodet.*

Mocrate, f., c^ne^ de Brizay. — *Mocrat,* carte de Cassini.

Mocrate (le lieu de), c^ne^ de Chinon, près du chemin de Chinon à Huismes.

Mocrate, vil., c^ne^ de la Tour-Saint-Gelin. — *Mocrate,* carte de Cassini. — Près de là est une fontaine portant le même nom.

Mocrate (le moulin de), c^ne^ de Vallères.

Moctruan, ou **Moctruant,** f., c^ne^ de Perrusson. — *Moctruan,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de la Charpraie. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Modegisile, évêque de Tours, succéda à Léobald en 625, d'après Chalmel, en 628, d'après Maan. En 625, il prit part au concile de Reims. Six ans après, il assista à la consécration de l'église Saint-Solemne, en Limousin. Son successeur, sur le siège de Tours, fut Latinus, en 638. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 44. — *Gallia christiana,* II, 187; XIV. — Chalmel. *Hist. de Tour.,* III, 446. — *Almanach de Touraine,* 1777. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 332.)

Moelleio (*capella de*). V. *Meslay.*

Moesseron, ou **Moisseron** (le moulin de), paroisse de Continvoir. — *Moesseron,* 1229-30. — *Moscheron,* 1353. — Par acte du 23 juillet 1230, le Chapitre de Saint-Martin donna à cens l'emplacement du moulin de Moesseron à Léonard de Benais. Au XIVe siècle, ce moulin appartenait au prévôt de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.* — D. Housseau, VI. 2669, 2691.)

Mœurs (les), ou **Murs,** f., c^ne^ de Chanceaux, c^ton^ de Loches. — *Mœurs,* carte de Cassini.

Mœurs (les), f., c^ne^ de Ligueil. — *Murs,* carte de Cassini.

Mogenest, c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Maugenest.*

Moget (Charles-Octave), connu dans le monde des lettres sous le nom d'Octave Féré, naquit à Tours le 11 octobre 1815. Il fit ses études à Versailles et à la Flèche et fut professeur à Rouen, où il écrivit dans diverses feuilles locales. Il dirigea le *Phare de Dieppe,* le *Mémorial de Rouen,* fonda le *Messager de Rouen* et se rendit ensuite à Paris. Il collabora à des publications périodiques et publia un grand nombre de romans qui eurent beaucoup de succès. Parmi ses œuvres on remarque les *Mystères de Rouen* (1844), le

Baron de Trenck (avec Saint-Yves), la *Vipère noire*, le *Roi des Truands*, le *Meurtrier du roi*, l'*Homme au masque de fer*, le *Docteur vampire*, etc. — (Vapereau, *Diction. des contemporains*, 644. — Larousse, *Grand diction. historique du XIXe siècle*, VIII, 249.)

Mognaudière, cne de Loché. V. *Moineaudière.*

Mogon. V. *Mougon*, cne de Crouzilles.

Moignaudière (la), cne de Loché. V. *Moineaudrie.*

Moillentra (le lieu de), près de la Mostière, cne de Charnizay.

Moinard, cne de Saint-Avertin. V. *le Portail.*

Moine, ou du **Chêne-du-Paradis** (les landes du), près de Villeneuve, cne de Villeloin.

Moineauderie (la), ou **Moignaudière,** ham., cne de Loché, 14 habit. — *Mognaudière*, carte de Cassini. — Une des fermes composant ce hameau appartenait à l'abbaye de Villeloin; l'autre dépendait de la chapelle du Mont-Carmel, fondée à Loché, le 24 août 1723, par N. Beaupré, curé de cette paroisse. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112; *Biens nationaux.*)

Moinerie (la), f., cne de Chinon. — Ancien fief. En 1682, il appartenait à François de Henry. Le Chapitre du Plessis-les-Tours possédait dans ce fief une métairie, qui fut vendue nationalement le 21 janvier 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Restigné; Biens nationaux.*)

Moinerie (la), f., cne de Courcelles. — *Miennerie*, carte de Cassini.

Moinerie (la), f., cne de Langeais.

Moinerie (la), f., cne de Lussault.

Moinerie (la), f., cne de Montbazon.

Moinerie (la), f., cne de Neuillé-le-Lierre.

Moinerie (la), f., cne de Sazilly. — Ancienne propriété du prieuré de Tavant, sur lequel elle fut vendue en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Moines (le moulin aux), cne de Lublé.

Moines (le bois des), cne de Nouâtre.

Moines (le bois des), cne de Perrusson.

Moinetrie (le lieu de la), près du Boulay, cne de Monnaie.

Moire (la), f., cne de Bréhémont.

Moiron. V. *Aître-des-Gilles.*

Moisand (île). V. *Simon (île).*

Moisanderie (la), f., cne de Saint-Cyr. — Ancienne propriété du couvent des Carmélites de Tours, sur lequel elle fut vendue, le 3 août 1791, pour 27,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Moisandière (la), f., cne de Pernay. — Ancien fief. Au mois de juin 1473, Louis XI donna aux Carmes de Tours les deux tiers de la dîme de ce fief, qu'il avait achetée de Olivier Boisgaultier, marchand à Tours. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1875), p. 177.)

Moisandière (le lieu de la), cne de Rouziers, près du bourg. — Elle relevait de Rouziers et appartenait, en 1658, à Jean du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

Moisandière (la), f., cne de Semblançay. — Ancien fief. En 1500, il appartenait à Jehan Chesneau, qui le vendit, en 1515, à Alain Chanoyne; — en 1698, à Gabriel Le Boucher; — en 1780, à Jeanne Delaveau, veuve de Joseph-Louis Graslin, Éc., greffier en chef du bureau des finances de Tours. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1446. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Semblançay.*)

Moisans (le lieu des), près des Guérins, cne du Louroux.

Moisant (île), V. *Simon (île).*

Moisay, f., cne du Grand-Pressigny. — Ancien fief. Il faisait partie, autrefois, de la paroisse d'Étableaux. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIII, 5829.)

Moisay (ruisseau de). — Il prend sa source dans la forêt de Lépinat, cne de Barrou, et se jette dans la Claise, près de Moisay, cne du Grand-Pressigny.

Moiserie (la), paroisse de Charentilly. V. *Moreserie.*

Moisi (le), f., cne de Saint-Christophe.

Moisière (la), f., cne de Saint-Christophe.

Moisière (la), f., cne de Villebourg. — *Moisière*, carte de Cassini.

Moisin (le bois), près de Croulay, cne de Panzoult.

Moisinière (la), ou **Moysinière,** paroisse d'Auverse, en Anjou. — Ancien fief. Il relevait du château de Tours, suivant un aveu rendu, le 3 mai 1724, par Pierre Le Clerc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 563.)

Moisonnerie (la), f., cne d'Hommes.

Moisons (le lieu de), près des Grandes-Rues, cne de Sazilly.

Moissonnière (la), f., cne d'Auzouer. — *Moussonnière*, 1746. — *Mossonnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Couleurs et du Plessis-Auzouer. En 1730, il appartenait à Albert Durand. — (Archives du château de Pierrefitte).

Moissonnière (l'étang de la), cne d'Auzouer. — Il était desséché en 1835.

Moissonnière (la), f., c^ne de Véretz. — *Moissonnière*, carte de Cassini.

Moizin (la fosse), près de la Raguinière, c^ne de Cravant.

Molands (le lieu des), près de la Revaudière, c^ne d'Yzeures.

Molardière (la), f., c^ne de Mosnes.

Molardière (la), f., c^ne de Saint-Martin-le-Beau, dans le bourg.

Molé (la fontaine), près de la Petite-Verderie, c^ne de Neuvy-Roi.

Molen de la Vernède (Raymond-Joseph de), archiprêtre de l'église de Saint-Flour et vicaire-général de ce diocèse, abbé de Seuilly, succéda à Jacques-François Hocquart, en 1760, et fut remplacé, en 1786, par François-Maurice de Bourdeilles. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 323. — Arch. d'I.-et-L., E, 248.)

Molennerie (la), f., c^ne de Langeais.

Moléon (le Grand-), ou **Mauléon**, f., c^ne d'Auzouer. — *Moléon*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Vers 1580, il appartenait à Jacques Roulleau, qui l'avait acheté de Jean de la Ferté; — en 1602, à Étienne Roulleau, qui mourut en 1607 et fut inhumé dans l'église d'Auzouer; — en 1607, à René Roulleau; — en 1616, à Diane Daize, veuve de René Roulleau; — en 1650, à Philippe de Beuffvier, qui eut pour fils Philippe, propriétaire du même fief en 1679. — On remarque, près du Grand-Moléon, une motte de défense entourée de fossés, et qui est figurée sur le plan cadastral, sous le n° 99, section E, 2e feuille. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Archives du château de Pierrefitte. — Registres d'état civil d'Auzouer.)

Molet (île), dans le Cher, c^ne de Saint-Avertin. — Ancienne propriété du prieuré de Bois-Rahier. Il est dit dans un titre de 1735, qu'à cette époque, l'île avait perdu, par suite des crues du Cher, une étendue de deux arpents — (Arch. d'I.-et-L., G, 26.)

Moletterie (la), f., c^ne d'Artannes. — Près de là, le ruisseau de Montison se jette dans l'Indre.

Moletterie (la), f., c^ne de Courcelles.

Molevrets (le lieu des), près de la Vernière, c^ne du Petit-Pressigny.

Molibé, ou **Molubé**, f., c^ne d'Artannes, près du ruisseau de la Bruère.

Molière (la), ou **les Molières**, f., c^ne de la Membrolle. — *Terra de Moleriis, apud Lavariacum*, XIIe siècle. — En 1127, Renaud, Chrestien et Aimery de Maillé se désistèrent de leurs prétentions sur cette terre, qui avait été donnée à l'abbaye de Marmoutier par leurs ancêtres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Lavaré*. — D. Housseau, IV, 1488.)

Molières (le bois des), près du Cormier, c^ne de Neuvy-Roi.

Moliherne, **Moulhierne**, ou **Molinherne**, près de Charentais, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Ancien fief. Vers 1650, il appartenait à Pierre Denis. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Molindinus novus. V. *Moulin-Neuf*, c^ne de Razines.

Molin-Dozil, c^ne de Sonzay. V. *Moulin-Douzil*.

Moline, c^ne de Manthelan. V. *Clos (Petit-)*.

Molinière (la), f., c^ne de Villaines.

Molinis (*villa*). V. *Moulinet*, c^ne de Rouziers.

Molivault, ou **Montlivault**, vil., c^ne de Bueil, 34 habit. — Il relevait du Plessis-Barbe au XVe siècle. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1359.)

Molivault (la croix de), près du chemin de Saint-Christophe à Chemillé.

Mollette (la croix), c^ne de Loché, près du chemin de Vitray à Villedômain.

Mollières (les), f., c^ne de Chinon.

Moltière (la), f., c^ne de Mettray.

Moltrais (le lieu de), près de Malabry, c^ne de Mazières.

Moluban, ou **Mauluban**, f., c^ne du Petit-Pressigny.

Molubé, c^ne d'Artannes. V. *Molibé*.

Mommay, c^ne d'Avon. V. *Monmai*.

Momonière, ou **Maumonnière**, **Maumoine**, ou **Roches-Malmoignes** (le fief de la), paroisse de Retz, près de Montsoreau. — *Molendinus Mali Monachi*, 1215. — Il relevait du château du Coudray-Montpensier. Dès le XVIIe siècle, il était annexé à la terre de Chavigny. Des aveux furent rendus pour ce domaine, en 1291, par Macé de Gemmages; — le 1er octobre 1409, par Guillaume Le Roy; — le 3 juin 1643, par Claude Le Bouthillier; — le 4 mars 1665, par Armand-Louis Bouthillier; — le 20 août 1702, par Armand-Victor Bouthillier; — le 19 juillet 1732, par Armand-François Bouthillier. — En 1781, ce fief appartenait à Auguste-Jean-Marie Desmé de Chavigny. — (Arch. d'I.-et-L., C, 598; E, 79; G, 261. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 624.)

Momy (la fontaine), c^ne de la Celle-Guenand. — Elle jette ses eaux dans le Remillon.

Monaco (la), f., c^ne de Vouvray.

Monais. V. *Monnaie*.

Monam, c^ne de Beaumont-la-Ronce. V. *Monnom*.

Monard (les Grand et Petit-), f., c^ne de Saint-Avertin.

Monaville, f., c^ne de Noizay, près du bourg.

Monbuisset. V. *Maubuis*.

Monbuisson, ou **Montbuisson**, ham., c^ne de Ceré, 13 habit.

Moncé, ham. et chât., c^ne de Limeray, 28 habit. — *Monceium*, 1228-39 (chartes de Fontaines-les-Blanches). — *Ecclesia B. Mariæ de Monceio*, 1242 (charte de Moncé). — *Moncé-lez-Amboise*, 1185. — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux. Ce monastère fut fondé, non pas en 1212, comme le dit Chalmel, mais en 1209, par Sulpice d'Amboise, qui donna, dans ce but, le lieu appelé *Fons de Monceio*. Il n'eut d'abord que le titre de prieuré. Les premières religieuses furent : Hermengarde du Plessis, Perronnelle de Méré, Agnès de Linières et Pelerine. Leurs habitations et leur chapelle étaient en bois. En 1212, un bourgeois de Tours, nommé Hermenard, bâtit à ses frais un cloître et une église, qui fut consacrée par Maurice, évêque du Mans, le 7 juin 1223.

En 1242, Renaud de Précigny donna aux religieuses une rente en grains, à prendre sur ses terrages et son moulin d'Augé. Voici le texte de la donation :

Juhellus Dei gratia Turonensis archiepiscopus universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noveritis quod Reginaldus de Precigneio, armiger, in nostra presentia constitutus dedit et concessit liberaliter et benigne pro amore Dei et pro remedio animæ suæ et antecessorum et successorum suorum, in puram et perpetuam elemosinam ecclesiæ Beatæ Mariæ de Monceio et monialibus ibidem Deo servientibus quatuordecim sextarios frumenti ad mensuram S. Aniani, in terragio et molendino suo de Angie, in feodo domini Montisthesauri, infra festum B. Michaelis annuatim sine aliqua difficultate a dictis monialibus vel earum mandato in dictis terragio et molendino libere, pacifice et quiete percipiendos in perpetuum et habendos. De predicta donatione firmiter tenenda et inviolabiliter observanda et de non veniendo per se vel per alium et dictis ecclesiæ monialibus contra omnes garantizanda dictus Raginaldus fidem coram nobis prestitit corporalem et ad omnia se et sua ac heredes suos sub fide predicta pariter obligavit. Renuntians expresse pro se et heredibus suis super predictis omne juris auxilio canonici et civilis et omnibus aliis exceptionibus que idem competere possent contra dictas moniales sive presens instrumentum. In cujus rei memoriam et munimen nos dictam elemosinam ratam habentes et confirmantes, presentes litteras ad petitionem dicti Reginaldi sigillo nostro fecimus sigillari. Actum anno Domini MCCXL *secundo mense maio.*

En 1288, Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, donna au monastère deux cents charretées de bois à prendre dans ses forêts. Voici le texte de la charte de donation :

« A touz ceus qui verront ces presentes lettres nous, Jehanne, contesse d'Alençon et de Blois, dame d'Avesnes, saluz en nostre Seigneur. Saichent tuit que nous, attendeuz l'affection que religieuse dame la prieuse et le couvent de Moncy, de l'ordre de Citiaus, en le diocese de Toraine, ont a nous et touz jourz y ont eu et especiaument pour ce qu'elles aient et tiegnent a touz jourz en leur dite abbaie au leur un prestre à ce proprement et especiaument establi, qui, pour le salut de nostre ame et des ames de nos parenz et de noz amis, soit tenuz a celebrer et faire le divin office, avons donné et donnons et octroions à iceles religieuses et à leur moustier deux cens charetées de boais a charete ou il n'ait plus de trois chevaux, à prendre chascun an de nostre boais de nostre forest de Blois, qui est par devers Blois, entre Blois et Chozi, a prendre par monstrée de noz gens, d'iceles religieuses dames les dites deux cent charetées de boais et a les avoir lever et coupper emprès pié et par leur propre coupeur tout à trenche sans changier et sanz entrelessier viez boais pour autre en toute la dite forest la où les autres usagiers prendront, lesquelles deux cent charetées de boais nous voulons et octroions que elles les puissent lever et prendre en quelque partie de l'an qu'elles voudront, ensemble ou par foiées et en feire toute leur pleine volunté, et a tenir et avoir en la manière dessus dite par ce présent don et par ces, octroy le droict de percevoir et avoir les dites deux cent charretées dou boais de nostre dite forest en nom de elles et de leur dit moustier, et à en jouir a tousjours mes pesiblement et franchement, sans que nouz ne autre de par nous ne qui de nous ait cause en puissons james aler en contre. Et quant à toutes les chouses desus dites et chascune par soy tenir, garentir et garder et de non venir en contre nous obligons aux dites religieuses dames et à leur dit moustier especiaument la dite nostre forest et noz hoirs et nos sucesseurs et cils qui auront cause de nous. En tesmoing de laquelle chose nous avons scellé ces présentes lettres de nostre sceau. Donné l'an de grâce mil deux centz quatre vinz et huyt le lundi devant Pasques fleuries. »

Le prieuré de Moncé fut érigé en abbaye, à la demande de Louis XIV, par le pape Innocent X, en 1652. En 1684, l'établissement comptait quarante religieuses.

En 1762, le revenu de l'abbaye était évalué à 9,000 livres. Elle possédait : la ferme du Buis-

son, le lieu du Bois-des-Dames (trente arpents), la métairie du Bois-d'Enha, paroisse de Limeray, affermée pour trois cent trente livres et deux livres de cire (bail du 12 mai 1784); le moulin de Moncé, la ferme de Guildais, paroisse de Montreuil (bail du 4 juin 1772); la ferme des Fougerets, paroisse de Limeray (bail du 15 janvier 1786); la ferme de la Petite-Rivière, paroisse de Limeray (bail du 21 juin 1787); le lieu de la Taponnerie, paroisse de Saint-Ouen (bail du 8 décembre 1784); la métairie des Ormeaux, paroisse de Négron (bail du 11 septembre 1785); la ferme des Nonains, paroisse de Chissay (bail du 24 octobre 1772); la métairie du Peu, paroisse de Chaumont (bail du 2 novembre 1780); la métairie de Villerogneux, paroisse de Villerbon, en Blésois (bail du 17 mai 1785); la métairie de Marmeray, en Vendômois (bail du 10 décembre 1781); cinq cents livres de rente, assignées sur la seigneurie de Chaumont; trente-cinq livres de rente sur les bouchers d'Amboise; la dîme d'Auzouer, indivis, avec le curé de Saint-Nicolas de Blois; quarante-cinq arpents de terre, paroisse de Civray; la dîme de Pocé et de Saint-Ouen; le droit de pêche sur la Cisse, près du pont de la Ramée.

PRIEURES ET ABBESSES DE MONCÉ.

I. — Ermengarde du Plessis, 1223.
II. — Marguerite Vernant, 1284.
III. — Denise d'Aguzon, 1306.
IV. — Jeanne de Freteval, 1309.
V. — Floride de Pontlevoy, 1319.
VI. — Perrennelle, 1415.
VII. — Jeanne Charpine, 1467.
VIII. — Catherine de Commiers, 1472.
IX. — Catherine d'Aspremont, 1491.
X. — Anne Larcher, 1503.
XI. — Oline Le Gaye, 1505.
XII. — Catherine d'Aspremont, 1506.
XIII. — Jeanne Guenand, 1534.
XIV. — Françoise de Lavardin, 1556.
XV. — Perrennelle de Grosbois, 1563.
XVI. — Marthe Larcher, 1576, décédée en 1593.
XVII. — Anne Larcher, 1593-1613.
XVIII. — Marie-Marthe d'Épinoy, 1652, première abbesse.

XIX. — Marie-Élisabeth de Bouillé, 1676-82.

XX. — Madeleine Dorat, nommée le 14 janvier 1684.

XXI. — Charlotte Joubert de la Bastide de Châteaumorand, 1706-1709.

XXII. — Marie-Louise de Montgommery, 1712. Précédemment, elle était religieuse à la Madeleine de Trainel. Elle était fille de François, comte de Montgommery, et de Marie-Louise de Gresson.

XXIII. — Marie-Madeleine de Bonsens des Épinets, 1721. — Elle était fille de Claude de Bonsens, seigneur de Courcy, et de Guillemette-Gabrielle du Poulpry.

XXIV. — Cunégonde de Maillé-Carman, 1731. Elle était fille de Henri de Maillé, marquis de Carman, baron de Lequelen, et de Marie-Anne du Puy de Murinais.

XXV. — Renée-Élisabeth de la Rue de Villette, 1741.

XXVI. — Marie-Françoise Le Marié d'Aubigny, décédée le 23 septembre 1775. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église.

XXVII. — Louise-Marie de Trézin de Cangé, morte le 25 août 1786.

XXVIII. — Marie de Roucy, décédée le 8 novembre 1790.

Le fief de l'abbaye de Moncé relevait du château d'Amboise.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651; *titres de Moncé; Biens nationaux.* — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique,* IV, 302. — D. Martène, *Voyage littéraire,* I, 64. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* 2e partie, p. 17. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 134. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* II, 111; III, 509. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 84. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1212, 1494. — *État de la France* (1727). p. 663. — *Gallia christiana,* III, 316; VII, 338; XIV, 335. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 271. — Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum,* 572. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* XVII. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, manuscrit n° 5793. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique de la province du Maine,* par Le Paige). — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Archives de Loir-et-Cher, E; *titres d'Angé.*

Moncé (le moulin de), cne de Limeray. — Ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Monceaux, f., cne de Mosnes.

Monceaux, ou **Mousseaux,** paroisse de Poizay-le-Joly. — *Hostel fort de Monceaux,* 1511. — Ancien fief, relevant de Bruneau, à foi et hommage lige. — Vers 1130, Jean Alexandre et sa sœur le donnèrent à l'abbaye de Noyers. Cette donation fut confirmée, vers 1152, par Hugues d'Oiré. Par la suite, il passa à des laïcs. En 1242, Eschivard, seigneur de Preuilly, vendit aux religieux de la Merci-Dieu des rentes qu'il possédait sur ce domaine. En 1511, Monceaux appartenait à François Philippe, Éc., qui rendit aveu à Françoise de Laval, veuve de Edmond de Bueil, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse; — en 1537, à Adrien Vernon; — au XVIIe siècle, à Jacques de Besdon. — (*Cartulaire de Noyers.* — A. Gouget, *Armorial du Poitou,* 18, 70. — D. Housseau, VII, 2891; IX, 4164).

Monceaux (le lieu de), cne de Thilouze, près du chemin de Thilouze à la Faroire.

Moncell. V. *Mousseaux,* cne de Chambon.

Moncelli, cne de Reugny. V. *Mousseaux.*

Monchabrun (le lieu de), près de la Grande-Varenne, cne de Restigné.

Monchamp, vil., cne de Chouzé-sur-Loire.

Monchamp, vil., cne de Francueil, 52 habitants.

Monchenin, c^ne de Saint-Branchs. V. *Montchenin.*

Moncigou, c^ne d'Huismes. V. *Montsigou.*

Monclair (la fontaine de), c^ne de Vallères, près du chemin de Vallères à la Giberdière.

Monconseil, ou **Mauconseil,** vil., c^ne de Saint-Symphorien. — Ancien fief. En 1733, il appartenait à Pierre de Cop, Éc., lieutenant particulier au siège présidial de Tours; — en 1787, à Marc Hérault. On y voyait, à cette dernière époque, une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse.* — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Symphorien;* G, 14.)

Moncontour, vil. et chât., c^ne de Vouvray. — *Moncontor,* 1315. — Ancien fief, relevant de Chaumont-sur-Loire. Le château a été réparé en 1789. Ce fief appartenait, en 1271, à Guillaume de Sainte-Maure; — en 1280, à Amaury de Craon; — en 1305, à Isabeau de Sainte-Maure, fille de Guillaume de Sainte-Maure et veuve d'Amaury de Craon; — en 1315, à Guillaume Mellequin; — en 1388, à Guillaume de Craon; — en 1392, à Marie de Craon, sœur du précédent et femme, en premières noces, de Maurice Mauvinet, et, en secondes, de Louis Chabot; — en 1415, à Jean de Craon; — en 1420, à Louis Chabot, décédé en 1422; — en 1423, à Thibault Chabot, mort en 1428; — en 1429, à Louis Chabot, décédé en 1436; — en 1449, à Jean du Puy; — en 1485, à Jacques d'Espinay; — en 1538, à René d'Espinay; — en 1572, à Louis d'Espinay; — en 1583, à Antoine d'Espinay; — en 1593, à Claude et François de Lutz; — en 1619, à Nicolas d'Espinay; — en 1623, à Claude Marteau, conseiller au présidial de Tours, seigneur de Vaumorin, qui, par acte du 9 septembre 1639, vendit ce domaine à Christophe de Bordeaux, pour 24,000 livres.

Moncontour passa ensuite à Louis de Bordeaux, conseiller au Grand Conseil (1657); — à François Forcadel (1673); — à Michel de Vasbres, qui l'acheta par décret du 13 juillet 1676; — à Pierre de Vasbres (1711); — à N. Pelluie, maître des comptes, à Paris (1715); — à César Cotereau (1717), qui rendit hommage à la dame de Chaumont. Voici le texte de l'hommage :

« Aujourd'huy, vingt troisieme jour de septembre mil sept cent dix sept, par devant nous Philippe Coueseau, advocat au parlement, bailly et juge ordinaire au comté de Chaumont-sur-Loire, est comparu en personne messire César Cotereau, chevalier, seigneur de Moncontour et autres lieux, lequel nous a remontré qu'il est venu exprès et s'est transporté au château de Chaumont pour rendre la foy et hommage qu'il doit à madame de ce comté, pour raison de son fief, terre, justice et seigneurie de Moncontour, ses appartenances et dependances, ou estant au dit chasteau, à la principale porte d'iceluy, il a demandé si madame estoit dans son chasteau, qu'il estoit venu pour luy rendre, faire et porter la foy et hommage.

« Est comparu maistre Jacques Turmeau, procureur fiscal de ma dite dame, lequel a dit qu'il n'y a personne au château du dit Chaumont pour recevoir ses vassaux et hommage, mais que luy estant donné un delay competent, il luy en donnera avis en son hostel, à Paris, et n'empesche les offres cy dessus faites, soustenant neanmoins que le dit seigneur de Moncontour doit en outre exhiber et comuniquer ses titres de propriétés de la dite terre et déclarer à quel titre il la possede, payer les profits féodaux qui en peuvent estre deus, roussin de service, les frais de la saisie féodale faite de la dite terre et seigneurie de Moncontour, fournir et rendre adveu du dit lieu dans le temps de la coustume, sans préjudice des autres droits de ma dite dame.

« Le dit seigneur de Moncontour a respondu qu'il possède la dite terre et seigneurie de Moncontour, ses appartenances et dependances par acquést du sieur Peluie, maistre des comptes à Paris, dont il offre de rapporter incessamment le contrat, et duquel acquest il a payé les profits à ma dite dame à son hostel à Paris, pour quoy il n'en fait d'offres, sinon de rapporter la quitance toutes fois et quantes. Comme aussi a offert payer la somme de trois livres pour le roussin de service deu suivant la coustume, et rendre dans le temps d'icelle l'adveu et denombrement de la terre, seigneurie et dependance de Moncontour, ensemble payer les frais de la dite saisie feodale, et à ce moyen a requis acte de ses dites offres qu'il reitere de faire et porter à ma dite dame la dite foy et hommage, faire serment de fidelité et donner la bouche et les mains et payer tous les droits qu'il peut devoir suivant la coutume.

« Sur quoy nous avons donné acte au dit seigneur de Moncontour de ses offres ci dessus, et en consequence d'icelles s'estant mis en tout devoir de vassal, teste nue, sans ceinture, espée, esperons ny gants, l'avons reçu et recevons en la dite foy et hommage, et acte de ce que le dit seigneur a presentement payé le roussin de service et frais de saisie et ordonne qu'il exhibera et donnera les titres de propriété et rendra adveu suivant ses dites offres, et au moyen de la dite prestation de foy, le dit seigneur nous a requis de luy faire et accorder main levée de la saisie feodale qui a esté faite de la dite terre faute de foy et hommage, par exploit de Grollier, en datte du 16 du courant, décharger le commissaire y établi.

« Le dit procureur fiscal a dit que la dite saisie doit avoir son cours nonobstant les offres cy dessus, estant faite non seulement faute de foy, mais encore faute d'adveu, denombrement et exhibitions.

« Sur quoy nous avons donné acte au dit seigneur de Moncontour et procureur fiscal de leur requisition cy dessus, et attendu les offres que fait et reitere le dit seigneur de Moncontour d'ex

hiber et donner adveu et dénombrement dans le temps de la coustume, nous lui avons fait et faisons main levée de la dite saisie feodale, avons dechargé le commissaire à icelle estably.

« Fait et donné par nous juge susdit au dit chasteau de Chaumont le dit jour et an que dessus. Signé : Ph. Couesseau, Coterreau et Turmeau. »

En 1731-58, la terre de Moncontour était possédée par César-Victor Taschereau de Lignières, chevalier de Saint-Louis; — en 1777, par Nicolas-Charles Malon de Bercy, président au Grand-Conseil, marié à Marie-Angélique-Françoise Taschereau, fille de Gabriel Taschereau et de Philippe Taboureau des Réaux; — en 1789, par Louis-Zacharie, marquis de Vassan, maréchal de camp, qui l'avait achetée du précédent le 17 mars, et qui la revendit, le 28 avril 1789, à Marie-Charlotte de Vassan, veuve d'Albert-Henri Clairembault, marquis de Vandeuil, pour 84,000 livres.

Par transaction passée le 10 avril 1731, entre la duchesse de Beauvilliers, dame de Chaumont-sur-Loire, et César-Victor Taschereau, il fut convenu que, dorénavant, la terre de Moncontour serait régie, pour les profits féodaux, par la coutume de Blois.

Le seigneur de Moncontour avait le droit de fourches patibulaires. Celles-ci, en 1789, étaient placées au lieu dit la Garenne.

D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 5e, 9. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 562; VIII, 566. — Archives nationales, Q, 485. — D. Housseau, VIII, 3432; XIII, 8168; XIV. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 434. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1309, 1440. — Arch. d'I.-et-L., C, 603, 672; G, 472. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 244. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 188.

Moncorps, paroisse d'Azay-le-Féron. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly, à un épervier d'un demi-écu. — (Archives du château d'Azay.)

Monchuich (le lieu de), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il est cité dans un acte du xive siècle. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Mondains (les), f., cne de Bossay.

Mondant, f., cne de Dolus. — Elle relevait de la commanderie de Dolus (1480). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la commanderie de Ballan.*)

Mondax (les fontaines de), près du moulin des Pins, cne d'Épeigné-sur-Dême.

Mondeux (Henri), né à la Bluttière, commune de Neuvy-Roi, le 22 juin 1826, fils d'un cultivateur, présenta, dès l'âge de neuf à dix ans, un singulier phénomène par la facilité prodigieuse avec laquelle il donnait, presque instantanément, la solution de questions mathématiques assez difficiles. En 1840, on le conduisit à Paris, pour le présenter à l'Académie des sciences, devant laquelle il fit, en employant des moyens qui lui étaient particuliers, des opérations qu'ordinairement on ne peut résoudre qu'à l'aide de l'algèbre. Il voyagea ensuite par toute la France, vivant du produit des séances publiques qu'il donnait. Puis, au bout de quelques années, on ne parla plus de lui. Il mourut vers 1862.

Rapport de M. Cauchy à l'Académie des sciences, décembre 1841. — Hip. Barbier, *Vie de Henri Mondeux*, Paris, 1844, in-18. — Jacoby, *Biographie de Henri Mondeux*, Paris, Charpentier, in-8°. — Didot, *Biographie générale*, XXXV, 958. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 14 avril et 26 novembre 1840.

Mondinerie (la), près de la Petite-Choisille, cne de Beaumont-la-Ronce.

Mondion, en Poitou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Marmande, à foi et hommage lige. En 1451, il appartenait à Tristan Lhermite; — en 1708, à Jean Cantineau, Éc.; — en 1789, à Jean-François Prevost de Sansac. — (*Mém. de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 525. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 449. — D. Housseau, XII. — Registres d'état civil de Jaulnay, 1708.)

Mondion (Jacques de), né à Saché, vers 1580, fut, pendant un assez grand nombre d'années, curé de cette paroisse. Il mourut vers 1640. On a de lui les ouvrages suivants : *Traité des vertus de la bienheureuse Marguerite de Rouxelley de Saché*, Angers, 1630, in-12. — *La vie, la mort et les miracles de Marguerite de Rouxelley de Saché*, Angers, 1630, in-12. — (*Almanach de Touraine*, 1781. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 340.)

Mondomaine, f., cne de Nazelles.

Mondon (bois de), cne de Luzé.

Mondon, f., cne de Marigny. — *Moneadium*, xie siècle; *Modeniacum*, xiie siècle. — Vers 1040, Thomas, chanoine de Saint-Martin de Tours, donna ce domaine à l'abbaye de Noyers. Celle-ci, en 1134, l'échangea contre celui de la Chassagne, appartenant à l'abbaye de Marmoutier. Par la suite, Mondon devint un fief et passa à des laïcs. En 1553, il relevait de Faye-la-Vineuse et appartenait à Louis du Plessis. Précédemment, il était possédé par Guy le Roy. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de Noyers.*)

Mondouin, f., cne de Sepmes.

Mondoux, f., cne d'Hommes.

Mondoux, f., cne de Saint-Cyr. V. *Maudoux.*

Moneadum, Monediacum. V. *Mondon*, cne de Marigny.

Moneia. V. *Monnaie.*

Monellerie (la), cne de Saint-Laurent-en-Gâtines. V. *Monnerie.*

Monerie (la), vil., cne de Chambourg, 82 habitants.

Moneterre *(locus qui vocatur)*, paroisse de Saint-Cyr. — En 1258, Jean de Berrie, seigneur d'Amboise et de Saint-Cyr, donna aux religieux de Saint-Julien une vigne située dans ce lieu. — (D. Housseau, VII, 3105. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

Monégonde (chapelle de **Ste-**). V. *Ferrières-sur-Beaulieu.*

Monetiaci *(parochia)*. V. *Monnaie.*

Monfort, c^ne^ de Chançay. V. *Montfort.*

Monfoué, c^ne^ de Manthelan. V. *Montfoué.*

Montfumier (le lieu de), *Malum femerium* (charte de Foulques, comte d'Anjou, 1143). — Lieu où se trouve aujourd'hui la rue Constantine, autrefois rue Monfumier, à Tours. — (D. Housseau, IV, 1349.)

Mongarny (le lieu de), près de Moulime, c^ne^ de Saint-Flovier.

Mongerioux (le lieu de), paroisse de Pocé. — Ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mongonne, c^ne^ de Saint-Épain. V. *Maugonne.*

Mongoût, f., c^ne^ de Mettray.

Mongriffon (le lieu de), près des Caves, c^ne^ de Bossay.

Mongrignons (le fief des). V. *Maugrignon*, paroisse de Luynes.

Monidée, f., c^ne^ de Luzé.

Monidée, f., c^ne^ de Saint-Épain.

Monière (la), f., c^ne^ de Mazières.

Monjallons (les), f., c^ne^ de Rilly.

Monlanen, c^ne^ de Villedômer. V. *Monlanneux.*

Monligeon et le **Petit-Monligeon,** f., c^ne^ de Continvoir. — En 1667, Urbain Perrochon était qualifié de sieur de Monligeon. — (Registres d'état civil de Restigné.)

Monmai (moulin de), sur la Manse, c^ne^ d'Avon. — *Mommay*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant du château de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage simple. En 1642, il appartenait à Guy-Aldonse de Durfort. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Monmars *(locus qui dicitur)*. — Il était situé près de Bono, paroisse d'Athée. En 1469, il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien, à laquelle il avait été légué par Jean de Bléré, prieur de Bono. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

Monmarin, c^ne^ de Neuvy-Roi. V. *Montmarin.*

Monmousseau (moulin de), c^ne^ de Rouziers, sur le ruisseau de Rouziers.

Monnaie, commune du canton de Vouvray, arrondissement de Tours, à 15 kilomètres de Tours et à 10 de Vouvray. — *Mediconnum*, Ve siècle (*Greg. Tur. hist. lib. X*). — *Modenna*, IXe siècle (charte de Saint-Martin). — *Villa Medona, Medonia, vicaria Modenacensis*, 903, 909, 931, 987 (diplôme de Charles le Simple et de Hugues Capet, *Recueil des historiens des Gaules*). — *Medonia, Medoniacum*, 1022, 1030 (charte de Marmoutier). — *Parochia de Monaia, Moneia, parochia Monetiaci*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*, chartes de l'abbaye de Gastines).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Crotelles et de Nouzilly; à l'est, par celles de Vernou et de Reugny; au sud, par Vouvray et Parçay; à l'ouest, par Chanceaux et Nouzilly. Elle est arrosée par la Choisille et par les ruisseaux de la fontaine de l'Orfrasière et du Mortier. Elle est traversée par la route nationale n° 10, de Bayonne à Paris, et par le chemin de grande communication n° 47, de Neuillé-Pont-Pierre à Vouvray.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Gaubretelle (42 habit.). — Le Houdeau (13 habit.). — La Flaterie, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — La Feuillée (15 habit.). — Le Lignou, ancien fief, relevant de la Fontaine. — La Germonerie (18 habit.) — La Petite-Borde (18 habit.). — La Fontaine, ancien fief, relevant de Brouard. — Bourdigal, ancien fief, relevant de Châteaurenault et de Monnaie. — La Blondellerie, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — L'Arche (20 habit.). — Le Charme, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Les Champs, ancien fief, relevant de Bourdigal. — La Carte (18 habit.), ancien fief, relevant de Châteaurenault et de Monnaie. — Les Belles-Ruries (14 habit.), ancien fief, relevant du Crochet. — La Coulonnière (12 habit.). — La Barillère (10 habit.). — La Petite-Audianière (19 habit.) — Le Grande-Audianière (15 habit.). — Le Boulay (18 habit). — Les Perrés (20 habit.). — La Renardière (14 habit.). — La Sinsonnière (51 habit.), ancienne dépendance du fief de Parçay. — La Vallée (19 habit.). — La Toufícherie, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Villeneuve (32 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Porcherie (15 habit.). — Le Petit-Moulin, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Madère, ancien fief. — Neret, connu dès le Xe siècle. — La Bouquinière (31 habit.). — Mussé (23 habit.). — L'Ormeau (16 habit.). — Corçay (13 habit.), ancien fief. — Crevecœur, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Les Coupes, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Le Chaillou (13 habit.), ancien fief, relevant de la Grange-Saint-Jean et de Châteaurenault. — Le Mortier (16 habit.), ancienne châtellenie. — La Calourie 22 habit.), ancien fief. — Les Chesneaux, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Les Fossés,

Bois-Simon, Maucartier, la Couterie, la Royauté, la Pinsonnière, le Clos-de-Belair, la Morietterie, la Buvinière, la Gasnerie, la Fosse-du-Mortier, la Croix-Poëlon, la Louriotterie, la Monetterie, la Gaucherie, les Jaltières, l'Oucherie, les Petites-Landes, l'Aubrière, le Fresne, la Touche, la Rochelle, Tronçay, le Vivier, les Closeries, la Bruyère, la Nigerie, le Fief-Bouju, la Lyonnière, la Mauvissière, la Barre-du-Fresne, la Farinière, Tardine, la Roncerie, la Gavotte, la Salle, Moque-Souris, la Tourtellerie, la Folie, la Vieillerie, les Buissons, l'Anerie, la Coulonnerie, la Galanderie, les Touches, la Richardière, le Parc, la Bornechère, la Petite et la Grande-Houchette, la Gaillocherie, la Petite-Lande, le Carroi-des-Landes, la Belle-Maison, Boisoleil, le Bas et le Haut-Pertuis, Fontenay, la Saunerie, le Grand-Conseil, Belair, la Maison-Rouge, etc.

Avant la Révolution, Monnaie était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire et du doyenné de Vernou. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 3950 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 1er septembre 1818.

Population. — 1277 habit. en 1801. — 1196 habit. en 1810. — 1203 habit. en 1821. — 1237 habit. en 1831. — 1728 habit. en 1841. — 1678 habit. en 1851. — 1701 habit. en 1861. — 1605 habit. en 1872. — 1680 habit. en 1876.

Foires. — Le 1er lundi de mars et le 29 octobre. Autrefois, cette dernière se trouvait le 25 du même mois. Elle fut fixée au 29 octobre par ordonnance royale du 25 janvier 1844. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de la Pentecôte.

Recette de poste. — *Perception* de Vouvray.

Station du chemin de fer de Tours à Paris par Vendôme.

Monnaie est une des plus anciennes localités de nos contrées. Saint Perpet, évêque de Tours, y construisit une église vers 470. Au xe siècle, elle était le chef-lieu d'une viguerie.

L'église actuelle, dédiée à saint Martin, appartient à diverses époques. Le mur du nord est la partie la plus ancienne. On y voit une pierre sculptée dont on fait remonter le travail aux temps mérovingiens. La chapelle latérale est du xvie siècle. Elle a été consacrée, de nos jours, à Notre-Dame de Lourdes. A la fenêtre située dans l'abside, au-dessus de l'autel, et à deux autres fenêtres, placées au haut de la nef, à droite, on voit de jolis vitraux de la Renaissance, où sont représentés divers personnages, avec des armoiries. L'église a été restaurée en 1874.

Au ixe siècle, l'église et le bourg appartenaient à la collégiale de Saint-Martin, qui fut confirmée dans cette possession par Charles le Chauve, en 862, par Charles le Simple, en 903, et par Hugues Capet, en 987. Au xiie siècle, Aucher, fille de Sulpice, seigneur de Rochecorbon, et Sulpice, son frère, donnèrent à l'abbaye de Marmoutier la dîme de la paroisse de Monnaie.

L'abbaye de Marmoutier possédait, à Monnaie, un prieuré placé sous le vocable de saint Jean. La chapelle, située près de l'église paroissiale, existait encore en 1790. Pierre et Adam Briçonnet, chanoines de Saint-Martin de Tours, furent prieurs de Monnaie, le premier en 1445, le second en 1460.

Le domaine de Saint-Jean appartenait à l'abbaye de Marmoutier dès le commencement du xie siècle. En 1073, Guicher, seigneur de Châteaurenault, confirma l'abbaye dans cette possession et lui accorda l'exemption de tout péage sur ses terres. A cette époque, les bâtiments étaient fortifiés et entourés de fossés. Vers la fin du xvie siècle, cette propriété perdit son titre de prieuré et ne fut plus qu'une simple aumônerie, que les religieux de Marmoutier donnèrent à ferme à des laïques. Le 24 juin 1572, ils la donnèrent à bail, pour deux cent cinquante livres, à la condition que le concessionnaire ferait dire une messe par semaine dans la chapelle, qu'il entretiendrait convenablement celle-ci, et qu'il logerait et nourrirait trois religieux qui se rendraient tous les ans à l'aumônerie, la veille de saint Jean, pour y célébrer cette fête. Ces clauses se trouvent reproduites dans des baux des 15 juin 1587, 4 juin 1597, 3 novembre 1611, 26 juin 1623, 4 mars 1631, 27 août 1652, 18 mai 1658, 9 mars 1663, 38 juillet 1696.

Dans le cimetière, deux monuments attirent notre attention. L'un est consacré à des soldats français, tués dans les environs de Monnaie pendant la guerre 1870-71; l'autre a été élevé à la mémoire de M. le comte de Flavigny. Le premier porte les inscriptions suivantes :

MONNAIE
20 DÉC. 1870
Milites et cives armati
Pro patria perierunt.

—

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE
SECOURS AUX BLESSÉS
COMITÉ DE MONNAIE

—

HONNEUR
AUX
LÉGIONS MOBILISÉES
DE
MAINE-ET-LOIRE
ET
SEINE-ET-MARNE.

A ces inscriptions est jointe la liste des officiers, sous-officiers et soldats inhumés sous le monument.

Un journal d'Angers a publié les détails suivants sur un combat qui eut lieu près de Mon-

naie, au mois de décembre 1870, et dans lequel succombèrent la plupart des braves militaires dont les corps reposent dans le cimetière de cette commune :

« Le 20 décembre 1870, la brigade Cléret ne comptait guère à son effectif que quatre mille combattants. Dès le commencement de l'engagement, le général Pisani, voyant que son artillerie ne pouvait répondre à celle des Prussiens, la renvoya à Tours sous l'escorte du 14e de ligne, et ordonna au 1er bataillon de la 2e légion, commandant Blavier, de remplacer le bataillon de la Gironde, à la droite du 2e bataillon de la 3e légion, commandant Moreau. Les trois derniers bataillons de la 2e légion, commandants de la Frégeolière, Bamberger et de Maillé, se mirent en ligne à la gauche des 1er et 3e bataillons de la 3e légion, commandant Petit et Fermot.

« Trois mille mobilisés angevins luttèrent seuls, sans artillerie, contre un ennemi deux fois plus nombreux, mieux armé, et solidement établi dans le parc et dans les bois du château des Belles-Ruries.

« Le corps prussien qui marchait de Châteaurenault sur Tours était fort de seize mille hommes d'infanterie, deux régiments de cavalerie et six batteries d'artillerie; mais sept ou huit mille hommes seulement avec deux batteries d'artillerie prirent part au combat.

« La retraite ordonnée par le général Cléret se fit lentement, les mobilisés profitant de tous les accidents de terrain pour retarder la poursuite des Prussiens qui les débordaient de tous côtés; aussi, une centaine d'hommes, avec quatre officiers, furent-ils cernés dans les bois et faits prisonniers.

« Deux fois la cavalerie prussienne tenta de changer la retraite en déroute.

« Près du château de Meslay, trois cents cuirassiers et uhlans, qui avaient tourné l'aile droite, essayèrent de couper la colonne française; ils furent repoussés avec perte.

« A la *Petite-Arche,* un escadron fut entièrement détruit.

« Les pertes des deux légions en tués, blessés et prisonniers, s'élevèrent au chiffre de deux cent cinquante. »

La tombe de M. le comte de Flavigny porte cette inscription :

ICI REPOSE
MAURICE-ADOLPHE-CHARLES,
COMTE DE FLAVIGNY,
PAIR DE FRANCE,
DÉPUTÉ D'INDRE-ET-LOIRE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER,
NÉ LE 3 DÉCEMBRE 1799,
DÉCÉDÉ LE 9 OCTOBRE 1873.
Transiit benefaciendo.

Cette inscription est accompagnée des armoiries de la famille de Flavigny.

CURÉS DE MONNAIE. — Augustin de Creil, 1696, mort en 1731. — Claude Guérin, 1744. — Petitbeau, 1786-91. — Gipoulon, curé constitutionnel, 1793. — Jaultrou, 1804. — Disboine, 1830. — Grandperrin, 1841, décédé à Saint-Louans en décembre 1877. — Montagne, juin 1877, actuellement en fonctions (1882).

Monnaie est qualifié de châtellenie dans divers titres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Jusqu'en 1596, les propriétaires de la terre de Châteaurenault furent seigneurs de Monnaie. Par acte passé, le 19 janvier 1596, Antoinette d'Orléans, dame de Châteaurenault, vendit le droit de fief, dans la paroisse de Monnaie, à Charles Ménager, Éc., seigneur du Mortier. Elle lui céda également les hommages des fiefs de Chaillou, Bordebure et la Verrerie. Charles Ménager eut pour successeurs : Guillaume Ménager, en 1604; — Honoré Barentin, en 1633; — Jacques-Honoré Barentin, en 1667; — Charles-Amable-Honoré Barentin, conseiller au Parlement, marié à Marie-Catherine Lefebvre d'Ormesson, en 1728; — Antoine-François de Lonlay, chevalier de Saint-Louis, en 1788-89. Il comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789.

Une voie romaine, allant de Vendôme à Tours, passait à Monnaie.

MAIRES DE MONNAIE. — Antoine-Marie-Adrien de Lonlay, 1801, 20 décembre 1807, 14 décembre 1812, 1er août 1821, 27 novembre 1834, 16 juin 1837, juin 1840, 1er août 1846. — De Busson, 1856. — Alfred Thiphaine, 1871, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 14; *titres de Marmoutier.* — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours,* 116. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* 280. — J. Guadet et Terouanne, *Greg. Tur. Hist. Franc., lib.* X. — Monsnier, II, 139. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1844), p. 59. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIV, 585. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 27 juillet 1876. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 27. — E. Mabille, *La Pancarte noire,* 439. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 214. — *Recueil des historiens des Gaules,* VIII. — *Ampliss. collectio,* I. — *Liber compos.,* 76. — D. Housseau, IV, 1112; XII, 6481, 6745. — *Chron. prior, majoris monasterii,* 394. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* I, 9; V, 5; X, 94; XIII, 70.

Monnaie, ham., cne de la Ferrières, 11 habit. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 15 novembre 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

Monnaie (la), f., cne de Sorigny.

Monnerie (la), f., cne des Hermites.

Monnerie (les landes de la), cne de Langeais.

Monnerie (la), f., cne de Lussault.

Monnerie (la), f., cne de Montbazon

Monnerie (la), ou **Monellerie,** f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — En 1472, elle appartenait à Jacques Chapelain, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 259.)

Monnom, f., c^ne de Beaumont-la-Ronce. — *Monan*, 1320. — *Monnoin*, 1477. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, suivant un aveu rendu, en 1320, par Guiot de la Chiflière. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Monnom (ruisseau de). — Il prend sa source près de la ferme de ce nom, c^ne de Beaumont-la-Ronce, et se jette dans la Petite-Choisille.

Monpas (le lieu de), c^ne de la Guerche, près du chemin de la Haye à Barrou.

Monpas (le lieu de), près de la Brosse, c^ne de Neuilly-le-Brignon.

Monpertuis (les landes de), c^ne de Braslou.

Monplacé (Pierre de), abbé de Saint-Julien de Tours, succède à Robert Robin en 1466; il fut remplacé en 1482 par Jean de Quedillac. — (*Gallia christiana*, XIV. — (*Mém. de la Société archéol. de Tour.*, XXIII, 234.)

Monplaisir, f., c^ne de Beaumont-Village.

Monplaisir, f., c^ne de Champigny. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Jean-Urbain de Vendel, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Monplaisir, f., c^ne de Château-la-Vallière.

Monplaisir, f., c^ne de Chinon. — Elle relevait du fief de Basses et appartenait, en 1707, à Côme de Beauvau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers-Aigre.*)

Monplaisir, f., c^ne de Joué-les-Tours. — Ancienne propriété des Minimes du Plessis, qui l'avaient achetée, le 10 février 1714, de Nicolas Babin. Elle fut vendue nationalement, le 28 janvier 1791, pour 14,400 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Monplaisir, f., c^ne de Saint-Denis-hors. — Ancienne dépendance de la terre de Chanteloup. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1200.)

Monplaisir, f., c^ne de Sainte-Radégonde.

Monpoirier, paroisse d'Azay-le-Rideau. V. *Maupoirier.*

Monpoupon, c^ne de Luzillé. V. *Montpoupon.*

Monquinson, f., c^ne de Brizay.

Monregard (étang et métairie de), c^ne du Louroux. V. *Beauregard.*

Monregret (le clos de), près de la Gounnière, c^ne de Marigny.

Monrepos, f., c^ne d'Abilly.

Mons, c^ne d'Assay. V. *Monts.*

Mons, f., c^ne de Betz.

Mons, commune. V. *Monts.*

Mons acutus. V. *Montaigu*, c^ne de Genillé.

Mons Bazonis. V. *Montbazon.*

Mons Boelli, *seu* **Budelli.** V. *la Motte*, c^ne de Saint-Cyr.

Mons Caninus. V. *Montchenin*, c^ne de Saint-Branchs.

Mons Cucheti, *seu* **Cacheti.** — Ce lieu, situé près de Lavaré, c^ne de Fondettes, est mentionné dans une charte de Marmoutier, de 1108. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier. — D. Housseau, III, 791.)

Mons Cuculi, Mons Cue, *sive* **Mortere.** — Ce lieu, situé dans la paroisse de Luzé, est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers, du XIIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Mons Dadonis. — Ce lieu, situé dans la paroisse de Cerelles, est cité dans une charte de Théotolon, archevêque de Tours, de 943. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1278.)

Mons Dubelli. — Ce lieu, situé près du Sauvage, paroisse de Pussigny, appartenait, au XIe siècle, à l'abbaye de Noyers, à laquelle il avait été donné par le nommé Oger. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Mons Edraldis (*villa quæ vocatur*), paroisse d'Huismes. — Propriété de l'abbaye de Saint-Julien, au milieu du Xe siècle. — (Charte de Théotolon. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1280.)

Mons Foletus. V. *Montfouet*, c^ne de Manthelan.

Mons Gagnerius. V. *Montgarin*, c^ne de Neuilly-le-Brignon.

Mons Hidulfi. V. *Sentier (le).*

Mons Ilius. V. *Monteil*, c^ne de Luzé.

Mons Laudiacus, Mons Laudatus, Mons Laudiacensis. V. *Montlouis.*

Mons Marinus. V. *Montmarin*, c^ne de Neuvy-Roi.

Mons Miranz (*locus qui dicitur*), paroisse d'Autogny. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers de 1185. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Mons Orfili, *villa, seu* **Montis Offildi,** *in vicaria Aguliacensi* (Ligueil), *in pago Turonico.* — Cette villa est mentionnée dans une charte de 905. — (Monsnier, *Celeb. S. Martini Tur. hist.*, II.)

Mons Theoberti (*villa quæ vocatur*).

— Elle était située dans les environs de Marmoutier et appartenait, au xe siècle, à l'abbaye de ce nom. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.*)

Monsigou. V. *Montsigou.*

Monsnyer (Raoul), docteur de Sorbonne et chanoine de Saint-Martin de Tours, né dans cette ville vers 1611, est auteur des ouvrages suivants : *Historia celebris ecclesiæ S. Martini Turonensis,* Turonensis, Flosseau, 1666. (Cet ouvrage, non terminé, s'arrête à la page 207. L'impression fut suspendue par suite de la plainte des chanoines de Saint-Martin, qui prétendaient que, sur certains points, les assertions de l'écrivain manquaient d'exactitude.) — *Celeberrimæ S. Martini Turonensis ecclesiæ jura propugnata contra Launoium,* Parisiis, Pepingué, 1663, in-8°. Il mourut à Tours en 1676 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin. — (Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 340. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* XVII, 367, 368.)

Monsoche (bois de), cne du Grand-Pressigny.

Monsoudun et le **Grand-Monsoudun,** f., cne de Saint-Symphorien. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier (1278-1471). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier.*)

Monssifrotte, f., cne de Panzoult.

Mont (le Petit-), f., cne de Benais.

Mont (le), f., cne de Saint-Épain. — *Mont-au-Maire,* ou *Mairie-de-Saint-Épain,* 1563-1678. — *Montaumer,* XVIIIe siècle. — Ancien fief. C'était le domaine des maires de Saint-Épain. En 1475, ce domaine appartenait à Jean Mairel, qui le vendit, le 8 septembre 1476, à François Dupuy, dit le Baschier; — en 1478, à Guillaume Launé; — en 1527, à Jacques de Mondion. Il passa ensuite à Charles Turpin de Crissé (1563); — à Louis Remon (1678); — à François Remon (1702); — à Jacques-Louis Remon (1724); — à Charles Renaut des Vernières (1771). Il fut vendu nationalement, en l'an III, sur Jacques-Philippe Renaut des Vernières. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495; *Biens nationaux.*)

Mont (le), vil., cne de Vouvray.

Montachamps, vil., cne de Chouzé-sur-Loire, 116 habitants.

Montadam, f., cne de Bueil. — Elle relevait de la prévôté d'Oë et était réunie, en 1789, au domaine de Mocque-Souris. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Montagne (la), f., cne de Braye-sur-Maulne. — Elle est aussi appelée les Petites-Brosses.

Montagne (la), f., cne de Saint-Aubin.

Montagne (la). V. *Saint-Roch,* commune.

Montagne (la), f., cne de Saint-Ouen.

Montagne (le lieu de), *Montagniacum.* — Il était situé dans les environs de l'abbaye de Turpenay et appartenait à ce monastère. En 1154, Henri, roi d'Angleterre, donna à l'abbaye les redevances qu'il possédait sur ce domaine. — (D. Housseau, V, 1769.)

Montagu (le lieu de), paroisse de Charentilly. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin en 1574. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly.*)

Montagu, cne de Genillé. V. *Montaigu.*

Montaigne (pyramide de). V. *Ferrières-sur-Beaulieu.*

Montaigu, ou **Montagu,** f. et chât., cne de Genillé. — *Mons acutus,* 1211. — Ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre, à foi et hommage simple. En 1212, il appartenait à Élie de Grillemont; — en 1234, à Bochard de Saint-Michel; — en 1572, à Claude d'Argy, femme de René du Breuil; — en 1607, à Mathieu Guyot; — en 1619, à Silvain de Baillon; — en 1695, à Jean de Beauvollier; — en 1710, à François de Vaillant; — en 1790, aux Ursulines de Tours, sur lesquelles il fut vendu nationalement, en 1791, pour 17,990 livres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, VI, 2339. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* I, 118. — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 90. — Registres d'état civil de Genillé.)

Montaigu (le Petit-), ou la **Houterie,** f., cne de Genillé. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Montaigu, f., cne de Montlouis, près de la Loire.

Montains (les), f., cne de Loches. — Elle était appelée autrefois *Fief-de-la-Jaille.* Ce fief relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte à foi et hommage lige et vingt sols de loyaux aides. En 1723, il appartenait à Joseph Durillé, lieutenant de la maréchaussée à Loches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Montaise (le lieu de la), près de la Mitonnière, cne de Faye-la-Vineuse.

Montait (le), ou **Montet,** f., cne de Courcoué, près du bourg.

Montalais, f., cne d'Abilly. — *Montelais,* 1486. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage lige. En 1486, il appartenait à N. de la Jaille; — en 1620, à Lancelonne du Raynier; — en 1624, à Louis de Voyer de Paulmy, à cause de Françoise de Larçay, sa femme, héritière de Lancelonne du Raynier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Montalan, ou **Monthalan,** f., cne de

Monthodon. — *Monthalan,* carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de l'Étoile, suivant un bail du 12 juin 1786. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

Montalis, f., c^ne de Saint-Épain.

Montans (les), f., c^ne de Négron. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Montant, Mautemps, ou **Bouferré,** ham., c^ne de Boussay, 12 habit. — Ancienne propriété de la famille Baret de Rouvray (XVIIIe siècle). — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

Montant, ham., c^ne de Dolus, 12 habit.

Montant, paroisse de Rochecorbon. V. *Montau.*

Montant (ruisseau de). — Il prend sa source près de Mézières, c^ne de Dolus, et se jette dans l'Échandon, c^ne de Saint-Baud, après avoir fait mouvoir les moulins de la Luzière et du Coudray.

Montants (le lieu des), près du ruisseau de Bray, c^ne de Noizay.

Montapeine, f., c^ne du Petit-Pressigny.

Montas (le Haut-), f., c^ne de Marray.

Montau, ou **Montant,** f., c^ne de Rochecorbon. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 25 février 1791, pour 26,100 livres. Son étendue était alors de seize arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79, 90; *Biens nationaux.*)

Montauban, f., c^ne d'Artannes, près du bourg.

Montaubonnière (la), f., c^ne de Gizeux. — Les bâtiments étaient en ruine en 1829.

Montaubout, f., c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Montaucent. V. *Montoussan,* c^ne de Souvigny.

Montaugon, f., c^ne de Ferrières-Larçon. — *Montaugon,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la seigneurie du Roulet. En 1480, Hector de la Jaille, Éc., et Raouline d'Azay, sa femme, fondèrent la chapelle de Sainte-Catherine, dans l'église de Ferrières, et lui donnèrent, pour son entretien, les revenus de Montaugon. En 1790, le fief, appartenait à Pierre Gilbert des Voisins, sur lequel il fut vendu nationalement, le 20 messidor an IV. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104; *Biens nationaux.* — D. Housseau, IX.)

Montaumer, c^ne de Saint-Épain. V. *Mont (le).*

Montauran, f., c^ne de Vouvray.

Montaussa. V. *Montoussan,* c^ne de Souvigny.

Montbazon (canton de). — Il se compose des communes d'Artannes, Ballan, Saint-Branchs, Chambray, Cormery, Druyes, Esvres, Montbazon, Monts, Pont-de-Ruan, Sorigny, Truyes, Veigné, Villeperdue. — Population, en 1876, 15,534 habitants.

Montbazon, chef-lieu de canton, arrondissement de Tours, à 13 kilomètres de Tours. — *Castellum quod vocatur Mons Basonis,* XIe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Fortericia Montis Bazonis,* 1206 (Archives nationales, J, 399, n° 7). — *Oppidum Montebazonium,* XIIIe siècle (*Narratio de commend. Tur. prov.*). — *Mont Bazon,* 1277 (charte du prieuré du Grais). — *Montbazon,* 1344 (charte de Cormery).

Elle est bornée, au nord et à l'est, par la commune de Veigné; à l'ouest, par celles de Veigné et de Monts; au sud, par Sorigny. Elle est arrosée par l'Indre; — par le ruisseau de la Vennetière qui se jette dans l'Indre; — par le ruisseau de Mardereau, qui vient de la commune de Sorigny et se jette dans l'Indre, près de Montbazon, au lieu appelé l'Arche-de-l'Effondrée; — par le ruisseau de Bourdin, qui vient de Veigné et se jette dans le Mardereau. Elle est traversée par la route nationale n° 10, de Paris à Bayonne.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Vennetière (156 habit.). — La Breauderie (23 habit.). — La Bafaudière (19 habit.). — Fausse-Église (10 habit.). — La Bouchère, ancien fief, relevant de Montbazon et d'Esvres. — La Folie, ancien fief. — Bazonneau (10 habit.). — Le Puy (22 habit.), ancien fief. — La Varenne (10 habit.). — La Butte-Rabault (65 habit.). — La Monnerie, la Pommeraye, la Bretonnière, la Grange-Rouge, la Farte, etc.

Avant la Révolution, Montbazon était dans le ressort de l'élection de Tours et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Courçay, Cormery, Esvres, Louans, Montbazon, Monts, Saint-Branchs, Sorigny, Tauxigny, Truyes et Veigné. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 641 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 10 octobre 1819.

Population. — 800 habit. en 1697. — 937 habit. en 1801. — 805 habit. en 1810. — 1020 habit. en 1821. — 1080 habit. en 1831. — 1181 habit. en 1841. — 1145 habit. en 1851. — 1074 habit. en 1861. — 1032 habit. en 1872. — 1179 habit. en 1876.

Foires. — Le dernier mardi de janvier, le mardi avant la mi-carême, le troisième mardi d'avril, le premier mardi d'août, le troisième mardi d'octobre. — *Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche d'avril.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

Station du chemin de fer de Tours à Loches.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, a été reconstruite presque totalement, en style du XIIIe siècle, en 1851.

Au XIe siècle, la chapelle de Montbazon, devenue plus tard église paroissiale, appartenait à

l'abbaye de Cormery (*ecclesia S. Mariæ castelli Montis Basonis, quæ est monachorum Cormaricensium*). Une épreuve judiciaire par le feu eut lieu dans cette église en 1123. Voici à quelle occasion :

L'abbaye de Cormery possédait, depuis sa fondation, une partie de la forêt de Bréchenay, qui s'étendait jusqu'à Veigné et Montbazon. Elle avait fait abattre beaucoup de bois, pour mettre les terres en culture. Des métairies s'étaient élevées de toutes parts et elle avait fini par transformer en de riches campagnes des étendues considérables où l'on ne voyait autrefois que des taillis et des bruyères. Mais, dans les dernières années du XIe siècle et dans les premières du XIIe, la plupart des fermes que les religieux avaient laborieusement créées, furent ravagées, soit par les troupes qui traversaient la contrée, soit par les soldats qui composaient la garnison du château de Montbazon. Les cultivateurs, continuellement dépouillés de leurs récoltes et de leurs bestiaux, finirent par abandonner les métairies, de sorte que le territoire menaçait de retourner à son état inculte primitif. En vain les moines de Cormery portaient leurs plaintes aux seigneurs du pays. Ceux-ci, sans cesse occupés à vider leurs querelles avec leurs voisins, ou partis au loin pour prendre part, sous la bannière de leur suzerain, aux guerres continuelles qui marquèrent cette triste époque, ne pouvaient faire droit à ces doléances.

Un jour, cependant, ils obtinrent du comte d'Anjou la révocation de Gautier Femau, prévôt de Montbazon, qui encourageait les dévastations, dont il tirait sans doute profit. Mais cette mesure n'apporta aucun changement à l'état des choses. Le remplaçant de Gautier Femau imita l'exemple de son prédécesseur. Les pillages continuèrent; les colons furent maltraités et chassés. Le nouveau prévôt alla plus loin; il prétendit que les religieux de Cormery n'étaient pas légitimes propriétaires des terrains où ils avaient établi des métairies.

Les titres écrits faisant défaut, les religieux entreprirent de prouver, par le jugement de Dieu, que ces terrains leur appartenaient. Ils y furent d'ailleurs autorisés par Foulques, comte d'Anjou, vers lequel l'abbé, pour réclamer son intervention dans cette affaire, avait envoyé Thibault, prieur du monastère et un de ses religieux. L'épreuve par le fer rouge fut choisie.

Odon, dit Amaury, homme très âgé et qui affirmait qu'il avait toujours vu les religieux de Cormery jouir des terrains dont la possession était aujourd'hui contestée, fut admis comme champion du monastère. Michel de Doué, prévôt de Montbazon, eut mission de surveiller les divers détails de l'épreuve, pour en rendre compte ensuite à Foulques d'Anjou. Odon, après avoir fait constater que sa main droite était saine et exempte de toute blessure, fut enfermé pendant trois jours à Cormery dans une cellule, dont on scella la porte. Des soldats, placés en sentinelles, étaient chargés d'empêcher toute communication du champion avec le dehors.

Le troisième jour, on conduisit Odon dans l'église de Veigné, où il devait prendre un fer rougi au feu, pour le porter à la chapelle de Notre-Dame. Suivant la coutume, trois témoins avaient été désignés : c'étaient Pierre de Montbazon, Geoffroy, son frère, et Rahier, leur parent. Une charte de l'époque cite, parmi les autres personnes présentes, Maynard, abbé de Cormery, Thibault, prieur du même monastère, Isambard Buot, Constant Mulnier, de Veigné, Renaud, dit Esmantia, Vital Bivard et Pierre, maire de Veigné.

Le prévôt de Montbazon, appelé sur un autre point par ses fonctions, ne put assister à l'épreuve. Il se fit représenter par un de ses officiers, Renaud de Bougré.

Au moment indiqué, Odon saisit de sa main droite le fer que l'on avait fait chauffer dans l'église de Veigné, et, l'ayant porté jusqu'à la chapelle de Notre-Dame, il le déposa sur l'autel. Sa main fut ensuite enveloppée de linges. Après avoir apposé sur les ligatures l'empreinte d'un sceau, on reconduisit cet homme à la cellule qu'il avait déjà occupée à Cormery, et dans laquelle on le tint enfermé pendant trois jours. Ce délai étant expiré, les témoins examinèrent la main d'Odon et constatèrent qu'elle ne portait aucune trace de brûlure.

Le prévôt de Montbazon, accompagné du prieur Thibault, se rendit aussitôt à Chinon, près du comte Foulques, et lui fit connaître le résultat de l'épreuve judiciaire, qui donnait raison aux prétentions des religieux de Cormery. Le comte proclama alors que les terrains, objet du litige, appartenaient réellement au monastère et défendit de le troubler à l'avenir dans cette possession. Son jugement fut consigné dans une charte, où l'on voit figurer comme témoins Geoffroy de Raimefort, Geoffroy, fils de Garin, Jagelin, fils de Sigebrand, et Michel, prévôt de Montbazon.

En 1223, Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, unit la chapelle de Notre-Dame de Montbazon à l'église paroissiale de Veigné. Voici le texte de la charte rédigée à cette occasion :

Juhellus, Dei gratia Turonensis archiepiscopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noveritis quod cum magister Richardus, persona ecclesiæ de Veigneio, proponeretur coram nobis, quod cum capella Montis Basonis sit in parochia de Veigneio et eidem ecclesiæ predicta capella de jure communi subesse deberet, petebat a nobis ut eamdem capellam ecclesiæ de Veigneio, tanquam matrici ecclesiæ uniremus. Abbas vero et conventus Cormeriacenus, qui jus patronatus in utraque ecclesia obtinere dinoscuntur, hoc etiam humiliter petierunt, ita tamen quod prior ipsorum de Veigneio omnium oblatio-

num quæ fient in capella Montis Basonis percipiat illam portionem quam consuevit percipere in ecclesia de Veigneio maxime cum omnes homines Montis Bazonis sint paræciani de Veigneio. Petebant etiam dicti abbas et conventus quod homines prædicti Montis Basonis in festis annualibus veniant ad ecclesiam de Veigneio et ut corpora mortuorum in cimiterio ecclesiæ predictæ modo solito sepeliantur. Petebant etiam quod dictus prior in festis solemnibus in capella supradicta celebret, vel faciat celebrare, si velit, et ut capellanus qui ibi erit sit juratus dicto priori de oblationis fideliter serviendis et paciendis cum priore. Nos vero de prudenti consilio sæpe dictam capellam Montis Basonis ecclesiæ de Veigneio in præsenti duximus uniendam, salvo jure archidiaconum et archipresbyteri in utraque, petitiones autem abbatis et conventus, ut superius sunt expressæ, approbavimus et confirmavimus. Volumus etiam et ordinamus ut parvuli qui fuerint baptizandi baptizentur in capella Montis Bazonis et . . . . . . de Veigneio singulis noctibus ad cantandas matutinas in ecclesia de Veigneio, habebit a capellano dimidium pedem candelæ, et in festis duodecim lectionum habebit unum pedem, secundum quod hactenus habere consuevit ibidem. Quando vero celebrabitur missa pro defunctis, si fiat oblatio ab aliquibus peregrinis vel transeuntibus, ita quod evidenter appareat quod facta non fuerit intuitu defunctorum, dividetur inter priorem et presbyterum, secundum quod aliæ oblationes dividi consueverunt inter eos. Super eo quod dictus prior dicebat se debere percipere duas partes in oblatione facta in benedictione nuptiarum a viro et uxore et in hoc quod offertur a muliere quæ venit ad purificationem, prout in oblationibus quæ fiunt ab aliis personis in eadem missa consuevit percipere; presbytero de Veigneio in contrarium asserente dictum priorem nihil de iis debere percipere, cognoscemus et inquisita super iis plenius veritate jus suum reddemus utrique; hanc autem unionem seu ordinationem ita volumus in posterum observari ut magistro Richardo qui nunc persona est ibidem, sublato de medio, si nobis vec successori nostro, qui pro tempore fuerit, expediens videretur quod a nobis in presente extitit ordinatione, firmitate perpetua servabitur in futurum. Si vero nobis vel successori nostro non videtur expediens quod statuitur nunc a nobis sæpe dicta ecclesia in antiquo suo statu remanente, dictus prior de Veigneio percipiet quantum ante ordinationem nostram consueverat percipere in utraque. Hanc autem unionem ad petitionem et instantiam paræcianorum Montis Basonis tam nobilium quam aliorum duximus faciendam. In cujus rei testimonium et munimen presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Actum anno Domini MCCXLIII, *mense maio.*

Maan se trompe en disant que la chapelle de Notre-Dame de Montbazon fut érigée en église paroissiale en 1248. De son côté Émile Mabille commet une erreur lorsqu'il prétend « que, jusqu'en 1625, il n'y eut, à Montbazon, que deux chapelles, l'une dédiée à saint Sébastien, l'autre à saint Georges. » Il semble ignorer l'existence de la chapelle de Notre-Dame.

Montbazon fut érigé en paroisse non pas en 1625, comme le dit cet écrivain, mais vers 1550. Pour former cette paroisse on enleva à celle de Veigné, outre la ville de Montbazon, onze fermes et villages.

Chapelle de Saint-Sébastien. — Elle était située dans l'intérieur de la ville. Sa fondation, due aux seigneurs du lieu, remontait au XIIIe siècle. On la trouve mentionnée dans un aveu rendu, en 1583, au duc d'Anjou et de Touraine, par Louis de Rohan, comte de Montbazon. Il est dit dans cet aveu « qu'elle avait été établie du « consentement des curés de l'église de Veigné, « pour la commodité et necessité des manans et « habitants de la dite ville de Montbazon, qui « sont paroissiens de Veigné, pour oyr en la dite « chapelle le divin œuvre. »

Chapelle de Saint-Georges. — Elle était située dans le château. On la trouve citée pour la première fois dans un titre de 1386. En 1470, le pape, sur la demande du seigneur de Montbazon, autorisa le chapelain à bénir l'eau et à faire le pain béni. Louis de Rohan, en 1578, fonda trois chapellenies, dédiées à saint André, à saint Louis et à sainte Léonore et les annexa à la chapelle du château, qui fut, à partir de cette époque, desservie par deux chapelains. En 1666, les titulaires de ce bénéfice étaient Claude Reverdy et René Baraut. Charles Paulmier était un des chapelains en 1778.

Hôtel-Dieu. — Il fut fondé vers 1471, par Françoise de la Rochefoucaud, dame de Montbazon, qui y plaça des sœurs du tiers-ordre de Saint-François. Elle décida, par son testament, que trois messes, par semaine, seraient dites dans la chapelle dépendant de cet établissement.

Aumônerie de Montbazon. — Cet établissement était distinct de l'Hôtel-Dieu. Sa chapelle était dédiée à saint Blaise. Les revenus de cette aumônerie furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres patentes du 11 juillet 1698.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1557.

Curés de Montbazon. — Thomas Tronioust, 1559, chanoine prébendé de l'église de Tours. *Il* est qualifié de curé de Notre-Dame, dans des actes de 1559-84-1618. Il fit son testament le 4 juillet 1618. — Claude Revordy, 1662. — Pierre de Monceaux, décédé en 1720. Il avait fait son testament le 17 août 1718. — Louis-Joseph Petiteau,

1738. — Jean-Baptiste Dumont, 1750. — Pierre Joubert, 1750-70. — Rouiller, curé constitutionnel, 1793. — Martin, 1804. — Millet, 1811. — Louis Bouvard, 1821. — Rué, 1843. — Chauvin, actuellement en fonctions (1882).

L'histoire ne fait pas mention de Montbazon avant le x[e] siècle. Foulques Nerra y construisit une forteresse. C'est ce que nous apprend une charte de Cormery (*Fulco comes construxit suo tempore, in comitatu Turonico, Castellum quoddam quod vocatur Mons Basonis*). Il prit pour emplacement un terrain qui appartenait à l'abbaye de Cormery. C'était du moins ce que prétendaient les religieux de ce monastère. Ils soutenaient que les seigneurs de Montbazon leur devaient, pour l'occupation de ces terrains, une rente de cinq sols payable tous les ans à la fête de saint Paul, dans leur église abbatiale. Cette redevance était appelée ce jour-là à l'offertoire par l'officiant qui, en se tournant vers le peuple, demandait si le seigneur de Montbazon ou quelqu'un sous lui se présentait pour acquitter la rente.

En élevant la forteresse, Foulques avait promis aux moines de Cormery que cette construction ne nuirait en rien aux propriétés et aux droits que le monastère avait dans cette contrée. Cette promesse fut confirmée par un diplôme du roi Robert.

Le château, construit par Foulques, fut assiégé et pris par Eudes II, comte de Touraine. Foulques accourut pour le reprendre; mais il dut se retirer devant des forces plus nombreuses que les siennes et laisser la place à son adversaire.

Charles VII résidait à Montbazon dans les premiers jours de novembre 1450. Il y reçut l'hommage de Pierre, duc de Bretagne, qui venait de succéder à François, son frère aîné.

De la vieille forteresse bâtie par Foulques Nerra il reste aujourd'hui le donjon, une partie d'une tour qui avait été appliquée contre ce donjon et une portion d'une enceinte flanquée de tours à deux de ses angles. Le donjon était divisé en deux étages, pour lesquels on avait employé des solives. On voit les cavités dans lesquelles les extrémités des poutres venaient s'appuyer. On n'aperçoit aucune trace de cheminées. Il y a près d'un siècle, cette tour fut frappée par la foudre, qui fendit deux des murs dans toute leur étendue. Mais il ne paraît pas que l'aplomb ait eu à souffrir de ces deux lézardes.

Sous les cours du château s'étendent des souterrains, dont la principale destination était de servir de magasin pour les vivres de la garnison en cas de siège. Tous ces souterrains sont parfaitement voûtés. L'un d'eux communiquait, dit-on, avec le dehors, et avait son issue, dans le bois, à plus d'une demi-lieue de là.

Près de la forteresse se trouvait un petit fort et ancien fief nommé Bazonneau. Ce fief fut annexé à la terre de Montbazon au commencement du xv[e] siècle. V. *Bazonneau*.

Le vieux donjon, pendant longtemps, a servi de point de correspondance pour l'ancien système télégraphique.

Le 1[er] novembre 1866, la piété des fidèles a placé au sommet une statue colossale de la sainte Vierge.

Montbazon, d'abord châtellenie, devint par la suite un comté, puis un duché, avec union d'autres terres. Il fut érigé en comté au mois de février 1547, en faveur de Louis de Rohan. Voici le texte d'un aveu rendu, le 25 juillet 1583, par le comte de Montbazon. C'est, au point de vue de l'histoire locale, un document fort intéressant, et dans lequel sont énumérés tous les droits attachés à ce domaine :

« De vous, très hault et très excellent prince Monseigneur le duc d'Anjou, Alençon, Touraine et Berry, frère unique du roi, je, Loys de Rohan, comte de Montbazon, Saincte Maure, Nouastre, baron de la Haye, en Touraine, et comte de Rochefort, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, filz ainé de monsieur le prince de Guemené, advoue tenir de vous, à cause de nostre chasteau de Tours, mon dict comté, terre et seigneurie de Montbazon, appartenances et deppendances d'icelles, ainsi qu'il se poursuit et comporte es choses cy après déclairées en tout droict de comté, à foy et hommaige lige à cause de vostre dict duché de Touraine, de vostre chasteau de Tours, à muance de seigneur et de vassal, suyvant la coustume du dict pays.

« Et premierement, je tiens en mon domayne mon chastel du dit Montbazon, en droict de forteresse et même de tours, tourelles, canonnières, machicoulis, faulces, brayes, douves, pontz leviz et tout autre droict de fortification, au dedans duquel est construite et bastie, oultre les bâtiments manables, offices et escuries, une belle grande chapelle, en laquelle est fondée la chapelle desservie sous l'honneur de monsieur saint Georges. Aussy, au dedans du pourprins du dit chasteau est construite une grosse tour carrée dénommée la Grosse Tour du dict Montbazon, bastye de tel temps immémorial que l'on tient avoir esté bastye dès le temps que César vint es Gaules. Tout le pourprins duquel chasteau contenant les bastymens, donjon, cours et basses cours, jardins, tours, tourelles, faulces, brayes et garennes, esquelles on va du dict chasteau par dessus les pontz leviz, estant le tout en ung tenant, ung chemin toutefois passant au travers des douves du dict chasteau et joignant des deux parts à ma ville du dict Montbazon, scavoir est, du côté du septentrion et du soleil couchant, et encore du dict costé du septentrion se poursuit et comporte le long du chemin tendant du dict Montbazon à l'estang de Fouldres, jusques à la fin de ma garenne, qui est enfermée de foussés, et du dict costé du soleil couchant se poursuit aussy et comporte le contenu de mon dict chasteau et

pourprins d'iceluy tout le long du chemin, à sortir par l'une des portes de ma dicte ville, appelée la porte de Sorigny, pour aller à ma mestairie de Bazonneau.

« Plus, je tiens en mon dict domaine la maison principale du Brandon, et contre la dicte maison y a une grande tour de pierre, toute ronde, partye de laquelle longtemps a fut ruinée par les Angloys et l'enclos du dit Brandon environné de murailles fort anciennes; et au dedans du dict enclos plusieurs maisons appartenant à mes subjects.

« Plus, une pièce de terre appelée la Touche du Grès, située au dit lieu du Grès, contenant six arpents et plus.

« Plus, ma forest de Montbazon, contenant 450 arpents ou environ, scavoir : un grand parc clos de foussez, contenant six vingts arpents ou environ; plus, à prendre depuys ce dict parc jusques aux bournes qui sont près de la frèche et la maison de Johan Redouyn, qui est de la fresche de Fousse Seiche, le nombre de 220 arpents ou environ, à prendre depuys le dict endroit jusques au Rocher, le long des terres du dict Rocher et des terres labourables venant du dict Rocher à la croix de Larsay, 110 arpents ou envyron, ouquel endroit des dits 110 arpents a esté assigné le droict et usaige et herbaige à aulcuns de mes subjects, ainsi qu'il sera dict cy après. En toute laquelle ma dicte forest consistant es dits 450 arpents ou environ et comme encore de présent elle s'étend et se poursuit est à prendre par un bout dès et depuys le chemin du dit Montbazon à Pontcher jusques à l'autre bout, au chemyn tendant de Montbazon à Azay-sur-Cher, et au chemin neuf tendant d'Esvre à Tours vers lequel est ma dite forest qui est enfermée de parcs et foussés et joint aux terres neuves du fief de la Branchouère qui estoient terrains vagues de ma dite forest et que j'ay ci devant vendues à deffunte damoiselle Jehanne Miron, dame de la Branchouère, soubz la même foy et hommaige que le dict lieu de la Branchouère.

« Plus, les landes de Larsay, en laquelle pièce mes subjects ont droict d'usaige pour faire pasturer leurs bestiaux.

« Plus, la lande aux Chevaliers; plus, mes boys taillys estant en plusieurs pièces où les mesmes subjects et usaigers ont droict de faire pasturer leurs bestes aumailles.

« *Item*, j'ay droict et suis fondé d'avoir ville comme est de présent ma dicte ville de Montbazon, close par une part de foussez, ou douves et murailles, tours, tourelles, machicolis et canonnières, pontz leviz aux portes d'icelle, en laquele ma dicte ville est close par autre part de la rivière de l'Indre et par aultre part de mon dict chasteau, sans que aulcuns de mes subjets ne aultre puissent faire ouverture es dictes murailles de ma dicte ville, ne icelles enfreindre, et lesquels mes subjets demeurant au dedans de ma dicte ville et faubourgs d'icelle je puis contraindre à faire garde aux portes et au dedans de ma dicte ville de jour et de nuict pour le service du roy, garde et tuition de ladicte ville et habitants d'icelle, contre les ennemys de Sa Majesté en temps de guerre tant civiles que estrangères et autres temps nécessaires.

« *Item*, j'ay droict de prevosté en et au dedans de mon dict comté, lequel droict consiste entre aultres choses au droit des amendes que je puis et doibs prendre et lever sur mes vassaulx et subjets à deffaut d'exhibition des contracts, droits et devoirs non payés.

« J'ai droict de tabellionage et scel à contracts.

« J'ai droit de poids, balances et aulnaige. J'ai pareillement le droit de contraindre tous les manans et habitants de Sorigny de prendre à mon estallon leurs poids et ballances.

« J'ay droict de mesures à vendre blé, vin et huile et aultres chouses que les vendeurs vendent à boisseaux et à la pinte.

« J'ay droit de marché et foires ordinaires, c'est assavoir par chacun jour de mardi en ma dicte ville de Montbazon et es faubourgs d'icelle, et une foire au jour S[t] Luc, au mois d'octobre, aussy au dict Montbazon, auquel jour j'ay droit aussy d'avoir et prendre sur l'exécuteur de la haulte justice la somme de cinq sols tournois pour le congé que je lui donne de lever quilles en ma dicte foire le dict jour. Les autres foires sont, scavoir : est deux le jour de S[t] Jean de mai et S[t] Maixent, au village de Veigné, en chacun desquels jours j'ay droit d'avoir et prendre, le prieur de Veigné par moitié, par concession que luy avaient faite mes prédecesseurs, pareils droits sur chascun bœuf, mouton, cheval ou jument, chèvre ou pourceau tant pour la vente es dites foires que à la sortye d'ycelles.

« Plus, au jour de S[t] Jean Baptiste une aultre foire au lieu de S[t] Jean du Grais, auquel jour j'ay droict de contraindre tous vendeurs vin de prendre de nouvel de moy, pour le dit jour de foire, les mesures de vin encore qu'ils eussent eu auparavant leurs pots marqués à la dite mesure et nonobstant aussy qu'ils fussent étrangers et non justiciables; et pour chacune marque j'ay droict d'avoir et prendre dix deniers ou une pinte de vin, à mon choix. Comme aussy au dict jour j'ay droit de prendre et recevoir de l'exécuteur de la haulte justice la somme de cinq sols tournois pour le congé que luy donne de lever les quilles en la place où se tient la dite foyre du Grais; et a chascun des dits jours de foyres cy dessus, je y fais exercer la police par mes officiers.

« Oultre lesquelles foyres ainsi ordinaires j'ay encore droit de bailler les dites mesures à vin en six aultres petites assemblées qui se font par chacun an et au dedans de mon dit comté, qui ne portent nom de foires, ains de simples assemblées pour la sollemnité des festes esquelles

elles ont de coustume de se faire, savoir est, au village d'Esvres au jour St Medard, et au jour St Symphorien au village de Chambray, et au jour St Laurent des Bois au lieu où est située la chapelle St Laurent, qui est auprès de mes boys taillys appelés vulgairement bois taitlys de St Laurent; et au jour de St Pierre d'août au village de Sorigny; et au jour de St Romain, au village d'Athée, qui sont les jours de la dédicace de chacune des dites paroisses et esglises; esquels jours es assemblées qui se font en chascuns des dits villaiges et lieux je puis contraindre tous vendant vins à prendre de nouvel mesure de moy. Et davantaige, aux dits villaiges de Chambray et Sorigny, aulx jours d'assemblées, je puys et ay coustume de faire tenir le jeu de quilles et en prendre le proffit, privativement à tous autres.

« Plus, je tiens en mon domaine en ma dicte ville de Montbazon les lieux, place et edifice où se tient la boucherie ordinaire; les halles, baties d'un grand édifice couvert, en oultre aux faulxbourgs de ma dite ville et près mes dites halles une aultre place appelée le marché aux poireaux, esquelles halles se tient le marché ordinaire de blé et autres marchandises; mes fours à ban aussy dedans ma dite ville, avecque droit de contraindre tous les manans et habitants de ma dite ville d'y faire cuire leur pain, tant pour leur provision de maison que pour vendre, sans que aulcuns d'eux puissent avoir aulcun four en sa maison ne faire cuire son pain à aultres que a mes dits fours, dont ils sont tenus m'en payer raisonablement la cuisson.

« Aussy hors de ma dite ville je tiens mes fours banaux en mon domaine assis et basti sur la rivière d'Indre, près mon dit chastel, consistant en trois cours avec tout droict de moult sur mes subjects estagers des dits moulins, et aussy avecques les appartenances des dits moulins, saulayes, chaussées, biez, arriere biez, portereaux et pescheries, le tout environné d'eau de la rivière et une maison et jardin manable pour habitation du moulayer.

« Plus, je tiens en mon domaine deux mestairies et les appartenances d'icelles, une appelée la mestairie de la Varanne, et l'autre la mestairie de Bazonneau situées en la paroisse Nostre Dame de Montbazon, lesquelles cy devant étaient tenues de ma seigneurie à foy et hommage, et que mes prédecesseurs ont acquis et reunis à ma dite seigneurie de Montbazon.

« Plus, j'ay en mon domaine un estang appelé l'estang du Rocher, en la paroisse de Chambray, et un autre estang appelé l'estang Baudet.

« Plus, je tiens en mon domaine de ma dite seigneurie de Montbazon la maison appelée la Masquière, séant en la ville de Tours, en la paroisse de St Hilaire, jusques d'une part à la veufve de la Fousse, d'autre part à maistre Charles Faulchon, et au cimetiere de St Saturnin, d'autre au couvent des Augustins et à l'église et cimetière de St Hilaire, d'aultre à une allée appartenant à noble homme Victor Brodeau, et au dit jardin qui aultrefois a appartenu à defunt messire Thomas Bohyer, vicomte, baron de St Cyergue.

« J'ay droit de refaire en la rivière d'Indre et m'appartiennent les eaux d'icelle rivière à prendre dès et depuis l'endroit d'une pièce de pré qui joint à la rivière, qui est du domaine de la baronnie d'Arthannes, jusques au grand pont de Veigné.

« Et sont tenus les pescheurs de mes eaux, au jour St Maixent, assister chacun avec un challan à la quintaine que j'ay droict de faire tirer et exercer au dict jour saint Maixent, sur la dite rivière d'Indre, en tel endroit et au dedans de mon dit comté que bon me semble ce que je fais faire toutefois ordinairement au devant de mon dit chasteau, contre mes moulins bannaux et le grand pont de ma dite ville et ce en ma présence ou en celle de mon bailly et aultres mes officiers de ma justice du dit comté, pour l'exercice de laquelle quintaine chacun des dits pescheurs, en la première année qu'il est nouveau pescheur et chacun meusnier pour la première année qu'il a de nouvel prinse un moulin affermé sur la dite rivière pour le regard des moulins qui sont assis à prendre dès et depuis le grand pont de Veigné jusques à la Mothe d'Arthannes, sont tenus de courir ou faire courir la dite quintaine, et pour cest effet chacun d'eux en tour et ordre estant dedans un batteau qui est conduit par les autres roidement, descendant contre le bas de la dite rivière est tenu de frapper d'une perche de saule un gros pouteau qui est planté au meilleu de la rivière, et si pour la première fois le dit pescheur ou molinier en son ordre ne rompt sa perche de saule il doit courir trois fois et à chacune fois donner de la perche contre le pau, et quant aux aultres pescheurs ils sont tenus assister chacun avecque un batteau à la dicte quintaine pour secourir aulx dits nouveaux pescheurs ou moliniers du péril de l'eau sy le cas y eschet en tirant la dite quintaine.

« Et au dit jour sont aussy tous joueurs d'instruments et menétriers qui sont demeurans en et au dedans de mon dict comté et seigneurie de Montbazon tenus d'assister à la dicte quintaine ayant leurs instruments, desquels ils sont tenus de jouer, et mesme sont les dits menestriers tenus auparavant l'ouverture de la dite quintaine d'aller à mes dits grands moulins bannaux avec tels de mes dits sergents auxquels il me plaist, ou en mon absence à mon bailly ou aultre tenant le premier lieu de ma justice comander d'aller quérir la perche que mon moulnier a de coustume orner de boucquets et fleurs au dit lieu de mes grands moulins pour l'apporter, ou en mon absence à mon dict bailly ou austre de ma justice tenant le premier lieu après luy jusques sur les grands ponts, et sonner par les dits menestriers de leurs instruments dez et depuis les dits

grands moulins jusques sur le dit grand pont à venir par terre.

« Et pour l'exercice de la dite quintaine je ne suis tenu fournir aucune chose aux dits pescheurs et moulniers sinon à chacun de ceux qui courront la dite quintaine de leur faire bailler une perche de saule et ung batteau pour tous ceux qui doibvent courir la dicte quintaine. Et au cas que les dits moulniers nouveaux preneurs défaillent de comparoir à tirer la dite quintaine et pareillement tous les dits pescheurs défaillent d'assister chacun garny de son batteau à la dite quintaine, et par les nouveaux pescheurs de courir ou faire courir icelle quintaine, et par les dits menestriers d'estre garnys de leurs dits instruments au dict jour et lieu j'ay droit, par mes dits officiers de ma dite justice de faire mulcter d'amendes chacun defaillant de 60 sols appliquables à mon proffit. Et au dit jour sont tenus aussy mes sergents et notaires d'assister aussy à voir courir la dicte quintaine et pour obéir au comandement de mes officiers de justice selon l'occasion du cas, aussy à peine contre chacun defaillant de 60 sols tournois d'amendes.

« Et pour prendre es garde à la conservation de tous mes droits et de ce qui concerne le bien public je puis avoir officiers particuliers des dites eaux, comme maître particulier, ses lieutenants, sergens et autres officiers à ce nécessaires, outre les officiers ordinaires de ma justice du dit comté.

« S'ensuyvent les benéfices et aulmones et maladreries estant en et au dedans de mon dit comté, dont je suis fondateur et sur lesqueulx partant j'ay tous les droits qui appartiennent à fondateur. C'est à savoir en toutes les églises paroissiales étant de mon dit comté qui sont les cures et églises de Montbazon, Veigné, Monts, Sorigny, Chambray, Esvres et Athée, et en laquelle église de Veigné il y a prieuré de l'ancienne fondation, dotation et augmentation de mes prédecesseurs.

« Aussy en ma dite ville de Montbazon oultre l'église paroissiale du dit lieu il y a une petite chapelle fondée en l'honneur de St Sébastien laquelle a esté fondée anciennement par mes prédecesseurs, du consentement des curés de la dite église paroissiale de Veigné, pour la commodité et nécessité des manans et habitants de ma dite ville du dit Montbazon, qui sont paroissiens du dit Veigné pour oyr en la dite chapelle le divin service et les sacrements y estre administrés par un curé ou prestre que le curé du dit Veigné est tenu y commettre et mesme pour y administrer le sacrement de baptesme, à raison de la longue distance du dit lieu de Montbazon au bourg de Veigné et la difficulté des chemins qui souvent advient par les grandes eaux et aultres nécessités prontes qui peuvent subvenir aux dits habitants de ma dite ville de Montbazon, ou toutes lesquelles eglises j'ay droit d'avoir et tenir listre en mes armes et timbres au dedans et dehors es dites eglises et pareillement mes armes depeinctes aulx principal vitrail de chacune des dites eglises et tout autre droit de prééminence avant mes vassaux es dites églises; même je puis prohiber et deffendre que aulcun de mes vassaux ou aultres quelconques mectent litres ny armoiries es dites eglises, au préjudice de mes droits de prééminence; esquelles eglises de tout temps et d'ancienneté l'on a de coutume aulx jours de feste et dimanche faire prières pour messieurs mes prédecesseurs et pour moy, pour le salut de nos âmes.

« J'ay pareil droit en l'eglise de St Jean du Grais, autrefois fondée, ou a tout le moins grandement augmentée par mes prédécesseurs; et sont tenus les prieurs et religieux, par chacun an venir, dire et célébrer dans la chapelle de mon dit chasteau de Montbazon, le jour et feste de Nostre Dame de my aoust une grande messe et service solennel.

« L'aulmone et maladrerie de St Blaise, dès longtemps en ruynes située près ma ville du dit Montbazon.

« L'aulmone et hotel Dieu du villaige de Mons, aussy des longtemps ruyné.

« L'aulmone et hotel Dieu au villaige de Sorigny, de longtemps ruiné.

« L'aulmone et hotel Dieu au villaige de Veigné.

« L'aulmone et hotel Dieu au villaige d'Esvres.

« L'aulmone et hotel Dieu en ma dite ville de Montbazon.

« Et en toutes lesquelles aumolnes et hotel Dieu j'ay droit de commectre personnes capables pour les régir et administrer, meme au dit hotel étant en ma dite ville de Montbazon, dont le revenu est tenu et mouvant de moy et non d'autres seigneurs. Lequel revenu consiste en un grand corps de maison, une grande chambre basse pour loger les pauvres, une chapelle au bout d'icelle, deux chambres hautes, grenier dessus, avec un grand jardin derrière, joignant au ruisseau de Petit Paty, d'autre au ruisseau de Pierre de Létang.

« *Item*, par cy devant et dès longtemps, mes prédecesseurs ont fondé en ma dite chapelle de mon dit chasteau une chapelle desservie sous le nom de Monsieur St Georges et de laquelle ils se seroient reservé le droit de présentation à Monsieur l'archevêque de Tours, duquel droit ils auroient toujours joui. En laquelle chapelle desservie sous le nom de Monsieur St Georges ils l'auroient dotée et fondée de divers revenus et droits.

« Toutefois, le prince de Guemené, mon père, meu de piété et devotion auroit depuis quelque temps fondé trois autres chapelles au dit chasteau de Montbazon, scavoir une sous le nom de Monsieur St Louis, la deuxième sous le nom et en l'honneur de Monsieur St André; la troisième

sous le nom et en l'honneur de Madame sainte Leonore.

« Les fins et limites de mon dict comté et seigneurie du dit Montbazon sont tels que s'ensuyvent, c'est à scavoir : à commencer au fil de l'eau de la rivière du Cher, à l'endroit du chemin qui descend de Baigneux à la dite rivière du Cher, appelé le Gué de Baigneulx, tirant tout le long du dit fil de l'eau, passant par dedans une pièce de terre appartenant aux hoirs de feu Étienne d'Amene et Jean Revillaut, joignant au dit chemin, estant du fief de Mouzay qui est tenu de la seigneurie de Ste Maure dependant du dict comté, et à autres terres estant du dict fief de Mouzay, tirant contre Mont jusqu'à autres terres et prés qui sont du fief du Grais qui appartiennent aux hoirs feu Macé Galleronne et à la damoiselle de Nitray. Au penacle y a une tuilerye, auquel endroit commence le fief de Nitray, le long de la dite rivière jusques aux terres du fief de Chesnaye qui commence à une pièce de terre labourable le long de la dite rivière, appartenant à Philippon du Moulin, au dict sieur de Chesnaye et au sieur de la Gangnerie; à l'endroit desquelles terres susdites, tirant contre Mont, vers le pont d'Eschandon, y a deux isles en la dite rivière, la première du côté d'aval appelée la grande isle des Paillards, autrement l'isle Besnée, et l'autre isle appartenant au dit sieur de Chesnaye; lesquelles deux isles sont du dict fief de Chesnaye, jusques au bout des prez de Chesnaye et terres à l'endroit des dits prés le long de la dite rivière, où finist le dit fief de Chesnaye, entrant le fief de Bono, tirant le long de la rivière, les villaiges estant de cà la dicte rivière au dedans du dict comté, scavoir : du pont d'Eschandon, l'Estang, la Gallotrie, la Boissière et le moulin des Vallés, dependant du dit bourg, au villaige de Thevons, et jusques à une rouère descendant de Grandlay en la dite rivière du Cher, qui fait la séparation de la dite paroisse d'Athée et de la paroisse de Bléré, tirant le long de la dite rivière; — au chemin tendant d'Athée à Bléré, passant par le long d'un quartier de terre qui est de la fabrice d'Athée, à cause d'une maladrerie qui anciennement était édifiée au bout du petit quartier de terre sur les grands chemins et passant outre à travers le dit grand chemin, à tirer à travers les dites deux paroisses, par à travers les champs et terres labourables qui sont des deux coustés du fief de Bono, vers le vent de Basse Soulerie ou de Mée jusques à la maison ancienne et estraige d'icelle qui appartenait à deffunt Étienne Fillette, situé au villaige de l'Aubinière, joignant aux Ouches de derrière la grange et maison de la dite mestairie de l'Aubinière.

« Au chemin de Bléré à Courçay, y a une grosse bourne ancienne qui fait la séparation des dits fiefs, du Maître-école à main dextre, et Bleré à main senestre, la dite bourne plantée en la terre qui est de la mestairie de Beauregard, et du dit endroit du chemin tirant le long d'iceluy pour aller à Cormery. De là, passant à la main senestre de la paroisse de Sorigne, droit à travers les champs et terres labourables, jusques à une grosse bourne ancienne appelée la bourne de la paroisse d'Athée et qui fait la separation des fiefs du dit Maître École et de St Jean du Grais, étant la bourne plantée en la terre qui est de la mestairie de Bussières.

« Il y a une bourne qui est dans le chemin d'Athée à Sigougné, laquelle bourne fait la séparation des dites deux paroisses d'Athée et de Sigongné et à l'endroit de laquelle bourne, en signe de séparation des dites deux paroisses est accoustumé estres dits un *Subvenite* ou *Libera,* tant pour les paroissiens d'Athée allant processionnellement à Sigongné, que pour ceux de Sigongné allant processionnellement à Athée.

« A l'endroit d'un petit chemin qui est à main droite, appelé le chemin de la Ruette, et auquel endroit qui commence dès le dit chemin se divise les paroisses d'Athée et Truyes, et en ce signe de ce, ont la coustume les paroissiens du dit Athée allant processionnellement à Cormery de s'arrester et dire ung *Subvenite* et *Libera.*

« S'ensuyvent les fiefs tenus de ma seigneurie de Montbazon aux foys et hommaiges à moy deus à mon dict chastel.

« Et premierement, en la paroisse de Balan, messire Martin de Beaune, évêque du Puy, conseiller du roy nostre syre en son privé conseil, tient de moy sa chatellenie terre et seigneurie de la Carte Percillière à foy et homaige lige, en laquelle foy et hommaige mes prédecesseurs ont réunis le fief de Boishery qui auparavant était tenu de ma dicte seigneurie à une foy et hommaige séparé, et pour raison de laquelle chastellenie et fief de Boishery oultre la foy et hommaige est tenu me paier par chascun an la somme de dix sols tournois de service annuel et les loyaux aydes es cas de la coutume. De la dite chastellenye de la Carte sont mouvants en foy et hommaiges et en arrières-fiefs de Montbazon, le fief d'Avalloux, tenu de la Carte à foi et hommage simple; le fief de la Toilerie et boys de Momy, autrement le Portau, à foy et hommage simple, 2 sols de debvoir annuel et un chapeau de roses rouges; le fief appelé le boys de Domaux es le d. lieu de la Thoillerie foi et hommage simple et à 2 sols 6 deniers de service par chacun an. Le fief des grandes Ortières, situé en la paroisse de Mons à hommage simple, sauf la moyenne justice qui est mouvante de Montbazon. Le fief de Nantillé et Bagneulx foy et hommage lige et 5 sols de service, situé le dit Bagneulx en la paroisse de Veigné, et le dit Nantillé, en la paroisse d'Esvres.

« Plus, en la dite paroisse de Veigné le fief de la Championnière, à foy et hommage simple à la dite seigneurie de la Carte, sauf la moyenne jus-

tice, tenue à foy et hommage de Montbazon.

« Et de la dite seigneurie de Boishery est tenu et mouvant le fief des Petites Ortières situé en la paroisse de Monts.

« Le dict de Beaune tient oultre de moy à 4 deniers de franc debvoir, à muance de seigneur et de subjet, une pièce de terre contenant 100 arpents, appelée les landes Charlemagne, située près les murailles du parc de la Carte.

« Perrine Collin, veuve de François Robin, tient de mon dit comté le fief de la Robinière, aultrement appelé le Rouchoux, à hommage simple et 10 sols de devoir annuel.

« Messire Nicolas de Neufville, chevalier, secrétaire d'estat et des finances du roy, et dame Marie-Madeleine de l'Aubespine, sa femme, tiennent de moy à foy et hommage lige la moyenne justice de sa terre de Nerbonne, paroisse de Joué.

« Melchior Girault et maître Jehan du Cartier, à cause de leurs femmes, sieurs des fief, terre et seigneurie de la Journeraye, paroisse de Coulombiers, hommage simple et 2 sols de service annuel.

« Victor Brodeau, escuier, seigneur des Grandes Ortières, la moyenne justice des Grandes Ortières, paroisse de Mons.

« Le dict Victor Brodeau tient à une autre foy et hommage lige le fief, terre et seigneurie de Bray Soulaine, paroisse de Mons.

« Le dit Brodeau tient aussy de moy la seigneurie des Caves, à hommage lige pour raison de la grande voierie ou moyenne justice du dit lieu et de 60 arpents de bois taillis, et 40 jours de garde, la dite seigneurie en la paroisse de Mons.

« N. de Villepeuple, escuier, tient de moy le fief et seigneurie de Boismittet, situé en la d. paroisse de Monts, 25 sols tournois et loyaux aides quand le cas y eschet.

« André Serret, sieur du fief de la Tapperie, paroisse de Monts, doit foy et hommage simple et 8 sols 4 deniers de loyaux aides, quand le cas y eschet. Du fief de Boismittet le dit fief de la Tapperie a esté cy devant partaigé.

« Damoiselle Catherine Hurecoq, veuve de Charles Hue, vivant escuier, me doibt hommage lige pour raison de la moictié, par indivis, de la moyenne justice du fief du Brueil, dont l'autre moictié appartient à Catherine Barillet, veuve de Charles Lucas, qui doit pareillement hommage lige.

« La dite Hurecoq tient aussy de moy à foy et hommage simple la moictié, par indivis, du fief de la Senegonnière, paroisse de Monts.

« La dite veuve de Charles Lucas, pour l'autre moitié du dit fief, me doibt un aultre foy et hommage simple.

« Pierre Guyneuf, escuier, seigneur de la Drouaudière, tient son fief à foy et hommage lige de mon comté de Montbazon et 5 sols de service annuel.

« Damoiselle Claude la Jaille me doibt foy et hommage simple pour raison de la grande voierie ou justice du lieu, fief et seigneurie de Sigongnes, paroisse de Mons, et 4 deniers tournois de franc devoir et aux loyaux aides quand le cas y eschet.

« Honoré Savary me doibt foy et hommage simple pour raison du fief et seigneurie de la Rotellerye, paroisse de Monts.

« Mathurin Poulmet, sieur du fief du Bois, paroisse de Mons, me doibt foy et hommage lige, pour raison du dit fief et 2 sols, 2 deniers tournois de debvoir annuel.

« Vincent Belyn, demourant à Tours, sieur des moulins de Baulmer, me doibt foy et hommage simple pour raison de deux moulins à bled, appelé les moulins de Baulmer et au debvoir de cinq sols tournois par chacun an.

« Jacques de Larçay, escuier, sieur du dit lieu, me doit foy et hommage lige pour raison des fiefs, terres et seigneurie du Petit Vontes, la Guycière et la Vasselière, et au debvoir de 10 sols de loyaux aides et 8 jours de garde en mon chasteau.

« Françoys Regnard, à cause de sa femme, me doibt hommage pour raison du fief de la Jameraye, tenu à franc debvoir et 5 sols par chacun an.

« René de Sanzay, chevalier de l'ordre du roi, et Charlotte de Thays, son épouse, me doibvent foy et hommage pour raison de la grande voierie et justice du dit lieu de Thays, son desfays en la rivière d'Indre, depuis les moulins des Taurains jusques à mes grands ponts de Veigné.

« Jacques Voysin, demourant à Tours, sieur du fief Gaugain, foy et hommaige simple et 5 sols de service, et les loyaux aydes, suyvant la coustume.

« Gilles Piart et Marie Cymier, sa femme, veuve de maître Arcine Gasnault, en son vivant procureur du roy aux aydes de Tours, sieurs du fief de Lestillé, foy et hommage simple et 5 sols de service annuel.

« René du Tay, escuyer, seigneur de Montison, foy et homaige simple pour raison du dict fief, ung roucin de service vallant deux testons. à muance d'homme et de seigneur.

« Jehan Goyet, escuyer, sieur de Boysneuf, foy et hommage simple pour le dit fief et les fiefs de la Primauldière et de la Tousche-aux-Roux, reunyz par mes prédecesseurs sous une foy et homaige.

« Messire Charles de Nossay, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Forge et Thorigny, foy et hommage pour raison du four et fief et justice du dit lieu de Thorigny, ung roussin de service abonné à 60 sols à muance d'homme et de seigneur, et 10 sols tournois aux loyaux aydes; mes prédecesseurs ont réuni au dit lieu de Thorigny le fief de la Roche soubz Thorigny qui estoit auparavant tenu du dit Montbason, et pour raison

duquel fief de la Roche neantmoins la dite réunion le sieur du dit fief est tenu payer au dit Montbazon à muance de seigneur la somme de 25 sols tournois pour ung roussin de service.

« Le dit de Nossay me doibt foy et hommaige simple pour raison du fief de l'Islette, et 5 sols de service annuel.

« Le prieur du Rocher me doibt par chacun an 2 sols tournois de franc debvoir à cause de son dit prieuré.

« Thomas le Coustelier, escuyer, sieur du fief du Puy, foy et homaige lige et 40 sols tournois de service à muance de seigneur, 15 jours de garde et 100 sols tournois de loyaux aydes quand il y eschoit, soubz laquelle foy et homaige mes prédecesseurs ont reuny sous une seule foy et hommage les fiefs de la Haute Bouchère et les Mothes Jousseaux.

« Le sieur de Nossay me doibt foy et homaige simple pour raison du fief de Gresfin et ung roucin de service à muance de seigneur, abonné de 60 sols.

« Le dit sieur de Nossay me doibt foy et hommaige lige, pour raison de la justice du dit fief de Varannes, 15 jours de garde et les loyaux aydes.

« Yves de Maillé, escuyer, sieur de la Guéritaude, foy et hommage lige pour raison de la moyenne justice du dit lieu.

« Damoiselle Françoise de la Voue, ayant la garde noble des enfants de deffunt noble homme Pierre Berruyer, foy et homaige lige pour raison de la grande voerie de Taffonneau.

« Le dit de Neufville foy et homaige lige pour la moyenne justice de Couzières.

« Jehan Goyet, foy et homage simple pour raison des fiefs messire Jehan d'Azay situé près ma dite ville de Montbazon.

« Le dit sieur de Nossay foy et homage simple pour raison du fief d'Yzernay, et au debvoir d'un épervier à longe de soye et campanes d'argent, à muance de seigneur et 10 sols aux loyaux aydes quand le cas y eschet.

« Marie Fortin, dame du fief de la Branchouère, foy et homage simple pour raison du dit fief, et 43 sols de debvoir par chacun an, et en outre doibt 10 livres de cire par chacun an aux chappelains de la chapelle S[t] Georges desservie dans mon chastel.

« Jehan du Faultray, trésorier de France, demourant en la ville de Tours, foy et homaige lige pour le fief de Charpraye et 6 sols de service annuel.

« Jean Bommyn et sa femme, demourants en la ville de Tours, foy et homaige simple pour raison du fief de Chanteloup, paroisse de S[t] Avertin, un arc d'if et un bousson, à muance de seigneur, et 20 sols de debvoir annuel.

« Jacques Bruneau, demourant à Tours, sieur du fief de la Roche Farou, foy et homaige simple pour 6 arpents de prés en la rivière d'Indre et sa moyenne justice, et 5 sols de debvoir à muance de seigneur.

« Jehan de Montfort, escuyer, seigneur d'Esvres, homage lige pour sa grande voerie, 10 sols de service annuel et 40 jours de garde, duquel fief relevent le fief de la Motte tenu par le sieur de Thorigny à foy et homage simple, et ung roucin de service du prix de 60 sols. Aultre hommage simple dû par Thomas le Coustellier, sieur du Puy à cause de son fief d'Authères. Aultre hommage simple du par André de Cocqueborne, seigneur de Faulques pour raison de son fief du Puy en la paroisse de Mons. Aultre foy et hommage par la veuve Galiot Mandat pour le fief de la Jonchère. Aultre homaige simple deu par messieurs de l'esglize de Tours pour la dime de la Vennerie, paroisse de Sorigny, un roussin de service et les loyaux aydes. Aultre foy et homage deu par le sieur de la Petite Craye, paroisse de Mons, et ung roucin de service du prix de 60 sols à muance de seigneur, et 5 sols de loyaux aydes. Aultre foy et homage simple deu par le sieur de la Grande Craye, ung roussin de service du prix de 65 sols. — (S'ensuyvent ceulx qui tiennent à franc devoir du d. fief d'Esvres : et premierement le lieu de Vaugrignon pour la metairie de la Rageollière dont est deu 12 sols de franc debvoir par chacun an. Maître Jehan Froger, advocat à Tours, le lieu des Touches-Peau-de-Loup, paroisse de S[t] Branchs. Messire François Ysoré, chev. de l'ordre du roy, la mestairie de Beaulieu. Gilles Le Maistre et Pierre Sapin tiennent à 4 deniers de franc debvoir l'aireau de la Guyrie. L'abbé de Cormery, par reconnaissance du quart des dixmes en la terre de Montbazon, estant au dit fief d'Esvres, doibt 2 deniers par chacun an au jour de S[t] Médard).

« Messire Françoys Ysoré, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Fontenay et du fief des Grands Bournais, hommage simple pour le dit fief des Grands Bournais.

« René Cyret, chirurgien, demourant à Tours, sieur des Goupillères, foy et homage simple et 10 sols de loyaux aydes.

« Messire Jehan Bourreau, prestre, sieur du Fresne, foy et homage simple et 10 sols de service.

« Simon Trotereau, sieur de la Rouardière, foy et homaige lige pour raison de la grande voerie et moyenne justice du dit lieu.

« La veuve de René Lancher, dame du fief d'Eschandon, foi et homage simple pour la justice du dit lieu.

« Le sieur de la Richardière, foy et hommage simple pour raison de la justice du dit lieu, et est le four tenu de la seigneurie de S[te] Maure.

« Damoiselle Jehanne Berruyer, dame de Cottereau, à cause de la justice du dit lieu, me doibt foi et homaige simple et loyaux aydes; et est le four tenu de la seigneurie de S[te] Maure.

« Robert du Pré, escuyer, seigneur de Ches-

naye, paroisse d'Athée, foy et homage lige et 5 sols de debvoir annuel.

« Le dit sieur de Chesnaye me doibt foy et hommaige lige pour raison du fief de la Chamoisière, 15 jours de garde et les loyaux aydes suivant la coustume.

« Le sieur de Nitray, du fief des Chapelains et fief Bynet, me doibt foy et hommage lige à cause de la haute et moyenne justice des Grand et Petit Nitray, fief des Chapelains et fief Bynet.

« Marc Fortia, trésorier de France, sieur du fief de Beauvoys, foy et homage lige pour la justice du dit lieu.

« Le dit Marc Fortia, sieur du Puy d'Azay foy et hommage lige pour raison de la moyenne justice du dit lieu et 3 jours de garde.

« Le sieur de la Bouvinière, foy et hommage lige à cause du dit fief.

« En aulcune des paroisses cy dessous j'ay droict d'avoir et prendre les grosses et menues dixmes tant anciennes que nouvelles et aultres premices et charnaiges : c'est à scavoir ès paroisses de Mons, Chambray, Veigné, Athée, Truyes et Azay-sur-Cher.

« Plus, je prends la moictié en dixme de la seigneurie du Brandon et l'autre moictié le dit curé d'Azay et le prieur du Grais moyenant qu'ils sont tenuz frayer à la moictié des frays pour la recollection des dites dixmes.

« Au dedans desquelles limites il y a plusieurs autres fiefs et seigneurles déclairez, lesquels fiefs, encore qu'ils ne soyent tenus de moy, neantmoins estans enclavez en et au dedans des fins et limites de mon dict comté, j'ay droit et duquel mes prédecesseurs et moy avons toujours usé de faire exercer tout droit de justice, soyt de plaidoirie, de passer contractz, prinses de possession et d'adjournements et tous autres actes deppendans de jurisdiction appartenant à comté sur les subjects, manans et habitants des dits fiefs, c'est à scavoir : en la paroisse de S[t] Branchs le fief de la Bourde, le fief des Touches, Peau-de-Loup, le fief du Lessey, le fief de la Jonchère, le fief de la Villaine, le fief de la Bourdelière, le fief de Vontes; en toutes lesquelles choses cy dessus spécifiées et déclarées, tant en ce que je tiens en mes mains que tout ce qui est tenu de moy par mes vassaux, tant en fief que arrière fief, jadvoue de vous, Monseigneur, droict de comté, baronnie, chastellenie, haute justice, moyenne et basse, et ainsi que mes prédecesseurs et moy en avons joui et usé, avec protestation que sy j'ay obmis quelque chose, je proteste de l'employer et advouer si quand il sera venu à ma notice et cognoissance. En tesmoing de vérité, j'ay signé ce présent adveu de mon seing manuel et mis et faict sceller du cachet de mes armes et faict signer aux notaires royaux soussignez, à ma requeste, au ressort de Chinon, et à Charles Estevou, seigneur de la Merraudière ayant charge de nos affaires, et à Charles Dupont, nostre secretaire et argentier, le vingt-cinquième jour de juillet mil cinq cent quatre vingt trois. Signé : LOYS DE ROHAN, ESTEVOU et DUPONT. »

Par lettres patentes du mois de février 1547, la terre de Montbazon, avec réunion des seigneuries de Sainte-Maure et de Nouâtre, fut érigée en comté, en faveur de Louis de Rohan. Voici le texte de ces lettres :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et advenir, salut. Comme il soit très prouffitable et utile à nous et à la république de notre royaume que les grands et vertueux personnaiges et mesmement ceux qui nous attiennent par proximité de lignaige et qui ont exposé et exposent leur vie et biens pour nous et la défense de nos royaulmes, païs, terres et seigneuries, soient élevés et exaltés ès dignités, titres, prerogatives et prehéminence afferans et appartenant à leurs vertus et mérites, à ce qu'ils et leurs successeurs deplaudissant en honneur et décorations, il soit perpétuelle mémoire à toujours. Ce considéré, rememorant les grands, notables, vertueulz et très recommandables services que notre si chier et bien aimé cousin Loys de Rohan, chevalier, sieur de Guemené et baron de Montbazon, et ceulz de sa maison ont faict à nous, nos prédécesseurs et à la couronne de France, tant en faict de nos guerres que autrement en plusiers et maintes manières faict et continue chacun jour en grand soins, cure et diligence, et pour la très grande foy, loyauté et vertu que par vraie cognoissance avons trouvé et trouvons estre à lui, lesquelles choses voulant et désirant en partie recognoistre, non seulement envers lui et sa personne, mais aussy envers ceux de sa posterité et successeurs, par accroissement et augmentation de son nom et seigneurie, ayant esté bien et deuement advertis que sa baronnie de Montbazon, située en nostre païs et duché de Touraine, est belle, noble et ancienne, de grand revenu et valeur, et dont et de laquelle sont tenus et meuvent plusieurs chastellenyes, beaux fiefs, places et seigneuries; saichant aussi qu'il désire singulierement icelle estre érigée à titre de comté, tant pour la décoration et honneur perpétuel de sa maison que de ses successeurs, en y ajoutant et incorporant sa baronnie de S[te] Maure et de Nouâtre, ce qu'il nous a très humblement supplié et requis lui vouloir octroyer et accorder; attendu mesmement qu'il a d'autres biens, terres, possessions et seigneuries assez suffisantes pour entretenir et soutenir l'estat de comte; pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, inclinant libéralement à la supplication et requeste de nostre dit cousin, avons, de notre propre mouvement, pure libéralité, certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, eu sur ce mure et bonne délibération de conseil, icelle baronnie de S[te] Maure et chastellenie de Nouastre unis et incorporés à ladite baronnie de Montbazon, et icelle baron-

nie de Montbazon, créée, erigée, eslevée, creons, erigeons et eslevons par ces présentes es dignité, titre, nom et prééminence de comté, pour en jouir et user perpétuellement, plainement et paisiblement à titre de comté pour notre dit cousin, ses hoirs, successeurs et aians cause, et que lui et les siens soient tenus, dits, contés, repputés et appelés comtes d'iceluy comté de Montbazon, et en jouissent et usent en pareils et tels droits de noblesse, privilèges, prérogatives et prééminences en fait de guerre, assemblées de nobles et autrement, comme jouissent et usent et ont accoustumé de jouir, user, les autres comtés de nostre royaulme. Aussi que tous les vassaux tenant noblement ou roturièrement dudict comté de Montbazon, baronnie de Ste Maure et chastellenie de Nouâtre, quand feront à l'advenir leurs hommaiges et bailleront leurs adveus, dénombrements et déclarations à nostre dit cousin ou à ses successeurs comtes, les fassent, baillent, au nom de comte, ez lieux accoutumés et semblablement tous leurs actes et cognoissances, les repputant et appelant comte dudit comté de Montbazon, et lequel comte de Montbazon, icelluy nostre dit cousin et ses dits successeurs tiendront neuement de nous et de nostre dite couronne, à cause toutefois de nostre duché de Touraine, au dedans duquel il est situé et assis sans charges deues et anciennes, sans aucune condition, mutation ou accroissement de charge quelconque; et voulons que pour l'exercice de la justice et jurisdiction du dit comté de Montbazon, il et ses dits successeurs comtes, puissent ordonner, installer et mectre toutes manières d'officiers es offices comme à ce peult et doit appartenir, soit baillifs, sénéchaux, prévosts, chastellains, gardes des sceaulx, procureurs, advocats, sergents et autres ministres de justice, lesquels cognoitront et décideront de toutes et chacunes les causes criminelles, civiles, réelles, personnelles, mixtes, mairées et tempérées du dict comté de Montbazon, baronnie de Ste Maure et chastellenie de Nouastre, leurs appartenances et deppendances, à la charge toutefois que nostre dict cousin commectra officiers particuliers es dites terres et seigneuries de Ste Maure et Nouâstre comme ils ont toujours esté pour cy-devant, dont les appellations ressortiront ainsi qu'elles ont accoutumés d'ancienneté, sans que autres juges en puissent doresnavant avoir ne a eulx attribuer aucune court, juridiction et cognoissance, et laquelle nous leur avons interdit et interdisons et deffendons par ces présentes, fors et excepté aux gens tenans ou qui tiendront notre parlement de Paris, ou nous entendons que les parties, en dernier ressort et souveraineté repondent tout ainsi que font les autres comtés de nostre dit royaulme; et finalement jouira nostre dit cousin et ses dits successeurs d'icelluy comté et comme dessus est dit, ensemble de tous les droits, prerogatives et preheminence qui en deppendent et y pouvoir faire dresser eschelles et fourches patibulaires et au surplus user de tous les actes à ce appartenans sans aucune chose y réserver ny retenir par nous ny les nostres, fors la foy et hommaiges, la souveraineté et les dits ressorts par appel ez lieux où ils sont accoutumé d'ancienneté, et à dernier ressort en notre dite cour du parlement de Paris, comme dit est, pourvu toutefois que si par icelle création nos droicts et domaine se trouvoient estre diminués, il sera tenu nous en récompenser au préalable.

« Si, donnons en mandement, etc... Et affin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous avons fait mectre notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Fontainebleau au mois de février l'an de grâce mil cinq cent quarante sept et de nostre regne le premier. Par le roy, le sire de Montmorency, connétable de France, présent. »

Par lettres patentes du mois de mai 1588, le comté de Montbazon, avec union des baronnies de Ste Maure, de la Haye et de Nouâtre, fut érigé en duché-pairie en faveur de Louis de Rohan. Voici le texte de ces lettres patentes :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Pologne : A tous présents et advenir, salut. Comme une des plus grandes et principalles marques de l'autorité des rois, se reconnoit et consiste en la distribution de l'honneur, aussi leur plus grand soin doit-il estre, qu'un si cher et prétieux ornement soit sincèrement dispensé à la mesure du mérite et de la vertu de ceux qui en doivent être illustrés; afin de faire connoistre et tesmoigner à la postérité, que la dispensation de leurs libéralitez et biensfaits répond avec juste proportion à la considération des services et fidélité de leurs serviteurs; ce que repensant souvent, en nous-mesmes, et faisant jugement ausquels les plus beaux et hauts titres d'honneur de notre estat, se pourraient dignement et saintement départir; nous avons avons estimé ne devoir oublier nôtre cher et bien aimé cousin Louis de Rohan, comte de Montbazon, chevalier de nostre ordre et capitaine de cinquante hommes de nos ordonnances, tant pour la mémoire de l'ancienne et signalée noblesse et vertu de ses prédecesseurs, que pour la valeur et fidélité que nous avons reconnue comme heréditaire en lui, en toutes les occasions ou nous lui avons commandé, étant chose assez notoire et remarquable, que la maison de Rohan, descenduë du premier roy de Bretagne, née aussitôt que le nom de la province, par un grand heur et bénédiction, a toujours continué de masle en masle depuis douze cens ans, retenant, le rang et mérite de son premier tige et érecteur, tellement qu'elle se peut dire justement avoir été autant honorée par tous les potentats de la chrestienté que maison qui soit aujourd'hui ; car en la Bretagne où ils étaient les plus connus, outre qu'ils ont toujours cet honneur particulier de couronner

les rois du pays, tant qu'ils ont durez, et après eux les ducs qui recevaient d'eux la couronne avec action de grâce, les masles de ladite maison de Rohan ont par plusieurs fois épousé les filles de Bretagne, jusques-là que les ducs mourans ont par testament ordonné leurs filles être mariées en icelle maison, recommandant en parolle d'honneur sa grandeur et antiquité, de quoy outre plusieurs signalez tesmoignages, le testament de François premier, duc de Bretagne, peut faire suffisante preuve, par lequel il ordonna que l'une de ses filles fust donnée en mariage au seigneur de Rohan, comme à celui qu'il reconnoissoit estre descendu le plus près du sang et maison de Bretagne.

« Mais comme le lustre de cette ancienne noblesse étoit très grand, aussi ne s'est-il pas contenu dedans les bornes de la province, où elle avait pris naissance; mais s'étendant par tous les coins de la chrestienté, a été honorée par l'alliance de tous les plus grands monarques de l'Europe, ayant les masles de cette maison épousé les filles d'Espagne, d'Arragon, d'Angleterre, de Navarre, d'Irlande, de Milan, de Lorraine, d'Armaignac, d'Alençon, de Lusignan, et de tous les plus grands princes de la chrestienté, comme aussi les filles de Rohan se trouvent avoir été mariées en la plupart des susdites maisons; mais le plus spécial honneur que ladite maison a reçu, et ce qui nous rend nostre dit cousin plus cher et recommandable, c'est qu'il nous est allié par le moyen de feuë de bonne mémoire Marguerite de Rohan, nostre trisayeule, jadis épouse de Jean d'Orléans, d'heureuse mémoire, duc d'Anjou, l'ainé, notre trisayeul; à quoi nous adjoutons encore la récordation des vertus et mérites des généreux ancestres de nostre dit cousin, et principallement de feu notre cousin Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, à la vaillance et sagesse duquel la France a confessé devoir l'honneur de cette grande et admirable victoire qu'elle obtint à Fornouë, sur toute l'Italie, et de plusieurs autres beaux et généreux succez qu'elle a eus, ès plus importants affaires de son temps; comme aussi feu nostre cousin Jean de Rohan, seigneur de Montauban, maréchal de France, et depuis admiral employé de son tems ès plus grandes charges du royaume; mais outre la recommandation que notre dit cousin pourroit tirer de la mémoire de ses predecesseurs et grandeur de sa maison, il nous a fait preuve de sa fidélité, et avons conceu tant d'espérance qu'il continuera en cette bonne et loyalle affection qu'il a à notre service, que nous sommes meus d'un juste et singulier désir de la reconnoistre et décorer du plus honorable titre d'honneur que nous ayons en notre état.

« Scavoir faisons, que, nous ces choses considérées, voulans à l'exemple de nos predecesseurs non-seulement conserver, mais accroître les grandes et anciennes maisons de notre Royaume, esquelles principalement la vertu et fidelité ils trouvent conjoints à la noblesse et antiquité, afin qu'elles soient les fermes et assurées colonnes, sur lesquelles nostre couronne se puisse reposer et soutenir, mettant aussi en contemplation que ledit comté de Montbazon et les baronnies de Ste Maure, Nouastre et la Haye, appartenans à nostre dit cousin, attenantes et contigües l'une de l'autre et toutes mouvantes de nous, sont des plus belles et anciennes terres de cettuy nostre Royaume, tant pour les droits honoraires, valleur, revenu et consistance d'icelles, que pour être composée de belles et opulentes villes et châteaux, et bien quarante paroisses étans au dedans des fins et limites desdits comtez et seigneuries, et avoir très grand nombre de beaux et riches fiefs, et aussi qu'étant réünies à une et mesme foy, elles seront dignes et capables du nom et titre de duché et pairie, et en pourront entretenir la dignité et splendeur. Pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, par le sage et prudent avis de la royne notre très-honorée dame et mere, des princes de notre sang et seigneurs de nostre conseil, étant en nous et de nostre certaine science et authorité royalle, avons ledit comté de Montbazon et baronnie de S[te] Maure, Nouastre, et la Haye, et ses appartenances réunies et les réunissons, *sous une seule et même foy*, qui *nous sera prestée par le sieur de Montbazon creé et érigé* et établi, et par la teneur des présentes, créons, érigeons et établissons en duché et pairie de France, pour estre doresnavant, et à toujours dit et nomme le duché et pairie de Montbazon, et nostre dit cousin *Louis de Rohan*, nommé duc de Montbazon et Pair de France, et pour desdits duché et pairie jouïr et user perpétuellement et à toujours par *lui*, *ses hoirs et descendants masles tant que la lignée* masculine durera, en titre de duc et Pair de France, à tels et semblables honneurs, autoritez, droits, prérogatives et préeminences en tous endroits, faits de guerre, assemblées de noblesse, cours et compagnies et tout ainsi que les autres ducs et Pairs de France en jouissent et usent, lequel duché et Pairie nostre dit *cousin tiendra en foy et hommage de nous et de nostre couronne de France*, voulons et nous plait qu'en cette qualité lui et ses successeurs ducs de Montbazon nous rendent et à nos successeurs leurs aveus et dénombremens, et aussi que leurs vasseaux et tenanciers des fiefs mouvans dudit duché, le reconnoissent et prestent la foy et hommage; rendent leurs aveus et dénombrements, et déclaration quand l'occasion es escherra, au mesme titre du duc et Pair de France, et pareillement nostre dit cousin et ses successeurs ducs de Montbazon, puissent faire créer et establir un siège de duché et pairie, en leur ville de Montbazon, auquel il y aura un bailly, un lieutenant, un procureur, un greffier et le nombre

de sergents, nottaires et autres officiers requis et accoustumé, pour y exercer la justice et connoistre par appel des causes qui auront été traitées en première instance par devant les juges particuliers desdits sièges et seigneuries de S[te] Maure, Nouastre et la Haye, entre tous les subjects et justiciables desdites seigneuries selon l'estenduë de leurs justices, de leurs juridictions, et que lesdits juges particuliers en peuvent et ont accoustumé connoistre, les appellations duquel bailly ressortiront nuëment et sans moyens en notre cour de parlement de Paris, et à cette fin nous avons lesdits duché et pairie distraits et exemptez de toutes nos autres cours et jurisdictions, par devant lesquelles ils avaient accoutumé sortir auparavant la première érection, pour ressortir en tous cas, en notre dite cour de parlement de Paris, en laquelle voulons et entendons notre dit cousin et ses hoirs, ducs et pairs, avoir séance, voix et opinion délibérative et participer à tous droits et honneurs comme les autres ducs et pairs, et que de toutes les causes dépendantes de ladite pairie, et qui sont de l'essence d'icelle, la connoissance appartienne, et soit directement desvolue en première instance en notre cour des pairs establie à Paris, comme des autres pairs de France, *et a nostre dit cousin fait et presté en nos mains la foi et hommage et serment de fidélité,* que les ducs et pairs de France ont accoustumé de faire, *à quoi nous l'avons reçu,* à la charge que défaillant à la ligne masculine de nostre dit cousin et de ses descendants masles, ladite qualité de duc et pair demeurera esteinte et supprimée, et retournera ladite terre en l'état qu'elle était auparavant ladite érection, *sans que par le moyen d'icelle ni de l'édit fait à Paris* en *l'an mil cinq cent soixante dix et autres précédents ou subséquents,* mesme nos dernières déclarations des dernier décembre mil cinq cens quatre vingt un et mars mil cinq cens quatre vingt deux, en notre dite cour de parlement, sur l'érection des duchez, marquisats et comtez, l'on puisse prétendre ledit duché de Montbazon estre réuni et incorporé à cette nostre couronne, ni nous ni nos successeurs et prétendre pour ce aucun droit, desquels nos édits, ordonnances et déclarations, nous avons pour les mesmes susdites déclarations excepté et réservé, exceptons et réservons de nos grâces et autorité que dessus, ledit duché et pairie de Montbazon, appartenances et dépendances, *sans laquelle exception et réservation, nostre dit cousin n'est voulu ni ne voudrait accepter la présente création et érection.* Si donnons en mandement à nos amez et féaux, les gens tenans nostre cour de parlement à Paris, chambre de nos comptes audit lieu, et à tous nous autres justiciers et officiers ou leurs lieutenants, et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que nos présentes lettres ils fassent lire, publier et enregistrer, et de tout le contenu en icelles, fassent, souffrent et laissent jouir et user nostre dit cousin et ses successeurs, pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans lui faire mettre ou donner ou permettre lui est fait, mis ou donné aucun trouble, destourbies ou empêchements, lesquels si faits mis ou donnez lui estoient, ils se fassent mettre incontinent et sans délay, à pleine et entière délivrance et au premier estat et deub; car tel est notre plaisir, nonobstant nos dites ordonnances et déclarations faites pour la réunion et reversion à nostre couronne des duchez, marquisats et comtez de nouvelle érection, et que pour le regard de ladite pairie, on voulut prétendre le nombre des pairs laics de France, estre prefix, à quoi et à quelques autres ordonnances, statuts, déclarations, restrictions, mandemens, deffenses et lettres à ce contraires, et notamment à nos ordonnances faites sur les remontrances des estats généraux tenus en nostre ville de Blois : nous avons, de notre puissance et authorité que dessus, desrogé et desrogeons, et à la dérogatoire de la dérogatoire y contenuë par ces dites présentes, lesquelles afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons signées de nostre main, et à icelles fait apposer nostre scel, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en touttes.

« Donné à Paris au mois de mai, l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt huit à costé visa, et scellées en double queuë de lacs de soye rouge et verte du grand scel de cire verte.

« *Leuës, publiées et registrées, ouy et consentant le procureur général du roy, comme il est contenu en l'arrest de ce jour, à Tours, en parlement, le vingt septième jour d'avril mil cinq cens quatre vingt neuf.*

Par une déclaration du mois de mars 1594, enregistrée le 13 du même mois de l'année suivante, les titres de duc de Montbazon et de pair de France furent confirmés et continués à Hercule de Rohan, frère de Louis. Voici le texte de cette déclaration :

« Henry, par la grâce de Dieu le roy de France, et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Le feu roy dernier décédé nostre très-honoré seigneur et frère, voulant honorer nostre très-cher et bien aimé cousin Louis de Rohan, comte de Montbazon, tant en considération de l'ancienne et éminente noblesse de sa maison, que pour l'honneur qu'il avoit de lui appartenir, par proximité d'alliance du chef de feue de bonne mémoire Marguerite de Rohan, bisayeule dudit deffunt seigneur roy, jadis épouse de Jean d'Orléans, duc d'Anjou, l'aîné son bisayeul, et aussi pour les signalez services et mérites de nostre dit cousin, auroit par ses lettres patentes en forme de chartres du mois de may mil cinq cens quatre vingt huit érigé le comté de Montbazon en duché et pairie, avec les baronnies de S[te] Maure, de la Haye, Nouastre, leurs apparte-

nances et dépendances y unies, sous une seule et même foy, pour estre deslor-en-avant et à toujours dit, estre tenu en titre et qualité de duché de Montbazon et pairie de France, par lui, ses descendants masles et successeurs, selon qu'il est plus à plein contenu esdites lettres vérifiées en nostre cour de parlement de Paris tranféré à Tours, et ledit feu duc de Montbazon *a presté le serment de duc et pair de Francc,* par arrest du vingt-septième avril mil cinq cens quatre vingt neuf, du consentement de nostre procureur général; et, quelque tems après, nous ayant suivi en nos armées, où il nous avait servi fidèlement et y seroit décédé sans enfans descendants de lui, au moyen de quoy ledit duché de Montbazon et seigneuries y unies seroient retournées à Louis de Rohan, prince de Guémené, son père, lequel en auroit disposé en faveur de nostre amé et féal cousin Hercule de Rohan, son fils, du consentement de Pierre de Rohan, père ainé dud. Hercules; et d'autant que les mêmes raisons et considérations favorables pour lesquelles nostre dit feu seigneur et frère auroit érigé le dit comté de Montbazon et terres unies à icelui aud. titres de duché et pairie en faveur dud. Louis de Rohan et ses successeurs assistent led. Hercules de Rohan nostre cousin, auquel lesdites seigneuries doivent être conservées avec la même dignité et qualité de duché et pairie, comme tenant iceluy Hercules, le lieu de la ligne masculine, si aucune il eust plu à Dieu donner aud. deffunt Louis nostre cousin, désirant le reconnaître, lui continuer et confirmer le mesme titre d'honneur qu'avoit lesdit deffunt Louis de Rohan son frère. Sçavoir faisons, qu'en contemplation des qualitéz illustres et services recommandables dudit Hercule nostre cousin, et pour autres considérations à ce nous mouvans, nous avons de nostre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et authorité royalle, de rechef déclaré et déclarons, voulons et nous plait que nosdites lettres d'érection et création dudit duché et pairie faites et accordées en la faveur et considération dud. Louis de Rohan sortent leur effet et ayent lieu au profit dudit Hercules de Rohan, auquel nous avons continué et confirmé, continuons et confirmons ledit titre et qualité de duc de Montbazon et pair de France, pour en jouir, et des dignitez et preéminences de duché et pairie, de la même datte et aux mesmes droits qu'eust pû faire ledit Louis; et comme s'il y estoit expressement ou particulièment desnommé et compris, et en tant que besoin ou seroit creé, érigé et estably, créons, érigeons et establissons led. comté de Montbazon, et nostre dit cousin Hercules de Rohan nomme duc de Montbazon, pair de France, pour lesd. duché et pairie que voulons revivre et estre continué à à son profit, jouïr à toujours lui, ses hoirs, descendans et successeurs masles, aux clauses et conditions portées par lesdites lettres de création et érection, et arrests intervenus sur icelles, que voulons avoir lieu en faveur dud. Hercules, selon leur forme, teneur et datte. Si donnons en mandement à nos amez feaux gens tenans nostre cour de parlement tranferré à Tours ès chambre des comptes audit lieu, et à tous nous autres justiciers et officiers et leurs lieutenans, et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que nos présentes lettres ils fassent lire, publier et registrer, et de tout le contenu en icelles, ensemble de celles obtenuës et expédiées au profit dudit deffunt Louis de Rohan. fassent, souffrent et laissent jouir et user nostre dit cousin Hercules de Rohan, et ses successeurs masles, pleinement, paisiblement et perpetuellement, sans lui faire mettre ou donner, ne permettre lui estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbies ou empêchement, lesquels si faits, mis ou donnez lui estoient, ils fassent mettre incontinent et sans délay, à pleine et entière délivrance, et au premier estat et deub. Car tel est nostre plaisir, nonobstant nos ordonnances et déclarations faites pour la réunion et réversion à nostre couronne des duchez, marquisats et comtez de nouvelle création, et que pour le regard de lad. pairie, on voulust prétendre le nombre de pairs lui défaillant estre préfix, à quoy et à quelques autres ordonnances, statuts, déclarations, restrictions, mandemens, deffenses et lettres à ce contraires, et notamment nos ordonnances faites sur les remontrances des estats généraux tenus en nostre ville de Blois, nous avons de nostre puissance et authorité que dessus dérogé et dérogeons, et à la dérogatoire de la dérogatoire y contenuë par cesdites présentes, lesquelles, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signées de nostre main, et à icelles, fait mettre nostre seel, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Chartres au mois de mars l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt quatorze et de nostre règne le cinquiéme. Signé, Henry. Et sur le reply, par le roy, Ruzé, et scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soye rouge et verte. Et à costé dudit reply est escrit ce qui ensuit.

« Luëus, publiées et enregistrées, ouy, le procureur général du roy, et l'impétrant reçeu en pair de France, fait le serment pour ce deub, profession de foy et juré fidélité au roy. A Paris en parlement, le treizième mars mil cinq cens quatre vingt quinze, ainsi signé, Voisin. »

Seigneurs, comtes et ducs de Montbazon.

I. — Foulques Nerra, comte d'Anjou, fils de Geoffroy Grisegonelle et d'Adèle de Vermandois, fut le premier seigneur de Montbazon. Il mourut le 21 juin 1040.

II. — Thibaut, seigneur de Montbazon, vers 1050, concéda aux religieux de Marmoutier, éta-

blis au Louroux, la terre du Lavoir, moyennant deux deniers de cens. Sa femme se nommait Audierne. Elle eut un différend avec les moines du Louroux au sujet de la terre du Lavoir. L'affaire devait être vidée par le jugement de Dieu; mais Audierne n'ayant pu se procurer un champion pour soutenir l'épreuve, sa cause fut déclarée perdue.

III. — Hugues de Pocé, chev., était seigneur d'une partie de Montbazon en 1095; l'autre moitié était possédée par Archambaud, fils d'Ulgier. Hugues de Pocé figure, avec sa femme, Audenarde, dans une charte du 28 février de cette année. Du temps de ces deux seigneurs, il y eut, entre le prevôt de Montbazon, nommé Payen *Burduff*, et les religieux de Saint-Julien, une contestation au sujet du droit de prendre les essaims d'abeilles qui se trouvaient dans les bois de Chédon. L'affaire fut portée devant le comte Foulques, qui ordonna que l'on aurait recours au jugement de Dieu, par le fer chaud. Un champion, fourni par l'abbaye de Saint-Julien, jura sur l'Évangile que le droit en question appartenait au monastère du vivant d'Ulgier, doyen de Saint-Martin (vers 1030), puis il subit l'épreuve du fer chaud, dont le résultat tourna à l'avantage des religieux.

IV. — Guillaume de Mirebeau, seigneur de Montbazon vers 1097, eut un procès avec les chanoines de Saint-Martin, au sujet d'une maison située près de la collégiale et dont il leur disputait la possession. Il prétendait que cette maison avait été bâtie par son aïeule Agnès, et que les chanoines s'en étaient emparés sans aucun droit. Après de longs pourparlers, il fut convenu entre les parties que l'on s'en rapporterait au jugement de Dieu. L'épreuve par l'eau bouillante fut choisie et elle eut lieu dans la collégiale de Saint-Martin. Cet étrange moyen de procédure tourna contre Guillaume, qui dut solennellement renoncer à ses prétentions.

V. — Payen, fils de Jean de Chinon, seigneur de Montbazon, fit bâtir deux moulins à Fontcher, malgré la volonté des religieux de Marmoutier, qui prétendaient que cette construction nuisait aux droits de pêche qui leur avaient été cédés par le comte Eudes. Par la suite, il consentit à un arrangement. Vers 1107, Odo de Mestivers et sa femme, ayant donné l'église de Druye à l'abbaye de Noyers, Payen, dont la juridiction féodale s'étendait sur cette localité, approuva la donation. Vers 1118, son château de Montbazon lui fut enlevé par le comte d'Anjou. Il le racheta peu de temps après, moyennant une grosse somme qu'il dut emprunter. De Beluce de Sainte-Maure il eut trois enfants : Jean, qui suit; Archambaud et Geoffroy.

VI. — Jean de Mirebeau, ou de Montbazon, seigneur de Montbazon, épousa Cassinotte, veuve de Hugues Mischin, seigneur de la Haye, et en eut trois enfants : Hugues, Renaud et Barthélemy, qui abandonnèrent le nom de leur père pour prendre celui de la Haye. Vers 1109, il fut assiégé dans son château, par le seigneur de Preuilly, qui avait rassemblé des forces assez importantes. Un de ses amis, Garnier de Beaugency, qui était venu à son secours, fut tué dans une sortie. Jean de Montbazon se montra très affligé de cette perte. La paix ayant été faite avec le seigneur de Preuilly, il fit transporter le corps de son ami à l'abbaye de Noyers et pria les religieux de l'inhumer dans leur église. A cette occasion, il confirma les dons de diverses redevances que ses ancêtres leur avaient faits dans les paroisses de Parilly, de Druye, de Colombiers et de Manthelan. Vers 1114, il donna aux religieux de Marmoutier une certaine étendue de bois, dans la forêt du Bray. En 1133, il consentit à une donation faite à l'abbaye de Beaulieu par un chevalier nommé Boson.

En 1112, il avait vendu son château de Montbazon à Foulques, comte d'Anjou. Mais il ne voulut pas le livrer, bien qu'il eût reçu une partie du prix. Foulques, irrité, vint mettre le siège devant la forteresse et s'en empara. Mais, quelque temps après, il la rendit à son vassal, celui-ci ayant remboursé intégralement la somme qui lui avait été versée.

A partir du milieu du XII[e] siècle, Montbazon resta aux mains des comtes de Touraine.

Au mois de janvier 1193, Jean-sans-Terre, qui profitait de la captivité de son frère, Richard, roi d'Angleterre et comte de Touraine, pour tenter de s'emparer de ses états, céda au roi de France une partie de la Touraine et les châteaux de Montbazon, de Loches et de Châtillon-sur-Indre. Mais Richard, de retour en France, reprit les places que son frère avait cédées. Il mourut le 6 avril 1199.

En 1200, Jean, devenu roi d'Angleterre et comte de Touraine, donna pour son douaire à la reine Berengère, veuve de Richard, les places de Montbazon et de Loches, qui revinrent ensuite au roi Philippe-Auguste. Celui-ci fit don de la terre de Montbazon à Philibert Savary, seigneur de Colombiers, en 1204.

VII. — Philibert Savary, seigneur de Colombiers et de Montbazon, mourut vers 1206, laissant un fils, Pierre, qui suit.

VIII. — Pierre Savary, premier du nom, était mort avant 1213. Il figure dans une charte de Juhel, archevêque de Tours.

IX. — Pierre Savary II, fils du précédent, fut une des cautions de la trève de cinq ans, signée à Chinon entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Il donna à l'Hôtel-Dieu de Tours divers terrains qu'il possédait à Bois-Robert, paroisse de Savonnières (1220). En 1238, il fit un accord avec Jean, abbé de Cormery, au sujet des conventions que son père avait faites autrefois avec ce monastère en ce qui concernait la forêt de Bréchenay. De son mariage avec Ferrie,

fille de Gauthier de Montsoreau, il eut : Aimery, qui suit; Pierre, Mabille, Mathilde et Tiphaine.

X. — Aimery Savary, seigneur de Montbazon, est cité dans une charte de Marmoutier, de 1239. Sa femme se nommait Alix. Il eut deux enfants, Philippe et Pierre.

XI. — André de Chauvigny devint seigneur de Montbazon par son mariage avec Alix, veuve d'Aimery Savary. Il approuva, en 1243, la fondation de deux chapelles que son prédécesseur avait faite en mourant, l'une dans l'église du Grais, l'autre au Rocher, paroisse de Chambray. Lui et sa femme ajoutèrent aux revenus attachés à la fondation une rente de cent sols à prendre sur la forêt de Bréchenay. On le trouve mentionné dans diverses chartes avec la qualité de seigneur de Montbazon.

XII. — Philippe Savary, fils aîné d'Aimery, jura de remettre entre les mains du roi, chaque fois qu'il en serait requis, son château de Montbazon (1245). Voici le texte de la charte rédigée à cette occasion :

Omnibus presentes litteras inspecturis, Philippus Savarici, dominus Montis Basonis, salutem. Noverint universi quod ego juravi tradere excellentissimo domino meo Ludovico Dei gratia Francorum regi castrum meum de Monte Bazonis ad magnam vim et modicam quotiensque ab eodem vel ab ejus mandato patentes ipsius deferenti fuero super hoc requisitatus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Datum anno Domini MCC° *quadragesimo quinto, mense novembris.*

Philippe Savary mourut en 1250, sans laisser d'enfants.

XIII. — Pierre Savary, neveu et heritier du précédent, est mentionné dans des chartes de 1250-69. Il eut deux enfants : Geoffroy, qui suit, et Renaud, archevêque de Tours. Sa femme se nommait Mélisende.

On a de Pierre Savary la charte suivante, datée de 1250 :

Universis presentes litteras inspecturis, Petrus Savarici salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego cum domina regina Francorum firmavi pro rachato terræ de Monte Bason et de Columbiers et pertinentiarum ejusdem terræ et omnium aliorum que mihi successerunt ex morte Philippi Savarici nepotis mei in Turonia, que debeo tenere de domino rege per septingentas libras Turonenses quas eidem domino regi solvere teneor vel ejus mandato hiis terminis inferius annotatis, videlicet tertiam partem in festo omnium sanctorum proximo venturo et aliam tertiam partem in sequenti festo Purificationis beatæ Mariæ virginis et residuum in festo Ascensionis Domini proxime subsequenti. In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum die veneris ante Pentecostes, anno Domini M°CC° *quinquagesimo.*

XIV. — Geoffroy Savary, dit Payen, exempta du droit de ségréage des bois situés dans la paroisse d'Athée et appartenant à Pierre d'Azay, chanoine de Saint-Martin de Tours (charte du mois de mai 1272). Il fut armé chevalier en 1283. De son mariage avec Jeanne, fille de Bouchard VI, comte de Vendôme, il eut un fils unique, Barthélemy, qui suit. Jeanne de Vendôme mourut le 25 décembre 1302 et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Tours.

XV. — Barthélemy Savary, premier du nom, seigneur de Montbazon, de Colombiers et d'Isernay, épousa, en premières noces, Marie de Dreux, fille de Robert II de Dreux, et, en secondes noces, Barbe, dame de Grillemont. Il mourut en 1347, laissant, de son premier mariage : Barthélemy, qui suit, et Jeanne, femme de Hardouin de Maillé. Du second mariage il eut un fils, Jean de Montbazon, et une fille, Isabeau, qui fut mariée, en 1327, à Jean de l'Ile. En 1329, Barthélemy Savary eut un différend avec les religieux de Marmoutier au sujet du péage de Colombiers. Ce différend fut jugé par deux arbitres nommés d'un commun accord, Jouffroy de Basser, et le chambrier de Marmoutier.

XVI. — Barthélemy, deuxième du nom, dit Berthelon, seigneur de Montbazon, Colombiers, Savonnières, Ferrières-Larçon, Montsoreau, etc., eut trois enfants : Barthélemy, marié à Jeanne de Maulévrier et décédé en 1349; Renaud, qui suit, et Jean. Il mourut vers 1364.

XVII. — Renaud, chev., seigneur de Montbazon, de Colombiers, de Savonnières et de Moncontour, fonda une chapelle dans son château de Montbazon. De son mariage, contracté en 1350, avec Eustache d'Anthenaise, il eut une fille unique, Jeanne, mariée à Guillaume de Craon.

XVIII. — Guillaume de Craon, deuxième du nom, vicomte de Châteaudun, devint seigneur de Montbazon, par suite de son mariage avec la fille de Renaud. Il eut plusieurs enfants, entre autres Guillaume III, qui suit; Jean, dont on parlera après son frère; Marie, dame de Pressigny; et Marguerite, femme de Guy de la Rochefoucaud. Jeanne de Montbazon fit son testament en 1394, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Tours. Le 26 juillet 1395, Guillaume de Craon fit un accord avec son frère aîné au sujet de la succession de sa mère.

XIX. — Guillaume de Craon III, vicomte de Châteaudun, seigneur de Montbazon, Sainte-Maure, Colombiers, Nouâtre, Pressigny, etc., reçut, le 3 septembre 1396, l'hommage de Jean Isoré, pour les seigneuries de la Varenne et de la Tour-Isoré. Il mourut en 1396 et eut sa sépulture près de sa mère dans l'église des Cordeliers de Tours.

XX. — Jean de Craon, frère du précédent et seigneur des mêmes lieux, rendit hommage au roi le 6 septembre 1407, pour les terres qu'il possédait en Touraine. Le 3 avril 1413, il reçut l'hommage de Geoffroy Isoré, pour le fief de Bazonneau. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avait épousé Jacqueline de Montagu. Ses biens passèrent à Marie et Marguerite, ses sœurs, qui firent leur partage en 1419.

XXI. — Guy de la Rochefoucaud, huitième du nom, conseiller et chambellan du roi, gouverneur d'Angoumois, devint seigneur de Montbazon, Sainte-Maure, Nouâtre et autres terres, par suite de son mariage avec Marguerite de Craon. Il eut huit enfants : Foucaud, qui fut seigneur de la Rochefoucaud; Aymar, qui suit; Hector, mort en bas âge, et cinq filles. Il mourut vers 1427 et fut inhumé dans l'église des Carmes de la Rochefoucaud.

XXII. — Aymar de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon, Sainte-Maure, Nouâtre, etc. (1438), eut quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Martreuil, dame de Heriçon : Jean, qui suit; Françoise, mariée à Jean d'Estouteville; Jeanne, femme de Jean du Fou; et Guillemette, mariée à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montendre. Il mourut le 21 août 1455 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Montbazon. Voici le texte de son testament :

« Au nom du Père, du filz et du S[t] Esperit, amen. Saichent tous que nous Emar de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Montbazon, tout malade et faible de corps, sain, par la grâce de Dieu, de pensée et de entendement, voulant en ma vie faire mon testament et dernière voulenté, comme bon et vray catholique, et des biens m'a donnez et prestez en disposer et ordonner, et pour ce en l'honneur de Dieu, notre createur, et de la glorieuse vierge Marie sa mère, de Monseigneur S[t] Michel l'ange et tout le scelestial et court de Paradis, faiz et ordonne mon testament et dernière vollonté en la forme et manière qui s'ensuit.

« Et premierement, je recommande mon âme quand elle partira de mon corps à Dieu et à sa très chière mère et à monsieur S[t] Michel l'archange et à tous les saincts et saintes du Paradis. *Item,* je eslis ma sepulture et que mon corps soit mis et enterré dans l'église parochiale de N. D. de Montbazon quand il plaira à nostre seigneur de faire son commandement de moy. *Item,* je vieulx et ordonne qu'il soit dit et célébré en la dite eglise et a tousjours mais perpetuellement par le curé ou chapelain d'icelle deux messes par chacune sepmaine de l'an avec le respond *Ne recorderis* ou *Libera me,* et l'eau benoiste après chacune messe sur ma sepulture pour le remede et le salut de mon ame et de mes parents et amys trespassés. *Item,* et pour faire et accomplir le dit service et que perpetuellement y soit continué, dit et celebré je donne à la dite cure et église parochiale et curez d'icelle la somme de 200 livres tournois une fois payez, pour estre convertis par le dit curé ou ses successeurs en 12 ou 15 livres tournois de rente ou autres heritages bons et commuables et que la dite somme de 200 livres tournois soit mise et baillée par mes exécuteurs en la main d'aucun bon prudhomme en la présence du dit curé qui conservera la dite somme jusques que l'on ait trouvé ou l'emploier.

« *Item,* je veux et ordonne qu'il soit dit et celebré au jour de mon enterrement et au jour de mon sepme à chacun d'iceulx jours 100 messes. *Item,* et que chacun chapelain chantant messe basse ait et luy soit paié à chacun des dits jours la somme de 2 sols 6 deniers tournois et outre qu'on leur donne a disner au jour du dit sepme. *Item,* et au regard des abbés, prelatz ou autres gens notables qui diront ou chanteront les grands messes et feront le service, je veux qu'ils soient paiez honorablement à l'ordonnance de mes exécuteurs. *Item,* je veux et ordonne que aux dits jours de mon enterrement et de mon sepme y ait treize pouvres revestus de noir qui tiendront chacun une torche à l'environ de mon corps ou sépulture. *Item,* je ordonne estre donné aux jours de mon enterrement et de mon sepme par chacun jour cinq deniers tournois pour Dieu et en pure aumône à chacun pouvre, pour le salut et remede de l'ame de moy.

« *Item,* je veux et ordonne que toutes mes deptes loiaument deues, cogneues et approuvées à quelxconques personnes que ce soient soient deuement paiées. *Item,* et s'y y avoit aulcun ou plusieurs qu'ils n'aient cedulle ou autre enseignement de moy de ce qui peut leur être deus, je veux qu'ils en soient creus par leur serment fait sur le livre ou autrement deuement ainsy que mes exécuteurs veront estre à faire pour accomoder et descharger ma conscience.

« *Item,* je veux et ordonne que tous les serviteurs qui m'ont servy le temps passé et qui me servent à présent soient paiés et contentez de tout ce qui leur pourra estre deu loyaument à l'ordonnance de mes exécuteurs. *Item,* je veux et ordonne que s'il y avoit aulcun ou plusieurs qu'ils se plaignissent de moy pour aulcun tort qu'ils deissent que je leur ait fait ou fait faire ou temps passé de heritaige ou autre chose en le monstrant et prouvant, je veux et ordonne qu'il leur soit amendé par mes heritiers selon le mesfait.

« *Item,* je donne à la chapelle de Montbazon la somme de vingt livres tournois de rente que me doit chacun an Monseigneur de Mortemart à cause de ma très chière et très amée epouse Jehane de Martreuil, ma femme, et de son consentement, pour estre dit et celebré en ladite chapelle par chacune sepmaine de l'an à toujours mais perpetuellement quatre messes pour le salut et remede des ames d'elle et de moy et de tous mes parents et amis trespassez.

« *Item,* je donne aux curez de S[te] Maure ung

septier de froment de rente que me doit chacun an Jehan Guiot pour estre dit et celebré en l'eglise parochiale du dit lieu de Sᵗᵉ Maure chacun an perpetuellement par le dit curez une messe à l'autier de N. Dame, le jour et feste de Nostre Dame des avents, avecque ce soit dit ung *Ne recorderis* ou l'eau benoiste sur la sépulture de mes prédécesseurs pour le salut et remede de l'ame de moy et de mes parents et amys trespassez.

« *Item,* je donne à la fabrice de Sᵗᵉ Maure ung septier de froment de rente pour amortir et emploier chacun à la reparacion et prouffit de la dite église.

« *Item,* je donne à x ou à xii pouvres pucelles à marier pour les aider à marier la somme de 100 escus d'or une foiz paiés et veux qu'ils soient distribuez et baillez à la discrétion de mes exécuteurs.

« *Item,* je donne à ma très chière et très amée femme et compaigne, Jehanne de Martreuil, le chastel et chastellenie de Montbason avec toutes ses appartenances et dependances le cours de sa vie durant, et qu'après son decès le dit chastel sera et demourera à mes enfants ou autres heritiers.

« *Item,* je fois, eslis et ordonne mes exécuteurs, messire Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, et messire Guy de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Moussidan, auxquels je soupplie et requiers qu'il leur plaise de prendre le fetz et charge de faire faire l'execution de mon testament et iceluy parachever, et leur baille et transporte la saisine et possession de tous et chacun mes biens, meubles et heritaiges présens et a venir jusques au parfaict accomplissement de cest present mon testament.

« *Item,* je veux et ordonne que le prieur du Grais soit recompensé à perpetuité de 4 sextiers de froment de rente ou de la somme de 20 escus d'or une foys payés pour l'interest que le prieur prétendoit avoir en l'estang du Rochier. *Item,* je donne à la frairie de Veigné 100 sols tournois une fois paiez.

« *Item,* je donne à l'euvre et reparation de Sᵗ Gacian de Tours pour gaigner, avoir et obtenir les indulgences et pardons de la dite eglise la somme de 10 escuz d'or une fois paiés.

« Et nous, Aymar de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Montbazon, confessons les choses dessus dites estre vrayes et icelles avoir faittes et rattiffiées par nous, et encore rattifions et approuvons par ces présentes es presence des nottaires cy dessous inscripts et prions et requerons le garde du scel royal estably aux contracts en la ville et ressort de Tours pour le roy nostre sire mectre et apposer a plus grand confirmation à cest present mon testament le scel royal ordonné aux dits contratz et faire signer à nostre requeste des seings manuels de Jehan Loiseau et Jehan Germain, notaires des ditz contratz le xviiiᵉ jour d'aoust mil cccc cinquante cinq. Signe . Loiseau, Germain. »

XXIII. — Jean de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon, mourut sans postérité en 1465. Ses biens passèrent à Françoise, sa sœur.

XXIV. — Jean d'Estouteville, grand-maitre des arbalétriers de France, prévôt de Paris, seigneur de Montbazon, du chef de sa femme, Françoise de la Rochefoucaud, mourut le 14 septembre 1494. Il avait eu un fils, Louis, mort en bas âge. Par acte du 3 avril 1494, Françoise de la Rochefoucaud donna la terre de Montbazon à François de la Rochefoucaud, son neveu. Mais, par la suite, cette donation fut annulée.

Voici le texte du testament de Françoise de la Rochefoucaud, daté du 11 octobre 1471 :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Étienne le Boullengier, garde du scel des obligations de la chastellenie de Lions pour le roy nostre sire, salut. Savoir faisons que pardevant nous Pierre Adverton et Jehan de Welles, tous deux tabellions, fut présente noble et puissante dame Françoise de la Rochefoucaud, dame de Montbazon, femme et espouse de noble et puissant seigneur monsieur Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et de Blainville, conseiller et chambellan du roi nostre sire, maistre des arbalestriers de France, laquelle de sa bonne, pure et franche volluntė, étant par la grace de Dieu saine et bien disposée de corps, sens et entendement comme elle le disoit, considerant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne moins certaine que l'heure d'icelle et que chacune creature humaine va par chascun jour en desclinant et tend à sa fin, voullant obvier au cas soubdain et aventureux et non trespasser de ce monde intestate, mais désirant pourvoir au salut de son âme et disposer des biens meubles que Dieu lui avoit prestés en ce monde au plaisir et honneur de Dieu notre createur et redempteur, de la glorieuse Vierge Marie et de toute la court celestielle de Paradis, congneut et confessa avoir fait, faisoit et ordonnoit devant les dits tabellions son testament et ordonnance de dernière volluntė en la fourme et manière qui s'ensuit :

« Et premierement recommandoit son ame à Dieu notre createur et redempteur, à sa glorieuse mère, à Monsieur saint Michel l'Archange et à toute la court de Paradis, et oultre, voullut et ordonna qu'après son deceps et trespas son corps fut inhumé en l'esglise Notre Dame du dit lieu de Montbazon, auprès des seigneurs ses prédecesseurs. *Item,* voulloit et ordonnoit que les deptes qu'elle devait fussent paiées, et ses torts faits amendés et satisfaits par les mains de ses exécuteurs cy dessous nommés.

« *Item,* voulloit et ordonnoit que le jour de son obit et de son sepme soit fait pour le salut de son ame tel service que par ses dits exécuteurs sera advisé et ordonné. *Item,* pour la bonne et singulière et spéciale amour qu'elle disoit avoir

à son dit seigneur son mari et espoux, en considerant la grande affection qu'il avoit toujours eue envers elle et en toutes les besoignes et affaires en quoy ils s'étoient continuellement, liberalement et de bon cuer employé, et les bons, gracieux, honorables et recommandables termes qu'il lui avoit tenus et tenoit chacun jour, qu'elle vouloit et estoit tenue de droit et de raison recongnoistre, elle sur ce bien advisée et déliberée de son mouvement, sans force, contrainte, menace, ratiffia, approuva et confirma par ce présent son testament et ordonnance de dernière vollunté, les donaisons qu'elle avoit faictes à son dit seigneur et espoux, ensemble les ratifications qui s'en sont et estoient par elle ensuis de la tierce partie de toutes ses terres, seigneuries et revenus, situés et assis en païs de Touraine et son chastel de Montbazon, à les tenir et en jouyr et posséder la vie durant d'iceluy son seigneur et espoux seulement; et au cas que la coustume du dit pays ne pouvoit souffrir la dite donacion d'iceluy chastel de Montbason, a voullu et veult que en lieu d'iceluy il ait et tienne sa vie durant son chastel de Ste Maure, et aussi de la tierce partie de toutes ses terres, seigneuries et revenus qu'elle avait de présent et qu'elle auroit au temps de son déceps, de la succession de ses prédecesseurs ès pays de Poitou, Lymosin et Angoumois.

« *Item,* elle fist et ordonna ses exécuteurs de ce présent son testament, Monsieur de la Rochefoucault, Michaud Tourpin, escuyer, seigneur de Joué, Loys de Lusignan, abbé de Selles, auxquels elle supplioit et requeroit qu'il leur plaise prendre la charge de la dicte execution, et à icelle fin leur bailloit et transportoit après son dit déceps, la possession et saisine de tous ses biens meubles jusques au parfait accomplissement du présent testament, et oultre, vouloit et ordonnoit que ce dit testament durast à tousjours, sans ce qu'elle puisse le revocquer ne rappeler en quelque manière que ce soit....... En tesmoing desquelles choses nous, à la relacion des dits tabellions, avons mis à ces lettres le scel des dites obligacions, et avec les a signées la dite dame de sa main et faict sceller de son scel. Ce fut fait le onzième jour d'octobre l'an de grâce mil quatre cent soixante et onze. Signé : FRANÇOISE DE LA ROCHEFOUCAULT. »

Françoise de la Rochefoucaud fit un autre testament dont nous n'avons pas la date. Nous en extrayons le passage suivant :

« Au nom de la benoiste Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je, Françoise de la Rochefoucault, dame de Montbazon et de Ste Maure, coignoissant qu'il n'est rien de plus certain que la mort et plus incertain que le jour, saine de ma pensée, dispose de mon testament et derreniere vollunté en revocant tous autres précédents en la forme qui s'en suit :

« Et premièrement je laisse mon âme à Dieu, mon créateur, à la glorieuse vierge Marie, à St Michel l'Ange, à St Jean Baptiste, à St Jean l'Évangéltste, saint François et généralement à toute la cour céleste, affin qu'elle retourne à celui de qui elle est venue sans moien par creacion; et de mon corps je eslis la sépulture à l'église de Hérisson, auquel lieu madame ma mère est inhumée.

« *Item,* préalablement, je veils sy j'ay faict aucun tort ou grief que Dieu ne veille qu'ils soient refusés pourveu qu'ils soient deuement et préalablement prouvés. *Item* je veil, si aucune chose je dois au préalablement elle soit payée.

« *Item,* pour mes obsèques accomplir je veil et ordonne qu'il en soit faict en la fourme et manière qu'il s'en suit : je veil que le jour de mon décès mon corps soit mis à l'église du lieu où je serai, c'est à savoir, à Montbazon, à la chapelle du chateau, à Ste Maure à l'église parochiale, et ainsi aux autres lieux jusques à ce que sera préparé des choses nécessaires à porter mon corps au lieu de la sépulture.

« *Item,* veil qu'au dit lieu ait deux cierges autour du poile tant que le corps y reposera, continués jusque au partement et sera continué; service au matin, messe de *Requiem,* après diner le psautier par deux prêtres et les psaulmes penitentiaux, vespres et vigiles de mort par quatre enfants ou adolescens. *Item* pour conduire le corps jusques audit lieu de Hérisson veil qu'il y ait quatre prestres esleus par mes exécuteurs, lesquels je veil estre contenté de lui la quantité du chemin. *Item,* veil que jusqu'à ce que mon corps soit au dit lieu de Hérisson qu'il repose à l'église du lieu, et ceux qui le conduiront feront station et y aura deux cierges ardans toute nuit et sera appelé le curé ou vicaire et les prebtres conduisant pour poser le corps à l'église et dire en le posant aucun service des morts et en demoureront deux chacune nuit assistans mon corps, continuans services et prières; et au partir, le lendemain au matin sera dicte une messe des trespassés.

« *Item,* en mon enterrement, je veil qu'il y ait luminaires de la manière accoutumée en noblesse. *Item,* pour conduire le corps du commencement du dit Hérisson jusqu'à l'église, veil qu'il y ait vingt torches portées par vingt pouvres de mes terres, chacune torche du poids de trois livres et serviront à l'enterrement et premier service. *Item* pour célébrer l'enterrement et le premier service soient appelés gens d'église, soit preslats et autres personnes ecclésiastiques, selon la discrétion de mes exécuteurs jusques au nombre de vingt quatre se tant y sont. *Item,* veil que le jour de mon service soit dites huit cents messes, et si le tout n'est pas dit celui jour l'on continuera les jours en suivant. *Item,* veil que au dit lieu soit célébré ung annuel lequel sera annoncé le lendemain du dit service et y sera pourveu de prebtres de bonne vie et honneste conversation selon la disposition et

avoir de mes dits exécuteurs, et sera sonnée la messe du dit annuel à quinze tuis et à la fin à plein vol et à heure plus compétente afin que le peuple puisse y comparoir, afin qu'il prie Dieu pour moi, et sera payé par iceluy annuel au prebptre ou prebptres qui le célébreront 45 livres tournois. *Item* sera pourveu d'un cierge de 4 livres qui aidra durant la dite messe et icelle fini il sera destaint.

« *Item* je laisse à la fabrique du dit lieu de ma sépulture 20 livres tournois.

« *Item,* pour ce que j'ay intention moyennant la grâce de Dieu de fonder et ériger un hostel Dieu à Montbazon où seront reçeus et substantés les pouvres membres de Jésus-Christ qui auront nécessité, auquel hostel Dieu sera érigé une chapelle ou seront dites chaque semaine trois messes du moins par l'administrateur ou les fera dire sans quelque faute, sur peine de déposition de son administration. Avecque ce j'ai intention de pourvoir de toutes choses nécessaires à icelui hôtel, comme couches, lits, chaises, couvertures et aultres choses convenables et nécessaires à ung hostel Dieu, et en oultre le doter souffisamment, tant pour les dites messes que pour subtantation des povres que pour l'entretenement d'icelui hostel Dieu et aussi de l'administration qui aura la charge, comme dessus est dit, de celebrer ou faire celebrer les dictes messes, de recueillir les rentes et revenus ou aulmones du dit lieu et me rendre loyal compte à ceux qui seront désignés en la carte de la fondation, tant pour l'entretenement de deux seurettes du tiers ordre de S[t] François ou de deux autres personnes lais qui administreront aux dits povres.

« Et se estoit ainsi que je allasse de vie à trespas devant l'accomplissement des chouses dessus dictes, je veil que préalablement mes exécuteurs soient saisis de tous mes biens meubles pour ledit accomplissement et déclarer par cette heure que je veil donner somme de..., en quoi je veil que mes héritiers et successeurs soient tenus accomplir.

« *Item,* je veil que le jour de mon principal service soient donnés 50 septiers de bled mies en pain, du poids de 24 onces chacun pain tout cuit en figure de l'an cinquantiesme, qui est dit l'an de remission, affin que Dieu me fasse remission de mes péchés.

« *Item,* je donne à l'hôtel Dieu de S[te] Maure qui est en grande ruyne et pour la réédification et substantation d'iceluy, 40 livres tournois qui seront emploiées aux choses plus intéressantes au dit lieu par mes exécuteurs ou par le commis par eux. *Item,* je veil que au dit lieu de ma sépulture soit célébré service solempnel au bout de l'an..... »

XXV. — Jean du Fou, conseiller et chambellan du roi, bailli-gouverneur du Touraine (1480), fut seigneur de Montbazon du chef de sa femme, Jeanne de la Rochefoucaud, qui avait hérité de Françoise, sa sœur, veuve de Jehan d'Estouteville. Il eut une fille unique, Renée, mariée en premières noces à Louis de Rohan, et, en secondes, à Guillaume de la Marck.

XXVI. — Louis de Rohan III, seigneur de Guémené, puis de Montbazon, de Sainte-Maure et de Nouâtre, par suite de son mariage avec Renée du Fou, mourut le 29 août 1498, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Maure.

XXVII. — Guillaume de la Marck, chambellan du roi, fut seigneur des mêmes lieux, du chef de sa femme, Renée du Fou, veuve de Louis de Rohan, qu'il épousa au commencement de l'année 1502. Il mourut le 20 mai 1514 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Maure. Il était fils de Guillaume de la Marck, seigneur d'Aigremont, dit le *Sanglier des Ardennes*, et de Jeanne d'Arschot.

XXVIII. — Louis de Rohan IV, seigneur de Montbazon, bailli et gouverneur de Touraine, fils de Rohan III et de Renée de Fou, épousa, le 17 novembre 1511, Marie de Rohan, fille de Jean II de Rohan, et de Marie de Bretagne d'Avaugourt, dont il eut Louis de Rohan V. Il mourut le 14 juin 1527.

XXIX. — Louis de Rohan V, seigneur de Montbazon, épousa, par contrat du 18 juin 15[illegible], Marguerite de Laval, dame du Perrier, fille de Guy XVI de Laval, et de Anne de Montmorency. Il mourut le 14 mai 1557, laissant deux enfants : Louis, qui suit, et Renée, femme en premières noces de François de Rohan, seigneur de Gyé, en secondes, de René de Laval, seigneur de Loué, en troisièmes, de Louis de Laval, marquis de Néelle.

XXX. — Louis de Rohan VI, prince de Guémené, comte de Montbazon, baron de la Haye, grand sénéchal d'Anjou, né le 3 avril 1540, mourut le 4 mai 1611, et fut inhumé à Couprvay. En premières noces il avait épousé Léonore de Rohan, dame du Verger et de Gyé, fille de François de Rohan et de Catherine de Silly de la Roche-Guyon ; en secondes noces, Françoise de Laval, fille de René de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, et de Catherine de Baïf. Du premier lit il eut : 1° Louis, qui suit ; 2° Pierre, prince de Guémené, comte de Montbazon, sénéchal d'Anjou, marié en premières noces à Madeleine de Rieux, et, en secondes, à Antoinette de Bretagne d'Avaugour ; 3° Hercule, dont on parlera plus loin ; 4° Alexandre, marquis de Marigny, marié en 1624 à Lucette Tarneau, fille de Gabriel Tarneau, président au Parlement de Bordeaux ; 5°, 6°, 7° et 8° François, Philippe, Charles et Jacques, morts en bas âge ; 9° Renée, mariée à Jean de Coëtquen, comte de Combourg ; 10° Lucrèce, femme de Jacques de Tournemine, marquis de Coëtmeur ; 11° Isabelle, femme de Nicolas de Pellevé, comte de Flers ; 12° Léonore ; 13° Silvie, mariée en premières noces, en 1593, à

François d'Espinay, baron de Broons, et, en secondes noces, à Antoine de Sillans, baron de Creuilly; 14° Marguerite, mariée : 1° à Charles, marquis d'Espinay, comte de Duretal; 2° à Léonard-Philibert, vicomte de Pompadour.

XXXI. — Louis de Rohan, duc de Montbazon, baron de la Haye, de Sainte-Maure et de Nouâtre, par suite d'une donation que lui firent ses père et mère, le 13 novembre 1577, mourut le 1er novembre 1589. Ses biens passèrent à son frère Hercule.

XXXII. — Hercule de Rohan, duc de Montbazon, comte de Rochefort, pair et grand veneur de France, lieutenant général de la ville de Paris et de l'Ile de France, mourut à Couzières le 16 octobre 1654, âgé de 86 ans. Il avait épousé, en premières noces, Madeleine de Lenoncourt, et, en secondes, en 1628, Marie de Bretagne d'Avaugour, fille de Claude de Bretagne et de Catherine Fouquet de la Varenne. Du premier mariage il eut : 1° Louis, qui suit; 2° Marie, mariée le 11 septembre 1617 à Charles d'Albert, duc de Luynes, et, en secondes noces, en 1622, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Du second mariage sont issus : 1° François, prince de Soubise, né en 1630, décédé le 24 août 1712; 2° Marie-Éléonore, abbesse de Malnoue, décédée le 8 août 1682; 3° Anne, morte le 29 octobre 1684. En 1661 elle avait épousé Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

XXXIII. — Louis de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémené, comte de Rochefort et baron de Coupvray, gouverneur de l'Ile de France, né le 5 août 1598, mourut à Paris le 18 février 1667, et fut inhumé à Coupvray. En 1617 il avait épousé Anne de Rohan, princesse de Guémené, fille de Pierre de Rohan, prince de Guémené, et de Madeleine de Rieux-Chateauneuf. De ce mariage sont issus : 1° Charles, qui suit; 2° Louis, grand veneur de France, décédé le 27 octobre 1674. Anne de Rohan mourut à Rochefort le 14 mars 1685.

XXXIV. — Charles de Rohan, deuxième du nom, duc de Montbazon, prince de Guémené, comte de Montauban et baron de la Haye, pair de France, épousa, par contrat du 10 janvier 1653, Jeanne-Armande de Schomberg, fille de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, et d'Anne de la Guiche. De ce mariage il eut : 1° Charles, qui suit; 2° Jean-Baptiste-Armand, prince de Montauban, décédé le 4 octobre 1704; 3° Joseph, mort en 1669; 4° Charlotte-Armande, mariée, en premières noces, en 1688, à Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac; en secondes noces, le 15 août 1691, à Pons de Pons, comte de Roquefort; 5° Élisabeth, femme d'Alexandre, comte de Melun, et décédée le 27 septembre 1707; 6° Jeanne-Thérèse, décédée en 1726.

XXXV. — Charles de Rohan, troisième du nom, duc de Montbazon, prince de Guémené et baron de la Haye, pair de France, né le 30 septembre 1655, mourut au château de Rochefort, en Beauce, le 10 octobre 1727. Par contrat du 19 février 1678 il avait épousé, en premières noces, Marie-Anne d'Albert de Luynes, fille de Henri-Charles d'Albert, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan. Marie-Anne d'Albert mourut sans enfants le 20 août 1679. En secondes noces, Charles de Rohan épousa, le 30 octobre 1679, Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, fille unique de Charles de Cochefilet, comte de Vaucelas et de Vauvineux, et de Françoise-Angélique Aubry. De ce mariage sont issus : 1° Louis-Henri, né en octobre 1681, décédé le 21 janvier 1689; 2° François-Armand, né le 4 décembre 1682, brigadier des armées du roi, décédé le 26 juin 1717; 3° Louis-Charles-Casimir, comte de Rochefort, chanoine de l'ordre de Sainte-Croix-au-Verger, en Anjou, décédé en 1749; 4° Hercule-Mériadec, qui suit; 5° Charles, prince de Rohan-Montauban, gouverneur de Nîmes, né le 7 août 1693, décédé le 25 février 1766; 6° Armand-Jules, archevêque de Reims, mort à Saverne le 28 août 1762; 7° Louis-Constantin, abbé de Lire, aumônier du roi, évêque de Strasbourg, créé cardinal en 1761, décédé le 11 mars 1779; 8° Charlotte, mariée en premières noces, en 1717, à Antoine-François-Gaspard de Colins, comte de Mortagne, décédé le 24 mars 1720, et, en secondes noces, à Jean-Antoine de Créquy, comte de Canaples; 9° Anne-Thérèse, abbesse de Jouarre, morte le 23 novembre 1738; 10° Louise, morte en bas âge; 11° Marie-Anne, abbesse de Ponthémont, décédée le 5 février 1743; 12° Angélique-Éléonore, abbesse de Préaux, puis de Marquette, morte en 1753; 13° Charlotte-Julie, religieuse; 14° N., religieuse à Jouarre.

XXXVI. — Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, comte de Montauban, pair de France, né le 19 novembre 1688, mourut le 21 décembre 1757. Par contrat du 3 août 1718, il avait épousé Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, fille d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne-Geneviève de Levis de Ventadour. De ce mariage sont issus : 1° Jules-Hercule-Mériadec, qui suit; 2° Louis-Armand-Constantin, lieutenant-général des armées navales (1769); 3° Louis-René-Édouard coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, évêque de Canople *in partibus* (1760), membre de l'Académie française, grand-aumônier de France, cardinal (1778); 4° Ferdinand-Maximilien-Mériadec, archevêque de Bordeaux; 5° Charlotte-Louise, mariée, le 28 octobre 1738, à Victor-Aimé-Philippe, prince de Masseran, marquis de Crevecœur, grand d'Espagne; 6° Geneviève-Armande-Élisabeth, abbesse de Marquette; 7°, 8°, 9°, trois filles mortes en bas âge.

XXXVII. — Jules-Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémené, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, épousa, le 19 février 1743, Marie-

Louise-Henriette-Jeanne de la Tour-d'Auvergne, fille unique de Charles-Godefroy, comte d'Auvergne et d'Évreux, duc de Bouillon, et de Marie-Charlotte Sobieska. De ce mariage naquit un fils unique, Henri-Louis-Marie, qui suit. Le 24 mai 1780, Jules-Hercule-Mériadec de Rohan rendit aveu au roi pour son duché de Montbazon.

XXXVIII. — Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guémené et duc de Montbazon, né le 31 août 1745, grand chambellan de France, épousa, le 15 janvier 1761, Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, et d'Anne-Thérèse de Savoie-Carignan. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Alain-Gabriel, qui suit; 2° Louis-Victor-Mériadec, duc de Rohan et de Bouillon, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, né le 20 juillet 1766; 3° Jules-Armand-Louis, né le 20 octobre 1768; 4° Charlotte-Victoire-Josèphe-Henriette, née le 7 novembre 1761; 5° Marie-Louise-Joséphine, née le 14 avril 1765.

XXXIX. — Charles-Alain-Gabriel de Rohan, duc de Montbazon, émigré, mourut le 24 avril 1836. Par ordonnance du 4 juin 1814, il avait été remis en possession de sa pairie. Il avait épousé, le 29 mai 1781, Louise-Aglaé de Conflans d'Armentières, fille de Louis-Gabriel et de Marie-Jeanne-Antoinette Portail de Vaudreuil.

On voit, par un jugement du présidial de Tours de 1619, que le Chapitre de l'église de Tours était tenu de pourvoir à l'entretien du pont de Montbazon, ainsi que de ceux de Veigné et de Monts.

En 1837, en creusant des puits, près de Montbazon, on a trouvé un schiste contenant de la houille. Mais le dépôt ne paraissait pas assez important pour être exploité.

MAIRES DE MONTBAZON. — Crouzilleau, 1788. — Ragneau, 1792. — Bassereau, 1804, 29 décembre 1807. — N. de Ruffay, 14 décembre 1812. — Rolland, 20 décembre 1817, 1er août 1821. — Gillet, 1837. — Louis-Jules Bassereau, 1er août 1846. — Renault, 1856, février 1874. — Emmanuel Brault, février 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 298, 336, 588, 650; E, 191, 223; G, 14, 22, 780, 881; *Biens nationaux.* — Archives de la Vienne, E, 91, H, 183. — *Cartulaire de Cormery*, 62, 94, 95, 110, 112, 113, 131, 160, 161. — *Cartulaire de Noyers*, chartes 75, 164, 296, 319, 320, 529, 875. — De Courcelles, *État actuel de la pairie*, III, 202. — *Bénédiction de la statue de Notre-Dame de Montbazon, le 1er novembre* 1866, Tours, 1866, in-8° de 16 pages. — *Description des duchés de Montbazon et de Luynes* (imprimé, sans date), in-8°. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VII, 62. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, IV, 315. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 543; II, 239. — A. Monteil, *Promenades en Touraine*, 153. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, I, 433; IV, 266, 423; VIII, 93, 566-70-71, 732. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Odart*, 23. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, par Le Paige). — Archives nationales, J. 728, n° 7; 728. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 182. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 137. — *Etrennes à la noblesse*, VIII, 283. — Ménage, *Hist. de Sablé*, 148, 273. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 345, 502, 585. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 514. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 544, 672. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 191. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 348. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 135. — Boulainvilliers, *Etat de la France*, II, 511. — M. Z., *Topographiæ Galliæ*, III, 7e partie, 38. — D. Joseph Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 494. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 827. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 18, 82. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX, *généal. de Maillé*. — D. Housseau, I, [illegible], II, 314, 320; IV, 1184, 1405; V, 1617; VI, 2235, [illegible], 2376; VII, 2710, 2831, 2882, 2910, 3028, 3046, [illegible], 3064, 3311; VIII, 3414, 3425, 3526 3535, 3586, [illegible], 3762; IX, 3863, 3953, 4308; XII, 6381, 6408, 6543-45-48, 6853, 6854, 6858, 6859, 6873, 6893-95-96-[illegible], [illegible]8, 6911, 6916, 6917, 6919, 6926, 6928, 6932, 6951, [illegible], 6963, 6966, 6970, 6973, 6977, 6987, 6989-90-91, 7001-2-3, 7018, 7023, 7027, 7068-69-70-71-72-73-74-75-78. — Douet d'Arc, *Collection de sceaux*, I, 676. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 66; III, 82; IV, 32, 176; V, 216; VI, 78, 183, 277-78 et suiv.; VIII, [illegible]; IX, 11, 14, 60, 61, 62, 99; X, 188, 231, 248; XI, [illegible]; XII, 104, 105, 110. — *Bulletin* de la même Société 1875, p. 187. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, *Inventaire des mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris*, t. II. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 35. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 341. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1212, 1405, 1406.

Montbazon (Renaud de), archevêque de Tours, né au château de Sainte-Maure en 1261, était fils de Pierre Savary, seigneur de Montbazon. Il était doyen du Chapitre de l'église de Tours lorsqu'il fut élu archevêque le 29 avril 1291. Il mourut à Tours le 23 août 1312 et fut inhumé dans la cathédrale, entre deux piliers du sanctuaire, à gauche du grand autel. En 1584, le Chapitre fit placer à l'un de ces piliers l'inscription suivante gravée sur une table de cuivre :

HIC STA QUI LEGIS ET AGNOSCE PRÆSULEM TUUM. SI TURONENSIS ES, ACCIPE VELUTI REDIVIVUM, QUI USQUE NUNC DIU IGNOTUS JACUERAT.

PIETATE MOTI, CANONICI TURONENSES EJUS TUMULUM VETUSTATE PARTIM, PARTIM NOVATORUM INSANIA PENE COLLAPSUM EXORNANDUM CURARUNT, ET APERTO SEPULCHRO CUM PIOS CINERES VENERARENTUR, CALICEM AD EJUS CAPUT INVENERE FELICITER, IN CUJUS PATENA HÆC VERBA ANTIQUIS HIS CHARACTERIBUS INCISA LEGEBANTUR.

† *Hic jacet Regin. D. Montebasonis quondam archiepiscopi Turon.*

FIDEM AUXIT ET CONFECIT REM GENTILICII MONTEBASONORUM SYMBOLI INSPECTIO LEO SCILICET ARGENTEUS AURO CORONATUS QUO SPARSIM TAM STOLA QUAM MANIPULUS PRÆSULIS DISTINGUEBANTUR. ASPICE IGITUR HIC, MIRARE ET VENERARE ILLUSTRISSIMUM AN-

TISTEM REGINALDUM DE MONTE BASONIS QUI HANC INSIGNEM ET METROPOLITANAM SEDEM REXIT ANNIS UNO ET VIGINTI, POST QUOS OBDORMIVIT IN DOMINO ANNO REPARATE SALUTIS 1312.

HOC PIE RECORDATIONIS MONUMENTUM POSUERUNT VENERABILES HUJUS ECCLESIÆ CANONICI ANNO 1584, MENSE JUNIO.

Almanach de Touraine, 1769. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 146. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 456. — D. Housseau, XV, 162 — *Gallia christiana,* XIV. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1264.

Montbel. V. *Palluau.*

Montberon (Jacques de), seigneur d'Avoir, conseiller et chambellan du roi, maréchal de France, capitaine-gouverneur de Chinon, fut nommé lieutenant-général de Touraine en 1416. Il eut pour successeur en 1417, Jean d'Harcourt, et mourut en 1422. Il était fils de Robert de Montberon et d'Yolande de Mathas. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VII, 16. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* II, 539-42. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* II, 180; III, 378.)

Montblanc (Augustin-Louis de), né à Sausse, diocèse de Digne, le 28 mai 1767, évêque de Saint-Dié en 1817, fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, avec le titre d'archevêque de Carthage, *in partibus,* le 12 août 1821. Il devint titulaire de ce siège le 26 novembre 1824 et fut nommé pair de France le 5 novembre 1827. Il mourut à Tours le 28 décembre 1841, et fut inhumé dans la cathédrale avec cette épitaphe :

ILLUSTRISSIMO AC REVERENDISSIMO
IN CHRISTO PATRI
D. D. LUDOVICO-AUGUSTINO
DE MONTBLANC
ARCHIEPISCOPO TURONENSI
E. VITA MIGRAVIT
DIE XXVIII DECEMBRIS MDCCCXLI
ÆTATIS ANNUM AGENS LXXV
Dilectus Deo et hominibus.
(*Eccles.* 5, 1)

L'inscription est surmontée des armoiries du prélat, qui sont : *D'azur, à une bande d'or, accostée de deux miroirs d'argent.*

Mgr de Montblanc possédait une très belle galerie de tableaux, dont le catalogue a été imprimé en 1842.

A. Lardier, *Hist. Biographique de la chambre des pairs,* Paris, 1829. — L'abbé Boullay, *Oraison funèbre d'Augustin-Louis de Montblanc, archevêque de Tours,* Tours, 1842, in-8°. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 470. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 décembre 1841 et 12 janvier 1842. — *Biographie des cardinaux, archevêques et évêques français,* Paris, 1826.

Montboyau. V. *la Motte,* cne de Saint-Cyr.

Montbraine. V. *Châteaurenault.*

Montbuisson, cne de Ceré. V. *Monbuisson.*

Mont-Carmel (la chapelle de), paroisse de Loché. — En 1789, elle était desservie dans l'église de Loché. Son revenu était de 650 livres. Elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Montcartier (le lieu de), près de Nouis, cne de Ligueil.

Montchenin, vil., cne de Chambourg, 33 habitants.

Montchenin, f. et chât., cne de Saint-Branchs. — *Mons caninus,* XIe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — Au XIe siècle, ce domaine fut donné à l'abbaye de Cormery par un seigneur de Nouâtre, nommé Méry. Au XIVe siècle, trente-trois arpents de vigne en dépendaient. En 1338, ces vignes rapportèrent quatre-vingt-deux muids de vin. Les terres labourables donnèrent plus de cinq mille boisseaux de grains de diverses espèces, ce qui montre que les dépendances de Montchenin avaient alors une grande étendue. En 1358, les bâtiments d'habitation et d'exploitation furent détruits par les Anglais. On les rétablit immédiatement; mais, en 1412, les Anglais y revinrent pour les saccager. Ils échappèrent au pillage et à la destruction moyennant une somme de 350 écus d'or, que les religieux de Cormery consentirent à payer. En 1521, Denis Briçonnet, abbé de ce monastère et évêque de Saint-Malo, fit reconstruire le château de Montchenin et y demeura. Il y mourut le 18 décembre 1535. Il y a une trentaine d'années, le manoir construit par Briçonnet a entièrement disparu pour faire place à une nouvelle construction, élevée dans le style de la Renaissance. — De Montchenin dépendait une métairie qui était affermée, au XVIIe siècle, pour 300 livres. Le fermier devait, tous les ans, offrir aux religieux un dîner et des crêpes (bail du 30 juin 1669). Par la suite, le prix de fermage fut porté à 550 livres. Montchenin fut vendu nationalement, pour 41,200 livres, le 26 mars 1791. On y voit une grotte dans laquelle on a placé, en 1877, une statue de Notre-Dame de Lourdes.

Arch. d'I.-et-L.. *Biens nationaux.* — D. Housseau, II, 398. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 337. — *Cartulaire de Cormery,* 71, 180, 218, 250, 251, 293. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 25 mai 1877. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 5 juin 1880.

Monconseil (le lieu de), près des Barreaux, cne de Barrou.

Montcontour, cne de Vouvray. V. *Moncontour.*

Montcordière (le lieu de), près du Tertre-aux-Moines, cne de Neuillé-Pont-Pierre.

Monte-à-Peine, f., cne du Petit-Pressigny.

Monteausum. V. *Montoussau,* cne de Souvigny.

Monteaux, f., cne de Rochecorbon. — *Villa de Monticellis,* IXe siècle. — Ancienne

propriété du Chapitre de l'église de Tours, qui fut confirmée dans cette possession par Charles le Gros, en 886. — (*Recueil des historiens des Gaules*, IX, 354. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis* (app.), 243. — Arch. d'I.-et-L., G, 63, *Déclaration féodale* du 17 juin 1728.)

Montécla, cne de Saint-Cyr. V. *Monthécla.*

Monte Cue. V. *Mons Cuculi.*

Montée (la), f., cne de Draché. — *Monticulus*, XIIe siècle. — Vers 1108, Maurice de la Guerche la donna à l'abbaye de Noyers. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Montée-Blanche (le lieu de la), près de la Perruche, cne de Ligueil.

Montée-de-la-Tour (le lieu de la), près de la Persillière, cne de Chaveignes.

Montée-Rouge (le lieu de la), cne de Pouzay, près de la route de l'Ile-Bouchard à Sainte-Maure.

Montées-Rigolet (les), f., cne de Charnizay. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Monteil (le), ham., cne de Luzé, 15 habit. — *Montelis, in pago Turonico, in vicaria Cainonensi*, Xe siècle. — *Montillum, Mons Ilius*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Montueil, in parochia de Luzeio*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Monteil*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — En 1666, il appartenait à Charles-Jacques de Ferrières; — en 1696, à Étienne de la Viallière; — en 1727, à Hilaire-René Boyvin; — en 1789, à N. Pocquet de Livonnière. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — D'Hozier, *Armorial général.*)

Monteil, cne de Noyant. V. *Montet.*

Monteil (les Bas et Haut-), f., cne de Razines. — Anciens fiefs. En 1768, ils appartenaient à Armand-Philippe Gazeau de la Bouère. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20es.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 151.)

Montejean (Jean de) (appelé à tort *Renaud*, par Chalmel), seigneur de Sillé-le-Guillaume, fut pourvu de la charge de bailli de Touraine le 11 janvier 1415. Il mourut au mois d'avril 1418. Il eut pour successeur Guillaume d'Avaugour.

La Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt*, II, 1719. — Moréri, *Diction. historique*, VII, 711. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 175. — Vescosan, *Catalogue des illustres maisons de France*, 24. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 548. — *Extrait des registres du Parlement de Paris* (Bibl. de Rouen, coll. Leber, no 5868.)

Montelais, paroisse de Rilly. V. *Montalais.*

Montelis, cne de Luzé. V. *Monteil.*

Monteneau, f., cne de Champigny-sur-Veude.

Monterreins (le lieu de), près des Clairaux, cne d'Yzeures.

Monterreux, ancien fief, relevant de Chinon. — En 1605, il appartenait à Jean Le Jeune. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 538.)

Montet, cne de Chezelles. V. *Boisvert.*

Montet, ou **Monteil,** f., cne de Noyant. — Ancien fief, relevant de la Raherie. En 1423, il appartenait à Marie Beslonne, veuve de Robert de Jupilles; — en 1489, à Pierre de Betz, Éc.; — en 1591, à Louis de Cravant. — (D. Housseau, XII, 8076, 8079, 8099.)

Montet (le), f., cne de Panzoult. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage lige et 40 sols d'aides. En 1484, il appartenait à Pregent de Brays; — en 162[illegible], à Léonard Barjot; — en 1679, à Charlotte de Maillé, veuve de René Barjot. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard.*)

Monteterie (la), f., cne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson, réunie à celle de Saint-Laurent en 1823. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Monteveau, f., cne de Continvoir.

Montfélix, f. et chât., cne de Saint-Jean-Saint-Germain.

Montfilière (le lieu de la), f., cne de Saint-Michel-sur-Loire, près du chemin des Grands-Ormeaux à Saint-Michel.

Montfort, f., cne de la Celle-Saint-Avent.

Montfort, f., cne de Chançay. — Ancien fief, propriété de la cure de Chançay. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Montforton (le lieu de), près de la Cruchardière, cne de Benais.

Montfoué, vil., cne de Manthelan, 30 habit. — *Mons Foletus*, XIe siècle. — (*Cartulaire de Cormery.*)

Montfouet, f. et moulin, sur la Ligoire, cne de la Chapelle-Blanche. — *Le Moulin-du-Fief-au-Pèlerin, appelé le moulin feu Maufouer* (titre du 16 mars 1479). — A partir du XVIIe siècle, le nom de Fief-au-Pèlerin disparut complètement pour faire place à celui de *Maufouer.* Le 5 juillet 1480, Richard Gigault vendit le moulin à N. Le Roy, puis acheta, par un autre acte du 17 décembre 1490, deux métairies situées près du moulin. N. Le Roy donna ces biens à la collégiale de Saint-Martin de Tours. Montfouet relevait de la baronnie de Ligueil, d'après des titres des 5 janvier et 19 décembre 1474. Dans un titre de

1759, il est dit que le moulin de Montfouet était détruit depuis plus de quatre-vingts ans et qu'il n'en restait aucune trace. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71 ; G, 404.)

Montfouinard, vil., c^ne^ de Rochecorbon.

Mont-Frelon, (le lieu de), c^ne^ de Gizeux, près du chemin de la Bulardière à Butonneau.

Montfrioux, f., c^ne^ de Nouans.

Montgallois (la métairie de), paroisse de Saint-Épain. — Elle relevait de la prévôté de Saint-Épain et appartenait, en 1676, à Nicolas de Puy-Herbault. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Montgarni, f., c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. — *Mons Galgnerius*, XIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Montgarnis (le lieu des), près de la Plotterie, c^ne^ de Saint-Germain.

Montgauger, ou **Montgoger,** f. et chât., c^ne^ de Saint-Épain. — *Mons Gaugerii*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — *Mons Gaugerius, Mons Galgerius*, XIVe siècle (charte de Saint-Martin). — *Montgauguier*, 1505. — *Montgauger*, cartes de Cassini et de l'état-major. — D'abord châtellenie, cette terre fut érigée en marquisat en faveur d'un membre de la famille du Guast, par lettres de janvier 1623, enregistrées au Parlement le 25 mai 1627, et à la chambre des comptes le 18 mars 1634.

Montgauger fut érigé en duché-pairie, sous le nom de Praslin, en faveur de César-Gabriel, comte de Choiseul, par lettres de novembre 1762. Un peu plus tard, celui-ci ayant obtenu le transfert de ce titre de duché-pairie sur la terre de Vaux, Montgauger redevint un marquisat.

La châtellenie de Montgauger releva du château de Sainte-Maure, à foi et hommage lige, jusqu'à l'époque où elle fut érigée en marquisat (1623). A partir de 1623, ce domaine releva de Montbazon. Le seigneur devait offrir, tous les ans, à son suzerain, un gant de cerf, de la main senestre, deux bécasses et un gâteau beurré.

Voici le texte des lettres patentes pour l'érection de Montgauger en marquisat :

« Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presents et advenir salut. Nos predecesseurs roys et nous successivement à leur imitation avons esté soigneux par une bonne et louable coustume de gratiffier et de recognoistre liberallement les personnes vertueuses de grandes et illustres familles que nous avons jugées meriter quelque rang en la chose publicque de cestuy nostre royaulme, les honorant de grades et honneurs et dignités esquelles leurs vertus et signalés services les ont esleus. Aussy ne pouvons nous moins faire pour les rendre d'aultant plus recommandables à la postérité et donner à l'advenir ung tesmoignage plus certain de la bienveillance qu'ils ont meritée de nous, par la grandeur et fidellité de leurs services que d'accroistre et eslever leurs maisons en quelque degré et tiltre d'honneur correspondans aux actions et louables depportemens des possesseurs d'icelles, pour davantaige les esmouvoir et exciter les autres, à leur exemple, à s'emploier genereusement et vertueusement au service de nostre couronne.

« C'est pourquoy mettant en considération l'antique noblesse et chevallerie de nostre cher et bien amé Roger de Gast, chevalier, seigneur de Lucé et de Montgaugier, mestre de camp de l'un de nos régiments et avecq quel zelle et affection luy et messire Michel de Gast, chevalier, conseiller en nostre conseil d'Estat, cappitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances et cy devant gouverneur pendant vingt cinq ans et plus de nostre ville et chasteau d'Amboise et les predecesseurs de feue dame Antoinette de Montmorency sa femme, pere et mere du dit seigneur de Montgaugier se sont tousjours employés au bien de cest estat par la preuve qu'ils ont rendue de leurs faicts et actes genereux en touttes les occasions qui s'en sont offertes, mesmement en la conservation et establissement de nostre auctorité et celle du feu roy Henry le grand nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, n'ayant jamais espargné leurs biens ni leurs personnes pour nostre service, la tuition, deffence et conservation de ceste couronne, desirans recognoistre les assidus services de ses dits predecesseurs que nous avons receus et esperons encore de luy de jour à autre, pour lui laisser et à sa postérité quelque marque de bienveillance, bien assurés que nous sommes que la ditte terre et chastellenie de Montgaugier est belle et de grande estendue scituée en notre païs et duché de Touraine, bien bastie d'ung beau et fort chasteau, auquel lieu il y a ung couvent de Minimes fondé et entretenu par les seigneurs dudit Mongaugier, consistant en haulte, moïenne et basse justice, avecq ung parc de trois lieues d'estendue, plusieurs fiefs et arrieres fiefs qui en dépendent et de grand revenu, rellevant du comté de Saincte-More, annexé à la duché de Montbazon, et qu'outre ce la terre de la Tourballiere proche le port de Pille, les penges duquel en partie en deppendent est aussy de grande estendue et revenu qu'il désireroit y annexer, pareillement rellevant du comté de Saincte-More estant suffisante en revenu pour soutenir l'estat et dignité de marquis et que la ditte maison et chasteau de Montgaugier est de si belle et magnifique structure qu'elle seroit digne de nostre séjour sy nos affaires nous y appeloient estant l'une des plus belles et fortes maisons de nostre royaulme meritant bien d'estre illustrée en ceste qualité. — Pour ces causes, et autres bonnes et grandes considérations, à ce nous mouvans de notre propre mouvement, grace speciale, pleine puissance et auctorité

royalle avons les dittes terres et chastellenies de Montgaugier, de la Tour Ballière, fiefs et arriere fiefs, leurs justices et subjects, circonstances, appartenances et dependances, ainsi qu'elles se poursuivant et comportent joinctes, unies et incorporées, joignons, unissons et incorporons par ces présentes, signées de nostre main et icelle seigneurie et chastellenie de Montgaugier, pour les considérations et merites susdit, au moien de la ditte union avons quant et quant, créé, eslevée, decorée et erigée; créons, eslevons decorons et erigeons par ces dittes presentes en nom, tiltre, dignité et prééminence de marquisat pour en jouir et user par le dit seigneur de Montgaugier ses hoirs, successeurs et ayant cause plainement, paisiblement, perpetuellement et à tousjours, à tels et semblables droicts, auctorités, prérogatives, preeminences en faict de guerre, assemblées de nobles et autres dont jouissent et usent et ont accoustumé jouir et user les autres marquis de nostre royaulme, tout ainsi que si le tout estoit particulièrement exprimé et spécifié et jouir aussi conjoinctement ou divisement les dittes terres et chastellenies ainsy unies comme dict est sous le mesme nom de marquisat de Montgaugier pleinement et paisiblement, ensemble des justices, droicts, debvoirs, cens, rentes, terres, maisons, fruicts, proffits et revenus qui en dépendent.

« Voullons et nous plaist que le dit seigneur de Montgaugier et ses sucessseurs marquis soient tenus, censés et reputés tant en jugement que dehors marquis de Montgaugier et que tous les vassaux et subjects de la ditte terre et chastellenie rendans cy après leurs hommaiges, adveux, desnombrements et recognoissances soient tenus les faire à iceluy seigneur de Montgaugier et à ses dits successeurs et ayans causes en tiltre et qualité de marquis du dit Montgaugier et non autrement. Leur donnant pouvoir et faculté de prendre et porter sur leurs armoiries et blasons telles enseignes, marques et tiltres qui y appartiennent deuement. Le dit marquisat tenu et rellevant du dit duché de Montbazon à une seulle foy et hommage, tels, semblables droicts et aux charges qui en sont dues et sans aucun accroissement, changement ou mutation d'icelles, ny aucunes choses en retenue et réserves fors les dittes foy et hommage en la ditte qualité.

« Et oultre avons aussy permis et octroyé, permettons et octroyons au dit seigneur de Montgaugier et ses dits successeurs et ayans cause de creer et establir ung baillif et autres officiers necessaires et accoustumés en semblable cas pour l'exercice de la justice du dit marquisat pour icelle justice estre doresnavant tenue et exercée par mesme juge au dit lieu de Montgaugier, ou en tel autre lieu deppendant du dit marquisat que le dit seigneur de Montgaugier ou ses successeurs verront estre plus à propos pour la commodité de leurs vassaux; lesquels vassaux, censiers et justiciables tant du dit Montgaugier que des dittes terres unies, seront tenus de respondre et proceder en premiere instance pardevant le dit bailly ou juge en touttes leurs causes, procès et difficultés, civils et criminels, tant en demandant qu'en deffendant à peine de nullité de procédure; à condition toutefois que les appellations qui interviendront des jugements donnés par le dit baillif ou juges ressortiront pardevant les juges où elles ont accoustumé de ressortir sans aucune mutation de juridiction ny qu'au deffault d'hoirs masle nous ou nos successeurs puissions pretendre aucun droict et faculté de reunion, propriété, reversion ou possession au dit marquisat au moien de nos ordonnances faictes ou à faire sur les erections de duchés, marquisats ou comtés de la rigueur desquelles ordonnances pour les mesmes considérations qui nous ont meu a faire la présente erection, nous avons icelle exceptée et reservée, exceptons et reservons par ces presentes et à nos dites ordonnances de nostre plus ample grace et auctorite, expressement pour ce regard seulement et sans prejudicier en autre chose desroge et desrogeons et à la desrogation des desrogatoires y continuer par ces dites presentes. A la charge néantmoins que la ditte terre et chastellenie de Montgaugier et autres unies et incorporées à icelle, au deffaut d'hoirs masles retourneront à leur première nature, tiltre et qualité de chastellenie.

« Sy donnons en mandement à nos amez, feaux conseillers les gens tenant nostre cour de Parlement et chambre des comptes à Paris, tresoriers de France et generaux de nos finances à Tours baillif du dit lieu et à tous autres nos officiers justiciers qu'il appartiendra chacun en droict soy que nos presentes ils enterinnent et facent lire, publier et registrer et du contenu en icelles jouir et user plainement paisiblement et perpetuellement le dit seigneur marquis et ses dits hoirs, successeurs et ayant cause, cessans et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contenu. Car tel est nostre plaisir nonobstant les susdites ordonnances et quelconques autres faictes ou à faire oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles ne voulons estre differer. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours avons à ces dites presentes faict mettre nostre scel sauf en autre chose notre droict et l'aultruy en touttes. Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce mil six cens vingt trois et de nostre regne le treiziesme. Signé : Louis et sur le reply par le roy : de Lomenie. Et à costé visa et scellé en lacqs de soye rouge et verte du grand sceau de cire verte et au dos est escript *Registrata*.

Collationné à l'original par moy conseiller secrétaire du roy.

Signé : R. Parrain.

Une note faisant partie des manuscrits de

D. Housseau donne les détails suivants sur le château et la seigneurie de Montgauger :

« La seigneurie de Montgauger consiste en un château principal, composé de trois grands corps de logis, quatre grosses tours aux quatre coins, à l'une desquelles il y a une chapelle; un grand pavillon, plusieurs salles basses et hautes, pont-levis pour entrer en la cour, forteresses, basse cour, le dit chastel et tours machicoulisés, renfermés de murailles et douves ; partie des dites murailles aussi machicoulisées; avec les droits de justice, prérogatives et choses y annexées, prééminence et préséance en l'église et couvent des Pères Minimes, droit de patronage et présentation du prieuré du dit Montgauger, situé au dessous du dit chastel, de la chapelle de Notre Dame des Crues, desservie en l'abbaye de Notre Dame de Noyers, et de la chapelle de tous les Saints, desservie en l'église de St Espain. Le droit de péage et de prévosté, de fais et de pescheries ez eaux du dit Montgauger. »

Le château a perdu presque entièrement sa physionomie primitive. Les tours et le donjon furent démantelés à l'époque de la Révolution. La chapelle seigneuriale a été restaurée de nos jours. Elle constituait un bénéfice dont le titulaire était à la présentation de l'abbaye de Noyers.

SEIGNEURS DE MONTGAUGER.

I. — Philippe de Montgauger, chev., vivant vers 1150, est le premier propriétaire connu de ce domaine. Il eut une fille, qui fut mariée à Hugues de Sainte-Maure et eut en dot la terre de Montgauger.

II. — Hugues de Sainte-Maure, fils de Goscelin, figure dans une charte de 1173.

III. — Guillaume de Sainte-Maure, fils du précédent, mourut vers 1200, laissant une fille, qui épousa Guillaume de Pressigny, dit de Sainte-Maure.

IV. — Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure et de Montgauger, par suite de son mariage avec Avoye (ou Havis), fille du précédent, figure dans une charte de 1205, concernant l'abbaye de la Merci-Dieu. Il eut plusieurs enfants, entre autres Guillaume, qui suit, et Josbert.

V. — Guillaume de Pressigny, chev., mourut sans postérité en 1222. Ses biens passèrent à Josbert, son frère.

VI. — Josbert de Sainte-Maure, chev., seigneur de Sainte-Maure, de Pressigny, de Nouâtre et de Montgauger, vivait encore en 1245. Il épousa la fille du duc de Vendôme, dont il eut Guillaume, qui suit, et Josbert, chanoine de l'église de Saint-Martin de Tours.

VII. — Guillaume de Sainte-Maure, seigneur de Sainte-Maure et de Montgauger, mourut en 1271, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Rancon : 1° Guillaume, seigneur de Sainte-Maure et de Marcillac; 2° Pierre, qui suit 3° Isabeau, mariée à Philippe de Prie, seigneur de Busançais; 4° Jeanne, femme de Pierre Charbonnel.

VIII. — Pierre de Sainte-Maure, chev., seigneur de Montgauger, fit son testament vers 1324 et fut inhumé dans l'église de Saint-Epain, où il avait fondé une chapelle. De son mariage avec Mahaud il eut : 1° Pierre, qui suit; 2° Guillaume, doyen de Saint-Martin de Tours, chancelier de France, décédé en 1334. Il fut inhumé dans la cathédrale de Tours; 3° Guy, seigneur de Jonzac; 4° Hugues; 5° Iseult, femme en premières noces de Jeoffroy de Palluau, et, en secondes noces, de Pierre de la Jaille; 6° Jeanne; 7° Mahaud.

IX. — Pierre de Sainte-Maure, dit Dumas, chev., seigneur de Montgauger, épousa en premières noces Isabeau de Pressigny, et, en secondes, Marguerite d'Amboise. Du second mariage il eut Jean, qui suit, et Jeanne, mariée à Pierre de la Rocherousse.

X. — Jean de Sainte-Maure, seigneur de Montgauger, comte de Benon, mourut vers 1425, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne des Roches, fille de Jean des Roches et de Jeanne de Beaupréau : 1° Jean, qui suit; 2° Pierre; 3° Marie; 4° Charlotte, mariée à Guy de Laval, seigneur de Loué.

XI. — Jean de Sainte-Maure, seigneur de Montgauger et de Néelle, mort vers 1465. Il avait épousé, en premières noces, Jacquette de Puizieux, et, en secondes, Louise de Rochechouart. Du premier lit il eut Charles, qui suit :

XII. — Charles de Sainte-Maure, seigneur de Montgauger et de Néelle, épousa, en premières noces, en 1457, Madeleine de Luxembourg, fille de Thibault de Luxembourg et de Philippe de Melun, et, en secondes noces, Catherine d'Estouteville, fille de Robert d'Estouteville et de Marie de Sainte-Beuve. Du second mariage naquirent : 1° Adrien, comte de Néelle et de Joigny ; 2° Jean; 3° Anne; 4° Anne; 5° Antoinette, mariée, en 1496, à François Baraton.

XIII. — François Baraton, grand échanson de France (1484), seigneur de la Roche Baraton et de Champdité, fils de François Baraton et de Anne Feschal, devint seigneur de Montgauger, par suite de son mariage avec Antoinette de Sainte-Maure, et d'un accord fait le 16 février 1496 avec Charles et Adrien de Sainte-Maure. Il eut trois enfants : 1° Gabriel-Olivier, qui suit; 2° François, seigneur de la Brosse et de Chalonges, marié, en premières noces, à Barbe de Mornay, et, en secondes noces, à Ambroisine Doyenpuis ; 3° Jean. — En 1505, François Baraton rendit l'aveu suivant :

« De vous noble et puissant seigneur monseigneur de Sainte-Maure, je, François Baraton, chevalier, seigneur de Montgauguier tiens et advoue a tenir de vous, à cause de vostre baronnie, chastellenie terre et seigneurie de Saincte Maure, et à foy et hommage lige que j'ay faict

pour la première fois, c'est assavoir : Mon chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Montgauguier, avec tous mes sujets et tous droicts de justice haute, moyenne et basse, mes forests et bois, sceaulx à contrats, justice patibulaire, estangs, pescheries, moulin, prés, terrages et tous autres droits appartenant à ma dicte chastellenie de Montgauguier laquelle mes predecesseurs seigneurs d'icelle chastellenie ont eu autrefois par plaige et en parage de la dite baronnie de Ste Maure et vous en dois honneur et reverence telle comme homme de foy lige doit à son seigneur et baron, et comme à parage sailly. En tesmoins de ce vous en rends et baille ce présent mon adveu signé de ma main et scellé des sceaux à contrats de ma dicte chastellenie, o les protestations accoustumées. Donné et fait en nostre chastel du dict Montgauguier le 27e jour de fevrier de l'an 1505. Signé : Baraton. »

XIV. — Gabriel-Olivier Baraton, chev., seigneur de Montgauger, Rivarennes, Valesnes et Chalonges, épousa Renée d'Anjou, veuve de Hector de Bourbon, seigneur de Lavedan, et fille de René d'Anjou, seigneur de Mézières-en-Brenne et d'Antoinette de Chabannes. De ce mariage naquit Louis, qui suit.

XV. — Louis Baraton, chev., seigneur de Montgauger et de Rivarennes, épousa Jacqueline, fille de Joachim Paumart, seigneur de Rillé, et de Francoise d'Oriville, dont il eut Guyonne, dame de Rivarennes, mariée au mois de mars 1572 à Jacques de Brillouet, seigneur de Riparfonds. Le 13 mars 1544, il vendit Montgauger à Jérôme Burgensis pour 56,000 livres.

XVI. — Jérôme Burgensis, abbé de Saint-Pierre de Châlons, puis évêque et comte de Châlons et pair de France, prit possession de Montgauger le 25 juin 1545. Il était fils de Louis Burgensis, médecin du roi, et de Marie Hélier. Il mourut le 4 juin 1573. En 1546, il avait cédé une portion de cette terre à demoiselle Claude de Beaulieu, et le reste du domaine, y compris le château, à Claude de Burgensis, son frère.

XVII. — Claude de Burgensis, secrétaire des finances du roi, mourut en 1568. Le 6 octobre 1562, il avait vendu Montgauger à Claude de l'Aubespine.

XVIII. — Claude de l'Aubespine, chev., baron de Châteauneuf, seigneur de Montgauger, secrétaire d'État, mourut en 1567, laissant deux enfants de son mariage avec Marie Élutin : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Madeleine, mariée le 17 juin 1559 à Nicolas de Neufville.

XIX. — Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, seigneur de Montgauger, conseiller d'État et chancelier des ordres du roi, rendit hommage pour la terre de Montgauger le 5 juin 1574. Il épousa Marie Bochetel, dont il eut Charles, qui fut gouverneur lieutenant général de Touraine.

XX. — Nicolas de Neufville, chev., seigneur de Villeroy et de Couzières, secrétaire d'État, possédait une partie de la terre de Montgauger, du chef de sa femme, en 1574.

XXI. — Jacques de Brillouet, dont nous avons déjà parlé, était seigneur de Montgauger en 1576, par suite sans doute de son mariage avec Guyonne Baraton. On ne sait comment celle-ci était entrée en possession de ce domaine, qui avait été vendu par son père. Jacques de Brillouet eut une fille unique, qui épousa Louis de Beauvau, fils de Gabriel de Beauvau, seigneur du Rivau, et de Marguerite de Foucault.

XXII. — Louis de Beauvau, seigneur de Montgauger, du chef de sa femme, eut cinq enfants : 1° Louis, seigneur de Rivarennes ; 2° Gabriel, évêque de Nantes, décédé en 1668 ; 3° Anne, mariée en premières noces à Antoine d'Appelvoisin, seigneur de la Chateigneraye, et, en secondes noces, à Jean de Doué, seigneur de Larmond ; 4° Antoinette, femme de Jacques d'Allemagne, seigneur de Naliers ; 5° Françoise, mariée à Léonard de Mesnard, seigneur de Vintenat.

XXIII. — Michel du Guast, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur d'Amboise, conseiller d'État, chevalier de l'ordre du roi, acheta vers 1610 la terre de Montgauger. Il épousa Antoinette de Montmorency, dont il eut : Roger, qui suit, et Anne, mariée à Jean-Gabriel de la Hillière, seigneur de Grillemont, commandant pour le roi dans le château de Loches.

XXIV. — Roger du Guast, mestre de camp de cavalerie, seigneur de Montgauger, fils du précédent, naquit en 1593. La terre de Montgauger fut érigée pour lui en marquisat en 1623.

Elle fut saisie le 5 avril 1630 et adjugée à Laurent Reverend.

XXV. — Laurent Reverend, seigneur de Montgauger, vendit cette terre, par acte du 13 février 1686, à Gabriel-Henri de Beauvau.

XXVI. — Gabriel-Henri de Beauvau, comte de Crissé, seigneur de Montgauger, mourut le 12 juillet 1738. Il épousa, en premières noces, en 1682, Marie-Angélique de Saint-André, fille de Pierre de Saint-André, trésorier-général de la marine, et de Marie-Aimée Daen, et, en secondes noces, en 1694, Marie-Madeleine de Brancas, fille de Louis-François, duc de Villars, et de Marie-Madeleine Girard. Du premier mariage sont issus : 1° Marie-Thérèse, mariée en août 1711 à Pierre Madeleine, marquis de Beauvau ; 2° Henriette-Louise, mariée le 28 avril 1711 à Hubert, marquis de Choiseul. Du second mariage naquirent : 1° Gabriel-François ; 2° Henri-Louis, mort en bas âge ; 3° Anne-Marie-Thérèse ; 4° Madeleine-Louise, religieuse ; 5° Marie-Hélène, mariée le 11 avril 1731 à Eustache-Louis-Antoine de Bernard, comte d'Avernes ; 6° Anne-Agnès, mariée le 3 juin 1717 à Agesilas-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens ; 7° Gabrielle-Élisabeth, femme de François-Louis-Joseph de Pardieu, comte d'Avremesnil ; 8° Marie-Candide ; 9° Marie-

Louise-Madeleine, mariée le 4 août 1733 à Pierre-Louis, comte d'Ailly.

XXVII. — Marie-Anne-Élisabeth de Beauvau, dame de Montgauger, épousa, le 4 mai 1730, Paul-Louis, duc de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente, pair de France, qui mourut à Paris le 4 décembre 1731, sans postérité. Elle était fille de Pierre-Madeleine de Beauvau, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général de la cavalerie légère de France, et de Marie-Thérèse de Beauvau.

XXVIII. — César-Gabriel de Choiseul, comte de Choiseul-Chevigny, baron de la Flèche, lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur à Vienne, acheta Montgauger le 21 août 1762. Il mourut en 1788. Le 30 avril 1732, il avait épousé Marie de Champagne, fille de René Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, et de Catherine-Thérèse le Royer. De ce mariage naquit Renaud-César-Louis, qui suit, et Élisabeth-Céleste-Adélaïde, mariée le 10 août 1752 à Florent-Alexandre-Melchior de la Baume, comte de Montrevel, colonel du régiment de Berry.

XXIX. — Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, seigneur de Montgauger, né le 18 août 1735, brigadier des armées du roi, ambassadeur à Naples, épousa, par contrat du 30 juin 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis de Durfort, et de Marie-Marguerite-Reine Butault de Marsan. De ce mariage sont issus : 1° Antoine-César, duc de Praslin, né le 6 avril 1756, marié le 22 août 1775 à Charlotte-Antoinette-Septimanie-Marie O Brien de Thomond, fille de Charles, comte de Clare, et de Marie-Louise Gautier de Chiffreville; 2° César-Hippolyte, comte de Choiseul-Praslin, marié le 2 mai 1780 à Louise-Joséphine de Choiseul d'Esquilly; 3° Bonne-Désirée, née le 15 juillet 1775; 4° Julie-Alix, née le 29 mai 1777; 5° René-César, né le 15 mai 1779.

XXX. — Renaud-César-Louis de Choiseul, comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine. Il mourut en 1791. La terre de Montgauger échut en partage à l'une des sœurs du défunt, Bonne-Désirée de Choiseul-Praslin, mariée en 1797 au comte Antoine-Charles-Hugues de Grollier. Celui-ci mourut en 1810. Elle passa ensuite au comte Martial-Philippe-Jean-Baptiste Artur de la Villarmois, du chef de sa femme, Aurélie-Geneviève-Sophie de Grollier.

Le prieuré de Montgauger. — Ce prieuré était sous le vocable de saint Martin. Le droit de présentation du titulaire appartenait à l'abbé de Boisaubry. En 1776, Henri-Louis Poiver, chanoine de Sainte-Croix d'Étampes et curé de Mainvilliers, était prieur de Montgauger. Ce prieuré est mentionné dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* de 1648.

Les Minimes. — Ce couvent fut fondé le 12 février 1502, par François Baraton et Antoinette de Sainte-Maure, sa femme. Voici le texte des lettres par lesquelles saint François de Paule accepta et approuva cette fondation :

Universis presentes litteras inspecturis, Nos F. Franciscus de Paula, humillimus et indignus generalis et institutor ordinis Minimorum, totus que conventus ejusdem ordinis, salutem in Domino. Quia pium est et rationi congruum ad ea libenter intendere per quæ cultus divinus, Ecclesiarum status ac Christi fidelium devotio per nostræ operationis ministerium coadjuvante altissimo utiliter et salubriter valeant augmentari. Notum propterea facimus quod die et anno infra scriptis nobis in Capitulo nostro et hora solitis post sonum campanæ capitularis, ut moris est, congregatis et capitulantibus Capitulum nostrum facientibus pro parte nobilis viri D. Francisci Baraton, militis, Domini loci et terræ et domini de Montgaugier nobis presentatæ extiterunt litteræ de facto continentes quod ipse Franciscus, pia consideratione sponteque et singulari devotione ductus, pro ipsius et omnium consanguineorum et parentum defunctorum ac viventium posterorum que animarum remedio et salute deliberaverit et intendit edificare ecclesiam et fundare unum conventum dicti nostri ordinis, pro sustentatione tredecim virorum religiosorum Minimorum pro tempore inibi viventium, ecclesiam que ornamentis et aliis cultui divino in eadem necessariis et pro prima vice conventum ut calicibus et aliis ad id requisitis furnire, hortum et domos circum muralibus claudere et alia expedire prout tenore dictarum litterarum seriosius constare præmisi. Nos vero præhibita inter nos deliberatione supplicationi dicti D. Francisci, super hoc nobis factis favorabiliter annuentes et attendentes bonum propositum tam dicti militis quam nobilis etiam D. Anthonettæ S. Mauræ ejus sponsæ, in præmissis devote perseverantes, præmissa hæc cedentia in evidentem Ecclesiæ utilitatem et divini cultus augmentum ac piam eorumdem Francisci et Anthonettæ nobilium laudantes, ante dictam voluntatem et oblationem dictorum nobilium in Domino pie commendamus eisque consentimus, tenore presentium acceptamus, nec non contractum supra dictum juxta eorumdem devotionem furnire et divinum servatium inibi celebrari et fieri facere secundum usum et ordinarium dicti nostris ordini, alia que spiritualia exercere fieri ac exerceri solita in aliis ejusdem ordinis conventibus promittimus. In quorum dictorum præmissorum fidem et testimonium presentes litteras fieri, ac signari capitulariter, sigilli nostri quo in talibus utimur, prout nostro incumbit officio, appensione muniri facimus. Datum in capitulo nostro apud locum nostrum Jesu Mariæ in Plessiaco

parci die XIII *mensis februarii anno Domini* 1502.

L'église des Minimes était placée sous le vocable de saint Jacques. Elle fut consacrée du temps de Robert de Lenoncourt, archevêque de Tours (vers 1505), par Olivier le Pretieu, évêque de Sidon.

D. Housseau, V, 1651; VIII, 3439; IX, 4021 *bis*; XII, 6885, 7411; XIII, 8001, 8012, 8032, 8145, 8146, 8147, 8150. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 827. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 8, 9, 493; VI, 558-59-60. — Désormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 156. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, II, 77. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 74. — Lainé, *Archives de la noblesse de France, généal. Odart*, 23.—Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 57; II, 879. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 479. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, I, 325. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 192. — Moréri, *Diction. historique*, II, 280. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 254. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 291. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 601. — D.-J. Vaissette, *Géographie ecclésiastique et civile*, II, 495. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 665. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 292. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1405, 1412. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 183. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 519. — *Chronicon generale ordinis Minimorum*, 91. — *Cartulaire de Noyers*, 652. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 215; XII, 125, 285; X, 93, 236, 265, 266. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.

Montgauger (le ruisseau de), prend sa source dans la commune de Saint-Épain et se jette dans la Manse. Son parcours est de cinq kilomètres. Il fait mouvoir deux usines.

Montgautier, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Pasquier de la Folie. — Archives du château de Pierrefitte.

Montgouverne, f., c^{ne} de Rochecorbon.

Montgratte, f., c^{ne} de Sonzay.

Montgrignon, c^{ne} de Balesmes. V. *Grignon*.

Montgrignon (closerie de), c^{ne} de Fondettes. — Elle dépendait du prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., G, 497.)

Montgrignon, paroisse de Luynes. V. *Maugrignon*.

Montguerre, ham., c^{ne} de Rochecorbon.

Monthalan et le **Petit-Monthalan**, vil., c^{ne} de Monthodon, 30 habit.

Monthécla, ou **Montécla**, vil., c^{ne} de Saint-Cyr-sur-Loire, 24 habit.

Monthesaurus. V. *Montrésor*.

Monthodon, commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 11 de Châteaurenault. — *Terra de Monte Holdonis*, XIe siècle.

Elle est bornée, au nord et à l'est, par le département de Loir-et-Cher; à l'ouest, par les communes de la Ferrière et des Hermites; au sud, par celles de Saint-Laurent et du Boulay. Elle est arrosée par la Glaire, qui la sépare d'Authon et de Saint-Laurent, et par la rivière de Rondy, qui prend sa source dans les environs de Monthalan et passe dans la commune d'Authon (Loir-et-Cher). Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 4, de Tours à Montoire. On rencontre du minerai de fer sur le territoire de cette commune.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : Les Godeaux (13 habit.). — La Follerie (12 habit.). — La Graie (11 habit.). — L'Aitre-Adam (15 habit.). — Chollet (12 habit.). — La Milletrie (21 habit.). — Le Carroi (14 habit.). — La Caillère (14 habit.). — Les Tesnières (18 habit.). — Le Sentier (53 habit.), ancienne paroisse. — La Trotinière (14 habit.). — La Renardière, ancien fief. — Les Teils (16 habit.). — La Loiterie (21 habit.). — Monthalan (30 habit.). — La Pitoiserie, la Jourdinière, les Trois-Portes, la Herse, les Pierres, la Bourerie, le Tremblay, la Reinerie, la Cave, Rouchoux, la Futaie, la Houlée, les Prés, la Chrétiennerie, la Chartrie, les Cadines, la Grande-Maison, la Germonerie, Brosquin, la Gibault, la Corbinière, le Compas, la Mahoudellerie, les Landes, la Gaillardière, les Robinières, la Brancherie, le Moulin, Chenedon, Gandoubard, la Thibaudière, la Borde, la Trillonnière, la Rougeollière, la Fouarderie, l'Épinière, la Fournerie, la Trouetterie, le Petit-Noyer, la Huche-Perdrix, etc., etc.

Avant la Révolution, Monthodon faisait partie de l'archidiaconné de Vendôme, diocèse de Chartres. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault. L'ancienne paroisse du Sentier a été réunie à cette commune, par ordonnance du 2 octobre 1822.

Superficie cadastrale. — 3388 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet et Serreau, a été terminé le 26 juillet 1835.

Population. — 700 habit. en 1801. — 740 habit. en 1810. — 786 habit. en 1821. — 858 habit. en 1831. — 846 habit. en 1841. — 863 habit. en 1851. — 830 habit. en 1861. — 771 habit. en 1872. — 748 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Bureau de poste de Châteaurenault. — *Perception* du Boulay.

L'église, placée sous le vocable de saint Étienne, est des XIe et XIIe siècles. Elle a une chapelle d'une époque postérieure et que l'on appelait autrefois la chapelle du Rosaire. Cette chapelle était attachée à une confrérie du même nom. Elle avait, en 1789, un revenu de 900 livres. Une métairie, nommée la Mélanderie, lui appartenait.

La cure possédait la métairie du Grand-Monthodon.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de la Trinité de Vendôme.

CURÉS DE MONTHODON. — Grégoire Gaudin, 1477. — Paul Fregent, 1669. — Denis, 1686. — Louis Leroux, 1713. — Pierre Aubert, 1734. — René Chevé, 1781. — Pierre-Noël Perdereau, 1790. — Sionneau, curé constitutionnel, 1793. — Genty, 1836. — Guillemet, 1856, actuellement en fonctions (1882).

Outre la cure, il existait à Monthodon un prieuré dont le titulaire était Jean Robert, prêtre de l'Oratoire, en 1672. Henri-Léonor Duval, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, était prieur en 1727.

Au XIe siècle, Monthodon fut donné à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par Geoffroy, comte d'Anjou, et Agnès, sa femme.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1685.

MAIRES DE MONTHODON. — Desneux, 1804, 29 décembre 1807. — René Foreau, 22 novembre 1808, 1er août 1821, 20 novembre 1822. — François Noyau, 10 août 1827. — Richard, 8 juin 1837. — Antoine Veau, 1856, 21 janvier 1878. — Eugène Foreau, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 884, *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1195. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et Loire*, 33. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 132.

Monthomer, cne de Saint-Épain, V. *Mont.*

Montiange, f., cne de Villeloin.

Monticelli, V. *Monteaux*, cne de Rochecorbon.

Monticulli de Plessiaco, V. *Plessis-lez-Tours.*

Montifault, f., cne d'Auzouer. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Vers 1615, il appartenait à Jacques de Lavardin ; — vers 1670, à Jean de Gardette, prévôt général de la connétablie de France ; — en 1678, à François Fourneau ; — en 1789, à Didier-François Menard, comte de Chouzy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119, 120 ; *Biens nationaux*. — Arch. du chât. de Pierrefitte.)

Montifault, vil., cne de Francueil, 23 hab.

Montifray, f. et ch., cne de Beaumont-la-Ronce. — Ancien fief, relevant de Saint-Christophe. En 1466, il appartenait à Guy de Laval ; — en 1502, à Nicole Gaudin ; — en 1535, à Jean Binet ; — en 1538, à Victor Barguin, receveur des tailles et aides du Loudunois, maire de Tours, marié à Jeanne Binet, fille du précédent, décédée le 17 août 1579 ; — en 1604, à Victor Binet, président en la chambre des comptes de Bretagne ; — en 1665, à un autre Victor Binet ; en 1699, à Charles Gigault du Bellefonds, marié à Marie-Anne-Catherine Binet ; — en 1787, à N. Lefebvre de la Borde. Du logis seigneurial dépendait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., C, 653, E, 60, 102 ; G. 14. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 1re partie, p. 265. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 96, 99. — Arch. de l'hôtel de ville de Tours, *Comptes*. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.

Montifray, f., cne de Dolus. — Elle relevait du fief du Breuil et appartenait, en 1602, à Jean de Razines ; — en 1650, à Claude Luthier de la Richerie. — Le 10 mai 1700, les héritiers de Claude Gaillard Luthier de la Richerie la vendirent à Martin Guimier. En 1793, elle fut vendue nationalement sur les marquis de la Fayette et de Lusignan, émigrés. — (Arch. d'I.-et-L., E, 128 ; *Biens nationaux*.)

Montifray (le lieu de), près de la Sainterie, cne de Savonnières.

Montigné (le lieu de), près de Bono, cne d'Athée. — Au XVe siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien, à laquelle il avait été donné par Jehan de Bléré, prieur de Bono. — (*Martyrol. S. Juliani.*)

Montigny (les **Haut-** et **Bas-**), f., cne d'Antogny. — *Montiniacus*, XIe siècle. (*Cartul. de Noyers*). — *Montigné*, XIIe siècle. — *Montigny*, carte de l'état-major. Au XIe siècle, cette terre fut donnée à l'abbaye de Noyers par Geoffroy Savary et Savary de Beauçay. — (*Cartul. de Noyers.*)

Montigny, f. et chât., cne de Couesmes. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière à foi et hommage simple, suivant un aveu rendu le 14 mars 1744 par Félix Brion, et un autre aveu rendu le 4 mai 1750 par François Brion. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

Montigny (moulin de), sur l'Indrois. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin.

Montigny (le lieu de), cne de Saché. — Ancien fief. — En 1777, il appartenait à Françoise-Élisabeth Briochet, veuve de Pierre-René Pean, chev., seigneur de Livaudière. —(Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315.)

Montigny, f., cne de Saint-Laurent-de-Lin. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu le 26 août 1748 par Marie-Justine de Vaugirault, veuve de Louis Legoux, chev., seigneur du Plessis-le-Vicomte. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière.*)

Montigny, vil., cne de Sepmes, 30 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Montillum. V. *Monteil*, cne de Luzé.

Montils (le fief des), paroisse de Joué. V. *l'Épan.*

Montils (les), ou **Petits-Montils**,

ham., c^{ne} de Saint-Genouph, 18 habit. — Ancienne propriété des Minimes du Plessis, qui l'avaient achetée, le 11 août 1644, de Marguerite Aubert, veuve de Jacques Boulay. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Montils-lez-Tours, V. *le Plessis.*

Montiniacus, V. *Montigny,* c^{ne} d'Antogny.

Montiniacus, V. *les Ormeaux,* c^{ne} de Montlouis.

Montineire (la), f., c^{ne} de Savonnières, près du Cher.

Montison, f., c^{ne} de Cheillé.

Montison, f., c^{ne} de Sorigny. — *Montison*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon. En 1580, il appartenait à René de Chaix ; — en 1626, à Daniel Robin ; — en 1654, à Jacques Robin ; — en 1680, à François Robin ; — en 1722, à Françoise Nau, veuve de N. Ledoux de Melleville ; — en 1731-42, à Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu ; — en 1770, à François Testard des Bournais ; — en 1788, à Pierre-Marie-Alexandre Fouasse, baron de Noirville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 19, 389. — D. Housseau, XI, 4700 ; XII, 6935. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 837. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 582. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1406.)

Montison (ruisseau de). — Il vient de la commune de Sorigny, où il reçoit le ruisseau de Longueplaine ; sépare les communes de Monts et de Thilouze, reçoit les eaux de la fontaine du Clot, dans la commune de Monts, et passe dans la commune d'Artannes, où il se jette dans l'Indre, près de la Molletterie.

Montison (étang de), c^{ne} de Thilouze.

Mont-Jacques (le lieu de), c^{ne} de Nouâtre, près du chemin de Noyers aux Maisons-Rouges.

Montjouvant, f., c^{ne} de Chemillé-sur-Dême.

Montlauveux ou **Monlaneu,** f., c^{ne} de Villedômer. — Elle relevait du Chapitre de Saint-Gatien de Tours. En 1680, elle appartenait à François Fourneau. — En l'an III, elle fut vendue nationalement sur Didier-François Mesnard de Chouzy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119, 120 ; *Biens nationaux.*)

Montléger, f., c^{ne} de Saint-Quentin. — *Montliger,* 1518. — Ancien fief, relevant du Plessis-Savary, et annexé, au XVIe siècle, au fief de la Fuie de Champagne. En 1600, il appartenait à Jacques Morin. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Quentin.*)

Montlévrier (le lieu de), près de la Sainjoirie, c^{ne} de Chaumussay.

Montlivaut, c^{ne} de Bueil. V. *Molivault.*

Montlivault (Éléonor-Jacques-François de Sales Guyon, comte de), ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Malte et de Saint-Louis, né au château de Montlivault, près Blois, le 19 octobre 1765, fut élu plusieurs fois président de la Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire. Il publia dans les Annales de cette Société divers travaux littéraires.

Le comte de Montlivault avait servi pendant longtemps dans la marine. Il assista au bombardement d'Alger, fit partie de l'expédition de la Peyrouse à la baie d'Hudson et prit part aux campagnes de l'Inde sous le commandement du bailli de Suffren. Il quitta le service à l'époque de la Révolution et émigra en 1792. Rentré en France sous le Consulat, il s'occupa de littérature et d'agriculture. Il mourut à Tours le 16 avril 1846. (*Journal d'Indre-et-Loire* du 19 avril 1846.)

Montlouis, commune du canton de Tours-sud, à 11 kilomètres de Tours. — *Mons Laudiacus, vicus Laudiacus, Montis Laudiacensis vicus,* VIe siècle. (*Greg. Turon. Hist. Francorum.*) — *Mons Laudiacensis,* 818 (Testament d'Haganon). — *Vicaria Montis Laudiacensis,* 909 (charte de Theotolon). — *Vicaria* de Monte *Laudiaco,* 1053 (*Lib. de Servis*). — *Mons Laudiacus,* XIIe siècle (*Chron. Tur.* Magnum — *Mons Laudatus,* 1220-40. — *Montloé, Montloué,* 1336 (*Cartul. de l'archev. de Tours*). — *Parochia de Monte Laudato,* 1270 (charte de Bois-Rahier). — *Parochia Montis Laudati,* 1469 (*Martyr. S. Juliani.*). — *Montloire,* 1793.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Vernou et de Vouvray ; à l'est, par celles de Lussault et Saint-Martin-le-Beau ; à l'ouest, par la Ville-aux-Dames ; au sud, par Véretz. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 40, de Tours à Saint-Aignan. Elle est arrosée par la Loire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — Huisseau (265 habit.), ancien fief relevant de la baronnie de Vernou. — La Gaudellerie (19 habit.). — Gratte-Chien (41 habit.). — L'Épine-Fleurie (77 habit.). — La Gravelle (30 habit.). — La Bonde (42 habit.). — La Barre (69 habit.), ancien fief relevant du château d'Amboise. — Bodé (12 habit.), ancien fief, relevant de Thuisseau. — La Bourdaisière (15 habit.), ancien fief relevant de l'archevêché de Tours. — Belleroche (19 habit.). — Le Chemin-Bout (24 habit.). — Le Cormier (138 habit.), ancien fief relevant de Thuisseau. — Les Bâtisses (22 habit.). — Bondésir (38 habit.). — La Miltière (116 habit.), ancien fief relevant du Plessis-lez-Tours. — Les Ormeaux (90 habit.), connus dès le Xe siècle. — Conneuil (17 habit.), connu dès le Xe siècle ; ancien fief relevant des Hautes-Varennes. — Greux (118 habit.), connu dès le IXe siècle ; ancien fief relevant d'Amboise.

— La Rochepinard (104 habit.), ancien fief relevant de Noizay. — La Poterie (15 habit.). — Rilly (29 habit.), ancien fief relevant de la baronnie de Vernou. — La Vallée (152 habit.), ancien fief dépendant de Thuisseau. — Vaumorin (10 habit.), ancien fief relevant de Nouis. — Le Rocher (174 habit.). — Les Tuileries, la Bachellerie, la Closerie, etc.....

Avant la Révolution, Montlouis était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du grand archidiaconé de Tours et du doyenné d'Amboise. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 2450 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy-Moreau, a été terminé le 20 juillet 1813.

Population. — 2180 habit. en 1801. — 2195 habit. en 1810. — 2296 habit. en 1821. — 2379 habit. en 1831. — 2274 habit. en 1841. — 2361 habit. en 1851. — 2214 habit. en 1861. — 2181 habit. en 1872. — 2175 habit. en 1876.

Foire le 24 juin. — *Assemblée* pour location de domestiques, le 1er dimanche d'août.

Recette de poste. — *Perception* de Véretz.

Station du chemin de fer de Tours à Paris.

Au ve siècle, saint Perpet construisit une église à Montlouis, sous le vocable de saint Laurent. L'église actuelle appartient à diverses époques. Elle a été restaurée en 1870.

Le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Bourgmoyen, diocèse de Chartres. Les registres d'état civil de Montlouis commencent en 1674.

Prieurs-curés de Montlouis. — Michel Lepleux, 1492. — Jacques Hernou, 1503. — Antoine Vaillant, 1544. — Jacques Brunet, chanoine de Saint-Martin de Tours, 1565. — René Decours, 1658. — François de la Bruyère, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, 1686. — Jean Maurice, chanoine régulier, 1692. — Michel Delaunay, 1709. — René Mahé, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, 1728. — Ange Le Bachelier, docteur de Sorbonne, chanoine régulier, 1730. — Antoine Bridat de la Barrière, 1751, curé constitutionnel, 1793. — Bley, 1820. — Charvoz, 1839. — Taillandier, 1843, — Mars, 1860, actuellement en fonctions (1882).

Il existait dans cette paroisse une aumônerie fondée par les seigneurs de la Bourdaisière. Les biens de cet établissement furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Tours par lettres patentes du 11 juillet 1698.

Aux xe et xie siècles, Montlouis était le chef-lieu d'une viguerie. Il figure, avec cette qualification, dans une charte de Théotolon, de 910, et dans une autre charte de 1053.

Le fief appelé, au xve siècle, la Voirie de Montlouis, relevait du château d'Amboise. En janvier 1523, il fut uni à Thuisseau, au Tertre et autres terres qui formèrent une châtellenie sous le nom de Thuisseau-Montlouis. Cette châtellenie fut constituée en faveur de Philibert Babou.

Au mois de juin 1717, le même fief fit partie du marquisat de la Bourdaisière, érigé en faveur de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau. En 1740, il appartenait à Marie-Sophie de Courcillon, femme d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan.

Montlouis passa, par héritage, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. Par acte du 16 novembre 1768, Marie-Charles-Louis d'Albert, fils de ce dernier, céda cette terre, par échange, à Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise.

Une voie romaine passait sur le territoire de Montlouis. Elle venait de la station de Thésée.

Le viaduc sur lequel le chemin de fer franchit la Loire se compose de douze arches. Sa longueur est de 383 mètres, sa hauteur, au-dessus de l'étiage, de 25 mètres.

Maires de Montlouis. — Thomas Renard, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Charles-Robert Delavergne, 27 mars 1816. — Paul Gaudron, 7 avril 1817. — Berge, 1er août 1821. — Gaudron-Chevalier, 28 août 1830. — Sorrault, 15 décembre 1834. — Louis-Antoine Belle, 27 juillet 1846. — Angellier-Bacot, 1856. — Perthuis, 1864. — Nau-Douzillé, 1873, 13 février 1874. — Louis David-Dardeau, 21 janvier 1878. — Gaucher-Besnard, janvier 1881.

Il existe à la Bibliothèque de Tours, sous le n° 1200, un plan du port de Montlouis.

Arch. d'I.-et-L., C, 633 ; E, 571, 64, 65 ; G, 351, 885. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1288, 1424, 1496. — Monsnier, II, cxx. — L. Mabille, *La Pancarte noire*, 400. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, I, 9; V, 5; XIII, 53, 59. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99. — Baillet, *Topographie des saints*, 308. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI, 51. — *Liber de servis*, XLIII. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, IV, 319. — *Mémoire de la commune de Montlouis contre le préfet d'Indre-et-Loire*, Tours, 1848, in-4° de 22 pages. — M.-Z. *Topographia Galliæ*, III, 7e partie, 39. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 17. — Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 112. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 731. — Jagu, *Top. géol. et minéral. du département d'Indre-et-Loire*, 191. — *Greg. Tur. Hist. Franc.*, lib. X, cap. XXXI. — Longnon, *Géographie de la Gaule au vie siècle*, 275. — D. Housseau, XII, 5898 ; XIII, 8587. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*

Montluaux (le lieu de), près de l'Herable, cne de Pocé.

Montluc (Jean de), maréchal de France, fils naturel de Jean de Lasseran-Massencorne, évêque de Valence et de Die, fut nommé abbé de Bourgueil en 1582, en remplacement de Guillaume Bailly. Il donna sa démission en 1596, en faveur d'Adrien Lemaître. Il mourut au mois de juin 1603 et fut inhumé dans l'église de Balagny. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 338. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 236-37. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494.)

Montluma (le lieu de), près du Plessis, c^ne de Limeray.

Montmarin, f., c^ne de Neuvy-le-Roi. — *Mons Morinus,* 987. — *Gaignerie de Monmarin,* 1361. — Au xe siècle, ce domaine appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours. Astremoine du Bois en était propriétaire en 1571 (bail du 7 octobre 1571). Montmarin fut vendu nationalement, le 25 floréal an II, sur Rolland des Escotais, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81 ; *Biens nationaux.* — *Recueil des hist. des Gaules,* X. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.)

Montmartre (les **Haut-** et **Bas-**), ham., c^ne de Cléré, 20 habit.

Mont-Moles (le lieu de), près de la Davière, c^ne de Marigny.

Montolomagus, V. *Manthelan.*

Montorium, près de Marcilly-sur-Vienne. Ce lieu est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers, du xie siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Montouers (le), *boscus de Montrui.* — Il faisait partie de la forêt de Chinon, au xiiie siècle. — (Arch. d'I.-et-L., charte du doyenné de l'église de Tours.)

Montour, c^ne de Beaumont-en-Véron, V. *Montours.*

Montoureaux (le lieu des), près de la Durellière, c^ne de Bournan.

Montours, f., c^ne de Beaumont-en-Véron. En 1752, ce domaine qui relevait de Monséjour, appartenait à Louis-François Bérard ; — en 1785, à Louis-Jacques Bérard, sur lequel il fut vendu nationalement le 18 messidor an IV. — En 1787, on y voyait une chapelle, qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours.* — (Arch. d'I.-et-L., *Bureau des Finances,* 108. — E, 14, 15 ; *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420).

Montoussan, f., c^ne de Souvigny. — *Domus de Montocen, Montausan, Montaucen, Montoscent, Monthechan* (chartes de Marmoutier de 1213, 1234, 1242, 1250, 1273, 1290). — *Montocen, Montoncen,* 1409, 1412. — Ancien prieuré de l'ordre de Grandmont, fondé en 1198 par Sulpice d'Amboise. Il dépendait du prieuré de Bois-Rahier.

Voici le texte de la charte de fondation et de celle de Barthélemy, archevêque de Tours, qui approuva le don fait par Sulpice d'Amboise :

Ego Supplicius, dominus Ambaziæ, tam præsentibus, quam futuris, notum facio quod ego pro remedio animæ venerabilis patris nostri Hugonis de Ambazia, et Mathildis matris meæ et antecessorum meorum et meæ, donavi in puram et perpetuam eleemozinam totum nemus de Montaucen cum fundo terræ et quicquid infra dictum nemus continetur viris religiosis fratribus ordinis Grandimontis sicut eis ostendi, et ipsi de mandato meo clauserunt sepibus et fossatis. Donavi etiam terram Humbaudi Gaii eidem nemori adjacentem, cum assensu et voluntate filiorum suorum Odonis, Petri, Mathei et filiæ suæ Aeled, et quidquid canonici de Ambazia habebant infra ambitum jam dictum et quidquid Ebo Baldrici infra dictum ambitum possidebat, cum assensu filiorum Willelmi et Simonis. Donavi etiam quidquid in dicto nemore et in dicta terra juris habebam, ita quod nec in dicto nemore, nec in dicta terra, nec in quolibet quod in eis contineatur ego vel heredes mei possemus modo quolibet aliquid de cætero reclamare ; concedens dictas donationes prædictis fratribus, perpetuo, libere, amote et pacifice possidendas et habendas, et quod dictum nemus, quotiescumque voluerint poterint extirpare, vendere quibuslibet aut donare et terram excolere, et de ea et de ejus fructibus facere quidquid volent, et ne ecclesiæ beatæ Mariæ et sancti Florentini de Ambazia de me conqueri possent, aliquid detrimenti, occasione eleemosinæ meæ recepisse dictæ ecclesiæ canonicis similiter et prædictis militibus in aliis teneuris et possessionibus satisfeci.

Item donavi supradictis fratribus ex omnibus nemoribus meis quidquid domni de Montaucem necessarium fuerit et quatuor libras in pedagio meo de Ambazia : — Sexaginta solidos in pedagio de Montetrichardo, sexaginta in pedagio de Calvomonte, primis duobus terminis reddituros, et quinque modios vini, et quinque modios bladi legitimi ; scilicet unum modium frumenti, duos siliginis, unum avenæ, et unum hordei, annuatim capiendos in decima mea de Ambazia, et quatuor homines ad ipsorum servitium ab omni consuetudine et exactione liberos ac quietos, unum apud Ambaziam, alterum apud Calvomontem, tertium apud Montrichardum, quartum apud Bliriacum. Hoc donum concessit domina Mathildis mater mea, et Ysabel, uxor mea, et fratres mei Ugo, Joannes, Guillelmus et uxor Hugonis Margarita de Bria, et Guillelmus, filius ejus, et Malthildis filia sua, et sorores meæ Ysabel, comitissa Engolismensis, Agnes, comitissa Ebroicensis, et Dionisia. Actum anno Incarnationis Verbi millesimo centesimo nonagesimo octavo, quarta die mensis junii. Testes sunt Robertus Mare, Humbaudus Gaius, Guillelmus Ferri, Guillelmus de Campis, Odo de Sancto-Juliano, Cornelius de Matheriis, et multi alii. Hoc donum factum fuit ante grangiam de Cantus Merulæ.

—

Bartholomæus, Dei gratia, archiepiscopus Turonensis, dilectis filiis priori et fratribus Grandimontensibus de Montocen in perpetuum. Cum sacram plantare religionem et plantatam favere piarum sit mentium, nos religiositatem vestram in charitatis visceribus habentes amplius commendatam, novæ plantationi domus vestræ de Montocen gratum præbentes ascensum præterea et favorem, nemus de Montocen, cum pertinenciis suis et alia in perpetuam eleemosynam vobis a dilecto filio nobili viro Sulpicio, domino Ambasiæ assignata, cum assensu et voluntate matris, fratrum et sororum suarum et Ebonis Baldrici et Humbaudi Gaii, militum, et canonicorum S. Florentini de Ambasia quorum super has litteras optaretis sicut in authentico ipsius nobilis viri Sulpicii plenius et latius continetur, vobis auctoritate metropolitana qua fungimur confirmamus et sub nostra protectione in ecclesia Turonensi ad petitionem ejusdem Sulpicii suscipimus et concedimus, quod si quis supra dicta eleemosina vos indebite proposuerit molestare, in eum justitiam curabimus ecclesiasticam exercere. Verum præsentis confirmationis nostræ litteras vobis duximus indulgendas. Testes sunt venerabilis frater noster Dolea, canonicus, J. archidiaconus, G. cancellarius, magister Arnuldus de Merulo, magister Philippus de Arcana, G. de Joviaco, Chat. è Cenaro, archidiaconus infra Ingerim, G. J. Joviaco, Philippus de Bello Monte, theolog., canonici Turonenses. Actum apud Ambasiam, anno gratiæ millesimo centensimo nonagesimo nono. Datum per manum Gaudefridi cancellarii Turonensis.

Au milieu du XIIIe siècle, Jehan de Bocel fit un don aux religieux de Montoussan pour son anniversaire, qui devait être célébré dans leur église. Voici le texte de la charte :

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, officialis archidiaconus Turonensis salutem in Domino. Noveritis quod Orricus presbiter de Sancto-Regulo et Matheus Cornillon exequatores testamenti defuncti Johannis Bocelli quondam domini de Sancto-Regulo, coram nobis constituti sunt testificati quod prefatus Johannes in testamento suo dederit patribus de Montaucent ordinis Grandimontis in puram et perpetuam eleemosinam unam sextariam siliginis annuatim in decima dicti Johannis a dictis patribus percipiendam ad anniversarium ejusdem defuncti in ecclesia ipsorum perpetuis temporibus celebrandum. Datum mense septembri, anno Domini M. ducentesimo quinquagesimo primo.

Le prieuré possédait les bois de Hombaugeais ou Bois-Gombaud, la métairie de la Raudière, et les domaines de la Grivellerie et de la Petite-Duquerie. L'étendue de ses propriétés était de 450 arpents, dont 150 en bois. Par lettres du 2 juin 1774, ces propriétés furent réunies à celles du Grand-Séminaire de Tours. A partir de cette époque, la chapelle prieurale fut complètement délaissée. En 1789, elle servait de cellier.

Montoussan constituait un fief ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Il relevait du château d'Amboise, suivant des aveux rendus les 22 décembre 1547 et 29 septembre 1766.

Vendu nationalement, ce prieuré fut adjugé, le 28 avril 1792, au sieur Guiot.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651 ; E, 54 ; G, 26, 1066 ; *Biens nationaux.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 84. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine,* I, 162 ; XI, 242.

Montouvrain, vil., cne de Tauxigny. — Ancien fief relevant de Sennevières. — En 1663, il appartenait à Michel Luthier ; — en 1765, à Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94, 131.)

Montpas (les), cne de Saint-Martin-le-Beau.

Monpensés (le lieu de), près de Belair, cne de Rochecorbon.

Montpensier (les bruyères de), cne de Seuilly.

Montperdu (le lieu de), près de la Menaudière, cne de la Tour-Saint-Gelin.

Montpoirier, paroisse d'Azay-le-Rideau, V. *Maupoirier.*

Montpertuis, f., cne de Genillé.

Montpertuis (le lieu de), cne de Nouâtre, près du chemin de Nouâtre à Neuillé.

Montpertuis (le lieu de), près de Chevrette, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Montplaisir, cne de Champigny, V. *Monplaisir.*

Montplaisir, cne de Chinon, V. *Monplaisir.*

Montplaisir, cne de Joué, V. *Monplaisir.*

Montplaisir, f., cne de Langeais.

Montplaisir, f., cne de Saint-Denis-Hors.

Montpointières (les), cne de Joué, V. *Maupointières.*

Montpouets (les), vil., cne de Ceré, 33 habit. — *Maupouet,* XVIIIe siècle. — Il relevait de Montpoupon. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599.)

Montpoupon, f. et chât., cne de Ceré. — *Mumpopum, Montpepon, Monpopon,* XIIIe siècle. (Chartes de l'abb. de Villeloin.) — Ancienne châtellenie relevant du château de Montrichard. Le château était fortifié. Dans la première partie du XIIIe siècle, il appartenait à Richard de Beaumont, qui figure dans une sentence relative à la chaussée de l'étang de Montpoupon (1228); — en 1450, à Antoine de Prie, seigneur de

Buzançais, marié à Madeleine d'Amboise; — en 1475-98, à Aymar de Prie, maître des arbalétriers de France, marié, en premières noces, à Claude de Choiseul, et, en secondes, à Claude le Baume; — vers 1550, à Edme de Prie, lieutenant général au gouvernement de Touraine, décédé en 1576; — en 1704, à Louise de Prie, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, maréchal de France; — en 1719, à Marie-Gabrielle-Angélique de la Motte-Houdancourt, veuve de Henri-François, duc de la Ferté-Saint-Nectaire; en 1728, à Charlotte de la Ferté, veuve du marquis de la Ferté; — en 1746, à Philippe-Louis Thibault, marquis de la Ferté-Saint-Nectaire, qui vendit ce domaine, par acte du 28 septembre 1772, à Nicolas Tristan, chev.; — en 1784, à Nicolas-Marie Tristan (fils du précédent), lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui rendit aveu le 10 septembre. Edme de Prie est qualifié de *baron* de Montpoupon dans un titre de 1575; mais aucun document ne prouve que cette terre ait été érigée en baronnie.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 555, 570, 599, 589, 603, E, 42. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1424. — *Preuves de l'hist. de la maison de Menou*, 69 — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 246. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V. 572; XVII, 319. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 942. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 118-2?. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 58. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1875), p. 263. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 43. — D. Housseau, VI, 2667. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 7.

Montraits (les), c^ne^ de Villeperdue.

Montraits (croix des), c^ne^ de Villeperdue, près du chemin des Anguilles à la Pinarderie.

Montrésor (canton de), arrondissement de Loches. — Il se compose des communes de Beaumont-Village, Chemillé-sur-Indrois, Genillé, Le Liège, Loché, Montrésor, Nouans, Orbigny, Villedomain, Villeloin-Coulangé. — Population, en 1876, 9282 habit.

Montrésor, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Loches, à 55 kil. de Tours et 17 de Loches. — *Mons Thesauri*, IXe, X^e^ et XIe siècle. — *Castellania de Monthesauro*, 1212 (charte de Jean, archev. de Tours). — *Montesor,* 1823 (charte de Geoffroy de Palluau). — *Monthesour,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Monthrecor,* 1465 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Villa de Monthesauro,* 1494 (charte de la même abbaye).

Elle est bornée au nord par la commune de Beaumont-Village; à l'est, par celle de Villeloin; au sud, par celle de Chemillé-sur-Indrois; à l'ouest, par Beaumont et Chemillé. Elle est arrosée par l'Indrois et est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges.

Avant la Révolution, Montrésor était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand archidiaconé de Tours et du doyenné de Villeloin. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 93 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 15 mars 1832.

Population. — 600 habit. en 1697. — 695 habit. en 1801. — 680 habit. en 1810. — 723 habit. en 1821. — 738 habit. en 1831. — 742 habit. en 1841. — 614 habit. en 1851. — 653 habit. en 1861. — 697 habit. en 1872. — 684 habit. en 1876.

Foires le premier mardi de chaque mois. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après la Saint-Roch.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception.*

Plusieurs chartes font mention d'une église qui existait à Montrésor au XIIe siècle. Elle appartenait à l'abbaye de Villeloin, qui fut confirmée dans cette possession par Engebaud, archevêque de Tours, en 1150, et par le pape Adrien IV en 1156. Cette église est celle de Beaumont-Village, que l'on appelait anciennement l'église de Montrésor, et qui était dédiée à Notre-Dame et à saint Silvain. C'est ce que nous apprend l'abbé de Marolles. Montrésor n'était en réalité qu'une succursale de Beaumont. Il ne fut érigé en paroisse qu'à la fin du XVIe siècle. Par la suite, les doyens de la collégiale de Montrésor, dont nous parlerons plus loin, devinrent curés de cette paroisse.

CURÉS DE MONTRÉSOR. — Ils étaient en même temps doyens de la collégiale. — Louis Marnin, 1596. — Louis Chapelot, 1616. — Henri Panchère, abbé de Brantôme, 1648. — Hélie Corbally, 1700. — Jean Granville, 1705. — Jousset, 1728. — Pierre Granville, 1758. — Talibon, 1764. — Jean-Baptiste Rattier, 1780-90; curé constitutionnel, 1793. — Maurice, 1824. — Jeanneau, 1837. — Joubert, 1843. — Jules Clémenceau, décédé en 1874. — Buchet, juillet 1874, actuellement en fonctions (1882).

COLLÉGIALE DE MONTRÉSOR. — Elle fut fondée en 1520 ou 1521 sous le vocable de saint Jean-Baptiste, par Imbert de Bastarnay, seigneur de Montrésor, qui commença la construction de l'église. Il mourut en 1523. Son œuvre ne fut achevée qu'en 1561. Cependant la consécration eut lieu le 10 décembre 1532; c'est ce qui résulte d'un écrit que l'on a trouvé dans le tombeau du principal autel :

Anno Domini MCCCCCXXXII die decima mensis decembris reverendissimus pater dominus Petrus episcopus Ebroicensis de permissione reverendissimi Antonii de la Barre Turonensis archiepiscopi consecravit hanc ecclesiam et altare hoc ad honorem sanctarum Marie-Magdalene et Margarite et de reliquiis sanctorum Eutropii et Christo-

phori in eo inclusit, testibus et procurantibus generosissimo Umberto de Bastarnay et Isabella de Savoye ejus uxore, hujus loci dominis temporalibus.

La date de l'achèvement de l'édifice qui est aujourd'hui l'église paroissiale, se trouve inscrite sur une colonne entre les deux portes de l'entrée principale.

L'église, modèle du style gracieux de la Renaissance, est en forme de croix. Sa longueur est de près de 34 mètres, sa largeur de 8 mètres 70 centimètres. Elle devait être éclairée par dix-huit fenêtres. Deux n'ont jamais été achevées ; huit ont été murées. Le portail, œuvre pleine de goût et richement décoré, est la partie la plus remarquable du monument. Le clocher a été reparé en 1738 et en 1750.

En 1877, on a rétabli la chapelle de N.-D. de Lorette, qui avait été fondée au XVI[e] siècle.

Dans cette église se trouve le tombeau des Bastarnay, magnifique monument qui fut renversé à l'époque de la Révolution et que l'on a rétabli de nos jours aux frais de M[me] la comtesse Branicka, née Zamoïska, épouse de M. le comte Branicki, propriétaire du château de Montrésor. Ce monument se compose de trois statues de marbre blanc, couchées sur des dalles d'ardoise, appuyées sur un socle de marbre noir. Ces statues représentent Imbert de Bastarnay, seigneur de Montrésor, Georgette de Montchenu, sa femme, et François, leur fils. Imbert et François sont revêtus du costume militaire. Autour, placées dans des niches, sont les statuettes des douze apôtres et des quatre évangélistes.

En 1876, M[me] la comtesse Branicka a fait ouvrir la fenêtre du pignon principal et y a fait placer un très beau vitrail de la Renaissance, représentant saint Pierre, saint Jean l'Évangéliste et saint Jean-Baptiste. Ces personnages décoraient autrefois les fenêtres du chœur. La verrière rétablie par les soins de M[me] la comtesse Branicka rivalise de beauté avec celle qui se trouve au-dessus du maître-autel et qui représente des scènes de la Passion.

En 1759, on démolit plusieurs autels dans cette église. Le 9 octobre de cette année, l'abbé Ratier, curé-doyen de Montrésor, plaça dans l'autel dédié à la sainte Vierge et à sainte Marguerite des reliques de saint Christophe, de saint Eutrope et autres saints, qui avaient été trouvées dans les divers autels que l'on avait détruits.

Primitivement le Chapitre de Montrésor se composa de huit chanoines et de quatre semi-prébendés. Mais, par la suite, en raison du peu de revenu de la collégiale, ce nombre fut diminué. Dès le milieu du XVII[e] siècle il n'y eut plus que quatre chanoines. Le doyen était élu par le Chapitre.

Cette collégiale possédait la dîme de la paroisse de Loché; — une métairie appelée le Liège, située dans la paroisse du même nom, et qui lui avait été vendue le 17 septembre 1650 par Jean Médin; — le fief du Petit-Mersain; — la métairie de la Clavellière et le fief de Treans, paroisse d'Orbigny, qui lui avaient été donnés le 29 avril 1598 par Françoise de Bastarnay. Imbert de Bastarnay avait acheté ces deux domaines, le 19 avril 1510, de Guillaume de Sazilly et de Catherine de la Grézille, sa femme, pour 1100 livres. En 1762, on évaluait à 4100 livres le revenu total de la collégiale.

Il existe aux archives d'Indre-et-Loire une copie des statuts des chanoines de Montrésor. Cette copie, aujourd'hui très détériorée, date du XVII[e] siècle. Quelques parties, attaquées par l'humidité, ont complètement disparu. Voici les passages qu'il nous a été possible de relever dans leur entier :

Statuta ecclesiæ collegiatæ S. Joannis Baptistæ Montis Thesauri fundatæ per nobilem et conspicuum dominum Umbertum de Bastarnay, anno gratiæ millesimo quingentesimo vigesimo primo, mense vero martii.

I. — *Decanus et canonici debent continuam residentiam habere ut habetur in fundatione, quod si aliqui defuerint per mensem, fundator alterum committere potest.*

II. — *Item, si aliquis canonicorum decedat, ille qui prebendam ipsius defuncti obtinebit, ipsum recipiendo, faciet juramentum quod solvet capitulo seu bursario ad hoc ordinato, summum decem librarum pro receptione et cappa et infra mensem post receptionem et requiritur ut sit cantor plani cantus et faciat suam continuam residentiam.*

III. — *Item per capitulum aliquis illorum erit punctor pro defectibus horarum, et si aliquis infirmetur moneat punctorem per servum suum vel si sit necessario impeditus negotiis suis et sic percipiet punctus modo non sit fraus nulla.*

IV. — *Item nullus illorum presumat ingredi in ecclesiam durante servitio sine supercilio, quod honestum sit.*

V. — *Item dictus decanus et ipsi canonici habeant facere introitum suum in matutinis infra tertium psalmum primi nocturni, vel stipendio frustrabuntur.*

VI. — *Item nullus presumat dicere horas suas dum cantatur in ecclesia.*

VII. — *Item observent ceremonias ecclesiæ juxta morem ecclesiæ Turonensis sicut promiserunt et ut dictum est per fundationem, et nullus presumat esse genuflexo aliis erectis, nec erectus ceteris genibus flexis existentibus.*

VIII. — *Item hebdomarius qui veniet ad agendam hebdomaderiam suam die sabbati precedenti habebit facere tabulam hebdomadariæ suæ et ad horam primam habeat deportare in chorum ut omnes videant, et illo*

die sabbati ante vesperas faciet aquam benedictam et incipiet completorium.

IX. — *Item hebdomarius habebit facere pronum die Dominica ut moris est in ecclesiis parochialibus et non predicationem quod totius capituli detrimentum esset, nisi fuerit licentiatus et post prandium.*

X. — *Item cantor habebit incipere psalmos horarum et missam et invitatorium Venite et hujusmodi vel roget alium qui ita facere poterit.*

XI. — *Item, recipiens pecuniam et oblationes tenebitur reddere rationem per tres menses et quod dicetur per capitulum fit ex illis.*

XII, XIII, XIV. — Incomplets.

XV. — *Item defecti decani et sacristæ in capitulo in conclusionibus antiquus receptus cum majore finito concludat et si erigatur b. . . . . vel truncus pro defunctis in capitulo conclusio fiet.*

XVI. — *Item nullus posterior receptus se preferat antiquoribus receptis, sive senio sive juveni confectus tam in capitulo quam in processionibus.*

XVII. — *Item nullus transeat in choro ante dignitatos, nec in cathedris.*

XVIII. — *Item si aliquis delinquat in aliquibus delictis reprehensi. . . . . quod absit, corripiatur et puniatur per decanum et capitulum ne aliquis major ad punitionem faciendam superveniat.*

XIX. — *Item nullus presumat sua voluntate vel suis negotiis servitium. . . . . anticipans nisi voluntate fundatoris decreto capituli et voluntati locum tenentis ipsius fundatoris.*

XX. — *Item psalmodiente punctis in festis duplicibus in eis enim fieri debet distinctio et non cursus et nullus canonicus..... choristerum contabularentur in choro durante servitio.*

Les articles XXI, XXII et XXIII sont incomplets.

Le jour de son installation, chacun des chanoines était tenu de jurer qu'il observerait ces statuts.

La collégiale portait pour armoiries: d'*azur, à un monde d'argent écintré, croisé d'or et chargé de croisettes de gueules sans nombre.*

De l'église collégiale dépendait une chapellenie ou stipendie, dont le service se faisait à l'autel Saint-Roch. Cette chapellenie avait été fondée le 4 septembre 1529, par Pierre du Bois, vicaire de Beaumont. Pierre Charbonnier en était titulaire en 1667; — Dominique Brunet, en 1741.

Dans la cour du château se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame et qui constituait un bénéfice dont la collation appartenait à l'abbaye de Villeloin; le revenu de cette chapelle était de 200 livres en 1725. Bertrand du Pont en était chapelain en 1324; — René Juveron en 1597; — Antoine Sabart en 1672; — Jacques-Victor le Roy, en 1723; — François Pottier, en 1750; — René-François Pottier, en 1777: — N. Servois, en 1789. Cette chapelle fut vendue nationalement le 2 thermidor an IV. Elle a été démolie il y a une quinzaine d'années.

Le 11 mars 1491, Gilles Maraudet, titulaire de cette chapelle, reconnut par l'écrit suivant que le patronage et les revenus appartenaient a l'abbaye de Villeloin :

Ego Egidius Maraudet, presbiter, capellanus perpetuus capellaniæ perpetuæ Beatæ Mariæ Montis Thesauri, juro me asservaturum franchisias, jura, libertates hujus monasterii et esse de patronatu ac collatione, provisione et institutione hujus ecclesiæ Villelupensis, nec unquam reclamabo alium patronum nec collatorem ratione predictæ capellaniæ preter reverendum patrem dominum abbatem predicti monasterii Villelupensis. Teste signo meo manuali hic apposito die XV mensis marcii, anno Domini millesimo CCCC nonagesimo primo. Signé : E Maraudet.

Chapelle de N.-D. du Chêne. — Les curés de Montrésor étaient fondateurs de cette chapelle, située sur le territoire de Beaumont-Village et qui fut construite en 1769 à l'endroit où se trouvait une autre chapelle élevée en 1739, à l'occasion de la découverte, dans un chêne, d'une statuette de la sainte Vierge. Dans les registres d'état civil de la paroisse, de 1769, on lit ce qui suit au sujet de la construction de cette chapelle :

« Le 5 juillet 1769, par permission, avec approbation de très haut et très puissant seigneur monseigneur le duc de Saint-Aignan de Beauvilliers, duc et pair de France, gouverneur des villes et châteaux de Loches et Beaulieu et autres lieux, arrivée dans une lettre dudit seigneur, en datte du 14 juin 1769, signée de sa main, le duc de Saint-Aignan, la chapelle a commencé à être bâtie par Pierre Triollet, maistre maçon, entrepreneur de la paroisse de Saint-Léger-la-Montagne, en Limousin, dans une place vague située dans le bois de Beaumont, appartenant à Monseigneur, entre ledit Beaumont et Montrésor et la ville dudit lieu, par lui pieusement et gratuitement accordée, sans même exiger aucuns droits d'indemnité et autres quelconques, à la demande pieuse du curé dudit lieu, du syndic et habitants de ladite paroisse.

« La chapelle nommée Nostre-Dame-du-Chêne, vu que la statue ou représentation de la très sainte Vierge, qui était pour lors dans la niche d'un pillier en terre, fut élevée par mondit seigneur en 1739, s'était trouvée auparavant dans le tronc d'un chêne très antique, qui vint, *par un coup de foudre, à se briser vis-à-vis les pieds de la sainte Vierge et tomber par terre,*

sans qu'elle en branlât de sa place, et a esté finie ladite chapelle le 14 août 1769, et bénite le 15 dudit mois d'août par Mᵉ Jean-Baptiste Ratier, doyen du chapitre de Montrésor, appartenant à mondit seigneur et doyen rural du doyenné de Villeloin, par ordre ou commission obtenue par le sieur Talibon, curé dudit Beaumont-Montrésor, premier fondateur et titulaire de ladite chapelle de Monseigneur, Monseigneur l'illustrissime, révérendissime archevêque de Tours, en date du 11 août 1769, signée l'abbé Rigaud, vicaire général.

« En a été posée la première pierre au coin du devant, vers midy, tendant vers Beaumont, par le sieur Talibon, curé fondateur, et une seconde à l'autre coin, du côté tendant vers Montrésor, par le sieur Estienne Moreau, bourgeois, demeurant audit bourg de Beaumont, en présence d'une quarantaine de témoins. »

Aumonerie ou Hotel-Dieu de Montrésor. — Cet établissement, fondé par les seigneurs de Montrésor et dont le revenu était des plus modestes, est mentionné dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours*, de 1648, et dans un titre de 1790. Françoise de Bastarnay légua à cet établissement 3600 livres et exprima le désir qu'il fût rebâti dans un autre endroit.

Dans le cimetière se trouve la chapelle funéraire de la famille Branicki, très beau monument construit sur les dessins de M. Roguet.

L'École de Montrésor. — Une école ou collège fut établi à Montrésor, au xvᵉ siècle, avec l'autorisation de l'abbé de Villeloin. Voici deux titres qui concernent cet établissement, tous deux du 4 octobre 1494 :

Johannes, permissione divina humilis abbas monasterii S. Salvatoris Villelupensis, ordinis S. Benedicti, Turonensis diœcesis, dilecto nobis in Christo magistro Petro Riverain, in decretis baccalario, salutem in Domino. Cum peritii litterarum scientia vitaque et morum honestate vernantibus juvenum regimen, instructio sive eruditio merito committatur ut domini diligenti pastorali officio eruditi scire valeant qualiter in domo Domini debeant conversari, igitur de vestris scientia, discretione ac sufficientia plenius informati, ut scholas apud locum seu villam de Monte Thesauro juvenesque congregare et ipsos in grammaticalibus et logicalibus ac aliisque quibuscumque scientiis licitis et honestis instruere valentis hinc et quousque aliud scire aliter per nos ordinatum fuerit, tenore presentium vobis plenariam concedimus licentiam et facultatem. Datum et actum in monasterio nostro Villelupensi ante dicto, die quarta mensis octobris, anno Domini millesimo quadragentesimo nonagesimo quinto.

De dicti domini mei abbatis mandato, Maupou, notarius apostolicus.

—

Ego magister Petrus Riverain, in decretis baccalarius, rector scholarum loci seu villæ de Monte Thesauro, Turonensis diocesis, confiteor tenere has predictas scholas a reverendo patre ac abbate et conventu Villelupensi obtinere sive gratis recepisse ad nutum et voluntatem predicti abbatis et conventus, quarum quidem scholarum predictarum collatio, institutio et provisio eidem reverendo patri ratione dicti his monasterii spectat et pertinet, presentibus ibidem venerabilibus viris fratribus Simone Buret, priore de Espigneyo et Francolio, Petro Maupou et Bertrando Garnier, presbytero. Teste signo meo manuali hic apposito. Die quarta mensis octobris, anno Domini MCCCC nonagesimo quinto. Signé : P. Riverain.

Le chateau et les seigneurs de Montrésor

D'après une tradition populaire, qui n'est qu'une fable, le nom de Montrésor (*Mons Thesauri*), aurait été donné à ce lieu parce que le roi Gontran aurait trouvé à l'endroit où fut bâti plus tard un château, des richesses considérables qui y avaient été cachées. D'autre part Maan prétend que Montrésor a été ainsi appelé, parce qu'il dépendait primitivement de la trésorerie de l'Église de Tours. Maan en cela n'a fait que répéter ce qui avait été dit dans la chronique de Foulques le Richin (*Mons Thesauri dicitur quia de thesauro S. Mauricii erat*).

Un château, dont la construction est attribuée à Foulques Nerra, existait à Montrésor au commencement du xiᵉ siècle. Il fut reconstruit en 1395 et dans la première partie du xviᵉ siècle. On attribue cette seconde reconstruction à Imbert de Bastarnay.

Dans l'une des tourelles du château on voit une urne de marbre blanc contenant le cœur de Claude de Bastarnay, décédé à Paris, le 18 novembre 1567, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denis. Sur les faces du piédestal de cette urne se trouvent les inscriptions suivantes :

Arreste toy passant, arreste yci tes yeulx.
Contemple ce pilier, si tu es curieux
De scavoir ce qui est dans iceluy compris.
Scaches que c'est le cueur d'un seigneur de haut prix
Qui vivant a montré par brave expérience,
Quel était de ce cueur l'honneur et l'excellence ;
Mais mort qui a toujours envye sur la vertu
L'a, en ses jeunes ans, de son corps devestu,
L'espiant, pour ce faire, en belliqueux arroy,
Combattant vaillamment pour Dieu et pour son roy,
Relaissant, à sa mort, à son roy la victoire,
Et à ce gentil cueur immortelle mémoire.
Veux-tu scavoir, amy, paravant ton dépair
Quel était le seigneur, voy-le de l'autre pair.

Cy est enclos le cueur de feu haut et puissant seigneur Claude de Bastarnay, chev., baron d'Authon, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roy, gentilhomme

ordinaire de la chambre de Sa Majesté, capitaine et gouverneur du mont Saint-Michel, lequel décéda à Paris le XVIII*e jour de novembre* MVLXVII *au* XXII*e an de son aage.*

L'urne qui contient le cœur de Claude de Bastarnay était placée, avant la Révolution, sur un tombeau qui avait été élevé à la mémoire de ce gentilhomme, dans la chapelle du château.

Montrésor était une châtellenie, de laquelle relevaient un grand nombre de fiefs. Lui-même relevait du roi à cause du château de Montrichard, à foi et hommage lige et un chapeau de roses qui devait être présenté le jour de la Pentecôte. Quelques écrivains ont dit que cette châtellenie avait été érigée en comté en faveur de Claude de Bourdeilles; mais on ne trouve aucune preuve de cette érection. Chalmel, dans son *Histoire de Touraine,* est allé beaucoup plus loin. Il a prétendu que Montrésor était un comté dès le XIIe siècle. C'est une assertion qui ne mérite pas d'être discutée. Son auteur aurait été dans un grand embarras si on l'eût mis en demeure de fournir une seule pièce de cette époque donnant la qualification de *comté* au domaine dont il s'agit.

I. — Roger, dit le *Petit-Diable*, seigneur de Montrésor, vivait en 1005. A cette époque, Foulques-Nerra lui confia la garde du château de Montrichard, qu'il venait de construire. Roger eut deux enfants, Bouchard et Guillaume, ce dernier décédé avant 1072.

II. — Bouchard, chev., seigneur de Montrésor, prit l'habit religieux peu de temps après la mort de son père. Il passa en Italie où, après avoir été relevé de ses vœux par le pape, il épousa une dame noble de Lombardie, nommée Marchise (Agnès), suivant l'abbé de Marolles, et mourut assassiné. Avant de se faire moine, il avait épousé en premières noces Euphémie d'Amboise, dont il eut : 1° Albéric, qui suit ; 2° une fille, qui fut mariée à Guenno, seigneur de Châtillon-sur-Indre.

III. — Albéric, seigneur de Montrésor et de Montrichard, eut un différend avec son beau-frère, Guenno, seigneur de Châtillon-sur-Indre (1108). Celui-ci s'empara de Montrésor et s'en attribua les droits féodaux. Mais il en fut chassé par Hugues de Chaumont, qui le battit dans la campagne de Sublaines, le fit prisonnier et ne lui rendit la liberté que lorsqu'il eut solennellement renoncé à ses prétentions sur les biens de son parent. Quelques auteurs affirment qu'Albéric laissa une fille, nommée Guillemine

IV. — Geoffroy, chevalier, seigneur de Montrésor, figure parmi les chefs de l'armée à la tête de laquelle Foulques V, comte d'Anjou, marcha contre Henri I, roi d'Angleterre (1111). On ignore s'il était fils ou même parent d'Albéric.

V. — Henri II, roi d'Angleterre, posséda la terre de Montrésor jusqu'en 1188 : cette même année, Richard, comte de Poitiers, fils de Henri II, ayant déclaré la guerre à Raymond, comte de Toulouse, allié à Philippe-Auguste, ce dernier pénétra en Touraine et s'empara de Montrésor.

VI. — André de Chauvigny, chevalier banneret, seigneur de Montrésor, accompagna Richard Cœur de Lion à Jérusalem en 1190. Il mourut en 1202. De son mariage avec la princesse de Deols, veuve de Baudouin, comte de Rivers, il eut : 1° Guillaume, baron de Châteauroux, qui fit partie, en 1244, du ban convoqué par le roi S. Louis, pour apaiser la révolte du comte de la Marche ; 2° André, qui suit ; 3°, 4°, 5° trois filles.

VII. — André de Chauvigny, seigneur de Levroux, de Villedieu et de Montrésor, ne posséda que pendant très peu de temps cette dernière terre. Dès 1204, celle-ci était passée aux mains de Harraud, seigneur de Palluau.

VIII. — Harraud de Palluau est cité dans une charte de 1204. Il avait deux frères : Guillaume et Hervé, chanoines de Saint-Martin de Tours. Il eut deux fils, Geoffroy, qui suit, et Bouchard.

IX. — Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, fit don de la dime de Fretay à l'abbaye de Villeloin, en 1208. En 1209, lors de son départ pour la terre sainte, il céda à l'abbaye de Baugerais plusieurs rentes de blé, et au prieur de Luçay-le-Male, certains usages attachés au fief de ce nom. En 1213, il donna à l'abbaye de Villeloin, pour l'anniversaire de Jean, son neveu, cinq sols de cens à percevoir sur le territoire de Montrésor. Au mois de juillet 1229, il fit don, au même monastère, pour son anniversaire et celui de son père, de 25 sols tournois de rente, à prendre, à la Saint-André, sur les moulins à foulon de sa seigneurie. Au mois d'avril 1234, il donna aux religieux du Liget une rente de 30 sols tournois, à percevoir sur son moulin de Foleret, situé près de Montrésor. Voici le texte de la charte de donation :

Ego G. de Paludello, dominus Montisthesauri, omnibus presentes litteras inspecturis notum facio quod jamdudum, cum assensu et voluntate Matildis uxoris meæ heredumque meorum B. videlicet primogeniti et Guidonis, viris religiosis de Ligeto Cartusiensis ordinis dedi et concessi XXX *solidos turonenses in molendino meo Foleret quod est apud Monthesaurum, in vigilia omnium sanctorum singulis annis recepturos, notum sit etiam omnibus quod dicti religiosi de redditibus predicti molendini de cetero non percipient nisi* XV *solidos ad ceram emendam et incensum et pro aliis quindecim solidis dono et concedo cum assensu Mathildis uxoris meæ et jam dictorum heredum B. et G. militum viris religiosis supra dictis aquam meam a molendino de Mirebea et a quodam prato quod dicitur Pratum Rotundum usque ad*

Corveriam seu ad quamdam alvum quæ est terminus aquæ domni abbatis Villelupensis. Promitto etiam aquam predictam tanquam propriam sine ulla piscatione facta a me vel a meis vel aliis prout potero conservandam. Concedo etiam eisdem religiosis duodecim denarios quos habeo de custodia sive pro custodia super quoddam pratum quod dicitur Pratum Rodulphi de cetero pacifice possessuros volo etiam quod si aliquis successorum meorum seu alter afferre vel perturbare predictam elemosinam presumpserit per censuram ecclesiasticam valeat coherceri. Ut autem predicta elemosina firma et inconcussa permaneat presentem cartulam sigilli mei munimine roboravi. Datum anno Domini MCCCXXXIII, *mense aprili.*

De son mariage avec Mathilde, Geoffroy de Palluau eut six enfants : 1° Guy ; 2° Jean ; 3° Pierre, seigneur d'Oignies, chanoine de Tours ; 4° Isabelle ; 5° Aglantine ; 6° Aenorde.

X. — Bouchard de Palluau, frère de Geoffroy, seigneur de Montrésor, eut trois enfants : Geoffroy, qui suit, Pierre et Aenorde. Sa femme se nommait Marie. En 1239, il donna aux religieux de Villeloin une rente de 25 sols à prendre sur son moulin de Montrésor. Voici le texte de la charte :

Noverint universi presentes et futuri presentem paginam inspecturi quod ego Buchardus de Paludello miles dominus Montis Thesauri dedi et concessi cum assensu et voluntate Mariæ uxoris meæ viris religiosis abbati et conventui Villelupensi viginti quinque solidos annui redditus in molendino Folerez de Montresor ad festum B. Andreæ apostoli singulis annis percipiendos pro anniversariis scilicet mei et patris mei faciendis annuatim. Quod ut ratum et firmum permaneat dictis abbati et conventui presentes litteras dedi in testimonium sigilli mei munimine roboratas. Actum anno gratiæ MCCXXX° *nono mense julio.*

En 1252, Aenorde, fille de Bouchard, donna aux religieux du Liget, par la charte suivante, une rente de 20 sols à prendre sur les tailles de Montrésor :

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curiæ Turonensis salutem in Domino. Noverint universi quod in nostra presentia constituta Aanordis soror Petri de Paludello militis dedit et concessit in puram et perpetuam eleemosinam fratribus de Ligeto Cartusiensis ordinis Turonensis diœcesis viginti solidos monetæ currentis annui redditus super tallia de Montethesauri percipiendos et habendos a dictis fratribus vel eorum mandato super dicta tallia in crastino omnium Sanctorum annuatim libere et quiete et præterea constituti coram nobis dictus Petrus de Paludello miles et Gaufridus de Paludello dominus et heres de Montethesauri predictam eleemosinam ratam habentes et gratam promiserunt quod contra non venient in futurum immo eam inviolabiliter observabunt et facient firmiter observari et ad hæc obligaverunt se et sua dicti Petrus et Gaufridus et heredes suos fide prestita corporali. Datum anno Domini MCCL *secundo mense decembri.*

XI. — Pierre de la Brosse, 2° du nom, seigneur de la Brosse, possédait la seigneurie de Montrésor en 1244. C'est ce qui résulte d'une charte du mois d'octobre par laquelle il autorisa une vente faite aux religieux du Liget par Ogier de Gastines. On ne sait par suite de quelles circonstances cette seigneurie sortit de la maison de Palluau et comment elle y rentra.

Pierre de la Brosse était homme lige de l'archevêque de Tours. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le cartulaire de l'archevêché :

« Le sire de Mont Thesour, home lige (de l'archevêque de Tours), cent sols d'aides de tout ce que Bouchart de Vendôme, Renault de Précigné et Jouffroy de Saint-Pierre, chevaliers, souloient tenir de luy en la chastellenie de Loches, et de ce que Aymeri Rochero tient à ladite chastellenie et à Collombiers et ailleurs, et de ce que Jehan du Perray tient es paroisses de Francueil et Saint-George et de Saint-Julien, près la Chèze, et des choses que Ode Jacquelin et Pierre Maurice tiennent dudit sire en ladite paroisse de Saint-George et de ce que Faustin de Thorigné tient de luy à Gaegne près Beaulieu en toutes les dismes que il a et qui sont tenues de luy en la chastellenie de Monthesour. Et a savoir que monseigneur Pierre de la Brosse tient les choses qui furent feu monseigneur Jeuffroy et Aymery de Saint-Pierre, c'est assavoir la Roche-Bodin et ses appartenances, et autres choses illec environ et ailleurs en la paroisse de Saint-Pierre de Peruçon et de la Chapelle. »

XII. — Geoffroy de Palluau, dit Payen, seigneur de Montrésor, ratifia, au mois de février 1255, une vente faite aux religieux du Liget par Foulques de Mer :

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Gaufridus Paiens miles, dominus Montisthesauri salutem in Domino. Notum vobis facio quod cum Fulco de Mari, armiger, vendiderit in perpetuum priori et fratribus de Ligeto Cartusiensis ordinis Turonensis diocesis precio centum et septem librarum currentis monetæ totam decimam grossam et minutam quam habebat apud les Roches et concesserit et dederit insuper eisdem priori et fratribus in puram et perpetuam eleemosinam totam decimam quam habebat apud Marigni et quicquid juris et proprietatis habebat et habere poterat in easdem possessiones et pro-

prietates earumdem decimarum in ipso fratres transferendo quas decimas idem Fulco habebat et tenebat in parragium ab Odone de Mari fratre suo in parochiis de Chemeleio et Genilleo in feodo Montisthesauri, ego cum assensu et voluntate dominæ Mariæ uxoris meæ dominæ Montisthesauri predictas venditionem et donationem et concessionem ratas et gratas habens manu capio eas dictis priori et fratribus tanquam dominus feodi legitime garantizadas superque presentes dedi litteras sigillo meo sigillatas. Datum mense februarii anno Domini MCCL *quinta.*

En 1262, Geoffroy fit un accord avec les religieux de Villeloin au sujet des bois de Cléoffy. L'année suivante, il ratifia la vente du moulin des Roches de Vivrains, faite par Marguerite des Roches à la chartreuse du Liget. En 1270, il fit don à l'abbaye de Villeloin de certains droits qui lui appartenaient dans les bois de Chédon. Il mourut en août 1277, laissant de son mariage avec Marie de Montpipeau : 1° Geoffroy, qui suit ; 2° Jean, dit Payen ; 3° et 4° Marguerite et Perrine, religieuses à la Virginité, du Mans. En 1277, Marie de Montpipeau donna à Reynaud de Coffy, la dîme dite de la Quarterie, qui était perçue dans la paroisse de Nouans.

XIII. — Geoffroy de Palluau, chev., seigneur de Montrésor, comparut dans une charte de 1281, concernant une rente faite par Reynaud Dreux à l'abbaye de Villeloin. Par la charte suivante, du 15 mai 1283, il déclare qu'il a fait enlever les fourches patibulaires et le trépied qu'il avait fait placer, à tort, sur un terrain appartenant à l'abbaye de Villeloin. Il reconnaît qu'il n'a pas le droit de justice sur ce lieu :

« A tous ceulx qui verront et oirront ceistes presentes lettres, gie Jofre de Paluau, chevalier, seigneur de Montesor, salut en Nostre-Seignour. Sachent tous que les forches e le trepie e la joustice, que gie avoir fait faire e mestre en la terre qui est terrein à l'abbé et couvent de Vileloien asise près la forest de Beaumont, entre le chemin par ou l'on vait de Villeloien à Beaumont d'une part, et le chemin par ou l'on vait de Villeloien à Espeigné, de l'autre, gie les fait oster à la requeste dou dit abé et dou couvent, he veuil et otroy que tous les espleiz de joustice que gie hai faiz ou faict faire par reson de trepie ou de forches qui seient tenus à nul et qu'il ne puisse avier a moi ne aux miens au rien ne nuire au dis abbé et au couvent, au terrein de laquelle chose gie ai donné ceistes lettres au dit abbé e au couvent scellées de mon scel. Ce fut faict et donné en l'an de grâce mil et doux cens quatre vingt treiz le samedi après la feste S. Nicholas d'esté. »

Geoffroy vivait encore en 1297. Il eut, entre autres enfants, Bouchard et Geoffroy et une fille. Sa femme se nommait Agnès. Elle figure dans une charte de 1276. (*Agnes, domina Montis Thesauri, uxor nobilis viri Gaufridi de Paludello.*)

XIV. — Bouchard de Palluau, seigneur de Montrésor, mourut sans postérité, en 1329, et fut inhumé dans l'abbaye de Villeloin. Ses biens passèrent à Geoffroy, son frère, et à sa sœur, mariée à Hélie de Brosse.

XV. — Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, donna, avec Joubert Poulain, à l'abbaye de Villeloin, les dîmes qui leur appartenaient dans les paroisses de Coulangé, de Vitray et d'Aubigny (1324). D'Iseult de Sainte-Maure il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Isabelle ; 3° une autre fille, qui épousa le seigneur de Châteauneuf.

XVI. — Hélie de Brosse, chev., était seigneur d'une partie de Montrésor en 1319-24, du chef de sa femme, sœur de Geoffroy.

XVII. — Pierre de Palluau, seigneur de Montrésor, confirma, en 1351, une donation que son père avait faite à l'abbaye de Villeloin pour la célébration de son anniversaire. En janvier 1369, le roi, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, lui donna diverses terres situées dans ses fiefs. En 1371, il fonda, dans l'abbaye de Villeloin, deux messes : une qui devrait être célébrée le jour des Quatre-Temps, l'autre, pour l'anniversaire de son fils Jehan.

XVIII. — Jehan de Palluau, seigneur de Montrésor, mourut sans postérité en 1373. Montrésor passa par héritage dans la maison de Bueil, par suite du mariage d'Isabelle de Palluau avec Guillaume, sire de Bueil.

XIX. — Jean de Bueil, chev., seigneur de Bueil, Montrésor, Saint-Calais, la Marchère, etc., chambellan du duc d'Anjou, lieutenant général en Anjou, Touraine et Maine, épousa en premières noces Anne d'Avoir, sœur et héritière de Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufromont et sénéchal de Tours, et, en secondes noces, Isabeau de la Roche, fille de Philippe de la Roche et d'Agnès de Villequier. Il n'eut pas d'enfants de ce second mariage. Du premier lit sont issus : 1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, seigneur du Bois, bailli de Touraine ; 3° Hardouin, évêque d'Angers ; 4° Guillaume, seigneur de Valesnes, maître des eaux et forêts de Touraine en 1387 ; 5° Jeanne, femme de Jean, seigneur de l'Ile-Bouchard et de Véretz ; 6° Catherine, mariée, en 1409, à Pierre de Vilaines, seigneur d'Yvetot ; 7° Marguerite, mariée à Jean de Brezé, chev., seigneur de Brissac et de la Varenne.

XX. — Jean de Bueil, chev., seigneur de Bueil et de Montrésor, maître des arbalétriers de France, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. De son mariage avec Marguerite de Clermont, dame de Marmande, fille de Beraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et de Marguerite de Sancerre, il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Louis, tué dans une joûte, à Tours, en 1446 ;

3° Pierre, seigneur du Bois et de la Motte-Sonzay ; 4° Anne, femme de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont ; 5° Marie, mariée à Beaudouin, seigneur de Crenon et de Brouassin.

XXI. — Jean de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de Montrésor, de Saint-Christophe, de Châteaux, Courcelles, Chouzé-le-Sec, etc..., conseiller et chambellan du roi, capitaine des château et ville de Tours (1428), amiral de France, mourut dans le mois de juillet 1477. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Montejeau, fille de Jean de Montejeau, bailli de Touraine, et d'Anne de Sillé-le-Guillaume, et, en secondes noces, en 1456, Martine Turpin, fille d'Antoine Turpin, chev., seigneur de Crissé et de Vihiers, et d'Anne de la Grézille. Du premier mariage il eut Antoine, comte de Sancerre, baron de Saint-Christophe et de Châteaux ; du second mariage : 1° Edmond, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse, décédé en 1495 ; 2° Louis ; 3° Françoise. — Par acte du 5 mars 1451, Jean de Bueil vendit Montrésor à André de Villequier.

XXII. — André de Villequier, chev., seigneur de Montrésor, Villequier, Étableaux, Saint-Sauveur-le-Vicomte, etc..., fit un testament le 15 juin 1454, et mourut à Preuilly, le 1er juillet suivant, laissant de son mariage avec Antoinette de Maignelais, fille de Jean de Maignelais II et de Marie de Jouy, deux enfants : Artus et Antoine.

XXIII. — Artus de Villequier, seigneur de Montrésor (en partie), d'Étableaux et de la Guerche, eut des difficultés avec son frère Antoine au sujet de la succession de leur père. Un arrêt du Parlement, du 24 juillet 1452, décida que les biens seraient partagés par moitié et qu'Artus aurait les manoirs principaux. Artus eut de son mariage avec Marie de Montbrun, un fils unique, Jean-Baptiste, qui fut seigneur de la Guerche.

XXIV. — Antoine de Villequier, seigneur de Montrésor (en partie), conseiller et chambellan du roi, mourut en 1490, laissant de son mariage avec Charlotte de Bretagne, un fils unique, François.

XXV. — François de Villequier, chev., seigneur de Montrésor (en partie) et de la Guerche, est mentionné dans un arrêt du Parlement du 4 septembre 1490. Il mourut en bas âge. En 1493, la terre de Montrésor fut vendue par décret, à Imbert de Bastarnay.

XXVI. — Imbert de Bastarnay, baron du Bouchage et d'Authon, seigneur de Montrésor et du Bridoré, conseiller et chambellan du roi, rendit hommage au roi, pour la terre de Montrésor, en 1495. Il mourut le 12 mai 1523 et fut inhumé dans l'église de Montrésor. De son mariage, contracté le 2 août 1511, avec Georgette de Montchenu, fille de Falcon de Montchenu, seigneur de Châteauneuf, et de Galaure du Bouchage, il eut : Jean, mort en bas âge ; Jeanne, mariée à Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et Francois, baron du Bouchage et d'Authon, seigneur du Bridoré, qui épousa, le 19 mai 1502, Françoise de Maillé, fille de François de Maillé et de Marie de Rohan, et en eut deux enfants : René, qui suit, et Anne, mariée en 1536 à Jean de Daillon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou. François de Bastarnay mourut le 9 novembre 1513.

XXVII. — René de Bastarnay, comte du Bouchage, baron d'Authon, seigneur de Montrésor, du Bridoré, etc..., né le 9 octobre 1513, mourut au mois de novembre 1587. Il avait épousé, en 1537, Isabeau de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, et d'Anne de Lascaris. De ce mariage sont issus : 1° Claude, comte du Bouchage, décédé le 18 novembre 1567, sans laisser d'enfants de son mariage avec Jacqueline de Montbel, fille de Sébastien de Montbel et de Béatrix Pachéco ; 3° Françoise, femme de François d'Ailly, vidame d'Amiens ; 4° Marie, mariée à Guillaume, vicomte de Joyeuse, décédée en 1592 ; 5° Jeanne, mariée à Bernard de Nogaret de la Valette, amiral de France ; 6° Henri ; 7° Gabrielle, mariée, le 15 janvier 1570, à Gaspard de la Châtre, seigneur de Nancey.

XXVIII. — François d'Ailly, chev., vidame d'Amiens, fut seigneur de Montrésor, du chef de sa femme, Françoise de Bastarnay, qui eut cette terre en dot. Françoise de Bastarnay mourut le 17 octobre 1617. Voici le texte de son testament :

« Au nom du Père, du Filz et du Sainct-Esprit.

« J'ay Francoyse de Bastarnay sachant qu'il ny a rien cy certain que la mort ny cy incertain que l'heure d'icelle pour ne mourir sans testament, estant par la grâce de Dieu saine d'esprit et de corps, mects icy mes dernieres vollontés. Je recommande mon ame à Dieu, à la benoiste Vierge Marie, à sainct François, à mon bon ange sainct Michel, sainct Gabriel, et à tous les neuf ordres des anges, à sainct Jehan-Baptiste, mon patron, et à tous les saints prophettes, sainct Pierre et sainct Paul et tous les apôtres, à sainct Étienne et à tous les martyrs, à sainct Martin de Tours, les saincts evesques, à sainct Joseph, sainct Joachim et tous les confesseurs, à saincte Anne et saincte Radégonde, à saincte Ursule et toutes les onze mille vierges, et saincte Barbe et toutes les autres vierges, à saincte Marie Madeleine, à saincte Marie Égyptienne et à toutes les sainctes qui ont esté pecheresses et generalement à tous les saincts, sainctes es cour de paradis que je supplie très humblement m'assister par leurs sainctes prières à l'heure de ma mort.

« Je élis ma sépulture dans l'eglise collegiale de ce lieu de Monthesor et veux que mon corps soit mis soubz le cercueil de feue ma mère et veux mourir en l'habit de capuchine et cy sellon qu'il plaira à Dieu ordonner de la faczon de ma mort l'on ne le pouvait faire, pour le

moings que je sois enterrée en dict habit ; mon drap mortuaire sera de bure ou de bureau et la croix de thoille blanche ; trente-trois torches et soixante cierges ; les pauvres qui les porteront seront habillez de bureau ; la chapelle ardente entournée de bure, seullement quinze cierges dessus ; et fault aussy ung sceau comme la coustume et au hault du cœur de l'église au lieu d'une listre de velloursque ce soit du bureau fendu en deux, et sera après donné aux dits pauvres. Je ne veux que personne soit prié de mes funérailles que le plus de gens d'esglise que l'on pourra et qu'il leur soit donné dix sols pour chaque messe et autant pour deux ; et s'il y en a de plus loing qu'ils ne puissent se trouver ce jour là chez eux que l'on leur donne ce qu'il faudra pour leur deffrais jusques à leur retraict de ou ils seront venus. Aux Prêtres Mendians de Tours et de Blois a chacun uinze livres s'ils disent une messe pour mon âme ; aux bonshommes de Tours et d'Amboise, à chacun couvent vingt livres ; aux cappuchins de Tours 100 escus et à ceux de Blois, 50 escus ; aux cordeliers d'Amboise vingt-cinq livres, et à ceux de Loches trente livres.

« Je veux estre portée en terre par les moindres de mes serviteurs. Je donne pour tout le Chappitre pour le service et assistance qu'ils feront à mes funérailles cent livres et au secrétaire oultre se part qu'il prandra avecq le corps du Chappitre luy donne vingt-cinq livres et que le luminaire luy demeurera.

« Je veux que tous mes serviteurs et servantes soient paiés de tout ce qu'il leur pourra estre deubz de leurs gaiges et à chacun une année de plus.

« Je veux qu'il soit paié aux cordeliers de Loches quatorze cent livres pour les messes qu'ils disent tous les jours pour les feus seigneurs de Boucicault dont la terre du Bridoré est chargée, ayant esté vendue par le seigneur de Boucicault à feu Monsieur Mre Ymbert de Bastarnay mon ayeul, à ceste charge de paier au dict couvent des cordelliers de Loches cinquante livres par an, oultre le bled, vin, foins et poisson. Et parce que la dite rente a esté discontinuée a paier, pour acquiter ma conscience depuis que j'entrepris le mesnage avecq feue ma mère, qui fut l'an mil cinq cent soixante treize jusques à l'an mil cinq cent quatre vingt treize que nous fismes nos partages avec mes sœurs et moi, que la dite terre du Bridoré demeura à ma sœur Gabrielle de Bastarnay, madame de Nançay, et pour ce qu'autant que ma mère et moy pouvions estre tenus à la restitution durant que nous avons jouy de la dite terre du Bridoré, je ordonne que les quatorze cent livres soient baillées aux dits cordelliers.

« Je donne à Mademoiselle de la Brelaudière, Jehanne de Greaulme, trois mille deux cent livres pour les bons et agreables services qu'elle m'a faicts, aiant demeuré avec moy depuis la mort de feu son mary sans que je lui aie donné gaiges ny aultre chose. Elle m'a affectionnée et servie en tant qu'elle a pu avec un extrême soing dont je ne la scaurois récompenser dignement. Je luy donne sa demeure dedans le chasteau de Monthesor sa vie durant dedans la chambre ou je couche l'esté, avecq l'aisance des cabinets, le petit de la chambre doublée de vert et ceulx dessous la terrasse du roy, et la garde robbe aussy, où l'on entre de l'alée qui va en la salle ; je luy donne toute la garniture de la chambre, lits, tables, ciels et pavillon, tappy de tables et de buffet, chezes, sieges et generalement toute la garniture de la chambre, et ma petite aiguière d'argent qui n'est point couverte et le bassin où sont les armes de mon mary et de moy.

« Je donne trois mil six cent livres pour l'hostel Dieu dudit lieu de Monthésor et pour ce qu'il est trop près de l'esglise je desire qu'il en soit basty ung de l'autre costé de la rue, composé de trois chambres une pour les hommes, une pour les femmes et une pour ceux qui les gouverneront ; une petite chapelle fondée de Nostre Dame et St Sebastien St Come et St Damien et qu'elle soit tout du long du logis ; que les pauvres puissent venir y entendre la messe et le surplus des trois mille six cents livres soit emploié pour augmentation du revenu du dict hotel Dieu soit en rente constituée ou domaine qui soit acquis et mis à rente ; qu'il soit emploié quatre cent livres de rente pour les enffants de chœur que l'on espargnera tant qu'ils seront novices affin que quand ils en sortiront ils aient la somme du revenu qui leur aura esté espargné le temps qu'ils auront servi en leur noviciat pour leur aider à estudier s'ils veullent estre prestres ou apprendre mestier. Cinquante livres à l'augmentation à la segraitenerie pour entretenir la lampe allumée jour et nuit dedans l'église et que les deniers soient pris du plus clair revenu du moulin, attendant que l'on achepte quelque chose propre, de pareil revenu de cinquante livres pour estre affectée à la dite segraitenerie.

« J'ay assigné aussy sur la terre de Nouhan quarante livres de rente pour entretenir la lampe de la chapelle du chasteau et luminaire qui s'y feix faire, pour les deux messes de la première fondation parce que le chappelain en est chargé, et de fournir de vin pour les deux messes par sepmaine qui sont en la dite fondation que je fais à présent.

« Je veux que la grande messe et vigilles qui se disent a la dite chapelle du chasteau soient continuées, les vigilles et jours des festes vespres et complies au lieu des vigilles et soit donné pour le dit service deux cent livres de rente assignées sur toute la terre de Monthesor.

« Je veux qu'il soit mis huit cent livres à rente ou requetz pour entretenir ung maistre

d'escolle prestre à Moullins avec charge portée par le testament de feu Monsieur de Bellespine.

« Je désire qu'il soit fondé un service tous les mois pour les ames de tous ceux de ma maison; qu'un mois l'on dise les trois messe ordinaires du Sainct-Esprit, Nostre-Dame des trespassez, et le mois d'après une du Nom de Jesus, une des Anges et une des trespassez, et que les dicts services se disent les vingt quatrièmes des mois s'il n'advient quelque feste dont il faudra dire l'office; en ce cas faudra remettre les services à ung autre jour; et s'il advient que les dicts services que l'on chantera du Nom de Jesus et des Anges adviennent au jeudy, pour ceste fois la quelle messe des Anges eschangée à celle du saint Sacrement et une messe basse à chacun service à l'autel privilégié. Et tous les ans, au jour que je seray décédée un service et grandes messes que feue ma mère faisait dire et aussi, la feste de St Michel ung pour feu mon mary.

« Je donne à Madame de Boudeilles, Magdedeleine de la Chatre, ma niepce, fille adoptive, la depte que Monsieur d'Espernon nous a laissée sur le roy par l'accord que nous avons faict avec luy pour le testament de feu Monsieur et Madame de la Vallette ma sœur et beau-frere. Je luy donne aussy ma part du procès d'Ajon, les deux bassins et deux aiguières gaudronnés, les trois sallières dorées et mon ciel de vellours cramoisy et broderies de chiffre et thoille d'or et les rideaux de damas cramoisy. Je luy donne aussy un grand cabinet d'Allemagne que feu Monsieur de Joyeuse donna à feue ma mère, garni, comme il sera à ma mort.

« Je donne à Philibert Ladoubbé mille livres, et à sa sœur, Anne Ladoubbé, cinq cents livres; à mon cuysinier, Jean Tourillon, six cents livres pour les bons et agreables services qu'il m'a faicts par longues années et à peu de gaiges. A Jehanne Gautier, mademoiselle des Bouchardières, cinq cents livres qu'elle dit que feue ma mère luy debvoit. Je veux qu'elle en soit paiée.

« A mademoiselle de Combaronnie, pour les bons et agréables services qu'elle m'a faicts je luy donne douze cents livres dont elle a ma cedulle. Et à Jehan de Brennes deux cents livres.

« Je veux aussy pour la dernière augmentation des services que j'ay faicts à la chapelle de Nostre-Dame de Laurette que le revenu soit aussy augmenté de soixante livres et les paier du revenu de Monthesor jusques à ce que l'on ait acquis quelque heritage de pareil revenu ou en rente constituée seure, ou sera emploié autant d'argent que faudra pour acquérir autant de revenu.

« Je supplie mes héritiers de faire exécuter mon testament sans en rien retrancher et que s'ils ne trouvent assez de meubles et autres commodités pour l'accomplir qu'il leur plaise pour l'honneur de Dieu et par charité et l'amitié qu'ils m'ont portée qu'ils fassent comme si je vivois encore autant d'années qu'il faudroit pour amasser l'argent qui manqueroit pour accomplir; qu'ils mettent les biens que je laisseray à ferme pour autant de temps qu'il faudra pour amasser l'argent sy sera besoin pour exécuter ce présent mon testament.

« Et pour l'exécuter je eslis et prie Monsieur Balthazar Boullay, juge de ce lieu de Monthesor de vouloir prendre la charge; auquel je donne pour le temps et peyne que luy mettra cent escus, et revocquant tous autres testaments, je veux que cestuy cy tienne comme estânt ma dernière vollonté, affirmé et l'ayant escrit et signé de ma main pour approbation de vérité. Faict à Monthesor ce vingt neufvieme octobre mil six cent seize. Signé Françoise de Batarnay. »

Le dernier jour d'octobre 1616, Françoise de Bastarnay fit un codicille par lequel elle fondait des anniversaires pour un doyen de la collégiale, Louis Marais.

XXVIII. — Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, prince de Joinville, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, grand maître de France, fut seigneur de Montrésor, du chef de sa femme, Henriette-Catherine de Joyeuse, héritière de Françoise de Bastarnay. En 1621, il vendit Montrésor à Henri de Bourdeilles.

XXIX. — Henri de Bourdeilles, marquis d'Archiac, vicomte de Bourdeilles, seigneur de Montrésor, sénéchal et gouverneur du Périgord, mourut le 14 mars 16 mars 1641, laissant deux enfants de son mariage avec Madeleine de la Châtre : 1° François-Sicaire, marquis de Bourdeilles et d'Archiac, capitaine de 100 hommes d'armes; 2° Claude, qui suit.

XXX. — Claude de Bourdeilles, dit le comte de Montrésor, abbé commendataire de Brantôme et de Lannoy, prit parti contre le cardinal de Richelieu. Menacé d'être arrêté, il se sauva en Angleterre. Étant rentré en France il fut détenu d'abord à la Bastille, puis au château de Vincennes. La liberté lui fut rendue en 1647, grâce à l'intervention de Marie de Lorraine. Il mourut sans postérité le 2 juillet 1663. Sa succession passa à François-Sicaire, son frère.

XXXI. — François-Sicaire de Bourdeilles, seigneur de Montrésor, capitaine de 100 hommes d'armes, mourut à Paris le 8 mai 1672 sans avoir été marié.

XXXII. — Philippe de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, second fils du roi Louis XIII, acheta la terre de Montrésor après la mort de François-Sicaire de Bourdeilles et la revendit presque aussitôt à Paul de Beauvilliers.

XXXIII. — Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comte de Montrésor, de Buzançais, de Chaumont et de Palluau, baron de la Ferté-Hubert, pair de France, chevalier des ordres du roi et premier gentilhomme de la chambre, mi-

nistre d'État, gouverneur du duc de Bourgogne, lieutenant général et gouverneur des ville et citadelle du Havre et des châteaux de Loches et de Beaulieu, obtint, en 1707, que la terre de la Lardière, dépendante de celle de Montrésor, en fût distraite, pour être unie à la baronnie de la Salle-lez-Clery. Il mourut le 31 août 1714. Par contrat du 20 janvier 1671, il avait épousé Henriette-Louise de Colbert de Seignelay. De ce mariage sont issus : 1° Louis, comte de Saint-Aignan, né le 10 janvier 1690, mort le 2 décembre 1705; 2° N., chevalier de Malte, mort en 1695; 3° Paul-Jean-Baptiste, comte de Serry, né le 10 août 1692, mort le 25 novembre 1705; 4° Jean-Baptiste-Joseph, marquis de Beauvilliers, né le 9 août 1693, décédé en 1694; 5° Marie-Françoise, née en 1672, morte en bas âge; 6° Marie-Antoinette, née le 28 janvier 1679; 7° Marie-Geneviève, née le 16 mars 1680; 8° Marie-Louise, née le 9 août 1681; 9° Marie-Thérèse, née le 22 octobre 1683, religieuse; 10° Marie-Henriette, née le 14 août 1685, mariée le 19 décembre 1703, à Louis de Rochechouart, duc de Mortemart; 11° Marie-Paule, née le 9 avril 1686; 12° Marie, née le 19 septembre 1687; 13° Marie-Françoise, née le 24 septembre 1688, décédée en janvier 1716.

XXXIV. — Paul-Hippolyte de Beauvilliers, (frère du précédent, qui lui avait légué entre autres terres celles de Saint-Aignan et de Montrésor), baron de la Ferté-Hubert, chevalier des ordres du roi, gouverneur des château et villes de Loches et de Beaulieu, bailli d'épée du pays de Caux, brigadier des armées du roi, ambassadeur en Espagne, membre de l'Académie française, épousa, par contrat du 20 janvier 1706, Marie-Geneviève de Montlezun de Besmaux, dont il eut : 1° François-Paul, comte de Saint-Aignan, né le 16 août 1710, mort le 7 janvier 1742; 2° Paul-Louis, qui suit; 3° Paul-Hippolyte, capitaine de vaisseau, né le 26 décembre 1712; 4° Paul-Louis-Victor, né le 24 octobre 1714; 5° Paul-François-Honorat, chevalier de Malte, né en 1724; 6° Marie-Geneviève, née le 27 janvier 1709; 7° Marie-Paule Françoise, née le 5 juillet 1720; 8° Marie-Anne-Paule-Antoinette, née le 26 juillet 1721; 9° Marie-Paule-Thérèse, née le 10 décembre 1729.

XXXVI. — Paul-Louis de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan et comte de Montrésor, pair de France, chevalier des ordres du roi, né le 8 novembre 1711, épousa en premières noces, en 1745, Augustine-Léonie-Olympe de Bullion-Fervaques, et, en secondes, par contrat du 22 novembre 1753, Charlotte-Suzanne Desnos de la Feuillée. Du premier mariage sont issus : 1° Paul-Étienne, né le 26 décembre 1745; 2° Charles-Paul-François, né le 17 décembre 1744, marié le 21 juin 1765 à Marie-Louise de Mailly; 3° Anne-Paul-François, né le 29 décembre 1747. Du second lit il eut : Paule-Marie-Victoire et Colette-Marie-Paule-Hortense.

XXXV. — En 1789, Paul-Marie-Victoire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, Charles-Paul-François de Beauvilliers, et Colette-Marie-Paule-Hortense de Beauvilliers, femme de Antoine-Charles-Guillaume, marquis de la Roche-Aymon, possédaient, indivis, la terre de Montrésor.

Au XVIe siècle, le château de Montrésor avait des capitaines gouverneurs. En 1527, cette fonction était remplie par Pierre de Préaux; — en 1550, par René de Préaux.

La ville de Montrésor portait pour armoiries : *d'azur, semé de besants d'or.*

MAIRES DE MONTRÉSOR. — Meusnier, 1790. — Jean-Baptiste Pescherard Saint-Chéron, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Caillet, 7 décembre 1818. — Auguste Suffisceau, 21 octobre 1823, 4 décembre 1834. — Gerbault-Appert, 31 juillet 1843. — Chauveau, 1856. — Gerbault, février 1874. — Louis Rancher, 17 février 1879, février 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 298, 336, 603; E, 42, 102; G, [illegible], 311, 312-13-14-15-16-17-18-19. Chartes de l'abbaye de Villeloin. — *Cartulaire du couvent de Saint-François à Loches.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 163-187; II, [illegible]. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 515-17, 541. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt,* I, 910; IV, 1184, 1568. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon,* 270; — *Hist. de la maison de Montmorency,* 613. — Piganiol de la Force, *Description de la France,* VII, 57. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique,* IV, 325. — *La Touraine,* 243, 416, 439. — A. Galland, *Généalogie des principales maisons de France* (manuscrit), p. 453. — Lhermite-Soulier, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 127. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* II, 482, 705; III, [illegible] XVI, 322. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 196. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* 28, 29. — A. Monteil, *Promenades en Touraine,* 88. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 503. — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, 157. *Arch. de la Vienne,* H, 3. — Saint-Alais, *Nobiliaire universel de France,* IX. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 66, 118. — C. Chevalier, *Promenades pitt. en Touraine,* 404. — *Liber stat. et jur. ecclesiæ Turonensis,* 287. — Archives nationales, J, 728, 730. — Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin,* 17. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* (1877-78). — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* IV, 720-22, 848; VIII, 62. — D. Housseau, V, 1750, [illegible]; VI, 2201, 2211, 2539, 2250, 2260, 2681; VII, 2767, [illegible], 2797, 2837, 2838, 2841, 2846, 2857, 2887, 2919, [illegible], 3049-50, 3151, 3162, 3188, 3220, 3236, 3281, 3294, [illegible], 3319, 3320, 3395, 3504, 3508, 3608, 3670, 3866; IX, 3941, 4046 *ter*; XII, 5763, 5996, 6067; XIII, 10025, 10040, [illegible], 10968, 10978, 11001, 11007, 11013, 11019, 11022, [illegible], 11025, 11037, 11049, 11050, 11051, 11053; XVIII. — *Chron. Turon. magnum,* 104. — *Cartulaire du Liget.* — *Recueil des hist. des Gaules,* X, 204. — *Mém. de la Soc. archéol.,* IV, 50, 112; V, 227; VI, 83; X, 251; XIII, [illegible]. — *Bulletin* de la même Société (1869), p. 187; [illegible], p. 260. — Bibl. de Tours, manuscrits, n° 1212, 1244, [illegible], 1355, 1359, 1424, 1425, 1449, 1450.

Montreuil, commune du canton d'Am-

boise, arrondissement de Tours, à 28 kilomètres de Tours et à 9 d'Amboise. — *Parochia ecclesiæ quæ Monsteriolum dicitur*, XIe siècle. — *Monstroul*, XIIIe siècle (charte de l'abb. de Moncé). — *Parochia de Musteriolo seu de Monstereolo*, XIIIe siècle (*Cartul. de l'archev. de Tours*). — *Monsteriolum*, 1313 (charte de Fontaine-les-Blanches). — *Monstereul*, 1485 (charte de Moncé).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Neuillé-le-Lierre et d'Autrèche; au sud, par celles de Nazelles et de Pocé; à l'est, par Saint-Ouen; à l'ouest, par Reugny. Elle est arrosée au nord par le ruisseau de Madelon, et au sud, par la Ramberge.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — La Bisaudrie (27 habit.). — Les Baliviëres (42 habit.). — La Guetterie, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — La Fontenelle (54 habit.). — La Filandière (23 habit.). — La Forellerie (16 habit.). — Pierre-Bise (69 habit.). — Le Vieux-Jouet (41 habit.), ancien fief appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — Pinson (32 habit.), ancien fief. — Villagon (10 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches.—Les Grand et Petit-Villepain (23 habit.), ancien fief appartenant à la même abbaye. — Les Vallées, le Gros-Tremble, la Maison-Rouge, la Chevalerie, la Chauvinière, le Grand et Petit-Salé, la Hardonnière, les Trois-Cheminées, la Boulerie, la Courtoiserie, la Grande-Genetière, Biche-Morte, la Championnière, Roucheux, la Chesnaie, les Billonnets, les Perchais, les Varennes, la Bouchetterie, Guinefolle, la Jousserie, le Petit-Domaine, la Petite-Genetière, etc.

Avant la Révolution, Montreuil était du ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Loire et du doyenné de Châteaurenault. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 2453 hectares. — Le plan cadastral a été dressé en 1809 par Lecoy-Lamarche.

Population. — 500 habit. en 1801. — 530 habit. en 1810. — 555 habit. en 1821. — 553 habit. en 1831. — 531 habit. en 1841. — 548 habit. en 1851. — 501 habit. en 1861. — 331 habit. en 1872. — 493 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dimanche avant l'Ascension.

Bureau de poste d'Autrèche. — *Perception* de Pocé.

L'église, dédiée à saint Martin, a été récemment reconstruite. Elle n'offre rien de remarquable.

Les registres d'état civil commencent en 1688.

CURÉS DE MONTREUIL. — Michel Rangeard, 1669. — Denis Garnier, 1674. — Marcel-Adam, 1679. — Julien Josselin, mort en 1682. — Jacques-Joseph Legendre, 1691. — Michel Maupoint, 1735. — André Foucher, 1744. — François Maupoint, 1762. — Bertin, curé constitutionnel, 1793. — Moland, 1837. — Guérinet, 1856. — Montagnon, 1864. — Michel Fournier, mars 1872, passe à Couesmes en novembre 1873. — Faraut, juillet 1876, actuellement en fonctions (1882).

La paroisse de Montreuil formait un fief qui relevait de la baronnie de Vernou. Vers 1073 il appartenait à un chevalier nommé Girard; — vers 1100, à Renaut, trésorier de Saint-Martin; — en 1228, à Guillaume de Mauléon; — en 1245, à Jourdain de Preuilly; — en 1251, à Gervais, chev., seigneur de Chançay; — en 1313, à Guillaume de la Rajace; — en 1340, à Jeanne de Beauçay, mariée en premières noces à Geoffroy de Beaumont-le-Vicomte, et en secondes noces, à Charles d'Artois, comte de Longueville; — en 1438, à Jean de Béthune; — en 1465, à Antoinette de Maignelais; — en 1475, à Jacques Moutier; — en 1477, à Jean du Bois, maître d'hôtel du duc de Guise; — en 1516, à Louis du Bois; — en 1530, à Jacques le Blanc; — en 1531, à Jean le Blanc; — en 1535, à Jean le Blanc; — en 1566, à Olivier de la Chapelle, Éc.; — en 1574, à Louise de Surgères; — vers 1590, à Blaise de Chauméjan, marquis de Fourilles, baron d'Huriel, conseiller d'État, décédé à Montreuil en octobre 1609; — en 1610, à René de Chauméjan; — en 1650, à Jacques Bouault; — en 1717, à Antoine Bergeron, seigneur de la Goupillère, marié à Claude Scarron, dont il eut Armande-Claude, mariée le 15 mai 1719 à Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu, éc., seigneur de la Baron; — en 1768, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu; — en 1789, à Marie-Catherine le Boucher de Verdun, veuve de ce dernier.

On rencontre du minerai de fer sur le territoire de cette commune.

MAIRES DE MONTREUIL. — Maurisseau, 1801, 29 décembre 1807. — Louis Fresneau, démissionnaire en 1815. — Jean-François Lemarié, 11 décembre 1815, 1er août 1821. — Martin Poisson, 23 octobre 1833. — Hogon, 1856, démissionnaire en 1863. — Jean-Baptiste Pineau-Moreau, 21 avril 1863, 11 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 24, 38, 52, 140, G, 886. — *Cartul. de l'archev. de Tours.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 1re partie. — Lhermite-Soulier, *Hist. de la noblesse de Tour.*, 353, 418, 432. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, X, 80; *Bulletin* de la même Société (1870), p. 372-80. — *Gallia christiana*, XIV. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 33. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — D. Housseau, VII, 3133.

Montrichard, chef-lieu de canton, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). — *Montrichardus*, 1035 (*Ex gestis cons. Andeg.*) — *Monterichardum castrum*, 1061 (charte de Marmoutier). — *Montrichardus*, 1208 (*Narr. de commend. Turonicæ*). — *Castrum novum de*

Montrichardo, 1218 (charte de Richard de Beaumont). — *Mons Ricardi* seu *Mons Richerii,* 1290 (Cartulaire de l'archevêché de Tours).

Avant la Révolution, cette ville faisait partie de l'élection d'Amboise et de l'archidiaconné de Tours et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Montrichard, de Chissé, Chisseaux, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles, Saint-Julien-de-Chédon, Épeigné-les-Bois, Ceré, Angé, Pouillé, Mareuil, Laleu et Bourré. Elle formait une châtellenie, avec bailliage et siège royal ressortissant du présidial de Tours et du parlement de Paris.

L'église paroissiale actuelle, placée sous le vocable de la Sainte-Croix, est l'ancienne chapelle du château. Elle a été construite au commencement du XIIe siècle. La cure était à la présentation de l'abbé de Pontlevoy.

A la porte de la ville se trouve une autre église appelée Notre-Dame-de-Nanteuil et qui date de la même époque que la précédente. Elle a été restaurée au XVe siècle.

En 1698, les biens et revenus de l'Hôtel-Dieu de Montrichard et ceux de l'aumônerie d'Orbigny, de la maladrerie de Saint-Marc de Bléré et de l'hôpital de La Croix, furent réunis pour ne former à l'avenir qu'un seul établissement.

Il existait à Montrichard un couvent de religieuses de Sainte-Ursule qui portait pour armoiries : *d'azur, à une tige de trois fleurs, d'argent, tigée et feuillée de sinople, mouvante d'entre des épines d'or, avec un rouleau posé en fasce, d'argent, chargé de ces trois mots, de sable* : *Lilium inter spinas.*

Un document de 1769, nous apprend qu'à cette époque il ne restait plus de l'ancien château qu'un donjon dont la construction remonte au commencement du XIIe siècle et qui avait remplacé une forteresse élevée par Foulques Nerra. On attribue la construction de ce donjon à Hugues d'Amboise.

Le seigneur de Montrichard avait le droit de quintaine, « consistant, dit un acte de saisie « réelle du 27 juillet 1769, à percevoir chaque « année des nouveaux mariés qui prennent « femme ou fille dans l'étendue du bailliage, « la somme de 32 sols 6 deniers, ou un éteuf ou « pelote blanche, si le nouveau marié est vigne- « ron, ou une buie ou pot blanc couronné de « fleurs si la nouvelle mariée est veuve ; si « mieux n'aiment les nouveaux mariés casser « une perche de saule dans un écusson aux « armes du roi, planté dans la rivière. »

A partir du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe, Montrichard fut possédé par les seigneurs d'Amboise (V. *Amboise,* t. Ier, p. 22, 23). Confisqué en 1432 sur Louis d'Amboise, il fut donné, le 22 septembre 1432, à Georges de la Trémoille, puis rendu, quelque temps après, à son ancien propriétaire. Le 18 mars 1448, Louis d'Amboise le vendit, pour 11,000 écus, à Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville et à Perrenelle d'Amboise, sa femme. Le 5 novembre 1461, Guillaume d'Harcourt le céda à Louis XI et reçut en échange le vicomté de Gournay et la terre de la Ferté.

Vers 1490, Montrichard fut vendu, avec faculté de rachat perpétuel, au seigneur de Grignault, pour 7,000 livres, puis, en 1516, à Jacques de Genouillac, dit Galiot, grand écuyer de France et général de l'artillerie, qui mourut en 1546. Dans un acte de cette même année, Jeanne de Genouillac, vicomtesse d'Uzès, est qualifiée de dame de Montrichard.

Par la suite, ce domaine passa, à titre d'apanage, à la reine Éléonore d'Autriche, à Marie Stuart et à François de France, duc de Touraine.

En 1559, il était, à titre d'engagement, aux mains de Scipion de Piovenne, grand écuyer de France.

Par acte du 23 octobre 1585, le roi le vendit, avec faculté de rachat perpétuel, et pour 6134 écus, à Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, qui mourut le 29 juillet 1599, laissant plusieurs enfants, entre autres, Louis Hurault, comte de Limours, qui posséda également Montrichard et le vendit à Jeanne de Montluc de Foix, femme de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais, Blaisois et pays Chartrain. Charles d'Escoubleau eut neuf enfants : 1° François, tué à la bataille de Renty, en 1637 ; 2° Paul, marquis d'Alluye, gouverneur de l'Orléanais, mort sans postérité, le 6 janvier 1690 ; 3° Henri, comte de Montluc, mariée à Marguerite Le Lièvre de la Grange et décédé le 6 juin 1712 ; 4° Jean, prêtre ; 5° François, qui suit ; 6° Isabelle, femme de Martin Ruzé ; 7° Jeanne, coadjutrice de l'abbesse de Montmartre ; 8° Anne, religieuse ; 9° Marie-Madeleine, abbesse de Grigny et de Royaulieu.

François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Montrichard, lieutenant général des armées du roi, marié à Marie-Charlotte de Beziade d'Avaray, mourut le 31 septembre 1707, laissant une fille, Angélique, qui épousa, le 24 mars 1702, François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, écuyer du duc d'Orléans, fils de Martin Ruzé et d'Isabelle d'Escoubleau, hérita de la terre de Montrichard du chef de sa mère et mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie-Anne Olivier de Leuville. Vers 1710, il fonda un hôpital à Montrichard.

Ce domaine passa ensuite, par héritage, à Angélique d'Escoubleau, femme de François Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange, puis à François-Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, leur fils.

Marie-Jeanne Colbert de Croissy, veuve de ce

dernier, vendit Montrichard, par acte du 3 avril 1767, à Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul-Amboise.

Le château de Montrichard avait des capitaines-gouverneurs. En 1529, cette fonction était remplie par Jean Besnard ; — en 1769, par Jacques-Noël Perceval.

En 1867, on a découvert un cimetière mérovingien près de Montrichard.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 655 ; E, 26, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48. — *Pouillé de l'archev. de Tours*, (1648), p. 32. — *Liber de servis*, charte XVI°. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 14. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 420. — Antony Genevoix, *Chorographie de Loir-et-Cher*, 80. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 462. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 79. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VII, 56. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique de Touraine*, IV, 325. — A. Dupré, *Notice historique sur Montrichard*, 1850, in-8°. — *Almanach de Touraine*, 1778. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 659. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IV, 36, V, 142-43, VI, 233 ; XI, 173 ; XIII, 59. — *Bulletin* de la même Société (1868), p. 53, 72. — *Cartulaire de l'archev. de Tours*. — *Recueil des hist. des Gaules*, X ; XI. — D. Housseau, VII, 2794, 2796, 3105 ; VIII, 3466, 3469, 3640.

Montrille (le lieu de), près de la Petite-Varenne, c^ne^ de Ferrières-Larçon.

Montriou. V. *le Sable*, c^ne^ de Cheillé.

Montrotterie (la), f. et chât., c^ne^ de Ferrières-sur-Beaulieu.

Montrottières (les), vil., c^ne^ de Betz, 26 habit.

Montrouge (le petit), c^ne^ de Joué-les-Tours.

Montru (le lieu de), près de Pietertot, c^ne^ de Bossay.

Montruche et la **Basse-Montruche**, f., c^ne^ de Beaumont-Village.

Monts, commune du canton de Montbazon, arrondissement de Tours, à 16 kil. de Tours et à 7 de Montbazon. — *Mons villa*, 915 (charte de Saint-Martin). — *Ecclesia de Montibus*, 1147 (Bulle du pape Célestin II). *Parochia de Monts*, 1234 (*Liber composit.*). — *Monts-sur-Indre* (Titres du XVII° siècle). — Dans l'*Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* de 1877 (p. 135), on a confondu cette paroisse avec une localité du même nom qui n'appartient pas à la Touraine, et dont la collégiale de Saint-Martin était propriétaire au X° siècle.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Joué ; au sud, par celle de Thilouse ; à l'est, par Montbazon et Sorigny ; à l'ouest, par Artannes. Elle est arrosée par l'Indre et par les ruisseaux de Saint-Laurent, de la Piole, de Montison et de Roule-Crotte. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 45 d'Azay-le-Rideau à Bléré.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — Les Granges (39 habit.). — Les Girardières (37 habit.), ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. — La Laye, ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — La Lionnière (16 habit.), ancien fief. — Beaumé (83 habit.). — La Station (20 habit.). — La Gagnerie, ancien fief, relevant du château de Montbazon. — La Liborie, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Épiray (29 habit.). — La Fresnaye (10 habit.), ancien fief, relevant de la chatellenie de Gizeux. — La Horaie (53 habit.). — La Coquerie 11 habit.). — Boiscantin (17 habit.). — Boulaine (16 habit.). — Le Breuil (24 habit.), ancien fief. — Le Bois, ancien fief, relevant de Montbazon. — Le Buisson (25 habit.). — Les Caves, ancien fief. — Candé (34 habit.), relevant du château de Montbazon. — La Craye, ancien fief, relevant de la seigneurie d'Esvres. — La Cigogne, ancien fief, relevant de Colombiers et de Montbazon. — La Pichauderie (26 habit.). — Le Puy (22 habit.). ancien fief. — La Vasselière, ancien fief, relevant du château de Montbazon. — La Tardivière, ancien fief. — Vauxibault (17 habit.). — La Toulerie, ancien fief, relevant de la Carte. — La Sicterie (13 habit.). — La Roche (39 habit.). — Vontes (68 habit.), ancien fief, relevant de Montbazon. — Le Ripault (58 habit.). — Rançay, ancien fief et prieuré. — Malicorne, ancien fief. — Le Moulin-Couché (19 habit.). — Ortières, ancien fief. — Les Pâtis, les Fleuriaux, Beauregard, les Marchais, la Billette, les Gasniers, la Fuye, la Maquinière, Tujot, la Boucharderie, la Maugerie, les Usages, le Pont-Martineau, Épiray, la Rauderie, Bois-Foucher, Bois-Joli, Baillé, le Bois-d'Azay, la Pommeraye, les Trois-Cheminées, la Colinière, la Fouasserie, la Baillerie, la Lande, la Bernerie, le Petit-Natilly, Longueplaine, la Maisonnette-Drouaudière, le Clos, la Guerie, la Croix-Habert, la Croix-de-Monts, etc.

Avant la Révolution, Monts était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du grand archidiaconné de Tours et du doyenné de Montbazon. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadrastrale. — 2717 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé en 1823.

Population. — 1180 habit. en 1801. — 1195 habit. en 1810. — 1343 habit. en 1821. — 1178 habit. en 1831. — 1212 habit. en 1841. — 1205 habit. en 1851. — 1317 habit. en 1861. — 1360 habit. en 1872. — 1652 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le 4° dimanche de juin.

Recette de poste. — *Perception* d'Artannes.

Station du chemin de fer de Paris à Bordeaux.

L'église, dédiée à saint Pierre, appartenait, au

XII[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Julien. C'est ce que constate une bulle du pape Célestin II (1147). L'édifice a été reconstruit en 1877, sur les plans de M. l'abbé Brisacier. C'est au zèle persévérant du curé de la paroisse, M. l'abbé Vallée, et au généreux concours du maire de Monts et de plusieurs autres habitants que cette reconstruction est due. La pose de la première pierre a eu lieu au mois de juin de l'année que nous venons d'indiquer.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archiprêtre de Tours.

Les seigneurs de Montbazon étaient fondateurs de l'église et y avaient le droit de litre funèbre.

Pierre-Julien Brodeau fut inhumé dans l'église de Monts avec cette épitaphe :

Cy gist Pierre-Julien Brodeau, chevalier, seigneur de Moncharville, Oyseville, Fresne et autres lieux, commissaire ordonnateur et général de la marine, ingénieur pour le service du roi dans les armées, places et fortifications, capitaine réformé au régiment de Champagne et chevalier de justice de l'ordre ancien des archi-hospitaliers du S[t]-Esprit.

Il était fils de Messire Julien Brodeau, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement de Paris, originaire de Touraine, issu de Victor Brodeau, qui suivit son père Jean Brodeau dans le voyage de la quatrième croisade pour la Terre-Sainte, où Jean mourut au siège d'Acre, et Philippe-Auguste récompensa leurs services en la personne de Victor, par des lettres de noblesse, l'an....... et Magdelaine de Bechefer, d'extraction noble de Champagne.

Il était d'une piété et d'une modestie exemplaires; il possédait les plus hautes sciences, les langues et les belles-lettres. Sa valeur a paru dans toutes les occasions, ainsi que son zèle et sa fidélité pour le service du roi, dans lequel il est mort au château de Candé, le 16 octobre 1711, âgé de quarante-cinq ans.

Priez Dieu pour le repos de son âme. Madame Brodeau de Chatres et de Candé, sa femme, pour l'honneur qu'elle porte à sa mémoire, lui a fait graver cette épitaphe.

La date de la mort de Pierre-Julien Brodeau, indiquée par cette épitaphe, ne concorde pas avec celle qui est donnée par divers biographes. D'après ceux-ci, il serait mort le 16 mars 1702.

Parmi les autres membres de la noblesse du pays qui furent inhumés dans l'église de Monts on remarque : Jacques Gaultier, Éc., seigneur de la Fresnaye, du Bois, de Launay et de la Fontaine, décédé à la Fresnaye, paroisse de Monts, le 8 octobre 1719, à l'âge de 72 ans; — Vincent Gaultier, chevalier de Fontaine, mort à la Fresnaye le 17 septembre 1719, âgé de 76 ans; — Christophe Le Roux de Rassay-Grateau, seigneur du Breuil de Monts (en partie), marié à Élisabeth Gaultier, décédé au Clos le 23 juillet 1730; — Jean-François Gaultier, Éc., seigneur de la Fresnaye, commissaire provincial d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, décédé le 6 septembre 1751 ; — Madeleine Testu, veuve de Jean-François Gaultier, décédée à Monts le 17 juillet 1773, âgé de 89 ans.

La cure de Monts possédait le clos Cottereau et sept arpents de terre situés à la Richerie, qui relevaient du fief de Thaïs. A cause de ces sept arpents de terre le curé payait au propriétaire de cette seigneurie 10 deniers tournois de cens. De plus il devait célébrer pour les seigneurs de Thaïs décédés deux services, l'un le lendemain de la fête de Saint-Léonard, l'autre le 6 mars.

Le propriétaire du moulin de Beaumé, qui constituait un fief relevant de Montbazon, devait faire célébrer tous les ans, dans l'église de Monts, deux services pour les âmes de ses prédécesseurs. Il était tenu également d'offrir un pain béni le vendredi saint.

Il existait dans le bourg une chapelle placée sous le vocable de la Sainte-Croix et qui fut vendue nationalement en 1791.

Rançay, situé dans cette paroisse, était un fief et un prieuré appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. La chapelle fut démolie en 1750. Elle était sous le vocable de Notre-Dame. Le prieur de Rançay était astreint à un usage féodal assez bizarre. A cause de son fief, qui relevait du seigneur de Montbazon, il était tenu, chaque fois que ce personnage arrivait à son château de Montbazon ou à celui de Couzières, de se présenter devant lui *botté et éperonné*. Dans cette visite il devait lui offrir quatre pièces de poisson *honnête*, dit un document du XVII[e] siècle; savoir, un carpe, un brochet et deux autres poissons.

On comptait dans la paroisse un certain nombre de chapelles domestiques, entre autres celles des Girardières, de Candé et de la Roche. Elles sont mentionnées dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1777.

Curés de Monts. — Jean Guillemays, 1472. — Louis Goyon, 1644. — Gilles Joubert, 1671. — François Daubron, 1694. Il fit son testament le 7 avril 1711. — René Mercier, 1723-47. — Joseph-Urbain Léger, 1761-70. — Antoine Venier, 1786, curé constitutionnel, 1793. — Venier, 1801, 1826. — Rué, 1835. — Ligeard, 1843. — Colin. 1856, nommé à Marcilly-sur-Vienne, en octobre 1872. — Vallée, octobre 1872, actuellement en fonctions (1882).

La dîme de la paroisse de Monts constituait un fief qui relevait de Narbonne, au XV[e] siècle. En 1412 elle appartenait à Pierre d'Amboise.

De nos jours, le propriétaire du château de Candé, M. Drake del Castillo, a fondé, entre ce château et le chemin de fer, une école de filles et une chapelle.

Les registres d'état civil de Monts commencent en 1597.

Maires de Monts. — David, 1801, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1809. — Epron, 14 juillet 1809. — Maxime du Pujet, 14 décembre 1812. — Robin, 1er août 1821. — Honoré Besnard, 3 mai 1830. — Chapelain, 17 novembre 1834, 11 juin 1837. — Aimé Mourruau-Vaslin, 27 juil- 1846. — Joseph Delaville Le Roulx, 1871, 11 février 1874, 21 janvier 1878. — Jacques Drake del Castillo, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 888, 889. *Biens nationaux. Liber compos.*, 53. — *Gallia christiana* XIV, *instr.*, 84. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1219, 1278. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 14. — D. Housseau, XII, 6977. — *Almanach de Touraine*. 1772. — *L'Indépendant* du juin 1877. — J. Bourassé, et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 106. — *Mém. de la Société archéologique de Touraine*, VI, 233.

Monts (la fontaine de), près du bourg de Monts.

Monts, f., cne d'Assay. — Ancien fief, relevant de Chinon. — En 1409, il appartenait à Regnier de la Barre; — en 1429, à Guillaume de la Barre. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 300.)

Monts (les), ham., cne d'Autrèche, 14 habitants.

Monts (les grand et petit), ham., cne de Ferrières-Larçon, 10 habit.

Monts, f., cne de Neuvy-Roi. Elle relevait de la seigneurie du Bois. — (Arch. d'I.-et-L.)

Monts-Pas (les), ham., cne de Saint-Martin-le-Beau, 10 habit.

Monts-Rouges (les), f., cne de Saché.

Monts-Saint-Joseph (le lieu des), cne de Preuilly. Il fut vendu nationalement en 1793 sur Charles-François d'Aloigny-Rochefort, émigré. — (Arch. d'I.-et-L. *Biens nationaux*).

Montséjour, f., cne de Nouzilly.

Montsigou, ou **Monsigou**, f., cne de Huismes. — *Manerium de Moncigou*, 1288 (charte de Bouchard, archev. de Tours). — Ancien fief, relevant du château d'Ussé, à foi et hommage simple, d'après un aveu du 16 janvier 1462. Tous les ans, le jour de la Pentecôte, le seigneur de Montsigou était tenu de présenter un chapeau de roses au seigneur d'Ussé. Le jour de Pâques il devait donner à l'archevêque de Tours douze livres de cire. En 1250, ce fief appartenait à Godefroy, dit Egret; — en 1228, à Guillaume Olivier; — vers 1300, à Guillaume Ribot, de Chinon; — en 1463, à N. de Montejean; — en 1556, à René d'Espinay, qui le vendit, le 16 mai 1557, à Suzanne de Bourbon, femme de Claude de Rieux; — en 1584, à Charles de Lorraine, prince d'Anet et duc d'Aumale; — en 1618, à Anne de Lorraine, femme de Henri de Savoie, sur laquelle Montsigou fut saisi. Par décret du 8 juillet 1619, ce domaine fut adjugé à Pierre Racine, marchand-bourgeois de Paris. — Par acte du 10 octobre 1659, Christophe-Louis Fournier de Blamécourt vendit Montsigou à Thomas Bernin de Valentinay. En 1692, ce fief fut compris dans le marquisat d'Ussé. Louis-Sébastien Bernin, marquis d'Ussé, rendit aveu le 18 avril 1748.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 163; G, 37, 487. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, manuscrit no 1420. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, X, 245.

Montslarges (le lieu des), cne de Ferrières-Larçon, près du bourg.

Montsoreau (Jean de), archevêque de Tours, fut élu le 16 janvier 1271. Il présida cinq conciles, dont un tenu à Langeais, en 1278, l'autre, à Tours, en 1282. Il mourut le 26 janvier 1284. — (*Gallia christiana*, VIII, 1384; XIV. — C. Port, *Diction. géog. de Maine-et-Loire*, II, 736. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, 455. — *Almanach de Touraine*, 1772. — D. Housseau, XV, 156.)

Montspeu (le lieu des), près du Petit-Buton, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Monvalleterie (la), f., cne de Beaumont-la-Ronce.

Monviou (le lieu de), paroisse de Cerelles. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin en 1490. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de la Varenne*.)

Monvoisin (le lieu de), cne de la Chapelle-sur-Loire.

Monvoisin (les îles), dans le Cher, cne de La Croix.

Moona, V. *Mosnes*.

Moque-Baril (le lieu de), près de Bois-Saint-Martin, cne de Charentilly.

Moque-Baril (le lieu de), près de la Fontaine-Besnard, cne de Civray-sur-Cher.

Moque-Baril, f., cne de Neuvy-Roi.

Moque-Baril (le lieu de), près des Quarts, cne de Noizay.

Moque-Baril (le lieu de), cne de Rochecorbon, près du chemin de Rochecorbon à Reugny.

Moque-Baril (le lieu de), paroisse de Saint-Cyr. — Il relevait de Chaumont, suivant des déclarations féodales faites le 8 janvier 1487, par Martin Amiret, et le 16 juin 1786, par Robert-Gatien Bourgeot. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Moqueberry (closerie de), paroisse de Joué. Elle relevait de la prévôté de la Varenne et appartenait en 1699 à N. Bellegarde de Saint-

Germain. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*).

Moquentant (le lieu de), paroisse de Saint-Germain. — Ancien fief, relevant de Saint-Germain à foi et hommage lige et un roussin de service à muance de seigneur. — En 1358, il appartenait à Raoul de Préaux. — (*Cartul. de l'archev. de Tours.*

Moque-Souris, paroisse de Beuil, V. *Mocque-Souris.*

Moque-Souris (le lieu de), près de Chaumont, c^ne^ de Gizeux.

Moque-Souris, f., c^ne^ de Monnaie. — Elle relevait du fief de Corçay. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean.*)

Moque-Souris (le moulin de), c^ne^ de Nazelles, carte de l'état-major.

Moque-Souris, f., c^ne^ de Rillé.

Moque-Souris, c^ne^ de Saunay, près du Gault. — *Moque-Souris* ou *Verrie,* 1626. — Elle relevait du fief de Saunay et appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *chambrerie de Saint-Julien.*)

Moquet (le bois), c^ne^ de Rochecorbon.

Moquetière (le lieu de la), paroisse de Cerelles. — Il relevait du fief de Chatenay. Les bâtiments furent détruits en 1740. En 1667, ce domaine appartenait à René Belot, notaire. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Châtenay.*)

Moquetière (la métairie de), paroisse de Nouzilly. — Elle fut inféodée en 1581 et releva du fief de la Roche-d'Ambille à foi et hommage simple. En 1581, elle appartenait à Antoine Rancher; — en 1664, à François de Xaintrailles. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Moquets (les), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Moquetterie (la), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Morains (les), c^ne^ de Seuilly, V. *Morins.*

Moraivres (le lieu des), près de la Bremaudière, c^ne^ du Grand-Pressigny.

Moraillière (la), ou **Morellière**, f., c^ne^ de Luzé. — *Moraillière,* carte de Cassini. — Ancien fief relevant de Franc-Palais, d'après des aveux faits le 5 août 1672, par Louis de Barnabé, et le 8 novembre 1737, par François-Marc Humeau. En 1570, il appartenait à Gilles de Baillou; — en 1575, à Jeanne Prevost de Sansac, veuve de François de Ceris. — (Arch. d'I.-et-L., E, 1567.)

Moran, c^ne^ de Mouzay, V. *Morand.*

Morand, c^ne^ du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 39 kil. de Tours et à 8 de Châteaurenault. — *Caramentum* seu *Casamentum* seu *villa Moranni,* XIe siècle. — (*Cartulaire de l'archev. de Tours.*)

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Cyr-du-Gault; à l'est, par celle de Saint-Nicolas-des-Motets; au sud, par Damemarie et Autrèche ; à l'ouest, par Saunay et Auzouer.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — La Bruère (38 habit.). — La Baguetterie (18 habit.) — Le Charme (12 habit.). — L'Allier, ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer. — La Paillerie, ancien fief. — Le Prieuré (10 habit.). — Villeneuve (11 habit.), relevant du Plessis-Auzouer. — Jupeau, ancien fief. — La Bouquinière, ancien fief. — La Ramonerie, l'Étang-Neuf, Bellevue, l'Alouettière, Jupeau, la Coulée, la Grande-Maison, les Saulais, l'Andoire, la Guenauderie, le Beugnon, la Potagerie, la Croulerie, la Taille-du-Clos, la Savaterie, la Chaine, la Pinsonnière, les Tierceries, le Cormier, les Pâtis, etc.....

Avant la Révolution, Morand était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire et du doyenné de Châteaurenault. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 1462 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Bignon, a été terminé le 9 juin 1835.

Population. — 350 habit. en 1801. — 362 habit. en 1810. — 366 habit. en 1821. — 393 habit. en 1831. — 397 habit. en 1841. — 367 habit. en 1851. — 360 habit. en 1861. — 368 habit. en 1872. — 347 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques le dernier dimanche de mai.

Bureau de poste d'Autrèche. — *Perception* de Châteaurenault.

L'église, placée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, n'offre rien de remarquable. Quelques parties ont été remaniées au XVe siècle.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbé de Bonneval, du diocèse de Chartres.

CURÉS DE MORAND. — Joseph-André Fourneau, 1695. — Jean Métivier, 1715. — Nicolas-Victor Bourguineau, 1750. — Louis Bellanger, décédé en 1790. — Jean-Baptiste Lefert, curé constitutionnel, 1792. — Gasnier, 1824. — Calenge, 1837. — Fougeroux, 1855, actuellement en fonctions (1882).

Outre la cure il existait à Morand un prieuré qui dépendait de Bonneval. Balthazar de Rousselet de Châteaurenault était prieur en 1686: — Roch-Raoul Marin, curé de Fleuray, en 1762: — Charles-Roch-Marie Desbrosses, prêtre de l'Oratoire, en 1767.

Avant le XIe siècle, Morand était appelé *Caramentum* ou *Casamentum,* nom donné également à un village situé dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Motets. (*Comes Fulco Ligerim transiens in domum suam quæ tunc antiquitus Casamentum vocabatur, nunc vero villa Moranni...* (*De gestis Amb. dom.*).

Morand formait un fief qui relevait de Châteaurenault. En 1516, il appartenait à Louis Mellet, Éc. ; — en 1528, à Jean de Malherbe ; — en 1558, à Jean de la Chesnaye. — Vers 1640, à Dominique de Vic, décédé en février 1676. Il avait épousé, en premières noces, le 14 janvier 1649, Marie de Bar-Bengy, et, en secondes noces, le 9 décembre 1644, Marie Bossan de Brinville. Du premier lit il eut : Charles, Honorée-Marie, religieuse, et Charlotte, prieure de Saint-Michel-de-Crespy ; du second lit : Geneviève-Eugénie, mariée à Claude-Charles de Vielchastel, chev., seigneur de Montalent, et Catherine.

Charles de Vic, fils de Dominique, seigneur de Morand, cornette au régiment de cavalerie de Bleigny, épousa, en 1681, Catherine Quatresols, fille de Jean Quatresols, seigneur de Combertin, auditeur à la chambre des comptes, et de Catherine de la Cour. De ce mariage naquirent : Gédéon, né en 1687, Catherine, Charlotte et Isabelle.

Geneviève-Eugénie de Vic, sœur de Charles, fut dame de Morand, en partie. Elle mourut le 21 mars 1701.

En 1763-88, le fief de Morand appartenait à René Peltereau.

L'étang de Morand formait un fief relevant de Châteaurenault et dont Macé Papillon était propriétaire en 1550.

Maires de Morand. — Emmanuel Peltereau, 1801, démissionnaire en 1807. — Latour, 1er mai 1807. — Gervais Delahaye, 24 septembre 1814. — Bouvet, novembre 1817, 1er août 1821, 4 décembre 1834, 29 juin 1837. — Louis-Urbain Preteseille, 5 août 1846. — Delahaye, 1871. — Joseph Preteseille, 21 janvier 1878. — François Chevaye, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633 ; G, 890. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Spicil.*, X, 453. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, VI. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 254-55. — Reg. d'état civil de Châteaurenault, 1788. — Arch. du château de Pierrefitte. — *Cartul. de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 541. — La Chesnaye des Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIX, 690. — *Bulletin de la Société archéolog. de Touraine* (1875), p. 187.

Morand (les grand et petit), vill., cne de Mouzay, 17 habit. — Ancien fief, relevant de Mouzay. En 1542, il appartenait à René de la Touche ; — en 1756, à Mathieu-Édouard de Coué, lieutenant-colonel de cavalerie. En 1789, les Ursulines de Loches possédaient une borderie faisant partie de ce village. (Arch. d'I.-et-L., E, 72. *Biens nationaux.*)

Morand, f., cne de Perrusson. — *Morand*, carte de Cassini.

Morand, f., cne de Saint-Avertin.

Moranderie (la), cne de Châteaurenault.

Morandière (la), ham., cne d'Antogny, 15 habit. — *Morandière*, carte de Cassini.

Morandière (la), cne de Boussay. — *Morandière*, carte de Cassini.

Morandière (la), f., cne de Fondettes. — *Morandière-Valais*, XVIIe siècle, ancien fief. En 1629 il appartenait à Jean Falaiseau. — (Arch. d'I.-et-L. *Titres de Saint-Julien*. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Morandière (la), cne de Genillé. — *Morandière*, carte de l'état-major.

Morandière (la), cne de Panzoult. — *Morandière*, carte de l'état-major.

Morandière (la), f., cne de la Roche-Clermault.

Morandière (la), f., commune de Rouziers.

Morandière (closerie de la), paroisse de Saint-Cyr. — Elle est citée dans un acte de 1457. — (Arch. d'I.-et-L. *Titres de Saint-Julien.*)

Morandière (la), f., cne de Vouvray. — En 1787 on y voyait une chapelle, qui est mentionnée à cette date dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*. — Elle appartenait alors à N. Moisant. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Moranne, f., cne de Channay. — *Marannes*, carte de Cassini. Ancien fief. En 1696, il appartenait à René-Martin de la Roche. — (Arm. de d'Hozier.)

Morant (Thomas), marquis de Mesnil-Garnier, maître des requêtes, intendant de Bordeaux, puis de Montauban, de Rouen et de Caen, fut appelé à l'intendance de Tours en 1659, en remplacement de Jean Bochard de Champigny. En 1663, il fut nommé conseiller d'État et eut pour successeur, à Tours, Charles Lejay. Il mourut à Paris le 6 octobre 1692. — (La Chesnaye des Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 514. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IX, 321. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, II, 48. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 425. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XVII, 183.)

Morarias, *villa, in vicaria Metgonensi in pago Turonico* (Mougon). — Ce lieu est cité dans une charte d'Hardouin, archevêque de Tours, par laquelle ce prélat donne un quartier de terre aux religieux de Saint-Florent de Saumur (mai 975). — (D. Housseau, I, 218-20.)

Morcellière (la), ou **Morsellière**, ham., cne de Barrou, 14 habit.

Morcellière (la), f., cne de Chambon. — *Mercellière* ou *Morsellière*, ou *Judassière*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de la Guerche, à foi et hommage simple et 10 sols de loyaux aides, et, pour une partie, de la châtellenie de Boussay. Par acte du 13 octobre 1459, Jean Gray, Éc., l'acheta de Jean de Menou. Jean

de Gray eut pour successeurs : Pierre de Gray, marié, en 1442, à Marie-Madeleine de Menou ; — Jacques de Gray, seigneur de Chambon (1490), marié en premières noces à Jeanne de Moussy, et, en secondes, à Marie du Puy ; — Gilles de Gray, décédé sans postérité vers 1530 ; — René de Gray, seigneur de Chambon, mort avant 1580, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne de Montsorbier ; — René de Gray, seigneur de Chambon, marié en premières noces à Marguerite de Commacre, et, en secondes (1588), à Madeleine Biseau de la Custière ; — Hubert de Gray, chev., seigneur de Chambon et de la Charlottière, marié, le 25 janvier 1602, à Charlotte de Montbel, fille de Robert de Montbel, chev., seigneur d'Yzeures, et de Marie Fumée. En 1667, ce domaine était passé aux mains de Vincent de Sergé. — (D. Housseau, XII, 5829. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil d'Yzeures et de Chambon. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine, 284.*)

Morchellerie (la), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Morchouannière (la), f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Morcière (la), ham., c^ne de Manthelan, 12 habit. — *Mousselière*, XVIIe siècle. — En 1595, ce domaine appartenait à Michel Bouchard, qui se qualifiait de seigneur de la Morcière. Par la suite il devint la propriété des Chartreux du Liget, qui le possédaient encore en 1791. (Arch. d'I.-et-L. *Biens nationaux.*)

Mordant, c^ne de Verneuil-sur-Indre. — *Mordan,* carte de Cassini. — *Mordan,* carte de l'état-major.

Moré (le lieu de), c^ne d'Esvres. — *Maureacum*, XIe siècle. — *More (Nemus de) quod est in parœcia de Evria prope ripariam Indriæ* (1295). Au XIe siècle il dépendait de l'archevêché de Tours. Au XVIIIe il devait une rente à l'abbaye de Cormery. — (*Recueil des Hist. des Gaules*, XI, 255. — *Cartul. de Cormery*. 187. — Arch. d'I.-et-L. *Titres de Cormery.*)

Moreau (le bois), c^ne de Neuvy-Roi.

Moreau (Guillaume), né à Ferrières-sous-Beaulieu, prieur de Saint-Pierre-de-Meusnes, fut nommé abbé de Beaulieu le 19 juin 1442, en remplacement de Guillaume de Besnard, décédé. Il mourut le 28 août 1458, et eut pour successeur Hugues de Poissy. — (D. Housseau, XIII, 11053. Bibl. de Tours, fonds Salmon. *Titres de Beaulieu*. — *Gallia christiana,* XIV.)

Moreau (Victor), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Guillaume le Pelletier en 1586. Il mourut en 1613 et eut pour successeur Raoul de Gazil. — (*Gallia christiana,* XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Saint-Martin. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 339.)

Moreau (Pierre), né à Loches vers 1520, était très versé dans l'étude des langues grecque et latine. On a de lui divers ouvrages, entre autres les suivants : *Nicetæ Choniatæ magni logothetæ secretorum, inspectoris et judicis Veli, præfecti sacri cubili, Thesauri orthodoxæ fidei libri V priores quorum. etc...* Parisiis, Guill. Chaudière, 1580, in-8°. — *Divi Gregorii Nysseni episcopi qui catechiticus inscribitur, hoc est fidei christianæ institutio ex græcis nondum in vulgus emissis, latinitate donatus. — Oratio alphabetica græcorum, ad Neram synaxim convenientium*, Parisiis, G. Chaudière, 1568, in-8°. — *Traité par dialogue de l'énergie ou opération des diables*, traduit de Michel Psellus, Paris, G. Chaudière, 1573, in-8°. — *Paternelles remontrances et exhortations à bien vivre et bien mourir, de Basile Macedon, empereur de Constantinople, à Léon le Sage*. Paris, G. Chaudière, 1580. — (Dufour, *Diction. de l'arrond. de Loches,* II, 287. — *Almanach de Touraine,* 1776. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 343. — D. Housseau, XXIII, 300, 303, 318, 524 ; XXIV, 224.)

Moreau (Étienne-Vincent), avocat à Tours, fut nommé député aux États généraux en 1789. En 1796, il fut membre de la haute cour convoquée à Vendôme pour instruire le procès Babeuf. Juge à la cour d'appel d'Orléans, il fut nommé président de chambre le 8 mars 1811. — (Arnault et Jouy, *Biographie des contemporains*, XIV, 123. — Le *Moniteur universel*, 1791, 15 août 1696, 4 août 1811. — Chalmel, *Tablettes chronologiques*, 334.)

Moreau - Christophe (Louis-Mathurin), né à Sainte-Maure en 1799, était avocat à Loches en 1830. Nommé inspecteur général des prisons de la Seine à cette époque, il donna le concours le plus intelligent et le plus actif à la fondation de la Société de patronage des jeunes libérés, et à l'organisation d'une maison de correction pour les jeunes détenus. En récompense de ces services la croix de la Légion d'honneur lui fut décernée. Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou en 1832, il rentra un peu plus tard dans le service des prisons, et fut envoyé en pays étranger pour y étudier les divers systèmes pénitentiers. Nommé inspecteur général des prisons à la suite des remarquables rapports qu'il avait présenté au gouvernement sur les résultats de sa mission, il fut destitué en 1848 et se retira en Alsace. Il mourut en 1881. On a de lui les ouvrages suivants : *De l'état actuel des prisons en France, dans ses rapports avec la theorie générale du code,* 1836, in-8°. — *De la réforme des prisons en France, considérée dans ses rapports avec le système de l'emprisonnement individuel,* 1838, in-8°. — *Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires,* Paris, 1848, in-8°. — *Code des*

prisons, ou Recueil complet des lois, ordonnances et instructions ministérielles concernant les maisons d'arrêt, maisons de force et autres prisons, préventives, ou pour peines, de 1670 à 1862, Paris, 3 vol. in-8°. — *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine*, Paris, 1850, in-8°. — *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*, Paris, 1851, 3 vol. in-8°. — *Le monde des coquins*, Paris, 1865, in-18. — *Le secret de longue vie, ou l'Art de prolonger ses jours jusqu'à cent ans*, Paris, 1873, in-8°.

M. Moreau-Christophe a composé deux Mémoires qui ont été couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques, l'un en 1840, l'autre en 1842. L'un avait pour sujet la *Misère*, l'autre s'occupait du *Système pénitentiaire dans ses rapports avec le code pénal*. Il a publié de 1844 à 1847 un recueil périodique ayant pour titre : *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*. De plus, on a de lui des Rapports sur l'état des prisons chez divers peuples de l'Europe et un grand nombre d'articles qui ont été insérés dans des publications périodiques, notamment dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, dans le *Grand Dictionnaire universel* de Larousse, et dans le *Dictionnaire de la conversation*. — (Vapereau, *Diction. des contemporains*. — Larousse, *Diction. universel du XIXe siècle*, XI, 555. — *Moniteur universel* du 12 avril 1850.)

Moreau-Picou, ou **Picault**, f., c^ne^ de Berthenay. — Ancien fief. En 1493, il appartenait à Charles des Touches; — en 1594, à Robert le Breton; — en 1756, à François Gatian de Clérambault. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Berthenay*.)

Moreaux (le lieu des), c^ne^ d'Abilly, près du ruisseau venant de la fontaine de la Princerie. Il fut vendu nationalement en 1793 sur Louis de la Chesnaye du Gué des Pins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Moreaux (les) et les **Petits-Moreaux**, f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — *Mourineau*, 1342. — *Moreaux*, ou *Morelleries*, XVIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay*.)

Moreaux (les), f., c^ne^ de la Celle-Saint-Avent. — *Moreaux*, carte de Cassini.

Moreaux (les), vill., c^ne^ de Chambourg, 29 habit. — Au XVIIe siècle, les religieux du Liget possédaient une métairie située dans ce village. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Moreaux (les) f., c^ne^ de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

Moreaux (les), f., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Moreaux (les), paroisse de Cravant, V. *la Champignie*.

Moreaux (le lieu des), près des Roberdières, c^ne^ de Larçay.

Moreaux (les bois), c^ne^ de Louans, près du chemin de Sainte-Maure à la Bréchotière.

Moreaux (les), f., c^ne^ de Marigny. — *Moretum*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*).

Moreaux (les), f., c^ne^ de Noyant. — Les bâtiments n'existaient plus à la fin du XVIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 319.)

Moreaux (les), vil., c^ne^ de Sennevières. — Les *Moreaux*, carte de Cassini.

Moreaux (le bois des), près de la Couperie, c^ne^ de Sorigny.

Moreaux de Grandmont (le lieu des), c^ne^ du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement du Grand-Pressigny (1780). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Morée (le lieu de), c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Moregurie (les bruyères de la), ou de la **Pouillère**, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Moreilon, c^ne^ d'Azay-sur-Indre. V. *Morillon*.

Morelle (le lieu de la), près du château de Charnizay.

Morelle (la), f., c^ne^ de Larçay.

Morellerie (la), ham., c^ne^ d'Avrillé, 14 habit. — *Morellerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, appelé primitivement *la Fontaine* et *les Fontenys*. En 1560 il appartenait à Hardouin Garnier; — en 1593, à François Garnier; — en 1620, à Françoise Garnier, mariée à Samson de Cherbon, qui mourut le 6 décembre 1640 et fut inhumé dans l'église d'Avrillé; — en 1634, à Martin du Bellay, seigneur de Gizeux, qui le céda ensuite à René de Cherbon. René de Cherbon mourut le 6 septembre 1655, laissant un fils, René, marié à Marguerite de Taconnière. René eut deux fils, Jean-Baptiste, baptisé à Gizeux le 8 décembre 1650, et François, baptisé le 15 février 1656. Ce dernier, marié à Anne Quirit, fut seigneur de la Morellerie. Il eut pour successeurs : François de Cherbon, lieutenant de la louveterie du roi, marié à Madeleine Hervé; — Henri de Cherbon, seigneur de la Mortière, 1739; — René de Cherbon, mort sans enfants en 1748; — Charles de Cherbon, marié à Madeleine de la Rivière, mort à Avrillé, le 31 mars 1761; — Charles-Melchior-Séraphin de Cherbon, décédé avant 1783; — Marie-Louise-Françoise Le Bourgoin, veuve de ce dernier, vivante en 1785; — Renée-Hélène de Cherbon, femme de Pierre de Laval (1790). — La terre de la Morellerie devait une rente aux chapelles réunies de Saint-René et de Saint-Martin, desservies dans l'église de Gizeux. — (Arch. d'I.-et-L., B, 40; E, 121; G, 16. — *Biens nationaux*.

— J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 57. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Morellerie (la), c^ne de Bossay. V. *Maurellerie.*

Morellerie (la), f., c^ne de la Chapelle-Blanche.

Morellerie (le lieu de la), près de l'étang de la Barre, c^ne de Continvoir.

Morellerie (la), f., c^ne de Crotelles. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rochecorbon, à foi et hommage simple, d'après un aveu rendu, en 1654, par Jean-Alexandre du Closeau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Rochecorbon.*)

Morellerie (la), f., c^ne de Damemarie.

Morellerie (la Petite-), f., c^ne de Langeais. — Ancien fief. En 1748, il appartenait à Charles Quirit de Vauricher. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113.)

Morellerie (la), f., c^ne de Lignières.

Morellerie (la), f., c^ne de la Roche-Clermault.

Morellerie (la), ham., c^ne de Saint-Avertin, 16 habit.

Morellerie (la), paroisse de Saint-Cyr. V. *les Barangers.*

Morellerie (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Morellerie (la), ou **Morellière** (le lieu de la), c^ne de Vernou. — *Morellière*, ou *Ribaudière*, XVIIe siècle. — Ancien fief. En 1741, il appartenait à Sylvain Mabille. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Morelleries (le lieu des), près de la Hercellière, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Morelles (le lieu des), près de l'Angeliennerie, c^ne de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Morellière (la), vil., c^ne de Ligré, 81 habit.

Morellière (la), f., c^ne de Luzé. V. *Morallière.*

Morellière (la), f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Morellière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Morellière (la), f., c^ne de Thilouze. — *Morellière*, carte de l'état-major.

Morennerie (la), c^ne de Saint-Roch. V. *Garenne.*

Morennières (le lieu des), c^ne de Sazilly, près du chemin de la Pictière au carroi Tormeau.

Moreries (le lieu des) près des Hardières, c^ne des Essarts.

Moreserie (le lieu de la), c^ne de Charentilly. — *Moreserie*, ou *Moiserie*, 1678. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly.*)

Morettières (les), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. — *Moretières*, carte de l'état-major.

Moreta. V. *Saint-Épain.*

Moretum. V. *Moreaux*, c^ne de Marigny.

Moreverie (la), f., c^ne de Brèches. — *Morainerie*, carte de Cassini. — *Morêverie*, carte de l'état-major.

Moreveries (le lieu des), près du Verger, c^ne de Boussay.

Morfassière, ou **Morfacière,** f., c^ne de Channay. — *Morfacière*, carte de Cassini.

Morfonderie (étang de la), c^ne d'Épeigné-sur-Dême.

Morfondrie (la), f., c^ne de Bueil. — *Morfondrie*, carte de l'état-major.

Morgaudière (la), f., c^ne d'Artannes. — *Margaudière*, carte de l'état-major.

Moriande, ou le **Petit-Moriande,** près de Pellechat, c^ne de Boussay. — Ancien fief. En 1533, il appartenait à René de Menou, seigneur de Boussay. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou.*)

Moribot (le lieu de), c^ne de Ligré, près du chemin du Carroi-du-Saule à Rivière.

Moricellerie (la), f., c^ne de Rillé.

Moricerie (le lieu de la), près de la Chotardière, c^ne de Thilouze.

Moricets (les), ou **Morissets,** f., c^ne d'Abilly.

Moricière (la), ou **Morissière,** f., c^ne de Saint-Branchs. — *Morissière*, carte de l'état-major.

Moricière (la), c^ne de Sainte-Catherine-de-Fierbois. V. *Mauricière.*

Moricières (les), f., c^ne de Chaveignes.

Morienne (la closerie de), c^ne de Fondettes. — *Morienne*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Charcenay (1689), suivant une déclaration féodale du 21 mai 1697. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Charcenay.*)

Morier (le lieu du), paroisse de Bueil. — Il relevait du fief de Boisdenier. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre du Bueil.*)

Morier (le lieu du), paroisse de Saint-Mexme de Chinon. — Propriété de l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Turpenay.*)

Morier (le), f., c^ne de Druye, près du bourg.

Morier (le), f., c^ne de Fondettes. — *Morier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Morier (le), vil., c^ne de Joué-les-Tours, 33 habit. — *Morier,* carte de Cassini. — On le trouve mentionné dans des titres de 1279-81. Il relevait de la prévôté de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

Morier (les Grand et Petit-), f., c^ne de Neuillé-le-Lierre. — *Métairie-Maurier,* dans un titre de 1700. — *Morier,* carte de l'état-major. Anciens fiefs. Ils relevaient du fief de Bourrot et de Châteaurenault. En 1494, ils appartenaient à Guillaume de Prunelé. En 1793, ils furent vendus nationalement sur Didier-François, comte de Chouzy, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22; *Biens nationaux.*)

Morier (le lieu du), c^ne de Rochecorbon. — Ancien fief, relevant du Crochet. En 1639, il appartenait à Jean Patrix, avocat au siège présidial de Tours. Il passa ensuite au Chapitre de l'église de Tours, sur lequel il fut vendu nationalement, le 19 septembre 1791, pour 33,700 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Morier (le Grand-), f. et maison de campagne, c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire. — Ce domaine relevait du fief de Bezay. En 1787, il appartenait à N. Caillaut, principal du collège de Tours. A cette époque on y voyait une chapelle qui se trouve mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours.* Le Grand-Morier était possédé, en 1791, par le Chapitre de l'église de Tours, sur lequel il fut vendu nationalement pour 34,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont et de Bezay,* G, 14; *Biens nationaux.*)

Morier (le Petit-), f., c^ne de Saint-Cyr. — Ancienne propriété des chanoines de Saint-Martin de Tours, sur lesquels elle fut vendue nationalement, le 21 novembre 1791, pour 8,700 livres. Ce domaine relevait du fief de Bezay, d'après des déclarations féodales des 14 novembre 1702, 6 février 1762 et 6 décembre 1771. — (Arch. d'I.-et-L., G, 393; *Biens nationaux.*)

Morier (le), paroisse de Saint-Martin-le-Beau. V. *Ervau.*

Morier (les Grand et Petit-), ou **Moriers,** f., c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — Ancien fief, relevant de la Forterie, d'après un aveu rendu, le 29 mars 1743, par René Grousset. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Michel.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Morier (le ruisseau du), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — Il prend sa source au Petit-Morier et se jette dans la Roumer, au lieu dit Prés-des-Cerisiers.

Morier (le), f., c^ne de Saint-Ouen, près du bourg.

Morier (le Grand-), c^ne de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 170.)

Morier (le), f., c^ne de Savonnières, près du Cher. — *Morer,* XIIe siècle. — Vers 1100, Hubert Perrenil et Aveline, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Fontevrault deux arpents de pré situés au Morier. — (*Cartulaire de Fontevrault.*)

Morier (le Grand-), c^ne de Tours. — Il faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Étienne. Il y existait une métairie de six arpents qui appartenait, en 1525, à Pierre Dusoubs; — en 1527, à François d'Allemagne. Vers 1610, Mathurine Dagoreau en devint acquéreur et le donna, en 1628, au Chapitre de l'église de Tours, qui la posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346.)

Morier (le Petit-), f., c^ne de Tours. — Elle appartenait, en 1789, à l'abbaye de Beaumont, sur laquelle elle fut vendue, le 11 juin 1791, pour 22,400 livres. Son étendue était de dix-huit arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Beaumont.*)

Morière (la), f., c^ne de Braye-sur-Maulne.

Moriers, c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Morier.*

Moriers (le lieu des), près du moulin de Mouzay, c^ne de Vou.

Moriette (le bois de), près de Fontiville, c^ne de Veigné.

Morifières (le lieu des), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire. — Ancienne propriété de la cure de Saint-Michel. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Michel.*)

Morignan, ham., c^ne de Manthelan. — *Mauriniacus,* 930. — *Morignetus, Mariniacus, bailliva Moriniaci,* XVIIe et XVIIIe siècles. — *Moringniacum,* 1177 (bulle du pape Alexandre III). — Ce domaine constituait une prestimonie qui appartenait à la collégiale de Saint-Martin. N. de Vezins, chanoine de cette collégiale, était seigneur de la prestimonie de Morignan en 1429; — Nicolas Parent, en 1642; — N. Billaut, en 1704; — N. Roze, en 1742; — François-Michel Archambault, en 1762; — Pierre-François Gout Le Brandeur, en 1789. — La mairie de Morignan formait un fief relevant de la prestimonie et qui était possédé par des laïcs. En 1414, il appartenait à N. de Sazilly; — en 1514, à Louis du Han; — en 1572, à N. du Breuil; — en 1610, à Jean de Razines; — en 1700, à Claude-Pierre Luthier, Éc., gendarme du roi, qui le vendit, par acte du 4 octobre 1710, à Louis de Barberin, comte de Reignac. — (Arch. d'I.-et-L., E, 128, *titres de Saint-Martin.* — D. Housseau, XIII, 8584, 8641. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 15. — E. Mabille, *La Pancarte noire,* 420.)

Morillaudes (les), c^ne de Rillé. V. *Maurillandes.*

Morillé, c^ne de Cravant. V. *Morilly.*

Morillère (la), ou les **Morillères,** ou la **Vallée-des-Bois,** vil., paroisse de Betz. — Il relevait de l'Étang-les-Betz. Ce village n'existait plus au commencement du XVIIe siècle. Dans une conférence du 12 juin 1619 on lit : « ..... le lieu où était bâti autrefois le village de la Morillère, près du chemin de l'Étang ou Bois-de-l'Étang. » — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

Morillère (le lieu de la), près de la Maison-Neuve, c^ne de Bossée.

Morillères (le lieu des), près de la Grande-Lande, c^ne de Rilly.

Morilles (le lieu des), c^ne de Louans, près du chemin de la Seguinière à la Basse-Cour.

Morillère (la), f., c^ne de Crouzilles. — *Marellière,* carte de l'état-major.

Morillière (la), f., c^ne de Pouzay. — *Morillière,* carte de l'état-major.

Morillères (les), f., c^ne de Chinon.

Morillon, f. et moulin sur l'Indrois, c^ne de Loches. — *Moreilon,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Ancien fief, relevant du château de Loches. Au commencement du XIIIe siècle, il appartenait à Dreux de Mello. Dès 1379, il fut possédé par le Chapitre de Loches. Le 4 janvier 1792, le domaine entier fut vendu nationalement pour 30,400 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603; E, 131. — D. Housseau, XIV, 107. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Morillon, f., c^ne de Monthodon. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse du Sentier. En 1737, Joseph-François de Trémault, lieutenant-général au bailliage de Vendôme, était qualifié de seigneur de Morillon. — (Registres d'état civil du Sentier.)

Morillon (Julien-Gatien), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Tours, en 1631, d'après Chalmel, en 1633, d'après d'autres biographes, fit profession dans l'abbaye de Saint-Mélaine de Rennes, le 3 août 1652. Il s'occupa particulièrement de poésie. Il a publié, en 1679, à Tours, un poème intitulé : *Joseph,* ou *l'Esclave infidèle.* On a encore de lui les poésies suivantes : *Paraphrase du Livre de Job,* Paris, Billaine, 1668, in-8°; — *Paraphrase du Livre de l'Ecclésiaste,* Paris, Billaine, 1670, in-8°; — *Paraphrase du Livre de Tobie,* Orléans, 1674, in-8°. Ces ouvrages, il faut le reconnaître, sont d'une grande faiblesse. Ils manquent de chaleur et d'imagination. Ils méritaient de tomber dans l'oubli où ils sont aujourd'hui. Morillon mourut à Rennes le 13 janvier 1694. — (*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 105. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 343. — D. Housseau, XXIII, 287, 295. — *Almanach de Touraine,* 1758.)

Morillonnerie (la), ou **Morillonnière,** f., c^ne de Villedômer. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines, qui la possédait dès 1311. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Gastines.*)

Morillonnière (la), c^ne de Balesmes, V. *Morinière.*

Morillonnière (la), f., c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. — *Morillonnière,* carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Saint-Laurent, suivant une déclaration féodale du 21 septembre 1560. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Morillonnière (le lieu de la), c^ne de Villebourg. — En 1790, il appartenait à Marc-Antoine-Louis Le Pellerin de Gauville. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Morillons (les), ham., c^ne de Loches, 16 habit.

Morilly, ou **Morillé,** vil., c^ne de Cravant, 33 habit. — *Morillé,* carte de l'état-major.

Morin (la fontaine), c^ne d'Azay-sur-Cher.

Morin (île), dans le Cher, paroisse de Saint-Avertin, près des ponts. Elle était du domaine du roi. Le 28 février 1704, elle fut vendue à Jean Massonneau, procureur au bureau des finances de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 336.)

Morin, f., c^ne de Seuilly. — *Morains,* fief *Morain,* XVIIe siècle. — En 1502, ce fief appartenait à Françoise de Châteaubriant, veuve de Léonard de Dicastello; — en 1516, à la dame de Lornay; — vers 1750, à Armand de la Roche-Vernay; — en 1790, à Henri de la Roche-Vernay. Le seigneur de ce fief possédait, dans l'église de Seuilly, une chapelle qui avait été fondée, le 29 mars 1516, par la dame de Lornay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Seuilly; Biens nationaux.* — D. Housseau, XVIII.)

Morin (la croix), c^ne de Seuilly, près du chemin de Lerné au coteau de Seuilly.

Morin (Pierre), trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville en 1500, en remplacement de François Briçonnet. Il eut pour successeur, en 1501, Guillaume de Beaune. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours,* 34. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Morin (François), conseiller au présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1630, en remplacement d'Étienne Pallu. Il eut pour successeur, en 1631, Gilles du Puy, sieur du Tillou. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours.* — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

Morinerie (la) f., c^ne de Saint-Épain.

Morineaux (le lieu des), près de la Creuse, commune de Nouâtre.

Morinerie (la), f., c^{ne} de la Chapelle-Blanche.

Morinerie (la), f., c^{ne} de Marray.

Morinerie (la), c^{ne} de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Morinière.*

Morines (le lieu des), près de Buard, c^{ne} de Thilouze.

Morinière (la), ou **Morillonnière,** f., c^{ne} de Balesme.

Morinière (la), f., c^{ne} de Boussay.

Morinière (la), et l'étang de la **Morinière,** f., c^{ne} de Dierres. — *Morinière,* carte de l'état-major. — En 1628, elle appartenait à noble homme Victor Chaurais. Ils furent vendus nationalement, le 6 floréal an VI, sur la veuve du duc d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien ; Biens nationaux.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* I, 271.)

Morinière (la) f., c^{ne} de Fondettes. — *Morinière,* ou *Clos-Cartel* (1687), ou *Beaujardin* (1741). — Elle relevait de Chaumont, suivant des déclarations féodales faites, le 2 juillet 1497, par Pierre Bruneau, et, le 6 août 1775, par N. Megissier. Le 26 avril 1687, les curateurs à la succession vacante de la veuve Morin vendirent ce domaine à Joseph Cartet, qui eut pour successeurs : Jean Cartet; N. Girollet, en 1705; François Souchay, trésorier de France à Tours, en 1747; N. Audebert, en 1787. A cette dernière date, le *Registre de visite du diocèse de Tours* fait mention d'une chapelle qui existait à la Morinière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, 394, 517.)

Morinière (la), f., c^{ne} de Ligré.

Morinière (la), et la **Petite-Morinière,** ham., c^{ne} de Marçay, 15 habit. — René de Chezelles était qualifié de seigneur de la Morinière en 1618. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17.)

Morinière (la), f., c^{ne} de Monts. — Ancien fief. En 1618, il appartenait à Charles de Garance; — en 1631, à Pierre de Garance. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

Morinière (le lieu de la), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief relevant de la Justonnière. En 1700, il appartenait aux Carmes de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil.*)

Morinière (la), f., c^{ne} de Nouzilly. — *Morinière,* carte de l'état-major.

Morinière (la), f., c^{ne} de Panzoult. — Ancien fief. — En 1578, il appartenait à Claude Barjot; — en 1697, à René Barjot; — en 1734, à Alexis Barjot de Roncée. (Déclarations féodales des 6 mai 1578, 18 août 1697, 27 novembre 1734.) — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Liège.*)

Morinière (la), f., c^{ne} de Reugny. — *Morinière,* carte de l'état-major.

Morinière (la), f., c^{ne} de Saint-Aubin. — Elle relevait censivement de l'abbaye de la Clarté-Dieu (1753). Près de là naît le ruisseau de la Fontaine-des-Vallées. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

Morinière (la), ham., c^{ne} de Saint-Épain, 17 habit. — Ancien fief. En 1350 il appartenait à Clément Bouvart; — en 1336, à Guillaume de Craon ; — en 1656, à Basile du Carroy. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure.*)

Morinière et le **Page** (la), paroisse de Saint-Paterne. — Fiefs réunis au xve siècle et qui relevaient de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple et 18 sols de service. (Aveu des 10 août 1409 et 28 février 1410.) — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Morinière, ou **Morinerie** (la), f., c^{ne} de Saint-Pierre-des-Corps. — *Morinerie,* carte de l'état-major. — Pierre du Moulin, avocat au Parlement en 1596, se qualifiait de sieur de la Morinière. — (Archives de la fabrique de la Ville-aux-Dames.)

Morinière (le lieu de la), paroisse de Sonzay. — Elle relevait de la prévôté d'Oë (1789), (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Morinière (la), f., c^{ne} de Villiers-au-Boin. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. de Sarcé, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Morinière (la), f., c^{ne} d'Yzeures.

Morinières (les), f., c^{ne} de Chaveignes.

Morinières (les), f., c^{ne} de Chemillé-sur-Dême.

Morinières (les), f., c^{ne} de Druye. — *Morinières,* carte de l'état-major.

Morinières (les), ou le **Fillin,** près du village des Bouchers, à Loches (1476). — Ce lieu dépendait du Chapitre de Loches. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Loches.*)

Morinille (le lieu de la), près de la Garbouillère, c^{ne} d'Yzeures.

Morins (les) f. et moulin, c^{ne} de Bléré, 16 habit. — En 1500, le moulin était appelé le moulin Courtois. En 1587, François Morin l'acheta et lui donna le nom des *Morins.* En 1737, les Morins appartenaient à Gabriel Taschereau. — (Arch. d'I.-et-L., *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* XI, 104.)

Morissers (le lieu des), près de Talvois, c^{ne} de Marcilly-sur-Vienne.

Morrissets (les), c^{ne} d'Abilly. V. *Moricets.*

Morissières (les), c^{ne} de Courcelles. V. *Mauricière.*

Morissière (la), paroisse de Manthelan. — Ancien fief, relevant du Grand-Clos. Il appartenait aux religieux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615, *Biens nationaux.*)

Morissières (les), c^ne de Saint-Branchs. V. *Moricière.*

Morissonnière (la), f., c^ne de Villedômer. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 11 juillet 1791, pour 1200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Moritière (la), f., c^ne du Petit-Pressigny.

Moritière (la), c^ne de Veigné. V. *Fontivilles.*

Morlière (la), ou la **Morinère,** f., c^ne de Braye-sur-Maulne. — Ancienne propriété de la cure de Braye. — (Arch. d'I.-et-L., G.)

Morlière (la), f., c^ne de Langeais.

Morlière (la), f., c^ne de Ligré. — *Morlière,* carte de l'état-major.

Morlot (François-Nicolas-Madeleine), né à Langres le 28 décembre 1795, appartenait à une famille d'artisans. Il fit ses études au collège et au grand séminaire de Dijon. Ordonné prêtre en 1821, précepteur dans une des notables familles du pays, vicaire à Dijon, chanoine honoraire en 1825, vicaire-général en 1830, il fut nommé évêque d'Orléans le 18 août 1839, puis archevêque de Tours le 27 janvier 1843. Son installation eut lieu le 10 mars suivant. Le 7 mars 1853, il reçut le chapeau de cardinal. En 1857, il passa au siège archiépiscopal de Paris et fut primicier de Saint-Denis, membre du conseil de régence et du conseil privé et grand-officier de la Légion d'honneur (1861). Il mourut en 1862. — (*Biographie du clergé contemporain,* III. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 12 mars 1843. — Larousse, *Diction. universel du XIXe siècle.* — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire,* 1844.)

Mornac (Antoine), avocat au Parlement, né en 1554, à Tours ou dans les environs de Palluau, était, au dire de ses contemporains, un jurisconsulte et un poète distingué. Il mourut à Paris en 1629. On a de lui les ouvrages suivants : *De falsa regni Yvetoti narratione, ex majoribus commentariis fragmentum,* Parisiis, Martin, 1615, in-8°. — *Antonii Mornaci Parisiensis jurisconsulti Ferieforenses et Elogiæ illustrium togatorum Galliæ ab anno* 1500, Parisiis, Buon, 1619, in-8°. — *Observationes in XXIV priores libros Digesti et in IV priores libros Codicis,* edente Fr. Pinssonio, Paris, Sommaville, 1654, in-f°. Antoine Mornac a laissé à l'état manuscrit un poème intitulé : *De bello civili, poema epicum seu de scelerum miserariumque portentis Galliæ.* — (*Almanach de Touraine,* 1756. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 345. — D. Housseau, XXIII, 147, 284, 285, 287; XXIV, 276.)

Mornay (Étienne de), chanoine d'Auxerre et de Soissons, chancelier de Charles de France, comte de Valois, doyen de Saint-Martin de Tours (1317-1319), mourut le 31 août 1332. — (D. Housseau, VIII, 1500. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 306. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 338.)

Mornes (le lieu des), près de Versailles, c^ne de Ciran.

Mornière (la), c^ne de Braye-sur-Maulne. V. *Morlière.*

Mornière (la), vil., c^ne de Saint-Branchs, 27 habit. — *Mornière,* carte de l'état-major.

Mornière (la) f., c^ne de Saint-Laurent-de-Lin.

Morny (la fontaine), c^ne de la Celle-Guenand. — Elle jette ses eaux dans le Remillon.

Moron et le **Petit-Moron** (le), f., c^ne de Joué. — Ancienne propriété de l'hôpital de la Charité, de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Morons (le lieu des), près des Henrières, c^ne de Villebourg.

Morpin (le lieu de), près de la Maugninière, c^ne de Neuillé-le-Lierre.

Morriacus. V. *Marriacus.*

Morricus, Morrus, nom d'un ruisseau mentionné en ces termes dans le cartulaire de Noyers : *Savaricus de Bosceia dedit monachis de Nuchariis terram quam habebat juxta rivulum qui dicitur Morricus, qui est inter Cruciliam* (Crouzille) *et Insulam* (Ile-Bouchard), *vers* 1104.

Mors. V. *Benoît (Saint-).*

Mort (le lieu de la), c^ne de Cinais, près du Bourg.

Mort (le lieu de la), près des Landes, c^ne de Mazières.

Mortaise, f., c^ne de Vallères, près de l'ancien lit du Cher.

Mortaive (le lieu de), c^ne de Continvoir, près du chemin de Continvoir à Rillé.

Mortarium. V. *Ciricus.*

Mortarium-Duno. V. le *Mortier,* c^ne de Saint-Symphorien.

Mortau, c^ne de Sennevières. V. *Marteaux.*

Mort-au-Pigeon, c^ne de Berthenay. V. *Moreau-Picault.*

Mortellerie (la), ham., c^ne d'Hommes, 10 habit. — *Mortellerie,* carte de l'état-major.

Mortere. V. *Mons Cuculli.*

Morterium-Belli. V. *le Mortier-aux-Moines,* c^ne de Sonzay.

Morteire (la), f., c^ne de Saint-Cyr-du-Gault. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Amable du

Saule. — (Archives du château de Pierrefitte.)

Morteron (le), ou **Mortron**, f., c^ne de Château-la-Vallière.

Morteire (ruisseau de), c^ne de Gizeux.

Mortier (le), et le **Petit-Mortier**, f., c^ne de Bourgueil.

Mortier (le), et le **Petit-Mortier**, f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille. — *Mortier*, carte de l'état-major.

Mortier (le), ham., c^ne de Channay, 15 habit. — En 1740, Jacques-André Fontaine était qualifié de sieur du Mortier. (Arch. d'I.-et-L., B, 39.)

Mortier (le lieu du), c^ne de Cléré. — Il dépendait de Champchevrier. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Cléré*.)

Mortier (le lieu du), près de la Mallière, c^ne de Continvoir.

Mortier (le), f., c^ne de Couesmes.

Mortier (le), f., c^ne de Courcelles.

Mortier (la fosse du), près de Rondeux, c^ne de Druye.

Mortier (le bois), près de Vignon, c^ne d'Esves-le-Moutier.

Mortier, c^ne de Genillé, V. *Mertier*.

Mortier (le), f., c^ne de Gizeux.

Mortier (le), f., c^ne des Hermites. — *Petit-Mortier*, 1762. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 30 décembre 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

Mortier (les Petit et Grand-), f., c^ne de Langeais.

Mortier (le), f., c^ne de Marray. — *Mortier*, carte de l'état-major.

Mortier (le), f., c^ne de Mazières. — *Mortier*, carte de l'état-major.

Mortier (le), f., c^ne de Mettray. — *Mortier*, carte de l'état-major.

Mortier (le), chât., c^ne de Monnaie. — *Mortier*, carte de l'état-major. — Par acte du 9 décembre 1483, l'abbaye de Marmoutier l'acheta de Pierre Marques. Plus tard il passa aux mains de Jean Mesnager, qui figure dans un acte de 1556. Jean Mesnager eut pour successeurs : Charles Mesnager, Éc., 1578 ; — un autre Charles Mesnager (1596); — Guillaume Mesnager (1604). En 1787, il appartenait à N. Delage, notaire à Paris ; — en 1789, à Gillette-Françoise-Marie-Céleste de Carné de Truesson. — Une chapelle, dépendant du château, est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1787. — Ce domaine appartient aujourd'hui à la famille de Flavigny. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Marmoutier*.)

Mortier (le), ou le **Grand-Mortier**, f., c^ne de Neuvy-Roy..

Mortier (le bois du), c^ne de Rochecorbon.

Mortier (le), vil., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Mortier-de-Brisefouace*, XVIe siècle. — (Bibl. de Tours, *titres de Bourgueil*.)

Mortier (le), vil., c^ne de Saint-Symphorien. — *Mortarium*, 908 — *Mortarium Duno*, 991. — *Mortier*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Marmoutier, à foi et hommage simple. En 991, Bernier, abbé de Marmoutier, le vendit à l'archevêque de Tours. Par la suite, ce domaine passa à des laïcs. — En 1266, il appartenait à Pierre de Pontlevoy ; — en 1472, à Jacques d'Argouges, bourgeois de Tours, qui rendit aveu le 21 juin ; — en 1477, à Philippon Quertier ; — en 1500, à Guillaume Quertier ; — en 1543, à Gatien Barguin ; en 1593, à Jeanne Cailloué ; — en 1764, à François Delavau ; — en 1789, à Bernard Abraham. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*, E, 224. — D. Housseau, IX, 4043. — *Rôle des fiefs de Touraine*.. — Bibl. nationale, Coll. Moreau, B, 1.)

Mortier (le), et le **Bas-Mortier**, ham., c^ne de Vernou, 15 habit. — Les *Mortiers*, 1507. — Ancien fief, relevant du Haut-Cousse. En 1497, il appartenait à Louis de Fourateau ; — en 1653, à Henri de Houdan ; — en 1664, à Jean de Houdan ; — en 1671, à Jacques Cosnier. — Le 29 juillet 1758, Charles-François Lesleu le vendit à Claude Lefebvre de la Falluère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 89, 355; G, 123. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 896. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Mortier (le ruisseau du), vient de la commune de Crotelles, passe dans la commune de Monnaie et se jette dans la Choisille, près des Madères.

Mortier-Adouard (le lieu du), c^ne de Mazières, près de la Butte-de-la-Touche.

Mortier-à-Puits (le), f., c^ne de Mazières. — *Mortier-à-Puits*, carte de l'état-major.

Mortier-au-Chuche (le lieu du), c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mortier-aux-Bigres (le lieu du), près de l'Étang-de-la-Fontaine, c^ne de Luynes.

Mortier-aux-Grands (le lieu du), c^ne de Saint-Paterne, près du chemin de Sonzay à Saint-Paterne.

Mortier-aux-Moines (le), f., c^ne de Sonzay. — *Morterium-Belli*, 1030. — *Morterium, seu Mosterium-Bollie*, 1160. — *Mortier-aux-Moines*, carte de l'état-major. — Vers 1030, Ingelger, chev., donna ce domaine à l'abbaye de Marmoutier (*Morterium Belli prope Sonziacum villa*.) — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier*. — D. Housseau, IV, 1172.)

Mortier-Badeau, ou **Bodeau** (le), f., c^ne de Luynes.

Mortier-Belluau, ou **Bellau**, f., c^ne de Rillé. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1553, il appartenait à René du Perron. — (Arch. d'I.-et-L., B, 29.)

Mortier-Bertrand (le), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mortier-Bodeau (le). V. *Mortier-Badeau*, c^ne de Luynes.

Mortier-Buissonnet (le lieu du), c^ne de Saint-Michel-sur-Loire, près du chemin de la Chaloisière à Commandin.

Mortier-Chevrier (le lieu du), paroisse de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent, suivant une déclaration féodale du 30 août 1546. — (Arch. d'I.-et-L., *inventaire des titres de Saint-Laurent.*)

Mortier-Clair (le lieu du), paroisse de Saint-Mars. — Il relevait de la Salle (1596). — (Arch. d'I-et-L., *titres de la Salle.*)

Mortier-Clair (le lieu du), paroisse de Saint-Michel-sur-Loire, près du chemin de Pont-Boutard à Saint-Michel.

Mortier-Cléret (le), f., c^ne de Continvoir.

Mortier-Croix (le lieu du), près du Bois de la Salle, c^ne de Saint-Mars.

Mortier-d'Anjou (le lieu du), près de Louy, c^ne de Mazières.

Mortier-d'Auchamp (le lieu du), c^ne de Restigné, près du chemin de Restigné aux Essarts.

Mortier-de-Boûte-Chèvre (le lieu du), c^ne de Continvoir, près du chemin de Bourgueil à Savigné.

Mortier-de-Brisefouace (le), c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, V. *Mortier*.

Mortier-de-la-Haye (le), f., c^ne de Continvoir.

Mortier-de-la-Provence (le lieu du), c^ne des Essarts, près du chemin de Restigné aux Essarts.

Mortier-de-la-Tombe (le), paroisse de Continvoir. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin au XVIe siècle. Son étendue était de quatre-vingts arpents de terre couverte de bruyères. — (Arch. d'I.-et-L., G, 76.)

Mortier-de-Ravenon (le lieu du), c^ne de Cléré.

Mortier-Derouet (le), f., c^ne de Luynes.

Mortier-de-Sallon (le), c^ne de Continvoir. V. *Mortier-Long*.

Mortier-des-Forges (le), f., c^ne de Mazières.

Mortier-des-Hayes (le lieu du), ou **Mortier-Ragot**, paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Mortier-des-Landes (le), f., c^ne de Bourgueil.

Mortier-des-Landes (le lieu du), c^ne de Gizeux, près du chemin de la Fortinerie à Rillé.

Mortier-des-Lavoirs (le), f., c^ne de Mazières.

Mortier-des-Saules (le lieu du), près de Laurier, c^ne de Cléré.

Mortier-des-Saules (le). V. *Clos-des-Perchiers*, paroisse de Saint-Mars.

Mortier-du-Loup (le lieu du), près des Méris, c^ne de Mazières.

Mortier-du-Saule (le lieu du), c^ne de Mazières, près du chemin de Château-la-Vallière à Saint-Mars.

Mortière (la), ham., c^ne d'Avrillé, 12 habit. — *Mortière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1739, il appartenait à Henri de Cherbon. Il fut vendu nationalement, le 25 pluviôse an VII, sur N. de Cherbon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine.* — Guérin, *Notice sur Avrillé*, 58.)

Mortière (la), f., c^ne de Langeais.

Mortière (la), f., c^ne de Saint-Patrice.

Mortier-Girard (le lieu du), c^ne de Fondettes.

Mortier-Hubert (le lieu du), c^ne de Mazières, près du chemin de Saint-Étienne à la Brosse.

Mortier-Lavoir (le lieu du), près de la Métairie, c^ne de Mazières.

Mortier-Long (le), ou **Mortier-de-Sallon** (1536), c^ne de Continvoir. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Mortier-Mazary (le lieu du), près du Bois-de-la-Salle, c^ne de Saint-Mars.

Mortier-Metay (le lieu du), près de la Hérissonnière, c^ne de Mazières.

Mortier-Noir (le), f., c^ne de Bourgueil.

Mortier-Noir (le lieu du), c^ne de Continvoir, près du chemin de Gizeux à Avrillé.

Mortier-Pavoust (le lieu du), près de la Boulassière, c^ne de Mazières.

Mortier-Picault (le), f., c^ne de Charceaux-sur-Choisille. — *Mortier*, cartes de Cassini.

Mortier-Pinet (le lieu du), près de Bresne, c^ne de Langeais. — *Mortier*, carte de Cassini.

Mortier-Plat (le lieu du), près des Petites-Inguenières, c^ne^ de Pernay.

Mortier-Profond (le), f., c^ne^ de Savigné.

Mortier-Radault (le), f., c^ne^ de Luynes. — *Le Mortier*, carte de l'état-major.

Mortier-Ragot (le). V. *Mortier-des-Hayes*, c^ne^ de Saint-Mars.

Mortier-Renaut (le lieu du), près de Pont-Bidon, c^ne^ de Saint-Roch.

Mortier-Robin (le lieu du), près de la Bourdaisière, c^ne^ de Montlouis.

Mortier-Roiler (le lieu du), près de la Perrée, c^ne^ de Mazières.

Mortier-Rouge (le), f., c^ne^ de Mazières.

Mortier-Samedi (le), c^ne^ de Mazières, près du chemin de Langeais à Cléré.

Mortier-Yvon (le), f., c^ne^ de Monnaie.

Mortiers (le lieu des), ou **Beaujardin**, près de Bléré. — Il relevait du fief de Saint-Julien de Bléré et appartenait, en 1662, à Jacques Grenier. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Bléré.*)

Mortiers (le lieu des), près du Port-Geniévre, c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire.

Mortiers (les), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mortiers (le lieu des), près des Derouinières, c^ne^ de Chezelles.

Mortiers (les Petits-), f., c^ne^ de Continvoir.

Mortiers (les), f., c^ne^ de Courcelles. — *Le Mortier*, carte de Cassini.

Mortiers (les Grands et Petits-), f., c^ne^ de Langeais. — Propriété d'André Berthelot, décédé le 4 germinal an IV. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mortiers (le lieu des), c^ne^ de Lignières, près du chemin de la Perrée-aux-Naux à Azay.

Mortiers (les), f., c^ne^ de Parçay (Maine-et-Loire). — Ancien fief, relevant de Rillé. — En 1518, il appartenait à François du Bouchet. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Mortiers (le lieu des), près des bois de Dorée, c^ne^ de Parçay-sur-Vienne.

Mortiers (le lieu des), c^ne^ de Saint-Patrice, près du Port-Charbonnier.

Mortiers (le lieu des), près du Grand-Habéau, c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Mortiers (les), c^ne^ de Vernou. V. *Le Mortier.*

Mortiers-au-Chanvre (le lieu des), c^ne^ de Mazières, près du chemin de Cléré à Saint-Étienne.

Mortiers-de-la-Barre (le lieu des), près de la Barre, c^ne^ de Continvoir.

Mortiers-Peints (le lieu des), près des Coteaux, c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Mortiers-Lavoirs (le lieu des), — sur les limites de Langeais et d'Avrillé. Près de là se trouve la fontaine des Agneaux.

Mortillière (la), vil., c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Martellière*, carte de Cassini.

Mort-l'Ane (le lieu de), près de Quellay, c^ne^ de Ligré.

Mortonnière (le lieu de la), paroisse de Saint-Laurent-en-Gâtines. — Il relevait du fief de Saint-Laurent, suivant une déclaration féodale du 18 janvier 1548. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Mortpalus (le lieu des), c^ne^ de Ferrières-Larçon, près du bourg.

Mortrais (les), c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. V. *la Menardière.*

Mortrais (le lieu des), près de la Pechotière, c^ne^ de Vallères.

Mortreau (le lieu de), près de la Gravière, c^ne^ de Mouzay.

Mortron, c^ne^ de Château-la-Vallière. V. *Morteron.*

Morue (le ruisseau de), c^ne^ de Chisseaux. — Il prend sa source à Parpasé et se jette dans le Cher, près du Port-Olivier.

Morvouzet, vil., c^ne^ de Langeais, 168 habit. — *Marvouzet*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Moscheron (le moulin), c^ne^ de Continvoir. V. *Moesseron.*

Mosé. V. *Mouzay*, commune.

Mosellerie (la), f., c^ne^ de Loché.

Mosendière (la), c^ne^ de Semblançay. V. *Morsendière.*

Moseum, Moseium, Mosiacum. V. *Mouzay.*

Mosnay (ruisseau de). — Il forme la limite de Beuil et de Neuvy-Roi et se jette dans la Vandemne au lieu appelé la Pêcherie, c^ne^ de Bueil.

Mosne, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 10 d'Amboise. — *Moona*, 1201 (charte de Sulpice d'Amboise). — *Maonna*, 1341, 1407. — D'après M. de la Ponce, Monsnier et Adrien de Valois, Mosne serait le *Mediconnum vicus*, où une église fut bâtie du temps de saint Perpet, évêque de Tours. Maan a traduit par *Monnaie.* V. *Monnaie.*

Elle est bornée, au nord, par la commune de

Cangy; au sud par Vallières (Loir-et-Cher); à l'est par Rilly; à l'ouest par Souvigny. Elle est arrosée par la Loire et par le ruisseau du Rhu, qui se jette dans la Loire, près de la Barre. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 30, de Tours à Orléans.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Calonnière (20 habit.). — La Godinière (37 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Barre (35 habit.). — Les Hauts-Noyers (19 habit.). — Le Grand-Village (103 habit.). — Le Veau (98 habit.). — La Poterie (10 habit.). — Le Pin (13 habit.). — La Huaudière, l'Ourse, la Pasquerie, la Boierie, la Mourière, le Buisson, le Sentier, Monceaux, la Garmonière, la Hiotterie, la Maison-Rouge, la Brosse, le Moulin-Brulé, la Croix, la Moulin-à-Vent, etc.

Avant la Révolution, Mosne faisait partie de l'archidiaconné de Blois et de l'évêché de Chartres. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1460 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Héron, en 1809.

Population. — 160 feux en 1773. — 730 habit. en 1801. — 725 habit. en 1810. — 752 habit. en 1821. — 932 habit. en 1831. — 898 habit. en 1841. — 789 habit. en 1851. — 1046 habit. en 1861. — 980 habit. en 1872. — 1027 habit. en 1876.

Foire le premier jeudi de mai. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche avant la Pentecôte.

Recette de poste. — *Perception* d'Amboise.

L'église, dédiée à saint Martin, n'offre rien d'intéressant. Le clocher fut reconstruit en 1740.

En 1789, il existait dans cette église deux chapelles, une dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, l'autre à saint Jean.

Le titre curial était à la présentation du prévôt de Vallières, un des dignitaires de la collégiale de Saint-Martin de Tours.

Un hôpital fut fondé dans cette paroisse, vers 1480, par Étienne Godineau et Jehanne, sa femme.

Les registres d'état civil de Mosne commencent en 1581.

Curés de Mosne. — Perceval, 1597. — Jean Rabot, 1626. — Dabert, 1633. — François Pinon, 1687. — Jean Brossier, 1690. — François Dumant, 1720. — Pierre Coulon, 1768. — Thomas, curé constitutionnel, 1793. — Billard, 1820. — Bourjoge, 1837. — Joseph Deschezelles, 1873. — Pierre Rozé, nommé en mars 1878, actuellement en fonctions (1882).

En 932, Hugues, duc des Français, abbé de Saint-Martin, rendit à cette église la terre de Mosne dont ses prédécesseurs s'étaient emparés. Par la suite, cette terre passa à des laïcs. Elle formait une châtellenie appelée le Grand-Hôtel-de-Mosne, et qui relevait du château d'Amboise et du Feuillet. En 1298, elle appartenait à Raoul de Maonne. chev.; — en 1515, à Jehan Dudouet; — en 1493, à Florentin Dudouet; — en 1536, à Jehan Thibault, à cause de sa femme, Marguerite Dudouet; — en 1566, à Aimée Lelièvre; — en 1604, à Jean de Périon; — en 1606, à Charlotte Périon, femme de Julien Quetier; — en 1665, à Jacques Quetier; — en 1668, à Jacques Perceval.

La mairie de Mosne formait un fief relevant de la châtellenie. En 1748, ce fief appartenait à Charles Lelarge.

Un troisième fief était formé par la sergenterie de Mosne. Jean Poireau rendit aveu pour ce fief à la châtellenie de Mosne, le 14 juin 1431.

Dans le bourg, se trouvaient les fiefs suivants, ayant un logis seigneurial et donnant droit à leurs propriétaires à divers cens : Boisregnard, Laleu, Grand-Hôtel-de-Thommeaux, Thommeaux-Godinière, la Commanderie.

Le Petit-Pied, autre fief, consistait en cens et rentes.

Maires de Mosne. — Thomas, 1791. — Amirault, 1801. — Belluot, notaire, 16 septembre 1806. — Delaborde-Mazère, 15 octobre 1806. — Perceval de la Maillardière, 13 octobre 1815. 1er août 1821. — Florentin Chambellan, 27 juin 1825. — Thomas Nouveau, 28 octobre 1833. — René-Paul-Émile Gaudron, 21 juin 1837. — Jacques-Noël Perceval, 20 juillet 1846. — Bouffet-Vincent, 1856. — Vernon-Pasquier, 1862. — Marcellus Peltier, 1874. — Désiré Mangeant, 6 mai 1876, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; E, 49, 54, 342; G, 460, 891; — Bétancourt, *Noms féodaux* I, 374; II, 588. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. IIIe, *généal. d'Ales.* D. Housseau, VI, 2155. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

Mosny, cne d'Azay-sur-Cher. V. *Mauny.*

Mosny (la fontaine), cne de la Celle-Guenand.

Mosny, cne de Civray-sur-Cher. V. *la Caillaudière.*

Mosny, ou **Mauny,** f., cne de Montlouis. — Ancien fief. Il faisait partie de la châtellenie de Thuisseau et de Montlouis, érigée, en 1523, en faveur de Philibert Babou. Le 24 mai 1683, Madeleine Bibault, veuve de Jean Pelissary, la vendit à Philippe de Courcillon, marquis de Daugeau. (Arch. d'I.-et-L., C. 633; E, 65.)

Mosny, cne de Rochecorbon, V. *Mauny.*

Mosny, cne de Saint-Martin-le-Beau, V. *Mauny.*

Mosny (le lieu de), cne de Sepmes. — Il relevait de la Tour-Sybille et appartenait, en 1664, à Philibert de Baignan.. — (Arch. d'I.-et-L., E. 74.)

Mosson, vil. et chât., cne de Braye-sous-Faye, 60 habit. — *Mausum*, xie siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*) — Hébergement et tour d.

Mosson, 1444. — *Mosson*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse à foi et hommage lige et qui fut incorporé au duché de Richelieu. En 1159, il appartenait à Robert, chev.; — en 1414, à Catherine de Champeigne, veuve de Hervé de Mosson; — en 1550, à Jean de Mosson; — en 1553, à François de Mosson; — en 1576, à François du Plessis. Il existait à Mosson une chapelle dépendant du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Braye et qui est mentionnée dans un aveu rendu, le 2 mai 1735, par le prieur de Braye à Louis-François-Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 169; G, 282, *Biens nationaux*. — D. Housseau, V, 1818. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 234.)

Mossonnière (la), c^{ne} d'Auzouer. V. *Moissonnière*.

Mosterium-Belli. V. *le Mortier-aux-Moines*, c^{ne} de Sonzay.

Mosteroul. V. *Montreuil*.

Mostière (la), ham., c^{ne} de Charnizay, 21 habit.

Mosteriolum villula. — Vers 1004, Gauzbert, abbé de Marmoutier, donna aux religieux de Saint-Julien deux arpents et demi de vigne situés *in villula quæ vocatur Mosteriolum*. Ce lieu se trouvait du côté de Champchardon, paroisse de Saint-Symphorien. — (D. Housseau, II, 335.)

Mota. V. *Motte*, c^{ne} de Nouans.

Motta-Fulconis. V. *Motte-Foulcroy*.

Motages (le lieu des), près du moulin du Puits, c^{ne} de Reugny.

Moteron (Étienne), religieux feuillant, vivant dans la première moitié du xviie siècle, acquit une certaine célébrité par la perfection qu'il apporta dans l'art de la tapisserie. Avec des fils d'argent, d'or et de soie, unis à des plumes d'oiseaux, il composait, au dire d'une chronique de son époque, des tableaux ravissants. La date de sa mort est inconnue. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 348.)

Motet (le bois), c^{ne} de Saint-Patrice. — Il fait partie de la forêt de Rochecotte.

Mothe (la), c^{ne} d'Artannes. V. *Motte*.

Mothe-Guesdon (la), c^{ne} de Chambray. V. *Motte-Guesdon*.

Mothe-Montboyau, c^{ne} de Saint-Cyr V. *la Motte*.

Mothe-Subleau (le lieu de la), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il dépendait de la châtellenie d'Azay. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay*.)

Mothes-Joussaux (les), c^{ne} de Sorigny. V. *les Mottes*.

Motreau (le lieu du), dans l'ancien lit du Cher, c^{ne} de Lignières.

Mots (les), c^{ne} de la Chapelle-Blanche. V. *la Motte*.

Mottage (moulin du), sur l'Indrois, c^{ne} de Genillé. — C'était le moulin banal du fief de Loigny. Par acte du 28 mars 1719, les Barnabites de Loches le vendirent aux Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget*.)

Mottais (les), f., c^{ne} de Gizeux.

Motte (la), ou **Mothe,** f., c^{ne} d'Artannes. — *Mota Artanna*, xiiie siècle. — *Motte-d'Artannes, Motte-fort-lez-Artannes, Motte-Fort-d'Artannes*, xve, xvie et xviie siècles. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. En 1313, il appartenait à Macé d'Artannes; — en 1447, à Jehan Bernard; — en 1474, à un autre Jehan Bernard; — en 1513, à Étienne Bernard, seigneur de Champigny-sur-Yonne, maître d'hôtel du roi et de la reine, marié à Anne Le Goux, dont il eut Jean, seigneur de Champigny et des Bretignolles, qui épousa, le 14 novembre 1533, Jeanne Hurault, fille de Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis, trésorier de la reine, capitaine de Blois, et de Louise Boudet; — vers 1550, à François Peguineau; — vers 1580, à Philippe de Fouques, veuve de Jean de Montaigron, chev., — en 1604, à Jacques Gautier; — en 1629, à N. de Perrien; — en 1665, à Gabriel Fondrier; — en 1670, à Pierre Amonet, président au grenier à sel de Tours; — en 1680, à Marthe Fondrier et à Gabriel Fondrier, héritiers de Pierre Amonet. En 1688, les créanciers de ces derniers vendirent ce fief à Dominique Chicoisneau, Éc. — Par la suite, le domaine de la Motte fut possédé par Pierre Anguille de la Niverdière, marié à Marie-Louise Charbonneau. Celle-ci mourut le 15 mai 1754 et fut inhumée dans l'église de Monts.

Arch. d'I.-et L., C, 631; G, 3. — **Registres d'état civil de Monts.** — D. Housseau, XII, 7032-64. — ***Cartulaire de l'archevêché de Tours.*** — ***Rôle des fiefs de Touraine.*** — P. Anselme, ***Hist. généal. de la maison de France***, I, 221; VI, 502.

Motte (la), f., c^{ne} d'Assay. — *Motte-Bascher*, 1778. — Ancien fief, relevant de Bascher. En 1445, il appartenait à Guillaume du Puy; — en 1778, à Étienne-François Turgot. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — D. Housseau, XII.)

Motté (le lieu de), c^{ne} d'Avon, près du chemin de la Loutière à la Touche.

Motte (la), f., c^{ne} d'Avrillé, près de l'étang d'Avrillé. — *Motte*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Motte (le moulin de la), sur l'Indre, c^{ne} d'Azay-sur-Indre.

Motte (le lieu de la), près de la Girardière, c^{ne} de Barrou.

Motte (la), vil., c^{ne} de Benais, 55 habit.

Motte (le lieu de la), c^{ne} de Bossée, près du chemin de Bossée à Sainte-Catherine.

Motte (la), f., c^{ne} de Bourgueil.

Motte (le lieu de la Grande-), c^{ne} de Bréhémont.

Motte (la), f., c^{ne} de Chambray. — *Motte*, ou *Mothe-Guesdon*, ou *Mantherie*, xve, xvie et xviie siècles. — Ancien fief, relevant de Montbazon. En 1473, il appartenait au prieuré de Saint-Côme; — en 1768, à Louis Benoist de la Grandière, maire de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E. 323; G, 517; *prieuré de Saint-Côme*. — D. Housseau, XI, 4900.)

Motte (la), et la **Petite-Motte**, f., c^{ne} de la Chapelle-Blanche. — *La Motte*, carte de Cassini.

Motte (la) et la **Petite-Motte**, *alias* **Richebourg**, ou **Écarie**, f., c^{ne} de la Chapelle-sur-Loire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chapelle*.)

Motte (le lieu de la), près de la Blinière, c^{ne} de Charnizay.

Motte (moulin de la), sur l'Indre, c^{ne} de Cheillé.

Motte (la), ou **Motte-au-Loup**, f., c^{ne} de Chinon. — Ancien fief. — En 1671, il appartenait à Maurice Aubry. — (Arch. d'I.-et-L., E, 235.)

Motte (la), vil., c^{ne} de Chouzé-sur-Loire, 79 habit. — *La Motte*, carte de Cassini. — Le 29 mars 1830, on trouva, dans ce village, un vase contenant 1,800 pièces à effigies romaines. C'était la troisième découverte de ce genre que l'on faisait depuis 1826. — (Jagu, *Topographie du département d'Indre-et-Loire*, 209.)

Motte (le lieu de la), près de la Picardie, c^{ne} de Courcoué.

Motte (le lieu de la), près des bois de la Guérinière, c^{ne} de Damemarie.

Motte (le lieu de la), près de Poitevin, c^{ne} de Draché.

Motte (le lieu de la), près du Bois-Chevalier, c^{ne} de Druyes.

Motte (la), f., c^{ne} des Essarts. — *La Motte*, carte de Cassini.

Motte (la), f., c^{ne} de Faverolles. — Ancien fief, relevant de Montrichard. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 42.)

Motte (la), f., c^{ne} de Faye-la-Vineuse, dans le bourg. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse et réuni à cette baronnie au xvie siècle. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Motte (le lieu de la), près de la Bouguerie, c^{ne} de Huismes.

Motte (le lieu de la), près de la Jarrie, c^{ne} de Lémeré.

Motte (le lieu de la), c^{ne} de Lignières, près du chemin de la Boire-Masson à l'ancien lit du Cher.

Motte (la), f. et chât., c^{ne} de Marcilly-sur-Vienne. — *Mota*, xiie siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Motte-Yvon*, 1396. — *Motte-au-fils-Yvon*, 1412. — *Motte-de-Nouâtre*, *Motte-Yvon-Marcilly*, *Motte-sous-Nouâtre*, *hôtel et forteresse de la Motte*, xve, xvie et xviie siècles. — *La Motte*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre, à foi et hommage lige, trente jours de garde et quatre livres aux loyaux aides. On voit, par un aveu de 1540, que le château était pourvu de fortifications importantes. Il était entouré de fossés et l'on y pénétrait par un seul pont-levis. Derrière la forteresse était une motte, défendue également par des fossés. Il existait, dans l'intérieur du château, une chapelle dont le titulaire était nommé par l'abbé de Noyers.

Le fief de la Motte appartenait, en 1396, à Pierre de la Jaille, chev., qui rendit aveu le 20 mars 1412; — en 1444, à Charles de la Jaille; — en 1472, à un autre Pierre de la Jaille; — en 1487, à Charles de Bec-de-Lièvre (pour une partie); — en 1490, à Catherine de la Jaille, femme de Jean de Crevant; — en 1495, à René de la Jaille; — en 1515, à Guillaume de la Jaille; — en 1540, à Claude de Crevant, qui rendit aveu le 4 mai; — en 1580, à Charles Turpin, par suite de son mariage avec Léonore de Crevant, fille de Claude de Crevant et de Marguerite d'Hallwin; — en 1593, à Jean d'Armagnac, maître d'hôtel du roi, maître des eaux et forêts au ressort de Chinon, décédé en 1634; — en 1635-66, à Jean et Charles d'Armagnac; — en 1685, à Catherine du Champ, veuve de Jean d'Armagnac; — en 1705-21, à Pierre-Mathieu d'Armagnac, lieutenant des maréchaux de France, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; — en 1764, à Jean-René Rabault des Rollands, marié à Charlotte-Thérèse-Françoise de Razé, qui le vendirent, en 1782, à Anne-Perrine de Gréaulme, veuve d'Armand-Philippe Gazeau de la Bouère.

Arch. d'I.-et-L., E, 98, 233; G, 123. — *Cartulaire de Noyers*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 877. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 459. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 50, 52, 317, 39[illegible]. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*. — Bibl. de Tours, manuscrit n°s 1308 *et* 1408. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIX, 276. — D. Housseau, XIII, 7138, 8003, 8056, 8135, 8179, 8181, 82[illegible], 8216, 8242, 8279. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, V, 121, 122; VI, 279; X, 96, 186, 240, 248; XI, 298, 300.

Motte (la), f., c^{ne} de Mettray. — Ancien fief. En 1670, il appartenait à Pierre Robichon. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Mettray.)

Motte (le lieu de la), près de Gaugain, c^{ne} de Noizay.

Motte (la), f., c^ne^ de Nouans, près du bourg. — *Domus de Mota,* 1201 (charte de Villeloin). — *Mota Villalupensis,* 1240. — En 1201, elle appartenait à Pierre de Palluau; — en 1239, à Dreux de Mello, qui la donna à l'abbaye de Villeloin. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — D. Housseau, VII, 2840.)

Motte (le lieu de la), près du moulin de Ray, c^ne^ du Petit-Pressigny.

Motte (le fief de la), paroisse de Saint-Pierre, à Preuilly. — Il était situé dans le faubourg de la Berruère et relevait des Bordes-Guenand. En 1770, il appartenait à Gabrielle-Pauline Bouthillier de Chavigny, veuve de Côme-Alphonse-Roch, marquis de Valbelle, dame des Bordes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pressigny*.)

Motte (le lieu de la), près de la Gatée, c^ne^ de Rilly.

Motte (le lieu de la), c^ne^ de Rivière. — Là, se trouve une motte féodale ayant quatre-vingts mètres de longueur sur quinze à vingt de largeur et qui est entourée de fossés. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1874), p. 20.)

Motte (le lieu de la), près de Chargé, c^ne^ de la Roche-Clermault.

Motte (la), vil., c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Mons Bodiolus, Mons Budelli, seu Boelli,* xie siècle. — *Mons Buelli,* 1177 (charte de Guillaume de Saintes). — *Arche-Montboyau* (titre du 25 avril 1379). — *Motte-Montboyau* (*titres de Saint-Côme* de 1438, 1450, 1487). — *La Motte,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Le P. Labbe, dans son *Abrégé chronologique* (t. IV, p. 21), et Huynes, dans son *Histoire de Saint-Florent,* se sont trompés en traduisant *Mons Budelli* par *Mondoubleau,* ville qui est située dans le Perche. — Un fort fut construit par Foulques Nerra, comte d'Anjou (*Oppidum fecit super montem Buelli (Chron. Tur. magnum). In monte Buelli, versus urbem Turonicam Fulco castrum firmissimum fecit (Hist. monasterii S. Flor. Salm.).* A la suite d'une guerre entre Foulques et Eudes, comte de Blois, il fut convenu, par un traité, que Saumur resterait au pouvoir du comte d'Anjou, à la condition expresse que celui-ci démolirait la forteresse qu'il avait élevée à Montboyau. Au haut du coteau se trouve une énorme *motte* de terre dont le pourtour mesure plus de deux cents mètres. Des fossés profonds l'entouraient autrefois. De cette motte partent des travaux de défense, formant un vaste camp retranché de forme triangulaire, et qui est protégé, à l'ouest et à l'est, par l'escarpement de la colline. Des monnaies et des poteries, trouvées dans le camp et dans les environs, indiquent que ce lieu a été occupé par les Romains. Le pont de la Motte, jeté sur la Choisille, date de 1745. Il a été construit par l'ingénieur Raigemorte. En 1496, Jean Fortin établit sur la Choisille une teinturerie à drap.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine (1874), p. 4; (1875), p. 188; (1876), p. 365-99. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 266-68. — Arch. d'I.-et-L., G, 364, 519; *Inventaire des titres de Saint-Côme.* — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis,* 80. — *Chronicon S. Juliani Tur.,* 251. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* 41. — *Recueil des historiens des Gaules,* X. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 170. — Menage, *Hist. de Sablé,* 228. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* I, 339. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou,* 190. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 162.

Motte (la), f., c^ne^ de Saint-Denis-hors. — Elle appartenait à la collégiale de Saint-Martin, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 20 juin 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Motte (le lieu de la), près de la Foulonnerie, c^ne^ de Saint-Jean-Saint-Germain.

Motte (la), f., c^ne^ de Saint-Patrice. — *La Motte,* carte de Cassini.

Motte (la), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. — En 1790, elle appartenait à l'hôpital de la Charité de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Motte (la), f., c^ne^ de Seuilly.

Motte (la), c^ne^ de Sonzay. V. *Motte-Sonzay.*

Motte (moulin de la), sur la Fare, c^ne^ de Sonzay.

Motte (la), f., c^ne^ de Veigné. — Ancien fief, relevant du château d'Esvres, à un roussin de service du prix de soixante sols. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323. — D. Housseau, XII, 7004.)

Motte (le lieu de la), près de Beauvais et de l'Indrois, c^ne^ de Villeloin. Dans ce lieu se trouve une motte de terre ayant à sa base un diamètre de cinquante mètres environ. Elle figure sur le plan cadastral (n° 1228, section B, 4e feuille.)

Motte (la), f., c^ne^ d'Yzeures. — En 1651, elle appartenait à René du Croisic, Éc.; — en 1673, à Charles de la Marche; — en 1787, au prieur d'Yzeures. A cette dernière époque, on y voyait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse.* — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Registres d'état civil d'Yzeures.)

Motte-Aufray (le lieu de la), c^ne^ de Savigny, près du chemin de Port-Boulet à Savigny.

Motte-au-Fils-Yvon (la). V. *la Motte,* c^ne^ de Marcilly-sur-Vienne.

Motte-aux-Caves-Forts (la). — Nom donné à des souterrains de refuge situés près de la Chevrière, c^ne^ de Saché, et qui constituaient un fief. Au-dessus de ces souterrains se trouve une motte de défense entourée de fossés.

— (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1872), p. 249.)

Motte-aux-Consuls (la). V. *Amboise.*

Motte-Bascher (la), c^ne d'Assay. V. *la Motte.*

Motte-Beauregard (la), c^ne de Saint-Quentin. V. *Beauregard.*

Motte-Boucheron (le lieu de la), près de la Cave-Verte, c^ne de Couziers.

Motte-Chapon (la), c^ne de La-Riche. V. *la Rabaterie.*

Motte-de-Genes (la), f., c^ne de Villandry, près du Cher. — Ancien fief, réuni à la châtellenie de Colombiers en 1629. En 1473, il appartenait à Jacques de Saint-Père. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontcher.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Motte-de-la-Gatinière (la), c^ne de Villandry. V. *Gatinière.*

Motte-de-la-Grivière (le lieu de la), près du Vieux-Cher, c^ne de Bréhémont.

Motte-de-Nouâtre (la). V. *la Motte*, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Motte-de-Sonnay (la), f., c^ne de Cravant.

Motte-de-Vedde (le fief de la), situé dans la paroisse de Saint-Mexme de Chinon. — Il relevait de Beaumont-en-Véron à foi et hommage simple et un roussin de service. Il appartenait, en 1542, à René du Puy; — en 1657, à René Rigault, chev., seigneur de la Tremblaye, marié à Agnès de Sallier; — en 1699, à Louis Février de la Bellonnière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 164, 165.)

Motte-de-Villeloin (la). V. *la Motte*, c^ne de Villeloin.

Motte-du-Camp-de-César (la). — Fort situé à Amboise et qui fut donné par Geoffroy II, dit Martel, à Foulcroy de Thorigny. On l'appela alors *Mota Fulconii, seu Fulconi.* — (*Recueil des historiens des Gaules*, XI. — *Chron. Tur. magnum*, 125. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 25. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 4. — Ét. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 7.)

Motte-du-Donjon (la), f., c^ne de Saint-Épain.

Motte-du-Donjon (le lieu de la), c^ne de Trogues. — Les bâtiments étaient en ruines en 1831. Là, près du chemin de Saint-Épain à Pouzay, se trouve une motte qui est figurée sur le plan cadastral sous le n° 436, section A, 3e feuille.

Motte-du-Marais (le lieu de la), près du Vieux-Cher, c^ne de Bréhémont.

Motte-du-Thé (île de la), c^ne de Bréhémont. — Elle est formée par l'Indre et le Vieux-Cher.

Motte-Fiché (le lieu de la), près du moulin-à-vent de Rassé, c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Motte-Foulcroy (la). V. *Amboise.*

Motte-Grouin (la). V. *Grouin*, c^ne de Pussigny.

Motte-Guesdon, ou **Mantherie**, c^ne de Chambray. V. *la Motte.*

Motte-Guillot (la), f., c^ne de Benais.

Motte-Isoré (la). V. *la Motte*, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Motte-Jean-Thomas (le lieu de la), près de la Rue-Rouineau, c^ne de Bréhémont.

Motte-Jousserand (la), c^ne de Sorigny. V. *Mottes.*

Motte-Marcilly (la). V. *la Motte*, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Motte-Mazières (le lieu de la), c^ne de Mazières, près du chemin des Touches au Ponceau.

Motte-Montboyau (la). V. *la Motte*, c^ne de Saint-Cyr.

Motte-Renard (la), f., c^ne de Benais.

Motte-Ronde (le lieu de la), c^ne de Benais, près du chemin de Chavannes à Grand-champ.

Motte-Ronde (le bois de la). — Il faisait partie de la forêt de Bourgueil.

Motte-Sauvage (la), ancien fief, paroisse d'Avrillé. — Il appartenait à la famille de Lugré au milieu du XVIIe siècle. — (Guérin, *Notice sur Gizeux*, 63.)

Motte-Sonzay (la), chât. et f., c^ne de Sonzay. — *Mota*, XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Mota juxta Sonzayum*, XIIIe siècle. — *Mote-de-Sonzay, Mote-à-Sonzay, Mota in Sonzayo*, 1402, 1455, 1485 (*titres de la Clarté*). — *Motte-Sonzay*, 1600 (*titres de Marmoutier*). — *La Motte*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Tours et du duché de Château-la-Vallière. — D'après la tradition, le château aurait été construit en entier par Henri II, ce qui n'est pas d'accord avec la physionomie architecturale de l'édifice. Une portion paraît appartenir, en effet, au XIIe siècle; une autre daterait du règne de Louis XI. Sur d'autres points, les travaux semblent avoir été exécutés sous Louis XIV et sous Louis XV. En 1812, on a reconstruit une tour qui s'était écroulée. Le manoir est environné de douves remplies par des eaux vives. Le château appartient aujourd'hui à M. Houssard, ancien député et sénateur, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire.

Au XIIIe siècle, l'archevêché de Tours possédait dans la paroisse de Brèche un domaine assez important. Parmi ses vassaux, il comptait le seigneur de la Motte-Sonzay qui, à raison de la chapelle du château de Sonzay, du bois de Brèche et des emplacements occupés par les églises de Brèche et de Saint-Aubin-le-Dépeint, était homme lige de l'archevêque et était assujetti à deux mois de garde, chaque année, au palais archiépiscopal. De plus, ce seigneur devait, lorsqu'il en était requis, accompagner l'archevêque lorsqu'il se rendait près du roi. Mais, dans ce cas, le prélat payait tous les frais du voyage et donnait à son vassal une pelisse de vair et une paire de chausses d'*escarlate*.

Au commencement du XIIe siècle, le fief appartenait à Pierre de Sonzay ; — en 1277, à Simon de Beaugency ; — vers 1350, à Étienne Bouchard ; — en 1383, à Guillaume de Montgeroul, marié à Aliette de Rohan. Celle-ci, devenue veuve avant 1402, fonda l'anniversaire de son mari et le sien dans l'église de Sonzay, à laquelle elle donna des reliques de saint Blaise, qu'elle conservait dans la chapelle de son château ; — en 1402, à Jean de Beaumont (pour une partie du fief) ; — dans le même temps, à Pierre de Bueil, qui était propriétaire du château, — en 1428, à Jean de Bueil ; — en 1455, à Jean de Daillon, à cause de sa femme, Renée. Par acte du mois de mai de cette année, il donna à l'abbaye de la Clarté tout ce que lui et sa femme possédaient dans leur fief de Vouvray-sur-Loir et dans les paroisses de Saint-Christophe et de Saint-Paterne ; — en 1497, à Renée de Daillon ; — vers 1500, à Jacques de Bueil, tué au siège de Hesdin en 1537 ; — en 1507, à Antoine de Loubes ; — en 1540, à Jean de Bueil ; — en 1554, à Baudouin de Valory de Destilly ; — en 1577, à Honorat de Bueil, vice-amiral de France, lieutenant du roi en Touraine, décédé à Saint-Malo le 14 mars 1590 ; — en 1590, à Anne de Bueil, fille d'Honorat, mariée à Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, lieutenant du roi en Bourgogne, grand-écuyer de France, décédée le 1er octobre 1632 ; — en 1633, à Honorat d'Acigné, cousin-germain d'Anne de Bueil ; — en 1666, à Jean-Léonard d'Acigné ; — en 1734, à Henri, marquis d'Illiers d'Entragues ; — en 1745, à Louis-Auguste-Cyr, marquis de Rieux, marié à Claude-Louise-Jeanne d'Illiers d'Entragues.

Par acte du 6 novembre 1762, le marquis de Rieux vendit la Motte-Sonzay à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville, capitaine au régiment de la marine et chevalier de Saint-Louis.

Arch. d'I.-et-L., C, 652 ; E, 82, 83, 113 ; G, 170, 398, 674. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV, *généal. de la Chaussée*. — *Cartulaire de Noyers*, 461. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 307 ; VII, 853. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 19, 207. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 174. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 427. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 564. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1267, 1347. — D. Housseau, VIII, 3714 ; IX, 3784, 3786, 3787, 3954, 3955 ; XII, 6660 ; XIV, XVIII. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 71 ; VI, 80 ; VII, 42 ; IX, 99 ; X, 123, 250 ; XI, 284, 315.

Motte-Supin (le lieu de la), près de la Bouzillère, cne de Champigny.

Motte-sur-le-Duc (le lieu de la), près de la Loire, cne de Huismes.

Motte-Yvon (la), cne de Marcilly. V. *la Motte*.

Mottereau, f., cne de Lignières.

Mottereaux (île des), dans le Vieux-Cher, cne de Bréhémont.

Motterie (la), f., cne de Loché. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Mottes (le lieu des), cne d'Abilly, près de la ferme du Bois-Melin. — Dans un champ, entre le chemin d'Abilly à la Voirie et celui de Ligueil à Abilly, se trouvent trois mottes, qui ont été figurées sur le plan cadastral (nos 12, 25, 27, section C).

Mottes (les), f., cne de Benais.

Mottes (le lieu des), cne de Chouzé-sur-Loire, près de la route de Nantes à Tours.

Mottes (le lieu des), cne de Huismes, près de l'Indre et du Gué-Mottereau.

Mottes (le lieu des), près de la Pinaudière, cne de Neuillé-Pont-Pierre.

Mottes (le lieu des), cne de Saché, près du chemin de la Folie à Thilouze.

Mottes (le lieu des), près de Bardeau, cne de Saint-Germain-sur-Vienne.

Mottes (le lieu des), près de la Houtrie, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mottes (le lieu des), cne de Sazilly, près de Cormier-Vallé.

Mottes (le lieu des), près de Galice, cne de Sepmes.

Mottes (les), ham., cne de Sorigny, 14 habit. — *Mottes-Jousserand*, ou *Joussaud*, 1514, 1583, 1639. — Ancien fief. En 1514, il appartenait à Gilles de Montfort ; — en 1583, à Thomas le Coustelier ; — en 1600, à François de Montfort, seigneur d'Esvres, qui le vendit à François Porcher. — (D. Housseau, XI, 4700 ; XII, 7004. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon*.)

Mottes (le lieu des), près de la Chenellière, cne de Villaines.

Mottes-des-Logis (le lieu des), cne de Betz.

Mottes-Fouquettes (le lieu des), près du Moulin-Neuf et du Cher, cne de Savonnières.

Mottet (le lieu du), près de la Bretonnière, c^ne de Loché.

Motteton (le lieu du), près de Milly, c^ne de Bréhémont.

Mottron (le), f., c^ne de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

Mouaches (étang des), c^ne de Saint-Laurent-en-Gâtines. V. *Collinière.*

Mouceau, c^ne d'Orbigny. V. *Mousseaux.*

Mouchaut, f., c^ne de Huismes. — *Seigneurie de Mouchaud, alias d'Huismes,* XVIIe siècle. — *Mouchaut,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie d'Huismes, à foi et hommage simple, cinq sols de service avec les loyaux aides, cent dix-neuf sols et huit deniers, un chapon et trois poules, le tout payable annuellement le jour de saint Michel en la maison seigneuriale de Huismes (aveu rendu le 16 novembre 1644, par Hélie-René Rancher à Hélie Convers, doyen de l'église de Tours). Il avait le droit de moyenne et basse justice et celui de grande et petite voirie. En 1576, il appartenait à Antoine Rancher, chev.; — en 1642, à Claude Rancher, veuve de Louis Lemaire, Éc.; — en 1644, à René Rancher, chev. — (Arch. d'I.-et-L., G, 42. — *Les généalogies des maîtres des requêtes,* 333.)

Moucheau, f., c^ne de Seuilly.

Mouchère (Christophe), constructeur d'orgues, né à Tours à la fin du XVIIe siècle. C'était, dit M. Croze dans son *Guide populaire,* un des plus célèbres artistes qui aient paru en Europe. Parmi les orgues dont la construction lui est attribuée, on cite celles d'Albi, datant de 1736. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1872), p. 248.)

Mouchet (le moulin), c^ne de Couesmes.

Mouchetières (les), ham., c^ne de la Guerche., 14 habit.

Mougon, vil., c^ne de Crouzilles, 116 habit. en 1821; — 76 habit. en 1872. — *Vicaria Metgonensis,* Xe siècle (charte d'Hardouin, archevêque de Tours). — *Terra Mougonis,* XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers.*) — *Mogon,* XIIIe siècle (*Lib. juram.*). — Ancienne paroisse et commune, qui a été réunie à celle de Crouzilles. Elle a fait partie du doyenné de l'Ile-Bouchard, de l'archidiaconné d'outre-Vienne, du canton de l'Ile-Bouchard et du district de Chinon. Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Maubec. L'église était sous le vocable de saint Pierre.

CURÉS DE MOUGON. — Mathurin Bougreau, 1486. — Antoine Taffonneau, 1526. — Christophe Blanche, 1538. — Collete, curé constitutionnel, 1793.

Mougon avait autrefois une certaine importance. Il était, au Xe siècle, le chef-lieu d'une viguerie.

En 1848, on a découvert, sur son territoire, un assez grand nombre de tombes en pierres, paraissant dater du XIIe siècle.

En 1871, on a constaté l'existence d'un ancien atelier de poterie romaine entre le pont de Mougon, sur la Vienne, et les fours à chaux de Paviers.

La paroisse formait un fief qui appartenait, en 1642, à Guy-Aldonse de Durfort; — en 1668, à Charles Odart, chev., seigneur de la Fuye, de Vauguerin et de Paviers, marié à Françoise Dreux, dont il eut Charles, seigneur des mêmes lieux, qui épousa N. de la Faure. De ce mariage naquit une fille, Marie-Jeanne, dame de Mougon, de Paviers et de Vauguerin, mariée, le 12 février 1736, à Jean-Jacques-Ours de Quinemont.

MAIRES DE MOUGON. — Le Gros, 1801, 29 décembre 1807. — Auguste-Charles-Louis de Quinemont, 14 décembre 1812, 1830.

Arch. d'I.-et-L., C, 621; G, 495. — D. Housseau, I, 194-97-99, 218-20. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* 86. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IV, 25; VI, 238. 243. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 72. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 460. — *Livre noir* de Saint-*Florent de Saumur.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France,* X, *généal. Odart.*

Mougon (île de), dans la Vienne, c^ne de Parçay.

Mougonnières (les Hautes et Basses-), f., c^ne de Neuil.

Mouillères (le lieu des), c^ne de Louans, près du chemin de Beaulieu à Louans.

Mouillères (le lieu des), c^ne du Louroux.

Moulerie (la), f., c^ne de Razines.

Moulésie (la), ou **Mouligie,** f., c^ne de Crotelles.

Moulhierne, c^ne de Saint-Cyr. V. *Molihierne.*

Mouligeon, f., c^ne de Continvoir.

Mouligeon (étang de), c^ne de Continvoir.

Mouligie, c^ne de Crotelles. V. *Moulésie.*

Mouligny, f., c^ne de Saché.

Moulime, c^ne de Saint-Flovier. V. *Mouline.*

Moulin (le lieu du), c^ne de Beaumont-en-Véron. V. *Vallière.*

Moulin (le Petit-), c^ne de Ciran.

Moulin (le), moulin, c^ne du Grand-Pressigny.

Moulin (le), c^ne de la Guerche, 11 habit.

Moulin (le Petit-), c^ne des Hermites.

Moulin (le), f., c^ne de Limeray. — En 1658,

il appartenait à Radégonde de Brisson, veuve de François de Villebret. — (Arch. d'I.-et-L., E, 51.)

Moulin (le) et le **Petit-Moulin**, c^ne^ de Loches.

Moulin (le Petit-), c^ne^ de Louestault.

Moulin (le), sur le ruisseau de la Lardière, c^ne^ d'Orbigny.

Moulin (le Grand-), c^ne^ de Reignac. V. *Grand-Moulin*.

Moulin (l'étang du), c^ne^ de Saint-Paterne. — En 1791, il appartenait à l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

Moulin (le), sur la Masse, c^ne^ de St-Règle.

Moulin (les Grand et Petit-), sur le Gault, c^ne^ de Saunay.

Moulin-à-Bouleau (le), c^ne^ de Saint-Christophe. V. *Bouleau*.

Moulin-Achard (le), c^ne^ de Chaveignes.

Moulin-à-Fer (le), près d'Abilly, sur la Claise. — On voit, par un titre du 11 juillet 1643, que le moulin n'existait plus à cette époque. Son emplacement appartenait alors au curé d'Abilly, qui avait à payer au prieur de Balesmes vingt sols de cens, le jour de saint Michel. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Balesmes.*)

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Château-la-Vallière.

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Chaumussay.

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Luynes.

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Mettray.

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Montrésor. V. *Folerez*.

Moulin-à-Foulon (le), sur la Veude, c^ne^ de Pussigny.

Moulin-à-Foulon (le), sur la Manse, c^ne^ de Saint-Épain.

Moulin-à-Foulon (le), c^ne^ de Saint-Paterne.

Moulin-à-l'Eau (le), ou le **Moulin-Blanc**, autrefois le **Moulin-Gilbert**, paroisse du Sablon, maintenant c^ne^ de Chaveignes. — Il devait une rente à la collégiale de Champigny, d'après des titres du 7 août 1716 et 7 décembre 1763. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. Gouin, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Moulin-à-Glabert (le), c^ne^ de Luynes.

Moulin-à-Poudre (le), c^ne^ de Saint-Paterne.

Moulin-Arrault (le), c^ne^ de Rillé.

Moulin-Artault (le), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Moulin-Neuf*.

Moulinas, f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Moulin-Assier (le), c^ne^ de Benais.

Moulin-à-Tan (le), vil., c^ne^ de Cravant, 27 habit.

Moulin-à-Tan, ham., c^ne^ de Francueil, 21 habit.

Moulin-au-Chapt (le), sur la Petite-Choisille, c^ne^ de Nouzilly. — Il relevait du fief de Châtenay et appartenait, en 1369, à Robert Le Chapt; — en 1511, à Jeanne Bohier; — en 1691, à Louis du Bois, marquis de Givry; — en 1756, à Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, marié à Louise du Bois; — en 1786, à la duchesse de Sully. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Châtenay.*)

Moulin-au-Moine (le), sur la Creuse, c^ne^ d'Yzeures.

Moulin-aux-Clercs (le), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Moulin-Neuf*.

Moulin-aux-Moines (le), c^ne^ de Lublé.

Moulin-aux-Moines (le), paroisse de Rillé, dans le bourg. — Il a été appelé *Moulin-Chailloux* et *Moulin-à-Tan*. Ce moulin n'existe plus. En 1413, il appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Guérin, *Notice sur Rillé*, 86.)

Moulin-aux-Proust (le), sur la Petite-Choisille, c^ne^ de Nouzilly. — Ancien fief. En 1558, il appartenait à Astremoine du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Nouzilly.*)

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Ballan.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Berthenay.

Moulin-à-Vent-de-Monsieur (le), c^ne^ de Candes.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Courcelles.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Crouzilles.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Draché.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Faye-la-Vineuse.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Fondettes.

Moulin-à-Vent (le lieu du), c^ne^ de La Croix, près de la Hercerie.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Ligré.

Moulin-à-Vent (le lieu du), c^ne^ de Louans, près du chemin des Rauderies à Louans.

Moulin-à-Vent (le lieu du), près de la Haye-Martin, c^ne^ de Louestault.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Lublé.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Lussault.

Moulin-à-Vent (le), ou **les Bruyères**, paroisse de Manthelan. — Il relevait du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Mosne, près du bourg.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Nazelles.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Négron.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ d'Orbigny.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Restigné.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Saint-Avertin.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Saint-Épain.

Moulin-à-Vent (le lieu du), près du Pont-Neuf, c^ne^ de Sonzay.

Moulin-à-Vent (le), c^ne^ de Souvigny. — Il relevait du Feuillet. Le 21 février 1707, Louis de la Motte-Villebret le vendit à Jean-René Le Roy. En 1793, il fut vendu nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49, 54; *Biens nationaux.*)

Moulin-Bailly (le), ou **Moulin-de-la-Chaussée,** sur le ruisseau de Moulin-Brouillon, c^ne^ de Ceré. — Il relevait de Montpoupon. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599.)

Moulin-Banal (le), c^ne^ de Charentilly, sur la Petite-Choisille.

Moulin-Barbin (le), c^ne^ d'Ingrandes.

Moulin-Bariteau (le), c^ne^ de Marçay.

Moulin-Bas (le), c^ne^ de Pouzay, sur le ruisseau des Fontaines-Blanches.

Moulin-Berton (le), sur la Petite-Choisille, c^ne^ de Nouzilly.

Moulin-Bertrand (le), c^ne^ de Benais.

Moulin-Blanc (le), c^ne^ de Chaveignes. V. *Moulin-à-l'Eau.*

Moulin-Blanc (le), sur la Choisille, c^ne^ de Mettray. — Il relevait du fief de Lavaré et appartenait, en 1630, à Marie Joubert. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Moulin-Blanc (le), sur la Petite-Choisille, c^ne^ de la Membrolle.

Moulin-Blanchet (le), c^ne^ de Luzillé.

Moulin-Bluteau (le), c^ne^ de Luynes. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur N. de la Beraudière, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Moulin-Bodeau (le), ham., c^ne^ d'Épeigné-les-Bois, 17 habit.

Moulin-Boison (le), c^ne^ de Chisseaux, sur le ruisseau de la Charvière.

Moulin-Bouleau (le), c^ne^ de Saint-Christophe. V. *Bouleau.*

Moulin-Boureau (le), sur le Long, c^ne^ de Villebourg. — Ancien fief, propriété du Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

Moulin-Boutard (le), c^ne^ de Benais. V. *Boutard.*

Moulin-Boutard (le), sur la Petite-Choisille, c^ne^ de la Membrolle.

Moulin-Brecon (le), paroisse de Nouzilly. — Il est cité dans un titre de 1531. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche.*)

Moulin-Brochet (le lieu du), près de la Meltière, c^ne^ de Courcoué.

Moulin-Brouillon (le), sur le ruisseau du même nom, c^ne^ de Ceré.

Moulin-Brouillon (ruisseau du). V. *Épeigné* (ruisseau d').

Moulin-Brûlé (le), c^ne^ de Champigny.

Moulin-Brûlé (le), sur le Douet, c^ne^ de Huismes. — En 1775, il appartenait à la famille Bernin de Valentinay. — (Arch. d'I.-et-L., manuscrit n° 1440.)

Moulin-Brûlé (le), c^ne^ de Mosnes.

Moulin-Brûlé, ou **Vaulanger,** sur l'Échandon, c^ne^ de Saint-Branchs.

Moulin-Bruneau (le), sur le Brignon, c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. En 1318, il appartenait à Charles de la Chaère; — en 1455, à Jean Barbin; — en 1480, à René Gillier; — en 1537, à Adrien Vernon; — en 1565, à Anne de Vernon; — en 1601, à Odet de la Noue. — (D. Housseau, IX, 4046; XII, 5921-22-23, 7329, 7330. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Moulin-Bucheron (le lieu du), près de la Marsauderie, c^ne^ de Lerné.

Moulin-Cassé (le), c^ne^ d'Ambillou.

Moulin-Challon (le), près de Rillé. — En 1620, Antoine de Maulne, Ec., seigneur du Poupe, l'acheta pour 900 livres. Il relevait de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., B, 32.)

Moulin-Charruau (le lieu de), paroisse de Joué. — Il relevait du fief de l'Aubraye, suivant une déclaration féodale de 1654. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'Aubraye.*)

Moulin-Cornaut (le), sur la Veude, c^ne^ de Braslou.

Moulin-Couché (le), c^ne^ de Monts, 19 habitants.

Moulin-d'Abilly (le), sur la Claise, c^ne^ d'Abilly.

Moulin-d'Achard (le), c^ne^ de Chaveignes.

Moulin-d'Andigny (le), c^ne^ de Nazelles.

Moulin-de-Bourdel (le), c^ne^ de Neuilly-le-Brignon. V. *Bourdel.*

Moulin-de-Branc (le), cne de Neuilly-le-Brignon.

Moulin-de-Cachemouche (le), cne de Champigny. — Il relevait de la collégiale de Champigny, à laquelle il devait une rente annuelle de vingt-quatre chapeaux de roses ou autres fleurs. Par transaction du 4 septembre 1744, cette rente fut transformée en celle de six boisseaux de froment. Ce moulin appartenait, en 1754, à Jean Sanglier de la Noblaye. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Champigny*, G, 282.)

Moulin-de-Chambon (le), sur la Creuse, cne de Chambon.

Moulin-de-Civray (le), cne de Civray-sur-Esvres.

Moulin-de-Courbat (le ruisseau du), cne de Ceré. — Il reçoit les eaux de la fontaine de Bois-Robin et celles du ruisseau des Petites-Vallées et de la fontaine Sabard.

Moulin-de-Janvé (le lieu du), près de l'Indre, cne de Loches.

Moulin-de-la-Boussaye (boire du), cne de Crouzilles.

Moulin-de-Demaine (le), cne de Ligueil. V. *Edemaine.*

Moulin-de-Follet (le), cne de Balesmes. V. *Follet.*

Moulin-de-Graffin (le), cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Moulin-de-la-Chaise (le), cne de Saint-Épain. V. *Chaise.*

Moulin-de-la-Chaussée (le), cne de Ceré. V. *Moulin-Bailly.*

Moulin-de-la-Planche (le), cne de Bourgueil. V. *Planche.*

Moulin-de-la-Planche (le), cne de Chanceaux-sur-Choisille.

Moulin-de-l'Aunay (le), sur le Brignon, cne d'Abilly.

Moulin-de-la-Ville (le), sur l'Esves, cne de Balesmes. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Moulin-de-Longueville (le), cne de Nouzilly. V. *Longueville.*

Moulin-de-Maudoux (le), cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Moulin-de-Maulne (le), cne de Lublé.

Moulin-de-Menard (le), sur l'Esves, cne de Civray-sur-Esves.

Moulin-de-Mouzay (le), sur la Ligoire, cne de Mouzay.

Moulin-de-Nueil (le), cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Moulin-d'Épiez (le), cne de Ligueil. V. *Épiez.*

Moulin-de-Pont (le), cne de Razines.

Moulin-de-Pont-Joubert (le), cne de Saint-Paterne. V. *Moulin-à-Foulon.*

Moulin-de-Ré (le), cne de Crouzilles.

Moulin-de-Rigollet (le), cne de Luynes.

Moulin-des-Cartes (le), cne de Sonzay.

Moulin-des-Planches (le), sur la Veude, cne de Razines.

Moulin-de-Terrette (le), cne de Balesmes.

Moulin-de-Ville (le), sur l'Estrigneul, cne de Ligueil. — On le trouve mentionné dans un titre de 1269. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ligueil.*)

Moulin-d'Hiver (le), cne de Saint-Laurent-de-Lin.

Moulin-Doré (le), cne de Luynes.

Moulin-Douzil (le), cne de Sonzay. — *Molin-Dozil*, 1117, 1226. — Vers 1117, Pierre de Sonzay et Pétronille, sa mère, le donnèrent à l'abbaye de Noyers, qui y fonda un prieuré sous le vocable de sainte Marie-Madeleine. Les bâtiments furent incendiés, au XIIIe siècle, par un seigneur de Sonzay. En 1660, on voyait encore leurs ruines. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 80. — *Cartulaire de l'abbaye de Noyers.* — *Liber compos.*, 15. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine*, 53.)

Moulin-du-Bourg (le), sur le ruisseau d'Épeigné, cne d'Épeigné-les-Bois.

Moulin-du-Comte (le), sur la Démée, cne des Hermites.

Moulin-du-Guéret (le), cne de Mettray. V. *Guéret.*

Moulin-du-Jay (le), cne de Luynes.

Moulin-du-Moine (le), sur la Creuse, cne d'Yzeures.

Moulin-du-Parc (le), cne de Ceré.

Moulin-du-Pré (le), sur l'Échandon, cne du Louroux.

Moulin-du-Puits (le), sur la Roumer, cne des Essarts.

Moulin-du-Puits (la croix du), cne de Loché, près du chemin de Loché à Villienne.

Moulin-du-Roi (le), sur la Charrière, cne de Cheillé.

Moulin-du-Temple (le), sur l'Esves, cne de Balesmes.

Moulin-du-Temple (le), cne de Saint-Denis-hors, 28 habit.

Moulin-du-Verger (le), cne de Courçay.

Moulin-Fermé (le), sur la Roumer, cne de Cléré. — *Moulin-Enfermé,* carte de Cassini. — Ancien fief. En 1510, il appartenait à Louis Chopin, Éc.; — en 1545, à François Chopin; — en 1628, à Pierre Chopin; — en 1666, à un autre Pierre Chopin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Moulin-Fort (le), sur le Cher, cne de Chisseaux. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Ce moulin fut construit par Adam de Houdon, qui le vendit, le 23 février 1556, à Diane de Poitiers. Celle-ci obtint, au mois d'octobre 1557, des lettres patentes qui l'incorporèrent à la châtellenie de Chenonceau. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau,* 295; *Diane de Poitiers au Conseil du roi,* 218. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 117.)

Moulin-Fort (le), cne de Francueil.

Moulin-Fouleret (le), cne de Chançay. V. *Moulin-Neuf.*

Moulin-Foulon (le), cne de Continvoir.

Moulin-Foulon (le), cne de Paulmy. — Ancien fief. En 1640, il appartenait à Anne-Françoise de la Borde. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Moulin-Foulon (le), ou **Moulin-de-Foullerets,** cne de Pussigny. — Au milieu du xve siècle, ce moulin était détruit. Il appartenait à l'abbaye de Noyers, qui vendit l'emplacement à Jean Taveau. — (*Cartulaire de Noyers,* 675.)

Moulin-Garot (le), cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Moulin-Gautier (le), cne de Ceré. — Il relevait de la châtellenie de Montpoupon. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599.)

Moulin-Gilbert (le), cne de Chaveignes. V. *Moulin-Blanc.*

Moulin-Giraud (le), sur la Veude, cne de Razines.

Moulin-Girault (le), sur l'Égronne, cne de Charnizay.

Moulin-Girault (le), cne de l'Ile-Bouchard. — Il relevait d'Oigné. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

Moulin-Glabert (le), cne de Saint-Étienne-de-Chigny.

Moulin-Gouault (le), cne de Nouzilly. V. *Gouault.*

Moulin-Guenault (le), cne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Moulin-Haut (le [illegible]ur le Ruau, cne de Pouzay.

Moulin-Hodoux (le), cne de Luynes.

Moulin-Huet (le). V. *Champferraut.*

Moulin-Jeannot (le), sur la Roumer, cne d'Avrillé.

Moulin-le-Roy (le), cne de Chédigny. — Il est cité dans une charte de 1300. — (*Cartulaire du Liget.*)

Moulin-Maillé (le), cne de Mettray.

Moulin-Malvau (le), sur la Petite-Choisille, cne de la Membrolle.

Moulin-Mauclerc (le), cne de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Moulin-Neuf.*

Moulin-Millé (le), sur la Petite-Choisille, cne de la Membrolle.

Moulin-Milon (le), ham., cne de Mettray, 16 habit.

Moulin-Moreau (le), cne de Charentilly. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle fut vendue nationalement, le 23 mai 1791. On la trouve mentionnée dans un titre de 1336. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly;* G, 398; *Biens nationaux.*)

Moulin-Neuf (le), sur la Claise, cne d'Abilly.

Moulin-Neuf (le), cne d'Ambillou. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Moulin-Neuf (le), sur la Veude de Basché, cne d'Assay.

Moulin-Neuf (le), sur l'Indre, cne d'Azay-le-Rideau.

Moulin-Neuf (le), sur l'Esves, cne de Balesmes. — *Hôtel-du-Moulin-Neuf,* 1471. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. Le 7 janvier 1471, Guillaume Gueffault et Honneur Vigier, sa femme, le vendirent à Jean du Fou, pour sept cents écus d'or. — (D. Housseau, XIII, 8271.)

Moulin-Neuf (le), sur l'Égronne, cne de la Celle-Guenand.

Moulin-Neuf (le), ou **Moulin-Foulleret,** cne de Chançay. — En 1613, Louis de Lafons, seigneur de Chançay, constitua une rente sur ce moulin, au profit de la chapelle de Vaumorin. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Moulin-Neuf (le), f., cne de Chanceaux-sur-Choisille. — Ancien fief, relevant de Chanceaux, à franc devoir noble. Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudry, rendit aveu pour ce fief le 15 septembre 1756. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Châtenay.*)

Moulin-Neuf (le), cne de Cheillé. — Ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Turpenay.*)

Moulin-Neuf (le), cne de Francueil. —

Le 25 janvier 1754, Jean-Baptiste Desmarets, curé de Francueil, le vendit à Claude Dupin et à Louise-Marie-Madeleine de Fontaine, sa femme. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Moulin-Neuf (le), sur l'Indrois, c^ne de Genillé.

Moulin-Neuf (le lieu du), près des Rabottes, c^ne de Ligueil.

Moulin-Neuf (le), ou les **Moulinets**, c^ne de Luynes. — Ancien fief, relevant de Luynes. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 365, 371, 372.)

Moulin-Neuf (le), c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Moulin-Neuf (le), sur la Dôme, c^ne de Marray.

Moulin-Neuf (le), sur la Choisille, c^ne de Mettray. — En 1658, Nicolas Goubard était qualifié de sieur du Moulin-Neuf. — (Registres d'état civil de Mettray.)

Moulin-Neuf (le), c^ne de Neuillé-Pont-Pierre. — *Moulin-au-Clerc*, 1409. — *Moulin-des-Mauclercs*, 1591. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1492, il appartenait à la famille Gaucher de Sainte-Marthe. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Moulin-Neuf (le), sur la Vandemme, c^ne de Neuvy-Roi. — Ancien fief. — En 1789, il appartenait à Anne-Jean Legras, marquis du Luart. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Moulin-Neuf (le), c^ne de Nouans.

Moulin-Neuf (le), sur le ruisseau des Fontaines-Blanches, c^ne de Pouzay.

Moulin-Neuf (le), sur l'Égronne, c^ne du Petit-Pressigny.

Moulin-Neuf (le), sur la Veude, c^ne de Razines.

Moulin-Neuf (étang du), c^ne de Reignac.

Moulin-Neuf (le), sur la Manse, c^ne de Saint-Épain. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 194; *titres de Saint-Épain*.)

Moulin-Neuf (le), sur le Changeon, c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Il relevait du fief du Colombier et dépendait de la chapelle Saint-Jean, appartenant à l'abbaye de Bourgueil. Il fut vendu nationalement, le 28 février 1791, pour 10,600 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

Moulin-Neuf (la croix du), c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, près de la route de Saumur à Bourgueil.

Moulin-Neuf (le), c^ne de Saint-Paterne. — *Moulin-Retaut*, 1413. — *Moulin-Artault*, 1530. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Moulin-Neuf (le), c^ne de Savonnières.

Moulin-Neuf (le), sur l'Échandon, c^ne de Tauxigny.

Moulin-Neuf-des-Mauclercs (le). V. *Moulin-Neuf*, c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Moulin-Neuf-sur-l'Écueillois. V. *Louzardière*, c^ne de Neuillé-Pont-Pierre.

Moulin-Nouet (le), c^ne d'Esves-le-Moutier. V. *Nouet*.

Moulin-Odoux (le), c^ne de Luynes.

Moulin-Paquet (le), c^ne de Couesmes.

Moulin-Patouillard (le), c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Moulin-Piart (le), c^ne de Benais. — En 1543, il appartenait à l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

Moulin-Pinet (le), c^ne d'Abilly.

Moulin-Pinsart (le), sur la Veude, c^ne de Chaveignes.

Moulin-Pottier (le), c^ne de Ciran. V. *Pottier*.

Moulin-Pottier (le), c^ne de Saint-Paterne. V. *Pottier*.

Moulin-Premier (le), sur le Ruban-de-Saint-Flovier, c^ne de Saint-Flovier.

Moulin-Rainé (le), c^ne d'Abilly.

Moulin-Retault (le), c^ne de Saint-Paterne. V. *Moulin-Neuf*.

Moulin-Robert (le), sur le Brignon, c^ne de Betz. — *Moulin-Robé*, 1339. — Ancien fief, relevant de Betz, à foi et hommage simple. En 1641, il appartenait à Louis de Couhé. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Betz*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 168.)

Moulin-Robert (le), sur la Petite-Choisille, c^ne de la Membrolle. — Ancien fief, relevant de Poillé. En 1644, il appartenait à Louis de Rochebouet; — en 1730, à Dreux Le Hayer; — en 1737, à Hélène Le Hayer. Il fut vendu nationalement, le 9 germinal an II, sur Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, veuve de N. Riquetti de Mirabeau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127; *titres de Charentilly; Biens nationaux*.)

Moulin-Rouge (le), sur l'Indre, c^ne de Saché.

Moulin-Rouge (le), c^ne de Veigné. V. *Roulecrotte*.

Moulin-Rouge (le), c^ne de Villedômer.

Moulin-Rouget (le), sur le Changeon, c^ne de Gizeux.

Moulin-Sec ou **Sée** (le), c^ne de Gizeux.

Moulin-Sédillière (le), c^ne^ de Couesmes.

Moulin-Tain (le lieu du), sur la Claise, c^ne^ de Boussay.

Moulin-Taureau (le), ham., c^ne^ de Druye, 17 habit.

Moulin-Taureau (ruisseau du), c^ne^ de Druye. — Il est formé par deux sources, l'une, située près de la Roulière, l'autre, près des Joncs. Il passe dans les communes d'Artannes et de Pont-de-Ruan.

Moulin-Traineau (le), sur la Cisse, c^ne^ de Noizay.

Moulin-Vié (le), c^ne^ de Nouzilly. — *Moulin-Vieux*, 1247. — *Moulivert*, ou *Aître-Dubois*, 1754. — Au XIIIe siècle, il appartenait aux religieuses de Beaumont-les-Tours; — en 1754, à Robert Luce, qui fit raser les bâtiments. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay et de la Roche*.)

Moulin-Vieux (le), sur l'Indre, c^ne^ de Saché.

Mouline, f., près du Remillon, c^ne^ de la Celle-Guenand.

Mouline, f., c^ne^ de Manthelan. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Mouline, ham., c^ne^ de Saint-Flovier.

Moulineau (le moulin), paroisse de Souvigny. — Le 25 octobre 1486, Colin Boucher vendit une partie de ce moulin à Jean-Aymar d'Aspremont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 50.)

Moulinerie (la), f., c^ne^ de Saunay.

Moulinerie (la), f., c^ne^ de Savonnières.

Moulinet (le), f., c^ne^ d'Auzouer.

Moulinet (moulin du), sur la Brenne, c^ne^ de Châteaurenault. — Il appartenait à l'abbaye de Gastines et à l'abbaye de l'Étoile. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines; Biens nationaux*.)

Moulinet (le lieu du), près de la Boissière, c^ne^ de Ferrières-Larçon.

Moulinet (moulin du), c^ne^ de Nouzilly. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple et cinq sols de service. Des aveux furent rendus : le 23 avril 1362, par Guillaume de Betz; — le 19 juin 1382, par Pierre de Montbazon; — le 15 mars 1398, par Robin Sequart; — le 4 juillet 1412, par Jean Guillard. Le 26 juin 1653, Pierre de Vaux vendit la moitié de ce domaine à Philippe Rochais. L'autre moitié appartenait à Pierre du Bois, seigneur de Fontaines. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

Moulinet (le), c^ne^ de Rouziers. — *Villa Molinis*, 914 (charte de Saint-Martin). — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; *prévôté d'Oë*.)

Moulinet (le), f., c^ne^ de Vallères. — Ancien fief, relevant de Colombiers. Près de là est une source d'eaux minérales indiquée sur le plan cadastral n° 2508, section C. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*.)

Moulinet (ruisseau du). — Il prend sa source près du Vau, c^ne^ de Vallères, et se jette dans le Cher. Il fait mouvoir une usine. Son parcours est de deux kilomètres.

Moulinets (les), c^ne^ de Luynes. V. *Moulin-Neuf*.

Moulinières (les), f., c^ne^ de Saint-Avertin.

Moulins, vil., c^ne^ d'Athée, 31 habitants.

Moulins (le lieu des), près de Paviers, c^ne^ de Crouzilles.

Moulins (île des), dans la Vienne, c^ne^ de l'Ile-Bouchard.

Moulins (le lieu des), près de la Provellerie, c^ne^ de Louestault.

Moulins (les), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Moulins (le lieu des), près de la Bretèche, c^ne^ d'Orbigny.

Moulins (les), c^ne^ de Pouzay.

Moulins (les), ham., c^ne^ de Saint-Épain, 20 habitants.

Moulins (le lieu des), c^ne^ de Vallères, près du bourg.

Moulins-à-Vent (les), f., c^ne^ de Cléré.

Moulins-Devant (le lieu des), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin de la Cour à la Chaussée.

Moulins-Neufs (le lieu des), près du Puits-Berrault, c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Moulins-Neufs (les), sur l'Indre, c^ne^ de Saché.

Moulivert, c^ne^ de Cerelles. V. *Aître-Dubois*.

Moulivert (bois de), c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Moullières (bois de), c^ne^ de Villedômer.

Moulure (la), f., c^ne^ de Courçay.

Mouré (le Grand-), ham., c^ne^ de Mettray, 16 habitants.

Moureraie (la), f., c^ne^ de Saint-Antoine-du-Rocher.

Mourerie, ou **Mourière** (le fief de la), paroisse de Saint-Ouen. — Il relevait du château d'Amboise, à foi et hommage lige et huit jours de garde. En 1431, il appartenait à Pierre du Mesnil; — en 1524, à Michel de Cherbays; —

en 1543, à Jean de Cherbays; — en 1560, à Pierre Cochart; — en 1586, à Pierre Morin; — en 1681, à Charles de Vigarany; — en 1729, à Louis Gueffier; — en 1741, à Marie-Élisabeth de Vigarany, veuve d'Alexis de Saint-André. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 564, 603, 633. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Mouretières (le lieu des), près de la Villatte, c^ne de Chaumussay.

Mouri (le lieu de), près de l'Aireau-de-Loire, c^ne de Bréhémont.

Mourière (la), f., c^ne de Mosnes. — *Morière*, carte de Cassini.

Mourière (la), f., c^ne de Saint-Quentin. — Vers 1638, elle appartenait à Louis Fumée, aumônier du roi. — (Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 258.)

Mourineau, c^ne d'Azay-sur-Cher. V. *les Moreaux*.

Mouronnerie (les bois de la), c^ne de Preuilly.

Mourruaux (les), f., c^ne de Noyant. — *Mouruaux*, carte de Cassini.

Mourux (le lieu de), près de la Scierie, c^ne de Saint-Branchs.

Moury (ruisseau de), c^ne de Barrou. — Il prend sa source près de la Gaudière.

Mousés (les), f., c^ne de Ferrières-Larçon.

Mousillère (la), f., c^ne de Jaulnay.

Mousqueterie (la), f., c^ne de Balesmes.

Moussard (le lieu de), près de Paradis, c^ne de Bréhémont.

Moussardière (les Haute et Basse-), f., c^ne de Fondettes. — Elles relevaient de Vallières. Elles sont citées dans un acte de 1380. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Vallières*.)

Moussardière (la), f., c^ne de Rochecorbon. — *Petit-Clos*, 1740. — *Moussardière*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée, le 14 février 1716, par Claude Trevant. Elle fut vendue nationalement, le 11 juillet 1791, pour 15,000 livres. Son étendue était de seize arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79, 90, 91; *Biens nationaux*.)

Moussardière (fontaine de la), c^ne de Rochecorbon. — On lui attribuait autrefois des propriétés thérapeutiques.

Moussardière (la), f., c^ne de Vou. — *Moussardière*, carte de Cassini. — Elle relevait de la Roche-de-Gennes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Mousseau (le bois), près de la Pierre, c^ne de Continvoir.

Mousseau (le), ou **Mousseaux**, f. et chât., c^ne d'Orbigny. — *Monceau*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montrichard. — En 1484, il appartenait à Hippolyte Dufour; — en 1677, à Jean Charbonnier; — en 1720, à Pierre Dupont; — en 1727, à François-Étienne Dupont; — en 1757, à Philippe Dupont; — en 1775, à Françoise-Marguerite Dupont, femme de Jean-François Gaultier de la Richerie. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 556, 560, 603; E, 42. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Mousseaux (les Haut et Bas-), vil., c^ne de Chambon, 64 habit. — *Monciaus*, 1220. — Ancien fief, relevant de Granges et de la baronnie de Preuilly. Aimery du Puy en était seigneur en 1220. Une partie de ce domaine appartenait, en 1442, au chapitre de l'église de Poitiers. Une autre partie était aux mains de Guillaume Gueffaut à la même époque. Jean et Louis de Lestrade, vivants en 1597, sont qualifiés de seigneurs de Mousseau dans divers titres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 245. — Archives de la Vienne, G, 227, 228, 229, 280. — Bibl. nationale, Gaignères 678. — D. Housseau, XII, 6824, 6831-32.)

Mousseaux, f., c^ne de Poizay-le-Joli, en Poitou. — Ancien fief, relevant de Bruneau, en Touraine. — En 1537, il appartenait à Adrien Vernon; — en 1614, à François Besdon; — En 1667, à Jacques Besdon; — en 1700, à Marie-Élisabeth Besdon; — vers 1710, à Charles Chambellain; — en 1721, à Pierre Boutet de Marivast. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 108, 168, 239. — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 414. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 328.)

Mousseaux, ou **Monceaux**, f., c^ne de Reugny.

Mousseaux, f., c^ne de Sonzay. — *Mousseaux*, carte de l'état-major.

Mousselière (la), f., c^ne de Jaulnay.

Mousselierie (la), f., c^ne de Saché.

Moussellière (le lieu de la), paroisse de Ligueil. — En 1595, il appartenait à Michel Bouchard. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

Mousset (le lieu de), près de Belair, c^ne de Villebourg.

Moussine (la), f., c^ne de Barrou. — *Moussine*, carte de Cassini.

Moussine (le lieu de), près de la Boutinière, c^ne de Charnizay.

Moussonnière (la), c^ne d'Auzouer. V. *Moissonnière*.

Moustière (le lieu de la), c^ne de Notre-Dame-d'Oë. — Il relevait du fief de la Chaise. (1754). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chaise*.)

Moustière (le lieu de la), près de Thaix, c^ne d'Yzeures.

Mouton (la maison du), au Pont-de-la-Motte, c^ne^ de Saint-Cyr. — Propriété du prieuré de Saint-Côme en 1456. — (Arch. d'I.-et-L., G, 517.)

Mouton (le), vil., c^ne^ de Saint-Mars.

Mouton-de-Cluis (le), ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage lige. Au XVIe siècle, il appartenait à la famille de Voyer. — (D. Housseau, XII, 5888, 6039.)

Moutonnerie (la), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours, sur lesquelles elle fut vendue nationalement, le 8 juillet 1791, pour 6225 livres. Son étendue était de sept arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Moutonnerie (la), f., c^ne^ de la Chapelle-Blanche.

Moutonnerie (la), f., c^ne^ de Luynes.

Moutonnerie (le lieu de la), près des Raimbaults, c^ne^ de Marcé-sur-Esves.

Moutonnerie (la), c^ne^ de Noizay. V. *Hardonnière*.

Moutonnerie (la), f., c^ne^ de Saint-Denis-hors.

Moutonnerie (la), f., c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne.

Moutonnerie (la), f., c^ne^ de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Beaumont.

Moutonnière (la), f., c^ne^ de Savonnières.

Mouture (la), f., c^ne^ de Courçay.

Mouzais (les), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Indrois. V. *les Mouzets*.

Mouzay, commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 46 kilomètres de Tours, 13 de Loches et 8 de Ligueil. — *Ecclesia S. Jacobi de Mosiaco*, 1107 (*Cartulaire de Noyers*). — *Mose*, 1126 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Mouse*, 1218 (charte de la Merci-Dieu). — *Mosé*, 1299 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Manthelan et de Chanceaux; à l'ouest, par celle de Vou; sur les autres points, par les communes de Ciran, de Varennes et de Loches. Elle est arrosée par la Ligoire et par les ruisseaux de Beautertre et de la Pierre-au-Loup. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Boisseaux (17 habit.), ancien fief. — Grandfonds (21 habit.). — La Gaudinière (12 habit.). — Le Cep (18 habit.). — Morand (17 habit.). — La Métiverie (15 habit.). — La Martière (13 habit.). — Le Chêne-du-Gué (17 habit.). — La Guenerie, ancien fief. — Beautertre (10 habit.), ancien prieuré. — Bellevue (10 habit.). — Gaffié (11 habit.). — La Gitonnerie (11 habit.). — Le Chêne, ancien fief, relevant de Mouzay. — Les Essards (30 habit.). — La Thibaudière (10 habit.). — La Pichaudière (25 habit.). — La Vennerie (16 habit.). — Le Pilier (10 habit.). — La Varenne, ancien fief. — Les Haute et Basse-Raimbaudière (22 habit.). — Ferreau, ancien fief, relevant du Verger et de Vou. — La Calmotrie, la Favotte, Bretagne, la Croisaudière, la Louatière, la Bordiuière, les Maisons-Rouges, Boucassin, la Fastière, les Vallées, la Chaumerie, Beauséjour, la Gravière, la Piltière, les Saudais, le Soufflet, etc.

Avant la Révolution, Mouzay était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand archidiaconné de Tours et du doyenné de Ligueil. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 2367 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 8 novembre 1832.

Population. — 634 habit. en 1801. — 600 habit. en 1810. — 595 habit. en 1821. — 508 habit. en 1831. — 515 habit. en 1841. — 510 habit. en 1851. — 514 habit. en 1861. — 514 habit. en 1872. — 482 habit. en 1876.

Assemblée pour location de domestiques, le 8 septembre.

Bureau de poste et *perception* de Ligueil.

L'église, dédiée à saint Philippe et à saint Jacques, n'offre rien d'intéressant. Le chœur et l'abside appartiennent au XIe siècle.

En 1107, Raoul, archevêque de Tours, donna cette église à l'abbaye de Beaulieu.

On y voit l'épitaphe de Pierre de Voyer d'Argenson, vicomte de Mouzay et grand bailli de Touraine. V. *Voyer (Pierre de)*.

En 1789, le revenu de la cure était de sept cent cinquante livres.

Outre cette cure, il y avait un prieuré appartenant à l'abbaye de Beaulieu et qui était annexé à l'office claustral de chambrier.

Les registres d'état civil de cette paroisse commencent en 1590.

CURÉS DE MOUZAY. — Philippe Audiger, 1559. — Jean Boudoux, 1598, 1600; il fit son testament le 1er août 1605. — Léonard Grollier, 1608. — Dyon, 1631. — Claude Pinet, 1643. — Fundal, 1653-63. — René Bouet, 1663-79. — Jacques Mamours, 1679-1709. — Jaille, 1709-22. — Plisson, 1722-34. — Lyon, 1734-41. — Paulmier, 1741-47. — N. de la Chillerie, 1748-50. — Pierre-François Babou, 1750-53. — Lebleu, 1753-58. — Bienvault, 1758-60. — Lecomte, 1760-67. — Beau- Benoist de la Chillerie, 1767-73. — Fourché, 1773-75. — Lecomte, 1775-80. — Pierre-Jean-Marie Petit, 1780-91. — Louis-René Gaudumeau, curé constitutionnel, 1793. — Larcher, 1843-45. Bonnodeau, 1845-47. — Hat, 1847-52. — Delau-

nay, 1852-74. — Meunier, 1875-76. — Eugène Ferrand, novembre 1876, actuellement en fonctions (1882).

Mouzay, châtellenie, fut érigé en vicomté, par lettres patentes du mois de février 1680, en faveur de Pierre de Voyer d'Argenson. Au XIIIe siècle, il relevait de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige et cent sols à muance de seigneur.

L'ancien château a été détruit en 1808. Sa construction avait eu lieu au commencement du XVIe siècle. Il avait été réparé et augmenté en 1671.

Vers 1060, le fief de Mouzay appartenait à un chevalier nommé Achard; — en 1126, à Joscion de Mouzay; — en 1218, à André Barbe; — en 1284, à Pierre de la Brosse; — en 1314, à Geoffroy de la Haye; — en 1315, à Jehan de la Brosse; — en 1374, à Perrot Savary; — en 1450, à Jehan Cleret, maître d'hôtel du roi, marié à Perrette Savary; — en 1483, à Jehan Cleret, fils du précédent, maître d'hôtel du roi et son ambassadeur à Rome, marié à Marguerite de Rochechouart, dont il eut une fille unique, Françoise; — en 1508, à Christin Cléret, seigneur de la Rigaudière; — en 1529, à Louis de Brossin, seigneur de Méré; — en 1575, à Jacques de Brossin, chevalier des ordres du roi, marié à Suzanne de Rieux, fille de François de Rieux et de Renée de la Feuillée; — en 1600, à Louis de Brossin, baron de Seignerolles; — en 1608, à Astremoine du Bois; — en 1643, à Pierre-Astremoine du Bois. Ce dernier vendit ce domaine, le 4 juin 1661, à Pierre de Voyer, seigneur de Chastre, bailli de Touraine, puis gouverneur et lieutenant-général pour le roi à la Nouvelle-France; — en 1718, à Marc-René de Voyer de Paulmy, garde des sceaux de France, décédé le 8 mai 1720; — en 1721, à René-Louis de Voyer de Paulmy, qui devint ministre et secrétaire d'État le 18 novembre 1744, et mourut le 26 janvier 1757; — en 1758, à Antoine-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson. Celui-ci vendit le vicomté de Mouzay, moyennant une rente, à René-François-Constant Dangé d'Orsay (acte du 29 septembre 1768).

MAIRES DE MOUZAY. — Martin Bouquet, 1792, 29 décembre, 14 décembre 1812. — Pierre Souvent, 12 avril 1816. — Joseph-Pierre Raguin, 12 novembre 1830. — Leturgeon, 4 décembre 1834, 31 juillet 1843. — Joseph Raguin, 5 août 1846. — Raguin-Lusseau, 1857. — Cornu, 1873. — Pierre Mamour, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 15, 74, 230; G, 5, 342, 893. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 114. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 2e partie, p. 643. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 714. — D. Housseau, II, 503, 590; VI, 2415; XI, 4855. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70. — *Bulletin* de la même Société (1874), p. 82. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 824. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 250. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 101. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*.

Mouzay (moulin de), sur la Ligoire, cne de Mouzay.

Mouzé, f., cne de Ceré. — *Mousé*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*).

Mouzé (le), cne d'Orbigny, sur le chemin de Bléré au Pertuis.

Mouzet (les Grand et Petit-), paroisse de Villebourg. — *Mozeium*, XIe siècle (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*). — *Vieux-Mousay*, 1727. — Au XIe siècle, Geoffroy le Bel donna la dîme de Mouzet à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. En 1499, cette dîme appartenait au prieur de Saint-Christophe. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81; *prieuré de Saint-Christophe*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1359.)

Mouzets (les), ou **Coterie**, ham., cne de Chemillé-sur-Indrois, 12 habit. — Ancien fief, relevant du fief de la Couroirie, auquel il fut réuni au XVIIe siècle. Il appartenait aux religieux du Liget, sur lesquels il fut vendu, en 1791, pour 17,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget; Biens nationaux*.)

Mouzets (les), f., cne de Ferrières-sur-Beaulieu.

Mouzilly (les Grand et Petit-), vil., cne de Huismes, 47 habit.

Moye (la), f., cne de Marçay.

Moyon, f., cne de Sonzay. — *Moyon*, carte de l'état-major.

Mozeium, paroisse de Villebourg. V. *Mouzet*.

Mozellerie (la), ham., cne de Ceré, 17 habit. — *Morillerie*, carte de Cassini.

Muanne (la), f., cne de Chaumussay. — Ancien fief, relevant de Preuilly. En 1597, il appartenait à Jean Durand; — en 1703, à Philippe Durand; — en 1720, à François Durand; — en 1748, à Louis-Philippe Dauphin, maître particulier des eaux et forêts de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 441. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Chaumussay.)

Muanne (la), f., cne du Petit-Pressigny. — En 1713, Charles Pressigny était qualifié de sieur de la Muanne. — (Registres d'état civil du Petit-Pressigny.)

Muanne (la), ruisseau. — Il prend sa source à l'Étang-Neuf, cne de Charnizay et se jette dans la Claise, commune du Grand-Pressigny.

Mulceins. V. *Marsain*, cne de Genillé.

Muliacensis *vicaria*. V. *Luynes*.

Mulnitus. V. *Mauny*, cne de Rochecorbon.

Mulochère (la), cne du Boulay. V. *Malochère*.

Mulonnerie (la), f., cne de Channay.

Mulonnière (le lieu de la), près de la Battendière, c^ne de Marigny.

Mulonnière (la), ham., c^ne de Saint-Antoine-du-Rocher, 11 habit.

Mulonnière (la), f., c^ne de Semblançay. — *Mulonnière*, carte de Cassini. — *Milonière*, carte de l'état-major. — Il a fait partie de l'ancienne commune du Serrain.

Mulotière (la), f., c^ne d'Épeigné-les-Bois. — En 1680, elle appartenait à Gilles de Bunon, qui eut pour héritier François de Bunon, curé de Saint-Quentin. Elle passa à Marie-Charlotte Chabert, veuve de René d'Augustin de Bourguisson, qui le vendit, le 17 avril 1738, aux Ursulines d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., *Hôtel-Dieu d'Amboise; Biens nationaux.*)

Mulotière (la), ham., c^ne de Langeais, 24 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mulottière (la), f., c^ne de Cerelles. — En 1522, elle appartenait à Jean Boureau; — en 1628, à Claude Marc, veuve de Raoul Demons, procureur à Tours, qui la donna à rente à Jean Boilleau, Éc., seigneur du Mortier. Par la suite, elle fut possédée par le Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84, 90; *Biens nationaux.*)

Mulottière (la), f., c^ne de Neuville.

Mulottière (le lieu de la), paroisse de Sepmes. — Il relevait censivement de Sainte-Maure. En 1463, il appartenait à Pierre Huet; — en 1481, à Jean Jérôme. — (*Inventaire des titres de la baronnie de Sainte-Maure.*)

Mulottrie (la), f., c^ne des Hermites.

Multatus *Campus*. — Ce lieu, situé dans les environs de Faye-la-Vineuse, est cité dans une charte du XIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Multonnerie (la), f., c^ne d'Yzeures.

Munat et le **Bas-Munat**, f., c^ne de Villandry. — *Musnat*, XIe siècle. — (Charte de Barthélemy de Colombiers, de 1190.)

Munet (les Grand et Petit-), f., c^ne de Champigny. — *Munet*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1708, il appartenait à Jean Ragonneau; — en 1757, à N. Renaut de Terrefort. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

Munet (le fief de), paroisse de Distré, en Anjou. — Au XVe siècle, il relevait de Saint-Mars-la-Pile et du château de Saumur. — (C. Port, *Diction. de Maine-et-Loire*, II, 768.)

Mur (étang du), c^ne de Continvoir.

Mur-au-Prieur (le), paroisse de Gizeux. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Baugé. Après avoir été possédée pendant plusieurs siècles par le Chapitre de Loches, elle passa à des laïcs. En 1488, le Chapitre rendit hommage à Baugé pour ce domaine. Un logis seigneurial y avait été construit, vers 1160, par Thomas, prieur de Loches. — René du Bellay était seigneur du Mur-au-Prieur en 1599; — Charles du Bellay, en 1605; — Martin du Bellay, en 1611; — Charles du Bellay, en 1637; — Marc-Antoine Saladin d'Anglure en 1661; — Anne de Frezeau, en 1677; — René Grandhomme, en 1723; — Simon-René Grandhomme, en 1741; — Louis-Paul de Brancas, duc de Cereste, en 1767. Il rendit aveu le 11 septembre 1777; — Louis-Gabriel-Marie de Contades, en 1786. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 561, 589, 603; E, 114. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 881. — D. Housseau, XVIII. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1874), p. 84.)

Murailles (le bois des), près des Gaillards, c^ne de Bossay.

Murailles (le lieu des), c^ne d'Orbigny, près du chemin de Loches à Orbigny.

Murailles (le lieu des), près de Gaudru, c^ne de Saint-Pierre-de-Tournon.

Murailles (le bois des), c^ne de Saint-Senoch.

Muras (le lieu de), près de la Rabonnière, c^ne de Bueil.

Murault (Jean-François), né à Rennes en 1687, fut nommé prieur de Cormery le 2 juin 1723, en remplacement de Jean-Baptiste Gaubert. Transféré à Bourgueil, en 1726, il fut successivement abbé de Saint-Vincent du Mans (1729), prieur de Saint-Jean-d'Angély et de Marmoutier, puis de Saint-Florent de Saumur, où il mourut le 5 novembre 1752. — (*Cartulaire de Cormery*, CXXXVIII.)

Mur-du-Buisson (le), f., c^ne de Bourgueil.

Mur-Duval (le), f., c^ne d'Antogny. — Ancien fief. En 1666, il appartenait à la famille de Beauvollier; — en 1770, à Louis de Gain; — en 1780, à Georges de Gain. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 104. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Mureau (le lieu du), paroisse de Vouvray. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin, suivant un bail fait, le 2 février 1476, au profit de Thomas de Mauzé. — (Arch. d'I.-et-L., G, 480.)

Murés (le lieu des), près de Vrillay, c^ne de Neuilly-le-Brignon.

Muret (le lieu de), près de Courveaux, c^ne du Grand-Pressigny.

Murger, c^ne d'Esvres. V. *Perruches*.

Murger (le lieu de), c^ne de Mazières, près du ruisseau de l'Étang-de-Jupilles.

Murger (le), f., c^ne de Saint-Germain-sur-Vienne. — *Meurger*, carte de Cassini.

Murger (le lieu de), près de la Michinière, c^ne de Saint-Senoch.

Murgeria *(locus de)*, paroisse de Saint-Patrice. — Il est cité dans une charte du XIIe siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Murget (le bois du), c^ne de Verneuil-sur-Indre.

Murier (le), f., c^ne de Chinon. — *Murier*, carte de Cassini. — Elle fut vendue, le 4 fructidor an IV, sur N. des Essarts, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Murier (le), f., c^ne de Jaulnay.

Murier (le), f., c^ne de Seuilly.

Murière (le bois de la), c^ne de Chezelles.

Muriers (le lieu des), près de la Gaudière, c^ne de Barrou.

Muriers (le lieu des), près des Maisons-Rouges, c^ne de Braslou.

Muriers (le lieu des), près des Yvons, c^ne de Marigny.

Murs, ou **Meurs,** f., c^ne de Mouzay, près du bourg. — *Les Mœurs*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Murs-du-Prieuré. V. *Champjuré.*

Murs-Goufflers (le lieu des), c^ne de Bréhémont, près de la Loire.

Mursaint, c^ne de Genillé. V. *Marsain.*

Muscadelle (le lieu de la), près de Montcontour, c^ne de Vouvray.

Musicacus. V. *Mouzay.*

Musnat, c^ne de Villandry. V. *Munat.*

Mussay et le **Bas-Mussay,** vil., c^ne de Monnaie, 23 habit. — *La Musse*, 1723. — Ancien fief. En 1660, il appartenait à Pierre Deneu; — en 1705, à François de la Goussé, garde de l'hôtel du roi; — en 1723, aux mineurs Martineau. Le Chapitre de l'église de Tours possédait, dans ce village, une métairie qui lui avait été léguée, en 1335, par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130, 198; G, 90.)

Musse (la), f., c^ne de Chargé.

Musse (les Grande et Petite-), vil., c^ne des Hermites, 22 habit.

Musse (la), f., c^ne de Parçay-sur-Vienne, près de la Vienne. — *Les Musses*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1642, il appartenait à François Bridonneau, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Musseries (le lieu des), près du ruisseau de Biez, c^ne de Maillé.

Musseteries (les), f., c^ne de Fondettes. — Propriété de l'hôpital de la Charité de Tours, en 1790. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Mussotrie (la), f., c^ne de Reugny.

Mustariolum. — Ce lieu, situé dans les environs d'Azay-le-Rideau, est cité dans une charte du XIe siècle. — (*Cartulaire de Cormery.*)

Mustière (le lieu de la), c^ne de Monts. — Il relevait du fief de la Fresnaye, suivant un aveu rendu à Gizeux, le 21 juin 1780, par Marie-Madeleine Torterue, veuve de René Belle, conseiller du roi en l'élection de Tours. — (Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

Myre-Mory (Claude-Madeleine de la), né le 10 août 1755, fils de François-Jean de la Myre, comte de Mory, et de Marie-Anne-Thérèse de Chamborant de la Clavière, abbé de Preuilly en 1789, fut sacré évêque du Mans le 19 mars 1820. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV, 782. — *Biographie des cardinaux, archevêques et évêques français*, Paris, 1826.)

N

Naan (la métairie de), paroisse de Rouziers. — Au XIVe siècle, elle devait une rente à l'archevêque de Tours. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*)

Nabonnerie (la), f., c^ne de Beaumont-Village.

Nabotterie (la), f., c^ne de Tauxigny.

Nadaillac (Arnoul-François-Léopold-Odile-Sigismond du Pouget, marquis de), baron de Saint-Pardoux, né au château de la Ferrière le 7 janvier 1787, était fils d'Alexandre-Roger-François du Pouget, marquis de Nadaillac, capitaine-commandant du régiment de Royal-Champagne, chevalier de Saint-Louis, et de Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher. Il entra au service le 15 octobre 1806 et fit, en cette qualité, les campagnes de Prusse et de Pologne, de 1806 à 1807. Lieutenant au 14e régiment de dragons, il prit part à la campagne d'Andalousie, fut blessé à l'affaire du 2 mai 1808, à Madrid, et fait prisonnier à Baylen. Nommé capitaine peu de temps après, il fit les campagnes de 1809, 1810 et 1811 en Espagne, comme aide-de-camp du général de Latour-Maubourg, qu'il accompagna en Russie et qu'il ne quitta qu'après la bataille de Leipsick, où lui-même fut blessé à côté de son général. Il était, à cette époque, chef d'es-

cadrons au 5e de hussards. Lieutenant-colonel en 1813, colonel en 1814, il fut chargé, en 1815, de former le 3e régiment de hussards, dont il garda le commandement jusqu'en 1823, où il fut promu au grade de maréchal de camp. Il quitta le service militaire en 1830. Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Député de la Haute-Vienne à la Chambre de 1815, il siégea dans les rangs de la droite modérée. Mais il ne put se présenter de nouveau devant les électeurs, la Chambre ayant fixé le minimum d'âge des députés à quarante ans. Il mourut le 23 avril 1837.

Sa mère, Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher, lui survécut. Elle était née à la Ferrière le 21 octobre 1761, et était fille de François-Michel-Antoine de Rancher, marquis de la Ferrière, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et de Thérèse-Hélène-Odile Testu de Balincourt, nièce du maréchal de Balincourt. Mariée, en 1784, à M. le marquis de Nadaillac, elle le suivit en émigration, en 1791, en Angleterre et en Allemagne. Après avoir connu la fortune et les honneurs, elle eut à subir, après la mort de son mari, la misère la plus cruelle. En 1798, elle épousa Jean-François de Perrusse, duc d'Escars, maître d'hôtel du roi et lieutenant-général de ses armées. Sa rare distinction et les charmes de son esprit firent jeter les yeux sur elle pour une des premières places de la maison que l'on formait pour l'impératrice Joséphine. Mais elle refusa formellement cette situation. Quelques jours après, elle était arrêtée, conduite à l'île Sainte-Marguerite et enfermée dans un fort où, avec sa fille qui l'accompagnait, elle n'eut, pendant quelques jours, que de la paille pour se coucher. Cette cruelle détention dura six mois. Elle fut envoyée en exil d'abord à Moulins, puis à la Ferrière, où elle resta jusqu'à la Restauration. A cette époque, M. le duc d'Escars reprit sa place à la cour. La duchesse fit, pendant huit ans, les honneurs de la table du roi à l'Europe entière, on peut le dire, car, en ce temps-là, les souverains, les diplomates et les plus hauts personnages militaires se succédaient à Paris. Après la mort de son mari, la duchesse resta dans la capitale, où son salon fut un des plus recherchés. Elle mourut le 2 août 1842. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 30 août 1842. — Notes communiquées.)

Nadaillac (Jean-François-Albert du Pouget, marquis de), fils du précédent, fit ses études au collège Bourbon, puis son droit à Paris et obtint le grade de licencié. Maire de Saint-Jean de Froidmontal, sous l'Empire, il fut nommé préfet des Basses-Pyrénées le 2 avril 1871. — « Nous « n'avons pas à raconter, dit la *Biographie na-* « *tionale des contemporains,* les démêlés de « M. le marquis de Nadaillac avec les divers gou- « vernements qui se sont succédés en Espagne. « Il nous suffira de citer la réponse péremptoire « du duc Decazes au memorandum présenté par « le marquis de la Véga de Armijo, comme la ré- « futation la plus complète de toutes les attaques « passionnées et injustes portées contre le préfet « des Basses-Pyrénées. »

M. le marquis de Nadaillac fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 31 mars 1876. Le 18 décembre 1877, il fut mis en disponibilité, sur sa demande.

Cet ancien magistrat s'est fait connaître dans le monde savant par d'intéressants ouvrages traitant de questions anthropologiques ou préhistoriques. En 1864, il a publié un *Mémoire sur les silex taillés;* — en 1866, une *Excursion à Palmyre;* — en 1869, l'*Antiquité de l'homme* (il y a eu une deuxième édition en 1870); — en 1881, les *Premiers hommes et les temps préhistoriques.* Cet ouvrage a eu un grand et légitime succès. De plus, M. le marquis de Nadaillac a publié de nombreux articles dans diverses Revues scientifiques et politiques. — (Glaeser, *Biographies nationales des contemporains.*)

Naguerièe (le lieu des), cne de Saint-Senoch, près du chemin du Poteau-Delié à Loches.

Naie, ou **Grand-Nays,** f. et chât., cne d'Avon. — *Terra de Nais, seu Anais,* XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Locus de Neis,* XIIIe siècle (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Nay,* carte de Cassini. — *Naie,* carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage lige. En 1368, il appartenait à Huguet de Nays; — en 1480, à Louis de la Tremoille; — en 1754, à Paul-Jean-Baptiste-Alexis Barjot de Roncée, qui rendit hommage le 20 octobre. En 1793, il fut vendu nationalement sur Jean-Marie-Louis Le Bascle d'Argenteuil, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 6; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Naie (le Petit-), f., cne d'Avon. — Ancien fief, relevant d'Oigné et de l'Ile-Bouchard. En 1484, il appartenait à Jacques de Bernezay; — vers 1520, à Jean de la Barre; — vers 1600, à Adam de la Barre, conseiller au Parlement de Paris; — en 1638, à Jean de la Barre; — en 1665, à un autre Jean de la Barre. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré d'Avon; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, *titres de l'Ile-Bouchard.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 305.)

Nailletrie (la), f., cne de Rouziers.

Naimboeufs (le lieu des), près de la Marnière, cne de Betz.

Nain-Brottier (le lieu de), près de la Picquière, cne de Marcé-sur-Esves.

Naincreium. V. *Nancré,* cne de Marigny.

Nains (les Bas et Hauts-), cne de Cussemes.

Nains (le lieu des), près du Bas-Monteil, cne de Luzé.

Nais, cne d'Avon. V. *Naie.*

Naisillet, f., cne de Cinais.

Nallay, ou **Nallée,** ham., cne de Cour-

celles, 12 habit. — *Nolay*, carte de Cassini. — La métairie de Nallay appartenait à la chapelle de Notre-Dame, desservie dans le château de Chantilly. — (Arch. d'I.-et-L., G, 321.)

Nallerie (la), f., c^ne de Ceré. — *Nallerie*, carte de Cassini.

Nambon, c^ne de Marcé-sur-Esves. V. *Nembon*.

Nambray, ham., c^ne de Marray, 10 habit. — *Nambray*, carte de Cassini.

Nancré, vil., c^ne de Marigny, 27 habit. — *Ecclesia de Nancreio, Nancriacum, Nancret, Nanchrette*, XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Nancré*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne paroisse. Elle dépendait de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers, et faisait partie du bailliage de Châtellerault. Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Noyers. Dans l'église se trouvait une chapelle constituant un bénéfice dont François Chevalier, curé de Dercé, était titulaire en 1790.

Vers 1081, Geoffroy de Marans fit don à l'abbaye de Noyers de tout ce qu'il possédait dans cette paroisse (*in parochia ecclesiæ quæ dicitur Nancret*). Plus tard, Acharie de Marmande donna à la même abbaye l'église paroissiale.

Nancré a formé une commune faisant partie du canton de Richelieu et qui a été réunie à celle de Marigny après 1825. Sa population, en 1821, était de 189 habit.

Le fief de Nancré appartenait, en 1727, à Jacques-Étienne de Remigeoux; — en 1752, à François de Remigeoux; — en 1753, à Jean-Baptiste de Remigeoux; — en 1778-89, à Marie-François Bouin de Noiré, capitaine au régiment d'Orléans.

MAIRES DE NANCRÉ. — Pimbert, 1791. — Fortuné Bouin de Noiré, 1801. — Champigny, 29 décembre 1807. — Louis Torterue, 14 décembre 1812. — Bouin de Noiré, 1825.

Arch. d'I.-et-L., E, 168, 169. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 523. — Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, 182. — *Cartulaire de Noyers*, 103, 106, 127, 140, 165, 239, 263, 270, 351, 375, 378, 434, 557, 652.

Nancré (fontaine de), près de Nancré, c^ne de Marigny. — *Fons de Nancreiaco*, XIIe siècle (charte de Geoffroy de Marmande, *Cartulaire de Noyers*.)

Nannetrie (la), f., c^ne de Cléré.

Nanteuil (Notre-Dame-de-). V. *Montrichard*.

Nantilly, ham., c^ne d'Esvres. — *Nantilly*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Carte de Ballan et de Boisbéry. En 1439, il appartenait à Jacques de Thaix, conseiller et chambellan du roi, marié, en premières noces, à Catherine Isoré, et, en secondes, à Françoise d'Aloigny; — en 1458, à Louis de Menou, seigneur de Méo et de Pellevoisin, marié à Jeanne de Thaix, fille du précédent, et décédé en 1462; — en 1479, à Jean de Menou, seigneur de Couzières; — en 1505, à François de Menou, chanoine de Chartres; — en 1537, à Jean de Menou, décédé vers 1556; — en 1564, à Adrien Quinaut; — en 1780, à Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, qui le vendirent, le 2 mars 1781, à Claude Sain de Bois-le-Comte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323. — D. Housseau, XII, 5903, 7008. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Preuves de l'histoire de maison de Menou*.)

Nantilly (le ruisseau de). — Il prend sa source près de Nantilly, c^ne d'Esvres, fait mouvoir le moulin de Vaux et se jette dans l'Indre.

Naquet (étang), près du Petit-Beauvais, c^ne de Bossay. — Il est depuis longtemps desséché.

Narbonne, ham., c^ne de Joué-les-Tours, 21 habit. — *Nerbona*, XIIe siècle (charte de Saint-Martin). — Ancien fief, relevant du château d'Amboise et de la baronnie de Châteauneuf à foi et hommage simple et un roussin de service. En 1153, il appartenait à Aimery de Narbonne; — en 1412, à Pierre d'Amboise; — en 1431, à Jacques Bethade, marié à Jehanne de Prunget; — en 1435, à Jean de Présac, qui rendit aveu le 26 avril; — en 1469, à Guillaume Juvénal des Ursins; — en 1486, à Jean Jalon, marchand à Tours; — en 1536, à René Jalon, fils du précédent; — en 1540, à Bertrand Jalon; — en 1553, à Guillaume Féau; — en 1573, à Nicolas de Neufville de Villeroy; — en 1577, à Marie Élutin, veuve de Claude de l'Aubépine; — en 1583, à Jacques de Saint-Julien; — en 1590, à Charles de Neufville, baron d'Hallincourt, qui le vendit, par acte du 24 février 1598, à Hercule de Rohan; — en 1655, à Louis de Rohan, décédé le 8 septembre 1667; — en 1668, à Charles de Rohan, mort en 1699; — en 1700, à un autre Charles de Rohan, mort le 10 octobre 1727; — en 1728, à Hercule-Mériadec de Rohan, décédé le 21 décembre 1757; — en 1758, à Jules-Hercule-Mériadec de Rohan et à son fils Henri-Louis-Marie, qui le vendirent, le 30 juin 1781, à Pierre Taschereau des Pictières, capitaine de hussards et chevalier de Saint-Louis. — La plus grande partie des bâtiments fut démolie en 1762. — Les fiefs du Grand-Boureau, de la Coudraie et de Mareuil, paroisse de Joué, le fief de la Frèche-des-Vingt-Sept-Arpents, paroisse de la Ville-aux-Dames, le fief de la Guétrie, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, et ceux de Trogues et de Boisé, paroisse de Trogues, relevaient de Narbonne.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651; E, 102, 323; G, 420. — D. Housseau, V, 1756; XI, 4700; XII, 7055, 7056. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 14, 530; II, 837, 838, 961. — *Missale B. Martini*, f° 195. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, 84

Narbonne, ham., c^ne de Manthelan, 11 habitants.

Narbonne, f., c^ne de Trogues.

Narçay, ou **Narsay,** ham., c^ne de Cravant, 16 habit. — *Narçay,* carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Cravant à foi et hommage lige et un cheval de service. En 1298, il appartenait à Gibert de Narsay; — en 1308, à Guillaume de Narsay; — en 1319, à Jeanne de Narsay, fille de Geoffroy, chev., seigneur de la Chabannais; — en 1380, à Jean de Maillé, seigneur de Cravant; — en 1424, à Pierre de Maillé; — en 1497, à Charles de Maillé; — en 1522, à Jeannot de Mauléon; — en 1559, à Louis de Mauléon; — en 1589, à Daniel de Pierres; — en 1602, à Guy de Pierres; — en 1640, à Josias de Pierres; — en 1652, à Hector de Pierres; — en 1662, à Daniel de Pierres; — en 1665, à François Aymer (pour une partie); — en 1746, à François-Daniel de Pierres; — en 1782, à Daniel-Marie-Abel de Pierres, capitaine au régiment de Champagne. — La dîme de Narçay appartenait au Chapitre de Faye. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621; E, 146, 157, 821; G, 751. — Lainé, *Archives de la noblesse de France, généal. de Maillé.* — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* III. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Narçay, f., c^ne du Petit-Pressigny.

Nardelle (la), f., c^ne de Bueil.

Nardisons (les), ou **Nerdissons,** f., c^ne de Ligré. — *Nardisons,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle devait une rente au prieuré des Roches-Saint-Paul et à la fabrique de Saint-Étienne de Chinon. Elle appartenait, en 1771, à Louis Becquet, commissaire des poudres et salpêtres à Chinon. — (*Mémoires pour les administrateurs du collège de Chinon,* Paris, imp. Guillau, 1780. — Arch. d'I.-et-L., G, 53.)

Nardugeon (le lieu de), c^ne de Nouâtre, près du bourg.

Nargy (île de), dans la Vienne, c^ne de Pussigny.

Narsay, c^ne de Cravant. V. *Narçay.*

Naslais, c^ne de Courcelles. V. *Nallay.*

Natte (le lieu de la), près de la Pouchaizière, c^ne d'Yzeures.

Nau (François), conseiller au Grand-Conseil, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Tours, mourut le 7 avril 1702. Il avait épousé Marie-Hélène Mathé, fille de Charles Mathé, conseiller au Grand-Conseil, et de Hélène Durand. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* XIV, 875.)

Naudais (la), vil., c^ne de Draché, 19 habit. — *Naudaye,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure, à foi et hommage simple. En 1488, il appartenait à Guillaume Vigier; — en 1529, à Joachim Vigier. — (D. Housseau, XIII, 8031, 8137.)

Naudellerie (la), f., c^ne de Civray-sur-Cher.

Nauderie (la), ou **Ernauderie,** f., c^ne de Neuville. — En 1494, elle appartenait à Jehan Juneau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

Nauderies (les), f., de Tours, dans le quartier du Morier.

Nauderies (les), f., c^ne de Véretz. — Le 23 brumaire an III, elle fut vendue nationalement sur N. Gauguin, prêtre déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Naudière (la), f., c^ne de Ceré. — *Naudière,* carte de Cassini.

Naudière (le lieu de la), paroisse de Pouzay. — En 1666, il appartenait à Suzanne de Chergé. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

Naudières (la métairie des), ou **Naudinières,** paroisse de La Riche. — En 1792, elle appartenait à l'Hôtel-Dieu de Tours. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 156. — Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

Naudières (les), ou la **Naudière,** f., c^ne de Nouzilly. — Elle dépendait du fief de la Roche et appartenait, au XVIe siècle, à l'abbaye de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Beaumont.*)

Naudin (le ruau de), près des Bas-Closeaux, c^ne de Vouvray.

Naudinière (la), f., c^ne de Genillé. — *Naudinière,* carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Pont. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Gigault de Bellefonds, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; *Biens nationaux.*)

Naudinière, c^ne de Saint-Benoît. V. *Gouterie.*

Naulabbé, ou **Nau-Labbé,** et anciennement **Notz-l'Abbé,** paroisse de Martizay (Indre). — Ancien prieuré, placé sous le vocable de saint Antoine. Il relevait, pour le fief, de la baronnie de Preuilly. Claude de Voyer en était prieur en 1640. Jacques de Voyer, qui lui succéda, mourut le 14 juin 1715. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 827-28. — Chalmel, *Hist. de Tour.,* IV, 490.)

Naulerie (la), f., c^ne de Cléré.

Naulière (la), f., c^ne du Petit-Pressigny.

Naulière (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Elle appartenait à l'abbaye de Fontevrault, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 5 mars 1792. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Nauraie (la), ou **Noraie,** f., c^ne de Bossay.

Nauraie (la), f., c^ne de Cheillé. — *Nauraye,* carte de Cassini.

Nauraie (la), ou **Nauraye,** f., c^ne^ d'Ingrandes.

Nauraie (le lieu de la), près du bourg de Mouzay.

Nauraie (la), ou **Noraie,** f., c^ne^ de Paulmy. — *Villa quæ vocatur Nogarius, in vicaria Becinse* (Betz) *in pago Turonico*, 868 (*Cartulaire de Cormery*). — *Noeraie*, ou *Noyray*, 1434. — *Nouraie*, ou *Nauraie-Gaudoïn*, XVIIe siècle. — *Noraye*, 1757. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage plain et un éperon doré, à muance de seigneur et d'homme. En 1434, il appartenait à Pierre de Sacé; — en 1498, à Louis du Puy; — en 1499, à Pierre de Betz; — en 1640, à Jean de Rivaude et à Anne de Montbel, sa femme, qui le vendirent à Jacques de Voyer, vicomte de la Roche-de-Gennes. Au XVIIIe siècle, la justice de ce fief était réunie à celle de Paulmy. La Nauraie a fait partie autrefois de la paroisse de Neuilly-le-Brignon. Elle fut réunie à celle de Paulmy en 1757. — (*Cartulaire de Cormery*, 56. — Arch. d'I.-et-L., E, 4. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 5033, 5983, 6039.)

Nauraie (le lieu de la), près de la Chaudrie, c^ne^ de Saint-Pierre-de-Tournon.

Naurellerie (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre.

Nauriou x (les), f., c^ne^ de Luzé.

Nausiacum. V. *Noizay*, c^ne^ de Ligueil.

Naux (Chapelle-aux-). V. *Chapelle-aux-Naux*.

Nauzerolles, ou **Nozerolles,** ham., c^ne^ de Draché, 19 habit. — *Nozerolles*, carte de Cassini.

Navarre (Nicolas), évêque de Sidon, vicaire-général de l'archevêché de Lyon, fut nommé abbé de la Clarté-Dieu en 1749, en remplacement de Odet-Joseph de Giry de Saint-Cyr, démissionnaire. Il mourut le 25 septembre 1752. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté*. — *Gallia christiana*, XIV.)

Navelière (la), paroisse de Coussay-les-Bois, en Poitou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1597, il appartenait à Guillaume Perdrier. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

Navets (les), f., c^ne^ de Villandry.

Navette (la), f., c^ne^ de Rouziers. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à Marie Boucher. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Navière (le lieu de la), près de la Haute-Bureau, c^ne^ d'Avon.

Navières (Jean-Baptiste), né à Limoges, fut nommé prieur de l'abbaye de Cormery le 10 mai 1711 et fut réélu le 29 juillet 1720. Il donna sa démission au commencement de l'année suivante et mourut à Saint-Jean de Meaux le 26 septembre 1722. — (*Cartulaire de Cormery*, 136.)

Navines (le lieu des), c^ne^ de Braye-sous-Faye, près du chemin de Faye à Richelieu.

Naye, c^ne^ d'Avon. V. *Naie*.

Naye (le bois de), c^ne^ d'Antogny.

Nazelle, ou **Nazelles,** f., c^ne^ de la Roche-Clermault. — Ancien fief, relevant du château de Saumur. En 1410, il appartenait à Jean Rabaste, chev.; — en 1585, à Louis Dupuy, baron de Saint-Médard; — en 1600, à François Le Roy, seigneur de Chavigny, mort en 1606; — en 1620, à Charlotte d'Escoubleau et à Jacques de Rouville; — en 1648, à Claude le Bouthillier, ministre d'État; — en 1665, à Armand-Léon le Bouthillier; — en 1708, à Armand-Victor le Bouthillier; — en 1732, à Armand-François le Bouthillier, enseigne au régiment des gardes françaises; — vers 1770, à Gabriel de la Noue; — en 1790, à N. Poirier de Clisson. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 278-80. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 168, 169, 517; II, 790.)

Nazelles, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 24 kilomètres de Tours et à 3 d'Amboise. — *Navicellæ*, VIe siècle (*Greg. Tur. ex mir. S. Martini*). — *Nazellæ*, XIIe siècle (charte de Fontaines-les-Blanches). — *Navicellæ*, 1220, 1240 (*titres d'Amboise*). — *Nazelles*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Montreuil et de Reugny; au sud, par celle de Négron; à l'est, par Pocé; à l'ouest, par Noizay et Chançay. Elle est arrosée par la Loire, par la Cisse, par la Remberge et par les ruisseaux de Bray et de la fontaine de Gravouze. Elle est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — La Gaîté (14 habit.). — Saint-Maurice (15 habit.). — Les Hermites (23 habit.). — Les Girois (17 habit.). — Villevent (29 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Le Sauvage (18 habit.). — Perreux (28 habit.), ancien fief. — Bodet, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Roche-Fleurie (11 habit.). — Vaugadelan (129 habit.). — La Pierre-Aignette (29 habit.). — Vaumort, ancien fief. — Vaubrault (50 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Vauriflet (37 habit.). — La Grande-Rabelotte (10 habit.). — Bonigal (10 habit.). La dîme de ce domaine formait un fief relevant d'Amboise. — Les Amourettes (61 habit.). — La Guepière, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Bicettrie, ou Bricetterie (10 habit.). — La Huberdière (15 habit.). — La Haute-Souree (13 habit.). — Grasse-Pois (25 habit.). — La Croix-Chesneau (60 habit.). — La Côte-Rôtie (38 habit.). — La Rue-Visseuse (10

habit.). — Les Cours (11 habit.). — La Mazère (72 habit.), ancien fief. — Les Ormeaux, ancien fief. — Moque-Souris, la Vernelle, Dandigny, le Bray, la Gravouze, le Coudreau, la Petite-Rabelette, Champorcher, le Moulin-à-Vent, Fort-Vent, Vaumartin, Mondomaine, la Roche-Fleurie, Grange-Rouge, les Poujeaux, la Varenne, la Chapelle-Verdun, la Chapelotte, la Lucasserie, la Berdinière, les Gatinières, la Bardouillère, etc.

Avant la Révolution, Nazelles était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie de l'archidiaconné de Tours et du doyenné d'Amboise. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1685 hectares. — Le plan cadastral a été dressé en 1809 par Delaunay.

Population. — 960 habit. en 1801. — 909 habit. en 1810. — 995 habit. en 1821. — 1007 habit. en 1831. — 1103 habit. en 1841. — 1209 habit. en 1851. — 1093 habit. en 1861. — 1153 habit. en 1872. — 1129 habit. en 1876. — 1195 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de juillet.

Bureau de poste d'Amboise. — *Perception* de Pocé.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, appartient à plusieurs époques. Le porche qui se trouve sous le clocher est du XIe siècle. Cette église possède de remarquables vitraux de la Renaissance.

Voici ce que nous lisons au sujet de ces vitraux dans une déclaration féodale faite, en 1750, par le curé Houssard : « Il paroit dans les vitraux un évesque qui a esté évesque de St Malo, seigneur de la dite paroisse, de la famille des Boyer. »

La déclaration ajoute : « Il y a dans notre église trois reliquaires : un de saint Pierre, l'autre de saint Hubert, le troisième de la Madeleine. »

Il existait dans l'église de Nazelles une chapelle dite la *Chapelle-Verdier* et qui fut détruite vers 1745.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

En 1750, le revenu de la cure était évalué à 650 livres.

Outre la cure il y avait un prieuré placé sous le vocable de Notre-Dame et qui appartenait à l'abbaye de Marmoutier.

Deux chapelles, indépendantes de l'église, se trouvaient dans la paroisse : celle de Saint-Maurice et celle de la Boulinière. La fabrique de l'église de Tours était propriétaire de cette dernière, dédiée à saint Nicolas, et de laquelle dépendait la closerie de la Boulinière (1789).

En 1739, une cloche fut fondue à Nazelles. Elle portait cette inscription :

L'an 1739, j'ai été fondue par les soings de Me Charles Houssard, curé de Nazelles, et nommée Marie-Barbe, par M. Alexandre-Louis-Marie-Joseph Owar, connu en France sous le nom d'Oward de Martigny, chevalier, fils ainé du seigneur châtelain et suzerain de toute cette paroisse et d'autres lieux, et par damoiselle Marie-Anne de Berard, fille de messire de Berard de Lugny, écuyer, seigneur de Vaubeau et autres lieux. — S. Pierre Guillaume, syndic.

Curés de Nazelles. — Rainaud, 1150. — Jean de Pocé, 1508. — René Melins, 1606. — François Cornu, 1673. — Simon Pochet, 1684. — Jacques Audebert, 1709. — Charles-Gilles Houssard, 1739, 1750. — Joseph Moulin, 1769. — Charles-Denis Billaut, 1779, 1781, curé constitutionnel, 1793. — Chabert, 1810. — Primnult, 1821. — Cuisnier, 1843, actuellement en fonctions (1882).

Nazelles est connu dès le Ve siècle sous le nom de *Navicellæ.* Il appartenait alors à Saint-Martin de Tours, qui en fut dépouillé par le roi Caribert. Mais le roi Sigebert lui rendit ce domaine.

La paroisse formait une châtellenie relevant d'Azay-le-Rideau à foi et hommage lige et un roussin de service évalué un écu.

En 1245, cette châtellenie appartenait à un chevalier nommé Philippe de Nazelles ; — Vers 1275, à Godefroy Godéchaut ; — en 1290, à Jehan Picquart, mentionné avec sa femme, Asseline, dans une charte du prieuré de Moncé ; — en 1380, à Jehan de Boisjourdan ; — en 1463-65, à Jehan de Pocé ; — en 1520, à Thomas Bohier, baron de Saint-Cyergue, décédé le 24 mars 1524 ; — en 1531-59, à Antoine Bohier, fils aîné du précédent ; — en 1560, à François Bohier, évêque de Saint-Malo ; — en 1579, à Thomas Bohier, abbé de Bernay et doyen de Saint-Gatien de Tours ; — vers 1580, à Claude Bohier, frère du précédent, seigneur d'Orfeuille, marié à Thomasse Cailleau dont il eut : Honorat, seigneur du Plessis, mort sans enfants ; Thomasse, mariée à Barthélemy de Balsac, et Marguerite ; — en 1614, à Barthélemy de Balsac, par suite de sou mariage avec Thomasse Bohier. En 1626, celle-ci donna à la confrérie du Rosaire de Nazelles une rente de 25 livres, payable le 19 septembre ; — en 1650-66, à Robert de Balsac, chev., marié à Nicole Aubry ; — en 1688, à N. Massonneau ; — en 1739, à Alexandre-Louis-Marie-Joseph Ouvrard de Martigny ; — en 1750, à Auguste-Alexandre-Louis-Marc-Joseph Ouvrard de Martigny, décédé le 18 février 1758 ; — en 1789, à Denis-Charles-Joseph Ouvrard de Martigny, qui comparut, le 16 mars de cette année, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Un logis seigneurial avait été bâti, dans le bourg, par Thomas Bohier, vers 1520. Il n'en existe aujourd'hui aucune trace.

On a découvert, à Nazelles, des restes de constructions gallo-romaines. Une voie romaine, conduisant à Orléans, passait dans cette localité.

Cette commune, par suite de la crue de la Loire,

en 1856, a éprouvé des pertes évaluées à plus de 300,000 francs.

MAIRES DE NAZELLES. — Pierre Brossard, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — De Martigny, 30 octobre 1815, 1er août 1821. — Pierre Brossard, 23 juin 1825. — Gervais Delanoue, 2 janvier 1826. — Sylvain Maurisseau, 10 septembre 1828. — Pierre Brossard, 5 septembre 1830. — Silvain Maurisseau, 4 décembre 1834. — Gervais Delanoue, 6 juillet 1835. — Michel de Langlois, 21 juin 1837, 31 mai 1840, 20 juillet 1846, 11 juillet 1874. — Ernest Mabille, 21 janvier 1878, janvier 1881.

La note suivante se trouve dans le recueil de D. Housseau (t. XIX).

« J'ai vu à Nazelles, près Amboise, une antiquité digne de remarque. C'est une vieille muraille, près du roc, qui paraît être du temps des Romains, et dans laquelle il y avait des anneaux qui paraissaient destinés à amarrer des vaisseaux, ce qui fait voir que la Loire s'étendait presque jusque là, où il y avait probablement un pont. »

Arch. d'I.-et-L., C, 603; E, 21, 31, 36, 38; G, 894. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, V, 1746; XII, 6068. — Rouillé-Courbe, *Les inondations de la Loire*, 433. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, XXVIII, 175, 267. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1313, 1320, 1494 et 1496. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 143. — *Greg. Tur. ex mirac. S. Martini, cap.* XXIX. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 280. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, vj. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 119. — Baillet, *Topographie des Saints*, 309. — Registres d'état civil de Nazelles et d'Amboise, 1739-58. — Ét. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 30. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 199; IV, 69, 182; IX, 115; X, 121; XI, 104; XIII, 69. — *Bulletin* de la même Société (1873), p. 430-31. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 102. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 137. — G. Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnets*, 37. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 182.

Neaulfle (Guy de), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Archambaud en 1249. En 1269, avant de partir pour Jérusalem, il donna au Chapitre le lieu appelé Vacheriau. Il mourut en 1270. — (D. Housseau, VII, 3221, 3223-25. — Arch. d'I.-et-L., G, 404. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338.)

Négoce (la), ham., cne de Balesmes, 13 habitants.

Negrie (la), f., cne d'Assay.

Negrier (le bois de), près des Gasniers, cne de Druye.

Negrières (les), f., cne de Berthenay. — Ancien fief, dépendant de la Motte-de-Gennes. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, aveu rendu en 1629.)

Négron, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 22 kilomètres de Tours et à 3 d'Amboise. — *Ecclesia S. Symphoriani de Nigronio*, XIIe siècle. — *Parochia de Nigronio*, 1272-78 (charte de Moncé). — *Négron*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord et à l'est, par la commune de Nazelles; au sud, par la Loire; à l'ouest, par Noizay. Elle est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Croix-Cullère (19 habit.). — La Grande-Maison (14 habit.). — Le Champion (14 habit.). — La Cailletrie (15 habit.). — La Calsinettrie (15 habit.). — Le Petit-Lussault (13 habit.). — Les Ormeaux, ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — Rosnay (17 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Villefrault (17 habit.), ancien fief, relevant également d'Amboise. — La Vallière (10 habit.), ancien fief, relevant de Chenonceau. — Les Hôtels, ancien fief, relevant d'Amboise. — L'Aumône, le Moulin-à-Vent, la Francarderie, etc.

Avant la Révolution, Négron était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 507 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Héron en 1811.

Population. — 234 habit. en 1801. — 214 habit. en 1810. — 254 habit. en 1821. — 216 habit. en 1831. — 277 habit. en 1841. — 241 habit. en 1851. — 271 habit. en 1861. — 222 habit. en 1872. — 220 habit. en 1876. — 222 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche avant l'Ascension.

Bureau de poste d'Amboise. — *Perception* de Saint-Denis-hors.

L'église, dédiée à saint Sympohrien, est de deux styles. La nef appartient au XIe siècle, le reste au XVe. Les constructions de cette dernière époque furent ordonnées par Pierre Marques, abbé de Marmoutier, vivant en 1427-53. La flèche du clocher a été refaite en 1749. Les trois autels que l'on voit dans cette église proviennent, d'après l'auteur de l'*Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), de Notre-Dame-de-l'Écrignole, à Tours. On y voit des armoiries portant : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois sauterelles, de sinople.* Ces armoiries sont celles des familles Pelluys et Chauvereau.

Dès le XIe siècle, l'église de Négron appartenait à l'abbaye de Marmoutier, qui fut confirmée dans cette possession par Engebault, archevêque de Tours, vers 1048.

Les desservants de cette paroisse ont porté, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, le titre de *vicaires perpétuels* de Négron. Ils étaient nommés par l'abbé de Marmoutier.

La dîme, dans cette localité, appartenait au desservant. Une partie de ce revenu avait été

donnée à l'abbaye de Marmoutier, vers 1104, par Alexandre des Roches, et une autre portion par Pierre Thirol, en 1290.

Il y avait, à Négron, une maladrerie ou aumônerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, par lettres du 12 décembre 1698. Le bâtiment principal, datant du XIIe siècle, existe encore.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1655.

CURÉS DE NÉGRON. — Gilles Brunigal, 1516. — Jean Baulnier, 1566. — Laurent Guichard, 1602. — René Million, 1606. — Tenard, 1650. — Pierre Graffard, 1667. — Étienne Le Maistre, 1689. — François Marcenau, 1736. — François Pradelle, 1753. — Guiot, 1754. — Pierre-Ours Lecomte, 1779-1783. — Gaudron, curé constitutionnel, 1793. — Bonroy, 1831. — Benzin, 1843. — Choisnard, 1862. — Lot, 1873, actuellement en fonctions (1882).

Le fief de Négron était appelé l'*Aumônerie de Marmoutier*. Il appartenait à l'abbaye de ce nom. V. *Aumônerie de Marmoutier*.

MAIRES DE NÉGRON. — Gallier, 1801, 29 décembre 1807. — Louis-Geneviève de Bridieu, 14 décembre 1812. — Bournigal, 1er août 1821. — Denis Bertereau, 14 octobre 1830. — Perruchot, 11 février 1831. — Berthereau, 17 novembre 1834. — Denis Perruchot, 21 juin 1840, 1er août 1846. — Gallier-Doucet, 1856. — Ambroise Petit, 11 février 1874. — Delaine-Cerisier, 21 janvier 1878. — Georges Mabille, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 81, 517, 895; *titres de Moncé et de Marmoutier*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 9, 550. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 100. — *Chron. prior. majoris monast.* — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 243. — D. Housseau, V, 1733.

Négron, paroisse d'Avoine. V. *Négrons*.

Négron, f., c^{ne} de Langeais. — Ancien fief, relevant de Saint-Mars. Vers 1650, il appartenait à René d'Appelvoisin. Le 6 mars 1660, Marie d'Appelvoisin le vendit à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Langeais*.)

Négron, ham., c^{ne} de Luynes, 10 habit. — *Herbergamentum de Negron, in parochia S. Genovefæ de Mailleyo*, 1334. — *Maison et domaine noble de Négron*, 1788. — Ancien fief, relevant de Bréhémont, à foi et hommage simple et un denier de service annuel. En 1334, il appartenait à Pierre et Jean de Launay, frères, qui donnèrent à l'abbaye de Saint-Julien dix sols de rente sur leur domaine; — aux XVe et XVIe siècles, à la famille de Coutances. Le 30 décembre 1754, Louise-Marie-Jeanne-Perpétue Le Boucher de Martigny le vendit à François Mangeant, maître chirurgien. Elle l'avait eu, par héritage, de son père, Louis-Auguste Le Boucher. En 1788, il était aux mains de Joseph Maillourne, qui rendit aveu à Bréhémont le 2 avril. — (Arch. d'I.-et-L., E, 246, 872; G, 84. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Martyrol. S. Juliani*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *généal. Odart*. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, IX, *généal. de Maillé*. — D'Hozier, *Armorial général*, 4e registre.)

Négron, paroisse de Panzoult. — *Negrum*, 1205. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard. En 1205, il appartenait à Guillaume de Négron; — en 1360, à Pierre de Négron; — en 1380, à Jean de Maillé, par suite de son mariage avec Perrette de Négron; — en 1424, à Moreau de Maillé, seigneur de Cravant; — en 1455, à Jacques de Maillé, marié à Blanche Bellier; — vers 1480, à Charles de Maillé, maître d'hôtel de la reine; — en 1556, à François d'Availloles; — en 1783, à Jean-Louis-Marie le Bascle d'Argenteuil. — Dans le logis seigneurial il existait, au XVIIe siècle, trois chapelles, dont une était dédiée au Saint-Esprit. — (*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 61. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 98. — D. Housseau, VI, 2199. — Arch. d'I.-et-L., G, 93.)

Négron (ruisseau de), vient de Boisrogues, en Poitou, forme la limite entre les communes de Cinais et de la Roche-Clermault, traverse les prairies de Clan et se jette dans la Vienne, aux Maisons-de-l'Arche, commune de Cinais. Il fait mouvoir sept usines. Son parcours est de douze kilomètres.

Négron (Pierre de), chevalier, bailli de Chartres, fut nommé bailli des ressorts et exemptions de Touraine, Anjou, Maine et Poitou, en 1379. Il avait succédé à Thomas d'Armeville. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VII, 90. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 413.)

Négron-Thommeaux (le fief de), paroisse de Saint-Règle. — Il relevait d'Amboise et appartenait, en 1476, à Pierre de Montmorin; — en 1677, à François Nau; — en 1777, à François Chenantais de l'Offerrière. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555; E, 38.)

Négrons (les), **Negrons**, ou **Neman**, ou **Négron**, ancien fief, paroisse d'Avoine. — Au XIVe siècle, il relevait du fief d'Abysme, à Candes; au XVe siècle, du château d'Ussé. En 1492, il appartenait à Joseph Vinault; — en 1510, à Martin Peguineau; — en 1530, à Renée Bec-de-Lièvre, veuve de Martin Peguineau; — en 1550, à Jacques Peguineau; — en 1665, à Maurice Aubery. — (Arch. d'I.-et-L., E, 231. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420.)

Neman, ou **Nemans**, vil., c^{ne} d'Avoine. — *Namang*, XIIe siècle (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Teneura seu territorium de Namanto*, 1288 (charte de Bouchard, archevêque de Tours). — *Némans*, 1314 (*Cartulaire de l'ar-*

chevêché de Tours). — *Manerium de Neman*, xv[e] siècle. — *Hôtel de Neman*, xvii[e] siècle. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage lige, de Beaumont-en-Véron, d'Ussé et de la baronnie de Saint-Michel-sur-Loire. Il devait à cette baronnie une paire de gants blancs évalués six deniers. Au xii[e] siècle, il appartenait à Raoul Morin, qui donna la dîme à laquelle il avait droit à l'abbaye de Fontevrault. Par acte du 5 octobre 1368, Jean de Sancerre et Jeanne de Marmande, sa femme, le vendirent à Guy de Laval, seigneur de Benais, pour 800 livres tournois. Peu de temps après, Guy de Laval le donna au prieuré de Benais. Sous le règne de Henri IV, ce domaine fut aliéné; mais, un peu plus tard, Martin Brosseau, prieur de Benais, le racheta de Charles de Chambes, qui en était devenu propriétaire. Le prieuré de Benais le posséda jusqu'à la Révolution.

A Néman, il existait un autre fief, indépendant de celui qui appartenait au prieuré de Benais et connu sous le même nom que le précédent. En 1398, ce fief appartenait à Jehan Bonneau; — vers 1450, à Hugues de Rillé; — en 1542, à Jacques Ribou et à Jean de Cerné; — en 1657, à François Ribou; — en 1671, à Maurice Aubry; — en 1696, à Jean-Baptiste Collin, Éc.; — en 1787, à Gilles Le Roux de Rassay. — Dans le logis seigneurial se trouvait une chapelle, fondée au xv[e] siècle, par Hugues de Rillé, et dont le titulaire était nommé par l'archevêque de Tours. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*, en 1787. La messe y était célébrée tous les dimanches et jours de fête.

Arch. d'I.-et-L., E, 158, 163, 164, 165, 235; G, 14; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Mémoire pour F.-F. Le Royer de la Sauvagère*, Paris, imp. Houry, 1762. — D'Hozier, *Armorial général*. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour*. (1877), p. 112, 114.

Nembon, ou **Nambon** (les Grand et Petit-), f., c[ne] de Marcé-sur-Esves. — *Hôtel de Nembon*, xv[e] siècle. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. En 1482, il appartenait à Jean du Fou. — (D. Housseau, XIII, 8279.)

Nemore (*majoria de*). V. *la Forêt*, c[ne] de Notre-Dame-d'Oë.

Nemus Cantoris. V. *Bois-au-Chantre*, c[ne] de Saint-Avertin.

Nemus Captivum. V. *Bois-Chétif*, c[ne] de Rivarennes.

Nepveu (Pierre), dit **Trinqueau**, architecte du château de Chambord et qui construisit le célèbre escalier, serait, d'après M. l'abbé Chevalier, originaire d'Amboise. Il mourut avant 1541. — (*Bulletin de la Soc. archéol. de Tour*. (1873), p. 541.)

Nerbonne, c[ne] de Joué-les-Tours. V. *Narbonne*.

Nerdissons (les), c[ne] de Ligré. V. *Nardisons*.

Nereau, moulin, c[ne] d'Orbigny.

Néret, f., c[ne] de Monnaie. — *Neriacus villa, in vicaria Modenacense, in pago Turonico*, 902. — *Nerruum*, xii[e] siècle. — Ancienne propriété de l'église de Saint-Martin de Tours. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 193. — Monsnier, II, cxxxv. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 87.)

Néricault-Destouches V. *Destouches*.

Néron, c[ne] de Saint-Avertin. V. *Clos-Maison*.

Nerons (le bois de), c[ne] de Brizay.

Nerons (les), f., c[ne] de Faye-la-Vineuse.

Nerprun (le lieu de), près de la Gapière, c[ne] de Louestault.

Nétilly (le Petit-), f., c[ne] de Monts.

Nétilly, f., c[ne] de Sorigny.

Netiveau, ou **Netiveaux**, f., c[ne] de Cravant.

Netz (Nicolas de), né à Tours le 18 février 1592, était fils de Nicolas de Netz, conseiller du roi et procureur général à la cour des aides de Paris, et de Marguerite de Maupeou. Aumônier du roi, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut nommé évêque d'Orléans le 27 avril 1631. Il mourut en 1646. Son oraison funèbre fut prononcée par le P. Senault, oratorien. — (Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine*, 3[e] partie, p. 43.—*Almanach de Touraine*, 1757).

Neuf (l'étang), c[ne] de Bossay.

Neuf-Frères (le bois des), c[ne] de Montreuil. — En 1809, il faisait partie de la forêt impériale d'Amboise.

Neufvirois, Neufvis. V. *Neuvy-Roi*.

Neuil, ou **Nueil**, commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 34 kilomètres de Tours, 29 de Chinon et 40 de Sainte-Maure. — *Ecclesia quæ dicitur Niolus, est in parochia ecclesiæ Crissiaci*, xi[e] siècle. — *Nuille*, 1152 (*Cartulaire de Noyers*). — *Nuel, villa*, xiii[e] siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Nueil-sous-Faye, Neuil-sous-Crissé*, xvii[e] siècle.

Elle est bornée, au nord et à l'est, par la commune de Saint-Épain; à l'ouest, par celles de Villaines et de Saché; au sud, par Crissé. Elle est arrosée par le ruisseau de Maugonne et par le ruisseau du Pont, qui prend sa source près de la Fosse et se jette dans le ruisseau de Maugonne, au lieu appelé les Caves-Bidault. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 57, de Noyant à Sainte-Maure.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Croix (48 habit.). — Le Maron (76 habit.). — Les Caves (16 habit.). — Les Croix (17 habit.). — La Charpraie, ancien

fief, relevant de Neuil. — La Milsandière (38 habit.). — La Gagneraie (31 habit.). — Les Bigottières (13 habit.). — Le Grand-Poirier (14 habit.). — Les Mongonnières (11 habit.). — Le Pont, ancien fief. — Les Ruaux (28 habit.). — La Mauricaye, le Vau-Robin, les Touches, la Ligearderie, les Basse et Haute-Forêt, la Tour, l'Éventard, le Godin, la Charbonnerie, la Fosse, etc.

Avant la Révolution, Neuil était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Sainte-Maure. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1881 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 10 mars 1827.

Population. — 514 habit. en 1801. — 570 habit. en 1810. — 526 habit. en 1821. — 409 habit. en 1831. — 480 habit. en 1841. — 464 habit. en 1851. — 439 habit. en 1861. — 428 habit. en 1872. — 428 habit. en 1876. — 446 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Bureau de poste de Saint-Épain. — *Perception* de Sainte-Maure.

L'église est placée sous le vocable de saint Perpet. Autrefois elle était dédiée à saint Georges. Elle appartient à diverses époques. La partie la plus ancienne est du XIe siècle. Le portail méridional est de la fin du XIIe.

Vers 1080, cette église, qui était alors dans la dépendance de Crissé, fut donnée à l'abbaye de Noyers par un chevalier de l'Ile-Bouchard nommé Vivien Brochard. Ce chevalier céda également le bourg entier, la justice, les cens et tous les droits féodaux, à l'exception de la dîme, qui appartenait au seigneur de Crissé. Par la suite, il retira sa donation; mais son fils, en prenant l'habit religieux à Noyers, restitua au monastère tous les biens, droits et revenus que son père avait repris. L'église se trouvait alors dans le fief de Robert de Castellon, qui approuva les concessions faites par Brochard fils.

Pendant plusieurs siècles, Neuil ne fut qu'un prieuré. Il fut érigé en paroisse en 1540. Le prieuré a appartenu pendant longtemps au prieuré de Saint-Côme.

La cure possédait les domaines de Vauchillou et des Pelleaux.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1600.

CURÉS DE NEUIL. — Joseph Desmazures, 1484. — Philippe de Mazières, 1540. — Jacques Aubry, 1545. — Martin Vernon, 1551. — Antoine Aubry, 1570. — Artus Aubry, 1594. — Pierre Février, 1617, 1640. — Pierre Fournier, 1675. — Martin Aubry, 1676. — François Turquoys, 1689-1701. — Lhermite, mai 1702. — Martin Lumerot, 1711. — Maurice-Antoine Allain, 1741, décédé en 1781. — Jean-Baptiste Deschamps, 1784. — Lecomte, curé constitutionnel, 1793. — Debron, 1801. — Leauté, 1863. — Goupille, actuellement en fonctions (1882).

Au XIVe siècle, le fief de Neuil relevait de l'archevêché de Tours. Plus tard, il releva des seigneurs de Crissé, à foi et hommage lige et six deniers de service payables à l'*an neuf*. Le logis seigneurial était situé au lieu appelé la Charpraie. Il était fortifié et environné de douves. Au XVIIe siècle, il tombait en ruines.

En 1357, ce fief appartenait à Jean de Montigné; — en 1559, à Charles Turpin, comte de Vihers, qui comparut à la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine; — en 1564, à Jean Potaire, Éc.; — en 1574, à Geoffroy de Chezelles, maître des requêtes ordinaires du roi de Pologne; — en 1600, à Charles de Chezelles; — vers 1610, à Claude de Beauvau, marié à Anne de Chezelles; — vers 1620, à Christophe de Chezelles, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Sedan, marié à Marie de Mauléon, et décédé avant 1622; — en 1640, à Jean de Chezelles, conseiller de la cour des aides de Paris, marié à Charlotte d'Anguechin, et décédé vers 1650; — en 1665, à Charles Chardon, Éc.; — en 1666, à Maurice Chardon; — en 1667, à Jean d'Armagnac; — en 1670, à François de Beauvau, qui le vendit, le 27 juin 1671, à Antoine Grondeau. Gabriel-Henri, marquis de Beauvau, en devint propriétaire en exerçant le réméré contre Antoine Grondeau, le 30 avril 1683.

Ce domaine passa ensuite à Adrien de Cordemoy (1698); — à Armand-Louis de Ruzé (1712); — à Gabriel de Ruzé (1715); — à César-Gabriel de Choiseul (1740); — en 1756, à Jacques le Breton, Éc., trésorier de France à Tours; — en 1761, à Pierre-François-Jacques Le Breton, procureur au bailliage et siège royal de Chinon.

Dans les environs on voyait, il y a quelques années, un certain nombre de dolmens brisés.

MAIRES DE NEUIL. — Antoine Rabusseau, 1807. — Cheneveau, 1830. — Pierre Boilève, 14 décembre 1812. — Antonin Rabusseau, 11 octobre 1815. — Pierre Boilève, 11 octobre 1811, 4 décembre 1834, 11 juin 1837, 1er août 1843. — Jean Goubeau, 8 août 1846. — Couty, 1874. — Jean-Ovide Goubeau, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 606; E, 146, 157, 219; G, 174, 517, 604, 790, 907. — Registres d'état civil de Neuil. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 293. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 190. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 747; V, 679; XIX, 275. — D. Housseau, XII, 7135. — Moréri, *Diction. historique*, II, 728. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1267, 1309. — *Cartulaire de Noyers*, 112, 569. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 28. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 335. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.

Neuil, c^ne^ de Saint-Cyr. V. *Nué*.

Neuillé, f., c^ne^ de Nouans.

Neuillé-le-Lierre, commune du canton

de Vouvray, arrondissement de Tours, à 27 kilomètres de Tours et à 16 de Vouvray. — *Villa cui nomen de Edera*, IXe siècle (*De revers. B. Martini*). — *Noviliacus ad Ederam*, XIe siècle (*Recueil des historiens des Gaules*). — *Nuelleium de Edera*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Nuilly-le-Lyerre*, 1547 (charte de Fontaines-les-Blanches). — *Neuilly-Bourrot*, 1633 (Registres d'état civil de Vernou).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Villedômer et d'Auzouer; et des autres côtés par celles d'Autrèche, de Montreuil et de Reugny. Elle est arrosée par la Brenne, par le Boisseau, et par les ruisseaux de Bourot, de Madelon, du Chevron et de l'Étang-l'Archevêque. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 46, de Vouvray à Châteaurenault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Fosse (12 habit.). — La Cuinière (13 habit.). — Le Plessis, ancien fief. — La Venerie, ancien fief, relevant de la Roche. — La Torterie (12 habit.). — Le Tertre-aux-Moines (14 habit.). — Saint-Rigomer, ancien fief. — La Tronce, ancien fief. — Grenouilleau, ancien fief, relevant de la Roche. — La Glaisière, ancien fief, relevant de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — Bourot, ancien fief, relevant de la baronnie de Vernou. — L'Aubarderie (14 habit.). — Brouard, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Les Bruyères, ancien fief. — Pomigny (10 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — Le May (13 habit.), ancien fief. — Les Hayes, ancien fief. — La Forge (26 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Rochecorbon. — Sainte-Croix, la Maison-Rouge, le Roncier, le Pressoir, la Cantellerie, le Broutier, le Colombier, le Crapaud, la Mauguinière, les Grand et Petit-Morier, la Hallebardière, les Haut et Petit-Villiers, la Griardière, l'Étoile, la Ranconnerie, les Bruyères, l'Aubinier, la Gerberie, la Monnerie, la Minarderie, la Fosse, le Ribaro, les Ormeaux, l'Aubinière, la Métairie-Neuve, la Billardière, les Aunays, la Pinguenetterie, la Germonnerie, la Planche, la Rillonnière, etc.

Avant la Révolution, Neuillé-le-Lierre était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de Vernou. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 1665 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé le 10 mai 1819.

Population. — 584 habit. en 1801. — 559 habit. en 1810. — 581 habit en 1821. — 600 habit. en 1831. — 565 habit. en 1841. — 575 habit. en 1851. — 564 habit. en 1861. — 536 habit. en 1872. — 519 habit. en 1876. — 539 habit. en 1882.

Foire le 29 mai. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de juillet.

Bureau de poste de Reugny. — *Perception* de Vernou.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, paraît dater du XIe siècle.

La dîme de la paroisse formait un fief qui dépendait de la cure et relevait de Brouard.

Les seigneurs de Brouard et de Bourot jouissaient des droits honorifiques dans l'église paroissiale.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1636.

CURÉS DE NEUILLÉ-LE-LIERRE. — René Bonnette, 1691. — Gilles Moreau, 1702. — Jean Raimbault, 1765. — Doussard, curé constitutionnel, 1793. — Bredif, 1810. — Jahan, 1831. — Arnold, 1843. — Labbey, 1856. — Glassier, 1862, passé à la cure des Essarts en mai 1869. — Choisnard, septembre 1869, passé à Notre-Dame-d'Oë en mars 1872. — Ambroise-Jules-Marie Martin, novembre 1873, décédé à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) le 25 mai 1877.

Le fief de Neuillé-le-Lierre a été possédé par les seigneurs de Bourot, du XIIIe au XVIIIe siècle. (V. la liste des seigneurs de Bourot, t. Ier, p. 379.)

MAIRES DE NEUILLÉ-LE-LIERRE. — Fillet, 1801. François Moreau, 15 juillet 1806, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Decestre, 1er août 1821. — Chapelain, 5 juin 1837. — Urbain Deshayes, 6 juillet 1846. — Vallée, 1857. — Pelletier, 1862. — Henri Proust, 21 janvier 1878, janvier, 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 21, 22; G, 897. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er, 96. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 102. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 293. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 139.

Neuillé-Pont-Pierre (canton de). — Il se compose des communes de Beaumont-la-Ronce, Cerelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Roch, Rouziers, Semblançay, Sonzay. — Population, en 1876 : 8354 habit.

Neuillé-Pont-Pierre, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Tours, à 21 kilomètres de Tours. — *Noviliacus ad pontem petrosum*, XIIe siècle. — *Parochia de Nueilleio Pontis Petrini, seu Nuylle de Ponte petroso* (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.) — *Nuillé*, XIVe siècle (charte de Saint-Martin).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Neuvy-Roi et de Saint-Paterne; au sud, par celles de Semblançay et de Rouziers; à l'ouest, par Sonzay; à l'est, par Beaumont-la-Ronce. Elle est arrosée par les ruisseaux de Neuillé, de Luenne, de l'Escotais et des Touches. Elle est traversée par la route nationale n° 158, de Tours à Caen; par la route nationale n° 159, de Tours à Rennes, et par le chemin de grande communication n° 44, de Neuillé-Pont-Pierre à Blois. On y trouve les étangs des Souches, de Saint-Martin, de Romette, d'Armilly et de la Ferrière.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Pressoir, ancien fief. — Poillé, ancien fief. — Pont-Pierre (14 habit.), ancienne propriété des seigneurs de la Motte-Sonzay, au XVIe siècle. — Vallières, ancien fief. — La Salle, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — La Renardière, ancienne dépendance du fief d'Armilly. — La Perrée, connue dès le XIIIe siècle. — Le Tronchet, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Rondellière, ancien fief. — Thoriau, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Houcheraie, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Chaufournais, ancien fief, connu dès le XIIe siècle et relevant des châtellenies du Bois et de Villebourg et des fiefs des Cartes et d'Armilly. — Les Cartes, ancien fief, relevant de Saint-Christophe. — Le Clot, ancien fief, relevant de la Justonnière. — Carcouet (10 habit.). — Cangé, ancien fief. — Le Coudray, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë et appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — La Chenaie, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Les Petites-Bordes (24 habit.). — Bois-Piau, ancien fief. — La Boissellière, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Boisseau, ancien fief. — La Boulinière, ancien fief, relevant de la Justonnière et des Cartes-Bougré. — La Bougesière, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Armilly, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Doinetrie (12 habit.), ancien fief. — La Grenouillère, connue dès le XIIIe siècle. — Gennetеuil, ancien fief. — La Justonnière, ancien fief, relevant de Saint-Christophe et de la collégiale de Bueil. — Le Carrefour, ancien fief. — Marcilly, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — La Heberdière, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Noue, ancienne propriété des Carmes de Tours. — La Piltière, la Purallée, la Gilmenotière, la Caltière, la Rainière, la Chaponnerie, la Dube, la Gouzardière, la Gibaudière, la Hallegrennière, la Riaudière, la Bruyère, le Vivier, la Borderie, les Vallées, Langrieu, Perron, la Varenne, la Crepinière, la Chantevinière, Launay, la Raberie, Bois-Maron, la Billarderie, la Perraudière, la Jeunière, Belair, la Prée, le Fourneau, la Chainée, Rochefort, Mazouer, les Marineries, la Fontaine-Dorée, la Miroiserie, la Terrasserie, Louzardière, la Seguinière, le Moulin-Neuf, Feillau, Courault, les Moulins, la Sellerie, la Mellière, la Borde-Châtenay, la Croix-Rouge, la Maison-Blanche, la Grande-Barilleraie, la Ferterie, la Fredonnière, la Borde, Cornuard, la Livercerie, la Galardière, la Ferrière, la Voisinière, la Barberaie, la Brodinière, etc.

Avant la Révolution, Neuillé-Pont-Pierre était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire et du doyenné de Saint-Christophe. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 3822 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 5 décembre 1827.

Population. — 1632 habit. en 1801. — 1530 habit. en 1810. — 1742 habit. en 1821. — 1701 habit. en 1831. — 1570 habit. en 1841. — 1601 habit. en 1851. — 1538 habit. en 1861. — 1419 habit. en 1872. — 1448 habit. en 1876. — 1438 habit. en 1882.

Foires le jeudi avant le mercredi des cendres. — Elle a été établie par ordonnance royale du 12 avril 1847.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception*.

Station du chemin de fer de Tours au Mans.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, offre peu d'intérêt au point de vue architectural. Le chœur, qui paraît être du XIIIe siècle, a été récemment restauré.

Cette église possède une statue en marbre, ancienne, et qui ne manque pas de mérite. On y voit aussi un tableau provenant de l'abbaye de Saint-Julien et où se trouvent les armes de la maison de Catinat.

L'emplacement sur lequel l'édifice a été construit dépendait du fief de Thoriau.

Le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Vaas, diocèse du Mans, et était desservi par des religieux de ce monastère. Il possédait la métairie de la Borde.

Il existait, dans le bourg, une aumônerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres patentes du 11 juillet 1698.

CURÉS DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE. — Étienne Papillon, 1559. — Louis Jarossay, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, 1613. — Jacques Martin, 1676. — Michel Maudroux, 1685. — Christophe Lesayne, 1698. — Antoine de la Bridais de la Barrière, 1736. — René-François Moreau, 1739. — Antoine-François Charlot, 1775. — Alexandre Pihan, 1779. — Blanchet, curé constitutionnel, 1793. — Hersan, 1801. — Moisant, 1810. — Naveau, 1821. — Plazennelle, nommé le 14 octobre 1847. — Hoguet, septembre 1870, actuellement en fonctions (1882).

La dîme de Neuillé-Pont-Pierre formait un fief qui relevait de Château-la-Vallière au XVIIIe siècle (aveu rendu le 26 avril 1758, par Antoine Beslin, curé de Sonzay). En 1231, cette dîme appartenait à Hugues des Roches, chevalier. En 1473, le roi Louis XI en était propriétaire. Il en donna un quart aux Carmes de Tours, par lettres du mois de juin de cette année. En 1476, un autre quart de la même dîme fut donné au Chapitre de Bueil, par Jean de Bueil, seigneur de Châteaux.

En 1789, le fief de Neuillé-Pont-Pierre appartenait à Nicolas-Charles Le Pellerin de Gauville, qui avait succédé à Louis-Auguste-Cyr, marquis de Rieux.

On trouve du minerai de fer sur le territoire de cette commune, notamment au lieu appelé Ferrière. Les gisements sont à une profondeur de dix à quinze mètres. Ils ont contribué autrefois

à alimenter les forges de Château-la-Vallière.

MAIRES DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE. — Tripet, 1801. — Julien Rougé, 15 juillet 1806. — Jean-Pierre Lenoutre, 30 janvier 1810. — Julien Rougé, 1815, démissionnaire en 1817. — Jean-Pierre Lenoutre, 18 décembre 1817, 1er août 1824. — André Poisson, 28 mai 1825, 4 décembre 1834, juin 1840. — Joseph-Octave de Lavalette, 13 juillet 1846, février 1874, février 1881, avril 1882.

Arch. d'I.-et-L., G, 896. — *Cartulaire de l'archevêché.* — *Recueil des historiens des Gaules*, II. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 58. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 312. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1847), p. 142. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 32. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VI. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3e, p. 20. — *Narratio de commend. Tur.*, 239. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 239. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99; (1875), p. 177.

Neuillé-Pont-Pierre (ruisseau de), ou **Écueillois**, commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Neuilly, f., cne de Léméré. — Ancienne propriété de l'aumônerie de Saint-Aignan. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Champigny*.)

Neuilly-le-Brignon, commune du canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches, à 53 kilomètres de Tours, 29 de Loches et 7 de la Haye. — *Noviliacus vicus, Nobiliacensis pagus*, VIe siècle (*Greg. Tur. hist.*, X, 31; *De gloria confess.*, VII). — *Noviliacus villa*, IXe siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Parochia de Nulleio*, 1195 (charte de Guillaume, abbé de Boisaubry). — *Nuillé*, 1234 (charte de Philippe, archidiacre d'outre-Vienne). — *Nuilleius juxta Haiam*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Neuillé-le-Noble*, 1437, 1463.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Cussay; au sud, par celle du Grand-Pressigny; à l'est, par Paulmy; à l'ouest, par la Haye-Descartes et Abilly. Elle est arrosée par le Brignon, qui fait mouvoir les moulins de Bruneau, de Bourdel, de Branc et de Launay.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Places (11 habit.), connu dès le XIIIe siècle. — Sérigny (26 habit.), ancien fief, relevant du château de la Haye. — La Thibaudière, ancien fief, relevant également de la Haye. — La Racinière, ancien fief. — La Poulaise (16 habit.). — La Guitière (17 habit.). — La Guerrière, ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. — La Glaumière, ancien fief, relevant de la Guerche. — La Gaulerie (12 habit.). — La Michauderie (11 habit.). — Montgarni (12 habit.). — Le Marchais-Long (15 habit.), ancien fief. — Moulin-Bruneau (29 habit.), ancien fief, relevant de la Haye. — Courance (la Basse-) (17 habit.), ancien fief, relevant de la vicomté de la Guerche. — La Brosse, ancien fief, relevant également de la Guerche. — Bellevue (12 habit.). — Bourdel (46 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. — Brault, ancien fief. — L'Auvinière (10 habit.), connue dès le XIIIe siècle. — La Boissonnière (20 habit.). — Les Chaumes, ancien fief. — Chenesou (15 habit.), ancien fief, relevant de la Haye. — La Chauvrie (11 habit.). — Chapeau (12 habit.). — La Cataudière (10 habit.), ancien fief. — La Baudinière (12 habit.). — Larcy, ancien fief, relevant de la Haye. — Vrillay, la Maison-Neuve, la Valinière, la Vieille-Lande, la Thibaudière, les Chaumettes, la Lande, la Pointe, la Marillière, les Baratteaux, le Perret, Launay, la Michellerie, la Giraudière, les Ardonnières, etc.

Par lettres patentes du 2 septembre 1757, les hameaux ou domaines suivants faisant partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, en furent détachés pour être réunis à celle de Paulmy, nouvellement créée : la Noraye, le Bas-Pauvrelet, Villeray, la Sablonnière, les Minières, la Sennetrie, la Tripière, la Vernoisière, la Gaudière, les Bourdonnières, les Marquets, les Lodins, les Grande et Petite-Pelouzard, les Grandes-Maisons, la Normandière, la Rougie, les Grands et Petits-Jouannets, le Haut-Pauvrelet, le Châtelier, le Moulin-Bruneau, la Bourrelière, la Valinière, les Basses-Gardières, la Gresonnerie, la Marquetière, la Matignonière, la Jactière, les Racines, la Forêt, la Grange-Neuve, Rocherieux.

Avant la Révolution, Neuilly-le-Brignon était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Vienne et du doyenné de la Haye. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

Superficie cadastrale. — 2196 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Fouché, a été terminé le 28 septembre 1833.

Population. — 743 habit. en 1801. — 657 habit. en 1810. — 631 habit. en 1821. — 760 habit. en 1831. — 746 habit. en 1841. — 746 habit. en 1851. — 753 habit. en 1861. — 702 habit. en 1872. — 679 habit. en 1876. — 689 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le premier dimanche de septembre.

Bureau de poste et *perception* de la Haye-Descartes.

L'église, placée sous le vocable de saint Saturnin, fut fondée au milieu du VIe siècle, par saint Bauld. Dans l'édifice actuel on remarque une partie de muraille paraissant être un reste de l'église primitive.

Le droit de présentation au titre curial appartenait primitivement aux archevêques de Tours. L'archevêque Juhel de Mathefelon le céda, en 1230, à l'archidiacre d'outre-Vienne, qui le conserva jusqu'à la Révolution.

Il y a quelques années, on a trouvé, dans l'église, une épitaphe paraissant être du XIe siècle, et dont on n'a pu lire que ce fragment : HIC JACET *Relisa..... Noviliq..... domn.....*

En 1728, le revenu de la cure était évalué à 500 livres.

Curés de Neuilly-le-Brignon. — François de Liniers, 1480. — Simon Nocereau, 1524. — Jehan Delandeny, 1542. — Antoine de la Vergnaye, 1591. — Isaac Chevreau, 1624. — Louis Debit, 1634. — Louis de Lomeau, 1687. — Charles Binet, 1697. — François Jahan, 1720. — Pierre Pepin, 1728-44. — Maurice Pellard, 1757. — Fiore, curé constitutionnel, 1793. — Guerry, 1801. — Héroux, 1810. — Poirier, 1856. — Barreau, juin 1868, actuellement en fonctions (1882).

Le domaine seigneurial de Neuilly appartenait, au ixe siècle, à la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui en fut dépouillée vers 850. Quelques années après, il fut restitué, et, en 930, une charte confirma le droit de possession. Par la suite, il passa aux mains des seigneurs de la Haye. Au xiiie siècle, Geoffroy de la Haye en était propriétaire. Il devait foi et hommage lige et cinquante sols d'aides et un cierge à l'archevêque de Tours. De plus, il devait porter le prélat avec d'autres seigneurs le jour de son intronisation et lui verser à boire pendant le repas donné le même jour dans le palais. En retour de ce service, l'archevêque lui donnait la coupe dont il avait fait usage et tout le vin qui restait dans la salle lorsque le festin était terminé.

Plus tard, le fief de Neuilly releva du baron de la Haye à foi et hommage lige et cent sols tournois à muance de seigneur. Le seigneur avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Il tenait ses plaids une fois par mois et ses assises quatre fois l'an.

Le château était autrefois fortifié. Plusieurs titres du xve siècle le qualifient d'*hôtel fort*.

Seigneurs de Neuilly-le-Brignon.

I. — Geoffroy Fourateau, seigneur de Neuilly et de Boisaudé, vivant en 1390, eut, de son mariage avec Jeanne de la Roche, une fille, Jeanne, qui épousa Gilles de Marconnay.

II. — Gilles de Marconnay, chev., seigneur de Neuilly, Boisaudé, Rochebourreau, Châteauneuf, la Gastelinière, figure dans des aveux de 1414, 1433, 1440 et 1457. Il eut deux filles : Gillette, qui fut mariée, le 15 juillet 1456, à Colas de Karaleu, et Françoise, dame de la Gastelinière, femme de Guillaume d'Oyron.

III. — Plantard de Karaleu, chev., fils du précédent, seigneur de Neuilly, rendit aveu, le 10 août 1498, au baron de la Haye. Voici un extrait de son acte de foi et hommage :

« De vous, noble et puissant seigneur Pierre de Laval, seigneur de Loué, de Benays, de Lezay et de la Haye, en Touraine, je, Plantard de Caraleu, escuier, seigneur de Neuilly-le-Noble, de Bergeresse et de la Luzière, tiens et advoue à tenir de vous, par raison de votre baronnie, chastellenie et seigneurie de la Haye, à foy et hommage lige et à cent sols à muance de seigneur, c'est assavoir mon hostel et place fort, fief, terres, appartenances et deppendances du dit lieu de Neuilly-le-Noble, duquel fief et terre je tiens partie en ma main et en mon domaine et l'autre partie plusieurs personnes les tiennent de moy à cens, rentes et autres devoirs qu'ils m'en paient chacun an à plusieurs termes et festes en l'an.

« Et premierement, mon hostel fort et hebergement de Neuilly..... J'ay et advoue justice haute, moyenne, etc. »

IV. — Jacques de Liniers, chev., seigneur d'Hervault, devint seigneur de Neuilly, par suite de son mariage avec Renée de Karaleu, fille de Plantard de Karaleu. Il mourut vers 1518, laissant cinq enfants : 1° Plantard; 2° Maubruny; 3° Gilles, seigneur d'Hervault, de Vendeloigne, la Nivardière, Sauray, Fief-Franc; 4° Louise, dame d'Hervault, mariée, le 11 avril 1545, à Jean Isoré, seigneur de Plumartin; 5° Marguerite, dame de Neuilly-le-Brignon, mariée, en 1516, à René de la Rochefoucaud.

V. — René de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Bayers, Parc-d'Archiac et de la Bergerie, puis de Neuilly-le-Brignon, par suite de son mariage avec Marguerite de Liniers, mourut vers 1542.

VI. — Eustache de Moussy, chev., seigneur de Boismorand, devint seigneur de Neuilly-le-Brignon par son mariage, contracté, le 22 avril 1543, avec Marguerite de Liniers. Il mourut sans laisser d'enfants.

VII. — René de la Rochefoucaud, fils de René, et de Marguerite de Liniers, fut seigneur de Neuilly-le-Brignon, par suite d'une transaction faite avec sa mère et François, son frère, le 21 avril 1545. Le 19 février 1545, il épousa Françoise de Chergé, fille de René de Chergé, seigneur du Ruau-Persil, de la Baudouanière et de Villiers, et Françoise de la Jaille. De ce mariage naquirent : 1° René, qui suit; 2° Jean, seigneur du Ruau-Persil, capitaine au régiment de Tiercelin; 3° Mathurin, décédé sans postérité; 4° Charlotte, femme d'Adrien de Grellet, seigneur de Gué-Meunier; 5° Marguerite, mariée à Louis Fumée, seigneur des Fourneaux; 6° Renée, qui épousa Bonaventure Gillier, Éc., seigneur de Ports.

VIII. — René de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Brignon, Ruau-Persil, la Roche-Bourreau, la Brosse, etc., lieutenant de la compagnie d'ordonnance de Louis de Rohan, obtint des lettres patentes portant création, à Neuilly, de quatre foires par an et d'un marché tous les mardis (lettres du mois d'août 1570). Il épousa, en premières noces, le 1er décembre 1572, Anne-Angélique Gillier, fille de Bonaventure Gillier, baron de Marmande, et de Marie Babou de la Bourdaisière. De ce mariage sont issus : 1° Louis, qui suit; 2° Jacques, chevalier de Malte; 3° Alexandre, aumônier du roi; 4° Bonne, qui épousa, en premières noces, Bertrand de Baillon, Éc., seigneur de Boisdais, et, en secondes, Benjamin de Coué, seigneur de Boistifray; 5° Angélique, femme de Louis de Montberon, seigneur

de Saint-Aignan et de Souché; 6° Anne, mariée à Claude Berruyer, Éc., seigneur de Mareuil; 7° Florence, femme de Jacques du Cellier, seigneur du Petit-Bois; 8° Esther. — René de la Rochefoucaud épousa, en secondes noces, Jeanne de Popincourt, dont il eut : 1° Marguerite, qui fut mariée, le 20 novembre 1635, à Louis de Brossin, seigneur de Méré; 2° René, seigneur de la Tour-de-Brouer.

IX. — Louis de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Brignon, capitaine de cinquante hommes d'armes et gentilhomme de la chambre du roi, épousa, le 22 février 1599, Adrienne de Montberon, fille d'Hector de Montberon, baron d'Avoir, et de Radégonde de Noyelles. De ce mariage il eut : 1° René, qui suit; 2° Hector, chevalier de Malte; 3° René-Bertrand, seigneur de Puy-Barbé et de la Lande; 4° Jean, seigneur de la Brosse; 5° Marie, qui fut mariée à Thomas Le Syon, Éc., seigneur de la Grange; 6° Esther, femme, en premières noces, d'Antoine d'Authon, seigneur de la Ligne, et en secondes, d'Alexandre Simon, Éc., seigneur de la Chambre; 7° Charlotte, mariée à Claude Brossin, chev., seigneur de la Cour-Roland; 8°, 9° Francoise et Anne, mortes en bas âge.

X. — René de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Brignon, de la Roche et de Souché, épousa, en premières noces, le 6 février 1626, Angélique de Préville, fille d'Antoine de Préville, seigneur de la Roche et de la Bretaudière, et de Catherine Rossignol, — et, en secondes noces, Françoise de la Rochefoucaud, fille de Côme de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Moslay, et d'Edmonde de Haslé. Du premier mariage sont issus : 1° Antoine, qui suit; 2° Charles, capitaine au régiment de la Marine; 3° Joachim; 4° Jacques; 5° Agnès, religieuse à Rives; 6° Catherine, religieuse au couvent des Ursulines, à Loches; 7° Ursule, religieuse dans le même couvent; 8° Élisabeth, qui fut mariée, le 16 février 1657, à Charles de Valory de Destilly.

XI. — Antoine de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Brignon et de la Bertaudière, né en 1630, lieutenant au régiment de Piémont, fut maintenu dans sa noblesse le 9 février 1668. Le 8 décembre 1661, il épousa Renée de Sainte-Marthe, fille de Georges de Sainte-Marthe, seigneur de Charenton, et de Renée Rogier. De ce mariage il eut : 1° Paul-Louis-Lhermite, qui suit; 2° Charles-Joseph; 3° N., mariée à N. Fumée; 4° N., religieuse au couvent des Ursulines, à Loches; 5° N., femme de Bernardin Gigault de Bellefonds, décédée en 1733.

XII. — Paul-Louis-Lhermite de la Rochefoucaud, seigneur de Neuilly-le-Brignon, la Bertaudière, la Chatière, etc., né en 1663, capitaine au régiment du Maine, fut maintenu dans sa noblesse le 16 février 1714. Il mourut le 12 juillet 1716, laissant quatre enfants de son mariage, contracté, le 6 août 1708, avec Marie-Jeanne Gruter, fille de Jean-Georges Gruter, chev., seigneur de Chausseuil et de Verderin, mestre de camp de cavalerie, et d'Hélène de Carion. De ce mariage sont issus : 1° Cyr-Silvestre-Louis, né en 1710, mort en bas âge; 2° Paul-Louis, qui suit; 3° Marie-Anne-Julie, née en 1711; 4° Jeanne-Françoise-Antoinette, née le 14 septembre 1712, mariée, le 1er octobre 1731, à Jean-Étienne, comte de Blanes.

XIII. — Paul-Louis de la Rochefoucaud, chev., seigneur de Neuilly-le-Brignon, né en 1715, mourut en 1732. Ses biens passèrent à sa sœur Jeanne-Françoise-Antoinette.

XIV. — Jean-Étienne, comte de Blanes, chevalier d'honneur héréditaire au Conseil supérieur de Roussillon, fils d'Étienne, marquis de Blanes, et de Françoise d'Évrard, fut seigneur de Neuilly-le-Brignon, par suite de son mariage avec Jeanne-Françoise-Antoinette de la Rochefoucaud. Celle-ci mourut sans enfants le 2 mai 1737.

XV. — Étienne-Pierre Masson de Maisonrouge, baron du Grand-Pressigny, receveur général des finances de la généralité d'Amiens, était seigneur de Neuilly-le-Brignon en 1754.

XVI. — Pierre-Paul Gilbert de Voisins, président de la grand'chambre du Parlement, baron du Grand-Pressigny et seigneur de Neuilly-le-Brignon (1779), eut plusieurs enfants de son mariage avec Marie Motte de la Cotte, entre autres, Pierre, qui suit.

XVII. — Pierre Gilbert de Voisins, seigneur de Neuilly-le-Brignon et baron du Grand-Pressigny, président du Parlement, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

Maires de Neuilly-le-Brignon. — François Millet, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Brung-Vigeant, 18 octobre 1815. — Jacques Plissard, 8 novembre 1830, 4 décembre 1834, 1er août 1843, 7 décembre 1846. — Eugène Motais, 1872, 21 janvier 1878. — Joseph Fanou, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 71, 104, 131, 260, G, 5, 898. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 281-82. — *Greg. Tur. Hist. Franc., lib. X; De gloria confess.*, VIII. — D. Housseau, II, 501; VIII, 3190; XII, 5851, 5889-90-91-92, 5895, 6039, 6043, 6056, 6057, 6073, 7012-13-14. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348-49. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 85. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 340. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 4, 120, 237, 356. — Maan, *S. metrop. ecclesia Turonensis*, 36. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837, 966. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. Brossin*, 15. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 458; VI, 425; IX, 438. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 304, 355. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70.

Neuilly-le-Noble. V. *Neuilly-le-Brignon.*

Neuptière (la), f., cne de Lémoré.

Neuraie (la), f., c^ne de Cheillé.

Neuraie (la), f., c^ne de Tauxigny.

Neuratte (le lieu de), près de la Grande-Maison, c^ne de Chaveignes.

Neuraye (le bois de la), près de Pré-Fondet, c^ne de Cussay.

Neuraye (la), f., c^ne de Saché. — Françoise-Élisabeth Briochet, veuve de Pierre-René Péan de Livaudière, était qualifiée de dame de la Neuraye, dans un titre du 7 mai 1777. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1315.)

Neurages (le lieu des), près de Lâche, c^ne de Vallères.

Neuré (Mathurin de). V. *Mexme* (Laurent).

Neusaies (les), f., c^ne de Benais.

Neusvirois. V. *Neuvy-Roi.*

Neuville, commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 34 kilomètres de Tours et à 4 de Châteaurenault. — *Novilla,* XIIe siècle (charte de l'abbaye de Gastines). — *Nova Villa, juxta castrum Rainaldi,* 1102. — *Parochia de Nova Villa,* 1224, 1244, 1257 (charte de l'abbaye de Marmoutier). — *Nuefville,* 1272 (charte de Jean de Chatillon). — *Neufville,* 1577 (charte de Marmoutier).

Elle est bornée, au nord, par les communes de Villechauve et de Villeporcher (Loir-et-Cher); au sud, par Châteaurenault et le Boulay; à l'ouest, par Saunay; à l'est, par Authon (Loir-et-Cher). Elle est arrosée par la Brenne et est traversée par la route nationale n° 10, de Bayonne à Paris, et par le chemin de grande communication n° 43, de Montoire à Châteaurenault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Tronchet (12 habit.). — Prechêne, connu dès le XIe siècle. — La Trepinière (12 habit.). — Les Hayes, ancien fief. — Le Gravier (12 habit.). — La Guenière, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Charreau, ancien fief. — Bois-Guyon (11 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Les Grand et Petit-Mesnil, ancien fief. — La Rouère, le Bijou, la Vallée-de-Lierre, la Menagerie, la Maison-Rouge, le Haut-Villefrain, la Mulotière, le Joliet, la Bigotière, Bellevue, la Thiellerie, l'Économie, le Chatelier, l'Espérance, Vauchévrier, la Ruine, le Paradis, Villeneuve, Roule-Crotte, la Barrerie, etc.

Avant la Révolution, Neuville était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Vienne et du doyenné de Châteaurenault. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 708 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Galais, a été terminé le 21 novembre 1835.

Population. — 248 habit. en 1801. — 237 habit en 1810. — 205 habit. en 1821. — 235 habit. en 1831. — 254 habit. en 1841. — 232 habit. en 1851. — 230 habit. en 1861. — 251 habit. en 1872. — 247 habit. en 1876. — 245 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le dimanche après la Trinité.

Bureau de poste de Châteaurenault. — *Perception* du Boulay.

En 1102, Guicher, seigneur de Châteaurenault, et Regnaut, son fils, donnèrent la terre de Neuville à l'abbaye de Marmoutier, qui y fonda un prieuré sous le vocable de Notre-Dame. C'est à cette époque que fut construite l'église qui existe aujourd'hui. L'abbaye de Marmoutier fut confirmée dans la possession de cette église par Engebaud, archevêque de Tours. Vers 1120, les religieux de Saint-Julien, qui possédaient une chapelle à Châteaurenault, ayant tenté d'usurper les droits de cure dans la paroisse de Neuville, l'affaire fut portée devant Gilbert, archevêque de Tours, qui trancha le différend en faveur de l'abbaye de Marmoutier.

Près du bourg de Neuville, sur le chemin allant à Saunay, se trouvait une chapelle dédiée à sainte Anne. Cette chapelle possédait un arpent de terre aux Granges, commune du Boulay, et un autre arpent de terre à l'Hôpitau, même commune. Le tout fut vendu nationalement, le 6 floréal an VI, pour 4,300 livres, à Pierre Joubert, de Reugny.

Il existait à Neuville une autre chapelle dédiée à saint Nicolas, et qui est mentionnée dans un titre de 1725.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1614.

Curés de Neuville. — Pierre Tondereau, 1559. — Gilles Melot, 1651. — Jean Bacquenault, 1681. — Pierre Malmet, 1692. — Jean-Baptiste Boureau, 1726, mort au mois d'août 1742. — Thenon, 1752. — Phélion, décédé en 1760. — Pierre Sauleau, 1767, curé constitutionnel, 1793.

Le fief de Neuville, relevant de Châteaurenault, appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Le moulin qui en dépendait fut vendu nationalement, en 1791, pour 25,800 livres.

On signale, comme étant assez curieuse, la cave du prieuré de Neuville, paraissant dater du XIIIe siècle.

Maires de Neuville. — Henri Barré, 1801, 29 décembre 1807. — Moriet, 31 mars 1809. — Étienne Bordier, 14 décembre 1812, décédé en 1819. — René-Joachim-Henri Dutrochet, 1er février 1819, 1er août 1821. — Cadiou, 4 décembre 1834, 29 juin 1837. — Foucher, 1856. — Melian, 1873. — Jean-Désiré Latour, 21 janvier 1878. — Joseph Desvaux, 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 898; chartes de Marmoutier; *Biens nationaux.* — D. Housseau, IV, 1210, 1214, 1218, [illegible] V, 1733; VII, 3255; XII, 6781, 6784. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1218, 1589. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (18[illegible]

p. 140. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 277.

Neuville, f., c^ne^ de Bossay. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1339, il appartenait à Guillaume de Neuville; — en 1597, à Jean de Naillac, au commencement du XVIIIe siècle, il fut annexé à la baronnie de Preuilly. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état civil de Bossay. — D. Housseau, XII, 5918.)

Neuville, f., c^ne^ de Chinon. — *Neuville*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1650, elle appartenait à Louis David, Éc., seigneur du Petit-Puy: — en 1686, à N. Davesne. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chinon*.)

Neuville, vil., c^ne^ de Loches, 46 habit. — *Neuville*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Une métairie, faisant partie de ce village, fut vendue, en 1363, par Jean de Montbazon, à Pierre Beaucousin, chanoine de Loches, pour vingt-quatre florins d'or. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1366.)

Neuville, ham., c^ne^ de Sainte-Maure, 13 habit. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure. En 1565, il appartenait à Jean Moreau; — en 1609, à Louise d'Aviau, veuve de Jean d'Armagnac, gouverneur du château de Loudun; — en 1666, à Henri d'Armagnac; — en 1789, à Pierre-Louis d'Aviau du Bois de Sanxay. — (D. Housseau, XIII, 8031, 8056. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 167.)

Neuville, vil., c^ne^ d'Yzeures, près de la Creuse. — Ancien fief, relevant du château d'Angles. En 1622, il appartenait à Josias Poizay; — en 1728, à Pierre Gaudin; — en 1776, à Benjamin Perrot des Roches, décédé le 1er mai de cette année, et qui fut inhumé dans la chapelle de Saint-Antoine, dépendant de l'église Notre-Dame de Preuilly; — en 1789, à Charles d'Aloigny, marquis de Rochefort. — (Arch. d'I.-et-L., E, 91. — Archives de la Vienne. — Registres d'état civil de Preuilly et d'Yzeures.)

Neuviz. V. *Neuvy-Roi.*

Neuvry, f., c^ne^ de Savigné. — *Neuvy*, carte de l'état-major.

Neuvy-Roi (canton de). — Il se compose des communes de Saint-Aubin, Bueil, Chemillé-sur-Dême, Saint-Christophe, Épeigné-sur-Dême, la Ferrière, Louestault, Marray, Neuvy-Roi, Saint-Paterne et Villebourg. — Population, en 1876 : 8695 habitants.

Neuvy-Roi, ou **Neuvy-le-Roi,** commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Tours, à 29 kilomètres de Tours. — *Novicensis ecclesia*, VIe siècle (*Greg. Tur. De gloria martyrum*, cap. 31). — *Vicaria Noviacensis, in pago Turonico*, IXe siècle (charte de Saint-Martin). — *Parochia de Novo vico*, 1236 (charte de Marmoutier). — *Neuviz*, 1242 (charte de l'abbaye de la Clarté). — *Neufviroy*, 1550 (aveu rendu par Jean de Bueil). (Cette paroisse fut appelée Neuvy-*Roy*, parce que la prévôté de Neuvy fut possédée, au XVIe siècle, par le roi.) — *Neuvirois*, 1705. — *Neuvy-la-Loi*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Épeigné-sur-Dême; à l'est, par celles de Chemillé-sur-Dême et de Louestault; au sud, par Neuillé-Pont-Pierre et Beaumont; à l'ouest, par Saint-Paterne et Bueil. Elle est arrosée par la Vandeume, qui fait mouvoir le moulin de Villaine, le Moulin-Neuf, les moulins de Pontlay, de Crouteau, du Breuil, du Gué et du Bas-Racan; — par le ruisseau de Maunay, qui forme la limite du côté de Bueil; par les ruisseaux de la Vallée, de la Fontaine-Saint-Martin et celui de Choiselé, qui se jette dans la Vandeume, au lieu dit les Près-de-la-Planche-de-Chanteloup. Elle est traversée par la route nationale n° 158, de Caen à Tours, et par les chemins de grande communication n° 54, de Châteaurenault à Château-la-Vallière, et n° 48, de Langeais à Neuvy.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Hardonnière (12 habit.), ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Le Coudray (18 habit.), ancien fief, relevant de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. — Beaulieu (10 habit.). — La Bardouillère, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë et de la seigneurie du Bois. — Le Brouillard (12 habit.). — La Boucherie, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Beroison, ancien fief. — La Brionnière, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Clobjau, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours et de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — Chanteloup, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — La Borde, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë et de la seigneurie du Bois. — Bois-Girault (19 habit.). — Benault (11 habit.). — La Bécassière, ancien fief, relevant du château de Bueil. — Boisgrenier, ancien fief, relevant de la seigneurie du Bois. — Beauvais, ancien fief, relevant des Chatelliers. — Cherelle (29 habit.), ancien fief, relevant de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. — Le Chêne (11 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise et de la prévôté de Neuvy. — Chantemesle (11 habit.). — La Chouannière, ancien fief. — La Henrière, ancien fief. — La Gitonnière, ancien fief. — La Sallière, ancien fief. — Sérigné (17 habit.). — La Verderie, ancien fief. — Le Plessis, ancien fief, relevant des prévôtés d'Oë et de Neuvy-Roi. — La Roche, ancien fief, relevant de Villebourg. — La Thomassière, ancien fief, relevant du château de Tours. — Le Haut et Bas-Racan, anciens fiefs, relevant de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. — Pontlay (10 habit.), ancien fief. — Le Rouvre, ancien fief, relevant de Saint-Christophe. — La Provenderie (10 habit.), ancien fief. — Toucheronde (10 habit.). — Vailly, ou Availly, ancienne châtellenie. — Villaines, an-

cien fief. — Les Raries (11 habit.). — Valentinay, connu dès le IXe siècle. — La Tivinière (10 habit.). — La Lande, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Mauvissière, ancienne châtellenie, relevant de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. — Maugenest (14 habit.). — Montmarin, connu dès le Xe siècle. — La Martinière (10 habit.). — Mirebeau (10 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours. — La Blutière, ancien fief. — Launay, ou l'Aunay-Merveille, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Le Moulin-Neuf, ancien fief, relevant également de la prévôté d'Oë. — La Fontaine-Saint-Martin, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — L'Oie, ancienne propriété du Chapitre de Bueil. — Les Ribergères, la Guillotière, le Puay, la Fortinière, la Boutinerie, la Goujonnière, la Richardière, le Tremblay, la Frogerie, la Croix-Jarrier, Huchepie, les Huches, la Chevalerie, le Moulin-à-Foulon, la Moucherie, la Bodelière, les Folies, la Limatière, la Croix, la Marmandière, le Rouvre, Maltourne, le Bois-des-Haies, le Lierre, la Briquerie, la Roullière, le Cormier, Bois-Pommier, la Meilnière, la Métairie, le Verger, la Perche, Soulaine, le Bournais, la Siaudière, le Pin, la Chapronnière, la Grande-Maison, la Marottière, les Bruyères, le Mortier, la Guiauguière, la Maison-Neuve, Bellevue, la Deneuserie, la Morillonnerie, Moque-Baril, les Ormeaux, la Rocherie, le Petit-Pinson, le Breuil, le Gué, Maunay, la Galoperie, Belleville, Poissonnet, la Podevinerie, etc.

Avant la Révolution, Neuvy était dans le ressort de l'élection de Tours, et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Beaumont-la-Ronce, Bueil, Chenusson, Louestault, Marray, Neuvy, Nouzilly, Rouziers, Saint-Laurent, Villebourg. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 4754 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 5 octobre 1834.

Population. — 1897 habit. en 1801. — 1904 habit. en 1810. — 1714 habit. en 1821. — 1592 habit. en 1831. — 1584 habit. en 1841. — 1549 habit. en 1851. — 1459 habit. en 1861. — 1363 habit. en 1872. — 1387 habit. en 1876. — 1385 habit. en 1882.

Foires, le troisième lundi de janvier, le lundi de Pâques, le lundi après le 24 juin, le troisième lundi de novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

Recette de poste. — Chef-lieu de *perception*.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Vincent, paraît avoir été construite au XIIe siècle. Le bas côté nord et une chapelle sont du XVIe. L'édifice n'offre rien de remarquable.

En 1586, les habitants firent construire trois chapelles dans leur église. Jacques de Beaune qui, dans le même temps, en faisait construire une quatrième, donna à la fabrique, pour faire construire la charpente des trois chapelles, la somme de cent livres, à condition qu'ils lui paieraient un denier de cens et qu'ils lui présenteraient tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, un cierge de deux livres et un chapeau de roses rouges. Une de ces chapelles était dédiée à saint Nicolas. François Lefebvre en était chapelain en 1643; Sébastien Regnard, en 1749.

Une autre chapelle, dépendant de la même église, était sous le vocable de la Conception de Notre-Dame. Elle fut fondée, le 16 mars 1519, par Thomas de Lisle, qui donna, pour cette fondation, les métairies des Balvodières, des Bezeaux et de la Souardière. En 1657, Yves Ameslon était titulaire de ce bénéfice, qui fut annexé, vers 1730, au Chapitre de Bueil.

Jacques de Bueil, seigneur du Bois, qui fit son testament le 6 octobre 1479, et sa femme, Louise de Fontaines, décédée vers [illegible], furent inhumés dans l'église de Neuvy.

Il existait, dans le bourg, une chapelle qui était dédiée à saint André et dont la construction serait antérieure à l'an 1000. Elle fut vendue nationalement le 28 thermidor an IV.

A la Chapronnière on voyait une chapelle dédiée à saint Roch et qui avait été fondée, en 1519, par Raoul Bouchet, chanoine de Tours. Cette chapelle fut vendue à Simon Fusil, le 9 février 1792, pour 120 livres.

Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus d'une aumônerie, dont la fondation remontait au XIIIe siècle, furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours.

Les registres d'état civil de Neuvy-Roi commencent en 1631.

Curés de Neuvy-Roi. — Guillaume Cormier, 1423. — Nicole Sédille, 1536. — Jehan de Martigné, 1548. — Jérôme Fassot, 1580. — Guillaume Malard, 1619. — Jacques Renard, 1642. — René Bertrand, 1664. — Philippe Loppin, 1683. — Pierre de la Lande, 1738. — Jean-François Queneau, 1769. — François-Guillaume Maillard, 1788. — Juhellé, curé constitutionnel, 1793. — Huberdeau, 1820. — Louis-Joseph-Gabriel Besnard, 11 octobre 1826, nommé vicaire général le 26 janvier 1833, décédé le 11 décembre 1878. — Marné, 1833. — Penthières, 1856, mort en février 1869. — Desnoues, 1869, actuellement en fonctions (1882).

Neuvy-Roi formait une châtellenie et une prévôté relevant du château d'Amboise. La châtellenie appartenait, en 1380, à Pierre de Bueil; — en 1450, à Jean de Bueil; — en 1457, à Jacques de Bueil; — en 1497, à Georges de Bueil; — en 1535, à Jean de Bueil; — en 1580, à Honorat de Bueil; — en 1630, à Anne de Bueil, femme de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde; — en 1650, à Honorat de Bueil, marquis de Racan; — en 1681, à Antoine de Bueil; — en 1698, à Louis du Bois, marquis de Givry; — en 1699, à Louis-Thomas-Olivier du Bois, marquis de Leuville; — en 1745, à Charles-Léonard de Baylens,

marquis de Poyanne; — en 1775, à Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully, marié à Henriette-Rosalie de Baylens de Poyanne; — en 1777-89, à Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune-Sully et à Armand-Edme de Béthune-Charost.

La prévôté de Neuvy appartenait, en 1517, à Jacques de Beaune, qui l'avait achetée de la duchesse d'Angoumois, mère de François Ier; — en 1527, à Jeanne Ruzé, sa veuve. Elle passa ensuite aux mains du roi, qui la vendit, en 1544, à Jean de Bueil. Celui-ci la réunit à la châtellenie de Neuvy, dont elle fut séparée vers 1600. Elle fut possédée par Charlotte de Beaune, femme de François de la Tremoille, marquis de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf, décédé en 1608; — par Louis de la Tremoille, fils du précédent, marquis de Noirmoutier, conseiller d'État, décédé le 4 septembre 1613; — par Louis de la Tremoille, fils du précédent, duc de Noirmoutier et vicomte de Tours (1640); — par Claude Housset, secrétaire du roi, en 1651; — par Pierre de Girois, chev., en 1665. A cette époque, la prévôté fut de nouveau réunie à la châtellenie.

La dîme de la paroisse de Neuvy formait un fief qui relevait de la baronnie de Semblançay, à foi et hommage simple et trois sols tournois de devoir. De plus, le propriétaire de cette dîme était homme lige de l'archevêque de Tours et lui devait cinq sols à chaque muance de seigneur. En 1267, elle appartenait à Rotrou de Montfort, seigneur de Semblançay; — en 1282, à Guillaume l'Archevêque; — en 1327, à Jean l'Archevêque; — en 1346, à Guillaume l'Archevêque, décédé le 12 mai 1407; — en 1430, à Guillaume d'Andigné; — en 1436, à Marie de Neufvy, veuve de ce dernier, qui la vendit au Chapitre de l'église de Tours. Plus tard, elle fut acquise par les d'Albert de Luynes. Par acte du 7 octobre 1695, Honoré d'Albert, duc de Luynes, la vendit à Louis du Bois, marquis de Givry, à condition que ce fief relèverait à l'avenir du duché de Luynes.

Neuvy-Roi portait pour armoiries : *D'azur à une bande d'or.*

Maires de Neuvy-Roi. — Charles-Martin Rondeau-Martinière, 1792. — Rémi Belle, 1801, 29 décembre 1807. — Le Breton du Plessis, 24 juillet 1812. — René Piedé, 18 août 1815, 1er août 1820. — Goussé, 24 octobre 1830. — Godefroy, 4 décembre 1834. — Victor-Henri Goussé, 21 juin 1837, 30 juillet 1846. — Piégu, 1856. — Jules Belle, 1864. — Nau, février, 1874. — Jules Belle, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633; E, 16; G, 5, 46, 255, 479, 571, 720, 900. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 131, 198, 475, 522. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1265, 1273, 1309, 1312, 1352, 1496. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 3e, p. 28-30. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 596; III, 402. — *Greg. Tur. De gloria martyrum*, c. 31. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 282-83. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 307; VII, 853. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 120. — *Almanach de Touraine*, 1779. — D. Housseau, VI, 2563; VII, 2800, 2801; XII, 6652; XIII, 10784. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 88; *La Pancarte noire*, 433. — De Ponton d'Amécourt, *Les Monnaies mérovingiennes de Touraine*, 10, 30, 31, 34, — Monsnier, II, 134. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 28 décembre 1878. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 181; X, 100; XI, 307; XVII, 149; *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99.

Neveau (le bois de), près de la Farinière, cne de Saint-Mars.

Niaffre (les Grand et Petit-), ham., cne de Chemillé-sur-Dême, 15 habit.

Niche-au-Loup (le lieu de la), cne d'Ingrandes, près du chemin de Restigné à Pont-Boutard.

Nicolas (confrérie de **St-**). V. *Amboise*, Hôtel-Dieu.

Nicolas (chapelle **St-**). V. *Château-la-Vallière.*

Nicolas (chapelle **St-**). V. *Chinon*, collégiale.

Nicolas (la croix de **St-**), cne de la Ferrière, près du chemin de Tours à Montoire.

Nicolas (chapelle de **St-**), paroisse de Langeais. — Elle appartenait à l'abbaye de Toussaints d'Angers et était en très mauvais état en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Nicolas (église de **St-**), près de Marmoutier. — *Ecclesia S. Nicolai*, 1080, 1123 (charte de Marmoutier). — *Ecclesia S. Nicholai de Gravia majoris monasterii*, 1220 (charte de Jean, archevêque de Tours). — En 1123, Robert des Roches donna l'île de Marmoutier et l'église que l'on avait construite au monastère du même nom, qui y établit une abbaye de femmes. Parmi les religieuses se trouvait Adelesis de Combourg, sœur de Guillaume de Combourg, abbé de Marmoutier. Le cimetière dépendant de cet établissement fut béni par le pape le 10 mars 1095. En 1600, les religieux de Marmoutier vendirent le lieu de Saint-Nicolas et l'église aux capucins. L'église fut démolie en 1709. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 525; II, 1, 2, 411, 557. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 100.)

Nicolas-de-Bourgueil (St-), commune du canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon, à 47 kilomètres de Tours, 20 de Chinon et 3 de Bourgueil. — *Ecclesia S. Nicolai*, 1208 (bulle du pape Innocent).

Elle est bornée, au nord, par la commune de la Breille; à l'est, par celle de Bourgueil; à l'ouest, par Brain; au sud, par Chouzé. Elle est arrosée

par le Changeon et est traversée par le chemin de grande communication n° 35, de Tours à Saumur.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Chezelle (100 habit.). — La Caillardière (33 habit.). — Champerrault (32 habit.), ancien fief, relevant du château de Chinon. — Le Carroi-Taveau (12 habit.). — Chevrette (102). — Les Caves (26 habit.). — La Cotelleraie (46 habit.). — La Conterie (44 habit.). — La Chevalerie, ancien fief, relevant de la baronnie de Bourgueil. — Le Grand-Mortier (42 habit.). — Grolay (13 habit.). — Le Fondis (134 habit.). — Le Frêne (38 habit.). — La Forcine (38 habit.). — La Jarnotterie (12 habit.). — Épaisse (67 habit.). — Le Gros-Caillou (10 habit.). — La Guerrière, ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. — Le Moulin-Neuf (54 habit.). — Les Grand et Petit-Buton (45 habit.), anciens fiefs, relevant de l'abbaye de Bourgueil. — Beaupuits (10 habit.). — La Gardière (93 habit.). — Baschelot (13 habit.). — Villatte (52 habit.). — Vau-Renou (10 habit.). — Le Ruau (12 habit.). — La taille (176 habit.). — Vaux (21 habit.), ancien fief. — Port-Guyet (102 habit.), ancien fief, relevant du Colombier. — La Pelouse (12 habit.). — Le Vigneau, ancienne dépendance du fief du Colombier. — Les Rouillères (12 habit.). — La Rodaie (86 habit.). — La Mineraie (11 habit.). — La Martellière (100 habit.). — Le Pavillon, les Bergeonnières, le Coudreau, Vau-Jumie, le Moulin-Bertrand, la Nouillère, l'Étang, Tesnières, la Missonnellière, le Buisson, la Bouillée, etc.

Avant la Révolution, Saint-Nicolas-de-Bourgueil était dans le ressort de l'élection de Saumur et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

Superficie cadastrale. — 3645 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 1er juillet 1830.

Population. — 266 feux en 1762. — 1723 habit. en 1801. — 1820 habit. en 1810. — 1859 habit. en 1821. — 2104 habit. en 1831. — 1987 habit. en 1841. — 1974 habit. en 1851. — 1910 habit. en 1861. — 1868 habit. en 1872. — 1790 habit. en 1876. — 1736 habit. en 1882.

Foire le troisième lundi après Pâques. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de septembre.

Bureau de poste et *perception* de Bourgueil.

L'église de Saint-Nicolas appartenait à l'abbaye de Bourgueil, qui fut confirmée dans cette possession par le pape Innocent III, en 1208. Démolie vers 1830, elle a été remplacée par un autre édifice qui n'offre rien de remarquable.

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 800 livres.

Dans l'église se trouvait une chapelle dédiée à saint Eutrope et qui constituait un bénéfice. Louis Courtois en était titulaire en 1740.

En 1789, on célébrait dans la même église les offices fondés dans la chapelle de Saint-Étienne de la Chopinière, qui avait été détruite avant 1700. N. Lubery était titulaire de cette chapelle en 1691 ; — Mathurin-André Beugnet, en 1782.

Les offices de la chapelle située au Fondis et placée sous le vocable de Notre-Dame étaient également célébrés dans l'église de Saint-Nicolas. Cette chapelle, dont la fondation remontait à une époque très reculée, tombait en ruines en 1789. On la détruisit entièrement en 1821. Elle avait cent pieds de longueur. Son revenu, en 1791, était de 314 livres. En 1693, Bernard Pelaut, Éc., seigneur du Port-Guiet et du Colombier, avait légué à cette chapelle une rente de 100 livres. Germain Pagé était chapelain de Notre-Dame-des-Fondis en 1690 ; — René Besnard, en 1694 ; — Jean Brimault, en 1724 ; — Jean Bouy, en 1749 ; — Charles-François de la Galère, en 1777 ; — Étienne Amirault, vicaire de Saint-Martin de Parcé, en 1777-91.

Dans la même paroisse, à Port-Guiet, se trouvait une autre chapelle. V. *Port-Guiet*.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1663.

Curés de Saint-Nicolas. — Mabilleau, 1649. — Germain Pagé, 1690. — René Besnard, 1694. — Jérôme Simonnet, 1722. — Laurent-Gabriel Vauquelin, décédé au mois d'août 1756. — Alexandre Beauvalet, 1768. — Henri Desmé, 1789. — Étienne Amirault, 1801. — Pierre Pommergue, 1824. — Eugène Guertin, 1867. — Jules Garnier, 25 mai 1879, actuellement en fonctions (1882).

La paroisse de Saint-Nicolas fut plusieurs fois ravagée par les inondations, notamment en 1482 et en 1856. En 1482, les habitants, réduits à la plus grande misère, obtinrent des lettres patentes qui les exemptèrent de tout impôt pendant deux années. L'inondation de 1856 causa des ravages qui furent évalués à près de 400,000 francs.

Cette commune produit des vins rouges très estimés et qui ont acquis un certain renom.

Maires de Saint-Nicolas. — André-Philippe Allain, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Pierre-Jacques Delanoue, 6 novembre 1826, 1er juin 1837, juin 1840, 31 juillet 1843. — Étienne Couscher, 1856, 21 janvier 1878. — Jean Tan-Jamet, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 186, 963. — *Pouillé de l'évêché d'Angers* (1648), p. 60. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, I, 791. — Rouillé-Courbe, *Les Inondations de la Loire*, 394. — *Cartulaire de Bourgueil*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil* ; manuscrit n° 1170.

Nicolas-de-la-Barre (St-). V. *Châteaurenault*.

Nicolas-de-la-Boulinière (St-). V. *Boulinière*.

Nicolas-de-la-Patinerie (St-). V. *Cande*.

Nicolas-des-Bois (St-). V. *Ferrières-sur-Beaulieu.*

Nicolas-des-Jouisses (St-). V. *Cande.*

Nicolas-des-Motets (St-), commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 42 kilomètres de Tours et 10 de Châteaurenault. — *Parochia S. Nicholai de Motes, sive de Montoux,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Nicolas-le-Moteux,* XVIIe et XVIIIe siècle..

Elle est bornée, au nord et à l'ouest, par Saint-Cyr-du-Gault et Morand; à l'est, par Saint-Étienne-des-Guérets; au sud, par Damemarie. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 44, de Neuillé-Pont-Pierre à Blois.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : L'Anerie (21 habit.). — La Houquinière (12 habit.). — La Haye-des-Champs (17 habit.). — La Borde (17 habit.). — La Boiterie (17 habit.). — La Bennerie, ancien fief. — Boutefeu, ancien fief, dépendant du marquisat de Châteaurenault. — Bellevue (11 habit.). — Le Chêne, ancienne propriété de Saint-Nicolas. — Cherament (27 habit.). — La Richardière, ancien fief. — La Routerie (17 habit.). — La Bourgetterie, la Briasserie, le Basset, la Charderie, la Pitoisière, la Métairie, la Gaillardière, la Féerie, la Meneulière, la Maurinière, la Saumardière, la Voisinerie, la Cheraulière, la Fortunerie, la Bicherie, la Jolivière, la Gratterie, la Benerie, la Bellangerie, etc.

Avant la Révolution, Saint-Nicolas-des-Motets etait dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Loire et du doyenné de Châteaurenault. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 1278 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Bignon, a été terminé le 12 octobre 1835.

Population. — 250 habit. en 1801. — 248 habit. en 1810. — 261 habit. en 1821. — 305 habit. en 1831. — 308 habit. en 1841. — 287 habit. en 1851. — 294 habit. en 1861. — 302 habit. en 1872. — 294 habit. en 1876. — 316 habit. en 1882.

Bureau de poste d'Autrèche. — *Perception* de Châteaurenault.

L'église, dont la plus grande partie est du XVIe siècle, n'offre rien de remarquable. Le portail porte la date de 1536.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archidiacre d'outre-Loire.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1638.

CURÉS DE SAINT-NICOLAS. — Hélie Salmon, 1643. — Charles Thiellin, 1718. — Kerwelle, 1768. — Antoine Martinet, 1789, curé constitutionnel, 1793.

Le fief de Saint-Nicolas relevait de Châteaurenault. En 1656, il appartenait à Barthélemy de Rigné, par suite de son mariage avec Madeleine du Perray.

MAIRES DE SAINT-NICOLAS. — Bordier, 1801. — Barré, 4 mars 1806. — Pierre Moriet, 31 mars 1809, 14 décembre 1812, 1er août 1821. — Félix Godineau, 16 février 1826. — Louis Deniau, 15 novembre 1826, 17 novembre 1831, 11 juin 1837, 20 juillet 1846. — Louis Julien, dit Baron, 1873, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 914; *Biens nationaux.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 129. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* III, 312. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 179. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* IX, 279.

Nicolasserie (la). V. *Coulinière,* c^{ne} de Charentilly.

Nicotterie (la), f., c^{ne} de Saint-Antoine-du-Rocher.

Nictière (le lieu de la), près de la Lande, c^{ne} de Reugny.

Nid-de-Chien (le lieu du), près de la Primaudière, c^{ne} de Sorigny.

Nid-de-Pie (les landes du), près des Grandes-Landes, c^{ne} de Langeais.

Nid-du-Chouan (le lieu du), c^{ne} de Saint-Benoit, près de la route de Chinon à Azay.

Niebled, f., c^{ne} de Champigny, près du Mable.

Nifteau (le bois de), près de la Pouzière, c^{ne} de Thilouze.

Nigauderie (la), f., c^{ne} de Neuilly-le-Brignon.

Nigerie (la), f., c^{ne} de Monnaie. — *Nigerie,* carte de l'état-major.

Nigronio *(parochia de).* V. *Négron.*

Nigronium. V. *Négron,* c^{ne} de Luynes.

Nigrus locus. V. *la Noiraye,* c^{ne} de Saint-Cyr.

Nimbré, f., c^{ne} de Maillé. — *Nimbré,* cartes de Cassini et de l'état-major.

Nioche (Pierre-Claude), est né le 25 janvier 1751 à Azay-le-Féron (Indre). Avocat au Parlement et lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Loches, il fut élu, par le département d'Indre-et-Loire, membre de l'Assemblée nationale, où il fit deux motions, l'une sur le duel, l'autre sur l'abolition de la peine de mort. Les suffrages de ses concitoyens l'ayant ensuite appelé à siéger à la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI et rejeta le sursis et l'appel au peuple. Voici son vote motivé : « Je n'ai plus de vœu à émettre, mais une application de la loi à faire. Louis Capet a été déclaré conspirateur : je prononce comme juge, et je dis qu'il est punissable de mort. »

En 1793, Nioche fut envoyé en mission à l'armée des Alpes avec le représentant Gautier. Chargé ensuite d'aller rétablir l'ordre à Lyon, il tomba au pouvoir des factieux, et n'obtint sa liberté que grâce à l'intervention du général Kellermann. De retour à Paris en avril 1794, il reçut de la Convention l'ordre de suivre, dans l'Indre-et-Loire, les expériences du commissaire des poudres Riffault, ayant pour but d'abréger le temps que l'on mettait autrefois à faire la poudre et de prévenir les accidents dans les moulins de battage. La matière essentielle pour obtenir le salpêtre étant venue à manquer, le Comité de salut public voulut faire abattre une partie des forêts de Chinon, de Loches et d'Amboise, et chargea Nioche de surveiller les travaux. Mais celui-ci proposa de couper seulement les joncs marins, bruyères, genêts et fougères qui couvraient des étendues immenses. Son avis prévalut, et on lui adjoignit, pour la fabrication des salpêtres, les chimistes Trusson et Nicolas Vauquelin.

Le *Moniteur* du 2 nivôse an II fait mention d'une séance de la Société des Jacobins, à Paris, dans laquelle Nioche fut accusé de n'avoir pas agi assez énergiquement dans sa mission à Lyon. Dans cette circonstance, il fut chaleureusement défendu par Danton, et l'affaire en resta là. Nioche fut contraint de quitter la France en 1816, par ordonnance royale prononçant l'exil des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI. Il se retira à Bruxelles. On a de lui un ouvrage intitulé : *Motion avec projet de loi sur le duel et sur les injures et voies de fait entre citoyens*, 1791, in-8°.

Petite biographie conventionnelle, Paris, A. Eymery, 1815. — *Biographie des hommes vivants*, IV, 543. — Arnault et Jouy, *Biographie des contemporains*, XV, 81. — *Le Moniteur universel* du 20 janvier 1793.

Niollet, vil., c^ne^ de Champigny, 61 habit. — *Niollet*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Niolus. V. *Neuil*, commune.

Niord, ham., c^ne^ de Ciran, 14 habit.

Niquetière (la), f., c^ne^ de Reugny. — *Niquettière*, carte de l'état-major.

Niquetrie (la), f., c^ne^ de Chançay.

Nitray, vil. et chât., c^ne^ d'Athée, 71 habit. — *Nitraium, villa de Nitrayo, in parochia de Atheis*, 1263, 1267 (Archives nationales, J, 726). — *Grand-Nitray*, ou *Fief-Binet*, XVIIe siècle. — *Nitray*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'abord de Véretz et ensuite de Montbazon. — Le château actuel a été bâti au XVIe siècle. Ce fief appartenait, en 1250, à Guillaume du Plessis, chev.; — en 1263, à Pierre de la Brosse, auquel il fut donné par son oncle, Jean de la Brosse, chanoine du Mans; — en 1453, à Jean Lopin, qui, par acte du 11 mars, céda la haute justice de ce fief à Aymar de la Rochefoucaud, seigneur de Montbazon; — en 1516, à Émery Lopin, maître des requêtes de la reine mère, maire de Tours; — en 1531, à Jean Binet; — en 1560, à Émery Binet; — en 1580, à Marie Binet, femme de Charles Daen; — en 1600, à Pierre Binet; — en 1642, à François Daen; — en 1680, à César Daen; — en 1728, à Mathieu Duchamp; — en 1789, à Philippe-Jean-Baptiste Mignon, procureur du roi au bureau des finances de Tours.

Arch. d'I.-et-L., C, 333; E, 323. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1213. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — G. Bretonneau, *Hist. de la maison de Briçonnet*, 531. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 98, 274, 366. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 283. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 103, 115. — D. Housseau, XII, 6989. — Archives nationales, J. 726.

Nitray (le Petit-), f., c^ne^ de Saint-Martin-le-Beau. — *Nitray*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazon et de Véretz. En 1728, il appartenait à Mathieu Duchamp; — en 1789, à Philippe-Jean-Baptiste Mignon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 147, 323.)

Nitray (le ruisseau de), c^ne^ d'Athée. — Il se jette dans le Cher, près de Nitray.

Nival (le lieu de), c^ne^ de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin de la Tiraudière au Petit-Thouars.

Niverderie (la), f., c^ne^ de Saint-Aubin.

Niverderie (la), c^ne^ de Saint-Quentin. V. *Niverdrie*.

Niverdière (la), f., c^ne^ de Beaumont-en-Véron.

Niverdière (la), ham., c^ne^ de Loché, 17 habit. — Au XVIIIe siècle, l'abbaye de Villeloin y possédait une métairie. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Niverdière (la), f., c^ne^ de Manthelan.

Niverdière (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Sorigny.

Niverdrie (la), f., c^ne^ de Saint-Quentin. — Elle relevait du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Nivetières (le bois des), c^ne^ de Paulmy.

Nivettière (le lieu de la), paroisse de Channay. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Nivocherie (le lieu de la), paroisse de Saunay. — Il relevait du fief de Saunay, d'après une déclaration féodale faite, le 6 mai 1642, par Gilles Cottin, Éc. Dans cette déclaration il est dit qu'autrefois il existait des bâtiments dans cet endroit. — (Arch. d'I.-et-L., *chambrerie de Saint-Julien*.)

Nizeraille, ou **Nizereille**, ham., c^ne^

de Cussay, 17 habit. — *Lineailles*, ou *les Rouleaux*, dans un titre du 3 juin 1367; — *Lineraiges*, dans un acte du 4 août 1418. — *Nizerailles*, 1518. — *Nizereil*, 1752. — *Nizereille*, plan cadastral. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil, à foi et hommage simple et la moitié d'un roussin de service du prix de 60 sols, à muance de seigneur. Par acte du 3 juin 1367, Regnaut de Gatain le vendit à Martin Foucques. En 1429, Jean Davy le céda à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 78, 404, 415).

Nizereille, c^ne^ de Cussay. V. *Nizeraille*.

Nizereille, f., c^ne^ de Ligueil.

Nizereille, f., c^ne^ de Paulmy. — Elle a fait partie de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont elle fut détachée, par lettres du 2 septembre 1757, pour être réunie à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

Noan, Noantum. V. *Nouans*.

Noa Sicca. V. *la Noue*, c^ne^ d'Autrèches.

Noa veteris furni. V. *la Noue*, c^ne^ de Sonzay.

Nobiliacensis pagus. V. *Neuilly-le-Brignon*.

Nobilière (la), paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes. — Ancien fief, relevant de la Grange de Bréhémont. En 1525, il appartenait à Pierre Nobileau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 372; G, 98.)

Nobilleau (Étienne), religieux cordelier, né à Tours en 1467, fut pendant longtemps professeur de droit canon à l'Université d'Angers. Il mourut en 1547. Il est auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Opus eximium, cui serpenti antiquo nomen est, divini verbi declamatoribus perutile, in quo de septem peccatis capitalibus et vitiis, ex illis ortis, copiose ac docte tractatur, Lugduni*, S. Vincent, in-8°. — (D. Housseau, XXIII, 96. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, III, 10.)

Nobilleau (Louis), né à Tours le 18 octobre 1785, fils de François-Gatien Nobilleau, chirurgien, directeur de la Maternité, fut membre du Conseil général d'Indre-et-Loire pour le canton de Neuvy-Roi et adjoint au maire de Tours. Il mourut le 28 février 1864.

Noblaie (la), ou **Noblaye**, f. et chât., c^ne^ de Lémeré. — *Noblais*, carte de Cassini. — Ancien fief. — Au xve siècle, il appartenait à la famille de Chezelles; — en 1666, à Gilles Sanglier, Éc.; — en 1696, à Louis Sanglier; — en 1730, à Jean Sanglier; — en 1766, à Jean-Jacques Sanglier, qui comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 158, 189; G, 763, 774; *Rôle des 20es*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 309. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I.)

Noblaie (la), f., c^ne^ de Ligré. — *La Noblaie*, carte de Cassini.

Noble (le lieu de), paroisse de Neuilly-le-Noble. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Nocereaux (les), ham., c^ne^ de Barrou, 20 habit. — *Norseaux*, tabl. de recens. de 1872. — *Nocereaux*, carte de Cassini. — La cure de Barrou y possédait une métairie en 1790. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Nocerise. V. *Noyers*.

Noctière (la), f., c^ne^ de Villeloin. — *Noctière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle a été possédée par le couvent de la Bourdillière, qui l'avait achetée, le 28 avril 1720, de N. Baugé et Chalon. Elle passa plus tard à l'abbaye de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière* et *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 738.)

Noëlle (le lieu de la), près de Cheverbe, c^ne^ de Manthelan.

Noëlle (la), f., c^ne^ de Thilouze. — *La Noelle*, carte de Cassini.

Noëls (le lieu des), près du bourg de Bossée.

Noëls (les), f., c^ne^ de Perrusson.

Noëls (le lieu des), près de Launay, c^ne^ de la Roche-Clermault.

Noen, Noentum. V. *Nouans*, commune.

Noeraie (la), c^ne^ de Cerelles. V. *Noiraie*.

Noeraie (la), c^ne^ de Paulmy. V. *Nauraye*.

Noerais (la), c^ne^ de Benais. V. *Noiraye*.

Noeray. V. *Noizay*.

Noerayo *(parochia de)*. V. *Noyers*.

Noereium, Noesaium. V. *Noizay*.

Nogaret (Louis de), cardinal de la Vallette, archevêque de Narbonne et de Toulouse, fut nommé abbé de Beaulieu, en 1630, en remplacement de François de Saint-Pastour de Salern, démissionnaire. Il mourut à Tours le 28 septembre 1639. Son successeur à l'abbaye de Beaulieu fut Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaulieu*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175.)

Nogarius. V. *Nauraie*, c^ne^ de Paulmy.

Nogellerie (la), f., c^ne^ des Hermites.

Nogentum. V. *Nouans*, commune.

Noguère (le lieu de la), paroisse de Per-

russon. — Il relevait du Plessis-Savary. Le 10 juillet 1680, Louis de Baraudin l'acheta de Madeleine Chaspoux, veuve de Jean Bochard de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

Noguerie (la), f., c^ne d'Assay.

Noguerie (la), f., c^ne de Marigny. — *Noguerie, in parochia de Nanereyo,* 1440 (charte de Catherine de Bueil). On sait que la paroisse de Nancré a été réunie à celle de Marigny. — (D. Housseau, XIV.)

Noguier (Antoine), docteur de Sorbonne, abbé d'Aiguevive, succéda à Joseph Junot en 1760. Il conserva ce bénéfice jusqu'en 1790. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Aiguevive.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* VIII, 79; IX, 161.)

Noientus *villa.* V. *Nouis,* c^ne de Saint-Martin-le-Beau.

Noientum. V. *Nouans.*

Nointeau, ham. et chât., c^ne de Loché, 19 habit. — *Noenteau, Nouinteau,* XIIIe et XIVe siècle (chartes du Liget). — *Nointeau,* cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1253, il appartenait à Sibille de Nointeau et à Geoffroy Senegon, son mari, qui donnèrent aux religieux du Liget le tiers des biens qu'ils possédaient dans la paroisse de Chemillé. En 1686, Honoré de Rex en était propriétaire. En 1698-1720, Gaspard Laneau, lieutenant général de police et président au grenier à sel de Loches, était seigneur de ce domaine, qui passa ensuite à Jacques-Ours Lhommeau, maître particulier des eaux et forêts de Loches (1742), puis à Louis de Boutillon, qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Arch. d'I.-et-L., *Lettres patentes,* 440; E, 129. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, VII, 3038; XIV. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 312. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* V, 361. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.,* X, 111. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Liget.*

Noir (le bois), près de la Piraudière, c^ne de la Celle-Saint-Avent.

Noir (la métairie de), c^ne de Sennevières. — *Nouers,* 1680. — *Les Noirs,* 1770, 1793. — Elle relevait de Sennevières. En 1680, elle appartenait à Claude le Royer; — en 1685, à Nicolas le Royer, qui la vendit, le 12 décembre, à François Crochet de la Brossardière; — en 1770, à Marie-Anne Gaulepied. En 1793, elle fut vendue nationalement sur François du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94, 135, 136; *Biens nationaux.*)

Noiraie (le lieu de la), ou **Nogeraie,** près du Petit-Grais, c^ne d'Azay-sur-Cher. — Il est appelé *Noiraie* dans un titre de 1627 et *Nogeraie* dans un acte de 1777. — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay.*)

Noiraie (la), f., c^ne de Benais. — *Noerais,* 1621. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Noiraie (la), vil., c^ne d'Ingrandes, 40 habitants.

Noiraie (le lieu de la), paroisse de Cerelles. — Au XVe siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien et dépendait de la Chambrerie. En 1769, Marie Chevreuze, veuve de Noël Pommyer, Éc., fourrier des logis du roi, en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Noiras (les), f., c^ne de Chanceaux-sur-Choisille.

Noirasse (la Petite-), f., c^ne de la Chapelle-Blanche.

Noiraye (la), c^ne de Paulmy. V. *Nauraie.*

Noiraye (le lieu de la), paroisse de Saché. — *Noeraye,* XIVe siècle. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. Le 30 août 1761, Jacques-Marie de Villiers le vendit à Pierre-René Péan de Livaudière. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *titres de Saché.*)

Noiraye (la), f., c^ne de Saint-Christophe. — *Noieraie,* XIIIe siècle. — Ancien fief, relevant primitivement de Saint-Christophe, et, par la suite, du duché de Château-la-Vallière. En 1281, Herbert de la Noieraie céda aux religieux de Saumur, résidant à Saint-Christophe, la dîme du blé et du vin sur son domaine de la Noieraie. En 1464, ce fief appartenait à Isabeau de Verneuil; — en 1665, à Jean-Baptiste Voisin, décédé à Tours en 1672; — en 1715, à Marie Voisin, veuve de François de Lamoignon; — en 1730, à Jean-Aymar de Nicolaï, marquis de Goussainville, conseiller d'État, mort le 6 octobre 1737; — en 1738, à Aymar-Jean, fils du précédent; — en 1745, à Antoine-Chrétien de Nicolaï, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, qui le vendit, le 22 mai 1770, à Louis-Charles le Pellerin de Gauville, capitaine au régiment de Bourbonnais. Celui-ci rendit aveu, le 16 septembre 1771, à Louis-César de la Baume le Blanc, duc de la Vallière. — (D'Hozier, *Armorial général,* reg. 5e. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* VI, 588. — D. Housseau, VII, 3314. — Registres d'état civil de Saint-Christophe.)

Noiraye (le lieu de la), c^ne de Saint-Cyr. — Ancien fief. Il relevait de Chaumont. D'après un titre du XVe siècle, sa justice « allait en aval de la Loire jusqu'au lieu appelé le Boulay ». — (Arch. d'I.-et-L., G, 393.)

Noiraye (la), vil., c^ne de Saint-Denis-hors, 132 habit.

Noire (l'île), dans le Cher, près de l'ancien moulin de Saint-Avertin. Au XVIIIe siècle, elle appartenait au roi. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

Noiré, f., c^ne de Chinon. — *Noiray,* carte

de Cassini. — Elle dépendait de la paroisse de Saint-Mexme. Au XVIII[e] siècle, on y voyait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*. En 1787, elle appartenait à la famille Le Breton. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Noiré, f. et chât., c[ne] de Marigny. — *Noiré*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1656, il appartenait à Vincent Bouin, conseiller du roi, élu en l'élection de Richelieu, marié à Charlotte-Louise de Villeray. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état civil de Jaulnay (1656). — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Richelieu*.)

Noires (les landes), c[ne] de Continvoir.

Noirs (le lieu des), c[ne] de Cerelles, près du chemin de Tours à la Ferrière.

Noirs (le lieu des), c[ne] du Louroux, près du chemin du Carroi à Bossée.

Noirs (les bois), près des Grands-Ormeaux, c[ne] de Saint-Michel-sur-Loire.

Noirs-de-la-Croix (le lieu des), près de la Ratellière, c[ne] de la Chapelle-Blanche.

Noirs-Verts (le lieu des), près de la Pichetière, c[ne] de Vou.

Noisas (le lieu des), c[ne] de Lignières, près du chemin de Vallères à Marnay.

Noizay, commune du canton de Vouvray, arrondissement de Tours, à 18 kilomètres de Tours et à 8 de Vouvray. — *Nogarentum*, IX[e] siècle (diplôme de Charles le Gros). — *Nuereium*, 1150. — *Parochia de Noereio, seu Nuereio*, 1230 (charte de Fontaines-les-Blanches). — *Noezayum, Noeray*, XIII[e] siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Terra de Noesaio, Nocray*, 1355 (charte de Pierre de Vernou). — *Noeraius*, 1363. — *Noeziacum*, 1516. — *Nouezay*, 1590 (déclarations féodales au fief de Maulaville).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chançay; au sud, par la Loire; à l'est, par Nazelles et Négron; à l'ouest, par Vernou. Elle est arrosée par la Cisse et par le ruisseau du Bray. Elle est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: La Rue d'Ouche (51 habit.). — Goubert, connu dès le XIII[e] siècle. — Gaugaine (37 habit.). — Anzan (20 habit.), ancien fief. — Beaumont (65 habit.). — La Degautière (34 habit.). — La Crapaudière (24 habit.). — Le Coteau-des-Verons (69 habit.). — La Bretonnière (85 habit.), ancien fief. — La Rue-Jacquelin (26 habit.). — Carcou (69 habit.). — La Rochère (119 habit.), ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours. — Vauvelle (48 habit.). — Venise (44 habit.). Vautrucheau (35 habit.). — La Varenne (249 habit.). — Le Coteau, ancien fief, relevant d'Ouches et d'Anzans. — La Donnerie, la Bourdasserie, l'Ouche, etc.

Avant la Révolution, Noizay était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Vienne et du doyenné de Vernou. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1726 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé le 5 mars 1816.

Population. — 1153 habit. en 1801. — 1107 habit. en 1810. — 1122 habit. en 1821. — 1187 habit. en 1831. — 1104 habit. en 1841. — 1149 habit. en 1851. — 1120 habit. en 1861. — 1193 habit. en 1872. — 1131 habit. en 1876. — 1160 habit. en 1882.

Foire le 25 mars. Établie par un décret du 2 février 1809, elle avait été fixée d'abord au 21 avril. Par ordonnance royale du 18 juin 1843, elle fut reportée au 25 mars. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après l'Ascension.

Recette de poste. — *Perception* de Vernou.

Station du chemin de fer de Tours à Paris.

L'église, dédiée à saint Prix, est des XI[e] et XIV[e] siècles. Elle a été réparée au XV[e]. Le portail appartient à la première de ces époques. Cette église a succédé à un autre édifice qui est mentionné dans une charte de 886, et dont le Chapitre de Tours était propriétaire.

Près de l'ancienne chapelle seigneuriale dépendant de cette église, on voyait autrefois une inscription rappelant que le 3 mai 1653, Élisabeth Grisson, femme de Pierre Perrin, maître d'hôtel ordinaire du roi, et veuve de Pierre Bizet, seigneur de la Bararoire, avait fondé une messe pour chacun des jours de l'année, et qu'à cet effet elle avait légué à la fabrique la somme de 2700 livres.

Le seigneur de la Rochère possédait dans l'église de Noizay une chapelle dédiée à saint Blaise et dans laquelle fut inhumée Philiberte du Pont, femme de Charles d'Érian, décédée le 24 janvier 1485.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au chantre de l'église de Tours.

Il existait à Noizay une aumônerie fondée au XIII[e] siècle et qui fut incorporée à l'Hôtel-Dieu de Tours, en 1702.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1582.

CURÉS DE NOIZAY. — Jean Chevrolles, 1559. — Silvain Lenoir, 1730. — Moisant, 1753. — François Greban, 1766. — Nicolas Bault-Villette, 1784. — Pierre Guérineau, 1785. — César-Silvain-François Duprat, 1788. — Contant, curé constitutionnel, 1793. — Devahés, 1810. — Montjallon, 1821. — Chatain, 1831. — Pène, janvier 1873, actuellement en fonctions (1882).

Noizay formait un fief ou hébergement qui relevait de la baronnie de Vernou, dépendant de

l'archevêque de Tours. Le seigneur de ce domaine était tenu, envers l'archevêque, à des devoirs féodaux qui sont exposés dans les aveux suivants :

« De vous, reverent père en Dieu Monseigneur P. arcevesque de Tours, je, Phelippe Isoré, chevalier, advoe a tenir à foi et homaige et a domaine les chouses qui ci dessous s'ensuyvent à tel servige. C'est à savoir que le jour que vous êtes receu et de vostre feste je dois trancher devant vous à grant mangier, et sont les couteaux miens le jour que je y tranche et vives de viandes lequel que il me plest apporter devant vous, et mes despens pour moi et pour mes gens et pour mes chevaux la veille et le jour de vostre feste à mon ostel où je descens, et au tiers de cent sols aux loyaux aides touteffois que elles y aviennent par la coustume, c'est assavoir, mon hebergement de Noeray, si comme il se comporte entre terres, bois, buissons, vignes et autres chouses, contenant cinq quartiers ou environ, jouxte le hebergement de Pierre de Vernou d'une part, et jouxte l'eglise de Noeray d'autre part.

« *Item*, ma dime de bleds de la dite paroisse et ma disme de potaiges, de lins, de chanvres et de naveaulx, qui bien vallent 40 sols an par autre.

« *Item*, V muys de monsturange et dix sept boesseaux de froment que je ai chascun an de rente sur le moulin de Trameau, et mon tiers en biez dou moulin et de la pescherie qui audit moulin appartient o les Benquiers.

« *Item*, ma disme en jeunes vignes qui sont séant en Penois et en Beaumont et à la Grosse Pierre.

« *Item*, la moitié en quatre vingt arpents de bois par mon devis entre Pierre de Vernou et moy, jouxte le bois à Jehan de Chaumont d'une part et jouxte les terres des Bournais.

« *Item*, la tierce partie de 7 arpents et demi de prés par mon devis entre moy et Pierre de Vernou et Jehan de Chaumont, qui sont séans en la rivière de Sixte, jouxte les prés aux moines de Fontaines d'une partie, et jouxte les Pastureaux appelés les Chaintres, d'autre partie.

« *Item*, la moitié des vignes qui viennent vigne par courvère par mon devis entre Pierre de Vernou et moy en plusieurs pièces en la dite paroisse, qui bien vaut 9 pipes de vin an par autre.

« *Item*, la moitié des cens et tailles qui sont chacun an par mon devis par courvères entre le dit Pierre de Vernou et moy, qui bien vallent chacun an six livres ou environ, en la dite paroisse, es festes de Noel, de Pasques flories et de S[t] Michau, qui sont deus de plusieurs personnes.

« *Item*, la moitié de 19 oyes et deux chappons qui sont deus chacun an par mon devis au dit Pierre de Vernou et à moy, tant à la saint Barthelemer comme a lendemain de Noel, de plusieurs personnes.

« *Item*, la moitié de six brehez d'avoine, de deux pains et deux deniers par courvières par mon devis entre moy et le dit Pierre de Vernou le lendemain de Noel chacun an, de plusieurs personnes.

« *Item*, la moitié des nombles de poairs qui sont pour vendre en la ville de Noeray, et la moitié d'un denier pour chacun bœuf, et la moitié de maille pour chacune vache qui sont tués à Noeray pour vendre, sont par mon devis au dit Pierre de Vernou et à moy.

« *Item*, la moitié des plesaigos que plusieurs personnes doivent au dit Pierre de Vernou et à moy chacun an par mon devis quand nous leur commanderons.

« *Item*, un vivier séant en Gravelles, commun par mon devis au dit Pierre et à moy.

« *Item*, plusieurs ilons ou fossés, seans en la varenne, contenant cinq quartiers ou environ.

« *Item*, les moustages a tenir les chavoiées en estat, du moulin de Trameau qui sont par mon devis, au dit Pierre, à moy et à Jehan de Chaumont.

« *Item*, le four de Noeray appartenant o les banquers qui obeissent par corvier au dit Pierre et à moy par mon devis.

« *Item*, les mesures que nous baillons le dit Pierre et moy par mon devis à plusieurs personnes, à bled et à vin, qui tiennent de nous, en nous peiant pour chascun provendier ou pour chascun boesseau son plain de seigle, et pour chascune mesure a vin un denier.

« *Item*, la garenne commune au dit Pierre et à moy en dites chouses communes entre luy et moy a toutes manieres de bestes.

« *Item*, la moitié de la justice grande et petite et des chouses qui s'en deppendent, sauf les trois cas, en toutes les chouses communes entre le dit Pierre et moy.

« *Item*, à toutes les autres nommées à mon domaine ma justice singulière haute et basse advoe à tenir es tout ce seant en la paroisse de Noeray.

« *Item*, toutes les chouses que Huguet Ballon, vallet, comme bail de ses enfants, advoe à tenir de moy en la paroisse de Cisein à foy et hommage et un roucin de servige à muance de seigneur et d'homme et a un sol aux loyaux aides quand elles y adviennent.

« *Item*, toutes les chouses que Macée, femme feu Guillaume Brete, comme bail de ses enffans, advoe a tenir de moy es paroisses de Noeray et de Nazelles à foy et homaige et ung roucin de servige à muance de seigneur et à cinquante sols aux loiaux aydes quant le cas y avient.

« *Item*, les chouses que Aymey de Vellors tient de moy a domaine et de ce que les hommes tiennent de luy que il advoe a tenir de moy à foy et hommage es paroisses de la Celle, d'Azay, de Verneuil, de Reillé, de Luzay, de Marcillé, de Marçay, à ung roucin de servige à muance de

seigneur et a aide comme la faculté dou fié le requiert par reson des chouses qu'il tient dans la paroisse d'Azay le Chétif.

« *Item,* toutes les chouses que Jehan de Pranay, vallet, advoe a tenir de moy et foy et hommage et à un roucin de servige et aux loiaux aides quand le cas y avient par reson des chouses qu'il a séans en la paroisse de Noeray, comme terres et prés seans en plusieurs pièces.

« *Item,* toutes les chouses que Monseigneur Berthelon de la Broce advoe à tenir de moy à foy et hommage et autre servige et aide, comme le fié requiert, par reson des chouses que il a séans en fiés et enciens fiés en la paroisse de Lezillé.

« Et toutes ces chouses, mon chier seigneur reverant père en Dieu, je advoe à tenir de vous a foy et homaige au servige et aux aides comme dessus sont nommés, si vous se doy honour, reverance et obeissance..... Donné le jeudi après les cendres l'an de grace mil trois cent trente et cinq. »

—

« De vous reverent père en Dieu Monseigneur l'arcevesque de Tours, je Pierre de Vernou tiens et advoe a tenir de vous les chouses ci dessous devisées. Premierement c'est assavoir, en mon domaine mon hebergement de Noeray, si comme il part o Phelippe Ysoré, ses appartenances, mesons, roches, vignes, bois et autres chouses, contenant un arpent et demi ou environ.

« *Item,* demi arpent de vigne en deux pièces, jouxte les vignes Phelippe Ysoré.

« *Item,* demi arpent de bois ou environ, jouxte le bois de Bois Guion.

« *Item,* une dime de blés et de vins qui vaut bien trois pippes de vin et demy muid de blé de rente qui est appelé le Fié Marran.

« *Item,* deux arpents de prés doudit fié jouxte l'esve de Sice. *Item,* 74 sols et 6 deniers de cens, de tailles et de rentes que plusieurs persones me doivent sur plusieurs heritaiges, rendus le jour de la S[t] Maurice chacun an. *Item,* cinquante sols de fermes et de rentes que plusieurs persones me doivent sur plusieurs heritaiges rendus le jour de la Toussaint.

« *Item,* une metairie et ses appartenances, terres, prés, pastureaux et autres chouses contenant 40 arpents ou environ, seans entre Loire et Sice. *Item,* une disme de blé seans en la Varenne, entre Loire et Sice, qui vaut bien 7 muids de blé de rente, froman, seigle, orge, avoine et la disme des naveaux, des chanvres, des lins, des potaiges ou dit lieu.

« *Item,* deux sextiers de froment de rente que Macé Pelejan et ses pescheurs me doivent le jour de la S[t] Michau, chacun an sur certains heritaiges. *Item,* trois mines de froment de rente que André le Roy me doit le jour dessus dit. *Item,* un septier de froment de rente que Jehan Quellin me doit le jour dessus dit. *Item,* 4 septiers de froment de rente et dixneuf septiers de mouture de rente assis et assignés sur mon moulin de Trameau, chacun an, et tous les blés dessus dits, à la mesure de Noeray. *Item,* deux arpents de pré ou environ au lieu appelé les Pres. Dessous, jouxte le chemin par ou l'on va de Noeray à Nazelles.

« *Item,* ce que je ai à Roche Pinart, en la paroisse de Montloué. *Item,* la moitié de 82 arpents de bois par mon devis entre moy et Phelippe Ysoré, qui sont appelés Bois Guion.

« *Item,* la tierce partie de sept arpents et demi de prés qui sont communs entre moy et Phelippe Ysoré, Jehan de Chaumont, séans jouxte le pré à l'abbé de Fontaines, appelés les Prés de la Court.

« *Item,* un vivier par mon devis entre moy et Phelippe Ysoré seant jouxte la vigne Macé Goulet. *Item* la tierce partie par mon devis des illons, foussés motaiges et de la pescherie des biés du moulin de Trameau, entre moy et Phelippe Ysoré et Jehan de Chaumont.

« *Item,* cy après sur les chouses qui sont tenues de moy : Premierement Jehan Bordin, mon homme de foy, de ce qu'il tient de moy à foy et hommage et à 5 sols de servige rendus à Noel chacun an. *Item,* Morice Bordin l'eisné, mon homme de foy de ce qu'il tient de moy à 12 deniers de servige rendus le jour dessus dit.

« *Item,* Jehan Pinaut, mon homme de foy de ce qu'il tient de moy a foy et homage et 2 sols de servige rendus au jour dessus dit. *Item,* Jehan Rousseau, mon homme de foy de ce qu'il tient de moy à foy et hommage et trois sols de servige, rendus au jour dessus dit. *Item,* Michau Quellin mon homme de foy de ce qu'il tient de moy a foy et homage et 5 sols de servige rendus à muance de seigneur à Monseigneur l'arcevesque de Tours.

« Et toutes les chouses dessus dites que je tiens à domaine a tot mien et qui partent entre moy et Philippe Isoré et Jehan de Chaumont je advoue ma garenne et toutes les chouses dessus dites, mon chier seigneur, je advoue toute justice haute et basse, grande et petite et tout ce qui en despend. Et toutes les chouses dessus dites je tiens et advoue à tenir de vous tant en domaines, en fiés et en refiés a foy et homage lige, à 33 sols et 4 deniers d'aides à muance de Monseigneur l'arcevesque de Tours, et doi tranchier moi ou Phelippe Ysoré par mon devis, devant vous le jour de vostre recepte à Tours, et doivent estre couteaux nostres et l'autre mès qui vient de vous, et me devez fere mes despens en la ville de Tours le jour de vostre recepte, à moi et a mes gents, avec honnour, amour, reverence et obeissance. Donné le jeudi devant Pasques flories l'an de grace mil trois cent trente cinq. »

Le château de Noizay n'offre rien de remarquable. Il a été reconstruit en partie au milieu du XVIII[e] siècle. Castelnau, un des chefs de la conspiration d'Amboise, y fut arrêté en 1560.

En 1223, le fief de Noizay appartenait à un che-

valier nommé Guillaume, qui est mentionné dans une charte de Marmoutier; — en 1247, à Hugues de Noizay; — en 1335, à Philippe Ysoré et à Pierre de Vernou; — en 1350, à Guillaume de Noizay; — en 1380, à Pierre Plesneau; — en 1392, à Guyon du Mesnil, Éc.; — en 1461, à Cassin Canart, dit de l'Astre, Éc.; — en 1469, à Gonzalve d'Ars, capitaine de Bléré; — en 1508, à Andrée de Noizay; — en 1529, à Georges de Vercle, secrétaire des commandements du roi, maire de Tours; — en 1567, à Jeanne de Vercle, fille du précédent; — en 1570, à Pierre d'Érian, Éc.; — en 1577, à Nicolas Papillon; — en 1594, à Claude de Marolles, chev., mort en 1633; — en 1633, à Louis de Marolles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, décédé le 1er mars 1651; — en 1737, à Nicolas Le Febvre de la Falluère; — en 1789, à Léonard Le Febvre de la Falluère, chevalier de Saint-Louis.

Une voie romaine, dont on voit encore des restes, passait à Noizay, se dirigeant vers Tours.

Noizay a été souvent ravagé par les inondations de la Loire. En 1856, cette commune éprouva une perte qui fut évaluée à plus de 200,000 francs.

Maires de Noizay. — Joseph-Louis Guiot, 1801, 29 décembre 1807. — Carel, 1810. — Joseph-Louis Guiot, 5 août 1815. — Douzilly-Moreau, 1er août 1821. — Silvain Chaffin, 4 octobre 1825. — Le comte de Quinemont, 17 décembre 1829. — Jean-Baptiste Leroux, 5 septembre 1830, 15 janvier 1835. — Silvain Mangeant, 21 juin 1837, 21 juin 1840. — Girard Dorcé, 1856. — Diard, 1873. — Silvain Girard-Bruneau, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 651; E, 36, 57; G, 123. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1843). — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Mémoires de l'abbé de Marolles, généal. d'Erian*, 297. — E. Cartier, *Essai sur l'histoire d'Amboise*, 72. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1327. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 132. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 18. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 113. — *Recueil des historiens des Gaules*, IX, 354. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 205, 207; X, 107; XIII, 69. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 108. — Rouillé-Courbe, *Les Inondations de la Loire*, 433. — *Hist. de l'État de la France sous François II* (Bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 3927.) — D. Housseau, V, 1746. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 102.

Noizay (les Haut et Bas-), vil., cne de Ligueil, 22 habit. — *Nausiacum*, XIe siècle (charte de Saint-Martin). — Ancien fief, appelé la *Mairie-de-Noizay*. Il relevait de la baronnie de Ligueil, à foi et hommage simple et 5 sols de franc devoir à muance de seigneur. En 1574, il appartenait à Antoine Périon. Le 27 décembre 1595, N. d'Aloigny de Rochefort et N. de Gebert de Noyant le vendirent à Bertrand Guimier, marchand à Ligueil. En 1720, il était aux mains de Joseph de Lestenou, qui le vendit, par acte du 29 août 1729, au Chapitre de Saint-Martin de Tours, pour 11,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400, 404. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 498. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Noizay, f., cne de Luzillé. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

Noizay, f., cne de Noyant. — *Nouesay*, alias *les Aubiers*, XVe siècle. — Ancien fief, relevant de la Raherie, à foi et hommage lige, et un roussin de service du prix de trente sols et vingt-cinq livres aux loyaux aides. Le logis seigneurial était fortifié. Dans un titre de 1489, il est qualifié d'*hôtel fort et forteresse*. En 1423, il appartenait à Marie Beslonne, veuve de Robert de Jupilles; — en 1489, à Pierre de Betz; — en 1506, à François de Betz; — en 1563, à Jacques de Brilhac; — en 1591, à Louis de Crevant; — en 1650, à Julien Henry; — en 1668-84, à François Henry; — en 1787, à N. de Valois. Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours, en* 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — D. Housseau, XIII, 8033, 8076, 8077, 8098, 8099. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

Noizet de Bara de Beyne (Charles), chanoine de l'église royale de Saint-Quentin, chapelain ordinaire du roi, fut nommé abbé de Gastines en 1765, en remplacement de Bertrand-César Taschereau de Linières. Il mourut à Versailles le 21 novembre 1772 et eut pour successeur Pierre Pourteiron. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.)

Nollerie (la), f., cne de Cléré.

Nombreaux (le lieu des), cne de l'Ile-Bouchard. — C'est là que la Bourouse se jette dans la Vienne.

Nonain, ou les **Nonains**, f., cne de Loches. — *Nonain*, carte de l'état-major.

Nonnaint (le lieu de), paroisse de Chanceaux, près de Loches. — Il relevait du fief de Mai et appartenait, en 1662, à Jean Demaye. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Nonneries (le lieu des), près du ravin des Joncs, cne de Civray-sur-Cher.

Noraie (le lieu de la), paroisse de Barrou. — Il relevait de Jussay et de la Guittemandière au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Noraie (la), f., cne de Bossay. V. *Nauraie*.

Noraie (le lieu de la), près du bourg de Ferrières-Larçon.

Noraie (la), cne de Paulmy. V. *Nauraie*.

Noraie (la), f., cne de Pouzay.

Noraie (le lieu de la), paroisse du Petit-Pressigny, près du bourg. — Il relevait censive-

ment du fief du Petit-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

Noraie-Gaudoin (la), c^ne de Paulmy. V. *Nauraie.*

Noraies (le lieu des), près de la Fontaine, c^ne de Marcilly-sur-Vienne.

Norais (le lieu des), près de l'Étang, c^ne de Charnizay.

Norasse (le lieu de la), paroisse de Lièze. — Il relevait censivement du prieuré de Lièze. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Lièze.*)

Noraye (la), f., c^ne de Veigné.

Norçay, f., c^ne d'Azay-sur-Indre.

Norçay, vil., c^ne de Chédigny, 79 habit. — Il relevait de Chédigny. Une métairie, située dans ce village, appartenait, en 1748, à Philippe-Louis Le Hayer, maître d'hôtel du roi. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur les marquis de la Fayette et de Lusignan, émigrés. — (Arch. d'I.-et-L., E, 133; *Biens nationaux.*)

Nord-Gelé (le lieu de), près de Fonjoin, c^ne de Vernou.

Norées (le lieu des), près de Lignez, c^ne d'Yzeures.

Norgellerie (la), f., c^ne des Hermites.

Norillet (le lieu de), près de la Baunière, c^ne de Cussay.

Norioux (ruisseau de). V. *Fontaine-de-Norioux.*

Normandellerie (la), f., c^ne de Continvoir.

Normanderie (la), ou **Normandière,** autrefois l'**Ormeau,** ou **Chichevreau,** paroisse d'Auzouer. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer, à foi et hommage simple et cinq sols de service. En 1494, il appartenait à Jean Chassin; — en 1741, à Albert du Poirier, procureur fiscal à Châteaurenault, qui l'avait acheté de Marie-Anne-Thérèse d'Escauville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — Archives du château de Pierrefitte.)

Normandie (la), f., c^ne de Saint-Paterne. — *Haguenière,* 1789. — Elle relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

Normandière (la), paroisse d'Auzouer. V. *Normanderie.*

Normandière (la), ou les **Normandières,** f., c^ne de Paulmy. — Elle a fait partie de la paroisse de Neuilly-le-Brignon, dont elle fut détachée, en 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, récemment créée. En 1543, elle appartenait à Antoine de Château-Châlons, chev., capitaine-gouverneur de Brest. — (*Maintenue de noblesse,* de 1668, manuscrit. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 511. — D'Hozier, *Armorial général,* 2e registre.)

Normands (les). V. *la Fiselière.*

Norseaux (les), c^ne de Barrou. V. *Noceraux.*

Nortiais (le lieu des), paroisse de Sonzay. — Il relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., G, 478.)

Nosiliacus. V. *Nouzilly,* commune.

Notre-Dame-de-Consolation, paroisse de La Riche. — Ancien fief, dépendant primitivement du Chapitre de Saint-Martin et appartenant, en 1767, au Chapitre de Saint-Gatien. — (Arch. d'I.-et-L., *Minimes du Plessis.*)

Notre-Dame-de-la-Coudraye (chapelle de). V. *Cande.*

Notre-Dame-de-la-Jaille (chapelle de). V. *Cande.*

Notre-Dame-de-la-Riche. V. *Riche (La).*

Notre-Dame-de-la-Touche (closerie de), paroisse de Vouvray. — Elle est mentionnée dans un acte de 1780. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79.)

Notre-Dame-de-Pitié, ou **de Salvert** (chapelle de). V. *Chouzé-le-Sec.*

Notre-Dame-de-Saint-Louis-de-Vauteloup (chapelle de). V. *Cande.*

Notre-Dame-d'Oë, commune. V. *Oë.*

Nouaille (le lieu de), près de la Fougère, c^ne de Chambon.

Nouans, commune du canton de Montrésor, arrondissement de Loches, à 63 kilomètres de Tours, 25 de Loches et 8 de Montrésor. — *S. Martinus de Noviento,* 1150-56. — *Noent,* 1206. — *Noentum, Noiantum,* 1226-1231. — *Noam,* 1262 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *S. Martinus de Nochanto,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Noem, Noentum,* 1331 (charte de Villeloin). — *Nouans,* 1334 (charte du Liget). — *Nohan,* dans des titres du 11 janvier 1619 et 13 août 1643.

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Orbigny, de Faverolles et de Châteauvieux; à l'est, par celles de Faverolles et de Luçay-le-Mâle; au sud, par Villedômain; à l'ouest, par Villeloin. Elle est arrosée par la Tourmente et par les ruisseaux du Réau, de l'Issard, de la Juberdière et de Saint-Martin. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges, et n° 39, de Blois au Blanc.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Lechaloup (10 habit.). — La Freurie (35 habit.). — La Bourde (13 habit.), ancien fief. — Le Bois-Mortier, ancien fief, relevant du château de Loches et de la Tour-Isoré. — La Belle-Étoile (13 habit.). — La Bil-

lette (26 habit.). — La Billaudrie, ancien fief, appartenant à l'abbaye de Villeloin. — La Brosse (36 habit.). — La Bodinière (17 habit.). — Les Carrois (10 habit.). — Blavetin, ancien prieuré, dépendant du couvent de Jarzay. — La Bezaudière (12 habit.). — Les Brosses (10 habit.). — Les Hauts-Bourdiers (19 habit.). — La Ferraudière (19 habit.). — Les Ébatés (16 habit.). — Loustière (27 habit.). — La Fouennerie (19 habit.). — La Forêt, ancien fief, relevant des châteaux de Loches et de Montrésor. — La Coutellerie, ancien fief. — La Charpraie, ancien fief, relevant du château de Loches. — Le Chêne-Auger (14 habit.). — Cleoffy, ancien fief, relevant du château de Montrésor. — Cormerat, ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — Vaufrioux, connu dès le XIIIe siècle. — La Viandière (12 habit.). — Le Plessis, ancien fief, propriété de l'abbaye de Villeloin. — La Pauvardière (19 habit.). — La Rivière (16 habit.). — La Planche, connue dès le XIIIe siècle. — La Sabardière, ancien fief, relevant de Montrésor. — La Papinière (16 habit.). — Le Tuffeau (18 habit.). — La Rimonière (20 habit.). — Le Village-Buisson (20 habit.). — La Hardrie (13 habit.). — La Juberdière, ancien fief. — La Laitière (20 habit.). — L'Aubrière (10 habit.). — La Mère, ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — Laleu (17 habit.). — La Péchaudière (13 habit.). — Louzillé (33 habit.). — Issard, Lambinet, la Tonne, la Bourbonnerie, la Tuilerie de Luçay, Le Bois-Prêtre, le Village-aux-Vaches, les Grande et Petite-Michellerie, le Grand-Village, Rochas, la Richerie, la Viennerie, la Beaujarderie, la Tremellerie, la Menardière, les Boussins, la Croix-Ripault, les Beaux-Chats, la Seillerie, le Moulin-Neuf, la Vesardière, la Quellerie, Maltaverne, la Fosse-au-Loup, le Désert, la Bouère, la Gannerie, la Joubardière, etc., etc.

Avant la Révolution, Nouans était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconé de Tours et du doyenné de Villeloin. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 6303 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 17 juillet 1831.

Population. — 1127 habit. en 1801. — 1084 habit. en 1810. — 1165 habit. en 1821. — 1187 habit. en 1831. — 1001 habit. en 1841. — 1124 habit. en 1851. — 1239 habit. en 1861. — 1319 habit. en 1872. — 1313 habit. en 1876. — 1410 habit. en 1882.

Foire le 13 avril. — Elle a été établie par ordonnance royale du 1er juillet 1831.

Bureau de poste de Montrésor. — *Perception* de Loché.

L'église, dédiée à saint Martin, date du XIIIe siècle. Elle a succédé à un autre édifice qui est mentionné dans une charte de l'abbaye de Villeloin de 1150. Elle est remarquable par la pureté de son style. Elle n'est qu'à une seule nef, terminée par une abside qu'éclairent sept fenêtres à lancettes. Des médaillons ornent les clefs de voûtes. L'un d'eux représente saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Cette église a été classée parmi les monuments historiques.

En 1150, l'abbaye de Villeloin fut maintenue dans la possession de l'église de Nouans, par une charte d'Engebaud, archevêque de Tours.

Vers le milieu du XVIe siècle, l'abbé de ce monastère contesta à l'archevêque de Tours le droit de nommer le curé de cette paroisse. Il prétendait qu'en 1346 la cure avait été annexée à l'abbaye, et qu'à lui seul il appartenait, en sa qualité de propriétaire de l'église, de faire desservir la paroisse par un religieux portant le titre de vicaire perpétuel. Il y eut, à ce sujet, un arrangement, par suite duquel il fut convenu que l'abbé présenterait le candidat et que celui-ci serait nommé par l'archevêque. L'abbaye se réservait le droit de prieuré.

Le fief de Bois-aux-Prêtres appartenait à la cure. Il relevait de Bois-Mortier à foi et hommage lige, suivant des aveux rendus les 10 octobre 1718, 7 novembre 1739, 22 mai 1772 et 1er septembre 1773.

CURÉS DE NOUANS. — Odon de Maussabré, 1485. — Jean Laneille, 1491. — Jacques Delavoie, 1564. — Pierre Laneau, 1619. — René de Launay, 1635. — Antoine Legneard, 1665. — Pierre Verrier, 1673, principal du collège de Tours. — Jean Moreau, 1677. — Louis Moreau, 1720. — Charles Dupont, 1746-47. — Claude-Joseph de Clédat, 1768. — Louis-Jacques-Symphorien Goupy, 1772, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Pimparé, 1810. — Fournigault, 1831. — Gibert, 1851. — Bertrand, juin 1868. — Sémion, janvier 1874, actuellement en fonctions (1882).

En 1213, Geoffroy Drocon, chev., et Pétronille, sa femme, vendirent à l'abbaye de Villeloin divers biens situés dans la paroisse de Nouans. Voici le texte d'une charte de Jean, archevêque de Tours, certifiant cette vente :

Johannes Dei gratia Turonensis archiepiscopus omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus universitati vestræ quod Gaufridus Droco, miles, et Petronilla, uxor ejus, cum assensu Julianæ filiæ eorum dederunt in puram et perpetuam eleemosynam ecclesiæ Villelupensi coram dilecto concanonico nostro Nicholao archipresbytero Ambaziæ sicut nobis ipse fideliter retulit ad hoc miseramus, tertiam partem eorum omnium quæ habebant in maritagio predictæ Petronillæ in parochia de Noent, et duas partes vendiderunt Girardo ipsius ecclesiæ Villelupensi abbati pro quinque millibus soldis et sex libris turonensibus ipsi et monasterio suo pacificè possidenda in perpetuum, exceptis fa-

rino et molendino de Noent assignatis per ipsum Gaufridum prefatæ Petronillæ in recompensationem et permutationem dicti maritagii in terra quam habebat in parochia de Faverolis septem modiis bladi communis sicut de terra ipsa proveneril et tribus hominibus, scilicet Johanne Baudouin, Renaudo Baudouin et Gaufrido Durand, ita quod si eadem Petronilla decedebat non exstante et se aliquo herede hæc ad Tancredum patrem ipsius Petronillæ et heredes suos in perpetuum reverletur et hanc permutationem et donationem et venditionem predictorum sibi esse utilem et ratam se habere tam dicta Petronilla quam pater ejus et fratres coram dicto Nicholao confessi sunt et se ita servaturos et defensuros ea quæ diximus ecclesiæ prenotatæ nec aliquid ultra reclamantur prefati Gaufridus et Petronilla, Tancredus et Gaufridus filii ejus coram eodem Nicolao juramenta prestilo juraverunt. Nos vero ad petitionem partium in testimonium predictorum presentem cartam adnotari fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Actum anno Domini MCCXIII, *mense januario.*

Au milieu du XIII° siècle, Hugues de Coffe possédait la dîme de la paroisse de Nouans. Après l'avoir engagée à l'abbé de Villeloin pour trente livres, il reçut un nouveau prêt de pareille somme au mois de février 1241. C'est ce que constate la charte suivante :

Omnibus presentes litteras inspecturis Hugo de Coffe, miles, salutem in Domino. Noverint universi quod cum ego totam decimam meam quam habeo in parochia de Noento in omnibus abbati et conventui Villelupensi pro XXX *libris turonensibus obligassem sicut continentur in litteris venerabilis patris Juhelli, archiepiscopi Turonensis et nobilis viri Bucardi, domini Montisthesauri, postea recepi a predictis abbate et conventu alias* XXX *libras super predicta decima ratione obligationis, ita quod dictam decimam potero redimere de Martio in Martium, vel aliquis de meo genere, vel dominus feodi ex hoc anno soluta summa totius pecuniæ videlicet* IX *libras turonenses. In cujus rei testimonium et munimen dedi predictis abbati et conventui presentes litteras sigilli mei munimine roboratas. Actum anno Domini* MCCXLI *mense februarii.*

Au mois de juillet 1388, Charles VI confirma des lettres du lieutenant du gouverneur de Touraine concernant des privilèges qui appartenaient aux habitants de Nouans et autres localités du voisinage. Voici le texte de l'ordonnance royale :

Karolus, etc... Notum facimus universis presentibus et futuris, nos vidisse litteras formam que sequatur continentes :

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Jehan Le Bascle, lieutenant général de Mons. le gouverneur du baillage de Touraine, comissaire du roy nostre sire a ceste partye : Salut ; savoir faisons que nous avons veu les lettres du roy contenant la fourme qui s'ensuit :

« Charles, par la grace de Dieu, roy de « France, Au gouverneur du bailliage de Tou- « raine ou à son lieutenant à Loches ; salut : « Les poures hommes nommez foiraux des « paroisses de Nouan et de Colenges et du vilage « de Masères en la paroisse de Seville, en la chas- « tellenie de Loches, nous ont fait monstrer « en complaignant, disant que ja soit ce que par « certains previleges à eulx piè ça octroyé, ilz « aient esté par long temps et devoir estre « quittes, frans et exempts des guets, gardes et « reparations et tailles du dit chastel de Loches, « parmi ce que les aucuns d'eulx sont tenuz de « paier chascun an, la veille de la Panthecouste, « un denier ; et les autres, une maille, pour la « guette du dit chastel ; sont encore tenus de « paier le lundi après la mi-août, chascun an, « pour la sûreté du dit chastel, c'est assavoir, « les uns d'eulx, trois solz cinq deniers ; les « autres XXIII deniers. Sont encore tenus chas- « cun d'eulx, de VII ans en VII ans ouvrer trois « journées en la reparation des fossés du dit « chastel, ou cas qu'ils en seraient requis en « temps convenable ; et nostre receveur du dit « lieu doit à chacun d'eulx bailler un pain d'un « denier, chacun jour ; sextier de froment « valent cinq solz tournois ; et se ils avient « que nous ou aucun de enfants de France, « aliens ou dit chastel, chascun des diz com- « plaignans y doit estre troiz jours ; et doivent « avoir chacun, chacun jour, denrée de pain ; « et s'il avenoit que aucun laron soit puni en « la chastellenie dessus dicte, l'en doit mander « les diz complaignants, et leur doit on bailler « le dit laron, lié à leur devise ; et ilz le « doivent mener à leurs despens et perilz « jusques au dit chastel ; et parmi les choses « dessus dictes, ilz ont esté et sont en bonne « possession et saisine des droits, franchises et « libertez dessus dites, et en ont joy et usé par « eulx et leurs prédecesseurs, par tel et si long- « temps qu'il n'est mémoire du contraire. « Néantmoins le chastelain a present de Loiches « s'est efforcié et efforce de contraindre ou faire « contraindre les ditz complaignants à faire guet « et garde au dit chastel, et de contribuer aux « reparations d'Iceluy, tout ainsi que tous les « autres hommes des dictes paroisses et de la « dicte chastellenye, qui ne sont en rien tenuz « ez dites charges et servitudes et qui n'ont en « aucune manière joy ne acoustumé à joir des « dictes franchises et libertez, et qui oncques « n'eurent privilèges comme les dits complai- « gnants ont, lesquels, par la fortune des guerres, « ont perdu les lettres de leurs diz privilèges « qui ont été arses à la maison de l'un d'eulx

« et n'en peuvent faire foy, requerir sur ce le « remède de nostre provision. Pourquoy Nous, « euë considération de ces choses, nous man- « dons, et ce mestier est, commettons, que, « appelé nostre gouverneur ou dit baillage, vous « vous informiez diligeamment et deument des « droits, possession et usage que les dits com- « plaignans ont eu des dictes franchises et « libertez, et comment et en quelle manière ilz « en ont joy et usé ; et selon que par la dicte « information vous trouverez qu'ilz en ont usé « ou temps passé, vous les en faites, souffrez et « laissez joir et user paisiblement, sanz leur « donner en ce aucun destourbier ne empesche- « ment : et se sur ce estoit opposition ou « debat, faites aux parties oyes, bon et brief « droit laquelle chose Nous avons octroyé aux « diz complaignans, de grace especial, se mestier « est ; non contrestant quelconque impetra- « cions subreptives à ce contraire. Donné à « Paris, le IXe jour de juing, l'an de grace « CCCIII^xx et cinq et de nostre regne le quint. « Ainsi signée : Es requestes de l'hostel : « G. Houssaye. Meson. Conte. »

« Par vertu et auctorité desquelles lettres royaux dessus transcriptes et du pouvoir et auctorité à avis donné et commis sur ycelles, nous, parce que nous avons aujord'huy, tenant les assises de Loches, esté souffisamment infourmé en jugement, par la deposicion de plusieurs tesmoings dignes de foy, lesquelx ne sont point de la société ne condicion des diz complaignans nommez, et dont mencion est faite es dites lettres royaux ; lesquelx temoings ont déposé par leurs serments, qu'ils virent par plusieurs fois les lettres des privileges des diz complaignan dont mencion est aussi faicte es dites lettres royaux, et que par plusieurs fois virent aussi et joir et user iceulx complaignans et leurs prédécesseurs, par la fourme et manière que coutume est es dictes lettres royaulx, par avant que les dictes lettres de privileges fussent perdues et arses par la dicte fortune de la guerre ; en la présence et du consentement et voulentez de Pierre Tuau, substitut du procureur du roy en Touraine, de Guillaume de la Tousche, avocat d'iceluy seigneur de Touraine, et Baudet Barbe, escuyer, lieutenant du capitaine du chastel de Loches, pour ce appelez en jugement aujourdhuy ; avons dit et déclairé par droit et jugement que les dictes lettres royaux sortiront pleinement leur effet, au prouffit et entencion d'iceulx complaignans ; et que des dictes franchises et libertez, ilz et leurs successeurs se joiront doresnavent, en faisant les devoirs et servitudes accoustumées, et dont mencion est faite es dictes lettres sont aussi comme leurs prédécesseurs et eulx de la condition devant dite, et eulx faisoient, pouvoient et devoient faire ou temps passé et paravant que les dites lettres de leurs privileges feussent perdues et arses par la dite fortune de la guerre. Donné à Loches, sous le scel de notre lieutenance et commission dessus dit, tenant les assises du dit lieu le samedi XVIIIe jour de janvier l'an CCCIII^xx et sept. »

Quas quidem litteras, ac omnia et singula in eis contenta, in quantum rite et legitime facta fuerent, et in rem transierunt judicatam, rata et grata habentes, ea volumus, laudamus et approbamus, et de speciali gratia et auctoritate nostra legia confirmamus. Quod ut stabile permaneat in futurum, sigillum nostrum presentibus litteris jussimus apponi, salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno. Datum Par. mense julii, anno Domini M^e CCC^e *octogesimo octavo, et regni nostri octavo.*

La paroisse de Nouans formait un fief, qui fut possédé jusqu'au XVIIe siècle par l'abbaye de Villeloin. Par la suite il passa aux seigneurs de la Forêt. Charles Grand de Luxollière de la Forêt est qualifié de seigneur de Nouans dans un acte de 1758.

Maires de Nouans. — Louis Lhuillier de la Mardelle, 1801, 29 décembre 1807. — Étienne Lhuillier de la Mardelle fils, 14 décembre 1812. — René Houchet, 14 février 1816. — Louis Lhuillier de la Mardelle, 12 avril 1816, 27 novembre 1834, 21 juin 1840. — Valentin Loiseau, 22 juillet 1846. — Jules Bernardeau, 1861, 17 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L, E., 126, 306 ; G, 902 ; chartes de Villeloin. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, V, 1750 ; VI, 2172 *bis*, 2421, 2357, 2358, 2824, 2846, 2881 ; VII, 3313, 3559 ; VIII, 3608 ; IX, 3811 *bis* ; XIII, 10966, 11026, 11038. — *Pouillé des abbayes de France* (1626). — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1831), p. 263. — *Ordonnances des rois de France*, VII, 199. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 406. — *Gallia christiana*, XIV, 84, *instr.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIII, 498. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1244, 1359, 1424, 1425. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et Loire*, 102.

Nouâtre, commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 45 kilomètres de Tours, 34 de Chinon et 10 de Sainte-Maure. — *Nogastrum castrum*, 925 (*Concil. Tur.*). — *Noastrum, Nucastrum, Nugastrum, Noviastrum, Nuchastrum, Noviastrum*, XIe et XIIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Noastre*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Pouzay ; au sud, par la Creuse, qui la sépare des Ormes ; à l'est, par Maillé et la Celle-Saint-Avent ; à l'ouest, par la Vienne, qui la sépare de Marcilly et de Ports. Elle est arrosée par la Vienne et par les ruisseaux de Reveillon, de l'Ane-Mort, de Maillé et de la Planchette.

Les lieux, hameaux et villages suivants

dépendent de cette commune : — Noyers (133 habit.), ancienne paroisse et abbaye. — La Maison-Rouge (28 habit.). — Le Temple, ancienne propriété des commanderies de Nouâtre et de l'Ile-Bouchard. — La Rivaudière, ancien fief. — Chenevelles, ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — Talvois, ancien fief, relevant également de Nouâtre. — La Sacristie, la Maisonneuve, etc...

Avant la Révolution, Nouâtre était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et du doyenné de Noyers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1374 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 3 mars 1827. — La commune de Noyers a été réunie à celle de Nouâtre. V. *Noyers*.

Population. — 228 habit. en 1801. — 220 habit. en 1810. — 221 habit. en 1821. — 459 habit. en 1831. — 357 habit. en 1841. — 360 habit. en 1851. — 422 habit. en 1861. — 410 habit. en 1872. — 439 habit. en 1876. — 446 habit. en 1881.

Assemblée pour location de domestiques, le 2e dimanche de septembre.

Bureau de poste de Sainte-Maure. — Chef-lieu de *perception*.

L'église actuelle, placée sous le vocable de saint Léger, a été construite vers 1483 par Jean du Fou et Jeanne de la Rochefoucaud, sa femme. On remarque, dans la nef, de belles peintures à fresque, rappelant divers actes de la vie de saint Revérend et accompagnées de légendes explicatives. La chapelle de la Vierge est ornée d'un très beau triptyque datant du xve siècle et représentant la flagellation de Jésus-Christ, sa mort, son ensevelissement et sa résurrection. D'après A. Salmon, les anneaux de fer que l'on voit tout autour de la nef auraient servi à attacher les fous que l'on amenait dans le but d'obtenir leur guérison de saint Révérend.

Près de Nouâtre se trouve une fontaine près de laquelle, d'après la tradition, saint Revérend, né à Bayeux, serait venu s'établir. Voici ce que dit à ce sujet une note qui se trouve dans le Recueil de D. Housseau :

« La tradition du pays porte que ce saint sortit de Bayeux, s'établit en ce lieu, surtout en un endroit, sur la rivière de Vienne, un peu au-dessous de Nouastre, où l'on voit encore une fontaine que l'on dit être miraculeuse ; car on raconte que le jour de la fête du saint et durant l'octave, un gros caillou, à peu près de la grosseur d'un coussin et qui servait à ce saint, se couvre en partie d'une matière rougeâtre, comme du sang humain. On assure en avoir pris des portions qui, séchant à l'air, s'en allaient en poussière, comme fait le sang, lorsque ses partie lymphatiques sont évaporées. Après le tombeau du saint et son reliquaire, où l'on conserve le crâne et plusieurs ossements, cette fontaine est très fréquentée. Il s'y fait, le jour de la fête du saint, une procession dans laquelle on porte les reliques. Il y a une nombreuse assemblée de fidèles et les curés des environs y viennent en grand nombre.

« Saint Révérend est invoqué pour la folie et l'aliénation des sens. On rapporte une infinité de guérisons opérées par son intercession et par la récitation de prières sur les malades et infirmes. Mais le défaut de preuves authentiques ne permet d'en publier aucune. Si l'on avait eu soin de dresser des procès-verbaux de ces guérisons, l'on aurait de quoi constituer l'authenticité du culte qu'on rend à ce saint.

« Le curé de la paroisse de Nouastre et celui de Maillé, près ce village, nous en ont rapporté plusieurs dont ils ont été témoins oculaires. Deux autres personnes ont confirmé les mêmes faits, tels que d'avoir vu des personnes entièrement aliénées de leurs sens que l'on soit obligé d'enchaîner et de garrotter par le corps, de les transporter sur des charrettes à l'église de Nouastre, s'en retourner saines de corps et d'esprit ; d'autres, venir fous et guérir sur-le-champ et être en état de répondre la messe et de servir le prêtre célébrant, ce qu'ils exécutaient en effet.

« Messieurs d'Argenson ont érigé un petit monument sur la fontaine de saint Révérend. Il y a une forme d'autel et une croix dessus, le tout de pierre, sous lequel autel coulent les eaux de la fontaine. On a gravé sur le devant de l'autel, du côté de l'orient, ces lettres : D. U. P. V. M. *et S. Reverentio Argensonis devovebant.* Au pied de la croix il y a un écu fascé où l'on ne distingue aucune couleur ni métal. S'il est *d'argent à la fasce de sable*, il est des Gueffaut d'Argenson. »

Le monument dont parle D. Housseau a été détruit en 1793.

En 1789, les reliques de saint Révérend étaient encore conservées dans l'église de Nouâtre. La fête de ce saint était célébrée le 12 septembre. Voici le passage qui lui est consacré dans le *Bréviaire de Tours :*

« *Reverentius, Bajocensis, ab adolescentia secutus Dominum, virtutum christianarum splendore claruit ; et ad sacerdotium evectus, injunctum sibi evangelicæ prædicationis ministerium fideliter fructuosoque adimplevit. Sed cum inter populares fama sanctitatis celebratissima gravaretur ipsius humilitas, relicta patria, in Turoniam venisse creditur, ut quo tutius delitesceret, in Nucastrum vicum secessisse, ubi diem extremum clausisse dicitur. Ejus corpus anno Domini nonagentesimo quadragesimo tertio Pictavos ad monasterium S. Radegundis, inde Angeriacum* (S.-Jean-d'Angély) *ad cœnobium S. Joannis Baptistæ translatum, pristino tandem loco redditum est.* »

L'église qui a précédé celle dont nous avons parlé plus haut était sous le vocable de saint Révérend. Elle avait été fondée par Aimery, en 940. Elle est mentionnée dans une charte de 1180 (*Ecclesia S. Reverentii de Nugastro*).

Curés de Nouatre. — Jean Rimbault, 1653. — Venant, curé constitutionnel, 1793. — Lecan, 1810. — Cochet, actuellement en fonctions (1882).

Seigneurie de Nouatre

Elle relevait du château de Chinon. Elle fut réunie à celle de Montbazon, érigée en comté, en faveur de Louis de Rohan, par lettres de février 1547.

L'aveu suivant, daté du 10 juillet 1483, indique les droits qui appartenaient aux seigneurs de Nouâtre :

« De vous très haut et très puissant et très excellent prince et mon souverain seigneur, j'ay, Jean du Fou, seigneur de Rustrenan et de Herisson, vostre conseiller et chambellan, premier et grand échanson de France, confesse et advoue tenir à cause de vos chasteaux de Chinon à foy et hommage lige à cause de Jehanne de la Rochefoucaud mon épouse, c'est assavoir mon chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Nouastre, ainsi que mon dit chastel s'étend et comporte en pourpris, circuit et clouaison, et murs crenelés et machecoulis sont à l'entour du dit circuit, pourprins, o les faussesbrayes appartenantes à mon dit chastel claus et cercuité de murailles et toutes autres fortifications convenantes et deppendantes de chastel et chastellenie, avec ma basse-cour du dit lieu, laquelle s'estend et commence et est comprinse au-dessus de mon dict chastel depuis le bout de mon escluze, en descendant le long du ruisseau, entre ma ville de Noastre et l'église parrochiale du dict lieu jusques à la rivière et fleuve de Vienne au-dessous de mon dict chastel et au dedans duquel circuit et basse-cour est assise la dite église parrochiale du dit lieu de Noastre, étant de ma fondation, aussi mes halles, fuyes et granges, et autres manoirs et eddifices ; et oultre le dict ruisseau est ma dicte ville de Noastre qui anciennement étoit clouse et fermée : ma quelle terre et chastellenie est de bien grande comprinse et estendue, et laquelle s'étend, se poursuit et comporte du costé de mon dit chastel le long du rivage de la rivière d'Esve et au delà en portion du bourg de Balesmes..... auquel bourg de Balesmes est assise une chapelle fondée de saint Louis, estant du don et fondation des lieux et hostels de Prouzay et la Barbotinière.....

« En et audedans de laquelle ma dicte terre et chastellenie de Noastre et des confrontations et limites dessus dits, sont assis et situés, assavoir, en deça et du costé de vers mon dit chastel, les villaiges et bourgs du lieu de Marçay, la Scelle-Saint-Avant, Maillé-Lailler et Pouzay ; et oultre les dits fleuves de Vienne et de la Creuse, les villaiges et bourgs de Poizay le Jolly, Anthoigné, Pucigné, Pors et Marcillé, tous mouvant de ma dite terre et chas'ellenie ; et esquels bourgs et villaiges dessus dits et en chacun d'iceulx y a église parrochiale estant de dot et fondation de ma dite terre et seigneurie......

« Et en toutes choses je advoue tout droit de chastellenie, justice et jurisdiction, haute, moyenne et basse, mixte et exerejupere, droit de guet et garde, sceaulx à contracts, justice patibulaire à quatre pilliers au lieu appelé les Escouares, et tous autres droits et prérogatives deppendans et concernant droit de chastel et chastellenie sur les dites justices, sauf à vous le droit de ressort et souveraineté ; avecque mes foires et marchés au dit lieu de Noastre, ensemble, mes droits de ventes et honneurs qui est la sixième partie des deniers baillés et payés pour les acquets faits audedans de ma dite chastellenie, ainsi que moy et mes prédécesseurs en avons accoustumé jouir de tout temps e d'ancienneté.

« Cy après s'ensuyvent les chouses que je tiens à domaine oultre mon dit chastel en ma dite chastellenie de Noastre ; c'est assavoir, mon hostel de Pierre de Faon, entièrement fermé, vallé et circuité à grandes murailles et ou souloit avoir chapelles qui de present sont demolies et ruinées par terre avecque la fuye assise au dedans du dit circuit et droit de garenne ; et ay droit à cause de mon dit hostel, de justice haute, moyenne et basse et les droits qui en dépendent.

« *Item*, aussi ay droit d'avoir par chacun ramyer ou combre ou pour signe et demonstration d'iceluy fait et édiffié es dits fleuves et rivières partout et au dedans des fins et mectes dessus dites, 12 deniers de devoir annuel par chacun an et en chacune feste Madame Chandelour.

« *Item*, l'hostel, fief et seigneurie de Nambon qui est pareillement mon acquest et estoit tenu par avant iceluy à hommage de mon dit chastel.

« *Item*, l'hostel, fief, terre et seigneurie de Dumeré, assis à la paroisse de Poizay le Jolly, qui est mon dit acquest et souloit estre tenu à hommage de mon dit chastel ; lequel hostel est composé d'une grant maison et hostel fort, tout clous de grandes et hautes murailles garnies de tourelles, canonières et arbalétrières a creneleys, et près le dit hostel y a une touche de bois... A cause d'iceluy hostel, j'ay justice et juridiction haulte, moyenne et basse, droit de garenne, viviers et fuye et tous autres droits deppendans des dites justices.

« La Pommeraye, lieu et terre dependant de Noyers, ou il y a fuye et chapelle pour le refuge des religieux de la dicte abbaye qui sont entachés et trouvés lepreux.

« *Item*, outre les fondations des églises parochiales dessus déclairées et est de la fondation ancienne de ma dite chastellenie l'hostel et appartenances de la commanderie de Noastre ainsi que le dit hostel se poursuit et comporte assis et au dedans de ma dite ville du dit lieu de Noastre à cause du dit hostel et commanderie le dit commandeur a fief, justice et juridiction et domaine.

« S'ensuyvent les terres qui relevent de moy à foy et hommage.

« L'hostel ou maison de la Motte au fils Yvon, 30 jours de garde en mon dit chastel de Noastre.

« Les Aubuis, assis en la paroisse de Draché, foy et hommage.

« Argenson, 15 jours de garde.

« Dercé, foy et hommage lige.

« Anthoigné, foy et hommage simple.

« La Ferraudière, en la paroisse de la Selle-Saint-Avent, foy et hommage simple.

« La Roche-Ramé, foy et hommage lige.

« La Genaudière, foy et hommage simple.

« Hostel de Parigné, en la paroisse de Draché, foy et hommage simple.

« Le Puy et la Voisinière, en la paroisse de Maillé-Lailler, foy et hommage lige.

« La justice moyenne et basse de Launaye, foy et hommage lige.

« La Guitallière, en la paroisse de Marçay, foy et hommage lige.

« La Vardinière, foy et hommage lige.

« La Hortelière, foy et hommage lige.

« La quatriesme partie du Port de Piles, foy et hommage simple.

« Prouzay et la Barbotinière, foy et hommage lige.

« La Guenneraye, foy et hommage simple.

« La Pouzardière, foy et hommage simple.

« Le Gué de Chezelles, foy et hommage simple.

« Doulces, foy et hommage simple.

« Bois du Feularde, foy et hommage simple.

« Le fief Goron, foy et hommage simple.

« La Bournatière, en la paroisse de Maillé, foy et hommage lige.

« La Martinière, en la paroisse de la Selle, foy et hommage simple.

« La quatriesme partie de la grande disme de la Selle-Saint-Avent, foy et hommage lige.

« Fief et dixme de Grouin, en la même paroisse, foy et hommage lige.

« Fief de Sepmes et de Barrault et la 4e partie de la grande disme, foy et hommage lige.

« Le fief de Longueville, autrement appelé le fief Berruyer et le fief de la Gautheraye, foy et hommage simple.

« Fief Rayer ou fief de la Rue, foy et hommage simple.

« L'hostel de Chenevelles, foy et hommage lige.

« Fief Bigot, es paroisses de la Selle-Saint-Avent et Draché, foy et hommage simple.

« La disme de la Poussardière, près Bussières, foy et hommage lige.

« La disme de Pouzay, foy et hommage lige.

« La Roche-au-Donnet, près Montrichard, foy et hommage lige.

« Les Bureaux de la Selle et de Maillé-Lailler, foy et hommage simple.....

« Le dixième jour de juillet l'an mil quatre cent vingt et trois et scellé du scel de mes armes. »

Seigneurs de Nouâtre

I. — Guennon, vivant vers 1020, est le premier seigneur connu de Nouâtre,

II. — Marran ou Méry, fils du précédent, possédait ce domaine vers 1027.

III. — Marran, deuxième du nom (ou Méry), fils du précédent, vivant en 1032, figure dans la charte suivante :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, sanctæ videlicet et individuæ Trinitatis, ego Hildegardis comitissa, notum fore cupio omnibus successoribus nostris tam presentibus quam futuris quod Marannius Noviastrensis habebat quamdam ancillam nomine Leverim et frater ejus Rainaldus dominicus Gerbergam, quam ab illo Marannio et filiis ejus Guanelone et Cleopa emi unum caballum centum solidos appreciatum, tali ratione ut quandiu vixero eam sub nomine ancillæ teneam. Post autem meum obitum eam loco S. Mariæ, qui vocatur Charitas, dimittam, ibique omnibus suæ vitæ diebus serviat. Quo de facto sunt testes, si necesse fuerit jurantes, et dimicantes, Ranulphus de Paludello, Ugo Maurellus ; Ugo Botellarius, Avardus prepositus, Albertus Bicotus, Rainaldus Drogonis filius. Si quis vero fuerit qui hoc cassare voluerit, imprimis iram Dei omnipotentis et S. Mariæ incurrat, et quod repetiverit non vindicet, sed judiciali potestate victus, centum libras auri persolvat. Hæc emptio facta est apud Locas castrum, VI *idus decembris, regnante Henrico Francorum rege.*

Marran de Nouâtre eut deux fils : Guanilon et Cléopa. Il fut inhumé dans l'abbaye de Cormery.

IV. — Guanilon, seigneur de Nouâtre, restitua à l'abbaye de Cormery, vers 1040, la terre de Montchenin, qui avait été donnée par son père à ce monastère et qu'il avait usurpée.

V. — Achard, chevalier, seigneur de Nouâtre, vers 1065, donna à l'abbaye de Noyers un terrain situé aux Fontaines, à l'occasion de la réception de son fils dans ce monastère.

VI. — Guy de Nevers, seigneur de Nouâtre, figure dans des chartes de l'abbaye de Noyers, de 1067 et 1084. Sa femme se nommait Agnès. Il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Noyers.

VII. — Bouchard, comte de Vendôme, succéda à Guy de Nevers, son oncle, vers 1084 (*Buchardus, comes Vindocinensis post Guidonem Nugastrum habuit*, dit une charte de l'abbaye de Noyers).

VIII. — Bouchard de Vendôme, fils du précédent, seigneur de Nouâtre, mourut en 1095.

IX. — Guillaume, seigneur de Sainte-Maure et de Nouâtre, donna à l'abbaye de Noyers l'église de Parilly vers 1096.

X. — Hugues de Sainte-Maure figure dans une charte de 1173. Il eut un fils, Guillaume.

XI. — Guillaume de Sainte-Maure mourut vers 1200, laissant une fille qui épousa Guilaume de Pressigny.

XII. — Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure et de Nouâtre, figure dans une charte de 1205 concernant l'abbaye de la Merci-Dieu. Il eut sept enfants : Guillaume, qui suit ; Josbert, dont on parlera plus loin ; Hugues, chanoine de l'église de Tours et prieur de Loches, et quatre filles.

XIII. — Guillaume de Pressigny est mentionné dans une charte de l'abbaye de Baugerais de 1218. Il mourut sans postérité vers 1222. Ses biens passèrent à Josbert son frère.

XIV. — Josbert de Sainte-Maure, chev., seigneur de Nouâtre, de Pressigny et de Sainte-Maure, vivant en 1245, épousa la fille du comte de Vendôme, dont il eut Guillaume, qui suit, et Josbert, chancelier de l'église Saint-Martin de Tours.

XV. — Guillaume de Sainte-Maure, seigneur des mêmes lieux, mourut en 1271, laissant quatre enfants de son mariage avec Jeanne de Rancon : Guillaume, qui suit ; Pierre, seigneur de Montgauger ; Isabeau et Jeanne.

XVI. — Guillaume de Sainte-Maure, chev., rendit hommage pour la terre de Marsillac en 1274. Il mourut en 1302, laissant une fille qui épousa Amaury III de Craon.

XVII. — Amaury III de Craon, seigneur de Nouâtre, de Sainte-Maure et de Pressigny, eut deux enfants : Maurice, seigneur de Craon, et Guillaume, qui suit.

XVIII. — Guillaume de Craon, seigneur des mêmes lieux, eut plusieurs enfants de son mariage avec Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun, entre autres Jean, qui suit.

XIX. — Jean de Craon, seigneur de Nouâtre et de Montsoreau, vivait en 1360.

XX. — Louis de Sully, chev., seigneur de Nouâtre, par suite de son mariage avec Isabeau de Craon, fille de Jean de Craon, eut une fille, Marie, qui épousa vers 1382 Guy VI de la Trémoille, garde de l'oriflamme de France. Le 7 avril 1375 il reçut l'aveu suivant :

« De vous, noble et puissant seigneur, mon très cher et très redoupté seigneur, monseigneur de Sully, de Sainte-Maure et de Nouâtre, je Perrot de Poent, tiens et advoue à tenir à foy et hommage simple et à 12 deniers de servige au tiers an, ce qui s'ensuit, c'est assavoir le quart dou Port-de-Piles et le quart des appartenances ou dit port, sur lequel quart dou dit port sont deues à l'abbaye de Noyers cent sols d'annuelle rente, et ceste foy et hommaige je tiens, advoue a tenir de vous...... au jour de sabmedy que l'on chante en sainte eglise *Lætare Jerusalem*, septième jour du moys d'apvril, en l'an de grâce mil trois cent soixante et quinze. »

Quelques années après, la terre de Nouâtre revint, par héritage, dans la famille de Craon.

XXI. — Guillaume de Craon, seigneur de Nouâtre, de Sainte-Maure et de Pressigny, vicomte de Châteaudun, épousa Jeanne de Montbazon, fille de Renaud de Montbazon et d'Eustache d'Anthenaize. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres Guillaume, qui suit, et Jean, dont on parlera plus loin.

XXII. — Guillaume de Craon, seigneur des mêmes lieux, mourut en 1386 et fut inhumé, près de sa mère, dans l'église des Cordeliers de Tours.

XXIII. — Jean de Craon, frère du précédent, grand échanson de France, reçut les aveux suivants : le 10 octobre 1407, aveu par Jehan de Baigneux, valet, pour le fief de Launaye, relevant de Nouâtre, à foi et hommage lige, 15 jours de garde et 5 sols aux loyaux aides ; — dans la même année, aveu par Jehan Gannes, valet, pour le fief de la Ganneraye, relevant de Nouâtre, à foy et hommage plain et un chapeau de roses de service payable le jour de la Pentecôte au château. — Le 1er juin 1408, aveu par Jehan de Baigneux pour le fief de la Vardinière, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige et un gant blanc du prix de 6 deniers tournois. — Le 6 juin 1410, aveu par Pierre de la Mezrye, valet, pour l'hébergement des Aubiers, relevant de Nouâtre à foy et hommage lige, 40 jours de garde et 100 sols aux loyaux aides. — Le 20 mars 1412, aveu par Pierre de la Jaille, chevalier, pour le fief de la Motte-au-Fils-Yvon, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige et 4 livres aux loyaux aides. — En 1415, aveu par le seigneur du Puy de la Barde, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige et 25 sols aux loyaux aides.

XXIV. — Guy de la Rochefoucaud, conseiller et chambellau du roi, seigneur de Nouâtre par suite de son mariage avec Marguerite de Craon, fille de Guillaume de Craon et d'Eustache d'Anthenaize, mourut vers 1427 et fut inhumé dans l'église des Carmes de la Rochefoucaud. Il eut huit enfants : 1° Foucaud, seigneur de la Rochefoucaud ; 2° Aymar, qui suit ; 3° Hector, mort en bas âge, et cinq filles. Marguerite de Craon rendit aveu au roi pour son château de Nouâtre le 7 septembre 1429. Le 8 avril 1430, elle reçut l'aveu de Jean Gueffaut, pour le fief d'Argenson, relevant de Nouâtre à foi et hom-

mage lige, 15 jours de garde et 6 sols aux loyaux aides.

XXV. — Aymar de la Rochefoucaud, seigneur de Nouâtre, de Sainte-Maure et de Montbazon, reçut les aveux suivants : — En 1436, aveu par Pierre de Baigneux, valet, pour le fief de la Vardinière ; — le 24 février 1445, aveu par Guion de la Touche, écuyer, pour le fief Gouron, relevant de Nouâtre à foi et hommage simple. — Le 25 des même mois et année, aveu par le seigneur du Gué-de-Marcé, relevant de Nouâtre à foi et hommage simple et 5 sols de service. — Le 7 mars 1445, aveu par Jehan Barrault, à cause d'Isabeau de Mondion, sa femme, pour les fiefs du Pin et de la Pouzardière, relevant de Nouâtre à foi et hommage simple, 4 sols de service payables à la fête de Notre-Dame de mars et 25 sols aux loyaux aides. — Le 26 mai 1450, aveu par le seigneur de la Bouratière, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige et 20 sols aux loyaux aides. — Le 13 avril 1447, aveu par Étoin de Baigneux, pour le fief de la Guictaillière, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige, quinze jours de garde et 10 sols aux loyaux aides. — Aymar de la Rochefoucaud eut cinq enfants de son mariage avec Jeanne de Martreuil : 1° Jean, mort sans postérité en 1465 ; 2° Françoise, mariée à Jean d'Estouteville ; 3° Jeanne, femme de Jean du Fou ; 4° Guillemette, mariée à Guy de la Rochefoucaud, seigneur de Montendre ; 5° Marguerite, femme de Charles de Crussol. — Par acte du 8 avril 1450, Aymar de la Rochefoucaud et sa femme vendirent la terre de Nouâtre et autres domaines à Jean d'Estouteville. Voici le texte de cet acte :

« Saichent tous presents et à venir que en la court du roy nostre sire, à Tours, par devant nous personnellement establi, noble et puissant seigneur messire Aymar de la Rochefoucaud, chevalier, seigneur de Montbazon et de Sainte-Maure, et dame Jehanne de Martrueil, sa femme, de lui quant à ce qui s'ensuit souffisamment auctorizée, soubsmectant eulx, leurs hoirs avec tous et chacuns..... lesquels ont cogneu et confessé avoir vendu et octroyé, cédé et transporté à tousjours mais perpétuellement à héritaige, à noble et puissant seigneur messire Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, maistre des arbalestriers de France, à ce présent, prenant et acceptant tant pour lui que pour ses hoirs et ayant cause, les chastel, chastellenie, terre, seigneurie et appartenances de Nouastre, situés et assis au païs de Touraine, à tenir à foy et hommaige du roy nostre dit sire, à cause de son chastel et chastellenie de Chinon. *Item*, la terre, chastellenie et seigneurie de Saint-Legier de Montaigne ; *Item*, la terre, seigneurie et appartenances de Chabannes et une autre terre et seigneurie appelée le Douaire, situées et assises ou païs de Limosin, avecques tous et chacun les hommes, hommaiges, ceus, rentes en deniers, blé, vins, etc., pour le prix et somme de 15,000 escus d'or paiés en cour, en notre présence, par le dit achepteur aus dits vendeurs en certain grand nombre de vesselle d'argent dont les dits vendeurs se sont tenus et tiennent bien contans et paiés. Et les dits vendeurs sont tenus garantir, sauver, délivrer et défendre ou dit achepteur ses hoirs et ayant cause, de tous, vers et contre tous de tous empeschements et encombrements quelconques, etc....... Le 8e jour après Pasques, l'an de grâce 1450. »

XXVI. — Jean d'Estouteville, seigneur de Nouâtre, de Torcy et de Blanville, reçut les hommages suivants : 6 septembre 1456, hommage par Antoine Brossin, Éc., pour le fief des Rosiers, relevant de Nouâtre à foi et hommage lige, quarante jours de garde et cent sols tournois aux loyaux aides. — Le 18 mai 1461, aveu par Macé André, Éc., pour le lieu du Sauvage, relevant de Nouâtre à foi et hommage simple et deux sols six deniers de service, payables au château, le jour de la Nativité de Notre-Dame. — Le 13 juin 1464, hommage par Pierre de la Jaille, pour l'hébergement de Draché « et une place ou souloit « estre anciennement son hostel et hebergement « sis en la ville de Nouastre, jouxte le chemin par « lequel on va de Ste Maure au port, » le tout relevant de Nouâtre à foi et hommage lige, quinze jours de garde et un anneau d'or du poids d'une florence vieille. — Le 24 mai 1465, aveu par Jehan Gueffault pour le fief d'Argenson. — Jean d'Estouteville mourut le 14 septembre 1494. En 1467, il avait eu un différend avec ses beaux-frères au sujet de la succession de Jean de la Rochefoucaud. Ce différend fut réglé par un arrêt du Parlement du 11 avril de cette année. La vente de la terre de Nouâtre, faite le 8 avril 1450, se trouva annulée, moyennant des dommages-intérêts alloués à Jean d'Estouteville, qui avait dépensé de grosses sommes pour reconstruire la forteresse. Le domaine fut adjugé à Charles de Crussol et à Jean du Fou, à cause de leurs femmes Marguerite et Jehanne de la Rochefoucaud. Dans le même temps, Jean du Fou, par suite d'une transaction avec Charles de Crussol, demeura seul propriétaire de Nouâtre.

XXVII. — Jean du Fou, conseiller et chambellan du roi, bailli et gouverneur de Touraine, seigneur de Nouâtre, obtint du roi, à la date du 26 février 1467, des lettres qui lui conféraient le droit de guet et de garde sur les habitants de la seigneurie de Nouâtre, droit dont ses prédécesseurs avaient déjà joui. Voici le texte de ces lettres :

« Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Veu la supplication de nostre amé et féal premier eschanson, Jehan du Fou, escuier, seigneur de Rustrenan et de Nouastre et capitaine de

Cherbourg, et de nostre chière et bien amée Jehanne de la Rochefoucaud, damoiselle, sa femme, à nous receue, contenant que les dits suppliants, à cause de la dite fille de feu Aymar de la Rochefoucaud, en son vivant chevalier, et de Jehanne de Martrueil, sa femme, sont seigneurs de la terre et seigneurie du dit lieu de Nouastre, auquel lieu a chastel et place fort, avec tout droit de chastellenie et les droits qui en deppendent et peuvent deppendre; mais à l'occasion des guerres et divisions qui longtemps ont esté en nostre royaulme, le chastel du dit lieu de Nouastre a par longtemps esté en ruine et désolation jusques à ce que puis naguère notre amé et feal conseiller et chambellan Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, mary de nostre chere et bien amée Françoise de la Rochefoucaud, sœur aisnée de la dite suppliante, durant le temps qu'il possédoit la dite terre et seigneurie de Nouastre, fist, dès le vivant de feu nostre très cher seigneur et père, que Dieu absoille, et par son congié et licence, reddifier et reparer le chastel et place fort du dit lieu de Nouastre, lesquelx, avec la terre et seigneurie du dit lieu sont advenues et escheues aux dits suppliants à cause de la dite Jehanne suppliante, par partaige et appoinctements faits entre iceulx suppliants et le seigneur de Torcy, et sa femme et autres leurs cohéritiers.

« Et a ceste cause et que les dits chastel et place fort de Nouastre sont de present en bon estat et reparation pour le retrait et reffuge des habitants de la chastellenie; veu que nostre capitaine de nos chasteaux de Chinon a contrainct les habitants et subjects de la dite chatellenie de Nouastre à faire guet en nos chasteaux de Chinon, pour ce que le dit chastel de Nouastre était en ruine.

« Pour quoi. . . . . . avons octroié aux dits suppliants, de grace spéciale, qu'ils et leurs successeurs puissent doresnavent jouir et user du dit droit de guet et de garde sur les subjets estagiers et demourans en la dite chastellenie de Nouastre, tout et en la manière qu'il en a esté par cidevant..... En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre scel à ces présentes. Donné aux Montils le 26 février l'an de grâce 1467 et de nostre règne le septième. »

Jean du Fou obtint d'autres lettres, au mois d'octobre 1469, qui établissaient à Nouâtre un marché tous les lundis et quatre foires par an, l'une à la veille de la fête de saint Révérend, au mois de septembre; l'autre le jour de la fête de saint Brice, en novembre; la troisième, le second jeudi de Carême; la quatrième, le jour de la fête de saint Jean Porte Latine. Il rendit aveu au roi, pour la terre de Nouâtre, le 19 mars 1470. Il reçut les aveux suivants : Le 19 mars 1470, aveu par le seigneur de Chenevelles. — En 1470, aveu par Jehan Gueffaut, pour la terre d'Argenson. — Le 11 mars 1472, aveu par Pierre de la Jaille, Éc., pour le fief de la Motte-au-Fils-[illegible]. — Le 20 décembre 1474, aveu de Marguerite Herberde, pour les fiefs du Gué, de Bois-Turbé et de Gouron. — Le 14 novembre 1476, aveu par Alix Aigrette, veuve de Guillaume de Marans, pour la terre des Ormes. — Le 15 novembre 1476, aveu par Aubin d'Aubigné, chev., pour la moitié de la dîme de la Pouzardière. — Le 20 mars 1478, aveu par Guillaume du Puy, Éc., pour les fiefs de Prouzay et de la Barbotinière. — En [illegible], aveu par Silvain des Aubuis, pour le fief de Tavois. — Le 30 septembre 1489, aveu par Hector André, Éc., pour le fief de Casault, relevant de Nouâtre, à foi et hommage simple et deux sols six deniers de franc devoir. — Aveu du même pour le fief de la Garde, relevant de Nouâtre à foi et hommage simple, un roussin de service du prix de cent sols et vingt-cinq sols aux loyaux aides.

Jean du Fou eut une fille unique, Renée, qui épousa, en premières noces, Louis de Rohan, et en secondes, Guillaume de la Marck.

XXVIII. — Jeanne de la Rochefoucaud, devenue veuve de Jean du Fou, conserva pendant quelque temps la terre de Nouâtre, qui plus tard passa à sa fille. Elle reçut les aveux suivants : Le 3 juin 1494, aveu de Jehan de Beaucorps, pour le fief de Douces. — Le 26 novembre 1495, aveu de Charles de Marans, Éc., seigneur des Ormes, pour des biens relevant de Dercé. — Le 4 octobre 1496, aveu par Antoine Gueffaut, pour le fief d'Argenson. — Le même jour, aveu par Jean Barrault, Éc., pour le fief du Pin. — Le 3 novembre 1500, aveu du seigneur du fief de la Roche-Saint-Sulpice, situé dans la paroisse de Poizay-le-Joli.

XXIX. — Guillaume de la Marck, chambellan du roi, fut seigneur de Nouâtre par suite de son mariage avec Renée du Fou, fille de Jean du Fou et veuve de Louis de Rohan (1502). Il mourut le 20 mai 1514 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Maure. Le 13 avril 1502, il reçut l'hommage de Joachim Gillier, chev., pour les fiefs de Ports et de la Coussaye. En [illegible] Renée du Fou, veuve de Guillaume de la Marck, possédait encore Nouâtre. Au mois de novembre de cette année, elle reçut l'aveu de Nicolas [illegible]mond, Éc., pour le lieu de Montgrignon, relevant de Nouâtre, à foi et hommage simple et deux deniers tournois aux loyaux aides.

XXX. — Louis de Rohan IV, bailli et gouverneur de Touraine, seigneur de Nouâtre, après Renée du Fou, mourut le 14 juin 1527, laissant de Marie de Rohan, qu'il avait epousée le [illegible] novembre 1511, un fils, Louis de Rohan VI.

XXXI. — Louis de Rohan V, seigneur de Nouâtre et de Montbazon, mourut le 14 mai [illegible], laissant deux enfants de son mariage avec Marguerite de Laval : Louis, qui suit, et Renée, femme, en premières noces, de François de Rohan, en secondes, de René de Laval, seigneur de

Loué, et, en troisièmes, de Louis de Laval, marquis de Neelle. Il reçut les aveux suivants : le 2 novembre 1540, aveu par Jehan Philippe, chev., pour le fief de la Martinière. — Dans la même année, aveu par le seigneur des fiefs de la Burolière et de la Piraudière. Le 20 juillet 1546, il intenta un procès à Maurice de Baigneux, qui, sans son autorisation, avait fait « construire et « batir à tours, percées à canon, barbacanes et « machicoulis, en forme de chastel et forteresse « le lieu de Launaye, et pour avoir apposé dans « l'eglise de la Celle St Avent, dont le seigneur « de Nouâtre était seul fondateur, une litre funè« bre et des armoiries ».

XXXII. — Louis de Rohan, seigneur de Nouâtre, duc de Montbazon, mourut le 1er novembre 1589. La terre de Nouâtre fut comprise dans le duché-pairie de Montbazon, érigé en faveur de Louis de Rohan, par lettres du mois de mai 1588. Ce duché passa, en 1589, à Hercule de Rohan.

XXXIII. — Hercule de Rohan, duc de Montbazon, comte de Rochefort, mourut à Couzières le 16 octobre 1654, âgé de quatre-vingt-six ans. Par acte du 26 février de la même année, il avait cédé la jouissance de la terre de Nouâtre à sa fille Marie, femme, séparée de biens, de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Après la mort de Marie, ce domaine revint aux de Rohan, qui le possédèrent jusqu'à la Révolution. Pour la suite de la chronologie des seigneurs de Nouâtre, le lecteur devra se reporter à l'article *Montbazon* (t. IV, p. 303, 1re col., n° xxxiii).

Le château de Nouâtre, dont on voit les ruines, fut bâti vers 1464, par Jean d'Estouteville, sur les restes d'une forteresse dont la fondation remontait au xe siècle. Cette construction lui coûta 1314 livres. Quelques parties des fortifications furent achevées par Jean du Fou et Jeanne de la Rochefoucaud, sa femme, qui firent placer leurs armes au-dessus de l'entrée principale.

Du vieux manoir dépendait une motte féodale dans laquelle on a fait des fouilles en 1853. On a pu suivre jusqu'à une distance de cinq à six mètres un souterrain pratiqué dans cette motte; mais les infiltrations des eaux de la Vienne empêchèrent d'aller plus loin. On ne trouva que quelques débris de poteries insignifiants et des ossements d'animaux.

Pendant longtemps, le château eut des capitaines-gouverneurs. En 1407, ces fonctions étaient remplies par Louis de Crevant; — en 1676, par Edmond de la Jaille; — en 1767, par René-Pierre Tourneporte.

Le fief de l'abbaye de Noyers, dont nous parlerons plus loin, relevait de Nouâtre. L'abbé devait à son suzerain, à la fête de Notre-Dame de septembre, dix-huit deniers, et, au jour de la Fête-Dieu, un chapeau de roses et deux paires de gants de peau de chien, une pour homme, l'autre pour femme. Cette redevance fut imposée au monastère le 25 juillet 1372 par Isabeau de Craon, en retour de la permission qu'elle donna aux religieux d'ôter leurs fourches patibulaires, placées près du bourg de Nouâtre, pour les établir au lieu appelé le Bois-aux-Moines.

Commanderie de Nouatre. — Fondée par l'ordre du Temple, elle passa, après la destruction de cet ordre, aux mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le commandeur possédait, dans le bourg de Nouâtre, un hôtel ou fief qui était en ruines en 1774. Il avait un droit de justice qui s'étendait sur trois ou quatre maisons du bourg, sur la métairie de Tantan, paroisse de Draché, et sur le moulin du Temple, peu éloigné de Nouâtre. La métairie et le moulin appartenaient à la commanderie. Celle-ci fut réunie à celle de l'Ile-Bouchard au cours du xvie siècle, son revenu étant trop faible pour subvenir aux besoins d'un commandeur. Guillaume Hommereau était commandeur de Nouâtre en 1447.

Maires de Nouatre. — Pierre-Émery Forest, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 1825, 17 mars 1834. — André Chabert de Prailles, 6 août 1846. — Barbier, 1856. — Pagé, 1856. — Dien, 1873. — Pierre Duchêne, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 650; E, 223. — D. Housseau, II, 398; VI, 2177, 2565, 2569, 2588; VIII, 3701; IX, 4252; XI, 4700; XII, 5273, 5281, 5931, 5973, 5974, 5976, 6865, 6869, 6872, 6892, 7031, 7032, 7134, 7135, 7136, 7137, 7138, 7140, 7141, 7142, 7143, 7144, 7145, 7146, 7149, 7150, 7151, 7154, 7215 *bis*, 7227, 7283, 7284; XIII, 8017, 8019, 8023, 8035, 8037, 8042, 8043, 8090, 8139, 8140, 8141, 8142, 8143, 8144, 8187, 8189, 8190, 8194, 8196, 8198, 8199, 8200, 8201, 8202, 8206, 8209, 8211, 8212, 8213, 8215, 8217, 8220, 8221, 8225, 8227, 8229, 8231, 8233, 8239, 8240, 8242 *bis*, 8246, 8250, 8252, 8253, 8254, 8256, 8257, 8258, 8260, 8261, 8262, 8264, 8266, 8269, 8272, 8273, 8274, 8276, 8278, 8279, 8280, 8281, 8282, 8286, 8288, 8289; XVIII. — *Cartulaire de Noyers*, 13, 33, 47, 50, 67, 70, 81, 83, 86, 87, 118, 122, 126, 130, 154, 166, 173, 196, 208, 250, 296, 354, 381, 459, 479, 483, 523, 563, 569, 590, 605, 607, 608, 630-31-32. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 345, 502. — Menage, *Hist. de Sablé*, 268. — *Bulletin monumental*, VII, 550. — D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, III, 731. — *Mém. de la Société d'agriculture de la Sarthe*, XIV, 197. — Bétancourt, *Noms feodaux*, II, 837. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 276. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, IIe partie, 82. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 544. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 515. — *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Dictionnaire topographique du Maine*, par Le Paige, I, xx). — D. Bouquet, *Gall. script.*, IX, 324. — *Spicil.*, X, 453. — Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1212, 1265, 1317, 1408, 1496. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 423; V, *Généal. Sainte-Maure*; VII, 172; VIII, 98. — *Cartulaire de Cormery*, 74. — *Recueil des historiens des Gaules*, IX, 324 — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc archéol. de Tour.*, I, 55, 66; IV, 4, 55, 57, 87; V, 123, 215, 216, 276; VI, 60, 61, 278, 281; IX, 279; X, 231; XI, 300. — *Bulletin* de la même Société (1870), p. 320. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 102.

Noue (la), f., c^ne d'Ambillou.

Noue (la), ou **les Granges**, f., c^ne d'Au-

trèche. — *Grangia quæ vocatur Sicca noa,* 1062 (charte de Fontaines-les-Blanches). — *Locus qui dicitur Noa sicca, seu Grangiæ,* 1160-86. — Dans cette dernière année, il y eut un différend entre le curé d'Autrèche et l'abbé de Fontaines-les-Blanches au sujet des habitants du domaine des Granges. L'abbé prétendait que ces habitants dépendaient, pour le spirituel, de l'abbaye, et que le curé n'avait pas le droit de leur administrer les sacrements et de les inhumer dans le cimetière de sa paroisse. Un arrangement fut conclu et on décida que, pendant le Carême et à Pâques seulement, les cultivateurs qui demeuraient dans ce lieu pourraient se confesser dans l'église d'Autrèche et y recevoir la communion. — (Chartes de Fontaines-les-Blanches.)

Noue (le lieu de la) ou les **Patureaux,** paroisse de Beaumont-lez-Tours. — Il relevait du fief de Beaumont, suivant une déclaration féodale faite le 24 septembre 1430 par Jean Lemaitre. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Beaumont.*)

Noue (la), f., c^ne^ de Ballan. — Ancien fief, relevant de la commanderie de Ballan. En 1483, il appartenait à Alexis Bouet ; — en 1568, à Pierre Bouet ; — en 1589, à Charles Bouet ; — en 1649, à Florent de Regnier ; — en 1660, à Étienne Bouet ; — en 1665, à Charles Bouet, procureur général aux eaux et forêts d'Orléans ; — en 1666, à Jacques Bouet ; — en 1703, à Claude-Marie Bouet ; — en 1742, à Pierre Chalopin. — (Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes,* 430. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Ballan.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 547. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France,* III, 318.)

Noue (la), f., c^ne^ de Chambourg.

Noue (les Grande et Petite-), ham., c^ne^ de Luynes, 18 habit. — Il relevait du fief de Bréhémont. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Bréhémont.*)

Noue (le bois de la), c^ne^ de Marçay.

Noue (la), f., paroisse de Meigné, en Anjou. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Noue (la), f., c^ne^ de Neuillé-Pont-Pierre. — En 1710-91, elle appartenait aux Carmes de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16 ; *Biens nationaux.*)

Noue (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Notre-Dame-d'Oë. — Elles devaient une rente au prévôt d'Oë (1528). - - (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Noue (la), c^ne^ de Saint-Cyr-du-Gault. V. *Villemaille.*

Noue (la), ham., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gâtines, 16 habit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

Noue (la), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Noue (la Grande-), f. et tuilerie, c^ne^ de Saunay. — Ancien fief. En 1677, il appartenait à Louis de Fourateau ; — en 1745, à Joseph de Fourateau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120. — Registres d'état civil de Châteaurenault, 1745.)

Noue (la), f., c^ne^ de Savigny. — Elle relevait de Mathefelon et appartenait, en 1667, à René Rabaud de Jazeneuil, qui l'avait achetée de Jean le Breton, assesseur au bailliage de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

Noue (la), f., c^ne^ de Sonzay. — *Noa veteris Furni,* XIIe siècle. — Ce lieu est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers. — (*Cartulaire de Noyers.*)

Noue (la Petite-), f., c^ne^ de Sonzay.

Noue (la), paroisse de Souvigny. V. *Noue-Bonnefille.*

Noue (la), f. et chât., c^ne^ de Villedômer. — Ancien fief. En 1760, il appartenait à Étienne-Marie Cassin, Éc., trésorier de France à Tours, marié à Marie Abraham. Celle-ci mourut à la Noue le 23 octobre 1772. Étienne-Marie Cassin mourut le 30 mars 1801. Il existait dans ce domaine une chapelle, dans laquelle la messe était dite le dimanche et les jours de fête. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse* en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — *Généal. Cassin.*)

Noue (les Grande et Petite-), f., c^ne^ de Villiers-au-Boin.

Noue (Martin de la). V. *Lanoue.*

Noue (Stanislas-Louis Vero de la). V. *La Noue.*

Noue-Benardon (la), f., c^ne^ de Continvoir.

Noue-Besnard (le lieu de la), près de la Loutière, c^ne^ d'Avon.

Noue-Binet (le lieu de la), près de la Garnauderie, c^ne^ de Panzoult.

Noue-Bonnefille (la), **les Noues,** ou **Bonnefille,** paroisse de Souvigny. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — En 1515, il appartenait à Jean-Aymar d'Aspremont ; — en 1577, à Jean Moreau ; — en 1705, à Louis de la Motte-Villebret, qui le vendit, le 21 février 1707, à Jean-René Le Roy ; — en 1738, à N. de Conflans d'Armentières ; — en 1793, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651 ; E, 26, 49, *Biens nationaux.*)

Noue-Brouard (la fontaine de la), c^ne^ de Neuillé-le-Lierre.

Noue-Bruneau (le lieu de la), près de la Petite-Audiannière, c^ne de Monnaie.

Noue-Chartier (la), pièce d'eau, c^ne d'Autrèche.

Noue-Derouin (le lieu de la), c^ne de Civray-sur-Cher, près du chemin de Baigneux au Tremble.

Noue-du-Collège (le ruisseau de la). Il passe sur les limites d'Azay-le-Rideau, de Cheillé et de Bréhémont, et se jette dans l'Indre.

Noue-du-Guignier (le lieu de la), dans les Landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Noue-Enragée (le lieu de la), dans la forêt de la Ferrière, sur les limites de la Ferrière et de Monthodon.

Noue-Frault (la), ham., c^ne de La Croix, 12 habit. — Ancien fief, relevant de Bléré. — En 1668, il appartenait à Jean du Tertre. Le 21 mars 1764, Nicolas-Charles de Malon de Bercy le vendit à Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 30. — Registres d'état civil de La Croix, 1668.)

Noue-Gacher (le lieu de la), près du château des Réaux, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Noue-Gatard (le lieu de la), près de la Folie, c^ne de Chouzé-sur-Loire.

Noue-Guilloche (la closerie de la), paroisse de Charentilly. — Elle relevait de Charentilly, suivant une déclaration féodale faite le 7 juin 1774. — (Arch. d'I.-et-L., G, 398.)

Noue-Ronde (le lieu de la), près du Moulin-Robert, c^ne de Charentilly.

Noue-Ronde (la), f., c^ne de Saunay.

Noue-Ruitard (le lieu de la), paroisse de Pocé. — Il relevait de Pocé, d'après une déclaration féodale de 1761. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Noue-Sèche, c^ne d'Autrèche. V. *la Noue*.

Noues (les Grandes), fosses situées dans les Landes du Ruchard, c^ne d'Avon.

Noues (les), f., c^ne de Civray-sur-Cher.

Noues (la croix des), c^ne de Civray-sur-Cher, près du chemin de Bléré à Montrésor.

Noues, *alias* **Noyers** (le lieu des), c^ne de Saint-Roch. — Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Remi, à Saint-Roch, suivant une déclaration féodale de 1672. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch*.)

Noues (les), f., c^ne de Savonnières.

Noues (les), paroisse de Souvigny. — V. *Noue-Bonnefille*.

Noues (les), f., c^ne de Villedômer.

Noues-Brunettes (le lieu des), c^ne de Monnaie, près du chemin de la Vallée de la Carte à Reugny.

Noues-de-Prunet (les), f., c^ne de Saint-Cyr-sur-Loire.

Noues-Marie (le lieu des), près de la Chaussée, c^ne de Vouvray.

Nouet (le moulin), sur l'Esves, c^ne d'Esves-le-Moutier, 15 habit. — Il fut vendu nationalement, en 1793, sur Édouard de Coué, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Nouets (les), f. et chât., c^ne de Villedômer.

Nouette (le lieu de la), près du Mortier-Yvon, c^ne de Monnaie.

Nouettes (les) ou la **Nouette**, f., c^ne de Continvoir. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Nouettes (le lieu des), c^ne de Villeloin-Coulangé, près du chemin des Tremblères à la Touche.

Nouezay, c^ne de Noyant. V. *Noizay*.

Nouillère (la), f., c^ne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Nouillère (la), f., c^ne de Sorigny.

Nouinteau, c^ne de Loché. V. *Nointeau*.

Nouis (gué de), sur le Ligoire, c^ne de la Chapelle-Blanche.

Nouis, f., c^ne de Ligueil. — *Nouis*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Nouis, ou **Nouy**, f., c^ne de Saint-Genouph. — *Nouy*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Il s'étendait dans les paroisses de Saint-Genouph, de Savonnières et de Berthenay, et dépendait de l'office claustral du prévôt-hôtelier de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 650; *titres de Saint-Julien*.)

Nouis ou **Nouy**, vil., c^ne de Saint-Martin-le-Beau, 22 habit. — *Nobjentus*, 852 (Dipl. de Charles le Chauve). — *Villa de Noiento, in vicaria Montis Laudiacensis, in pago Turonico*, 909 (charte de Gauguin, doyen de Saint-Martin)..... *Ante burgum S. Martini Belli, in loco qui vocatur Noit*, 1035 (*Ex gestis com. andeg.*). — *Noiz, Nouys*, 1256 (chartes de Saint-Martin et de Fontaines-les-Blanches). — *Nouys*, ou *la Touche de Nouys*, 1498. — *Métairie du Vieux-Château de Nouis*, 1793. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye à foi et hommage lige et quinze jours de garde dans la tour Feu-Hugon. De son côté, le baron de la Haye devait au seigneur de Nouis quinze boisseaux de fèves. Ce fief appartenait, en 1498, à Jean des Aubuis, Éc., qui rendit aveu le 13 novembre; — en 1563, à un autre Jean des Aubuis qui le vendit pour 15,000 livres, le

7 janvier, à Philibert Babou; — en 1568, à Jean Babou; — en 1600, à Georges Babou, comte de Sagonne; — en 1614, à un autre Georges Babou; — en 1617, à Charles Saladin de Savigny, dit d'Anglure; — en 1629, à Jeanne Hennequin, veuve de Georges Babou; — en 1640, à Nicolas-Alexandre Gouffier, marquis de Crevecœur; — en 1670, aux enfants de ce dernier; — en 1674, à Georges de Pelissary; — en 1683, aux mineurs Pelissary; — en 1684, à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau; — en 1729, à Charles-François d'Albert, d'Ailly, duc de Pecquigny, à cause de sa femme, Sophie-Marie de Courcillon. Il rendit hommage pour la terre de Nouis le 26 août 1730 et mourut le 14 juillet 1731; — en 1757, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, décédé le 9 novembre 1758; — en 1759, à Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse; — en 1768, à Étienne-François de Choiseul-Stainville, duc de Choiseul-Amboise, mort le 8 mai 1785; — en 1785, à Jacques de Choiseul-Stainville; — en 1786, à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre et d'Amboise; — en 1793, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — Du logis seigneurial dépendait une chapelle qui, en 1789, servait de grange. — Nouis fut le champ de bataille où, en 1044, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, remporta une éclatante victoire sur Étienne de Champagne et Thibault, comte de Blois. Au commencement du XVIIIe siècle, on trouva dans les campagnes voisines un assez grand nombre de tombeaux de pierre, où des officiers des deux armées avaient été ensevelis. A la même époque, il existait près de Nouis une chapelle qui, d'après la tradition, avait été fondée après la bataille de Nouis, et dans laquelle des prières étaient dites pour ceux qui avaient succombé.

Arch. d'I.-et-L., E, 57, 59, 60, 64, 65. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, 520; XI. — D. Housseau, I, 143; XII, 5898, 6005; XIII, 8787; XIV. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 428. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 355. — Monsnier, II, 138. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1309.

Nouis, vil., c^ne^ de Sorigny, près du ruisseau de Mardereau, 22 habit. — *Nouis*, cartes de l'état-major et de Cassini.

Noullerie (la), f., c^ne^ de Reugny. — *Neullerie*, carte de l'état-major.

Noullière, c^ne^ de Sorigny. V. *Nouillère*.

Noura (le lieu du), près des Perches, c^ne^ de Charnizay.

Nourais (le lieu de), paroisse de Vou. Il relevait du fief de la Roche de Gennes (1662). — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

Nourisson (le lieu de), c^ne^ de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, près du chemin de Chevrette à Courléon.

Nouvelle (la), f., c^ne^ de Courçay.

Nouvelle-Alliance (le lieu de la), autrefois *la Potence*, c^ne^ de Sainte-Radégonde, près de l'ancienne route de Tours à Châteaurenault.

Nouvetière (la), f., c^ne^ de Sonzay. — Elle relevait de la commanderie du Gast. — (Arch. d'I.-et-Loire, *commanderie de Ballan*.)

Nouvetterie-Violetterie (la), c^ne^ de Berthenay. V. *Violetterie*.

Nouys, c^nes^ de Saint-Genouph et de Saint-Martin-le-Beau. V. *Nouis*.

Nouzillet (le bois de), c^ne^ de Mazières, près du ruisseau du Breuil et du moulin de Cutaison.

Nouzilli (le lieu de), près du Puits, c^ne^ de Jaulnay.

Nouzillon (le lieu de), près de la Rue-Moreau, c^ne^ de Bréhémont.

Nouzilly, commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 21 kil. de Tours et à 17 de Châteaurenault. — *Alodium de Noziliaco*, 1064 (charte de Marmoutier). — *Nuciliacus, Nouzilliacus*, 1092, 1095. — *Terra B. Martini de Nozilliaco*, 1155 (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Nozilleium; territorium, parochia de Nuzilleio*, 1209, 1238, 1279 (chartes de Saint-Julien). — *Nozille*, 1300 (charte de Beaumont). — *Prioratus S. Andrei de Nozilleio*, 1536 (charte de Saint-Julien.)

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines; à l'est, par celles de Monnaie et de Crotelles; à l'ouest, par Rouziers et Beaumont; au sud, par Cerelles et Chanceaux. Elle est arrosée par la Petite-Choisille et par les ruisseaux du Gué de la Chapelle et de l'Orfrasière. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 29 de Tours à Rouen.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Galinière, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Le Clos (11 habit.). — La Guillaumerie (16 habit.). — La Harlandière, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. — La Haye, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Buraicie (16 habit.) — La Chauvelière, ancien fief, relevant de la Roche et connu dès le XIIIe siècle. — La Chevrie, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Babinière, ancienne dépendance de la Roche. — Bourdigal, ancien fief, relevant de la Roche-d'Ambille. — La Boissière, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Martinache (11 habit.). — La Maloire (13 habit.). — Longueville, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Les Naudières, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — Maran, ancien fief, dépendant de Fontaine et connu dès 1200. — La Menardière,

ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — La Brinvidellerie (14 habit.). — La Berthauletterie (11 habit.). — La Saunerie (10 habit.). — Panchien (11 habit.). — La Vallée-au-Diable (11 habit.). — Alençon, ou la Valencerie, ancien fief. — La Longue-Échelle (13 habit.). — Vaulliard, ancien fief, propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Fresnay (20 habit.). — Le Tuffeau (10 habit.). — La Sirottière (20 habit.). — La Poulverie (12 habit.). — La Simonière (13 habit.). — Le Plessis-Rose (25 habit.). — La Valerie, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. — La Roche-d'Ambille (17 habit.), ancien fief, connu dès le XIIe siècle et relevant de la prévôté d'Oë. — La Puiserie, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — La Ferrerie, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — La Bigottière, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — Les Hayes, ancienne propriété de la même abbaye. — Le Carroi (18 habit.). — Bois-le-Roy (10 habit.)., ancien fief de la Bourasserie, ancienne propriété du prieuré de l'Encloître. — Les Fosses-Rouges, ancien fief. — Belair (10 habit.). — L'Arche (13 habit.). — La Juquellerie, ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — L'Orfrasière (29 habit.). — Le Clos-Saint-Jean, Plein-Bois, la Donnerie, la Petite-Simonière, la Vallée-Martin, la Plonnière, les Petits-Champs, le Bassin-Badier, Villemousse, le Moulin-au-Chapt, la Hallière, Beauregard, la Vallée-Vigneau, l'Ambroiserie, le Pin, Beausoleil, la Gapierre, la Bicannerie, la Fosse, l'Espérance, Breton, la Richardière, le Hallier, les Chaintres, la Charnerie, la Hallonsière, la Cave, Monséjour, la Guciaudière, la Petite-Maison, le Moulin-Vié, la Morinière, la Grande-Chauvrie, la Garochère, le Bas-des-Fossés, la Piverdière, la Duranderie, la Guillaumerie, la Setterie, Chambourreau, la Soudrie, la Durerie, la Galanchère, le Perré, la Tintonnière, la Couvinière, etc.

Avant la Révolution, Nouzilly était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'Outre-Loire et du doyenné de Neuvy. En 1793, il dépendait du district de Châteaurenault.

Superficie cadastrale. — 4025 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 28 septembre 1835.

Population. — 1002 habit. en 1801. — 1084 habit. en 1810. — 1165 habit. en 1821. — 1187 habit. en 1831. — 1040 habit. en 1841. — 1089 habit. en 1851. — 1100 habit. en 1861. — 1006 habit. en 1872. — 992 habit. en 1876. — 1027 habit. en 1882.

Foire le 5 février. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après l'Ascension.

Bureau de poste de Monnaie. — *Perception* du Boulay.

L'église, placée sous le vocable de saint André, a été construite au Xe siècle. Une grande partie, qui avait été détruite par les flammes, a été reconstruite au XVe et au XVIe siècle. Sur le clocher on lit la date de 1542. L'édifice n'offre rien de remarquable. Il a été restauré en 1865.

Vers 1025, Corbon des Roches donna cette église à l'abbaye de Saint-Julien. Cette donation fut confirmée par une charte du roi Robert. En 1144, le monastère fut maintenu dans cette possession par une bulle du pape Célestin II.

Au XIe siècle, Hardouin des Roches fit don, à la même abbaye, de toutes les redevances qui lui appartenaient dans cette paroisse.

Sur le territoire de cette paroisse se trouvait la chapelle de Sainte-Agathe, qui fut vendue nationalement le 16 thermidor an IV.

Les registres d'état civil de cette commune commencent en 1570.

CURÉS DE NOUZILLY. — Robert de Vallères, 1207. — Guillaume Bernier, 1414. — Jean Hauron, 1536. — Nicolas Delaunay, 1618. — N. Loré, 1686 ; il fit son testament le 4 avril 1716. — Danican, 1761. — François Royer, 1769, curé constitutionnel, 1793. — Chesne, 1810. — Raoux, 1831. — Champigny, 1843. — Coqueray, 1856, actuellement en fonctions (1882).

Outre la cure, il y avait à Nouzilly un prieuré qui appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. Le dernier prieur fut René Lasneau (1790). — Ce prieuré constituait un fief relevant du château de Tours, suivant un aveu rendu le 8 juin 1726. Les archevêques de Tours avaient droit de gîte dans le logis du prieur.

MAIRES DE NOUZILLY. — Jean Romiau, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — De Beaufort de Sainte-Catherine, 1er juillet 1816. — Jean Romiau, 17 juin 1818. — David Benardeau, 1er août 1821. — André-Charles Dubois, 12 septembre 1829. — Forêt, 22 novembre 1834, 11 juin 1837. — Antoine Luzarche-Plancher, 27 juillet 1846. — Manuel, 1856. — Pierre Billard, 1873, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 563, 603; G, 904; *titres de Saint-Julien et de Marmoutier.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, II, 383; VII, 2285, 2784, 3223, 3231, 3241; XIII, 6771, 8507, 8537. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 78. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1278, 1279.— *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1875. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire,* 33. —D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* I, 275 ; II, 566. — *Gallia christiana,* XIV, 84, *instrum.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 275, 277.

Nova villa. V. *Neuville,* commune.

Nova villa. V. *Neuvy,* cne de Savigné.

Noviacensis vicaria. V. *Neuvy-Roi.*

Noviastrum. V. *Nouâtre.*

Novicensis vicus. V. *Neuvy-Roi.*

Noviliacus vicus. V. *Neuilly-le-Brignon, Neuillé-Pont-Pierre* et *Verneuil-sur-Indre.*

Novilla. V. *Neuville.*

Novus vicus. V. *Neuvy-Roi.*

Noyant, commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 40 kil. de Tours, 30 de Chinon et 5 de Sainte-Maure. — *Parochia de Noento, seu de Noent,* XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Sainte-Maure ; au sud, par celle de Pouzay ; à l'ouest, par Saint-Épain ; à l'est par Pouzay. Elle est arrosée par la Manse et par le ruisseau du Ruau, qui prend sa source près du Ruau-Persil, au lieu appelé les Fontaines, fait mouvoir le moulin du Ruau et passe dans la commune de Pouzay. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges ; n° 57, de Noyant à Sainte-Maure, et n° 58, de Bléré à Loudun.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Gare (100 habit.) — L'Ébaupin (12 habit.). — Les Jalletières, ancienne propriété de l'église de Tours. — La (Chatière (12 habit.). — La Hacherie, ancien fief. — La Cantinière (22 habit.). — Les Loges 30 habit.), ancienne dépendance du château de Noyant. — Les Patureaux (14 habit.). — La Persillère, ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — Les Piraudières (43 habit.), ancien fief, relevant de Fayette. — La Rarie, ou Raherie, ancien fief. — La Touche (14 habit.). — Le Ruau (43 habit.), ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — Noizay, ancien fief, relevant de la Raherie. — Baugé, ancien fief. — Les Bouroflées (18 habit.), ancien fief, relevant de la Persillère. — La Cigogne (18 habit.). — Fayette, ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. — Montet, ancien fief, relevant de la Raherie. — Les Charbonnières, Fortville, Champ-de-Grelet, Guillemidt, les Colombelles, le Marchais, Besnault, Castille, les Mourruaux, La Sauneraie, la Barre, les Cours, Prehaut, la Daltière, les Loisis, etc.

Avant la Révolution, Noyant était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et du doyenné de Sainte-Maure. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

Superficie cadastrale. — 1374 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 15 mars 1827.

Population. — 410 habit. en 1801. — 435 habit. en 1810. — 429 habit. en 1821. — 462 habit. en 1831. — 482 habit. en 1841. — 503 habit. en 1851. — 553 habit. en 1861. — 509 habit. en 1872. — 562 habit. en 1876. — 603 habit. en 1882.

Foire le premier mardi d'octobre. — *Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche d'août.

Bureau de poste et *perception* de Sainte-Maure.

L'église actuelle, dédiée aux saints Gervais et Protais, a été construite en 1874, sur les plans de M. Guérin. L'édifice qu'elle a remplacé avait été bâti au xe siècle, et restauré et agrandi au XVIe.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

La cure possédait, en 1789, neuf arpents de terre environ, situés dans les environs du bourg.

CURÉS DE NOYANT. — Jean Delhoumays, [illegible]. — François Prevant, 1788. — Brissard, curé constitutionnel, 1793. — Victor Perdriau, [illegible], passé à la cure de Luzé en 1828, mourut à Richelieu le 10 octobre 1876. — Massé, [illegible]. — Pelletier, 1856, passé à la cure de Dierre en juin 1872. — Lesourd, juillet 1872, actuellement en fonctions (1882).

La seigneurie de Noyant relevait du château de Sainte-Maure à foi et hommage lige et une maille d'or, à muance de seigneur. Le siège de cette seigneurie était au château de Brou. En 1262 elle appartenait à Guillaume de Chergé ; — en 1443, à Marguerite de Mimes, veuve de Jean de la Lande ; — en 1453, à Pierre Testu ; — en 1456, à François de Gébert ; — en [illegible], à Gabriel de Gébert ; — en 1574, à Jean de Gébert ; — en 1580, à un autre Jean de Gébert ; — en 1640, à Gabriel de Gébert ; — en [illegible], à un autre Gabriel de Gébert, décédé en [illegible].

Par acte du 9 mai 1722, Pierre-Gabriel de Gébert, fils du précédent, vendit les terres de Brou et de Noyant, pour 50,000 livres, avec faculté de réméré pendant neuf années, à ses deux frères, Joseph-François et André-Thomas de Gébert. Il eut une fille, Marie-Anne, qui épousa à Tours, le 3 janvier 1717, André-Jean-Armand Charpentier, Éc.

André-Gabriel de Gébert, fils de Pierre-Gabriel, usa du droit de réméré et rentra en possession de Noyant et de Brou, le 15 février 1731. Il laissa une fille unique, Louise-Madeleine.

Joseph-François et André-Thomas de Gébert, ci-dessus nommés, sont qualifiés de seigneurs de Noyant, indivis, dans un acte du 22 mai [illegible].

Antoine-Armand-Félix d'Abzac, marquis de Mayac, capitaine au régiment de Penthièvre, devint seigneur de Noyant par suite de son mariage, contracté le 28 avril 1746 avec Louise-Madeleine de Gébert, qui avait hérité de ce domaine. En 1789, sa veuve comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Sur le territoire de cette commune se trouvent les dolmens de la Hacherie et des Piraudières.

MAIRES DE NOYANT. — Bureau, 1801, 29 décembre 1807. — Pierre Quantin, 9 février [illegible]. — Jean-Jacques de Foucault, 14 décembre [illegible]. — Pierre Quantin, 10 novembre 1816. — [illegible] Gouron, 4 décembre 1834, 16 juin 1837, [illegible] 1840, 30 juillet 1846. — Gambier, 1856. — [illegible]bald Gouron, 9 septembre 1869, 21 janvier [illegible]. — Louis Herpin, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., E, 235, 319; G, 905; *prieuré de Lièze.* — *Recueil des historiens des Gaules,* V, 737. — D. Housseau, VII, 2723; XIII, 8071, 8073, 8111. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 21 octobre 1876. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 3 décembre 1876. — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 837. — Registres de Saint-Venant de Tours, 1754. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine,* 107, 262, 306. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine,* 519. — *La Touraine,* 488. — *Mémoire pour J.-F. et A.-T. de Gébert,* Paris, imp. veuve Karpen, 1746. — La Thaumassière, *Hist. du Berry,* 882.

Noyer (le), ou **Haut-Noyer,** f., c^ne^ d'Épeigné-sur-Dême. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Noyer (le Petit-), f., c^ne^ de Saint-Symphorien.

Noyer-Bouju (le), ou **Noyers,** vil., c^ne^ d'Ingrandes, 30 habit. — Ancien fief. Il fut uni à la terre de Rochecot, érigée en marquisat, en janvier 1767, en faveur de Fortuné Guillon. (Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Noyer-de-Saint-Roch (le lieu du), c^ne^ de Saint-Épain, près du chemin du Gué à-la Porte-Neuve.

Noyer-des-Rottes (le lieu du), paroisse de Saint-Mars. — Il dépendait de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Salle.*)

Noyer-Marquet (le), f., c^ne^ de Vouvray.

Noyer-Vert (le lieu du), paroisse de Bréhémont. — Il relevait du fief de Milly. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des chanoinesses de Luynes.*)

Noyers, vil., c^ne^ de Nouâtre. — *Vicus qui dicitur Nucharius,* XIe siècle (*Cartulaire de Noyers*). — Ancienne paroisse et commune réunie à celle de Nouâtre après 1830. — Population, en 1821, 205 habit.

Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 3 mars 1827.

Noyers dépendait de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses d'Argenson, Chezelles, la Celle-Saint-Avent, Maillé-Lailler, Noyers, Nouâtre, Rilly, Verneuil, Luzé, Marcilly, Ports et Ponçay.

L'église paroissiale était sous le vocable de saint Jean.

Maires de Noyers. — Pierre Cantault, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Pascal Lobert, 27 octobre 1830.

Abbaye de Noyers. — Elle fut fondée, au commencement du XIe siècle, par un chevalier nommé Hubert, qui acheta dans ce but, d'un autre chevalier nommé Malran, une petite église située à Noyers et qui était dédiée à la sainte Trinité et à Notre-Dame. Cette fondation fut approuvée par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et par le roi Robert (vers 1031). La construction de l'église abbatiale fut achevée l'année suivante. Voici ce que dit M. l'abbé Bourassé au sujet de cet édifice, dans une note qui a été reproduite par M. l'abbé Chevalier dans l'*Histoire* de cette abbaye (p. VI) :

« L'église abbatiale de Notre-Dame de Noyers avait été bâtie, agrandie et restaurée à différentes époques. C'était un édifice remarquable, quoiqu'il manquât d'unité. On apercevait distinctement, dans les principales parties du monument, la trace des divers styles d'architecture usités au moyen âge. L'abside datait du XIe siècle. La nef et les chapelles, avec leurs arceaux en ogive, leurs colonnes élancées et leurs chapiteaux à feuillages, indiquaient la première moitié du XIIe siècle. Un narthex de la même époque, où avaient été ensevelis plusieurs membres de la famille de Sainte-Maure, fut supprimé à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, pour donner place aux fondations du clocher. De 1542 à 1544, l'église fut ornée d'un splendide jubé ciselé dans le goût de la Renaissance. Ce fut l'œuvre de l'abbé François de Mauny, qui réédifia le logis abbatial et les cloîtres. En 1544, ce prélat fut nommé évêque de Saint-Brieuc. Transféré ensuite au siège de Tréguier, il fut enfin élu archevêque de Bordeaux, où il mourut en 1588.

« De tous ces beaux ouvrages il ne reste qu'une vague mention; l'église a été emportée par la Révolution, et les bâtiments claustraux furent rebâtis dans le cours du dernier siècle (1760). Nous savons que l'église offrait dans sa structure de très curieux détails. Par une disposition dont l'archéologie a signalé quelques exemples, l'édifice sacré présentait, à l'extérieur, l'aspect d'une forteresse militaire. Des tourelles ou hauts contreforts assuraient la solidité des murailles; le comble des nefs et des chapelles était surmonté de créneaux. En ce temps de guerres intestines et de querelles sans cesse renaissantes, ces créneaux et ces courtines n'étaient pas un ornement de luxe, mais une nécessité de la défense. La collégiale de Cande a conservé quelques traits de ce système, objet de l'étonnement des archéologues. L'abbatiale de Noyers devait offrir tout un ensemble que j'appellerais chevaleresque, s'il ne s'agissait pas de la maison de prière, et qu'on me permettra du moins d'appeler pittoresque.

« L'ancienne église paroissiale de Noyers, encore debout, porte les caractères des constructions du XIe et du XIIe siècle; mais c'est un édifice en assez mauvais était et d'un médiocre intérêt. Après la Révolution, à la réorganisation des paroisses, par suite du concordat de 1802, Noyers donna son nom à une paroisse nouvelle, comprenant le bourg et l'église de Nouâtre comme annexe. Ce fait s'était accompli sous l'influence de la réputation de l'antique abbaye; le cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, connaissait

mieux les documents de l'histoire que l'état des lieux. A la vue des ruines amoncelées à Noyers, il jugea à propos de réformer sa première ordonnance. Actuellement Nouâtre, avec son élégante église du xve siècle, est le chef-lieu de la paroisse : Noyers en est seulement une annexe. »

L'abbaye de Noyers fut ravagée d'abord en 1562, par les protestants, puis, en 1589, par des soldats catholiques. Ceux-ci, on ne sait pourquoi, mirent à mort un des religieux et détruisirent les titres.

Primitivement ce monastère possédait des domaines considérables; mais, comme tant d'autres, il vit ses revenus s'amoindrir dans de grandes proportions, à partir et par suite de l'institution des abbés commendataires. Beaucoup de propriétés furent vendues. Le 22 décembre 1761, l'abbé céda à Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, pour une rente de 2000 livres et de 800 boisseaux de blé, les fiefs de Poizay-le-Joly, de Seligny, des Cartiers, des Ouches, d'Antoigny; les frèches des Berthauds-Salés, des Guyons, d'Aunay, des Livronins, des Massé-du-Pouer, des Bourdaux, des Martelets, des Philiberdières; les deux tiers de la grande dîme de Poizay-le-Joli, des Perrons, de Mondion, de Maugarny, des Jahans, des Batailles, des Couardes, des Moquets, des Saulniers, de la Mine, des Billauds, des Déchalles, du Chapeau-Rouge, etc.; — la dîme appelée la Collation, qui se levait aux environs de Port-de-Piles et de Falaise, la frèche du Bec-des-Deux-Eaux, etc.

Le document suivant, inséré dans le *Cartulaire de Noyers,* nous donne la liste des prieurés et des chapelles appartenant à ce monastère, et celle des églises où l'abbé avait droit de présentation :

Et primo, in archiepiscopatu Turonensi:

Prioratus S. Vincentii de Anthoniaco.
Prioratus B. Mariæ Magdalenæ de Marciliaco.
Prioratus S. Patricii.
Prioratus S. Petri de Druys.
Prioratus S. Mauræ.
Prioratus de molendino Dousil.
Prioratus S. Egidii de Insula-Bucardi.
Prioratus de Asceyo le Chetif.
Capella de Montgauguier.
Capella de Mota.
Capella de Montigniaco.
Capella Capellanorum.
Capella de Caulleo.

In episcopatu Pictavensi :

Prioratus S. Joannis de Busseriis.
Prioratus S. Dionysii des Treilles.
Prioratus S. Stephani de Saviniaco.
Prioratus B. Mariæ de Gensaio.
Prioratus S. Johannis de Gunayo.
Prioratus S. Egidii de Collibus.
Prioratus B. Mariæ de Rasina.
Prioratus S. Nicolai de Camvento.
Prioratus S. Mariæ de Champigniaco.
Prioratus S. Supplicii.

Parochiales ecclesiæ in patronatu seu præsentatione abbatis B. M. de NucharIIs.
In archiepiscopatu Turonensi :

Ecclesia S. Vincentii de Anthoniaco.
Ecclesia de Pussigniaco.
Ecclesia S. Martini de Portubus.
Ecclesia B. Magdalenæ de Marciliaco.
Ecclesia S. Hilarii de Vernolio.
Ecclesia de Turre Sancti Gelini.
Ecclesia de Parilliaco, alias de Spina.
Ecclesia de Rupe Clermau.
Ecclesia S. Patricii.
Ecclesia de Druys.
Duæ portiones in ecclesia S. Mauræ.
Ecclesia de Scemis.
Ecclesia de Marseyo.
Ecclesia de Dracheio.
Ecclesia de Scella S. Avencii.
Una portio in ecclesia de Scella Guenant.
Ecclesia de Nucariis.
Ecclesia de Nucastro.
Ecclesia S. Egidii de Insula Bucardi.

Ecclesiæ parochiales in episcopatu Pictavensi.

Ecclesia S. Mariæ de Champigniaco.
Ecclesia S. Martini de Sabulone.
Ecclesia S. Martini de Saviniaco.
Ecclesia S. Martini de Pasayo-le-Joly.
Ecclesia S. Hilarii de Mota Uscelli.
Ecclesia B. Mariæ de Rasina.
Ecclesia de Naincreio.

En 1742, le revenu de l'abbaye de Noyers était évalué à 17,400 livres.

Le 6 mai 1791, les bâtiments claustraux, l'église et les métairies du Haut-Bourg et de la Bilboterie, furent vendus nationalement pour 100,200 livres.

Cette abbaye était entrée dans la congrégation de Saint-Maur le 4 avril 1659.

Le fief de l'abbaye de Noyers relevait du château de Chinon à une maille d'or à chaque mutation de roi. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Les fourches patibulaires qui marquaient le droit de haute justice étaient placées dans les environs du bourg de Nouâtre. Le 25 juillet 1372, Isabeau de Craon, dame de Nouâtre, autorisa les religieux à transporter ces fourches au lieu dit le Bois-aux-Moines, à la condition que tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, ils lui présenteraient un chapeau de fleurs.

Comme on l'a vu plus haut, l'abbaye de Noyers levait une dîme dans la paroisse de Poizay-le-Joli. A cause de cette dîme, l'abbé était tenu d'envoyer tous les ans au château de la Fontaine-Dangé *une jallaye de vin et un gâteau d'un boisseau de froment pétri avec des œufs et du*

beurre. Celui qui portait ce cadeau devait être accompagné de deux individus jouant de la cornemuse.

ABBÉS DE NOYERS.

I. — Évrard, ou Ébrard, 1031.
II. — André, 1032-64.
III. — Geoffroy, 1064-72.
IV. — Reynier, 1072-80.
V. — Étienne, 1080-1112.
VI. — Gaudin de Poent, 1112-1132.
VII. — Hugues I, 1132-1149.
VIII. — Gilles, 1149-1177.
IX. — Henri, 1177-1198.
X. — Odon d'Azay, 1198, 1207.
XI. — Aimery Sorin, 1208, 1219.
XII. — Jean des Aubiers, 1240, 1247.
XIII. — Jean de Sancy, vers 1252.
XIV. — Girard, 1255, 1259.
XV. — Hugues Sorin, vers 1261.
XVI. — Mathieu, 1272, 1275.
XVII. — Philippe, 1296. Il vivait encore en 1303.
XVIII. — Zacharie, 1316, 1319.
XIX. — Philippe, 1322, 1327, 1329.
XX. — Pierre, vers 1331.
XXI. — Arnauld, donna sa démission en 1359.
XXII. — Nicolas de Villeneuve, élu en 1359, mourut en 1363.
XXIII. — Raoul, prieur du Port-de-Piles, fut nommé abbé de Noyers en 1363 et mourut le 7 juin 1364.
XXIV. — Jean III, prieur de Noyers, fut nommé abbé en septembre 1364. Il mourut vers 1380.
XXV. — Guillaume est cité dans des titres de 1409, de 1418 et de 1420.
XXVI. — Regnaud donna sa démission en 1431 et fut nommé prieur de Parilly.
XXVII. — Jean, prieur de Sainte-Maure, fut nommé abbé par le pape Martin V en 1431.
XXVIII. — Salomon Chevalier est mentionné dans des titres de 1438, 1439 et 1440.
XXIX. — Guillaume de Chauvigny, 1441, vivait encore en 1459.
XXX. — Maurice de Parthenay, 1459, mourut vers 1470.
XXXI. — Raoul du Fou du Vigean, évêque d'Angoulême, fut le premier abbé commendataire de Noyers, en 1470. Par la suite, il fut nommé évêque d'Évreux. Il mourut en 1510.
XXXII. — Gérard de Mauny, élu en 1498, mourut le 1er mai 1505.
XXXIII. — Jacques de Mauny, élu en 1505, mourut vers 1543. Sous son administration, on fit d'importantes réparations dans l'église abbatiale.
XXXIV. — François de Mauny, abbé de Noyers vers 1544, fut ensuite évêque de Tréguier, puis archevêque de Bordeaux (1553). En 1554, il résigna son abbaye en faveur de son neveu, Mathieu de Mauny, et mourut en 1558.
XXXV. — Mathieu de Mauny, abbé en 1554, mourut vers 1560.
XXXVI. — Eustache du Bellay, évêque de Paris, fut abbé de Noyers de 1560 à 1565. Il fut inhumé dans l'église de Gizeux. Il était fils de René du Bellay, seigneur du Bellay et de Gizeux, et de Marquise de Laval.
XXXVII. — François Chesneau, nommé en 1575, mourut en 1578.
XXXVIII. — Antoine Millet est cité, avec le titre d'abbé de Noyers, dans des actes de 1578, 1581 et 1584.
XXXIX. — Charles de Corsay, 1585.
XL. — Charles Martineau de Thuré, 1588.
XLI. — Jean Fouldrin, aumônier du roi, abbé de Notre Dame de Blois, fut nommé abbé de Noyers en 1597. Il mourut au mois d'octobre 1615.
XLII. — Emmanuel Martineau de Thuré, nommé en 1649, mourut le 21 décembre de la même année.
XLIII. — César de Baudéan de Parabère, nommé abbé le 27 décembre 1659, prit possession le 28 novembre 1662. En 1663, il permuta avec le suivant.
XLIV. — Claude de Blancpignon, aumônier de l'église de Blois, prit possession de l'abbaye de Noyers le 11 juillet 1663. Il ne fut abbé que pendant deux mois. N'ayant pu obtenir ses bulles, il abandonna ce bénéfice.
XLV. — César de Baudéan de Parabère reprit possession de l'abbaye de Noyers en octobre 1663. Il mourut en 1678. Il était aumônier du cardinal Mazarin et abbé de Saint-Vincent de Metz et de la Réole.
XLVI. — Pierre-Amable Richou, nommé au mois d'avril 1678, mourut au mois de mars 1687.
XLVII. — Jean-Baptiste Pinson, nommé le 18 mai 1687, mourut en 1736.
XLVIII. — Julien-Hyacinthe Le Riche, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de Tours, prieur de Saint-Louans, nommé abbé de Noyers en 1736, donna sa démission en 1746.
XLIX. — Louis Le Bègue de Magnanville, nommé en 1746, donna sa démission en 1749.
L. — Henri-Jacques d'Aviau du Bois-de-Sanxay, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, abbé de Relay, nommé abbé de Noyers en 1749, prit possession en avril 1750. Il était fils de Charles d'Aviau, seigneur du Bois-de-Sanxay, et de Louise Begaud de Cherves. Il mourut en 1761.
LI. — Urbain-René de Hercé, né à Mayenne en 1724, nommé abbé de Noyers en 1761, puis évêque de Dol en 1767, résigna son abbaye en 1785.
LII. — Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, né à l'Ile-Briant le 4 mai 1756, nommé abbé de Noyers en 1785, était vicaire général de l'évêque de Troyes en 1811. Il fut nommé évêque de Nantes en 1817 et mourut le 2 février 1822. Il eut sa sépulture dans la cathédrale de cette ville. Son cœur, apporté à Angers, fut déposé dans la crypte de la cathédrale.

PRIEURS DE L'ABBAYE DEPUIS 1669

Étienne Demont, 1669. — René Flandreau, 1671. — André Billot, 1675. — Louis Hynault, 1683. — Pierre Cosson, 1693. — François Maury, 1699, décédé le 5 octobre 1707. — François Saulnier, 1708. — Louis de la Touche, 1714. — René Jeudry, 1718. — René Lepape, 1726. — Jean Fresnel, 1749. — François-Xavier Estin, 1768.

Nous trouvons dans le recueil de D. Housseau la note suivante concernant une prétendue mine d'or située dans l'enclos de l'abbaye de Noyers :

« Sous l'enclos du monastère il y a une mine d'or sur laquelle on a déjà travaillé. Les gens du métier conviennent qu'elle est véritablement mine d'or, mais ils croient qu'il faut attendre sa maturité pour en tirer quelque profit. »

Au commencement de notre siècle, cette mine a été l'objet d'un commencement d'exploitation entreprise par le baron de Pointis. Les fouilles amenèrent la découverte d'une petite quantité d'argent, accompagnée de cuivre et de fer. Le produit ne suffisant pas même à couvrir les frais d'exploitation, les travaux furent abandonnés.

L'abbaye de Noyers portait pour armoiries : *D'azur, à une Notre-Dame tenant l'Enfant Jésus, le tout d'or.*

Arch. d'I.-et-L., C, 654 ; *titres de l'abbaye de Noyers ; Biens nationaux.* — *Cartulaire de l'abbaye de Noyers.* — D. Housseau, I, 316, 404, 468 ; II, 580, 580 *bis*, 605, 606, 618, 719 ; III, 787, 1042, 1062 ; IV, 1329, 1330, 1345, 1354, 1363, 1544 ; V, 1713, 1727, 1837, 1888, 1889, 1890, 1891, 1943, 1943 *bis*, 2032, 2032 *bis*, 2032 *ter*, 2032 *quater* ; VI, 2380, 2429 ; VIII, 3701, 3862, 3951 ; XIV, XVIII, XXXI. — *Mém. de Miromesnil*, par Le Paige, I, 27. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 549. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 56. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers ; Promenades pittoresques en Touraine*, 511. — *Chronicon S. Maxentii Pictavensis*, 396. — *La Touraine*, 303. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 498. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 257, 258, 543. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 510. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 114-15. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, IV, 122. — *Gallia christiana*, VII, 163, 539 ; XIV. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 83, 131. — *Etat de la France* (1727), p. 663. — C. Port, *Diction. géographique de Maine-et-Loire*, I, 27. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1212. — A. Duchesne, *Hist. des Chasteigners*, 242. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 284.

Noyers, c^ne^ d'Ingrandes. V. *Noyer-Bouju*.

Noyers (les Hauts-), ham., c^ne^ de Mosnes, 19 habit.

Noyers (île des), dans la Loire, c^ne^ de Rigny.

Noyers (les), c^ne^ de Saint-Roch. V. *Noues*.

Noyes (les), c^ne^ de Sainte-Radegonde. V. *la Folie*.

Noyray, c^ne^ de Paulmy. V. *Nauraie*.

Noysillon, c^ne^ de Benais. V. *Nozillon*.

Nozerolles, c^ne^ de Draché. V. *Nauzerolles*.

Nozille, Nozilleium. V. *Nouzilly*.

Nozillon, ham., c^ne^ de Benais, 14 habit. — *Hôtel de Noysillon*, 1457. — Ancien fief. En 1457, il appartenait à Jean Girault ; — en 1734, à César de Henry. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Nublé (Louis), avocat, né à Amboise en 1604, décédé à Paris, le 14 juillet 1686, avait composé divers ouvrages, entre autres un *Traité de la transsubstantiation*. Aucune de ses œuvres n'a été imprimée. Ménage, Hadrien de Valois et autres écrivains disent qu'il était un des savants les plus distingués de son époque. — (*Almanach de Touraine*, 1778. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 349. — D. Housseau, XXIII, 183, 309, 453.)

Nucariense monasterium. V. *Noyers*.

Nucetum. V. *Noizay*.

Nuchastrum. V. *Nouâtre*.

Nuchèze (Prégent de) était prieur commendataire de Saint-Jouin de Faye, vers 1512. Il était fils de Guillaume de Nuchèze, seigneur de Baudiment, et de Catherine des Francs. — (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, II, 447.)

Nucilliacus. V. *Nouzilly*.

Nué, ham. et moulin, c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Nueil, Neuil*, 1744. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, qui avait acquis ce domaine en 1077. En 1790, son étendue était de 10 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, Biens nationaux*.)

Nueil, commune. V. *Neuil*.

Nueil, ou **Neuil**, f., c^ne^ de Cravant. — Ancien fief, relevant de Cravant. En 1622, il appartenait à Marie de Mauléon, veuve de Christophe Chevalier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

Nueil, c^ne^ de Saint-Cyr. V. *Nué*.

Nuel. V. *Neuil*, commune.

Nuelleium Pontis Petrini. V *Neuillé-Pont-Pierre*.

Nuereium. V. *Noizay*.

Nugastrum. V. *Nouâtre*.

Nuille. V. *Neuillé-Pont-Pierre* et *Neuilly-le-Brignon*.

Nuilleium. V. *Neuilly-le-Brignon*.

Nuilliacum. V. *Neuillé-Pont-Pierre*.

Nuilly-le-Lyere. V. *Neuillé-le-Lierre*.

Nuitances (le bois des), c^ne^ de Dolus, près du chemin de Dolus à Rerleroux.

Nurement, f., c^ne de Chédigny.

Nuzero (*terra de*), *in parochia de Liesa.* — Vers 1025, Hubert, frère du seigneur de l'Ile-Bouchard, donna ce domaine au prieuré de Tavant. — (D. Housseau, XII, 6760. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier.*)

Nyons (le lieu de), près du Jard, c^ne de Rigny.

O

O (Charles d'), abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Georges Péricard en 1582. Il mourut en 1624, et fut remplacé par Philippe de Gamaches. — (*Gallia christiana,* XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343.)

Oaillerie (l'), c^ne de Cléré. V. *Ouaillerie.*

Oaslée ou **de la Cisse** (fief d'), — *Vraylée* ou *Voylée,* 1333. — Ce fief, consistant en cens et rentes, s'étendait dans les paroisses de Vouvray et de Montlouis. Il relevait de la châtellenie de Pocé à foi et hommage simple et une livre de cire, suivant un aveu rendu le 16 octobre 1759 par Bertrand-César Taschereau de Linières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38, 58.)

Obié, f., c^ne de Marcilly-sur-Maulne.

Obrezière (l'), ham., c^ne de Luynes, 12 habit.

Oclinière (l'), ham., c^ne de Sorigny, 21 habit.

Odart (Henri-Louis), marquis de Rilly, né au château de Prézeaux (Indre-et-Loire), en 1771, fut page du comte d'Artois, officier supérieur dans la première compagnie des Mousquetaires, sous la Restauration, puis colonel au corps royal d'état-major. En 1823, il fit la campagne d'Espagne comme sous-chef d'état-major du 3e corps. Il mourut le 15 avril 1832. Il était chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne et officier de la Légion d'honneur. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 461. — *Notice biographique* (autographiée), par Alex.-Pierre Odart.)

Odart (Alexandre-Pierre, comte), frère du précédent, né au château de Prézeaux (Indre-et-Loire), le 1er mai 1778, fit ses humanités au collège de Pontlevoy et entra plus tard à l'École polytechnique. Après avoir terminé ses études, en 1796, il s'occupa d'agronomie, et en particulier de la culture de la vigne. Les connaissances qu'il acquit le firent désigner par le gouvernement, en 1839, pour aller étudier en Hongrie les célèbres vignobles de Tokay. De retour en France, il s'occupa de réunir, dans sa belle propriété de la Dorée, tous les meilleurs cépages qu'il put recueillir en France et dans les contrées les plus éloignées. Avant lui, il existait une grande confusion dans la viticulture. Le résultat de ses longues observations fut de jeter une vive lumière sur cette branche de l'agriculture, jusque-là fort négligée, de détruire une routine aveugle et de vulgariser de précieux enseignements puisés dans de sérieuses expériences. Il consigna dans divers ouvrages la science qu'il avait laborieusement acquise. En 1841, il publia *l'Ampélographie universelle,* ou *Description des cépages les plus estimés* (Tours, 1841, in-8°). Cet ouvrage eut beaucoup de succès. Le gouvernement récompensa l'auteur en lui décernant la croix de la Légion d'honneur. De son côté, la Société centrale d'agriculture lui accorda une de ses grandes médailles d'or. Le comte Odart mourut à Tours, le 20 août 1866. — (*Journal d'Indre-et-Loire,* août 1866. — *Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire* (1867), p. 334. — Ch. de Sourdeval, *Le comte Odart,* Tours, broch. in-8°. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou,* II, 460.)

Odatus. V. *Oë* (Notre-Dame-d').

Odespung de la Meschinière (Louis), né à Chinon en 1597, chanoine de l'église de Rennes, fut élu agent général du clergé de France en 1630. Une commission composée d'évêques annula son élection et le remplaça par N. de Sariac, abbé de Paimpont. A cette occasion, il avait publié une brochure ayant pour titre : *Raisons de Louis Odespung de la Meschinière, élu agent général du clergé de France contre l'opposition formée à son élection par le sieur de Sariac, abbé de Paimpont,* Tours, 1630, in-8°. On le chargea, en 1638, de recueillir et de faire imprimer les actes des assemblées du clergé de France. En 1645, en 1650 et 1651, il reçut la même mission. En 1646, il publia un ouvrage important et ayant pour titre : *Concilia novissima Galliæ a tempore concilii Tridentini celebrata,* Parisiis, Béchet, in-8°. Il mourut à Paris vers 1667. — (Moréri, *Diction. hist.* (suppl.), II, 164. — *Almanach de Touraine,* 1773. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* IV, 350. — D. Housseau, XXIII, 158, 287, 295, 401.)

Odiadum. V. *Oë* (Notre-Dame-d').

Odinières (les), f., c^ne de Tours.

Odon (saint), né à Tours en 879, était issu

d'une des plus illustres familles du Maine. Il servit pendant quelque temps dans les troupes de Guillaume d'Aquitaine, et embrassa ensuite l'état ecclésiastique. Nommé chanoine de Saint-Martin, il fut élevé plus tard à la dignité de grand chantre de cette église. En 909, il abandonna ce bénéfice pour prendre l'habit monastique. Il fit ses vœux au monastère de la Baume et devint plus tard abbé de Cluny. Il opéra d'importantes réformes dans diverses abbayes de son ordre, notamment à Dôle, à Saint-Pierre-de-Vif et à Fleury. Il mourut à Tours le 18 novembre 942 et fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Julien, sous le grand autel. Historien, savant théologien et poète, saint Odon laissa des ouvrages qui ont été réunis dans la Bibliothèque des Pères et dans la Bibliothèque de Cluny. L'église actuelle de Saint-Julien possède encore des reliques de ce saint.

Baillet, *Topographie des saints*, 251. — *Hist. littéraire de la France*, VII. — Bibl. de Cluny (Surius), 18 novembre. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, I, 304; IV, 352. — *Almanach de Touraine*, 1773. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 25 novembre 1876.

Oë (Notre-Dame d'), c^{ne} du canton de Vouvray, arrondissement de Tours, à 7 kilomètres de Tours et à 11 de Vouvray. — *Odacus*, IXe siècle (charte de Charles le Chauve). — *Odatus*, 938. — *Odoadus, Odiadum*, 1119. — *Oe*, 1209. — *Oetus*, 1211, 1270 (chartes de Saint-Martin). — *Parochia d'Oë*, XIIIe siècle (*Cartulaire de l'archev. de Tours*). — *Oe, Oué*, 1300, 1310 (chartes de l'abbaye de Beaumont).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chanceaux; à l'est, par celle de Parçay-Meslay; au sud, par Saint-Symphorien; à l'ouest, par Mettray. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 29, de Tours à Rouen.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : la Bure (10 habit.). — La Chassetière, ancien fief, relevant du château de Tours, des Grandes-Brosses, du fief de Mettray, de la Roche-Bourdeil, de la prévôté d'Oë, de Chanceaux, de l'Auberdière et de la Gatinière. — La Chaise, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Les Besnardières (26 habit.). — Champaigné, connu dès le IXe siècle. — La Bretonnière, ancienne propriété de l'hôtel-Dieu de Tours. — La Bourellerie, ancien fief, relevant de la Chaise. — La Sainterie (26 habit.). — Les Remettières, ancien fief, relevant du château de Tours. — Le Tartereau, ancienne propriété de l'hôpital de Saint-Gatien. — La Thomassière, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Mazières (27 habit.), ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Le Marais (36 habit.), ancien fief. — La Martinière, ancien fief. — La Noue (12 habit.). — La Gallanderie, Tardine, Coulouvrou, la Soudelle, la Prévoderie, l'Hopiau, la Baraudière, etc.

Avant la Révolution, Notre-Dame d'Oë était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'Outre-Loire et du doyenné de Vernou. En 1793, il dépendait du district de Tours.

Superficie cadastrale. — 770 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy-Moreau, a été terminé en décembre 1814.

Population. — 389 habit. en 1801. — 400 habit. en 1810. — 404 habit. en 1821. — 465 habit. en 1831. — 453 habit. en 1841. — 487 habit. en 1851. — 481 habit. en 1861. — 504 habit. en 1872. — 501 habit. en 1876. — 481 habit. en 1882.

Assemblée pour location de domestiques le deuxième dimanche après Pâques.

Bureau de poste de Tours. — *Perception* de Vouvray.

Station du chemin de fer de Tours à Paris, par Vendôme.

La nef de l'église date du Xe ou du XIe siècle. Cet édifice a été réparé à diverses époques, notamment en 1540 et en 1720.

Dès le IXe siècle, la collégiale de Saint-Martin possédait le territoire d'Oë. La viguerie de l'église appartenait à l'archevêché de Tours. — En 1119, l'archevêque Gilbert donna ce droit à la collégiale de Saint-Martin, qui l'attacha à une dignité appelée prévôté. V. *Oë* (prévôté d').

En 1177, la collégiale de Saint-Martin fut confirmée dans la possession de l'église d'Oë (*ecclesia S. Mariæ de Odoado*).

Le curé était nommé par le prévôt.

Par acte du 25 mai 1698, Charles-Thomas Lesné, bourgeois de Tours, sieur de l'Hopitau, donna à la cure la maison de la Bure, située dans le bourg.

Il existait dans cette localité une maladrerie qui fut réunie, par lettres patentes du 11 juillet 1698, à l'hôtel-Dieu de Tours.

Curés de Notre-Dame d'Oë. — Pierre Proust, 1640. — René Blanchet, 1680. — Louis Thomas, 1709, décédé en 1721. — René Thomas, 1722, 1740. — Guillaume-Claude Croenier, 1777. — Duvau, 1786, curé constitutionnel, 1793. — Le Proust, 1824. — André, 1837. — Vergne, 1841. Billet, 1867. — Edmond Choisnard, mars 1872. — Lefaure, janvier 1879. — Jean Berger, 1er mai 1881, actuellement en fonctions (1882).

Oë formait une châtellenie qui appartenait au prévôt. Le logis seigneurial était à Saint-Paterne, dépendant de la prévôté.

Maires de Notre-Dame d'Oë. — Petit, 1801, 29 décembre 1807. — Armand de Beaumont, 14 décembre 1812. — François Petit, 14 septembre 1815. — Le baron de Sorsonne, 18 août 1821. — François Petit, 25 décembre 1824. — Philippe-François-Antoine Vallée, 16 mai 1831, 31 mai 1840, 6 juillet 1846. — Le comte de Beaumont, 1868. — Serrault-Pelletier, novembre 1869. — Vallée, 1873, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Oë (Prévôté d'). — Cette prévôté, créée en 1119, constituait une dignité et un bénéfice dépendants de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle s'étendait dans les paroisses d'Oë, de Saint-Paterne, de Sonzay, de Neuillé-Pont-Pierre, de Bueil, de Chemillé et de Neuvy-Roi. La châtellenie d'Availly lui fut réunie en 1785. Les mairies de la Roche, du Bois, du Plessis et de Launay relevaient du prévôt. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, celui-ci tenait ses assises à Langennerie, à Saint-Paterne, à la Bodulière et à Vouvray.

En 1219, il y eut un accord entre le chapitre de Saint-Martin et Robert de Brenne, seigneur de Rochecorbon, au sujet de l'exercice des droits de viguerie et de haute justice du prévôt d'Oë, sur le territoire de Vouvray.

Le prévôt devait foi et hommage simple au seigneur de Pocé pour la dîme de la Cisse, appelée aussi dîme de la Varenne.

La Roche-Racan relevait de la prévôté à foi et hommage lige et une paire d'éperons dorés.

Le droit de présentation du prévôt appartenait au doyen de Saint-Martin. Le titulaire était nommé par le chapitre, auquel ce privilège fut enlevé au commencement du XVIIIe siècle. A partir de cette époque, ce bénéfice, dont le revenu était évalué à 12,000 livres fut conféré par le roi.

Voici les noms d'un certain nombre de prévôts d'Oë :

Obert, cité dans une charte de 1185. Il était en même temps sous-doyen de Saint-Martin.

Philippe d'Orgepau, 1211.

Guillaume le Picart, 1464.

Jehan le Picart, 1470.

Jehan Guillard, 1505.

Jehan de la Faye, 1594, 1600.

François Briçonnet, Éc., seigneur de Launay, 1620.

Jean Royer, conseiller et aumônier du roi, 1629.

Julien Milon, aumônier du roi, 1677.

Alexandre Milon, évêque de Valence, 1720.

Claude-Joseph de Simiane, évêque de Saint-Pol-des-Trois-Châteaux, abbé de Saint-Pierre-les-Dives.

Claude-Martin du Noyer, 1760.

Antoine-Grégoire de Nanton, 1769-81.

Arch. d'I.-et-L., E, 16, 82; G, 14, de 463 à 481, 908; *lettres patentes*, 443. — Monsnier, I, 174. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, IX, X. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 451-52. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 25 janvier 1879. — *Défense des privilèges de Saint-Martin*, 19, 39. — *Amplissima collectio*, I, 250, 258, 274, 340. — D. Housseau, IV, 1387; VI, 2485; VII, 3006, 3231. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 255; VIII, 109; IX, 287. — *Bulletin* de la même Société (1871), p. 99.

Oere, c^{ne} de la Tour-Saint-Gelin. V. *Oiré*.

Offerrière (l'), f., c^{ne} de Mazières. — En 1777, elle appartenait à François Chenantais receveur des domaines du roi à Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38.)

Officialité (le lieu de l'), c^{ne} de Vernou, près du bourg.

Officière (l'), f., c^{ne} de Sorigny.

Ogerie (l'), f., c^{ne} de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Oie (l'), f., c^{ne} de Neuvy-Roi. — *Loye*, 1738-91. — Ancienne propriété du chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257; *Biens nationaux*.)

Oie (l'), f., c^{ne} de Saint-Symphorien. — En 1787, on y voyait une chapelle mentionnée dans le *Registre de visite du diocèse de Tours*. Ce domaine appartenait alors à N. Belluot. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

Oie-qui-cosse (l'), f., c^{ne} de Bourgueil.

Oies-Blanches (les), ham., c^{ne} de Montlouis, 18 habit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

Oies-Blanches (le lieu des), près de la Chaîne, c^{ne} de Varennes.

Oigné ou **Oigne**, f., c^{ne} de Cravant. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Ile-Bouchard à foi et hommage lige. — En 1537, il appartenait à Lancelot de la Touche, Éc., marié à Charlotte de Maillé; — en 1676, à Jacques de Montgommery; — en 1642, à Guy-Aldonse de Durfort, marquis de Duras. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621; *Prieuré d'Avon*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard*.)

Oignon (le lieu de l'), près des Jahans, c^{ne} de Sainte-Maure.

Oignonette (l'), f., c^{ne} de Charnizay.

Oines (le lieu des), près de Chantereine, c^{ne} de Faye-la-Vineuse.

Oiré, en Poitou, près de Châtellerault. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly et, pour une partie, de la châtellenie de Boussay. Il est mentionné dans une charte de l'abbaye de la Merci-Dieu, de 1222. A cette époque, il appartenait à G. de Mindray, chevalier. Il passa par la suite à N. de Besdon, 1437; — à Jean de Besdon, 1461; — à Gilles de Besdon, 1490; — à Antoine de Besdon, 1527; — à François du Tais, 1565; — à Jacques d'Argence, 1573; — à Jean de Menou, 1580; — à un autre Jean de Menou, 1593; — à David le Nain, 1604; — à Charles-Martin d'Aloigny, 1628.

D. Housseau, VI, 2532. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 410. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 327. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 370. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 75. — *Oiré*.

Oiré, vil., c^ne^ de la Tour-Saint-Gelin. — *Oere, in parochia de Turre*, 1184. — Ancien fief. — A la fin du XVIIIe siècle, il appartenait à la famille du Rozel. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard*. — Arch. d'I.-et-L., *charte de Beaumont*.)

Oiseau (l'), f., c^ne^ de Sennevières. — *Loiseau, alias Hereau-Châtillon*, 1770. Elle relevait de Sennevières et appartenait, en 1791, à François du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94, 96, 140, *Biens nationaux*.)

Oiseau-Gaillard (l'), f., c^ne^ de Verneuil-sur-Indre. — Elle relevait de la châtellenie de Verneuil, suivant une déclaration féodale faite le 12 mars 1727. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

Oiseaux (les), f., c^ne^ de Mouzay.

Oiseaux-Melles (les). V. *Eaux-Melles*.

Oiselet (l') ou **Loiselette**, vil., c^ne^ de Saint-Avertin, 27 habit.

Oiselière (l'), c^ne^ de Beaumont-la-Ronce. V. *Bondegourds*.

Oiselière (l') et la **Petite-Oiselière**, ham., c^ne^ de Ligueil, 11 habit.

Oiselière (l'), f., c^ne^ de Mazières.

Oiselière (l'), f., c^ne^ de Parçay.

Oiselière (bois de l'), près de la Couperie, c^ne^ de Sorigny.

Oiselière (l'), f., c^ne^ de Villedômer.

Oiselière (l'), f., c^ne^ de Villeperdue.

Oiselières (les), ham., c^ne^ de Braye-sur-Maulne, 11 habit.

Oisellerie (l'), f., c^ne^ de Luzillé. — Ancienne dépendance de la châtellenie des Brosses, suivant un aveu rendu du 1er mai 1683, par Henri de Tiercelin, marquis de Brosses. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

Oisillière (l'), f., c^ne^ de Bossay. — *Oisillière*, carte de Cassini.

Oisillière (le lieu de l'), paroisse de la Celle-Saint-Avent. — Il relevait de Maulay et appartenait en 1335 à Guillaume d'Artannes. — (*Cartulaire de l'archev. de Tours*.)

Oisillière (l'), f., c^ne^ de Charnizay.

Oisillière (l'), f., c^ne^ de Panzoult.

Oisillière (l'), f., c^ne^ de Pernay.

Oisillière (la croix de l'), c^ne^ de Perrusson, au lieu appelé les Héraudières, près du chemin de Saint-Flovier à Loches.

Oisillons (les) f., c^ne^ de Marigny.

Oisonnière (l'), f., c^ne^ de Chemillé-sur-Dême.

Oisonnière (gaignerie de l'), paroisse de Crissé. — *Hôtel de Loysonnière*, 1367. — A cette époque, elle appartenait à Philipppe Loyson. — (*Cartulaire de l'archev. de Tours*.)

Oisonnière (l'), ham., c^ne^ de Marcilly-sur-Maulne, 11 habit.

Oisonnière (l'), f., c^ne^ de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Oizay, vil., c^ne^ du Bridoré, 32 habit. — Oizay, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne paroisse, réunie à celle de Saint-Martin-de-Cerçay dès le XVe siècle. L'ancienne église paroissiale était interdite en 1774, à cause du mauvais état dans lequel on la laissait. Elle fut vendue nationalement le 3 floréal an VII, pour 600 livres. — Oizay formait un fief relevant du château du Bridoré et qui appartenait, en 1673, à Pierre de Boursault. Les habitants de cette paroisse étaient tenus de faire le guet dans le château du Bridoré lorsqu'ils en étaient requis. — (Arch. d'I.-et-L., E, 109, 135; G, 14; *titres des Viantaises*. — E. Mabille, *Divisions terr. de la Touraine*, 189. — Dufour, *Diction. de l'arrond. de Loches*, I, 187.)

Oizellière (le lieu de l'), paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marcilly*.)

Olive (l'), f., c^ne^ de Chinon. — *Basse-Olive*, XVIIe siècle. — *Olive-Guéritaude*, 1684. — Ancien fief, relevant de l'archevêque de Tours. En 1445, il appartenait à Philippot Paumart; — en 1490, à Janon de Maillé, marié à Anne, fille de Philippot Paumart; — en 1505, à René de Maillé, marié à Catherine d'Avaugour; — en 1530, à Juhez de Maillé; — en 1670, à François Drouin. Le 26 novembre 1684, Guillaume de Berziau le vendit à Louis Bernin de Valentinay. — (Bibl. de Tours, manuscrits n°s 1310 et 1420. — Saint-Allais, *Nobiliaire univers. de France*, I. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 550.)

Olive (le bois d'), c^ne^ de Noizay.

Oliveau, vil., c^ne^ de Loché, 22 habit.

Oliveraie (l'), f., c^ne^ de Langeais.

Olivet (le moulin d'), c^ne^ d'Orbigny.

Olivet (le moulin d'), sur la Masse, c^ne^ de Saint-Règle. — *Les Olivettes*, 1793. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1359, il appartenait à Martin Barbarin et à Tiphaine, sa femme, qui l'avait acheté d'Ingelger, seigneur d'Amboise, et le donnèrent à la collégiale d'Amboise pour la fondation d'une chapelle, sous le vocable de la Vierge Marie, que l'on appela par la suite Notre-Dame-d'Olivet. Ce domaine était encore possédé en 1789 par la collégiale. En 1724, Louis Juliot, chanoine de Saint-André de Bordeaux, chapelain de Notre-Dame-d'Olivet, rendit hommage pour le fief d'Olivet, attaché à

son bénéfice. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 561, 633; G, 345; *Biens nationaux.*)

Olivet (le ruisseau d'), vient de la forêt de Brouard, passe dans la commune de Beaumont-Village, puis dans celle de Chemillé-sur-Indrois, où il se jette dans l'Indrois au lieu appelé Pont-de-Pierre.

Olivier (le fief). V. *Cande.*

Olivier (l'), f., c^ne^ de Civray-sur-Esvres.

Olivier (l'), f., c^ne^ de Rochecorbon.

Olivier (le lieu d'), paroisse de Sonzay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Oliviers (le lieu des), près de la Duterie, c^ne^ de Chezelles.

Oliviers (les), ou l'**Olivraie**, f., c^ne^ de Langeais.

Oliviers (les), f., c^ne^ de Saint-Michel-sur-Loire.

Olivraie (l'), c^ne^ de Langeais. V. *Oliviers.*

Olvaux (les), c^ne^ de Sennevières. V. *Allouaux.*

Ombre-Douée (l'), partie de la forêt de Chinon.

Ombres (les), paroisse de Lignières. — Ancien fief, relevant de Lignières, à foi et hommage simple et trois sols quatre deniers de service, suivant des aveux rendus le 13 juin 1485, par Étienne des Ombres; le 2 juillet 1490, par Jean des Ombres; le 12 juin 1518, par Étienne des Ombres; en 1626, par le marquis de Fourille. — (Arch. d'I.-et-L., G, 456; R, 457.)

Ombres (les), vil., c^ne^ de Lussault, 53 habit.

Ombriais (l'), c^ne^ d'Avrillé. V. *Aubriais.*

Ommatius, évêque de Tours, succéda à Dinifius ou Denis en 522 et mourut en 526. Il était originaire de Clermont. Il fit construire deux églises à Tours, l'une dédiée à la sainte Vierge, l'autre aux saints Gervais et Protais. D'après Maan, cet évêque aurait siégé de 514 à 519. Il serait mort en 528, d'après M. Marteau. —(Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 33. — *Almanach de Touraine*, 1773. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 445. D. Housseau, XV, 432. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 64. — Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X. *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, IX, 332.)

Ommeau-de-Guèche (l'), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *Ormeau-de-Guesche.*

Ommelais (l'), c^ne^ de Château-la-Vallière. V. *Hommelais.*

Onebet, f., c^ne^ de Saint-Paterne.

Onglée (le lieu de l'), près du Vieux-Cher, c^ne^ de Bréhémont.

Onzay (les). V. *Rarie*, c^ne^ de Noyant.

Onze-Liards (le lieu des), c^ne^ de Chinon, près du chemin de Chinon à la Galvaudière.

Onzièmes (le lieu des), près de la Péraudérie, c^ne^ de Parçay-Meslay.

Or (le lieu de l'), c^ne^ de Braye-sous-Faye, près du chemin de Faye-la-Vineuse à Richelieu.

Oran, f., c^ne^ de Saint-Aubin.

Orangerie (le lieu de l'), près de la Rue-Moreau, c^ne^ de Bréhémont.

Orangerie (l'), f., c^ne^ de Céré.

Orangerie (l'), f., c^ne^ de Saunay, près du Gault. — Elle relevait du fief de Saunay et appartenait, en 1647, à Catherine Louzier. — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de la Chambrerie de Saint-Julien.*)

Orangers (le lieu des), c^ne^ de Bléré, près du chemin de Courçay à Bléré.

Oratoire (l'), c^ne^ de Saint-Avertin. V. *Chesneau.*

Oratorium. V. *Le Louroux.*

Orbona. V. *Orbigny.*

Orbigny, c^ne^ du canton de Montrésor, arrondissement de Loches, à 64 kil. de Tours, 24 de Loches et 7 de Montrésor. — *Orbona*, ve siècle (Test. de saint Perpet. — *Orbaniacum, Orbigniacum*, vi^e^ siècle.) (Greg. Tur., *Ex gloria martyr.; Hist. Franc.*, lib. X.) — *Orbineium, Orbigneium*, *Orbigne*, xiie et xiiie siècle. (Charte de Villeloin et *Cartulaire de l'archev. de Tours.*)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Pouillé et de Mareuil; à l'est, par celle de Châteauvieux; à l'ouest, par Ceré; au sud, par Beaumont-Village, Villeloin et Genillé. Elle est arrosée par les ruisseaux d'Olivet, de l'Étang, de la Lardière et de la Cossonnière. On y trouve les étangs de Ferté, de la Tuilière, de l'Aubrière, de la Lardière, de Rouillé et les Grand et Petit-Étang. Une partie de la forêt de Brouard s'étend au nord de son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : l'Étang (22 habit.), ancien fief, relevant du château de Montrésor. — La Cour (23 habit.). — Le Buisson (14 habit.). — La Besse (11 habit.). — Les Bûcherons (50 habit.). — La Ganterie (19 habit.). — La Clémencerie (10 habit.). — La Raterie (10 habit.). — La Cossonnière (14 habit.). — La Boissière (26 habit.). — La Coladrie (15 habit.). — La Bouferrie (17 habit.). — Les Cormiers (12 habit.). — La Ferté (20 habit.), ancien fief. — La Faverie, connue dès le xiiie siècle. — Le Chereau (31 habit.). — Céphoux, ancien fief, relevant de Chisseau. — La Cartinière (12 habit.). — Les Assis (16 habit.). — La Bretèche (20 habit.), ancien fief, propriété de l'abbaye de Villeloin. —

La Poignardière (14 habit.). — La Poulinière (10 habit.). — Train ou Tréans (28 habit.), ancien fief. — La Touche (14 habit.), connue dès le XIIIe siècle. — Les Vrillonnières (17 habit.). — La Place (13 habit.). — La Renouardière (19 habit.). — Le Plessis, ancien fief, relevant du château de Montrésor. — Le Pertuis (11 habit.). — La Rocherie (22 habit.). — La Touminière (14 habit.). — La Picarderie (12 habit.). — Salmer (25 habit.). — Ville (11 habit.). — La Lardière, ancien fief. — La Garde, ancien fief. — La Bruère (25 habit.). — L'Héraudière (21 habit.). — Nozillet (10 habit.). — La Guyonnière (15 habit.). — Le Nereau (16 habit.). — Malbrand, ancien fief, relevant du château de Montrésor. — Le Mousseau (18 habit.), ancien fief, relevant de Montrichard. — La Martinière (13 habit.). — La Paumerie (20 habit.). — Les Aunaies, les Haut et Bas-Bonnet. — La Dupondrie, les Touches, la Menollière, les Pattis, la Rousselllière, la Barillerie, les Jouannets, la Marsaudrie, Beauchêne, le Peu, Olivet, la Maison-Neuve, la Poulissière, la Foucherie, la Canterie, le Fez, les Bergeraux, etc.

Avant la Révolution, Orbigny était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand archidiaconé de Tours et du doyenné de Villeloin. En 1793, il dépendait du district de Loches.

Superficie cadastrale. — 6523 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 25 mars 1828.

Population. — 1010 habit. en 1801. — 1050 hab. en 1810. — 1119 habit. en 1821. — 1098 habit. en 1831. — 1001 habit. en 1841. — 1082 habit. en 1851. — 1138 habit. en 1861. — 1205 habit. en 1872. — 1290 habit. en 1876. — 1331 habit. en 1882.

Foire le 10 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche avant la Saint-Jean.

Bureau de poste et *perception* de Montrésor.

Orbigny est un des plus anciens bourgs de Touraine. Il est cité dans le testament de saint Perpet, au Ve siècle. Dans le siècle suivant, une église y fut bâtie sous le vocable de saint Vincent. L'édifice actuel offre des parties de murailles qui paraissent dater d'une époque très reculée. Il a été agrandi au XIIe siècle.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au trésorier de l'église de Tours.

En 1472, N. le Picard, trésorier, légua à l'église d'Orbigny la dîme de cette paroisse.

Aumonerie d'Orbigny. — Elle est mentionnée dans une charte de 1290. — En 1698, elle fut réunie à celle de Saint-Marc de Bléré.

Curés d'Orbigny. — N. le Bouvier, 1737. — Louis-Jérôme Delavoye, 1758. — J.-F.-Gilles, 1760. — Barier, 1775, curé constitutionnel, 1793. — Devahez, 1824. — Berthon, 1837. — Joseph-Étienne Ramaugé, 1856, passé à la cure de Beaumont-en-Véron le 25 octobre 1868, démissionnaire en 1877, décédé à Savigny le 16 décembre 1877. — Mailho, novembre 1868, actuellement en fonctions (1882).

Au XIIIe siècle, le fief et la justice d'Orbigny appartenaient au trésorier de l'église de Tours. Jean de Faye, archevêque de Tours, régla un différend qui était survenu au sujet de la justice et des cens entre le trésorier et Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor. Voici le texte de la charte délivrée à cette occasion :

Johannes Dei gratia Turonensis archiepiscopus omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Universitati vestræ notum facimus quod cum contencio erecteretur inter carissimum nepotem nostrum C. thesaurarium Turonensem ex una parte, et Gaufridum de Paludello, dilectum et fidelem nostrum nobilem virum, dominum de Montesor ex altera, super justitia de Orbigneyo et censivarum ejusdem thesaurarii tandem in hunc modum pacis coram nobis concorditer convenerunt. Omnes querele a quocumque mote fuerunt super fundo censivarum thesaurarii quamcumque exitum sortiri debeant per judicium seu per duellum sive alio modo ad thesaurarium pertinebunt et placita de debitis. Ita quod quicumque conquestus fuerit quod homo mansionarius in censiva thesaurarii sibi aliquid debeat, thesaurario vel mandato ejus querimoniam deponet, et justicia thesaurarii erit. Preterea si quis in censiva thesaurarii mansionarius fuerit ei injuriatur de censibus aut consuetudinibus suis aut de hiis que personam ejus contingerint, justiciabit eam thesaurarius. Alie justicie omnes domini de Montesor, sed ad talliam vel ad furnum suum coquent, vel ad molendinum molere mansionarios in censiva thesaurarii compellere dictus dominus de Montesor non valebit; querere tamen a dictis hominibus poterit, sed ad dandum sibi ullatenus non compellet. Conditum est et etiam concessum quod si forte thesaurarius de novo quocumque modo acquisierit aliquam censivam vel terram, dominus de Montesor justicium quam habet ibi propter hoc non amittet. Hanc autem compositionem utraque pars in manu nostra fide data servatur fideliter se promitit. Et nos ad peticionem partium in testimonium presentem cartam adnotari fecimus sigilli nostri municione roborari. Actum anno graciæ MCC sexto decimo, ordinacionis nostræ octavo.

Les deux documents suivants indiquent les propriétés, revenus et droits que le trésorier de l'église de Tours possédait dans la paroisse d'Orbigny :

Sciendum est quod thesaurarius habet in villa de Orbigneyo magnas decimas et parvas in territorio et locis in quibus eas habere et percipere consuevit.

Item, habet ibidem unam peciam vineæ continentem arpentum et dimidium vel circa.

Item, habet ibidem quinque quartecia prati.

Item, habet in dicta villa medietatem cujusdem furni.

Item, debetur ipso thesaurario a domino Petro de Castellione milite annis singulis in festo beati Michaelis unum modium bladi per medium siliginis et avene, racione decimarum novalium quas percepit in parochia de Orbigneyo.

Item, habet dictus thesaurarius in ecclesia de Orbigneyo annis singulis duas partes oblacionum que fiunt in dicta ecclesia in quatuor festis annualibus tam in denariis, candelis, quam in pane.

Item, medietatem omnium oblacionum nuptiarum, exceptis oblacionibus mariti et sponse que sunt rectoris ecclesiæ predicte, et medietatem oblacionum que fiunt in purificationibus mulierum, excepta oblacione mulieris que jacuit in puerperio, cujus oblacio est tota dicti rectoris.

Item, totam medietatem omnium oblacionum quecumque sint que fiunt in dicta ecclesia de Orbigneyo, exceptis oblacionibus que fiunt in missis defunctorum et pro baptismate parvulorum, que sunt quiete dicti rectoris.

—

Isti sunt census de Orbigneyo qui debentur in festo S. Vincencii.

In primis Petrus Catarelli debet annuatim super domo sua posita in villa de Orbigneyo cum vinea et uno molendino, v sol. census.

Item, Guillelmus Assalini, valetus, de una rocha, de una grangia et de xxiiij arpennis inter terram et vineam, iij sol.

Item, Stephanus Lavarguaz de quadam camera sita in villa de Orbigneyo, obol.

Item, idem Stephanus de quadam platea juxta vineam domini thesaurarii, iij den.

Item, Colinus magister domus dei de Orbigneyo, de quadam camera contigua camere dicti Stephani Lavarguaz, obol.

Item, Isabelle Lamazone de duobus arpennis vinearum, viij den.

Item, Guillelmus Abbatis de uno arpenne vineæ, iiij den.

Item, Johannes Pelliparius super una domo sita in villa de Orbigneyo, j den.

Item, Johannes Barbitonsor de dimidio arpento terræ sitæ ad Noas, ij den.

Item, Gaufridus Morin de dimidio arpento inter terram et vineam prope crucem Aubegnogii, ij den.

Item, Richardus Mercerius de xj arpentis terræ et dimidio inter terram, pratum, vineam et domum, sitis in parochia de Orbigneyo, et domum in dicta villa, iij sol., viij den., obol.

Item, Michael Morelli de duobus arpennis inter terram et domum in parochia de Orbigneyo, prope domum Laurencii Jordani, viij den.

Item, Alisia relicta deffuncti Hervei Borelli de dimidio arpento vineæ sito ad locum qui dicitur La Place, ij den.

Item, Alexia la Morelle de dimidio arpento terræ sito prope domum Michael Morelli.

Item, Johannes Guayvelli de quadam platea sita in villa de Orbigneyo, ij den.

Item, Robertus Borelli de quadam domo sita in villa de Orbigneyo, obol.

Item, Hugueltus Aurille de duobus arpentis, uno quarterio et dimidio inter terram et pratum sitis ad locum qui dicitur la Feuranrie, ix den., obol.

Item, Constantinus Mauricii de uno arpento cum dimidio inter terram et pratum sito ad locum qui dicitur Roan Rilleys, vj den.

Item, Leprosi de Orbigneyo de domo sua, terra et vinea, continentibus duobus arpentis sitis juxta villam de Orbigneyo, viij den.

Item, Martinus Valeti de uno quarterio terræ sito ad locum qui dicitur la Valletière, j den.

Item, Johannes Chamberlain de duabus domibus, orto et salliceta sitis in villa de Orbigneyo, ij den.

Item, Petrus Butelli de quinque quarteriis et dimidio terre sitis ad pratum S. Vincentii et ad locum qui dicitur Luet, v den., obol.

Item, Petrus Hersant de dimidio quarterio terre sito ad locum qui dicitur les Arsiz, obol.

Item, Tancredus de quadam domo sita in villa de Orbigneyo, j den.

Item, de dimidio quarterio prati sito ad locum qui dicitur Tête-de-Asne, obol.

Item, de tribus quarteriis terre sitis a Chemin de ville, iij den.

Item, Johanna la Boefière de dimidio arpento vinee sito ad la Feurarie, ij den.

Item, Johannes Fergaut, de quadam domo sita prope furnum de Orbigneyo, j den.

Item, Garnerius Bodardi de quadam domo sita in villa de Orbigneyo, j den.

Item, Johannes de la Larderie, pro se et participibus suis de duobus arpentis et uno quarterio terre, prati et vinee sitis ad locum qui dicitur les Arsiz et ad fontem Afiordeins, ix den.

Item, de dimidio arpento et dimidio quarterio vinee et nemoris sitis ad locum qui dicitur les Arsis, ij den., obol.

Item, Gauffridus Viviani de uno arpento et dimidio terre et prati et de una domo, vj den.

Item, Mathea la Roere et ejus gener de duobus arpentis et uno quarterio terre et una domo, ix den.

Item, Johannes Comitis de dimidio quarterio nemoris sito ad locum qui dicitur les Arsiz, obol.

Item, Gaufridus Clarant de dimidio quarterio prati sito ad fontem Jordani, obol.

Item, Giletus Chotard de quadam domo sita in villo de Orbigneyo, j den.

Item, de quadam platea sita ibidem, obol.

Item, Rainaldus Blancheti, de uno quarterio vineæ sito es Arsiz, j den.

Item, Agnes de la Feurarie, de una domo et uno arpento vineæ sitis à la Feurarie, iiij den.

Item, Binetus gener dicte Agnetis de dimidio arpento terre sito à la Feurarie, ij den.

Item, Johannes Parchau de una domo et uno quarterio terre sitis ad domum Michaelis Morelli.

Item, Odeardus de la Feurarie de tribus quarteriis et dimidio vinee et una domo sitis à la Feurarie, iij den., obol.

Item, Robertus Pagani de uno arpento et dimidio terre vinee sitis à la Feurarie, vj den.

Item, Marguerite la Pichaude de dimidio arpento terre vinee et cujusdam domus, ij den.

Item, Reginaldus Fevrier de tribus arpentis et uno quarterio terre, vinee et prati sitis à la Feurarie, xiij den.

Item, Robertus Fevrier de tribus arpentis terre, vinee et prati sitis à la Feurarie, iij den.

Item, Johannes Geneti de uno quarterio terre sito ad locum qui dicitur Sauvageau, j den.

Item, relicta deffuncti Benedicti Morelli et ejus filii de quinque quarteriis terre, vinee et prati sitis ad fontem Jordani, v den.

Item, Gaufredus Roselli de duobus arpentis et dimidio quarterio terre et vinee et de duabus domibus sitis prope ecclesiam de Orbigneyo et terra ad locum qui dicitur le pré de la Longue-Jambe, viij den., obol.

Item, Gaufredus Valeti de uno arpento terre sito ad domum Michaelis Morelli, iiij den.

Item, Guarnerius Avrillon de tribus quarteriis terre et prati sitis à la Feurarie et ad pratum S. Vincentii, xiij den.

Item, heredes deffuncti Philippi Borelli de uno arpento et dimidio terre, vinee, et prati sitis ad pratum S. Vincencii ad foveam Loubardi et ad nemus de Chesais, vj den.

Item, Guillelmus Ferre de dimidio quarterio prati sito ad pratum de Teste de Asine, obol.

Item, Johanna la Beneitone de uno arpento et dimidio quarterio terre et prati et de duabus domibus sitis in villa de Orbigneyo, iiij den., obol.

Item, Stephanus de Rupibus, pro se et suis particibus, de quatuor domibus et uno arpento et dimidio terre et vinee sitis prope villam de Orbigneyo, xij den.

Item, idem Stephanus de duabus partibus duarum camerarum sitarum in villa de Orbigneyo, j den.

Item, Petrus Gileteau de dimidio domo sita ante furnum de Orbigneyo, obol.

Item, Gaufridus et Heretus Dechesau de uno arpento et dimidio terre et prati sitis ad molendinum de Tuscha, vj den.

Item, Michael Rabiau de una domo sita ante furnum de Orbigneyo, obol.

Item, relicta deffuncti Babou de septem arpentis et uno quarterio terre, prati et vinee sitis in diversis locis in parochia de Orbigneyo et de duabus domibus sitis in villa de Orbigneyo, ij sol., vj den.

Item, Guillelmus de Landa de uno quarterio terre sito ad locum qui dicitur la Rocherie, j den.

Item, heredes deffuncti Guillelmi Tot-le-Monde, de uno arpento et dimidio terre et vinee sitis retro domum a la Mareschalle in villa de Orbigneyo, vj den.

Item, Johannes Borelli de quatuor arpentis et dimidio terre, vinee prati et prope la Funarie, xviij den.

Item, Reginaldus Lavarguaz de duabus domibus sitis in villa de Orbigneyo, ij den., obol.

Item, Guillelmus Orri de tertia parte cujusdam domus site in villa de Orbigneyo, j den. obol.

Item, Stephanus Auberti de dimidio arpento terre et una domo sitis prope fontem de Orbigneyo, ij den.

Item, Stephanus de Podio de uno quarterio terre sito ad locum qui dicitur Louet, j den.

Item, Guillelmus Clavelli de uno arpento et dimidio terre sitis apud Luat, vj den.

Item, Stephanus Galeti de duobus quarteriis et dimidio terre sitis subtus nemus Poleriæ, ij den., obol.

Item, relicta deffuncti Raginaldi le Ruer de quadam domo, de tribus quarteriis et dimidio terre et vinee, xiiij den.

Item, Guillelmus Raviveau de una domo et dimidia sitis in villa de Orbigneyo et de dimidio arpento terre prope parvum cimiterium de Orbigneyo et de tribus quarteriis sitis apud plateam, viij den. obol.

Item, heredes deffuncti Johannis Borelli de quadam domo sita in villa de Orbigneyo et de duobus arpentis et tribus quarteriis terre sitis ad foveam Lombardi, xj den.

Item, la Borelle de tribus arpentis et tribus quarteriis vinearum et terrarum sitarum ante domum rectoris de Orbigneyo ecclesiæ, xv den.

Item, presbyter Bellimontis et predicta la Borelle de domo à la Meline sita in villa de Orbigneyo, j den., obol.

Item, Petrus Rosselini de quinque quarteriis terre apud Vallem Garini et una domo in villa de Orbignego, vj den.

Item, Petrus de Bella Quercu de sex arpentis terre et vinee sitis apud Vallem Garini, ij sol.

Item, Laurencius Jordani super terris et

vineis sitis prope domum domini Petri de Castellion, xiij den.

Item, Vincencius filius deffuncti Stephani Constan, de una domo et uno quarterio terre sitis ad pontem et molendinum de Orbigneyo, ij sol., vj den.

Item, Millicendis Pelleparia de quodam arpenticio contiguo domibus domini thesaurarii de Orbigneyo, unum caponem et iij sol.

Item, Raynaldus dictus Brosart debet annis singulis domino thesaurario in supra dicto festo B. Vincencii racione cujusdam pecie terre site inter pressorium deffuncti Johannis Borelli et parvum pontem seu ponticellum de Orbigneyo, unum caponem et ij sol.

Item, Stephanus de Ruppibus de cujusdam parve vinee site ante domum presbyteri de Orbigneyo, xij den.

Maires d'Orbigny. — Louis-Gaétan de la Ferté, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Louis Doré, 22 septembre 1819. — Louis Chaumier, 7 mars 1826, 4 décembre 1834. — Mauxion, juin 1840. — Jean-Louis Villain, 24 juillet 1846. — Ricard, 1856. — Jahan 1867. — Silvain Bournigal, 19 février 1874, 21 janvier 1878, janvier 1881.

Arch. d'I.-et-L., G, 90. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au vie siècle*, 283. — E. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 43. — Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X; *De gloria mart.*, C. xc. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 37. — D. Housseau, 1290, 1586; VI, 2542; XIII, 10906. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 80. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 11; V, 5; XI, 101. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 102.

Orbigny, f., cne de Civray-sur-Esvres. — Ancien fief, relevant de Bagneux. En 1636, il appartenait à Jean de Mons, Éc., qui mourut le 28 mars 1708 et fut inhumé dans l'église de Cussay; — en 1709, à Côme-Jean de Mons; — en 1740, à Côme-Jean-François de Mons, capitaine de dragons, né le 20 avril 1727, mort en 1785; — en 1786-89, à Louis-Hector de Mons d'Orbigny. Par lettres de novembre 1740, la justice de ce fief fut réunie à celles de Bagneux, de Grillemont et autres pour être rendue à l'avenir à la Chapelle-Blanche. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Civray.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VI, *Généal. de Mons.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Orbinais (l'), f. cne de Montlouis.

Orcarium. V. *Val d'Orguaire.*

Orçay, cne de Loché. V. *Orsay.*

Orçay, cne de Saint-Branchs. V. *Orset.*

Orchayum. V. *Orsay*, cne de Loché.

Orches, en Poitou, prieuré. — Il constituait un fief relevant de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

Orduquère (l'), f., cne de Lerné.

Oreille-à-Draguet (l'), f., cne de Sainte-Maure.

Orfeuil, f., cne de Chédigny, près du ruisseau de la Miraudière. — *Aurifolium*, 1532. — *Orfeuil*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1232, il appartenait à Dreux de Mello, seigneur de Loches, qui fonda dans la collégiale de Loches une chapellenie en l'honneur de la sainte Vierge et attacha à sa fondation le tiers de la dîme d'Orfeuil et une rente de huit livres tournois. Vers la même époque fut fondée sur le territoire de ce fief une chapelle dédiée à sainte Agnès, et qui fut réunie au monastère des Bénédictins d'Orléans. On y célébrait la messe une fois par semaine. Le mauvais état dans lequel elle se trouvait la fit interdire en 1787. Les messes attachées à sa fondation furent célébrées, à partir de cette date, dans l'église paroissiale de Chédigny. Le 22 mai 1772, on y avait placé une statue représentant sainte Agnès. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Reg. d'état civil de Chédigny. — D. Housseau, VII, 2713. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1875, p. 303.)

Orfeuil, ou **Orfeuille**, f., cne de Reugny, près de la Brenne. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rochecorbon à foi et hommage lige. En 1389, il appartenait à Guyomard de Villeblanche; — en 1400, à Robert de Villeblanche; — en 1420, à Jeanne de Villeblanche, mariée à Alain d'Érian, Éc., qui vendit le domaine, en 1449, à Jean de Villeblanche, son beau-frère; — en 1458, à Charles d'Érian, Éc.; — en 1498, à Guillaume le Breton, par suite de son mariage avec Marguerite d'Érian, fille du précédent; — en 1625, à Jean de la Baume le Blanc, gouverneur du château d'Amboise, décédé le 27 décembre 1647. Il fut inhumé dans l'église de Reugny.

Par lettres de février 1650, les terres d'Orfeuil, de Boissay et de la Vallière furent érigées en châtellenie en faveur de Laurent de la Baume le Blanc.

Vers 1722, Orfeuil appartenait à Charles de la Martellière, conseiller et secrétaire du roi. Il revint ensuite à la famille de la Baume le Blanc. Le 20 novembre 1738, Marie-Thérèse de Noailles, duchesse de la Vallière, femme de Charles-François de la Baume le Blanc, rendit hommage pour ce fief, qui par la suite fut réuni au duché de la Vallière. Le fief d'Argouges relevait d'Orfeuil, suivant un aveu rendu le 4 janvier 1770 par Pierre-François de la Mardelle, procureur général du roi au conseil souverain de Port-au-Prince. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 491. — Arch. d'I.-et-L., G, 165. —

Mém. de Michel de Marolles, généal. d'Érian. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Orfevrerie (lieu de l'), paroisse de Monnaie. — Il est cité dans un titre de 1453. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Marmoutier, *fief de la Grange.*)

Orfons, ou **Orfonds,** dans la forêt de Loches, c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu. — *Terra de Aureo fonte*, 1293. — *Hôtel d'Orfons*, XVIIe siècle. Ancien fief, relevant du château de Loches. — En 1305, il appartenait à Pierre Guerrier, Éc. En 1317, Philippe le Long le donna à Guy, seigneur de Ceris, dit le Borgne de Ceris, qui eut une fille Iseult, dame d'Orfons, mariée à Guillaume de Sully, seigneur de Vouillon.

En 1422, Bertrand de la Tour était seigneur d'Orfons. Il rendit aveu au roi le 10 novembre de cette année.

Jean Arnault, propriétaire d'Orfons, est cité dans des titres de 1479 et 1484. Depuis cette époque jusqu'à la première partie du XVIIe siècle, ce domaine resta aux mains de la famille Arnault. En 1606, Jean Arnault rendit hommage au roi. Sa fille, Jeanne, dame d'Orfons, légua, le 22 août 1622, au chapitre de Loches, la somme de 300 livres pour son anniversaire.

En 1647, Mathurin Le Coq, seigneur des Forges, maître d'hôtel ordinaire du roi, possédait Orfons, qui, quelques années après, fut réuni au domaine royal. Par brevet du 30 novembre 1677, le roi le donna à François Luthier de Saint-Genoux, qui le céda, par acte du 21 septembre 1716, à Louis Chaban de la Rivière, capitaine au régiment de Noailles. Celui-ci vivait encore en 1740. Après lui, Honorat de Baraudin, commissaire des guerres à Loches, et Bertrand Chaban de la Rivière jouirent de ce fief.

Un arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1752 annula le brevet royal par lequel Orfons avait été donné à François Luthier, et prononça le retour de ce fief à la Couronne.

Arch. d'I.-et-L., B, 178; C, 336, 603; E, 130. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 29, 220, 302. — Archives nationales, J, 729. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 248; II, 225. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*, manuscrits n°s 1206 et 1364.

Orfonds (ruisseau d'), prend sa source dans la forêt de Loches, c^ne de Ferrières-sur-Beaulieu, et se jette dans l'Indre, près de Loches.

Orfonds, près de Loches. — Maison qui fut donnée, en 1572, par Antoine Isoré pour la fondation du collège de Loches. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

Orfonds (la fontaine d'), c^ne de Veigné, près du chemin de Montbazon à la Rétrie. Elle jette ses eaux dans le ruisseau de Bourdin.

Orfrasière, ou **Orfraisière** (l'), vil. et chât., c^ne de Nouzilly, 29 habit. — *Aître de l'Orfrasière*, XVe siècle. — Ce domaine a été possédé par les familles Lamyrault, Lefebvre de Givry, de Béthune, de Baylens du Poyanne. Le 8 janvier 1837, Armand-Jean de la Bonninière de Beaumont et Catherine-Céleste Lemoine de la Godelinière, sa femme, le vendirent pour 150,000 fr. à Marie-Agathe Beyssac, veuve de Pierre-Charles-Rose de Ginestet. Au XVe siècle, l'abbaye de Marmoutier possédait une métairie située dans ce village. — (Arch. d'I.-et-L., *Invent. des titres de Saint-Laurent.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 1er mars 1837.)

Orfrasière (le ruisseau de l'), c^ne de Nouzilly, prend sa source près de l'Orfrasière et se jette dans la Petite-Choisille.

Orge (le bois de l'), c^ne de Lémeré.

Orge-Becherie (l'), vil., c^ne de Chédigny, 27 habit.

Orgemont (Pierre d'), doyen de Saint-Martin de Tours de 1373 à 1376, était fils de Pierre d'Orgemont, chancelier du Dauphiné et président au parlement de Paris. Il donna sa démission de doyen en 1376, fut nommé évêque de Paris en 1383 et mourut en 1409. — (Chalmel, *Hist. de Saint-Martin.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 357. — *Catalogue des prévôts de Paris.*)

Orgemont (Amaury d'), frère du précédent, chancelier du duc de Touraine, doyen de Saint-Martin de Tours, en 1376, donna sa démission en 1382, en faveur du suivant, et mourut en 1400. — (Chalmel, *Hist. de Saint-Martin.* — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 357. — Moréri, *Diction. historique*, II, 738.)

Orgemont (Nicolas d'), dit le Boiteux, frère du précédent, doyen de Saint-Martin de Tours en 1382, se mit à la tête d'une conspiration formée par Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne. Il fut arrêté, condamné à une amende de 80,000 écus et enfermé dans le château de Meung, où il mourut le 16 juillet 1416. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 357. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours.* — Moréri, *Diction. historique*, II, 738.)

Orgenne (la fontaine de l'), près du Rouillis, c^ne de Ligré.

Orgepeau (le lieu d'), paroisse de Restigné. — En 1424, il appartenait à la famille d'Orgepeau. Vers 1426, Jeanne d'Orgepeau épousa Pierre de Mareuil. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Orgerie (l'), f., c^ne de Saint-Ouen.

Orgerolum. V. *Moulin-Auger*, c^ne de la Roche-Clermault,

Orget, vil., c^ne^ de Civray-sur-Cher, 27 habit. — *Orget,* carte de l'état-major.

Origet (Jean), docteur-médecin, né à Limoges le 6 octobre 1749, fit ses humanités chez les Jésuites et ses études médicales à Montpellier. Il fut reçu docteur au mois de février 1773, et, suivant la coutume dans cette Faculté, se montra revêtu, pour la circonstance, de la robe de Rabelais.

Il se rendit ensuite à Paris, où il étudia dans divers hôpitaux. En 1787, il vint à Tours près de l'intendant Marius d'Aine, qu'il avait connu alors qu'il administrait l'intendance de Limoges. Il fut nommé médecin des épidémies et du dépôt de mendicité de la province, correspondant de la Société royale de médecine (1790), médecin de l'hôtel-Dieu de Tours (1794).

En 1801, il fut un des fondateurs de la Société médicale d'Indre-et-Loire. Il coopéra à la fondation de l'hôpital Saint-Gatien.

On a de lui divers ouvrages qui témoignent d'une grande érudition et d'une connaissance approfondie de son art.

Dans la séance du 14 mars 1828, la Société médicale d'Indre-et-Loire prit la délibération suivante :

« Profondément affligée de la perte qu'elle vient de faire par la mort de son respectable doyen et président d'honneur, Jean Origet, médecin à Tours, et désirant perpétuer sa mémoire, la Société émet le vœu qu'il soit érigé un monument en l'honneur de ce médecin philanthrope et en reconnaissance des services qu'il a rendus à la ville de Tours.

« Il sera ouvert une souscription à l'effet d'ériger ce monument. Toutes les personnes exerçant l'art de guérir, tous les habitants de la ville de Tours et du département d'Indre-et-Loire sont invités à concourir à ce témoignage de reconnaissance et de regrets.

« Déjà tous les membres de la Société médicale ont versé entre les mains de M. Margueron, son trésorier, le montant de leur souscription, etc. »

Nous extrayons le passage suivant d'une notice biographique publiée par M. Hulin-Origet, neveu du défunt :

« Le vénérable docteur Origet, un des patriarches de la médecine française, vient d'être enlevé à la ville de Tours. Il a parcouru une longue et utile carrière, toujours employée au bien de ses semblables, et pendant laquelle il ne connut jamais d'autre bonheur que de contribuer à celui des autres. Les nombreux malades qu'il a soulagés, les pauvres qu'il a secourus déplorent sa mort comme une calamité publique. Cette perte sera longtemps sentie, parce qu'il sera difficile de rencontrer réunis tant de mérite et tant de vertus. »

Le docteur Origet mourut à Tours le 12 mars 1828. — (*Notice sur J. Origet,* par Hulin-Origet, Tours, 1828, in-8°. — *Mém. de la Société médicale d'Indre-et-Loire.*)

Orillard de Villemanzy (Jacques-Pierre, comte), né dans la paroisse de Saint-Florentin d'Amboise le 5 janvier 1751, était fils de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise. Élève commissaire des guerres en 1768, il prit part, en 1780, à l'expédition d'Amérique, sous les ordres de Rochambeau. De retour en France, il fut commissaire-ordonnateur, grand juge à Strasbourg, en 1791, ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, puis inspecteur en chef aux revues, en l'an VIII. Nommé sénateur le 14 décembre 1809, comte de l'Empire, il adhéra à la déchéance de Napoléon en 1814, devint pair de France et grand officier de la Légion d'honneur, et fut admis à la retraite le 10 décembre 1814. A la Restauration il siégea de nouveau à la chambre des pairs, fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur le 22 mai 1825, et mourut à Paris le 3 septembre 1830. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 4 novembre 1809. — *Le Moniteur.* — *Fastes de la Légion d'honneur,* IV, 356.)

Orillette (le lieu de l'), près de Ligners, c^ne^ d'Yzeures.

Orioust, c^ne^ de Luzé. — *Ourioux,* 1789. — Ancien fief et ancien prieuré, sous le vocable de saint Blaise. Le prieuré dépendait de l'abbaye de Fontevrault. En 1575, le fief appartenait à Olivier de Fresnay ; — en 1672, à Jean de la Motte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156 ; G, 14. — *Biens nationaux.*)

Orléans (François d'), comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, fils de Jean d'Orléans, comte de Dunois, et de Marie de Harcourt, fut nommé lieutenant général de Touraine le 22 avril 1474. Il fut remplacé, vers 1479, par Jacques de Beaumont. — (Moréri, *Diction. historique,* VIII, 108. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 380. — Vascosan, *Catalogue des illustres maréchaux de France,* 13.)

Orléans (François d'), duc de Fronsac et de Château-Thierry, comte de Saint-Pol, pair de France, fut nommé gouverneur de Touraine le 31 janvier 1630, en remplacement d'Antoine Coeffier, marquis d'Effiat. Il fit son entrée à Tours le 13 août de la même année et mourut à Châteauneuf-sur-Loire, le 7 octobre 1631. Il était fils de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon. Son successeur comme gouverneur de Touraine fut Charles de l'Aubépine. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France,* I, 220. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt,* I, 738. — Moréri, *Diction. historique,* VIII, 109. — Chalmel, *Hist. de Touraine,* III, 360.)

Orléans (Louis, bâtard d'), comte de

Charny, né à Tours en 1638, était fils naturel de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans et de Louise Roger de la Marbellière. Il fut général des armées de la côte de Grenade et mourut en 1692. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse,* VIII, 585. — Moréri, *Diction. historique* (suppl.), I, 481.)

Orme (l'), vil., c^{ne} de Bréhémont, 22 habit.

Orme (l'), ou la **Cirellerie,** paroisse de Vouvray, ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme (1456). — En 1745, elle appartenait à Jean Soulas. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Saint-Côme,* G, 517.)

Orme-Robert (l'). — *Ulmus Roberti,* 1243. — Ancien fief, situé à Tours, et relevant de la baronnie de Châteauneuf à foi et hommage simple. Il devait au trésorier de Saint-Martin trois quarterons de cire blanche le jour de la Chandeleur, et une jalaie de vin le 1er dimanche de Carême. Ce fief s'étendait sur quinze maisons voisines du prieuré de Saint-Éloi. En 1487, il appartenait à N. Raffin ; — en 1556, à François Raffin, qui rendit hommage le 1er juin ; — en 1629, à Artus de Lusignan, qui rendit hommage le 12 juin ; — en 1651, à Henri-François, marquis de Vassé. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Châteauneuf;* C, 336. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.*)

Orme-Robert (prieuré de l'), à Tours. V. *Tours,* prieuré de Saint-Éloi.

Ormeau, ou l'**Union chrétienne,** f., c^{ne} de Ballan. — *Villa quæ vocatur Ulmi,* 1096. — (D. Housseau, XII, 6377.)

Ormeau (l'), c^{ne} d'Auzouer. V. *la Normanderie.*

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Cande.

Ormeau (l'), f., c^{ne} de la Celle-Guenand.

Ormeau (l'), ham., c^{ne} de Chambourg, 16 habitants.

Ormeau (le bois de l'), c^{ne} de Charentilly.

Ormeau (le bois de l'), près de la Pitellerie, c^{ne} de Continvoir.

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Crouzilles.

Ormeau (les Grand et Petit-), f., c^{ne} de Fondettes.

Ormeau (les Petit et Grand-), f., c^{ne} du Grand-Pressigny.

Ormeau (l'), f., c^{ne} d'Ingrandes.

Ormeau (la fontaine de l'), c^{ne} de la Croix, près du chemin de Tours à Montrichard.

Ormeau (l') et le **Petit-Ormeau,** c^{ne} de Louestault.

Ormeau (l'), ham., c^{ne} de Monnaie, 16 habit. — L'*Ormeau,* carte de l'état-major.

Ormeau (l'aître de), paroisse de Nouzilly. — Au XVe siècle, il appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Laurent.*)

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Reugny.

Ormeau (l'), vil., c^{ne} de Saint-Avertin, 20 habit. — Une ferme située dans ce village fut vendue, le 5 novembre 1776, par Louise-Angélique Morand à Louis-Joseph Lange. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

Ormeau (la métairie de l'), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Elle relevait de Châteaurenault. — (Arch. du château de Pierrefitte.)

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Saint-Patrice.

Ormeau (étang de l'), paroisse de Saint-Roch. — Son étendue était de 9 arpents. L'abbaye de Saint-Julien en était propriétaire en 1400. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier de Saint-Roch.*)

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Saunay.

Ormeau (l'), f., c^{ne} de Souvigné.

Ormeau-Billaude (le lieu de), près des Plaises, c^{ne} de Saint-Épain.

Ormeau-Boisseau (l'), f., c^{ne} de Dierre. — Elle relevait du fief de Saint-Julien, à Dierre, au XVIIIe siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Ormeau-Bonzy (le lieu de l'), c^{ne} de Theneuil, près du chemin de la Menardière à l'Ile-Bouchard.

Ormeau de Bessé (le lieu de l'), c^{ne} de Chinon. — En 1584, la ville acheta dans ce lieu trois maisons et des jardins pour y établir un sanitas destiné aux pestiférés. — (Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Chinon.*)

Ormeau-de-la-Chapelle (le lieu de l'), près de la Bonnerie, c^{ne} de Thilouze.

Ormeau-de-la-Justice (le lieu de l'), c^{ne} de Varennes, près de la route de Ligueil à Loches.

Ormeau de Maure (le lieu de l'), près des Pins, c^{ne} de Bourgueil.

Ormeau de Tircaste (bois de l'), paroisse de Saint-Épain. — Le 5 mars 1439, Jacques Anceaume vendit ce bois à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 495.)

Ormeau-du-Bon-Chou (l'), f., c^{ne} de Joué-lez-Tours.

Ormeau-du-Guesche (l'), ou **Ormeau-de-Guèche,** *alias* **Saugé,** paroisse de Saint-Paterne. — *Saugé,* XIIIe siècle. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de la Clarté-Dieu.* — *Prevôté d'Oë.*)

Ormeau-Ferré (le lieu de l'), c^{ne} de

Pouzay, près du chemin de Chenevelles à Soulangé.

Ormeau-Hupery (l'), paroisse de Saint-Symphorien. — *Hébergement de l'Ormeau-Hupery*, XIVe siècle. — Il relevait du fief de Marmoutier et appartenait, en 1368, à Jacques de Brusselte. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Marmoutier.*)

Ormeau-Maillard (le lieu de l'), c^{ne} de Faye-la-Vineuse, près du chemin de Saint-Christophe à Faye.

Ormeau-Vigneau (l'), f., ham., c^{ne} de Lussault, 12 habitants.

Ormeaux (la métairie des), paroisse d'Athée. — Le 27 mars 1737, Louis Duval la vendit au directeur du séminaire de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *séminaire de Tours.*)

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Civray-sur-Cher.

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Draché. — En 1791 elle appartenait à la famille Tourneporte de Vontes. — (Arch. d'I.-et-L., *Émigrés.*)

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Ligré. — *Terra Ulmorum*, XIe siècle. — En 1070, le comte Foulques d'Anjou la donna à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. — (*Livre noir de Saint-Florent.*)

Ormeaux (les), ham., c^{ne} de Louestault, 16 habit. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Louestault. Vers 1600, il appartenait à Nicolas de la Touche-Boitrie ; — en 1655, à René Labbé, officier d'échansonnerie du roi, marié à Ambroisine de la Roche-Boitrie ; — en 1660, à Pierre Labbé, neveu du précédent ; — en 1675, Nicolas Bry, fils de Nicolas Bry, avocat au siège présidial de Tours, vendit ce domaine à la famille Chauvin. Le fief passa ensuite aux familles Gentil, Boureau et Pays. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16 ; *titres de Saint-Martin.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Ormeaux (les), vil., c^{ne} de Montlouis, 90 habit. — *Ulmi, sive Montiniacum*, Xe siècle. — En 943, ce domaine appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, qui fut confirmée dans cette possession par un diplôme de Louis d'Outremer. — (*Recueil des Hist. des Gaules*, X, 598. — *Thes. anecd.*, I, 71. — Baluze, *Miscell.*, VII, 235. — E. Mabille, *Divisions territ. de la Touraine*, 86. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1280.)

Ormeaux (les), f. et chât., c^{ne} de Nazelles. — Ancien fief. Il a été possédé par les familles Rouer et Chambellan. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Négron. — Ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Neuillé-le-Lierre. — *Les Ormeaux*, carte de l'état-major et de Cassini.

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Neuvy-Roi. — L'*Ormeau*, carte de l'état-major.

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Reignac. — *Les Ormeaux*, carte de l'état-major.

Ormeaux (les), vil., c^{ne} de Saint-Denis-Hors, 28 habit.

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Saint-Paterne.

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Thilouze. — *Grands-Ormeaux*, 1793. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Landrièvre des Bordes, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ormeaux (les), f., c^{ne} de Villebourg.

Ormeaux-Billardière (closerie des), paroisse de Vallières. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien, suivant une déclaration féodale du 26 février 1650. — (Arch. d'I. et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Ormeaux-Lion (le lieu des), près de Quellay, c^{ne} de Ligré.

Ormerie (l'), f., c^{ne} de Beaumont-Village. — *Ulmata*, XIIIe siècle. — En 1218, Jean de la Touche donna à l'abbaye de Baugerais 2 deniers de cens assignés sur ce domaine. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Baugerais.*)

Ormes (les), **Ormes-Saint-Martin,** en Poitou. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. Il fut érigé en châtellenie en janvier 1605 et en baronnie en octobre 1652. Par lettres patentes de septembre 1732, il fut réuni à la baronnie de Marmande. La justice de cette baronnie, à partir de cette époque, eut son siège aux Ormes. Ce domaine appartenait, en 1392, à Pierre Aigret ; — en 1434, à Guillaume de Marans ; — en 1482, à Charles de Marans ; — en 1508, à Pierre de Marans, marié à Françoise de Pindray ; — en 1538, à Jean de Marans ; — en 1575, à Pierre de Marans, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; — en 1608, à Jean d'Elbène, lieutenant criminel à Poitiers et conseiller au parlement de Bretagne ; — en 1626, à Alexandre Galard de Béarn, décédé en 1637 ; — en 1643, à Antoine-Martin Pussort, conseiller d'État, mort le 20 juillet 1662 et inhumé dans l'église des Ormes, où il avait fondé, le 25 février 1635, la chapelle de Saint-Antoine ; — en 1662, à Henri Pussort ; — en 1667, à Nicolas Colbert, marié à Marie Pussort ; — en 1697, à Paul de Beauvilliers de Saint-Aignan ; — en 1698, à Charles Chambellain, receveur général des finances à Poitiers, mort en 1704 ; — en 1721, à Pierre Boutet de Marivast, gentilhomme du duc d'Orléans, marié à Françoise-Catherine de la Roche-Céry ; — en 1729, à Marc-Pierre de Voyer-d'Argenson, qui acheta cette terre le 23 août pour

175,000 livres; — en 1764, à Marc-René de Voyer-d'Argenson, décédé le 18 octobre 1782; — en 1782, à Marc-René-Marie de Voyer-d'Argenson, décédé à Paris le 1er août 1842.

D. Housseau, XII, 5874, 8289. — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 437. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XV, 254. — Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, 622. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 524. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. Ier, 2e partie, 643. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 168.

Ormont (l'), f., cne de Balesmes. — *L'Ornont*, carte de l'état-major.

Ornano (Philippe-Antoine, comte d'), né à Ajaccio le 17 janvier 1784, fit la campagne d'Italie, comme sous-lieutenant, en 1800. Aide de camp du général Leclerc, à Saint-Domingue, il rentra en France avec le grade de capitaine d'état-major et prit part à la bataille d'Austerlitz (1805), où il s'empara de plusieurs pièces de canon. Il se distingua dans les batailles d'Iéna et de Lubeck. Comme colonel de dragons, il fit les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne et de Portugal, et fut nommé général de brigade en 1811 et général de division après la bataille de la Moskowa. Il assista aux batailles de Dresde, de Bautzen, de Lutzen, de Leipsick et de Hanau. En 1828, il fut nommé inspecteur de cavalerie. Il concourut, en 1832, à apaiser l'insurrection des départements de l'ouest et fut nommé pair de France. En janvier 1849, il fut élu député d'Indre-et-Loire par 34,450 suffrages et fit partie, plus tard, de l'Assemblée législative. L'empereur le nomma maréchal de France, sénateur et gouverneur des Invalides en 1861. Il mourut le 13 octobre 1863. — (*Biographie des 750 députés à l'Assemblée législative*, 1849, in-12. — Didot, *Biographie générale*, XXXVIII, 862. — Larousse, *Diction. univ. du* XIXe *siècle*, XI, 1489.)

Ornano (Rodolphe-Auguste, comte d'), fils du précédent, né à Liège le 9 juin 1817, fit ses études à Saint-Cyr, et entra ensuite dans la diplomatie. Préfet de l'Yonne en 1851, il donna sa démission en 1853, et fut nommé chambellan de l'empereur, ensuite député de la première circonscription de l'Yonne en 1857-63. Il mourut à la Branchoire en 1865. Il était membre de la Société archéologique de Touraine. Il a publié dans les Mémoires de cette Société une *Notice sur les trois Boucicault* et une *Promenade dans la vallée de Brignon*. On a également de lui des Recueils de vers intitulés : les *Tourangelles*, les *Napoléoniennes*, et *Lettres d'Espagne*. — (Larousse, *Diction. hist. du* XIXe *siècle*, XI, 1489. — Didot, *Biographie générale*, XXXVIII, 862. — *Annales de la Société d'Agriculture* (1865), p. 94.)

Ornay, f., cne de Saint-Christophe.

Ornerie (l'), f., cne de Verneuil-sur-Indre. — *L'Ornerie*, carte de l'état-major et de Cassini.

Orodarium, **Orosorium**. V. *Le Louroux*.

Orouer. V. *Auzouer*.

Orquaire. V. *Val d'Orquaire*.

Orsay, cne de Cigogné. V. *Dorsay*.

Orsay, ham., cne de Loché, 13 habit. — *Territorium de Orchayo*, 1248, 1267, 1277 (*chartes de l'abbaye de Villeloin*). — *Dorcé*, dans un titre de 1730. — Ancien fief, relevant de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. En 1730, il appartenait à Pierre le Breton. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112. — D. Housseau, VI, 3151; VII, 2798, 3297. — Reg. d'état civil de Chédigny, 1730. — *Bulletin* de la Société archéologique de Touraine (1875), p. 297. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. II, 1re partie.)

Orsay ou **Orset**, f., cne de Saint-Branchs. — *Orçay*, XIVe siècle. — En 1277, Regnaud de Couffy et ses fils Jean et Regnaud vendirent à l'abbaye de Villeloin la dîme d'Orsay. — François-Pierre Martel de Magesse, Éc., lieutenant des maréchaux de France à Loudun, décédé à Semblançay le 26 août 1780, était qualifié de seigneur d'Orsay. — (*Cartul. de Cormery*, 196. — Reg. d'état civil de Semblançay. — D. Housseau, VII, 3297.)

Orsay (le gué d'), sur le ruisseau de Roches, près du Chêne-Rond, cne de Villeloin.

Ortanne, cne de Balesmes. V. *Hortane*.

Ortières (Les Grandes-), cne de Monts. — *Ortière*, 1201 (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*). — *Hôtel et hébergement d'Ortière*, 1486. — *Orthières*, 1718. — Ancien fief, relevant de Thaïs et de Plessis-lez-Tours. — En 1486, il appartenait à Jean Béchot; — en 1498, à Étienne Lopin, chanoine de l'église de Tours, qui légua une métairie pour la construction d'*un hôpital de la Madeleine;* — en 1543, à Jean Binet, maire de Tours; — en 1575, à Victor Brodeau; — en 1616, à Henri Brodeau; — en 1696, à Étienne Gravier, bourgeois de Tours; — en 1710, à Léonor Gravier; — en 1715, à Claude-Pierre Testu; — en 1779, à Françoise-Madeleine Testu, qui, par acte du 26 octobre, vendit ce domaine à Pierre-Armand Vallet de Villeneuve.

Arch. d'I.-et-L., C, 627, 639; G, 145; *prieuré de Relay*. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6949, 6973. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 115. — État civil de Monts, 1616, 1719. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 122. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837. — Bibl. nationale, *Armorial général* (manuscrit). — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazon*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 85.

Ortières (les Petites-), f., cne de Monts. — Ancien fief, relevant de Boishery. — (D. Hous-

seau, XI, 4700. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Ortières, paroisse de Saint-Michel-sur-Loire. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Orval, f., cne de Savigny. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Chinon. Vers 1500, elle appartenait à Jean Briant, Éc.; — en 1585, à Jean Taveau, baron de Mortemer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en premières noces à Louise de Longuejoue, fille de Thibaud de Longuejoue, seigneur d'Yverny, et en secondes noces, à Esther de Beaucé. Du premier mariage sont issus : 1° Emmanuel, mort sans postérité; 2° Françoise, mariée, le 15 décembre 1593, à Philibert-Emmanuel de la Béraudière. Du second mariage sont nés : 1° Pierre, baron de Mortemer; 2° Élisabeth, femme de René de Chessé.

Philibert-Emmanuel de la Béraudière, chev., seigneur de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, chevalier de l'Ordre du roi, fut seigneur d'Orval, par suite de son mariage avec Françoise Taveau. De ce mariage il eut : 1° François, marquis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet; 2° Gaspard, reçu chevalier de Malte en 1631 ; 2° Léonard, abbé du Pin (1629). Philibert-Emmanuel épousa en secondes noces Jeanne de Tournemine, fille de Jacques, marquis de Coëtmur, et de Lucrèce de Rohan. De ce mariage naquirent : Balthazar, Joseph-Bernard et plusieurs filles.

François de la Béraudière, fils du précédent, seigneur d'Orval, épousa vers 1625 Gabrielle Bonnin de Messignac, dont il eut : François-Anne, marquis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, capitaine de gendarmerie, marié à Madeleine Le Texier d'Hautefeuille, et deux filles.

La châtellenie d'Orval passa ensuite à Gédéon Tallemant des Réaux, Éc., qui comparut, en 1689, au ban des nobles convoqués à Chinon. Il avait épousé Élisabeth de Rambouillet, qui était veuve en 1701.

En 1733, Jacques-Mathurin Taboureau, fils de Louis Taboureau, seigneur des Réaux, secrétaire du roi, était seigneur d'Orval. Il occupait la charge de trésorier général des bâtiments du roi. Il épousa Catherine-Cécile Péan de Mosnac. Par acte du 27 décembre 1773, son héritière, Élisabeth-Félicité Taboureau, veuve de François-Louis-Gabriel Lefournier de Wargemont, vendit la terre d'Orval à Hyacinthe-Louis Aubert du Petit-Thouars et à sa sœur Marie-Madeleine Aubert, chanoinesse du chapitre noble de Salles, qui possédait encore ce domaine en 1789.

Arch. d'I.-et-L., G, 17; *reg. des 20es*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 607. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 294; II, 697. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 112. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 23 avril 1825.

Orvau, cne de Saint-Martin-le-Beau. V. *Ervau.*

Orville, cne de Chinon. V. *la Vauguyon.*

Osnay, cne d'Azay-le-Rideau. V. *Aunay.*

Ostald, évêque de Tours, succéda à Aubert en 754 (en 752, d'après Maan). Il eut pour successeur Gavien, en 760. — (Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 48. — Chalmel, III, 147. — D. Housseau, XV, 73 *ter*. — *Gallia Christiana*, XIV.)

Ouaillarie (l'), ou **Oaillerie,** f., cne de Cléré.

Oualerie (l'), f., cne de Bueil.

Oublerie (l'), cne de Marcé-sur-Esvres.

Ouche (l'), f., cne de Noizay. — *Ouche-Maulaville*, XVIIe siècle. — Ancien fief, relevant de Pocé. En 1476, il appartenait à Pierre Bret; — en 1651, à Gabriel d'Haremberg; — en 1744, à Claude Lemaitre, seigneur des Madères, conseiller du roi, ancien contrôleur général des deniers de la ville de Paris. — (Arch. d'I.-et-L., E, 28, 33. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

Ouche, cne de Mosnes. V. *Louche.*

Ouche (la Grande-), f., cne de Saint-Patrice. — *Ouche-aux-Oies*, 1792. — A cette époque, elle fut vendue nationalement sur Guillon de Rochecotte, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

Ouche (lieu de l'), près de Rouzou, cne de Vallères.

Ouche (l'), f., cne de Varennes.

Ouche-à-la-Dame (le lieu de l'), près des Marnières de Tanchou, cne de Saint-Flovier.

Ouche-à-la-Reine (le lieu de l'), près du Moulin-Neuf, cne de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Ouche-au-Prieur (le lieu de l'), ou **la Touche,** paroisse de Druye. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

Ouche-aux-Moines (le lieu de l'), cne de Bourgueil. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. Elle dépendait de la chapelle de Notre-Dame. —(Arch. d'I.-et-L., G, 17.)

Ouche-aux-Moines (le lieu de l'), près des Brandes, cne de Chanceaux.

Ouche-aux-Oies (l'), cne de Saint-Patrice. V. *Ouche* (Grande-).

Ouche-Baudichon (le lieu de l'), cne de la Celle-Guenand, près du chemin de la Haye-Descartes à Sainte-Julitte.

Ouche-Baudrais (l'), f., cne de Savonnières.

Ouche-Boileau (le lieu de l'), près de Haut-Cent-d'Hommes, cne de Bréhémont.

Ouche-Bonnichon (le lieu de l'), cne

de Betz, près du chemin de la Haye à Saint-Flovier.

Ouche-Bouchet (l'), f., cne de Chouzé-sur-Loire.

Ouche-Caillot (le lieu de l'), ou **Clos-du-Pressoir**, cne de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup (1775). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Ouche-Cornasson (la métairie de l'), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Elle relevait du fief des Bains et appartenait au Chapitre de l'Église de Tours, suivant une déclaration féodale du 17 juin 1728. Son étendue était de sept arpents. Elle fut vendue nationalement le 10 juin 1791, pour 10,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63, 79, 82, 90; *Biens nationaux.*)

Ouche-Courtin (l'), f., cne de Bourgueil.

Ouche-Cuan (le lieu de l'), ou **Louche-Cuon**, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien.*)

Ouche-de-Chapelain (l'), f., cne de Restigné.

Ouche-de-Coignes (le lieu de l'), paroisse de Berthenay. — Il relevait de Pont-Cher. Il est mentionné dans un titre de 1550. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pont-Cher.*)

Ouche-de-l'Étang (le lieu de l'), ou le **Verger**, cne de Betz, près du chemin de la Celle-Guenand à Loches.

Ouche-de-Rochin (l'), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps.

Ouche-de-Saint-Benoît (l'), paroisse des Hermites. — Ancienne propriété de la cure des Hermites. — Elle relevait du château de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite le 24 mars 1763, par Louis Derré, curé des Hermites. Elle avait été donnée à la cure à condition que le curé, à toutes les messes du dimanche, recommanderait les seigneurs de la Ferrière aux prières des fidèles. — (Arch. du château de la Ferrière.)

Ouche-des-Godineaux (le lieu de l'), près de Santenay, cne de Bourgueil. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. Elle dépendait de la chapelle dite des Godineaux. — (Arch. d'I.-et-L., G, 17.)

Ouche-des-Landes (l'), petit étang, cne d'Avrillé.

Ouche-des-Prés (l'), f., cne de Saint-Symphorien.

Ouche-des-Prés (l'), f., cne de la Ville-aux-Dames.

Ouche-des-Recoins (le lieu de l'), près de Bray, cne de Bréhémont.

Ouche-des-Rues (le lieu de l'), près de la Farinière, cne de Bréhémont.

Ouche-des-Trévidis, cne de la Chapelle-sur-Loire. V. *Ouches.*

Ouche-d'Étrin (l'), f., cne de Chouzé-sur-Loire.

Ouche-d'Or (l'), vil., cne d'Ingrandes, 40 habit.

Ouche-du-Lane (l'), f., cne de Restigné.

Ouche-du-Moulin (le lieu de l'), paroisse de Saint-Paterne. — Il relevait de la prévôté d'Oë, d'après un acte de 1788. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë.*)

Ouche-du-Rateau (l'), f., cne du Bridoré.

Ouche-du-Veau (l'), f., cne de Restigné.

Ouche-Fenelon (le lieu de l'), paroisse d'Hommes. — Ancien fief, relevant du château de Rillé. — Au XVIIIe siècle, il était réuni au fief de Lhommais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

Ouche-Fromagère (l'). V. *les Ouches*, cne de la Chapelle-sur-Loire.

Ouche-Gaillard (l'), f., cne de la Ville-aux-Dames. — Ancienne propriété du Chapitre de l'Église de Tours. Elle relevait du fief des Bains. Son étendue était de quinze arpents. — Elle fut vendue nationalement le 28 avril 1791 pour 16,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79; *Biens nationaux.*)

Ouche-Galet (le lieu de l'), près des Beaux, cne de Bréhémont.

Ouche-Gimon (le lieu de l'), cne de la Croix. — *Oscha-Gimon*, 1248. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Marmoutier.*)

Ouche-Guérin (l'), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps.

Ouche-Jésus (l'), ham., cne de la Chapelle-aux-Naux, 17 habit.

Ouche-Liger (le lieu de l'), paroisse de Chambray. — Il relevait du fief de Bois-Rahier. Il est mentionné dans un titre de 1735. — (Arch. d'I.-et-L., G, 26.)

Ouche-Marets (le lieu de l'), ou **Heral-Menoust**, paroisse de Manthelan. — Il relevait du fief du Grand-Clos, d'après un titre de 1691. — (Arch. d'I.-et-L, C, 615.)

Ouche-Marion (le lieu de l'), paroisse de la Chapelle-sur-Loire. — On le trouve mentionné dans un acte du 2 février 1584. Il devait

une rente à la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté de Restigné.*)

Ouche-Marquet (le lieu de l'), près du Colombier, c^ne^ de Bréhémont.

Ouche-Maulaville (l'), c^ne^ de Noizay. V. l'*Ouche.*

Ouche-Mesnard (l'), c^ne^ de Nouans. V. *Terre-à-tuile.*

Ouche-Moreau (le lieu de l'), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Ancienne propriété du Chapitre de l'Église de Tours. Il est mentionné dans un titre de 1722. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79.)

Ouche-Musset (le lieu de l'), paroisse de Cravant. — Il relevait du château de Cravant, d'après une déclaration féodale faite le 27 juillet 1675, par Pierre de la Valette, seigneur de la Touche-Bailly. — (Arch. d'I.-et-L., *Émigrés.*)

Ouche-Pain (l'), f., c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps.

Ouche-Pasquier (l'), f., c^ne^ de Restigné.

Ouche-Peirault (le lieu de l'), près de la Chapelle-Tabourreau, c^ne^ de Bréhémont.

Ouche-Point-Belle (l'), f., c^ne^ de Chouzé-sur-Loire.

Ouche-Richot (l'), f., c^ne^ de Savigny, près du bourg.

Ouche-Robée (l'), f., c^ne^ de Vou.

Ouche-Rochin (l'), c^ne^ de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Ouche-du-Rochin.*

Ouche-Saint-André (l'), f., c^ne^ de Restigné, près du bourg.

Ouche-Saint-Benoît (l'), c^ne^ des Hermites. V. *Ouche de Saint-Benoît.*

Oucherie (bois de l'), c^ne^ de Ballan.

Oucherie (ruisseau de l'), c^ne^ de Mazières. Il prend sa source près de Geay, au lieu appelé la Consire ou Bois de l'Oucherie, et se jette dans le ruisseau de Breuil, au lieu appelé le Pré-du-Breuil.

Oucherie (l'), f., c^ne^ de Monnaie.

Oucherie (l'), ou **Loucherie,** f., c^ne^ de Savonnières. — Par acte du 31 juillet 1766, Jeanne Perrot, veuve de Philippe Taschereau, la vendit à Louis-Nicolas Restru. — (Arch. d'I.-et-L., E, 174.)

Ouches (les), f., c^ne^ d'Azay-sur-Cher.

Ouches (les), vil., c^ne^ de Bléré, 44 habit. — *Les Ouches,* ou *Beauregard,* 1577. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — En 1210, il appartenait à Sulpice d'Amboise; — en 1461, à Raoulin le Boucher; — en 1489, à Caffin de Lastre, dit Canart, Éc., — en 1523, à Guy Boutenaut; — en 1571, à Charles Fortier; — en 1682, à François Dreux.

Le 16 mai 1724, les héritiers d'Étienne-Jacques Guillerault vendirent les Ouches à Gabriel Taschereau, chev., seigneur de Baudry et de Linières.

En 1789, ce fief était possédé par Charles-Jean-François de Malon de Bercy. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651; E, 123, G, 82. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bétancourt, *Noms féodaux,* II, 560. — Reg. d'état civil de Saint-Florentin d'Amboise.)

Ouches (les), f., c^ne^ de Braye-sur-Maulne.

Ouches (le lieu des), paroisse de Charentilly. — Il appartenait à l'abbaye de Beaumont-lez-Tours en 1729. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 7387.

Ouches (les), vil., c^ne^ de la Chapelle-sur-Loire, 48 habit. — *Ouche-Fromagère,* 1563. — *Ouche des Trévidis,* XVIIe siècle. — En 1563, Étienne Fromager possédait une métairie située dans ce village. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

Ouches (les), f., c^ne^ de Courcoué, près du bourg.

Ouches (les), ham., c^ne^ de Genillé, 10 habit. — Ancienne propriété du prieuré de la Bourdillière et ensuite de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. Son étendue était de 49 arpents. — Louis de Menou avait donné ce domaine au couvent de la Bourdillière le 2 novembre 1671. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 738.)

Ouches (le lieu des), paroisse de Noizay. — Les *Ouches* ou *Chevigné,* XVIe siècle. — Ancien fief. — En 1431, il appartenait à Marie de Saint-Père, veuve de Robert de Villeblanche; — en 1458, à Charles d'Érian; — en 1461, à Pierre d'Érian; — en 1590, à Jean Brette, chanoine et trésorier de l'église de Tours; — en 1598, à Jean Hurault, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel; — en 1753, à Claude Lemaistre, conseiller du roi, lieutenant général de police à Amboise. — (*Les généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi,* 336. — Arch. de la famille Guiot, de Noizay.)

Ouches (les), f., c^ne^ de Saint-Épain. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

Ouches (les), paroisse de Poizay-le-Joli, en Poitou. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — (D. Housseau, XIII, 8273.)

Ouches (les), c^ne^ de Saint-Paterne. V. *la Bretèche.*

Ouches-Allets (le lieu des), près des Brouilleries, c^ne^ de Bossée.

Ouches-Cattai (le lieu des), paroisse

de la Chapelle-sur-Loire. — Il relevait de la prévôté de Restigné (1734). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

Ouches-Michaud (le lieu des), près du Gros-Chêne, cne de Rigny.

Oucheteau (le lieu de l'), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Il relevait du fief de Saint-Loup (1775). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Loup*.)

Ouchette (l'), f., cne de Monnaie.

Ouche-Veau (l'), f., cne de Saint-Pierre-des-Corps.

Oudes (les), cne de Francueil. V. *Houdes*.

Oudes-de-Bléré (les). V. *Gentil* (fief).

Oudière (l'), f., cne de Barrou.

Ouebrie (l'), f., cne de Champigny-sur-Veude.

Ouen (Saint-), *alias*, Sainte-Radegonde. V. *Radegonde (Sainte-)*, commune.

Ouen (Saint-), commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 30 kilomètres de Tours et à 7 d'Amboise. — *Pinus*, IXe siècle. — *S. Audoenus de Pinu*, XIe siècle (charte de Marmoutier où il est dit que Foulques de Limeray et Bernard, son frère, donnèrent à l'abbaye de Marmoutier *quoddam alodum quod appelatur S. Audoeni de Pinu, et est in Turonia inter castellum Rainaldi et Ambasiacum et fontem Merlandi, in duobus locis non longe a se separatis, quorum alter collis est vocatus Campus secretus, et alter vallis quæ propter insitam sibi arborem pinum vallis dicitur S. Audoeni de Pinu*.) — *S. Audoenus de Nemore*, 1229 (*Liber compos.*) — *S. Oyn du Boys*, 1446 (charte de Fontaines-les-Blanches). — *La Remberge*, 1793.

Elle est bornée, au nord et à l'ouest par les communes d'Autrèche et de Montreuil; à l'est, par celles de Cangey et de Limeray; au sud, par Pocé. Elle est arrosée par la Remberge et est traversée par le chemin de grande communication n° 31 de Châtellerault à Châteaurenault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Plessis (35 habit.), ancien fief, relevant de Nazelles. — La Pinière (29 habit.). — Pont-Chalet (50 habit.), ancien fief, relevant de Pocé. — La Vannerie, ancien fief. — Triplegenest (17 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Le Pin (10 habit.). — Le Petit-Lieu (20 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Veau (18 habit.). — Le Vigneau (15 habit.). — La Rivaudière, ancien fief. — La Rouretrie (11 habit.). — La Renaudrie (14 habit.). — Gerbaut (11 habit.). — La Fouchardière (18 habit.). — La Taponnière, ancienne propriété de l'abbaye de Moncé. — Canevaux (10 habit.), connue dès le IXe siècle. — Chatre, ancien fief, relevant de Châteaurenault, connu dès le IXe siècle. — Genièvre, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches. — Le Buisson, ancien fief. — La Montagne (16 habit.). — La Bisotrie (14 habit.). — L'Érable (11 habit.). — La Harpaudière (51 habit.). — La Louqueterie (10 habit.). — Jupault (12 habit.), ancien fief, relevant de Pocé. — Les Gats (20 habit.). — La Foucaudière (11 habit.), ancien fief. — Le Jeune-Jouet (11 habit.). — Beaubœuf, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — Les Manières (34 habit.). — La Saulerie, la Cantinière, Crouteau, la Caillotrie, la Haye, la Hêtrie, la Claircière, la Gaudinellerie, la Charinetrie, le Fou, la Corbinière, la Morie, etc.

Avant la Révolution, Saint-Ouen était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du grand archidiaconé de Tours et du doyenné d'Amboise. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

Superficie cadastrale. — 1854 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lecoy fils, en 1811.

Population. — 672 habit. en 1801. — 680 habit. en 1810. — 654 habit. en 1821. — 703 habit. en 1831. — 690 habit. en 1841. — 698 habit. en 1851. — 789 habit. en 1861. — 760 habit. en 1872. — 753 habit. en 1876. — 801 habit. en 1882.

Foire le premier lundi d'avril. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de la Pentecôte.

Bureau de poste et *perception* de Pocé.

La nef principale de l'église a été construite au XIe siècle. Le reste de l'édifice appartient aux XVe et XVIe. On voit dans cette église un tableau de sainte Cécile que l'on attribue à Nattier.

Vers 1060, Foulques de Limeray et Bernard, son frère, donnèrent l'alleu et l'église de Saint-Ouen à l'abbaye de Marmoutier. Cette donation fut confirmée plus tard par Maurice, fils de Foulques, et par Engebaud, archevêque de Tours.

Le droit de présentation au titre curial appartenait à l'abbaye de Marmoutier.

CURÉS DE SAINT-OUEN. — Claude Blandin, 1559. — Pierre Pelletier, 1600; il fit son testament le 1er mai 1607. — Marc Josselin, 1682. — Étienne Testereau, 1689, 1736. — Louis Pastoureau, 1768. — Genty, curé constitutionnel, 1792. — Le même, en 1810. — Gérard Chauvet, 1820. — Girault, 1856. — Cordier, 1862. — Marcault, 1866, actuellement en fonctions (1882).

Saint-Ouen formait un fief qui relevait de Châteaurenault, et pour une partie, du château d'Amboise. — En 1231, il appartenait à Maurice de Saint-Ouen; — en 1251, à Geoffroy de la Barre; — en 1132, à Guillaume et Mathieu de Marans; — en 1407, à Pierre Turpin, qui rendit aveu, le 2 août, au comte de Blois, seigneur de Châteaurenault; — en 1488, à Michel de Cherbaye, qui rendit aveu le 12 janvier; — en 1500,

